

DEMENER, verbe (démener)

[T-L : *demener* ; GD : *demener* ; GDC : *demener* ; AND : *demener* ; DÉCT : *demener* ; FEW VI-2, 105 : *minare* ; TLF VI, 1065b : *démener*]

I. - Au propre**A. - Empl. trans.**

1. *Demener qqn.* "Mener, conduire (un groupe de personnes, une armée ...)": Douz Dieu, bon rey Emmanuel, Qui ton pueple Israel Par le desert bien *demenas*, Et a bon lieu les amenas... (Vie st Evroul S., c.1350, 63). Aultre part ou dit Psaultier est dit a Nostre Seigneur : «Tu as *demené* ton peuple comme oailles en la main de Moÿse et de Aaron». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 240). Scipion l'Africain, quant premier *demena* son ost en Auffrique, commanda que toutes choses, qui en ses legions seroient trouuees provocans a volupté, en fussent tantost degeteez. (CHART., Q. inv., 1422, 15).

- *Demener un cheval.* "Faire faire des exercices à un cheval": Lors le doit hon fere ferrer et galoper et poindre et *demener* pour aprendre les aleüres (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 367). Se il n'a cuer [le cheval] metez .II. seons dés les esclous duqu'entre les ars et li seon courront. *Demenez* le chascun jour, tant qu'il soit gueris. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 374). Et quand ledit de Ternant congust qu'il ne pouvoit son espée recouvrer, il changea de main à la bride, et ferit le coursier des esperons, et se monstra au devant de son compaignon, et rabattit plusieurs coups d'espée à la main ouverte, et, en *demenant* et remuant son cheval, l'espée, qui desjà pendoit contre les flans du cheval, vuida hors de sa guaine et cheut sur le sablon (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 78).

2. "Agiter, bouger"

a) [D'une pers. ou d'un animal] "Agiter, bouger, remuer (son corps ou une partie de son corps)": Et avecques ce, il [le *guiterneur* ou autre menestrel] a en ses mains une qualité acquise par usage, par quoy il les *demaine* legierement selon cel art. (ORESME, E.A.C., c.1370, 145). ...un livre que fist Pithagoras, ou il monstre comment l'en doit *demener* son corps et selon les sons de musique, si comme dancier, baler... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 333). Et tant [le serpent] *demaina* sa queue entour, pour la mort qui le destraignoit, qu'il attaint par mesaventure le Chevalier du Papegau (Chev. papegau H., c.1400-1500, 68). Metz-le sur un blot de bois ou sur une perche [le jeune épervier], affin qu'il puisse mieux *demener* son pennage sanz le gaster en terre. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 30). Premier, quand il sent ceste ordure [le possédé du démon], La teste luy verrez tourner Deça dela et *demener* [corr. de l'éd. *de]mener*], Sans dire mot en sa folie (Coust. Esop. T., c.1500, 173). Regardez comme il *demaine* Sa teste deça et dela. Son mal le veult tenir en peine. (Coust. Esop. T., c.1500, 179).

- *Demener grand erre.* "Mener grande allure" (Éd.): A baptisier l'anffans l'appellerent Lion, Car li lion salvaige qui en fist norisson Suit le chevalier dressi a son donjon, Tout adés *demenant* grant hoir et hideux son. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 20).

b) [D'une chose]

- *Demener qqc.* "Amener": Et les deveront *demener* ensi que les autres dras dessus dis et par otelle corrigance a leur cantitet. (Drap. Valenc. E., 1344, 286).

- *Demener qqc. à qqc.* : Item, tout art ou science operative parfait bien son oeuvre par ce qu'elle resgarde au moien et a ce *demaine* et adresce toutes ses oeuvres (ORESME, E.A., c.1370, 161).

- *Demener qqc. en un lieu.* "Conduire, guider qqc. vers en lieu": ...elle [la matrice] s'esmeut et espent, et *demaine* le sparne en

plusieurs lieux de la marriz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 119).

- *Demener* (un liquide) (aval sa bouche) "Le remuer (dans la bouche)": ...et puis meteiz de tot chaut en vostre boche, et le *demeneis* aval vostre bouche tant qui soit frois sens avaleir, puis rachies fours et reprendeiz de l'autre (Méd. nam. H., c.1400-1500, 202).

. Au passif "Être conduit": ...chacune partie [des veines et des artères] fait son ramel et en font est *demenee* aux dernieres parties de tout le corps a nourrir et a faire vivre tous les membres. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.4).

3. [Du vent]: Puis tantost levèrent sur la dicte fosse plusieurs roseaux, qui au bout de l'an comme le vent les *demena*, encusèrent Mydas et murmurèrent qu'il avoit oreilles [oreilles manque ds le ms.] d'asne (Ovide mor. B., 1466-1467, 270). Par profundité trop s'eslieve [la sainte fontaine]; Par limon se trouble et se lieve Pour le vent qui fort la *demaine*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 205).

- P. métaph.: ...et point n'es *demené* de vent mondain, si comme est le rosel, et n'ensuys pas les decevans delices, mais celle fausse vanité, qui gouverne le monde, tiens en subjeccion. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 95). Ha ! Mort, par toy si tresgrant douleur maine Et par Regret, qui aini me *demaine*, Que je ne sçay quelle part me doy rendre (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 11).

B. - Empl. pronom. "S'agiter, se débattre": Di : qui t'a einsy esperdu ? Que te faut ? Ne que te demandes ? Il couvient que raison m'en rendes, Dont viennent ces pensées veinnes, Que sans cause einsy te *demeinnes*. (MACH., R. Fort., c.1341, 113). Et pour ce que elle qui parle se *demenoit* et debatoit les piez et mains, afin que ycellui Oudot qui se efforçoit de la charnelment congnoistre ne la congneust, et que icellui Oudot ne pavoit fere d'elle qui parle sa volonté (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 510). Li sires de Fagnuelles estoit montés sus .I. coursier trop merancolieux et mal afrenet ; si s'esfrea (...) et se *demena* tant que il fu mestres dou signeur de Fagnuelles et l'enporta, vosist ou non, droit enmi les logeis le roi d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 332). Et lors ont veu venir devant eulx une damoiselle chevauchant, plorant et cryant [...] et se *desmenoit* ainsi comme femme enragee. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 24). Et [l'homme jaloux] va rompant ses cheveux a bons dois - Et ses souspirs entrecouppent sa voix - Tout forsené ; N'il ne semble ne sage ne sené, Tant se *demaine* et tant est malmené. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 184). Quant je y pense, je me *demaine* Telement que j'en pers mon sens ! (Concil Basle B., 1434, 100). Car, selon le recort du menestrel qui vey murdrir son pere un pou avant que l'enfant fut né, il se *demena* tellement ou ventre de sa mere qu'il lui rompy le dextre costé (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 200). [À propos du non respect du sauf-conduit par le roi] les nobles de Savoye s'en desconfortoient ; les Bernois s'en *démenioient* jusques à en menacer le roy. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 9). Elle crie, elle ploie, elle se *demaine*, c'est grand pitié que de la veoir. (C.N.N., c.1456-1467, 300). GUILLEMETTE. Qu'esse ? Comment vous *demenez* ! Estez vous hors de vostre sens ? (Path. D., c.1456-1469, 106). Il se *demayne*, faisant diablerie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 457). ...puis Doolin print sa robe et la rebrassa jusques au genoil (...) puis après Doolin dressa son escu en l'empoignant et son baston (...) Quant les gens du roy Dannemont et ses princes virent ainsi *demener* Doolin, ilz commencerent à rire. (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 116).

- *Laisser qqn demener.* "Le laisser s'agiter": Gaultier, aydë a la mener [La Laitière] Et puis la lerron *demener* A son gré, c'est fort forcenee. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33).

- *Se demener contre/sur qqn.* "S'attaquer violemment à qqn" : Et lors en ce disant, pour ce que le dit Bourdoiz le suivoit très fort, en soy *demenant* sur lui de sa dicte dague, sacha icelui Frelon, qui avoit assez bien beu, un petit coustel trenchepain qu'il portoit à sa sainture, et s'en prist semblablement à esmoucher et *demener* contre le dit Bourdoiz, et tellement que en eulx ainsi *demenant* l'un contre l'autre, aussi que s'ilz voulsissent jouer du boucler (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 33).

- [Dans un combat amoureux] *Se demener l'un contre l'autre* : ...les deux amoureux (...) se *demenioient* tellement l'un contre l'autre qu'il sembloit qu'ilz deussent menger l'un l'autre, tant mettoient et joindioient leurs dens ensemble. (C.N.N., c.1456-1467, 505).

- [D'un cheval] "Se gratter, se mordre" : Quer ly uns chevaux prent a la fois roigne de l'autre et a la fois farcins et a la fois tortes, si comme il se *demainent* des dens et si comme il se defrotent et corrompent ainxi l'air de leurs alaines. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 364). Vers naissent a la fois ou ventre du cheval : il se deteint tout et se *demaine* ses costés et si s'efforce mout de grater son ventre des piés derriere. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 394).

- [De la mer] "S'agiter" : Et si avoit de bons courciers, Plus tost courans que nuls chevaux, Pour courir les mons et les vaux, Si comme l'onde se *demeinne* De la mer, quant li vens la meinne, Et la tourble et fait tempester, Si qu'on ne la puet arrester. (MACH., P. Alex., p.1369, 58).

II. - Au fig.

A. - Empl. trans. "Conduire"

1. *Demener qqn.* "Conduire qqn, lui dicter sa conduite, le mener à sa guise" : Et pour ce qu'a Dieu vouloit plaire, Pour rien que contre li dire oie, Il ne vult issir de la voie Par ou charité le *demaine* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 113). Guillaume, comment Droit pour vous demander osastes ? Je me merveil que vous pensastes, Quant vous en fustes si hastis. Ou vostres scens est trop petis, Ou outrecuidiers vous *demeinne*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 198). Les escondis et les ottris, Les briés dons et les lons detris, De quoy bonne Amour ceaus *demainne* Qui elle tient en son demainne. (MACH., D. Aler., a.1349, 248). Voirs est que Nature norrit Par quoy li enfes vit et rit ; Et Bonneürtez le *demeinne* Tout parmi l'eüres demainne, Tant qu'il est temps qu'en lui appere Que de Bonneürté se pere. (MACH., J. R. Nav., 1349, 270). Car [Raison] ne te scet par ou tenir Pour jovenece et pour delit, Qui te *demainent* jour et nuit. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 116). Vous, curiaux, que juenesse *demaine*, Aiez regart a voz predecessours (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 48). ...gardes que tu n'ensuives les abhominacions de ycelles genz et que il ne soit trouvé en toy qui *demainne* son filz ou sa fille en ce cas par feu ou qui ait a demander et enquerir as enchanteurs (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 202). Et s'il a dedens l'omme enté Mouvement outre volenté, Perdue y est toute la painne Se franc vouloir ne le *demaine* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 46). Port asseuré, maintien rassiz Plus que ne peut nature humaine, Et eussiez [vous, Marie d'Orléans] des ans trente six ; Enfance en rien ne vous *demaine*. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 44).

2. *Demener qqc.* "Organiser, mettre en oeuvre, conduire qqc." : ...et puis après en pourra l'en rescrire plus a plain, pour ce que la nature de homme est tele que il convient les choses de quoy l'en veult bien avoir cognoissance par circonscripcion *demener* et disposer de point en point, l'une après l'autre. (ORESME, E.A., c.1370, 122). ...prelatz, barons et saiges hommes (...) regarderont justement à vostre gouvernement du temps passé, se il a bien esté

ordonnez et *demenez*, ainsi comme il appartient à si haulte personne que vous estes. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 26). ...par grant orguel et beubant fu *demenee* ceste cose, car casquns voloit fourpasser son compaignon. (FROISS., Chron. D., p.1400, 724). ...mesires Ainmeris de Pavie (...) li remonstra toute la besongne, comment elle aloit et *demenee* elle estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 862).

- *Demener un prix à qqn.* "Décerner un prix à qqn" : Hiraut issent hors la porte Et crient hault, a longe alainne : "Le pris, le pris, on le *demainne* Au chevalier au soleil d'or..." (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 229).

• Empl. abs. : Mais qui est cil qui es communs fais ose parler de la volenté du prince quant il ne li apartient de rien vouloir es choses communes fors ce que la loy et justice amonnestes ou ce que la raison du commun profit si muet et *demaine*. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 52).

- "Gouverner" : ...et ait en li [en Dieu omnipotent] son esperance et sa droite creance, qui ordene tout a son avis et *demaine* sa propre nature en essaçant la a sa volenté, et en abessant, aussi, qui que il veult (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 44). Cognois le roy qui tout *demeinne* Et qui pour toy prist char humaine (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340 [c.1450], 164).

- "Exercer (le pouvoir)" : Il avoit bien pres de diz ans Sa tyrannie *demenee*, Quant il li plut qu'en la contree Levast un general treü, Greignour qu'onques n'avoit eü. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 27). LE ROI. Ensemble a moi venistes Et faususement vous dëistes (...) que du tout vous laissasse *demener* mon gouvernement (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 163).

- *Demener aventures demener bataille demener guerre ...* "Conduire, diriger (cette opération)" : La veüssiés behourt souffisant *demener*, et abatre l'un l'autre et eulx deshëaulmer (Tristan Nant. S., c.1350, 657). Or est il ainsi, dist il, que nous avons *demené* noz premieres batailles plus contre les dieux que contre les hommes (BERS., I, 9, c.1354-1359, 1.11, 2). ...pour ordonner officiers pour *démener* et conduire le fait de la guerre et aussi de la justice de ce royaume. (Ch. VI, D., t.1, 1419, 405). ...et pour ordonner officiers pour *demener* et conduire le fait de la guerre et aussi de la justice de ce royaume. (FAUQ., I, 1417-1420, 317). Laquelle chose se pourroit faire en mectant justice sus, en faisant paix ou bonne guerre ainsi qu'elle se doit *demener* (JUV. URS., Loquar, 1440, 305). Pluseurs aultres haultes et dures adventures ont esté *demenées* [et] a fin conduictes ou royaume d'Angleterre (C.N.N., c.1456-1467, 79). Puis en futaile fist fonder la vitaille, Que la bataille il pensoit de mener, Pour mieulx a point la guerre *demener*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 132).

- *Demener sa vie demener ses jours.* "Mener sa vie, passer son temps" : Ilz tiennet le tabour et la viele et s'esjoissent ou son des orgues ; ilz *demainent* leur jours en biens delicieux... (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 221). Et pou le [le marquis] veüst on meller De gouverner sa seignourie, Qu'en deduit *demenoit* sa vie Par champs, par boiz et par rivièzes, A son gré en maintes manieres. (Gris., 1395, 4). Fouyr convient vilaine compaignie qui chastement veult *demener* sa vie. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 202).

- *Demener une (amoureuse, bienheuree, bonne, mauvaise...) vie.* "Mener une vie (amoureuse, heureuse, bonne, mauvaise, ...)" : ...ou se mettra en religion, ou se devient sera hermite, qui *demenera* vie austère et frequentera avecques gens de sainte vie (Ovide mor. B., 1466-1467, 270). Cilz qu'est ribaulx publiquement Donne a sa femme esmovement De *demener* malvaie vie. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340 [c.1450], 197). Et ly roys

Berinus demoura avecques la roïne sa femme, et bonne vie et paisible *demenerent* ensemble (Bérinus, I, c.1350-1370, 189). Douce dame, faites que nous *Demenons* amoureuse vie (MACH., Voir, 1364, 328). ...que nous nous puissions doucement et loyalment amer et *demener* bonne vie (MACH., Voir, 1364, 738). Avec ceste dame, et non mie Avec autre, joyeuse vie Et bienheuree *demenras*, Et toute joye y averas (Gris., 1395, 94). Allons luy tenir compaignye Et *demenons* joyeuse vie. (Pac. Job M., c.1448-1478, 238). Mon seigneur, ce estoit ung saint homs, Que az *demené* vie honeste On doit feyre de luy grant feste (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 176). ...puis avec messire Miles demourerent et *demenerent* joyeuse vie. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 73).

- *Demener telle vie que ...* : Bien estion une douzaine, Qui feusmes toute une sepmaine Ensamble en *demenant* tel vie Que certes je ne cuide mie Qu'oncques gens passasent sepmaine A plus grans plaisiers sans grant paine. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 446).

- *Demener sa jeunesse* : Batre, rouiller pour ce n'est pas science ; Tollir, ravir, piller, meurtrir a tort : De Dieu ne chault, trop de verité se tort Qui en telz faiz sa jeunesse *demaine*, Dont a la fin ses poins douloureux tort, Par offenser et prendre autrui demaine. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 62).

- *Demener paix*. "Mener une vie paisible" : Las ! quant demouroye Seul, paix *demenoye* Et mon pain gaignoye Le mieulx que je pouoye. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 342).

- *Demener feste*. "Fêter" : [P. iron. à Jésus] Roy, tu dois bien *demener* feste ; Riche couronne as en la teste. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 175).

- *Demener sa voix*. "Conduire sa voix" : ...et *demenoit* Doolin si bien et si seriement sa voix (...) que le roy Dannement en print joye (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 111).

- Au passif. "Être guidé" : Car ou vertueus l'appetit sensitif est obeïssant a l'appetit intellectif et par luy est regulé et *demené*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 464).

- [Avec l'idée d'un déroulement dans le temps] *Tant demener*. "Conduire qqc. pendant longtemps" d'où "traîner en longueur" : Tant fu *demenés* li temps, en faisant les pourveances dou prince (...) que madame la princesse travailla d'enfant et en delivra (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 1). Il me samble que, quant on voelt faire et emprendre aucune besongne, que on ne le doit point tant *demener*, car, au detriier, on avisse ses ennemis. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 255). ...si fut tant *demenée* ceste matière que, plusieurs années après, elle fut conclue (COMM., I, 1489-1491, 44). Tant fut *demenée* ceste pratique de paix, que le roy vint ung matin par eue jusques viz à viz de nostre ost, largement chevaulx [= il y avait de nombreux cavaliers] sur le bort de la rivière. (COMM., I, 1489-1491, 75).

- [Du Temps personnifié] : Mais le temps m'a tant *demené* Qu'a viellece m'a amené, Qui me tient yci en ce lit (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 189).

3. En partic. DR.

a) *Demener justice*. "Exercer la justice" : ...Justice n'y gardent a droit, Ainçois y est trop malmenee Et tres faulusement *demenée*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 68).

b) *Demener (un plaid, un procès, une cause, ...)*. "Examiner, mener (une affaire de justice)" : On a ci ce plait *demené*, Tant qu'on l'a par poins amené Jusques au jugement oïr. Resgardez qui en doit joïr. Jugiez selonc le plaidié Qu'on a devant vous plaidié. (MACH., J. R. Nav., 1349, 257). Si est bon que la question Seconde, dont nous parlion, Soit premierement ventilee,

Bien plaidie, bien *demenée* Avant la diffinicion De la premiere question (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 362). Devant Ymagination (...) Fu une fois .I. plais empris Entre rose et la violette. La matere dont je vous trette Fu *demenée* sagement (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 191). ...et aussi que la Court ne weille pas souffrir que des benefices qui ont esté donnez ou temps de la substruction qui fu faite à Nostre Saint Pere par le Conseil de l'Eglise et Court de France, les procès touchans icelle substruction ne soient *demenés* à Court de Romme. (BAYE, I, 1400-1410, 135). Avecques ce a en ceste Court advocas et procureurs ordonnez pour poursuivre, *demener* et defendre les causes, qui chascun an font les sermens acoustumez. (BAYE, II, 1411-1417, 42). Avec ce, la Court commet et adjoint maistre Estienne des Portes, conseiller du Roy, pour entendre et *demener* le fait de ladicté execution avec les autres executeurs. (FAUQ., I, 1417-1420, 316). ...ledit de Morvillier, premier president, remontra bien à plain comment, à grant et meure deliberacion, le procès d'entre lesdictes parties avoit esté introduit, *demené* et jugié en la Court de ceans (FAUQ., II, 1421-1430, 211). ...Et chascun d'eulx fut ententif et prest Pour oyr droit sur le cas pretendu, Qui *demené* estoit en tel aprest, Bien assailly, bien aussy deffendu. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 85). Veu par la court le procès d'incident *demené* par devant maistres Jehan Henry, president des enquestes, et Jehan des Plantes, conseillers du Roy (...), et depuis renvoyée par eulx en ladicté court. (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.7, 1478, 299).

- *Demener (un heritage)*. "Saisir (un héritage)" : ...si est advenus que Jehan Courebrewe et Wernier, filz Collignon le mirai, et plusieurs autrez que thiennent de celui heritaiges lour ont laixier a paier lour droiture, et pour le deffault de paiement la justice d'Allanmont ont ledit heritage *demeneis*, tant qu'ilz l'ont cruxiet et embanit (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1333], 104). Jugement (...) que dit coment on puelit bien faire estaller ung homme pour debte qu'il doit sans escripts ou *demener* son heritage pour la debte a paier, ou cais qu'il congnoit a lit de la mort par devant plusieurs bonne gens qu'il doit la debte. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1365], 421).

- Part. passé en empl. adj. : ...toutes leurs doubtes, debas, questions et descors et tout le demenement des procès et des choses *demenées* devant eulx metteront en leur conseil et ordenance (Trés. Reth. S.L., t.2, 1391, 374).

c) "Poursuivre qqn en justice" : Mestre ung homme en lieu de ban. Jugement (...) que dit que, quant ung homme est fuer don païis et on le *demonne* pour aulcune chose c'on li demande sus l'heritage sa femme et il ne revient point a païis, se mort non, jugement que dit sont ses celui homme, li femme n'en tanrait rien... (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1351], 287).

d) "Exercer la procédure en éviction" : ...ly maire puet, sour cheli negligent, *demyneir*, por cause de inobedienche, l'offische de son eskevinage (...) ; et, les demynemens passeis, ilh porait prendre saizine en aiouwe del evesque ou de saingnour à queil ilh en appartient de dit eskevinaige. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 97-98).

B. - Empl. trans. "Traiter qqn ou qqc."

1. "Traiter qqn"

- *Demener (qqn) (en telle maniere)* : ...Tant m'est et outrageuse et fière Ceste amour qui si me *demaine* (Mir. abbeesse, 1340, 69). Tant ala, et si la maladie le *demena* que il le couvint arester et alitter en le cité d'Arras, et là morut. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 165). ...je vueil (...) que les enfans tu *demaines* Ainsi com bon te semblera (Mir. ste Bauth., c.1376, 157). Et pour

ceste cause, si comme disoit Platon, il convient que celui qui doit venir a vertu soit tantost au commencement et en sa jonesce induit et *demené* en telle maniere comme a ce appartient. (ORESME, E.A., c.1370, 152). ...Mais ung peu te fault ycy demeurer, Et je iray tantost escouter Que de nostre maistre [Jésus] feront Et comment le *demeneront*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 85).

- *Demener qqn.* + adv. de manière. "Traiter qqn d'une certaine manière" : Mais sa main n'ostoit a nul fuer De la veinne qui vient dou cuer, Car bien savoit, la bonne et sage, Que dou cuer me venoit la rage Qui si griefment me *demenoit*, Et que d'ailleurs ne me venoit. (MACH., R. Fort., c.1341, 57). Les prisoners ovesque eux maynent Et moult durement les *demaynent*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 126). ...Si durement les *demenerent* Qu'a desconfiture menerent Pluseurs eschieles (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 257).

- En partic. [Sans compl. circonstanciel de manière] *Demener qqn.* "Tourmenter, maltraiter qqn" : ...car, ja soit ce que, quant Saül fust oynt, que il eust receü celle grace du Saint Espirit, toutevoies, quant l'Anemy d'Anfer le *demena*, il eust perdue celle grace du Saint Espirit, et ne pour tant David, après ce que il fust ainssi *demené* de l'Anemy, luy vout porter honneur et reverence, come il a esté dit. (Songe verg. S., t.1, 1378, 132). ...par quoy l'en devoit avoir et tenir lesdiz conseillers en grant reverence et honneur, et non pas les mannier ou *demener*, comme enfans d'escole, sers ou serveurs (BAYE, I, 1400-1410, 152). D'autres parlons Et se atteindre verité en voulons, Comptons les biens et les maux ne celons, Ou les dolens pour qui nous nous meslons Sont *demenez*, Chacez, attains, assailliz, pourmenez, Et longuement travaillez et penez, Plus que le cerf qui des chiens est venez. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 181).

. P. méton. : En ce point se sent pourmené Mon povre cuer et *demené* Pour cil que j'aym plus que homme né, Se Dieu m'aye (CHART., L. Dames, 1416, 245).

- *Tant demener.* "Harceler" : ...et m'a tant *demené* qu'il m'a fait jurer que je lui ay promis la terre de Vauclere (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 40-6). Et ma femme tant me *demaine* Que merveilles, et de pis en pis. (P. Juh. D.R., a.1488, 16).

. En partic. *La Mort le demene.* "Il est sur le point de mourir" : Quelle actente pourray je avoir Que sancté puisse recevoir, Quant desja la mort la *demaine* ? (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 80).

2. "Traiter qqc."

- "Traiter, exposer en détail (un propos)" : Ne sçay c'on vous en ait la chançon *demenee*. (Tristan Nant. S., c.1350, 718). Quant je raconte et *demaine* les desconvenues des chetifs truffleurs, je me fais ennemy de pluseurs gens. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 205). Ançois que j'en commence à parler, je voel un petit tenir et *demener* le pourpos de proece (...) car elle est mère materielle et lumière des gentils hommes. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 2). ...la matère en seroit trop longue à *demener*, je m'en passerai briefment. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 86). A quoy vous seroit la chose longuement *demenée* ? Ilz furent fiancez a grant joye, et le landemain furent espousez. (ARRAS, c.1392-1393, 170). Et Dieu loué ! à qui graces soient présentées, qui m'a presté engin, santé, temps et lieu de mener à ffin ceste petite compillacion par moy traitée, comme mon sens ne soit souff[fi]sant de bien *demener* si haulte matiere (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 193). ...nous voulons briément *demener* et descrire en apert les fortunes et les cas d'aulcuns roys (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 93). Là, fist le sermon ung cordelier de Languedoc, maistre en

théologie...Et print son theume *Jhesus dixit pax vobis*, lequel il *demena* moult bien. (Doc. 1409. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 13). Ne revele pas ton cuer a tout homme, mais *demaine* ta cause avec homme sage et cremant Dieu. (Internele consol. P., 1447, 287). Longuement et bien à ouvert je *demaine* ceste matère droit-cy, dont aucuns pourroient dire que se fust sans besoing et que telle folie et légèreté ne requièrent point d'en faire si long conte (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 263). Tout luy recite et le tout luy *demeine*. (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 373).

. *Demener (qqc.)* + adv. "Traiter, exposer (qqc.) d'une certaine manière" : ...si ne vous doy ne ne vueil desdire, mais suis preste d'obeir a vostre plaisir. Par Dieu, damoiselle, distrent les barons, vous dictes bien. A quoy vous seroit la chose longuement *demenée* ? Ilz furent fiancez a grant joye, et le landemain furent espousez. (ARRAS, c.1392-1393, 170). Là, fist le sermon ung cordelier de Languedoc, maistre en théologie ... Et print son theume *Jhesus dixit pax vobis*, lequel il *demena* moult bien. (Doc. 1409. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 13). ...après plusieurs excusacions et remonstrances qu'elle en bref luy troussa, qu'elle eust a aultre plus aigrement et plus longuement *demené*, elle fut contente qu'il sceust qu'il luy plaisoit bien. (C.N.N., c.1456-1467, 91).

. *Demener qqc. bien et bel.* "Exposer qqc. à la perfection" : Seigneurs, pieça n'oy sermon Ou eust tant de biens compris ; Car tout ce qu'a a dire empris A *demené* trop bien et bel. (Mir. emper. Romme, 1369, 243).

- Empl. abs. "Discuter" : Le malade [au curé]. Vous en avez biau sermonner, Prescher, parler et *demener*, Se la me faictes advenir Et brief, sans plus y retourner, Jamais ne entends lui pardonner, Viengne ce qui en pourra venir. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 49).

- "Pratiquer, exercer" : ...lequel disoit que on devoit *demener* amistié ensemble en telle maniere que on eust tousjours memoire que celle grant amistié porroit estre convertie en tresgrant hayne. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 31).

- Empl. pronom. à sens passif [D'un processus] "Avoir son cours, se dérouler" : Ensi alant et venant se *demenèrent* ces choses et se degastèrent. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 146). Ainsi se *demenerent* pluseurs années ces choses, et y sy nourrissoient haynnes couvertes et estoient nourries de longtemps (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 175). Laquelle chose se pourroit faire en mectant justice sus, en faisant paix ou bonne guerre ainsi qu'elle se doit *demener* (JUV. URS., Loquar, 1440, 305). Mais, s'il y a aucuns petitiz compaignons qui veullent faire des entreprises et serchier leur avantaige et aller à leurs aventures, comme aventureurs font, par toutes les voies qu'ilz pourront grever leurs ennemyz, à leurs perilz et fortunes, vous leur en laisserez faire ; car il fault que la guerre se *demaine* en maintes manières. (BUEIL, II, 1461-1466, 218). Et, durant le temps que ces traictiez se *demenioient*, le roy Amydas faisoit forger artillerie et assembloit argent où il pavoit finer (BUEIL, II, 1461-1466, 222).

C. - Empl. trans. "Manifester qqc."

1. [Le compl. désigne une forme de bruit]

- *Demener (grand) bruit demener hutin demener noise.* "Faire de l'agitation" : PREMIER DYABLE. Alons ment, grant bruit *demenant*, Par ceste voie. (Mir. ev. arced., c.1341, 142). Entre IJ. tymbres et taburs, Menestriers de bouche, cymbales Faisoient restentir les sales, Et si grant noise *demenioient* Que toutes les gens essourdoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 196). Et quant Sarrazins

oyent la noise et le glay qu'ilz *demainent* en la cité, si furent moult esbahiz pourquoy ilz fesoient si grant feste. (ARRAS, c.1392-1393, 96). ...je voel (...) aler veoir ce grant enghien. (...) et nous meterons en painne de l'abatre et dou decoper, car il ne nous laisseroit dormir. Il *demainne* trop grant hustin, et se nous est trop proçains. (FROISS., Chron. D., p.1400, 528). ...il vint une vollee de corbaus (...) *demenant* tres grant noise. (FROISS., Chron. D., p.1400, 728). Quant viennent gens, je cours et happe ung pot, Au vin m'en voys sans *demener* grant bruyt ; Je leur tens eue, froumaige, pain et fruyt. S'ilz paient bien, je leur diz : "Bene stat, Retournez cy, quant vous serez en ruyt, En ce bordeau ou tenons nostre estat." (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 124).

2. [Le compl. désigne un sentiment]

- *Demener deuil* : La s'empire Tire a tire ; La ne fait que fondre et frire ; La son dueil *demeinne* ; La, sans rire, Se martire ; La se mourdris ; la desire Qu'il ait mort prochainne. (MACH., L. plour, 1349, 289). Helas ! tant ay douleur et peinne, Dame, quant de vous me depart Sans joie, que soiez certaine Qu'à po que le cuers ne me part. Se *demeinne* mon dueil à part Si grant que trop cruel seroit Li cuers qui pitié n'en aroit. (MACH., Bal., 1377, 538). Et monta a cheval, et s'en va grant aleure au travers de la forest, ne scet quelle part. Et si grant dueil va *demenant* qu'il n'est corps de creature qui vous sceust dire la dixiesme partie de sa doulour. (ARRAS, c.1392-1393, 23). He ! treschiere dame, achoison Avons de grant dueil *demener*, Quant ensi vous veons mener En si dolante compaignie. Bien maleureuse est qui se fie En noblece si pou estable. (Gris., 1395, 84). Il vint rencontrer le curé plorant et *demenant* grand dueil, qui luy compta la mort de son bon compaignon. (C.N.N., c.1456-1467, 349). Lors *demena* Appolo le plus grant doeil du monde, car il amoit parfaitement Zechius. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 182).

- *Demener un cri* : Et sachiés qu'elle *demena* tant cel horrible et haultain cry que les dames d'entour elle en eurent pitié et horreur (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 158).

- *Demener douleur* : ...sy trouverent Berinus grant douleur *demenant* pour la mort de son pere (Bérinus, I, c.1350-1370, 99). Lors *demaine* la pucelle telle douleur que c'estoit grant pitié a veoir et se deteurtoit et tiroit ses cheveulx, que de l'angoisse qu'elle sentoit il n'a si dur cuer ou monde qui n'en eust eu pitié. (ARRAS, c.1392-1393, 181). Je ne croy pas qu'onques ancor Plus grant doulour fust *demenee*, Que toute creature nee Menoit du costé des Troyens (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 108). Souventefoiz me dit le cuer : "Homme, ne te doulouse tant Et ne *demaine* tel douleur !" (VILLON, Test. M., 1461-1462, 41).

- *Demener joie* : Li dieu de terre et de la mer Et des cieus, qu'on doit moult amer, Moult bonnement s'i esbatoient Et moult grant joie y *demenoit*. (MACH., F. am., c.1361, 202). Alez tantost a la royne Dire (...) qu'en son cuer joie *demaine* (Mir. ste Bauth., c.1376, 142). La ot grant joie *demenee*. (ARRAS, c.1392-1393, 282). Tout ce jour (...) se tinrent li Espagnol à l'ancre devant le Rocelle, en *demenant* grant joie et grant reviel. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 43). ...chacun joye y *demena*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 37). SOTIE. Ha sotz ! [ha !] vous *demenés* joye (Vig. Trib., c.1480, 227).

3. [Le complément désigne un plaisir ou un comportement]

- *Demener deduit* : ...si que ilz ont ordonné celle nuyt a *desmener* leur desduit ensemble, et desirent moult que la nuit viengne. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 42).

- *Demener delit* : En tel joye et en tel desduit demoura il bien .viij. jours entiers, qu'il ne luy souvint de nulle autre chose du monde, fors *demener* son delit avec la Dame aux cheveux Blons si selleement que nul ne s'en apperceut. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 43).

- *Demener feste* : Et les chevaliers estoient en leur hostel, ou ilz *demenoit* grant feste, jusques a tant qu'il fut temps de couchier. (Bérinus, II, c.1350-1370, 112). Il n'eussent point si grant feste *Demenet* que il *demenoit* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 89).

- *Demener plaisir* : Chescun droit soy grant plaisir *demenoit*. (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 333).

- *Demener ses jangleries*. "Plaisanter, se moquer" : ...icelles [chansons] achevees, je les donnoye es mains d'Abuz affin que de par luy feussent aux dames presentees. Lequel, en derriere de moy, en *demenoit* ses jangleries... (Abuzé D., c.1450-1470, 50).

4. "Manifester"

- *Demener orgueil* : ...Si voir que d'orgueil *demener* N'ay conscience ne desir. (Mir. parr., 1356, 37). Je (...) vuis et ordene que le jour de mon obseque aucuns chevalx, espee, ernois ne soient offers, ne aucun orguil do monde *demenex*, mais soit couvars mes vaiz d'ung bon burel noir... (Test. Besanç. R., t.1, 1372, 459).

- *Demener des grands estats*. "Déployer de grand faste" : ...Et que venir ne pouoit bien Du tres grant orgueil qu'ilz menoient, Quant leurs grans estas *demenoit*, Et leur reproucheront l'avoir Et l'onneur qu'ilz seulent avoir. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 89).

- *Demener maintien hautain*. "Manifester une attitude altièr" : ...Riant regard, trait amoureusement, Plaisant parler, gouverné par sagesse, Port femenin en corps bien fait et gent, Haultain maintien, *demené* doucement, Accueil humble, plain de maniere lye, Sans nul dangier, bonne chiere faisant, Et de chascun pris et los emportant ; (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 25).

D. - Empl. pronom.

1. "Se comporter" : Ce ne convient il ja prouver : Mal vous puissiez vous *demener*, Car ja loaulté n'y querrez ! (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 10). Mais uncor font greignour oultrage Ceulx qui y viennent seulement [à l'église] Pour maintenir lor parlement Comment lors voisins se *demainent*, Dont souvent tel murmure mainent Que l'en n'y entent clerc ne prestre. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 46). ...parmy Acquitaine Guillaume le duc s'i *demaine* Trop mal (Mir. st Guill., c.1347, 11). Vin de singe se fait nonmer Vin qui ainsi fait *demener* Ceulz qui en boivent a oultrage. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 154). Certes, n'en devez tenir compte : Elle s'est *demenée* a honte (Mir. emper. Romme, 1369, 274). Or porrés desormais entendre, Comment au gieu nous *demenasmes*. Il est voirs, que nous ordenasmes Nos bateilles et asseïsmes Nos eschés, si com nous veïsmes, Qu'il affiert au gieu de son droit. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 117). Je croy que mes iex ne sont point enflambéz ne ma bouche torse ne je ne crie haut ne je n'escume ne m'eschaufe ne rougi ne ne di lourdes paroles ne chose dont je me doie repentir, ne ne tremble de courrouz ne me *demaine* point malcourtoisement. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 74). Je vous pri conne ami feal Qu'en la chambre ennuit vous boutez De ma fille et si escoutez Quanque elle et son mari diront Et conment il se *demenront* (Mir. fille roy, c.1379, 90). Neron, Neron, mal exploitas, Quant oultre droit or convoitas, Quant ta propre mere tuas (...) Quant Romme ardis, la gent grevas, Quant les apostres martiras, Quant en

tout mal te *demenas*, Quant en rez d'or en mer peschas, Et or vousis et or buras. En or boullant boulu seras Et sans durer y dureras. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 156). GUILLEMETTE. Qu'esse ? Comment vous *demenez* ! Estez vous hors de vostre sens ? (Path. D., c.1456-1469, 106). ...et aucunes d'icelles [femmes] se mirent et rendirent en religion, en delaissant leurs plaisances et voluptez où par avant s'estoient *demenées*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 70).

- "S'occuper à, faire des efforts pour" : ...de buens cuers et de bonnes pensees as quelles il est donné du pere de lumiere que ilz conversent et se *demainent* en la cognoissance et se gouvernement de tout leur pouoir en amour de bien. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 224). Li sires de Fagnuelles estoit montés sus .I. coursier trop merancolieus et mal afrenet ; si s'esfrea (...) et se *demena* tant que il fu mestres dou signeur de Fagnuelles et l'enporta, vosist ou non, droit enmi les logeis le roi d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 332).

2. Se demener de qqc.

- "S'inquiéter de qqc." : Dist Florence : "Veoir ne puis, Puis qu'il a tel empecement, Qu'il soit au tournoy nullement, Ou tant desiroit a aler." Lors en laissierent le parler, Ne plus la ne s'en *demenerent* Et en aultre pourpos entrerent. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 97).

- "Se déchaîner contre qqc." : S'un amant n'a tost son voulloir Faut il, pour ce, qu'il s'en *demaine* Et qu'il mesdie main et sois Des biens qu'Amours a en demaine ? (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 259).

3. "Se lamenter" : ...doulx sire, pour Dieu refraingnez vostre maniere, car en ceste douleur *demener* ne pouez vous riens gagner (Bérinus, II, c.1350-1370, 84). ...n'a si dur coer ou monde que, qui les veist *demener* et dolouser, qui n'en ewist pitié. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 53). ...il commenchierent tout et toutes a crier et a plorer si tenrement et si amerement que il ne fust si durs coers ou monde, se il les veist et oist euls *demener*, qui n'en eüst pitié. (FROISS., Chron. D., p.1400, 843).

III. - Inf. subst.

A. - "Manière d'agir, tractations" : Lors Jehan de Vy alla conter de point en article le premier abordement de Jehan Coustain à luy et le long *demener* d'entre eux deux, qui estoit terrible. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 246).

B. - "Allure, comportement" : Miaux sanble a vostre *demener* Que saüsseiz dames mener An une querole dancier Et vilains a terre lancier, Mener joie et oblier Deus, Que mener charrie de beus. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 199). [H. G.]

DEMENEUR, subst. masc. (démeneur)

[FEW VI-2, 106a : *minare*]

"Celui qui s'occupe d'une affaire, en partic. celui qui mène, qui conduit une négociation" : Par quoy je dis qu'en faire mixtion de leurs si divers proposemens comme de ces deux par un seul homme commis sur tout bien, y devoit avoir perplexité pour le *démeneur*, ou une caute couverte simulation non partout saine. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 338). ...desquelles choses le duc s'estoit lealment traveillié de s'en parer et nettoier envers le roy par pluseurs notables et grandes ambassades, dont cestui messire Simon, ensamble messire Jehan de Croy, avoient tousjours esté les *demeneurs*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 213).

REM. Mot différent de GD II, 497a ("possesseur d'un fief"), FEW III, 130b, *dominium*. [R. M.]

DEMENT, subst. masc. (dément¹)

[T-L : *dement* ; GD : *dement*² ; FEW III, 37b : *dementare*]

"Souci, lamentation"

- *Estre en dement* : Ceste coustume avoit emprise Par si grant vertu de courage Que par nuit obscure et umbrage Mainte heure a l'eglise venoit, Que nul ame o li ne venoit Et qu'il n'en estoit en *dement*. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 121). Il fut en l'eau longuement Telement Quelement En grant douleur et martire, En souspirs pareillement, Grandement en *dement* Pour la douleur qui l'atire. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 206). Hé ! filz, pour quoi as tu ouvré Envers nous ainsi cruëment ? Tu nous veioies en *dement* Et souvent pour toi lermoier, Si ne daignois desploier Ne demonstrier qui tu estoies, Mes de tes serjans enduroies Touz despiz et toutes injures. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 101). Que, se j'estoyé en *dement* De vëoir la dame Vaillance, Il ne seroit en ma puissance Dë endurer une sepmaine La quarte partie de paine, Du traveil ne de la meschance Que souffrir fault quy la s'avance Et l'ennuy des armes porter. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 30). [H. G.]

DESMENT, adj. (dément²)

[AND : *demens* ; FEW, Ø lat. *demens* ; TLF VI, 1066a : *dément*]

"Insensé, fou" : "O", dist l'espousée, "Dieu la maudie comme elle a esté si *desmente* et si sotté d'avoir fait notoire à sa mère ce cas pour une seulle foys. (...)" (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 234). [H. G.]

DESMENTAISON, subst. fém. (démentaison)

[T-L (renvoi) : *desmentaizon* ; GD : *desmentoison* ; FEW VI-1, 744b : *mentiri*]

"Démenti"

REM. Doc. 1376 ds GD II, 611a. [H. G.]

DESMEMENTEMENT, subst. masc. (démentement)

[T-L (renvoi) : *desmementement* ; GD : *desmementement* ; FEW VI-1, 745b : *mentiri*]

A. - "Offense" : ...courroucié desdictes injures et *desmementement* (Paris domin. angl. L., 1425, 189).

B. - "Démenti"

Rem. Doc. 1357 et 1379 ds GD II, 610b. [H. G.]

DEMENTER, verbe (démenter)

[T-L : *dementer* ; GD : *dementer* ; AND : *dementer* ; DÉCT : *dementer* ; FEW III, 37a : *dementare*]

A. - (Se) *dementer*. "Se tourmenter, se lamenter (jusqu'à perdre la raison)" : Monlt se plaint, monlt se *dementa*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 103). Moul fort me print à *dementer* Et à moi mesmes tourmenter, Et dire : Chétif ! que feras ? (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 7). La dame li respont : "Vo paine perdriez, Si vous requier merci que vous vous en ailliés, Sur le cors mon seigneur *demanter* me laissiés." (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 27). Prince, pour Dieu, le peuple se *demente* De paix avoir, qui tant vous a loé, Craint et chieri ; faictes que guerre absente, Tant que chascuns devra crier Noé. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 166). Oui veüst là le conte de la Marce, qui amoit l'esquier mort sus toutes riens, courouchier et *dementer* et regretter, il en peüst et deuist avoir grant pitié. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 49). Ainsi comme vous ouez, se *dementoit* Remond, et se fiert et debat par telle maniere qu'il n'a si dur cuer ou monde, s'il le veoit et ouoit, a qui il n'en preinst pitié.

(ARRAS, c.1392-1393, 243). Remond (...) entra en une chambre et se coucha sur un lit. Et la se commença a *dementer* et faire si griefz lamentacions qu'il n'est si dur cuer ou monde qui n'en eust pitié. (ARRAS, c.1392-1393, 253). ...Si crient, brayent et *demantent*, Pour les tres griefs doulours qu'ilz sentent (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 149). Maiz se nous considerons bien la doctrine des sages, nous trouverons que, pour quelconques default de chevance, nulz raisonnables hons ne se devroit ainsy *dementer* ne pour povre tenir (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 500). ...Fors qu'Amours avoit si replet Leurs cuers de son art tout complet Que la bouche en tient si long plet Et s'en guermente, Car selon que cuer se *demente*, La bouche d'amant parlemente De ce qu'il faut que le cuer sente (CHART., L. Dames, 1416, 273). Endementiers que le chevalier se *dementoit*, la bonne dame l'escouttoit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 356). Vray est que très souvent ilz se *dementoient* pour ce qu'ils n'avoient nulz enfans (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 112). ...le cuer tousjours luy jugeoit qu'ilz l'avoient tué et murdry [son ami]. Et commença a soy *dementer* et crier plus amerement que devant. (C.N.N., c.1456-1467, 552).

- *Faire dementer* : Desirs li fait maint divers saut ; Sans froidure le fait trembler Et sans chaleur le fait suer ; Souspirer li fait maint souspir ; *Dementer* le fait et gemir ; Il l'art, il l'alume, il l'esprent (MACH., D. verg., a.1340, 37). ...la douceur fine Qui le donte, qui le doctrine, Qui rire le fait et chanter, Qui le fait pleindre et *dementer*, Qui le fait fremir et doloir... (MACH., D. Lyon, 1342, 182). Souvent me fait souspirer, *Dementer*, pleindre et gemir, Et grief douleur endurer L'ardure dou grant desir Qui me fait à la mort traire... (MACH., L. dames, 1377, 46).

- *Le coeur dement à qqn* : Et quant Signagon la voit, tout le cuer li *dement* ; Bien la volcist tenir ens ou sien tennement Si l'eust coustéz son contrepoix d'ergens. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1034).

- *Se dementer de qqc.* : A vous me complain et lamente, Comme celui qui se *demente* De ce qu'a tort sui ci jugiez (Mir. st J. Cris., c.1344, 275). Je n'an puis mais ce m'an *desmente*, Car vous m'estiéz plus doulx que sucre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 143). Las ! qu'est mon enfant devenu ? Las ! pour quoy n'est il revenu ? Raison est que je m'en *demente* ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 69).

- [Pour qqc., pour obtenir qqc.] : Et ossi, quant tout bien remir, L'estat, le fet et le parolle Dont je me *demente* et parolle, Puet estre que li virelés, Qui fu chantés a plains eslés, Ne fu pour moi ne fes ne dis. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 53). Qui de nous [des gens nouveaux] se veult enquerir, Pas ne fault que trop se *demente* ; Nostre renom peult-on querir, Comme verrez, à l'heure presente. (Gens nouv. T., c.1461-1500, 315). Il a ceste nuit denommee Jour pour qu'el est enluminee Ainsy que se jour estoit. Et de cela se *dementoit* David qui grant prophete fust, Disant ces motz, *et nox sicut Dies illuminabitur*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 339).

- *Se dementer à qqn*. "Se plaindre à qqn" : LE MARI. (...) vierge pure. Car a toy seule me *demente*, A toy me complain et lamente (Mir. enf. ress., 1353, 59). Pour ce me complain et lamente Et a vous seule me *demente*, Vierge, que m'ame si curez Que la joie li procurez De paradis. (Mir. emper. Romme, 1369, 277).

- Part. prés. [En constr. attributive] "Qui se désole" : Fille, ne soiez *dementans*. (Mir. femme roy Port., c.1342, 177). Et Romaine demoura plourant et *dementant* pour Orchaz son ami, et fut en oroisons que Dieu lui donnast force et pouoir contre son adversaire. (Bérinus, II, c.1350-1370, 72). Sanz plus cy estre vois

savoir Ou ma fille est, et feray tant (Ne soiez de riens *dementant*) Que pour vous la paine emprandra (Mir. Berthe, c.1373, 165).

- Inf. subst. : ...si ot grant paour car elle ne savoit qui il estoit, si que, pour la doubtaunce que elle ot, elle laissa son *dementer* et se cuida mucier. (Bérinus, I, c.1350-1370, 270). "Frere, or ne vous esmaiez et laissiez vostre *dementer*, car je yray a lui quant il vous plaira, et lui diray tout ce que vous me voudrez dire". (Bérinus, II, c.1350-1370, 62). Doulce amie, en Dieu t'asseure Et si laisses ton lamenter. Ne te vault riens tel *dementer* (Mir. marq. Gaudine, 1350, 152).

B. - *Dementer qqc.* [l'objet du tourment] "Entretenir en soi et manifester (l'objet de son tourment)" : Si puis bien determiner En mon lay, que vueil finer, Qu'amans en tourment De desir, qui durement Le scet *dementer*, Ne puet sans espoir durer Amoureuement, Ne qu'on puet au firmament Sans eles voler. (MACH., Les lays, 1377, 388).

- *Dementer son deuil*. "S'abandonner à la tristesse" (Éd.) : En son duelx que *desmante* est Clarisse rantree, Et dit : "laisse meschant, comme sus malleuree !" (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 317).

C. - *Se dementer de*

1. "Entretenir en soi (jusqu'au tourment) et manifester son désir de" : L'an lors de l'incarnation Mil cent et trente indicion, Quant l'abbé Guérin qui estoit Septiesme abbé et mont s'estoit D'aler a Rebez *dementé*, ... (Vie st Evroul S., c.1350, 145). Dedens le bacin enterra [l'oiseau] Et finalement se baignera. Or doit on tres bien regarder De congnoistre quant *dementer* Se vouldra de s'en yssir hors Qu'il ne bate contre les bors (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 354). Quatre chenés ait bien querans D'Espagne et tres bien retrouvans Qui soient a commandement, Car d'autres je ne me *dement*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 452). ...après ce qu'il se fu une grant piece reposé, il se *dementa* de veoir les reliques de leanz (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1378, 206). Comme l'histoire parlemente, Sy vexez furent de tourmente Qi'ilz estoient presque au mat coupper. La mer fut sy tres vehemente Que aucun d'entre eulx ne se *demente* Plus de saillir ne de trepper (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 204). D'aucun reconfort accointer Plusieurs foyz m'en suy *dementé* ; Mais j'ay toujours, au pas aler, Le rebours de ma voutenté. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 35). Et pour ce mentent Ceulx qui dient et qui consentent Que quelque amour que dames sentent, Tousjours de changier se *dementent*. (CHART., L. Dames, 1416, 297). MARTHE. Que fais ma seur ? BRUNAMONT. Elle devise : Tousjours de plaisir se *demente*, Jour pour jour, ainsi qu'elle advise. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 139).

- [D'un animal] *Se dementer de (la femelle)* : La cause si est pour ce que les cerfs se *dementent* des biches et commencent a eschauffer (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 20). Quant le seson des cerfs est faillie après la Sainte Crois, quant il se *dementent* d'aler aus biches, l'en doit les chiens de la meuste garder sans chassier (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 98).

2. "Entretenir en soi (jusqu'au tourment) et manifester sa préoccupation de" : Le dyable y soit ! c'est à reffaïre. Par saint Jehan, sire, vous mentez. De quoy esse que vous *dementez* ? Vous estes ung devin d'eaue doulce. (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 323). MALOSTRU. Vous meslez vous de telz ouvraiges ? TESTE CREUSE. Aultre foyz m'en suis *desmenté*. (Copp. lard., a.1488, 163).

- *Soi dementer* + inf. : De plateines vous *dementez* Avoir de fer toutes ardans, Qui au lonc des costez pendans Par tel manière li

seront Que la char il lui arderont (Mir. st Lor., 1380, 180). Helas ! nul n'attente Ne ne se *demente* Luy tendre la main. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 66). [H. G.]

DEMENTIERS, adv. (dementiers)

[T-L : *dementieres* (*dementiers*) ; GD : *dementiers* ; AND : *dementers* ; FEW III, 178b : *dum interim*]

Loc. conj. (*Tant*) *dementiers* *que*. "Pendant que" : *Dementiers* c'om façoit celle sainte abbaïe Qui au sonc la montaigne est autement decie De tres grant apparot par mervoilluse estude (Gir. Ross. H., c.1334, 266). *Demantiers* qu'il voloient les portes deffroissier Et toute l'abbaïe destruire et tamboissier, Les femmes s'escrierent a auz cris et souvent... (Gir. Ross. H., c.1334, 293). Gauvain, alez nous retenir Ung hostel pour nous hebergier, Et s'appointiez pour nous logier, Et *dementiers* que nous irons Offrir au roy que nous querons. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 43). Vous autres après amenrés Ces malheureux, tant de mestier [I. tant *dementier*] Que je lyeray ce pautonnier, Affin qu'il ne s'en aille point [Lecture *dementier* proposée par A. Tobler, Z. rom. Philol. 20, 1896, 412]. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 151).

Rem. Ex. d'a.fr., BERS. (*dementirs* *que*) et doc.1398 (*domentiers* *que*) ds GD II, 498b-c.

- *Les dementiers*. "Pendant ce temps"

Rem. Doc.1377 ds GD II, 498c.

REM. Pour *en dementiers*, v.*endementiers* (*Jeu st Den*. S., c.1380-1400, 99, v.546, *en dementieres* ; CAUMONT, Voy. N., p.1420, 19, *en dementies* *que* ...).

V. aussi *endementiers* [R. M.]

DEMENCION, subst. fém. (démentation)

[GD : *demencion* ; *FEW VI-1, 744b : *mentiri* (?) (?)]

"État de ce qui est caduc"

REM. Ex. de Chron. et hist. saintes et profanes, 1430 ds GD II, 495b. [H. G.]

DESMENTIR, verbe (démentir)

[T-L : *desmentir* ; GD : *desmentir* ; GDC : *desmentir* ; AND : *desmentir*¹ ; DÉCT : *desmentir* ; FEW VI-1, 744a : *mentiri* ; TLF VI, 1066b : *démentir*]

I. - [Correspond à *mentir* "dire le faux"] "Contredire en niant la véracité de ce qui est affirmé, désavouer"

A. - Empl. trans.

1. [D'une pers.] *Desmentir* qqn. "Contredire qqn en niant la véracité de ce qu'il affirme, désavouer qqn, l'accuser de mentir" : Et cil qui ou nombre se mettent Des amans, tant qu'il s'entremettent De prier, et moult se guermentent, Et se voit bien Amours qu'il mentent, Car Amours les voit par dedens Et les *desment* par mi les dens ; Cil sont a la senestre mis Pour estre amez, et non amis. (MACH., D. Aler., a.1349, 337). De quoy les damoiselles avoient si tres grant duel et si grant maltalent que a pou que le cuer ne leur crevoit de meschief et d'angoisse, pour ce qu'elles n'osoient *desmentir* le traïtour. (Bérinus, I, c.1350-1370, 325). Et lors ledit Loys lui respondi, en disant telles parolles ou samblables en substance : Et comment ? Mons. de Thouraine est d'aussy bon pere et bonne mere comme est le roy. De laquele parolle ledit Charlot *desmenti* ledit Loys, en disant : Tu mens, car mons. de Thouraine n'est que homme de neant et que un putier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 24). Je n'ay pas paour qu'il me doye *desmentir* ; J'ose bien tant de son fait soustenir ; Et pour cela, maugré tous envieux, Je maintendray, qui ne le vueille oïr : J'ayme la belle, la meilleur des meilleurs. (GARENC., Poésies N., c.1390-14, 23). ...un

enfant s'estoit plaint qu'il lui avoit donné une buffe pour ce qu'il l'avoit *desmenti* (Bouciquaut L., 1406-1409, 18). ...le dit suppliant (...) n'avoit lors cousteau, dague, espée ne baston, et fut triste et merencolieux de ce que le dit Pontenier l'avoit *desmenti* et appelé ribaut, et avoit tiré l'espée nue sur lui (Doc. Poitou G., t.8, 1431-1447, 226). ...lors ledit Poinlet, soy demonstrent de la responce indigné et corroussié, commança a injurier très fort ledit suppliant et le *desmentir* très rudement (Trés. Reth. L., t.4, 1451, 202). PATHELIN. Vous ne sçavez, Belle dame ! Se vous n'avez Du drap pour nous deux largement, Si me *desmentez* hardiement. Quel couleur vous semble plus belle D'ung gris vert ou d'une brunette Ou d'autre ? (Path. D., c.1456-1469, 54). Et adonc la moinsnée commença à dire à son amy : Me laisserés vous ainsi *desmentir* et villenner pour soustenir vostre honneur ? (BUEIL, I, 1461-1466, 126). Bien dit ou mal, vaille que vaille, Enregistrer j'ay [Villon] fait ses diz Par mon clerc Fremin l'estourdiz, Aussi rassiz que je pense estre, S'il me *desment*, je le mauldiz : Selon le clerc est deu le maistre. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 59). LE SERGENT. Je suis ung membre de justice, Et devant moy le *dementez*, Et encore outre vous vantez Que vous mesme(s) le pugnirés ? (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33). ...en parlant de leurs matières ensemble, le connestable *desmentit* très villainement ledit seigneur de Humbercourt par deux foiz. (COMM., I, 1489-1491, 244). Estant toutes ces questions parmy nous (et que ledit duc d'Orleans en print debat avecques le prince d'Orange jusques à le *desmantir*) (COMM., III, 1495-1498, 241).

- "Infliger un démenti (par la force des armes)" : Et Gaufroît les chargat [les barons] une response teille qu'ilz desissent a leur roy : s'i[l] veult dire que sa terre doit cavage ne tregut, il le vourat *dementir* et combattre. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 24). Respont Gloriande : "Vous conquerreis toute Cristienté, maiz encores doncquez en ma chambre est ung prisonnier qui vous *dementirat* ; et par bataille il moy calengerat pour Carahus, mon amy." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 56).

- *Desmentir l'un l'autre* : ...ou quel chemin se murent paroles entre le dit Pierre et le dit Berthelot, teles que ilz commencerent à *desmentir* l'un l'autre, comme gens qui estoient tous yvres et plains de l'ennemi (Doc. Poitou G., t.5, 1380, 150). Ilz sont tous solz et tous enragiez ; et reviennent jurant, batant et *desmentant* l'un l'autre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 35). ...discorde et haine s'esmurent entre le conte de Qent et messire Rogier de Mortemer, et si grose parolles que il *desmentirent* l'un l'autre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 183).

- *S'entre-desmentir*. "S'accuser mutuellement de mentir" : Item, cogneut que, environ la foire de Compiengne derrenierement passé ot un an, pour debat et parolles qui se meurent, en icelle ville de Compiengne, entre lui et un nommé Gieffroy de Louvain, du país de Breban, à un jeu de palme où ilz jouoient l'un contre l'autre en icelle ville de Compiengne, et qu'ilz se furent *entre-desmentis* par plusieurs fois, et aussi que li uns ot dit à l'autre qu'il le courrouceroit là où il le trouveroit, sceust, il qui parle, que ledit Gieffroy estoit partis d'icelle ville de Compiengne, en venant le chemin droit à Noyon. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 170).

2. [D'une chose] *Desmentir* qqn / qqc. "Contredire, refuter qqc. ; désavouer qqn" : A ce ci ne m'acort je point, Car je say bien un autre point Qui ce point ci dou tout *desment*, Dont cils qui le maintient se ment, Et tantost li reprouveray, Car selonc raison prouveray Pour moy droit et contre lui tort, Car de la verité se tort. (MACH., D. Aler., a.1349, 300). ...et se ne veulz ton país *desmentir* tu dois en toy monstrier bonne condicion : car tres communement

gens de ta region sont tres vertueux et bons, et de louenge dignes (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 91). Qui son païs *desment* se fait moult a reprenre. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 130). Je n'ay bouche qui puisse rire Que les yeulx ne la *desmantissent*, Car le cuer l'envoyeroit desdire Par les larmes qui des yeulx yssent. (CHART., B. Dame, 1424, 332). Que ont il gardé des excellences seigneuriaux, et retenu dez dignités des princes, fors seullement le nom faint et vain, dont leurs oeuvres lez *desmentent* et desdient ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 66). Mais de toy vueil je sçavoir la cause de ceste alternative punition, qui semble derroguer a la divine justice, et *desmentir* le texte qui dit que le filz ne portera point l'iniquité de son pere, maiz que chacun soustendra le poix de son fardel. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 44).

B. - Inf. subst. : ...quiconques injurieroit par *desmentir* estant au conseil perderoit la langue (LA SALE, Sale D., 1451, 121). Et tellement parla et aguillonna l'autre dame par son langaige qu'elle se prist à dire qu'elle disoit mal et qu'il n'en estoit riens (...) Et tant parlerent qu'elles vindrent au *desmentir*. (BUEIL, I, 1461-1466, 126).

II. - [Correspond à *mentir* "faire défaut, faillir"]

A. - Empl. trans. "Briser, mettre en pièces"

1. [D'une pers.] "Mettre qqc. en pièces, briser qqc." : Le hialme li oste et dou chief li *desment* : Le maistre et le chevalz abaitit laidement. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 615). ...car partout la ou il veoit la grande merlee il se adventuroit et *desmentoit* au branc d'acier en tel façon lez harnois dont lez infidellez estoient adoubés, que pou de gens estoient de luy a consaulz que ce ne fust a leur male journee. (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 101-102).

- *Desmentir* qqn. "Briser qqn, harceler qqn" : ...pour laquelle cause icelluy de Gransson, se voyant frappé et *desmentu*, et qu'il estoit injurié et villainement outragé, fut esmeu en soy (Lettres rémission René II P.D.H., 1481, 123).

2. [D'une chose] "Ébranler, briser qqc. (un mur, un bâtiment)" : Mais la lance Herpin l'ataindit teillement Que permy le hauber la maille li *desment*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 101). ...et y a eu tel coup de bonbarde qui par force et fureur a getté et *desmenti* les pierres par le dedens a l'espoisseur de XXVI piés (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 161).

B. - Empl. intrans. ou pronom.

1. [D'une chose] "Perdre sa solidité, voler en éclats" : Je vueil ce bon boucler cesir Qui pour coups ne puet *desmentir*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 118). Ceste cités de Carcassonne (...) fu anciennement appelée Carsaude (...) et le fissent fremer et edefiier Sarrasin. Onques depuis on ne vei les murs ne le maçonement *desmentir*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 167). Il confesse sans repentir [Judas], Il fait l'eschielle *desmentir*. Pour ce ja ne la trouvera Ne par dessus ne montera, Se Dieu par sa misericorde, Qui tout puet, a lui ne s'acorde. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 123).

- Empl. pronom. "Se briser, s'ébranler" : Quant on les voit changier en deshonor [les trois piliers sur lesquels repose la tour de l'État], Dieu non doubter, Justice estre muable (...), Et qu'om ne veult fors que l'or acrochier, Cela des lors fist la tour desrochier, Fendre et fremir, qui par ce se *desment*, Que chascuns dust des princes redrecier, Qui ces pilliers et leur nature sent. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 391). Cil de la ville furent esbahy durement, Quant ilz virent le voirre qui trembla ensemment, Pour les cops c'on frappoit en la mine souvent Et pour ce que li murs a *desmentir* se prent. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 125). ...et contretenoit de cellui bras le plus principal pan de mur et qui portoit

le branle du seurplus, et neantmoins se *desmentoit* et decrevoit en plusieurs lieux et des principaulx piliers s'enclinoient aux fais des aucuns. (CHART., Q. inv., 1422, 9).

2. [Du corps ou d'un membre du corps] "Faire défaut" : Car li pensers fait ma douleur doubler, Et mon desir croistre en ardeur qui dure, Et esperer qu'adès me sera dure Celle que je comper si chierement, Que cuers me faut et mes corps se *desment*, Quant sans pité voy sa douce figure. (MACH., L. dames, 1377, 58).

- Empl. pronom. "Être défaillant, ne plus remplir sa fonction, se dérober" : De jour en jour son corps anientit Par travailler, par viellesce ensemment ; Le dos lui duelt, l'eschine se *desment*, Doleur l'ençaint, tele est sa destinée (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 50).

- En partic. *Le coeur lui desment*. "Le coeur lui manque" : Trestout le corps lui alenti Et tout le cuer lui *dementi* ; Le goust perdy, la mort voloit, Et chascun dit que il moroit. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 17). Quant li roys voit le belle, tous li coers li *desment* : "Ahi, noble pucelle", dist li roys bassement (Bât. Bouillon C., c.1350, 81). Et de si grant courroux et air le fist que le cuer l'en *dementi* et lui failly, si cheï pasmez sur la tumbé de sa mere et fu moult longuement en paumoisons. (Bérinus, I, c.1350-1370, 30). Et quant il fu montés sur le cheval s'estent ; Ses pères le regarde et sa mère ensemment, Chascuns tel joie en a que li cuers l'en *desment*. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 105). Li duc ploure et soupire, tout le cuer li *desment* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 832). Quant la dame l'oï, tout le cuer lui *desment*. (Tristan Nant. S., c.1350, 241). Quant le venin au cuer senti, Qui ja pres lui ert *desmenti*, D'angoisse a Dieu s'escria "Merci", et granment lui pria Que saint Evroul par sez merites Lui dont de sez maus estre quites. (Vie st Evroul S., c.1350, 145). [H. G.]

DESMENTISSEMENT, subst. masc. (démentissement)

[GD : *dementissement* ; FEW VI-1, 745b : *mentiri*]

"Injure, offense"

REM. Doc. 1446 ds GD II, 498c. [H. G.]

DEMENTRUES, adv. (dementrues)

[]

En dementrues que. "Pendant que" : En *dementrues* que ces deux hos estoient ensi assablées (...) couroient li fourier fourer là où par tout trouver il le pooient. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 29). [J. P.]

DEMERGER, verbe (démerger)

[GD : *demergier* ; FEW VI-2, 30a : *mergere*]

Empl. trans. "Plonger, abîmer (dans l'eau)"

REM. Ex. de *Orose* (éd. 1491) ds GD II, 499a. [H. G.]

DEMERIR, verbe (déméir)

[GD : *demerir* ; FEW VI-2, 29b : *merere*]

I. - [Préf. *de-* intensif (mais en contexte nég.)]

A. - Empl. trans. "Mériter pleinement (une chose nég.)" : Cil leon sans foy devorant A qui sont ses louyers renduz, Seducteur de peuple ignorant, S'est priz ez laz qu'avoit tenduz. Cheu est en sa mesmes profonde Fosse qu'il avoit *demerie*. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 125). L'homme en pechant descend de la dignité de sa nature, et ainsi appert que les presceus peuent *demerir* et deservir paine perpetuele par leurs demerites et malices. (Somme abr., c.1477-1481, 172).

B. - Inf. subst. "Ce que l'on mérite (en raison de ses fautes), démérite, faute" : ... premièrement du tres-espouvantable deluge

par lequel, en sa fureur provoquée par les hommes et par leur *demerir*, il mortifia toute creature vivant en la terre (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 2-3). ...sy n'est il que une fin ultime (...) : c'est de loer Dieu de tout comme de qui tout depend, de se ployer humble soubz son envoy, soy accuser mesmes de son *demerir* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 167). D'Espaigne ung connestable Hautainement regnant, (...) Celluy vis je morir De mort confuse et dure, Ce fist son *demerir*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 289).

II. - [Préf. *de/-des-* à valeur d'éloignement (pour marquer le contraire du mérite), p. opp. à *merir*]

A. - Empl. intrans. "Démériter" : [Caÿphe à Judas :] Si par peché tu *desmeris* et a dampnement t'abandonne, cela ne nous toulst ne nous donne ne de toy ne nous doit chaloir. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 339).

- THÉOL. "Perdre en démeritant et en encourageant la réprobation divine" : ..laquelle chose seroit forcenerie, et contre la divine justice aviller la dignité dez dons de Dieu, et denyer le franc arbitre de l'omme, lequel peult merir ou *demerir*, obtenir ou perdre lez dons de grace. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 150).

- *Demerir de qqc. en qqn.* : Sans avoir *demery* En luy de riens qui mal agrée, De moy, lasse, c'est desparty Et si m'a seulle delaissée. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 146).

B. - Empl. trans. "Faire qqc. en démeritant"

- *Demerir qqc. envers qqn.* "Faire qqc. qui peut indisposer qqn" : ...priens que par sa haute prudence, comme père et recteur de sa maison, il vouldist amodier la volonté de son fils, lequel, sans avoir riens *demery* envers luy, les vouloit deprimer (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 230). [R. M.]

DESMERITE, subst. masc. et fém. (démérite)

[GD : *demerite* ; GDC : *desmerite* ; AND : *demerite* ; FEW VI-2, 34b : *meritum* ; TLF VI, 1068a : *démérite*]

A. - "Faute, action répréhensible" : ...Enfer ne fait Mal fors à ceulz qui ont meffait Et qui pour leur maux sont coupable ; Mais li mesdisans tout à fait Sans *desmerite* ne forsfait Sont aus fins amans trop grevable Et font tant par leur controuver Desloyaument Qu'à maint en font triste, dolant Ses jours finer... (MACH., App., 1377, 650). ...par la puissance desdicts deffiens, sans nos *desmerites* ou dessertes, sont noz forteresses prises, demoliees et partie d'icelles, avec pluseurs villes de nostre territoire arses et brulees (Doc. 1444. In : P. Marot, Bibl. Éc. Chartes 102, 1941, 150). ...ung nommé Seguin, lequel, pour ses *desmerites* qu'il faisoit, il fut par le roy privé de la duchie d'Acquittaine (JUV. URS., T. crest., c.1446, 104). Et se l'eüsses au mains Laissé vivre soirs et mains Tout son temps ! Mais nesnil, ains Par ta *desmerite* Es celle qui ne te fains Et ton dart qui est soudains La joye des corps mondains A tort desherite. (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 245). [Jason à Medee:] "Dame, pour quoy fustes vous onques nee ! Les merites de vos benefices sont grans et dignes de gloire, mais vos *demerites* sont si enormes qu'ilz estaindent tout." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 224). Cestui predist et jugea aussi de l'infortune des Juifz, qui furent gectez hors de Paris pour le *demerite* d'aucun d'eulx (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 132 r°). Après le dict duc milannois survint prestement le roy Alfonse, roy de Naples, soy piteusement lamentant de sa doloireuse infortune, qui, (...) les sens restrains, la puissance vivificative estainte et les proprietiez de l'ame ebetees, avoit doloireusement finez ses jours, tant pour ses *desmerites* et ses actes vicieux, comme pour l'indignation et haynne

qu'il avoit envers les nobles de son royaume (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 69).

- "Mérites" (Éd.) : JOSAPHAT. Nulz ne doit aourer Ses dieux ne doubter, S'il ne scet comment. ARACHIX. Quoy ? Ne cré vous pas Noz dieux en tous cas Et leurs *demerites* ? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 336).

Rem. Le préf. *des-* a ici une valeur intensive.

- *Rendre à qqn ses démerites*. "Le traiter comme il le mérite, en fonction de ses fautes" : Nous savons bien que vous randrez à ces Franczois leurs *démérites* (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 531).

B. - Au plur. DR. "Crimes, forfaits qui relèvent de la justice" : ...lesquelx malfaisours pur leur *demerites* ount deserviz punissement assés cruel si la treshaute benignité de vous, nostre tresredoubté seigneur, replevis de toute grace vorroit proceder envers eux selonc leur *demeritez* (Lettres agn. L., 1369-1412, 12). ...maiz welt le Roy qu'ilx soient tres bien puniz selonc leurs *demerites* (BAYE, I, 1400-1410, 113). Cy apres sont les larons qui morurent avec notre Sgr sur le mont de Calvaire, qui font les *demerites* pour quoy ils furent mis a mort. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 89). Vous m'avez amené cest homme Chargié de plusieurs *demerites*, Digne de mort comme vous dictes, Comme d'avoir fort subverty Vostre peuple et tout perty Et beaucoup de mal impromeu. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 300). L'EMPEREUR. Il fault savoir quelque nouvelle De celle chiennaille maudite, Que par faulte et grant *demerite*, Est en noz prison detenue. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 90). ...sachiés que je suis de bon lieu, mais lez *demeritez* de mes adversités et pestillencez qui par fortune outre mon gré me sont advenues ont tant fait que ceste peine m'a été produite et chargee (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 96). ...maistre Jehan de Beauvau, nagueres evesque d'Angers, pour ses fautes et *demerites*, par procez deurement contre luy fait (...) a esté (...) privé (...) de tous autres benefices et offices qu'il tenoit (Lettres Louis XI, V., t.3, 1467, 164). Advint que le pasteur, pour aucuns ses *demerites*, fut jetté en laditte cave a devorer d'icelles bestes. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 256).

- *Brusler, condamner, executer, ... qqn pour ses desmerites* : ...comme Guion Pevrier, de Conne sur Loyre, ait esté accusé par un homme appelé Jehanin du Char, qui par ses *demerites* fu executés à Lille soulx Monreau, en Bourgoigne, d'avoir esté à un homicide et à pluseurs autres malefices (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 412). ...feu Perrin IIII-Dois et un nommé Sarrasin, qui, pour leurs *demerites*, ont esté executés à mort (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 137). ...en le vouloit avaler en oubliete, en laquelle il avoit esté condempnez pour ses *demerites*, et, par especial, pour le fait de la mort dudit Rotisseur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 261). ...Naman, qui par envie avoit tout ce basti, fu pris et pendus par ses *desmerites* (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 863). ...touz lesquelx, le XXIXe jour du moys de mars derrain passé, furent pour leurs *demerites* executez et penduz, exexpté le dit Macé le Bas qui fut escolletté (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1420, 101). Et par ce lui est delivree par ladicte Court ladicte hopellande du consentement du procureur general du Roy, ayant, comme il dit ouit nom, le droit en ceste partie dudit feu maistre Jehan de Montfort, nagaires executé pour ses *demerites*. (FAUQ., II, 1421-1430, 346). ...auquel lieu il pour ses *demerites* a esté decapité. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 166). Durant lequel temps, y en avoit ung nommé Hannekin Lion, natif de Dunequerque, lequel pour ses *démérites* avoit esté banni de la ville de Gand et s'estoit rendu fugitif du pays (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453,

234). Item, m'appartiennent aussi a ladicte cause une justice, autrement dit gibet, près de ma ville de Chastel, a quatre pillers et festiers, a laquelle et autrement par divers tourment de mort par bonne justice faire executer gens selon leurs *demeritez* jusques a mort, prendre les drois de confiscations, actraiers, espavez, amendes de batures arbitraires et aultrement. (Comté Porcien R., 1459, 258).

C. - RELIG. "Ce qui prive l'homme de la grâce de Dieu ; faute, péché" : Helas ! Mar furent d'Adam nez Les chetis qui seront dampnez En enfer pour leurs *demerites* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 290). ...ne aussi Dieu ne descognoissoit pas que homme peust non mourir, pour ce que il devoit par après, mourir pour la *desmerite* de pechié (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 167). Biau preudons, or entendez. Toute La *demerite* vous pardoin. Puis que Dieu, qui voit près et loing, Le vous pardonne franchement, Aussi fas je certainement ; C'est a briefs moz. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 135). Or ay donques dit souz correction comme les anges sont en lieu et leur lieu propre ou plus propre est ou ciel ou sus le ciel, mais par dispensacion divine et par leur volenté ou pour leurs *demerites* aucuns sont yci-bas. (ORESME, C.M., c.1377, 294). Car la declaracion ou la sentence du prestre, quant elle procede par voie de raison et declaire le pecheur, par sez merites, estre absoubz, ou par sez *demerites*, estre lié, si est approuvee et confermee de Dieu, en l'autre siecle. (Songe verg. S., t.1, 1378, 83). ...il precha pupliquement au pueple que luy seul avoit pover de remettre et pardonner lez poines que lez pecheurs devoient souffrir par leur *demerites* en l'autre siecle. (Songe verg. S., t.1, 1378, 101). Or pert il bien que malvez esperit Vous a fait une illusion. Ainssy meine a confusion, Ainssy detient, ainssy enlance Ceulz a qui Dieu soutrait sa grace Par leur pechié et *desmerites*. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 128). ...car predestination ordonne la gloire selon le bon plaisir, mais reprobation prepare et appareille la paine selon la requeste des merites ou *demerites*. (Somme abr., c.1477-1481, 171). Voz predecesseurs si l'aquistrent [ceste haulte prosperité] par l'exercite de bonnez oeuvres et par usage vertueux, et lez successeurs le perdent par non challance de bien faiz et par abusioin de puissance. Dieu la donna par la merite des bons peres, et il l'a tollue aux enfans forligniez pour leurs *desmerites*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 66). Toutes telles dispositions viennent de Dieu qui donne mutation aux choses selon le merite ou *desmerite* des gens. (COMM., I, 1489-1491, 109). [H. G.]

DEMERITER, verbe (démériter)

[FEW VI-2, 34b : *meritum*]

Empl. trans. "Mériter" : Sy tira ledit Potton fruit et grant joye de sa sollicitude, et ses ennemis largement confusion de leur ignorance, qui toutesvoves estoient gens (tels y avoit) bien experimentés (...) dont je me donne merveille, si ce n'est que je pense que fortune le vouloit ainsi, ou que le péchié de quelqu'un le *demeritoit* (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 125).

REM. L'unique ex. de GDC IX, 346c : *desmeriter* (1524) a le sens de "démériter". [H. G.]

DEMERITOIRE, adj. (déméritoire)

[FEW VI-2, 34b : *meritum*]

"Par quoi on démérite" : Et pour tant que tous agens ou facteurs ne peuvent riens en ce qui est par desseure eulz, pareillement nature ne puet en aucun fait meritoire qui passe sa faculté et son pouvoir, mais elle puet au fait de pechiet, qui est *demeritoire* et desert paine, comme en aucune chose dedens et dessoubz humaine nature. (Somme abr., c.1477-1481, 171).

REM. FEW : «Nfr. *déméritoire* adj. "par quoi on démérite" (1718 Fénélon ; seit 1863)» ; 35a : «Mfr. *desmeritoire* "qui n'est pas méritoire" Montaigne». [H. G.]

DEMERSION, subst. fém. (démersion)

[GD : *demersion* ; *FEW VI-2, 30a : *mergere*]

"Action de plonger"

REM. Ex. de *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430 ds GD II, 499b [H. G.]

DESMESURANCE, subst. fém. (désmesurance)

[T-L : *desmesurance* ; GD : *desmesurance* ; AND : *desmesurance* ; FEW VI-1, 728a : *mensurare*]

"Excès, désmesure" : Tropt est folx qui met s'esperance De passer oultre sa puissance Pour acomplir son grant coraige. C'est tropt fole *desmesurance* D'avoir grant cuer en povre pance. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 97). Ne faire plait ne grant chiertey De ton chaitis corps sejourner, Quart c'est fole *desmesurance*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 182). Je cro, Rollant, qu'il n'est *desmesurance* Quant que Diex veult, le Sire de proveance (Entrée d'Espagne, éd. A. Thomas, c.1350, 143).

- À *desmesurance*. "À l'excès, excessivement" : Ou Val Perilleux en entraient, La ou les boeufs sauvage estoient Et leur mansion y avoient, Fors, orible a *desmesurance* Et de perversse contenance. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 158). [H. G.]

DESMESURE, subst. fém. (désmesure)

[T-L : *desmesure* ; GD : *desmesure* ; AND : *desmesure* ; DÉCT : *desmesure* ; FEW VI-1, 727b : *mensurare* ; TLF VI, 1068b : *désmesure*]

A. - "Désmesure, excès"

- [À propos du comportement d'une pers.] : Si que bien se gardera De leur desir, plein d'ardure Et de *desmesure*, Où scens ne mesure, Honneur ne droiture, Amour, bien ne raison n'a. (MACH., Les lays, 1377, 453). Et sachiez que cent fois mourir Vouldroie, avant que desnature Fust en moy a tel *desmesure* Que mon cuer a Loiauté droitte Ne se tenist, car, je vous jure, Tout doit perdre qui tout convoite. (Cent ball. R., c.1388-1396, 136). Le ventre, qui s'assotte De vin, chiet tantost en luxure Et en toute autre *desmesure*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 76). Aussy en prins tu si outrageuse part que tu euz ensemble quinze femmez et deulx chamberieres, et enseignas aux tiens en prendre par abundance et en abuser par *desmesure*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 123). Dont te fault il vroye cognition, Conduyte et mise par tel condicion, Que ne souffres quelque sedicion Par *desmesure*, Car Attrempance qui faict tout par mesure Te guydera, com celle qui mesure Et compose l'appetit et l'asseure, Sans exceder. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 80).

- [À propos d'une chose] : Et pour ce qu'elle [l'horloge] iroit sans ordenance, Et trop hastieusement et sans mesure, S'elle n'avoit qui de sa *desmesure* Le destournast et le remesurast (FROISS., Orl., 1368, 88). ...Sy feront tant princes et clers Que, puy qu'ilz ont fait droit envers, Ilz retourneront l'envers droit, Pour ce que chascun aye droit. C'est nature de *desmesure* Que tousjours revient a mesure. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 52). La terre est pleine de tresor, D'or et d'argent a *desmesure* Par son avarice et usure (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 189).

- À *desmesure*. "Outre mesure, à l'excès" : J'ai fait pechié a *desmesure*. (ARNAUD, Prière Vierge O., II, c.1350-1400, 149). Car tant est sure L'arsure, Qu'à *desmesure* Me dure, Que mais de cure Ne cure (MACH., Les lays, 1377, 305). Mais, comme l'yon fort aty, En

piés ressault pour soy vengier Quant le rabatent ly bergier Qui le frapent a *desmesure* (Pastor. B., c.1422-1425, 252). Le pourra chascun bien congnoistre ? [Le signe sur le front de Caïn] J'en ay grant doute a *desmesure*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 24). Mais, pis, le menu peuple, espoir, Encontre nous s'elesvera Et ensemble nous destruira De mort honteuse a *desmesure*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 402). Trop fust grande ma faulte a *desmesure* ! Ha ! miserable et povre creature Qui corrompu as humaine nature (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 65).

. En partic. [exprime le degré élevé d'une qualité] Adj. + à *desmesure*. "D'une manière démesurée, excessivement" : ...la grant chaleur dou soleil N'iert ja si chaude a *desmesure*, Ne pleine de si grant ardeur, Qu'un petit de vent ne l'abate Et qu'il ne la rende pour mate... (MACH., D. Lyon, 1342, 195). Ce serpent grant a *desmesure* Semble qu'il mette peine et cure A moy prendre (Mir. st Panth., 1364, 317). Et si estoient moult foulez Dou chaut, et pesamment armez, Car chaut faisoit à *desmesure* Dessus la roche haute et dure (MACH., P. Alex., p.1369, 165). Car il avoit ung haubert tel que il n'a en tout le monde ne fer ne acier qui le peust empirer vaillant ung denier, et si avoit ung heulme ront, bel et bon a *desmesure* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 46). Mais sur toute riens m'esmerveilla la façon de ses mains qui grandes estoient a *desmesure* et si fortes que ce qu'elle tenoit n'estoit nul qui le peust avoir n'esrachier fors a grant peine. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 30). Ung beau parleur, ung appipeur, Puis qu'on sçait qu'il est ung trompeur, Bien est fol a grant *desmesure* Qui le croit de chose qu'il jure. (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 12). Elle confessa tantost de mot a mot toute sa vie a ung prestre, qui regarda son chief bel et blont a *desmesure*. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 59). Et incontinent que ledit Rousseau et ses complices virent ledit suppliant et ceulx qui estoient lors avec lui devant ladicte maison, tirèrent trait d'arbalestes et coulevrine contre eulx, en disant par celui Rousseau oudit suppliant injures et obprobres vilz et deshonestes à *desmesure*, et sur ce eurent plusieurs paroles chaleureuses les ungs vers les autres, tellement que d'une part et d'autre y eut du trait tiré (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 140).

B. - "Outrage, insulte" : Qui te fist ce meschief, Souffrir ne ceste *desmesure* ? (Mir. ste Bauth., c.1376, 115). [H. G.]

DÉMESURÉ, adj., v. DÉMESURER (démesuré)[LGERM]

DESMESUREMENT, adv. (démesurément)

[T-L : *desmesurer* (*desmesurement*) ; GDC : *desmesurement* ; FEW VI-1, 728a : *mensurare* ; TLF VI, 1069a : *démesurément*]

"À démesure, excessivement" : Desmesure Regne *desmesurément* (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 71). Bauduins i féri *desmesurément* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 273). Quant Aigres entendit la voix qui yssy du corps, si fu tous esmaiez et en grant merveille de ce qu'il le vit par devant lui si lait et si horrible, car il estoit grans et haulz *desmesurement* et estoit de tres laide figure, et avecques ce il estoit touz nulz fors que d'un noir drapeau dont il estoit çaint en travers (Bérinus, I, c.1350-1370, 252). ...*desmesurement* bevra et senz mesure parlera (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 91). Onques mais (...) Ne trouvai gens ou tant d'orgueil Eust *desmesurément* (Mir. ste Bauth., c.1376, 134). ...il estoit *desmezurément* fors et ly plus poissans chevaliers de corps, de membres et de grandee de stature, qui fuist en ce païs. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 41). En attendant garison ou la mort Au lit de pleurs où je gis presque mort, Douleur

me mort Et me tourmente *desmesurement*, Et si n'ay bien fors regret seulement, Incessamment, Qui pour m'occire à me grever s'amort. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 86). ...Anglois le fuioient, et Allemans ne l'osoient attendre, car il esrachoit escus et fendoit healmez et se maintenoit sy *desmesurement* que ce seroit chose a pou increable (Comte Artois S., c.1453-1467, 13). ...anchois, quant lez Sarasins le congurent et veirent sy *desmesurement* contenir, ilz furent comme tous espoëntez et au rebours lez Crestiens tant encourageiez que hardis que chascun en valoit deux (Comte Artois S., c.1453-1467, 86). [Consignes pour conquérir le mouton à la toison dorée :] Au regard de la seconde part de celle pouldre, tu la mesleras avec du gluy, et de ce gluy tu en oindras les museaulx des deux thoreaux, ausquelz tu porras sceurement aprocher, non obstant qu'ilz jetteront feu contre toy *desmesurement* ; mais quant leurs museaulx auras engluyés, ilz ne porront plus leur feu et venin jeter... (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 188). [aussi p.206]

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. T-L II, 1651. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. ; Mabrien V., 1462, gloss. ... [R. M.]

DESMESURER, verbe (démesurer)

[T-L : *desmesurer* ; GD : *desmesurer* ; GDC : *desmesuré* ; AND : *desmesurer* ; DÉCT : *desmesurer* ; FEW VI-1, 727b : *mensurare* ; TLF VI, 1068b : *démesuré*]

I. - Empl. trans. "Faire dépasser les bornes, les limites ordinaires"

A. - *Desmesurer qqc.* : Qui se livre a poureture, Et son ame a l'enventure, Quant infortune contraire Le fait traire A son corps deffigurer. C'est contre Dieu procurer, Au saint Esprit murmurer, Et charité forjurer, Et de grace soy retraire, Et fortraire De gloire qui tousjours dure. C'est contre soy conjurer, C'est rayon *desmesurer*, C'est du tout avanturer Pour le mains le necessaire, Loy forfaire, Et estre au cresse parjure. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 21). ...car [les deux seigneurs] oubliais vigueur et toute vertu, séant et appartenant à gens assis en siège d'autorité, ains tirant à toute nature féminine, rendirent pleurs et cris lamentables, detorsirent mains, *desmesurèrent* leurs voix, redoublèrent leurs soupirs par une infinité d'hélas ! (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 40).

B. - *Desmesurer qqn.* : ...les amans mettre à mesure, Quant desirs trop les *desmesure*. (MACH., Compl., 1340-1377, 267).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - Empl. intrans.

1. "Sortir de son rang" : Nuls n'a cure de mesurer, Las, c'on en voit *desmesurer* En tous lieux outrageusement Et maintenir villainement. (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 71). Au cerf souffist son poil et au cenglier, Ni li corbeaulx ne veult pas ressembler Au coulom blanc, mieulx gardassent leur loy Que les hommes qu'om voit *desmesurer* : A grant paine congnoist on qui est Roy. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 112).

2. "Dépasser la mesure" : Ne me laissiez en mal *desmesurer*, Mais tous mes fais tellement mesurer Que selon Dieu me puisse amesurer, Moy confirmant ad ce qu'il en desire (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 466).

3. [D'un oeil] *Desmesurer de l'autre*. "N'aller pas de concert avec" (GD)

Rem. Ex. d'EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380 *Se nous mettons le doit sur l'oeil, pour le faire desmesurer de l'autre* ds GD II, 612a.

B. - Empl. pronom.

- *Se desmesurer*. "Se livrer à un excès quelconque, agir sans mesure" : En toute mauvaistié habonde [l'ire], C'est le plus fel

qui soit au monde. Et quant assaillir te vendra, Forte deffense y convendra, Car cil se scet *desmesurer* Que nul ne peut à lui durer (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 10). Quant en ire se *desmesure* Et se de soy ne s'amesure [mis pour la rime ; le sens est : *et de soi-même ne se modère*, Éd.], Masvei mesure en lui se met Et de le dampner s'entremet. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 11). Cils poins fort me desabeli, Pour ce qu'il se *desmesura* : Par ces raisons de Mesure a Les regles et les poins perdus, Dont il sera moult esperdus, Quant a moy le retourneray (MACH., J. R. Nav., 1349, 261). ...folz est qui se *desmesure* ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 33). Mais bien confesse [l'acteur] que, selon la porcion et qualité que voit les hommes et les condicions de ce royaume en present, et en quoi ilz se desvoient et *desmesurent*, souverainement endevers ceulz dont il est de la multitude, il les ose bien descrire et nommer telz comme a son jugement il les treuve par experience. (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 106).

- *Se desmesurer à*. "Se prévaloir (au-delà de ce qui est possible) de" : Dont cils moult se desnatura, Quant ad ce se *desmesura* De l'aigle sousprendre et traïr. (MACH., D. Aler., a.1349, 359).

- *Se desmesurer en sens*. "Perdre la raison" : Que dis tu ? O homme, n'a il cause en moy de demener deul et de moy *desmesurer* en sens ? (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 103).

III. - Part. passé en empl. adj. "Qui n'est pas conforme à une norme"

A. - [D'une pers.]

1. [De son physique] "Qui dépasse la norme par sa vigueur, sa force" : ...lors se resvertua et fu en son maintieng sy *desmesuré* que riens ne faisoit vers sa force resistance (Comte Artois S., c.1453-1467, 42).

2. [De son comportement] "Qui dépasse la mesure et la raison, arrogant" : Mont fu cilz rois *desmesurez* Et an touz maus asseïrez ; Glouz fu, yvrais, luxurieux, Lechierres, lierres, anvieus, Mansongiers et de mauvès fame (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 229). Or est cescuns *desmesurés* : Prendés bien warde et mesurés En cans lieus vous verés mesure (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 70). «...ly crestyen sont fier et *desmesuré*, Et se sont trop meffait contre ma dignité, Quant il sont sy avant sur ma gent agambé...» (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 402). En la vie sociale convient eschiever trop grant familiarité et affection *desmesuree*. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 270). En maintieng n'estoit debrisee, ne en son aler *desmesuree*, ne en voix n'estoit desriglee, affin que la beaulté du corps fust la samblanche de la pensee et la si fust la figure d'œuvre approuvee. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 400). Faulx trestre *desmesuré*, Tu nous as tout deshonoréz. (Pac. Job M., c.1448-1478, 384). Quant l'admiral l'eut ouï, a peu de fait qu'il ne fut enraigé des parouilles de Ganellon, et par destresse et grant dueil il prist ung baston pour frapper le messaiger et luy dist : «Gloutton pailliard, tu es bien outrecuidé en ton lengaige et *desmesuré*...» ! (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 161). Et pour ce est a doubter que ta *desmesuree* puissance plus vendra a confusion que a persistance. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 170). La Pucelle *desmesuree* Y est triumpant que c'este rage, Que james creature ne vit armee de tel coraige. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 638). Dure rigueur, *desmesuree* raige, Raige enragee, despitueuse, mortelle, Mort telle n'est procurant mon dommaige; Hommaige fois de mon ame immortelle. (LA VIGNE, S.M., 1496, 323).

- [En cooccurrence avec *fou*] : Et Licanor ot ceulx de Perse, Une terre ou a gent diverse, Gens qui de tresmal ordon sont Et qui point de creance n'ont ; Turcs, Sarrasins sont appellés, Et ceulx folz et *desmesurés*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 178). Einsy d'un fol *desmesuré* Fais un sage homme amesuré. (MACH., D. verg., a.1340, 24). Et dist qu'oïseaus qui n'a doubtaunce De l'aigle selonc sa puissance, Qu'il est fols et *desmesurez* Ou il est tous desnaturez, Aussi com uns homs hors dou scens Qui oseroit par son forsens Un roy ou le pape assaillir... (MACH., D. Aler., a.1349, 358). ...mais aloit ce dit jour par les rues de la dicte ville de Coustances sans chaperon comme un fol *desmesuré* (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1418-1432, 300).

- *Orgueil desmesuré* : Car aussi est a fuir abjection et sote humilité comme elacion d'orgueil *desmesuré*. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 69). Veez qu'il a amesuré Le grant orgueil *desmesuré* Qu'aviez pris contre pére et mère (Mir. ste Bauth., c.1376, 154). ...par le vent de tresmontaigne, c'est d'aquilon, se puet entendre vostre *desmesure* orgueil et appetit de seigneurie de (de) seigneurie desordonne. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 301).

B. - [D'une chose]

1. [concret] "D'une taille importante" : La Pucelle est morte ou blessee, Que j'é veu choïsus sa teste Une pierre grosse et carree, Pesante et *desmesuree*, Qui l'a fait a terre choir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 552). De pailles d'or assez *desmesurees*, D'asur, d'acre grans bardes asurees (LA VIGNE, V.N., p.1495, 212).

2. [abstrait] "Excessif, outrancier" : ...afin que par refrotement de nouvelles plaies et fresches nous n'escorchions plus griefment les cuers de ceulx qui pleurent, qui sont par *desmesuree* douleur navréz. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 107). Et l'art et la science de medecine assés souffisamment comprent quelz biens et quelz maux adviennent as corps des bestes quant le temps se demaine par actrempance ou par desordenance *desmesuree*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 136). S'en sui à desconfiture, S'Amours par sa grant douçour De mon desir n'amesure La *desmesurée* ardour, Ou se tost ne voy le jour Qui me face resjoïr De vous veoir et oïr. (MACH., L. dames, 1377, 33). ...en moy s'est engendrée, Par un amoureux desir, Une ardeur *desmesurée*... (MACH., Motés, 1377, 490). Ce que je vueil me vient tout autrement, Car Fortune a pieça ma mort juree. Il me desplaist de ma longue duree Ne je n'ay plus de vivre grant envie, Mais me murtrit douleur *desmesuree* Quant je ne voy ma douce dame en vie. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 390). ...et t'ensaigna a bastir le livre Alcoren, ou tes adherens apprennent la lecture de *desmesuree* volupté, et reçoivent volentiers l'ouverte licence et congié de soy aoyller en leurs plaisirs charnelz, et en effrene luxure. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 125). ...mais se peut dire que tousjours la moitié dez choses qu'ils aportent sont du souldain et de ses officiaux, par lez *desmesurées* mangeries qu'ilz font à tous ceulx que arivent là (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 29).

- *Coup desmesuré*. "Coup violent" : ...sy l'attaint sur le healme ung cop sy *desmesuré* que le healme et le cherqule d'or ne la coiffe d'achier ne le pot garantir ne tensor que de l'espee, que moult estoit trenchant, ne fust pourfendu jusques es dens. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 103). Haulcha l'espee, sy le fery sur l'espaule destre ung cop sy *desmesuré* que le bras atout l'espaule luy abaty ou champ. Puis de son corps le vint hurter de sy grant force qu'il l'abaty par terre et luy sailly sur le corps (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 124). ...Jason moult joyeux (...) vint rencontrer de sa lance un des meilleurs chevaliers d'Esclavonnie, auquel il donna si *desmesuré* coup ou my lieu de l'escu qu'il luy percha l'escu, le

hauberg, meismement et le corps, et le porta mort par terre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 136). ...et Jacquet, qui de toute sa force et science avoit mis peine de bien asseoir son coup, atteindit le chevalier droit en la lumière du heaume, un coup si *desmesuré*, que le feu en saillit par estincelles (Faits Lalaing K., c.1470, 59).

- [À propos de *Fortune*] : Maiz ceste douloureuse armee Aventuree Et Fortune *desmesuree* Ne me puet avoir enduree Ma seule joie avoir duree Saison demie. (CHART., L. Dames, 1416, 219). Et quant elle peut parler, elle dist : "O fortune *desmesuree* et mauveise destinee, commant vous m'estes contraire en ce point ! E vray Dieu de paradis, que n'avés vous pitie de moy povre meschine, ne me veulhés pas pugnir selon mes pechiez !" (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 184). Mais Fortune souvent *desmesuree* Lui destourbe maintes fois, par rigueur, L'eau de Pleur, [de Joye, ou de Douleur.] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 455). [H. G.]

DEMETTRE, verbe (démètre)

[T-L : *demetre* ; GD : *demetre* ; GD : *desmetre*¹ ; AND : *demette* ; FEW VI-2, 191b : *mittere* ; TLF VI, 1069b : *démètre*¹/*démètre*²]

I. - Au propre [Idée de déplacement vers le bas ou de déplacement hors d'un lieu]

A. - "Descendre, déplacer qqn ou qqc. vers le bas"

- [Du corps du Christ] : Nonne quant Jhesu Crist a l'esprit hors mis, Quant il eust fait le cours qui luy estoit commis Et il eust l'ennemi combatu et sousmis ; Vespere quant il fust de la croix jus *demis*. (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 57). SAINT.PIERRE. Jhesus, mon maistre ? Benoist Dieu, Qui a ceste faulte commise D'avoir du sepulcre *demise* Sa precieuse humanité ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 390).

- [P. métaph.] "Descendre qqn (d'un rang plus élevé)" : Mais, non obstant que plusieurs princes, Qui regnent en maintes provinces, Aient en ces lieux esté nez, Non pas d'aventure menez, N'est ce pas, a tous en souviengne, Que moult souventes foiz n'aviengne Que laidement soient *desmis* Et trestout au plus bas soubzmis (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 133). Quoyqu'il lui doye messeoir, Lui assiet Eür et ma dame, Et tel qui n'a once ne drame De sens, ne quelconque bonté, Sera tout au plus hault monté Souventes foiz, et le sçavent Bon et loyal, qui deust avant Estre bouté, sera *desmis* Et trestout au plus bas lieu mis (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 149). Achile et barons autres mains Y alerent, dont croy qu'au mains De ce se peüst deporter Achile, mais de ce ennorter Le volt Fortune, qui *desmet* Souvent ceulx, qu'elle au plus hault met. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 113).

B. - "Mettre hors de, faire sortir de"

1. [De la mort] "Emporter qqn" : Pour le present, de Sallebry Parler n'en fault, princes gentilz, Puis que la mort si l'a *desmis*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 217).

2. "Mettre qqn hors d'un lieu"

- "Chasser qqn" : Le XIII^{me} chappitre declaire que aultres angelz ne peuent estre remis ou lieu dont les premiers furent *desmis*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 164). ...Pour quoy Dieu tantost le *desmist* De paradiz en autre terre Pour sa vie a grant labour querre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 21).

- [Dans un contexte métaph.] "Faire cesser l'ordre d'un ensemble, mettre en déroute (des forces hostiles)" : Ou j'ay remys Et contremys, Du tout *desmys* Mes ennemys. (LA VIGNE, S.M., 1496, 475).

- Empl. pronom. "Se retirer" : Or sus ! tous les gens de cest estre, De ce lieu vous convient *desmettre* Et vous en aller sur les champs. La banniere fault au vent mettre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 155).

- "Se débarrasser de qqn" : Vezcy Berengier qu'en menrez ; En vostre volenté le met. Egardez : de li me *desmet*, Et le vous baille. (Mir. Oton, c.1370, 388).

. Au passif *Estre demis de qqn*. "Être privé de qqn" : Ainsi furent Troyens *desmis* De tous leur plus prochains amis, Dont ilz orent douleur assez (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 131). Or sommes nous de luy *desmys*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 378). Mes freres et mes bons amys, Desja trop de temps avons mys De regarder a nostre eglise, Car de prelat sommes *desmys*. Pour ce, ne soyons endormys D'y pourvoir par moult bonne guise. (LA VIGNE, S.M., 1496, 393).

3. "Faire sortir qqn d'un lieu où il est enfermé, le libérer" : Se j'avoye toute la richesse Qu'on fineroit dedans Paris, De la donner vous faiz promesse A ce que je soye *desmis* De la prison ou je suis mis Qui est lieu ort, umbragé et vieulx. (GARENC., Poésies N., c.1390-14, 103). Et en la croix pour reparacion L'ame du corps fit separacion, Volant des limbes noz Saincts Peres *desmettre*, Qui jusqu'alors avoit volu permectre Estre interdis du deiffic premeve, Que transgresserent jadis Adam et Eve. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 111).

II. - Au fig.

A. - *Demettre qqn*.

1. "Destituer qqn" : Item, il *demist* Maugier, son oncle, qui estoit archevesque de Rouem, pour ce que malvaisement et negligemment il administroit les choses de l'Eglise (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 280). Qui fist son fil roy d'Alemaigne, Et empereur par sa vaillance, Et par son scens et sa prudence, Tout maugré Loys de Baiviere, Qui adont empereres yere ; Car de l'empire l'a *desmis*, Par force d'armes et d'amis. (MACH., P. Alex., p.1369, 24). Des portes ont les clefs en ses mains mis, De leurs armes firent ostancion, les gouverneurs furent des lors *desmis* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 68).

- *Demettre qqn de qqc.* (d'un bien, d'une charge, d'un office) : Item, se il semble au monarque que il doie aucun *demettre* ou deposer de sa grande posté, il doit ce faire de degré en degré et non pas oster lui toute sa posté ensemble. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). ...et fut otez et *desmis* de son office l'archevesque d'Yorth (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 43). Et puis se *demist* des biens du monde, et se donna au service de Dieu, et fonda vne eglise en l'onneur de nostre dame (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 51). ...mais s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que l'année pendant, iceulx keuriers ou aulcuns d'eulx se mefessent aucunement, il sera en la puissance de l'abbé ou de son commis à ce, les *demettre* et despointer (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 243).

- *Demettre qqn de qqc.* (de son honneur, de sa réputation) : ...si aigrement l'acusay Que la feistes a mort mettre Sanz raison et d'onneur *demettre* (Mir. imper. Romme, 1369, 307). Et depuis, faignant s'emploier à la pacification desdites divisions, suborna et atrahit à luy aucuns de noz principaulx et plusieurs familiers serviteurs, et avec eulx conserva et machina en nostre personne de nous destituer de nostre auctorité et seigneurie et nous *demettre* de nostre liberté et franchise ; et de faict firent ensemble plusieurs mauvaises et dampnables entreprinses contre nous. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

- Au passif. *Estre demis de qqc.*

. "Être dépouillé, privé de qqc." : Ja nulz autres dis N'en soit dis, Quar *demis* De deport, Par naturel port, Suis si fort Que je port Cheveux gris (MACH., Les lays, 1377, 480). Haa, ce dist il, Gieffroy, or avoies tu le plus bel commencement de prouesse et de bachelerie pour venir ou degré de haulte honneur, que filz de prince qui feust vivans. Et ores en es tu du tout *desmis* par ta cruauté. (ARRAS, c.1392-1393, 253). Lucifer cheut du ciel par orgueil tres miserablement, et Nabugodonosor par sa presompcion de son royaume fut *desmis* et en beste muéz (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 156). Le corps d'icy sera transmys En nostre eglise solempnelle ; Par ainsi, les moynes *desmys* Seront de leur faulce querelle. (LA VIGNE, S.M., 1496, 581).

. *Demis du sens*. "Privé du bon sens, fou" : Hommes failliz, bersaudez de raison, Desnaturez et hors de congnoissance, *Desmis* du sens, comblez de desraison, Folz abusez, plains de descongnoissance, Qui procurez contre vostre naissance, Vous submettans a detestable mort Par lascheté, las ! (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 62).

- Empl. pronom. *Se demettre de qqc*. "Renoncer à qqc."

. [À un bien, à une charge, à une fonction] : ...et d'abondant promist s'en dessaisir [de la dite terre], devestir et *desmettre* en la main du dit Monseigneur le conte ou de ses officiers pour lui (Canarien., Pièces justificatives C., 1395, 386). Pour l'estat dudit monseigneur Loys du 13e jour de mars l'an 340 qu'il fu establi admirail jusques au 28 de decembre qu'il se *desmit* dudit office, par 291 jours au fuer de 3000 livres par an (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 29). Si me vueil a l'aourer mettre Et de touz biens mondains *desmettre* Pour gangnier des cieulx l'eritage Rendre me vois en hermitage Et mon corps en paine asservir Pour l'amour ce Dieu desservir Et me faire crestienner : A li me vueil du tout donner, C'est mon propos. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 248). Li connestables, messires Oliviers de Cliçon, se *desmeteroit* (...) de l'office de la connestablie (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 46). Je vous requier qu'il vous plaise a prendre ma fille pour moillier, et tout mon royaume, et cy presentement je m'en *desmet*. (ARRAS, c.1392-1393, 120). ...et pour eslire chancelier ou lieu de messire Jehan Le Clerc, qui le jour precedent avoit rendu les seaulz et s'estoit excusé et *demis* de l'exercice de l'office de Chancelier (FAUQ., II, 1421-1430, 159). ...et tant plus que c'est office a vie, s'il ne s'en *desmect* ou ne l'a forfait, que Dieu ne plaise ! (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 235). ...le dit Henry vult dire que de sa volenté il se *desmit* du royaume et qu'il congnt qu'il avoit failly et qu'il n'estoit pas digne de tenir le royaume (JUV. URS., T. crest., c.1446, 154). ...et aprez elle se *demest* en la main de ces enffant de son dowaire, se fault que ses enffans aient les cens que l'eritaige debvoit (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1344], 228).

. [À l'amour, à la religion, à une ambition, ...] : Et se a raison [ma dame] ne se vult mettre, Ains se vult de m'amour *demettre*, Je l'en doi laisser couvenir, Puis qu'a raison ne vult venir, Et, sans plus plaindre ne crier, L'en doi hautement mercier Et li dire a chiere levee : "Puis qu'il vous plaist, forment m'agree" (MACH., Voir, 1364, 726). ...il se vult de la loy *demettre* Sarrazine et crestien estre (Mir. st Panth., 1364, 329). Voir est que de terre fu fait Homme, qui par son grief meffait En si grief servage se mist Que de paradis se *desmist* (Mir. Clov., c.1381, 272). De vayne gloire terriffique Totallement je me *desmetz* (LA VIGNE, S.M., 1496, 262).

. [Valeur juridique] "Se décharger de qqc." : ...de tout cest affaire Je me *demet* et me descharge Et vous en lais du tout la charge. (Mir. march. juif, c.1377, 174). Quant est a moy, je m'en

desmetz, Soye puissant ou non puissant. Herode est assez souffisant Pour en faire pugnicion : C'est de sa juridicion (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 287). Ha, mau gré en ait Jupiter, Fault-il que executer le doye ? C'estoit tout quanque je craindoye Et, pour m'en de tout point *desmettre*, L'avoy je la voulu transmettre ; Et il m'est transmis de rechief ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 299). Selon les davitiques diz Son lieu ne congnoistra jamaiz [de Jacques Coeur]. Quant du seurplus, je m'en *desmez* : Il n'appartient a moy, pecheur ; Aux theologiens le remectz, Car c'est office de prescheur. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 41).

- *Se demettre de faire qqc*. "Renoncer à faire qqc." : ...dedenz wyt jours prochain venantz, comenchans à la datte de ces lettres, il cessent et *demettent* de tout en tout de faire draperie et ostent toutes choses appartenans à draperie dedens ycelle ville, et che fait en telle manière que il n'y conveingne pourveoir de plus grand remède. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 13).

2. "Tirer qqn de qqc. (d'un état), enlever qqn à qqc. (à une occupation)" : Benoit soit Diex qui rachaté A son peuple, et par sa bonté A noz enfans d'orgueil *desmis* Et en telle humilité mis. (Mir. ste Bauth., c.1376, 151). Tousjours barbote ne sçay quel oroison Sans que l'en puisse aulcunement *desmectre*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 187).

B. - *Demettre qqc*.

1. [Idée de destruction] "Détruire, disloquer" : ...Et se boute l'umeur en terre : On ne scet lors la flour ou querre, Tant est sec, perdu et *desmis*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 191). LE GENERAL. Vray Dieu ! comment Tout est *desmis*, Tout est deffait, en piteux point. (Sots, c.1480-1500, 277).

2. [Idée d'ôter] "Enlever, éloigner" : Boy, je te pry, du vin de sa taverne Et bien sçauras ta folie *desmettre*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 27). Enfant, pas ainsi ne te couche : Fay oraison a Dieu, que ton cueur touche Et que de toy vueille ton mal *desmettre*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 31). ...ceulx qui se vuellent submettre A nos rappors, jugemens et destrois, Voullons de fait d'eulx tollir et *desmettre* Ce que rigueur y semme et veult permettre, Qui pluseurs fois fait varier nos drois. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 87).

- Empl. pronom. : De ses beaulx yeulx, qui sont, plus que nature Ne peult ouvrer en nulle creature, Doulx et rians, ung regard me transmist, Qui me donna au cueur une pointure Si tresplaisant et de tel nourriture Que mon soucy presque tout se *desmist* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 18).

- *Demettre* (son coeur) *de qqn, de qqc*. "Éloigner, retirer (son coeur) de qqn, de qqc. ; se dépouiller de qqc." : Pour vostre amour, beau sires, mon cueur s'estoit *desmis* Et pour la grant beauté que Dieu a en vous mis Fut le myen corps ad vous du tout donné et mis. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 196). J'ay en amours mauvais maistre Qui m'ocist de mort amere, Pour ce que mon cuer *desmestre* Ne puis de ma dame chiere. (MACH., L. dames, 1377, 68). Car Amours l'a contraint et mys Comme amys A vous amer tant fort, m'amy, Que du tout a son cuer *demys* Et promys Qu'aultre que vous n'amera mye. (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 126).

- *Demettre qqc. de son coeur*. "Enlever, retirer qqc. (une idée) de son coeur" : Auquel espoux et espousée, C'est Jhesucrist le piteable Et aussi toute ame feable, Tu, chiers filz, te vueilles commettre Et vueilles de ton cuer *desmettre* Le mariage temporel, Et pense a l'espirituel (DESCH., M.M., c.1385-1403, 255).

C. - Empl. abs. *Sans demettre*. "Sans tarder" : Et ly escuier sans *demettre* Monta et chevaucha sy fort Qu'il fist a son cheval grant

tort, Car il ne pensoit nullement Fors a la dame seulement. (Dit prunier B., c.1330-1350, 67). [Le marquis à Griseldis] Savoir vueil par droit convenant Se, de ta franche volenté, Le corage as entalenté Et vuelz encliner et soubzmettre A ma volenté, sanz *demettre*, Par tel maniere que de toy Et de ta personne, par moy, Et de ce qui te touchera, Soit fait tout ce qui me plaira, Sanz repugnance ou contredit (Gris., 1395, 37).

III. - [Le préf. a une valeur intensive ; intensif de *mettre*]

- *Se demettre* à. "S'intéresser à, s'occuper de" (Éd.) : ...la mi-aoust passee, les fumees [du cerf] ne sont de nul jugement. La cause si est pour ce que les cerfs se *demettent* es biches [variante de *se dementent des biches*] et commencent a eschauffer, par quoi les fumees se restraingnent (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 20).

- [Idée de transfert] *Demettre qqc. à qqn.* "Accorder qqc. à qqn, remettre qqc. à qqn" : "Salve soit vostre grace, respondirent li chevalier, la terre fu à Tournai liegement rendue et *demise* en la main et gouvrenement de monsigneur Loeïs, le conte de Flandres." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 99). Je ne sçay en place ne lieu Homme plus digne pour y mectre. (...) Pour ce, ma voix luy veulx *desmectre*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 396). [H. G.]

DESMEUBLER, verbe (déméubler)

[T-L (renvoi) : desmobler ; GD : *desmobler* ; GDC : *desmeubler* ; FEW VI-3, 2a : *mobilis* ; TLF VI, 1070a : *déméubler*]

"Dépouiller de ses biens, appauvrir" : Quant il oyt l'anffan qu'ansi fuit doctrinér, Et que de son avoir vuelte estre *demeubléz* Pour le chevalier mort (...), Son chaipperon ostait. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 162).

- Part. passé

REM. Doc. 1450 ds GD II, 613a. [H. G.]

DESMEULÉ, adj. (déméulé)

[GD : *desmoulé* ; FEW VI-3, 24b : *mola*]

[D'un moulin] "Sans meule"

REM. Doc. 1376 ds GD II, 613c. [H. G.]

DEMEUR, subst. masc. (demeur)

[T-L : *demor* ; GD : *demor* ; FEW III, 38a : *demorari*]

A. - [Dans l'espace] "Séjour, demeure, domicile" : Et sachiez que les galies (...) ne serviront en la mer que vj mois et la cause si est pour l'aler et pour le venir que les Provençalz font par terre et pour le *demour* qu'il font en la ville de Rouen avant que les gens dessus diz soient appareilliez et les galies adrecies. (Doc. c.1340. In : M. Jusselin, Bibl. Éc. Chartes 73, 1912, 235). Si m'abeli tant le *demour* Ou vergier par la grant planté Des arbres qu'on y ot planté Qui estoient vert et flouri, Qu'en un prairielet m'embati. (MACH., D. verg., a.1340, 14). ...Or est mes *demours* Loing d'elle, dont petit la voi (MACH., Voir, 1364, 482). Longuement pas ne demoura Que ma dame son *demour* a Mué en un autre manoir, Plus loing que ne soloit manoir (MACH., Voir, 1364, 602). ...Et si ne sçai com long *demour* Je ferai la ou je séjourne, Grant merancolie m'ajourne (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 145). ...du quel lieu, par les merites de ceste vierge, Dieu nous face touz parçonniers et citoiens, si qu'en ame et en corps nous y aions sanz fin *demour*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 94). ...en ce *demour*, Qu'Alixandres faisoit adont, En Macedoyne ne fu moult De gens remais, pour le pays Garder (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 33). Il ny a en ceste *demeur* Feu ne clarte goute ny voy (Myst. st Martin K., a.1500, 305).

- *Avoir, faire demeure avec qqn/qqc.* "Rester, vivre avec qqn/qqc." : Et celle, dont doulz ert li sons, Respondi : "Avoec Bonne Amour Faut que Loyauté ait *demour*, Ou autrement amours sanz faille, Ne puet venir a riens qui vaille." (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 151). Par son fait [de l'Orgueil] sont li povre homme foulé. Gloutonnie fait avec lui *demour*, Pechié de char, Convoitise avuglé A tout son cuer ; Peresce chascun jour est avec lui (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 127). ...De ceste [jalousie furieuse] n'est-il pas possible, Qu'elle puist faire son *demour* Longuement avecvrai amour (Échecs amour. Koert., c.1370-1380, 44). Sire, s'avec vous fas *demour*, Je feray ce que me direz, Si que je croy que vous serez Content de moy et m'arez chier. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 96). Desormais vueil que desveigniez Mes sergens pour la seue amour, Et qu'avec moy faciez *demour* (Mir. fille roy, c.1379, 16).

- Au propre et au fig. *Avoir, faire (son) demeure qq part.* "Rester, séjourner qq part" : ...toute sa vie Estoit si en la Dieu amour C'onque en hainne *demour* Ne fist une heure. (Mir. ev. arced., c.1341, 115). My ange, un petit de *demour* Ici endroit nous troi ferons. Assez briément nous en irons En paradis. (Mir. nonne, 1345, 325). Lors s'en parti Tristan qui n'y a fait *demour* (Tristan Nant. S., c.1350, 361). ...en touzjours mon *demour* Vueil ci faire en cest hermitage (Mir. emp. Julien, 1351, 215). LE MAIRE. (...) je ne quier cy *demour* Faire, puis que vous me hastes. (Mir. enf. ress., 1353, 15). Et si sai bien, sans le plus esprouver, Que vostre cuer fait en moi son *demour* (MACH., Voir, 1364, 350). ...Oi du grant Desir la rumour Qui fait en mon cuer son *demour*. (MACH., Voir, 1364, 410). Or en ralez en vostre lieu : Fait avez ci assez *demour*. (Mir. st Panth., 1364, 322). ...en une ville *demour* Jamays qu'une nuit ne feray Jusqu'a tant que trouvé l'aray (Mir. Amis, c.1365, 4). DIEU. (...) Alez vous ent la jus en terre L'ame de mon bon ami querre (...) Je vueil qu'en gloire son *demour* Ait sanz fenir. (Mir. st Val., c.1367, 167). Prince, a court ont li bon sejour, Honorez y sont nuit et jour Et li hault cuer plain de vaillance ; Mais ly menteur et ly flateour N'y osent plus faire *demour* : Je ne di pas quanque je pense. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 45). Je me puis bien apercevoir Qu'en joie ferai mon *demour* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 186). Et fine Amour, Qui *demour* Et sejour Fait nuit et jour En moy pour Mon millour, Vuet que dou tout à li amer m'atourne. (MACH., Les lays, 1377, 334). Or faites ci *demour* Et me vueilliez dire le voir Conment est mort : ce vueil savoir, Je vous en pri. (Mir. st Lor., 1380, 143). Mere, forment vie cruelle Maine Fiacre pour m'amour. Il ne fera pas grant *demour* La jus en la vie mortelle : Il ara la cellestielle, Quar il a assez deservie. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 26). ...Que m'ame ne puisse perir Mais aille, sanz dilacion, A la droicte habitacion, Ou est toute doulceur d'amour, la puisse faire son *demour* (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 538).

B. - [Dans le temps]

1. "Fait de tarder, retard, délai" : Je l'amenderay bonnement, Car ennuit tout certainement Venray a vous entour mienuit, Sire, et pour Dieu ne vous ennuit De mon *demour*. (Mir. nonne, 1345, 330). (...) et si commande, De chascun hostel un homme ysse, Et si s'en viengne a la justice, Sanz nul *demour*. (Mir. enf. ress., 1353, 50). Et se fui .II. mois tous entiers Et avecvrai ce j'entrai en tiers Qu'onques de li n'oï nouvelle, Si que je ne savois s'elle Faisoit d'escire ce *demour* Par ruse ou par deffaut d'amour. (MACH., Voir, 1364, 470).

- "Attente" : ...Et trop amoit de grant amour Pollinicsés, et le *demour* Lui conseille... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 302).

- *Sans demeure.* "Sans retard, sans attendre, sur le champ" : Si irons faire sanz *demour* Nostre rapport. (Mir. abbesse,

1340, 94). Je li respondi sans *demour*... (MACH., R. Fort., c.1341, 126). C'est moult puissant vertus qu'amour ! Met-la donc en toy sans *demour* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 22). Chascuns scet bien ce qu'il avint De l'ami a la Chasteleinne De Vergi : d'amours si certainne L'ama qu'il s'ocist sans *demour*, Quant morte la vit pour s'amour. (MACH., J. R. Nav., 1349, 234). Il me respondi sans *demour* : "Oil, certes, cilz sui pour vrai." (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 272). Car faire vueil sans *demour* De mon amoureux labour Un piteus lay Que je nomme et nommeray Le lay de plour (MACH., Les lays, 1377, 434). Maiz forte amour Qui ne veult qu'en ce point demour Me fait enquerre sans *demour* Ce que j'ay de savoir cremour. (CHART., L. Dames, 1416, 264). Il me fault aler sans *demeur* Parler tout droit a l'ampereur, Pour luy dire aucunes nouvelles Que ne sont trop bonnes ne belles (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 30). Or ça, il vous faut sen *demeur* Venir tous davant l'empereur Ses nouvelles espublier De poim en poim sen varier (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 158).

- *Sans (plus) faire (nul) demeure*. "Sans (plus) attendre" : Seigneurs, sanz plus faire *demour*, Alons nous ent en ce bois la (Mir. abbeesse, 1340, 98). Quant Tristan le Sauvage apperçut la hidour, Au bastart demanda sans fere nul *demour* : "Quelle gent sont ce la courant sur la verdour (...) ?" (Tristan Nant. S., c.1350, 265). Chier filz, sanz plus faire *demour*, Puisque vous les veez venir, Sanz nous cy endroit plus tenir Alons contre eulx. (Mir. prev., 1352, 273). Ypolite amis, sanz demeure Faire icy ne plus de *demour* Alons men (Mir. st Lor., 1380, 174). Et Desir, sanz faire *demour*, Du fait alla dire le voir A son seigneur et maistre Amour (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 209).

- *(Ne pas) faire demeure*. "(Ne pas) attendre ; (ne pas) hésiter" : Quant le conseil de Bonne Amour Senti, je ne fis pas *demour*, Mais au gré de mon conseiller Pris de deus voies la milleur, Se laissay les tourbles pensées, Qui a moy furent amassées, Pour moy tenir trop solitaire (MACH., D. Aler., a.1349, 343). Et sa femme faire *demour* Ne pouoit que cuer n'eust marri, Se n'estoit delés son mari. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 176).

2. "Fait de demeurer éloigné de qqn, absence" : Helas ! jamais joye n'auray, Se je fais de vous long *demour*, Et pour ce mon cuer vous lairay, Qui fera haster le retour (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 223). Et aucune fois long *demour* Engendre souvent et attrait Que dame d'amer se retraits. (MACH., Voir, 1364, 584). CLOVIS. Ainçois que me voise combatre, Dame, a Ville Juive iray (...). Quant je revenray, tart ou tost, Souffise vous. CLOTILDE. Si fera il, mon seigneur doulx, Quoy que vostre *demour* m'ennuye. (Mir. Clov., c.1381, 245). [H. G.]

DEMEURABLE, adj. (demeurable)

[T-L : *demorable* ; GD : *demorable* ; *FEW III, 38a : *demorari*]

"Durable" : L'exemple du triblement affin que les choses soient plus *demourables* sur le lieu et soient faictez plus dessiccatives et est comme en litarge et en ceruse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4). [B. St.]

DEMEURAGE, subst. masc. (demeurage)

[T-L : *demorage* ; GD : *demorage* ; FEW III, 38b : *demorari*]

A. - "Fait de rester dans le même état"

- [En tournure nég.] *Sans (faire) demeureage*. "Sans tarder" : Adonc s'en sont alez sans faire *demourage* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 463). Et quant ot s'orison finet, sans *demorage* Du moustier est yssus (Jourd. Blaye alex. M., a.1455,

138). Doucement l'apiella sans faire *demorage* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 514).

B. - "Fait de demeurer, de séjourner à un endroit" : ...la femme dudit deffunct ce tint pour content de son *demorage* que elle doit avoir en la maison dessus dite (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409, 585).

C. - "Habitation, demeure" : ...l'en y pourra faire edifices et *demourages*, qui sera augmentation de peuple et semblablement des droiz et redevances seigneurieuses d'icellui seigneur (Trés. Reth. L., t.3, 1476, 541). [R. M.]

DEMEURAGNE, subst. fém. (demeuraigne)

[T-L : *demoragne* ; GD : *demoraigne* ; FEW III, 38a : *demorari*]

Loc. adv. *Sans demeureaigne*. "Sur-le-champ" : Ensy con rois Saudoinez tint du destrier le raingne Marcepin dont tenir ne vausis point Bretagne Et qu'i devoit salir en le sielle demaigne, Assamblent tout ly troy a li sans *demoraigne* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 326). [H. G.]

DEMEURAILLE, subst. fém. (demeuraille)

[T-L : *demoraille* ; GD : *demoraille* ; FEW III, 38a : *demorari*]

"Retard"

- Loc. adv. *Sans nulle demeureille*. "Sur le champ, sans tarder" : Si m'ont donné des biens sans nulle *demoraille* Pour faire a vous present dedens ceste muraille. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 407). [H. G.]

DEMEURAIISON, subst. fém. (demeuraison)

[T-L : *demoraison* ; GD : *demoroison* ; FEW III, 38a : *demorari*]

"Fait de rester dans le même état"

- [En tournure nég.]

. *Ne pas faire demeureaison*. "Ne pas s'attarder" : Agrevain a parlé, n'y fist *demourison* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 172). Et chius s'en est partis, n'i fist *demourison*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 11). A la voye se mettent, ne font *demourison*. (Tristan Nant. S., c.1350, 215). Quant vient après souper n'i font *demourison*, Alés sont reposer a leur herbergison. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 282). Et cez perez, ly dus, n'y fist *demorison*, Car il sieuwy son filz à coite d'esperon. (Hugues Capet L., c.1358, 136). Li rois saisy le coupe, n'y fist *demorison* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 622).

. *Sans demeureaison*. "Sans tarder" : Et me pria moult fort que sans *demourison* Alasse a lui parler sans mauvaie achoison (Tristan Nant. S., c.1350, 416).

. *Sans faire longue demeureaison*. "Sans s'attarder" : JEHAN. Or vas et sanz *demouroison* Trop longue faire. L'ENNEMI. Ne doubtiez que tost ne repaire, Biau père, cy. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 97). [H. G.]

DEMEURAL, subst. masc. (demeural)

[T-L : *demoral* ; GD : *demoral* ; *FEW III, 38a : *demorari*]

"Retard, délai"

- *Sans point de demeural*. "Sans attendre, aussitôt" : A une ville vint, s'entra en ung hostal, A mengier demanda pour Dieu esperital Et on ly aporta san point de *demoral* Et pain et char et vin (Hugues Capet L., c.1358, 268). [H. G.]

DEMEURANCE, subst. fém. (demeurance)

[T-L : *demorance* ; GD : *demorance* ; AND : *demurance* ; DÉCT : *demorance* ; FEW III, 38b : *demorari* ; TLF VI, 1072a : *demeurer* (*demeurance*)]

A. - "Retard, délai" : Lorz commence Oïrz a entendre Amourz et ses chienz ensement, Et sanz ja fuïr autrement Fust pris par ceste *demeurance*, Se ne fust li fuis Ignorance, Oubliz, c'un poi anientissoit Quanque de cez abais issoit. (ACART, Prise am. H., 1332, 26).

- *Sans (faire) demeurance*. "Sans tarder" : Le dýable sanz *demeurance* Leur fait faire trop laide dance. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 127). Prince gentilz, servons sanz *demeurance* Ce saint jardin de qui tout bien despent (Mir. Berthe, c.1373, 253). Cilz de terre, sanz *demeurance*, S'entrassemblerent bonne aleure (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 240). Alors chargay en la nef d'Esperance Tous mes souhaitz, en leur priant d'aler Oultre la mer, sans faire *demeurance*, Et a France de me recommander. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 122). ADRIANUS. Alons doncques sens *demorance* ; Sy garderay de marrison Mes ploiges, qui sont em prison, Car le retour leur ay promis. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 119). Et ilecques, sanz *demeurance*, Davant toute la compaignie, Trespassa la Vierge Marie. (Trespassement N.D. G., 1484, 514).

B. - "Fait de séjourner qq. part, fait d'occuper un endroit" : ...se ilz, quant partir se volroient de dessoubs nostredit seigneur, avoient plus païés ou presté dou leur qu'il n'afferoit à la *demeurance* que faite y averoient, monseigneur leur seroit tenus à fere rendre et paier le seurplus (Trés. Reth. S.L., t.2, 1378, 256). Lequel nostre cousin de Salisbury, considerant que ledit suppliant ne s'estoit aucunement entremis de fait de guerre, (...) lui quicta par ses lettres et pardonna ledit cas de partement et *demeurance* faicte avec nozdiz adverseres. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 9). ...ledit suppliant lors estant en la court de l'ostel de sa *demeurance* audit lieu, où adont il s'occupoit a lever certain sien fumier (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 172). Tu [la ville de Paris] estoys fondee sur IIII choses, c'est assavoir sur la *demeurance* des seigneurs (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 257). De deux autres petites maisons ensuivans, plus prochaines de la porte Saint Denis, neant de ces trois parties accolées, pour ce que icelles maisons sont de nulle valeur et n'y a point de *demeurance* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 195). J'aperçoy ja le tresnoble pourpris Ou l'empereur parfaict sa *demeurance*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 171). Deffendez luy la *demeurance* En noz maisons et mestayeries Et qu'il soit bany en substance De noz pays et seigneuries (LA VIGNE, S.M., 1496, 347).

- "Habitation, demeure, domicile" : ...touteffois, les dis religieux ne pourront recevoir pour *demeurance* ou dit enclos aucune personne pour y exercer fait de marchandise comme de acheter pour revendre ne aussi aucune personne estranges pour y demourer, exceptéz leurs officiers, familiers et serviteurs continuelx et huit prouvendieres (Hist. dr. munic. E., t.1, 1330-1482, 409). ...vraiz amans doit avoir esperance (...) Qu'en paradis ara sa *demeurance* (Mir. chan., c.1361, 186). ...et lesdiz chevaulx et charrete il a venduz à trois hommes dont il ne scet les noms ne leurs *demeurances* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 379). Et se vous trouvez par le rapport de leurs maistres ou maistresses, voisins ou autres que ce soit vostre besongne, sachiez par elles - et devant elles faictes par maistre Jehan le despensier enregister en son papier de la despense le jour que vous les retendrez - son nom, et de son pere et de sa mere et d'aucuns de ses parens, le lieu de leur *demeurance*, et le lieu de sa nativité, et ses plesges. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 128). [À propos des

chevaliers d'autrefois]...Couchier avec cote de maille, *Demeurance* hors des cités Pour estre des champs plus privés. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 23). ...en parlant a Flourence, Ou il avoit sa *demeurance*, En maniere de moquerie Lui dit que "s'esjouisse et rie..." (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 16). ...ilz se departirent de Senaar et alerent en diverses parties du monde, un chascun pour querir et choisir nouvelles *demeurances* pour soy. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 108). ...il est besoing que nostre dit conseilhier reside souventesfois en nostre bonne ville de Paris, en laquelle il n'a aucune *demeurance* (Paris domin. angl. L., 1425, 197). ...[les tailles] seront mis sus et octroyez à mon dit seigneur en la ville de Lyon, ouquel lieu nostre dit conseilhier tient son mesnaige et sa *demeurance* (Lettres Louis XI, C., t.1, 1438-1461, 44). De la bastide et *demeurance* de la porte de Montmartre, que a tenue par certain temps à louaige Laurens de la Fors, paveur de carreaux (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 193). ...comment il brusloit et essilloit les maisons et les *demeurances* de leurs subjectz et bourgeois, et leurs heritaiges (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 276). Qui en sa *demeurance* A grant paine a du pain Et vit en esperance D'en gaignier plus a plain, S'il n'y boutte la main, Povrement disnera : De demain en demain Erre cil qui beuf n'a. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 52).

. *Faire, eslire, prendre demeurance qq. part*. "Se fixer qq. part, élire domicile qq. part" : Sur terre firent *demeurance* [Adam et Eve] A grand douleur et en pesance. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 71). Luxure, Orgueil et Ventance Font illec leur *demeurance*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 177). Loing de plaisir et pres de desplaisance, Doreseavant feray ma *demeurance*, Car desespoir fait chieux moy sa demeure (GARENC., Poésies N., c.1390-14, 112). Jehan Le Seurrot et Perrette sa femme (...) en elisant leurs *demeurances* audict lieu de Longchamp, se advoerent et recogneurent (...) hommes et femmes de ladicte eglise de Clervaulx (Doc. 1410. In : R. Fossier, Bibl. Éc. Chartes 122, 1964, 211). Les sains aussi te vendront secourir, Desquelz les corps font en toy *demeurance*. Ne vueilles plus en ton pechié dormir, Trescrestien, franc royaume de France ! (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 261). ...et chevaucha tant par ses journées qu'il arriva a Naples ou faisoit sa *demeurance* le roy Maguelon (Belle Maguel. B., c.1400-1450, 7). ...et n'en a riens voulu ne veult bailler pour le vivre et estat de nostredicte cousine et de ceulx de sa compaignie, telement qu'il a convenu et convient a nostredicte cousine faire sa *demeurance* en autrui hostel et vivre a l'aide et confort d'aucuns de ses parens et amis (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 312). Vueulx tu faire ta *demeurance* Ou chasteau de Desesperance ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 185). Icy feras ta *demeurance* En ce beau Paradis terrestre (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 31). ...de dire et declairer leurs noms et surnoms, et le lieu où ilz font leurs *demeurances* (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1451, 193). Et, se voz peres ou meres ou parens sont mors ou partie d'iceulx [lieu de vostre nativité], si y avez vous voz domicilles et *demeurances*, chascun au sien ou avecq son amy ou en aucun service ou à labourer la terre, chascun selon son estat. Et, pour ce qu'il y a des estrangers, qui bien et loyalment ont servy, ceulx qui sont mariez ou heritez ou veullent faire leur *demeurance* en ce royaume, je les y tiens pour apatriez et demourans ou royaume. (BUEIL, II, 1461-1466, 166). [PARSEVERANCE à ENVIE.] Je sçay trop bien qu'es en grans cours nourrie Et qu'en tous temps y prens ta *demeurance* Et, pour le vray, je ne quiers ne harie A t'en gecter, car point n'en ay puissance (Lyon cor. U., 1467, 52). Veulx tu

faire ta *demorance* Au chasteau de desesperance ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 435).

. *Faire, prendre demourance avec qqn*. "Élire domicile avec qqn" : Et enaprès deux ans passez, luy faisant encores sa *demourance* avecques sa fille, Goronille eut desdaing pour la multitude de ses chevaliers qui faisoient despit a ses ministres pour ce que on ne leur donnoit plus largement leur livraison. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 95).

. [Dans un cont. métaph.] : Ainsy qu'Amours et le joly penser Qui avec moy ont pris leur *demourance* M'ont commandé de par Amours amer, Le voir diray a ma droite plaisance. (Cent ball. R., c.1388-1396, 223). [NATURE.]...Et que ce seroit sa plaisance [de Dieu] Que avec luy feisse *demourance*, gardant les choses corporeles Dessoubz les espirituels. (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 215).

- En partic. "Droit de demeurer dans un lieu" : ...est appointé que l'evesque et les prevost et eschevins et loy de la ville de Cambray (...) rendront et recevront l'abitation et *demourance* de ladicte ville damoiselle Marie du Cavech (BAYE, I, 1400-1410, 133).

C. - "Fait de demeurer, de rester (dans tel ou tel état)" : ...cremeur d'icelle redoutable *demourance*. (Mirouer pech. B., p.1400, 199). ...*demourance* du paroxysme (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 257).

- *Estre en demourance*. "Rester, survivre" : Le pere et tous les .xxx. frere En morurent de mort amere. Tout par le cheval fu perdu, Riens en *demourance* n'y fu, Fors Eneas qui eschapa, Qui par malice destrapa. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 41). [H. G.]

DEMEURANT, adj. et subst. masc. (demeurant)

[T-L : *demorer* (*demorant*) ; GDC : *demeurant* ; FEW III, 38b : *demorari* ; TLF VI, 1070a : *demeurant*]

I. - Adj.

A. - "Qui dure, qui est permanent"

- [D'une chose] : Comme dit l'apostre : nous n'avons point icy cité *demourant*, maiz nous tendons a une aultre pardurable : *Non habemus hic civitatem manentem, sed futuram inquirimus*. (GERS., Annonc., a.1400, 238). Car le temps present n'a pas estre *demourant*, mais passé. Dieu demeure tousjours tout ung. Saint Hylaïre dist : estre n'est pas chose accidenté a Dieu comme pouoir estre et non estre, mais son estre est verité estant et subsistence par soy et cause permanent et *demourant* de l'estre de toutes choses. (Somme abr., c.1477-1481, 140).

- [De Dieu] : "O tu qui gouvènes le monde par raison perpetuele, qui es semeur des terres et du ciel, c'est a dire qui ez facteur des choses terriennes et celestiennes, qui commandes le temps aler en procedant depuis son commencement jusques a sa fin, tu estable *demourant* donnes mouvement a toutes choses, car tu les meus et fais estre meues." (Somme abr., c.1477-1481, 143).

B. - [D'une pers.] "Qui reste attaché à ses opinions, obstiné" : Et est a savoir que aucuns sont *demourans* et trop arrestéz en leur opinion et sont *yschyregnomes* ; c'est a dire, gens de forte sentence, afichiéz et ahurtéz (ORESME, E.A., c.1370, 395).

II. - Subst. masc.

A. - "Ce qui demeure"

1. [P. réf. à un ensemble]

a) *Le demeurant de* + nom. "Le reste de" : Symon Galois de Leure, laman de la galie Gauvain Baudisson, pour le *demourant* de ses gaiges desservis en la dicte galie depuis le premier jour de septembre jusques du derrenier d'octobre (Clos galées Rouen M.-C.,

t.2, 1347, 119). ...or metons donques que un corps passast en ce jour la moytié d'une estade et l'autre jour apres la moytié du *demourant* de l'estade, et le tiers jour la moiété du *demourant* ou residu, et ainsi procedast sanz fin en retardant son mouvement, jamais toute l'estade ne seroit passee. (ORESME, C.M., c.1377, 102). ...et si les bannist du royaume, et confisque au Roy le *demourant* de tous leurs biens. (BAYE, II, 1411-1417, 78). Cestuy fu singuliere exemple des eueuses yssuez de perverse fortune, luy qui n'avoit du *demourant* de sa fortune que la seulle vie ou danger de servage et peril de mort. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 139). ...les bras avoit longs et courbés et les piez touturtuz, et du *demourant* du corps il estoit assés touturtuz et contrefait. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 144). Et y fault dez eufz cuis en l'eue tant qu'il soient durs pour frire, et que on en fronde une partie, et que on frie lez moyons tous entiers, et le *demeurant* dez eufz sera colé avec le boullon. (Recueil Riom L., c.1466, 73). [Représentation d'un monstre marin]...et estoit la figure d'une femme, depuis le nombril en amont, tenant maniere de tirer fleches d'un arc turquois ; et le *demourant* d'icelle femme estoit la queue d'une serpent vetortivée, qui s'estendoit à la parure et au remplissement de ladicte couverte (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 316). Avecques luy plusieurs grans gens de bien, Et en la ville des siens le *demeurant*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 185).

b) "Reste d'un ensemble précédemment mentionné" : Premièrement un manoir seant en la dicte ville ainsi comme il se comporte contenant environ vi arpens tout cloz à haulz murs de pierre, ou quel pourpris a deux arpens et demi de vignes et le *demourant* est en manoirs, court et jardin (Doc. 1379. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 15, 1911, 48). Elle a donné a Thierry, vostre frere, Parthenay, Wavent, Meurvent et toutes les appartenances jusques en la Rochelle, Chastel Aiglon, et tout le *demourant*. (ARRAS, c.1392-1393, 269). ...ladicte cire fut une partie rendue a deux marchans a qui elle estoit et le *demourant* mis et employé en torches a l'eglise dudit lieu de Boulon (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 177). AUTRE RECEPT D'AMENDES ET FORFAITURES venues, escheues et tauxées en la jurisdiction de la Prevosté des marchans durant le temps de ce present compte, èsquelles celui qui les anonce y a le quint et le Roy et la ville le *demourant* par moitié. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1457, 358). Et finalement ledit Pater (...) leur vendi de sesdiz cliquars jusques a la valeur de XXX a XL l. t. de ladicte monnoie, dont il y avoit de IX a X l. t. en bretons et le *demourant* esdiz deniers. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 57). ...lesdittes terres de Bretagne, Anjou et Poitou, et avoit Artus tres grant volenté de conquerer a l'ayde de Dieu le *demourant* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 94). Et si lesditz biens sont venduz plus grant pris a l'enquant que monte la debte, le *demourant* sera rendu audit debteur. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 127).

- MÉD. "Persistance" : Se ceste fracture ou froyssement estoit avec *demourant* d'os ou esquilles poygnantez, elle seroit aplanee cum lenticulari et avec aultres instrumens. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

- MATH. "Reste (d'une soustraction)" : Se tu veulz donques un nombre soustraire de l'autre tu osteras de la figure du hault nombre autant comme monte la figure du bas nombre, et le *demourant* tu figureras ; (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 246).

c) "Reste (que l'on s'abstient de préciser)" : Cruaultez laides et hideuses Vi en plusieurs seigneurs honteuses, Et du *demourant* je me tais. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 16). Du *demourant* me tais adés, Pour cause de briefté, mais tant Y fu Hector fort combatant Que, tout ainsi comme oysillon Fuiet devant l'esmerillon Ou devant

faucou querant proye, Fuyoient Grec devant sa voye, Car tous les occïoit a tire. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 97). Si me passe a tant du surplus, Du *demourant* je n'en dis plus. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 89). Et en cet excès a la gloire de dieu tu congnoistras clerement qu'il n'est autre verité que celle de dieu et que tout le *demeurant* n'est que vanité. (CIB., p.1451, 190). ...messire Enguerran la vist toute nue devant et derriere, chief nu, visage, col, corps, bras, jambes, mains et piez, et le *demourant* que pas ne vueil nommer. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 4).

d) "Restant (d'une durée, d'un intervalle de temps)" : ...vous ne seriés pas dignes de porter couronne ; et demorriés tousjours, le *demorant* de vostre vie, soupeçonnables deviers euls (FROISS., Chron. D., p.1400, 230). Et dist : " Mort, vien a moy courant Ains que mon sens se descongnoisse, Et m'abrege le *demourant* De ma vie plaine d'engoisse ". (CHART., B. Dame, 1424, 359). ...et vault miex qu'ilz [les barons de Normandie] aient leurs heritages pour vivre le *demourant* de leurs jours que de estre comme ilz sont. (JUV. URS., Loquar, 1440, 433). JUDAS. A cestuy cy me penderay Et m'estrangleray par le col ; Mais avant, noueray ce licol Pour abregier le *demourant*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 293). Mais tantost qu'il fut mort, je vins icy faire mon hermitage pour y user le *demourant* de ma vie. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 29). ...et combien qu'il fut prince valereux et de grant couraige, il vescu le *demourant* de ses jours en douleur intollerable. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 178). Icelle dicte mortalité [de 1348] nous commança au moys de Janvier et dura par sept moys et eust deux manieres : la premier(e) fust par deux moys avec fievre continue et crachactz de sang et yceulx mouroient dedans troys jours, la seconde fust par le *demourant* du temps avec fievre continue et avec apposteme et andrax au dehors especiallement soubz les aysselles et es haynnes et mouroient dedans cinq jours. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.5). Le *demourant* de ceste journée ne fut point grand chose (...) mais le seigneur de Craon y eut bon bruyt de sa personne. (COMM., II, 1489-1491, 263). Et fut messire Jehan Verrier curé du pais et y vescu le *demourant* de sa vie bien ayse. (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 313).

e) "Ce qui reste (d'un collectif ou d'un groupe de personnes)" : Atant esvous Gieffroy, qui entre en la forteresse, et avoit tout que mort que prins le *demourant* des gens Glaude. (ARRAS, c.1392-1393, 205). Qant li rois d'Engleterre vei che que point ne conquerroit la chité de Vennes legierement, (...) il eut conseil que il laisseroit la devant Vennes une partie de ses gens pour tenir le siege, et ils et li *demorans* de son hoost chemineroient oultre, et iroient mettre le siege devant la chité de Nantes (FROISS., Chron. D., p.1400, 579). Et puis apres ladicte occision et desconfiture venir le diabolique menu gent qui mieulx ne demandast à tous leurs pics et hacques et macques follement leur souffert à porter et prendre, qui eussent massacré, et achevé le *demourant* des nobles dames, damoiselles et enfans (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 136). ...et plaindras tousjours la ruine de ta nation, quant lez estrangers feront de toy spectacle de mocquerie, suspect et mesprisé comme homme dechassé, vile relique, et honteux *demourant* de la destruction de ta terre, portant le blasme dont tu ne peulz mais. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). ...et en [des Anglais] y eust de mors et de prins de V a VI cens, et le *demourant* s'en fouyrent honteusement (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 198). Mesmement avons chascun endroit soy concquis aux armes sa dame et celle que mieulx amions que tout le *demourant* de toutes pucelles. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 138). Au surplus, vous ne nous avez point escript le nombre des autres prisonniers ne comme il va de tout le *demourant* (Lettres Ch.

VIII, P., t.2, 1488, 188). ...ilz eussent tué le roy et le duc de Bourgogne et, croy, desconfit le *demourant* de l'armée. (COMM., I, 1489-1491, 158).

- [Par oppos. à une pers. ou un groupe de pers.] *Le demourant*. "Les autres" : Ce fait, le gentil chevalier, moult desirant d'acomplir sa queste, print congé du *demourant* et se mist en chemin, demandant tousjours après le chastel de Hurtemer. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 62). JUDAS. Aussi m'a il fait son boursier Et gouverneur de sa despense : C'est signe qu'il a confidence En moy sur tout le *demourant*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 237). Avecques luy plusieurs grans gens de bien, Et en la ville des siens le *demeurant*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 185).

2. "Élément ou partie d'un ensemble dont l'intégrité ou la totalité n'a pu être conservée" : Du sourplus ne fault faire enquete ne demande, les oeuvres sont publiques et le tesmoing en est intollerable famine, qui encourt et courra sus a ung chascun si amerement que tart sera de regreter la passee habondance et vouloir par raison departir le *demourant* des choses consumees par oultraiges (CHART., Q. inv., 1422, 22). Et sans se faire trop importuner ne travailler de requestes, et aussi pour estre delivré d'elles, il avoit ung *demourant* de couvrechez qu'il leur donna. (C.N.N., c.1456-1467, 523). Ilz perdirent Paris et puis, petit à petit, le *demourant* du royaume. (COMM., I, 1489-1491, 52). ...fit charger Bertin de Berneval le batel Gadiffer [et] celui de la nef Transchemar de plusieurs choses, comme de sacs de farine à grant cantité et du harnas de plusieurs guizes et ung tonneau de vin qui y estoit, et plus n'en y avoit, eulx emplirent une queue qu'ils amenerent avec eulx, et le *demourant* burent et gaterent (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 73).

- "Partie des aliments d'un repas qui n'ont pas été consommés" : Et auxi quant les trois pasnagez de ladicte forest sont passés, le *demourant* de la paisson est et appartient aux coustumiers de ladicte forest. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 260). Car, comme tu eusses nourry du lait de tes mamelles et de tes precieux metz ton tres amé filz dessus dit qui tant te honnoura et ama, ne l'oublas pas ou temps de sa grant neccessité et pareillement plusieurs autres de tes enfans, semblablement je suppose que moy, ta servile mercenere que tu as nourrie des *demourans* des grosses viandes de tes tables, tu n'oublieras, ains donras remede reconfortant les navreures de ses infortunees adversitez. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 94). Pour ij pièces de beuf avec le *demourant* du quartier de mouton de souper, ...iij s. iiij d. (SAINT-RIQUIER, Compte B., 1422-1423, 248). Lors le patron commanda mettre une touaille sur ung des coffres qui la estoient et faire porter du pain, du vin et des pattéz de poissons du *demourant* de noz souppers, et fist l'omme asseoir au bout du coffre, le priant de banquetter. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). Tres chier sire, nous revenons D'acomplir vostre vueil errant. Nous avons pris le *demourant* Des viandes cy assemblees, Mais douze mandes bien comblees Nous en avons ja rapporté. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 175). ...[le mari trompé] reprint nouvelle ymaginacion par boire et menger largement du *demourant* du souper de ceulx qui entretant ou lit se devoisoient a son grand prejudice. (C.N.N., c.1456-1467, 27).

- "Ce qui reste après l'achèvement d'un travail, d'une activité commerciale, ..." : ...le dit sire recognoist que le *demourant* de la dicte coustume nous appartient, sauves les coustumes et le boutage du vin que l'en vent au dit bourgc (Cartul. Laval B., t.2, 1332-1412, 171). ...un drap et demi, court, de Broixelles, baillés audit Eustace pour faire doubleures aus diz manteaux et, du *demourant*, chaucés (Comptes argent. rois Fr. D.-A.,

I, 1352, 85). Au commencement de la seson que il a encore aus chans des *demourans* de[s] pois, des avainnes, des veches, ou les saingliers vont mengier, la doi[s] tu aler pour enconter de sainglier. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 77). ...IX grans pieces de tappiz sarrazinois du *demourant* d'une chambre que avoit fait faire à Paris ledit Raoullet. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 469). ...pour la façon et estoifes d'un pourpoint à grant assiete, du *demourant* de ladicte houppebande de drap de damastz (Comptes Lille L., t.1, 1382-1482, 141). Item, ont hors deffens le *demourant* du gloier, du cendrier, de l'espeureur, du seur d'aez et des autres ouvriers quant la menneuvre en est levée. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 92). Et se il y a ventes de bois de caables en ladicte forest et le terme de wyde en est failli, le *demourant* en est aux coustumiers sans amende, se ilz ne sont vendus au profit du roy. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 344). Si esdictes Forestz est aucuns caables, coupeaulx, tronches, branches, ou aucuns *demourans*, ilz seront vendus par les Maistres ou par les Verdiers, Gruiers, Gardes ou Maistres Sergens, au profit de Nous (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 526).

. Au plur. "Restes, déchets" : Item, ilz ont haies et ceps à leurs charues, les *demourans* des charpentiers des ouvrages du roy et des chapelains, par congié qu'ilz prennent sur ce. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 11). Item, il est coustumier de commune coustume en icelle forest : l'esmonde jusques à XVII piéz en hault, et les *demourans* des marcheans apres les termes passés, en la forest coustumiere, ainsi comme les autres coustumiers. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 87).

- Péj. : ...je ne suis pas homme pour avoir le *demourant* d'un prestre [Un homme a surpris sa femme au lit avec un prêtre] (C.N.N., c.1456-1467, 336).

3. "Ce qui reste à faire"

- Au fig. *Parfaire le demourant*. "Aller jusqu'au bout, accomplir (une tâche)" : Face chascun ce qu'il doit envers Dieu et son amour, sans resister a sa grace et a son mouvement secret, et il perfera le *demourant*. (GERS., P. Paul, a.1394, 498). Le roy le prit par la main ; sy le leva et luy dit : "Messire Jacques, levez-vous sus, trop d'honneurs, ni de biens ne vous peuvent estre faits ; je prie à Dieu qu'en vous du *demeurant* il veuille parfaire." (Faits Lalaing K., c.1470, 130). Et puisque j'ay commencé à escrire de ce noble blason et armes de Portugal, je parferay le *demourant* de ce que je treuve desdictes armes, au mieulx que je l'ay peu savoir et treuver. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 38). JESUS. Amys, je veil que parfaçons Nostre cene pour la Dieu grace. Chascun ce remecte en sa place Si parferon le *demourant*. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 266).

. En partic. [Dans le lang. amour.] "Faire l'amour" : Comment Lucresse replique, disant que ne devoient habiter, mais elle fut finalement vaincue. Lucresse dist : "Certes qui parferoit Le *demourant*, ce seroit ung grant vice." Eurialus dist, cil qui ne useroit Des biens, iceulx appliquant a l'office Esquelz ilz sont ordonnés, seroit nice (SAINT-GELAIS, *Eurial. Lucr. R.*, c.1490, 79).

4. "Tout ce qu'on estime de moindre importance p. oppos. à un élément que l'on désire mettre en valeur" : Et devez savoir que le *demourant* de cest chapitre est mal a entendre, fort a translater et aussi comme inutile a ceste science. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 113). Et pour ce, ceste partie est la plus noble et est ausi comme le devant et la face ou visage de la terre, et le *demourant* ou l'autre partie est envelopé en eaue et vestu et couvert de mer ausi comme d'un chaperon ou d'une coiffe : *Abissus, sicut vestimentum, amictus*

eius. (ORESME, *C.M.*, c.1377, 568). Et en cet excès a la gloire de dieu tu congnoistras clerement qu'il nest autre verite que celle de dieu et que tout le *demeurant* n'est que vanite. (CIB., p.1451, 190). Dieu vous a fait au ciecle deux lumieres, Le *demourant* tenebres fumieres Sont au regard de vostre majesté. (ROBERTET, *Oeuvres Z.*, c.1450-1500, 107).

- *Sur le demourant*. "En ce qui concerne le reste" : LA MORT. (...) si vous requier, Vertu, que plus ne dites qu'ay tort de vous, mais sur le *demourant* recitez ce qu'elle dist en morant. (MICHAULT, *Compl. Ys. Bourbon F.*, p.1465, 164).

- (*Tout*) le *demeurant du monde* : ...il [l'amant] estoit diligent et soigneux de se trouver vers elle qu'il amoit plus que tout le *demourant* du monde. (C.N.N., c.1456-1467, 305). ...ce pays et tout le *demourant* du monde est a moy appartenant a cause du bon roy Alixandre le Grand, duquel lignage mes peres anchiens sont yssus (Saladin C., c.1465-1468, 131). ...et pourroit, par le reffuz, desobeir à telle personne qu'il aymeroit mieulx mettre tout le *demourant* du monde en murmure contre luy. (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 110). "...Je croy que au *demeurant* du monde n'a point tant de richesse que aujourd'uy nous en avons veue." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 67).

B. - "Celui qui demeure sur place, habitant" : ...tous les *demourans* audit Vrine et Saint Baale, qui ne tiennent nulz champs, et sont par champs d'autrui, me doivent chascun an, pour chascun jour de terre, demi scetier d'avoinne. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330-1415, 569). ...volons nous et otroions que lidit *demourans*, habitans, couchans et levans eslisent et prennent de leur cohabitans, (...) un, deux ou trois, ou tant qu'il samblera bon asdis ceux de la loy, pseudommes manans continuellement avoecques eaulz, et nul autre si que dit est : liquels esleus pris examineront lesdictes draperies en bonne foy comme loyal pseudomme et en seront si come wardeur (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 47). Ces nestorins sont plus de trente mille *demourans* oudit empire de Cathay, et sont trèsriche gent, mais moult doubtent et crieinent les crestiens. (JEAN LE LONG, *Etat Khan B.*, c.1351, 345). Derechief, au Roy appartient en tout son royaume, seul et pour le tout, et non a aultres, donner et otroier toutes foyres et touz marchiés, et lez alans, *demourans* et retencion sont en sa sauvegarde et proteccion. (Songe verg. S., t.2, 1378, 201). ...et d'en avoir esté et estre paieiz [de la dîme] par les *demourans* et habitans es lieux devant diz, chascun an (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1380, 522). ...en quel lieu de Sainte Gemme les diz Ancelon et sa dicte femme estoient et sont mencionnaires, habitans et *demourans*. (Doc. Poitou G., t.6, 1390-1403, 125). Item, les *demourans* en icelle ville oultre l'eau n'ont pas celle propre coustume, mes seullement comme les autres ramagers, en païant pour chacune des mesures dudit lieu à la saint Remi quatre gerbes (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 9). ...la raison Premiere fu pour l'achaison Du flun de Nil, qui regorgia Et crut tant que trop dommaggia La contree, une foix, par quoy Les *demourans* la a requoy Ne congnoissoient de leurs champs, Qui furent l'un l'autre touchans, Bonne, ne faing, quant l'eaue traicte Se fu en son lieu et retraicte (CHR. PIZ., *M.F.*, II, 1400-1403, 118). ...li Londrien (...) pueent plus que tous li *demourans* d'Engleterre (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 84). Bourgois sont ceulx qui sont de nacion ancienne en lignages es cités et nom propre, surnom et armes antiques, et sont les principaulx *demourans* et habitans es villes rentés et herités des maisons et des manoirs, de quoy ilz se vivent purement ; et les appellent les livres qui parlent d'eulx citoiens. (CHR. PIZ., *Corps policie L.*, 1406-1407, 183). ...et leur semble que il ne devoit avoir difference ne separacion entre

lesdiz monnoiers, qui sont tous residens et *demourans* en ce royaume (FAUQ., II, 1421-1430, 341). Autre debitis par devant un juge royal des *demourans* en sa jurisdiction (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 136). Primirs dobvent les *demorains* es dites villes à jour Saint Remi por leurs aysement d'afforaingnité unc viiez gros por IX deniers compteit de bonne monnoie ... L s. bonne monnoie (Terre Jauche D., 1444, 170). ...vous mandons que (...) vous faictes cryer et publier (...) que tous les *demourans* en vostre bailliage, qui sont subgetz à nosdiz ban et arriere-ban, se mectent sus et en armez (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 314). [H. G.]

DEMEURE, subst. fém. et masc. (demeure)

[T-L : *demore* ; GD : *demore* ; GDC : *demeure* ; AND : *demure* ; DÉCT : *demore* ; FEW III, 38a : *demorari*]

A. - [Dans l'espace]

1. "Fait de rester, séjour" : ...I. jour de vostre *demeure* me sera uns ans. (MACH., Voir, 1364, 282). ...Moult me plairoit vostre *demeure* (MACH., Voir, 1364, 294). Et quant tele suite Yert par toy faicte bel et bien, Lors en ton pais t'en revien : En l'aage moien te marie. [...] Ne te pars plus de ta maison [...] Ne nulz ne te reprouchera Ta *demeure*, car l'en sçara Que tu aras par tout esté. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 143). EVE. [...] Helas, trop a esté soubdaine Nostre *demeure* en si beau lieu ! Or, alons en travail et peine Labourer, puisqu'il plaist a Dieu. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 20). Car l'entree en [d'amour] est gracieuse, Mais la *demeure* est moult piteuse, Et encores pis la retournée. (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 171). Et comment (...) me voulés vous maintenant laisser ? Vrayement, je n'y pourroye consentir. Car vostre *demeure* sera cause de me fere vivre plus longuement. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 64). Le conte de Raguise, ayant oÿ Loÿs de Gavres, luy respondy et dist, puis que son plaisir estoit de s'en aler il estoit content, mais trop mieux aimeroit sa *demeure* que son allee (Hist. seign. Gavre, c.1456. In : *Chrestom.* R., 159).

- *Faire demeure*. "Séjourner, s'arrêter" : Et que toutes ses presumptions et excusations estoient pour ledit Bindot, avec son juenne aage et ignorance et la petite *demeure* que il avoit faite en France, et qu'il ne prestoit pas pour soy ne à son proffit mais pour autrui... (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1342, 178). Encore est de moy pourveoir Et pourchacier assez bonne heure ; Un po vueil ci faire *demeure*. Les compaignons attenderay... (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 230). J'ay, dit-il ouÿ sa voix, Et treuve bien a ceste heure Ce qu'il me dict une fois, Quand le cerf chassay au bois Et fist sur ung roch *demeure* (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 221). Or allons donc sans plus actendre. Nous faisons cy trop grant *demoure*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 263).

- *Faire (sa) demeure avec qqn*. "Être dans une présence continue avec, être en compagnie de qqn" : Et Daniel faisoit *demeure* Avecques le roy a toute heure. (MACH., C. ami, 1357, 18). J'yray (...) Dire a mon vallet qu'il s'en voit. Puis retourneray tout en l'eure. Avec vous feray ma *demeure* Et en servant tout mon aage La mére Dieu (Mir. march. larr., c.1349, 118). ...je suis Prest de vous ayder a toute heure, A vous bouter hors des ennys Que, jours et nuys, Dictes qu'avec vous font *demeure*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 391).

- *Ne plus faire demeure* : Freres, ne faisons plus *demeure* En ceste faulse compaignie, Mais retournons en Bethanie Ains qu'il soit plus tart, je le vueil. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 613).

2. "Habitation, lieu de séjour" : Theodore, vostre *demeure* Si sera la en celle cele. (Mir. Theod., 1357, 118). Le duc (...) visita

touttes ses terres (...) et puis s'en retourna en Braibant ; là estoit sa souveraine *demeure*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 172). ...messire Jehan Braque, chevalier, lui avoit mandé que elle alast parler à lui pour une chambre que il lui vouloit louer pour sa *demeure* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 43). ...laquelle houpellande et panne (...) vendi à un freppier ès halles, ne scet son nom, ne aussi ne sauroit enseigner sa *demeure* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 70). Et puis qu'ainsi est, en bon eur A ton autre espeuse mon lieu Delaisse d'humble cuer, et Dieu Vueille que viegne a tresbonne heure En ce lieu ou j'ay ma *demeure* Eu tresjoyeuse par longtemps De douaire, dont conforter (Gris., 1395, 82). ...forterece, ne tour N'orent, ains, es forests d'entour Orent leur reppaire et *demeure* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 178). Regarde, mere, regarde, et advise bien ma treslangoureuse affliction et tu cognoistras que tous refuges me défailent, les champs n'ont plus de franchise pour administrer sceure *demeure*, et je n'ay de quoy les cultiver ne fournir pour y recueillir le fruit de nourreture. (CHART., Q. inv., 1422, 21). Car tu ne sçais pour quoy fut faicte l'assemblee de ame pardurable a corps mortel, ainçoys veuls l'usage du corps chalengier par droit pour *demeure* seure et permanent ; autrement va : car le corps est ung herberge de ton pelerinage, et t'est baillié a excerciter ta vertu et ta constance esprover. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 33). Noblez seigneurs, je vous assure Que nostre *demeure* est fondee, Pour ceste heure icy, en Judee (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 82). Lors regarde et voit au lez de la fumee une *demeure* tout nouvellement restoree sur vieille muraille. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 836). In *tentationem* labeure Mon esperit a chascune heure, En danger de cheoir en telz las ; L'ennemy quiert que je demeure En cest estat, tant que je meure, Pour m'avoir en son vil *demeure*, En ses ordtz et tres parfondz lacz (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 498). Ouy dea, nous *demoures* Sont assises en Boucledalles Ou il croit la meilleure godalle Qui soit en toutes nous vallees. El se prent en une eaue sallee Et se pesche en greve plaine En quoy les crapaux et les raines Sautent plus dru que poiz en pot. (Pipée R., c.1470-1480, 190-191). L'on dit qu'il escripvit les puissances du Soleil et quant Alexandre le vint veoir à Thebes, pour toute *demeure* le trouva en ung tonel et ne tint pas Diogenes grant compte de lui, pour ce qu'il ne lui chaloit des pompes du monde. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 56 r°). Il n'y a en ceste *demeur* Feu ne clarte goute ny voy (Myst. st Martin K., a.1500, 305).

- *Tenir, prendre demeure* (dans un lieu). "Habiter (dans un lieu)" : ...Et principalement demandez Le lieu ou il prent sa *demeure*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 90). ...et disoit-l'on qu'il le faisoit à certaines fins proujettées pour le plus obliger et faire tenir *demeure* emprès lui (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 308). Et comme vous avez bien oy que le roy l'avoit estably capitaine de Rouen et fait sénéchal de Normandie, par le moyen de quoy il lui convint hanter beaucoup le dit pays et y tenir *demeure* toute quoye (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 348).

- [Dans un contexte métaph.] *Faire / prendre sa demeure en / chez* : Si qu'einsi sans cuer durer Ne porroie ne tels mauls endurer, S'Espoirs en moy ne faisoit sa *demeure*... (MACH., Bal., 1377, 543). Et quant à moy me convient revenir, Toute dolour prent en moy sa *demeure*, Car il m'estuet dementer et gemir En desirant (MACH., L. dames, 1377, 149). Loing de plaisir et pres de desplaisance, Doresenavant feray ma demourance, Car desespoir fait chieux moy sa *demeure* (GARENC., Poésies N., c.1390-14, 112). Je suis chamberiere d'elle en ce mortel monde, car en paradis n'enfer n'ay je *demore*. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 55). Les

compaignons laise que je hantoie. Adieu, chançons que volentiers chantoye Et joyeux diz ou je me delitoye ; Tel rit joyeux qui après dolent pleure. Le cuer m'estraint ; angoisse me queurt seure. Ma vie fait en moy longue *demeure* ; Je n'ay membre qu'a mourir ne labeure, Et me tarde que ja mort de dueil soye. (CHART., Compl., 1424, 327).

- [D'un animal] "Gîte" : Ilz [les sangliers] vont bien loing aucune foiz a leurs menjues et se relievont pour aler a leurs menjues entre nuit et jour et s'en vont a leur *demeure* anczois qu'il soit jour (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 90). Aussi en autre maniere puet on traire aux bestes rousses et noires a la revenue de leurs viandeiz ou mengues, car, quant cerfs ou autres bestes rousses vont viander es basses tailles ou aux champs ou les sangliers es haultes forestz, au glan ou es hayes ou es champs, on doit regarder devant de la dont ilz se relievont et par ou ilz vont a leurs viandeiz ou mengues et par ou ilz s'en reviennent a leur *demeure*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 282).

B. - [Dans le temps]

1. "Fait de tarder, retard, délai" : Tu yras volentiers encontre les buefs qui batent le blé et ostent le grain de la paille, et, mieulx, a ceuls qui areront les terres. Et point ne te desplaie se il te rompent la voie, car la *demeure* de l'empeschement du chemin te sera recompensé par la grace que tu trouveras a l'ostel. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 128). ...aucune foys l'ire de Dieu si procede lentement, mez quoy ? certes, il reconpense la *demeure* de sa correccion par tres griefve pugnicion. (Songe verg. S., t.1, 1378, 345). O François, com preux et hardiz, Ostez la force du leopart ["Angleterre"] Et ne soiez plus sy tardiz : La longue *demeure* vous pert. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 57). Tant est longue sa sapience, et sa justice si enlancee a sa pitié et grace, qu'il attent longuement a flageller lez mauvaiz, en espoir de leur amendement, et a remunerer lez bons pour esprouver leur souffrance, et acroistre la perfection de leur merite. Maiz il recompense sa *demeure* par augmentation de grace ou par agravement de paine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 50). Après que Monseigneur le Daulphin eust actendu et demouré l'espace de trois sepmaines, arriva le duc ; pour la longue *demeure* duquel plusieurs s'esmerveilloient. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 227). Prenez qu'on ait dueil ou plaisir, En brief temps, ou longue *demeure*, A tout bon compte revenir Couvendra, qui qu'en rie ou pleure. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 381). ...en vous excusant de vostre *demeure*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 331). Tutevoies, non obstant sa longue absence et *demeure*, il a entendu et scet bien que vous, en faveur et révérence de sa hauteesse et de sa noble personne, vous vous estes tousjours tenus et maintenus paisibles et obéissans sous le gouvernement de ses officiers (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 71). ...ne vous donnez merveilles de la longue *demeure* de quaresme, mais emerveillez vous encores comment il [ait] peu venir [Un prêtre a oublié d'annoncer le carême à ses ouailles] (C.N.N., c.1456-1467, 514).

- Loc. [En cooccurrence avec *peril*] *Peril est en la demeure Peril a en la demeure Perilleuse est la demeure la demeure met en peril*. "Le moindre retard a de graves conséquences" : Sathan, pense de cheminer Et de nostre cause affiner - Peril nous est en la *demeure* - Et vous presentez avant l'eure. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 57). Esaü par le commandement de son saint et bon pere ala chacier senz pechié (...). Mais par aventure la longue *demeure* le mist en peril ; car plus longuement que il ne devoit en celui fait (...) il demoura, ou pour cause de mauvaise acoustumance ou de desordenee amour. (FOUL.,

Policrat. B., I, 1372, 109). ...il [le juge] doit les autres causes qui sont entre parties appeller et delivrer l'un après l'autre, selon l'extrait de son registre, ou cas toutesvoys ou il n'y airoit aucunes causes ou il y eust peril en la *demeure*, ou qui touchast aucune personne d'estat qui fist apresier (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 32). C'est sy bien dit qu'on ne puet miex ; Mais perillieuse est la *demeure*. Sy nous alons armer en l'eure, Avant qu'il assemble point d'ost. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 154). Mays gouvernés vous sagement Et n'arrestés pas longuement Car peril a en la *demeure*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 261).

- *Sans (longue) demeure*. "Sans retard, sans tarder" : Levez sus tantost sanz *demeure*, S'alons chanter. (Mir. nonne, 1345, 334). Porrus respont que "sanz *demeure*, Le secourera, n'y faudra..." (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 45). Lors sanz *demeure* et tout d'un commun assentement s'agenoillerent devant le trone de la majesté divine toutes les Vertuz (GERS., Concept., 1401, 396). ...et autres furent amenez dedens le Petit Chastellet et sanz longue *demeure* furent par lesdictes gens armez tuez et mis à mort. (FAUQ., I, 1417-1420, 151). Or allons sanz *demeure*, faire, Car je vuel estre la premiere. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 137). Le jeune filz (...) la saysit sanz *demeure* et luy monstra ce que tant desiroit a savoir. (C.N.N., c.1456-1467, 348). SOTIN. Laissons icy trestous noz sieges, Et nous en allons sanz *demeure* A coup. (Sots Magn., a.1488, 197). Et vous pry s'il ne vous desplaie Qu'il soit fait sanz longue *demore* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 69). Advisez l'eure Affin que puisiez sanz *demeure* Parachever vostre entreprise. (LA VIGNE, S.M., 1496, 522).

- *Sans faire demeure sans faire point de demeure*. "Sans attendre, sans tarder" : Lors parlai, si com je pooie, Et li dis, sanz faire *demeure*... (MACH., R. Fort., c.1341, 77). ...il m'esteut Retourner icy tout en l'eure Sanz faire goutte de *demeure* (Mir. pape, 1346, 359). Vois tu celui la Qui bel se deduit et deporté ? Va a lui, et si me raporte Qui il est, et revien en l'eure, Sans la faire point de *demeure*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 156). Je ne fis pas longue *demeure*, Einsois m'agenoillay en l'eure, Et humblement li respondi... (MACH., J. R. Nav., 1349, 184). Pour Dieu, ne faites plus *demeure* : Montez bonne erre. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 161). LE JUIF. Le cas a quoy vous pretendez Et qui vous meut venir vers moy Declairez tost. LE CRESTIEN. Sire, en ma foy, Vous le diray tout a cest heure. LE JUIF. Sans plus faire longue *demeure* ; Je suis empesché autre part Et aussi y vient sus le tard. Despeschés vous. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 87). JESUS. Mon amy, ne fais plus *demeure*, Va t'en aux baings de Siloés Et tes yeulx, que j'ay emboés, Lave y en parfaite esperance ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 171). Freres, ne faisons plus *demeure* En ceste faulse compaignie, Mais retournons en Bethanie Ains qu'il soit plus tart, je le vueil. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 613).

- En partic. DR. "Délai réglementaire" : Quant une requeste est faite au juge ou au sergent ordinaire ou du bailliage, et est faite assavoir à partie adverse, néantmoins icelle partie n'est aucunement en *demeure* de soy opposer jusques ad ce que lecture luy ait esté faite des lectres et jugiez (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 92).

. *En bonne demeure*. "Dans le délai imparti" : ...pour ce que je veux qu'il en soit payé selon le contenu desdictes cedulles et en bonne *demeure*, vous en baillés à ses gens qu'il envoyera devers vous pour ceste cause si bonne assignation et lettres d'estat sur les receveurs, grenetiers et fermiers (...) qu'ilz en soyent contents (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479, 31).

. *Estre en demeure*. "Avoir du retard (dans l'accomplissement, la réalisation de qqc.)" : ...la quelle somme

ilz avoient promis et se estoient obligiez comme dessus rendre et paier au Tresor du dit seigneur, à leurs frais et despens, dedens la feste de saint Luc ewangeliste derrenierement passée, dont il ont esté defaillans et en *demeure*, ou grand prejudice et dommaige d'icelui seigneur et retardement de ses besoignes (Doc. Poitou G., t.6, 1390-1403, 121). ...lequel Denis en eust esté refusant, delayant et en *demeure* (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423-1426, 188). ...soubz umbre de ce que nosdictes lectres n'estoient signées de nostre main, ne de l'un des secretares de noz finances, avez de ce faire esté reffusans, quoyque soit delaiaens et en *demeure*. (Lettres Louis XI, V., t.4, 1471, 194).

- P. ext. "Durée" : Et ce pechié de luxure si a .VI. branches: la premiere si est quant un homme pense a une femme ou la femme a l'omme: et la personne a en telle pensee grant plaisance, et s'i delicte grandement et y demeure longuement; et par longue *demeure* la char s'esmeust a delectation. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 37). Car il convient es mettres qu'il y ait certain nombre de piez et de sillabes dont ilz sont composez et, avec ce, qu'il y ait certain temps et certaine *demeure* a elles prononcier selon ce qu'elles sont longues ou briefves de leur droite nature. Car la briefve sillabe veult estre prononciee legierement sans arrester sur elle longuement, et la longue veult estre prononciee pesamment et qu'il y ait plus long arrest sur elle et plus longue *demeure*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 70-71). Se il advenoit pendant la dampnable *demouree* des treves que la belle compagnie que vous avez a present de gens experts et exercitez en armes, fust consumée ou tournée en dissipacion [...] la cruaulté barbaresque desdits Anglois, sans avoir regard a quelxques treves par eulx jurées, ne seroit pas oublieuse de vous rassailir. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 314). "Delibere longuement, mais execute a cop." Car, comme il dit, combien que longue *demeure* en ung conseil soit annoyeuse, toutesfois elle donne aux hommes sapience et prudence et souvent on en part plus sage que on n'y est entré. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 238).

2. "Attente" : Et s'en vint en sa chambre, et la commence a lui complaindre de la doulour qu'elle ot de son pere, et l'autre heure a grant desir qu'elle a de veoir Urien, dont la *demeure* lui tarde. (ARRAS, c.1392-1393, 116). Et se son exemple et son enseignement ne te suffisent, vise comme l'Escripture te conforte sur la longue *demeure* des soulaigemens et secours de Dieu, en comparant la tollerance divine a ung long dormir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). ...et lui imputa plusieurs grans cas, cuidant le confondre et faire animer contre lui toute la congregacion des seigneurs, avec tres froit et trespovre exploit en autres materes après la *demeure* de six mois. (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 148).

- P. ext. "Absence" : Se mes dous amis demeure Longuement ensus de mi, Je me doubte que sa *demeure* Ne m'ocie; car ainsi Ne puis vivre en tel sousci N'en telle doulour Com j'ay esté dusqu'à ci, Et tout pour s'amour. (MACH., L. dames, 1377, 164). S'en saveure Mort qui seure Me courra pour ta *demeure*, Dous amis, et pour t'amour, Se je ne voy trempement Ton faitis corps gent (MACH., Les lays, 1377, 353). [H. G.]

DEMEUREE, subst. fém. (demeurée)

[T-L : *demoree*; GD : *demoree*; AND : *demuree*; DÉCT : *demoree*; FEW III, 38a : *demorari*]

A. - [Dans l'espace]

1. "Fait de rester, séjour" : Et quant les dames en ooient Le bien dire, et si l'i trouvoient, Plus les en devoient par droit Encherir

selonc leur endroit. Mais courte estoit leur *demourée*, Car s'il sceüssent une armée Ou une guerre en Alemaingne, En Osteriche ou en Behaingne, En Hongrie ou en Danemarche Ou en aucune estrange marche, Il y alassent honneur querre. (MACH., D. Lyon, 1342, 209). Lors m'assis et se m'acoutay, Se resgarday et escoutay Celle part ou mes cuers tendoit De l'espriver qu'il atendoit. Si fis une grant *demourée*... (MACH., D. Aler., a.1349, 270). ...je suis bien joyeuse de la *demouree* de vostre femme pour la vertu et l'onneur que je scay en elle. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 93). Puis Elizabeth relevee, Marie chez son pere se tint Et là durant sa *demeurée* Joseph souvent veoir si la veint. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 64). Il luy eust mieulx vallu n'avoir esté si obstiné en sa *demourée*; mais Dieu prepare telz vouloirs extraordinaires aux princes, quant il luy plaist muer leurs fortunes. (COMM., II, 1489-1491, 135). ...qui est une grant chose consideré la longue *demouree* que monsieur d'Orleans et ses gendarmes y avoient faicte (LA VIGNE, V.N., p.1495, 295).

- [Dans un contexte métaph.] : J'ay longuement demouré en mon pechié, et par longue *demouree* je suis cheu es autres mortelz pechiez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 25).

- *Faire (sa) demeuree prendre demeuree*. "Séjourner" : La ou firent leur *demourée* Une cité y est fondée, Qui est appelée Damas. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 71). A Langny ay moult longuement Hanté et prise *demouree*, Mais oncques créature nee N'y vint de quoy point miex vasisse. Ne truis qui ma jambe garisse Du mal qui est [et] let et acre. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 36).

- [Dans un contexte métaph.]

. *Avoir sa demeuree en qqn* : Et puis que j'ay tel bien, sans desservir, Par li que j'aim plus que nulle riens née, Qu'Amours me vuet de tous maus garantir Et vuet qu'en moy joie ait sa *demourée*, De moy sera servie et honnorée Ma douce dame à qui mon cuer ottri, Pour la bonté dont Diex l'a enrichi. (MACH., L. dames, 1377, 153).

. *Faire demeuree qq. part* : Mais ce me fait de le dire douteux, Que je voy bien que vous estez amee Et de plusieurs chierement desiree Qui ont failli a avoir vostre amour : Ce non obstant desir fait *demouree* Dedans mon cuer pour servir vo doulceur. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 102). Joie, Liescè et Deduit Partirent la premiere nuit. Devocion s'en est alee, Plus n'y veult faire *demouree*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 129). Si vueil user mon vivant, En servant Vo biauté fine esmerée, Et faire vo dous comant. Ne commant Qu'ailleurs face *demourée*, Se maint en vous ma pensée, Mon cuer et m'amour, Et tout par honneur. (MACH., L. dames, 1377, 98). A mon cuer je conseille lors Qu'i prenons nostre *demouree*, Et que par nous soit bien gardee Contre tous ennuyeux rappors. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 181).

- [Dans un contexte méd.] : Et se l'egestion estoit chileuse et le flux viengne du foye, il vient par une forme et sans doulceur et est digéré et quant il vient de l'estomac, il est indigest avec grevance et doulceur d'estomac avec petit de *demouree* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 16, 363).

2. "Habitation, résidence, lieu de séjour" : Dame, ou porche de ce moustier Voulray faire ma *demourée* Et vous servir (Mir. st J. Cris., c.1344, 268). ...elle s'estoit departie, Pour cause de l'epidimie, Dou lieu ou fu sa *demouree* (MACH., Voir, 1364, 468). En la sale bien figuree, Ou Fortune a sa *demouree* Plaine de figures estranges, Je y vi, par belles aranges, Toutes les sciences donnees De Dieu (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 104).

3. "Fait de rester longtemps au loin, absence" : Car peril est de l'esloingnier, Si le doit on moult ressongnier, Pour ce que longue *demourée* Fait bien qu'amour est oubliée A la fois et changier amy, Dont maint ont plouré et gemi (MACH., D. Lyon, 1342, 202). LE CHEVALIER. (...) Espoir y pourrons nous trouver Le seneschal. LE ROY. Sa *demourée* me fait mal (Mir. femme roy Port., c.1342, 188). Se pour longue *demourée* Sui mis en oubli, Certes, mar vi la journée Que premiers vous vi (MACH., L. dames, 1377, 31). Amis, vostre *demourée* Fait mon cuer pleindre et doloir Com dolente et esplourée, Quant je ne vous puis veoir (MACH., L. dames, 1377, 130). Si qu', amis, certainement Toute ma pensée Et m'amour entierement Est en vous fermée, Ne pour longue *demourée* Mes cuers ne se changera (MACH., L. dames, 1377, 180). Moult mal me fait de vostre *demouree*, car je sçay bien que se fust le plaisir de madame que vous venissez à court. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 194).

- Loc. prov. : Longue *demouree* fait changier ami (MACH., Voir, 1364, 514). On dist souvent que longue *demourée* Fait cuer d'ami et d'amie changier (MACH., L. dames, 1377, 29).

B. - [Dans le temps]

1. "Fait de tarder, retard, délai" : Chascuns s'esmerveilloit fort de ce que ly contes demouroit tant. (...) et tousjours venoient gens qui tousjours disoient comme les autres, et que ilz s'estoient esgarez toute la nuit contreval la forest, sans savoir tenir ne congnoistre voie ne sentier, dont ilz s'esmerveilloient tuit forment. Et la contesse, qui estoit en la sale a Poitiers estoit moult doulente de la *demouree* du conte, aussi estoient ses enfans. (ARRAS, c.1392-1393, 28).

- *Faire longue demouree* : ...elle se prinst a dire: "O nuyt obscure, pour quoy es tu si longue ? Trop me desplaist ta duree et trop suis en paine a cause du jour quy trop tarde. O jour, ou es tu ? Se tu fusses venu, je veysse mon amy, mon soulas, mon confort. Las, que tu fais longue *demouree* ! Par ton tarder mes yeux ne poeuent voir leur regret, le desir de mon cuer, l'accomplissement de mes souhaits, l'esperance de ma joye..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 139).

- *Sans demouree*. "Sans retard, immédiatement, aussitôt, sans hésitation" : Et il ont fait son vueil sans *demourée*, Com bonne gent et bien endoctrinée. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 132). Mi ange, or tost, sanz *demourée* Raler m'en vueil en paradis. (Mir. abbesse, 1340, 89). Quant li soudans sot la nouvelle Qu'Alixandre, sa cité belle, Estoit ainsi prise et gastée, Il commanda, sanz *demourée*, Que tous Crestiens en sa terre Fussent pris, et qu'on les enserre Et qu'il soient emprisonné, Mal traité et fort rensonné. (MACH., P. Alex., p.1369, 115). Dormir nous fault sanz *demeurée* Et reposer ung bien petit. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 66). [LE TEMPS. Et puis après. A qui sera ceste demye double ? FINE MINE. Je veulx la grande, elle m'agrée. TESTE VERTE. Et moy l'autre, ce m'est tout ung.] LE TEMPS. Vous les aurez sanz *demouree*. Tenez, allez tromper Chacun. (Sots triumph., c.1475, 48).

2. "Attente" : Trop m'ennuye la longue *demouree* Quant ne vous voy, ma cherté, ma deesse. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 43). ...l'enfant estant aincoires ou ventre de sa mere, desirant d'en yssir, jecta deux cris non point piteux, ainçois signifiant courroux pour sa tant longue *demouree*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 159). [H. G.]

DEMEUREMENT, subst. masc. (demeurement)

[T-L : *demorement* ; GD : *demorement* ; AND : *demurement* ; FEW III, 38 : *demorari*]

A. - "Fait de rester dans le même état" : Mais pour certain, si lonc *demouement* Me fait souffrir tant de mal qu'a grant painne L'ay peu porter, mais s'Amours me remaine Vers vo beauté (...) De tous mes maulx certes guaray seray. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 48).

B. - "Demeure, habitation" : Les portes du *demouement* Fonda Remus premierement, Et par le païs maison fist ; Ou nom de lui, Rains nom lui mist. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 205).

- P. métaph. *Avoir son demeurement en* : Ce dous resgart en plus grant savour hé, Quant meint y ont grant saveur ensemment Qui onques n'ont sous Amours demouré ; Et quant en moy ha son *demeurement*, Bien doy servir et celer sagement Li et Amour qui tel douceur m'envoie Que cuer et corps et penser m'en resjoie. (MACH., L. dames, 1377, 101). [R. M.]

DEMEUREMENT, adv. (demeurement)

[AND : *demurement* ; *FEW III, 39a : *demorari*]

"Avec retenue, avec circonspection"

Rem. Cf. ; AND : *demurement*. [R. M.]

DEMEURER, verbe (demeurer)

[T-L : *demorer* ; GD : *demorer* ; GDC : *demeurer* ; AND : *demurer* ; DÉCT : *demorer* ; FEW III, 38-39 : *demorari* ; TLF VI, 1071a : *demeurer*]

A. - [Dans l'espace]

1. Empl. intrans.

a) [D'un animé] "Rester, séjourner (dans un lieu)" : ...il ot jadis en la Brute Bretagne un noble homme, lequel ot riote au nepveu du roy des Bretons, et l'occist. Si n'osa *demourer* ou pays, mais print toute sa finance et s'en vint sur haultes montaignes marchissans aux reffuges du Rosne et de plusieurs autres gros fleuves, et estoit le pays non habitez. (ARRAS, c.1392-1393, 15). ...tant furent et *demourerent* les deux amans ou lit que ly soulaux fu levez. (ARRAS, c.1392-1393, 42). ...Hanibal a plourer Prist, quant ne peut plus *demourer* En Ytalie (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 231). Et n'y a prestre, curé qui puisse bonnement *demourer* en leurs esglises (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 257). "...Et, se la faulce vieille qui *demeure* dessoubz le tertre de la montaigne, vous aperçoit venir, incontinent elle yra le dire à Thommesson et serons encusez." (BUEIL, I, 1461-1466, 64). Et, pour ce qu'il y a des estrangers, qui bien et loyalment ont servy, ceulx qui sont mariez ou heritez ou veuillent faire leur demourance en ce royaulme, je les y tiens pour apatriez et *demourans* ou royaume. (BUEIL, II, 1461-1466, 166). Lequel Malaël, pour plus facilement speculler le discours des estoilles, *demoura* plusieurs ans dedans les caves, et tant y veilla et tant y prouffita, que il fut estimé le plus expert qui fust lors (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 12 v°). Et, durant que cecy se demenoit, avoys sans cesse adverti le roy du tout, le pressant de conclure ou de *demeurer* au royaulme et se pourveoir de plus de gens de pied et d'argent (COMM., III, 1495-1498, 125).

- [D'une pers.] "Ne pas bouger de la place où l'on se trouve, s'y tenir" : Les chiefz n'ont pas à faire à ung homme seul ; ilz ont à faire à toute la compaignie [en cas de retraite]. Et sont les ungs parmy les autres ; chacun se muce et boit sa part de la honte et dit : Ce n'est pas moy. Et s'efforcent de dire trestous : *Demourez, demourez* ; tenez ordonnance ; tenez. Mais il n'y a celui qui ne vouldist estre à l'ostel. (BUEIL, I, 1461-1466, 199). ...et tant

chevaucherent qu'ilz vindrent à trouver le premier de leurs escoutes, qui leur dist : "Mes compaignons m'ont dit que je *demeure* icy et vont eulx deux plus avant." (BUEIL, I, 1461-1466, 206). Pareillement, au loger, le chief doit *demourer* aux champs avecques ung nombre de gens, tant que tous soyent logiez et que le bruit soit passé et tout bien rapaisé et que les escoutes et guetz soient aux champs (BUEIL, II, 1461-1466, 34). Vous estes bienseant avecques nous ; aussi seriez-vous à *demourer*. (BUEIL, II, 1461-1466, 127).

- Empl. pronom. : La ou cestez chosez furent reporteez au consul romain, il tramist avant soy, des le point du jour, les sommages et commanda aus legions que ellez suissent après et luy se *demora* illecque a toute sa chevauchiee (BERS., I, 9, c.1354-1359, 36.9, 66). ...la ou li est anuittié Il convient qu'elle se *demeure* Celle nuittie jusqu'a l'eure Qu'elle revoie le jour cler (Mir. mère pape, c.1355, 396). Enssi se *demorèrent* à Calais li bourgeois de Gand et messires Guillaume de Fierniton. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 37). "Seigneurs, *demourez*-vous ; ne vous avez que faire d'ensonnier de la guerre de Castille et de Portingal." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 236). Et le furon doit estre enmuselé, quar autrement il occiroit le connin dedanz, et n'istroit de deux ou de trois jours des fosses, mes se *demourroit* dedanz et l'i mengeroit (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 228). Après mangeir s'en veult le roy alleir, maiz Geneilhon luy dist : "Passereiz telz forest sans chassier, qui est tant beau ? *Demourons* huy nous ycy pour nous sollacier..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 232). Si n'est-il pas vers le moustier, Où qu'il se *demeure* et sejourne. [Comm. d'Éd. : Si est explétif, bien qu'entraînant l'inversion du sujet ; et la proposition est énonciative.] (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 142).

- *Demeurer* à / pour + inf. "Rester (qq. part) pour faire qqc." : Frère, pour le vray roy poissant, Je cuidoie cy *demourer* Pour ma penitence achever (Mir. enf. diable, c.1339, 40). Partez vous demain sans demeure, Car il convient que je *demeure* Pour parfaire tout le traitié Que nous avons yci traitié (MACH., P. Alex., p.1369, 136). Et si ne passames oncques haye, qu'il ne *demourast* derriere pour la relever, s'elle estoit foulée, de doute que on congneust que nous eussions passé par là. (BUEIL, I, 1461-1466, 34). Mettez Connin devant, qui scet bien le payz, et lui baillez quelque XXX chevaux, qui ira tousjours trois ou quatre lieues devant vous. Et qu'il *demeure* à repaistre quelque deux lieues oultre là où vous repaistrez (BUEIL, I, 1461-1466, 185). ...et s'en alla le maire de Londres mectre au hourt pour luy ordonné, et là *demoura* pour veoir faire les armes, et tousjours l'espée devant luy (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 51). Il ordonna messire Jehan Le Verrier et messire Pierre Boutier qu'ilz *demouroient*, pour tousjours monstrier et enseigner la foy catolique, (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 293).

- *Demeurer* + adv. de lieu : Il fault que je *demeure* ci Jusques au jour. (Mir. mère pape, c.1355, 394). La dame le prist [Remondin] par la main et l'emmena dedans le paveillon, et s'assistrent sur une riche couche, et tuit les autres *demeurerent* dehors. (ARRAS, c.1392-1393, 30). Qui peut entrer dedens son hostel, il i entra. Et qui ne pot entrer, il *demora* dehors en grant peril (FROISS., Chron. D., p.1400, 117). Lequel de Loheac s'en party deux jours après [de Paris] pour aler à Rouen et autres villes de Normandie, pour y mettre gardes et ordre de par le roy ; et ilec y *demoura* par certain temps. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 197). Plus ne pouroye cy *demeurer*. Grand tristesse abbat grant joye. (Pass. Auv., 1477, 108). LE .II. SERGENT. Icy s'en vont et le crestien *demeure* ung peu en arriere. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 116). Quant Jehan de Paris fut entré comme avez ouy, arriverent les cinq cens hommes d'armes

de l'arrieregarde, qui estoient *demourez* derriere pour secourir Jehan de Paris s'il en eust eu necessité. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 43).

. [Dans un cont. fig.] *Demeurer derriere demeurer en arriere*. "Rester en arriere, être abandonné, être oublié" : [Le Paralytique :] Chascun y treuve sa maniere ; Tousjours je *demeure* derriere. Trente et huit ans a que j'actens Si ne treuve qui me mette ens [la piscine pour être guéri] ; Tous les autres treuvent amis, Mais tousjours suis arriere mis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 168). Contre grans roys me suis bien anymee [moi, Fortune] Le temps qui est passé ça en arriere : Priame occis et toute son armee, Ne lui valut tour, donjon ne barriere. Et Hannibal *demoura* il derriere ? En Cartage par Mort le feiz actaindre, Et Scypion l'Affrequain feiz estaindre. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 64). Lors sera Jhesus eslevé, Et sy nous sera reprouvé Mille fois telle mort d'erreur, Et comment en toute rigueur Y procedasmes en derriere ; Ainsy *demorrons* en l'arriere, Sans seigneurie et sans pouoir. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 891).

b) En partic. "Habiter, avoir son logis qq.part" : Dont l'amenray je cy en l'eure ; Car je scay bien ou il *demeure* (Mir. pape, 1346, 389). La tout seul *demeure* et habite En hermitage. (Mir. st Guill., c.1347, 36). Des maintenant enquerir voiz Ou il *demeure*. (Mir. enf. ress., 1353, 30). [Une maison] tenant, d'une part, a la meson dudit Mahy, en la quelle il *demeure* a present, et, d'autre part, a Jehan Boutery, aboutissant par derriere aux mesons feu Denys de Lorris (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 393). Car il reputent plus dignes ceulz qui sunt de la cité que ceulz qui *demeurent* es champs ou es villages. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 270). Avec un mien oncle *demeure*, Simon, un moult riche bourgeois, Qui *demeure* icy en ce bois Par verité. (Mir. Berthe, c.1373, 233). ...et que au temps qu'il *demeuroit* en ycelle ville, il presta à usure tant petit d'argent qu'il pavoit avoir pour lors, afin d'avoir à recouvrer sa vie pour la sustence de lui et de sadite femme. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 484). Encores est il verité qu'il a un lieu a Lusegnen, emprez le puis, ou on a, du temps passé, nourry pollaille, ou elle [Mélusine] s'est monstree par pluseurs foiz a un homme qui encores *demeure* en la forteresse, et l'appelle on Godart, et ne lui fait point de mal. (ARRAS, c.1392-1393, 309). ...pape Jehan (...) pour ce temps, resgnoit et *demoroit* en Avignon. (FROISS., Chron. D., p.1400, 52). ...un archier qui *demoroit* en celle rue. (FROISS., Chron. D., p.1400, 118). Item plus avant de le ditte Escandeye loing V milles dens la mer ha unne roche reonde appelee Lou en le quel *demeure* une hermite. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 31). ...et a esleu son domicile en l'ostel où il *demeure*, oudit cloistre Saint-Merry. (FAUQ., II, 1421-1430, 337). ...ung gentilhomme *demorant* a Bruges tant et si longuement se trouva en la compaignie d'une belle fille qu'il luy fist le ventre lever. (C.N.N., c.1456-1467, 145). Et, en ce temps, le hault doien de l'eglise de Rouen et autres chanoines de ladicte eglise, jusques au nombre de six, furent envoie hors icelle et leur fut ladicte ville interdite, et furent envoie *demourer* hors la duchie de Normendie. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 155). LE .I. SERGENT. (...) Monstrez nous le lieu ou [le chrétien] *demeure*. (...) LE .II. SERGENT. (...) Monstrez nous ou est son hostel Et nous le ferons bien camus. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 114). EXPLICIT. (...) Imprimeur et libraire juré en l'Université de Paris, *Demourant* en la rue neufve Nostre Dame, a l'enseigne De l'escu de France. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 159).

- Empl. factitif *Demeurer qqn*. "Faire séjourner, héberger qqn" : Item, doit avoir quatre masurez es lieux tenus de son dit tenement en la ville de Baieux, ou il doit *demourer* quatre gens qui

sont tenus estre au dit pasnage (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 71).

- *Demeurer partout*. "Sans domicile fixe" : ...un jeunes homs de son aage et de son tour, pionnier, repairant et *demourant* partout (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 89). ...fut admené des prisons du Palays, prisonnier ou Chastellet de Paris, Jehannin Le Voirrier, *demourant* partout, par Jehan Fauvel, huissier de parlement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 184).

c) Part. prés. en empl. adj. : Et la suscription au dos de ladite lettre estoit : "À mes très-chères et honorées dames et damoiselles, les citoyennes *demeurantes* en la noble cité de Chèlon." (Faits Lalaing K., c.1470, 246).

- *Ne pas être demeurant*. "Ne pas vivre dans un ménage indépendant (mais être à la charge de qqn, avoir conduit de qqn)" : Jugement (...) que dit que, se ung homme [qui] n'est mie *demorant* ..., [mais] a conduit de sa mere, combien qu'il ait femme et enffans, fait crant [de] debte, la quelle aprez le deceptz de son filz puelit bien la debte aneantir, en disant : "Mon fil estoit en maimburnie a jour qu'il cranteit la debte." (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1336], 134-135).

d) "Rester, s'arrêter"

- (Y) *demeurer demeur* (en bataille / en chemin / en voyage /...). "Y rester, laisser sa vie, mourir" : Et bien sachiez que trop y pouez bien *demourer*, car je vous dy pour voir que, se Maligans survenoit sur vous, nulz avoir ne vous pourroit garantir de mort (Bérinus, I, c.1350-1370, 270). LE SERGENT. (...) Yssez hors ! N'alez *demourant* ! Delivrez vous. (Mir. enf. ress., 1353, 44). Mais ceulx de dessus leur gettent pierres de fais, grans bans traversains, pieux aguisiez, huille chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive, tonneaux plains d'estouppes engressiez et ensouffrees, tous ardans ; et, malgré leur dens, leur font guerpir place et remonter d'autre part ; et en y *demoura* maint ars et affollé et foison de bleciez. (ARRAS, c.1392-1393, 110). ...nous (...) achevions che pour quoi nous i sonmes venu, ou nous i *demorrons* tout. (FROISS., Chron. D., p.1400, 75). ...il (...) entra dedens la bataille, et i fist d'armes ce que il peut, mais il i *demora*. Dieus ait l'ame de li (FROISS., Chron. D., p.1400, 733). ...en recompensacion de pluseurs grans pertes et dommages qu'il a euz et soustenus en pluseurs ses chevaulx qui sont mors et *demourez* en chemin ou voyage que lors mondit seigneur avoit fait en alant es marches de France devers le roy (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 382). Car les seigneurs d'assemblees, Moulit peu esperimentez (...) Ont perdu maintes journees Ou mains bons homs sont *demourez* (LA SALE, Sale D., 1451, 125). ...à l'aide de Dieu, je poursuivroye mon chemein ou y *demeureroye*. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 107). ...car beaucoup en y avoit à qui durement cuisoit la perte de ceux qui estoient *demeurés*. Sy contendoit chacun à s'en venger ou en ce lieu mesmes recevoir mort. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 124). ...le chemin est trop mauvais ; a peu que avant hier et moy et mes chevaulx n'y *demourasmes* (C.N.N., c.1456-1467, 459). Véez-cy tant de vaillans gens qui ont tant traveillié pour la chose publique de ce royaulme et y ont tant de foys exposé leur vie, dont beaucoup sont *demourez* en la poursuite ; et ceulx qui n'y sont *demourez*, si ont-ilz abregiez leurs jours et ont mis leur corps en doulleurs (BUEIL, II, 1461-1466, 154). Tu y vas de bonne estampie, Je croy de vray que tu l'auras, Ha, grant blanc, tu y *demouras*, Veci ton dernier sacrement. (Tr. Men., c.1480-1500, 291). [L'âne au cheval :] "Mon compaignon, se tu me veux jamés veoir en santé, ayde moy et me relieve et soulage de aucune partie de ma charge, car je suis si excessivement chergié que mon esperit default. S'il ne

te plaist me secourir, je suis *demeuré* et n'en puis plus." (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 78).

- [Empl. abs.] : Vous *demeurrez*, maistre, vous n'estes pas au compte des hommes de bien. Je veul cy parler a vous. (LA SALE, J.S., 1456, 7). ...ceulx qui assaillent et marchent à cheval, gaignent, et ceulx qui *demeurent* et actendent, perdent. (BUEIL, I, 1461-1466, 153). Mes, par Dié, vous *demeurerés*, Et, puis que parlés, nous dirés Qui vous estes. (Pass. Auv., 1477, 144).

- Loc. *Quel que demeure*. "Tôt ou tard (?)" : Car nul n'y a qui n'ait mespris Envers Dieu, dont sera repris S'il ne s'amende ainçois qu'il meure. Mourir convient, quel que *demeure* ; nous vèons les plus grans mourir. (Concil Basle B., 1434, 108).

2. Inf. subst. *Demeurer*. "Fait de rester absent" : ...fut contraincte par son trop *demourer* de prendre ung lieutenant [Une femme supporte mal l'absence de son mari] (C.N.N., c.1456-1467, 127).

- Prov. *Long demeurer ami changer fait plusieurs fois*. V. *Ami*

B. - [Dans un certain état, une certaine situation]

1. [D'une pers.]

a) "Rester (dans un certain état ou dans une certaine situation)" : Dame, femme qui tant *demeure* En ire est de soy homicide (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). LA DAME. (...) Et m'avient souvent qu'en pensant A ce, moult grant piece *demeure*, Et quant j'ai bien pensé, je pleure Et fois dueil fort. (Mir. enf. ress., 1353, 2). Elinas en fu tous abusez et si oubliez que il ne lui souvint de nulle chose fors de ce qu'il voit et oit, et *demoura* la en cel estat moult grant temps. (ARRAS, c.1392-1393, 6). ...se mirent au devant du feu, au lez ou ilz avoient ouy le bois desrompre. Et en cel estat *demourent* tant qu'ilz virent ung porc senglier grant et merueilleux, qui s'en venoit, escumant et morcelant les dens, vers eulx moult horriblement. (ARRAS, c.1392-1393, 21). ...et que nonobstant ce ilz *demeurent* en leurs franchises et libertés anciennes (FAUQ., II, 1421-1430, 356). Toy de tout ton cuer offrir a la volenté divine, non mie en querant ce qui est tien (...) ne en temps ne en eternité, tellement que en une mesme chiere tu *demeuresces* en pesant toutes choses en equalité de balance. (Internele consol. P., 1447, 146). Et, ces choses oyés, je croy qu'il ne vous tendra ja d'y aller et que vous *demourrés* voullentiers à vostre premier estat [social]. (BUEIL, I, 1461-1466, 46).

- *Ainsi demeura* + indication de temps ou d'état : Einsy *demoura* longuement Qu'a creature nullement Ne dist son cuer, ne sa pensée (MACH., P. Alex., p.1369, 19). Einsy *demoura* touz jours le levrier bien demi an sus la fousse de son seigneur en le gardant de toutes bestes et oisiaux. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 108). Et fist le duc donner a ceulx qui avoient amenez les presens moult de riches dons, autant ou plus que les presens qu'ilz avoient amenez valaient, car il ne vouloit pas que ceulx de la ville pensassent qu'ilz voulzist rien du leur. Si lui tournerent a grant vaillance, et ainsi *demoura* ceste nuitiee. En ceste partie dit l'ystoire que celle nuitie sejourna l'ost devant Couloigne. (ARRAS, c.1392-1393, 176). Et quant il fu temps de lever, ilz se leverent et vont ouïr la messe, et fu le disner prest, et ainsi *demoura* tout le jour. (ARRAS, c.1392-1393, 244). Ainsy disoient entre eulx les barons et *demourat* ainsy jusques a lendemain, que Charles fist Turpin dire la messe (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 84). Ainsy *demoura* Henri roy paisiblement, et ce serve pour partie de preve le roy Charles estre, comme prince chevalereux, vray sage deffendeur et gardeur de son peuple. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 125).

- *Demeurer en paix*. "Vivre en paix" : ...et se rendirent tuit cil du pais a lui par un convenant qu'il devoient *demourer* bien et en paix ou royaume et toutes les dames aussy parmi un treü qu'il devoient rendre chascun an a Agriano (Bérinus, I, c.1350-1370, 123). ...selonc le dit es Proverbes ou .XIIIe. chapitre : «Qui crient le commandement, il *demoura* en paix». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 221). Ne peut en tout vostre pais *Demourer* en paiz un pseudomme Qu'il ne desrobe, c'est en somme (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 15). Mais, que la royne fiance Sur les dieux, ou elle a fiance, Que jamais jour ne s'armeront Sus Grece et en paix *demourront* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 17). Et fera vostres sires li rois foi et honmage lige a nostre sire le roi d'Engleterre, se il voelt *demorer* en paix. (FROISS., Chron. D., p.1400, 215). Mieuls li vaudroit a *demorer* en paix que penser a telles wiseuses. (FROISS., Chron. D., p.1400, 267). ...et dient qu'il ne cesseront de venir de jour en jour jusques à ce que ladicte epistle soit jugée, car en ce le Roy, la Court et ladicte Université *demourront* en paix (BAYE, I, 1400-1410, 163). Je ne puis *demourer* en paix, Fortune ne m'y veult laissier (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 60). Ainsi *demoura* en paix le roy Amydas et son filz le Jouvencel, regent le royaume d'Amidoine, en grant aises, faisant grant chière. (BUEIL, II, 1461-1466, 251). Je croy que selon la profesie du roy Louis, a qui Dieu face pardon, que Italie *demora* encore en pes aucuns anz. (COMM., Lettres B., c.1476-1511, 151).

- Au propre et au fig. *Demeurer en selle* : Mais tant mesadvint a ceulx de dedens qu'ilz furent poutés par terre a la roideur des lances, reservé le preu Lyonnell, car il *demoura* en sa selle. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 431). Tousjours j'é suyveu ceste guerre, Voire des le commencement, Et me suis fort trouvé en serre Par plusieurs foiz et bien souvent ; Mes puis le bon advenement De Jehanne, la noble Pucelle, Nous n'avons eu encombrement, Mes sommes *demeurez* en selle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 583).

- "Rester, être retenu (dans une certaine situation contre sa volonté)" : Depuis le quel temps il a tousjours *demouré* en icelle prison jusques ad present, sanz en yssir en aucune maniere. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 545). Cy nous dist la vraye histoire qu'en celle douleur et en celle misere *demoura* Remond jusques au jour. (ARRAS, c.1392-1393, 243). Et, pour ceste cause et pour autres, la Court sursey lors de proceder contre ledit Loys, qui *demoura* ou dangier de la Court (FAUQ., I, 1417-1420, 315). ...car en ce il peut avoir grant interest, mesmement pour ce que aucunes foiz l'appellant *demeure* en prison jusques on ait discuté de l'appel. (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 177). ...appointié a esté par ladicte Court que ledit Marquant retournera et *demourra* en prison en l'estat qu'il estoit avant la pronunciation dudit arrest. (FAUQ., III, 1431-1435, 128). ...qui ne sont et ne peuvent riens contre les pays du duc, sinon mouvoir noise et mesmes *demourer* en la raque. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 96). Et, pour ce faire, *demourerent* pour hostages Jaques Le Maire, bourgeois de Paris, qui estoit cappitaine dudit Saint-Cloud, et ung homme d'armes de la compagnie dudit de Breszé (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 61). ...et excusa la chose le myeulx qu'il peût, pour contenter ledict ambassadeur, lequel s'en retourna, et ceulx qui estoient *demeurez* en ostaiges aussi. (COMM., II, 1489-1491, 82).

b) *Demeurer avec qqn demeurer en compagnie de qqn demeurer ensemble*. "Rester (un certain temps) en compagnie de qqn" : LE CHEVALIER. (...) Mais *demeure* avec nous, Tristan. (Mir. enf. ress., 1353, 74). Car se ilz s'esjoissent et delictent a *demourer* et converser ensemble, chascun a ce que il appete quant a

ce. (ORESME, E.A., c.1370, 446). Le conte de Forestz lui ottroya, et *demoura* Remondin avec le conte, son oncle, qui moult l'ama. (ARRAS, c.1392-1393, 16). Et de tant que j'ay [Griseldis] *demouré* Avec toy en grant dignité En honneur, dont digne n'estoye, Long temps en honneur et en joye, Dieu et toy, sire, regracie. (Gris., 1395, 81). Les tables furent ostées, et chacun s'en alla, et le bon Champenoys *demoura* avec sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 138). "Ha ! Monseigneur, dit Guyon, pleust à Dieu que vous *demourassiez* meshuy avecques nous pour nous compter de belles choses touchant la guerre !" (BUEIL, I, 1461-1466, 205). Se Juifz infideles ou payens contraient ensemble mariage selon leurs coustumes et aprez la conversion de l'un ilz *demourront* ensemble, et est vray le mariage, car par baptesme mariage n'est pas rompu (Sacr. mar., c.1477-1481, 64).

c) "Rester (dans un état intellectuel ou spirituel)"

- *Demeurer en / dedans soi* : Contre lesquelz dist encore Seneque que "le premier argument de la pensee en bien ordonnee, je tiens que c'est *demorer* en soy..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 105). ...tu formes en toy en ton entendement vne conception verbal en ta pensee et *demeure* dedens toy, et est proprement meditacion ou contemplacion ceste actuelle conception. (CIB., p.1451, 203). La quatrisme raison est, car comme ainsi soit que Dieu est et *demeure* en soy mesmes, il ne lui est besoing de querir aultre lieu propre et naturel a lui hors de lui comme les aultres creatures. (Somme abr., c.1477-1481, 144).

- *Demeurer en qqc*. "Persévérer dans qqc." : Or convient enquerir a savoir mon se le continent est celui qui *demeure* et persiste en quelconques raison, opinion ou eleccion, ou se celui tant seulement est continent qui *demeure* en droite raison. (ORESME, E.A., c.1370, 394). Et l'autre ist hors de raison et tent au moins, mais le continent ne *demeure* en raison et ne se transmue ne d'une part ne d'autre. (ORESME, E.A., c.1370, 396). Bien est raison que je aye longue penitance, que tant longuement ay pechié et *demouré* en mes pechiez et enmondices. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 55). Et quartement vient ramentevoir de perseverance par laquele elle te conseille a *demorer* ferme en continuel espoir et en frequente labeur (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 175). Au tiers cas, se l'un des mariéz est convertis a la foy et l'autre *demeure* en son infidelité, de cohabiter ensemble ilz ne doivent estre compelléz ne urgéz et contrains (Sacr. mar., c.1477-1481, 64).

. *Estre demeurant en qqc*. V. *demeurant*

. "Rester fidèle à, suivre la ligne de qqc." : Et des incontins ceulx qui sont excessis, c'est a dire prevolans et hastis, il sont moins mauvais que ne sont les foibles qui ont raison et deliberacion en leur fait et ne *demeurent* pas en leur deliberacion (ORESME, E.A., c.1370, 392).

- *Demeurer (sur un point)*. "S'arrêter à un point (dans un récit)" : Et par ainsi tant labourasmes Que dessus ce point *demourasmes*. Maintenant, nous voulons poursuivre De Jhesus, comment on le livre A Caÿphe pour l'enuyer, Affonsser et examiner. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 268).

- *Demeurer à + inf*. "S'arrêter de (faire qqc.)" : Ainssi *demeure* a parler de Charles de Hongrie, qui demeure en la garde de la damme de Goderes (...) Atant se tayst le compte a parler de luy et retourne a la royne, laquelle dormoit soubz la dite harbre (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 3).

- *Demeurer pour qqn*. "Rester (en cas de défaillance) à la place de qqn, se porter garant de qqn" : Et qui ara mestier de faire payement Je *demourray* pour luy bien et courtoisement A fin ; se je le preste aucun, si le me rent, Jamais ne l'ameray en trestout

mon vivant. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 11). En verité, dame, dist le roy, il me plaist tresbien [Estonné], mais qu'il plaise a la pucelle. - Sire, dist la royne, je *demeure* pour elle. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 46). L'autrier vous respitay pour pitié vostre vie, Mon bourgeois occesis par outrecuiderie, Et depuis je vous feis sy grande courtoisie Que mener vous en feis en la cité garnie Et *demouray* pour vous, de quoy je feis folie. (Tristan Nant. S., c.1350, 245).

- *Demeurer bien de qqn*. "Continuer à jouir de l'estime, de la bienveillance de qqn" : ...si vous requier, prie et supplie tant que je puis que l'un, les deux, ou les trois de mes offres vous prenez en gré et que je *demeure* bien de vous, et me pardonnez. (LA SALE, J.S., 1456, 287).

2. [D'une chose]

a) "Rester, se maintenir" : Toutesvoies, la monnoie veult et doit plus *demourer* en equalité. (ORESME, E.A., c.1370, 297). Et donques les corps qui ont grant latitude selon leur figure *demeurent* en haut ou ne peuvent pas si isnelement descendre pour ce que il comprennent souz eulz mout du corps moien par lequel il seroient ou sont meus (ORESME, C.M., c.1377, 714). Mais tousjours le temps se delue Et jour et nuit s'en va courant, En ung estat n'est *demourant* (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 43). Ainsi appert que par la guerre maintenir et sieuvyr, quant mestier en est, on parvient en très hault honneur et acquiert-on les grans triumphes et les grans seigneuries, et les choses ainsi conquises *demeurent* en plus grant sceurté et sont de plus de durée (BUEIL, I, 1461-1466, 53). TESTE. Le Temps est beau, le Temps est let, En ung estat point ne *demeure*. (Sots triumph., c.1475, 49).

b) "Rester en l'état, ne pas se modifier" : Et ainsi qu'il [le gallaffre] vaucroit par la marine et cuidoit bien estre eschappez du peril des mains des crestiens ; mais de ce que fol pense la plus grant part en *demeure* le plus de foiz ; car le grant maistre de Rodes estoit en aguet sur la mer, o tout ses gens et ses galees. (ARRAS, c.1392-1393, 139). ...la chose est *demourée* grand temps en souffrance (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 399). Laquelle chose [la nouvelle que Babilone n'était plus sous sa domination] porta moult impaciement et tresindignamment et en tant qu'elle jeta son pigne au loing par grant courroux et (...) ne point ne vult mettre a point ses crins, qui estoient *demourez* a mettre en tresces (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 21). ...et estoit *demourée* la dicte ouverture, en cest estat qui ne se povoit parachever sans grans frais, mises et despens (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 286). Par Dieu ! la chose n'en *demourra* pas ainsi, ou la justice me fauldra. (C.N.N., c.1456-1467, 342).

3. [Avec attribut du suj.] "Rester tel ou tel"

a) [L'attribut est un adj. ou une loc. adj.] : Item, ilz *demeurent* longuement bons l'un a l'autre. (ORESME, E.A., c.1370, 430). [Mon coeur] (...) Il vous couvient sien *demourer*, sans departir, jusqu'a la mort. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 93). Je ne suis mie bon chanteur - Aussi me duit mieulx le plourer - Mais je ne fu oncques vanteur : J'ayme plus tost coy *demourer*. (CHART., B. Dame, 1424, 357). ...la poursuite cessera, et *demourra* la chose comme indecisee et determinee, ou grant prejudice de la jurisdiction spirituelle. (JUV. URS., Verba, 1452, 383). ...aveugle fut et *demoura* (C.N.N., c.1456-1467, 35). ...en son tort evident fut le mary conclu, qui *demoura* trompé de l'Escossois (C.N.N., c.1456-1467, 53). ...comme s'il la vouldist rebaptiser toute nue la fist despoiller ; et creez qu'il ne *demoura* pas vestu. (C.N.N., c.1456-1467, 103). Et par ainsin *demeura* ceste loyale et bonne amour secrete, jusques a ce que Fortune, par sa variabelté, leur vult le doz tourner, ainsin que après

s'ensuit. (LA SALE, J.S., 1456, 64). ...il nous mist en ung grant buysson du costé de Verset et nous dist que nous ne pouvions estre descouvers, sinon qu'il ne vensist des chasseurs d'aventure. Et pour ce, à son admonnestement, nous *demourasmes* embuschés ung jour tout entier jusques à la lune levée. (BUEIL, I, 1461-1466, 34). Et (...) je vous dy pour maxime que toutes et quanteffoiz que gens à pié marchent contre leurs ennemys front à front, ceulx qui marcheront perdront, et ceulx qui *demeureront* pié coy et tiendront ferme, gaigneront. (BUEIL, I, 1461-1466, 153). Pour quoy fut accordé entre nous que les alliances *demourroient* entières, que nous avions avec le royaulme d'Angleterre, sauf que nous nommions Henry ou lieu de Edouard. (COMM., I, 1489-1491, 210). MARS. Affin que mieulx on les greve et moleste, Envoyés [leur] guerre, famine et peste Que de mil ung n'en *demeure* vivant (Cene dieux, c.1492, 118). Ses causes congneues, je *demeure* Exempte de vostre justice, Priant a Dieu qu'il me sequeure Et me soit en aide propice. (Cene dieux, c.1492, 139). Plusieurs de sesditz serviteurs bastirent et edifierent soubz son regne de bonnes, belles et fortes maisons (...) de quoy ilz et les leurs sont obligez, s'ilz ne *demeurent* ingratz, de prier Dieu pour son ame (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 400).

- *Demeurer seul* : Helas, mon amoureux, mon filz, *Demeurarey* je seule en vie Sans avoir parens ne amis Demorant en ma compagnie ? (Pass. Auv., 1477, 220). Et puis ledit Edouart, voyant qu'il estoit seul *demouré* et du tout habandonné, s'enfouy et wida hors ledit royaume et s'en vint à recours audit duc de Bourgongne son beau frere (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 248).

b) [L'attribut est un part. prés.] : Et le coup qui descendi de grant ravine, avec la force du bras de quoy il fu feruz, ly uns des cloux de la maisselle rompy, et Remondin tire a lui fort, et la visiere lui *demeure* pendant d'un lez, si que il ot le visage tout descouvert. (ARRAS, c.1392-1393, 63). Mais ilz ne vouldrent partir, et se rendy le chappellain hermite ou lieu de son maistre et le clerc le *demoura* servant comme devant. (ARRAS, c.1392-1393, 293). ...et la povre France *demeure* gemissant et plourant (JUV. URS., Loquar, 1440, 362). ...avec ce qu'ilz pugnirent bien arriere ceulx qui estoient *demeurez* consentans de ceste besongne (LA VIGNE, V.N., p.1495, 272).

c) [L'attribut est un subst.] : ...En toi, de rien ne te merveille Mais contre le mal t'appareille, Que tu *demeurges* vainqueur (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 54). ...li dit escuier mort en la bataille de Crecy, et la dicte Ysabeau estoit *demourée* veve et esbahie (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 65). Et pour ce, ceulz qui s'entreaissent selon ce que chascun de eulz est digne d'estre amé, ilz *demeurent* longuement amis et est leur amistié permanente. (ORESME, E.A., c.1370, 430). ...après l'enfanter elle *demoura* vierge. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93). Et ou caux que de moy ne demorrait aucuns hoirs maille, que Deu ne place, je vuis et ordene que ladicte Jehanne, ma fille, soit et *demorait* mes hoirs universalx, legitimes et naturalx. (Test. Besanç. R., t.1, 1372, 463). [Griseldis au marquis] Ne t'espeuse en quelque maniere ; Et en ta court noble et pleniére, En laquelle tu m'as fait dame, Dieu preng a tesmoing sur mon ame Que tousjours me suis reputeé Ta povre ancelle et *demouree*. (Gris., 1395, 81). A cesti on sauva la vie, et *demora* prisonniers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 532). Se l'ennemy apparceut point que nostre Dame *demouroit* vierge ? Je dy que non car il n'y osoit approuchier. (GERS., Noël, p.1404, 298). Or est a juger selon ces premisses l'estat et infelicité des princes qui, pour acquerir seigneurie ou pour *demourer* seigneurs de celles qui leur appartiennent, sont faiz serfs et subgiets a gens de diverses affections (CHART., Q. inv., 1422, 47). ...Charles le bel le tiers frere *demoura*

roy non obstant les filles desditz Loys et Phelippe et leurs filz. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 51). Et, sur ces choses, avoit sondit mary fait faire ses informacions ; après lesquelles veues et pour lesditz cas, *demoura* longuement prisonniere et fut sur ce geheynnée. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 157). Le chastel et la ville estoient moult fors ; les gens qui demouroient dedans estoient gens de couraige ; car aultres gens n'y fussent pas demourez. Ung nommé messire Eneas de Malico en *demoura* cappitaine. (BUEIL, II, 1461-1466, 207). Et, pour conclusion, me semble que les grandz princes ne se doyvent jamais veoir, s'ilz veuillent *demourer* amys, comme jà l'ay dit. (COMM., I, 1489-1491, 141). Toutesfois Dieu *demeure* tousjours le juge pour determiner de telles causes, quant il luy plaist. (COMM., II, 1489-1491, 120).

d) Demeurer suivi d'un inf. précédé de *sans*. "Rester sans faire ou sans subir qqc." : Longuement *demourerent* sanz eulz mouvoir et sanz mot sonner. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 2.11, 4). Melusigne *demoura* puis environ deux ans sans porter enfant. (ARRAS, c.1392-1393, 80). Car il est certain que se le blasme *demouroit* sans estre affacié, de tant comme avroit plus meschant mary seroit elle repute pour meschant (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 110). Et c'est bien a penser que saint Pol ne *demoura* pas sans la veoir après sa conversion, de laquelle il escript que le benoit Filz de Dieu estoit d'elle nez et formez : Factum de muliere. (GERS., P. Paul, a.1394, 484). Sy advint qu'ung jour je aguettay (...) le preu Estonne ton pere et le occis par trahison (...) puis m'en fuis en un myen chastel ou je me garnis, car bien pensoie que la mort de tel prince *demourroit* a grant paine sans estre vengie. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 749). ...comme il [le seigneur] estoit liberal et courtois, affin d'estre veu de ses hommes, *demoura* a disner en la ville sans monter au chasteau (C.N.N., c.1456-1467, 426).

C. - [Dans le temps]

1. [Durée]

- [D'une chose] "Durer, subsister, se prolonger" : Enssi *demora* la trieue pour cel an entre Engletière et Escoce, et fu denonchie et publiie par les deus roiaulmes par voie et cause de plus grant seurté. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 175). ...il (...) meteroit tel tourble et descort en France que les traces i *demorroient* .CC. ans a venir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 198). Viennent tous les aultres [diabls] qui en enfer sont, tant que ceste enseigne [le baptême] *demeure*, je ne les crains (C.N.N., c.1456-1467, 430). Et se ilz ne le faisoient pour vostre despense d'un an, vraiment, mon ami, vostre honneur ne *demeurra* pas. (LA SALE, J.S., 1456, 89). ...vint icelluy tonnoirre enflamber et mettre le feu au clochier de madame Sainte-Genevieve au Mont de Paris, lequel brulla toute la charpenterie dudit clochier, qui estoit *demourée* par l'espace de neuf cens ans (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 133). ...trop grant honte est à ung ost ou à une puissance, especialment quant il y a roy ou lieutenant de roy, de se assiéger devant une place et puis s'en lever. Pour quoy dist-on assiéger ; c'est ung mot qui porte en substance que, quant on assiège bien une chose, elle y doit *demourer* jusques en fin de cause. (BUEIL, II, 1461-1466, 217). Icy [au cimetière des Innocents] n'y a ne riz ne jeu. Que leur valut [aux gens de bien] avoir chevances N'en grans liz de paremens jeu, Engloutir vins, engrossir pances, Mener joyes, festes et dances, De ce fere prest a toute heure ? Toutes faillent telles plaisances, Et la coulpe si en *demeure*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 133). S. NICOLAS. (...) Et Sathan, pour me faire injure, A rendu le crestien parjure. Te plaise d'y remedier Et tellement le juif ayder Qu'il ait le royaume des cieulx ! DIEU. Nicolas, ton amy glorieux Sera exaulcé pour le cas. L'injure ne *demoura* pas Que, par la justice divine, N'en soit

monstré evident signe A ta glorification. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 135).

2. [Persistance au-delà d'une limite]

a) [D'une pers.] "Vivre, survivre" : Aultre exemple avons nous tres singulier, asscavoir Nostre Seigneur Jhesu Christ qui enseigna ceste obediencie non seulement de parole, mais aussi par exemple, venant au monde et *demourant* au monde et passant au monde. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 218). ...le chevalier et la dame ont deux enfans ; le chevalier se muert, la dame *demeure* et a la garde de son enfant. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 220). Et peu de temps après guerist, moyennant la bonne diligence qui fut faicte par Othon et sa femme. Et *demeura* environ ung an faisant bonne chere. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 79).

- *Demeurer après (qqn)*. "Survivre à qqn" : Pluseurs ont nom com vous avez, Et bien sçay que vous ne sçavez Quant vous mourrez et quant mourront Voz enfans ne s'ilz *demourront* Après vous ou yront devant (DESCH., M.M., c.1385-1403, 82). Et si je savoye que je deusse *demourer* après vous, je feroye chouse que je m'en iroye la premiere. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 10). Une fille ot le roy Cambisés, Qui *demoura* après son pere Et heritiere par droit yere (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 231). ...les dolozeuses lamentations des vefves et orphelins dont ilz auront faict mourir les mariz et pères et dont ont souffert ceulx qui *demeurent* après eulx (COMM., II, 1489-1491, 227). Son filz *demoura* peu après et mourut de fièvres et fluz. (COMM., III, 1495-1498, 86).

- *Demeurer en vie* : Par ma foy, damoiselle, vous m'avez telle chose demandé que pour riens ne le deïsse a nulle personne, se ne cuidasse mourir ou *demourer* en vie, mais je voy bien et sçay que je suis pres de la mort, et si ne l'ay mie desservy, si comme Dieu scet. (Bérinus, II, c.1350-1370, 11). ...et si ne Demoura la homme ne fame Qui ne perdist le corps et l'ame, Ne riens qui *demourast* en vie (MACH., C. ami, 1357, 107). Car, se par prudence et raison, un homme juge en aucun cas que par sa mort si grant bien ne se ensiroit pas comme par ce que il *demeure* en vie, lors il doit fuir la mort (ORESME, E.A.C., c.1370, 480). Je vous commande a tous que vous laissiez a mener ce dueil, si chier que vous avez que je *demeure* en vie encores une piece de temps avec vous autres, car vostre doulour me met au cuer plus de grieffté que l'angoisse de la bleceure que j'ay. (ARRAS, c.1392-1393, 120). Sy ay vouloir de *demourer* En ceste vie nompaille, Ce May, [qu'Amours pas ne sommeille.] (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 204). Cy dit de la .IIIIe. raison de reconfort de mort d'amis, qui touche des amis qui sont *demourez* en vie (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 33). ...finablement, la cité de Gabba en fu destruite et femmes et enfans tous mis a l'espee, ne, de tout le peuple, ne *demourerent* en vye que environ .VIC. hommes qui s'en fuyrent es desers (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 198). Helas, mon amoureux, mon filz, *Demeurerey* je seule en vie Sans avoir parens ne amis Demorant en ma compagnie ? (Pass. Auv., 1477, 220). ...et savoit que nous estions si pou de gens qui lui sembloit bien qu'il n'y avoit guieres affaire à nous destruire, car nous n'estions *demouré* en vye que ung bien pou de gens de deffensse (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 117).

- Empl. abs. [Exprime l'idée de pérennité] : Au second parle le Psalmiste : "Ilz, c'est a dire toutes creatures, periront et devendront neent, mais tu *demeures*." (Somme abr., c.1477-1481, 104).

- *Demeurer de qqn*. "Constituer la postérité, la descendance de qqn" : Et ou caux que de moy ne *demorrait* aucuns hoirs maille, que Deu ne place, je vuis et ordene que ladicté

Jehanne, ma fille, soit et demorait mes hoirs universalx, legitimes et naturalx. (Test. Besanç. R., t.1, 1372, 463). Pour l'heure que je dy, avoit mort un moult vaillant prince qui fu nommé Assellin, lequel fu sire d'icellui pays. Et n'avoit *demouré* de lui nul hoir que une seule fille, la quelle estoit nommee Crestienne, et fu la pucelle moult belle et moult bonne. (ARRAS, c.1392-1393, 146). Par le temps regnoit en Aussay un moult puissant roy, lequel estoit vefves nouvellement, et ne lui estoit *demouré* de sa femme que une fille, de la quelle elle trespasa en sa gesine (ARRAS, c.1392-1393, 146). De ce conte de Qent mort et decolé, *demora* une jone fille. (FROISS., Chron. D., p.1400, 184).

- Part. passé en empl. adj. *Nom de parenté + demouré*. "(Parent) survivant" : Et donnèrent le royaume, de commun acord, à monsigneur Phelippe de Valois, filz jadis au conte de Valois, et en ostèrent le royne d'Engleterre et le roy son fil, qui estoit *demorée* soer germainne au roy Charles daarrainement trespasset. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 84). Noble dame, le cas est tel Que Abisaac, la noble dame, Puis que mon père rendit l'ame, Est régne veufve *demourée*, et croy qu'el seroit bien eürée, Et moy aussi, se je l'avoye A femme (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 286). ...promptement après le trespas d'icellui Robinet, la *demourée* vesve de lui et sesdis enffans vinrent audit Maisieres (Trés. Reth. L., t.3, 1473, 499).

- Empl. impers. : ...aultresfoiz avoit esté mariée, et luy estoit *demouré* ung filz (C.N.N., c.1456-1467, 365). ...et après son trespas *demoura* deux filz, dont l'un par ainsnéesse succeda à la couronne et à l'autre fut baillé pour son appanage la duchié de Normendie (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 147).

b) [D'une chose] *Demeurer à qqn*. "Rester en la possession de qqn, échoir à qqn" : Or vas, et tellement labeure Que du tresor rien ne *demeure* Qu'aus povres, biau filz, departi Ne soit tretout, voire, et parti. (Mir. st Lor., 1380, 163). ...considerant en soy que ou cas que le pays de Lymosin *demourroit* audit roy d'Engleterre ou duc de Lenclastre, qu'il leur pavoit bien dire et monstrier, ou faire dire et monstrier, comment il a esté tousjours bien son obeissant et tenant son parti (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 188). Lors ont mis dedens les VJ. vaisseaux qui leur estoient *demourez* bonne garnison et repairent a leurs logeiz. (ARRAS, c.1392-1393, 133). Se lor *demora* chils argens, et le departirent entre euls a grant joie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 99). De Didier Dourdel, (...) pour la ferme de la chaussée de la porte Saint Honnoré, (...) laquelle lui est *demourée* à la chandelle, au plus offrant et dernier encherisseuse (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1426-1427, 125). ...les souverannetés et ressors des pays baillés au roy d'Angleterre ou royaume de France *demeurent* au roy de France (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 210). ...combien que lesdis ressors et souveraineté *demourassent* a la couronne (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 212). Il fault que ce drap nous *demeure*. (Path. D., c.1456-1469, 92). Oudit temps fut la ville de Parpeignen mise et reduite en l'obeissance du roy, et s'en alerent ceulx de dedens qui s'en voulurent aler, eulx et leurs biens saufz, fors que l'artillerie, qui dedens estoit, *demoura* au roy, laquelle estoit moult belle et de grant value. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 327). De par le diable, veez la dix [aux dés] ! La robe *demeure* a Cinelle. (Pass. Auv., 1477, 202). LE CRESTIEN. Le feray tenir [le bâton rempli de son or] Au juif. Lors pourray maintenir Et jurer tout certainement Que [je] luy ay entierement Son or rendu. (...) Par ce point aurons ung [r]espit Et tout son or nous *demourra*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 126). ...et leurs terres sont *demourées* à la royne de Portingal, dont je parle. (COMM., III, 1495-1498, 298). De contraindre à ce faire et souffrir ledit sire de

Pons et les detenteurs desdittes places de Royan et de Mornac et autres qu'il appartiendra par toutes voyes et manieres en tel cas requises et par main forte et armée, se mestier est, tellement que l'auctorité et force nous en *demeure* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 228).

- *Rien ne demeure à qqn*. : Et pour ceste chose faire pour moy avancier, le preudons vendi et despendi tout le sien et tellement qu'il ne lui *demoura* riens, et se parti de Romme povres, et oncques puis n'en oÿ parler. (Bérinus, II, c.1350-1370, 16). Si avint que les Troyens, auquelz par les adversitez et fortunes de la mer n'estoit rien *demoré* de tous leurs biens fors seulement leurs armes et leurs nés, se pristrent a ravir et requieillir proie du paÿz la entour (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.5, 4). ...mais quant ilz ont guerre, Cesser fault le labour de terre Et estre povrez mendiens, Car il ne leur *demeure* riens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 258). ...et retindrent prisonniers les plus notables gens d'icelle ville, et puis la pillèrent tellement qu'il n'y *demoura* rien. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 164). Tout est perdu, tout est par eulx destruit, Rien ne *demeure* en chasteau në en ville (Cene dieux, c.1492, 109).

- "Rester, être de reste" : ...sur le dresseoir d'icelle sale estoient *demourez* deux hennaps d'argent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 105). ...tout fu si netement pilliet et robet que riens n'i *demora*, dont on peuist faire argent (FROISS., Chron. D., p.1400, 353). ...en certaine cause et procès pendant ceans entre lesdictes parties, à cause des biens *demourez* du decès dudit deffunct (FAUQ., I, 1417-1420, 315). ...se prend a ceste langue de beuf, et de son coulteau bien trenchant en deffist tant de pieces qu'il n'en *demoura* oncques lopin. (C.N.N., c.1456-1467, 486).

- *Qqn demeure de qqc*. "Qqn dispose de qqc." : ...et se la cullée en est hors, tant du fou que du chesne, ilz *demeurent* du demourant, perdant amende, hors la sieutte ["lorsque le gros bois, tant hêtre que chêne, est emporté contre paiement, ils disposent du reste, sans redevance et sans poursuite par le sergent forestier"]. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 315).

c) Au fig. : ...saulf tant que ly common peuple en est ly plus blechies [par la guerre], et che approve ly proverbe qui dist que al païsant *demeure* la guerre. (HEMICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 54). Au fort, puis qu'il estoit mortel, Me *demourra* pour tout chatel Le loz d'avoir amé un tel. (CHART., L. Dames, 1416, 229). ...et neantmoins entre les pertes des autres biens lui *demoura* esperance, et tousjours l'ot en cueur par reconfort, et en la bouche par doctrine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 96). Et fut dit, puisque l'homme du Jouvencel avoit combattu comme deffendeur et l'autre ne l'avoit desconfit dedans le soleil couchant, que l'honneur et l'argent luy *demouroit*. (BUEIL, II, 1461-1466, 111). ...non precogitant le dangier où il se mist d'estre entre voz mains, et ne luy en *demoura* que la paine et le travail d'y aller, dont la Bonté Infinie l'a preservé et gardé que ne peustes venir à voz fins (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 262).

- Empl. impers. : Et ainsi fut accordé, fors qu'il *demoura* ung different entre ledict duc Sigismond et lesdictz Suysses, qui vouloient avoir passage par quatre villes de la conté de Ferrecte, fortz et foibles, quant il leur plairoit. (COMM., II, 1489-1491, 16).

- Empl. pronom. "Subsister" : Mais en ces choses legierement peuvent trebuchier, car la soubtillité de quelconques grant et cler enging s'arreste au dessouz de la parfonde difficulté qui est la comprise. Et, où l'entendement y faut, la seule opinion, demenee par raison de la foy qui est moienne, si se *demeure*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 203).

d) P. méton. *Le champ / la place demeure à qqn/qqc.* "La victoire est acquise à" : N'est riens qui à ses cops se teingne. Trante en occist en petit d'eure, Si que la place li *demeure*. Chascuns le fuit, chascuns le doubte (MACH., P. Alex., p.1369, 71). ...car vrayement aux armes ilz nous ont donné assez à faire. Toutesfoiz la place nous est *demourée*. Ilz ne sont Anglois de nacion, mais Gascons, et font guerre d'Anglois. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 200). ...il sentirent et congneurent de fait que la place lor estoit *demoree*, et que la nuit avoit esté pour euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 737). "...Je ne puis bonnement souffrir ceste melencolliye en mon cuer, et vault mieulx que je les voise querir ou à perte ou à gain, jusques où ilz sont, que je demeure tousjours en ceste doubte. Et seurement que je ne souffreray ceste doubte et peine que je ne saiche à qui *demourra* le champ." (BUEIL, II, 1461-1466, 229). Et alors celluy qui avoit apporté lesdites lettres dist au roy: "Sire, le champ vous est *demouré*." Et le roy luy dist: "Allés dire à mes lieutenants, puisqu'ilz ont gagné le champ pour moy, qu'ilz y facent planter des fevez..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 393).

- [Avec idée de maintien d'une relation avec qqn] "Rester à la disposition de qqn": Nous serons lasques gens et mal combatant, se chil doi baron de Bretagne ne nous *demeurent*, qant nous avons si grant avantage sus euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 584). Brief en tous estatz les magnifiques en oeuvrez, les excellens en savance et en industrie, lez preux et courageux en armes et en vaillance vous sont presque tous fortrais l'un puis l'autre; et ne vous est guere *demouré* de si grant nombre de parfaitz hommes fors une multitude povre... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 81). ...où il luy manda qu'il ne refussast nulle chose que on luy demandast pour separer ceste compaignye, mais que seulement ses gens luy *demourassent*. (COMM., I, 1489-1491, 57).

- Empl. pronom. : Je treuve diverses chevaleries; toutevoye je ne veulx faire mencion "que" de la moyenne qui se *demeure* soubz ung prince ayant juste querelle (JUV. URS., Verba, 1452, 240).

- Empl. impers. : ...le roy ordonna qu'il *demourroit* deux cens lances à Paris, soubz la charge et conduite dudit bastard d'Armaignac, comte de Comminge, de messire Giles de Saint-Symon, bailli de Senlis, le sire de la Barde, de Charles des Marés et dudit messire Charles de Meleun, que le roy continua lieutenant pour lui en ladite ville (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 72). ...et n'y eust point de resistance jusques à ung chastel, qui s'appelloit le Sap, où il y avoit une petite ville dessoubz le chastel; et y *demoura* bien dedans de cincq à six cens hommes de guerre ou plus. (BUEIL, II, 1461-1466, 206).

e) MATH. "Rester après soustraction d'un ensemble": Somme des dechiez dessus diz qui sont à rabastre: LII lb. XV s. tournois, valent parisisis XLII lb. IIII s. parisisis. *Demeure* franc: IIII^cII lb. VII s. III d. (Comté Champ. Brie L., t.2, 1332, 420). VIC^{xv} livres XVII s. II d. de gros paie en or. *Demeure* que on leur doit ancor II^cIII livres XIX s. VI d. de gros. (Rég. jur. Belg. B., 1373, 367). ...et ce qui *demeure* reste a deviser, et tel residu se tu veulx tu puez de rechief multiplier par quatre, car un chascun denier vault quatre poitevines (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 257). À Bertran Hericé, vendeur de vins, pour 10 queues de vin de Beaume [sic] tenans plus que moison 86 sestiers; 30 donnez, *demeure* 56; à 17 fr. la queue, valent 199 fr. 10s.; comme il appert oudit rolle; pour ce, ici, par quittance dudit Bertrand, donnée le XIIIe jour d'avril l'an dessudit IIII^{xx}XVI: 199 fr. 10 s. t. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 25). Et pour mieulx tout cecy entendre je te donray exemple de trois nombres desquelx le premier sera nommé A, du quel tu pourras soustraire le

second nombre nommé B, et la reste qui *demourra* après la subtraction sera signifiee par le nombre C (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 247). Au moins il vous en *demourra* Mille ducas, pour vostre part. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 195). ...et ainsi, les autres vint soulz par. de rente *demourans* et appartenans aus diz mariez seront et *demourront* pris après les diz vint soulz aus diz religieux baillez (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1372, 435). ...Et par ainsi en la mesure de .5. [pintes] *demourront* .4. pintes, qui est ce que l'on demande. (NIC. CHUQUET, Triparty, 1484. In: *Chrestom.* R., 242).

- Loc. adv. [Implique une conclusion] *Au demeurant*. "Pour ce qui concerne le reste": Demenez joye au *demeurant*, Car je congnoistray, qui qu'en rye, S'il y a aucun qui mesdye. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 110). Et fut la place du duc de Bourgoingne au maistre et principal siege, couvert de son palle, qui fut de drap d'or, et n'avoit, au *demourant*, nul differand à ses freres et compaignons, sinon que le tableau de ses armes estoit ung peu plus grant et plus large que les aultres. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 89). Laquelle ville est neutre en ce quartier là et fort affectionnée au roy, car elle est sienne et luy paye dix mille livres parisiz l'an et, au *demourant*, vit en toute liberté et y sont receüz toutes gens (COMM., II, 1489-1491, 179). ...[une gallee] bien fournie d'artillerie et bien equippee au *demourant*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 263).

f) Empl. impers.

- [Avec l'idée de manque à combler] *Il demeure à + inf.* "Il reste à": Or *demeure* donques a monstrier que cest monde est composé de tout corps naturel et sensible. (ORESME, C.M., c.1377, 156). Or as tu l'institution des sacrifices. Si *demeure* a desclarer la qualité des sacrifiens. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 173).

- *Il demeure que + ind. ou subj.* "Il en résulte que": ...honnis soit celi par qui il *demorra* que tout li gentil home ne soient destruit. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 99). Or *demeure* donques que le ciel et les estoilles soient meuz ou que un soit meu et l'autre non. (ORESME, C.M., c.1377, 444). Et donques puisque les elemens ne sont faiz de non-corps ne d'autre que des elemens, il *demeure* que il sont faiz les uns des autres. (ORESME, C.M., c.1377, 632).

- *Ne demeure pas que + subj.* "Il n'en reste pas moins que": Si fust si ensonniez qu'il ne pot ailleurs entendre, mais pour ce ne *demeure* mie qu'il ne viengne et soit yssus du droit estoc du roy Acquin (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 12). Vous m'avez fait (...) une si haulte et honorable promesse, qu'il n'est pas en moy de vous en savoir seulement et suffisamment mercier. Et encores ay je mains le povoir de le deservir; mais pourtant ne *demeure* pas que je n'en aye bien la parfaite cognoissance (C.N.N., c.1456-1467, 168).

g) "Rester en manque de qqc., manquer de qqc."

- *Demeurer pour qqc.* "Manquer de qqc.": "En bonne foy, mes amys", dit le roy, "pour logis ne *demeurera* il pas, car assez luy en feray bailler." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 49).

- Empl. impers. *Il ne demeure pour qqc.* "Qqc. ne manque pas": Sy luy dist: "Mon bel amy, que avez vous? Se vous voulés riens, dittes le; et ne doubtés ja qu'il ne *demeurera* pour argent." (Belle Maguel. C., 1453, 52).

- *Demeurer de qqc.* "Se passer de qqc., ne pas avoir besoin de qqc.": Moult fut joyeux le preu Lyonnell quant *demouré* estoit de l'aide a ceulx de dedens (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 431). [cf. Éd., Glossaire, p.1297]

h) "Rester dans la dépendance de qqc., dépendre de"

- *Demeurer dessous qqn*. "Dépendre de qqn" : Et puis m'en iray a Royauville et feray tant que ung lignaige qui *demeure* dessoubz moy, qui sont jusques a mille personnes, viendront cy demourer. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 383).

- Empl. impers.

. *Demeurer à qqn/qqc. que ne + subj*. "Dépendre de qqn/qqc. que" : ...je vous promectz seurement qu'il ne *demourra* pas a mon pourchaz ne a ma chevance que vous ne le soiez [= mariée], et bref. (C.N.N., c.1456-1467, 294).

. *Il ne demeure pas à/en qqn que*. "Il ne tient pas à qqn que ne... ; ce n'est pas grâce à qqn que ne..." : Et puis a l'autre lez m'avvès fait villenye, Quant meurdri vous me vouldes fere par vo sotie, Pas ne *demeure* en vous que ne soye sans vie. (Tristan Nant. S., c.1350, 245). Enssi se tinrent tout cel ivier li Englès et Gascon en leurs garnissons, sans point chevauchier ne à faire cose qui à recorder face, dont il leur anoioit grandement, et ne *demoroit* pas à iaulx que il ne fesissent armes. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 164). Et pour ce qu'il ne *demoura* pas a lui que je ne fus trahy et mort, cest raison qu'il soit largement pugny et plus que vous. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 197).

. *Il ne demeure qu'en qqn que ne + subj*. "Il ne tient qu'à qqn si" : Et vous prommets qu'en estat de dame sa valleur est telle qu'il ne *demourra* qu'en moy et en mon courage que mon honneur ne voist tous jours en accroissant (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 100).

3. [Attente qu'une limite soit atteinte]

a) [D'une pers.] "Tarder" : ...deux messagers vindrent a lui et lui dirent: "Mademoiselle, trop *demourez*, car l'empereur vostre pere vous attent pour aler disner." (Bérinus, II, c.1350-1370, 76). "Biau cousin, vous devez bien avoir besoingniet, car vous avez moult longuement *demouré*." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 237). Incline, Sire, tes oreilles a oïr mes prieres et mes afflictions, oyes moy, Sire, et me pardonne, et ne *demeure* mie, car je t'appelle, et touz jours t'ay apellé. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 34). ...tu dois amender ta vie selonc les commendemens de Dieu. Car se tu *demeures* tousjours comme devant, non contrestant l'appel du Saint Esperit, tu le renvoies honteusement, Obeissance ne le recoit point, ne tu ne gardez point sa parole. (GERS., Pent., p.1389, 77). Si est ja l'eure d'espouser ; Pou puet le marquis *demourer* Qu'il ne viegne a ses espousailles. (Gris., 1395, 31). Je croy que Dieu les bons regarde Et qu'après dueil joie leur garde, Maiz trop *demeure* et trop me tarde ; Et moult sejourne Fortune qu'el ne se retourne, Qui de le vëoir me destourne, Dont je remains pensive et mourne. (CHART., L. Dames, 1416, 232). ...ilz vindrent hurter a la chambre ou estoit la pucelle, a qui desplaisoit moult que son amoureux tant *demouroit* (C.N.N., c.1456-1467, 551). Helas ! pour Dieu, quoy qu'il *demeure*, Que je ne passe point le pas ! GUILLEMETTE. Alez vous en ! (Path. D., c.1456-1469, 110). Le lesserez la, le povre Villon ? Chantres chantans a plaisances, sans loy, Galans, rians, plaisans en faiz et diz, Coureux alans francs de faulx or, d'aloy, Gens d'esperit, ung petit estourdiz, Trop *demourez*, car il [le pauvre Villon] meurt entandiz. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68). Dont venez vous, je vous supply, Judas ? Moult avez *demouré*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 638). JOHAN. Vraiment je suis ennuyeulx Que ma femme *demeure* tant. (P. Jouh. D.R., a.1488, 30). AFFRICQUEE. Helas, mon amy, que dira Mon mary de tant *demourer* ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 32). Le dyable l'a bien enchantee Maintenant de tant *demourer*. (P. Jouh. D.R., a.1488, 33). CUPIDO. Il demande en avoir sa part. LE GENDARME. Allés, vostre [fièvre] quartaine, A vostre abaye, maistre frappart, Et voulés

vous estre paillart, Vuidés tost, c'est trop *demouré* ! (P. moyne, a.1500, 47).

- "S'attarder" : Lors dirent les mariniers qu'ilz ne *demoueroient* plus nullement, et si dirent a mon seigneur qu'ilz appareillassent tous ; car ilz vouloient sigler, si decrerent leurs voilles. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 82). ...son mary avoit *demouré* deux ou trois jours routiers, et pour le quatriesme avoit attendu aussi tard qu'il estoit possible (C.N.N., c.1456-1467, 508).

- *Ne demeurer rien*. "Rester absent très peu de temps" : Par ma foy, dit elle, c'est force, il m'y convient aller. Je ne *demoureray* rien ; si vous avez haste d'aller a l'ostel, allez tousjours devant, je vous suyvray [Un mari demande à sa femme de ne pas entrer dans l'église] (C.N.N., c.1456-1467, 217).

b) [D'une action] "Attendre, être remis, être différé" : Li roys Clodoveus de France se tourna lors devers son filz, et li dist : "Ribaut, vous m'avez honni, et je vous honniray, quar ja ne *demorra* pour ce que je n'ay plus enfant que vous". (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 109). Quant le Soudan ouyt la demande de Pierre, il fust mal content et luy dist : "Chier amy Pierre, je te pryé que ton partement *demeure*. Car tu ne peux aler en lieu ou tu soyes plus aise qu'avec moy ; et ne trouveras amy ne parens qui plus te face de biens..." (Belle Maguel. C., 1453, 45).

- "Être retardé" d'où "Être empêché" : Adont respondy Clamidés et dist : "Sire, je feray sa volenté mais que de vostre main me fachiez chevalier. - Par ma foy, sire, dist Lyonnel, ja pour ce ne *demourront* les nopces, car je le vous octroye." (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 362). Et au regard de moy, j'ay en vous telle fiance que, se par mon pechié ne *demeure*, je ne puis nullment faillir a mon desir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 106).

c) [D'une pers. ou d'une chose] *Demeurer à / de + inf*. "Tarder à faire qqc." : LE ROY. Ceste damoiselle *demeure* Moult a la chambre appareillier. (Mir. femme roy Port., c.1342, 184). Car il ne sont point mouuables, pour ce quil sont au premier climat, qui est de Saturne, et Saturne est tardif et pou mouuable, car il *demeure* a faire son tour par les xii. signes (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 321). LA VENTRIÈRE. (...) Je voy que serez sanz deffault Delivre en l'eure. CLOTILDE. Diex ! quant sera ce ? trop *demeure* Ceste alejance a moy venir. (Mir. Clov., c.1381, 247). Et tant *demora* a venir en Bretagne et a demander son droit que trop, car li contes de Montfort se fortéfia tant en toutes manieres (FROISS., Chron. D., p.1400, 474). ...je t'ay monsté (...) que chose neccessaire estoit de paier le debte que humaine nature devoit a Dieu pour le premier pechié, et qu'elle ne devoit point *demourer* a paier. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 246). Sy commença a dire : "Gentieu damoiseil, ne vous desplease se par mon pechié *demourez* a estre chevalier, car digne n'en suis nullement ; mais autrui le fera..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 950). Advancés vous, Nicodemus ! C'est trop *demouré* a venir. (Pass. Auv., 1477, 239). Semblablement à Saint Ignocent, à Paris, en la fosse ordonnée pour mectre les pouvres, nul corps n'y *demeure* à corrompre plus de IX jours, autres dient d'une Lune (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 r°). Je *demouray* à partir aulcuns jours, pour ce que le roy fut malade de la verolle et en peril de mort, pour ce que la fièvre se mesla parmy ; mais elle ne dura que six ou sept jours. (COMM., III, 1495-1498, 46). Il me semble que je *demeure* Trop d'aller querir mon argent. (Chaulder. T., c.1500, 219).

d) Empl. impers.

- *Demeurer à qqn que + subj*. "Tarder à qqn que, avoir hâte que" : SYMEON. Père des cieulx, moult me *demeure* Que je voie ton enfant chier (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 223).

- *Ne demeura rien*. "Sans tarder, aussitôt" : Dont tantost et ne *demora* riens altercation sourdy entre eulz tresdure (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 102).

- (II) *ne demeurera guere / pas*. "Cela ne tardera pas" : Par foy, dist Uriens, et mon frere et moy vous retenons et vous y menrons, ne *demourra* gueres. (ARRAS, c.1392-1393, 82). Par foy, dist Guyon, quant de ma part ne *demourra* pas. Lors furent fianciez et le lendemain furent espousez a grant solennité (ARRAS, c.1392-1393, 144). ...Moy mesmes les vous forgeray [les clous pour la crucifixion] Moy mesmes les assortiray. Pour cela ne *demourra* pas ; J'apointeray si bien le cas Qu'on n'y trouvera que redire. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 384).

- (II) *ne demeure pas en / par qqn*. "Qqn n'est pas cause d'un retard, d'un empêchement, d'un obstacle" : Car ce ne *demoura* pas par moy que je ne fëisse mon desirer, si come il est escript - (...) - mais pour le souverain malice et l'avarice du dit gouverneur ce *demoura*, car il amoit miex a tout perdre que a despendre grant quantité de peccune a garder tout le surplus. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 111). Neantmoins l'appareil feray faire Si qu'en moy ne *demourra* pas. Appareilliez sont ja les draps. Et les joyaux nobles et riches Et le disner qui n'est pas chiches. (Gris., 1395, 31). Liés sui que je vous voi, ne vous en doubtés ja, Car s'en vous ne *demeure*, mes corps s'acordera A la loy crestienne (Bât. Bouillon C., c.1350, 175). Par moy certes ne *demourra* [la préparation du dîner], Car certes vous diray veoir, C'est tout mon desir de les veoir. (Pac. Job M., c.1448-1478, 195). L'ARCHIDIAQUE. Mon seigneur, se bien vous vouliés Aydier vous avec le chapitre, Il aroit tantost ung bon titre : Chanoyne seroit a celle eure. L'EVESQUE. Par ma foy, en moy ne *demeure* ; Je m'en aydiré voluntier. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 77). Roy, efforce toy et pren couraige, sy met la main a l'oeuvre, car l'ermitte qui t'assignoit en ton songe, c'est Dieu qui t'a amené a bon port se par toy ne *demeure* ! (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 243). Ainsi, beau Sire Dieu, suis je esgaré de tous bons consaulx sinon de vous (...) en qui j'ay toute mon esperance, car ja ne me fauldrés s'en moy ne *demeure*, dont moult me doute veu que je suis homme pecheur (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 496).

- *Ne demeure pas* (+ durée chiffrée) *que ne demeure que* (+ durée chiffrée) *que*. "Il ne se passe pas plus de tel délai avant que" : Ne *demourra* pas quatre jours, ainsi comme vous orrez cy avant en l'ystoire, que le roy Urien et son navire exploittierent tant qu'ilz virent le port de Japhes et le gros navire qui y estoit. (ARRAS, c.1392-1393, 216). Si n'y *demora* que ung jour entredeux que ung nommé le Petit Meny, seigneur de Mainpas et bailly de Berry, ensemble messire Jehan d'Olon, seneschal de Beaucaille, furent envoyéz du roy devers les chevaliers de l'ambassade (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 32).

- (II) *ne demeure* (+ adv. de nég.) *que* + subj. "Il ne se passe que peu de temps avant que, rapidement" : ...dont ne *demoura* gaires après que l'autre ne venist aussi et demanda la peccune qu'elle gardoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 32). Toutesvoies ne *demoura* mye que le bon roy Perceforest ne montast en hault sur l'eschaffault aourné de couronne et de sceptre royal (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 505). ...quant il fut au lieu, il ne *demoura* gueres après, la semonce de son desir tenant le lieu de mareschal, qu'il ne mist main a la besoigne, et vous assault sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 89). Dont et quand ce vint a parler des armes de tous deux, [le duc de Bourgogne] prisa et loa et l'un et l'autre (...). Si ne *demora* guieres que tous deux, l'un après l'autre, ne

comparussent devant ly (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 171).

- (II) *ne demeure* (+ adv. de nég.) *que* + ind. : Ne *demoura* pas longuement, Ou tamps de ce roy proprement [Herode], Que la dame d'humilité [...] Enfant le grand Roy celestre, Vierge devant et Vierge au naistre. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 82). Quant je le ting entre mes braz, Voir est qu'il ne *demoura* pas Que de dormir l'affeccion Me vint par la subgeccion De l'ennemi. (Mir. enf. ress., 1353, 37). Après, n'a gueres *demouré* Que .I. vent les lança en la mer (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 262). Ne *demora* gaires de temps depuis que li rois de France envoia en Engleterre, de son plus especial conseil, l'evesque de Chartres (FROISS., Chron. D., p.1400, 191). Or ne *demoura* gaires après que Richart rompit la paix (JUV. URS., T. crest., c.1446, 92). Par ma foy, je suis certaine que ce chemin va tout droit au chastel desvoyé, et pour ce sieuvons ce chemin, car il ne *demourra* gaires que nous ne trouvons aucun chevalier du chastel qui nous y merra. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 206). Ne *demeura* guieres que les nouvelles vindrent (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 54). ...l'autre fut bien esbahy d'oyr ces nouvelles [la trahison de son amie]. Si ne *demoura* gueres qu'il ne vint en Haynau devers son compaignon (C.N.N., c.1456-1467, 345). ...a yeulx cinq [le duc] alla racompter les parolles de messire Henry ; et (...) dirent qu'il estoit bon de luy donner rencontre (...). Si ne *demora* riens que tantost messire Jehan de Rebremette, par l'ennortement de son maistre le bastard et de Meriadec qui fort y tint la main, s'en vint a messire Henry en pleine salle (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 137).

- *Il ne demeure guere quand* : Et pour ce que la table ou les dix pucelles devoient seoir estoit mise, il ne *demoura* gaires quant Pergamon et Paris, freres a la pucelle Cresille, arriverent en la sale adextrant leur sereur, et les sieuvoient les autres pucelles (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 256).

- (II) *ne peut demeurer que* + subj. "Cela ne peut empêcher que" (cf. Éd.) : Toutesvoiez ne peut *demourer* que le pechié de la mauvaïse feme demourast a pugnir, car tantost qu'elle tendy la teste et le corps pour saillir hors du palais, fourdre de ciel descendy sur elle (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 607).

- [En prop. incise] *Ne demeure gueres après*. "Peu de temps après" : ...[le jeune époux] vit tresbien a son aise son espouse se bouter en son lit. Et vit aussi, ne *demoura* gueres après, le chapellain de leens qui se vint bouter auprès d'elle (C.N.N., c.1456-1467, 333).

- [En prop. incise] *Tant lui demeure*. "Tant l'attente lui paraît longue" : ...Je le viengn d'amour a emplir Et de desir ardent et fort, Qui le boute et hate si fort, Qu'il ne cuide ja veïr le heure, Qu'il puist sentir, tant le *demeure*, La delectacion presente, Que la fontaine ly presente. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 152).

- *Qqc. demeure trop à qqn*. "Qqc. lui semble long à venir" : Las ! las ! la mort trop me *demeure*, Quant avant de luy ne m'a pris. (Mir. ev. arced., c.1341, 115). ...trop me va *demourant* La mort quant a fin ne me livre, A ce que je fusse delivre De ceste angoisse. (Mir. emper. Romme, 1369, 301). [H. G.]

DEMI-AN, subst. masc. (demi-an)

[FEW XXIV, 623a : *amus*]

"Demi-an" : Et ceulx (...) estoient moult joyeux ou cuer de l'appareil du noble secours qu'ilz veoient si prestement appareillier, car ilz l'eussent bien pris en *demy an* aprez autel, dont ilz louent devotement Jhesucrist et sa doulce chiere mere. (ARRAS, c.1392-1393, 151). [J. Be.]

DEMI-BON, adj. (demi-bon)[*FEW I, 434b : *bonus*]

"À moitié bon" (anton. *demi-maligne*) : Item, il est expedient que tel prince se dispose a meurs, et ce peut il faire en soi disposant bien a vertu ou en faisant qu'il soit *demi-bon*... Ce est assavoir bon selon apparence, et qu'il face bien a ses subjects ; car cellui est tout bon qui fait bien et le fait de bonne volenté. Mes cellui qui fait oeuvres bonnez de soi et a malvese entention, il peut estre dit aucunement *demi-bon*, si comme sunt les ypocrites. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 251). [J.-L. R.]

DEMI-CEINT, subst. masc. (demi-ceint)[GDC : *demiceint* ; FEW II-1, 680b : *cingere*]

"Ceinture de moindre largeur à laquelle sont suspendues des pièces accessoires" : ...à lui (...) pour avoir desassis la ferreure d'or d'un *demy ceint* qui est à ladicte dame, et ycelle ferreure d'or avoir rassise sur un tissu de soie neuf, où il a mis un esterlin, obole d'or. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1342-1387, 184). Item, cogneut avoir prins en l'ostel de la Sele, en la rue Saint-Martin, un *demi-saint* de letton, lequel elle a usé et porté par lont temps sur soy, et encores est par devers elle qui parle. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 200). Jehan Bouret avoit pris larchineusement en le maison Gobiert Maton a Maubuege I *demy-chint* d'argent et VI louches, et ycheux meubles portés as Lombars d'Avesnes enwagier (Arch. Nord, 1400, B 10354, f° 21, IGLF). ...unes patenostres de cornaline, une pierre d'yrondelle, quatre petit *demy ceincts*, une plume d'austrusse, sept peignes d'ivoire, troys cordes de patenostres de cornalines (Comptes roi René A., t.2, 1417-1480, 352). Item, a Perrette femme Michiel Le Febvre, la moitié d'une maison seant emprés la maison qui fut Pierre de Gamaches d'un costé et d'autre a Chofflart, et une cotte hardie fourrée de gris, son mantel et ung *demy chaint* d'argent le mellieur. (Invent. test. beauv. L., 1431, 66). Item, elle laissa de aultre bonne chaincture d'argent la moitié a Agnesot Darras et l'autre moitié a Jehannon de la dehors, pour faire a chascune un *demy chaint*. (Invent. test. beauv. L., 1431, 68). ...troys ducaz et demy, pour acheter ung *demy-seinct* doré, pesant une once et demye d'argent, y compris la doreure et façon (Comptes roi René A., t.1, 1451-1480, 332). ...a esté vendu audit Raoulet, ung *demy saint* de perles assez bonnes, garny d'or, prisé par ledit Maquereau, trente escuz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 636). Mais adoncqes, il y a grant deshet, Quant sans argent s'en vient coucher Mergot ; Voir ne la puis, mon cueur a mort la het. Sa robe prens, *demy seint* et seurtot, Sy lui jure qu'il tendra pour l'escot. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125). ...Quant elles sont garnies assez D'agneaulx [anneaux], chesnes, et *demyssains*, Elles s'en vont à jointctes mains, Comme j'en ay veu plus de cent (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 29). ...et s'approucherent pres d'elle, lui prians qu'elle vouldist monstrier son *demi saint*, ce qu'elle ne vould faire (Lettres rémission René II P.D.H., 1490, 197).

REM. Doc. 1360 *demi-ceint*, 1372 *demy ceint*, 1380 *demy seinct*, etc. ds GAY I, 543-544a ; doc. 1447 (*demy saint*) ds GDC IX, 300b. [H. G.]

DEMI-CERCLE, subst. masc. (demi-cercle)[AND : *demicercle*]

"Demi-cercle" : Or ymaginon donques en la terre sous le cecle equinocial du ciel une porcion de cecle qui procede de l'un bout a l'autre de terre habitable Et verité est que ceste porcion est plus grande que *demi-cecle* (ORESME, C.M., c.1377, 330). [C. B.]

DEMI-CIEL, subst. masc. (demi-ciel)[FEW II-1, 35b : *caelum*]

"Baldaquin au-dessus d'un lit ou d'un siège muni de trois pentes de rideaux" : ...une petite chambre de sarge vermeille, à *demy ciel*, garnye de troys courtines, de *demy ciel*, dossier, de couverture et ung tappiz velu, avec une courtine bleue de toille, qui se tire devant la fenestre. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 369). Et quant aux paremens de la chambre du prince, il avoit sus son lit ung plain ciel ; mais les patrons, pers, ou conseillers en sa presence n'avoient que *demy ciel*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 543).

REM. Doc. 1353 *demi-ciel*, 1398, 1409 ds GAY I, 544a. [H. G.]

DEMI-CIRCUITE, subst. fém. (demi-circuite)

ASTR. "Demi-révolution" : ...je di que par moult de milliers de ans pourroit estre fait et naturelement selon ce procès que .b., le lieu de terre ou nous sommes, avroit fait *demi-circuite* (ORESME, C.M., c.1377, 570).

REM. V. *circuite*. [C. B.]

DEMI-CORPS, subst. masc. (demi-corps)[*FEW II-2, 1215a : *corpus*]

"Moitié d'une peau d'animal (?)" : Pour deux *demis corps* de cuir a vestir, en quoy fu mise et portee la dicte somme, 1 franc XVII sols VI deniers tournois (Arch. Nord, 1412, B 1894, f° 296, IGLF). [H. G.]

DEMI-DIEU, subst. masc. (demi-dieu)[FEW III, 57b : *deus* ; TLF VI, 1076b : *demi-dieu*]

"Demi-dieu" : ...aus diex ou aus *demidiex* (...) ...entre les *demideus*... (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 315). Les paiens appelloient heroes les ames de ceulz qui avoient esté tres excellens en vertu et en bien, et disoient qu'il estoient deifiés ou faiz diex, ou selon aucuns, *demi-diex*, semidii. Et en leur vivant meismes estoient aucuns appellés heroes. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 372). [J.-L. R.]

DEMI-DOUZAIN, subst. fém. (demi-douzaine)[*FEW III, 182 : *duodecim*]

"Demi-douzaine" : Item, donne a Perrot Girard, Barbier juré du Bourg la Royne, Deux bacins et ung cocquemart, Puis qu'a gaignier mect telle peine. Des ans y a *demy douzaine* Qu'en son hostel de cochons gras M'apatella une sepmaine, Tesmoing l'abesse de Pourras. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 96). Les sonneurs [de cloches, à mes obsèques] auront quatre miches, Et se c'est peu, *demy douzaine* - Autant n'en donnent les plus riches - Mais ilz seront de saint Estienne. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 144). [H. G.]

DEMI-FACE, subst. fém. (demi-face)[*FEW III, 355 : *facies*]

"La moitié du visage" : ...le roy scotiste Qui *demy face* ot, ce dit on, Vermaille comme une emastiste Depuis le front jusqu'au menton (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 46). [H. G.]

DEMI-HEURE, subst. fém. (demi-heure)[*FEW IV, 467b : *hora*]

"Demi-heure" : Quant Melusigne ouy ce mot, si ot tel doulour ou cuer qu'elle chey pasmee. Et fu bien *demy heure* qu'elle ne rendy ne que on ne senty en elle poux ne alaine. (ARRAS, c.1392-1393, 256). [J. Be.]

DEMI-JOUR, subst. masc. (demi-jour)

"Demi-jour" : Et en .I. autre cas, se tel corps passoit en *demyjour* toute l'estade, et en la moitié du residu du jour une autre estade, et apres en l'autre moytié de l'autre residu une autre estade, et ainsi en procedant sanz fin et en hastant son mouvement, cest corps en la fin du jour avroit passee une espasce infinie et en temps fini ; toutevoies l'en ne pourroit signer ou il seroit en la fin du jour. (ORESME, C.M., c.1377, 104). [C. B.]

DEMI-JOURNEE, subst. fém. (demi-journée)

[*FEW III, 103a : *diurnum*]

"Demi-journée"

- À *demi-journee des ennemis*. "À une demi-journée de marche de nos ennemis" : Quant le cappitaine l'ouy parler si vaillaument, si le tint a grant bien, et bien pensoit qu'il vouloit conquerir moult de pays. Si respondy : Je vous trouveray bien IIIJm. combatans, et IJm. que bons brigans, que arbalestriers. Par foy, dist Uriens, c'est assez. Or faictes que nous les ayons a *demy journee* des ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 99). [J. Be.]

DEMI-LIEUE, subst. fém. (demi-lieue)

[*FEW V, 262a : *leuca*]

MES. "Demi-lieue"

- À *demi-lieue* : Et toutes les terres en hannables qui sont cy environ, a *demy lieue*, je leur donne. (ARRAS, c.1392-1393, 76).

- À *demi-lieue de qqc.* : Et le gallaffre fait tout traire a terre et se fait logier ainsi comme a *demie lieue* du port, sur un gros ruisseau d'eaue doulce qui cheoit en la mer (ARRAS, c.1392-1393, 132).

- *Durer demi-lieue* : Et avoit assez prez un pou de bois qui duroit environ *demie lieue* ; et la s'embuscha (ARRAS, c.1392-1393, 228). [J. Be.]

DEMI-LIGE, adj. (demi-lige)

[*FEW XVI, 463b : **let-*]

À *demi-lige*. "Tenure qui est de moindre profit pour le Seigneur" : ...X quarterées de terre (...) tenu en fief a *demilige* du seigneur de Conpeigne (Arch. Nord, 1333, B 13598, f° 81, IGLF).

REM. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 306, 308. [H. G.]

DEMI-LOT, subst. masc. (demi-lot)

[*FEW XVI, 481 : **lot*]

"Demi-lot" : Les chapelains fondés en ladite eglise qui seront presens comme dit est, auront chacun *demi-lot* de vin et un pain blancq pareil de celui auxdis chanoines. (Doc. 1429. In : Édouard Hautcoeur, Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, Lille, 1895, 329). [J.-L. R.]

DEMI-MALIGNE, adj. (demi-maligne)

[*FEW VI-1, 106b : *malignus*]

"À moitié mauvais" (anton. *demi-bon*) : Et qu'il [le prince] ne soit pas maligne, mes *demi-maligne*. Le prince est maligne qui est dur a ses subjects et leur fait pluseurs malz. [...] Mes celui est *demi-maligne* qui fait pluseurs biens a ses subjects non pas pour bien et monstre en apparence qu'il ne est pas tirant en usant des cauteles desus dictez. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 251). [J.-L. R.]

DEMI-MINE, subst. fém. (demi-mine)

[*FEW IV, 401b : *hemina*]

"Mesure de capacité pour les grains et les farines, moitié (?) de la *mine*" : Pour une mesure appelee une *demi myne* et deux

boistieaux mendres de la dicte mine pour recepvoir les avaines de l'Alleuwe (...) XXIII sols. (Arch. Nord, 1415, B 5066 bis, f° 3, IGLF).

V. aussi *mine*³ v. Lexiques [H. G.]

DEMI-NOBLE, subst. masc. (demi-noble)

[*FEW VII, 158a : *nobilis*]

MONN. "Monnaie d'or" : La Court (...) a permis et octroyé que la somme de IIIJxxX escus d'or, IJ nobles, IJ *demy nobles*, IJ mantelez, V frans, un mouton, un pietre et une maille d'or, d'une part, et la somme de VIJcXLVIJ escus d'or, IJ nobles et un blanc de VIIJ deniers parisis, d'autre part, (...) soient baillées par ledit Bailli aux executeurs du testament de feu messire Phelippe de Molins (BAYE, II, 1411-1417, 205). Pieter de Waelhem, lors maistre particulier de la dicte monnoye [de Malines] bailla, une matinée, au dit suppliant (...) certaine quantité de lingotz d'or, pesans XXIII marcs ou environ, pour les esplatir, copper et en former *demy nobles* d'or (Arch. Nord, 1490, B 1706, f° 68, IGLF). [H. G.]

DEMI-PAIX, subst. fém. (demi-paix)

[*FEW VIII, 91a : *pax*]

"Réconciliation après une brouille légère" : Quelque chose que amoureux noysent, Ce n'est rien, tousjours se rapaisent, De leur estat il se fault taire ; Ce n'est que *demie paix* a faire Que d'amis courroucez ensemble, Se l'une heure les fait retraire, A l'esquart l'autre les rassemble. (Livre d'amours, Pamph. Galath. V., 1494, 148). [J.-L. R.]

DEMI-PIED, subst. masc. (demi-pied)

[FEW VIII, 298b : *pes*]

MES. "Demi-pied, mesure de longueur valant environ 16 centimètres" : Remondin le va ferir de la lance ou cousté, tellement qu' il le porta a terre de l' autre lez du destrier, et demoura a Olivier bien *demy pié* du fer de la lance dedens le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 63). [J. Be.]

DEMI-PIQUE, subst. fém. (demi-pique)

[FEW XVI, 623b : *pique*]

"Pique plus courte que les piques ordinaires" : Advint que icellui Adrien rencontre le dit suppliant a son despourveu, aiant seulement une sengle robe par dessus sa chemise, l'escria a la mort et frappa sur lui d'une *demye picque* qu'il tenoit dont il le navra et blesça au sang (Arch. Nord, 1487, B 1703, f° 214, IGLF).

REM. FEW enregistre cette forme (seit Cresp. 1606). [H. G.]

DEMI-QUART, subst. masc. (demi-quart)

[*FEW II-2, 1422b : *quartus*]

"Huitième partie d'un tout" : Et avoit ainsi comme a un *demy quart* de lieue, un grant pont ou il les convenoit passer. (ARRAS, c.1392-1393, 100). [J. Be.]

DEMI-TEMPS, subst. masc. (demi-temps)

[GD : *demitemps* ; *FEW XIII-1, 190 : *tempus*¹]

"Moitié du bréviaire correspondant à la partie de l'hiver ou de l'été" : Pour avoir rachetté ung livre appelé *Demi-Temps*, que maistre Jaques de Templeenne, premier chappelain de MdS, avoit baillé à escriptre, et l'escripvain l'engagea à Boullongne...iiij salus. (Comptes Lille L., t.1, 1435-1436, 354). À messire Richart Lefeure, pretre, escripvain de forme, six vins douze livres de XL gros monnoye de Flandres la livre, pour une anthiphonne appelée *demi*

temps qu'il a fait par l'ordonnance de MdS pour mettre et servir en la chappelle (Comptes Lille L., t.1, 1382-1482, 359).

REM. Doc. 1377 (La moitié d'un bréviaire, qui est appelé *demitemps*) et 1416 (Item un volume de breviaire de *demi-temps*. C'est assavoir du temps d'esté) ds GD II, 500b. Cf. aussi Du Cange IX, 143a : *demi-temps*. [H. G.]

DEMI, adj., adv. et subst. (demi)

[T-L : *demi*¹/*demi*² ; GDC : *demi* ; AND : *demi*¹ ; DÉCT : *demi* ; FEW III, 80b : *dimidius* ; TLF VI, 1072a : *demi*]

I. - Adj. [S'accorde gén. en genre mais pas en nombre]

A. - [Antéposé]

1. [D'une grandeur nombrable ou d'une chose divisible en parties] "Qui représente une des deux parties égales d'un tout"

a) [Mesure du temps]

- *Demi an. Demie annee* : "...Car warder me faura, je croy, *demy* année, Car j'ay moult laidement me teste decrevée D'une pierre pesans qu'orains me fu gettée." (Hugues Capet L., c.1358, 202). Pour le louage d'une des eschoppes de l'église ou les charpentiers ont mis leurs besongnes par l'espace de *demy* an (Comptes Archev. Rouen J., 1378-1500, 343). Compère, foy que je vous doï, Il a bien *demi* an passé. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 274). Depuis ne demora pas *demi* an (FROISS., Chron. D., p.1400, 155). ...et en *demy* an la fille fut reduyte a santé (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 1). ...l'eau est très sallée et, quant est sur le feu cuite, devient dure à merveilles et se maine par la province ; toutefois ne dure que *demy* an, car de Noël à la Saint Jehan ceste merveille dure et l'autre moitié de l'an ne s'en peut riens fere (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 90 r°). ...et logeoit près de sa chambre et la portoit à cheval derrière luy par la ville ; et estoient toutes festes et dances leans ; mais il ne dura guères : par adventure, *demy* an. (COMM., III, 1495-1498, 13). Secretain entendez a moy Que Labbaye soit bien gardée Auant quil soit *demy* annee Croy bien que autre Abbe auez (Myst. st Martin K., a.1500, 290).

- *Demie heure* : Il est encor en resverie : Il resve, il chanté, il fatrouille Tant de langaiges, et barbouille. Il ne vivra pas *demy* heure. (Path. D., c.1456-1469, 122). ...ainsi que le Jouvencel sailloit hors de la ville (...) ses ennemyz entrèrent par la porte du chastel et vindrent à son doz lui fermer les portes. Il faut dire que l'heure estoit bien composée ; car, si fussent entrez *demy* heure plus tost ou *demy* heure plus tart, ilz estoient en dangier d'estre destroussez et perduz. (BUEIL, II, 1461-1466, 119). ...le nain (...) dressa son orloge, qui estoit de voirre plain de sablon, portant le cours d'une grant *demy* heure (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 132). ...en peu de temps après donner l'assault en telle forme que, de la première pointe, ilz n'arrestèrent oncques *demy* heure que mesdicts gens d'armes ne fussent entrez dedens (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494-1495, 168).

- *Demi quart heure* : ...environ trois heures apprez minuit, commença en ladicte cité ung tremblement de terre, qui dura *demy* quart d'heure au plus. Si terriblement et si horriblement trembla, que la cité en fut renversée et mise à ruynes avec autres places ouït Royalme. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 345).

b) [Mesure de longueur, de surface, ...]

- *Demie arbalestee* : Celle chose s'arresta en sus des nefs environ *demi* arbalestee, et estoit adont tierce de jour, et vous diray quelle chose il apparut. (Bérinus, I, c.1350-1370, 240).

- *Demi arpent* : Dudit Pierre Robillart, sergent à cheval ou Chastellet de Paris, pour une piece de terre contenant *demy* arpent ou environ, assise au long de la cousture Saint Gervais, où souloit estre

lesdits aigoux (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1457, 196). De Jacques de Cramery, en lieu desdits hoirs pour *demy* arpent et *demy* quartier de vigne en vigneraie, près des Chartreux, tenans à Jehan Lalemant 6 d. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1457, 557).

- *Demie aune* : ...[il] print ledit chapperon mi-parti et les autres choses dessus nommées, excepté la *demi* aune de brunette (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 18). Item, deux grans angels d'environ *demi* aune de hault et ung petit d'argent doré du reliquiaire du chief saint Denis. (FAUQ., II, 1421-1430, 117). De quel vin ? jan ! de vin de Beaune, Tant que l'eschine de son dos En eslongna de *demy* aune. (Vig. Trib., c.1480, 233).

- *Demi bonnier* : Et fist celle matinee si grant bruine que on ne pooit veoir .I. *demi* bonnier de terre lonch (FROISS., Chron. D., p.1400, 433).

- *Demie canne* : ...une *demy* canne d'estamine (Comptes roi René A., t.2, 1417-1480, 34). ...*demy* canne de frise noire pour nos passerons (Comptes roi René A., t.3, 1451-1480, 231).

- *Demi coude* : ...quar, quant les denz d'un sangler sont longues ainsi comme *demi* coude ou plus et sont grosses et larges de deux doïs ou plus, et il y a goutieres et combeletes tout au long et dessus et dessous, ce sont signes qu'il est grant sangler et viell, et de moins moins. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 160).

- *Demie lance* : En cedit flun du Nil ou nous estions nagens, habittent plusieurs serpens que l'en appelle "coquatrix", desquelz entre les autres nous en veismes ung tresgrant et hideux, gros comme ung mastin, et long de *demi* lance ou environ. (Voy. Jérus., c.1395, 75). ...une grant flambe de feu yssy et apparut par le thuau de l'une des cheminées d'icelle maison, de la haulteur de *demi* lance ou environ, la flambe ynde et perse et sentoit le souffre (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 143). Près duquel arbre et au droit de ladicte choïste, environ la longueur de *demy* lance loing dudit arbre abatu, estoit demeuré ung petit enfant, nommé Olivier Raoulea, de l'aage de six à sept ans ou environ (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 171). A l'encontre duquel paveillon avoit, plus dedans que dehors, soubz la couverture dudit paveillon, une colombe de pierre de jaspre, qui bien pouoit estre de la haulteur de *demi* lance et du gros en carre de trois piez de chascun bihés (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 30). D'un baston, d'une *dimy* lance, Fraperons pour rompre leur os. (Pass. Auv., 1477, 229).

- *Demie lieue* : A *demy* lieue près n'avoit homme habitant (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 207). Enssy qu'à *demy* lieue li roys se garda, Vit une chevaucie qui venoit par deçà (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 33). La quatrisme bastide estoit en l'eglise de Saint Ligier, à *demi* lieuwe près dou fort. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 75). ...vous chivalcherez tout parmy la ville de Tamps vers la porte saint Lou, et là vous en isserez, et quant vous serez bien *demy* lieue de là, vous y trouverez deux chemyns, une crois et une voilette : si prendrés la plus grant chemyn et vert, et la crois vous lerrez à la main droit. (Man. lang. G., 1396, 69). ...il furent eslongiet une grose *demi*-lieue (FROISS., Chron. D., p.1400, 545). Et faudra qu'il soit nuyt, avant que nous approuchions d'eulx plus près de *demy* lieue, adfin que les fourragiers ne nous sentent venir. (BUEIL, I, 1461-1466, 106). L'empereur mist bien sept moys à faire l'armée, et, au bout du terme, se vint loger à *demy* lieue près du duc de Bourgongne. (COMM., II, 1489-1491, 13).

- *Demi quart de lieue* : ...et chevalchèrent jusques à ung autre lieu, environ à ung petit *demy* quart de lieue loing du premier ; qui estoit assez fort de hayes et de buissons. Ou quel, pour ce que les François les quitoient de moult près, mirent pied à terre et descendirent, la plus grand partie, de leurs chevaux.

(MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 329). Et, quant au regard de vous, il m'est adviz que devez tousjours chevaucher quelque *demy* quart de lieue devant nous. (BUEIL, I, 1461-1466, 104).

- *Demi mille* : ...et pour ce se logia a *demy* mille de l'ost et le contresiega, car trop le redoubtoit (Bouciquaut L., 1406-1409, 226).

- *Demi pied* : ...pour suciller la parois de fust de seize pieds de long et *demy* pied de hault. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330-1415, 601). Lieue de moulin doit contenir trois mil pas, chascun pas vallant cinq piez, le *demy* pié vallant huit doiz de la jointe de l'un petit doiz à l'autre à travers les huit doys (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1385-1496, 145). ...Guillaumes Marchans (...) li bouta le fier en la poitrine bien un *demi* piet (FROISS., Chron. D., p.1400, 350). Item sur son corps y a ung grant os du traril de l'echine de sainte Marie Magdalene, *demy* pié de large en quarre. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 105).

- *Demi trait d'arc. Demi trait de bougon* : Fendoient le bataille se bien à ce coron Qu'i lez ont recullé *demy* tret de bougon. (Hugues Capet L., c.1358, 153). ...le conte d'Artois (...) s'arresta environ ung *demy* trait d'arcq de l'assamblee (Comte Artois S., c.1453-1467, 10).

- *Demie toise* : ...item, au retour d'un des regards de la fontaine à la Royne, avalué à *demye* toise (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1457, 870).

- *Lettre demi point*. "Lettre de la moitié du corps de la lettre qu'elle accompagne (?)" : ...lectres *demi* point, faictes es dits livrets, champiez d'asur, de rose et de flourectes de blanc, au prix de quatre sols le cent, font : VIII deniers. Item, pour vingt lettres de deux pous, faictes ès dits deux livrets, (...). Item, pour XX lettres grandes, à vignettes, faictes de fin or et de toutes fines couleurs, ès dits livrets (Comptes Lille L., t.2, 1378-1494, 224).

c) [Mesure de capacité, de poids, ...]

- *Demi ayme* : Item, ly ayme liegois de spes vin, c'on dist moste, doit tenir LII bichier ; item, le *demy* ayme, XXVI bichier. Item, ly ayme liegois de cleire vin doit tenir XLVIII bichier (...). Item, ly ayme collengnis de spes vin doit tenir LX bichier ; ly ayme de cleire vin doit tenir LVI bichier (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 123).

- *Demi boisseau* : Item, nul ne soit si hardy de vendre charbon ailleurs que en la nef ; et sera tenu le juré de la nef de bailler mynot et *demy* mynot, boissel et *demy* boissel au pris du sac de charbon (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351-1500, 37). ...item, un van et 2 corbilles tout noef, les 5 mesures, est assavoir coupe, demi-coupe, boistel, *demy*-boistel et pinte, tout boin (Vie urbaine Douai E., t.4, 1398, 729).

- *Demie charge* : Et est la montagne si roste et si malaisie que à grant painne y poet uns homs monter, sans reposer deux fois ou trois, et ensi uns chevaus à *demie* charge. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 50).

- *Demi coupe* : ...item, un van et 2 corbilles tout noef, les 5 mesures, est assavoir coupe, *demi*-coupe, boistel, *demy*-boistel et pinte, tout boin (Vie urbaine Douai E., t.4, 1398, 729).

- *Demi dragme* : ...sçavoir la maniere du poys et de la loy des monnoyes, tant en or comme en argent, les dragmes, caras, *demi* dragmes et les empirances (DESCH., Art dictier R., 1392, 268). ...Et ajoutez moult liement De garingal et cynamome Et de la maire cardamome, Par bon avis, de tous les troiz *Demie* dragme par droit poiz. (LA HAYE, P. peste, 1426, 149).

- *Demie livre* : ...*demye* livre de songuye à faire les molures des petites thourrelles des dits chasteaulx (Comptes Lille L., t.2,

1378-1494, 363). ...a esté vendu à Guillaume de Monbazon, environ *demye* livre de grosse soye torse, toute destainte, blanche, rouge et verte (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 636). ...en tirant, la fleche dudit serviteur vint frapper ledit menestrel, et entra ladite fleche bien deux doiz en my sa teste. Et lors, ce voyant ainsi blecié, se recommanda a madame sainte Katherine. Ainsi est venu ceans ledit menestrel, sain et en bon point. Et a apportee ladite fleche, et l'a fait mettre en une teste de cire pesant *demye* livre de cire (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 110).

- *Demi marc* : ...le droit que nostredit cousin suppliant a ès complans et fouldaiges des petiz fiefz assis près le chateau d'Olonne, aveques les gardes et recepz d'iceulx, pour cinquante solz de rente ; item, *demy* marc d'argent en masse deu par ledit abbé de Thalemond à la recepte dudit lieu (Doc. Poitou G., t.10, 1456-1464, 378).

- *Demi minot* : Item, nul ne soit si hardy de vendre charbon ailleurs que en la nef ; et sera tenu le juré de la nef de bailler mynot et *demy* mynot, boissel et *demy* boissel au pris du sac de charbon (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351-1500, 37).

- *Demi noix* : Nota que a Tournay pour faire cameline l'en broye gingembre, canelle et safran, et *demye* nois mugucte, destrempé de vin, puis osté du mortier. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 258).

- *Demi pipe* : ...ou dit chastel estoient en garnison (...) XXIIe fliche de lart, *demie* pippe de verjus de grain (...) XVIII pos de viel burre de VII ans fondus et mis en un poincon pour miex garder (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 60). ...item une cuve baignoire, *demie* pippe de verjus de grain (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 438).

- *Demi quarteron* : Item et ne pourront faire que quatre liasses de chandelles en la livre de cire, en chacune desquelles liasses aura ung quarteron de cire, du moins, et *demy* quarteron de limeignon au plus ; desquelles liasses l'une est nommée longueur et y en a six en la liasse, du pris de quatre deniers parisis piece, l'autre, *demie* longueur et y a dix huit tortiz en la liasse du pris d'un doublet la piece, l'autre liasse de vingt quatre chandelles du pris d'un denier la piece, et l'autre liasse de trente six chandelles, c'est deux pour ung doublet (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351-1500, 553). Pour *demi* quarteron de spiconar, 6d. - Pour *demi* quarteron de sofriati, 5d. - Pour 1 quarteron de sirobalsamo, 4d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352-1360, 212).

- *Demie queue* : Item, nul marchand forain ne pourra vendre huile a Paris, se ne n'est en la Halle a ce ordonnée, et en gros, c'est assavoir par queue, muid, *demye* queue, quaques et tonnes, et non a moindre mesure (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351-1500, 555).

- *Demi setier* : ...tous les demourans audit Vrigne et Saint Baale, qui ne tiennent nulz champs, et sont par champs d'autrui, me doivent chascun an, pour chascun jour de terre, *demi* scetier d'avoinne. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330-1415, 569). ...une femme d'assise, appelée dame Ponce, femme Riffart, demourant à Launoy, et doit, chascun an, audit Moet, au jour saint Remy, *demy* setier blef, XII deniers et II poulles (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330-1415, 588). Et pour ce, doivent chacun an *demi* septier de vin à la saint Martin, une piece de char et ung pain à Nouël, qui sont avalués à douse deniers parisis, au verdier, etc.. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 32). Item, un *demi* sextier de potin (FAUQ., III, Pièces diverses, 138, LXXIV).

d) [Mesure de quantité] *Demi main de papier* : ...à plusieurs marchans et peintres pour les causes et par la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir : à Collart Le Roy, pour une douzaine et *demie* d'estain doré, 6 solz parisis ; à lui, pour 3 d'occre, 2 solz 7 deniers ; à lui,

pour *demi* main de pappier, 16 deniers (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 437).

e) [Numéral]

- *Demi cent* : ...chinc mille chinc cens, *demi* cent et dix et huit livres de fil de caret et six cens de fil blanc de harponnerre que le dit seigneur avoit aujourd'hui achetés as dessus diz en la presence de Laurens Pollin, sergent d'armes du roy nostre seigneur et commissaire a faire les refections et repparacions du navire et gallies du roy nostre dit seigneur (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1330-1418, 176). ...*demy* cent de carrel pour rempiéter et reformer de pierre led. mur (Comptes Archev. Rouen J., 1378-1500, 369). ...*demy* cent de doz de gris pour fourrer des bottes pour MS à relever de nuit (Comptes Lille L., t.1, 1382-1482, 313). ...*demi* cent de dos de gris d'aumuse, pour border ladite robe et pour fourrer une plaisance de velux cramoyssi (Comptes roi René A., t.2, 1417-1480, 156). ...*demi* cent d'ais d'anemerce aussi employé audit ouvraige (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 254). ...à lui, *demi* cent de dachettes 3 deniers, pour tout à lui 10 livres 8 solz 6 deniers (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 474).

- *Demi douzaine* : ...*demi* douzaine de tasses martelées et verrées (Comptes Lille L., t.1, 1382-1482, 329). ...elle qui parle lui laissa sondit hostel et plusieurs de ses biens, c'est assavoir du lart qui avoit cousté IJ solz, *demie* douzaine de grant pain, plain un grand pot de pois à cuire (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 526). Les sonneurs [de cloches, à mes obsèques] auront quatre miches, Et se c'est peu, *demye* douzaine - Autant n'en donnent les plus riches - Mais ilz seront de saint Estienne. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 144).

- *Demi millier* : ...il sera tenu et a promis de, durant ledit tems, visiter et netoyer à ses despens quatre fois l'an toutes les couvertures et gargouilles de dessus le Pont Nostre Dame, de querir la soudure qu'il faudra èsdites gargouilles, et de y livrer et employer *demi* millier de tuille par chacune desdites années se tant y en fault, et aussi de resserchier et estoupper les trous desdites couvertures (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1457, 84).

f) [D'une figure géom.]

- *Demi cercle* : Semblablement se aucun faisoit un cercle et metoit que le mouvement qui est par un *demy* cercle est contraire au mouvement qui est par l'autre *demy*cercle, si comme qu'en tout le cercle le mouvement qui est de .e. a .z. par le *demy* cercle signé par .t. (ORESME, C.M., c.1377, 90). Pour lesquelz deux regars comprendre plus briefment nous devons une ligne ymager qui s'en voist du centre E droitement sur le point de .IJ. signes en F, car lors nous trouverons que ceste ligne fera sur le centre E .IJ. angles inegaulx, un petit devers C et un grant devers A. Et aussy ou point de F elle devisera en deux parties inegaulx toute la circonference du *demi* cercle dessus dit, dont l'une devers C comprendra deux signes et l'autre devers A en comprendra quatre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 79). Se c'estoit hernie intestinale, on doit mollifier les intestins qui sont descendus en eaue de décoction de malve et biomalve et puis le doit on enverser et remettre les intestins en leurs lieux et puis il doit porter une braye de fer a une lievre en maniere d'ung *demy* cercle (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 7). ...est mis l'os de la cuyssse qui est fait en quasi maniere d'ung *demy* cercle (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4).

- *Demi compas* : Quant j'oz fait mes oblacions Et dites mes devociions, Je regarday comme il est fait A *demi* compas, et de fait Le hault et lé le mesuray Et encore la mesure ay. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 55). Ung tableau d'or, a quatre *demi* compas fait à oeuvre de Venise (Comptes Lille L., t.2, 1378-1494, 8).

- *Demi espere* : Et le triangle qui contient la quarte partie de la superficie de *demie*-espere, il a .III. angles drois (ORESME, C.M., c.1377, 208). En grec, hemi, c'est "demi" et hemispere, c'est "*demie*-espere", et est la moitié du ciel que est desus nous et celle qui est desouz est un autre hemispere. (ORESME, C.M., c.1377, 324).

- *Demi rond* : ...et oudit toit avoir recouvert deux *demy* rons qui sont attoitié avec ledit toit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330-1415, 624). ...les aucuns ont jambes rondes et les autres sur le plat, scilicet sur le *demi* rond, de ceulx ne scay quel signe c'est. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 151). Et en milieu de la crois aura un compas, a IIII *demi*-rons et IIII petis angles entre les *demi*-rons. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 86).

g) [Monnaie]

- *Demi ducat* : Et ou mantel du prince tant seulement la crois devant dite sera environnée de un frisel d'or du large de *demy* ducat ou environ. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 86). Et aussi ce eust esté ung grant mouvement en Ytalie, car tout l'estat de Mylan se fust tourné en ung jour, pour ce que, du temps des empereurs, ilz ne payoient que *demy* ducat pour feu (COMM., III, 1495-1498, 17).

- *Demi escu* : ...une bate d'or pour la pierre, où est la palme, et poise ladite bate, *demy* escu (Comptes roi René A., t.1, 1451-1480, 292). Et après ladicte mort mondit seigneur le chancelier interroguia lesdiz quatre confesseurs s'il leur avoit aucune chose baillé, qui lui dirent qu'il leur avoit baillé lesdiz *demys* escuz, dyamant et pierre dessus declairée (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 366).

- *Demi gros* : Item, affiert aux dois maistres des esquevins de departir entre les esquevins residens les droitures que les voirjurers apportent et paient (...). Et, se ch'est d'aucun cas o- ly maire doit partir, ilh ly doivent donneir *demy* gros por sa parchon et le sourplus entre eaux departir. Mains (...) affiert ... luy de rechivoir les droitur et departir entre luy et les esquevins ... che present enwallement (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 103). Et tous ches cas doivent, par eaux [les clerccz], eistre registreis en papier nommeit ly papier aux loys. Et doivent avoir ensemble, por chascun enbryveur, *demy* gros tournois. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 125). à Jehan de Bairre, pour trois cens et six vaneaux (...) pour employer en pluseurs lieux en la couverture desdiz logiz, à *demi* gros piece, 7 livres 13 solz ; (...) à lui, pour 61 festissures au pris d'un gros piece, sont 61 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 626). Item, pour aller joyeusement avec ces chiens mastins, qui maynnent les asnes et les chameaulx, fault pour personne chascun jour donner *demi* gros ou ung gros, ou aultrement ilz yront bellement et reschignant et faisant tous les despiz que ilz porront. (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 85). Lors furent fais gros de XX deniers tournois à XJ deniers XVJ grains de loy, et *demi* gros de X deniers tournois. (FAUQ., II, 1421-1430, 29).

- *Demi noble* : ...a baillié et mis devers la Court vingt et cinq nobles, dix *demis* nobles et six quars de nobles, pesans ensemble six onces quinze esterlins, et font ensemble trente et ung nobles et demi. (FAUQ., II, 1421-1430, 246). ...*demy* noble de la roze (Comptes roi René A., t.1, 1451-1480, 343).

- *Demi franc* : ...aucunes fois ilz lui faisoient courtoisie de un franc ou franc et *demi* ou *demi* franc. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330-1415, 408). D'une aide appelée passe-porte, cest assavoir pour chascun tonnel de vin entré et vendu en la dicte ville de Carenten I franc, et pour queue *demi* franc, levée par ledit Martin l'Ours (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 27). ...une houppebande, laquelle il a bailliée en garde et lessiée pour *demi* franc en l'ostel du Cigne, en la grant rue Saint-Jacques. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 18).

- *Demi medin* : ...certains petiz Mores qui nous apportoient de l'eau, a *demy medin* le seilleva, qui vault bien dix deniers ; noz truchemens les garderent de plus en apporter affin de l'avoir par leurs mains, et la nous vendirent ung medin, qui vault vingt deniers. (Pèler. D., 1486, 394).

h) [D'une chose concrète] "Qui est la moitié de la chose désignée" : En la fin fu Aigre si povres que de toute la viande du monde il n'avoit que *demi* bescuit, et si avoit si fain qu'il ne savoit qu'il peüst faire (Bérinus, I, c.1350-1370, 250). Aussi li vueill aprendre a desjeuner les chienz a l'assemblee, et leur doit donner *demi* pain a chascun (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 149). Au boucher: *demy* mouton pour faire la soupe aux compaignons et ung quartier de lart pour larder (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 185). Puis cuisiez la loche d'une part et les escrevisses d'autre, et prenez les queues des escrevisses et faictes vos platz chascun de *demy* lappereau, *demy* poucin, .IV. loches et .IIII. queues d'escrevisses, et les mettez en la cave ou celier (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 252). ...car il [un marchand] vendoit pour ung dos de martres ce qui n'estoit que *demy* dos et une partie des costez. (JUV. URS., Nescio, 1445, 532). Dieu leur a dit de ce que je lay Mon *demy* mantel que je l'ay A luy donne sans variance (Myst. st Martin K., a.1500, 175).

i) P. méton. [D'une redevance qui est payée en espèce, en nature ou en journées de travail]

- *Demie corvee* : ...six deniers par. de fons de terre par an a la feste saint Remy, et la dite *demy* corvee par an a yceulx religieux deue et paiee en mars (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1353, 184). ...item, *demie* corvee dont la corvee vault autant que un homme gaigne en my mars a labourer es vingnes (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1390, 621).

- *Demie coutume* : ...chascun an quatre deniers parisis de fons de terre, *demie* coustume dont la coustume vault par an un sextier d'avoine, un minot de fourment et deux chappons qui se paient le jour de Noël (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1390, 621). ...chascun an aux quatre termes a Paris acostumez douze deniers de fons de terre, *demye* coustume et une courvee par an (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1399, 748).

- *Demi dixieme. Demi disme* : ...avoir, prendre et recevoir, chascun an, *demie* disme feodal de et seur toutes les terres et vingnes estans ou terroir et perrochage de la ville de Ris (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1340, 97). ...sans en paier aux diz religieux de Saint Magloire la ditte *demie* disme, (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1340, 118). Sur certain debat pendent ceans entre l'arcevesque de Reins, d'une part, et l'Université de Paris et maistre Henry de Savoisy, commiz à recevoir certain disieme ou *demi* disieme miz sus en France pour la prosecution de l'union de Sainte Eglise (BAYE, I, 1400-1410, 274).

- *Demi guet* : ...il ne fera que ung *demy* guet, et entens qu'il le doit faire jeudy prochain, depuis la cloche du temps au soir jusques a la mynuyt. (C.N.N., c.1456-1467, 387).

- *Demi hanse* : Les enfans des maistres et ouvriers de la ville et banlieue de Rouen feront chief-d'euvre, mais ilz ne paieront que *demy*-hanse. (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 423).

- *Demie mouture* : Item, les vavasseurs prennent en icelle forest la branche (...) par païant certaines rentes et faisances au conte de Longueville et au roy, c'est assavoir XIII mines d'avoine par an, et ne paient aux moulins que *demie* mousture. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 185).

- *Demi panage* : Franc herbage pour leurs bestes et leurs pors de leur nourreture, soit à *demi* pasnage, c'est assavoir IIII d. t. pour

porq, et par ce sont quittes de l'arrere pasnage. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 181).

2. "Qui représente une des deux parties à peu près égales d'un tout"

a) [Durée]

- *Demi jour. Demie journée* : Il a d'Avignon jusqu'a Guant Par nuit bien *demie* journée. (Mir. par., 1356, 17). Et n'i sejournerent que *demi* jour (FROISS., Chron. D., p.1400, 71). ...il missent plus de *demi* jour a widier hors d'Abeville. (FROISS., Chron. D., p.1400, 721). Et quant on est descendu de celle montaigne de Reaquene, l'en treuve le plain et le sablon comme par avant, qui dure *demye* journée sans larme d'eau trouver. (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 91). Nous n'eusmes point faict *demye* journée que nous rencontrasmes ung messaigé à qui nous feïsmes bailler ses lettres (COMM., II, 1489-1491, 162). ...et ne sejourna ledit Voyau à Saint-Fergeau que *demy* jour qu'il se mist en chemin pour trouver son maistre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 154).

- *Demie nuit* : ...ledit Jehan Bonnemyn s'est gouverné rudement et mal gracieusement envers ladicte suppliante, en la tractant très mal, quant elle estoit couchée en sa compaignie, en luy voulant desnyer le boire et le manger, et tellement l'a tractée qu'il a convenu à ladicte suppliante de delaisser de coucher avec ledit feu Jehan, son mary, fors par *demy* nuit seulement. (Doc. Poitou G., t.11, 1465-1474, 460).

. [Postposé pour des effets stylistiques ou par contrainte de la rime] *Saison demie* : Maiz ceste douloureuse armee Aventuree Et Fortune desmesuree Ne me puet avoir enduree Ma seule joie avoir duree Saison *demie*. (CHART., L. Dames, 1416, 219).

- P. méton. *Demi temps*. "Moitié du bréviaire correspondant à la partie de l'hiver ou de l'été"

Rem. Voir *demi-temps*.

- *Demie vie* : Sy se vindrent remoustrer droit cy avecques les aultres, non pour eux doloir de leur mort ne des facteurs, mes arguer contre fortune qui ne leur avoit souffert vie pour a hault contendre, et de quoy devant *demy* vie leur avoit préparé sy soudaine fin (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 49).

b) [D'une représentation] "Dont on ne voit que la partie supérieure"

- *Demie image* : A Jehan Pentin, orfèvre, pour un tableau d'or pesant iiij marcs ij onces, au milieu duquel a ung *demi* ymaige de Nostre Dame tenant son enfent (...) du pris de ...vi^c salus. (Comptes Lille L., t.1, 1435-1436, 354).

- HÉRALD. [D'un animal] "Dont on ne voit que la moitié supérieure du corps ; naissant"

- *Demi boeuf* : Et après ce destrier venoit le conte d'Estampes, qui sur un coppon de lance portoit son heaume, sur lequel estoit un *demi* buief de gueulles entre deux penars d'argent naissans d'un torcoys de mesmes et de gueules. (LA SALE, J.S., 1456, 153).

- *Demi cerf* : ...sur lequel [demi heaume de messire Anguerrant] estoit un *demi* cerf d'or naissant pourtant un colier ou estoient par tiers un tresbel rubi, un tresbel dyamant, un tresbel balay (LA SALE, J.S., 1456, 113).

- *Demi lion* : Le seigneur de Jenville, d'azur a trois braies d'or enfaissié, liees d'argent en sautoir, a un chief d'ermine et *demi* lyon de gueules couronné d'or, et crie "Jenville !" (LA SALE, J.S., 1456, 191). Le seigneur de Giere, de vair au chief de gueules, a un *demi* lyon d'or. (LA SALE, J.S., 1456, 201).

. [Dans un cont. métaph.] *Demie denree de sens* : Quant ot achetté ce qu'il luy vint a son gré, pensa que a tout le moins luy

convenoit acheter pour sa femme ce que requis luy avoit, c'est assavoir *demie* denree de sens. Comment faire n'en savoit. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 40).

- [Attribut du sujet] : Et l'ordre d'aucunes planetes appert a regarder, car nous avons veu que la lune estoit *demie* ou en quartier, et que la planete appelée Mars entra et fu mucie desriere la partie de la lune qui estoit noire (ORESME, C.M., c.1377, 498).

. P. anal. CHIR. *Demie lune* : Le premier [instrument] est tenailles d'Avicenne et sont en forme de *demie* lune dentees comm cy (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1).

- P. méton. [D'une pers.] *Estre le demi lit de qqn.* V. lit

- À *demi* + subst. "À mi-[hauteur / longueur] de qqc." : ...lors nos mariners treyerent les sigles à *demi* mast (Chron. London A., c.1350, 76). Nos chevaliers donques porteront une robe honneste de drap de simple couleur, large et longe, jusques a *demy*-jambe, et sera appelée la cote principale de la Chevalerie (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 85).

3. "Qui est d'une taille inférieure à celle du déterminé"

a) [Armes]

- *Demie dondaine*. "Trait d'arbalète, plus petit que la dondaine" : à Jehannin, l'artilleur, et quatre autres artilleurs ses compaignons que MdS leur a ordonné estre baillié comptant pour cinq jours entiers qu'ilz ont vacquez à hoster de certaines queues, pluseurs trait à main tant dondaines, *demie* dondaines comme autres fustes de fleiches (Comptes Lille L., t.1, 1382-1482, 368). ...pour deux casses de *demi* dondaines, 20 frans ; item, pour cent arcs à main à 8 solz la piece, valent 50 frans ; item, pour 4 cens cordes à arc, 10 frans ; item, pour six arbalestres envoyes audit lieu, au pris de cincq escuz en blans la piece, valent 33 frans 12 solz parisis ; item, pour deux windas, chacun 18 solz parisis (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419-1420, 491).

- *Demi glaive*. "Espèce de hallebarde" : Et sy vit en la court d'icelui de La Ramée, et assez près de l'uis, ledit Jehan Eutasse, qui estoit vestu d'un jaques noir, avoit une espée sainte et une taloche, et sy tenoit un *demi*-glayve, duquel il se efforça de vouloir ferir ledit defunt (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 414). ...diverses armes invaisibles et deffendues, comme de jaques, *demi* glaive, espées, badelaires, dagues et autres (Doc. Poitou G., t.6, 1390-1403, 350).

- *Demi heaume*. "Heaume destiné à protéger la face appelé aussi facial" : Après le roy d'armes venoit le conte d'Orgel qui sur un tresbel et puissant coursier portoit sur un tronçon de lance le *demi* heaume de messire Anguerant (LA SALE, J.S., 1456, 113). Saintré le fiert au bas du *demi* heaume et clinssa entre la piece et la rondelle de la lance, si entra le fer entre la main et le gantelet (LA SALE, J.S., 1456, 116).

- *Demie javeline* : Lequel entra dedans la tante de Phelippe de Crevecuer, seigneur d'Esquerdez, atout une *demye* javeline (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 292).

- *Demie lance* : Dit aussi que ledit Eustace, d'icelle *demie*-lance, couru sus et navra ledit Olivier, disant que puisqu'il en avoit tué l'un, il tueroit l'autre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 410). D'un baston, d'une *dimy* lance, Fraperons pour rompre leur os. (Pass. Auv., 1477, 229).

. P. méton. "Combattant muni d'une demie-lance" : ...ycellui de Poitiers donna au dit suppliant en traison et de fait advisié de la dicte *demie* lance par derriere par le dos et lui fist grant plaie et mehaing, et comme près d'avoir esté tué (Doc. Poitou G., t.6, 1390-1403, 200).

b) [Vêtement, ustensile, instrument de musique, ...] : ...la vendue de hun drap de poonace de greyne pour faire une *demie*-robe

pour nous et une cote hardie, et hune couverteur pour Phelippe, notre fil, fourré de aucunz voir (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 297). Item, plus *demi* manteau en deux pièces, prisé le tout 5 escus (...) Item, trente et une martre de païs agrenées, prisées l'une portant l'autre 10 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 70). ...six paires de mitaines de layne violées, prisé la paire 20 d. (...). Item une gibecière de veloux noir sans ferrure, qui gaires ne vault, où il y a environ une aulne de ruban rouge et la montance de *demi* colet de prepoint cramoisi en deux pièces, usé et porté, néant. (...) Item, une fonceille de carreau de veloux bleu, prisée 3 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 93). ...un *demi* paletot à mettre dessoubz ses brigandines en VI doubles (Comptes Lille L., t.1, 1382-1482, 310).

- *Demi ceint*. V. *demi-ceint*

- *Demi ciel*. V. *demi-ciel*

- *Demie doucine*. V. *doucine*

c) En partic. DRAP. [Marchandise dont la taille ou la quantité inférieure est fixée par la confrérie]

- *Demi drap* : ...un *demy* drap d'araigne de Lille (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 34). ...*demi* - drap de pers pour 7 lb.. (...) 2 draps de fleur de veche et un autre drap vermeil pour 30 lb.. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 294). Willames de le Ghilthuisse, drapier, est banis un an sour le hart, trois lieues de le ville où le conteit s'estent, pour ce qu'il osta le sael d'un *demy* drap et le mist à un autre *demy* drap, qui onques estoit awardé des séeleurs. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 645). ...*demi* drap vert, à bois, de la grant moison de Broisselles, à faire audit seigneur pour la saison d'esté, cotes hardies et houces à aler en son déduit (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352-1360, 84). ...print et embla illec de nuit, en un fardeau de draps, deux *demi* draps de sanguine, et lesquelx, quant il s'en ala oudit voyage, il lessa en garde à Jehan Le Breton, son hoste, demourant à Laon. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 31). De la halle de Langhemarc, dont on prent pour monseigneur de chascun drap que l'en y fait 4 solz et du *demi* drap 2 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 80). ...audit Guillemot, pour la vendue et delivrance de deux draps de laine noire de Monstrevillers, ung vert herbuz de Villaige, *demi* drap pers de la drapperie de Troyes, 450 frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418-1420, 815).

- *Demi graine* : Vendu à Jacques Sergent, 3 quartiers *demy* grane de Rouen, de l'inventoire maistre Thibault, le tout 60 s.. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 54).

- *Demi gris de Bruxelles* : ...pour *demi* gris neif de Broisselles lonc contenant XII aulnes (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 176). ...à Jehan de Beaumer, tondeur, pour la tonture de III escallates et de *demi* gris de Broisselles pour Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 178).

- *Demi portee* : ...se li drappiers eüst pau d'estain se porroit-il en chascune *demi* portée ourdir un fil de traime sans amende, et qui plus en y metteroit, chascun fil un denier à l'amende toutes fois qu'il sera trouvés par ceulx qui commis y seront. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1395, 43).

4. [D'une chose abstraite, d'une action] "Qui n'est réalisé que partiellement"

- *Demi patenestre* : Donnez moy tost et lon dira Pour vous tous *demye* patenestre. (Myst. st Martin K., a.1500, 365).

- *Demi regard* : Et si ne m'a que d'un oueil Resgardé, Mais tant grevé, Se Diex me gart, M'a de son *demi*-regart Que trop m'en dueil Qu'à son vueil Me met en dueil Sa cruauté (MACH., Les lays, 1377, 415).

- *Demie syllabe* : ...et les autres *sonans* tant seulement, ou il n'a point entiere syllabe, si comme *clamer* et *oster* ou il n'a que *demie* syllabe, ou si comme seroit *presentement* et *innocent*. (DESCH., Art dictier R., 1392, 275).

- *Demi tour* : Et quant elle ot fait *demie* tour, Que plus de moy fu aprochie, En riant de sa courtoisie, Moult courtoisement m'apella, En disant : "Que faites vous la, Biau sire ?" (MACH., R. Fort., c.1341, 125). ...et, en passant devant un boix, tirèrent à la main droite, faisant ung *demie* tour pour venir baillier sus les esles des gendarmes de cheval des Bourgongnons. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 308).

. *Parler à demie bouche*. "Parler avec la bouche moitié fermée (pour dissimuler ses paroles)" : Les aultres en plus grant tromperie parlent a *demie* bouche (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 249).

5. "Qui, pour une partie, est composé d'autre chose"

- *Demi voyel*. "Consonne dont l'appellation commence par une voyelle" : Et desdictes liquides les unes sont consonans, les autres *demie* voyeux, et les autres mutes, qui donnent pou ou neant de son. Et sont les six *demie* voyeux s, l, m, n, r et x ; et sont appelez *demie* voyeux pour ce que ilz commencent en voyeul et terminent par eulx meismes. (DESCH., Art dictier R., 1392, 273).

Rem. Voir aussi *semi-voyel*.

- *Demi satin* : ...et estoit son destrier couvert d'ung *demie* satin vert, selon mon souvenir (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 316). Son cheval estoit couvert d'ung *demie* satin vermeil, et estoit grant et bel homme d'armes. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 321).

Rem. "Le *demie-satin* se fabrique en chaîne de soie tramée de fil", cf. GAY I, 544b : *demie-satin*.

6. [D'une réalité non divisible en parties] "Qui ne représente que partiellement une qualité ou une particularité"

a) [D'une pers. ou d'un animal] : Il appelloient *heroes* lez ames des mors qui avoient esté tres excellens en vertu, et disoient qu'elles estoient deifiees et *demie-dix* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 323). Austour a cinq especes. La premiere et plus noble est l'austour qui est femelle. La seconde est nommee *demie* austour, qui est maigre et peu prenant. (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 235). Or va, dit le père, a celui qui est mon *demie* amy, car moins l'ay servi que les autres. (GERS., Concept., 1401, 415). Encores fit le roy plus pour eulx, car il emmena soubz garde et *demie* prisonnier le seigneur Virgille Ursin (COMM., III, 1495-1498, 138). Ung homme saige est *demie* ange. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 16).

b) [D'un frère ou d'une soeur] "Qui n'a qu'un des deux parents en commun" : Et si estoit seur germaine au conte d'Eu, qui pour lors estoit prisonnier en Angleterre, et *demie* seur à Charles de Bourbon, conte de Clermont. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 210). Mais firent Roy de France Phelippe de Valois, filz de Charles, conte de Valois, filz de Phelippe, filz de saint Loys, et *demie* frere de la dicte Roine d'Angleterre. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 67). Orbe est une ville en la comté de Romont, laquelle appartenoit au seigneur de Chasteauguyon, et le prince d'Oreng, son *demie* frere, y pretendoit avoir droit. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 143).

c) [D'une faculté] "Qui s'exprime d'une manière imparfaite" : "Tant me preecha et monstra de belles raisons en desirant de recouvrer son hiretage, que je m'asenti, ensi que par *demie* volenté, que il fesist son plaisir." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 152).

- *Demie amour et moitié force*. "De gré ou de force" : Lequel vint à heure nommée à la porte, où il trouva ledit maistre Olivier, accompagné de trente ou quarante hommes, lequel eut bien hardement de faire ouvrir la barrière, *demie* amour et moytié force, et mist les gens d'armes dedans: dont le peuple fut assez content (COMM., II, 1489-1491, 180).

7. MUS. *Demi ton*. "Plus petit intervalle dans la musique" : ...mis en bonne musique par nombres armoniques et acordans par tierces, quintes, siesimes, doubles tons, *demie* tons et autres partisiseurs de nombres acordans par raison (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 114). Le *demie* ton doncques n'est pas ainsy nommé pour ce qu'il soit du ton vraie moitié, car c'est chose impossible par nature pour la cause dessus dicte et pour aucunes autres, maiz pour ce seulement qu'il est mendre du ton. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 49).

B. - [Postposé à un subst., s'emploie dans les mêmes contextes que l'adj. antéposé] "Qui a la valeur d'une moitié s'ajoutant à la quantité exprimée par le subst." : ...il sera aussi Plus grant en deux ans et *demie* Qu'autre de lui en set années. (Mir. enf. diable, c.1339, 19). Item, deux ans et *demie* a ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 40). ...un pain de cire pesant environ livre et *demie* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 50). Ce jour, le Roy nostre Sire, qui par environ V mois et *demie* avoit esté absens et hors de Paris, est retourné et entré à Paris (BAYE, I, 1400-1410, 260). .XXXIII. ans et *demie* ala Dieus Jhesu Cris par terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 894). Assez le peut on noter et prendre exemple du roy Roboan, qui, pour les oppressions de son peuple qu'il ne vult amendir ne cesser en delaissant le conseil des saiges anciens et ensuivant la sote oppinion des jounes et non saichans, perdy de sa seigneurie dix lignies et *demie*. (CHART., Q. inv., 1422, 23). ...les sergens ont esté ceans plus de deux heures et *demie* pour vous mener en prison. (C.N.N., c.1456-1467, 508). En ladicte année, le mardi second jour de mars, le corps d'ung nommé Laurens Guernier, de la ville de Provins, qui avoit, par arrest de la court de Parlement, esté pendu et estranglé au gibet de Paris ung an et *demie* auparavant dudit jour, pour occasion de ce qu'il avoit tué et murdry ung collecteur ou receveur de la taille dudit lieu de Provins (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 83). Et ce maistre-logeur portoit une petite bannerette comme d'ung pié et *demie* en carré, en quoy estoit la livrée de son cappitaine. (BUEIL, I, 1461-1466, 179). Et est à noter que, en tout siège, est expedient avoir certains engins, c'est assavoir : ung chat et ung beffroy, qui aura de VIII à IX toises de long et deux et *demie* de large. (BUEIL, II, 1461-1466, 49). SOTIE. Il buvoit bien dedans ung crible Ung pot et *demie* de bon vin. (Vig. Trib., c.1480, 229). Toutesfoiz ce eust esté ung grand soulagement pour le peuple, qui paie au jour d'uy plus de deux milions et *demie* de francs de taille. (COMM., III, 1495-1498, 304). Hault empereur, je suis tenu Faire vostre commandement. Nous le chauferon tellement Qu'avant qu'i soit heure et *demie*, Toute la chair sera brouye. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 246).

- *Plus tant et demi*. "Moitié plus" : Voirs est que li nostre ennemi Sont plus de nous tant et *demie*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 125). Et veirent les François devant yaus, qui ja ordonnoient leurs batailles, et y avoit grant fuison de banières et de pennons, et estoient par samblant plus tant et *demie* qu'il ne fussent. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 114).

- Au fig. À *trompeur, trompeur et demi* : A trompeur trompeur et *demie* ; Tel qu'on seme couvient cuillir ; Se mestier voy partout courir, Chascun y joue et moy aussi. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 383). Messeigneurs, soyez souvenans : A

trompeurs trompeur et *demy*. (Sots triumph., c.1475, 50). Et, affin qu'il vous en souviene, Croyez moy qu'il fault, mon amy, A trompeur trompeur et *demy*. Pourtant que plus ne vous advienne ! (Gent. Naudet T., c.1500, 303).

- [Comme renforcement d'une négation] Négation + subst. + *ne demi* : Ja ne charra ou faulx loien Du felon Sathan ennemy, Qui n'a bon sergent ne *demy*. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 27). Quant vous m'avez, sans cause ne *demye* De vostre amour, belle, ainsy debouté... (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 335). En vo conseil fere, par mon erement, N'a, ce m'est vis, ne raison ne *demye* (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 342). Mon doulx maistre, mon doulx amy Sans qui n'avons bien ne *demy*, Mais vivons soubz ombre de Mort (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 325). Comment ? Esse tout ? Tout le mesnaige est bien pugny : Il n'y a poisson ne *demy* Dont ung chat ce peust desjeuner. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 961).

. *Sans joie ni demie* : "Helas ! Ma courtoise ennemie Et mon gracieux adversaire !" Est Pitié en vous endormie Ou s'elle a autre part affaire ? Fu je donc fait pour tel mal traire Sans avoir joye ne *demie* ? (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 378). Pour Dieu, que nous trovon moyen De le suivre, ma chiere amie, Car je n'ay joye ne *demye* Se je ne sçay comment il va. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 294).

. *Ni jour ni demi*. "Jamais" : Si les voulez habandonner Il n'arrestent jour ne *demy*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 130).

. *Ni quart ni demi*. "Ni de près, ni de loin"

. (Dire) *Ni mot ni demi. Ni parole ni demie*. "Sans rien dire, sans rien ajouter" : Ysabel, suivez moy de loing, Sanz sonner ne mot ne *demi*. (Mir. emper. Romme, 1369, 266). En secré vueil savoir de toy Qu'il a escript en ceste lettre, Sanz trespasser ne sanz y mettre Mot ne *demy*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 44). Nanil, sire : se me demain Conme fol, et on me fait honte N'anui, je n'en feray ja conte Ne mot ne *demi* n'en diray. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 47). Par piedz, par mains es sepz estoit, François parler il ne scavoit A peine ne mot ne *demy*, En anglois toujours il disoit : God and oul lady helpemy. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 85). Tant plain fu de merencolie, Que je ne peuz a lui parler Une parole ne *demye* Et ne cessoye de pleurer. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 114). On ne parloyt mot ne *demy* De mules qui ne mengent point. (Mère Ofic. T., c.1500, 105).

. *Ne pas attendre pas ni demi*. "Sans tarder" : Ce que vous conmandez ferons En l'eure ; plus n'attenderons Pas ne *demi*. (Mir. Clov., c.1381, 242). Nous n'actendrons pas ne *demy* : Vous en vendrez de grant randon. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 326).

. *Sans tarder heure ni demie* : Ne tarda heure, ne *demie*, Quant son point vit, et envay Son oncle, qu'il moult fort hay (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 179). Par Dieu, tu en seras bourdeux, [Car quant a moy, je n'iray mye]. LE SERGENT. Sy ferés, par les sains de Dieux, Sans tarder heure ne *demye*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34). Je conseille que vous faciez Mener toute l'artillerie Devant Orleans sans sejourner, Sans tarder heure ne *demye* (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 130).

Rem. Cf. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 96-97.

II. - Adv.

A. - [Antéposé]

1. [Antéposé à un adj., un verbe ou un part.] "À moitié" : Et donques l'incontinent est *demi* mauvais et n'est pas injuste, car il ne oeuvre pas par conseil ne par aguet ou cautele. (ORESME, E.A., c.1370, 398). Car se *demie* morte fust Et si près de

lui me sceust, Son mal point tant ne li pesast, Que ne m'acolast et baisast. (Mir. Berthe, c.1373, 214). ...et fu toute la ville pillié et robée et bien *demy* arse (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 130). Li dis messires Corageus, qui estoit tous essannés et là couciés entre les mors, et estoit si com *demi* mors, leva un petit le chief. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 174). Il leur sembloit que quant le soleil est *demi* couchié et appert *demi* que la ligne qui divise ces .II. parties, quant a nostre regart, fust courbe aussi comme un arc se la terre fust ronde. (ORESME, C.M., c.1377, 538). Puis le faictes aussi comme *demy* cuire. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 267). ...Entendement, qui coste moy soumeilloit, et le bouta si vertueusement que en sursault il se leva, ses yeulx a paine *demy* ouvers, et la parole tremblant et bauboyant, et se print a guermenter disant ainsi... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22). Avant que les cappitaines fussent levez, les compaignons furent à cheval à la porte, les ungs à doz, les aultres sellez, *demy* armez et desarmez (BUEIL, II, 1461-1466, 16). Et dist le conte de Gaiasse - ce me dirent les presens - qu'il n'estoit point temps de parler et que jà estions *demy* vaincuz (COMM., III, 1495-1498, 181). Adonc ledit Vigier atacha deux eschelles et sans aucune resistance monta par sus ledit pont ; et, quant il fut entré, trouva le cappitaine couché sur ung lit, qui estoit quasi *demy* mort de paeur. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 191).

- (*Cheveux à demi longs*. "Cheveux mi-longs" : Ma dame adont par grans delis Me fist baisier le capelet, Puis le baisa et puis le met Sus mes cevelés *demi* lons, Et puis dist... (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 81). Je veil, dist monseigneur l'official, que portez robe et cheveux a *demy* longs, ne trop ne pou. (C.N.N., c.1456-1467, 531).

2. [Antéposé à une loc. adv.] : Semiramis de Babilone laissa bien a moitié ses cheveux a peigner, quant en les peignant on lui denonça la rebellion de sa cité, et demoura l'atour de son chief *demy* a point et *demy* desordonné jusques a ce qu'elle eust par pouvoir d'armes sa cité mise en subjection. (CHART., Q. inv., 1422, 16).

3. [Antéposé à un verbe] À *demi*. "À peine, guère" : Ne vous pourroye a *demi* dire le tresgrant dueil que le seigneur de Loissellench fist, tant de sa male fortune comme de ce que un si josne homme l'avoit a cheval et a pyé foulé (LA SALE, J.S., 1456, 165). Il vault trop mieulx soy declarer fetart, Nyce, couart et de lasche courage, Que dens le col s'aller bouter la hart Ains qu'a *demy* avoir vescu son eage. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 131).

4. [Antéposé à une prép. + subst.] "À mi (+ subst.), au milieu de (+ subst.)" : ...et laquelle somme estoit en depost de par la Court au change *demy* sur le Pont. (BAYE, I, 1400-1410, 136).

B. - [Devant un syntagme nominal] "À moitié, pour moitié, la moitié (de qqc.)"

- *Demie ma comté. Demie sa terre* : Mais quant l'en li dist cest dommage Il ot tel deul en son corage Qu'il dist qu'il volist mielx sans doubte Que *demie* sa terre toute Luy fust de son pouvoir ostee Que la cité a Dieu donnee. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 76). Je li donrray, par verité, S'elle veult, *demi* ma comté (Mir. emper. Romme, 1369, 293).

- *Demi mon soûl*. "La moitié de ce qu'il faudrait (pour être rassasié)" : Mauldit soys-je si du pain j'ay *Demy* mon saoul ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 446).

- *Demi ses cheveux* : ...ung autre camahieu sur champ noir, et une teste blanche qui a *demy* ses cheveux noirs (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 313).

- *Demie la nuit* : ...vindrent en son hostel, environ minuyt, quatre compaignons pour le mettre a mort, lequel recouvra ung plancher ou il se deffendit bien *demye* la nuit, luy et sa femme ; si

ne se pouvoient plus deffendre que lesdiz mesfaiteurs ne les eussent occis et conquis. Si se vouerent ledit Jehan et sa femme, a madame sainte Katherine... (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 13).

III. - Subst. masc. "Moitié" : Cascuns endroit de li retaille Sa lance, sicom au *demi* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 126). Il rançonnoit trop durement, et tailloit les hommes desouls lui deus ou trois fois l'an dou *demi* ou dou tierch de leur chevance. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 204). ...tu signeras dessus la premiere figure [d'un nombre impair] un ð tranchié parmy qui vouldra autant a dire comme *demy*. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 249).

- (*Aller*) *moins que demi*. "(Aller) très mal" : PLAISANT FOLLIE. Dieu vous gard, Cuidier, mon amy ; Et comment vous va ? CUIDER. Mains que *demy*, Si vous ne me pourtez secours. (Pipée R., c.1470-1480, 176).

- *Sans (nul) demi*. "Entièrement, parfaitement" : Mais au partir tant te diray Que, se tu as mestier de my, Amie entiere, sans *demy*, Me trouveras a toutes heures. (MACH., R. Fort., c.1341, 104). Mais noient je ne m'escondis (...) Que, quant je me fui esvilliés (...) Que je n'eüsse endroit de mi Plain memore, sans nul *demi*, De mon songe (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 227). Quant vous avez en moy un vrai amy, Pour Dieu, dame, n'amez autre que my, Et quant je sui tout vostres, sans *demi*. (MACH., L. dames, 1377, 187). La belle, qui pou repos a, Pour la douleur de son ami Deppartir, a qui, sanz *demi*, Avoit tout son cuer ottroyé (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 92).

IV. - Loc. adv. [Avec une visée soit vers l'entier, soit vers le degré zéro] À *demi*. "Partiellement, en grande partie"

- *Faire qqc. à demi* : Car qui le sceüst a *demi*, Assez meins en tenist de mi. (MACH., J. R. Nav., 1349, 141). Prenez la menue haste d'un porc, laquelle soit bien lavez et eschaudee, puis rostie comme a *demy* sur le greil, puis mincié par morceaux (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 217). Elas ! Pourquoi m'a elle procuree Mort a *demy* sans l'avoir assouvie ? (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 391). Fier vous povez seurement En moy, tout, non pas a *demi*, Au besoing congnoist on l'ami. (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 272).

- [Antéposé à un adj. ou un part.] : Autre desconfort y a, que je ne puis celer, car angoisse preveue est a *demy* passee. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). ...entre eulx avoit conversé ung compaignon a *demy* fol (C.N.N., c.1456-1467, 449). ...la simplette avoit perdue toute couleur et sembloit a *demy* morte (C.N.N., c.1456-1467, 578). Et à ceste cause furent ceulx de Paris contrains de vendenger les autres vignes partout autour de Paris, qui n'estoient pas à *demy* meures, et aussi le temps leur fut fort contraire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 103). Je me levay de mon siege a *demy* lassé et desja semons du messagier du dieu dormant pour aler le berchier en son repos. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 94). ...ledit Phelippom Meslier estoit lors alé oudit villaige et ne vint jusques à ce qu'ilz eurent presque à *demy* disné (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 384).

- *Chose qui plaît est a demi vendue* : Chose qui plaist est a *demi* vendue, Quelque cherté qui coure par païs ; (...) Prenez ore qu'après on s'en repent, Chose qui plaist est a *demy* vendue, A bon compte souvent, ou chierement. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 361).

- [Antéposé à un loc. prép.] : Ceste bonne femme, a *demy* hors du sens, vint compter ce grand meschef a son mary (C.N.N., c.1456-1467, 499). ...ledit suppliant, doubtant que icelluy Thomas, qui estoit fort esmeu et tenoit tousjours ledit bracquemart nu en son poing, luy fist desplaisir et pour le cuidier garder d'entrer oudit ouvrir, print une espée nue qui estoit en icelluy ouvrir et se

mist à l'endroit de la porte dudit ouvrir où il poussa et mist ladite espée, qu'il tenoit nue en son poing, comme à *demy* hors de ladite porte (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 309).

- [Comme renforcement d'une négation] *Ne pas avoir qqc. à demi*. "Ne pas avoir la moitié de ce qu'il faudrait ; n'avoir presque rien" : Blef pour semer et ne l'a mie, Ou n'a pas pour lui a *demie* Ce qu'il li fault pour son hostel, (DESCH., M.M., c.1385-1403, 343). Helas ! on en treuve en mains lieu Maintenant beaucoup, mon amy, Qui n'ont pas du pain a *demy* Et son aussi nuz comme vers. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 178).

- *Ni à quart, ni à demi*. "Ni de près, ni de loin" : Si vous merci et bonne amour, Quant moy, qui loings de vous demour, Avez esleu pour vostre ami, Qui ne suis, n'a quart, n'a *demi*, Vostre per (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 40). Laquelle, s'en sui souvenans, Estoit jolie et avenans, Mais n'avoit a quart n'a *demi* Sy grant beaulté que son ami, Car elle estoit basse et brunette. (Pastor. B., c.1422-1425, 43).

- [Postposé au verbe d'une phrase nég.] *Ne ...mie à demi*. "Ne pas à moitié ; entièrement" : ...la royne (...) partir ne se pouvoit tant qu'elle eut parlé à Salhadin. Si fist tant qu'elle aproca de luy que mie ne veioit a *demi*, tant luy estoit bel et plaisant (Saladin C., c.1465-1468, 108).

Rem. DI STEF., 236b glose *ne ... a demi* par "nullement" en citant ce même ex. Le cont. porte pourtant à comprendre que la reine "ne voyait que" Saladin dans l'assemblée. [H. G.]

DEMIARD, subst. masc. (demiard)

[FEW III, 80b : *dimidius*]

Région. (Normandie) "Mesure de liquide (un quart de litre)" : Vendredi VIJ^e jour dudit moys au matin pour ung *dimiard* de vin de Cyre IX d. (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 365). [H. G.]

DEMIE, subst. fém. (demie)

[T-L : *demie*]

A. - "Quantité de pain qu'on peut avoir pour un demi denier"

- Au fig. *Denree ne demie*. "Rien du tout" : Si fait Dieu, je ne m'en doubt mie, Qu'en eaus denrée ne *demie* N'ot de bien ne de loiauté, Fors traïson et fausseté. (MACH., D. Lyon, 1342, 198). Si ne sai roy ne duc jusque an la mer sallee Ne dela assiment jusques en Gallilee, S'il li avoit meffait *demie* ne danree, Qu'il ne fuit amendér ains qui païssast l'annee. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 8). Maix on ne l'an disoit danree ne *demie*, Car antandre faisoit qu'elle estoit renoye, et qu'elle ne creoit Dieu n'en sainte Mairie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 27). ...ja n'an paieront danree ne *demie* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 180).

B. - "Petite quantité" : ...Mais s'aucun craint, ne s'ensuit mie Qu'il ait en lui d'amour *demie* : Amour n'obéist pas à crainte, Ne nullui n'aime par contrainte (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 22). ...Qu'i prande le royaume dou tout en sa partie, Que ja n'an vult avoir de la terre *demye*, Et j'aie la pucelle qui tant est adressie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 44). A mon pouoir la rime ay commanciee ; Homme ne m'a enseigné la maistrise. Et pour cela n'en say je pas *demye* De bien rimer. (WERCHIN, Songe barge G.-W., c.1404-1415, 93).

- [Comme renforcement d'une négation] Subst. *ni demie*. "Rien" : De vous oncq aulne ne *demie* Ne prins (Path. D., c.1456-1469, 186).

REM. Le subst. fém. *demie* disparaît petit à petit en moyen français ; il ne figure plus ds le HUG. [H. G.]

DEMIER, verbe (démier)

[T-L : *demier* ; GD : *demier* ; AND : *demier* ; FEW VI-2, 73a : *mica*]

Empl. trans. "Mettre en morceaux" : Femme diffinist Crisostome, Croyez moy, je ne vous mens mye Et ne dis songe ne fantosme. Femme est d'amistié ennemye, Pril de maison, bonté *domye* [l. *demi[é]e* ?], Male aventure desviable, Mal necessaire. Quelle amye ! Saint Jorge, c'est pis que le dyable. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 206). [Pour la finale, cf. v. 366 (*entaillie* = entaillée) et v. 7722 (*resveillies* = resveillées).] [H. G.]

DEMIERKES, subst. masc. (demierkes)

[T-L : *demerques* ; GD : *dimescre* ; FEW VI-2, 19a : *Mercurius*]

Gras demierkes. "Mercredi avant le Carême" : Item fu Mesires Allemans mandeis par le bouke Biernard de estre a Enghien le cras *demierkes*, si demora 1 jour et demi. (Arch. Nord, 1360, B 10621, f° 4, IGLF). [H. G.]

DEMIGRAINE, subst. fém. (demigraine)

[GD : *demigraine* ; *FEW IV, 237a : *granum*]

"Grenade" : ...il y avoit des pommes d'orenges le plus et de *demigraines* (Scheler, Gloss. (Froissart) 127).

REM. "Forme extensive de *migraine*, qui traduit le provençal *milgrana*, le fruit aux mille graines" (A. Scheler, Gloss. (Froissart) 1874, 127). Lat. *malum granatum* "pomme grenade" devient *melograno* en Toscane, puis *melagrana* p. anal. aux autres noms de fruits ; en provençal, l'élément *mel-*, non compréhensible, est remplacé par *mille* ; la forme *migraine* (FEW IV, 237 s.v. *granum*) et sa forme extensive *demigraine* (non attestée ailleurs) sont homographes des dérivés de *hemicrania* (FEW IV, 401). [H. G.]

DEMINASSANT, subst. masc. (deminassant)

[*FEW VII, 19a : *nasci*]

DR. "Moitié de bien que l'on a en propriété par droit de naissance" : ...l'assignation de la moietie du *deminassant*, que ladite Ponce avoit et tenoit en la ville et terroir de Sorbon, pour ordonnance de derreniere volenté audit Beffront, si comme plus plainement est contenu ou testament de ladite Ponce (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 572).

Rem. Trad. du lat. *seminascens* qui se trouve dans le texte lat. du testament de ladite Ponce : ...eidem Egidio dedit, cessit et contulit pure, plane et libere mediam partem sui seminascentis [trad. *deminassant*], videlicet omnium hereditagiorum suorum sitorum et existentium in villa, banno et territorio de Sorbonno (Trés. Reth. S.L., t.2, 1407, 528). [E. P.]

DEMINCER, verbe (démincer)

[T-L : *demincier* ; GD : *demincer* ; AND : *demincer* ; DÉCT : *demincier* ; FEW VI-2, 133a : *minutiare*]

Empl. trans. "Couper en menus morceaux" : ...Ce a telle amour mettoies ta pensee Tous les membres te vouldroie trencher. Et *demincer* plus menu que poiree Car en amours n'a point cueur de duree (MILET, Destruct. Troye S., c.1450-1453, 80). [H. G.]

DEMION, subst. masc. (demion)

[GD : *demion* ; FEW III, 80b : *dimidius*]

A. - Région. (Normandie) "Mesure de liquide (de contenance variable selon les localités)" : LE II^e GALANT : Vous faire

beste. En ce lieu, sans vous remuer, Instamment vous feray muer En cerf, en ours et en leon. LE MONDE : J'ayme mieulx payer *demyon* Et que je ne soys point mué. (Troys Gal. P., c.1445, 34).

Rem. Doc. 1452 ds GD II, 500a.

B. - P. méton. "Récipient d'une contenance d'un demion" : Item quatre potz d'estain, trois choppines, IIJ *demions* et ung moutardier (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 86).

Rem. Doc. 1467-1468 et 1482 ds GD II, 500a. [H. G.]

DEMISE, subst. fém. (démise)

[AND : *demise* ; *FEW VI-2, 192a : *mittere*]

[Dans un contexte fig.] "Fait de renoncer à une fonction" ; "interruption" (Éd.) : He, Char, remembre auci coment Entre nous deux conjoignement En un corps suismes sanz *demise* : Dont falt que resonablement Soions tout d'un acordement. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 10). [H. G.]

DEMISSION, subst. fém. (démission)

[GDC : *demission* ; AND : *dimission* ; *FEW VI-2, 192a : *mittere* ; TLF VI, 1082b : *démision*]

A. - "Renonciation, abandon"

Rem. Doc.1338, 1380, 1387, 1412 ds GDC IX, 300b.

- "Fait (pour une personne) de renoncer à une fonction" : ...lesquelles parties et sommes de deniers depuis sa *desmission* dudit office, en faisant les correccions sur ses papiers et registres, il a trouvé avoir receues et estre tenu de le rendre et paier au prouffit de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 719).

B. - DR. FÉOD. "Aliénation par le vassal d'une partie de son fief (sans rétention de foi, le nouveau possesseur pouvant tenir cette partie en plein fief)" : Item ung vassal se peult jouer et desjouer de son fief jusques à *démision* sans ce que le seigneur luy en puisse demander proffit. (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 423).

REM. Empr. au lat. *demissio* "action d'abaisser" [R. M.]

DEMIURGE, subst. masc. (demiurge)

[FEW, Ø lat. *demiurgus*]

ANTIQ. "Magistrat supérieur" : Et lors, entre les magistratz de toute la gent, il creeret dis homez, les quelz il apelet entre eulz *damiurgez* [trad. lat. *demiurgus*], pour traytier de cestez chosez ; mes certez entre eulz n'ot mie moyns de debat que il avoyt eu entre la multitude (BERS., XXXII.22, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 25b). [F. D.]

DEMIURGIQUE, adj. (demiurgique)

[FEW, Ø gr. *demiourgikos*]

"Qui éduque politiquement le peuple" : Le .VIII^e. [catégorie d'hommes] est dicte *demiurgique*, ce est assavoir la partie qui institue le peuple. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 172). [C. B.]

DEMOCRATIE, subst. fém. (démocratie)

[GDC : *democratie* ; FEW III, 37b : *demokratia* ; TLF VI, 1086b : *démocratie*]

"Démocratie" : Mes es polices appellees *democraties* a plus d'amistié et de juste. (ORESME, E.A., c.1370, 440). ...*democracie* c'est la policie ou les populaires gouvernement (ORESME, E.A.C., c.1370, 435). Et donques l'en doit plus dire que *democracie* est quant les frans sunt seigneurs (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 169). Et le terme ou ce par quoy l'en scet se *democracie* et olygarchie sunt bien meslees ou bien mixtionnees est quant l'en peut

dire que la policie qui est composee de elles est *democracie* et est olygarchie (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 182). Mes en *democraties* qui sunt teles que le peuple assemblé traite de toutes choses, illeques est dissolue et defaite la puissance du conseil. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 198). [C. B.]

DEMOCRATIQUE, adj. (démocratique)

[GDC : *democratique* ; *FEW III, 37b : *demokratia* ; TLF VI, 1087a : *démocratique*]

"Démocratique" : Item, pource que en olygarchie les princes sunt determinés et distribués pour noblesce de lignage et pour richces et pour discipline ou industrie, et les choses *democratiques* sunt contraires. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 259). Mes il est manifeste que aucun de ces princeys ou cures ne sunt pas demotiques ou *democratiques* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 276).

- *Conseil democratique* : Et cest princeys ne est pas en democracies ; car il convient que le conseil *democratique* soit une chose tele que il ait la cure de conseilier et proveoir que le peuple ne soit vacant. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 198).

- *Policie democratique* : Car ceulz qui se gouvernent selon policie *democratique* reputent que liberté est la dignité selon laquelle l'en doit faire distributions. (ORESME, E.A., c.1370, 285). *Policie democratique* est celle ou tout le pueple gouverne. (ORESME, E.A.C., c.1370, 285). Liberté ou franchise est la supposition de policie *democratique*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 257). [H. G.]

DEMOCRATISER, verbe (démocratiser)

[GDC : *democratiser* ; *FEW III, 37b : *demokratia* ; TLF VI, 1087b : *démocratiser*]

"Mettre qqc. à la portée du peuple" : Mes les demagoges qui sunt maintenant et qui veulent estre gracieus as peuples *democratizent* mout de choses par les pretores ou par les cours. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 266). [C. B.]

DESMODERER, verbe (démodérer)

[GD : *desmoderer* ; *FEW VI-3, 5a : *moderari*]

Empl. pronom. "Perdre la mesure, perdre patience" : Car, quant en memoire luy vient La fortune qui luy seurvient, Aucunement se *desmodere*, Mais après, quant il considere Que le filz de Dieu beneuré A tant souffert et enduré Pour mondifier nostre ordure, Il treuve que ce qu'il endure N'est riens au regard de la somme Que Jhesus vult porter pour l'omme. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 267).

- Au passif. *Une chose est desmoderée d'une autre chose*. "Une chose. est déséquilibrée (dans sa composition) par rapport à une autre chose" : Et sont les qualités que les corps tiennent des elemens desqueulx sont faitz et composés. (...) Desquelles qualités quant l'une est *demoderée* des autres s'ensuit qu'on est malade. (Comp. kal. bergiers C., 1493, 55 v°). [H. G.]

DEMENRER, verbe (démoindrer)

[*FEW VI-2, 124a : *minor*]

"Diminuer, amoindrir" : O mon vray Dieu, divine sapience, Voy ma presence, pour lors, car il est heure Que je commence a semer la semence Que ta clemence a mis par providence En mon essence, affin que je labeure : La vigne est meure et fault, ains que je meure, Que je *demeure* [l. *demenre*] et abaisse la noise D'idolatrie en cité amiennoise. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 77). [H. G.]

DEMOLER, verbe (démoler)

[GD : *desmolere* ; FEW III, 37b : *demoliri*]

Part. passé en empl. adj. [D'un édifice] *Demolé de* + subst. désignant une partie de cet édifice. "Démoli au niveau d'une partie donnée" : ...l'eglise de Saint Pierre le Martir tout *demolee* du toit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 97). [M. M.]

DEMOLIMENT, subst. masc. (démoliment)

[GD : *desmoliment* ; FEW III, 37b : *demoliri*]

"Démolition, destruction" : Li baillius et aucuns de nos signeurs dou conseil fisent remonstranche d'aucuns des affaires de No tres redoubtés seigneur et par espetiaul le grant fait qu'il avoit au *demoliment* de le ville de Thuing (Arch. Nord, 1409, B 10365, f° 29, IGLF).

Rem. Ex. de SAINT-GELAIS, *Enéide*, c.1500 (*desmoliment*), ds GD II, 613a. [H. G.]

DEMOLIR, verbe (démolir)

[T-L : *demolir* ; GD : *desmolir* ; GDC : *demolir* ; FEW III, 37b : *demoliri* ; TLF VI, 1090b : *démolir*]

I. - Empl. trans.

A. - "Détruire entièrement, abattre (une construction (en tout ou en partie), un ensemble de bâtiments...)" : ...comme, pour le fait des guerres et pour la salvation de nostre cité de Beauvais, leur maison [des religieux de l'Hôtel-Dieu] estant hors de la Porte de l'Hostellerie (...) ait esté abattue et *desmolie* par le capitaine, lors estant a Beauvais... (Cartul. Beauv. L., 1367, 649). La tierce chose toutevoie Qui fait renom fortifier, Est grant chastel edifier, Cité, ville ou autre artifice Qui se fait de grant edifice, Car celle pierre amoncelée Ne puet tost estre consummée Ne cité si fort *demolie* Qu'il n'en demeure une partie Ou nom de celui qui la fist (DESCH., M.M., c.1385-1403, 263). En Beauvoisins estoit la presse De tuer femmes et enfens Des nobles, telz estoit li temps, Et de leurs maisons *demolir*, Ardre, dérober et tolir (DESCH., M.M., c.1385-1403, 367). ...le Roy ordonne que la maison messire Charles de Savoisy sera *demolie* et abatue aux coulz et despens de la matière d'icelle maison (BAYE, I, 1400-1410, 112). ...attendu que les pons sont rompus et *demoliz*. (BAYE, I, 1400-1410, 219). ...nous avons fait abattre et *demolir* ladite boucherie (Mét. corp. Paris L., t.1, 1416, 274). Et si fut sa maison *démolie* et abatue de fons en comble (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 74). ...tantost *démolirent* le pont-levis dudit chastel devers les champs et leur tolèrent l'issue et l'estoupèrent de grans fossez, tellement que par là nul homme ne pavoit entrer ne yssir (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 219). Et pareillement à l'autre costé vers Baudimont et vers la cité, furent ars et *démolis* tous les faulxbourgs, où il y avoit très grant circuit et habitacions de très notables édifices, tant hosteleries comme autres lieux, qui tous furent ars et destruis à la confusion et dommage des habitans d'iceulx faulxbourgs (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 23). Neemyas et Esdras pevent en cest endroit estre nombrés entre mes feables, qui en autre temps de persecution conceurent en leur pensee la merveilleuse esperance de rassembler le peuple dispers en servage par la persecution dez Assyriens, et se esvertuerent a reedifier la sainte cité et temple *demolis*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 136). ...pour avoir *demoly* et remaçonné les deux pans de cloison qui sont sous les deux fenestres des deux pans des deux maisons des deux dernieres arches dudit pont Nostre Dame (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 672). Et, par la sentence des nobles dudit pays, des juges et autres dudit Milan, fut dit et deliberé que tous les hommes,

femmes et enfans du costé et ligne d'icellui gentilhomme et celui de sadicte compaignie, quelque part qu'ilz seroient trouvez, seroient tuez et murdriz et leurs maisons et seigneuries *demolies* et gettées par terre et arrasées, mesmement les arbres portans fruiz à eulx appartenans desracinez et mise la racine dessus, ce qui fut fait. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 32). Or, selon mon advis, entre toutes les seigneuries du monde dont j'ay congnoissance, où la chose publicque est myeulx traictée et règne moins de violence sur le peuple et où il n'y a nulz edifices abbatuz ny *desmoliz* pour guerre, c'est Angleterre (COMM., II, 1489-1491, 218). Allez la, par grant desplaisir, Rompre, *desmolir* et saisir [une chappelle]. (LA VIGNE, S.M., 1496, 436).

B. - P. ext. "Abolir, anéantir qqc." : Lors assaillie Suis de Penser qui m'a baillie Sa doulce ymage et entaillie En ma pensee travaillie Et que tollir Ne l'en puet nul, nē abolir, Oster, effacer, ne polir Sans corps et vouloir *demollir*, Car departie N'en sera, quant de ma partie, Tant que l'ame soit hors partie. (CHART., L. Dames, 1416, 245). ...je tiens que la loy changera et seront alors *demolies* beaucop de noz serimonies aux sains prophetes revelees, a tout le moins renouvelees (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 132). Hardie Mort, vueulx tu mon filz tollir, mon fort miner, mon tresor *demollir* ? C'est la vie : l'oses tu assaillir...? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 339). Et premiere me va getter telz motz au nēz Vaine Esperance pour adoucir et decevoir soubz beau semblant, voyre et du tout pour *desmollir* le tabernacle du sinderesse consciencieux que Grace Divine, la bonne dame, avoit basti et massonné dedans mon cuer. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 248).

- "Réduire, faire disparaître qqc." : Un jour pensay m'aller aux champs esbatre Pour *desmolir* ma grand melencolie (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 115).

- *Demolir le bruit de qqn.* "Ruiner la réputation de qqn" : ...Contre une dame jusqu'a cy Nommee, pour son bruit *desmollir*, "La belle dame sans mercy", Ses heritiers si ont fait dire Qu'elle fut moult notable femme (Les Erreurs du Jugement de la Belle dame sans mercy, éd. A. Piaget, a.1500. In : Romania 33, 1904, 183).

II. - Empl. intrans. "Tomber en ruine" : ...afin qu'ilz [les edifices] ne puissent empirer ne *demolir*, nous vous prions (...) que (...) vous les faites couvrir de tuille, en maniere qu'ils ne puissent tomber en ruine (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1446-1483, 361). [R. M.]

DEMOLISSEMENT, subst. masc. (démolissement)

[GD : *desmolissement* ; FEW III, 37b : *demoliri* ; TLF VI, 1091b : *démolir* (démolissement)]

"Action de démolir une construction ; résultat de cette action" (synon. *demolition*) : ...il est venu à nostre congnoissance que latitement et mucement [l. muceement], plusieurs *démolissements* et fraccions sont faiz ès huis, fenestres, charpenteries, maçonneries et couvertures des portes, tours, bastilles, maisons et echiffles qui sont au pourtour de la closture et fermeture de nostredicte ville (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 109). ...lesdits maistre Arnault et ayans cause ne pourront faire aucuns abaissemens ou *desmollissemens* de ladite tour ne des gros murs (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1445-1446, 430). ...les rabais que les hostes de dessus le pont Nostre Dame demandoient leur estre faits à l'occasion du *démolissement* de leurs maisons et devant leurs huis, durant ce que on y a besougné pour mettre des pieulx dessous (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 90). Et au regard des restablissemens sur *démolissements* de edifices, on doit pour restablissemens redifier la

chose en l'estat qu'elle estoit, ou aussi bien. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 300).

Rem. Doc.1373 (*démolissement*), 1408 (*démolissements*) ds GD II, 613a. [R. M.]

DEMOLITION, subst. fém. (démolition)

[GD : *desmolition* ; GDC : *demolicion* ; AND : *demolition* ; FEW III, 38a : *demolitio* ; TLF VI, 1092a : *démolition*]

A. - "Démolition, destruction (d'une construction)" (synon. *abattement*, *démolissement*) : ...à cause d'une *demolition* d'unes estables qu'avoit fait faire le provincial de France (BAYE, I, 1400-1410, 11). Ce jour, a esté enjoint aux conseillers de ceans qu'ilz facent diligence au fait et à l'expedition des comptes de ceulx qui ont esté commis par le prevost de Paris à la *demolicion* des maisons ruineuses de la ville de Paris. (FAUQ., II, 1421-1430, 250). ...sans aucune réparation ou restitution des *démolicions* d'iceulx fais par par avant, dont plusieurs et par desserte avoient esté destruis, tant villes, chasteaulx et fortresses, versées et ruées par terre, vignes, prez, bois et viviers destruis et vuidez, et maintes autres dissolutions. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 296). ...ung autre petit compte à moy rendu par ledit Jehan Nicolas de certaines matières venues et yssues de la *démolicion* d'aucunes maisons ou fons et places, desquelles ladicte Loge neufve de Montpellier a esté édifiée (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 233-234). ...et oultre condampné (...) toutes les maisons dudit Jehan Hardi arrasées et mises par terre, mesmement le lieu de sa nativité gecté par terre, sans jamais y estre fait edifice, et de y mettre epitaphe pour faire savoir l'enormité du cas dudit Hardi, et pourquoy estoit faicte ladicte *demolicion*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 309). ...et incontinent plus fort que davant commença la batterie et les approches si merveilleusement, que c'estoit piteuse chose de voir la ruyne et *demolicion* du dit Chateau Neuf (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252).

Rem. Doc. 1367, 1381 (*demolucion*), 1453, ds GDC, IX, 300c.

- En partic. "Démantèlement" : ...Guy Crestien, nostre bailli de Rouen, a traveillié, labouré, fraé et despendu du sien en la *demolucion* et abattement des chasteaux et forteresses du Pont Audemer, Orbec, Bretueil et Passy (Mand. Ch. V, D., 1378, 875). Lundi, IXe jour d'octobre, après la recouvrance et *demolicion* de la ville et forteresse de la Queue-en-Brie, retourna et entra à Paris le conte de Stafford à grant compaignie de gens d'armes de la nacion d'Angleterre. (FAUQ., II, 1421-1430, 368). ...laquelle fortification il feroit volentiers parachever, mais il doute que, sans avoir sur ce noz lettres de congié de ce faire, nostre procureur vouldist proceder à la *demolicion* et deseparacion d'icelle place, ou lui donner sur ce aucun trouble ou empeschement (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 270). Sy (...) vous mandons que vous baillez et delivrez à voz despens gens et toutes autres choses necessaires pour ladicte *demolicion* de ladicte muraille et comblement desdiz fossez. (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 133). ...la *desmolucion* de la place de Chateaubryant, elle est merveilleusement longue (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 37).

- [Dans un contexte métaph.] "Perte, ruine, anéantissement" : Que esperera l'en de vous, quant vous mettés vostre gloire et appliquez vostre estude plus songneusement a ce qui est la ruyne de vostre prosperité, et la *demolicion* de vostre puissance ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 82).

B. - "Dommage, dégâts" : Lettres faisant mention comment le Roy veult et mande aux Prevosts de Paris, et des Marchans, que ilz

et chacun de eulx pugnissent ou facent griefvement pugnir tous ceulx qu'ils sauront avoir fait aucune *démolicion* ès murs et fortifications de la ville de Paris. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1425, 109). Mais par tout ailleurs chacun reviendra à ses terres et heritages comme dit est, sans ce que pour *démolicion*, empirement, gardes de places, ou reparacions quelzconques, on puist rien demander l'un à l'autre. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 232). ...lesdictes *démolicions* et larrecins ont esté faictes en nostredict chasteau, et des biens et utencilles estans en icellui à nous appartenans (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 351). [H. G.]

DEMON, subst. masc. (démon)

[T-L : *demoine* ; GDC : *demon* ; FEW III, 6a : *daemon* ; TLF VI, 1092b : *démon*]

A. - MYTH. "Esprit bon ou mauvais qui préside aux destinées de l'individu, de la communauté" : Magnificence est en grandeur de despens fais en choses tres honorables, si comme en nobles dons que l'en seult mectre et garder es temples des dieux et en preparacions ou edificacions pour les temples et en sacrifices, et semblablement en toutes choses appartenantes ou cultivement des *demon*es. (ORESME, E.A., c.1370, 244). Les païens anciennement mectoient plusieurs dieux qui estoient la sus es cielx. Et avecques ce, ilz disoient que il avoit yci en bas autres dieux appeléz *daymones*, desquelz les uns estoient bons et a honorer par sacrifices et les autres mauvais (ORESME, E.A.C., c.1370, 244).

B. - RELIG. "L'esprit du mal, Satan" : Tele est la scienche des deables selon laquelle ilz portent le nom, car ce mot «*demon*» vault autant a dire comme «sachant» (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 17). Il [Lucifer] est appellé *Démon*, qui vault autant à dire comme "sachant". Et Platon, en son livre que on appelle Thimeus, si l'appelle Cathodemon, qui vault autant à dire comme "mal sachant". (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 487). Item il [le diable] est apellé *demon* qui vault a dire sanguineus, sanguin, pour le pechié de lui, ou est apellé *demon* qui vault a dire tres sachant pour la tresble science qu'il a (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 105).

C. - MÉD. *Demon lupin* (= *demonium lupinum*). "Manie, folie furieuse" : ...le pacient est coursant, et yreux, et fureux, et court et va ça et la, et ceste passion en autre maniere est apellee *demonium lupinum*, deable de lou (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 173). Se c'est de cole on l'appelle proprement manie et sautent et sont furieux et ainsi que loups et ont regart terrible, aulcuns l'appellent *demone lupine* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 18). [H. G.]

DESMONCELER, verbe (démonceler)

[T-L : *desmoncelier* ; GD : *desmoncelier* ; FEW VI-3, 119a : *monticellus*]

Empl. trans. au propre "Défaire ce qui est mis en tas"

- [Dans un contexte fig.] "Enlever, débarrasser" : Il me consola, Il adnichila Mes douleurs enfermes Qu'il *desmoncela*, Puist qu'il fit cela, J'emploiray mes larmes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 275). [H. G.]

DEMONIABLE, adj. (démoniable)

[*FEW III, 6a : *daemoniacus*]

"Qui tient du démon, diabolique" : ...comme le roy Herode et les autres princes et roys de la Loy, qui point ne congurent la venue de la nativité du beneoit fils de Dieu, et fu grant ingratitude et ignorance si *demoniable* que elle ne pot estre sans pugnition.

(LEGRAND, Sermon fr. inédit, éd. E. Beltran, 1396. In : Romania, 93, 1972, 470).

REM. Forme influencée par la proximité sémantique de *diable* ou erronée pour *demoniacle* ? [H. G.]

DEMONIACLERIE, subst. fém. (démoniaclerie)

[T-L (renvoi) : *demoniaclerie* ; GD : *demoniaclerie* ; *FEW III, 6a : *daemoniacus*]

"Possession du démon" : ...et maintenant estes surprise De tel *demoniaclerie* dont jamais ne serez guerie se Dieu n'y estend son miracle. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 165). [Autre ex. GRÉBAN, Pass. ds GD II, 500c.] Considerés la grant aspresse Qui ma fille contrainct et presse par la *demoniaclerie* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 109). [H. G.]

DEMONIAL, adj. (démonial)

[T-L (renvoi) : *demonial* ; GD : *demonial* ; AND : *demonial* ; *FEW III, 6a : *daemon* ; TLF VI, 1094a : *démonial*]

"Diabolique" : Resveille toy, o noble sang royal, Imperial palais salomonicque ; Regarde en l'oeul le serpent desloial, *Demonial*, venimeux reagal, Pire ou equal que goufre sathanicque (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 13). [H. G.]

DEMONIAQUE, adj. et subst. (démoniaque)

[T-L : *demoniaque* ; GD : *demoniacle* ; GDC : *demoniaque* ; AND : *demoniac* ; FEW III, 6a : *daemoniacus* ; TLF VI, 1094b : *démoniaque*]

I. - Adj.

A. - [D'une pers.] "Qui est possédé du démon" : Item, il puet estre que aucuns ont vision par songes, ou qui sont arreptices, ou epileutiques, ou *demoniaques*, ou qui se aident de art magique. (ORESME, Divin. C., c.1366, 100). Maistre, mon filz, Qui est *demoniacle*, sourt et muet, Tes disciples par leur soet N'ont peu guarir a ma requeste. (Pass. Auv., 1477, 162). Item, le roy Saul en fut *demoniaque* et hors du sens par son ambicion et exaltacion de son grant orgueil. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 152). Estoy ge beste ne cheval *Desmonjacle* ou enraigé ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 321).

- [Dans un contexte méd.] "Forcené, fou furieux" : ...et le trop user [d'oignons crus] dispose l'omme a perdre la memoire, et trouble l'entendement et font l'ome devenir *demoniacle*, mais s'on les mengeue cuis avec broués de chair louable, il font digerer la viande, et les nocumens sont amoindris (Rég. santé corps C., 1480, 42).

B. - [D'une chose abstr.] "Qui est inspiré par le démon" : Musique donne aux desolez Confort (...) les airés courages Rappaise et furieuses rages *Demoniacles* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 117).

- *Art demoniaque* : Or est destruit par l'art *demoniacle*, car tous ceulx qui sont forcennez de yre sont ou commandement des princes d'enfer (ARRAS, c.1392-1393, 255).

- *Oeuvre demoniaque* : ...le diable vous peut exciter au mouvement de temptation de rompre vostre euvre commenee, mais en vous est de vous laisser suppediter et luy donner ce qu'il demande ; et se le souffriés vous feriés euvre *demoniacle*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 254).

II. - Subst. "Celui qui est possédé du démon" : O quantes injures et villenies de mendaces remplies furent dictes a mon Pere en Hierusalem quant les Juifz l'appelloient *demoniacle* et samaritain. Et toutesfoiz quant a sa part il pardonna a tous (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 163). Cil qui songe qu'il soit traveillé du dyable [...] s'il est du peuple, il sera exaucié du prevost ou

seigneur, et amé pour la miséricorde que on a des *demoniaques*. (Expos. songes B., 1396, 126). Josephes aussi en son livre de l'ancienneté judeïque raconte comme les enfans des Juifz par certains caracteres et paroles et herbes guerissoient les *demoniacles*, et quant l'ennemy departoit du *demoniacle* il espendoit un bacin plain d'yaue emmy la maison (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 56). Et ne dit pas le deable plusieurs verités a la fois, et par *demoniaques* et par ses invocateurs les magiciens et aussy les herites ? (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 75). Encores n'est past chascune humaine creature disposee souffisamment pour veoir icy Dieu en telle maniere : les aucuns pour l'empeschement du corps qui oste l'usaige de raison, soit a cause de aage comme es enfans, soit a cause de maladie comme es *demoniaques* et hors du sens, et soit par mauvaise complexion comme es folz de nature (GERS., Trin., 1402, 153). Notez de saint Bernard qui dist au dyable : s'il vouloit demander pardon et dire : Miserere mei, Deus, il luy promettoit pardon ; l'ennemy en rechignant par le *demoniaque* a haulz cris s'en ala. (GERS., Trin., 1402, 165). ...il fist guerir aveugles [et] fevreux sans nombre, et douze *demoniacles*, .VIII. ladres, des parletiqs, .XV. des boeteux, .XIII. des mutz, .XXX. des gibbouz, .LII. des caducs, .LXV. des goutteux, plusieurs de ceulx du lieu et des voisins. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 25). Chascun de vous est appostre De Jhesus qui guarit *demoniacles*. (Pass. Auv., 1477, 160). Ilz ont guarit maint *demoniacles* Par l'invocation de mon nom. (Pass. Auv., 1477, 165). Hors du sens suis, pis c'un *desmonyacle* (LA VIGNE, S.M., 1496, 369).

- [Dans un contexte méd.] "Forcené, fou furieux" : ...il ne doit point regarder peinture ne miroir ne voirres et briefment on le doit gouverner ainsy que maniaque et *demoniaque* et melancolique en tout et par tout (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 16). [H. G.]

DEMONIEUX, adj. (démonieux)

[T-L : *demonios* ; FEW, Ø lat. médiév. *demoniosus*]

"Qui est possédé par le démon ; méchant" : Femme sert de trop male saulse, Trop est femme *demonieuse* Et vers son mari envieuse. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 4). [H. G.]

DEMONIQUE, adj. (démonique)

[GD : *demonique* ; *FEW III, 6a : *daemon* ; TLF VI, 1094b : *démonique*]

"Diabolique" : C'est une espèce *demonique* Que nul ne peut de sa maison Par puissance michaélique Expulser que par oraison Et par jeusne, car la raison E[s]t qu'une femme fait, sans armes, Plus que Hercules ne que Jason, D'une connoille et de deux larmes. (Résol. am. M.R., c.1480, 321). Par ton martire magnifique, Donne a mon filz bonne santé, Ostant la rage *demonique*, Tresfurieuse, dyabolique, De laquelle il est tormenté ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9477).

REM. Doc. COURCY, *Hist. de Grèce*, 1422, ds GD II, 500c. [H. G.]

DEMONIR, verbe (démonir)

[T-L : *demonir* ; GD : *demonir* ; *FEW III, 6a : *daemon*]

Empl. trans. "Détruire, faire disparaître"

- Part. passé

. [De la glace] "Fondu" : Et fu enchiés la vegille de la Candeleur que la glace fu *demonie*. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 330).

. [D'un aliment] "Décomposé, digéré" : Et quant les leus vendront, il trangloutiront yceuls morsiaux [de viande piquée d'aiguilles reliées par un fil torsadé], et quant la char sera usee et

demonnie dedens le corps, les esguilles se desteurdront et percheront les bouiaux, et seront trouvés les leus mors (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 160). [H. G.]

DEMONSTRAISON, subst. fém. (démonstration)

[T-L : *demonstraison* ; GD : *demonstroison* ; AND : *demustreisun* ; FEW III, 38a : *demonstrare*]

"Fait d'apporter une preuve, démonstration" : Et les cinq douzime d'intant De haultesse est la Lune grant, Cui Soleil fait *demonstroison* Tout trouverrent fait par raison (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 136). Ce ciel enclot le firmament. Je t'en diray appertement Qu'on n'y poeut trouver acoison Fors par ceste *demonstroison*, Si com de ce qu'on peut veoir Ou sens d'homme ne poeut s'oir (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 144). Mais li contes d'Ango, qui blanc a le grenon, La desfent d'espouser et fait *demonstrison* Que chelle est serve à lui venant d'estracion (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 343).

- En partic. LOG. "Démonstration" : Et par tel mouvement est descripte une ligne appelée Elycen de laquelle use Archymenides en la *demonstreson* de la quarreure de cercle et est telle comme il appert yci en figure (ORESME, C.M., c.1377, 64). [H. G.]

DEMONSTRATEUR, subst. masc. (démonstrateur)

[*FEW III, 38a : *demonstrare*]

"Celui qui fait voir, qui apprend qqc." : ... *demonstrateurs* de cognoissance comme predicateurs, rhetoriciens, negociateurs (Comp. kal. bergères, 1499. In : J. Batany, Sénéfiance 13, 1983, 18). [H. G.]

DEMONSTRATIF, adj. et subst. masc. (démonstratif)

[T-L : *demonstratif* ; GDC : *demonstratif* ; AND : *demonstratif* ; *FEW III, 38a : *demonstrare* ; TLF VI, 1096a : *démonstratif*]

I. - Adj.

A. - "Qui montre ou démontre"

1. "Qui montre"

- *Doigt demonstratif*. "Index" : Item, nota que ja soit ce que l'esprevier et l'octour soient [peuz] entre le pouce et le doit *demonstratif*, toutesvoves les autres oiseaulx sont peuz a plain poing. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 167).

2. "Qui apporte une preuve, qui démontre, qui établit de manière évidente" : Entendez bien mes argumens : je conclurray, par lois actives et par raisons *demonstratives*, l'omme devoir estre dampné et, au feu d'enfer condempné, tenir éternelle prison. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 38). Quant aux choses que cil vous dit, elles sont soutives et aucunnement *demonstratives*, et significatives de grant substance. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 14). O vertu preservative, Nutritive, Des doulens confortative, Tresactive, En qui n'a riens a reprendre, De tous biens *demonstrative* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 70).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss. ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

- *Demonstratif de qqc.* "Qui manifeste quelque chose, qui est le signe de quelque chose" : On a veu la terre trembler, Les mors des tombeaux susciter, (...) La voille du temple rompu, Ce sont choses admiratives, De miracles *demonstratives* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 202).

- En partic. LOG. : Et pour ce tout sillogisme n'est pas cause de science, mais tant seulement celui qui est *demonstratif* et evident. (ORESME, E.A.C., c.1370, 335). Par aventure que ces raysons ne

sont pas purement evidentes ne simplement *demonstratives* sanz autre chose supposer, quar nul movement n'est si tardif que encor ne soit autre la moytié plus tardif et autre plus, et ainsi sanz fin oultre toute proporcion, si comme il appert des parties du ciel en approchant vers la pole (ORESME, C.M., c.1377, 102). Et pour ce, par aventure, les raisons que Aristote fait a ce propos ne sont pas toutes *demonstratives*, combien que la conclusion soit neccessaire. (ORESME, C.M., c.1377, 592). Après tu dois savoir que en logique nous avons aucunes consequences nommees *demonstratives* pour ce que elles sont moult evidentes et moult cleres, car elles sont fondees en propositions moult evidentes (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 80).

- *Science demonstrative* : Et fut le plus grant en science *demonstrative* au temps de Anthoine empereur, après la mort de Jhesu Crist. (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 32).

3. RHÉT. (Partie) demonstrative. "Partie de la rhétorique qui tente de persuader en louant ou en blâmant (une action, une personne...)" : Rethorique est science ou art de persuader en .III. manieres de choses, et selon ce elle a .III. parties : une est appelee *demonstrative*, qui est en loer et vituperer aucune chose. (ORESME, E.A.C., c.1370, 538). ...Le point soit divin ou moral Pourquoi nous somme cy presens : S'on le veult disputer par sens *demonstratif* ou sophisticque, Nous savons l'art dyalectique, Il ne nous fault nulz advocas. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 5).

- Empl. subst. p. personnif. : ...et pour elle suspendi la commission des troys seurs, *Demonstrative*, Dyaletique et Sophistique, qui de apparence verbal povoient troubler et empeschier sa rayson, et les soubzmist du tout en l'obeissance et franche servitude de la foy divine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26).

B. - GRAMM. [D'un adj. ou d'un pronom] "Qui sert à désigner la personne ou la chose dont il est question" : Quantz maniers est il des adjectifs ? Six. Quielx ? Interrogatif, si come "combien", *demonstratif*, si come "bon", distributif, si comme "chescun"... (DonatOxf., p.1400. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 198). ...ces trois mos "cil, cest, cel" sont pronoms *demonstratifs* (DonatOxf., p.1400. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 198).

II. - Subst. masc. GRAMM. "Mot qui sert à désigner la personne ou la chose dont il est question" : ...deux noms substantis singuliers ou pluseurs, pareillement des pronoms primitis, conjoints par une conjuction copulative, veuillent avoir ung appos, ung adjectis, ung relatifs ou ung *demonstratis* de pluriel nombre, si comme "isti Petrus et Guillermus quos vides sunt doctissimi". (GramM5, c.1400-1450. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 199). [H. G.]

DEMONSTRATION, subst. fém. (démonstration)

[T-L : *demostracion* ; GD : *demonstroison* ; GDC : *demonstracion* ; AND : *demustracioun* ; *FEW III, 38a : *demonstrare* ; TLF VI, 1097a : *démonstration*]

A. - "Fait de montrer, de faire voir, de manifester qqc."

1. "Fait qu'une chose soit montrée, révélée" : ...celuy qui doit estre Sire Du ciel, de la mer, de la terre Et de ce qu'en eux on peult querre Est nez dont *demonstration* M'en a fait apparicion D'une estoille en Orient. (BOSCO, Jeu Neuch. M., c.1481-1503, 69).

2. "Manifestation, témoignage" : Car nonobstant que l'omme par sagesse de son entendement n'ensuive les influances mauvaises des corps celestieux qui sont sur luy, pour tant ne corrompt pas les signes et *demonstracions* desdictes influances, mais iceulx signes

naturelz ont seignorie et dominacion en ceulx esquelx ilz sont (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 264).

- *Faire demonstration.* "Manifester, témoigner" : Sire roy, je ne doubte point Que l'estoille que nous voyon Ne face *demonstracion* D'un tres hault fait, au vray juger (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 74).

B. - "Preuve ; en partic. preuve par le raisonnement"

1. "Preuve" : *Demoustracions* que princes terriens ne nulz vrayz crestiens ne doivent enquerir, ouvrer ne user des choses advenir, mucées, occultes et secretes (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 192). C'est assavoir grossement, senz grant subtilité et figuralment, senz *demonstracion* et senz parfaicte certaineté. (ORESME, E.A.C., c.1370, 107). ...de Metaphisique, ou il mettent que c'est impossible que les intelligences soient meues de quelcunque mouvement, car par leur diz meisme aveques evidentes *demonstracions* d'astrologie s'ensuit l'opposite de leur oppinion en ceste partie. (ORESME, C.M., c.1377, 288). Ce sera *demonstracion* Aux autres et terrible exemple Que nous, gubernateurs du temple, Avons puissance magnifeste (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 377). Ne aussi par pronomes, car ce qui est dit de Dieu ne se puet demonstrer par *demonstration* au sens, car Dieu n'a point de corps. Ne aussi par congnoissance d'entendement, car pas n'est congnoissable. Dont se tu diz selon Precian que les pronoms, s'ilz ne demonstrent aucune chose, de quoy servent ilz ? Responce : ilz sont *demonstration* de la foy. (Somme abr., c.1477-1481, 155).

- *Avoir demonstration.* "Avoir la preuve" : Puis eustes *demonstracion* Du vaillant seigneur Lazaron Que Jhesus de mort excita Et puissanment ressuscita (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 268). Seigneurs, qui *demonstracion* Avez eu de la passion De nostre sauveur Jhesucrist Et de sa resurreccion (...) Se riens avons dit ou escript Ou mal fait ou mal ordonné, Pour Dieu, qu'il nous soit pardonné ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 456).

2. En partic. "Fait de démontrer par raisonnement"

- LOG. : Mais pour ce que ceste sentence A qui ne sceit de la science Seroit a croire trop amere, Vez ci une raison bien clere Qui l'en fait *demonstracion*, Quar en quicunques region Ou il a place bien assise Nostre orïent tousjours devise Le ciel en II. egaulx parties Qui fussent aultrement parties, Se la terre eüst quantité D'aucune sensibilité Vers la grandeur du firmament (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 101). ...et en *demonstracions* speculatives tout est universel, tant principes et premisses comme conclusions. (ORESME, E.A.C., c.1370, 353). Et par ygnorance de ceste [distinction], aucuns ont cuidé faire nouvelles *demonstracions* a prouver que Diex est par sophisme telz, si comme qui voudroit prouver que les estoilles sont nomper en ceste maniere. (ORESME, C.M., c.1377, 212). Quar pousé que les instances devant mises ne fussent pas vraies ou ne fussent pas vraysemblables ou non-possibles a vertu naturelle ne si comme l'en ne pourroit faire une tour qui ataignist ou ciel : turrin construxit que celum tangere possit fabula est, toutevoies il appert par *demonstracion* evidente et par rayson neccessaire en lumiere naturelle que les instances devant mises sont possibles quant est de soy sanz impliquer contradiction. (ORESME, C.M., c.1377, 242). En ceste deception gist le comble de la follie humaine, qui essaye par obstination immuable muer aux choses leurs proprietés ; et cuident fayre de volenté rayson, de opinion science, de argument fallacieux *demonstration* neccessaire, et de fol cuider infallible esperance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 105).

- MATH. : Car quiconques conseille, il semble que il vueille querir et resolver en la maniere dessus dicte, ainsi comme l'en fait des *demonstracions* des figures de geometrie. (ORESME, E.A.,

c.1370, 191). Car c'est presque semblable ou pareil que le mathématicien reçoive persuasion, et que le rethoricien requière *demonstracion*. (ORESME, E.A., c.1370, 107). Et tout ce que dit est qui touche l'incommensurabilité dessus dicte est évidemment déclaré par *demonstracions* geometriques ou traité dessus dit, *De commensurabilitate vel incommensurabilitate motuum celi*, ou s'ensuit de ce que est en ce traité par telles *demonstracions*. (ORESME, C.M., c.1377, 200). Puis d'une quarte a autre je tire une ligne .b.c. sus laquelle je fais un semy-cercle .b.k.c., lequel semy-cercle, s'il estoit entier cercle, il seroit le subdouble du cercle .b.c.d.g. comme il appert et est évident par les *demonstracions* precedentes. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 409). [H. G.]

DEMONSTRATIVEMENT, adv. (démonstrativement)

[GDC : *demonstrativement* ; *FEW III, 38a : *demonstrare* ; TLF VI, 1097a : *démonstratif* (démonstrativement)]

"D'une manière convaincante" : ...[sa volonté mauvaise] ly fait laisser raison et les fors arguemens que elle ly fait, ou nul ne peut respondre, par lesquels elle prouve *demonstrativement* que elle doit estre dame et simplement maistresse en l'omme raisonnable, et seignourir sur toutes inclinations telles et mesmes sur les vertus sensitives (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 484).

REM. Ex. *Proceder demonstrativement* ds la Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des princes*, 1444 (ms. déb. XVI^e s.) ds GDC IX, 301b. [H. G.]

DESMONTEE, subst. fém. (démontée)

[*FEW VI-3, 113b : **montare*]

Sans desmontee. "(Littér. "sans descendre de cheval") Tout de suite, sans retard" : L'ABBEESSE. Or la me clos sanz *démontée*, Si que g'y mettray mon seel. (Mir. abbesse, 1340, 65).

V. aussi *desmonter* [R. M.]

DESMONTER, verbe (démonter)

[T-L : *desmonter* ; GD : *desmonter* ; GDC : *desmonter* ; AND : *desmunter* ; FEW VI-3, 113b : **montare* ; TLF VI, 1098a : *démonter*]

A. - Desmonter qqn

1. "Faire descendre qqn de qq. part" : Et maintz sont aux degrés montéz, Qui puis ont esté *desmontéz* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 353).

2. En partic. "Faire descendre qqn de cheval ou jeter qqn à bas du cheval sur lequel il est monté" : Ilz ont maint bon vassal des chevaulx *desmontez*, (...) maint en ont aterrez (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 49). Se de cel ost puissons saudoiiers encontre Ou aucun chevallier que puissons *desmonter*, Sy que cescun péuist I. cheval conquerer, Ainsi nous ferons nous prisier et redouter... (Hugues Capet L., c.1358, 105). Là eut creuse bataille, et fut le roy *démonté* et son cheval occis soubz lui (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 26). Si se mettoient les pluseurs au retour mal montez, mal housé et tout deschiré, et vous dy que les rencontres de telz gens n'estoit pas bien prouffitable, car ilz *desmontoient* tous ceulx que ilz encontroient, et prenoient guerre à tous marchans (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 128). À Jehan dit Rochier, escuier et pannetier de mondit seigneur, en avril mil IIIcXVIII pour lui aidier à avoir un cheval et autres ses necessitez pour ce qu'il avoit esté destroussé et *desmonté* des traictres armignaz empres Beauvaiz (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 103). Les Englois entrerent par la poterne du chastel, *desmonterent* dedans la ville bien III ou IIIc des François et leur osterent des meilleurs chevaulx de la

compagnie (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 118). ...il fendoit escus et healmez ; il *desmontoit* sez adversairez et remontoit ceulx de sa bende (Comte Artois S., c.1453-1467, 11). Tant durerent ces joustes que Herculés et Jason *desmonterent* tous leurs compagnons et gaingnerent le champ tellement qu'il n'y demoura chevalier n'escuier qui se meist en leur chemin. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 128). OLIVIER se trouva tout seulet sur ses piés, *desmontez*, sans point d'adjutoyre, entre les Sarrazins, aux queulx il fit grant resistance et merveilleuse deffense (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 65).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

3. "Abaisser, réduire qqn" : ...ledit Marchus a tous jours persisté en ses rigueurs et menaces, renonçant Dieu et tous ses saints que, s'il trouvoit ledit suppliant, il le *desmonteroit* et le tueroit. (Lettres rémission René II P.D.H., 1496, 296). Car de l'orgueil ou nous fusmes boutez Si rudement, tu nous as reboutez ; Qu'on ne nous vit oncques mais si camus, Puis que sommes en ce point surmontez, Et par toy seul, non d'autre, *desmontez*, Tous noz haultz faitz soubz toy dimittimus. (LA VIGNE, Patenostre Genevois B., 1507, 171).

B. - Desmonter en terre. "Descendre à terre (depuis une embarcation)" : Par manière qu'il fist *démonter* en terre premier lez cormes des galées, et ce celles eslut tous lez josnes avantageuses ; et similement fist *démonter* en terre lez surmes dez naves (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 198).

REM. Lire *de montant* ds l'ex. suiv. : De Das au lieu de Bagua III lieues et passe l'en a une moult grant et haulte montaigne que s'appelle Coll de Yau lequel dure une bonne lieue *démontant* et une autre de davallant de tres mal port et perilleux chemin. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 24).

V. aussi *desmontee* [R. M.]

DEMONSTRABLE, adj. (démontrable)

[T-L : *démonstrable* ; GDC : *démonstrable* ; *FEW III, 38a : *demonstrare* ; TLF VI, 1099b : *démontrable*]

A. - [D'une chose] "Qui peut être montré, qui est visible" : Diex d'Amours, tout a ma devise M'aves donné lieu souhedable, Si vous en renc merci, servisse. Quant tous biens y sont *démonstrable*, Par droit n'i puis estre perdable ; Car tous temps en tous biens s'avance, De fin coer vrai le vous fiance. (Dame Lyconne G., c.1349-1350, 276). ...L'en sçavoit clerement sanz ombre comment par les deux mouvemens Et par soutilz enseignemens, Estoit scéue et *démonstrable* la proporcion convenable. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 90).

B. - "Qui peut être démontré, démontrable" : Car ce de quoy est science il est *démonstrable* et scéu par autre chose. (ORESME, E.A., c.1370, 340). [H. G.]

DEMONSTRANCE, subst. fém. (démontrance)

[T-L : *démontrance* ; GD : *démontrance* ; AND : *demonstrance* ; DÉCT : *démontrance* ; FEW III, 38a : *demonstrare*]

A. - "Fait de montrer, de se montrer"

1. *Faire démontrance de* + inf.. "Faire mine de" : ...tousjours tenant sa pale au poing et faisant *démontrance* de vouloir battre et fraper icelluy Martin. (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 99).

- Péj. "Fait de montrer avec ostentation, étalage" : Maiz aucunes vieilles, qui sont rusees, et font les sages et faingnent grant

amour par *demonstrance* de grant service de leur cuer, sans autre chose (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 103).

2. "Fait de se montrer, apparition": Mercy vous cry tres hunblement Si j'ay mespris aucunement, En louant vostre grant puissance Et la tres belle *demonstrance* Que j'ay veue quant je dormoye. (Pac. Job M., c.1448-1478, 241). Esse ung esperit ou ung fantosme Qui nous fait ceste *demonstrance*? Il a proprement la semblance De nostre chier maistre Jhesus. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 415).

- [D'un phénomène céleste]: Grant merville eut la saige dame quant elle vey celle *demonstrance* [la fumée jetée par une comète qui prend des formes variées], dont ne cessa en grant piece de regarder. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 519). A qoy respond le livre que ung appellé Prometheüs, qui moult savoit, composé avoit de terre et d'eau ung image à la semblance de Dieu, (...) et (...), pour donner à la dite ymage esperit de vie il avoit ravy du charriot du soleil une faille ["torche"], ou *demonstrance* luisant en enflammée, dont icelle ymage fut animée (Ovide mor. B., 1466-1467, 46). Seront aussi rememorées les predicions et prenostications de iceulx, faictes tant sur les revolucions des ans et des natiuités et autres parties de astrologie, comme aussi grandes conjuncions, moyennes et myneures, et sur les significacions et *desmonstrances* de la pluspart des commectes et autres espesses de notables estoilles et des eclipses (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 10 r°).

- "Apparence": En voz parlars et en voz contenances Devez monstrier votre doulce doctrine. Se vous estes de belles *demonstrances*, Descouvrez lors ung peu de celle poitrine (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 60). ...ung portail de pierre marbrine ediffié en sumptueuse *demonstrance* et ancienne fait par artifice d'estrage menuiserie (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 237).

- [Sens concret] "Signe, marque (sur la robe d'un cheval)": ...Le rouen roux, ce bon et precieulx, Avec petit de noire *demonstrance*, Le hanyr gros, haultain et furieux: Fier et puissant, c'est pour ung roy de France. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 273).

B. - "Preuve, signe, démonstration": Et sachiés, quant il espery, Une fourdre ou païs cheÿ Si fort que la terre est croullée; Monlt fut la gent espouentée. Par tout le païs sa mort seurent A la *demonstrance* qu'ilz eurent. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 176). Nous voulons que se leurs varlez ou leurs gens mouchoient ou destournoient (...) les biens de leurs maistres que (...) eulz praignent les corps d'iceulz ou de celui dont ainsi dénunciacion ou *demonstrance* leur seroit faite et les tiengnent en prison (Commerce marit. Rouen F., Pièces justifi., 1341, 107). Ne sorent que signefiot Le songe cil qui le songierent, Mais durement s'en mervillierent, Et dient que c'est *demonstrance* D'aucune grant signefiance Qui devoit ou monde avenir. (MACH., F. am., c.1361, 238). Et, en ce cas, avant que la chose soit faite et aconplie, elle est appelée sort; mez après qu'elle est aconplie et parfaite, c'est une *demonstrante* [l. *demonstrance*] de la volanté dyvine. (Songe verg. S., t.1, 1378, 386). ...entendement est abit des principes premiers des *demonstrances* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 10). ...par lequel fin compte apparoissoit qu'il estoit deu à mondit seigneur, défendeur, par l'arrest d'icelluy, la somme de 1.213 l. t. en ce non comprise la pension dudit seigneur, deffendeur, de 1.500 frans pour l'année commençant en octobre mil CCCV cinquante cinq, laquelle luy demouroit entière, qui est clère *démonstrance* que mondit seigneur le conte deffendeur luy eust esté tenu en aucune somme. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 585). LE LARRON RESSUSCITÉ. Or fault il

que la *demonstrance* De mon cas villain et orrible Et le lieu de ma residence Soit sceu, las, qui est trop terrible! (LA VIGNE, S.M., 1496, 428).

- En partic. "Démonstration, manifestation (de Dieu), prodige": Nous avons veu de plusieurs et en plusieurs que pour *demonstrance* de miracle quelconque ilz n'ont point esté faiz meilleurs mais plus parvers et obstinez en leurs mauvaises volentez et foles creances et faulsetez (GERS., P. Paul, a.1394, 497). Et tu celestiel Ysaïe qui en la loy de Moïse eubz esperit crestien et sembles mieus escripteur d'Evangile que annunciateur de prophecie, descripsis clèrement ceste *demonstrance* en la persecution que tu predisis sur Egypte (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 79). ... et le sceptre de Juda transferé en autrui seigneurie, qui par les visions de leurs mesmez prophetes est clere *demonstrance* que Messyas est venu. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 107). Après, quant il vint a les oindre selon la coustume de la sainte cresse, que nul ne l'apporta incontinent, par le plaisir de Dieu et *demonstrance* miraculeuse, tous estans en ce passage, d'un moment et subitement va descendre du Ciel une collombe resplandissant (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 10).

. [Épreuve judiciaire] *Demonstrance du fer chaud*. "Jugement (de Dieu) par le fer chaud": Mais, avant qu'il fust decolé, il pria sa femme que, après ce qu'il seroit mort, que elle le demonstret innocent par la *demonstrance* du fer chault. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1169).

- [En cooccurrence avec *signe*]: Car ce fu chose assez commune Qu'on vit le soleil et la lune, Les estoilles, le ciel, la terre, En signefiance de guerre, De doleurs et de pestilences, Faire signes et *demonstrances*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 142). Car pour verité, dist il, celui silence si obstiné et les ieux encline en terre et les oreilles sourdes a touz soulas et la vergoingne de regarder la lumiere sont *demonstrances* et signes d'un grans fais de menaces qui ist et sourt de tres parfont courage. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 7.3, 12). ...il se leva et fit merveilleuse beaulté de temps et paisible pour quoy celle chose fut convertie en signe et *demonstrance* [lat. *prodigium*] du ciel (MAMEROT, Romuleon, Gloss. D., 1466, 5XXXV, 170d).

- *Donner demonstrance. Faire demonstrance*. "Prouver, fournir une preuve": Berith, mon dieu, de ta puissance, Sire, nous faiz cy *demonstrance*: Par ta bonté (...) Cest homme garis... (Mir. st Panth., 1364, 347). Et aussy peut on dire que les uns et les autres ont aucunefois songes et visions qui de leurs aventures telles que elles seront leur font souvent aucune *demonstrance*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 36). Mais de sa sagece et puissance N'a pas fait encor *demonstrance*; Or ne sçay je voir qui l'empesche. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 109). CAYPHE. Aussi, a bien considerer, Il se vueult filz de Dieu le vivant Puisqu'il a semblable puissance. JHEROBOAM. Il en donne assez *demonstrance* A soy armer de tel vantise. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 274). ...mais plusieurs notables chevaliers estans à l'entour de sa personne luy conseilloyerent de n'y point couchier par plusieurs grandes *demonstrances* qui luy firent... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 198).

- *Faire demonstrance que*. "Démontrer, prouver que": LE JUIF. O saint Nicolas, ta franchise Ci soit mise Et monstree la foy promise Ainsi qu'en toy ay eu fiance! Tes miracles font *demonstrance*, Sans doubance. Que [cil] qui ont en toy fiance, Recevront ta grace promise. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 130).

C. - "Fait de démontrer, d'exposer, d'expliquer qqc.": A che s'acorde le dit d'un docteur nommé Symachus, qui dist que la *demonstrance* de vive vois est tres convenable aux choses que on

veult faire entendre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 52). Desquelles choses lesdiz legghers seront tenus de rendre bon et loyal compte et monstrier combien et quelles terres seroient demourees en leurs mains (...); lesquelx comptes avecques ladictie *demonstrance*, nous voulons estre rapportéz en la chambre de noz comptes a Lille (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1399, 411). Seigneurs en qui sens s'admesure, Sçavoir et vraye congnoissance, Par nostre simple *demonstrance* Et assez simplement bastie, Avez peu veoir une partie De la vie de Jhesucrist (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 266).

- En partic. "Explication (opposée à qqn/qqc.), remontrance" : Et aprez vindrent devers lui deux gentilzhommes qui lui demanderent congé de faire armes, l'ung à cheval et l'autre à pié (...) Tuteffoys le Jouvencel dit que (...) ce sont choses deffendues et qui ne se doivent point faire (...) Aprez ces *demonstrances*, les deulx gentilzhommes le requierent de conseil et d'aide (BUEIL, II, 1461-1466, 100).

- *Avoir* *demonstrance*. "Apprendre"((Éd.)) : DESESPERANCE. Se de mon nom vueulx demander, Briefment en aras *demonstrance*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 291).

- *Donner demonstrance*. "Montrer, indiquer" : Encores, se veulx soubstenir Que tu m'as donné *demonstrance* Du chemin que je doy tenir Tant que seray en ceste estance : (C'est le sentier de penitance Que tu donnas tout au commun :...) (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 42).

- *Faire demonstrance de qqc*. "Montrer, expliquer qqc." : Et oultre lui demandasmes où il avoit prins ledit chapperon, et pourquoi il s'estoit bouté en franchise à Saint-Severin, lequel prisonnier nous respondi que ce ne scet-il pas, et que oncques n'avoit veu ledit connestable duquel nous lui faisions *demonstrance*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 16). ...Par quoy me plaist vostre devis De parolles, vostre accointance. Sy me faittes or *demonstrance* De vostre nom et qui vous estes (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 8). Après, vous ferons *desmonstrance* De la dure desesperance A laquel Judas s'est donné Quant son maistre vit condempné. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 268). [H. G.]

DEMONSTREMENT, subst. masc. (démontrement)

[T-L : *demostrament* ; GD : *demonstrement* ; AND : *demonstrement* ; FEW III, 38a : *demonstrare*]

"Fait de montrer, preuve, témoignage" : Et se rendi au roy de France la ville d'Abbeville et la ville de Rue par leur bon pourchaz et *demonstrement*, que leur fist Hue de Chastellon, maistre des arbalestiers (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 189). Sotte chose est d'amours et grant esbatement Quant deux cuers amoureux tiennent si conjointement Que vëoir le povéz ou semblant proprement De nous deux que Amours en fait *demonstrement*. (Enfances Garin de Monglane K., p.1400, f° 33v). ...la très noble cité de Lacedomonnye (...) est cler espech lumiere et *demonstrement* de la foy et amour de femme adjointe par vray mariage... (LA SALE, Sale D., 1451, 130).

- [Suivi d'une interr. indir.] *Faire demonstrement*. "Indiquer, prouver" : ...priez Dieu devotement Qu'il nous face *demonstrement* Se c'est la main que se copa Ceste dame, si con dit a. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 86). [H. G.]

DEMONSTRER, verbe (démontrer)

[T-L : *demostrer* ; GD : *demonstrer* ; GDC : *demonstrer* ; AND : *demustrer* ; DÉCT : *demonstrer* ; FEW III, 38a : *demonstrare* ; TLF VI, 1099b : *démontrer*]

I. - "Montrer, manifester, exposer"

A. - Empl. trans.

1. "Montrer, indiquer, faire voir"

a) *Demonstrer qqc.* : Sus ces responses, li dis rois englès fist tant qu'il parla au duch de Braibant, son cousin, et li *demoustra* le mandement que cil seigneur li avoient mandet. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 141). ...et laquelle tasse il avoit recommandée estre prinse sur le Grant-Pont, à Paris, aus orfevres d'ilec ; et que pour ce que l'en lui avoit rapporté et dit que elle estoit ou Chastellet de Paris, il requeroit audit mons. le prevost qu'il lui vouldist fere rendre, en *demonstrant* des autres ses tasses d'argent pareilles à celle que perdue avoit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 348). Je t'ay *demonstré* mes mains ; a toy mon ame, ainsi comme terre sans eue. Ce sont mes oeuvres seches et terrestres que je t'ay *demonstré*, et *demonstreray* en confessant mes deffaultes, Sire. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 148). Maiz, quelque beaulté apparente que *demonstre* l'ediffice, neantmoiz il s'encline et tent de son premier estre a dechiet et a ruine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 47). Seigneurs, pour ung pou recourir De ce qui vous fut hyer monsté, Au premier vous fut *demonstré* Le baptesme cler et expert Que saint Jean prescha ou desert, Comme ministre et precurseur De Jhesuscris Nostre Seigneur. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 267). Et les escolliers qui estoient avecques Xantus, regardant Esope ainsi rire et, en risant, ses grans dens *demonstrer*, il leur sembloyt qu'ilz veoyent ung monstre (MACHO, Esope R., c.1480, 14). Affin qu'il *demonstrast* la vie et les costumes des hommes, il induit les oyseaux, les arbres et les bestes parlans. (MACHO, Esope R., c.1480, 77). LE PREVOST. Dieu puissant et misericors, Par sa haulte vertu divine, Nous *demonstre* cy ung grant signe Qui est bien digne de memoire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 148). ...Pour *demonstrer* sa haulte preference (...), Hault sur son chief ung grant poylle on coucha (LA VIGNE, V.N., p.1495, 190).

- [Le compl. est une proposition] : Et quant le matin fust venu, eulx estans a la messe, au lever du corps Nostre Seigneur, tous deux firent a Dieu devotement priere qu'il leur *demonstrast* qui ce ladre estoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 167).

- Au propre et au fig. *Demonstrer au doigt* : LA ROYNE. "Comment se preuve ?" JEHAN BOCACE. "Par vive raison et par argument qui est *demostré* au doy." (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 103). Item est apellé le "doigt de la destre main de Dieu", pour ce que ainsi que toutes choses corporeles nous les *demonstrons* au doigt, pareillement par le Saint Esperit sont demonstrees les choses espirituels pour les veoir de l'ueil espirituél. (Somme abr., c.1477-1481, 123). Et, en quelconque lieu que elle les voit [les vieilles gens] elle sciffle après eulx et, quant elle les voit courbez, elle les *demonstroït* au doy et se mocquoit ainsi d'eulx. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 230).

• Part. prés. en empl. adj. *Doigt demonstrant*. "Index" : Le posse signifie l'oroison de matines. Le doit *demonstrant* signifie l'eure de tierce. Le doit moien , l'eure de midy. (...) (Expos. songes B., 1396, 101).

- *Demonstrer à l'oeil*. "Faire voir" : Les parties qui sont contenues ou dedans [de l'ouille de la teste] ne pourras *demonstrer* a l'ueil sinon que le crane ou le test soit divisé avec une sarre selonc la rondesse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1).

- En partic. *Demonstrer* (une histoire, une piece). "Représenter" : ...Car il advient assez souvant Que plus voluntiers on retient Ce que l'on voit devant ses yeulx Et le cognoist on bea[u]coup mieulx L'entendant *demonstrer* Que ce que l'on oyt raconter. (Pac. Job M., c.1448-1478, 182). Et combien que la maniere de rimer en françois ne me semble pas moult morisier [var. : à priser], touteffois quant elle est appliquee bien et dehument à belle et convenable matiere, elle est plus agreable et asseant à *demonstrer* histoires visiblement et en personnages que aucun aultre langage, soit en latin ou en françois en prose. (MILET, Épître épilogative, éd. M.-R. Jung, 1452. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 253).

- *Demonstrer que*. "Montrer, faire voir que" : Et quant cil la senti [la cigogne] si tartela du bec grant piece et *demonstra* qu'il estoit mont courouciez (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 480). Et ceste fable *demonstre* que quiconque faict bien en sa jeunesse en sa viellesse il ne continuera point es vertus qu'il a possédé en son jeune temps. (MACHO, Esope R., c.1480, 99). Ha ! folle beste [un chien sournois], or voy je bien que tu es fol et enraigé se tu cuides que l'on t'aye donné ceste sonnaille pour tes merites. L'on la t'a baillé pour ta grant malice et pour ta traison, a *demonstrer* que tu es faulx et traître. (MACHO, Esope R., c.1480, 210).

b) *Demonstrer qqn*. "Montrer qqn" : JESUS. Amy, a quoy es tu venu ? Judas, par ung baiser polu Tu trahys cy le Filz de l'omme ! CLAQUEDENT. Sus, sus, qu'il soit prins et tenu ! Judas le nous *demonstre* en somme. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 287).

c) *Demonstrer qqn* (+ attribut). "Représenter qqn (d'une certaine façon)" : [La hochequeue au faisan :] "...Certes, la puanteur d'iceulx [de tes yeux] te rend et *demonstre* ort et abhominable devant tous." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 184). Jhesu Crist, de ceste chose moult troublé, s'apparut a lui et lui dist : "Pour quoy me pains tu si lait et me *demonstres* estre si difforme, attendu que suiz le plus bel des hommes ?..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 234).

- Empl. abs. "Manifester" : Quant li chevaux ne peut estaler ne pissier, il est sechiez et s'il n'est pas si haitiez comment il seut et quant enfles apert ou flanc, il *demonstre* puis il demort. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 395).

2. "Être signe de qqc., annoncer qqc." : Et la couronne d'or qui est sus le heulme *demonstre* II chousez : la premier sy est que Ogier est tous yssus de roys et d'empereurs ; et l'aultre est qu'il conquerat tant de royaumes sur les Sarasins, plus que ne fist oncques hommez (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 41). Maiz le Seigneur, toudiz benoit, Telz grans effectz monstre et révèle Par la carte célestie, Comme jadis, par amité, *Démonstra* sa nativité Par une clère et noble estelle (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). Gabriël, nostre chier messaige, Si tost que l'enfant dessus dit Sera né, par ung joyeux dit Soit la nouvelle *demonstree* Aux pastoureaux de la contree, Qui leurs troupeaulx gardent et veillent (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 69). Ce n'est pas estoille commune, Car les autres, de commun cours, Luisent de nuyt et point de jours ; Et ceste a toute heure se monstre. Si fault dire qu'elle *demonstre* Quelque significacion. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 73). Saveur rance et abhominable et ignominieuse *demonstre* melancolie (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 6). Ce fut mesmes le perron qui *demonstroït* la destruction du païs et ou Julius Cesar reposa après la prophecie acomplie. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 924). ...quant ce vint que le mal de la jambe lui estoit pris et duquel on le jugeoit en péril, fit à tout lez calculer sur le mal de son père pour savoir s'il en pourroit eschapper sans mort. En quoy plusieurs laborans

rapportèrent par jugement et certifièrent que non, et mirent terme préfix dedens lequel les influences de là sus *démonstroient* sa fin. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 447). Aussi les signes doivent congnoistre qui *demonstrent* fortune de mer à venir prochaine, qui appeirent tant au soleil comme en la lune, ès vens, ès oyseaulx, et meismement ès poissons. (BUEIL, II, 1461-1466, 56). Nombre composé est celui qui par deux ou plusieurs figures se peut *demonstrer*, comme 10. 12 ou 100. 164. etc. (NIC. CHUQUET, Triparty, 1484. In : Chrestom. R., 238).

- *Demonstrer que*. "Faire voir que" : ...la *demonstra* il visiblement Qu'essauciez est le cuer qui s'umilie (Mir. chan., c.1361, 183). Aussi dou pommel la rondesse *Demoustre* qu'elle est grant maistresse, Et qu'eu monde a grant signourie, Car elle donne mort et vie. (MACH., P. Alex., p.1369, 15). Or me fut advis en sommeillant que je veisse en ung païs en fresche une dame dont le hault port et seigneury maintien signifioit sa tresexcellente extraction, mais tant fut dolente et esplouree que bien sembloit dame decheue de plus hault honneur que pour lors son estat ne *demonstroït*. (CHART., Q. inv., 1422, 7).

- *Demonstrer* + inf. : Plusieurs sains de Paradis pareillement ont fait plusieurs choses longues a desclairer, *demonstrans* avoir la jurisdiction dessudicte. (JUV. URS., Verba, 1452, 362). Comment, après que le roy sçut la prise dudit bastard, il *démonstroït* estre marry, et comment il faignoït non congnoistre ce bastard. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 89).

- *Demonstrer à qqn si* + ind. : Et, pour ce, anciennement le peuple requeroit Dieu, quant bataille vouloit entreprendre, qu'il leur vouldist *demonstrer* s'ilz avoient droit ou non et s'ilz avoient riens fait contre Dieu, par quoy deussent perdre la bataille. (BUEIL, II, 1461-1466, 73).

3. "Manifester qqc., témoigner (un sentiment)" : Ne ja autrement *demoustrée* Ne leur fust leur amour, ne dite Par parole grant ne petite. (MACH., D. Lyon, 1342, 208). Se ce n'est dont par aucune aventure Que nulz ne scet ma douleur ne mon plour Fors moy tout seul, ainsi n'est creature Qui li puisse *demonstrer* ma langour. (MACH., L. dames, 1377, 156). Tel creature, dist-il, est congneue à la face comme il l'ait tousjours furieuse, et par tous les signes du corps *demoustre* son impacience et fureur de courage, c'est assavoir, le langage plain de menaces et felonnes paroles. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 30). Et en trestoutes ces choses il t'a *demonstré* grant signe d'amour (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 272). Vous autres, faictz en nature angelicque, Collauderés nostre divinité, En resonnant joyeux chants de musique Pour *demonstrer* gloire et felicité (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 5). Endoctriner je vous vueil maintenant Et *demonstrer* ma grant begnivolence Qui, en substance, va ces motz contenant (LA VIGNE, S.M., 1496, 163).

- "Témoigner que" : Et encores nagueres que quant on vouloyt faire chevalier, il prenoyt l'espee de dessus l'autel en *demonstrant* que il devoit honorer l'eglise et les personnes ecclesiastiques. (JUV. URS., T. rever., 1433, 73). ...et, quant il estoit à la messe, à l'Evangile prenoit son espée en sa main en *demonstrant* qu'il estoit prest de combatre pour la foy chrestienne et la loy de Dieu deffendre et garder (BUEIL, II, 1461-1466, 71). Comment le roy fist planter justices et supplices dedens Romme, auquel lieu fist pendre, decapiter et noyer plusieurs malfaiteurs pour *demonstrer* qu'il avoit a Romme, comme en Paris, haulte justice, moyenne et basse. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 234).

4. "Exposer, expliquer, confirmer qqc."

- *Demonstrer qqc.* : Et Charles a l'endemain oit son conseilhe ensemble et *demonstrat* la vision a eulx ; sy luy ont communement

conseilhe[t] qu'il voise en Espaigne sans targier. (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 92). Dyaletique est plus agüe A *demonstrer* chose abscondüe (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 130). J'entens doncques premierement *demonstrer* la ruine et tresbuchement de Lucifer et de ses faulx complices. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 121). ...toutesfois d'icelle [matiere], aux disciples moy enquerant, diligence mectray de *demonstrer* ce que Dieu m'enseignera. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 165). Le Roy parla et *demonstra* les grans et bons services que ses gens d'armes lui avoient fais, et que pour rien ne les voudroit habandonner (BUEIL, II, 1461-1466, 158). Car par la grandeur des creatures est congñute la puissance du Pere, et en la disposition et gouvernement des choses creés est *demonstree* la sapience du Filz, en la conservation et la beauté bien aornee des choses reluist la bonté du Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 125).

- "Faire la démonstration de qqc." : Pour plus amplement *demonstrer* le stile de l'extraction des racines secondes est icy mise la maniere dextraire la racine de 94|21|80|73|55| divise de deux en deux (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 695).

- *Demonstrer qqc. par un exemple* : Exemple nous *demonstrerons* Par l'istoyre que nous ferons De Job qui fust tant pacient (Pac. Job M., c.1448-1478, 179). Et premierement en ce chapitre il parle de la science de bien mourir. Et la *demonstre* par ung exemple sensuel et materiel... (Déclar. Hyst. S., a.1449, 192).

5. "Apprendre, enseigner qqc." : Car il n'est riens, qui à mal apparteingne, Qui en mon cuer ne soit, quand il avient Que souvenirs me *demonstre* et enseigne Vostre douçour (MACH., L. dames, 1377, 48). Se ce n'est dont par aucune aventure Que nulz ne scet ma douleur ne mon plour Fors moy tout seul, ainsi n'est creature Qui li puisse *demonstrer* ma langour. (MACH., L. dames, 1377, 156). ...le ruyseau de Perspective, qui soult et respont a toutes lez difficultés dez choses visibles ; le ruyseau d'Astrologie, qui *demonstre* et enseigne le mouvement dez estelles et dez corps celestes (Songe verg. S., t.1, 1378, 335). La .VIIe.[couleur de sentence] est supplicacion, la quelle aprent et *demonstre* a supplier et a coulourer sa supplicacion. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 88). Qui est celui qui pourroit bien enquerir et explicquier (...) que celui quy devoit racheter toutes creatures humaines et les reduire de la voye de mort et de perdicion a la voye de vie et de beatitude eternelle en enseignant et *demonstrant* la pure verité (...) ? (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 227). ...Car je foyz enuyt mon digner Pour *demonstrer* et enseigner Vostre coustume et ordonnance. (Pac. Job M., c.1448-1478, 236).

- *Demonstrer à qqn + inf.* "Apprendre (par l'exemple) à qqn à + inf." : Mon nepveu [Jésus], vous nous *demonstrés* A nous prochains faire pardon, Veu que de vostre cure ouffrés A ces grans pecheurs ung tel don ! (Pass. Auv., 1477, 217).

B. - Empl. trans. indir. *Demonstrer de qqc.* "Faire étalage de qqc." : LE .I. SERGENT. Sainct Nicolas est dangereux ; Point ne se fault en luy fier. Il *demonstre* icy de ses jeux Pour son saint nom glorifier. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 143).

- *Demonstrer à + inf.* : ...car les armes sont l'ensaigne que doivent *demonstrer* a connoistre la personne. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 500).

C. - Empl. pronom. "Se montrer"

1. [D'une pers.] "Apparaître" : Sainte vierge, je vous merci (...) Quant vous vous estes *demonstrée* A un povre boiteux hermite (Mir. femme roy Port., c.1342, 196). Sire, tu scez ma neccessité et que j'ay en abhomination signe d'orgueil et de ma gloire, lequel signe [le diadème de reine] est sur mon chief es jours que je me

demonstre, et ay che en detestation et desprisement comme ung drapeau laid et soulié ; et scez aussi que pas ne le porte es jours que je fay silence. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 416).

- [De Dieu] : Mais toutefois elle estoit moult doulche [cette amitié avec un compagnon], contrainte par la ferveur ou ardeur de samblables estudes. Mais tu qui te *demonstres* au dos de cheulx qui s'enfuient, dieu de vengeance et ensamble fontaine de misericorde (...) tu le ostas de ceste vie lors que a paine avoit il acompli ung an en mon amistié. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 271). O filles et filz de Jherusalem (...) ensemble plourez avec moy, jusques vostre bel amy debonnaire se *demonstre* a nous en sa très grande beauté (Nouvelles inéd. L., p.1452, 134). Alors tout homme le verra, Lors a tous se *demonstrera* Pour rendre a chascun son loyer, Pour les bons et mauvais payer, Ung chascun selon sa droiture. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 20).

2. [D'une pers.] *Se demonstrer + attr.* "Se montrer tel ou tel" : Es saintes places il se *demonstre* saint. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 133). ...et ceulz qui se *demonstrent* à eulx desobeissans et ne veullent assister à leur dampnable heretique entreprise, ilz les destruisent (FAUQ., III, 1431-1435, 46). ...en soy *demonstrant* insensible ou seurmonté de boisson, [ledit du Croq] respondi qu'il feroit le mieulx qu'il pourroit (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 179). ...lors ledit Poinlet, soy *demonstrant* de la responce indigné et corroussié, commança a injurier très fort ledit suppliant et le desmentir très rudement (Trés. Reth. L., t.4, 1451, 202). Il tint et fist le devoir du supplice et si rendy equité admirable attempement et ainsi il s'est *demonstré* pere misericordieux et vray legislateur (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 222). Sans nous *demonstrer* negligens De louer l'essence divine (LA VIGNE, S.M., 1496, 431).

3. [D'une chose] "Se présenter" : Et ainsi que tu oys, la prudence de cellui roy se *demonstroït* tant par le fait du gouvernement de son estat et personne comme en tous les autres generaulx affaires, si que encores sera dit cy apres. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 72). Les matières et les chapitres Se *demonsterront* par leurs tiltres. (LA HAYE, P. peste, 1426, 21). ...lesquelles choses plus clerement et plus legierement se *demonstrent* par les euvres de sa vie (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 227). Item ce se *demonstre* par exemple en nature. (Somme abr., c.1477-1481, 128). ...car ce qui est dit de Dieu ne se puet *demonstrer* par demonstration au sens, car Dieu n'a point de corps. (Somme abr., c.1477-1481, 155).

- [D'un signe] : Auquel [Cancer] l'arc celeste doulcement respondi : "Frere et ami, certes tu ne parles point honnestement ne bien, car ta voye n'empesche aucunement, attendu que jamais ne me *demonstre* que par jour et tu oncques ne monstres ta face fors de nuyt..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 96).

4. *Se demonstrer faire qqc.* "Manifester l'intention de" : Et pendant ce, aulcuns qu'on nomme Escorcheurs, ceulx de Valois, et aultres gens d'armes se *demonstroient* moy vouloir faire guerre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 392).

II. - "Faire admettre pour vrai, pour réel, prouver"

A. - Empl. trans. *Demonstrer qqc.* : Mais je vous pry et requier, o devot peuple, qui yci estes assemblez pour ouyr *demonstrer* et plaidoyer la contraire verité, la verité de nostre foy (GERS., Déf., 1400, 222). ...les euvres l'ont [le fait que Philippe de Bourgogne soit un ennemi de la France] *demonstré* et *demonstrent*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 185). ...que la mauvaise envye qu'on a sur moy puisse icy estre averée et *demonstrée* (C.N.N., c.1456-1467, 383). ...car, en ces choses, la coustume et usaige treuvent souvent plus

d'art et de nouvelles choses que l'ancienne doctrine n'en a *démonstré*. (BUEIL, II, 1461-1466, 59). LE JUIF. Saint Nicolas, si en ta place Ou tu as *démonstré* ta gloire, Ton pouoir de grant efficace, Ouvrage hault et meritoire, Selon ma petite memoire Je te remercie humblement (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 156). Savoir faisons que nous, ces choses considérées et la très grant loyauté que nostre chier et amé cousin le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, a tousjours *démonstrée* envers nous et la couronne de France, icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvent, avons, fait, commis, establi et ordonné, et par ces presentes... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 335).

- *Démonstrer qqc. à qqn* : ...pour ce que je sers de *démonstrer* clèrement et faire veoir en conscience et de fait a un chacun et chacune ses propres taches et deffaulx, me vois tu tenir en lieu de cepstre cestuy resplandissant mireuoir (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 627).

- En partic. *Démonstrer Dieu*. "Prouver (l'existence) de Dieu" : Ne aussi par verbes puet on *démonstrer* Dieu, car les verbes signifient avec certaines manieres d'inclinations du courage diverses (...) mais teles choses ne chieient en Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 156). Je te demande : es chouses dessus dictes n'est il pas *démonstré* le Filz de Dieu et l'humanité qu'y prinst estre une meisme personne, en telle maniere que icellui meisme Dieu et homme soit Dieu et homme, filz de Dieu et de la Vierge ? (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 241).

- *Experience le demonstre* : Certes en bonne paix sont tous biens enclos, selon le dit de saint Augustin, et experience le *demonstre* en ceulz qui ont paix de conscience, et par dehors on le voit qui pense aux maulz crueulz qui sont en bataille et en guerre. (GERS., Noël, p.1404, 293). De laquelle dicte prison dit Saint Pol qu'il n'y a seurté en nul des estas ne en quelconques place, si que devant est jà touchié et que experience le nous *demonstre*, meismes des mieulx fortunez et de ceulx que reputons les plus eureux (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 25). MATHATIEL. C'est ung parfait Refuge et souverain soulas Que de servir saint Nicolas. L'experience le *demonstre*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 142).

- En partic. "Établir par raisonnement" : ...mais c'est impossible naturellement, si comme je ai autre fois *démonstré* en autre science. (ORESME, E.A.C., c.1370, 504). Et en ce premier livre est, par raisons unies et congrues, *démonstré* que chouse impossible est homme estre saulvé sans Nostre Seigneur Jhesu Crist. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 162). Il leur fault leur cas remonstrer Et la gloire spirituelle Par vives raisons *démonstrer*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 329).

. *Démonstrer* + inf. : Toutes ces choses (...) monstrent celui Jhesus estre morteux et le *demonstrent* estre participans en tous nos inconveniens, qui ensuit nature humaine. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 227). Et encores pour *démonstrer* estre ung Dieu et trois personnes, il est escript par le Psalmiste "Dieu, nostre Dieu nous beneisse, Dieu nous beneie" et cet. (Somme abr., c.1477-1481, 124).

- *Démonstrer que* + ind. "Prouver que" : J'ay entrepris a l'ayde de Dieu prouver et *démonstrer*, comme advocat et ploidoyeur contre erreurs et vices, et comme estant en la chayere de verité crestienne, que Ceulz yci sont bienheureux Qui les cuers ont doloireux. (GERS., Déf., 1400, 221). Bien y apert, car par souvent louer et recorder mon nom, il *demonstre* qu'il veult, comme que soit, imprimer en cuer d'omme fermeté d'esperance (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 96). ...on peult *démonstrer* que bethonique qui est chaulde au tiers degré, elle vault en tinite d'aureille (GORDON,

Prat., c.1450-1500, III, 9). Les exemples de ceulx du temps passé suffiroient à *demonstrer* que tout l'honneur du monde est venu par conquerir et guerroyer. (BUEIL, I, 1461-1466, 52). Le premier chapitle preuve et *demonstre* que Dieux est. II. Cy *demonstre* qu'il est ung seul Dieu sans aultre. III. Cy *demonstre* que ung seul principe est. V. Cy preuve que Dieu le Pere est. VI. Cy *demonstre* que le Filz est. VII. Cy *demonstre* que le Filz est l'ymage du Pere. VIII. Cy *demonstre* que le Saint Esperit est. (Somme abr., c.1477-1481, 87).

- *Démonstrer à qqn que* : ...Vraye cognoissance leur [les alliés des Anglais] *demonstrera* que en la mort dont tu as parlé, pour laquelle ilz dient eulx estre aliés, je n'ay coulpe (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 229).

- *Démonstrer qqn* + attribut : Mais, avant qu'il fust decolé, il pria sa femme que, après ce qu'il seroit mort, que elle le *demonstrast* innocent par la demonstrence du fer chault. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1169). ...par encens le denotons Vray Dieu, et tel le confessons ; Par or nous le *demonstrons* roy Et par mierre mortel en soy (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 307).

- Part. passé [Dans un cont. jur.] (*Payer amende*) de sang *démonstré*. "(Payer une amende) pour avoir bléssé qqn" ; (littéralement "pour sang visible") : Item les diz bourgeois ne doivent paier de clameur fors que vint deniers. Item de chouse nyée et puis recognute ou prouvée sept solz d'amende. Item de sang *démonstré* ou cognut soixante sols d'amende. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 18).

B. - Inf. subst. "Preuve" : Pour cause de brevete il n'est mestier du *demonstrer*, car la playe est toute notoyre (...) et les pauvres creatures qui s'en fuient du royaume emportent le testmoignage. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 365). [H. G.]

DEMONSTREUR, adj. et subst. masc. (démontreur)

[GD : *demonstreur* ; *FEW III, 38a : *demonstrare*]

I. - "Qui montre" : Index (...) : *demonstreur* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58).

II. - Subst. masc. "Index"

Rem. Ex. de CORBECHON (*le demonstreur par ce que par luy nous demonstons*) ds GD II, 501c. [H. G.]

DEMONSTREUX, subst. masc. (démontreux)

[*FEW III, 38a : *demonstrare*]

"Second doigt de la main, index" : Index (...) : *demonstreux* (Aalma R., c.1380, 201). [H. G.]

DEMOQUEMENT, subst. masc. (démouquement)

[FEW VI-3, 22b : *mokk-*]

"Fait de se moquer, raillerie" : ...le hault mistere de l'Incarnacion du Filz de Dieu, maintenant nés, la vie et les euvres de lui, la trayson, la prinse, les *demoquemens* ou illusions et la villaine et deshonneste mort de luy (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 68). [H. G.]

DEMOQUER, verbe (démouquer)

[T-L : *demoquier* ; GD : *demoquier* ; FEW VI-3, 22b : *mokk-*]

Empl. trans.

A. - *Demoquer qqn/qqc.* "Railler qqn, se moquer de qqn/de qqc." : ...tousdiz gabant et faucefiant [var. et *demoquant*] la loy des sarrasins (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 17). [var. p.245] A l'autre parquet est comment Nostre Seigneur Jhesucrist fut présenté a Anne, prince des prestres de la loy, la ou il fut *demouqué* et frappé. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 152). Objections font les

desriseurs de nostre foy *democquans* nostre simplesse, et si dient que injure et contumelie faisons a Dieu comme nous affermons icelluy estre descendus ou ventre de femme et nés de femme (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 168). Abusés sommes droitement Et *democqués* par leurs paroles. Oncques mais ne furent frivoles Sy desplaisans a nostre cueur Ne dont heussions plus grant douleur Que nous avons. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 79). Ly sergant ont sievy Jourdain o fier talent Qui par le ville va querant hebbgement ; Li aucun le *democquent* et dient lait ["injurer"] souvent. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 505). Plusieurs aultres folz apparsoy, Qui se tiennent tous apart soy En derident et *democquant* Tout ung chacun (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 258).

B. - *Estre demoqué*. "Être trompé, abusé" : ...et ainsi se confessa par lesdiz esperis avoir esté deceue et *démoqué*. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 447). [H. G.]

DEMOQUERIE, subst. fém. (démokerie)

[*FEW VI-3, 22b : *mokk-*]

"Fait de se moquer, raillerie" : Tous les vont a *demoqueries* [les fous] De cachines, farces et riries ; Combien qu'il oit et bien le voit, Le scet, cognoit et apparcoit, Toutesfois est si indiscret, Que bien fermement en luy cret. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 429). [H. G.]

DESMORCELER, verbe (démorceler)

[GD : *desmorceler* ; FEW VI-3, 146a : *morsus*]

Part. passé en empl. adj. [D'une chose concr.] "Mis en pièces, tombé en morceaux" : ...li semble que les pilliers des avans pis des hautes voies sont *desmorcele* et descimantelz, et coule l'eaue contre val les murs. (Doc. cathéd. Troyes A., 1362, 226). [Seul ex.] [E. P.]

DEMORDRE, verbe (démordre)

[T-L : *demordre* ; GD : *demordre* ; FEW VI-3, 129a : *mordere* ; TLF VI, 1101a : *démordre*]

Empl. trans. *Demordre ses dents*. "Grincer des dents" : [Estonné, pris dans les ronces] se mist hors au mieulx qu'il peult, *demordant* ses dents pour les pointures [var. ms B] qu'il sentoit a sa char tellement que le sang en sailloit. (Percefc. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 466). [H. G.]

DEMORT, subst. masc. (démort)

[*FEW VI-3, 136a : *mori*]

"Anéantissement, mort"

- *Venir a demort* : Quant furent tuis venus, et li blans et ly nort Qui jà furent presens où l'evesque fut mort, Excepteis les garchons qui par leur vilain mort Orent pris les joweaus dont vinrent a *demort*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 627).

REM. Cf. Scheler, Gloss. Jean d'Outrem., *Geste Liège*, 18 s.v. *ademort*. [H. G.]

DEMORTIR, verbe (démortir)

[*FEW VI-3, 136a : *mori*]

Empl. trans. [Intensif de *mortir*] "Mettre à mort, anéantir" (Éd.) : Mains que contrition ait en ton cuer remort, Car c'est che qui les visces depeche, oste et mort ; Mains ly homme est de dyable decheus que tresmort ["acharné"] Est de meffaire à Dieu qui tous les mals ["les mauvais"] *demort*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 566). [H. G.]

DEMOS, subst. masc. (demot)

[FEW, Ø gr. *deinos*]

"Personne habile (et utile)" : Et pour ce, ceulz qui sont prudenz et ceulz qui sont astuz, nous les appelon *demoz*. (ORESME, E.A., c.1370, 357). Et pour utilité il quierent gens appeléz *demos* ; c'est a dire, gens de grande industrie qui soient prés de faire la volenté et le commandement des seigneurs. (ORESME, E.A., c.1370, 425).

Rem. Du gr. *deinos* "habile". [C. B.]

DEMOTIQUE, adj. (démotique¹)

[GD : *demotique* ; FEW, Ø gr. *dêmotikos* ; TLF VI, 1101b : *démotique*]

[D'une chose] "Agréable au peuple" : Et pour ce est ce chose plus politique que plusieurs participent es princeys et offices. Et est chose plus *demotique*, c'est a dire plus plaisante au peuple... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 111). ...car en olygarchie il est neccessaire que les proconsulz soient en petit nombre ou resgart de la multitude. Et pour ce est ce chose olygarchique ; mes la ou en un princey sunt ces .II. choses, ce est assavoir que lez proconsulz sunt institués sus les conseillers, je di que avoir conseillers, ce est chose *demotique* ou democratique ; mes avoir proconsulz, ce est chose ou maniere olygarchique. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 198). Mes il est manifeste que en aucun de ces princeys ou cures ne sunt pas *demotiques* ou democratiques (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 276).

Rem. Du gr. *dêmotikos* "démocratique, favorable au peuple". [C. B.]

DEMOTIQUE, subst. fém. (démotique²)

[FEW, Ø gr. *deinotês*]

"Habileté" : Et donques tout aussi comme en la partie de l'ame opinative ou raisonnant sont .II. especes, c'est a savoir, *demotique* et prudence (ORESME, E.A., c.1370, 358). Car chascune [prudence et demotique] treuve voies aptes et habiles pour son entencion ; mais *demotique* le fait par nature, et prudence par estude et tousjours a bonne fin (ORESME, E.A.C., c.1370, 358). ...*demotique* est subtilité et industrie. (ORESME, E.A.C., c.1370, 397).

Rem. D'apr. le gr. *deinotês* "habileté". [C. B.]

DEMOUDRE, verbe (démoudre)

[GD : *demoudre* ; FEW VI-3, 32b : *molere*]

Empl. trans.

A. - "Réduire en poussière, détruire (une construction)" : ...Renon fist commander que le chastel fust abatuz et *demoluz*, et ceulx le firent prestement qui a ce furent commis. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 81). Quant a moy, je conseilleye Le bouloart estre abatu, Par telle façon et par tel(le) voye, Qui fut de tout point *demolu*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 167).

B. - "Mettre en pièces" : A mort ! ribault, plain de diffame, Vostre derrain jour est venu. Soit detrenché et *demoulu* Plus menu que chair a paste. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 186).

V. aussi *démoulu* [R. M.]

DEMOULU, adj. (démoulu)

[T-L (renvoi) : *demoudre* ; GD : *demoudre (demoulu)* ; FEW VI-3, 32b : *molere*]

[Du plâtre d'une construction] "Réduit en poussière" : ...le planchié de la chambre ou led. comptouer siet, a esté renfourmé et fait de plastre sur certaines aes qui encores y sont, pour cause que le

plastre qui paravant y estoit estoit *demoulu* et tout rompu (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 83).

- *S'en aller à demoulu*. "Partir en poussière" : Tout y despendent, quant qu'il ont, Et ne savent ou il en sont : Tant soutilment sont agrappis Qu'i n'y voient goucte. (...) Et ne leur demeure argent ny peautre Que tout n'y voyse a *demoulu* (Pipée R., c.1470-1480, 175).

V. aussi *démoudre* [R. M.]

DEMOURIR, verbe (démourir)

[FEW VI-3, 134a : *mori*]

Empl. intrans. [Intensif de *mourir*] "Mourir, dépérir" : Quant li chevaux ne peut estaler ne pissier, il est sechiez et s'il n'est pas si haitiez comment il seut ["comme d'habitude"] et quant enflés apert ou flanc, il demonstre puis il *demort*. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 395). [H. G.]

DESMOUVABLE, adj. (démouvable)

[GD : *desmovable* ; FEW VI-3, 167a : *movere*]

"Que l'on peut écarter, éloigner" : ...elle [la paix] est conforme à divine tranquillité et égale à la mesure de éternel repos non jamais *desmouvable*. (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 378).

V. aussi *démouvoir* v. Lexiques [H. G.]

DESMOUVOIR, verbe (démouvoir)

[T-L : *desmouvoir* ; GD : *desmouvoir* ; FEW VI-3, 167a : *movere*]

I. - [Le préf. *des-*, issu du lat. *dis-*, exprime la valeur de séparation] "Détourner, éloigner"

A. - Empl. trans.

1. Au propre "Éloigner, écarter qqn" : Et lors lui qui parle, qui estoit dehors (...) retourna audit deffunct, qui estoit à son huis, et le mist dedens son hostel, et fist traire une choppine de vin, affin de le *desmouvoir*, et qu'il ne alast hors (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 413). ...et se aultres le vouloient faire [porter un jugement cruel], *desmouvez* les et appart leur remonstrez. (JUV. URS., Nescio, 1445, 470). ENVIE. (...) Pensés pourtant que se ce lyon happe, Je luy seray a oultrage importune Et si n'y a de vous dames nesune Qui le puist lors *desmouvoir* de ma trappe. (Lyon cor. U., 1467, 42).

2. Au fig.

- *Desmouvoir qqn*. "Ébranler, dissuader qqn" : Sur quoy fu deliberé que aucun, ou aucuns des seigneurs de ceans alassent audit duc le *desmouvoir*, combien que ledit president se presentast d'y aler en sa personne. (BAYE, I, 1400-1410, 249). ...lesdis Aussent et Bourgois le embrasserent et retindrent tant qu'ilz pourrent, en le cuidant *desmouvoir* et lui disant qu'il se deportast et alast paisiblement avec eulx (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 232). Toutesfoiz, ce ne la *demeut* point ne destourna qu'elle ne fust deliberée et arrestée d'entretenir sa promesse. [Une femme a compris le véritable sens de la règle de vie qu'elle a promis de suivre] (C.N.N., c.1456-1467, 578). Et, pour vous *desmouvoir*, se aucune voullenté en avez, vous vueil dire et touchier en presence aucunes des imperfections, doubtes et corruptions qui se font à la court, et meismement des envyes, merencollies et desplaisirs qu'on y prent, et les causes pourquoy (BUEIL, I, 1461-1466, 46). Je ne scay qui vous a *demeue*, Ne qui vous [a] ainsi polue, Veu que vous estiés si puissant (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 480). Et j'ose affermer par exprés Que, pour peine a mort recevoir, On ne m'en saura *desmouvoir* D'entretenir sa compaignie. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 665). ...et moy present, avoient aydé à *desmouvoir* ledict

duc Charles, le quel vouloit destruyre grant partye de ladite ville. (COMM., II, 1489-1491, 190).

. *Desmouvoir le peuple*. "Calmer (l'émeute de) le peuple" : ...car il courut à la cloche de la ville et la sonna, et y vint grant peuple. Mais Flavay y estoit fort craint. Aussi y avoit gens d'auctorité qui *desmurent* le peuple. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1454, 440).

- *Desmouvoir qqn de (faire) qqc*. "Détourner qqn de qqc., le dissuader de qqc." : Mais cil dit que "de cel affaire Nul ne le *desmouvra*, sanz faille, Et, deust mourir, faut qu'il y aille !" (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 36). ...en celle loy il estoit nez et en icelle il entendoit vivre et mourir, et que aulcune chose il ne seroit qui le peust *desmouvoir* ne oster de celle loy judaïque. (PREMIERFAIT, Décameron, 1414. In : *Chrestom.* R., 66). ...afin de les *desmouvoir* d'entreprendre ledit passage par les pays de nostredit seigneur (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 37). Et bien seroit maudit celui qui les *desmoveroit* ou se voudroit travailler de les *desmouvoir* de ce saint et louable propos. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 134). Quant Edea, sa maistresse, oy la volemté de la pucelle, et que par nulle remonstrance ne le porroit oster ne *desmouvoir* de son amour a amer Loys de Gavres, elle, que moult estoit sage et soubtille, regarda en soy... (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 110). Or voy je bien, ma dame, qu'il fault recommencier a luictier et qu'il n'est excuse tant soit raisonnable qui vous en peust *desmouvoir*, et puis qu'il vous plait j'en suis contens. (LA SALE, J.S., 1456, 283). A quoy la dite dame pour ses replicques disoit qu'elle ne vouloit pas le retraire [son ami] hors de religion ne le *desmouvoir* de son entreprise (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 168). ...et, posé ores que son oppinion eust esté la meilleure, si vouloit-il [le roi Amydas] prendre celle de son conseil, affin qu'ilz lui aidassent de meilleur cuer à soustenir ses affaires contre ses ennemyz ; et tint l'oppinion telle qu'elle avoit esté. Mais il y eust aucuns ambaxadeurs particuliers qui le *desmeurent* de sa bonne volenté (BUEIL, II, 1461-1466, 231). ...mais l'Empereur et les princes d'Allemagne descendirent à val le Rin et vindrent à Malines, si courrouce et en si grant malvuillance contre ceulx de Bruges et de Gand, qu'il n'estoit pas au Roy des Rommains de les *desmouvoir* de faire guerre, et commença la guerre plus forte que devant de tous coustez (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 294-295). Et, pour ce que ilz congnoissoient la condition du roy Achab tele qu'il ne ouoit pas volentiers choses qui le *desmeussent* de ses desirs, et que ilz le veoient enclin a ceste guerre qu'il vouloit entreprendre, ilz respondirent ce qu'ilz sçavoient qu'il desiroit de oyr. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 167). Et depuis qu'il y eut largement gens d'armes dedans, il le voulut faire, qui eust esté mettre tout son ost en peril ; et à grant peine l'on peüt-l'en *desmouvoir*. (COMM., I, 1489-1491, 236). ...qu'il luy avoit dit, en faisant leurs remonstrances pour le *desmouvoir* de ceste guerre, que contre eulx ne povoit riens gagner (COMM., II, 1489-1491, 106). Le roy la voulut *desmouvoir* du mariage dont j'ay parlé de ses deux filles, mais elle s'en excusoit sur les filles, lesquelles y estoient obstinées. (COMM., II, 1489-1491, 127).

- *Desmouvoir qqn que* + subj. "Empêcher qqn de" : Et se vous ne le puez *desmouvoir* qu'il ne vous courrouse, gardez que vous ne vous en plaingniez a vos amis ne autre, dont il se puist apparcevoir (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 112). ...entre les autres exemples, qui en pourroient estre diz, une fois avint que un chevalier de sa court donna une buffe à un sergent, faisant son office, de laquel chose à tres grant peine pot estre *desmeu* le roy par priere de ses plus amez princes, que ycellui chevalier n'encorust la loy et rigueur de justice (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404,

60). Toutesfoiz, ce ne la *demeut* point ne destourna qu'elle ne fust deliberée et arrestée d'entretenir sa promesse. (C.N.N., c.1456-1467, 578). Mais la grant seduction que par vous luy fut faite ne l'en peust oncquez *desmouvoir* qu'il n'alast vers vous soubz esperance de la fiance qu'il avoit en vous, non precogitant le dangier où il se mist d'estre entre voz mains (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 262).

- *Desmouvoir qqc.* "Détourner, enlever, supprimer qqc." : La vi, bien m'en doit souvenir, Les ordenemens qu'ilz faisoient, Dont les aucuns me desplaioient Jusqu'au plourer, et se peusse, Voulentiers leurs cours *desmeusse* D'aucun cas et de certain lieu, Mais qu'il n'en deust desplaire a Dieu (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 93). Pour la leauté Abraam de son hoir Ne se pot onc de son cueur *desmouvoir* Qu'Isaac son fils ne fut sacrifié, Cy comme Dieu luy avoit ordonné. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 4). La il espreuve sa vertu, il monstre sa vraie bonne inclinacion, et ne *desmeut* point sa noble ancienne nature que prise a ou tronc la ou il affecte comme veullant sievir tousjours honneur et leal devoir et mettre Dieu et toute equité pardevers lui. (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 152). Mais avons esperé tousjours Qu'il feust le vray Emanuel Qui le royaulme d'Israël Devoit oster de servitude Et *demouvoir* la charge rude Qui le travaille sans besoin. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 921). Et, outre plus, ledit patriarche dist qu'il y aideroit fort de sa part et que, s'il veoit que aucun bruit fust, il se trouveroit aux fenestres pour *demouvoir* les entreprinse qui verroit et leur droit que tous se feroit du vouloir du roy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 185).

B. - Empl. pronom. *Se desmouvoir de qqc.*

- Au propre "S'eloigner de qqc." : ...car tant estoit le garson [qui feignait d'être sourd-muet] asseuré et si fortifié de doctrine mauvaise de son maistre qu'en boutant le feu à une couleuvreine joignant ses oreilles, ne s'en *desmeut* onques, car avoit oy mesme qu'on l'avoit menascié de l'esprouver par ce party (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 300).

- Au fig. "Se détourner (de), renoncer (à qqc)." : ...elle, considerant et advisant en soy, sans aucun enseingnement de quelque personne que ce fust, que se icellui sire de Novion veoit icellui filz, qui estoit moult bel enfant et le resambloit assez de figure, se pourroit *desmouvoir* de sa volenté et dure responce dessus dite à elle faite, se parti de la ville de Paris, et ala en la ville de Rouen, en l'ostel de son pere, querre sondit filz (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 127). Saige est qui folie encomence Quant deppartir s'en scet et veult ; Mais il a faulte de science Qui la veult conduire et ne puet. Qui par conseil ne se *desmeut*, Desespoir se met de sa suite ; Et tout le bien qu'il en requeult, C'est de mourir en la poursuite. (CHART., B. Dame, 1424, 349). ...quant elle fut en la forest, les quatre chartreniers se *desmeurent* de leur mauvaise volenté et eurent (...) grant pitié d'elle (Cleriadus Z., c.1440-1444, 385). Le duc arréement se maintenoit tousjours en son commun pays ; et pour brouillis, ne pour chose qu'il vist, ne oyst, ne çà, ne là, ne se *desmut* oncques en riens. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 92). ...ne luy avoit osé bailler l'escu, doubtant qu'il ne la tuast, comme elle encores en doubtoit, et ne se vouloit *desmouvoir* de ceste doubte [Terrorisée par la virilité de son mari, la jeune épousée s'est refusée à lui] (C.N.N., c.1456-1467, 501). ...c'est assavoir que ung chief ne se doit *desmouvoir* de la raison, tant en justice que en ordonnance de bataille, quant une foys il a bien deliberé par son bon conseil ce qui se doit faire et qu'il est lui-mesme de ceste oppinion. (BUEIL, II, 1461-1466, 204). Or avoit il [le duc de Bourgogne] son fait tout pratiqué et pourveu a tout, et ja soit ce que du costé du roy il estoit tout ordonné et avisé (...) que Xm chevaux devoient descendre en

Bourgoingne, Xm en Picardie et Xm en Lucembourg, et tous en ung flot et en ung terme, qui dure chose estoit et espoentable, toutevoies oncques ne s'en *desmeut* ne n'en fit estime, ains y savoit remede et deffence alencontre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 308). Il vous en fault tout *demouvoir* [de vos amours], Et une autre leçon aprendre Avant qu'on vous puist recevoir En la religion ne prendre. (Amant cord. M., 1490, 15).

- *Estre desmu de (faire) qqc.* "Être dissuadé de (faire) qqc." : ...on ne feust ja pour ce *desmeu* de combattre, car ilz estoient bien encouragiez et garnis de bons courages avecquez la fiance de Dieu qui lez aidera et confortera a deffendre Sa Sainte Loy. (Comte Artois S., c.1453-1467, 89). Et touteffois puis je estre assés *demeue* Par exemples de plusieurs nobles dames Qui ont amé, c'est chose bien congneue, Les estrangers et perdu los et fames. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 44). ...mais oncques pourtant ne fut de son bon courage *desmeu* ne changé, ains dist a soymesmes qu'il prendra en gré ce qu'il luy pourra advenir (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 187).

II. - [Le préf. *des-*, issu du lat. *de-* exprime la valeur d'intensité]

A. - Empl. trans. "Secouer, frapper" : Il fut prins par le dit Vincent et *demeu* si rudement qu'il ne ot onques puis bien et tellement que mort en ensuit (Arch. Nord, 1450, B 1684, f° 101, IGLF).

B. - Empl. pronom. *Se desmouvoir.* "Se mettre en mouvement" : Les messes dîtes, on sonna secondement les tronpetes. Adont se *desmuerent* toutes gens (...) Au tierch son de la trompette dou roi, on fu tous pres, on monta a cheval, on se departi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 141). [H. G.]

DEMPETER, verbe (dempeter)

[FEW, Ø lat. *demptum*]

Empl. trans. "Excepter" : O Marcellin, que je te plains, Que tu ne gis en sainte terre Et qu'on ne te prent et enterre. Tu as anathematisiet, Pour vergoigne de ton pechiet, Cil ou celle qui metra main A recoeillir ton corps humain, Sans *demter* parent ne parente. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 201).

REM. Du verbe lat. *demere* "ôter, enlever", cf. *ex-empter*. [H. G.]

DEMPUIS, prép. et adv. (dempuis)

[GD : *dempuis* ; FEW IX, 244a : *postea*]

[Domaine temporel] (Synon. de *depuis*) : ...et *dempuis* ont ceus abbe et couvent et leurs predecesseurs toutes foiz et quant leur a pleu, par leur droit, landes et places delivres de boes dedans les metes et leues de celle forest, escaubue, centure, gaignie, manouvre et leve les levees et emolumentz jusques a present (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1348, 109). ...et *dempuis*, l'une desdites mesons soit chaete en ruine, et ledit Richart soit tenu par devers lesdiz religieux ou les suppléantz, comme il lour pleust, à aidier à refaire ladite maison (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1382, 189). Sur quoy bouta Pierres Salemon X l., et *dempuis* bouta Eon Leroy X l. de rabat ; pour ce que fut le derain bouteur... (Comptes Lamballe C.-L., 1423, 150). ...où paravant la demolition d'icelles les subgetz d'iceulx à qui appartiennent lesd. places avoient accoustumé à faire guet et poyer assens, ce que *dempuis* icelles demolitions a été tiré à consequence (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 414). ...le grant fossé, qui anciennement rompit et *d'empuis* fut reprins et restoupé et enquel il a encore apparence de pieux dud. estoupement (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1459, 351). Or entendez quelle fut sa

venue : Point n'arriva, comme meschante, nue, Mais richement de vestemens aornee Et descendit en une belle nue, Par ung doulx temps, d'une pluye menue : *Dempuis* ne vy la pareille journee. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 17).

Rem. Doc.1396 (*dempuiz*), 1408 (*dempuis*), 1429 (*dempuis*) et 1467 (*dempuix*) ds GD II, 505a. [R. M.]

DESMURER, verbe (démurer)

[T-L : *desmurer* ; GD : *desmurer* ; GDC : *desmurer* ; FEW VI-3, 244a : *murus*]

A. - "Démolir (un mur, un ouvrage maçonné)" : Dehors des gons mirent bas leurs grans portes Et par maincts lieux furent murs *desmurez* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 224).

- Part. passé *Cité desmuré*. "Cité dégarnie de murs"

Rem. Doc. ds GD II, 614b.

- En partic. "Abattre un mur qui a été construit pour boucher une ouverture ; rouvrir (une ouverture)" : ...le jour saint Mathieu ensuivant, [fut] deffermée la porte Saint-Martin qui avoit esté murée par commandement des bande, et par eulx fut faicte *desmurer* (Journal bourgeois Paris T., 1413, 45). Item, (...) vint le connestable à Paris et admena sa femme, (...) et entrèrent par la porte de Bordelles qui nouvellement avoit esté *desmuré* (Journal bourgeois Paris T., 1436, 328). ...et toute la nuit fist *démurer* les portes de la dite ville pour saillir sur les Gantois à la venue du comte d'Estampes. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 243).

- Empl. pronom. à sens passif

Rem. (*Et lors se desmura la porte.*), J. DE COURCY, Hist. de Grèce, 1416-1422 (ms. du XV^e s.), ds GDC IX, 347c.

B. - "Desceller, démonter (les pierres d'un ouvrage maçonné)" : Et veismes adont que sur l'un d'iceulx gregniers, ainsi comme ou milieu en montant, avoit certains ouvriers massons qui a force *desmuroient* les grosses pierres taillées qui font la couverture desdits greniers [les pyramides], et les laissoient devaller a val. (Voy. Jérus., c.1395, 66).

C. - *Desmurer qqn*. "Sortir qqn (d'un enfermement), le délivrer"

Rem. Doc. 1444 (*Comme Jehanne, femme de Philippot de Culan, pour son petit gouvernement et impudicité, fu emmuree jusqu'a ce que du consentement d'icellui Philippot, elle fu desmuree et baillee a ses amis.*) ds GD II, 614b.

- [Dans un contexte fig.] : Quant ce conseil m'eut si asseüré Que je m'osay a Amours appoier, Il n'y eut plus : en moi fut *desmuré* Quantques paour eut fait prendre et loier. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 29). [H. G.]

DEMURMILLER, verbe (démurmiller)

[T-L : *demurmillier* ; GD : *demurmiller* ; *FEW XVI, 582b : *murmulôn*]

Empl. pronom. [Intensif de *murmiller*] "Se mettre en émoi" : Et le cité d'Orliens fort se *demurmilla* Quant il oïrent dire que tel gent avoit la ; Mais il orent paour, a ce qu'on me conta, Sy que ly plus de gens de le cité wida Et ly aultre partie sur le marquet s'arma (Hugues Capet Lab., c.1358, 247). [H. G.]

DEMUSSAILLE, subst. fém. (demussaille)

[GD : *demussaille* ; *FEW VI-3, 195a : **mukyare*]

En demussaille. "En cachette"

Rem. GUILL. DIGULL.ds GD II, 505b (*en demussailles*). Leçon *en mucailles* ds GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum.* S., c.1330-1331, 260. V. *mussaille*. [R. M.]

DEMUSSER, verbe (démusser)

[T-L : *demucier* ; GD : *demucier* ; AND : *demuser* ; FEW VI-3, 195 : **mukyare*]

I. - Empl. trans. "Cacher, dissimuler" : ...Et celle *demussoit* Son visage, et pour ce le baissoit Que trop grief plour durement la pressoit, Ne vouloit mie Qu'aperceussions que larme ne demie De l'ueil gitast ne qu'elle fust blemie. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 187-188). Et ainsi fut fait, iasoit que lesd. maroniers en *demusserent* le plus qu'ils peurent, et d'artillerie et d'autres choses qu'ils leur eust esté depuis bon besoing (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 14).

II. - Empl. pronom. "Se cacher" : Et quant messire Joffroi de Malatrait vit que il ne leur porroit brisier ne oster leur oppinion, il se parti desconneus de Vennes et s'embla et *demucha* et s'en revint vers Hainbon. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 227). ...ils et si monne estoient (...) *demuchié* et repus, car il quidierent bien, tel fois fu, a estre tout pris et perdu (FROISS., Chron. D., p.1400, 78). Li haros et li cris s'esleva. (...) Si se commenchièrent toutes gens a *demuchier* et a fuir cha et la. (FROISS., Chron. D., p.1400, 352). ...mais pour ce qu'elle aperceut ylec appliquer plusieurs personnes, elle se *demuca* et absenta. (Paris domin. angl. L., 1424, 133). Comme doncquez m'as tu ainsy delaissé, et pour quoy m'as esté si lointaine que a poy suis succumbé en la fosse de desespoir, pour ce que tu t'es *demucee* de moy au besoing (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90). Par quoy iceulx supplians, (...) cuidans que par le moien de ladicte restitution faicte ainsi volontairement que dit est, la justice n'y eust que veoir, ne s'en fuirent ne *demucèrent* aucunement de dessus leurs heritages, où ledit suppliant faisoit fere sondit labour (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1433, 254). Jehan Simon dit d'Arras, (...) se absenta et *demuca* en nostre dicte ville de Paris. (Paris domin. angl. L., 1434, 349).

III. - Inf. subst. "Fait de se cacher, de se mettre à l'abri" : Oncques nulz n'en retourna, se il ne fut varlet qui se sauverent au *demuchier*, entreus que les aultres se combatoient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 198). [R. M.]

DEMUCETTE, verbe (démussette)

[*FEW VI-3, 195 : **mukyare*]

"Cachette"

- *En demucette*. "En cachette" : Avint ung jour que un loup appella a soy furtivement et en *demucette* l'un d'iceulx aigneaux et auquel il dist : "Je convoite te condouloir (...)" (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 267). [H. G.]

DEMUÇONS, adv. (démussons)

[T-L : *demuçons(a)* ; GD : *demuçons(a)* ; FEW VI-3, 195b : **mukyare*]

À *demuçons/en demuçons*. "En se cachant, en cachette" : A ceux du bois font maint tourment, Car auprès d'illoec en bussons S'embussoient a *demussons* (Pastor. B., c.1422-1425, 137). Il y a cy ung jeune enfant Qui porte icy en *demussons* Cinq pains et deux petiz poissons (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 173). Helas, se tant peussions miner Que dedens la cour entrissons Secretement en *demeussons*, Nous veissons au moins la conduite Et comment mal sera conduite La sentence sur l'innocent. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 257). [H. G.]

DESNATTER, verbe (dénatter)

[FEW VI-1, 505a : *matta* ; TLF VI, 1105a : *dénatter*]

Empl. trans. "Retirer les nattes (qui recouvrent les murs d'une pièce)" : ...à Enart de Trye, natier, demourant à Paris, pour

avoir natté (...) les deux chambres de l'Ostel de ladicte ville, où se tiennent mesdits seigneurs dudit hostel, et pour avoir *desnaté* lesdictes deux chambres (...) et mis les nates en sauf ès greniers dudit hostel 8 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 246). Pour avoir natté à la Saint Remy 1450 les chambres de l'Hostel de ladicte ville, et icelles avoir *desnattées* à la Saint Jehan ensuivant 1451, et icelles avoir renatées à la Saint Remy ensuivant, qui est le temps de ce present compte, pour ce, payé à Enart de Trye, natier, qui a accoustumé avoir pour chacune fois qu'il les nate et *desnate* 4 s. p., pour ce à luy payé pour ledit temps 12 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1450-1451, 748). [E. P.]

DESNATURANCE, subst. fém. (dénaturance)

[Ø]

"Attitude contraire à la nature" : ...on [n']entendoit aultrement, fors que le roy deust finer sans remede et non evader de mort, dont par la joye que le filz fit du pere trop decouverte, et par aulcunement la legierté du duc, qui trop astif, ce sambleroit, adhera a la *desnaturance* de l'autre par soy mettre sus, toute France en devint a estre pleine. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 329). [M. M.]

DESNATURE, subst. fém. (dénature)

[GD : *desnature* ; FEW VII, 47b : *natura*]

"Caractère dénaturé" : Et sachiez que cent fois mourir Vouldroie, avant que *desnature* Fust en moy a tel desmesure Que mon cuer a Loiauté droite Ne se tenist, car, je vous jure, Tout doit perdre qui tout convoite. (Cent ball. R., c.1388-1396, 136). [R. M.]

DESNATUREL, adj. (dénaturel)

[T-L : *desnaturel* ; GD : *desnaturel* ; AND : *denaturel* ; FEW VII, 51a : *naturalis*]

A. - [D'une pers., de son comportement] "Dénaturé, pervers" : Alas ! beau Sire Dieux, coment puisse jeo estre si malveis et si *desnaturel* qe jeo ayme meultz un poi de bien qe vous (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 45). ...c'est la chalyn de peccché qe me tient si fort et si continualment qe le peril de mort est trop grant, et trop *desnaturel* est, qi bien [saveroit] voir les grandes naturesces qe luy douz Jesus nous ad moustree bien sovent - et uncore avons grande bosoigne et pur nostre desnaturesece q'il ne cesse pas de la sue. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 148). ...deshonnestes et *desnaturelz* embracemens (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 101). Amours (...) Par Fausseté fait tourmenter Ceulx qui sont si *desnaturaulx* Qu'a ses euvres [de *contraliër vers Amours*] sont communaulx (Cent ball. R., c.1388-1396, 98).

Rem. Cf. AND, s.v. *denaturel*. GD II, 614b-c.

B. - [D'une chose]

1. "Qui est contraire à l'ordre naturel, contraire à l'ordre des choses" : Et donques toutes foiz que monnoie apporte frui et gaing de monnoie et autrement que en la expensant en son usage naturel et que denier engendre denier, ce est chose *desnaturele* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). Or appert clerement par cest exemple que quant a ceci ne a force ne quelcunque difference se cest honme commence maintenant estre ainsi meu ou se il commença passé a mil ans, ou se il a esté ainsi meu sanz commencement, car, comment que soit, se il estoit meu circulairement l'autre voie, ce seroit ordre *desnaturel*, comme dit est : Ordo preposterus. (ORESME, C.M., c.1377, 322). Et posé que il peust estre fait plus chaut par aucune cause forainne et dehors, ceste chaleur adjoustee seroit *desnaturelle* et pour nient ou sans cause final (ORESME, C.M., c.1377, 402). Et aussi comme santé est

en une maniere et les maladies sont diverses, semblablement mouvement naturel est un et mouvement *desnaturel* ou hors nature peut estre en moult de manieres. (ORESME, C.M., c.1377, 602). Si comme se maladie est *desnaturele* a corps humain, il convient que son contraire, ce est santé, lui soit naturel (ORESME, C.M., c.1377, 602). Cest esclipse est *desnaturel* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 348).

Rem. Ex. d'a.fr. (dont MONDEV.) ds T-L II, 1655-1656. GD II, 614b-c.

- *Desnaturel* à qqc. "Contraire aux besoins naturels de qqc." : Une femme grosse ou aucun malade mangera charbons ou choses *desnaturelles* a corps humain (GERS., Gourm. II, G., 1402, 1402).

2. "Qui est contraire aux aspirations naturelles des personnes" : ...un tel desraisonnable, tres deshonneste et *desnaturel* traictié (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 124). Se doit garder le prince de ne marier ne filz ne fille maugré les peres ne les meres et parens, car ce seroit deshumaine chouse et *desnaturelle* de ouster de puissance au pere et a la mere qui ["qu'ils"] ne marient leur enfant a leur plaisir (Traité politique C., c.1492-1493, 153). [R. M.]

DESNATURELLEMENT, adv. (dénaturellement)

[GD : *desnaturelement* ; AND : *denaturelement* ; FEW VII, 51a : *naturalis*]

"D'une manière qui est contre nature" : Innaturaliter (...) *desnaturelment*, contre nature (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 241). [R. M.]

DESNATUREMENT, subst. masc. (dénaturement)

[GD : *desnaturement* ; FEW VII, 47b : *natura* ; TLF VI, 1107a : *dénaturer (dénaturement)*]

"Action contre nature" : ...Dieu t'a séparé et desjoint d'un cruel homme qui te pouvoit mener à *desnaturement* (...), après ton coeur ammoly par divine oeuvre, tu es revenu à ta nature, tu as donné cès et espargne à ta fureur (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 222). ...il sembleroit que porter devroit charge de rébellion et de *desnaturement*, et non pas fame juste et mérite d'avoir esté si léal et si humble François (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 9). [R. M.]

DESNATURER, verbe (dénaturer)

[T-L : *desnaturer* ; GD : *desnaturer* ; GDC : *desnaturer* ; AND : *denaturer* ; FEW VII, 47b : *natura* ; TLF VI, 1106a : *dénaturant* ; TLF VI, 1106b : *dénaturer*]

I. - Empl. trans.

- "Changer (en mal) la nature de qqc., pervertir" : Et quant uns maus consaus est volentiers oïs, Il *desnature* un cuer qui doit estre gentis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 262).

- "Troubler la santé de qqn" : Joie le het, ma dame li est dure, Et, pour croistre mes dolereus meschiés, Met dedens moy Amours, qui est mes chiés, Un desespoir qui si mal entechiés Est que tous biens ha de moy esrachiés, Et en tous cas mon corps si *desnature* Qu'il me convient morir malgré Nature. (MACH., Motés, 1377, 501). Car leur propre nature et leur propriété [des choses dont use la magie] est d'entosiquier et de *desnaturer* le corps et la complexion de la personne qui en gousté ou qui de leur vertu est atteinte et infecte, ains enveniment et transmuant aussy le sens et la pensee. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 95).

- "Rendre impuissant"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

II. - Empl. pronom. [D'une pers. ou d'une chose] "S'éloigner de l'état naturel, perdre ses qualités naturelles,

dégénérer" : Car nourreture, Si com on dit, veint et passe nature, Et toudis va, s'il ne se *desnature*, Li leus au bois ; c'est la verité pure. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 95). Servir, Chierir, Obeir Tous jours, Sans faire faus tours, S'Amours ne se *desnature* (MACH., Les lays, 1377, 387). Derechief celle conjunction ["monogamie ou polygamie"] est meilleure laquelle s'encline plus a nature. Car, en tant que une chose se nature plus, en tant elle est milleure, et celle qui se *denature*, pyre. (Songe verg. S., t.2, 1378, 216). ...et toutes ses concupiscences refrener et sousmettre, et qu'il [l'homme] se desgenere et *desnature* quant il fait le contraire, car il laisse la vie propre a home pour vivre come beste (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 484). Par assez d'exemples puez tu congnoistre que par nature sont femmes sobres, et celles qui ne le sont se *desnaturent*. Ne plus lait vice ne puet estre en femme que gloutonnie (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 655). Noble homme se *desnature* Et procure A son sang deffigurer, Qui s'arme en querelle obscure, Faulse et sure, Pour pratique procurer (CHART., B. Nobles, c.1424, 399). Helas ! trop se *desnature* Qui se livre a poureture, Et son ame a l'enventure, Quant infortune contraire Le fait traire A son corps deffigurer. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 21).

- [D'une pers.] "Agir contre (sa) nature" : "Dès que mes sires par ci chace, Pas ne doy chacier sus sa chace." Et puis Nature li enseigne Tant qu'il en congnoist bien l'enseigne. Dont cils moult se *desnatura*, Quant ad ce se desmesura De l'aigle sousprendre et traïr. (MACH., D. Aler., a.1349, 359). Voullés que me maintiegne en guise de truant ? On diroit que j(e) yroye mon corps *deznaturant*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 219). ...que sujet se *desnature* Tant que jugement doie rendre Contre son seigneur (Mir. ste Bauth., c.1376, 145). Et bon sanc ne se doit mye *deznaturer*. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 569). Bien seras aultrement trahy Se ta femme ne *desnature*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 88). Tout ce leur vient selon cours de nature, Sans que nully en rien se *desnature* (LA VIGNE, S.M., 1496, 332).

III. - Part. passé en empl. adj. *Desnature*

A. - [D'une chose] "Qui est contraire à l'ordre naturel, contraire à l'ordre des choses" : Trop est chose avanturee Prendre mort *desnaturee* Pour loz de poy de duree, Qui dechiet. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 100). Et par avant et depuis, durant ledit moys, furent faictes grandes et merueilleuses chaleurs et les plus extremes que homme eust veu en sa vie, qui sembloit chose moult estrange et *desnaturee*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 187).

B. - [D'une pers., d'un animal] "Dont le comportement est contraire à l'ordre naturel" : Et dist qu'oiseaux qui n'a doubance De l'aigle selonc sa puissance, Qu'il est fols et desmesurez Ou il est tous *desnaturez*, Aussi com uns homs hors dou scens Qui oseroit par son forsens Un roy ou le pape assaillir, S'il pooit jusqu'a euls saillir... (MACH., D. Aler., a.1349, 359). Si est force de dire que ceulx sont *desnaturez*, qui au commun besoing et pour le salut de leur paiz et seigneurie n'efforcent leur povoir, et mieulx veulent soy laisser perdre avecques la chose publique que pour icelle soy exposer a peril. Donc pouroit il sembler que la loy de Nature (...) seroit plus parfaitement es bestes mues que en vous autres, et que vous seriez trouver plus *desnaturez* que elles, qui n'ont pas entendement de raison, quant les oyseaulx au bec et aux ungles defendent leurs nits et les ours et les lyons gardent leurs cavernes a la force de leurs gris et de leurs dens. (CHART., Q. inv., 1422, 11).

- En partic. "Qui a perdu ses sentiments naturels d'humanité" : Sire, j'ay vesqui longue espace En orgueil (...) com le pire Du monde et plus *desnature*. (Mir. parr., 1356, 41). ...et se il n'estoit ainsi, je seroie li plus faus et li plus mauvais, li plus traitres

et li plus *desnaturez* que onques fu (MACH., Voir, 1364, 152). Se nous tenons Que de fame nous naissons et venons Et par elles noz joyes maintenons, Grans et nourris et bons en devenons, Et que Nature Nous en donne naissance et nourreture, Amendement, joye et bonne aventure, Dont devons nous les amer par droitture ; Et sommes faulx, *Desnaturez*, vilains et desloyaulx Desvergondez, mauvais et bestiaulx S'en fait n'en dit nous pourchassons leurs maulx. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 176). [R. M.]

DESNATURESSE, subst. fém. (dénaturesse)

[T-L : *desnaturece* ; AND : *denaturesce* ; FEW VII, 47a : *natura*]

"Ingratitude" : ...c'est la chalyn de pecché qe me tient si fort et si continualment qe le peril de mort est trop grant, et trop *desnaturel* est, qi bien [saverait] voir les grandes naturesces qe luy douz Jesus nous ad moustree bien sovent - et oncore avons grande bosoigne et pur nostre *desnaturece* q'il ne cesse pas de la sue. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 149).

REM. FEW : «Agn. *desnaturece* "qualité de ce qui est contre nature" (hap.)» ; AND, s.v. *denaturesce*. [H. G.]

DENCHÉ, adj. (denché)

[AND : *dancé* ; FEW III, 43b : *denticatus* ; TLF VI, 1107b : *denché*]

HÉRALD. "Qui se termine en forme de dents de scie ?" : Et se vous voulés savoir que c'est vairié, regardés les armes de Rochefort. Et se vous voulés savoir que c'est que *dansee*, regardés les armes de Tremons. (Traité hérald. H.G., c.1435-1450, 508).

V. aussi *denteler* [R. M.]

DENTRITIS, subst. fém. (dendrite)

[GDC : *dendrite* ; FEW, Ø gr. *dendritis* ; TLF VI, 1107b : *dendrite*]

"Sorte de pierre" : *Dentritis* c'est une pierre assez tout ce est cogneu. (Livre secrets nature D., a.1400, 322). Item : la pierre qui est dicte *dentricis* est cogneue de plusieurs et vient en Inde en lieux impetueux et de tres grant hautour du haut de VI datilliers. (Livre secrets nature D., a.1400, 322).

REM. GDC : "pierre arborisée figurant des rameaux d'arbres" ; TLF : "efflorescence due à des agrégations de cristaux ou d'oxydes métalliques, à la surface ou à l'intérieur de certaines pierres". [J.-L. R.]

DENDROIT, prép. (dendroit)

[GD : *dendroit* ; FEW III, 88b : *directus*]

"À l'endroit de, à l'égard de, pour ce qui est de" : Belle niece, nous avons bien vu ce que escrit nous avez *dendroit* les alienances de vostre pays de Navarre et du pays d'Arragon. Si voulons bien et nous plaist que vous faciez les dites alienances envers tous et contre tous (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1330-1349, 136). Item, est ordonnet que *d'endroit* des amendes qui pueent keir pour fourfaitures, si comme de ouvrer hoers heure u autrement, comme en a estet uzet ou dit mestier, ycelles amendes ne soient prises, levées ne jugiés, se il n'y a 2 des mestres dou dit mestier u l'un dou mains, par coy li compagnon n'en usent mie hors des termes de raison, si loist assavoir que ycelles amendes doivent y estre sur cascun qui y en [keroit], 12 s., desquels li moitié devera y estre mise en boiste et li autre moitié au boire a chiaus qui les rechoivent. (Drap. Valenc. E., 1399, 51).

Rem. Ex. d'afr. et LA TOUR LANDRY ds GD II, 505c-506a. Archaïque en mfr.

V. aussi *endroit* [R. M.]

DENEANCE, subst. fém. (deneance)

[]

[Croisement de *decheance* avec la famille de *neant* ?]
"Déchéance, misère" : Ainsi sommes nous menez a grant decheance [var. *deneance*] [cf. éd. p.1127, 103/10] (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 85). [R. M.]

DENEGATIF, adj. (dénégatif)

[GD : *denegatif* ; *FEW VII, 84b : *negare*]

"Qui dénie"

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD II, 506a. [R. M.]

DENEGATION, subst. fém. (dénégation)

[GDC : *denegation* ; FEW VII, 84b : *negare* ; TLF VI, 1108b : *dénégation*]

A. - "Apostasie, reniement" : Cestui fut souverain clerc et moult amé du pape Martin, quart de ce nom, et lui predist moult de choses advenir et, par especial, la *denegacion* de l'empereur de Constantinoble et que grandes merveilles se verroient (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 127 r°).

B. - DR. "Refus de reconnaître comme vrai un fait allégué, comme légitime une procédure, contestation, refus" (synon. *deniement*) : ...attendu (...) la confession et *denegacion* d'icelle Margot, les herbes et drapelez souspeçonnez trouvez en l'ostel d'icelle, ce que bonnement, et à vray entendement d'homme, telle personne ne puet savoir desvoulter qu'il ne soit neccessité qu'il sache la maniere comment l'en envoulte (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 330). Veues lesqueles accusacions et *denegacions* de verité faictes par icellui prisonnier, attendu son estat et maniere de responce (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 121). [Grand nombre d'ex. ds ce texte] ...la Court et le Conseil devoient envoyer aucuns d'eulz devers ledit regent pour lui exposer et declairer à plain les causes et raisons pour lesquelles on ne devoit faire aucun renvoy de ladicte cause, ne des autres dont à ladicte Court appartenoit la congnoissance, afin que de la *denegacion* dudit renvoy il ne fust irrité ou mal content (FAUQ., II, 1421-1430, 179). ...après plusieurs *denegacions* elle a confessé et confesse estre vray. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 308). Celui qui est trouvé en querelle d'aucune chose par *denegacion* il doit amende. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 89). [R. M.]

DENEL, subst. masc. (denel)

[*FEW III, 39b : *denarius*]

(Synon. de *denier* v. Lexiques) : Encore a droit Guerin, (...) Qui de ses IIII filz a deffait de tropel, Ja n'eüssion valu la monté [l. monte] du *denel* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 4). [R. M.]

DENERAL, subst. masc. (deneral)

[GD : *denarial* ; GDC : *deneral* ; *FEW III, 39b : *denarius*]

"Étalon pour la fabrication d'une monnaie" : ...son *Deneral*, qui estoit un petit Estalon du poids que l'Espece que l'on fabriquoit devoit avoir au juste, sur lequel les Ouvriers ajustoient leurs quarreaux. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1349, 317).

REM. Doc. 1374 ds DU CANGE III, 58c, *denariale* (GDC IX, 302a). [R. M.]

DENI, subst. masc. (dén)

[T-L : *deni* ; GD : *denoi* ; GDC : *deni* ; AND : *deni* ; FEW VII, 83b : *negare* ; TLF VI, 1109a : *déni*]

"Action de nier, refus" : ...l'on en puet appeller ou applegier de reffus de plège ou *dené* de droit. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 164). [R. M.]

DESNICHEMENT, subst. masc. (dénichement)

[T-L : *desnichement* ; FEW VII, 117b : **nidicare*]

"Action de dénicher, de faire sortir du nid"

REM. Doc. XIVE s. ds T-L II, 1657 (E. de Rozière, "L'Assise du bailliage de Senlis en 1340 et 1341", ds *Nouv. revue hist. du dr. fr. et étranger* 15, 1891, 750 : *pour cause du desinchement* [l. *desnichement*] *des cornillas du haut bois séant d'en costé* [l. *d'encoste*] *la chappelle*). [R. M.]

DESNICHER, verbe (dénicher)

[T-L : *desnichier* ; GD : *desniecher* ; GDC : *desnichier* ; FEW VII, 117a : **nidicare* ; TLF VI, 1110a : *dénicher*]

A. - "Faire sortir du nid" : Le huan et la chuete ne s'osent moustrer de jour, ains se tiennent es creus des arbres tant que il soit nuit, et ce font il pour che que eulz ne pourroient durer aus menus oisiaus qui les desjeuent [var. *desnivent*, *desnichent*] et agachent. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 310). CROQUEPIE. Se l'en pavoit voller sans elles, On *desnicheroit* mainte pie. (Vig. Trib., c.1480, 224).

B. - P. ext. "Déloger" : "Pierregort ! Sire Dieux, aidez nous au jour d'uy, Affin que desjucier [var. *desnichier*] nous puissions ce mainsni Qui nous ont desrobé et le païs honni !" (CUVELIER, *Chans. Guescl. F.*, c.1380-1385, 364). Tu m'avoy[e]s dis, entens tu, Que je saroye si tresayse: Oncques ne fus si a malaisse, Et tu m'as ainsi [*de*]niché. (Janot sac G.-Z. R., c.1450-1500, 72). [R. M.]

DENICORDE, adj. (denicorde)

[Ø]

"?" : De paour qu'il eult aussi froit comme ung mabre *Denicorde* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 247). [A. B.]

DENIEMENT, subst. masc. (dénierement)

[T-L : *denoiement* ; GD : *denoiement* ; FEW VII, 83b : *negare*]

"Fait de refuser qqc." : ...le bastard de Fauquemberge (...) fist samblant de passer la Thamise (...), pretendant retourner parmy le pallaix de Westmoustre pour ycellui destruire avec les faubours de Londres, adfin de prendre vengeance du *deneement* de son entree. (WAVRIN, *Chron. H.*, t.5, p.1471, 673).

- DR. "Refus de reconnaître comme vrai un fait allégué" (synon. *denegation*) : Et car il a esté trouvé en ce variant, a depuis mis esté prisonnier en la consergerie de nostre palais, ès quelles il est encores. Et finalement interrogué sur les choses dessus dictes, a congneu et confessé sans gehine, après plusieurs *denyemens*, icelles derrenieres lettres avoir refaictes et resignées en la maniere que dit est (Doc. Poitou G., t.6, 1399, 340). [R. M.]

DENIER, subst. masc. (denier)

[T-L : *denier* ; GDC : *denier*² ; AND : *denier*¹ ; DÉCT : *denier* ; FEW III, 39b : *denarius* ; TLF VI, 1111a : *denier*]

I. - Latinisme "Nombre dix"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333 (N. Bragantini-Maillard, M. Cavagna, *R. Ling. rom.* t.77, 2013, 218-219).

II. - MONN.

A. - [Unité monétaire] "Unité de base de la monnaie, dont le titre et le poids ont beaucoup varié, équivalant en principe à la 240^e partie de la livre et à la 12^e partie du sou" : ...vingt-quatre tenanz dehors chacun XII *deniers*, qui valent vingt-quatre soulds (Cartul. Laval B., t.2, 1335, 188). Pour mil *denier* ne mentiroie. (Mir. femme roy Port., c.1342, 197). Garde qu'aus povres soit ouverte Ta main a gaaing et a perte, Et Dieus le te rendra a double, Adès pour un *denier* un double, Car le pechiet aumosne esteint, Si com l'iaue feu, quant l'ateint. (MACH., C. ami, 1357, 136). J'ai plus tos espars ["dépensé"] une livre [soit 240 deniers] Qu'uns aultes n'avroit .XX. *deniers* (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 177). Soient doncques, par exemple, trois manières d'appellation : la première vaille ung *denier*, la seconde ung solt et le tiers une livre. Se doncques le nom de l'un se mue, et non de l'autre, desjà la proportion se variera, si comme qui appelleroit ou feroit valoir la première pièce de monnoie deux *deniers*, les autres non muez, la proporcion seroit variée, laquelle chose ne se doit faire (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXXV). Donques est la monnoie ou le *denier* aussi comme la mesure par quoy l'en amaine a equalité les choses qui par ce sont mesurees. (ORESME, E.A., c.1370, 297). ...c'est contre nature que une chose artificiele, comme est un *denier* ou un flourin, puist de soy produire ou engendrer un aultre flourin ou un aultre *denier* (Songe verg. S., t.1, 1378, 355). ...[il] avoit un chapperon, ne scet de quelle couleur, qui ne valoit pas deux *deniers*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 427). ...[ils] compterent leur escot, qui monta à XV *deniers* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 559). Lors vint uns homs que vostre pere n'avoit oncques mais veu (...) qui lui conseilla que, le derrenier jour d'aoust, meist XXX. pieces d'argent, dont chascune vaulzist IIIJ. *deniers*, en une bourse (ARRAS, c.1392-1393, 296). ...pour paier pour chascune beste aumaille deux *deniers*, excepté cheulx que paient des *deniers* de VII livres [c'est-à-dire deniers d'une rente nommée les "sept livres" qui est due au roi]. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 70). Notez que on souloit compter XII *deniers* pour reffaire les chausses ou soullers de la royne, et muer chapperon en manches. (GERS., Annonc., a.1400, 239). ...ledit maistre Jehan me dit que onques n'en avoit baillié *denier* ne onques n'avoit veu l'obligation (BAYE, I, 1400-1410, 2). "Par ma foy, ma dame," dist il, "sauf vostre grace, il ne m'en est demeuré *denier*." (LA SALE, J.S., 1456, 57). L'un [des débiteurs] cinq cens *deniers* luy devoit, L'aultre cinquante a payer ; Tous deux n'avoient pas ung *denier*. L'usurier leur a tout donné. (Pass. Auv., 1477, 153). De tous mes debtours *denyer* n'eu ge Trois ans a, ne aultre monnoye (LA VIGNE, S.M., 1496, 511).

Rem. Abréviation : *d.* (p. ex. *Journal Bellev. H.D.*, 1424-1425, 99).

- *Denier parisis*. "Monnaie frappée par l'atelier royal de Paris (et qui a cours principalement dans le nord de la France)" : ...trois masnages dont chascunne li doit un sextier de avainne et deus gelines et cinc *deniers* parisis (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 4). ...et là [ils] lui baillèrent un petit sachet de toile, ouquel avoit dedens V frans en blans de quatre *deniers* parisis pour piece, sy comme ilz disoient ; car pas ne les compta. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 423). ...[ils] burent vin vermail à quatre tournois la pinte, et despendi chascun quatre *deniers* parisis. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 427). ...audit pris VI sous VI *deniers* parisis la piece. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 108).

- *Denier tournois*. "Monnaie frappée à Tours (et qui a cours principalement au sud de la Loire)" : ...chacun feu, XII *deniers* tournois, à prisée de terre, valent en somme LXX sols

tournois chascun an (Trés. Reth. S.L., t.2, 1348, 115). ...ung gros tournois de fin argent couroit (...) pour douze *deniers* tournois la piece (Chron. Valois L., c.1377-1397, 8). Lors furent fais gros de XX *deniers* tournois (FAUQ., II, 1421-1430, 30). Oudit temps, le roy fist ordonnance sur le fait de ses monnoyes et ordonna ses grans blans courir pour XI tournois, qui par avant n'en valoient que dix ; les targes XI tournois, qui en valoient XII ; l'escu XXX sous IIII *deniers* tournois, et ainsi de toutes les autres especes de monnoies, tout fut changé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 307).

- *De / par deniers*. "Évalué en deniers" : GENÇON LE VALLET. Par ma foy, mie ne vouldroie, Pour dix livres de bons *deniers*, Qu'il me convenist les centiers Raler (Mir. enf. ress., 1353, 52). Ainsi monte la somme par *deniers* XXX s. II d. ponge ["deniers du Puy"] (Comptes Lamballe C.-L., 1419-1420, 312).

- *Chambre aux deniers*. V. *chambre*

B. - [Pièce de monnaie]

1. "Pièce de monnaie correspondant à cette valeur" : ...j'an donnait maint *donnier* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 523). Le roy m'a par ses tresoriers Fait baillier, pour vous, en *deniers* Mil livres (Mir. ste Bauth., c.1376, 96). ...[ils] compterent leur escot, qui monta à XV *deniers*, dont ledit marchand ou ledit prisonnier, ne scet lequel, bailla deux blans doubles, et demanda ledit marchand à avoir un *denier*, et pour ce que elle ne l'avoit point, ledit marchand lui respondi que il lui querroit IIIJ *deniers*, et les queroit en sa bourse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 559). ...Quelque *denier*, ou quelque maille. Ou quelque bon lopin de pain Au povre qui se meurt de fain (Sots gard., a.1488, 102).

- [P. opp. au denier d'or ou d'argent, v. *infra*] *Petit denier*. "Denier ordinaire" : Nous avons ordené (...) de faire faire et ouvrir deniers d'or aus fleurs de lis, et aront cours pour vint soulds tournois la pieche et non plus, et blans deniers qui aront cours pour quatre deniers parisis la pieche, et petis parisis et petis *deniers* tournois qui aront cours pour un denier parisis et pour un denier tournois la pieche (Mand. Ch. V, D., 1365, 99). ...en buvant ensemble, ilz li changerent deux blans en petiz *deniers*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 162).

. *Noir denier*. "Pièce en alliage de bas titre" : ...non ayant vaillant un noir *denier* pour offrir (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 300). [Autre ex. p.307]

- [Pour marquer la faible valeur] : Et ung aultre est adez et en tout tamps catis ["misérable"], Ne scet .II. *deniers* mettre ["avancer"] qu'il en ait .I. parisis ["un denier parisis"] (Hugues Capet Lab., c.1358, 205). ...je les ferai paier et delivrer tous leurs gages, jusques à un petit *denier* (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 190). ...il n'estoit nulz Qui *denier* lui vouldist prester (Mir. march. juif, c.1377, 197). ...et tout aux despens et provision du duc jusques un *denier* près (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 155). Mon seigneur, je suis son ancelle Et sa servante a le servir ; Pour ce amaroyz mieulx morir Que si en prenoye ung *denier* [Il s'agit d'une marchande qui offre de céder gratuitement une pièce de toile destinée à l'ensevelissement du Christ] (Pass. Auv., 1477, 237).

. *Denier à denier*. "Sou à sou, petitement" : Au bout de l'an y a grant somme D'argent au regart d'un saige homme Et l'en fait *denier a denier* Grant moncel d'or et grant grenier, Et par *denier a denier* traire Du tresor le fait on detraire Et aneantir en po d'eure (DESCH., M.M., c.1385-1403, 115). Je gangne *denier a denier*, C'est loings du tresor de Venise, Petit mercier, petit pannier ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 481).

. *Ne ... (un) denier*. "Ne ... pas un sou" : Et les paioit Melusigne tous les samediz, si qu'elle ne leur devoit *denier* de reste.

(ARRAS, c.1392-1393, 46). Par mon chief, je n'en paieray jamais croix, ne homme pour moy. Et lors yst de la chambre tout courrouciez, et ses gens aprez qui n'osoient mot sonner. Et lors leur dist Gieffroy : Gardez que vous ne soiez si hardiz que jamais en paieiz *denier* [de cette redevance], car je vous courreceroie du corps. Je verray qui sera celui si hardy qui vouldra avoir treuage sur moy. (ARRAS, c.1392-1393, 297). Cecy disoit (...) par compassion de si haut sang estre mis à si basse povreté que de non avoir une roye de terre vaillant un *denier* ["si peu que ce soit"] (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 308). [Les ambassadeurs d'Orient] Ne demandoient ne argent ne autre chose, fors seullement attente a leur priere. Mesmes se disoient furnis de tout et leurs maistres estre puissans et non indigens de riens. Non obstant ce, le duc par hault magnifique corrage ne leur souffroit despendre ung *denier*, mes paioit tout et furnissoit leurs despens (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 290). *Denier* ne vault ["pas même un denier"] dont ["ce dont"] s'ensuit perte. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 420).

. *Vaillant un (petit) denier* : Et sachiez que moy ne mon frere ne sommes pas venus vous aidier comme soudoyer pour argent, mais pour droit soustenir, et aussi que tous chevaliers doivent aidier les vefves, les orphelins et les pucelles en leur droit gardant. Et on nous avoit bien informez que le roy vous tenoit guerre a son tres grant tort, et pour ce y sommes nous venus. Et ne vous doutez, car du vostre ne voulons nous vaillant un petit *denier*, mais que vostre bonne amour sans villenie. (ARRAS, c.1392-1393, 166). ...Comme font ung tas de cornars Qui n'ont vaillant ung seul *denier* (S. fol, c.1480-1490, 7).

. *Un denier vaillant* : Furent deffroiez de toutes choses jusqu'a ung *denier* vaillant (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 226). ...lequel, par tous les lieux ou il passa durant la terre dudit duc, fut festoie et receu a tout honneur, et sans que homme de ladicte terre osast onques prendre ung *denier* vaillant du duc clevois ne de ceulx tous de sa compagnie. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 247). Il les feist revenir, et ne perdirent pas ung *denier* vaillant, mais payoit chascun son escot comme s'il eust esté en Flandres. (COMM., I, 1489-1491, 38).

. *De la vaillissance d'un denier* : Et cil qui estoit grant et fort, trait l'espee et fiert Gieffroy sur le bacinet de toute sa force. Mais le bacinet fut dur, et l'espee glissa aval de grant randon. Mais oncques ne empira Gieffroy ne son harnois de la vaillissance d'un *denier*. Et Gieffroy empoigne l'espee a deux mains et le fiert sur la coiffe d'acier si grant coup qu'elle ne le pot garantir, mais lui embat l'espee jusques a la cervelle et le rue mort. (ARRAS, c.1392-1393, 200).

- *Denier ne maille / ne maille ne denier*. "Pas le moindre sou" : Car je n'ay maille ne *denier* (Mir. Theod., 1357, 108). Mais qu'il heüst lettres de lui N'il n'en vuet excepter nelui, Einsois vuet que chascuns y aille Sans paier ne *denier* ne maille. (MACH., P. Alex., p.1369, 174). ...il a prins en plusieurs lieux et à diverses fois grant quantité de vivres, denrées, pain, vin, oës, poulles, poussins, pigons, moutons, fain et avene, ès hostelz des bonnes gens demourans au p[lat] pays, sanz ce qu'il en païast oncques *denier* ne maille. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 3). ...iceulx biens il avoit prins samedi darrenierement passé (...) en l'ostel d'un escuier (...) en soy païant de son salaire qu'il lui devoit, ne scet quel somme d'argent ; et que, pour ce que il n'avoit *denier* ne maille, avoit iceulx, ouït jour d'ier matin, prins et apportez à Paris, et mis et exposez en vente (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). ...lesquieulx se complaindrent à lui qui parle de ce qu'ilz ne pvoient avoir *denier* ne maille de ce qui leur estoit deu par Jehannin d'Estouteville, seigneur

dudit lieu de Villebon. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 405). ...si n'ont maille, ne *denier*, Pain, ne vin, ne blé en guernier (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 99). ...et n'ont ne maille ne *denier* (Nouvelles inéd. L., p.1452, 37). Bien sçay qu'il n'a *denier* ne maille Ne marchandise qui le vaille. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 109). Sire, je suis cy revenu, Car il ne m'estoit souvenu De vous demander de l'argent, Car je n'en ay point vrayement, Je ne soustiens *denier* ne maille. (C. Riff., c.1480-1520, 61). Vendu n'ay pour *denier* ne maille (LA VIGNE, S.M., 1496, 549).

. *Denier ne obole*. "Pas le moindre sou" : Mon trescher seigneur sil vous plaist Donnez moy regardez que cest Vostre aumosne pour enterrer Cest corps cy : car ie nay *denier* Ne obole dont luy puisse faire (Myst. st Martin K., a.1500, 340).

- [En dehors de l'échange monétaire, pour marquer la valeur ou l'importance infime attribuée à qqc.] : Donques ne vales .i. *denier*, Car hons qui par finne amours ainme Si ne redoute nulle painne (Dame Lycone G., c.1349-1350, 263). "Ha ! Faulx garçon," dit il, "ne vallez ung *denier*..." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 130). Quant Robastre les voit si a prins son levier, Venu est a leur trait n'y acompte ung *denier* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 154). Or y a faucons heronniers, Que ne prise pas deux *deniers* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 472). Tu vois entre mençonge et voir, Mais qui *denier* pert mal sequeure [l. se quevre]. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 69). ...aultrement ne vouldroit pas la feste un bon *denier* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 207). Estrange femme est d'omme appetit, Mais la privée est trestout le contraire, Qu'en une estrange prent on plus de delit C'on ne pourroit en cent privées faire ; Car la privée est de si rude affaire Qu'elle ne vault vers l'estrange .J. *denier*, Ce dient ceulx qui femme ont en grenier. (MACH., App., 1377, 643). Il puet bien crueusement Moy menacier, Mais ne le prise .J. *denier*, Quant à present. (MACH., Ch. bal., 1377, 627). ...il avoit ung haubert tel que il n'a en tout le monde, ne fer ne acier qui le peust empirer vaillant ung *denier* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 46). [Autre ex. p.49] ...puis se ferirent entre leurs ennemis de tel courage que ce sambloient leupz ravissans entre brebis, dont le conte d'Artois fu esjoÿ trez adcertez et dit en son secret estomacq s'il ne fait plus fort c'onque mais il ne se prise ung *denier* (Comte Artois S., c.1453-1467, 42).

- Prov. : Pour ce est il souvent recité Que miex valent amis en voie Que ne font *deniers* en courroie. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 207). ...mieulz vault amis en voie Que ne font *deniers* en courroie. (MACH., Voir, 1364, 480). Et aussi dit l'en : "Mieulx vault amy en voie que *denier* en courroie." (ORESME, E.A.C., c.1370, 484). ...un *denier* en coffre vaut droit, sy se dit, trois en bourse d'autrui. (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 234).

Rem. Cf. aussi : *le denier est bon qui sauve la livre*, VIGNAY, Trav. Ling. Litt. 23, 1985, 59 ; Morawski, 273.

- (Re)connoistre qqn comme un *denier*. "Reconnaître très bien qqn (tout comme on reconnaît la monnaie banale qu'est le denier)" : ...sy tost qu'il getta son oeil sur le conte, il le recongnut comme il eult fait ung *denier* (Comte Artois S., c.1453-1467, 59).

Rem. Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, IV, 708 ; DI STEF., 237b.

2. "Pièce d'or ou d'argent correspondant à un multiple du denier"

- *Denier d'or*. "[Monnaie d'or]" : Pas n'appartient tout a ung de congnoistre *deniers* d'or et escriptures (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 31). Plus qu'aux autres te feray bien : Tu aras ce

denier d'or (Mir. Clov., c.1381, 205). Ma belle, Pelerins suy et estrangiers : Si coucheroie volentiers Ceste nuit a vostre maistresse, Et, par Dieu, se couchier m'y lesse Ceste nuit par vo bon moien, Vous et elle n'y perdrez rien, Car vous avez dix *deniers* d'or (DESCH., M.M., c.1385-1403, 94). *Deniers* d'or fin appelez Escuz, à xxiiij. caratz, à ung quart de carat de remede, et de lxxvj. *deniers* de poix au marc de Paris, lesquelz auront cours pour xxij. sols vi. *deniers* tournois la piece. Item. *Deniers* gros d'argent qui auront cours pour xx. *deniers* tournois la piece, à xj. *deniers* xij. grains de loy, argent-le-Roy, et de vij. sols ij. *deniers* et ung quart de *denier* de poix au marc de Paris (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 108).

. *Denier d'or à l'ange*. "Monnaie d'or frappée sous Charles IV à l'effigie d'un ange posant la hampe de la croix divine dans la gueule du dragon terrassé" : ...furent bouli (...) Estienes de Saint Germain (...) et Henri Foynon, (...) pour ce qu'il avoient fait tailler coinz à faire brulez et coinz à faire *deniers* d'or à l'ange (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1348, 175).

. *Denier d'or aux fleurs de lys*. "Monnaie d'or frappée sous Charles V" : Nous avons ordené (...) de faire faire et ouvrer *deniers* d'or aus fleurs de lis, et aront cours pour vint soulz tournois la pieche et non plus, et blans *deniers* qui aront cours pour quatre *deniers* parisis la pieche, et petis parisis et petis *deniers* tournois qui aront cours pour un *denier* parisis et pour un *denier* tournois la pieche (Mand. Ch. V, D., 1365, 99).

- *Denier (gros) d'argent*. "[Monnaie d'argent] : *Deniers* gros d'argent qui auront cours pour xx. *deniers* tournois la piece, à xj. *deniers* xij. grains de loy, argent-le-Roy, et de vij. sols ij. *deniers* et ung quart de *denier* de poix au marc de Paris (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 108). Adinaffus roy d'Engleterre decima sa terre l'an VIIICl es mains du pape Leon, et luy accoustuma de payer tribut, c'est asçavoir de chascun hostel ung *denier* d'argent (JUV. URS., T. crest., c.1446, 141).

. *Blanc denier* : Nous avons ordené (...) de faire faire et ouvrer *deniers* d'or aus fleurs de lis, et aront cours pour vint soulz tournois la pieche et non plus, et blans *deniers* qui aront cours pour quatre *deniers* parisis la pieche, et petis parisis et petis *deniers* tournois qui aront cours pour un *denier* parisis et pour un *denier* tournois la pieche (Mand. Ch. V, D., 1365, 99).

Rem. Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1355, 37 ; 49 ; Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 14...

. *Denier gros* : *Deniers* gros ayans cours pour xx. *deniers* tournois la piece, à ij. *deniers* xij. grains de loy, argent-le-Roy, et de viij. sols iiij. *deniers* de poix (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 107).

- Prov. : Mieulx vault souffrir que *denier* d'or en coffre. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 389).

3. [Dans l'Antiquité] "Pièce grecque, romaine, byzantine..." : Si comme nous avon en l'Euvangile de la povre veuve donna deux petis *deniers* a l'euvre du temple. (ORESME, E.A.C., c.1370, 449). Mez Jhesuchrist, qui cognoiscet leur malice et ce que ilz avoient dedans le cuer, quant ilz luy monstrerent le *denier* duquel l'en poiet le cens et le tribut a l'Empereur, ouquel *denier* l'ymage du prince estoit enprainte, il leur respondi : "Reddite que sunt Cesaris Cesari" (Songe verg. S., t.2, 1378, 98). ...ja soit ce que Plato fust povre d'argent, toutevoies il acheta troys livres de Pythagoras philosofe, diz mille *deniers*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 227). Et donna Vaspasien, emperiere de Romme, XXX. Juifs pour un *denier*, en remembrance qu'ilz orent achaté le precieux corps Jhesucrist XXX. *deniers*. (ARRAS, c.1392-1393, 237).

III. - P. ext. "Argent ou somme d'argent ; somme prélevée à titre de redevance"

A. - "Argent ou somme d'argent"

1. "Argent" : Et par ma foy, s'il avenist Qu'il heüst deus cens mille livres, Il en fust en un jour delivres, Qu'a gens d'armes les departoit, Et puis sans *denier* se partoît. (MACH., C. ami, 1357, 104). Voulent augmenter mon repayre, Prendre ay cuidé l'autrui *denier*. (Pass. Auv., 1477, 119).

- Au plur. : Nulx ne se doit ja travailler A la court, s'il n'a grant *deniers* ["s'il n'a pas beaucoup d'argent"], Quart tropt y a de chiers passaiges. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 47). Robes, joyaulx, *doners* luy donna a foison Et la fit servir comme dame de nom. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 230). Se tu vosisses or molu Mengier, ou pierres precieuses, Ou avoir robes curieuses, Joiaus, *deniers*, chevaus, destriers, Dont d'or fin fussent les estriers, Tu l'eüsses sans contredit (MACH., C. ami, 1357, 66). Et quidoit bien li contes de Hainnau ces deus terre avoir açatees ; et estoient li *denier* tout prest pour le paiier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 255). Car Alemant sont convoitous et en font riens, se li *deniers* ne vont premierement devant, car ce sont gens moult convoitous. (FROISS., Chron. D., p.1400, 263). ...et offroit bourses et *deniers* et en cas de delay demandoit despens, dommaiges et interest. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 61). ...il nous fault des *deniers* ; Et puis après aviserons Que c'est que de vous nous ferons. (Gens nouv. T., c.1461-1500, 330).

. *Les deniers de qqn*. "L'argent de qqn, ses fonds personnels" : ...et de ses *deniers* pendant le temps que elle ne fust en la compaignie de son dit mary, elle avoit, tenoit et avoit conquesté une maison (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1348, 153). ...et se rafresquirent li compaignon, pour lors *deniers*, de vivres et de vins (FROISS., Chron. D., p.1400, 398). Car le marchant a bien et loyaulment achetté le saufconduit et payé de ses *deniers* (BUEIL, II, 1461-1466, 29). Il tira hors de la prison des Anglois le bon duc Charles d'Orleans, filz du grant annemy du duc Jehan, son pere, et paya sa ranchon de ses *deniers*, et luy donna en mariage sa niepce, la fille du duc de Clèves. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 102).

. *À / pour les deniers de qqn*. "Aux frais de qqn" : ...je ai leué à mes *deniers* ceste nef (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 178). ...et se rafresquirent li compaignon, pour lors *deniers*, de vivres et de vins (FROISS., Chron. D., p.1400, 398).

. *Le droit denier de qqn*. "L'argent qui est à qqn" : ...j'en eusse pris [du parfum répandu par Marie Madeleine] Tant de mon droit *denier* que emblé (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 245).

. *En deniers appareillés / comptants / secs*. "En argent comptant" : Et certainement, se je fusse Le plus parfaits de tout le monde Et se tout l'or qui y habonde Fust miens en *deniers* tous contans, Devoie je estre bien contens (MACH., Voir, 1364, 296). Je say bien que vous finerez quant vous voudrez, en *deniers* appareilliez, Cm frans. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 34). ...et estoient paiet en *deniers* comptans (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 110). ...avant que li Hainnuier issirent de Londres, il furent paiiet en *deniers* apparilliés (FROISS., Chron. D., p.1400, 100). ...qui se vodroit tant avanchier et travailler que on peüst trouver les Escos, chils qui les premieres nouvelles certainnes en raporteroit, li rois li feroit delivrer, en *deniers* apparilliés, cent livres d'estrelins. (FROISS., Chron. D., p.1400, 138). ...Et le vende a bons *deniers* secs. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 231).

- *Gagne denier*. "Manoeuvre qui gagne sa vie au jour le jour" : ...à ung gaigne *denier*, pour avoir mis hors du chantier du Corbeau 400 de carreaux, qui y avoient esté mis par emprunt, 16 d. p. (Comptes Paris M., t.2, 1458-1460, 201). ...Pierre Bruneau, gaigne *denier* (Comptes Paris M., t.2, 1484-1485, 385).

- *Estre à l'arriere de deniers*. "Manquer d'argent, être endetté" : La guerre fut longue, et par ce moyen fut a l'arriere de *deniers* (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 319).

- [Personnification de l'argent] *Dan Denier* : Riche homme peut de tout jouyr Par le moyen de dan *Denier*. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 168). ...qui n'a d'andenier [l. dan *Denier*], Il n'y fera ja bonne paie (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 138). [N. Dupire, *Molinet*, 1932, 209]

2. "Somme d'argent correspondant à la valeur d'une marchandise" : Item et pour ce que les huilliers, ou autres personnes de dehors, apportent a Paris toutes sortes de chenevis, pour estre vendus, ils ne les pourront vendre jusques a ce qu'elles soient visitées par les jurés, sur peyne de perdre les *deniers* et de V sols d'amende au Roy (Mét. corp. Paris L., t.1, 1396, 550). [Éd. : "denrée"]

- *Somme de deniers*. "Somme d'argent" : ...de toutes les censes de terres que on baillera à sommes de *deniers*... (Doc. 1339. In : M. Jusselin, Bibl. Éc. Chartes 73, 1912, 231). ...il convenoit et avoit convenu emprunter une grant somme de *deniers* pour baillier à monseigneur Aymeri de Rochechouart (Doc. Poitou G., t.3, 1354, 161). ...et par la paix et accord que nous feismes (...) s'obligia a la dicte somme de *deniers* pour noz missions (Bouciquaut L., 1406-1409, 348). ...ils le vouldissent aider et secourir d'une somme de *deniers* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 13). Et aussi, quant le roy se trouva à Paris, il se trouva fort chargé de gens de guerre, pour lesquelz paier de leursdiz gaiges et souldées lui convint finer de grant somme de *deniers*, car il ne recevoit riens d'aucunes villes sur lesquelles lesdiz gaiges estoient assignez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 71). les esluz sur le fait de noz aides et tailles en l'élection et conté de Poitou (...) ont mis et imposez à nosdictes tailles et impostz, et les ont contrains à en paier certaine grant somme de *deniers* (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 193).

. *N'avoir à somme deniers*. "Ne pas être bien riche" : Si a trouvé la compaignie (...) De chevaliers et d'ecuiers, Qui n'ont a sommes *deniers* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 453).

- *Grands deniers*. "Une grande somme" : Chil quatre kat furent fait, à le devise et ordenance des deux maistres, en quatre fortes nefes. On y mist longement, et coustèrent grans *deniers*. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 127). ...dont grans *deniers* Luy faulsist paier pour sa rançon (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 56).

- "Somme due" : ...et nous a promis et juré en venant droit-ci amour et assistance, et de nous donner et souffrir avoir (...) et payant nos *deniers* (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 173).

3. "Budget, compte" : ...à cause des arrerages des *deniers* de son mariage (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 835). ...pour parvenir à la pacificacion des divisions (...) il nous a convenu promectre à diverses personnes plusieurs grans sommes de deniers, ausquelles ne pourrions bonnement satisfaire des *deniers* de noz finances (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478, 155).

- *Deniers (communs)*. "Recettes de budgets communaux" : ...les dis maire et eschevins pourront dés à present pour deux ans et apres, à chascune eslection d'eschevins, prendre de leurs *deniers* communs jusques à la somme de quatre cens lb. tourn., pour faire leurs robbes de livrée (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 462).

- *Deniers d'un compte*. "Actif d'un compte" : ...et a ordonné la somme de trois cens soixante livres tournois, par chascun an de pension à prendre et avoir des *deniers* de la recepte de ce present compte. (Lettres Louis XI, C., Pièces justifi., t.1, 1459-1461, 312).

B. - REDEV. "Somme prélevée à titre de redevance ; redevance, contribution, imposition" : ...en enquérant aussi de toutes amendes, quinz, *deniers*, reliefs, rachaz et autres droitz deubz ou recélez audit seigneur, selon la forme et teneur desdictes lettres royaulx (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1409, 228). ...que toutes et chacunes venues, descharges, recharges, ventes en groz et autres choses pertinentes ou fait et conservacion du *denier* d'icelluy assis seront arrestéz et mises par escript par bonne declaracion par le dit clerc, present le dit eschevin, et signé de la main d'icellui eschevin en certain cayer qui aura et gardera vers lui icelluy clerc, contre lequel sera veu pour contre rolle le pappier de notre receveur au dit lieu de Hesdin, qui en fait registre pour le droit et porcion que avons et prendrons au dit assis (Hist. dr. munic. E., t.2, 1447, 627). ...le *denier* de service vault l'an que le vassal est allé de vie à trespassement douze deniers (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 238). Item aura mondit seigneur ung receveur général de toutes ses finances qui recevra tous les *deniers* de tous les receveurs, tant ordinaires que extraordinaires, compositions, traittiez, appointemens, condempnations et rémissions faictes devers mondit seigneur (Doc. 1468. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 326). ...et se estendent les dites pastures es huutes et ainsi qu'elles sont limitées et bornées par les fosséz qui pour ceste cause sont faiz entre icelles pastures et les nostres et noz prés et terres, sauves toutesfois les coustumes de nostre dite eglise d'ancienneté gardées, et leur quittons et remettons les *deniers* que l'en dit des pourchiaux et le waterpain. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 246). ...y a-il roy ne seigneur sur terre qui ayt pover, oultre son domaine, de mectre ung *denier* sur ses subjectz sans octroy et consentement de ceulx qui le doyvent payer, sinon par tyrannie et violence ? (COMM., II, 1489-1491, 217).

- *Denier à Dieu*. "Contribution qui se paie sur tous les marchés et accords pour servir à un acte de charité (et qui est en même temps le symbole du marché conclu)" : Et bailla *denier* à Dieu des dites choses, à quarante livres de rente à paier perpetuellement au receveur du roy, qui sera pour le temps avenir, à deus termes de Touz Sains et de l'Ascension, à chascun terme vint livres de bonne monnoie courant. (Doc. Poitou G., t.2, 1334, 107). ...il avoient et ont vendu bien et loyalment, à tous jours, hiretablement, pour certain et juste pris de deniers, est assavoir : trois frans d'or au coullietier, trois frans de carité, deux gros pour le *denier* à Dieu et trois cens frans d'or pour le gros du marquet (Hist. Lille T., t.2, 1391, 471). Et ce propre jour, Bertram de Larse se trahist devers moy et me bailla un *denier* à Dieu et mist les diz deux fiefs à la somme de cent livres tournois et dix solz au vin (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 18). ...icelluy vendage et transport fait pour et parmi le pris et somme de ung *denier* a Dieu de douze deniers par. (Trés. Reth. L., t.3, 1451, 316). GUILLEMETTE. Mais la maniere de l'avoir Pour ung denier, et a quel jeu ? PATELIN. Ce fut pour le *denier* a Dieu, Et encore, se j'eusse dit "la main sur le pot !", par ce dit Mon denier me fust demeuré. (Path. D., c.1456-1469, 86). PATELIN. Avant combien me coustera la premiere aulne ? Dieu sera payé des premiers, c'est rayson : vecy ung *denier* [le *denier* à Dieu], ne faisons rien qui soit ou Dieu ne se nomme. (Path. D., c.1456-1469, 68). Ce present vendage fait moyennant et parmi seze s. par. pour le *denier* a Dieu (Trés. Reth. L., t.4, 1472, 361). ...pour une paire de lunettes clouans pour Mondit Seigneur le Prevost, pour ce qu'il n'en avoit eu que une paire qui n'estoient pas clouans, 6 s. p., et pour un *denier* à Dieu pour l'achapt fait par Mesdits Seigneurs, le 16e jour de novembre ensuivant, de 33 pieulx de chesne acheptez ce jour 8 d. p. (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 367).

Rem. PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris.* V., t.1, 1332, 138 ; *Ordonn. rois Fr. S.*, t.6, 1346, XIX ; CH. D'ORLÉANS, *Rond. C.*, 1443-1460, 361 ; COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 197...

- *Denier-Dieu* : Et deveront tout li couletier de cascun markiet qu'il feront prendre un *denier*-Dieu, et mettre en le boiste de le halle. (Drap. Valenc. E., 1344, 272). Et furent faites les choses dessus dites, present bonnes gens, en baillant ung *denier* Dieu au dit prieur. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1354, 191). ...la somme de 361 livres 18 solz 4 deniers parisiz monnoye dicte, laquelle ilz ont payé pour et ou nom de monseigneur, à cause de certaines haulces, *deniers* Dieux, et menuz frais faiz au bail des assiz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 291).

Rem. *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1368, 133 ; DESCH., M.M., c.1385-1403, 60

- "Marché conclu" : Se tu prans femme qui soit riche, C'est le *denier* Dieu et la briche D'avoir des reprouches souvent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 60).

- *Denier de saint Crespin*. "Contribution due par les cordonniers" : ...et est de coustume (...) que les vallés, besognant aux ouvriers des maîtres et ouvriers dudit mestier de cordouennerie (...), paient (...) par chacune sepmaine ung *denier* (...), lesquelz deniers sont appellez d'ancienneté le *denier* Saint Crespin, et iceulx deniers mis et emploiez en bienffaingnis, messes, vigilles, prieres, oraisons et autres bienfaits espiritueulx pour toute la congregation et union dudit mestier de cordouennerie (Doc. 1493. In : E. Lalou, Bibl. Éc. Chartes 143, 1985, 106).

- *Denier de saint Pierre*. "Redevance annuelle payée au Saint Siège par les États ou les seigneuries excentriques de la Chrétienté qui se sont placés sous sa suzeraineté" : ...et devient lez Angloys tribut à l'Eglise de Rome, lequel tribut est appelé lez *deniers* de saint Pierre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 184). ...et pour tout service, excepté le de(r)nier [le *denier*] de saint Pierre, promist pour luy et ses successeurs payer à l'Eglise de Rome mil marcs d'argent à jamais par chascun an (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 135).

Rem. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 453.

- *Quint denier*. "Cinquième du prix d'une acquisition dû au seigneur du fief en cas de revente" : ...que yceulx religieux et leurs successeurs lesdites deux cens livres de terre (...) puissent tenir et possider paisiblement (...) sanz en paier aucune finance ne quint *denier* quant il les auront achetées (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris.* V., t.1, 1336, 251). Or avient que le vendeur et acheteur sont à accord que le marchié se deffait et reprend le vendeur son fief ; assavoir se le seigneur de qui est le fief tenuz y aura point de quint *denier* ? (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 222).

- *Le 6e denier*. "Droit de mutation d'un bien (= env. 17%)" : ...lettres closes (...) touchant le recouvrement du 6e *denier* des fiefvez en son quartier. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 216). ...pour recouvrer d'eulx tout ce qu'ilz doivent à mondit seigneur, tant pour les deniers venans du demaine que de la composition du 6e *denier* des fiefvez et arriere fiefves en leurs quartiers. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 223).

- *Mi denier*. "Moitié du prix dû à qqn" : ...en payent le my-*denier* au mari ou à ses héritiers (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 137).

- *Lever des deniers*. "Prélever des impositions" : À Guillaume Planterose, qui li estoient deuz pour la despense de li et Guillemain Gieffroy, sergent de Monseigneur, faite par XIII jours à

II chevaux en alant du commandement de Monseigneur à Gavray, à Avrenches et à Mortaing, pour faire lever es diz lieux certains *deniers* et apporter à Carenten pour poier les gens darmes qui de par Monseigneur estoient à la deffense du paiz (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 377).

- *Receveur des deniers*. "Collecteur des impositions" : À Jehan le Roy, receveur des *deniers* pour la fortification de la dicte ville de Carenten (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 305).

- *Plaid à deniers*. "Assises des mois de février et mai de l'administration forestière à l'occasion desquelles les coutumiers doivent acquitter les redevances en argent" : ...par en poiant pour les ples à *deniers* chacun qui aura prins boiz douze deniers, et aux ples aux avoines un quartier d'avaine (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 315).

C. - "Somme due à qqn, en partic. à titre d'intérêts" : Nuls ne faisoit les chans arer, Les blez soier, ne vignes faire, Qui ["même si on"] en donnast triple salaire, Non, certes, pour un *denier* vint ["il fallait en rendre vingt"], Tant estoient mort (MACH., J. R. Nav., 1349, 151).

IV. - P. anal.

A. - [Aloi des monnaies ; p. anal avec le fait que le denier représente en valeur la douzième partie du sou] "Douzième partie d'argent fin contenu dans un alliage" : Lors furent fais gros de XX deniers tournois à V *deniers* VIIJ gros de loy, et sont de VJ sols VIIJ deniers de pois au marc (FAUQ., II, 1421-1430, 30). Lors furent fais gros à la fleur de lis de XX deniers tournois, à IIJ *deniers* VIIJ gros de loy. (FAUQ., II, 1421-1430, 30). ...deniers blancs, appellez Lyards de France, de trois *deniers* de loy (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 14).

B. - MES. [Unité de poids] "Unité de poids d'environ 2 grammes équivalant à celui de la pièce de monnaie" : A home qui est enpoiseis, medicinnez vraie : R. une herbe que on apelle simphoinnie, si en prendeis le pois d'on *denier*, si le destrenpreis d'orinne de feme, se li doneis à boire (Méd. nam. H., c.1400-1500, 196).

- "Unité de poids valant 24 grains utilisée en orfèverie" : ...les balaiz, saphirs et autre pierrerie ostée des chatons desdictes salières, comprinse une faulse pierre vermeille qui est encores enchassée en ung chaton d'argent doré qui pendoit au col du cerf, poisent ensemble une once 3 gros ung *denier* et pour cire, terre (...) qui estoient dedens les chatons, 6 gros 17 grains. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 34).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Bernadette Suty. [R. M.]

DENIER, verbe (dénier)

[T-L : *denoier* ; GD : *deneer* ; GDC : *denier*¹ ; AND : *denier*² ; FEW VII, 83b : *negare* ; TLF VI, 1111b : *dénier*]

I. - Empl. trans.

A. - *Denier qqc.*

1. "Démentir qqc., nier (la réalité de) qqc., refuser d'admettre qqc." : Lequel prisonnier en *denyant* par serement les confessions cy-dessus escriptes par lui autrefois faites estre vrayes, dit et afferma par son serement [ceci] (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 412). ...jà soit ce que de present il ait *denyé* le larrecin des IIIJxx frans et des chevaulz dont cy-dessus est faite mention, toutevoies y avoit-il assez d'autres larrecins pour executer ledit prisonnier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 462). Confesse maintenant ce que tu ne peus *denyer* et bat ta coulpe de tes mauvais pechiez (CHART., Q. inv., 1422, 27). Autrement fauldroit dire que il

distribuast les tresors de sa bonté en tache et en gaast autant aux non challans et indignes comme a ceulx qui les requierent et deservent, laquelle chose seroit forcenerie, et contre la divine justice aviller la dignité dez dons de Dieu, et *denyer* le franc arbitre de l'omme, lequel peult merir ou demerir, obtenir ou perdre lez dons de grace. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 150). Et, le jeudy XVIe jour de fevrier, oudit an mil IIIICLXVIII, advint ou Chastellet de Paris que ung nommé Charlot le Tonnelier, dit La Hote, varlet chaussetier, demourant à Paris, qui avoit esté constitué prisonnier ou Chastellet de Paris pour raison de plusieurs larrecins dont on le chargoit, qu'il *denyoit*, fut ordonné par le prevost de Paris et les officiers du roy oudit Chastellet que son procès seroit fait sur les charges à lui imposées, et conclud de ainsi le faire ; dont il appella, et par arrest fut renvoyé audit prevost pour estre fait sondit procès. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 225). ...les faitz affermez et *denyez* (Echiq. Normandie S., 1497, 155).

- *Denier* + inf. : ...il *denyoit* avoir coppé les mordans de sainture qui sur lui, et en ses chauses et bourses, furent trouvez coppez (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 5206).

- *Denier que* + subj. : ...ilz ont prins et emblé deux tasses d'argent et icelles muciees soubz un banc, en *denyant* que icelles ilz eussent eues. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 496). ...s'aucun est respecté et depuis il vient ou est trouvé en court et *denye* que par lui le respit soit envoyé, cil qui l'a apporté et son pleige paieront LX s. et J d. d'amende, et, se cil qui est respecté confesse que par lui le respit fut envoyé, y les paiera pour sa faulce essoine. (Instruct. ensaig. B.G., c.1386-1390, 29).

2. "Renier qqc." : Mais oyez la fin ! Finablement Ydolatrie s'embat avec ses suers germaines qui sont Sortilege, Supersticion, Magique qui font la povre ame aourer et croire en leurs dieux, *denier* son baptesme et la foy crestienne, adourer les dyables et luy sacrifier. (GERS., Purif., 1396-1397, 65).

- "Réfuter qqc." : TIERS MAISTRE. Pour *denyer* celle question la, Pas n'y convient trop grant subtilité. (LA VIGNE, S.M., 1496, 336).

3. "Refuser qqc., empêcher qqc." : Partout me trouvoye a refus, Mes maulx ne peusse *denoyer*. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 84).

B. - *Denier qqc. (à qqn).* "Contester, refuser qqc. (à qqn)" : Car senz l'amistié naturele qui est entre eulz, aveques ce est ce chose humaine que ilz ne *denoient* pas ou refusent l'un l'autre aide et subside. (ORESME, E.A., c.1370, 451). En la VIe maniere, puet estre prise celle puissance selon laquelle il puet conferer lez ordres en Sainte Eglise, et lez sacremens administrer ou *denier*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 99). ...la estoient en grant paour, en doubtes, en soucis dedens ceste habitacion ; mais ilz demenderent vostre ayde au besoing, et vous ne la *deniastes* pas, ainsois descendistes soudainement pour les conforter, pour les establir et confermer. (GERS., Pent., p.1389, 75). Mais que fist il [saint Paul] ? Renvoia il le Saint Esperit ? Li *denya* il l'entree ? Nenny voir, ainsois tantost envoia Obeissance qui ouvri l'uis, et dit : Domine, quid me vis facere ? (GERS., Pent., p.1389, 77). ...et lui ainsy venu audit lieu, print icelui sac, cuidant prendre et trouver icelle toile, mais riens ne trouva. Et tantost vint icelli charretier audit Berthaut, et lui demanda icelle toile, et, ce nonobstant, la lui *denya*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 503). ...se aucuns pourchace office Devers seigneurs ou benefice, Tout lui fust il bien employé, Si lui sera il *denoyé* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 90). ...et n'est homme, tant fust Sarasin, que si venoit ceans et demandast distribution, que l'en ly *deniast* (BAYE, I, 1400-1410, 234). ...et si fors clost la Court icelle de

Mailly de impetrations ou allegations quelxconques au contraire, et aussy ly *denie* toutes audiences qu'elle requeroit au contraire. (BAYE, II, 1411-1417, 144). ...et quant ilz [des prisonniers] estoient mors, sepulture leur estoit *deniee* plus que a chiens (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 226). ...le roy de Daécé, qui es jours de son pere rendoit treu a luy, defuioit a rendre a cestuy et luy *denyoit* subgection deue. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 61). ...et car ceulx de Thebes avoient *denyé* aux dames les corps de leurs mors. (LA SALE, Sale D., 1451, 260). ...ledit Jehan Bonnemyn s'est gouverné rudement et mal gracieusement envers ladicte suppliante, en la tractant très mal, quant elle estoit couchée en sa compaignie, en luy voulant *desnyer* le boire et le mengier (Doc. Poitou G., t.11, 1474, 460). Le pape, voyant si soudainement venir ce jeune roy avecques ceste bonne fortune, consent que le roy entre (et aussy il ne l'eust sceü *desnyer*) et requiert lettre d'asseüreté (COMM., III, 1495-1498, 75). ...et sans aussy vouloir tollir ou *denier* de vous humains le franc arbitre qui du Seigneur superieur vous fut baillié (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 285).

- *Denier à qqn de* : Ainsi le feït, car le jeune duc n'osa *denyer* de luy bailler, pour ce qu'il veoit tant de gens de bien qui s'en empeschoient, et si craignoit la force dudict duc de Bourgongne. (COMM., II, 1489-1491, 2).

- *Denier à qqn que* + subj. : Pour ce qu'en ta neccessité, Belle amie, m'ayde as quis (...) Ne te vueil je point *denoier* Que n'accomplisse ta requeste. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 63).

- "Refuser qqc. (à une chose plus ou moins personnifiée)" : Tu le voyes aux camps dez oyseaulx qui gettent leur voix et leur cry vers lez cieulx ; et en leur endroit les ensuyvent les plantes et les herbes, et s'enclinent vers le solail, quelque part qu'il se remeuve, en rendant par signe l'onneur a leur createur, duquel nature leur a *denyé* le vocable loenge. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 152).

- Empl. abs. "Refuser" : Garde que tu n'ensuives la tourbe ou multitude a faire mal, et ne consent pas en jugement a la sentence de plusieurs en tele maniere que tu *denies* et voisies hors de verité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 319).

II. - Inf. subst.

A. - *Sans denier.* "Sans refus, sans contestation" : Si doit estre nostre desir A le servir sans *degnyer*, A l'invocquer et deprier Qu'il nous envoie le guerredon, Le tres hault et precieus don Qu'il nous a promis de sa bouche (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1031).

B. - DR. *Le denier de droit.* "Déni de justice, manquement d'un juge à rendre la justice qu'on lui demande, soit par refus, soit par négligence" : ...l'omme se peut appleger de luy en disant qu'il luy a fait tort et grief et de nouvel depuis an et jour en ca, en detenant le sien et sur reffus de plaige ou sur *deneer* de droit. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 531).

III. - Part. passé en empl. subst. DR. *Denié de droit.* "Déni de justice, manquement d'un juge à rendre la justice qu'on lui demande, soit par refus, soit par négligence" : Ce jour, le procureur du Roy (...) appella des arrest, emprisonnement, detencion, condempnacion, exploits, execucions, exactions, extorcions, refus et *deniez* de droit et autres excez et griefs (FAUQ., II, 1421-1430, 44). ...il avoit appellé en la Court de Parlement de certains commandemens, appointemens, refus et *denéez* de droit, et autres exploits et griefs à declairier en temps et en lieu (FAUQ., III, 1431-1435, 89). ...l'Université, en adherant ou soy adjoignant à l'archevesque de Rouan, avoit appellé en Parlement de certains exploits, griefs et *denéez* de droit faiz par le bailli de Rouen (FAUQ., III, 1431-1435, 93).

Rem. ODART MORCHESNE, *Formulaire* G.L., a.1427, 5/9. [P. C.]

DENIERE, subst. fém. (deniere)

[*FEW III, 39b : *denarius* (?) (?)]

"Provision ? Denrée ?" : Ces oisons jones, gras et tendre (...) si volentiers les mengoie (...). Dieu ! tant j'en ay fait de *denieres* De pouchins et d'oisons litieres Qu[e]... (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 24). [R. M.]

DENIGRATION, subst. fém. (déniguration)

[T-L : *denigracion* ; GD : *denigracion* ; FEW III, 40b : *denigrare* ; TLF VI, 1112a : *dénigrement* (*déniguration*)]

A. - "Coloration en noir (notamment dans le processus gangréneux), noircissement" : Aussi la *denigracion* de la dure mere qui n'est mondifiée avec miel rosat signifie la mort, comme dit Paul. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

Rem. MONDEVILLE ds T-L II, 1395.

B. - "Action de dénigrer, de déprécier, dépréciation" : ...en entention de perpetuer le scisme en pechant notoirement en grant esclandre et *denigracion* de l'estat de sainte Eglise (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 229). ...lesquelles choses sont faictes souventesfoiz par lesdiz Marchans grossiers de Paris et d'ailleurs par manière de Monopole, en très-grant diminucion de noz droiz et Aides, en très-grant *denigracion* de la fameuse renommée et excellence d'icelle Foire (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 324). ...pour adjouster à l'infortune de son père nouvelle *déniguration* et malédiction, cognut charnellement sa germaine soeur (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 168). [R. M.]

DENIGRER, verbe (dénigrer)

[T-L : *denigrer* ; GDC : *denigrer* ; AND : *denigrer* ; FEW III, 40b : *denigrare* ; TLF VI, 1112b : *dénigrer*]

A. - "Noircir" : ...Ne sont pas cordes de Clervaus, Ains furent faites a Nervaus, Toutes noires, (et) *denigrees* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 224). ...je doute assés raisonnablement que tu ne *denigrasses* et noircisses avecques tes charbons tout ce que je pourroie nettoyer et blanchir. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 74).

B. - "Déprécier, souiller" : ...à ce par especial que tel rumeur cesse, et soit sceue la verité, afin que sa bonne renommée ne soit *denigrée* (BAYE, I, 1400-1410, 284). Après recueil, los, honneur, reverence Faicte au bon roy, sans vouloir *denigré*, L'on commença de marcher vers Florence En ordonnance de degré en degré (LA VIGNE, V.N., p.1495, 209).

Rem. MOLINET, *Chron.* D.J., t.1, 1474-1506, 169 ; t.2, 399 ; TARDIF, *Apologues* R., c.1493-1498, 75. [R. M.]

DENOIRDIR, verbe (dénourdir)

[*FEW VII, 138a : **nigricire*]

"Noircir" : Denigro (...) : ennoircir ou ennoirdir ou *desnoirdir* (LAGADEUC, *Catholicon* G., 1499, 73). [*des-* = *de-* !] [R. M.]

DENOISEUX, adj. (denoiseux)

[GD : *denoiseux* ; FEW VII, 56b : *nausea*]

"Querelleur"

Rem. GERS. ds GD II, 506c (*une vieille tenceresse et denoiseuse*).

V. aussi *noiseux* [R. M.]

DENOMBREMENT, subst. masc. (dénombrement)

[T-L : *denombrement* ; GDC : *denombrement* ; FEW VII, 236a : *numerare* ; TLF VI, 1113a : *dénombrement*]

A. - "Action de compter et d'énoncer les parties qui composent une totalité, inventaire" : ...pour avoir l'avis et deliberacion de la Court sur le refus que faisoit l'evesque de Paris de baillier *denombrement* de son temporel (FAUQ., II, 1421-1430, 78).

- *Denombrement du peuple*. "Recensement" : Que vous en feroie je long procès: Les uns et les aultres luy [Appollon désigné comme roi] firent illec hommage, et, pour son estat entretenir, fu fait un certain *denombrement* du poeuple. (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason* P., c.1460, 181).

- [Plus gén.] "Énumération" : *Denombrement* des pechiéz du cuer. (Somme abr., c.1477-1481, 91).

B. - En partic. DR. FÉOD. "Acte faisant suite à l'aveu, envoyé au seigneur dans les quarante jours suivant l'investiture, et portant reconnaissance du fief par le vassal en donnant le détail de ce qu'il comporte" : ...je declare en ce present mon *denombrement* d'y corriger et amender à la volonté de mon tres redoubté seigneur (Trés. Reth. S.L., t.2, 1343, 46). ...pour cause de plusieurs lettres tiltres, instrumens, privilèges, chartres, papiers, livres terriers, adveux, *dénombrements* (Cartul. Laval B., t.2, 1393, 336). L'omme de foy qui deffault par terme ou intimacion de bailler adveu ou *dénombrement*, et ne fut oncques jugé de le rendre, et semblablement de faire ses gardes liges, ou lige estaige, fait amende de meuble, soit noble ou coustumier. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 445). ...metez les lui ou faictes mectre tantost et sans délai à plaine délivrance, pourvu qu'il baillera son *dénombrement* et adveu dedans temps deu et fera et payera les austres droiz et devoirs, saucuns en sont pour ce deuz, se faiz et payez ne les a. (Archives servit. Louis XI, T., 1470, 37). Et retenons a plus avant augmenter et fortifier et desclarer cest présent adveu ou *dénombrement*, se mestier est, et le cas le donne. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1478, 324). ...le vassal qui a esté receu en foy et hommaige par son sieur est tenu de bailler son *dénombrement* dedans quarante jours (Cout. Chât. O.-M., c.1480-1500, 417).

Rem. V. aussi *denoncement* et *denomination*. [R. M.]

DENOMBRER, verbe (dénombrer)

[T-L : *denombrer* ; GDC : *denombrer* ; FEW VII, 236b : *numerare* ; TLF VI, 1113b : *dénombrer*]

A. - "Compter, énumérer, recenser"

- [Des pers.] : La declaration des enfans que la dicte Jacqueline a eu avec sondict mary durant le constant de leurdict mariaige, et le sexe dont elle est issue, sont cy devant au XXIXme article, sur la partie d'Alix femme de Jaquinot Labbé, desclairez et *denombréz* bien au long. (Doc. 1464. In : R. Fossier, *Bibl. Éc. Chartes* 122, 1964, 214). [Abbaye de Clairvaux, Arch. de l'Aube] La le congneuz et aultres maintz que *denombrer* aysement je ne pourroye. (SAINT-GELAIS, *Ség. honn. D.*, c.1490-1495, 368).

- [Des choses] : Comment *denombrer* [lat. demonstrari] se puet ce que voir ne se puet ? (CRAP., *Cur Deus, De arrha* B.H., c.1450-1460, 260). Tant y avoit de torches, de flambeaux (...) Qu'on n'en sçauroit *denombrer* la moytié (LA VIGNE, V.N., p.1495, 192).

B. - *Estre denombré de* (+ subst. collectif). "Être compté au nombre de" : DEUS. Il est des nombre [l. *desnombré* ?] des martris, Mere, ne vous en souciés (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 281). ...ledit Philippe estoit tant prompt et prest aux armes (...) que, s'il eust esté en vigeur et clarté vive le cours naturel, il eust esté

denombré des preux de vaillandise (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 586). [R. M.]

DENOMINATEUR, subst. masc. (dénominateur)

[GDC : *denominateur* ; FEW VII, 182a : *nominare* ; TLF VI, 1113b : *dénominateur*]

ARITHM. "Dénominateur" : Comme trois quartz qui se doivent ainsi poser .3/4. dont .3. qui est le nombre de dessus se appelle numerateur et .4. qui est dessoubz est appellé *denominateur* (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 604).

- *Denominateur commun*. "Dénominateur commun" : Et sil advenoit que ung des denominateurs particuliers peust estre entierement party par tous les aultres on le pourroit prandre pour *denominateur* commun et puis en faire ainsi que dessus est dit (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 606). [C. T.]

DENOMINATIF, adj. (dénomitatif)

[GDC : *denominatif* ; FEW VII, 182a : *nominare* ; TLF VI, 1113b-1114a : *dénomitatif*]

GRAMM. "Qui sert à dénommer" : Denominativus (...): *denominatis* - nomen denominativum est illud quod a nomine dirivatur , ut iusticia ab hoc nomine iustus (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 114). *Denominatif*: denominativus (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 57). [R. M.]

DENOMINATION, subst. fém. (dénomination)

[GDC : *denomination* ; AND : *denominacion* ; FEW VII, 182a : *nominare*]

A. - "Action de dénommer, désignation de qqn ou de qqc. par un nom" : Et pour ce, le corps qui est ou lieu souverain aussi comme s'il fust autre que feu et terre et air et yaue, les anciens l'appellerent etheir et li metoient ceste *denominacion* en segnefiant que il court et est meu touzjours en temps pardurable. (ORESME, C.M., c.1377, 88). ...nous povons dire que il est sept manieres de servitude. Car aucuns sont sers selon nature, lez aultres par leur propre volanté et begnivolence, lez aultres par *denominacion*, lez aultres par violance, lez aultres par povreté ou indigence, et lez aultres pour leur malice. (Songe verg. S., t.2, 1378, 29). Pren de fait, en prest ou [en] don, La pouldre de dyarodon, Qui de l'abre, sans fiction, Prent sa *dénomination* (LA HAYE, P. peste, 1426, 157). Car ceulx qui en lui foy aront Chrestiens appelez seront, Et de Christ sans dilation Prendront *denomination* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 278). Quoyque soit, il fut l'an IXe de Salomon et fut lui qui fut inventeur de l'astrolabe, combien que aucuns dient qu'il fut nommé Lab, duquel il a retenu sa *denominacion*, car Astor en grecq signiffie ligne en français, et ainsi l'astrolabe vault autant à dire, comme les lignes de Lab. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 35 r°).

B. - En partic. DR. FÉOD. "Désignation détaillée faite par un vassal des biens qu'il tient en fief" : ...I muy froment et I muy d'avainne que j'ai seur lesdis terrages d'Escourdal, dont *denomination* est faite par dessus (Trés. Reth. S.L., t.2, 1348, 98).

C. - ARITHM. "Dénominateur ou degré (d'une racine)" : Je veulx reduire $R^2.6.$ et $R^3.7.$. Pour ce faire il convient multiplier .6. et le reduire a racine tierce ainsi lon aura $R^3.216.$ Puis fault multiplier .7. et le reduire a racine seconde et lon aura $R.49.$ En apres convient multiplier .2. par .3. qui sont les *denominacions* des racine et lon aura .6. pour *denominacion* commune a lung et a laultre (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 658). [R. M.]

DENOMINER, verbe (dénommer)

[FEW VII, 182a : *nominare* ; TLF VI, 1113b : *dénomitatif*]

A. - "Dénommer, désigner qqn ou qqc. par un nom" : Toutesfoys de cesti Ascanius vodrent aucun dire qu'il estoit nés avant Troye destruite de Enee et d' [une] fame appelé Crusa, et que il fu compeignon de la fuite et de la voie son pere, qui en autre maniere fu appelés Julius, douquel la lignie de la gent Julie fu *denominee*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 3.2, 6). ...comme il [Aelio] feust de l'estat de senateur creé empereur et le senat mesmes lui depriant qu'il vouldist *denominer* son filz Auguste avecq lui, leur respondi : "Et ne vous doit il pas souffire se moy indigne regne sur vous, combien que ne le aye pas desservi." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 181).

B. - ARITHM. "Donner pour dénominateur" : Et combien que les nombres entiers nayent point de denominateur toutesfois convenablement et pour bailler rigles plus generales en ce traictié des routz lon peult donner a tous nombres entiers .1. pour denominateur et par ainsi les nombres entiers seront *denominez* par .1. ainsi comme les routz sont *denominez* par .2.3.4. et par tous aultres nombres (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 604). [R. M.]

DENOMMEE, subst. fém. (dénommée)

[*FEW VII, 182a : *nominare*]

"Renommée" (Éd.): NOSTRE DAME. Maufé de male *denommée*, Retournez ; n'alez en avant. (Mir. enf. diable, c.1339, 45). [P. K.]

DENOMMEMENT, subst. masc. (dénommement)

[T-L : *denomement* ; GD : *denomement* ; FEW VII, 182a : *nominare*]

A. - DR. FÉOD. "Déclaration détaillée qu'un vassal donne à son seigneur des biens qu'il tient de lui en fief (à la suite de sa prestation de foi et d'hommage)" : En tesmoignage de laquelle chose, je, Jehan de Cuisse, sires de Puis et de Liry, chevaliers, ay seellé ces presentes lettres, par maniere de *denommement*, de mon propre seel (Trés. Reth. S.L., t.2, 1378, 251). Es plès etc. tenus etc. fut present tel qui bailla escroe et *denommement* de ce qu'il tenoit de monseigneur, et advoua a tenir de lui par foy et par hommaige tout le contenu en icelle par la manière que baillée l'avoit (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 60). ...l'ommage ou hommages de touz les ténemens, que tiennent de luy eudit fieu, homes religieux et honnestez, le priour et les frères de l'ostel Dieu de Coustances, auxi les reliefs et les *denommemens* d'iceulx héritages (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1398, 206).

Rem. Doc.1375, 1377, 1384, 1385, 1388 ds GD II, 506c.

B. - "Nomination, désignation à un office"

Rem. FROISS. (éd. Kervyn) ds GD II, 507a ; leçon de ce mouvement ds FROISS., Chron. M.M., XIII, c.1375-1400, 149. [R. M.]

DENOMMEEMENT, adv. (dénommément)

[GD : *denomeement* ; FEW VII, 182a : *nominare*]

"En dénommant, explicitement"

REM. Doc. 1460 ds GD II, 506c. [R. M.]

DENOMMER, verbe (dénommer)

[T-L : *denomer* ; GD : *denomer* ; FEW VII, 181b, 182a : *nominare* ; TLF VI, 1114a : *dénommer*]

A. - [Idée de désignation]

1. "Désigner qqn ou qqc. par son nom" : Li jours qui *denommés* estoit approça ; et vint li rois Edouars, à tout son host, au Noef Chastiel sour Thin. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 107). Et les envoya à grans frès par deça le mer, droit à Valencienes (...) en cause que pour trettier à ces signeurs de l'Empire, que li contes de Haynau leur avoit *denommés*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 124). Quant tout fut escript et cancellé, que riens n'y eult que dire, le conte de Guerles et ses proismes, qui dedens ces lettres estoient escriptes et *denommez*, scellerent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 151). Qu'est ce d'amours synon toute douceur et bonté ! Il n'est espisse, liqueur ne riens plus souefve que toy ! Je ne porroye croire que tu fussez cruelle et aultre que ton nom te *denomme* (Comte Artois S., c.1453-1467, 113).

- Empl. pronom. "Se nommer, se désigner par son nom, indiquer son nom" : ...les dictes gens d'armes ne se voudrent *denommer* ne dire de par qui eulx estoient là (Doc. Poitou G., t.4, 1376, 407).

2. DR. FÉOD. [D'un vassal] "Désigner, avec toutes les précisions utiles, les biens que le vassal tient en fief et les droits qu'il tient du seigneur" : Et ce il avenoit que li sires de Balehan eut aucunes choses oubliées par aucunes negligance, ce requiert il que il ne il tourne à prejustice [sic], car plus tost que il porroit savoir il *denoumeroit* à son dit seigneur ou à ses gens. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 9). Toutes lesquelles choses cy dessus desclairées, tant des anciens demaines appartenans a ma dicte conté en plains fiefz comme acquestz et arrierfiefz adjoints, adunis, atablis et consolidez a mon dit demaine et conté, je Anthoine, seigneur de Croy et conte dudit Porcien, tiengs et advoue a tenir du roy mon très redouté et souverain seigneur en fief, foy, hommage et ressort, a cause de sa conté de Champagne et de son chastel, chastellerie et seigneurie de Sainte Manehault. Et est assavoir que se j'avoye aucune chose oubliée a mettre ou *denommer* en ce present denombrement que je tiengne ou doye tenir du roy mon très redouté et souverain seigneur, tant en fiefz comme arrierfiefz, en la maniere et aux causes que dessus, si l'advoue je a tenir tout ainsi et samblablement que s'il y estoit esclarcy ou *denommé* ; en faisant protestation de le *denommer*, esclarcir et mettre ou dit present denombrement toutes fois qu'il vendra en ma congnoissance, que commandé me sera par le roy mon très redouté et souverain seigneur (Comté Porcien R., 1459, 323).

3. "Nommer, élire, désigner qqn" : ...et il soit ainsi que, en ceste presente année, le gouverneur de notre bailliage d'Arras ou son lieutenant en ait pour nous *denommé* quatre, dont les aucuns avoient esté en la dicte Loy et eschevinage par deux années precedentes et continuées et ainsi sont ou dit eschevinage la tierce année (Hist. dr. munic. E., t.1, 1416, 416). Lors lui envoya le roy d'armes de la Jarretiere comis a juge pour leur parti, et avec lui quatre heraulz pour le veoir et soy offrir a lui et certifier de par leur roy que tous les XII qui venoient faire armes a son pas estoient seigneurs du sang et autres barons *denommez* et ordonnez de par le roy pour oster la volenté de tant qui y vouloient venir (LA SALE, J.S., 1456, 176). À ceste cause, je vous prie (...) que, en faisant et renouvelant la dicte Loy pour l'année advenir, vous y eslisiez et *denomiez* le dit Robert Desprez pour estre continué au dit office de mayeur (Hist. dr. munic. E., t.1, 1491, 135).

- *Denommer qqn* + attribut. "Nommer qqn, lui attribuer le titre de" : Comment le roy Alexandre *denomma* Gadifer roy d'Albanie (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 114).

. *Denommer qqn pour* + attribut. "Appeler, considérer comme" : Je me repute entierement Indigne d'estre nullement

Denommé pour ton serviteur. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 51).

- Empl. pronom. à sens passif "Être désigné, être élu" : Savoir faisons nous avoir receue l'umble supplication de noz bien améz, les maire et eschevins de notre ville d'Arras, contenant comme à la creation ou revocation de la Loy et eschevinage de notre dicte ville, qui, par vertu de nos lettres, se renouvelle chacun an la veille de Toussains, n'ait esté veu ne usé en temps passé que les quatre ou aucuns des quatre que nous y *denommons*, ou les aultres qui se *denomment* par les eschevins aient esté plus de deux années continues (Hist. dr. munic. E., t.1, 1416, 416).

B. - [Idée de nomination] "Donner un nom à qqn ou à qqc., désigner qqn ou qqc. par un nom, dénommer" : Item, sanz muer la figure des autres porcions qui sont *denomees* par nombre nomper, et sanz mouvoir la premiere soit la tierce adjointe a la premiere, c'est a savoir... (ORESME, C.M., c.1377, 236). Car se noblece est *denommee* De la clarté de ligne amee, Elle est estrange de celui Qui noble est nommé, car de lui Ne lui vient cilz noms non parens, Aincois le tient de ses parens. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 177). Or il est ainsi *denommé* pour ce que, par icellui, l'on a aucune congnoissance des estoilles et planetes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 35 r°). ...duquel Dido achapta de la terre oudict lieu de Libe, autant que pourroit enclore le cuir d'un beuf, ce qu'elle obtint, si le fist trencher menu et lier l'un à l'autre, si contint assez de pays devers la mer, où elle fonda sa cité *denommée* Cartage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 r°).

- *Estre dénommé tel*. "Se voir attribuer tel ou tel nom" : ...car, se ilz jugent et dient une chose estre indeterminée et non bonne pour ce que selon elle l'en est *denommé* et dit tel plus ou moins, il convendroit que ilz deüssent semblablement de justice et des autres vertus comme de delectacion. (ORESME, E.A., c.1370, 500).

- *Estre dénommé de qqc.* "Recevoir une dénomination d'après qqc." : Celui qui gaste et despent trop pour accomplir ses delectacions en pechié de char ou en gloutonnie, il doit estre *denommé* du principal vice, et est desactrempé et n'est pas proprement prodige. (ORESME, E.A.C., c.1370, 231). Le greel est *denommé* de degrez (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 361). [R. M.]

DENONCEMENT, subst. masc. (dénoncement)

[T-L : *denoncement* ; GD : *denoncement* ; FEW III, 43b : *denuntiare*]

A. - "Action de *denoncer*, de faire savoir qqc." : En ce tamps Phelippe, le noble roy de France, fist par tous payz crier et denonchier ung noble tournoy en la ville de Ressons, lequel *denonchement* se fist en Escoche... (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 162). HESTER. Se (...) il estoit ainsi Que aucun faulx couvert ennemy Contre vous vousist machiner, Il ne seroit point a celler, Mesmement qu'i touche la vie. ASSUAIRE. Qu'i a il, humble Hester, m'amy ? HESTER. Le *denoncement*, le rapport de Mardochée cy present Si est que on procède a ta mort Pour toy estrangler, et briefvement. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 67).

B. - DR. "Acte de dénoncer qqn à la justice" : Auquel jour, vienne ou non ledit denoncieur, le deffendeur peut requerre au juge estre absoulx dudit *denunciement* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 75).

- *Faire un dénoncement contre qqn*. "Dénoncer qqn à la justice" : Si aucun fait aucun *dénoncement* criminel appleigé deuement contre ung autre, soit de meurtre, de larroncin, ou

d'embrassement, de femme violée ou ravie, de bature ou mutilation fait de guet apenssé, ou d'autre crime, en la court du prince, jamais le vassal n'en aura la court ou le renvoy (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 404).

C. - DR. FÉOD. "Désignation détaillée faite par un vassal des biens qu'il tient en fief" : Et tout ce tien ge de monsieur en un hommage lige, et l'en doit tel service comme li fiés doit, et la warde dou chastel de Rethest de quarente jours. En tesmoniage desquelz choses, j'ais seellé ce present *denuncement* de mon propre seel douquel je use et entans a user (Trés. Reth. S.L., t.2, 1348, 96).

Rem. V. aussi *denombrement* et *denomination*. [R. M.]

DENONCER, verbe (dénoncer)

[T-L : *denoncier* ; GDC : *denoncier* ; AND : *denuncier* ; FEW III, 43b : *denuntiare* ; TLF VI, 1114b : *dénoncer*]

A. - Denoncer qqc./qqn (à qqn). "Faire savoir qqc. (à qqn)"

1. "Annoncer qqc. à qqn" : En Advignon mourut, la fut ensevelie. A Ganor le dist on qui chere ot esmarie, Et a ses deux enffants qui tant ont baronnie. Quant le chose leur fut contee et *denoncie*, Chascun de grant douleur forment pleure et larmie (Tristan Nant. S., c.1350, 632). Ja fut le roy occis a dueil et a hachye, Quant on a a Rolant la chose *denoncie*, Et Naimes ensement (...) Et Ogier le Danoiz (...) Qui present i estoient en grande resverie. (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 58). Et en ceste esperance et en ceste foy et confiance nous vous remembrons dignement iceluy mesmez salut que Gabriel au jour d'uy vous *denonça*, en disant : Ave, Maria ! (GERS., Annonc., a.1400, 229). Semiramis de Babilone laissa bien a moictié ses cheveux a peigner, quant en les peignant on lui *denonça* la rebellion de sa cité, et demoura l'atour de son chief demy a point et demy desordonné jusques a ce qu'elle eust par povoir d'armes sa cité mise en subjection. (CHART., Q. inv., 1422, 16).

- "Annoncer publiquement qqc." : Lors conmencha a parler Comme celle qui *denoncher* Voloit unne molt grant merveille ; Chascuns se tut et fist orelle. (Dame Lycome G., c.1349-1350, 291). En signe de ce, après ce que ceste joye qui seroit par tout le monde, fut *denoncee* par ung ange a ceste nuyt passee, dit il : "Je vous anonce grant joye qui sera par tout le monde..." (GERS., Noël, p.1404, 293). ...souffroit à ces chevaliers cestuy emprendre [le voyage contre les infidèles] et le faire *dénoncer* par ses propres héralx. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 371). Vostre messaige tout au long Accompliray, mon tres chier sire, Devant les princes qui la sont Je leur sauray a tous bien dire. A eulx je m'en voys droit de tire *Denoncer* voz bonnes nouvelles. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 111). ...Ihesus m'a tramis A toy que je toy *denuncesse* Ton salu et que j'efacesse Tous tes pechiés de cestuy livre (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 72).

- *Denoncer* + interr. indir. : L'une des parties, qui bien savoit que la garnison sammicenne pour ce que il n'estoient pas bien appareillié a soustenir le siege s'en devoit partir celle nuit, *denonça* au consul a quelle [heure] et par quelle porte li ennemi s'en devoient issir et quelle voie il devoient tenir (BERS., I, 9, c.1354-1359, 16.7, 29). Et sur ce, l'une des parties vient sur l'autre, et se tindrent en bataille sy royement, especielement les François contre les Sarrazins, que tous les payens furent mors et ne fut saulvé des quinze se non ung, qui s'enfuit quant il vit les aultres mourir et s'en venoit *denuncier* comme ilz estoient destruitz par les François. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 84).

- "Annoncer (un événement à venir)" : ...par le saint parler du prophete Ysaïe Fu vo sainte venue au peuple *denonchie* (Renaut

Mont. B.N. V., c.1350-1400, 415). ...tous les prophetes (...) leur *denonçoient* celle grant desconfiture, qui leur estoit a avenir (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 166). Cestui prenostica la venue d'une commette qui *denonça* plusieurs prodiges, comme il dit, et assez tost après naquit à Bisance ung enfant qui avoit deux testes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 101 r°).

. *Denoncer à qqn que*. "Prédire à qqn que" : Notez icy du roy Achaz qui vouloit aller en bataille, et les faulz prophetes luy *denonçoient* que tout irroit a son vouloir (GERS., Annonc., a.1400, 235).

- *Denoncer qqn*. "Annoncer la venue de qqn" : Or sa, de par nostre seigneur, Arme vertueuse [de Jean-Baptiste], loués Dieu ; Et nous vous manrons en ung lieu [les limbes] Ou vous varrés les sanctz prophetes Et les sanctz peres, esqueulx estes Tramise pour *denuncier* Leur saulveur [Jésus]. (Pass. Auv., 1477, 102).

- [D'un animal] *Denoncer qqc*. "Annoncer, signaler la proximité de qqc." : Si estoit la voix du peuple comme les mouetes qui par leur cry *denoncent* les floz de la mer, car noz parolles, que tu appelles murmure, signifioient des lors le meschief qui pour ces causes estoit a advenir. (CHART., Q. inv., 1422, 38).

2. "Proclamer"

- "Proclamer, faire proclamer (une décision officielle, un événement important)" : Adont fist le roy ung respit *denoncier*, Et tout contrevalz l'ost le crient escuier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 943). Et pour ce que la feste fust sceue et cogneue en toutes marces, li rois d'Engleterre l'envoia publiier et *denoncier* par ses hiraus en France, en Escoce, en Bourgongne, en Haynau, en Flandres et en Braibant. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 37). Enssi demora la triue pour cel an entre Engletière et Escoce, et fu *denonchie* et publiie par les deus roiaulmes par voie et cause de plus grant seurté. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 175).

. *Faire denoncer que* + sub. : ...Et s'ai fait *denoncier*, un huralz le crait, Que cialz qui y vanront [au tournoi] que chescun averait Pour ly fain et awoinne (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 34).

. *Denoncer* + prop. inf. : En ce mesme temps que ceulx de Galles tindrent Romme (...) Archaxerxes [Artaxerxes] commanda par ses messaiges trestoute Grece a departir des armes et reposer en paix, *denonçans* celuy qui seroit au contraire de la paix estre requis par bataille. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 110).

- *Denoncer qqc. à* + inf. passif. "Proclamer que qqc. doit + inf. passif, vouer qqc. à + inf. passif" : La tres haute auctorité de celui qui tout le monde par son filz enlumine et enseigne si *denonce* le gieu de tables a estre de tous fuy et le exterminie de toutes bonnes meurs. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 110).

- "Notifier (la décision d'une autorité) à qqn" : ...et envoierent certains messaiges à ceulx dont ilz avoient parlé le jour de devant (...) leur dire et *denuncer* l'appointement qu'ilz avoient prins, et en quel lieu ilz se devoient rendre à eulx, et le jour. (BUEIL, I, 1461-1466, 82). ...si vindrent tous a la mercy du roy de France en la forme que les ambassadeurs leur avoient *denuncié* (Jehan de Paris W., 1494-1495, 11).

. *Notifier à qqn que* + subj. : DIEU. Gabriel, va secretement A Theodore et li *denonce* Qu'elle s'apreste (...) De venir sa sus en ma gloire (Mir. Theod., 1357, 117). ...il a vacquié à aler de la ville d'Arras es villes de Haspre, au Chastel en Cambresix, Solemmes, Vittry, Bethume, Rullecourt et es marces environ *denoncier* de par mondit seigneur aux gens d'armes qui illecques estoient logiez qu'ilz se trayssent au Mont Saint Quentin lez Peronne où derrainement mondit seigneur avoit ordonné son mandement (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 324).

- "Proclamer (un acte de foi, une conviction)" : Après est figuré de troys prophètes qui furent tormentez pour le nom de Dieu qu'il avoient *denoncé* et adoré, le premier Ysaye fut sié, le secont Jeremie fut lapidé, le tiers Daniel fut mis en une fosse a lyons pour le devorer. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 185). ...ung saint heremite (...) appelé Arseny, qui en troys mos enseigne la somme de toute perfection, c'est assavoir : Fuy les hommes ou compaigniez mondaines, parle pou, et te repose en Dieu. Et c'est ce qui est figuré en ceste hystoire en laquelle est le docteur, le disciple et l'ange *denuncient* ceste doctrine en une eschelle de degré en degré. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 195).

3. "Dire, déclarer, affirmer qqc." : Secretaire, sier toy briefment Pren du papier diligenment, S'escripras, sans riens delaissier, Ce que m'orras *denuncier*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 70).

- [En incise] *Ce vous denonce/je le vous denonce*. "Je vous le dis, je vous l'affirme" : Biaux seigneurs, j'é, ce vous *denonce*, Merveilleusement grant sommeil. (Mir. st Sev., 1362, 200). Je ne croy riens plus vraiment, Sire, et pour ç' a ma loy renonce Et vueil vivre, ce vous *denonce*, Com crestien. (Mir. st Sev., 1362, 209). Nous demourons bien longuement, Biau nierz, et je le vous *denonce*, D'aler savoir quelle response De messire Barré arons. (Mir. chan., c.1361, 159). Si feray je, ce vous *denonce*. (Mir. st Panth., 1364, 328). Car il a ja, ce vous *denonce*, Plus d'un mois qu'ay fait ma semonce, Si ay ja devant biaucop gent: Pour c'estre me fault diligent D'aler après. (Mir. Oton, c.1370, 320).

- "Affirmer avec force, proclamer" : Et ne laisse point à estre bon François pour tant, ains cuide à France faire honneur par maintenir vérité estreite qui fontaine est et doit estre de la vérité du monde pour estre ailleurs *dénoncée*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 394).

- *Denoncer qqn (estre)/(pour)* + attribut de l'obj. "Déclarer qqn tel" : ...Et t'en *denonce* par appel Esconmenie de sentence De canon. (Mir. parr., 1356, 13). ...L'autre ne redoubta pas de soy submettre audit tirant jusques au retour de son compaignon. Et tant comme le jour fort approuchoit et cilz pas ne retournoit, chascun le *denonchoit* estre pour fol d'estre plege en ceste maniere. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 261). ...ilz sont contrains de venir, en leurs propres cous et despens, aux cours dez prelas, et y devient jurer que ilz ne treuvent aucuns biens ez maisons de cez excomuniés, aultrement l'en lez *denuncie* estre excomuniés (Songe verg. S., t.2, 1378, 170). ...monseigneur le Dauphin, oye la deliberacion et advis des prelas et conseilliers, fist arrester et *denoncer* prisonnier dedens le clos du Palais le recteur de l'Université (FAUQ., I, 1417-1420, 65). ...les ducs de Berry, de Bourbon, d'Orliens, le conte d'Armaignac et autres ses favorisans, avoient esté publiquement *denonciez* pour excommeniez par les eglises et parroisses de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 190). ...on ne les *denoncera* pas, pour l'onneur de vous, excommeniez, et doivent bien adviser a leur conscience, et a doubter qu'i ne le soyent, et *in dubio* il est mieulx que ilz y penssent et qu'ilz en facent aucune doubte. (JUV. URS., Verba, 1452, 371).

- *Denoncer à qqn que*. "Dire, déclarer à qqn que" : Il te *denonce* soutieument Que bien ou mal qu'au povre on fait A li meismes tient qu'il est fait. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 263). Et finalement, appelez ses compaignons, il leur *denonça* par ordre que telle chose il luy estoit advenue en dormant. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 77).

- *Denoncer* + inf. : Il me *denonce* estre blessié Tant que de la plante du pié Jusqu'au chief en la part haultaine, N'y demourra partie

saine Qui n'ait souffrance destresseuse. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 220).

- *Denoncer la guerre à qqn*. "Déclarer la guerre à qqn" : ...le roy se délibéra et fut délibéré, - après les prémonicions et offres ainsi tant de fois faites et réitérées par luy aux Anglois, ausquelles ils ne voulurent obtemperer ny y avoir esgard, ainçois les reffusèrent (...) - de leur *denoncer* et faire guerre (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 77).

- *Denoncer* + interr. indir. "Raconter + interr. indir." : Adonc ilz vont dire et *denuncier* comment il leur estoit advenu et de leurs portemens et des dangiers aux quelz ilz avoient esté, dont Charles et plusieurs en plourent de pityé et de la joye de leur valliance incomparable. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 168).

4. "Faire connaître qqc. (à qqn)" : Cil qui voit en songe aucun semblable a cil qu'il cognoist, signifie que la chose sera comme est veue et *denonciée*. (Expos. songes B., 1396, 70).

- En partic. "Faire connaître (des noms), donner des noms (?)" : S. SIMON. ...Pierre (...) S'il vous plaist, deux en nommerés [des disciples pour remplacer Judas] Que plus ydoines trouverés Entre toute la compaignie. S. PIERRE. Freres, je ne presume mye De moy devant vous avancer. Mais, s'il vous plaisoit *denoncer* Des deulx, tantost nous conclurions (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 441). [G. Roques propose de lire *de noncer* (R. Ling. rom. 47, 1984, 513)]

- "Faire connaître qqn" : Mon amy, tout autel vous dis : Je suis en cest oppinion Que, pour quelque pugnicion Qu'on sceusist a moy exciter, Je ne lairroye a *denoncer* Jhesus sur toute créature. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1057).

- "Mettre en évidence qqc." : ...car encores n'est pas delaissié des mains des Griés abacus (...), ne la maniere de calculer ou le gieu, ou quel avoir eu plaine victoire est avoir establi parfaite et tresgrant armonie a *denuncier* la calculacion es termes de l'adversaire. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 111).

- [D'une chose] "Mettre en évidence, montrer qqc." : Amphorisme est briefve parolle, *denonçant* et declairant l'entendement de la chose proposee entierement, mais non explicitement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 360). Et ainsi le *denonce* le nom de magnificence, qui signifie grandeur de despense avenant, convenable et honneste. (ORESME, E.A., c.1370, 241). Et la chose qui est eslisible a tous et a tresgrant puissance en bien et ce que toutes choses traictent et tendent a delectacion, c'est une chose qui *denonce* et monstre que delectacion est tresgrant bien ou tres bonne a toutes choses, car chascune chose quiert pour trouver ce qui lui est bon en la maniere que toutes bestes appetent viande. (ORESME, E.A., c.1370, 497).

- "Faire savoir qqc. à qqn" : Et que eleccion ensuive la determinacion de conseil il appert par les anciens gouvernemenz des citéz, de quoy Homerus le poëte parle en les ensuiant, et que les roys jadis *denungeoient* au peuple ce que ilz avoient conseillié et ceuls du peuple esloient. (ORESME, E.A., c.1370, 193).

- *Denoncer que*. "Faire savoir que" : Ce jour, maistre Jehan Le Bugle, ou nom et comme procureur de la ville de Paris, vint en la Chambre de Parlement *denuncier* et signifier que, le jour precedent, les seaulx de ladite Ville avoient esté perduz par larrecin (FAUQ., I, 1417-1420, 50).

- *Denoncer* + interr. indir. "Faire savoir" : LE COUSIN. Tristan, je vous pri par amour Que vous me vueillez *denuncer* Qui est ce c'on veult justicer. Est ce homme ou femme ? (Mir. enf. ress., 1353, 50). Si convient que tu [Jésus] nous *denonces* D'ou vient la loy

que tu adnonces, Ou se Dieu la t'a revelee, Ou se tu l'as appostillee. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 271).

B. - [Sens actuel] "Signaler qqc./qqn comme condamnable, coupable"

1. Denoncer qqc.

- "Signaler (un fait, un acte condamnable ou supposé tel)" : ...Et s'il voit en vous mesproison Dont la mort eussiez en prison, En tous lieux l'ira *denonchier* En espoir de lui avanchier (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 64). ...supposé qu'il soit clerc marié ou s'il a *denoncié* ou s'est plaint au bailli ou viconte royal d'aucun transport de juridicion ou autre atemptat commis par autre bourgeois marié et marchand (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 61). Et, pour savoir la verité de ceulx qui ce avoient fait, fist crier à son de trompe et cry publique par les carrefours d'icelle ville que quelque personne qui sauroit aucune chose desdiz epitaphes ou de ceulx qui les avoient faiz, qu'ilz le vensissent incontinent dire et *denoncer* aux commissaires sur ce ordonnez, et on donneroit trois cens escuz d'or au denonciateur, et qui le sauroit et ne le venroit declairer auroit le col coupé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 261).

2. Denoncer qqn. "Signaler qqn (considéré comme coupable de qqc.)" : Item, que le Prevost de Paris commette et ordene XXX ou XL bons sergens et seurs qui se transportent souvent par la ville et es tavernes et autres lieux pour oïr, enquerir, sercher et oriller s'ilz trouveront ou sauront aucuns murmurans, detraihens, disans ou faisans aucunes choses qui puissent estre cause de la turbation de ladicté paix, et qu'ilz les *denoncent*, par leurs seremens et sur toutes les peines qu'ilz pourroient encourir envers le Roy et justice, audit Prevost ou à ses lieutenans et autres qu'il appartiendra. (BAYE, II, 1411-1417, 154). Et aussi soit publié que quiconques *denoncera* ceulx qui telz finances transporteront par lettres, bulletes, obligations ou autrement, en quelque maniere, aura le quart de la somme transportée par lui denoncée. (BAYE, II, 1411-1417, 158). ...lesquelz firent serement (...) de resister de corps et de toute puissance au dampnable propoz et entreprinse des crimineux, sedicieux et infracteurs de la paix et union de cedit royaume, conspirateurs, coupables et consentans de la mort et homicide dudit feu duc de Bourgoingne derrenierement mort, *denoncier* et accuser envers justice touz ceulz qui voudront soubstenir, aidier et conforter les dessusdis crimineux (FAUQ., I, 1417-1420, 319). ...qu'ilz et chascun d'eulz observe et entretiegne la paix jurée d'entre les roys et royaumes de France et d'Angleterre, et *denoncent*, sur peine de punicion, audit Conseil tous ceulz qui feront ou s'efforceront de dire ou faire aucune chose au contraire. (FAUQ., II, 1421-1430, 15). Nous lysons es croniques d'un evesque de Clermont auquel le duc de Guyenne faisoit tort, non mie en sa personne mais en aucun demaine de l'esglise, lequel le *denonça* au roy, qui vint hastivement en personne en Auvergne et fist par force amender et reparer le tort qui avoit esté fait audit evesque. (JUV. URS., Nescio, 1445, 486).

- [P. méton. du compl.] "Dire du mal de qqn" : Toute qualité d'hommes vous en blasment et condamnent, et *denoncent* votre nom diversement. Et posé que grand soyez et que tel vous cognoissent (...) toutesvoies, au fort venir, ne vous amment, ce dient, et n'ont que faire de vous ne de riens y quérir (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 161).

- Empl. abs. : "Chastellain, a vous vien ainsi com *denonçant*, Dire qu'a mon hostel est entré maintenant Ung homme qui bien a le vis et le semblant, Qui ne soit pas pseudoms..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 66). Actuser [sic] et *denoncier* n'est autre chose que

tendre à faire aucun coupable de cas criminel pardavant justice. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 467).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui a été signalé à la justice comme condamnable" : Mais le juge se peut bien enquerre de son office du cas en procedant avecques le *denoncié* extraordinairement ou autrement, selon qu'il seroit trouvé coupable. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 75). [B. Su.]

DENONCERESSE, subst. fém. (dénoncresse)

[T-L (renvoi) : *denoncerresse* ; GD : *denonceor* (*denoncerresse*) ; *FEW III, 43b : *denuntiare*]

"(Fém. de *denonceur*)"

REM. Doc. 1339 ds GD II, 507b. [R. M.]

DENONCEUR, subst. masc. (dénonceur)

[T-L : *denoncëor* ; GD : *denonceor* ; FEW III, 43b : *denuntiare*]

A. - "Celui qui *denonce*, qui fait savoir qqc." : JHESUS. (...) Et, pour le baptesme approuver Dont Jehan, nostre precurseur, Est ministre et vray *deenonceur*, En Bethanie m'en yray Et la baptiser me feray Par luy ou fleuve de Jourdain (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 139). [même contexte ds MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 24 ; autres ex. ds MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 103 et 108]

B. - DR. "Celui qui dénonce qqn ou qqc. à la justice, qui accuse" : Et pour ceste grace et remission que nous leur avons fait et faisons de cest ban, il seront tenus à nous [Pierre, duc de Bourbonnois] et à nos hoirs et successeurs rendre et payer chascun an à perpétuité quinze livres de la monnoie corant tant seulement. Item voulons [Pierre, duc de Bourbonnois] que par nul meffait nulz des hommes ne soit pris, ne arrestez ne mis en prison d'office se il n'a accuseur ou *denoncieur* ou se le cas n'estoit notoires ou suspecceneux. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1343, 403). Auquel jour, vienne ou non ledit *denoncieur*, le deffendeur peut requerre au juge estre absoulx dudit denuncement (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 75).

Rem. Cf. aussi PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.1, 1331, 117 ; *Très anc. cout. Bret. P., Textes divers*, 1420, 380...

V. aussi *denonciateur* [R. M.]

DENONCIATEUR, subst. masc. (dénonciateur)

[GD : *denonciateur* ; GDC : *denonciateur* ; *FEW III, 43b : *denuntiare* ; TLF VI, 1115b : *dénonciateur*]

A. - "Celui qui *denonce*, qui fait savoir qqc., messenger, informateur" : Ceulx de Montpeullier occistrent les *denunciateurs* et les messagiers du dit duc d'Angou (Chron. Valois L., c.1377-1397, 281).

- "Représentant, courtier"

Rem. *Ordonn. rois Fr. V.*, t.9, 1408, 335 (GD II, 507b).

B. - DR. "Celui qui dénonce qqn ou qqc. à la justice, qui accuse" : Et en oultre après plusieurs procès et recreances d'assise en assise, faites aus dessus diz après les criz et choses dessus dictes, et que nul accuseur ou *denonciateur* ne se tresist avant contre euls (Doc. Poitou G., t.2, 1345, 291). Aucuns aussi ont voulu dire que ung juge ne peut ou doit proceder contre aucun sans accusateur ou *denunciateur*. (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 40). ...116 s. p. dont faut rabattre pour les *denonciateurs* 38 s. 8 d. p. (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 70). ...qu'ilz le vensissent incontinent dire et denoncer aux commissaires sur ce ordonnez, et on donneroit trois cens escuz d'or au *denonciateur*, et qui le sauroit et ne le venroit declairer auroit le col coupé. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483,

261). ...la moitié d'icelles [marchandises], qui seront trouvées hors de nos dites ville et Cité de Franchise, sera baillée et délivrée aux *denonciateurs* ou accusateurs et l'autre moitié à nous (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 474). ...sur peine de perdre ledit poisson et d'amende arbitraire, le tiers aux *denonciateurs*. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1496, 419).

Rem. Doc.1328 ds GDC IX, 303a.

V. aussi *denonceur* [R. M.]

DENONCIATION, subst. fém. (dénonciation)

[T-L : *denonciacion* ; GDC : *denonciacion* ; AND : *denunciacion* ; FEW III, 43b : *denuntiare* ; TLF VI, 1115b : *dénonciation*]

A. - "Annonce"

1. "Annonce officielle, déclaration" : Eulz estant en tel point, en tel devocion, Li anges Dieu leur fit *denunciacion* (Gir. Ross. H., c.1334, 286). Quel merveille ! car en la rigoureuse fulminacion de mes sentences et en publiques *denonciations* je me delicte fort pour avoir la victoire et moustrer la puissance de mes II clefz et de ma juste balance. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 323). Par laquelle *denonciacion* ceulz de Thebes, esmeuz en ire, se combattirent comme forsenez et vainquirent la bataille sur les puissans. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 55).

Rem. FOUL., *Policrat.* B., I, 1372, 112.

2. "Ce qui s'annonce, qui doit arriver" : ...disans que par telz sacrefices sont procurees les *denonciacions* des fouldres et des choses qui advenir devoient. (LA SALE, Sale D., 1451, 56).

B. - DR. "Accusation, plainte" : Après lesquelles sommacion, *denonciacion* et offre ainsi faites, ledit procureur dudit Guillaume Denys dist que l'entencion d'icelui Guillaume n'estoit pas de prendre ycelles huit livr.. de rente pour ledit pris de six vins et huit frans, mais vouloit et consentoit que les diz Pierre de Rueil et sa femme en peussent faire leur proffit comme bon leur sembleroit (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1382, 528). Gervaise du Tartre, sergent à verge du Chastellet de Paris, demourant en la rue Saint-Martin, dit et depose par son serement, que environ a trois sepmaines, à la *denonciacion* et requeste dudit Jaques, il print ledit prisonnier qui avoit ledit chapperon sur sa teste (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 15). ...icellui prisonnier afferme que c'est le premier larrecin qu'il ait fait et commis, que contre lui d'aucuns autres cas l'en n'a informacion, *denonciacion* ou accusation de partie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 279). ...par devant mons. le prevost, lui estant en jugement sur les quarreaux ou Chastellet de Paris, vint et fu present maistre Guillaume Certain, secretaire de mons. le duc de Lorraine, lequel, par maniere de *denonciacion*, et à fin civile, dist et rapporta audit mons. le prevost que nagueires, environ la Saint-Martin d'iver derrenierement passée, avoit esté fait un très mauvais murtre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 375). ...pour occasion d'une calumpnieuse *denunciation* faicte à justice contre ledit maistre Amblart (BAYE, II, 1411-1417, 82).

- P. ext. "Accusation" : Glorieux juge saint Michel, (...) Advis m'est què ouir ne dois Sathan que tresbien tu cognois ; Et a *denunciacion* Qu'il facé ou a action, Si com n'a pas moult t'en parlai Quant de ma cause te priaï, De rien respondre je ne doi... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 43). ...pour ce que le roy d'Angleterre si maintenant que il n'a aucun souverain en terre, le roy de France puet requérir le Pape que il procede contre luy, par *denunciacions* et par monicions, comme il fust fait en cas semblable (Songe verg. S., t.1, 1378, 287). [R. M.]

DENOTANCE, subst. fém. (dénotance)

[GD : *denotance* ; FEW VII, 198b : *notare*]

"Marque" : LE PAINTRE. Or ça, vecy pour l'ordonnance De son corps et de sa charneure. Il fault parler de la vesture Maintenant, c'est le principal. LE MAISTRE D'OSTEL. Ung riche abbit imperial (...) Et le timbre, par grant mistère, En *denotance* qu'il préfère Et domine sur tout le monde. Puis, pour *denotance* seconde, Fault qu'il ait l'espée en la main (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 193). [R. M.]

DENOTATION, subst. fém. (dénotation)

[GDC : *denotation* ; FEW VII, 198b : *notare* ; TLF VI, 1116a : *dénotation*]

"Action de désigner qqn ou qqc." : *Denotacion* est chose signifiant mal ou bien. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 51). Et puis, entres en ton douziesme couplet, là où après avoir fait ta discursion générale sur toutes choses, tant célestes que terrestres, servantes à ton pourpos, tu viens condescendre plus particulièrement à *dénotation* de personnes, disant : ... (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 298). [R. M.]

DENOTER, verbe (dénoter)

[T-L : *denoter* ; GDC : *denoter* ; AND : *denoter* ; FEW VII, 198b : *notare* ; TLF VI, 1116a : *dénoter*]

A. - [D'une pers., de son comportement, d'un acte, d'un dire, d'une représentation...]

1. "Indiquer, montrer" : ...je di que par semblable raison cest mot devant en cest propos ne *denote* pas temps, car avant que le monde fust ne estoit aucun temps. (ORESME, C.M., c.1377, 272). Après en ce que la vierge dit : Et in partes Dei mei : et es parties de mon Dieu, est *denoté* l'estat des contemplatis (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 228). Or est certain que l'usage du roy d'Angleterre ou du Prince, quant au ressort, se aucun y ot, si *denotet* fait, (...) ; mez la possession civile du roy de France *denotet* Droit (Songe verg. S., t.1, 1378, 279). ...si est que il [le Christ] *denota* de la propre vie qui doit estre en ung juge la purgacion (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 33). Par le premier [nom "qu'il est"] est signifié l'estre de Dieu en soy absolument, et ainsi a considerer il est infini. Par le second [nom "bon"] est *denoté* l'estre divin comme cause, car pour sa bonté Dieu a fait toutes choses. (Somme abr., c.1477-1481, 155). La cause active ou efficiente de predestination est Dieu quant aux effects *denotéz* et contenus ou nom de predestination. (Somme abr., c.1477-1481, 166). ...ledit adveu *denote* crime et accusation de larrecin (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 462).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. ; SAINT-GELAIS, *Séj. honn.* D., c.1490-1495, gloss. ...

- *Denoter que*. "Indiquer, montrer que" : ...il [le Christ] se inclina et incurva, en *denotant* que ung juge doit avoir compassion de son prochain (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 33). ...par lesquelx deux mos estat et surceance est *denoté* evidentment que lesdictes terres doivent ressort (JUV. URS., Loquar, 1440, 422). ...toutesfois pour ung si grant cas comme celui de Fougières il n'oseroit toucher sans savoir plus à plein du vouloir de sondit prince, qui est à *denoter* que, se ung autre semblable cas advenoit, quelque seureté qui eust esté baillée par ledit monseigneur de Sommercet, il n'a pas la puissance, sans ce qu'il eust premier des nouvelles de sondit prince, de le fere reparer, et ainsi ne serviroient de guerres ladicté seureté (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 236-237). Le roy s'arresta sur la parolle que ces ambassadeurs avoient dicte, laquelle parolle *denottoit* que leur princesse ne feroit riens sans la

deliberation et conseil des troys Estatz de son pays (COMM., II, 1489-1491, 193).

- *Denoter* + prop. inf. : ...et tantost apres il nous *denote* et insinue ces .III. choses estre en Dieu (ORESME, C.M., c.1377, 272).

2. "Indiquer, intituler" : Pour entendre de venir a cest aultre strantegeme, fault recorder au second livre de Vallerius, en la lettre de age perferannus, au chapilltre *denoté* Sensore, qui commence : Gayus quoque Claudius Nero, etc (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 39).

3. "Indiquer, représenter" : Et ung escu a deux petiz enfans Soubz une louve de teter resoluz Qui *denotoient* Romus et Romulus (LA VIGNE, V.N., p.1495, 224).

- "Afficher" (?) : JUPITER. Vostre conseil est bien licite, Soit Juno, qui l'air bas *denotte*, Appelée et qu'on luy limite Ses termes, sans faillir d'ung joxte. (Cene dieux, c.1492, 129).

B. - [D'une chose] "Être le signe de" : ...que l'on verroit une commecte celui an, ce qui fut veu sur Paris, moult grande et moult enflambée, qui *denocta* plusieurs calamités en France (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 v°). LA FILLE. Oncque chant où il y a pause Ne *denota* bonne puissance, Il n'est que chanter a plaisance En toutes joyeuses musiques. (P. moyne, a.1500, 48).

- *Denoter que*. "Être le signe que" : La nacelle où l'ancens est mis et gardé (...) est ainsi faicte come une nef en *denotant* que en najant par la grant mer de ce monde on vient au port de perpetuele gloire (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 315). Apres je di que a parler proprement, ceste matiere n'est envie ne asaciee de quelconque forme et n'a en soy inclinacion ne appetit ou autre qualité qui li soit propre, et telz moz impropres et ainsi comme poëtiques ne segnefient autre chose que la pure substance de la matiere en connotant ou *denotant* que, quant est de soy, elle est indifferente a tote forme. (ORESME, C.M., c.1377, 256). Ce que oroison est ranversé au ciel *denote* que la personne qui vult faire oroison doit mettre son esperance et fiance en Dieu (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 272). [R. M.]

DESNOUABLE, adj. (dénouable)

[T-L (renvoi) : desnöable ; GD : *desnouable* ; GDC : *desnoable* ; FEW VII, 165b : *nodare*]

"Susceptible d'être dénoué" : ...par plus fort raison Est plus prins et de grief servaige Par le lien du mariaige Non *desnouable* et plus estraint, Qui toute franchise restraint, Et si n'en puet nulz desnouer (DESCH., M.M., c.1385-1403, 40). [R. M.]

DESNOUEMENT, subst. masc. (dénouement)

[GDC : *desnoement* ; FEW VII, 165b : *nodare* ; TLF VI, 1117a : *dénouement*]

"Action de dénouer"

- *Le desnoement des jours*. "La fin de la vie" : Et comme il est de coustume de disposer et de ordonner quant se vient à la fin de ses jours, en son vivant même, du salut de notre âme et des biens que Dieu a donnés à la créature (...), j'ay Katherine la Gautière fame de fu Jehan Gautier en suivant les ordenances et coustumes de Notre Mère Sainte Eglise et voulu ordonner et disposer du salut de mon âme et de biens que Dieu si m'a prestés en cest monde yci, le mieulx que je peu à celle fin qu'il n'y est que redire quant je viendra au *desnuement* de mes jours et après que j'ay scaroy allée de ce monde icy à l'autre quant il apert par les choses desusdites et affin que mieulx que mes ordenanches icy soyent mieulx acomplies après moy. (CATHERINE LA GAUTIERE, Test. S., 1454, 14).

REM. Ou est-ce le mot *desnuement* ? [R. M.]

DESNOUER, verbe (dénouer)

[T-L : *desnöer* ; GDC : *desnoer* ; AND : *desnuer*¹ ; DÉCT : *desnöer* ; FEW VII, 165a : *nodare* ; TLF VI, 1117a : *dénouer*]

Empl. trans.

A. - Au propre "Défaire ce qui est noué" : L'ESPERIT SAINT JEHAN. (...) je n'estoye pas digne De deslÿer et *desnouer* La courroye de son soulier (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1015). [Réf. à Jean 1, 27]

- [Cont. métaph.] : Ceulx sont nobles qui corps et biens despendent En loyauté, et leur seigneur deffendent Sans le droit neu de leur foy *desnouer*, Puis que la fin fait les euvres louer. (CHART., B. Nobles, c.1424, 409).

B. - P. anal. *Desnouer un bras/une jambe...* "Désarticuler, luxer" : Auquel lieu il a esté gehiné en tele maniere que on lui a *desnoé* un bras et une jambe. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 236). ...et, au cheoir qu'il fist, se *desnoua* la cuisse et la se mist hors du lieu si gist tout plat sur l'erbe. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 147). Parmy le hanepier li a tel cop donné Que tout li a le tiés [le crâne] froissiet et *desnoé* [var. detrauvé] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 523). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] ...et Charles, qui avoit ja mis sa lance en son arest, s'en vient a l'un, si le fiert si fort qu'il abatit chevalier et cheval tout en ung mont ; et au cheoir qu'il fist, il se rompit le coul. Si revient au deuxieme et il en fist autant comme au premier, fors qu'il ne se tua pas et n'eut que la cuisse *desnoee*. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 22).

- *Se desnouer le cou* : Car Dieu vous vult si haut douer Que seulle vous fist sans seconde. Brief, ung chascun, ou l'en me tonde, Se pourroit le coul *desnouer* Avant que l'en vous sceust louer. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 182).

C. - Au fig.

1. "Démêler, expliquer qqc. (à qqn)" : Et que ceste chose te soit manifeste vueil que me *desnoues* cest argument. Je te demande le quel est plus noble. ou l'acteur qui est principe de la chose premierement mise en fourme ou l'oeuvre qui depent et vient de la poissance de l'acteur premier principe. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 131). Ung doute te vueil je *desnouer*, ou plusieurs sont enveloppez, qui veullent esperer sans esperance et usurpent pour neant mon nom sans mez oeuvres. Ceulx mettent en leurs cueurs attentes vaines et esperances faintes et adulterines, en retenant mon ombre, et laissent ma lumiere. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 101).

2. "Faire découvrir qqc. (à qqn)" : S'on voit enfans ainsi jouer Qui riens ne vuelent *desnouer* [var. demenay] En leurs gieux fors que courtoisie, Très bien appert que villonnie N'est pas dedens leur cuer enclose, Car dès ce temps seroit escluse, Se jamais jour le devoit estre. (MACH., D. Aler., a.1349, 243).

- "Découvrir qqc." : Desormais dirai de mon estre, Comment en juvenesse jouay Et quele enfance *desnouay* [var. desuoier]. (MACH., D. Aler., a.1349, 243).

3. *Desnouer qqn de qqc.* "Délivrer qqn de qqc." : On vous doit bien, vierge, loer, Quant pour nous d'enfer *desnoer* Dieu se fist en vous homme (Mir. march. juif, c.1377, 223). [R. M.]

DENOUMENT, subst. masc. (dénouement)

[Ø]

DR. FÉOD. "Déclaration détaillée qu'un vassal donne à son seigneur des biens qu'il tient de lui en fief" (synon. *denombrement*, *denommement*) : ...tous les heritages, tant en maison, en vingnes, en prés, en terres arables, en bos, en riviere, en terrages, en four, en mulin, en parsuel et toutes autres rentes et

redevances quelconquez, tant à Vonc comme à Semye, que noble dame madame Ponce de Quatrechans, dame de Vonc, a mis en son *denouement* que elle a bailliet à monsieur desseur dit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 5).

REM. 1. À rattacher à FEW VII, 181b : *nominare*. **2.** Peut-être mauvaise lecture pour *denommement*. [E. P.]

DENRAU, subst. masc. (denrau)

[GD : *denrau* ; FEW III, 39b : *denarius*]

"Fabrication de deniers"

REM. Doc. 1481 ds GD II, 507c. [R. M.]

DENREE, subst. fém. (denrée)

[T-L : *denree* ; GD : *denree* ; GDC : *denree* ; AND : *denree* ; DÉCT : *denree* ; FEW III, 39b,40a : *denarius* ; TLF VI, 1118b : *denrée*]

A. - MONN. "Denier ; valeur d'un denier"

1. "Denier" : Justice se taxe en Bourgoingne en seigneurie haulte, moyenne et basse, tant de livrées de terre dix livrées de terre. Une oye de rente vault II soldées de terre, un chappon, XV *denrées*, et une geline, XII *denrées* (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 290).

2. "Valeur d'un denier ; ce qu'on peut acheter pour un denier, quantité de marchandise qu'on peut avoir pour un denier" : ...onques n'en renchierent li vivre, que on n'eüst le *denree* pour .I. denier aussi bien que on avoit en devant (FROISS., Chron. D., p.1400, 123).

- *Denree de pain* : ...comme par le maire de la ville de Niort et par ses deputez une charité, appelée la charité de l'oublée, ait esté acoustumée estre donnée, chascun an, en la dite ville de Niort, le jour de la feste de l'Invention Sainte Croix, c'est assavoir à chascun povre qui y vient deux *denrées* de pain (Doc. Poitou G., t.3, 1355, 210). Item, au dit jour, une corvée de cheval que doivent lez habitans de la dite ville, la quelle puet valoir pour le temps present a crois et a descrois III s., et est assavoir que le seigneur doit a cherreton qui fait la dite corvée II *denrraiez* de pain. (Comté Porcien R., 1389, 194-195). Et pour les franchises dessus desclairées, ilz doivent au verdier de ladite forest ou son lieutenant et aus sergens d'icelle un conroy appellé un disner chascun an, enquel disner doit avoir deux paire de pains, deux paire de vin, deux paire de char, une poulle pour le faucon du verdier, deux *derrez* de pain pour ses levriers, et un bouessel d'avoine pour ses chevaux. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 37). ...et à chacune fois qui vont à ladite hué, le roy notre sire leur doit trouver à chacun *derrée* de pain ou un denier tourmois (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 60). ...et auxi est tenu estre au jour de la Trinité au dit Beaumont devant le viconte ou son lieutenant, et fere venir tous les hommes resseans de sa prevosté, et pour ce faire doivent avoir chacun *desrée* de pain. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 322-323).

- *Denree de terre*. "Quantité de terre d'une valeur d'un denier de rente" : De terre gaingnée au plain et au bois, l'arpent vault VI *denrées* de terre et au compris justice du fait de la garenne. Eaue qui est courant, l'arpent vault XII *denrées* de terre. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 289).

B. - P. ext.

- "Petite quantité, petite portion (de qqc.)" : Sa femme lui vient a la porte Qui tous ses enfans lui aporte ; Dit : "Vois tu ces enfans moy plaine, Qui par toute ceste sepmaine N'avons *denrée* de pain mengié ?..." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 12). En

menant vie aspre et pesanz, Sans robe et sanz solers, .XII. anz, Pain fors sa *danree* ne manja, (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 209). ...les creatures nees (...) Dient (...) que de tels corrouees De II. ou de III. *denrees* On a plus qu'assés ! (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 176). Item, laisse aux souffreteux, Povres amans et disecteux, Qui n'osent dire leurs complaints, Condure leurs cas par facteux [var. flacteux] Et leur vendre la *danree* deux [d'eux (Droz et Piaget)] Sans ja venir a leurs actaintes. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 57). Certes tous les samedis elle estoit preste des [l. dès] nonne et auoit maille ou *denree* derbe [l. d'erbe] verde fresche et nouuelle ; si la portoit et esparloit deuant le dit autel (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 61).

- Au fig. *Denree* d'une chose plus ou moins abstr. : Et vraiment, il m'est avis, Quant j'eus considéré son vis, Son corps, son estat et sa guise, Qu'il se gouvernoit par franchise Et que de bonne renommee Ou d'onneur amoit mieus *denree* Que cent livres de son profit. (MACH., F. am., c.1361, 183). Soir et matinee Mon coer s'en effree Et se crient Que la destinee Ne soit fortunee Sur moi, qui *denree* D'eür ne retient (FROISS., Lays am. M., c.1362-1394, 97). Mais or nous di de Gaston voir : Scet il de no mestier *denree*, Ne d'une canemie lee Saroit il jeuer tant ne quant, Ne danser au piet de Brabant ... ? (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 166). Quant ot acheté ce qu'il luy vint a son gré, pensa que a tout le moins luy convenoit acheter pour sa femme ce que requis luy avoit, c'est assavoir demie *denree* de sens. Comment faire n'en savoit. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 40).

- [Expression d'une valeur minimale] "Pas la moindre quantité, la moindre parcelle (de qqc.)"

- *N'avoir denree (de qqc.)* : - ...Et pour ce vous ottroy ma terre et ma contree. Prenés ent a quel lez qui vous plest et agree. - Dame, dist le bastart, ja n'en aray *denree*. Se je vous ay aidé au tranchant de l'espee C'est droit. Fere le doy, douce dame loee. - (Tristan Nant. S., c.1350, 571). Et tousjours croistra vo pensee En ly amer plus que devant ; Mais de s'amour n'arez *denrée* : C'est un des tours de Faulx Semblant. (Cent ball. R., c.1388-1396, 78). " ... Il a trestoute Espagne conquise et gangnee, Je sçay bien, s'i[l] vient cy, de terre n'ay *denree*, Fuir m'en convendra dela la mer antie " (Galien D.B., c.1400-1500, 29). ... Ilz ont ja préparé le fust Ou il [Jésus] doit estre a mort traictié Si l'ont tres nu despoinctié Que sur son corps n'a *denree*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 330).

- *(Ni) denree ni demie (de qqc.)*. "Ni la valeur d'un denier ni la moitié de cette valeur, si peu que ce soit" : Et nonpourquant a il si bien maintenu et gouverné en paix sa terre et son païs que onques n'ot voisin qui lui feïst *denree* de tort, et tout par son sens et engin. (Bérinus, I, c.1350-1370, 63). Si ne sai roy ne duc jusque an la mer sallee Ne dela assiment jusques en Gallilee, S'il li avoit meffait demie ne *danree*, Qu'il ne fuit amandér ains qui paissast l'annee. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 8). S'en y avoit d'une autre guise, Que Loyauté het et desprise, Si fait Dieus, je ne m'en doubt mie, Qu'en eaus *denrée* ne demie N'ot de bien ne de loiauté, Fors traïson et fausseté. (MACH., D. Lyon, 1342, 198). Vo créanche ne vault *denrée*(,) ne demie (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 311). ...Je ne veul de monnoye demie ne *denree*, Fors seulement ung don huy en ceste journee. (Tristan Nant. S., c.1350, 656). "Taisiez vous," dist ly hostes, "mau jour vous soit donnee, Vous ne sçavez de bien de mÿe [l. demye] ne *denree*." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 12). Dame, nous somez chi en ceste enfremerie Ou de vitaille n'a *derrée* ne demye (Hugues Capet L., c.1358, 198).

Rem. Cf. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 101-103.

C. - P. méton.

1. "Marchandise, produit destiné à la vente" : La truie qui fut desesperée [par les exigences des prédateurs qui demandent de l'argent] Dist : Il fault que truande ["mendiante"] soye, Et mes cochons ; je n'ay *derrée* Pour faire argent. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 57). Des *denrées* t'envoieray Et qu'ilz cousteront t'escripay Et combien vendre les devras (Mir. march. juif, c.1377, 195). ...en mer une nef chargea De *denrées* bonnes et belles. (Mir. march. juif, c.1377, 199). ...il est nez de la ville d'Orleans, homme de labour, non marié, et qui aucunes fois s'entremet de acheter et vendre laine, toiles et autres *denrées*, et que, puis huit jours ençà, il acheta ou marchié d'Estampes la toile dont il fu trouvé saisi (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 77). Foires ordonna et marchiez, Ou l'en peust acheter et vendre, Et toutes *denrees* y prendre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 278). ...Mahiu Carette, commiz de par le Roy à Tournay à recevoir les cautions et bailler les lettres et certifications sur le fait des *denrées* conduites et amenées audit Tournay (BAYE, I, 1400-1410, 235). Ensemble furent publiées les ordonnances et advis fais pour mettre pris raisonnable aux *denrées* et marchandises, et sur les salaires des ouvriers (FAUQ., II, 1421-1430, 28). ...pour iceulx deniers convertir en celles mesmes *derrées* ou a ce qui leur plaira sans aucun contredit (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1421, 27). ...a laquelle halle aller, estaller, exposer et vendre leurs *derrées* et marchandises aux jours acoustumez ilz ont esté, sont et doivent estre subgiez et abstrains (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 72). La marchande (...) vendit toutes ses laines et puis achecta d'autres *denrees* et s'en revint en l'ostel de sa cousine pour disigner (Cleriadus Z., c.1440-1444, 314). ...et pour ce faire prandre et obtenir lettres de seureté et saufcondit dudit duc de Bourgoigne ou d'autre que besoing leur sera, et esditz pays et obeysance dudit duc de Bourgoigne achater d'autres telles *denrées* et marchandises qu'ilz verront bon estre et icelles amener ou faire amener et conduire en nostredit royaume pour en faire leur prouffit (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 336).

- "Ensemble de choses qu'on emporte avec soi en voyage, bagages" : Et telle chose avient aucune fois en tempestes a ceuls qui, pour leur naif alegier, jectent leurs *denrees* en la mer. (ORESME, E.A., c.1370, 176).

- [Dans un contexte métaph.]

. [À propos des hommes que le Christ a rachetés] : Venes [l. venés] amont, venes, venes [dit Jésus à ceux qu'il avait rachetés] ! Un autre paradis arés. A mon pere ferai joie De vous qui estes ma proie Et qui estes mes *denrees* Qu'ai chiérement achatees. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 334).

. [À propos de ce que qqc. (le monde) propose aux appétits humains] : Il [le monde] m'a ses houneurs monstrees, Ses vanites, ses *denrees* Ou mon corps qui la jus pourrist Maintes fois deliter me fist (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 53).

. [À propos de ce que sont réellement les apparences sous lesquelles se présente un défaut] *Faussees denrees*. "Faussees valeurs" : "...Ainsi est il des bourdes ["mensonges"], qui a grant paine et travail par dehors sont parees, et toutesfoiz en la fin elles moustrent quelles elles sont et leurs faulces *denrees*. Mais la sainte verite est si belle et si belle a cognoistre," dist la royne, "comme la langue de ma balance, qui sans faveur demostre a chacun la verite du poys..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 179).

- *Denrees meslees*. "Marchandises diverses comptabilisées ensemble" : Acquiz de *desrees* meslees allans et venans par mer durant le temps de ce present compte (Comptab. Dieppe M., 1474-1475, 120).

- *Denree de* + subst. désignant le type de marchandise : ...que les maistres et jurez dudit mestier (...) feussent maintenus et gardez en la saisine et possession (...) de voir, visiter et garder par toutes les villes (...) toutes les *denrées* de tapicerie (Doc. 1347. In : G. Souchal, Éc. Chartes 123, 1965, 124). ...jà soit ce qu'elles aient veu vendre *denrées* de freperie esdictes places sans empeschement depuis VJ ans (FAUQ., II, 1421-1430, 360).

- *Denree de Limoges*. "Les raves et les navets" : LE SECOND. Jalmais ung homme n'est haitié, En yver, quant on le desloge. LE TIERS. Tousjours la *desree* de Limoges (Menus propos P., 1461, 93).

- *Prester ses denrees*. "Vendre à crédit des marchandises" : Quel vaillant bachelier c'estoit Le bon preudomme, et si prestoit Ses *denrees* a qui les vouloit ! (Path. D., c.1456-1469, 62).

- *Rencherir denree*. "Augmenter le prix d'une marchandise" : Et en cellui jour que la feste devoit estre, huit jours devant, commenca a arriver grant peuple en la cité, de quoy le roy fu moult joyeux. Et fist crier, sur peine de perdre corps et avoir, que nulz ne rencherist *denree* nulle. (ARRAS, c.1392-1393, 140).

. *Une denree monte/dechoit* : BRUYT. Toute *danrée* monte, Mais la tienne dechait tousjours. CUIDER. Beau Dieu ! Je l'ay veu en tel cours ! Comment chait elle ainsi doncques ? (Pipée R., c.1470-1480, 162).

- "Affaire, situation" : Matere de plours et de plains Et bien cause de lamenter, Matere de cris et de clains Pour toutes dollours surmonter A Luxembourg au vray compter, Bien sa douleur consideree. Et se ne le poeut amender Mais bien empirer sa *denree*. (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 178).

- Au fig. péj. "Ce qu'on cherche à faire comprendre à qqn, paroles (mensongères, menaçantes...)" : "Garçon, tu as grant force et es appiers, maiz ainçois vespree diras tu aultre chose !" Et [luy] dist Ogier : "Se tu savois a qui tu vens tes *denrees*, tu ne parlerois mie tant et vor[o]is estre au Tubeaux en Orbie, ta cité !" (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 194). Haa ! faulz et mauvais, vous faillés a dire vray, car nullement croire ne vous puis a telz *denrees* non plus que le chat a la soris. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 883).

. *Ne pas avoir bonne denree de qqc*. "Avoir payé trop cher qqc., ne pouvoir être satisfait pleinement" : Mais toutesfoiz la sentence diffinitive par long proces est si chierement achaptee que les victorieus maintesfoiz n'en aront ja bonne *denree*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 475).

. *Payer denree pour autre*. "Rendre la pareille, ici rendre coup pour coup" : "...pour ce que je n'ay or ne argent pour vous salларier, sachiés que a mon pouvoir je vous paieray *denree* pour autre." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133).

. [D'une personnif. (Amour)] *Vendre trop cher ses denrees* : Ma char a esté matinee Assés d'Amours en mon jouvent Et pour tant qu'au marc et a l'once Ses *denrees* trop chier me vent, Sy prens congé et sy renonce. (TAILLEV., Congé am. D., p.1440, 256).

- Prov.

. *Entre bonne oeuvre a souvent maise denree* : ...marchandise n'est qui ne soit bien fourée, Et entre bonne oeuvre a souvent maise *denrée*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 68).

. *Qui deux fois veut denree le marchand conchie*. "Si on exige deux fois la marchandise, on outrage le marchand ; si un homme prétend à l'amour d'une femme qui en aime déjà

un autre, il outrage Amour ou la Nature" : [Une jeune femme aime sincèrement un homme] Se puis vient autres qui bée Qu'il en fara s'amie Et celle dou tout li vée, Pour ce qu'avant s'est donnée, S'il par sa druerie Maintient qu'amours soit faussée, Quant il n'i trueve mie Merci d'amant désirée, Combien qu'il l'ait comparée Par mout dure hachie, N'en doit estre amour blasmée, Mais de tant plus prisie Qu'elle ensieut comme ordenée Nature qui l'a formée Sans estre en rien brisie ; Car qui .II. fois vuet *denrée*, Le marchean conchie. (MACH., Motés, 1377, 517).

. *Chaque mercier annonce sa denree*. "Chacun vante ce qu'il propose, ce qu'il défend" : LA CHAIR (répondant au poisson) Chascun mercier anonce sa *denree* ; Se nostre pere Adam, qui nous gasta, Se fust prins a la chair bien amee, Ains qu'il eust la pommelte entasmee, Il triumphoit, mais trop fort se hasta ; Point ne fit ce que Dieu luy commanda Et menga fruit qui luy fut deffendu. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 647).

. *En denree de guerre n'a maillee d'amour*. "En pratique de guerre il n'y a pas une once d'amour, la guerre est incompatible avec l'amour" : "Compains, dist le bastart, vous fetes grant follour ; Ja y est vostre amye a la fresche coullour. Pour lui aider devés avoir force et vigour, Et ferir de l'espee a loy de pongneour ; Ensement acquerrés vasselage et honneur." Et Tristant lui respond, qui n'en donne une flour : "En *denree* de guerre n'a maillee d'amour." (Tristan Nant. S., c.1350, 266).

2. [Marchandise amoureuse, sexuelle]

a) "Ce qu'une femme peut offrir, proposer, ce qui excite l'appétit de l'homme" : Et si voit on volentiers que plusieurs mariz louent leurs femmes en racomptant les biens qui sont en elles et ne leur est point avis qu'il en soit nulles pareille et ou ilz peussent trouver tant de biens, si bonnes *denrees* ne si bon apetit. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 59).

- "Appâts" : J'entends bien toutes leurs manieres. Elles monstrent souventes fois Leurs *denrees* comme les tripières Car d'echeter il ne chault gueres Qui ne vend *ab hoc et ab hac*, On n'achette point chat en sac. (Sots Magn., a.1488, 196).

- *Vendre sa denree*. "Vendre ses faveurs" : Telle dit : "Je viens de confesse", Telle vent sa *denree* en gros (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 324).

. *Delivrer ses denrees pour argent* : Vous ressembleiz bien atournee damme qui pour argent delivre ses *den[rees]*. Grant dommaige est, car vous esteiz la plus belle damme que je vis onques. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 127).

- *S'en aller sans denree reporter*. "Repartir sans avoir obtenu des faveurs" : ...quiconques la barguignoit [une femme légère], il l'avoit aussi bien a creance que a argent sec (...) bref, nul ne s'en alloit sans *denrée* reporter. (C.N.N., c.1456-1467, 519).

b) "Attributs virils"

- Au sing. : Il mist sa *denrée* avant sur la table, devant tous et toutes, et dist : "Veez cy de quoy..." [D'un homme accusé d'un défaut de virilité] (C.N.N., c.1456-1467, 471).

. Au plur. : Femme se dissimula homme Et sa nature renya Pour devenir pape de Romme. (...) En Allmaigne et en Engleterre Avoit estudié maint soir Sans que l'en peut aperchevoir Quelles estoient ses *denrees*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 170). ...comme le chariot venist en ung quarrefour, et qu'on faisoit ostension des *denrées* de donne Marguerite, ung Romain qui le vit dist tout hault : "Regardez quel galiofle..." ["Donne Marguerite" est, en réalité, un homme déguisé en femme] (C.N.N., c.1456-1467, 304). [P. C.]

DENRENER, verbe (denrener)

[GD : *denrener* ; FEW III, 40a : *denarius*]

"Exercer le commerce"

REM. Doc. 1384 ds GD II, 508b. [R. M.]

DENSE, adj. (dense)

[GDC : *dense* ; AND : *dense* ; FEW III, 43a : *densus* ; TLF VI, 1118b : *dense*]

"Compact" : ...les estoilles sont la plus *dempse* ou la plus espesse partie de leur ciel et non pas de dempsité ou espesseur qui soit de telle nature ou de telle maniere comme est l'espesseur des corps de cibas... (ORESME, C.M., c.1377, 434). Que l'yaue de la mer soit plus grosse et plus *dempse* que ne soit l'yaue doulce, Aristote le dit expresement en Metheores (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXIII, 3, 153 r°). [R. M.]

DENSITÉ, subst. fém. (densité)

[GDC : *densité* ; FEW III, 43a : *densus* ; TLF VI, 1119b : *densité*]

"État de ce qui est dense, compact" : ...et cestui ne met pas ces causes propres, maiz ne met que la rareté et tenveur du corps, et la *dempsite* ou espoisseur sont cause de sterilité es hommes (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 143). Je respon en soustenant l'opinion d'Aristote qui est plus vraisemblable et plus raisonnable en ce que n'est l'opposite, et di, quant au premier, que les estoilles sont la plus *dempse* ou la plus espesse partie de leur ciel et non pas de *dempsite* ou espesseur qui soit de telle nature ou de telle maniere comme est l'espesseur des corps de cibas, laquelle est quant ou la ou plus de matiere est en moins de quantité, mais est d'autre guise qui ne peut pas bonnement estre exprimee. (ORESME, C.M., c.1377, 434). ...elles se eschaufent plus et mieulx aussi retiennent leur chaleur par nature pour leur *dempsite* (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXIII, 7, 157 r°). ...et adonc ilz [repercutifz] ne peuvent repercuter, car les veines qui vont de travers l'empeschent et la *dempsite* des costes (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 9). [R. M.]

DENT, subst. masc. et fém. (dent¹)

[T-L : *dent²* ; GDC : *dent* ; AND : *dent¹* ; FEW III, 40b : *dens* ; TLF VI, 1120b : *dent*]

A. - Au propre

1. "Organe dur enchâssé dans la mâchoire et servant à mâcher, dent" : Et encor plus : Les *dens* avoit blans, sarrez et menus, Et ses mentons estoit un po fendus, Votis dessous et rondez par dessus. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 70). Si l'appella. Mais moult petit prisié son appel a, Qu'en abaiait li chiennès m'aprocha, Tant que ses *dens* a ma robe acrocha. Si le hapay, Dont il laissa de paour son abay. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 103). ...la rage qui prent Es *dens* ne puit des siens partir (...) Tant qu'il nous ait rendu a plain Ce qu'il nous tolt. (Mir. prev., 1352, 241). Item, le chose qui est la partie d'un tout approuche plus de son tout que le tout ne approuche de la partie ; si comme une *dent* ou un cheveil ou quelconques tele chose ou regart de son tout qui a tele partie. (ORESME, E.A., c.1370, 441). ...ung petit coutelet d'or à feurger *dens*, et la gayne esmaillée de France, pendant à ung petit lacet vermeil (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 297). ...elle quiert prandre aucun confort par se complandre et parler de la bouche, ou par gouter aucune doulce viande : elle treuve les *dens* serrez et la langue amortie. (GERS., Pent., p.1389, 85). Et [Gieffroy] apporta sur terre une *dent* qui lui yssoit hors de la bouche plus d'un pousse, et fu nommez Gieffroy au Grant *Dent*. (ARRAS, c.1392-1393, 80). Et

voit la *dent* qui lui [Geoffroy] passe la levre plus d'un grant poux esquachie. (ARRAS, c.1392-1393, 222). ...et brisat II *deins* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 123). Mais quant vous me verrez que d'une espingle je furgeray mes *dens*, ce sera signe que je voudray parler a vous. (LA SALE, J.S., 1456, 60). ...ung pié de voutour d'argent doré (...) pour curer ses *dens* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 56). Et avoit ledit duc de Bourgongne ung cop d'un baston nommé halebarde à ung costé du milieu de la teste par dessus l'oreille jusques aux *dens*, ung cop de pique au travers des cuisses et ung autre cop de pique par le fondement. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41). ...et si viel qu'il n'ait *dent* en gencyve (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 114). A ce propos se leva une vieille qui n'avoit mais que un *dent* et dist en audience que... (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 98). CHASCUN. Je vous donneray ["frapperai"] sur les *dens* Se ung peu vous m'eschauffez la teste TESTE VERTE. Et deussiez vous saillir du sens, Par Dieu, vous viendrez a la feste. (Sots triumph., c.1475, 41). Ces sottes qui n'ont nulles *dens* (Feste roys, c.1475-1500, 306). ...vostre fievre quartaine (...) vous puisse serrer les vaines Et faire claqueter les *dens*. (Sots mal., c.1480, 78). CROQUEPIE. Sotouart, qu'esse que tu masches Entre tes *dens*, esse estront mort ? (Vig. Trib., c.1480, 226). Le premier de peu de chose (je) t'advertis, c'est du moins sa je te diray, De ma bource je tireray Ung grant blanc, et [tout] ou mellieu De mon franc, icy en ce lieu, Je l'atacheré davant tous. Les yeulx bendés auras trestous Et, se trouver le peux aux *dens*, Il sera tien. (Tr. Men., c.1480-1500, 289).

- À *bonnes dents* : Le corbeau par sa cornardie, Oyant son chant ainsi vanter, Si ouvrist le bec pour chanter Et son fromaige chet a terre. Et maistre Renard le vous serre A *bonnes dents* et si l'emporte. (Path. D., c.1456-1469, 88).

. "Avec acharnement" : Sy le cuide prendre a bons *dents* par le cousté [le chevalier tue la bête monstrueuse] (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 664).

- À *double dent*. "Avec les molaires" : Ton pain est noir et si dur que a peine a doubles *dens* peut il estre froissié [trad; le lat. *geminis dentibus*]. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 99).

- *Avoir mal aux dents* : Se jamais n'aie mal es *dens*, Mon chier seigneur, bien leur diray. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 49). Il dit qu'il a mal en teste ou en *dens*, Au lit se met, puis envers, puis adens (CHART., D. Fort., 1412-1413, 162). Av'ous mal aux *dens*, maistre Pierre ? PATHELIN. Ouï, elles me font tel guerre Qu'oncques mais ne senty tel raige : Je n'ose lever le visaige (Path. D., c.1456-1469, 158). Celui qui ne jette ou sueffre jeter ou feu les os après qu'il en a mengié la char, jamais n'aura mal es *dens* pour l'onheur de saint Laurens. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 92).

. *Le mal de(s) dents* : Il n'est douleur fors que le mal des *dens* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 4). ...pour le mal de *dens* [guéri par saint Laurent] (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 26).

. *Rage de dents* : C'est grant douleur que d'estre en maladie, D'avoir les fievres, froidures ou frissons, Rage de *dens* et mal d'espидemie, Estre batu souvent de gros bastons, Avoir gravelle et mal de trenchoisons, Si n'est il mal tel, à mon jugement, Com le meschief que d'avoir pou d'argent. (MACH., App., 1377, 646).

- *Avoir froid aux dents*. "Sentir comme un froid aux dents, être affamé" : On dit maintenant que les chiens Si ont eu tresgrand froid aux *dens*, Et que les pouvres indigens Sont mors de fain sur ung fient. (Roy sots, c.1450-1500, 218). ...noz enfans auroient aux *dens* froit. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 61). ...tel

porte belle robe et belle çainture d'or qui a froit aux *dens* en sa maison. (MACHO, Esope R., c.1480, 105). [Autre ex. p.15]

- *Avoir les dents longues*. "Avoir la sensation de dents longues, à cause de la faim" : Jeuner lui fault dimenches et merdiz, Dont les *dens* a plus longues que ratteaux (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 69). ...ung homme qu'a les *dens* longz. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 163).

- *Claquier des dents* : ...de froit claquier des *dans* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 56).

- *Estreindre les dents*. "Serrer les dents (de douleur, de peur...)" : A chascun mot que (je) lisoie, Estraindre les *dens* li veoie. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 163). Plains sommes de trestous despis Et estraignons les *dens* de doeuil (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 366). Lors fronclist et estraint les *dens*. Touz ceulx qui furent la dedens Orent paour quant ilz le virent (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 227). Quant le Cueur se ouýt ainsi desprisier et ramponner, il estraint les *dens*, d'yre et de mautalant espris (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 62).

- *Fendre / pourfendre qqn jusqu'aux dents* : ...et fiert le chastellain en le tieste telement que il le pourfent tout jusques ès *dens* (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 92). ...si se deffendi, Que maint jusqu'aux *dens* pourfendy (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 307). Le heaume trenché et pourfent, Jusques enmy les *dens* le fent (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 221). ...je luy fendray la teste jusques aux *dens* (C.N.N., c.1456-1467, 50). Et n'y a homme s'il approche Qui se fourre droy cy dedens Que ne luy fende la caboche Depuis le serviau jusqu'au *dent* [l. *aus dens* (Notes de l'éd.)] (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 19). Je veulx fendre la teste jusqu'aux *dens*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 231).

. *Armé jusqu'aux dents*. "Armé complètement" : Et ly crestiens sont armés tous jucque(s) au *dentz* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 368). ...tel estoit armé jusques aux *dents* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 395).

- *Fourbir les dents*. "Manger" : Vous aurez tuit bouche a court, Maiz l'en vous fait d'avoir gaiges le sourt, Et si n'arez rien pour fourbir vos *dens* Fors bouche a court, senz riens mettre dedens. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 12).

- *Laver les dents*. "Boire un bouillon" : Si s'en yssi, car fu estreote La riverete, mais moulié Fu tres bien (...) Car l'eau si passa les *dens* [var. Si furent bien lavez ses *dens*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 187).

- *Manger des dents* : Je ne mengeray mais des *dens* Si le vous aray envoyé ["je ne ferai plus usage de mes dents pour manger avant de..."]. (Mir. femme, 1368, 188).

- *Rire de la dent / des dents*. "Rire du bout des lèvres, rire sans en avoir envie" : ...ly roys Labigant ne rioit que dou *dent* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 361). LA FROMAGIÈRE. Ho dya ! un fol cy endroit voy Qui a mon pennier rit des *dens* Pour les fromages qui dedans Sont. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 48). Mort bieu, comme il riroyt des *dens* ! (Retraict T., c.1490, 212).

- *Trembler dent à dent*. "Claquer des dents" : Il trembleront *dent a dent* En pardurable tourment. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 120). Je tremble *dent a dent*, hareu ! (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 151). Je meurs de seuf auprès de la fontaine, Chault comme feu et tremble *dent a dent*, En mon pays suis en terre loingtaine, Lez ung brasier frissonne tout ardent (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 46). Mon maistre tremble *dent à dent* (Coust. Esop. T., c.1500, 160).

- *Dent canine*. "Canine" : ...*dens* canines (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 257).

- *Dent maxillante*. "Molaire" : De cestui est recité qu'il fut grant investigateur de sciences et choses naturelles, et, entre autres merveilles, vit une *dent* maxillante, tant grosse que l'on en pourroit fere cent des communes des hommes de present. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 75 r°).

. *Dent de la gorge*. "Dent du fond de la bouche, molaire ou dent de sagesse" : Il pourroit bien avoir les *dens* De la gorge toute verrie. (Roy sotz, c.1450-1500, 223).

- *Dent molaire*. V. *molaire* v. Lexiques

- *Dent sensus*. "Dent de sagesse" : Et après les dens molares en aucuns vient encore ung petit dens et en aucuns non, nommé le *dens sensus*, tant ou senestre comme ou destre, tant en bas comme en hault. Et sont iceulx dens molares, et les *dens sensus* ordonnez a mouldre la viande. (Rég. santé corps C., 1480, 134).

Rem. Cf. FEW XI, 463a : *sensus* : *dent de sens* : Cotgrave 1611.

. *Dent de sapience* : ...les .iiii. *dens* de sapience (Comp. kal. bergiers C., 1493, 53 v°).

- *Dent de lait*. "Première dent de l'enfant" : Quant j'o ces .II. enfances fait U temps qu'avoie *dens* de lait Et qu'en enfancë (encor) estoie, (Je) me pensai qu'encor feroie. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 233).

. Au fig. "Trace ancienne de qqc." : ...nous lysons que Ronme fust, primierement, faite de robeurs et de larrons et pour ce est il que Ronme en retient encore une *dent* de let [garde les traces de son origine, suggestion de Gilles Roques] (Songe verg. S., t.1, 1378, 332). La jeunesse petit avance, Qui mal entre fault que mal ysse ! Qu'estoit ce que de moy avant ce Que je sceusse en plus que ma lisse ? Car tout mon temps sans grant malice Ay tenu de bel ou de layt De folie une *dent* de layt [N. 175, p.40 : «Peut-être : "j'ai contre Folie une dent, en raison de mon comportement de jeune homme"»]. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 25).

Rem. Cf. aussi FEW V, 110b : *lac* : «*dent de lait* "vieille rancune" (1561 - Lar 1929)».

- *Dent de poulain*

Rem. Comme talisman pour empêcher de vieillir : DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 44.

- [Dans une comparaison] : Et mon gosier est sy torchié Qu'il est sec comme *dent* de chien. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 136).

- *Dent tyrant*

Rem. Nom d'un monstre de l'Inde (calque du grec *odontoturanos*).

- Prov. : Ou le *den[t]* duelt, la langue va. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197). Gormand fait se fosse aux *dens*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 538).

2. Loc.

a) [Dans la position du corps, les dents étant à l'avant]

- À *dents*. "La face contre terre, à plat ventre" : GUILLAUME. Met le jus, amis, bellement, Que Dieu t'aist, qu'il ne depiece. Voisin, que ja ne vous meschiece, Vous deux mettez ce corps dedens. Envers, envers, non pas *adens*, Mes bons amis. (Mir. femme, 1368, 196). ...par tres grant paour je suis choit *adens* et sur ma face (Songe verg. S., t.2, 1378, 262). Je cherroie a *dens*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 194). Ceulx la n'apresseront plus avant, Ne ceulx qui sont en noz fossez, Qui y gisent la tout *edant*, Murtriz, mors et tous renversez. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 549). Ycy tumbent les troys appostres a *dens* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 129).

- *Les dents dessous*. "À plat ventre" : ...fut mise sur une cousche, les *dens* dessousz (C.N.N., c.1456-1467, 33).

. *Les dents contre la terre*. "À plat ventre" : ...ilz perçoient ce bon yvrogne, couché comme s'il fust mort, les *dens* contre la terre. (C.N.N., c.1456-1467, 63).

- *Coudes à dents*. "Les coudes au visage, la face contre terre" : A genoulz sui, coutez a *dens* ; Devant son doulx ymage a terre Me vois humilier (Mir. parr., 1356, 36).

- *Compter les dents*. "Faire l'amour" : ...d'ung chevalier qui faisoit vestir a sa femme ung haubregon quand il vouloit faire ce que savez, ou compter les *dens* (C.N.N., c.1456-1467, 10).

. *Joindre les dents ensemble* : ...vit les deux amoureux qui se demenoient tellement l'un contre l'autre qu'il sembloit qu'ilz deussent menger l'un l'autre, tant mettoient et joindoyent leurs *dens* ensemble. (C.N.N., c.1456-1467, 505).

b) [Dans l'expression langagière, la parole]

- [Les dents comme lieu d'articulation de certaines consonnes] : ...les gens de Orient communement parlent du gosier, comme les Hebreux et les Suriens ; et les gens d'Occident fourment leurs paroles es *dens* (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 64).

- *Entre les dents*. "À voix basse, en marmonnant" : Son hostesse (...) grand plaisir prenoit a le veoir menger, trop plus que le varlet et la meschine, qui entre leurs *dens* le maudioient (C.N.N., c.1456-1467, 487). Jason congnot clerement qu'il estoit mort s'il ne se deffendoit, pour quoy il dist entre ses *dens* qu'il se gardera et qu'il fera son nom croistre en Olyferne et en Esclavonnie et qu'il taindera son espee de leur sang, ou il morra en la paine. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 137). Entre voz *dens*, maschés ses lettres : Il n'y a rien pour Esopet. (Coust. Esop. T., c.1500, 155).

- *Barbeter des dents*. "Grommeler" : Puis print a barbeter dez *dens* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 26). [Il s'agit d'un singe ; cf. note de l'éd.]

- *Dire qqc. de la bouche et de la dent*. "Dire qqc. pleinement, en le certifiant vrai" : ...ains que m'escapés en vie nullement, Dire vous convenra, de la bouce et du *dent*, De Flourie et de vous trestout le convenent (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 30).

- (Des)mentir par(mi) ses dents. "(Dé)mentir en marmonnant - parfois malgré soi, sans trop s'en rendre compte" : Et cil qui ou nombre se mettent Des amans, tant qu'il s'entremettent De prier, et moult se guermentent, Et se voit bien Amours qu'il mentent, Car Amours les voit par dedens Et les desment par mi les *dens* ; Cil sont a la senestre mis Pour estre amez, et non amis. (MACH., D. Aler., a.1349, 337). Gentils sires et nobles roys, Ne le crees contre vos gens, Car il se ment parmi ses *dens*. C'est uns Angles deshonnourez, Faus, mauvais, traîtres, couez. (MACH., P. Alex., p.1369, 251). ...à quoy ledit Denisart, moult esmeu et couroucié de ce que ledit suppliant l'avoit ainsi injurié (...) respondi et dist (...) "Tu mens chevestres, parmi tes *dens*..." (Ch. VI, D., t.2, 1400, 9). ...et tant qu'en leurs paroles fut dit par le chancelier de France à cellui d'Acquaine, qu'il ne disoit point évangile. Et icellui respondi fellement qu'il mentoit par ses *dens*. Et plusieurs foiz lui répéta telles injurieuses paroles. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 334). Et vous mentés, par voustre *dens*, Dame bernouse et desouneste. (Trois comm. M., c.1475, 538). LA FEMME. (...) Je mettray ung coqu dedans. RIFFLART. Vous en mentirez par les *dens*. Par le saint sang que bieu me fist, Puis que je l'ay dict, il suffist. (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 42). Nous mentirons parmy noz *dens* : Il n'est rien que ce moyen vaille. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 896). Tu as menty par les *dens* (Lettres rémission René II P.D.H., 1489, 179).

- *Ouvrir les dents*. "Ouvrir la bouche (pour parler)" : Ja n'en eüsse ouvert les *dens* A vous faire tel courtoisie. (Dit prunier B., c.1330-1350, 78).

- [D'un propos] *Issir des dents*. "Sortir de la bouche" : JOUAN. Et s'il advient que ung seul mot D'aventure ysse de mes *dens*, Vous direz qu'elle est hors du sens : Elle jure, elle tempeste, Elle me gecte a la teste Tout ce qu'elle treuve en sa voye. (P. Juh. D.R., a.1488, 39).

c) [Comme dans l'absorption de nourriture, marquant l'appétit, le désir]

- *Avoir la dent à qqc*. "Convoiter ardemment qqc., aspirer à qqc., être attaché à faire qqc." : Blanche prist à crier, et .j. grant cri geta. Bauduins l'entr'oy, sa visée i geta ; Il i avoit le *dent*, pour chou qu'il i ama. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 215). "...j'ay à Dieu en couvent Que Sarrasin par lui aront encombrement." - "Oïl, ce dist Harpins, car il y a le *dent*." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 434). Et a dit au bon roy et fait grant saremment Qu'il ne scet honme ou monde en tout le fiermament A qui on doie faire de l'espee present Au devant de vous, sire ; chascun y a la *dent*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 359). Briefment, ces deux traiz segnifient que quant une jone pucelle (...) apperçoit que on la regarde voutentiers et qu'il ly est avis que on a la *dent* a ly et que on la veult requerre de s'amour, elle se hontie un petit et se retrait aucunesfoiz (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 757). Or congnois a celle parole Qui ne fu nice ne frivole Que le vaillant poete Dant, Qui a long estude ot la *dent*, Estoit en ce chemin entrez (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 49). Mais le mareschal, qui tous jours y avoit la *dent*, encore se volt mettre en son devoir de s'essayer ains que aux Flourentins aucune vendicion en fust faicte (Bouciquaut L., 1408-1409, 323). ...tous les Rommains avoient le *dent* a leur bataille (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 429).

. *Avoir la dent sur qqc* : Faire voeult son emprinse sur quoy il a le *dent* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 41). ...[le roi] avoit eu longuement la *dent* dessus [sur le duché de Luxembourg] (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 228).

. *Avoir la dent à / de + inf.* : Moult avoit la rouïne et le coeur et le *dent* De veoir sa cousine (Cip. Vigneaux W., p.1400, 8). Et Ganelon qui ot a mal faire la *dent*, Si dist a Blanchandin... (Galien D.B., c.1400-1500, 39). Quant la creature a le *dent* A servir au Leviathan... (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 121).

- *Malgré les dents de qqn*. "Malgré le souhait de qqn, quel que soit son désir, malgré lui" : Sept anz la tint [la terre] touz ploins trestout malgrez mes *denz*, Quar point ne t'am douta ne trestouz tes esdanz (Gir. Ross. H., c.1334, 133). Les entrées li deffendoient Moult fort et le mieus qu'il pooient. Mais li roys est entrez dedens Avec sa gent, malgré leurs *dens*. A la porte tant en ocist Que le plus hardi d'eaus vossist Bien estre en Ynde la majour. (MACH., P. Alex., p.1369, 209). ...qui lors veist saillir es fossés, et portent pics, houyaux, eschielles, piez de chievre. Mais ceulx de dessus leur gettent pierres de fais, grans bans traversains, pieux aguisiez, huille chaude, plonc fondu, pocons plains de chaux vive, tonneaux plains d'estouppes engressiez et ensouffrees, tous ardans ; et, malgré leur *dens*, leur font guerpir place et remonter d'autre part (ARRAS, c.1392-1393, 110). Laquele Velizon, qui estoit moult despiteuse et pleine de sa voutenté plus que de raison, respondi et jura la Vertu-Dieu que en despit de lui elle ne s'en yroit point, et que malgré ses *dens* elle y demourroit (Paris domin. angl. L., 1431, 328). Or ça, il s'en fault retourner, Maulgré ses *dentz*, en sa maison. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 29). Nous y alons puis qu'i l'a dit, Vueillons

ou nom, malgré noz *dens*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 870). ...nous serons logiéz seans maulgré leurs *dens* (Lettres rémission René II P.D.H., 1496, 302). Mais maintenant convient maulgré noz *dens* Au roy Loÿs ployer, joindre les mains (LA VIGNE, Patenostre Genevois B., 1507, 170).

. *En despit de ses dents* : Et lors ledit suppliant jura que si auroit, en despit de ses *dens*, en l'appellant villain, et tantost se prindrent de parolles injurieuses l'un contre l'autre, et tellement que, au moien d'icelles, icellui suppliant, eschauffé et esmeu comme dit est, bailla audit Jehan Labbez, aliàs Villeneuve, d'un vouge sur la temple et l'enversa à terre. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 367). Rien n'en sera, en despit de leurs *dens* (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.3967). LUNA. Il n'y a remede, il se fera Ainsi en despit de vos *dens*, Juno, les signes evidens En sont manifestes desjà. (Cene dieux, c.1492, 125).

. *Malgré vous et vos dents*. "Malgré vous ; en dépit de vos désirs" : Quantz pasteurs et sains prevotz de mon Pere vous avez enchassie du saint siege de vostre mere ! Et quantes foyes les vaillans princes et roys, et par espécial des Francois, ont remis les lieutenans de mon Pere malgre vous et voz *dens* en la chayere de saint Pierre ! (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 275).

Rem. Loc. à ajouter à FEW III, 40 : *dens* ; cf. DI STEF., 240c, s.v. *dent*.

. *Malgré les dents et le visage* : J'ay grant souffrete De vaisselle et d'autre mesnage, Mais joueray mon personnage, Se je puis, tant que j'en auray, Et maulgré les *dens* et le visage De mon mary, le presteray. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 377).

- *Truffer la dent*. "Se bercer d'illusions (?)" : ...esbat ne feste n'y vois. Puisque je n'y mengüe ou bois, Je ne vueil point truffer la *dent*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 93). On ne puet pas touffer [l. truffer ?] le *dent*. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197).

d) [Dans des gestes symboliques] *Heurter son doigt à la dent / heurter de son doigt une dent*. "Faire claquer un ongle sur une dent (geste admis comme scellant un engagement)" : "Vérité me diras tos et incontinent." - "Oïl, ce dist Harpins (...) Par itel convenent que m'irés à fiant [l. afiant], Sur vo loy de Mahom, vo doy au *dent* hurtant, Que je n'aray par çou le cuer de moy dolant..." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 399). Dodequin s'accorda au boin roy Corbarant, Et ly fist sièrement sur la loy Tiervagant, De son doy enhurta le maistre *dent* devant (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 200). Lors a le Sarrasin son doit a son *dent* mis Et l'i hurta trois fois illoecq par bon advis. (Hyon Bordeaux B., c.1400-1450, 238). Et lors heurte son doy a son *dent* (...). ...depuis que ung sarazin a heurté son doy a son *dent*, il ne s'en parjureroit pour nulle rien. (Apoll. Tyr Z., c.1400-1500, 127).

- *Toucher le doigt à sa dent* : Et le roi at jureit : le dois touchat a son *dent*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 149).

e) [Par allusion au mors]

- Au propre [Du cheval] : Li sires de Fagnuelles estoit montés sus .i. coursier trop merancolieus et mal afrenet ; si s'esfrea en cevauchant, et prist son mors a *dens* par telle maniere que il s'esquella et se demena tant que il fu mestres dou signeur de Fagnuelles et l'enporta, vosist ou non (FROISS., Chron. D., p.1400, 332).

- [Pour réfréner qqn] *Bailler / mettre le frein / la bride aux dents à qqn* : Met donc ceste bride a tes *dens* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 183). SOTIN. Nous luy metrons le frain aux *dens*. (Sots Magn., a.1488, 210). DANDO. Pour ce que sur tous j'ay

parlé, On m'a baillé le frain aux *dens*. TESTE CREUSE. On les pugnist selon le temps. (Sots Magn., a.1488, 210).

- *Avoir le frein aux dents*. "Se donner à l'effort, au travail, en ne rechignant pas" : L'an quatre cens cinquante six, Je, François Villon, escollier, Considerant, de sens rassis, Le frain aux *dens*, franc au collier, Qu'on doit ses euvres conseillier, Comme Vegece le racompte, Saige Rommain, grant conseillier, Ou autrement on se mescompte... (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 11).

. *Prendre le frein aux dents* : Mais pas n'avoie bien apris Tous ses tours, quant l'amer emprisi ; Si faurra que je les aprenge Et que le frein a mes *dens* prengne, Se je vueil vivre en son servage. (MACH., R. Fort., c.1341, 32). Je vueil prendre le frain aus *dens*, Et si me bouteray dedens (Mir. Berthe, c.1373, 213). Or nous faut prendre le frain as *dens* ; or vera on les sages et les hardis (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 213). Ceste contesse prist le frain a *dens* et ne fu noient esbahie, et manda tantos chevaliers et esquiers et ceuls dont elle pensoit a estre amee, aidie et servie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 502). Si ne voy pas que noz contentions ou noz parolles semees en appert ou en secret des ungs contre les autres nous puissent gecter de ce dangereux pas, ains fault tirer au collier et prendre aux *dens* le frain vertueusement (CHART., Q. inv., 1422, 44).

f) [Par allusion aux dents du chien, d'un animal sauvage, marquant l'agressivité, la combativité...]

- Au propre : [De chiots] ...et pour vray tous deviennent mauvaiz ou sont dangereux du *dent*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 139).

- *Montrer la dent à qqn / Montrer les dents*. "Menacer, braver, intimider qqn" : Et lui monstra les *dens*, faisant laide estature. (Tristan Nant. S., c.1350, 153). ...à ces Sarrasin irons moustrer le *dent* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 365). Contre les Sarrasin vont criant laidement. Mais ly roys des Taffurs leur a moustré le *dent* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 491). A plus brief que pouray leur monstrey la *dent*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 383). SOCTIN. Ilz m'ont monstray les *dens*. TESTE CREUSE. Mais qui ? (Sots Magn., a.1488, 201).

- *Morceler les dents*. "Montrer les dents, les faire grincer" : ...ilz virent ung porc senglier grant et merueilleux, qui s'en venoit, escumant et morcelant les *dens*, vers eulx moult horriblement. (ARRAS, c.1392-1393, 21).

- *Dent de detraction* : Qui verront ce petit dité, Qu'il leur plaise, par amité, L'aviser et véoir par ordre, Avant que la chose remordre Par les *dens* de detraction, Ou pour quelque présomption (LA HAYE, P. peste, 1426, 166). Gardez que ne rompez la corde De vraye amour et union Par les *dens* de detraction (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 105).

- *Avoir la dent / les dents à /sur qqn*. "Éprouver de la haine pour qqn" : ...de mures dont j'ai sor toi le *dent*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 344). Oncques n'o tel talent de mengier nullement Que j'ay de moy combatre a celuy proprement Que je voy a deffence mettre si noblement. Essaiier m'y convient, car j'ay a lui la *dent* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 77). Et lors ledit Pierre, qui avoit fort la *dent* sur ledit suppliant, quant aucun venoit devers eulx demander après aucunes gens, ruoit après iceulx plateaulx ou autres choses, en leur disant desplaisir (Doc. 1439. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 16). Mais le Roy de France, qui tousjours avoit la *dent* sur le duc de Bourgoingne, le guerroyoit (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 138). Je suis bien seure qu'ilz ont sur vous les *dens* Et nuyt et jour sur voz païs tendens Pour vous

destruyre et bouter a ruïne (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 116).

Rem. Cf. DI STEF., 239b.

- *Avoir la dent sur qqc*. "S'acharner sur qqc." : Car moult avoient la *dent* sur ladite les deux roys, et souverainement le duc de Bourgoingne, pour cause du piteux fait qui y fut commis. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 141).

- Prov. : ...tels esquine du *dent* (...) qui n'a de rire nul talent. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 345). Tel rechine des *dens* qui n'a talent de mordre. (E. LEGRIS, Anc. prov. fr., p.1400. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 599). De felon *dent* trouve on griefve morsure. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 170).

3. [Dans des jurons (par les dents de Dieu)]

- *Jurer la dent Dieu que* : Gieffroy fu grant et parcreux pour lors, et ouy nouvelles qu'il avoit en Yrlande un peuple qui pas ne vouloit obeir en ce qu'ilz devoient a son pere. Lors jura Gieffroy la *dent* Dieu qu'il les feroit venir a raison. (ARRAS, c.1392-1393, 197).

- *Par les dents Dieu* : Mais vous ne m'eschapperés point, Ne vous, ne vous, par les *dens* Dé, Si en saray la verité (Mir. femme, 1368, 201). Par les *dens* Dieu, je n'y menray seulement que dix chevaliers de mon hostel pour moy tenir compaignie, non pas pour aide que j'en veulle avoir contre lui, mais pour moy acompaignier pour honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 240).

B. - P. méton. "Les dents"

- "Rangée de dents" : La brebis est dite bident [lat. *bidens* "qui a sa double rangée de dents"] Pource que ele a double *dent*. En ces deus *dens* par excellence Paien metoient leur fiance [lors des sacrifices] (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 31).

- *Arroser la dent*. "Boire un coup" : [Du vin] Pour arroser la *dent* (Serm. bien boire K., c.1500, 563).

- *Mettre qqc. à sa dent*. "Se mettre qqc. sous la dent" : Au jour d'uy n'ay de quoy puisse mestre a mon *dent* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 261).

C. - P. anal.

1. "Défense (de l'éléphant, du sanglier...)"

a) "Défense (de l'éléphant)" : Item, il lui sault [à l'éléphant] de la gueulle deux *dens* a maniere d'un sanglier, lesquelles sont tresgrandes et grosses (Voy. Jérus., c.1395, 62).

b) "Défense (du sanglier)" : Assez tost aprez vendront les veneurs et de ses gens qui apporteront le conte mort en une lettierre ; et semblera a tous que la plaie soit faicte des *dens* du porc, et diront tuit que le senglier l'a mis mort (ARRAS, c.1392-1393, 27). Le senglier rompt des *dens* corps, linge ou lange. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177). ...il [le sanglier] fery de son *dent* mon cheval (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 778).

- [Cont. métaph.] : "...Or est ainsi, ma treshonnouree dame," dist Allegresse, "que ces Noirs Sangliers, qui cy sont, en voulente vivans de sang humain espandre et souverains ennemis de ma forge, au Blanc Jeune Sanglier, auquel n'apparent aucunes *dens*, pour hurter leur propre seigneur naturel ilz ont lie les mains par telle maniere que contre son franc arbitre et ma precieuse forge, il ne puet plus forger..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 399).

2. "Corne, éperon des poissons (du type narval)" : Item vaisseaulx d'argent (...) ; item de bons camelos de Chippe ; item aucunes *dens* de poisson moult estranges (Doc. 1403. In : H. Moranvillé, Bibl. Éc. Chartes 55, 1894, 464).

3. "Élément pointu de certains instruments (p. ex. une fourche) ou de certains mécanismes (p. ex. une roue dentée)" : Sa crine [du géant Polyphème] locue et diverse Pigne des gros *dens* d'une herce. (MACH., Voir, 1364, 620). Premierement il

est a dire de la roe du mouvement qui fait tourner la roue du foliot et en laquelle est le contrepois ; et est dicte du mouvement pour ce qu'elle fait tourner toutes les aultres ; en laquelle roue doit avoir 128 *dens* ou 144 ou 192, ou plusieurs aultres nombres que on pourroit ymaginer. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 275-276). Et est assavoir que en ladite roue du foliot doivent les *dens* estre toujours non per affin que au rencontre, quant elle fiert a une des *dens*, elle puisse eschapper par entre les aultres *dens* qui sont à l'opposite d'icy (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276). ...une fourche de boys de deux *denz* (Doc. Poitou G., t.5, 1386, 288). J'ay esservelee la teste ; Encor m'a il pis advenu, Qu'il m'a entré ou trou du cul, Le poitron Dieu, une *dan* d'arche ["une dent de herse"]. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 155). Ve cy des jons marins agus (...) Plus poingnans sont que *dens* d'espines [l. des pines "des peignes"]. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 168). Item leur fault avoir un autre engin, qu'on appelle loup, auquel a ung fer courbé, qui très fortes *dens* a et agües, qui soit assiz de telle manière sur le mur qu'il vienne engouller le tref du mouton et le tiendra si fort qu'il ne pourra tirer n'avant n'arrière (BUEIL, II, 1461-1466, 52). Sur la terre n'a herbe ne plante, A chault et froit la laissent descouverte, Faulx et courtes parmy la terre on plante. Par *dens* de herces et rateaux est ouvree Tant quë Athlas soubz sa charge pesante Ont rendu las qui faisoit si grant serte, Et n'y a plus beste en terre vivante Que les humains (ne) destruisissent sans desserte. (Cene dieux, c.1492, 109).

Rem. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 613 ("alluchon d'un rouet", nombreux doc. de 1390 à 1459 ; "fuseau d'une lanterne", doc.1393 ; "chacune des pointes de la fourche du (gros) fer de meule", doc. 1401). *Pass. Semur D.M.*, c.1420 [1488], J. Everett, *M. fr.* 22, 1988, 101 (*une dant arche ; une dan d'arche* "une dent de herse").

4. "Gousse (d'ail)" : ...dedans ceste playe soit ensevelie ceste *dent* d'ail (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 2).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Bernadette Suty. [R. M.]

DENT, adv. (dent²)

[T-L : *dent*¹ ; GD : *dent* ; AND : *dent*² ; *FEW III, 31a : *deinde*]

"De là"

Rem. Cf. ; AND : *dent*². [R. M.]

DENTADEUR, subst. masc. (dentadeur)

[*FEW III, 41a : *dens*]

"Dentiste" : Le premier enseignement [de l'opération des dents] est que cestes euvres sont particulieres, speciallement appropriees es barbiers et es *dentadeurs* et pource les medecins leur ont laissé l'operation. Touthoys chose seure est que telz operateurs soyent dirigez par les medecins. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). [C. T.]

DENTAL, subst. masc. (dental)

[T-L : *dentél* ; GD : *dental* ; AND : *dental* ; FEW III, 43a : *dentale*]

"Pièce de bois où s'enclave le soc de la charrue"

REM. Doc. 1473 ds GD II, 508c. [R. M.]

DENTEE, subst. fém. (dentée)

[GD : *dentee*¹ ; FEW III, 41a : *dens*]

"Bouchée (?)" : Il n'en ara jamais *dentee* [de Luxembourg ; var. denree] (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 168).

REM. Ou faut-il rattacher à *deintié* (l'Éd. traduit par "possession") ? Sens de "coup sur les dents" ds GD II, 508c (a. fr.). [R. M.]

DENTELER, verbe (denteler)

[GD : *denteler* ; FEW III, 41a : *dens* ; TLF VI, 1124b : *dentelé*]

Part. passé en empl. adj.

- [D'une chose] "Marqué" (Éd.) ; "hérissé ?" : Si faictes [pour flageller Jésus] de verges friandes Ou huit ou dix belles et grandes, Et des corgees [l. d'escorrees] cordellees Et de petits neuz *dentellees*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 304).

- HÉRALD. (Synon. de *denché*) : ...ung autre escu d'azur a trois fleurs de lis d'or, bordé d'une bordeure de gueulles *dentelee* (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 133). [R. M.]

DENTELET, subst. masc. (dentelet)

[T-L (renvoi) : *dentele* ; GD : *dentelle* ; FEW III, 41a : *dens*]

A. - "Petite dent" : ...Et surgant la douce salive Des *dentelles*... (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 37).

Rem. Sans doute placé à tort sous *dentelle* par T-L et GD. FEW : «nfr. "petite dent" Cotgr 1611».

B. - P. anal. "Pointe" : Et ne plus ne mains devons faire par nuit a savoir la hauteur des estoiles fixes ou des planetes. Et devons estre bien cauteleus a ce faire, car les estoiles ne pueent aucune foiz bien apparoit[re] parmi les tros, et doncques nous le prenons par droiture de l'une. Et pour ce est bon que les tablettes aient 2 paires de tros, une pere greigneur que l'autre, ou 2 petis *dentelés*, l'un contre l'autre ou milieu au bout des tablettes. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 40). Item au zodiaque de ceste yraigne a l'endroit du commencement du signe de capricorne y a ung petit *dentelet* que on appelle almuri ou ostenseur, car il monstre les 15mes des heures dessusdites. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110). [R. M.]

DENTELURE, subst. fém. (dentelure)

[FEW III, 41a : *dens* ; TLF VI, 1125b : *dentelure*]

"Découpeure en forme de dents" : ...le couvercle garny à manière de *dentelure* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 93).

Rem. Doc.1467 ds GAY I, 800a, s.v. *grolle*. [E. P.]

DENTER, verbe (denter)

[T-L : *denté* ; GDC : *denté* ; FEW III, 41a : *dens* ; TLF VI, 1123b : *denté*]

I. - "Faire des (ses ?) dents" : Dento (...) : *denter*, c'est faire dent (Aalma R., c.1380, 101).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une pers., d'un animal] "Pourvu de dents" : Dentatus (...) : *dentez* (Aalma R., c.1380, 101). ...la beste *dentee* L'avoit trestoute ensanglantee. (Pastor. B., c.1422-1425, 84).

- [De la bouche] : S'avés bouche petite et menue *dentee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 143).

- [De la denture] : ...de voir dit n'ont pas les dens *dentez* [Éd. : "la bouche meublée"] (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 37).

B. - HÉRALD. [D'un meuble représentant un animal] "Dont les dents sont d'un émail particulier" : ...cil portoit ung escut *denteiz* de guelez a ung aigle de sable et ung griffon d'azure (...). Le XIIIe [fils] ot nom Arnuls (...); escut portoit sy que conte de Poitiers : de sable a II lupars d'argent et *denteis* de synoble. (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 10). Et se la langue est d'aultre couleur l'en dit lampassé et qui veut nommer les dens, l'en dit *denté*. (Traité hérald. H.G., c.1435-1450, 509). Le loup de Fouix,

qui portoit de gueulles a un loup d'or, langué, onglé et *denté* d'argent. (LA SALE, J.S., 1456, 193). Empré du dessusdit escu estoit ung autre escu plus ancien d'assez, lequel estoit d'or a une teste de lyon de gueulles, languee d'azur et *dentee* d'argent (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 129). [R. M.]

DENTEUR, subst. masc. (denteur)

[GD : *denteur* ; FEW III, 41a : *dens*]

"Pointe en forme de dent"

REM. Chron. et hist. saintes et profanes (ms. du XVe s.) ds GD II, 509a. [R. M.]

DENTEUX, adj. (denteux)

[T-L (renvoi) : *dentos* ; GD : *denteus* ; *FEW III, 40b : *dens*]

"Qui a de grosses dents" : *Dentosus* (...) : *denteus* (Aalma R., c.1380, 101). *Denteux* : *dentosus* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 54). [R. M.]

DENTIFRICE, subst. masc. (dentifrice)

[GD : *dentfrice* ; GDC : *dentifrice* ; *FEW III, 41a : *dens* ; TLF VI, 1126b : *dentifrice*]

"Dentifrice" : La cure de orde couleur de dens : lavés la bouche de vin, de decoction de mentastre et de poivre et usés de ceste medecine par maniere de poudre ou de *dentifrice* (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 26). [C. T.]

DENTILLÉ, adj. (dentillé)

[GD : *dentillé* ; FEW III, 41a : *dens*]

"Dentelé, entaillé" : ...et seront les compas *dentillez* tant d'un costé que d'autre (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1431, 158). [R. M.]

DENTU, adj. (dentu)

[T-L : *dentu* ; GD : *dentu* ; FEW III, 41a : *dens* ; TLF VI, 1123a : *dent* (*dentu*)]

A. - "Pourvu de dents longues et fortes" : SATAN. Or dirai qu'uns gens c'estoient Et qu'uns figures avoient. Li uns si estoient cornus, Les autres com sengliers *dentus*, Aus autres les yeux sailloient Dont les pruneles issoient (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 100). Il y a en ces champs une vielle *dentue* : Ne chiens ne l'abaient, ne loups ne la mangue. (Devin. R., c.1470, 97). ...Comme brebis entre les lieux Rabis, *dentus* et familleux. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 53).

B. - [D'un outil] "Pourvu de dents" : Faictes que sa char soit griffée D'aulcuns rasteaulx gros et menus. (...) Nous les avons grans et *dentus*, De cela sommes nous furnis. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 188).

C. - [D'une chose concr.] "Dentelé" : ...se la fracture des os est *dentue* ou non (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25). [R. M.]

DENTURE, subst. fém. (denture)

[T-L : *dentëure* ; GDC : *denteure* ; AND : *danture* ; FEW III, 40b : *dens* ; TLF VI, 1127a : *denture*]

A. - "Ensemble des dents, dentition" : Se t'amie a laide *denture*, Par accident ou par nature, Tu li dois tant conter ou dire Que malgré soy le fachez rire. (Ovide remede amours H., p. 1300 [1400-1430], 76). Il [le chameau] est de tres chaude nature, Maigres et de grant atrempure. Cornes n'a ne dessus *denture*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 128). ...les sourcils Avez petiz, la *denteure* serrée (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 187). Et encore vont descendant les coups parmy les testes des chevaux, droit sur les oreilles, et leur vont fendant les testes jusques parmy les dens et en telle maniere que

(...) la *denture* avecques la langue demeurent tenans au haterel. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 303).

B. - P. anal. "Alluchon d'un rouet, dent en bois amovible"

Rem. Doc. 1455, 1457, 1487. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 614.

- "Ensemble de ces alluchons"

Rem. Doc. 1485. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 614. [R. M.]

DENUATION, subst. fém. (dénuation)

[*FEW VII, 230a : *nudus*]

"Privation, absence" : Contre *denuacion* et rasite de poils et contre vulceracion et alopecia et contre toutes passions qui pevent avenir au chief, pran l'ongnement dessus dit et y met du miel rosat une once et oing de tout ce le chief et gairira. (Livre secrets nature D., a.1400, 318). [J.-L. R.]

DENUATION, subst. fém. (dénudation)

[GDC : *denudacion* ; FEW VII, 230b : *nudus* ; TLF VI, 1127a : *dénudation*]

"Action de mettre à nu"

Rem. GOULAIN (1374) ds GDC IX, 304c.

- En partic. MÉD. "Action de mettre à nu un os, fait que l'os soit mis à nu" : ...en la *denudacion* de l'oz, c'est a dire quant l'oz est descouvert et nu (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 257). Herispilla est male en *denudacion* d'os ou descouvrement (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.3). [R. M.]

DENUDER, verbe (dénuder)

[GDC : *denuder* ; FEW VII, 230a : *nudus* ; TLF VI, 1128a : *dénuder*]

"Dépouiller de ce qui recouvre" (synon. *dénuer* v. Lexiques) : Bersabee si eveillée N'eust esté ou enfenoillée D'amour vile et libidineuse, N'eust esté ainsi curieuse *denuder* ses cuysces au roy David (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 595). [mais peut-être à lire de *nuder*, cf. GD V, 542b, *nuer*¹] ...je n'en diroye plus se j'estoie deudé [l. *de[n]udé* ?] pour avoir couppé la teste ou se je estoie levé aux fourches du gibet (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 25). [cf. *denuelement* (*desnuement du chief* avant l'exécution ?)] [R. M.]

DENUEMENT, subst. masc. (dénuement)

[GDC : *denuelement* ; FEW VII, 230b : *nudus* ; TLF VI, 1129b-1130a : *dénuement*]

Denuement du chief. "Action de se découvrir"

REM. GOULAIN (1374, *le desnuement du chief*) ds GDC IX, 304c. [R. M.]

DESNUER, verbe (dénuer)

[T-L : *desnüer* ; GD : *desnoer/denuer* ; GDC : *denuer* ; AND : *denuer* ; DÉCT : *desnüer* ; FEW VII, 229b : *nudus* ; TLF VI, 1130a : *dénuer*]

A. - Au propre

1. *Desnuer qqn* (ou une partie de son corps). "Dévêtir, dénuder, dépouiller qqn (ou une partie de son corps) des vêtements" : Tuit quierent soulas et delis (...). *Desnüer* son ventre et son pis Chierement leur sera vendu, Quant jugement sera rendu. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 118). Dont commanda le pape que tost soit *desnués* Et il se desvesti (Tristan Nant. S., c.1350, 348). Dure gent de cruel demaine, Prens pitié de nature humaine. S'honneur eusses consideree, Tu ne fusses pas si villaine De la

desnuer si tres plaine (...). (Nostre Dame met ung drap devant Jhesus). (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 330).

- *Desnuer le chef à qqn.* "Mettre la tête à nu (faire tomber le heaume)": Car tant bien assist Blanor son cop qu'il *desnua* le chief a Passelion (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 864).

- "Ôter son armure, son heaume...": Lors descendy [de cheval], puis *desnua* son chief et s'en vint laver au rieu. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 370).

2. *Se desnuer.* "Se dévêtir": ...et puis c'est *desnués*, Puis entra en son lit (Tristan Nant. S., c.1350, 379).

3. *Desnué.* "Dévêtu"

- "Sans couvrir-chef": Bons bergiers (...) Ait chapel contre le grant chault D'esté et le grant froit d'yver, Sy que nulz maulz ne puist trouver Nul tamps son cervel *desnué* (Pastor. B., c.1422-1425, 184).

- *Desnué comme le vers*: ...Tous deschaussez, tous despourvez, Et *desnuez* comme le ver (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 23).

B. - P. anal.

1. [D'un oiseau] *Se desnuer de ses plumes*: Car aussi que Nature mue Le temps, le couvenoit muër Et de sa plume *desnuër* Pour avoir plumage nouvel, Nouvel temps et nouvel revel. (MACH., D. Aler., a.1349, 282).

2. *Desnuer un végétal (de ses feuilles)*: ...se les grappes sont trop crasses et on les *desnue* des fueilles d'entour les costez, le vin qui en sera fait sera moins plein d'eau (Rustican H., 1373-1374, 95). ...lequel (...) *desnua* les arbres et de leurs escorches, fabrica une naiselle... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 85).

- [D'un végétal] *Se desnuer (de ses feuilles)*: [Cont. métaph.]Hélas ! je doubt qu'elle ne se *desnue* De ses fueilles que j'appelle esperence, Foy, scens, raison, taire, oïr, estre mue De desconfort, souffrir en patience Et vivre joieusement Selonc le temps et amoureuxment... (MACH., L. dames, 1377, 194).

- [D'un végétal] *(Estre) desnue*. "Ne pas être caché par de la végétation": [Le cèdre personnifié] esracha et coppa tous les petis arbres qui delez lui croissoient et ainsi demoura apparant et *desnué* a tous. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 140).

3. *Desnuer qqc.* "Mettre qqc. à nu, découvrir qqc.": Donc, preigne le sangler par la hure et l'encise tout autour a trois dois de l'oreille par dessus le coul et taille tout au tour jusques a l'os dou coul et li *desnue*, et [soit] teurse la hure, et elle s'en vendra. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 185).

- *Desnué.* "Découvert, à nu": Se le nerf est *desnué*, il ne convient pas mectre ad ce nerf aulcunes medicines devant dictes (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.4).

C. - *Desnuer qqn / qqc. (de qqn / de qqc.)*. "Priver, dépouiller de"

1. *Desnuer qqn (de qqc.)*

a) "Priver, dépouiller qqn (de qqc., d'une chose concr., d'un bien matériel)": Elle [Danae] fu en laurier müee Et de sa fourme *desnuée* (Echecs amour. K., c.1370-1380, 176). Mettre ne pourroye en taisir Les merveilles que dire doy, Car nostre dame que je voy De son povre habit *desnuée* ["dépouillée", mais pour un habit luxueux] Est, ce me semble, aussi müee Que je la recougnioiz a paines. (Gris., 1395, 40). ...ainsi la dolente veuve Sera (...) d'eritage et terre Desheritee et *desnuee* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 93). Après laquelle besongne, et que iceulx Anglois eurent prins et ravy tous les biens, chars et artillerie que avoient là amené leurs adversaires, et *desnué* les mors, si s'en retournèrent en leur ville de Calais à tout leurs prisonniers, joyeux de leur victoire. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 104). Robe de

pourpre avoit [,] nuee De ["brodée de"] flambettes et estincelles [,] Dont oncques ne fut *desnuee* (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 219).

- *Se desnuer de qqc.*: ...j'ay esté riche de mille peaulx de martres (...). Et maintenant je m'en suis *desnué* ["je m'en suis privé" (en fait par malchance, car il en a été volé)] (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 207).

- *Desnué (de qqc.)*. "Dépourvu, privé (d'une chose concr.)": ...les mauvaises gens s'engraissent ; Les veuves desolées laissent, Car de leurs biens sont *denuées* (Mir. st Guill., c.1347, 39). ...et le quel son fiancé avoit lessiée elle qui parle toute seule et *desnuée* de tous biens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 126). ...je suis *desnué* de tous biens, meubles et immeubles (JUV. URS., Loquar, 1440, 366). LABOUR. Povre, dolent suis, *desnué* de biens, Taillé, pillé jusques au fondement, Emprisonné, batu vilainement, Infortuné tant que je n'ay plus riens. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 93). Contre cinq Angloys que je pris, Povres prisonniers *desnuez*, Si tost que je les eu ruez. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 29). SOCTE MINE. Mais, comment Tout est *desnué* ! (Sots, c.1480-1500, 277).

b) "Priver, dépouiller qqn de qqc. (d'une chose plus abstr.)": Et depuiz (...) eust esté rescript aux diz VI hommes d'armes qu'il s'en retournassent le mois de novembre passé (...) en nous *desnuant* et appetisant à nostre besoin de tèle aide et povoir comme par eulz nous estoit fait, en commettant sur ce crime de lèze-magesté, traison et désobéissance. (Ch. VI, D., t.1, 1383, 42).

- *Se desnuer de qqc.*: ...qui t'a meü Que de toute honneur *desnué* T'es pour estre en vilté mué ? (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 253). Car quant premierement entray Ou palais, ou tant d'onnour ay, Mes povres robes desvesti Et des tiennes me revesti, Et aussi je me *desnuay* De ma volenté et laissay Du tout ma propre affeccion, Aians certaine entencion De ta volenté prendre et faire. (Gris., 1395, 64).

- *Desnué (de qqc.)*. "Dépourvu (d'un bien plus abstr., d'un bien moral)": Item, aucunes choses sont desquelles, se un homme est *desnué* et que il ne les a pas, sa felicité en est aussi comme honnie ou avillee, ainsi comme il seroit de noblesce de bonne ligniee et de biauté. (ORESME, E.A., c.1370, 128). Mais, pour Dieu, preingne vous pitié de mon povre enfant, orpheline, *desnuee* de tout conseil et confort, se vous lui failliez. (ARRAS, c.1392-1393, 141). Sire, je suis tant *desnué* de mon sens ["si déconcerté, si troublé"] que je ne sçay que je doy faire. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 32). Fortune mauditte, que veulz tu faire de ceste desolee chetive, la plus *desnuee* de joye dez femmez de ce monde ? (Comte Artois S., c.1453-1467, 99). Or n'ay je plus a qui me fie. Je suis de tous biens *desnuee* ! Adieu, m'amour (Pass. Auv., 1477, 130). Et le roy Charles septiesme, fort *desnué* de sa puissance et noblesse, print cuer vertueusement et tellement resista, moyennant la grace de Dieu, qu'il arresta les Anglois sur la rivièrre du Loir (TRING., c.1477-1483, 270). Prince, je suis *desnué* d'esperance, Espoir n'ay plus (LA VIGNE, S.M., 1496, 324).

2. *Desnuer qqc. (de qqc.)*. "Dépouiller qqc. (de qqc., d'une chose concr. ou abstr.)": Or viennent cil faus traïtour Qui de leurs langues par faus tour Vuelent tel estat *desnuer* D'onneur, par celle aigle tuer ; Dont bien y a tel qui la tue, Car sa langue s'i s'esvertue Que plusieurs y a qui le croient (MACH., D. Aler., a.1349, 360). Einsy l'avez continué ; S'avez vostre sens *desnué* De courtoisie et d'ordenance. (MACH., J. R. Nav., 1349, 269). ...mais après l'abandonnement (...) l'ostel dudit de Troyes fut tout pillié et *desnué* de tous biens, ses serviteurs prins, menez en diverses prinsons.

(Journal bourgeois Paris T., 1413, 39). Tournez voz yeulx et convertissez vostre jugement sur vous mesmes, *denuez* voz pensees de toutes affections qui vous meuvent a part (CHART., Q. inv., 1422, 13). Tu [Dieu] as feru la teste en la maison du mauvaiz et *desnué* le fondement de sa force jusques au col ; tu as getté ta malediction sur les sceptres et sur les chevetains des gens d'armes. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 79). ...ilz eurent au commencement gros entendement *desnué* de discipline et naturel sens sans longue experience (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 170).

- "Priver (un pays, une forteresse, une armée, une troupe...) de ses défenses ; les ruiner, les ravager" : Car, le roy alant en Alemaigne et sa puissance, le royaume seroit grandement *desnuez* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 231). Là commenchat estour qui Ardenois *desnue* Là veiissiez coper tiestes... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 509). Saül a mille hommes tuez, Mais dix mille sont *desnuez* Par David. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 134). Mais, de sa bonne lance, Sy bien les remua Ung duc plain de vaillance Que l'ange [l'enge, "l'engeance"] en *desnua* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 326). Et quant a moy [Florence], je veulx continüer Tres instamment luy garder fëaulté, Affin qu'on voye en brief temps *desnüer*, Plaindre, gemyr, ronfler, esternüer Venise, en qui n'a foy ne loyauté. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 184).

- [D'une chose] : Aussi puet l'en dire que felicité est paree des biens de fortune, et neent moins elle reluist et se monstre es adversitez par lesquelles elle est *desnuee* de touz biens. (ORESME, E.A.C., c.1370, 135).

Rem. Dans l'ex. suiv., il s'agit peut-être d'un autre verbe (à rattacher à *nubes*) : Obscures nuees Se sont *desnuees* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 223). Mais l'idée de dispersion n'est pas non plus très éloignée de celle, ci-dessus illustrée, de destruction.

3. [D'une pers.] *Desnué* (de *qqn*). "Dépourvu, privé de *qqn*" : Et je vous bailleray Maliste, Ma serve, avec sa fille Aliste. La mère vous enseignera ; La fille vous compaignera : Si ne serés pas *desnuée*. (Mir. Berthe, c.1373, 159). Dit aussi qu'elle est povre femme seulle, *desnuée* de sondit mary, laquelle l'espousa en la ville d'Avignon (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). ...[il] dit et afferma qu'il estoit nez de la ville d'Esclusiers sur Somme, et qu'il estoit homme et compaignon seul, et *desnué* de femme et enfans, ne n'avoit oncques esté mariez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 29). ...mon propos est bien mué Puis que d'elle fus *desnué*. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 260).

- [D'une ville, d'un pays...] : ...il pouroit avenir que icelle ville demourroit despoullée et *desnuée* de genz, se par nous n'y estoit hastivement pourveu de remede (Doc. Poitou G., t.2, 1347, 343). Las ! au jour d'ui est France *desnuée* Du plus vaillant qui fust en tout le monde. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 30). ...li rois David d'Escoce et les Escoçois, a trois mille armeures de fier, chevaliers et esquiers, et bien .XXX. mille de aultres gens, tout honme de guerre et en pourpos de courir toute Engleterre, car il le sentoit *desnuee* de gens d'armes et d'archiers, entrèrent au lés deviers Roseburch (FROISS., Chron. D., p.1400, 772). ...le país n'est pas sy *desnué* qu'il n'y ait des chevaliers, et y a plenté de bonne estoffe pour en faire des autres, et par ainsi remplira le país de bonne chevalerie qui par Fortune en est *desnué*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 812).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Bernadette Suty. [R. M.]

DENUMERANCE, subst. fém. (dénomérançe)

[FEW, Ø lat. *denumerare*]

"Numérotation" : ...sans oblir à ramentevoir sommairement les plus grans strages, clades et batailles (...) et sera mise table pour icelles choses ligerement trouver, selon la *denumerance* [Boudet (thèse) : *denumerance*, (éd.) : *denumeracion*] des fueilles et des temps qu'elles ont peu advenir et estre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 10 r°).

REM. Ce mot ne semble pas att. ailleurs. [H. G.]

DENZAIN, adj. (denzain)

[T-L : *denzain* ; GD : *denzein* ; AND : *dedenzein* ; *FEW III, 31b : *deintus*]

[D'une pers.] "De l'intérieur, du dedans (qui est membre de la cité, qui a droit de cité)" : ...et s'il soit entre foreyn et *denzeyn* et fait hors de la franchise, soit la cause trié moitié par *denzeins* et moitié par foreyns devant les ditz meirs et aldermaunes en la presence de souveraignes de la place où le fait fu faite (Hist. dr. munic. E., t.2, 1363, 366).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1388 (*denzein*) ds GD II, 509c. *Lettres agn.* L., 1380, 24 ; c.1399, 420. [R. M.]

DEO GRATIAS, subst. masc. (deo gratias)

[GDC : *Deogracias* ; FEW, Ø lat. *Deo gratias* ; TLF VI, 1131a : *Deogratias*]

"Prière d'action de grâces" : J'ay fait ung *Deo gracias* A ce matin (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 61). [R. M.]

DEOSCULATION, subst. fém. (déosculacion)

[FEW VII, 433b : *osculum*]

"Action de donner des baisers" : Très saint père, après la *deosculacion* de vos benoitz piedz, je vous annonce, dont ce poise moy, les grosses plaintes et ululemens qui ont esté faitz en ceste miserable et desolée Croacie (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 385). [R. M.]

DEPAPINER, verbe (depapiner)

[*FEW VII, 583b : *pappare* (?) (?)]

"Mettre comme en bouillie ?" : Luy et Puilhe de Ferme et Thiry de Hubine, Et celui de Waleve cuy proeche enlumine, Ont reculeit par forche Braibechons qui corine [courage] Ont al cuer de cel fait, mains ne vaut une atine [l. acine] Car la nuit est venue qui tous les *despapine* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 460).

Rem. Scheler, *Gloss.* : = *despapelhier*, « éparpiller » (v. *desparpiller*). [R. M.]

DESPAQUER, verbe (dépaquer)

[*FEW XVI, 613a : *pak*]

Empl. trans. "Défaire (un paquet), déballer" : Et est l'entetion du dit roi que meismes les attournez eient la vewe des dites leines avant q'elles soient packés, et si ensi soit que ascunes feussent packés avant la vewe des ditz attournez q'ils les purront faire *depacker* et véer en tout ou en partie à lour volenté, et estre ce à queu temps que meismes les leines vieignent as portz où elles seront chargez que les attournez susditz les puissent faire passer maintenant sanz ascun disturbance. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1340, 776). [E. P.]

DESPAQUETER, verbe (dépaqueter)

[GDC : *despaqueter* ; FEW XVI, 614b : *pak* ; TLF VI, 1132b : *dépaqueter*]

"Défaire (qqc. qui est en paquet)" : ...ledit marchant ne les pourra *despacqueter* [les peaux tannées], deslier ne monstrier à aucunes personnes jusques ad ce que lesdits jurez et gardes les aient veues et visitées (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 37). [R. M.]

DEPARCELER, verbe (déparceler)

[AND : *deparceler* ; FEW VII, 676a : **particella*]

"Diviser en parcelles, fragmenter"

Rem. Cf. ; AND : *deparceler*. [R. M.]

DEPARCHÉ, adj. (deparché)

[GD : *deparché*]

Deparché de. "Débarrassé de" : Et lors, quant il se vit ainsy *deparchez* de son homme, et qu'en cuidoit du tout estre au dessus, regarda vers ses compaignons, qui, d'autre costé, se combattoient très vaillamment et... (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1449, 151).

Rem. Difficile à mettre en rapport avec le *déparcher* que cite FEW VII, 674b, s.v. *parthica pellis*, "arracher les cosses des pois". Peut-être à rapprocher de *départir* III. [R. M.]

DESPAREIL, adj. (dépareil)

[T-L : *despareil* ; GD : *despareil*¹ ; DÉCT : *despareil* ; FEW VII, 649a : *pariculus*]

A. - "Différent, dissemblable ; dépareillé" : Or voit on que mipartis sont Les pies de la statue et entremelles sont De deux matieres qui entr'eux Semblent estre moult *despareux*, Mes tant n'est pas, com il semble, Car nees furent ensemble (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 268). La complainte qu'avoie escripte Pour vir s'il y avoit redite, Mais nes une n'en y trouvay ; Et encor moult bien esprouvay Qu'il y avoit, dont j'eus merveilles, Cent rimes toutes *despareilles*. (MACH., F. am., c.1361, 180). Pluiseurs ymaginations A uns homs : ce n'est pas merveilles, Car il est de moult d'actions Forgiés, qui ne sont pas paretles, Mais diverses et *desparelles*, Qui toutes les scet esclarcir (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 42). ...se il [le soleil] envoie ses rais paretz ou *desparelz* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 136). Choses d'argent communes *despareillez*. Et premièrement : Ung joyau vieil, en façon de deux chasteaulx, et y a ung arbre entre deux, sur ung entablement ; pesant huit marcs six onces. Item, ung Sanson fortin sur ung lyon ; pesant neuf marcs deux onces et demye. Item, une seraine assise sur une terrasse esmaillée d'azur et desvuydé ; pesant quatre marcs sept onces. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 205). Chaussement fault et solers, Pour les venues, pour les alers, De blanc, de noir et de vermeil, L'un de blanc, l'autre *despareil*, Qui soient fait comment qu'il prangne, Estroiz, escorchiez, a poulaine Ronde, deliée et ague, Tant qu'om la voye par la rue (DESCH., M.M., c.1385-1403, 49). ...De roses blanches et vermeilles Et moult d'autres flours *despareilles*, Qui portent leurs touailles taintes (DESCH., M.M., c.1385-1403, 248). ...[ils] estoient vestuz dessoubz de cottes hardies *despareillés* [l. *despareilles*], noulées par devant jusques au nombril, et longues jusques un peu au dessoubz du genouil. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 433). ...la Court a ordonné et ordonne que ladicte Jehanne la Marcelle sera mise et enfermée en un lieu seur, honeste à par soy, et de ce faire donne congié et permission la Court audit André soubz II clefs *despareilles*, dont ledit André aura l'une, et J. Marcel, bourgoiz de Paris, cousin d'icelle femme, aura l'autre clef (BAYE, II, 1411-1417, 247).

- *Despareil* à qqc. "Qui diffère de qqc." : [Des ambassadeurs d'Orient] Portoient les anneaux en leurs oreilles et les abillemens de teste *desparaulz* a tous aultres veuz oncques. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 287).

- Empl. subst. "Ce qui diffère" : Nennil, de leurs noms ne voel point Par maniere de *desparel*, Quoi qu'a yauls ne me fai parel. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 66). Dont il est souvent advenu Que femme ou lit et homme nu Mariez l'un l'autre approchoient, Et l'un l'autre ne desiroient, Mais avoit chascun son desir A son *despareil* ["le désir supposé de l'autre, du partenaire (qui diffère du sien)"] et plesir, Et faisoient conjonction Ou desir de l'entencion Que chascuns avoit *despareille* D'aler a la chose pareille De ce que chascuns desiroit (DESCH., M.M., c.1385-1403, 346).

. À *despareil*. "Dépareillé"

Rem. Doc.1389 ds GD II, 621a.

B. - "Qui diffère de la norme, étrange, extraordinaire" : Il me sourvint une pensée Plus diverse, plus effreée, Plus enuieuse la moitie, Et de plus grant merencolie. Ce fu des orribles merveilles, Seur toutes autres *despareilles*, Dont homme puet avoir memoire... (MACH., J. R. Nav., 1349, 142). ...chose si *desparelle* Ne vint onques a oreille, Et tel fait ne fu recité (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 121).

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. ("inférieur, inapte à") ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 25981. [R. M.]

DESPAREILLER, verbe (dépareiller)

[T-L : *despareillier*² ; GD : *despareillier* ; GDC : *despareillier* ; FEW VII, 649a : *pariculus* ; TLF VI, 1132b : *dépareiller*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. (*Se*) *despareiller* (*de*). "Se séparer (*de*)"

A. - "Se distinguer de" : Et je qui la venus estoie, Pour ce qu'oy parler avoie Dou vergier et de la merveille Qui de toutes se *despareille*, Car tant est sauvage et diverse Que nuls faus n'i va qui n'i verse, Sans plus attendre me levay, Et moy levé, mes mains lavay (MACH., D. Lyon, 1342, 163).

B. - "Se séparer, rompre les rangs, se débander, se disperser" : Là peust-on veoir les vaillans hommes *desparillier* et fuir leur voye. (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 227).

II. - Part. passé en empl. adj. "Dépareillé"

Rem. Doc. 1355 et 1453 ds GDC IX, 350c. [R. M.]

DESPAREMENT, subst. masc. (déparement)

[GD : *desparement* ; FEW VII, 629a : *parare*]

"Deshonneur" : ...la question y avoit esté mal séant et n'avoit donné guères de fruit, ne à l'un, ne à l'autre, mais dommage beaucoup et péril et *desparement* à la maison de Bourgongne, là où ledit de Saint-Pol, quand il y estoit, estoit un bel parement de seigneur (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 133). [Seul ex.] [R. M.]

DESPARER, verbe (déparer)

[T-L : *desparer* ; GD : *desparer*¹ ; AND : *desparer* ; FEW VII, 629a : *parare* ; TLF VI, 1133a : *déparer*]

I. - Empl. trans.

A. - "Détruire, démanteler (une construction)" : Et puis vint demorer, entrués que on li rappareilla le fort chastiel de Haidebourc qui estoit tout *desparés*, à Saint Jehanston. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 85).

B. - *Desparer qqn/qqc. de qqc.*

- "Dépouiller qqn/qqc.de qqc." : Et pource que je ne vouloie pas *desparer* le confesseur de sa vaisselle qui lui estoit neccessaire chascun jour, je conclue que je emporteroie avecques moy à Londres l'esconse pour prendre l'argent dessus (LE FRUICTIER, Lament. C., 1409, 60). Et, par aprèz, ilz *desparèrent* l'autel de .V. pillereaux d'argent (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 347).

- "Libérer qqn de qqc." : Chascun si doit estre paré Et tout son peché esparé Pour recevoir le Dieu des dieux, Qui d'enfer nous a *desparé*, Par son corps qu'il a comparé (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 50).

II. - Empl. pronom. *Se desparer de qqc.* "Se séparer de qqc., abandonner qqc." : ...aussi doit il [le prince] craindre celluy dont il a la puissance, c'est assavoir Dieu, que il ne se *despare* point de sa voulenté divine mais en use par luy et ses commis (JUV. URS., Verba, 1452, 273). [R. M.]

DESPARIER, verbe (déparier)

[T-L : *desparier* ; GDC : *desparier* ; FEW VII, 600a : *par* ; TLF VI, 1133b : *déparier*]

I. - Empl. pronom. "Devenir veuf" : Qui mon jugement en creroit, Si m'aït Dieus, on arderoit Tous hommes qui se remariant Après ce qu'ils se *desparient* Par mort de leurs premieres femmes. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 16).

II. - Part. passé en empl. adj. "Séparé (d'un conjoint), seul" : ...Et se il [le mari] se desfuit, retrait ou elonge de vous par vostre inobedience ou autre quelque chose que ce soit (...) vous demorerez seule et *disparée* [var. *despariee*] (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 84). Miex me fust non avoir esté Qu'ainsy fuisse *despariee*. Trop malement suis variee. L'autrier a mon amy chantay ; Or, sans lui, perdu mon chant ay (Pastor. B., c.1422-1425, 106). [R. M.]

DEPARJURER, verbe (déparjurer)

[*FEW VIII, 249a : *perjurare*]

Empl. pronom. "Se parjurer" : L'ung vodroit l'autre avoir mangé, Et puis après, pour se vangier, Se *desperjurent* faulcemant L'ung contre l'autre, et puis vrayment Pouvres gens acheteront tout. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 5). [J.-L. R.]

DEPARLER, verbe (déparler)

[T-L : *deparler* ; GD : *deparler*¹ ; AND : *deparler* ; FEW VII, 610b-611a : *parabolare* ; TLF VI, 1133b : *déparler*]

I. - Empl. intrans. "Parler, discuter" : Ensemble asseis *deparleront* Es haultes festes souveraines (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 154).

II. - Empl. trans.

A. - *Deparler qqn/qqc.*

1. "Parler de qqn, juger, évaluer qqn" ; ici "mettre qqn au rang de" : Gratiens y a bien fait tant [au tournoi] Que on le doist recommander, Et ossi n'i a qu'amender En le proece et en l'avis Dou vaillant monsigneur Tangis. Dagorisès, a l'autre lés, Avoech les preus est *deparlés* (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 224).

2. "Dire du mal de qqn, diffamer qqn" : Cil de Paris commençoient jà à refroidier de l'amour que il avoient eu à lui et à chiaus de sa secte, et les *déparloient* villainement (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 114). Si fu li Arceprestres durement demandés et *deparlés*, quant on se perçut qu'il n'avoit point estet a le bataille et qu'il s'en estoit partis sans parler. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 132). Mais Jhesucrist (...) volt lui mesmes (...) estre diffamé et *deparlé* par les envieux (Bouciquaut L., 1408-1409, 338).

Rem. LE MUISIT, c.1347-1353, et sermon du XIVe s. ds T-L II, 1407.

3. "Contredire qqc." : Fils al duc de Borgongne qui de bonté friolle, Grans bins fist al englise, nuls ne le *desparolle*, De grant rentes, joweaus et draps d'or d'Agricolle. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 659).

B. - *Deparler de qqc.* "Parler de qqc." : ...et donques met grant paine d'avoir menus oisiaux qui hantent les rivières, qui sont apelés bercheretes, et sont petis et ont la queue longue ; et pour ce qu'il en y a de plusieurs manieres, nous parlon [var. *deparlons*] des vertes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 204). [R. M.]

DEPART, subst. masc. (départ)

[T-L : *depart* ; GD : *depart* ; GDC : *depart* ; AND : *depart*¹ ; FEW VII, 685a, 688a : *partire* ; TLF VII, 1134a, 1134b : *départ*¹/*départ*²]

A. - "Division, séparation ; partage, distribution"

1. "Division, séparation"

- À *depart*. "En séparant (des parties, des aspects de qqc.)"

Rem. Boece en rime A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.73, 2009, 185-186 ; 189-193).

- Sans *depart*. "Sans division, sans séparation"

Rem. Boece en rime A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.73, 2009, 186-188).

- Faire *depart de qqc.* "Séparer des choses (pour en faire le compte)" : Tu [Hérodiade] as bien monstré devant tous Que tu ne crains Dieu ne le monde ; Tu es tant vile, tant immonde Que la fin en sera mauvaïse Et ay grant peur que la fournaïse D'enfer en face le *depart*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 44). Come se tire le garetier souvent Du mesmes drap dont la chausse est taillee, Ferme propos nous procede et descent D'autres vertus. Ovide s'y assent Qui des vices fait *depart* et meslee. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 12).

2. "Partage, distribution" : Melyador estoit a part Trais, et n'ot mies quel *depart* De biens Florée la ordonne, Et quoïement les seme et donne Pour li, afin que mieulz en vaille (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 225).

- Sans *depart*. "Sans partage" : ...et pour che, voir, je l'ains Sans nul *depart* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 217). ...Et ha chascuns sa joye sans descroys, sans *depart* (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 58).

- Faire *depart de qqc.* "Faire le partage d'un bien (ici pour se l'approprier)" : ...Plusieurs avec moy ont heu part Et me suis fié d'autre part Trop en aucuns de mon avoir Qui en on fait pour eulx *despart* Sans le me faire assavoir. (GARIN, Compl., 1460, 58).

- En partic. "Part (de frais, de dépenses) qui revient à qqn après répartition" : ...et quant à toutes les choses et singulières dessuzdites tenir, enteriner, garder, faire et accomplir fermement et loialement senz enfreindre, et pour rendre et paier à plain touz cous, *depers*, despens, damages et interez, l'une partie à l'autre, et pour non venir ne faire encontre comment que ce soit ou feust ou tamps avenir, ycelles parties ont obligié et sousmis eulz, leurs hoirs, tous leurs biens et les biens de leurs hoirs et successeurs meubles, immeubles, présens et avenir où qu'il soient à justicier, contraindre et exploitier par nous et noz sucesseurs prevoz de Paris et par toutes autres justices soubz qui juridiction il seront trouvez, et chascune partie en droit soy et pour tant comme il lui touche pour ces lectres enteriner. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1347, 432).

B. - "Fait de partir, séparation" : ...ma joye fault perir (...) Pour le *depart* de ma dame jolie (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 248). La fu moult piteux le *depart* ! (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 108). ...celluy n'y a qui se lasse De respandre larmes a masse Pour sy tres douloureux *depart*. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 204). Combien que le *depart* [d'avec cette femme] me soit Dur, si fault il que je l'eslongne (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 14). ...le dur *depart* de nous deux (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 231). En luy priant sur le *depart* Qu'il vous doinct s'amour et sa grace. (LA VIGNE, S.M., 1496, 442).

- En partic. [Dans le mariage] "Séparation (de corps)" : S'il n'y a formel ribaudie Prouvee et confesse par li [la femme], Il a a sa cause failli. Et encore s'il a ce prouvé, Le *depart* lui est reprouvé Qui n'est que de biens et personne. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 23).

- *Faire (le) depart*. "S'en aller" : Il est temps de faire *depart* Et de nous aler habiller (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 68). [Autres ex. p.65, v.4614 et p.285, v.21260] Allons nous en, faisons *depart*. (Rapp., c.1480, 70). Faiz a coup de ce lieu *depart* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 288). S'il n'eust tantost faict le *depart*, Je l'eusse moult bien adoubé. (LA VIGNE, S.M., 1496, 435).

- "Quitter" : Nostre vouloir se delibere A ce tres glorieux mistere Pousuïr jusqu'a celle part Que le corps aura fait *depart* De la croix, par ses bons amis, Pour estre en son sepulcre mis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 268). [R. M.]

DEPARTABLE, adj. (départable)

[GD : *departable* ; AND : *departable* ; FEW VII, 685b : *partire*]

"Qui peut être divisé, partagé" : Dividuus (...) : qui divise ou qui est *departable*, divisible (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 92). [R. M.]

DEPARTABLETÉ, subst. fém. (départableté)

[*FEW VII, 685b : *partire*]

"Caractère de ce qui se prête au partage, à la répartition" : Dividuitas (...) : divisableté, dessemblableté, *departableté*, segregation (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 92). [R. M.]

DEPARTANCE, subst. fém. (départance)

[T-L : *departance* ; GD : *departance* ; FEW VII, 685b : *partire*]

"Partage" : Distributio : *departance* (Abavus IV, R., c.1350, 315). [R. M.]

DEPARTEMENT, subst. masc. (département)

[T-L : *departement* ; GD : *departement* ; AND : *departement* ; FEW VII, 688a : *partire* ; TLF VI, 1135a : *département*]

A. - [Correspond à *departir* II B]

1. "Partage" : Advint que ces II. freres, le roy de Castille et le conte de Portingal, eurent guerre mortelle ensamble pour le *departement* des terres. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 283).

- *Sans (faire) departement*. "Sans partage" : Et elle aussi me jura et plevi Moult durement Qu'a tous jours mais m'ameroit loiaument, Sans moy guerpir et sans *departement*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 82). Vous savez aussi qu'humblement L'aim, serf, crein, desir loyaument Plus qu'autre, ne moy proprement, Et que siens sui si ligement Que c'est sans nul *departement* Et sans muence. (MACH., R. Fort., c.1341, 122). Et a cheli donnast entirement [la dame] Son coer, s'amour, sans nul *departement* (FROISS., Joli buiss.

F., 1373, 209). Vueil devotement Loer humblement Et mercier hautement Amours en mon lay, Quant elle m'a franchement, Sans *departement*, Donné ligement Pour ma dame loyaument Servir de cuer vray. (MACH., Les lays, 1377, 331). Je sui vostre, sans nul *departement* ; Vous me povez de mes maulx conforter (GARENC., Poésies N., 1390-1400, 19). Par vous soit doncques honnouree Et servie soingneusement, Tant comme vous aurez duree, Sans point faire *departement* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 54).

2. "Frontière" : Mais puis .I. mois, en liu estragne, Au *departement* de Bretagne, En une moult obscure lande, Sus les plains de Northombrelande, Avoit jousté de fier de lance, Par ahatie contenance, A Camel c'on dist de Camois (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 154). Et puis s'en vint logier ou val de Sorie, sus le *departement* d'Espagne, de Navare et d'Arragon. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 60). ...une grosse abbaye de noirs moisnes qui siet sour la rivièrre de Thuide et le *departement* des deux roiaulmes. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 37). Si fisent leur mandement tantost et sans delai à estre à un certain jour à la Mourlane. Là est li *departemens* auques d'Escoce et d'Engleterre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 29).

B. - [Correspond à *departir* III]

1. "Départ"

a) [À propos d'une pers.] : ...à leur *departement* on comptoit à eulx (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 110). ...le roy de Castille veoit plus volentiers le *departement* des Anglois que l'aprochement, car il luy sambloit que sa guerre estoit finée (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 116). ...ledit Girart estoit logiez en l'ostel de la Levriere-Blanche (...) ouquel hostel il print et embla à son *departement* deux draps linges qui estoient ou lit où il avoit jeu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 461). Requis pourquoy elle se departi de son dit hostel, ne de quoy elle a vescu depuis le *departement*, dit que il lui donna congié, pour tant que elle ne savoit pas bien appareillier la viande ne appareillier ce qui estoit neccessaire parmi l'ostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 527). ...il avoit intencion de partir prochainement de Paris, et n'estoit mie certain se avant l'eure de son *departement* il auroit bonne oportunité de retourner en ladicte Chambre (FAUQ., III, 1431-1435, 95). Et a ces parolles Saintré reprunt congié et a son *departement* Madame ne se peust tenir de larmoyer. (LA SALE, J.S., 1456, 98). ...[le clerc appelé à Rome] avant son *departement* disposa de ses besoignes bien et surement. (C.N.N., c.1456-1467, 283). ...si tost que les jeunes gens sceurent du *departement* de son mary, ilz la vindrent visiter [une belle jeune femme] (C.N.N., c.1456-1467, 567). ...le Roy estoit seurement dedans sa ville, bien fourny de vivres et de tout ce qu'il lui failloit et eust attendu le *despartement* des seigneurs tant qu'il lui eust pleu [lors de la Ligue du Bien public]. (BUEIL, II, 1461-1466, 234). ...se aucuns des dictz confrères et compaignons [archiers se] vouloient departir et yssir de la dicte confraternité de leur volenté, [ils seroient] tenus de payer aus dictz compaignons archiers ou à leur dict maistre dix sols [tournois] pour leur *département*. (Archives servit. Louis XI, T., 1476, 89). GLORIEULX. Baisez moy, mon doulx plaisir, Au moins a vo *departement*. (P. Jouh. D.R., a.1488, 32). Donnez moy, au *departement*, La vostre benedicion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 276).

- *Les trompettes de departement*. "Les trompettes qui donnent le signal du départ" : ...apriés messe et boire, les tronpetes de *departement* sonnerent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 624).

- *Signifier le departement à qqn* : Messire Jehans de Viane (...) dist que il estoit tamps de chevauchier, et que trop avoient

sejourné : si fu li *departemens* segnefiés à toutes gens. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 255).

- *Faire departement*. "Partir" : Oncques ne peus trouver la beste nullement Qu'a moy voulsist combatre ainsy n'eultrement ; Je l'ay lasee coye, s'ay fait *departement*. Eslongons le país, puis que nous avons vent (Tristan Nant. S., c.1350, 154). "Roys de Romme et de France, dist Ogier, je ay fait tout en l'eure *departiment* del estour, ou Jehan estoit pour nous et vous destruire et occire, s'il poulsist..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 234). ...que l'endemain du tournoy ilz facent *departement* et s'en viengnent envers les pors de Royalville pour resister aux Rommains. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 335). A l'autre foiz au monument Où fut sa ressurection Et où fit son *departement* Le jour de son ascension. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 105).

- P. anal. "Mort" : Plourez tresdoleusement Ma dame et son tresbel corps gent Que la mort a fait deffiner (...). Helas ! il n'estoit pas saison Si tost de son *departement*. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 184).

. *Derrain departement* : Plaise vous [Diex] m'ame si secourre A ce derrain *despartement* Qu'elle ait de vous sanz finement La vision. (Mir. st Ign., 1366, 111).

. [De la mort] *Faire le departement de qqn*. "Causer la mort de qqn" : Jamais homme ne aima tant femme Que je te ay, ne si loyaument. Faulse mort, tu es bien infame D'en avoir fait *departement* ! (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 299).

b) [À propos d'une chose]

- *Departement du jour*. "Crépuscule" : Sy actendismes le soir que le dieu avoit acoustumé d'acheiver pluseurs desirs a ses plus prouchaines amies, dont il advint au *departement* du jour. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 873).

- ASTR. [trad. le lat. *recessio*] "Mouvement d'accès et de recès de la huitième sphère ou sphère des étoiles fixes (trépidation)" : Toutes les esperes qui sont puis le 8e espere en aval ou mouvement d'aprochement et de *departement* qui est appiellés mouvemens de le 8e espere. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 73).

Rem. V. aussi *aprochement*

- P. ext. "Fin (de qqc.)" : A tels jeus ai je bien esté Plus marris au *departement* Que ne fuisse au commencement : Vis m'estoit qu'on me faisoit tort Quant on m'avoit du jeu estort. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 54). ...ne se reposoit point, ainchois fist tant que au *departement* du tournoy le loz et le pris des hieraulx avec l'honneur fut tout environ lui (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 324). BRAYART (à Jésus sur la croix). Tes euvres n'ont pas esté saines : On le voit au *departement* Et, se tu les soustiens, tu mens Quant, pour elles, sueuffres telz paines. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 337). ...pour racompter partie des adventures qui leur advindrent après le *departement* de la feste du Dieu Souverain. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 154).

2. "Séparation"

a) Au propre : ...le *departement* de vous diaux s'aprocheit pur un temps, le qel temps vous semboit estre mult longe (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 139). Oncq ensemble n'avions riens parti Mais un desir, un vouloir, un parti, Un cuer entier de deux cuers miparti, Pareil plaisir et commun sentement. Mort, or as tu fait le *departement* Dont j'ay perdu mon bien entierement (CHART., Compl., 1424, 326). ...le *departement* du Jouvencel et de nous nous est si dur que nous ne le povons porter (BUEIL, II, 1461-1466, 175).

- *Faire le departement de qqc.* : Mon pere, respondre vous fault : Il me desplaist certainement Qu'il faut faire *departement* Des creances d'entre nous deux ; James je ne fu si joyeux Que si vous

vous voulez tourner A Jhesu, mon dieu, aourer (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 513).

- [De deux choses] *Faire leur departement*. "Se séparer" : ...mon ame het son corps Et le corps l'ame, et sont concords De faire leur *departement* villainement et putement, A douleur, a honte, a diffame. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 290).

- *Departement de mariage*. "Divorce" : Divorcium (...) : *departemens* de mariage (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 130). *Departement* de mariage : divorcium (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 207).

- *Faire departement de qqn*. "S'éloigner de qqn, quitter qqn" : Pour ce que vers moy, en tous lieux, J'ay trouvé plaisir ennuieux Trop fort, puis le *departement* Que de vous fis derrainement (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 209). SAINCT MARTIN [à son père]. (...) la grace divine De sa douceur tellement m'enlumyne Que brief de vous feray *departement*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 274).

b) Au fig. *Faire departement de qqc.* "Renoncer à qqc." : Ne pour grief mal qui me faille souffrir D'amours feray aucun *departement*. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 124). Mors ! vien à moy, si me prent, je t'appelle, Car j'aim trop miex morir prochainement Que recevoir si crueuse nouvelle, Com de m'amour faire *departement* (MACH., L. dames, 1377, 28). [P. C.]

DEPARTERESSE, subst. fém. (départeresse)

[T-L : *departerresse* ; GD : *departeor* (*departeresse*) ; *FEW VII, 685b : *partire*]

"Celle qui donne, qui distribue" : ...et que par moi Passez qui *departeresse* Du relief sui et don(n)eresse (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 82). [R. M.]

DEPARTEUR, subst. masc. (départeur)

[T-L : *departëor* ; GD : *departeor* ; FEW VII, 685b : *partire*]

A. - "Celui qui trie, sépare (des choses)"

1. "Celui qui fait les parts, celui qui distribue, répartit" : ...de tout fust gouverneur, Maistre, sires et *departeur*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 214). ...Bertrans, que renoms escrie, Grant *departeur* de lopins. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 334). Et le gouverneur dudit banc ou change par sa main au vendeur et a l'acheteur a chacun satisfait, car il a tout devers lui. Il tout seul est maistre des comptes, tresorier et receveur, et *departeur* aussi comme de tout l'avoir de Venise. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 460). [Platon] fu homme de bonne disposition (...) et grant *departeur* de ses biens a ses parenz et estranges. (GUILL. TIGNONV., Ditz moraulx philos. E., a.1402, 951).

Rem. Doc. 1379-1380 (Aube) ds GD II, 511a.

2. "Ouvrier qui depure, qui affine certains métaux, en particulier l'or et l'argent, en les séparant d'autres substances métalliques" : A conseiller l'arrest d'entre les affineurs et *departeurs* d'or et d'argent de la ville de Paris, d'une part, et le procureur du Roy, d'autre part (FAUQ., III, 1431-1435, 58).

B. - "Celui qui s'en va, qui quitte sa ville, son pays" : Mais contr'eulx [mains terriens seigneurs] couroit clamours De braieurs Et chetis ; (...) maint se sont sanz delay Ne esmay Departi par telz crieurs ["calomniateurs"], Dont veu bien advenir n'ay, Fors que j'ay Veu conquerir honeurs Maintefois aux *departeurs*, Qui ailleurs Avoient proufit et glay (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 350). [R. M.]

DEPARTIE, subst. fém. (départie)

[T-L : *departie* ; GD : *departie* ; AND : *departie*¹ ; FEW VII, 685a : *partire* ; TLF VI, 1136a : *départie*]

A. - [Idée de fractionnement, de division ; correspond à *departir* I]

1. "Division"

- Au fig. "Distinction" : Guillaume, le musage Avez bien païé ci endroit, Par dehors la voie de droit, Au mains en aucune partie. S'en vorray faire *departie*, C'est assavoir, devision Par voie de distinction Des choses qui ne font a croire Et d'aucunes qui la victoire Puelent avoir d'estre creües... (MACH., J. R. Nav., 1349, 216).

2. "Partage"

- *Sans (faire) departie*. "Sans partage" : Car cils l'amera loiaument Et se la croira fermement Sans erreur et sans nulle doubte, Car il cuidera s'amour toute Avoir acquis toute sa vie, Sans jamais faire *departie*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 171). Qu'adès croistera l'ardour Qui sejour Fait en moy sans *departie*... (MACH., Ch. bal., 1377, 608). ...sy m'en doy tenir Pour heüreuse et maintenir Que puisque j'ay bonne partie En Amours et sans *departie* Je le doy loyaulment amer De tout mon cuer (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 63). Puis qu'Espoir s'est de moy party Pour plus ne tenir ma partie, Dueil et Soucy, sans *departie*, Desormais tendront mon party. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 255). Quant on a son cuer bien assis En bonne et loyale partie, Il doit estre entier et rassis A tousjours mais sans *departie*. Si tost qu'amours est mypartie, Tout le hault plaisir en est hors ; Si ne sera par moy partie, Tant que l'ame me bate ou corps. (CHART., B. Dame, 1424, 353). Du monde la riche partie Est vostre [à Dioclétien] et a voz sourvenanz, Car vous estes sans *departie* Roy des rois, regnant des regnans. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 13).

B. - [Idée d'attribution (d'une chose divisée en parts) ; correspond à *départir* II] : Dieu grant solas en fit a l'homme [de la femme], Au premier qui manga la pomme, Quant luy bailla par compagnie. Estrange n'est la *departie* : Toute chose tent a sa fin Pour quoy est faite jusques a fin Que deffaillir il peut Nature (GARIN, Compl., 1460, 119).

- [En compl. d'objet interne] : Vierge, com douce *departie* Dieu scet de ses biens departir ! (Mir. enf. diable, c.1339, 41).

- *Faire sa/ses departie(s) (de qqc.)*. "Répartir qqc. (entre des personnes)" : Et de tous les biens qu'Amours donne, Plaisance les lieus en ordonne, Tant qu'il sont net et affranchi Et des dons d'Amours enrichi. Et en faisant sa *departie* Affranchist chascune partie, Premiers ceuls de qui li dons viennent, Puis ceuls qui riches en deviennent. (MACH., D. Aler., a.1349, 324). La tient elle [Bonneürté] honneur en ses mains. A l'un plus et a l'autre meins En fait ses larges *departies* ; S'en donne les plus grans parties A ceuls qui tiennent mieus l'adresse Ou Bonneürtez les adresse. (MACH., J. R. Nav., 1349, 272).

C. - [Idée de séparation spatiale ou de rupture dans le temps ; correspond à *departir* III]

1. "Séparation, départ"

a) [À propos d'une pers.] : Certes, il le faudroit partir, Se de li se vëoit partir, Car autre nulle en li ne part Fors celle qui en tous biens part. Pour ce n'en quier faire partie, Car trop seroit grief *departie* De ma très douce dame chiere... (MACH., D. verg., a.1340, 54). ...j'aim tant vostre compaignie Que dure m'iert la *departie* (MACH., F. am., c.1361, 241). Il les ouvri [les lettres] et prist à lire, Et puis commensa à sousrire, Et dist qu'il ne li en chaloit Se plus servir ne le voloit, Et qu'aussi ne le vuet il mie : Si que bonne est la

departie ; Mais ce forment li desplaisoit Que rudement li escrivoit Et qu'il li disoit villenie, Ce que faire ne deüst mie. (MACH., P. Alex., p.1369, 231). BLANCHEFLOUR. (...) A Dieu, chier sire ! LE ROY. Dame, je ne vous say que dire : Vostre *departie* me griève Tant qu'avis m'est le cuer me créve (Mir. Berthe, c.1373, 225). Remondin print congié du roy et des barons, et mercia moult le roy de la bonne justice que il lui avoit faicte en sa court, et se party moult honnourablement d'eulx tous. Et sachiez que le roy et plusieurs des barons furent doulens de sa *departie*. (ARRAS, c.1392-1393, 68). Sa *departie* fu si brieve Qu'on ne sçot onques qu'il devint. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 44). Or est vérité qu'en ce temps, Charles, roy de France, partant de Paris acompagné des roys de Cécile et de Navarre, de la Royne, sa femme (...) fut conduit et mené en la cité de Tours en Touraine, pour là faire sa demeure et sa résidence. Laquelle *départie* despleut moult aux bourgeois et habitants de Paris et en furent fort troublez et esmeuz, et tant qu'ilz tendirent leurs chaynes. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 390). Quant vins a congié demander, Trop mal me fist la *departie* Et ne cessoye de pleurer. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 114). Adont s'entracollerent les deux amans et se commencerent a mener grant duel. Pour ce qu'il convenoit que la *departie* se feist, la pucelle lui dist... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 121). Longuement parlerent ensemble de ceste *departie* que trop seroit longue a racompter. A la fin, après plusieurs parolles, pleurs et regretz, prinrent congié les ungs des aultres. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 93). Et ainsi partit de la ville, comme bien conseillé, o l'aide dudit Paul Orsin, qui fut une piteuse *departie* pour luy, car en puissance et en biens il avoit esté esgal aux grans princes, et luy et ses predecesseurs, depuis Cosme, qui fut le chief. (COMM., III, 1495-1498, 63). Et devez savoir que alors que le duc de Berry se partit de Poitiers, le roy estoit allé en pelerinage à Nostre-Dame du Pont en Lymosin, et avoit laissé à Poitiers sondit frere Mons. de Berry. Et, quant le roy sceut la *departie* de sondit frere, il en fut merueilleusement marry, et tost après sceut la conspiration que les seigneurs de son royaume avoient faicte contre luy, lesqueulx s'en estoient tous retournés en leurs païs pour faire leur amast et tachoient de attraire à eulx tous les autres seigneurs du royaume. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 164).

- Prov. *Il n'est si grieve departie que celle d'ami et d'amie* : Car il n'est, pour voir l'affie, Nulle si grief *departie*, Com c'est d'ami et d'amie. (MACH., Motés, 1377, 488).

- *Faire (la) departie de qqn*. "Se séparer de qqn, quitter qqn" : Quant de ce point ci les remort, S'en metteront il a la mort ? Je di qu'il feroient folie ; Mais facent d'elles *departie*, Plus qu'il puelent, courtoisement. (MACH., D. Aler., a.1349, 389). La rentra Honoree qui estoit courroucie Qu'i lui convint de Guy fere la *departie* (Tristan Nant. S., c.1350, 101). Ha, Fortune, c'est tout party Qu'il [Espoir] a fait de moy *departye*, Dont tel doulleur m'est *departie* Qu'a peu que mon cuer n'est party. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 255). Serviteur plus de vous, Merancolie, Je ne seray, car trop fort y traveille. Se de vous puis faire la *departie*, Et il seurvient quelque estrange merveille, Legierement passera par l'oreille ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 446).

. [D'une chose] "S'éloigner de qqn, abandonner qqn" : Mais honneur, chevalerie Et tes renons qui s'espart Par le monde en mainte part Ont fait de nous *departie*. (MACH., L. plour, 1349, 291).

- [D'une personnif.] *Faire (la) departie de personnes*. "Séparer (des personnes)" : ...et [Raymond et Mélusine] s'entrebaissent, et orent entre eulx deux si tres grande doulleur qu'ilz

cheirent eulx deux pasmez sur l'aire de la chambre. Et qui lors veist dames, damoiselles, chevaliers et escuiers plourer et mener douleur, et disoient tous de commun : Fausse fortune, comment es tu si faulse et si perverse que de faire la *departie* de ces deux loyaulx amans ? (ARRAS, c.1392-1393, 257). Et quant ly hons avec ce la voit telle qu'il la juge a ly propice et convenable, adonc est ce sa rose especial, a laquelle il se arreste et y met sy son cuer aucunesfoiz et s'amour et s'entente, et elle aussi par aventure en ly, qu'il n'est riens en ce monde, fors la mort seulement qui en peust la *departie* faire. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 580). LA MORT. Jeune femme, entendez à my, Laissiez vous fault joie mondaine, Car de vous et de vostre amy Feray *departie* soudaine. (Ex. 1468. In : F.-Ed. Schneegans, Romania 46, 1920, 568).

- "Départ en voyage, déplacement" : Madame, quand eust oïes ces parolles, tresgrandement se couroussa et ne le vult plus approuchier, puis lui dist : "Avez vous levee emprinse et *departie* ça et la, sans mon sceu et congïé ? Jamais tant que je vive de bon cuer ne vous ameray." (LA SALE, J.S., 1456, 233).

- En partic. "Mort" : Je meurs a juste jugement : J'ay tres bien la mort desservie. Pour moy, Jhesus, doulx fruit de vie, Qui ton paradis me prometz, A ceste dure *departie*, Mon ame en ta garde commetz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 354). Et quant venra la *departie*, Qu'il faudra a Dieu l'ame rendre, Et le corps retourner en cendre, Puissiens avoir remission, Par la vostre intercession (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 463).

. *La derraine departie* : A la desrainne *departie* Mon esprit voeuilliés recepvoir (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 333).

. *Faire departie de ce siecle* : Après a moult bonne esperance Fist de ce secle *departie*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 99).

- [De plusieurs pers.] *Faire departie*. "Se séparer (et partir chacun de son côté)" : JOSEPH (à Marie) ...Nous ferons icy *departie* : Vous en yrez d'une partie Et je yray d'autre part sçavoir. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 125).

- *Faire departie* d'un lieu : Et se la guerre est faillie *Departie* Fay tost de cellui païs (Cent ball. R., c.1388-1396, 25). Atant ont tous les oust de là fait *departie* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 492). Mes amis, faisons *departie* D'icy et faisons nostre allee Oultre la mer de Gallilee (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 169). A ta requeste si sera entendu Ains que d'icy je face *departie*, Car du manteau qu'est sur moy estendu Tu en auras la plus grande partie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 197).

b) [À propos d'une troupe] "Dispersion, débandade" : Car quant les anemis voient ainsi la dite proie et le gaing derriere demourer, et que cil qui la mainent ne vont pas bien ordeneement, et voient la fole et vile *departie*, desconvenable et mal ordenee, il s'enforcent et s'estudient a faire leur damage (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 77).

c) [À propos d'une chose] *Faire departie*. "Sortir, ici s'écouler, jaillir" : Celle verge de char poissant et pure Fu jusqu'a mort ploiée en la croiz dure, Dont rouge mer de sanc fist *despartie* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150).

2. P. ext. "Fin, issue (de qqc.)" : Diex nous doint a la *departie* [du combat] L'onneur avoir. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 55). Et atant se taist l'ystoire a parler d'eulx, et parole de Remondin et de sa femme, comment ilz firent aprez la *departie* de la feste. (ARRAS, c.1392-1393, 45). Ainsi comme je vous racompte s'aprivoiserent les deux amans de tant parfaite amour que oncques depuis n'en fut *departie*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 115).

- *Faire departie* à qqc. "Mettre fin à qqc." : Quant tu verras faire folie, Se n'y puis mettre *departie*, Senz arrester t'en dois saillir. Cilz qu'est present a l'estoutie, L'on presume senz garantie Qu'il l'a voulu ou consentir. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 188).

- "Rupture (de qqc.)" : Et se celui qui reçoit ne retribue semblablement, l'autre le complaindra et l'acusera comme celui qui est cause de la dissolucion ou *departie* de tele amistié. (ORESME, E.A., c.1370, 447).

- [D'une chose] *Faire departie*. "Cesser, prendre fin" : Et aussy fera *departie* Guerre d'entre eulx, je l'adevine ; Et puis Paix par grace divine Avecques les bons adherens Sera entre amis et parens (TAILLEV., Moral. D., 1435, 94).

- *Faire departie de* + inf. "Cesser de" : Helas, humblement vous requier Que je l'aye de ma partie [mon enfant] Et ja n'en face *departie* de le baisier et acoller tant que mon cuer se puist saouller (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 361). [P. C.]

DEPARTIR, verbe (départir)

[T-L : *departir* ; GD : *departir* ; GDC : *departir* ; AND : *departir* ; DÉCT : *departir* ; FEW VII, 684, 688a : *partire* ; TLF VI, 1136a : *départir*]

I. - [Idée de fractionnement, de division]

A. - "Fendre, diviser, séparer"

1. "Fendre, couper"

- *Departir qqn*. "Couper qqn en deux" : SALOMON. ...Femmes, j'advise pour le mieulx Que cest enfançon, ce poupart Sera couppé, party en deux, Et chacune en aura sa part. LE PREMIER TIRANT. Je le vois *departir* gaillart. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 326).

- "Mettre qqn en pièces" : Ilz seront ars en fus, Esquartelés, mutilés, *departis* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 71).

. *Departir qqn/des membres par pieces* : Je voeul et commande, dist Aroès, que tu *departes* ce chevalier par pieces et que tu emportes son ame en enffer (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 112). ...la pugnicion y est si grande qu'on ne sauroit dire, et non pas seulement sont telz gens qui batent et frapent leurs dames dignes de mort acoustumee, mais doit l'on *departir* et detrencher leurs membres par pieces (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 216).

- Au fig. [Du coeur] *Departir*. "Se fendre" : O cuer, y pourrois tu durer ? Te sçaroit Constance deffendre ? Nennil, douleur te feroit fendre Et *departir* par le millieu. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 219).

2. "Diviser qqc. (en parties, en parts, en sous-ensembles)"

a) *Departir qqc.*

- *Departir* (un espace) "Diviser (un espace) en plusieurs parties" : Et comment qu'il [l'enfer] soit *departy*, Chascune des pars assez nuyt : Ou enffer est peine s'ensuit. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 210).

- *Departir* (un discours, un élément de discours) "Établir des subdivisions (dans un discours)" : Et pour ce, devant que commance A vous declarer cy leur vie, Laquelle sera *departye* En deux [parties] dont la premiere Vous fera mention planiere Comment furent martyrisez Et puis après canonisez (Serm. st Jamb. K., c.1460, 50). ...et moult loerent la sage dame Ysengrine qui si hautement avoit continuee son euvangile, et *departi* par .XXVI. articles qui tous estoient de grant sens et de grande importance (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 88).

b) (Se) *departir*. "Se diviser"

- [D'une voie, d'un cours d'eau] : Chascun ruissel en deux se part Par quoy leur cours lors se *depart* (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 76).

- [D'un ensemble de choses ; p. réf. à l'épisode des langues de feu de la Pentecôte, Actes des apôtres II, 3] : ...il m'est avis Que tu, qui leur enseigneras Les lengages et aprendras Et pour les quix seras parleur Et miex dit langue que la leur, Fourme de lengues *departans* Et vers divers päis tendans Devras prendre (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 348).

3. "Séparer des choses, des personnes"

a) [À propos de choses] *Departir* des choses

- [D'un obstacle géographique] "Séparer (deux territoires), faire frontière entre (deux territoires)" : ...Singlent contremont la Saverne, Une riviere grosse et bonne, Qui *depart*, ensi c'une bonne ["borne"] Est sus la marce d'une terre, *Depart* Galles et Engleterre. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 22). Et fu ceste hystoire averie Au vray effect en Lombardie, Droit es confines de Pieumont, Aussi comme au pié de grant mont Qui *depart* France et Ytalie (Gris., 1395, 3). ...la rivière de Sartre (...) *depart* le Maine et Ango. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 280). ...la riviere de la Saverne (...) *depart* le roialme de Galles et Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 81). ...li Escoçois avoient passet la riviere dou Thin amont viers les montagnes qui *departent* Galles et Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 113). C'est assavoir es parties deça le far de Messine, qui *deppart* les royaumes de Sicile et de l'isle de Trinacle (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 170). Cestui ala en maintes terres et conquesta plusieurs regions, comme Grece et Asye, passa Bosforus, ung braz de mer qui *depart* Asye et mist en sa subjection depuis Grece jusques au fleuve de Euftrate et fist la terre nommer Perse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 r°).

- *Departir* (un domaine) d'un autre *domaine* : ...ou cas que il *departiroit* le dit dommaine de la Broce d'o le dit dommaine de les Dobiaye, il ne pourroit porter point de l'usement de la dicte forest au dit domayne de la Broce, que il ne cheist en forfecture, nez gressuns nez autres chouses de les Dorbiaye. (Cartul. Laval B., t.2, 1332, 167).

- "Séparer un texte d'un autre texte" : Et pour ce ne vueil je mie son livre estrippeller [le livre de J. Bruyant *La Voie de Povreté et de Richesse*], ne n'en oster un coippel ne le *departir* du remenant (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 117).

- [D'une chose] "Séparer (des choses)" : Item, dire que feu est de tele figure pour ce que de sa nature il divise les choses, ce est une derision, car sa nature est plus congrieger et assembler que separer ne diviser, car il *depart* et separe les choses qui ne sont pas d'une espece ou d'une maniere et assemble celles qui sont d'une nature. (ORESME, C.M., c.1377, 652).

- *Departir qqc. de qqn.* "Séparer, éloigner qqc. de qqn" : Boutons ce batel si qu'il flote. Ho ! la mer de nous le *depart*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 60).

- *Departir qqc. d'avec qqc.* : Et ce premier statut *departy* pieça l'Eglise grecque d'avecquez la latine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 177).

b) [À propos de de pers. ou d'animaux] *Departir qqn/un animal*

- *Departir* un couple, l'union de deux pers. "Séparer un couple, une union, faire qu'un couple, qu'une union se défait" : Sy c'une personne est Dieu et homme sans mentir, Ceste conjunction ne peut nuls *departir*. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 63). Mort, dure Mort, Dieu te maudie ! Et comment es tu si hardie

Que noz deux cuers a l'estourdie As *departy* Et l'un loing de l'autre esparty, Quant point n'assemblerent par ty Ce qui estoit un seul party ? (CHART., L. Dames, 1416, 215). Pourquoi ne me prent elle doncques, Ou qu'el ne me print des adonques, Sans *departir* pour rien quelconques Nostre jointure ? (CHART., L. Dames, 1416, 217). Et puis qu'il plaist au Dieu Souverain et que nous avons telle amour ensamble que jamais ne peut estre *departie*, nous devons vouloir le bien et l'honneur l'un de l'autre (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 117). Jugement (...) que dit que une jonne fille fut minse a maistre a annee et .XL. lbz. avec lei, par tel que, au chief des annee, on li debvoit rendre les .XL. lbz. ; maix ansoit que les annee fuxent fuer, la fillaitte fut fiancée a filz son maistre et les semonte faicte a l'esglise, et pués reffurent *departis* par devant l'official ainsois que la messe fut chantee, se volt on ravoit lez .XL. lbz. ; et on s'en deffendoit en disant que la departie des enfans n'estoit mie par lui, ains volloit bien aller avant dez convenance. Li maistre-eschevin dit qu'il l'ait bien a paier. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1337], 156-157).

- [De pers. mariées] *Departir*. "Se séparer" : Car anciennement ilz [les mariéz steriles] pavoient *departir* quant ilz ne pavoient avoir ligniee (ORESME, E.A.C., c.1370, 445).

. *Departir de* (son conjoint) : [Une mère à propos de son gendre] Tout à force luy vouloit faire. Et maintenant qu'il le peult bien, Se trahistre cy ne luy fait rien. Par Dieu, elle en *departira* (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 102).

- "Séparer (des combattants)" : ...si les *departons* maintenant s'il vous vient à gré, car je n'auray jamais joye jusques atant qu'ilz seront raccordez (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 83).

- *Séparer* (des armées) : Après ces armées *departies*, le roy s'en alla en Touraine et le duc de Guyenne en son pays et le duc de Bourgogne au sien. (COMM., I, 1489-1491, 188).

. *Séparer* (une armée) en deux parties : Consilliet fu que il *departiroient* lor hoost en deus parties : li une des pars demoroit devant Hainbon ; et li aultre (...) iroient metre le siege devant Auroi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 520).

- [D'une troupe] *Se departir en* (tant de parties). "Se séparer, se scinder (en tant de parties)" : Quant il se veirent si grant fuison sus les camps, si eurent conseil que il se *departiroient* en trois pars, pour plus tost contraindre leurs ennemis. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 136). Et furent sus un estat une espasse, que il se *departiroient* en deus chevaucies pour yaus trouver plus prestement. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 185).

- Empl. factitif [D'un obstacle sur le chemin d'une troupe en marche] "Séparer, disloquer (une troupe)" : Et (...) une bataille à pié ne doit point marcher ; mais doit tousjours attendre ses ennemiz pié coy. Car, quant ilz marchent, ilz ne sont pas tous d'une force, ilz ne pevent pas tenir ordonnance. Il ne fault que ung buysson pour les *despartir*. (BUEIL, II, 1461-1466, 63).

- *Departir qqn de/d'avec qqn.* "Séparer qqn de qqn." : Se le mary a des enfans D'autre femme, et sont mendres d'ans, Petitement seront partis ["lotis"], Mais bien tost seront *departis* De la marrastre après la mort [du mari] (DESCH., M.M., c.1385-1403, 67). Après que ces gens de Gand eurent fait cest exploict, ilz *departirent* d'avecques elle monsr de Ravastin et la douairière, femme du duc Charles (COMM., II, 1489-1491, 203).

. [De la mort] : Ce que je fais doit estre pardonné : Je ne suis plus celui que je souloye, N'il ne me chaut qu'on cuide que je soye, Puis que la mort m'a *departy* de celle Que tant valoit que tous furent en elle Les biens qu'autres choisiroient pour eulx. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). ...s'i fault que mort vous *departe* D'avecques my

et que moy, mere, Vous voye souffrir mort amere Pour saulver l'homme, je vous pri Que je soye lors comme ravie Et soit ma triste ame suspense Pour lors de toute congnoissance En vertus intellectuelles Et en puissances corporelles (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 233).

- En partic.

. DR. *Departir* (les parties). "Départager (les parties dans un procès)" : L'OFFICIAL. Vraiment, tu m'en as bien compté, Faictes aprocher les parties. LA MERE. Et bien, seront nous *departyes* ? Avons nous bien prouvé le cas ? (Mère Ofic. T., c.1500, 123).

. CHASSE [Du chien] *Departir* (un animal) *hors du change*. "Séparer la bête lancée d'avec le change" : Et, se la beste qu'il chasc se met en change d'autre beste, soient cerfs, ou autres bestes, quelles que elles soient, il doit chascier sa beste touz jours, criant a plaine guele, que ja pour change ne doit laisser de crier. Mais, quant il aura sevré et *desparti* sa beste hors dou change, lors doit il doubler sa guele. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 132).

4. P. ext.

a) "Disperser"

- [qqc.] : Adés prent la petite chevance des povres pour adjoûter au grant monceau des plus riches, puis *depart* soudainement ce monceau, si qu'il n'y reste que la place vuyde. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 8). Certes, comme en gettant ses rez sur la terre le beau soleil abat et *depart* les broullas, et rent le jour cler, ainsi le roy droicturier confont et deprime toute iniquité par l'esgart de sa prudence, et radresse toutes choses a honnesteté par l'onheur de ses justes faitz et renommee. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 45).

. Empl. pronom. à sens passif [De biens] *Se departir*. "Être divisé et dispersé" : ...toute et quantefoiz que deux personnes sont aliez en amours et l'une va de vie a trespas, les biens qui estoient communs ensemble se *departent* et sont estains, ne n'y peuvent les heritiers succeder, car telz biens sont personnelz et n'ont point de suite. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 59).

- [qqn] : *Departie* et desassemblée Est ja la gent de vostre feste. (Mir. chan., c.1361, 170). Devant moy vas (...) Et ces gens *depars* et demasse, Si qu'aye voie. (Mir. ste Bauth., c.1376, 91).

. [D'un élément naturel] : Or advint que par la grace de Dieu que fortune se leva en la mer, et uns orages et tempeste si horrible que Sarrasins furent moult esbahiz. Et les *departy* tellement la tempeste que ilz ne scorent en gueres de temps que bien VIII. de leurs vaisseaux furent devenus. (ARRAS, c.1392-1393, 128).

b) "Supprimer qqc."

- [De la mort] : Prince, je dy que c'est peu de richesse De ce monde ne de tout son plaisir : La mort *depart* ce qu'on tient a largesse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 169). Se Mort, qui espart Et qui tout *depart*, Me prent pour sa part[,] Mon dueil se depart Et ma vie languoree. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 338).

B. - "Partager qqc."

1. *Departir qqc*. "Partager (une chose, un ensemble de choses) en lots, en parts (en vue de les distribuer)" : Gagné avons le vestement ["l'ensemble des vêtements"] Jhesu ; je lo que le *departe*, Avant que je de ci me parte. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 197). ...lesdites poudres ainsy *departies* par entre eulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 456). ...il reçurent sur ycelle vente la somme de XVIII s. par. en or, qu'il et ledit Cousin *departirent* ensemble par moitié. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 71). Comme il soit ainsi, ce dit il, Que la vertu noble et gentil De justice es larrons

reluise, Quant entr'eulx tel droit leur aduise Que leurs despouilles ilz *departent* Egaument et les s'entrepartment : Par plus fort raison le prince estre Doit vray justicier en tout estre, Qui la chose publique garde Et du commun corps a la garde. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 246). Jugeons les plus grans et difficilles choses par les doubtes que nous appercevons es maindres, si saurons que nulle communauté ou compaignie ne se peut maintenir sans justice et mesmement entre les larrons, pour continuer ensemble et *departir* leurs proyes, fault il une maniere de justice garder et l'un vers l'autre, combien que justice ne soit ce pas, pour faulceté de la matiere et de l'entencion, sinon qu'elle est ainsi dicte par similitude. (CHART., Q. inv., 1422, 55). Aprez fut baillée la charge et police de *despartir* les vivres au Maistre des arbalestriers et au viel cappitaine de Crathor. (BUEIL, I, 1461-1466, 202). Encore n'est pas viande preste. Luccifer, laisse la roustir, Et puis nous l'irons *despartir* Et la devorarons trestous. (Pass. Auv., 1477, 249). L'esmerillon et l'esprivier, une fois, s'accompagnerent ensemble et promirent que, de toute la proye qu'ilz prendroient, ilz la *departiroient* ensemble socialement. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 173). Retournant audictz duc de Normandie et de Bretagne, qui estoient alléz prendre possession de la duché de Normandie, dès ce que leur entrée fut faicte à Rouen ilz se commencèrent à diviser quant ce vint à *departir* le butin (COMM., I, 1489-1491, 88). Pour tant, affin qu'elle soit my partie Et que ta chair decouverte ne soit, Prends par ung bout si sera *departie* (LA VIGNE, S.M., 1496, 197).

- "Répartir qqc. (dans des endroits différents)" : Pierre Bascle et Ferrando arrivèrent à Chierebourcq à tout grans pourveances de vins, de vivres et d'artillerie. Si *departirent* ces pourveances en pluisieurs lieux ens es villes et ens es castiaux dou roi (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 55). ...le soleil ses raiz envoyoit et *departoit* par la terre paincte et brodée de belles fleurs. (C.N.N., c.1456-1467, 88). Et principalement qu'ilz ne congnoissoient pas bien que toutes ces graces leur procedoyent de Dieu qui les *depart* là où il luy plaist. (COMM., I, 1489-1491, 14).

- Loc. *N'avoir rien à departir*. "N'avoir rien à partager, d'où n'avoir aucun motif de division à propos de qqc." : Pour continuer ce propoz que la veüe des princes n'est point necessaire, ces deux icy n'avoient jamais eu different ne riens à *departir* (COMM., I, 1489-1491, 136).

- [Dans le langage amoureux] *Sans departir*. "Sans partager (son coeur), en restant loyal et fidèle" : Sy fay ge, et pour ce humblement vous presente, Sens *departir*, en quelque lieu que je soye, Mon cuer, m'amour, m'esperance et ma joye. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 95). Las ! mes on a mon deduit transmué En grant tristour, et bien l'ai esprouvé De puisredi Que de ma dame et dou lieu me parti Ou je fui nes et ou on me nourri Et ou dou tout donnai mon coer a lui Sans *departir*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 158). En ce temps que mon coer donnai Sans *departir* tout a ma dame Par amours, qui les coers entame... (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 81). Dame d'onheur, vo beaulté qui resplent M'a si souspris que tout vostre me tiens ; Sans *departir* a vous seule me rent (Cent ball. R., c.1388-1396, 227). Et par un doulz pensser, venir Je sens en mon cueur un volloir Pour tout le bon plaisir volloir De ma dame de hautain pris, A qui mon cueur se rent pourpris Entierement, sans *departir* (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 116). Vous savez que, par Franc Desir Et Loyal Amour conseillée, Me deistes que, sans *departir*, De m'amer estiés fermee (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 77).

2. "Répartir (des hommes de troupe)"

- *Se departir* (des hommes de troupe). "Répartir (des hommes de troupe) à son avantage" : Si fu dit et consilliet a messire Carle de Blois que il se *departesist* ses gens et pourveist fortereces et garnisons de gens d'armes, et mesist et establesist partout bons capitaines (FROISS., Chron. D., p.1400, 555).

II. - [Idée d'attribution (d'une chose divisée en parts)] "Donner, attribuer qqc. (à qqn)"

A. - *Departir qqc. (à qqn)*. "Donner distribuer, attribuer qqc (à qqn/à un animal)"

- [Des choses concr.] : Dieu, qui touz biens donne et *depart...* (Mir. par., 1356, 6). ...je souhede a part Que tous les biens, qu'elle donne et *depart*, Soient a nous desploiet et espart (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 216). Il a brisé en deux son pain, Et s'en a au chien *departi* La plus grant part, quant l'a parti (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 53). ...tous chevaliers et escuiers qui retournoient par la terre du conte de Foix (...) estoient de luy si bien venu, et leur *departoit* largement de ses biens. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 128). ...che saint cardinal (...) tout donnoit et *departoit* aux povres gens, riens ne retenoit des biens de l'Eglise fors que pour simplement tenir son estat. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 183). ...et est assavoir que ledit seigneur ne vult pas que les robes communes de drap, lesquelles il vest tous les jours, soient mises ne escriptes en ce présent inventoire, pour ce que il les donne et *départ* à ses officiers et autre part, toutes et quantes foiz que bon luy semble. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 355). Je le vous feray apporter [tresor], Afin que, sanz vous deporter, Le *departez* aux povres gens Par vostre dyacre Lorens. (Mir. st Lor., 1380, 156). ...et qui receustes ses dons de grace en especial au jour d'ui avec les apostres tres habundamment, non mie pour vous seulement a souffisance, mais pour les *departir* aux povres indigens et a vos povres voisins (GERS., Pent., p.1389, 72). Et fu moult bien rafreschy des biens de la ville, car le duc les fist *despartir* tant que chascun en ot largement. (ARRAS, c.1392-1393, 176). Et à dire que est justice, c'est si comme une loyalle despensiere qui distribue et *depart* à un chascun tel part et porcion qui lui est due par ses faiz, soit de bien ou de mal (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 95). ...li rois de France, avoecques ce que il osta la vie au signeur de Cliçon, il saisi tous ses hiretages de Bretagne et de Poito et les donna et *departi* aillours a sa plaisance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 600). ...si ont esté donnez leurs offices, prins leurs biens, abutinez, donnez, *departiz* ou vendus. (BAYE, II, 1411-1417, 85). D'un autre inconvenient ne me puis je pas taire, c'est que aucuns chiefs et conditeurs de gens prennent l'argent des gaiges de leurs souldoiers sans le leur *departir*, en les faisant vivre sur le peuple, si encourent la villaine tache de larrecin farcie de desloialté, et en soy continuant comme les grans larrons qui emblent a la seigneurie, nourrissent et soustiennent une niee d'autres larronneaux pour rober sur le peuple. (CHART., Q. inv., 1422, 52). ...ceulx qui sont maleureux Et ne sont aucunement dignes D'avoir les doulces medicines Qu'Amours *depart* a ses servans (Narcissus, p.1426, 295). Encores veul et vous commande que des pouvres soiés piteux, et ne diffamez autrui pouvreté, et, selon vostre puissance, de voz biens leur *departez* (LA SALE, J.S., 1456, 46). ...il convint qu'il fit bon à toutes les bandes où il s'estoit abutiné de son butin. Car la première bande voulut avoir part à tout ce qu'il avoit gagné et voullurent que son gaing fust *departy* à six ou sept qu'ilz estoient, et disoient qu'il n'avoit pas puissance de abutiner les autres en leur part. (BUEIL, II, 1461-1466, 96). Les aultres qui s'en voudroient aller à leur nacion, je escripray voullentiers à leurs princes l'honneur et la vaillance d'eux et le bon

service qu'ilz m'ont fait, et les recommanderay et leur *departiray* de mes biens. (BUEIL, II, 1461-1466, 166).

- [Une chose plus ou moins abstr.] : Si [vous, le marquis] avrez [dans le mariage], se Dieu plaist, partie Par qui vous sera *departie* Bonne amour, lyece et plaisance, Qu'assez avez senz et puissance De la choisir plaisant et bonne Selon vostre noble personne (Gris., 1395, 15). Pleust a Dieu que bien feust escript en voz souvenirs combien proufite a l'exaussement de seigneurie savoir saignement *departir* le guerdon des bons et la punicion des mauvais, sans suivre le bruit ou l'affection (CHART., Q. inv., 1422, 17). Or, Dieu nous veullie *departir* Son amour et sa grace prester (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 419). Pour obvier a ses dangers [aux exigences, aux hauteurs de la femme que j'aimais], Mon mieulx est, ce croy, de partir. A Dieu ! Je m'en vois a Angers, Puis qu'el ne me veult impartir Sa grace ne me *departir*. Par elle meurs, les membres sains ; Au fort, je suys amant martir, Du nombre des amoureux sains. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 13). ...et sembloit bien que Dieu en elle seule trop plus que es autres avoit *departy* de sa grace divine (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 10). ...et *departent* leur autorité à ceulx qui plus leurs sont agreables et pour l'aage qui leur est plus sortable ou pour estre comprins en leurs oppinions ou aucunes fois sont manyéz par ceulx qui sçavent et conduysent leurs petiz plaisirs. (COMM., I, 1489-1491, 78).

- "Attribuer pour une mission limitée dans le temps (un terrain d'action) à qqn" : Tantost le sire de Rocqueton *despartit* à tous ceulx qui devoient faire les escoutes, le payz où ilz devoient aller, et leur bailla guides pour ce faire. (BUEIL, I, 1461-1466, 203).

- En partic.

. "Donner, distribuer (des coups)" : Nompourquant je vueil encor dire, Pour ce qu'il fait a ma matire : S'armez estoie sus les champs, Et les anemis aprochans Vëoie pour cops *departir*, Se je m'en pooie partir Ou demourer dedens l'estour, Foy que je doy mon creatour ! (MACH., F. am., c.1361, 147). N'en y a nul qui ne *depart* Grans horions a sen espée. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 218). ...si leur *départoit* si grans cops que ceulx qui en estoient actains estoient portez jus sans remède. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 62). ...et alors qu'il ot son espee tiree, il commencha a ferir et *deppartir* lez copz sy pesans qu'il n'encontroit chevalier ne escuier qui demorast en selle devant luy (Comte Artois, c.1453-1467, 11).

. "Administrer (un sacrement)" : Prestre, a ce pecheur cy *depart* Et donne absolt (Mir. par., 1356, 61).

- [D'une femme] *Se departir à qqn*. "Se donner à qqn, accorder ses faveurs à qqn" : Madame, dist le roy, vous aveiz peu de memoire de sy grande honnesteteit, quant vous m'aveiz deshonnoret que mal femme, quant vostre corps a mon nain soy *depart*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 119).

B. - *Departir qqn de qqc*. "Donner à qqn sa part de qqc." : Chils dus se tenoit communement à Paris, et subportoit desous ses elles les Parisiens, pour la cause de ce il avoient grant finance, et contendoit à ce que il en fust aidies et *departis*, pour aidier à faire son fait et son voiage. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 170).

- *Estre departi de qqc*. "Être loti de qqc." : Trop m'est changiez li temps et la maniere Depuis le jour que je me *departi* De vo doucour, tresdouce dame chiere, Car onques puis je n'os joyeux parti. Pour mon depart ainçois suy *departi* De griefs pensées et de divers dolours (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 357).

III. - [Idée de séparation spatiale ou de rupture dans le temps] *Departir/se departir*

A. - [Idée de séparation spatiale] (*Se*) *departir* (*de*)

1. (*Se*) *departir* (*d'un lieu*). "S'en aller (*d'un lieu*), quitter (*un lieu*)" : C'est l'ennemi qui de ce lieu Ci se *depart*. (Mir. mère pape, c.1355, 389). Cilz *departirent* de Brouxelles quant leurs lettres de creance estoient escriptes et seellées, et se mistrent au chemin et vindrent à Paris. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 181). ...il qui parle et ladite son amie Museau de Brebis se *departirent* dudit lieu de Verberie, et vindrent demourer en la ville de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 147). Et partant, lui qui parle et ceulx de sa compaignie se *departirent* dudit fort et le rendirent audit conte ou ses gens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 205). Et ainsi se sont *departiz* de la montaigne et fist chascun d'eulx ce que le roy avoit ordonné. (ARRAS, c.1392-1393, 137). ...avant ce que mesires Robers d'Artois et la contesse de Montfort se *departesissent* dou havene de Plumude, uns grans tourmens se mist sus mer (FROISS., Chron. D., p.1400, 567). ...pour ce, *departir* se veulent De la cité, dont fort se duelent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 217). Et a tant se *departirent* lesdiz deputes de ladicte Chambre de Parlement. (FAUQ., I, 1417-1420, 71). Ce jour, se *departirent* les gens du Roy du siege de Montlehery. (FAUQ., I, 1417-1420, 165). ...tel expedient que Tribulacion, Douleur et Affliccion se *departiroient* dudit royaume de France (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 153). Et, le jeudi ensuivant, monseigneur de Berry, monseigneur de Charrolois et autres se *departirent* de devant Paris et s'en alerent en divers lieux (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 136). ...icelle Estienne se *departy* de son hostel de Paris qu'elle laissa et habandonna, ensemble sondit mary, ses enfans, pere, mere, freres et seurs et tous ses parens et amis (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 222).

- P. anal. *Departir de ce siecle*. "Mourir" : ...quant de ce siecle *departent*, Ne sont leurs corps las (...) Couvers fors des plus viez drapiaux (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 269).

. *Departir par mort* : ...quant vient le jour qu'ilz *departent* Par mort, qui sur eulx frappe et maille, Ilz n'emportent denier ne maille. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 44).

- (*Se*) *departir* + adv. de lieu/loc. adv. : Ainsi se *despartirent* d'une part et d'autre, et s'en alla chascun à son affaire, le conte devers le Roy et les aultres à la ville. (BUEIL, II, 1461-1466, 7). Il seroit bon a mon semblant, Mere, d'icy nous *despartir*, Car ces bons seigneurs maintenant Veulent le corps ensevelir. (Pass. Auv., 1477, 247). Lors respondi l'ours au loup : "Mon compaignon, sciez toy icy delez moy se tu le veulz et te leche comme tu vois que je fay ou, autrement, *departz* de cy et t'en va" (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 249).

2. (*Se*) *departir de qqn*

- (*Se*) *departir de qqn/hors de qqn/d'avec/de devant qqn/de la compaignie de qqn*. "Quitter qqn, se séparer de qqn" : ...combien plus s'est il adjoint a ceste vierge en laquelle il prist nostre humanité, qui souverainement a Dieu s'aherdi ne oncques ne s'en *departi*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 92). Si me dist (...) Que me *departisse* bonne erre Hors de mon père et de sa terre (Mir. fille roy, c.1379, 112). Mais sachiez tantost se parti Et d'avec moy se *departi* Et s'en ala. (Mir. st Alexis, 1382, 309). ...fu requis par icellui Thevenin qu'il le delivra[st] d'icelle fille, disant qu'il ne pavoit avoir bien avecques elle, et aussi qu'il ne s'en pavoit *departir*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 109). ...quant lesdiz trois compaignons furent descendus de ladite chambre, ilz dirent à lui qui parle, et audit Favas son compaignon, qu'il avoient très bien batu ledit Cloz. Et, ce fait, se *departirent* l'un de l'autre, et lui et ledit Favas alerent celle nuit esbatre parmi la ville de Paris, sanz fere aucun mal, jusques au lendemain matin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 102). Ainsi se

departirent les parties de devant le roy. (ARRAS, c.1392-1393, 61). Et lors appella Melusigne ses enfans en disant ainsi : Enfans, vous vous *departez* de la compaignie de monseigneur vostre pere et de moy et est adventure que je vous revoie jamais par de ca [l. ça]. (ARRAS, c.1392-1393, 152). ...mon biau cousin Edouwars d'Engleterre se *depart* de moi (FROISS., Chron. D., p.1400, 70). ...la compaignie des vraz amans s'esveilla, et se *despartirent* l'un de l'autre amoureusement. (C.N.N., c.1456-1467, 367). Ainsi se *despartirent* du Roy le cappitaine de Crathor et ses compaignons et s'en alerent en la ville au logeiz du conte de Parvanchières (BUEIL, II, 1461-1466, 141). Tuteffoiz ceste amour se part, Car celle qui n'en avoit q'um De celluy s'eslongne et *depart* Et ayme mieulx aimer chascun. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 62). LA MERE. Voila un homme bien maudit. Par Dieu vous en *departirez* (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 95). Et, en soy *departant* dudit Gillet, icelluy dist audit Voyau que, se ledit conte de Dampmartin estoit dilligent, il recouvreroit bien Saint-Morice. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 180).

3. [D'une chose]

- [D'un territoire] *Se departir* de qq. part. "Prendre son point de départ à partir de (tel endroit)" : Miauros est une abbeie de Saint Benoit, et la se *depart*, a une petite riviere qui i court, li roiaulmes d'Escoce d'un lés et li roiaulmes d'Engleterre d'autre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 217).

- "Partir (d'un point donné)" : ...car nous veons que toutes les lignes du cercle se ressamblent en ung ou centre, c'est a dire ou point indivisible qui est ou moyen du cercle, et tutevoies en *departant* et eslongant dudit centre, ilz se divisent l'un de l'autre. (Somme abr., c.1477-1481, 158).

- "S'écarter (d'une autre chose)" : Les nefs estoient acroques et atachies les unes as aultres, et ne se pooient *departir*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 408).

- "Sortir (de qq. part)" : ...elle [la panthere] fait ung cry auquel toutes les bestes qui la oyent se assemblent et ensuient la suavité de l'odeur qui *depart* de sa bouche (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 259). Regarde les gouttes couller De sueur penible a merveille, De sueur comme sang vermeille, Qui de tout le corps me *depart*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 249). J'ay souffert (...) Mon costé piercier de la lance, Sang et ëaue en *departir*, Mon corps mourir, l'ame partir (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 453).

- "Procéder (de qqn)" : Mais la bestialité des princes et leur ignorance est bien dangereuse et à craindre, car d'eulx *depart* le bien et le mal de leurs seigneuries. (COMM., II, 1489-1491, 213).

- Empl. abs. "Se séparer" : Cedit jour, au soir, se commencerent les glasses à *departir* et avaler aval à grant impetuosité. (BAYE, I, 1400-1410, 213).

- Au fig. "S'éloigner, diverger (de qqc.)" : Derechief, il est une aultre debonairété, qui est appellee misericorde, mez c'est improprement, laquelle *depart*, de tous pions, de justice, et ceste debonairété doit estre plus proprement appellee neglygence que misericorde ne pitié, et si est reprouvee en droit (Songe verg. S., t.1, 1378, 344).

4. *Se departir de qqc.*

a) "Se séparer (d'un bien), faire abandon (d'un bien)" : Et pour bonne foy et equité il se *departist* du butin, et sembla advis à beaucoup de gens qu'il fist son honneur et son devoir. (BUEIL, II, 1461-1466, 241).

b) "Renoncer à qqc." : Et pour ce, ceulx qui pour contrainte ne pour paour ne se *departent* de leur bon jugement et ne laissent leur bon propos, il sont a loer et les autres a vituperer. (ORESME, E.A.,

c.1370, 178). Ilz se *departent* de raison ou temps de la temptation. (ORESME, E.A.C., c.1370, 374). ...des maintenant les dessus diz bourgeois et habitants de ladite ville du Chesne se sont *departiz* et *departent* du reclain et poursuite des gens venuz ou à venir desdites villes des gistes assis en ladite ville du Chesne (Trés. Reth. S.L., t.2, 1378, 267). Fay, moy, Sire, s'il te plaist, que je ne soye de ceulz qui croient et ont contricion en temps, et en temps s'en *despartent*. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 41). ...desplesirs, descors, divisions et dissencions (...) remectent et délessent et s'en *départent* et déportent du tout. (Ch. VI, D., t.1, 1402, 223). ...au jour d'uy, maistre J. du Tour, procureur dudit de Gaucourt, s'est desisté et *departi* dudit procès et du droit qu'il reclamoit à avoir oudit office (BAYE, II, 1411-1417, 169). Et disoient les dessusdiz, ainsi assemblez que dit est, que ilz ne se desisteroient ou *departiroient* de leur entreprise (FAUQ., I, 1417-1420, 150). Saige est qui folie encommence Quant *deppartir* s'en scet et veult ; Mais il a faulte de science Qui la veult conduire et ne puet. (CHART., B. Dame, 1424, 349). Sire, tout le corps et les biens sont au commandement du roy mon chier seigneur et vous serviray par tout jusques a la mort, combien que je ne me *departis* oncques mais d'emprins a tel meschief comme je fais de celle que j'avoie maintenant encommencie. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 330). Et entre autres choses fut dit et récit comment lesdiz de Bourgongne et de Saint-Pol avoient envoyé, de la partie d'icellui de Bourgongne, messire Philippe Bouton et messire Philippe Pot, chevaliers, et, de la partie dudit connestable, Hector de l'Escluse, pardevers monseigneur le duc de Bourbon, afin de esmouvoir mondit seigneur de Bourbon de soy eslever et estre contre le roy et soy *departir* de sa bonne loyauté. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 363). ...lesquelz, si tost qu'ilz sont eslevez et remplis de biens superflus, ilz se *departent* de vertu et deviennent oisifz et negligens (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 65).

- *Se departir à/de + inf.* "Renoncer à" : Et apres quant vient as perilz et leur premier mouvement est passé et refroidie [l. refroidi] ou destaint comme une legiere flambe ou comme une fumee, adonques le cuer ou le pouoir leur fault et se *departent* ou delaissent a ouvrer. (ORESME, E.A.C., c.1370, 209). Car tantost comme ilz ne sont encore ou delitables ou utiles, lors ceulz qui pour ce les amoient, cessent et se *departent* de les amer. (ORESME, E.A., c.1370, 418). Et les autres pour paour de labour et par peresce se *departent* et delaissent a faire les choses qui leur semblent selon raison estre bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 467). ...[il] se prenoit et tenoit au chariot d'icelle damoiselle de Harecourt faignant qu'il feust son serviteur et le quel prisonnier ne s'estoit voulu *departir* de tenir à ycellui chariot, pour commandement que lui eussent fait yceulz maistres d'ostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 457).

- "Se dispenser de qqc" : Auquel duc de Lenclastre, et en sa main, il fist lors serement, et par la foy de son corps promist et s'obliga servir bien et loyalement le roy d'Engleterre et ledit duc de Lenclastre à tousjours mais, envers et contre toutes personnes quelconques, sanz soy *departir* dudit service aucunement sanz le congié d'iceulx (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 186). ...à laquele deposant icelle Macete dist : Puisque tu le aymes tant, je te aprendray bien et monsterray la maniere comment, avant qu'il soit XV jours, que vueille ou non, il te espousera, et ne s'en pourra *departir*, en lui faisant les choses qui ensuivent. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 307).

- "Ne pas tenir compte de qqc., faire abstraction de qqc." : Nota, maistre Jehan, que, es festes de Flandres, se vous avez barguaigné et sceu le pris d'un cheval et vous demandez a le veoir

courre, *eo ipso* vous vous *departez* de toutes les autres vices ; tellement que s'il est bon a l'esperon et qu'il queure il est vostre, quelque autre tache qu'il ait. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 140).

- "Se soustraire à qqc." : Ainsi pourrez *departir* du povoir Du Dieu d'Amours, sans avoir charge aucune. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 101).

5. "Quitter le lieu où l'on est"

a) *Departir* : Aussi que d'un costé *depart* Mon clerc, je m'en vois d'autre part (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 264). ...et commanda audit Milon qu'il feist widier et *departir* les sergens qu'il avoit mis en garnison oudit hostel. (FAUQ., I, 1417-1420, 176). Vindrent nouvelles de la prinse de Pontoise par les Anglois, qui monterent par eschieles sur les murs d'icelle ville, entre IIII et V heures au matin, après ce que les gens qui avoient fait le guet furent *departiz*. (FAUQ., I, 1417-1420, 309). Ainsi *departit* nostre derrenier venu. [Une femme vient d'apaiser la colere de son amant, jaloux de son "prédécesseur"] (C.N.N., c.1456-1467, 232). L'yver approuchoit ; les vivres se mengeoient sur les champs ; on ne trouvoit plus gueres comme riens et force estoit qu'ilz *despartissent*. Et, se ainsi eust esté qu'ilz se fussent partiz de devant le Roy et sa puissance, il faillloit qu'ilz tournassent le doz au Roy pour eulx en aller. (BUEIL, II, 1461-1466, 234). LE PREMIER. A Dieu, hau, nous prenons congié, (Noz) Rapporteurs avons mis en train. LE SECOND. *Deppartons*, car c'est trop songé. LE TIERS. A Dieu, hau ! (Rapp., c.1480, 70). Ceste commecte ne fut aperceue en plusieurs lieux et s'apparut assez tost après que l'armée qui estoit devant Paris fut *despartie* et, j'ay qui parle, m'en cuide rememorer, car lors estoye avecques le premier president, maistre Mathieu de Nanterre, demourant. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 v°). Pençons doncques de *departir* Et devers l'empereur aller (LA VIGNE, S.M., 1496, 487).

- P. anal. "Mourir" : Tel est ennui qui demain si n'est pas : Aussi bien fault il tost ou tard *departir*. (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 65).

- Prov. *Il n'est si belle compagnie qu'il ne convienne departir* : Or dit uns proverbes Communs lequel je ramentois comme uns Seuls amans en signe d'umblesse, Qu'il n'est cours, tant soit de noblesse, Qu'il ne couvegne *departir*. (MACH., D. Aler., a.1349, 366). Il n'est si belle compagnie Qu'il ne conviengne *departir* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 67). Sy dist on communement que sy belle compagnie n'est qu'il ne couviengne *deppartir* ne chose quy ne prengne fin (Comte Artois, c.1453-1467, 21). Il nest [l. n'est] si belle compagnie Qui ne *departe* bien le scauez (Myst. st Martin K., a.1500, 235).

- *Se departir* : ...quant il y ot sejourné VIII. jours et il fut raffreschis, il se *departi* et se mist au chemin (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 120). ...li demorans de vostres gens se *departiront* dedens quatre jours, puisque partir voellent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 96). ...et après disner se *departi* le duc de Bretagne pour retourner à Brye Conte Robert, pour ce qu'il y avoit mortalité à Corbueil. (FAUQ., I, 1417-1420, 169). Deshors ! Deshors ! Il vous faut deslogier, Desir sans joye et Pensee d'Amours. Je vous receu un peu trop de legier. *Departez* vous ! Alez logier ailleurs ! N'aprouchez plus de mon cuer les forsbourz ! Trop ay vescu soubz voustre dur dangier. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 380). ...Angleterre, et Orgueil et Ambicion qui estoient ensemble, se commencerent a eschauffer et dire que "jameis" ne se *departiroient*, et vouloient soustenir leur fait devant dit (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 216). Et a ces parolles la royne toute pensive se *departi*, non cuidant que Madame ainsin mespreist ou vouldist mesprendre ne

faire faulte (LA SALE, J.S., 1456, 262). Je te conseille que tantost te *departes* ou autrement de nous serras terriblement batuz et confroissiez. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 96).

b) [De plusieurs pers., d'un collectif de pers.]

- "Se séparer (et partir chacun de son côté)" : Lors s'entrebaissent les freres et se *departent*. (ARRAS, c.1392-1393, 193). Et leur compte toute la maniere de leur bataille et des paroles, et comment il lui cuida tollir la bourse, et comment ilz se sont *departiz*, ne sur quelles convenances, et comment il vint soudainement et s'en rala pareillement. (ARRAS, c.1392-1393, 299). Ensi se *departirent* tout chil signeur d'Alemagne et retournerent casquns en lors lieux. (FROISS., Chron. D., p.1400, 458). ...et yceulx venus, par le commendement du Roy se *departirent* et alerent hors de la Chambre tous, hors le Roy, lesdiz ducs et moy N. de Baye, graphier de ceste Court (BAYE, II, 1411-1417, 129). ...et ce fait, se *departi* le Conseil, qui fu continué à lendemain et jours ensuivans. (FAUQ., I, 1417-1420, 69). Grant chemin fismes Tant qu'a un quarrefour venismes Et la endroit nous *departismes*, Car plus un chemin ne tenismes. (CHART., L. Dames, 1416, 302). ...furent depuis ne sçay quants jours a Envers ; et après se *despartirent* sans avoir leurs chemises [Plusieurs amis, réunis pour quelques jours, se sont fait voler leurs chemises] (C.N.N., c.1456-1467, 400). Et le roy, croiant ces choses, s'en ala oudit pays de Normandie, et là mena avecques lui monseigneur l'admiral et Vc lances avecques les nobles et francs archers de Normandie. Et, à ceste cause, se *departi* l'armée et s'en ala chascun en son logeis. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 333). ...et que, au regard de ceulx qui ainsi estoient assemblez audit lieu des Cordeliers, incontinent après le cry se *departissent* et alassent chascun en sa maison sur lesdictes peines ; et aux maris qu'ilz feissent defense à leurs femmes de plus aler ne eulx tenir esdictes assemblées. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 72).

- Empl. factitif *Departir* (un groupe de personnes).

- "Donner congé (à des serviteurs)" : L'endemain, par matin, *departy* Melusigne ses gens qui s'en alerent, et en remest de ceulx que il lui plot. (ARRAS, c.1392-1393, 45).

- "Démobiliser, renvoyer (une troupe)" : Assés tost apriès le revenue dou conte Derbi à Bourdiaus, il *departi* toutes ses gens d'armes et envoya cescun en se garnison. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 96). ...le roy Charlez banissoit tous les parens Jehan : aidiet luy avoient. Et puy revint en France, ou il *departi* ses oustz. (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 235). ...ceulx de Crathor et de tout le payz lui prioient qu'il ne se *departist* point tant que le duc Baudoin eust ses gens ensemble ; et au conte moult displeust qu'il ne faisoit quelque chose ; car il estoit moult bon chevalier. Tuteffoys il failloit qu'il se tenist à la plus grant oppinion, et accorda à ceulx de la ville de ne *departir* point son armée, tant que le duc Baudouin auroit la sienne entière (BUEIL, I, 1461-1466, 220).

6. Inf. subst.

- *Le departir*. "Le départ" : Et après le *departir* d'elle, qui lui aida en son premier gouvernement a faire les forteresses et les villes et habiter le pays, il ot la serour d'un qui pour lors gouvernoit la conté de Poitiers, et en ot plusieurs enfans (ARRAS, c.1392-1393, 50). Il est heure dou *departir*, car toutes nostres emprisses sont achievees. (FROISS., Chron. D., p.1400, 95). C'est pour la pointe De Desir dont je suy si pointe, Et s'a la demourer m'appointe, De nul confort ne suis aointe. Le *departir* M'est fort (CHART., L. Dames, 1416, 272). Et tant d'autres auctoritez, mon ami, se trouveroient tres longues a dire, que pour le *departir* me fault laisser. (LA SALE, J.S., 1456, 23). ...tant luy despleut [à la jeune fille] ce dolent *departir* qu'oncques mot ne sceut dire [Deux amants sont contraints de se

séparer] (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...je di, Monseigneur, que vous devez laisser partir et aller devant ces gens icy. Se vous voyez à l'oeil que vous leur doyez courrir sus dès le *despartir*, vous le ferez, ou en chemin, si vous voyez qu'il soit affaire. (BUEIL, I, 1461-1466, 200). A Dieu, m'amy. Ma dame et tres chere maistresse ; Le *departir* de vous m'ennuye. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 174).

- *Au departir*. "Au moment du départ, de la séparation" : Au *departir*, fille, te doing Ma beneïçon ; vaz a Dieu ! (Mir. femme, 1368, 206). ...le conte de Foix (...) le tint deux jours delez luy, et au *departir* il luy donna Iic. flourins (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 119). Et de ceulx, dit uns appelez Gervaise, que les luitons vont de nuit et entrent dedens les maisons sans les huys rompre ne ouvrir, et ostent les enfans des berceulx et bestournent les membres ou les ardent. Et, au *departir*, les laissent aussi sains comme devant, et a aucuns donnent grant eur en ce monde. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Riens n'emportent au *departir*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 106). Tant labourerent Et ma dame tant honnourerent Qu'en son jugement demourerent. Au *departir* de moy plourerent Et me tendoient Les mains, et bien me commandoient Dire que se recomandoient A elle et raison demandoient. (CHART., L. Dames, 1416, 301). C'est a dire, mon ami, que luxure est ardeur a l'assembler, puantise au *departir*, briefve delectacion du corps, et de l'ame destruccion. (LA SALE, J.S., 1456, 28). ...quand vint au *departir*, elles vestirent leurs habiz qu'on leur avoit appareillez [Deux femmes quittent leurs amants] (C.N.N., c.1456-1467, 374). ...et remercièrent le Jouvencel de ce qu'il les avoit fait gagner, et lui dirent qu'ilz estoient tousjours à son commandement et, toutes les foyz qu'il lui plairoit les mander, qu'ilz seroient tousjours prestz et appareilliez de venir. Et, au *departir*, parla à tous les cappitaines, chevaliers et escuiers qui estoient là (BUEIL, II, 1461-1466, 97). LE PRESTRE [au juif et à son valet qu'il vient de baptiser et aux assistants]. Au *departir*, tous je vous pry Que vous ayez intelligence Des saintz faictz en vostre presence. Honnorez le saint et doubtez Et de l'offencer redoubtez (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 156).

- "Au moment de mourir" : Prince gent comme esmerillon, Saichiez qu'il [Villon] fist au *departir* : Ung traict but de vin morillon, Quant de ce monde vult partir. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 151).

- Prov. *Au departir il faut compter à l'hoste*. "Quand on s'en va il faut régler ce qu'on doit à l'hôte" : Vos pillars ont pilliet, par grans effrois, Comme je croidz et chascun le raconte, Dieu, roy et conte et vicaire et viconte (...), Au *departir* faulra conter a l'hoste. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 143). [Autre ex. p.164]

- *Au departir de*

- *Au departir* (d'un lieu) : Les mieulx montez au *departir* de Clermont estoient devant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 222).

- *Au departir* (d'une action, d'un événement.) "À l'arrêt, à la fin de qqc." : Henriz li Marquis, de Lysseu, tesmoins juriéz. R., dit que il vit que li diz Girart et ses filz ferirent le dit Thomas jusques a effusion de sanc. R. dou dit Est., dit que il vit le dit Estienot venir à la riote dou dit Thomas et de cels qui le batoient et vit que, au *departir* de la dite riote, il hot une grant plaie en la teste (Echevin. Dijon L., 1341, 33).

B. - Empl. abs. [Idée de rupture dans le temps ; d'une chose]

- (*Se departir*. "Se terminer, prendre fin" : Quant la feste fust *departie* Si appella sa baronnie (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 7). Li tournois ja se *departoit*, Car plusieurs blechiés y

avoit Des fors cops au Beau Chevalier. (Dame Lycone G., c.1349-1350, 288). Le roy, quant il ot fait sa demande, requist qu'il fut respondu. Ilz demanderent à avoir conseil et pour parler ensemble. Il leur donna XV. jours de conseil à estre là (...) La chose se *departi* sus cel estat. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 186). Là ot (...) plusieurs abattus sus le sablon (...) et ne se fuist point la chose *departie* ainsi pour une joustes, que il n'y eust aultre estourmie (...) mais la pourriere du delié sablon commencha à lever (...) si très grande (...) que point ilz ne voient l'un l'autre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 95). En ceste partie dist l'ystoire que, quant la feste fu *departie*, et que Melusigne ot donné a partie de ses gens congé, que tantost après fist venir grant foison d'ouvriers (ARRAS, c.1392-1393, 45). Lors furent fianciez et le lendemain furent espousez a grant solennité, et fu la feste grant et noble et dura XV. jours. Et avant que la feste *departist*, tous les barons firent hommage au roy Guyon. (ARRAS, c.1392-1393, 144). Et se *departy* la feste moult amiablement, et se retraist chascun en son lieu. (ARRAS, c.1392-1393, 151). Et dura bien la feste VIII. jours, et au IXe *departy*, et se tint chascun pour content. (ARRAS, c.1392-1393, 239). Adont fu chils consauls ouvers (...) Et fu tout ce publiet generaulment. Et se *departi* li consauls sus celle entente et volenté que li jones Edouwars seroit rois enoins et sacrés le jour de la Nativité Nostre Signeur. (FROISS., Chron. D., p.1400, 102). C'est amittié qui trop tost se *depart*, Quant elle fault des qu'on ne dit plus : "Tien". Priez donq Dieu que de ce mal vous gart ; Qui n'a Amour et amis, il n'a rien. (CHART., B. Nobles, c.1424, 402). Mais sy tost que le tournoy fut *departi*, le Chevalier au Noir Lyon se rebouta en la forest pour ce qu'il ne vouloit point estre congneu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 320). ...et ja estoient les caroles *departies* et les mariees retraites avecques leurs maris (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 401). ...dont n'y avoit celluy qui bien et vaillamment ne se acquitast en sa charge et qui ne montrast bien, avant que le jeu *départist*, que char de Bourgongnon et de Picard n'estoit pas molle en adverse fortune, mais fière et de grant pris (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 95). Il ara pis, Devant que nostre geu *desparte*. (Pass. Auv., 1477, 192).

- *Sans departir*. "Sans cesser" : ...Quar touz ses desirers tiroient A la parfaicte envoieüre Du ciel, qui sans *departir* dure Et sans ennui et sans moleste. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 83). Vostre plaisir faire querons, Sire, sans jamais *departir*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 148).

- [D'une chose] "Disparaître" : Les maladies podagres qui sont causees de chaude matiere, ou quarantieme jour se *departent*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95).

. Au fig. : Car universelment verité est que tele passion ne se *depart* pas par parolles mais pour violence. (ORESME, E.A., c.1370, 532). Et se lez aultres vertus se *departent*, si remains tu seulle contre malle fortune. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90).

. Empl. factitif *Departir qqc.* : Or sont venus meschans devins, Sorceliers, arquimans, coquins, Qui cuident par art d'invoquer Sans Dieu les malades saner. Et quant ne puent a ce venir Pour paix et amour *departir* Entre prouchoins et parens chiers, Treuvent cas orribles et fiers Pour troubler les cuers des menus (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 12). [P. C.]

DEPARTIS, (?) (départis)

[*FEW VII, 685b : *partire*]

- À *departis*. "De côté (?)" : Vous sçavez, mes bons aprentis, Quant misme fin a noz leçons, Nous laissasmes a *departis* Des pactes, des conventions. D'acordz, traictiez et pactions De toutes

façons et contraulx, On trouve les dessissions Sur ce tiltre en noz droitz nouveaulx. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 195). [R. M.]

DESPARTISÉ, adj. (départisé)

[GD : *despartisé* ; FEW VII, 685b : *partire*]

"Déguisé" : Quant il vint au coing de la rue aux Lombars, là joua ung homme *despartisé* le plus habillement que on avoit oncques veu. (Journal bourgeois Paris T., 1424, 200). [Seul ex.] [D. L.]

DEPARTISON, subst. fém. (départison)

[T-L : *departison* ; GD : *departison* ; AND : *departison* ; FEW VII, 685b : *partire*]

[Surtout dans les textes épiques]

A. - "Partage" ; d'où "lot échu par partage" : ...Monglanne me donnastes en ma *departison* Et je le conquestay au fer et au baston (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 211). Aÿ ! Regnault, dist il, veés si *depertison* A perte et a dommage : il ne m'est mie bon ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 337).

B. - "Départ" : Grande fu li honneurs a le *departison*. Or se party li cours dont je vous voy parlant. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 158). Et la nef de l'enfant dont je fais mencion, C'est esquipée en mer, pour ce que ly glouton L'osterent hors du havre a leur *departison*. (Tristan Nant. S., c.1350, 85). ...J'ay ma dévoscion Que de parler à lui, ains ma *départison* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 50).

- *Faire departison*. "Partir" : Bauduins, li gentis, en fist *départison*. O lui .iiij. escuier, d'icelle région, Du païs se parti. Assez le convoi-on (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 223). Puis que je fis l'autruier de vous *departison*, Trouvay le vostre filz qui Tristan a a non (Tristan Nant. S., c.1350, 176). Et après le dinner ont fait *departison*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 263). Dont fally parlemens et font *departison* (Hugues Capet Lab., c.1358, 235).

. *Faire departison du siecle*. "Mourir" : ...Je sench au coer le mort, n'i a autre ocoison, Du siecle me convient faire *departison*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 212). [R. M.]

DEPARTISSEMENT, subst. masc. (départissement)

[T-L (renvoi) : *departissement* ; GD : *departissement* ; *FEW VII, 685b : *partire*]

A. - "Partage, tri"

Rem. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds GD II, 512c (1483), mais dans une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1).

B. - "Affinage de certains métaux, en particulier de l'or et de l'argent, séparés d'autres substances métalliques" : ...ledit *departissement* et affinaige (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 613).

V. aussi *departeur* [R. M.]

DEPARTISSEUR, subst. masc. (départisseur)

[GD : *departisseur* ; FEW VII, 685b : *partire*]

"Celui qui attribue en partage" : ...nostre dit Sauveur, donneur de pardon et *departisseur* de grace, nous admoneste de nostre sauvement (Mirouer pech. B., p.1400, 187). [R. M.]

DEPARTURE, subst. fém. (départure)

[T-L (renvoi) : *departeüre* ; GD : *departeüre* ; AND : *departure* ; FEW VII, 685b : *partire*]

Région. (anglo-normand) "Départ"

Rem. Cf. ; AND : *departure*. [R. M.]

DEPASSER, verbe (dépasser¹)

[T-L : *depasser* ; GD : *depasser* ; GDC : *depasser* ; FEW VII, 718b : **passare* ; TLF VI, 1137a : *dépasser*]

"Fouler aux pieds, abattre sous ses pas" : Mais je m'aperçu bien que nuls N'estoit alez par ceste voie, Depuis que venus y estoie ; Qu'en riens n'i estoit *depassée* [var. *despacee*, *repassee*] L'erbe poignant, et la rousée Clere et luisant seur l'erbe drue N'estoit pas encor abatue... (MACH., R. Fort., c.1341, 109). ...celle force advenue les decopa et esterni et *depassa* ainsi comme on saque esteule de blé. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 56).

- P. métaph. : Car joie m'oublie et trespasse, Dont je trespasse, Et moy *depasse* Doleur qui passe Toute autre... (MACH., Les lays, 1377, 287).

V. aussi *despasser* [R. M.]

DESPASSER, verbe (dépasser²)

[GD : *despasser*¹ ; AND : *depasser* ; FEW VII, 718b : **passare*]

I. - Empl. intrans.

A. - "Faire un pas en arrière, reculer" : Et cil tira un costel trenchant et agu, et l'en cuida ferir, mais vostre pere *despassa* et lui donna du pommeau de l'espee si grant cop en la temple (...) qu'il le rua tout mort sur la terre. (ARRAS, c.1392-1393, 50). ...*despasser* Tost les fait Hector et passer A si grans presses qu'es fossez (...) En cheut grant foison (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 103). Et l'ueil ne se tira pas loing Ne pour doute ne *despassa*. (TAILLEV., Deb. cuer uel D., c.1444, 215). ...et viennent tous combatans sur ceulx a pié et les font *despasser* moult vilainement (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 185). NOSTRE DAME. ...Donne luy consolacion [à Quentin] Qu'il puist, par force vertueuse, Surmonter le crueux pion Qui le livre a paine honteuse. DIEU. Ma mere, ma fille et espeuse, Il me plaît bien qu'on le respase, Il seuffre paine doloureuse Pour mon nom et point ne *despace*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 125).

- *Passer et despasser* : Lors, sans plus dire, s'entrecourent sus, et s'entredonnent de grans coups et de crueulx, et oit on la noise qu'ilz font de passer et de *despasser*, et du tinteis des espees sur les bacinez, tout contreval la forteresse. (ARRAS, c.1392-1393, 298).

B. - "Disparaître" : ...Le filz compasse honneur qui ne *despasse*, Cler que topasse, immortel sans trespas (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 377). Prions pour les trespasés Pour ceulx qui sont *despassés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 553).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

- "Reculer" : ...et viennent tous combatans sur ceulx a pié et les font *despasser* moult vilainement (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133). Le dit suppliant (...) ce veant, se *despassa* et recula et print en sa main une petite daghete qu'il avoit a sa chainture. (Arch. Nord, 1476, B 1698, f° 69, IGLF).

- "Faire un écart (en escrime)"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- "S'éloigner, s'écarter" : Mais, pour la doute d'eulx desplaire, Il est bon de nous *despasser*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 434). [Aussi Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1006] Puis que Leauté trespasa De ce siecle qui n'est pas saige Et que Vertus s'en *despassa*, Oncques puis Amours n'y passa Ne rappassa ung seul passaige (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 195).

Rem. Percef. I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

III. - Empl. trans. *Despasser qqn de qqc.* "Éloigner qqn de qqc., priver qqn de qqc." : ...se une mouchote [un essaim d'abeilles] est trouvée en celle justice et le souverain l'en *depasse* de

la possession de la dite mouchete en disant à lui appartenir... (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 156).

V. aussi *depasser* [R. M.]

DEPAUPERATION, subst. fém. (dépaupération)

[GD : *depauperacion* ; AND : *depauperation* ; FEW VIII, 59a : *pauper*]

"Appauvrissement" : Mes apres avint que les tirans accurent et multiplierent teles choses et autres exactions a leur propre profit et a la *depauperation* des subjects. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 246). ...en la grant *depauperation* de ce royaume et esclande de Sainte Eglise (BAYE, II, 1411-1417, 112). [R. M.]

DEPAUPERER, verbe (dépaupérer)

[T-L (renvoi) : *depauperer* ; GD : *depauperer* ; FEW VIII, 59a : *pauper*]

"Appauvrir qqn" : La tierce chose est que les subjects aient impossibilité ou impotence de negoces. Ce est a dire as besoingnes qui resgardent le bien publique, et car il soient *depauperés* et desarmés et occupés en oeuvres et fouléz en tele maniere que il sentent et apperçoivent que il ne ont puissance de rebeller. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 247). [Éd. 1489 ds GD II, 513a]

- Empl. pronom. "S'appauvrir"

Rem. Crainte amour. et beat. cel., 1457, ds GD II, 513a

- [D'une chose] *Depauperé de*. "Appauvri de" : ...les membres de dehors sont *despauperés* de sang et de chaleur (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 259).

Rem. EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD II, 513a (*les extremities qui sont depauperées et desnuees de chaleur*). [R. M.]

DESPAVER, verbe (dépaver)

[GDC : *despaver* ; AND : *despavé* ; FEW VIII, 82b : *pavire* ; TLF VI, 1139a : *dépaver*]

Empl. trans. "Retirer d'un lieu les pavés qui le garnissent" : N'y ot rue ne soit à ce jour *despavée*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 56). A Michault Lamy, machon, pour avoir vaqué (...) a refaire le pavement de la court des prisons qui avoit esté autrefois *despavée*, pour wyder lez latrines, pour avoir recauchié le pié de la tour des prisons (Comptes Archev. Rouen J., 1440-1441, 230). ...pour une flache qui a esté *despavée* et repavée joignant de ladite derreniere piece faicte neufve, en venant vers la Tannerie, jusques à la jambe de l'uis de la maison signée VI, du costé d'amont l'eau, pour ce que l'eau y dormoit, et par ce couloit et pousoit les poultries et sollives en iceluy endroit (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 225). ...en la rue saint Anthoine, avoir estouppé ung trou à l'entrée de l'aigoust qui chiée en la cousture de Sainte Katherine, qui avoit esté *despavé* l'année passée pour y mettre ung greil, qui a esté rompu et despecé (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 228). ...pour avoir *despavé* les trous à mettre les barrières et pieux de bois qui ont esté mises sur ledit pont affin que le charroy ne passast par dessus icelluy, et repavé à l'environ d'iceux, avalués à une toise (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1441-1442, 281).

Rem. Doc.1428-1430 ds GDC IX, 351a. [R. M.]

DESPAYSER, verbe (dépayer)

[T-L : *despäsier* ; GD : *despaysier*² ; GDC : *despaysier* ; FEW VII, 470a : *pagensis* ; TLF VI, 1139b : *dépayer*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. "Quitter le pays" : Mais ceste damme si, per sa losengerie Et per ceu vraiment qu'elle fuit mal

gaitie Escheppait de la saulle qui lut et reflambie ; Et pour ceu sus ver le duc ainsi *despaisie*. Mais se lou duc Garnier pouoit avoir s'amie, Je raroie ma paix et ma grant signorie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 366). ...lequel [comte de Dammartin], dès si tost que le roy Charles son maistre fut trespassé et que sentoient cestui venir en règne, disposa de sa seurté et se *despaysa* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 175). Dont, après longue prison tenue et amertume de coer, trouva voye en fin de s'emblir par nuit et *despaïsa* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 57).

II. - Part. passé en empl. adj. [D'un animal] "Qui a quitté son pâturage, son étable" : Une brebis *despaïsie* avoit esté mise en leur maison par Hanin de la Houssiere qui trouvée l'avoit (Arch. Nord, 1401, B 10355, f° 9, IGLF). [R. M.]

DEPECEMENT, subst. masc. (dépècement)

[T-L : *depecement* ; GD : *despecement* ; GDC : *depecement* ; AND : *depesement* ; FEW VIII, 335a : **pettia* ; TLF VI, 1140a : *dépeçage (dépècement)*]

- "Fait de démolir (une construction)"

Rem. Ex. de 1423 ds GD II, 623a.

- "Démembrement d'un fief"

Rem. Ex. de 1343 et 1413, ds GD II, 623a.

- "Destruction (d'une chose abstr.)" : Premièrement, pource que ceste policie seule est sans sedition et sans conspiration ; car partout la ou ceulz qui sunt moiens sunt le plus, illeques ne sunt faictes aussi comme nulles conturbations ne dissecations ou *depecemens* et divisions des polices. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 187). [R. M.]

DEPECER, verbe (dépecer)

[T-L : *depecier* ; GD : *despecier* ; GDC : *depecier* ; AND : *depescer* ; DÉCT : *depecier* ; FEW VIII, 334a : **pettia* ; TLF VI, 1140b : *dépecer*]

A. - Depecer qqc.

1. "Réduire en morceaux, briser (un objet)" : ...un hanap d'argent à pié d'oeuf d'ostruce, *despécié* ; ou autrement selon le contenu de ladite exécution : un hanap à une coquille (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 318). Item, Averroÿs dist yci que il vit une de ces ydoles encore toute droite esleevee et en estant, et puis fu *depecie* et destruite par les Barbares qui orent guerre contre les gens de celle isle en l'an de la predicacion de Mahomet CCCC et XXX (ORESME, C.M., c.1377, 566). Et trouvèrent le repos où li contes avoit esté mis d'enfance, et le *despechièrent* par pièces. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 249). ...print icelles deux tasses d'argent (...) et icelles *depeça* en plusieurs pieces, et en vendi l'once X sous, à plusieurs merciers portans tablettes parmi la ville de Paris. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 297). ...il print un gobelet d'argent qui estoit sur une table emmi l'ostel dudit Jaquin, lequel il *depeça* en plusieurs pieces et parties (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 299). ...print devers soy ycelle pierre blanche grosse comme un petit oeuf de poulete, et icelle, à l'aide de ses ongles, sanz pierre, cousteau ou baston aucun (...) *despeça* ladite pierre tant en pouldre comme en menues pieces. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 476). ...mais l'eschiele fu trop courte, par quoy ilz n'y porent entrer ; et quant ilz virent qu'ilz n'y pourroient entrer, ilz *despecerent* et rompirent ladite eschiele en quatre ou cinq tronçons. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 223). Ordre de chevalerie de plusieurs ensemble doit autressi estre comme la chaîenne de plusieurs aneaulx fort à *despecier* et de longue durée. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 119). ...prens les outliz et fiers sur l'enclume la matiere que ie

te baillera si durable que fer ne feu ne autre chose ne la pourra *despecer* (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 163). Ostez les d'icy [les idoles] sans tardance, Ou tantost les *despeceray*. (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 103). ...et l'annee passee tu [le comte Renaud] fus avecques les aultres a *despecier* et bruller mon navire [du roi] (JUV. URS., Exort., 1458, 418). On avoit fait les maisons agencer Pour sur le roy certain regard avoir : Caiges aux vens, enseignes *despecer* Et les paroiz en plusieurs lieux percer (LA VIGNE, V.N., p.1495, 202).

- [D'un objet] (*Se*) *depecer*

. "Éclater en morceaux (sous l'effet de la chaleur)" : ...et ne convient mie pour l'essay fondre tousjours la reprise ou seconde recope, se n'est quant en faisant le premier essay et en fondant la moitié de l'or et deniers d'or copez le croiset ["creuset"] se *despiece* ou feu, et quant le lingot fondu n'est mie net pour faire le jugement (Doc. 1422. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 88, 1927, 285).

. "Se casser, se briser" : SECOND HERMITE. Sur li ce haubert me fermez (...) De tieulx liens que sanz la maille Rompre ne le puist despoullier. (...) LE FÈVRE. (...) Regardez ; est il bien lié ? Il ne peut estre despoillié Sanz *depecier*. (Mir. st. Guill., c.1347, 29). Mais ces ondes feroient si durement contre la nef que elles la faisoient drecier contremont, et cuidaient tous vrayement que leur nef deüst *depecier*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 213). Met le [un coffre] jus, amis, bellement, Que Dieu t'aist, qu'il ne *depiece*. (Mir. femme, 1368, 196). Tout est rompu, ce sachiez bien, Et couvient que tout se *despiece* (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 46). ...les vens et les estourbillons Rompent voiles et pavillons ; La mer trouble, les wagues croissent, Lez nefes *depiechent* et defroissent (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 71). Et aussi, se aucun est seul et lour cheraite et harnoys ront ou *despiece* en ladicte forest, ilz pevent prendre du boiz en icelle pour en faire un neuf touteffoys que mestier en est, et doyvent lessier le viel esseul pour le neuf sus la souche (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 248-249). ...l'une desdictes bombardes en gectant se *depecha* et d'un esclat ung homme qui estoit auprès desdictes halles en fu feru et en mouru (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1428, 142). ...avec ce estoit cheu et *despechié* une jambe et le costé d'une des portes de pierre dudit Neuf marchié avec la vousseure joingnant auprès dudit heritage (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1433, 265).

. "Se détacher d'un ensemble en se cassant" : ...et si laissés les os desdictes espalles que de une chescune espalle ilz se tieignent tous ensemble, et si les gardés tresbien de *despiecer* et de dessevrer d'ensemble. (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 186).

- *Depecé*. "Cassé, brisé" : ...ung hanap d'argent doré, qui fait l'essay à ung hanap d'or, semé de fleurs de lys et de lys de taille ; qui poise troys marcs une once d'or, comme il est contenu ou chappitre de hanaps d'or. Et a ledit hanap d'argent ung esmail *despecé* ou fons aux armes monseigneur le Daulphin, environné par dehors d'un chappellet d'argent doré (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 178). ...deux petiotz chandeliers d'argent, dorez, à mectre chandelle en l'oratoire, dont l'un a le pié *despecié* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 219).

2. "Démolir, détruire (une construction, une partie de construction)" : Tu as dit que *despeceroies* Le temple et puis le referoies En .III. jours ; es tu bien bourderres ? (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 198). Et parmi ce marchié, il quitta le Roy, de formes, trestres, huis rappareillés, et de toutes autres choses qui estoient de la garnison du chastel quant le Roy y vint, qui ont esté *despéciées* ou perdues, le Roy estant illec ; dont il demandoit grant somme. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 199). ...trois chesnes de brachie et de mains à fere maisons sur anciennes mesures

ou pour reffere quant ils sont *depeciés* ou arses (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 12). ...une piece de chaussée faicte sur le Pont Nostre Dame, qui avoit esté *despecée* et decouverte pour y besongner et faire des reparacions de charpenterie qui y estoient à faire, à commencer à la jambe de la maison signée XVII du costé d'amont l'eaue (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 225). ...deux maisons qui avoient esté baillées avecques ladite ferme, avoient esté descloses et *despeciées* par le moyen de la charpenterie qui a esté faicte sur ledit pont pour la refection de la grant arche (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1443-1444, 379). Et eu cas que ledit moulin seroit édifié à piller tan par ledit Houel, (...) lesdits Raoul et Rogier (...) pourront aller audit moulin le rompre et *dépêchier* ladite édification, sans aucun contredit. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1446, 257).

- [D'un élément naturel] : ...et le mardi, .VIe. jour du moys d'avril ensuivant (...) ou conclave qui pour les cardinaux estoit ordené pour faire election de novel pape, où entrer devoient l'endemain, chay le tonnoire et la fouldre et *despeça* les logis fais et ordenez pour deux des cardinaux, laquel chose fait moult à noter par ce qu'il s'en est ensuivi. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 136).

- *Se depecer* : Je suy comme la tour minee, Dont la prise n'est pas finée De longue piece, Et de qui on doute qu'el chiece Ou qu'a ceulx de dedens meschiece ; Je craing que tout ne se *despiece*. (CHART., L. Dames, 1416, 262).

- Prov. *Ce que l'un fait l'autre le depece* : Ce que l'un fait l'autre *despiece* (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 193).

3. "Déchirer, mettre en pièces (un papier, un élément vestimentaire...)" : PREMIER DYABLE. Vous avez fait vostre voloir, Dame, de *depecier* no lettre. (Mir. enf. diable, c.1339, 48). NOSTRE DAME. Vous estes un fol diable estout, Qui vous faites juge et partie. Vez cy la lettre *despecie*, Dont vous conme mauvais usez. (Mir. enf. diable, c.1339, 48). Et neent moins qui li *despeceroit* sa robe tant que l'en veïst son bras ou sa poitrine nuement, sa biauté naturel s'en monsteroit mieulx. (ORESME, E.A.C., c.1370, 135). Et sans sonner mot, il fu pris et aterés, et là fu presentement occis, et la banière dou conte ruée par terre et toute *depechie*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 177). ...un grant tref de barge ; et est de canevass *deperchié* de ras en plusieurs lieux, viel et usé et pourri (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1387, 179). - He ! regardez, mon compaignon, comment mes soliers sont tout *depeciez*. J'en sui bien abaïee, et il n'y a encores que sis jours passez que je les avoi tout de nouvelle. (Man. lang. G., 1396, 78). ...ladicte epistle apportée par messire Guigon Flandin, soy disant messenger de Tholouse, est injurieuse et diffamatoire du Roy et de sa magesté royal (...) et comme tele sera *despecée* en pieces en la Court de ceans (BAYE, I, 1400-1410, 165). ...si devourerent et *depecherent* [les petits serpents] tous les chappeaulx qui chuz estoient des chiefz aux chevaliers qui mengoient ou palais. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 395).

- "Découper en plusieurs morceaux (une pièce de vêtement pour la partager)" : HAQUIN. Ceste robe [ayant appartenu à Jésus] que je te montre Penray ; pren celle la en contre. Et de ceste ci que ferons ? MARQUIN. Mie ne la *despessérons* ; Ainçois la lesserons entiere, Et en jouerons a la premiere Griache a qui elle sera. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 197). Il n'est pas bon qu'on la *despiece* [la tunique de Jésus], Veu qu'elle est d'estrangle facture, Tout d'une piece et sans cousture (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 342).

- [Dans un cont. métaph. (traduit le lat. *lacerare*)] : ...nous te prions et supplions que lez cuers de noz ministres et officiers, qui

sont enssemblez a decort, et encordés dez temptacions de l'Anemi d'Anfer de plus acquerir et conquister que a eulx n'appartient, tu voeilles parfaitement enluminer, rapaiser et acorder, et la corde de l'Anemi *depecer* et decorder, si que il n'ait plus pover de semer entre eulx aucune division (Songe verg. S., t.1, 1378, 5).

4. [Dans certaines activités] "Découper en morceaux (une substance)" : ...pour une autre cuirie, délivrée par les diz mandemens, en ladicte fruiterie, pour *despécier* la cire, avec une bouge à mectre et porter les marteaux et cloux (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 122).

- En partic. [De la viande] : Michelet le Fèvre, pour une hache de fer, achetée de lui pour *despecer* char en Cuisine (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 75). ...et ceulx qui *despieceront* le beufz si facent belles et grandes pieces royaulx (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 136). Et quant sera au *despiecer* les beuffs d'aute gresse si prenne on les os miolle et les lavés bien adroit, puis les mectés boullir en chaudieres belles et nectes (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 153). Faictez asler lez lievres, et puis *depecer*, et mectre en ung chauderon. (Recueil Riom L., c.1466, 74).

5. P. ext. "Faire cesser qqc., ici éteindre (un feu)" : Tousjours elle reclamoit Nostre Dame qu'elle garentist son esperit. Quant le prevost vist ceste affaire, il fist commencer à *despecier* le feu et que nul ne lui fist plus mal. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 138).

B. - *Depecer qqn/une partie de la pers.*

1. "Supplicier qqn, infliger toutes sortes de violence à qqn" : ...Et de saetes acerees Fu sa char toute *depecee*. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 30). Dampnez soit il et esperdus Qui le corps Dieu *despiecera*, Le desmembrer est deffendus (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 276). Li Gantois l'alèrent querre et prendre en son hostel, et l'amenèrent sus le rue, et là fu *depeciés* pièce à pièce : cascuns enportoit une pièce. Enssi fina Jehans Boulle (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 57). ...comment te fies Tant en ton Dieu que *despecier* Tu sueffres miex que li laissier Ne sa creance ? (Mir. st Lor., 1380, 182). JUDAS. Ame ne sonne mot, seigneurs : En la cité faisons entree, Car, se la chose estoit monstree Au peuple, il s'i oposerait. DRAGON. Par pieces nous *despiesseroit* Ou il ne l'aroit pas sans noise. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 255). Quant le chevalier se fut mis au chemin, il n'eut gueres chevauchié quant il trouva un chevalier occis assés nouvelement, mais vilainement estoit *despechié* ainsy comme de bestes. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 662).

- "Mutiler (une partie de la personne)" : Créés vos .III. freres, et cheus de vo lignie, Car qui cope son nes, sa face est *despechie*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 138).

- "Mettre en pièces, tuer qqn" : Mais enemy la forest la trouva estandue, Et morte et *despecee* par la gent dissolue (Tristan Nant. S., c.1350, 258). Et avoech ochirent et *dépéchièrent* Pietre le Jovene, et depuis apriès fisent de nuit traire hors de prison Pote, frère dou dit bailliu, et lui fisent, sans loy et sans jugement, coper le kief. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1361, 786). Par gens rude et meschante Fut lors sur le marchié D'une espee trenchante Maint noble *despechié*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 322). LE SAVETIER. Escoutés là, il veult prescher. LA LEICTIERE. Sus, sus, il le fault *deppescher*, De tous pouns c'est trop attendu. Il fault qu'il ait le test fendu Autrement il ne moura mye. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 36).

- [D'un animal] "Déchiqueter qqn" : A la fontaine le lion Tisbé jadis prez *depecha* (TAILLEV., Congé am. D., p.1440, 252).

- "Découper (un cadavre)" : ...fist oster son pere de terre et *despechier* en .IIIC. pieches et donner a .IIIC. vultours, adfin qu'il ne peüst ressusciter. (LA SALE, Sale D., 1451, 235).

2. "Mettre en pièces (un adversaire)" : A ceulx emprist Sanson la guerre Et les requist dedens leur terre (...). Une fois les ot il chaciés, Et plusieurs mors et *despeciés*, Ung tresgrant sommeil lui est pris (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 178). Comme ilz n'eussent pas temps convenable a leurs armes prendre ne a faire fuyte, ilz deceurent aussi sans armes entre les armés la ou la force les menoit, mais les autres assaillans sont tantost *despechiez*. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 71). ...et frappent dessus comme enragez et les eurent aussi tost *despechez* et achez menu comme on mettroit à eschauder ung poussain (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 67).

C. - Au fig.

1. *Depecer qqc./qqn*

- "Détruire qqc., mettre fin à qqc." : Aumosne fai hastivement, Se viues faire ton sauvement, De pou pou et de buief grant piece. Aumosne le pechié *despiece*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 116). ...Doutance sus moi se rembat Et entre mes pensees se boute Et *depiece* l'entente toute Et les biens qu'Espoir m'a prestés (ACART, Prise am. H., 1332, 46). Les pechiés voirement *despieche* Et diminue pieche a pieche. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 58). Dea, ores je vois savoir. Je sçay bien que j'en doy avoir Six aulnes tout en une piece, Mais ceste femme me *depiece* De tous pouns mon entendement. Il les a eues vrayement ! (Path. D., c.1456-1469, 114).

- Prov. *Non appeler ses amis depiece plusieurs amitiés* : Et pour ce dit l'en en proverbe que non appeler ses amis deffait ou *despiece* plusieurs amitiés. (ORESME, E.A., c.1370, 422).

- "Anéantir, ruiner (une entreprise, un état de choses)" : Et ainsi, com partir voloit, Li prist une grant maladie, Qui si le contrainst et maistrie Que tout son fait fu *depecié* à ceste fois et empeeschié. (MACH., P. Alex., p.1369, 130). Son engin [de Cicéron] *depiece* quanques nous [Catilina et ses partisans] faisons (Faits Romains M., c.1400-1500, 66). Fortune dit, qui tout mon fait *despiece*, Que j'endure comme maint au jour d'huy (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 466). ...on doit boyre vin a foyson Sans point y mettre de *aqua* : Car il dit que le rebequa D'y mettre eau, c'est trop meffaict *Despecer* ce que Dieu a fait (Serm. bien boire K., c.1500, 567).

- [De Fortune] "Ruiner, briser qqn" : Aulcunefois les biens grans *despieça* Et les deffaictz mist hault et rapieça. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 21).

- "Annuler, abolir (une loi, un contrat)" : ...nous, considerans les bons et agreables services que nostredit chevalier et conseiller a fait lonc temps fiablement et loyaument a noz predecesseurs et a nous (...) ledit eschange avons *depecié* et par ces lettres *depeçons* et adnullons et mettons du tout au nyant (Doc. 1335. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 96, 1935, 59). Mais ce fu par tel convenant Que de Romme istroit maintenant Et les lois ne *depecheroit* Que le peuple rommain feroit. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 98). Car adonques il ne veulent tenir les conventions ou convenans qui avoient esté faiz devant et les veulent *depecier*, aussi comme se la cité ne les avoit pas faiz mes le tirant qui avoit prinse ceste auctorité. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 117). Et pour ce, la loy est *depeece* et le jugement n'est pas venu juques ad la fin, quar, vraiment, il n'y a point de justice ne de jugement en terre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 29). ...il n'appartient mie au benet Filz de Dieu garder l'onneur de sa Mere, lequel vint en ce siecle pour aconplir la Loy et non pas pour la *depecer*, laquelle

Loy commande que l'en porte honeur a pere et a mere. (Songe verg. S., t.2, 1378, 254).

- DR. "Démembrer (un fief)" : ...si aucun fief estoit *despiécié*, et despuys le despièce ou despiés, foy et hommaige ou foiz et hommaiges eussent esté faictes par raison d'iceulx despiez de fief, dès lors que la chose sera retournée à sa première nature (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 461).

2. *Se depecer*

- [D'une collectivité] "Connaître des divisions" : Dont aprez le Senat ot grant paour, de ce que le dittateur s'estoit demys, que l'ost ne se *despessast* et qu'il ne feist assamblees et conseilz particuliers (LA SALE, Sale D., 1451, 184).

- "Se décomposer (de stupeur)" : Si ara tantost belle feste. Mais qu'il [Caïphe, Anne] oyent ces beaulx devis [le fait que Jésus est ressuscité], Ilz se *despeceront* tous vifz Et s'enfleront comme ung crapaut. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 398).

- [D'une chose abstr.] "Être brisé, anéanti" : Cellon la loy L'advons ung poy Envolpé [le corps de Jésus] dedans ceste piece De toelle fine, sans destresse, Affin qu'en pisse Ne cogneusties ce Que volons faire du corps mort, Fin que liesse Ne ce *despesse* (Pass. Auv., 1477, 245). [P. C.]

DESPEANCE, subst. fém. (dépêchance)

[*FEW IV, 581a : *impedicare* (?) (?)]

"Action de régler, d'expédier une affaire, fait pour une personne d'être libérée par règlement d'une affaire la concernant" : Or y avoit deux paires de gens qui marier se voloient (...). Si advint ainsi que le prestre se presenta aux premiers venans, et que chescun desiroit avoir la premiere *despesance*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 230).

Rem. Faut-il rapprocher cette graph. de la famille de *despechier*, *despechement* et y voir un mot (hypothétique) comme *despecheance*, *despeceance* ? Le rapprochement avec *peser* ou *dispenser* semble plus difficile. [M. M.]

DESPECHE, subst. fém. (dépêche)

[GD : *despeche* ; FEW IV, 581a : *impedicare* ; TLF VI, 1141b : *dépêche*]

A. - "Action de délivrer qqn de qqc. (qui entrave, qui embarrasse)"

- *Avoir la despeche de qqc.* "Être délivré de qqc." : Quant en terre seray migré, Au fort j'en auray la *despesche* (LA VIGNE, S.M., 1496, 417).

B. - "Action de hâter l'exécution de qqc., règlement" : ...ledit Caillat retourna audit lieu de Rouen et dist audit qui parle que ledit de Varie lui envoit pour faire l'expédicion et *despesche* desdictes laynes, lequel Caillat en vendit et trocqua à draps (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 512).

C. - "Message, lettre" : ...tout ce qu'il leur a esté promis en ensuivant la *despesche* que ledict Scoresefigue a portée leur sera entierement entretenu de point en point. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 201). ...il [Louis XI] se enquist de l'expedicion du conseil et *despeches* que on avoit fait en dix ou douze jours (COMM., II, 1489-1491, 283). LE MESSAGIER. A celle fin que le temps plus ne perde, S'a gré vous vient, baillez moy ma *despesche*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 253). Et ne devez revocquier en doubte que dès incontinant que ledit Soupplainville eut sa *despesche* du roy pour s'en retourner devers le duc, qu'il fist les ouvertures que le roy luy avoit dittez audit seigneur de Lescun, son maistre, lequel luy fist response qu'il seroit trop plain d'ingratitude de tromper le duc qui

avoit si grant fiance en luy, et que jamais ne luy conseileroit faire ledit appointment (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 309). Et ledit seigneur de Cominges, entendant bien toutes choses et voyant la *despesche* faite par le roy aux dessusditz ambassadeurs, en fist ce qui luy sembla qui estoit bon à faire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 337).

- "Lettre patente"

Rem. Doc.1464 ds TLF. [R. M.]

DESPECHEMENT, subst. masc. (dépêchement)

[GD : *despechement* ; FEW IV, 581a : *impedicare*]

I. - [P. oppos. à *empêchement* "obstruction"] : ...pour tourner et convertir es frais et missions neccessaires a la refaction de ladite escluse et *despeschement* du cours de ladite yaue (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1388, 300).

II. - P. ext. [Idée d'éloignement de soi, d'exécution expéditive ou de hâte]

A. - "Fait d'envoyer qqn (pour telle ou telle mission), mission" : [L'ambassadeur auprès du duc de Bourgogne] ...ne l'osa plus presser pour celle fois et le laissa à tant jusques à l'heure de son *despechement* final, là où le duc le contenta gracieusement (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 346). ...le Roy congneust bien qu'il [le Jouvencel] avoit le cuer si serré que plus ne pouvoit, et lui dist : "Il fault parler de vostre *despeschement* et oublier le regret de voz amy." (BUEIL, II, 1461-1466, 175).

B. - "Envoi de qqc. (message, document...)" : Que nul desdiz habitans ne nous doit suir en ost ne en chevauchée, s'il n'estoit par nostre *despeeschement* (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 516). ...[l'or et l'argent qui] ystroit et se porteroit hors de nostredit royaume (...) en court de Romme (...) tant pour expédition et *despeschement* de bulles et vaccans que autrement... (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1462, 416).

C. - "Action d'expédier (une affaire) ?" : Muciat donques au *despeschemant* de toutes ses besoignes trouva maniere competant (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 36). [R. M.]

DESPECHEEMENT, adv. (dépêchement)

[GD : *despechieement* ; FEW IV, 581a : *impedicare*]

"Sans être empêché"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), et CORBECHON (éd. 1485) ds GD II, 623c-624a. [R. M.]

DESPECHER, verbe (dépêcher)

[T-L : *despechier* ; GD : *despechier* ; GDC : *despeechier* ; FEW IV, 580b : *impedicare* ; TLF VI, 1141b : *dépêcher*]

I. - [Anton. de *empescher* ; idée de débarrasser ou de libérer de qqc.]

A. - *Despecher qqc. Despecher un lieu (de qqn/de qqc.).* "Ôter, libérer, débarrasser"

1. *Despecher qqc.*

- "Détacher, décrocher qqc." : Une eschiele de soie a li lerres sachie, Qui a gravais d'achier estoit entrelachie. Et quant sor le maison l'ot li lerres lanchie En la maison entra. Quant il l'ot *despechie* Si enchanta la dame et toute la maisnie (BRIS., Restor paon D., a.1338, 75). ...lesquelx [les deux plongiez] en nouant ou fons de la mer *despeschent* souvent et delivrent les ancrs acrochiez es pierres et rouchiers qui sont ou fons de la mer (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 567).

- "Ôter, enlever qqc., se débarrasser de qqc." : Et m'en allay pour celle foys coucher En la chambre de Pensée Soubdaine, Chargé

d'ung faix que ne puis *despecher* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 140).

- "Dépenser qqc." : ...puis que les avez si chier, Certes mon avoir *deseschier* Vueil si que je ne fineray Tant que povre comme eulz seray. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 264).

- "Décharger (un moyen de transport)" : Et sejournerent ces huit jours pour *despeschier* leurs navires et les renvoyer en leur payz, et aussi allerent querir à Calibort aucunes choses qui leur estoient neccessaires et se refreschierent de l'estourdissement de la mer. (BUEIL, II, 1461-1466, 191).

2. En partic. *Despecher un lieu (de qqn/qqc.).* "Débarrasser (un lieu) (de qqn/qqc.)" : Vil charoingne (...) Fuy de cy, fay que *despechié* Soit ce lieu qui est ma maison De toy tost sanz arrestoisson (Mir. pape, 1346, 378). Seigneurs, alez devant Et le chemin nous *despeschiez* Qui de ces gens est empeschiez Trop malement. (Mir. fille roy, c.1379, 114). Pors de mer *despecha* et terre De larrons et de malfaiteurs (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 17). Item, je vueil et ordene que, si tost comme je seray trespasé et ensevely, afin de *despescher* la place de la charoigne de mon corps que le plus tost que faire se pourra, sans y garder aucune solennité, elle soit portée en l'église de Saint Cosme (Test. Parlem. Paris T., 1404, 373). ...tout le pays d'environ, qui tout estoit occuppé de Sarrasins, *despecha* et desancombra (Bouciquaut L., 1406-1409, 148). Onques homme ne fist les maulx Et la destourbanche infinie Que ce Jhesus et sa mesgnie Nous perpetre de jour en jour, Et si n'y savons trouver tour Pour en *despechier* le payz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 221). A ! très orde vielle, truande, Vous me baillez du cambouys ! (...) J'en *despecheré* le pays, Par le sang bieu, quoy qu'il m'en couste ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 216).

- Supprimer (ce qui gêne l'accès à un lieu) : Jugement (...) que dit que une femme vult c'on li *depelche* une court ou elle a son allee et sa venue, parmei et pour ceu que en celle court on l'ait autre fois esxuriés a son marit ; et li autre dit qu'il ne fit onsquez esxurement qu'il ne tigne bien et qu'elle l'ait bien a desclairer de quoi il le empelche la court. Il fut dit que li femme ait bien a declairer quel empelchement qu'il li fait en la court. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1374], 481).

- P. ext. "Disposer, mettre en ordre (un lieu)" : Et quant le champ sera pris et *despeëchié*, et tout le gaing cueilli et signé des ensaingnes du dit seigneur ou son capitaine, se meuve avec ses gens et ses banieres (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 76). JACOB. Or sa, que dictes vous la belle ? La chambre est elle *despechée* ? (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 211).

. Disposer, mettre (un objet) qq. part : Einsy touz jours, Sire, ta grace et ta misericorde a alé devant moy, delivrant me de touz mauls, rompant les laz *despachez* devant moy, ostant les occasions des causes, car, se tu ne heüsses ce fait, je heüsse fet touz les pechiez du monde (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 63).

- *Despecher la place.* "Libérer les lieux, s'en aller" : Je n'en *despecherey* la plasse Se je me prans a mon batom. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 150).

B. - *Despecher qqn. Despecher qqn de qqc.* "Débarrasser qqn de ce qui entrave"

1. *Despecher qqn*

a) "Mettre qqn en liberté" : Et avecques eulx en avoit accusé plusieurs autres, ce qu'il ne peüt monstren ne enseigner, mais fut trouvé qu'il avoit menti de tout ce qu'il avoit dit, et comme faulx accusateur fut jugié à mort et fut noyé le XIIIe jour du moys de juillet oudit an. Et, après ce, furent *depechez* lesdiz de la Mote, Jehan Raoul et autres et renvoiez en leurs maisons. (ROYE, Chron. scand.,

I, 1460-1483, 174). Il visitera Et delivra Ses povres servans Qui plaignent les ans De leurs grefs pechez ; Mais, dedans bref temps, Seront *despeschés*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 104).

- "Libérer qqn de tout empêchement" : Supposé que chascun s'empesche, Et toy et elle, quant pechiez, Dy moy par ta foy, qui plus pesche Et qui est li plus empeschiez ? Certes tu es plus entechiez, Car tu l'as faulusement trahye, Ou pour estre tost *despechiez* A force prise et envahye. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 247).

- *Se despescher*. "Se délivrer, se libérer" : Item, pource que ce ne est pas science de grant reputation, touz ceulz qui ont puissance de soy *despechiez* et delivrer qu'il ne seuffrent tel mal comme est avoir la cure de leurs servans, il ont un procureur qui prent cest honneur ou office (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 58). Il [Jésus] volleroit plus tost aux cieulx Qu'il se sceust de la *despescher* Ou s'en voit maintenant preschier, Broiller et ramener les mors. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 262).

- "Se tirer d'affaire" : Comment me pourray *despeschier* ? Vray Diex, j'ay bien apperceu Que ces gens ci m'ont cogneu. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 290).

b) "Délivrer (une femme enceinte)" : ...De douleur suis au vif atteinte : Pour tant, mon tres amé mari, Pensés de moy, car, mon amy, Se vous me trouvés acouchie Au retour, vous serés marry S'a joie ne suis *despechie*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 4).

c) Au fig. "Libérer, dégager qqn moralement" : Quant Ysengrin oyt la nouvelle Lors sa douleur lui renouvelle, Car jaloux est de grant piecha, Et ce point ne le *despicha*, Ains lui enflambe tost et tard (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 11). Sire, c'est convoitise et yre : Ces deux l'omme pas ne *despeschent*, Mais si le troublent et empeschent Que veoir ne peut verité. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 253). "Sire, merci vous veul crier, Je sçay bien qu'il me fault morir sans recouvrer, Verité vous diray pour m'ame *despescher*..." (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 510).

- "Libérer (l'âme de qqn en enterrant son corps)" : ...Et pour l'amour de vous et de vous cortoisie Yert li mors chevalier mis ains demain complie En la terre benoite de la Vierge Marie (...) - Sire, s'ai dit Lion que moult en Dieu se fye, Ma promesse tanrai pués qu'elle est ottoye, Car je vuelz que son arme en soit *despelchie* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 163).

d) Au fig.

- "Libérer qqn (par le règlement d'une affaire qui le concerne)" : Et, que plus est, que celi gouverneur avoit et gouvernoit toute la court par ses mains ; et par tout l'empire de Romaine, en ce que l'en avoit a faire devers la court, nul homme ne pouoit en aucune maniere estre *despeëschie* fors par ses mains (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 108). ...a ce jour aussi y avoit il aucuns de petit estat qui venus estoient a l'eglise pour espouser matin devant jour, adfin de non estre raillés et beés, car y avoit des vielles et des viellars, et des rices et des povres (...), qui tous se vouldrent avancier et estre les premiers *despeciéz*, car estoit devant jour. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 230).

- P. plaisant. "Soulager la conscience de qqn, confesser qqn" : LE PREBSTRE. Et bien, je prendray donc la peine De le *despescher*, mais qu'il viengne. (Nouv. Path. T., c.1474-1485, 86).

- En partic. "Libérer (un ambassadeur) de sa mission, congédier (un ambassadeur)" : Sy est vray maintenant que le duc ayant *despeschié* le légat de nostre Saint-Père, ensemble l'ambassade d'Angleterre, prist son chemin tout droit vers le pays de Luxembourg (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 166). Et à tant se tut le roy et leur fit dire qu'ils estoient *despeschiés* pour eux en aller quant

ils vouldroient. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 168). Donc à chief de pièce fit appeler Rollin, lequel approchié, le chancelier lui demanda s'il avoit aucune autre charge espéciale pour dire au duc, et il respondy que nenny, excepté qu'il prioit que tempement et tost il pust estre *despeschié*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 391). Lesquelles doleances (...), il [les ambassadeurs du duc de Bourgogne auprès du roi de France] demanderent d'en avoir copie par escript, laquelle chose toutevoiez n'avoient peu obtenir, comme tout au plein est contenu devant ou lieu la ou ilz furent *despechiéz*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 153). ...le roy Charles, a l'eure quant il *despeça* ceste ambassade derreniere [du duc de Bourgogne], n'estoit mie tout hors sain par semblant (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 308).

- *Se despescher de qqc*. "S'acquitter (d'une tâche)" : ...il a noblement preschié, Et si s'en est biau *despeschié* Comme droit maistre. (Mir. emper. Romme, 1369, 244). ...et de leurs chastellenies, il en besongneroit cy-après par bon avis et conseil, et plus à loisir, après soy estre *despeschié* de ses présens grans affaires qu'il avoit sur les mains (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 278).

2. *Despescher qqn de qqc*. "Débarrasser qqn de qqc." : Aprez moi a a(tout) sa coingnie S'en vint et me retint aus las Dont *despechie* n'estoie pas. "(r)Arriere, arriere ! a elle dit, Ne t'en vas pas encor, ce cuit. Rien ne t'i vaut le tresculer..." (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 228). Sicques de trestous ces pechés Et d'autres desquelz entachés Seroye, dont n'enn'ay souvenance, J'en requers estre *despeschés* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 41). Virginalment enfentera Son chier filz qui de toy sera Nommé Jhesus, qui par pouoir Saulvera son peuple, pour voir, Et par luy seront *despeschiéz* De tous leurs vices et pechiéz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 60). Hella fus, filz de Basa, Faulx tirant, mal profitable ; Le trop boire m'empescha, Mais Zambry m'en *despescha*, Qui m'occit seant a table ; Ebriété detestable Cause mauvais accidens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 538).

3. *Se despescher de qqc*. "Se défaire, se débarrasser de qqc." : Prince, on ne fait chascun jour que preschier Qu'om se vueille de pechiez *despeschier*, Pour paradis avoir, qui tousjours dure (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 251). Argent est senblable a la glus. On ne le sceit si peu toucher Qu'on [ne] s'en puisse *despescher*. (Moralité 1427 B.B., 1428, 175). JUDAS. ...Venez sa substance mortelle Tuer, destruire et exiller Ou a tout le moins conseiller Comment je m'en *despescheray* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 290). De la langue que puis-je dire ? Souvent tance par mauvaise ire, Maudit, jure, ment et renye Et tout remplit de genglerie ; Moustier, escole et tout empesche Qui sagement ne s'en *despesche* (Coeur sens M., a.1433, 84). En leur maison retournerent et se *despescherent* des richesses du deable (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 6). ...et suivit sa lance de si prez qu'il trouva son adversaire empeschié de sa lance, de son pavoix et de sa hache, tellement qu'il ne s'en peust oncques *despescher*, et lui donna de bons coups avant que l'autre peust mettre remede à son fait. (BUEIL, II, 1461-1466, 110).

- "Se dégager d'une situation difficile" : Encore plus dit Vegece que les assiégés et enclos en aucune forteresse doivent être songneux de secretement enserchier et savoir par subtilz moyens et bonnes espies, la convine de leurs ennemyz (...) si par la voye dessus dicte les pevent surprendre et que hardi couraige les conduise, s'en pourront par celle voye *despescher*. (BUEIL, II, 1461-1466, 54).

- "Se débarrasser, se défaire de qqn" : Mieux vault tousjours au commencer Terre a sa fille departir Ou argent, pour s'en *despeschier*, A une foiz, que tant querir De choses ; l'en n'en puet yssir (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 239). ...la femme dudit suppliant lui dist que ung nommé Estienne Samin, prebstre, demourant oudit villaige de Broillebon en ladicte parroisse, estoit tous les jours à la prescher et requerir de son deshonneur de son corps et qu'elle ne s'en pavoit *despescher* de lui (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 442). ...et tindrent conseil, comme il m'a esté dit depuis par ung homme de bien qui estoit present, assavoir comment ilz pourroyent chasser ses Bourguignons et eulx en *despescher*, et estoit l'opinion d'aucuns et presque de tous que on les destroussast qui pourroit. (COMM., I, 1489-1491, 41). Mais les princes, au contraire, sont d'opinion que on est tenu à les bien servir et treuvent bien qui leur dit et ne desirent que à se *despescher* de ceulx qui les gourdoient. (COMM., I, 1489-1491, 251).

. *Estre despesché de qqn* : Pardonner vuelles nous pechié, Je le te supplie humblemant, Affin que soyons *despachié* De l'ennemy, qui plainnement Destruit ton peuple, vainement Creant par sa grande folie. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 57). ...il la maria a un barbier, et, cuidant d'elle estre *despesché*, se voulut marier ailleurs [D'un homme que sa maîtresse importune] (C.N.N., c.1456-1467, 14). ...affin d'estre de son yvroigne *despeschié*, qui de plus en plus l'agresse (...), il saisist et prent le cousteau (C.N.N., c.1456-1467, 62).

II. - P. ext. [Idée d'éloignement de soi, d'exécution expéditive ou de hâte]

A. - "Éloigner de soi, envoyer qqn/qqc."

1. *Despecher qqn*

- "Envoyer qqn (pour porter un message, exécuter une mission)" : Ainsi furent *despeschez* les ambaxadeurs et chevaucherent devers le Roy tant qu'ilz furent devant luy. (BUEIL, II, 1461-1466, 140). Nous avons *despesché* Jehan Guerin, Anthoine Mortillon et le seigneur de Soret pour en prendre chascun sa bande, pour les faire faire bonne diligence à eulx en aller vers vous. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1488, 356). Leuelles [[paroles]] furent rapportées à monseigneur de Nemours par ledit de Langhac, sur le point qu'il vouloit envoyer son seneschal de la Marche vers monseigneur de Bourbon à Moulins, et estoit jà ledit seneschal *despesché* et prest de monter à cheval pour autres matieres. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 186). Mons. le grant maistre, j'ay *despesché* le gouverneur de Dauphiné pour s'en aller au Quesnoy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 385).

. *Faire despecher qqn* : ...faites le *despescher*, et, quant il sera là, qu'il volle soubz l'alle dudit evesque d'Arras. (Lettres Louis XI, V., t.2, 1462, 87).

- "Congédier qqn" : ...ma dame, je ne sçay, car je n'ay mie arresté une heure avec elle que je fus *despeschiez* ne onques ne peuz parler a dame Jehanne, a dame Katherine, a Ysabel, a homme ne a femme de ses gens, fors a dire, vous soiez le bien venu, et au retour, a Dieu soiez. (LA SALE, J.S., 1456, 261). Le jour propre, les *despescha* le pape, mais il retint prisonnier le cardinal Escaigne, vi-chancelier et frère du duc de Milan, et Prospre Coulonne : aulcuns dient que ce fut de leur vouloir. (COMM., III, 1495-1498, 73).

2. *Despecher qqc.*

- "Projeter, envoyer qqc." : La vi comment le souverain pere A ordené du ciel l'esperre, Qui obliquement ades tourne Au tour de son aixiau a ourne, Entre les deux poles assise, Et comment et par quel devise De son mouvement gravissant Vait les estoilles ravissant, Qui sont toutes en lui fichiees Et par ces voies *despechiees*. D'orient

jusqu'en occident Les tourne, non pas d'accident, Mais par nature (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 81).

- "Faire porter, envoyer (un message)" : En oultre mandons que ceste nouvelle soit a eulz deux par ung des angels, noz messaigiers, tantost portee. Et tu, Verité, nostre secretaire, *despesche* les lettres sans sejourner. (GERS., Concept., 1401, 405). Faictes mes bulles *despeschier*, De bon droict et sans point clochier (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 792). Ains que jamais soleil se couche, La lettre sera *despechie* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 66).

B. - [Souvent avec une idée de rapidité]

1. *Despecher qqc.*

- "Hâter l'exécution de qqc., traiter rapidement qqc." : ...je n'oy preschier Homme qui si bel *despeschier* Sceust ses introduccions Pour venir aux conclusions De ses premisses. (Mir. mère pape, c.1355, 352). ...toutes les autres choses et articles qui sont esté pourparlées et debatues avec les gens du Conseil du Roy par les ambassadeurs de mondit seigneur estans avec madicte Dame, seront expediez et *despeschez*, ainsi qu'ilz ont esté concluz et advisez, et le tout sans préjudicier au traictié de la paix d'Arras (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 196). JUDAS. ...Que ne dit il [Jésus] en plain bouticle Qui c'est affin qu'il fust l'yé, Pris, murtry et expédié Pour *despeschier* en le partaige ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 241). ...le duc estant en ses pays tient audience publique pour oyr et *despechier* toutes requestes qui lui sont apportées (LA MARCHE, Mém. IV, Pièces annexées, p.1468-1500, 4). Pour aujourd'uy la chose est telle Que je suis ung peu empesché ; Mes vous direz a la pucelle Son fait sera demain *despesché*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 369). Jà estoit assez près de la nuyct quant ledit duc eut ceste nouvelle ; et, après avoir *despesché* les choses dessusdictes, alla là où estoit son enseigne compter le tout au roy, lequel en fut très joyeux, car le contraire luy eust peü porter dommage. (COMM., I, 1489-1491, 151). De ses affaires saignement ordonna Et *despescha* plusieurs grans points exprés (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176).

- En partic.

. "Expédier, traiter rapidement (un procès)" : A qui veez vous que ne *despesche* Sa cause, se je m'y vueil mettre ? (Path. D., c.1456-1469, 50). ...voulons que entendez à lui de *despeschier* sondit procès à la plus grant diligence qu'il vous sera possible (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478, 5). LE PREMIER AVOCAT. ...Que la cause soit cy traictee, Affin que on entende le cas. LE JUGE. Sus donc, qu'elle soit *despeschee* ! Faictes appeller advocatz ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 4).

- "Faire disparaître rapidement qqc." : ...lesquelz entrèrent tantost dedens les maisons des Juifz et dedens leurs sinagogues aussy et regardèrent par les secres et muschiez lieux de leurs maisons, affin que si on y voit riens meffait que lesdits faulx Juifz par paour ou autrement ne le peussent *despecher* aucunement. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 98).

. En partic. "Faire disparaître, avaler rapidement (une nourriture)" : Tenez. Suis je vostre cousin ? Reviens je point de main fournie ? *Despeschez* moy ceste poignée Tandis que l'autre meurira. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 93). [Aux noces de Cana] Or, messeigneurs, il n'y ait ame Qui ne pense de soy gorgier ; Faictes moy ces potz descharger, *Despeschez* ce premier venant ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 151). Quand la piece de beuf fut comme toute mengée et *despeschée* (...) [l'hôtesse] fist signe a la chambriere qu'elle apportast ung gros jambon (C.N.N., c.1456-1467, 487).

- Empl. pronom. à sens passif

. [D'une affaire] "Être traité" : Ainsi se *despeschent* les affaires des grans princes, quant ilz ne sont point presens et qu'ilz sont soudains à commender lettres et expedier gens sans bien oïr debatre devant eulx les expeditions de si grosses choses. (COMM., III, 1495-1498, 279).

. [D'une marchandise] "Être objet de transactions" : Et n'est pas comme Bruges, qui est grant recueil de marchandise et grant assemblée de nations estranges ; et, par adventure, se y *despesche* plus de marchandise que en nulle autre ville de Europe et seroit dommaige irreparable qu'elle fust destruite. (COMM., II, 1489-1491, 207).

- *Se despescher de qqc.* "Régler qqc. avec diligence" : LE SERGENT. (...) Vas, si apreste ton affaire, Car tantost fault justice faire De celle femme qui noya Son enfant, dont arse sera. Or t'en *despesche*. (Mir. enf. ress., 1353, 52). Vous dictes tresbien, dit le curé, et par ma foy, vous ne povez mieulx faire que de vous en *despescher* [de marier votre fille] (C.N.N., c.1456-1467, 295). ...puis que voz besoignes sont en telz termes (...) a moy ne tiendra ; et maudit soit qui ne s'en *despesche* (C.N.N., c.1456-1467, 360). Incontinent que l'aurez acceptée, j'en enverray mes lettres patentes sans difficulté, telles que me manderez ; et, veue la paine que les gens d'armes ont eue cest yver, je vous prie, *despeschez* vous en le plus tost que vous pourrez, et la prenez ainsi que vous la pourrez avoir. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 247).

- *Despescher à faire qqc.* "Faire qqc. avec hâte" : ...ses pensees furent a Gerart, puis se redresse et s'assiet sur son lit ; ses dois *despesche* a frotter (Gérard de Nevers M., c.1451-1464, 200).

2. Despescher qqn

- "En finir avec qqn, s'occuper rapidement de qqn" : LE PRIEUR (à l'amant qui vient demander à être admis au couvent) Or vois je bien, pour parolle Ne pour rien qu'on vous sceust prescher, Ne vous osteriés de la cole Ou vostre cueur se vuet ficher, De quoy je vous aime plus chier Beaucoup de vraye amour fervent Et tant que, pour vous *despescher*, je m'en voys parler au couvent. (Amant cord. M., 1490, 43).

- En partic. [Par litote] "Mettre qqn à mort" : Pouoit il [Jésus] trouver accion Plus briefve pour le *despeschier* Que de noz editz empeschier Et la guerre a nous entreprendre ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 180). GRIFFON. Puisque Jhesus est *despeschié*, Commandez nous que ferons. CENTURION. Crucifiez ces deulx larrons En la fourme qu'on les doit mettre (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 334). PYLATE. ...Et desmembrez ces larronneaulx Comme vous en sçavez l'usage. BRAYART. Et Jhesus, quoy ? PILATE. Es tu peu saige ! Escoutez quel butor voicy ! Tu le *despescheras* aussi : Il n'entend goutte, ce villain. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 353). Vey le la, comment il gargote ! C'est une gracieuse nocte : Il n'y faudroit que contrepoint ; Et je croy que je ne faut point Quam je le ay a *despechier*. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 44-45). ...si bientost ne me *despeschez* et ne me mettez en paradis, je mesme a mes deux mains vous occiray. (C.N.N., c.1456-1467, 62). Le bourreau, a chef de piece, fist ses preparacions pour luy bouter la hart au col pour le *despescher* (C.N.N., c.1456-1467, 452). ...il lui fendit la teste jucques a la cervelle, et Desir cheut comme mort de celui coup. Lors s'escria Dangier, "Aux autres, car cestui cy est *despeschié* !" (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 200). Mais la justice s'en alla Cuidant qu'il feust tout *despechié* Et le laisserent pendent là Au gibet, en haut attachié. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 134). ...mieulx vouldroit tuer par ferrement Ceste femme ou par venin lui nuyre (...) Que permettre qu'el face aucunement Chose qui soit infame ou impudique, Car on pourra

assés legierement La *despescher* sans macule publique. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 110). Et quant on luy demandoit combien il en y avoit esté *despesché*, il ne respondit aultre chose, si non que trop y en avoit de mors. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 291).

. *Despescher qqn du monde* : A luy commencer le premier Et le *despeschez* de ce monde ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 152). Je pance que som fet est net. Il est du monde *depeché*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 233).

- [D'un malade] *Despeché*. "Perdu, condamné" : Se aulcun de long temps avoit treneur de cueur et soudainement vient sincopin, il est *despeché*, car la cause est ja equate. (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 12). FEMME. Jamais il ne vivra une heure. Regardez. CURÉ. A ! par mon serment, Est-il vray ? A Dieu vous commant, Munyer ! Baa, il est *despesché*. (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 206).

C. - Empl. abs. (*Se*) *despescher*. "Faire vite, se hâter" : Or ça, vezci vostre lit fait : Je vous pri que vous *despeschiez* Et qu'apertement vous couchiez Sanz sejourner. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 240). Frere, nous ferons bien et bel, Se Dieu plaist. Nepveu, *despacié* ; Faicte qu'i soit appareliez Mon destrier, aussy la haquenée. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 16). Las, mon seigneur, *despachiés* vous. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 170). "Mareschal, dit ung compaignon qui fut là, *despeschez* vous ; car il y a le plus grant bruit que vous veistes oncques : canons petent terriblement ; tout crie, tout hue, tout bruit ; trompettes sonnent ; tout sonne ; et les cloches de la ville sonnent mesmement ; tout maine telle noise qu'il semble que tout doive fondre. Pour Dieu ! avancez-vous." (BUEIL, I, 1461-1466, 190). Se bien tost ne vous esventez, Vous pourrez payer ung amende. *Despeschez* vous sotz eslentez, Oyez vous point qu'on vous demande ? (Feste roys, c.1475-1500, 301). Nous y alons ; or te *despeche* ! Bailhe sa ce bout de filé. (Pass. Auv., 1477, 126). L'AFFINEUR. Est il la ? FINE MINE. Et ouy, (ouy), admaine, *Depesche* toy, vien vistement. L'AFFINEUR. G'y courray a longuë allaine. (Sots mal., c.1480, 82). ...faictes le *despescher*, et, quant il sera là, qu'il volle soubz l'alle dudit evesque d'Arras. (Lettres Louis XI, V., t.2, 1462, 87). L'ADVOCAT. (...) *Despeschons* nous legierement ; Allons vistement a l'eglise. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 130). LA FILLE. Vous faictes ung procès si long Que c'est raige, il faut *despescher*, Si vous supplie, sans plus prescher, Cupido, dictes quelque chose. (P. moyne, a.1500, 48).

- *Se despescher de + inf.* : Sire, qui se *despescheroit* De soupper, ce seroit bien fait. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 237). Le curé en grand crainte se *despescha* de le confesser. (C.N.N., c.1456-1467, 349). MATHATIEL (au juif et à sa femme). *Despeschez* vous hastivement De dire ce que demandez. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 87). LA FEMME (au chrétien). Se ne luy voulez renvoyer [au juif], *Despeschons* de le mettre en euvre [l'argent emprunté au juif] Affin que le usure on recueuvre Pour le payer comme sçavez. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 97). Si brief guerison ne m'advient, *Despesche* toy de mon corps prendre ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 452).

REM. Dans l'ex. suivant cité par GD II, 510a s.v. *deparché*, il convient peur-être de lire *depasché* ou *depesché* "débarrassé" : Et lors, quant il se vit ainsy *deparchez* de son homme, et qu'en cuidoit du tout estre au dessus, regarda vers ses compaignons, qui, d'aultre costé, se combattoient très vaillamment (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 151-152). [P. C.]

DESPECHEUR, subst. masc. (dépêcheur)

[T-L (renvoi) : despechëor ; GD : *despecheor* ; FEW IV, 581a : *impedicare*]

"Celui qui débarrasse de ce qui arrête ; celui qui exécute, qui tue" : Et quant il les perchut, il commencha moult fort à plourer, en disant : "O vray Dieu ! qui est celui qui oncques oyt dire qu'un père tuast ou ochesist ses enfans de son gré ? Hélas ! hélas ! mes enfans, je ne suis plus vostre père, ne seray, mais ung crueux *despescheur* de vostre corps." (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 362). [R. M.]

DEPECEIS, subst. masc. (dépecis)

[T-L (renvoi) : depecëiz ; GD : *despeceis* ; FEW VIII, 335a : **pettia*]

"Partie détruite, morceau"

REM. BERS. ds GD II, 622c. [R. M.]

DEPEÇURE, subst. fém. (dépeçure)

[T-L : *depeçëure* ; GD : *despeceure* ; AND : *despeceure* ; FEW VIII, 335a : **pettia*]

"Déchirure (dans un tissu)" : N'est mie bonne prementiere Qui, avec la robe entiere, Unez manchez ne puet garder, Puis que tant puet le drap durer, Qui ne garde des rongneurez Pour refaire des *despesseurez*. (GUILL. DIGULL., Le Roman de la fleur de lis, éd. A. Piaget, 1338. In : Romania 62, 1936, 327).

Rem. Même passage ds l'éd. Duval, mais graphie différente : N'est mie bonne parmentiere Qui, avecquez la robe entiere, Unez menchez ne puet garder, Puis que tant peut le drap durer, Qui ne garde dez roingneurez Pour refaire lez *despeceurez*. (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 257). Cf. aussi GD II, 623a. [R. M.]

DEPEINDRE, verbe (dépeindre¹)

[T-L : *depeindre* ; GD : *depeindre* ; GDC : *depeindre* ; AND : *depeindre* ; FEW VIII, 524b : *pingere* ; TLF VI, 1143a : *depeindre*]

Empl. trans.

A. - "Représenter par la peinture" : ...une haulte curieuse main jadis les avoit fait droit la *depaindre* [les personnes enterrées là ; var. *paindre*], leur imposant fin telle comme leur fortune, et tel los a chascun comme il luy duisoit selon sa vertu. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 25).

- "Décrire qqc." : Cestui Solin fist ung traictié de astrologie à l'empereur Auguste Cezar où il *depignit* la mappemonde moult subtilement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 v°).

B. - "Orner (une surface) de peintures" : ...au chef de le ditte ville a ung tres beau chasteau et fort sur une riviere bien enmurré et de grosses tours machacolles tout autour et par dedens est tout *depint* merveilleusement de batailles (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 23).

V. aussi *despeindre* [R. M.]

DESPEINDRE, verbe (dépeindre²)

[T-L : *despeindre* ; GD : *despeindre* ; FEW VIII, 523a-b : *pingere* ; TLF VI, 1143a : *depeindre*¹]

A. - Empl. trans. "Effacer la peinture ; p. ext. effacer qqc." : Lors dit l'un : "Il vous fault *despaindre* De vostre cuer et tout estaindre L'ennolement des cuideriaux ; De jeunesse vous fault refraindre, Le temps perdu gemir et plaindre..." (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 159).

B. - Part. passé en empl. adj. [D'un objet] "Dont la peinture est effacée ou recouverte" : En ceste eglise cathedrale (...) avoit une vieille ymaige assise en ung anget, pour ce qu'elle estoit noircie et *despaincte*. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 66). ...elle l'atourna d'armeurez, hauberg, espee, heaulme, lance, cheval et escu de nulle reconnoissance - car il estoit *despaint*. (Saladin C., c.1465-1468, 162).

V. aussi *depeindre* [R. M.]

DEPEINTURE, subst. fém. (dépeinture)

[AND : *depeinture* ; *FEW VIII, 430b : *pictura*]

"Action de dépeindre, peinture"

Rem. Cf. ; AND : *depeinture*. [R. M.]

DESPEINTURÉ, adj. (dépeinturé)

[GD : *despeinturé* ; FEW VIII, 430b : *pictura*]

"Décoloré" : Leurs escus estoient despennés, desrompuz et *despainturés* (Guill. Orange T.H.G., t.1, p.1450, 418). [aussi t.2, p.818] [R. M.]

DESPELER, verbe (dépeler)

[T-L : *despeler* ; GD : *despeler*² ; AND : *depeler* ; FEW VIII, 167b : *pellis*]

Empl. trans. "Ôter la peau à, écorcher" : Car je leur afferme que mangier cher le grant vendredi n'est pas si mal, et que mieulx devroient souffrir que on les *despellat* membre a membre que souffrir telles injures, et plus y devroient resister que ne feroit une noble pucelle qui la voudroit violer ou par force despuceler. (GERS., Pent., p.1389, 78). [H. G.]

DEPELLER, verbe (dépeller)

[FEW, Ø lat. *depellere*]

"Chasser, repousser" : Or parle JHESUS a ses disciples. Mes treschier amis, venés Avecque moy prier, Pour ce *depellerons* nous ennemis. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 179).

Rem. Déf. préférable à celle de l'éd. ("dépouiller"), reprise ds FEW VIII, 167b s.v. *pellis*. Empr. au lat. *depellere* "chasser, écarter, repousser". [J.-L. R.]

DEPENDAMMENT, adv. (dépendamment)

[FEW VIII, 182a : *pendere* ; TLF VI, 1145a : *dépendant* (*dépendamment*)]

A. - "En descendant" : Accliviter (...) : *dependamment*, en devalant (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 5).

B. - "En relation, en rapport avec qqc." : Au regart et *deppendanment* de la matiere cy dessus escripte... (JEAN DE MONTREUIL, Traité Angl. I, G.O.O., 1413, 203). [R. M.]

DEPENDANCE, subst. fém. (dépendance)

[T-L : *dependance* ; GD : *dependance* ; GDC : *dependance* ; AND : *dependance* ; FEW VIII, 182a : *pendere* ; TLF VI, 1144a : *dépendance*]

A. - "Fait de dépendre de qqc., dépendance"

Rem. Boece en rime A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.75, 2011, 489).

- *Dependance de*. "Fait de dépendre de" : Mais ces biens devant diz qui sont de diverses especes sont appeléz "bien" pour ce que il ont aucune *dependence* d'une chose ou attribution a aucune chose, ou encor a mieulx dire, ou aucune proporcion, si comme le voient au corps et l'entendement en l'ame. (ORESME, E.A., c.1370, 116). Car selon la raison d'entendre tel regart par maniere de raport et de referer l'un a l'autre sont dehors l'essence des personnes,

car plus sont dependant d'aucune chose que en aucune par essence, mais sont comme accidens, qui sont dehors les choses essencieles, qui ont estre par eulz sans *dependance* d'autrui. (Somme abr., c.1477-1481, 114).

B. - P. méton. au plur.

1. "Parties qui tiennent, comme accessoires, à une chose principale, tout ce qui accompagne une chose, une action, un fait..." : Et, pour ce que ancores n'en avoient riens fait ne ordené, et la dicte Martine avoit a aler en pelerinage a monseigneur saint Jaques en Galice et ne savoit de son retour mes que a la volenté de Dieu, elle, confiant du sens, loyauté et diligence dudit Jehan Voisin, son mari, vult, acorda et expressement consenti que durant le temps de son voyage son dit mari la puisse fonder et ordener de et sur touz leurs biens communs, quieux qu'il soient, par la meillieur voie et maniere que il pourra muex estre fait, et de ce chargea desmaintenant sa conscience, en le constituant quant a ce et quant aus appartenances, *dependances* et accomplissement de ce son procureur et certain et especial messagé sanz aucun rappel. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1361, 248). Coustume est en Bourgoingne que, se deux parties plaident par devant quelconque juge que ce soit, et l'un se fondeoit par procureur et il y soit receu comme procureur une foiz, qu'il puisse apparoir par actes ou autrement, la partie qui receu l'a ne le puet refuser ne impuner en toute la cause ne ses *dependences*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 126). Des choses dessus dictes et chascunes d'icelles et *dépendances* faire et accomplir, vous donnons et à chascun de vous et à vos commis et députez en ceste partie, plein povoir et commission. (Ch. VI, D., t.1, 1381, 11). ...les dessus touchiez trois arbitres aucunesfoiz, (...) se trouveront en grant perplexite pour la difficulte de la cause ou des *deppendences* d'icelle (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 495). ...la Court a ordonné et commandé audit prevost que sur ledit cas venu à sa cognoissance et les *dependances* sans aucune difficulté il face ou face faire information (BAYE, I, 1400-1410, 221). ...et feust l'execucion d'icellui soubzmise à la Court de ceans, à laquelle appartient la congnoissance de l'execucion d'icellui testament et des *dependances* (FAUQ., II, 1421-1430, 265). Et ou seurplus feront et besoigneront es choses dessusdictes et leurs *deppendences* tout ainsy qu'ilz verront à faire pour le mieulx, au bien, prouffit et honneur du Roy nostredit souverain seigneur. (Ecorch. Ch. VII, T., 1447, 157-158). ...nous avons ordonné envoyer audit lieu du Pont-de-l'Arche (...) notables ambaxeurs, bien à plain instruis de nostre volenté, et qui de par nous auront bon et ample povoir pour besongner avec les vostres, tant sur le fait desdiz attemptas et des fruiz desdictes eglises, leurs circunstances et *deppendances*, que en ladicte matière principale de paix. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 215). ...nous entendions que ledit Cename joysses desdicts offices avec leurs *deppendances* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 251). De contraindre ou faire contraindre à lui obeïr [au conte de Dampmartin] pour l'execucion des choses et matieres devantdites et chascune d'icelles et les *dependances* tous ceulx qu'il appartendra royaument et de fait par puissance et main armée, en assemblant pour ce faire noz gens de guerre de nostre ordonnance, francs archiers, et, se mestier est, les nobles et communes desditz pays où il y aura à faire, par lesquelz lui voullons et mandons en ce estre obeï (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 230). ...il [le duc de Nemours] avoit contenu par tous moyens à luy possibles de susciter divisions et mettre sedition ou royaume, mesmement de faire eslever plusieurs seigneurs à l'encontre du roy, neantmoins, encores de rechief depuis les derniers traictez et appointemens à luy faitz sur les *dependences* desditz cas et divisions, il avoit donné conseil, ayde,

support au conte d'Armignac, lequel il sçavoit et congnoissoit que par mauvais moyens il pourchassoit et procuroit la subversion du royaume et qu'il estoit rebelle et desobeïssant au roy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 242).

- DR. *Circonstances et dependances*. V. *circonstance* : ...de faire ès choses dessus dictes et en leurs circonstances et *dépendances* quelconques (Ch. VI, D., t.1, 1386, 75). ...pour soy imformer de la vie, renommée, conversacion de ladite prisonniere, et aussi se elle est en rient coupable, consentant ou chargée, par sa confession ou autrement, des bateures faites audit Rotisseur, avec les circonstances et *dependences* dudit fait (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 256).

2. En partic.

a) "Terres qui dépendent d'un domaine" : [Le chancelier du roi de France :] Touchant Lucembourg, qui est le second point, le roy aultresfoiz et par cy devant a signifié et fait asavoir a monseigneur de Bourgoingne le droit et l'interest qu'il avoit sur le pays de Lucembourg, la ville et les *dependences* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 301). ...et auparavant, dès le temps dudit roy Charles, il achetta les terres et seigneuries de Saint-Fergeau, Saint-Morise sur l'Averon, Champignelles, leurs appartenances et *dependencez*, pour la somme de vingt quatre mil escus, qu'il paya contens dès l'an mil IIIcLVI. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 205).

b) DR. *Les dependances (d'un bien)*. "Tout ce qui compose la totalité (du bien), les parties du bien, en tant qu'objet concret, mais aussi tout ce qui concerne la propriété juridique comme les droits, revenus, obligations qui y sont attachés" : Et encor fays protestation que se je n'avoie bien esclarcy et specifié les chosez contenues en ce present denombrement, contenant huit peaulx de parchemin jointes, collées et assablées l'une a l'autre, avec signées en chascune de sept jointurez de Jehan Flory, juré royal ou bailliage de Vermendois, de lez esclarcir, specifier et denommer plus au long par toutes voyez et manieres dehuez et raisonnables. De tous lesquelz fiefz, hommages et adveux contenus en ce present denombrement avec les *deppendences* d'iceulx, esquelz suy tenus pour ma dicte conté, j'en prometz au roy mon très redoubté et souverain seigneur foy, honneur et service selon les quantitez et valeurs de ma dicte conté et appartenances d'icelle. (Comté Porcien R., 1459, 324). [R. M.]

DEPENDANT, subst. masc. (dépendant)

[GD : *dependant*² ; FEW VIII, 180a : *pendere*]

"Pente (de montagne)" : Cliuus (...) : *dependent* ou descendue de montaigne (Aalma R., c.1380, 70). *Dependant* ou descendue de montagne : clivus (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58). [R. M.]

DESPENDEUR, adj. (dépendeur¹)

[T-L : *dependëor* ; GD : *dependeor*¹ ; FEW III, 97a : *dispendere*]

"Dépensier, prodigue" : Qu'il ne soit demesuré, degasteur, ne *dependeur* par excès : car pour continuer telles choses on devient larron et rapineux, combien qu'il ne doit estre eschars ne aver. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 306). [R. M.]

DESPENDEUR, subst. masc. (dépendeur²)

[T-L : *despendeor*¹ ; GD : *despendeor*² ; FEW VIII, 179a : *pendere* ; TLF VI, 1145a : *dépendre (dépendeur)*]

"Celui qui dépend (un pendu)" : Vive le bon maistre Micet, Qui est des pendus *despendeur* ! (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 102). [R. M.]

DEPENDICE, subst. fém. (dépendice)

[GD : *dependice* ; FEW VIII, 182a : *pendere*]

A. - "Ce qui dépend, qui relève de qqc. (d'un office, d'une autorité, d'une juridiction....)" : Et que lidit eschevin, en touz cas de loy, de jugemens et *dependices* de leurdit office, aient autel voix et vertu les uns comme les autres (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 62).

B. - "Ce qui tient accessoirement à qqc., accessoire" : ...nous te mandons en commettant que tu te infourmez bien, diligamment et secretement, des choses dessus dictez et *dependicez* d'ycelles (Hist. dr. munic. E., t.1, 1369, 375). ...tous procéz pendens entre les dictes parties, pour les causes dictez et les *dependices*, seront mis au neant, s'il plaist à la Court. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 402).

Rem. Doc.1362 (*deppendices*), 1441 (*despendices*) ds GD II, 513b. [R. M.]

DESPENDRE, verbe (dépendre¹)

[T-L : *despendre*¹ ; GDC : *despendre* ; FEW VIII, 179a : *pendere* ; TLF VI, 1145a : *dépendre*¹]

"Détacher, décrocher"

- *Despendre qqn*. "Détacher qqn qui est pendu (sur la croix, au gibet)" : ...dont aviserent et jugerent qu'il feust pendus, et loèrent que celle nuit il feust gaitiez et gardez pour ce que ses amiz ne le venissent oster aux fourches, car ilz pensoient que, s'il estoit de grant linage ou parenté, qu'il seroit osté et *despendu*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 418). JOSEPH. Or en alon ! Diex nous conduie ! Aujourd'uy beau don gaignié ay, Que Pilate sy m'a donné. C'est Jhesu que je vois *despendre* De celle crois sans plus attendre (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 229). Cedit jour, ont esté *despenduz* II executez au gibet, qui se disoient clers et escoliers de l'Université de Paris (BAYE, I, 1400-1410, 231). Et, après ce que ledit de Bourgongne s'en fut ainsi honteusement fouy que dit est, et qu'il eut perdue toute son artillerie, sa vaisselle et toutes ses bagues, lesdiz Suixes reprindrent lesdiz deux chasteaulx et firent pendre tous les Bourguignons qui dedens estoient, et aussi reprindrent les ville et chastel de Grantson et firent *dependre* tous les Alemans que ledit de Bourgongne y avoit fait pendre (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 10). ...ung ancien homme, bonnetier, nommé Jehan Marceau se pendit et estrangla en sa maison, et fut le corps trouvé mort ; si fut *despendu* et apporté ou Chastellet de Paris pour estre ilec visité (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 45). LE CHASTELLAIN. Mais je vous supply qu'on ordonne Qu'il soit *despendu*, car le temps Est dangereux. LE PREVOST. Ainsi l'entens. Fine Espice, fait diligence ; Que sans aucune negligence Ce corps soit acoup *despendu* ! (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 77). Alons le tost de la croix descendre Et bien doucement le *despandre* (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 129). Enfants, je veulx de vous sçavoir Si ces gens advés *despendus*. (Pass. Auv., 1477, 266). BOURGOISE. Qu'avez vous ? BOURGOIS. Las, il est pendu ! BOURGOISE. Hellas, mon filz, tu es perdu ! Hellas, que ma douleur est forte ! Mes amys, qu'il soit *despendu*, S'il vous plaist ; je suis femme morte. (LA VIGNE, S.M., 1496, 388).

- *Despendre qqc*. "Décrocher qqc. qui est suspendu" : PREMIER SERGENT. Sire, sanz plus terme n'espace, Donques les vous *despenderons* [les escharboucles] Et si les vous apporterons. (Mir. pape, 1346, 395). ...icellui homme, du nom duquel il n'est record, jà soit ce qu'il ait icellui veu par plusieurs fois, lequel tendi ledit drap esdites lices, et celle nuyt mesmes il, par temptation de l'ennemi (...) ala ausdites lices, et icellui drap *despendi*, et, en après ce, le porta mucer en un vielz mesure de ladite ville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 114). [P. C.]

DEPENDRE, verbe (dépendre²)

[T-L : *dependre* ; GD : *dependre* ; FEW VIII, 181b : *pendere* ; TLF VI, 1145b : *dépendre*²]

I. - Au propre "Suspendre"

- *Dependre qqc*. "Suspendre qqc" : "...ce sont choses supersticieuses et dampnables tous volumes et livres d'ars magiques, lezquelx enseignent lyeüres et plusieurs remedes de maladies qui sont reprouvés en medycine, et lezquelx aussi enseignent a faire aucunes faulses prieres, notes, figures ou caractes et *dependre* aucunes telles choses a aucuns de sez membres, pour gueryson recover". Juques cy durent lez paroles de monseigneur saint Augustin. (Songe verg. S., t.1, 1378, 389).

II. - Au fig.

A. - [D'une chose] *Dependre de qqn/qqc*.

1. "Ne pouvoir se réaliser sans l'action ou l'intervention d'une personne, d'une autorité" : ...tout *depent* de Lui, car Il est cause de tout par sa pure, franche volenté : *Omnia quecumque voluit, fecit*. (ORESME, C.M., c.1377, 284). Ainsi plusieurs communautés ont accepté seigneurie hereditale nommee royaulme, comme plus parfaite et semblable au regime universel qui tout *despent* du chef, lequel est commencement et fin de toutes choses creez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 69). Et cecy peult venir par contrition, et *despent* de la clemence du pere eternal, qui puis la passion de son filz Jhesu Crist a plus tenue close sa fureur que sa benignité. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 77). Et finalement, en tous et chacun lez pointz d'ordonnances de la loy divine, tout tent et conclud a bien, a salut et honneur tant universel que particulier, et si respond ausy bien a l'eternel fait et louenge que au mondain, et au mondain que a l'eternel, comme procedant et retournant a ung seul et vray Dieu, duquel toute sainte loy et toute vie humaine et pardurable par necessité et par apparente rayson si *deppent*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 128). En regardant doncquez les choses prouffitables d'embas, et contemplant les choses merveillables d'en hault, congneurent ilz grossement que leur soustenement *despendoit* de plus haulte puissance que de celle d'omme. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 171). Car le fait de generation se met en terme et en signification concrete ou conjointe avec ce qui signifie substance et a estre par lui sans *dependre* d'aultrui. (Somme abr., c.1477-1481, 152).

2. "Procéder, découler d'une autre chose, être en rapport étroit avec qqc. (souvent en rapport de causalité)" : Et toutes teles amistiés *dependent* et viennent de amistié paternel (ORESME, E.A., c.1370, 440). Et en après il determine pluseurs questions devant proposees et autres et par un autre ordre ; c'est a savoir, selon ce que elles *dependent* l'une de l'autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 370). ...servons sanz demourance Ce saint jardin de qui tout bien *despent* (Mir. Berthe, c.1373, 253). Et pour ce, selon Tullies ou livre *De la Nature des dieux*, aussi comme d'un horloge qui est meu tres ordeneement nul ne diroit que ce peust estre a cas d'aventure et sanz avoir esté fait par cause intellectuelle, par plus forte raison il convient

que les mouvemens du ciel *dependent* d'aucune vertu intellectuelle plus haute et plus grande que entendement humain. (ORESME, C.M., c.1377, 282). ...la cognoissance des dicions *depent* de la cognoissance des lettres qui sont premieres parties des dicions. (ORESME, C.M., c.1377, 614). ...conme sont lez choses lezquellez *dependent* de la franche volanté d'onme, laquelle n'est pas determinee, mez est muable et aucune foys tient noir et aultre fois tient blanc, et si est aussi fallible, car, ja soit ce que un honme soit en volanté de faire aucune chose, il luy vient plusieurs enpechemens pour lezquelx il ne puet mener a effect sa volanté. (Songe verg. S., t.1, 1378, 370). ...li airs ha toutes ses parties jointes et continues ensamble et telement entretenans l'une a l'autre que quant l'une se moet, l'autre qui est derriere neccessairement le sieut (...) et pour ce dit il que li uns airs se *despent* de l'autre et ont grant inclination de sievir li uns l'autre (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 21, 200 r°). Par ces voyes principalement Monte la gent communement Voire ou s'efforcent de monter Ceulx qui tout veulent seurmonter. D'autres chemins y a assez, Pourquoi plusieurs sont surhaultez, Qui es lieux montent et descendent, Mais tous de ces ..IIII.. *dependent*, Dont les aucuns vont ou milieu Et les autres en plus bas lieu, Selon ce qu'Eür les assiet (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 122). ...et pareillement renunce à certaines requestes par lui baillées à la dicte Court sur ce que maintenoit aucuns tesmoins avoir deposé faulx en l'enquete du procès, dont *despend* ledit arrest (BAYE, I, 1400-1410, 210). Ainsi de la m'estut partir, Dont il me desplut, sanz mentir, Mais obeir il me convint A celle qui a moy la vint, Qui me dist : Ja verras merveilles Celles, te pri, qu'entendre vueilles, Car toutes de ce ciel *dependent* Et procedent et en descendent. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 89). Ainsi despent Uns homs trop plus qu'a lui n'appent En robe et ce qui en *deppent* ; Si s'endebte et puis s'en repent. (CHART., L. Dames, 1416, 285). Si requierent que defense leur soit faicte qu'ilz ne les traicent ailleurs que en la Court de ceans, ou regard de ce dont est procès ceans et de ce qui en *depend*, selon la teneur de leur requeste (FAUQ., II, 1421-1430, 226). ...ainsi la science divine n'a quelconquez proportion avecquez la savance dez hommez, et ne doit rien juger de son savoir par le tien. Car ta science despent des choses que tu sçais de luy, et les choses qu'il sçait *dependent* de sa science. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 160). ...il semble que ilz [des juristes] veullent dire que la personnalité *despende* de la realité, et le contraire est vray, c'est assavoir l'ypothèque *despend* de la promesse personnelle (JUV. URS., Verba, 1452, 369). Mais la verité des propositions ypothetiques *depent* de l'abitude convenable d'une proposition cathégorique a l'autre. (Somme abr., c.1477-1481, 168). La guerre entre deux grans princes est bien aisée à commencer, mais très mal aisée à rapaiser, pour les choses qui y adviennent et qui en *dependent* (COMM., I, 1489-1491, 125).

- "Être sous l'autorité de qqc." : Ce petit bourg (...) Tient et *despend* de quelque baronnie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 155).

- Empl. impers. *Il depend qqc. de qqc.* "Il découle, il résulte telle chose de telle autre" : ...de ceste tribulation en Angleterre enviellie il *depend* par devers nous nouvel sens et nouvelle matere. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 277).

- *Se dependre.* "Se correspondre" : Encores fault il savoir le regard des planettes et les comparaisons que elles ont l'une a l'autre et par especial ceulx qui se font par nombres musicaulx, c'est a dire par les proporcions dont les consonances musicaux se *dependent*, pour ce qu'ilz sont de plus grant efficace en la mutacion des elemens (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 20).

- *Se dependre de qqc.* "Correspondre à qqc., être en rapport étroit avec qqc." : Ainsy donc appert il que les sons de musique et les consonances se *dependent* des nombres. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 45).

- Part. prés. en empl. subst. "Ce qui est du ressort de qqc. (d'un office)" : ...j'ay demandé aux officiers d'armes par quelle maniere de mesurer estoient lesdits pas mis en mesure. Sur quoy me fut respondu que chascun pas fut prins pour deux piedz et demy, à mesurer par la main d'ung chevalier, ou pour le moins de la main d'ung noble homme ; et que ceux là estoient mesurez par le mareschal de la lice, estant ce cas du *dependant* de son office. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 71).

B. - [De personnes et de choses] *Dependre l'un de l'autre.* "Être liés par un rapport de connexité" : ...attendu que lesdiz prisonniers et leurs meffais estoient *deppendens* l'un de l'autre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 107). [P. C.]

DESPENDRE, verbe (dépendre³)

[T-L : *despendre*² ; GD : *despendre*¹/*despendre*² ; AND : *despandre* ; DÉCT : *despendre*² ; FEW III, 97a : *dispendere* ; TLF VI, 1146a : *dépendre*³]

A. - "Dispenser, distribuer qqc."

- *Dependre qqc. (à qqn)* : Et se tu prens gens de niant, Tu te pers tout a essient, Qu'assés plus de bien gasteront Que li bon n'en *despenderont*. (MACH., C. ami, 1357, 117). ...ne me suis point deffenduz Que touz les tresors *despenduz* N'aie et aux povres departi (Mir. st Lor., 1380, 167). ...Et se de mes biens je [Fortune] *despens* Souventesfoiz, a grant largesse, Quant bon me semble les suspens, Monstrant que suis Dame et maistresse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 175). Si doubte que en ce pas ne soient bien gardees leurs regles et que erreur soit en la distribucion par trop *despendre* et se eslargir ou il n'affiert et mal recompenser ou donner a qui dessert. (CHART., Q. inv., 1422, 51). Bien n'est perdu que Largesce *despende*, Car tous ses biens se *despendent* par sens. (CHART., B. Nobles, c.1424, 405).

- "Participer financièrement (à une entreprise)" : Priez doncques Dieu pour tout l'estat de ce royaume, en especial pour le roy (...). Vous devés aussi honorer le roy du vostre. Il y a plusieurs prelatz et gens d'eglise qui sont demourez durans ces guerres sur leurs benefices, qui ont tres pou *despendu* au regart de la valeur d'iceulx (JUV. URS., T. rever., 1433, 05).

- Prov. *Terre despendue vaut trop mieux que terre perdue* : A vos subgés donnez et à lonteins, Car miex affiert à roy ou empereur Qu'il doint dou sien mil livres de messeins Qu'on li tollist .J. denier par rigeur. S'avez le cuers, ja n'arés deshonneur. Et terre aussi qu'est *despendue* Vaut trop miex que terre perdue. (MACH., Bal., 1377, 555). Quant princes est loyaus, larges, humeins, Si don sont plain de si tres grant douceur Que pour son fait estrainges et prochains Ne doubtent mort, povreté ne labeur, Eins vuet chascuns ressembler le milleur. Et terre aussi qu'est *despendue* Vaut trop miex que terre perdue. (MACH., Bal., 1377, 555).

- *Dependre sa chemise.* "Vendre ce qu'on a de plus précieux" : Mais je te vueil dire et aprendre Que, pour *despendre* ta chemise, Ne met ton heritage en mise Pour cas qu'i te puist avenir, Qu'un autre le porroit tenir. (MACH., C. ami, 1357, 111).

- Au fig. *Dependre langage.* "Proférer, répandre des propos" : Se l'en me dit : "Vous contez rage", Blasmez ma langue trop legere ; Raison , de Secret tresoriere, La tance, quant *despent* langage, Hors du propos (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 184).

B. - "Employer, utiliser qqc."

1. *Despendre qqc.*

a) *Despendre son temps/sa vie* (à telle chose, à telle fin) (de telle ou telle manière)

- "Consacrer, employer son temps, sa vie (à telle chose) (de telle ou telle manière)" : En cloestre mena sainte vie. Sa vie en bien fet *despendi*. Une bele ame a Dieu rendi Devotement après sa vie (Vie st Evroul S., c.1350, 56). ...A celui qui son temps *despent* Pour li en bien faire avoier N'est mie deu grant loyer ? (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 292). Dieus pardurables (...), que respondray je en icel jour, quant je seray requeru de tout mon corps jusques a la paupiere de l'ueill, de tout le temps a moy donné pour vivre, en quel maniere je l'ay *despendu* ? (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 54). Les yvrongnes et ceulx qui avoient tout leur temps *despendu* en glouttonnie et en servir a leur ventre estoient tous enragiez de fain et ulloient comme loupz affamez et languissoient de soif (Horloge de sapience S., c.1389, 103). Se j'ay mon temps mal *despendu*, Fait l'ay, par conseil de Follye (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 179). Enviellir fault ou sot ou saige Ou povre ou rice et, pour ce fait, Qui *despend* temps en bon usaige Il est de joye aprez refait En ses vieulx jours (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 458). Ta grand richesse et tes comblés thesors sont bien vains, lesquelx soubz perilleuses adventures, en peines dures et sueurs, as amassé et amoncelé, et pour lesquelx tout ton temps as *despendu* et usé, sans avoir oncques une petite et passant souvenance de penser qui sera celui qui, toy mort et party de ce siecle, les possidera, et a qui par loy humaine les devray laisser en memoire de toy et de ton nom. (C.N.N., c.1456-1467, 556). Si le temps avez *despendu* En quelque mal, je vous promectz : S'amender, ains qu'on soit perdu, Il vault trop mieulx tart que jamais. (LA VIGNE, S.M., 1496, 284).

- "Dépenser, passer (son temps) (d'une certaine maniere)" : Rendez compte, Vieillesse, Du temps mal *despendu* Et soctement perdu Es mains dame Jeunesse. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 344). ...Auray je part en Liesse Veu qu'ay *despendu* Jenesse Longement, en grant anuy ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 446). En icelle forme et maniere *despandis* mes jours a la court soubz les promesses devant dictes (Abuzé D., c.1450-1470, 69). ...[luy] despleut a merveilles que ainsi avoit exposé et *despendu* ses jeunes jours. (C.N.N., c.1456-1467, 555).

b) "Utiliser une chose quelconque"

- Loc. *Ainsi sont les tripes vendues et toutes choses despendues*. "Il y a plusieurs façons de se servir des choses, d'agir" : Mais chascun n'a pas appetit D'estre amoureux : l'un veult chasser, L'autre voler, jouter, dancier. Les appetiz ne sont pas ungs. LE FOL. Pour ce dit on par motz communs Qu'ainsi sont les trippes vendues Et toutes choses *despendues* : L'un veult du dur, l'autre du mol. (Narcissus, p.1426, 293).

c) "Utiliser, consommer (un aliment)" : J'aroye tant de pain, ains que feust l'avespree, Que nous nel *despenderiens* en .XV^e. passee. (Tristan Nant. S., c.1350, 596). Cogneut oultre, que lui et lesdiz compaignons, environ ledit temps, de nuyt, mal prindrent et emlerent en l'eglise de Lailliere, assise en ladite ville de Chaumont, à plusieurs fois, la charge de deux chevaux de blé, et en icelle eglise avoir entré par les fenestres dudit hostel, et en icellui avoir prins, en un quaque, environ IJc de harant blanc, qu'ilz *despendirent* en leur hostel, comme dit est, avec plusieurs poussins et oisons par eulx prins oudit pays, et *despendus* comme dessus. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 118). Si le vent tourne de nor(h)deth Ou de sehu, frere, nous aurons De poysson plus que ne sçaurons *Despendre* pour nostre famille (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 51).

- [Dans un cont. métaph.] : Car de ce qu'il me sembloit adonc impossible advenir, j'en voy l'experience veritable, car ma jeune aage, ma beaulté, mes tendres ans, ne pevent souffrir que le temps *despende* et consume ainsi mes jours en vain (C.N.N., c.1456-1467, 573).

- Prov. *Nuls ne peuvent savoir s'ils sont amis ensemble tant qu'ils n'ont pas despendu ensemble une mesure de sel* : Car selon le proverbe ancien, nulz ne pueent savoir se ilz sont amis ensemble jusques a tant que ilz aient consummé ou gasté et *despendu* ensemble une mesure de sel. (ORESME, E.A., c.1370, 420).

d) *Despendre* (une chose abstr.)

- "Avoir recours à qqc., employer, utiliser qqc." : Si ay *despendu* mon savoir, Et s'un peu espargnié en ay, Il est, quant vendra a l'essay, Tout enroillié de Nonchaloir. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 120). Et pourtant ceulx sont bien infames Qui mesdient contre les dames, S'elles deviennent amoureuses. Ce sont, par Dieu, les plus eueuses, Mais que leur servant soit loyal, Et pour venir au principal, Honneur n'est pas pour tant perdu, S'il est en amours *despendu* (Narcissus, p.1426, 298).

- "Épuiser, consommer complètement" : Tous mes esbas sont pieça *despendus* Et me convient reposer sur la chaulme. J'ay eu robes de martres et de bievre, Oyseaulx et chiens a perdrix et a lievre, Mais de mon cas c'est piteuse besongne. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 14). J'ay du tout, en ceste destraisse *Despendu* mon plaisir, par m'ame. Ou mon desir s'assouvira Ou ma tristece m'occira Par vous, belle, prouchainnement, Se mon cuer quiert l'alegement Du mal que pour vous servir a. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 375).

2. En partic. *Despendre* (de l'argent, des biens...) "Dépenser (de l'argent, des biens)" : De grant tresor *despendre* n'y acontoit neant, Car ly bourgeois le paient a la taille souvent. (Tristan Nant. S., c.1350, 352). Semblablement est il en matiere moral, et est certain que chascun se puet courroucier et chascun puet donner et *despendre* argent (ORESME, E.A., c.1370, 172). Mes de monnoie l'usage est *despendre* la, comme dit est (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 68). LE ROY. Touz les jours a *despendre* arez Dix livres : c'est le premier point ; A ce ne fauldrez vous point (Mir. roy Thierry, c.1374, 314). Li rois d'Engleterre, pour ce temps, estoit jones, et pas ne congnoissoit encores le malisce et pratique dou monde et des grans signeurs de l'Empire qui *despendoient* son argent et vosissent que la gerre durast toutdis, car il estoient bien paiiet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 455). ...elle lui dist qu'il lui avoit donné deux frans, lesquelx elle qui parle mist en sa bourse, et d'yceulx lui acheta des chemises, chausses et solers, et aussi *despendi* environ VIIJ s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 46). ...les finances de ce royaume ont esté ou temps passé levées en moult grant quantité et *despendues* moult excessivement, à quoy est necessité de remedier (BAYE, II, 1411-1417, 99). ...tint [Henri de Lancastre] son estat sans ce que il y *despendist* du sien ung denier (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 178). Q'un chacun [des enfants perdus] encores m'escoute : On dit, et il est verité, Que charecterie se boit toute, Au feu l'iver, au boys l'esté : S'argent avez, il n'est quicté, Mais le *despendez* tost et viste ; Qui en voyez vous herité ? Jamaiz mal acquest ne proufficte. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 130). ...beau sire, puisque vous avez voullenté d'estre homme de guerre et que Dieu vous y a desja donné bon commencement, ne vous vault-il pas mieulx d'estre monté et armé de vostre adventure pour la guerre, et faire tousjours vostre mestier que d'aller à la court presser le Roy ne faire l'ennuyeux après les seigneurs, *despendant* vostre argent et

perdant le temps, comme font plusieurs qui ne sçauroient vivre, si on ne leur donnoit. (BUEIL, I, 1461-1466, 42). Et le roy disoit par fois a ses gens : "Cest homme est bien fol de ainsi allant *despendant* le sien par le pays a si grant triumphe et honneur, et, fut il roy ou empereur, il a ung beau train." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 32). Sardanapalus s'enferma et ses richesses avecques lui et se brusla, que plus ayma que estre pris, ne occiz de Arbacus ; si commanda cestui Arbacus la pouldre ou cendre des os estre mises en sepulture et recite Cicero que sur ladicte sepulture fut escript que autant de ramanant d'avoir avoit, comme par excès avoit *despendu* en XX ans qu'il avoit regné. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 38 r°). En *despendant* d'or et d'argent grant somme De nombre quel ne sçay combien ne comme, Si non ainsi que hors de bouche eschappe, Le bon seigneur d'Aubigny, vaillant homme, Luy et les siens furent transmis a Romme Ou tindrent lors de garnison estape. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 150).

- Loc. *Despendre bastis et selles*. "Faire de grosses dépenses" : *Despendu* avons bas et selles Et ainsi q'un million d'or ; Puis, par ces façons et cautelles, Nous veult tollir un tel tresor. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 366).

- [Sentence] *Sage est qui le sien sait par raison despendre* : Sages est qui le sien set par raison *despendre* ; Laiscier chou qui sien n'est, on ne le poet mieuls rendre (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 1).

- Empl. pronom. à sens passif [De l'argent] "Être consommé, consumé" : Ce puis je savoir que la finance, tele que nostre prince la recueult, n'est pas prinse de revenue, mais vient par industrie et diligence, et la despence qu'il fait pour noz affaires n'est pas une chose limitee, mais est une droicte abisme ou tout se fond et *despent*, car qui meine guerre ne peut mectre compte ne nombre en la mise, soit sa recepte petite ou grande. (CHART., Q. inv., 1422, 50).

- *Despendre* (de l'argent) à + inf. : Et avecques ce, il se mocquoit du duc de Bourgogne, qui *despendoit* son argent à vouloir deffendre la mer, disant que jà le voudroit en Angleterre ! (COMM., I, 1489-1491, 203). Et ne se doit personne esbahir, à veoir les grans maux que les Angloys ont faict en ce royaume, et de fresche dacte, si le roy travailloit et *despendoit* à les mectre dehors amyablement, affin qu'il les peüst encores tenir amys pour le temps advenir ou au moins qu'ilz ne luy feüssent point de guerre. (COMM., II, 1489-1491, 69).

- *Despendre* + adv. de quantité ou pron. indéf. : Moulte *despendoit* et moulte donnoit Et trouvoit qui le delivroit De ses frais sy soutieusement Que il n'en pooit proprement Jugier que par adeviner Qui ensy l'en fist delivrer Des honneurs, que il ne savoit (Dit prunier B., c.1330-1350, 74). Et plus souvent y perdoit qu'il n'y gaingnoit, si que pluseurs foiz il avenoit qu'il s'en repairoit a l'ostel touz nulz et sanz vestemens, mais a ce n'acontoit il riens, car tant comme Agea sa mere vesqui, il avoit robes, deniers et joyaulx tout a sa volenté et paioit la dame lieement et volentiers, quant on lui demandoit, quanque son filz *despendoit* outrageusement et sanz mettre en honneur ne que besoing en eüst. (Bérinus, I, c.1350-1370, 12). Ne te laisse desheriter Pour riens qu'on te puist enditer, Car par ma foy, mieus ameroie, S'empereres ou rois estoie, *Despendre* tout en bonne guerre, Qu'on me tollist un piet de terre, Car tout prince desherité Vit a honte et a grant vilté. (MACH., C. ami, 1357, 126). Oy tes comptes diligemment Et par ce verras clerement Ce que tu pues par an *despendre* Et ou tu dois tes rentes prendre, Et saras se ti receveur Sont bonne gent ou deceveur... (MACH., C. ami, 1357, 135). Ainsy *despendit* grantment Ogier a faire ces choses (JEAN

D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 65). Si doubte que en ce pas ne soient bien gardees leurs regles et que erreur soit en la distribucion par trop *despendre* et se eslargir ou il n'affiert et mal recompenser ou donner a qui dessert. (CHART., Q. inv., 1422, 51). ...si alla tant par ses journees qu'il vint en la ville ou le sauldain estoit. Et la se mist en une hostellerie et *despendoit* le moyns qu'il povoit, quar son argent luy commensoit fort a petisser, mes il avoit encores de bons joyaulx comme aneaulx et verges et fermailx d'or. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 251). Et ce soir le roy envoya paier leurs hostes de tout ce qu'ilz avoient *despendu*. (LA SALE, J.S., 1456, 171). -- Le duc de Bourgogne estoit retourné en son pays et avoit le cuer très eslevé pour ceste duché qu'il avoit jointe à sa crosse, et trouva goust en ces choses d'Alemaigne, pour ce que l'empereur estoit de très petit cuer et enduroit toutes choses pour ne *despendre* riens. (COMM., II, 1489-1491, 5).

. [Dans un contexte métaph.] : Ce que l'ueil *despend* en plaisir, Le cuer l'achete chierement (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 173).

. Prov. *À la folie s'accompagne qui despend plus qu'il ne gagne* : Car se tu despens par outrage L'en ne te tiendra pas a saige : "A la folie se acompaigne Qui *despent* plus qu'i ne ga[a]igne." (Liber Fort. G., 1346, 75).

. *Peu gagner et trop despendre font à plusieurs leurs terres vendre* : Il gaigna monlt et mettoit tout en espargne ; ce n'est pas mendre sens de bien garder que d'espargner ; car pou gagner et trop *despendre* font a plusieurs leurs terres vendre (Nouvelles inéd. L., p.1452, 103).

. *Plus despend chiche que large*. "L'avare dépense plus que le généreux (parce que son refus de dépenser finit par lui coûter plus cher)" : Tel cuide aucunes fois gagner qui pert, ainsi comme il appert par ceste fable, car l'on dit communement que plus *despent* eschars [Un propriétaire refuse de nourrir correctement le chien qui garde ses brebis] (MACHO, Esope R., c.1480, 174). Et pour ce, plus *despent* chiche que large, car avarice ne fut jamais bonne (MACHO, Esope R., c.1480, 178).

. *Qui plus despend qu'à lui n'affiert, sans coup ferir à mort se fiert* : Le proverbe commun fut tres sagement dit : qui plus *despant* qu'a luy n'affiert, sans coup ferir a mort se fiert. (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1176).

. *Tant despend on qu'on n'a chemise* : Tant raille on que plus on n'en rit ; Tant *despend* on qu'on n'a chemise ; Tant est on franc que tout s'i frit (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 53).

- *Arriere despendre*. "Rendre, rembourser (une somme)" : Ceux de Tournay en furent de prest à vingt mille escus d'or ; lesquels le roy (...) fit requérir pour avoir pardon, sous donner à entendre qu'il venroit visiter sa bonne ville tempement ; et prioit qu'en faveur de ce, et que l'argent arrière y seroit *despendu*, on le luy vouldist quitter et donner. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 358).

- Empl. abs. "Débourser, dépenser, engager des frais" : Audit Adenin Geolier, qu'il a païé, pour les despens de Daniel de La Court, tailleur de robes de Monseigneur, de Jehannin Arcambaut, archier, de Jaques Scro, de Harrequin Larchier et de Baudet des levriers, qui revindrent de Hongrie la surveillance de Noel et n'avoient où eulx retraire ; lesquelx mengèrent par plusieurs foiz aux despens dudit Adenin, les uns plus, les autres moins, qui *despendirent* sanz le vin ; car ilz beurent du vin viez qui estoit à l'ostel de Monseigneur, où il avoit une queue de vin vermeil et une queue de blanc de Monstereul-Beloy, touz gras, desquelx Chamborant avoit beu en sa maladie et n'en vouloit plus boire pour

celle cause ; pour ce : 8 fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 61). Priez, galans joyeux en compaignie, Qui *despendre* desirez a largesse, Guerre vous tient la bourse desgarnie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 124). Tous estrangers y venoient, Les princes donnoient, Les grans *despendoient*, Povres y partoient, Tous en amendoient (CHART., L. Paix, a.1426, 415). ...et en donnant et en remunerant on ne *despend* point mais on accroit. (JUV. URS., Verba, 1452, 261). Si ne crains avoir *despendu* Par friander ne par lescher ; Par trop amer n'ay riens vendu Qu'amis me peussent reprouchier (VILLON, Test. M., 1461-1462, 35).

. Prov. *Qui despend sans nécessité, il n'a rien à son besoin* : L'argent ne puet estre mieulz gardé que en la main d'un tel peuple, ne plus prest a avoir au besoing, au besoing, dy je, non pas a une perfusion. Qui *despent* sans nécessité, il n'a riens a son besoing. (GERS., Noël, p.1404, 313).

. *Il est plus facile de despendre que d'acquérir* : C'est plus legier *despendre* que acquérir. (ORESME, E.A.C., c.1370, 239).

- Inf. subst. : Car le fol large qui a prodigalité, il superhabunde en donner et en *despendre* et deffaut en aquerir et prendre. (ORESME, E.A., c.1370, 165). ...souvent meismes se font pendre Et destruire, par leur *despendre* Oultrageux, dont puis sont dolens. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 75).

- P. méton. "Coûter" : Et le fol luy demanda encores : "A vostre advis, la prise que vous ferés en ung an entier que montera elle bien ?" Et il [le chasseur à l'épervier] dit : "Quatre ou cinq escus." - "Non plus !" dit le fol. "Et combien pourront ilz *despendre* en ung an ?" - "Quelque cinquante escus", dit le jeune filz. Et quant le fol ouÿt ces parolles, il dit : "Ha ! mon amy, je te prie que tu t'en voisies tost d'icy, car, se nostre medicin vient, il te mectra en la fosse, en l'eau, pour ce que tu es fol..." (MACHO, Esope R., c.1480, 261).

3. [Avec une valeur nég.]

a) "Employer inconsidérément qqc., gaspiller qqc. (temps, argent ou autre chose)" : Mais de compter n'ay pas envie En la mesure de ma vie Les ans qu'au monde ay *despendu* Et en vanitez espandu (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 273). Pour quoy est [ce] que l'on la paye, Se n'est pour faire la bataille ? En quoy a l'en tant *despendu* D'argent comme l'en a levé, Que par le col soit il pendu Qui loyaulment l'a gouverné ? (CHART., D. Her., p.1415, 432). Mais quant le jour apparust, Hasdrubal mist ung peu de ses gens enssemble ; et puis va contremont la riviére, serchant le gué, que jamaiz il ne peult trouver ; dont, en *despendant* ainssy le temps, comme la fortune le avoit ordonné, qui donna aux Rommains espasse de le sievir. Alors Hasdrubal fut contraint a bataille ; laquelle il perdist (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 45). Qui fut bien mal content, ce fut celui qui estoit venu de si loing perdre sa peine et *despendre* son argent (C.N.N., c.1456-1467, 286). Et cependant hastez vostre artillerie et tenez vostre armée preste sans riens *despendre* ["sans dilapider vos moyens"], c'est assavoir que chascun soit sur son lieu tout prest, sans fouler vostre peuple et que n'ayez cause de faire souldre. (BUEIL, II, 1461-1466, 230). Car, a vrai dire, la vielle estoit toute impaciente d'avoir le jeusne gallant, povre compaignon qui la tempesteroit a l'aventure et lui donroit dur temps en *despendant* le sien, et la jeusne fille estoit courcée a l'autre léz d'avoir ce viellart usé a barbe grise qui povrement luy feroit ses besongnes. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 231).

- Part. passé en empl. subst. [Dans un contexte métaph.] "Ce qui est dépensé, gaspillé" : Jeunes gens, vous deviendrez tieulx, Se vivez et suivez ma voie ; Car au jourduy n'a soubz les cieulx Qui en aucun temps ne fouloye : Puis faut que Raison son

compte oye Du trop *despendu* en simplese, Es mains de ma Dame Jennessé. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 151).

b) "Gâcher, détruire qqc." : Vous dites que l'en puet porter Ses oisiaux partout ou l'en veult, Voler et deduire, s'on peut, Celui qui les porte avec soi. Chiens ne meine nulli o soi ; A l'ostel *despendent* les biens. Telles choses ne valent riens. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 245). Langhe ne porroit les maulz dire Qu'il font illoec, ne main descrire. Le parc pillent et tout *despendent* (Pastor. B., c.1422-1425, 172). [P. C.]

DESPENS, subst. masc. plur. (dépens)

[T-L : *despens* ; GD : *despens*¹ ; GDC : *despens* ; AND : *despense* ; DÉCT : *despens* ; FEW III, 97a : *dispendere* ; TLF VI, 1146a : *dépens*]

[Essentiellement au pluriel]

A. - Au propre

1. "Action de dépenser ; dépenses, frais" : ...car il n'avient pas legierement ne souvent que ilz superhabundent en dons ou en *despens* ou resgart de la multitude de leurs possessions. (ORESME, E.A., c.1370, 235). Riche qui laisse honneur pour les *despens*, Tout bien lui faille et son avoir lui fonde. (CHART., B. Nobles, c.1424, 406). ...car amours et dames d'onheurs ne aiment nulz amoureux prodigues ne telz gens, mais ayment ceulz qui selon leur estat se gouvernent honnestement ; c'est assavoir, pour eulz monstrier en armes, en tournois, en joustes et en toutes nobles assemblees honnestement a leur pouoir sans folz *despens* (LA SALE, J.S., 1456, 22).

- *Faire despens* : Prenés de mon tresor et assés en portés Et fetes grans *despens*. Je suis riches assés (Tristan Nant. S., c.1350, 357). Et il convient faire *despens* selon ce que l'euvre est digne. (ORESME, E.A., c.1370, 246). ...je feray escrire les grans frez, dons et *despens* que je ay fait du temps passé en procurant en Alemaigne et en Boesme le mariage du roy nostre sire. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 35). ...se portoient bellement et quoyement, et faisoient bons *despens* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 201). Et si fault faire grans *despens* : Un clerc fault et un chapelain Qui chantera la messe au main, Un queux, une femme de chambre, Et si fault, quant je m'en remembre, Maistre d'ostel et clacelier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 46). Ilz sont bons en ne soy hobant Soubz cheminees, Quant leurs bouches sont avinees Et ilz ont les bonnes vinees. Lors comptent de leurs destinees Les quoquars foulx ; Alors se vantent des gros coupx Et font gras *despens* et grans coustx. (CHART., L. Dames, 1416, 225). ...en recompensacion de leurs mises et *despens* fais et à faire pour occasion desdictes ambassades. (FAUQ., I, 1417-1420, 228). Alors se vantent des gros coupx Et font gras *despens* et grans coustx. (CHART., L. Dames, 1416, 225). ...ce n'a pas esté au prouffit des habitans que leurs *despens* ont esté faiz, mais des ennemis (JUV. URS., Loquar, 1440, 316). ...et finalement donna le roy audict duc de Bourgongne six vingtz mille escuz d'or, dont il paya la moytié contant, avant se lever du champ, pour les *despens* qu'il avoit faictz à mectre sus l'armée. (COMM., I, 1489-1491, 124). Et aussi fut par eulx advisé que ledit Guynot iroit en court pour savoir des nouvelles ; ce qu'il fist, et luy bailla ledit bastard vingt huit escus pour faire ses *despens*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 169).

- *Faire despens à gast*. "Gaspiller son argent" : ...je vous menray chiez tel homme C'on tient a riche (...) Et est un paisant emplus, Qui ne fait pas *despens* a gast (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 7).

2. En partic.

a) "Frais de nourriture, d'entretien (de personnes, d'animaux)": ...*Despens* sont grans pour dommager ["Toute dépense est une cause de dommage"]; Plustost soyés eschairs que larges: Tous les jours il couvient mangier. (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 89). Messire Guillaume Croulart, curé de Harefieu, commis a paier les genz pour le navire de Caen et d'Oistrehan, pour les *despens* de lui, un clerc et un vallet a 3 chevaux et pour plusieurs autres menues mises (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 57). Tout aussi comme les chevaliers doivent garder le pueple en pais, tout aussi le pueple leur doit pourveoir de leurs *despens*. (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 200). ...y celui Pierre Edouard a esté rançonné et mis a la somme de deux mil saluz d'or, drois et *despens*, deux draps d'argent et pluseurs menues parties. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 234).

- *Despens de bouche*: ...oultre leurs *despens* de bouche pour eulz et pour leurs chevaux et leurs varles pavasiés. (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1421, 39).

- *Payer les despens (de qqn)*: En ce destour me bouteray Et les passans espieray Tant qu'aucun maleureux venra Qui touz mes *despens* paiera D'un mois et plus. (Mir. march. larr., c.1349, 100). Ilz sont bien mes amys et de ma parenté, Leurs *despendz* payeray tout pour leur amytié (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 150). ...pource que je vous ay fait venir de loing (...) je suis content de paier voz *despens* (C.N.N., c.1456-1467, 336). Mais en payz de paix, ung homme qui perdrait son prisonnier, il le peult poursuivre par toute l'obéissance de son party et quelque temps qu'il y ait qu'il l'a perdu; car c'est son meuble. Si ung homme de son party l'a trouvé et il l'ait prins et gardé, celui à qui il est eschappé n'en doit payer que les *despens*; car tous ceulx d'ung party sont tenuz à le faire les ungs pour les aultres. En payz de paix, il ne peult faire prejudice au pays ne au party (BUEIL, II, 1461-1466, 94). Nennin, par dieu, une poujoyse. RIFFLART. Cuidez vous doncques que je voise, se vous ne payés mes *depens*? LE PRESTRE. Se Dieu m'aïst, je me repens quant au jourd'huy te confessay. (C. Riffl., c.1480-1520, 61).

b) "Frais (pour rémunérer des services, du travail...)": Audit Adenin Geolier, qu'il a païé, pour les *despens* de Daniel de La Court, tailleur de robes de Monseigneur, de Jehannin Arcambaut, archier, de Jaques Scro, de Harrequin Larchier et de Baudet des levriers, qui revindrent de Hongrie la surveillance de Noel et n'avoient où eulx retraire; lesquelx mengèrent par plusieurs foiz aux *despens* dudit Adenin (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 61). A Jehan du Croq, varlet de pié, le XXXe jour de janvier, pour faire les *despens* de la saige femme, dudit Jehan et de deux chevaux, pour aler à Dracy devers Madame, pour ce qu'elle estoit preste d'acouchier, et pour les *despens* dudit Jehan et de deux chevaux pour revenir à Paris: 7 fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 72). Item, memoire que avec ce sunt a prendre et deduire de la dicte somme de XVIb XVd les *despens* du voiage a faire a Paris pour cause de la citacion par laquelle iceulx commis sunt alés a Paris par devant le conservateur de l'Université de Paris contre le curé de Gouttieres. (Invent. test. beauv. L., 1401, 64).

- *Rendre ses despens à qqn*. "Rembourser ses frais à qqn": Et si estoit encores une doubte par aventure que cil seigneur, qui tout avoient despendut, ne se volsissent point partir de Calais, pour roy ne pour aultre, se on ne leur eust rendus tous leurs *despens* de deniers appareilliés. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 191).

3. Loc. adv.

- À *grands/petits despens*. "À grands frais, à peu de frais": Six mois entiers fu à Venise, à grant *despens* et à grant

mise; Et s'en parti en moys de May, Si com laissié dire le m'ay. Li roys, sa gent et sa navie, Et toute sa chevalerie, Furent prest de monter en mer. (MACH., P. Alex., p.1369, 49). ...et cevaucierent a petites journees, et a grans *despens*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 253). En laquelle ambassade lesdis presidens en alant, sejourant à Rouen et en retournant à Paris, ont vaqué par l'espace de dix sepmaines à très grant diligence et à très grant instance, continuellement à grans *despens* et en grant peril en l'alée et ou retour. (FAUQ., III, 1431-1435, 23). Quant en quelque chambre voulez adouber lit ou couche a dormir, mettez le dossal vers midi affin que, se quelque pacient y couchoit, qu'il ait tousjours la clarté du jour sans grant veue de soleil, et au serain et au matin, le air de levant et ponent qui sentent ayr de montaignes et de fontaines; et par ainsi moult tost poeult recouvrer santé a petis *despens*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 140). Or ca iay [l. i'ay] donc perdu ma peine Deuers le saint pere men [l. m'en] voys A grandz *despendz* et a harnoyz Mieux aymasse men [l. m'en] deporter. (Myst. st Martin K., a.1500, 286-287).

- *Au(x) despens de qqn*. "À la charge financière, aux frais de qqn": Ainsi que la monnoie appartient à la communauté, comme dit est, pareillement se doit elle faire et forger aux *despens* de la communauté (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXIV). Dame, je le vous puis bien dire: C'est le roy d'Escosse sanz doubte; Nous arons li et sa gent toute A noz *despens*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 76). Guillaume, Robert et Jehan Desmarez, demourant en l'ostel qui anciennement fu Rogier le Carpentier, ont en la forest de Lions, par privilege sanz dabte de Henry, duc de Normendie et conte d'Anjou, XX acres de terre es gastz de la forest en la paroisse de Leureleau, quictez de campart, de pasnage, de coustumes de forest et de toutes autres coustumes. Et pour ce, font XL jours par an d'un carpentier au chastel de Lions, aux *despens* du seigneur illec. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 2). ...li dus le fist convoier jusques en la ville d'Anwiers (...) et li fist a ses *despens* avoir pasage. (FROISS., Chron. D., p.1400, 200). ...et sera tenus celui qui sera requis de soudoyer ses gens à ses *despens* pour le premier mois (FAUQ., II, 1421-1430, 96). Et s'en vint le dit Henry en France ou il fut receu grandement et honnorablement, et luy faisoit on tres bonne chiere, et avoit son estat aux *despens* du roy (JUV. URS., T. crest., c.1446, 150). Et toutes lesdictes pompes sont aux *despens* du povre peuple, et doubte que ce ne soit de l'argent des aides, qui seroit grant peschié et mal fait (JUV. URS., Verba, 1452, 278). Et après fut baillée au duc de Calabre certaine grant somme de deniers et des gens de guerre du roy souldoiez à ses *despens*, pour les exploicter à son plaisir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 121). ...en leur compagnie estoient plusieurs aultres notables seigneurs, capitaines, chiefz de guerre en grant nombre, et puissance des gens d'armes jusques au nombre de quatre ou cinq mil combattans ou plus au *despens* du roy... (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 198). ...ils vinrent à Modon, où ils trouvèrent le cardinal de Sainte-Croix, pour lors légat de nostre Saint-Père le pape, et avec luy quatre galées armées aux *dépens* de nostredit Saint-Père. (Faits Lalaing K., c.1470, 34). ...car tous ces seigneurs d'Allemagne y estoient à leurs *despens*, comme il est de coustume, quant il touche le faict de l'empire. (COMM., II, 1489-1491, 20). ...et ung autre de l'isle de Ganges a Lm pietons, IIIIm hommes à cheval, IIIc elephans armés, et ung autre roy a soubz lui, hommes à pié LX mille, hommes à cheval XXXm, elephans garniz IXm et ce chacun jour à ses *despens* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 58 v°). La substance estoit que le duc de Millan serviroit le roy, de Gennes, contre tout le monde et en ceste heure-là propre, de deux

naves à ses *despens*, pour aller secourir le chateau de Napples, qui encores tenoit (COMM., III, 1495-1498, 242).

- *Aus despens publics*. "Aux frais de la chose publique" : Et sachiez que en celuy an meismes par cestuy et par son compaignon, M. Valerius Maximus, furent faitez les voiez parmi les champs aus *despens* publiez. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 43.26, 82).

- *Aux cousts et despens de qqn/aux frais et despens de qqn* : [...le seigneur Bremon] promist, acorda, et enconvenança audit monsieur le duc present a aler oudit saint voiage et estre a ses propres couz et *despens* par l'espace de un an a armures souffisanz du jour de son partir jusques au jour de son retour (...) avec cinq hommes d'armes garnis et appareilliez bien et souffisamment (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1335, 361). Se lez bailliz, ou lez prevos, ou lez sergens dez seigneurs seculiers obeissent a tieulx mandemens, quant a executer lez sentences de l'Eglyse contre lez excomuniés, ilz sont contrains de venir, en leurs propres couz et *despens*, aux cours dez prelas, et y devient jurer que ilz ne treuvent aucuns biens ez maisons de cez excomuniés, aultrement l'en lez denuncie estre excomuniés (Songe verg. S., t.2, 1378, 170). ...et apres messire Alain demoura capitaine ou pays, et à ses propres couz et *despens* conquist le chastel de Sainte Neomaye. (Doc. 1385. In : H. Moranvillé, Éc. Chartes 68, 1907, 480). Et que plus est, pour la seurte de leur seigneurie et de leur marchandie, chacun an ladicte seigneurie tient huyt galees armees a ses fraiz et *despens*, pour la garde de la mer. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 254). ...a son pourchaz et a ses chers coustz et *despens* il la fist marier [la servante] tresrichement et bien [D'un maître généreux] (C.N.N., c.1456-1467, 158). Et, après ce qu'il ot esté audit lieu de Tours par certaine espace de temps, où il fut fort festié et entretenu de plusieurs seigneurs et nobles hommes estans avecques le roy, et tout aux cousts et *despens* du roy, ledit roy de Portugal print congié du roy et s'en vint à Orleans, où il lui fu fait honneste recueil. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 26).

B. - En partic. DR. "Frais de justice"

- *Sans despens* : Il sera dit que les trois cent escus seront miz en la main de la Court, devers laquelle demourront comme acquiz et confisque au Roy, pour emploier ou bien publique d'icelle Court de Parlement, et sanz autre amende et sanz *despens*. (BAYE, I, 1400-1410, 81).

- *Payer les despens* : Mez c'est bien vray que, quant l'en procede d'office contre aucun qui soit diffamé d'aucun pechié, le juge, en tel cas, ja soit ce que tel soit trouvé pur et innocent, n'a pas acoustumé de poier aucuns *despens*, mez se partie veult avoir copie du procès, il le doit avoir en sez *despens*. (Songe verg. S., t.2, 1378, 157). Tant de Droit que de coustume, lez juges seculiers sont tenez de venir, en tel cas, aux mandemens dez prelas, mez se telle monicion ait esté malicieusement ou injustement impetree contre le juge, celluy qui l'a impetree si est tenez de poier lez *despens*. (Songe verg. S., t.2, 1378, 171). ...la Court a ordonné que lesdis prevosts et jurés de Tournay paieront les *despens*, frais et missions qui ont esté taxés pour avoir amené lesdis prisonniers devers la Court (FAUQ., I, 1417-1420, 9).

- *Condamner/tenir qqn aux/es/en despens*. "Condamner qqn à payer les frais de justice" : ...se li appellant fait default à sa première journée de s'appellacion, il pert sa cause et est du tout excluz ; et mande l'en que sa sentence donnée contre lui soit mise à executacion precise ; et est tenu es *despens* de l'appellé d'icelle journée. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 149). Et aussi soit ledit tel condempné es dommages, interés et *despens* dudit tel

defendeur (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 305). ...et oultre a consenti qu'il soit condempné es *despens* fais pour occasion desdictes criées et es *despens* de ceste instance. (BAYE, I, 1400-1410, 247). ...et avec ce sera ledit Aloyer condempné es *despens* desdiz defaultz, la taxation reservée (FAUQ., I, 1417-1420, 379). Et doit en oultre ledit deffendeur estre condempné en *despens* et dommages dudit appléteur (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 77). Et se une partie est condempnée aux *despens*, il y a au juge lay (JUV. URS., Verba, 1452, 383). ...et condempne la court lesdiz defendeurs es *despens* dudit demandeur, fais en ceste presente instance. (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.7, 1478, 300).

C. - Au fig. "Ce qu'il en coûte à qqn"

1. "Effort" : Mon cueur se plaint qu'il n'est payé De sez *despens*, pour son travail (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 340). Pour quoy je [une pierre précieuse] conseille que en aucun lieu longtain nous allons marchier en repost affin que ne soyons trouvees sans tres grant labeur et *despens*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 107).

- À *despens*. "En fournissant des efforts, en dépensant de l'énergie" : ...j'ay ci devant dit Les entencions de mon dit, Dont je moustre par exemplaire, A ce qu'on dit, que mieus doit plaire Chose desirée et requise, Lonc temps pourchacie et pourquise, Acquise a peine et a *despens*, A grant scens et a grant pourpens, Que celle qui en un moment Seroit acquise ligement, Sans travail et sans consirée Et sans point estre desirée (MACH., D. Aler., a.1349, 296). ...et cevaucierent a petites journees, et a grans *despens*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 253).

2. "Préjudice" : Et quant aux injures, *despens*, dommages et interêts lesdiz banniz et condempnez, qui ont frayé toute leur chevance en ceste poursuite pour la bonne esperance qu'il ont tousjours eue de la bonne justice de la Court de Parlement, ilz s'en sont rapporté du tout en la bonne ordonnance de ladicte Court (BAYE, I, 1400-1410, 134). Ceulx, dist Passelion, a qui lui et ses complices meffirent a son tamps en sont maintenant bien vengiés sans leurs *despens* ["sans subir de préjudice"]. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 748).

- *Aux despens de qqn*. "Au préjudice, au détriment de qqn" : O Dieu ! pourquoi celle esragie Creas a nos *despens* et cousts ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 144). [P. C.]

DESPENSABLE, adj. (dépensable)

[T-L (renvoi) : *despensable* ; GD : *despensable* ; AND : *despensable* ; FEW III, 97a : *dispendere*]

"Généreux, abondant" : Jardins y a, riviére pour voler, Sauvours dedens, garanne prouffitable (...), Granche, fontaine en .VIII. lieux *despensable* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 305). [R. M.]

DESPENSAGE, subst. masc. (dépensage)

[*FEW III, 97b : *dispendere*]

"Dépense" : Oncques n'eurent richesse asséz Pour fournir ung tel *despensaige*. (Moralité cincq pers. B., 1484, 90). [R. M.]

DESPENSE, subst. fém. (dépense)

[T-L : *despense* ; GD : *despense* ; GDC : *despense* ; AND : *despense* ; DÉCT : *despense* ; FEW III, 97b : *dispendere* ; TLF VI, 1147a : *dépense*]

A. - "Fait de dépenser ; somme dépensée, frais"

1. "Fait d'employer de l'argent pour se procurer ou réaliser qqc." : Et ainsi appert que la mise est grande et l'œuvre est avenant et

correspondant, par quoy il s'ensuit que l'œuvre soit digne de tele *despense*, et la *despense* doit superhabonder. (ORESME, E.A., c.1370, 243). Lors comptent de leurs destinees Les quoquars foulx ; Alors se vantent des gros coupx Et font gras despens et grans coustx. Et qui que soit prins ou rescoux, Nul d'eulx n'y pense ; Prestz seroient a la *despense*, Maiz trestardifz a la deffense. (CHART., L. Dames, 1416, 225). ...si vous prie et recorde que, sans nulle fole ne prodigue *despense*, qui redonde trop plus a honte que a honneur, a dommaige que a proffit, largesse bien employé vous soit recommandee (LA SALE, J.S., 1456, 75). Je n'y saroie ainsi aller [en pèlerinage] sans grosse *despence* (C.N.N., c.1456-1467, 171). Sus, mes seigneurs et bons amis, Faison [l. faisons] au jour d'uy bonne chere ! Nulle *despence* ne soit chere ; N'espargnhés riens, ainsi le veulx. (Pass. Auv., 1477, 88).

- *Faire despense* : Item, la ou il appartient faire grans despens, il despent petit et trop peu et la ou il convenist petit despendre, il fait grans *despences*. (ORESME, E.A., c.1370, 247). Ce puis je savoir que la finance, tele que nostre prince la recueult, n'est pas prinse de revenue, mais vient par industrie et diligence, et la *despence* qu'il fait pour noz affaires n'est pas une chose limitee, mais est une droicte abisme ou tout se fond et despent, car qui meine guerre ne peut mectre compte ne nombre en la mise, soit sa recepte petite ou grande. (CHART., Q. inv., 1422, 50). Et monseigneur de Bourbon aussi lui donna ung moult beau riche dyamant et d'autres choses, et si fut du tout defrayé de toute la *despense* que lui et tous ses gens avoient faicte depuis qu'ilz descendirent de la mer à terre jusques à ce qu'ilz remontassent en mer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 172). Et fut conclud, sans une voix au contraire (et si y avoit tousjours dix ou douze personnes pour le moins), qu'il y devoit aller, veü qu'on avoit asseüré tous les amys en Ytalie, qui dessus sont nommez, lesquelz jà avoient faict *despence* et se tenoient prestz. (COMM., III, 1495-1498, 276). Beaux seigneurs, laissons ce baigaige : Par luy faisons trop grant *despence*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 199).

. Prov. *Il veut defaire son estat celui qui fait sa despense monter plus haut que sa rente ne vaut* : Aussi les seigneurs terriens Quant il ont grant muete de chiens, Si couvient il qu'a la foiz pensent Dont leur vendra ce qu'il despensent, Et ainsi le doivent il faire, Quer cil son estat veult deffaïre Qui fait sa *despensse* plus hault Monter que sa rente ne vault. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 469).

- *Despense de chevance/finances/pecune* : Toutesvoies, quoy qu'il soit advenu ou temps passé, nous devons assez avoir aprins pour noz couraiges rafermer a ce qu'est avenir et aidier a redrecier par meilleur advis ce que nous mesmes avons bestourné par folle creance, et n'y doit nul epargnier peril de corps, travail de pensee, ne *despense* de chevance. (CHART., Q. inv., 1422, 31). Tu fais tes plaintes de la vanité des pompes et dissolucion des estas de nous et semble que trop fort te dueilles de la consumption des finances dont la *despence* est sur la bourse des nobles et les tresors en sont en tes coffres. (CHART., Q. inv., 1422, 40). ...[son amant] rembourra son bas a son cher coust, tant en substance de son corps que en *despense* de pecune (C.N.N., c.1456-1467, 461).

- [Avec un adj. exprimant la grandeur] "Largesse" : Quant bien au faict d'Alexandre je pense, Si grant seigneur et de telle *despence*, Qui du monde fut gouverneur unicque, C'est a bon droit se ma joie suspence (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 5).

2. "Somme d'argent utilisée ou nécessaire (à telle ou telle fin) ; frais engagés, à engager" : Se sage homme encien en ta terre N'as, si l'envoie en autre querre, Et ne te chaille qu'il te couste ;

N'i espargne riens, car sans doubte, Il gaaingnera bien sa *despense*, S'a tes besongnes de cuer pense. (MACH., C. ami, 1357, 134). Avec ce, doit amonnester son mary que ilz vivent si sobrement que la *despense* ne passe la gaingne, si que au bout de l'an ne se treuvent endebtéz. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 206). Tu as fait cri contre l'eslargissement des *despences* et les legieretez et esbaudissemens des jounes nobles homes, mais tu n'as pas gecté ton obprobrieuse voix contre les desloiales effusions de sang humain qui ont froissié le lien de justice et ouvert le chemin de abhominacion. (CHART., Q. inv., 1422, 41). ...et si faisoit [un seigneur] en temps competent si grande provision de toutes choses pour son hostel qu'il en faisoit vendre la moictié, ou il pourfitoit et gaignoit l'autre moictié de sa *despense*. (JUV. URS., Nescio, 1445, 526). - Et quant Madame, qui de le oïr estoit tresjoyeuse, lui sembla qu'il l'eust dist craintement, doubtant de trouver la *despence* et finance a ce necessaire, lors elle lui dist : "Mon ami, il me semble que avez fait si bien que on ne pourroit mieulz, et quant au regart de la *despense*, je ne veul que vous en sociez, car j'espere que Monseigneur, Madame et Messeigneurs mes beaux oncles especialment vous y aideront..." (LA SALE, J.S., 1456, 89).

- *Despense de qqc.* "Somme utilisée pour payer telle chose" : Sur quoy a esté respondu par la Court que ladicte *despence* d'espices ne doit point venir en taxation. (BAYE, I, 1400-1410, 61). Et est besoing, avant que je entre à l'accomplissement des armes, que je devise de l'estat des pompes et preparacions que fit le seigneur de Charny, chief et fournisseur de la *despence* du pas ["du tournoi"], et comment fut ceste sollempnité haultement et par grans fraiz menée et conduite, dont à mon rapport je demande à tesmoignaige tous les escriptz et registres faictz par les roys d'armes et heraulx presens à ceste chose. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 291). La *despence* de ce navire estoit fort grande, et suis d'oppinion qu'elle cousta trois cens mil francs et ne servit de riens ; et y alla tout l'argent cler que le roy peüt finer de ses finances. (COMM., III, 1495-1498, 32).

. *Despense de + inf.* "Somme utilisée pour, frais dépensés en" : Et du surplus de vostre *depense* de aler, de demeurer et du retourner ne vous esmayez, car je trouveray façon que Monseigneur, Madame et messeigneurs mes beaux oncles de Anjou, de Berry et de Bourgoigne (...) chascun vous aidera (LA SALE, J.S., 1456, 79). Et puis veullent compter la *despence* de les garder (COMM., III, 1495-1498, 264).

3. En partic.

a) "Ensemble des frais occasionnés par la gestion d'une affaire, la conduite d'un maison, budget" : JUDAS. Aussi m'a il fait son boursier Et gouverneur de sa *despense* : C'est signe qu'il a confidence En moy sur tout le demourant. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 237). ...enqueroit des voyages de son hoste a ung ancien gentil homme qui avoit conduit le fait de sa *despense* en son voyage. (C.N.N., c.1456-1467, 249). ...en cest hostel avoit gentil compaignon cler, qui tresbien chantoit et jouoit de la harpe, et avoit la charge de la *despense* (C.N.N., c.1456-1467, 279).

- *Despense de bouche*. "Frais de nourriture" : ...la somme de quarante cinq solz par., en quoy il estoit tenuz envers elle pour *despense* de bouche et hostelage (Sent. Chât. Paris M., II, 1399, 619). Item, vout et ordena le dit testateur que toute la mise et despense que maistre Aymery du Buisson, en l'ostel duquel il avoit esté et estoit malade des le jour qu'il avoit esté bleicié, soit paiée bien et loyalment, et que de toute ycelle, tant en mires et medecins comme en *despense* de bouche, de serviteurs, et aussy en la poursuite de faire prendre les malfaiteurs qui l'avoient batu et navré,

le dit maistre Aymery soit creu par son serment, sanz neccessité d'en faire autre preuve. (Test. Parlem. Paris T., 1405, 416).

- *Despense de bouche et entretenement*. "Frais engagés pour subvenir aux différents besoins (de qqn)" : Item je donne et legue a mes cousins et cousines Guillaume Fevre le viez, Ysabellet et Marye, ses seurs, tout ce entierement qu'ilz me pourroient debvoir a cause de leurs *despense* de bouche et entretenement puis le trespas de feu maistre Vienot Fevre, jaidiz leur pere, qu'il Dieu absoille. (Test. Besanç. R., t.2, 1479, 187).

- *Despense d'hostel* : Et dit que dudit coffre, deux ou trois jours ensuivans la prinse dudit sachel, il tira icellui hors, sa femme estoit absente, regarda et compta qu'il avoit dedens icellui sac, et trouva que en icellui avoit trois cens pieces d'or, tant en moutons comme en frans, lesqueulx il a, depuis icellui temps, gardez par devers soy, et iceulx alouez et despendus, tant en la *despence* de son hostel, à soy vestir, chaucier, gouverner et acquittier, comme ès reparacions et edifices par lui faiz en sa maison où il demeure ad present, et laquele depuis nagueires il a faite edifier de nouvel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 87). ...ne nul besoing ne lui estoit d'emprunter l'argent dessus dit, car il avoit en garde toute la plus grant partie de la chevance dudit sire de Roussay, pour faire la *despence* de son hostel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 134). Vouldra savoir comment ses maistres d'ostel gouvernent ses gens et ordonnent son commun et distribuent les viandes et vins, et semblablement des autres offices de sa court - dont il n'y aura nul grant ne petit dont elle ne vueille estre bien informee -, qu'ilz soient prudens, de bonne vie et preudommes ains qu'elle les preingne, et se le contraire scet, que tost ne les mettre hors : si saura combien monte la *despence* de son hostel. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 75). Et adonc vin et viande, chandoile, pain, lart et sel, et toute *despence* d'ostel sera bien gouvernee, et se le maistre dit aucunes foiz que les garnisons y faillent trop tost, incontinent ara sa responce preste, disant que c'est pour ce qu'il fait trop de grans disners et semont tant les gens de boire (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 210).

- *Clerc de despense*. "Clerc chargé de l'organisation matérielle d'une réception" : Mes le duc, adverti de leur venue [des ambassadeurs d'Orient] (...), envia au devant de eulz notable seigneurie en grant nombre et les fist (...) pourveoir de tout ce que neccessaire leur estoit a ses despens : leur bailla ung trusseman qui savoit grec et langage sarrasin pour les conjoir (...); leur bailla queux et maistre d'ostel, cler de *despence* et de provision pour estre pensés et furniz de toutes choses comme ly propre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 286).

- *Maintenir bonne despense*. "Garder un bon train de vie" : ...monseigneur le roy vous a donnez IIJ^M escus, Madame mille, Messeigneurs mes beaus oncles chascun mile (...) je vous en donray trois mile, qui du moins seront X^M, des quelz sans trop grans excez de prodigues despenses en pourrez maintenir bonne *despense* longuement. (LA SALE, J.S., 1456, 95).

b) "Charge financière, contribution" : ...ainsi, se tout estoit pesé a juste balance, les travaux et les perilz que nous souffrons, les fraiz, *despenses* et dommaiges que nous soustenons, et de l'autre costé les maulx que nous faisons, nous n'aurions mendre part de la douleur du peuple qui crie sur nous. (CHART., Q. inv., 1422, 33). Et si vous avons feu monsr. mon pere et nous ses enfans servis loyalment de nostre povoir, et mesmement moy en la garde de vostre ville de Beauvais, moy estant evesque d'icelle, ou j'ay esté de XII a XIII ans en guerre continuelle, et eulx des paines et travaux et *despences* infinis sans avoir aucun proffit de vous ne d'autres, et y

ay acomply la loyauté que doy avoir envers vous et hommages et seremens que avoye fais de mon povre povoir. (JUV. URS., Verba, 1452, 186). ...donna ce duc Charles, qui continuellement les tint en grant guerre, travail et *despence*, et presque autant en temps d'yver que d'esté. Beaucoup de gens riches et aysés furent morts et destruitz par prison en ces guerres. (COMM., II, 1489-1491, 156).

- *À la despense de qqn*. "Aux frais de qqn" : Les nopces durerent quatre jours, et y estoit tout homme deffroyé, et mesme par les villaiges, aux frais et à la *despence* dudit seigneur d'Autré (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 400). Florentins, qui se veoient destruitz, si par quelque grant inconvenient ne se ressourdoient, pour estre dessaisiz de Pise et aultres places dont il a esté parlé, fournissoient huyt cens hommes d'armes et cinq mil hommes de pied, et cela à leur *despence* (COMM., III, 1495-1498, 274).

. *Aux despenses/sous despense de qqn*. : Et cest Donait, je le fis la fair a mes *despenses* et tres grant peine par plusieurs bons clerks du langage avantdite [le français]. (Donat Oxf. S., p.1400, 128). ...tu desires sçavoir comment la creature peut estre en ce monde esleeve voire et soubz *despense* d'autrui, laquelle question est assez folement entreprinse, car, en ce siecle miserable, ne peut nulle autre personne estre esleeve en quelque bobance ou grandeur ou richesse ou de force en quoy elle peut estre si non peu agreable a Dieu, si par elle n'estoit icelle richesse distribuee en parfaicte charité (Abuzé D., c.1450-1470, 15).

- *De petite despense*. "Qui ne revient pas cher" : ...sont moult bons chevaux et courent longuement, et sont de petite *despense*, car ilz ne menguent que de nuit ung pou d'orge et de la paille piquadee (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 62). Johannes de Santo Archangelo, comme aucuns dient, fist l'Equatoire des planetes en l'an 1360, qui est euvre de moult grant secours et utilité et de petite *despense*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 v°).

. *De grande despense*. "Fastueux" : Ces choses ainsi faictes, se retira ledict duc à Gand, où il y fut fait une entrée de grand *despence*. Et y entra en armes. (COMM., I, 1489-1491, 122).

- *De moindre despense* : ...les povres femmes, qui scevent bien que le mainage de l'ostel a disette de ce que follement est despendu et que elles et leurs las d'enffans le pourront comparer, ne se pueent tenir d'en parler a leurs maris et de les admonnester de mendre *despence*. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 963).

. *À abandonnee/grande/large/plantureuse despense* : Et tint le seigneur de Charny bien deux mois entiers court ouverte en toutes les places dessusdictes, à si grande et plantureuse *despense*, que de mon temps, pour si grant terme, sans maison de prince, je n'ay point veu le pareil. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 295). Ainsi ce noble pas fut achevé et soubstenu par le seigneur de Charny et par ses compaignons, en chevaleureuse execution d'armes, en grans pompes d'habit et d'accompaignemens, et à grande, large et habandonnée *despense* de mangiers et de festiemens (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 1).

. *À moins de despense*. "À moindre coût" : Mengüe en ta sale souvent Et tien de tes gens le couvent, Qu'il leur souffist en ta presence Trop mieus et a meins de *despense*. (MACH., C. ami, 1357, 124). Et, pour ce, tout bien debatue, je croy qu'il vaudra mieulx passer par mer ; ce sera plus tost fait et à moins de *despence* ; car le temps que nous mettrions à aller par la terre cousteroit autant comme le passaige, tant en perte de chevaux comme aultrement. (BUEIL, II, 1461-1466, 163).

- *Payer la/ses despenses* : Et dist avec ce que son entente estoit de aler dymenche derrenierement passé, au matin, querre ledit

cheval et paier la *despence* que faitte avoit en l'ostel dudit Marin, se n'eust esté ce que, le samedi precedent derrenierement passé, il fu prins et admené prisonnier ou Chastellet, pour la cause de cy-dessus dite (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 191). Sire, dist Melusigne, il est bon que desormais ilz [nos enfants] commencent a voyagier pour congnoistre le monde et les estranges marches, et aussi estre congneu et congnoistre les estrangiers. Et je les pourvray si bien, a l'aide de Dieu, qu'ilz auront bien de quoy paier leur *despense*. (ARRAS, c.1392-1393, 146).

- *Satisfaire qqn de sa despense*. "Rembourser à qqn ses frais" : Et aussi mon conseil s'avisera comment nous les pourrons satisfaire [les deux seigneurs] de leur paine et de leur *despense* au mieulx que nous pourrons. (ARRAS, c.1392-1393, 164).

4. P. anal. [D'une bouteille, d'un récipient] *En despense* "Bouteille, récipient entamé" : Or fault il avoir du vin frois, car celui qui est en *despence* n'est assez bon, mes ne peut trouver le guibet ["Foret pour mettre un tonneau en perce"], que la dame ne le vieult pas, et n'y a froumage ne aultre chouse, mes convient a l'aventure en aller querir chiés les voisins. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 53). LE CHAUDERONNIER. La mort bieu, voicy bien sifflé ["bu d'un trait"]. LE SAVETIER. Celluy qu'on boyt en la *despence* Est bien autrement baptizé. (Chaulder. T., c.1500, 211).

5. Au fig. *Faire sa despense de qqc.* (une chose abstr.) "S'installer, se fixer qq. part, d'où régner sur qqc., gouverner qqc." (G. Hasenohr, *M. fr.* 14-15, 1984, 249) : Or dirons des vertus de l'ame Que l'en y puet mettre sanz blame. Jupiter sur le souleil pense Et de raison fait sa *despense*. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 208).

B. - P. méton.

1. "Provisions, nourriture" : ...Va a ton abbé Et li di que marchant sui. Venir ne vouloie pas vui. Ne savioie s'i li failloit Pain ne vin, ne qui li bailloit Sa *despense* a lui et aus freres. (Vie st Evroul S., c.1350, 75). ...quant ly moyne y seront estably, je leur en donne pour leur ardoir, et tous leurs adherens et habitans. Et leur habandonne la pescherie en la mer qui est prez de ceste place, a ung quart de lieue, et tendre en la forest aux oysiaux et a toute sauvagine, pour leur *despense*. (ARRAS, c.1392-1393, 76). ...Si ot pour despense Et pour celier, a sa *despense* Mettre, une povre gibeciere ; Pour chariot et cheval, c'iere Un baston a quoy s'appuioit, Et es portaux il s'abruioit Des citez. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 203). ...ledit prestre, oudit hostel, prenoit presque toute sa *despense* (...). Mais, lui absent de son dit hostel, icelui prestre conversoit, buvoit et mengoit oudit hostel, oultre le gré et voulenté du dit escuier. (Ch. VI, D., t.2, 1408, 22-23).

- [Dans un contexte métaph.] : L'eau de Pleur, de Joye ou de Douleur, Qui fait mouldre le molin de Pensee, Dessus lequel la rente est ordonnee, Qui doit fournir la *despense* du cueur, Despartir fait farine de Douceur, D'avecques son de Dure Destinee (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 454).

2. "Endroit où on conserve des provisions, garde-manger, office, cellier" : L'ABBEESSE. (...) Or venez boire, je vous proy, En ma *despense*. (Mir. abbeesse, 1340, 83). ...il savoit bien les estres d'icellui hostel de Villebon, et la *despence* où l'en mettoit la vaissele d'argent. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 399). Et, avec ce, avoir mal prins en l'ostel dudit chevalier, ès aumailles de la *despense* dudit hostel, une tasse d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 372). ...pour avoir sollé et bassé le palis du jardin de la vicairie et plusieurs pos et une sole en l'estable dessoubz la dicte vicairie et la carieure du puis et une sole soubz la *despense*, et une sole ou fénil et deux pos dessus le grenier à l'avaine, et la parey depuis l'uys de la

salle du tinel jusques a la chapelle (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...Si ot pour *despense* Et pour celier, a sa *despense* Mettre, une povre gibeciere ; Pour chariot et cheval, c'iere Un baston a quoy s'appuioit, Et es portaux il s'abruioit Des citez. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 203). Item, une table de VIIJ piez de long ou environ, de IJ ays de mort boys, trouvée ou retrait emprès la *despense* (Invent. N. Baye T., 1419, LI-LII). En la *despense* joignant et auprès de la salle basse dud. hostel. Premièrement une petite huchette on l'en met le pain (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 50-51). En la *despense*. Deux cens 98 livres d'estain, prisé chacun cent 13 l. Item, une grant chaudière à deux aneaulx. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 115). CROQUEPIE. Ou le mettrons nous ? quant g'y pense, Portons le corps en la *despense* Et que les lampes toute nuyt Soient plaines d'huile, comme duit A sa personne, qui le vault. SOTOUART. Sera il tout seul ? (Vig. Trib., c.1480, 235). Tu es vaillant, on te menra Boire à nostre sansonnerie : Va toy raffrechir, je te prie, Du meilleur de nostre *despense*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 5).

3. "Boisson faite avec de l'eau mise à cuver sur le marc de raisin pressé" : ...trouvé a esté par informacion, que plusieurs desdits Vendeurs ont vendu et vendent (...) prunelez, cidres et *despences*, à plusieurs simples personnes qui les ont achetées cuidans que ce fust vin (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1407, 713). Aucun Vendeur ne vendra, tant audit lieu de Greve, à ladicte Estappe que ailleurs, aucuns buvrages, comme Prunellés, Cidres, *Despences* ou autres, sans le dire premierement et le faire savoir à celui ou ceulz qui ledit buvrage voudront acheter (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 270). Mais qu'il ait le jour une miche Et ung oignon pour sa pitance Et [a] boire son so de *despence*, Il sera grandement pourveu. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 194). De ses [...] faiz on en dispenche Par les seaux de nostre *despence*. (Vig. Trib., c.1480, 231). [P. C.]

DESPENSER, verbe (dépenser¹)

[T-L : *despenser* ; GDC : *despenser* ; AND : *despenser*² ; FEW III, 97b : *dispendere* ; TLF VI, 1148a : *dépenser*]

Empl. trans.

A. - "Consommer, dissiper" : Et qui pensee A sa vertu pou appensee, C'est maladie de pensee, Ou toute joie est *despensee* En desirant (CHART., L. Dames, 1416, 268).

- Empl. pronom. à sens passif [D'un bien (ici, le bien de l'enfer, les damnés)] "Se dissiper" : De nostre enffer tout le bien se *despence* Et si, en brief, n'en avons recompence, Tout est gasté, tout destruyt, tout perdu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 351).

B. - "Dépenser (de l'argent)" : ...le cheval d'icelli enmenerent de ladite place en la ville de Mente, en laquelle ilz le vendirent trois frans, qui illec furent *despencez* entre eulx. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 37). ...il dist lors entre eulx que tout l'argent qu'ilz avoient gaignié et emblé, il estoit *dispensé* durant le temps que eulx tous avoient esté ensamble. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 270). ...deux d'iceulx escuz furent ou jour d'yer trouvez sur elle par ledit marchand, et les trois autres escuz elle a *despensez*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 389). Autre mise de deniers delivrez par l'ordonnance de Adenin Geolier et par sa certification (...). Comme nous vous aions ordonné et commis à recevoir, pour nous et en nostre nom, certaines finances lesquelles par nostre ordonnance ne devez pas *despensser*, se sur ce n'avez lettres de mandement de nous ; et il soit ainsi que pour ce que nous entendons aler dehors au plaisir de Dieu, et ne porrions pourveoir à noz besongnes qui entre deux porroient survenir, qui nous porroient tourner à préjudice et dommage, nous vous mandons que toutes les choses que nostre bien

amé clerc, Adenin Geolier, vous dira et ordonnera de bailler pour noz affaires et besongnes, vous paieiz, baillez et delivrez sans aucun deffaut (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 31). Item, pour papier, parchemin, ancre et cire *despensez*, depuis que Monseigneur parti de Paris, pour ses besoignes, jusques au XVIIIe jour de février l'an MCCCIIIxxXVI, pour ce, par ledit Addenin et son frère : 1 fr. 10 s. t. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 61). ...Pour *despencer* escu, lyon et noble (LA VIGNE, S.M., 1496, 163). [R. M.]

DESPENSER, verbe (dépendre²)

[GD : *despenser*² ; *FEW VIII, 196b : *pensare*]

[Dans un jeu de mots] "Faire le contraire de penser : oublier ou imaginer, rêver" (Éd.) : Quant bien au faict d'Alexandre je pense, Si grant seigneur et de telle despence, Qui du monde fut gouverneur unique, C'est a bon droit se ma joye suspense. Mon mestier est que je pense et *despence*, Chargé de dueil, comme homme fantasticque. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 5). [R. M.]

DESPENSEUR, subst. masc. (dépenseur)

[T-L : *despensëor* ; GD : *despenseor* ; GDC : *despenseur* ; FEW III, 97b : *dispendere*]

A. - "Celui qui est chargé de l'administration des dépenses, intendant" : LE ROI. Jadis vous fis mes recepvours, Maistres du mien et *despenseurs*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 163). Judas estoit *despenseur* et maistre d'ostel de Jh[es]ucrist, et luy retenoit et embloit tousiours de cent deniers, dix. (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 64). Menasgier, *despenseur* d'ung hostel (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 197).

- "Celui qui gère, administre qqc. (p. oppos. à celui qui est propriétaire et prêteur)" : En ton sens as la mendre part (...), Tu n'en es fors que *despenseur*, Et Dieu en est a toy presteur (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 3).

B. - "Celui qui dilapide" : ...gasteur et *despenseur* de biens (Abuzé D., c.1450-1470, 2). [GDC IX, 352a] [Titre] D'un cheualier fol *despenseur* de ses biens, le quel la vierge Marie preserva et sa femme aussi contre la malice de l'ennemy. (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 5). [R. M.]

DESPENSIER, adj. et subst. (dépensier)

[T-L : *despensier* ; GD : *despensier* ; GDC : *despensier* ; AND : *despenser*¹ ; DÉCT : *despensier* ; FEW III, 97b : *dispendere* ; TLF VI, 1148b : *dépensier*]

A. - "(Celui/celle) qui dispense qqc., dispensateur, dispensatrice" : Savoir devez que aumosniere [CHARITÉ] Du relief (sui) et *despensiere* [Sui] et [aus]si com vous a conté Penitancë et sermonné Que sans li aler n'i devez, Se meffaïre ne vous voulez, Aussi (vous) di que, sans meffaïre, Ne (vous) devez sans moi là traire ; Sans moi adaser n'i devez, Se moi offendre ne voulez. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 274). ...l'aide de grace, de laquelle Marie est la liberale *despensière*. (Mir. st Ign., 1366, 74). Et à dire que est justice, c'est si comme une loyalle *despensiere* qui distribue et depart à un chascun tel part et porcion qui lui est due par ses faiz (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 95).

B. - "(Celui/celle) qui ne regarde pas à la dépense, qui aime dépenser, qui dépense excessivement" : Cedit jour, monseigneur Loiz de France, ainsné filz du roy nostre Sire (...) moru de l'aage de vint ans ou environ, bel de visaige (...) desirans grandeur d'onheur de par dehors, grant *despensier* à ornemens de sa chappelle privée à

avoir ymages grosses et grandes d'or et d'argent (BAYE, II, 1411-1417, 231).

C. - Subst. masc. "Celui qui a la charge de la dépense d'une maison (particulièrement de tout ce qui concerne la table)" : Sur Jehan Coignet, receveur d'Aucerre, fu levée une descharge de 1500 fr. par vertu d'une quittance que ledit Dyne passa en Chastellet, comme il appert cy devant en recepte pour la pension de Monseigneur, sur laquelle ledit Dyne a receu 300 fr. ; et les 1200 fr. estans Humbert de Vertuz, *despensier* de Madame, print devers lui, dont il a baillié quittance audit Dyne, pour ce ici, comme par ladite quittance, donnée le premier jour d'ottobre l'an mil CCCIIIxxXVII, puet apparoir : 1200 fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 113). ...la chambre du *despencier* dudit hostel (Comptes Archev. Rouen J., 1405, 59). ...Porte buffetz, eschançons, *despenciers*, Et tous autres serviteurs domestiques (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218). [R. M.]

DEPERCER, verbe (dépercer)

[T-L : *depercier* ; GD : *depercier* ; FEW VIII, 287b : **pertusiare*]

"Percer" : Tel cop ly a donné de sa lance en joustant, Que le blason ly va tout oultre *dépierçant* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 212). ...un grant tref de barge ; et est de canevaz *deperchié* de ras en plusieurs lieux, viel et usé et pourri (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1387, 179).

REM. Doc. de 1352 et 1412, ex. de GOULAIN (1374) et de *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD II, 513c. [R. M.]

DEPERDITION, subst. fém. (déperdition)

[T-L : *deperdicion* ; GDC : *deperdition* ; FEW VIII, 225b : *perdere* ; TLF VI, 1149a : *déperdition*]

MÉD. "Destruction progressive (d'une substance)" : ...s'il y a *deperdicion*, [le membre] est restauré (...) ...nous pouvons dire que telle *deperdicion* soit regeneree ou restauree (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258). Aulcuneffois sans *deperdition* d'os mais seulement avec *deperdition* de la peau (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 3). [R. M.]

DEPERDRE, verbe (déperdre)

[T-L : *deperdre* ; GD : *deperdre* ; AND : *deperdre* ; FEW VIII, 223b : *perdere*]

I. - Empl. trans. "Détruire" : Et pour ce vault mieulx tout *deperdre* Que les laisser vivre et aerdre Aux grans pechiez ou ilz sont duis. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 328). Mais vos corps qui est et appert, Tout en appert, Cointe et apert, Ne me *depert* Pour mal qu'aie grant ne petit, Comment qu'il ne m'ait pas couvert, Eins m'a ouvert à descouvert Que de ma mort a appetit. (MACH., Les lays, 1377, 291).

II. - Empl. intrans. "Éprouver des pertes"

Rem. Doc. 1340 ds GD II, 513c. [R. M.]

DEPERIR, verbe (dépérir)

[T-L : *deperir* ; GDC : *deperir* ; AND : *deperir* ; FEW III, 44b : *deperire* ; TLF VI, 1149a : *dépérir*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. [D'une chose concr. ou abstr.] "Aller à sa ruine, se détériorer, dépérir" : Et au mains quant a l'esperit Unques vertu n'en *deperit* Pour ce se la char fut enferme. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 96). Si avironnerent leur tentes de foussés, qui par grant temps emprés furent appelés les foussés civilians, pour ce que li roys des Albains avoit non Civilius, mes finalment et le non et la chose *deperit* par vielté. (BERS., I, 1,

c.1354-1359, 23.3, 36). Et sachez que la memoire de celle bataille feust *deperie* se li Marsen ne se feussent premierement combatu aus Romains en celle guerre et li Peligne après la deffection d'euls, liquel orent semblable fortune. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 41.4, 76). Aussi que le fleuve de Sayne Decourt, la richesce mondaine *Deperit* ainsis et decourt Au monde et en mainte grant court : L'un pert a present sa richesce, Honeur l'autre en po d'eure lesse (DESCH., M.M., c.1385-1403, 208). Las, se de moy ne te remembres, Mon Dieu, tout mon fait *deperist*. En ta main comands mon esperit, Souverain juge triumpfant. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 29). [aussi p.131, v.9624] ...aucuns d'iceulx gens de piet ont venduz, engagiez ou perduz leursdicts habillemens et les ont laissez *deperir* par leur faulte et coulpe (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 250). ...donnez vous bien garde que (...) les pouldres soient mises en voutes ou autres lieux que adviserez en bonne seurte et en maniere qu'elles ne se puissent *deperir* ne gaster (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 117). *Deperir* voy les ires ordinaires Du faulx convent de l'ordre stigial. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 11).

- Part. passé en empl. adj. "Qui va à sa ruine, qui périlite" : ...les cens qui anciennement furent baillez à la fondacion de la chappelle de nostredit chastel d'Angiers, (...) sont moult diminuez et aussi comme *dépériz* par la négligence des chappellains d'icelle (Roi René vie L., 1400, 210).

II. - Empl. trans. "Faire dépérir" : ...et comme il soit ainsi que les dis religieux nous ayent supplié (...) que, pour occasion de ces choses, leurs drois, nobleces, privileges, prerogatives et anciennes libertez ne puissent estre *deperiz* ou aboliz (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1420, 98).

- "Faire périr qqn" : Ceulx seullement y sont perilz Et demouréz au navigaige, Maleureusement *deperitz* Par les insufflans esperitz Qui sont de fortunee raige. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 156). [R. M.]

DEPERT, subst. masc. (dépert)

[T-L : *depert* ; GD : *depert* ; FEW VIII, 223b : *perdere*]

"Perte, dommage" : Je mengeray de ses *depers* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 24). ...et quant à toutes les choses et singulières dessuzdites tenir, enteriner, garder, faire et acomplir fermement et loialment senz enfreindre, et pour rendre et paier à plain touz cous, *depers*, despens, damages et interez, l'une partie à l'autre... (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1347, 432). ...et rendra et paiera et promist rendre et paier (...) domages, salaires, fraiz, *depers* et autres interez (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1348, 154). [Autre ex. p.194 (1354)] Et pour ce, la dite suppliante, pour aucunement estre remunerée de ses dommages et *depers*, eust envoié par devers nous le dit Robert (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 32). ...les *depers* et dommaiges qu'il ont soustenu (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1392, 547). ...Ne lor souvient de lor *depers*. (Pastor. B., c.1422-1425, 162). Quel dueil, quel courroux, quel dangier Quel martire, quel dur *depers* Aray je, filz, se je te pers ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 125). [Autre ex. p.362, v.27021] ...En recompensant mes *depers*. (Abuzé D., c.1450-1470, 105). Qui peut estimer les *depers* Qu'en celle tres cruelle perte Avec plusieurs autres je pers Par toy, faulce Mort trop apperte ? (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 110).

Rem. Doc. 1335, 1341 et 1343 ds GD II, 514a. [R. M.]

DEPERTE, subst. fém. (déperte)

[T-L (renvoi) : *deperte* ; GD : *deperte* ; FEW VIII, 223b-224a : *perdere*]

"Perte, dommage"

REM. Doc. 1370 et 1402 ds GD II, 514a. [R. M.]

DEPETE, (?) (depete)

[Ø]

"?" : BRUYT. (...) Se tu me scez donner remede, Tu gaigneras plus en un moys Que tu ne faiz en trente et troys A vendre tes meschans pipetes, Car il n'y a gallans ny *depetes* Qui n'en ait trop. (Pipée R., c.1470-1480, 166). [R. M.]

DESPEUPLER, verbe (dépeupler)

[GDC : *despeupler* ; FEW IX, 179b : *populus*¹ ; TLF VI, 1151a : *dépeupler*]

I. - Empl. trans. "Ravager (une population, la population d'un lieu)" : ...la ville est moult *depeuplee* Qui jadis fu plaine et comblee. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 53). ...et telement feust ledit pais demouré desnüé et *depeuplé* que ledit Jehan Fleury ne pot avoir, assembler ne cueillir les rentes et droitures deues audit escuier en sondit fief. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423-1426, 187). ...car par sa faveur la plus partie du país de France, Normandie, Brie, Champagne et les environs furent par eulx *despeuplés*, églises brulées et du tout destruites, innumérables hommes mors desconfés, femmes et filles violées, et gens inhumainement et cruellement tourmentés (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 167). Chrestienté veullent *despeuplier* Et abolir sa noble kyrielle Par une guerre si tresmaterielle, Si meurtrissiere et si tresmyserable Qu'onques n'en fut de pire ne semblable. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 119).

Rem. Doc.1343 ds TLF, "ravager (des terres, des plantations)" : il s'agit en fait du doc. de 1417 cité ici sous *depopuler*¹.

II. - Empl. pronom. [D'un lieu] "Perdre ses habitants, être inhabité" : ...notre dicte ville, qui à telle cause se commençoit fort à *despeupler* et aler à ruyne (Hist. dr. munic. E., t.3, 1447, 500).

V. aussi *depopuler*¹, *depopuler*² [R. M.]

DESPI, subst. masc. (dépi)

[*FEW VIII, 335a : **pettia*]

DR. FÉOD. *Despi de fief*. "Action d'aliéner une partie d'un fief" (synon. *despié*, *despiece*) : ...toutes foyz que homme de foy mettra jamais hors aucunes choses d'icelles deux pars et les despiécera, en iceluy cas tous ceulx qui eurent oncques aucunes choses dudit fief viendront à la foy et hommaige du souverain par *despit* de fié (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 458). ...le seigneur n'a cause de demander foy ne hommaige par *despit* de fief ; c'est quant la terre tenue à foy et hommaige est donnée par les père et mère ou autres parens à leurs héritiers présumptifz en avancement de heoirie, ou par mariage à tenir en paraige, et que celle terre se despièce par succession sans aliénacion (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 459). [E. P.]

DEPICTATION, subst. fém. (dépietation)

[*FEW VIII, 525a : *pingere*]

"Action de peindre, portrait" : Dont pour reprouver la vanité des hommes et moustre par vif exemple que ricesse ne pouoir mondain ne sauvent point l'omme en aveugle degré, vint regehir droit cy sa folie et, demandant place ou temple pour sa depiction [var. *depictation*], queroit sa fin estre en exemple a tout hault prince et noble homme. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 45). [R. M.]

DEPICTER, verbe (dépicter)[GD : *depicter* ; *FEW VIII, 525a : *pingere*]

"Peindre, dépeindre"

REM. Doc. 1426 (Fribourg) ds GD II, 514b. [R. M.]**DEPICTION, subst. fém.** (dépiction)[GD : *depiction* ; *FEW VIII, 525a : *pingere*]

A. - "Portrait" : Dont pour reprouver la vanité des hommes et moustrer par vif exemple que ricesse ne pouoir mondain ne sauvent point l'omme en aveugle degré, vint regehir droit cy sa folie et, demandant place ou temple pour sa *depiction* [var. *depiction*], queroit sa fin estre en exemple a tout hault prince et noble homme. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 45).

Rem. Doc. 1426 (Fribourg) ds GD II, 514b.

B. - "Description" : Tu annexeras aussy les histoires des mors personnages comparus icy en present avecques celles de ce temple par *depiction* en tempz congru, et de bon vouloir, tu ensievras en paine le original traicteur des malheureux, Jehan Bocace, par glorification de son oeuvre (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 195). [R. M.]

DEPIÉ, subst. masc. (dépié)[GD : *depié* ; FEW VIII, 335a : **pettia*]

Depié (de fief). "Démembrement (de fief)" : Ottoions de grâce especial (...) que ledit chevalier puisse depicer ledit fié et membre de haubert et en bailler ausdiz achateurs ou à l'un d'eux ce qui li en plaira et en retenir à soy le surplus (...) et que iceli evesque en puisse recevoir lesdiz achateurs ou l'un d'eux, et ledit chevalier retenir à sa foy et hommage de tout ce que chascun aura par ledit *depié* (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1335, 217). Mais s'il y a aucune chose du fié tenue à foy et hommaige vendu ou alienné, lors a cause le seigneur de fié de demander foy et hommaige par *despiez* de fié à touz. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 545). [R. M.]

DESPIECE, subst. masc. (despièce)[*FEW VIII, 335a : **pettia*]

DR. FÉOD. *Despiece de fief*. "Démembrement de fief" (synon. *despi*, *despié*) : ...si aucun fief estoit despiécié, et despuys le *despièce* ou despiés, foy et hommaige ou foiz et hommaiges eussent esté faictes par raison d'iceulx *despiez* de fief, dès lors que la chose sera retournée à sa première nature (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 461). [E. P.]

DEPILATION, subst. fém. (dépilation)[GDC : *depilation* ; FEW VIII, 514a : *pilus* ; TLF VI, 1153a : *dépilation*]

MÉD. "Perte des poils ou des cheveux" : ...car la pelleure ou *depillation* ou estre chauve si vient pour aucune porcion de fleume ou de colle ou d'autre humeur eschauffee et aduste qui vient ou chief ou qui y est present qui brule les racines des cheveux (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 180). ...et est nommee ceste maladie alopice, qui vaut autant comme goupil ou regnart, car telle *depillation* est es regnars, aucunefoiz pour la malle humeur corrompue existent ou cuir corrompant la racine des peux (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 187). Vecy vrais signes sans faulte, c'est assavoir *depilation* de surcilz (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). ...*depillation* naturelle comme chauveté et imbarbacion des enuques et des femmes (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.1).

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC IX, 306a. [C. T.]

DEPILER, verbe (dépiler¹)[T-L : *depeler* ; GD : *despeler*³ ; GDC : *depiler* ; AND : *depiler* ; FEW VIII, 514a : *pilus* ; TLF VI, 1153b : *dépiler*²]

"Enlever les poils, les cheveux"

- Part. passé en empl. adj. [Du crâne d'une pers.]

"Dépourvu de poil, sans un cheveu" : ...advint que une aigle ou autre oysel print à la rive de l'eau une conche, comme une grosse wistre ou tortue, et, pour la casser, monta hault en l'air et vit la teste d'icelui Achilus, calve, *depillée* et luisant et, cuidant que ce fust quelque roche, la laissa cheoir et lui rompit la teste et ainsi mourut. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 v°). [H. G.]

DEPILER, verbe (dépiler²)[FEW VIII, 491b : **pilare*]

"Écraser qqc." : Il destruit, defoule et *depile* Les haulx lieux de la fleur amenes Et en son ventre les empile A compaignie de ses advenes. Ycellui grief mortel pechierre, Froissant les os des pources gens, Furieux et de sang lechierre, Les François estrangle o ses dens. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 94). [R. M.]

DESPILER, verbe (dépiler³)[T-L : *despiler* ; GDC : *despiler* ; FEW VIII, 477a : *pila* ; TLF VI, 1153a : *dépiler*¹]

"Défaire (une pile)" : Les detailleurs feront leurs pilles *despiler* (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 217). [R. M.]

DEPILLER, verbe (dépiller)[T-L : *depillier* ; GD : *despillier* ; FEW VIII, 496b : *pilleum*]

Empl. trans.

A. - "Déchirer, dépouiller" : Si estoit la gent *depillié* [l. *depillie*] et gastee C'on ne leur va laissant une pomme paree. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 132).

Rem. Ou faut-il traduire par "piller" et rattacher à FEW VIII, 494a : **piliare* ?

B. - "Mettre en désordre, défaire qqc." : Si trouva le lit tout desfroissié et *despillié*, la couverture mal honnye et d'estrangle byhès (C.N.N., c.1456-1467, 244). [R. M.]

DEPINGIBLE, adj. (dépingible)[*FEW VIII, 524b : *pingere*]

"Qui peut être peint"

- [De l'âme] "Propre à recevoir des impressions" : Et pour ce dit le sage Philosophe que l'ame humaine en sa creacion premiere est aussi que une table ou il n'a riens pourtrait, maiz elle est *depingible* et recevable de sciences et de ars et de vertus aussi, qui grandement la rendent bele et bonne et parfaite, se elle y veult mettre paine. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 646). [H. G.]

DEPIQUER, verbe (dépiquer)[T-L : *depiquier* ; GD : *depiquer* ; FEW VIII, 459a : **pikkare*]

"Piquer, percer" : ...et de là allerent aux Billettes querre à grant reverence le quanivet de quoy le faulx Juif avoit *depiqué* la char Nostre Seigneur, et de là furent portez avec la sainte croix et autres reliques sans nombre à Sainte-Katherine du Val-des-Escolliers (Journal bourgeois Paris T., 1444, 372). [D. L.]

DEPIQUETÉ, adj. (dépiqueté)[GD : *depiqueté* ; *FEW VIII, 454b : **pikkare*]

"Marqué (comme) par des piqûres"

REM. Ex. de CORBECHON (éd. 1485 ; ms. *piqueté*) ds GD II, 514b-c. [R. M.]**DEPISSER, verbe** (dépisser)[GD : *despisser* ; *FEW VIII, 591a : **pissiare*]**I.** - Empl. intrans. "Uriner" : Ly mastins (...) Vint son orde pence a lachier, Tellement que par son oultraige Nous *despissa* sur le visaige Et gasta nous et nostre gent Qui se dormoient pour le vent, Si fort qu'esveillier nous couvint, Et si ne sçeumes dont ce vint Pour l'eure, mais puis sceusmes bien De certain que ce fist le chien, Qui telement nous conchia Et en oultre sur nous chia (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 320).**II.** - Empl. pronom. "Perdre ses urines" : Se la matiere est es rains, il se pollue ou peroxime ; s'elle est en la vecie, il se *depisse* ; et s'elle est aux intestins, il se conchie ou peroxime (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24). [R. M.]**DESPIT, subst. masc.** (dépît)[T-L : *despit* ; GD : *despit*¹ ; GDC : *despit*¹ ; AND : *despit*¹ ; DÉCT : *despit* ; FEW III, 54 : *despectus* ; TLF VI, 1155a : *dépît*/*dépît*²]**I.** - Empl. subst.**A.** - [Sens actif] "Fait de regarder qqn ou qqc. de haut, de mépriser qqn ou qqc., de provoquer qqn par mépris"

1. "Fait de mépriser qqn ou qqc."

a) "Mépris, dédain, arrogance" : ...il convenoit (...) qu'il [Jésus Christ] preïst, Dame, en vous nostre humain habit. Certes, c'est chose voire. Car il le fit Sans nul *despit*, à tel profit Qu'onques mais homs si grant ne vit (MACH., Les lays, 1377, 400). Paix, n'accort Scipïon trouver Ne pot pour dire, ne rouver, Fors tout orgueil et tout *despit* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 239). Jamais de dame gracieuse N'ait il ne mercy ne respit, Qui dit de voïx presumptueuse Qu'en dame ait orgueil ne *despit*. (CHART., E. Dames, 1425, 368). Quant le roy se veyt en ce dangier, il sailly sus piés le plus tost qu'il peut, puis tira son espee et print son escu et s'en vint envers le tirant qui escumoit d'orgueil et de grant *despit* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 112). ...[les ambassadeurs du duc de Bourgogne auprès du roi de France] aians bien en leur souvenir leur recueil qui avoit esté estrange, ly en racompterent [au duc] toutes les manieres et les samblans qu'on leur avoit monstré, qui tous tournoient a fierté et a *despit* envers eulx. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 152).- *Avoir despit de qqn*. "Mépriser qqn" : ...elle puet avoir *despit* De gent qui mainnent vie obscure, Qui n'ont de nuelles honneurs cure - *Despit*, non quant a despiter, Mais leurs oeuvres soupeditier, Eschuer et bouter arriere, Sans faire a euls samblant ne chiere. (MACH., D. Aler., a.1349, 263). J'ai grant *despit* de celle garce (MACH., Voir, 1364, 226).. *Avoir qqn en despit* : ...car ceuls qui soustiennent ou honorent leur ennemis, il ont communelment en *despit* leurs amis, et converso. (ORESME, E.A.C., c.1370, 261). Quant Passelion eut entendu ces mots, il fut moult doulant et eut Bruyant en sy grant *despit* qu'il ne le peut regarder ne respondre, ains lui tourna le dos en grattant sa teste par grant courroux. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 286). Un jour vint le plonc devers l'or, moult animé et fort courrouchié, et lui dist : "Pour quoy te enorgueilles tu et exalces tant par dessus moy ? Ne scez tu que je suis du nombre des metaulxcomme tu es ? Pour quelle cause me as tu en *despit*..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 117).. *Avoir* (un ennemi) *en despit*. "Sous-estimer la valeur (d'un ennemi)" : N'aiez ja nul de voz ennemis en *despit*, tant soient petiz, mais soiez tousjours sur vostre garde. (ARRAS, c.1392-1393, 153).- *Avoir despit de qqc*. "Se montrer arrogant au sujet de qqc." : Une autre filleresse dit que nulz homs jamais ne debvroit monter sur asne tant en a *despit* pour tant qu'il porta le Saulveur du monde, mais tres bien sur cheval ; car qui chiet de sur asne par terre, l'asne dist : "Crieve !", et le cheval nous dist : "Lieue !". (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 123).- *Avoir en despit si* sub. "Considérer comme outrageant, prendre en mauvaise part le fait que" : Orgueil, n'aiés pas en *despit* Se je parle un petit de vray De la science que je say (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377,).- *Prendre qqn en despit*. "Mépriser qqn, avoir qqn en aversion" : Car puis qu'amours l'aroit pris en *despit* Et loyauté, qui tant par est seüre, Faudroit en li, jamais n'aroit delit, S'il n'estoit dont de trop maise nature, N'amer nulz ne le devoit. (MACH., L. dames, 1377, 40).- *Tenir qqn en despit*. "Avoir une piètre estime de qqn, mépriser qqn" : ...li Englès ossi, qui sont orgueilleus et presumptueus (...) les tiennent en grant *despit* et vieuté. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 92). Et nous ont tenu ung temps (...) en tel *despit* que ilz rompoient nos coffres et prenoient tout le nostre devant nous, et vioioient nos femmes et nos filles. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 133).- "Malignité" : Le cueur et le corps lui estoient tant enflez de *despit* et de felonnie que elle [la femme] fust crevee, se elle ne se desgorgast par tençons et reprouches, ainsi comme ung moust qui boust en tonnel, et par faulte d'event ront la barre et le bondel. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6).**b)** "Attitude de détachement, d'indifférence à qqc."- *Avoir qqc. en despit*.. "Considérer comme négligeable (une chose qu'on ne juge pas digne d'intérêt)" : Il n'est nul si grant cuer comme cellui qui a tout le monde en *despit*, car il est en pais, puis qu'il ne craint rien ; il est trop riche car il ne couvoite rient (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 182). Et ainsi, pour ce que ilz ne les peuvent bien porter [les bonnes fortunes], ilz cuident superexceller, seürmonter et plus valoir que les autres qui ne ont pas teles fortunes et les ont en *despit*. (ORESME, E.A., c.1370, 252).. *Mettre/tenir qqc. en despit* : C'est ce qui tenir en *despit* Me fait le monde et ma contrée, Car fuir ne puis l'encontrée De la mort par nesune voie Si est le meilleur que g' y voie De touz terriens heritages Guerpier, car de telz habitages A mainte ame male merite : Si vault miex que m'en desherite Et relenquisse telz deliz (Mir. parr., 1356, 8). Le X^e que le monde mis en *despit*, c'est doulce chose servir a Dieu. (Internele consol. P., 1447, 56).- "Faire peu de cas (d'une chose qui mériterait qu'on s'y intéresse, qu'on la soutienne)" : Depuis qu'om a eu science en *despit* Et que les grans l'ont du tout despitée, Devenuz sont lasche, povre et petit Et leur marche a esté desheritée (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 116).**c)** P. méton.- "Acte ou propos désagréable, méprisant ou outrageant, outrage, affront" : Lors s'est a ses hommes clamé, De qui il estoit moult amé, De cest *despit* et du dommage Et les mist en moult bon corage D'eulx venger par ces parler ci... (Tomb. Chartr. Trois contes

S., c.1337-1339, 76). Ma dame, je feroie envis Riens encontre vostre voloir. Et que me porroient valoir A faire tels menuz *despis* ? Bien say que j'en vaurroie pis. Si m'en devez bien escuser. (MACH., J. R. Nav., 1349, 164). ...dame debonnaire Qui a adressié son affaire A loyaument amour amer, Et que forfais li soit amer, *Despis* et villeinnes paroles, Bourdes, mensonges et frivoles, Tant qu'on la dit courtoise et sage... (MACH., D. Aler., a.1349, 351). Rois, or saches certainnement Que Daniel communement Aoure son dieu a genous Trois fois le jour. Chascuns de nous Le scet, l'a veü, l'a prouvé, Et tantost li avons trouvé, Et nous t'en portons tesmognage De ce *despit*, de cest outrage, Qu'a ta loy nulle riens n'aconte, Et si vous fait *despit* et honte. (MACH., C. ami, 1357, 39). ...il se contrevengeroient des *despis* et damages que li Englès leur avoient fais. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 170). Et abatirent et ardirent toutes les maisons des gentils hommes (...) Quant li gentil homme (...) entendirent ces nouvelles, si en furent durement courouchiet (...) et dissent au conte que il convenoit que cils *despis* fu amendés. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 227).

- En partic. "Outrage fait à une autorité par un refus d'obéissance" : La [juridiction] feodal est celle que l'en a pour cause de son fief ; pourquoi il doit faire droit des plaintes qui appartiennent à son fief et de toutes les querelles qui sont meues contre ceulx de son fief, fors que de celles qui appartiennent au souverain, si comme de juridicion et de garde enfrainte, du *despit* du prince, de crime de lese majesté et de plusieurs autres juridicions. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103).

- *Avoir despit*. "Subir un affront" : Messires Jehans de Hainnau, qui premiers avoit eu les damages et *despis*, tretta tant et fist que on s'accorda a ce que il averoit les premieres contrevengances (FROISS., Chron. D., p.1400, 356).

- *Faire despit à qqn*. "Faire subir un affront à qqn, humilier qqn" : Je le dy orez pour Regnard Qui tant m'a fait de grans *despis* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 37). ...Car jà femme ne sera aise Se son mary lui fait *despit*, Jusqu'à tant, sans aucun respit, Que rendu lui ait doublement (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 42). Grant *despit* m'a fait et grant ire, Mais (...) Je li renderay bien sanz faille Ce refus ci. (Mir. st J. Cris., c.1344, 270). Mais par mes oultrageus *despis* Le haioie de pis en pis (...) tant qu'il [curé] m'esconmenia (Mir. parr., 1356, 41). L'ANEMI. (...) Avoir la cuiday [Theodore] sanz respit Quant faire li fis ce *despit* Que l'abbe hors de son abbaie La bouta (Mir. Theod., 1357, 109). ...vengier de ce *despit* que on m'a fait (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 196). ...il contrevengeroient leurs compagnons et les *despis* que on leur avoit fais. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 112). ...pluisseur aultre orent un conmandement secré et especial de par le roi de France que il fesissent as Flamens tous les contraires et *despis* que faire lor pooient, puisque ils ne voloient retourner a raison. (FROISS., Chron. D., p.1400, 368). Messires Robers d'Artois (...) ne pooit oublier ne mettre arriere de son coer les *despis* et les vituperes que li rois Phelippes li faisoit et avoit fais (FROISS., Chron. D., p.1400, 228). ...je voel que li *despis* que on nous a fait, vous et moi, soit contrevengié, et bien hasteement. (FROISS., Chron. D., p.1400, 355). (Onques mais homs ne l'ot plus grievé !) Tant lui firent de grans *despis* Ses .II. enfens de mal en pis (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 295). Pour ce pensa il de les pacifier ains que le pis luy avenist, veu qu'il estoit forment haïs des chevaliers de Francq Palais pour les dommages et *despis* qu'il leur avoit souvent fais. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 322). ...[elle] ne le fait que pour me faire *despit*, et a la povere fille blasme [Une femme rapporte à ses hôtes qu'elle a surpris son mari au lit avec leur

servante] (C.N.N., c.1456-1467, 370). Allés y, il n'y a pas presse, Mon bel amy, je vous en prie. RIFFLART. Par Dieu, Mehault, ma douce amye, Vous m'avés fait tres grant *despit*. Avez vous ores dont ce dit Pour me faire abreger ma vie ? (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- *Dire despit de qqn*. "Tenir des propos outrageants contre qqn" : LE ROY. Or regardez la grant laidure Qu'il a de moy ci dedans dit ! Veez vous bien le grant *despit* Qu'il dit de moy ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 294).

2. "Attitude de défi (dictée par l'orgueil, le mépris...)"

a) "Provocation"

- (Faire qqc.) *au/en despit de qqn*.

. "(Faire qqc.) avec l'intention de provoquer, de narguer qqn, de faire affront à qqn" : Ce m'a fait vostre filz, chier sire (...) Et sachiez qu'il nous dit ainsi Qu'en *despit* de vous le faisoit. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 20). ...ou *despit* du roy, ilz ont occis honteusement messire Robert Trimilien, son chevalier (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 60). "...Pour tant qu'il a mis à mort villainne si vaillans chevaliers (...) en mon *despit*, je di et voel porter outre qu'il a enfraint et brisiert les triewes que nous avons ensamble..." (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 40). "Alés, dittes à vostre roy que Guillaumes de Montagut vous a mis en tel point en son *despit*..." (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 129). Devant la cité fist tantost fourches drecier. Les prisons fist droit la aler et convoier Et pour faire encroer et au vent baillier, En *despit* de la ville et pour eulx courouchier. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 305). Adont compta le roy d'Ausais aux deux freres comment le roy Fedric avoit esté mort en bataille et comment le roy de Craquo avoit fait ardoir le corps ou *despit* de toute crestienté ; et pour ce avoit il fait ardoir le roy Selodus et tous les Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 187). Va, dist il, dire a tes roys et a tes soudans que de leur trieves n'avons nous que faire, et s'ilz n'y avoit que lui et ses gens, si vous combatroit il, et me dist que je vous deisse, tantost que je vendroye a vous, qu'il vous rendoit voz trieves et que vous vous gardissiez de lui, et qu'en *despit* de vous, il yroit assaillir Japhes et qu'il mettroit le feu par tout et mettroit tout a l'espee, et aussi que je leur deisse au passer ; si fiz je. (ARRAS, c.1392-1393, 224). "...Et par ma foy, se je tenoye Charlez (...) je le feroiy escorchier vif." Dist Helisent : "Je couperoye les chiefz des II messaigiers en son *despit*." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 33). De ces nouvelles fu li rois d'Engleterre durement courouchiés, et li sambla que li rois de France l'eüst fait en son *despit*, et tint que parmi ce fait les trieuwes acordees et donnees devant Vennes en Bretagne estoient enfraintes et brisies. (FROISS., Chron. D., p.1400, 598). ...il a fait morir vilainnement tels chevaliers que le seigneur de Cliçon (...) la quelle cose me desplaist grandement, et samble a auuns de ma partie, et a moi aussi, que il l'a fait en mon *despit*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 599). En outre a maintes fois dit au seigneur de Hammes et à plusieurs autres, auxquels il tenoit mauvais termes, que c'estoit à cause qu'ils estoient mes serviteurs, et qu'en mon *despit* il leur feroit du pis. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 138). Item, donne a maistre Lomer, Comme extrait que je suis de fee, Qu'il soit bien amé - mais d'amer Fille en chief ou femme coëffée, Ja n'en ayt la teste eschauffée ! - Et qu'il ne ly couste une noix Faire ung soir cent foiz la faffée, En *despit* d'Auger le Danois. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 137).

. "(Faire qqc.) au mépris de qqn, en bravant qqn, malgré qqn" : Celle jura ses dieuz que ne laissera mie Qu'elle ne passe mer a nef et a galie, (...) Et iroit sur Oursaire qu'Alemaigne maistrise ; Et que s'elle povait, il perderoit la vie, Et sa fille Aragonde seroit en fu bruyé Ou *despit* Ciperis qui tenoit Normendie (Cip. Vigneaux W.,

p.1400, 177). Maiz - c'est ce qui me desconforte - Pourquoi ne m'as aussi tost morte, Qui ne suis mie la plus forte, Que mon doulz per ? Ne comment te puis je eschapper ? Que ton dart ne me vient frapper, Ou brief ne tens a m'attrapper Sans tel langueur ? Maiz son ennuyeuse longueur Lui abregera sa vigueur En *despit* de ta grant rigueur Qui entreprennent Contre moy que Douleur esprent, De quoy tresgrandement mesprent. (CHART., L. Dames, 1416, 216). Et pour ce distrent lesdiz Corbin et Coquengne a icellui du Vyevre que c'estoit mal fait a lui de la battre et qu'il sembloit que ce feust en *despit* d'eulx. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 110). S'en mez mains une foiz vous tiens, Pas ne m'eschaperés, Plaisance, Ja Fortune n'aura puissance Que n'aye ma part de voz biens ; En *despit* de Deuil et dez siens, Qui me tourmentent de penance (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 315). Et y vint aussi plusieurs saumons, esturgons et du herenc frès, en *despit* et maulgré de tous lesdiz Bourguignons, Bretons et autres ainsi estans devant Paris, qui avoient menacié ceulx de ladite ville de leur faire menger leurs chas et leurs ras par famine. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 105). Et vendrez, quant vous aurez gagné ce hault, tous en belle bataille jusques devant la ville, là où il y a ung siège devant une de noz portes, qui s'appelle la porte de Bonne-Grace ; et là descendrez à pié et marcherez en *despit* de tout le monde jusques à nous, et nous jusques à vous. (BUEIL, I, 1461-1466, 182). SATHAN. Longuement en vain je labeure Sans trouver sentier ne moyen D'atirer quelque faulx crestien Pour tresbucher dedans mes las. Mais, en *despit* de Nicolas, Ung crestien si bien tempteray Et par moyens tant je feray Qu'i fera ung tour de ma main. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 107). En *despit* de Dieu et des jeux (...), En *despit* de l'orde fumelle A tous les deables me commande. (LA VIGNE, S.M., 1496, 386).

- *En despit des dents/du visage de qqn.* "Malgré qqn" : Et (...) je dy que ceulx qui sont logiez devant la porte de Bonne-Grace, n'y sont seullement que pour nous tenir encloz, que nous ne puissions saillir aux champs ne mettre gens dedans nostre place. Mais, la merci Dieu ! vous estes si belle, si grande et si bonne puissance que vous y entrez en *despit* de leur visage, s'il plaist à Dieu. (BUEIL, I, 1461-1466, 182). Et lors ledit suppliant jura que si auroit, en *despit* de ses dens, en l'appellant villain, et tantost se prendrent de parolles injurieuses l'un contre l'autre, et tellement que, au moien d'icelles, icellui suppliant, eschauffé et esmeu comme dit est, bailla audit Jehan Labbez, aliàs Villeneuve, d'un vouge sur la temple et l'enversa à terre. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 367). Sans paier argent ne truage, Tres volentiers les nous rendront, Voire en *despit* de leur visage, En nostre injure repareront. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 573). Rien n'en sera, en *despit* de leurs dens (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.3967). LUNA. Il n'y a remede, il se fera Ainsi en *despit* de vos dens, Juno, les signes evidens En sont manifestes desjà. (Cene dieux, c.1492, 125).

- (Faire qqc.) *par despit*

. "(Faire qqc.) en manière de défi, pour provoquer" : Li oisiaus fu aparilliez Et en la main dou roy bailliez, Et li roys en l'eure le prist. Or diroit aucuns qu'il mesprist, Car en tel maniere en ouvra Que la teste li dessevera Tantost en l'eure de son corps - Einsy m'en fu fais li recors - Et le geta sans nul respit Jus a la terre par *despit*. Dont tuit cil qui ce fait veïrent A merveilles s'en esbahirent, Et moult le damage peserent. (MACH., D. Aler., a.1349, 358). Et venoient à chiés de fois as murs et as crestiaus, et les frotoient et passoient de leurs caperons par *despit*. Et puis crioient, quanqu'il pooient, en disant : "Alés, alés requerre et rapporter vos compagnons qui se

reposent au camp de Camperli !" (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 171).

. "Avec malignité" : Nous trois seiens a une table Pour nossoier et pour mengier. Mais Discorde se vint vangier, Car par *despit*, c'en est la somme, Getta devant nous ceste pomme, Et pour la court troubler dist qu'elle Fust donnée a la plus belle. (MACH., F. am., c.1361, 216).

b) [Avec une idée de profusion et d'ostentation] *Par (grand) despit*. "En quantité, en abondance, à profusion" : Sur leurs chevaux, d'or et d'argent clochettes, Orphaveries par *despit* mesurees, Chanfrains dorez, plumes a grans brochettes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 212). Autour du col chaynes, coliers, carcans, Bagues de pris richement emaillees, Gros braceletz, signetz, boucles, brocans, Ymaiges d'or de grans espritz taillees, Exquises soyees par *despit* fretaillees (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218). Clochettes d'or, d'argent, fines cymballes, Larges plumaulx blancs, noirs, rouges, pers, vers, De grant richesse avoit plus de dix balles Dessus coursiers, sur genetz entr' ouvers, Qui les grans saulx de tort et de travers Sur le pavé par grant *despit* gettoient (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218). Les rues furent tendues et parees Si bien ou mieulx que ay dit ici davant : Es grans maisons tendant d'estre emparees Drap d'or fut mis par *despit* a l'esvent (LA VIGNE, V.N., p.1495, 220).

B. - [Sens passif]

1. "Sentiment provoqué par une déception, un malheur, une humiliation..."

a) "Colère" : La dame, oyant le chevalier, commença a rougir de *despit* pour l'outrageuse requeste du chevalier. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 353). Si survint Alexandre, meü de *despit*, comme il le trouva sur la rive des fossez, le precipita dedans, et lors ses gens geckerent tant de perres sur lui qu'il mourut et nos calumpniateurs, par ramposne, aleguent commant peut ung astrologien bien ouvrir pour aultrui en icelle science, quant pour lui ne le scet fere. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 r°).

- "Chagrin, amertume" : Je suis la mere maleureuse ; Plus non ay enfant ne marit. (...) Je usarey mon temps en *despit*. (Pass. Auv., 1477, 130).

- *Avoir despit de qqn/qqc.* "Éprouver de la colère, du ressentiment à propos de qqn/qqc." : Et puis crioient (...) : "Alés, alés requerre et rapporter vos compagnons qui se reposent au camp de Camperli !" De quoi, pour ces parolles, messires Loeis d'Espagne et li Genevois avoient grant ireur et grant *despit*. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 171). Si en eurent les estrangers largement, car il convenoit par l'ordonnance du ban que ilz en feussent servis avant tous autres. Encores eurent les Espaignols grant *despit* de ceste ordonnance. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 137). Mes tres chiers seigneurs, plaise vous savoir que le roy d'Ausay l'a demandee a femme, mais elle ne s'i est pas voulu assentir, pour ce que autrefois avoit esté mariez. Lequel roy d'Ausay en a eu tel *despit* qu'il a deffiee la damoiselle et son pays, et y est entree a force, et banniere desploiee, faisant guerre de sang et de feu (ARRAS, c.1392-1393, 150). Sy tost comme les huit princes eurent entendu le langage du murther, ilz en eurent sy grant *despit* qu'ilz se teurent atant, car ce leur sambloit trop grant honte de ainsi estriver sans ferir (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 214). JOYEULX SOUDAIN. Beau sire, en avez vous *despit* Se je me tiens honnestement ? (B. veoir, p.1480, 15). Et, pour ce, renvoya le roy ledict Symon avecques très maigres parolles, sans riens vouloir jurer, dont ledict duc se tint fort mocqué et mesprisé et en eut très grant *despit*. (COMM., I, 1489-1491, 230). Le roy d'Angleterre, qui avoit grant *despit* de ce que ledict duc n'avoit

voulu accepter sa trêve et estoit adverty que le roy en traictoit une autre avecques ledict duc, envoya ung chevalier, nommé messire Thomas de Montgommery (COMM., II, 1489-1491, 81). SATURNE. Vecy la cene preste, Mes hostes, bien soyés venus. Je n'ay *despit* que de Venus. (Cene dieux, c.1492, 109).

. *Avoir despit de* + inf. : Et [mes barons] vont ensemble murmurant Depuis que tu eüz enfant, Car ilz ont desdaing et *despit* D'avoir dame de si petit Estrasse et si basse lignie (Gris., 1395, 52). A qui tu t'en prendras ? je ne scay, fors que a faulte de cognoissance, et a ce que les haulx et puissans hommes, entre les grans abondances qu'ilz ont de toutes choses, ont le plus de souffrete et de *despit* de ouir dire verité et que par leur puissance ilz finent de toutes autres besoignes, de langues veritables sont ilz tousjours diseteux. (CHART., Q. inv., 1422, 43).

- *Faire un despit*. "Se mettre en colère" : Quant pareseux fait ung *despit*, Granz menaces fait en son lit Et dit qu'il fera tout riber. Or est li monde en grant peril (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 177).

- (Faire qqc.) *de/par/pour despit*. "(Faire qqc.) par ressentiment, par colère (suite à une contrariété, une déception...)" : Voi le Cornumarans, sy mua son samblant. Par *despit* et par ire, se va d'iluec partant. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 42). Quant il furent dedens, il quidièrent avoir merveilles gaagné, mais il ne trouvèrent rien fors que povres gens, femmes et enfans, et grant fuison de bons vins. Dont par *despit* et par envie Breton et Bourignon boutèrent le feu en la ville. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 246). Adonq sera le compaignon forclos D'en approuchier, Ne la porte regarder ne toucher, Quant il s'orra telz choses reprouchier, Et s'en yra de fin *despit* couchier. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 188). Mais le senat qui fut grandement indigné contre Pillate, car ne avoit premierement escript a eulx, sy reffusa la consecracion et fist ung edit par *despit*, que incontinent manderent en Jherusalem prendre et persecuter tous les disciples et croyans en icellui Jhesus de Nazareth. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 66). Je l'eusse tresvoluntiers bouté dedans [le chien], mais il n'a oncques daigné lever la teste ; si l'ay laissé la dehors tout par *despit* et fermé l'huys a son visage. (C.N.N., c.1456-1467, 196). Et, quant ledit admiral eut ouvert lesdittes lettres et veu le signet dudit conte, lequel il congneut bien, sans aucunement veoir la substance les getta par terre, comme par *despit*, en regardant autour de luy s'il verroit personne de ses gens pour le faire prendre, en disant audit Voyaul qu'il le feroit getter en ung sac en la riviere. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 145).

- (Faire qqc.) *au/en/par/pour (le) despit (de qqn/qqc.)* "(Faire qqc.) par ressentiment contre qqn/qqc., en haine de qqn/qqc." : Elle fu si desesperée, Si hors dou sens, si forcenée, Que deus enfans qui sien estoient, Pour ce que Jason ressembloient, Occist en *despit* de Jason, Puis mist le feu en sa maison. (MACH., J. R. Nav., 1349, 233). Se le tenoie sy, douce dame royaulx, Escorcher le feroie et pendre par ses piaux ; Maiz en *despit* de luy et de ses grans travaux, Feray cestuy cy pendre ou maittré en anniaux. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 130). ...ne jamais bien ne plaisir ne ferai a nul homme que je saiche qui aime par amours moi ne autre fame sur qui j'aie pooir, ainçois leur ferai tout l'anui et tout le destoubrier que je porrai, et tout en *despit* d'Amours qui tant de maulz m'a fait. (MACH., Voir, 1364, 674). Le feu boutay en ma maison En *despit* de la traison Que l'anemi m'y avoit fait (Mir. st J. Paulu, c.1372, 135). Mais le senat qui fut grandement indigné contre Pillate, car ne avoit premierement escript a eulx, sy reffusa la consecracion et fist ung edit par *despit*, que incontinent manderent en Jherusalem

prendre et persecuter tous les disciples et croyans en icellui Jhesus de Nazareth. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 66). Non obstant faittes bonne chiere, car je aideray a destourner son emprinse pour le *despit* d'ung chevalier que m'a deceue villainement, car gaunt je fus enchainé de vif enfant, il me planta (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1096).

- *Prendre despit contre qqn*. "Se mettre en colère contre qqn" : Lesquels, jusques au nombre de bien IIII mil hommes, saillirent sur les gens dudit grant maistre ; mais tous lesdits Bourguignons furent durement rechassez dedans la ville, à leur grant honte, perte et confusion ; de quoy le commun print si grant *despit* contre eulx, qu'ils leur volurent courir sus. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 377).

- *Prendre/tenir qqc. en despit*. "Éprouver de la colère à propos de qqc." : ...le duc Yorth et le duc de Glocestre tenoient ce fait en grant *despit*. Mais nonobstant leur hayne, le duc d'Irlande n'en faisoit compte (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 47). Or vindrent les nouvelles assez hasteement au roy Richard d'Angleterre et au duc d'Irlande qui se tenoient à Brisco, que messire Robert Trimilien estoit mort honteusement. Et prist le roy ceste chose en grant *despit*, et dist et jura que la chose ne demouroit pas ainsi (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 58). Ainsi avoit prins ce conte de Charroloys en très grant *despit* ce rachapt des terres dessusdictes. (COMM., I, 1489-1491, 75). Et vecy les occasions qui y font les troubles : les serviteurs ne se peuent tenir de parler des choses passées ; les ungs ou les autres les prennent en *despit* (COMM., I, 1489-1491, 141).

2. P. méton.

- "Situation, état qui provoque la contrariété, la colère, le ressentiment" : Les bien vestu[s] y ont leur lieu [près du feu] Et les maulx vestus sont au vent. Cecy arrive souvent : Ceulx qui ont meilleur appetit De manger ont le plus petit. C'est grant *despit* et desconfort. (Pac. Job M., c.1448-1478, 222). MALBEC. Mes seigneurs, certes tresfort crains Que la croix ne puisse porter, Et pour tant nous fault appointer Qu'il se repose ung petit. CAYPHAS. Ce seroit ung fort grant *despit* Si demeroit cy a my voye. (Pass. Auv., 1477, 192). Et, par Dieu, veez la grant *despit*, Q'ung dé se soit mis desus l'autre ! Trois des faire bezas, c'est faulte ! (Pass. Auv., 1477, 202).

- "Ce qui porte atteinte à qqc."

. *Estre despit à qqc*. "Porter atteinte à qqc." : Dezquellez choses il appiert clerement que ce n'est pas nouvel que un Roy ou un autrle doie amer la science d'Astrologye ne y estudier, mez que il n'y vaque tant que il en soit *depys* a la chose publique. (Songe verg. S., t.1, 1378, 403). Mez, certes, ce n'est mie grant prudence de faire si grant duel que il en soit *depiz* au corps ou a l'ame. (Songe verg. S., t.2, 1378, 267).

II. - Empl. adj.

A. - [Sens actif ; d'une personne, d'un aspect de la personne]

- "Hautain, dédaigneux" : Ha ! biau filz, en douleur amère Des ores mais pour toy seray. Lasse, dolante, que feray ? Je pers mon filz, je pers ma joie. Ne cuit que jamais plus le voie. Bien fui *despite* et orgueilleuse, Bien fui mauvaie et oultrageuse, Quant a l'ennemi don en fis (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 28). Et pour che que grant et petit Te tienent en si grant *despit*, Je croi ossi, se Diex m'ayt, Que tu ies si *despite*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 177). Et aussy ilz le firent en partie pour eschever les debas et les rihottes qui se peussent mouvoir entre eulx, car Portingalois sont chault, bouillant et mal souffrant, et aussy sont Anglois fellé [l. felle], *despit* et orgueilleux. (FROISS., Chron. M., XV, c.1375-1400, 88). Galiachim

ung hermite estoit qui vivoit en povreté, pour acquerir l'amour de Dieu ; mais il estoit fel, *despit* et orgueilleux, par quoy le bien qu'il faisoit ne luy pourfuitoit gueres. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 95).

. "Irritable" : ...a nulle heure n'appere felle, male ne *despite*, ne a servir trop dongereuse ; a ses femmes et serveurs humaine et amiable, non trop haultaine, en dons large par raison ordonnee (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 111).

- "Violent, hostile, malfaisant, agressif" : De parler d'eaus ne me puis taire, Car tant estoient de pute aire Et tant faisoient a blamer Que dela mer ne desa mer N'avoit gent qui fust si maudite, Plus vil, pieur, ne plus *despite*. (MACH., D. Lyon, 1342, 212). J'ai entendu que madame la prevoste est une tresmalvaise bourgongnongne, samblablement la Cosinette, et leur put le nom de Bourguignon au nez et n'en peuent sonner mot ne veoir homme de la nation. Et pourtant, par mal-talent aussi envers elles et par vengeance aussi de leur felle et *despit* corrage, je leur envoie par vous a chescune ung diamant, lesquelz je vous prie que vous leur portez et leur en faictes present de par moy, disant que ung Bourguignon les leur envoie par despit d'elles, mes il n'est pas si deable qu'il est noir. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239). Sur les murs nous fault mettre gens Et faire garder les Tourelles, Que plus *depiz* sont les Anglais [les Anglais] que chiens Dont leurs besoignes sont ytelles, Qui leur sont rudes et cruelles A leur voir souffrir ceste chose, Que de leur chapeau et querelle Il ont perdu leur belle rose. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 478).

. [De la Mort, de la Fortune] "Cruel, funeste" : "...Mort *despite* et outrageuse, que je te doy bien haïr, quant tu ma mere me tolis, car par toy sui je en ceste angoisse et en cest peril". (Bérinus, I, c.1350-1370, 51). ...et se vous estiez pris, il vous convendroit recevoir villaine mort et *despite*, et je et vostre suer serions honnies et deshonnorees. (Bérinus, II, c.1350-1370, 1). Contre toy, Mort doloireuse et *despite*, Angoisseuse, maleureuse, maudite, Et en tes fais merveilleuse et soudaine, Ceste complainte ay fourmee et escripte De cuer courcié, ou nul plaisir n'abite, Noircy de dueil et aggrévé de peine. (CHART., Compl., 1424, 321). Fortune *despite* Soit de Dieu mauldicte, Qui m'a mis en fuyte De joye petite Dont mon cuer le mauldira. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 42). ATTROPOS. Mort enragée et plaine d'yre, Mort furieuse, mort *despite*, Mort tempestative et subite, Reçoy les poisons poecén(e)s Yssue(e)s de la gueulle et des né(e)s Du chien infernal Cerberus. (Cene dieux, c.1492, 128).

- "Dangereux" : Roy, vecy le truant herite, Personne laide et mout *despite*, Qu'il presche autre loy que la nostre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 101).

- [D'un animal] "Fier, indépendant" : - Et puisque sui tes fils, biaux peres, A gouvrenier ton kar me peres. - Non ferai, fils, car li ceval, Quant il vont amont et aval, Sont orgueilleux et trop *despis* : Ne te congnoissent, c'est dou pis. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 97).

2. [D'une chose]

- "Néfasté, fatal" : Bien me doit li cuers fondre en lermes, Car de ma vie est brief li termes, Et la fin honteuse et *despite*. (Mir. enf. ress., 1353, 42). Vers les toreaulx vait seurement, Qui, par moult lait murmurement, Le cuident venir envayr, Et Jason, sanz soy esbahir, ..II.. grosses pelotes confites De glus atachans et *despites* Leur a ens es gueules fichees, Qui tantost ensemble attachiees Les machouères leur a si Qu'ilz sont du tout a sa merci. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 43). N'il n'est venin de serpent ou de aspis, Ne de dragon, tant soit lais et *despis*, Qui peust au cuer nē au corps faire pis Ne plus d'ayr. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 185). Et par voz

guerres *despites*, Leurs merites Ne deffaittes ou desdittes, Qui escriptes Sont et durent jusqu'a ore. (CHART., L. Paix, a.1426, 412). Faulx dragon, faulx mastin fuytiz, Parverse tortue mortelle, M'apportes tu ceste nouvelle, La plus *despite* et plus mauvaie Que jamais en l'ardant fournaie Gorge de diable nous publie ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 339). En ce point n'a pas de reffuite Tant que desconfitte, Deffaicte et destruite Soit par mort subitte Ou fievre *despitte* La vie des humains en tous lieux. (Cene dieux, c.1492, 131).

. "Violent" : Mais assouvye Sa fureur ne fut mye, Car vraye amye De Dieu fut Theospite Qui lors despite Ceste fureur *despite* (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 203).

- "Honteux" : Je ne sui pas ignorans, dist il, o vous, consul, que, non pas pour cause d'onneur mais de vergoingne, l'en m'a commandé le premier parler et, non mie tant comme senateur mais comme coupable de ceste guerre maleuree et de ceste pais *despite* et confusable ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 8.3, 13).

- "Mauvais, corrompu" : Il [Jhesu Crist] a pour moy suffert mainte collee, Mainte durté, mainte peine engoissee, Et son saint sanc aloit a la volee Pour rachetter la faulce et orgueilleuse Char *despite*, puate et envieuse, Plainne de maulx et de corrupcion. Pour moy faire remuneracion, Son droit costé se lessa entamer. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 197).

B. - [Sens passif]

- "Piqué au vif, vexé, en colère" : Le vieulx herault adoncq s'en rit, Dont le villain ainsi s'avence. Lors le jeune vassal *despit* Lui dist : "Beau sire, quant je y pense Il me semble que ces villains Ont trop beau compter sans rabatre, Car ilz ne sont jamaiz contrains [De soy] faire tuer ne batre". (CHART., D. Her., p.1415, 435). Et Courroux, qui moult estoit *despit* de ce que le Cueur l'aloit ainsi asprement, lui rebaila et rendit des coups souvent et menu (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 63).

- "Abandonné, misérable" : Et nous fuitifz, exiliés et dispers, Avons tous maulx essayés et expers, Et tous lez jours en douleurs gemissons, Povres, chassés, a honte viellissons, Desers, *despiz*, nuz et desherités, Pour droit suir et amer verités, Portans en cuer dur regrait et remors Du temps perdu, pais conquis, amys mors. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 2).

- [D'une chose] "Laid, horrible" : Et, se le lieu est bien terrible, Portiere y a aussi orrible, Car oncques mais, ce n'est pas fable, Ne fu riens plus espouantable A veoir, ne dont creature Eust si grant orreur par nature. La façon d'elle est trop *despite*, Jamais ne l'aroie descripte, Ne je n'ay pas le sentement De bien descrire proprement Trestoutes ses condicions Plainnes de grans afflictions, Mais son corps et son estatute Est de trop orrible faiture (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). [P. C.]

DESPITABLE, adj. (dépitable)

[T-L : *despitabile* ; GD : *despitabile* ; FEW III, 54b : *despectus*]

A. - "Méprisable" : ...ceulz qui rien ne valent et sont gent *despitabile* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 366). [aussi p.419 (39)] ...il convient mettre une autre cause de corruption. Et est ceste : que plusieurs telz roys sunt faiz de legier contemptibles et *despitables*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 241). Contemptibilis (...) : *despitabile* (Aalma R., c.1380, 84).

Rem. GD III, 630c (ex. d'a.fr. et gloss.).

B. - "Qui méprise, qui pousse au mépris" : ...car posons que une creature fust toute parfaicte, si ne souffrirroit point la *despiteable*

envie qui se fiche ou cuer humain que la personne fust au gré de tous ne amee de chascun. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 62).

- [D'une pers.] *Despitable* à qqc. "Qui ne tient pas compte de qqc., qui refuse d'obéir à (un ordre donné par une autorité)": ...*despitable* au commandement, le dit Saudry en fu condempné ou dit parlement en XX livres; et ledit Hugues, qui se fist garant, fu condempné en LXV livres d'amende pour cause de la desobeissance. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 116). [R. M.]

DESPITER, verbe (dépiter)

[T-L : *despitier* ; GD : *despiter* ; AND : *despiter* ; FEW III, 54b : *despectus* ; TLF VI, 1155b : *dépiter*]

A. - [Sens actif ; correspond *despit* I A]

1. [Idée de mépris] *Despiter qqn/qqc.*

a) *Despiter qqn*. "Traiter qqn avec dédain, mépriser qqn" : Le commandement donc de discipline est humilité, de laquelle espécialment trois enseignemens appartiennent a la lechon, asscavoir qu'il ne repute aucune science ou escripture vile, qu'il pas n'ait honte d'apprendre de chascun et, quant il ara acquis sapience, qu'il ne *despite* les aultres. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 44). Et se ma dame en mon mal se delite, Ou se Dangiers, qui me het et *despite*, Pour moy grever, li enorte ou endite Qu'elle me tue... (MACH., F. am., c.1361, 159). Item, soustenir celui qui est injurieux et fait injures et *despite* ses familiers, c'est condicion miserable et servile. (ORESME, E.A., c.1370, 261). Amis, qui ore es *despité* Et qui n'as de nullui confort, Ne te laments plus si fort. (Mir. fille roy, c.1379, 107). Mais quant Agar vit et sceut qu'elle avoit conceu de Abraham, elle *despita* sa dame et se portoit grossement contre elle. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 60). A ceste fable devroient les jeunes du temps present prendre exemple, qui ne ont ou pou ou riens de reverence envers les anciens, ains les *despitent* et se mocquent d'eulx et de leurs prudens enseignemens. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 230). ...celui qui *despite* chascun ja n'aura secours de neiz un. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 218).

- *Despiter qqn comme* + attribut. "Marquer du mépris à qqn en le traitant de" : ...et là despescèrent et dessirèrent leurs croix et enseignes qu'ilz portoient du roy Charles dessusdit, en *despitant* à haulte voix ceulx de là qu'il leur avoit envoyez, comme faulx parjures. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 137).

- [Dans le langage courtois, de la femme aimée] "Rejeter, dédaigner (un amoureux)" : Mais Amours ha en moy planté Si grant plenté De loiauté Que fausseté Ne feray ; car, se Diex me saut, Se *despité* M'a sans pitié, Tost respité M'ara ; mais qu'elle me consaut. (MACH., Les lays, 1377, 287). Las ! resgarde com longuement J'ai languï dolereusement En dueil, en tristece, en tourment, Et que toudis m'a *despité* Ma dame que j'aim loyaument, Et comment j'ay tout humblement Enduré sans aligement Et sans nul samblant d'amisté. (MACH., Les lays, 1377, 310).

- *Se despiter*. "Se considérer comme n'étant rien (au regard de la mort)" : Afin que tu ne soies orgueilleux, remembre toy que tu morras, regarde dont tu viens te [l. et] ou tu vas, si te *despiteras*. (LA SALE, J.S., 1456, 18).

b) *Depiter qqc.*

- "Mépriser, dédaigner qqc. (qui devrait être respecté ou recherché)" : Il [celui qui a commerce avec des vieilles femmes] se submet, quoy que tu dices, Au prince de trestous les vices, Et Dieu si lui demandera, Quant temps et lieu si en sera, Car il *despite* sa

nature, De generacion n'a cure (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 20). Et pour ce t'enseigne que tu Aies cuer vray, tant com vivras, Car grant joie et gloire en avras ; Et loiauté ja ne *despite*, Se sa jus n'en as la merite, Qu'elle ne puet estre perdue Qu'a cent doubles ne soit rendue. (MACH., R. Fort., c.1341, 103). Pour che est il dit es Proverbes ou .XXIIIe. chapitre : «Ne parle pas es oïes des non sages car il *despitent* la doctrine de ta parole». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 73). Bien doit estre villains tenuz Qui escript ne dit de sa bouche Laidure de femme ou reprouche, Car il ordoie sa maison : Pour ce n'est pas homs de raison Qui *despite* ou a *despité* Le lieu ou il a habité Par .IX. mois, en femme par grace (DESCH., M.M., c.1385-1403, 294). ...homme est justisié : quant il passe terme qui lui est mis à faire ce qu'il doit, quant il *despite* justice et quant il fait [tort] à autrui. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 105). Il fait vaines choses, par quoy il *despite* les ordenees choses, les prouffitables choses, les necessaires choses. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 75).

- En partic. "Renier, rejeter, outrager (la foi, une croyance)" : Caïphes, vez ci le traïte Qui toute nostre loy *despite* Et dit qu'elle est fausse et malvaise. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 151). Dont li vient ceste auctorité, Qu'il nous tient en si grant vilté ? Doit il avoir seur nous maistrie, Avantage ne signourie ? En tous cas nostre foy *despite*, Eu monde n'a si bon hermite Qui ne se deüst mieus offrir A mort que tel chose souffrir. (MACH., P. Alex., p.1369, 125). Bien vueult [Joseph d'Arimathie] nostre loy *despiter* Quand il a veu excecuer Cest homme cy par malice et mourir par vraye justice, Au gibet de la croix pendant, L'a voulu estre despendant Et sans nous evocquer au faire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 371).

- "Dédaigner, mépriser qqc. (qui ne semble pas devoir mériter le respect)" : ...il vous convient *Despiter* et tout mettre au nient Ce monde, et vous de li retraire (Mir. emp. Julien, 1351, 213). Et Cathon dist : «Cilz ne crient pas la mort, qui scet la vie *despiter*». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 350). En après le sage doit pourveir les biens a venir pour deulx raissons, asscavoir affin qu'il les quiere soigneusement de tout son estude et de tout son desir, et que au regart d'iceulx il *despite* les biens presens, selonc le dit de saint Gregoire : «Aprés le goust de l'esperit toute char saveure mal», c'est a dire volupté charnele. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 353). Congnoistre le monde est entendre Que chascuns le fuie et *despite* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 206). Mais assouvye Sa fureur ne fut mye, Car vraye amye De Dieu fut Theospite Qui lors *despite* Ceste fureur despite (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 203). ...car qui bien les estudieroit [des livres], la joye mondaine, qui legierement trespasse, *despiteroit*, et les très grans biens de paradiz pardurables de tout son cuer desireroit. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 127). Sy prit tel dueil ledit maistre Roland que, en *despitant* sa vie, se quéroit à défaire et à perdre l'âme et le corps. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 191). C'est vertueuse operation que tu *despites* les basses choses qui pendent en fortune et qui n'ont point de duree. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 175).

- "Ne pas faire attention à qqc., juger qqc. peu important, sous-estimer l'importance de qqc." : Sincopiz en nulle maniere ne doibt estre *despitee* ou negligee car elle est voye a la mort et est dicte envers tous petite mort. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1).

2. [Idée de défi, d'outrage]

a) *Despiter qqn/qqc*

- "Défier, braver qqc." : Je *despite* la generacion Qui en ce poinct m'a faict infortuné. (LA VIGNE, S.M., 1496, 373).

- En partic.

. "Défier, braver, blasphémer (un être céleste, une divinité...)" : Et Cristine fut de roial lignie Qui les faulx dieux des paiens *despita* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 115). ...et en jouant juroyent [des seigneurs] et *despitoyent* Dieu et les benoitz sains (JUV. URS., T. rever., 1433, 76). ...que nostre juge s'avance De faire serchier par tous lieux Ces crestiens, qui tous noz dieux *Despitent* et tiengnent a despris (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 69). Haa, traistre, qui t'a esmeu Ne mis en telle outrecuidance, Quant les dieux qui t'ont soustenu *Despites*...? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 171). Je regnye Amours et *despite* Et deffie a feu et a sang. Mort par elles me precepict, Et ne leur en chault pas d'un blanc. Ma vielle ay mis soubz le banc, Amans ne suivray ja maiz ; Se jadiz je fuz de leur renc, Je declaire que n'en suis maiz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 69). Encores de ce non comptent Le pere [juif] le meit dens ung four [son fils qui a assisté à un office catholique] Tout ardent, en Dieu *despitant* Et l'y fait tenir pres d'ung jour. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 129). LE JUIF. Je suis en point, Sans gaige ne le feray point [vous prêter de l'argent]. LE CRESTIEN. Gaige n'ay que saint Nicolas, Que vous baillera, en ce cas, Par serment fait sur son hostel. LE JUIF. Je prendrai bien ung gaige tel. Saint Nicolas est mon amy Et me firay tres bien en luy. Mais je voy les crestiens parjures A vostre Jesus faire injures En le maulgreant, *despitant*. Parquoy, je ne m'y fie pas tant. Je vous dy la cause pour quoy : Car n'y a loyalté ne foy. Plusieurs crestiens voy jurer Leur Dieu, mais aussi parjurer (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 89). [Titre] COLIN qui loue et *despite* Dieu en ung moment à cause de sa femme (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 125).

. "Défier, blasphémer (un objet, un élément religieux)" : Mais, s'il eust pleu a Dieu que vous feussiez venu deux jours plus tost, vous eussiez trouvé monseigneur mon pere en vie, que le roy Selodus a mis mort, et puis a fait ardoir le corps, pour plus *despiter* la foy catholique. (ARRAS, c.1392-1393, 186). O Francoys, Francoys, vous avés par une damnee et aconstumee blapheme *despité* le nom de celui a qui tout genoil se doit flechir, et il vous a par l'usance de sa justice mis en blasme et en reprouche de nations, et fait ploier voz corps et encliner voz testes devant vos ennemis. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 74). J'ay *despité* et renoyé Leurs crucifis et leurs maroles Et si me suis esbanoyé A danser des dieux les caroles. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 69).

- "Offenser, outrager, insulter qqn" : Et porte honneur a toutes femmes, Soient damoiselles ou dames, Grandes, moiennes ou petites ; Garde que nulles n'en *despites*, Car plus d'onheur te porteras Qu'a elles, quant tu le feras. (MACH., C. ami, 1357, 124). Dont il fist mal et villenie, Qu'à fil de roy on ne doit mie Dire pour chose si petite, Chose de quoy on le *despite*. (MACH., P. Alex., p.1369, 256). En sa presence le vallet, Qui po savoit et po valet, De dire outrage et villenie Au conte de Triple en Surie, Qui fils dou roy de Chypre estoit, Et telement le *despitoit*. (MACH., P. Alex., p.1369, 258). ...comme Anhoine li *despitast* [à Auguste] une foiz son linage de par sa mere en disant qu'il estoit de ceulz d'Affre et filz d'un boulangier, il porta tout tres paciaument en riant et li donna sa suer en mariage (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 244). ...se tu ne viens a Paris, Charles viendrat cy a cent milz hommes, sy seras escorchiez ! - Roy des Danois, dist il, par vous suys *despiteit* ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 212). Sire [Jésus], quel mal puet il avoir Se de noz espees petites Nous frappons sur ces satalites Qui ainsi vous sont *despitans* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 253). Nul n'est parfait

sinon le dieu des dieux, Qui pour nous fut durement *despité* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 534).

. "Harceler, tourmenter qqn" : Quant leur deffensé [des amoureux] est petite, Desirs les assaut et *despite* Et les fait a martire offrir, Si n'ont confort fors de souffrir. (MACH., Voir, 1364, 330). ...Fortune, qui trop *despite*, Het, honnit, destruit et deçoit Tous ceulz qu'en sa grace reçoit (MACH., Voir, 1364, 716). Ainsi s'acquicte Mon triste cuer que Mort *despite*. (CHART., L. Dames, 1416, 229).

b) (Se) *despiter*

- *Despiter de qqc.* "Se révolter à propos de qqc" : Et si de ce voit aucun *despiter*, L'un pendre fait, l'autre decapiter. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 131).

- *Se despiter contre qqn.* "Se révolter contre qqn" : Incontinent par grant solemnité, En rabaissant leur temeraireté Et leur vouloir de soubdaine chaleur Dont ilz s'estoyent contre luy *despité* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 208).

B. - [Sens passif] "Être pris de ressentiment, de colère contre qqn"

1. [D'une chose] *Despiter qqn.* "Susciter l'irritation, l'exaspération de qqn" : NATHAN. Son nom [de Jésus] tant fourment nous *despite* Que n'en pouons oïr parler. JUDAS. Tantost l'arez beau reparler : En voz poins le vous livreray. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 252).

2. *Se despiter à/contre qqn.* "Se mettre en colère contre qqn" : AFFRICQUEE. Si fault qu'a vous je me *despite*, Je vous mettray tout en beau point. (P. Jouh. D.R., a.1488, 36).

- *Se despiter de/contre qqc.* "S'irriter, se mettre en colère pour qqc., à propos de qqc." : Espoir me fuyt, Deuil me conduyt, Je *despite* contre secours. Le jour m'est nuyst, Joye me nuyst, Repos ne me sont que labours. (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 129). Sy se *despita* le comte de Charolois durement de sa parole du matin [de ne pas poursuivre les agitateurs], laquelle toutesfois n'osoit enfrendre ; et se crucifia de quoy il les falloir laisser aller sans combattre et de quoy il ne seroit jamais après sans regret (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 325). Qui que s'en irrite, Courrouce ou *despite*, Vous serés poursuite O nostre conduite D'accomplir le vouloir des dieux. (Cene dieux, c.1492, 131).

- Empl. abs. : Homme ne peut a la mort contredire, Riens ne nous vault *despiter* ne mauldire (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 9). GESTAS (mauvais larron). Je ne crains ne Dieu ne le dyable Ne homme, tant soit espoventable, Quant je me *despite* une foy. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 149).

- *Estre despité vers qqn.* "Avoir du ressentiment contre qqn" : Je n'entens point ceste raison, Je loge bien en ma maison Pour une nuit tant seulement, Ergo, il s'ensuit clerement S'aucun est vers moy *despité* Que je seray demain cité En mettant ung peu de papier Soubz la porte, c'est beau mestier. (Sots gard., a.1488, 108).

- *Estre despité de qqc.* : J'en suis si *despitee* Que creveray, se Ire ne se desbonde. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 6). [P. C.]

DESPITEUR, subst. masc. (dépiteur)

[T-L : *despitëor* ; FEW III, 54b : *despectus*]

Despiter de qqc. "Celui qui méprise qqc." : En cel livre veras mout de bielles matères Et mout de biaux exemples : si seras *despitères* De cel siècle malvais qui des armes est lères. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 177). Si doncques ung prince, soubz ceste inscription, mue les monnoies en poix ou en composition, il est veu ostensiblement estre menteur, commectre parjurement et porter tesmoingnaige faulx ; et encores est

prévaricateur et *deppiteur* de celluy legal commandement de Dieu (ORESME, Monnoies W., c.1365, XLII). ...*despiteurs* du jugement divin (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 107).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L II, 1701. *Crainte amour. et beat. cel.*, 1457, ds GD II, 631a. [R. M.]

DESPITEUSEMENT, adv. (dépitéusement)

[T-L : *despitous* (*despitousement*) ; GD : *despiteusement* ; AND : *despitousement* ; *FEW III, 54b : *despectus*]

A. - [Sens actif] "Avec dédain, arrogance" : Car Dangiers orgueilleusement Respont et *despiteusement* Tout premiers que celle requête N'est bonne, belle, ne honneste, Eins est outrages et folie (MACH., D. verg., a.1340, 40).

1. "Avec insolence" : Monseigneur mon pere et madame ma mere ay par mon ire courrouciez et *despiteusement* a eulx parlé ; et par yre les ay par mal regardez et desiré la fin de leurs jours. Aux povres ay moult *despiteusement* parlé, et par mon ire les ay appelé truans. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 28).

- [Avec une idée d'abondance] "Copieusement" : Et la dicte artillerie, bien afutee et mise en estat qu'il appartenoit, fut tellement et *despiteusement* bastue, que tous ceulx qui estoient dedens, ou la pluspart, furent contrains d'eulx enfouyr et quitter la place (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252).

. [Détermine un autre adv.] "Très" : Car quant se vint a passer par la rue ou estoit le roy et les seigneurs, ilz aguillonnerent si aigrement les dictz beufz qu'il sembloit que tous les dyables les deussent emporter, et tirerent si *despiteusement* droicement vis a vis du logis ou estoit le roy, que le dict maistre varlet tumba si grant sault qu'il se cuida rompre les bras et les jambes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 302).

2. "Avec colère" : Dont y vint l'empereur et regarda, si aperceut bien qu'il estoit moult amenuisez et avalez, lors fu si courcié, avecques l'ire qu'il avoit de ses hommes qui estoient occiz, que par un pou qu'il n'erraga, et lui tressua tout le corps de maltalent, et prinst a menacier et a jurer moult *despiteusement*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 384). D'un regart fier et orgueilleux La regarda de ses deux yeulx, Et quant il ot un pou pensé, De folie s'est pourpensé. Lors parla *despiteusement* Et dist devant touz haultement : "Haä, serpente, ta lignie Ne fera ja bien en sa vie !..." (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 237). JACOB. Mère, l'invencion est bonne Pour représenter la personne De Esaü a l'atouchement [Il est question d'envelopper les mains de Jacob de peau de chevreau pour faire croire à son père Isaac qu'il est en face d'Esaü], La voix en rien n'y consonne, Par quoy j'ay peur qu'il ne soupçonne Qu'on le fait par desprisement, Par tant qu'il ne voit nullement, Et que pour ce despitement Dessus moy malediction Ne getast *despiteusement*, Et que j'eusse maudissement En lieu de benediction. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 153). Adont se tinst Huon comme pour asseuré d'estre ainsi ou plus villainement jugié a morir. Salhadin le regarda lors non mie *despiteusement*, car ja estoit son ire comme passee puisque mors estoit le Bastard de Buillon. (Saladin C., c.1465-1468, 63). Jadiz un anneau d'or portoit en soy enchassé une precieuse et riche emeraude. Pour quoy pluseurs nobles hommes la regardoient convoiteusement. Advint une foiz que l'anneau moult *despiteusement* parla a l'esmeraude et dist : "Desja par long temps as demouré et esté en moy et en ma stacion et oncques pour ce ne m'en donnas pris ne loyer..." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 108).

B. - [Sens passif]

1. "Cruellement, impitoyablement" : ...tu [la mort] n'avoyes point jurisdiction Sur elle en riens, ne de correction, Et touteffoiz ton execucion Y as faicte tres *despiteusement* Et m'as tolu tout mon avancement (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 59). Or estoit messire Jehan de Luxembourg avec aucuns des seigneurs à Aussy, accueilli d'un troupeau de dauphinois qui le congnoissoient, et ne chassoient que à luy faire très-mauvaise compagnie, pour ce que fellement et *despiteusement* se revengeoit. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 267).

2. "Impétueusement" : A ces paroulles fist bruyre son cheval et court sur les François si *despiteusement* que celluy qu'il attaint il met a mort. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 166). [P. C.]

DESPITEUX, adj. (dépitéux)

[T-L : *despitous* ; GD : *despiteux* ; AND : *despitous* ; FEW III, 54b : *despectus* ; TLF VI, 1156a : *dépitéux*]

A. - [Sens actif] "Qui dépîte, qui suscite le dépit"

1. [D'une personne, d'un aspect de la personne, d'une allégorie]

a) "Méprisant, arrogant, hautain insolent" : Car tel est humbles en tristesse Qui est *despiteux* en liesse ; Et tel est en léesse doulx Qui en tristesse est moult escoux (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 8). Escuiers gracieus, Cilz chevaliers est bien tous li plus orgueilleux Qui onques saint espée, et li plus *despiteux*. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 119). Ernault est cy venus, ung orgueilleux garçons, Moult fel et *despiteux* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 43). Et pour ce semble il a aucuns que les magnanimes soient despiséurs ou *despiteux*. (ORESME, E.A., c.1370, 251). En ceste maniere parle saint Paul, qui dit que les temps perilleus vendront et seront gent qui ameront eulz meïsmes convoiteus, orgueilleus, *despiteux*, etc. (ORESME, E.A.C., c.1370, 477). Dont salent avant li varlet, Qui furent fel et *despiteux* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 149). Et cilz qui ne l'oit ne entent, ne lui respond mot. Et celle, comme courroucie, lui redist autre foiz : Comment, dist-elle, sire musars, estes vous si *despiteux* que vous ne me daigniez respondre ? Et cilz ne lui respond mot : Par foy, dist-elle, je croy que cilz jeunes homs dort sur son cheval, ou il est sours et muet. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Et tant bien se trouva en la grace du roy par sa bonne conduite que les aucuns en eurent envye, et entre les autres il y eut deux chevaliers de nature *despiteux* et superbes (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 334). Laissons le moustier ou il est, Parlons de chose plus plaisante ; Ceste matiere a tous ne plect, Ennuieuse est et desplaisante. Povreté, chagrine, doulente, Tousjours, *despiteuse* et rebelle, Dit quelque parolle cuisante ; S'elle n'ose, si le pense elle. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 40). ...Mosnier estoit homme *despiteux* et injurieux plus que autre du país (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 34).

- *Despiteux contre Dieu*. "Insolent, désinvolte envers Dieu" : ...lez Ronmains sont ceulx qui sont contre Dieu *despiteux*, et es choses saintes presumptue[u]x ; (...) pour demander tres devergondés, pour reffuser tres ahurtés ; pour avoir sont importuns, et juques a tant que ilz aient ne s'en tait nulz, et quant il ont, c'est sanz recognoissance (Songe verg. S., t.1, 1378, 331).

b) "Qui brave, qui défie, qui manifeste du refus"

- *Despiteux à + inf. subst.* "Qui se montre réticent à, qui refuse de" : ...Et au payer sont *despiteux* ; Quant ilz acroient, ilz sont riches, Quant ilz payent, povres et siches. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 4). Aucuns si veullent faire entendre Que le poul si se laisse prendre, Et c'est la puce qui sautelle Et c'est le poul qui se

cordelle Qui au prendre est si *despiteux*. (Serm. pou puce K., p.1475, 498).

c) "Dur, cruel, sans pitié" : Maint cuer pervers et *despiteux* Fait et a fait doulx devenir (Mir. st Val., c.1367, 131). As tu pour ce fait ceste chose Que tu ne soies pas ma femme ? Voir, tu en mourras a diffame, Par mon chief, *depiteuse* garce ! (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 16). Vers eulx estoit trop *depiteux*, Plain d'avarice et convoiteux (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 245). Ses regrais tant furent piteux Qu'il ne fust cuer si *despiteux* Qui a l'ouyr n'en eust pitié (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 129). Fut en oultre souffert regner dedans eulz en leur royaume espirituel ung tres felon et *despiteux* tirant qui se nomme Pechié originel, pour et en lieu de la bonne vertus et royne Justice originele. (GERS., Concept., 1401, 398). ...Fortune (...) me veult asommer de sa masse, Se vous n'estes de moy piteuse : Je la trouve si *despiteuse* Que je ne sçay pas que je face. (GARENC., Poésies N., 1407, 95). Se dame est a autrui piteuse Pour estre a soy mesmes crielle, Sa pitié devient *despiteuse* Et son amour hayne mortelle. (CHART., B. Dame, 1424, 355). Teste trop fumeuse, Rigour *despiteuse*, Bouche rioteuse Font les contredis En faiz et en dis. (CHART., B. Nobles, c.1424, 403). Se j'osoye dire ou songier Qu'onques dame fust *despiteuse*, Je seroye faulx mensongier Et ma parole injurieuse. (CHART., E. Dames, 1425, 368). Aies le cuer aïeux et *despiteux*, sy seras cremue et servie (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1090). Si desira moult de savoir quelle dame Tristan amoit, affin qu'en aucune magniere leur peult a tous deux porter deshonneur et desplaisir ; car elle avoit le cuer plain de moult *despiteuse* rage, pour ce que [il] l'avoit refusee quant elle par parolles couvertes c'estoit a luy presentee, come devant [est] dit. (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 99-100). Ung nouveau roy creerent Par *despiteux* volloir, Le viel en debouterent Et son legitime hoir (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 295).

- Empl. subst. [Dans le langage amoureux, à propos de Danger (allégorie représentant les obstacles à l'amour, le mari, un rival, les interdits sociaux...)]: Quant Amours celle gent assamble, Il s'accordent très tuit ensamble Que cils amans, loyaus veüs, Soit tost de merci pourveüs. Lors vient Dongiers li *despiteux*, Fel, desdaingneus et po piteus, Qui volentiers occist et tue Amans cui Amours esvertue... (MACH., D. Aler., a.1349, 323). ...se Dangier, le *despiteux*, Me nuit, je doy bien demander Comment pourra mon cuer durer. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 26).

- "Furieux, révolté, scandalisé" : "Et puis que tu le voeulx sçavoir, Je voeul toute ta terre avoir, Qu'elle soit a moy quittement..." Quant roy Nicolas l'entendy, A peu de despit ne fendy, Car *despiteux* forment estoit (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 108). Mes frères, approuchez vous tous Et venez voir la vitupère Et lacheté de nostre pére ; Dormant a son membre honteux Desouvert ; je suis *despiteux* De l'avoir en cest estat veu. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 249).

2. [D'une chose]

- "Cruel" : ROY AVENIR. Ha, Jupiter, pour quoy ne tramble Ton corps quant me voit en ta face, Quant il convenra que je face Justice dure et *despiteuse* de ta charongne maleureuse...? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 272).

- [De la souffrance, de la mort] : Mort felonnie et *despiteuse*, Fausse, desloyal, crueuse, Qui regnes sanz loy, Je me plaing a Dieu de toy, Car tu es trop perilleuse. (DESCH., Art dictier R., 1392, 281). O Mort tresorrible et hideuse, Qui a plusieurs es *despiteuse* Et pou piteuse, Sur mon corps vueilles tout estandre Ta puissance sans plus actendre Pour finer ma vie anieuse ! (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 144). J'apperçois bien la passion honteuse, La dure

mort, la peine *despiteuse* Qui s'apreste pour mon corps consommer (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 248). NOSTRE DAME. O griefve separacion, Des dolentes la plus piteuse ! O Mort terrible et *despiteuse*, Regarde en quel langueur je suis (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 346).

- [D'une parole]

. "Outrageant, injurieux" : Tel chief [de la statue, qui représente un chef de communauté] doit estre bien nomme [l. nommé] Chief d'or par droit et appelle [l. appelé], Mes qui le verroit esclatant A l'aviser et soi crevant, Qui amender ne se voudroit Et trop hautement sonneroit Par paroles *despiteuses* De desdaing et orgueilleuses, D'or estre dit pas ne devroit, Mes un rude metal par droit (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 244). Le dit debat se meut pour cause d'aucunes *despiteuses* et vilaines paroles Que le dit Engles dist sur les Flamens (Arch. Nord, 1403, B 6096, f° 4, IGLF). Pluseurs reprouches et pluseurs parouilles *despiteuses* se dirent l'un a l'autre, et mesmement Olivier a Fyrebres, tant a cause de nostre foy comme de pluseurs aultres choses. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 55).

. "Sacrilège, blasphématoire" : Hannin Roen, varlet du mestier dez tisserans, fut jugiet d'amener à quatre hueres après diner par le conte des ribaus, loiet d'une corde, de le prison jusques au pond d'Elverdinghe et d'ycelli pond jeter en l'Yppre, et fu jeté dedens et, avec ce, fu bannis 2 ans hors le pays de Flandres, sour le gibet, pour horriblez *despiteusez* parolez et villaines maudissons qu'il parla et maudit envers Nostre-Seigneur Jhesu-Crist (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1390, 801). Item, unes lettres en romans d'un estatut et deffence faicte sur ceulx qui en la franchise de ceulx de Liege feroient vilain service ou diroient paroles *despiteuses* de Dieu ou de sa mere (Arch. Nord, c.1400, B 146, 5e cahier, f° 15, IGLF). Sathan, gette icy ton regard Plus tresperçant qu'un basilicque Et, en orrible rethorique Ornee de termes mortelz, Nous chante en motéz *despiteux* La maniere de ta besoingne (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 100).

- [D'une action] "Injuste, affreux" : Moult bien absoldre te vouloie ; Mais saches que je ne pourroie, Tant as fait euvre *despiteuse*. (Mir. parr., 1356, 26).

B. - [Sens passif] "Qui est dépité, qui est pitoyable"

1. [D'une personne, d'une divinité] "Pitoyable, lamentable" : Pour me tromper faictes le marmiteux, Il ne fault point clocher devant boiteux (...). Point ne vous fault faire le *despiteux* (Ph. de BOULAINVILLIER. In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 427). Vous les avez priéz en vain [les faux dieux]. Il le fault, ilz sont *despiteux*. Cestuy cy est bien marmiteux, Le deable les a tous raviz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 346).

- "Qui éprouve du ressentiment" : Ainsi me tenoit Folle Amour Et me pourmenoit nuit et jour, Huy content, demain *despiteux*, Ung jour marry, l'autre joieux (Abuzé D., c.1450-1470, 67). Quand le jour fut venu, nostre gouge, toute melencolieuse, pensive et *despiteuse*, car point n'avoit trouvé ce qu'elle cuidoit, appella sa chambriere [La nuit n'a pas apporté à une femme les satisfactions qu'elle en espérait] (C.N.N., c.1456-1467, 410).

2. [D'une chose] "Pitoyable" : JUDAS. ...Haulte tour de Desesperance, Batilliee de criz piteux, Couverte de pleurs *despiteux*, Enclose de mur pardurable (...) Actens moy, terrible manoir ["l'enfer"] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 293). Il le fault despoillier tout nu. J'entens bien vostre maladie. Ça, villain, Jupin vous maudie ! Faictes vous cy le marmiteux ? Vostre paillart corps *despiteux* Sera maintenant refformé. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 303). [P. C.]

DESPLACER, verbe (déplacer)

[GDC : *desplacier* ; FEW IX, 40 : *platea* ; TLF VI, 1157a : *déplacer*]

I. - Empl. trans.

A. - *Desplacer qqc.* "Ôter une chose de la place qu'elle occupe pour la mettre à une autre place (en partic. dans un dessein de vente ou d'acquisition)" : Et par leur force et puissance desordonnée, et contre le gré et volenté dudit exposant et d'un nommé Colin Chaumart, qui aussi a droit en ycellui champ, eussent jà cueilli certaine grant partie d'icellui blé et jà *desplacé* d'icellui champ plusieurs gerbes, sans aucunement avoir appelé les seigneurs feodaux en quel terrage ycellui champ est assis, pour venir veoir terrager le dit blé, pour en prendre, choisir et accepter tout tel droit qu'il leur en appartenait (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 114). ...ladicte suppliante se doute que (...) on ne lui veuille yceulx biens *desplacer* ou faire vendre à nostre prouffit (Ch. VI, D., t.2, 1418, 129). ...que les utensiles d'ostel (...) ne feussent *desplacés* jusques ad ce que il y eust nouvel pasteur (JUV. URS., Nescio, 1445, 538).

Rem. Doc.1404 ds TLF.

B. - *Desplacer* une armée. "Faire quitter la place, faire décamper" : Et tantost *desplacèrent* les batailles et chevauchèrent dilliganment en tirant vers une église forte nommée Patay en Beausse, et là furent trouvez et aconçuz iceulx Angloiz qui s'en alloient à pié et à cheval [Ou empl. intrans., *batailles* étant alors sujet ?] (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 86).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Changer de place" : Ho, ho ! bon gré saint Nicolas, Par la foy de moy, je suis las, Il me fault seoir, nul ne *desplace*. (Sots mal., c.1480, 77). Bon Temps, avant que je *desplace*, Est remis en point sans debat, Jesus qui les pechez rabat Vueille preserver de souffrance Et tenir en joyeux esbat Le noble royaume de France. (Sots, c.1480-1500, 280). Seigneurs et dames, prenez place Et chascun pence a son affaire, Sans que personne se *desplace* (LA VIGNE, S.M., 1496, 514).

- "Quitter un lieu, s'en aller" : ...ains que je *desplace* Ne vous aussi, parler vueil face a face Avecques vous (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 1675, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 487). Il est ceson [saison "temps"] que l'on *desplace*. Le sejournez rien ne nous fait. (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 2171, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 487).

- *Desplacer de qq. part.* "Se retirer de qq. part" : Car Droit veult que nous le gagnons Et que du monde il se *desplace*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 114).

- [D'une armée, d'un chef militaire...] "Quitter la place, décamper" : Et tant estoient yceulx de grant volenté contre noz gens que trop envis se *desplassoient* (Bouciquaut L., 1406-1409, 247). Et le dimenche ensuivant [22 septembre], au point du jour, les dessusdiz ennemis vindrent faire ung resveil devant ladicte ville, du costé de ladicte porte Saint-Anthoine, et vindrent bien grant nombre jusques audit Saint-Anthoine des Champs. Et, pour les faire *desplacer*, leur furent gectez d'icelle ville plusieurs traiz de canons, serpentines et autre artillerie d'icelle porte Saint-Anthoine et de ladicte Bastide, et autre chose n'y fut fait. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 110). Au nom Dieu, c'est ma volenté De tenir icy siege clos. Et demain en ma liberté, Assaillir bouloart et tours, Que de moy n'auront nul repoux Tant que soyent leans en place ; Les auray et y morront tous Avant que james j'en *desplace*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 458). [R. M.]

DEPLAINDEUR, subst. masc. (déplaineur)

[FEW IX, 17a : *plangere*]

Région. (Wallonie) "Celui qui forme une plainte en justice" : ...Nequident, il est trop bien voir Que, del matien jusque à soir, Ons les faisoit sovent attendre Pour escuteir et entendre Chescun por li, por demandeir Et sour plaintes raison doneir (Et chescun sour son seriment) S'il avoient ne oir ne argent Pris de ces *deplaineours* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 703). [R. M.]

DEPLAINDRE, verbe (déplandre)

[T-L : *deplandre* ; GD : *deplandre/deplaignant* ; AND : *depleindre* ; DÉCT : *deplandre* ; FEW IX, 16b, 17a : *plangere*]

A. - Empl. pronom. "Se plaindre (de qqn)" : Quant li ovriers orent de che entendemens [des menaces de mort du conte contre eux], Al esvesque vinrent, de conte sont *deplens* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 474). Pardonnez moy se me complains, Pas n'ay cause de moy *deplandre* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 101). C'est li traitiet et accort que nos les XVI eslus et deputeis, assavoir VIII de part monsangneur de Liege, et VIII de part la citeit, avons traitiet et acordeit sour les poins et artycles, dont monsangneur soy *deplaindoit* des maistres de ladicte citeit, et qu'ilh avoit oultre donneit par escript. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 21).

- En partic. "Former une plainte en justice" : ...fay savoir à tous que comme je me fusse *déplains* par le loy de mes hommes de fief d'un bonnier de tière u environ... (Cartul. Flines H., t.2, 1333, 556).

B. - Empl. trans.

1. [D'une pers.] *Deplandre que.* "Protester que, se plaindre que" : ...et depuis ladite damoiselle se soit traite par devers nous, en *deplaignant* que elle n'estoit mie souffisaument administrée et que ses estas desiroit plus grant administration (Trés. Reth. L., t.4, 1331, 178).

2. [D'une chose] *Deplandre qqn.* "Susciter les plaintes de qqn" : [Ysengrin se plaint au Roi de Renart] Maint mal m'a fait, mais c'est du pis Que il m'a ma femme honnye ; Il n'est ja tel qu'il le desdie. De ceste dolour monlt me doeul (...). Pluseurs fois m'a il fait anuy, Mais il n'en touche nul a cestuy ["aucun des maux qu'il m'a faits n'est aussi grave que celui-ci"], Car trop me *desplaint* et meschiet. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 37). [R. M.]

DEPLAINT, subst. masc. (déplaint)

[T-L : *deplaint* ; GD : *deplaint* ; FEW IX, 16b, 17a : *plangere*]

Région. (Wallonie) (Synon. de *deplainte*) : ...et pour chou que lidis bonniers de tière estoit tenus de mi ou en descendant de mi, et que on n'avoit mie appiéllé, si comme je estoie enfourmés, audit lais faire mi ne mes devanchiers, je en fis ledit *déplaint* (Cartul. Flines H., t.2, 1333, 556). [R. M.]

DEPLAINT, subst. fém. (déplainte)

[T-L : *deplainte* ; GD : *deplainte* ; FEW IX, 16b, 17a : *plangere*]

Région. (Wallonie) "Plainte" : ...en arrest avoient esteit mijs a le *deplainte* des lombars (Rég. jur. Belg. B., 1385, 385). Item, unes lettres faisant mention de certaines *deplaintes* que le dit conte de Loz, les chevaliers, escuiers et plusieurs autres (...) faisoient des griefs que le dit esvesque avoit fais et faisoit a plusieurs d'eulx. (Arch. Nord, 1400, B 834, n° 18406, f° 7, IGLF). ...les griefs et horribles

deplantes, remontrances et fame publique qui soy faisoient sour et en le personne de Waltier Datin... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 326). [R. M.]

DESPLAIRE, verbe (déplaie)

[T-L : *desplaie* ; GDC : *desplaie* ; AND : *desplere* ; DÉCT : *desplaie* ; FEW IX, 3b : *placere* ; TLF VI, 1159a : *déplaie*]

A. - "Être désagréable à qqn, être source d'irritation, de mécontentement pour qqn"

1. [D'une chose]

a) *Desplaie à qqn* : Car on doit sa dame doubter, Et li de courrous eschever, N'on ne li doit dire ne faire Chose qui li puisse *desplaie*. (MACH., D. verg., a.1340, 51). ...s'il eüst longuement vescu (...) il eüst fait moult de biens en son temps, et luy *desplaisoit* grandement le scisme de l'Eglise, et bien le me dist (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 159). Et Gieffroy lui demande ou son pere est, et cil lui dist : Lassus, en cel hermitage, ou il en a VIJ. contremont celle falize, ou il estoit le IIIJe. Mais, monseigneur, huy mais ne pavez vous parler a lui. Mais demain, au matin, y parlerez vous. Par foy, dist Gieffroy, ce me *desplaist*. Mais puis qu'il fault qu'ainsi soit, il s'en fault passer. (ARRAS, c.1392-1393, 276). Et moy qui vueil ma seignourie En paix tenir, pour leur parler Avec eulz fault obtemperer, Descendant a l'opinïon D'autrui et a la moye non, Et de nostre fille ce faire Que rien plus ne me puet *desplaie* Ne faire au cuer plus de douleur. (Gris., 1395, 52). Et tous autres telz excez faire Qui peuent à Nature *desplaie*, Et, s'aucuns Maistres de Phisque Défense font, en leur pratique, De travail en ce temps entreprendre, Il est à savoir et entendre Qu'ilz l'entendent de superflue (LA HAYE, P. peste, 1426, 85). Et tous autres telz excez faire Qui peuent à Nature *desplaie*, Et, s'aucuns Maistres de Phisque Défense font, en leur pratique, De travail en ce temps entreprendre, Il est à savoir et entendre Qu'ilz l'entendent de superflue (LA HAYE, P. peste, 1426, 85). Si me tiennent pour excusé ceulx qui verront ceste presente espitre, se il y a chose qui leur *desplaie* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 277). Les gens du cappitaine et ses officiers prindrent le prisonnier, en disant qu'il estoit leur acquis ; sur quoy, le Jouvencel fut bien dolent ; car il n'eüst voulu faire chose qui eüst *despleu* au cappitaine, et aussy celluy à qui estoit le prisonnier estoit ung vaillant homme, et aussy de paour de faillir à faire justice juste. (BUEIL, II, 1461-1466, 9). Et davantaige la plus humayne et doulce parole d'homme que jamais fut estoit la sienne ; car je croy que jamais à homme ne dist chose qui luy deüst *desplaie*. (COMM., III, 1495-1498, 313).

- "Peser à qqn" : Riens ne me puet anuier ne *desplaie* Que je puisse pour ma dame endurer, Fors tant que loing de son plaisant viaire, Sans joie avoir, me convient demourer. (MACH., L. dames, 1377, 43). Ainsi tout bien cesseroit Et vivre nous *desplairoit* ; Et droit Chascun que mieulx ameroit Mort que douleurs telles. (CHART., L. Plais., c.1412, 152). Et queulx gens d'armes avons nous En la frontiere, se Dieu plaist ? Il me semble qu'ilz fuyent tous La guerrë ; elle leur *desplait* ! (CHART., D. Her., p.1415, 432). LE CHRESTIEN commence. (...) Quant je pense en ce tres dur affaire, Sans plus braire, me vouissee deffaie, Car contraire voy Malheur sur moy traire Et atraire sans estre soulassé. Las, sans soulas voy l'orrible viaire Se pourtraire, que point ne me peut plaire ! Dont ma vie me commence a *deplaie*, Considéré le cours du temps passé. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73).

- "Causer du chagrin à qqn" : ...toutesvoies lui *deplust* moult son trespas et complainoit durement sa mort, pour cause que fils estoit de son cousin germain le duc de Austrice, eslu empereur, et

pour cause aussi que grant dammage estoit de perdre un tel jeusne prince (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 383). La chouse luy doit bien *desplaie*, Car amere Est la mort d'un homme parfait (Pass. Auv., 1477, 109).

- Empl. abs.

. "Être désagréable" : Riens ne me puet annuier ne *desplaie* Que je puisse pour ma dame sentir, Quar la douçour de son tres dous viaire Fait doucement mes doulz maus adoucir (MACH., L. dames, 1377, 233).

. "Peser" : Nequedent on monstra bien depuis ens ou royaume que les deffiances *desplaisoient* et que on vouloit que il fust amendé, et que le duc de Guerles s'excusast des impetueuses parolles que en la deffiance estoient continues (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 229).

. "Susciter la désapprobation" : Car quant est de chose faite pour ignorance, quelconque elle soit, combien que elle ne *desplaie* pas après, si ne puet l'en pas dire que elle soit faite de volenté, puisque l'en ne le savoit et ainsi elle n'est pas volontaire. (ORESME, E.A., c.1370, 179).

b) Part. prés. en empl. adj.

- *Desplaisant à qqn*. "Qui mécontente, irrite qqn" : Et vous di que messires Bertrands de Claiequin fu durement courouchiés de la mort messire Selevestre Bude, son cousin, sus le pappe et les cardinaulx, et, se il eüst vesqui longuement, il leur eüst remonstré ou fait remonstrer que la mort de li li estoit *desplaisans*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 158). Et disoient que on leur avoit fait et porté grant damage en leurs terres, lesquels coses leur estoient *desplaisans* et à tous leurs amis, et s'en contrevengeroient, quant il poroient. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 173). Et dit le dit Gervaise qu'il creoit que ce soit par aucuns meffaiz secretez au monde et *desplaisans* a Dieu pourquoy il les punist si secretelement en ces miseres que nulz n'en a congnoissance fors lui. (ARRAS, c.1392-1393, 4). De ce ne vous vueil plus faire mencion, mais je vous supply a tous, se j'ay dit chose en ceste histoire qui vous soit ennuyeuse ou *desplaisant*, que vous m'en veulliez tenir pour excusé, et especialment a mon tres redoubté seigneur et a ma tres redoubtee dame, sa noble serour. (ARRAS, c.1392-1393, 311). Mais l'orgueil de ces habiz dessusdiz fait un aultre oultrage, certes moult *desplaisant* a dieu a qui y vise, c'est le harnois que, assez en y a font, quant sont aux compaignies, aux nopces ou aultres assemblees de femmes, d'aler l'une devant l'aultre. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 160). ...car c'est une chose moult *desplaisant* a Dieu, et pensés que par voz pechiez Dieu vous pugnist. (JUV. URS., T. rever., 1433, 80). Et quant le chevalier eust bien penssé a ces grans delis mondains, qui trestant estoient *desplaisans* a Jhesucrist Nostre Sauveur qui l'avoit de honneur tant bienheureuré (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 97). Nicodemus, je pressuppose Que nous ne facions nulle chose Que *desplaisante* soit a Dieu, De vouloir que ce corps reppose En terre qu'est si villain lieu ? (Pass. Auv., 1477, 259).

- "Qui n'est pas au goût de qqn" : Le roy de Castille estoit laid, et ses habillemens *desplaisans* aux François qui s'en mocquoient. (COMM., I, 1489-1491, 137).

- Empl. abs. "Désagréable, pénible" : ...l'esperit seuffre peine en songiant choses merencolieuses et *desplaisans* (Bouciquaut L., 1406-1409, 434). ...qui est cil ou celle, quelque grant qu'il soit, qui vanter se puist de passer sa vie ou sans diverses maladies, ou sans grant travail de corps et occupacion de pensée, ou sans aucune *desplaisant* subjection et soussy en quelque guise où il ait maintes amertumes et *desplaisans* ennus ? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 25). De tant plus que Dieu et Nature Ont fait plaisir d'amours plus

hault, Tant plus aspre en est la pointure Et plus *desplaisant* le deffault. (CHART., B. Dame, 1424, 342). Aussi qui a réplétion Et veult faire purgation D'umeurs grosses et *desplaisans*, Espesses, crues et pesans, Se peut baignier en eaue chaude, Sans mesprendre ne faire fraude, Avant son corps purifier (LA HAYE, P. peste, 1426, 86). En ceste dolente et triste pensee, qui tousjours se presente a mon cueur et m'accompagne au lever et au couchier, dont lez nuyx me sont longues, et ma vie ennuieuse, ay ja par long temps travaillé et foullé mon petit entendement, qui tant est surprins et environné de *desplaisans* frenesies, que je ne le puis exploicter a chose dont me vienge liesse ne confort. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 3). ...ainsi passa la sa *desplaisante* vye et y finant ses darrains jours. (LA SALE, Sale D., 1451, 257). Dont, par ce, le vray amoureux, tel que je dy, pour acquerir la tres desiree grace de sa tresbelle dame, toutes les acomplist et laisse ce tres *desplaisant* pechié d'avarice et se accompagne avec celle tresdoulce et tres amiable vertu de largesse, qui est amie de Dieu et honnoree du monde, et par ainsin est il sauvé. (LA SALE, J.S., 1456, 23).

- "Injuste, mauvais" : ...ces armes *desplaisantes* que voulez faire ne sont fondées sur aucune bonne querelle ne pour faire service à Dieu ne à homme, et l'envie que on y a ne vault riens ; car elle procede d'orgueil ou d'autre vice (BUEIL, II, 1461-1466, 104).

2. [D'une personne, d'un aspect de la personne]

a) *Desplaire à qqn.* "Contrarier, mécontenter, irriter qqn" : Sire, pour ce que ce prophete, Jehan baptiste, qu'en prison est, Ad moy et a ma mere *desplait*, En ce plat donnés moy sa teste ! (Pass. Auv., 1477, 96). Las, rumprey je mon jurement ? En riens ne vous vouldroye *desplaire*. (Pass. Auv., 1477, 96). Ledict monsr Charles craignoit *desplaire* audict duc de Bourgogne (COMM., I, 1489-1491, 170). ...et si fault changer mainte coustume et forme de vivre à telle mutation, car ce qui plaist à ung roy *desplaist* à l'autre. (COMM., III, 1495-1498, 300). Tousjours mon cueur vous complaira Nē en rien ne vous *desplaira* (LA VIGNE, S.M., 1496, 211).

- "Ne plus plaire à qqn, ne plus paraître assez beau à regarder" : Du tiers dist saint Ambrose, et recite aussi ses paroles saint Augustin ou livre de la Doctrine chrestienne : "Apréz surviennent les embrasemens dez vices aux fenmes lors que elles quierent diversez couleurs pour paindre leurs viairez, quant elles doubtent *desplaire* a leurs maris" (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 411).

- Empl. abs. : Si m'en dueil, Quant ne sueil Plaire, Ne fais que *desplaire*. Helas ! ce m'a mort. (MACH., Les lays, 1377, 318). ...et advient souvent que, par cuider complaire, on *desplait*. (BUEIL, I, 1461-1466, 48).

b) *Desplaisant*

- *Desplaisant de qqc.*

. "Mécontent, fâché de qqc." : Ladict dame Françoise, très *déplaisante* de tout son coeur de la cruelle occision et inhumaine mort ensuivie en la personne dudict fei monseigneur Gilles (Cartul. Laval B., t.5, 1350, 88). Dont les gens de justice du Conseil du Roy et de monseigneur de Bourgogne et les notables bourgeois de Paris furent moult courouciez et *desplaisans* de ladict commocion et de tout ce qui en estoit advenu (FAUQ., I, 1417-1420, 152). ...et estoit [le roi] tres doulant et *desplaisant* des manieres que il veoit tenir a aucuns qui estoient a l'environ de luy (JUV. URS., T. rever., 1433, 59). Noz amez et fealx, nous avons receu voz lettres faisans mencion des grans excès et dommaiges que dictes estre faiz es pays de beau frere de Bourgoigne par ceulx de Montbeliard et les gens du bastart d'Armignac dont, se ainsin est, sommes tres *desplaisans* et pour riens

ne le vouldrions souffrir (Ecorch. Ch. VII, T., 1438-1451, 31). ...tout le couvent en set tres *desplaisant* et couroucie (LA SALE, J.S., 1456, 285). Et ne fait pas à demander si le duc de Bourgoigne et le conte de Charrolois furent *desplaisans* de ceste male aventure, avec toute la chevalerie et communauté de l'armée (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 311). Ce qui fut faict, et en trouva assez et largement, et peut on legierement croire que les Anglois, anciens ennemis du royaume de France, ne furent pas *desplaisans* de l'inconvenient advenu (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 202). ...ce que ledit Mynault ne vult faire, disant qu'il estoit malade et ne pavoit aller audit voyage, dont ledit suppliant fut fort *desplaisant*. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 378). Une chose ont-ilz assez honneste, selon leur mauvaistié : car à la personne de leur prince ne toucheroient-ilz jamais, et les bourgeois et les notables sont très bonnes gens et très *desplaisans* de la follie du peuple. (COMM., I, 1489-1491, 119).

. "Affligé, malheureux de qqc." : Qui se doulousoit le plus fort ? Chascun y mettoit son effort, Chascun souhaitoit estre mort, Tant furent du cas *desplaisans*. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 201).

. "Qui regrette (d'avoir fait telle chose)" : Et il soit ainsi que puis nagaires lesdiz compaignons, mieulx advertiz que paravant n'ont esté et, comme il est vraysemblable, *desplaisans* de leur meffait (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1434, 273). "...que de vostre grâce il vous plaise me le pardonner et me recevoir en grâce et en mercy, car j'en suis *desplaisant* de tout mon coeur et jamais jour que je vive, plus ne m'aviendra." (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 293). Et, pour ce que injustement avoient tué Esope, furent moult *desplaisans* et en edifierent ung temple. (MACHO, Esope R., c.1480, 75).

- *Desplaisant de + inf.*

. "Fâché de" : Le prieur, *desplaisant* d'estre empesché a ce coup par cest yvroigne, respond... (C.N.N., c.1456-1467, 60). Et ay depuis entendu que le Souldan, les Roys et princes sarrazins furent moult *desplaisans* de l'avoir souffert, et fait à croire que loing sejour luy causoit prejudice. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 33).

. "Désolé de" : LA FILLE. Las, Pere et Mere, en verité *Desplaisant* suis amerement De vous veoir en tel povreté Encourir si treslonguement. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 10).

- *Desplaisant à qqn.* "Hostile à qqn, plein de ressentiment contre qqn" : Cils Jehans Lions fu si très bien dou conte qu'il aparut, car li contes l'ensonnia de faire ochire un homme en Gand, qui li estoit contraires et *desplaisans*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 160). ...Ainsin l'envieux tousjours art Du feu d'envie de toute part. Pour ce appert que *desplaisant* Est a Dieu et moult enviant. (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 547).

- *Desplaisant que/de ce que*

. "Contrarié, fâché de ce que" : Car elle luy dist qu'elle estoit trop *desplaisante* qu'il estoit si petitement founy de cela que vous savez, c'est asavoir du baston de quoy on plante les hommes, comme dit Bocace. (C.N.N., c.1456-1467, 471). Tous furent de l'opinion du viel cappitaine de Crathor et dirent au conte que force lui estoit de ainsin le faire, dont le conte fut bien *desplaisant* qu'il ne pavoit entreprendre aucune chose sur ses ennemis. Mais force luy estoit d'estre de la plus grant opinion. (BUEIL, II, 1461-1466, 3).

. "Qui regrette que" : "Beaux oncles, je vous amaine beau-frère de Charrolois, lequel est amèrement *desplaisant* de ce qu'il vous a courchié et s'en repent de tout son coeur..." (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 292). Et, pour ce qu'ilz n'avoient esté jamais en subjection, leur estoit grant charge de estre

en servitude, dont ilz furent dolent et *desplaisans* de ce qu'ilz avoient demandé roy. (MACHO, Esope R., c.1480, 94).

. "Peiné, affligé de ce que" : Et le damoiseil chevauchoit, mout *desplaisant* de ce qu'il ne trouvoit chevalier qui adoubier le peust. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 910). Comment le conte d'Artois fu *desplaisant* qu'il ne pooit avoir generacion de sa char, se party de son pais (Comte Artois S., c.1453-1467, 23).

- Empl. abs.

. "Mécontent, irrité, fâché" : ...et lors comme impatient et *desplaisant* rassembla gens comme devant et fist de rechief malx merueilleux. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 63). Madame, si trescourroucée et si *desplaisante* que plus ne povoit, demanda au musnier s'il n'avoit pas veu son dyamant. (C.N.N., c.1456-1467, 44). Madame, qui le vit en ce point et dangier, fut tres *desplaisante* et mal contente. (C.N.N., c.1456-1467, 280). Seigneurs, par tout Jherusalem On dit qu'estes fort *desplaisans* Et tristes, contre moy disans Que j'ay mespris et fait abus Au seveliment de Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 267).

. "Affligé, accablé" : Or la lisez S'il vous plaist, afin que disez De bouche, ou au moins escripsez, Laquele plus triste eslisez De quatre amantes, Dames belles, bonnes, savantes, Qui sont tristes et *desplaisantes* Et de leur debat requerantes Vostre sentence. (CHART., L. Dames, 1416, 303). Et en son aage de douze ans, Ses parens, matz et *desplaisans* En Jherusalem le perdirent (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136). S'elle fut dolente et *desplaisant[e]*, ja n'est n'est mestier d'en faire enqueste (C.N.N., c.1456-1467, 570). Et sans plus mot dire, combien qu'il avesprissoit fort, il s'en ala hors de la cité a l'adventure, tant *desplaisant* qu'il ne sçavoit que devenir. Quant les dames veyrent Jason ainsy departir tout seulet et considererent son maintien, elles dirent l'une a l'autre qu'il n'avoit pas le cuer au large. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 152). ...sa fille la royne Ysabel, vesve dudit feu roy Richard, laquelle il scentoit estre esseulee et bien *desplaisante* entre les mains de ceulz quy piteusement avoient fait murdrir son mary (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 53).

B. - Empl. impers.

1. Il *desplait* à qqn

a) [...de qqc./de qqn]

- "Être irrité, fâché à cause de qqc., ne pas être content de qqc." : Et ceulz qui ne dient onques aucune chose risible et avecques ce il sont molestés a ceulz qui les dient et leur en *desplaist*, telz sont appeléz agrestes et durs. (ORESME, E.A., c.1370, 270). Estat deust mener de conte (...) Et il n'est que robeur de gens, Dont il m'ennuie et me *deplaist*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 4). ...et celles [lettres closes] dudit evesque contenoient que ledit evesque ne oppressast en aucune maniere le pappe ou ledit mons. de Berry de vouloir avoir icelle arcevesché, et que s'il faisoit le contraire, il en *desplairoit* au roy. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 525). Et le chappleiz fu fiers et l'occision de une part et d'autre, car le roy d'Ausais ravigoure ses gens et rent grant cuer, et a son poindre fait grant dommage aux Poictevins. Anthoine apperceoit le dommage que le roy lui faisoit ; si lui en *despleut* moult. (ARRAS, c.1392-1393, 162). ...la capitaine messire Piere de Charcasonne i fu mors ; dont il en *desplaisi* grandement au conte de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 428). ...et lui dirent que aucuns de l'Université avoient mespris en son hostel, et leur en *desplaisoit*, et les puniroient (BAYE, I, 1400-1410, 106). Et le duc Baudouyn manda au Jouvencel que (...) il ne luy povoit pas acomplir pour ceste heure ce qu'il lui demandoit, dont bien luy *desplaisoit* (BUEIL, II, 1461-1466, 90). Toutesfois y vindrent de grans personnaiges, comme le duc de Bourbon, son frere

le cardinal de Bourbon, le conte de Saint Pol, connestable, qui en riens ne s'estoit meslé de ceste venue, mais luy en *desplaisoit*, car pour lors le cuer luy estoit creü et ne se trouvoit pas humble envers ledit duc comme autresfois, et pour ceste cause n'y avoit nulle amour entre les deux. (COMM., I, 1489-1491, 126). ...et y aida bien le duc, car il luy *desplaisoit* de ceste grand auctorité que le conte de Warvic avoit en Angleterre (COMM., I, 1489-1491, 193).

- "Regretter qqc." : ...et tu doys estre apris que pechié se oste pour dire a Dieu trois veritez. La premiere : j'ay pechié. La seconde : il m'en *desplaist*. La tierce : je m'en garderay et confesseray. (GERS., Déf., 1400, 230).

- [...de qqn] "Avoir de l'antipathie pour qqn" : Au vassal *despleut* du herault Dont il parle si haultement, Mais au vieillard petit [en] chault. (CHART., D. Her., p.1415, 424).

b) [...à/de + inf.]

- "Être chagriné de" : Le bon chevalier, a qui *desplaisoit* d'oyr telles nouvelles, demandoit s'il y avoit nul remede pour le garir. (C.N.N., c.1456-1467, 503).

- "Être vexé de" : "Vous dirés au roy que il ne luy *deplaie* de savoir mon nom. Car j'ay fait veu de ne le dire a nul. Mais dittes luy que je suis ung povvre chevalier de France qui cerche le monde comme chevalier errant..." (Belle Maguel. C., 1453, 6).

- "Supporter difficilement de" : ...nous sommes grevés (...) tellement que il nous ennuye et *desplaist* a vivre (JUV. URS., Loquar, 1440, 304).

- "Être ennuyé de" : Il me *desplaisoit* fort de partir que je ne meïsse en train de reprendre ceste paix ; et veoye les maulx que vous ay dict et approucher l'yver. (COMM., III, 1495-1498, 224).

c) [...de ce que + sub.]

- "Être mécontent de ce que" : LE JUGE. Par m'ame, dame, il me *desplaist* Qu'il le me convient faire ainsi. (Mir. enf. ress., 1353, 39). ...moult me *deplaist* De ce que mon nepveu (...) Met si a non chaloir le sien (Mir. chan., c.1361, 141). ...li rois Phelippes (...) n'en faisoit compte, reservé ce que il li *desplaisoit* trop grandement de ce que li voiaiges d'outre mer en seroit retardés (FROISS., Chron. D., p.1400, 260). ...et la monstra bien Dieu que il luy *desplaisoit* de ce que il [le roi Henri] perturboit ainsi ma terre. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 197). ...[berger] laissa la bergiere faire son chapellet, a qui bien *desplaisoit* de ce qu'il la laisoit oyseuse. (C.N.N., c.1456-1467, 484). ...et puisque remede n'y avoit de les combatre (...) le mieulx estoit de s'en retourner à Crathor (...) Ainsi furent tous de ceste oppinion. Mais bien *desplaisoit* au conte de Parvanchières qu'il ne faisoit mieulx. Mais force lui feust de le faire ainsi. (BUEIL, I, 1461-1466, 217). Va t'an la teste a Jehan coper ! Je l'ay juré ; il m'en *desplait*. (Pass. Auv., 1477, 97). Et ce jour propre vint au devant d'eulx le conte de Campobache achever son entreprinse et se rendit des leurs avec environ huyt vingtz hommes d'armes ; et luy *desplaisoit* bien que pis n'avoit peu faire à sondict maistre. (COMM., II, 1489-1491, 149).

- "Regretter de (devoir faire qqc.)" : Bien me *desplait* que te martye Pour les grans vertus que tu as. Pardonne moy, Jehan, je t'en pry ! (Pass. Auv., 1477, 100).

- [...quand/si + sub.] "Être contrarié quand/si" : Et par ma foi, il ne me *desplaist* point se vous [en] envoiés [des rondelets] a autres que moi, car chose qui vous plaist ne me porroit desplaire, mais qu'il vous plaise que je les aie la premiere. (MACH., Voir, 1364, 434). Mais je seuffre maint doloireux tourment, Quant à mon gré je ne vous voy souvent, Et me *desplait* quant me fault vous escrire (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 37).

2. Empl. abs. "Être contrarié" : LE MARQUIS. Se sceüssiez qu'il me *desplait*, Ja prié ne m'en eüssiez [de me marier], Car puis que je seray liez, Petit avray de bon plaisir. (Gris., 1395, 13). Prince du lis, qui a tout bien complest, Que pansés vous comment il me *deplait*, Quant je ne puis venir a mon entente [rembourser le prince] ! Bien m'entendez, aydés moy, s'il vous plaist, Vous n'y perdrés seullement que l'attente. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 51).

- [Par litote] *Il ne deplait pas à qqn*. "Cela convient bien à qqn" : JANICOLA (...) Ma fille, il ne me *desplait* point, Ains as bien dit et bien m'agree (Gris., 1395, 34). JANICOLA. Chiere fille, ne me *desplait* ; Ains est bien raison que g'y aille [chez le marquis] (Gris., 1395, 35).

3. [Tournures figées]

a) [Formule de politesse] *Ne vous/te desplease ; (il/ qu'il) ne vous (en) veuille desplaire*. "Que cela ne vous fâche pas" : Damoiselle, ne vous *desplease*, Se je vous resgarde a mon aise, Car pas ne vous hé si forment Com je vous regart laidement ; Et se ma parole est diverse, Bons cherretons est qui ne verse. (MACH., J. R. Nav., 1349, 244). Seigneurs, ne vous vueille *desplaire*, Vous orrez ce que je vueil dire. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 142). A ces mots monta l'escuier amont, pour lui encoires mieulx adviser, et le salua et vey tantost que sa entente estoit voire ; mais il se faindy et tourna sa parolle aultrement, et dist : "Dieu gart le preud'omme. Ne vous *desplease*, biaux maistres, je cuidoie trouver ung mien fremier d'Excesses, car trop bien vous le ressamblez." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 54). Or ça, je vien, ne vous *deplease*. (Mir. st Alexis, 1382, 309). Chiere dame, je suis contrains De ceste fille vous oster Et d'icelle o moy emporter, Pour faire et accomplir briefment Du marquis le commandement. Si ne vous en vueille *desplaire*. (Gris., 1395, 54). Mon seigneur, je vous prie ! Car il ne vous vueille *desplaire*, Pour Dieu, chouse que [je] vous die, Car je ne m'en puis ne doy taire ! (CHART., D. Her., p.1415, 422). Le petit Saintré, comme josne enfant, innocent et plain de honte, vult la boursse reffuser en disant : "Ma dame, je vous en remercie, ne vous *desplease*." (LA SALE, J.S., 1456, 50). LE BERGIER. Mais qu'il ne vous vueille *desplaire*, Ne sçay quel vestu de roié, Mon bon seigneur, tout deroié, Qui tenoit ung fouet sans corde, M'a dit... (Path. D., c.1456-1469, 140). Ne vous *desplease*, Mes je croy qu'il y voudroit estre. (Pass. Auv., 1477, 211). MEHAULT. Riffart, doulx amy debonnaire, Mais qu'i ne vous vueille *desplaire*, Je vous diray ma conscience. (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- *Ne te desplease/ne vous veuille desplaire si + sub.* : Et ne vous vueille *desplaire* se je vous ay ceste adventure amenteue, car c'est pour raison de l'istoire de quoy je pense a traictier, de quoy j'ay dessus parlé. (ARRAS, c.1392-1393, 14). Toutes voies ne te *desplease* si je te dy que tu en faiz sur tous le plus a blasmer. (CHART., Q. inv., 1422, 40).

- *Ne/n'en desplease à qqn*. : Tieulx gens sont parvers Et ne scevent, ne leur *desplease*, Que noblesce est (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 35). N'oncq je ne veiz -- ne leur *desplease*, Sy en ay je cogneu beaucoup -- Nul dont la fin n'en feust mauvaïse, Se ne fust le bastard Bigot. (CHART., D. Her., p.1415, 427). Je tiens amans pour folx, ne leur *desplease*, de travailler sans riens mener a chief (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 440). Ne leur *desplease* [à certains seigneurs], vous n'estes de riens subject aux lois rommaines (JUV. URS., Exort., 1458, 413). N'en *desplease* a la compaignie, Pardonnés moy, c'est ma folye, A folie tiens celui bien fol Qui pour aimer se rompt le col. (S. fol, c.1480-1490, 8). Consideré leur grant

magnificence, De tant en dire je ne fus onc poureux, Et n'en *desplease* a mes dames de France ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170).

. *A Dieu n'en desplease* : Saus vostre grace, en bonne foy, Non auray, a Dieu n'en *desplease*. (P. Jouh. D.R., a.1488, 30).

- *Plaise/agree ou desplease (à qqn)*. "Que cela plaise ou non (à qqn)" : Viengne que advenir pourra ! Chascun a sa destinee, Soit que *desplease*, ou agree (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 329). A quiconque plaise ou *desplease*, Quant Vieillesse vient les gens prendre, Il couvient a elle se rendre (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 355).

b) (A) *qui qu'en desplease/à qui qu'il doie desplaire*. "Tant pis si cela fâche qqn" : Car je prouveray le contraire De fait, cui qu'il doie *desplaire*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 244). Mais cilz qui ha merci, a ce où il tent, Si que Desirs à li plus ne s'apaire Si ardemment ne si desiramment, Eins amenrist et commence à retraire. Et pour ce di, cui qu'il doie *desplaire*, Que cilz fait miex qui d'amour goust saveure Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 559). Or soit elle morte donques qui ne tirera a soy a toutes mains par telle et par telle voye, qui qu'en soit grevez, ne a qui qu'il en *desplease*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 13). Se je le tien, Je le froteray cy tresbien, Le grant Dieu, qu'il cy fauldra rien Qu'il qu'an *desplease*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 133). Et se aucun en enquiert pour savoir ce que nul ne peut ignorer, quans avons nous veü desobeir aux mandemens, enfraindre les deffenses, venir quant il leur plaist et s'en aller a qui qu'en *desplease*, abandonner leurs gardes pour garder choses abandonnees sans cause, livrer les forterescs pour soy delivrer de force, au besoing faillir et soy rendre sans besoing, faire departir les compaignies et tenir compaignie a part ? (CHART., Q. inv., 1422, 59). Affin que Dieu vers eulx s'appaise, Que vous preschez publiquement, Incontinent, plaise ou non plaise, Ne me chault a qui qu'en *desplease*, Nostre vraye loy haultement. (LA VIGNE, S.M., 1496, 328). [P. C.]

DESPLAISABLE, adj. (déplaisable)

[T-L : *desplaisable* ; GD : *desplaisable* ; FEW IX, 4a : *placere*]

[D'une chose] "Déplaisant" : Item, toute mendicité, soit pour fortune ou de volenté, est un opprobre ou reproce et aussi comme naturellement triste et *desplaisable* et miserable et non honeste. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 307).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD. [C. B.]

DESPLAISAMMENT, adv. (déplaisamment)

[FEW IX, 4a : *placere* ; TLF VI, 1160a : *déplaisant (déplaisamment)*]

"De manière pénible, fâcheuse" : Et ce peut chacun, sanz meffaire, Dire (...) Affin que le renom, qui sonne *Desplaisamment*, facent cesser Ceulx qui, par mal faire et penser, L'ont acquis (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 9). *Desplaisamment* : displicenter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 206). Vous vivez tout *desplaisamment* (...) Vous avez chose qui vous grieve. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 27). [R. M.]

DESPLAISANCE, subst. fém. (déplaisance)

[T-L : *desplaisance* ; GDC : *desplaisance* ; AND : *desplesance* ; FEW IX, 4a : *placere* ; TLF VI, 1159b : *déplaisance*]

A. - "Sentiment, impression plus ou moins désagréable ou pénible que qqn ou qqc. suscite chez qqn"

1. "Mécontentement, irritation, colère"

- *Avoir desplaisance* : Car homs n'est si parfaits en mours, S'il est poins d'amoureuse lance, Qu'il n'ait courrous ou *desplaisance* S'on li raporte de sa dame Chose qui puist tourner a blame. (MACH., Voir, 1364, 710). Et n'est pas possible que on ne ait aucune ire ou *desplaisance*, et non mie sans cause (JUV. URS., Nescio, 1445, 471).

. *Avoir desplaisance de/pour qqc.* : Je ne doubtoie vraiment Fors qu'il ne vous fust a grevance Et que n'eussiez *desplaisance* De ce qu'il font. (Mir. roy Thierry, c.1374, 303). Li rois de Honguerie pour le *desplaisance* que il ot de la mort dou roi Andrieu, son frère, fist guerre à mon marit messire Charle de Tarente. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 152). Seigneurs, dist Ourseau, en nous n'a point de *desplaisance* pour chose que nous ayez dit ne fait, mais que dire nous voulés quelle besongne vous atant esbaÿs. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 857).

. *Avoir desplaisance contre qqn* : Sire, il m'a icy envoie pour vous prier et supplier très-humblement qu'il vous plaise (...) lui pardonner toute *desplaisance* que vous perez avoir eue contre lui. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 56).

- Faire qqc. *à/en la desplaisance de qqn.* "(Faire qqc.) contre la volonté de qqn, en suscitant la colère de qqn" : Chil doi signeur, qui envis eussent ouvré ne exploitié à la *desplaisance* de leur cousin le conte, s'escusèrent moult bellement as chevaliers. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 146). Et, neantmoins, lesdictes deffenses non obstans, ilz avoient fait aucunes assemblées pour traictier de ladicte election ou obeissance, en la *desplaisance* du Roy et de monseigneur le Dauphin (FAUQ., I, 1417-1420, 61). Et puis après, le duc d'Alençon, pour bien le remunerer de toutes ses graces et biensfaiz, bailla ou offrit bailler toutes ses villes et pays ausdiz Bretons et à monseigneur Charles, contre la voulenté du roy et à sa grant *desplaisance*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 189).

- *Prendre desplaisance à/de qqc.* "Être contrarié, mécontent, irrité...à cause de qqc." : Qant les nouvelles vinrent a Jaquemon d'Artevelle (...) si fu durement courouchiés ; et i prist si grant *desplaisance* que il en brisa son fait et contremanda tous ceuls que mandé avoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 372). ...li rois Phelippes et li dus de Normendie, ses fils (...) prissent grant *desplaisance* a la destruction de Saint Amant (FROISS., Chron. D., p.1400, 429). ...une assemblee que on dit avoir esté faicte de mon tres redoubté seigneur monseigneur le daulphin vostre seul et unique filz et autres voz parens dont vous avez prins *desplaisance* (JUV. URS., Loquar, 1440, 346). ...faictes, je vous requier, bonne chere, et vous monstrez joyeuse ; et ne prenez ne *desplaisance* ne tristee en ce que je vous veil declarer. (C.N.N., c.1456-1467, 561).

. *Prendre desplaisance de + inf.* : Car la premiere année, avant qu'elle fut expirée, print *desplaisance* de demourer a l'ostel en oysiveté et d'y tenir mesnage en la maniere qu'il convient a ceulx qui y sont lyez, se oda et tanna, ayant si grand regret a son aultre mestier de navyeur qu'il luy sembloit plus aisié et legier a maintenir que celui qu'il avoit si voluntiers emprins a gouverner. (C.N.N., c.1456-1467, 558).

- *Prendre qqc. à/en desplaisance*

. "Prendre qqc. en mauvaise part, être fâché à cause de qqc." : Mon très redoubté signeur, ne voelliés mies prendre en *desplaisance* le mesage que il me convient faire, car, chiers sires, c'est de force que je sui venus si avant. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 103). ...[Godefroid de Harcourt] avoit pris ce que on l'avoit escachiet hors de France et bani, en grande ingratitude et *desplaisance*. Et proposoit que, par envie, fraude et mauvesté, on li

avoit fait ce blame (FROISS., Chron. D., p.1400, 673). ...combien que sa volonté fust plainement deliberée et resolie de soy retraire et revenir a son dit premier mestier, toutesfoiz le [celoit] il a sa femme, doubtant qu'il ne le print a *desplaisance* (C.N.N., c.1456-1467, 559). Sire, monseigneur de Bourgogne vous fait supplier le plus humblement que faire peut que ne prenez à *desplaisance*, si présentement et autrefois il vous requiert et a requis de grâce pour monsieur d'Alençon (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 469). Jhesus, m'amour et ma plaisance, Ne prenés pas en *desplaisance* Ma seule joye, si vous touche. (Pass. Auv., 1477, 152).

. "Trouver pénible qqc." : ...il ne prenoit point la prison a agreable, mais a grant *desplaisance* (FROISS., Chron. D., p.1400, 800).

- [D'une chose] *Estre à/en la desplaisance de qqn.* "Être source de mécontentement, de colère pour qqn" : Mais je vous requier qu'il vous plaise a moy dire la cause pourquoy vous avez indignacion contre monseigneur mon mary, car je suiz toute seure qu'il ne fist oncques rien, la ou il ne moy l'ayons peu savoir, qui par raison peust estre a vostre *desplaisance*. (ARRAS, c.1392-1393, 209). De tels rencontres et de tels hustins i avoient souvent (...) Et ce estoit grandement en la *desplaisance* le duch de Normendie et des signeurs de France. (FROISS., Chron. D., p.1400, 666). ...se aucune chose y avoit qui peut ou deust estre ou feust a vostre *desplaisance* (JUV. URS., Verba, 1452, 187). ..."mon seigneur, se par joieuseté j'ay fait chose qui a vostre *desplaisance* soit, veulliez le moy pardonner..." (LA SALE, J.S., 1456, 287).

. *Tourner/venir à desplaisance à qqn* : Si luy vindrent à très grand *desplaisance* ces nouvelles, car il luy fut vis qu'il en recepvroit blasmes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 218). ...ce venoit et tournoit a ces barons et chevaliers de Gascongne, a trop grande *desplaisance*, et maudioient l'orgoel de France (FROISS., Chron. D., p.1400, 622).

. [Dans une tournure impers.] : ...biau cousin, parlez hardiement vostre parolle ; il ne me tourne à nul *desplaisance*, mais à plaisir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 234). Il me vient à grant *desplaisance* (...) quant mon signeur le roi me herie (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 133). Qant il vei et entendit que les François cevauçoient et ardoient le pais, se li tourna a grant *desplaisance*, et monta a cheval et fist monter ses hommes et issi de Maubuege et vint a Pons sus Sambre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 380).

2. "Dégoût, répugnance, aversion" : ...il [celui qui pratique un vice] ne peut guerir fors par avoir en *desplaisance* ; et il ne peut tant comme il ait tele volenté et tel opinion corrompu. Et par aventure, entent Aristote que c'est impossible selon nature que il en guerisse. Et selon verité, il n'en peut guerir senz l'aide especial de Dieu. (ORESME, E.A.C., c.1370, 388).

- *Desplaisance de + inf.* : Par aventure pourras tu estre meü en abhomination de ta vie, a l'exemple d'autres qui sont mors de leur propre main par *desplaisance* de vivre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 98).

- *Prendre desplaisance à qqn.* "Prendre qqn en aversion" : A ce prophete [Jean-Baptiste], qui penitance Preschoit en vie vertueuse, Elle [Hérodiade] prist si grant *desplaisance*, Pour ce qu'est putain luxurieuse, Aultaine et malicieuse, Que luy a fait couper la teste. (Pass. Auv., 1477, 110).

3. "Chagrin, peine, douleur, affliction" : Et des trois choses fugibles et contraires une est mal, lait et deshonneste ; l'autre est mal nuisible ou domageable et l'autre est mal triste ou tristee et *desplaisance*. (ORESME, E.A., c.1370, 153). ...lors fu l'arbre coupé

Dont (...) le soleil noircy de *desplaisance* (Mir. Berthe, c.1373, 253). N'il n'est *desplaisance* Que j'aie ou grevance En ceste souffrance, Ains me plaist tant, sanz doubance, Que de joie me repart. (MACH., Les lays, 1377, 391). Assez perçoy que consirer Il [le marquis] ne s'en puet [d'épouser Griseldis] (...) Maiz ja maiz un seul mouvement Ne un seul semblant de tristee Il n'y trovast, maiz que l'yece Et vraye amour continuëlle; Et s'il l'a huy trovée tele, Encor l'a meilleur l'andemain, Qu'adez amende en souverain Maintieng, et en obeïssance, Comme s'onques n'eust *desplaisance* Eü puis que fu espousée. (Gris., 1395, 70). ...mesires Gautiers de Manni (...) avoit celle painne et *desplaisance* que il estoit pris et mis en prison en Chastellet (FROISS., Chron. D., p.1400, 756). Haa, mere, jadiz habondant et plantureuse de prosperité et ores angoisseuse et triste du declin de ta lignee, je reçoys bien en gré ta correction et cognois que tes plaintes ne sont point desraisonnables ne sans cause, maiz trop m'est amere *desplaisance* que j'aye de ce meschief la perte et le reproche ensemble et que m'en doiez en riens tenir suspect quant d'autrui coulpe je porte la tresaspre penitance. (CHART., Q. inv., 1422, 20). Et se le fait estoit injurieux et detestable de soy, la condition des faiseurs aggravait l'amertume de la *desplaisance* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144).

- [Dans le langage amoureux] : ...Ou chemin de *desplaisance* Me voi souvent nuit et jour, Douls amis, et pour t'amour, Ne je n'ai a riens plaisance. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 142). S'il avient que parler a elle Ne puissiez, trop arez doulour, Ou, s'il ne plaisoit a la belle Vostre accointance par nul tour, Vous mourriëz de *desplaisance*. (Cent ball. R., c.1388-1396, 147). ...mieulx me vault loingtain de vous languir, S'il ne vous plaist me donner allegence, Que tous les jours veoir ma *desplaisance* Devant mes yeulx, et ma dure destresse (GARENC., Poésies N., 1400-1415, 21). Hellas ! nul n'est de riens tant seur, Que je suis de vivre en langueur Et en toute *desplaisance*, Dedans l'abisme de malheur. (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 132). Car le conseil de Loyauté feray, Que garderay pres de moy en tous lieux : Vostre toujours soye, jennes ou vieulx, Priant a Dieu, ma seule desirance, Qu'il vous envoie, s'avoir ne pavez mieulx, Autant de bien que j'ay de *desplaisance*. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 29). De riens ne sert a cueur en *desplaisance*, Chanter, danser, n'aucun esbatement (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 312).

- Loc. adj. [Sur le modèle de la loc. de *plaisance*] *De desplaisance* : "...Escript dedans ung batel de *desplaisance* sur la riviere de merencolie." (Cleriadus Z., c.1440-1444, 183).

Rem. *Bateau de desplaisance*, sens fig., v. *bateau de plaisance*, GAY I, 126a.

- *Avoir desplaisance de qqc.* : Et dist l'ystoire et la vraye cronique, que je tien estre veritable, qu'elle scavoit bien la doulour qui lui approuchoit, et quant de moy [Mélusine] je le croy fermement. Mais ses gens ne pensoient pas a cela, mais pensoient que ce feust pour la *desplaisance* qu'elle eust de ce que Gieffroy avoit ars son frere et les moynes et pour le courroux qu'elle savoit que Remond en avoit pris. (ARRAS, c.1392-1393, 254). Nouvelles ont couru en France Par mains lieux que j'estoye mort ; Dont avoient peu *desplaisance* Aucuns qui me hayent a tort (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 132). Les aucuns avoient *desplaisance* De mon courroux quant le veoient, Et les autres prenoient plaisance, En le lisant ilz s'en ryoient, Les autres au prince disoient De moy du bien plus qu'i n'avoit (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 209). Et sont telz melancolieux souuent degectez de vne meschante tristesse et ont paour sans cause et sont souuent si tristes que se tu leur demandes pour quoy ilz sont tristes et de quoy ilz se deulent, ou de quoy ilz ont

paour, ou de quoy ilz ont *desplaisance*, ilz ne sceuent que respondre et ne sceuent quilz ont. (CIB., p.1451, 219). [Le coeur de Villon] : Force n'ay plus, substance ne liqueur, Quant je te voy retrait ainsi seulet, Com povre chien tapi en reculet. - Pour quoy est ce ? - Par ta folle plaisance. - Que t'en chault il ? - J'en ay la *desplaisance*. - Laisse m'en paix ! - Pour quoy ? - G'y penseray. - Quant sera ce ? - Quant seray hors d'enfance. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 70). Pareillement recite Stace, en son livre de Thebes, de deux freres qui, par avarice d'avoir le royaume de Thebes, eurent guerre l'un contre l'autre, dont le pere eut telle *desplaisance* que lui-mesmes se creva les yeulx (BUEIL, I, 1461-1466, 129).

- *Mettre qqn en desplaisance*. "Causer du chagrin, de l'affliction à qqn" : "...tu avras par ton pervers oultrage et mauvais murdre mis en trouble et en *desplaisance* maint vaillant preudhomme, dont c'est grant pitié !" (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 175).

B. - P. méton.

- "Action hostile, malveillante" : ...lesdictes parties remettent, quittent et delaissent de bon cuer toutes injures, rancunes et *desplaisances*, tant pour euls comme pour leurs ministres, gens et adherens (Trés. Reth. S.L., t.2, 1337, 41). Tout chil signeur desfierent le duch de Braibant sus un jour et a une fois, et entreurent en son pais au costé deviers le Hasbain et l'ardirent, et vinrent jusques a Hanut, et demorerent deus jours. Celle *desplaisance* et ce contraire fist faire li rois de France au duch de Braibant (FROISS., Chron. D., p.1400, 200). ...et cessent et soient sopies du tout tous mouvemens, *desplésances*, divisions, descords et dissencions qu'ilz ont et ont peu et pavoient avoir l'un contre l'autre (Ch. VI, D., t.1, 1402, 222).

- *Acte de desplaisance* : ...li dus d'Ango (...) desiroit moult que la guerre fust renouvelée, ensi que cilz qui ne pooit amer les Englès ne ne fist onques, pour aucuns actes de *desplaisances* que dou temps passet li avoient fais. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 92).

- "Situation pénible et douloureuse" : Mais plus y suis et moins ay de puissance, Et suis de touz escharnis et rusez ; Dont puet venir sur moy tel *desplaisance* ? Plus me voit on, tant suis je moins prisiez. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 124). Et dea, veés cy grant *desplaisance* ! Et que ne guarissés vous ce pouvre ? (Pass. Auv., 1477, 160).

- "Impression désagréable" : ...et les sons, au contraire, qui sont d'autre mesure ne peuvent estre d'accord ne convenir ensamble, ains perturbent l'oÿe et lui font *desplaisance* (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 66).

- Au plur. "Épreuves" : ...pour me donner aucune consolacion es peines, miseres, tribulacions et *desplaisances* ou je suis (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 27). J'ay bien oÿ que aucunes *desplaisances* amours leur ont donné pour les essayer, mais ce n'estoient pas yres se ilz n'estoient ferus d'autre mal que d'amours. (LA SALE, J.S., 1456, 18). La ne sont aucunes tristesses, La ne sont *desplaisances* vaynes (LA VIGNE, S.M., 1496, 421). [P. C.]

DESPLAISANT, adj. (déplaisant)

[T-L : *desplaisir* (*desplaisant*) ; GDC : *desplaisant* ; FEW IX, 4a : *placere* ; TLF VI, 1160a : *déplaisant*]

A. - [D'une pers.] "Qui subit un désagrément, fâché, mécontent, affligé" : Or la lisez S'il vous plaist, afin que disez De bouche, ou au moins escripez, Laquele plus triste eslisez De quatre amantes, Dames belles, bonnes, savantes, Qui sont tristes et *desplaisantes* Et de leur debat requerantes Vostre sentence. (CHART., L. Dames, 1416, 303). ...et lors comme impatient et

desplaisant [Rollon] rassembla gens comme devant et fist de rechief malx merueilleux. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 63). ...de dire telz choses le roy pourroit estre tres mal content, courroucé et *desplaisant* (JUV. URS., Loquar, 1440, 365). ...tout le couvent en est tres *desplaisant* et courroucé (LA SALE, J.S., 1456, 285). Madame, si trescourroucée et si *desplaisante* que plus ne povoit, demanda au musnier... (C.N.N., c.1456-1467, 44). ...a pou que le cueur ne luy faillit, tant fut marrye et *desplaisante* (C.N.N., c.1456-1467, 133). ...son mary estoit bien esbahy et *desplaisant*; si ne savoit que faire ne que dire. (C.N.N., c.1456-1467, 134). Gerard, desja ung peu adverty de ceste maudicte adventure, plus *desplaisant* que [si] tout le monde fut mort (...) respondit... (C.N.N., c.1456-1467, 166). ...j'ay bien cause d'estre mal content et *desplaisant* (C.N.N., c.1456-1467, 231). La pouvre fille ne savoit que dire, tant estoit honteuse et *desplaisante* (C.N.N., c.1456-1467, 500). S'elle fut dolente et *desplaisant[e]*, ja n'est mestier d'en faire enqueste (C.N.N., c.1456-1467, 570). Les dames sceurent assez tost le departement de Jason. Si en furent moult *desplaisantes* et fort desolees, et leur anuyoit de voir aux Gregois faire leurs apprestes, dont se plaindirent l'une a l'autre (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 175). Seigneurs, par tout Jherusalem On dit qu'estes fort *desplaisans* Et tristes, contre moy disans Que j'ay mespris et fait abus Au seveliment de Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 267).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 7/164; TARDIF, *Facéties Pogge D.H.-P.*, c.1490, gloss.

- *Desplaisant de qqc.* "Fâché, mécontent de qqc." : Ladicte dame Françoisse, très *déplaisante* de tout son coeur de la cruelle occision et inhumaine mort ensuivie en la personne dudict feu monseigneur Gilles (Cartul. Laval B., t.5, 1350, 88). Dont les gens de justice du Conseil du Roy et de monseigneur de Bourgongne et les notables bourgeois de Paris furent moult courrouciez et *desplaisans* de ladicte commocion et de tout ce qui en estoit advenu (FAUQ., I, 1417-1420, 152). ...et estoit [le roi] tres doulant et *desplaisant* des manieres que il veoit tenir a aucuns qui estoient a l'environ de luy (JUV. URS., T. rever., 1433, 59). Et il soit ainsi que puis nagaires lesdiz compaignons, mieulx advertiz que paravant n'ont esté et, comme il est vraysemblable, *desplaisans* de leur meffait (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1434, 273). ...elle ne povoit aller [rejoindre son ami] si tost qu'elle eust bien voulu, a cause de son mary qui les destournoit, dont elle estoit *desplaisante* (C.N.N., c.1456-1467, 268). ...Fortune le vult, qui ennemye et *desplaisante* estoit de leur bonne chevance (C.N.N., c.1456-1467, 418). Scipion l'Auffrican fut *desplaisant* de ce qu'il avoit esté aucteur de celle chose (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 22). Environ ce temps, y ot ung nommé Charles de Meleun, homme d'armes de la compaignie de monseigneur l'admiral, lequel de Meleun estoit cappitaine de Usson en Auvergne, qui avoit la garde de par le roy du seigneur du Lau sur sa vie audit lieu de Husson, dont il eschappa. De quoy le roy fut fort *desplaisant* et pour ledit cas fist constituer prisonnier ledit de Meleun au chasteau de Loches, auquel lieu et pour icellui cas fut decapité. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 207). Et commença l'evesque de Constance a prendre la parolle (...), disant que "luy et les aultres qui la estoient estoient bien esbaïs du daulphin (...). C'est sauvaige chose d'avoir telle crainte sans fondement (...). N'y a celuy qui ne le vueille servir ne qui osast ymager de luy fere desplaisir. Ilz ne quierent et ne querroient volentiers que l'appaisement de ceste matere [qui] estoit bien entre eulx pour recommandee, et n'y avoit celuy qui n'en fust bien *desplaisant*..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 48). ...ce que ledit Mynault ne vult faire, disant qu'il estoit malade et ne povoit aller audit voyage, dont ledit

suppliant fut fort *desplaisant*. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 378). Mais nous avons esté advertis que nostredict pere et cousin n'y a voulu et n'y veult entendre, dont nous sommes très *desplaisant*. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1485, 81). Une chose ont-ils assez honneste, selon leur mauvaistié : car à la personne de leur prince ne toucheroient-ils jamais, et les bourgeois et les notables sont très bonnes gens et très *desplaisans* de la follie du peuple. (COMM., I, 1489-1491, 120).

- *Desplaisant de + inf.* "Fâché de" : Le prieur, *desplaisant* d'estre empesché a ce coup par cest yvroigne, respond... (C.N.N., c.1456-1467, 60).

- *Desplaisant que.* "Fâché de ce que" : ...la très belle et bonne damoiselle, dont suis *desplaisant* que n'ose nommer... (LA SALE, Sale D., 1451, 135). ...elle luy dist qu'elle estoit trop *desplaisante* qu'il estoit si petitementourny de cela que vous savez (C.N.N., c.1456-1467, 471).

B. - [D'une pers. ou d'une chose] "Qui déplaît, qui apporte un désagrément, qui est désagréable, déplaisant" : ...l'usage de ferme vertu est enlaidy et *desplaisant* par inactrempance. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 112). Certes, vous ne pourriez penser la grant repentence et *desplaisant* pensee qui ou cuer lui en demeure. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 118). De tant plus que Dieu et Nature Ont fait plaisir d'amours plus hault, Tant plus aspre en est la pointure Et plus *desplaisant* le deffault. (CHART., B. Dame, 1424, 342). En ceste dolente et triste pensee, qui tousjours se presente a mon cuer et m'accompagne au lever et au couchier, dont lez nuyes sont longues, et ma vie ennuieuse, ay ja par long temps travaillié et foullé mon petit entendement, qui tant est surprins et environné de *desplaisans* frenesies, que je ne le puis exploicter a chose dont me vienge liesse ne confort. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 3). Et quelles exactions sont aujourduy *desplaisantes* et desraisonnables (JUV. URS., Nescio, 1445, 510). ...ains passa la sa *desplaisante* vye et y finant ses darrains jours. (LA SALE, Sale D., 1451, 257). ...elle cheut en une *desplaisante* et dangereuse maladie que communement l'on appelle brochies. (C.N.N., c.1456-1467, 32). ...la pouvre gentil femme n'eut plus cuer, puissance ne vouloir de soustenir son fardeau *desplaisant* (C.N.N., c.1456-1467, 125).

- *Desplaisant à qqn* (en partic. à Dieu) : ..quant on envoie prier celui qui est *desplaisant* au Seigneur (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 265). ...ceste parolle et superscripcion qui de nouvel a este trouvee des clerks par flacterie, c'est assavoir tresredoubte, est fort *desplaisant* a Dieu et a pseudommes subgiez. Quel merueille ! car redoubte emporte tyrannie. Bien sont contraires en sentence serenissimo et metuentissimo, c'est assavoir tresdebonnayre et tresredoubte. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 163). Et dit le dit Gervaise qu'il croit que ce soit par aucuns meffaiz secrez au monde et *desplaisans* a Dieu pourquoy il les punist si secretement en ces miseres que nulz n'en a congnoissance fors lui. (ARRAS, c.1392-1393, 4). Mais l'orgueil de ces habiz dessusdiz fait un aultre oultrage, certes moult *desplaisant* a dieu a qui y vise, c'est le harnois que, assez en y a font, quant sont aux compaignies, aux nopces ou aultres assemblees de femmes, d'aler l'une devant l'autre. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 160). Disoit en oultre que lesdictes lettres, en aucuns pions, estoient *desplaisans* au Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 292). ...car c'est une chose moult *desplaisant* a Dieu (JUV. URS., T. rever., 1433, 80). Et quant le chevalier eust bien penssé a ces grans delis mondains, qui trestant estoient *desplaisans* a Jhesucrist nostre sauveur qui l'avoit de honneur tant bienheure (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 97). Nicodemus, je pressuppose Que nous ne facions nulle chose Que

desplaisante soit a Dieu, De vouloir que ce corps [de Jésus] reppose En terre qu'est si villain lieu ? (Pass. Auv., 1477, 259). Le roy de Castille estoit laid, et ses habillemens *desplaisans* aux François qui s'en mocquoient. (COMM., I, 1489-1491, 138).

V. aussi *déplaire* [R. M.]

DESPLAISIR, subst. masc. (déplaisir)

[T-L : *desplaisir* ; GDC : *desplaisir* ; FEW IX, 3b-4a : *placere* ; TLF VI, 1160a : *déplaisir*]

A. - "Sentiment, impression plus ou moins désagréable ou pénible que qqn ou qqc. suscite chez qqn"

1. "Contrariété, mécontentement, colère, ressentiment" : ...celles que vous avez cy nommées ne sont pas a comparer en beauté ne aultrement a madame, a qui vous fer[i]ez mortel *desplaisir* s'elle savoit vostre desordonné vouloir. (C.N.N., c.1456-1467, 81). Quant le roy eut veü ces lettres que ledict duc de Bourgogne luy avoit escript, il en fut fort joyeux pour la raison que avez oÿe dessus et aussi que les choses longues luy ennuyoient ; et luy feïst responce ; et envoya poverir à aucuns qui estoient à Amyens pour entrer en une trêve, et si en feït deux ou trois de quatre ou cinq jours. Et, à la fin finale, si en feït une d'ung an, comme il me semble, dont le connestable, conte de Saint Pol, monstroït signe de *desplaisir* (COMM., I, 1489-1491, 186). Allez la, par grant *desplaisir*, Rompre, desmolir et saisir [une chapelle]. (LA VIGNE, S.M., 1496, 436).

- *Desplaisir de qqc.* : Ce fait, fu dit par le president de la Court qu'elle n'avoit point *desplaisir* de ce qu'estoit proposé bien et notablement, et qu'elle verroit le mandement du Roy (BAYE, II, 1411-1417, 263). O devot peuple crestien, toutes fois que tu senz en toy *desplaisir* de ton estat, que tu doubtes la mort, que tu as horreur des peines d'enfer, saiches de certain que c'est le son du Saint Esperit qui hurte a ton huis pour y entrer. (GERS., Pent., p.1389, 76). La IIJe consideracion si est sur le fait de la police, ou maniere de conduire les choses, tant au regard des aides que aultrement, que Dieu scet quelles exactions font vos gens sur le peuple, et ont plus de *desplaisir* de telles mengeries que du principal : il y aura une povre personne qui sera a IIIJ on a VJ blans de taille, se ung sergent la vient executer il fault que il ait IIIJ s. p. . (JUV. URS., Verba, 1452, 403).

- Faire qqc. *au déplaisir de qqn*. "Faire qqc. de façon à susciter l'irritation, la colère de qqn" : ...pour réduire à nostre obéyssance aucuns de ceulx (...) qui (...) avoient (...) fait et commiz plusieurs entreprises à nostre grant *desplaisir*. (Ch. VI, D., t.1, 1412, 350). Et en ceste façon monseigneur Charles fut gaigné et print ledict partage de Guyenne, au grand *desplaisir* du duc de Bourgogne et de ses ambassadeurs, qui estoient sur le lieu. (COMM., I, 1489-1491, 171).

• "Faire qqc. contre le gré de qqn" : ...[Le gentilhomme] trop mieulx vouloit avoir le bergier a beau frere, au gré de sa seur, que ung aultre bien grand maistre au *desplaisir* d'elle. (C.N.N., c.1456-1467, 361).

- *Prendre qqc. à déplaisir*. "Être contrarié, irrité, fâché contre qqn" : Lesquelles en le embrachant tres familièrement lui dirent : "Ne pren pas en *desplaisir*, joveceau, nostre venue..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 85). Le duc de Braibant (...) prist (...) en courroux et en *desplaisirs* les plaintes du peuple, et dist qu'il y poverroit de remede. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 161). Lequel prist ceste condempnacion en sy tresgrant *desplaisir* et indignacion, qu'il fut grant temps qu'il ne vouloit habiter en ville ne entre gens (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 40).

...de quoy ledit Voyaul fut joyeulx, car il ne savoit où se retirer, tant pour ce qu'il estoit desja tard que aussi qu'il ne fust congneu d'aucuns qui luy eussent poeu faire quelque *desplaisir*, car, comme dit est, il avoit esté menassé par ledit admiral que, s'il le trouvoit, qu'il le feroit noyer. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 147).

- *Prendre déplaisir en/de qqc.* : ...et vous pri tant comme je puis que ne me faciez plus telz semblans ne disiez ces parolles, car en bonne foy je y prendroye grant *desplaisir*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 180). ...nous prenons très grant *desplaisir* ès manières que vous (...) avez tenues et tenez en ceste matière. (Ch. VI, D., t.1, 1411, 342). Et pour ce, mon ami, que ce peché est si tres deshonneste, le vray amoureux, comme j'ay dit, pour doubte que sa dame ne en preyne *desplaisir*, pour acquerir sa grace, a tout pouoir le fuit. (LA SALE, J.S., 1456, 28). Madame, qui *desplaisir* prenoit de sa compaignie et en toutes ses parolles, lui dist : "Sçavez vous autre chansson chanter que ceste ?" (LA SALE, J.S., 1456, 273).

- *Se tenir à déplaisir*. "Être contrarié" : Et Maguelonne (...) dist : "Ma chiere seur, je vous prie que ne vous tenés a *desplaisir* ; car je le dis de bon cueur et de bonne volenté ; et plaise vous que nous changons de robes." (Belle Maguel. C., 1453, 38).

• [D'un animal] *Prendre déplaisir à + inf.* "Avoir de la répugnance à" : De la char du lievre ne doit il point donner a ses chienz, quar elle est festueuse viande et les fet vomir, et y prenent si grant *desplaisir* a le vomir qu'ilz n'ayment mie tant a le chascier une autre foiz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 226).

- [D'une chose] *Tourner à/ au déplaisir de qqn*. "Contrarier, mécontenter qqn" : Et de cestui fait je ne vous sauroye plus que dire, car nous ne savons entre nous tous adviser que nous eussions oncques fait chose qui peust tourner a vostre *desplaisir*. (ARRAS, c.1392-1393, 211). Madame, dist le chevalier, par ma foy il me peseroit moult se je disoie ou faisoie chose qui vous tournast a *desplaisir* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 352).

- [Formule de politesse, dans une tournure impers.] *Ne vous soit en déplaisir* : Vous savez que nous femmes avons les cuers tendres et piteux aux choses qui sont par nous amees. Si ne vous soit en *desplaisir*, car je suis toute reconfortee esperant que Dieu vous ramenra a tresgrant joye. (LA SALE, J.S., 1456, 96). Madame, qui moult le prie de seoir, ne le puet faire seoir, disant : "Ma dame, ne vous soit a *desplaisir*, je tiendray compaignie au maistre d'ostel, et pour ceste foiz lui monstreray le chemin..." (LA SALE, J.S., 1456, 249).

- Prov. *Il n'est plaisir que déplaisir ne rue bas en peu de temps* : Il n'est plesir Que *desplesir* Ne rue bas en peu de temps (Pass. Auv., 1477, 110).

2. "Chagrin, tristesse, sentiment d'insatisfaction" : Mais il n'a pas tristee ne *desplaisir* ne ne se repent pas de ce que il a fait, car il a fait son devoir. (ORESME, E.A.C., c.1370, 151). O devot peuple crestien, toutes fois que tu senz en toy *desplaisir* de ton estat, que tu doubtes la mort, que tu as horreur des peines d'enfer, saiches de certain que c'est le son du Saint Esperit qui hurte a ton huis pour y entrer. (GERS., Pent., p.1389, 76). Et si leur donne Le hardement et la volenté bonne Qui par honneur croist en eulx et foisonne. Mais les gaiges dont il les guerredonne A son loisir, C'est de lever un jour, l'autre gesir, Huy de joye, demain de *desplaisir*, Adés d'espoir, adés d'ardant desir Tout a son vueil (CHART., D. Fort., 1412-1413, 161). "...Mais, s'il vous plaist, pour la chose abregier Dites comment, Pour quel raison ne par quel mouvement Vous maintenez a vostre entendement Qu'il y a plus plaisance que tourment." "Je vous diray," Dist il tantost, "et ja n'en mentiray. Et si sachiez que maint *desplaisir* ay, Et maint ennuy que ja ne rediray, Pour amours pris..." (CHART.,

D. Fort., 1412-1413, 165). Trop long temps vous voy sommeillier, Mon cuer, en dueil et *desplaisir* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 70). En son accoustumé *desplaisir*, après ceste nouvelle offrande, se va coucher ce trespailard jaloux [L'homme a fait une offrande au diable] (C.N.N., c.1456-1467, 86). ...vous estes le seul homme en ce monde (...) de qui plus près me toucheroit l'ennuy et le *desplaisir* (C.N.N., c.1456-1467, 231). ...quand on s'endort en aucun *desplaisir* ou melencolie, au reveiller c'est ce qui vient premier a la personne (C.N.N., c.1456-1467, 366). Et, pour vous desmouvoir, se aucune voullenté en avez, vous vueil dire (...) aucunes des imperfections, doubtes et corrupcions qui se font à la court, et meismement des envyes, merencollies et *desplaisirs* qu'on y prent, et les causes pourquoy (BUEIL, I, 1461-1466, 46). Et, quant il vit son frere mort, il eut si grant *desplaisir* qu'il ne sçavoit comment se vengier synon sur lui-mesmes. (BUEIL, I, 1461-1466, 126). Car ilz ensievent de legier les mouvemens de yre ou de tristesse, de douleur et *desplaisir* ou de joye et liesse, de amour ou de hayne et de semblables passions, sans user de discrecion et de moderee attemprance quant telz mouvemens leur surviennent, en delaissant par ces moyens le droit chemin de equité, de verité, de justice et de raison. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 195). Minos fut en ce temps souverain astrologien, lequel fut moult apécié, mais il ne vesquit gueres et mourut de peste ou de fievre aguë, ou voyage que fist Paris en Sitharée, quant il print Helene, comme dient aucuns, et fut par *desplaisir* de ce que Paris ne voulut croire lui et autres et qu'il le veoit desdié à tout lubricité et violence. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 30 v°).

- *Desplaisir du cuer*. "Désespoir" : Quant (...) il congnt qu'il avoit tué son frere et fait mourir sa dame, qu'il ayroit autant que soy meismes, il entra en si grant frenesie et *desplaisir* de cuer que il se desespera et se tua lui-mesmes. (BUEIL, I, 1461-1466, 127).

3. "Remords" : Excuse tousjours l'innocent, Si tu veulx faire a Dieu plaisir. Des mauvais peulx condamner cent, Sans conscience ou *desplaisir*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 63).

B. - P. méton. [Au sing. et au plur.] "Ce qui contrarie, irrite, offense..."

1. "Parole qui offense" : Mes, par Dieu, ma commere, il est bien dompté, Dieu mercy, car il ameroit mieulx s'estre rompu ung bratz que avoir pensé a me faire ou dire *desplaisir*. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 20). Lors le dit Pierre qui avoit fort la dent sur le dit suppliant, quant aucun venoit devers eulx demander apres [l. après] aucunes gens, ruoit apres [l. après] iceulx plateaulx ou autres choses, en leur disant *desplaisir*. (Arch. Nord, 1439, B 1682, f° 40, IGLF). Jehan de Fer respondit qui [qu'il] n'avoit dit aucun *desplaisir* de sa dicte fille et que s'il luy avoit dit aucunes injures qu'elle les recitast et il estoit pres de l'amender. (Arch. Nord, 1475, B 1695, f° 85, IGLF). Il a menti mauvaisement Parmy sa gorge diffamee, Car il a la noise entamee Et m'a tant dit de *desplaisir* Que point n'en auriez de plaisir, Car, si vous le saviez bien, Il n'en portera rien du mien, Par Dieu, que je ne le pugnisse. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33).

- "Parole pour taquiner, moquerie" : Il advint avant cellui temps, Q'ung Prouvenceau par une nuit Par trop lëesse et par deduit Lui dit ung simple *desplaisir* ; Et cil pour ce le vault ferir (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 81).

2. "Action hostile" : ...aucunefois ou temps passé par l'instigation de l'ennemi, ont esté meuz aucuns *desplaisirs*, descors et dissencions entre aucuns grans seigneurs du lignaige du Roy et prouchains de son sang. (Ch. VI, D., t.1, 1402, 229).

- "Désagréments, ennuis, dommages" : Car, quant l'estoille comee appert, l'en croit que il doie venir griefs et *desplaisirs*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 178). ...et par especial pourveez bien et diligemment au fait de nostredicte ville, en faisant qu'elle soit et demeure tousjours en nostre bonne et vraye obeysance, en telle maniere que autre n'y ait auctorité, fors nous à qui seul elle appartient, et que autre dommage ou *desplaisir* ne puisse venir à nous ne à nostredicte ville, ainsy comme de ces choses nous en avons en vous la confiance. (BAYE, I, 1400-1410, 250). ...en cest office se adversité, *desplaisir* ou contrariété vous seurvient pour bien servir ayez patience et vous confortez (JUV. URS., Nescio, 1445, 444). Sire, dist la pucelle, la vostre bonne mercy, mais vous ne devez point avoir merveilles se je suis doulente, veu que *desplaisirs* et tribulacions me surviennent de touts pars. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 102).

- "Défaite" : Et certes les deux chevalliers estoient si recommandez et aymez que les amys, bienveillans et serveurs de chascun d'eulx desiroient la bataille achevée, sans la foulle ou *desplaisir* de l'ung des deux, comme il advint. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 184).

- *Faire (...) déplaisir(s) à qqn*. "Causer du désagrément, des ennuis à qqn" : ...[il] dist à lui [Perrin] et à autres dessus dis qu'il avoit veu passer par davant ledit hostel un sergent du roy nommé Jehan de Verberie, lequel, ou temps passé, avoit fait plusieurs injures et *desplaisirs* audit Thiebaut, leur maistre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 181). ...il n'a pas en oubli mis Les *desplaisirs*, que on li ot fait. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 60). ...et aussi que tous iceulx seigneurs (...), qui ont servy mondit seigneur et mesdiz seigneurs, demeurent en sa bonne grace et soient remis en leurs terres, estas et offices, et que pour chose qu'ils ayent fait, ils n'ayent pour ce mal, foule, *desplaisir* ne dommage en aucune manière (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1440-1461, 23). M'amy, ne vous desconfortez ja, vous estes arrivée en bon hostel, si Dieu plaist, et n'ayez doubte, on ne vous y fera ja *desplaisir* (C.N.N., c.1456-1467, 340). ...qui l'oyoit, celle qui l'a trompé ne seroit pas seurement en ce monde, tant luy cuide et bien luy veult faire *desplaisir* (C.N.N., c.1456-1467, 158).

- "Faire du tort à qqn" : J'ay eu despieça suspicion que nostre curé vous feist *desplaisir*, et le vous ay celé jusques ores que j'en ay eu la vraie experience. [Le serviteur a acquis la preuve de la liaison adultère de la femme de son maître] (C.N.N., c.1456-1467, 494).

- "Infliger des dommages (militaires)" : Se le conte d'Armignac avoit sus les champs, en son obeissance, tous ces compaignons (...) pourroient les Armignacs (...) faire ung grant *desplaisir* au conte de Foix. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 140). Et fist [Bruiant] depuis maint *desplaisirs* aux chevaliers du Francq Palais (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 170). "Bruiant, Bruiant, tu as fait mains *desplaisirs* et oultrages a l'encontre du tresexcellent roy Perceforest et de ses chevaliers que tu as occis..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 224). Et se se n'estoit la condicion de vos ennemis, qui ne se ayment pas eulx mesmes et sont de mauvaise nature, je diroye, se ilz descendoient, que vostre clemence les restraindroit fort de leurs voullentés et n'en seroient pas si oultrecuridés a fere *desplaisir* a vous ne a vostre royaume. (JUV. URS., Verba, 1452, 236). ...car tout le monde yroit maintenant au pillage, et vous ne scavés quelles gens il y a dedens la ville, qui nous pourroient faire quelque *desplaisir* ou quelque oultrage. (BUEIL, I, 1461-1466, 91). Si s'adresserent à lui une après-disnée et lui commença à dire le Jouvencel en ceste manière : "Vray est que

nous avons cy près de nous ceulx d'Escallon qui nous font beaucoup de *desplaisir* et destourbier..." (BUEIL, I, 1461-1466, 114).

• "Faire un mauvais coup" : Sus les murs anuyt, sans mesprandre, Ay fait le guet toute la nuyt ; Mes nul ne pourroit pas comprandre Comment Anglois ont fait de bruit. Les ay veuz aller et venir Toute la nuyt a grandes tourbes. Sy pensent quelque *desplaisir* Nous faire, ou donner des coups orbes. Dame, je ne say de leurs forbes Ne aussi leurs intencions ; Mes se François ne les destorbes, Je croy que des maulx nous feront. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 492).

- "Faire du mal, nuire à qqn, faire souffrir qqn" : ...il m'a fait tant de contraires et de grans *desplaisirs* que je le doy bien haïr jusques à la mort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 16). Amis, va moy tantost querir Devers ta dame mon chier filz, Pour en faire ainsi que je fiz (...) [Pour le lui enlever] LE SERGENT DU MARQUIS. Sire, je doubte grandement A lui faire tel *desplaisir* ; Maiz puis qu'il vous vient a plaisir, J'en feray a vostre ordennance (Gris., 1395, 65). [Les barons] luy vouloient coupeir le chief. Maiz Ogier, quant le cognut, sy dist a eulx : "Barons, ne faittez point de *desplaisir* a cestuy païen, car il est mon ami..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 155). ...Cesar deffendist que on ne pillast les temples, pareillement Pompee, que on ne feist *desplaisir* a ceulx qui les gardoient (JUV. URS., Verba, 1452, 250). A l'ouvrir la chambre, le clerc la vit armée [sa dame] ; si cuida que ce fust aultry qui fust embusché leens pour luy faire *desplaisir* (C.N.N., c.1456-1467, 279). Et puis advint que ung boiteux, qui avoit accusé ledit d'Alençon audit defunct roy, craignoit fort que ledit d'Alençon ne lui feist quelque grant *desplaisir*, se tira par devers le roy en lui suppliant qu'il lui feist avoir assurance dudit d'Alençon (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 189). Et fit deffendre, sur peine de la hart, que nul ne fist aucun *desplaisir* ou dommaige aux Allemans (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 47). ...de quoy ledit Voyaul fut joyeux, car il ne savoit où se retirer, tant pour ce qu'il estoit desja tard que aussi qu'il ne fust congneu d'aucuns qui luy eussent poeu faire quelque *desplaisir*, car, comme dit est, il avoit esté menassé par ledit admiral que, s'il le trouvoit, qu'il le feroit noyer. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 147).

- *Faire à qqn déplaisir de sa personne*. "Attenter à la vie de qqn" : ...mais non obstant fut adverti par aucuns de ses amys que le duc se devoit trouver devers le roy autour d'Angiers, et que aucuns estoient deliberés de luy faire *desplaisir* de sa personne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 337). [P. C.]

DESPLAIT, subst. masc. (déplait)

[AND : *desploït* ; *FEW IX, 4a : *placere*]

"Déplaisir, mécontentement" : Parle JOSEPH a Pilate. Pilate, syre, s'y vous plait, Je vous requier, sen nul *displait*, Que vous m'otroyés le corps Du bon prophete qui est mors, Quar, s'il estoit vostre plaisir, Bien le voudroye enseveilly Et le mettre en ung monumen Que j'ay fait tout nouvellement. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 124). [J.-L. R.]

DESPLANCHER, verbe (déplancher)

[GD : *desplanchier* ; FEW VIII, 354b : *phalanx*]

"Enlever des planches" : ...se vint trouver en ce petit garnier, qui estoit d'ancien edifice, tout *desplanché*, delaté et pertuisé en pluseurs lieux. (C.N.N., c.1456-1467, 243).

Rem. Doc.1394 (*desplanché*) et 1403 (*dapplancher*) ds GD II, 631c-632a. [R. D.]

DESPLANTER, verbe (déplanter)

[T-L : *desplanter* ; GDC : *desplanter* ; FEW IX, 24a : *plantare* ; TLF VI, 1160b-1161a : *déplanter*]

I. - Empl. trans. [Dans un cont. métaph.] "Retirer de terre (un végétal)" : Un petit arbrisiel enté Aucunne fois en penser ai ; Puis c'on a le grant *desplanté*, Petis rainsiau, vous prierai Que viers moi ayés desir vrai (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 125). Quicunques nous ait *desplantez*, Rainseaulx sommes de celle souche. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 22).

Rem. *Le Songe vert*, c.1348, éd. L. Constans, *Romania* 33, 1904, 535 (*Jusqu'a tant que cele vil chose Fust d'entor la flor desplantee*) ; T-L II, 1704 ; TLF.

- P. ext. "Enlever" : Vostre barbe ostez que plantee Nature y a et se peussez, Au raisoir seroit *desplantee* Affin que plus jone fussez Ou plus douce la pel eussez. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 175).

II. - Empl. pronom. "Se déraciner" : Se la haulte forest d'Ardane Ou soelent li pinchon chanter Se volsist au vent *desplanter* C'un seul arbre n'y demourast, Ja mon coer pour ce ne plourast (Pastor. B., c.1422-1425, 138). [R. M.]

DEPLAYER, verbe (déployer)

[T-L : *deplaiier* ; GD : *deplaier* ; FEW IX, 11b : *plagare*]

A. - "Couvrir de plaies, blesser" : Et aveques ce chascuns d'euls Estoit en mer jusqu'au braier, Pour les Sarrasins *deplaier*. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). ...comment il est couronnés d'une couronne d'espines qui li percerent son chief jusques a la cervelle et puis batus tout nuz a l'estache et tous *deplaiés* et derompus, celui qui fist le ciel et la terre et donne vie aus hommes et a toute creature (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 277). Bien batuz sont [les prisonniers] de tous coustez Et *deplayés* et tormantez, Aler les convient conforter. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 132).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Myst. process.* Lille K., t.4, a.1485, 55/307 (*desplaié*).

- P. métaph. : Et se vos cuers est à vos yex onnis, Li miens dolans n'en puet mais s'il s'esmaie ; Car il ne puet jamais estre garis, Se par vous n'est, de l'amoureuse plaie Que vos regars li fist. Or le *deplaie* Plus mortelment c'onques mais et plus fort, Quant pour ma mort plaisance ailleurs l'amort. (MACH., L. dames, 1377, 66).

- Part. passé en empl. adj. "Tatoué" : ...les plus laides femmes que on peust veoir et les plus noires ; toutes avoient le visage *deplaié* (Journal bourgeois Paris T., 1427, 220).

B. - Au fig. "Faire beaucoup souffrir, torturer, martyriser" : N'on ne vuet plus mon cuer qu'amour *deplaie* Tenir si vil. (MACH., F. am., c.1361, 173). Mon cuer que s'amour *deplaie* (MACH., Voir, 1364, 386). Eins seray Vrais et de cuer serviray Ma dame plaisant et gaie, Et quant mes jours fineray, Sans delay Mon cuer, que s'amour *deplaie*, Li laray. (MACH., Les lays, 1377, 426). Si ne sens je riens qui me blesse, Je croy, ne qui mon cuer *desplaye* (CHAST., Temps rec. D., 1451, 55). [R. M.]

DEPLEUR, subst. masc. (dépleur)

[T-L (renvoi) : *deplor* ; GD : *depleur* ; *FEW III, 44b : *deplorare* ; *FEW IX, 78b : *plorare*]

"Pleurs, lamentation"

REM. Ex. de GUILL. DIGULL. (ms. *despleur*) ds GD II, 515b. [R. M.]

DEPLICATION, subst. fém. (déplication)[*FEW IX, 72b : *plicare*]

"Pliure, contorsion (d'une articulation)" : Dislocacion, l'une est complete, en laquelle l'os yst du tout de sa jointure, laquelle est dicte vraye dislocacion ; l'autre est incomplete, en laquelle ne yst pas du tout et est dicte de Avicene *deplicacion* ou contorcion (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.2, chap.1).

V. aussi *plication* [R. M.]**DESPOIEMENT, subst. masc.** (déploiement)[GDC : *despleiement* ; FEW IX, 71a : *plicare* ; TLF VI, 1163a : *déploiement*]

"Explication"

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. (*desploiement*). [R. M.]

DEPLORABLE, adj. (déplorable)[FEW III, 45a : *deplorare* ; TLF VI, 1163b-1164a : *déplore*]

"Qui mérite d'être déploré" : Toutesfois amour fervente et desiruse ardeur me contrainct à m'efforcer d'escrire et en lamentant dire aucune chose du *deplorable* cas et mort anticipée dudit messire George, dont j'ay l'ame chiere autant que j'amoye le mortel vestement ennobly et decoré de vertu, dont elle estoit couverte. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 162). [R. M.]

DEPLORATION, subst. fém. (déploration)[FEW III, 45a : *deplorare* ; TLF VI, 1164a : *déplo*ration]

"Manifestation de douleur, d'affliction" : Le roy voyant leur *desploracion*, Leur dur effroy et grief dueil inhumain (LA VIGNE, V.N., p.1495, 201).

Rem. D.D.L., t.1, 36 (ex. de G. Crétin). [R. M.]**DEPLORER, verbe** (déplorer)[T-L : *deplorer* ; GD : *depleurer* ; GDC : *deplorer* ; AND : *deplorer* ; FEW III, 44b : *deplorare* ; TLF VI, 1164b : *déplore*]**I.** - Empl. intrans. "Pleurer abondamment"

- Part. passé "Baigné de larmes"

Rem. BEAUVAU, *Troyle*, c.1455, ds GD II, 515b.**II.** - Empl. trans.**A.** - *Deplorer qqn.* "Implorer qqn"**Rem.** LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1419.

B. - *Deplorer qqc.* "Pleurer qqc." : ...et les bannis filz d'Eve gemissent pour ce que ce jour est amer et ennuyeux [var. les filz de Eve exillez et bannis *despleurent* comme amere et ennuyeuse (est) ceste nuyt cy] [éd. elz. ds GD II, 515b] (Internele consol. P., 1447, 209).

Rem. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1419. [R. M.]**DESPLOYER, verbe** (déployer)[T-L : *desploier* ; GD : *desplier* ; GDC : *despleier* ; AND : *desplaier* ; DÉCT : *desploier* ; FEW IX, 70b : *plicare* ; TLF VI, 1165a : *déploier*]

Empl. trans.

A. - Au propre**1.** [À propos d'éléments d'un seul tenant]

a) "Étendre, dérouler un objet. qui est replié ou enroulé pour lui faire occuper tout son volume possible"

- [Un objet quelconque en tissu] : Car auchuns folz sont qui ordonnent et cueillent leurs vestemens, les aultres en grand derision les mectent de travers. Les aultres pour faire ung peu plus

ponpeusement les *desplient* ou descœuillent et, tant que ilz peuvent, les estendent ; les aultres de une chainture les cueillent ensamble ; les aultres en tordant et pliant les envelopent. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 247). Certes, dist il, se je eusse veu de mes propres iex le prestre de Dieu ou aucun de ceulz qui sont vestu de habit de prestre ou de religion pechant ou mal faisant, je eusse *desploie* mon mantel et l'eusse couvert a fin que personne autre ne l'eust sceu. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 54). Elle fist (...) couvrir le lit et la couchette, *desploier* riches couvertes, tappiz et courtines (C.N.N., c.1456-1467, 571). ...et, la nappe ostée, le panetier desveloppe sa serviette et la baise, et puis la *desploie* devant le prince et tient le bout de sa serviette ... son costé et l'escuier trenchant de l'autre. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468-1500, 24). Tien, Samüel ; ces linceulx blancs *Despleyons* pour mectre Jhesus. Accop, seigneurs, mectés le seans ! (Pass. Auv., 1477, 243). Mignons de court, François et autres gens Comme Allemans et Suisses plusieurs De cueur contrit en larmes et en pleurs, Cloches sonnans en ordre magnifique, Gectans souspirs et devotes clameurs, On *desploya* la Sainte Veronique. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 237).

- [Une voile] : Et après disner, esperant mettre la navire hors du grant port qui est oultre lesdictz chasteaulx fut *desployé* le grant voile et pour ce que le vent n'estoit point utile ... saillir hors, il fut incontinent abatu et fut la gallée encoires encrée jusques ... lendemain. (Voy. Hierus. S., 1480, 29). ...le vendredi vers le soir quant il fust venu en gallee on *desploya* le velle et sonnerent les trompilles et getterent canons et puis firent les galios leurs cris et commanderent a Dieu la Terre Sainte. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 152).

- [Un drapeau, une bannière] : Lors fist par grant devotion Tout premier a Dieu ses prières, Puis a fait drecier ses banieres Et toutes au vent *desploier*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 81). Assés tost apriès fu desvolepée l'oriflambe (...) et (...) on ne le veï onques *desploier* sus crestiens fors que là. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 52). *Desploiez* vostre banniere, Loyauté, je vous en prie, Et assailliez la frontiere Ou Dueil et Merencoli, A tort et par felonnie, Tiennent Joye prisonniere. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 43). Je *desplaieray* la banniere, Car Jhesus roy veul faire guerre A l'ennemy pour ceulx conquerre Qu'il a racheté ; en ce signe (...) Out prins mort precieuse et digne. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 241). LE PREMIER. Se je *desploye* ma baniere Je te bauldray si grant atache Et y fust ores saint Eustache. (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

. (À) *banniere(s) deployee(s)*. "Bannière(s) au vent ; en position de combat" : ...s'il vient par decha baniere *desploie*, G'isteray contre lui (Flor. Rome W., c.1330-1400, 150). Girart est yssus hors a baniere *deployee*. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 133). Issus sont de Bordiaux benniere *desploie* Contes, dus et barons et chevalerie. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 270). De la [Jean l'Aveugle] s'en ala en Baiviere Et a *desploie* baniere Et compaignie noble et riche Desconfit le duc d'Osteriche. (MACH., C. ami, 1357, 106). ...et fist armer Uriens jusques a quatre cens gentilz hommes de ses plus haulx barons, et chevaliers et escuiers. Et il mesmes s'arma, et son frere, et monterent a cheval, et s'en vont, banniere *desploiee*, burlee d'argent et d'asur, a l'ombre d'un lyon de gueules, en moult belle ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 92). En ceste partie dit l'ystoire que Gieffroy et sa gent chevauchierent tant, a banniere *desploiee*, qu'ilz vindrent devant Valbruyant, et furent les tentes tendues et se loga chascun. (ARRAS, c.1392-1393, 206). ...s'oultre mer avés mestier de mon aï(d)e Tost vous i secourray baniere

desploye. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 131). Quant Marcillez le roy a la nouvelle ouïe, Que [Charles] venoit la baniere *desploye*, Ains ne fut si dolent (Galien D.B., c.1400-1500, 28). "Ung roy puissant comme moy ne doit point aller par moyens ; car il y a beaucoup de dangiers. Il ne faudroit que ung traistre pour me faire perdre beaucoup de gens de bien et rompre mon armée. Je vous pri, allons les bannières *desployées* et que chascun nous voye venir ; en ce point nous ne povons estre deceupz..." (BUEIL, II, 1461-1466, 142).

. Inf. subst. *Au desployer*. "Au moment de donner le signal de l'attaque, en mettant la bannière au vent" : Il n'y eut point long parlement entre eulz. Ilz se garnirent de leurs armes. Ilz desploierent la baniere a l'aigle d'or. Et au *desployer* firent sy grant joye qu'il sambloit qu'ilz fussent en un paradis. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 231).

- [Un membre] *Desployer ses jambes* : Et sur ce le galant [surpris par le mari] qui a ung pou de deloy, *desplee* ses jambes et s'en va, et l'autre va après, qui n'a pas loisir de tuer sa femme ; et ainxin le pouvre compaignon lui eschappe, qui va bien toust, et n'est pas de merveilles, car il n'est homme si diligent d'aller, pour nécessité qu'il ait, come ribault eschappé des mains de ceux qui l'ont voulu entreprendre. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 104).

b) "Ouvrir qqc. qui est plié (une lettre)" : Les lettres ilz lui ont baillies, Et ilz les a tost *desploies*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 185). Adont ly roys soudans celle lestre *desploie* ; La teneur en lyssy tantos de roye en roye. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 247). Encores trouvai je ou cofin Unes lettres faites en prose, Sus les queles le signet Rose Avisai : bien le reconnui. Lors les ouvri je sans anui Et les *desploiai* a mes dois, Car elles furent en fors plois Et de lettre moult bien escripte. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 148). "...Point ne sera la lettre maintenant *desploie*..." (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 495). Et après furent *desployées* les lettres que le roy avoit faict bailler audict roy d'Angleterre touchant le traicté qui estoit faict. (COMM., II, 1489-1491, 65).

c) "Découvrir qqc. qui est fermé par un couvercle" : Les cueurs devotz se veulent employer A son tombeau ouvrir et *desployer* Pour le saint corps mecre en meilleur estat. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.8104).

2. [À propos d'éléments regroupés, entassés]

- "Disposer sur une plus grande étendue ce qui était groupé, entassé ; étaler des éléments, le contenu de qqc." : ...quant les granz chevaulz de monseigneur se partirent de Paris derrenierement pour aller en Bourbonnois, Gerardin varlet des grans chevaulz de mons. perdi ses besaces où ses draps linges et queuvrechiex estoient et autres choses et les demanda à tous ses compaignons, lesquelz *desployerent* toutes leurs besongnes fors ledit Pierre de Vailledoli qui s'en ala en une chambre haulte, en disant qu'il apporterait toutes ses besongnes, mais ledit Pierre de Vailledoli mist en son sain les draps linges et queuvrechiex dudit Gerardin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 445). En plusieurs lieux sont trop publiques, Et pour ce, sans faire replices, *Desploiez* tout vostre pannier, Affin qu'on y puisse serchier Quelques bagues plus autentiques (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 480). Et *desployerent* leurs singuliers tresors Et leurs richesses sans nulles exempter (LA VIGNE, V.N., p.1495, 199).

. [En mauvaise part] "Éventrer qqc. pour en répandre le contenu" : ...Saigniez, tranchiez, couteaux baigniez ! Gaingniez et bagues *desployez* (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6888).

- ART MILIT. "Mettre en ligne, disposer sur une grande étendue (du matériel)" : Sus, Jouvencel, et vous, Piètres, *desployez* vos bateaulx ; et aussi vous, Gervaise et mareschal. Et que chacun tire sa dixaine à part. (BUEIL, I, 1461-1466, 87).

. *Desployer* (des ennemis). "Rompre les rangs (de l'ennemi), mettre en déroute (l'ennemi) (?) : Qui la veïst Ligois et cheauz de leur aroie, Franchois, Hongrois, Danois, coment cascun emploie Sa forche, et Braibechons et ches Flamens *desploie*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 642).

3. P. ext.

- "Répartir, distribuer qqc." : ...je souhede a part Que tous les biens, qu'elle donne et depart, Soient a nous *desploiet* et espart (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 216). Et aussi sera *desploïée* Ma monnoie en aumosne faire, Selon que pourray sanz meffaire, A cez povres (Mir. ste Bauth., c.1376, 94).

- "Dépenser, employer (un bien)" : ...Trouverons nous bien, par ces villes De ces villains riches a milles Qui le leur n'osent *desploier* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 7). LE PAPE. Biau filz, et je feray enquerre Tantdis, pour le bien emploier [tresor], Ou le pourray miex *desploier*. (Mir. st Lor., 1380, 156). Saches certainement, et ne doubtes du contraire, que l'avoir acquis et amassé indeument, tu n'useras ja joyeusement, car la ou tu l'auras assemblé en entente de l'employer en aucunes choses a ton plaisir, Dieu t'envoyera d'autre costé tant d'aversité, ou de maladies ou d'autres charges, qu'il convendra que ce maudit tresor soit *desployé* et mis en usage doloireux, tout au contraire de ce que tu pensoyes. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 17).

B. - P. anal. "Donner toute son ampleur, tout son volume à qqc."

- *Desployer la voix* : ...Faison grant bruit, Chansons multiplion Toutes nos voix Ensemble *despleon* (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 314).

. À voix *desployee* : Mes amis, Dieu en soit loué, De la victoire a nous donnee ; Chacun doit bien estre voué Le mercyer de la journee. Faictes sonner toute nuytee Toutes voz cloches sus et jus, Et a haulte voix *desployee* Chantez Te Deum Laudamus. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 479).

- *Desployer sa langue*. "Laisser libre cours à sa parole" : Quant il y a planté monnoye, L'avocat sa langue *desploye* Et l'aguise comme une espée. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 284).

C. - Au fig.

- "Rendre manifeste, laisser apparaître qqc." : Certes, frans homs (...) Vostre pitié me *desploiez* Et m'enseignez quel part yray Ou a mengier trouver pourray (Mir. Berthe, c.1373, 193). Elle considere et avise ses condicions sagement et est ung grant temps sans monstrier sa malice, mais quant elle voit qu'il est homme franc et debonnaire et qu'elle le cognoist et sa condicion, elle *desplee* et descouvre le venin qui est en sa boueste. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 100). Maintenant il fault que vous voye Tout mort en voye, Et que *desploye* - tous mes regrés piteusement, Car ma monnoye Plus ne s'emploie - a vous norrir joyeusement. (Pass. Auv., 1477, 253).

. "Exposer (une pensée)" : Il me plaist bien que ci *desploies* Et dies ce qu'as empencé. N'en seras batu ne tansé (Mir. mère pape, c.1355, 385).

. "Endoctriner qqn (en expliquant, exposant qqc.)" : ...a chascun se va vantant Qu'il est filz Dieu, le roy de gloire ! C'est .I. fol qu'on ne doit pas croire. De nos gens a son gré *desploie* ; Sa vie au prevost ennoie. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 166).

- "Mettre en oeuvre (une qualité)" : Pour decorer vostre nobilité, Vostre pouoir et vostre habilité, Mectez vous sus pour ces chiens envahir, *Deployez* y vostre subtilité Affin qu'ayez d'onneur utilité (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 138).

- En partic. "Proférer (des propos) ; exposer les propos de qqn" : ...Et pour ce nous vous supplions Qu'il vous plaise nous pardonner Si quelque sot mot *desployons* (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 4). Quant le moine vit que rien prendre Ne pourroit par li supplier, Si commença a *desplier* Les menaces de saint Emont Et dist... (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 33). Adonc, qui orroit *desploier* Paroles et monteplier, Ce que scet et que ne scet mie Dira (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 163). Deslyer nous fault ce neu, Et *deployer* fais et dis, Tant qu'aviengne mieulx ou pis (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 543).

. *Deployer* + interr. indir. "Exposer, révéler + interr. indir." : Tu nous veioies en dement Et souvent pour toi lermoier, Si ne daignois *desploier* Ne demonstrer qui tu estoies, Mes de tes serjans enduroies Touz despiz et toutes injures. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 101).

- [Dans un contexte grivois, d'une femme] *Deployer ses armes*. "Employer, mettre en oeuvre tous ses moyens de séduction" : ...[la bourgeoise] rien ne faisoit plus volontiers que ce joly esbatement que chacun scet ; et ou elle pavoit *desploier* ses armes, elle se monstroït vaillant et pou redoubtant horions. (C.N.N., c.1456-1467, 521). [P. C.]

DESPLUMER, verbe (déplumer)

[T-L : *deplumer* ; GDC : *desplumer* ; AND : *deplumer* ; FEW IX, 87b : *pluma* ; TLF VI, 1166a : *déplumer*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre. "Enlever les plumes" : Camberlent les a fait pour le sien corps garder [les enfants], Dont il a fait les corbeaux et les cucus tranbler ; Mais sachiés que nuit et jour ne finent de penser Qu'il les fachent de l'aigle bequier et *desplumier*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 732). Furieux Flamans sont saignés et flimés : Les grands oiseaux sont souvent *desplumés*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 231). BRUIT (...). Est il pris ? CUIDER. Si est le marpault Mieulx pris que singe enmailloté, Tant englué de tous coustés Qu'i ne scet de quel part partir. BRUIT. Tout *desplume* ? PLAISANT FOLLIE. Je l'ai fait sortir, Comment davant iraigne. (Pipée R., c.1470-1480, 215).

- [Dans un jeu de mots] : Et lors le Cappon [nom d'un soldat fait prisonnier] veant que les renars qui le tindrent en leurs pattes estoient plus empeschiés à eulx sauver qu'à le garder, sans ferir, sans lancer et sans estre *desplumé*, eschappa de ce grant dangier. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 250).

B. - Au fig.

- "Ruiner qqn" : Tu vieus le povre *desplumer* Qui a sur soy si pou de plume Que tout le chaut qu'à le vent hume. N'aie cure de plumerie Qu'ele ne t'abreige ta vie. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 79).

- "Dépouiller qqn de son argent (au jeu)" : En flouant le gourpin plumé, J'en ay maint sire *desplumé*. Je prens tousjours a passer douze. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 168).

- *Desplumer la robe*. "Ôter du vêtement de qqn les petits duvets ou plumes qui peuvent s'y trouver ; d'où être obséquieux, flatter" : ...Mais hommes baz, de neant venus, Qui vueillent le bas monter sus, N'ont honte de riens demander. Puy parle qui en vouldra parler, Car ilz l'auront pour flatoyer Ou pour la robe *desplumer*, Sy se riront des chevaliers Qui n'auront robes ne

deniers, Qu'ont porté pour le roy douleur Et sont pres de porter greigneur (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 56).

II. - Part. passé en empl. adj.

- "Pauvre, ruiné" : Lors nostre bon curé, se voyant ainsi *desplumé* d'amendes et de condamnations, dist... (C.N.N., c.1456-1467, 532). ...elle [la ville de Tournay] estoit lors bien sur le sien, grasse et drue et ses voisines estoient maigres et *desplumées* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 215).

- "Chauve" : Eustace suy pour les pelez messaiges. Coucy, Saint Poul, Hangest, Torcy, venez, G. des Bordes ; Brifaut, et a oultraiges Y est Colart de Tanques *desplumez* : Hugues du Bois, Moriaux, sont enrumez, Coiffe leur fault et ce a chascun d'eulx (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 47). [R. M.]

DEPOINDRE, verbe (dépoindre)

[T-L : *depoindre* ; AND : *depoindre* ; FEW IX, 599b : *pungere*]

Empl. trans. [D'un animal] "Déchirer, mordre" : ...Mes tous jours court [Regard] en retournant, Pour vëoir se Biautés venoit, Que plus que riens li avenoit. Mais li chien, quant il se retourne, *Depoignent*, et il se trestourne Et fait une vuide cuverte, D'une part close, d'autre ouverte, Entregeté couvertement. (ACART, Prise am. H., 1332, 20).

V. aussi *despoindre* [R. M.]

DESPOINTEMENT, subst. masc. (dépointement)

[T-L : *despointement* ; GD : *despointement* ; FEW IX, 590b : *punctum*]

A. - "Fait de priver qqn de qqc., fait d'abolir (un droit, une franchise...)" : ...par vertu de nostre dite commission, les griez et *despointemens* faiz par les officiers du Roy no sire contre lesdiz complaignans et contre les coustumes anciennes, libertez et franchises de ladite ville quant aus chozes dessus dites, nous oston, rappellons et mettons au nient (Hist. Lille T., t.2, 1341, 402). ...se aucuns de noz officiers y ont ou tamps passé, mis (...) aucun empeschement ou *despointement* [aux libertés et franchises], noz dis Predecesseurs et Nous aussi, l'aïons voulu et ordonné estre reformé et réparé, et tout remis au premier estat et deu (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 166).

B. - "Destitution (de qqn)" : Aucuns de la ville, ygnorans la trafficque de l'appointement ensemble le *despointement* du seigneur de Peruéz, plain d'espoantement, se combatoyent aux ennemis sur les crestraulx en plusieurs quartiers (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 200).

Rem. Peut se rattacher à FEW III, 97a : *dispendere*. Cf. G. Roques, *Aspects région. du vocab. d'a. fr.* (Thèse), 1980, 142-143. [R. M.]

DESPOINTER, verbe (dépointer)

[T-L : *despointier* ; GD : *despointier* ; AND : *despointer* ; FEW IX, 590b : *punctum* ; TLF VI, 1167b : *dépointer*²]

A. - [Avec une idée d'éloignement à partir d'un lieu, à partir de qqc.]

- Au propre

. *Despointer qqn de qq. part*. "Repousser qqn de qq. part" : Et quant ledit Sforce vist qu'il ne les pavoit *despointier* de celle rue, lors se penssa de leur donner ung tour du plus savoir. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 197).

- Au fig. *Despointer qqn de qqc.* "Détourner qqn de qqc." : Homs jolis et cointe, Qui de Plaisance s'acointe Et qui vit en joie, Sent d'Amours la pointe Qui d'un doulz espoir est oingte,

Lequel la convoie. A amer s'appointe : La treuve a plaisir conjointe, D'honneur la monjoie ; A lui est adjointe, Et n'est nul qui l'en despointe Par quelconque voie. (CHART., L. Plais., c.1412, 151).

. *Se despointer de qqc.* "S'éloigner, se désintéresser de qqc." : Et me fut adoncques advis Que ne me sceusse estre chevis D'en jugier, et le feisse envis. Lors un point ay Prins, en quoy je les appointay. De leur debat me *despointay* (CHART., L. Dames, 1416, 299).

B. - [Synon. de *desappointer*, anton. d'*appointer*]

1. *Despointer qqn/une collectivité*

a) *Despointer qqn de qqn/qqc.* "Priver qqn..."

- [d'un droit, d'un bien] : Et encoires demandoient et vouloient expressément que ceulx par quel conseil ils avoient esté *despointiés* de leurs lois et franchises maldeument et contre raison, feussent bannys du pays de Flandres à tousjours (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 232). ...vous avez deffendu ou fait deffendre aux habitans dudit bourc que ilz ne preignent à ferme ledit bac ou bastiaux d'iceulx exposans, (...) en les *despointans* de leurs drois (Trés. Reth. S.L., t.2, 1400, 478). ...on les *despointoit* de leur dit blé où il avoient moult grandement traveillié à le cultiver et labourer (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 114). Et ne doit on pas ainsi ravalier la jurisdiction que ont les prelatz, ne si chaudement les *despointer* de ce dont ilz ont tousjours jouy (JUV. URS., Verba, 1452, 360). Et, par ledit accord, demoura ledit monseigneur le connestable oudit Saint-Quentin, ainsi que avant avoit esté fait, et lui fut rendu Meaulx et autres places dont il avoit esté *despointé*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 307).

- [d'une chose abstr.] : Car quant en vous de pité point Ne truis, n'à point Amours me point D'un si dur point Que de joie tout me *despointe* Et d'un fier desdaing le cop oint, Qui mat m'empoint, En angle point, Dont la mort à mon cuer s'appointe. (MACH., Les lays, 1377, 289). Et pour ce quant le corps est *despointié* de sa bonne mesure et de la bonne proporcion qu'il doit avoir et qui doit estre a l'ame convenable et a la vie, l'ame s'en depart lors et la mort s'ensuit. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 70).

- [de qqn] : Nous sommes bien fortunez D'avoir perdu tel Pastoure, Ce fu bien en la male heure Que cil oncques l'acointa Qui si nous en *despointa*. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 280).

- Empl. abs. *Despointer qqn nu.* "Dépouiller qqn de tous ses vêtements" : Ilz ont ja préparé le fust Ou il doit estre a mort traictié Si l'ont si tres nu *despointié* Que sur tout son corps n'a denree. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 330).

- *Se despointer.* "Renoncer à ses prérogatives, à ses droits, se rendre" : Le dit suppliant y envoya son paige a tout ses chevaux en intencion de les y logier et avec ce, il se vint lui mesmes *despointer* et desarmer. (Arch. Nord, 1480, B 1701, f° 11, IGLF).

- *Estre despointé.* "Être déconsidéré, avoir perdu tout droit à l'estime" : Chascun de vous [les juges de Suzanne] avoit office Pleine de grande dignité Pour soustenir droit et police, Comme juges d'auctorité ; Maintenant sans difficulté, Estez de tous poins *despointez*. En lieu de dire verité, Faulx, mauvais juges, vous mentez. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 217).

b) "Destituer qqn (d'une fonction)" : ...la requeste dudit de Chastelmorant ne se doit point faire, mais doit estre oy, veu qu'il est bailly de Mascon, dont a joy longuement et ne doit point estre *despointié* sans estre oy. (BAYE, II, 1411-1417, 9). ...maistre J. de Vailly (...) nagueres avoit esté chancelier dudit monseigneur de Guienne, et avoit esté *despointé* et mené prisonnier au Louvre par celx qui nagueres gouvernoient à Paris par ces broillis (BAYE, II, 1411-1417, 135). En oultre requirent ledit prévost et eschevins audit

chancelier de France, qu'il monstrast au Roy les lectres qui estoient venues à la congnoissance du duc d'Acquitaine, faisant mencion comment lesdiz de Berry, d'Orléans et d'Alençon vouloient faire ung nouvel roy et *despointer* le Roy et le duc d'Acquitaine. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 243). ...en celle sepmaine fut *deppointé* de toutes offices royales le president, c'est assavoir, Phelippe de Morvillier (Journal bourgeois Paris T., 1433, 292). ...nostre feu redoubté seigneur et pere feust *despointié* de la chancelerye de Guyenne (JUV. URS., Nescio, 1445, 526). ...et n'y auroit point de mal que *despointiés* en general tous officiers de justice (JUV. URS., Verba, 1452, 403). Item, plus je te dy que, se ung lieutenant ou officier du Roy avoit donné aucuns saufconduiz et le lieutenant ou officier alloit de vie à trespassement ou qu'ilz feussent *despointez* de leurs lieutenances ou offices, qu'on ne peult ou doit rompre leurs saufconduitz (BUEIL, II, 1461-1466, 29). ...mais s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que l'année pendant, iceulx keuriers ou aulcuns d'eulx se mefesassent aucunement, il sera en la puissance de l'abbé ou de son commis à ce, les demettre et *despointer* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 243). ...Et (puis) après je te feray pendre Et *despointer* de ton office (Berg. agn. France L., 1485, 32).

- Part. passé en empl. adj. "Destitué (d'un office)" : ...et aussi qu'il y a plusieurs des extraordinaires qui par moult long temps ont servi feu nostre très chier seigneur et père (...) lesquelx ne voulons demourer *despointiez* et sanz estat (Ch. VI, D., t.1, 1406, 296).

c) "Porter atteinte aux droits, aux privilèges (d'une collectivité), léser (une collectivité)" : Lesquelles choses sont faites au très grant grief, préjudice et dommage desdiz supplians, et en eulz *despointant* et empeschant en leurdiz privileges, libertéz, franchisez... (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1365, 565). Et donques en polices bien atrempeez ou bien ordenees il convient garder, aussi comme autre chose quelcunque, que elles ne soient de rien privé et ne *despointiés* ou deffraudees. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 225). ...liques messires li baillius, non voellans en riens *despointier* le dicte ville, mist du tout et compta por nient ce que fait en avoit (Hist. dr. munic. E., t.3, 1377, 420). ...cinq poins et articles (...) par tous lesquels ilz se disoient estre énormément lésez et *despointez* en leurdicte juridiction, et iceulx estre contre tous les priveileiges donnez et confermez à ladicte ville par plusieurs Rois de France (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1457, 452).

d) "Faire du tort à qqn, maltraiter qqn" : Item laisse aux desconfortez Qui par Faulx Rappors *despointez* Ont esté sans cause et sans raison, Pleurer larmes de tous coustés (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 58). Jhesus, ce meschant seducteur, Est tant de transgresser acteur Que, se ses gens n'avoient puissance, Les pierres ciroient vengeance Contre luy pour le *despointer*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 207). Quel douleur pouez vous plus faire A ce povre homme [Jésus] ? Qui vous meut ? Il seuffre tant que plus n'en peut. Ja ne fault qu'il soit *despointé* : Il est deja mort a moictié. A sa mort travailler ne fault : Il est deja mort, autant vault. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 309). N'est merveille se le connestable s'eslongoit de Saint-Quentin, car la royne de France, sa belle soeur, sachant aucunement la volenté du roy, desirant le *despointier*, lui manda par ses lettres que, sy chier qu'il avoit sa vie, il se partiesist d'illec, car le roy contendoit totalement à lui enclorre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 131).

2. *Despointer qqc.*

- "Supprimer, abolir (un droit, un privilège)" : ...asquels choses faire les dis prevost et maieurs doivent estre appellé avec

eschevins et selon le deliberation de le plus grant partie du nombre des presens eschevins, prevost et maieurs, le congnoissance et emolumens de tous veneuls et des mares en maniere acoustumée, sans ce qu'il puissent *despointier* en aucune maniere le usage ou les franchises des dis mares (Hist. dr. munic. E., t.2, 1358, 113).

- "Porter atteinte à qqc., affaiblir, altérer qqc." : Amour paternelle Est tant solennelle Vertu supernelle, Juste et naturelle, Que qui le *despointe* Ou le desmartelle (...) De glaive mortelle Doibt sentir la pointe. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 215).

- Part. passé en empl. adj. [D'une affaire] "Compromis, mal parti" : MISERICORDE...Je sçay bien que l'omme a fait mal S'a esté deceu par falace Tellement que, ce n'est par grace, Son fait est du tout *despointié* ; Se n'est par grace et par pitié, Justice meouldra confondre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 40). [P. C.]

DEPONCTION, subst. fém. (déponction)

[GD : *depunction* ; *FEW IX, 584b : *punctio*]

"Action d'indiquer par des points, par des traits de plume convenus"

REM. GOULAIN (1374) ds GD II, 521a. [R. M.]

DEPOPULARITÉ, subst. fém. (dépopularité)

[T-L (renvoi) : *depopularité* ; GD : *depopularité* ; *FEW IX, 177a : *populari*]

"Dépeuplement" : ...qui ["ce qui"] seroit en grant *depopularité* et desolacion de nostre dicte bonne ville de Tournay (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1376, 203). [R. M.]

DEPOPULATEUR, subst. masc. (dépopulateur)

[GD : *depopulateur* ; FEW IX, 177a : *populari* ; TLF VI, 1169b : *dépopulation* (*dépopulateur*)]

"Celui qui ravage, destructeur, dévastateur" (synon. *depopulatoire*) : ...*dépopulateurs* de champs, c'est assavoir ceulx qui gastent les fruiz des terres ordonnez pour le vivre des hommes, les empoisonneurs de puits ou de fontaines, les infracteurs de franchises d'Eglise, hérèses, ne ceulx qui commectent lèse majesté (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 435). Maiz il tourna la peaulte de sa desloialté comme traytre contre Dieu et sa sainte foy et s'en vint descendre a la Hogue de Saint Vast en Costentin, et se print a mectre le pays de Normendie a gast, ravissant tous les biens, comme larron et *depopulateur* de la chose publique (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 384). Car il n'est rien plus salulaire aux hommes (...) que de persecuter deurement ung tel tirant comme toy, Edouart, qui t'es constitué pirate de mer, gasteur de pays, ravisseur publique, violateur d'eglises, *depopulateur* de champs, embrasseur de villes et de chasteaulx, murtri[e]r cruel et captiveur de gens sans mercy. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 387). [R. M.]

DEPOPULATION, subst. fém. (dépopulation¹)

[GDC : *depopulation* ; AND : *depopulation* ; FEW IX, 177a : *populari*]

"Dévastation" : ...et aussi du païs de Puille li Traveys et li Canusin, lassé et abatu par maintes *depopulations* faites par Plaucius le consul, se rendirent et vindrent en dedicion. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 20.4, 38). Ceste voie et ceste besoigne faite par le consul ne fist pas cesser la guerreaingcoys l'esmut plus fortement et la crut, car, en non Dieu, tout le païs entour avoyt senti la *depopulation* et la pille du mont ciminien, si que les pueples d'Etrurie et avecquez eux les prochains de Ombrie s'ajouterent par grant indignacion (BERS., I, 9, c.1354-1359, 37.1, 67). Item pour chescune de ces .III. causes peut venir deluge particulier ou *depopulation* par feu, si

comme il avint ou temps du roy Pheton selon verité et ce que recitent Platon et Aristote. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 98). ...et pour eviter la destruccion et *depopulation* du pais (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1424, 143). ...comme il soit aussi que la memoire de plusieurs se soit perdue par la *depopulation* des royaumes et destruction des cités et des grandes universitez, combustion de livres et choses semblables (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 v°). [R. M.]

DEPOPULATION, subst. fém. (dépopulation²)

[GDC : *depopulation* ; FEW IX, 179b : *populus*¹ ; TLF VI, 1169a : *dépopulation*]

[À propos d'un endroit] "Fait de perdre ses habitants, diminution du nombre des habitants" : ...icellui pays, est devenu à telle povreté, misere et *depopulation*, et vient de jour en jour, que chascun, pour la povreté d'icelluy, se wyde et vult wyder et absenter pour demourer es pays voisins (Trés. Reth. S.L., t.2, 1405, 515). Item, l'assise de fromment que me doient les bourgeois dudit Chastel, qui est et doit estre par le contenu des chartres d'icelle ville de quarante muys de fromment, laquelle se doit au jour Saint Denis en octobre (...) Laquelle assise ne vault ou monte pour le present par la diminution et *depopulation* de ladicte ville que douze muys ou environ (Comté Porcien R., 1459, 259-260).

Rem. Ou est-ce *depopulation*¹ ?

- [À propos d'un peuple] : ...faire justice et raison de ceulx qui sont cause de la *depopulation* du peuple (JUV. URS., D. Tours, 1468, 440). [R. M.]

DEPOPULATOIRE, subst. masc. (dépopulatoire)

[*FEW IX, 177a : *populari*]

"Celui qui ravage, destructeur, dévastateur" (synon. *depopulateur*) : ...*depopulatoires* de champs ; c'est assavoir ceulx qui degastent les fruitz des terres ordonnées pour vivres de hommes (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 268). [E. P.]

DEPOULEMENT, subst. masc. (dépolement)

[GD : *depolement* ; FEW IX, 177a : *populari*]

"Dépeuplement"

REM. Doc. 1410 ds GD II, 515c. [R. M.]

DEPOPULER, verbe (dépopuler¹)

[GD : *depopuler* ; FEW IX, 177a : *populari*]

Empl. trans. "Dévaster, ravager" : ...menaçons et disans que se on ne leur rendoit lesdiz prisonniers, ils *dépopuleroient* et esracheroient les vignes de Riom (Ch. VI, D., t.2, 1417, 67). Lesquelles obeissances a vous faictes sont retournés comme a leur totale destruccion et perdicion, car de present elles sont comme toutes *depopulees*, desolees et destruites, et tout par faulte de justice, laquelle vous devez faire (JUV. URS., Loquar, 1440, 321). Comment as-tu coeur de voloir destruire et *depopuler* ta cité publique ou tu fus netz et nourrys... ? (LA SALE, Sale D., 1451, 105). Gregoire de Salerne (...) prenostica au pape Sergius trois ans devant la famine qui fut à Romme et que la mer ystroit de ses mectes, ce qui advint, à l'ocasion de quoy plusieurs villes situés ès lieux maritins furent *depopulées* et voida le peuple, puis furent subversées, desquelles choses le monde fut fort esbay. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 108 r°).

Rem. MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, gloss. [R. M.]

DEPOPULER, verbe (dépopuler²)[GD : *depopuler* ; FEW IX, 180a : *populus*¹]

I. - Empl. pronom. [D'un lieu] "Se dégarnir de ses habitants, être inhabité" : ...afin que ou temps avenir ledit lieu, bourg et village de Montdion ne se *depopule* et viengne à ruïne et desolacion par faulte d'estre frequenté et habité (Doc. Poitou G., t.12, 1479, 267).

II. - Part. passé

A. - [D'un groupe de pers.] "Qui a perdu la plus grande partie de ses membres" : ...a l'occasion des guerres, ilz [aucuns desdis defendeurs] estoient fort diminuez et *despopulez* (Trés. Reth. L., t.3, 1459, 390).

B. - [D'un lieu] "Qui a perdu la plus grande partie de ses habitants" : ...affin que la dicte yslle ne soit *depopulée* et demeure inhabitée, aus diz supplians avons octroyé et octroyons de grace especial, par ces presentes, que doresnavant les diz habitans de la dicte yslle de Noirmoustier soient et demeurent quictes de contribuer aux aides imposées ou à imposer en nostre royaume pour le fait de la guerre (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 91). ...les choses ont esté tellement depuis trente ans ou aultre long temps si mal gouvernees que ce royaume en est destruit et *depopulé* (JUV. URS., T. rever., 1433, 58). ...et à ceste occasion se departent chascun jour du dit lieu de Baugé et s'en vont demourer aultre part, et tele maniere que la dicte terre est presque deshahitée, et est en aventure de tous poins demourer *depopulée*, se les diz habitans n'y ont aucune fortification, où ilz puissent avoir leur retrait et refuge. (Doc. Poitou G., t.8, 1442, 133). Item, reconnois et advoue encores a tenir comme membre de ma dicte conté les bois que l'on n'appelle [sic] les bois de Chastel, seans vers Grantchampz, contenant quarante moyées de bois ou environ, tenans aux bois de Signy et aux bois de La Lobbe, dont on souloit copper deux mouyées pour chascun an, qui souloient valoir quarante livres Parisis et pour le present n'en est vendu que pour quarante solz Parisis, parce que on ne treuve a qui les vendre, tant est le pays peuplé et emboquillé de bois et *depopulé* de gens. (Comté Porcien R., 1459, 263). Et, après ce, le roy envoya à Paris ung mandement pour y estre seellé, et fut signé M. de Villechartre, par lequel le roy vouloit que, pour bien repeupler sa ville de Paris, qu'il disoit avoir esté fort *depopulée*, tant pour les guerres, mortalitez et autrement, que toutes gens de quelque nacion qu'ilz feussent peussent de là en avant venir demourer en ladite ville, et en icelle et es faulxbourgs et banlieue ilz peussent joyr de toutes franchises de tous cas par eulx commis, comme de mordre, furt, larrecins, piperies et tous autres cas (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 174). ...nostre dicte ville [Rouen] est fort diminuée et *dépopulée* (...) et plus pourroit estre se provision et souslaigement ne leur estoit donné (Pol. Louis XI, G., Pièces justifi., 1465, 428). ...icelle notre ville, laquelle par ce moyen est inhabitée, *deppopulée* et en voye de tourner à totale destruction (Hist. dr. munic. E., t.1, 1475, 115). ...à l'occasion des guerres qui le temps passé ont eu cours en nostre royaume, et mesmement au conté du Maine, où ledit lieu est situé, il fut *dépopulé*, distant et désolé et lesdictes foires et marché discontinués et délaissés. (Cartul. Laval B., t.3, 1486, 322). [R. M.]

DEPOPULERESSE, adj. fém. (dépopuleresse)[*FEW IX, 177a : *populari*]

"Qui dépeuple, qui ravage" : O tressublime mansion De François *deppopulerresse*, Amie de prodicion Et de bons meurs ravisserresse ! (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 68). [R. M.]

DEPORT, subst. masc. (déport)[T-L : *deport* ; GD : *deport* ; AND : *desport* ; DÉCT : *deport* ; FEW IX, 218b : *portare* ; TLF VI, 1169b : *déport*¹]

I. - [Idée de déplacement dans l'espace ou d'écart dans le temps ; correspond à *deporter* I]

A. - [Dans l'espace] "Déplacement (ici pour une campagne militaire)" : Ma dicte dame et son beau filz aymé Lors petit duc, qu'on appelloit Amé, Au roy donnerent toutes faveurs et pors, Present aucun qu'ay cy devant nommé, Et de Savoye, pays bien renommé, Luy offrirent pons, passaiges et pors, De gens de guerre avec tous les appors D'arroyes de gueulle, qui sont offres tres grandes Et que default n'auroit en ses *depors* De blez, de vins, moutons, beufz, vaches, porcs, Ne de plusieurs autres bonnes viandes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 162).

B. - [Dans le temps]

1. "Délai, retard" : Foy que doie saint Symon Jai n'i arai *desport* per nezune occqueson Que briefment ne soi arse a grant destruccion ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 799). Ly évesque gentilz a sa gent commanda C'on le mette ens ou feu ; ja *deport* n'y ara. (Tristan Nant. S., c.1350, 645).

- *Sans deport*. "Sans que soit accordé un délai, sans retard, au plus vite" : Que chascun de vous sanz *deport* Yci tout son tresor apport (Mir. emp. Julien, 1351, 188). Là fu la traïson mortel Tout de nouvel recommencie, Traïtie, jurée et plevie, Et furent trestuit d'un acort Que le landemain, sanz *deport*, Li roys seroit ocis et mors. (MACH., P. Alex., p.1369, 263). Lors esporonne sanz detri Melyador le bon coursier, Et s'en vient vers le chevalier, Et chilz sus li sanz nul *deport*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 124). Ce m'est avis qu'il me vaut miex assés Par vo refus tost morir sanz *deport* Qu'en ma dolour languir jusqu'à la mort. (MACH., Bal., 1377, 537). ...la Court a ordonné que chascun des V absens dessusdiz sera executé de XX solz parisis au proufit de la chappelle de la salle du Palès, et a esté fait exprès commendement à Robert Chaurre, huissier et appeleur des causes de Parlement, d'icelx executer sanz *deport* aucun. (BAYE, II, 1411-1417, 20). Oyr certes, il ne doubte point Riens qu'il soit, se ce n'est la mort, Et m'a dit que sanz nul *deport* Vous faictes ce qu'il vous comende. (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 71). De present sommes vertueulx Et puissans d'armes et de port, S'aucuns nous sont contrarieulx De les assaillir sanz *deport*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 121).

2. DR. "Somme non acceptée par les auditeurs des comptes et dont l'examen est reporté à une date ultérieure" : *Deport* : en attendant rendre relacion de l'aumosnier du duc que lesdits XL saluz eussent baillez et distribuez par le duc es eglises de Lamballe (Comptes Lamballe C.-L., 1446-1448, 33).

- *Mettre en deport* (une somme due). "Refuser d'enregistrer provisoirement (une somme, en attendant des justifications)" : ...ladite somme lui a esté mise en *deport* et souffrance par les seigneurs des comptes (Lettres Louis XI, V.M., t.10, c.1474, 367).

II. - Au fig. [Avec une idée de mise à distance, de mise à l'écart]

A. - [Idée de renoncement, d'abandon ; correspond à *deporter* II]

- *Deport de qqc.* "Fait de renoncer à qqc., d'abandonner qqc." : ...loist bien doncques à déclarer ici les points et articles que quoy se pouvoit fonder l'accord des deux parties, et par lesquels l'un eust embelly sa cause grandement et rassuré son estat, et l'autre parattaint à la paix de son coeur et à *déport* de son ire. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 183).

- *Avoir deport de* + inf. "Renoncer à, s'abstenir de" : Et pourrés de vos sougis traire Chevanche et tres grant reconfort, Se d'eulz grever avés *deport* Et leur es(tre) humble et debonnaire. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Songe pest. T., c.1354-1377, 225).

. *Se mettre en deport que* + subj. "S'abstenir de (faire qqc.), y renoncer" : Un homme (...) Qui touzjours l'autrui rapina, N'onques ne se mist en *deport* Qu'il ne feist d'un droit un tort (Mir. prev., 1352, 261).

- *Mettre qqc. en deport*. "Oublier qqc., ne pas tenir compte de qqc." : M'amie, mettez en *deport* Les maux qu'ore avez par fortune ; Car aux uns est dure et enfrune, Douce aux autres (Mir. emper. Romme, 1369, 292).

B. - [Avec une idée positive de bienveillance ; idée d'écarter ce qui peut être dangereux, douloureux, injuste...]

1. "Fait de ménager, d'épargner"

- *Sans deport*. "Sans ménagement, sans pitié" : ...et fut pris et robé tout quanques on trouvoit en ville et en village sans *deport* et sans mercy (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 121). ...Desirs, sans nul *deport*, Fait mon cuer par son effort Taindre et palir (MACH., Ch. bal., 1377, 614). Et ardirent li coureur, qui cevauoient devant a destre et a senestre, Segni le Grant, Segni le Petit, Marcellies, Renierwes, Maubert Fontainnes et tout le plat pais de la environ, sans nul *deport*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 358). Et ardirent chil de l'avant-garde les fourbours de Pontoise et de Biaumont sus Oise et Cormelles en Vexsin et Sas en Vexsin et tout le pais sans nul *deport*, et prissent le cemin de Ghissors et de Gournai. (FROISS., Chron. D., p.1400, 701). Par lontains pays moult divers Les chaça, par plusieurs yvers, Et par mains estez, sanz *deport*, Et sanz pouvoir tirer a port (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 162). Que se aucun le faisoit ou s'esforchoit de le faire ou actempter, de fait, d'escript ou de parolle, ou aultrement, que on sentesist réprobacion pour l'occasion des choses passées, que iceulx, griefment, sans *déport*, comme perturbateurs de paix et crimineulx de lèse-magesté pugnissent tellement que ce soit exemple à tous les aultres. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 175). Car les cuers aÿrés, dont les parens de ceulx qu'ilz avoient mis a mort, ruerent sus eulx sans *deport* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 639).

. [D'un châtement] "Terrible, sans rémission" : Ceo serroit une bon marchandise, quant pur une poy de tribulacions, qe n'est riens a soeffrir, de ceo mounde, l'en poet eschaper les peynes d'enfern qe sont si grandes et sanz *desport* (HENRI LANC., *Seyntz medicines A.*, 1354, 197).

- *Avoir deport*. "Mériter la bienveillance" : Par femme fut li mons dampnez Et par femme fut rachetez. Pour ce doyvent avoir *deport*. (DUPIN, *Mélang. L.*, c.1324-1340, 156).

2. "Grâce, faveur (que l'on accorde à qqn)" : Pour l'amour Synamonde ot Saudoinnes *deport*, Car li roys Bauduins l'eüst maintenant mort Se de cheste puchelle n'eüst dit tel recort. (Bât. Bouillon C., c.1350, 57). ...vous prions treschierment que le bon favour et *desport* que vous purrés en aucun manere honestement faire a (...) Meistre W[illiam] L[angbroke] (...) es choses q'il avera affaire devers vous et vostre office, le vuilléz faire et moustrer (Lettres agn. L., p.1412, 270). ...pour cause que autrefois il avoit eue espousée la soeur du duc, la ducesse de Guyenne, pour sa premiere femme, envoia devers luy ce noble et sage chevalier, messire Gilles, sur espoir de pouvoir amender le fait de son beau-frère et de lui impêtrer grâce et *déport*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 344).

- *Sans deport*. "Sans accorder de faveur particulière, en toute justice" : Or regardons qui nous volons eslire Qui sans *deport*

Sache jugier li quels de nous a tort (MACH., J. R. Beh., c.1340, 101). ...lever les amendes et executer les paines, qui par vous seront jugées, senz aucun *deport* ou faveur. (Pouv. réform. D., 1357, 80). ...et fut pris et robé tout quanques on trouvoit en ville et en village sans *deport* et sans mercy (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 121). ...nous voulons que ilz soient contrains d'oresnavant, senz quelque *deport*, à y aler, et de non vendre aux diz jours de marchié, aucunes denrées en leurs diz hostelz ou ouvrouers, ne aler fors ès dictes Halles seulement (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 148). Si procédez diligemment sans faveur et sans *déport* contre touz ces malfaiteurs, par prise de corps et de biens, en mettant mangeurs en leurs maisons, se ilz ne viennent à obéissance, car chascune des parties a offendu, et ayés bon advis sur la manière de procéder. (Hist. Lille T., t.1, 1385, 56). ...en contraignant rigoureusement et sans *deport* tous ceulx qui tiennent ou usurpent aucune chose du dit demaine, à le rendre, restablir et restituer en noz mains (Doc. Poitou G., t.7, 1419, 355). ...en punissant vigoreusement et sans *deport*, ainsi qu'il appartendra par raison, tous ceulx qui l'enfraindront en quelque maniere que ce soit (Trés. Reth. L., t.3, 1421, 35). ...faites exprés commandement de par nous aux dis eschevins de Cité que, d'oresnavant, sans quelque *deport* ou dissimulation, ils procedent diligemment et sommierement, comme en nostre dicte ville d'Arras, à l'instruction des procès (Hist. dr. munic. E., t.1, 1473, 574). ...et que les faultes, maléfices et abus qu'ilz y trouueront et sauront en feront rapport à justice, sans *deport* ou faveur et sans commettre exaction ne pillerie (Mét. Blois B., t.2, 1494, 70).

- "Protection, appui" : ...comme cestuy duc Charles avoit avecques luy un monde de nobles et de vaillans gens pour combattre et pour leur sang espandre en sa quérémonie, les avoit aussy pour luy conseiller son salut et son honneur, et pour donner support et *déport* à ce très-noble et très-christien royaume, de non rencheoir arriere (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 428).

C. - En partic. "Ce qui chasse les soucis, les tracas, état caractérisé par l'absence de soucis, de tracas"

1. "Divertissement, distraction, réjouissance" : Et le monde de cibas fait seulement musique de *deport*, aussi comme celui qui dance et ensuit la mesure du chant que il escoute. (ORESME, C.M., c.1377, 482). Par lontains pays moult divers Les chaça, par plusieurs yvers, Et par mains estez, sanz *deport*, Et sanz pouvoir tirer a port (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 162).

- *Deport de* + inf. "Divertissement qui consite à" : ...moult amoient le *deport* De jouter et de tournoier, De caroler, de festoier, De mener joie, de chanter, De souvent leurs dames hanter. (MACH., D. Lyon, 1342, 201).

- *Par deport*. "En guise de distraction" : Alons men dyner par *deport* Au meilleur vin que nous sarons (Mir. pape, 1346, 362).

- *Aller au deport*. "Aller se distraire" : ...Nous nous en yrons A l'esbat dehors la cité, Tant qu'il me prenra volonté D'aller au *deport* quelque part. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 95).

- *Prendre deport*. "Se détendre, se distraire, se divertir" : ...congié me donnez Que je voise au chastel de Gort Reposer et prendre *deport* Trois jours ou quatre. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 32). ...vous estes en point dou prendre Esbanois, joies et *depors*, Tous deduis de coer et de corps. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 194). Bien savez [Fortune] de Plaisance paindre Et d'Espoir, quand prenez *deport*, Après effacer et destaindre Toute joye (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 176). Car je vueil prendre aulcun *disport* Et menner ung petit de feste (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 57).

2. "Joie, plaisir" : "Filz" dist il, "monlt tresjoieux sui, Et monlt ay au coeur grant *deport*, Quant tu as mon ennemy mort..." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 113). En vous servir, vierge honnorée, A moult de joie et de *deport* (Mir. abbeesse, 1340, 87). Douce Esperence, c'est le port De ma joie et de mon *deport* (MACH., R. Fort., c.1341, 120). Amis, mi confort, Mi joieus *deport*, Ma pais, mi ressort, Et tuit mi amoureux sort Estoient en ty. (MACH., L. plour, 1349, 287). ...dont s'en ala appareillier Morel son cheval, car la estoit tout son esbatement et ses *depors*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 244). Moult ot li bers Regnaut grant joie et grant *depors* Quant vit le roi païen qui gist a terre mors. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 521). Bon est souhait qui au cuer *deport*. En souhaidant se puet uns homs deduire (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 202). Helas ! dolens, ein si ma vie fine, Pour ce qu'aim tant sa plaisant biauté fine. Et nompourquant j'ay plaisence et *deport* En mon meschief, quant elle se deportte Et prent deduit en la piteuse mort Qu'ay pour s'amour ; riens plus de li n'emporte. (MACH., L. dames, 1377, 189). Certes, j'ay si grant *deport*, Quant je voy son noble port... (MACH., Les lays, 1377, 429).

- "Bonheur, béatitude" : Qui puet vivre senz grant reproche, Fortune li fait grant confort Et Dieu li souverain *desport* (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 43). Le cuer me remort De toy [Jésus] tenir mort, Saint corps honnoré Qui pour nostre apport, Salut et *deport* As tant labouré ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 359).

- À grande joie et à (grand) *deport* : Quand li bons roys sceut leur venue, Il ne demoura pas en mue En sa chambre ; ein couri au port, à grant joie et à grant *deport*. (MACH., P. Alex., p.1369, 56). Par mer s'en vont li messagier Qui ne finerent de nagier Tant qu'il sont venu à bon port, à grant joie et à grant *deport*. (MACH., P. Alex., p.1369, 181). Car tu verras finablement Ta nef arriver a bon port A grant joye et a grant *deport* (Echecs amour. K., c.1370-1380, 228). Ainsi nagiamas jour et nuit, Sanz riens trouver qui nous ait nuit, Tant qu'a grant joye et a *deport* Nostre nef arriva au port. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 36). Et lors sont montez tous et toutes a moult grant joye et a moult grant *desport*, et chevauchent moult joyeusement (Chev. papegau H., c.1400-1500, 23).

- Prendre *deport* à/en qqc. "Prendre plaisir à qqc." : S'en entray en une pensée, Sus le tans passé apensée, Ou je pris un courtois *deport*, Li quels me mena au droit port Pour passer de douleur en joie (MACH., D. Aler., a.1349, 384). ...Et ont de bestaulz legions, Buefs et moutons, buglez et pors. Au mener prengnent grans *despors* ; Moult passent de mons et de vaulz. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 72). ...n'en riens ne prent *deport* Fors seulement en Loiauté qui dort. (MACH., L. dames, 1377, 194). Mais se vos cuers prent en mon mal *deport*, On verra bien qu'onques mais creature à son ami ne pot estre si dure. (MACH., L. dames, 1377, 219). ...Et cil qui prent en tel escript *deport* Doit estre dit perpetuel infame, Mordrier de loz et estaindeur de fame. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 54).

- "Plaisir sexuel" : Or est Cleriadus avec la belle Meliadice, sa femme (...). Ilz sont en leur deduit et *deport* et ont tous leurs desirs acompliz et au dessus de toute leur joye (Cleriadus Z., c.1440-1444, 649).

. Faire son/ses *deport(s)* (d'une femme)/en une femme : Puis li dist : "Faus vilain, vous demourrez dehors, S'entrez ens, mal meschief vous avendra du cors. Nous feron de la dame no bon et no *depors*." (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 143). Juene suy, tendre et s'ay bon corps, Milleur que celle ou le ribault Va souvent faire ses *deppors*, Et la se souille comme uns pors. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 176).

- P. méton.

. "Manifestation joyeuse, fête" : ...tout autour de lui s'asambla , Par maniere de mandement Ou d'amoureux commandement, Une moult noble compagnie Qui s'y estoit acompagnie Pour lui faire honneur et *deport* (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 6).

. [À propos d'une personne] "Source de plaisir, de joie" : Tous mes confors Estoit en li ; c'estoit tous mes *depors*, Tous mes solas, mes deduis, mes tresors (MACH., J. R. Beh., c.1340, 63). Comme palme se veult droite porter : Car plus saine est que le mirre et l'encens, Et de tous maulx est ses corps ygnoscens. C'est la pierre et li fins ors, C'est ce que j'aym, c'est mes joyeux *depors*. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 311). Jamais a joye ne pretens Quant mon confort, Mon enfant, mon bien, mon *deport* Voy devant moy gisant tout mort. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 91).

III. - [Idée de de manière d'être, de manière de vivre, de manière de réagir ; correspond à *deporter* III]

A. - "Comportement, conduite" : Sa sagece [de la reine] ne doit pas seulement apparoir en fait et en *deport*, mais en parler, si que ce que on li dit doit estre tout tenu secret. Et toutevoies c'est contre nature des femes. (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 170). Et quelz assaulx livroit il par defors ! Rien ne duroit, mais telz fu ses *depors* Que toudis en prenoit plus ; Il fis estre vaillans les malostrus ; Son cry donnoit aux ennemis doubance (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 101). ...en voiant vostre amoureux et honorable *deport*, et oyant vos consolables et amoureuses parolles j'ay passé ceste nuit en (...) gracieuse liesse (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 97).

- "État" : Ilz s'en vont de rote, Les ungs veoir le piteux *deport* Du bon Lazare qui est mort. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 188).

B. - "Attitude, port, maintien" : Et quant il y fu, entre les autres dames qui y estoient, celle Lucrece, ses *depors*, sa contenance, sa maniere et sa beauté li plurent tant que briefment il fut tout espris (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 173). ...on veïst a son plumage, A sa maniere et a son port Et a son gracieus *deport* Qu'il seroit de bele venue. (MACH., D. Aler., a.1349, 250). ...Et je ymagine bien fort Le gent corps et le biel *deport*, La maniere et le douls ressort [de ma dame] (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 116). Mais ses gens corps Et ses *deppors* Est uns tresors Tresprecieux Dont je suis mors Si je voy hors. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 336). Le roy, en une de ses tours, Se seoit, a haulte fenestre, Qui bien sembloit riche roy estre, Car richement fu atournez Et, quant il ot ses yeulx tournez Vers le vergier et apperceue Ot la royne Hester et veue, Vers lui se tourne, sanz attente, Et regarda, par grant entente, Sa belle beauté, son *deport*, Son sage maintien et son port (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 267). ...Mais regardez son gracieus *deport* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 175). [P. C.]

DEPORTANCE, subst. fém. (déportance)

[GD : *deportance* ; *FEW IX, 218b : *portare*]

"Délai, retard" : Delatio : *deportance* (Abavus IV, R., c.1350, 305). [R. M.]

DEPORTEE, subst. fém. (déportée)

[FEW IX, 218b : *portare*]

"Délai, retard"

- Sans *deportee*. "Sans perdre de temps" : Florantine querroit contrevalz la merlee ; Quant li belz ne la trueve, n'ait jeu ne risee, Et li Blan Chevalier y fiert san *desportee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 278). [R. M.]

DEPORTEMENT, subst. masc. (déportement)

[T-L : *deportement* ; GD : *deportement* ; AND : *desportement* ; FEW IX, 218b : *portare* ; TLF VI, 1170a : *déportement*]

"Plaisir" : Mes je te pri, et pour plus longement No vie avoir joie et *deportement*, Voelles user de tout ce bellement. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 134). [R. M.]

DEPORTER, verbe (déporter)

[T-L : *deporter* ; GD : *deporter* ; AND : *desporter* ; DÉCT : *deporter* ; FEW IX, 218a : *portare* ; TLF VI, 1170b : *déporter*]

I. - [Idée de déplacement dans l'espace, dans le temps]

A. - [Dans l'espace]

1. Deporter qqn/qqc.

- "Éloigner, chasser qqn (de son pays)" : Derechief, celluy qui est infamé et qui doit estre en chartre toute sa vie, ou en exil *deporté*, doit perdre le tytre et la dignité royal. (Songe verg. S., t.1, 1378, 136).

- "Éloigner qqc. (de qqn)" : J'ay souvant les armes portees, Mais, present, de cuer singulier Ont esté de moy *deportees*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 259).

- "Conduire qqn qq. part" : Dont, puisque je suis transporté Par viellesse en aultre deduyt, Au travail sera *deporté* Mon filz et aux armes conduyt. (LA VIGNE, S.M., 1496, 162).

- "Porter, transporter (un animal, une chose)" : ANATHOT. Et ou est ce chien Pour qui sommes venus si tost ? LUDIN. Velecy. ANATHOT. Quel petit chenot Pour *deporter* dedens sa manche. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 192). Je demande Que, pour nostre argent, nous ayons Ses cinq pains et ses deux poyssons Que votre filz par cy *deporte*. Le maistre dit qu'on les luy porte En vous payant bien vos desertes. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 137).

- Au fig.

- "Mettre qqc. de côté, omettre qqc., ne pas dire qqc." : ...Et leur compterés hault et cler, Sans nulle cose *deporter*, Que conquis vous ay par bataille (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 150).

- *Deporter qqc à + inf.* "Mettre qqc. à disposition de façon à" : Comme Hermes le nous affiche, Disant qu'il n'est homme si ciche Que vers les malades ne doye, Par pitié, employer sa voye, Soy et son avoir *deporter* A les aydier et conforter. (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 84).

2. Se deporter

- "Quitter un lieu, s'éloigner" : Edoardo tint son chemin en la ville cherchant Paris, et quant il l'eust trouve [sic], ilz s'en alerent *desporter* touz deux hors de la ville sur les champs. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 119). DIEU LE PERE. Pechié a fait les yeulx ouvrir A bien et mal sçavoir. *Deporter* me vueil pour le veoir [Adam], Pour luy argüer sa folye. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 19). ...et finalement furent treves données entre eulx jusques a certain temps ensuivant, et a tant se *deporterent* d'une part et d'autre. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 1460). JHESUS. Desormais me vueil *deporter* Vers la grant mer de Galilee (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 51).

- "Aller, marcher" : Sur m'espaule le vueil porter Et moy ça et la *deporter*, Ne ne cesseray (...) Jusques a tant que marchant truisse A qui il siesse. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 258).

- "S'écarter" : Sire, je vueil parler a vous Secretement en ce recoy. Veuillez vous *deporter* un poy ; Si m'escoutez. (Mir. abbesse, 1340, 95). Quant le vi [un escrin], ne me *deportay*, Mais le pris et l'en emportay (Mir. march. juif, c.1377, 222). Endementiers

que le chevalier frappoit sur le serpent pour le par occir, atant il ouy une voix qui lui crioit moult aigrement : "Syre chevalier, *deportés* vous ou vous tirés arriere, ou synon vous estes mort par le venin de la mauvaïse beste !" (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 66).

- Au fig.

- "S'égarer, s'écarter (de son sujet)" : Et or est il bon heure et temps qe jeo replie a ma matire, car jeo me siu longement *desportee* ; si voille ore revenir, s'il plect a vous, mon Dieux (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 199).

- [D'un mal] "S'éloigner" : Noeuf moys sans peine en ton ventre portas Filz, pere, espeux qui tout le monde porte ; Liegerement aussy te transportas Vers ta cousine et sy en rapportas Leesse en coeur, dont anoy se *deporte* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 481). Pour ce, je vous prie humblement [saint Martin] Qu'a luy vous plaise transporter Affin que tost et briefvement Son mal se puisse *deporter*. (LA VIGNE, S.M., 1496,).

B. - [Dans le temps]

- "Accorder un délai à qqn" : ...en attendant que le plet eust pris fin (...) encore pendent et terme mis pour proceder entre les parties et vous donner les gaignes en la matière au premier jour de juillet prochain venant (...) li supplie lui *deporter* (Comptes Lamballe C.-L., 1470-1471, 38).

- *Deporter le temps.* "Laisser passer le temps, attendre, différer" : "Par ma foy, fist il, de parler me suy je souvent repentis, de taire non jamaiz". Et pour ce, a mon adviz, quant li mondes est perilleux, se feroit bon taire et *deporter* le temps. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 8).

- Empl. abs. "Différer, attendre" : Nous y allons sans nul destruy. Ne doit point estre *deporté*. (Myst. st Christophle R., c.1350-1380, 20).

- *Sans (se) deporter.* "Sans plus attendre, sans délai" : ...je sui celle Qui sui preste sanz *deporter* De la telle et si grant porter [la pénitence] Con dites (Mir. mère pape, c.1355, 359). Alez y sanz plus *deporter*, Et vous tenez entre la gent Simplement. (Mir. Theod., 1357, 90). Faites ce corps en terre mettre, Sanz *deporter*. (Mir. femme, 1368, 203). Je li demandai en tel gise Pour quoi ma devise il portoit ; Il me dist qu'il le porteroit Et que bien le pooit porter. Adonques, sans nous *deporter*, Nous joustames de grant randon. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 182). ...je vois sanz *deporter* Au fol un lit faire porter, Et puis assez tost revenray. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 54). Or tost, venez sanz *deporter* Avecques moy. (Mir. fille roy, c.1379, 106). Je n'ay au cuer sy non esmay Qui ne me laisse *deporter*, Car je me vois sanz *deporter* Fort envieillir, dont je le dueil (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 152).

- *(Se) deporter de + inf.* "Cesser de" : Et aussi te vien j'enorter Que tu te vueilles *deporter* De faire dueil et toy getter De cest anoy. (MACH., F. am., c.1361, 222). Si volons, desirons et ordonnons (...) que se nulz de nos subgès (...) face ou efforce de faire contre le pais, en faisant pillages, prenant ou detenant forterèces, personne ou biens quelconques dou royaume de France (...) et il n'est delaissé, cessé et *deporté* de ce faire (...) il soient dès lors tous réputés pour banis de nostre royaume. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 49). Si deveroient cez freres Mendyens, Jacopins et Cordeliers, *deporter* d'acertener l'une ou l'autre opynion en leurs predicacions et meismement de acertener qu'elle ait esté conceüe en pechié originel devant lez gens lays qui n'ont pas le sens de concevoir lez soubstivetés de Theologie. (Songe verg. S., t.2, 1378, 261). A Jocaste, qui grant dueil porte, Vont dire qu'elle se *deporte* De faire dueil, pour festoyer Le chevalier, qui grant loyer A gaigné, d'avoir delivré Le pays de cil, qui livré Les avoit a plusieurs

meschiefs, Dont veoir en pevent li chiefs (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 292).

II. - [Idée de mise à distance, de mise à l'écart]

A. - Au propre

- [Anton. de *porter*] "Cesser de porter, déposer qqc." : J'ay souvant les armes portees, Mais, present, de cueur singulier Ont esté de moy *deportees*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 259).

- [D'une femme qui vient d'accoucher] *Estre deportee* (d'un enfant). "Être libérée" : Dame, je vous vien veoir cy Pour savoir de vostre portée Comment vous estes *deportée* Et quel enfant avez eu, Et s'il est taillié ne meu De vivre, dame. (Mir. Clov., c.1381, 252).

B. - Au fig.

1. [Avec une valeur positive de protection]

a) *Deporter qqn de qqc.* "Épargner qqc. à qqn, dispenser qqn de qqc." : Et de che sui je tous ciertains Que m'amie vergonderont, Ne ja ne l'en *deporteront*, Car il sont fel et orgueilleus (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 269). Se m'en poriés bien *deporter*, Car chils fais chi trop fort me charge. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 156). Si regarderent li seigneur d'Engleterre que li Hainnuier averoient trop de painne a aler si lonch, et en furent *deporté*, et la donnés et pris li congies de toutes parties. (FROISS., Chron. D., p.1400, 160). ...eulx suppliant qu'ilz leur pleust faire rendre lesdits prisonniers quites desdits VIIc florins et faire *deporter* sesdits gens desdits appatis. (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 306). Mais au regard de ce dont vous me requerez, il me samble que je feray folle et villonnie de la nommer se je ne sçavoie qu'elle en fut contente. Sy vous prie humblement que me voeilliez *deporter* de ceste requeste. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 312). Sy fut approchié par menasces de gehines et de divers tourments (...) mais le coeur tantost lui commença à frémir à l'encontre, et proféra parole, priant qu'on le *deportast* des tourments et il droit tout. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 300). ...[le duc de Bourgogne] delibera en ly que se a ceste fois le roy ne voloit entendre a raison et le *deporter* de guerre et de tribulation, il a tous les princes crestiens et a nostre Saint Pere de Romme envoieiroit la coppie des justifications et des offres en quelz s'estoit mis envers le roy par ses ambassadeurs (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 298).

- *Deporter qqn/qqc. à/de (non) + inf.*

- "Dispenser qqn de" : SECOND CLERC. Pour ce que c'est yaue sacrée, Il appartient c'on le *deporte* Huy d'aler, et que l'en l'emporte En son manoir. (Mir. st Sev., 1362, 212). Une compositions fu faite entre le dit roy et le pays de Bourgogne : parmi deux cens mille frans qu'il deubt avoir tous apparilliés, il *deporta* le dit pays de Bourgogne à non courir. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 226). ...on les *deportoit* a non estre en la guerre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 351).

- "Épargner à qqn/qqc. de + inf. passif" : Que ceste ville soit *deportee* de non estre arse, cela poés vous bien faire (FROISS., Chron. D., p.1400, 328). Enssi demora la bonne ville de Bruges en paix, et fu *deportée* de non estre courue. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 64). Se lor dist li rois tout hault : "Entre vous qui chi estes, de la courtoisie que je vous fac, remerciés vostre bon amic Godefroi de Harcourt, car par li estes vous *deporté* de non estre ars..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 696).

- *Deporter qqn que + subj.* "Dispenser qqn de" : De ceste taille acquist et assembla Philippes grant argent, car nuls ne nulle n'estoit excusés ne *deportés* que il ne paiast. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 247).

b) Empl. abs. "Ménager qqn" : ...il leur est avis que yceli seigneur *deporte* plus et seuffre yceulx que les autres. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 53). ...Et prestre et moyne qui porte Espee, targe, delz ou bocler[,] Prince qui les riches *desporte* Et les sustient et les emporte Pour la petite gent grever... (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 211). Par dos d'asne tu pues entendre Qu'avoir dois le fais et la charge, Et que toutes ses besoignes Sans faire obliance, tu soignes ; Tu en dois la somme porter Pour mieux ton maistre *déporter* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 23). Haro ! Haro ! Il est ja nonne ! Si ne voulez encor plaidier. Voulez vous les humains aidier Ne *deporter* qui estes juges ? Ce seroit uns mauvais deluges. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 58). Je oste mon roy et en voy traire, Pour ce qu'il estoit nechessaire, Si le fis reculer vers destre Pour mains perilleusement estre. Et chelle, qui poy me *deporte*, Prent tantost mon roc, si l'emporte. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 130). Varlet de seigneur et de dame Est on tenu de *deporter*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 128). Sa, seigneurs, vueilliez vous offrir A ces deux jusques la porter Doucement, et les *deporter* Sanz leur mal faire. (Mir. ste Bauth., c.1376, 159). Se mon mary me fait offense, Ou veult estriver de riens nee, Puis que il a brache brisiee, Contre terre le bouteray. Jamais ne le *deporteray*, Se me gart Diex. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 32). Et pour ce vous chastie je que vous ne *deportez* vostre ennemy la ou vous le povez mettre en subgection par honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 87). Crueusement furent assaillis les huit chevalliers a celle mortelle envahie, car Pitié, qui aucunement *deporté* les avoit, se party de la place (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 641).

- "Épargner qqn" : Par jugement jugiez sera Qui les malvais *deportera* Par argent ne par raençon. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 68). Et dit que vostre chappellain Soit ars avant hui que demain, Et la dame soit *deportée*, Qui s'estoit a li confessée. (Mir. femme roy Port., c.1342, 198). Je lez fiz huy maitin per Romme trayner A cove de chevalz, la lez fi ge nouuer. Il sont tout pendus, n'an vol ung seulz *depourter*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 433). Et s'on me vouloit croire, vo fille on ardera ; Se vous la *deportés*, elle vous trahira. (Tristan Nant. S., c.1350, 431). Sez fellons anemis ne vot point *deporter*. N'est hons, s'il le véist fierement demener, Qui ne déüst cez cos fuir et destourner. (Hugues Capet L., c.1358, 81). Et ne devoient li dit coureur *deporter* homme ne femme, de quel conversation qu'il fuissent, mès tout mettre à l'espee. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 115). Dieu des dieux (...), se par ta misericorde tu me *deportes* jusques au jour du jugement, lors au moins verront touz les sainz et toute autre gent touz mes mauvais pechiez (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 41). Si vous requier ung don en non sainte Marie, C'est que ceste cité cy soit arse et bruyé, C'om n'y voit *deppourtant* chevalier ne mesnie. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 438).

- [De la mort] : Et qu'enten je par occident ? La mort qui par tout fiert son dent ; Ne grans ne petis ne *deporte* ; Tous nous faut passer par sa porte. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 320). Car le temps s'en va sanz retour, Et s'ore ez en ta jeune flour, VIELLECE vient acourant fort Et avec, que est, la mort Qui nul ne nulle ne *deporte*, N'a nul age ne se rapporte : Morir fault et ne scet on quant. (Gris., 1395, 12).

- [D'une terre] *Estre deporté*. "Ne pas subir de dommage, être épargné" : Si fu en ce voiage la terre dou seigneur de Couci toute *deportée*, ne on n'i fourfist onques riens (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 156).

2. [Avec une valeur négative ou neutre]

a) *Deporter qqn de qqc.*

- "Priver, spolier qqn de qqc. (d'un bien, d'une rente)" : Et volt li rois de France que li sires de Couchi fust regars de toute Picardie ; et adonc li donna il toute la terre de Mortaigne (...) et en fu *deportés* messires Jaquemes de Werchin (...) qui le tenoit de la sucession son père (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 233). ...j'ay estee de long temps *deportee* et unqore sieu de moun annuytee de IIIJxx marc par aun en le countee d'Everwyke (Lettres agn. L., c.1405, 364).

- *Se faire deporter d'un bénéfice*. "Se faire, se laisser déposséder d'un bénéfice" : ...le duc estoit assez tenu de le promouvoir [maistre Guy de Monmorency], car lui avoit fait laissier et soy faire *deporter* amiablement de l'eveschié d'Arras, qui estoit sienne et a lui contribuee, pour la transporter en la main du doyen de Vergy, abbé de Lusseul (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 270).

- "Relever qqn (d'un office)" : Et ce fait, à requeste du maieur, qui pour le temps a esté, nos baillis ou chastelains *deporte* du dit eschevinage les onze eschevins (Hist. dr. munic. E., t.1, 1374, 93). Comment Toyson-d'Or, vieillard, par son instance fut *déporté* de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espace de trente-six ans (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 380). Et comme il avoit oy dire que le duc tenoit une court ouverte le jour de la Penthecoste, pensa là, en pleine salle et en pleine congrégation, prier au duc pour estre *déporté* de son estat, considéré ses vieux jours et son impotence (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 382). Le dit feu David de Pamele a par nous esté *deporté* du dit estat de bailliy et en son lieu y a esté par nous commis Jehan de Fretin. (Arch. Nord, 1485, B 1703, f° 118, IGLF).

- "Déposer, destituer qqn" : ...feu mondit seigneur (...), pour consideration des bons et agreables services que lui a fais ledit messire Roland longuement et loyaument en pluseurs et diverses manieres (...), a ordonné, commis et establi capitaine des chastel et ville de Dunkerke et des appartenances, en deschargant et *deportant* tous autres capitaines paravant par lui à ce ordonnez et establis (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 518).

b) *Se deporter de qqc.* "Se priver de qqc." : ...Car en vous sont tous mes plaisirs mondains, Desquelz me fault a present *deporter*, Puis qu'ainsi est que de vous suy loingtains. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 28). Ce m'est force que d'aise me *deporte*, Car je la sens desja pres de la porte [la mort] Et vient logier dedans ma fantasie. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 11).

3. "Renoncer à, s'abstenir de, se dispenser de"

a) *(Se) deporter de qqc.*

- "Renoncer à qqc., s'abstenir de qqc"

. "Renoncer à (une entreprise, un projet...)" : "...le roy a dezir qu'a vous puist confesser. -Seigneurs, se dist saint Gilles, bien s'en doit *deporter* ; Je ne suis mye dignes de tel seigneur hanter." (Tristan Nant. S., c.1350, 686). "...je vous conseille (...) que vous vous *deportez* de ce voyage et laissez le roy d'Espagne et le roy de Portingal faire leur guerre ensemble, car elle ne vous regarde en riens." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 126). ...il appella, et depuis se *depporta* de sondit appel (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 393). Ce jour, maistre Pierre Chazote (...) a dit en la Court qu'il se deportoit et se *deporte* de son opposition qu'il avoit à l'encontre de messire Guillaume Seignet pour l'office de seneschal de Beaucaire. (BAYE, II, 1411-1417, 245). ...les despens de lui, ses gens et chevaux, de cinq jours (...) qu'il a vacqué, par le commandement et ordonnance de madicte dame, en avoir esté sejourner entour Chalon devers les gens d'armes et compaignons de Jaques de La Baulme, qui

illec estoient pour leur dire, de par icelle dame, qui se *desportassent* des pilleries, rouberies, dommaiges et maulx qu'ilz faisoient aux subgez de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 122). Sire chevalier, de telles parolles que vous dictes vous vous peussiez bien passer et *deporter* et vous atendre à ce que Nostre Seigneur en fera (Cleriadus Z., c.1440-1444, 34). ...il se vult jecter a ses piés [de la reine] ; mais elle ne le vult aucunement souffrir, ains dist : "Beaux filz, *depourtés* vous de ces honneurs, car ils n'appartiennent pas a moy..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 48). J'ay escript de ceste matière audit Monseigneur de Bourbon par mon clerc Alain Delacroix afin qu'il se *déporte* desdictes entreprinses et empeschemens (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 142). Mais quant a vous, abbé, nous vous prions que de voz grans appareilz de viandes vous *deportez*, car sans faulte vous en avez esté outraigeux et n'en voulons plus. (LA SALE, J.S., 1456, 253). "Mes amyz, vééz-cy nostre Createur sur quoy il fault que vous jurez ; vous devez avoir grant paour que pour la mauvaistié de l'ung ou de l'autre il est yci apporté ; et, pour ce, pour l'honneur de luy, *deportez* -vous de ce serement [car l'un des deux sera nécessairement parjure]..." (BUEIL, II, 1461-1466, 108). ...le seigneur de Hemeries, sans moyen entredeux, sievoit cely de Rossimbos, par quoy il estoit raisonnable qu'il en eust l'absence. Et partant le conte se bouta si aigrement en ceste querelle en faveur de cely de Hemeries qu'il y eust mis corpz et chevance premier que s'en estre *déporté*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 108). ...[le duc de Bourgogne] desiroit bien et voloit a luy lesser [au roi de France] ce qu'a luy appartenoit, mes a envis *deporteroit* aussy de ce dont ses predecesseurs avoient joÿ vertueusement de tout temps du monde. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 126). Oultre plus, s'i vous plaist, la charge A autre que moy baillerez D'aller au Roy tres noble et saige ; Autrement en disposerez, Que entre vous, comme savez, Y sont que moy plus suffisant : S'i vous plaist, vous en *deporterez* Et en commectrez plus duisant. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 258). A toute dilligence fist son armée et escripvit au roy, luy suppliant qu'il se vouldist *deporter* de ceste entreprinse, veü qu'ilz estoient comprins en sa trefve et ses alliez. (COMM., I, 1489-1491, 123). LE MOUNYER. ...Je vous vouldrois bien demander, Si je vous vouldoys embraser, Sy vous me lesseriés ponct faire. LA PREMIERE DAMOYSELLE. *Deportés* vous de cest affaire (Gent. moun. T., c.1500, 374).

. Empl. abs. : ...le pape Bénédic et son adversaire ne se vouloient point *déporter*, ne délaisser la papalité comme ilz avoient promis (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 244). Et se toy, Angleterre, te veulx *deporter* et faire tes gens retourner en ton pays (...) tu feras ton devoir (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 216).

. [Aux effets d'une action déjà accomplie] "Considérer qqc. comme nul" : Si nonçons et prononçons, certefions et ratefions que nous (...) volons que nostre chier filz le prince de Galles se *deporte* de toutes actions faites ou à faire, restitue à tous ceulz et celles qui grevé ne pressé aroient esté par lui (...) tous cous, frès, damages, levés ou à lever, ou nom des dittes aydes et fouages. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 210). ...fut mandé et commandé à ceux du chappitre de recevoir cestui [l'évêque nommé par le Pape en dépit d'élections qui en avaient désigné un autre] et *déporter* de l'élection faite, sur tous les bans et interdictions que l'église peut faire. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 80).

. [À un pouvoir] : ...moult pesoit aux saiges que le roy se vouloit *deporter* de son royaume (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 500). "Bethidès mon filz, je me *depourte* et demés icy de la

couronne du royaume de la Grant Bretagne..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 510).

. [À un droit, un honneur, une charge...]: Aussi, quant le duc de Berry vint en Languedoc, ledit conte se *deporta* de son office et n'en vult plus riens exercer dessus le duc de Berry. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 68). Et ferions tant par prière envers nostre cousin le roy dan Piètre, que vous ariés grant part au royaume de Castille; mès de le couronne et hiretage vous faut *deporter*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 29). ...se ceulx qui ce font [acheter des offices] savoient la charge que c'est et en arme et honneur, ilz s'en *desporterioient*. (JUV. URS., Verba, 1452, 338).

. Inf. subst. *Le deporter*. "La renonciation (à un droit ou à un honneur)": "...Et se jugiet et declaret estoit par droit que aultres y fust plus proismes de moy, je ne seroie point honteus ne rebelles del *deporter*." (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 104).

. En partic. "Renoncer à (des propos supplémentaires), ne pas en dire plus, ne pas en demander davantage": Et cheste chose se porroit Assés bien prouver, qui volroit, Par mainte raison bonne et forte, Dont a present je me *deporte*. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 154). Du surplus me vueil *deporter*, Car lors cil nous raporterà Lequel de tous l'emportera (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 135). ...autres mandemens royaulx, (...) desquelz réciter et escrire je me *déporte* à présent pour cause de briefté. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 196). Et au fort je m'en *deporte* d'en plus faire mencion (JUV. URS., Nescio, 1445, 510). Je vueil bien veoir qui ce fera, Car assez commect la besongne Qui par autuy euvre et besoingne. Et a tant m'en tais et *deporte*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 44). - En verité, sire, dist le chevalier, vous ne homme vivant ne peuvent sçavoir mon nom, se n'est par force d'arme... - Sire, dist le Chevalier a l'Aigle d'Or, je m'en *deporte* atant, car je ne suis point si fol que de vouloir sçavoir vostre nom par force d'armes. - (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 138). ...mon nom ne diray a personne qui vive tant que je sçavray se je suis de tel valeur comme d'avoir nom en cestui monde. Et au cas que je faudroye a celui qui m'a icy amené, je ne vouldroie estre cognut pour nul denier. - Sire chevalier, dist la dame, puis que ainsi est, je m'en *deporte* atant (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 133).

. Empl. abs. : ...puis elle lui encquist de son estat en plusieurs manieres, mais il lui commença a dire ce que bon lui en sambla et au demourant se *deporta*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 162).

. [Construction proleptique] *Se deporter de qqc. que + sub.* "Renoncer au fait que qqc. + sub.": [D'un côté, le duc de Bourbon ne veut pas donner la seigneurie de Chinon en dot à sa fille] et à l'autre lez, le duc de Bourgogne qui ne se voulut onques *déporter* de ceste terre qu'elle ne fust accordée par le traité à son fils, se tint roide et restif aussi, et monstra par samblant que de la rompture ne lui estoit riens et encore moins qu'à l'autre (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 9).

- "Se dispenser de qqc. (de plus ou moins obligatoire)": Mes anchois que de chi je wide, Nouvelles me raporterà, Ne ja ne s'en *deportera*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 181). Le pape et les cardinaulx (...) luy manderent qu'il allast en Avignon. Le conte ne s'en vult point excuser ne *deporter*, mais il y ala (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 184). Chils rois fist en son temps tamainte hastieue justice dont il se fust bien *deportés*, se il vosist. (FROISS., Chron. D., p.1400, 182). ...les maistres des Requestes de l'Ostel du Roy nostre sire dessusdit se *deportoient* et delaissoient du procès pendent en la Court (BAYE, I, 1400-1410, 2).

- Prov. *Bon fait de mal se deporter*: Ainsi que le coursier vous porte A voz affaires hault et bas, Aussi le peuple vous apporte

de quoy vous menez vos esbas. On leur fait assez de cabas, Qui leur sont fort griefz a pourter. Bon faict de mal se *depourter*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 54).

b) *Se deporter de + inf./se deporter que*

- *Se deporter de + inf.* "S'abstenir de, renoncer à": Li quart nom des sept sages de Romme estoit Antonius et le seurnom Judex, c'est a dire "verité regeissans", et cilz seurnoms appartient bien a lui ou appartenoit, car pour doubte de nulluy, ne pour amistié ne pour peril en quoy nulz peüst encheoir, il ne se *deportast* de verité dire. (Bérinus, I, c.1350-1370, 5). Toutesvoies s'il pouoit estre Que se *deportast* de soy mettre En tel chemin, et demourast Et que son royaume gardast, Moul't bon seroit. (Mir. ste Bauth., c.1376, 106). ...[le Roy envoia deux notables personnes] pour le sonner et requierir que il se vousist *deporter* de luy faire aucun enpechement en sa souveraineté et ressort (Songe verg. S., t.1, 1378, 283). ...attendues leurs confessions, (...) fu dit par ledit mons. le chancelier et conseil du roy qu'il se *deportast* de plus avant requerre les dessus diz prisonniers qu'il repetoit et requeroit à avoir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 85). ...et fu requis, il qui parle, très-instanment, par icelli maistre d'ostel, qu'il se volsist *deporter* de baillier oudit mons. de Berry les lettres closes que le roy lui envoyoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 527). A Jocaste, qui grant dueil porte, Vont dire qu'elle se *deporte* De faire dueil, pour festoyer Le chevalier (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 292). O grace et pitié tres immense [Marie d'Orléans], L'entree de paix et la porte, Some de benigne clemence Qui noz faultes toust et supporte, Se de vous louer me *deporte*, Ingrat suis, et je le maintien, Dont en ce refrain me transporte: On doit dire du bien le bien. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 43). ...force luy fut de dire au curé qu'il se *deportast* de hanter en sa maison (C.N.N., c.1456-1467, 440). Bulcasy fut environ ce temps disciple d'icelui Candarel et fut, après sa mort, astrologien du jeune Anthiocus, lequel voyant la nativité d'icelui congnot bien sa mort, si l'advertit qu'il se *deportast* de fere guerre à Judas Machabeus, qui proposoit d'aller prandre Jherusalem, ce qu'il ne vout croire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 v°). ...et rescripvirent à Demetrius qu'il se *deportast* de plus grever les enfans d'Israël. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 r°).

- *Se deporter que + sub.* "S'abstenir, se dispenser de": Et, se il vente oultrageusement Ou fait froit excessivement Et nen ne se puist *deporter* Qu'il ne faille l'oyseau porter, Je ne tien pas celui pour fol Qui adonc le met en maillol (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 340). Portier amis (...) ne te *deporte* Qu'en l'eure ne m'euvres la porte, Car issir vueil. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 291). Sire, ne me vueil *deporter* Que je ne face cy m'offrande (Mir. st Alexis, 1382, 318). ...pensant moul't fort a une pucelle qu'il amoit de bonne amour, il ne se *deporta* point qu'il ne commençast a dire tout hault, comme celui qui cuidoit estre seul, en telle maniere... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 283). Qui m'aime tant que plus porter N'en puet, ne m'en puis *deporter* Que je, pour luy reconforter, Ne face un lay. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 35).

C. - En partic. [Idée de mise à l'écart de ce qui cause du souci, du tracas]

1. *Deporter qqn/un aspect de la personne*

a) "Divertir qqn, procurer détente et plaisir à qqn": Vueil que tu sois endrappellez De ce drappel cy par desseure: A terre l'ay pris tout en l'eure Pour t'en cointir et *deporter*. (Mir. par., 1356, 49). [Deduit] S'estoit assis sur l'erbe fresche Et si avoit fait apporter, Pour la gent d'Amours *deporter*, Uns eschés et un eschequier (Echecs amour. K., c.1370-1380, 114). Mais il [Amour] m'envoia un oubli

Ou puis me sui moult deportés Et solaciés, car il fu tels Que grandement me *deporta*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 56). Apriès souper on leva sus. Florée demanda les jus Pour le chevalier *deporter*, Et on li ala aporter Les eschés (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 8). Plus que nul aultre me complains Des grans mauulx que j'ay a porter (...). Pourquoi je pri et soirs et mains C'on me vueille ung poy *deporter* (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 159). ...Ay voulu pour toy *deporter*, Ceulx aussi a qui ton fez poise, Translater en rime françoise Un assez beau petit traictié Que pour toi a fait et traictié En beau latin mettrifié (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 49).

- *Deporter son corps/son coeur*. "Se divertir, se donner du plaisir" : Telx hons puet bien rire et chanter, Dancier et son corps *desporter* Qui tost morra, senz plus attendre. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 159). Mais la franche pucelle estoit enamouree De Guyon de Nanteul ou proesse est doublee (...). Tant va la damoiselle qu'ell'est ou bos entree ; Son corps va *deportant* jusqu'à nonne sonnee (Tristan Nant. S., c.1350, 95). ...Au boys lez une fontenelle Ou mainte dame et damoiselle Furent pour leur corps *deporter*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 203). Lequel de tous l'emportera, Celle qui nous fait porter A Et mainte douleur supporter, En cuidant son cuer *desporter*...? (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 135). Veoir povez de nous le convenant. Dittes lequel a lieu plus advenant D'avoir amie a son coeur *deporter*. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 83).

- *Deporter le corps de qqn*. "Procurer du plaisir à qqn" : Je me doie muelx hayr c'on ne poroit panser Quant un chetis garson ne me vult mie amer (...). Il deust estre en grant [l. engrant] de mon corpz *desporter* Et de faire tout quant que je volcisse commander. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 80).

b) P. ext.

- "Réconforter, protéger qqn" : Tu, emperere de Rome, gouverne le pueple piteusement et fay boune pais par tout, *deporte* tes subgiez et abat les orgueilleux, ce te enseignent les loys. (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 211). ...nous devons amer les poures, eider et conforter a lour bosoigne, et les sofretous visiter et *desporter* par charité (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 188). Il estoient si bien d'acord que tout mettoient main à bourse, quant il besongnoit, et se tailloient li rice selonc leur quantité, et *deportoient* les povres. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 140). Finablement, les choses dessusdites sont toutes dites a la recommandacion et a la grant loenge de viellesce et des anciens que on doit sur tous amer et *deporter* et honnourer et craindre, car tout le bien, le sens et la bonne doctrine que nous avons, des anciens originalment viennent, sy come Architrenius dit. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 495). Le quint [commandement] : que l'on honnore son pere Et que l'on *deporte* sa mere. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 67). Dont entre toutes les anciennes citez, celle de Lasedemonie fust celle qui plus honnoura et *deporta* viellesse (LA SALE, Sale D., 1451, 199).

- "Consoler qqn" : Icelly Seth tindrent a bel [Adam et Eve], Car en leurs dueulz les *deporta* Et grandement les conforta. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 26).

- *Se deporter*. "Se réconforter" : Mere, ne prenez desplaisir Du depart, et n'en siez marrie, *Deportez* vous avec Marie Et avec Marthe doulcement, En attendant benigneement Que le vouloir de Dieu se face. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 640). Allés vous ung peu *desportant* Tandis (mon) mal se passera Et vous aurés qui pensera Bien de vous je vous certiffie (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 67).

- "Rendre service à qqn, aider qqn" : Et tant con fu en l'abbaye, Par lui noise n'i out oïe Ne tençon ne lede parole, Mes ou lez autres a l'escole Et au moustier touz jours estoit Et lez servet et *deportoit*. L'abbé servet bien et souvent Et ennourout tout le couvent (Vie st Evroul S., c.1350, 59).

- *Deporter qqc*. "Soulager (des maux)" : Mais ne cuidez pas qu'Esperance, Qui les entreprenans avance, Oublie la ses povres gens, Pourtant s'ilz ne sont beaulx ou gens Non fait, ainçois les reconforte ; Trop seroit leur penance forte S'elle n'estoit, mais conforter Les vient pour leurs mauulx *deporter* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 100).

2. (Se) deporter

- "Se réjouir, se divertir, prendre du plaisir, se détendre" : L'ung recule, l'autre s'avance ; L'ung se plaint, l'autre se *deporte*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 225). Par foy, c'est mau fait, doulce amie, De vous ainsi desconforter : Pour Dieu vueilliez vous *deporter*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 238). En ce penser fui longuement, Mais ce fu si paisiblement Qu'en joie adès me *deportay*, Pour ce que mon penser portay En l'espoir que prendre porroie L'esprevier que tant desiroie. (MACH., D. Aler., a.1349, 264). Oiseaux ot de mainte maniere Qu'il fist aveques lui porter, Pour soy deduire et *deporter*. (MACH., D. Aler., a.1349, 355). Et en ce point Aigres, qui avoit un pou dormi, s'estoit esveilliez et chantoit un son d'amours pour lui deduire et *deporter* et pour oublier son ennuy, et Achars se seoit assez prez de lui. (Bérinus, I, c.1350-1370, 308). Il me fault *deporter*, car je suis assez las (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 203). Telz chans me sont doulces leçons, En les oir tant me *deport* (Mir. parr., 1356, 58). Ly rois Huez Capet au matin chevauchoit, à privée maignie, car point ne se doutoit, En joie et en revel, et bel se *deportoit*. La menestrauderie douce vie y menoit (Hugues Capet L., c.1358, 204). Retien esperence forte De ta sorte Et n'aies pensée torte, Eins aies le cuer enclin à leesse et t'i *deporte* Et conforte, Ou autrement je suis morte. (MACH., Les lays, 1377, 447). Puis envoie ses plus privez messages Qui bien souvent ne sont mie trop sages, Et s'ilz portent quelque plaisans langages Qu'il leur demande, Ilz font tousjours la nouvelle plus grande Et dient bien qu'elle se recommande A lui cent foiz, et que par eulx lui mande Qu'il se conforte Et qu'en espoir s'esjouïsse et *deporte*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 163). A mort mes membres se transportent, En vigueur plus ne se *deportent* Tant suis foible et debilité (LA VIGNE, S.M., 1496, 565).

- *Se deporter à qqc*. "Prendre plaisir à qqc" : Et en dementries je m'avise Del ymage que je portoie, Ou jadis je me *deportoie* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 114). Un anelet d'or il portoit, Ou alefois se *deportoit* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 148). Il semble, quant tu vas la voie, Que tu pensez trestout adev. J'amasse miex qu'au jeu dez dez Ou auls tables te *deportasses* Qu'en tel guise te demenasses. Ta guise mue ! (Vie st Fiace B.C.P., c.1380-1400, 17). Mais a sa dame n'en souvint Qui aux dances se *deporta*. (CHART., B. Dame, 1424, 359).

- *Se deporter à/en + inf*. "S'amuser à" : En tous maus faire se *deporte*, Quoy que nuls die. Fortune est par dessus les drois (MACH., R. Fort., c.1341, 43). Fay que me solace et *deporte* En ta grant biauté regarder. (Mir. ev. N.D., c.1348, 77). Mais point ne se fault *deporter* Au mains de nuit a le porter [le "sac", sorte de culotte] A homme qui est marié Car ce seroit trop varié Contre la loy de mariage. (Barbes brayes A., a.1450, 258).

- *Se deporter avec qqn*. "Prendre du plaisir en la compagnie de qqn" : ...il avoit une très belle damoiselle à amie où à la foiz il se *deportoit* ; car de grant temps avoit esté vefves.

(FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). A tant pris-je congié à l'esquier, et trouvay autre compaignie avecques laquelle je me *deportay*. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 181). Roy Luciffer, il te fault *deporter* Et ton tourment hideux et miserable, Soit bien ou mal, sur ce point comptoir, Car faire veulx ung chief d'euvre vaillable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 368).

- *Se deporter* d'une femme. "Jouir sexuellement d'une femme" : Dame, dist Passelion, or soies a vostre paix, car par la foy que je doy a mon chier pere qui est mort, je ne congnois tant grant chevallier en ce pais que ne lui coppasse la teste ains que de vous me *deportasse*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 767).

- (Se) *deporter de qqc.* "S'amuser, se réjouir de qqc." : Tout le tresor du roy emporte Medee, qui joue et *deporte* De ce dont encor ert dolente. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 46).

. "Être content de qqc." : Mais quant li homs est mis en terre, Avec li pas ne les emporte [ses richesses], Qu'autres les a qui s'en *deporte* Et les despent, espoir, et gaste Et fait grant tourtel d'autrui paste. (MACH., C. ami, 1357, 70).

- *Se deporter en* (animaux de chasse) : Mais il [le marquis] avoit son deduit mis Seul en chacier et en voler ; Seulement se vult *deporter* En oyseaux et en chiens chassans (...) Maiz point ne lui plot li liens Ne li estas de mariaige. (Gris., 1395, 3).

- [D'une chose] *Se deporter en qqn.* "Se plaire en qqn" : Et la encor le voir oï Dou chevalier c'on prise si, En qui proece se *deporte*, Qui dou soleil d'or s'arme et porte (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 136).

III. - [Domaine de la conduite]

A. - [Idée de manière d'être, de manière de vivre, de manière de réagir] *Se deporter*

1. "Se conduire, se comporter, vivre (de telle ou telle manière)" : Cil qui de Dieu porte l'image Li fait despit et grant injure, S'il eslit plus qu'a la nature Des bestes se vive et *deporte* Qu'a l'image de Dieu, qu'il porte. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 43). Qui la veïst saint Gille qui grans fut et corsus, Ferir de sa grant hache dessus les mescreüs, Bien sembloit que tousjours il se feust combatus ; Neant plus ne se *deporte* ly sains homs esleüs Comme s'il feust nourris ainsy con rois ou ducs (Tristan Nant. S., c.1350, 706). Si pesant m'en semble le faiz [du mariage] Que ne le pourroye porter, Car je ne me quier *deporter* Fors en ma franche liberté. Du tout seroye deserté, Se me boutoye en si mau pas. (Gris., 1395, 14). Veu que je me suis, en la queste D'Amours, loyaument *deporté*, Fortune, passez ma requeste, Quant assez m'aurez tort porté. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 444). A mort mes membres se transportent, En vigueur plus ne se *deportent* Tant suis foible et debilité (LA VIGNE, S.M., 1496, 565).

- *Se deporter à + inf.* "Se comporter de façon à, s'appliquer à" : [Une femme à celui qu'elle aime] A loyauté maintenir te *deporte*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 132). Je m'esjoÿs et me *deporte* D'ouvrier toute euvre vertuable Qu'a mon pere scens agréable (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 158).

2. "Se calmer, se contenir, s'apaiser" : Si li a dit humblement [au roi en colère] : "Sire, Le roi saint Emont vous salue, C'est la cause de ma venue, Que pour son message apporter Plaise vous a vous *deporter*, Ce vous requiert par grant franchise ; De la taille qui est requise En son pais et en sa terre De par li vous en vien requerre Relaschement par courtoisie..." (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 33). Ceulx de l'angarde ynellement Vindrent compter ceste aventure A leur seignour, qui en grant cure Et a moult grant angoisse estoit, Quar a son pouair s'apprestoït De recevoir ses anemis, Si fut de la nouvelle mis Entre paour et esperance, Quar des

armez avoit doubtaunce Qu'il ne fussent encontre li ; Mais d'autre part li embelli La blanchour et le conforta. Au miex qu'il pot se *deporta* Pour ses gens tenir plus hetiez (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 7). Il faudra que je me *deporte* Et que croie sanz contredit Ce que le prisonnier m'a dit (Mir. fille roy, c.1379, 97). Veuillez vous ung peu *deporter* Et oyr ce que je diray. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 36).

3. "Être dans un certain état" : [Un père est inquiet pour sa fille amoureuse] Mais il n'est pas au fond encor De la racine qu'elle porte. Ce premiers elle se *deporte* .I. peu mieulz assés que devant, Et puis li revient au devant Li chevaliers as rouges armes, Qui li fait plorer pluseurs larmes Et faire lamentations. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 297).

4. *Se deporter de qqc.* "S'accommoder d'un état de choses, se faire une raison de qqc." : Et pour la grant desir qu'elle [Sarah, femme d'Abraham] avoit d'avoir filz de son mary lesquelz elle peust nourrir et garder, elle bailla sa meschine et la fist couchier en son propre lit, et s'en vult *deporter*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 60). Laquele [femme] il vult tant essayer Et tant de courroux lui offri Qu'onques femme tant n'en souffri Qui si bien s'en sceust *deporter*, Car d'obeissance porter A son seigneur en tous endrois Vint, ainsi comme ce fu drois, En l'estat de perfection A tresgrant consolacion (Gris., 1395, 2). [Le marquis en répudiant Griseldis] Et va en ta vielle maison, Car nul sort n'est perpetüel A homme n'a feme ; s'est bel De s'en *deporter* bonnement. (Gris., 1395, 81).

B. - [Idée de résistance, de patience]

- "Supporter qqn/qqc." : Se aucuns hons a fame male, Souffrir li doit bien ceste male ; N'a mestier qu'autre male porte. Cesti ci faut il que *deporte*, Et s'il la scet bien *deporter*, Angre devront ou ciel porter S'ame quant partira du monde. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 181). Dont vous vient il a faire ainsi ? Point ne me plaist, bien le vous dy, Trop vous ay voir *deportee* Et (trop) souferte en ma contree (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 51). Car sans parfait et grant courage li ramena en telle maniere qu'elle sot bien droitement estaindre celle douleur et *deporter* si comme il appartenoit, et si ordena a trouver cause de remede convenable (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 30). Ce te doit moult reconforter A tes dolours ci *deporter* En bon espoir, sanz contredit. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 76). La estoit Ogier, Nalme et leur oncle et nepveurs tous excepteit Gerart de Fraite, qui par son orgueil fut honis ; maiz Charles le *deportoït* pour son linaige, qui estoit sy grant, sy fort et sy puissant (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 92). Son courroux tout beau *deporte* Et le porte (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 207). Il ne m'en chaut ja se le mary que j'auray n'est point riche car je le suis assez. Je ne demande fors qu'il *deporte* mez oultragez [Ed. : "qu'il supporte mes excès"]. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 100). [P. C.]

DEPORTEUR, subst. masc. (déporteur)

[GD : *deporteur* ; *FEW IX, 218b : *portare*]

A. - "Porteur"

Rem. Doc. 1347 ds GD II, 518a.

B. - "Celui qui rapporte, qui enseigne qqc."

Rem. VIGNAY ds GD II, 518a. [R. M.]

DEPOSEMENT, subst. masc. (déposement)

[T-L (renvoi) : *deposement* ; GD : *deposement* ; FEW VIII, 68b : *pausare*]

"Déposition d'un témoignage"

REM. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD II, 518a. [R. M.]

DESPOSER, verbe (déposer¹)

[GDC : *deposer* ; AND : *deposer*¹ ; FEW VIII, 68a : *pausare* ; TLF VI, 1171a : *déposer*¹]

A. - Desposer qqc.

1. "Enlever, ôter qqc. (le corps de Jésus de la croix)" : Je viens maintenant de la place Ou le corps Jhesus fut posé, Mais aucun l'a ja *deposé* Et osté de son digne lieu. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 846).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 29261.

- Part. passé. *Despos*. "Caché" : Chier sire, nous vous amenons Celui qui les tresors *depos* A d'un lieu en autre repos (Mir. st Lor., 1380, 168).

2. "Renoncer à qqc." : Se il fust ainsi que le marié ou cas dessus dit pechast seulement pour ce que il fait conscience, la decretale conseillast que il *deposast* celle conscience si comme elle conseille en ce chapitre meisme ou cas que il avroit legiere creance de l'empeschement et non pas certaine science. (ORESME, E.A.C., c.1370, 318).

- "Se débarrasser de qqc." : Et pour ce est en tel cas tres utile et tres profitable gieu et esbatement pour teles sollicitudes *deposer* a temps, jusques a tant que la pensee soit aussi comme reposede et recrée, et que les esperis repreingnent leur vigueur. (ORESME, E.A.C., c.1370, 270).

- "Annuler qqc." : Je di quar ce ne vault, quar en mettant ou pousant que elle ne soit pas, l'en *depouse* le contradictoire, c'est assavoir qu'elle sera touzjours et pour ce, est ce chose contingente que elle soit touzjours (ORESME, C.M., c.1377, 214).

B. - Desposer qqn

1. "Déposséder, dépouiller qqn" : Certes, on dit qu'a mariage [le marquis] Prent une tresbelle pucelle Qui est moult noble damoiselle Et sera ci dedans brief temps, Et la bonne dame vaillans Sera de tous poins *deposee* ; Si ques, s'elle en est desolee, Ce ne sera pas de merveille. (Gris., 1395, 79).

- *Desposer qqn de qqc.* "Déposséder qqn de qqc." : Hulin li gentilx homs doucement lui pria Qu'elle lui rendesist, (...) Son cor et son hanap dont on le *desposa* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 228). Comment ! Charlez, voulés vous que mon filz Phelipez soit ainsy *depousé* du royaume... ? (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 312).

2. "Destituer qqn" : ...soit ce que ycelui juge tiengne encore l'aministracion, ou après ce qu'il avra esté *deposé* de l'office... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 416). Les ordenances de la policie de Crete pevent estre blasmees en la maniere que celles qui sunt en Lacedemone. (...) Premièrement en ce que les anciens et les kosmoys de Crete tiennent leurs princeys ou offices sans correction d'estre *deposés* et par toute leur vie (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 107). Et ainsi Vasti *deposa* Le roy et Hester espousa (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 263). Si leur commandera expresement que ilz se gardent bien que justice soit bien gardee, ou que autrement elle les *deposeroit* et puniroit. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 87). Il s'acointa du pape qu'à ce tans tenoit-on, (...) Depuis fu *desposés* par figuration ; Se fist-on nouviel pape par élecquesion (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 305). Et avoient procédé contre lui [le concile de Bâle contre le Pape], si comme ilz disoient, par auctorité de concile général, à le suspendre de l'administracion papalle, et depuis à le *desposer* et après à eslever en pape Monseigneur Amé, duc de Savoye (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464,

49). ...car la doubte que ilz [les conseillers de Parlement] auroient que on ne les *deposast* les feroit bien et diligeanment besongnier. (JUV. URS., Nescio, 1445, 541).

Rem. Percefc. I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Desposer qqn de qqc.* "Destituer qqn de qqc." : Item, se il semble au monarque que il doie aucun demettre ou *deposer* de sa grande posté, il doit ce faire de degré en degré et non pas oster lui toute sa posté ensemble. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). ...chils rois Robers de Brus entendi comment li rois d'Engleterre avoit esté pris et *desposés* de sa couronne, et ses consauls justichiés. (FROISS., Chron. D., p.1400, 110). ...le roy avisant cellui endormi et froit ou fait de la chevalerie le *deposa* de la conestablie et conseil eut d'eslire autre nouvel (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 185). ...et pour ce a esté *deposé* du papat, car il estoit indigne à tel dignité. (BAYE, II, 1411-1417, 262). ...et alors fut ledit Federich excommenié et *deposé* de ses dignitez. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 171). ...ledit mareschal estant en chemise, tenant ung cierge en sa main, en desdisant aucunes parolles injurieuses contre ledit grant maistre, qui estoient telles que Mons. le grant maistre n'estoit plus riens et qu'il estoit *desposé* de tous offices. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 278).

- Empl. pronom. "Se démettre (de qqc.)" : Par itel couvenant Ciperis l'ottrioit, Que le roy Ludovis (...) Lui donroit la couronne et s'en *deposeroit* Ung jour et une nuit et puis si le raroit. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 184). Ce bon roy (...) vouloit prendre exemple en delaisant le monde au bon empereur Deoclesien, lequel, quant il ot amenistré l'empire .XX. ans, avec lui Maximien, par l'exortacion d'ycellui Dyoclesien tous .II. se *deposerent* de la dignité imperial, et demoura Dyoclesien à Nichomedie et Maximien à Melen (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 98). Et, de fait [le roy d'Irlande], lui [a Cleriadus] envoie, de par nous, sa couronne et son baston de justice. Et sachez que, par le grant conseil de ses subgietz et vassaulx, il a fait cecy et c'est *deposé* devant tous et en met en possession et saisine monseigneur vostre filz et du tout s'en invest envers lui et nous a commandé que, à la premiere bonne ville que nous le trouverons, que il soit couronné. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 525). [R. M.]

DEPOSER, verbe (déposer²)

[T-L : *deposer* ; GD : *deposer* ; GDC : *deposer* ; FEW VIII, 68a : *pausare* ; TLF VI, 1171a : *déposer*²]

A. - "Poser qqc. qq. part" : Mais *deposer* me fault mes rays de flamme Que rien n'enflamme et que tout homme et femme, Que tant ayme, voye ma face divine, Si bien domine que par où je chemine Naige ou bruine anichille et deluge, Et pour cause m'ont fait les dieux leur juge. (Cene dieux, c.1492, 108).

- "Poser en lieu sûr, mettre en dépôt (de l'argent, des objets de valeur)" : ...l'argent dudit residu sera miz et *deposé* es mains d'un changeur de Paris (BAYE, I, 1400-1410, 9).

- Part. passé en empl. adj. *Deposé*. "Mis en dépôt" : Ce jour, la Court fist defense à Andry d'Esperson (...) que il ne delivre ou emploie la somme de mil et Vc l. t., que on disoit estre par devers lui *deposée* et receue à cause desdis empruns (FAUQ., I, 1417-1420, 235).

B. - [Dans une déclaration, un témoignage] "Faire de qqc. l'obj. d'une déclaration plus ou moins officielle ; en partic. déclarer qqc. en justice comme témoin" : ...li (...) faux tesmoin (...) qui ont une foiz *deposé* faux tesmoignages (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1349, 181). ...[il] requist instaument que l'en le meist jus, et il diroit [verité] dudit crime et larrecin par lui fais et commis, et

qui vrayes estoient par la maniere que lesdis tesmoins l'avoient ouy dire, et aussi qui le *deposoyent*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 287). ...il deposeront sus l'ordenance des deus roiaulmes. Et sera tenu a ferme et a estable, pour tousjours mes, ce que *deposé* en sera (FROISS., Chron. D., p.1400, 212). Et obstant tout ce qu'arai en tierme mis, C'est ou non de mon mestre (...) Monseigneur de Bourgongne, par qui sui establis Pour *desposer* les fais qui ont estet commis De feu duc d'Orlyens, perpétrés et furnis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 319). Interrogé s'il avoit riens *deposé* de ce que dit est devant le prevost de Paris, dit que non (FAUQ., II, 1421-1430, 238). Et autre chose ne plus avant ne saveroit *deposer* du contenu esdis articles (Trés. Reth. L., t.3, 1456, 375).

- *Deposer (la) verité* : Et, ce fait, fu attainé en jugement sur les quarreaux le dessus dit Colin Lenfant, prisonnier, lequel, examiné sur la confession dudit Boileau, qui lui fu leue, dit et afferma par son serement qu'il n'en est riens, ne oncques ne beut avec lui, ne le vit en l'ostel de sadite mere, et que ou jour d'ier il dist et *deposa* la verité du fait. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 347). ...et chascun d'eulx nous avons fait jurer de dire et *deposer* verité (Comté Porcien R., 1464, 327-328).

- *Deposer que* : ...Alain le Breton dist (...) que (...) Pierre le Viconte le requist bien, si comme (...) il a autrefois *deposé*, que il feust à battre (...) Guiart de Noireterre (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 65). Lequel, après ce qu'il ot fait serement de dire verité, dit et *deposa* par son serment que verité estoit que, pour ce qu'il avoit esté souspéçonné d'avoir mal prins lesdiz cheval et houpelande, et qu'il avoit de ce esté advisé par aucuns de ses amis, il estoit partiz et absentez d'icelle ville et pays d'environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 286). ...j'ay [Jehan d'Ay] oy et examiné le dit Regnaudel sur le VIe article, faisant mention de la dite justice. Lequel m'a dit et *deposé* par son serement que, lui estant prevost de la dite conté, il a faiz plusieurs exploiz de justice en la dite riviere (Comté Porcien R., 1400, 229). Et premierement, interrogé s'il sceut onques qu'il y eust procès en Chastellet (...) à l'encontre de feu Tassin Coullart, dit et *depose* par son serement qu'il a bien oy parler dudit procès (FAUQ., II, 1421-1430, 237). ...une chambre de taffectas vermeil brodée à angelots, lesquels ont *deposé* que l'iver devant la prinse de Jacques Cuer, ils la virent tandue ou grant hostel dudit Jacques Cuer (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 141). Mais messeigneurs les commissaires *deposerent* par sentence que, par les raisons aleguées et par les coustumes et usances de guerre, quiconques met ung prisonnier en lieu fort, sans le congé de ceulx ayans pouvoir à ce, il le pert et est confisqué au cappitaine, sinon ès cas dessusdits, mais qu'il soit deprié. (BUEIL, II, 1461-1466, 13). Sur l'article ensuivant commençant : Item, les tonneux et forages, etc., *deposent* lesdiz tesmoins qu'ilz ont veu garder et observer en ladicte ville que qui emporte ung tonlieu desdictes Masures il enchiet en l'amende de LX s. Parisis, se le fermier s'en plaint ; et qui affore vin sans congé, s'il en est reprins et qu'il en appere, il y a X s. Parisis d'amende, en laquelle amende d'afforage le seigneur prent les deux pars et la ville le tiers (Comté Porcien R., 1464, 330). ...c'est assavoir Estienne Marrilier, marchant, demourant en la ville de Sancerre, aagé de quatre vingtz ans ou environ, examiné sur le contenu desditz lettres royaulx données à Poitiers le XVIIe jour de decembre l'an mil IIIIcLXII, dist et *deposa* que cinquante troys (ans) avoit ou environ, es jours des rovaions qui sont avant l'Ascention, qui fut present ou chasteau de Sancerre, que feu messire Lourdin de Saligny espousa la contesse dudit lieu, nommée Marguerite, fille du conte Jehan, et furent benistz par le prier de Saint-Martin dudit lieu. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 159).

Rem. Aussi LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, v.10836.

- Empl. abs. "Faire une déclaration plus ou moins officielle ; en partic. témoigner en justice sous la foi du serment" : ...les quelles personnes, par l'ennortement et introduction d'iceulx freres aient *deposé* contre verité et aussi contre les diz Crespin, Cresson et Herbert, au proffit des diz freres, combien que le dit exposant deist aux diz tesmoins à la dicte production qu'ilz ne *deposassent* ou deissent fors que la verité, par devant le dit commissaire. (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 86). Et le dit Jehan Duval des adjournemens et intimacions par lui faiz fist relacion de vive voix en court ; et Perrot Hortie, Jehan Gaschet, Pierre de Valée et Jehan de Melin le tesmongnerent et *deposerent* par leurs seremens. (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 101). ...il *deposeront* sus l'ordenance des deus roiaulmes. Et sera tenu a ferme et a estable, pour tousjours mes, ce que *deposé* en sera (FROISS., Chron. D., p.1400, 212). Là y ot deux prélas dont j'ai parlet devant : L'archevesque de Sens y ala *desposant* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 427). ...fault bien adviser les fais proposez par les partiez et les articles, et se les tesmoingz quantent bien selon iceulx ou *desposent*. (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 34). Et pour ce induisirent [certains seigneurs] bien de XXX a XL tesmoins *deposer* faulx contre luy [Jean Jouvenel], pour le faire morir. (JUV. URS., Nescio, 1445, 479). ...Estienne Pitat, sergent ; frere Anthoine, prier de Saint-Tybault ; tous demourans lors audit Sancerre, *deposerent* touchant ledit mariaige comme fist ledit Estienne Marrilier ; mais ne savoient riens que ledit de Saligny eust entretenu durant ledit mariaige laditte Jehanne Bracque, excepté ledit Estienne Pitat, qui l'atesta. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 160).

- *Deposer faux*. "Faire un faux témoignage" : ...et pareillement renunce à certaines requestes par lui baillées à la dicte Court sur ce que maintenoit aucuns tesmoins avoir *deposé* faulx en l'enquete du procès (BAYE, I, 1400-1410, 210).

- *Deposer contre qqn*. "Témoigner en justice sous la foi du serment" : ...lesdis prisonniers avoient *deposé* en certaine informacion faicte par les prevosts et jurés de Tournay contre Gilles de Rassoncamp (FAUQ., I, 1417-1420, 9). Sainte Marie, Par tous les saintz de paradis, Pour ung il en trouvera dix Qui contre moy *desposeront* ! (Path. D., c.1456-1469, 150).

- *Deposer de qqc*. "Témoigner, déclarer ce qu'on sait sur qqc." : ...mais onques du temps qu'il fut prevost ne sergent, par avant ne depuis, ne sceut par oir dire ne autrement que le sire de Balehan ne ses gens y feissent aucun exploit, et plus n'en saroit *deposer*. (Comté Porcien R., 1400, 229). ...toutefois vrayement, comme pourront tesmoignier, oyant ceste matiere, ceulz qui en ont *depose*, telle en est la relacion, que trouvé ay (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 182). Le mardi ensuivant, Jehannot Aubert, clerc et serviteur dudit deffunct, lequel hier mis à serement pour declairer se il savoit aucuns aultres biens appartenans audit deffunct [Nicolas de Baye] au jour de son trespassement, oultre ceulx qui sont inventoriez, avoit prins son advis à au jour d'uy, a dit et *deposé* par le serement que il avoit fait que il avoit prins le delay dessusdit seulement, pour ce que il n'avoit pas certainement *deposé* des vins dessusdiz, car il n'en savoit rien au vray. (Invent. N. Baye T., 1419, CXI).

- Part. prés. en empl. subst. DR. "Celui/celle qui fait une déposition en justice" : Laquelle *deposant*, quant ledit chevalier fu party d'icelle chambre, se leva et ala en la chambre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 44). Et est ceste depposicion escripte de la main dudit *deposant*, sur la minue de ce present procès. (Reg. crim. Chât.,

I, 1389-1392, 541). Ouye laquele Macete, elle deposant, pour la très-grant ardeur d'amour que elle avoit audit Hennequin, son ami, et pour l'amour des enfans que elle avoit euz d'icellui, tandon afin qu'il espousast icelle *deposant*, print et emprumta d'icelle Macete, en un certain jour ensuivant les parolles dessus dites, à elle dites, la paille et cuillier dont cy-dessus est faite mencion (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 308). ...icelle Marion li monstra un hennap de madre qui presentement a esté monsté audit *deposant* et lui dist que icellui elle avoit acheté la somme de VJ s. parisis d'un compaignon maçon qui le portoit vendre devant Saint-Innocent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 425). ...et convient restituer les *deposans*, et est plus raisonnable qu'ilz soient restituez par Precy que par la Court (FAUQ., II, 1421-1430, 167).

V. aussi *desposer* [R. M.]

DEPOSITAIRE, subst. masc. (dépositaire)

[GDC : *depositaire* ; FEW VIII, 68b : *pausare* ; TLF VI, 1173a : *dépositaire*]

"Celui à qui on remet qqc. en dépôt" : Et devoient estre faictes et baillées lettres et descharges souffisans ausdiz *depositaires* pour recouvrer lesdictes sommes et deposts sur le prouffit des monnoies du Roy, ou autrement. (FAUQ., I, 1417-1420, 74). [Autre ex. II, 166] Et nulz fermiers, louaigers, *depossitaires*, et qui ont aucune chose en prest, et tieulx manieres de gens comme mestaiers et clousiers, ne povent faire ne intanter applegement ne complainte à cause d'icelles choses (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 395). ...lesdiz marchans et chacun d'eulx ont répondu comme gardes et *depositaires* ordonnez par justice, et l'ont promis rendre, délivrer et restituer toutesfoiz que par moy sera ordonné. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 182).

Rem. PREMIERFAIT, *Décaméron* D., 1414, 466. [R. M.]

DEPOSITE, subst. masc. (déposite)

[*FEW III, 45a : *depositum*]

"Chose donnée en dépôt à qqn" : Et, après ung peu de temps que l'uyle devint chiere, le riche homme vint au povere filz et luy demanda son *deposite* [var. *depositif*] en luy promectant de luy paier ce qu'il luy avoit promis, dont le povere filz fut content et luy bailla la clef. (MACHO, Esope R., c.1480, 232). [Autres ex. p. 230, même var.] [R. M.]

DEPOSITIF, adj. et subst. masc. (dépositif)

[GD : *depositif* ; FEW VIII, 68b : *pausare* ; *FEW III, 45a : *depositum*]

I. - Adj. "Qui est enclin à déposer, à perdre qqc."

Rem. EVR. CONTY ds GD II, 518a-b.

II. - Subst. "Chose donnée en dépôt à qqn" : Et, après ung peu de temps que l'uyle devint chiere, le riche homme vint au povere filz et luy demanda son *deposite* [var. *depositif*] en luy promectant de luy paier ce qu'il luy avoit promis, dont le povere filz fut content et luy bailla la clef. (MACHO, Esope R., c.1480, 232). [Autres ex. p. 230, même var.] [R. M.]

DEPOSITION, subst. fém. (déposition¹)

[AND : *deposicion* ; FEW VIII, 68b : *pausare* ; TLF VI, 1173b : *déposition*¹]

"Destitution" : ...a celluy appartient la *deposicion* d'aucun a qui appartient l'institution (Songe verg. S., t.2, 1378, 121). ...l'an mil IIIJc et IIJ messire Thomas de Persi, le quel, redduysant a memoire la griefve charge de trahison faicte et accomplie contre le roy Richard son seigneur naturel, avoit orreur avoir faulcement et

mauvaisement consenti a l'eslection et exaltation de Henry, par quoy me de penitance tardive commenca conspirer a la *deposition* et degettement de luy (JUV. URS., T. crest., c.1446, 157). ...voulons (...) executer ladicte sentence au sujet de la *déposition* d'un évêque et mandement dudit Saint Siege Apostolique en tous ses pointcs, sans venir ne souffrir que aucun empeschement, resistance ou contradiction soit faicte au contraire, soubz ombre ou couleur de nous et de nostre justice temporelle par voye d'appellation, complainte de restitution, à cause de spoliation ou autrement, considéré que à nostredit Saint Pere et Saint Siege, et non à aultre, soit par voye de supplication ou autrement, la provision (...) appartendroit à donner (Lettres Louis XI, V., t.3, 1465-1469, 165).

V. aussi *deposition* [R. M.]

DEPOSITION, subst. fém. (déposition²)

[T-L : *deposicion* ; FEW VIII, 68b : *pausare* ; TLF VI, 1173b : *déposition*²]

DR. "Action de faire une déclaration en justice ; le contenu de cette déclaration ou le document qui la consigne" : ...les *deposicions* des tesmoings amenez de par les diz religieux... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 28). ...veue et consideree la *deposicion* des tesmoins, il appert clerement que... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1335, 112). ...sour le plainte dez amis du dit mort, grant plenté de tesmoins ois sour le dit fait et lez *deposissions* de ychaus aviséz à grant deliberation, dit fu et par jugement dez mayeurs et eschevins de le dicte ville que li dis Estevenes estoit atains du fait et à le dicte cause, bannis à tous jours de murdre. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1345, 388). Et vers ces ici meisme convient en aucuns lieux que les descriptions des sentences ou les registres soient mis et les inductions ou *depositions* des tesmoins. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 271). ...la *deposicion* des testmoins et tout ce qu'ilz vouldront dire es dessusdiz trente jours, par le notayre au commandement des troys arbitres grossement et plainement, sans user de proposicions ou parolles captieuses ou equivoques, sera mise en escript. (MÉZIERES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 493). Li demandé et requis que, sur la *deposicion* d'icelle Marion, qui li fut leue, elle deist verité. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 264). ...ilz avoient trouvé (...) entre les deux huis du guichet de Chastellet une bourse semblable que exprimé avoit icelle Climence par sa *deposicion* cy-dessus dite et escripte (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 9). Et fu sur ce leur *deposicion* par moy escripte pour joindre aux informations faictes en ceste matiere à l'instance du procureur du Roy, par l'ordonnance de la Court, pour y pourvoir selon raison. (FAUQ., II, 1421-1430, 86). Veues lesquelles *deposicions* par lesquelles appert clerement qu'il y a eu erreur en l'inventoire et pesage de ladicte ferreure, j'ay dit et ordonné que ladicte ferreure sera vendue avec les autres biens dudit Cuer comme estant d'argent sans avoir aucun regard audit inventoire et pesage. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 46). ...les noms et surnoms desquelz tesmoingz avecques leurs *deposicions* cy après s'ensuivent. (Trés. Reth. L., t.3, 1456, 373). ...et ilec, devant les gens et conseil à ce ordonnez, fut ledit Montjoye et sondit filz chascun à part interrogué, et furent leurs *depositions* redigées et mises par escript par ledit sire Denis Hesselin. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 353). Item, pour eschiver aux dilacions du garnissement de decret que quierent ou pourroient querir ceulx a qui les heritages seroient adjugez par decret, soubz couleur de ce qu'ilz dient que on ne peut sçavoir quelle somme fait a deduire pour les charges et rentes anciennes dont ilz n'ont aucune congnoissance (...) s'il est allegué qu'il est deu moins de charge que celle qui sera rapportée par

le porteur du decret, le juge fera venir des voisins tel nombre qu'il advisera, aux despens de celluy qui si voudra excuser du garnissement, par la *deposition* desquelz la defalcation sera faicte (Echiq. Normandie S., 1462, 132-133). Dismas et Gestas, dirés vous rien Des maulx [l. maulx] qu'ensemble advés faitz, Desquieulx j'en sçay bien tout le fait Pour *deposition* de tesmoings ! (Pass. Auv., 1477, 173). ...il est de droit qu'il [l'inculpé] responde Afin que le juge se fonde Dessus sa *deposicion*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 421). ...et ne sont iceulx clerks suffisans ne discretz pour bien faire ledit examen, lequel ilz revellent souvent aux parties, dont plusieurs inconveniens sont advenus tant aux parties que auxd. tesmoins par ce que lesdits tesmoings, quant ilz sont recollez, se ressortissent souvent de leur premiere *deposicion*, a quoy l'en doit donner ordre et provision. (Echiq. Normandie S., 1497, 161). Lequel arrest fut donné pour ce qu'il fut recellé par ledit de Meleun une *deposicion* d'enqueste faicte en la cité d'Ast par maistre Pierre Doriolle, conseiller de la court de parlement, d'un nommé messire Regnault du Dresnay, chevalier ; laquelle *deposition* signée et scellée dudit conseiller, avoit esté baillée par le roy audit de Meleun pour joindre au procès dudit de Chabannes (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 162). ...c'est assavoir que, à l'occasion du recellement de la *deposition* de Regnault du Dresnay, chevalier, et autres causes à ce mouvans les seigneurs de ladite court, l'arrest donné l'an mil IIIICLXIII contre ledit de Chabannes, conte de Dampmartin, seroit de nulle vigueur et totalement adnullé (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 213). La *deposition* de François Imbert. François Imbert, natif de Saint-Martin de Canteleu, près Rouen, dit que, le jour de Nostre Dame my aoust, partit dudit lieu de Rouen à la requeste de Rogier de Reolles, natif dudit lieu de Rouen... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 311).

- *Deposition d'enqueste* : Lequel arrest fut donné pour ce qu'il fut recellé par ledit de Meleun une *deposicion* d'enqueste faicte en la cité d'Ast par maistre Pierre Doriolle, conseiller de la court de parlement, d'un nommé messire Regnault du Dresnay, chevalier (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 161).

V. aussi *desposition* [R. M.]

DESPOSSEDER, verbe (déposséder)

[GDC : *desposseder* ; FEW IX, 240b : *possidere* ; TLF VI, 1173b : *déposséder*]

Empl. trans. *Deposseder qqn de qqc.* "Priver qqn de la possession de qqc." : ...de ladite somme, dont je n'ay encores depuis le temps, receu que mil escuz, et ay esté *dépossédé* de ladite terre (Cartul. Laval B., t.3, 1485, 314). ...de leur autorité indue s'ingerent et parforcent souvente fois de prendre par puissance possession des benefices, seigneuries, terres, domaines et biens, en *depossession* violement les possesseurs et jouissans, specialement filles principales heritieres (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1493, 420).

- "Priver qqn (d'une charge)"

Rem. Doc.1461 ds TLF. [R. M.]

DESPOSSESSION, subst. fém. (dépossession)

[FEW IX, 237b : *possessio* ; TLF VI, 1174a : *dépossession*]

"Action de retirer la propriété de qqc. à qqn ; résultat de cette action" : Complains se sont à nous les habitans et communauté de la ville de Maisieres disans, tout ad fin de saisine et *depossession*, que comme ilz ayent d'ancienneté plusieurs beaux drois et prerogatives qui leur compettent et appartiennent en heritage (Trés. Reth. S.L., t.2, 1399, 470). [E. P.]

DEPOST, adj. (depost)

[GD : *depost*¹ ; FEW III, 45a : *deponere*]

"Destitué de ses fonctions, de son rang", d'où "proscrit" : "Sainz peres, entendez, dist Girarz li *depoz*, Bien vul que mes coraiges ne vous soit pas repoz..." (Gir. Ross. H., c.1334, 169). [R. M.]

DEPOST, subst. masc. (dépôt)

[T-L : *depost* ; GD : *depost*² ; GDC : *depost* ; AND : *depos* ; FEW III, 45a : *depositum* ; TLF VI, 1174b : *dépôt*]

A. - "Action de déposer qqc. (en partic. de l'argent) en un lieu ou auprès de qqn" : Et se le roy a affaire pour sa guerre, si preingne or et argent ou son pere et luy le ont mitz, donné et fait baillier car il est sien, et ne le ont que en une maniere de *depost* ou de garde (JUV. URS., D. Tours, 1468, 448).

- *Avoir qqc. en deposit* : Au jour d'ui, André d'Esperson, changeur à Paris, a confessé et confesse avoir en garde et en *depos* de par la Court la somme de mil livres tournois (BAYE, I, 1400-1410, 180). ...toute personne de quelque estat ou condicion qu'elle soit qui ait ou sache aucuns avoir aucuns biens meubles dudit Jacques Cuer ou de ses facteurs en garde, *deppost*, commande ou autrement soit marchandise ou argent (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 175).

- *Garder qqc. en deposit* : Si comme rendre ce que l'en garde en *depost* et non occirre son voisin. (ORESME, E.A.C., c.1370, 325).

- *Laisser qqc. en deposit* : Maistre Nicole de Savigny dit que, à l'entrée des Bourgoignons à Paris, aucuns escoliers du college de Mignon lui laisserent en *depost* vaisselle et argent et autres biens (FAUQ., II, 1421-1430, 3).

- *Mettre qqc. en deposit* : Des rentes dou conte il n'aveoit nulles, mès les mettoit et avoit mises toutdis arriere et en *depos*. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 100).

- *Recevoir qqc. en deposit* : Et, ce fait, nous ordenasmes que pour ledit debat lesdiz deniers seroient mis et baillez au dessus nommé Philippe Ridel qui les ot et receut en *deppost* en nostre presence (Titres Bourbon L., t.2, 1395, 77).

- *Tenir qqn en deposit*. "Avoir quelqu'un sous sa garde" : LUCIFER. ...a tous je conseille Que vous faictes persecuter Celle foy de crestienté ; Et ceulx qui la voudront cherir, Faictes briefvement a morir Par nos sathalitez et suppoz, Que nous tenons ja en *despoz* ; Et en ce ne vuellez faillir. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 140).

B. - P. méton.

1. "Ce qui est mis en dépôt (en partic. de l'argent)" : En .IIII. lieux horent contens Li Rommain, ou leur convint host Envoyer, dont tout leur *deppost* Et tresor leur falu despendre (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 219). Cest jugement me ramentoit ce que je treuve de .II. hommes, qui baillerent à une femme un *depost* à garder, par tel condicion que elle ne le bailleroit à l'un sanz l'autre, mais à touz deux ensemble. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 73). Et cedit jour, fu ordonné que (...) l'an baillera les cedules des *deposts* qui sont ceans pour ayder au Roy par maniere d'emprunt de la finance desdiz *deposts* (BAYE, II, 1411-1417, 32). ...on disoit que, depuis et contre les defenses de la Court, il avoit receu aucuns *depostz* et qu'il avoit refusé de restituer certain *depost* aux religieux de Saint-Martin-des-Champs (FAUQ., III, 1431-1435, 8).

- "Gage" : Car se un rent a l'autre son gaige ou son *depost*, non pas de volenté mais pour paour, l'en ne doit pas dire que il face juste

operation fors tant seulement par accident. (ORESME, E.A., c.1370, 307).

2. "Ce qui est gardé par un depositaire (convention, contrat de bonne foi...)" : Tuteffoiz, oultre ladicte seureté, ledict Couple veult avoir consignacion ou *depost* assigné à Millan, qui est contre toute bonne coustume et usaige des roys et princes (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 233).

C. - P. anal. "Cachette" : Mes bons amis, tout cest avoir En sauf *depost* vous metteray (Mir. emp. Julien, 1351, 190). [R. M.]

DESPOUILLE, subst. fém. (dépouille)

[T-L : *despueille* ; GD : *despoille* ; GDC : *despoille* ; AND : *despoille* ; FEW XII, 202a, 203b : *spoliare* ; TLF VI, 1176a : *dépouille*¹]

A. - [Correspond à *dépouiller* A]

1. "Vêtements (enlevés à qqn)" : LE PREVOST. Tost, tost ! Qu'el soit expediee. C'est par trop mis. LE VARLET. Quoy tant railler ? Ne la fault il pas *despouiller* ? Prouffit n'avons que la *despoille*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 58). Vint an après ung duc de Glocestre, nommé Honfroy, filz, frere et oncle d'ung roy d'Angleterre et le quel, couchié tout nud sur une table, lié de cordes, je congneus par sa *despoille*. Faisoit regrés et gemissemens pour perchier les cieus (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 39).

- "Vieux vêtements (qu'on jette ou qu'on donne)" : ...le petit Saintré, qui desja les avoit tous paieiz, donna aux compaignons la moitié d'un escu, et l'autre moitié aux varlez de l'escuier, qui ja assez plus que nul des autres paiges l'amoient, pour ce que il leur donnoit de ses *despoilles* volentiers. (LA SALE, J.S., 1456, 54).

2. "Peau enlevée à un animal" : La langue de serpent vault contre le venin, et la *despoille* aussi revault a moult de choses. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 344).

3. "Récolte, produits (tirés d'une terre, d'une forêt)" : ...pour allegier lesdis habitans desdites coustances, avons otroiey et otroions ausdiz habitans de la ville de Doncheri et de Ledancourt, de nostre grace especial, que il puissent vendre le sourpoys et la *despoille* de tout le boys qui siet ou lieu que on dist en Aissimont (Trés. Reth. L., t.4, 1331, 179). ...pour la *despoille* d'un arpent de pré (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 279). ...il a dit et recongnut, à Jehan de Bruille (...) toute la *despoille* de deux rasieres de terre (...) lesquelles sont aviesties de bles vers (Vie urbaine Douai E., t.4, 1363, 398). Prince, *despeuille* [de la vigne] vert couppee Ne puet tant valoir en la fin Com la meure bien ordonnée : Muez vostre verdeur en vin. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 335). Nous Jehan de Chastillon, conte de Porcien et seigneur du Thour, faisons savoir a tous que nous avons vendu bien et loyalment la *despoille* de XII mouyes de nos boys d'Estoremont a Jehan Leclerc de Vaulx, a coper et taillier dedens le terme et espace de VI ans (Comté Porcien R., 1395, 204). De la *despeuille* d'un pré ou lieu dit au Hole Jaquemart de Grant Ruil XVI s. (Trés. Reth. L., t.4, 1410, 341). ...Pierre Colet, sergent de la forest de Sénart, aussi commis par yceux maistres d'ostel à faire arpenter, abatre et ouvrir la busche qui ystroit de la tonture et *despeuille* de XX arpens de bois assis en ladicte forest de Sénart (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1421-1422, 287). ...ledit procureur, ouudit nom, avoir baillié et delaissé à tiltre de ferme ou loyer d'argent, du jour et feste Saint Martin d'yver derrenier passé jusques à cinq ans et cinq *despoilles* entresuivans finiz et accompliz (Cartul. Laval B., t.3, 1436, 103). ...donnons de grace especial (...) la tonture et *despoille* pour une fois de deux arpens de bois de nostre forest d'Espernay pour

employer et convertir en l'edification d'une librairie en ladite esglise (Doc. 1436. In : L. Carolus-Barré, Éc. Chartes 102, 1941, 300).

- [Dans une métaph. à caractère grivois] "Le fruit du travail, ce qui revient à qqn" : En possession et saisine De prendre, cueillir, percevoir Rente, revenue masculine, Et tout ce qui luy peult eschoir. Exiger partout, recepvoir La *despouille* quant on labeure (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 13).

B. - [Avec une idée de violence ; correspond à *despouiller* B]

1. "Ce qu'on enlève à qqn" : Iceulx vivent, soit bel ou gent, De la *despouille* a povre gent, Pour noblesse auctoriser Et pour eulx au monde prisier (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 153). ...division sourdant entre mes hayneux ennemis a cause de ma *despouille* dont s'entretuoient par entendre eux mesmes a leurs propres vies, m'envoya Dieu evasion de leurs mains (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 95).

- En partic. "Tout ce qu'on prend à l'ennemi sur le champ de bataille, butin" : Et le roy Edouart se retraist ou champ ou il gaigna la *despouille* comme vainqueur (Chron. Valois L., c.1377-1397, 17). ...aux corps De ses amis ardoir en cendre Et aux grans *despoilles* entendre Veult ainçoiz (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 216). Item, il apporta .XXX. *despouilles* d'ennemis qu'il avoit vaincus, c'est a dire, leurs armeures par noblesse ou leurs escus ou tunicles, ainsi que par aventure estoit la coustume de lors en signe de grande et pleine victoire (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 123). Comme doncques, en l'an mil IIICXXII, je veisse le roy anglois, ancien adversaire de ceste seigneurie, soy glorifier en nostre ignominieux reproche, enrichir de noz *despoilles* et despriser noz faiz et noz couraiges (CHART., Q. inv., 1422, 4). Tout est proye ce que le glaive ou l'espee ne defend, ne je n'ay autre esperance en ma vie sinon par desespoir laisser mon estat pour faire comme ceulx qui ma *despoille* enrichit, qui mieulx aiment la proye que l'onheur de la guerre. (CHART., Q. inv., 1422, 20). Lequel Hector assembla bien trois cens combatans, et le jour de l'Exaltacion Sainte Croix entrèrent soudainement en Cambrésis et vindrent assez près des portes de Cambray, pour ce que le marchié y estoit, en pillant, occiant et navrant plusieurs de ladicte ville et en y faisant et perpétrant cruellement moult de maulx. Et tantost après, ledit Hector et ses gens se partirent, à tous très grande *despouille* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 88). Ilz nous pensoient bien surprendre Et mettre tous a finement, Qu'ilz estoient abondamment Plus que nous et en plus grant folle ; Mais les avons a sacquement Boutez et gaigné leur *despoille*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 347). Les *despoilles* de son ost enrichirent fort ces pouvres gens de Suysses, qui, de prime face, ne congneurent les biens qu'ilz eurent entre les mains, et par especial les ignorans. (COMM., II, 1489-1491, 115).

2. "Fait de s'attaquer à (un pays) pour s'en emparer" : ...mais tantost et diligemment eurent moyens sur les chemins pour avoir l'aliance du nouvel duc Philippe de Bourgoingne offensé, à l'intencion de partir à la *despoille* du noble royaume de France. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 202).

3. DR.

a) "Dépossession de biens" : ...en cas de nouvelle *despeuille* et de perturbation ou opposition de saisine, le juge se informera sommairement et de plain, sanz strepide et figure de jugement et escriptures (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 152). Pour ce que plusieurs en retardant les causes alleguent souventes foiz et proposent exception de *despoille* pour empescher le procez, par quoy maintes foiz les bonnes et justes causes sont retardées au grant dommaige des parties, avons ordonné et ordonnons que

doresnavant exception de *despoille* proposée, se elle ne est prouvée dedanz dix-sept jours après que elle sera proposée et rendue, ne tardera point le proceder en principal de cause (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 309).

b) "Droit de s'emparer des biens d'un dignitaire ecclésiastique décédé, (exploité depuis 1316 au bénéfice de la Papauté)" : ...mais s'efforçoient les collecteurs et autres officiers du Pape, en adjoignant griefz sur autres, de pranre de fait les biens meubles et despoilles des prelaz et autres gens d'eglise qui trespassoient de ce monde, laquelle exaction ilz appelloient la *despoille* des trespassez (FAUQ., I, Pièces diverses, 1418, 99). [Dict. encyclop. du M.A., T.1, 1997, 454 et F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.3, 1962, 183, 377] [P. C.]

DESPOUILLEMENT, subst. masc. (dépouillement)

[T-L : *despoillement* ; GD : *despoillement* ; GDC : *despoillement* ; FEW XII, 202b : *spoliare* ; TLF VI, 1178b : *dépouillement*]

"Action de dépouiller qqn, de s'approprier les biens d'autrui" : Expolia [Exspolia] (...) : *despoulement* (Aalma R., c.1380, 129). Quant aucun a esté mis hors de sa pocession à tort et à force et son adversaire dit qu'il n'y fut pas estably à droit, l'en doit avant cognoistre du *despoillement* que de l'institution (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 410).

Rem. Ex. d'a.fr. et GARBIN 1487 ds GDC IX, 354c-355a. [R. M.]

DESPOUILLER, verbe (dépouiller)

[T-L : *despoillier* ; GDC : *despoillier* ; AND : *despoiller* ; DÉCT : *despoillier* ; FEW XII, 201b, 202b, 203b : *spoliare* ; TLF VI, 1180b : *dépouiller*]

A. - "Enlever ce qui couvre qqn/un animal/qqc., dégager qqn/qqc. de ce qui le couvre"

1. Dépouiller qqn/un animal/se dépouiller

a) "Déshabiller qqn" : ...il feri icelle fille, d'une hache qu'il tenoit, un coup par la teste, duquel elle chei à terre, et, de fait, ledit Thevenin li coppa la gorge, icelle leissant morte en la place, la *despoillant*, et sa robe et ce qu'elle avoit sur elle prindrent et emporterent le vendredi, et de l'argent qu'il en receurent ot sa part et porcion. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 109). Et en disant ces parolles tous furent *despoilliez* et s'en vont couchier. (LA SALE, J.S., 1456, 70). Et, après ladicte execucion ainsi faicte, ledit corps mort fut *despoulié* et mis avecques ladicte teste tout ensevelir dedens ung beau drap de lin, et puis bouté dedens ung sarcueil de bois que ledit sire Denis Hesselin avoit fait faire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 361). Et la devant l'admiral il fut tout *despoillé* de ses armes, et lors s'apparut son bel corps bien compris et bien membrés, et luy demanda Baland comment il avoit non et qu'il estoit. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 110). Accop, galans ; soit *despoullhé* Ce foul Jhesus. Besoignhés tous ! (Pass. Auv., 1477, 194). Il *despoille* le brigant, puis descent bas et regarde au pourpoint et au bonnet s'il y a rien. (LA VIGNE, S.M., 1496, 318).

- *Dépouiller qqn nu* : En sa chambre la me menez, Et, sur la foy que me devez, *Despoilliez* la trestoute nue (Mir. abbeesse, 1340, 92). Ça, lions le de ce hardel, Puis qu'il est *despoulié* tout nu. (Mir. st Lor., 1380, 178). On me deust bien, sans flaterie, Chastier, *despoillie* tout nu (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 179).

- *Dépouiller qqn en (sa) chemise/jusqu'à la chemise*. "Déshabiller quelqu'un de sorte qu'il n'ait que sa chemise pour

tout vêtement" : LE BOURREAU. Sus, mon varlet, qu'on la *despoille*, Entens tu, jusqu'a la chemise. LE VARLET. Je vous adjourne de main mise, Ma bourgoise. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 58). Tu seras a chevaux tiré Et trainé par boys et par hayes Sans jamais cesser, tant que ayes Regnié ton dieu Jesu-Crist. Avant ! tirans, sans nul respit *Despouillés* le moy en chemise ; En chascun membre luy soit mise Une corde, c'est mon vouloir (Myst. st Laur. S.W., 1499, 271).

- [Dans un cont. métaph.] *Despouiller qqn de ses vestements* : Adam n'en eschapa mie, car, après la premiere desobeyssance, Justice tantost le *despouilla* de son noble vestement de innocence, amena Rebellion en son royaume espirituel, le chassa hors de son propre heritaige, paradis terrestre (GERS., Purif., 1396-1397, 60).

- *Despouiller qqn jusqu'à l'os* : ...corumpus par faveur ou par hayne ou par avarice, les veuves femmes et les enfans, qui leurs sont commis, desheritent et *despoullent*, aucunesfois jusques as os. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 89).

- *Despouiller un animal* "Enlever la peau (d'un animal)" : Qui restaura aux povres pastoureux Leurs gras thoreaux et moutons *despouilliés*... ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 72).

- [D'un oiseau] *Se dépouiller*. "Muer" : ...et quant vous li dourrés [à manger telle viande, au faucon], que il soit fort et gras, et tantost se muera et getera toutes ses panes et toutes ses plumes, et se *despoullera* aussi comme a une fois. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 99).

- [Dans un cont. métaph.] "Se délivrer" : En cest an fist Dieu belle grace a Charles, le noble roi de France, quant l'aigle d'Occident se *depoulla* en brief temps desous la roi a ceulz qui pris l'avoient (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 213).

b) Se dépouiller

- "Se déshabiller" : Adonc se *despouilla* et demanda de l'uille, si se oingnit ainsi qu'il estoit acoustumé a faire. (Bérinus, II, c.1350-1370, 25). "Appareillié-moy ce lit, car je m'y vueil ung petit couchier et reposer." Il fut fait ; il se *despoulla* et se mist en ce lit. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). L'ARCEVESQUE. (...) Or ça ! vezci les sains fons près : *Depoulliez* vous. CLOVIS. Tout en l'eure, mon ami doulx, Me devestiray de cuer lié. (Mir. Clov., c.1381, 273). Quant Remond l'ouy venir [Mélusine], si fist semblant de dormir. Et celle se *despoille* et se couche toute nue delez lui. (ARRAS, c.1392-1393, 243). "Adonc en la presence de tous les chevaliers et dames, Gliselidis se *despoulla* et deschaüça, osta tous ses aournemens, et ne luy remaint que sa seulle chemise..." (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 905). Et le roy les mandat tantost et les fist *despoillier* et sy les fait escorchier (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 228). LE ROY. Or ça, te *despoille* en pourpoint. (Roy sotz, c.1450-1500, 216). ...tous deux se *despoilloient* et se mettoient en point pour entrer ou lit. (C.N.N., c.1456-1467, 249). Jason se *despoulla* a ces paroles et entra ou baing (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 210). BEAUCOP. Brief, elle m'envoya coucher Et me dist que me *despouillasse* Bien tost et coucher m'en allasse. (B. veoir, p.1480, 17).

- *Se dépouiller en sa chemise* : Or ça, ça, dan povre pescheur, *Despouille* toy en ta chemise ; Sy pescheras a la menuise. Il y fait bon ; il a guilé. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 148).

- *Se dépouiller nu* : C'est le voiage chacun an a La Mecha, qui estoit une mayson appliquee aux vituparables sacrifices de l'idole Venus, et a present est le grant pelernaingne [l. pelerinage] et la maistresse mahommerie des Sarrasins. La se *despoullent* nudz

excepté d'un petit queuvrechief entour de leurs rains, et la gettent en devotion par dessoubz leurs membres genitoires pierres qui cheent en ung grant moncel illequez jadis amassé en honneur de Venus et des ydoles. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 122). Quand damp hermite se treuve a part avec la belle fille, comme s'il la vouldist rebaptiser toute nue la fist *despoiller* (C.N.N., c.1456-1467, 103). Quant tous les hommes et les femmes Le veirent tout nud *despouiller*, Des yeux jectèrent grosses larmes (Amant cord. M., 1490, 57). Et durant lequel temps il neigoit, gresloit et faisoit grant froit ; et nonobstant ledit Voyau se *despoulla* tout nud et se getta dedans lesdits fossez pour recouvrer laditte sentine, et tellement fist hocher et branler ledit pieu qu'il [l'] arracha (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 172).

- "Ôter ses armes" : Pour laquelle chose, incontinent après, plusieurs d'iceulx par l'ordonnance dudit Picard, leur capitaine, se *despoulerent* et habandonnerent leurdit harnois. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 269).

2. *Despouiller qqc.*

a) "Ôter, enlever (des vêtements, des armes)" : PREMIER CLERC. (...) Vostre lit est tout prest aussi : *Despoillez* vostre chape cy, Si entrez ens. (Mir. ev. arced., c.1341, 111). Oster m'en voys ceste esclavine (...) Et *despoillier* toute ma robe Et autre prendre. (Mir. ste Bauth., c.1376, 123). A Dieu vous dy ; jusque en maison *Despoullier* mes armes m'en vois. (Mir. fille roy, c.1379, 79). ...auquel Jehan Balet, qui lors avoit vestu un manteau, ledit prisonnier requist qu'il vouldist prester ledit manteau pour un po couvrir ses espaulles, et qu'il avoit moult grant froit ; lequel Valet (...) *despouilla* ledit manteau et le bailla audit prisonnier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 177). La marquise, sanz signe d'ire, *despoille* son riche habit et reprent le viez qu'elle avoit laissié et se consent liement de retourner a son povre pere. (Gris., 1395, 83). Et bonne damoiselle de *despoiller* sa robe, et se met en cote simple (C.N.N., c.1456-1467, 320). Et quant ceste sy trescruelle justice fut faite, et à chief de piece que je fus de pasmoison revenu, lors je *despouillay* vostre coste d'armes, et sur son corps la mis. (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 23). Puisqu'en ce cas vous vous trouvez duysant, L'abbitt mondain vous convient *despoiller* Et de cestuy je vous feray present Duquel vous fault desormais habiller. (LA VIGNE, S.M., 1496, 372).

- [De la Nature] *Despouiller sa robe* : Et pour c'est la terre si cointe, Si belle, si gente et si jointe, Qu'elle [Nature] a sa robe *despouillie*, De l'iver crotée et mouillie (MACH., R. Fort., c.1341, 80).

b) *Despouiller qqc. de qqc.* "Débarrasser, dégarnir qqc. de qqc./d'un animal" : Le prevost de Paris a exposé à la Court que on lui a rapporté que aucuns ont *despoillié* certaines fourches ou gibés patibulaires environ Paris des charoignes de ceulx qui y avoient esté executez (BAYE, I, 1400-1410, 221). Par telles fixcions, la dicte gharenne seroit tailliee d'estre *despoilliee* et vuydiee de tous les connins qui y sont (Arch. Nord, 1432, B 17641, dossier Outhulst, IGLF).

c) En partic. *Despouiller* (une terre, une plante). "Récolter ce que produit une terre, une plante" : Et doit li dis moituiers *despouillier* les tieres, pres et pastures, a l'aoust qui sera l'an de grace mil trois cent et quante. (Doc. 1339. In : Ch. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 110). ...ledit sire Michiel *despouillera* comme par la main du roy les vignes a lui appartenant (Sent. Chât. Paris M., II, 1430, 63). ...ordonné est, sans prejudice, que ledit Drion pourra faire labourer ladite vigne des labours necessaires, et si pourra cueillir et *despouiller* les fruis d'icelle vigne (Sent. Chât. Paris

M., II, 1430, 101). ...ledit suppliant lui respondi doucement que pour le present c'estoit sa terre et l'avoit *despoilliee* l'aoust precedant et que le temps de son louage duroit (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1434, 275). ...icelles terres et choses dessusdites labourer ou faire labourer, *despouiller* (Cartul. Laval B., t.3, 1436, 104).

B. - P. ext. [Avec une idée de violence]

1. *Despouiller qqn*

- "Voler, dévaliser qqn" : Et celui qui joue as dez, le hasardëeur, ou qui acquiert par gieux semblables et celui qui est despoillëeur de mors et le larron qui *despoille* les vis, tous ceulz ici sont du nombre des illiberals (ORESME, E.A., c.1370, 240). ...si comme estre batu, estre occis, estre *despoillié*, estre injurié, c'est passion (ORESME, E.A.C., c.1370, 289). Mais à leur veüe ne fut point tué, mais par une grant foulle de gens qui y survindrent, qui le tuèrent et le *despouillèrent* en la grant troupe, sans le congnoistre. (COMM., II, 1489-1491, 153). Ilz emportent les marchans en leur caverne, puis s'en retournent apprés qu'ilz les ont *despoillé* en leur place. (LA VIGNE, S.M., 1496, 273).

- *Despouiller qqn (de qqc.)*. "Déposséder, priver qqn (de qqc.)" : Un autre plain de convoitise faigny que les Dieux qui s'estoient apparus à lui, si qu'il disoit, lui avoit enchargié que il feist un temple d'or et de pierres precieuses, et par celle cautelle *despouilla* ses hommes de tous leurs avoirs. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 122). Quelle admiration peult on prendre ou fait de Marius tant de foyes *despoillé* d'armes et privé de sa franchise, et tantost après restitué en liberté et en honneur de puissant duc et redoubté chevetaigne ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 139). ...le despoillé qui avoit premierement *despoillé* son despouleur puisse faire ne intanter applegement ne complaincte contre son despouleur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 376). ...se une personne est *despoulliee* par voye de fait de la chose ou il avoit droit (...) il doit estre restitué en sa possession. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 102). Neantmoins Dieu et fortune le souffrirent [le roi Charles VII] estre desvestu, *despoillé* et desherité de la pluspart de son royaume, pour esprouver et magnifester sa grant constance et invincible patience. (BUEIL, I, 1461-1466, 27).

- *Despouiller une collectivité de qqn* : Pluiseurs couventuelz priorés Sont de leurs moynes *despoillés* (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 51).

. [De la mort] *Despouiller qqn de qqn*. "Priver qqn de qqn" : Chieres amies, nous, meues par pitié de vous cheues en l'estat de veuveté par Mort, qui *despoillees* vous a de voz mariz, qui qu'ilz fussent, ouquel estat sont livrés communement maintes angoisses et moult d'anuyeulx affaires (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 188).

- Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu tous ses biens" : Roy qui portes couronne et ceptre en ce monde, que as tu davantage sur ung povre bergier, ou que t'a donné nature et ton pere plus avant, fors ce que Dieu y a mis par privilege de grace ? Tous estes d'un germe, et entrés en ceste vie frailliez, nuz et plourans ; et en yssés *despouillez*, vilz et abhominables. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 67).

. Part. passé en empl. subst. "Celui qui a été privé de ses biens" : ...le *despoillé* qui avoit premierement despoillé son despouleur puisse faire ne intanter applegement ne complaincte contre son despouleur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 376).

2. "Piller (une ville, un pays, un édifice...)" : Tout s'i accordèrent et vinrent à Ondreggien, qui adonc estoit sans garde et sans deffense. Si entrèrent ens (...) Li blanc cappron et li ribaudaille

qui dedens entrèrent, l'eurent tantos *despoulliet*, et pris et levé tout che que il i trouvèrent. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 183). En autres pars d'escriptures en as assés de pareillez sentences, entre lez aultres bien espiciallement en la transmigracion de Babylone, quant pour les blaphemes du nom de Dieu, prevarication de loy et infection de ydolatrie Jeremie par le decret du jugement des cieulx annonça en Jherusalem que les princes et les chiefz du peuple, les anciens et lez majeurs des villes seroient menés prisonniers en Babylone, le temple *despouillé*, et le peuple transporté en estrange servitude, comme puis advint. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 76). ...s'aucuns ont fait les choses dessus dites ou aucunes d'icelles, *despoullé* le dit pays es personnes des dis subgetz, manans et habitans ou aucuns leurs biens, que les faiseurs ont commis et païé chacun et pour chacune fois qu'ilz ont ce fait (Hist. dr. munic. E., t.3, 1452, 80). Ha ! larron celeste, (...) pour quoy as tu robé et *despouillé* le temple d'Appollin ? (MACHO, Esope R., c.1480, 7). [P. C.]

DESPOUILLEUR, subst. masc. (dépouilleur)

[GDC : *despoilleur* ; FEW XII, 202b : *spoliare* ; TLF VI, 1183b : *dépouilleur*]

"Celui qui vole qqn, qui le dépouille de ses biens, celui qui pille un lieu" : Et celui qui joue as dez, le hasardéur, ou qui acquiert par gieux semblables et celui qui est *despoilléur* de mors et le larron qui despoille les vis, tous ceulz ici sont du nombre des illiberalis (ORESME, E.A., c.1370, 240). Et des dessus diz, ceuls qui sont *despoilleurs* de mors et ceulz qui sont larrons, ilz soustiennent de tres grans perilz pour cause de tel gaaing. (ORESME, E.A., c.1370, 241). Antioche *despoilleur* de temples fut mengé de vers, et sa chair tourna en puour et poureture lui vivant. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 61). ...le despoillé qui avoit premierement despoillé son *despoilleur* puisse faire ne intanter applegement ne complainte contre son *despoilleur* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 376). [R. M.]

DESPOUILLEURE, subst. fém. (depouillure)

[GD : *despouleure* ; FEW XII, 202b : *spoliare*]

"Dépouille"

Rem. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*expolia*, *despouleure*), ds GD II, 635b. [R. M.]

DÉPOURVOIR, verbe (dépourvoir)

[GD : *desporvoir*]

Part. passé en empl. adj. *Dépourvu*. "Qui n'a pas de, privé de qqc." : ...par quoy les clers et estudians es universités seroient *despourvez* de benefices et de toutes promocions en l'estat de l'Eglise (FAUQ., I, 1417-1420, 62). [D. L.]

DESPOURVU, adj. (dépourvu)

[T-L : *desporvëu* ; GD : *desporvoir* (*desporveu*) ; GDC : *despourveoir* (*despourveu*) ; AND : *despourveu* ; FEW IX, 484a : *providere* ; TLF VI, 1183b : *dépourvu*]

A. - [Idée de privation] "Privé de"

1. [D'une pers. ou d'une chose] *Despourvu de*. "Démuni, privé de, dépourvu de" : C'est celle qui m'a congneü Par tout ou elle m'a sceü Nu de joie et *depourvëu* [var. *desproueu*]. (MACH., R. Fort., c.1341, 121). Quar j'estoie descongneüs Et de joie *despourvëus*. Mais doucement sui confortés Par elle, et fu mes confors telz (MACH., Voir, 1364, 42). Et pour ce le roy se tray a Nantes, et manda toute sa baronnie, pour ce qu'il ne vouloit pas que Remondin le trovast *despourveu* de gens. (ARRAS, c.1392-1393, 55). ...par quoy les clers et estudians es universités seroient

despourvez de benefices et de toutes promocions en l'estat de l'Eglise (FAUQ., I, 1417-1420, 62). Et se bien en enquez, c'est la lignee de Forgestus et de Hangestus, les Saxons, qui comme souldoyers vindrent au secours du roy de la Grant Bretagne oppressé de dures guerres. Et depuis occuperent et prindrent le pays pour eulx, quant ilz le sentirent *despourveu* par guerre de sa bonne chevalerie, et par traison, soubz faintise de paix, occirent le sourplus de la noblesce du paiz. (CHART., Q. inv., 1422, 17). Quans en est il de haulx hommes et de nobles dames exillez de leurs païs et mal receuz entre toy et les autres, *despourvez* de tous biens, souffreteux de confort et aggravez de douleur pour leur loiauté acquiter et garder. (CHART., Q. inv., 1422, 29). Dy moy, homme *despourveu* de refuge et deffé de secours, en quoy peulz tu avoir maintenant ta seurté, ne ou fiches tu l'atente de ta fiance ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 12). La grande et large marche de Bourgoigne n'est pas (...) *despourveue* de pluseurs adventures dignes de memoire et d'escripe (C.N.N., c.1456-1467, 97). ...[vous] laissez vostre pouvre couvent, qui tant vous ayme, desolé et *despourveu* de pastoure. (C.N.N., c.1456-1467, 143). ...je ne suis pas si desfourni ne *despourveu* de sens que je ne pense bien comment je vous laisse (C.N.N., c.1456-1467, 562). ...il vint mettre le siège devant une ville qui avoit nom Aslonne. La ville n'estoit pas des plus fortes et ne doubtoit point ; et la trouva *despourveue* de gens et promptement la batist et desempara les avant-murs. (BUEIL, II, 1461-1466, 112). ...la dite ville qui est de présent en frontière des Bourgoignons, noz rebelles et désobéissans subgetz, est demeurée comme du tout deseparée et *despourvue* de bonne et seure fortifficacion (Archives servit. Louis XI, T., 1474, 66). ...et commença par une prophetie, dont les Angloys ne sont jamais *despourveüz* (COMM., II, 1489-1491, 65). Et sembloit bien, à sa façon de parler, que son maistre estoit *despourveü* de toute esperance. (COMM., II, 1489-1491, 73). ...qu'ilz estoient en dangier d'estre prins par force, veü la deffaicte de leur seigneur et que tout le pays estoit *despourveü* de gens de deffence, à cause de ces trois batailles perdues. (COMM., II, 1489-1491, 164). ...Ce neantmoins non *despourveu* de sens (LA VIGNE, V.N., p.1495, 137).

- [D'une chose] "Qui ne présente pas ce que l'on pensait qu'il présenterait" : ...[le] duc de Lancastre (...) ne savoit que les Franchois pensoient qui venoient à present et veoient le pays nudz et *despourvez* des Anglois. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 122).

2. Empl. abs. [D'une pers.]

a) "Privé de ce dont on a besoin" : "Nous aproçons Lille de trop priés, et sachiés que dedens a garnison assés, car elle n'est onques *despourveue*." (FROISS., Chron. D., p.1400, 371). ...li rois Phelippes (...) ne voloit pas que ses cousins fust si *despourvez* que il ne peuist tenir les camps a l'encontre de ses ennemis, puisque il li avoit convenancé de aidier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 538). Item, autres povres hommes, cuides tu que il y faillissent, si comme povres gentilz hommes, vieulx et affoléz, ou debriséz par fait de guerre. Helas ! n'estoient pas adonc *despourvez*, leur pere avoient trouvé ceulx de lors, mais bien fust besoing à present que un tel prince regnast. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 155). Brief en tous estatx les magnifiques en oeuvrez, les excellens en savance et en industrie, lez preux et courageux en armes et en vaillance vous sont presque tous fortrais l'un puis l'autre ; et ne vous est guere demouré de si grant nombre de parfaitz hommes fors une multitude povre, esperdue et *despourveue*, sans force, sans adresche et sans cueur (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 81). Je m'en vois et ne sçay du revenir, mais vous ne demourez point *despourvez*, car monseigneur

mon pere reviendra par deça (Cleriadus Z., c.1440-1444, 364). Et pour ce, le bon prince doit de Dieu tousjours requier l'ayde et l'abondance de tous biens, et aussi conseil et sens pour les povoir bien gouverner, adfin que se fortune de temps court sur lui, qu'il ne puist estre trouvé *despourveu* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 17).

- En partic. "Sans défense": ...Remus, avecques ceulx que Numitor et Romulus de l'autre part trouverrent, Amillins *despourveu* en son hostel royal, si le tuerrent (LA SALE, Sale D., 1451, 173). ...diligence en guerre est bien seant et quy puet prendre *despourveus* sez ennemis, quelque travail ou meschief que l'en y ait, toutesvoyez est la paine bien employee et en est honnourablement fait le loyer (Comte Artois S., c.1453-1467, 83). ...je suppose (...) que, pour ceste heure, ilz ne voient pas leur avantage d'entreprendre riens sur moi ne sur mon payz. Doy-je pourtant laisser ce venin endormir sur mon estomac, qui un jour me tuera ? Et le prendront à leur avantage et quant je seray *despourveu*. (BUEIL, II, 1461-1466, 229).

- Empl. subst. "Celui qui est démuni": Chasteaulx tours et tourelles ont vne mesme senefiance et senefie que celui qui premier porta chastel en armes estoit fort et grant et puissant et de grant haultesce recueillant les *despourueuz* et homme de grant refuge comme l'en fait par besoing gens en forteresse qui vont a secours pour doubte de ses ennemis. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 507).

b) "Qui subit une privation, qui est misérable, malheureux": J'ai tant mon cuer et mon orgueil creü Et tenu chier ce qui m'a deceü Et en vilté ce qui m'amoit eü, Que j'ay failli Aus tres dous biens dont Amours pourveü Ha par pitié maint cuer *despourveü* Et de la tres grant joie repeü Dont je languï. (MACH., Motés, 1377, 495). Et Paresce est laide, nice et vilaine, *Despourveue*, non sachant, incertaine, Qui los, ne pris, ne grace ne desert. (CHART., B. Nobles, c.1424, 403). Item, je lessë en pitié A troys petis enfans [Colin Laurens, Girard Gossuïn et Jehan Marceau, trois vieux usuriers] tous nudz Nonmés en ce present traictié - Povres orphelins inpourveuz, Tous deschaussez, tous *despourveuz*, Et desnuez comme le ver (J'ordonne qu'ilz seront pourveuz, Au moins pour passer cest yver)- (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 23). [Par la mort de qqn] Or nous fault il maintenant estre *Despourveus* tant que nous vivrons. (Pass. Auv., 1477, 106).

B. - [Idée de prévoyance]

1. [D'une chose] "Qu'on ne prévoit pas, imprévu": ...une *desproveue* aventure (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 222). Et qui plus est n'y pourras vivre sans doubte ; ainçois a chacun bruit cuideras estre surprins, ou par armez d'ennemis, ou par inconstances de privés courages dont les *despourveuz* advenemens sont au jour d'uy moult douteux. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 13). Considere lez discors de l'infortune presente et tu y trouveras correspondance, combien que ce n'est pas m'attente de ramentevoir ceulx que leurs coupes, selon le dit divin, ont semblablement tiré et tirent chacun jour notoirement a *despourveue* mort ou a publique male meschance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 77). Et quant il se vist souffissant pour eulx, a heure *despourveue*, il saillist sur l'ost et le desconfit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 51).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss.

2. [D'une pers.] "Imprévoyant, qui n'est pas préparé à qqc., qui est pris de court, qui est pris au dépourvu": Et, se nous alons sur lui, sans ce que riens en sace, nous le prendrons bien lui et ses gens en tel parti que tout *despourveu*, et que nous en arons l'avantage, et seront desconfi, je n'en doubte mies. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 74). Or garde le hanap : ja n'i est *despourveus* Qui le hanap avra (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 42). ...il passa

soudainement en Asye et Aristonicus *despourveu* oppressa tellement qu'il le despouilla de ses gens (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 99). ...il enserra les ennemis estans *despourveuz* dont il fit grans desconfitures (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 155).

- [D'un comportement, d'une attitude...] "Imprévoyant, qui manque de sagesse, de modération": Ou il fault toutes les oeuvres du temps present reverser au contraire, ou qu'elles vous mainnent brièvement a ce que vous avés a tel mesfait fouy, puis que je voy que en souffrant non challement regner la tyrannie de voz ennemis vous cheez par une recreue souffrance en leur servitude, comme lez perdrix qui, en fuyant par *despourveue* negligence le perdrieur qui les cheville, cheent en sa tonnelle. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 15). ...se elle estoit trop lachiee [la liberté], elle seroit trop griefve et desplaisant aux aultres et *despourveue* et effrene aux sciens propres (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 19).

3. Empl. subst.

- À *despourvu*. "Au dépourvu": Et se tu argues ton mal eur par tes fautes, et bonnes adventures selon la rayson de ta conduite, tu ne seras pas deceu par folle esperance, ne surpris a *despourveu* par mescongnistre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 132).

. *Prendre qqn à despourvu*. "Surprendre qqn (en état de faiblesse)": Et, ainsi qu'on escoutoit lesdiz quatre heraulx sur les choses dessusdictes, et avant qu'on eust peu avoir loisir de leur rendre aucune response, lesdiz Bourguignons, cuidans prendre à *despourveu* les habitans de ladicte ville et mesmement ceulx qui gardoient ladicte porte de Saint-Denis, vindrent à grande fureur, grosse compaignie et armée, passer jusques à Saint-Ladre et plus avant (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 58). ...les deux plus doubttables choses qui soient à la guerre et où il court plus grant dangier, c'est de aller cuider surprendre gens au logeiz. Car on les cuide prendre à *despourveu* et, s'ilz sont aucunement advertiz, ilz vous y surprendront et vous ne les y surprendrez pas pour les raisons que j'ay dictes. (BUEIL, II, 1461-1466, 244). [R. M.]

DESPOURVUEMENT, adv. (dépourvument)

[T-L : *desporvëu* (*desporvëument*) ; GD : *desporveument* ; AND : *despurveument* ; FEW IX, 484a : *providere*]

"Au dépourvu, à l'improviste, inopinément": ...et elle [la vertu de fortitude] se monstre plus en ceulz qui sont senz paour et senz perturbation es choses terribles qui viennent soudainement et *despourveument* que se teles choses estoient sceües et manifestees devant. (ORESME, E.A., c.1370, 216). ...pour eschiver la mort, [icellui Jouan] sacha un petit coustel trenche pain qu'il portoit à sa sainturre, et de chaude cole et *despourveement* en soy defendant, en feri le dit son oncle un seul cop ou corps, dont mort s'ensuy (Doc. Poitou G., t.5, 1384, 218). Ma dame la royne Presine, vostre femme, vous a apporté les trois plus belles filles qui oncques feussent veues. Sire, venez les veoir. Ly roys Elinas, a qui il ne souvenoit de la promesse qu'il avoit fait a Presine, sa femme, dist : Beau filz, si feray je. Et s'en vint *despourveument* et entra en la chambre ou Presine baignoit ses trois filles. (ARRAS, c.1392-1393, 9). Beaulx seigneurs, quelle noise est ce ? Par foy, sire, ce dit un chevalier, ce sont gens d'armes qui se sont *despourveument* feruz en vostre ost et crient : Lusignen, et vous ont ja fait grant dommage, et se le guet de nuit ne feust, ilz le vous eussent fait greigneur (ARRAS, c.1392-1393, 160). Lors yssy des logeis a Xm. Sarasins et sieut Gieffroy et sa gent moult asprement, et après lui viennent Sarasins qui mieulx mieulx. Gieffroy en commande a fuir ses gens vers l'ost. Et il se boute ou boys avec ceulx qui estoient demourez, pour eulx ordonner. Et le soudain chace moult *despourveement* et a force de chevaulx, et passe

par devant le bois ou l'embusche estoit. (ARRAS, c.1392-1393, 229). Octalius, qui ne vault mesprisier le dit du transfuge, sy mist en aguete une partie de ses gens sur le chemin, qui *despourvement* assaillirent les Galz qui outre leur voullenté se deffendirent ; sy furent tous mors et prins. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 60).

Rem. *Consol.* Boèce C., c.1350, gloss. ; *Percefl.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Mabrien* V., 1462, gloss. ; MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, gloss. *Forme despourvement* : Et quant ilhs appreont la vilhe de Perweis, veichi leurs anemis de Namur qui estoient responise en bois, qui diligemment avoient porjetteit leur nombre et leur puissanche, subitement et *desporveyement* à plusieurs costeis les corurent sus (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 253). [R. M.]

DEPRAVER, verbe (dépraver)

[GD : *depraver* ; GDC : *depraver* ; AND : *depraver* ; FEW III, 45a : *depravare* ; TLF VI, 1186b : *dépraver*]

Empl. trans. "Rabaisser, dégrader, gêner qqc." : Ceste sapienche est charnelle et dyabolique (...), querant seulement icelles voies par lesquelz elle puist son erreur couvrir et la vérité d'aultrui, combien qu'elle soit magnifeste, en l'opinion des folz hommes *depraver* ou empirier. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 144). ...c'est legiere chose de *depraver* et enlaidir les nobles et tres bonnes paroles par la bouche des mauvais et es oreilles des foulz (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 391). Comment les François, après le partement des Anglois, toute l'honneur et amour de par le duc à eux monstrées tousjours *dépravèrent*. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 391). [R. M.]

DEPRECATEUR, subst. masc. (dépricateur)

[T-L : *deprecator* ; FEW III, 45b : *deprecatio*]

"Suppliant, solliciteur" : O, mon Dieu, mon createur (...) Vers toy suys *deprecauteur*, Orateur, Serviteur Et ton humble creature. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 206). [R. M.]

DEPRECATIF, adj. (dépricatif)

[GD : *deprecatif* ; AND : *deprecatif* ; FEW III, 45b : *deprecatio* ; TLF VI, 1189a : *dépricatif*]

"Qui adresse des prières, des demandes (à qqn)" : Item, des choses qui sont neccessaires pour ceste vie ou de choses petites il ne se plaint onques, et n'est pas *deprecatif* ou depriant autres pour telles choses (ORESME, E.A., c.1370, 255).

- [D'un document] *Deprecatif de* + inf. "Qui contient la demande, la prière de" : ...d'ilecques envoyèrent lettres à tous les princes et bonnes villes de Grèce et d'Europe narratives de cest outrage et *deprecatives* de donner ayde à les en venger. (Ovide mor. B., 1466-1467, 304). [R. M.]

DEPRECATION, subst. fém. (déprication)

[T-L : *deprecacion* ; GD : *deprecacion* ; AND : *deprecatium* ; FEW III, 45b : *deprecatio*]

"Prière instante, supplication" : La parole David pour certene senterent Qui dist la voluntee des soi doutanz fera, Lor *deprecation* de cuer entendra (Gir. Ross. H., c.1334, 275). ...car teles plaintes et teles *deprecacions* font ceuls qui mecent leur estude et leur cure vers teles choses. (ORESME, E.A., c.1370, 255). Et par ainsy ilz furent esmeuz de appeller leur aide [des esprits] par conjurations, par *deprecacions* et par plusieurs manieres d'oroisons et de belles paroles et par aucuns sacrifices aussy pour eulx plaquier et esmouvoir a ce qu'ilz desiroient acomplir et parfaire. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 94). Ung dimanche très

matin devant soleil levant, sur une montaigne, près de la tour de Montjay, ledit maistre fist plusieurs choses superstitieuses requises à faire telles invocacions de dyables emprès ung buisson (...). Et là, dist plusieurs *dépriciacions* en invoquant les dyables. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 225). ...tu seul medecin qui donnes l'eau vive, de la quelle qui en boit ne meurt eternellement, viens a moy et ois la voix de ma *deprecacion* (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 85). Bonté divine et perfective, Je te faicts *deprecacion* Que ta sainte grace amative Soit faicte a ma salvacion. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 154). Quant de le prier prens espace, Il oit ta *deprecacion* (LA VIGNE, S.M., 1496, 534). [R. M.]

DEPRECATOIRE, adj. (dépricatoire)

[GD : *deprecatore* ; AND : *deprecatore* ; FEW III, 45b : *deprecatio* ; TLF VI, 1189a : *dépricatif* (dépricatoire)]

[D'une chose] "Qui contient une demande, une prière" : Enoch, se trouvés le moyen De bailler en petis memoires Les parolles *deprecatrices* Envers le Dieu celestien, Vous ferez ung singulier bien (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 143).

- [D'un document] *Deprecatoire de* + inf. (Synon. de *deprecatif*) : Mais furent formées lettres audit roy, expositives des nouvelles survenues, regratiatives aussi de son noble et libéral vouloir, *dépricatives* d'avoir agréable l'excuse et oblatoires de tout honneur, amour et recognoissance. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 372). [R. M.]

DEPREDATEUR, subst. masc. (dépricateur)

[GDC : *depredateur* ; FEW IX, 287a : *praedare* ; TLF VI, 1190b : *dépricateur*]

"Celui qui commet une déprédation, qui vole, qui pille" (synon. *depredeur*)

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC IX, 307b. [R. M.]

DEPRÉDATION, subst. fém. (déprédation)

[AND : *deprdation* ; FEW IX, 287a : *praedare* ; TLF V, 1190b : *déprédation*]

"Pillage qui s'accompagne de dégâts, déprédation" : Et ainsi par les uns et par les autres sunt faites *depredacions* et occisions et plusieurs malz (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 187). ...les rebellions et desobeissances par lui faites et commises contre lesdiz roys de France et d'Engleterre, pilleries, roberies et *depredacions* que faites a par sa force et outrage, sanz cause et raison, contre le roy nostre sire et ses subgets (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 206). Aucuns dient que cestui predist l'orrible destruction du Liege et *depredacion* et violacion des religieuses et vierges. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 r°).

Rem. Doc.1308 ds TLF. [R. M.]

DEPREDEUR, subst. masc. (déprédeur)

[FEW IX, 287a : *praedare*]

"Celui qui commet une déprédation, qui vole, qui pille" (synon. *depredateur*) : ...les satellitez, *depredeurs* et satrappes pillans les pays de Haynau le cremoyent comme cop de tonnoire (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 176). Et se confyoyent iceulx raptours et *depredeurs* du povre peuple soubz la protection de messire Robert de la Marche (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 416). [R. M.]

DEPREER, verbe (dépréer)

[T-L : *deprëer* ; GD : *depreer*¹ ; AND : *depreier*¹ ; FEW IX, 287a : *praedare*]

Empl. trans. *Depreer qqn*. "Dépouiller qqn" : ...ainsi que noz homes et subgiez ont acoustumé fere en tel cas (...) quant (...) ilz ne puent resister a la fureur de ceulx qui violement les *depredent* et dessaisissent par force indeuement contre la coustume de nostredit pays (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 221). ...le lieutenant et gens de l'archevesque de Cologne et autres princes d'Allemagne jusques à très grand nombre de gens de guerre, lesquels par hostilité ont invadé nosdicts pays, peuple et sujets, et, comme ils dient, les ont piller et *depredé*, aussi plusieurs eglises et monasteres d'iceluy pays, duquel ils ont bruslé et mis à feu et flambe grande partie (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 254).

- P. métaph. empl. abs. "Enlever (qqc.) à la manière d'un voleur" : ...car d'un homme continent et d'un incontinent nous loons la partie de l'ame qui a raison, pour ce que raison *depree* tousjours et encline droiturierement a choses tres bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 143). [R. M.]

DEPREHENDER, verbe (dépréhender)

[GD : *deprehender* ; FEW IX, 352a : *prehendere*]

"Prendre qqn en faute"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), et *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD II, 518c. [R. M.]

DEPREHENSION, subst. fém. (dépréhension)

[*FEW IX, 352a : *prehendere*]

"Fait de prendre en faute" : *Deprehension* est chose mal prise (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 51). [R. M.]

DEPRENDRE, verbe (déprendre¹)

[T-L : *deprendre* ; GD : *deprendre* ; AND : *deprendre* ; *FEW IX, 348a : *prehendere*]

"Saisir (qqc.), s'approprier (qqc.)" : ...et selon ce il sont illiberal, et sont enclins a ainsi prendre pour ce que il veulent trop *desprendre*. (ORESME, E.A., c.1370, 238). [Mais le sens de "dépenser" pourrait également convenir ; il s'agirait alors de *desprendre*]

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L II, 1427-1428. Doc.1314 ds GD II, 519a.

V. aussi *desprendre* [R. M.]

DESPRENDRE, verbe (déprendre²)

[T-L : *desprendre* ; GD : *desprendre* ; GDC : *desprendre* ; AND : *desprendre*¹ ; FEW IX, 348a : *prehendere* ; TLF VI, 1191a : *déprendre*]

I. - Empl. trans. "Détacher qqn de qqc." : ...il est d'amer espris, Si qu'il n'en vuet estre *despris*... (MACH., D. verg., a.1340, 46).

- *Desprendre qqc.* "Se détacher de qqc., mépriser qqc." : ...de la main de Dieu, que il avoient *desprise* (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 95).

- Empl. abs. "Détacher, ruiner" : Maiz par ceste parolle de Ezechiel est entendue la continuation de l'espece humaine, qui par generation cotidienne resuscite incessamment, et resuscitera tant comme Dieu permettra que nature fructifie et croisse tout sexe raysonnable. Car aultrement le faudroit faillir et cesser, pour ce que sans favour mort *desprent* et corrompt tousjours, et perys seroit, se par continuation d'oeuvre de nature n'estoit resuscité et produit d'ommes pour habiter la terre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 108).

II. - Empl. pronom. *Se desprendre de*. "Se détacher, se séparer de" : Et se prist pour dancier à la main de ladicte Jehanne contre sa voulenté, qui tantost se *desprit* de sa main ; et il tira contre elle. (Ch. VI, D., t.2, 1382, 132).

- Au fig. "Se détacher de qqc., renoncer à qqc." : Gens lassés et recreus, Deffiez et mescreus, Et de vertu descreus, Qui a souffrir ne s'apprennent, Et lez biens qu'ilz ont eus Et par grace receus, Ont trop tost descongnez, Sans savoir dont ilz lez prennent, De legier vers Dieu mesprennent, Et d'espoir tost se *desprennent*, Quant fortunes lez surprennent, Tost sont en ire cheuz. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 93).

III. - Part. passé en empl. adj. *Despris*. V. *dépris*²

V. aussi *deprendre*, *dépris*² [R. M.]

DEPRESSE, adj. fém. (dépresse)

[GD : *depresse* ; *FEW III, 45b : *deprimere*]

A. - "Déprimé, bas"

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD II, 519a (*Les levres pendans et depresses*).

B. - Au fig. "Déprimé psychologiquement" : Item, teles operations les funt penser a choses utiles et au guaing et non pas a choses nobles. Et pour ce dit il que elles funt la pensee *depresse*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 340). [R. M.]

DEPRESSER, verbe (dépresser¹)

[T-L : *depresser* ; GD : *depresser*¹ ; FEW III, 45a : *deprimere* ; FEW IX, 357a : *premere*]

Empl. trans. "Abaissier, affaissier, abattre qqc." : ...l'en doit garder en toute taille que la souche soit toujours la plus forte et vertueuse, afin que l'en ne fache double durece a la vigne foible ; laquelle chose les experts tailleurs de nostre temps ne gardent pas aux vignes desordonnees et *depressees*, disans que c'est le meilleur de renouveler souvent la souce. (Rustican H., 1373-1374, 82).

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XVe s.) et, au part. passé, *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 519a.

- À chief *depressé*. "La tête baissée" : Le roy qui rumioit son songe respondy a ceulx a chief *depressé*... (Percey. I, T., c.1450 [c.1340], 133). [R. M.]

DESPRESSER, verbe (dépresser²)

[T-L : *despresser* ; GD : *despresser* ; AND : *depresser* ; FEW IX, 363b : *pressare*]

"Sortir de la presse, de la cohue" : ...et quant les archiers se virent *despressez*, ilz chargerent hardiment, si qu'ilz reculerent les Gantois et les Anglois. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 290). [R. M.]

DEPRESSEUR, adj. (dépresseur)

[GD : *depresseur* ; FEW III, 45b : *deprimere* ; FEW IX, 357a : *premere* ; TLF VI, 1191a : *dépressif*]

"Qui abaisse, qui humilie"

REM. *Orose* (éd. 1491) ds GD II, 519a. [R. M.]

DEPRESSIF, adj. (dépressif)

[GDC : *depressif* ; FEW IX, 357a : *premere* ; *FEW III, 45b : *deprimere* ; TLF VI, 1191a : *dépressif*]

[D'une chose] "Qui abat, anéantit" : Car n'a esté vu jamais, ne ouy que tel prince et une telle princesse chrestienne (...) n'aient conservé pied de terre qui leur soit maison pour eux retraire (...) et non obstant toute expulsion dehors de leur propre, avecques confusion de plusieurs cruelles batailles *depressives*, non avoir

demouré emprès eux ne foy, ne loyauté de vassal, ne serment, ne hommage (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 307). Ilz ont memoire labile et beaucoup d'interventions *depressives* de leur engin, et est tel cler aujourd'huy comme un soleil, demain il sueffre eclipse en sa clarté par obscurté interposite (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 115). [R. M.]

DEPRESSION, subst. fém. (dépression)

[T-L : *depression* ; GD : *depression* ; GDC : *depression* ; AND : *depression* ; FEW III, 45b : *depressio* ; TLF VI, 1191b : *dépression*]

A. - Au propre [À propos d'un corps céleste] "Abaissement, coucher" : ...li tamps se mue volentiers en le elevation et en la *depression* des estoilles notables du ciel (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 32, 225 v°).

B. - Au fig.

1. "Action d'abaisser, d'affaiblir qqn/qqc." : ...en la grevance et *depression* du peuple (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 320).

2. "Affaiblissement, déchéance, dépréciation" : La brodeure des fleurs de lys signifie humilité ferme a maniere du paon qui voit sa biauté en sa queue, et en ses piez sa *depression* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 690). [*Traité du sacre*] ...non toy seule de hault estat, ains multitudes de semblables a toy, rois et roynes, sont et ont esté en tribulation de ceur et en griefve *depression* de leur estat (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 140). ...Edouart filz du duc de Clarence (...) fut deliberé de soy faire couronner roy et d'expulser de son royal throne le comte de Ricemont qui lors occupoit la coronne d'Engleterre au très grant prejudice, *depression* et dommage de laditte maison (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 562).

3. "Action d'abaisser moralement, de dénigrer qqn/qqc." : Souvent quant on parle d'autrui, Et bonne parole de li On veut geter com semence, Tost vient qui en son absence Se haxte dē avec meller Mauvaise semence et geter En faisant grant *depression* Et grant rabat de son bon non. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 187). Quant avant les aultres orgueilleusement voullons estre veus scages, nous en avons honte ou nous volons reprendre l'ignoranche des aultres ou approuver la sapienche des aultres a nostre *depression* ou abaissement. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 144).

- [D'une chose abstr.] *Mettre qqn en depression*. "Mettre qqn dans un état tel qu'il est déconsidéré" : ...ceulx que contrainte povreté enclinoit a meschief, ou que leurs vices avoient mis a mespris, ou leurs oultrages en *depression*, se adjoingnirent a luy (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 118).

- RHÉT. "Procédé de rhétorique pour abaisser, dénigrer" : La V^e [figure] est magnificacion, la quelle apprend a magnifier et louer le bien (...). La VI^e est *depression*, la quelle demonstre comment on on doit desprisier ou appeticier le bien d'aucune ame. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 88). [R. M.]

DEPRESSITÉ, subst. fém. (depressité)

[GD : *depressité* ; *FEW IX, 361b : *pressare*]

"Fait de serrer, de presser, densité" : ...donc le mediocre du porre est cause formale des cheveux, mais trop grant rarité et trop grant *depressité* est cause de la privacion de cheveux (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 1). [R. M.]

DEPRI, subst. masc. (depri)

[T-L : *depri* ; GD : *depri* ; AND : *depri* ; FEW IX, 338a : *precari*]

A. - "Prière" : Mais puis que li lions s'assert Pour vous qu'il aime, crient et sert, Pour li humblement vous depri Que vous entendez son *depri* (MACH., D. Lyon, 1342, 229). Je te pri, Riche deesse, oy mon dolent *depri*. (MACH., F. am., c.1361, 163). Et n'oublés pas mon *depri* (MACH., Voir, 1364, 306).

- *Faire le depri de qqn* : Oi dont ; je ferai ton *depri*. (MACH., R. Fort., c.1341, 79).

- *Entendre le depri de qqn* : De morir de mort einsy dure Com li biaux Narcisus mori, Qui son cuer tant enorguilli, Pour ce qu'il avoit biauté pure Seur toute humeinne creature, Qu'onques entendre le *depri* Ne deingna d'Echo, qui pour li Reçut mort amere et obscure. (MACH., Motés, 1377, 496).

- *Faire depri à* : Et pour ce je vous depri Qu'à Dieu pour moy vueilliez faire *depri*, Ou paier crien le treü de Nature, Se Dieus et vous ne me prenez en cure. (MACH., L. dames, 1377, 206).

. *Faire depri à qqn de qqc.* : ...il faudra partir Mon cuer et morir com martir Pour vous très dolereusement, Qu'a moy n'appartient nullement, Dame, que je face *depri* A vous de joie ne d'ottri (MACH., R. Fort., c.1341, 135).

. *Faire depri à qqn que* : Ces II. au roy firent *depry*, Que monsigneur Jehan Monstry Leur baillast pour leur souverain. (MACH., P. Alex., p.1369, 139). Mes dames qu'onques ne vi, Je vous depri Qu'à monsigneur de Loupi Faciés *depri* Qu'il li souveingne de mi. (MACH., L. dames, 1377, 220).

B. - DR. REDEV.

1. "Déclaration au seigneur d'une acquisition que l'on compte faire, pour composer avec lui des droits de vente" : ...lesquieux avoirs et poirs soient sciens, quites, sans autre nul parzçonner, sans en estre tenu faire aucun *depry* ne en paier pasnage ne autre redevance (Cartul. Laval B., t.2, 1377, 291). On use au regard des nobles comme des coustumiers s'ilz faillent à deprier leurs choses ; et pour choses qu'ilz vendent ou achatent sans revendre ne doivent que *depri*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 157).

2. "Droit, redevance demandée sur la déclaration des denrées ou marchandises qu'on transporte ; certificat correspondant" : ...à telz et semblables previleiges, droiz, coustumes truaiges, estallaiges, fenestraiges, forfeitures, vuidanges et *depry* que font et ont acoustumé faire les autres ayans foyres ou païs d'environ. (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 6).

Rem. Doc.1369, 1399, 1451 et 1493 ds GD II, 519b.

3. "Certificat établissant le nombre de porcs pour lesquels on demande l'admission franche au pâturage" : ...[Martin de Valuendrin] a en la forest de la Londe franc pasnage pour ses pors quant pasnage y eschiet, par *depry*, sans aultre chose en faire ne paier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 81).

- "Droit à acquitter pour cette formalité" : ...l'erbage et pasturage pour leurs pors hors deffens, et frans de pasnage, et n'en doivent que le *depry*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 91). Et se leurs pors ne vont en ladicte forest, ilz ne doivent pasnage ne *depry*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 273). [R. M.]

DEPRIABLE, adj. (dépriable)

[T-L : *depriable* ; GD : *depriable* ; AND : *depriable* ; FEW IX, 338b : *precari*]

A. - "Qui prie, demande" : Deprecativus (...) : *depriables*, qui deprie (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 115). Precatorius (...) : *depriables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 390). Deprecativus (...) : *depriable* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 82).

B. - "Qui se laisse prier ; qu'on peut obtenir par la prière" : Precarius (...) : *depriables* (Aalma R., c.1380, 324). Deprecabilis (...) : *depriables*, legier a deprier (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 115). Deprecabilis (...) : *depriable* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 82). Exorabilis (...) : *depriablez* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 158). [R. M.]

DEPRIABLEMENT, adv. (dépriablement)

[*FEW IX, 338b : *precari*]

A. - "En priant, suppliant" : Deprecative (...) : *depriablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 115).

B. - "En se laissant prier, fléchir" : Deprecabiliter (...) : *depriablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 115). [R. M.]

DEPRIAMMENT, adv. (dépriamment)

[*FEW IX, 338a : *precari*]

"Par la prière, en suppliant" : Deprecative (...) : *deprianment* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 82). [R. M.]

DEPRIEMENT, subst. masc. (dépriement)

[T-L : *depriement* ; GD : *depriement* ; AND : *depriement* ; FEW IX, 338a : *precari*]

"Prière instante, adoration" : ...c'est nom hebreu [Osanna] qui est interjection de priant et signifie esmouvement de corage et affection de *depriement* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 454). Pour tant, ainsi comme premierement je estoie royde et dur a tes *depriemans* et a tes confortemens et que je ne vouloie devenir cristian, maintenant je te dy ouuertement du tout que pour riens je ne laisseroie que je ne devenisse cristian. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 12).

REM. GD II, 519c. [R. M.]

DEPRIER, verbe (deprier)

[T-L : *depriier* ; GD : *deprier* ; AND : *deprier* ; DÉCT : *depriier* ; FEW IX, 338a : *precari*]

Empl. trans.

A. - *Deprier qqn/à qqn*

- "Invoquer (un être céleste), adresser une prière instante (à un être céleste)" : ...tous les jours venray icy Vous *deprier*, haulte royne (Mir. marq. Gaudine, 1350, 130). Ensement va ly enfes a Jhesus *depriant* (Tristan Nant. S., c.1350, 264). Ainsi est il de celui qui *deprie* Nostre Seigneur et ne pense point a sa priere ne a celui qu'il *deprie* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 15). ...grant joye a et grant delit [la Vierge Marie] Quant de bon cuer on la *deprie*. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 65). ...Voulentiers s'i va detrier [au jardin des Oliviers] Pour Dieu, son pere, *deprier*, Tousjours quant le soir est venu. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 245). Advance accopt ! Ton Dieu pry Et *deprie* ! (Pass. Auv., 1477, 100). LE JUIF. (...) Crestiens partout ont grant port, Dont j'ay une griefve resverie. Leur Vierge Marie, Mere de Jhesus, Quant on la *deprie*, Monstre grans vertus. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 78).

. Part. prés. en empl. subst. : Fille de Dieu, mère et ancelle, Qui voz *deprians* avoiez, Des yex de pitié me voiez... (Mir. par., 1356, 25). Les felons ne te congnoissent, ne leur voix ne fait

clameur a toy, mais les vrais *deprians* desservent par les merites de toy-mesmes que ils treuvent grace devant ta face. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 86). Et se fit la plus belle et solennelle congrégation de peuple et des gens d'église qui avoit esté vue, passé a longs ans. Plaise à Dieu que ce leur ait esté à louenge et gloire, et tourné aux *deprians* à salut. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 150).

- "Prier instamment qqn" : Quant Porrus le voit, si s'escrie : "Alixandre, je te *deprie*, Ne laisse ce poeuple fenir..." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 146). Item, des choses qui sont neccessaires pour ceste vie ou de choses petites il [le magnanime] ne se plaint onques, et n'est pas deprecatif ou *depriant* autres pour telles choses (ORESME, E.A., c.1370, 255).

. Empl. abs. : Prince puissant en maincte seigneurie, Faictes du bien a celluy qui *deprie*, Si luy donnez, pour Dieu, qu'il soit contant. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 177).

- *Deprier* (un être céleste) *de qqc.* : Quant Aymon de Dordonne vit ses enfans venir (...) Dieu en a *deprié* et le vray Saint Espir. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 229). Dieu, qui est vray juge sanz fin, Se nous l'en voulons *deprier*, Nous en fera sanz detrier Bonne vengeance. (Mir. prev., 1352, 246). ...et qui receustes ses dons de grace en especial au jour d'ui avec les apostres tres habundamment, non mie pour vous seulement a souffisance, mais pour les departir aux povres indigens et a vos povres voisins, c'est assavoir a tous ceulx de l'umain lignage qui vous en *deprieront*, combien que par avant estiés plaine de grace selonc le salut de l'angel Gabriel (GERS., Pent., p.1389, 72).

- *Deprier qqn/un être céleste que + subj.* : Si leur enorte Et *deprie* chascun qu'il se conforte (MACH., J. R. Beh., c.1340, 131). Mais puis que li lions s'assert Pour vous qu'il aime, crient et sert, Pour li humblement vous *depri* Que vous entendez son depri (MACH., D. Lyon, 1342, 229). Celle [Marie] requiers, celle *deprie* Qu'elle te face ta besongne. (Mir. pape, 1346, 374). Et ly roys Orians a Dieu mierchy *deprie* Qu'il y voelle moustre miracle auctorisie S'Elyas est ses fieux de sanc sans vilonnie (Chev. cygne P., c.1356, 83-84). ...Tant qu'au moustier esté aray Nostre dame de Fineterre, Pour li *deprier* et requerre Qu'elle soit a ta mère amie (Mir. femme, 1368, 206). Je vous *depri* par vois pleinne de plour Que vous vueilliez savoir, par esprouver, Qu'autre de vous jamais ne quier amer. (MACH., L. dames, 1377, 22). ...lui qui parle prist sondit hostel pour y demourer et si prist aussi son mesnage, et trouva que ladite Colete demouroit encores pour le temps oudit hostel et un appelé Atavien, Florentin, duquel Atavien ladite Colete estoit grosse de l'enfant dont est à present question et *depria* ledit Atavien lui qui parle que ladite Colete et lui demourassent en sondit hostel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 527). Mercyé ont Dieu bonnement Et *depryé* devotement Que pas ne les vueille oublier. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 220). ...Or me Convient par foy entier Ly devotement *deprier* Que par sa sainte amictié De moy tresdoulant ayt pitié. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 186). ...lequel [paroissien] certiffia devant tout le peuple qui estoit en ladite chappelle, que il avoit esté plus de troys ans sans povoir veoir clarté nulle, jusques a tant qu'il luy vint volonté de requerre madame sainte Katherine, comment il luy pleust *deprier* Dieu qu'il luy vouldist rendre sa veue (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 7).

B. - *Deprier qqc.*

1. "Solliciter qqc. par la prière" : ...elle *deprie* son attracion : *Trahe me post te* (Mir. ev. N.D., c.1348, 59). [La marquise au marquis] Maiz une chose te vueil dire, *Deprier* et amonnester : Que des aguillons molester Tu ne vueilles ceste espousee (Gris., 1395,

94). ...et se aucun du peuple a tel songe, signifie qu'il ara joie, et ce qu'il *depriera* ou demandera lui sera octroïé et l'ara. (Expos. songes B., 1396, 160).

- "Adresser qqc. en guise de supplique" : Et vez ci vos humbles subgez, Des plus grans une grant partie, Avec le commun qui *deprie* Ensemble eulx ma conclusion. (Gris., 1395, 11).

- *Deprier merci à qqn que* +subj. : Et ly roys Orians a Dieu mierchy *deprie* Qu'il y voelle moustrer miracle auctorisie S'Elyas est ses fieux de sanc sans vilonnie (Chev. cygne P., c.1356, 83-84).

- *Deprier secours* : ...quant mon cuer vous *depria* Secours, il luy fut escondit (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 283).

2. DR. *Deprier qqc.*

- "Demander une exemption ou un délai de paiement pour (la taxe sur les marchandises transportées)" : Derechief avons ordonné et ordonnons par ces Présentes, que s'il advient que aucuns menans les Charrois, denrées, voitures et autres choses dictes, partissent de ladicte Ville, ou alassent hors de ladicte Justice d'Aucerre, sans paier ou *deprier* ledit Aide, pour lesdictes choses, au Receveur ou Fermier à qui il appartendra, il seront tenus de paier Amende, pour chascune fois qu'il deffaudront de payer ledit Aide (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1390, 403). On use au regard des nobles comme des coustumiers s'ilz faillent à *deprier* leurs choses ; et pour choses qu'ilz vendent ou achatent sans revendre ne doivent que *depri*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 157).

. Empl. abs. : Et pareillement en usera l'en au regart des nobles, s'ilz faillent à *deprier*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 177).

- En partic. "Notifier (au seigneur) un état de bétail admis gratuitement à la glandée et acquitter le droit afférant à l'établissement du certificat" : ...et est tenu ledit grenetier venir devers le pasnageur du roy et lui bailler par escript le nombre des pors que ses hommes dudit fieue mettent en icelle forest et les *depprier* audit pasnageur du roy (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 120). ...[il est tenu] estre et porter chacun an le jour du pasnage d'icelle forest ou lieu ou l'en reçoipt et ou est receu icelui pasnage pour le roy, le nombre et quantité des pourceaux que il a en son dit hostel de Lorrey, et iceulx passer et *deprier* audit pasnage comme frans (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 216). [P. C.]

DEPRIERESSE, subst. fém. (deprieresse)

[T-L (renvoi) : *deprierresse* ; GD : *deprieur* (*deprieresse*) ; FEW IX, 338b : *precar*]

"Celle qui demande qqc., en partic. qui intercède en faveur de qqn" : ...vierge (...) *deprieresse* des pecheurs. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 757). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

REM. GARBIN 1487 ds GD II, 520b. [R. M.]

DEPRIEUR, subst. masc. (deprieur)

[T-L : *deprieor* ; GD : *deprieur* ; FEW IX, 338b : *precar*]

"Celui qui demande qqc., en partic. qui intercède en faveur de qqn" : Rogator (...) *deprieur* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 158).

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*precator* : *deprieur*), et GARBIN 1487 (*orator* : *deprieur*) ds GD II, 520b. [R. M.]

DEPRIMEMENT, subst. masc. (déprimement)

[*FEW III, 45a : *deprimere* ; *FEW IX, 357a : *premere*]

"Abaissement" : ...l'appetit avaricieux dez ecclesiastes a si surmonté leur rayson que leur damnation y giest manifestement, et si fait la destruction temporelle d'un chacun ; qui est et peult estre vituperé, et l'onneur universel de l'Eglise dechoir ou *deprimement* de foy (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 178). [R. M.]

DEPRIMER, verbe (déprimer)

[T-L : *deprimer* ; GDC : *deprimer* ; FEW III, 45b : *deprimere* ; TLF VI, 1192a : *déprimer*]

Empl. trans.

A. - "Mettre plus bas, mettre en-dessous, mettre au fond, abaisser" : ...encore est dit desus en autre maniere de ce que est eslevé sus nostre ozizon en nostre hemispre et desouz de ce qui est *deprimé* souz nostre ozizon. (ORESME, C.M., c.1377, 326). L'autre pole est au contraire de lui en l'autre partie opposite du monde, c'est devers midi soubz Terre *deprimé* autant comme l'autre dessus dit est sur Terre eslevé. Et pour ce est il appellé antartique pour ce qu'il est aussy au contraire de l'autre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 9). Ce nonobstant, il [le fromage] profite par accident priz a prez mengier, pour ce qu'il eschauffe l'estomac et *déprime* la viande au fond de l'estomac. (LA HAYE, P. peste, 1426, 201). La premiere [intention] de l'esguallement de l'os est complete a estandre deurement le membre et a eslever l'os *deprimé* et a abesser l'os eslevé sans douleur jusquez que les chefs des os soient ramenez en leur naturel estat. (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.1, chap.1). Orgueil l'ame en enfer *deprime*, Mais humilité luy exprime Sa beatitude : c'est Dieu. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 593).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss.

- [Dans un cont. métaph.] : Saint Augustin dist que Dieu est au monde non enclos, hors du monde sans estre exclus, par dessus le monde sans estre eslevé, dessoubz le monde sans estre *deprimé* ou debouté. (Somme abr., c.1477-1481, 136).

B. - Au fig. "Abaisser, rabaisser, réduire qqn ou qqc." : L'autre translacion dit que le courage de lui ne est eslevé en prosperitéz ne *deprimé* en adversitéz. (ORESME, E.A.C., c.1370, 251). Il desirent estre honnerés ; Tous autrez weulent *deprimer* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 102). Mais Fabius, depuis ce, tint son ost ensemble et costoit ses ennemis et les dommagoit peu a peu de gens et de vivres. Et combien qu'il fust provoqué a bataille par Hannibal et que le peuple murmuroit contre luy qu'il ne combattoit, neantmoins oncques ne vout souffrir que la chevallerie romaine, *deprimee* par les victoires des adversaires, feust a ung coup et comme la derreniere foiz exposee es perilz de Fortune (CHART., Q. inv., 1422, 35). O arrogance aveuglee, folie et petite cognoissance de vertu, o tresperilleuse erreur en fait d'armes et de batailles, par ta malediction sont desroutees et desordonnees les puissances et les armes desjoinctes et divisees, quant chascun veult croire son sens et suivre son oppinion. Et pour soy cuider equiparer aux meilleurs font souvent teles faultes dont ilz sont *deprimez* soubz tous les mendres. (CHART., Q. inv., 1422, 58). En celui temps et oudit an mil CCCC soixante et ung fut rompue la Pragmatique Xanction et cetera, dont plusieurs prelas et gens d'eglise du royaulme et Daulphiné furent courcés et desplaisans, pource que leurs prerogatives furent en ce fait fort *deprimées* et que les finances du royaulme par ce moien aloient à Rome. (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1461, 49-50). MERCURE. Qui *desprime* gens d'anciennes lignes Et esleve ceulx qui n'en sont pas dignes, Dont il se sourt aujourd'huy tant d'excès, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 120).

- "Affaiblir, diminuer" : Si fault par force dire que, s'ilz ont riens d'avance qui les eslieve sur vous, c'est hardement de courages, et, se vous avez riens qui soubz eulx vous *deprime*, c'est la multitude de voz pechiez qui convertit vostre cuer en fuye et laissez estaindre la lumiere de vostre gloire et destruire vostre seigneurie devant voz yeulx (CHART., Q. inv., 1422, 19). Par l'entree de ces dames fut la place esclarcie de lumiere ; mais les yeulx de l'Entendement malades en estoient *deprimés*, car la petite vertu de la veue, affoiblie du mal et des tenebres d'erreur, ne pavoit si grant resplendisseur soustenir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 23). Sainte Escripiture te monstre que par les pechiez du roy est pugny le peuple, et par le pechié du peuple est *deprimé* le roy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43). Si viens a ce que les saintes propheties enseignent, et treuve que troys principalles choses donnent signe de divine fureur sur lez nations et de l'ire de Dieu contre les seigneuries. La premiere, quant le mal et la persecution commence aux souverains et aux princes, et que les chiefz sont premiers ferus et exterminés, ou effaciés d'entre lez autres par desconvenable mort, ou *deprimés* en sens ou en pouvoir par maleureté damnee. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 79). Je ne voudroye *deprimer* vostre puissance mais l'augmenter de mon petit pouvoir (JUV. URS., Verba, 1452, 270). ...A la semblance d'Hector et d'Herculés, Lequel luy a sans plus cédé ses ars Pour *deprimer* les belliques hazars (LA VIGNE, V.N., p.1495, 151).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.4, a.1485, 47/171. BERS. ds GDC IX, 307c.

- "Rabaisser, déprécier, critiquer" : ...par ce que le nom [de "puissant"] ne lui satisfait [au roi Charles VII défunt] et ne comprennent assez de sa glarté ailleur, je le *deprime* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 318). Lors Angelot, qui tousjours (...) mordoit et *deprimoit* aucun en son langaige, voulant *deprimer* la beaulté de l'entendement a cest enfant... (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 219).

- "Diminuer (une chose nég.)" : Certes, comme en gettant ses rez sur la terre le beau soleil abat et depart les broullas, et rent le jour cler, ainsi le roy droicturier confont et *deprime* toute iniquité par l'esgart de sa prudence, et radresse toutes choses a honnesteté par l'onneur de ses justes faitz et renommée. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 45). [R. M.]

DEPRIMEUR, subst. masc. (déprimeur)

[GD : *deprimeur* ; FEW IX, 357a : *premere*]

"Celui qui affaiblit" : Mais puissant sous le bras de son roy plus que nul autre, plus que nul autre voudroit soy exhiber *déprimeur* de ses contraires, là où comme non roy mais duc très-puissant se peut bien nommer justement prince pour respondre à tous ses ennemis françois (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 407). [R. M.]

DESPRIS, subst. masc. (dépris¹)

[T-L : *despris* ; GD : *despris* ; AND : *despris*¹ ; FEW IX, 374a : *pretium*]

A. - "Mépris, dédain"

- *Faire despris à qqn.* "Humilier qqn" : Pour ce dit on souvent, sest fait est avertis : C'om ne doit faire a homme dommaige ne *despris* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 34). Les païsans prenoit, mout leur fist de *despris* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 468).

- *Avoir despris à qqn/à qqc.* "Dédaigner qqn ou qqc." : Maiz la fureur divine tourna sur son filz Roboam, et lui retrencha lez dix pars de sa seigneurie, et tolly les cueurs et

l'obeissance de ses subgeitz. Car il avoit vers lez sages de son peuple courage desdaigneux, et *despris* a leur loyal conseil, et vouloyt suir l'appetit de ses desirs, et l'opinion des foulz et volentifz jouvenceaux qui le servoient. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 40).

- *Avoir/tenir qqn/qqc. à/en despris.* "Mépriser qqn ou qqc." : S'est mes pris, Que ne m'aiés en *despris*, Ma tres doulce dame chiere. Et quant je me senti à ce mené, Par le pooir d'Amours qui tous cuers vaint, Que mi penser furent tout ordené En vous, ma dame, en qui tous mes corps maint... (MACH., Les lays, 1377, 468). Je ne parle que des mocqueurs, Qui toute gent ont en *despris* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 65). ...que nostre juge s'avance De faire serchier par tous lieux Ces crestiens, qui tous noz dieux Despitent et tiengnent a *despris* (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 69). Le roy eut la mauvaistié de cest homme en grant *despris* et voulut user envers ledict duc de Bourgongne de grant franchise et luy fist sçavoir tout cecy par le seigneur de Contay, dont a esté parlé (COMM., II, 1489-1491, 97).

B. - "Mauvaise réputation, décri" : Et qui plus est, sces-tu quelz reliques et fumée après d'eulx il demeure au monde, à non Dieu ? Diffame et *despris* et male renommée. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 24). [R. M.]

DESPRIS, adj. (dépris²)

[T-L : *desprendre (despris)* ; GD : *despris*² ; FEW IX, 348a : *prehendere*]

"Méprisé, misérable, malheureux" : Car j'estoie devant desconsilliez, Povres, perdus, *despris*, et essilliez, Sans nul ressort, Quant je failloie a son très dous confort. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 80). Et se desir tant que la voie Que mes dolens cuers s'en desvoie, Pour ce ne say que faire doie, Tant sui *despris*. (MACH., R. Fort., c.1341, 44). Quar quant la dame se consent Que son très dous regart descent Seur les bestes qui eu pourpris Sont, li lions est si *despris*, Si las, si tristes, si dolens Qu'il n'est faucons, tant soit volens, Qui volast de vol si legier Comme il court parmi le vergier, Com cils qui n'a de riens envie Fors de briefment finer sa vie. (MACH., D. Lyon, 1342, 182). ...morir a honte le firent [Dieu] Nu et *despris*. (Mir. st. Sev., 1362, 217). Or ne prise l'en plus leur sens, Ne leur avoir, car devenu Sont povres et *despris* et nu (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 255). Si leur orent les jardins bon mestier, es quieulx, *despris* et desconfis, se ficherent ens ceulx qui eschapper porent (Bouciquaut L., 1406-1409, 242).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 12/335.

V. aussi *déprendre*² [R. M.]

DESPRISABLE, adj. (déprisable)

[T-L : *desprisable* ; GD : *desprisable* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Méprisable" : Si n'est riens plus *desprisable* que vellece dissolue, nice et sans vertu (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 74). Aspernabilis (...) : *desprisables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 32). *Desprisable* : aspernabilis (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 202). ...et se bien y pensons devotement, il n'est si dur cueur, ne tant incredule, qui ne doye estre ravy en l'admiration du merveilleux mistere de crestienne foy, par qui humilité des prescheurs a surmontee la majesté des roys, les simples ydiotes ont confundu les subtiz philosophes, lez tendres vierges et lez fraelles fameletes ont vaincu la felonnie des tyrans, et la sapience du monde est tournée en *desprisable* follie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 32). Aspernabilis (...) : *desprisable* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 25). [R. M.]

DEPRISATION, subst. fém. (déprisation)[GD : *deprisation* ; *FEW IX, 348a : *prehendere*]

"Action de prendre, de s'emparer de"

REM. Ex. de 1377 ds GD II, 520c. [R. M.]**DESPRIEMENT, subst. masc.** (déprisement)[T-L : *desprisement* ; GD : *desprisement* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Mépris" : Parle au povre priveement, Ne l'aies en *desprisement* (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 205). ...et ay che en detestation et *desprisement* comme ung drapeau laid et souillié (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 416). Il est expedient que le prince face les peines apparoir, et que il semble que il ne fait pas teles choses pour parvipension ou *desprisement*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). ...pour si fait *desprisement* Qu'ilz treuvent en leur parenté, A qui ilz se sont guermenté, Mais peu y treuvent de confort, Si tourment a tel desconfort (...) Que... (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 86). Adont pesera plus le *desprisement* de richesses que tout le tresor de tous hommes chrestiens. (Internele consol. P., 1447, 348). Vous advés desolacion De l'action Qu'advés faicte injustement. Il gist bien, car m'oppinion En fiction Advés mis a *desprisement*. (Pass. Auv., 1477, 278).

Rem. MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486), et COLART MANS., *Bibl. des poet. de metam.*, c.1480 (éd.1493), ds GD II, 636b. [R. M.]

DESPRISER, verbe (dépriser)[T-L : *desprisier* ; GD : *despriser* ; GDC : *desprisier* ; AND : *despriser* ; FEW IX, 373b : *pretium* ; TLF VI, 1192b : *dépriser*]

A. - Au propre *Despriser qqc.* "Baisser le prix de qqc." : S'il [le pauvre] blasme aucun de sa folie, Nous sommes tous d'amour qu'on die Que envie lui fait blasmer, Car povre ne peut nul amer. Et s'il veult vendre aucune rien, Que on lui *desprise* ce bien. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 8).

Rem. Ex. 1413 : *ne poront les dis vendeurs, depuis qu'il oront mis le pisson a pris et fait argent, prisier ne desprisier* ds GDC IX, 356b-c, s.v. *desprisier*. Autre ex. de 1430.

B. - Au fig.**1. Despriser qqn/une collectivité**

a) "Déprécier qqn, diminuer le mérite de qqn, manquer de considération pour qqn, dédaigner, mépriser qqn" : Tristan, dist Blanchandine, vous parlés sans raison Qui ainsy *desprisés* vo loyal compaignon, Car pour vous a receu sy grande marrison Que pour peu n'a crevé le foye et le poumon. (Tristan Nant. S., c.1350, 406). Mais le magnanime *desprise* justement les mauvais et glorifie vraiment et justement les bons. (ORESME, E.A., c.1370, 252). Lez lays et, maimement, lez chevalliers *deprisent* lez clers et, en plusieurs manieres, il en dient mal, et ont leur vie en tres grant reproche, ainsi comme se ilz estoient d'aulture secte, mauvaise et dampnable. (Songe verg. S., t.1, 1378, 14). Ci dit comment les bien fortunez *desprisent* les mal fortunez. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 86). Les autres ont paour destre [l. d'estre] *desprisez* ou de nestre [l. n'estre] pas en la reputacion des gens telz quilz desirent. (CIB., p.1451, 219). Et pour ce ne les [les sujets du roi] doit point *despriser* ne charger de exactions (JUV. URS., Verba, 1452, 214). ...je veil bien que vous sachez, sans nul *despriser*, ne moy vanter de rien, qu'il n'y a homme en ce pays qui mieulx que moi vous sceust aider (C.N.N., c.1456-1467, 404). Tant vault l'omme comme on le

prise, Tant s'eslongne il qu'il n'en souvient, Tant mauvais est qu'on le *desprise* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 52). Tel desire a estre grant seigneur et *desprise* ses parens qui devient povre et en grant deshonneur (MACHO, Esope R., c.1480, 149). Celluy peut aider que aulcuneffois l'on *desprise* (MACHO, Esope R., c.1480, 222).

- *Estre desprisant.* "Manquer de respect" : Mes dames, qu'alez vous disant ? Je suis a vous contredisant, Non pas pour estre *desprisant* Ou courouchier Voz cuers que je n'ay pas pou chier ; Maiz de ce qui me puet touchier Et que je m'oy cy reprouchier, Me faut respondre. (CHART., L. Dames, 1416, 274).

- "Dénigrer qqn" : Et celluy qui lour est amy Yront ilz touz jours *desprisant*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 142). Si n'est merveilles se tu celles Le bien des femmes sans reprise. Que se raison estoit comprise De toy seulement a loriere, Dampneroyes cil qui *desprise* femme, de tous biens tresoriere. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 171). Et mesmes une matrone rommaine en sa presence [d'Alexandre] lui *desprisoit* ses predecesseurs et parens et l'appelloit fourmier, il en se jouant le souffry pacianment. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 261).

. "Avoir une piètre opinion de qqn, sous-estimer (un ennemi)" : Quant li grans gaians l'assali, Goulia, qui peu le prisoit Et qui les Ebrieus *desprisoit*, Il le desconfi par son sens. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 104). Oultre, le bon chevalier, en ses fais d'armes, ne doit être presumptueux ne sa partie trop *despriser* ; car, ainsi que dit Chaton, il advient souvent que le foible desconfit le fort et le petit le grant (BUEIL, II, 1461-1466, 72). Tandis que ces conseilliers infestoient ainsi le roy [Xerxès] et qu'il *desprisoit* par ce ses ennemis et par sa tres grande estimacion, Damascus, le philosophe lui dist... (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 144).

- [Dans le langage amoureux ; d'une femme] "Montrer de l'indifférence (à un amoureux), dédaigner, repousser (un amoureux)" : Mais trop hai desdaing et pesance Que tu *desprises* moi, gaient, Pour amer un chetif noiant, Accin, de cui tu te solaces (MACH., Voir, 1364, 642). S'il [l'amant] veult dansser, dame est lassee, S'il veult baisier, on le *desprise*, S'il veult accoller, on le bee Pour ce qu'il a la barbe grise. (TAILLEV., Bien allée D., p.1440, 263). L'AMANT. Vostre reffus assés je prise, Ma mignonne, pour ung prinsault. Se vostre oeil ung peu me *desprise*, De ce premier trait ne m'en chault. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 149).

- *Despriser* (un être divin). "Blasphémer, dénigrer (un être divin)" : Li rois fu pleins de dueil et d'ire, Quant einsy s'oy contredire, Ses dieus blasmer et *desprisier* Et son pooir petit prisier. (MACH., C. ami, 1357, 21). Estes vous si sot (...) De venir en ce lieu remot Blasmer et *despriser* noz dieux ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 434).

- [De Dieu] "Abandonner, rejeter, condamner (un pécheur)" : Sire, tu ne *desprises* null ne as en orrouz fors le droit fol, qui n'a connoissance de toy. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 40). Et, si par mes pechiez me *desprises*, car en trop de pechiez m'as trouvé, retourne a moy les yeux de ta misericorde (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 47). Et veult dire oultre, comme Nostre-Seigneur soit tout bon et tout poissant et ne *desprise* le cuer humilié du vray repentant et depriant, soit toute nostre fiance en lui, car sa misericorde, qui ne puet faillir, durera par tous siecles. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 28).

- [D'un aspect de la personne] "Rendre qqn méprisable, couvrir qqn de deshonneur" : Nul ne se doit enamourer S'il n'a cuer de celer l'emprise, Car vanteur n'est a honnorer Puis que sa langue le *desprise*. (CHART., B. Dame, 1424, 357).

- *Se despriser*. "Se mépriser soi-même, se rendre indigne d'estime" : Et s'il est aucuns qui le prise, En li prisant il se *desprise* (MACH., Voir, 1364, 322). Pour quoy saichés que de mon fait je me *desprise* moy mesmez, dont par plus forte rayson les aultres me doivent bien despriser. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 136).

. "S'estimer de peu" : Et encores de vostre prise Chil pays se doelt et *desprise*, Car uns escandles lamenteus, Et pour toutes gens cremeteus Qui habitent en che pays, S'i est de nouvel envayës (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 146).

- [De Jésus] "Faire peu de cas de sa personne, s'abaisser" : Celuy qui tant nous vould prisier Que pour nous tant se *desprisa* Que mort soustint, par quoy prisa Home qui estoit desprésé, Soit loé, chery et prisé ! (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 152).

b) "Blâmer, réprouver qqn" : HERODIÄDES. Trop grant dueil en mon cuer repere De Jehan, cest hermite infame Qui tousjours me *desprise* et blasme (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 161).

- *Se despriser*. "Se blâmer, s'adresser des reproches" : Au revenir moult fort se commença a doloir en soy *desprisant*, et dist : " Ha a ! contrefaite fole langue, pour coy as tu dit telz parolles ?" (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 108).

2. *Despriser qqc.*

a) "Ne pas apprécier qqc., n'avoir pas de goût pour qqc." : Et Phebus aveques li harpe Bien et doucement de sa harpe, Et d'autre part Pan freteloit, Qui dieu des bestes s'apelloit, Et Midos li sos *desprisoit* La harpe, et le fretel prisoit, Mais Phebus en prist grant vengeance, Car il fist tant par sa puissance Que Midos d'asne oreilles ot (MACH., F. am., c.1361, 203).

- "Ne pas tenir compte de qqc., négliger qqc. (un conseil, un ordre...)" : A toy, mon vray creatour et tres misericordieus Sires, tes commandemens ay *desprisiés* et tresourguilleusement me suy porté. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 35). Ceste parole cy dessus proposée (...) puet touchier mesmes les orgueilleux dessus dis qui sont les gens du monde plus *desprisans* enseignemens (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 147). ...fut [Edouard d'Angleterre] semons et adjourné en la court de Parlement pour cause des ditz excés, mais il *desprisa* le commandement (JUV. URS., T. crest., c.1446, 108). Et aux foulz qui sa foy *desprisent* [de Dieu] Montre le deable ses ydolles, Qui ne sont que manieres folles Et pour l'ame destrucion. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 458). Et pour tant, l'on ne doyt point *depriser* bon conseil, car mal advisé et conseillé aura prou paine. (MACHO, Esope R., c.1480, 92).

- "Ne pas attacher d'importance à qqc. (une chose qui pourroit vous blesser, vous vexer...)" : La propriété de ceste [la vertu de magnanimité], ce dit Senecque, est que elle fait l'homme paisible, debonnaire, souef, rassis, doulx, et reposé, et *desprisier* et mettre en non chaloir injures et offences. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 103).

- "Déprécier qqc." : Il loe le temps passé et *desprise* le present et ne tient riens estre juste se non che que il congnoist (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 344). Tu me feïs, Sire, et vueilles moy gouverner, Tu me creas, si ne *desprise* les euvres de ta mein. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 35). En regardant ses jambes maygres, il [le cerf] les *desprisa* et vitupera. (MACHO, Esope R., c.1480, 118).

- "Faire peu de cas de qqc., mépriser qqc. (une chose qui ne mérite pas d'être respectée dans une certaine conception du monde)" : Cilz qui le siegle cognoistra Grandement le *desprisera* : Ce n'est c'ung trubillet de vent. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340,

213). ...car elle est si aprise, Tant aime honneur, tant deshonneur *desprise*, Que ja par li, s'elle est d'amer esprise, N'iert congneü. (MACH., F. am., c.1361, 174). Aussi comme le Deable fait ses commandemens a l'aver telz comme tu as oy, aussi le Saint Esperit fait a celui qui a misericorde ou charité en lui ses commandemens : qu'il *desprise* les biens temporelz, qu'il en face aumosnes, qu'il en veste les nulz, qu'il en donne a boire a ceulx qui ont soif, a mengier a ceulx qui ont fain, qu'il en visite les malades. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 42). C'est assavoir que la vertu de hault ou grant courage où elle est fichiée fait l'homme tel qu'il *desprise* toutes viles et basses choses, ne sa pensée ne se pourroit adonner à quelconques riens fors à euvres belles, bonnes et que font à prisier. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 104). Apren a *desprisier* les choses exteriores et te donne aux interiores (Internele consol. P., 1447, 3). ...et [Lactencius] dist que oncques ne fust homme qui ceste briefve vye *desprisast* qu'il n'eust esperance d'aultre plus longue vye (LA SALE, Sale D., 1451, 145). ...et *desprisant* la charogne de son corps pécheresse, requit [le duc Philippe] punition d'iceluy, en terre, bien dure, pour espoir de salut (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 212). Que n'uses tu de tes vertus morelles, En *desprisant* le monde et son estude ? (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 25). Jeunesse je veulx mespriser Et *despriser*, Pour mieulx suyvre vie vertueuse. (Pass. Auv., 1477, 118). "Or cognois je bien maintenant ta vanité et folie, car tu te vante de ce que tu debvrois *despriser*..." (MACHO, Esope R., c.1480, 106).

b) "Blâmer, réprouver qqc." : Plus aime honneur qu'un val plein d'or en masse Et bien la scet garder en toute place, Et tant sage est que rien ne fait qui face A *desprisier*, Si gardera qu'a s'onneur ne mefface. (MACH., F. am., c.1361, 161). Car quant une dame de pris, Qui a d'amer le cuer espris, Voit tellez gens, petit les prise Et tout leur affaire *desprise*. (MACH., Voir, 1364, 226). Si que, dame que chascun loe et prise, Que j'aim et serf loialment, sans faintise, D'un cuer vous pri qu'Amours art et atise Qu'en gré prengniés mon trespetit servise ; Et se j'ai fait rien que vo cuer *desprise*, Veuillez le moi pardonner par franchise (MACH., Voir, 1364, 552). L'autre [dame] se plaignoit et doloit ; Des yeulx mainte lerne couloit. Chascune respondre vouloit : Leurs faiz disoient Et la bataille maudioient Toutes ; les fuites *desprisoient*, En löant ceulx qui mors gesoient Ou asserviz Es prisons ou ilz sont serfz vifz, Desquelz le roy fut bien serviz. (CHART., L. Dames, 1416, 293). Or ilz parlent du chappellet En le voulant fort mespriser, Disans que le jeu est moult let Dont la dance est a *despriser*. (Le Jugement du pauvre triste amant banny, éd. A. Piaget, c.1475-1500. In : Romania 34, 1905, 401). [P. C.]

DÉPRISONNÉ, subst. masc. (déprisonné)

"Prisonnier libéré sous caution"

- Au fig. : Alors le pouvre *desprisonné* print a genoulz de Madame congié et puis des autres et s'en ala. Et au congié d'elles lui dirent : "Souviene vous de la promesse, car nous sommes pleiges pour vous." (LA SALE, J.S., 1456, 10). [P. D.]

DESPRISONNEMENT, subst. masc. (déprisonnement)

[GDC : *desprisonnement* ; FEW IX, 355b : *prehensio*]

"Action de faire sortir de prison" : Et avoient les gens moult grand confidence et espérance que par son retour et *desprisonnement* [du duc d'Orléans] venroit grant consolacion ou royaume de France. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 452). [R. M.]

DESPRISONNER, verbe (déprisonner)

[T-L : *desprisoner* ; GD : *desprisoner* ; GDC : *desprisonner* ; AND : *desprisuner* ; DÉCT : *desprisoner* ; FEW IX, 355b : *prehensio*]

A. - "Faire sortir de prison, libérer de la prison" : Or est Manassès en prison Si pris qu'onques ne fu pris hon Plus fort ne mieus emprisonnez, N'estre ne puet *desprisonnez*, Se Dieus ne le fait proprement, Car c'est par son commandement. (MACH., C. ami, 1357, 51). ...et lui requistrent que par lui feussent les Flamens pugniz et que le conte feust *desprisonnez*. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 35). Là furent Liegois desconfiz et y en morut plus de XL, et fut prins l'evesque Gobert, mais le conte de Savoye et Loys son frere le secoururent et le *desprisonnerent*. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 48). Adonc li fissent il jurer qu'il le feroit ensi. Il le jura ; si fu *desprisonnés* parmi ce couvent. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 78). ...et s'en alèrent *desprisonner* nostre cousin et frère (Doc. 1413. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 396). Toutes foys avons remené Mar et som frere Marcillient, Et le torrier qu'est crestient, Qui les avoit *deprisoné*, E ausi la femme du torrier (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 177). ...il [le prisonnier] n'a garde d'yssir dont il est (...) et croiez qu'il y demourra meshuy par moy ; si vous le voulez *desprisonner*, je m'en rapporte a vous. (C.N.N., c.1456-1467, 186). Après la requeste ouye par les dames, le congié fut donné de *desprisonner* le chevallier ; et vint le nain à tout sa clef, et en ouvrit la porte (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 176).

- [Dans un cont. métaph.] : Tant doucement me sens emprisonnés Qu'onques amans n'ot si douce prison. Jamais ne quier estre *desprisonnés*, - Tant doucement me sens emprisonnés - Car tous biens m'est en ceste prison nez Que dame puet donner sans mesprison. (MACH., Rond., 1377, 571).

B. - Au fig. "Libérer" : Et pourtant bien dit à propos le sage Helbertus que, quant l'omme muert, l'ame est desliée et *desprisonnée* (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 20). A l'aide de Dieu, de Nostre Dame et de monseigneur Saint Michiel je vous *desprisonneray* de vostre veu et des cercles et chaynne dont estes emprisonné. (LA SALE, J.S., 1456, 148).

- (Se) *desprisonner* : ...ainçois vous aideray a *desprisonner*. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 645). [R. M.]

DEPRIVER, verbe (dépriver)

[T-L : *depriver* ; GD : *depriver*¹ ; AND : *depriver* ; FEW IX, 396a : *privare*]

A. - *Depriver qqn de qqc.* "Priver qqn de qqc." : ...r'ostez-lui ses villes et cités ; *déprivez-le* de toutes ses possessions (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 410).

Rem. CHASTELL., *Chron.* K., t.5, c.1456-1471, 125.

B. - Empl. abs. "Priver qqn de ses droits" : Et ceste chose signifie Homerus en son livre la ou il dit que quant Agamenon ouit mal, ce est a dire quant il ne vouloit oir ne accomplir la volenté du peuple, il estoit *deprivé* es congregations et assemblees (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 146). [R. M.]

DEPROFITER, verbe (déprofiter)

[*FEW IX, 428a : *profectus*]

"Réussir, progresser" : ...de crime et de peché Apres ne peult [l'homme] estre entaché, Ains et tousjours mieulx profiter, Plus fort ne peult *desprofiter*, Et est eueux par ditz, par faitz. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 808). [R. M.]

DEPUBLIER, verbe (dépudier)

[T-L : *depopler/depulii* ; GD : *depopler/depublier* ; AND : *depopler* ; FEW IX, 505b-506a : *publicare*]

Empl. trans. "Porter à la connaissance de tous, rendre public, divulguer" : Lors visèrent partout, et font ung partement, Ensy que leur acors se porta plainement ; Et l'ont *dépublyet* ensamble quioient. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 70). ...s'il advenoit que il eust aucun des compaignons qui *depupliast* et recordast ailleurs nulle ne auchune des parolles, qui auroient esté dittes en secre (...) cius qui ce reporterait deveroit estre touqués du secrete des compaignons et estre mises les paroles en cest coier, et ly nom des compaignons ausi (Hist. dr. munic. E., t.3, c.1370-14, 691). Apriès ce que la dame ot fait *dépuplier* Les pourpos et artiques dont elle se vot aidier, (...) Et que son dit marit voloit justefier Et escuser de ce dont on vit véréfier, En parlement se traist, et là fist desclarier Devant les présidens, par saige homme et mainier, Maistre Jehan Cousinot qui fu avanparlier. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 327). ...Point ne sera la lettre maintenant desploie ; Mais devant le quemun sera *dépeupelye*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 495). ...et quelzconques choses de or ou d'argent ou de aournemens il acquerait il le departoit tout aux chevaliers, par quoy sa renommee estoit *depulie* par toutes les provinces et nations (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 65). [R. M.]

DESPUCELAGE, subst. masc. (dépucelage)

[AND : *despucelage* ; FEW IX, 526a : **pullicella* ; TLF VI, 1193a : *dépucelage*]

"Fait de faire perdre sa virginité à qqn" : Par ces exemples (...) il appert comment anciennement virginité fu moult prisiee et honoree, et en tant que les pucelles, lesqueles consentoient a leur *despucelage*, estoient lapidees, comme il appert en Deuteronomie (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 374).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 98. [R. M.]

DESPUCELAMMENT, adv. (dépucelamment)

[*FEW IX, 526a : **pullicella*]

"En perdant sa virginité" : Defloranter (...) : *despuchelamment* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 79). [R. M.]

DESPUCELANCE, subst. fém. (dépucelance)

[*FEW IX, 526a : **pullicella*]

"Dépucelage" : Defloratio : *depucellance* (Abavus IV, R., c.1350, 306). [R. M.]

DESPUCELER, verbe (dépuceler)

[T-L : *despuceler* ; GDC : *despuceler* ; AND : *despuceler* ; FEW IX, 525b : **pullicella* ; TLF VI, 1193a : *dépuceler*]

Empl. trans. "Faire perdre sa virginité à (une femme), déflorer, dépuceler" : Car le roy (...) A riens ne prendra ja garde Mais qu'a accomplir son delit (...) Et se ma fille *depucelle*, Thibert, biau niepz, je seray celle Qui du remenant cheviray... (Mir. Berthe, c.1373, 163). ...et plus y devroient resister que ne feroit une noble pucelle qui la voudroit violer ou par force *despuceler*. (GERS., Pent., p.1389, 78). ...ou pays de Vendosme et ailleurs, où il a conversé et repperé, a eu compaignie charnelle à plusieurs filles pucelles, lesqueles il a *despucellées* par force et contre leurs volentez, n'est record où, en quel lieu, ne en quel pays, ne ausi des noms ne du nombre d'icelles (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 66). ...celle nuit [elle] coucha avecques ycellui chevalier, lequel la *despucella* et congut charnellement, et ot sa compaignie par deux fois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 44). LE MARCHANT. Or vien

ça, ma fille, Dis moy Sans songier nē faire refus Combien y a il que tu fus *Despucelee* premierement. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 32). [R. M.]

DESPUCELEUR, subst. masc. (dépucelateur)

[FEW IX, 526a : **pullicella* ; TLF VI, 1193a-b : *dépucelateur*]

"Celui qui fait perdre la virginité à qqn"

REM. Ex. c.1500 (*Sermon joyeux d'un depucelleur de nourrices*) ds TLF. [R. M.]

DESPUCELLEMENT, subst. masc. (dépucellement)

[T-L : *despucelement* ; GDC : *despucelement* ; FEW IX, 526a : **pullicella*]

(Synon. de *despuceage*) : Defloratio (...) : *despucelemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 110). *Despucelement* de vierge : stuprum.pri ou aussi de nonnain (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 211). [R. M.]

DEPUGNATION, subst. fém. (depugnation)

[GD : *depugnation* ; FEW IX, 514a : *pugnare*]

"Combat, manière de combattre"

Rem. *Flave Vegece*, a.1500, ds GD II, 521a. [R. M.]

DEPUIS, prép. (depuis)

[T-L : *depuis* ; GDC : *depuis* ; AND : *despuis* ; FEW IX, 243a : *postea* ; TLF VI, 1193a : *depuis*]

I. - [Prép. déterminant le début d'un intervalle et englobant ensuite tout l'espace que cet intervalle suppose, spatial, temporel ou scalaire]

A. - [Domaine spatial (dans l'espace géographique, le corps de l'animal ou le corps humain...)] "À partir de (jusqu'à)" : Et enemy ce prael avoit une tour a creniaux, et dedens celle tour avoit quatre dragons fiers et orribles, qui apparoient *depuis* le piz en amont et avoient le dos li uns encontre l'autre (Bérinus, I, c.1350-1370, 112). ...item, une garde robe tenant a laditte chambre, et un jardin pardevers les dis mariés, siconme il se comporte *depuis* la nouvelle cloizon pardevers les dis mariés, et un buchier au bout dudit jardin (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1351, 175). Oultre le flun Jourdain tramist Les messages, qu'il y commist, En la terre de Samarie, Et partout au lonc de Jurie, En Jherusalem ensemment, Et es montaignes mesmement, Dessus Triple et en ses contrees, Et en la fin, et aux entrees, En Damas, et joute le mont De Libans, qui hault est moult, A ceulx, qui Celice tenoient, Et a trestous ceulx, qui manoient Tres *depuis* le fleuve Jourdan, Ou fust leur prouffit ou leur dan (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 214). Une femme qui est *depuis* la seinture a bas serpent et a a nom Synderesis (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 132).

- *Depuis... jusque*. "À partir de ... jusque" : ...ilz avoient plusieurs beaulx demaines, terres et possessions, justices et seigneuries, tant en la ville de Paris comme ailleurs et, entre les autres, la riviere et l'eau de Saine en la dicte ville de Paris, *depuis* le chief de l'ille Nostre Dame jusques a Grant Pont, estoit toute leur (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 469). Mais au dessoubz faut faire voile, *Depuis* les reins jusques au piet (DESCH., M.M., c.1385-1403, 50). Puis oste le sousgorjon, c'est une char qui est *depuis* le bout de la hampe par dessus la gorge jusques au gouetron, et en coupe plain pié et fasce une fente et mette ou fourchié. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 179). ...les connins de garenne sont congneuz a ce qu'ilz ont le hasterel (c'est assavoir *depuis* les oreilles jusques vers les espaulles) de couleur entre tanné et jaune (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 208). ...pour veoir un

costé de mur assiz en terre motoienne entre les dictes parties, *depuis* la jambe sur la rue jusques a une estable parderrieres qui est en l'ostel dudit Guillaume (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1393, 669). ...car il tendoit cordes bien menues, venans *depuis* les tours de Nostre-Dame de Paris jusques au Palais, et plus loings, et par dessus ces cordes, en l'air sailloit et faisoit jeux d'apertise (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 61). Et d'autre part, affin que la teste ne s'enclinast de l'une des parties ne de l'autre, a une chayne d'or elle fut soubstenue *depuis* la couronne jusques a l'arc, qui estoit posé par dessus moult bien fait. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 219).

. En partic. [Dans un trajet] : ...condampnez à estre menez en une charrete *depuis* le Chastellet jusques au pilory, ès hales (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 305). Son corps, auquel ot fait en toute ville, où il passoit, nobles obseques, *depuis* la ville de Halle en Hainaut, où il trespassa, jusques à Digon en Bourgoigne, où il fu porté à grant solempnité, là où il repose en riche tombe, en l'eglise des Chartreux (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 152). Et fut ladicte monstre faicte et monstrée au dehors de Paris, *depuis* la bastide Saint-Anthoine, en alant au long des fossez, jusques à la tour de Billy, et d'ilec en bataille jusques à la Granche aux Merciers. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 310). Et d'ilec, environ quatre heures après midi, s'en party et ala en ung basteau par la riviere *depuis* la pointe dudit Palais jusques à la tour de Neelle (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 315).

B. - [Domaine temporel] "À partir de... et au delà"

1. [Le début de l'intervalle temporel est déterminé par un subst. d'action ou d'état] : ...et aussy les villes et chastiaux de Guerles, *depuis* la prinse de Straule, furent plus songneulx de eulz bien garder que ilz n'eussent esté en devant. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 196). Laquele Colete, comme chamberiere, y demoura par l'espace de dix mois ou environ *depuis* le departement dudit Atavien, durant lequel temps l'a veue estre de bonne vie et renommée (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 527). Car je suppose que, *depuis* la creation dou monde et que premierement on se commença a armer, on ne trouveroit en nulle histore tant de mervelles ne de grans fais d'armes comme il sont avenu ens ou temps et termes des guerres desus dittes (FROISS., Chron. D., p.1400, 36). En oultre que le Roy avoit enchargié, entre autres choses, à eulz dessusdis ambassadeurs de communiquer aux dessusdis estans à Paris ce qui avoit esté fait et besoignié à Troies *depuis* la venue du duc de Bourgoigne, nagaires venu en ladicte ville de Troies. (FAUQ., I, 1417-1420, 359).

- *Depuis ce* : ...comme il eust esté bannis de la visconté de Paris pour certaine cause par le prevost de Paris, et pour ce les religieux de Saint Magloire de Paris, en la terre et jurisdiction des quix il est demourant, eussent pris et appliqué pardevers eus une maison que le dit Garnier avoit, assise en la rue Guerin Boucel, en la jurisdiction dessus dite avec plusieurs biens meubles et lettres obligatoires par les quelles plusieurs personnes estoient obligiees audit Garnier, et *de puis* ce, le roy noseigneur de sa grace li ait remis et pardonné ledit ban... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1339, 80).

- *Après tant de temps depuis qqc.* : Et apres .XXIII. heures *depuis* la segnee, boive de l'eau chaude avec du bran (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 142).

- *Depuis... jusque*. "Entre ... et" : ...et entens qu'il le doit faire jeudy prochain, *depuis* la cloche du temps au soir jusques a la mynuyt. (C.N.N., c.1456-1467, 387).

- P. ext. [Pour marquer sans plus la limite initiale d'un espace temporel] "Après (cette limite), après" : Le mardy ensuivant venismes au giste, *depuis* le disner, a Vincence qui est une belle et grande cité et est au duc de Milan. (Voy. Jérus., c.1395, 99).

2. [Le début de l'intervalle temporel est déterminé par un indicateur de temps (par un subst. marquant une époque, un moment, une date..., par un adv. de temps...)]

a) [Par un subst. marquant une époque, un moment, une date...] : Tant fu receüs à grant joie, Tant aourez, tant conjouis, Que *depuis* le temps saint Loys, Quant en France revint de Tunes Et qu'il ot rapaisié les dunes De la mer, ne fu telement Roys veüs, ne si richement. (MACH., P. Alex., p.1369, 34). ...*depuis* le jour que il entra ou royaume de France jusques au jour qu'il en sailli, tout l'estat de la despense de lui et de ses gens fu au despens du roy (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 129). *Depuis* le XIJe jour de ce mois jusques au lundi XXIXe jour d' icellui moys de novembre, ont cessé toutes plaidoeries en la Chambre de Parlement pour cause des empeschemens et occupations qui sont seurvenus pour occasion des guerres (FAUQ., I, 1417-1420, 44).

b) [Par un adv. de temps]

- *Depuis après* : Dieu tout puissant L'a inspiré *depuys* après. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 96).

- *Depuis là en avant* : ...que aulcun quelque qu'il feust ne osast plus porter becuz ou poulaines es solerz, deffendant aux ouvriers de celluy mestier qu'ilz ne feussent si osez de les faire *depuis* la en avant, ne vendre a nul quel qu'il feust (JUV. URS., T. crest., c.1446, 120).

- *Depuis lors* : Laquelle fille elle a *depuis* lors, et jusques ad present, gardée bien et deurement, ainsi comme raison est (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). *Depuis* lors, comme il est certain, lui est survenu la rebellion de Gand, à laquelle subjuguer il a despendu du temps et de l'avoir (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 371). Mais si tres bien les mist en son lien Que *depuis* lors n'oserent grumeler. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 220). Trois sepmaynes, sans reposer, Ma fille les fievers a heu Et au lit *depuis* lors a geu, Maigre, deffaicte, macte et fade, Sans jamais partir dudict lieu Tant estoit de son corps malade. (LA VIGNE, S.M., 1496, 469).

3. [Le début de l'intervalle temporel est déterminé par un compl. circ.] : Aussi avons nous des François La conquete et geste des roys Dont nostre memoire est instruite, *Depuis* la grant Troye destruite Jusques a ce temps qui or est (DESCH., M.M., c.1385-1403, 261). Disoit encores ledit procureur des diz religieux que, *depuis* la ditte sentence ainsi donnee, les diz Pierre Testart et sa femme les avoient paieiz paisiblement des arrerages qui deuz leur estoient au temps d'icelle sentence (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1389, 602). ...et *depuis* la paix faicte avecques monditz seigneur se sont monstrez et monstrent avoir bon et loyal courage au roy et aux ennemis de ses ennemis. (JUV. URS., Nescio, 1445, 456).

4. [Le début de l'intervalle temporel est déterminé par une subordonnée] *Depuis que* : Mais je m'aperçu bien que nuls N'estoit alez par ceste voie, *Depuis* que venus y estoie (MACH., R. Fort., c.1341, 109). Verités est que *depuis* que la cité de Romme fu fondee et que Romulus l'ot compasee et edifiee a l'aide de Romus son frere, l'en n'oÿ onques parler de cité de greigneur dignité ne de plus grant noblesce. (Bérinus, I, c.1350-1370, 3). ...et a une robe de parement qu'i a bien cinq ou six ans qu'il a, mais il ne l'a pas acoustumé porter sinon aux festes ou quant l'en va dehors, et est de la veille faczon, pour ce que *depuis* que elle fut faicte il est venu une nouvelle faczon de robes. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 28). ...oncques chose *depuis* que le monde fut fait ne fut trouvee en

escript ne autrement si tirannicque ne inhumainne. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 226).

- P. ext. [Pour marquer sans plus la limite initiale d'un espace temporel] "Après (cette limite), après que" : ...mais *depuis* que icelle Jehannete lui ot dit que elle avoit fait mourir lesdiz vout et crapos, il amenda et gary bien, et tant qu'il a esté depuis (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 288).

- *Depuis ce que*. "Depuis que" : Et sur yceulz fais et raisons et sur plusieurs replications [pro]posees et bailliees par escript devers la court d'une partie et d'autre aus fins dessus esclarcies, les quieux fais des parties, *depuis* ce que bailliez orent esté par escript devers la court... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1335, 111). Et dist outre et cogneut que, *depuis* ce que elles deux ont esté prisonnieres en la Griesche, pour souspeçon de ce que dit est dessus, elles ont parlé ensamble de ceste matiere, et que elles s'entredirent que elles gardassent bien que elles ne deissent aucune chose de la matiere dessus dite, et n'en accusassent point li une l'autre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 357).

. P. ext. "Après que" : ...et vous mandent que vous povez seurement venir logier devant eulx et prendre place telle qu'il vous plaira, et vous donnent trieves trois jours *depuis* ce que vous serez logiez. (ARRAS, c.1392-1393, 222).

C. - P. anal. [Domaine scalaire (dans une échelle, une hiérarchie...)] : *Depuis* les grans jusqu'aux petis Semblent qu'ilz n'ayent appetis Fors de trouver baras et bourdes (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 25). Car sans faille les orgueilz et les estas ne furent oncques en toutes manieres de gens *depuis* les grans jusques aux mendres si oultrageux que ores sont (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 184). Et est a advertir que qui voudroit conter les degrez *depuis* le roy saint Loys, qui est vray stipite, le roy Phelippe de Valoys estoit plus pres que Edouart de la couronne d'un degré, ou a conter de Phelippe filz du dit roy saint Loys, car de luy jusques a Charles de Valois son filz n'a que ung degré, et de luy a Phelippe son filz ung aultre, et ainsi se ne sont que deux (JUV. URS., T. crest., c.1446, 54).

II. - [Empl. adv. (domaine temporel)] : Et bien monstrent *depuis* la felonnie qui estoit en leurs cuers (Bérinus, I, c.1350-1370, 172). Je ne le pooie veoir, Mais Plaisance me dist *de puis* Qu'elle l'a veü moult de nuis Et moult de jours en ses esbas (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 66). ...et, se aucuns des opposans ont esté *de puis* par nous deurement deboutés de leurs oppositions a nostre poursuite faicte par nous ou nostre procureur ou Chastellet de Paris... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1374, 442). ...et on n'i vei onques *depuis* le contraire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 500). Et *depuis* la ditte roine et les dames, montees sus hagenees amblans, cevauchierent par terre jusques en la cité de Cantorbie (FROISS., Chron. D., p.1400, 793). Et par tel doulceur l'endormi Que cellui fu si son ami Que meilleur ne peust avoir, Et *depuis* le fist il son hoir. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 241). Et *depuis* la Court a à ce nommé et commis mes G.. Cotin, J.. de Voton et J.. de la Porte, et les deux d'iceulx. (FAUQ., III, 1431-1435, 149). ...mais la paix fut telle qu'ilz pillèrent, prindrent et roberent tout le vaillant de tes bons et loyaux serviteurs, et les personnes prindrent et misdrent en prison soubz fainte justice, et *depuis* les tuerent, murtrirent et faisoient saillir de hault des prisons en bas tres inhumainement (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 226). Et combien que le dit Artus deust estre roy, comme filz de Godefroy frere ainsné desditz Richart et Jehan sans terre, toutes voyes Jehan occupa tout, et *de puis* fit morir le dit Artus (JUV. URS., T. crest., c.1446, 92). Et ne savoient juger, non fist oncques personne qui *depuis* la veist, de quoy elle estoit, si c'estoit os ou

corne (C.N.N., c.1456-1467, 430). Et plusieurs autres choses luy remonstra que *depuys* il fist magnifester en pluseurs des bonnes villes de son royaume et en sa court de Parlement. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 121). ...à cause de la ville d' Epinal assise en Lorraine, qu'il avoit autresfois donné audict mareschal, et *depuis* la luy osta pour la donner au duc Jehan de Calabre (COMM., I, 1489-1491, 127).

- [Par ellipse du verbe] : ...il y envoya monsr de Bresse, *depuys* duc de Savoye (COMM., III, 1495-1498, 152). [R. M.]

DEPUISTENIR, verbe (depuistenir)

[GD : *depusteni* ; *FEW IX, 243b : *postea* (?) (?) ; *FEW XIII-1, 214a : *tenere* (?) (?)]

Région. (Lorraine) "Empêcher, arrêter"

REM. Doc. (Metz) 1319 (*depustenis*), 1397 (*depuistenis*) et 1419 (*depestenis*) ds GD II, 521b. [R. M.]

DEPULSER, verbe (dépulser)

[GD : *depulser* ; FEW IX, 558a : *pulsare*]

"Chasser, repousser qqn" : A ce propos, Misericorde, La bonne dame que vecy, Meue de pitié et mercy, Voyant l'omme ainsy *depulsé* Et en tenebres expulsé, Haultement pour luy proposa. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 452). [Aussi *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 1072] [R. M.]

DEPULSEUR, subst. masc. (dépulseur)

[GD : *depulseur* ; FEW IX, 558a : *pulsare*]

"Celui qui chasse, qui repousse"

REM. *Mer des hist.* (éd.1488) ds GD II, 521a. [R. M.]

DEPULSION, subst. fém. (dépulsion)

[*FEW IX, 558a : *pulsare*]

"Fait de chasser, d'éloigner" : Car se tu consideres de quel païs tu es natif, il n'est pas gouverné par multitude de recteurs, comme jadis estoit Athenes, maiz ung roy et ung seul seigneur est - c'est Dieu - qui le gouverne, lequel ne prent pas plaisir a la *depulsion* et exil de ses subjectz (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 45). Apocrisis (...) : *depulcion* ou aournement (Gloss., c.1400-1500. In : P. Nobel, Lexique 4, 1986, 165). Ceste prophetie fut veriffye en la dejection et *depulsion* de lisle de Bretagne de Cadvale, qui rengnoit outre le fleuve du Hombre, par le roy de Northumbellande... (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 231). [H. G.]

DEPURATION, subst. fém. (dépuration)

[T-L : *depuracōn* ; GDC : *depuration* ; FEW III, 45b : *depurare*]

"Purification" : Exemple de la mondificacion et de la *depuracion* est heue es herbes et des racines lesquelles convient que soient nectoyeez et depureez, c'est chose notoire a tous. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4). ...laquelle obtemperacion est faite d'iceulx esperis, et la chaleur est causé par attraction de l'air de *depuration* [l. de l'air, la *depuration* ?] par expulsion de l'air. (Rég. santé corps C., 1480, 46).

Rem. Ex. d'a.fr. et EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC IX, 308a. [R. M.]

DEPURER, verbe (dépur¹)

[T-L : *depurer* ; GD : *depurer* ; FEW III, 45b : *depurare* ; TLF VI, 1196a : *dépur*]

I. - Empl. trans. "Nettoyer, débarrasser qqc. de ses impuretés" : ...ilz [les intestins] attrayent pour tout le corps, sicome l'esplain attrait melancolie et chisis fellis la colere, jassoit ce qu'ilz

n'ayent entendement ne raison pour *depurer* le corps (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 16). Se c'est pour membres voisins, c'est pour chisis fellis qui n'a pas bien mundifié ou qu'il n'a pas bien *depuré* l'esplain ou c'est par abundance de humeurs sicomme en ceulx qui sont mutilés ou tronqués (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 2). Exemple de la mondificacion et de la depuracion est heue es herbes et des racines lesquelles convient que soient nectoyeez et *depureez*, c'est chose notoire a tous. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4).

II. - Empl. intrans. "Se purifier (ici en cuvant son vin)" : ...Mais tu as le vis espantable, Palle, descoulouré, desfait, Graveleux, car le vins te fait Avoir voix grosse et enrumée (...) Homme n'est qui pain ne mangue ; Va dormir : si *despureras*. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 180). [R. M.]

DEPURER, verbe (dépur²)

[T-L : *depurer* ; GD : *depurer* ; FEW IX, 609b : *purare*¹]

I. - Empl. intrans. [D'un liquide] "Dégoutter, découler" : ...Et si le batez tant que son sanc a grant rus *Depure* de son cors, que trop m'a irascus. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 112). Quant ces troys grains germineront Et l'arbre et fruit apporteront, Ung huile en *depurera*, Que tous les humains sentiront (*Myst. Viel test. R.*, t.1, c.1450, 154).

II. - Empl. trans. "Égoutter (un légume)" : Et c'est chose utile de les *depurer* [les raves] de la premiere eaue et nullement ne se doivent mengier crus. Et incite l'omme a luxure, et mondifie les voyes urinales. (Rég. santé corps C., 1480, 96). [R. M.]

DEPUTAIRE, adj. (députaire)

[T-L : *deputaire* ; GD : *deputaire* ; AND : *deputaire*¹ ; DÉCT : *deputaire* ; FEW IX, 632a : *putidus* ; FEW XXV, 1319b : *ager*]

A. - [D'une pers., d'un animal] "De mauvaise nature, mauvais, pervers" : Et s'il a signeur *deputaire*... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 143). [aussi v.4722] Gardez que son cuer ne varie Le faulx Sathenaz *deputaire* (Mir. marq. Gaudine, 1350, 131). Fole musarde *deputaire* (Mir. Theod., 1357, 94). ...trop fu fel et *deputaire* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 304). Aussi tenche l'oïsel comme fut ung chevalier : "Haa, oïsel *deputaire* ! Dieu te puit vergonder..." (Galien D.B., c.1400-1500, 98). Le malvoix serpent *deputaire* M'a deceü par sa frivole. On me doit bien tenir a fole D'avoir obeir a sa fable. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 18). Ahors ! ve cy pour esragier Marichal felon *deputaire*, Que ne m'as ty lassiet parfaire Ce que j'avoye encommenciet ! (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 63). Ribaux pautoniers *depuctayre* Vous serés penduz ou brulés (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 58).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 90/20 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ; *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 8/31...

B. - [D'une chose, d'une réalité abstr.] "Mauvais" : Ce de ton mal je t'assouaige, Et tu garison vues avoir, Dès ci je te fais assavoir, En moy te faut avoir creance, Que j'ai sur toute riens puissance, Et que toutes choses puis faire, Et laisser la loy *deputaire* Qui est Jhesu, le fil Marie (Jour Jug. R., c.1380-1400, 227). Mieux amasse souffrir la mort Et tous mes membres detraire Que te veoir souffrir a tort, Pasmé, qui est si *deputaire* [L'éd. É.Picot, *Romania* 19, 1890, 280 lit : Painne qui est si *deputaire*]. (*Myst. Pass. Amb. R.*, c.1474-1500, 68). [R. M.]

DEPUTAIRETÉ, subst. fém. (deputaireté)

[GD : *deputaireté* ; FEW IX, 632a : *putidus* ; FEW XXV, 1319b : *ager*]

[Sur *députaire*]

Rem. *Horloge de sapience* ms., c.1389, ds GD II, 521. [R. M.]

DEPUTATION, subst. fém. (députation)

[*FEW III, 46a : *deputatus* ; TLF VI, 1196b-1197a : *députation*]

"Groupe de personnes envoyées en mission"

REM. Ex. de LANNOY ds TLF. [R. M.]

DEPUTÉ, subst. masc. (député)

[AND : *deputé* ; FEW III, 46a : *deputatus* ; TLF VI, 1197a : *député*]

"Celui qui est envoyé par une autorité, avec mandat de parler en son nom, délégué" : ...par devant vous ou voz commis, substituz ou *deputez* (Pouv. réform. D., 1357, 79). Se ceulx qui en ont esté gardes et tresoriers (...) n'en monstrent bien leur acquit, on en ordonnera par les *deputez* de vostre royaulme, qui ad ce seront estably, nos seigneurs vos oncles et aultres. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 30). Or vindrent le jour des comptes à Westmoustier en la presence des oncles du roy et des *deputez*, prelatz, contes, barrons et bourgeois des bonnes villes. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 32). ...sermens et obligacions, fois et hommages (...) fais au roi d'Engleterre ou à ses commis, *deputés*, gens ou officiers. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 303). ...par devers les commis et *députez* à ce de par nous (Ch. VI, D., t.1, 1384, 57). ...l'evesque ou ses commis et *deputez* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 87). ...mons. le chancelier ou ses commis et *deputez* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 68). Les recteur et *deputés* de l'Université de Paris vindrent en la Chambre de Parlement pour faire certaines requestes. (FAUQ., I, 1417-1420, 305). ...les *deputez* des Quatre Membres de son pays de Flandres avoient requis auxdictes gens du Conseil (...) que les florins de Durdrecht, de Rijn et de Ghelres, et aussi les Hayes, deffenduz par les ordonnances desdictes monnoies (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 578). ...bonnes villes du pays d'Artois et de Boulonnois, dont icelles mondit seigneur mandoit les *depputez* venir devers lui à certaine journee qu'il devoit prochainement tenir en la ville d'Arras (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 351). ...et si faudroit que la cause pour laquelle on exherederait son [du roi] filx feust par les dessusdis congneue, et que par eulx ou leurs *deputés* informacion en feust faite (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 189). ...le marchant a bien et loyaulment achetté le saufconduit et payé de ses deniers (...) et y aura mis par adventure la pluspart de son vaillant ou le tout, cuydant, soubz la seureté ou l'honneur du Roy ou de ses commis ou ses *deputés*, gagner sa vie. (BUEIL, II, 1461-1466, 29). Aussi moy, dame, ne doutez, Faire vueil ce qui vous plaira ; Mes aliez et *depputez*, Dame, sachez, tout y vendra. Et vostre voloir on fera Du tout en tout, a vostre guise, Et quant vouldrez on partira, En faisant a vostre devise. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 505). ...nous avons ouy ce que vos *deputez* nous ont dit et remonstré touchant le fait et exercice de nostre Chambre des comptes. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1483, 9). ...j'entendz au lieu où les *deputtez* d'un costé et d'autre se estoient accoutuméz d'assembler, qui estoit à la Grange aux Merciers. (COMM., I, 1489-1491, 77). ...nous [Loys] mandons à tous nos seneschaulx, baillifz, chiefz et capitaines de guerre ou à leurs lieutenans, nobles, vassaulx, bourgeois et habitans de bonnes

villes, et autres nos subjectz quelconques et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, sur peine de desobeissance envers nous, que à nostre cousin et lieutenant et à ses commis et *depputez*, en faisant et executant les choses dessusditez et chascune d'icelles, leurs circonstances et dependances, ilz facent et donnent tout aide, confort, faveur et ouverture de places, et autrement luy obeissent, comme ilz feroient à nous mesmes se nous y estions en personne : car tel est nostre plaisir. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 231). Et aussi contraignoit [ledit grant maistre] et par sesditz commis et *desputés* faisoit contraindre lesditz gens d'armes à payer raisonnablement lesditz vivres et autres choses que leur bailleroient et livreroient lesditz consulz, manans et habitans desdictes villes, lieux et pays. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 249).

V. aussi *deputer* [R. M.]

DEPUTER, verbe (députer¹)

[T-L : *deputer* ; GD : *deputer* ; GDC : *deputer* ; AND : *deputer* ; FEW III, 46a : *deputatus* ; TLF VI, 1197b : *députer*]

A. - Deputer qqn

1. "Charger qqn d'une mission, en lui transmettant son pouvoir" : ...au receveur du dit lieu et à touz *deputez* et à *deputer* sur le fait des subsides et arriere ban de l'an passé (Doc. Poitou G., t.2, 1340, 164). ...mais fut ordonné que les caractères et lettres que se imprimerioient dedans la monnoie se feroient par une personne publique et *deputée* par plusieurs de la communauté (ORESME, Monnoies W., c.1365, XIX). Et par aventure, des ce que Dieu crea les cielz, Il ordena et *deputa* angels qui ainsi les moevent et mouvront tant comme il Lui plaira. (ORESME, C.M., c.1377, 288). Qant chils jugemens fu rendus par plainne sieute des prelas et des barons qui a ce estoient et sont *deputé* et ordonné dou faire, li rois appella son neveu messire Carle de Blois et li dist : Biaux niés, vous avés jugement pour vous de biel hiretage (FROISS., Chron. D., p.1400, 490). ...avons ordonné, commis et *deputéz*, et par ces presentes, ordonnons, commettons et *deputons*, et leur avons donné, et, par ces presentes, donnons plain povoir (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409, 642). Lesquelles requestes leur furent accordées par ledit conte de Dunois et les aultres du grant conseil du roy dessus nommez, par ainsi toutes voyes que ledit archevesque et ses consorts *depputez* promectoient de rendre et de remectre ladite ville et cité (...) en l'obeissance du roy. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 147). ...le roy nostre souverain seigneur a tres grant volenté de mettre ordre et bonne police en son royaulme, et pour ce faire a ordonné et *deputé* plusieurs notables gens. (JUV. URS., D. Tours, 1468, 437). Sur cela, vindrent gens *depputez* par eulx au conte de Charrolois, qui requisrent que, en l'honneur de la Vierge Marie dont il estoit la veille, il vouldist avoir pitié de ce peuple, en excusant leur faulte au myeulx qu'ilz peurent. (COMM., I, 1489-1491, 97). Pratique se meüt à Florence, et *depputèrent* gens pour envoyer devers le roy jusques à XV ou XVI (COMM., III, 1495-1498, 54).

- *Deputé de par* : ...li commis et *deputé* de par le roy d'Engleterre prenoient les saisines et possessions des terres dessus dittes (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 59). ...la protestacion faite par le roy de France et par lez subjés de Guyenne, a laquelle le roy d'Angleterre, ou sez procureurs et *deputés* de par luy, se consentirent, si luy doit tourner a prejudice et doit l'en tousjours presumer contre luy et pour le roy de France que il demora seigneur souverain de la duché (Songe verg. S., t.1, 1378, 277-278).

- *Deputer legat*. "Envoyer qqn comme légat" : ...me Pierre de la Casteigne, maistre en medicine, a demouré XXX ans en

l'estude de Paris (...), et si a esté *deputé* legat ou fait de l'union de l'Eglise (BAYE, I, 1400-1410, 126).

- *Deputer qqn à qqc.* : Philippe, par la grâce de Dieu roys de France, à touz les justiciers de nostre royaume ou à leurs lieux tenans qui ces présentes lettres verront, salut. Nous vous mandons et commandons et à chascun de vous, que a nostre cher cousin et féal le duc de Bourbon (...) vous obeissez et faciez obeir chascun en sa jurisdiction sur le fait de prandre pour nostre présente guerre arbalestiers et autres sergenz et arbalestes et autres harnois qui ausdiz arbalestiers et sergenz appartiennent et auront mestier. Car nous avons commandé et commis de bouche à nostredit cousin à ce faire par li ou par personnes souffisans qu'il y *deputera* par ses lectres ouvertes. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1339, 384). ...ainsi comme les bondes y sont et ont esté mises de nostre assentement par Jehan Bouloingne, serjant dou Thour, nostre procureur et ad ce especialment *deputé* de par nous. (Comté Porcien R., 1347, 153). Nulz ne ose approcher le roy plus pres que a une ruee d'un caillou, fors seulement ceulz qui a ce sont *deputez* (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 50). La Court, oye la relation des commissaires à ce *deputez*, a ordonné que la somme de XXXIJ livres tournois soit baillée au capitaine du chastel de Conflans ce moiz. (BAYE, I, 1400-1410, 350). Et si ne parle pas Raison de l'euvre en laquelle est pollucion, mais nomme les membres ad ce et autres choses *deputés*. (COL, Resp. deux traités H., 1402, 96). ...le Roy avoit commis et *deputé*, commettoit et *deputoit* les maistres dessusdis à la distribucion et verificacion des amendes et exploiz de Parlement (FAUQ., I, 1417-1420, 195). ...et à leur garde estoit *deputé* ung centurion (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 56).

- *Deputé à/pour* + inf. : ...frere Nicase, keurier *deputé* ou caltre pour mesurer les draps (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 310). Et donques ordene elle [prudence politique] de servir les dieux, car les gouverneurs de la policie ordenent que aucuns soient *deputéz* a Dieu cognoistre et servir principalement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 362). ...ma mere l'université m'eust *deputé* a aler en parlement (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 428). Et se ceulx qui seront *deputez* pour entendre aux comptes et aux besoignes de vostre royaulme y voient le contraire, ilz y pourverront (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 26). ...de laquelle confession apportée oudit Chastellet par maistres Jehan Truquam, lieutenant dudit mons. le prevost, et Gerart de La Haie, dessus nommez, commissaires du roy nostre sire, *depputez* en ceste partie pour aler ès païs du Maine et de Thouraine, et aillieurs par ledit royaume, prendre et amener tous ceulx qu'ilz trouveroient prisonniers detenuz et accusez pour avoir jetté ou fait lesdites poisons (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 470). ...des rentes et revenues de Flandres (...) recheveurs (...) en rendoient compte au dit d'Artevelle et as aultres hommes *deputés* a ce oir et ordonner (FROISS., Chron. D., p.1400, 365). Et ordonnent de présent que les bourgeois de la cité de Liège et les autres dessusnommez apportent en la ville de Mons en Haynnau (...) toutes leurs lectres, privilèges, lois, libertez et franchises qu'ils ont, et icelles bailleront ès mains d'aucunes personnes qui audit jour et lieu seront commises et *députées* de par lesdiz seigneurs à icelle recevoir. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 374). Ce jour, la Court *deputa* aucuns des conseillers d'ycelle Court pour aler avec les presidens par devers monseigneur le Chancelier (FAUQ., I, 1417-1420, 156). ...plusieurs aultres articles contenans la justice et pollice de ce royaume se pourroient faire deppendans des dessusdis par ceulx qui seroient commis et *deputez* a faire ordonnances (JUV. URS., Nescio, 1445, 548). ...frere Jehan Perrot, prieur de l'eglise du

Val-des-Escolliers ou diocese de Lengres, commis par le chappitre general et *deputé* à visiter pour ceste foiz (MAUPOINT, Journ. paris. F., App., 1457, 13). ...et que, ou cas qu'elle ne pourroit estre recouvrée, seroient *depputez* par laditte court certains commissaires pour aller pardevers ledit messire Regnault de Dresnay, pour refaire laditte depposition, affin que ledit de Chabannes s'en peust ayder à sa justification. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 213).

- *Deputé sur* + subst. : Nous mandons a Estienne de Compiengne, *deputé* sur le fait des garnesons de la presente armee, que toutes les farines et bescuis qu'il a par devers luy, quelque partie que che soit, il nous face hastivement venir a Leure (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1340, 16). Aus commissaires *deputez* sur les finances des nouveaux acquès ès païs de Poitou et d'Anjou, salut. (Doc. Poitou G., t.5, 1378, 73).

- Part. passé en empl. subst. *Député à qqc.* : Et quant tous ensemble ou les *deputés* a ce funt teles corrections d'une volenté, ce ne est pas sedition et si ne resistent pas a la posté, car il ont puissance souveraine. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 204).

2. *Deputer qqn à/en/avec*

a) "Faire entrer qqn dans (un corps constitué)" : Sy [Alexandre] *deputa* Dyomedès en sa chevalerie et lui donna de ses biens largement (LA SALE, Sale D., 1451, 86).

b) "Destiner qqn à" : Car ceulx qui politiquiez nous aprennent ont baillié conclusion que les hommez d'eslevé entendement sont habiles par don de nature a gouvernement et seigneurie, et les rudes qui ont leur vigour es forces corporeilles sont *deputés* et donnés a naturelle servitude, ainsi que le corps mortel est subgié a l'esprit pardurable. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 72). ...mais quant il ne se veult conuertir sur soy pour congnoistre son estat il est mis derriere les bestes et de plus miserable condicion que ycelles en ce quil est *depute* en pardurable peine et les bestes apres leur mort nont point de peine car cest leur condicion de tourner en terre corps et ame... (CIB., p.1451, 199).

- *Se deputer à qqc.* "Se destiner à qqc." : ...on ne doit vice imputer A cil qui se veult *deputer* A veoir d'Honneur le territoire (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 354).

c) *Deputer qqn avec.* "Ranger qqn au nombre de" : ...celui qui fu pour nous *deputé* avec les felons. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 482).

B. - *Deputer qqc.*

1. [D'une chose] *Député à.* "Destiné à" : Certes, sire, se vous voulez paller par raison, ce que j'ai, par avant, dist n'est pas lez choses qui ont esté donees a Dieu et a Sainte Eglise revoquier, mez c'est lez appliquer aux usages auxquelx elles sont ordenees et *deputees*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 41). "Encores," dist la royne, "quant le miroir, *depute* a demoustrer les souilleures d'autrui, est si souille de lui que les regardans ou miroir ne peuvent pas bien cognoistre la belle forme de leur face, pour l'oscurte du miroir..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 363). Et la, present tous iceulx, doit estre couronné par l'evesque de Romme, c'est assavoir le pape, en l'esglise de saint Jehan de Latran, comme le chief de l'esglise, aussy par le roy de Sicile, se il y est, et par le perfect de Romme, qui est office imperial ad ce *depputé*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 228). Or convient dire de quele heure fu donné le Saint Esperit, et de qui et en quel temps. Car il fu donné le cincquantime jour aprez la resurreccion pour donner a entendre qu'il est l'acteur de la remission et celui qui pardonne les pechiéz. Car l'an de la jubilee, qui est le cincquantisme, est *deputé* et sert a la remission. (Somme abr., c.1477-1481, 121).

- *Deputé pour*. "Établi pour" : Et conclusmes que j'envoyrois une trompette en leur ost le lendemain et escriprois aux deux providateurs veniciens, l'ung appellé messire Lucque Pisano, l'autre messire Marquiot Trevisan, qui sont offices *deputéz* pour conseiller leurs cappitaines et pour pourveoir aux affaires de leur ost. (COMM., III, 1495-1498, 229).

- *Estre député à qqn*. "Être destiné, réservé à qqn" : ...vint prestement le clerc des cerimonies, et vint prendre le duc de Cleves par la main et lui ordonna son siege au banc des cardinaulx dyacrez (...). Laquele chose ariere estoit ung cas de novelleté (...) qui passoit toute anchienne constitution, car est siege tant seulement *deputéz* a roix en propre personne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 250).

2. [D'une chose] *Deputé*. "Fixé" : Le chevalier blanc ouy messe, puis se fist armer, vesty sa robe d'armes noblement parée de perles et luy appresté a heure *deputee* monta sur son destrier, paré de ses armes pareillement. (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 58). Quant vint au coup de midy, le jour dessusdit, la grosse cloche de ladite église sonna par troys foiz l'espace d'une heure, et avecques icelle cloche la cloche de l'université, affin que ung chascun se rendist es lieux *deputés*. (Roi René vie L., 1481, 390).

Rem. Cligès C.T., 1455, gloss. (*au lieu deputé*) ; *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, gloss. (*lieu deputé*).

V. aussi *député* [R. M.]

DEPUTER, verbe (députer²)

[*FEW IX, 621a : *putare*]

"Réputer, estimer" : Et encores plus les *deputoient* [var. *desputoient*] *Estre* ypvres de vin (Liber Fort. G., 1346, 201). [R. M.]

DESQUERRE, verbe (déquérir)

[FEW II-2, 1408b : *quaerere*]

I. - Empl. trans.

A. - *Desquerre qqc.*

- "Enlever qqc. (à qqn)" : ...Et tous leurs bins donnat al evesque faitis, Pour ses rentes ravoit qu'on ly avoit *dequis* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 578).

- "Ruiner, dépouiller qqc." : ...Si referay-ge Tongre que li dyable *dequist*, Et le saintisme engliese dont li porpris pourist (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 669).

B. - "Perdre, dépenser qqc." : E nulz fruitz il n'a conqueru, Ains plus tost les a *dequeru*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 449).

II. - Part. passé en empl. adj. "Ruiné, abandonné, désert (?)": ...Atant a eramment une altre plaque quise, En le fin des preis d'ysle outre sain Pol at prise Une plaque mult laide, et hisdeuse, et *dequise*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 481). [R. M.]

DERACHIER, verbe (dérachier)

[T-L : *derachier* ; GD : *desrachier* ; FEW X, 35a : *rakk-*]

Région. (Picardie, Wallonie, Lorraine) "Couvrir de crachats" : Item, le lieu ou Dieu fut loiiéz et *desrachiet* et d'espinez couronneit. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 73).

REM. Interprétation fautive dans GD II, 638a (confusion avec *desrachier* "arracher"). Cf. aussi T-L II, 1432 : *derachement*. [R. M.]

DESRACINEMENT, subst. masc. (déracinement)

[GDC : *desracinement* ; FEW X, 20a : *radicina* ; TLF VI, 1197b-1198a : *déracinement*]

"Action de déraciner" : C'est le *desracinement* de la plante qui ailleurs se doit planter (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 30). Si devés savoir qu'au *desracinement* de ceste malditte obstinacion que Soredamours avoit enverz les nobles, qu'il convenoit bien a Amours monstrier patemment ses vertus comme il fist. (Cligès C.T., 1455, 72). [R. M.]

DESRACINEEMENT, adv. (déracinement)

[*FEW X, 20a : *radicina*]

"En déracinant, par déracinement" : ...mais trop mieulx aident celles [les choses, l'ambition, le désir...] qui *desracineement* sont du cuer desprisies et decises. (Internele consol. P., 1447, 151). [R. M.]

DESRACINER, verbe (déraciner)

[T-L : *desraciner* ; GD : *desracener* ; GDC : *desraciner* ; FEW X, 20a : *radicina* ; TLF VI, 1198a : *déraciner*]

A. - "Arracher avec les racines" : Qu'envis puet on *deraciner* Un grant arbre, sans demourer De la racine, Qu'on voit puis flourir et porter Et ses branches croistre et geter, En brief termine. (MACH., L. plour, 1349, 284). [Mélusine] fist venir grant foison d'ouvriers terrillons et ouvriers de bois ; (...) elle fist tout essarter et *desraciner* les grans arbres, et fist faire toute la roche nette par dessus les parfons trencheiz qu'elle avoit par devant faiz et ordonnez ainsi comme le cuir de cerf avoit enceint. (ARRAS, c.1392-1393, 45). Mais se nous venons a parler de la basse partie, ceste chose seule en peut on dire, que tant la veoit on usee, en gast et en destruction, par rudement frapper, tirer et detraîner, que en plusieurs lieux l'emprainte de la terre apparroit descouverte et les arbres et semences comme *desracinees*, gectees et pendans au travers par paletteaux, si que on n'y peust cognoistre ordonnance ne esperer fruit. (CHART., Q. inv., 1422, 8). ...fut dit et delibéré que tous les hommes, femmes et enfans du costé et ligne d'icellui gentilhomme et celui de sadicte compaignie, quelque part qu'ilz seroient trouvez, seroient tuez et murdriz et leurs maisons et seigneuries demolies et gettées par terre et arrasées, mesmement les arbres portans fruitz à eulx appartenans *desracinez* et mise la racine dessus, ce qui fut fait. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 33).

- [Dans un cont. métaph.] : Qui onques ne fine De la douleur affiner Qu'en moy s'enracine, Si que la racine Par nul medecine Ne puet nuls *desraciner*, S'amours n'enlumine Dedens brief termine Mon cuer qui termine Sans cause determiner (MACH., Les lays, 1377, 310).

B. - Au fig.

- *Desraciner qqc.* "Extirper, anéantir qqc. (un mal)" : Saint Pol doncques qui avoit a enseigner toutes vertuz et par especial humilité qui est le fondement, et sans laquelle tout le monceau des vertuz n'est que ung trebuchement et poudre au vent, ne pouoit il et devoit en soy monstrier ceste humilité ? Oy voir ! tant pour *desraciner* l'orgueil des autres comme pour monstrier par quelle entencion il se louoit ailleurs. (GERS., P. Paul, a.1394, 503).

- *Desraciner qqn de qqc.* "Arracher qqn (son coeur) à qqc., débarrasser qqn de qqc." : La dame doncques ja aiant longuement remoustré au jenne filz qu'il faisoit mal de sivre les villains, ycelle de rechief pour mieulx *desrachinner* son cuer des pensemens impourfitables qu'il avoit aux innobles, elle, quy mieulx eust amé mourir que penser sy non a attraire Jehan en vie

honnorable, luy commenca a rire couvertement et luy prist a dire... (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 19). [R. M.]

DESRAIDIR, verbe (déraidir)

[GDC : *desroidir* ; FEW X, 404a : *rigidus* ; TLF VI, 1199a : *déraidir*]

I. - Empl. trans. "Mettre fin à la raideur de" : [Cont. grivois] ...ainsi que le maistre frere frappart, qui disoit a la fille que point ne la parassouldroit tant que elle eust *desroidy* son membre qui estoit ainsidroit. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 138).

II. - Empl. intrans. "Perdre sa raideur" : [Cont. grivois] ...le petit bras luy est dressé (...) et (...) jamais ne *desroidiroit* tant que... (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 138). [R. M.]

DERAISNE, subst. fém. (déraisne)

[T-L : *deraisne* ; GD : *deraisne* ; AND : *dereine* ; DÉCT : *deraisne* ; FEW X, 107b : *ratio*]

A. - "Propos ; conversation ; démonstration"

1. "Propos" : Item, toutes ses paroles et *deresnes* que il a en convivre avecques les autres, il les raporte et refaire [mis pour refere] a bien honeste ou a bien conferent, utile et proffitable. (ORESME, E.A., c.1370, 265).

2. "Conversation" : En conversacion humaine, en communiquer et convivre ensemble, quant est en *deresnes* et parler ensemble et autres manieres de soy avoir et de soy contenir, les uns semblent estre plaisans et veulent toutes choses loer en rapportant a la delectacion et plaisance de ceuls avecques qui ilz conversent. (ORESME, E.A., c.1370, 264). Et tele chose avient as collocations ou *desrenes* ou as sentemens ou operations des choses ; ce est assavoir que nous amons plus toutes choses premieres. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 338). Or furent il tant en ces *derennes* que l'eure du souper fu venue, sy furent les tables mises (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 178). A ces parolles et *derrenes* joyeuses qui estoient en la chambre... (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 181).

- *Avoir deraisne à qqn.* "S'entretenir avec qqn" : ...il s'accompaignoit toudis de flasseurs et de gens menteurs et bourdeurs et de petit essient, si l'en hayoient les vaillans hommes, car a ly ne pooient avoir *desraïne* ne conseil pour telz mocqueurs et gens de nient. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 301).

3. "Démonstration, raisonnement" : Mes elles [les moiennes vertuz] different ; car une est vers veritez en diz et en faiz et les .II. autres sont vers delectacion, une est en giex, et l'autre est en *desraisnes* selon autre maniere d'estre en ceste vie. (ORESME, E.A., c.1370, 272).

B. - "Action de soutenir son droit (y compris par les armes)" : Et touchant la distribution des advocas et le *desrene* que les parties vouldroient faire... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 412).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Lancelot* éd. 1488 ds GD II, 522a-b. [R. M.]

DERAISNER, verbe (déraisner)

[T-L : *deraisnier* ; GD : *deraisnier* ; AND : *dereiner*² ; DÉCT : *deraisnier* ; FEW X, 109a : *ratio*]

I. - Empl. trans.

A. - *Deraisner qqc.* "Exposer qqc. (oralement, en détail, en partic. pour se justifier), rapporter qqc." : Quant il ouï la mort conter et *desrenier* De son cousin germain, n'i ot que couroussier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 208). Là vorent en allant maint parler *desranier* Comment il se poront à leur pere acointier. (Hugues

Capet L., c.1358, 100). ...je suis ung messagier (...) pour compter et nunchier Un message (...) Que je doy a vo dame de bouche *desrengnier* [l. peut-être *desrengnier*] . (Cip. Vigneaux W., p.1400, 187). Pour venir a conclusion Brieve, sanz grant narracion Diray comme ilz s'en departirent, Sanz recorder tout quanqu'ilz dirent, Qui long seroit a *desrener*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 258).

B. - "Soutenir (une cause) par les armes ou devant la justice" : Bien voy que vous irez là dehors tournoier, Contre nos anemis nostre droit *deregnier* (Hugues Capet L., c.1358, 140). ...veulent estre tenus de mettre leur corps pour leur droit *desraigner*, garder et deffendre encontre tout autre seigneur (Bouciquaut L., 1406-1409, 165). ...tant comme j'aurai vie, je mettrai corps, avoir et povoir à *desrainier* la querelle de mes nepveux (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 311). ...il est temps que vous faciez vostre chevalier venir demener [var. *desrenier*] vostre cause. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 638). Jugement de Jehan le parmantier d'une pairt, et de Marguerite, femme Jaicomin, d'Espagne, d'autre pairt, que dit que, se ung homme cognoit une debte en plait et li eschevin le tesmoignent, combien qu'il n'en ait nul parchamin, il convient la debte paier, ne ne s'en puel cil deffendre come pour dire : qu'il le *desraignereit* que rien ne li doit. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1331], 88).

Rem. Chev. *papegau* C.V., c.1400-1500, 43/19.

C. - *Deraisner qqn de qqc.* "Disputer qqc. à qqn" : ...a tort il [ce traitre] tient ma terre Si l'en vueil corps a corps conquerre Et *desrengnier*. (Mir. Oton, c.1370, 377).

II. - Empl. intrans. "Tenir un discours argumenté" : Quant li frere ont oï l'oste ensi *desraynnier*, Dont disent qu'il yront au palais acointier. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 154). "Signeur", dist l'empereres, "bien vous oy *deraisnier*..." (Flor. Rome W., c.1330-1400, 143).

- *Sans deraisner.* "Sans avoir à se justifier" : Je vous deffy de Dieu sans auques [si peu que ce soit] *desrainnier* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 646).

- *Deraisner à qqn.* "S'entretenir avec qqn pour lui exposer qqc." : Je vueil aler au roy parler et *desranger*, Et demander si cuide que nous soions berger, Ou bastars avolez ou enfans de mestier. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 90). Je suis venu a lui la belle calengier, Or me faittes a lui parler et *desranger* (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 111). Toutesvoies, ceste vertu differe de vraie amisté, par ce qu'elle est quant est de soy senz ce que celui qui a telle vertu ait passion et senz ce que il ait dileccion a ceuls a qui il parle ou *deresne* ou converse. (ORESME, E.A., c.1370, 264). Se loeroie bien (...) C'on feïst ung message en la cité aler Qui bien sceüst a lui *desrengnier* [l. *desrengnier* ?] et parler (Cip. Vigneaux W., p.1400, 185). Et sy ne set as gens parler ne *desrainnier* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 141).

. *Deraisner avec qqn* : Et universelment, comme dit est, tel vertueux parle et *deresne* aveques chascun telement come il appartient. (ORESME, E.A., c.1370, 265).

- *Deraisner ensemble.* "Discuter, dialoguer en échangeant des idées, des arguments sur tel ou tel sujet" : Mais Courtoisie, ainsi com dire doy, Le chevalier Acompaigna liement, sans dangier, Et Honneur volt la dame acompaignier ; Lors se prirent ensamble a *desraisnier*. Si s'en alerent, Tout en parlant, la ou il les menerent, Par les degrez de marbre qu'il monterent, Tant qu'en la chambre au bon roy s'en entrerent. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 112).

- *Deraisner de qqc.* "Parler, discuter de qqc." : De leur journee n'ai cure de *desrainnier*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 412).

- *Se deraisner.* "S'entretenir, converser"

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss (*desrainnier*).

REM. Sens de "le disputer à qqc." ds l'ex. suiv. (?) : Tiercement, nul droit positif ne peut *deregner* a droit naturel ne obligier a faire contre droit naturel. (ORESME, E.A.C., c.1370, 317). Ou erreur de lecture pour *deroguer* "déroger" ? [R. M.]

DERAISNEUR, subst. masc. (deraisneur)

[T-L : *deraisnëor* ; GD : *deraisneur* ; *FEW X, 109a : *ratio*]

"Celui qui expose qqc., qui soutient, qui affirme"

REM. Doc. 1483 ds GD II, 522b-c. [R. M.]

DESRAISON, subst. fém. (déraison)

[T-L : *desraison* ; GD : *desraison* ; GDC : *desraison* ; AND : *desreson* ; DÉCT : *desraison* ; FEW X, 109a : *ratio* ; TLF VI, 1200a : *déraison*]

A. - "Ce qui est déraisonnable, ce qui est contraire à la raison, folie" : ...Un homme, c'est grant *desraison*, Qui d'emblem onques ne fina (Mir. prev., 1352, 261). ...c'est raison Que mal viengne de *desraison* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 157). Ou Amours est, il veult que tout soit sien Et gouverne sens, vouloir et maintien Par sa maistrise ; Et des qu'il a la pensee conquise Et ou logeis sa droitte merche mise, Il y veult faire aussi bien a sa guise Qu'en sa maison. Plus n'y a lieu le pouoir de raison ; Du chastier n'est il mie saison ; Penser ailleurs, ce semble *desraison*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 160). Pourquoi ne m'as aussi tost morte, Qui ne suis mie la plus forte, Que mon doulz per ? Ne comment te puis je eschapper ? Que ton dart ne me vient frapper, Ou brief ne tens a m'attrapper Sans tel langueur ? Maiz son ennuyeuse longueur Lui abregera sa vigueur En despit de ta grant rigueur Qui entreprennt Contre moy que Douleur esprent, De quoy tresgrandement mesprent. Quant tout ne lesse ou tout ne prent, C'est *desraison*. (CHART., L. Dames, 1416, 216). Tu voys doncquez comme les regnes et les puissances establies sans doctrine ou conduiz par *desrayson* sont non certains, et tirent et le roy et le royaume a paine et a mort, qui est la soule et le guerdon de peché, selon saint Paoul. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 47). A tort, a droit ou a grant *desraison*, J'ay esperance d'apporter la toison (LA VIGNE, S.M., 1496, 228).

B. - "Ce qui est déraisonnable quant au droit, à l'équité, ce qui est contraire au droit, à l'équité, injustice, tort" : De ses gens a toudis à faire ; Et s'il les tenoient au Quaire, Il sont si plain de *desraison*, De fausseté, de traison, Qu'il seroient trop mal venus Se d'eaus estoient retenus (MACH., P. Alex., p.1369, 179). ...mainte personne a laydie sanz cause et a grant *desraison* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 74). Ce sont ceulx qui se sont adjoints et aliez a voz desloiaulx et rebelles de ce royaume, dont a la *desraison* de leur querelle ilz ont adjousté desloiauté, en soustenant les oeuvres desloialles de leurs aliez et compaignons. (CHART., Q. inv., 1422, 18). Je congny [l. congnoy] que j'ay mal ouvré De vous avoir ainsi frappé, Cause n'y avoit ne raison, Las ! j'ay fait moult grant *desraison* (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 207). Elle [Fortune] deust bien estre assouvye, Au retour de dure prison Ou j'ay laissié presque la vie. Se sy plaine est de *desraison* Que vueille que du tout desvie, Plaise a Dieu que l'ame rayve En soit lassus en sa maison ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 136).

- *Faire desraison (à qqn).* "Faire du tort (à qqn)" : BELGIBUZ, SECOND DYABLE. (...) Puis qu'elle [Nostre Dame] nous fait *desraison*, Voulons nous li tort faire aussi. (Mir. enf. diable, c.1339, 5). "...Chiere dame, et vous savez bien Que qui rent le mal pour le bien, Que c'est uns horribles pechiez Pour ceaus qui en sont entechiez." Eins prouvoient par raison Qu'elles faisoient *desraison*, Quant ami n'estoient clamé... (MACH., D. Lyon, 1342, 193). S'il sont bon, tu es assez sages Pour eaus bien paier de leurs gages ; S'il sont mauvais, fai leur raison, Sans faire point de *desraison*, Mais adès dois plus ta puissance Tourner a pité qu'a vengeance. (MACH., C. ami, 1357, 135). Fine Amour, qui me vint navrer Au cuer, m'a fait grant *desraison*, Quant elle ne voloit saner Mon mal en temps et en saison, Mais tant me fait en sa prison Les tres griés peignes endurer (MACH., Motés, 1377, 488). Item, seroit baillé aux compaignons de guerre conduite pour eulx en aller là où bon leur sembleroit et pourroient prandre de vivres sur les champs raisonnablement, sans faire outrage ne *desraison*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 238).

V. aussi *desration* [R. M.]

DESRAISONNABLE, adj. (déraisonnable)

[T-L : *desraisnable* ; GD : *desraisnable* ; GDC : *desraisonable* ; AND : *desresonable* ; FEW X, 110b : *ratio* ; TLF VI, 1200b : *déraisonnable*]

A. - [D'une pers., d'un animal]

1. "Qui est privé de raison" : Je le blasmay moult de ceste créance, en disant que ce n'estoit mie ames de gens, car ce estoient bestes *desraisonnables*. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 304). ...teulx seigneurs ou juges ne devient pas, par rayson, estre appellés hommes humains, mez devient estre appellés bestes *deraysonnables*, car celluy qui ne fait lez fais d'onme humain mez de beste, doit estre miex appelé beste que honme (Songe verg. S., t.1, 1378, 345).

2. [D'une pers.] "Qui n'est pas raisonnable, qui n'est pas mesuré" : Pour l'heure de ce siège d'Arras estoit madamoyselle de Bourgogne à Gand entre les mains de ces très *desraisonnables* gens, dont luy en survint perte et prouffit au roy: car nul n'y pert que quelcun n'y gaigne. (COMM., II, 1489-1491, 190). Allés dire a vostre maistre L'empereur qui adoure le dyable Qu'il est homme *deraysonnable* Et qu'il n'est ne bon ne loyal (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 77).

B. - [D'une chose] "Qui est contraire aux lois naturelles, accessibles à la raison, qui est anormal" : ...aucuns de eulz desputent et deffendent que les planetes par un mouvement *desraisonnable* s'efforcent encontre le firmament (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 65).

C. - [D'une chose, d'un dire, d'un fait, d'un comportement, d'un projet...]

1. "Qui est contraire à la raison, au bon sens" : Item, dire que un homme qui fait choses injustes ne vueille pas estre injuste ou que un qui fait adultere ou stupie ne vueille pas estre incontinent, c'est un dit *desraisonnable*. (ORESME, E.A., c.1370, 199). Monseigneur saint Augustin (...) dist en ceste maniere que ce n'est mie chose *desraysonable* croire que aucunes choses soient advenues de la volanté dyvine, sanz aucune science ou sanz art de dyvinacion, mez par aucune secrete disposicion divine laquelle le roy Saül et la Phytionisse, c'est a dire la divine, ne savoient mie ne si n'estoient dignes de le savoir (Songe verg. S., t.1, 1378, 369). ...car l'influence du ciel et dez elemens si fait une impression en corps humain, de laquelle impression une ymage d'aucunes choses avenir si est

representee a l'onme en songent, et ce ne samble pas chose *desraisonnable*, car nous veons que lez bestes mues, d'un mouvement naturel, si sentent lez pluies et lez vens avenir. (Songe verg. S., t.1, 1378, 382). Et soiez tousjours sur vostre garde, tant que la puissance soit vostre, car, se vous vous laissiez sourmarchier, il vous faudroit gouverner a leur voulement [des gens des pays conquis]. Mais toutesfoiz gardez vous que, quelx qu'ilz soient, durs ou debonnaire, que vous ne leur aleviez nouvelle coustume qui soit *desraisonnable*. (ARRAS, c.1392-1393, 86). Li gentils chevaliers (...) sentoient le roi de France durement creuls et hauster, et son conseil *desraisonnable* (FROISS., Chron. D., p.1400, 757). ...considerée la simplece *desraisonnable* et arrogance d'icelle Université (BAYE, I, 1400-1410, 122). Se toutes tes miseres ne souffissent a toy humilier, regarde, je te prie, l'umilité de ton roy, de ton Dieu et ton Seigneur ; c'est chose trop *desraisonnable* veoir ung seigneur en toute humilité, et le varlet qui soit remply en tout orgueil et toute vanité. (GERS., Noël, p.1404, 295). ...afin qu'ilz [les ennemis] eussent occasion dampnee et *desraisonnable* de faire plus de mal que devant. (JUV. URS., Loquar, 1440, 368). Mais quant le prince escoute et respond benignement, il a ja le requérant a moictié satisfait, et supposé que sa requeste fust ja du tout *desraisonnable*, sy s'en va il a moictié contens (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 13). ...pesez voz vouloirs *desraisonnables* et le grand mal que vous voulez commettre a petite occasion. (C.N.N., c.1456-1467, 549). Aussi ceulx à qui Dieu fait la grace d'avoir bon corps, le doivent bien abandonner pour la foy de Nostre-Seigneur Jhesus-Christ et pour soustenir bonne querelle, non pas à boire d'autant et faire choses dissollues et *desraisonnables* ne excès sans cause, dont ilz ne sont requiz et ne prouffitent à eulx ne à aultui (BUEIL, II, 1461-1466, 21). Où il y eut mainte disputation, sçavoir s'il yroit ou non, car l'emprise sembloit à tous gens saiges et expérimentez très *deraisonnable*, et n'y eut que luy seul qui la trovast bonne et ung appellé Estienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit veü ne entendu nulle chose. (COMM., III, 1495-1498, 2).

2. "Qui est contraire à la raison quant au droit, à l'équité, à la mesure, qui est injuste, excessif" : La pointure d'une vipere Qu'est incurable En riens a li ne se compere, Car elle [Fortune] traïroit son pere Et mettroit d'onheur en misere *Desraisonnable*. Se Fortune aime, c'est de loing ; Elle faut toudis au besoing, N'elle n'a de personne soing, Soit vil ou monde. (MACH., R. Fort., c.1341, 34). Celui est continent qui a mauvais desiriers, comme par yre a vengeance *desraisonnable* ou par concupiscence a luxure ou a gloutonnie. Et avecques ce, il a bon jugement de raison lequel il ensuit, et par ce refrene ses mauvais desiriers. (ORESME, E.A.C., c.1370, 143). ...encore est chose plus non digne et plus laide et *desraisonnable* que tu trebusches et chiees de l'onheur royal (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 109). ...les empeschemens *desraisonnables* dessusdiz (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1394, 11). ...lesdictes lettres lui sembloient très *desraisonnables* et au Roy prejudiciables (FAUQ., I, 1417-1420, 122). Et quelles exactions sont aujourduy desplaisantes et *desraisonnables*... (JUV. URS., Nescio, 1445, 510). ...les exactions *desraisonnables* que font vos officiers sur le fait des aides ordinaires que des tailles (JUV. URS., Verba, 1452, 349).

- "Injustifié" : Haa, mere, jadiz habondant et plantureuse de prosperité et ores angoisseuse et triste du declin de ta lignee, je reçois bien en gré ta correction et cognois que tes plaintes ne sont point *desraisonnables* ne sans cause, maiz trop m'est amere desplaisance que j'aye de ce meschief la perte et le reproche ensemble et que m'en

doiez en riens tenir suspect quant d'autrui coulpe je porte la tresaspre penitance. (CHART., Q. inv., 1422, 20). [R. M.]

DESRAISONNABLEMENT, adv. (déraisonnablement)

[T-L : *desraisnable* (*desraisonnement*) ; GDC : *desraisonablement* ; AND : *desresonablement* ; FEW X, 110b : *ratio* ; TLF VI, 1200b : *déraisonnable* (*déraisonnement*)]

A. - "De manière déraisonnable" : Mes telz legislateurs donnent occasion de villain pechié oveques enfans masles, et pour ce, celui qui composa la fable de Mars et de Venus ne parla pas *desraisonnablement* quant il disoit qu'il fussent conjoins ensemble. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 100).

B. - "À tort, injustement" : Et aidiez et conseilliez les vefves et les orphelins, et honnuez toutes dames, et confortez toutes pucelles que on vouldroit desheriter *desraisonnablement*. (ARRAS, c.1392-1393, 85).

- *Non desraisonnablement*. "À juste titre" : Mais a ce se descordent les oeuvres de amistié que l'en fait a soy meïsmes et non pas *desraisonnablement* (ORESME, E.A., c.1370, 477). [R. M.]

DESRAISONNABLETÉ, subst. fém. (déraisonnableté)

[GD : *desraisonnableté* ; FEW X, 110b : *ratio*]

"Déraison" : ...pour monstrier et corriger la tres grant *desraisonnableté* et passion desordenee qui est en home jaloux. (COL, Resp. deux traités H., 1402, 100). [R. M.]

DESRAISONNER, verbe (déraisonner)

[T-L : *desraisnier* ; GD : *desraisonner* ; FEW X, 111a : *ratio* ; TLF VI, 1200b : *déraisonner*]

I. - Empl. trans. [D'une chose] *Desraisonner qqn*. "Faire perdre la raison à qqn, l'égarer" : LA CHAIR. Le plain chemin assure la personne, Le trop estroit souvent le *desraisonne*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 640).

II. - Empl. pronom. "Perdre la raison, s'égarer" : CREPI. ...Se Wautrequin se *desraisonne*, Moustrés luy quelque tour de bien. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 171).

III. - Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu la raison, déraisonnable" : JOB. ...Si j'ay parlé a l'aventure Comme ung homme *desraisonné*, Respondre ne puis par mesure Comme cil qui a cens ordonné : De douleur suis environné Qui m'a fait parler foulement... (Pac. Job M., c.1448-1478, 364). Veulx-tu estre *desraisonné*, Faire irraisonnablement Tout ainsi et falliblement, Comme font toutes brustes bestes, Qui n'ont raison dedens leurs testes ? (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 327).

- *Jour desraisonné*. "Jour de déraison" : Ire m'a tres fort gouverné, Et advint ung jour *desraisné* Que avoie les fievres traversaines, De nuyt comme tout forcené, M'en alay au lieu assigné Pour reveiller les marjolaines. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 35). [R. M.]

DERANDONNEE, subst. fém. (derandonnee)

[*FEW XVI, 662b : *rand*]

"Impétuosité" : Et Roland et Olivier ne fault point demander comment ilz s'i portoient, car Rolant vint au premier qu'il encontra de si grant *desrandonnee* qu'il le mist en deux parties. (Galien Rethoré K.K., 1500, 193). [R. M.]

DESRANGER, verbe (déranger)

[T-L : *desrengier* ; GD : *desrengier* ; AND : *desrenger* ; FEW XVI, 243b : *hring* ; TLF VI, 1201b : *déranger*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. (*Se*) *desranger*. "Sortir du rang, quitter le rang" : ...et Orchas si se *desrenga* tout premier et fist tant d'armes celle journée qu'il n'est nul qui n'en eüst grant merveille (Bérinus, II, c.1350-1370, 178). ...chil païens se *desrengent* en menant grans bubans (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 888). Sy com ly crestyen sont pris à *desrengier*, Sont venit ly ribaut (...) Ly mieulx armés d'iaux tous resamble cauderlier. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 212). Ne chil de sa route ne de sa bataille ne s'osoient *desrengier* ne desrouter de la bataille sus elle où il estoient mis par l'ordenance des maistres des arbalestriers. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 35). Vit lors Lupalois *desrengier* En rompant les belles caroles (Pastor. B., c.1422-1425, 163). Et fut vérité que messire Guillaume de Saveuses qui estoit ordonné de cheval avecques les autres, se *desrenga* tout seul devant ses compaignons à cheval, cuidant que iceulx le deussent suivre, et ala frapper dedens lesdiz Anglois. Et là incontinent fut tiré jus de son cheval et mis à mort. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 107). ...quant tous [les gens à cheval] furent rengiez, trompettes furent sonnez, heraulx firent cris et signez, chascun commencha a fremir et *desrengier* de celle heure, que depuis n'y eult resne tenue (Comte Artois S., c.1453-1467, 9). ...l'amiral de Barbarie, veant la bataille fort eschauffee et sez gens ressortir, fist *desrengier* lez Barbarins et entrer dedenz l'estour ou bien vindrent a point pour ceulx de leur party (Comte Artois S., c.1453-1467, 93). A l'entree de la bataille ilz commencerent a sonner et a frapper et faire sy grant bruyt, tellement que tantost que les chevaux des crestiens les virent ainssy contrefaitz et ainssy sonner impetueusement, ilz commencerent fuyr et *desrengier* et espaventer en telle maniere que personne ne les pouvoit tenir, mais force fut d'eux enfuyr et retrayre. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 198).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss.

- *Se desranger de*. "Se détacher, se séparer de" : Aussi faut il que je pas ne m'estrange De Bon Espoir, ne que face l'estrange A Dous Penser, qu'a estre de leur range Faut que je tende. Car vraiment, qui d'euls deus se *desrange*, S'il aime fort, il se gette en la fange, Et s'en doit bien cils qui les mue ou change Paier l'amende. (MACH., F. am., c.1361, 174). Item, les perdriz qui ont les plumes bien serrees et bien jointes a la char, et sont arangement et bien jointes et sont comme les plumes sont sur ung esprevier, sont fresches tuees, et celles dont les plumes se haussent contremont et laissent la char et se *desrangent* de leur siege et vont sans ordre ça et la sont vieilles tuees (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 174).

. "S'écarter de" : Et par ces poins tenant le monde en paix, acquerres la grace de Dieu et du monde, chascun vous louera, et revendra droit ordre en tous les estas qui trop s'estoient desvengiez [l. *desrengiez*] de leurs droiz estres par divers accidens (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 90). ...qui oseroit A sa volenté *desrengier* ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 266).

. "S'écarter (de l'opinion commune, de ce qui est généralement admis)" : Dire ne puis ne *desrengier*, quant en la Bible n'est trouvé... (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 12).

II. - Empl. trans. "Détacher qqc., faire ressortir qqc." : A paine par livre ou par role Porroit on si dru *desrengier* Comme il sçavoit en plaine escole Son gentil propos arangier. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 163). Je n'auroye pas en ung an, Non pas en deux, je te promet, *Desrengié* l'orreur et l'enhan Que

la fausse vielle commet (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 138). [R. M.]

DERDELIN, subst. (derdelin)

[Ø]

DRAP. "?" : D'un débat meu entre le maistre des tisserans et les drapiers, d'une part, et le maistre et les jurés du mestier des foulons, d'autre part, sur che que li drapier requerroient que les 18 d., qui avoient esté hauchiet sour l'ancien pris ou feur as folons des dickedines, les 12 d. sour les *derdelins*, et les autres hauchemens sour autres manières de draps et doukes que on avoit maintenu un pièche de tamps courant le feble monnoie, fuissent ostées (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330, 288).

REM. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 54 donne une attest. de ce mot d'orig. flamande en empl. adj. sans le définir. [E. P.]

DERECHEF, adv. (derechef)

[GDC : *derechief* ; AND : *derechief* ; DÉCT : *rechief* ; FEW II-1, 337b : *caput* ; TLF VI, 1206a : *derechef*]

A. - "Une nouvelle fois, de nouveau" : Sur ce est *derechief* assignee journée au dit Cadeu pour lui veoir absoldre ou condempner sur le fait de quoi il est restez au marcredi devant la saint Andrié. (Echevin. Dijon L., 1341, 22). Si mist sa main dessus mon chief Et me demanda *derechief*... (MACH., R. Fort., c.1341, 74). ...pour estre sauf, il fault naistre Tout *derrechief*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 240). Mais orendroit plus n'en diray, Car a mon propos revenray, Pour ramentevoir *derechief* Un petitet de mon meschief... (MACH., D. Aler., a.1349, 289). ...pour estre sauf, il fault naistre Tout *derrechief*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 240). Et de ce dirons maintenant tant comme il souffist a la neccessité presente, mais nous considererons de ce plus diliganment quant nous dirons *derechief* de la substance de ces choses. (ORESME, C.M., c.1377, 78). *Derechief* li contes de Hainnau (...) mist messagiers en oeuvre (FROISS., Chron. D., p.1400, 59). Lors la tressage Tourna vers moy son doulz visage Qui tout en grosses lermes nage Et bien porte au cuer tesmoignage De dueil tresgrief ; Et en souspirant *de rechief* Mist ses deux mains contre son chief Et dist : "Quel douleur, quel meschief ! Et quele perte !..." (CHART., L. Dames, 1416, 212). Sur tel meffait n'a court ne juge A qui on puisse recourir. L'un les maudit, l'autre les juge, Mais je n'en ay veu nul mourir. On leur laisse leur cours courir Et commencer pis *de rechief*, Et tristes dames encourir D'autrui coulpe, peine et meschief. (CHART., B. Dame, 1424, 352). Et outre ilz afferment que a sa venue il resuscitera tous lez mors de la ligne de Juda, et lez fera *de rechief* habiter ensemble sur la terre en prosperité. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 107). JHESUS. Pierres, Pierres, a Romme vois Pour mourir *derechief* en crois. Lors s'en retourne Jhesus sans plus dire. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 138). La *derechief* combattirent, et fut Hanibal desconfit et perdit (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 42). ...je vous en mercie tant que je puis, en vous advisant et priant *derechef* que vous pensez comme je vous ay dit aux affaires de nostre eglise (C.N.N., c.1456-1467, 142). Et, le lundi ensuivant, VIIIe jour dudit mois de juillet, lesdiz Bourguignons vindrent *derechef* devant Paris, et deslogerent tous dudit Saint-Denis, et en amenerent avecques eulx toute leur artillerie. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 57). Finablement Leonidas, prince des Grecz, à tout Vlc chevaliers, en jour de bonne election, rua sur l'ost de Xerxes et trois jours et trois nuiz tant combatit qu'il mist en fuite Xerxes et occist de ses gens bien Vlc mil hommes, puis

le rencontra Themistocles, qui le mist *derechef* en fuite (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°).

- [Avec un verbe qui indique de son côté la réitération] : Après les trieves, *derechief* Recommencierent le meschief (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 111). ...Oroison est empeschee tellement que elle ne impetre point ce qu'elle demande, c'est assavoir se celluy qui la fait recommit *derechief* mal (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 253).

B. - "En outre, de plus, de surcroît" : Mais encor vi je *derechief* Que tuit li gentil damoiseil, Qui estoient plein de revel, Et les damoiselles aussi, Tous ensamble et chascun par li, Li faisoient feste et honneur... (MACH., D. verg., a.1340, 19). *Derechief*, se une chose avoit touzjours esté ou temps infini passé, pourquoy seroit elle corrompue et mise en non-estre maintenant en cest signe ou moment plus que en un autre (ORESME, C.M., c.1377, 238). Si ne savoient comment il se vorroit maintenir de le composition que ses gens avoient fait. Et encores *de rechief* il se contentoient mal sus monsigneur Hue Broe et sen frère, de ce que il l'avoient recheu. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 142). *Derechief*, ou chastel et convent principal aura un hospital solempnel, ouquel les veuves de la sainte Chevalerie serviront au maladez, en accomplissant les saintes euvres de misericorde (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 84). *De rechief*, pour ce que tu te plains si trestristement qu'il semble que nul ait douleur ou mesaise fors que toy (...), ne penses tu pas que les nobles hommes en leur estat aient a souffrir autant que tu as ? (CHART., Q. inv., 1422, 28). Il affiert bien aux catholiquez savoir par quelle malice Mahomet seduisi tant de gens, et comme il tyra *derechief* les inconstans a folle et frustrative esperance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 118). Il mourut hault, tout estendu, Batu, navré, percé, fendu Et couronné parmi le chief ; Et je suis en terre rendu Sans avoir ne mal ne meschief. Hellas, qui pis est, *de rechief*, Entre deux larrons vain et maigre, Pour mieulx venir de luy a chief, Il goustait fiel, suye et vin aigre (LA VIGNE, S.M., 1496, 567).

C. - "Ensuite" : "...vous devenés homme lige au roi de France (...) comme dus de Giane et pers de Franche, et li pronmettés foi et loiauté porter. Dittes voire." Et li rois d'Engleterre, dus de Giane, et si successeur diront : "Voire." Et lors, li rois de France recevra le dit roi d'Engleterre et duc de Giane au dit honmage lige, a la foi et a la bouce, sauf son droit et l'autrui. *Derechief*, qant le dit roi et duc entera en l'onmage dou roi de France et de ses successeurs rois de France pour la conté de Pontieu et de Monstruel, il metra ses mains entre les mains dou roi de France. (FROISS., Chron. D., p.1400, 194).

D. - [Avec *retour*, *retourner* ... ; idée de mouvement vers le point de départ] : Lundy matin, premier jour de septembre, La messe ouït devant la belle dame, Puis retourna *de rechief* en sa chambre Pour disposer du fait de son royaulme. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 156).

- Au fig. : Or retournon *derechief* au bien de quoy nous querions et disons que une operacion ou art entent et quiert un bien et l'autre .I. autre bien, si comme medicine quiert un bien et chevalerie un autre bien et est semblablement des autres. (ORESME, E.A., c.1370, 117). [P. C.]

DESREGLANCE, subst. fém. (déréglance)

[GD : *desrieuglance* ; FEW X, 222a-b : *regula*]

"Dérangement dans le fonctionnement de qqc., désordre" : Car lors congnot que profitée Luy avoit peu la *desréglance* De sa trop fole doléance. (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 109). ...où faulseté a tenu siège, et orgueil son règne ; où s'est

trouvée toute descognoissance et *desréglance*, toute déception, tyrannie et rebellion en peuples (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 10). Ha ! quel doloireux meschief, Quel maleur pesant et grief, Plein de toute *desrieuglance*, D'avoir ung aveugle chief Qui ses membres en temps brief Met a dangereuse dance ! (MICHAULT, Danse aveugles F., 1464, 96). ...voz tres humbles et tres obeissans subgetz de vostre ville d'Arras, comme ainsy soit que, à l'occasion de la guerre, ilz ayent soustenu et porté, tant en corpz comme en particulier, des frais, mises et despens et aucune *desreglance* en la justice et police d'icelle ville (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 444). [R. M.]

DESREGLE, subst. (dérègle)

[T-L (renvoi) : *desriule* ; GD : *desrieule* ; FEW X, 222b : *regula*]

"Dérèglement, désordre" : Si commencerent archiers et compaignons à piller et fourrer les maisons, pour butiner et pour gagner ; et se desreiglerent tellement que les enseignes demourerent toutes seules, excepté d'aucuns gens de bien, à qui le *desreigle* et la pillerie desplaisoit moult ; mais aultre chose n'y pouvoient faire, et tandis se rassemblèrent les Gantois fugitifz, avecques les aultres qui leur venoient au secours ; et vindrent par la porte par où estoient entrées les enseignes du conte d'Estampes, et quant ilz les veirent venir, aucuns qui bien sçavoient le *desreigle* des gens d'armes parmy le villaige, farmerent la barriere qui estoit devant ung pont fait en haste sur ung grant fossé parfond qui clooit ledit villaige. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 255). ...et au contraire n'y a riens plus dhommagable ne prejudiciable audit bien publicque que dissention, confusion et *desrigle* qui sont nourrice et mère de tous maulx... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 24).

REM. Doc. 1389 ds GD II, 642b. [R. M.]

DESREGLÉ, adj. (déréglé)

[GD : *desrieuler* (*desrieulé*) ; GDC : *desregler* (*desreglé*) ; FEW X, 222a : *regula*]

A. - [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

1. "Qui est en dehors de la règle, de la norme, qui est désordonné" : En maintieng n'estoit debrisee, ne en son aler desmesuree, ne en voix n'estoit *desriglee*, affin que la beaulté du corps fust la samblance de la pensee et la si fust la figure d'œuvre approuvee. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 400). ...et peut on ligierement entendre que ce peuple, esmeu et *desreiglé*, estoit parmy Gand en merueilleux nombre, armez et embastonnez (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 227). ...mais ilz estoient si effrayez et si *desreiglez*, que peu se mirent en ordonnance pour combattre, mais par monceaux (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 244). Nous savons assez, Nichodeme, Que le portez [Jésus] en recelee, Jaçoit que bien sçavez vous mesme Sa maniere tres *deriglee*, Et comment gecte a la volée Ses brocas a tout mal reduyz. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 422).

- "Qui s'est écarté de la règle, qui a enfreint le règlement" : ...de cascune ville (...) Y ot hommes de loy, eschevins apiellés, Afin, s'aucuns Flamens fust en riens *desrieulés*, Qu'il fust selon le cas corigiés et blamés. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 434).

2. "Dont le mode de vie est en dehors de la règle" : L'omme apostat ou *desriglé* va son chemin comme homme inutile, en aiant mauvaise bouche, il fait signe des yeulx, il marche du pié, il parle faisant signe du doigt, aiant ou cuer mauvaise pensee contend a mal et en tous temps semme noise ou tenchons.

(DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 244). Grosses truandes, *desriglees* abbesses, Putains nonnains, ypocrites loudieres... (LA VIGNE, S.M., 1496, 222). Vous estes par trop *desriglez*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 446).

- Part. passé en empl. subst. : ...et aussi aux *desriglés* affin que par les exemples des bons ilz soient a bien convertis. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 261). Ainssi comme delit charnés est plus trouvé es josnes gens que es anciens, et non pas en tous joveceaux mais es *desrigléz*, ainssi ceste folie ou deviation des anciens n'est pas en tous mais en cheulx qui sont legiers, non usans de raison (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 345).

B. - [D'une chose] "Qui est en dehors de la règle, de la norme, troublé, anormal" : Onques en li je ne vi Cose *desrieulee* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 135). Il n'estoit aincoires apparent que silence fust entr' elles, pourquoy je me mis en la veue d'elles affin que par mon regard, elles eussent aucune vergoingne et honte de leur affaire qui certes estoit moult *desriglé* comme d'une bataille faillie et vaincue. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116). ...et quant ledit prier et le chevalier, qui estoient là envoyez de par ceulx de Gand, virent l'obstination, l'oultreucydance et le mauvais et *desreglé* courage des Gantois, ilz ne voulurent plus retourner à Gand et demourerent à Bruges. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 294). ...le duc congneut evidemment qu'il falloit, par l'espée et par le sang, abaisser cest orgueil *desreiglé* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 304).

V. aussi *dérégler* [R. M.]

DESREGLEMENT, subst. masc. (dérèglement)

[GDC : *desreglement* ; FEW X, 222b : *regula* ; TLF VI, 1206b : *dérèglement*]

A. - "Dérèglement (d'un mécanisme)" : ... le *desriglement* de l'aureloge... (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 574).

B. - Au fig. "Dérèglement, désordre, révolte" : ...son *desriglement* [de l'ange] S'estoit adrecié pleinement Contre cil qui ne puet finir (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 32). [R. M.]

DESREGLER, verbe (dérégler)

[GD : *desrieuler* ; GDC : *desregler* ; FEW X, 222a : *regula* ; TLF VI, 1206b : *dérégler*]

I. - Empl. trans. "Troubler l'état normal, le fonctionnement régulier de qqc., altérer qqc." : Encores poet moult bien, selonc m'entente, Li orlogiers, quant il en a loisir, Toutes les fois qu'il li vient a plaisir, Faire sonner les clochetes petites Sans *desrieuler* les heures dessus dittes. (FROISS., Orl., 1368, 105). Ne vois tu que desordonnance a si *desreglé* celle pollice, que ceux sont duis aux aises privees, et conduitz en la paresseuse negligence, qui sont ordonnés pour travailler au commun bien, ainsi que s'ilz estoient naiz seulement a boire et a mengier, et le peuple fait pour lez honnourer. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 71). ...garder la dicte ville, (...) en leurs droiz, franchises, libertéz, usaiges et privileges acoustuméz, comme le predecesseurs, (...) ont fait, sans les *desrigler* ne mettre le gouvernement et pollicie de la dicte ville ne autres villes d'Artois en autre train que par ci devant a esté. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 10).

- "Mettre (une troupe) en désordre" : Car les ennemys, voyant la bataille marcher et estre en conduite de toute perfection ne bougoyent, mais regardoyent et advisoient comment ilz pourroient trouver le moyen de la *desrigler* et mettre hors de son train. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 284).

- "Troubler qqn, lui faire perdre le sens" : De forche, de sens et de rieule Folie vieuwez gens *desrieule*. (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 77).

II. - Empl. pronom. [De pers.]

A. - "Sortir du rang, de la position normale" : Ne onques, pour trettiet qui proposet y fuissent, leur voiage faisant, il ne s'en *desrieulèrent* de riens, mais chevauchièrent toutdis en bonne ordenance et en bon arroi par mi le royaume de France. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 169). Chil .IIII. chevalier se departirent dou convenant des François et cevaucierent sus les camps et si avant aprocierent les Englois que les Englois euissent bien trait jusques a euls, se il vosissent, mais nennil. Onques ne se *desrieulerent*, mais se tinrent tout quoi et les regarderent en seant. (FROISS., Chron. D., p.1400, 722). ...et se *desreiglerent* tellement que les enseignes demourerent toutes seules, excepté d'aucungs gens de bien, à qui le *desreigle* et la pillerie desplaisoit moult (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 255). Si fut advisé d'envoyer de la ligiere artillerie devant les premieres compagnies, et si tost que ladicte artillerie fut assise et qu'elle commença à tirer, les Gantois s'ouvrirent et se *desreglerent* de leur ordre. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 321).

- *Desreglé*. "En désordre, dans le trouble" : ...et peut on ligierement entendre que ce peuple, esmeu et *desreiglé*, estoit parmy Gand en merueilleux nombre, armez et embastonnez (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 227). ...mais ilz estoient si effrayez et si *desreiglez*, que peu se mirent en ordonnance pour combatre, mais par monceaux (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 244).

B. - "Agir contrairement à la règle monastique"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*desrigler*) ; MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, gloss..

V. aussi *dérégler* [R. M.]

DESRIGLETÉ, subst. masc. (dérègleté)

[*FEW X, 222b : *regula*]

"Dérèglement" : Auquel lieu nous fut dit que Madame sainte Marie de Lauret elle estant par cidevant en Esclavonnye, pour le *desrigleté* du peuple, par la grâce de Dieu se party d'illec à toute sa chappelle, et s'en vint en un bosquet assez près de Lorrette. (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 75). [C. H.]

DESREGULER, verbe (déréguler)

[*FEW X, 222b : *regula*]

"Troubler le bon ordre, le fonctionnement d'un ensemble organisé"

- Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Indiscipliné, insoumis" : ...c'estassavoir que as gens d'armes et de pie sans nombre, qui vendront en l'ost dez roys a leurs propres despens et sans maistres ou segneurs et sans regle (...) par ceste sainte Chevalerie soient regule et adrecie a ce qu'il auront a faire, et non destourber l'ost de Dieu par telle maniere de gens *desregulee*. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 49). [H. G.]

DERELICT, adj. (derelict)

[GD : *derelict* ; FEW X, 233a : *relinquere*]

Derelict en schisme. "Rejeté comme schismatique" : ...ne aussi au Comte d'Armignac, pour ce que de par ledit Sainct Concile il a été *derelict* en cisme, ne à ceux du Conseil de mondit Seigneur, pour ce qu'ils sont adherans audit Conte d'Armignac, et par consequent suspects dudit cisme (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1418, 451).

V. aussi *derelinquir* [R. M.]

DERELINQUER, verbe (derelinquer)[*FEW X, 233a : *relinquere*](Synon. de *derelinquir*)

A. - "Abandonner qqn ou qqc." : ...sires Dieu (...), je confesse tes miseracions et tes misericordes, car tu ne m'as point *derelinqué* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 286). Ne n'est pas a doubter que pour mes escripz peut estre fait que les salez des roys feussent *derelinquees*, car tousjours infini sera le nombre des folz qui jugeront que la vie bienueuree puisse tant seulement devers les roys estre quise et trouvee [Trad. le lat. *deserantur*]. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 77). ...crians et disans qu'avecques luy vivroient et mourroient ; et tant et si avant qu'il plairoit à Dieu luy envoyer, fust dur, fust mol, ils y partiroyent et ne le *derelainquiroient* ne en mort, ne en vie (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 508).

B. - "Renier qqn ou qqc." : ...Dont suffoquiert, perdu, *derelinquiert* Et defalquiert le nom Jhesus sera (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 16). ...nostre loy va *derelinquant* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 99). [R. M.]

DERELINQUIR, verbe (derelinquir)[GD : *derelinquir* ; FEW X, 233a : *relinquere*]**A.** - "Abandonner qqn"

- [De Dieu] : [Titre : Comment l'ame de Jhesucrist se plaingnoit a Dieu le Pere] (...) O mon Dieu, mon Dieu ! pourquoy, pourquoy m'as tu *derelenquie*, pourquoy m'as tu obliee... (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 98).

Rem. *Psaut. Ludolphe le Chartreux* D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 13.

B. - "Renier (Dieu), se détourner de (Dieu, d'un prince...)" : ...ma doulce ame, regarde que tu as fait quant tu as ainsi *derelinquit* ton espoux (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 275). ...par grâce et miséricorde que Dieu luy envoya en prison, se recommença à recognoistre, commença à plaindre et à plorer sa perverse vie, et à rappeler Dieu de sa part, lequel il avoit laissé et *dérelinqui* pour les Dieux estranges. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 299). ...vostre peuple pourtant ne vous a pas insulté, ne assailli, ne riens entrepris, ne cogité en vostre noble personne ; ne vous a point *dérelinqui* aussy, ne quis prince estrange (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 300).

V. aussi *derelict* [R. M.]**DERENDRE, verbe** (dérendre)[*FEW X, 172a : *reddere*]

Empl. pronom. *Se desrendre* à. "Se rendre, se soumettre à" : ...ils s'en mistrent, lierent et *desrendirent* ou dit sentence (Mémor. Echiq. Archev. S., 1381, 22). [R. M.]

DESRENTIER, verbe (dérenter)[T-L : *desrenter* ; GD : *desrenter* ; FEW X, 174b : *reddere*]

Empl. trans.

A. - *Desrenter qqc.* "Libérer (une propriété, un domaine, un bien...) en acquittant la rente dont il est chargé" : Encore doit li dis Jehans, à ses cous et frais, *desrenter* le dite maison et tenement de telez rentes que elle peut devoir cascun an (Vie urbaine Douai E., t.4, 1345, 291). Et, auoecq che que dit est doit et a eu couuent li dis Wattiers au dit Martin de tout le dit lieu *desrenter* et acquiter quite et deliure (Doc. 1381. In : Ch. Doutrepoint, Z. fr. Spr. Lit. 22, 1900, 117). ...li dessus nommé ou chil qui te[n]ront le dit mollin seront tenu de acquiter et *desrenter* cascun an, à cascun jour Saint-Remy, le

dit mollin de deux muis de bled (Vie urbaine Douai E., t.4, 1388, 620).

Rem. Doc.1350, 1356, 1386, 1394 ds GD II, 641c-642a.

- Empl. abs. : ...ledit Paresson doit *desrenter* et paier tous les cens que lesdis heritagez doivent à quelque seigneur (Trés. Reth. S.L., t.2, 1384, 298).

B. - *Desrenter qqn.* "Priver qqn d'une rente" : Nostre niepce est jonne ; se niant advenoit de vous, maimbours, elle en polroit estre *desrandee*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1348], 264). [R. M.]

DERERE, verbe (dérere)[T-L : *derere* ; GD : *derere* ; AND : *derere*² ; FEW X, 15a : *radere*]

"Ôter les poils (d'un cuir), râcler"

REM. Doc. 1376 ds GD II, 524b. [R. M.]**DERESER, verbe** (déreser)[*FEW III, 49b : *deridere*]

"Se moquer" : Voyla comment Raison au sinderese Nous va preschant, mais l'omme feint, *derese* Et, ahurté a son cruel meffait, Ne cessera qu'il n'ayt encor mais fait. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 144).

V. aussi *dériser* v. Lexiques [R. M.]**DERESTER, verbe** (dérester)[GD : *derester* ; *FEW X, 317b : *restare*]

I. - Empl. trans. *Derester qqc.* "Libérer, dégager qqc. ?" : Et les biens des englieses de Liege furent adonc *deresteis*, et les ostagiers qui estoient aresteis en Brabant furent quittés et deligiés (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 125).

II. - Empl. pronom. "Rester en arrière (ici de ses ancêtres, donc forligner ?)" : E Dieu ! che dist Lambiers, dont vint teile molieste Que Pepin, le hauls prinche, ensiment soy *derieste* ? Qui de monde est issus de la plus sainte gieste, Est ors en puterie cheyus si deshonieste... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 617). [Scheler, Gloss., 99] [R. M.]

DERIBLE, subst. masc. (dérable)[*FEW X, 412b : *ripa*]

"Dérive" : ...pour le *derible* des eaues qui... (Arch. Nord, 1360, B 452, pièce 8592, IGLF).

REM. Cf. aussi FEW XXI, 25b (*dribe* chez G. Sand). [R. M.]

DERIDENCE, subst. fém. (deridence)[FEW X, 399b : *ridere*]

"Dérision" : C'est la honte et confusion De nous et de nostre credence Et pour tourner a *deridence* Foibles gens tendres de constance. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 201). [Seul ex.] [R. M.]

DERIDER, verbe (dérider)[GD : *derider* ; *FEW III, 49b : *deridere*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. "Se moquer" : ...de si grans et vertueux hommes et qui ont inventé ou eues par revelacion toutes les choses qui sont escriptes, ne ont point supposé autre nom que philosophie ou amateur de science ; pour ce aucuns en eulx *desrident*, la surnoment [la théologie] ès folz stultilogie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 106 v°). Et si aucuns folz *derridans* Sont de noz petiz jeulx escriptz... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 20).

II. - Empl. trans. "Se moquer de" : ...En *deridant* et democquant Tout ung chacun (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 258).

Rem. Doc.1386 ds GD II, 524b-c.

REM. Empr. dir. au lat. *deridere*. Cf. aussi GDC IX, 357c, *desrider*, et TLF VI, 1207b, *dérider* (sur *ride(s)*, XVIe s., FEW XVI, 705a, *ridan*¹). [R. M.]

DESRIF, subst. masc. (dérif)

[GD : *desrif* ; FEW X, 412b : *ripa*]

"Débordement" : ...s'il avenoit que la dite atache rompist par *desrif* d'ayve, ou par aultre manière, que le dit seigneur et ses hoirs la puissent faire ratacher et remender sur le dit Michiel (Cartul. Laval B., t.2, 1334, 184). ...par le grant *desriff* et submercion des eaux qui y sourvindrent a celui temps (Comptes Lamballe C.-L., 1476-1479, 210). [R. M.]

DERIMER, verbe (derimer)

[*FEW XVI, 717a : **rîm*]

"Proférer difficilement (des vocables ; comme si on devait les mettre en rimes)" : LA JEUNE. C'est donques quelque viel taquin Qui ne peult plus ses rains trayner. C'est un droict amyraquin, A luy veoir ses mos *desrimer*. Il me vouldit faire arimer A son plaisir, et je ne daigne. (Malcont. T., c.1500, 324). [R. M.]

DERIRE, verbe (derire)

[GD : *derire* ; AND : *derire*¹ ; FEW III, 49b : *deridere*]

I. - Empl. trans. "Moquer qqn"

Rem. JEAN D'ARKEL, *Li Ars d'Amour*, c.1350, ds GD II, 524c.

- "Dénigrer qqc." : ...et ne sçai se il eust escript tant de choses en ses livres pour les mocquier [les choses divines qu'il évoque] et *derire* et despiter ou pour blasmer. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 347).

II. - Empl. pronom. (ou intrans.) "S'amuser, se moquer" : Et de pluseurs autour s'aproche en *dariant* (BRIS., Restor paon D., a.1338, 131). [cf. note de l'éd. (autres formes de même type, *assaiant*, *assais*, *manace*...)] ...En estat gai et deduisant. Il se *derit* Et se defrit (FROISS., Lays am. M., c.1362-1394, 124). Tous me *deris* et me defri, Quant alefois il m'en souvient Un jone amoureux endurer. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 145). ...Tant que les damoiselles dient, La entr'elles qui s'en *derient*... (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 87).

III. - Inf. subst. "Moquerie" : ...Quant la plus que pire Dont fort on souspire Pour nous plus despire Et faire *desrire* A voullu eslire La belle et occire De son dart qui tout deschire... (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 246). [R. M.]

DERISABLE, adj. (dérisable)

[*FEW III, 49b : *deridere*]

"Qui ne repose sur rien de réel, illusoire" (synon. *derisoire*) : Si compromis est fait entre deux parties et pendant le compromis l'une des parties face cession de ses biens davant aucun juge, le compromis est rompu ; car la sentence qui seroit donnée est *derisable*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 120). [E. P.]

DERISER, verbe (dériser)

[GD : *deriser* ; FEW III, 49b : *deridere*]

I. - Empl. trans. "Se moquer de qqn, railler qqn"

Rem. Doc.1386 ds GD II, 524c.

II. - Empl. pronom. *Se deriser de qqn*. "Se moquer de qqn, railler qqn" : ...et il soit ainsi que, le vendredi après la feste saint Mathieu derrenierement passée, le dit Guillaume et Jehanne Brangiere, sa femme, chargassent du fumier en une charette pour mener en leurs terres, et ainsi que la dicte femme besuchoit le dit fumier, ycelui Guillaume, auquel sembla qu'elle ne faisoit pas bien sa besongne, et se moquoit et *desrisoit* de lui en lui faisant la moe (Doc. Poitou G., t.7, 1405, 81). ...et apres ladicte destrousse faicte lesdiz brigans se tirerent tous en ung pré avec lesdiz biens et estendant dudit suppliant et de sesdiz gens, et en eulx defrisant [l. *desrisant*] dudit suppliant, lui disoient qu'il ne porteroit jamais estandart. (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 441). Les deux escuiers qui pour le servir demeurez estoient cuiderent bien de dueil morir quant ilz virent que damp Abbés et Madame se farssoient et *desrisoient* dudit seigneur de Saintré (LA SALE, J.S., 1456, 283).

V. aussi *dereser* [R. M.]

DERISEUR, adj. et subst. masc. (dériseur)

[GD : *deriseur* ; FEW X, 399b : *ridere*]

"Moqueur" : Et celui qui superhabonde et est appelé bomoloché, il est mendre en mauvaistié que n'est le *deriseur*, et ne se depart ou ne delaisse pas ses fais ou diz ne les fais ou diz des autres ou cas que il les peut tourner et convertir a gieu ou a risée. (ORESME, E.A., c.1370, 272). Objections font les *desriseurs* de nostre foy democquans nostre simplesse, et si dient que injure et contumelie faisons a Dieu comme nous affermons icelluy estre descendus ou ventre de femme (CRAP., Cur Deus, De arha B.H., c.1450-1460, 168). *Desriseur* ne farceur ne soyes, A homme d'honneur n'appartient (GARIN, Compl., 1460, 73). ...*deriseur* ou moqueur, gabeur (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 94). [R. M.]

DERISION, subst. fém. (dérision)

[T-L : *derision* ; GD : *desrision* ; GDC : *derision* ; FEW III, 49b : *derisio* ; TLF VI, 1208a : *dérision*]

A. - "Moquerie, raillerie méprisante" : Et pour ce, en signe de *dérision* et de moquerie, ala cheux les serrusiers amasser toutes les vielles clefs qu'il peut trouver, dont et desquelles il envoya faire présent à ce poursuivant. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 103-104). Aucuns de ce conseil le prindrent à *derrision*, tant pour cause de son petit estat que des termes qu'il tenoit (COMM., II, 1489-1491, 178).

- "Raillerie qui fait souffrir" : Et les corps du connestable, du chancelier, et de Remonnet de La Guerre furent tous desnuez et mis et liez ensemble d'une corde par trois jours, et là les traynoient de place à autres les mauvais enfans de Paris. Et avoit ledit connestable de travers son corps en manière de bende ostée de sa pel environ deux dois de large par grande *desrision*. Et furent en cest estat miz sur une cloye à ung cheval dehors Paris, et enterrez en une fosse nommée la Louvière avecques les autres. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 271). Las ! ve cy grant *derision* Qu'on fait souffrir au bon Jhesus ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 185). ...je t'amaïne Fromon Qui ton pere murdri par se *derision* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 487).

- *À/en derision*. "En signe de raillerie et de mépris" : J'en dy, beaus amis, c'on la devoit lyer sur un asne, le viz devers la queue, et mener par la ville a grant *desrision*. (LA SALE, J.S., 1456, 305). Et oudit champ, nommé les pleines Saint-Albons, fut tué ledit duc de York ; et, après qu'il ot esté tué, lui copperent la teste, laquelle ilz mirent au bout d'une lance ; et autour d'icelle teste lui mirent une couronne de feurre en figure de couronne royale, en

desrision de ce qu'il se vouloit faire roy dudit royaume. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 15).

- *Par (maniere de) derision*. "Pour railler, pour se moquer, en raillant, en se moquant" : Or vous dirai qui meut le prince à ce faire : li aucun poroient dire que il le fist par maniere de *derision*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 39). ...pour ce que les gens dudit seigneur de Novion avoient dit et deffendu à icelle prisonniere que doresnavant ne venist en l'ostel dudit sire de Novion, et par maniere de *desrision*, et pour faire blasma et diffame audit sire de Novion, avoit mis sur le bras dudit enfant un rolle ou escriptiau ouquel avoit escript : Cest enfant est filz messire Jehan Le Mercier, sire de Novion. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 120). Si fait bon oïr exemplaïre Et bonnes vertus raconter, Dont on puet par raison monter En l'estat de perfection. Et cil qui par *derision* Ou par rudesce n'en a cure, Je doubte que de sa nature Il ne soit de pou de vertu. (Gris., 1395, 2). ...[maintes gens] les alleguent [les Evangiles des Quenouilles] plus par *derrision* et en mocquerie qu'ilz ne font par affection qu'ilz ayent a la grande substance qu'elles contiennent (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 77). Ilz tuèrent ledict maistre Robert, present ledict evesque, et en feïrent plusieurs pièces qu'ilz se gectoient à la teste l'ung de l'autre, par grant *derrision*. (COMM., I, 1489-1491, 132). Et la jadis avoit ung grant lyon De mabre blanc, qui entre ung million Souloit porter de Florence les armes, Mais abatu fut par *derision* Du temps qu'entr'eulx ilz firent leurs alarmes. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 205).

. *Par derision de qqn* : Je vous done pleyne poysance De leur feyre copper leurs testes In après par *derysion* De celluy qui tiennet la foy (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 57).

- *Avoir qqn en derision*. "Tourner qqn en ridicule" : Et pour ce, se un homme d'estrange terre ne fait pas les honeurs et reverences a la maniere de cest païs, se l'en l'a pour ce en *derision*, c'est simplesce et ignorance. (ORESME, E.A.C., c.1370, 459).

- *Bouter qqn en derision*. "Tourner qqn en ridicule, le bafouer" : Boute tous crestiens en grant *derisom*, En grant murtrerie et en confusion, Et garde que de ce tu n'ayes ignorance. Fay leissier au crestiens toute devociom Et qu'il soient tous en dezerance, Et bouter tout a persecuciom. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 66).

- [De pers.] *Estre fait en derision*. "Être méprisé" : ...car parce qu'il vivent delicieusement et en accomplissant leur concupiscences, il sont fait de legier en *derision*, et les a l'en en despit et en indignation. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 240).

B. - P. méton.

1. [Souvent au plur.] "Ce qui est fait ou dit par dérision, pour railler, pour se moquer" : ...il [Ignace] despit Et nostre loy et touz noz diex, Et s'en moque presens mes yex Et en fait ses *derrisions* (Mir. st Ign., 1366, 110). Et celui qui a ceste vertu ne dira pas toutes manieres de connices ou de moqueries ou *derisions* (ORESME, E.A., c.1370, 272).

- *Faire derision(s) (à/de qqn)*. "Se moquer, tourner qqn en ridicule, le bafouer" : ...Se me gart Dieu de tus bien faire, Sacies, ie fi poindre son nom, Por ly faire *derizion*. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 214). De tieulx gens sont sages hays, Et leurs *derrisions* en font, Quant a leurs assemblees sont. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63). Car nagaires et de nouvel lesdiz Anglois avoient fait contre lui et ses subgetz de trop grandes *desrisions*, en diffamant en pluseurs lieux sa personne et son honneur. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 210). ...et faisoient plusieurs nobles *desrisions* des laboureurs (JUV. URS., T. crest., c.1446, 119). LE

SECOND MARTIR. L'en se doit bien de tel parole Mocquer et *derrision* faire, O mauldiz hons de put affaire, Membre du dyable et satalite, Et vaisseaul ou le dyable habite (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 78). Quant Gerart ot salué la pucelle et qu'elle luy eult rendu son salu, il luy requist et prya que dire luy volsist quy avoit esté celluy par quy elle souffroit sy grant paine come d'estre en ceste fontaine nue jusques au col. "Sire, dist la pucelle, oncques home vivant ne fist telle *desrision* a dame ne a damoyselle ne pour sy pou d'occasion..." (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 100). ...Sem et Japhet eurent seigneurie sur les aultres et furent anobliz pour tant qu'ilz n'avoient fait *derision* de leur pere, comme Cham, lequel demoura en servitude et en rusticité. (BUEIL, II, 1461-1466, 69).

. *Faire derision de qqc*. "Tourner qqc. en dérision" : Aucuns moins devos a l'eglise font *derrision* de ceste extencion (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 352).

2. [À propos d'une chose, d'un état de choses, d'une situation]

a) "Ce qui est ridicule, méprisable" : Amis, garde toy de tel mat Et ne te met a portion, Car ce seroit *desrision* [var. *derision*, *derrision*], Qu'on ne scet en tele aventure Com longuement la chose dure. (MACH., C. ami, 1357, 120). Item, c'est une *derision* de causer et acuser les choses de dehors nous et non pas acuser soy de ce que l'en se rent bien venable (ORESME, E.A., c.1370, 178). Et se ilz ne ont en eulz tele dignité ou valeur, leur dit est une *derision*. (ORESME, E.A., c.1370, 431). Item, dire que feu est de tele figure pour ce que de sa nature il divise les choses, ce est une *derision*, car sa nature est plus congreger et assembler que separer ne diviser, car il depart et separe les choses qui ne sont pas d'une espece ou d'une maniere et assemble celles qui sont d'une nature. (ORESME, C.M., c.1377, 652).

- *Une derision de + subst*. "Une parodie de" : Et toutesfois veult il maintenir que sans confession de son forfait et sans demander grace vous lui avez remis ; qui est contre tout droit et raison, une chose delusoire et à proprement parler une vraie *derrision* de justice, c'estassavoir pardonner et délaisser à ung pécheur sans congnoissance de son forfait, sans contricion, sans pénitence et sans de ce faire requeste ne quelconque supplicacion. (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 136).

b) "Situation où l'on se sent moqué, insulté" : Onques mais telle guerre, ce croi-ge, ne vit on. Frères, parens, cousins et voisins à bandon Sont chi l'un contre l'autre ; c'est grans *desrisions* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 479). Car ilz [ceulx qui gouvernement entour le Roy] ne sont point telz hommes qu'ilz doivent avoir telle auctorité, ne pas leur est deue, pour lignage, science, loyauté, expérience ou autre bonté. Mais est une grant ordure ou *desrision* que par gens de si petit fait et condicion, la puissance des Anglois soit reboutée et enchacée, et à ce doivent bien avoir regard les seigneurs et les nobles de ce royaume et tous autres preudommes, de souffrir telle besterie et ordure de se laisser ainsi destruire, suppéditer et deshonnorer par telz gens qui riens ne scèvent, ne riens ne pevent ne ne valent. (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 201-202). ...et y devés bien adviser quelle moquerye et *derrision* seroit se le peuple de ce royaume congnoissoit et veoit que en eussies le conseil (JUV. URS., Verba, 1452, 313). La truande nous a gastez Et mis en desolacion ; Mes luy chanteray ses pasteiz En sa grande confusion. Il n'est plus d'aultre mencion Que des faiz et vertuz d'icelle, Qui est une *derision*, Disant tous que c'est la Pucelle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 445). Le curé de nostre paroisse Vous dist que le saint temps aproche Et

que le jour de pasque vient, Et que purger il se convient Par tres vraye confession. Je le dy pour ung compaignon Qui se fait Riffllart appeller, Oncques n'eut vouloir d'y aller, Ce luy semble *desrision*. (C. Riffll., c.1480-1520, 58).

C. - P. anal.

1. "Tort, dommage causé par une attitude railleuse et méprisante, par une situation où l'on se sent moqué, par une attitude excessive ; p. ext., tort, dommage" : Toutes s'agenoillerent pour Dieu doner louange Et li criënt merci des molestations Et des granz batemanz et des *derrisions* Qu'elles havoient fait a la dame tres sainte. (Gir. Ross. H., c.1334, 179). Il cuidera que j'aie fait la *desrision*, Ou que je l'aye fait faire par trahison. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 84). ...plusieurs maulx et *desrisions* se multiplioient entre les seigneurs du sang royal et ceulx de leur conseil l'un contre l'autre, à la grant destruccion du royaume et du povre peuple (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 130). ...en remonstrant bien auctentiquement et notablement comment l'Eglise universelle avoit par très long temps esté, et encores estoit en très grande perplexité par le discord des deux papes contendans à la papalité, disant en oultre, qu'il estoit neccessité de y mectre briefve provision, ou autrement en pourroit estre ladicte Eglise en grande *dérision* et destruction. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 140). ...desquelz très grant partie mouroient misérablement par force de froit, de mesaise et de famine. Et après qu'ilz estoient mors, on les portoit hors de la ville de Paris et les gectoit en aucuns fossez, et là les laissoit on menger des chiens, des oiseaulx et des autres bestes très inhumainement. Et la cause pour quoy on tenoit telle manière contre eulz, si estoit pour ce que plusieurs et diverses foiz avoient esté publiez et dénoncez par les églises et quarrefours de ladicte ville de Paris comme excommeniez. Néanmoins à plusieurs pseudommes, tant nobles comme gens d'église, ce sembloit estre grant *desrision* de ainsi piteusement traicter ceulx qui estoient chrestiens et tenoient la foy de Jhésucrist. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 224-225). ...ce seroit trop grant *desrision* du pere avoir compaignie a sa fille par carnalité (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 121). Neantmoins iceulx Gantoiz (...) commenchèrent fort enchargier les officiers que ledit duc de son droit faisoit en icelle ville de Gand, comme bailli, sergens, eschievins et autres ; et en faisoient chascun jour des nouveaux, qu'ilz appelloient Hosmans, lesquelz gouvernoient ladicte ville à leur plaisir, sans tenir l'ordre de justice raisonnable. Et ausquelz officiers dudit duc faisoient très souvent de grans rudesses et *desrizions* (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 371). ...et, quant la proposicion eult prins fin, icellui duc, moult reverend le Roy et ceulx de ladicte ambassade, leur fist dire et remonstrer en sa presence, bien au long, les grans faultes, abus, extorcions et *desrisions* que ceulx de sa ville de Gand avoient fait de long temps contre luy, ses subgez et seigneurie (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 11-12).

2. "Tout ce qui par son excès a un caractère dérisoire, attitude excessive vouée à l'échec" : Adont comme tous foursenés ferirent chevaux des esperons que pour en aler sur le roy Alixandre vengier leur seigneur. Quant Alixandre vit que il s'en vinrent par telle *desrision*, luy, qui ja estoit remontés sus Bucifal, retourna vers eulx et leur commencha a escrier en disant : "Ha ! seigneur indien, qu'avés vous empenset ? ..." (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 375). [R. M.]

DERISOIRE, adj. (dérisoire)

[GDC : *derisoire* ; AND : *derisorie* ; FEW III, 49b : *derisio* ; TLF VI, 1208a : *dérisoire*]

[D'une chose] "Qui prête à la dérision, ridicule, méprisable, excessif, illusoire" (synon. *derisable*) : "...Car se Dieu poust faire ceste grace a sa benoite Mere, il appartenet que il le feïst, et se il appartenet, il le fist ainssi come". Ceste consequence, donques, n'est mie vaine ne *derisoire*, laquelle est fondee sur si saint et si notable docteur come est monseigneur saint Augustin. (Songe verg. S., t.2, 1378, 260). Compromis doit estre esgallement lié d'une part et d'autre, car autrement la sentence seroit *desrisoire* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 118). ...et enquerroit [Charles V] les noms de ceulx qui estoient venus (...) et leur donnoit tousjours quelque confort effectuel, non mie illusoire et *derrisoire*. (JUV. URS., Loquar, 1440, 323). [R. M.]

DERISOIREMENT, adv. (dérisoirement)

[GDC : *derisoirement* ; *FEW III, 49b : *derisio* ; TLF VI, 1208b : *dérisoire (dérisoirement)*]

"De manière illusoire, dérisoire" : ...c'est d'un homme de basse condition, que fortune *dérisoirement* avoit monté, et le quel, après estre enyvrré de ses dons, dont n'estoit digne, l'a mené à fin si confuse que son nom n'est digne d'entrer en bouche. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 234). [R. M.]

DERIVATIF, adj. (dérivatif)

[GDC : *desrivatif* ; FEW III, 49b : *derivare* ; TLF VI, 1208b : *dérivatif*]

GRAMM. "Qui est formé par dérivation" : Combien a il des pronoms ? Quinze. Quielx ? Je, tu, soy, il, le, cil, cest, cel, mesmes, et ces neuf sont primitifs, mon, ton, son, nostre, vostre, leur, et ces six sont *derivatifs* [var. *dirivatis*] (Gramm. M5 S., c.1400-1450, 201).

- Empl. subst. "Mot formé par dérivation" : ...exceptez ego, tu sui, car en lieu de leurs genitis nous usons des ablatifs singuliers ou féminin genre de leurs *derivatis*, c'est assçavoir mea, tua, sua, nostra et vestra. (Gramm. M5 S., c.1400-1450, 201). [R. M.]

DERIVATION, subst. fém. (dérivation)

[GDC : *desrivation* ; FEW III, 49b : *derivare* ; TLF VI, 1209a : *dérivation*]

A. - MÉD. "Action de faire dériver ou détourner des humeurs, dérivation" : Tu dois entendre que scrophules ne se multiplient point en nerfz ne en chair dure, car elles ne s'engendrent pas par voie de congestion, mais par voye de *dirivacion* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 20). Item note que apostume du vit et des parties basses ou ilz sont causés par voye de congestion, adonc ilz sont plus de matiere melancolique, car leur nourissement si ressemble s'ilz sont engendrés par voye de *dirivacion*, ilz sont plus causés de humeurs chaudes, car elles fluent plus tost. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 5). ...*derivacion* et esvacuacion aux lieux prouchains (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1). ...la esvacuacion et *dirivacion* est faicte aux lieux prouchains comme du foye a la main dextre, de la ratelle a la senestre. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1).

Rem. MONDEVILLE ds TLF.

B. - GRAMM. "Formation d'un mot nouveau à partir d'un mot ancien" (synon. *descendue*) : Ces dessus diz philosophes sont appellés platoniques par *dirivoison* ou descendue d'un maistre selonnel appellé Platon [trad. lat. *Hos philosophos Platonicos*]

appellatos a Platone doctore derivatos...] (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VIII.1, f° 343b).

- "Emprunt" : Bruthus appella l'ylle selon son nom Bretagne et les compaignons Bretons, car il vouloit avoir perpetuel memoire par la *dirivacion* de son nom [par l'emprunt de son nom] (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 27). [R. M.]

DESRIVEMENT, subst. masc. (dérivement)

[GD : *derivement* ; FEW X, 412b : *ripa*]

"Débordement" : Alluvies (...) : esclavasses d'iaues, *desrivemens* de rivières, sourcroissemens d'iaues... (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 15). [R. M.]

DESRIVER, verbe (dériver¹)

[T-L : *desriver* ; GD : *desriver* ; GDC : *desriver*¹ ; AND : *desriver*¹ ; FEW X, 412b : *ripa* ; TLF VI, 1210a : *dériver*¹]

I. - Empl. intrans.

A. - Au propre

1. [D'un cours d'eau] "Sortir de ses rives, déborder" : En cel an mil trois cens soixante treize, les rivières furent *desrivées* et firent merveillex dommaiges en France (Chron. Valois L., c.1377-1397, 247). ...par les froidures et par les pluyes continueles, dont les rivières estoient *desrivées*, et tout le bas paiis d'environ inondé et couvert d'eues. (FAUQ., II, 1421-1430, 235). ...entre le lundy et le mardy ensuivant, de nuyt, la rivière de Marne si *desriva* par telle maniere qu'elle crut celle nuyt de III piez de hault. (Journal bourgeois Paris T., 1432, 286). Celle année, depuis la mi-mars jusqu'à la mi-avril, la rivière de Saine fut tellement *desrivée* que elle creut jusque pres de l'hostel de cette ville. (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1442, 29). ...le fleuve du Tibre estoit par grant deluge d'eues tout *desrivé* et hors de son cours par tous les champs (LA SALE, Sale D., 1451, 170). Qui a exoine de maladie de soy, de son pere, de sa mere, (...) de eues *desrivées*, ou de tempestes, de ports brisez quant on ne puet passer ailleurs, d'adjournemens preallables en court suzeraine à cause de son heritaige (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 98).

2. [D'un navire] "Quitter la rive, le port, prendre le large" : A celle conclusion toute plaine d'aspres souspirs, elle s'en ala au navire qui devoit *desriver* pour aler en Athenés et marchanda aux mariniers, qui la avoient esté amenés par force de vent. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 155).

3. [D'une matière liquide] "Déborder" : Trop fu troublé Jason quant il vey sa dame ainsy trebuchier morte. Il la cuida relever, mais l'ame lui party du cors. Adont les larmes *desriverent* de ses yeux en grant habondance, et fu tant anoyé, tant desolé, tant triste qu'il n'est possible de le descripre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 238).

B. - P. anal. "Sortir de, s'éloigner de"

1. [D'une pierre précieuse] "Sortir de son enchâssure" : ...une aiguière d'or tenant une pinte, semée d'esmaux de plicte, de rubis, d'esmeraudes, et de perles d'Orient, et sur le couvercle devoit avoir 1 saphir pour le fritellet, lequel saphir le dit Estienne avoit osté pour ce qu'il estoit *desrivé* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 305).

2. Empl. pronom. [D'une chose] *Se desriver de*. "S'écarter, s'éloigner de" : ...ne riens n'est plus lait ne plus abominable que vos paroles se elles se *desrivent* de la rigle de purté et d'onnesteté (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 168-169).

C. - Au fig. [D'une pers.] "Sortir de ses bornes, se déchaîner" : Bien m'est Fortune estrange archiere Et ennuyeuse, Si

semble qu'el soit envieuse Que j'aie ja vie joieuse Pour plaisance delicieuse, Douce et privee, Qu'elle a de moy a tort privee Comme outrageuse *desrivée* ; Et prent contre moy l'estrivée Par dures sortes. (CHART., L. Dames, 1416, 244).

- Empl. pronom. "S'enflammer, être transporté, être déchaîné" : Li duy amant tant *desrivé* Se sont, par grant ardeur d'amer, Que ja commencent a blasmer Li plusieurs Medee et Jason (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 45).

II. - Empl. trans.

A. - "Faire sortir qqc. de ses rives, de ses bornes" : Et adont sera la policie en son droit canal, qui trop a esté *desrivé* et hors droit rigle. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 90).

B. - "Chasser, expulser qqn" : ...d'escourre noz pailliers, De *desriver* pastoureau ne bergiere, Prandre berbis, bon homme ne grangiere (LA VIGNE, S.M., 1496, 155).

V. aussi *dériver*² [R. M.]

DERIVER, verbe (dériver²)

[T-L : *deriver* ; GDC : *desriver*¹ ; AND : *deriver*¹ ; FEW III, 49b : *derivare* ; TLF VI, 1210a : *dériver*¹]

A. - *Deriver à*. "Parvenir à" : ...par une maniere de loy de nature si *deriva* a leur successeurs (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 128).

B. - *Deriver de*. "Être issu de" : Quar anemis plus dangereux, Plus mauvais ne plus perilleus Ne pues avoir que tes privez Et qui de toi sont *dirivez* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 133).

- Au fig. [En étymol.] "Venir de" : Et la vertu morale est faite et causee en nous par meurs, et pour ce son nom est *derivé* de "meur" et en differe peu. (ORESME, E.A., c.1370, 146). ...combien que senateur soit *derivé* et descendu du nom de viellesce et d'ancieneté (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 346).

- [D'une chose] *Estre derivé*. "Découler de qqc." : Car accident est *derivé* et depent de substance. (ORESME, E.A., c.1370, 114).

C. - "Dévier" : L'apostume mature si tu peuls faire *deriver* la sanie legierement (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 9).

- *Estre derivé de qqc. à qqc.* "Être détourné de qqc. vers qqc." : Et semblablement, les angelz et le monde quant est de soy seroient reduis ou tourneroient en rien se eulz n'estoient maintenus en estre par l'influence de Dieu duquel est aus autres choses *derivé* et communiqué estre et vivre, as unes plus clerement et as autres plus obscurément, si comme dit Aristote ou .XXIIIe. chappitre. (ORESME, C.M., c.1377, 216).

- P. anal. "Dérégler" : Mais de present et de long temps en vostre mer les vens sont bestourmez et de blanc en noir le temps est *derivez*, c'est assavoir du doulx vent d'orient, qui est appelle lievant, chalme et bonasse, doulcement nourrissant, en un vent chault et austral et en une froide tresmontaigne. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 301).

V. aussi *dériver*¹ [R. M.]

DESRIVER, verbe (dériver³)

[GDC : *desriver*² ; AND : *deriver*² ; FEW X, 413b : *ripa* ; TLF VI, 1210b : *dériver*²]

"Défaire ce qui est rivé"

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1410 ds TLF. [R. M.]

DERLIERE, subst. fém. (derliere)

[T-L (renvoi) : derliere ; GD : *derliere* ; FEW III, 50b : **derva*]

Région. (Wallonie) "Lieu d'où l'on extrait la *derle*, la terre glaise"

REM. Doc. 1328 et 1455-1461 ds GD II, 525a. Cf. GD II, 525a : *derle* "terre glaise". [R. M.]

DERNIER, adj. (dernier)

[T-L : *derrenier* ; GD : *derrenier* ; GDC : *derrenier* ; FEW III, 48b : *de retro* ; TLF VI, 1213b : *dernier*]

I. - [Dans l'espace]**A. - Empl. adj.**

1. "Qui est au bout (d'une série, d'une suite...)" : Se la tristeece est en la volenté, il est vicius et desactrempé ; et se elle est tant seulement en l'apetit sensitif, il est incontinent, comme il appert asséz par la glose du *derrenier* chapitre du premier livre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 151). Si come la terre touche a l'eau et a l'air et nous touchons a l'air et l'air au corps en quoy il est contenu, et ainsi de chascun jusques au *derrenier* ciel qui n'est contenu en nul autre corps mais encore touche il au corps qu'il contient. (ORESME, C.M., c.1377, 54). ...lui qui deppose, qui est sergent des imposeurs du grain de la ville de Paris, vit passer trois charrettes chargées de blé qui montoient par la rue de la Vennerie, en alant vers le Chastellet ; et, pour ce, lui qui deppose y ala et fist arrester la *derreniere* charretée que menoit ledit Jehannin Pelart (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 354). Lors vint uns homs que vostre pere n'avoit oncques mais veu, ce disoit il, qui lui conseilla que, le *derrenier* jour d'aoust, meist XXX. pieces d'argent, dont chascune vaulzist IIIJ. deniers, en une bourse, et les feist porter, entre nonne et vespres, ou *derrenier* estage de la tour (ARRAS, c.1392-1393, 296). AFFRICQUEE. Tirez plus bas ma gorgurette (...) Sarrez moy. (...) Ung peu. JOUHAN. Combien ? AFFRICQUEE. Jusques au *dernier* clou. JOUHAN. Je n'ose. (P. Jouh. D.R., a.1488, 23). A quelle occasion les roys de France ont tousjours volentiers porté pour enseigne le cerf à dix rames et le liz semé sur champs, comme se peut encorre veoir à l'ostel de Saint Pol et des Tournelles et en plusieurs lieux par France, et fut prinse la forme et quantité d'icelui et en fut mise la pourtraicture au palais à Paris, joute ledit roy, au *dernier* pillier, prochain la table de marbre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 r°).

- [Dans une énumération] : Et pour ce que la *derreniere* proposition du sillogisme pratique, laquelle est opinion et cuidance sensible, est principal et a domination et seigneurie des accions ou operacions... (ORESME, E.A., c.1370, 375).

2. [D'une région, d'une ville...] "Qui est au bout, à l'extrémité de qqc. (d'un territoire), qui est le plus reculé" : ...pour conquerir les regions es *dernieres* parties de Galles (JUV. URS., T. crest., c.1446, 70). Quant l'Empereur Frederich d'Austrice sceut la venue du duc Philippe de Bourgoingne en Allemagne, luy, craintif de sa personne (...), se retira es *dernieres* parties de son empire (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 399). Le mouvement du centre est qui commence a la moyenne et s'estent jusques aux extremités et *derrenieres* et loingtaines parties de la chose corporele. (Somme abr., c.1477-1481, 145). Et les Belges commencent aux *dernieres* terres de Gaule devers occident, et se estendent vers la basse partie du fleuve du Rin (GAGUIN, Comment. César, 1485. In : *Chrestom.* R., 250). Or est Geneve la *derniere* ville des Allobroges, et la plus prouchaine des Suisses (GAGUIN, Comment. César, 1485. In : *Chrestom.* R., 252).

B. - Empl. subst. "Celui / ce qui est au bout"

- "Celui qui est au bout" : ...et eulx estans à un soir à Petit-Pont, virent et apperceurent que un marchant meneur de marée menoit IIIJ chevaux les uns après les autres, et attachées par les queues ; auquel marchant il osterent le chev[al] qui estoit le *darrenier*, et copperent d'un cousteau le chevestre à quoy il estoit attachez au cheval de devant. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 73). ...et, s'il y a bonnes gens devant, ilz retourneront et aideront aux *derreniers* (BUEIL, I, 1461-1466, 161). ...par ordre commençant au premier assiz et finissant au *derrenier*, leur donna à tous à boire en ladite coupe (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°).

- "Ce qui est au bout" : Et lors traist l'espee et s'en va vers le conte, et celui qui congnoissoit bien sa fierté, advise l'uis de la maistre tour, et s'en fuit celle part, et Gieffroy après ; et tant le chaca d'estage en estage qu'i vint au *derrenier*, prez du toit. (ARRAS, c.1392-1393, 268). La .IXme. espere est la *derreniere*, qui toutes les autres esperes dessus dictes contient et avironne en soy. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 6).

- *Au dernier*. "Au bout" : Mais tousjours es comptes du receveur de Lusegnen avoit au *derrenier* : Item, X. solz pour le pommel de la tour. Et compta bien Gieffroy que, de tous les X. ans dont il avoit rendu compte, tousjours y avoit au *derrenier* : Item, X. s. pour le pommel de la tour. (ARRAS, c.1392-1393, 295).

II. - [Dans le temps]**A. - Empl. adj.****1. [Avec une idée de clôture]**

a) "Qui est à la fin (d'une série), qui clôt (une série), sans qu'il y en ait d'autres ; ultime"

- [Dans une série temporelle, dans une chronologie] : ...tant li pria Qu'encor huit ans respit donna, Dont entré suis ou *derrenier*. (Mir. enf. diable, c.1339, 32). ...tous les ans, le *derrenier* jour d'aoust, venoit une grant main, et prenoit le pommel de la Tour Poictevine, et l'en esrachoit, si fort qu'il abatoit grant partie de la couverture de la tour, et coustoit, tous les ans, XX. ou XXX. livres a reffaire. (ARRAS, c.1392-1393, 296). ...et est ladite descharge de la date du *dernier* jour d'avril (FAUQ., II, 1421-1430, 232). Et, le samedi ensuivant, *derrenier* jour d'aoust, y ot moult belles saillyes faictes par les portes de Saint-Anthoine et Saint-Denis. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 96). ...tuerent aussi le prevost des marchans et Philippe Giffart le *dernier* jour de juillet [1358]. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 v°). ...trentiesme et *dernier* jour Du moys de may (LA VIGNE, V.N., p.1495, 270).

. *Fin derniere*. "Fin ultime" : Folz est cilx qui la mort ressoingne, Car de vie est fin *derreniere* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 9). Il fait bon en toute saison Penser a sa fin *derreniere* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 113).

. RELIG. *Dernier jour*. "Jour du Jugement" : ...il avenra (...) ains le *derrenier* jour, Que li publique pecheour Ou regne Dieu seront avant Mis que vous (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 235). Encor te vueil supplier, Royne et lumiere Des angles, qu'à ton Fil chier Ta douceur requiere Que son ire ne nous fiere Au jour *darrenier*, Et la joie qu'est entiere Nous vueille ottoier. (MACH., Lays, 1377, 414). ...au jour *darrenier* - c'est au jour du Jugement (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 182).

. "Jour de la mort" : Je vif en mourant, voiant la mort de ma povre femme et de mes petis enfans et desirant la mienne, que tant me tarde que je la regrete chascun jour, comme celui qui couroux, fain et defiance de confort, mainent douloureusement a son *derrenier* jour. (CHART., Q. inv., 1422, 21). Vierge de grace

guerdiene Et de salvacion moyenne, Ad ce *darnier* jour te souviene De ton serviteur Adrien ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 153). Mais, par la mort bieu, si je l'y trouve jamais, son *derrenier* jour sera venu, quelque chose qu' il en doyve ou puisse advenir (C.N.N., c.1456-1467, 231).

. *Derniers jours*. "Jours qui précèdent la mort" : LA LAICTIERE. (...) Il a fait ces *derniers* jours. LE SERGENT. Par Dieu, non fais (...) Je suis jà mort passé troys jours. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 37).

. *Temps derniers*. "Fin des temps" : Et le VIIe [livre] est des temps *derreniers*, qui seront environ la fin du monde (Somme abr., c.1477-1481, 99).

- [Dans une suite d'actions, de faits, de données...] : Ma dame chiere, Qui de mon cuer la tresoriere Est et portiere, Sceüst qu'elle est m'amour premiere Et *darreniere*. (MACH., R. Fort., c.1341, 20). Et mon doulz cuer, mes *derreniers* confors et refuges est telz que je sais bien que (...) Dangiers n'osera groucier contre vostre douceur (MACH., Voir, 1364, 570). Car, par m'ame, j'ay doubtaunce mout grant Qu'eü n'alie ma joie *darreniere*, Pour ce que languour Dure et obscure et pleinne de tristour Me destreint trop fort, Quant mes cuers meint en grief doleur à tort. (MACH., L. dames, 1377, 57). [L]e quart et *dernier* enseignement est selon la matiere de la quarte beste infernale qui est composee de deux vices contraires qui sont fole largesse et avarice. (GERS., Noël, p.1404, 313). ...et en ce *dernier* point sera touché que le roy devroit faire. (JUV. URS., Nescio, 1445, 451). ...puis ala devers le roy dire le *derrenier* adieu et pareillement a la royne et a sa fille, a qui plus ne voulu penser (Comte Artois S., c.1453-1467, 150). ...se met en train pour aller veoir si sa mere feroit la *derreniere* et finale grimace. (C.N.N., c.1456-1467, 459). La Ce et *derniere* nouvelle, par Phelipe de Loan. (C.N.N., c.1456-1467, 580). Et en quelque assemblee qu'elle se trouvoit, elle avoit volentiers la *derreniere* parole pour tout conclurre (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 100). CROQUEPIE. Puis de [sotties] grant foyson Pour sa *derreniere* orayson. (Vig. Trib., c.1480, 232).

. *Le dernier supplice / le dernier tourment*. "Le supplice qui conduit à la mort" : ...ledit bastart, prisonnier, fu mené à son *darrenier* tourment (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393). Ouquel VIIe jour dudit mois de juillet, icellui prisonnier fu mené à son *derrenier* tourment, et illec continua et persevera ès confessions cy-dessus escriptes, autrefois par lui faittes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 172). ...la mere queroit mort et *derrenier* supplice (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 139).

. *La derniere onction* : En signe de ces trois donnemens du Saint Esperit nous sommes enoingz trois fois, c'est a scavoir au baptesme, par la confirmation et a la mort par la *derreniere* unction ou enoingnement. (Somme abr., c.1477-1481, 120).

. *Le dernier sacrement*. "L'extrême onction" : GUILLEMETTE. Helas ! helas ! l'heure s'apresse Qu'il fault son *dernier* sacrement ! (Path. D., c.1456-1469, 128). LE DEUSIESME. Tu [le] verras tantost humer Ce grant blanc, a la bonne pie. LE PREMIER. Tu y vas de bonne estampie, Je croy de vray que tu l'auras, Ha, grant blanc, tu y demouras, Veci ton *dernier* sacrement. (Tr. Men., c.1480-1500, 291).

. *Le Jugement dernier* : Je me remembre en moy mesmes et pense Que au jugement *dernier* l'assistance Dieu destruyra par feu toute machine, Ainsi n'est pas de bonne consequence Brusler humains par divine influence, Pource que le ciel en peult choir en ruyne, Mesmes aussi par tempeste marine Ne a force d'eau n'est pas

bon qu'on affine La nature de humaine terrestre (Cene dieux, c.1492, 120).

. *La derniere volonté de qqn* : ...la Court a surrogé maistres Pierre Le Fèvre, president en Parlement, et Nicaise Bougis, secretaire du Roy, à l'execucion du testament ou *derreniere* volenté de feu messire Guillaume d'Aunoy (FAUQ., I, 1417-1420, 39). J'ay ce testament tres estable Fait, de *derreniere* volenté, Seul pour tout et inrevocable. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 28). ...et par noz autres executeurs de cestuy nostre testament et *derniere* volenté ci après declairé, soit procuré [du duc de Guyenne] nostredit corps estre honnestement ensevely, à la louenge de Dieu, non pas à la pompe et orgueil mondain (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

. *Derniere sepulture*. "Demeure d'un mort" : Ha ! belle fille, envis cuidasse (...) c'on vous deust ici mettre Pour *derreniere* sepulture. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 137).

- [Dans une succession de pers.] : Et après la mort du *dernier* octon, fut ordonné que, dès lors en avant, les empereurs seroyent esleuz par electeurs. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 226). Ionicus, ung des *derniers* filz de Noé (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 14 r°).

b) En partic. "Qui se situe à la fin" : En toy seul gist mon pancement Ad ce *dernyer* trespassement (LA VIGNE, S.M., 1496, 572).

2. [Sans idée de clôture] "Qui vient après les autres, mais sans exclure qu'il y en ait d'autres par la suite ; le plus proche dans le passé, le plus récent" : Je vous envoie la *derreniere* lettre que vous m'envoïastes, pour ce que vous le m'aviés mandé (MACH., Voir, 1364, 578). ...X. mil dedens entrèrent De Sarrazins, et reponnirent Par une porte qu'il ardirent, Si com li nostre avoient fait, Qui la porte ardirent de fait, Par force au *darrenier* assaut (MACH., P. Alex., p.1369, 96). ...mais [il] a de ce failly à dire verité, jà soit ce que il soit vray que, par devant ledit mons. le prevost, il ait congneu et confessé icelle *derreniere* confession par lui faite, et qui lui a esté leue mot après autre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 530). Et pour ce que le fait du roy ne se peut soustenir sans finance, je prenaye le *dernier* point du fait des finances de ce royaume. (JUV. URS., Nescio, 1445, 524). ...il se maintint et conduisit haultement, gardant ceste *derreniere* maniere qu'il avoit aprinse a la sueur de sa bourse. (C.N.N., c.1456-1467, 533). J'ay tousjours ouy dire qu'il en est advenu mal, et encores en France de ces *derrenieres* guerres les ay-je veu prendre et desconfire devant Orleans, devant Compiègne, devant Dieppe et devant le Mont Saint-Michel (BUEIL, II, 1461-1466, 44). ...il souvint aux Suysses comme, la *derniere* foiz que le duc de Millan y vint, y eut ung debat entre ceulx de la ville et aulcuns Almans (COMM., III, 1495-1498, 154). Et en rescripvit au conte de Dampmartin, deliberant d'y mettre remede, ainsi qu'il s'ensuit : "Mons. le grant maistre, du retour de mon voyage de Saint-Michel, je arrivé en ceste ville lundy *dernier*..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 252). "Mons. le grant maistre, depuis les *dernieres* lettres que je vous ay escriptes, j'ay eu nouvelles que monseigneur de Guienne se meurt..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 280).

- *Dernier* + subst. + part. passé / Subst. + *dernier* + part. passé : ...disant qu'il est clerc, et que par feu l'evesque d'Orleans, il ne scet le quel, ou le *darrenier* ou le penultime evesque trespasé, lui estant en ladite ville d'Orleans, lui fu donnée couronne, dont il n'ot oncques lettre aucune. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 51). Item, confessa que, environ devant la S. Jehan-Baptiste *derreniere* passée a eu un an, que il demoroit au Mans avecques sa mere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 187). ...et sur la matiere de quoy est parlé

samedi *derrenier* passé baillerent et presenterent un adjournement (BAYE, I, 1400-1410, 21).

. Empl. adv. [Avec un part. passé] "En dernier lieu" : ...ly roys de Navarre *derrenier* trespasé (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 3). ...l'abbé de Saint-Mard, *dernier* trespasé. (Ch. VI, D., t.2, 1414, 118). ...mon espoux, maistre et seigneur le roy Hanry, filz de feu tres noble et puissant roy Hanry *dernier* mort en ta terre de France (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 151). ...il s'en disoit heritier après la mort du roy *dernier* trespasé (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 175). L'an cinquante *dernier* passé (C.N.N., c.1456-1467, 283). Qui plus, ou est ly tiers Calixte, *Derrenier* decedé de ce nom, Quy quatre ans tint le papalixte (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 46). ...le duc de Bourbon, Jehan, *dernier* mort (COMM., I, 1489-1491, 9). ...lequel avoit pour femme la seur du roy de Portugal *dernier* trespasé (COMM., II, 1489-1491, 235). Et luy estoit advenue la couronne de Portingal par le trespas du roy *dernier* mort (COMM., III, 1495-1498, 295).

- *Frere dernier*. "Frère cadet le plus jeune" : ...en quoy ilz ont finé leurs jours, c'est assavoir mon feu pere en la bataille d'Agincourt, mon frere Estienne, à Crevant, et mon frere *dernier*, en Guienne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 389).

3. [Dans le discours] "Dont on vient tout juste de parler, qui vient d'être évoqué" : "...vecy l'ancelle de Dieu, soit ainsy fait selon ta parole". Par la *derniere* parole le sacré temple de Nostre Dame ot stabilité (GERS., Annonc., a.1400, 232). Par plusieurs manieres aucune chose est affermee de Dieu (...) Quartement par raisons probables. Quintement par predication par dehors. Mais par ces deux *dernieres* manieres n'est pas a arrester, s'ilz n'ont fermeté en l'une des trois aultres manieres. (Somme abr., c.1477-1481, 156).

B. - Empl. subst.

1. [Avec une idée de clôture]

a) "Celui / ce qui est à la fin (d'une série), qui clôt (une série), sans qu'il y en ait d'autres"

- [Pers.] : ...en tous les perilz ilz estoient les premiers, et aulx honneurs et aulx dignitez les *derreniers* (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 241). Pallas parla premierement, Et puis Juno secondement, Et je parlay la *darreniere* Baudement et a lie chiere, Car certainement je tenoie Que de Paris la pomme aroie. (MACH., F. am., c.1361, 215). Tous jours ai esté *darrainniers* (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 179). Il [le roi] ne fu pas des *darreniers*, Einsois descendi li premiers. Juenes homs estoit, lons et drois, Biaux, gracieus, en tous endrois. De bien ferir pas ne se faint, Il abat tout ce qu'il ataint. (MACH., P. Alex., p.1369, 69). Quant ilz orent souppé, et ilz orent lavé, et que graces furent dictes, ly sires de layens print Remondin par la main et l'enmena asseoir sur une couche pour deviser entre eulx, tant comme les *derreniers* soupperent. (ARRAS, c.1392-1393, 53). Et tous li *daarainniers* qui y fu pris, et qui ce jour y fist moult d'armes, ce fu messires Ustasses de Ribeumont. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 81). ...avant que li *darrainnier* puissent estre la ou li premier sont... (FROISS., Chron. D., p.1400, 723). ...et doit estre [le chef] le premier à cheval et le *derrenier* descendu. (BUEIL, II, 1461-1466, 34).

. [D'une famille] : Ethiolclés ot le premier Filz a nom, et le *derrenier* Pollinics (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 292).

. *Le dernier* à + inf. : ...jones filles ne doivent jamais mengier cerises a la derraine avec leurs amoureux, car souvent avient que cellui a qui vient la derreniere demeure le *derrenier* de tous a marier. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 120).

- [Chose] : Et vesci la raison premiere, Apres dirons la *darreniere*. (MACH., P. Alex., p.1369, 78). Une leçon de mon

escolle Leur liray, qui ne dure guerre ; Teste n'ayent dure ne folle, Escoutent ! car c'est la *derniere*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 128).

b) En partic. "Les derniers jours de qqn, ses derniers moments" : ...la noble dame (...) devint malade (...) et finalement chut en lit (...) ...mal luy estoit possible de venir à son *dernier* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 341). ...mais contendoit à monter tousjours et à multiplier jusqu'à son *darrenier* et de mourir l'espée au poing, triomphant sur fortune (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 331). ...non bien volu de fortune en son *derrenier* ["face à la mort"] (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 51). Quant viendra sur ton *derrenier*, Je viendré a toy le premier A compaignie de tous mes anges (Trespasement N.D. G., 1484, 510).

- À sa *derniere*. "À son heure ultime" : Glorieuse vierge pucelle, Ceste povre qui vous appelle Secourez a sa *derreniere*. (Mir. mère pape, c.1355, 397).

c) *Le dernier*. "La fin" : ...Qui fut vraye signifiante Qu'on ne doit chose commencer, Puis que c'est en bonne fiance, Qu'on ne voye le *derrenier*. (TAILLEV., Songe thoïs. D., 1431, 76).

d) À / au *dernier*

- "À la fin, en fin de compte" : Telx a bien droit au commencer Qui puis fait tant qu'a *derrenier* Il met le tort par devers soy. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 117). ...au derrier [var. a *derranier* / au derrain / au *dernier*] vos traÿra. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 140). Il s'accorderent tous, quant vint au *derrenier*, Que... (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 152). Ostes, je croy qu'au *derrenier* Vous vous trouverez deceu. (Mir. Oton, c.1370, 377). ...et au *derrenier* en vil poudre se retournera (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 53). Aussi ont les chiens autre maladie qui leur part de rieume, c'est qu'ilz ont la morve es narines (...), et au *desrenier* aucuns en muerent. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 119). ...et comme cellui une piece eust faint avoir pascience contre les injurieuses paroles de l'autre, lui dist au *desrenier* : ... (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 76). Au *derrenier*, ne la povez fuir [la vieillesse] (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 100). ...au *derannier* congnoistrés que vous avez servy en mon seigneur ung liberal prince (Louis XI Anglet. C.P., 1463, 293). LA FEMME. Moyen est, sans plus estriver, Qu'aler vers ces juifz usuriers, Car ilz prestant tres volentiers. LE CRESTIEN. C'est tres bien dit quant on a gage. Mais ou prins ? LA FEMME. Cest homme dit raige ! Il fault jouer de placebo Et les payer du grant credo, Assez promettre et rien tenir. LE CRESTIEN. Et puis, au *dernier* ? LA FEMME. S'enfouyr Et faire ung vidimus sans queue. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 84). Et ainsi le feu allumoit Dont il fut au *derrenier* brulé. (Les Erreurs du Jugement de la Belle dame sans mercy, éd. A. Piaget, a.1500. In : Romania 33, 1904, 184). Justice dort et Verité souspire. On dict bien vray : c'est au *dernier* le pire. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 35).

- "En dernier lieu" : ...s'avolenta d'aller voyager oultre mer en divers lieux, comme en Cypre, en Rhodes, et es marches d'environ ; et au *derrenier* fut en Hierusalem (C.N.N., c.1456-1467, 461). ...puis se mist à arismetique, à philozophie et au *derrenier* à astronomie, où il fut très expert. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 51 r°).

- "Au moment ultime" : Et, pour ce, je suis d'opinion que vous actendez au *derrenier* à les assaillir (BUEIL, I, 1461-1466, 200).

2. [Sans idée de clôture] "Celui / ce qui vient après les autres, mais sans exclure qu'il y en ait d'autres par la suite" : ...Joseph, vostre filz premier, Et Benjamyn le *derrenier*

(Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 289). Si va demander a sa femme qui estoit ce beau filz, le *derrenier* en rang de leurs enfans. (C.N.N., c.1456-1467, 127).

- [Avec une nuance dépréciative] *Les derniers venus* : Souviengne toy que vie curial est de la nature des folles et dissolues femmes qui plus cherissent lez *derniers* venuz, et gettent les bras au col plus ardaument a ceulx qui les pillent et diffament, que a ceulx qui trop les aiment et servent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 7).

3. [Dans le discours] "Ce dont on vient tout juste de parler, qui vient d'être évoqué" : Après ce que le roy eut veü la continuelle poursuytte que faisoit cest homme pour trahir son maistre et que ceste *dernière* fut à l'heure d' une trêve et qu'il ne savoit point à quelle intention il faisoit ces ouvertures, il delibera monstrier une grand franchise audit duc de Bourgongne (COMM., II, 1489-1491, 142).

III. - [Domaine notionnel]

A. - Empl. adj. "Le plus intense, le plus fort, extrême" : Aux *derrenieres* maladies, les *derrenieres* dietes sont puissantes a perfeccion de curer la maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 54). ...aux *derrenieres* maladies, c'est a dire qui sont au supellatif degré (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258). ...le duc Eudes (...) leur octroya aussi toute justice et juridiction, haulte, moyenne et basse, ensemble l'exercice d'icelle, réservé l'exécution du baston : c'est assavoir des malfaiteurs qui seroient condempnés par nostre dite ville au *derrenier* supplice [au supplice suprême, celui de la mort ; mais cf. *supra* *dernier supplice* "le supplice qui conduit à la mort"] (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1459-1460, 274).

B. - Empl. subst. "Le degré le plus élevé" : ...toute vertu est determinee par le *desrenier* et souverain de sa puissance. (ORESME, E.A.C., c.1370, 205).

- Au *dernier*. "Au dernier degré" : Aussi comme les evacuacions excessives sont perilleuses, les resumpcions jusques au *derrenier* sont perilleuses. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 53).

REM. V. aussi *derrain*, dont *dernier* est un dérivé (*derrain* + *ier* / *derrainier* / *derrenier* / *dernier*). [R. M.]

DERNIEREMENT, adv. (dernièrement)

[T-L : *derrenier* (*derrenierement*) ; GDC : *derrenierement* ; AND : *dereinerement* ; FEW III, 48b : *de retro* ; TLF V, 1216a : *dernièrement*]

A. - "La dernière fois" : ...et que il qui parle laissa par devers sa femme, quant il parti *derrenierement* d'elle, environ IIJc et LXX mars de vaissele d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 210).

- "En dernier lieu" : Quartement et *derrenièrement* demande figure : qui est ceste qui est si eslevée par contemplacion ? (Mir. st J. Cris., c.1344, 253). ...et après fu veu de saint Jaques, et *derrenierement* de touz les apostres (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 497). Et la feste durant, arriverent a la Rochelle les barons de Poitou qui s'estoient *derrenierement* partiz de Chippre. (ARRAS, c.1392-1393, 145).

. *Dernierement* + part. passé : ...ou mois de juing *derrenierement* passé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 169). ...par l'avis et deliberacion d'iceulx conseilliers dessus et *derrenierement* nommez (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 403). Sur ce que le procureur du Roy proposa, dès le XXIXe de septembre *derrenierement* passé en la Chambre de Parlement (BAYE, I, 1400-1410, 15).

B. - "Récemment, ces temps derniers" : ...durant le temps que le roy a esté *darrenierement* logiez au Louvre, il, par plusieurs journées

et diverses fois, a coppé le nombre de XIIJ mordans de sainture (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 168). ...au temps que ladite madame de Thouraine fu *derrenierement* à Rouen, le pere dudit Perrinet estoit logiez assez près de l'ostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 173). Le duc de Bethford, frere du roy d'Angleterre *derrenierement* trespasé, vint à Paris descendre devant l'eglise Nostre-Dame, et, après ce qu'il ot esté en ladicte eglise, il alla par devers la Royne en l'ostel de Saint-Pol (FAUQ., II, 1421-1430, 67). Atant mist la main a la bource et tira dehors le petit dyament que Vienne luy avoit donné en nom de mariage en l'ostel du prestre, quant ilz se despartirent *derrenierement*, si comme vous avons devisé sa arrieres. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 293). Et *derrenierement* le roy y a pourveu et a envoyé mandement de ce que on ne les [les ecclésiastiques] contraingne pour payer le fait des gens d'armes (JUV. URS., Nescio, 1445, 504). LE DEUSIESME. Par le glorieux saint Eustace, De quoy il est solempnité, J'avoye bonne volenté D'enquerir où est ton repaire, Mais nullement n'en ay que faire, Puis qu'ainsi nous sommes trouvés, S'aucunement riens vous scavés De nouveau, au [moins] que j'en sache. LE PREMIER. Mort bieu, j'achetté une vache *Dernierement* a ce Lendit Qui portè, ainsi comme on dit, Veaux et moutons [tres] tout ensemble. (Tr. Men., c.1480-1500, 289). *Dernyerement* En mon dormant, La nuyt passee, Divinement J'eus vrayement Advisement D'une pencee (LA VIGNE, S.M., 1496, 274). D'autre part, Mons. le grant maistre, ainsi que *derrenierement* vous ay escript, je vous prie que, le plus diligemment que pourrés, vous faictez departir tout mon [arriere]-bam, ensemble tous les frans archiers, et que y mettez telle ordre et provision qu'ilz s'en puissent aller au moins des charge et foule du povre peuple que faire se pourra (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 215). Au moyen desditz cas, offences, crimes et delictz *derrenierement* commis et perpetrés par ledit duc de Nemours, fut deliberé de par le roy et son conseil qu'il avoit confisqué envers le roy le corps et toutes ses terres, seigneuries et biens quelzconques. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 242).

V. aussi *derrainement* [R. M.]

DESROBEMENT, subst. masc. (dérolement)

[T-L : *desrobement* ; GD : *desrobement* ; GDC : *desrobement* ; FEW XVI, 678b : **raubôn* ; TLF VI, 1216b : *dérolement*]

"Vol, pillage" : On nous fait tort, on nous fait tort Et de cestuy *desrobement* J'en appelle au grant jugement... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 351). Ceulx cy de tant qu'ilz sont plus separés du sang des Chrestiens, d'autant sont ilz plus pourris ès maudictes meurs des Turcz ou des Sarazins, dont leur lignie serpentine est instruite et enseigne de par leurs mauvaix instructeurs et dampnez parens à la mort des Chrestiens, à l'occision des innocents, aux embrasements d'eglises, aux *desrobemens* des choses sacrées, à la detestation du nom de Jesu Crist, à la honte de la croix, à la hayne de la foy, à la reprobacion du sacrement de baptesme et à la destruction de toute la gent chrestienne. (MIÉLOT, Advis directif M.-L. S., 1455, 494). ...lesquelz Escossois, par le moien dudit brigandinier, crocheterent, prindrent et emporterent ledit argent, montant en somme IImVc livres tournois. Et, pour lequel recouvrer, fut fait bien grant diligence, tellement que, ledit jour dudit *desrobement*, fut ledit brigandinier trouvé tenant franchise aux Carmes de ladicte ville, duquel lieu il fut tiré hors et apporté ou Chastellet de Paris, pour ce que, au moien des fers dont il estoit ferré, il ne pavoit aler. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 325).

REM. Ex. de VIGNAY et MONSTRELET, *Chron.*, ds GD II, 643b. [R. M.]

DESROBER, verbe (dérober)

[T-L : *desrober* ; GD : *desrober* ; GDC : *desrober* ; AND : *derober* ; DÉCT : *desrober* ; FEW XVI, 678a : **raubôn* ; TLF VI, 1216b : *dérober*]

A. - "Voler, dévaliser"

1. *Desrober qqn.* "Détrousser, dévaliser qqn" : Les uns fiert et fait clamer las Et les autres *desrobe*, hélas ! (Mir. st Guill., c.1347, 6). ...lui et les IJ premiers compaignons dessus diz, par lui nommez, à un jeudi, de nuit, IJ sepmaines a ou environ, alerent audit port au fain, auquel lieu ilz *desroberent* un homme, li osterent sa robe, sa sainture et son chaperon. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 368). ...sus les fossez de Paris, lui qui parle, lesdiz Henriet, Simonnin, Perrinet, François, et un appellé Guillemin, autrement de leurs noms n'est record, ne là où il demourent, ont *desrobé* X ou XII personnes sur les fossez de Paris, depuis IJ sepmaines ençà (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 377). Et en ce temps, ledit Mathelart, et aussy Le Gendre dessus nommé, estoient alez vers Clissy la Garenne, pour samblablement *desrober* ceulx qui passeroient par illec, afin d'avoir et recouvrer argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 42). Et trouva on leans plus de cent prisonniers, que des bonnes gens du pays, que de marchans estranges, qui avoient esté *desrobez*, et les vouloit encores raenconner. Par la ne passoit nul qui ne feust ruez jus. (ARRAS, c.1392-1393, 205). Mais je n'y yray pas desgarny de gens d'armes, car il y a males gens en ce pays la, et qui volentiers *desrobent* le trespasans. (ARRAS, c.1392-1393, 279). ...toute la saison s'estoient tenu sus la mer et riens n'i avoient fait, fors *desrober* les marceans, otant bien ceuls de lor costé comme les aultres (FROISS., Chron. D., p.1400, 580). Et le peuple a trop bel respondre Au roy quant il requier ses aydez : "Sire, tez gens se vont escondre Quant il est temps que tu t'en aydez". Maiz ou quierent ilz leurs mussoires ? A *desrouber* pouvres marchans ; En guectant les marchiez et foires Et destroussant gens par les champs ! (CHART., D. Her., p.1415, 433). ...aucuns particuliers, que on doit mieulx reputer larrons publiques que ceulx qui *desrobent* les gens en ung bois (JUV. URS., Nescio, 1445, 531). ...le povre larron qui vous *desroba* il sera bien damné (C.N.N., c.1456-1467, 400). ...se nous vouillions destruire et *desrober* les marchans et bonnes gens allans et venans en ceste ville ou à l'environ ne ou païs, nous destruirions nous-mesmes et mettrions le païs à povreté, qui seroit nostre grant dommaige et deshonneur. (BUEIL, I, 1461-1466, 95). Susciter fault tous leurs plus malveillans, Gens belliqueux et de cruaulté plains Lesquelz iroint par villes et par plains Piller bourgeois et *desrober* marchans,... (Cene dieux, c.1492, 121). Auquel lieu ne trouverent en leurs logeis que une jeune femme, à laquelle ilz demanderent où estoit l'oste, qui leur respondit que la nuyt passée leur varlet les avoit *desrobés*, et son mary estoit allé après, et ne savoit où (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 171).

- *Desrober qqn de qqc.* : À maistre Pierre Bourgoiz, clerc de Monseigneur, que Monseigneur li avoit donnez pour une foiz (...) la somme de XIIIm frans de la composition des Angloiz, en recompensation dun roncin et une mulle, leurs harnoiz et les biens dudit mestre, dont il fu *desrobé* par Angloiz robeurs en la forest de Bris en soy retournant de St Lo (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 149). Et commenchièrent à dire entre euls que li roiaulmes d'Engletièrre estoit trop mal gouvrenés, et que il estoit d'or et d'argent *desroebés* par ceulx qui se nommoient nobles. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 97). ...[Ysabeau de Cambray] fut mise et constituée prisonniere en la conciergerie du palais royal à Paris, à la requeste et pourchas de sondit mary, qui principalement la chargeoit de trois choses : la premiere qu'elle s'estoit forfaita et habandonnée

à autre qu'à luy ; la seconde qu'elle l'avoit *desrobé* de ses biens en grans sommes de deniers, et aussi qu'elle avoit fait et compilé plusieurs poisons pour l'empoisonner et faire mourir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 156).

- *Estre derobé* : Courtois soit et amesurez [le jeune homme qui est à marier]a touz soit doulx de parler. Putain ne mette en sa baillie. Tenir se puet pour *desrobez* Qui tient tel femme en son hostel. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 94). Car, combien que il souffise a celui qui a esté *desrobé*, se il est restitué, toutesvoies avecques la restitution doit estre pugny celui qui a desrobé, pour ce que il a fait contre la loy et contre le bien publique. (ORESME, E.A.C., c.1370, 292).

2. *Desrober (un lieu).* "Dévaliser, piller (un lieu)" : Cilz prevost pour gens barater Ont mis sergens pour *desrober* Le païs et la region. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 102). Les eglises *desrobe* on fort, Et le feible est mengié du fort. (Mir. st Guill., c.1347, 39). ...premièrement j'ay, de fait, Les abbaies *derobées* Et plusieurs nonnains violées (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 41). ...ainsi comme ilz venoient, ilz se logoient et, quant ilz estoient logeit, ilz pilloient et *desroboient* leurs hostelz, et rompoient coffrez, huches, et toursoient tout le meilleur. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 129). Et aussi fu en une autre eglise assez prez dudit lieu de Bailleul, laquelle semblablement il *desroba* par la maniere que dit a de ladite eglise de Bailleul. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 66). ...le roy Anthiocus (...) faigny le pelerinage d'aler au temple pour le *desrober* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 122). Ha ! larron, avez vous *desrobé* l'eglise ! (C.N.N., c.1456-1467, 59). J'ay *desrobé* eglise et temple Et puis corporaulx et calices (LA VIGNE, S.M., 1496, 314).

3. *Desrober qqc.* "Voler qqc." : ...Et il lor rendi chou que on leur *desroba*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 264). ...les povres gens dou pais (...) lor vinrent au devant en criant et en braiant et en disant : "Ha ! chier signour, li larron nous ont ars et pris et *desrobé* le nostre..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 539). ...l'un de ses gens [de Talbot] avoit *dérobé* en une eglise le ciboire ou l'on met le corpus Domini (C.N.N., c.1456-1467, 58). ...lequel fist plusieurs beaux jugemens de ceste science et, entre autres, dist la maniere comme avoit esté *desrobé* le coffret aux bagues du roy, devisa les coupables et le lieu où avoient esté portées les bagues et les fist recouvrer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 114 r°). Et, en apprés, plaisir prenons en bledz Qui ne sont point *desrobez* ne enblez (LA VIGNE, S.M., 1496, 332).

- *Desrober qqc. à/sur qqn* : Mais Jehan Le Tourneur tint assez bonne maniere, et n'en faisoit que rire, et appella Montbleru, qui faisoit la dormeveille, qui savoit et oyoit tout, et luy dist : "Montbleru, veez cy compaignons bien en point : on nous a *desrobé* noz chemises." (C.N.N., c.1456-1467, 398). ...je suis le larron mesmes qui vous *desrobay* voz chemises a Envers. (C.N.N., c.1456-1467, 401). Puis dist [le larron] : Saches, Alexandre, que plus tu enffraincts et corromptz justice, en prenant l'autrui magnifiquement et de force, que je ne fay, en *desrobant* secretement et prenant sur autrui ung pou de chose pour soustenir ma vye. (BUEIL, I, 1461-1466, 123).

4. Empl. abs. : Je ne fis onques bien, par foy, Fors que *desrober* et mürdrir. (Mir. march. larr., c.1349, 108). Car, combien que il souffise a celui qui a esté *desrobé*, se il est restitué, toutesvoies avecques la restitution doit estre pugny celui qui a desrobé, pour ce que il a fait contre la loy et contre le bien publique. (ORESME, E.A.C., c.1370, 292). On n'use que de rançonner, De *desrober* et de pillier Et li fors le foible essillier. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373,

117). ...un mois a ou environ, lui et ledit Durant sont alez de nuit ou pays du Perche, ouquel ilz ont *desrobé* en trois eglises, l'une eglise estant à un quart de lieue de l'autre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 96). ...[Talbot] ne voloit que nul en nesun moustier le feu boutast ne *desrobast* (C.N.N., c.1456-1467, 58). Lequel prins et amené en la presence du roi et interrogué d'Alixandre pour quoy il *desreuboit* et pilloit ainsi sur la mer, il respondy... (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 205).

B. - En partic.

1. "Dépouiller qqn par larcin de sa *robe*, de ses vêtements" : ...et se trouverent en Galice, la ou les pelerins aucunesfois, sans estre *desrobez*, sont maintesfois pilliez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 391). ...lui et les III premiers compaignons dessus diz, par lui nommez, à un jeudi, de nuit, III sepmaines a ou environ, alerent audit port au fain, auquel lieu ilz *desroberent* un homme, li osterent sa robe, sa sainture et son chaperon. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 368).

2. [D'une pers.] *Desrobé*. "En piteux état vestimentaire" : Estonné, dist Narcis, ou avez vous esté quant je vous voy si *desrobé* et sy desrocié ? (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 81).

3. [D'une chose] *Desrobé*. "Qui n'a plus sa robe, son enveloppe" : ...deux materaz de cendal, l'un vermeil, et l'autre vert, et deux coissins de mesmes, dont l'un est *desrobé* à l'un des boux. (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, Bibl. Éc. Chartes 48, 1887, 83).

C. - "Enlever, ravir qqn" : «Vous m'avés cest enfant *dérobé* vilainement...» (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 344). Ha ! faulx et desleal roy, n'as tu honte de fuir devant ung seul chevalier ? Tu as *desrobé* a ta male santé la pucelle Neronés en son hostel et ou giron de son pere, qui garde ne se donnoit de ta mauvaise traïson ! Tu morras ains que tu m'eschappes ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 232). ...et le conte, qui moult estoit grant justicier, fut adverti que trois archiers de sa compaignie avoient *derobé* une femme, et l'emmenoient derriere les montaignes, affin qu'elle ne feust ouye ès crys qu'elle feroit à son efforcement (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 45).

D. - "Prendre qqc."

1. Au fig.

a) "Prendre qqc. (à qqn) par surprise" : ...[il] avoit tousjours gardé son pucelage, que sa femme eust volontiers *desrobé* par bonne fasson (C.N.N., c.1456-1467, 133).

b) *Desrober qqn de qqc.* "Dépouiller, priver qqn de qqc." : Le drap est de noire couleur, En signe de toute douleur ; Et bien lui appartient tel robe, Car plusieurs de joye *desrobe*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 73). Tristesse s'est avecques lui [mon coeur] logiee ; Ne lui vueilliez a son besoin faillir. Car Dangier l'a *desrobé* de Plaisir, Et que pis est, a de lui eslongnee Celle qui plus le pavoit enrichir (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 41).

2. "Prendre (un coup) par surprise" : ...mais les Mores et Momelus qui nous conduisoient voullurent avoir courtoysies au partir, et firent entrer bien vistement ceulx qui estoient sortiz, ou mon compaignon se trouva et *desroba* ung bon coup de pierre par les costez (Pèler. D., 1486, 377).

E. - P. ext. "Faire qqc. de façon furtive, à la manière d'un voleur"

- *Se desrober*. "Se retirer furtivement" : Advint que messire Cornille, bastard de Bourgoingne, quant il veit les Gantois branler, se *desroba* de la bataille où il estoit avecques le duc, son pere, et fut suivy des josnes gens de sa chambre en petit nombre, comme Jaques Dorsan, Pierre Chenu, Thierry de Charmes, Jehan de Longchamp, et

peu d'aultres (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 269). ...plus viste c'un levrier, Le filz du pape secrettement par nuyt Se *desroba* et de fait s'enfuýt Devers le pape (LA VIGNE, V.N., p.1495, 241). Bien a fait, ains qu'il fust plus tart, De s'estre de nous *desrobé*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 435).

- [D'une pers.] *Desrobé*. "Qui passe dicrètement, furtivement" : Saiges prelatz, curez constans et froitz, Chantres, chanoynes, religieux, abbez, Vestuz de chappes et de riches orfrois, Sans provocquer leurs gestes aux effroiz, Mais pas a pas comme gens *desrobez*, En ordonnance si tres bien adoubez Qu'on ne le peult coucher par escripture, De nulles gens n'estoient destourbez Car tout alloit par compas et mesure. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164). [P. C.]

DESROBERIE, subst. fém. (déroberie)

[T-L (renvoi) : *desroberie* ; GD : *desroberie* ; AND : *deroberie* ; FEW XVI, 678b : **raubôn*]

(Synon. de *desrobement*) : ...*desroberies* et aguez (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1361, 526). ...pour souspeçon de la *desroberie* faite par lui (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 74). ...[ils] prindrent en l'ostel d'un bon homme d'icelle ville qui faisoit taverne, une coste hardie, et un autre simple de drap vert sengles, à usage de femme, lesqueles robes il vendirent, en ladite ville de Dijon, la somme de IIIJ frans, dont il ot à sa part IJ fr. Item, en icelle ville, en un autre jour et le landemain de ladite *desrobeerie*, il prindrent, en l'ostel d'un autre homme demourant en icelle ville, une coste hardie à boutons (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 141). ...fu attain et fait venir en jugement sur les carreaux Jaquet de Lyembois, prisonnier detenu oudit Chastellet, pour la *desroberie* par lui faite à Coisme de Grimaude, escuier, son maistre, auquel il a emblé quatre escus de XVIII s. par. piece, un mantel double, un houseaux, deux plaz, deux escuelles d'estain et plusieurs autres choses (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 225). [Autres ex. II, 263, 400, 402, 484] [R. M.]

DESROBEUR, adj. et subst. masc. (dérobeur)

[T-L : *desrobëor* ; GD : *desrobeor* ; FEW XVI, 678b : **raubôn*]

"(Celui) qui vole, voleur, brigand" : ...Barat le lobeur Qui pires est que *desrobeur* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 27). Ce sont larrons et *desrobeurs* Qui appeler se font pilleurs (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 147). ...lors estoit très grant guerre ou dit païs et y avoit pluseurs pilleurs et *desrobeurs* (Doc. Poitou G., t.6, 1399, 330). Gueteurs de chemins, *desrobeurs* et desserpilleurs des trespasans doibvent estre pugniz corporellement, comme trainez, penduz, et confiscacion de meubles (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 434). ...les ingrats Juifz (...) te prindrent et loyerent comme un larron *desrobeur* (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 160). Voicy Barrabam, le lobeur, Le faulx murtrier, le *desrobeur* Qui le peuple a tant infesté. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 302). Tuez, tuez tous ces paillars machefains, ces larrons *desroubours* de Dieu et du monde ! (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 261). Bringans et *desrobeurs* de gens courtoient par pays (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 421). Je suis bien seure qu'ilz ont sur vous les dens Et nuyt et jour sur voz païs tendens Pour vous destruyre et bouter a ruïne, Sur voz lymites et bonnes residens, Comme larrons, *desrobeurs*, actendens De vous nuyre plus que fouldre ou bruïne (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 116).

- *Desrobeur public* : ...ung *desrobeur* publique de gens et de chemins (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 47). [R. M.]

DESROBEURE, subst. fém. (dérobure)[GD : *desrobeure* ; FEW XVI, 678b : **raubôn*]

(Synon. de *desrobement*) : Comme (...) aient esté et soient encores chascun jour faictes plusieurs forces et violences publiques, *desrobeures*, destructions d'esglises, murtres, mutilacions, ravissements, pilleries, roberies, rançonnemens, et autres maux et oppressions intollerables sur nos subjects... (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1470, 301). [R. M.]

DESROCHER, verbe (dérocher)[T-L : *desrochier* ; GD : *desrochier* ; AND : *derocher* ; FEW X, 437b : **rocca* ; TLF VI, 1218b : *dérocher*¹]

I. - Empl. trans.

A. - Desrocher qqc. "Détruire, abattre, démolir qqc." : ...le duc de Bourbon (...) s'en alla à la maison de Perrot le Biarnois, Anglois, laquelle il fit ardoir, et *desroucher* et gaster tous les jardins (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 200). Celle colompne et ses viertus Soient destruite maintenant. En non du Pere tout puissant Je te veul oure *desrochier*. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 135).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Estrif* D., 1447-1448, gloss. ; Livre *Regnart* S.-H., c.1460, 84 (*desrocquer*) ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. (*desroguier*).

B. - Desrocher qqn. "Jeter qqn par terre, faire tomber qqn (dans une lutte), le terrasser" : ...sy *desrochié*, desciré et descongneu que en luy n'avoit congnoissance (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 810). ...ilz leur firent responce qu'ilz alloient querir une fille amoureuse avecques les clers du Palais, et pour *desroquer* les escoliers, s'ilz les trouvoient. (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 226). Or, ay ge veu depuis X ans Qu'i ne furent que XX Anglois Qui *deroquerent* de tous sans La quantité de cent François ; N'en rechappa ne Il ne trois Que tous ne fussent a l'espee, Fort aucuns qui furent de pris (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 598). Sire Talbot, nous avons Trouvé les François sur les champs, Dont *desroquez* nous les avons Qui sont estenduz la devant. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 325).

II. - Empl. pronom. Se desrocher. "Se débander, rompre les rangs et se disperser" : ...ce faisoit on pour veoir se les anemis se *desrocheroient* point (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 65).

- *Se desrocher de son rang.* "Quitter le rang, l'abandonner" : ...et commanda que sur la hart nul ne se *desrochast* de son rench (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 106). [R. M.]

DEROGATIF, adj. (dérogatif)[GD : *derogatif* ; GDC : *derogatif* ; AND : *derogatif* ; *FEW III, 50a : *derogare*]

Derogatif à. "Qui déroge à, qui porte atteinte à" : Et oultre, s'il advenoit, que Dieux ne vueille, que par inadvertence, importunité ou autrement, Nous octroissions ou commandissions aucunes Lettres qui peussent estre aucunement *dérogatives* à cestes, ou feissions aucune chose au contraire, Nous voulons et decernons dès maintenant pour lors estre nulles et de nul effect (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 583).

Rem. Aussi : *En quoy ay indiscrettement dict et mal presché, et comme dessus le revoque comme faulse, offensive de piteux cueurs, scandaleuse, blasphemative des saintz canonizés et derogative a l'auctorité de sainte Eglise et suspecte de heresie.* (H. Omont, "Rétractation par Jean Laillier d'erreurs prêchées à Paris en 1486" dans *Bulletin de la*

Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, Paris, vol. 8, 1881, 176-181). GDC IX, 309a. [R. M.]

DEROGATION, subst. fém. (dérogation)[T-L : *derogacion* ; GD : *derogacion* ; AND : *derogacion* ; *FEW III, 50a : *derogare* ; TLF VI, 1219a : *dérogation*]

"Fait de déroger à, de porter atteinte à" : ...que yceulx octroiz et la devolucion ou passement d'iceulx xl. ans, ne porte ou portent ou puissent porter, faire ou engendrer à Nous ne à nosdiz droiz et Demaine, *derogacion*, prejudice ou empeschement quelconques (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1408, 317). ...prejudice ou *dérogation* quelconque (...) ny que par ce, ou par les commission et puissance données, baillées et attribuées par mondit Seigneur à nos Officiers, pût être fait, ou soit engendré par quelque maniere que ce soit, prejudice ou *dérogation* quelconque aux droits de mondit Seigneur (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1410, 239). [R. M.]

DEROGATOIRE, adj. (dérogatoire)[T-L (renvoi) : *derogatoire* ; GDC : *derogatoire* ; AND : *derogatorie* ; FEW III, 50a : *derogare* ; TLF VI, 1219a : *dérogatoire*]

"Qui contient ou constitue une dérogation" : ...à l'occasion des antefrences et autres clauses et prerogatives qui ont esté mises en icelles graces expectatives, diversité de regles de chancellerie apostoliques et *derogatoires* à droict commun et autrement, par lesquelles clauses et par les autres subtilités et malices des impetrans d'icelles graces, plusieurs inconveniens et dommaiges se sont ensuis à nous (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 244).

REM. Doc. 1341 ds GDC IX, 309a. [R. M.]

DEROGEABLE, adj. (dérogeable)[GD : *derogable* ; *FEW III, 50a : *derogare*]

"Qui déroge à"

REM. Doc. 1467 (Metz) ds GD II, 525b. [R. M.]

DEROGEANCE, subst. fém. (dérogeance)[GD : *derogance* ; *FEW III, 50a : *derogare*]

A. - "Fait de déroger à" : ...en *derogance* au saint texte evangelical (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 5). Et pour obvier à rompture de ladicté Ordonnance et transaction, et à ce que aucune fraude ne fust faicte ou commise ou prejudice ou *dérogance* d'icelle, fut dict et transigé entre lesdictes parties, que... (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1460, 500).

B. - En partic. "Fait de déroger à la noblesse" : ...combien que sondit pere fust né et extrait, comme dit est, de personne noble de grande ancienneté, et que iceluy suppliant, comme noble tenu par cy-devant, ait esté franc, quitte et exempt du payement et contribution aux tailles et autres subsides (...), les paroissiens de Saint-Martin- aux-Certains, en l'election de Lizieux, l'ont assis ou fait asseoir à la taille ayant cours en ladite paroisse (...), de quoy il a prins deffenses et mis contredit aux payemens desdites assises pour raison de sadite noblesse ; mais lesdits paroissiens l'ont voulu assujétir pour ce qu'ils ont soustenu que son pere n'estoit pas legitime, mesme ont contre luy aligné aucunes *derogeances*, voulans les assujétir par icelles à contribution, quelle chose il a defendue, soustenant que pour avoir achepté aucunes choses necessaires pour le vivre de luy, ses gens et bestiaux, ainsi que pour avoir exercé l'office de tabellion ou notaire, ne devoit estre dit *derogance* (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1485, 556). [R. M.]

DEROGER, verbe (déroger)

[GD : *deroguer* ; GDC : *deroger* ; AND : *deroger* ; FEW III, 50a : *derogare* ; TLF VI, 1219a : *déroger*]

I. - *Deroger qqc.***A. - "S'écarter de qqc."**

Rem. *Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 9/52 (deroghier).*

B. - "Porter atteinte à qqc., rabaisser qqc." : Et le dit Perrin ou dit cas avons remis et restitué, remettons et restituons à sa bonne fame et renommée, se pour cause de ce ou de ses deppendences feust ou soit deturpée ou *derrougée* en aucune maniere (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 120). Puis que le françois ne *desroque* En rien la parole latine... (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 51).

C. - "Tenir pour nul (un droit, une prérogative...), s'écarter de ce qui est stipulé (par une loi, une règle...)" : Les saintes Evangilles sont supprimez, et les constitutions anciennes sont *derroquez* et ordonnances plaines de barat et de questueux prouffit a present triumphe, et les saintes doctrines dez Peres anciens regettees et arriere mises, qui povoient et devoient suffire a ung chacun ministre en l'Eglise ; maiz chacun a voulu prendre nouvelle forme. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 176).

II. - *Deroger à qqc.*

A. - [D'une pers. ou d'une chose] "Porter atteinte à qqc./qqc." : Doncques, à Dieu et à nature *desroque* et appose celluy qui prent, par ces manières de mutacions, gains ou aucuns émolumens. (ORESME, Monnoies W., c.1365, L). Je respons que tel transport eust esté contre le bien comun de l'Empyre et eust *deroqué* a la puissance de Charlemaigne. (Songe verg. S., t.1, 1378, 158). Et combien qu'il [Fabius] fust provoqué a bataille par Hannibal et que le peuple murmuroit contre luy qu'il ne combattoit, neantmoins oncques ne vult souffrir que la chevalerie rommaine, deprimee par les victoires des adversaires, feust a ung coup et comme la derreniere foiz exposee es perilz de Fortune, qui moult estoit favorable au vainqueur, et tant y contrestat que le peuple, en *derogant* au tiltre de son honneur, esleva en dictature et comme son compaignon Municius, le maistre des gens de cheval, et cellui qui souz lui et son subgiet estoit fut son egal et son compaignon. (CHART., Q. inv., 1422, 36). Mais de toy vueil je sçavoir la cause de ceste alternative punition, qui semble *derroquer* a la divine justice, et desmentir le texte qui dit que le filz ne portera point l'iniquité de son pere, maiz que chacun soustendra le poix de son fardel. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 44). Elle aprent a croire et a adourer ung seul Dieu eternal et souverain, et endoctrine homme a grace, hospitalité, compassion, misericorde et charité a ses proesmes. Son auctorité ne *desroque* jamaiz a bonne rayson, ne ses statuz ne descordent du chemin de verité. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 127). Et se les catholiques treuvent que Dieu pardurable ait voulu soy faire homme pour homme sauver, ceste creance n'est pas *derroquer* a sa majesté, ains est exaulcer et glorifier son humilité et sa clemence. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 129). ...sans toutevoies que, trop auctorisant la noble convention [de l'ordre de la Toison d'or] concluse en estroit chapitre, je veulle *derroquer* a la gravité et hault sens des autres conventions maintes qui se font en la terre, et la ou les materes pareillement haultes et pesandes se manient et diffinent loablement et a grant fruit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 276). ...extirper et destruire les statuz, constitutions et ordonnances qui seroient faictes par aucuns particuliers de noz bonnes villes en *dérogeant* à nostre auctorité royal (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1476, 440). Je ne sçay se point il [Jésus] s'avance De venir en la synagogue, Pour faire chose qu'il *desroque* A notre loy tant

magnifique. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 386). Quelques lettres qu'il escripvist par importunité de requérans ou autrement, il n'entendoit point *déroquer* aucunement à justice ne aux ordonnances anciennes, et quant il estoit adverty du contraire, le faisoit réparer. Les lettres qu'il escripvait estoient juridiques (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 133). ...lesdits articles ne pourront en riens *derroquer*, ne prejudicier au droit que ledit seigneur a acoustumé de prendre par chacun an sur chascun brasseur exerçant le fait de brasserie a Paris. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1489, 623). ...faictes proceder pardevant vous lesdictes parties sur ledict principal, sans aucunement *deroguer* à nostredicte commission, en la meilleure et plus briefve expedicion de justice que faire ce pourra (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1490, 230). Si j'ay chose commise et faicte Qui *desroque* au mien saulvement... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 401). ...attendu ladicte provision que ja en avons ainsi faicte, laquelle ne *desroque* aucunement aux ordonnances de nostredicte court (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 260). ...car ce seroit très grievement et enormement *desroqué* à l'honneur et sublimité de la très noble, très haulte et très christienne maison de France, où astrologie a tousjours flory jusque à vostre temps, comme dit est et sera cy après. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°).

- *Deroger à sa noblesse.* "Porter atteinte à sa noblesse, déchoir de la dignité de sa noblesse (en faisant ce qui peut entraîner la perte des droits et privilèges qui lui sont attachés)" : ...que tous seigneurs, gens d'église, nobles, officiers (...) puissent (...) marchander par mer, par terre (...) sans *déroquer* à leurs noblesses, estat (...) ne que, à cause de ce, leur en puisse quelque chose estre imputée (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1483, 451).

- Part. prés. en empl. adj. *Derogeant à.* "Entraînant la perte des droits et privilèges (attachés à un état social)" : Car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, nonobstant que ledit suppliant exerce l'office et estat de lieutenant de nostredit seneschal de Poitou et judicatures, et lesquelz estat et office nous declairons n'estre *derogant* à noblesse (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 572).

- Au fig. [D'une chose] "Ôter sa force à qqc." : Après le quel département se meut altercacion et différent entre aucuns des gens de guerre, disans les uns que la louenge d'icelle journée devoit estre attribuée audit connestable, comme lieutenant du roy par tout le royaume de France ; les autres soudenans au contraire que l'honneur en devoit estre attribué au susdit conte de Clermont, comme commis et ordonné lieutenant espécial pour faire cette action et poursuite, alléguans qu'en tel faict l'espécialité *derrougoit* à la généralité. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 199).

- [De choses] *Deroger ensemble.* "Se porter tort mutuellement" : ...lez bontés et lez vertus ne sont jamaiz discordans ne *derrogans* ensemble, aincoys consonent et acordent bien avecquez bien, et verité avecquez verité. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 88).

B. - [D'une pers.] "Ne pas se conformer à qqc. (un droit, une prérogative...), s'écarter de ce qui est stipulé (par une loi, une règle...)" : ...le prince seculier ne puet mie tollir un droit naturel, en tout, mez il puet bien *deroguer* ou faire prejudice a Droit naturel, en aucune partie. (Songe verg. S., t.1, 1378, 297). ...ce n'avoit esté mie l'intencion du regent ne de ceulz qui avoient esté presens à passer lesdictes lettres de vouloir *deroguer* ou prejudicier ausdictes ordonnances confermées par le Roy à très grant deliberacion (FAUQ., II, 1421-1430, 201). Item, la court n'entend point par ces presentes ordonnances *deroguer* en aucune maniere aux ordonnances autrefois faictes (Echiq. Normandie S., 1423, 119). Et ne vouldroye en riens *derroquer* aux drois de vostre coronne ne de vous, mais les

exauser et acroistre de mon povoir (JUV. URS., Verba, 1452, 345). ...et s'efforcent [les officiers du roi] d'empescher les notaires de l'esglise que ilz n'ayent maisons ou logis en publique place ou le peuple puisse avoir assés a eulx, qui est hoster leur franchise et liberté et *desroguer* aux drois de l'esglise. (JUV. URS., Verba, 1452, 385). Les keuriers doibvent disposer de l'utilité de la communauté de la ville et conté d'Arques par le conseil de l'abbé ou du prevost et leurs ordonnances faire entretenir à tel temps que l'on venra estre expedient, pourveu qu'il ne soit *derrogyé* à ces presentes keures (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 257). ...non obstant oppositions ne appellations quelzconques, sans prejudice toutes voyes des autres lieutenances que avons baillées à autres es pays dessusditz ou en aucuns d'iceulx ; ausquelz ne voulons ne entendons aucunement *desroguer* par l'octroy de cesdictes presentes (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 231).

III. - [D'une pers.] *Se deroger à qqc.* "S'écarter de qqc." : ...que il ne *derogues* [sic] en riens par le temps a venir audiz mayre et chastelain aus droiz que il y ons ou pevent avoir (Doc. 1368. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 415). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...avons quicté (...) les faiz et cas devant diz et tous autres cas, excès, deliz par eulx et de leur adveu et consentement commis et perpetrez, depuis la date desdictes lettres d'abolition octroyées au dit Guy de la Roche et à eulx, ausquelles ne voulons aucunement estre *desrogié*, mais les voulons demourer en leur vertu jusques à present (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 331). [R. M.]

DEROGNÉ, adj. (dérogné)

[GD : *desrogné* ; FEW X, 519a : **rotundiare*]

[D'une feuille] "Qui est rogné"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 645a. [R. M.]

DEROMPEMENT, subst. masc. (dérompement)

[T-L : *desrompement* ; GD : *derompement* ; FEW X, 568a : *rumpere*]

A. - "Action de rompre, de détruire, destruction" : ...considérons que leurs adversaires croissoient de jour en jour, et aussi le *derompement* des tours, des maisons et des murs, doubtons qu'en la fin ne feussent prins de force et de leurs ennemis mis à mort, ce jour, eurent conseil ensemble pour sçavoir comment ilz se pourroient saulver. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 264).

Rem. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 525b.

B. - "Charge, attaque" : ...il s'estoit mis en la dessus ditte ville la prochaine nuyt passee, pour ce que en eulx qui yroient desarmez et sans ordre il peust faire ung *desrompement* non appensé. Et l'assemblee faite, les Troyens envahissent aigrement et s'efforcent de iceulx mener a grant occision. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 67).

C. - "Rupture, déchirure" : Aussi avient il aucune foiz mal aux chienz en la bourse des coullons et aucune foiz par fere trop longues chasses et journees et par *desrompement* ou aucune foiz qu'ilz sont marfunduz come un cheval ou aucune foiz, quant il y a lisse chaudes et ilz ne les peuvent tenir a leur ayse, celle volenté et humour leur descent aux coullons, ou aucune foiz par coup qu'ilz prenent sus les coullons en chassant ou autrement. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 124). [R. M.]

DEROMPIR, verbe (dérompir)

[*FEW X, 568a : *rumpere*]

"Rompre, mettre en pièces" : Hay sergens, quar cessez de mon Seigneur ferir ! L'yens qui le tenez, laissez vous *desrompir* ! Verges qui le ferez, laissez vous revanchir ! (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 74).

V. aussi *derompre* v. Lexiques [R. M.]

DEROMPRE, verbe (dérompre)

[T-L : *derompre/desrompre* ; GD : *derompre* ; AND : *derumpre* ; DÉCT : *derompre* ; FEW X, 567b : *rumpere*]

A. - [L'obj. désigne une chose concr.]

1. Derompre qqc.

a) "Rompre, briser, mettre en pièces, abîmer qqc." : ...pour avoir refait et redreché les deux escluses qui sont aux 2 bous devers Saine et icelles reformées et gasonnées de pieux et d'ais tout entour bien et adroit, lesquelles estoient *derompues* et debrisées par forche des grosses eaues (...) et aussi pour avoir rapprofondi et redreché un fossé (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1372, 233). ...leurs armeures qui *desroutes* estoient (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 114). ...l'escu d'un bon chevalier ne doit pas estre paré d'or ne de pierrez precieuses, mez doit avoir son escu tout *desrompu*, son heume cassé, son espee rebourcée, sa face navrée. (Songe verg. S., t.1, 1378, 15). ...les oultraiges par eulx ou aucun d'eulx fais et commis en l'ostel d'icellui curé, qui est le propre presbitaire de la cure, en *desrompant* son mesnaige (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 246). Et lors commencierent tous deux fort a penser, et lors ouyrent, au long du boys, un grant escroiz et fort *desrompre* les menus rams et le ronceys. Lors print Remondin son espie qui estoit par terre, et ly contes traist l'espee, et attendirent ainsi longtems pour savoir ce que ce seroit, et se mirent au devant du feu, au lez ou ilz avoient ouy le bois *desrompre*. (ARRAS, c.1392-1393, 21). Mais quant ilz virent que Gieffroy avoit le bacinet embarré par force de coups, et son harnois *desrompu*, si ne ont talent de rire, car ilz voient bien que ce n'estoit mie a gas. (ARRAS, c.1392-1393, 299). Le mur fu bas et *derompu* Et en plusieurs places rompu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 96). ...les sieges et bancs et porches de la Chambre du Parlement estoient viex, *derompus*, et moult malhonestes (BAYE, I, 1400-1410, 155). ...lui romperent ung escrin ouquel ilz lui prirent XXII crevechiez, XII chemises, XII petis draps. Item, lui romperent ung autre escring ou ilz prindrent trois hennas de mairde fin qu'ilz emporterent et XXI autres hennas qu'ilz *desromperent*. Item, lui romperent ung autre escring ou ilz prindrent trois courroies d'argent. Item, emporterent pluseurs autres clos et esmalz d'autres mairdes qu'ilz prindrent en ung escring en l'ostel de lui qui parle (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 316). ...ledit Perault descharga et deslia son fardeau des dictes paelles, et print ung baston et commença à frapper tant qu'il peut sur les dictes paelles. Et pour ce que ledit suppliant avoit partie ès dictes paelles, il lui dist que ce n'estoit pas bien fait de les *derompre* (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 164). Item grosses pierres à foison et fer trenchans y doivent estre lancez et toutes choses par quoy on puist *desrompre* la nef tout le plus que l' en peut. (BUEIL, II, 1461-1466, 59). Ou se les voyes trouvoit trop *desrompues*... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 147).

- *Derompre* une porte. "Rompre, ouvrir" : ...Portes *derompre* et murs casser (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 156). "Biaux seigneurs, aydiez-vous et avanchiez, ne je puis ouvrir ceste seconde porte. *Desrompé* le a vos haches, autrement vous n' en pourrez entrer en la ville." Et ceulx qui estoient pourveu de haches et de quingines commencierent à ferir et à frapper en celle porte, ce

sembloient carpentiers, et donnerent à Geronnet et à ses compagnons, quant ilz eurent partuissiet la porte, haces et quingines pour couper le flaiel de la porte. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 215). Comment Gieffroy brise et *desrompt* a un coup de pié l'uis de la chambre ou le jayant estoit, et comment il l'occist. (ARRAS, c.1392-1393, 266). Parle JHESUCRIST. Doulx pere, je me lieve, puisque voit qu'i te plait, Et tout ce que j'ay fait soit a ta volenter. Tantost, sen plus actendre, en enfert descendray, Je *derumprait* les portes, mes amy en trahiret. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 138).

- "Arracher (une plante, une racine...)" : ...pour quoy entre vous n'alés vous *derompre* la grosse tige de l'arbre et faire tant que il soit estrepey et esrachié, et la racine dont puet venir et sourdre la seyye et liqueur soit toute amortie (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 146). Adonc se prindrent a estirper de tous lez les inutiles herbes chardons orties et toute male racine *derompre* et sacher hors (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 83).

- [D'une chose] : ...il [le froid] *derompt* le cuir [provoque des gerçures] (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258).

- [Dans un cont. métaph.] "Rompre, ouvrir" : Sire, *deromps* le ciel et descens en terre en la nef francoise, et faiz nouvelle redemption (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 629).

b) "Déchirer (une étoffe, un vêtement...)" : ...jamais ne vestiray plus Qu'une cotelte descousue Et descirée et *desrompue* (Mir. par., 1356, 10). ...pour la croissance de la fourreure d'un autre seurcot de drap d'or sur champ azur à fleurs de lis et à couronnes, qui a esté deffourré et reffourré, 40 ventres de menu vair (...) et pour le pourfil de dessoubz, lequel estoit *dérompu*, deux douzaines, quatre lettices (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 167). Raison rompue Est si par vie corrompue Que qui a robe *derompue*, Se on est bon, si pert il que on pue Entre les gens, Soient conseilliers ou regens, Dont chascun est moins diligens D'acquérir vertuz que habis gens (CHART., L. Dames, 1416, 284). Je *desromps* mes vestemens (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 114). ...[ses gens] furent bien effraiez de veoir leur maistre en ce point eschauffé qu'il [avoit] tant esgratigné le visage, le pourpoint, chemises, chausses tout *desrompu* et dessiré (C.N.N., c.1456-1467, 429).

c) "Égratigner ou lacérer (la peau)" : La femme, qui estoit de rude affaire, regarde Meliadicé qui estoit esgratignée et sa pouvre peau toute *derompue* si estoit moult plaine de sang entour elle (Cleriadus Z., c.1440-1444, 305).

d) "Arracher (les cheveux, la barbe), les mettre en désordre" : ...il avoit ses cheveux *desroux*, Et que tant se desconforta Qu'il en estoit mort de courroux (CHART., B. Dame, 1424, 359). ...lequel [Jésus] les Juifz ont despoullie tout nu des vestemens, et lui ont *derompu* sa barbe de piquants espines (MIÉLOT, Spec. hum. Salv. L.P., 1448, 140). ...la dame, qui se veoit ainsi infortunée, ne cessoit de plourer sans remede, ses cheveux *desrompoit* et son beau visaige (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 26). ...l'autre (...) Gettant regrés piteux et inhumains, Avoit ses dois et ses cheveux *desroux* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 169).

e) "Mettre en désordre" : ...trouva sa chambre de verges toute jonchée, son lit *desrompu* et desfroissé et ses draps tous ensanglantéz. (C.N.N., c.1456-1467, 265).

f) [Un projectile] "Briser la course de, amortir"

Rem. FROISS., Chron., éd. K., t.11, 429 : ...et portoient targes sur leurs testes pour *desrompre* le trait et le get des pierres qui venoient d'amont ; éd. M.M., XIII, 71 : pour brisier et eschever le trait et le jet des pierres qui venoient d'amont.

2. [D'une chose concr.] (*Se*) *derompre*

a) "Rompre, se briser" : Et bien poet home savoir qe grant plenté de sank y out quant les douz tendres bras si durement estenduz estoient qe les veynes et les nerfs *desrumpirent* et la peel, siqe tout le sank de corps eust en poy de heure par la tout corru hors (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 182).

b) [De la brume] "Se dissiper" : ...celle bruine à une fois chei et se *desrompi* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 53).

B. - [L'obj. désigne une pers. (ou son corps)]

1. *Derompre qqn* (ou son corps)

a) "Blessé, meurtrir qqn / son corps" : ...tout le corps en sang luy baingnent ; Si le *derrompent* et detirent, Sa peau en pluseurs lieux deschirent (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 33). D'ezcourgiez de fer tout son cors *derompirent* (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 160). Et quant Gieffroy entent ceste parole, si trait l'espee sans plus dire, et fiert le premier sur le chief que il l'envoie tout estourdy par terre. Puis passe du costé du cheval de celui qui gesoit en la charriere, tellement qu'il le froisse et *desrompt* tout le corps, et fiert l'autre d'estot par my le piz et le rue mort juz du cheval. (ARRAS, c.1392-1393, 200). ...et [l'écrevisse] tellement l'estraigny par les jambes et par le corps qu'elle toutte la *derompy* et occist (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 159). ...affollez, *derompuz* et mutilez en leurs membres (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 226).

b) "Fouler, écraser, torturer qqn, s'acharner sur qqn" : Saint Estienne lapidez fu, Saint Jehan en huile boullu, Saint Lorenz rostis sur charbons, Saint Vincent batus et *desrons* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 253). ...rançonnet les povres gens (...), les batent et *desrompent* (JUV. URS., Prop. I, c.1438, 290). Quantes eglises ont esté par eulx arsez et destruites, ou Dieu estoit servy, et les bonnes gens ars, brulez et *derompus* dedens (JUV. URS., Loquar, 1440, 309). Presnez gros nerfs de beuf tous cruz Et les nouhés et crochetés, Et que sy fort soient batuz Et *derompuz* et tourmentez Si que par dolz ne par costez Il ne demeroit peaul entiere. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 80).

- *Derompre qqn piece à piece*. "Mettre qqn en pièces" : ...Se je le puis trouver en place, Ma grant force li moustier[r]ai : Le cuer du ventre li trairai, Qui qu'il plai[s]t ou qui qu'il dessiece, Si le *desromprai* piece a piece Et l'espandrai parmi les voies Et par les champs... (MACH., Voir, 1364, 642).

- *Derompre qqn de coups*. "Rouer qqn de coups" : [Dans un cont. métaph., du désir] ...il me *desront* tous de cops. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 231). ...se je te tenoie, De cops tout te *desromperioie*. (Mir. Oton, c.1370, 363).

2. [D'une pers.] *Se derompre*. "Se blesser" : Les aucunes ont la roingne de paresce, et en sont morfondues. Les autres se *desrompent* es espines d'avarice ; et ainsy des autres perilz. (GERS., P. Paul, a.1394, 492).

3. [D'une pers., d'un animal] *Derompu. Derout*

- "Délabré, décrépit" : *Tresderoute*, vieille maudicte, Ceste boulie est tresmal cuyte, Et cy ay trouvé une plume, Elle ne vault pas une prune. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 77).

- "Harassé, épuisé" : Se li chevaux est *derrons*, le premier jour li doit l'en a boivre confire et consoude menue (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 378). ...tout suis brisié et *derouz*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 80). Mon mary fut or tout *desroups*, Tant le batisse soir et main (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 186). ...lequel roncin à la revenue dudit Radriguille fut rendu audit Estienne mortfondu, *derompu* et grevé tellement que on eseroit que jamaiz ne sen peust aider (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 81).

C. - [L'obj. désigne un groupe]

1. *Derompre* (un groupe)

a) "Fendre (un groupe, la foule, une armée...)" : Tristan (...) *A derrompu* la presse des Sarrazins dervés Pour son frere rescourre (Tristan Nant. S., c.1350, 615). ...il se metteront en painne, par le force de leurs coursiers et de leurs bras, à *desrompre* le priesse et de venir jusques au dit capital. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 117). Alons nous y ferir bonne erre Et la presce *derompre* et fendre (Mir. fille roy, c.1379, 75). Et se les anemis sont fors et sont a doubter, le chief doit faire une seulle esquiere de tous ses gens en fourme d'une poire, qui est aguë devant et large derriere, et en front tous les meilleurs et plus fors hommes qu'il a, pour *desrompre* ses anemis, et eulx bouter parmy, affin de les deppartir. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241).

b) "Séparer (des pers.), disperser (un groupe)" : ...elles [les amours] estoient si parfond enracinées es cueurs des ambedeux parties (...) que impossible estoit les *desrompre* ne desjoindre (C.N.N., c.1456-1467, 441).

c) "Mettre en déroute (une troupe)" : ...la bataille des mareschais fu tantos toute *desroute* et desconfite (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 36). Les freres vont, toutes les batailles *desrompant*, et mettent tout en fuye. (ARRAS, c.1392-1393, 287). ...et se butat dedens paiens (...) ; et il les derotat et *derompit* (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 95). ...si se deffendirent en telle manière qu'ilz *dérompirent* les François et mirent en fuicte. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 285).

- *Desrompu*. "Débandé" : ...une bande petite de quelzques hommes d'armes *desrompus*, venans au long de ladite grève qu'ilz veoient toute nette de gens, vindrent assaillir le roy et ce varlet de chambre. (COMM., III, 1495-1498, 187).

d) "Désorganiser (un groupe)" : Lors fut sur cecy advisé qu'on prendroit pareillement par toutes les compaignyes de la bataille les meilleurs et les plus assurez gendarmes qui y seroient point. Oultre, sans rien *desrompre* ne mettre en desordre, le roy print des capitaines aucuns des plus gens de bien (LA VIGNE, V.N., p.1495, 286).

2. *Se derompre*

a) [D'un groupe, d'une troupe] "Se disperser" : ...il se departi et se mist au chemin, et fist tant par ses journées qu'il vint à Calais, et ceulx de Haynnau retournerent en Haynnau. Ainsi par pluseurs membres se *desrompi* ceste armée d'Espaigne et de Portingal. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 120). Et se *desrompi* pour ces jours li consaus, et s'en ala casquens en son lieu (FROISS., Chron. D., p.1400, 234). Ensi se *desrompirent* ces grandes cevauchies et ces assamblees. (FROISS., Chron. D., p.1400, 593).

b) [D'une troupe] "Être en déroute" : ...pensant que nostre armée se *desrompist*, nous faisons toutes les diligences possibles de vous avancer gens et toutes autres choses necessaires (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 168).

D. - Au fig.

1. *Derompre qqc.* (une chose abstr.). "Briser, rompre, arracher qqc." : Touz jours, Sires, vueilles que je cerche et examine estroitement les secrez de mon couraige, et, ce que je y trouveray de mal, je *desrompe* et giete hors de moy (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 51). Sainte Marie, Par tous les saintz de paradis, Pour ung il en trouvera dix Qui contre moy desposeront ! PATHÉLIN. C'est ung cas qui [tres] fort *desront* Ton fait... (Path. D., c.1456-1469, 150). Ne vois tu que par lui faire guerre tu ne pues avoir que guerre, et que tu destruis et *deromps* ta paix ? (LEFÈVRE

(R.), Hist. Troyes A., c.1464, 181). ...il a nostre loy juifve Voulu *derompre* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 330). Et son vouloir n'est corrompu Par don, pecune ou *dirompu*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 753).

- "Gâter qqc." : Car quant ses oeuvres voit *derompre* [ou empl. intrans. ?], Elle [Nature] vuet aussi l'air corrompre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 147).

2. [D'une chose abstr.] *Se derompre*. "Se briser, se rompre" : ...encore se poet bien li marchiés tous *desrompre*, car je n'en receu onques denier. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 72).

- [D'un projet, d'un propos...] "Échouer" : ...messire Bertran disoit, quant il ot boutté hors le roy Dan Pietre du royaume de Castille et couronné le roy Henry, qu'il s'en vouloit aler ou royaume de Bougie (...) mais ung empeschement luy vint qui le rompi et brisa tout (...). Si se *desrompirent* les pourpos de messire Bertran, car la guerre de France et d'Angleterre renouvela. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 12).

3. [D'une chose abstr.] *Derompre qqn*. "Briser, anéantir qqn" : ...trop longuement destinez Suis a porter ceste langueur (...) Qui si me menjue et *desront* ! (Mir. st Val., c.1367, 126). Adonc te monte en la teste une raige Qui tellement te *desrompt* par usaige Qu'il semble alors que doyes pasmer morte (Lyon cor. U., 1467, 33). Le jeu fait mille desraisons, Destrui et tue les raisons (...). Les unanimes rend *desroux*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 478).

4. [D'une pers.] *Se derompre*

a) "Se torturer (moralelement)" : CAYM. Je me *desromps*, je me dessire Et sueuffres tous les maux du monde. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 27).

b) "Se corrompre" : Mais ceste mortel vie doyt l'on mauvaie dire, Que tant y a des maux c'on nel pourroyt descrire : On y enfle en mangent, on s'y *desrompt* de rire, On sy esseche en dueil, on sy degaste en ire. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 80). ...et aussy lesdiz apprentiz se *derompent* et gastent et n'apprennent riens de l'art et science dudit mestier de chandelier (Mét. corp. Paris L., t.1, 1392, 545). [R. M.]

DEROMPTER, verbe (dérompter)

[GD : *derompter* ; *FEW X, 568a : *rumpere*]

"Rompre, mettre en pièces" : ...en despeçant et *derontant* les paniers esquieux lesdis poissons estoient apportez (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1361, 563).

V. aussi *dérompre* v. Lexiques [R. M.]

DEROMPTURE, subst. fém. (dérompture)

[GD : *derompture* ; FEW X, 568a : *rumpere*]

A. - "Ce qui est rompu, mis en pièces"

Rem. Doc. 1459 ds GD II, 526c.

B. - "Blessure" : De cheval qui sanc estable [l. estalle ?] par *derronture* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 379).

Rem. Gloss., Paris B.N. lat. 4120, c.1400-1500 (*deronture*), ds GD II, 526c.

- [Dans un contexte métaph.] : En oultre, se vous souffrez taillier le petit peuple, il est perdu a tousjours mais, de dix il n'en eschape deux, puisqu'il sont touchiez du rasoir ; apres rere n'y a que tondre ; il est tant jus, tant povre et tant debile qu'il n'a que le pel et les os. Mais s'il vous plaist avoir vostre petit peuple nettement gueri de sa *derompture*, sans violence de taille, incision ou playe, selonc l'usage de medecine, il seroit besoing de... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 154). [R. M.]

DERONDÉ, (?) (derondé)[*FEW X, 525b : *rotundus*]

"?" : Illitus (...) : dedens plaqué, enduit, comme paroy ou ny *derondé* ou comme tonneaux estoupes (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 154). [Lire ny *d'eronde* "d'hirondelle" ; cf. *R. Ling. rom.* 68, 310] [R. M.]

DERONGER, verbe (deronger)[T-L : *derongier* ; GD : *derongier* ; AND : *derungier* ; FEW X, 561b : *rumigare*]

"Ronger complètement" : Vez sa joye tourner en dueil mortel Et ravalee, Et sa chiere devenir adoulee, Gresse et couleur en trois jours escoulee, Ses yeulx moilliez et sa face foulee. Or pense et songe, Ses mains detort et ses levres *deronge*, Et ne choisist le voir de la mensonge. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 183). Emmaine leur serpens, dragons, Grans culeuvres et scorpions, Crapaulx, lesardes, basiliques, Viperes, aspis les iniques, Qu'ilz en soient tost mors et mengiez Et jusques aux nerfs *derongez* (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 245). [R. M.]

DESROUILLER, verbe (dérouiller)[T-L : *desröillier* ; GDC : *desruillier* ; FEW X, 428b : *robigo* ; TLF VI, 1220a : *dérouiller*¹]

A. - *Desrouiller qqc.* "Débarrasser qqc. de la rouille" : "...Et pource de m'espee, qui est enrouillee a present, je n'en pourroie ouvrer. Et se par vostre commandement il vous plaise que je lieve ma forge, il conviendra que m'espee soit *desrouillee* par grant effusion de sang, dont plusieurs couronnez perdront la vie." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 361). Noz cervelieres, capelines Sont desja toutes enrouillees Et noz curaces popelines Trouverons toutes barboillees ; Pas n'est d'avoir esté moillees, Car il y a plus de sept ans Qu'elles ne furent *desrouillees* Ne que ne virent l'air du temps. (LA VIGNE, S.M., 1496, 181).

B. - P. anal. "Dégourdir"

- *Desrouiller ses dents.* "Manger" : Je nay pain ne nulle monnoye Dequoy me puisse desieuner Ne mes pauures dens *dirouiller* (Myst. st Martin K., a.1500, 364). [R. M.]

DESROULER, verbe (dérouler)[GDC : *desroller* ; FEW X, 514b : *rotulus* ; TLF VI, 1221a-b : *dérouler*]

"Défaire ce qui est roulé sur soi" : ...il faudroit mon role *desroler* et grans tragedies reciter (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 576). [GDC IX, 358b] [R. M.]

DEROUTE, subst. fém. (déroute)[T-L : *desrote* ; GD : *desroute* ; FEW X, 573a : *rumpere* ; TLF VI, 1222a-b : *déroute*]

"Désordre"

REM. Doc. 1389 (*desruttes*) ds GD II, 646c. [R. M.]

DEROUTER, verbe (dérouter¹)[GD : *desrouter* ; AND : *desruter* ; FEW X, 569a : *rumpere*]

Empl. trans. "Mettre le désordre dans, briser, rompre" : Comment ta dame puet savoir Que tu l'aimmes sans decevoir, Car les armes portes entieres En cuer, en vis et en manieres, Fors tant que les enarmes toutes Sont sans cause en l'escut *deroutes*, Pour ce qu'Esperence te faut, Ce te samble, par ton deffaut. (MACH., R. Fort., c.1341, 70). Cuidiez vous par vo bourdez *desrouter* no arois ? (Hugues Capet L., c.1358, 117). Finalement il ne se peurent tant tenir qu'il ne fuissent ouvert et *desroutet* par force

d'armes (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 168). O arrogance aveuglee, folie et petite cognoissance de vertu, o tresperilleuse erreur en fait d'armes et de batailles, par ta malediction sont *desroutees* et desordonnees les puissances et les armes desjoinctes et divisees, quant chascun veult croire son sens et suivre son oppinion. (CHART., Q. inv., 1422, 58).

V. aussi *dérouter*² [R. M.]

DESROUTER, verbe (dérouter²)[T-L : *desroter* ; GD : *desrouter* ; FEW X, 572b : *rumpere* ; TLF VI, 1222a : *dérouter*]

I. - Empl. trans. *Desrouter qqc.* (un chariot embourbé) *de*. "Dégager de, faire sortir de"

Rem. Doc. 1395 ds GD II, 647a.

II. - Empl. intrans. ou pronom. [D'une pers., d'un groupe...] "Sortir des rangs, se disperser" : Mais chil de Gant ne se *desroutèrent* point, ains se mirent en bonne ordenance pour aler droit à Bruges, abattant et ochiant tout quanques il encontroient. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 204). ...et chevaucherent les batailles ainsy arrangeez, sans *desrouter*, parmi montaignes et valées (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 54). Trestous se *desroutoient*, et Huez s'avancha. (Hugues Capet L., c.1358, 118). ...li Englès (...) chevauchoient trop sagement, car point ne se *desroutoient*, mais se tenoient toudis ensamble. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 246). Leur ost se *desrouta* entour et environ. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 101). "Sire, vous arestés ichi pour noient ; la contesse et ses gens s'en vont viers Brest." Qant messires Lois d'Espagne oi ces nouvelles, si dist : "Apriés ! Apriés !" Lors veissies toutes gens *desrouter* et ferir a l'esporon apriés la contesse. (FROISS., Chron. D., p.1400, 516). Sitos que ces bonhommes dou pais, que messires Godemars avoit amené pour li aidier a garder et a desfendre le passage, sentirent les saiettes de ces archiers, et que il en furent enfillé, il se *desrouterent* tout, et ne tinrent point de ordenance et de conroi, mais tournerent les dos et laisserent les gentilshommes combatre et faire ce que il pooient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 712). ...Adont fu le conroy deffait, Ou il estoit, et se *desroutent* Li sien, et ça et la se boutent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 126). ...sy *desrouterent* ensemble et se ferirent en leurs ennemis de telle volenté que chascun de prime venue porta le sien par terre. (Comte Artois S., c.1453-1467, 75).

- *Se desrouter l'un de l'autre.* "Se séparer" : Et li page, de froit, ne pooient porter leurs lances, mais les laissoient cheoir, et se *desroutoient* li un de l'autre et perdoient leur chemin. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 40).

- *Se desrouter encoste qqn.* "Quitter les rangs pour se placer auprès de qqn" : Par d'encoste lui s'est celle gent aroutee [var. *desroutee*] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 397).

V. aussi *dérouter*¹ [R. M.]

DERRAIN, adj. (derrain)[T-L : *däerrain* ; GD : *derrain/derrien* ; AND : *dederain* ; DÉCT : *däerrain* ; FEW III, 48b : *de retro*]

I. - [Dans l'espace]

A. - Empl. adj.

1. "Qui est au bout (d'une série, d'une suite...), qui est à l'extrémité de qqc." : ...le dossier et le *derrain* ciel du retrait de 5 lez et 7 aulnes de hault (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 431). ...jusques es *derraines* metes de son royaume (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 133).

2. "Postérieur" : ...comparez sont au paon qui pour monstrier sa beauté aux regardans descoeuve les parties *darriennes* qui signifient la fin de la mort. (GERS., Concept., 1401, 416).

B. - Empl. subst.

1. "Bout, ce qui est au bout"

a) Au propre "Bout, extrémité, fin fond" : ...en ung tresbeau lieu estoit, Tout au *derrain* d'Inde la Grant (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 162).

- Au *derrain*. "Au bout" : Et Deduis me resieut de pres Et puis Oyseuse au *deesrain* (Echecs amour. K., c.1370-1380, 150).

b) Au fig.

- "Aboutissement, fin" : ...De la lire [la matière du mandement] jusqu'en *derrain* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 273). ...dieu souverain Sans aultre premier ne *desrain* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 50).

. *Venir au derrain*. "Parvenir au bout" : Mais qui son forfait continue Et dou parfaire s'esvertue Jusqu'a tant qu'il vient au *derrien*, Et a ce point ne trueve rien Fors que son dueil et son damage, Se lors recongnoist son outrage, Il vient trop tart au repentir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 267).

- "Le fond (de la pensée, des intentions...)" : ...les ambassadeurs du duc de Bourgoingne tramis devers lui [le roi de France] pour savoir le *derrain* de son courage en fait de paix ou de guerre (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 297).

. *Le derrain du fond*. "Le fond du fond" : Et se confessa une fois, deux fois, trois fois par poses, et par l'incitation du bon confesseur qui quéroit son salut, avec vive atteinte peut-estre de son mauvais secret. Sy advint que, entre autres choses et pour le *derrain* du fond, il vouldist dire et révéler au comte aucunes choses, lesquelles il désiroit moult qu'il les sçust après sa mort (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 262).

2. "Celui qui est au bout (dans une échelle) ; celui qui occupe la dernière place" : Et puis, quant le roy a disné, Ainsi comm'est acoustumé, Aux seigneurs qui avec lui sont Et a ceulx qui se congnoistront Es deduis il vouldra parler, Et les *darains* ["les gens de moindre condition"] yront disner (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 439). Mais, quoy que Oyseuse soit ainsy En dignité la *deesraine*... (Echecs amour. K., c.1370-1380, 151). Le *derrain* [au tournoi, celui qui réussit le moins bien] sera tenu pour faintif ! (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1131).

II. - [Dans le temps]

A. - Empl. adj.

1. [Avec une idée de clôture] "Qui est à la fin (d'une série), qui clôt (une série), sans qu'il y en ait d'autres ; ultime"

a) [Dans une série temporelle, dans une chronologie] : ...le *derain* jour de l'an, assavoir XXIII jour de mars (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 11). Le *darraïn* jour des .XXII., fu pris uns chevaliers des Escos a l'escarmuce (FROISS., Chron. D., p.1400, 148). ...pour ce que par appoinctement de la Court la devoit faire amener ou amener dedens ce *derrien* jour d'aoust. (BAYE, II, 1411-1417, 219). ...et luy a fait la Court pareille interdiction que fu faite le *derrain* jour de janvier. (FAUQ., II, 1421-1430, 282).

- *Derrain age*. "Dernière période de la vie" : ...pour acquerre terre dont en paix viverés ou *derrain* eage (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1137).

. *Derraine vieillesse*. "Ultime vieillesse" : ...une ancienne femme venue en sa *darraïne* vieillesse (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 267).

- *Derraine fin / derrain finement*. "Fin ultime" : Dès le premier commencement Jusques au *darrein* finement (MACH., J. R. Nav., 1349, 167). ...on le osta de là, et fu pendus à un arbre. Vela le *darraïne* fin de che Phelippe d'Artevelle (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 58).

- *Derrain jour*

. "Jour du Jugement" : ...Que Dieu nous soit misericors Au *derrain* jour. (Mir. Amis, c.1365, 54). Pour ce te prie, exellente figure, Advocate de l'humaine nature (...) Qu'au *desrain* jour ta grace ne m'oublie. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 465).

. "Jour de la mort" : A ton *derrain* jour es venus (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 103). A mort ! ribault, plain de diffame, Vostre *derrain* jour est venu. Soit detrenché et demoulu Plus menu que chair a paste. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 186). Et, lorsqu'il fut sur l'eschaffault, ledit Petit-Jehan lui lya les mains d'un ruben de soye ; ce qu'il souffrit bien benignement. Et portoit on la croix devant luy en cheminant droit à l'eschaffault où il fina son *derain* jour. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 353).

. *Derraine heure (de la mort)* : Et aussy se en la *darrienne* heure de la mort la personne en grace demande estre quitte de purgatoire, sa priere est oÿe (GERS., Déf., 1400, 237).

. *Derrains jours*. "Jours qui précèdent la mort" : ...il aguise le cousteau qui sans mercy a ses *derrains* jours le mainra. (C.N.N., c.1456-1467, 235).

b) [Dans une suite de faits, de données...] : Mais en la fin de ce livret feray Que qui savoir Vorra mon nom et mon seurnom de voir, Il le porra clerement percevoir En *darrein* ver dou livret... (MACH., J. R. Beh., c.1340, 134). ...Ainçois que vous sonné aiez Le cop *derrain*. (Mir. ev. arced., c.1341, 113). ...en insistant principalement sur la *derraine* clause d'icelles lettres (BAYE, II, 1411-1417, 48). Et par ainsin il chante, dansse et est joieux, en ensuivant le dit de Salmon, qui en la fin de son *darraïn* livre conclud et dit : Bene vivere et letari. (LA SALE, J.S., 1456, 20). ...le petit Saintré (...) donna aux compaignons le *derrain* escu (LA SALE, J.S. E., 1456, 93). ...elles me prierent que l'endemain vouldisse retourner entr'elles a l'heure acoustumee, affin de parfurnir et achever leur intention et la chose encommencee, et pour mettre par escript le residu des euvangiles de dame Berthe de Come, qui estoit la *derraine* assemblee qu'elles devoient faire et ou elles devoient conclurre et faire fin de leurs articles. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 111).

- *Le Jugement derrain* : Devant Dieu le juge souverain A son grant jugement *derrain*... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 90). En aucunes choses est possession de vie sans terme et joyeuse, mais pas n'est toute ne parfaite comme ez hommes benois et saulvéz devant le *derrain* jugement (Somme abr., c.1477-1481, 141).

- *Le derrain sacrement*. "L'extrême onction" : Voicy ton *derrain* sacrement De ceste heure tout préparé. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 354).

- *Le derrain supplice*. "Le supplice qui conduit à la mort" : ...certain prisonnier nommé Guillaume Chode, de Villiers les aulx, nagaires condempné pour estre mis au *derrain* supplice (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 550).

- *Le derrain testament*. "L'ultime testament" : Je fais mon *derrain* testament, Ou quel je laisse franchement... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 274).

- *La derraine volonté de qqn* : ...toz ceux et celles a cui ill appartient ou appartendra et garder fermement tout le contenu de cest mien present testament et *derraine* volonte (Test. Besanç. R.,

t.1, 1372, 463). ...ce present testament et *derraine* voluntee (Test. Besançon, R., t.1, 1396, 527). Ce sera la *derraine* volonté que j'auray jamais. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 492).

c) [Dans une succession de pers.] : ...Si que l'enfant qui en naistra L'enfant ja né ainz né fera, Et cil sera mainz né clamés Pour ce que *derrain* sera nés (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 93). ...et ce jusques à la mort du *derrain* viager acheteur (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 229). ...au plus offrant et *derrain* encherisseur (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1419, 95).

d) Empl. adv. *Derrain*. "À la fin, en fin de compte, finalement" : Et fissent tant d'armes que merveilles estoit à regarder (...). Mais *darrain* lor deffense ne les peut sauver (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 53). I l'a *derain* mist a fin (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 151).

2. [Sans idée de clôture] "Qui vient après les autres, mais sans exclure qu'il y en ait d'autres par la suite ; le plus proche dans le passé, le plus récent" : Ont esté veues et remonstrees En la cene des dieux *desraïne*. (Cene dieux, c.1492, 133). Jugement de Arnoult Roguenel d'une pairt, et Odelliatte la beguinne d'autre pairt, que dit coment ung home ait *dairien* cens sus ung heritaige et cil qui ait cens debvant li treffonde l'eritaige pour son devantrien cens ; li *dairien* cens puelit bien rellevoir, pour tant que li premier cens n'ait mie requierit a *dairien* cens de rellevoir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1335], 126-127).

- Subst. + *derrain* + part. passé : Ces ouvriers cy *derrains* venuz Ont ouvré une heure sans plus (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 223).

- Empl. adv. [Avec un part. prés. ou passé] "En dernier lieu" : ...le roy Charles de France, le *darrain* mort pour ces jours dont je parolle. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 177). ...et estoit cousins germains a ce roi Carle *darrain* mort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 175). ...pour entendre à l'expedition des procès touchans les prisonniers vehementement souspeçonnez de la mort du feu duc de Bourgogne, *derrain* trespasé (FAUQ., II, 1421-1430, 10). ...par quoy ledit suppliant (...) se soit puis ung an ença et *derrain* departi de la dicte ville d'Orleans (Paris domin. angl. L., 1425, 152). ...l'empereur de Grece, *derrain* regnant (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 59).

- *Derrain* passé. "Dernier en date" : ...au mi-quaresme *darrain* passé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 385). ...lau il fu prisonniers bien VIII mois, et fu delivrés bien le nuit de Noël *darrain* passée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 389). ...selon ce que avoit esté ordonné samedi *derrien* passé (BAYE, I, 1400-1410, 220). ...lesquelz avoient esté arrestez prisonniers, samedi *derrain* passé, pour les causes dessusdictes (FAUQ., I, 1417-1420, 70). ...lesquelz estoient occupés à la Saint Michiel *derrain* passé (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1421, 23). Et environ quaresme *derrain* passé, en un certain jour, lesdiz Germain, Richard, Jehan le Foing et Guillemain Beaupignié se transporterent à ladicte fontaine de Conflans (Paris domin. angl. L., 1433, 347). ...pour cause d'esbat et de passetemps es longues nuis entre le Noel et la Chandeleur *derrain* passé, je me transportay en l'ostel d' une assez ancienne damoiselle (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 79).

3. [Dans le discours] "Dont on vient tout juste de parler, qui vient d'être évoqué" : ...la pouvre malade (...) luy pardonnoit les petiz cas et legiers ; mais ce *derrain* ne pardonnoit elle point voluntiers (C.N.N., c.1456-1467, 516). Glose. Dist une vielle qui la estoit : Je croy mieulx que les petis enfans soient engendrez en faulte de la lune que autrement, car par coustume les hommes ont lors deffaulte de moele. (...) Pour ceste *derraine* glose sourdy grande

tumulte entre les femmes illec assembleez (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 111). ...et par les seigneurs de Thebes esleuz avecques autres chevaliers, pour aller devers le roy Epamundian, querir le puisné filz Emuchas en ostage, pour certain argent que son pere avoit emprunté ; pourquoy, après la finance payée, s'en retournerent en la cité *daraines*, où ilz le couronnerent (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 51 v°).

- *Derrain* nommé : ...lesqueis III personnes *derains* nommeis... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 312).

B. - Empl. subst.

1. [Avec une idée de clôture]

a) "Celui / ce qui est à la fin (d'une série), qui clôt (une série), sans qu'il y en ait d'autres"

- [Pers.] : Et tout adest iroint chargiés, Mal peüz et souvent tenchiés, Et seront les *derrains* ouïs (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 8). Pour ce penre congié convint ; Si le prist chascuns et chascune Selonc la maniere commune. Mais j'atendi tous des *darriens*, Com cils qui ne pensoie a riens, Fors a ma douce dame gente Que je vëoie la presente. (MACH., R. Fort., c.1341, 147). ...assallans premiers Et demorans des *daarrains* (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 177). Li dus de Braibant fu li *darrains* venans et amena bien .VIC. lances. (FROISS., Chron. D., p.1400, 400). ...car sitretos que li escarmuce fu conmenchie, il ne volt pas estre des *darrains*, mais se fist armer et monta sus un coursier fort et rade durement et de grant haste, pour plus tos venir a l'escarmuce. (FROISS., Chron. D., p.1400, 748). ...tousjours estoit des premiers levés et des *darrains* couchiés. (FROISS., Chron. D., p.1400, 750). Comme se fera enterrer Celuy qui mourra le *derrain* ? (Menus propos P., 1461, 92).

b) En partic. "Les derniers jours de qqn, ses derniers moments" : ...ly Roy souverains Ne volt pas consentir que ce fust ses *derrains* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 188). ...la nuit que ceste dame labouroit en son *darrain* (...) jusques à rendre l'esprit... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 218). Jehan, mon amy ! vous estes maintenant en vostre *derrain*, là où ne devez avoir regard à nulle rien terrienne, fors à Dieu et à vostre âme (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 262). ...au *derrain* de sa vie (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 74). [L'ange Gabriel] son *derrain* annuncia [à Marie] (...) Ton cher Filz m'a icy transmis (...) Pour estre a ton Trespasement (Trespasement N.D. G., 1484, 512).

- *En ma derraine*. "À mes derniers moments" : ...s'a li [à Dieu] ne me remainne Penitence en ma *derreine*, De mort n'ai plus terme allongé. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 358).

- *En son derrain*. "Dans les derniers jours de sa vie" : En ce mesme temps rendi son esperit Jehan de Baivière (...). Et pour tant qu'il n'avoit nul enfant de la duchesse de Luxembourg, sa femme, il déclaira en son *derrain* ledit duc de Bourgogne son hoir et successeur (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 210).

c) À / au *derrain*

- "À la fin, en fin de compte, finalement" : ...au derrier [var. a *derrain* / au *derrain* / au dernier] vos traïra. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 140). ...a *darien* ja bien ne m'en vanroit. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 122). Car je ne pués a ly nullement guerrier Que au *dairien* n'an aie ung malvaix loier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 409). ...mais au *derrain*, les seigneurs le firent delivrer quitte, malgré les communes, pour leur foy acquitter (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1359, 284). Au *daarrain*, les baillies furent gaegnies (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 92). Tant y pena, tant estriva Qu'au *derrain* la cité a prise (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 9). Certes,

c'est comme impossible qu'à homs, qui de son sens, force, legiereté ou autre chose de soy trop presume, qu'au *derrain* ne lui en meschéé (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 61). Au *darrain*, elle s'en alla sur la rive de la mer ou elle trouva l'arbre de mirte (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 138).

- *Jusques au derrain*. "Jusqu'au bout, jusqu'à la fin, jusqu'à la dernière extrémité" : ...sciamment et volontairement [le roi de France] se lessa perir sans mengier, jusques au *darain* que, maugré ly et par force (...), on le pestela a plumes et a autres doulx moiens, la ou le conte de Foies estoit député pour celui qui plus lui estoit agreable pour celle heure (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 309).

- *Au derrain / à la derraine*. "(Dans un jeu) À qui aura le dernier / la dernière" : Jennes filles jamais ne doibvent mengier cerises a la *darraine* avec leurs amoureux ne autrement, car souvent advient que cellui a qui vient la *darraine* demeure le derrenier de tous a marier. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 120).

2. [Sans idée de clôture] "Celui / ce qui vient après les autres, mais sans exclure qu'il y en ait d'autres par la suite" : Je vous regrasci des lettres que vous m'avés envoiées et especiaument des *darrainnes* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 112).

3. [Dans le discours] "Ce dont on vient tout juste de parler, qui vient d'être évoqué" : Charles apres et Marie que j'aim, Et toute Bonne, ange de paradis, Belle en tous cas et courtoise en ses dis ; Cilz trois *derrain* n'ont racine gettée (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 194).

III. - [Domaine notionnel]

A. - Empl. adj. "Le plus intense, le plus fort ; extrême (positivement ou négativement selon le contexte)" : "Beau filz, tu yras a ceulz que tu cuides estre mes amis, et faindras que je suys en prison condampné a mort, se secours ne me font en ce *derrien* besoing". (GERS., Concept., 1401, 415). ...l'extreme et le *derrain* Supplicite de tous mauz faire. (TAILLEV., Moral. D., 1435, 102). Assiez ly ung coup bien serré Qui le mette en son *derrain* point. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 354). NOSTRE DAME. Jhesus (...), Ma joye *derraine* et premiere... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 361).

- [De Dieu] "Qui est fin de toutes choses" : Li dieux qui est signeur et maistre, De quan qu'il puet morir et naistre, De quan qu'il est, fu et sera Et qui jamais ne finera, Qui est *darreins* et primerains, Et de tous les dieux souverains, Mist dedens et l'ame et la vie, Par sage et par noble maistrie. (MACH., P. Alex., p.1369, 3).

B. - Empl. subst.

1. "Le degré le plus élevé"

- "L'ultime plaisir" : No mary (...) Vient (...) Emprés ce josne con couchier. Et la, cul dessoub cul deseure Seront cultant une fort heure Tousjours pour avoir le *darrain*. N'esse point plaisir souverain ? (Serm. plaisant K., c.1500, 469).

2. *Du derrain*. "Jusqu'à la part la plus infime" : ...despoullie du *derrain* de mon avoir (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 95).

V. aussi *dernier* [R. M.]

DERRAINEMENT, adv. (derrainement)

[T-L : *däerrain* (*däerrainement*) ; GD : *derrainement* ; AND : *dereinement*² ; FEW III, 48b : *de retro*]

A. - "La dernière fois" : Et m'enquist moult dont je venoie, Et comment tant tenus m'estoie Que je ne l'avoie veü, Et aussi que j'avoie eü, Quant je parti *darreinement* De li (MACH., R. Fort., c.1341, 129). ...la lettre que je vous envoiai *darreinement*. (MACH., Voir, 1364, 566).

- "En dernier lieu" : Quartement et *derrainement* demande figure qui est ceste qui est si eslevée par contemplacion. (Mir. emper. Romme, 1369, 242). ...le souzdyacre, qui doit *derainement* communier, prent le relief qui est demouré ou calice. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 631). Li blanc cappron furent cil qui premiers vinrent ou marchiet et qui *darrainement* s'en partirent. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 217). *Derrainement* est assavoir Que moult peut nuire et non valoir Lors à table souvent logier, Et le mengier y prorogier, Et prendre sans nécessité De viandes diversité. (LA HAYE, P. peste, 1426, 96).

. *Derrainement* + part. passé : ...à la Candeleur ensuiant et *darrainement* passée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 388). ...lundi *darrainement* passé, il alloua ledit prisonnier pour estre son varlet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393). ...li rois, vostres fils, est fils de la serour au roi Carle de France, *darrainement* mort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 248). ...sur la demande ou requeste des varlès de chambre de feu le Roy nostre sire, *derrainement* trespasé (FAUQ., II, 1421-1430, 92).

- Au fig. "Définitivement" : ...et que desdictes possessions et saisines par lui alleguez il avoit joy (...) par tel et si long temps qu'il souffisoit a bonne possession et saisine avoir acquise paisiblement et *derrainement* (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1402, 541).

B. - "Dernièrement, récemment" : ...l'un de mes livres que j'ai fait *derrainement* (MACH., Voir, 1364, 126). ...d'une de ses hanches Un fer osta qu'il mist en terre, Quant *derrainement* de la guerre Retourna (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 73). Et ne me deistes vous *darrainement* qu'elle vous avoit envoié XII escus, dont vous feistes si jolys ? (LA SALE, J.S., 1456, 63).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

V. aussi *dernierement* [R. M.]

DERRAINETÉ, subst. fém. (derraineté)

[T-L : *däerraineté* ; GD : *derraineté/derrieneté* ; AND : *dederainetez* ; FEW III, 48b : *de retro*]

A. - "Extrémité" : Extremitas : *desreineté* (Abavus IV, R., c.1350, 331). Extremitas (...) : *desrainnetés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 160).

B. - "Fin" : Vous estes frères d'un ventre (...) , avisez-vous, modifiez-vous et vous amesurez. Un ciel vous regarde tous deux, une loi de fortune vous menace, et une *derraineté* de jugement vous appelle. (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 353). [R. M.]

DERREMENNIER, (?) (derremennier)

[*FEW III, 48b : *de retro*]

"Dernièrement, récemment" : ...et furent devers vous *derremennier*, quant estiez au Bois-lès-Bourges (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 163).

REM. Adj. en fonction adv., comme *derrain* ? Formation fautive pour *derrenier* (*derre(me)nnier*) ? Croisement entre *derrain* et *derrenier* (**derreainnier*) ? [R. M.]

DERRER, (?) (derrer)

[*FEW III, 39 : *denarius* (?) (?)]

"Bout, quignon" (Éd.) : ...et puis lour donez chescun chivalx .ii. botels de feyn et .i. *derrer* de pain (Man. lang. K., 1415, 72).

REM. Sans doute forme de *denier* (comme *derree* est une forme de *denree* "quantité de marchandise que l'on peut avoir pour un denier" ; cf. GD II, 507c, s.v. *denree*). [R. M.]

DERRIER, adj. (derrier)[T-L : *derrier(e)* ; GD : *derrier* ; FEW III, 48a : *de retro*]

A. - "Dernier" : Mes ce souffrirent les dieux, afin que pour haine des roys venist plus ysnelement la liberte du peuple et que le royaume de cesti Tarquin acquis [par] iniquité fust le *derrier*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 46.3, 77). ...et puis revenir la ou il en aura veü la *darriere* foiz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 174). Lesquelz biens icellui prisonnier exposoit en vente dymenche *derrier* passé, environ heure de prime, ès hales (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). Item, au *derrer* voyage d'Alemaigne, il print et embla, en la bourse de l'un des varlez de son maistre avecques le quel il estoit couchié, V s. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 236). ...le *derier* jour dud. moys (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 101). Je ne me pourroye incliner a luy faire obeissance, voyant que Charles a gaigné par sa puissance ma cité et fort passaige de Mautrible, ont j'avoye mon *derrier* reconfort a moy tenir pour le plus seur lieu de toute ma terre et païs. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 153). ...son *derrier* butin (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 264). ...moyennant vostre aÿde, concludz Mettre final et *derrier* période. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 341).

- Loc. adv. *Au/en derrier*. "Au bout du compte, finalement" : S'aucuns villain vous est courtois, Gardez vous bien du contrepoix, Quart au *derrier* [var. *derranier*, *derrain*] vous traÿra. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 140). C'est la medicine et le sanne Qui an *darrier* ame et corps sanne (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 307). ...au *derrer* il fut blecié à mort (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f°55 r°).

B. - [Dans une série] "Ultime" : ...Pour doubte de se mot *derrier* : Aléz vous ent en vo maison. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 31). ...si je suis *derrier* [le dernier] Je vous supply tres humblement... (Pac. Job M., c.1448-1478, 293). Conclusion *derriere* : Il vouldroit mieulx... (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 474).

- *Choses derrieres*. "Fins dernières" : ...souviengne toy, bonne ame, en souvent racordant les choses quy te seront trest [var. tres] *darrieres* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 287).

C. - "Suprême" : ...tu seras appelez a la *darriere* vocacion devant la face de ton espoux [au jugement dernier] (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 282).

V. aussi *dernier* [R. M.]

DERRIERAIN, adj. (derrierain)[GD : *derrierain* ; *FEW III, 48b : *de retro*]

Derrierain de. "A l'arrière de" : Chu fut fait, deviseit et ordineit en le basse chemineie *deriertrenne* del mainson Jakemart Chabot desordit (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1339, 56).

- Subst. "Partie arrière de" : ...pour fair unc neuf *deritrain* char (...) item à marisal pour referer ledit char... (Terre Jauche D., 1479-1480, 198). [R. M.]

DERRIERE, adv., prép. et subst. masc. (derrière)[T-L : *derrier(e)* ; GDC : *deriere* ; AND : *derere*¹ ; FEW III, 47a : *de retro* ; TLF VI, 1223b : *derrière*¹ ; TLF VI, 1225a : *derrière*² ; TLF VI, 1225b : *derrière*³]

I. - Adv.

A. - [Dans l'espace]

1. "En arrière, derrière" : Et s'atendoit les IJ. galees Qui *darrier* furent demourées, Oû milleurs gens avoir devoit, Et plus qu'avec lui n'en avoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 146). Trop i

avoient mis, quant il veoient que tous li païs se tournoit avec ceulx de Gand, et il demoroient *derrière*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 241). Tous les cheualx commencerent a escauchier et a demourer *derriere*, fors Remondin et le conte, et tant chacierent que la nuit fu obscure. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Quant le roy apperçoit qu'ilz venoient a effort, si remet ses gens ensemble, et les fait retraire le petit pas, et se met *derriere*, l'espee ou poing. (ARRAS, c.1392-1393, 105). ...n'oblya pas [monseigneur] a compter comment il avoit laissé ses gens *derriere* (C.N.N., c.1456-1467, 114). Adonc apperçoit le franc archier ung espoventail de cheneviere, faict en façon d'ung gendarme, croix blanche devant et croix noire *derrière*, en sa main [tenant] une arbaleste. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 38). Maulbec, tien toy tousjours *darriere*. J'avanceré ung peu mes pas Pour tandre sy nous rects et las, Et puis nous ferons vune trappe. (Pass. Auv., 1477, 139). Je n'euz point faict cent pas que le bruit commença de là où je venois, au moins ung peu *derrière*. (COMM., III, 1495-1498, 182). Advertist aussi ledit grant maistre de deslogier pour faire place à ceulx qui venoient *deriere*, ainsi qu'il estoit contenu en ces lettres, desquelles la teneur s'ensuit : "Mons. le grant maistre, je me recommande à vous..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 307).

- *Devant et derriere*. "À l'avant et à l'arrière" : Et les contrariétés des lieux et des distances sont haut et bas, devant et *derriere*, destre et senestre. (ORESME, C.M., c.1377, 92). Et y avoit gens d'armes devant et *derriere*, qui tenoient les autres en ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 281). ...il la vould voir devant et *derriere* (C.N.N., c.1456-1467, 89).

. *Ce devant derriere*. "Dans tous les sens" : Mais encore appert que les estoilles ne sont pas meues en rouelant ou en tumbant, car toute chose qui tournie ou qui rouele, il convient par neccessité que elle tourne ce desus desouz ou ce devant *derrière*. (ORESME, C.M., c.1377, 450).

2. Loc. adv.

- *De derriere*. "De l'arrière (en partic. d'un bâtiment)" : LE SOT. Il entra pas l'uys de *derrière* Ou il roba une chaudiere, Une escuelle, ung plat et ung pot. (Gaud. sot, c.1450, 9).

- *Par derriere*. "Par l'arrière (en partic. d'un bâtiment)" : Li roys et ses gens se tenoient Entre IJ. portes, et gaitoient Que Sarrasin n'ississent hors, Car ceulx de l'assaut fussent mors Se par *derrier* les encloïssent ; Pour ce gaitoient qu'il n'ississent, Car on les voloït secourir, S'aucuns leur vosist sus courir. (MACH., P. Alex., p.1369, 87). Là estoit l'amiraut le roy, Et si avoit, si com je croy, Avecques li o V. ou VI. Des gentils hommes dou païs, Sans les autres qui escoutoient Par *derriere* ce qu'il disoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 257). ...[il] fery icellui homme par *derriere* deux coups en la teste, tant qu'il chei illec à terre tout mort (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 288). Mais l'embusche Hervy leur vint par *derriere* et les assaillirent de tous lez si asprement qu'ilz ne sceurent que faire (ARRAS, c.1392-1393, 73). Le soudant estoit embrunchiez, et le heaume estoit court par *derriere*, l'espee trouva le col nu, excepté le gambison de la gorgerete, et trencha l'espee le gambison tout oultre et les deux maistres vaines et les tendans jusques au gorgeron. (ARRAS, c.1392-1393, 113). En celle tente estoit logié le roy Gallafrin de Damiette, qui sailli de son lit, et bien s'en cuida fuir par *derriere*. (ARRAS, c.1392-1393, 228). Mais j'auroye grant vergoingne se je te feroye par *derriere*. (ARRAS, c.1392-1393, 230). Evous les Hainnuiers venus qui entré estoient en l'abeie par *deriere* (FROISS., Chron. D., p.1400, 427). ...vous vous rendrez (...) entour de nostre hostel, affin que je vous mette ens par *derriere* (C.N.N., c.1456-1467, 527).

. "Dans le dos" : Les autres sont, sans ficcion, Ataichié devant l'emperere Au pilez, lez mains par *darriere* ; Garde n'ont d'eulx en eschapper. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 148).

3. Empl. adj. "Qui est derrière, de derrière" : Et m'en alai par l'uis *derriere* (MACH., Voir, 1364, 214). Car en toutes bestes, les parties desus a celles desouz et celles devant a celles *derriere* n'ont pas mendre difference que celles de destre a celles de senestre, mes plus grande, car destre et senestre different seulement en vertu et les autres different en vertu et en figure. (ORESME, C.M., c.1377, 310). Mais Remondin lui gette l'estrier par grant air, et ataint le cheval ou front de si grant force que le chanfrain d'acier fu effondré, et convint le cheval par la force du coup aler par terre des jarrez *derriere*. (ARRAS, c.1392-1393, 63). Et, au passer que Gieffroy fist, si fiert le cheval de la faux si qu'il lui trenche les jarrez *derriere*. (ARRAS, c.1392-1393, 246).

B. - Rare [Dans le temps, p. rapport à des actions passées] : "Je sui tous enfournés de le vie et l'estat ce roy dan Piètre, et sçai bien que sans nombre il a fait des maulz assés, dont maintenant il s'en trueve *derrière*." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 202).

C. - Au fig.

- [À propos de paroles] *En derriere*. "Par derrière, dans le dos de l'intéressé, sournoisement" : ...[jouer aux dés] c'est chose trop deshonneste A prince qui quiert vie honneste ; Car il ne vient pas de franchise, Eins est fondez seur couvoitise, Et s'i moustre on si sa maniere Que maint en parlent en *derriere*. (MACH., C. ami, 1357, 138). Toutes fois, fust à droit, fust à tort, il morut (...) De ceste justice fu li rois durement blasmés en *derrière* de pluseurs haus barons dou royaume de France et des dus et des contes marcissans au dit royaume. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 125). Les trois pars dudit royaume se dissimuloient à l'encontre de ceulx de Luscebonne, pour tant que ilz avoient couronné ce roy qui estoit bastard, et en disoient lors grosses paroles en *derriere*. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 139). Pour ce de riens ne m'esmay Qu'en loyauté fiance ay, Et, quoy que nulz die, Tant com mon devoir feray, Leur parler ne doubteray, Que pas ne deffie Et en *derrier* point et mort. (MACH., Ch. bal., 1377, 599). Enfans, encore vous deffens je que vous ne creez ne aiez fiance en jangleur ne en flateur, ne en homme qui de autrui mesdit en *derriere*. (ARRAS, c.1392-1393, 86). Et me semble que je me mefferoye trop et en seroye blasme moult durement en *derriere* (ARRAS, c.1392-1393, 189). Vous savez c'est une bergiere Qui vient encore tout droit des champs ; Y se moquent d'elle en *derriere*, Et ne sera d'elle que tout vent. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 429). Et ne veulent point recognoistre Nostre dieu en nulle maniere Mais s'en moquent bien par *derriere* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 56).

. *Dire qqc. en derriere*. "Dire qqc. en aparté" : Et chacun dit de lui en *derrière* : "Ha ! le bon homme, qui a si bien servi le Roy et le royaume ! C'est grant pitié qu'il ait neccessité" (BUEIL, I, 1461-1466, 56).

- *Laisser qqc. derriere*. "Laisser qqc. dans l'ombre, passer qqc. sous silence" : ...mais monseigneur Jehan d'Avennes, quy ne quiert que les grans assaulx, tant fait de merveilles, que je les laisse *derriere*, comme cil quy ne les sçaroie racompter. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 145).

- *Laisser qqn derriere*. "Abandonner, quitter qqn" : Je suis en paine et en soussi Pour ce que je laisse *darrière* Celle a qui j'estoye mary Que j'amaye d'amour entiere ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 16).

- *Mettre qqc. derriere*. "Rejeter, abandonner qqc." : Mais l'en nous a dit, sans doubtaunce, Que pluseurs laissent nostre loy Et l'ont *darrier* mise ; pourquoy Au cueur en avons desplaisance. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 68).

- *Mettre qqn en derriere*. "Rejeter, reléguer qqn au second plan" : Chascun le suyt, chascun l'onnoire, Tout luy vient, riens ne nous demore, Tout le peuple luy fait grant chere Et nous sommes mis en *derriere*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 415).

- *Transverser qqc. derriere*. "Renverser qqc." : ...les Juifs attendans Messyas ont le sens *derriere* transversé (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 569).

- *Le train de derriere*. "Les thèmes grivois" : Quelque semblant que la maistresse long temps a son clerc eust monsté, qui tiroit fort au train de *derriere*... (C.N.N., c.1456-1467, 151). ...tant vindrent d'unes parolles en aultres par motz couvers, que leurs devises vindrent a toucher du train de *derriere* (C.N.N., c.1456-1467, 358).

II. - Prép. "De l'autre côté de, derrière" : Mais amours qui les cuers affole Et desirs, ou pensee fole, Li fist *derrier* li resgarder, Et Erudice, sans tarder, S'en fûi en la chartre horrible Qui trop est hideuse et penible, Et de ses yeus s'esvanüi. (MACH., C. ami, 1357, 91). Quant il furent partit doudit castiel et retrait sus les camps, il regardèrent de *derrière* iaulx. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 184). ...tous li païs en *derrière* lui jusques à Gravelines se rendoit et estoit rendus à lui. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 35). Se le ciel estoit de telle figure angulaire et il fust meu circulairement comme si est, il convendrait que les angles passassent par une espace wide et que il entrassent en une espace wide et lessassent apres eulz ou *derriere* eulz espace wide (ORESME, C.M., c.1377, 388). ...à Pussay, *darrieres* un tas de chaume (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 451). Lors tourne la targe *derriere* le dos et broche le cheval par grant air, et s'en va a plain cours vers le roy de Craquo. (ARRAS, c.1392-1393, 185). ...il ne fourfissent riens et laisserent *derriere* euls Pons en Poito (...) il n'i liverent nuls assaus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 764). ...se va mectre *derriere* ung tapis en la ruelle de son lit (C.N.N., c.1456-1467, 50). ...veez cy bon jacobin qui attrotte, regardant *derriere* luy si ame le suyvoit. (C.N.N., c.1456-1467, 307). Et, pour ce que le marquis s'estoit jà getté sur la grève et passé la rivière de nostre costé et justement estoit à nostre doz quelque ung quart de lieue *derrière* l'arrière-garde (COMM., III, 1495-1498, 182).

- Loc. prép. *Par derriere qqc.* : Atant devalerent la montaigne et passerent par *derriere* l'ost (ARRAS, c.1392-1393, 111).

III. - Subst. masc.

A. - "Partie postérieure de qqc. (p. oppos. au devant), partie opposée à ce qui est devant, à ce qui est en avant" : ...car se une ymage est mise devant nous aussi comme en resgardant nous, son destre est devant nostre senestre et semblablement son senestre contre nostre destre et son *derriere* vers ce que est devant nous. (ORESME, C.M., c.1377, 310). ...ledit Colin le frappa de sadicte espée deux coups, dont l'un estoit sur le *derrière* de la jambe et l'autre en autre partie de son corps (Doc. Poitou G., t.10, 1464, 474). ...ledit suppliant, non voulant les blesser ne meurtrir, donna dudit espiot sur les espauls dudit Jehan Bernard, (...) et de fortune arriva la noix de l'espiot qui estoit pointue sur le *darrière* de la teste (Doc. Poitou G., t.11, 1468, 111).

- *Au derriere* : ...au jour que on se combatera (...) li rois sera à cheval (...) li sires de Rainneval et messires Engherans d'Oedins sont au frain devant lui (...) et au *derrière* sont ordonné messires

Ammenions de Poumiers (...) et messires Guillaume des Bordes. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 7).

. (*Le pays*) au *derriere/du derriere*. "(Le pays) à l'arrière" : Vous estes gens de cheval plus qu'ilz ne sont, qui yrez toujours au-devant de voz vivres, et aussi au-devant des leurs, qu'ilz n'en auront point. Le payz est vostre du *derriere* ; par quoy vous aurez toujours vivres mieulx que eulx (BUEIL, I, 1461-1466, 182). ...se vous assiégez une cité ou autre place, où il y ait grosse garnison, il vous fault grosses gens et grans guetz et toujours estre en armes devant voz ennemiz. Vous avez les places au *derriere* par quoy il ne peult venir vivres au siège (BUEIL, II, 1461-1466, 43).

- "Partie opposée à la façade" : ...[il] fu admené des prisons dudit Chastellet par devant messeigneurs dessus diz, en la conciergerie du Palais, à Paris, en la chambre de *derriere*, l'an et le jour dessus diz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 529). Auquel cry ledit Jehan Gendre suppliant, qui estoit près d'un trait d'arc d'illec ou environ, alla audit cry, et en passant par le *derriere* de leur dicte maison, en trouva en son chemin, contre le pallier ou mur d'icelle une fourche de fer à deux fourchons, laquelle il print en sa main, et tantost qu'il fut arrivé, apperceut sondit père, lequel lesdiz francarchiers avoient abatu à terre à force de cops, le visaige et le col tous sanglans (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 351).

- "Dernière partie d'une armée (en ordre de marche ou de combat), l'arrière" : Et, en quelque manière que vous combatés gens de pié, gardez que vous les amusés toujours par ung bout et par le lieu où ilz seront toujours les plus fors, et les assaillés par là où ilz seront les plus foibles et leur laissiés le *derriere* ouvert pour eulx enfouyr. (BUEIL, I, 1461-1466, 157). ...et aucun nombre des meilleurs gens qu'il eust partirent de sa bataille pour frapper sur le *derriere* de ses ennemiz, dont il ne savoit riens ; et s'en durent mettre ses gens en desarroy et en fuite ; car ilz cuidoiient qu'ilz s'enfuissent (BUEIL, II, 1461-1466, 61).

- "Partie arrière d'une pers." : ...ce que nostre Seigneur dist a Moÿses : (...) regarde mon *derriere*, car tu ne verras point ma face (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 324).

- "Partie arrière de l'animal" : Car de très tous oiseaux quelsconques, Autrement n'est, ne ne fu onques, La queue est au *darrier* posée. (MACH., D. Aler., a.1349, 351). ...yleques est aussi comme l'ymage d'un lyon qui a la teste vers orient, et sus le dos de ce lion aussi comme la figure d'un arbre transversal qui s'encline vers occident, et au costé de cest arbre aussi comme l'ymage d'un homme qui seroit appoué a cel arbre et qui avroit ses piés vers le *derriere* du lyon. (ORESME, C.M., c.1377, 454). ...de nuit, et à l'ayde d'une sele à chevaucher qu'il mist au *derriere* d'une petite desdites jumens, ot durant iceulx huit jours, par plusieurs et diverses fois, compaignie charnele à icelle jument (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 566).

B. - "Arrière-train, fessier" : Et que pis est, ilz moustrent la forme de leur *derriere*, ce que ne font pas les bestes mues, la jument ou la chievre, qui de leur queue par vertu naturelle se couvrent les secrez de nature, qui est chose abhominable a regarder en humaine nature. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 342-343). Et que les nobles de ton royaume et non nobles, jusques a certains clerks, moustrent la forme de leur *derriere* et de leurs membres vilz et secrez de nature a femmes et a toutes manieres de gens (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 209). Le bourgeois fut content que luy monstret a descouvert le *derriere* de sa femme, les rains et les cuisses (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...sus son gros *derriere* par trois, par quatre fois sa rude main il fait descendre (C.N.N., c.1456-1467, 89). ...sy prit sa hache à deux mains, et de

l'ance d'icelle le rebouta de rechef la teste en terre, et de ce coup luy donna de la peine parmi son *derriere*, et le fit cheoir tout estendu (Faits Lalaing K., c.1470, 178). [R. M.]

DERRIEREMENT, adv. (derrièrement)

[T-L : *derrier(e) (derrièrement)* ; GD : *derrierement* ; AND : *dererement* ; *FEW III, 48b : *de retro*]

"En dernier lieu" : Que veut ce dire, dist il, o tu, Api Claudien, comme nous soions ja en l'an centain de celuy temps que Mamertus Emilius, le dictateur, fist ceste loy et despuis ont esté tant de vaillans hommes, fors et noblez censeurs, desquelz il n'y ot onquez nul qui s'apuiast aus loys enciennez des Douze Tablez et qui ne seust bien que ce que le peuple romain ordenet *derrerement* ne doie estre tenu par droit (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.6, 61). [Autre ex. 34.7, 61] Avoués vous ce damoiseaulx Qui a parlé darenierment [var. *derrierement*] ? (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 361).

- *Derrierement* passé. "Dernier" : ...mercredi *darrerement* passé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 126). ...environ la Saint-Jehan *derrierement* passée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 135). ...jeudi *derrerement* passé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 136). [R. M.]

DERUER, verbe (deruer)

[T-L : *derüer* ; AND : *deruer* ; *FEW III, 50b : *deruere* (?) (?)]

"Précipiter, faire tomber, ruiner" : Del pont sont es fosseis trestuis *dierueis* [l. *derueis* ?] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 676). ...la rue estoit tres estroite enpres ladite porte et les maisons tres vieses et tres *druées* enpres [l. *d'ruées*, *deruees* ; M. Bronckart, *Etude philol. sur Jean de Haynin*, 1933, 167] (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 170).

- *Deruer qqn de pierres*. "Précipiter, jeter des pierres sur qqn" : Sy tost qu'il en vit ung qui ung pou se remue, De pierres et de cailloux le deffroisse et *derue* (Tristan Nant. S., c.1350, 259).

REM. Cf. A. Henry, *Romania* 85, 1964, 322 (propose de rattacher à FEW X, 601b : **rutare*). V. *deruerie*. [R. M.]

DERUIRE, verbe (deruire)

[T-L : *deruire* ; GD : *deruire* ; FEW III, 50b : *deruere*]

Empl. pronom. "S'agiter rageusement" : Et l'angeolé pas ne vole, Qui pour yssir hors se *deruit* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 183). [Éd. : "Se rend furieux, fait rage, détruit"] Prenez ce garçon Et la putain qui se *deruit*. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 183). [Éd. : "Se débat"]

REM. Gloss. : "Se démener de rage". Sur ce mot, cf. A. Henry, *Romania* 85, 1964, 319-322 (propose de rattacher à FEW X, 546a : *rugire*, "hurler, hurler en gesticulant, gesticuler en hurlant, s'agiter rageusement"). [R. M.]

DES-, préf. (des-¹)

[FEW, Ø lat. *dis-* ; TLF VI, 738b : *dé-¹/dés-/des-*]

A.- [À partir de verbes de formation latine] [Marque l'éloignement, la séparation, la rupture, la dislocation] (synon. *de-*)

Rem. V. *descourir* (*decourir*) "courir ça et là" (lat. *discurrere*) ; *deslouer*² "disloquer" (lat. médiév. *dislocare*) ; *despendre* (*dependre*³) "dépenser" (lat. *despendere*) ; *destourber* (*detourber*, lat. *disturbare*) ; *destreindre* (lat. *distringere*).

B. - [Dans des verbes de formation fr.] [Marque l'inversion]

1. [Préverbe déverbal (forme des verbes à partir de verbes)]

Rem. V. *desavoir* "ne pas avoir, manquer de"; *desbander* (*debander*) "détendre ce qui est bandé"; *desblamer* (*deblamer*); *desboucher* (*deboucher*); *desbouter* (*debouter*); *desceindre*; *desclorre* (*declorre*); *descompter* (*decompter*); *desconnoistre* (*deconnaître*); *desconseiller* (*deconseiller*); *descoudre* (*decoudre*); *descouvrir* (*decouvrir*); *descroitre* (*decroître*); *desdaigner* (*dedaigner*); *desdorer* (*dedorer*); *desennuyer*; *desemaillé*; *desestabli*, *destabli*; *desestouper*; *desfaire* (*defaire*); *desfermer*; *desfier* (*defier*); *desfiler* (*defiler*¹); *desgarnir* (*degarnir*); *deshabiller*; *desheberger*; *deshriter*; *deshonorer*; *deshuicher*; *desjeuner* (*dejeuner*); *desjoindre*; *desjucher*; *desjuger* (*dejuger*); *deslaster* (*delaster*); *deslier* (*delier*); *desligier*; *desmarier* (*demarier*); *desmesler* (*demeler*); *desobeir*; *desobliger*; *desopiler*; *despacifier*; *despaisenter*; *desparer* (*deparer*²); *despasser* (*depasser*); *desplaire* (*deplaire*); *desposseder* (*deposseder*); *despossesser*; *desprecher* *dessaisir*; *desseoir*; *destacher* (*detacher*); *destendre* (*detendre*¹); *desvenir*; *desverdir*; *desvestir* *devetir*; *desvivre* (*devivre*); *desvoir*; *desvouer*.

- [Précède fréquemment un autre préf. ou se substitue à un autre préf.]

Rem. V. *desaccompagner*, *descompagner*; *desaccoutumer*; *desaccuser*; *desafferir*; *desaffier*; *desaffubler*; *desappeler*; *desappointer*, *despointer*; *desarreer*; *desassembler*, *dessembler*; *desasseoir*; *desavouer*; *desavoyer*; *descommander* (*decommander*); *descomposer* (*decomposer*); *descondamner* ...

2. [Forme des adj. à partir d'adj. (ou de part. passés en empl. adj.)]

Rem. V. *desagreable*; *desapensé*; *desatrempé*; *desconfès* (*deconfès*); *desconvenable* (*deconvenable*); *descousu* (*decousu*); *desheureux*; *deshonnête*; *desloyal* (*deloyal*); *desnaturel* (*denaturel*); *desordonné*; *despourvu* (*depourvu*); *desraisonnable* (*deraisonnable*); *desventueux*; *desvergonde* (*devergonde*).

3. [Forme des subst. à partir subst.]

Rem. V. *desavantage*; *desbanoi*; *deshérence*; *desloisir*; *desmesure* (*demesure*); *desraison* (*deraison*); *desvergoigne*.

V. aussi *di/dis-* [R. M.]

DES-, préf. (des-²)

[FEW, Ø lat. *de-* + *ex-*]

[Dans des verbes parasynthétiques (verbes préfixés de formation fr. à base subst.); v. *de-* B 2] [Marque l'extraction]

- [Le verbe préfixé signifie "faire sortir de, enlever de (ce que la base désigne)"]

Rem. V. *desballer* (*deballer*); *desbarater* (*debarater*); *desbarquer* (*debarquer*); *desbourgeoiser* (*debourgeoiser*); *desbourser* (*debourser*); *desbreveter*; *desbuschier* (*debusquer*); *deschanter* (*dechanter*¹); *descocher* (*decocher*); *descoigner* (*decoigner*); *descombrer* (*decombrer*); *descoulper*; *descoupler* (*decoupler*); *descoustanger* (*decoutanger*); *descrouer*; *desdommager* (*dedommager*); *deserpillier*; *desfrayer* (*defrayer*¹); *desfrener*; *desfricher* (*defricher*); *desfriper* (*defriper*); *desgager* (*degager*); *deshosteler*; *desloger* (*deloger*); *desnaturer* (*denaturer*); *despaquer* (*depaquer*), *despaqueter* (*depaqueter*); *desparager*; *desparier* (*deparier*); *desparquer*; *despriser* (*depriser*); *desprisonner* (*deprisonner*); *desreer*, *desroi*; *desregler* (*deregler*);

desrepter (*derenter*); *desriver* (*deriver*); *desrocher* (*derocher*); *desürter*; *desterrer* (*detererrer*); *destraver* (*detraver*¹); *desvier* (*devier*); *desvinculer*; *desvoyer* (*devoyer*).

- [Le verbe préfixé signifie "sortir, enlever (ce que la base désigne)"]

Rem. V. *desarmer*; *desbastonner*; *desbosquer*; *desboutonner* (*deboutonner*); *desbraconner*; *descerveler* (*decerveler*); *deschever*; *descimenter* (*decimenter*); *desclouer* (*declouer*); *desepauler*; *desfardeler* (*defardeler*); *desferrer* (*deferer*); *desflorer* (*deflorer*); *desfoncer* (*defoncer*); *desfourrer* (*defourrer*); *desfubler*; *desglacer* (*deglacer*²); *deshamper*; *deshauburger*; *deshayer*; *desheaumer*; *deslatter* (*delatter*); *deslisteler*; *desmailler* (*demailler*); *desmembrer* (*demembrer*); *desnatter* (*denatter*); *desosser*; *despaner*; *despaturer*; *despeler* (*depeler*); *desplancher* (*deplancher*); *desplumer* (*deplumer*); *despoester*; *despostuer*; *despoudrer*; *desraciner* (*deraciner*); *desrober* (*derober*); *desrouiller* (*derouiller*); *desseller*; *desvertuer*; *desvoiler* (*devoiler*).

- [Le verbe préfixé signifie "défaire, déranger, enlever la propriété attendue"]

Rem. V. *deschevelé* (*dechevelé*); *deschiller*; *descorder*; *desfigurer* (*defigurer*); *despoitriner*; *despucler* (*depucler*).

V. aussi *de-* [R. M.]

DES, art. contr. ou art. indéfini (des)

[FEW III, 21a : *de*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] "Contraction de *de* + le ou article indéfini pluriel" [LGeRM]

DÈS, prép. (dès)

[T-L : *des*²; GDC : *des*; AND : *des*¹*despieçadesquant*¹; FEW III, 27b : *de ex*; TLF VI, 1227b : *dès*]

[Prép. à valeur inchoative (impliquant une phase initiale)]

A. - [Dans l'espace, pour marquer un point de départ]

- *Dès ... en amont*. "De, depuis ... vers le haut" : ...pour ce entra du corps Moïse grant partie dedans ladite roche, si comme il est apparant, especiallement *dès* les cuisses en amont. (Voy. Jérus., c.1395, 50).

- *Dès ... jusque*. "De, depuis ... jusque"

. *Dès tel lieu... jusque tel autre* : Car *dès* le ciel jusques en bisme Ses puissances par tout s'espandent (MACH., J. R. Nav., 1349, 269). Pour laquelle chose Eneïde, ja ce fust que il s'en peust deffendre par murailles, et ja ce fust que lez Etrusques fussent de si grant puissance et en mer et en terre que leur pooir et leur renommee duroit ["s'étendait"] *des* les Alpes jusques a la mer de Sicile tout au lonc de Ytalie, nonpourtant mena il son ost en la bataille. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 2.5, 6). Et venismes au Caire, c'est assavoir ou hauberge qui est près de l'ostel au grant drugement, ung peu devant soleil levant, combien que *dès* la fontaine Sainte Marie jusques a l'entrée du Caire n'a que environ deux lieues (Voy. Jérus., c.1395, 58). Et sachiés que nous meismes le tiers de la nuit a chevalchier sur nos asnes *dès* l'entrée du Caire jusques a nostredit herberge, qui est environ ou ung peu plus que my voie du Caire et de Babilonie. (Voy. Jérus., c.1395, 59). Ses pays [du duc de Bourgogne] durent *dés* le Rin jusqu'a la mer d'Engleterre. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 59).

. *Dès telle partie du corps... jusque telle autre* : ...*dès* le piet jusqu'en chief (MACH., D. Lyon, 1342, 196). Or ça, vezci de quoy Il

sera batuz, comme fol, *Dès* les rains aval jusqu'au col. (Mir. st Val., c.1367, 161). Descouvrez moi tost celle bière, Et son suaire en tel manière Descousez que veoir le puisse *Dès* la teste jusqu'a la cuisse (Mir. femme, 1368, 199). Puis doit couper *des* la gorge, d'une part et d'autre, entre les deux jambons tout au long de la poitrine, en eslargissant son taill ainsi comme vendra plus aval jusques au fonz du ventre et des cuisses, et puis doit cela reverser dessus la poytrine. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 187). De sa force ce n'est pas peu de fait, car ung chevalier armé sur son cheval a ung coup d'espee il le fendoit *dés* [le] hault de la teste jusques au bas (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 16).

B. - [Dans le temps, pour marquer la limite initiale à partir de laquelle qqc. a lieu, située plus tôt qu'on pouvait penser, ou, p. ext., pour marquer le moment précoce où qqc. se place] "Déjà à partir de, déjà (à tel moment)"

1. [Le début de l'intervalle temporel ou le moment du temps est déterminé par un subst. d'action ou d'état ou bien par un inf. subst.] : Dame vaillant, c'on ne peut trop loer, Mère de Dieu, *dès* ton commencement Sainte et nette te peut l'en bien prouver (Mir. ev. arced., c.1341, 145). Car bien scevent grant et meneur Qu'il a toudis quis *dès* s'enfance Pris, honneur, armes et vaillance (MACH., P. Alex., p.1369, 139). Pour ce m'a le parler rendu, Que j'oy *dès* mon naistre perdu. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 73). ...et de ce yceulx religieux, tant par eulx comme par leurs predecesseurs dont ilz avoient cause, estoient et avoient esté, *des* la fondacion de leur dicte eglise, en bonne et souffisant saisine et possession. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1377, 469). Et, se aucune foiz, *des* le partir de l'assemblee, si met son limier devant luy pour l'apprendre de le remener et retourner a ses brisiés, je ne le tienz mie trop a mal fet (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 172). Les alles doivent estre aux costez et les gens qu'on met devant doivent estre devant l'enseigne, affin qu'elle ne soit portée par terre et que l'on n'y puisse joindre *dès* le premier coup. (BUEIL, I, 1461-1466, 148). Nous nous attendions à les combatre *dès* l'arrivée. (BUEIL, I, 1461-1466, 183). ...*dès* le partir d'icy, vous les pourrez bien assaillir. (BUEIL, I, 1461-1466, 198).

- *Dès... jusque* : *Dès* le premier commencement Jusques au darrein finement... (MACH., J. R. Nav., 1349, 167).

- [Avec l'idée (sous la nég.) que ce serait plus tôt que ça n'est] : Pour Dieu, a moy dire vous playse Qui m'a ce fait que ne venistes *Dès* le convenant que me fistes Première foiz. (Mir. nonne, 1345, 330).

2. [Le début de l'intervalle temporel ou le moment du temps est déterminé par un indicateur de temps (par un subst. marquant une époque, un moment, une date..., par un adv. de temps...)]

a) [Par un subst. marquant une époque, un moment, une date...] : ...ottroyé et baillié lettres sous le seel de la prevosté de Paris *des* le vint neuf jours de mars darrenierement passé (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 135). S'on voit enfans ainsi jouer Qui riens ne vuelent desnouer En leurs gieus fors que courtoisie, Très bien appert que villonnie N'est pas dedens leur cuer enclose, Car *dès* ce temps seroit esclose, Se jamais jour le devoit estre (MACH., D. Aler., a.1349, 243). Et quant il en pert l'abaier, Adont se puet on esmaier *Dès* ce point ["*dès* ce moment-là"], que la gent ne morde. (MACH., J. R. Nav., 1349, 228). Bien pert a l'euvre ou Amour veult ouvrer Que vraie foy envers Dieu nous ralie, Et par les sains le peut on bien prouver, Car *dès* leur temps fu la vierge servie Et ont souffert leur char estre blecie (Mir. st Ign., 1366, 117). Et *dès* mie nuit mes matines Est m'entencion que je die (Mir. st J. Paulu, c.1372,

95). ...*dès* ycelle heure C'om lui dist que veniez deça, Son cuer tellement s'esdreça En joie et prist si grant delit C'onques puis ne leva du lit (Mir. Berthe, c.1373, 210). ...*dès* le jour qu'on est en fosse, Composicion se fait grosse Selon le cas et la personne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 157). ...et confessa que, *des* le temps de Karesme derrenierement passé, il avoit prins et retenu... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1396, 701). ...le procureur du Roy proposa, *dès* le XXIXe de septembre derrenierement passé (...) que... (BAYE, I, 1400-1410, 15).

- "Depuis (à partir de... et depuis)" : Là furent Sarrasin si vil Que hors de la ville fuioit Chascuns, qui fuir s'en pooit, N'onques si grant occision Ne fu *dès* le temps Pharaon. (MACH., P. Alex., p.1369, 91). La noble cité d'Alixandre (...) Toute est mise à destruction, N'onques si grant occision Ne fu *dès* le temps de Pompée, Quant Cesar, à sa bonne espée, Li tolli joie, honneur et gloire (MACH., P. Alex., p.1369, 91). ...l'autre foiz s' en va a ving ou a .XXX. leues a une assise ou en parlement pour une veille cause ruyneuse qu'il a, qui dure *des* le temps de son besaieul (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 28). ...*dès* la Saint Martin derrien a adès gelé (BAYE, I, 1400-1410, 212). Ce jour, a esté enjoint au procureur de l'Université de Paris qu'il soit prest mercredi prouchain pour dire ce que voudra contre l'enterinement de certaines lettres obtenues par maistre N.. Fraillon, conseiller ceans, et prisonnier *dès* la Panthecouste derrainement passée pour occasion de bulles d'excommeniement envoiées ou moiz de may derrain contre le Roy et son royaume par lors nommé Benedic pape (BAYE, I, 1400-1410, 238).

b) [Par un adv. de temps]

- *Dès (ici)*. "Dès maintenant" : Et *dès* cy te fas assavoir, Qu'en ma gloire te sauveray Se l'aimes et sers de cuer vray. (Mir. enf. diable, c.1339, 52). Dont *dès* ci vous vueil affier Que de cuer l'aim et l'ameray Tous les jours que je viveray. (MACH., D. Aler., a.1349, 316). Or alez sanz point de sejour Vostre besongne ordener si Que ne failliez pas, et *dès* ci Je vous don ma beneïçon Et vous fais absolucion Planière, dame. (Mir. mère pape, c.1355, 371). Chier sire, de ceste vilaine Murtrière, qui si faucement Mon frère a murdri, jugement Vous requier *dès* ici endroit. (Mir. femme, 1368, 209). Joscet, je te pri qu'a celui Qu'a fait mon seigneur herbergier, Alons *dès* ici sanz songier Et regardons sa contenance (Mir. st Alexis, 1382, 346).

- *Dès hier / dès devant hier...* : Dame, se Dieu me gart d'annui, G'y envoiay *dès* devant hier (Mir. nonne, 1345, 311). J'ay ma cote *dès* hier promise Au pape pour faire une aumusse. (Mir. parr., 1356, 46). Or doit bien rire et festoier, Car elle estoit grosse *dès* hier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 125).

- *Dès ja*. V. *déjà*

- *Dès là*. "Dès ce moment-là" : ...pour *dès* là faire poindre Leurs yeulx de pleurs (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 403).

- *Dès là en avant* : ...pour faire et acomplir *des* la en avant tout son bon plaisir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 275).

- *Dès longtemps*. "Depuis longtemps" : ...et dient que le paiz d'Auvergne est et a esté *dès* long temps moult foulé et gasté tant de tailles que aultrement, et telement que merveille est comment y puent demourer les gens (BAYE, II, 1411-1417, 12). ...les grans inconveniens qui ont esté *dès* long temps en ce royaume (BAYE, II, 1411-1417, 113). En ce voyant et regardant la povre doulente passant par devant ledict pourpris, comme dit est, Dame Noblesse la commence a raviser et congnoistre, car aultrefois et *des* long temps l'avoit entretenue, secourue et delivree des mains de ses ennemys

mortelz. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115). Et, le landemain, messire Guillaume de Rochefort luy parla d'aller à Rouen devers Claude de Rabaudanges, auquel ilz avoient intelligence *dès* longtemps (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 311).

. *Dès longtemps a*. "Il y a déjà longtemps" : Vous savez bien que me suis esloigné, *Des* long temps a, d'amoureuse vaillance (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 171).

. *Dès longtemps que*. "Il y a déjà longtemps que" : La premiere est que, *des* long temps que il n'est memoire a homme du contraire, (que) iceulx habitans dudit pastz, demourans es villes dessus divisees, ont joy et usé paisiblement des choses cy dessus declairees (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1397, 712).

- *Dès lors*. "Dès ce moment-là" : Ycelle preude femme fine Qui porta cest valetton cy N'avoit riens a donner en lui Ou point que *dès* lors fist le don. (Mir. enf. diable, c.1339, 47). Et *dès* lors ordonna, si comme on disoit, de faire approuchier ses gens d'armes de la ville et cité de Meaulz (FAUQ., II, 1421-1430, 27). ...et, à la verité, il se soupçonnoit *dès* lors des soubtivetez du Roy de France. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 3). Et *dès* lors commença à machiner la mort de son maistre (COMM., II, 1489-1491, 136).

. *Dès lors en avant*. "Désormais" : ...et luy enjoint que *dès* lors en avant il feust miex adverti et plus delibéré en ses affaires (FAUQ., III, 1431-1435, 21).

- *Dès maintenant*. "Dès maintenant" : Et *dès* maintenant leur paix ont Tuit cil qui de bon vouloir sont. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 215). Si vous pri que, *dès* maintenant, Vous m'en aidiez a conseiller (Mir. st J. Cris., c.1344, 260). Si que pour gouverner ma terre, Biaux oncles, tant con seray la Vous ay je mandé par deça Et *dès* maintenant chevetain Vous en fas sur touz souverain (Mir. marq. Gaudine, 1350, 127). Et *dés* maintenant mes biens met Touz en voz mains. (Mir. enf. ress., 1353, 77).

- *Dès or*. "Dès maintenant" : ...*dès* ore est temps que je tende A l'espriver (MACH., D. Aler., a.1349, 269). Et pour tant vous di je *desor*, Chiere dame, que j'esliray Tel conseil, comme je vorray, De vostre belle compaignie Qui a vous est acompaignie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 190). Mais Fortune qui tost depiece Maint honneur aval le païs Fist tant que cils fu esbahis, Plus qu'a perdre .VC. mars d'or, Si comme je diray *dès* or. (MACH., J. R. Nav., 1349, 214).

. "À l'instant" : Vezci le vin et les especes Que demandé *dès* ore avez (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 61).

. *Dès or en avant*. "Désormais" : Et pour ce, celui qui est esleü roy pour soy seul ou pour soy et pour ceulz qui descendroient de luy, il doit estre au commencement pourveu en tele maniere que *desores* en avant il ne ait mestier des biens de ses subjectz pour son bon estat mener. (ORESME, E.A.C., c.1370, 435). Pour ce leur pri que *dès* ore en avant Ne me facent plus de chanter priere (MACH., L. dames, 1377, 57).

. *Dès or mais*. V. *désormais*

- *Dès pieça*. "Depuis longtemps" : Comme certain plait et procès fust *des* pieça meu et pendant par devant nous en l'auditoire de nostredit maistre le gruyer audit Sainct Leger... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1397, 711). ...comme *dès* pieça ceste present oeuvre je eusse encommenciée... (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 17). Vous savez bien la grand amytié qui est *despieça* entre luy et moy (C.N.N., c.1456-1467, 210). J'ay eu *despieça* suspicion que nostre curé vous feist desplaisir (C.N.N., c.1456-1467, 494).

- *Dès plus avant*. "Dès ce moment-là" : Il n'est raison, qui me sceust contenter, Que je ne soye logé près de ce temple, *Dés* plus avant pour tant représenter, Me viens a toy, que mon cas tu

contemple, Affin que soye, pour ung futeur exemple, Couché ou nombre des trop infortunez (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 57).

- *Dès puis*. "Depuis (dès ce moment-là et désormais)" : Car la se puelent assamblar Oiseaus a moult grant quantité, Cuers d'amans qui par amité *Dès* puis a li amer entendent, Li quel a s'amour avoir tendent. (MACH., D. Aler., a.1349, 280).

3. [Le début de l'intervalle temporel ou le moment du temps est déterminé par un compl. circ.]

a) [Par un compl. circ. de temps] : ...*dès* avant l'incarnation du benoist Jhesu (Mir. Berthe, c.1373, 156). La glorieuse vierge Marie, après sa predestinacion, qui fu *dès* avant les siecles... (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 227). ...et auxi que tu estoies lors gesant ceans malade, et *dès* XV jours ou environ paravant ledit fait. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 272). ...et respondi que il les congnoissoit bien de veue *dès* environ un an avoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 465). ...et deppose par son serement que, *dès* six semaines a ou environ, à un jour dont il n'est record... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 517). ...et le lundi ensuivant partismes *dès* devant le jour (Voy. Jérus., c.1395, 39). Pour quoy ont advisié que, s'il plaisoit au Roy et à sa Court que ledit monastere de fames fust converti en couvent d'ommes, seroit le miex, n'autrement ne voient que l'en y puisse remedier, attendues les grans fautes qui, *dès* à XL ans, ont acoustumé d'estre leans. (BAYE, II, 1411-1417, 60). Et pour ce, seigneur tres digne, veu que ce t'est neccessaire, te dis derechief que *dès* en ton enfance et premiere juenece t'y convient duire et du tout confourmer (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 65). Car *dès* en fleur de juenece, par grace de Dieu, avisant par grant prudence que c'est chose comme noble et tres neccessaire à prince, quelque soit le petit nombre des ans, avoir cuer meur et congnoissance de ce que est à faire et de ce que est à laissier, delaisa tous les meurs des jeunes, se disposant du tout en ce que sagesse enseigne (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 68).

- *Dès à présent* : Si veult le Roy et vous commande generaulment à tous que, *dès* à présent et pour le temps advenir, ung chascun de vous, tant en general que en particulier, entende et obéisse dilligemment aux mandemens et commandemens que vous fera mon dit seigneur, comme à la propre personne du Roy (BUEIL, II, 1461-1466, 194). Et en la fin, et puis trois ans en çà, par autre bande de ses serviteurs, a transporté toute sa seigneurie *dès* à present à sondict nepveu (COMM., II, 1489-1491, 261).

b) [Par un compl. circ. de lieu] "À partir du moment où l'on a atteint, où l'on se trouve..." : Item, *dès* devant ladite chappelle Moyse, peut l'en veoir la Rouge mer qui est moult loing de la. (Voy. Jérus., c.1395, 51).

- *Dès en ce monde* : ...et par ce commence son enfer *dès* en cestui monde (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 31).

- *Dès si loin que* : Et il si fist, et *dès* si loing qu'il vit son pere, si se gecte a genoulx en lui criant mercy (ARRAS, c.1392-1393, 269).

4. [Le début de l'intervalle temporel ou le moment du temps est déterminé par une subordonnée]

a) *Dès que*. "Dès le moment où" : Dieus et Nature ottrouï li avoient, *Dès* qu'il fu nez (MACH., J. R. Beh., c.1340, 113). *Dès* qu'entamé en avons plait, Mon fait moustreray par figure Selonc les oeuvres de Nature (MACH., J. R. Nav., 1349, 193). Sa premiere oeuvre, *dès* qu'il estoit levez, estoit de servir Dieu (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 94). ...et *dès* qu'il luy eut dit ung mot en l'oreille, descendit en bas (COMM., I, 1489-1491, 42).

- "Dès l'époque où" : Cellui, *dès* qu'il estoit jeunes et encore assez enfant de aage, lorsque la doulereuse bataille fu vers Poitiers,

là où son pere, le roy Jehan, fu pris... (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 144).

- *Dès ce que*. "Dès le moment où" : *Des* ce que l'enfant est né, il se delicte a gouter le lait de sa nourrisse (ORESME, E.A.C., c.1370, 154). Par ma foy, beaulx seigneurs, ly advis en est tous fais *dès* ce que nous partismes de Lusignen. (ARRAS, c.1392-1393, 157). Et *dès* ce que tu vendras a eulx, si leur dy que je les deffie (ARRAS, c.1392-1393, 223). Et toutesfoyes il vous a dit, *dès* ce qu'il vous a ouy parler, qu'il vous secourra. (BUEIL, I, 1461-1466, 175). Et, *dès* ce qu'il sault aux champs, il doit avoir l'espée au poing (BUEIL, II, 1461-1466, 33). Retournant audictz ducz de Normandie et de Bretagne, qui estoient alléz prendre possession de la duché de Normandie, *dès* ce que leur entrée fut faicte à Rouen ilz se commencèrent à diviser quant ce vint à departir le butin (COMM., I, 1489-1491, 88). *Dès* ce que le roy fut dedans, il feït faire boulevardz de terre contre la porte et autres endroitz près de la ville (COMM., II, 1489-1491, 184). ...*dès* ce que ledit conte les vit, il n'eut aucune passience qu'il ne suyvist ledit Benard vigoureusement jusques ad ce qu'il eust atteint. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 179).

- *Dès avant que* : Je vous ay touz jours mes secrez Descouvert et dit, Esglantine, *Dès* avant que fusse royne (Mir. Oton, c.1370, 339).

- *Dès isnel le pas que* : Chier frère, *dès* ysnel le pas Que vous vous mettez a voie, Je vous suivray (Mir. ste Bauth., c.1376, 125).

- *Dès lors que* : Prieure, ce n'est d'ui ne d'yer, Mais *dès* lors que ceens entra. (Mir. nonne, 1345, 323). ...car *dès* lors que elle n'avoit que trois ans, pére et mère la menèrent en Jherusalem (Mir. st Guill., c.1347, 5). Car *dès* lors qu'il parti de la, Ainc puis de bouche ne parla (MACH., J. R. Nav., 1349, 215). ...et lesquelx joyaulx il bailla, *dès* lors qu'il les eust prins, en garde à un homme nommé Berthier Guichart (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 26).

- *Dès premier que* : Car *dès* premiers que j'eus sa congnoissance, Cuer, corps, pooir, vie, avoir et puissance Et quanqu'il fu de moy, mis par plaisance En son servage. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 62).

b) [Avec une nuance causale] *Dès que*. "Dès lors que, à partir du moment où" : Dont je croy bien certainement Que de très bonne amour l'amoit, *Dès* qu'en son cuer le reclamoit. (MACH., D. Aler., a.1349, 313). Ce sont dui oisel moult hardis, *Dès* que d'Amours sont esbaudis, Qui ne doubtent pluie, ne vent, Ne griez qu'Amours leur ait couvent. (MACH., D. Aler., a.1349, 331). Quant il sent aucune grieté, Il doit penser par verité, *Dès* qu'il a loiaument servi, Qu'il ne l'a mie desservi. (MACH., J. R. Nav., 1349, 200). *Dès* que mes fais est si estrois Que je doy des amendes trois Et qu'autrement ne puet aler, Je n'en quier plus faire parler. (MACH., J. R. Nav., 1349, 275).

c) [Autres loc. conj.] *Dès si tost comme / dès si tost que / dès aussi tost que*. "Dès le moment où, dès le moment que" : *Dès* si tost com tu aras dit De cuer : ... (Mir. st Panth., 1364, 327). *Dès* si tost que poy regarder, Babtiser me fis sans tarder Et sui crestien. (Mir. st Panth., 1364, 341). *Dès* si tost que li oy promis, Je me trouvay en santé mis (Mir. emper. Romme, 1369, 246). Il s'en fuit en celle vallée, *Dès* si tost comme il m'a veu (Mir. roy Thierry, c.1374, 299). Car celle royne et toutes celles et ceulx de leans scevent parler tous langaiges du monde *dès* aussy tost qu'ilz ont leans esté l'espace de IIIcXXX jours (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 93). [R. M.]

DESAANCRER, verbe (desaancrer)

[AND : *desancrer* ; DÉCT : *desäancrer* ; *FEW XXIV, 543b : *ancora*]

"Lever l'ancre" : Lez mariniers *desaancrerent* du port, leverent leur voille et eurent très bon vent. (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 125).

V. aussi *désancrer* v. Lexiques [R. M.]

DESABELIR, verbe (désabellir)

[T-L : *desabelir* ; GD : *desabelir* ; DÉCT : *desabelir* ; FEW I, 320a : *bellus*]

Desabelir à qqn. "Ne pas convenir à qqn, déplaire à qqn" : Ne vous vueille *desabellir*, Se ma cousine et moy parlons De ce que nous a faire avons Ça un petit. (Mir. femme roy Port., c.1342, 182). Cils poins fort me *desabelli*... (MACH., J. R. Nav., 1349, 261). Quant li prez le voit, moult li *desabelly*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 594). [R. M.]

DESABLER, verbe (desabler)

[GD : *desabler* ; AND : *desabler* ; FEW IV, 365b : *habilis*]

[Sur *able*¹] "Se trouver en incapacité juridique ; se dessaisir de"

Rem. Cf. ; AND : *desabler*. [R. M.]

DESABLETÉ, subst. fém. (desableté)

[AND : *desableté* ; *FEW IV, 366a : *habilis*]

[Sur *able*¹] "Incapacité juridique"

Rem. Cf. ; AND : *desableté*. [R. M.]

DESACCEPTER, verbe (desaccepter)

[GD : *desaccepter* ; AND : *desaccepter* ; FEW XXIV, 71b : *acceptare*]

"Ne pas accepter, refuser" : ...pour respondre a ce que vous me avez requis, je vous dy pour certain que pour nul tresor je ne voudroye *desaccepter* ne refuser l'onneur de ceste feste. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 8). [Seul ex., mais leçon commune aux mss A, B et E] [R. M.]

DESACCOINTER, verbe (desaccointer)

[T-L : *desacointier* ; GD : *desacointier* ; FEW XXIV, 78a : *accognitus*]

"Rompre avec (un ami)" : ...de ceste heure en avant, il mena tousjours moult sainte vie et ama depuis la benoiste Vierge de si très bon cuer que pour amour d'elle il relenqui toutes choses mondaines et vout *desacointier* toutes ses acointes, se non celle de Dieu et de sa doulce mere, sachant que, à celluy qui les acointe, n'est nulle acointances qui luy soit si cointe. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 108).

REM. Ex. d'a. fr. ds T-L et GD. GD II, 530b cite un passage de CHART., *Dames* (éd. 1617), au sens de "séparer" ; l'attribution à CHART. est erronée (*Romania* 33, 200-206, en partic. p.201) ; il s'agit d'une pièce intitulée *Complainte d'ung amoureux et la responce de sa damme*, éd. électronique de Jean Grenier-Winther, www.innoved.org/belledame, d'après le ms. Bnf fr. 1131, milieu ou 3e quart du XVe s. ; *desacointer* figure au v. 315 [J.-L. R.] [R. M.]

DESACCOMPAGNER, verbe (desaccompagner)

[T-L (renvoi) : *desaccompagner* ; GD : *desaccompaignier* ; FEW II-2, 967b : *companio*]

I. - Empl. trans. "Séparer, dissocier" : Abgreco (...) dissociare, separare (...) : *desaccompaigner*, desever, separer (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 2).

II. - Empl. pronom. [De pers.] "Se séparer"

Rem. Ex. de 1490 (?) ds GD II, 530c.

III. - Part. passé en empl. adj. "Non accompagné, délaissé"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*desaccompaignié*). [R. M.]

DESACCOMPLIR, verbe (désaccomplir)

[*FEW II-2, 981a : *complere*]

I. - Empl. trans. dir. "Ne pas accomplir (ce qui devrait l'être)" : Puisque Martin aux faitz d'armes se ploye Et qu'il commence a guerre s'adonner, Plus ne sera jamais *desacomplye* L'ordre de luy (LA VIGNE, S.M., 1496, 176). Sur ce, ne soit son cas *desacomply*, Mais, s'il vous plaist, l'abbit present prandra. (LA VIGNE, S.M., 1496, 372).

II. - Empl. trans. indir. *Desaccomplir* à. "S'interrompre dans qqc. (dans une action)" : A l'adorer n'a point *desacomply* Ne ne s'est point de s'amour desemploy (LA VIGNE, S.M., 1496, 143). [A. B.]

DESACCOMPLISSERESSE, subst. fém.

(desaccomplisseresse)

[*FEW II-2, 981a : *complere*]

"Celle qui exécute les dernières volontés de qqn" : Je sui une executeresse Et une *desaccomplisseresse* Du voloir de me mere Envie (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 95). [R. M.]

DESACCORD, subst. masc. (désaccord)

[GDC : *desacort* ; FEW XXIV, 85a : **accordare* ; TLF VI, 1232a : *désaccord*]

"Désaccord" : Tous les princes, depuis sa mort, Furent en si grant *desacort* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 67). Et par ces voyes tenir des vieilles gens aux joennes, et des joennes aux vieulz, pourra estre paix gardee et maintenue entre eulx qui souventes foiz sont en grans *desacors* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 205). le chant du cuer mondain ne se doit mye proprement nommer Canticordum mais Discordum, quant le cuer est indevot, fel et crueulx, car il n'a point d'accort en soy mais *desaccort* en maintes guises. (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 117).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1388 ds GDC IX, 310b. [R. M.]

DESACCORDABLE, adj. (desaccordable)

[GD : *desacordable* ; FEW XXIV, 85a : **accordare*]

"Discordant"

REM. Ex. de BERS. ds GD II, 530c. [R. M.]

DESACCORDANCE, subst. fém. (desaccordance)

[GD : *desaccordance* ; FEW XXIV, 85a : **accordare*]

"Désaccord, discordance"

- *Faire desaccordance*. "Créer le désaccord, la discorde" : JOSEPH s'esveillant. O vision parfonde et grande Qui m'a esté en cestuy lieu Present revelee ! O vray Dieu, Par ta grande misericorde Qui les pecheurs a toy accorde, Vueilles moy pardon accorder De ce qu'ay osé recorder Que je feroye *desaccordance*

Lessant celle donc l'accordance Tu m'as donné par vray accord (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 348). [R. M.]

DESACORDER, verbe (désaccorder)

[T-L : *desacorder* ; GDC : *desacorder* ; AND : *desacorder* ; FEW XXIV, 84b : **accordare* ; TLF VI, 1232b : *désaccorder*]

I. - Empl. trans.

A. - *Desaccorder qqc.* "Refuser d'accorder, de consentir qqc." : S'i veullent treves accorder, On s'en rapporte bien a eulx ; S'i les veullent *desacorder* Vous n'en valoir [l. valoiz, valez ?] ne pis ne mieulx. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 261).

B. - "Détruire l'accord (entre des choses)"

Rem. Doc. 1332-1334 ds GDC IX, 310a.

C. - *Desaccorder qqn de qqn.* "Séparer qqn affectivement, moralement de qqn d'autre" : Amis, l'ennemi (...) T'avoit durement encordé De son laz et *desaccordé* Du roy piteux (Mir. parr., 1356, 34).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Être en désaccord" : Alons nostre accord recorder Au roy sans plus *desaccorder*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 7).

Rem. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GDC IX, 310b (le FEW XXIV, 85a, y voit la construction *se desaccorder de qqc.* ; mais *de quoy* a plutôt le sens causal "à cause de cela" : *eulz meismes tous ensemble reprouvassent leurs propres loix, de quoy entre eulz ilz se desaccordoient*).

- *Se desaccorder de qqn.* "Être en désaccord avec qqn" : ...je me *desacorday* [lat. dissentire] des Arrians quant Egenius estoit president (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 174).

III. - Part. passé en empl. adj. [D'un instrument de musique] "Qui n'est pas ou plus accordé"

Rem. Doc. 1471-1472 ds GDC IX, 310b. [R. M.]

DESACCONTUMANCE, subst. fém. (desaccoutumance)

[T-L : *desacostumance* ; GDC : *desacoustumance* ; FEW II-2, 1092a : *consuetudo* ; TLF VI, 1234a : *désaccoutumer* (*désaccoutumance*)]

"Perte d'une habitude" : Mes pour ce que i [veoyt] que cestes choses ne se pueent faire en corages acoustumés a guerres et efferonchez par chevaleri[e], il se pensa car il couvendroit que la fierté des corages fust avant toute euvre atrempee et amolie par *desacoustumances* d'armes. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 19.2, 30). ...de non nobles sont descendus nobles et de nobles non nobles, car noblece puet estre acquise ou perdue par acoustumance et par *desacoustumance*, et noblece puet estre prescripte (Songe verg. S., t.1, 1378, 297). ...ycelle Raison que tu tant auctorises dist que "ce n'est fors *desacoustumance*" en France : ce n'est mie *desacoustumance*, car onques ne l'acoustumerent ! Et dont vient que elles ne l'ont acoustumé ? Il vient de raisonnable honte, qui - Dieux mercis ! - n'est mie chasciee de leurs frons. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 123).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

DESACCONTUMEEMENT, adv. (desaccoutumeement)

[GD : *desacoustumeement* ; FEW II-2, 1091b : *consuetudo*]

"De manière insolite" : Insolite : *desacoutument* (Abavus IV, R., c.1350, 370). [R. M.]

DESACCOUTUMER, verbe (desaccoutumer)

[T-L : *desacostumer* ; GDC : *desacoustumer* ; FEW II-2, 1091b : *consuetudo* ; TLF VI, 1233b : *désaccoutumer*]

I. - Empl. trans. *Desaccoutumer qqc.* "Perdre l'habitude de qqc." : Mais je croy que saiges laira Ce mariage seculer, Dont je voy plusieurs reculer ; Et quant est de moy, foibles suy : Souffrir ne pourroie l'anuy De mesnagier ne le tourment De gesir continuellement Avec femme, et si doubterioie Que de souvent suir la voie De la char, que je ne pechasse, Et qu'autre femme n'atouchasse. Qui a delit acoustumé, Tantost est en autre tumé ["tombé"] Et usaige fait la coustume Que d'un pechié en autre tume Souventefoiz l'acoustumant, Et, puis qu'om y va si tumant, Je n'y pense pas a tumer, Ains vueil tout *desacoutumer* [var. *descoutumer*] Ce mariage coustumier, Que m'admonnestastes premier. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 351). ...l'abundance des biens que ont aucuns par le moyen de la guerre, lesquelz ilz n'avoient mie paravant, et leur feroit mal de les laisser et *desacoustumer* Ambicion et Convoitise que en eulx regne (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 238).

- *Desaccoutumer de* + inf.. "Rompre l'habitude de, cesser de" : Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble. Dame serez de mon cueur sans debat, Entierement, jusques mort me consume, Lorrier soüief qui pour mon droit combat, Olivier franc m'otant toute amertume. Raison ne veult que je *desacoustume* - Et en ce vueil avec elle m'assemble - De vous servir, mais que m'y acoustume (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 111).

II. - Part. passé en empl. adj. [D'une chose] "Dont on n'a pas l'habitude" : ...les choses *desacoustumees* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258).

Rem. Ex. de BERS. ds GDC IX, 310c. [R. M.]

DESACCROISSEMENT, subst. masc. (désaccroissement)

[T-L (renvoi) : *desacroissement* ; GD : *desacroissement* ; FEW II-2, 1328a : *creescere*]

"Abaissement, diminution, amoindrissement" : ...on juge communement a l'estat et maintien qu'on voit a la maignee, de l'estre et condicion du seigneur ou de la dame pour quoy se les femmes n'estoient de belle ordonnance, aucuns pourroient supposer que non fust la maistresse, - laquelle chose pourroit estre *desacroissement* de l'honneur d'elle. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 91). ...je vous ay en convent Qu'enploier y voray cuer et cors et entendement Pour obvier encontre le parviers sentement De chieus qui ont viers vous fausé leur sierement Et vous tendent à mettre en *désacroissement* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 539).

Rem. GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360 ds GD II, 531a. [R. M.]

DESACCUEUDRE, verbe (désaccueudre)

[FEW XXIV, 80a : **accolligere*]

"Mal accueillir, rebuter" : Mout accues, Puis *desaccues*. Or joie esmues, Après faiz duelz, Mains estable que cours de lune, Que ne te duelz Quanque tu pues (MACH., Les lays, 1377, 476).

Rem. Cf. aussi GD II, 530b, *desacoillir*. [N. M.]

DESACCUUSER, verbe (desaccuser)

[T-L (renvoi) : *desacuser* ; GD : *desacuser* ; FEW XXIV, 94a : *accusare*]

"Disculper, soustraire à une accusation" : Homme, qui de Paix n'a cure, Se procure Que Paix le doit reffuser Et ruser ; C'est la vengeance commune. Raison lui nuist et Nature Par droiture, Ne on ne puet *desacuser* N'excuser Qui la lesse pour rancune. (CHART., L. Paix, a.1426, 419). Par lui seroit *desacusee*, Toute la coulpe avoir

vouldroit. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 27).

REM. Doc. 1345 (Oléron) ds FEW. [R. M.]

DESACCUSER, verbe (désaccuser)

[T-L (renvoi) : *desacuser* ; GD : *desacuser* ; FEW XXIV, 94a : *accusare*]

Empl. trans. "Disculper, soustraire à une accusation" : ...ledit Hervi Petit (...) afferma icelles larrecins avoir faites et commises seul, sanz ce que oncques homme nul quelconques feust avec soy ou en sa compaignie, en *desaccusant* et descoulpant du tout et à plain ledit Perrin Lalement prisonnier cy-dessus par lui accusé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 421). Homme, qui de Paix n'a cure, Se procure Que Paix le doit reffuser Et ruser ; C'est la vengeance commune. Raison lui nuist et Nature Par droiture, Ne on ne puet *desacuser* N'excuser Qui la lesse pour rancune. (CHART., L. Paix, a.1426, 419). Par lui seroit *desacusee*, Toute la coulpe avoir vouldroit. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 27).

REM. Doc. 1345 (Oléron) ds FEW. [R. M.]

DESACESMER, verbe (desacesmer)

[T-L : *desacesmer* ; GD : *desacesmer* ; AND : *desacesmé* ; FEW XXIV, 76a : **accismare*]

"Déshabiller, se déshabiller, défaire ses vêtements" : En un biau lit, paret d'une sarge dorée, Fu couchie [la mariée] esroment, quant fu *désachesmée*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 146). Puis, quant elle est venue de pammoison, elle baise et acolle son ami en plorant piteusement, et, quant elle l'a cent fois acollé et baisié sans qu'il se face congnoistre en vie, elle, la plus dolloureuse du monde, se *desachemme* et comme femme perdue esgratine son visage, puis a bons poings prent ses cheveulz et les detire par la plus aspre douleur que jamais femme endurast. (Erec Brux. C.T., c.1450-1460, 195). [R. M.]

DESACHIER, verbe (desachier)

[T-L : *desachier* ; GD : *desachier* ; FEW XI, 28a : *saccus*]

I. - "Tirer en tous sens, par secousses" : Raimon a son cuir *dessaché* [var. *deschargies*, *destranchie*, *descache*], Mais moult se sont esmerveillé Quant si delié taillé le voyent (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 137). Le geant voit venir Gieffroy, Si ot de lui moult grant effroy ; Mais a lui sault et si l'embrace, Moult le detire et le dechasse [var. *desache*, *detache*, *descache*, *dehache*, *decasse*] (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 263).

- En partic. [les cheveux] : ...Et detort cez cheveux, *desaiche* laidement. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 975).

- [le coeur] "Tirailler" : Là ont loiet l'evesque si que li chalt l'esrache, Li chalt l'a asailhit qui le cuer li *desache*, De chalt tressue fort (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 555). [Ou est-ce *dessecher* ?]

- "Torturer" : Paour si le *desacque* et tire Et desespoir, ce est du pire. Or meurt par deffaulte de mire Fleur de Proesse. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 54).

II. - [Interférence avec *dechasser* ?] "Tirer loin, éloigner" : ...plus dolereuse dame N'est ou mont regnans con je sui, Car je ne connois au jour d'ui Piersonne qui sanlant me face ; Cescuns me deboute et *desace* (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 95).

REM. Même mot dans l'ex. suiv. ? : Près de la quarriere *desaiche*, Appuiant sur sa fourche fiere (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 221). Le gloss. traduit par "poursuivre son

chemin", ce qui donne à penser que le verbe de rattachement supposé est *dechasser*. Mais cet empl. abs. s'explique mal à partir d'un verbe qui signifie "chasser, bannir" ou "poursuivre, traquer". La rime avec *saiche* (*savoir*) fait préférer l'hypothèse de *desachier*. GD VII, 274a enregistre, s.v. *sachier*¹, la loc. *sachier resne* "tirer, retenir les rênes de son cheval, c'est-à-dire ralentir sa course, s'arrêter". A partir de cette loc., l'empl. abs. peut se justifier plus aisément. *Desachier* aurait donc ici le sens de "s'arrêter", sens donné en note de l'éd. [R. M.]

DESACOULPER, verbe (desacouler)

[*FEW II-2, 1496b-1497a : *culpa*]

Empl. trans. "Disculper qqn" : Li quel Favereau ne se mist pas en mains de bons mires, et cinq jours après ou environ ala de vie à trespas, et *desacoulpant* et desblamant le dit exposant du dit fait (Doc. Poitou G., t.6, 1391, 40).

V. aussi *acoulper, descoulper* [R. M.]

DESADMONESTEMENT, subst. masc.

(desadmonestement)

[*FEW XXIV, 170a : **admonestare*]

"Dissuasion" : Dehortatio (...) : *desamonnestemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 111). [R. M.]

DESADMONESTER, verbe (desadmonester)

[T-L : *desamonester* ; GD : *desamonester* ; AND : *desamoneste* ; FEW XXIV, 170a : **admonestare*]

"Dissuader" : Abhortor (...) dissuadere : *desenorter, desamonester* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 2). Dehortor (...) : *desenhorter, desamonnester* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 111).

- *Desadmonester qqn de qqc.* "Dissuader qqn de qqc." : Les enfans ensuyrent leurs peres en l'abuson des faulx dieux, et ou rayson lez en *desamonnestoit*, la foy de leurs predecesseurs vainquoit par auctorité et doctrine inviolable ; mesmez que en ceste loy païenne n'estoit souffert a nul mespriser le cultivement dez dieux sans blasme de sacrilege et sans paine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 115).

REM. ORESME [Daudin], *Remede Fort.*, a.1374, ds GD II, 534a. [R. M.]

DESADOUBER, verbe (desadoubier)

[*FEW XV-2, 77a-b : *dubban*]

"Désarmer" : Il ferme l'uis et lors de toute joye est raemplis tellement qu'il ne scet tenir maniere, ains ainchois qu'il fust *desadoubé* il baisa cent fois sa belle espouse, car Amour l'admonnestoit de ce faire. (Erec Paris C.T., c.1470, 158). Il serre l'uis et lors de toute joie est son coeur remply et ne scet tenir maniere, ains ainchois qu'il fust *desadoubé* il baise cent fois sa belle espeuse, car Amours l'admonnestoit de ce faire. (Erec Oxford C.T., a.1500, 237). [R. M.]

DESADVENIR, verbe (desadvenir)

[GD : *desavenir* ; FEW XXIV, 192a : *advenire*]

"Ne pas advenir, ne pas avoir lieu" : ...ce qui est advenu ne peut *desadvenir* (Percef. V, R., c.1450 [c.1340], 84).

V. aussi *désavenant* [R. M.]

DESAERDRE, verbe (désaerdre)

[T-L : *desäerdre* ; GD : *desaerdre* ; AND : *desaerdre* ; DÉCT : *desäerdre* ; FEW XXIV, 139b : *adhaerere*]

Empl. pronom. réfl. "Se détacher, se dégager" : Et le gerfaut (mar fust il nez !) Y fu si forment encharnez Qu'il ne s'en pooit *desaërdre*. (MACH., D. Aler., a.1349, 383). Et la glu ne se peust *deserdre* [var. *desaerdre, desadherdre*, desprendre, *deherdre*] de ceulz qui sont de blanc bouul, qui sont pelus, et pour ce ne s'en peuvent les oisiaus desveloper ne eulz en aler. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 300). Je entent par ceste glu char d'omme, quer glu si est si ardent et si tenant que il n'est rien qui *deserdre* [var. *deherdre, desadherdre*] s'en puisse (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 309).

- Au fig. : Et comme il appert p[leinement que] par prolongacions et belles parolles les avez menez jusques ycz, soubz ombre d'aucun [traitié] qu'avez fait avec ledit de Morymont, lequel n'estoit point à moy tenu ne poursuivre, s'il ne [me] pleust, mais estoit du tout à vous affaire de les poursuivre et faire mectre à dehue garde et bourgeoisie, comme officier et bailli de mesdits seigneurs les contes, dont n'avez rien [voulu] faire, par quoy a convenu que mesdits hommes se soient esransonner et *deshars*, telle[ment], qu'il en sont aux asmones. (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 285-286). [R. M.]

DESAFFAITÉ, adj. (desaffaité)

[T-L : *desafaitier* ; GD : *desafaitié* ; AND : *desafaité* ; FEW XXIV, 245b : **affactare*]

"Mal élevé, inconvenant, désordonné"

Rem. Cf. ; AND : *desafaité*. [R. M.]

DESAFFERANCE, subst. fém. (desafferance)

[*FEW III, 466b : *ferire*]

"Caractère de ce qui ne convient pas, de ce qui n'est pas convenable" : Disgruentia (...) : *desconvenabletés, desafferanche* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 126). [R. M.]

DESAFFERIR, verbe (desafferir)

[T-L : *desaferir* ; *FEW III, 466b : *ferire*]

I. - Empl. impers. "Ne pas convenir" : Dedecet (...) : il *desaferit*, il desavient, il desconvient (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 109).

II. - Part. prés. en empl. adj. "Qui n'est pas convenable, inconvenant" : ...ce lavoit ou mer d'arain estoit couvert a l'entour et aorné de miroirs de femmes, affin que ceulx qui devoient entrer ou temple se y miraissent, et regardaissent s'il y avoit sur eulx aucune tache ou aucune chose *desafferante*. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 131). Pour tant estait il *desaffreant* [l. *desafferant*] que une tele lucerne alumee de la clareté divine fust muchie meschamment dessoubz ung vaisseau a mesurer grain appellé moyel... (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 17). [R. M.]

DESAFFERMER, verbe (desaffermer)

[AND : *desaffermer* ; *FEW XXIV, 251b : *affirmare*]

"Défaire, détacher"

Rem. Cf. ; AND : *desaffermer*. [R. M.]

DESAFFIER, verbe (desaffier)

[T-L : *desafier* ; GD : *desafier* ; AND : *desafier* ; FEW III, 501a : **fidare*]

Empl. pronom. *Se desaffier de qqc.* "Se défier de qqc." : Pressés est [l'homme riche] de cure presente E angoisseux de la future. Il n'est nulle fois sans grief cure : Es biens presens point ne

se fie, Et des futurs se *desafie* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 83). [R. M.]

DESAFFUBLER, verbe (desaffubler)

[T-L : *desafubler* ; GD : *desafubler* ; GDC : *desafubler* ; AND : *desafubler* ; DÉCT : *desafubler* ; FEW XXIV, 250a : **affibulare* ; TLF VI, 1235b : *desaffubler*]

"Dévêtir, découvrir" : O comme est marrie sa belle dame quand elle se voit mise a telz fins ! Elle ne scet son sens, ains crie la mort, bat sa poitrine, *desaffuble* son chief, et par trop habondant destresse derompt et detire sez cheveux plus de chent fois (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 80). Il vous convient *desafubler* Ceste robe et ces bagues toutes. (Myst. process. Lille K., t.3, a.1485, 431).

V. aussi *desfubler* v. Lexiques [R. M.]

DESAGE, subst. masc. (desage)

[T-L (renvoi) : *desëage* ; GD : *desaage* ; FEW XXIV, 237b : *aetas*]

"Minorité"

REM. Doc. 1353 (*ou temps ... de son desaaige*) ds GD II, 529b. [R. M.]

DESAGÉ, adj. (desagé)

[T-L : *desëagié* ; GD : *desaagié* ; FEW XXIV, 237a-b : *aetas*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Qui n'est pas majeur" : Do dit monssaingnor Badewien, qui portoit vaiiert d'argent et d'azure à on lyon de geules et croit Domartien, demorat une filhe *desagie* tant soilement. Et sa meire soy remariat (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 136). ...se aucun heretages eskaoit à enfant *desagié*... (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1358, 294). Marie, filhe mesire Balduen (...), qui est al temps d'hors *deseagie*... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 472).

REM. Autres ex. ds GD II, 529b-c. [R. M.]

DESAGENCER, verbe (desagencer)

[T-L : *desagencier* ; GDC : *desagencier* ; DEAF, G537 : *desagencier* ; FEW IV, 104b : *genitus*]

"Défaire l'agencement de"

- Part. passé en empl. adj. "Décousu, désordonné" : ...elle ne pot plus endurer le *desagencié* et rude langaige du chevalier (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 704). [R. M.]

DESAGREABLE, adj. (désagréable)

[T-L : *desagrëable* ; GDC : *desagreable* ; DEAF, G1298 : gré¹ ; FEW IV, 252a : *gratus* ; TLF VI, 1235b : *désagréable*]

A. - [D'une chose] "Qui n'est pas agréable, qui déplaît" : Et adonc m'est il avis que se les devans dis hommes ne donnoient aide et confort de toutes leur forces, ce seroit chose moult *desagreable* et desconvenable. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 57). Et en oultre devons savoir Par incident et concevoir Qu'il est chose *désagréable*, Moult périlleuse et détestable, Nom pas en meurs tant seulement, Maiz aussi bien naturellement Par charnalité à couchier O femmes lors et les touchier (LA HAYE, P. peste, 1426, 106). *Désagréable*, desplaisant. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193).

- Avoir *qqc. pour desagreable*. "Ressentir *qqc. désagréablement*" : Mais quant il fut monstré au conte d'Armaignac et au chancelier, au prévost de Paris et autres capitaines, ilz eurent du tout ledit traictié pour *désagréable* (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 257).

B. - [D'une pers.] "Qui ne prend pas en gré ce qui lui est proposé, rebelle" : Et si devons croire que Dieu omnipotent fait tout pour le meilleur, et si come il li plaist ; et nous l'en devons rendre graces, car il juge tousjours de nos ames et de nos corps pour le meilleur quant nous ne sommes ignorans ne *desagreables*. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 74). [R. M.]

DESAGREABLEMENT, adv. (désagréablement)

[GDC : *desagreablement* ; DEAF, G1299 : *desagreablement* ; FEW IV, 252a : *gratus* ; TLF VI, 1236a : *désagréablement*]

"D'une manière qui n'est pas agréable" : Car Bien Celer et Amour qui me blesce M'ont fait gecter les yeux senestrement [sur une autre femme que celle qui est aimée], Afin que nulz ne puist choisir l'adresce De celle a qui suy homme ligement : Or la [l. l'a] reçupt *desagreablement* ["elle l'a très mal pris"], Moy cuidant faulx (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 258). [R. M.]

DESAGREABLETÉ, subst. fém. (désagréableté)

[T-L (renvoi) : *desagrëableté* ; GD : *desagreableté* ; DEAF, G1299 : gré¹ ; FEW IV, 252a : *gratus*]

I. - DR. "Refus" : Les choses qui acompaigneront le jugement seront plusieurs. Premièrement, sera la disceptacion [var. la *desagreableté*] du juge, le quel descendra ou val de Josaphat et metra les bons a destre et les malvais a senestre [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 102).

Rem. Doc. 1325, 1328 et 1339 ds GD II, 532c.

II. - "Caractère de celui qui ne prend pas en gré ce qui lui est proposé, ingratitude" : Et nous [devons] cognoistre nostre Seigneur, et servir le en toutez choses, qui peut donner tel aide et telle grace aus siens. Et si ne devons arrester en nulle maniere en pechié d'ingratitude, c'est assavoir de *desagrableté* ; mais (...) devons (...) rendre tousjours graces a li. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 46). [R. M.]

DESAGREANCE, subst. fém. (desagrëance)

[T-L (renvoi) : *desagrëance* ; GD : *desagreance* ; DEAF, G1299 : gré¹ ; *FEW IV, 252a : *gratus*]

"Dégradation (ou désapprobation ?)" : Degradatio : degradance uel *desagreance* (Abavus IV, R., c.1350, 306). [R. M.]

DESAGREER, verbe (désagréer)

[T-L : *desagrëer* ; GDC : *desagreer* ; DEAF, G1298 : gré¹ ; AND : *desagreer* ; FEW IV, 252a : *gratus* ; TLF VI, 1236a : *désagréer*]

Desagreer à qqn. "Déplaire à qqn, être désagréable à qqn" : "Millon," se dist Ernault, "or ne vous *desagree*, Se j'ay premierement ceste dame acollee..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 82). Nos cuers en joye norry Sont, si que soussi Ne riens qui nous *desagree* N'avons, pour ce qu'assevi Sommes de mercy, Qu'est souffisance appellée (MACH., Ch. bal., 1377, 630). N'à chose ne penseray Qui me *desagree*... (MACH., Ch. bal., 1377, 632). Se Bernard a besoing ne riens qu'i *desagree*, Se lui voeuillés aidier au trenchant de l'espee (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 428). Venez ça, m'amie, N'aiez ja de moy doubtaunce, Car a vous faire ne pense Chose qui vous *desagree* (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 256). Se jurèrent Jhésus, qui fist chiel et rousée, Que le roy greveront ains le quatrième année, Et le duc de Bourgongne, à qui que *désagree*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 376). ...a qui qu'i *desagree*... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 36). [R. M.]

DESAGREMENT, subst. masc. (désagrément)

[DEAF, G1298 : disagreement ; AND : *desagrément* ; FEW IV, 252a : *gratus* ; TLF VI, 1238a : *désagrément*]

"Refus"

Rem. Cf. ; AND : *desagrément*. [R. M.]

DESAHERITER, verbe (desahériter)

[GD : *desaireter* ; *FEW IV, 411a : *hereditare*]

Empl. pronom. "Se dessaisir"

REM. Doc. 1340 (*desaheritez*) ds GD II, 533a. [R. M.]

DESAIANCE, subst. fém. (desaïance)

[*FEW IV, 362b : *habere*]

"Privation, défaillance" : Carentia (...) défaillance, *desaïance* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 41).

V. aussi *desavoir* [R. M.]

DESAIDE, subst. fém. (desaide)

[AND : *deseide* ; *FEW XXIV, 163b : *adjutare*]

Région. (anglo-normand) "Empêchement" (anton. *aide*)

Rem. Cf. ; AND : *deseide*. [R. M.]

DESAIER, verbe (desaier)

[GD : *desaier* ; *FEW XXIV, 163b : *adjutare*]

"User jusqu'au bout, jusqu'à la défaillance, épuiser"

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 4120, c.1400-1500 (*Abuti* : *desaier*) ds GD II, 533a. [R. M.]

DESAIMER, verbe (desaimer)

[T-L : *desamer* ; GD : *desamer*¹ ; FEW XXIV, 387b : *amare* ; TLF VI, 1238b : *désaimer*]

"Cesser d'aimer" : D'amoureux cuer sans *desamer* Vous amera (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 126). [Même ex. ds Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 17]

- Part. prés. en empl. adj. "Qui n'aime pas" : Le demené Qu'ay tant mené Poursuivray, ces amours blasmant, Et puis quant m'avrez escouté, Faictes en vostre volenté : Soyez amant ou *desamant*. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 208). [R. M.]

DESAISE, subst. fém. (desaise)

[T-L : *desaise* ; GD : *desaise* ; AND : *desease* ; FEW XXIV, 151b : *adjacens*]

A. - "Malaise, état de souffrance, de contrainte" : ...vous please moy avoir pur excusé, pur tant que je ne puisse venir al vostre tresexcellente presence come au presente par cause de diverses et certains enfirmitées que haudent moun corps de jour en autre, cy que je ne [ne] puisse travailler VJ miles ensemble sanz grand *desaise*. (Lettres agn. L., p.1412, 367). ...Car mieulx me vault tout a un cop morir Que longuement en *desaise* languir ! (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 9). Mes si j'avoie esté bien a mon ayse au reveller que je fis, je me trouvoye en aussi grant *desaise* plein de douleurs, vuyt de liesse et garni de souspirs que plus je ne povoie, quant je veioie que tout cella que j'avoie veu estoit par le contraire. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 66). L'autre condition si est pource qu'il sont hommes de souffrir tout grant *désayse*, ainsi de manger comme de boyre et de vestir, et aussi de dormir ; ne doubtent ne froit ne chault, ne nesune aultre passion ; et pour ce font les grans acquestes contre leurs ennemis (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 17).

Rem. Doc. 1406 ds GD II, 533b.

B. - *Desaise de qqc.* "Manque, besoin de qqc." : ...car d'Amours vient joye, plaisance, desplaisance, aise et *desaise* de tous les biens du monde, ne n'aura jamais femme ou homme qui soit amoureux

disette de biens (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 120).

Rem. Doc. 1374 ds GD II, 533b. [R. M.]

DESAÏVER, verbe (desaïver)

[T-L : *desäiver* ; GD : *desaidier/desaivié* ; FEW XXIV, 131a : *adaequare*]

"Déséquilibrer, disloquer" : Mieulx vault sa pauvre maisoncelle, combien qu'elle [soit] noire et meschante que ne fait ce palais ou ceste salle et me fault penser qu'elle sera *desaive* si tost comme l'ame sera partie du corps. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 121). [R. M.]

DESAJOURNER, verbe (desajourner)

[T-L (renvoi) : *desadjorner* ; GD : *desadjourner* ; *FEW III, 105b : *diurnum*]

DR. "Révoquer l'ajournement de"

REM. Doc. 1389 (*desadjourna*) ds GD II, 531a. [R. M.]

DESALER, verbe (désaler)

[AND : *desaler*¹ ; *FEW XVII, 13a : **salō*]

"Salir"

Rem. Cf. ; AND : *desaler*¹. [R. M.]

DESALLIANCE, subst. fém. (desalliance)

[FEW V, 327b : *ligare*]

"Fin d'une union, désunion"

- *Faire desalliance.* "Faire défaut dans une union (ici par la mort)" : Et combien que par l'aliance De deux vivans soubz l'ordonnance D'Amours et en communaulté, Se ung des deux fait *desalliance*, Le mort saisisse le vif en ce De tous ses biens par la moitié... (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 54). [R. M.]

DESALLIER, verbe (desallier)

[T-L : *desaliier* ; GDC : *desallier* ; FEW V, 327b : *ligare*]

A. - *Desallier qqn de qqn.* "Désunir, séparer qqn de qqn d'autre, rompre l'alliance de qqn avec qqn d'autre" : ...l'ennemy d'humain lignaige Qui pecheurs de Dieu *desalie* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 140).

B. - *Desallier qqn de qqc.* "Séparer qqn de qqc., le libérer de qqc." : A celui qui m'ayme et honnoure, Je [Sapience] luy faiz evader folie Et de fureur le *desalie*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 147). [R. M.]

DESALLOUANCE, subst. fém. (desallouance)

[AND : *desallouance* ; *FEW XXIV, 337b : *allocare*]

"Séparation, privation" : Trop sont les deans du grant puissance, Qant il me font *desallouance* De ce que dieus voet allouer. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 227). [R. M.]

DESALLOUER, verbe (desallouer)

[T-L (renvoi) : *desalöer* ; GD : *desaloer* ; AND : *desalower* ; FEW XXIV, 336a : *allocare*]

"Déplacer, séparer"

REM. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD II, 533b (*as os desaloez de lor propre siege*). [R. M.]

DESAMASER, verbe (desamaser)

[T-L (renvoi) : *desamaser* ; GD : *desamaser* ; FEW VI-1, 264a : *mansus*]

"Démolir"

REM. Doc. 1338 ds GD II, 533c. [R. M.]

DESAMASSER, verbe (desamasser)

[GDC : *desamasser* ; FEW VI-1, 447b : *massa*]

"Disperser, dépenser" : FOLIE BOBANCE. Il n'est au monde telle vie Que gentement *desamacer* Tous les biens sans melancolie. (Folle Bob. P., c.1500, 251). [R. M.]

DESAMENSONGIER, verbe (désamensonger)

[*FEW VI-1, 738a : *mentio*]

Estre desamensongié. "Être lavé des accusations mensongières" : Et que chascuns le sache et l'oie Par quoy *desamensongiés* [var. *desamesuriez*, *desamessurez*] soie ; Et qu'on ait tout premierement Dou faire son consentement ; Qu'autrement riens ne vous otry. (MACH., P. Alex., p.1369, 240). [N. M.]

DESAMI, subst. masc. (desami)

[GD : *desami* ; FEW XXIV, 448b : *amicus*]

"Adversaire"

Rem. Doc.1484 ds GD II, 534a. [R. M.]

DESAMIABLE, adj. (desamiable)

[T-L (renvoi) : *desamiāble* ; GD : *desamiable* ; FEW XXIV, 439a : *amicabilis*]

"Désagréable"

Rem. GOWER, *Miroir homme* M., c.1376-1379, 9647. [R. M.]

DESAMOLLIR, verbe (desamollir)

[GD : *desamolir* ; FEW VI-3, 54a : *mollis*]

"Endurcir" : Demolio (...) : *desamolir* (Aalma R., c.1380, 100). [R. M.]

DESAMORDRE, verbe (desamordre)

[T-L : *desamordre* ; GD : *desamordre* ; FEW XXIV, 171a : *admordere*]

Empl. pronom. *Se desamordre de qqc.* "Rompre avec qqc., cesser de faire qqc." : Et n'ay plus poair ne puissance D'avoir plaisance, Senon de ma vye maudire, Et de requerir a la Mort Qu'en brief tamps je puisse estre mort, Dont conscience me remort, Mes je ne m'en puis *desamordre* Pour Desir qui tous jours me mort, Et de plus en plus s'y amort Ne jamays ne se *desamort* De me venir checun jour mordre. (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 157). [R. M.]

DESANCRER, verbe (désancrer)

[T-L : *desancrer* ; GD : *desancrer* ; GDC : *desancrer* ; AND : *desancrer* ; FEW XXIV, 543b : *ancora* ; TLF VI, 1240b : *désancrer*]

I. - Empl. trans. "Lever l'ancre de" : Et le conduisy le roy jusques au Limacon ; et a l'entrer en la mer s'entrebaisierent les deux freres. Lors dreca on les voiles et se firent *desancrer* et s'empaignent en la mer a moult noble compagnie, pourveziz comme pour la guerre, pour la doubte des paiens. (ARRAS, c.1392-1393, 143). Et leur convint bien à haste *désancrer* et destacher leurs vaisseaux (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 255).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Lever l'ancre" : ...le duc et la duchesse (...) entrèrent en leurs vaisseaux, et puis *desancrerent* et prindrent le parfont (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 134). ...les Sarrazins qui estoient ancrez en la mer, (...) se *desancrerent* et en vindrent tous d'une flote ou port (ARRAS, c.1392-1393, 132). Si (...) entrèrent la ens es vassiaus (...) et puis se *desancrerent*, et singlerent viers Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 251).

...quant en mer furent entré Et dessus terre *desencré* (...) La veist on mainte antene droite (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 244). Soient tous maistres de gouverner leurs voilles, tirer cordes à point et lascher, ancrer et *desancrer*, si que le besoing est (BUEIL, II, 1461-1466, 56).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène* Const. C., c.1448-1452, gloss. ; *Jourd. Blaye* alex. M., a.1455, gloss.

- *Desancrer de qq. part* : Si entrèrent en leurs vaisseaux qui chargiet estoient, et *desancrèrent* dou havene de Plewemoude et levèrent les voilles et singlèrent devers Gascoingne. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 86). [R. M.]

DESANNEXER, verbe (désannexer)

[GD : *desannexer* ; AND : *desannexer* ; FEW XXIV, 608a : *annexus* ; TLF VI, 1240b : *désannexer*]

"Séparer" : ...en tant qu'ilz [des territoires] ont esté desunis, disjointz et *desannexes*, ils y seront derechef rejoins et reannexes (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1476, 255). [R. M.]

DESAORNEMENT, subst. masc. (desaornement)

[*FEW XXIV, 178b : *adornare*]

"Absence d'ornement, de parure" : Ainsi, comme on songe la femme aornée ou sanz aornement, ainsy avient a cil qui ce songe ; l'aornement se raporte a joie, et le *desaornement* a chetivité et meschief. (Expos. songes B., 1396, 133). [R. M.]

DESAORNER, verbe (desaorner)

[T-L : *desäorner* ; GD : *deaorner/desaorner* ; FEW XXIV, 178b : *adornare*]

"Dépouiller, endommager" : Se Boreas tourne et Vultumus corne, Qui *desaorne* [var. *desavoye*, *destourne*] arbres, plantes et jus, Il n'y aura toreau ne capricorne, Lion, licorne, ourse ne beste a corne Qu'il ne descorne et ne soit bouté jus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 212). [R. M.]

DESAPAISER, verbe (desapaiser)

[T-L : *desapaisier* ; GD : *desapaisié* ; FEW VIII, 93b : *pax*]

Empl. pronom. *Se desapaiser*. "Se mettre dans un état d'insatisfaction, d'irritation" : ...qui plus se courrouce et *desapaise* outre mesure, plus fait au dyable grant joye et plus li donne de force sur lui. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 277). [R. M.]

DESAPENSÉ, adj. (désapensé)

[T-L : *desapenser (desapensé)* ; GD : *desapensié* ; FEW VIII, 197a : *pensare*]

"Induit en erreur" : ...se comparuit en jugement Perrenoz li Barbiers, li quelx Perrenoz, de son gray et senz containte, se louhai de Jehannot Chambollant (...) et de Girardot le Prestot, combien qu'il se fust claméz au maihour que li devant nomméz l'avient feru et batu, en disant que li dessus nomméz ne l'avoient onques feru, ne batu, ne faite vilenie, mas comme maultalantz, et *desapansséz*, s'estoit claméz d'aux et en façoit en jugement l'escondit. (Echevin. Dijon L., 1341, 19). [E. P.]

DESAPERT, adj. (desapert)

[T-L (renvoi) : *desapert* ; GD : *desapert* ; DÉCT : *desapert* ; FEW XXV, 5a : *aperire*]

A. - "Qui n'est pas apparent, visible"

Rem. Ex. du XIVE s. (*Si que le vis fu desapers*) ds GD II, 535b, où il s'agit d'un visage couvert de sang et ainsi rendu méconnaissable. Leçon *Si que le vis fu taint et pers* ds Méon, *Nouv. rec. de fabliaux*, t.2, 289.

B. - Au fig.

1. "Qui n'est pas franc, ouvert, manifeste dans ses intentions" : Fortune est dure aucune foiz et *desaperte* [var. dure et souvent *desaperte*] (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 230). [Éd. : "imprévisible, capricieux ?"]

2. "Qui manque de finesse et d'habileté (?)": Ce sont les messaigiers d'enfer. A la court donnent tel renom C'on y fait plus tort que raison. Les plus saiges y sont *desapert*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 70). [Éd. : "confondu, sans défense"] [R. M.]

DESAPOST, (?) (désapost)

[]

"?" : Faictes le mettre en tel compost Que jamais contre vous ne dye Chose qui vous soit *desaporst*, Et que tantost perde la vie. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 230).

Rem. Pour l'éd., il s'agirait d'un adv. signifiant "à contrecœur". On pourrait également, d'après le contexte, y voir un adj. ayant le sens de "hostile, néfaste". [J.-L. R.]

DESAPPAREILLER, verbe (desappareiller¹)

[T-L : *desapareillier*¹ ; GD : *desapareillier* ; AND : *desaparailler* ; FEW XXV, 26b : **apparicare*]

A. - "Dépouiller" : Et le jour descroit a merveille Quant le temps vers yver se trait, Qui les arbres *desapareille*. (Böce Conf. reman. C., c.1400-1500, 43).

Rem. *Percefl.* éd.1528, "se dépouiller de ses vêtements", ds GD II, 534c-535a.

B. - "Enlever l'appareil d'une blessure"

Rem. Doc. 1344 (*Icelui Huguet par son ivresse se desapareilla et osta ce qu'on avoit mis sur icelle playe*) ds GD II, 535a. [R. M.]

DESAPPAREILLER, verbe (desappareiller²)

[T-L : *desapareillier*² ; GD : *desapareillier* ; AND : *desaparailler* ; FEW VII, 650b : *pariculus*]

Empl. pronom. "Se séparer"

REM. *Consol. de Boèce*, c.1380 (ms. du XVe s.), ds GD II, 535a. [R. M.]

DESAPPAROISTRE, verbe (desapparoistre)

[T-L : *desaparoir* ; GD : *desaparoistre* ; FEW XXV, 24b : *apparere* ; FEW XXV, 25a : **apparescere*]

Empl. pronom. (ou intrans.) "Disparaître" : Et quant cuida prendre de l'eau [en mer, à la demande de son père], il cheust en l'eau et tantost se [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : absence de se] *desapparut*. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 128). [Autre ex. p.1063]

- [D'une apparition] : Benedic le pappe, qui estoit trespasé, aparut aux moines en chapitre, et leur dist que par les prières Odille il estoit de tourmens delivré et mis en gloire. Et comme le pappe se fust mis et laissé chëoir aux piez Odille, et lui eüst rendu graces, il se *desapparut*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 274). [Autre ex. p.278]

REM. Les formes relevées peuvent appartenir à *desapparoistre* ou à *desaparoir*. Doc. XVe s. (*desapparoistre*) et ex. du XVe s. (*De Vita Christi* ; il se *desapparut de leurs yeulz*) ds GD II, 535a. [R. M.]

DESAPPELER, verbe (désappeler)

[GD : *desapeler* ; FEW XXV, 30a : *appellare*]

Empl. trans. "Destituer" : ...iceulx esleuz, appellé nostre procureur, chascun en son bailliage, establissent leurs sergens, chascun bailli en son bailliage, et ledit chancelier ou gouverneur ou fait de la chancellerie, sanz les *desappeller* ou muer sanz cause raisonnable (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 84). [Seul ex.] [E. P.]

DESAPPENDANCE, adj. (desappendance)

[AND : *desappendance* ; *FEW XXV, 33a : *appendere*]

Région. (anglo-normand) "Non dépendance (d'autre chose)"

Rem. Cf. ; AND : *desappendance*. [R. M.]

DESAPPENDANT, adj. (desappendant)

[AND : *desappendant* ; *FEW XXV, 33a : *appendere*]

Région. (anglo-normand) "Non dépendant (d'autre chose)"

Rem. Cf. ; AND : *desappendant*. [R. M.]

DESAPPOINTEMENT, subst. masc. (désappointement)

[GD : *desappointement* ; GDC : *desappointement* ; FEW IX, 592a : *punctum* ; TLF VI, 1240b : *désappointement*]

A. - "Action de se dévêtir, de se déshabiller"

- *Faire son désappointement*. "Se défaire de ses vêtements, se déshabiller" : ...le conte (...) fu adont a demy ravy pour le grant soulaz qu'il atendoit et devez croire qu'il eult tost fait son *desappointement*, car d'aguillettez copper et tout rompre au besoing ne fu il gairez tardif par le grant desir qui ad ce l'amonnestoit et, pour conclure, il se coucha sans faire long benedicté et s'approcha de la contesse en disant... (Comte Artois S., c.1453-1467, 132-133).

B. - "Destitution" : Et, après ladicte execucion ainsi faicte dudit connestable, fut le samedi, XXIIIe jour dudit mois de decembre, fait publier à Paris, à son de trompe et cry publique, le *desappointement* des generaulx maistres des monnoies pour les causes contenues oudit mandement. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 1). ...lesquelx offices feu nostre très cher seigneur et pere (...) avoit donné audict Erlant par le *desappointement* de feu maistre André Brinon (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 419).

Rem. Aussi *Lettres Louis XI*, V.M., t.10, 1482, 1. [R. M.]

DESAPPOINTER, verbe (désappointer)

[GD : *desappointier* ; FEW IX, 592a : *punctum* ; TLF VI, 1241a : *désappointier*¹]

A. - [Idée de privation]

1. "Débarrasser (qqn) de ses vêtements, le déshabiller" : ...et commencent à deviser ensemble en actendant que Meliadice feust couchee, laquelle on *desappointoit* et n'y avoit à la couschier que la royne, sa mere, les deux autres roynes et la contesse d'Esture (Cleriadus Z., c.1440-1444, 647).

- *Se desapointer*. "Retirer ses vêtements, se dévêtir"

Rem. *Erec* C.T., c.1450-1500, gloss.

2. *Desappointer qqn de qqc.* "Déposséder qqn de qqc." : Certes nul ne pourroit plus oultrageux vitupere penser que *desappointer* son roy de toute auctorité, et le desgarder reprouchablement de honneur et de l'estat et enseigne de chevalerie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144). ...veans que en ce faisant on leur faisoit tort, et que lui et le frere de sa dicte femme pourroient perdre la part de leur dit bois et le bon droit qu'ilz y pretendoient avoir, avecques ce qu'ilz seroient *desappointez* de leur possession,

s'il le souffroyent, conclurent et proposerent entre eulx de aler audit jour de mardi, avec leurs beufz et charettes audit bois, pour en avoir leur part. (Doc. Poitou G., t.8, 1446, 361).

- *Desappointer qqc. à qqn.* "Retirer qqc. à qqn"

Rem. COMM., *Lettres B.*, c.1476-1511, 140.

B. - [Idée d'éviction]

1. *Desappointer qqn* (un aspect de qqn). "Évincer, écarter, destituer qqn" : ...et fist tenir le concille, ouquel ilz *desapointerent* ledit pappe Eugene et esleurent ledit pappe Felix. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 286). Et à ceste cause, paravant la prinse dudit Cuer, et depuis au paravant ladicte main mise du Roy faicte par ledit de Tuillières, mondit seigneur avoit fait mectre et aposer sa main en et sur lesdictes terres. Et luy sembloit que ladicte main du Roy ne *désapointoit* point la sienne. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 427). Pareillement aussi *desapointa* plusieurs maistres des requestes, secretaires, conseillers et clers des comptes, de la court de parlement, des generaulx des aides, de la chambre du tresor, des generaulx des monnoyes et autres, et en leurs lieux y en mist de tous nouveaulx. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 30). En ce temps, le roy, qui ainsi avoit *desappointé* ledit seigneur de la Borde de ladicte cappitainerie de la Bastide Saint-Anthoine, donna ladicte cappitainerie au seigneur de Blot, seneschal de Bourbonnois, que on disoit estre homme de grant conduite. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 159). Et le cas advient que le Roy meurt, ou son commyz, ou est *desappointé* (BUEIL, II, 1461-1466, 29). ...qui avoyent en leur compaignie de saiges et notables chevaliers, que le roy Loys avoit *desappointé* à l'heure qu'il vint à la couronne, nonobstant qu'ilz eussent bien servy son père au recouvrement et pacification du royaume (COMM., I, 1489-1491, 20). ...lequel avoit autresfois esté chancelier du roy Edouard et depuis *desappointa* et tint en prison (encores en print argent), à sa delivrance il feït l'exploict dont cy-après orrez parler. (COMM., II, 1489-1491, 232).

Rem. Doc.1395 ds GDC IX, 312b.

- "Déposséder, spolier"

Rem. *Mabrien V.*, 1462, gloss.

- Empl. pronom. à sens passif "Être révoqué" : Peu souvent nul ne se *desappointe*, et soustient la cour de parlement cest article, et est raison ; mais aussi il touche presque à tous. (COMM., I, 1489-1491, 51).

2. *Desappointer qqn de.* "Évincer, destituer qqn de (d'un office)" : ...apres le partement de mondit seigneur de son pays de Flandres sesdiz tresorier et commis furent par lui *desappointiez* de leurs offices (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 284). Et entre les autres fist noyer à Bar-sur-Aube le bastard de Bourbon, lequel avoit grant compaignie de gens d'armes sur les champs, et *désappointa* de leurs offices plussieurs officiers et cappitaines de villes et de chasteaulx d'icelle contrée, pour les grandes pilleries qu'ilz faisoient esdits lieux. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 12). Et, le samedi ensuivant, IXe jour dudit mois de novembre, messire Pierre de Morviller, chevalier, qui avoit esté chancelier de France, fut *desappointé* dudit office, et y fut mis en son lieu messire Jehan Juvenel des Ursins, qui aussi avoit esté chancelier de France, et qui encores l'estoit au jour du trespas dudit feu roy Charles. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 140). [R. M.]

DESAPPRENDRE, verbe (désapprendre)

[T-L : *desapprendre* ; GDC : *desapprendre* ; FEW XXV, 50b : *apprehendere* ; TLF VI, 1241b : *désapprendre*]

"Oublier ce que l'on a appris ou dont on a pris l'habitude" : Par telz chosez ou aultrement Fay que t'aïiez

empement Par quoy *desaprenez* l'amer ; Suppose qu'il te soit amer, Ainssi feras dechevement A toy et larchineusement. (Ovide remede amours H., p. 1300 [1400-1430], 62). En ces livres du païs Omer est faite question, asscavoir qui fut la vraie mere de Enee, et de plusieurs aultres choses qu'i vaudroit mieulx *desapprendre* que scavoir plus avant (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 104). En iceulx livres est faite question du païs de Omer, de la vraie mere de Enee et de aultres choses lesqueles, se tu les scavoies, a les *desapprendre* mettre paine deveroies (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 136). Affin que en tendre eage ne aprende che que par apréz lui convendroït *desapprendre* ou desacoustumer, face tant que de tous en bien soit amee, et que tout son linage se esjoisse de avoir tel rose qui soit de lui issue (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 366). Dedisco (...) : *desapprendre* ou oblir (Aalma R., c.1380, 98). Dedisco (...) : *desapprendre*, oublier che que on ha appris (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 109). Descio (...) : oublier, non savoir, *desapprendre* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 116). *Desapprendre* ce que l'en a aprins ou d'oublier : dedisco (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 204). Dedisco (...) : *desapprendre* ce qu'on a aprins, oublier (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 78). Descio (...) ; oublier, *desapprendre* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 83).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

V. aussi *désappris* [R. M.]

DESAPPRIS, adj. (désappris)

[T-L : *desapprendre* (*desappris*) ; GD : *desappris* ; AND : *desappris* ; FEW XXV, 50b : *apprehendere* ; TLF VI, 1241b : *désapprendre* (*désappris*)]

"Mal appris, ignorant, ignare" : Je puis faire d'un fol un sage, Se je le met en mon servage ; Car nuls n'iert ja si *desappris*, Se jel pren, qu'il ne soit apris De scens, d'onneur, de courtoisie, Et que ne mette s'estudie En bien et en toute valeur... (MACH., D. verg., a.1340, 23). Et quant de s'amour fui espris, Juenes estoie et *desappris*, S'avoie bien mestier d'apprendre, Quant tel fais voloie entreprendre. (MACH., R. Fort., c.1341, 4). ...je sui petis, rudes et nyces et *desappris* (MACH., Voir, 1364, 150). Einsî m'a doucement pris Et mis en son dous pourpris, Et, certes, je me rens pris, Sans partir de sa prison, Car nices et *desappris* Sui, mais bien serai apris Et porrai monter en pris, Se je l'aim sans mesprison. (MACH., Les lays, 1377, 332).

- *Estre desappris de.* "Manquer de connaissance, de pratique dans (un certain domaine)" : Et puis moult bien les festia, Et fist jouter en leur presence Ses chevaliers maint cop de lance. Li Sarrazin se mervilloient Coment il ne s'entretuoient ; Car il sont dou gieu *desappris*, Pour ce qu'il ne l'ont pas apris. (MACH., P. Alex., p.1369, 126).

V. aussi *désapprendre* [N. M.]

DESAPPROCHER, verbe (desapprocher)

[*FEW XXV, 54b : *appropriare*]

Empl. pronom. *Se desapprocher de.* "S'éloigner de" : Ce que l'oeil perd, du cueur se *desaprouche* (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 217). [R. M.]

DESAPPROUVER, verbe (désapprouver)

[GDC : *desaprouver* ; AND : *desaprouver* ; FEW XXV, 52b : *approbare* ; TLF VI, 1242b : *désapprouver*]

"Rejeter, désapprouver" : ...souventeffois un homme consent aucun traittié en un tamps que il meisme *desappreuve* une autre foiz

par advertissiance et bon conseil (JEAN DE MONTREUIL, Traité Angl. I, G.O.O., 1413, 207). [R. M.]

DESARÇONNER, verbe (désarçonner)

[T-L : *desarçonner* ; GDC : *desarçonner* ; FEW XXV, 103b : **arcio* ; TLF VI, 1242b : *désarçonner*]

"Mettre qqn hors des arçons de la selle"

Rem. Ex. de *Percefl.* ds GDC IX, 313a. Leçon *desmonter* ds *Percefl.* V, R., c.1450 [c.1340], 314 (§ 318). [R. M.]

DESARGUER, (?) (desarguer)

[Ø]

"?" : Adont paour, qui fait les piaulx Amaigrir aux amans loyaulx, Le vint courir sus, com louviaux Pour luy occire. Paour si le *desargue* et tire Et desespoir, ce est du pire ; Or meurt par deffaulte de mire Fleur de proesse. (*Percefl.* lyr. L., c.1450 [c.1340], 37).

REM. Faut-il rapprocher de *arguer* ? Mais ce *desargue* compte deux syllabes au lieu des trois qu'il faudrait ; lire *Paour le desargüe* et comprendre "lui enlève toute possibilité de réplique" ? Éd. : «cf. *desarcer* "mettre en morceaux, déchirer" (?)» ; *desarcer* pour *desartir* (GD II, 536b), *dessartir* (T-L II, 1741), FEW XI, 223b, *sarcire*, v. *dessartir* ? Le sens pourrait convenir, mais la forme fait vraiment difficulté. Ou est-ce *desache*, de *desachier* ? [R. M.]

DESARMAGE, subst. masc. (désarmage)

[GD : *desarmage* ; FEW XXV, 250b : *armare*]

"Action de désarmer" : Que si aucune amende eschet à cause du *desarmage*, elle Nous appartiendra ; et néanmoins les commis et denonciateurs sur le fait dudit *desarmage*, prendront tel profit qu'ils ont accoustumé avoir paravant ledit procez. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1422, 12). [Seul ex.] [R. M.]

DESARMER, verbe (désarmer)

[T-L : *desarmer* ; GDC : *desarmer* ; AND : *desarmer* ; DÉCT : *desarmer* ; FEW XXV, 250a : *armare* ; TLF VI, 1244b : *désarmer*]

A. - "Enlever les armes"

1. "Enlever à qqn ses armes, son armure" : Et lors vint sa fille, qui le *desarma* [le roi] ; mais, quant elle apperceut son harnoiz qui estoit rouge de sang, et la playe, elle chey toute pasmee. (ARRAS, c.1392-1393, 107). Francequin le *desarme*, deshousse et met a point. (LA VIGNE, S.M., 1496, 202).

- *Se desarmer*. "Quitter ses armes, son armure" : Armer se doivent volentiers, Pour ce que c'est leur drois mestiers, Car ja princes qui s'armera Envis preus se *desarmera*. (MACH., F. am., c.1361, 185). De leurs galées descendirent Et aus hostelx se hesbergierent ; à grant joie se *desarmerent*. (MACH., P. Alex., p.1369, 110). ...quant *desarmer* te voulras, En ce propre lieu t'en venras *Desarmer* ou tu aras pris Les armes qui sont de grant pris. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 57). Une nuit il avoit fait le gait en lor host, siques sus le jour, ensi qu'il est d'usage, il s'estoit retrais en son logeis et se *desarmoit* pour un petit reposer. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 157). Le soudant se *desarma*, et se reposerent les deux osts celui jour et le landemain, sans courir l'un sur l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 234). Item, en la liche où se feront lesdictes armes, avera deux artilliers, l'un à un lez d'icelles liches, et l'autre artillier à l'autre lez, où seront dressiez les lanches ; car, selon ceste entreprinse, il convient que chascun chevalier se arme et *desarme* sans aide d'aultrui ; et en porront les chevaliers reprendre aux artilliers à chascune course, se mestier en ont (Doc. 1448. In :

ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 255). L'EMPEREUR. *Desarmons* nous communement, Seigneurs, puisque guerre est faillie, Et faisons trestous chiere lye Puisque obtenu avons victoire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 65). ..et lors le roy ordonna que chascun s'en alast *desarmer*, et ainsin fut. (LA SALE, J.S., 1456, 160). Ainsi entrèrent dedans la ville, faisant grant chièr, et ala à son logeis soy *desarmer*, et chascun au sien. (BUEIL, II, 1461-1466, 20). Chacun se repose la nuyt Sans soy *desarmer* nullement, Puis au point du jour le desduit A leur bailler l'esbastement. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 596). Ceste feste dura huit jours, car à l'huytiesme jour la ville fut prinse, que nul ne se *desarma* ne ledict duc ne autre. (COMM., I, 1489-1491, 153). La veille, comme ce avoit esté conclud, le duc de Bourgogne se *desarma*, ce que encores n'avoit faict, et feïst *desarmer* tous ces gens pour eulx rafraichir, et par especial tous ceulx qui estoient en ceste granche. (COMM., I, 1489-1491, 154).

. *Se desarmer de* : Gadifer se vouloit *desarmer* de son haubergon, mais... (*Percefl.* I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 238).

- *Desarmé*. "Sans arme, sans armure" : Et quant il estoient armé, Voire, par Dieu ! tout *desarmé*, N'estoit il riens, ou il alassent, Fors perdre honneur, que il doublassent. (MACH., F. am., c.1361, 147). Or est il temps de vous vengier ; il est tous *desarmez*, sans coustel et sans espee ; il ne vous puet eschapper (ARRAS, c.1392-1393, 58). ...il pooient aler, venir et demorer partout (...) armés et *desarmés*, toutes fois que il lor plaisoit (FROISS., Chron. D., p.1400, 257). Les Persens (...) Tous nuds, *desarmez*, com mecheans, Ou, demy vestus, par les champs S'en vont fuyant (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 228). Quand Madame refut atournee (...) et que damp Abbés fut *desarmé*, fut le serurgien mandé. (LA SALE, J.S., 1456, 299). ...et laissa derrière luy quatre hommes *desarmez*, affin qu'on ne lui feïst point de bruit par derrière qu'il n'en feust adverty. (BUEIL, II, 1461-1466, 16). Dès que ledict duc fut *desarmé*, appella ung secretaire et fist escrire unes lettres au connestable et autres qui estoient partiz d'avec luy à Louvain (COMM., I, 1489-1491, 108).

2. Empl. intrans. "Baisser les armes, abandonner le combat" : Me semble que sommes assez, Avecques nostre artillerie, Et tous mes gens, qui, sans cesser, Ne *desarmeront*, je vous affie, De deça, ne vous faignez mie, Quant viendra que l'assault baillerons (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 235).

B. - P. ext.

1. MAR. "Dégarnir (un navire) de son artillerie, de ses agrès et de son équipage" : ...pour avoir amené de la crique de Graville, en un vaisseau, aux caiz de Harefleu, quatre cens pavaiz, plusieurs bacinés et autres armeures recouvrées de cinq galies qui nagaire ont esté *desarmees* (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1372, 238).

- Empl. pronom. à sens passif [D'un navire] "Être dégnari de son artillerie, de ses agrès et de son équipage" : ...pour 30 chevaliers et 140 escuiers, du 27e jour de septembre l'an 46, que le roy ordena qu'il les eust pour retourner sur les gallies jusques au 6e jour de novembre que les dites gallies se *desarmerent* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 72).

2. *Desarmer qqn de qqc.* "Enlever qqc. à qqn" : ...la menerent en la chambre ou elle devoit coucher pour la nuyt avec son espousé, ou elles la *desarmerent* de ses actours et joyaux [Des femmes prennent soin d'une jeune mariée] (C.N.N., c.1456-1467, 497).

- "Débarrasser qqn de qqc." : Elle fut tantost *desarmée* de sa faille, ou elle estoit bien enfermée et embranchée (C.N.N., c.1456-1467, 339).

- *Se desarmer de qqc.*

. "Se défaire de qqc." : ...[elle] se *desarma* et de sa robe et de sa cote simple, et demoura en chemise (C.N.N., c.1456-1467, 420).

. "Se débarrasser de qqc." : Lors tres marry et courroucé sur la meschine se *desarma* du thamis et du buleteau, et en sa chambre remonte. [Pour mieux confondre son maître, trop entreprenant, une servante lui a confié son tamis] (C.N.N., c.1456-1467, 119).

. "Se débarrasser de qqc. (d'une chose plus abstr.), s'en libérer" : Mais luy, qui scet son entregens, se *desarmoit* gracieusement de tout ce dont charger le vouloient [D'un homme accusé, à juste titre, d'un larcin] (C.N.N., c.1456-1467, 401).

- *Se desarmer de qqn.* "Se débarrasser de qqn, se libérer de qqn" : ...[l'ivrogne] s'est fermé en la ruse que d'estre confessé, ce que le [prieur] tousjours refuse, et si s'en cuide *desarmer* mais il ne peut. (C.N.N., c.1456-1467, 61). ...au plustost qu'elle saroit se *desarmer* de son mary (...) elle viendra vers luy [son amant]. (C.N.N., c.1456-1467, 269).

C. - P. métaph. au fig.

1. "Enlever à qqc. son efficacité" : Bien donques se doivent armer les loys et les droits contre celui qui *desarme* tout droit et toute loy (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 248). ...et par l'escu de ferme vertu il seurmonte et *desarme* fortune quelconques. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 450).

2. [D'une chose] "Priver qqn de la force que lui donne normalement une arme, lui faire perdre de son efficacité" : ...et communement vous ferez meilleur coup d'une lance moyenne que vous pourrez bien manier, que vous ne ferez d'une grosse lance pesante qui vous dessiège de vostre selle. Elle vous fait haulcier le bras et vous *desarme* ; pour quoy n'en povez pas donner si grant coup ; vostre cheval ne la chasse pas si bien comme il fait une lance moyenne ; vous n'en courrez pas si beau, si puissamment ne si afusellé comme de la moyenne, ne n'en asseignez pas si bien. (BUEIL, II, 1461-1466, 101). [R. M.]

DESARREAGE, subst. masc. (desarreage)

[GD : *desareage* ; FEW XVI, 699a : **reps*]

"Action de *desarreer* qqn (de le maltraiter, de le malmener ?)" : LE PASTICIER. Et voicy rage ! Fault-il que je prengne un baston ? Tu l'as mengé [le pâté]. LA FEMME. Tant de langage ! Je l'ay baillé à ce message. LE PATICIER. Vous en aurez le *desarreage*. Pensez-vous que soye un mouton ? Tu l'as mengé. (Pasté T., c.1475-1500, 199). [Éd. : "embarras, désagrément" ; H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 98 : "dérangement, désagrément". Seul ex.] [R. M.]

DESARREER, verbe (desarreer)

[T-L (renvoi) : *desarèer* ; GD : *desareer* ; AND : *desaraier* ; FEW XVI, 699a : **reps*]

I. - Empl. trans.

A. - "Mettre en désordre, disperser (une troupe)" : ...afin que du premier cours feussent casséz les chevaliers de Cesar et que leur bataille feust rompue et esparce et afin que les chevaliers estans en leurs ordres assaillissent les chevaliers de Cesar *desarroyéz*. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 192). ...je vueil mourir, si unne fois nous faisons unne bonne breche en leur bataille et que nous les puissions un tant soit petit *desarroyer*, se tout incontinent ils ne nous tournent le dos (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 81).

Rem. Ex. de BERS. ds GD II, 535c.

B. - "Maltraiter, malmener qqn physiquement" : ...moun treshonuré seigneur, je me mervaille tresgrandement (...) que voz ditz gentz en tiel manere me *desaraierent* et despuillerent sicome puiz que je jammaz n'ay forfete en fait n'en parole a vostre treshonuré seigneurie avantdit ne a nulle de vostres (Lettres agn. L., 1412, 363).

II. - Empl. pronom.

A. - "Sortir du droit chemin" : Cor entendez a droit sans vous a desroier [var. sans vous *desaroyer*], Car cieus qui est drois rois doit toudiz droit roier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 694).

B. - [De troupes] "Se débander, se disperser" : ...quant les Anglois se virent trop foibles pour enfondrer en la puissance des François, certes, sans eulx *désarroyer*, ny faire semblant de rien entreprendre, coulèrent chemin, et costoyèrent tout au long de la bataille des François, cuidans venir à une forte abbaye qui estoit là près, pour là prendre sauveté et retraite (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 230). Et les gens d'armes de l'ost de mondit sieur le prince marchoyent tousjours en avant leur beau petit pas, sans (...) eulx *desarroyer*. (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 238).

III. - Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "En désarroi, défait" : Et en cest point vint vers moy une vielle toute *desaroyée* et comme non chaland de son habit, maigre, seiche et flaitrie, a couleur pale, plommee et ternie, le regart bas, la voix entreprinse, et la levre pesant. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 3).

REM. Cf. TLF VI, 1246a : *désarroi* (étymol.).

V. aussi *desréer* v. Lexiques [R. M.]

DESARREST, subst. masc. (desarrêst)

[T-L : *desarest* ; GD : *desarrest/deserré*¹ ; AND : *desarrest* ; FEW XXV, 311b : **arrestare*]

A. - [Idée de libération] "Libération (d'un prisonnier)" : ...et pourcachier senz delay la delivrance et *desarest* d'eulx et de leursdiz biens. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1401, 461).

B. - [Idée de remise en mouvement] "Préoccupation qui met l'esprit en mouvement" : Quelle folle pensee ou quel legier *desaroy* [var. *desarrest* [éd. 1617, GD II, 536a]] t'a ainsi desmarché de ton ordre, Entendement espirituel ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 92). [R. M.]

DESARRESTER, verbe (desarrêter)

[T-L : *desarester* ; GD : *desarrester* ; AND : *desarrester* ; FEW XXV, 308a : **arrestare*]

"Lever les arrêts, la saisie" : ...il vint jusques à Orlens, et fu là arrestés, et ne peut estre *desarrestés* pour lettres que il moustrast ; mès fu amenés à Paris et là mis en prison en Chastelet (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 8).

REM. Doc. 1346, 1369 et 1381 ds GD II, 536a-b. [R. M.]

DESARROI, subst. masc. (désarroi)

[GDC : *desarroi* ; AND : *desarai* ; FEW XVI, 699a : **reps* ; TLF VI, 1245b : *désarroi*]

A. - "Désordre, trouble, confusion" : ...et emprez eulz estoient les huissiers de la Court pour garder que aucuns autres ne feissent presse ou *desarroy* environ le corps dudit feu Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 72).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- [Cont. milit.] "Désordre, trouble (d'une armée)" : Et quant vint après mynuyt, se sourdit un *desaroy* en icelluy ost des François, tant qu'ils deslogèrent et s'en allèrent chacun où mieulx savoit le chemin, et laissèrent et habandonnèrent leurs bonbardes et vivres et artillerie, sans savoir dont venoit ce *desaroy*, et aussy sans qu'il en

fust nulle nécessité. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 50). Par quoy fist armer et aprestier toutes ses gens d'armes ung bien matin avant le jour qu'ilz partirent pour venir assaillir Othon ; car bien le cuydoient trouver en *desarroy*, saichans que autrement ne le pourroyent avoir. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 58). Et pensez que c'est grant chose quant ung *desarroy* se met en ung grant ost et de nuyt. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 45). "...Attendez ! Me voulez vous prendre En *desaroy* ? " Je me confesse A Dieu, tandis qu'il n'y a presse, A la Vierge et a tous les saintz. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 41).

- *Se mettre en desarroi*. "Rompre les rangs, se disperser en désordre" : ...et aucun nombre des meilleurs gens qu'il eust partirent de sa bataille pour frapper sur le derrière de ses ennemiz, dont il ne savoit riens ; et s'en durent mettre ses gens en *desarroy* et en fuite ; car ilz cuidoyent qu'ilz s'enfuissent ; mais il dit soudainement à ses compaignons : "Ne bougez ; je scay bien où ilz vont" ; et, par ceste parolle, sa bataille se rassura et combattirent de grant courage leurs ennemiz et les desconfirent. (BUEIL, II, 1461-1466, 61).

B. - "Désordre, trouble intérieur, desarroi" : Il est vray, bien le croy, Qu'en triste *desarroy* Chei pleine d'envoi Et en grant orphenté... (MACH., Les lays, 1377, 474). Se les fuitifz bien eslison, Tantost prouvez Seront leurs faiz mal approuvez, Et seront ceulx fuitifz trouvez Qui sont faulx amans esprouvez, Dont les derrois, Les pou arrestez *desarrois*, Cuer mat soubz orgueilleux arrois, Ont deceu et dames et roys. (CHART., L. Dames, 1416, 281). Quelle folle pensee ou quel legier *desaroy* t'a ainsi desmarché de ton ordre, Entendement espirituel ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 92). MATHATIEL. En Jhesus et sa foy je croy Et aussi en saint Nicolas. Requiers pardon du *desarroy* Et l'erreur qu'ay eu en ce cas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 152).

V. aussi *desroi* [R. M.]

DESARROYANCE, subst. fém. (desarroyance)

[GD : *desarroiance* ; FEW XVI, 699a : **reps*]

"Dérèglement, désordre"

REM. Ex. de FROISS. (éd. Kervyn) ds GD II, 536b. [R. M.]

DESART, subst. masc. (desart)

[GD : *desart/desert*³ ; FEW III, 319a : **exsartum*]

"Terrain laissé transitoirement en friche, en partic. la vigne" : Item je donne et legue a Guillemete, fille de Huot le Seillier, citien de Besançon, ma femme, perpetuellement, pour elle et ses hoirs et les ayans d'elle cause ou temps advenir, une mienne vigne sise ou territoire de Besançon, ou lieu dit Es Courvees, laquelle j'ay acquise de Jacot Maicheperrin, vigneron, citien de Besançon, ensamble et avec le *desart* estant dessus ladite vigne, a laquelle Guillemete les lettres de l'acquisicion d'iceulx vigne et desart sur ce faictes je vuilz estre randues et restituees, et ce en recompensacion de pluseurs agreables services qu'elle m'a fait ou temps passez, et affin aussi qu'elle soit tenue prier Dieu pour le remede de l'ame de moy. (Test. Besanç. R., t.2, 1459, 112).

- *En desart*. "En friche" : ...et laisserent les vignes en *desert* sans estre labourees ou cultivees (JUV. URS., Nescio, 1445, 496).

REM. Doc. 1394 ds GD II, 578b, s.v. *desert*³ ; doc. 1434-1435 ds GDC IX, 332b, s.v. *desert*. Ce mot se confond plus ou moins avec *desert* "destruction", déverbal de *deserter* (T-L II, 1566, *desert*³ ; GD II, 578a : *desert*²) ; ainsi dans

l'ex. suiv., où *mettre en desart* "détruire, ravager" est rapproché par Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 100, de *essarter*, mais qui appartient bien plutôt à *desert* de *deserter* : Arse l'ont [la cité de Tongre] et brueie et mise en grant *desars* (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.2, a.1400, 564). [R. M.]

DESASSABLER, verbe (desassabler)

[GD : *desassabler* ; FEW XI, 17a : *sabulo*]

"Dégager du sable" : ...et quant il sentit que sa galée estoit *desassablée* et floutoit, chascun print son aviron (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 31). [Seul ex.] [R. M.]

DESASSAVOURER, verbe (desassavouer)

[*FEW XI, 208a : *sapor*]

"Perdre de sa saveur, de son attrait" : Et comme la viande naturele n'a point de saveur au palais, quant on a gousté du miel, samblablement toute volupté charnelle *desassavoure*, se on a gousté du Saint Esperit. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 125). [R. M.]

DESASSEMBLEE, subst. fém. (desassemblée)

[T-L : *desassemblede* ; GD : *desassemblede* ; FEW XXV, 549a : *assimulare*]

"Séparation (de deux combattants)"

REM. Doc. 1416 ds GD II, 536c. [R. M.]

DESASSEMBLEMENT, subst. masc. (désassemblément)

[T-L : *desassemblément* ; GD : *desassemblément* ; FEW XXV, 549a : *assimulare*]

"Désagrégation, dissémination, morcellement" : ...il disoit les elemens et toutes choses estre faites d'infinies petites parties, lesquelles il mettoit estre les drois principes, et mettoit les choses estre engendrees et corrompues par congregacion et disgregacion, c'est a dire par assemblément et *desassemblément* d'ycelles n'autrement ycelles ne pourissent, ainçois pardurablement demeurent (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 123). [R. M.]

DESASSEMBLER, verbe (désassembler)

[T-L : *desassembler* ; GD : *desassembler* ; GDC : *desassembler* ; AND : *desassebler* ; DÉCT : *desassembler* ; FEW XXV, 553a : *assimulare* ; TLF VI, 1247a : *désassembler*]

Empl. trans.

A. - *Desassembler qqc.* "Défaire qqc. (les pièces qui étaient assemblées pour former un ensemble)" : Et pour ce qu'il n'appartient mie, S'on nel demande, que je die Que ce livre ay mis en rime, Prenez tout le ver penultime Et les lettres *desassamblez*, Puis autrement les rassamblez, Et dou darrein la premereinne. (MACH., D. Lyon, 1342, 236). Mais il convient *desasssembler* Ses lettres, et puis rasssembler. (MACH., P. Alex., p.1369, 8). A Massiot Beaumer, hucher, demourant à Saint-Denis, pour avoir assemblée et *désassemblée* l'auratoire de bois de ladite dame estant en l'église de Saint-Denis (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, *Fragm. hist.*, 1417, 282). ...pour en sçavoir la vérité, fut délibéré et avisé par les doyen et chanoyne dessusdits que ladite chasse de boiz seroit ouverte et que on verroit dedans ; et ainsi fut fait, car la chapse de bois fut *desassemblée*, en après la chapse de plom fut ouverte la longueur d'ung pié et demy. Ce fait, fut congneu ledit roy du doyen dessusdit et aussi des assistans qui autresfoiz l'avoient veu, aussi froiz que si n'y eust eu que cinq ou six jours qu'il eust été trespacé. (Roi René vie L., 1481, 388).

B. - Desassembler plusieurs choses "Séparer, désunir" : ...en droite union Mist nos .II. cuers et si les joint Que jamais ne seront desjoint, Departi ne *desassemblés*, Car par Amours sont assemblés (MACH., Voir, 1364, 776).

- *Desassembler* un groupe de pers. "Disperser (un groupe)" : Departie et *desassemblée* Est ja la gent de vostre feste. (Mir. chan., c.1361, 170).

- *Desassembler qqn de*. "Séparer qqn de (d'un groupe de pers.)" : ...je pri Dieu (...) Que sa gloire en puissons avoir Trestouz ensemble. PREMIER CLERC. Amen, sire, et nous *desassemble* De la compagnie aux maufez (Mir. ev. arced., c.1341, 107).

- *Se desassembler de* (d'un groupe). "Se séparer de (d'un groupe)" : Et que plus ne se *desassemble* De nous sur le temps advenir. (LA VIGNE, S.M., 1496, 362).

- *Desassembler de*. "Se séparer de" : Princesse, oëz ce que cy vous resume : Que le mien cueur du vostre *desassemble* Ja ne sera ; tant de vous en presume, Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 112). [R. M.]

DESASSENTIR, verbe (desassentir)

[T-L : *desassentir* ; GD : *desassentir* ; AND : *desassentir* ; FEW XXV, 523a : *assentire*]

Empl. pronom. "Refuser son assentiment, se rebeller" : Bien nous sarra conduire et mener noblement, Et chastier nous hommes, sé nuls se *désassent*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 150).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD II, 537a.

- *Se desassentir à qqn*. "Refuser son assentiment à qqn, se rebeller contre qqn" : Mais je m'en vois *dessassentant* A Fals semblant, qui me presente Tous biens al oill, et puis j'en sente Tous mals (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 153). [R. M.]

DESASSEOIR, verbe (desasseoir)

[GD : *desasseoir* ; FEW XI, 399b : *sedere*]

Empl. trans.

A. - Desasseoir qqn. "Ôter qqn de son siège, renverser qqn" : ...d'oir en hoir, Y regnerent (...) Selon ce qu'a Fortune sist, Qui depuis les en *desassist*, Et la couronne en fu finée. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 275).

B. - Desasseoir qqc. "Défaire, démonter qqc." : À lui (...) pour avoir *desassis* la ferreure d'or d'un demy ceint qui est à ladicte dame, et ycelle ferreure d'or avoir rassise sur un tissu de soie nuef, où il a mis un esterlin, obole d'or. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 184). ...a ung platrier pour avoir rassis et ordené plusieurs pierres es prisons que les prisonniers avaient *desassises*, pour son vallet qui le servi et pour mortier (Comptes Archev. Rouen J., 1407-1408, 67). ...Jehan Myffray, verrier (...) qui congnot avoir eu (...) la somme de vingt cinq solz tournois qui deubs lui estoient pour sa paine et salaire d'avoir *desassis* 12 penneaux de verrieres qui sont en la salle et chapelle de l'ostel du clos des gallees lez Rouen et icelles avoir relavees et renclerchies et (...) avoir trouvé plom et soudeure a ce neccessaire (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1411, 205). ...[pour] avoir *désassises* trois serrures en l'Ostel-Neuf, fait trois clefs et ycelles rassises, 28 sous (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., 1417, 281). ...pour avoir estouppé ung huys en la viz de hault de la boutellerie et *desasseoir* une marche de pierre a l'entrée de la chappelle archiépisopal de Monseigneur, et icelle remettre (Comptes Archev. Rouen J., 1439-1440, 207). ...item, au coing de la Poterie à l'environ d'un posteau où s'étend la chesne, lequel posteau a

esté *desassis* et rassis au bout de ladicte rue, du costé devers la Voirrerie, avalué à 1 toise (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 870). [R. M.]

DESASSERVIR, verbe (desasservir)

[T-L : *desasservir* ; GD : *desasservir* ; *FEW XI, 541b : *servire*]

I. - Empl. trans. "Libérer d'un service, libérer de servitude" : Ainsy ne m'ay fait pas servir Mais pour vous tous *desasservir* Vous sui venus faire service, Et affin que mieux vous servisse J'ay esté ou milieu de vous Maistre et ministre de vous tous (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 129).

II. - Empl. pronom. "Se retirer du service de" : Tout est fait pour homme servir, Et homme est fait pour servir dame : Il ne s'en peust *desasservir* ; Il est sien jusqu'au partir l'ame. (CAULIER, Hôpital am. H., a.1441, 426).

Rem. Attribué à CHART. (éd. 1617) ds GD II, 537a. [R. M.]

DESASSERVIR, verbe (désasservir)

[T-L : *desasservir* ; GD : *desasservir* ; FEW XI, 549b : *servus*]

I. - Empl. trans. "Tirer de la servitude, libérer" : JÉSUS. Ainsy ne m'ay fait pas servir Mais pour vous tous *desasservir* Vous sui venus faire service, Et affin que mieux vous servisse J'ay esté ou milieu de vous Maistre et ministre de vous tous (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 129).

II. - Empl. pronom. "Se retirer du service de" : Tout est fait pour homme servir, Et homme est fait pour servir dame : Il ne s'en peust *desasservir* ; Il est sien jusqu'au partir l'ame. (CAULIER, Hôpital am. H., a.1441, 426).

Rem. Attribué à CHART. (éd. 1617) ds GD II, 537a. [R. M.]

DESASSEÛRER, verbe (desassëurer)

[T-L : *desassëurer* ; GD : *desasseurer* ; AND : *desasurer* ; FEW XXV, 510b : **assecurare*]

I. - Empl. trans. "Troubler" : Tournez vos yeux ou mettez vos candelles Vers Orient où sont les infidelles, Qui (.) de repos vos vies *désasseurent* (CHASTELL., Oeuvres K., t.6, c.1435-1475, 207).

Rem. SAINT-GELAIS, *Enéide*, ds GD II, 537b.

II. - Part. passé en empl. adj. "Inquiet, sans assurance" : Haulx emperere, a tort Vous a si tost saisi la mort. Haulx homs, pour quoy nous as laissiés ? Bien sommes pour toy abaissiés ! (...) Par toy estiemes assure ; Or sommes tous *desasseuré*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 177). [R. M.]

DESASSIEGER, verbe (desassiéger)

[T-L : *desassegier* ; GD : *desassiegier* ; FEW XI, 412a : *sedicare*]

"Lever le siège de" : (Dont) par acort si fu la chit *désasségie*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 263). ...si seroient la ville et li chastiaus *desassegiés* (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 41). ...messire Symon de Lalain et ceulx d'Audenarde furent moult joyeux quant ilz se veirent *desassiegez* et hors de la servitude du peuple. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 241). [R. M.]

DESASSOMMER, verbe (desassommer)

[*FEW XI, 61a : *sagma*]

"Débarrasser d'une charge, d'un poids (ici moral)" : Les douleurs dont me sens tel somme Font mon penser tout assommer,

Et ne me puis *desassommer* (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 6). [R. M.]

DESASSORTER, verbe (desassorter)

[*FEW XII, 123a : *sors*]

"Écarter, renverser" : Las ! aujourd'uy l'on *desassorte* Trestous les bons et les deffont (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 11). [Éd. : "séparer"]

REM. Anton. de *assorter* "établir". [R. M.]

DESASTRER, verbe (desastrer)

[FEW XXV, 642a : *astrum*]

"Détruire" : ...ledit village fut prins d'assault, pillié, brulé, destruit et desolé [var. [éd. Buchon, chap. LXXVI, 273] : *desastré*], et une partie des manans d'icellui furent tuéz en la place. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 349).

REM. Attestation antérieure à *desastre*, cf. TLF VI, 1248b. Relevé par N. Dupire, *Molinet*, 1932, 286. Mais peut-on faire confiance à la lecture de l'éd. Buchon ? [R. M.]

DESATOURNER, verbe (desatourner¹)

[T-L : *desatorner* ; GD : *desatorner* ; AND : *desaturné* ; FEW XIII-2, 72b : *tornare*]

I. - Empl. trans.

A. - *Desatourner qqn*. "Dévêtir qqn" : Tissure couscha la royne sur son lit a quelque paine, et la *desatourna* et lui mist son couvrechef de nuit a la couvrir. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 148).

Rem. Erec C.T., c.1450-1500, gloss. ; *Cligès* C.T., 1455, gloss.

B. - "Dépouiller qqn de ce qui est nécessaire" : Ne sçavoie tu sur aultruy retourner Le tour tournant qui en ce tour m'atourne, Et le tourneur restournant destourner Pour m'atourner ou tu me *desatourne* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 374).

II. - Empl. pronom. *Se desatourner*

- "Se défaire de son atour" : Quand elle l'eut [le couteau], elle se *desatourna* et couppa tous ses cheveux (C.N.N., c.1456-1467, 237).

- "Se dévêtir" : Couchiez vous, tandis que g'iray Un po la hors ou affaire ay. Pensez de vous *desatourner*, Car m'entente est de retourner Tantost (Mir. st Alexis, 1382, 308). Meliadice se despoulla et se *desatourna* delez la contesse d'Esture (Cleriadus Z., c.1440-1444, 478). Meliadice (...) estoit ja despoullée et *desatournee* et avoit vestue une hucque pour le chault, fourree d'ermes, car il faisoit ja assez doulx pource que c'estoit ou mois de may. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 552). ...la dame fu tres contempte, et, pour abregier, se desvesty et *desatourna* de sez atours femenins (Comte Artois S., c.1453-1467, 103).

V. aussi *atourner* [R. M.]

DESATOURNER, verbe (desatourner²)

[GD : *desatorner* ; *FEW XIII-2, 72b : *tornare*]

DR. "Ôter son mandat à un atourné" : Ricart Barut, en *desatournant* tous autres etc., attourna de nouvel Jaquet Lamy a querelles meues vers Marguerite Albert (Mémor. Echiq. Archev. S., 1381, 8).

V. aussi *atourné* [R. M.]

DESATTACHER, verbe (desattacher)

[T-L : *desatachier* ; GD : *desatachier* ; FEW XVII, 202a : **stakka*]

"Détacher" : Et dois tenir la perche en la maniere que il le demoustré en la pourtecture et aler tout belement en portant la perche tant que le las soit *desathachié* des ataches, a qui il estoit chelé (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 274). ...*desatachier* (...) disligo (...) vel diligo (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 60). [R. M.]

DESATTELER, verbe (désatteler)

[GD : *desateler* ; GDC : *desateler* ; FEW IX, 473a : *protelum*]

Empl. trans. "Détacher (des bêtes attelées), dételier" : ...ledit Denis Bouffinère frapa plusieurs cops sur les beufz dudit du Vergier, les *deshastella* et d'une sarpe qu'il avoit rompit la perche de la charue et ladicté charue gecta contre les jambes dudit du Vergier (Doc. Poitou G., t.12, 1475, 12).

Rem. Doc.1407 (*desateller*) ds GD II, 537c. [E. P.]

DESATTEMPRAMMENT, adv. (désattempramment)

[*FEW XIII-1, 175a : *temperare*]

"Sans retenue, immodérément" (synon. *désattemprément*) : Distemperanter (...): *desattempramment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 128). [R. M.]

DESATTEMPRANCE, subst. fém. (désattemprance)

[T-L : *desattemprance* ; GD : *desattemprance* ; FEW XIII-1, 175a : *temperare*]

[À propos d'une pers. ou d'une chose] "Manque de mesure, démesure, excès" : Et est a savoir que il [Aristote] prent yci incontinence pour le vice de *desactremprance*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 200). Et est pour la malice de leur complexion, qui vient de la *desactremprance* du païs en chaut ou en froit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 364). Et pour ce, elles vivent selon leurs concupiscences en trop grans delectacions et delicieusement a toute *desactremprance*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 100). Mes presque tous tendent naturellement a incontinence ou a *desattremprance* et excès en delectations corporeles. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 243). Et pour ce dit Aristote ou XIIIe. chapitre du VIIe. d'Ethiques que le pechié de incontinence ne est pas simplement malice et est curable, mes le vice de *desattremprance* est simplement malice et est incurable. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 254). Or ont tant bien retenu l'emprainte de legiere vanité que ilz ont voulu vivre comme gallans en prodigalité oyseuse, et soy vestir comme juggleurs en habit desroyé ; ne la *desatremprance* de leur courage ne s'est peu celer soubz la desguiseure de leur habit, et le desroy de leur maintien a mis en mespris l'obstination de leur sens. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 66).

Rem. Nombreux autres ex. chez ORESME. Ex. d'a.fr., GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360, *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 538b.

- MÉD. "Dyscrasie"

Rem. MONDEVILLE ds T-L II, 1469-1470. [R. M.]

DESATTEMPRÉ, adj. (désattempré)

[T-L : *desattemprer* (*desattempré*) ; GD : *desattemprer* (*desattempré*) ; AND : *desattempré* ; FEW XIII-1, 175a : *temperare*]

A. - [D'une chose] "Détrempé, humide"

Rem. Ex. d'a.fr. et *Jardin de santé*, c.1500 (*la laictue est jugée de tous les amateurs des herbes estre tres desattrempee*), ds GD II, 538c.

B. - [D'une pers. ou d'une chose] "Qui manque de mesure, qui est excessif" : ...en toutes ces manieres et en semblables peut estre un homme *desactrempe*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 224). Car se il est *desattrempe* ou se il est paoureux, il ne fera ja bien chose qu'il doie faire. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 72). Autre cause est car celle partie de terre ou celle plage qui regarde le pole antartique en tele distance comme la nostre resgarde le pole artique est *desatrempee*, car quant nous avons yver, yleuques est esté et e converso, et yleuques est yver plus loing [var. lonc] et excessif en froit pour ce que adonques est le soleil ou point appellé aux solis et est loing de terre. (ORESME, C.M., c.1377, 352).

Rem. Nombreux autres ex.chez ORESME.

- *Desattempré en qqc.* : Nous dison que le porc est *desactrempe* en rudesce et ordure plus que le brebis, et le moineau en luxure plus que la tuertre, et le louf en devourer plus que le buef, etc. (ORESME, E.A.C., c.1370, 386).

- Empl. subst. : Et les delectations que le *desactrempe* a en touchement ne sont pas par tout le corps, mais tant seulement en certaines parties ou en aucuns membres. (ORESME, E.A., c.1370, 222). Si comme il appert du convoiteus et du fol large et du *desatrempe*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 361).

- MÉD. "Qui a perdu son équilibre naturel" : S'aucun a soudenement la langue *desatrempee*, c'est signe d'apoplexie ou de mellencolie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 100). ...se il est corrompu et *desatrempe*, il blesce et corrompt la vie et tout le corps (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 1, 183 r°).

V. aussi *désattemprer* [R. M.]

DESATTEMPEEMENT, adv. (désattemprément)

[GD : *desattempeement* ; FEW XIII-1, 175a : *temperare*]

"Sans retenue, immodérément" (synon. *désattempramment*) : Item, qui feroit que les substances fussent equales il convendroient aucunes foies que chascun eust tres grans richesses, et adonques il vouldroient vivre delicativement et *desattempeement*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 92).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss. (*desattempeement*). VIGNAY, *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XV^e s.) ds GD II, 538b. [R. M.]

DESATTEMPRER, verbe (désattemprer)

[T-L : *desattemprer* ; GD : *desattemper* ; AND : *desatempéré* ;

DÉCT : *desattemprer* ; FEW XIII-1, 175a : *temperare*]

"Satisfaire à l'excès"

Rem. ORESME éd. 1488 ds GD II, 538c.

V. aussi *désattempré* [R. M.]

DESAUBAGE, subst. masc. (desaubage)

[GD : *desaubage* ; FEW XXIV, 307b : *albus*]

"Action de *desauber*, fête où l'on ôte à l'enfant baptisé la robe blanche (en Picardie, huit jours après le baptême)"

REM. Doc. 1467 et 1497 ds GD II, 539a. Cf. M. Jeay, *M. fr.* 10, 1982, 138. [R. M.]

DESAUBER, verbe (desauber)

[T-L : *desauber* ; GD : *desauber* ; FEW XXIV, 307b : *albus*]

A. - "Enlever l'aube (à l'enfant), la robe blanche de baptême (en Picardie, huit jours après le baptême)" : Je vous assure

pour aussy vray qu'euvangile, que pour faire avoir aux enfans cheveux crespes, tantost après qu'ilz sont *desobez*, il convient laver leur chief de vin blanc, et en leur baing soit mise la rachine de blanche vigne. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 85).

- Empl. pronom. : ASTAROTH. Vien ça, Sathan, je me *desobe*, Quant je vois ce maistre emplumé (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 360). [p. ironie, dans la bouche d'un diable]

B. - *Desauber une cloche*. "Enlever, briser le moule d'une cloche ?"

Rem. Doc. 1492 (Amiens) ds GD II, 539b. V. *desaubir*. [R. M.]

DESAUBIR, verbe (desaubir)

[GD : *desaubir* ; FEW XXIV, 307b : *albus*]

Inf. subst. "Action d'enlever, de briser le moule d'une cloche ?"

REM. Doc. 1492 (Amiens) ds GD II, 539b. V. *desauber*. [R. M.]

DESAÜNER, verbe (desäüner)

[T-L : *desäuner* ; GD : *desauner* ; FEW XXIV, 187b : *adunare*]

A. - "Séparer"

Rem. *Desäüner* v. Lexiques

B. - "Démantibuler, réduire en morceaux, détruire" : Le palaix fu *desäünez*, Et tout en ung monchel cheüz ; De tout le peuple fu veüz. Adonc fu bien la renommée Par le paÿs et la contrée, Quant ce lieu fu *desäünez*, Que Dieu estoit de vierge nez. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 206). [R. M.]

DESAÜNER, verbe (desäüner)

[T-L : *desäuner* ; GD : *desauner* ; FEW XXIV, 187b : *adunare*]

A. - "Séparer" : Ta force äüne Biens et peccune, Puis prent rancune, Si *desäüne* ; Einsi le fais et faire soels. (MACH., Les lays, 1377, 476).

B. - "Démantibuler, réduire en morceaux, détruire" : Le palaix fu *desäünez*, Et tout en ung monchel cheüz ; De tout le peuple fu veüz. Adonc fu bien la renommée Par le paÿs et la contrée, Quant ce lieu fu *desäünez*, Que Dieu estoit de vierge nez. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 206). [R. M.]

DESAVANCE, subst. fém. (desavance)

[T-L (renvoi) : *desavance* ; GD : *desavance* ; FEW XXIV, 14a : **abantiare*]

"Désavantage, tort" : *Desavance*, défaillance : carencia (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 202). ...le roy doit bien penser que la guerre apparante entre lui et moy est plus à son *desavance* que au mien. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 86). [var. : à son desavantage ; le masc. ne peut guère être qu'une erreur ; l. *desavance[ment]* ?] Ce tempz pendant, estoit le marissal de Rieu dedens Nantes, commis et avoé de la ducesse à la tuition de la vile, et le seigneur d'Albert avoit charge du chasteau d'icelle ; mais, pour la *desavance* qui lui estoit faite, affin qu'il ne retornast sa robe, l'on trouva facion de le retirer hors et de lui baillier aultre entremise ; toutesvoves, pluseurs de ses familiers demourèrent illec en garnison. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 215). [R. M.]

DESAVANCEMENT, subst. masc. (désavancement)

[T-L : *desavancement* ; GD : *desavancement* ; AND : *desavancement* ; FEW XXIV, 14a : **abantiare*]

"Ruine, perte" : Ainsi vint le commencement De tout mon *desavancement* Par fortune qui m'assailli (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 7). Adont le bon mareschal, tous jours tendant au bien de la crestienté et a l'exaussement et accroissement de la foy, comme celui qui desiroit la confusion et *desavancement* des Sarrasins, se pensa de grant bien... (Bouciquaut L., 1406-1409, 217). Et (...) leur sembloit bien que plus grant meschef et *desavancement* ne leur peussent faire (Bouciquaut L., 1406-1409, 233). COPPIE DES LECTRES ENVOYEES PAR LES DAMES A ALAIN. Honnouré frere, nous nous recommandons a vous et vous faisons savoir que nagaires par aucuns a esté baillie aux dames certaine requeste qui grandement touche voustre honneur et le *desavancement* du tresgracieux los et bonne grace que vous avez tousjours acquis vers elles. (Lettres Chart., 1425, 360).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD. Autre ex. du XVe s. (*De Vita Christi, desavanchement*) ds GD II, 540a. [R. M.]

DESAVANCER, verbe (désavancer)

[T-L : *desavancier* ; GD : *desavancier* ; AND : *desavancé* ; FEW XXIV, 14a : **abantiare*]

I. - Empl. intrans. "Régresser, reculer" : Il n'est ame que pourchassés, Je croy qu'aux papillons chassés ; Par vous [diables] deust croistre ma chevance Et je voy qu'elle *desavance*. Ou est le gain que vous me faictes ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 33). Pluseurs en ont condition, Qui font les bons *desavancer*. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 118).

Rem. Peut-être valeur intensive du préfixe dans l'ex. suiv. (*de(s)avancer*, "avancer") : Si joustas avec Guieffroy de Lezignen qui s'estoit ung pou avancé [var. *desavancié*]. Si se donnoient de grans coups. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 141). LA CURNE V, 91a.

II. - Empl. trans.

A. - "Empêcher qqn d'aller plus avant, de faire qqc." : ...adont, s'avance, Si fiert et frappe et *desavance* Tant Grieux que guerpir leur fait place (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 122). Helas ! c'est grant doel et dommage Que l'en ne l'a laissiet regner (...). Helas ! l'en l'a *desavanciet* (Pastor. B., c.1422-1425, 90).

- *Desavancer qqn de* + inf. "Empêcher qqn de" : Mais ceste maladie forment me *desavance* D'acmplir mon voyage (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 448).

B. - "Causer du dommage à qqn, faire perdre ses avantages à qqn, ruiner qqn" : Cilz qui sont maistre du cudier Seront par droit *desavanciez* (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 161). Ce grandement les *desavance* Et retrence leurs dons parmi. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 53). Et quant Fortune m'ot fait nu et tremblant Par povreté qui ses gens *desavance*, Lors vint Mauffé à Dangier ressamblant ; Quant l'aperçu, je perdi contenance : Honte m'assaut, Paour me fist grevance. (MACH., App., 1377, 644). ...et autres femmes par leur desobeissance ont esté reculees et *desavancees*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 72). Mais la mort le *desavança*, Et Fortune, depuis ença, A ses enfens droit covenant N'a tenu jusqu'a maintenant, Car pluseurs citez et grans terres, Que leur pere conquist par guerres, Me semble, se sont rebellees, Dont maintes gens sont adoulees. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 74). ...ja est plus avancie en ce pou de temps qu'elle y a demouré que toy qui y es des ton enfance. Pour quoy puet ce estre, quelque cause y a ? Mais je y mettray barres se je puis et la *desavanceray* (CHR. PIZ., Trois

vertus W.H., c.1405, 136). Tant de bons as *desavanciez*, dont, qui tout vouldroit dire, seroit longue arenge ! (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 20). ...affin que je dye aucune villonie a Amours pour moy *desavancier* et reculler de toute ma plaisance. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 300).

- *Se desavancer* : Mieuls vault souffrir et vivre liement Qu'enprendre riens dont on se *desavance* (FROISS., Rond. B., c.1365-1394, 67).

C. - "Amoindrir qqc., diminuer qqc." : Or fu Nambroth moult courroucié, Quant ainsi vit *desavancié* Son propos de sa grant tour faire. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 154). ...par telz choses son bien en pourroit estre *desavancie* et cheoir en aucunes paroles, qui moult tost et a pou d'achoisson sont levees (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 89-90). ...moult se voulsissent pener, se ilz peussent, de *desavancier* leur prosperité, mais que si cautement fust que on ne l'aperceust (Bouciquaut L., 1406-1409, 233). [R. M.]

DESAVANCIR, verbe (desavancir)

[T-L : *desavancir* ; GD : *desavancir* ; *FEW XXIV, 14a : **abantiare*]

(Synon. de *désavancer* v. Lexiques)

- *Estre desavanci de qqc.* "Subir un préjudice au sujet de qqc., être privé de qqc." : ...si fut en grant doubtanche que li chevalier ne donnast aqueile conseilhe par lequeile ilh posist eistre *desavanchis* de son regne (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 204). [R. M.]

DESAVANTAGE, subst. masc. (désavantage)

[GDC : *desavantage* ; AND : *desavantage* ; FEW XXIV, 6a : *abante* ; TLF VI, 1249a : *désavantage*]

"Préjudice, dommage, détriment" : Le duc de Bourgogne, contre l'opinion de ceulx à qui il en demanda, delibera aller au devant d'eulx à l'entrée des montaignes, où ilz estoient encores, qui estoit bien son *desadvantage*, car ilz estoient bien en lieu advantageous pour les attendre (COMM., II, 1489-1491, 103).

- *Au desavantage de qqn.* "Au détriment de qqn, au préjudice de qqn" : ...si je savoye que vous y pourchassissiez rien a mon *desavantage*, Nostre Dame ! je vous punyroie bien. (C.N.N., c.1456-1467, 455). Tantost le roy Amydas (...) eut nouvelle de ses ennemiz (...) Il voullut tirer aux champs et les aller combatre chaudement à son très grant *desadvantage* ; car ilz estoient en lieu très avantageux pour eulx et ne pavoit aller jusques à eulx qu'il n'eust myz son fait en très grant exart. (BUEIL, II, 1461-1466, 225). Ledit Pietois retira son baston près de luy et le rua de toute sa force entre les jambes du dessusdit, en intencion, comme il pavoit sembler, de l'empescher en sa marche, ou de le souldre ou lever par la fourchée des jambes, à son *desadvantage*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 179). Raymondin, conte de Poitiers, prenostica en ce temps à son grant *desavantage*, car, comme il fust demouré seul ès bois, esgaré sur la nuit et abandonné de ses gens (...), se mist à speculler le ciel moult longuement (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°). Mais, après que le procès eut esté veu, fut trouvé en icelluy aucuns cayers coupés. Et estoit la mynutte en l'ostel de Gueteville, qui avoit esté greffier du Grand Conseil ; en laquelle mynutte y avoit plusieurs choses au *desadvantage* dudit Cueur qui n'estoient en la grosse de son procès : par quoy ledit procès demoura en l'estat qu'il estoit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 158).

- *Au desadvantage de qqc.* "Au détriment de qqc." : D'autour de luy, non obstant que le roy n'oblia point

l'ancienne cautelle de leur pays et n'y fist chose qui fust au *desavantage* de son royaulme. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 339). [R. M.]

DESAVANTAGEUX, adj. (désavantageux)

[GDC : *desavantageux* ; FEW XXIV, 6b : *abante* ; TLF VI, 1249b : *désavantageux*]

"Qui apporte ou comporte des désavantages" : ...et descendirent des archiers, qui escarmouchèrent avec quelques gens de cheval qui deffendoient le passaige de l'autre part. Et y estoit le mareschal Joachin et Salezart. Le lieu estoit très *desavantageux* pour eulx, pour ce qu'ilz estoient fort hault et pays de vignoble. (COMM., I, 1489-1491, 45). Avecques ledit roy Ferrande estoit le marquis de Mente (...), qui trouvèrent logié ledit de Monpencier à une ville appelée l'Estelle, lieu très *desavantageux* pour eulx pour avoir vivres. (COMM., III, 1495-1498, 263). [R. M.]

DESAVENAMMENT, verbe (desavenamment)

[GD : *desavenamment* ; *FEW XXIV, 192a : *advenire*]

"De manière *desavenante*, disconvenante, inconvenante" : Disconvenier (...) : *desavenamment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 125). *Desavenamment* : indecenter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 209).

REM. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 541a. [R. M.]

DESAVENANCE, subst. fém. (desavenance)

[T-L (renvoi) : *desavenance* ; GD : *desavenance* ; AND : *desavenance* ; *FEW XXIV, 192a : *advenire*]

"Disconvenance, inconvenance" : Disconvenientia (...) : *desavenanche* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 125). *Desavenance* : indecencia (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 209). [R. M.]

DESAVENANT, adj. et subst. masc. (désavenant)

[T-L : *desavenir* (*desavenant*) ; GD : *desavenant*¹/*desavenant*² ; AND : *desavenant* ; DÉCT : *desavenir* ; FEW XXIV, 192a : *advenire*]

I. - Adj. [D'une chose] "Qui ne convient pas, qui est inconvenant" : ...car nul ne succedoit a la dignité de pretrise combien que il fust de la lignié se il avoit en soi aucunes condicions *desavenans* qui sunt declarees en la Sainte Escripiture (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 155). Et se elle [tele mendicité] est neccessaire ou cogente, ce est une infortune et une chose *desavenante*, combien que elle puisse estre avenue sans pechié ou en bien faisant, et que ce soit grant bien et oeuvre de vertu de leur secourir. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 307). Et aussi moult *desavenant* Est a prince de hault paraige De finer ses jours sanz lignage Avoir procréé de sa chair, Auquel ait refuge et repair Le commun peuple de sa terre. (Gris., 1395, 15). ...il n'appartient nullement Faire chose *desavenant* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 175).

II. - Subst.

A. - "Ce qui ne convient pas, inconvenance" : Cilz qu'est riches hons et puissans, Puis qu'il fait grand *desavenant* [var. *desveemens*], Chascun le tient a vasselaige. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 215). Prieure, grant *desavenant* Faisons de dormir a ceste heure (Mir. nonne, 1345, 334). GODART. (...) Chier compains, de ceste bonté Le benoist Dieu mercierons A l'eglise (...) AMIS. Ce seroit grant *desavenant* Se d'umble cuer ne le faisoie. (Mir. Amis, c.1365, 61).

- "Faute" : ...amendement vers lui ne quis, Dont je fis grand *desavenant* ; Car il est mors en revenant De saint Jasques ou il ala Pelerin (Mir. parr., 1356, 33).

- *Par desavenant*. "Abusivement" : ...Ne voient Florentin menant Fors du bois par *desavenant*. (Pastor. B., c.1422-1425, 119).

B. - DR. FÉOD. "Défaut ou insuffisance d'une portion de fief appartenant au vassal et garantissant l'acquéreur de l'hommage envers le suzerain" : ...et aussi sera le souverain receu à monstrier et prouver le *désadvenant*, car si le vassal ne peut monstrier l'advenant, à bonne cause ont esté receuz par le souverain teulx hommaiges. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 466).

Rem. Cf. Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], 12b-13a.

- V. *avenant* [R. M.]

DESAVENTURÉ, adj. (desaventuré)

[FEW XXIV, 196b : **adventura*]

"Infortuné, malheureux" : Cher frere et amy especial et singulier compaignon Odouard, le povre Paris *desadventuré* vous salue. (Paris Vienne B., c.1400-1450, 104). [R. M.]

DESAVENTURE, subst. fém. (désaventure)

[T-L : *desaventure* ; GD : *desaventure* ; GDC : *desaventure* ; DÉCT : *desaventure* ; FEW XXIV, 196b : **adventura*]

"Malheur, infortune" : Adonc elle commenca en soy meismes a regreter Paris en disant : "Et ou estes vous allé, Paris, si soubitement, que je vous veoye maintenant, et oures estes si loing de moy ? E lasse, quel *desaventure* m'a maintenant esveillee ! Quar je estoye en si grant plaisir et deduit, que pour estre en paradis je n'en pourroye plus avoir, et maintenant je suis en soulcy et en pensement". (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 134). Les guides du païs qui le menoient et le devoient passer oultre le fleuve, voyant sa *desaventure*, s'enfuirent de lui ; dont par ainssy il ne savoit quel part aller. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 44). Sy advint que, ung jour, par sa *desaventure* ainsi que son infortune le portoit, improvisement dedens le conseil entra portant ses cousteaulz (LA SALE, Sale D., 1451, 121).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L II, 1475.

- *Aventure ou desaventure*. "Pour son bonheur ou pour son malheur" v. *aventure* [R. M.]

DESAVENTUREUX, adj. (désaventureux)

[FEW XXIV, 196b : **adventura*]

"Associé à un hasard malheureux" : ...et non pourtant que le cas fust *desaventureux*, disoit il : "Qui simplement peche, simplement doit estre pugny". (LA SALE, Sale D., 1451, 197).

- "Malheureux" : Donc je, pensant de quantz pechiez et de quantes ordures la *desaventureuse* de m'arme est tachiee, je ne me met pas avec les pecheours, mes je me tiens plus pecheours que null. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 57). ...pour ce nous est neccessaire tousjours prier et requerir l'ayde de Nostre souverain Dieu Createur des creatures que revocquer voeulle la sentence de nostre *desaventureuse* planette et nous conserver en la bonne... (LA SALE, Sale D., 1451, 234). [R. M.]

DESAVEST, subst. masc. (desavest)

[GD : *desavest* ; FEW XIV, 354b : *vestire*]

"Retrait d'une investiture ou d'une possession"

REM. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD II, 541c. [R. M.]

DESAVESTIR, verbe (desavêtir)[GD : *desavestir* ; FEW XIV, 354b : *vestire*]

"Retirer une investiture ou une possession"

REM. Réf. à un ms. de MONSTRELET ds LA CURNE, s.v. *desvestir* ; *desvestues* ds MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.3, c.1425-1440, 11. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD II, 541c. [R. M.]

DESAVEU, subst. masc. (désaveu)[T-L : *desavo* ; FEW XXIV, 201b-202 : *advocare* ; TLF VI, 1250a : *désaveu*]

A. - DR. "Rupture de l'*aveu*" : ...ains la pluspart des habitans desdictes villes qui anciennement en sont natifz, sont disposez de laisser tout le leur et eulx départir de notre dicte terre par *désaveu* ou autrement et aler demourer aultre part en lieu franc, qui seroit la totale destruction de notre dicte terre et la grande diminucion de noz rentes et revenues (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1457, 605).

Rem. Sur le rite du désaveu comme rupture du lien entre le vassal et le suzerain, cf. F.L. Ganshof, *Féodalité*, 3e éd., 1957, 133-134.

B. - P. ext. "Fait de renoncer à une charge"

Rem. Doc. 1492 ds P. H. Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. ecclés. et civile de Bretagne*, t.3, 1746, p.4 (Jehan de Malestroit ... *Sergent féodé en Vennes, dist n'en tenir riens, et qu'il se en estoit departi à la Cour de Vennes par son desavou*). [R. M.]

DESAVISEMENT, subst. masc. (desavisement)[AND : *desavisement* ; *FEW XIV, 536b : *visus*¹]

"Erreur, égarement" : Le roy, qui ot nom Genseriz, (...) n'amoit nul crestien, Ainz estoit cruel arrien, Persecuteur de sainte eglise, Et son peuple solon la guise Estoit cruel diversement. Trop fu grant *desavisement* De querre secors a tel homme (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 108). De Luxure, l'orde puant, Vient de son sen aveuglement ; oubliement de conscience ; D'avoir, de corps, d'amme nuisance ; D'avoir grans apeticemens ; Et du cuer *desadvisemens* (Liber Fort. G., 1346, 155). [R. M.]

DESAVISER, verbe (desaviser)[T-L : *desaviser* ; GD : *desavisé* ; AND : *desavisé* ; FEW XIV, 536b : *visus*¹]

Part. passé en empl. adj. "Irréfléchi, imprudent" : Ansine fu l'amfant baptisié Par fol consoil *desavisé*. (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 226).

- "Qui ne se préoccupe pas de ce qui lui arrive ?" : Garde toy bien de mesuser. Saiges muert bien *desavise*z ; Nulx ne scet l'estre de sa fin. L'on ne doit plaindre ne plorer Celluy qu'est saige au diffiner, Quart sa joie durra sens fin. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 201). [R. M.]

DESAVOIR, verbe (desavoir)[T-L : *desavoir* ; GD : *desavoir* ; AND : *desaveir* ; FEW IV, 362b : *habere*]

"Ne pas avoir, manquer de" : Careo (...) : havoir defaute, non havoir, *deshavoir*, defaillir. Carens (...) : ayans defaute, non ayans, *deshaians*, defaillans (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 54). [R. M.]

DESAVOUEMENT, subst. masc. (desavouement)[GD : *desavouement* ; AND : *desavowement* ; FEW XXIV, 202a : *advocare*]

A. - Desavouement de qqn. "Fait de ne pas reconnaître qqn, de le renier (en partic. de ne pas prêter foi et hommage à son seigneur) ; fait de désavouer qqn (dans ce qu'il fait)" : ...que les Eschevins qui succederent ou dit Eschevinage, après les autres dessus nommez, et aussi le Corps et Communauté d'icelle Ville, desavoüerent iceulx precedens Eschevins, et ledit Maistre Pierre lors Procureur d'icelle Ville (...) et que lesdiz Eschevins qui lors estoient, et le Corps et la Communauté de ladite Ville, ne povoient desvoüier ledit Maistre Pierre de Rely, lors leur Procureur, et que pour ce *desavoüement*, n'estoient pas delivrés (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 130). Et quant à ceulx qui doresnavant regnieront, despiteront, maugréeront, ou désavoueront Dieu, sadicte benoiste Mere et les Sains et Saintes de Paradis, ou feront autres semblables cas, qu'ils soient pugniz pour la premiere foiz pécuniellement, à l'arbitrage du Juge soubz la juridicion duquel se seront lesdiz regniemens, malgréemens, despitemens ou *désavoemens*, selon la qualité, puissance et faculté de celui qui ainsi délinquera (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1460, 499).

B. - "Fait de désavouer des propos, de ne pas en assumer la responsabilité" : Et attendu la requeste dessusdicte faicte par ledit monseigneur de Sommercet au Roy qu'il ne donnast nul secours ou aide audit monseigneur de Bretagne, est bien grant presumpcion et demonstrance que, quelque *desadvouement* de parole que ledit monseigneur de Sommercet face dudit cas, que taisiblement il advoue la chose et qu'elle lui agré. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 230). [R. M.]

DESAVOUER, verbe (désavouer)[T-L : *desavöer* ; GD : *desavouer* ; GDC : *desavouer* ; AND : *desavouer* ; FEW XXIV, 201b : *advocare* ; TLF VI, 1250a : *désavouer*]

A. - Desavouer qqn

1. "Renier qqn"

- *Desavouer Dieu.* "Renier Dieu" : Mes toi *desadvoue* [l. *desadvoué*], mon roi, N'ai pas ne regnie [l. regnié] ta loy. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 33). LE DRAPPIER. Je (ne) puisse Dieu *desavouer* Se je n'ay neuf frans ! GUILLEMETTE. Helas ! (Path. D., c.1456-1469, 98). Chascun mot el *desavoue* Dieu Qu'el ne fera ne lict ne couche (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 99). Dieu n'est pas plus recongneu ne loué Qu'il estoit lors, mais sans treneur et crainte Il est nié, juré, *desavoay* Et offensé par tout en façon mainte. (Cene dieux, c.1492, 114). Aymes tu mieulx souffrir martire En ses divers tourmens crueulx Que d'aourer noz puissans dieux ? Se tu ne les vien aorer, Je les puisse *desavouer*, Se tu ne meurs en ceste nuyt. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 245).

- *Desavouer un seigneur.* "Ne pas reconnaître qqn pour seigneur" : Je ne parle pas de tous, car assez en est de preudommes constans, mais les meurs que je dy sont plus souvent trouvez en ceulx qui plus mectent avant de plaintes et de murmures, et tant y a, dont je me tays, qu'il ne chault a plusieurs qui tiengne la seigneurie, mais qu'ilz soient prouchains des proufiz et loing des pertes, et plus choisiroient *desavouer* leur naturel seigneur pour garder et accroître leurs richesses que souffrir perte pour demourer en loiauté. (CHART., Q. inv., 1422, 30).

. *Desavouer qqn de son seigneur.* "Inciter qqn à ne pas reconnaître qqn pour seigneur" : ...le sergent de la rue les va

desadvouer de leur seigneur et advouer bourgeois de monseigneur le Duc (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 403).

. *Se desavouer de son seigneur*. "Se déclarer indépendant de son seigneur" : ...iceulx Henry et Jehannotte sa femme, de et avec l'autorité de son mari, lors present, se sont *desavouéz* et *desavouent* par devant nous des diz seigneurs et dame et des dites servitudes et condicions de la dite terre et se sont advouéz et advouent pour eulx et leur posterité de l'un et l'autre sexe, née et à naistre, perpetuellement hommes, femmes et bourgeois de mondit seigneur le duc, de sa ville de Beaune et bourgeoisie d'icelle ville (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 251). ...le subgit fait adjourner sondit seigneur pour revocquer le gaing de cause, et soy *desadvoue* de son seigneur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458, 14).

. *Se desavouer de qqn*. "Se déclarer indépendant de qqn"

Rem. Ex. de 1351 : *Et li diz habitanz havoit droit d'eux desavouer des diz religieux toutefois et quante fois que il lour plaisoit* ds GD II, 542c.

- *Desavouer qqn*. "Renier qqn" : Se je li estoie faillant, Ne s'en riens la *desavouoie*. Pour ce dou tout mes cuers s'otroie A son plaisir et a son vueil, Car tout ce qu'elle vuet je vueil (MACH., R. Fort., c.1341, 140). Mais qui a droit ses affaires compasse, Oultre poursuit cè a quoy il s'ordonne Et jusque au bout en loyauté foisonne, Dont ses bienfaiz au parfournir s'amendent. Ceulx qui tantost a Fortune se rendent Veult Noblesce du tout *desadvouer*, Puis que la fin fait les euvres louer. (CHART., B. Nobles, c.1424, 409). A toy se reclament ceulx qui par la tempeste de mer sont degettez de vagues et des vens ; en toy se assurent ceulx que lez ceps et les manicles tiennent esliennés es tenebres des prisons ; et encore ne te pevent *desavouer* ne soy deffier de toy ceulx qui entre lez tourmens vont mourant en veulx et en regretz. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 91). Des miens le mendre, je dy voir, De me *desavouer* s'avance, Oubliant naturel devoir Par faulte d'un peu de chevence. (VILLON, Test. M., 1461-1462, 34).

2. "Déclarer qu'on n'a pas autorisé qqn à faire ce qu'il a fait" : ...le Roy a *desadvové* aucuns, qui soubz ombre de ses lettres ont fait et poursuy certains procès en la matiere de la foy (FAUQ., I, 1417-1420, 281). Et *desavoua* ledict Morvillier, disant ne luy avoir point donné charge d'aucunes parolles qu'il avoit dictes. (COMM., I, 1489-1491, 76). ...car il estoit seür qu'elle entendoit conduyre ses affaires par gens particuliers qui ne desiroient point la paix et que eulx se trouveroyent *desadvouéz* (COMM., II, 1489-1491, 194).

- "Infliger un démenti à qqn" : Aymes tu mieulx souffrir martire En ses divers tourmens crueulx Que d'aourer noz puissans dieux ? Se tu ne les vien aorer, Je les puisse *desavouer*, Se tu ne meurs en ceste nuyt. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 245).

- "Désapprouver qqn, condamner qqn" : Amours le triche Et lui est large en offre, et en fait chiche ; Car il le met de tous points et affiche A celle amer qui l'en tient sot et niche. C'est bien joué De lui offrir ce qu'est ailleurs voué ! Un tel seigneur doit bien estre loué, Qui de son don est tost *desadvoué* ! (CHART., D. Fort., 1412-1413, 182). ...le conte de Saint-Pol fist publier certaines lettres royaux, par lesquelles, entre autres choses, le Roy *desadvouoit* le Dauphin d'aucunes entreprinses par lui faictes (FAUQ., I, 1417-1420, 346).

3. *Desavouer qqn de lignage*. "Ne pas reconnaître qqn pour parent" : Et segnefie que cellui qui premier le porta en armes [le corbeau] estoit noir et aymoît ses amys noirs et ceulx qui estoient blans *desavouoit* de lignage et estoit souuent ialoux que choses blanches ne lui fussent riens s'il n'y veoît apperceuance de noir (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 477-478).

B. - Desavouer qqc.

1. "Nier avoir fait ou dit qqc." : ...ancores d'abondant ycellui evesque *desavoe* icelle citation, et ne la welt ne woudroit en riens soustenir, et la revoque et rappelle en tant que mestier est (BAYE, II, 1411-1417, 203).

2. "Désapprouver qqc., renier qqc." : Quant le noble roy eut finé son sermon, il n'y eut roy ne rouyne, chevalier, dame ne damoiselle qui ne *desavouast* de cuer et volenté toutes creances mauvaises. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 77). Par mon engin luy feray ses atours, Bon gré, mal gré, perdre et *desavouer*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 369).

- *Desavouer de* + inf.

Rem. Doc. 1351 : *tesmoings de advoer et desadvoyer de requerre la court* ds GDC IX, 314b s.v. *desavoer*. [P. C.]

DESAVOYER, verbe (désavoyer)

[T-L : *desavoier* ; GD : *desavoier* ; FEW XIV, 376b : *via*]

I. - Empl. intrans. "Quitter la voie, le bon chemin, s'égarer (au fig.)" : Si avoit il *desavoïé*, Dieu et sa Mere renoié Et au deable fait hommage (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 133).

II. - Empl. trans.

A. - "Pousser hors de la voie, du lieu habituel, écarter (ici un animal)" : ...pour le rachat de trante pors que grans que petis, liquel avoit tué ung enfant qui les gardoit, pour l'eschauffement qu'il leur faisoit, selonc ce qu'il a esté trouvé, et neantmoins ont *desadvoués* lidit habitanz lesdiz pors. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1382, 124).

B. - "Égarer, détourner (et ainsi mettre en danger)" : Quant en France estoie [Paix], Je l'entretenoie Seure par la voye, Par les villes coye, Si que nulz n'y meffaisoient. (...) Las ! Trop fort m'ennoie Que bannie en soie, Et qu'el se desvoie Du tout et forvoie ; Si que les estrangers voient Ceulx qui en avoient L'onneur, qu'ilz devoient Garder s'ilz savoient, Qui la *desavoient*, Se Dieu des cieulx n'y pourvoie. (CHART., L. Paix, a.1426, 416). Puis, demain, se bon vous voyez, De saillir sur noz anemis, Pour ung peu les *desavoyer* Et qu'i puissent estre surpris. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 284). Mesmement eulx, par leur oultraige, Ont produit la voye et passaige Pour nous voloir *desavoyer* ; Mes souvent qui brasse potaige Ne vient pas a son avantage, Car eulx mesmes ce sont noyez. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 475). Les Anglois sont mors et noyez, Que rechappé n'en est ung seul ; Et si sont si tres *desavoyez* Que nul d'eulx n'ose lever l'eul. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 478).

C. - Desavoyer qqc. "Renverser" : Se Boreas tourne et Vulturnus corne, Qui desaorne [var. *desavoye*, destourne] arbres, plantes et jus, Il n'y aura toreau ne capricorne, Lion, licorne, ourse ne beste a corne Qu'il ne descorne et ne soit bouté jus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 212).

III. - Part. passé en empl. subst. "Égaré" : ...Quar les folx et *desavoiez* Ne deviennent point arroiez Pour devenir ["parce qu'ils deviennent"] prelatz ou princes. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 251). [R. M.]

DESACLAGE, subst. masc. (desaclage)

[GDC : *desaclage* ; *FEW I, 201a : **bacculare*]

"Opération qui consiste à desamarrer les bateaux et à les retirer d'un port pour faire place aux bateaux chargés qui arrivent" : ...et mettront tellement leurs bateaux, que ilz ne pourront aucunement empescher le passage des autres qu'il convient chascun jour mener par ladicte riviere, tant en montant ou avalant,

comme en faisant les descentes qui chascun jour sont affaire audit port, sur ladicte paine ; et aussi ne sera aucun, quant les Sergens ou Commissaires feront faire le *desbaclaige* dudit port, reffusant de souffrir defferrer son batel ou bateaux (...), sur la paine dessusdicte. (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 266). [R. M.]

DESBAGUER, verbe (desbager)

[GD : *desbager* ; FEW I, 204a : **baga*]

I. - Empl. trans. "Détrousser, dévaliser" : Et apprez que les mors furent depouilliez et *desbaguez*, et que les menus gens eurent prins ce qu'ilz avoient ainsy que bon leur sambloit, se retrairent au logis dont ilz estoient partis (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 21-22).

II. - Empl. pronom. "Abandonner ses bagages, ses armes" : Adont se commenchièrent ossi toutes manieres de gens d'armes de le partie des Indoïs, Mediens et Persans, tous a *debaghier*, a tourner les dos et fuir, qui mieus mieus. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 216).

REM. Cf. GD II, 542c. [R. M.]

DESBAILLER, verbe (desbailler)

[T-L : *debaillier* ; *FEW I, 206b : *bajulare*]

"Retirer (ce qu'on a laissé en gage)"

REM. Doc. XVe s. ds T-L II, 1230, l.43. Cf. aussi GD II, 542b : *desbail* "état d'une femme qui devient libre par la mort de son mari".

V. aussi *debailler* [R. M.]

DESBANOI, subst. masc. (desbanoi)

[T-L (renvoi) : desbanoi ; GD : *desbanoy* ; FEW XV-1, 48a : **ban*]

"Désappointement, spectacle peu agréable" : Foy que je doy, fet-il, Mahom, ce poisse moy Que sy oultre passay pour vir tel *desbanoy* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 39). [R. M.]

DESBARAT, subst. masc. (desbarat)

[T-L : *desbarat* ; FEW IX, 331b : *prattein*]

"Défaite, déconfiture" : De la suys je premierement venue, Qui avec moy amenay les batailles. De la sauldront impostz et grosses tailles. Dont n'y avra bourgeois qu'il ne conviengne Que desiteur [l. debiteur ?] et povre ne deviengne. Ne n'y avra ne marchant ne marchande Qu'a *desbarat* son chastel ne revende. (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 55).

V. aussi *débarater* v. Lexiques [R. M.]

DESBARBER, verbe (desbarber)

[FEW I, 244a : *barba*]

"Enlever la barbe" : J'ay veu la fiere Barbe Qui tant se rebarba, Doulx comme sainte Barbe, Quand on le *desbarba* ; Sans coevrechief qu'on bue, A Trecq fut *desbarbé* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 317).

REM. Cf. GD II, 543a : *desbarbu*. [R. M.]

DESBARETE, adj. (desbareté)

[]

"Décontenancé, découragé, défait"

A1 humain est desbareté : ...mesires Garniers (...) morut dedens trois jours, dont furent tout li compaignon *desbareté* et esbahi, qant il veirent mort lor chapitaine. (FROISS., Chron. D., p.1400, 472). ...et en i ot bien ocis (...) .XVIIIc., et li demorans retournerent a grant meschief tout *desbareté*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 447).

Part. passé substantivé : Ensi estoient li *desbareté* reconfortés par les seigneurs de là où il se traioient, qui en avoient pitié. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 238). [J. P.]

DESBARGUIGNÉ, adj. (desbarguigné)

[*FEW XV-1, 190a : **borganjan*]

"Indemne" : Mais ilz ne s'en aloient pas sy *desbarguinez* qu'ilz ne fussent affolez l'un d'un pié et l'autre d'un bras. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 555). [R. M.]

DESBASSINER, verbe (desbassiner)

[GD : *debaciner* ; *FEW I, 200a : **baccinum*]

"Ôter la calotte de fer qui couvre la tête"

REM. Doc. 1415 ds GD II, 432c. [R. M.]

DESBASTONNER, verbe (desbastonner)

[T-L : *desbastoner* ; GD : *desbastoner* ; FEW I, 279b : *bastum*]

"Désarmer" : "...Messires, on vous prie que doucement et amoureusement veulliez mettre jus vos bastons, ou, sans nulle faute, vous les mettrez jus par main forte ; et ne serez jà soufferts aller atout parmy la ville." Et de fait, eux persévérans en leur orgueil, furent *desbastonnés* par vertu de justice (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 104). Chantés comment Franchois furent vannés, Desbuissonnés, desmembres, desvestus, *Desbastonnés*, desmanchiés, desfullés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 129). Et quand il se vit *débastonné*, moult tost et vivement il prit le dit messire James à deux mains, par le vuide de sa pièce, et de puissance de bras le fit démarcher et reculer jusques devant le hourt du roy d'Escosse (Faits Lalaing K., c.1470, 176).

Rem. LEFÈVRE (R.), *Hist. Troyes A.*, c.1464, 223 ; MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 240.

- *Desbastonner de* (une arme) : *Desbastonné* de cotte et de baston... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 223). ...messire Jacques, qui estoit fort et puissant, hasta tant le chevalier et férit si vivement dessus luy, que de toutes les deux mains il luy fit perdre et abandonner la hache. Lors le chevalier sicilien, se voyant *débastonné* de sa hache, cuidoit prendre iceluy messire Jacques par sa visière (Faits Lalaing K., c.1470, 88).

V. aussi *desembastonner* [R. M.]

DESBAUT, subst. masc. (desbaut)

[GD : *desbaut* ; FEW XV-1, 31a : **bald*]

"Tumulte, combat" : LE CAPPITAINE. Quant l'armée s'assemblera Il y aura de grans asaulx. LE PRINCE. Tantost ferons ung beau *desbault*, Puis que nous l'avons en la teste. Nostre armée est elle pas preste ? (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 204). [R. M.]

DESBEDARER, verbe (desbedarer)

[T-L : *desbedarer* ; FEW XXIII, 84a : o.i.]

"Se débarrasser de la boue, de ce qui est boueux (?)"

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies K.*, t.1, c.1347-1353, 257. Mot douteux. [R. M.]

DESBENIR, verbe (desbenir)

[GD : *debenir* ; FEW I, 324a : *benedicere*]

"Profaner (un lieu bénit)"

REM. Doc. 1414 (Fribourg) ds GD II, 434c. [R. M.]

DESBILLER, verbe (desbillier)[GD : *desbillier* ; FEW I, 368a : **bilia*]

"Enlever (un habit)" : Il est quicte de *desbillier* Son abit (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 263).

- "Déshabiller qqn" : Laissez vous ung pou *desbillier*. [Indic. scénique :] Icy le devestent tout nu. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 330). ...les saudars de ces gentilz vassaux (...) ont robés et pilliés, Hurtés, mailliés, desmontés, *desbilliés* [les pastoureux] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 72). ...iceulx tuéz, desarméz, *desbilliez* et leurs bourses hapées. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 292). Il fault qu'il soient *desbilliés*, Pour mieulx sentir les horions. (...) [Indic. scénique :] Ils les despouillent tres rudement. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 283).

- Empl. pronom. "Se déshabiller" : Ysengrin, or vous *desbilliés* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 127). [R. M.]

DESBLEE, subst. fém. (desblée)[T-L (renvoi) : *desblee* ; GD : *desblee* ; FEW XV-1, 131a : **blad*]

"Récolte de blé" (synon. *desbleure*) : ...car ceste annee, Je croy qu'aront bonne vinee Et aussi tresbonne *desbee* [l. *desb[ll]ee* ?] En depit des faulx usuriers, Aussi des mauvais boulengiers Et larrons qui font la famine. (Serm. st Jamb. K., c.1460, 50).

REM. Doc. 1342, 1363 et 1388 ds GD II, 545b-c. [R. M.]

DESBLEMI, adj. (desblêmi)[GD : *desblemi* ; AND : *desblemi* ; *FEW XV-1, 157a : **blesmjan*]

"Intact"

Rem. Cf. ; AND : *desblemi*. [R. M.]

DESBLEURE, subst. fém. (desbleure)[GD : *desbleure* ; FEW XV-1, 131b : **blad*]

"Récolte de blé" (synon. *desblee*) : ...à tenir icelles terres par les diz preneurs au tiltre que dessus et en prandre et avoir touz les prouffiz et émolument qui en ystront dès le IIIe jour jusques à six ans après ensuivans et par six despoilles et *desbleures* (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1383, 445).

REM. Doc. 1364, 1390 et 1450 ds GD II, 546a. Le FEW note par ailleurs : «mfr. *desbleure* "blé sur pied" (1394)». Source ? [R. M.]

DESBOCHILLEUR, subst. masc. (desbochilleur)[*FEW XV-1, 194b : **bosk-*]

Arg. "Tricheur (aux dés, aux cartes, aux marelles...)" : Ung *desbochilleur*, c'est celluy qui gaigne aux dez, aux quartes ou aux marelles tout ce que a .I. simple homme, sans lui riens laisser. (Procès Coquill. S., 1455, 96).

REM. Cf. Z. fr. Spr. Lit. 45, 1919, 128. De l'a. fr. *desbochier* "ébrancher" (le tricheur dépouille les dupes comme le jardinier ébranche les arbres). FEW : «mfr. *desboquier* "ébrancher" (St-Omer 1525)». V. *desbuchier*?. [R. M.]

DESBOCHILLURE, subst. fém. (desbochillure)[*FEW XV-1, 194b : **bosk-*]

"Tricherie (aux dés, aux cartes, aux marelles...)" : Les a aussi, comm'il dit, oy plusieurs fois reprouchier l'ung a l'autre leurs larrecins, (...) leurs crochures, (...) leurs *desbochillures* et telz langaiges de leur science. (Procès Coquill. S., 1455, 105).

V. aussi *desbochilleur* [R. M.]

DESBOELER, verbe (desboeler)[AND : *debouellé* ; *FEW I, 464a : *botellus*]

"Arracher les boyaux à" : En la plache est venus où, par grant desroelhe, Se tuent ["s'entretuent"] li garchon qui orent la coquelhe Et les joweaus embleis, cascun soy *desboelh*, Tant de piches ["pièces"] font d'eaus, que plaine trois corbelh En fust-il qui gisent par dessus le greselhe ["sur le sol"] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 625). [cf. Scheler, Gloss., 100] [R. M.]

DESBOIT, subst. masc. (desboit)[GD : *desboy* ; FEW I, 350a : *bibere*]

"Goût désagréable qu'une boisson laisse dans la bouche" (synon. *desboire*) : Après lesquelx plaisirs la dame prent autant de plesir en l'esbat de son mary come ung tasters de vins d'un petit rippopé après ung bon ypcras ou pineau, car, quant aucuneffois celui qui a grant soif boit d'ung petit rippopé ou fusté, pour la grant soif qu'il a, il le trouve assés bon en beuvant, mais quant il a beu, il trouve ung mauvés *desboit*, et qui le voudroit croire, il n'en bevroit plus, si en deffault d'autre meilleur n'estoit. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 36). Et auxi come ung homme qui boit du vin affusté, tant come il le boit et a soif, il s'en passe assés, mes quant il l'a beu, il a ung tres mauvés *desboit* pour cause du fust en quoy il est et n'en bevrà plus qu'il en puisse finer d'autre. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 101). [R. M.]

DESBONDER, verbe (desbonder)[GD : *desbonder* ; GDC : *desbonder* ; FEW I, 626b : **bunda* ; TLF VI, 766a : *débonder*]

I. - Empl. trans.

- Au fig. *Desbonder* (ses cuisances). "Donner libre cours à" : ...tu esvuides droit-cy et *desbondes* tes cuisances ; tu respans tes amertumes (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 62).

II. - Empl. pronom. "Se répandre en abondance (au fig.)" : A peu ne peult sortir de mon organe Despit Felon, dont suis engurgitee. (...) J'en suis si despitée Que creveray, se Ire ne se *desbonde*. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 5).

REM. Le sens propre de "ôter la bonde (d'un tonneau)" n'est attesté qu'au XVIe s. [R. M.]

DESBOSQUER, verbe (desbosquer)[FEW XV-1, 194b : **bosk-*]

Empl. trans. "Transporter (le bois) hors de la forêt" : Et prendre le boiz vert en gesant et le sec en estant, et bois pour amender par semblable forme et maniere comme les autres coustumiers, et ne pueest passer ne *desbosquier* des dictes franchises tant que le coq vaise en pasture, selon la coustume acoustumee. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 132). [H. G.]

DESBOUSER, verbe (desbouser)[T-L : *desboser* ; GD : *desbouser* ; FEW I, 475a : **bovacea*]

I. - Empl. trans.

A. - "Retirer de la bouse, enlever la bouse de"

Rem. Cf. T-L II, 1482, et GD II, 547a (ex. d'a. fr.).

- [Dans un contexte grivois] : Et pour ce, se Venus te playe Et les entrailles te fait frire, Va t'en tantost purgier la playe Et ne te laisse ardre ne cuire. Mon amy, puisqu'il le fault dire, S'il te convient les bishorner ["batter l'enclume", sens grivois] *Desbouse* la feullouse et tire (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 104).

B. - P. anal. arg. "Dépouiller, voler, dévaliser qqn" : Et babignés ["baratinez"] tousjours aux ys Des sires ["dupes"] pour les

desbouser [var. *desbourcer*]. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). [Autres ex. p.329, 335 et 353]

Rem. Cf. P. Guiraud, *Mél. M. Cohen*, 1970, 165, 166.

II. - Empl. intrans. "Sortir de la bouse, de la fange (ici, au fig., sortir de la fange du monde, mourir ?)" : Alexandre, par ses crueulx estours, Les haulx atours d'Orient enracha ; Il print citez, villes, chasteaux et tours (...). Puis on brassa venin qui l'embrasa, Dont *desbousa* [var. Tout *debousa*] comme constraint : Qui trop embrasse mal estraint. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 591). [Où est-ce tout autre chose ? (*debouta* ? *desboursa* ?)] [R. M.]

DESBRACONNER, verbe (desbraconner)

[*FEW I, 482a : *braca*]

Empl. trans. "Ôter la *braconnière* (?), déboutonner (?)" : L'Amoreuse, lors, par un doulz signe que lui feist sa maistresse Douce Amour, print le jeune Moyse entre les bras tresdoulcement, le baisa en la bouche, et puis lui *desbraconna* un gyppon estroit, qu'il avoit aporte d'Alemaigne, a l'endroit de sa poitrine enfendant sa chemise, print sa belle clef doree et de ladite clef fist une empreinte gracieuse sus le cuer du jeune Moyse (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 463). [Seul ex.] [H. G.]

DESBRESSER, verbe (desbrasser)

[T-L : *desbracier* ; GD : *desbrasser* ; FEW I, 488a : *brachium*]

"Défaire, détruire" : Viellesse qui tout *desbrasse* M'a ores prins a pié levé (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 142). SATHAN. (...) Il s'est a ses gens apparu, Or apparu, or disparu. Je ne sçay quel gibet y brasse. Et, d'autre costé, je *desbrasse* Tout tant qu'il fait entierement, Ne tout son resucitement Ne lui vaudra pas une osiere, Car j'ay ja trouvé la magniere Que les Juïfz n'en creront rien. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 424). [Même contexte ds *Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 970] Accordés vous, qui avés *desbrassé* Nostre a b c et jamés n'escripvés ; Par guerre avés le command transgressé De l'empreinteur qui vous a impressé A son image (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 208). [R. M.]

DESBRIGANDER, verbe (desbrigander)

[GD : *desbrigander* ; FEW XXIII, 136a : o.i.]

"Dépouiller de la brigandine ; p. ext. dépouiller de l'armure, des armes" : Chantés comment Francois furent domptés (...) *Desbrigandés*, desfais, desbaretés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 129). [Autre ex. p.397, v.84] Ilz seront attendus, Avironnés, assiégés, assaillis, (...) *Desbringandés*, desrobés, despouilliés, Desbuissonnés, desmontés, devalés (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 72).

- *Desbrigander de* (d'une arme) : Il fault qu'il soit *debrigandés* De sa lance (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 380).

Rem. Cf. *Romania* 65, 1939, 14 (N. Dupire). [R. M.]

DESBUISSONNER, verbe (desbuissonner)

[GD : *desbuissonner* ; FEW XV-1, 197b : **bosk*-]

I. - Empl. trans. "Faire sortir des fourrés, débusquer" : Chantés comment Francois furent vannés, *Desbuissonnés*, desmembres, desvestus, Desbastonnés, desmanchiés, desfullés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 129). ...ilz furent servis de archiers qui les lardèrent de flesches, (...) finablement ilz furent *desbuissonnés*, desnichiés et executés. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 154). Ilz seront attendus, Avironnés, assiégés, assaillis, (...)

Desbringandés, desrobés, despouilliés, *Desbuissonnés*, desmontés, devalés (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 72).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Sortir (ici au fig.)" : Mais de son coeur *desbuissonna* Plus grand doeuil qu'on ne sçaroit dire (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 179).

B. - *Se desbuissonner de*. "Se défaire de" : D'Hecate, de Dogana, (...) De Mars, de Proserpina, De Sol et de Quirinus Ton coeur se *desbuissonna* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 507). [R. M.]

DESBUSCHEMENT, subst. masc. (desbuschement)

[FEW XV-2, 30a : **busk*-]

"Action de débusquer l'adversaire" : Perdu avez Huon vo maistre chanberlent, (...) S'ont fait li filz Aymon a ung *desbochement*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 232). [R. M.]

DESCANLÉ, adj. (descanlé)

[Ø]

"Séparé (?)" : Et la bele Eljōs a Martien parlé Et elle le resgarde si a un ris jeté. "Bele," dist Marciens, "nous somes *descanlé*, Et tout li autre sont, ce m'est vis, asorté. Se m'amors vous plaisoit, sachiés en verité Que donnee vous ert sans nulle iniquité." (BRIS., Restor paon D., a.1338, 87).

REM. Sans doute graphie pour *dessemblé* "séparé" (suggestion de Gilles Roques). [R. M.]

DESCARNELER, verbe (descarneler)

[GD : *decarneler* ; *FEW II-1, 387b : *caro*]

"Déchiqueter (ici un vêtement)"

Rem. Doc. 1387 ds GD II, 438c. [R. M.]

DESCARTELER, verbe (descarteler)

[T-L : *descarteler* ; GD : *descarteler* ; AND : *desquarterer* ; FEW II-2, 1426a : *quartus*]

"Écarteler" : Quant le porc veyt que les chiens le tenoient sy court, il print a franchier de la narine et se drece sur ses piez et fiert l'un des chiens de son dent, sy luy va descercler [var. *descarteller*] toute l'eschine. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 49).

REM. Ex. d'a. fr. et *Orose* (éd. 1491) ds GD II, 548b. [R. M.]

DESCARTER, verbe (descarter)

[GD : *descarter* ; *FEW III, 316a : **exquartare*]

Empl. intrans. "S'écarter" : ...les Anglois sauldront tous a une flote cryant et bruyant et frappant ainsi comme enragez, et tueront grant nombre de François et les font *descarter*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 340). [Seul ex.] [J.-L. R.]

DESCAVER, verbe (descaver)

[T-L : *deschaver* ; GD : *descaver* ; FEW II-1, 551b : *cavare*]

"Extraire" : ...Et .II. grans buefs qui tirent en un val Pierre qu'on ot d'un hault mont *descavée* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 7). [R. M.]

DESCEINDRE, verbe (desceindre)

[T-L : *desceindre* ; GD : *desceindre* ; AND : *desceindre* ; DÉCT : *desceindre* ; FEW II-1, 680a : *cingere*]

I. - Empl. trans. "Desserrer, ôter (une ceinture)" : Et tant l'en pressa que il qui parle *desseingny* sondit gueulle et le mist sur la table, pour y mettre l'argent que ledit prisonnier tenoit en sa main, et y fu mis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 557).

- *Se desceindre de sa ceinture*. "Ôter sa ceinture (comme geste symbolique de l'acte de renonciation à un héritage)" : Toutesvoies elle se doute que, pour ce que la solennité acoustumée de garder en tel cas es pays coustumiers de France, Bourbonnois et d'Auvergne n'a pas esté gardée en faisant ladite renonciation, et mesmement car icelle nostre cousine ne s'est pas transportée au prouchain moustier de sondit logeiz pour faire dire la messe des mors, et n'a pas faicte ladite renonciation sur la figure du tombeau dudit feu nostre cousin ne sur le drap noir représentant ladicte figure dudit feu son mary dedans l'église, et qu'elle ne s'est pas *dessainte* de sa sainture et icelle gectée sur ladicte figure dudit tombeau en disant les paroles appartenans à ladicte renonciation, que lesdiz enfans ou aucun d'eulx vueillent arguer ladicte renonciation de nullité et la faire contraindre à paier les debtes de sondit feu mary (Titres Bourbon L., t.2, 1434, 254).

- P. ext. "Détacher" : Et lors *deschaint* le fourreau ou les pieces estoient et les livra au serviteur (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 245).

II. - Part. passé en empl. adj. *Desceint*

A. - "Sans ceinture" : ...pour amende notoire faire à l'esglise, vendront en cotes, nuz piés, et *deschains*, sans chaperons (Trés. Reth. S.L., t.2, 1337, 40). Lesquelx [les habitants de Bruges] le voient venir [le duc de Bourgogne] et approuchier d'eulx au costé dudit duc d'Orliens, se mirent trestous en ordonnance, à nuds piés et sans chapperons et tous *desçains*, et en luy approuchant se mirent tous à genous, les mains jointes (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 446). Sera tenu faire admende honorable au roy, en la personne de son procureur, sans chapron et *dessaint*, une torche de dix livres pesant en ses mains (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 43). Et estoit le roy ce jour le plus honnestement habillé qu'on l'avoit point veu devant, car il estoit vestu d'une robe de pourpre *desceinte* et toute fourrée d'ermes, qui lui seoit beaucoup mieulx que ne faisoient les cours habis qu'il avoit portez par avant. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 133).

Rem. La ceinture est la marque du chevalier, de l'homme libre. On l'enlève en signe de soumission.

B. - [D'un sac] "Ouvert" : ...il print la farrine du saiche des sains [l. *dessains*] environ demy ymal. (Lettres rémission René II P.D.H., 1496, 279). [Est-ce bien ce mot ?] [R. M.]

DESCELEEMENT, adv. (descelément)

[GD : *desceleement* ; FEW II-1, 572b : *celare*]

"Ouvertement, sans précaution" : Le juene moine, surprins de trop grande delectation charnele, se soulaceoit avec la jouvencelle moins cautement et plus *deceleement* que il ne convenoit. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 68). [R. M.]

DESCELLER, verbe (desceller)

[T-L : *dessëeler* ; GD : *desseeler* ; GDC : *desseeler* ; AND : *deselé* ; FEW XI, 596a : *sigillum* ; TLF VI, 1251a : *desceller*]

A. - "Briser, enlever le sceau (à ce qui a été scellé), ouvrir ce qui est scellé" : Appointé que la garnison widera, et sera *desseillé* ce qui a esté seillé par l'evesque, et sera parfait l'inventaire par ledit huissier (FAUQ., II, 1421-1430, 332). Voicy la plus forte faerie Qu'oncques homme oÿt a parler ! J'ay trouvé l'huys [de la prison] sans *desseller* Et c'est mon homme transporté ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 871).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss.

B. - Au fig. *Desceller qqc.* "Révéler qqc. qui était caché, découvrir (comme en rompant un sceau)"

Rem. Voir les ex. avec deux *l* mis sous *décélér*, qui sont peut-être à mettre ici ("révéler qqc. qui était caché, découvrir (comme en rompant un sceau)"). [R. M.]

DESCENDABLE, adj. (descendable)

[GD : *descendable* ; AND : *descendable* ; FEW III, 51b : *descendere*]

[D'une pers.] "Qui s'abaisse vers qqn, compatissant" : A cheaus de Huy mandat qu'ils soient *descendable* A sa necessiteit (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 647). [R. M.]

DESCENDANT, subst. masc. (descendant)

[T-L : *descendant* ; GD : *descendant*² ; GDC : *descendant* ; FEW III, 51b : *descendere* ; TLF VI, 1252a : *descendant*]

I. - "Fait de descendre, descente" : Cil oisel ont bien leur volée Au *descendant* de la montée Ou cils alerions descent, Quant a merci donner s'assent. (MACH., D. Aler., a.1349, 332).

Rem. FROISS. (ms.) ds GD II, 549a.

- "Coup donné en frappant du haut en bas"

Rem. Erec C.T., c.1450-1500, gloss.

II. - "Personne considérée par rapport à ceux dont elle est issue, descendant" : ...au tresvictorieux et illustre prince, mondit seigneur Charles, dudit royaume le premier roy d'icellui nom, conte d'Anjou et de Prouvence et frere de monseigneur saint Loys, roy de France, et puis de ses heritiers et *descendans* de lui, jusques a Madame Jehanne de Duras (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 165). ...le dit Edouart ne fut pas digne d'estre roy par les raisons dessusdictes, n'en fut pas meismement Henry de Lenclastre ne les *descendans* de luy (JUV. URS., T. crest., c.1446, 160). Les especes de adoption sont trois. L'une est des *descendans*, la seconde comme venans du costé, la tierce qui comme affinité legale puet estre dicte (...). En la premiere espece, c'est comme des *descendans*, et en la tierce, c'est legale, l'affinité tousjours empesche (Sacr. mar., c.1477-1481, 60).

V. aussi *descendre* [R. M.]

DESCENDANTE, subst. fém. (descendante)

[GD : *descendente* ; FEW III, 51b : *descendere*]

"Descente"

REM. Doc. 1454 ds GD II, 549c. [R. M.]

DESCENDEE, subst. fém. (descendée)

[*FEW III, 51b : *descendere*]

"Descente" : Après, a la *descendee* de son chasteau de Saint Michiel jusques au preit edifiat une petite vilhete fors les murs (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs G., a.1400, 66).

- "Descente (de Jésus sur terre par la Vierge)" : Mais alons par devers la sainte chappelle prier a celle sainte *descendee* que elle vueille faire grace de santé au roy vostre frere. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 782). [R. M.]

DESCENDEMENT, subst. masc. (descendement)

[T-L : *descendement* ; GD : *descendement* ; FEW III, 51b : *descendere*]

A. - "Fait de descendre, descente (au propre ou au fig.)" : ...les montemens et *descendemens* que nous devons faire de vertu en vertu (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 361). ...li coz (...) a son *descendement*... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 559).

Rem. Ex. d'a.fr. et GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360, *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 549a-b.

- [À propos de Jésus, du Saint-Esprit] "Fait de descendre sur terre" : ...Ou zodiaque n'ot signe Que trovast aussi benigne Com celui où premierement Vout faire son *descendement*. Ce fu en la Vierge... (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 325). Du Saint Esp(e)rit semblablement Di que, quant jus *descendement* Es appostres comme feu fist, Onques n'en fist remuement, Et comment qu'ait procedement Du pere et filz, hors point n'en ist (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 353). DIGULLEVILLE À DIEU. Se fist desobëissement Adam a ton commandement Par son orguel et folie, Ton amoureux *descendement* Li et les siens à sauvement Doucement reconilie (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 124).

- [À propos des aliments] "Descente dans l'appareil digestif, digestion" : ...colique passion, c'est *descendement* angoisseux de viande corrompue (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 10). ...et tout ce est chose veritable quant on boit eue en grande quantité, car petite quantité d'eue froide prinse en mengant devant ce que la viande soit descendue est permise pour acomplir le *descendement* de la viande es parties inferiores (Rég. santé corps C., 1480, 65).

B. - "Endroit qui descend, lieu en pente, pente" : Quant il fu pres du bois droit au *descendement* Rollant perchut Regnaut qui venoit hunblement. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 428). Et encores, au *descendement* de la rivière, au prendre tière, il fissent fossier grans fossés (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 286).

C. - Au fig. "Diminution (dans la théorie de la catharsis d'Aristote)" : Par ce il [Aristote] entent ce que l'en souloit appeller purgation publique ; car quant le fait estoit douteus, il estoit mis en aucun esprouvement ou jugement de fortune et perileus. Et ce appelle Aristote *descendement* pour la cause qui s'ensuit. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 201). [R. M.]

DESCENDRE, verbe (descendre)

[T-L : descendant/descendre ; GD : descendant¹/descendant²/descendre/descendu ; GDC : descendant/descendre ; AND : descendre ; DÉCT : descendre ; FEW III, 51a : descendere ; TLF VI, 1252a : descendant ; TLF VI, 1253a : descendre]

I. - Au propre [Marque un mouvement vers le bas]

A. - Empl. intrans. *Descendre* (qq. part / de qq. part)

1. [D'une pers.]

a) "Aller vers le bas" : ...elle [Marie] arrières *descendi* [des cieus] Avec sa belle compagnie (Mir. ev. N.D., c.1348, 85). ...en ce sommeil (...) Vi une dame de grant pris (...) *Descendant* du regne celestre (Mir. emp. Julien, 1351, 206). Tous ceuls qu'il trueve sont occis, Bien a XLV. mil Turs ; Si qu'il n'y a portes ne murs Dont on puist issir ne *descendre*, S'on ne vuet morir sans attendre ; Ta gent sont dedens assegié. (MACH., P. Alex., p.1369, 135). Et Gieffroy prent congié de son pere, tout en plourant, et moult s'en part enviz, et *descend* de la fallize, et vint en l'abbaye (ARRAS, c.1392-1393, 278). On y voit, par estrange voye, Les uns monter, autres *descendre* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 149). ...et que d'un lieu en l'autre par estude et meditation plaisamment me transportoye, avint que je *descendi* en une partie de ce jardin, la plus gaye et florissant, qui se nomme Cantiques (GERS., Concept., 1401, 388). Et hastivement pluseurs d'iceulz estans sur la Place aux Pourceaux et environ, prez de ladicte porte, portans longues bourrées et fagos, *descendirent* et se bouterent es premiers fossés (FAUQ., II, 1421-1430, 322). Je *descendis* tout pas a pas Sans y veoir lune ne souleil (Gaud. sot, c.1450, 10). ...il *descendit* de sa montaigne et vint a ce village

(C.N.N., c.1456-1467, 98). ...ainsi que elle l'apercevoit venir de loing, montoit et *descendoit* de sa chambre (C.N.N., c.1456-1467, 572). Tu te faisoys suivre des gens Et te disies roy d'Israël. Or sa, Jhesus, si tu es tel, *Descent* maintenant de la croix ! (Pass. Auv., 1477, 212). Que ne *descens* tu [de la croix] pour nous battre ? (Pass. Auv., 1477, 213). Et sitost qu'il fut *descendu* en la sentyne... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 173).

- *Descendre aval / à bas / en bas* : Li grans maistres de l'Ospital *Descendi* dou chastel aval, à moult tres noble compaignie, De chevaliers et de maisnie... (MACH., P. Alex., p.1369, 57). Vous pouvez oïr leurs tabours : Qui ne les oit, il est bien sours. Et jà sont *descendus* aval Pluseurs à piet et à cheval (MACH., P. Alex., p.1369, 151). ...il est vray qu'il cria au filz dudit Huitasse, qui demouroit auprez de la maison dudit Eustace, son pere, et de lui qui parle, qu'il *descendeist* aval, alast avecques lui, et qu'il faisoit que mauvez garçon de s'enfouir et lessier son pere en cest estat. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 411). Si *descendirent* en bas en la ville (C.N.N., c.1456-1467, 225). ...se leve de son lit et print une robe longue sur sa chemise et *descendit* en bas. (C.N.N., c.1456-1467, 397). MERE SOCTIE. Bon Temps, mon mignon, doulx et tendre, Il te plaise *descendre* a bas. (Sots, c.1480-1500, 275).

- *Descendre en enfer / en purgatoire* : Lors *descendi* en enfer le puent (Mir. ev. arced., c.1341, 145). Or en a grief pugnicion, Q'en purgatoire est *descenduz*. (Mir. prev., 1352, 252). Que dirons nous du diluge ou tant seulement VIII personnes furent sauvees (...) de la subversion de Sodome par feu de souffre cheant du ciel (...), de l'engloutissement de Dathan et Abiron qui *descendirent* vifs en enfer ? (GERS., Purif., 1396-1397, 60). Comment Cristus *descendit* en enfer. (Somme abr., c.1477-1481, 92).

- [Du Christ] : ...Marie, Dieu convoitera ta biauté. Convoitera ? mais a convoitié, si qu'il a volu en li *descendre* et y prendre humanité. (Mir. st Guill., c.1347, 5).

- [Du Saint-Esprit] *Descendre en / sur qqn*. "Se répandre en, venir sur qqn" : La tierce habitacion fu ou cinal en Syon, qui est appellé venue du saint Esperit qui illec *descendi* sur eulx. (Mir. Berthe, c.1373, 156). Item est apellé "fontaine vive", pour ce que par sept rivières qui sont les sept dons, il *descend* en nous et nous arrouse. (Somme abr., c.1477-1481, 122).

- [D'un dieu, d'une déesse] : Or gart sa fille Acrisius, Qu'en pluie d'or est *descendus* Li dieus, et en la tour venus, Car moult li tarde Qu'Acrisius soit deceüs. (MACH., F. am., c.1361, 228). Si fu tost la deesse preste, Car tout en l'eure est *descendue*, Couverte d'une obscure nue, Plainne de manne et de fin bausme Qui la chambre encense et enbausme. (MACH., Voir, 1364, 356).

- [Par un geste] : Couvrez moy mes tendres cheveulx, *Descendez* en bas de mon chief, Pour monstrier comment (il) est piteux Mon cueur, de ce dolent meschief. (Cene dieux, c.1492, 125).

b) *Descendre (sur qqn)*. "Fondre sur qqn, attaquer" : Car onques ne vi homme si poissamment *descendre* Pour son ami aidier (Bât. Bouillon C., c.1350, 208). ...et a l'aprochier tout a cop *descendy* sus Lyonnel pour plus vivement le ferir (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 335).

2. [D'une chose]

a) "Aller vers le bas" : Tele est Fortune. Pren moy deus sèaus en un puis, Qu'assez bien comparer li puis : Li uns est pleins, li autres vuis ; Et se l'un monte, L'autre *descent* ; tout ainsi truis Que Fortune par ses conduis Monte l'un, l'autre avale... (MACH., R. Fort., c.1341, 35). Si trouva une voie a destre Et entra en un sentelet Sèant dessus un ruisselet Qui *descendoit* d'une fonteinne. (MACH., D. Lyon, 1342, 174). Où chascuns boit qui ha soy, Sans anoy ; Et

qui pardurablement Vuet vivre avec le grant roy Lave soy En ruissel qui en *descent*. (MACH., Lays, 1377, 411). Et le cheval en va si raidement qu'il semble que ce soit foudre qui *descende* du ciel, et Gieffroy aprez grant aleure (ARRAS, c.1392-1393, 230). ...grosses larmes, en parlant, luy *descendoient* en tresgrand abundance (C.N.N., c.1456-1467, 93). ...les raiz du soleil (...) vindrent *descendre* enmy la chambre (C.N.N., c.1456-1467, 99). Ou moys de fevrier, oudit an IIIcLXXII, le tiers jour dudit moys, advint, sur le point de six heures au soir, que le temps estoit fort doulx et chault, qu'il *descendit* du ciel deux grans clartez comme deux chandelles passans devant les yeulx des regardans, qui sembloit estre fort espoventable, et en yssoit moult grant clarté, mais ce ne dura gueres. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 290). ...emaner, c'est a dire de proceder du Pere et du Filz, comme aucunement du soleil et de son ray procede la chaleur, et de la fontaine et du fleuve, sourgiant de la fontaine, decourant en bas a la valee, procede et par la manacion et le decours de l'eaue vient et *descend* et se produist ou est produite la riviere. (Somme abr., c.1477-1481, 115).

- *Descendre en bas* : ...ne le feu ne se puet acoustumer a *descendre* en bas, ne quelconque autre chose ne se puet acoustumer au contraire de ce que elle a de sa nature. (ORESME, E.A., c.1370, 146).

- *Descendre sur* : ...la grant chaleur qu'elle [la terre] sent Dou soleil qui seur li *descent*, Si qu'adont Nature la bele Li vest une robe nouvele (MACH., R. Fort., c.1341, 80). La luist li solaus clerement D'Amours, et si parfaitement Qu'il n'i est a nulle heure nuit, Ne nulle chose ne li nuit Que li rais sus lui ne *descendent* (MACH., D. Aler., a.1349, 353). La beneïçon Dieu *descendre* Puist sur toy ! (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 11). L'espee glissa et vint *descendre* sur le col du destrier et lui entra si avant qu'il lui trencha les deux maistres nerfs qui soustenoient la teste du cheval. (ARRAS, c.1392-1393, 137). Et lors senty *descendre* sur lui, aussi dru que pluie chiet du ciel, coups et horions d'un costé et d'autre, et fu moult defroissiez de coupz orbes (ARRAS, c.1392-1393, 306).

- "Suivre le courant d'une rivière" : ...les glaces qui *descendoient* de haut ne pavoit avoir leur cours devers Saint Pol et devers Greve, pour ce que celle partie estoit ancor gelée (BAYE, I, 1400-1410, 217).

- [De la mer] "Reculer, se retirer" : La mer monter, courre et baler, En plusieurs lieux et s'en aler Encontre les cours des rivières Selon divers temps et manières, Et puiz *descendre* et se retraire Par le regart du Corps Lunaire (LA HAYE, P. peste, 1426, 8).

- [De la nourriture dans la digestion] : ...ilz font *descendre* la viande (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258). ...en mengant devant ce que la viande soit *descendue* (Rég. santé corps C., 1480, 65).

b) "Être orienté vers le bas" : Toutes douleurs qui *descendent* du doz aux coutes sont garies par saignee. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 92). ...une tournelle estant sur les murs de ladicte ville, qui est entre Neelle et les Augustins, et près de la descendue de l'abuvrouer, qui *descend* en icelluy endroit sur la riviere de Seine (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 308).

- GÉOM. *Descendre sus*. "Aller en direction de" : Tous triangles sont constituez par troys lignes droictes dont l'une est prise pour la base et les deux aultres pour les deux ypothenusses ; et la ligne *descendant* perpendiculierement de l'angle des ypothenusses sus la base est dicte cathetuse. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110).

3. Part. prés. en empl. subst. "Descente" : Cil oisel ont bien leur volée Au *descendant* de la montée Ou cils alerions *descent* (MACH., D. Aler., a.1349, 332).

4. Inf. subst. "Action de descendre, descente" : Il prenoit a point ses volées Et faisoit si hautes montées Que chascuns s'en esbaïssoit, Mais a moy moult abelissoit ; Car quant ce venoit au *descendre*, Il ne se hastoit pas de prendre Sa proie, quant il la vëoit, Mais un po s'en esbanioit, Et tel fois estoit longuement. (MACH., D. Aler., a.1349, 333). Et sy vous certiffie que le meilleur de ces deux passaiges est souffissant a mettre paour au cuer qui puelit avoir paour pour nulle doubte mortelle, et souverainement au *descendre* ; car se par meschief le piet eschappoit, aultre puissance que celle de Dieu ne le porroit garantir (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 77). Au *descendre* de la montaigne, on vit le plain païs de Lombardie (COMM., III, 1495-1498, 166).

B. - *Descendre un lieu*. "Aller vers le bas de (ce lieu)" : Pluseurs montoient à cheval, Li autre *descendoient* le val Qui estoit par devers la terre. (MACH., P. Alex., p.1369, 165). En ceste partie dist l'ystoire que, quant le conte et sa route furent *descenduz* la montaigne, uns anciens chevaliers, moult noblement acesmés et ceint d'une ceinture a pierres precieuses et a perles, monté sur un hault palefroy lyart, noblement acompaignié jusques a douze hommes de grant honneur et de grant estat, s'en vint vers la route du conte. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Et puis ont ramené Gieffroy a son cheval, et il monte, et *descendent* la valee atout l'avoir troussé, chascun sa part. (ARRAS, c.1392-1393, 267).

- *Descendre une montagne aval* : Remondin (...) erra tant qu' il vint en la haulte forest de Coulombiers, et *descendy* la montaigne aval, et vint a la fontaine (ARRAS, c.1392-1393, 35).

- *Descendre les degrés* : ...en *descendant* les degrez par où il estoit montez en ladite chambre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 563). ...se met au chemin et *descend* les degrez de la chambre. (C.N.N., c.1456-1467, 51).

C. - Empl. trans. *Descendre qqn / qqc. (qq. part / de qq. part)*. "Faire aller vers le bas"

1. *Descendre qqn* : Et, ainsi estant en ladicte charrete que dit est, fut amené tout au long de la grant rue Saint-Denis et *dessendu* oudit Hostel de la Ville (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 306). Or nous en alons pour une heure, Et puis nous les viendrons *descendre* [les suppliciés, de la croix]. (Pass. Auv., 1477, 232). Soit chault ou froit, mes qu'il ne tramble, Il le fault *descendre* de la [de la croix]. (Pass. Auv., 1477, 250). La royne nouvelle fut *descendue* de sa lictiere par les seigneurs (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 185).

2. *Descendre qqc.* : ...celles pierres que l'en *descent* d'iceulx greniers (Voy. Jérus., c.1395, 66). *Descendez* la voelle de pris Et la muez en aultre vent (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 182). En ladicte année, le roy, aiant en singuliere recommandacion les sains faiz de Saint Loys et Saint Chalemaine, ordonna que leurs ymages de pierre pieça mis et assis en deux des pillers de la grant sale du Palais Royal à Paris, du reng des autres roys de France feussent *descendus*, et vult iceulx estre mis et posez au bout de ladicte grant sale, au dessus et au long de la chappelle estant au bout de ladicte grant sale ; ce qui fut fait. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 62). Mais l'artillerie donna ung merveillex travail à la *descendre*, tant y estoit le chemin droit et mal aisé. (COMM., III, 1495-1498, 167).

- "Mettre à terre, déposer qqc." : ...et firent tant qu'ilz approucherent la ville et fortifièrent leur guetz contre leurs saillies ; et se mirent en seurté, au mieulx qu'ilz peurent, contre ceulx de la

ville. Et adonc *descendirent* leur grosse artillerie et commencerent fort à battre (BUEIL, I, 1461-1466, 164).

. "Mettre à terre, défaire, démonter (une tente...)" : Un diemenche, à l'eure que nonne En Chypre doit sonner ou sonne, Tous leurs pavillons *descendirent*, Et tous ensamble se treïrent Au logeis dou Caramant. (MACH., P. Alex., p.1369, 161).

- "Réaliser (un coup) en faisant un geste dirigé de haut en bas" : Lors messire Enguerrant rehaussa sa haiche et de toute sa force *descent* son cop (LA SALE, J.S., 1456, 127).

- P. métaph. *Descendre son regart sur* : Et se ma dame, que Dieus gart, Deingne *descendre* son regart Seur moy, a moitié ou a quart, Je vous pri qu'aie scens ou art Pour congnoistre de son espart La difference, S'il vient d'amours ou d'autre part... (MACH., R. Fort., c.1341, 122). ...que vo face tendre Deingne seur moy son dous regart *descendre*. (MACH., F. am., c.1361, 155).

Rem. Ds l'ex. suivant *descendre qqc. sur qqn* a peut-être le sens de "défaire de, soulager de", à moins qu'il ne faille lire *deffens*, comme le propose A.E. Knight, *Fr. Review* 66, 1993, 810 : Prince eternal, *dessens* sur nous ton ire, Rens mon jardin hors de perplexité ; Par ton plaisir fay qu'on le puist eslire Jardin puissant tendant felicité. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 30).

D. - Empl. pronom. *Se descendre*. "Aller (volontairement) vers le bas" : Puis ou limbe s'en *descendit* Et les prisonniers en trahit. Au tier jour se ressuscita, Et es sains cieulx après monta, A la dextre de Dieu le Pere. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 94). ...elle se bouta dedans la dicte cheminée, et se commença a *descendre* et ung pou avaler (C.N.N., c.1456-1467, 275). S'il peut, tantost se *descendist* De la croix et plus n'i pendist. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 61). En sa chambre elle s'est retraicte Pour son habillement changier. (...) Lors (...) S'est *descendue* ["elle est redescendue de sa chambre"] et... (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 45).

II. - En partic.

A. - [À partir d'une embarcation, d'une monture, d'un véhicule...]

1. Empl. intrans.

a) "Quitter une embarcation, débarquer"

- *Descendre de* : Aussi sa gent n'estoient mie Tuit *descendu* de la navie, Eins s'abilloient pour descendre (MACH., P. Alex., p.1369, 79). Et le premier qui *descendi* Des galées, dont je vous di, Fu un escuier de Gascoingne... (MACH., P. Alex., p.1369, 206). Bonne femme, sanz plus attendre Pouez de ceste nef *descendre* (Mir. emper. Romme, 1369, 289). ...elle se rebouta en son bateau et s'en vint *descendre* à la porte devant l'eglise des Celestins (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 178). ...à l'arche de Bourbon, où il *descendi* ilec des basteaulx qui l'avoient amené de Corbueil. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 296).

. *Descendre de la mer / de la marine* : Et les nostres, en grant couvine, *Descendirent* de la marine, En Courc entrèrent par la porte, Qui estoit bonne et belle et forte. (MACH., P. Alex., p.1369, 146). ...et si fut dou tout defrayé de toute la despense que lui et tous ses gens avoient faicte depuis qu'ilz *descendirent* de la mer à terre jusques à ce qu'ilz remontassent en mer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 172).

- Empl. abs. : Et pour ytant que leur navie Estoit estroitement rengie Près de la rive de la mer, L'un ne pooit tant l'autre avier Qu'il *descendissent* IJ. et IJ. Et aveques ce chascuns d'euls Estoit en mer jusqu'au braier, Pour les Sarrasins deplaier. (MACH., P. Alex., p.1369, 68). L'amirais *descendi* après, Et li roy le tint moult de près (MACH., P. Alex., p.1369, 207). ...nous sommes arrivez et

descenduz ès ysles de Ré, d'Ais et de Leis, du dit païs de Xaintonge, et après ce que nous et les habitans ès dites ysles eusmes eu assez debaz, par fait de guerre et autrement, les diz habitans requierent avoir parlement à nous (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 245). ALEXIS. (...) A Romme donc *descenderay* Quant vous plaira. LE MARINIER. Mon ami, maintenant sera (Mir. st Alexis, 1382, 343). ...à sondit retour d'Escosse il *descendit* et print terre à l'Ecluse avec sa marchandise, laquelle il fist mener jusques à Bourges et fist illec diligence de trouver voicture pour mener et conduire lesdictes laynes et sept balles de draps par terre jusques en ladicte ville de Rouen. Maiz pour ce qu'il ne pavoit trouver party raisonnable, et lui demandoit l'en autant de voiture comme valoient lesdictes laynes et draps, ilz les fist chargier sur vaisseaux (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 510). Je *descendy* en Rodes seullement pour veoir la ville et n'eus pas d'espace d'aller veoir le chastel (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 8).

- *Descendre à (la) terre / en terre* : Sur ce l'empereur print port et *descendi* a terre (Bérinus, II, c.1350-1370, 175). Et de Cicile il s'en vint par la mer jusque en Ytalie et *descendi* a terre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.4, 4). Tant nagierent et tant feïrent Que près de Candelor venirent. A la terre sont *descendu*... (MACH., P. Alex., p.1369, 121). Et *descendirent* en terre ceulx qui estoient ausdits navires. (COMM., III, 1495-1498, 39).

- *Descendre au port* : Les IJ. amirais n'ont finé D'aler, eins ont tant cheminé Qu'en Chypre au port sont *descendu*. (MACH., P. Alex., p.1369, 134).

- *Descendre en*. "Embarquer" : J'ain miex ens ou batel *descendre* Et les aventures attendre Qui me pourront de mer venir (Mir. roy Thierry, c.1374, 281).

- Inf. subst. : ...Au *descendre* de vos galées. (MACH., P. Alex., p.1369, 81). Au *descendre* en ce port... (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 343).

b) "Quitter une monture"

- *Descendre de* : ...il estoit *descenduz* de dessus sondit cheval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 536). Tant erra Gieffroy qu'il y vint, et *descend* du cheval, et monte en la sale (ARRAS, c.1392-1393, 268). Pour laquelle cause icellui suppliant *descendi* de dessus sondit cheval, où il estoit remonté, tira sadicte espée et vint à l'encontre dudit Morel, qui le venoit frapper de sondit baston. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 16). Et lors il *descendit* de dessus son coursier (JUV. URS., Verba, 1452, 296). ...avant qu'il fust *descendu* de son cheval rencontra aucuns de ses parroissiens (C.N.N., c.1456-1467, 513). Et, après lesdiz pionniers ainsi passez que dit est, le roy aussi passa après eulx ladicte riviere, tout à cheval dedens ung bac, sans *descendre* de dessus ledit cheval. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 97).

. *Descendre jus de* : En signe de grant reverence Vos jus de mon cheval *descendre* (MACH., J. R. Nav., 1349, 162).

- Empl. abs. : Hola, Guillaume, nullement, Pour certain, n'i *descenderez*. A cheval a moy parlerez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 162). L'EMPEREUR. Or tost, seigneurs, c'est mes assens Que *descendez* touz deux a terre. Voz chevaulx renvoiez bonne erre Vostre plaisir. (Mir. Oton, c.1370, 380). Item, fait protestation de *descendre* et de remonter, de retraindre, d'eslargir, laschier son cheval et de haucier et de avaler sa visiere, toutes foiz que mestier lui sera et lui plaira. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 308). Et quant ilz furent bas en la prairie, si *descendent* et gettent leur cuir hors du sac. (ARRAS, c.1392-1393, 33). Phillibert estoit *descenduz* lui IIIJe, et s'estoit mis sur la douve du cavain, par dessus, et faisoit assembler pierres, et gectoït par telle vigueur contre la vallee que il

n'y ot si fort, s'il est actaint sur la coupe du bacinet a plain coup, qui ne soit tous estourdiz ou ruez du cheval par terre. (ARRAS, c.1392-1393, 202). ...et en passant devient les enfans qui pipoient, comme aucune foiz font, le cheval s'esmut et esclissa aucuns, dont il cheterent et pierres et boes, tant que falu que *descendist* (BAYE, I, 1400-1410, 107). LE DUC DE FLORENCE. Faire luy debvons reverance, Car moult nous aime, bien le sçay. Pour ce, briefmant je *descendray*, Et a pied l'yray saluer. Descendat de equo. LE ROY DE CARTAIGE. Il ne vous failloit remuer Pour ce faire, c'est grant oultraige. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 49). ...il est en la basse court de son hostel *descendu*, ou il trouva ung varlet qui le deffist de son cheval. (C.N.N., c.1456-1467, 111). Et à tant s'en party dudit lieu de la Bastide, monta à cheval et ala jusques audit Palais, tousjours ou mylieu desdiz d'Estouteville et de Saint-Pierre, qui le firent *descendre* aux degrez de devant la Porte aux Merciers d'icelle court de Parlement. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 356). Luy estoit à cheval avecques les gens de sa maison et les plus grans de l'ost, les myeux paréz et accoustréz qu'ilz povoient estre, et ainsi alla *descendre* à la grande eglise. (COMM., I, 1489-1491, 116). ...Auprés de la peult on voir sans *descendre* L'ostel de ville (LA VIGNE, V.N., p.1495, 233). Et eulx issuz de la ville tyrent leur chemin et allerent passer pardevant la maladerie dudit Corbeil ; et auprès d'icelle maladerie avoit une croix devant laquelle le conte *descendit*, et luy *descendu* se myst à deux genoulx devant icelle croix et fist grant reverance et honneur à laditte croix, rendant graces à Dieux et à sa benoiste mere de sa delivrance. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 174).

- *Descendre à pied* : Et, incontinent que le Roy aperçeust le signe de la croix, il *descendist* à pié et vint au devant à genoulx la adourer ; puis monta sur son cheval et entra en la ville. (BUEIL, II, 1461-1466, 195).

- *Descendre à terre* : Le consul, quant il ouy celle bataille douteuse, courut celle part et *descendi* a terre (BERS., I, 9, c.1354-1359, 31.10, 56). San ceuls de pié Vm. estoient, Tous à cheval, pour lui deffendre Qu'à terre ne peüst *descendre*. (MACH., P. Alex., p.1369, 213).

c) "Quitter un véhicule" : Adonc *descendirent* les aucuns de leur chariot (C.N.N., c.1456-1467, 63).

d) "Quitter une embarcation ou sa monture pour s'arrêter qq. part, en partic. pour se loger ; s'arrêter qq. part, se loger qq. part" : Nostre Seigneur en Bethanie en la maison de Simon comme hoste *descendi* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 220). Et, si tost comme vous serés *descendus* en l'ostel dessus dit, si envoiés par devers moi en l'ostel de ma mère aucun de vos gens, et par cellui m'escriiés vostre venue (MACH., Voir, 1364, 606). En l'ostel ou doivent *descendre* Iray veoir (Mir. Clov., c.1381, 225). Puis qu'il me fault ici endroit *Descendre*, je *descenderay* Et a Dieu vous conmanderay. (Mir. st Alexis, 1382, 343). Et fu ensi la roine aconvoie jusques au chastiel, et la *descendi* (FROISS., Chron. D., p.1400, 93). ...et entra en la ville et *descendi* a l'ostel des Templiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 709). Et lesdiz seigneur et dame alerent *descendre* et logier en l'ostel de messire Loys de Lucembourg, evesque de Theroenne (FAUQ., III, 1431-1435, 143). ...desquelles croix ou bannerettes, ainssy que dit est, jusques ad ce qu'ilz [les combattants] *descenderont* dedens leurs pavillons, se saigneront. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 212). Après ce que en la chambre furent *descendus* tantost se bouterent ou baing (C.N.N., c.1456-1467, 25). ...[le mari] picque tant qu'il peut au Mont-Saint-Michel, et vint *descendre* tout secretement avant que sa femme a l'ostel (C.N.N., c.1456-1467, 408). ...l'heure estoit près de

midy, il s'advisa qu'il *descendrois* audit hamelet pour veoir Dieu en passant. [Un sénéchal veut assister à la messe] (C.N.N., c.1456-1467, 447). Et oudit estat, après ce qu'il fut *descendu* oudit lieu de la Bastide, trouva ilec monseigneur le chancelier, le premier president, et les autres presidens en la court de Parlement et plusieurs conseillers d'icelle court (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 351). ...mais que vous soyez *descendus* et à voz logeis et ordonné vostre guet et voz escoutes (BUEIL, I, 1461-1466, 178). ...le Roy, en continuant le bon vouloir qu'il avoit envers elle, affin de la mectre en sa franchise et liberte et la mectre hors des dangiers où elle estoit, (...) a païé et baillé content audit roy Édouart la somme de cinquante mille escuz d'or, et par ce moien l'a fait venir et *descendre* en France, ainsi que disoit ladicte dame Marguerite (Roi René vie L., 1476, 357). ...ou illec *descendirent* Pour y repaistre et disner (LA VIGNE, V.N., p.1495, 142).

- *Descendre devers qqn*. "Venir voir qqn" : ...après che que il furent *descendu* devers l'evesque de Nordwich, qui leur fist par samblant asés bonne chiere (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 98).

- *Descendre qqn qq. part*. "Loger qqn qq. part" : ...que de *descendre* le fils du roy de France aîné en sa maison (...). Prenant toutevoies le cas à grant honneur... (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 179).

- [Dans une formule de bienvenue] : Longis, bien soiez *descendu*, Nous avons bien de vous affaire, Vous irez au mont de Calvaire Ou tres bien vous ferez conduire, Mais ainçois vous vueil introduire De ce que vous ferez droit la. Vo lance porter vous faulra Pour frapper ou costé Jhesus (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 206).

2. Empl. trans.

a) *Descendre qqn*. "Déposer qqn (qui était sur sa monture, dans une embarcation, dans un véhicule...)" : SECOND CHANOINE. C'est fait ; il est levé : mouvons Touz ensemble aivément. (...) PREMIER CHANOINE. (...) Seigneurs, or le nous fault *descendre* (Mir. ev. arced., c.1341, 128). ...et après ce que le dit Andrieu et Barré eurent beu et furent montez à cheval pour aler à la dicte foire, vindrent par devers le dit Andrieu Hommet Jehan Lengeais et Guillaume Sorin, lesquelz avoient amitié et congnoissance avecques lui, et par maniere d'esbatement le *dessendirent* et misdrent à terre de dessus sa jument (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 46). Et quant ilz furent bien profond dedens le boys, Pierre *descendit* Maguelonne de dessus son cheval a terre (Belle Maguel. C., 1453, 29). ...si furent tantost a Stevelinghes ou ce bon yvroigne fut *descendu* tout devant sa maison. [Montés sur un chariot des gens ont recueilli un homme ivre] (C.N.N., c.1456-1467, 64). LE MARINIER. Messeigneurs, je vois la Calais Aupres la couste de Bouloigne ; Pour tant, dictes nous s'il vous plaist, Ce (que) vous voulez qu'on s'en esloigne, Et veillez a vostre besoigne. Adviseez, seigneurs, et entendre Adfin que tantost sans esloigne On vous puisse a terre *descendre*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 108).

b) *Descendre qqc*. "Mettre qqc. à terre, déposer qqc. (qq. part)" : Lors vint la lictiere ou le conte estoit dedens mort. (...) Et en cellui estat, douleur faisant, s'en vindrent jusques au palais, et la fu ly corps *descendus*. (ARRAS, c.1392-1393, 28). ...deux marchans de sel vindrent en ladicte ville de Saint-Frageoul, pour vendre du sel. Lesquelz, un homme (...) moult convoiteux (...) fist *descendre* en son hostel, à tout leur dit sel, afin que il le vendist et adenerast aux habitans (Ch. VI, D., t.2, 1408, 145). Les grenetier et contreroleur du grenier à sel de ceste ville de Bourges, ausquelx avoie chargé

m'apporter au just et au vray la déclairacion du sel *descendu* oudit grenier par Raoulet Tostain (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 589).

3. Inf. subst. "Action de descendre d'une embarcation ou d'une monture" : Li Sarrazin, si com moy samble, Ne les laissoient mettre ensamble, Qu'au *descendre* se combatoient, Main à main, dont trop les grevoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 74). Sire, vous veez clerement Que ceste cité est trop fort, Et s'a dedens si grant effort De gent, qu'on ne les puet esmer. Bien l'avez veü en la mer, Au *descendre* de vos galées. (MACH., P. Alex., p.1369, 81). Et quant il vorrent terre prendre, On leur deffendi le *descendre* (MACH., P. Alex., p.1369, 205).

B. - [Avec une idée d'irruption]

1. "Quitter une embarcation pour faire irruption qq. part, pour effectuer une opération militaire" : Lors s'arresta tout le navire, Pour oïr ce qu'on vorra dire. Li rois commanda qu'on leur die Que chascuns le sieve à navie Tout droit le chemin d'Alixandre, Car là vuet il aler *descendre*, Se Dieux plaist ; nul n'arrestera Jusques à tant qu'il y sera. (MACH., P. Alex., p.1369, 65). ...et le roy d'Engleterre *descendit* a Calaïx, au devant du quel le roy disposa d'aler (JUV. URS., T. crest., c.1446, 117). ...jousques au temps que noz anciens anemis et adversaires les Englois *dessendirent* en ce duchié, à Touques (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1451, 272).

- Part. passé en empl. subst. fém. *Descendue*. "Descente, invasion, débarquement" : ...par avant ma quelle *dessendue*, voyant une gripperie partant du port, envoyay une de mes dictes galees après elle (Bouciquaut L., 1404, 278).

2. P. ext. "Faire irruption qq. part"

- [D'une force armée] : Einsois closement se tenissent Pour assaut que Turquois feroient ; Et se d'amont *descenderoient* En la plainne pour assaillir, Qu'adont porroient il saillir Hors, et combatre main à main Sans atendre jour ne demain (MACH., P. Alex., p.1369, 159). ...et, mesme de present, ceste chose est trop perilleuse, veu l'estat de ce royaume, et que les annemis sont prestz de *descendre* en ce royaume. (FAUQ., I, 1417-1420, 31). Et pour ce y devés vous bien entendre et garder, se povez, que se se vient en guerre, et que vos ennemis *descendent*, que ilz ne commencent premierement a frapper sur vos gens (JUV. URS., Verba, 1452, 229). ...tous iceulx, estans assemblez en conseil, avoient conclud, promis et juré de venir *descendre* en plusieurs et divers lieux de ce royaume, en entencion de y prendre, saisir et gaster villes, places, pays et forteresses et destruire ledit royaume et les habitans d'icellui, tout ainsi que autrefois ilz avoient fait. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 235). ...entre aucunes, predist comme Guynes seroit trahie par les Anglois et predist la descente du prince de Galles, filz de Edoard, roy d'Angleterre, qui vint *descendre* en Guienne et brulla tout le pays jusques à Tholose et en Carcassonne et Nerbonne (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 v°).

- *Se descendre* : ...il est doubte que les ennemis se *descendent* et que il est neccessité que le roy les entretienne (JUV. URS., Verba, 1452, 264).

- [D'un élément, d'un fléau...] : Viegne vent, viegne pluie, *descende* tempeste, riens ne pourra mouvoir ceste maison, qui sera de vous soustenue et fundee. (GERS., Pent., p.1389, 74). Prenostica aussi, deux ans devant, l'innumerable nombre de langoustes qui advolerent en France, qui firent ung dommage inestimable, car ilz mengerent tout ce qu'ilz trouverent vert sur la terre (...) et fut la 5e foiz qu'elles sont *descendues*, ainsi que courent les influences et selon le vouloir de Dieu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 107 v°).

III. - P. ext. [Idée de passage d'un point à un autre, en surface plane (en partic. vers le sud)] "Aller, se rendre qq. part, arriver qq. part" : Congneut oultre avoir mal prins en ladite barge ou vaisel ouquel il *descendi* de la mer vers laditte ville de Gennes entre les autres biens par lui prins en ycellui vaisel appartenans audit mons. de Bourbon, un haubregon (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 453). Charles estoit monteiz vers Orlens et les paiens estoient venus *descendants* a Nantes. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 150). ...la roine d'Engleterre et ses fils et li contes de Qent estoient *descendu* de France en Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 68). Je *descendis* par Picardie, Par Henault faisant chere lye, Et puis passay par Vermandois (Gaud. sot, c.1450, 11). Vous n'estes pas que a une lieue D'Orleans, comme je puis entendre ; Ferons icy une repeue Puis a Orleans yrons *descendre*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 421).

- *Descendre en une armee*. "Rejoindre une armée (en renfort)"

Rem. FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 20 ; 73.

IV. - Au fig.

A. - [Idée métaph. de mouvement vers le bas]

1. "Passer de haut en bas, déchoir"

a) [D'une chose] "Passer de haut en bas" : Si te respons que la folie des mendres hommes est fondee sur l'outraige des plus grans et que les pechiez et desordonnances *descendent* des greigneurs aux plus petiz. (CHART., Q. inv., 1422, 37). Car l'iniquité *descent* dez grans aux menuz, et le peuple suyt la fortune et vit au patron de ses souverains. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 45).

- [D'une chose abstr.] *Descendre en qqn*. "Pénétrer en qqn (comme si cette chose venait d'en haut)" : Et comment qu'elle [Douce Pensee] soit sensible, Vraiment, elle est invisible, Car nuls homs ne la voit ne sent, Fors cils en qui elle *descent*. (MACH., C. ami, 1357, 76). L'ardeur qu'Amour fait en mon cuer *descendre* Par dous regart et par gracieus ris (MACH., L. dames, 1377, 75). Joie ne deingne en moy *descendre*, Et lay, c'est lamentation. (MACH., Lays, 1377, 322). ...le gentil clerc luy avoit monstré [à madame] aultre fasson de faire [que son mari] qui trop mieulx luy plaisoit. Comme vous avez oy fut monseigneur par madame en sa response abusé. Et fault dire que le sens subit qui luy vint a memoire a ce cou luy *descendit* en la vertu du clerc [trad. de Roger Dubuis : "Il faut vous dire que la subtilité qui lui vint subitement à l'esprit, à cette occasion descendit en elle par la grâce du clerc"] (C.N.N., c.1456-1467, 282).

- *Descendre sur qqn* : ...celui a qui j'ay nuyst me nuyst et ce que j'ay fait aux autres *descent* sur moy. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 254).

- [Dans une hiérarchie abstr.] "Aller du degré le plus élevé jusqu'au plus bas" : ...adont furent faictes les contes de Guerles ducs de Guerles, et les marquis de Jullers contes de Jullers pour augmenter leurs noms et *descendant* de degré en degré. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 152). ...le plus riche doye paier d'icelle taille XX sols digenois, et les autres en *descendant* selon leurs facultez (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1429, 421).

- *Se descendre* : [Cette chanson] commence en liesse Et puis se *descend* en tristesse (Myst. ste Barbe P., 1493, 72).

b) [D'une chose] "Déchoir" : ...toutes natures et de hommes et de toutes autres bestes vont en *descendant* et en apétissant et de vie et de bonté et de force et de toutes autres choses (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 106).

- [D'une monnaie] "Être dévalué" : Demande. A quoy est ce que povres gens perdent moult, pour tant que ["alors que"] ilz n'y ont grant dommage ? Response. C'est a l'or et aux monnoies quant ilz

sont *descenduz*, car s'ilz en avoient plenté pour y perdre, de mieulz leur en seroit. (Devin. R., c.1470, 56).

c) [D'une pers.]

- "Aller vers ce qui, dans une échelle de valeurs, est considéré comme plus bas" : Et de rechief quant il ne treuve pas par sa meditacion souffisant conseil il retourne a lecon ou a doctrine la ou il treuve ce que par luy neust pas trouue. Et ainsi il aduient que combien que nous aions volente de monter souuent iusques au souverain eschelon de ceste eschielle, cest a contemplacion, nous est force et necessite que nous *descendons*. Et quant il aduient que par necessite de ceste vie on *descende* de ce qui est en propos et en volente mais que ce propos demeure a la volente la personne a neantmoins grant merite (CIB., p.1451, 179). L'homme en pechant *descend* de la dignité de sa nature, et ainsi appert que les presceus peuvent demerir et deservir paine perpetuele par leurs demerites et malices. (Somme abr., c.1477-1481, 172).

- *Descendre ses paroles*. "Abaisser son discours" : Et vint *descendre* ses parolles a parler de sa maladie [L'abbesse, malade, a longuement parlé de l'avenir de son couvent] (C.N.N., c.1456-1467, 141).

d) [D'une pers.]

- *Descendre qqn*. "Faire déchoir qqn" : [De Fortune] Car, quant aucuns en mes mains prens, D'en bas je les monte en haultesse Et d'en hault en bas les *descens*, Monstrant que suis Dame et maistresse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 175).

- *Se descendre de son honneur*. "Déchoir, s'avilir" : Elle le laist pour un meneur, Dont elle chiet en deshonneur. Et cils qui de loial cuer l'aimme, Las, chetis et dolans se claimme Pour la grieté qu'en son cuer sent ; Et pour ce qu'elle se *descent* De s'onneur. (MACH., D. Aler., a.1349, 380).

2. [D'une pers.] "S'abaisser, condescendre"

a) "S'abaisser vers qqn (pour l'aider, pour le soutenir)" : Pardonne donc tu, bon Seigneur (...), car ce n'est mie impossible chose a ta omnipotence ni, en *descendant* ["en te penchant vers moi"], a ta justice (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 56). Ayes mercy de m'ame dolente (...), Et par ta debonnaireté, *Descen* a ma chetiveté. (Prières saints R., t.2, c.1415, 286). O tres noble pasteur et bon gardien, vueilliez a moy *descendre* et me deffendre (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 126).

- *Se descendre* : Dieu s'est espirituellement *descendu* par grace dedens le cuer d'un pouvre pecheur (Ovide mor. B., 1466-1467, 157).

- "S'abaisser (ici devant sa dame), pour se soumettre" : Je me *descens* sanz plus de resistance (...). Si tost qu(e) a ce je fus condescendu, Elle me d(e)ist très amiablement Que je f(e) usse le très bien *descendu*. (Compl. lion G., c.1470, 298).

b) *Descendre à qqc*. "Condescendre à, consentir à qqc." : Mais por ce ne voel pas a tous ses dis *descendre* (BRIS., Restor paon D., a.1338, 108). ...a son appiel Ne voloie dou tout *descendre*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 46). ...et puis li disent que jamais ne partiroid de là, se il ne *descendoit* à leur volenté (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 77). ...le trettié par où il pooient venir et *descendre* à acord (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 147). ...monseigneur de Berry (...) vous pryé que vous vueilliez *descendre* à toutte rayson et avoir cognoissance telle de vostre estat et affaire et que duc de Bretaingne doit avoir à son naturel seigneur, le roy de France (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 235). Et moy, qui vueil ma seignourie En paix tenir, pour leur parler Avec eulz fault obtemperer, *Descendant* a l'opinion D'autrui et a la moye non (Gris., 1395, 52). Pour ce temps resgnoit

papes Jehans, qui *descendi* tantos a la dispensacion faire dou mariage d'Engleterre et de Hainnau. (FROISS., Chron. D., p.1400, 157). Li rois de France *descendi* legierement a lor priere et recongneut le service que il li avoient fait. (FROISS., Chron. D., p.1400, 437). ...et li priierent que il vosist *descendre* celle premiere fois a la plaisance dou roi, et venir a Paris (FROISS., Chron. D., p.1400, 483). Mais aussy, o Pere de toute bonté, dit Misericorde, puisque tant as *descendu* a nostre peticion miserable, que tu veulz racheter l'umain lignage du servage de pechié, droit est que tu soyes tres parfait racheteur et que du moins tu rachetes une personne tres excellemment. (GERS., Concept., 1401, 401).

- *Descendre à + inf*. "Consentir à, accepter de + inf." : ...et pour ycelle abbreger demanda se les parties voudroient *descendre* à pranre droit par les informations (BAYE, I, 1400-1410, 110). Et puis a la fois pour toy humilier tu *descendras* a congnoistre ton inclinacion a pechie, comme tes meurs, tes affections, tes cogitacions et tes operacions sont vicieuses, et penseras, par diligemment mediter sur ton estat, sur tes condicions, sur ta maniere de viure et a quoy tu es enclin (CIB., p.1451, 187).

- *Descendre à ce que*. "Consentir à, accepter de" : ...que elle vosist *descendre* à ce que... (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 205). N'elle ne se porroit deffendre Que son cuer ne feïst *descendre* à ce que son mal vosist mendre, Pour ce que pas ne vuet qu'il muire. (MACH., Lays, 1377, 381).

- *Se descendre à + inf*. : ...pour sommer et humblement requerrir notre saint pere comment il se veille *dessendre* et consentir a la voie de cession (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 154). Pour quoy s'a morir me consens Et me *desens* (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 123).

c) *Descendre à obeissance / en l'obeissance de qqn* : Il vinrent et *descendirent* en l'obeissance dou roy d'Engleterre. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 95). Et pour tant que on s'esmerveille grandement en France de ce que à obeissance, là où vous devez avoir, vous ne voulez venir ne *descendre* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 234).

- *Descendre en opinion de* : ...la plus grant partie d'eulx *descendoit* en oppinion de monter es nefes et abandonner Romme (CHART., Q. inv., 1422, 49).

d) *Descendre avec qqn*. "Rejoindre (l'opinion de) qqn" : ...finablement il [le duc d'Orléans] *descent* avec ceulx qui treuvent que le pape dois [l. doit] derechief estre sommez ; et que l'en lui monstre l'estat et le peril en quoy il met toute chrestianté (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 51).

e) *Se descendre* (de telle ou telle manière). "Se consentir à, se comporter (de telle ou telle manière)" : Forte chose est d'Amours, qui aussi se *dessent* C'on aime bien celui et tres habondamment C'on n'a oncque veü ne tenu parlement ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 257).

B. - [Idée de succession, l'avant déterminant l'après, idée de provenance]

1. [Domaine de la parenté] *Descendre de*. "Être issu de" : ...leurs hoirs et sussesseurs *dessendanz* d'eulz par droite lingne (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1334, 355). ...pour consideracion de bons services que Regnaut, dit Crollebois, nostre receveur de Poitou et de Xanctonge, nous a faiz, nous ycelui Regnaut, li quïex est *descenduz* de lignie non noble, avons nobli et noblissons (Doc. Poitou G., t.2, 1336, 131). Car jadis uns Roys la fist faire Qui fu homs de moult grant affaire, Dou quel ceste dame est venue Par droite ligne et *descendue*. (MACH., D. Lyon, 1342, 189). De cestui Hector *descendirent* les François (ORESME, E.A.C., c.1370, 364).

...par la coustume des nobles ce qui echiet de pere ou de mere, d'ayeul ou d'ayeulle, il n'y a point de rechat pour ce qu'il vient de droite ligne en *descendant*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 219). Si enfan de gentil homme qui soient puisnez ont leurs parties ensemble, elle *descent* de l'un puisné à l'autre des puisnez à leurs décès. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 185). Et après disner leur compta Gieffroy son adventure du roy Elinas, dont ilz sont tous *descenduz*, de laquelle chose ilz furent moult joyeux (ARRAS, c.1392-1393, 282). Folz roy, or as tu failly a moy et a ton don, et t'es mis en adventure de demourer ceans a tousjours mais. Povre fol, n'es tu pas *descendu* de la lignie du roy Guion, qui fu filz Melusigne, ma seur, et je suis ta tante, et tu es si prez de mon lignaige, posé que je me voulzisse assentir a toy avoir, que l'eglise ne s'iouldroit pas accorder. (ARRAS, c.1392-1393, 305). Or vous ay dit et devisé, selon les vrayes croniques et la vraye histoire, comment la noble forteresse de Lusegnen en Poictou fut fondee, et retrait la noble et puissant lignie qui en est *descendue* des nobles gens qui la fonderent (ARRAS, c.1392-1393, 307). ...et ne croioit pas la Court (...) ledit conte eust volu faire ne perpetrer si mauvais et si dampnable cas, attendu le sanc et linage dont est le conte *descendu* (BAYE, I, 1400-1410, 284). Puis doncques que ainsy a esté la loy faicte par toy souverain juge et droiturier, que toute la lignie de Adam et Eve, *descendant* par compaignie naturelle d'omme et femme, perdra cest heritage (GERS., Concept., 1401, 398). ...si ledit sire de la Suze et ladite Marie décroioient sans hoir de leur corps ou que la ligne de leurs corps deffaillist, en celui cas, audit Guy et à ses hoirs *dessenduz* de son corps, et non à autres ses héritiers colletteralx, seront et appartendront ladite yslle et terre de Boign (Cartul. Laval B., t.2, 1404, 383). ...et que dudit mariage estoit *descendu* ung beau filz, nommé Henry, roy de France et d'Angleterre (FAUQ., II, 1421-1430, 73). ...il ordonna en oultre que masle *descendant* seullement de femme du sanc royal ne succede point, ne n'est habille a succeder, a la couronne de France. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 156). Sachiez qu'il [Jésus] est de la maison Venu del estocq et lignie De Jessé et de sa maisnie, Car la mere qui l'a porté Est de royale auctorité, De royal lignie est venue, Car de David est *descendue*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 31). Pierre portoit tousjourz la chene au col que Maguelonne luy avoit bailliee et pour ce sembloit au Soudain qu'il estoit de noblesse *descendu*. (Belle Maguel. C., 1453, 34). Dieu, voyant la terre pleine d'iniquité, entre les autres trouva Noé juste, pour quoy luy commanda qu'il fit l'arche, en laquelle il fut sauvé et ses trois enfans, nommez Sem, Cham et Japhet, et leurs femmes, et eurent de Dieu la benediction ; et de ses trois enfans est *descendue* sur terre toute la generacion humaine. (BUEIL, II, 1461-1466, 69). Affinité est une proximité de personnes, venans et *descendants* de copule charnele, deffaillant de toute parenté. (Sacr. mar., c.1477-1481, 74). Gommer, le second *descendu* de Japhet, très sage et très puissant, lequel fut moult expert et erudich en la science des estoilles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 v°). Frere Martin est homme saige (...), *Descendu* de treshault lignaige (LA VIGNE, S.M., 1496, 397). Chastel nommé Blancaffort, à luy appartenant à cause de sa femme, qui luy estoit *descendu* par ligne hereditalle de missire Henri de Precy, seigneur dudit Blancaffort, qui par ledit conte de Dampmartin fut prinse d'assault à la conquete de la Guienne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 202).

- Part. prés. en empl. subst. *Descendant*. "Personne considérée par rapport à celui ou ceux dont elle est issue" : ...puis de ses heritiers et *descendants* de lui (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 165). ...le dit Edouart ne fut pas digne d'estre

roy par les raisons dessusdictes, n'en fut pas meismement Henry de Lenclastre ne les *descendants* de luy (JUV. URS., T. crest., c.1446, 160). Les especes de adoption sont trois. L'une est des *descendants*, la seconde comme venans du costé, la tierce qui comme affinité legale puet estre dicte. (Sacr. mar., c.1477-1481, 60).

2. [D'un héritage] *Descendre (de qqn) à / en qqn*. "Échoir à qqn par voie d'hérédité (de descendance)" : ...les fiez qui li sont venuz et *descenduz* de la succession de ladite feu Ysabel, sa mere (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1332, 176). ...toute la succession *descendue* ou escheoite qui leur povoit estre venue, escheue ou *descendue* (Doc. 1335. In : R.-H. Bautier, Bibl. Éc. Chartes 139, 1981, 63). ...[Watelet] recognut avoir mis, bailliet et transporteit, pour toutez doubtez et pour tous inconveniens eschuer, en la main de honorable hommez et discreis Jehan Pierrelot, (...) tous ses biens quelconques, tant mueblez comme heritagez, en quelconque lieu qu'il soient et porront estre trouvéz, et de quelconque venue, descendue, succession ou eschance qui ly soient ou puissent estre venus ou *descendus* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 176). ...li roiaulmes de France est de si noble condition que il ne doit ne puet par succession venir ne *descendre* a fumelle, ne par consequent, a fil de fumelle. (FROISS., Chron. D., p.1400, 46). ...selon la coustume et status de celluy roiaulme il ne povoit *descendre* en sexe femenin (JUV. URS., T. crest., c.1446, 32).

- *Descendre par succession* : ...la coronne imperiale de Germanie *descendoit* ancynnement du père au filz ou à son prochain heritier par succession (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 487).

3. [D'une chose] *Descendre de*. "Provenir de, découler de, être la conséquence de" : Car dès le ciel jusques en bisme Ses puissances par tout s'espandent, Et de ses puissances *descendent* Circonstances trop merveilleuses, Et sont a dire perilleuses, Qui s'apruvent par leur contraire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 269). Nul ne peut ignorer droit naturel qui est dit premier, pour ce que droit positif en *descent* et en est derivé. (ORESME, E.A.C., c.1370, 315). ...je fui adont informez et par qui de la prise du connestable et de ce qui en *descendy* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 4). Car je l'aim tant et si desiramment Qu'adès vorroie avec li demourer Et son parler, dont tel douceur *descent* Qu'autre douçour ne s'i puet comparer, Toudis oïr (MACH., L. dames, 1377, 34). ...après l'apaisement des guerres de Flandres, qui furent moult grandes et dont la bataille de Courtrai *descendi* (FROISS., Chron. D., p.1400, 41). Et telle convoitise de desirer telles apparicions est curieuse, et *descent* de petite foy. (GERS., Déf., 1400, 242). Dieu tout puissant, de qui Noblesce vient Et dont *descent* toute perfeccion, A tout créé, tout nourrit, tout soustient Par sa haulte digne provisïon (CHART., B. Nobles, c.1424, 396). Et tele chose est Dieu, duquel toutes choses *descendent* et decourent. (Somme abr., c.1477-1481, 102). Car comme unité ne *descend* d'autre nombre, et toute pluralité *descend* d'elle, ainsi Dieu ne *descend* d'autre chose, mais toutes choses procedent et viennent de lui. (Somme abr., c.1477-1481, 105).

- [D'un mot (par étymologie, par dérivation)] : ...quant un mot *descent* de un autre, doncques nous l'appellons de la dirivative espece, si come *une journee, une maillee, une denierree, une blanchée*. (DonatOxf., p.1400. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 130). Car de Crist vient crestien, et n'est pas Crist *descendus* de crestien, mais crestien de Crist. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 279).

C. - P. ext. [Idée figurée de passage à qqc., en partic. dans le domaine du discours]

- *Descendre à qqc.* "En venir à qqc." : ...et pour venir et *descendre* plus especialment à son propos, print la parole divine du prophete : Psalmo octogesimo octavo (BAYE, II, 1411-1417, 260). Apres ces choses dictes, à *descendre* à la fin et conclusion pour laquelle cestui livre principalement fu empris à faire, c'est assavoir au motif et matiere de paix, par especial civile, et eschever descort, te plaise aussi, tres digne prince, te maintenir entre les tiens en la maniere et selon le dit du philosophe Pitagoras (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 180). Ainsi vueil mettre fin à ce Prologue, pour *descendre* et retourner à la matiere principale, ainsi qu'il apperra en poursuiuant le texte de ce present livre. (BUEIL, I, 1461-1466, 60).

. "Parvenir à qqc." : ...Que je peüise a sa douchour Plus brief *descendre*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 104).

- *Descendre à + inf.* : Puiz en en suffisant stile latin *descendi* à declarer pour quoy ceans estoit venu (BAYE, II, 1411-1417, 181).

. "Entrer dans le détail de qqc. (d'une question)" : Et de ceste matiere parlent plusieurs docteurs senz *descendre* a la question qui s'ensuit, la ou gist la grant difficulté. Et est la question tele. (ORESME, E.A.C., c.1370, 460). Après que la bonne femme eut dit la confession generale, *descendit* au particulier (C.N.N., c.1456-1467, 464).

- *Descendre de ... en.* "Examiner les choses dans un ordre chronologique" : ...et pour ce reciteray sommerement de ceulx dont il m'a peu plus apparoir par aucuns de leurs faiz, et feray expresse mencion des livres qu'ilz en ont composez, *descendant* de branche en branche jusques à present (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 10 r°).

- *Et ainsi en descendant.* "Et ainsi de suite" : Après et eslire les et faire les armer et exerciter et ainsi en *descendant* siques au point ou il convient commencer l'execucion, comme querir peccune ou faire armeüres ou aucuns commandementz selon la deliberacion faite et proceder oultre en procurant et en poursuiuant la fin establie par les moiens deliberés. (ORESME, E.A.C., c.1370, 191).

- *En descendant.* "En poursuiuant (le propos)"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 105. [R. M.]

DESCENDUE, subst. fém. (descendue)

[T-L : *descendue* ; GD : *descendue* ; FEW III, 51b : *descendere*]

A. - "Fait de descendre"

1. [En gén.] : Bien ai veü sa *descendue* Et son alee et sa venue. (MACH., Voir, 1364, 364). ...la *descendue* ou limbe (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 565). ...la *descendue* en enfer (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 299).

2. En partic.

a) "Le fait pour qqn de quitter une monture, un véhicule" : Ainsi passa la porte du pallaiz et vint a la grant cour, la ou contes et barons vindrent a sa *descendue* (...) La royne nouvelle fut *descendue* de sa lictiere par les seigneurs (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 185).

b) "Fait d'arriver par mer, de débarquer qq. part (pour envahir un lieu), débarquement" : Et puis s'en vint le roy à Nostre Dame d'Escouys, en ung hostel près d'ilec, nommé Gaillart, lors appartenant à Coulon, lieutenant de monseigneur l'admiral, où il se tint par aucun temps, durant lequel ot nouvelles de mondit seigneur le connestable de la venue et *descendue* que faisoient lesdiz Anglois à Calais (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 333).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- "Descente, attaque" : ...et assembla bien soixante mille Anglois pour aller tout destruire ledit royaume d'Escosse. Et tant

tost qu'ils furent passés la rivière dessusdite, vint ladite *descendue* et hostilité à la cognoissance dudit conte de Douglas (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 89). Item, en ce propre temps, le duc de Bourgogne tint plusieurs destrois consaulx avec les trois Estas de son pays, pour avoir advis de résister contre la *descendue* et puissance des Anglois ses ennemis, lesquelx il attendoit chascun jour. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 279).

3. "Décroît (de la lune)" : Derechief, combien que la lune soit froide et moiste de sa nature, toutevoies reçoit elle la chaleur du souleil qui attempe sa froidure et seche sa moisteur pour ce que chascun moiz il ne soit yver sur terre pour la *descendue* de la lune, si comme dit Macrobe. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 352).

- "Coucher (du soleil)" : Car le doulz Jupiter est grevé et efforcié en la haute *descendue* du soleil (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 164).

4. Au fig. "Formation d'un mot nouveau à partir d'un mot ancien" (synon. *dérivation*) : Ces dessus diz philosophes sont appellés platoniques par dirivoison ou *descendue* d'un maistre selonnel appellé Platon [trad. lat. *Hos philosophos Platonicos appellatos a Platone doctore derivatos...*] (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, VIII.1, f° 343b).

B. - "Ce qui descend, qui va vers le bas"

1. "Endroit qui descend, lieu en pente, pente" : ...ayant ou milieu de la *descendue* de la montaigne une fontaine treshabondant de bonne eae (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 156). Dependand ou *descendue* de montaigne (...) : clivus (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58).

- "Passage qui va vers un endroit situé plus bas" : ...pour avoir faict en la *descendue* des degrés de pierre qui viennent de la chambre madame de Coucy, pour aller es salles et chambres de Monseigneur et de Mademoiselle (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 601). ...ont veu et visité certaine grant quantité de terriers tant vielz que nouveaulx estans à la *descendue* dudit voyage, comprins une petite quantité desdiz terriers tirée et lavée sur la rivière et autres lavouers qui sont dessoubz le dit voiage (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 262).

- "Échelle servant à descendre"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

2. "Tuyau d'écoulement des eaux" : ...une tournelle estant sur les murs de ladicte ville, qui est entre Neelle et les Augustins, et près de la *descendue* de l'abuvrouer, qui descend en icelluy endroit sur la riviere de Seine (Comptes Paris M., t.2, 1473-1474, 308).

3. "Rayure verticale" : ...quatre paiges et palefrenier habilliez de palletos de velours noir, tous chargiés d'orfavrie blanche, et gros bastons de brodure d'or fin, et ung large collier de pareille brodure, capronceaulx en teste de satin tané et noir borde de semence de rozettes, sa houssure de velours noir à grandes *descendues* de brodure de fin or, portans dessus la coupe jusques à la bordure qui estoit de bordure pareille grossement eslevée, la seconde de velours bleu semé de campanes blanches, le IIIe d'ermine bordé de drap d'or bleu, le IIIe semé de talloes en brodure d'argent, le Ve d'orfavrie blanche, le VIe de satin noir bordé et entersemé de bouillons d'argent, le VIIe de drap d'or cramoisy. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 121). ...l'un des chevaux desdiz paiges houssié de velours noir, et une *descendue* sur la cruppe de velours cramoisy violet (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 127).

C. - P. anal.

1. "Descendance" : ...nul ne puet dire qu'il soit plus prochain a Dieu que l'autre par *descendue* de creacion ou generacion (JEAN

GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 583). [aussi *Traité du sacre*] A tous appartient ce noble homme, N'il n'a ou monde en toute somme Si nobles homs, ce n'est pas fable, De *descendue* si notable. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 135).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

2. "Héritage en ligne directe" : ...[Watelet] reconnut avoir mis, bailliet et transporteit, pour toutez doubtez et pour tous inconveniens eschuer, en la main de honorable hommez et discreis Jehan Pierrelot, (...) tous ses biens quelconques, tant mueblez comme heritagez, en quelconque lieu qu'il soient et porront estre trouvéz, et de quelconque venue, *descendue*, succession ou eschance qui ly soient ou puissent estre venus ou descendus (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 176).

- Au fig. "Héritage, gain" : MORS INFERNI. Or est pour ton meffait pendu [Judas] Et ton ventre par my fandu ; Et nostre est la *descendue* De l'ame quil nous est randue (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 190). J'ay fait destramper ung bruvaige De murre pour ly abruver, Pour plustost l'espirit deserer Et pour luy faire l'ame randre. Puis ly a fait le costé fendre A ung fert trainchant d'ungne lance, Et creéz que sans deffaillance Nous arons tost la *descendue*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 237). [R. M.]

DESCENSE, subst. (descense)

[GD : *descense* ; *FEW III, 51b : *descendere*]

A. - "Fait de descendre, descence" : *Descense* : descensio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205).

Rem. GOULAIN (1374) et *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 550b.

- *Faire descense*. "Descendre" : Vous qui ouez cette chanson Présentement en divers son Entendez bien, car elle commence En haute voie puis fait *descence* En bas, elle commence en liesse Et puis se descend en tristesse (Myst. ste Barbe P., 1493, 72).

B. - "Endroit qui descend, lieu en pente, pente" : Acclivis (...) : acclin, descendans, devalans, dependans, come le *descense* d'ung terre (...). Acclivitas (...) : *descense* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 5). Declivis (...) : descendans come le *descense* de montaigne. Declivitas (...) : declivetés, *descense* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 108).

C. - P. anal. "Succession" : ...et aussi des heritages a nous descenduz a cause de nostre treschere et amee compaignie la duchesse de Bretaigne par la *descense* de feue dame Blanche Davaugor, nostre tante (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1356, 165). [R. M.]

DESCENSER, verbe (descenser)

[*FEW II-1, 581b : *census*]

Part. passé en empl. adj. "Libre de taxation, d'imposition" : Chu ancors adjosteit que c'est nostre intention que todis soit la dicte court si bin *decenseie* de tos treffons, pensions et outres chouses et si acquitteie que... (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1362, 70). [R. M.]

DESCENSION, subst. fém. (descension)

[T-L (renvoi) : descension ; GD : *descension* ; *FEW III, 51a : *descendere*]

A. - "Descente" : Apres entra il le soleil en Lyon Quant il fist sa *descension* En enfer qui les sains peres Tenoit et les saintes meres. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 332). ...car, par ce moyen, l'on peut prevoir et remedier aux inconveniens qui par icelle congnoissance sont prevez et congneux avant la main et *descencion* des infortunes, laquelle utilité ne se prent pas de la simple theorique

des mouvemens, mais des autres parties de astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°).

Rem. Ex. d'a.fr. et ORESME éd.1489 ds GD II, 550c (*la descencion des esperiz donne force*) ; ex. douteux, leçon *detention* ds ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 337.

B. - "Descente des aliments, digestion"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 550c. [R. M.]

DESCENTE, subst. fém. (descence)

[GD : *descence* ; GDC : *descence* ; AND : *descence* ; FEW III, 51 : *descendere* ; TLF VI, 1255a : *descence*]

A. - "Fait de descendre ou de descendre qqc."

1. [En gén.] : II. choses sont a considerer ou ciel, c'est a savoir mouvement et circuite, et .II. es choses pesantes, c'est a savoir mouvement et *descence*, et pareillement es legieres. (ORESME, C.M., c.1377, 428).

- *Par descence de temps*. "En descendant le cours du temps" : Par succession naturele, non pas de pere à filz, mais descendant de ligne et par *descence* de temps, de Alfonse vint l'enfant domp Fernant, Roy de Portugal. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 30).

- "Le fait pour Dieu de descendre sur terre" : Aussi diz que du ciel le Roy feroit *descence* Et seroit à tousjours par tous ciecles durable (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 142).

2. "Le fait pour qqn de quitter une monture, un véhicule (en partic. pour se loger)" : Et pour les choses dessus dictes, le dit chevalier doit quarante jours de garde à la mestresse porte du chastel de Gavray en temps de guerre quant il lui est fait savoir, et pour ce a sa *descence* en un ostel en la dicte ville de Gavray. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 99). Ainsi passa toute la ville jusques au pallais si entra en la grant court et là descendit et fut, à sa *descence*, le roy Cleriadus et ses deux cousins qui la descendirent pour la mener en hault, ou pallais (Cleriadus Z., c.1440-1444, 541). ...et ainsy fut il le conte d'Artois amenez en son hostel que l'en dit le court le conte et la vindrent a sa *descence* la mere et la fille (Comte Artois S., c.1453-1467, 151).

3. "Débarquement" : Item au retour par lui fait du voyage de Barbarie en la compaignie et service dudit mons. de Bourbon et à la *descence* qu'ilz firent de la ville de Gennes, à l'issue de la galée ou barge où il estoit venuz dudit pais (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 452). ...touchant vostre *descence* en ce pays [l'Ecosse], vous serez le très-cordialement bien venu (Faits Lalaing K., c.1470, 168). Il ne se soucyoit point tant de la *descence* dudit conte comme faisoit ledict duc de Bourgogne, lequel sentoit des mouvemens par Angleterre en faveur dudit conte de Warvic et en advisoit souvent le roy Edouard. (COMM., I, 1489-1491, 197).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; *Trois fils rois* P., c.1454-1463, gloss. ; *Mabrien* V., 1462, gloss. (*port de descence*).

- "Fait de débarquer qq. part pour envahir un lieu" : ...c'estoit environ le temps ou pou après la derreniere *descence* et venue des Anglois oudit pays. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 13). ...les oppressions que ont souffert voz bons, vraiz et loyaux subgetz depuis la *descence* de Harfleur, les batailles d'Azincourt, Verneul et autres (JUV. URS., Loquar, 1440, 307). ...il vous apparoist que les prédécesseurs curés dudit suppliant ayent joui d'iceulx drois au temps et paravant la *descence* de nosditz anemis audit lieu de Touque (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1451, 272). ...on doute la *descence* des Anglois : j'ay tousjours ouy dire que a paine leur pourroit on empescher que ilz ne descendissent (JUV. URS.,

Verba, 1452, 264). ...Gilles Rivault est arrivé vers nous, par lequel avons sceu de vos nouvelles, aussi des affaires de pardela bien amplement et de la *descente* des Anglois. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 316). Cestui predist de la *descente* des enfans d'Almaigne, qui disoient aller oultre mer recouvrer la Terre Sainte et leur decepcion jusques à XXm, que tous furent prins des pirates en mer, venduz ou submersés (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 120 r°).

- "Irruption, incursion (dans un pays)" : Le roy Laomedon, adverty de la *descente* des Gregois donnans a entendre qu'ilz se venoient avitaillier, ymagina tantost que c'estoient espyes que Herculés envoyoit illec pour le royaume espyer. Si renvoya son chevalier devers les Gregois et leur manda bien estroitement qu'ilz se disposassent pour aler autre part querir vivres (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 169). ...entre aucunes, predist comme Guynes seroit trahie par les Anglois et predist la *descente* du prince de Galles, filz de Edoard, roy d'Angleterre, qui vint descendre en Guienne et brulla tout le pays jusques à Tholose (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 137 v°).

4. Au fig. [Dans la tradition ascétique] "Fait de descendre à un degré inférieur sur l'échelle de la vie méditative qui mène à la contemplation de Dieu" : Et quant il aduient que par necessite de ceste vie on descende de ce qui est en propos et en volente mais que ce propos demeure a la volente la personne a neantmoins grant merite pourueu que ceste *descente* ne soit pas hors de gerre de bonnes oeuvres... (CIB., p.1451, 179).

5. "Fait de descendre qqc."

- "Fait de descendre le sel (du grenier à sel)" : Lesquelx m'ont dit qu'il y a eu et a grant déchet oudit sel pour ce qu'il a pleu ou grenier où il est, et avec ce m'ont dit et monsté par leur papier de la *descente* du sel dudit grenier qu'il n'y a que 150 muys de sel ou environ à vendre avant ledit sel de ladicte compaignie, et que dedens deux ans prochain venant ledit sel pourra commencer à estre vendu. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 576). Ausquelx grenetier et contreroleur j'ay chargié me apporter au vray leur registre de la *descente* dudit sel et combien il en a esté baillé et distribué pour les droiz desdictes églises. Et si leur ay ordonné parler aux mesureurs du grenier de cestedicte ville pour remesurer ledit sel. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 588).

B. - P. méton.

1. "Lieu par lequel on descend"

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

- "Débarcadère"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

2. "Ce qui descendent"

- HORLOG. : ...elle passera a chacune heure une cheville qui levera la *descente* (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 279).

C. - P. anal. "Descendance" : ...j'ay intention de vous monstret et declarer au vray combien vous estes gentilhomme, et la genealogie et très haulte *descente* dont vous estes venu de pere et de mere (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 11). ...c'est bien raison que je parle premiers de celle très noble genealogie et *descente*, laquelle se peut, par droit, presenter en haulteur de seigneurie sus toutes les maisons de la Germanie (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 16). ...et aussy d'où vient vostre noble pere, et qui fut vostre bysayeul, ayeul, grant pere et pere, et les alliances de chascun par mariage, pour verifier vostre noble *descente* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 58). En quatre premiers degrés l'un ne puet avoir l'autre en mariage, et aussi en aucunes *descentes* de ces quatre degrés. Et tele cognation et tele parenté empesche mariage (Sacr. mar., c.1477-1481, 54). [R. M.]

DESCHAFAUDER, verbe (deschafauder)

[GD : *deschafauder* ; *FEW II-1, 487a : **catafalicum*]

"Enlever un eschafaud de"

REM. Doc. 1476 ds GD II, 551c. [R. M.]

DESCHALEUR, subst. fém. (deschaleur)

[*FEW II-1, 102a : *calor*]

"Défaut de chaleur"

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss. [R. M.]

DESCHALLER, verbe (deschaller)

[GD : *deschaller* ; *FEW II-1, 107b : *calx* (?) (?)]

"Défricher" (GD) ; "chauler" (?)

REM. Doc. 1477 ds GD II, 552a (*essarter* ("défricher") et *deschaller les terres*). Sans doute sur *chauler* "amender un terrain avec de la chaux" (TLF V, 621a-b), avec préfixe intensif *de-* et non *des-*. [R. M.]

DESCHAMPER, verbe (deschamper)

[GD : *deschamper* ; *FEW II-1, 161b : *campus*]

"Mettre en désarroi"

- Empl. pronom. : Il eult bon geste, bonne myne, bon bec, Ferme propos, sans point se *deschamper* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176).

V. aussi *décamper* [A. B.]

DESCHANGE, subst. (deschange)

[T-L (renvoi) : *deschange* ; GD : *deschange* ; FEW II-1, 121b : *cambiare*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Échange"

- [de terres, de biens] : ...puis cely *diskange*, at ly pays de Juley portoit plusieurs inextimables damages al pais de Braibant. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 82). ...anchois descangat ilh la dit terre de Falcomont al duk de Juley adont vivant por la terre de Calstre ; et, après ce, fist ilh une atre *discange* delle terre de Calstre alle terre de Zichen, que ly dus de Juley tenoit en Braibant, et retinve la fortrece de Monjoie, laquelle *discange* fut faite l'an mil CCC et LVI. ... Pour lequeil vendage grans guerre enmovit entre le duk de Juley deseurdit, qui avoit prise la possession de la dicte terre de Falcomont, et entre monssaingnor Walerain deseurnomeis (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 163). ...par une *descange* fu li fais remueit, Dont l'englise de Liege olt Sain-Tron retourneit, Por altre bien que ilh avoit là situeit (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 600). [Autre ex. t.5, 671, v.6667]

- [de prisonniers] : ...teneis les enfans en prison, che seront bonnes *descangnes* pour I prinche des nostre s'ilh astoit pris. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.3, a.1400, 102). [Autre ex. p.231 (*discangne*)] [R. M.]

DESCHANGER, verbe (deschanger)

[T-L (renvoi) : *deschange* ; GD : *deschange* ; FEW II-1, 121b : *cambiare*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Échanger"

- [des terres, des biens] : Ilh acquist, l'an mil trois cens et cinquante quatre, à monssaingnor Henry de Flandres, la terre et la saingnorie de Falcomont, que nus n'ozoit acquiere, por dotance des debas ; et, quant ilh weyt qu'il nel tenroit nint en pais, ilh en yssit sagement et le *descangat* al duk de Juley por la terre de Castre, et s'en partit sains damage (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 81). ...anchois *descangat* ilh la dit terre de Falcomont al

duk de Juley adont vivant por la terre de Calstre ; et, après ce, fist ilh une atre discange delle terre de Calstre alle terre de Zichen, que ly dus de Juley tenoit en Braibant, et retinve la fortrece de Monjoie, laqueille discange fut faite l'an mil CCC et LVI. (...) Pour lequeil vendage grans guerre enmovit entre le duk de Juley deseurdit, qui avoit prise la possession de la dicte terre de Falcomont, et entre monssaingnor Walerain deseurnomeis (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 163). Son heritaige areis par decha la rivier. Ensi à mult grant gaingne vous poiés *descangier* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 445).

- [des prisonniers] : Car pour luy serat bin Ysoreit *descangiet*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 716). Dont le fiert III coupz d'ung tronchon d'une lance qu'il tenoit. Maiz Nalme dist a Rollant qu'il le laisat vivre, car pour luy seroit bien *deschangeit* Ysoreit, qui estoit pris. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 214). [R. M.]

DESCHAPELER, verbe (deschapeler)

[T-L (renvoi) : deschapeler ; GD : *deschapeler* ; GD : *deschapler* ; *FEW II-1, 288b : *cappellus*]

A. - "Ôter le chaperon (au faucon), déchaperonner" (synon. *deschaperonner*) : Et puis quant temps estoit, il alloit veoir sa belle Criseida : il se faisoit gracieux et bel, et estoit jointct comme ung faulcon quant on luy oste le chappellet [var. quant on le *deschapele*] (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 595).

B. - "Faire tomber le *chapel* de fer"

Rem. Doc. 1461-1465 (*batre et dechapler*) ds GD II, 553a. [R. M.]

DESCHARITANT, adj. (descharitant)

[*FEW II-1, 376b : *caritas*]

"Qui fait abandonner la charité" : Des quatre pointz Bede en parlant Vait avarice moult blamant : L'un est q'il tolt des gens la foy ; L'autre est q'amour fait discordant ; Du tierce il est *descharitant* ; Li quartre... (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 89). [R. M.]

DESCHARNIR, verbe (descharnir)

[*FEW II-1, 387a : *caro*]

"Dénuder" : Et tout yvres sy s'en dormy [Noé] Et en dormant, se descouvry. L'unc de ses fils l'en *descarny*, Mais ly aultre luy rescowry, (...) Quant s'esweulhat, se beny De Dieu, celui qui le couvry ; Mains à cheluy qui l'escarnist, Mult irre[e]ment le maldist. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 216). [R. M.]

DESCHARPENTER, verbe (descharpenter)

[GD : *descharpenter* ; AND : *decharpented* ; FEW II-1, 401a : *carpentum*]

"Ôter la charpente de"

Rem. Doc. XIVe s. (Flines) ds GD II, 554a. [R. M.]

DESCHARPER, verbe (descharper)

[T-L : *descharper* ; GD : *descharper* ; FEW XVII, 122a : **skirpja*]

I. - Empl. trans. "Enlever (la besace)" : Entendu avons de nouvel, De quoi ne nous est mie bel, Quë un vilain mal savoureux, Lourt et enfrun et dangereus Qui par son non se fait clamer Rude Entendement et nommer S'est fait espieur de chemins Et agaiteur de pelerins, Et leur veut leur bourdons oster Et leur escherpes *descherper*, (En) euz abusant de frivoles Et (de) mencongables paroles (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 163). [Autres ex. v.5404, 11518, 11552, 12226 (T-L II, 1498)]

II. - Empl. pronom. "Enlever (sa besace)" : J'ai en tout temps bourdon porte Et point ne me sui *descherpe* De l'escherpe que jadis prins. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 52). [R. M.]

DESCHARPILLER, verbe (descharpiller)

[GD : *descharpillier* ; *FEW II-1, 403b : *carpere*]

Empl. pronom. "Se délier, se défaire de" : BRAYART. Il a doz tout a l'aventaige Pour recevoir beaux horions. (...) GRIFFON. (...) Or, tire donc ce bout de corde Pour le nouer a ce pillier. CLAQUEDENT. S'il s'en sçavoit *descharpiller* [var. *deschappiller*, GD II, 554a], Je dy qu'il seroit bien subtilz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 303).

Rem. Seul ex. Nombreuses occurrences dialectales ds FEW. [R. M.]

DESCHARPIR, verbe (descharpir)

[T-L : *descharpir* ; GD : *descharpir* ; FEW II-2, 402b : *carpere*]

I. - Empl. trans.

A. - "Éplucher (la laine)"

Rem. Cf. FEW.

B. - "Déchirer, déchiqueter" : Et le lÿon aussi mye ne s'i faindi [var.aussi en a maint *descarpy*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 212). [Var. p.835] Et c'estoit tres miserable et povre regart de ycelle chetive et meschant viande quant les plus fors *decharpisoient* ce que il pouoient trouver, mais as plus foibles riens ne demouroit fors que pleurs et larmes. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 140). Arpyes cruelles et aigles furieuses Puissent rongier son cuer et *descharpir* (Neuf unica du ms. de Stockholm, éd. F. Lecoy, c.1400-1500. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 293). Ne demande nul se la partie moyenne estoit neantmoins demouree entiere ne conjointe, et les lectres formees et assises en leur ordre, car si separees, *decharpies* et desordonnees furent que pou s'en pavoit assembler qui portast proufitable sentence. (CHART., Q. inv., 1422, 8). SAINT JAKUES ALPHEY. (...) Et, pour estre vif *decherpy* Et y finer de mort chetive, Je ne lairray que ne le suive [Jésus] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 255). Prenez chascun une plommee, Et en soit sa chair *descharpie* Et sa faulce vie consummee. Frappez ! bastez ! de randonnee ! Car celui qui le mieulx fera Aura robe de ma livree. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 230).

Rem. GUILL. DIGULL. (ms. Ars. 2323, copie du XVIIIe s. et ms. Metz 315 ; ne figure pas dans les passages correspondants de l'éd. S., p.172 et 267), ORESME [Daudin], *Remede Fort.*, a.1374, et *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XVe s.) ds GD II, 554a.

C. - "Arracher, séparer"

- *Descharpir qqn*. "Écarter qqn" : J'ay nourry mes enfans assez, Puis eslevé, puis essauciéz Et, puis, m'ont *descharpy* en fin. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 219).

- *Descharpir qqn de qqn* (des combattants). "Séparer qqn de qqn" : Et Gadifer a l'autre lez, qui tenoit l'espee nue, fiert Le Bochu qui se combattoit au Tors par grant aïr et par despit de ce qu'on ne le pouoit *descarpir* de luy. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 185). ...et sy fort s'entretenoient par testes, par bras et par costez que on ne les pouoit *descarpir*. Quant le Chevalier a l'Estaille veyt qu'il ne pouoit entrer dedens, il se pensa que jamais ne se *descarpieroient* (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 854).

Rem. Référence XVe s. ds T-L II, 1498 ; doc. 1473 (*cuidast les descharpir*) ds GD II, 554a.

- *Descharpir qqn de qqc.* "Séparer, débarrasser qqn de qqc." : Maiz seule suis et esbahie, Car mon cuer tout d'une envaïe M'a pour le bien amer haïe Et deguerpie. Si porte en lieu de cuer, tapie, Pensee qui m'est dure espie Et n'en puis estre *descherpie* (CHART., L. Dames, 1416, 245).

- *Descharpir qqc.* "Arracher qqc. (ici pour soi)" : Et c'estoit tres miserable et povre regart de ycelle chetive et meschant viande quant les plus fors *decharpisoient* ce que il pouoient trouver, mais as plus foibles riens ne demouroit fors que pleurs et larmes. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 140).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se déchirer"

Rem. Ex. de VIGNAY, *Mir. hist.* XIX, 30, ds D.D.L., t.2, 30, mais éd. de 1531 (*Toutes les fois que le saint homme devoit venir a l'église (...) vous veissiez par toute l'église les demoniacles grongner et eulx descharpir et destruire*).

B. - "Se séparer" : ...et sy fort s'entretenoient par testes, par bras et par costez que on ne les pouoit descharpir. Quant le Chevalier a l'Estoille veyt qu'il ne pouoit entrer dedens, il se pensa que jamais ne se *descarpiroient* (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 854).

C. - *Se descharpir (de qqn/de qqc.)* "Se dégager (de), s'arracher (de)" : Et les deux chevaulx vont noant l'un avant, l'autre arriere, et cellui qui noyé estoit tenoit sy fort Claudion qu'il ne se pouoit *descharpir* (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 375). Adont lui fut avis qu'il sailly sus, l'espee au poing, pour aller après la pucelle, mais il trouva ses gambes tant enveloppees de ronces et d'autre empeschemens qu'il ne se pouoit *descarpir* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 222). ...et tenoit le roy d'Escoce par le col embrachié sy fort que le gentil roy ne se pouoit *descarpir* (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 846). [aussi p.859, et *Percef.* I, T., c.1450 [c.1340], 375]

Rem. *Percef.* II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 555. Doc. XIVE s. ds T-L II, 1498 ; doc. 1379 ds GD II, 554b. *Descharpir de qqn* : doc. 1447 ds GD II, 554b. [R. M.]

DESCHARRIER, verbe (descharrier)

[GD : *descarré* ; AND : *descarié* ; *FEW II-1, 431a : *carrus*]

I. - Empl. intrans. [De traits lancés lors d'un combat] "S'abatre en grand nombre, s'abatre en pluie (comme s'ils étaient déversés d'une charrette)" : ...getz de dardes et de lances se comensent a *descharrier* sur eulx tellement que null d'eux n'ouzoit demourer haut en couverte. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 71).

II. - Part. passé en empl. adj. "Impraticable aux charrettes, aux voitures" : C'est un chemin moult destravé [var. *descarré*], Plein de boullons, tout encavé [var. *encarré*] (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 18). [R. M.]

DESCHEMINER, verbe (descheminer)

[T-L : *descheminer* ; GD : *descheminer* ; FEW II-1, 146a : *camminus*]

"S'égarer" : Su [l. Si] fuz alors ainsy qu'en estatie Par trop penser et par ymaginer, Qui font souvent les sens *descheminer*. (MICHAULT, Compl. Ys. Bourbon F., p.1465, 155). [R. M.]

DESCHÉVALER, verbe (deschevaler)

[T-L : *deschevaler* ; GD : *deschevaler* ; DÉCT : *deschevaler* ; FEW II-1, 9b : *caballus*]

"Faire tomber de cheval" : L'on va conter le roy commant Forques ouvra, Commant bleça som niés et son cheval couvra Et commant saillit sus, commant s'en est alez Senz estre point blechiez

n'estre *deschevalez* (Gir. Ross. H., c.1334, 152). Par li sont joustes crieies : Que vertus soient a cheval, Que vice n'ait en mont n'en val A cui ne voient tost joster Et eux tantost *deschevaler*. Quë Humilite sans revel Voist jus deschevaucher Orgueil (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 326).

V. aussi *déchevaucher* v. Lexiques [R. M.]

DESCHEVANCIER, verbe (deschevancier)

[T-L (renvoi) : *deschevancier* ; GD : *deschevancier* ; FEW II-1, 339a : *caput*]

"Ruiner"

REM. Procès de Jacques Coeur, GD II, 555c (LA CURNE). [R. M.]

DESCHEVER, verbe (deschever)

[T-L (renvoi) : *deschever* ; GD : *deschever* ; FEW II-1, 340a : *caput*]

"Priver de chef, décapiter" : Ho ! chevalier, garde ou tu vas ! Ne passes point oultre ce pas Pour ceste adventure aciever Se ne veulx ton corps *desciever* Ou mettre a mort par aultre voie. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 34). ...on proumet a *desciever* Ceulx qui s'i viennent essayer. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 38). Car, ainsy comme la triumpante et chevalereuse maison de Bourgongne estoit *dechevée* et tournée à ruyne par carence de preux et glorieux suppos, desquelz la mort avoit fait son amas, aussy pouoit elle estre haultement relevée par la bienheuree naissance d'ung très noble hoir masle (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 273).

REM. *Percef.* (éd. 1528) ds GD II, 555c ("empêcher d'arriver à ses fins, défaire"). [R. M.]

DESCHEVILLER, verbe (descheviller)

[T-L : *deschevillier* ; GD : *deschevillier* ; FEW II-1, 762b : *clavicula*]

"Ôter la ou les cheville(s) de" : Et là entendi as besongnes et fist toutes les ais dou pont de Commines desclauer et *desquevillier*, pour estre tantos, se il besongnoit, deffait. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 291). Une chambre le géant a apperceü, Dedens se lance, puis l'uis tire. Gieffroy le géant voit, moult fu plain d'ire ; Hurte l'huis a cours d'escueillie, La coulombe ["la colonne"] a *deschevillie* ; Du pié fiert a tout le soulier, En la chambre fait l'uis voler, Si estoit l'uis moult fort barré. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 277).

- [la roue de Fortune] : VERTU (à Fortune) (...) incontinent que furent mis au monde *deschevillastes* vostre roe et tumber les feistez. (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 73). Fortune, qui Meduse avoit encroee en treshault degré de sa roe, *deschevilla* lors celle roe et consenty la prudence de Perseus estre cause de son humiliement. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 241). [R. M.]

DESCHIFLER, verbe (deschifler)

[T-L : *deschifler* ; *FEW XVI, 319a : *chip*]

"Déchiqueter, déchirer" : Une grise cote ot Bauduins endossée ; Courte li fuit d'un piet et si li fu poi lée, Si qu'en vestir li est trestoute *desquiflée*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 336). [R. M.]

DESCHILLER, verbe (deschiller)

[T-L : *descillier* ; GD : *deschiller* ; AND : *decillé* ; FEW II-1, 672b : *cilium* ; TLF VII, 23b : *dessiller*]

I. - Empl. trans. "Ôter la ciliation à (un oiseau de proie)" : Et quant il sera nuit, si li soit coupé le fil de quoi il est chillié et soit *deschillié* de tous pions (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 182).

II. - Empl. pronom. au fig. "Se détériorer" : ...touteffois petit a petit les vertus se *deschillent* chescun jour et se disposent a lepre ou a mort soudaine (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 8). [R. M.]

DESCINDER, verbe (descinder)

[T-L : *descinder* ; GD : *descider* ; FEW XI, 311b : *scindere*]

"Séparer" : Car selon l'opinion de Ypocras, ou livre de l'Air et de l'eau et des regions, le sperme est envoyé et *deciné* de tous les membres aux genitoires (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 255). ...se l'egestion estoit dicernée et devisée ou *decinée* de la concavité du foye (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 255).

REM. MONDEVILLE ("extirper (un ulcère)") ds T-L II, 1504. [R. M.]

DESCLACIER, (?) (desclacier)

[Ø]

"Délacer" (Éd.) : Le heaume du chief va tantost *desclacier*. (Galien D.B., c.1400-1500, 23).

REM. Dans son compte rendu de l'éd. (*Rom. Philol.* 38/4, 1985, 541), P. F. Dembowski suggère "ôter en glissant (?)". Mais *desglacier* lui-même est peut-être un fantôme (DEAF G, 850). Lire *des(c)lacier* ? *Deslacier le heaume* "délacer" est banal. [R. M.]

DESCLAÇOIR, subst. masc. (desclaçoir)

[*FEW IV, 140a : *glacies*]

"Outil en fer pour briser la glace autour de la roue motrice (du moulin)"

REM. Doc. 1492. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 614. [R. M.]

DESCLAIRER, verbe (desclairer)

[*FEW II-1, 741a : *clarus*]

"Obscurcir, ternir" : Il n'est nus se n'est vilenie [,] Envie, mesdis, felonnie, Despis, merles avoec iour, Puet bien obscurcir le mireour. Che n'iert ja[m]es, ne Diex ne voelle, Que ma Dame tel gent recuelle, Qui puisse la chainne enpirer, Ne le mirëor *desclairer*. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 172). Laquelle [la créature], quant elle veult, elle honore Dieu (...). Et quant elle ne veult, on dit qu'elle deshonnore Dieu (...), combien qu'elle ne puisse *desclairier* aucunement la puissance et la dignité de Dieu. (CRAP., *Cur Deus*, De arrha B.H., c.1450-1460, 186). [Éd., p.332, n.155 : «*desclairier* : erreur due à une faute de transcription ou de lecture du ms. latin utilisé : "declaret" au lieu de "decolorer" de "decolorare" : faire perdre sa couleur, ternir, d'où altérer.» L'ex. précédent semble cependant conférer une réalité à ce verbe]

V. aussi *déclarer* v. Lexiques [R. M.]

DESCLANDRE, subst. (desclandre)

[AND : *desclandre* ; *FEW XI, 281a : *scandalum*]

Région. (anglo-normand) "Comportement qui suscite le scandale"

Rem. Cf. ; AND : *desclandre*. Aussi *Lettres agn. L.*, 384. [R. M.]

DESCLANDRER, verbe (desclandrér)

[AND : *desclandrér* ; *FEW XI, 281a : *scandalum*]

Région. (anglo-normand) [Sur *desclandre*] "Susciter le scandale"

Rem. Cf. ; AND : *desclandrér*. [R. M.]

DESCLARCIR, verbe (desclarcir)

[T-L : *declarcir* ; GD : *declarcir* ; AND : *declarsir* ; FEW II-1, 743b : *clarus*]

I. - Empl. trans. (Synon. de *déclarer* v. Lexiques)

A. - "Éclaircir, expliquer" : Thules, le bon clerc, nous descript : "Ne te haste pas trop," ce dit, "De monstrier que tu saches gré De ce qu'on t'a donné de gré ["]]. Tout ainsi le nous *desclairchist* [: "] Cil qui trop le temps avanchist (;) De guerredonner peche autant Que cil qui a trespasser tant, Car cil qui trop tost rent le don Samble changé sans gueredon." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 62).

B. - "Expliciter (en fournissant des éléments précis, détaillés), fournir un inventaire détaillé de" : Et volons et ordenons que le droit que nous avons ou qui nous puet ou doit appartenir, par quelconques cause que ce soit, en ladite maison et en ses appartenances soit *desclarci* et delivré par noz genz à nostredit chambellan en la maniere que l'en feroit à nous (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.2, 1342, 169). ...et pour raison des heritages ci après *desclarci* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1345, 136). ...aus termes et par la maniere et sur les lieux plus plainement especifiez et esclarciz es dites lettres parmy les quelles ces presentes sont annexees, comme dit est, avecques tout le droit, toute la propriété, fons, possession, raison, seigneurie, saisine et action quelconques que elle avoit, pavoit et devoit avoir es huit livr. six souz huit deniers paris. de cres de cens ou rente par an dessus diz, es lieux sur quoy il sont prins et euz, comme *desclarci* est es dites lettres (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 312). [autres ex. dans ce texte, p.138, 276, 367, 412, 429] Item, tient de moy en fied et de mon dit seigneur le comte en arriere fied messire Regnault de Villers, chevalier, seigneur en partie de Novion, un hommage en la ville, ban, terroir et appartenances de Novion, tant en fied comme en arriere fied, du quel fied et arriere fied je ne puis faire a present declaration pour ce que le dit messire Regnault n'a mie encore baillié son denommement, combien que debuement je l'en aie fait sommer, mes affin que il ne me tourne a prejudice, je faiz protestation de *desclarcir* le dit fied et arriere fied toutes foiz qu'il plaira a mon dit seigneur le comte et que je en seroy requis. (Comté Porcien R., 1375, 177). [Autre ex. p.178]

Rem. Doc. 1341 et 1358 ds GD II, 445b-c.

- *Desclarci*. "Mentionné" : ...a la dite meson dessus *desclarci*. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1338, 77). [Autre ex. p.78]

C. - "Exposer, déclarer, affirmer" : ...toutes les choses contenues esdites lettres estoient et avoient esté faites selonc ce que *desclarci* est en ycelles [des lettres annexées] (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.2, 1341, 131).

- *Desclarcir que*. "Déclarer explicitement que" : Cils Charles [Charles le Chauve] fu roys de France et emperieres de Rome ; et tout ce que il donnoit en Haynau et en l'empire d'Allemagne, il selloit de son grand seel ; et ce que il confermoit au royaume de France, il selloit de son anel ; ainsi *desclaircissoit* que li Ostrevant estoit du royaume de France. (Doc. 1338. In : J. Viard, *Bibl. Éc. Chartes* 82, 1921, 323).

- *Desclarcir* + prop. inf. : ...considéré que le dit procureur des dis mariez ... ot *desclarci* la ditte opposicion avoir esté faite pour cause de quarante huit soulds et VIII d. de rente ou crois de cens que les dis mariez se disoient prendre par an sur les maison et jardins dessus esclarcis... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1373, 439).

II. - Empl. pronom. "S'éclaircir"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 445c.

REM. La plupart des formes sont en *des-*, sur *esclarcir*. Cette fréquence a fait préférer l'entrée *desclarcir* à *declarcir*. [R. M.]

DECLARCISSEMENT, subst. masc. (desclarcissement)

[T-L (renvoi) : *declarcissement* ; GD : *declarcissement* ; AND : *declarissement* ; FEW II-1, 743b : *clarus*]

"Action de *desclarcir*, éclaircissement, explication" : ...et ledit nostre Sire le Roy qui lors estoit, leur eust octroyé et accordé, que il peussent vendre leurs dictes denrées soubz laditte Halle, aussi comme il et leurs devanciers avoient faicte en laditte place, avant ce que ladite Halle feust faicte et ediffiée en icelle, senz faire autre *desclarcissement* (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1367, 106). [R. M.]

DESCLAVELER, verbe (desclaveler)

[T-L : *desclaveler* ; GD : *desclaveler* ; AND : *desclaveler* ; FEW II-1, 758a : *clavellus*]

"Rompre le *clavel* de (l'anneau du haubert)" : Le rois ferit sus sa capline qui tot le *declavel*, Jusqu'en piés le fendit, mort l'abat jus de la sel (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 541). [R. M.]

DESCLINQUE, subst. fém. (desclinque)

[T-L : *desclinque* ; FEW XVI, 333b : *klinka*]

"Pièce de fer utilisée dans un mécanisme" : ...pieces de fer appelees *desclinqes* ; platines de fer pour *desclinqes* (Doc. 1382. In : *Romania* 33, 1904, 345). Nous vous mandons que paiez (...) à Gillet Lebeuf (...) deux jours d'avoir dollé et mis à point, tant la *desclinque* de la barre du pont aux chaines, laquelle estoit rompue, et icelle avoir remise et assise en son lieu, que pour faire ferrer lad. *desclinque* (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1475, 376).

REM. Cf. JAL IV, 438b-439a et *Romania* 36, 1907, 264. FEW : "appareil destiné à séparer 2 pièces d'une machine pour permettre le libre mouvement de l'une d'elles". [R. M.]

DESCLIQUEUR, subst. masc. (descliqueur)

[GD : *descliqueur* ; FEW II-1, 781b : *klikk-*]

"Bavard, beau parleur" : Venez, venez, sophistiquers, Gens instruis, plaisans topiqueurs Rempliz de cautelles latentes, Expers, habiles *decliqueurs*, Orateurs, grans rethoriqueurs Garnis de langues esclatantes... (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 128). [R. M.]

DESCLOTURE, subst. fém. (desclôture)

[T-L : *desclosture* ; GD : *desclosture* ; FEW II-1, 748a : *claudere*]

"Action de *desclore*"

- *Sans desclosure*. "Sans rien ouvrir" : Au venir rien ne deffermay : Lui estant o toy tout fu clos. Au retour rien ne refermay Car n'y avoit eu riens desclos. Par ainsy ton precieux clos Eust tousjours entiere closture, Car cil qui l'eust clos et reclos En yssy bien sans *desclosure*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames V, D., 1440-1442, 153). [R. M.]

DESCOCHE, subst. fém. (descoche)

[GD : *descoche* ; *FEW II-1, 822b : *coccum*]

"Action de décocher"

Rem. Ex. de SAINT-GELAIS ds GD II, 558a-b. [R. M.]

DESCOCHIER, verbe (descochier)

[T-L : *descochier* ; *FEW III, 290a : **excuticare*]

"Écraser" : ...et les metés tremper [les pennes cassées d'oiseau] en eve ou il ait de gros sel escochié [var. *descoché*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 213). [R. M.]

DESCOEURER, verbe (descoeurer)

[T-L : *decorer*² ; GD : *dequeueur* ; FEW II-2, 1170b, 1172b : *cor*]

I. - Empl. trans. "Ôter le coeur à, tuer" : ...quant le porc est *decoré*, le sang et les coles yssent premierement et en fait l'en boudins qui veult. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 193). [FEW : "percer le coeur (à un animal)"]

II. - Empl. intrans. "Perdre coeur, succomber" : Et mon las corps qui plaint, souspire et pleure, Aura confort, ou il faut qu'il *dequeue* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 341). [Interprétation de GD II, 522a (ms. Richel. 840, f° 278r°). Ou est-ce le verbe *décourir* comme le pense l'Éd. ("découre, décline") ?]

Rem. Cf. aussi GD II, 558b : *a descoeur* "à contre-coeur" (LA CURNE).

V. aussi *descorder*³ [R. M.]

DESCOIS, (?) (descois)

[]

[Lire *desc[r]ois*, v. *décroît* ?] : Item confessa, ledit jour, sus les carriaus, et persevera duques à la mort qu'il avoit seellé, seur fausses empreintes, les lettres qui s'ensuignent, du seel du duc, c'est assavoir, lettres pour Raoul de la Fosse, item une autre d'un *descois*, item une autre dont il ot VI livres de Ythomas Bernart de Monchains, item unes autres pour Raoul Murie (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1344, 158). [R. M.]

DESCOMBLER, verbe (descombler¹)

[GD : *descombler*¹ ; FEW II-2, 1158a : *copula*]

"Découpler pour lancer la meute"

REM. Ex. de LA TOUR LANDRY ds GD II, 560a. [R. M.]

DESCOMBLER, verbe (descombler²)

[GD : *descombler*² ; FEW II-2, 1527a : *cumulare*]

"Ôter ce qui encombre" : *Descombler* - decumulo (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 204).

REM. Ex. de FROISS. (éd. Buchon) ds GD II, 560a. [R. M.]

DESCOMBRE, verbe (descombres)

[GD : *descombres*² ; FEW, Ø lat. *discumbere*]

"Se coucher, se reposer" : Chantez, oiseaux, et puis irez *descombres*. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 609).

Rem. Seul ex. ; GD II, 560a. [R. M.]

DESCOMBREUR, subst. masc. (descombreur)

[GD : *descombreur* ; FEW II-2, 938b : **comboros*]

"Ouvrier qui enlève les décombres" : Item, usaiges est que tous ovriers ovrains à hulhes doivent avoir, s'ilh ovrent III jours le samaine ou plus, chascuns II paniers de hulhes por ses bottées (...) ; et s'ilh n'ovrent que I seul jour, ilh n'en doivent avoir nulle paniers,

fours mis avaleurs et *descombreaux* (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 230). [Seul ex.] [R. M.]

DESCOMBRIER, subst. masc. (descombrier)

[GD : *descombrier* ; *FEW II-2, 938b : **comboros*]

"Empêchement, embarras" : Florimonde sa mere forment s'en mervilla Que ly danssyaulx son filz tant long temps demora. Elas ! el ne scet mye le *descombrier* qu'il a ! (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 243).

- *Sans descombrier*. "Sans encombre" : Item, je laisse a mon barbier Les rongneurs de mes chevelx Plainement et sans *descombrier* Au savetier mes soulliers vieulx. (VILLON, Lais D., c.1456-1457, 73). [R. M.]

DESCOMBRIERE, adj. fém. (descombrière)

[GD : *descombriere* ; *FEW II-2, 938b : **comboros*]

"Qui débarrasse" : Felle jadis division murtrière Le mena [le royaume] près jusqu'à la mort extrême, Dont, grâce Dieu ! la reboutant chartrière, N'a pas trois jours, par pitié *descombrière*, Lui restora et gloire et dyadème (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 241). [R. M.]

DESCOMMESLER, verbe (descommesler)

[*FEW VI-2, 161a : *misculare*]

"Démêler" : ...et après ly fist son aspre chief estre oings de oingnemens de cypre et ses crins herisseux estre *descommeslez* par pigne, et sa barbe aspre et comme puant estre ointe d'un oingnement precieux (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 73). [R. M.]

DESCOMPAGNER, verbe (descompagner)

[T-L : *descompagnier* ; GD : *descompaignier* ; FEW II-2, 967a : *companio*]

I. - Empl. trans.

A. - *Descompagner qqn (de)*. "Séparer qqn (de)" : J'ay ung fil grant et parcreü, Mais nulz ne le poeut dessever, Pour *descompagnier* ny hoster, De le compagnie as garchons (Dit prunier B., c.1330-1350, 45). Aiglentë (...) adés Jhesus prie Que Tristan lui ramaint sain et sauf et en vie, Et son loyal seigneur dont fut *descompaignie* .XVII. ans tous plains par la gent paiennye. (Tristan Nant. S., c.1350, 555).

B. - "Défaire (une chose arrangée, concertée)" : Un laron trahitour qui tot che *desconpangne*, Est si fors decheus qu'en son art ilh soy bangne (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 657).

II. - Empl. pronom. "Se séparer" : Car Jalousie le fourmainne [l'amant] Ne plus je [Plaisance] ne lui sui compagne. Puis que de moi se *descompagne*, Compagnie ne li doi faire. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 49). Si chevauceront, ce me samble, Sans yaus *descompagnier* d'ensamble, Tant qu'il aront a court esté (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 268). Li Englés qui s'estoient *descompaignies* d'iaus, pooient estre environ .XVc. combatans et s'estoient retret deviers Normendie et par deviers les Mans (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.3, c.1375-1400, 484).

III. - Part. passé en empl. adj. [D'une pers. ou d'une chose] "Séparé, parti" : Entendés, galois compaignon Qui estes sivant Gloutonnie (...), En celle infernale prison Serés, chi a mal compaignon [.] Boine ame en ert *descompaignie*. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 79). L'amour deffait cilz qui domine. Perilleuse est la compaignie Quant l'amour est *descompaignie* ; Mains maulz en voit on ensiür : l'un ne puet a l'autre fuir (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 86). [R. M.]

DESCOMPOST, adj. (descompost)

[*FEW II-2, 984b : *componere*]

"Composé à partir d'un mot lui-même composé" : Quantes figures est il des mos ? Trois. Quelles ? La simple et la compost [et la *decompost*]. Qar quant un mot ne peut estre devisé en deux mos et chescun par soy entendible, doncques nous le appellons de la simple figure, si come cest mot "fait". Mais quant un mot peut estre devisé en deux mos et chescun par soy entendible, doncques nous l'appellons de la composte figure, si come cest mot "parfait". Et quant un mot descent d'un aultre qui est compost, doncques nous l'appellons de la *decomposte* figure, si come cest mot "parfaitement". (Donat Oxf. S., p.1400, 130). [R. M.]

DESCOMPOSTER, verbe (descomposter)

[T-L (renvoi) : descomposter ; GD : *descomposter* ; FEW II-2, 985a : *componere*]

Région. (Picardie, Normandie) "Changer l'ordre des soles d'une terre, changer le temps des engrais"

REM. Doc. 1357 ds GD II, 561b. [R. M.]

DESCONCHEMENT, subst. masc. (desconchement)

[*FEW II-2, 991a : **comptiare*]

"Dérangement, gêne" : Pourquoi le conseil opponoit que, par moy avoir la pratique des Sarrasins et dez Gretz, qui estoit meilleur ami que ... aultre ; et bien que je fus poyé, mais Dieu scet quel *desconchement* et dompmage fust en mes fais ! (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 204). [R. M.]

DESCONDAMNER, verbe (descondamner)

[T-L (renvoi) : descondamner ; GD : *descondamner* ; FEW II-2, 1017a : *condemnare*]

"Approuver"

REM. Seul ex. ds GD II, 561b, *Légende dorée* Maz. 1333, f° 29 : *Il est voir que Dieus ne condampne ne descondampne point mariage ne le maudit*. Correspond à VIGNAY, *Lég. dorée* D.-L., c.1333-1335, 188 : *ne dampne ne souffrit* et à BATALLIER, *Lég. dorée* D.-L., 1476, 188 : *Il est vrai que Dieu ne condamne point mariage, ne ne le maudit*. [R. M.]

DESCONDI, (?) (descondi)

[Ø]

"?" : ...Fenice fu transportee en la maison de Jehan (...). Jehan mena Cligès au lieu vaultis, ouquel il deschargea illeuc Fenice, mais il n'eust pas reprins son allaine quant il *descondi* le suaire de Fenice, si la trouva palle et descoloree sans ce qu'elle se revint tant soit pou (Cligès C.T., 1455, 156).

REM. L. *descendi* ? Ou *descousi* ? Ou faut-il rapprocher de GD II, 561b : *desconci* "entr'ouvert" ? Il s'agirait donc d'un verbe **desconcire* "entr'ouvrir", FEW II-2, 1060a-b : *conscindere*. [R. M.]

DESCONDIRE, verbe (descondire)

[T-L : *descondire* ; GD : *descondire* ; *FEW III, 280a : **excondicere*]

I. - Empl. pronom. *Se descondire de qqc.* "Se défendre de qqc."

Rem. Ex. de MACH. ds GD II, 561b-c. Leçon *descorderoie* ds MACH., *L. dames*, 1377, 56.

II. - Part. passé en empl. adj. "Refusé, éconduit" : SYMEON. Mesmes les autres regions Vont querir leurs provisions En Egipte,

ainsi que l'on dit, Et cuide que, quant nous yrons En querir, que nus en aurons, Car nul ne s'en va *descondit* [var. *escondit*, *descondit*]. JACOB. O que c'est sagement conduit ! (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 120). [R. M.]

DESCONE, (?) (*descone*)
[Ø]

"(Nom propre ? Escaut ?)" : Pour ce que plusieurs plaintes et clameurs sont venues a justice parce que les marchans et marchandes de harens a Paris, tant en groz comme en detail, sont coustumiers de vendre leurs harens de Flandres et contrefaiz avec les bons harens *Descone*, et iceulx mesler les uns avec les autres en leurs barilz, places et vaisseaulx, sans dire ne declarer aux acheteurs et acheteresses d'iceulx, lesquels sont *d'escone* et lesquels non, Nous, pour obvier aux fraudes, deceptions et mauvaistiez qui s'en pourroient ensuyr, ou prejudice du peuple, avons ordonné et ordonnons (...) et lesdis marchans ou marchandes a detail vendent aussi separement et en divers vaisseaulx leursdiz harens, c'est assavoir ceulx *descone* en cuviers, tines ou penniers, a part, et l'autre harent contrefait et de Flandres, en autres tines, cuviers ou penniers, a part (Mét. corp. Paris L., t.1, 1399, 417).

REM. Cf. *harens de scrue*, c.1370, qu'on relève ds GDC IX, 336c, s.v. *desfoncier*. [R. M.]

DESCONFIANCE, subst. fém. (*desconfiance*)
[GD : *desconfiance* ; FEW II-2, 1034a : *confidentia*]

Faire desconfiance à qqn. "Se montrer indigne de la confiance de qqn"

REM. Doc. 1420 (Metz) ds GD II, 561c-562a. [R. M.]

DESCONFIER, verbe (*desconfier*)
[FEW II-2, 1034b : *confidere*]

"Faire perdre confiance à" : ...gentz d'armes les trouverez. Mais si bon conseil voillez croire Vous le purez, c'est chose voire, Bien *desconfier* sanz coup ferir (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 126). ...par cohardise puet I hons *desconfier* sa gens, et sa proeche le puet resbaudier (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 110). [Ou est-ce *desconfi(e)r*, *desconfire* ?]

REM. FEW : «Mfr. *desconfiant* "défiant" (1530) ; *se desconfier* "se défier" (1550)». [R. M.]

DESCONFISEMENT, subst. masc. (*desconfisement*)
[T-L : *desconfisement* ; GD : *desconfisement* ; FEW II-2, 1032b : *conficere*]

"Débandade, déconfiture" : ...tantost montèrent à cheval, et sans guaires longuement songer sur l'entreprendre, vinrent férier sur le logis de ces communes qui tantost, sans peu de deffense, se misrent à fuytes et à *desconfisement*. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 71). [R. M.]

DESCONFORTABLE, adj. (*desconfortable*)
[T-L : *desconfortable* ; GD : *desconfortable* ; FEW II-2, 1044b : *confortare*]

A. - "Affligeant, déplorable" : Or est bien ceste haute glorieuse maison venue à son darrenier point, quant par division entre le père et le fils si felle, l'un et l'autre s'en sont séparés par eslongement *desconfortable*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 244). [Autres ex. p.273 et 381 ; t. 6, 92, GD II, 562c] ...nulles larmes des plourans n'estoient si agues comme estoit *desconfortable* son muser qui le murtrissoit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 142).

- *Desconfortable à qqn.* "Affligeant, déplorable pour qqn" : ...le demorer y estoit desplaisant et plein de danger et tant *desconfortable* au peuple que plus ne pouvoit (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 138).

Rem. Ex. de BERS. ds GD II, 562c.

B. - "Inconsolable" : Inconsolabilis (...) : *desconfortable*, sans confort, sans consolation (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 163). [R. M.]

DESCONFORTABLEMENT, adv. (*desconfortablement*)
[*FEW II-2, 1044b : *confortare*]

"De manière *desconfortable*, inconsolablement" : Inconsolabiliter (...) : *desconfortablement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 163). [R. M.]

DESCONFORTABLETÉ, subst. fém. (*desconfortableté*)
[*FEW II-2, 1044b : *confortare*]

"Caractère de ce qui est *desconfortable*" : Inconsolabilitas (...) : *desconfortableté*, *desconfort* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 163). [R. M.]

DESCONFORTANCE, subst. fém. (*desconfortance*)
[T-L (renvoi) : *desconfortance* ; GD : *desconfortance* ; FEW II-2, 1044b : *confortare*]

"Désolation, découragement" : Desolatio : *desconfortance* (Abavus IV, R., c.1350, 310). ...et ce qui estoit d'ordre, de règle et d'ordonnance, d'union et de sûreté, devint confusion, *desconfortance* et désespérance à tout homme (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 326). [R. M.]

DESCONFORTEMENT, subst. masc. (*desconfortement*)
[T-L : *desconfortement* ; GD : *desconfortement* ; FEW II-2, 1044b : *confortare*]

"Désolation, découragement" : Je perds ce que j'avoie quis, et ce que j'avoie trouvé salutaire, ce s'est emblé de moy et fuy en *desconfortement* de ma vie. Élas ! et que ferai-je misérable homme ? (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 248). [R. M.]

DESCONFORTEUR, subst. masc. (*desconforteur*)
[GD : *desconforteur* ; *FEW II-2, 1044b : *confortare*]
"Celui qui décourage, qui désole" : Desolator : *desconforteur* (Abavus IV, R., c.1350, 310). [R. M.]

DESCONFUS, adj. (*desconfus*)
[*FEW II-2, 1047a : *confusus* ; *FEW II-2, 1046a : *confundere*]

I. - "En désordre, en haillons" : Ly uns se vest court d'un jupon, Ly autres long jusqu'au talon ; L'un porte sa chauce barrée, L'autre la porte dessirée ; Au jour d'uy ilz sont bien vestus, Demain seront tous *desconfus*. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 314).

II. - [Partic. d'un verbe **deconfondre*, intensif de *confondre* au sens de "perdre, anéantir"] : Je soie confus, *desconfus*, Recousus, coppés, decoppés, Recoppés, pendus, despendus, Retondus et descapités, Se... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 165). [R. M.]

DESCONFUSANCE, subst. fém. (*desconfusance*)
[GD : *desconfusance* ; *FEW II-2, 1047a : *confusus* ; *FEW II-2, 1046a : *confundere*]

"Action de confondre qqn, de réfuter qqc." : Confutatio : *desconfisanse* [l. *desconfusance*] (Abavus IV, R., c.1350, 292). [R. M.]

DESCONFUSION, subst. fém. (desconfusion)

[GD : *desconfusion* ; *FEW II-2, 1032b : *conficere* (?) (?) ; *FEW II-2, 1046a : *confundere* (?) (?)]

"Déroute" : Et quant les devant dis anemis voient la dite desordenance, il s'en avisent aucune foys et recueillent ensemble ; ou par aventure, pour aucune aide soudainement venant, il se veulent apertement tourner contre les autres ainsi departis et desrobans par le champ, et les desrompent et mettent en fuite et a *desconfusion* (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 75). [Seul ex.]

REM. Peut-être dérivé de *desconfire* (FEW II-2, 1032b cite *desconfison*, attesté ds *Rolant*, au sens de "dégât"). V. *desconfisement*. V. cependant *desconfus*. [R. M.]

DESCONNOISSAMMENT, adv. (desconnoissamment)

[GD : *descognoissamment* ; *FEW II-1, 846a : *cognoscere*]

"Avec arrogance et ingratitude" : Et si d'aventure le mesfait y estoit et par quoi vous vous doutassiez de la vengeance pour le temps avenir, n'en seroit point la mercy et le pardon plus propre et mieux séant, humblement requis en celui qui seroit offensé, que par fièrement et *descognoissamment* maintenir pointe et quérir sauveté ailleurs, là où l'affuite est déshonorable ? (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 189). ...comme d'avoir *descognoissamment* parlé ou trop en arrogance... (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 337). [R. M.]

DESCONNOISSEMENT, subst. masc. (desconnoissement)

[GD : *descognoissement* ; FEW II-1, 846a : *cognoscere*]

"Ingratitude" : N'avoit vertu une seule en luy, par quoy il soit de mémoire, mais vices, rudesses et *descognoissemens* par déturpation voyable. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 237). Car sembloit au jugement de chascun, que aveuglés estoient en leur fortune, et que grand *descognoissement* avoit en leur cas, quand, par puissance ou autorité empruntée, comme grande encore qu'elle pust estre, et laquelle ne venoit point de patrimoine, ne d'estoc principal (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 346). [R. M.]

DESCONNUEMENT, adv. (desconnuement)

[GD : *desconeuement* ; FEW II-1, 846a : *cognoscere*]

"De façon à n'être pas reconnu, incognito" : ...quant il vei chou, il se mist hors de le cité *desconnuement*, endementrues que on parlementoit, et s'en ala par devers Hembon. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 159). Tant fist dame Genevre que elle en habit d'omme *descongneumant* mena son mari en la cité de Alexandrie (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 253). Et ce fait se mist icelle dame à chemin avoec ledit d'Escaillon, à privée maisnie et *descongneument*. (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 292). [R. M.]

DESCONSEILLEEMENT, adv. (desconseilleement)

[GD : *desconseilleement* ; *FEW II-2, 1070b : *consiliare*]

"D'une manière inconsidérée, imprudemment" : Inconsulte : *desconsillement* (Abavus IV, R., c.1350, 361). *Desconseilleement*, folement : inconsulte (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 209).

REM. Ex. de BERS. et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 564b. [R. M.]

DESCONSEILLEUR, subst. masc. (desconseilleur)

[T-L (renvoi) : *desconseillëor* ; GD : *desconseilleur* ; FEW II-2, 1070b : *consiliare*]

"Celui qui déconseille, qui détourne par ses conseils"

REM. Ex. de BERS. ds GD II, 564c. [R. M.]

DESCONSOLER, verbe (desconsoler)

[GDC : *desconsoler* ; AND : *desconsolé* ; FEW II-2, 1075b : *consolari*]

Part. passé en empl. subst. "Celui qui est affligé" : ...mes l'en se devroit estudier a ayder a bastir eglizes, conforter les *desconsollés*, visiter les melades en leurs liz (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 21). [R. M.]

DESCONTINUER, verbe (descontinuer)

[T-L : *descontinüer* ; GDC : *discontinuer* ; FEW II-1, 1110b : *continuus*]

"Séparer, disjointre" : ...premiere sepmaine separee et *descontinuee* de la seconde (...) ...que l'une partie soit *descontinuee* et dissolvée de l'autre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258).

REM. MONDEVILLE ds T-L II, 1528. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GDC IX, 387a.

V. aussi *discontinuer* v. Lexiques [R. M.]

DESCONVENABLEMENT, adv. (desconvenablement)

[T-L : *descovenable* (*descovenablement*) ; GD : *descovenablement*¹ ; *FEW II-2, 1128a : *convenire*]

"D'une manière qui ne convient pas" : ...teles autres choses, par tele maniere de parler *descouvenablement* mises avant, ne sont elles pas plaines non mie tant seulement et proprement de vice de flaterie comme de venin de fausse adulacion, de flaterie ? (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 217). [R. M.]

DESCONVENABLETÉ, subst. fém. (desconvenableté)

[T-L (renvoi) : *descovenableté* ; GD : *descovenableté* ; FEW II-2, 1128a : *convenire*]

"(Caractère de) ce qui ne convient pas, inconvenance" : ...a faire aucunes mauvestiés ou *desconvenabletés* contre... [...*descouvenabletez* ds GD II, 569a] (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 55).

Rem. Doc. 1338 (*descouvenableté*) et JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amours*, c.1350 (*descovignableté*), ds GD II, 569a.

V. aussi *disconvenableté* [R. M.]

DESCONVENIENCE, subst. fém. (desconvenience)

[T-L : *descovenance* ; GD : *descovenance* ; *FEW II-2, 1128a : *convenire*]

"(Caractère de) ce qui ne convient pas, inconvenance" : ...*desconvenience* des choses particullieres (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 258).

REM. Cf. aussi ds T-L II, 1540 (*desconvenance*, "inconvenance") et GD II, 569a : ("déconvenue") [ex. d'a. fr.] ; H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 64 ("désagrément, desaccord").

V. aussi *disconvenience* [R. M.]

DESCONVENIENT, subst. masc. (desconvenient)

[GD : *descovinent* ; *FEW II-2, 1128a : *convenire*]

"Ce qui ne convient pas, chose fâcheuse" : ...et par ceste cause viennent moult de *desconveniens* et des choses hayneuses. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 53). [R. M.]

DESCORCER, verbe (descorcer)

[GD : *descorcier*¹ ; AND : *descorcher* ; FEW XI, 328a : *scortea*]

"Écorcer"

Rem. Cf. ; AND : *descorcher*. [R. M.]

DESCORDER, verbe (descorder)

[AND : *descorder*² ; *FEW II-2, 1170b, 1172b : *cor* (?) (?)]

"Ôter le cœur à, tuer (?)" : A dueil, a passion, a raige Convient qu'on le tue et *descorde*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 101). [Cf. *R. Ling. rom.* 48, 1984, 513 (G. Roques). Ou faut-il lire *destorde* de *destordre* "tourmenter, maltraiter" ?]

Rem. Même mot, au fig., ds l'ex. suiv. ? : Pour ce te prie en charité Que par ta grant misericorde Veillez tollir l'iniquité Et le mal qui tant me *descorde*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 366). Ou est-ce *discorder* ?

V. aussi *descoeur* [R. M.]

DESCORÉ, (?) (descoré)

[Ø]

"Désordonné" (Éd.) : Las ! son cler vis par moy est tains Et noircis et descoulourés, Et ses crins blois sont *descorés* Et tous espars sans las de soie (Pastor. B., c.1422-1425, 84).

Rem. Douteux. GDC IX, 330a, s.v. *desdorer*, "faire perdre la couleur dorée", lit *desdore* (= *desdorés*), ce qui paraît bien plus satisfaisant. [R. M.]

DESCORNER, verbe (descorner)

[GDC : *descorner*¹ ; FEW II-2, 1192b : *cornu* ; TLF VI, 867b : *décorner*]

"Abattre les cornes (d'un animal)" : Se Boreas tourne et Vultumus corne, Qui desaorne [var. *desavoye*, *destourne*] arbres, plantes et jus, Il n'y aura toreau ne capricorne, Lion, licorne, ourse ne beste a corne Qu'il ne *descorne* et ne soit bouté jus (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 212).

Rem. Cf. aussi T-L II, 1534 (*descornement*). [R. M.]

DESCORPORER, verbe (descorporer)

[GD : *descorporer* ; FEW II-2, 1216b : *corpus*]

"Démembrer, tuer"

Rem. Ex. d'afr. ds GD II, 567a.

- *Descorporer qqn de qqc.* "Dépouiller qqn de qqc."

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD II, 567b (*par la raison qu'il auroit esté osté et descorporé dudit fief*). [R. M.]

DESCORRE, verbe (descorre¹)

[T-L : *descorre*¹ ; GD : *discorre* ; GDC : *descourir* ; FEW III, 92b : *discurrere*]

Empl. intrans. "Aller çà et là, errer (?)"

- Part. passé en empl. adj. "En piteux état" : Et de là s'en alla en Bretagne avec le duc, où il fut bien trois ans. - Ville de Rouen, lequel s'en partit tout *descouru*, non ayant autre refuge que à Dieu. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 202).

Rem. Ou *descorre*² ?

V. aussi *décourir* [R. M.]

DESCORRE, verbe (descorre²)

[T-L : *descorre*² ; *FEW III, 94a : *discutere*]

"Rompre, arracher, défaire ?" : Et depuis on me rapporta Qu'il avoit ses cheveux desroux [var. *cheveux descoux* [ds GD II, 568a, s.v. *descoudre* ; faute de l'éd. de 1617 ? Autre var. : qu'il avoit

tire ses cheveux ; lecture *desroups* ds l'éd. Piaget]], Et que tant se desconforta Qu'il en estoit mort de courroux. (CHART., B. Dame, 1424, 359).

Rem. Lat. *discussum* ? En tout cas les ex. d'a. fr. que cite T-L II, 1535, attestent l'existence de ce verbe. Peut-être même mot dans l'ex. suiv. ("Discourir, exposer ?") : ...eramment sens resort Se sont-ilh assembleis en lieu de desconfort, Oū ausi s'assemblerent, quant sain Lambiert à tort Murdrurent tellement que je vous ai *descort*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 627). Plus vraisemblablement *descorre*¹, issu de *discurrere*. [R. M.]

DESCOTER, verbe (descoter)

[T-L : *descoter* ; GD : *descoter* ; *FEW II-2, 1251b : *costa* (?) (?)]

"Frapper sur les côtés ?"

Rem. Doc. 1385 ds GD II, 567c (également ds T-L II, 1539). [R. M.]

DESCOTONNÉ, adj. (descotonné)

[T-L (renvoi) : *descotené* ; GD : *descotené/descotonné* ; FEW XIX, 101b : *qutun*]

"Qui ne contient pas de coton, vide de coton"

- P. anal. "Le ventre vide, affamé" (Éd.) : Tant a Titan en sa tonne tonné (...) Que le pays en fut tout estonné, Tout nud, tout net, en doeul, *descotonné*, Debastonné de cotte et de baston (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 222). [R. M.]

DESCOULPE, subst. fém. (descoulpe)

[GD : *descolpe* ; FEW II-2, 1497a : *culpa*]

"Justification, excuse" : Robert de Rochefort avoit journée à prouver aucuns faiz, par devant les auditeurs de monseigneur, d'une cause qui estoit entre monseigneur et ledit Robert, à laquelle journée il fist default, puis après proposa aucunes *descoulpes*... (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 146).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1334 (*descourpe*) et 1344 (*descourpe*) ds GD II, 559b. [E. P.]

DESCOULPER, verbe (descoulper)

[T-L : *descouper* ; GD : *descolper* ; FEW II-2, 1496b-1497a : *culpa* ; TLF VII, 272a : *disculper*]

Empl. trans. "Disculper qqn" : Je le vous remonstre et ensengne, Et li pri qu'elle m'en *descoupe* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 196). Or est ainsi que d'oultraige et de desordonnance vient murmure, de murmure rumeur et de rumeur division et de division desolation et esclandre. Et qui est cause de telz commencemens ne doit pas estre *descoulpez* (CHART., Q. inv., 1422, 38). Barrabam nous soit delivré ! Barrabam soit tos destourpé [l. *descourpé*] ! Barrabam s'en voist franc et quitte ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 175). L'autre enfer qui plus bas descent, Ou les sieges sont mal aournéz, Est lieu par tenebre incedent ; Et la sont les enfens mort néz, Moulit piteusement atournéz, Qu'ame jamais ne les *descoulpe* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 541).

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450, gloss. ; MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, gloss. (*descouper*).

- *Descoulper qqn de qqc.* : LA DAME (...) Ne le veuillez sur ame mettre. Car en verité j'en *descoulpe* Tout le monde. Moye est la coulpe, Ne nulz fors moy coulpe n'y a. (Mir. enf. ress., 1353, 36). ...a mort et a perdicion Par toy a esté mis ton gendre (...) Et (...) ton mari en *descoupes* Et ta fille (Mir. femme, 1368, 209). Piètres ne fu adont point respondus, mais tant que de la bataille et avenue de Nieulle et

de la mort de Rasse il fu excusés et *descouppés*. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 74). ...ledit Jehan de Blois confessa, dist et afferma tout ce que dessus est dit, et *descoulpa* du tout frere Pierre Le Brun et le prieur des Jacobins, qui estoient prisonniers, pour ce que accusez les avoit à Chasteaudun, etc. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 443). ...[il] afferma icelles larrecins avoir faites et commises seul, sanz ce que oncques homme nul quelconques feust avec soy ou en sa compaignie, en desaccusant et *descoulpant* du tout et à plain ledit Perrin Lalement prisonnier cy-dessus par lui accusé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 421). Doncques n'a coulpe Mort en mon deul - je l'en *descoulpe*. (CHART., L. Dames, 1416, 290).

- Empl. pronom. *Se descoulper (de qqc.)*. "Se disculper, se justifier (de qqc.)" : Je n'ay en sa mort nulle courpe, Pour ce devant tous m'en *descourpe*. (MACH., C. ami, 1357, 12). Mais, quant le fait vient au contraire, le decevant Appollo se *descoupe* de la mençonge par l'equivocation d'une parole. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 188). ...pour soy excuser et *descorper*, se excuser et *descorper* se pavoit, de l'omicide et murtre fait en la personne de... (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, Entre rébellion et obéissance, 2013, 604).

V. aussi *desacoulper* [R. M.]

DESCOUPABLE, adj. (descoupable)

[GD : *descolpable* ; *FEW II-2, 1498b : *culpabilis*]

"Non coupable, innocent" : ...a celle fin qu'il rendist son amy *descouppable* (LA SALE, Sale D., 1451, 163).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1463 ds GD II, 559b. [R. M.]

DESCOUPER, verbe (descouper)

[*FEW II-2, 872b : *colaphus*]

[Pour **desescouper*] "Remettre en état" (anton. *escouper*¹) : ...que (...) l'une d'icelles escluses avoit esté escoupee [détériorée] depuis les derrenieres guerres qui furent en nostre pays de Flandres et encores estoit, et que senz icelle estre *descoupee* et emparee, ladicté chastellenie ne se pourroit plus supporter senz noyer (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1393, 585). [R. M.]

DESCOURBIR, verbe (descourbir)

[*FEW II-2, 1589a : *curvare*]

"Redresser (ce qui est courbé)" : ...et ainsi il commença *descourbir* et redrecre tout son corps (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 115). [R. M.]

DESCOURCIER, verbe (descourcier)

[T-L : *descorrocier* ; FEW II-2, 1235b : **corruptum*]

"Ôter la tristesse à" : Nul ne pourroit faire Plus biau deduit ne qui miex plaire Douïst a ceulz qui en bois vont De la chasse que les chiens font, tant s[o]i[t] courchié, Qui ne soit tantost recourchié [var. escourcié, escorchié, *descoursié*, rekouquiés, recourcié, rescouvvré, releissiet] D'aler après ou au devant, S'i les oiait venir chassant. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 235).

V. aussi *recourcier* [R. M.]

DESCOURTINER, verbe (descourtiner)

[T-L (renvoi) : *descortiner* ; GD : *descortiner* ; FEW II-2, 1237a : *cortina*¹]

Part. passé en empl. adj. au fig. "Dévoilé, mis en lumière" : L'ancien [Testament] la feuille donne, L'autre [le Nouveau] fleurist et boutonne ; Celuy verdoie et bourjonne, Cestuy vendenge et entonne, Escorche et fueille abandonne, Et cueult lez

fruitz assignez, Ja pieça predestinés, Par prophetes designez, Soubz figure encourtinez, Maintenant déterminés, Ouvers et enluminez, Desclos et *descourtinez* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 112). [R. M.]

DESCOURTOIS, adj. (descourtois)

[GDC : *discourtois* ; FEW II-1, 851a : *cohors* ; TLF VII, 260b : *discourtois*]

"Qui manque de courtoisie"

REM. Ex. 1416 (*Le Livre Caumont*, éd. J. Fr. Galy, Paris, 1845, 28) ds TLF : *Ne tengues officiers convoyteux, Descourtois ni malicieux, Que à ton peuple feissent oultrage, Car ilz pourroient laisser ton heretatge*. [R. M.]

DESCOURTOISEMENT, adv. (descourtoisement)

[GD : *descourtoisement* ; *FEW II-1, 851a : *cohors*]

"D'une manière discourtoise" : Mais sire Lamberduche se porta trop mal *descourtoisement* quant il poursuivi aulcun qui ceans se retrahoit (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 807). [R. M.]

DESCOURTOISIE, subst. fém. (descourtoisie)

[T-L (renvoi) : *descortoisie* ; GD : *descourtoisie* ; FEW II-1, 851a : *cohors*]

"Manque de courtoisie" : ...considéré le mal dont vous me avez fait oster, *descourtoisie* seroit a moy se je ne me efforçoie faire toute chose qui feust agreable. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 130). [R. M.]

DESCOURVEMENT, subst. masc. (descourvement)

[GD : *descourvement* ; *FEW II-2, 1589a : *curvus*]

"Détour (du chemin qu'on a pris ; littér. courbure), arrêt en chemin"

Rem. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*diversorium, descourvement*), ds GD II, 568b. [R. M.]

DESCOUSSE, subst. fém. (descousse)

[*FEW III, 287b : *excutare*]

"Action de secouer, de battre, secousse" : DENTART. Vous n'yrés pas vous deux tous seulx ; Vous nous aurés de pres aux trousses. GADIFER. Nous ferons de chaudes *descousses* Se unes foiz nous venons a joindre. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 264). [R. M.]

DESCOUTRER, verbe (descotrer)

[GD : *descotrer* ; FEW II-2, 1099b : **consutura*]

"Rompre, briser"

Rem. Ex. d'afr. et doc.1389-1392 (Nevers, *et acotrer le merrain qui estoit descotrerez sur le pont*) ds GD II, 568c. [R. M.]

DESCOUSTUMANCE, subst. fém. (descoustumance)

[T-L (renvoi) : *descostumance* ; GD : *descostumance* ; FEW II-2, 1092a : *consuetudo*]

"Désaccoutumance" : Absuetudo (...) : *descoustumanche* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 4). [R. M.]

DESCOUSTUMEEMENT, adv. (descoustumément)

[*FEW II-2, 1092a : *consuetudo*]

"De manière à désaccoutumer" : Absuete (...) : *descoustumeement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 4). [R. M.]

DESCOUSTUMER, verbe (descoutumer)

[T-L : *descoutumer* ; GD : *descostumer* ; FEW II-2, 1091b : *consuetudo*]

A. - "Désaccoutumer" : Absoleo (...) : *decoustumer* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 3). Absueo (...) : *descoustumer* (...). Absuetus (...) : *descoustumés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 4).

Rem. Ex. de FROISS., DESCH. et *De Vita Christi* (XVe s.) ds GD II, 567c.

- Empl. pronom. : Et tel est en léesse doulx Qui en tristesse est moult escoux ["secoué, remué"]. Ce vient de male acoustumance Qu'on acoustume dès s'enfance, Car qui aprent une coustume, Moult à envis s'en *descoustume*. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 8).

B. - "Mettre fin à, abolir" : Jà ne me puist aidier, li Pères qui ne ment, Sé je ne *descoustume*, ains mon département, Che servaige villain [l'asservissement d'une jeune fille], qu'ensi honnist la gent ! (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 228). [R. M.]

DESCOUCVERCLER, verbe (descouvercler)

[T-L : *discovercler* ; AND : *discovercler* ; FEW II-2, 1139b : *cooperculum*]

Part. passé en empl. adj. "Sans couvercle" : I petit pot de couvre ; I pot d'estain plain, *descuvescley* ; I chandellier de fer. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1365, 64). [R. M.]

DESCOUCVETER, verbe (descouveter)

[T-L : *descoveter* ; GD : *descoveter* ; FEW II-2, 1443 : *cubare*]

"Découvrir, mettre à nu" : Tu ais feru lou chief de la maison dou mauvais et ais descouuert ou *descouateit* tout son fondement iusques au col (Psaut. lorr. A., 1365, 153). [R. M.]

DESCREATION, subst. fém. (descreation)

[GD : *decreation* ; *FEW II-2, 1326a : *crescere*]

"Décroissance, diminution" : ...sans diminution ou *decreation* du droit Mons. le duc d'Aquitaine (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 703). [cf. *decreance* ds FEW (GdfLex)] [R. M.]

DESCREDENCE, subst. fém. (descredence)

[GD : *descredence* ; FEW II-2, 1307b : *credere*]

"Méfiance" : En temps de guerre pour la diffidence et la *discredence* que les princes ont au peuple ou du peuple ; car il sunt contrains a user du peuple et a le faire armer [Éd. 1489 : *descredence*, GD II, 570c]. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 220). [C. B.]

DESCREMER, verbe (descremer)

[*FEW II-2, 1273a : *crama* (?) (?)]

"Corrompre ?" : Pensez aux veritez notoires Qui ne sont pas revocatoires De Jehan de Meun que tous aiment, Et vous n'entrez es catoires De mouches Qui le miel escaiment. Non pas escaiment mais *descrément*. Non *descrément* ains, comme vez, Vous enflamment, brulent et crément [allusion au venin de l'abeille, FEW II-2, 1311a : *cremare*] Et ja tant de pouoir n'avez Qu'a leur aguillon estrivez Qui a la mort souef vous point. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 105). [R. M.]

DESCRIBER, verbe (describer)

[FEW XI, 334b : *scribere*]

"Décrire" : *Describer* : describo (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58).

- "Expliquer" : Considère que le triacle Soit, pour vray, souverain obstacle Contre venim et pourreture, Qui blecent mainte créature, Et doit de fait estre exhibé, Comme il est dit et *describé*, Aux malades que chascun sache Sur juz ou eue de bourrache, Ou de bugloxe ou de l'oseille, Comme maint Maistre le conseille. (LA HAYE, P. peste, 1426, 135). *Describer*, c'est à dire diffinir et déclarer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193). [R. M.]

DESCRIGNIER, verbe (descrignier)

[T-L (renvoi) : *descrignier* ; GD : *descrigner* ; FEW II-2, 1343a : *crinis*]

"Tirer qqn par les cheveux (trahere crinibus)" : ...!l'en *descrignoit* les femmes par les cheveux contre val les hostelz et les rues, les cheveux espendus, quant elles se efforçoient d'aucune chose mucer et par aucune aventure elles estoient sousprises que l'en trouvast aucune chose en leur mains. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 141).

REM. Sens de "démêler, peigner les cheveux" dans le seul ex. cité par GD II, 571a. [R. M.]

DESCRIPTEUR, subst. masc. (descripteur)

[GDC : *descripteur* ; FEW XI, 335a : *scribere*]

(Synon. de *descriveur*)

A. - "Celui qui décrit"

Rem. GARBIN 1487 (*geographus* : *descripteur de terre*) ds GDC IX, 328a.

B. - "Chroniqueur, narrateur" : LE PROLOGUEUR commence. Saluste, romain orateur, Donne louange, honneur et gloire A celluy qui est *descripteur* Des faictz d'altruy ou reciteur, Affin qu'en dure la memoire. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.3163).

V. aussi *descriveur* [R. M.]

DESCRIPTION, subst. fém. (description)

[T-L : *descriçion* ; GD : *description* ; GDC : *description* ; AND : *description* ; DÉCT : *descriçion* ; FEW XI, 335a : *scribere* ; TLF VI, 1257a : *descriçion*]

A. - "Évocation, représentation (par l'écrit) de qqc., description" : Cestes manieres à tenir selon discrecion ou prudence semblablement appartiennent selon leur qualité et estas aux dames et autres dames differencieement, si que à chascune appartient, et pareillement aux hommes, quoyque plus largement se pourroit eslargir à dire sur ceste matiere touchant chascun estat particulièrement, mais pour briefté à tant souffise la *descripcion* des susdis .III. dons. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 37). En somme tant estoit celui habit changié par empirement de couleur et de beauté que ceulx qui tel le bastirent a paine y cognoistroient leur ouvrage. Du mantel me deporteray a tant de present pour ce que trop longuement ne vueil sur *description* demourer, ne ce n'est la fin de ce present quadrilogue. (CHART., Q. inv., 1422, 9).

B. - En partic.

1. "Explication écrite (pour réaliser qqc., pour utiliser qqc. ...)" : Et, en oultre, vault et proffite User lors des électuaires, Bien cordiaux et débonnaires, Et des autres confections Desquelles les *descriptions* Sont mises ou séquent chapitre Tout au long selon le registre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 139).

2. "Définition écrite (pour faire comprendre qqc.), analyse (d'un concept)" : Ainsi a il mise la premiere cause par quoy il monstre que la *descripcion* dessus donnee de felicité doit souffire quant a present ; or s'ensuit la seconde. (ORESME, E.A.C., c.1370, 122). L'ame, ce dit saint Augustin, si est substance incorporele, qui reçoit de Dieu les illuminations entendibles en la derreniere

revelacion. De ceste *description*, nous pouvons congnoistre la premiere et la principale propriete de l'ame raisonnable (CORBECHON, éd. B. Ribémont, 1372. In : *Bien dire et bien aprendre* 11, 1993, 385). Toutes ces diffinitions qui sont donnees de l'ame, si sont ensemble comprises ainsi comme une *description* generale par Damascene, en premier livre de Sentences, ou .XXIVe. chapitre, ou il dit que l'ame est une substance vivant, simple, non corporele, invisible aux yeulx corporelz, qui use de corps organique ou dispose, auquel elle donne vie, croissance, senz et generation (...). De ces diffinitions et *descriptions*, nous pevent apparoir pluseurs et diverses proprietes de l'ame, quant a son estre, et de nature, et de grace. (CORBECHON, éd. B. Ribémont, 1372. In : *Bien dire et bien aprendre* 11, 1993, 386). Ce est la propre *descripcion* ou diffinition de simplement pesant et de simplement legier et est donnee par repos (ORESME, C.M., c.1377, 684).

Rem. Cf. B. Ribémont, *Bien dire et bien aprendre* 11, 1993, 387 : «On voit donc que chez Corbechon, le terme de "description" signifie aussi "écriture" ; si cette signification, on l'a vu, est usuelle dans la langue vernaculaire, elle prend peut-être ici un poids supérieur. "Description" en effet apparaît comme un renvoi à l'écriture d'un auteur, de celle qui précède le texte encyclopédique. Il est utilisé en ce sens pour souligner l'origine de la propre parole de l'encyclopédiste : "décrire", "description" sont des marqueurs d'autorité».

C. - P. ext.

1. "Écriture, mise par écrit, ce qui est écrit" : Et vers ces [receveurs et chambriers] ici mesme convient en aucuns lieux que les *descriptions* des sentences ou les registres soient mis et les inductions ou depositions des tesmoings. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 271). SECRETAIRE. Escriptes sont certainement, Monseigneur. Qu'escripray je plus En la *descripcion* dessus ? CHANCELLIER. "A nostre amez et chier tenuz, Nostre grant juge Tribunus, De nostre haulte renommée" (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 70).

2. "Enregistrement de qqc., notamment lors de la levée de troupes" : Delect n'estoit autre chose mes que elections de novelz chevaliers, quar quant il avenoyt que l'en vouloyt transmetre auchuns chevaliers a suployement d'auchun ost ou descrire auchune nouvelle legion, l'en commendoyt par la vile que qui vourroit estre escrits a la chevalerie romayne baillat son nom et sa lignee par escript. Si le bailloyent le juen juvencelz mout volentiers pour estre de lors en avant chevalier romayn et pour avoyr gages et honneur ; et cele election ou *descripcion* estoit apelé le delect. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 160c).

D. - P. anal. "Représentation, figure (géométrique)" : Mais ce ne puet estre une rayson ne semblable, quar en telle *descripcion* ou en tel triangle une chose n'est pas avant que l'autre selonc temps, mais seullement par ymaginacion (ORESME, C.M., c.1377, 182). [R. M.]

DESCRIVEUR, subst. masc. (descriveur)

[T-L : *descrivëor* ; GD : *descriveur* ; FEW XI, 335a : *scribere*]

(Synon. de *descripteur*)

A. - "Celui qui décrit" : Geographus (...) : *descriveur* de terre (Aalma R., c.1380, 166). ...geographus (...) : *descripvreur* de terre (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58).

B. - "Chroniqueur, narrateur" : ...chronographus (...) : *descriveur* de temps (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58).

V. aussi *descripteur* [R. M.]

DESCROIAGE, subst. masc. (descroiage)

[GD : *descroiage* ; FEW II-2, 1330b : *creta*]

"Nettoyage avec de la craie"

Rem. Doc.1482 (Lille, *descroiage*) ds GD II, 571c. [R. M.]

DESCROUER, verbe (descrouer)

[T-L : *descröer* ; GD : *descroer* ; FEW XVI, 397b : **krôk*]

Empl. trans. "Décrocher (et faire tomber)"

- "Décrocher, dégager un arbre qui s'est accroché dans les branches d'un autre arbre, le faire tomber" (anton. *encrouer*) : Et si peut *descrouer* un arbre quant il est encroué, sans malfaire à celui sur qui il est encroué. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 65). Item, tous arbres encroués, ilz les pevent *descrouer* sans malfaire à celui sur quoy il est encroué, s'il n'est deffendu par le sergent du roy et hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1407, 344).

- "Faire tomber" : Mais Dieu menace a destroër [l. *descroër*] Les orgueilleux qui tant se prisent Que touz les serjans Dieu desprisent, Qui ne chault qu'après la mort truissent (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 106).

. *Descrouer de* : Mes Fortune tourna sa roe, De ses richesses le *descroe*. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 117). [R. M.]

DESCRUAUTÉ, subst. fém. (descruauté)

[*FEW II-2, 1367b : *crudelis*]

"Revers cruel" : Il vous est avenus trop grant *descruateit*, Grant perde et grant dapmaige et orible grieftez ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 687). [R. M.]

DESCRUCHER, (?) (descrucher)

[Ø]

"?" : Par Mahon, dist Pinart, c'est Galyen. Le grant diable d'enfer vous a bien fait si matin *descrucher* ! (Galien Rethoré K.K., 1500, 243).

REM. Sans doute *descoucher*.

V. aussi *découcher* v. Lexiques [R. M.]

DESCRUTINER, verbe (descrutiner)

[GD : *discrutiner* ; *FEW XI, 346a : *scrutinium*]

"Examiner" : Son capitle assemblat adont Domitiens, Les escript les [lor ou lors ?] monstret sens noise et sens hustins ; Là fut *descrutineit* et les miens et les tiens Par l'evesque et Radulf, qui astoit ly doiins (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 577).

REM. Chron. et hist. saintes et profanes (ms. du XVe s.) ds GD II, 720a (*discrutina*). [R. M.]

DESCUEILLIR, verbe (descueillir)

[T-L : *descoillir* ; *FEW II-2, 900b : *colligere*]

"Ouvrir, enlever (un vêtement)" : Car auchuns folz sont qui ordonnent et cuellent leurs vestemens, les aultres en grand derision les mectent de travers. Les aultres pour faire ung peu plus ponpeusement les despliant ou *descoeuillent* et, tant que ilz peuvent, les estendent (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 247).

REM. Ds l'ex. suiv., il faut lire *d'escoeuillie* "impétueusement" : Chieux enfes entra en l'iaue *descoeuillie*, S'alla querre l'oizel, dont se robe ot moulie... (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 751). (G. Roques - communication orale - revient sur la proposition qu'il a faite ds Z. rom. Philol. 106, 1990, 399 [*eau descueillie* "eau impétueuse"]). [R. M.]

DESCULER, verbe (desculer)[T-L : *desculer* ; GD : *desculer* ; FEW II-2, 1512a : *culus*]

"Faire en sorte que qqn ne soit pas acculé" : Mais cil qui veult tout emmuler ["amonceler, amasser, mettre en meule" (Ed.)] (...) Se puet de legier aculer Se largesce ne le *descule* ; Face adonc que nulz ne l'acule (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 39). [Seul ex. ; T-L II, 1552 corrige l'interprétation de GD II, 572c ("renverser")] [R. M.]

DESCUSER, verbe (descuser)[GD : *descuser* ; FEW III, 286a : *excusare*]

Empl. trans. "Excuser" : Or sera tantost excusé [var. *descusé*] Le faucon qu'il a aacusé (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 343).

- Empl. pronom. réfl. "S'excuser, se justifier" : Car se ainsi estoit que nuls le vous heust raporté, j'en estoie prest de moy *descuser* [var. *desencuser*] par devant vous, en disant que il avoit menti faussement et mauvairement, et que je m'en deffenderoie par mon corps, ainsi comme J. chevalier se doit deffendre en gardant son honneur. (MACH., P. Alex., p.1369, 229). [R. M.]

DESDECORATION, subst. fém. (desdécoration)[*FEW III, 26b : *decorare*]

"Dégradation" : ...par faulte desquelx pavemens ainsy estre faiz, nostredicte Ville demeure très orde (...). Pourquoi (...) voulans obvier aux inconvénients dessusdiz, à la turpitude et *dedécoration* qui (...) se pourroient ensuir ou préjudice de la chose publique en nostredicte Ville, vous mandons et commandons... (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 320). [R. M.]

DESDETTER, verbe (desdettre)[T-L : *desdeter* ; GD : *desdeter* ; FEW III, 22b : *debitum*]

Empl. pronom. "S'acquitter d'une dette"

REM. Ex. d'a. fr. et JEAN D'ARKELE, *Ars d'Amours*, c.1350, ds GD II, 574a. [R. M.]

DESDOLER, verbe (desdoler)[T-L : *desdoler* ; *FEW III, 116a : *dolare*]

"Mettre en désordre, défaire" : La mort tous ravit et acroche ; Il n'i a nul si biau pignié Que la mort n'ait tost despignié. Adonc la bele Emmelot *desdolera* son dorenlot. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 60). [R. M.]

DESDONNER, verbe (desdonner)[AND : *desduner* ; FEW III, 137a : *donare*]

Région. (anglo-normand) "Refuser"

Rem. Cf. ; AND : *desduner*. [R. M.]**DESDORMIR, verbe** (desdormir)[T-L : *desdormir* ; GD : *desdormir* ; FEW III, 141b : *dormire*]

I. - Empl. trans.

A. - "Réveiller" : Quant nous fumes bien *desdormi*, Bien esveillie, bien destumi, Il se seingna, puis se leva... (MACH., F. am., c.1361, 233). Vous ressemblez estre endormis (...). Ung jour serez bien *desdormis* : On verra voz barrats et guilles. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 64).

Rem. Ex. d'a.fr. et Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*disopio, desdormir, esveillier*), ds GD II, 574c.

B. - Au fig. "Tirer qqn de sa torpeur" : Affin donques que *desdormis* Soient[les fils de Tristesse qui sont paresseux], sus une roe mis Les a enfer [l. en fer] bien fermement. La les tourne si roidement Que n'y a nul qui sommeille Et quë au tour ne s'esveille

(GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 177). Pour ce te requier, alume y, Car goute n'i voy ; destumi Mon triste cuer et *desdormi*, Et je te promet que tuit mi Annemi seront avec mi, Pour qui maint soupir ay vomé. (MACH., C. ami, 1357, 142). Les ennemis qui nous ont *desdormis*... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 356).

Rem. CHASTELL., *Oeuvres K.*, t.6, c.1435-1475, 160 (*tu as le monde desdormy*).

II. - Empl. pronom. "Se réveiller ; sortir de sa torpeur" : Prince, a ce mot fu du tout *desdormis*, Et ce debat en mon memoire mis (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 159). Gerart, lequel n'estoit mye encores *desdormy* ne levé... (Guill. Orange T.H.G., t.1, p.1450, 514). ...il s'esveilla - et ja ne [se] feust *desdormy* (...) n'eust esté le feu qui... (Guill. Orange T.H.G., t.2, p.1450, 877). Bourguignons se monstrèrent, Brabanchons s'assablèrent, Flamengz se *desdormirent*, Haynuyers s'esveillèrent (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 309). [R. M.]

DESDOSSER, verbe (desdosser)[T-L : *desdosser* ; GD : *desdosser/desdossier* ; FEW III, 145a : *dorsum*]

Desdosser qqn de qqc. "Enlever à qqn qqc. du dos (ici le haubert)" : Li uns li a l'espée osté de son costé, Et li autres li a ausi son hiaume osté, Et puis si li a on le hauberc *desdossé* (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 123).

- *Faire desdosser qqn de qqc.* "Faire enlever à qqn qqc. du dos" : De toutes leurs armeures les firent *desdosser* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 285). [R. M.]

DESDOULOIR, verbe (desdouloir)[T-L : *desdoloir* ; GD : *desdoloir* ; FEW III, 118a : *dolere*]

"Tirer de sa peine, consoler" : Et s'ay pouoir De li garir et de li *desdoloir*. Mais il n'a mais fiance, ne espoir, En moy ; c'est ce qui plus le fait doloir. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 125). [N. M.]

DESDRUIR, verbe (desdruir)[T-L : *desdrüir* ; GD : *desdruir* ; FEW III, 165b : **druto-*]

"Devenir moins *dru*, maigrir" : Dame, dis je, je vous dirai : Mains de ses dis oublies ai, De ce me souvient il sans plus Que me dist qu'estoie trop drus. Mes se je me *desdruissoie* Ou aucun mal (je) me faisoie, Felon me devoit on clamer, Et d'autre part si bien porter Mes armeures ne pourroie Com(me) se drus et fors estoie. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 178).

REM. Cf. aussi GD II, 576b : *desendruir* et T-L II, 1562 : *desendrüir*. [R. M.]

DESEDEFIEMENT, subst. masc. (desédifiement)[GD : *desedefiement* ; FEW XXIV, 205b : *aedificare*]

"Démolition" : [Ils ont] desediffié et descouvert et de fait appliqué a l'usage commun d'icelle ville une porcion de ladicté halle aux coutilz (...) et illec ediffié une porte et ouverture pour entrer en la halle aux draps joignant d'illec (...); a l'occasion duquel *desedefiement*... (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 73).

V. aussi *dedification* [R. M.]**DESEDEFIER, verbe** (desédifier)[GD : *desedefiant/desedefier* ; FEW XXIV, 205b : *aedificare*]

"Détruire" : Nous pouvons ostep, vandre ou alieney ou faire nostre profit sanz empêchement mestre desdiz Mahour, eschiviz et sergens. Et se nous lou trovons abergié nous ne lou pourrons desabergié ne *desediffier* sanz la licence, volonté et consentement

des diz Mahours, escheviz et sergens. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1357, 490). [Ils ont] *desediffié* et decouvert et de fait appliqué a l'usage commun d'icelle ville une porcion de ladicte halle aux coutilz (...) et illec ediffié une porte et ouverture pour entrer en la halle aux draps joignant d'illec (...); a l'occasion duquel desediffiement... (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 73).

- *Desedefier de* (bâtiments). "Dont les bâtiments sont détruits": ...nostredicte ville a esté et est moult dépeuplée, et *désédifiée* de maisons, et cheüe en grant desolation (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1441, 352). [R. M.]

DESEMAILLÉ, adj. (desemailé)

[GD : *desesmaillé* ; FEW XVII, 156a : **smalt*]

"Qui a perdu son émail"

REM. Doc. 1385 ds GD II, 580c. [R. M.]

DESEMBALLER, verbe (desemballer)

[FEW XV-1, 43a : **balla*¹]

"Sortir de son emballage" : S'aucuns Marchans venans de dehors apportent ou font apporter en ladicte ville et banlieue aucunes denrées, c'est assavoir, chapeaux de feustre, aumuches, bonnets (...), ils ne les pourront exposer ne mettre en vente, ne les deslier et *desemballer* sans autorité de Justice, et en la présence des Gardes d'iceluy mestier qui les verront et visiteront. (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1450, 129). [R. M.]

DESEMBARQUER, verbe (désebarquer)

[GDC : *desembarquer* ; FEW I, 251a : *barca*]

Empl. trans. "Décharger, mettre à terre"

Rem. Peut-être s'agit-il de ce mot ds l'ex. suiv. : ...audit Jaquemet, 4 gros, pour avoir *desemberley* [lecture douteuse] ledit saleprestre apres ce qu'il fut amenez nouvellement audit [lieu] de Dijon comme dit est (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 516). [E. P.]

DESEMBASTONNER, verbe (desembastonner)

[*FEW I, 279b : *bastum*]

"Dessaisir de son *baston*, de son arme, désarmer" : ...ceux qui en faisant lesdictes armes seroient portez par terre, feust à pied, feust à cheval, ou *desembastonnez*... (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 286). ...le juge envoya devers ledit messire Claude Pietois le mareschal de la lice, pour sçavoir le nombre de coups qu'il vouloit demander. à quoy le chevalier respondit qu'il entendoit qu'ilz devoient combatre de haches, jusques ad ce que l'ung fust porté par terre ou *desembastonné* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 177). [Autres ex. II, 187 et III, 54]

V. aussi *desbastonner* [R. M.]

DESEMBELLIR, verbe (desembellir)

[T-L : *desembelir* ; GD : *desembelir* ; GDC : *desembellir* ; FEW I, 320a : *bellus*]

"Détruire la beauté de, enlaidir" : Devenusto (...) : *desembelir*, enlaidir, desorner (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 119). [R. M.]

DESEMBRASER, verbe (desembraser)

[T-L (renvoi) : desembraser ; GD : *desembraser* ; FEW XV-1, 257b : **bras-*]

"Faire cesser l'embrasement de"

- Au fig. "Faire cesser la passion de" : Vroy est que a fine force retenoit dedens son povre estomac la grant bataille que il avoit de souspirs et de plains ; et encores cela luy sembloit nyent ad ce

qu'il avoit entencion de faire quant il se trouveroit seulet en sa chambre, car la vouloit il faire a son aise ses plains et ses lamentations pour bien *desembraser* son povre cuer, lequel estoit tout enflammé. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 616). [R. M.]

DESEMBUSCHIER, verbe (desembûchier)

[T-L (renvoi) : desembuschier ; GD : *desembuchier* ; AND : *desembucher* ; FEW XV-2, 29b : **busk-*]

I. - Empl. trans. "Faire sortir, chasser" : Gardons-nous doncques de péchié Qui est à Dieu tant desplaisant. Si nous en sommes entechié, Faisons qu'il [le péché] soit *desembuschié* (CHASTELL., Miroir mort V.H., c.1436-1450, 55). LUCIFER. (...) Après nostre creacion, On nous [les anges déchus] fist du ciel trebucher Et de nos lieux *desambucher* (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 148). [peut être aussi un empl. pronom.]

II. - Empl. pronom. "Sortir d'embuscade" : ...et le trouverent mort sur le chemin les gens dudit messire Philippe, et congneurent bien que les Gantois estoient aux champs. Si s'arrestèrent et firent arrester la compaignie ; et quant Gantois s'aperceurent qu'ilz ne marchoient plus avant, si se *desembuscherent* à si grosse compaignie, que besoing fut à la garnison de retourner (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 292). Si se [les barons] *desembuscherent* et chevauchent tant qu'ilz peuent jusques au chastel et entrèrent par la porte, car Durgault leur avoit lessé le pont avallé, et se fierent parmy les païens. (Galien Restoré K.K., c.1450, 91).

Rem. Ex. de FROISS. (ms. ; *desbusquier* ds FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 164) et *Percef.*, éd. 1528 (*desbucherent* ds *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 258), ds GD II, 575b . [R. M.]

DESEMPARATION, subst. fém. (désemparation)

[*FEW VII, 632b : *parare*]

"Action de démolir les fortifications qui défendent une place, démantèlement" (synon. *desemparement*) : ...laquelle fortiffication il feroit volentiers parachever, mais il doute que, sans avoir sur ce noz lettres de congié de ce faire, nostre procureur vouldist proceder à la demolicion et *desemparacion* d'icelle place, ou lui donner sur ce aucun trouble ou empeschement (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 270). [E. P.]

DESEMPAREMENT, subst. masc. (désemparement)

[GD : *desemparement* ; FEW VII, 632b : *parare* ; TLF VI, 1258b : *désemparer* (*désemparement*)]

A. - ART MILIT. "Action de démolir les fortifications de (d'une place), démantèlement" (synon. *deseparation*) : À Monseigneur Messire Philippe de Navarre, frere de Monseigneur, de la somme de IImVIIIcIIIxxXVI moutons de roy à li octroïés par maniere daide à cause du *desemparement* de labbaye de Montebourg (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 201).

- *Desemparement* (d'un siège). "Fait de démanteler les ouvrages réalisés lors d'un siège, lever le siège" : Et, cedit jour, fut deseparé le siege que le roy avoit fait audit Port à l'Engloys, ouquel siege avoient esté faictes de belles trenchées et bolevers, tentes et paveillons. Et, après ledit *desemparement*, tous les gens de guerre estans oudit siege s'en vindrent retraire et loger aux Chartreux près Paris, dedens lequel lieu des Chartreux furent logez VIC hommes de guerre et leurs chevaulx, et tellement en fut remply ledit lieu que les sains hommes religieux de leans furent dechassez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 105).

B. - P. ext.

1. "Ruine, destruction (de bâtiments, d'une ville...)" : ...ou *desemparement*, diminucion et depopulacion de nostredicte ville de Paris (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1428, 135). ...qui seroit en leur grant préjudice et dommaige et *desemparement* de ladicte ville (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1449, 53).

2. "Dommage (causé à un bâtiment)" : ...neantmoins pour l'occupacion dez forges et pour lez *desemparemens* qui ont esté faictes esdictes halles a cause d'icelles forges, lesdictes halles en une grant partie ont esté et sont cheues, demolies et inhabitées et ne pevent prouffiter (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1428, 133). [R. M.]

DESEMPARENTÉ, adj. (désemparenté)

[*FEW VII, 643b : *parens*]

"Abandonné de, privé de, dépourvu de" : "... et par cela verra l'en bien que nous ne sommes point *desemparentés* de seigneur ne d'amis." (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 281). [D. L.]

DESEMPARER, verbe (désemparer)

[GD : *desemparer* ; GDC : *desemparer* ; AND : *desemparer* ; FEW VII, 632b : *parare* ; TLF VI, 1258a : *désemparer*]

I. - Empl. trans. [Idée de démantèlement, de destruction]

A. - ART MILIT. "Démolir, abattre les fortifications de (d'une place, d'un bâtiment...), démanteler (un lieu fortifié)" : De certaine aide (...) pour *desemparer* et emplir lez fossez de labbaye de Montebourg qui estoit fort en lan MCCCLVII, par le compte du dessusdit viconte rendu en la chambre, IImVIIIcIIIxxXVI moutons de roy. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 34). ...après leur departement icelle forteresse fu abatue et *desemparée* par les genz du pays, c'est assavoir que tout ce qui y avoit esté fait pour la dicte eglise fortiffier et emparer en fu osté, et n'y a de present point de forteresse (Doc. Poitou G., t.4, 1376, 414). ...et que icellui commissaire lui ot fait commandement de par le roy d'Engleterre qu'il se partist dudit fort, et *desemparast* icellui, et tenist et gardast lesdites treves, sur peine d'estre bany, et réputé et tenu pour rebelle, desobeissant et traître dudit roy d'Engleterre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 192). Et *desemparerent* les Englés le chastiel de Conquest, et dissent que point il ne faisoit a tenir ne a garder (FROISS., Chron. D., p.1400, 534). ...il vint a paix as Englois, et demora en sa ville, et fist remparer ce que *desemparet* estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 624). Lesquelles choses ainsi advenues, quatre mois après ou environ que iceulz noz ennemis *desemparerent* ladicte forteresse et que ilz se departirent d'icelle (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 8). Laquelle ville les Angloiz firent *désemparer* et abatre la muraille d'icelle, et ne demoura de fortificacion que l'abbaye et une tour dedens icelle (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 183). ...et, se besoing est, de abattre ou faire abattre, *désemparer* et démolir toutes les places qu'il trouvera ès dits pays ainsi désobéissantes à nous et à nostre justice (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 112). ...il nous advertit que ceulx de Dol ont habandonné la place sans la brusler ne *desemparer* ne desmolir (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 160).

- Part. passé en empl. adj. [D'une ville] "Privé de fortifications" : ...la dite ville qui est de présent en frontière des Bourgoignons, noz rebelles et désobéissans subgectz, est demeurée comme du tout *désemparée* et despourvue de bonne et seure fortificacion (Archives servit. Louis XI, T., 1474, 66).

B. - P. ext. "Détruire" : ...quant ilz estoient là venus, ilz ne trouvoient que les parois et le massis, ne chien, ne chat, ne kock, ne gueline, ne homme, ne femme. Tout estoit gasté et *desempré* des

François meismes. Ainsi perdoient-ilz leur saison (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 93). Li Englès, ce samedi toute nuit, entendirent à remparer leur palis, qui *desemparet* estoient, et à remettre à point ce qu'il besoingnoit. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 147). ...chil de Cambrai retournerent a Relenghes. Si trouverent que li compaignon qui gardé l'avoient, s'en estoient departi et avoient bouté le feu dedens. Si le parabatirent et *desemparerent* de tous pions. (FROISS., Chron. D., p.1400, 348). ...il i avoit Bretons qui entendoient a petruissier le mur, et trouverent le petruis refait par ou les François avoient entré dedens. Si le repetruissierent et le *desemparerent* a force de pils et de haviails, et par la meismes entrèrent il ou chastiel. (FROISS., Chron. D., p.1400, 534). La ville n'estoit pas des plus fortes et ne doubtoit point ; et la trouva despourvue de gens et promptement la batist [l. l'abatist] et *desempara* les avant-murs. (BUEIL, II, 1461-1466, 112).

II. - [Idée de retrait, de séparation]

A. - Empl. trans.

1. ART MILIT. *Desemparer* une armée. "Retirer (une armée, en partic. en démantelant les ouvrages réalisés en vue d'un siège, d'une bataille...)" : Desquelles nouvelles il [le duc de Bourgogne] ne voulu riens croire jusques à ce qu'il en fut autrement acertené par lesdiz monseigneur Charles et duc de Bretagne ; laquelle chose lui fut depuis dicte et certifiée par le herault dudit duc de Bretagne. Mais, ce non obstant, il ne s'en voulut aler ne *desemparer* son ost, mais s'en ala avecques sondit ost tenir et edifier ung parc audit lieu d'entre Esclusiers et Cappy, le dos au long de ladicte riviere de Somme. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 211). J'estoie tout prest a partir, (...) Mes je vous voy tous subvertiz De demeurer entierement. Ja a Dieu ne plaise nullement Que je *desampare* l'armee, Lessez ung tel gouvernement Ne une si noble assemblee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 547).

- *Desemparer un siege* : Et, cedit jour, fut *désemparé* le siege que le roy avoit fait audit Port à l'Englois, ouquel siege avoient esté faictes de belles trenchées et bolevers, tentes et paveillons. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 105).

- *Desemparer un lieu*. "Se retirer (d'un lieu)" : ...faute de vivres les contrainst d'aller assaillir leurs ennemis ; faute de vivres les contrainst d'eulx en aller et *desemparer* le lieu honteusement. (BUEIL, II, 1461-1466, 37). Toutesfois ces francs archiers eurent paour, pour ce qu'on faisoit ung pont, qu'on ne les assiègeast de l'autre costé. Ainsi, ilz *desemparèrent* la place et s'en fuyrent. (COMM., I, 1489-1491, 184).

- Part. passé en empl. adj. [D'un lieu] *Desemparé de*. "Vide de, déserté (par)" : [Jason à la reine Mirro :] "Tres redoutée dame, je ne me sçay assez esbahir de la laschesse de vos hommes ! Vos adversaires s'esbatent au prez de vostre cité en petite compaignie, ainsy comme se Olyferne fust vuide et *désemparée* de gens d'armes..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 135).

Rem. Livre Regnart S.-H., c.1460, 90 (*désemparé de toutes choses*, "vidé de tout").

2. P. ext.

a) *Desemparer qqn*. "Quitter, abandonner qqn" : Or, pensés doncques, quel dueil est ce A ung prince chevallereux Qui, soy moustrant plain de prouesse, Se voit *désemparé* de ceulx Qui lui doyvent service et foy, Dont il est et chief et seigneur ? (CHART., D. Her., p.1415, 429).

- *Desemparer l'un l'autre*. "Se séparer, s'éloigner l'un de l'autre" : Or vint le jour que la bataille fut assignée que ces deux freres saillirent en belle et plaisante ordonnance et tousjours

chevauchèrent coste à coste sans *deseparer* l'un l'autre. (BUEIL, I, 1461-1466, 125).

- *Estre deseparé de qqn*. "Être séparé, privé de qqn (par la mort)" : Par quoy, s'elle se trouvoit *deseparée* de son filz [malade], elle auroit perdu, ce luy sambloit, le tout de son espoir advenir (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 143).

- *Deseparer* un animal : ...il venoit son chemin entre Mesle et Rouffet ob bestes chargeez de froment et, pour ce qu'il vit gens de cheval sur le païs, avoit *deseparé* ses bestes (Doc. 1374. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 415). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

b) Deseparer qqn de qqc. "Priver, déposséder qqn de qqc." : Fortune comme tu es perverse et poy fiable ! Ly homs est bien deceuz qui en toy ne en tes dons s'affie. Or n'a pas granment que du plus hault de ta roe tu m'as mis au plus bas, et encore ne te souffist il mie, mais me veulz destruire, quant mon frere, qui est un des pseudoms et un des plus vaillans roys du monde, tu veulz ainsi *deseparer* de son royaume, se Dieux, par sa grace, n'y met prouchain remede. (ARRAS, c.1392-1393, 172). Haa, cuer de tresloyal amy, J'ay eu par toy et tu par my Tant de plaisir ! Or en gemy Quant separee Suis de toy, seule et esgaree, De tout plaisir *deseparée*. (CHART., L. Dames, 1416, 215).

c) Deseparer qqc. "Abandonner qqc." : Si te deçoit et sans advis t'affine Et bon marché te fait de ses denrees Qui tost par toy seront *deseparées* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 243). ...et tost voulut *desamperer* ce lieu non saint et celle terre ainsy pollue. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 245).

B. - Empl. intrans. ou pronom.

1. ART MILIT. "Abandonner la place, lever le siège, se retirer" : Les Englois qui tenoient les bastilles devant le Mont Saint Michel, doubtons que le siege leur veinst, *deseparerent* par nuit en grant desroy (CAGNY, Chron. M., 1436, 192). Mais se ceulx de l'autre costé de la rivière de la Solongne se *déseparent* pour venir aider à la grant bastille et à ceux de par deçà, nous avons appointé de passer de là la rivière de l'autre costé pour besongner ce que nous pourrons sur ceulx de par delà (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 75). Et ne demoura guèrez que ladite Pucelle et la compengnye s'en vint à Mehun-sur-Loire ; en laquelle ville les Englès qui dedens estoient ne l'osèrent attendre, mès se *déseparèrent*, et y laissèrent grand nombre d'articlerie qu'il[s] avoi[en]t recuilly du siège d'Orléans. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., c.1460-1470, 204). Messeigneurs, je croy et me semble Qu'i vault mieulx nous *dessemparer* Demain au matin, tous ensemble Estre au point et bien armez, Et bien en bataille regez, En nous en allant doucement ; Et se sur nous viennent frapper Deffendre se fault vaillamment. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 489). Le vent les servoit, qui boutoit le feu contre ceulx du roy, lesquelz commencèrent à *deseparer* et à monter à cheval et fuyr. (COMM., I, 1489-1491, 25). ...et se retira Antipater en ung chastel, où il fut assiégué et, pour ce que les Atheniens, joyeux d'icelle confiture, incontinent baillerent l'assault, sans regarder ne croire le conseil dudit Bulcasin, à ceste cause mal leur en print et fut leur duc tué, par quoy ilz *deseparerent* et s'en allerent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 v°).

- *Deseparer de qq. part.* "Quitter, laisser, abandonner (un lieu)" : Et *desamperèrent* d'icelle heure les Anglois d'une bastille, laquelle ilz tenoient, nommée Saint Jehan le Blanc, et se retirèrent les Anglois estans en icelle aux Augustins (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 69).

2. P. ext. [D'une pers., d'un animal] "Quitter, abandonner, désertier (un lieu)" : À Huguenin Du Bois, escuier, gouverneur du bailliage de Charrolois, la somme de quarante quatre frans (...) pour aler ou pais de Charrolois pour entretenir les garnisons dudit pais afin qu'ilz ne se *deseparassent* apres le trespas de feu Jehan de Verrey, dit La Moiche, nagaires alé de vie à trespasement, pour occasion de laquelle mort et aussi pour ce qu'ilz se doubtoient de non estre paiez de leurs gaiges ilz s'en feussent tous alez (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 365). Et ses chiens souvent au loup hare : Quel joie quant il *desempare* ! (Pastor. B., c.1422-1425, 180). Souviengne toy des mansions, Des belles habitations, Des beaux sieges celestiaux Et des beaux lieux impériaux Qui sont wis et *deseparés*, Lesquelz tu avois préparés Pour ceulx qui jadis tant pecherent Que au fons d'infer trebucherent (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 8). Mais pour cause que ja n'aviengne Que ton haultain palaix devienne Comme une place desertine, Qui est tant glorieux et digne, Je te prie amoureusement S'il se puet faire bonnement Que celle place soit remplie De toute l'humaine lignie, Que tu creas pour remparer Ce que voient [l. vorent] *deseparer* Lucifer et tous ses complices Qui sont plains de dampnables vices. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 9). [R. M.]

DESEMPESCHER, verbe (désempêcher)

[T-L : *desempêchier* ; GD : *desempeschier* ; FEW IV, 580a : *impedicare*]

Empl. trans.

A. - Desempescher qqc. "Lever l'obstacle de qqc., libérer qqc." : ...et quant le seigneur d'Espiry eut marché environ six pas, il s'arresta et prit la visiere de sa sallade de sa main dextre et l'arracha hors de la sallade, et la gecta loing de luy en arriere, et demoura le visaige moult fort descouvert ; et ce fit il pour ce qu'il estoit homme de courte veüe et la vouloit *desempescher* ["il voulait faire en sorte que sa vue ne soit plus empêchée, rendue difficile"]. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 184).

- Part. passé en empl. adj. [D'une pers. ou d'une chose] "Libéré" : Car quant il est desenyvré ou bien esueillié et les fumees sont passees et digerees, adonques il a ses sens desliés et *desempeschiéz*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 375). ...ilz avoient eu pardon et remission de nous et n'en estoient encore pas bien delivrez ne *desempeschiez*, et ne savoient que au plaisir Dieu ilz en pourroient fere, car ilz estoient sur ce en eslargissement à l'assise d'Andely (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423-1426, 71).

B. - Desempescher qqc. à qqn. "Délivrer qqc. à qqn, mettre qqc. à la disposition de qqn" : ...ledit Redien dist et fist response audit suppliant qu'il ne vouloit point chauffer ledit four en ladicte sepmaine et qu'il se accorderoit bien qu'il le chauffast, moyennant ce que, incontinent après icelle sepmaine passée, il lui delivrast et *desempeschast* ledit four (Doc. Poitou G., t.9, 1448, 46). [R. M.]

DESEMPILIR, verbe (désemplir)

[GDC : *desemplir* ; FEW IV, 591b : *implere* ; TLF VI, 1258b : *désemplir*]

"(Se) vider" : S'il avient qu'ennemis t'assaillent, Gard que toy ne tes gens ne saillent Contre eulx, dont ta cité *desample* (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 242). A l'adorer n'a point desacomply Ne ne s'est point de s'amour *desemply*, Fors qu'il m'a qu'il n'est point eternal. (LA VIGNE, S.M., 1496, 143).

Rem. Ex. d'a.fr. et Baud. Sebourc B., c.1350, XIII, 70, ds T-L II, 1561.

- Au fig. : Car ma personne est de joy[e] remplie, Ne n'en sera de cest an *desemplie*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 176). [R. M.]

DESEMPRISONNER, verbe (desemprisonner)

[GDC : *desemprisonner* ; FEW IX, 355b : *prehendere*]

I. - Empl. trans. "Faire sortir de prison"

Rem. Ex. de FROISS. ds Littré, s.v. *désempisonner* ; leçon *desprisonnés* ds FROISS., *Chron. L.*, III, c.1375-1400, 78.

II. - Empl. pronom. "Sortir de prison, être libéré de prison" : Et la vigile de Noel, apres qu'ilz eurent fait leur requeste a madame sainte Katherine, si se *desemprisonnerent* tous et s'en yssirent en la presence du geolier (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 52). [R. M.]

DESENAIGRIR, verbe (desenaigrir)

[FEW XXIV, 98a : *acer*¹]

(Forme intensive de *enaigrir* ?) : Exacerbo (...) : cueillir grapes de verjus ou *desenaigrir* (Aalma R., c.1380, 12). [le FEW traduit par "ôter l'aigreur de qqc." ; cela paraît douteux sous l'entrée *exacerbo*] *Desenaigrir* .l. *exacerbo* (...) : cuillir grapes de verjut (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 61). [R. M.]

DESENCAVER, verbe (desencaver)

[GD : *desencaver* ; *FEW II-1, 551b : *cavare*]

"Tirer de la cave"

REM. Doc. 1410 (Nevers) ds GD II, 576a. [R. M.]

DESENCHANTER, verbe (désenchanter)

[T-L : *desenchanter* ; FEW IV, 618b : *incantare* ; TLF VI, 1260a : *désenchanter*]

"Rompre l'emprise d'un enchantement (ici du diable)" : Plorer et gemir deschanter N'est pas, mes pecheur tres bien chantent Qui de Sathenas se deschantent. Qui pleure et gemit ses pechiez, *Desenchantez* et desliëz Est ; mout plait a dame Marie Iceste *desenchanterie*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 109). [R. M.]

DESENCHANTERIE, subst. fém. (désenchanterie)

[*FEW IV, 618b : *incantare*]

"Action de *desenchanter*, de rompre l'emprise d'un enchantement" : Plorer et gemir deschanter N'est pas, mes pecheur tres bien chantent Qui de Sathenas se deschantent. Qui pleure et gemit ses pechiez, *Desenchantez* et desliëz Est ; mout plait a dame Marie Iceste *desenchanterie*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 109). [R. M.]

DESENCHARIER, verbe (desenchariier)

[*FEW II-1, 354a : *caragius*]

"Désensorceler" : De Huguenin Bonnelance, de Leuglay, demourant à Chastillon, pour ce que l'en disoit que il se estoit entremis et affourciés de raffaitier Moingenot, filastre Felise de Rouvre sur Aube, soubz ombre de ce que il ly disoit et donnoit à entandre que elle et ses maris est[o]ient encharoiez, et que pour ce ses maris ne la pavoit foutre, et que il les *desenchaareroit* bien, et se entremet de li reverchier le con ; pour ceste fraude, composé, pour la part de Mgr, I franc (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1369-1370, 204).

REM. Cf. T-L III, 191 : *enchariier* et GD III, 94a : *enchareer*. [R. M.]

DESENCHEIER, (?) (desenchier)

[GD : *desenchier*]

[Mot fantôme]

Rem. L'article de GD II, 494b, est à supprimer ; l. *desnichier*, v. *dénicher*. Cf. MotsFantomes : *desenchier*. [R. M.]

DESENCOMBRER, verbe (désencombrer)

[T-L : *desencombrer* ; GD : *desencombrer* ; GDC : *desencombrer* ; AND : *desencumbrier* ; FEW II-2, 939b : **comboros* ; TLF VI, 1261a : *désencombrer*]

I. - Empl. trans. "Débarrasser, libérer, vider" : ...tout le pays d'environ, qui tout estoit occupé de Sarrazins, despecha et *desancombra* (Bouciquaut L., 1406-1409, 148). ...que par bons moyens il a fait vuider et *desencombrer* le dit pais, tant des dites gens de guerre comme des autres delinquans (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1445, 187).

II. - Empl. pronom. *Se desencombrer de*. "Se débarrasser, se libérer de" : Deux ou trois couples d'Ennuys J'ay tousjours en ma maison, ... *Desencombrer* ne m'en puis. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 487). [R. M.]

DESENCOULPER, verbe (desencouper)

[T-L (renvoi) : *desencouper* ; GD : *desencolper* ; FEW II-2, 1497a : *culpa*]

Desencoulper qqn (de qqc.). "Disculper qqn (de qqc.)" : Quant la furent venu, Melyatir encommencha a dire tout en hault qu'il estoit digne de mort et que a tort et sans cause il avoit encoulpee la damoiselle. Puis leur raconta mot après aultre la cause ne pour coy il avoit commys le murdre et mys dessus a la damoiselle Euryant, laquelle devant Dieu et le monde il le *desencoulpoit* du murdre et de la grant traïyson qu'il luy avoit mys dessus. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 124). Lequel seigneur de Roubaix, le duc tenoit à preud'homme et léal chevalier, et tousjours avoit esté emprès luy en Bourgongne, et il le *désencoulpa* et le tint à net (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 344).

REM. Ex. de FROISS. (ms.) ds GD II, 576a ; leçon *descouppés* ds FROISS., *Chron. R.*, X, c.1375-1400, 74. [R. M.]

DESENCUSER, verbe (désencuser)

[GD : *desencuser* ; AND : *desencuser* ; FEW IV, 635a : *incusare*]

I. - Empl. trans. "Excuser, justifier, disculper" : ...jassoit ce que ladite femme en sa derreniere volenté ait *desencusé* et quitté ledit suppliant du cas dessusdit (Doc. 1375. In : H. Teilhard de Chardin, Bibl. Éc. Chartes 52, 1891, 559). Fragilité ne peut ferme estre. Se fresle fu, *desencusez* Qui perdy paradis terrestre. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 29). Que vous playse nous pardonner, Et si vous plet des encuser [l. *desencuser*], Si n'avons bien fait a vostre gré. (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 501).

- Part. passé en empl. adj. (Se) *tenir pour desencusé*. "(Se) considérer comme disculpé" : ...et aussi le vous ay je dit autre fois par devant le dit conte de Herford et messires Perceval, estant en Rodes, hors de vostre royaume ; et onques n'ay trouvé homme qui m'ait dit que j'eusse fait chose qui tournast contre mon honnour, si que desormais je m'en tien pour *desencusé*, et tien que j'ay fait ce que un droit et loial chevalier doit faire. (MACH., P. Alex., p.1369, 229). Et toutes les autres choses contenues esdites lettres, je les ay si bien acomplies à mon avis que des ores en avant j'en doy estre tenus pour *desencusé*. Et puis qu'einsi est que je voy clerement, que vous

volez dou tout mon deshonnour et mon damage, je m'aquite de vous et m'en desiste des ores en avant. (MACH., P. Alex., p.1369, 229).

Rem. Doc.1408 et 1419 ds GD II, 576a.

II. - Empl. pronom. réfl. "S'excuser, se justifier" : Et pour ce que vous ne vous puissiez mie desencuser que vous ne puissiez estre par devant l'un des III., je vous doing terme de la S. Michiel prochain venant jusques à J. an ; et si me faites savoir devant lequel vous volez estre de ces III ..., je y seray. Et ne vous *desencusez* mie que je ne soie assez gentils hom pour vous combatre, car je me tien aussi gentis hom de pere et de mere comme vous estes ; et en vous n'a de noblesse plus qu'en moy, fors que vous avez une couronne de roy (MACH., P. Alex., p.1369, 231).

Rem. Doc.1390 ds GD II, 576b. [R. M.]

DESENDOMMAGER, verbe (désendommager)

[*FEW III, 11b : *damnum*]

Empl. trans. *Desendommager* (qqc.) à qqn. "Indemniser qqn d'un dommage subi" : ...disoient les diz religieux que le dit noble avoit fait, par soy ou par autres, plusieurs prinses sur eulz et sur aucuns des religieux de leur dit moustier de chevalx et d'autres biens meublez, et fait faire plusieurs torsfais et excès, desquelz il se estoient complains en plusieurs et diverses cours contre le dit viconte par voie d'applegement, de reffus et autrement, concluant à restitution de leurs diz biens et à eulx *desendommager*. (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 77). [E. P.]

DESENFERMER, verbe (desenfermer)

[*FEW III, 174a : *firmare*]

Empl. pronom. "Sortir d'un espace fermé" : ...ainsi que frenatiques, En ces boutiques chacun de vous s'enferme Et là-dedens, comme trop aquatiques, Demy-ethiques, dictes devotz cantiques, Tous fleumatiques, pendant aux yeulx la larme, Et qu'on aterme par saison et par terme Ou qu'on conferme, ains qu'on se *desenferme*, Ce que j'affirme qui en ce point m'engage, Pour le bon Roy, dont adviez maint gaigne. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 401).

V. aussi *desfermer* [R. M.]

DESENFLEMENT, subst. masc. (desenflement)

[FEW IV, 674b : *inflare*]

"Détumescence" : Le signe que l'apostume vient a corrupcion est noireté et lividité. Le signe qu'elle est putrifiée est *desenflement* [var. *detumefaccion* ou *desenfleure*] avec dureté. (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 304). [R. M.]

DESENFLEUR, verbe (désenfler)

[T-L : *desenfler* ; GDC : *desenfler* ; AND : *desenfler* ; FEW IV, 674b : *inflare* ; TLF VI, 1261a : *désenfler*]

A. - "Cesser d'être enflé, désenfler" : Qui mange venin tantoust enfle ; Mes, quant le venin est trop fort, L'om ne *desamffle* jusqu'on est mort. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 224). Cestui fut illustre medicin et très cler astrologien et sceut la nature occulte de plusieurs herbes, et fut lui qui premier inventa le degré et qualité de l'elebore en ses deux espesses, au moien de quoy il fist subitement *desenfler* les filles du roy Proctis, qui, par enchantement ou autrement, avoient esté malefficiées. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°). ...boursoflé, Trop esronflé, par dormitoire enflé, De voir niflé, assombré, mytouflé, Non *desenflé*, gisant sur une couche D'avoir le soir Bachus escorniflé (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389).

B. - Empl. pronom. au fig. "Cesser d'être en colère" : Et la tierce ["fontaine"], qui croist et s'enfle Au chant de la vierge, en exemple Vous met, car moult estes enflés ; Mais vous vous estes *desenflés* En parlant moult diversement De Toute Belle et rudement. (MACH., Voir, 1364, 760). [R. M.]

DESENFLEURE, subst. fém. (désenflure)

[FEW IV, 674b : *inflare*]

"Détumescence" : Le signe que l'apostume vient a corrupcion est noireté et lividité. Le signe qu'elle est putrifiée est *desenflement* [var. *detumefaccion* ou *desenfleure*] avec dureté. (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 304). ...soubdaine *desenfleure* [var. *desinflation*, *detumission*] (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 563). [R. M.]

DESENFUIR, verbe (desenfouir)

[T-L (renvoi) : *desenfôir* ; GD : *desenfouir* ; AND : *desenfuir* ; FEW III, 664b : *fodere*]

"Retirer ce qui est enfoui" : Et la fist Julian Lapostates *desenfouir* et ardoir ses ossellemen, car il estoit adont empereur, et fist geter les cendres au lonc. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 287). [R. M.]

DESENGAGEMENT, subst. masc. (désengagement)

[GDC : *desengagement* ; FEW XVII, 445b : **waddi* ; TLF VI, 1261b : *désengager* (*désengagement*)]

"Action de *desengager*" : ...et en cette condicion ont iceulx officiers, depuis nostre avenement à la couronne et ledict *desengagement* d'icelles terres, esté par nous confirmés sans que nous y ayons faict diminucion ou accroissement en offices ny officiers en auscune maniere (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1465, 344). ...les greffes tant ordinaires qu'extraordinaires (...) seront doresnavant baillés à ferme à nostre proffit comme estant de nostre vray domaine, sauf ceux qui sont affermés ou engagés, qui le seront les fermes finies et après le raquit et *desangagement* faiz (Ordonn. rois Fr. P., t.21, 1499, 252).

REM. Cf. aussi : ...toutes lesdites Citez, Villes, Terres et Seigneuries dessus declarées, à nous transportées par mondit Seigneur le Roy, et lesquelles mondit Seigneur et pere tenoit et possedoit avant ledit rachapt et *desengagement* (Doc. 1465. In : Mémoires de Messire Philippe de Comines, Preuves, par Lenglet Du Fresnoy, Londres, Paris, 1747, t.2, 508). [R. M.]

DESENGAGER, verbe (désengager)

[GD : *desengager* ; GDC : *desengagier* ; FEW XVII, 445b : **waddi* ; TLF VI, 1261b : *désengager*]

"Affranchir d'un engagement, d'une saisie"

REM. Doc. (Amiens) de 1462 et 1465 ds GDC IX, 331c. [R. M.]

DESENGIER, verbe (desengier)

[T-L : *desengier* ; GD : *desengier* ; FEW IV, 642b : *indicare*]

A. - "Exterminer, anéantir" : Ge te jur sus sainz et me vant Que chieremant seront vangiez Li oissiaux que tu [Renart] as mangiez ; si chiers oissiaux tu ne manjas Ne par tun fait ne *desanjas*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 308).

B. - Au fig. *Desengier* qqn de qqc. "Débarrasser qqn de qqc." : Li vallez son pere onja Tant que la mort l'an *desanja* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 308).

REM. Ex. du XVIe s. ds GD II, 576b-c. Cf. aussi T-L II, 1455 : *desäengier*. [R. M.]

DESENHORTABLE, adj. (desenhortable)[*FEW IV, 693a : *inhortare*]

"Incapable de persuader, de conseiller" : Insuadibilis (...) : *desenhortables* - comparatur - i. ad suadendum non habilis (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 245). [R. M.]

DESENHORTEMENT, subst. masc. (desenhortement)[GD : *desenortement* ; FEW IV, 693a : *inhortare*]

"Action de dissuader (qqn de qqc.)" : Après toutes les besongnes dessusdictes, le XIIe jour de juing ensuivant, s'assemblèrent les communes gens de Paris de petit estat jusques à soixante mille ou plus, environ quatre heures après midi, et tous armez, doubans comme ilz disoient que les prisonniers ne feussent mis à délivrance, non obstant le *desenortement* du nouvel prévost de Paris et de plusieurs autres seigneurs, iceulx embastonnez de vielz mailletz, haches, coignées, massues et de moult d'autres bastons dissolus, en faisant grant bruit et crians, Vive le Roy et le duc de Bourgogne ! s'en alèrent à toutes les prisons de Paris (...) où estoient les prisonniers. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 269). ...à luy [frère prêcheur] estoit de conseiller [de ne pas punir], et à autre d'exécuter à son plaisir. Plusieurs toutes-voies des nobles hommes là estans se troublèrent de cestuy sermon, et, plus obéissans à folle opinion que à sain jugement, se tinrent mal contens du prescheur, cuidans qu'il fust favorable aux acteurs [qui à leurs yeux devaient être punis], et que faveur plus fust cause d'un tel *dèsenhortement* que révérence de l'honneur divin (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 80). [R. M.]

DESENHORTER, verbe (desenhorter)[T-L : *desenorter* ; GD : *desenorter* ; AND : *desenorter* ; FEW IV, 693a : *inhortare*]

"Dissuader (qqn de qqc.)" : Abhortor (...) dissuadere : *desenorter*, desamonester (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 2).

- *Desenhorter* (à) *qqn à/de* + inf. "Dissuader qqn de + inf." : ...auxquelz elle dist qu'elle vouloit aler oyr la messe à une église dehors la ville nommée Meremoustier, et qu'ilz se préparassent pour aler avecques elle. Lesquelz lui *desenortèrent* à ce faire. Néanmoins elle yssi briefment hors de Tours et les mena avecques elle à ladicte église. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 228). ...un frère prescheur, maistre en théologie, nommé maistre Pierre Flore, inquisiteur de la foy en la province de Rains, fit un sermon notable devant toute la seigneurie, princes, prélats, nobles et autres, par lequel, en toute ardeur d'esprit, il sembloit contendre à vouloir *dèsenhorter* un et chacun de prendre aucune vengeance du mort, ains persuadoit et conseilloit que on la remist à Dieu tout puissant, qui scet rendre et venger toutes offenses où et quand luy plaist (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 79).

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD II, 577a.

- *Desenhorter qqn que*. "Dissuader qqn de" : Lequel prescheur, en sondit preschement, *désonortoit* ledit duc, tant comme il pavoit, que point ne print vengeance de la mort de son père (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 361-362).

- *Desenhorter qqc. (à qqn)*. "Dissuader (qqn) de qqc." : La seconde raison pourquoy on ne doit point faire aliances avecques les dessus-dis hereses se demonstre affin qu'il ne samble qu'on prengne party contre Dieu et qu'on face pact avecques ceulx d'enfer. Et ad ce *desenhorter* nous esmeuvent les tesmoingnages qui sont sur ce. (MIÉLOT, Advis directif M.-L. S., 1455, 426). Achia, sa mere, ayant peur du peril de son filz (...), ne s'esjoÿssoit pas moult de la

succession de l'eritage, obstant ce qu'elle lui veoit tant de adversaires, et Philippus, son oncle, lui ["le lui"] *desennortoit* plus fort. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 281). ...quant il [le diable] *desenhor*te et desconseille aumosne ou de prier (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 105). [R. M.]

DESENVIVRE, verbe (desenvivrer)[T-L : *desenvivrer* ; GDC : *desenvivrer* ; DEAF, I541 : *desenvivrer* ; AND : *desenvivrer* ; FEW III, 201b : *ebrius* ; TLF VI, 1262a : *désenvivrer*]

Part. passé en empl. adj. "Tiré de l'ivresse" : Car quant il est *desenvyvré* ou bien esueillié et les fumees sont passees et digerees, adonques il a ses sens desliés et desempeschiez. (ORESME, E.A.C., c.1370, 375). ...le lendemain au matin, quant ilz eurent reposé leur vin et furent *desenvyvre*z ou que que soit, certain jour après, ilz se adviserent qu'ilz avoient mesprinz en ce qu'ilz avoient fait en l'ostel des diz Moteron et sa femme, s'en repentirent et en furent moult dolens (Doc. Poitou G., t.7, 1410, 196). [R. M.]

DESENNUYER, verbe (desennuyer)[GDC : *desennuyer* ; FEW IV, 704a : *inodiare* ; TLF VI, 1262b : *désennuyer*]

Empl. trans. *Desennuyer qqn*. "Tirer qqn de l'ennui, le distraire" : Maistre Guillaume de Toury, residant à Bourges, fut envoyé querir pour son grant sens et singuliere experience de la science des estoilles par les Anglois, et y ala volentiers, pour ce que c'estoit pour *desennuyer* le bon roy Jehan qui fut prins à Poitiers (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 r°). "Messire Charles, pour vous donner ung pou de sollaz et pour vous *desennuyer*, vouldes vous que je soupe en voustre chambre ou que vous soupez ycy ?" (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 115).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

- *Se desennuyer*. "Dissiper son ennui, se distraire" : Si que pour moi *desanuier* Prins un livret a manier Qu'on appelle Fulgentius (MACH., Voir, 1364, 712). Et ce que j'entens cy de present a faire n'est que pour passer temps et me *desennuyer*, oster hors de chagrin et de desplaisir (JUV. URS., Loquar, 1440, 301). Item, le camus seneschal, Qui uneffoys paia mes debtes, En recompence mareschal Sera pour ferrer oyes, canectes, En luy envoyant ces sornectes Pour soy *desennuyer* ; combien, S'il veult, face en des alumectes : De beau chanter s'ennuyt on bien. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 138).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD II, 332a. [R. M.]

DESENOSSER, verbe (desenosser)[T-L (renvoi) : *desenosser* ; GD : *desenosser* ; FEW VII, 429b : *os*]

I. - Empl. trans. "Faire rejeter (à un chien) un os resté dans la gorge" : Pour *desennosser* chien ennoissé, sarre le nez du chien contre son col, et metz huile dedens sa gueule ; et il toussera, et en toussant se *desennossera* ; ou metz peu à peu en la gueule du chien huile en eau tiede mys, qui mollifira le ennoissement, et l'os charra. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 28).

II. - Empl. pronom. [D'un chien] "Rejeter un os resté dans la gorge" : Pour *desennosser* chien ennoissé, sarre le nez du chien contre son col, et metz huile dedens sa gueule ; et il toussera, et en toussant se *desennossera* ; ou metz peu à peu en la gueule du chien huile en eau tiede mys, qui mollifira le ennoissement, et l'os charra. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 28). [R. M.]

DESENSEIGNER, verbe (desenseigner)

[T-L (renvoi) : desenseignier ; GD : *desenseignier* ; DÉCT : desenseignier ; FEW IV, 713b : **insignare*]

Part. passé en empl. adj. "Ignorant" : ...comme celui qui en amours ne estoit pas *desenseigneur*, il la rencontra a bras ouvers, et lui dist... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 130). [R. M.]

DESENSEVELIR, verbe (desensevelir)

[FEW XI, 477b : *sepelire*]

"Tirer de la sépulture" : Comment lez medecins parlerent a Fenice et la *desensevellirent*. (Cligès C.T., 1455, 150). ...ilz s'aprocent de la dame, et de prime face, sans cousteaux ne rasoiz, a force de poingz ilz la *desensespvellissent*, descirans le linchoeul a quoi elle estoit envollee (Cligès C.T., 1455, 151). [R. M.]

DESENTABLER, verbe (desentabler)

[GD : *desentabler* ; FEW XIII-1, 19a : *tabula*]

"Enlever l'entablement de"

REM. Doc. 1444 (Dijon) ds GD II, 577b. [R. M.]

DESENTERRER, verbe (desenterrer)

[T-L (renvoi) : desenterrer ; GDC : *desenterrer* ; AND : *desenterré* ; FEW XIII-1, 250a : *terra*]

"Déterrer, exhumer" : Requis se aucuns des gens de Monseigneur aloient *desenterrer* ledit Breton pour le remener pandre a la dicte justice [au gibet d'où il a été *despendu* pour être enterré]... (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, Entre rébellion et obéissance, 2013, 626). Et si avint une nuyt en avizion a l'evesque de laditte cipté que en ceul lieu avoye ung corps saint, et que il alasse part della et le fist *desenterrer* (CAUMONT, Voy., p.1420. In : *Chrestom.* R., 70).

REM. Doc. 1437 (Nevers) ds GD II, 577b (*desenterrer* qqc. "déterrer qqc."). [R. M.]

DESENTIR, verbe (desentir)

[T-L : *desentir* ; GD : *desentir* ; FEW XI, 470a : *sentire*]

"Flairer, trouver la piste (d'un cerf) ; au fig. pressentir, chercher" : ...et allont à Nancey ver le duc de Lorene, pour dessautir [l. *dessantir*] c'il polroient trouver acord entre luy et la cité (AUBRION, Journal L., 1478, 51).

REM. Doc. 1397 (au sens fig.) ds GD II, 577b-c. [R. M.]

DESENTIRE, (?) (desentire)

[Ø]

Empl. pronom. "Se séparer de ?" : Paix, ne vos veulhies *desentire* De nos, et nos vos en prions. (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 258).

REM. Faut-il rapprocher de *desenter* enregistré avec un point d'interrogation par GD II, 577b ? Le sens de "séparer" n'est pas impossible dans l'ex. de 1313 qui est cité. Cf. aussi GD II, 651b : *dessentir*¹ ("se séparer"). Sur *enter* ? [R. M.]

DESENVELOPPER, verbe (desenvelopper)

[T-L (renvoi) : desenvoleper ; GD : *desenvoloper* ; GDC : *desenvelopper* ; FEW III, 399a : *faluppa*]

"Débarrasser de ce qui enveloppe (ici délivrer un chevalier des ennemis qui l'encerclent), dégager" : ...et passa Jehan de Rochebaron tout oultre, et se feust bien sauvé s'il eust voulu, mais tourna et vit son compaignon qui avoit l'espée au poing et se deffendoit au millieu de ses ennemis. Si retourna ledit de Rochebaron et se deffendirent tellement que ledit Estor du Soret fust *desenveloppé* de la presse (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 33). [R. M.]

DESENVENIMER, verbe (desenvenimer)

[GDC : *desenvenimer* ; FEW XIV, 237b : *venenum*]

"Débarrasser d'un venin" : *Desenvenimer* : deveneno (...). *Desenvenimé* : devenenatus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205). [R. M.]

DESEPAULER, verbe (desepauler)

[GD : *desepauler* ; *FEW XII, 150b : *spatula*]

"Démettre l'épaulé" : ...*desepauler* : expatulor (...) Expatulatus (...) : *desepaulez* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 64). [R. M.]

DESERABLE, adj. (deserable)

[GD : *deserable* ; *FEW XI, 504a : *serare* (?) (?)]

Plaie deserable. "Plaie ouverte (?)": ...quiquionques ferait fraitien, briserait englieze de forche, touwerat, sticherat ou quasserat gens à plaies overtes *deserable*, ou porterat ou sacherat par forche gens hours de l'englieze ... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 198). ...et ly fissent une plaie *deserable* en la tieste delle tieste ["à la tempe"] (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 550).

REM. Seuls ex. Sur *deserrer*, *desserrer* ? Ou faut-il rapprocher de *deserdre* ? [R. M.]

DESERDRE, verbe (deserdre)

[T-L : *deserdre* ; GD : *desherdre* ; FEW XXIV, 139b : *adhaerere*]

Empl. pronom. "Se détacher" : Et la glu ne se peust *deserdre* [var. *desaerdre*, *desadherdre*, *deherdre*] de ceulz qui sont de blanc bouul, qui sont pelus, et pour ce ne s'en peuent les oisiaus desveloper ne eulz en aler. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 300). ...quer glu si est si ardent et si tenant que il n'est rien qui *deserdre* [var. *deherdre*, *desadherdre*] s'en puisse (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 309).

V. aussi *desaerdre* v. Lexiques [R. M.]

DESERIR, verbe (deserir)

[FEW, Ø lat. *deserere*]

"Abandonner" : ...pour ce Dieu fit les angelz et hommes tieulx que ilz peussent pecher et non pechier, que, toutefois comme il pouoient bien pechier et *deserir* justice, et de leur franche volenté il eussent gardé justice - laquelle ilz pouoient *deserir*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 221). [lat. *deserere*]

V. aussi *desserrer* v. Lexiques [R. M.]

DESERPILLER, verbe (déserpiller)

[T-L : *deserpillier* ; GD : *deserpillier* ; FEW XI, 658a : *sirpiculus*]

Empl. trans.

A. - Deserpiller qqn (de qqc.) "Dépouiller qqn (de qqc.)" : ...par yaus a estet Sainte-Église essilie, Enforcie et reubée en plus d'une partie, Et dame et pucielles d'onnour *dessarpelies* Par fait de violence et de grant ragerie. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 357). Si aucun fait denoncement à l'encontre d'aucun autre de l'avoir *deserpillé*, ou batu son serviteur ou parent, s'il n'est son cousin germain ou au dedens le denoncement est fraudeux. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 473). ...mais que je les voye Je les feray *desarpillier* ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6794).

Rem. Doc. 1409 ds GD II, 578a.

B. - Deserpiller qqc. "Retirer qqc. de son emballage, débiller" : ...lequel Huguet lui monstra lesdictes laynes qu'il avoit fait *deserpillier* et mettre au grenier dudit hostel et avoient esté

triées et estoit la grosse appert et la necte et meilleur estoit d'autre. Et dit qu'il y avoit plus grant monceau beaucopt de la bonne que de la mauvaise et dit qu'il avoit ainsi faicte séparer par le conseil d'un courratier de laynes (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 511). [R. M.]

DESERPILLEUR, subst. masc. (déserpilleur)

[GD : *deserpilleur* ; FEW XI, 658a : *sirpiculus*]

"Détrousseur, voleur de grand chemin" : Guecteurs de chemins, desrobeurs et *deserpilleurs* des trespasans doibvent estre pugniz corporellement, comme trainez, penduz, et confiscacion de meubles (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 434). [E. P.]

DESERT, subst. masc. (désert¹)

[T-L : *desert*²/*desert*³ ; GD : *desert* ; AND : *deserte* ; DÉCT : *desert*² ; FEW III, 52b : *desertum*² ; TLF VI, 1266a : *désert*]

I. - [Désigne un lieu ; idée de vacuité]

A. - "Lieu sauvage, inhabité" : LE ROY. Or tost, seigneurs ! alez le mettre Ou *desert* pour mengier aus bestes ; Puis qu'il est homs si deshonestes, Morir y doit. (Mir. st J. Cris., c.1344, 274). Si la menèrent ou *desert* De la forest c'on dit du Maine. (Mir. Berthe, c.1373, 228). Car Salemon dit en appert Que mieulx vault il vivre en *desert* Qu'avec male femme habiter. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 25). Bien veoient li Englois les fumieres que les Escos faisoient, mais entre euls et les Englois il i avoit grans mares, montagnes et *desers*, lesquels on ne pooit passer a l'adrece. (FROISS., Chron. D., p.1400, 130). ...ainsi que récite ceste fable d'ung laboureur qui jadis vivoit en ung *desert* en labourant la terre. (MACHO, Esope R., c.1480, 185). Alez hors, dist il a ses serfz, Aux voyes, places et *desers*, Soyés d'assembler diligens De toutes manieres de gens. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 606). La Mort happe tous aux garestz Prestres, paisans, seigneurs et roys, En mer, terre, fleves et boys, En rues, en chateaux, en citez, *Desers* et lieux inhabités, Et [ne] se pourra nul sauver. (Cene dieux, c.1492, 132). Cestui reffraignit icelle royne de sa grande luxure par belles exemples, regna à son moïen XXXII ans, fist de moult belles conquestes et ala jusques aux paludeux *desers* d'Ynde et plus avant où onques homme n'avoit esté (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°). Myson Cheneus, homme cler et insigne, speculatif en la science des estoilles et philozophie, après qu'il eut esté moult aprecié à Athenes, s'en alla habiter ès *desers* solitaires, pour mieulx vaquer à l'estude des corps celestes, et moult y escripvit, selon aucuns. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 43 r°).

- [Comme lieu de retraite d'un ermite] : SECOND HERMITE. Sire conte (...) Qui vous fait cy si seul venir En ce *desert* ? (Mir. st Guill., c.1347, 25). ...Un hermite (...) Qui es *desers* d'Egipte maint. (Mir. parr., 1356, 52). ...en *desert* ou en boscage Voulra servir en hermitage Dieu et sa mère. (Mir. chan., c.1361, 178).

Rem. Sur la signification religieuse du *desert*, cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 455-456. Sur le *desert* chez DESCH., cf. *Sénéfiance* 19, 1987, 319.

B. - En partic.

1. "Friche"

- *En desert*. "En friche" : ...dont la terre est semee comme de langoustes qui par leurs tourbes gastent les regions et les laissent en *desert* et en freche (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 13). ...et laisserent les vignes en *desert* sans estre labourees ou cultivees (JUV. URS., Nescio, 1445, 496).

. [Contexte métaph.] : En *desert* ont mis son plaisir, Et joye tenue en pastis (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 46).

2. "Lieu aride, sec, désert" : De manne u *desert* vescuient (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 235). ...ce doit estre ou *desert* de Sinay (Mir. st Ign., 1366, 73). Dieu (...) qui la manne es *desers* pourveoit Aus enfans d'Israel... (Mir. st Val., c.1367, 172). Ne venez pas en ce *desert* Ou il n'a fueille, ne boys vert, Herbe, fleur, fruit n'autre verdure ; Tout chant d'oiseil y ert *desert* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 190). Nous avons de saint Jerome que, pour la paour d'enfer, il se rendit ou *desert*, et ainsy de mil et de mil aultres. (GERS., Pent., p.1389, 77). Mains *desers* y ot a passer (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 53). Vechy, las ! les *desers* d'Egipte. (Pastor. B., c.1422-1425, 113). ...ung *dersert*, ainsi que terre inhabitée, ouquel avoit ung tigre qui estoit merveilleusement et vivement bien fait, lequel se combattoit contre ung serpent. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 135). ...quant il avoit esté a sainte Katherine du mont de Sinay,... en passant les *desers* avoit perdu par mortalité toute sa compaignie (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116). Fist le livre de Cent parolles et le Cosmographe ouquel toute la mer et la terre est descripte, c'est assavoir toutes regions, villes el citez, pors, destrois, havres et passages, isles, fleuves, montagnes, lacs, *desers*, forestz, chacune chose selon sa longitude, altitude et latitude et profundité (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 r°).

- P. métaph. RELIG. [Pour désigner ce monde] : ...car par elle et par son chier filz sommes appelez de tenèbres a lumière (...) de *desert* au royaume des cieulx (Mir. st J. Cris., c.1344, 252).

II. - [Subst. d'action ; idée de destruction]

Rem. Déverbal de *deserter* ; pourrait trouver place sous FEW III, 52b : *desertare*.

- "Ruine, destruction"

. *Estre à / en desert*. "Être détruit, ruiné" : ...tous les pais qui ont monsté leur loyauté envers vous sont comme en *desert*, et a esté leur reduccion cause de leur destruccion. (JUV. URS., Loquar, 1440, 314). Du tout en *desert* N'est pas vostre emprise (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 294). ...le prevost a esté recepveur pour faire son plaisir et laisser les habitaiges du roy en *desert* et a non chaloir (JUV. URS., Nescio, 1445, 527). Jehanne, vous avez cy conquis Honneur et tres grant vaillantise, Quant vous avez voz anemis Combatuz tout a vostre guise, Et leur armee avez soubmise, Eschacee en leur bouloart. Bonne a esté vostre entreprise, Je congnois qu'i sont a *desert*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 456).

. *Mettre à / en desert*. "Ruiner, détruire, anéantir" : Tout le monde en *desert* est mis (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 52). En *desert* ont mis son plaisir, Et joye tenue en pastis (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 46). Je destruiray cil qui faveur me donne. Et ne doutez quoy qu'Angloiz ly promectent Qu'a la parfin a *desert* ne se [var. le] mectent. (NESSON, Lay guerre P.D., c.1424-1429, 52). Que Dieu l'ayme il appert, Quant tout ce grant pueple chenin, Par qui tout le regne ert *desert*, Par femme est sours et recouvert, Ce que Cm hommes [fait] n'eussent, Et les traictres mis à *desert* ! A peine devant ne le creussent. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 34). [R. M.]

DESERT, adj. (désert²)

[T-L : *desert*¹ ; GD : *desert*⁴ ; FEW III, 52b : *desertum*¹ ; TLF VI, 1265a : *désert*]

I. - [Idée de vacuité]

A. - Au propre [D'un lieu, d'une terre]

1. [D'un lieu] "Sauvage, inhabité, inhospitalier" : Dame, bien vegniez en cest estre. Je croy bien n'avez pas apris A estre en si povre pourpris Ne si *desert*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 110). Le roy veult (...) Qu'une personne prengne mort (...) Loing de cy et en lieu secré Conme en forest et lieu *desert* (Mir. Berthe, c.1373, 179). Ma chiére dame, en Normandie, En un lieu sauvage et *desert*, Sont avec l'abbé Phillebert (Mir. ste Bauth., c.1376, 165). Et, si comme l'ystoire dit, il y trouva un jour, sur une fontaine, une belle dame qui lui dist aucques toute s'aventure. Et, au long aler, ilz s'entramerent, et lui fist la dame moult de confors. Et bastirent ou lieu et pays *desert* pluseurs fors, villes et habitacions firent, et fu le pays en assez brief temps assez peuplez. (ARRAS, c.1392-1393, 15). ...son chastel (...) avoit fait ediffier en païs *desert*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 289). ...et tant erray que je me embati en la *deserte* Bretagne (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 992). Et, en passant mon chemin, me trovay en pays moult desollé et *desert*, pour tant que longtemps y avoit eu guerre entre les habitans du païs, qui moult estoient povres et en petit nombre ; car, pour vous dire, ce sembloit mieulx receptacles de bestes sauvages qu' il ne sembloit estre habitation de gens. (BUEIL, I, 1461-1466, 19).

- "Vidé de ses habitants" : Li Caramans logier se vint Droitement devant ses engiens, Et ses gens, que j'appelle chiens, Au bout de la cité *deserte* ; N'i avoient point de couverte, Car nos gens de plain les veoient Qui dessus la terrasse estoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 161).

2. [D'une terre] "Aride, en friche" : Et qu'encontre le temps d'esté La terre, qui moult a esté En yver brehaingne et *deserte*, De noif et de glace couverte, Se resjoist et se cointoie, Germe, adoucist et renverdoie Pour la grant chaleur qu'elle sent Dou soleil qui seur li descent (MACH., R. Fort., c.1341, 80). Et quant il revint, ses amis li distrent que par sa negligence ses possessions estoient *desertes* et en non valoir. (ORESME, E.A.C., c.1370, 343).

Rem. Doc. 1372 ds GD II, 578b.

- [Contexte métaph.] : Son droit [de Fortune] lés est dous, l'autre cuit ; Le droit porte fleur, fueille et fruit, L'autre est *desert*, brehaingne et vuit Des biens terriens ; Le droit moult clerement reluit, L'autre samble a l'oscure nuit, Et mi partie est par deduit D'or et de fiens. (MACH., R. Fort., c.1341, 41).

B. - P. anal.

1. "Vide, abandonné"

a) [D'une pers.] "Abandonné, délaissé" : Ellas, povret, *desert* me clame, Bonnes gens, j'ay perdu ma dame ! (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 111). Sy ne souffriroit point qu'elle [la reine veuve] fust habandonnee ne *deserte* (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 242).

- RELIG. "Abandonné de Dieu, par la grâce" : O Marie (...), Garde moy bien que je ne soye *desert* Par mon peché vil et abominable (Prières saints R., t.1, c.1488, 36).

- "Démuni" : ...la dicte ferme est rendue inutile et de nulle valeur (...) ...et par ce sont en voie d'estre *desers* (Mand. Ch. V, D., 1368, 239). ...l'en m'a fait mainte promission Qui se passoit comme vent (...) Dont *desert* suis (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 24).

b) [D'une chose]

- "Vide" : Et comme il soit ainsi que en ceste matiere la vertu moienne ne ait pas nom imposé, mais est innommee aussi comme se elle fust *deserte*, il semble que les extremes soient douteus (ORESME, E.A., c.1370, 259).

- "Absent" : Ne venez pas en ce desert Ou il n'a fueille, ne boys vert, Herbe, fleur, fruit n'autre verdure ; Tout chant d'oiseil y ert *desert* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 190).

2. *Desert de*. "Privé de, dénué de"

a) [D'une pers.] : ...et oultre tant peu que le dit exposant tient de terre soit de jour en jour couru par noz ennemiz et tellement pillié que le dit exposant est en voye d'estre destituez et *desers* de son estat, se par nous ne li est en ce secouru de nostre grace. (Doc. Poitou G., t.3, 1369, 394). J'ay plus perdu que Dieu ne m'a donné Et suis *desert* de plus que je n'avoye. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). Si suis *desert*, despointé et defait De pensee, de parolle et de fait, De los, de joye et de tout ce qui fait Cuer en jennesse a hault honneur venir (CHART., Compl., 1424, 322). ...il fut prins par noz ennemis (...) et durement traictié et telement qu'il en est *desert* de chevance (Paris domin. angl. L., 1424, 129). ...ledit Jehannin ait puis nagaires esté prins prisonnier de noz ennemis et adverseres et mis a si excessive rançon et finance qu'il en a esté *desert* de tout son vaillant, et depuis s'est entremis d'avoir sa vie de son mestier (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1433, 256).

Rem. Cent ball. R., c.1388-1396, 63 ; Droiz Cour. Fr. H., 1460, 316...

- "Privé de (la grâce divine)" : SECOND HERMITE. (...) Qui vous fait cy si seul venir En ce desert ? GUILLAUME. Ce que je me voy tout *desert*, Biau doulx père, des biens de grace. (Mir. st Guill., c.1347, 25). ...quant je suis *desert* de grace et delaissé en ma propre povreté (Internele consol. P., 1447, 32).

- "Privé de (joie)" : Si ne sçay se vous reverray jamais ; et donques doy je point avoir la face *deserte* de joye et ne doit mon cuer gesir ou lit de tribulacion soubz le couvertoir d'angoesse et entre les draps de regret ? (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 175).

- "Privé de (d'une pers.)" : LA FILLE. (...) Lasse ! sanz ami [décédé] sui amie ? Povre et *deserte*. (Mir. femme, 1368, 193). ...*Desers* de peres et de filz (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 107).

b) [D'un lieu, d'une chose] : De raynes et de sincerelles Fut toute la terre coverte ; De bestes, de blefz fut *deserte*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 42).

3. DR. [D'un appel en justice] "Vain, sans effet" : Laquelle [appelacion] il ne osa poursuir, pour doubte de emprisonnement ; par quoy sa dicte appellacion fu *deserte*, et la sentence ou bannissement (...) confermée. (Ch. VI, D., t.2, 1400, 17). ...et les autres disoient que l'en devoit adjuger tel prouffit que l'appellacion devoit estre dite *deserte*, ou que l'appelant devoit estre deceu de sa cause d'appel et l'amender (FAUQ., II, 1421-1430, 256). ...afin que, par default de relever leurdit appel, on ne veuille dire et declarer leurdicte appellacion *deserte*, ou eschoir en aucun dommage (FAUQ., II, Pièces diverses, 1424, 133). ...sur peine que les dites appellacions soient dictes *desertes* (Hist. dr. munic. E., t.3, 1429, 474). ...et auront tous ceulx qui les volront avoir lettres de la Chancellerie du Roy pour faire appeller leurs parties en cas d'appel, ou pour anticiper les appellans en la dicte Court de Parlement, pourveu touteffois que les appellacions, qu'y par ci devant avoyent esté faites à la dicte court de Malines, ne seront point repputées *desertes* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 430).

Rem. Doc. 1422. In : L. Mirot, Bibl. Éc. Chartes 88, 1927, 285 ; Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 96 ; COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 266... F. Lot, R. Fawtier, Hist. des instit. fr. au Moy. Âge, t.2, 1958, 333.

II. - [Idée de ruine, de destruction]

A. - [D'une pers.] "Ruiné, misérable" : ...et aussi ayent iceulx exposans esté pris, et par especial le dit Pierre par plusieurs fois, tant par les compagnies, quant elles furent derrainement à Faie, comme par autres noz ennemis, et mis à teles et excessives raençons que il en sont tous *desers*, si comme il nous a esté tesmongnié (Doc. Poitou G., t.4, 1370, 81). Encores leur fault fort estudier qu'ilz ayent bien de quoy paier leurs mahommez a la court royale, et tous leurs amis et serveurs, voire chacun an deux foiz ou troys, s'ilz ne veulent estre degradez de leurs offices, *desers* et deshonnourez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 470). "La tierce maniere de gens qui contredient sont ceulx qui voient clèrement que se tu, Beau Filz, auras plaine cognoissance de leur faulce arquemie, ilz se reputeront pour pauvres et *desers*..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 134). ...il est du tout *desert*, et ne lui est demouré roye de heritaige, et est viel et ancien, sourt, ydiot et impotent de ses membres (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 10). "Beau cousin, vous avez bien besogné en Poitou, et vos gens aussi, et ne semblez prince *désert*, car vous avez belle compagnie." (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 158). Trop fort vous exprimez son vice, Qui le voulés faire semblable [l'homme] Au pechié que commist le diable, Lucifer et tous ses ahers, Qui en sont destruis et *desers* Sans esperance de remede. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 3). SATHAN. Dyables, se ne me deffendez A ceste heure, je suis *desert*. Le gouffre d'Enfer soit ouvert Afin que sailliez a ung tas, Car je voy bien que Nicolas Nous fera du mal et du grief. Secourez moy tost et de brief Et ce faulx crestien sera nostre. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 137). JUDAS. (...) Par toy [l'avarice] je demeure *desert*, Dampné pour argent par mon vice ! (...) [Yci va Judas reporter l'argent aux seigneurs de la loy] (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 331).

Rem. *Baud. Sebourc* B., t.2, c.1350, 285 ; *Ordonn. rois Fr. S.*, t.5, 1371, 384 ; GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 141 (v.10430) ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 223...

- [D'un être, sens actif ?] "Propre à détruire, destructeur (?)" : O sainte Eglise, angelique conserve, Mon corps preserve et prie pour tes serfs ; Vieng reboutter l'ereticque leupserve Qui me tient serve et veult que je le serve Et que m'aserve a ses dragons *desers* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 13).

B. - [D'une chose] "Ruiné, dévasté, saccagé"

- [D'un lieu, d'une construction...] : Deserre [l. *Deserte*] suis [la ville de Vertus] et chascun me fait guerre (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 18). Eneas se parti de Troye La *deserte* et par mer s'avoye (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 171). L'abbaye voit arse et *deserte* (COUDRETTE, Méhus. R., c.1401-1402, 233). Et est la cinquiesme paix ou tractié juré touchant les descors des seigneurs (...) dont tout le royaume est demouré moult afoibli et *desert* en trop de manieres. (BAYE, II, 1411-1417, 211). Hee ! quel honneur au femenin Sexe ! Que Dieu l'ayme il appert, Quant tout ce grant pueple chenin, Par qui tout le regne ert *desert*, Par femme est sours et recouvert (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 34). ...au *desert* palais [éd. : "détruit, en ruine"] (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 923).

- [De la chair, de la vie...] : Et sa char sera bien *deserte* De fain, de froit et de mesaise (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 132). Si recorde en son coeur la paine qu'a soufferte : Sueur, froideur, chaleur, faim, soif, sans sa desserte, Pour humaine nature qui tant estoit *deserte*, Affin que d'obeir a Dieu fust plus apperte. (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 63). Les ungs ont pour juste desserte Gloire, honneur et los immortel, Les autres ont vie *deserte*, Corps et ame et tout mis en perte (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 68).

- [D'une chose négative] : Erreurs seront en Israël *desertes* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 16).

REM. Part. passé (lat. *desertum* de *deserere*), "abandonné, ruiné" ds les ex. suiv. : ...plusieurs royaumes ont esté destruis et *desers* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 92). Atachiés est [le diable] d'une bien forte Chainne de fers en lieu desers. L'archidyaque l'a *desert* Et destruit, n'en fault plus doubter. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 142). Cf. *Z. rom. Philol.* 33, 1909, 316 ; GD II, 578b (*Doctrinal des filles à marier* ; *Come Nostre Dame racorda Theophile a son chier fil*). [R. M.]

DESERT, subst. masc. (désert³)

[T-L : *desert*⁴ ; GD : *desert*² ; FEW III, 53a : *deservire*]

Région. (Nord) "Mérite" : ...a nostre citee de Herforde fait avons justicer et punier selon leur *desert* iceulx noz rebelx et autres qui amesnéz estoient illoeqes (Lettres agn. L., 1401, 302).

- *Sans le desert de qqn.* "Sans que cette pers. en soit digne" : ...et je luy mercy souvent de cuer de ses grans biens et courtoisies qu'il me fait de jour en autre, sans le mien *desiert*. (Man. lang. G., 1396, 83). ...pour les grans biens, courtoisies et natureses que vous m'avez fait et monstree sans le mien *desiert* (Man. lang. G., 1396, 88). ...tresreverent pere en Dieu, je me recommans a vostre tresgraciose paternitee auxi humblement come je scay ou plus puisse, l'enmerciant trespassement des bienfaitz et bonteas ennumerables a moy de vostre benignitee sanz mon *desert* eins ces faitz (Lettres agn. L., p.1412, 127).

REM. Surtout anglo-normand (cf. AND, s.v. *deserte*¹). Cf. aussi FEW XI, 542b. [R. M.]

DESERTABLE, adj. (désertable)

[*FEW III, 52b : *desertum*¹]

"Ruiné, gâté, abominable" : Donc ne se puet nul excuser Que, s'il veult de franchise user, Et il se sent mal entechié, Qu'il ne puist bien a son pechié Resister, et faire le bien (...) Et ainsis se puet recouvrer Tout homme et laisser sa folie, Supposé que l'astronomie Le jugast de tous villains cas. N'y resista fort Ypocras, Qui par les corps fut entechiez De tous les .VII. mortelz pechiez ? Mais quant il vit la seignourie Et le jugement de sa vie Si *desertable* par le cours [le cours des astres], Par franc vouloir se fist secours (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 283). [R. M.]

DESERTATION, subst. fém. (désertation)

[GD : *desertacion*]

[À propos d'une chose] *Choir à desertation.* "Tomber en abandon" : ...lequel moulin estoit cheuz a *desertation* et ruyné tellement qu'il n'y avoit plus apparence de molage ni d'autre edifice (Trés. Reth. L., t.3, 1441, 201).

REM. À rattacher à FEW III, 52b : *desertare*. [E. P.]

DESERTER, verbe (désérer¹)

[T-L : *deserter* ; GDC : *deserter* ; AND : *deserter* ; FEW III, 52b : *desertare* ; TLF VI, 1267b : *désérter*]

Empl. trans.

A. - *Deserter qqn.* "Délaisser, abandonner qqn" : Et icellui Guillot lui respondi et dist qu'il estoit un mauvais homme, qu'il s'en alast et qu'il n'avoit cure de sa compagnie et qu'il avoit *desers* sa femme et ses enfans et la ville de Breteuil, qui pour ce en auroit a souffrir. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1423, 22).

B. - *Deserter qqc.* "Délaisser, abandonner qqc." : ...par quoy les clers et estudians es universités seroient despourvez de benefices et de toutes promociens en l'estat de l'Eglise, et par ce seroient les

estudes et universités *desertez* et desolées (FAUQ., I, 1417-1420, 62). [R. M.]

DESERTER, verbe (désert²)

[T-L : *deserter* ; GD : *desertum*¹ ; GDC : *deserter* ; AND : *deserter* ; FEW III, 52b : *desertum*¹]

A. - Deserter qqn

1. "Imposer des privations à qqn" : C'est grant deffault de l'our prelat Qui ne les corrige et *deserte*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 65).

2. "Porter tort à qqn, lui causer du préjudice" : Fau samblant et langage faint Ont *deserté* homme tanmaint. (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 61). Si pesant m'en semble le faiz [le mariage] Que ne le pourroye porter, Car je ne me quier deporter Fors en ma franche liberté. Du tout seroye *deserté*, Se me boutoye en si mau pas. (Gris., 1395, 14). Et sa pensee est si envelopee Et si en serre Qu'il n'y scet bout ne fin ne moien querre, S'il est es cieulx ou s'il est en la terre ; Si porte en cuer sa frontiere et sa guerre En soy couverte, Et cuer nercy souvent soubz robe verte. Plaisir l'attrait et Dangier le *deserte*, Accueil l'aleche et Durté veult sa perte. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 182). ...Ilz sont de gens qui cuident accroistre leur prouffit en *desertant* autrui par maintes fraudes et mauvaistiéz (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 152). Vous avez grant malice et aspre entreprinse contre voz prouchains, et estes negligens et simplez vers voz persecuteurs. Vous ne povez endurer dez vostres, et vous ["vous vous"] souffrez *deserter* et faire chetifz par voz contraires. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 82). Helas ! chascun fole le Povre Peuple. Je ne possède plus (nulle) terre ne meuble, Certes, je suis par Pluseurs *deserté*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 197). Pluseurs est le plus fort larron Que je vis oncques en ma vie. Vous seriés trestoute esbaïe, Se vous saviés le grant effroy Qu'il fist au Peuple devant moy. Tout luy a tolu et osté ; Le povre homme en est *deserté*. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 225).

B. - Deserter qqc. "Ravager, ruiner, anéantir qqc." : Et pluseur chevalier et escuier se plaindoient des bos que on leur avoit copés et *desertés*, et tout avoient fait li François pour eux logier. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 276). Qui vous feroit trestout morir, On ne vous feroit que raison, Car il n'y a juste occoison : Vous *desertez* toute no loy. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 74).

- *Deserter qqc. à qqn.* "Priver qqn de qqc., faire perdre qqc. à qqn"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. [R. M.]

DESERTER, verbe (désert³)

[GD : *deserter*² ; FEW III, 319a : **exsartum*]

"Défricher" : Nous amassons trop plus argent Sans peines et sans trauailler Donc pas naurions vn denier Si ce nestoit en labourant Houez beschez en *desertant* Cest droitement la vie martin (Myst. st Martin K., a.1500, 368).

Rem. Doc.1336 et 1343 ds GD II, 579b. [R. M.]

DESERTEUR, subst. masc. (déserteur)

[GDC : *deserteur* ; FEW III, 52b : *desertum*¹ ; TLF VI, 1268b : *déserteur*]

"Celui qui rend *desert*, qui abandonne, qui ruine" : Desertor : *desertour* (Abavus IV, R., c.1350, 309). La première auctorité des lois civiles est que les *déserteurs* et destructeurs de chevalerie, chascun les peut occire licitement. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 208). [R. M.]

DESERTIN, adj. (désertin)

[GD : *desertine* ; FEW III, 52b : *desertum*¹]

"Désert, abandonné" : Mais pour cause que ja n'aviengne Que ton haultain palaix devienigne Comme une place *desertine*, Qui est tant glorieux et digne, Je te prie amoureusement S'il se puet faire bonnement Que celle place soit remplie De toute l'humaine lignie, Que tu creas pour remparer Ce que voient [l. vorent] desemparer Lucifer et tous ses complices Qui sont plains de dampnables vices. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 9). [J.-L. R.]

DESERTINE, subst. fém. (désertine)

[T-L : *desertine* ; GD : *desertine* ; AND : *desertine* ; FEW III, 52b : *desertum*¹]

"Désert" : Tu seras (...) Bien pres de ceste *desertine*. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 268). De ceste terre se party le roy et entra en une terre la ou il faisoit moult froit et n'y habitoit ne beste ne gens pour la *desertine* du lieu (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 380).

REM. *Orose* (éd. 1491) ds GD II, 579b-c. [R. M.]

DESERTION, subst. fém. (désertion¹)

[T-L : *desercion* ; GD : *desertion* ; *FEW III, 52b : *desertum*¹]

A. - [À propos d'une pers.] "Ruine, anéantissement" : O hommes forvoiez du chemin de bonne cognoissance, feminins de couraiges et de meurs, (...) quelle musardie ou chetiveté de cuer vous tient les mains ployees et les volentez amaties que vous bastez en regardant devant voz yeulx vostre commune *desertion* (CHART., Q. inv., 1422, 10). Ilz me portent dommaige comme partie contraire pour leur entreprinse d'armes et de chevalerie. Et vous, soubz ombre d'amis et le nom d'amis et deffenseurs, parachevez ma perte et *desertion* par faulte de gouvernement convenable. (CHART., Q. inv., 1422, 12). Pour ce voys tu si pou regner ceulx qui en outrecuidance et pour peché s'avacent es haulx estatz et gouvernemens, et comme leur haulte pompe monste soudainement, ainsi trebuche leur estat ; leur nom perist et leur avoir se pert, et leur lignage chiet en *desertion* en ung moument. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 47). ...au grant grief, prejudice et dommaige dudit suppliant et a sa totale destruction et *desercion* (Doc. 1450. In : Ch. Petit-Dutaillis, Doc. nouv., 1908, 154).

- "Destruction physique" : ...icellui Sees l'eust tué, ou au moins mis son corps en voye de *desercion*. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 332).

- "Perte de biens, ruine financière" : ...la dite ville de doulans est moult oppressee et travaillee, (...) leur betail souvent pris et amene par aucuns gens darmes (...) dont le pauvre peuple et les marchants sont detourbes et en voye de *desertion* (Comptes Doullens W., 1417, 12). [Même ex. (forme *désercion*) ds MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 186-187 ; GD II, 578c cite ce passage mais sous la forme *desertation*] ...sesdis amis, qui sont et plus pourroient estre en voye de *desercion* et mendicité piteuse (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 130). ...ledit Symon et ses diz parens et amis supplians, doubtent rigueur de justice et que on vueille rigoreusement proceder à l'encontre de la personne dudit suppliant et de ses biens, et que par ce s'en ensuive sa *desercion* totale (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 146).

B. - [À propos d'une chose] "Destruction, ruine" : ...car c'est directement atempte contre sa haultesse et seigneurie ; et, en après, en la *désertion* et confusion totale du bien universel de son royaume et pays. (ORESME, Monnoies W., c.1365, III). ...et soubz ombre de

ce, faire assemblée de gens d'armes et compaignes, et par especial quant nous serions absens de noz dis pays, qui pourroit estre cause de la *désertion* d'iceulx, ou préjudice de monseigneur le Roy (Ch. VI, D., t.1, 1413, 360). ...un autre fief tenu du chastel de Bourg, que l'en appelle Vauroux, la ou il soloit avoit une maison, grange et plusieurs autres maisonnages (...); tout est mise en totale *desercion* et ruyne et ne valent de present quelque chose (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 273).

Rem. Mabrien V., 1462, gloss.; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.; *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, gloss.

- DR. "Action de déclarer nul, sans effet" : ...et en tout evenement, pour pourveoir à la *desercion* dudit appel, me fu enjoint par la Court d'escriture sur ladicte requeste, presentata hac die, XVa julii. (FAUQ., II, 1421-1430, 137).

REM. Empr. au lat. *desertio*. [R. M.]

DESERTION, subst. fém. (désertion²)

[GD : *desercion*; GDC : *desercion*; *FEW III, 52b : *desertum*²; TLF VI, 1269a : *désertion*]

"Fait de désertir (un lieu), de ne plus l'emprunter"

Rem. Doc.1438 (Orléans, *desercion*) ds GD II, 577c. Aussi doc.1408 et 1444 ds GDC IX, 332b, mais il pourrait s'agir aussi de *désertion*¹; les deux mots ne se distinguent pas sans reste. [R. M.]

DESESMOUVOIR, verbe (desesmouvoir)

[GD : *desesmouvoir*; *FEW III, 300a : *exmovere*]

"Arrêter"

REM. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 580c. [R. M.]

DESESPERABLE, adj. (désespérable)

[T-L (renvoi) : *desesperable*; GD : *desesperable*; FEW XII, 167a : *sperare*]

A. - "Qui porte au désespoir" : Langoreuse desormais pecheresse, Tressoudaine est ta fin *desesperable* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 97). Et toutesvoiez celui jour fut vendu a Romme le champ ou il seoit, et, par une esperance non froissée entre si *desesperables* miseres, dedens lez murs assiegés, entre les vaincus, se trouva l'acheteur du camp couvert d'armes du vainqueur. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 138). Hellas mon amy ! Certes, quant je regarde que mon cuer ne puis oster de toy et je sens que tu as donné tes amours a aultre qu'a moy en descouvrant nostre amoureuse aliance, je sens multiplier en moy la grande destresse et le *desesperable* descomffort, quy si greffment me tourmente (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 104-105). Or estoit monseigneur le dauphin à Bourges qui véoit et oyoit toutes ces choses, contraires à lui grandement et *desespérables*. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 120). ...non en choses légères et capables à humain pooir, mais en choses *désespérables* et périlleuses se monstrent les vertus divines. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 35). ...l'empereur de Grece, derrain regnant, celluy a qui sa cité de Constantinoble avoit esté ostee par le grant Turcq, son peuple occis et mutillé, les femmes et les eglises violees, la sainte vraye croix trainee confusement aveucques toutes desrisions et crudelitez *desesperables* (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 61). ...que diray je du *desesperable* dangier en quel fortune m'a mené encore ? (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 95). ...et de povreté et d'affliction *desesperables* ont tiré glorieuse fin et victoire (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 145). Desperabilis (...) : *desesperable* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 83).

B. - "Qui marque le désespoir" : ...tous (...) ne pouoient mot traire de ly le roi de France, fors disant toudiz : "Je ne mengeray jamés. Je suis mort". (...). Mais ahurté en ce pourpos *desesperable* (...), il amortifia sa nature malgré elle et la mist ou point tel que, quant il l'eust volu refociller par aulcune substance, jamais ne lui eust restitué vye (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 309).

C. - "A quoi l'on recourt quand on est désespéré" : Il est encores une quarte *desesperable* esperance, que je ne sçay proprement nommer, sy non que je la dye frustrative. Et ceste amuse les legiers en crainte a esperer leurs secours, et attendre leur bien, de chose qui ne peult prouffiter ne aider. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 113). ...durant le séjour du duc en Hesdin, y avoit eu représentation devers luy de sept couronnes de divers royaumes (...); la sixiesme sy estoit la royne mesme d'Angleterre pour elle et pour son mary, comme pour refuge *désespérable*, et dont fin tira fructueuse (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 427). [R. M.]

DESESPERABLEMENT, adv. (désespérablement)

[*FEW XII, 167a : *sperare*]

"En portant au désespoir" : Desperabiliter (...) : *desesperablement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 83). [R. M.]

DESESPERAMMENT, adv. (désespéramment)

[*FEW XII, 167a : *sperare*]

"De manière désespérée" : Diffidenter (...) : *desesperamment* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 87). [R. M.]

DESESPERANCE, subst. fém. (désespérance)

[T-L : *desesperance*; GDC : *desesperance*; AND : *desesperance*; FEW XII, 167a : *sperare*; TLF VI, 1269b : *désespérance*]

A. - "État de celui qui a perdu toute espérance, désespoir, désespérance" (synon. *desperance*, *desesperation*) : Et se Plaisance Qui faire fait mainte estrange muance Li fait estre de sa dame en doubtaunce, Doit il estre pour c'en *desesperance* ? (MACH., J. R. Beh., c.1340, 125). Car se son dous oueil me repart Par amours de l'amoureux dart, De riens n'arai jamais regart. Se non, en moy sera trop tart *Desesperence* [var. *sesperence*]. (MACH., R. Fort., c.1341, 122). ...et la me plevi Amour, loiauté, compaignie, Foy, secours, confort et aïe, Se je la voloie ensuir Et *desesperence* [var. *desperance*] fuir. (MACH., R. Fort., c.1341, 134). Elle [Didon] commanda qu'on feïst Un ardent feu en sa presence. Et quant en sa *desesperance* S'ocist, si forment s'envay Qu'avec le cop en feu chay, Dont tantost fu arse et bruië. (MACH., J. R. Nav., 1349, 210). ...en *desesperance* Pour toy mes jours fineray. (MACH., L. plour, 1349, 289). Et en verité celui qui est paoureux est plein de *desesperance* (ORESME, E.A., c.1370, 209). Si me merveil, quant doloir Et complaindre main et soir Voy maint amant et manoir En *desesperence*. (MACH., Les lays, 1377, 452). Mais Obstination la met [l'âme] en la biere et ou sarcueil qui se nomme oblivion de Dieu. Et affin que jamais ne soit ostee, cruaulté luy met tres pesant, tres froide et tres horrible pierre de obduracion de cuer et de *desesperance*. (GERS., Purif., 1396-1397, 66). Si chut lors en *desesperance* Et venin but, sanz demourance (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 242). Car en nous a tele habondance De dueil et de *desesperance* Qu'il n'est pas en nostre puissance De savoir faindre, Ains a paine nous puet contraindre Raison, et noz bouches refraindre De crier haultement et plaindre, Car noz cuers sont Si plains du desplaisir qu'ilz ont Que je ne sçay qu'il ne les rompt (CHART., L.

Dames, 1416, 210). Las ! congnoissance N'ay se m'amour et ma fiance Est mort, prins ou mis a finance. Entre espoir et *desesperance* Ainsi chancelle, Plaine de doubtes, comme celle Qui a douleur et ne sctet quele. (CHART., L. Dames, 1416, 263). Tandis que en ce debat entre espoir et *desesperance* mon entendement traveilloit, ung legier sompme me reprint comme, après la pesanteur du premier repos, il advient souvent vers le matin. (CHART., Q. inv., 1422, 7). LE CHRESTIEN commence. (...) Je peulx bien dire helas Quant je me voy es las D'infortuné soulas, Sans aucune esperance. Helas, las, helas, las, Consideré mon cas Qui sonne si trescas, N'est que *desesperance*. Fortune par oultrance Me tient icy en trance Sans nulle recouvrance, Mais malheur a grant tas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73). Mieulx me vault faire tout honni Et prendre en moy *desesperance*, Combien que j'aye encor fiance A Cupido, dieu des amans. (P. moyne, a.1500, 45).

Rem. MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, gloss.

- RELIG. "Attitude de celui qui se détourner de Dieu comme fin dernière, qui cesse de placer son espérance en Dieu" : Boute tous crestiens en grant derisiom, En grant murtrerie et en confusion, Et garde que de ce tu n'ayes ignorance. Fay leissier au crestiens toute devociom Et qu'il soient tous en *dezeperance*, Etoute tout a persecuciom. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 67).

- *Par desesperance*. "Par désespoir" : Et dis pluseurs fois a pluseurs de mes amis privés qui me demandoient que j'avoie, que vous m'aviés oublié ; et, par m'ame, je le cuidois. Dont je jurai moult fort, s'il estoit ainsi, que jamais n'ameroie autre ne me fieroie en fame ; dont, ainsi comme par *Desesperance*, je fis unes lettres encloses es presentes... (MACH., Voir, 1364, 518). ...se aucun [se] occis ou tue par *desesperance*, le sire en quel justice il est trouvé en doit faire justice ainssi comme s'il avoit tué un autre. La cause est, car il est homicide de lui mesmes. Tous ses biens sont confisquéz au seigneur dessoubz qui il sont. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 88). Et maint homme, pour bon tenu, Trez mauvais larron devenu Par redouttable *desperance*, Ou peut-estre pour indigence, Et cent mille, jeunes et fors, Y ont esté tuez et mors (LA HAYE, P. peste, 1426, 169). Qui te meult a fayre a Dieu tant de injure comme de voulloir destruire par *desesperance* son oeuvre qu'il a fait pour esperer en lui ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). ...pluseurs soy occire eulx mesmes par *desesperance* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 256).

- *Estre en desesperance que* + subj. "Ne plus espérer que" : ...je sui en *desesperance* Que tu ne puisses repentance Parfaite avoir (Mir. st Guill., c.1347, 32).

B. - P. méton. "Situation désespérée" : Car ainsi plain de grace est il et aussy large de confort, comme il fut au temps de la naissance de Phelippe Dieudonné roy de France, qui pour ce fut surnommé Dieudonné. Car il naquist par don de Dieu inopiné aux hommez, et vint sur la terre en *desesperance*, nayssant d'une royne hors aage de porter enfans, pour estre le confort et l'esperance du peuple de France tourmenté de guerres, et pour reunir en luy seul le courage dez Francoys divisés en diverses affections de regner. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 146). Car l'appetit avaricieux dez ecclesiastes a si surmonté leur rayson que leur damnation y giest manifestement, et si fait la destruction temporelle d'un chacun ; qui est et peult estre vituperé, et l'onheur universel de l'Eglise dechoir ou deprimement de foy, et principalement des ecclesiastes, qui ces maulx commencerent. Douleur me fait ce dire. Car je suis deffiee de leur durté, qui a bien jugier approuche hastivement sur eulx en toute *desesperance*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 178). [R. M.]

DESESPERATION, subst. fém. (désespération)

[GD : *desesperacion* ; FEW XII, 167a : *sperare*]

A. - "État de celui qui perd tout espoir, désespoir, désespérance" (synon. *desesperance*) : Et telz choses faire puis que la chose est faicte et le conseil en est pris pour garder autrui de *desesperacion* ou de prendre mauvaise voye (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 129). ...vous faictes ung grant pechié, car vous mettés monseigneur vostre pere et madame vostre mere en grant tribulation et *desesperation*, quar messire Jacques, vostre pere, et madame vostre mere pensent que vous veulhés du tout abandoner l'onneur de cest monde (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 120).

- *Choir en desesperation* : Et come gens cheuz en *desesperacion*, par temptation de l'ennemi, partirent et se mistrent a chemin (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 58).

- RELIG. "Attitude de celui qui cesse de placer son espérance en Dieu" : Las ! que fait elle [l'âme] ? Que dit elle ? Que requiert elle ? En nom Dieu ! elle chiet en soy en *desesperacion* de ayde quelconque, car tout lui fault au besoing, et trebuche dessoubz soy par eternelle dampnacion. (GERS., Pent., p.1389, 86). Item s'il plaira a Dieu consentir que le povre pelerin pour ses grans pechiés viés soit fort tentés de blasfeme ou de vaine gloire ou de *desesperacion* ou de la foy [l. *desperacion* de la foy], que ja n'avieigne, ou que l'anemi infernal li monstre ses pechiés ocultes ou manifes dont par aventure il n'a pas esté bien confés (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 318). ...qui met s'entente A toy humblement requierir Par nulle voie ne puet perir N'entrer en *desesperacion*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 304). Encore veul et vous commande que bien vous gardez de ancheoir ne tumber, pour chose qui vous puist advenir, en nul des sept pechiés contre le saint Esperit, c'est assavoir de *desesperacion*, de presumpcion, de impugnier verité (LA SALE, J.S., 1456, 40).

- MÉD. "Pronostic fatal, issue fatale" : Vecy ung aultre qui est tel que quant la touse est humide et ainsi que en *desesperacion* et incurable (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 4).

B. - P. méton. "Action, coup d'audace fait dans une situation désespérée (?)" : Desdiz d'Alost, lesquelz monseigneur par ses lettres de privilege donnees à Gand (...) a affranchis et quictez de fourfaiture et confiscacion de tous leurs biens (...), nonobstant quelconque fait ou delit creminel, soit conspiracion, *desesperacion* ou autre, qu'ilz facent et commettent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 45).

V. aussi *desperation* [R. M.]

DÉSESPÉRÉ, adj. (désespéré)

Désespéré de Dieu. "Qui n'espère pas en Dieu, qui se détourne de lui" : Et sur ce il [Frédéric II] morust, comme *desesperé* de Dieu et annemy de sainte esglise, en l'an de Nostre Seigneur mil II^{CLV}, audit chastel de Florentin, en la province de Cappitenat, ens ledit royaume de Sicile, ou LV^{me} an de sa nativité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 171). [P. D.]

DESESPEREMENT, subst. masc. (désespérement)

[T-L : *desesperement* ; GD : *desesperement* ; FEW XII, 167a : *sperare*]

"Désespoir" : D'Ire viennent, je vous dy bien, Asséz de mal et peu de bien, Traïsons, descors et tristece, Villanie, plaiz et riote, Grevance et *desespoirement[s]*, Rancune, injure et nuisemens (Liber Fort. G., 1346, 152). [R. M.]

DESESPEREEMENT, adv. (désespérément)

[T-L : *desesperer* (*desespereement*) ; GDC : *desespereement* ; FEW XII, 167a : *sperare* ; TLF VI, 1270a : *désespérément*]

"De manière désespérée" : Après les maleureux dessus dictz venoit le noble Orpheus, qui *desespereement* plouroit tant pour s'amie Erudice qui lui fut tollue par force comme pour ce qui arrier il la perdi par ce que il ne garda mie la loy qui lui fut mise en lui rendend sa femme. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 171). Il tira son espee et se fery es payens si *desespereement* que moult en fist par terre verser, qui puis ne releuerent. (Chron. conq. Charlem. G., t.2,1, 1458, 41).

REM. Ex. plus ancien, *Ménagier Paris*, éd. Pichon, t.1, c.1392-1394, 235 : *...qui estoit si triste et si dolente pour l'injure qu'elle et sa fille avoient soufferte en leur propre corps, dont elle ne disoit un seul mot pour ce qu'il sembloit et vray estoit que Mellibée s'en fust plus désespérément esmeu que devant (Histoire de Mellibée, non éditée ds l'éd. B.F.).* [R. M.]

DESESPERER, verbe (désespérer)

[T-L : *desesperer* ; GDC : *desesperer* ; AND : *desesperer* ; DÉCT : *desesperer* ; FEW XII, 166b : *sperare* ; TLF VI, 1270b : *désespérer*]

I. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Perdre l'espoir, s'abandonner au désespoir" : Si vueil prouver Que c'est la riens qui plus me puet grever Et qui plus fait mon cuer *desesperer* Que souvenir. Vous savez, et est cler, Chascuns le voit, Que, se jamais il ne me souvenoit De ma dame qui me tient si destroit, Que ma douleur oubliée seroit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 95). LA CHAMBERIERE. Dame, pour l'amour Dieu, vous proy, Gardez ne vous *desesperez*, Mais l'aide Dieu esperez (Mir. enf. ress., 1353, 34). Car cilz qui telz dolours ressoit Ne se doit pas *desesperer* Pour Desir, ains doit esperer Que, comment que joie demeure, Encore venra la bonne heure Que [de] la tresdouce rousee De Mercy sera arrousee Sa tresgrant ardeur et estainte, Qui ha mainte couleur destainte. (MACH., Voir, 1364, 420). Se j'ay heü peine et mal meint, Encor me vient, par desirer, Une douleur qui me destreint, Si douloureuse à endurer Que morir ou *desesperer* Me fera, s'Amours ne l'estaint. (MACH., L. dames, 1377, 32). On verroit maint amant *desesperer* De la douleur que mes las cuers endure, Et bonne Amour fuir et eschuer, Einsy con gens qui n'ont de joie cure. (MACH., L. dames, 1377, 52). ...a po que ne *desespoir* Du dueil que j'ay et de la honte (Mir. march. juif, c.1377, 189). Lequel Jehan Le Queu dist à lui qui parle que il feust et demourast avecques icelli Breton en ladite prison, et se prenist bien garde que icelli Breton ne se *desesperast* ne aussy se feist aucun mal. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 545). ...affin que tu nen abuses il te laisse cheoir en affliction, et puis affin que tu ne *desesperes* il reuient a toy et te donne reconfort. (CIB., p.1451, 189). ...car quant il voit que tu ne peulx de toy ne par toy releuer de pechie et affin que tu ne *desesperes*, il te promet indulgence et pardon se tu le demandes. (CIB., p.1451, 189). Autresfois se ne te reputes En leur cry et (en) leur mauulaise mouves *Desesperons* pour peur de bruit. (Sots Magn., a.1488, 195). Nul de vous ne se *desespere* ; Mes amys, prenez pascience. (LA VIGNE, S.M., 1496, 570).

- *Se desperer de qqn.* "Perdre tout espoir au sujet de qqn" : Mais il ne fuist gaires de temps Q'il n'avoit amis ne parentz, Cosin germain, uncle ne friere, Qe de li ne se *desespere*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 96).

B. - En partic. "Sombrier dans le désespoir au point de se donner la mort, de se suicider, de mourir" : A po que ne me *desespoir*, Certes, pour vous, tant hé ma vie. (Mir. Theod., 1357, 90). Semblablement, aucune foiz pour souffrir injuste .I. homme par accident est meü a faire .I. plus grant injuste, si comme soy *desesperer* et soy occirre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 328). Et comme une aultre, qui trouva sa maistresse qui se vouloit *desesperer* et occire elle meismes de honte qu'elle avoit de ce qu'elle estoit grosse sans estre mariee, - si la conforta et osta de ce mauvais vouloir (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 129). Le duc (...) lui fist loyer le mougnon de son bras affin qu'elle ne *desesperast* (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 121). ...cellui qui bat sa femme fait autel pechié comme s'il se voloit soy mesmes *desesperer* : "car selon ce que j'ay oy dire a no curé, ce n'est que un corps, d'homme et de femme acouplez par mariage". (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 83). Et, longtemps après, voyant ledit abbé le pechié qu'il avoit fait, se *desespera*, se pendit et estrangla à ung tref qui estoit en la chambre où il estoit en prison, en disant ces parolles : "Peccavi tradens sanguinem justum." (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 286).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

- *Se desperer d'une corde.* "Se pendre par désespoir" : A po que ne me *desespoir* Cy endroit certes d'une corde, Quant de mon pechié me recorde. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 116).

II. - Empl. trans. [D'une chose] *Desesperer qqn.* "Faire perdre l'espoir à qqn, plonger qqn dans le désespoir" : N'onques Amour ne me vost enrichir Tant que j'eüsse un espoir de joir, Ne je ne puis encor rien esperer Que tout ne soit pour moy *desesperer*. (MACH., Motés, 1377, 505). Ceste adventure *desespera* fort ledit duc et luy sembla bien que tous ses amys l'abandonneroient, aux enseignes qu'il avoit veües de sa première perte de Granson (COMM., II, 1489-1491, 122).

III. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

A. - Part. passé en empl. adj.

1. [D'une pers.] "Qui a perdu tout espoir, toute espérance, qui est profondément désolé" : Nulz n'aloit de sa court maz ne *desaperés* Que selonc son estat ne fust remunerés (Gir. Ross. H., c.1334, 188). Mais quant il a le don requis A celle a qui il est acquis, Certes, *desesperez* seroit, Si que jamais joie n'aroit, Se ces damoiselles n'estoient Qui par leur force le resjoient. (MACH., D. verg., a.1340, 40). Et quant elle sot la nouvelle, Qui ne li fu plaisant ne belle, Elle fu si *desesperée*, Si hors dou sens, si forcenée, Que deus enfans qui sien estoient, Pour ce que Jason ressembloient, Occist en despit de Jason, Puis mist le feu en sa maison. (MACH., J. R. Nav., 1349, 233). Ly roys me fiestia et fist honneur assés ; Je resamblay Judas, qui fu *désespérés* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 330). "Et, sitos que nous orons nouvelles se vous estes mort et desconfi, nous bouterons le feu en la ville, et nous destruirons nous meïsmes, ensi que gens *desesperés*." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 219). S'en chant de cuer *desesperé* : "Ma dame m'a congié donné." (MACH., L. dames, 1377, 112). Car vraiment, dame, se je perdoie L'esperence de joie recouvrer, Par autre amer, *desesperez* seroie, Car foibles sui pour tels cops endurer (MACH., L. dames, 1377, 166). Et lors elle, par temptation de l'ennemi, et comme *desesperée*, entra en sa maison, ala à son feu, et illec print un gros charbon ardant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 63). Si peult bien chacun esperer de grace plus qu'il n'en peult deservir, et craindre de punition plus que divine clemence ne lui en veult donner. Maiz la bonne esperance doibt estre si certaine que le douteux ne soit *desesperé*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 103). ...le peuple,

voyant les tyrannies cy aspres en ce royaume, est comme *desesperé* et enragé (JUV. URS., Loquar, 1440, 430). ...et laissa le roy beaucoup gens ausdites places (et si n'en aura jamais tant à faire) et refusa l'aide des Florentins et offre dont j'ay parlé, et demourèrent comme gens *desesperéz*. (COMM., III, 1495-1498, 149).

- *Mourir desesperé* : Dont il avient auques souvent Qu'il le presse si durement Que tous *desesperez* morroit, S'Espoirs ou Souvenirs n'estoit. (MACH., D. verg., a.1340, 37).

- *Desesperé de*. "Qui est dans le désespoir à cause de qqc. ou au sujet de qqc." : Je pleure moult tendrement Et soupir profondement, Quant vous partés Et faire ne puis comment Vous die "à Dieu vous commant". *Desesperez* En sui et si forcenez, Quant si mal sui fortunez, Qu'à grief tourment M'ocira vo partement. (MACH., Ch. bal., 1377, 622). Et je, qui suys en attente de ma mort et *desesperé* de ma vie, ne scey plus autre part recourir. (CHART., Q. inv., 1422, 24). Ledit duc, *desesperé* de ceste mort et enhorté par aucuns dolens de ladict mort, escripvit lettres à plusieurs villes à la charge du roy, à quoy prouffita peu, car riens ne s'en meüt. (COMM., I, 1489-1491, 227).

- *Desesperé de Dieu*. "Qui n'espère pas en Dieu, qui se détourne de Dieu" : Et sur ce il [Frédéric II] morust, comme *desesperé* de Dieu et ennemy de sainte esglise, en l'an de Nostre Seigneur mil II^{CLV}, audit chastel de Florentin, en la province de Cappitenat, ens ledit royaume de Sicile, ou LVI^{me} an de sa nativité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 171).

2. P. méton.

a) [D'une chose] "Qui exprime ou traduit un sentiment de désespoir" : Et se pensée Par souvenir est en moy engendrée, Quelle est elle ? Elle est desconfortée, Triste, mourne, lasse et *desesperée*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 97). Se faire sçay chançon *desesperée*, Faire la doy ja par bonne occoison, Quant celle où j'ay mis toute ma pensée Et tout mon cuer me fait tel desraison Qu'elle me tolt mon confort sans raison (MACH., L. dames, 1377, 70). Or ay pensée *Desesperée*, Qui me fait languir main et tart (MACH., Les lays, 1377, 286).

b) "Qui est propre à créer le désespoir" : Recorde toy de Virgile, qui en sa tres delicieuse poesterie raconte les destourbiens et *desesperez* meschiefs ou ledit Ennee fut par sept ans degetté en sa fuicte ennuyeuse : la lecture de divine eloquence dudit Virgile te vauldra experiment. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). Et tu sçays comme sy poy de gens chasses de leur païs, garnis de bonne esperance, et entre les cas *desesperez* endurans a tout souffrir, delivrerent leurs païs, restablirent lez loys, et redarguerent par puissance et par jugement lez renyez de leur loy, et les traistres et turbateurs du païs commun. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 135).

- "Sans espoir" : Ne te arreste point a defective esperance, ne aux suffrages dez biens mondains, qui ne pevent par toy estre retenus, ne toy par eulx soustenu. Je te acorde que tu en uses en telle maniere qu'ilz ne te abusent, et que tu t'en aides sans souffrir qu'ilz te nuyent ; may ne fay pas ton esperance serve a choses *desesperees*, ains les fay servir a ton esperance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 131). Se sont amours *desesperees* (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 168).

c) "Qui n'inspire plus aucun espoir" : "Fay ce que je te dy, dist le chevalier, nous serons bien d'acord, et si laisse ce meschant *desesperé* clerc. Il n'y a riens de bien en luy, fors que paine pour toy ; et si me sers." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 175).

B. - Part. passé en empl. subst.

1. "Celui/celle qui est désespéré" : [Didon] La *desesperée*, la fole, Qu'amours honnist, qu'amours afole... (MACH., J. R. Nav., 1349, 209). Jason fu lors mené au palais a grant louange des dames

et des damoiselles, des chevaliers et du pueple. Les vefves regretoient qu'il n'estoit plus tost venu, les non vefves s'esjoissoient de sa venue. Les *desesperés* et les *desesperees* recouvrerent corage nouvel. En Jason mirent leur esperance, en sa force se fierent (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 145).

2. [Subst. neutre]

- *Au desesperé*. "D'une manière désespérée, avec l'énergie du désespoir" : Mais Poton et La Hyre qui virent que besoin estoit de bien faire, et avoient environ VIc combatans firent une saillie au *desesperé* (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 109). Et, quant ceulx d'Escallon le virent venir, ilz tournerent en fuite devers leur ville, et Gervaise les chace au *desesperé*. (BUEIL, II, 1461-1466, 18).

- *Estre au desesperé*. "Être éperdu de désespoir, être porté à des actions extrêmes" : Meliadice voit que Cleriadus estoit engoisseux de couroux et comme au *desespere*, car bien le congnoissoit en toutes ses condicions, si eut paour que, s'elle le tenoit longuement en icellui estat, que il ne fist, par hastiveté, chose dont après elle en eust esté couroucee. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 468).

IV. - Inf. subst. "Désespoir"

Rem. Erec C.T., c.1450-1500, gloss.

- [Synon. de *jouer au désespoir*] *Jouer au desesperer*. "Recourir aux moyens extrêmes, en désespoir de cause" : ...puis qu'ainsi est (...) Que ne me sçay ou esperer, Jouer vueil au *desesperer* Comme dolens et courroucié. (Mir. march. juif, c.1377, 189). [R. M.]

DESESPINER, verbe (desespiner)

[*FEW XII, 179a : *spina*]

"Enlever les épines" : Despino (...) : oster espine (...) Despinatus (...) : *desespinés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 117). [R. M.]

DESESPOIR, subst. masc. (désespoir)

[AND : *desespeir*]

A. - "Perte de tout espoir, état de celui qui a perdu tout espoir" : Mais cils amans qui se dort la, Qui dit que sa dame mort l'a Et qui a perdu son espoir, Si qu'il est pres de *desespoir*, Il ne scet rien de ma puissance, N'il n'a en moy nulle fiance, N'onques ne me vost reclaimer, Quant il sentoit les maus d'amer. (MACH., F. am., c.1361, 219). Et si languis en si grief *desespoir* Que cure n'ay de garison avoir, Puis que je fail dou tout à non d'amy. (MACH., L. dames, 1377, 182). Car Fortune dont je me plein et dueil Fait que ma dame est de moy trop lointinne, Et si me tolt bon espoir qu'avoir sueil Et *desespoir* dedens mon cuer remeinne. (MACH., L. dames, 1377, 204). Comme doncquez m'as tu ainsy delaissé, et pour quoy m'as esté si lointaine que a poy suis succumbé en la fosse de *desespoir*, pour ce que tu t'es demuece de moy au besoing, ne n'ay eu ensaigne, signe ne apparence de toy par grant temps ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90). ...car il [César] disoit qu'il n'estoit pas temps de combattre, quant ire et *desespoir* gouvernent les anemis. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 57). *Desespoir* poinct ne me delaisse, Deul cruel vivement m'assault (LA VIGNE, S.M., 1496, 569).

- *Estre au desesper*. "Être désespéré" : ...à cause d'aucun personnages qui estoient à l'entour de sa personne, comme Olivier le Dyable dit le Dain, son barbier, Jehan de Doyac, et autres plusieurs, lesquelz il croit plus que gens de son royaume, fist durant son regne beaucoup de injustices, maulx et violences, et tellement qu'il avoit mis son peuple si au bas que, au jour de son trespas, estoit

presque au *desespoir*, car les biens qu'il prenoit sur sondit peuple donnoit et distribuait aux églises, en grans pensions, en ambassades, et gens de bas estat et condicion, ausquelz, pour les exaulcer, ne se pouvoit tenir de leur donner argent, biens et possessions (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 137).

- *En desespoir* : Mais adès en bon gré penroit Le temps ainsi comme il venroit, Et qu'adès aroit bon espoir, Sans jamais estre en *desespoir* (MACH., F. am., c.1361, 240). Comment ose creature Dire qu'amour pure Li est si tres sure Qu'à desconfiture Ou en *desespoir* sera, S'elle ne le prent en cure ? (MACH., Les lays, 1377, 453). Pour ce te pri, ne vueilles oublier Moy qui plus t'aim que creature née ; Car s'il avient, je te puis bien jurer Que ma vie sera par toy finée, Briefment et en *desespoir* ; Et ce seroit pechiés, à dire voir, Quant tu me fais à cuer plus noir que meure Haïr mes jours pour ta longue demeure. (MACH., L. dames, 1377, 205). En *desespoir*, dame, de vous me part Com cilz qui ay perdu toute esperance, Pour ce que n'ay ne le tiers ne le quart De vostre amour, dont je sui en doubtaunce De morir pour vous à tort. (MACH., L. dames, 1377, 219).

. *Choir en desespoir* : Et s'il ne fust, certainement j'espoir Que je fusse cheüs en *desespoir*, Mais riens qui soit ne me feïst doloir, Quant ses regars Estoit seur moy en sousriant espars... (MACH., J. R. Beh., c.1340, 78). Or ai perdu tout mon espoir Et sui cheüs en *desespoir*. (MACH., Voir, 1364, 166). Se je veisse que par chevalereuses hardiesses de la guerre, dont vous faictes le bruit, les ennemis sentissent la perte et le dommaige, le mien en seroit plus aisié à soustenir, mais tousjours mal souffrir, quant il ne redonde a aucun bien, fait le couraige choir en *desespoir* et perdre patience entierement. (CHART., Q. inv., 1422, 23).

. *Encheoir en desespoir* : S'en sont plusieurs que je voy encheüz En *desespoir*, en dolour, en tristee Sens reveler (MACH., App., 1377, 651).

. *Mourir en desespoir* : Et si me fait tant doloir Que j'en muir en *desespoir*. (MACH., L. dames, 1377, 47). Helas ! où sera pris confors Pour moy qui ne vail nès que mors ? Quant riens garentir ne me puet Fors ma dame chiere qui vuet Qu'en *desespoir* muire, sans plus, Pour ce que je l'aim plus que nuls... (MACH., Motés, 1377, 502).

- *Par desespoir* : Or arrestons ci un petit Pour penre amoureux appetit En un po de comparaison Qui porroit faire garison A aucun qui seroit malades Par *desespoir*, vains, voïs et fades. (MACH., D. Aler., a.1349, 327). ...par *desespoir* Ou paour de choir a poir Es cruelles mains de Silla, A un de ses gens se fist la Teste trenchier (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 9). Labeur a perdu son esperance, Marchandise ne treuve chemin qui la puisse sauvement adrecier. Tout est proye ce que le glaive ou l'espee ne defend, ne je n'ay autre esperance en ma vie sinon par *desespoir* laissier mon estat pour faire comme ceulx qui ma despoille enrichit, qui mieulx aiment la proye que l'onheur de la guerre. (CHART., Q. inv., 1422, 20). Or s'en gard qui en coulpe s'en sent, car il n'est pas a penser que tant de couraiges tormentez et de voix trespiteables, que comme par *desespoir* adrecent leurs criz et leurs plains aux cieulx, ne esmeuvent a pitié la clemence du tresmisericors et tout puissant createur et que sa justice ne les sequeure a la confusion de ceulx dont procedent teles iniquitez. (CHART., Q. inv., 1422, 24). Si ne veoit-on aucune apparence de recouvrer les pays perdus ; mais, comme prince saige, prudent et ayant la vertu de force, print et reçeut tout en gré, en couvrant et dissimulant son dueil gracieusement, sans provoquer l'yre de Dieu par *desespoir* ou impacience. (BUEIL, I, 1461-1466, 28).

B. - [Synon. de *jouer au desesperer*] *Jouer au desespoir*. "Recourir aux moyens extrêmes, en désespoir de cause, faire un coup d'audace dans une situation désespérée" : ...le duc de Bourgogne et ceulx de son ost estoient en telle orphanie de vivres que ung pain de deux deniers à Beauvais valoit audit ost III sols parisis, et que icellui Bourguignon avoit intencion de jouer au *desespoir* et avoir ladicte ville pour y perdre la pluspart de tous ses gens. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 275). [R. M.]

DESESTABLE, adj. (desestable)

[T-L : *desestable* ; AND : *desestable* ; FEW XII, 221b : *stabilis*]

"Instable"

Rem. VIGNAY, *Le Miroir historial*, 1333 (N. Bragantini-Maillard, M. Cavagna, R. Ling. rom. t.77, 2013, 206-207). [R. M.]

DESESTABLER, verbe (desestabler)

[*FEW XII, 220b : *stabilire*]

Desestabler de. "Priver de" : Et la compagnie des sains qui la estoit disoit encontre : "Demeure nostre confort avec nous et ne nous leisse pas orphelins (...) si tu mouroys, aussi nous est mourir avec toy glorieux ! Comment serons nous en ceste vie ? Et serons *desestablez* [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *desestablis*] de la presence de ta vie." Et si comme je cuide, telez choses et semblablez disoient les apostres (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 763). [R. M.]

DESESTABLIR, verbe (desestablir)

[T-L (renvoi) : *desestablir* ; GD : *desestablir* ; FEW XII, 220b : *stabilire*]

Desestabli de. "Privé de" : Et la compagnie des sains qui la estoit disoit encontre : "Demeure nostre confort avec nous et ne nous leisse pas orphelins (...) si tu mouroys, aussi nous est mourir avec toy glorieux ! Comment serons nous en ceste vie ? Et serons *desestablez* [var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *desestablis*] de la presence de ta vie." Et si comme je cuide, telez choses et semblablez disoient les apostres (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 763).

REM. Cf. aussi T-L II, 1757, et GD II, 657a : *destablir* "priver". [R. M.]

DESESTABLISSANCE, subst. fém. (desestablissance)

[*FEW XII, 220b : *stabilire*]

"Destitution, renversement" : Destitutio : *desestablissance* vel deguerpissance. (Abavus IV, R., c.1350, 310). [R. M.]

DESESTIMANCE, subst. fém. (desestimance)

[GD : *desestimance* ; FEW XXIV, 232b : *aestimare*]

"Fait de ne pas juger bon de" : Et si contradiction y a eue et refus de venir vers luy pour certaine cause, n'y a point eu refus toutesvoies, ne *desestimance* de l'aimer filialement et servir en toute humilité et amour due. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 11). [Éd. Buchon ds GD II, 581b]

REM. Cf. aussi GDC IX, 333c : *desestimer* (XVIe s.). [R. M.]

DESESTOUPER, verbe (desestouper)

[T-L : *desestoper* ; AND : *desestoper* ; FEW XII, 317b : *stuppa*]

"Déboucher, désobstruer" : Et soit l'eul estoupé ou vous le bouterés, et vous tenés en la partie ou vous bouterés le pot, et ne

vous remués ne ne sonnés mot, et vous le verrés tost [le goupil] saillir par l'eul qui sera destoupé [var. *desestoupé*] devers le vent. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 92). [R. M.]

DESESTOURDIR, verbe (desestourdir)

[T-L : *desestordir* ; GD : *desestordir* ; FEW XIII-2, 429b : *turdus*]

"Sortir de l'étourdissement, revenir à soi" : Et le roy refery luy si de toute sa force tel cop qu'il ne luy vault ne escu ne haubert qu'il ne l'abatist jus, tant com haste luy dura, a terre si feloneusement qu'il est si estourdis qu'il ne sceit ou il est. Et au chiefz de piece, quant il fust *desestourdis*, il vit le roy, qui estoit ja descendu et venoit vers luy l'espee traicte entalanté de luy ferir. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 4). [R. M.]

DESESTRE, verbe (desestre)

[T-L : *desestre* ; GD : *deestre/desestre* ; AND : *desestre* ; FEW III, 27b : *deesse*]

I. - Empl. intrans. "Être absent, manquer" : Abesse : *desestre* (Abavus IV, R., c.1350, 1).

II. - Empl. trans. "Faire cesser d'être" : Au los d'Amours me veuil du tout soubmettre ; Mettre me peut au goust de bien amer, Amer de dame peut tolir et *desestre* (DESCH., *Oeuvres* R., t.10, c.1370-1407, LIII). [R. M.]

DESESTABLISSEMENT, subst. masc. (désétablissement)

[*FEW XII, 220b : *stabilire*]

"Renversement, destitution (d'une fonction, d'un office)" : À Colin Perrenelle, establi cappitaine de la dicte bastide pour et ou nom de Monseigneur de Fricamps, auquel Monseigneur avoit baillé le gouvernement dicelle après le *desestablisement* dudit Piquot (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 252). [E. P.]

DESEÛRTER, verbe (desëurter)

[*FEW XI, 390b : *securus*]

"Faire perdre son assurance à qqn, renverser, vaincre" : Par Mahon Charle, je suy Brehier, et suy venus por toy *deseurteir*, car je vuelhe estre emperere de Romme, et roy de Franche et d'Allemangne, car tu es faux et trahitre... (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* B.B., t.3, a.1400, 284). [R. M.]

DESEXCUSER, verbe (desexcuser)

[GD : *desexcuser* ; *FEW III, 286a : *excusare*]

Empl. pronom. "S'excuser"

REM. Doc. c.1436 ds GD II, 581c. [R. M.]

DESFAÇON, subst. fém. (desfaçon)

[T-L : *desfaçon* ; GD : *desfacion* ; AND : *desfaçon* ; FEW III, 356a : *facies* ; FEW III, 360a : *factio*]

A. - "Etat de ce qui est défiguré, mutilé" : Esbaï sui quant je remembre La *desfaçon* de chascun membre, Ou tant avoit ouvré nature. (LE FÈVRE, *Lament. Math.* V.H., c.1380, 22).

B. - "Destruction, ruine" : Je le feiz [rompre la très amoureuse prison] en telle façon, Voyant celle devant mes yeulx Consentant a ma *deffaçon* Sans ce que ja luy en fust mieulx ; Dont je me dueil et plains aux cieulx, En requérant d'elle vengeance A tous les dieux venerieux, Et du grief d'amours allegence. (VILLON, *Lais* R.H., c.1456-1457, 12). [«A ma deffaicte; A ma mort" (Marot)» (Éd. T., 60)] Faulse beaulté [m'amy] qui tant me couste chier, Rude en effect, ypocrite doulceur, Amour dure plus que fer a macher, Nommer que puis, de ma *deffaçon* seur, Cherme felon, la mort d'un

povre cueur, Orgueil mussé qui gens met au mourir, Yeulx sans pitié, ne veult droit de rigueur, Sans empirer, ung povre secourir ? (VILLON, *Test.* R.H., 1461-1462, 83).

REM. Les ex. de Villon sont cités par GD II, 582b, s.v. *desfacion* ; à côté de *desfaçon* (avec l'ex. de Le Fèvre), T-L II, 1577, fait une entrée *desfacion* (ex. d'a. fr.) ; c'est à cette entrée que devrait correspondre l'étymon *facies*, alors que le FEW place les ex. de Villon à la fois sous *facies* et sous *factio*. [R. M.]

DESFAÇONNER, verbe (desfaçonner)

[T-L : *desfaçonner* ; GD : *desfaçonner* ; FEW III, 356a : *facies* ; FEW III, 360a : *factio* ; TLF VI, 915a : *défaçonner*]

A. - "Défigurer" : Meschant homme *deffassonné* Pour quoy me dis tu villannye (OUDIN, *St Genis* M.S., c.1490, 95).

B. - "Détruire, abattre" : Li grans enghiens estoit conquis, abatus et *deffaçonnes*. (FROISS., *Chron.* L., II, c.1375-1400, 377). [GD II, 582b]

V. aussi *desfaçon* [R. M.]

DESFAÉ, adj. (desfaé)

[T-L : *desfäé* ; GD : *desfaé* ; AND : *defaé* ; FEW III, 436b : *fatum*]

A. - "Infidèle, mécréant"

- *Turc desfaé* : ...s'il advenoit chose que les Turcz *desfaé* Que j'ay avecques moy grant plenté amené Voulussent aussi croire au Roy de magesté (Cip. Vigneaux W., p.1400, 192). ...de chi en avant je me suis adonnés A soustenir vo loy contre Turcz *deffaés* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 196).

- *Gent desfaee* : ... le gent *deffaée* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 42). La androit le vandit a la gens *deffaiee*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 448). Et la gens se conbait a la gens *deffaiee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 53). ...le roy Murgaffier o sa gent *deffaee* (Tristan Nant. S., c.1350, 179).

- *Les desfaés* : Et si les aiderai contre les *deffaés*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 110). Pour aider Prodigion qui estoit demourez Dedens la haulte tour entre les *desfaéz* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 80).

- [Comme épithète injurieuse] : C'il eust le sien corpz ferveust et armér, Moulte eust fait dapmaige au Lombair *deffaiez*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 131). Ja ne durerait vers vous Lion li *deffaiez*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 344). Moulte desire a veoir Gombert le *deffaier*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 690).

B. - P. ext.

1. [D'une pers.] "Animé d'une agressivité hargneuse, mauvais, violent" : Venus est a son frere, qui tant ert *deffaéz*... (Flor. Rome W., c.1330-1400, 278).

- *Chier desfaee*. "Air hargneux, mauvais" : Dollant fuit Gaudiffer, chiere fait *deffaiee* et regarde Lion qui adez tint l'espee. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 447). Je commans, dist le roy qui chere ot *deffaee*, Que vous ne lui baillés ne coustel nē espee. (Tristan Nant. S., c.1350, 390). Du felon roy Galadre que chiere ot *deffaee*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 30).

Rem. Ex. de CUVELIER, *Chron. Guescl.* C., v.4622, ds GD II, 582c.

2. [D'une chose] "Maléfique" : ...Et feroit que li cor, c'on dit qu'est *deffaiez*, Meteroit en feu et seroit embraséz (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 846).

REM. Nombreux ex. ds *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455 (*deffaé, desfaez, diffaé*, cf. gloss., 1012). [R. M.]

DESFAISANCE, subst. fém. (desfaisance)

[T-L (renvoi) : desfaisance ; GD : *defesance* ; AND : *defaisaunce* ; FEW III, 349a : *facere*]

"Abolition" : Peremptio : *defesance* (Abavus IV, R., c.1350, 427). ...ore avons entendu que (...) vous avéz seiséz es mains du Roy nostre seigneur lour chateux a grand damage de noz ditz tenantz et en *defesance* de noz franchises et libertees sus dites... (Lettres agn. L., p.1412, 151). [R. M.]

DESFAISSIER, verbe (desfaissier)

[T-L : *desfaissier* ; GD : *desfessier* ; DEAF, F67 : desfaissier ; FEW III, 424a : *fascia*]

"Démailloter, ôter les langes à" : ...ilz trouvèrent ung petit enfant en fachette, lequel ilz tollirent hors des bras de sa mère ; puis le *deffacèrent* cuidans trouver or ou argent èz drappeaulx dudit enfant (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 200). [R. M.]

DESFAITURER, verbe (desfaiturer)

[T-L : *desfaiturer* ; GD : *desfaiturer* ; FEW III, 349a : *facere*]

Empl. pronom. "Se défigurer, se déformer"

REM. GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., c.1355-1358, 49 (*defaiture*, l. *defaituré*) ; (*deffacturé*, impr. XVIe s.) ds GD II, 583a-b. [R. M.]

DESFANGIER, verbe (desfangier)

[T-L (renvoi) : desfangier ; GD : *desfangier* ; DEAF, F112-113 : desfangier ; FEW XV-2, 110a : *fani*]

"Délivrer de la fange" : ...maintz bons chevaliers s'essaieront encore pour les quatre chevaliers *deffengier* qui n'en pourront venir a chief. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 294). [R. M.]

DESFARDE, subst. fém. (desfarde)

[FEW XIX, 45a : *farda*]

"Vieux matériaux retirés d'une démolition" : Et lesdiz habitans [de Brive] lui doivent porter a pié dudit bastiment, et lui fournir de piarre, chalz, grave, fere le mortier fere toutes manœuvres. Et a fin dudit ouvrage, les sendriatz seront desdiz parroissiens, et la *deffarde* vielhe sera dudit Jacme Combret, senon que soit bonne pour retourner audit ouvrage. (Hist. industr. commerce F., 1463, 259). [R. M.]

DESFERGEMENT, subst. masc. (desfergement)

[T-L : *desfergement* ; *FEW III, 469a : *ferrea*]

"Action de *desferger*"

REM. Doc. 1383 ds DU CANGE, s.v. *disferriare* (et ds LA CURNE, s.v. *deferger*). Doc. XIVE s. ds T-L II, 1582.

V. *desferger* v. Lexiques [R. M.]

DESFERGIER, verbe (desferger)

[T-L : *desfergier* ; GD : *desfergier*¹ ; AND : *deferger* ; FEW III, 469a : *ferrea*]

A. - Empl. trans. *Desferger* (un prisonnier). "Libérer (un prisonnier) de ses fers" : Et puis d'autre me souvenoit Que par tel point prison tenoit. D'elle me prist si grant pitié Que je feis tant par amytié Que des fers la feis *defferger* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 163).

- *Se desferger*. "Se libérer des fers" : Mais uns fers avoit si pesans Que, qui li donnast mil besans, Il ne s'en peüst *deffergier*. Et puis on l'ala habregier En une chartre moult obscure, Pleinne de puour et d'ordure. (MACH., C. ami, 1357, 51).

B. - *Desferger* (un objet en fer fiché qq. part, par ex. une épée). : Le jour de may iert l'espee enfergie En ce perron qui n'iert

mes *deffergie* Devant le tamps que le chief du lignage Perceforest par son fier vasselaige L'en tirera. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1019).

V. aussi *déferer*, *desforgier* [R. M.]

DESFERIR, verbe (desférer)

[*FEW III, 466a : *ferire*]

Empl. pronom. "Se remettre des coups reçus" : Lequel Fisée eust alors respondu impetueusement et de felon courage audit Caillet que, se il estoit si hardi de ferir iceulx chiens, il mesmes seroit feru, si bien que il ne se saroit *defferir*. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 129). [E. P.]

DESFERMER, verbe (desfermer)

[T-L : *desfermer* ; GD : *desfermer* ; AND : *desfermer* ; DÉCT : *desfermer* ; FEW III, 574a : *firmare*]

A. - "Ouvrir ce qui est fermé (ce qui se ferme à clef, porte, coffre...)"

1. Au propre *Desfermer qqc.* : [Cont. métaph.] Par la vertuz d'umilitey Sera le chasteal [le trésor] *defermez* De nostre royal heritaige. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 220). La dame dist qu'elle l'avoit [l'anel], Mais ou, pas bien ne le savoit. Si fist samblant de l'aler querre Et, en *deffermant* une serre, Comme dame avisée et sage, Dist a un sien privé message : "Va sans arrest a mon ami Et si li di que mal pour mi, Se mon anel ne me renvoie..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 235). ...par nuyt osta à la dame dudit hostel sa sainture de dessous son chevez et en osta une clef, elle dormant en son lit, de laquelle il *deferma* un cofre ouquel il print VIxx florins d'or, c'est assavoir IIIxx XVIII escuz d'or du coing du roy, XX escuz à l'aigle (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1351, 185). ...et avoit bien demandé lesquelles clefs *deffermoient* la porte et lesquelles le guischet (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 279). Si me levai et m'acesmai, Et puis mes coffres *deffermai* Ou l'ymage estoit enfermee Qui Toute Bele estoit nommee. (MACH., Voir, 1364, 710). Messires Guillaume Douglas avoit bien veu que li portiers avoit toutes les clés de le grant porte dou chastiel, et avoit couventement demandet au portier le quèle *deffremoit* le porte, et la quèle le guicet. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 52). Il (...) vient à le première porte et le *deffrume*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 92). ...et si print ses clefs, et ala à un coffre, lequel il en cuida *deffermer* et ouvrir, maiz il ne pot, et pour ce remist l'argent en la bourse dudit clerc et les clefs là où il les avoit prinses (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 20). ...li bourgeois (...) *desfrema* la porte de laquelle il gardoit les clefs. (FROISS., Chron. D., p.1400, 558). Si fait la porte *deffermer*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 145). Pitié en cuer de dame siet Ainsi qu'en l'or le dyāmant, Mais sa vertu pas ne s'assiet Tousjours au plaisir de l'amant ; Ains fault *deffermer* un ferment ["ce qui ferme"] Dont Crainte tient Pitié enclose Et, en ce fermer *deffermant*, Souffrir sa douleur une pose. (CHART., E. Dames, 1425, 368). [Cont. métaph.] Mesmement Entendement qui *defferma* le guichet de ma memoire lez mescongneust a l'entrer, car encores avoit il ses yeulx esblohis, comme prisonnier qui d'une trouble chartre vient soudainement a la lueur du solleil. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 23). La seconde ense igne estoit ung aultre livre a sept fermeurs *deffermés*, escript du sang de l'aignel sans tache qui fut digne de cestuy livre ouvrir par sa vertueuse passion (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 27). "A cela ne fauldrez vous mie, Phlipot, mon amy," respondy le conte, lequel tout sur piez alla *deffermer* ung coffret et en tira plusieurs richex joiaux en disant... (Comte Artois S., c.1453-1467, 136). ...quand chacun sera retrait, je feray ung sault jusques en la chambre de parement, et

deffermeray l'huys, et le lairay ouvert. (C.N.N., c.1456-1467, 193). ...il avoit une grand huche, laquelle il *defferma* et le fist entrer ens [Un mari joue un bon tour à l'amant de sa femme] (C.N.N., c.1456-1467, 379).

- [D'une chose précieuse] *Clos sans desfermer*. "Fermé sûrement" : [Cont. métaph.] Dame d'onheur ou tout bien sont present, Arche royaux, close sanz *defermer*... (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150).

- *Desfermer ses malles*. V. *malle* "Vider son sac"

- Inf. subst. : [Cont. métaph.] Et, mon doulz cuer, quant au noble et au riche tresor dont j'ai la clef, par Dieu je l'irai desfermer le plus tost que je porrai. Et seront au *desfermer* Foi et Loiauté, Droiture et Mesure (MACH., Voir, 1364, 424).

2. [P. méton. de l'obj.]

a) *Desfermer un lieu* : [Cont. métaph.] Mais ce n'est pas chose sensible Que vostre pensée invisible Puist venir a ma congnoissance, Fors que par la clef d'ordenance Dont vostres cuers soit *deffermez*, Et que si en soie enfourmez Que vostre bouche le me die. (MACH., J. R. Nav., 1349, 168). Après y a des saphyrs que on nomme saphyrs de meir, qui sont lays et obscurs. Mais chils a une vertu que ly autre n'ont mie : car qui, de luy, touche prizons ou autres serres, quelconques soit, il *defferme* tantost. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 178). La fu la clef ouvrée et acomplie Dont la prison d'enfer vult *defermer* Et paradis ouvrir pour y mener Les vrais amans (Mir. chan., c.1361, 186). Les varlez saillirent avant et *deffermerent* le lieu ou les chiens estoient (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 180). Sire, sachiez qu'ay *deffermé* La prison, mais il n'y est pas, Et sçavons bien et hault et bas Mais il n'y a treu ne froissure. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 260). JÉSUS. A moy viendra en paradis Qui cloux avoit esté jadis. Tantost je le *desfermeray*, Quant resuscité puis je seray. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 62).

- Part. passé en empl. adj. [D'une ville] "Ouvert, sans remparts, sans clôture" : Et vinrent ces gens d'armes et biauocp de compagnons de piet de Cambrai, environ deus heures en la nuit, en la ville de Haspre, laquelle estoit tout *desfremee* et est encores (FROISS., Chron. D., p.1400, 352). ...en laquelle isle de Nermoustier a ung bourg bel et notable, lequel est *deffermé* et ouvert sans aucune closure, et champestre (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 120).

b) *Desfermer qqn*

- "Délivrer, faire sortir qqn (du lieu où il était enfermé)" : ...il s'en vinst à la prison où le roy estoit et le *deffruma* et getta dehors et puis se getta à genoulx devant lui (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 360). Et, pourtant, est il bien besoing De penser a le bien garder Et songneusement regarder. Au moins, s'on le vient *deffermer*, Que nous puissions bien affermer Que ce n'est pas nostre simplese. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 764).

- "Libérer qqn d'un objet qui ferme à clé et qui enserre une partie de son corps (bracelet, fers...)" : ...celui à qui ce advenra sera tenu de porter par ung an entier ung braccellet d'or en son bras, tel que cellui qui l'avera porté jus lui vorra baillier, pourvu que il ne troeuve la dame ou damoiselle qui la clef portera ; et quant l'avera trouvé, se celle lui ["le lui"] veult deffremer, il est tenu de soy laissier *deffremer* (Doc. 1448. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 268). ...s'il advenoit que l'un des deux fust porté par terre en combattant par la manière que dit est, (...) celui à qui il adviendra, sera tenu de porter par un an entier un bracelet d'or, fermé à un loquet à clef, et ne le pourra oster ou faire oster ledit an durant, s'il ne trouvoit la dame ou damoiselle qui auroit la clef dudit loquet,

par laquelle il se devra faire *defermer*, si elle le veut, et à icelle donner ledit bracelet et présenter son service. (Faits Lalaing K., c.1470, 191).

- Part. passé en empl. adj. [D'une armée] "Sans protection" : Jà estoit paravant l'assault ces Liégeois fort matz, tant pour les gens qu'ilz avoient perduz à ces deux saillies où estoient mors tous leurs chefz, que aussi pour le grant travail qu'ilz avoient porté par huit journées, car il failloit que tout fust au guet, pour ce que de tous costéz estoient *desferméz*, comme avez ouy. (COMM., I, 1489-1491, 160).

B. - P. ext.

1. "Enlever, ôter (ce qui enferme, ce qui enclôt qqc.)" : Laquelle [Jeanne d'Arc] me vult affermer Que brief elle feroit *defermer* Le siege clos devant Orleans, Dont iceulx estoient enfermez Par Anglois venuz d'oultre mer Qui sont anemis anciens. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 513).

- *Desfermer qqc.* (une fosse). "Enlever, ôter ce qui clôt, ce qui recouvre qqc." : Si aucun euvre fousse ou *defferme* et il ne le couvre pas, si beuf ou asne chiet dedens celui à qui la fousse est rendra le pris des bestes (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 92).

- [De vapeurs] *Se desfermer*. "Se dégager" : Au matinnet que les champs fument Et que les vapeurs se *deffrument* Des bas liex et montent a mont... (Pastor. B., c.1422-1425, 72).

2. *Desfermer les yeux*. "Ouvrir les yeux" : Arrestés vous sur ces pointz, et *deffermez* vos yeulx, et desormais ne revoquez en doute que sur vous ne soit espandue l'ire divine, qui vous ravalle et destraint par dessus la fortune du monde, et plus vous grieve et empesche que ne fait l'ambition outrageuse de ceulx qui vous guerroyent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 83).

C. - Au fig.

1. "Libérer qqn (du mal)" : De mal me veulliés *deffermez* (Prières saints R., t.1, 1400-1500, 131).

- "Détacher, détourner, dissuader qqn (son âme) de ce à quoi il est fermement attaché" : J'ai grant vouloir d'aler au lieu, Et mon ame y est sy fermee ["fermement résolue"] Que ne peut estre *deffermee*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 323).

2. *Desfermer qqc.* "Révéler qqc." : Ha, jouvenceau, a toy n'affiert avoir la clef pour *desfermer* si chier secret. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 285).

3. Empl. pronom. [De choses] "Ne pas rester enfermé, apparaître" : Cil dui point de leur droit conferment Vray amité, et se *defferment* Les dis, les signes et les fais, Par amours dis, monstrez et fais. (MACH., D. Aler., a.1349, 349). [R. M.]

DESFERMEUR, subst. masc. (desfermeur)

[GD : *desfermeur* ; FEW III, 574a : *firmare*]

"Celui qui ouvre" : C'est que d'ouvrir l'estroit de ma bouticle, Où povreté le *deffrumeur* abaye (...), Tout seray plein de honte et de vergongne. (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 167).

V. aussi *desfrumer* [R. M.]

DESFERREMENT, subst. masc. (desferrement)

[T-L (renvoi) : desferrement ; GD : *desferrement* ; FEW III, 475a : *ferrum*]

"Vieux fers, p. ext. vieux matériaux"

REM. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 585c. [R. M.]

DESFESTOYER, verbe (desfestoyer)[*FEW III, 483b : *festa* (?) (?)]

"Mettre fin à la fête (p. iron. la fête qu'est le mariage) (?)": Hola ! Dont j'aray vielle femme ! (...) C'est faict : vela, je me marie. - Feray je ? Ne sçay, je varie. Vielesse est huy si rihoteuse, Si arrogante, si despiteuse Que le vielle qu'on puist tuer Me veoit rire ou parler A Beatrix, Jaquette ou Maroye. Je sçay bien que je pouldroie En quelque cas *deffestoyer* : Elle viendroit arrabier Et ruire comme un trait a pourre (Serm. plaisant K., c.1500, 473). [Ou est-ce (hypothèse de l'Éd.) *desfestuer* "empêcher l'effet de, détruire", T-L II, 1585, GD II, 586a, FEW III, 485b : *festuca* ?] [R. M.]

DESFEUCHER, verbe (desfeucher)[GD : *defeuchier* ; *FEW III, 665b : *fodicare*]

"Arracher"

REM. Ex. du *Ménagier Paris*, c.1392-1394, ds GD II, 459c : appendice du ms. C (non reproduit ds l'éd. B.F. ; éd. J. Pichon, t.2, app. à l'art. V : ...*que on garde les plus biaux* [des melons ou des courges] *et que on deffeuche cheux qui porroient enpeschier les aultres à croistre*).

V. aussi *enfeucher* [R. M.]**DESFICHIER, verbe** (desfichier)[T-L : *desfichier* ; GD : *desfichier*¹ ; FEW III, 507b : **figicare*]

"Détacher, arracher" : Et, quant la beste cuidera entrer, il y touchera et le destendra [var. *deffichera*], et la perche vendra de si grant redour qu'il li percera les costez. Plus n'en vueill parler de ce, quar c'est vilaine chasc. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 260). JOSEP. Ne sçay qui si bien l'a fiché. (...) NICHODEMUS. Il n'est pas si tost *deffiché*. (...) Mais, que cil la fust descroché, Il ne pendist plus par les mains. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 359). Son corps fut pris et *deffichié*, Il fut en sepulture mis (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 49).

- Au fig. : *Deffiche* du monde t'amour Et en Jhesum la met (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 144). Tant a en lui son coer fichiet Qu'il n'en poet estre *deffichiet* (Pastor. B., c.1422-1425, 65). [R. M.]

DESFIDENCE, subst. fém. (desfidence)[GD : *desfidence* ; *FEW III, 501a : **fidare*]

"Manque de confiance, défiance" : Mesmes a cestui propos treuves tu que le Sauveur se vult endormir en la nasselle, jucquez a ce qu'il fust esveillé par ses apostres, qui perissoient, lui dormant, par tempeste de mer, et a son resveil les blasma de leur petite foy, et reprint leur douteuse *deffidence*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). La ou il y auroit plus grande confidence de misericorde et clemence que de crainte et indignation, tele confidence surmonteroit la crainte et *diffidence*. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 172). ...mais, par succession de temps, celle union se changea et mua entre eux deux en soupeon et *defidance* et dont j' ay ouy recorder diversement. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 191). Et, à la verité, et l'ung et l'autre le queroient et desiroient, et furent lors les choses fort approuchées, mais toujours l'inferral qui ne dort, soubz couverture de *defidence*, malicieusement renouvelée par les malheurtez advenues et passées, rompit et eslongea ceste bienheuree et salutaire oeuvre, et se perbouta ès corps maulditz d'aucuns rappourteurs desloyaulx et maulvais, qui d'ung costé et d'autre rompirent ladicte emprinse. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 251). ...et se commencerent les choses à mectre le conte à *defidence* et soupeson (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 395). En ce temps et en celle saison, se meust une soupesson et une *deffidence* entre le conte

de Charrolois et les seigneurs de Cry, ses parens et aliez. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 414). Car on voit par experience Que nulle gent sur autre regne, Que tantost, en grant *deffidence*, Le vaincu ne treuve sa renne, Et son courage ne reprenne, Tant qu'il recoeuvre libreté. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 414).

REM. Doc.1468 ds GD II, 586c. [R. M.]**DESFIELLER, verbe** (desfieller)[T-L : *desfieler* ; FEW III, 445b : *fel*]

"Décharger (le coeur) de fiel"

REM. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1587. [R. M.]**DESFINCELER, verbe** (desfinceler)[T-L (renvoi) : desfinceler ; GD : *desfinceler* ; FEW III, 878b : **funicella*]

Se desfinceler de. "Se débarrasser de" : Je ne m'en puis *deffinceler*, [du feu de l'amoureuse flamme] Car je le sench estinceler Environ moi. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 170). [Seul ex.] [R. M.]

DESFLOREMENT, subst. masc. (desflorenent)[*FEW III, 633b : *flos*]

"Défloration" : Item, autres qui estoient dis comedes ou comedien, et estoient ceulx qui en leurs dicties recitoient les fais des privees personnes, sicomme *deffloremens* de vierges, la vilté et meffais des foles femmes et leurs amours et telx choses esuelles le peuple se delitoit. (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, III.7.Ext.2, glose, f° 174b). [R. M.]

DESFLOTTER, verbe (desflotter)[GD : *defloter* ; AND : *defloter* ; FEW XV-2, 151a : *floti*]

"Retirer de l'eau (le bois flotté, le bois transporté par flottage)" : Quant aucun merrien de fou et tout autre menu merrien que les Huchers, Escriniers et faiseurs de fourreaux d'espée, ont acoustumé de mettre en besongne, sera amenée par eue par aucuns Marchans forains, pour vendre en ladicte ville de Paris ; se il est amené en flotte, il sera trois jours sans *defflotter* après ce qu'il sera arrivé (...) ; et ce fait, lesdis Escriniers, Huchiers et autres qui dudit bois voudront avoir, yront *deffloter* et mettre sur terre ledit bois (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 286).

REM. Cf. JAL², 405b-406a (cite le même ex. ; renvoie à *débarder*). [R. M.]

DESFOISONNER, verbe (desfoisonner)[*FEW III, 914a : *fusio*]

I. - Empl. intrans. "S'appauvrir" : L'espouse q'ensi s'abandonne Et les chateaux son mari donne A son lecchour, grantment mesfait ; Car ja n'ert chose que fuisonne Soutz tiele mein, ainz *desfuisonne*, Tanq'en poverte venir fait La maison u ly pecchés vait. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 104).

II. - Part. passé en empl. adj. "Privé, frustré ?" : Vous, Cuer Villain et Male Bouche, Gens oultrageux et inutilles, Mauldiz de la divine bouche Pour voz escripz et euvres viles, Par qui venin sont maintes isles Infectes et empoissonnees, Et maintes nobles et habilles Dames de cuer *defoisonnees*... (Chev. dames M., c.1462-1477, 139). [R. M.]

DESFONÇAGE, subst. masc. (desfonçage)[*FEW III, 870b : *fundus*]

"Droit sur le passage d'une charrette (vide ou chargée)" : Item toutes les terres qui sont de l'ancien domaine d'icelui hostel, tant en labour que en hayes, boys et buissons (...).

Item la justice basse et moyenne dudit lieu avecques ses appartenances. Item les metz des mariages et les droiz de rouaige et *deffonsage*. (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1487, 485). [Autre ex. t.2, 548] [R. M.]

DESFORGIER, verbe (desforgier)

[*FEW III, 343b : *fabricare*]

"Déferrer (des prisonniers)" : Illec seront, la se tiendront, Ne jamais jour ilz n'en istront Devant que Antecrist vendra, Qui compagnie leur tenra. Icil les venra *defforgier* ; Avec lui les tenra monlt chier. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 140). A Lyon Choffier, prevost de Bar sur Aube, (...) pour enforger et *defforger* les prisonniers qui ont esté en la tour dou dit Bar (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 362). ... ung feure ["forgeron"] qui sera tenu de enfforger et *defforger* tous prisonniers (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 360).

REM. L'ex. de *Renart contref.* est cité par T-L II, 1582, l.44-46, s.v. *desfergier*. Les deux autres ex. cités et l'opposition avec *enforgier* font admettre l'existence de ce verbe *desforgier*.

V. aussi *desfergier* [R. M.]

DESFORMELER, verbe (desformeler)

[*FEW III, 717a : *formare*]

"Enlever le cintrage, le coffrage de" : A Pierart Mehaut pour *defformeler* le ponchiel, (Comptes Mons P., t.1, 1335, 443).

V. aussi *formeler* [R. M.]

DESFORMENTIER, (?) (desformentier)

[Ø]

"Déplanter (?)" : Mes enffans, que faictes vous, Qui plantéz a sez deboutz Ce vil esglanter ? Encore(s) en aurons courroux, Encore(s) l'arracherons nous Trestout volenters. Franc pastour entier, Ou est Gaultier le roux Pour l(e) *desformentier* ? (Moralité cinq pers. B., 1484, 63).

REM. Faut-il voir *defors* dans le début ? Mais quel verbe pour la fin ? L'Éd. pense à un dérivé de *forment* et traduit par "détruire, affaiblir". [R. M.]

DESFORTUNE, subst. fém. (desfortune)

[GD : *desfortune* ; FEW III, 736b : *fortuna*]

"Infortune, malheur" : Laquelle sceue, ledit Hanibal dist qu'il congnoissoit bien la *deffortune* de Cartage. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 45). Et vous diz bien qu'elle avoit grant paour que Othon eust quelque *deffortune* et l'avoit bien pour recommandé en ses prieres (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 61). Et se vous estes mort, pourquoy ne suis je morte avecques vous ? Certes jamais a pouvre fille ne advint si grande tristesse ne dommaige, ne maulvaise *deffortune* ! Haa, Fortune, tu ne commence pas maintenant de poursuivre les bons et les loyaulx ; et plus haultes personnes sont et plus tu te combas à elles. (Belle Maguel. C., 1453, 37). ...mais le maniere des malades et desolés est, quant ilz souvient de leurs *desfortunes*, de soy plaindre et soupirer ; et est le plus grant allegement qu'ilz peuvent avoir. (Belle Maguel. C., 1453, 52). ...comme pressé par raisonnable inspection trouver sentier, requis ou lieu nundineux pour elapser l'esorbitant sejour que *Deffortune* mutuellement en ce fier songe m'avoit apostillé (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., 1495-c.1503, 167). ...Non opportune, scabreuse *deffortune* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

Rem. Doc.1410 (*deffortune*) ds GD II, 588a. [R. M.]

DESFORTUNER, verbe (desfortuner)

[T-L : *desfortuner* ; FEW III, 736b : *fortuna*]

I. - Empl. trans. "Rendre malheureux" : Mais quand ce mal qui tant me *deffortune* Vueil accoisier, il s'accroit plus d'ung tiers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 163).

II. - Part. passé en empl. adj. "Infortuné, malheureux" : Et premierement, ad ce qu'il vous ha pleu moy nommer maleureuse et *desfortunee*, je vous respons et confesse que je suis la plus maleureuse et la plus *desfortunee* creature que oncques Dieu fit naistre, mes il m'est advis que de cela ne dois estre blasmee, car il n'est creature au monde qui contre fortune puisse avoir victoire. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 211). [Autre ex. p.116] Pour y tascher trop suis *defortuné* (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 30). Qu'estoit il besoing que j'entrasse En ce monde *defortuné* Pour y estre ainsi dur mené (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 89).

Rem. Cf. aussi *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 563 (ex. de SAINT-GELAIS). [R. M.]

DESFOUCHIER, verbe (desfouchier)

[T-L : *desfouchier* ; GD : *desfouchier* ; AND : *desfuchier* ; FEW XV-2, 187b : **fulk*]

Région. (Picardie, Wallonie)

I. - Empl. trans. "Défaire une formation en troupe, la mettre en dérouté" : ...se rois Danemons se veult de nous guetier (...), Toute crestienté nel poroit *deffoukier*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 578). Ce faisoit il pour mettre noz François en argu, Pour eulx a *desfoulquier*, mais n'y vault un festu, Car Bertran et sa gent sont ensemble tenu. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 108). Atant furent assaillis les .XX. chevaliers a tous coustés, mais tant bien se gardoient qu'on ne les pouoit *deffoucquier*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 632).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. Doc. XVe s. (Lille) ds GD II, 588b-c. Cf. T-L III, 2179-2177 : *fouc* "foule, troupeau".

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Sortir du troupeau ou de la troupe, aller son propre chemin" : Car c'est molt gran(t)[s] pechiés de vassal forjugier, Et quant vous le volés tollir a Gadifier Et point n'estes d'accord, ains vous voi *defoukier*, L'Inioranche vous fait errer et desvoier (BRIS., Restor paon D., a.1338, 116). ...bien congneurent que nous estions coureur escot ; mais (...) onques nuls d'iaux ne se *deffouqua* pour chevauchier sur nous (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 35).

Rem. Doc. XVe s. ds T-L II, 1594.

B. - "Relâcher les rangs, se disperser en désordre" : Quant no baron perchuerent Sarasins *deffauquier* Pour le roy Macabré que fu mort sur l'erhier, (...) Moults les porent no gent et loer et prisier. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 674). Messires Ernoulz d'Audrehe, qui alant et venant avoit toutdis costiet les Englès, et tenus si cours, que li arrière-garde ne s'estoit onques osset dessouchier [l. *desfouchier*], poursievi les Englès de si priès que, au rentrer en Calais, il se feri en le kewe et parti à leur butin. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 147). ...les seigneurs (...) venoient très arreement et enbroussez, baniez desployées et en sonnans grant fuison de claronciaux. Si trestost que les gens du roy les veirent venir en ce convenant, ilz furent tous esbahis et ne tindrent nul arroy mais se *deffouquierent* et tournerent les dos (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 71). Et se joindioient toutes ces batailles ensamble, ne nulle ne se *desfoucoit* ne isoit de son pas. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 150). ...sis cens lances (...) tenoient les

Englès si cours et en tel doute que il ne s'osoient *desfoukier*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 155). ... et se logoient [li Englès] de haulte nonne et tous les soirs, se retrouvoient ensamble et point ne *deffouçoient* mais atendoient moult courtoisement l'un l'autre. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.4, c.1375-1400, 277). [Autre ex. p.283] Ossi il estoient sagement poursieuwi du connestable de France, (...) chevaliers et escuiers, tous à ellicon des milleurs dou royaume de Franche et les plus soubtis de guerre qui les tenoient si cours qu'il ne s'osoient *defoucier* (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.4, c.1375-1400, 297). [Var.] Englois furent espars et se vont *desfouchant* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 436). [Var., t.2] Chacun abat le sien de la hache trenchant. Englois furent espars et se vont *desfourchant*, Et François y entrèrent en eulx esparpillant, De l'un costé et d'autre se vont entremellant. (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, c.1380-1385, 310). Mais quant les Sarrazins perceurent que le roy Braidimont de Tarse estoit mors et que le gallaffre de Bandas les avoit laissez en tel peril, si furent moult esbahiz et se commencerent a dessouchier [i. *desfouchier*] et a perdre place, et a fuir envers la marine. (ARRAS, c.1392-1393, 138). Quant les Ausaiz scorent que leur roy estoit priz, il n'y ot oncques puis deffense, mais s'en vont tout *deffouchant*, et furent tous que mors que pris. (ARRAS, c.1392-1393, 163). Atant esvous Gieffroy qui leur court sus d'un costé, et le maistre de Rodes de l'autre. La ot maint Sarrazin occiz et mort et renversé par terre. Que vous feroie je long compte ? Ilz se sentent assailliz de tous costez ; si ne se porent plus tenir, et se commencent a *desfouchier*. Et quant le soudant apperçoit la perte, si yst de la bataille et tourne la targe derriere le doz, et fiert le cheval des esperons, et s'en va grant aleure vers l'ost des payens. (ARRAS, c.1392-1393, 230). ...depuis basses vespres il ne s'osoient *desfouchier*, mais [devoient] tenir ensamble et faire doubles gais toute nuit, pour la doubance des archiers de Lincole (FROISS., Chron. D., p.1400, 136). Adonc de toutes pars se vont il *deffoucant* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 154). Il passeront le Somme, se vous faudra joquier. Espoir que ne s'en vont que pour nous adayer, Afin que nous puissions de droit chi *desfeuquier* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 484-485). Mais sy tost qu'ilz sceurent que le roy estoit gary et qu'il chevauchoit par les forestz destruisant les mauvais et ilz veirent qu'ilz se *deffouchoyent* pour la paour du roy, ilz s'alerent armer et se mirent au chemin pour trouver le roy. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 487). Ce deslogement se fit sans trompette, mais non point sans bachin ; car, à l'heure qu'ilz se *deffoucuoyent*, il y avoit ung guet sur la plus haulte tour qui sonnoit une grosse payelle d'arain pour alourder et empescher ceulx de la ville, affin qu'ilz ne se doubassent de leur deslogement (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 107). L'embusce descouverte, Flamengz se *deffoucuèrent*, lesquelz, moult desplaisans de leur faulte, se partirent fort animéz, pillèrent et brulèrent les villages de Acrene...et aultres, et dura leur course jusques aux barrières d'Ath (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 155).

Rem. Flor. Octav. L., t.1, c.1356 et t.2, c.1400, var. des v.3830, 5712, 17842 (*deffouquier*, *deffoucquier*, *desfoucquier*). Ex. de FROISS. (éd. Buchon et Kervyn) ds GD II, 588b.

C. - (Se) *desfouchier de qqn*. "Se séparer de qqn"

Rem. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1594. Ex. de FROISS. (ms.) et doc. 1446 ds GD II, 588c. [R. M.]

DESFOUER, verbe (desfouer)

[T-L (renvoi) : *desföer* ; GD : *desfoer* ; FEW III, 663b : *fodere*]

"Creuser, déterrer" : Signour, s'ai dit Lion, en mon vergier allez : Desous ung arbresés la terre *deffoués* ; Je vous dit pour certain le cor y trouverez (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1008).

V. aussi *desfourir* [R. M.]

DESFOUEUR, subst. masc. (desfoueur)

[GD : *desfoeur* ; FEW III, 664a : *fodere*]

"Celui qui déterre qqc. (ici des cultures)"

REM. Ex. de COLART MANS. (éd. 1493, *faucheur*, *messonneur ou deffoueur*) ds GD II, 587b. [R. M.]

DESFOUIR, verbe (desfourir)

[T-L : *desföir* ; GD : *desfoir* ; AND : *defuir*² ; DÉCT : *desföir* ; FEW III, 663b : *fodere*]

A. - "Déterrer qqc., tirer qqc. de terre" : ...les tresors *desfouÿr* (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 288). Le maistre des molins *deffouoit* les rachines dudit chesne, car il scavoit qu'elles estoient bonnes pour fonder et affermer ses molins. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 121).

Rem. CUVELIER, Chron. Guescl. C., v.2678, ds GD II, 587c. Doc. XVe s. ds T-L II, 1592.

- "Tirer (de la tourbe)" : ...ilz trouverent la nef en quoy il estoit venu *deffouye* de la tourbiere et mise en plaine mer (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 291).

B. - En partic. "Déterrer (un cadavre), exhumer" : [On remplace un pendu, dont le cadavre a été déroboé, par le cadavre du mari enterré à proximité] "...Ne gist ci endroit mes maris ? Nous le *deffourrons* et prendrons En lieu de l'autre, et le pendrons." Cilz le *deffouit* et pandi (DESCH., M.M., c.1385-1403, 133). ...li ancien honme, qui avoient esté de ce temps, li ensengnient et le menerent droit sus le lieu ou il avoit esté ensepvelis. Se le fist *desfourir* et prendre les os et mettre en un sarqu et apporter en l'eglise des Cordeliers, que on dist Saint François, a Valenchiennes, et de rechief la ensepvelir moult reveranment (FROISS., Chron. D., p.1400, 629). Ce roy *deffouy* le corps de son pere qui estoit en ung sepulcre, et le devisa en trois cent pieces, puis les bailla a trois cent vultours pour les devourer. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 143). ...et, tout a cop, plus drus que fremions, arrivèrent au sepulcre de Jacques et *deffouyrent* sa carogne puant et l'enterrèrent arrière en ung jardin. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 291).

Rem. FROISS., Chron. [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 344 ; FROISS., Chron. D., p.1400, 629.

- [D'un animal] : Après, quant el fu mise en terre, Ilz [les chiens] recommencerent lor guerre Si tost com la gent s'en partirent Et de terre la *deffoïrent*. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 116). Laquelle terre et fosses dessusdictes fut assez tost après benoïste et fait cymetière par l'évesque de Guynes (...). Et après furent faictes tout entour hayes bien espinées par dessus, à fin que les loups, chiens et autres bestes ne peussent entrer dedens pour *défourir* et menger les corps dessusdiz. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 122).

Rem. Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 126.

C. - "Creuser, miner (des murs d'enceinte)" : Et comme on *desfouist* leurs murs d'engins a ce appareilliez, ilz constraignoient leurs ennemis a reculer par espardement de feu gregoiz et de chaulde eae. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 69).

D. - Au fig. "Dégager qqc. (qui est comme enfoui)" : Et sera mon cuer *desfouy* ou [l. Du ?] dueil ou il est enfouy (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 66).

V. aussi *desfouer* [R. M.]

DESFOURRELER, verbe (desfourreler)

[T-L : *desforreler* ; FEW XV-2, 157b : **fodr*]

"Sortir du fourreau, dégainer" : ...Pour ce qu'ot desgaïnee (Ot) s'espee et *desfourree*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 136). [R. M.]

DESFOIER, verbe (desfoyer)

[*FEW III, 500a : **fidare* (?) (?)]

"Manquer à sa foi ?" : ...car ilh [le pays de Liège] ne puet longtems demoreir en paix sens *defoiere* [var. *defoier*, *deffoier*, *defoyr*, *deffier*] et requiere, de fait et de forche, noveliteis estraingnes, al encontre de son naturel saingnour et de ses justiches (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 55). [L'éd. voit dans ce verbe un doublet de *défier* croisé avec *foi* ("Manquer à sa foi et provoquer").] [R. M.]

DESFRANCHIR, verbe (desfranchir)

[*FEW XV-2, 164b : *frank*]

"Abandonner la franchise due à" : ...[Artus III, duc de Bretagne], parvenu à la duché plainement, en refusa l'hommage au roy, disant : que par amitié, ne faveur envers luy nulle, ne vouloit *desfrancir* la hauteur de ses pères si longuement maintenue en liberté (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 160). [K. Heilemann : "abandonner qqc., s'éloigner de qqc. (fig.)"] [R. M.]

DESFRENEEMENT, adv. (desfrénement)

[*FEW III, 775a : *frenum*]

Au fig. "D'une manière effrénée" : Et se par aventure il avient que elle perde son amy ou mary par mort ou autrement, elle ne doit pas pour ce *deffreneement* courre pour avoir le second ne le tiers ne le quart ne ly desperer, come pluseurs anciennement firent (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 679). [H. G.]

DESFRENER, verbe (desfréner)

[T-L : *desfrener* ; GD : *desfrener* ; AND : *desfrener* ; FEW III, 775a : *frenum*]

A. - Au propre "Ôter le frein, la bide (à un cheval)"

Rem. T-L II, 1594 ; GD II, 589b.

- Part. passé en empl. adj. "Sans frein, sans bride" : En ce curre, dit il, sont ceulx portés qui les vanités de monde aiment ; les chevaux qui le mainent sont fier et *deffrené*, et les roes volubles et tournans, et le charretier pervers et de male nature (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 311).

B. - Au fig.

1. Empl. intrans. "Se laisser aller, agir sans retenue, perdre toute réserve" : Et ainsi, ce tres bon prince tenoit par euvre la parolle que il dit une foiz, present les chevaliers et gens où il eschut devant lui à parler de plusieurs choses, se que est le commun usage de *defrener* devant princes de maintes matieres (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 156).

2. Part. passé en empl. adj. [D'une pers., de son comportement] "Sans retenue, effréné" : La duvee emplumee est prinse en figure pour jeunesse la *deffrene*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 114). Effrenatus (...) : *deffrené* (Aalma bis P., c.1400, 21). Car, ce dit il, "nature ne donna oncques a home sy capital ne sy grant pestilence come charnel delectacion est, de

laquelle se engendrent luxures *deffrenees* qui sont occasions et causes assez souvent de trahir le pais..." (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 489). La tierce oppinion estoit de Appius Claudius, qui estoit homme cruel et *deffrené* (LA SALE, Sale D., 1451, 183).

V. aussi *défréner* [R. M.]

DEFRESCHUMER, verbe (desfreschumer)

[T-L : *desfreschumer* ; FEW XV-2, 175b : *frisk*]

"Enlever l'odeur à (ici le fumet particulier des tripes fraîches)" : ...iceulx boyaulx sont *deffreschumez* en la paille avec du sel deux ou trois foiz, comme dessus est dit des bouyaux pour boudins. Et les autres choses dessus dictes, dont ledit boyau cuilier et autres dont l'en fait andouilles doivent estre rempliz, seront premierement plungez et pouldrez de la pouldre de poivre, demye once, et du fanoul (.I. sixain de fanoul) broyez avec ung petit de sel broyé et atrempeement mis tout broyé menu avec les especes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 193). [Seul ex.] [R. M.]

DESFROI, subst. masc. (desfroi)

[T-L : *desfroi*² ; GD : *desfroi*² ; AND : *desfrei* ; FEW XV-2, 92a : **exfridare*]

"Frayeur, effroi, trouble" : Ilh me souient de grant *defroy* Q(ui) ons voit en ce monde courir. Foy, ie n'oseroi(e) plus venir Sur les champ myneir mes berbis, Por les leu (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 254). Le roi d'Envie avoit en sa bataille 22.000 Visses du roiaume d'Envie, et estoit armé d'unes armes noires a trois testes d'omme d'argent, les gueules baees, et ont les langues rouges. Et issi de la chité, li et ses gens, a grant desroi [var. *defroy*] et alerent aus chans faire la chinquieme bataille. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 150).

V. aussi *desfrayer*² [R. M.]

DESFROILLER, verbe (desfroiller)

[Ø]

"Briser ?" : On ne treuve guere de gent Qu'argent ne face *desfroiller*, Desmesurer et adveuller. (Moralité 1427 B.B., 1428, 175).

REM. Faut-il rapprocher de *frailler* "briser", GD IV, 120b-c, et rattacher à FEW III, 745a : *fragilis* ? Éd. : "s'inquêter, craindre" (mais impossible d'y voir une forme de *desfrayer*²). [R. M.]

DESFRONCER, verbe (desfroncer)

[T-L (renvoi) : desfroncier ; GDC : *desfroncier* ; FEW XVI, 254b-255a : **hrunkja* ; TLF VI, 959a : *défroncer*]

"Dérider, défroncer"

REM. Gloss. lat. fr. (Montp., c.1380) ds GDC IX, 336c (*derugo* : *desfroncier*). [R. M.]

DESFRONTER, verbe (desfronter)

[T-L (renvoi) : desfronter ; GD : *desfronter* ; FEW III, 821b : *frons*²]

Empl. pronom. "Rompre en front (à l'avant d'un bataillon, d'une armée)" : Quant messires Boucicaus et se route deurent approcier la ville de Mantes, il se desroutèrent [var. *deffrontèrent*] ensi comme gens desconfis et mis en cace. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 102).

- *Desfronté* : ...qui ["si on"] ne les [les Anglais] trouveroit toutesfoiz departiz ou *defrontéz* (JEAN DE MONTREUIL, Traité cheval. G.O.O., 1413, 126). [R. M.]

DESFRUMER, verbe (desfrumer)[FEW III, 574a : *firmare*][Forme de *desfermer*]

A. - "Ouvrir" : Cascuns faisoit labour sans désierte paye : Monnoie n'y avoit pour le soudoierie ; Pas ne faloit aler ne heure ne demie Faire le trozorier *deffrumer* trézorie. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 387). Il ont fait ung guicet tout tantos *deffrumer* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 461). Car Souvenirs qui ens ou coer s'enfrume Toutes les fois qu'il li plaist, il *desfrume* Le Douç Penser qui les broquetes porte, En quoi le vrai amant moult se deporté (FROISS., Orl., 1368, 105).

B. - "Délivrer, libérer" : ...il s'en vinst à la prison où le roy estoit et le *deffruma* et getta dehors (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 360).

V. *desfermer* v. Lexiques [R. M.]**DESFUBLER, verbe** (desfubler)[T-L : *desfubler* ; GD : *desfubler* ; AND : *desfubler* ; DÉCT : *desfubler* ; FEW XXIV, 250a : **affibulare*]

I. - Empl. trans. "Enlever, ôter (un vêtement, un couvre-chef...)"

- *Desfubler* un vêtement : *Deffublés* tous ces cappes que vous pourtés ! (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 145).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. (*deffuler*).

- "Ôter son couvre-chef (chapeau, casque...) à qqn, déshabiller qqn" : Richard de Normandie et Regnier de Gennes semblablement furent *deffublés*, chescun l'espee en la main, et frappent tous ensemble sur Gallafre, et maintz coups luy ont donné, mais le corps ne la teste ne luy peurent entamer, car il estoit armé de la peau d'un viel serpent croutés et moult endurcy. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 145).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. (*deffuler*).

- Empl. abs. [D'un coup] "Mettre tout à découvert" : Le haubert trencha et la char en parfont lui navra, Que li os apparu, quant le coup *desfluba*. (Galien D.B., c.1400-1500, 140).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Ôter son couvre-chef (en signe de respect, d'humilité...); enlever un vêtement (en partic. le manteau)" : Ainsis se destruisent et minent D'eulx mesmes, ne sont pas seigneur, Et si leur fault donner le leur A leurs sers et eulx afranchir, Eulx *defubler* et eulx flechir Mainte foiz, quant ilz les rencontrent Pour la science qu'ilz leur monstrent, Qu'ilz ont apprins par leur deffault (DESCH., M.M., c.1385-1403, 267). ...si vint celle part et se *desfluba* tant que chascun le congnot [ici "il quitte son déguisement"] (Ponthus Sidoine C., c.1400, 167). Adonc le baisa et l'Empereur du tout se *deffula* et le mercia (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 104). Li bons dus de Bourgongne a Flamens apiellés Et s'est moult humblement devant yaus *desfulés* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 481). Adonc leurs mariz les firent *deffuler*, qui pareillement furent trouvées coronnées comme la premiere [Deux maris veulent savoir si leurs épouses se sont fait tonsurer comme celle de leur ami] (C.N.N., c.1456-1467, 376). Sy pouez bien penser que lors je ne dormoie pas et que j'y faisoie mes fringres en dansant, chantant et houant plus gentement que nul de la place, car a ceste cause chascun devant moy s'enclinoit et *deffulloit* quant on me pouoit voir, devant et derriere (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 18). ...et laissa passer pardevant luy la licorne, et puis devant la dame de Plours se *desfubla*, et devant la vierge Marie

s'agenoilla terre à terre et la baisa aux piedz moult devotement. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 202).

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. (*deffubler*) ; *Myst. process.* Lille K., t.4, a.1485, 50/43 (*desfuller*).

- *Se desfubler de* (d'un vêtement, en partic. du manteau) : Quant le ouit, si le regarda et le congnot, et se *defflube* de son manteau et le lui mest sur lui et l'envelope (Ponthus Sidoine C., c.1400, 113).

- *Avoir le chef desfublé.* V. *chef* : Or avoit ce bon duc tousjours de coustume qu'en tous lieux ou il se trouva emprés le daulphin (...), tousjours parlant a luy avoit le chief *deffulé* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 146).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui est dévêtu" : Car tixtre aprint aux *deffulez* Nus et descouvers a tous lez (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 108). [R. M.]

DESFUMÉ, adj. (desfumé)[T-L (renvoi) : *desfumé* ; GD : *deffumé* ; FEW III, 855a : *fumus*]

"Sans fumée" : Si [Amour] se declaire Si que autry le sent, voit ou flaire, Et prent a la flamme exemplaire, Qui de soy se moustre et esclaire Non *deffume*, Car une fournaise allumee, D'ardeur seurprise et enfumee, Giecte tousjours flamme ou fume. (CHART., L. Dames, 1416, 270). ["La fournaise (et donc l'amour) se mêle toujours de fumée (on la sent, en même temps qu'on la voit)"] [R. M.]

DESFUSELER, verbe (desfuseler)[GD : *difuseler* ; FEW III, 921b : *fusus*]

"Ôter du fuseau" : Diffuso (...) : *deffuseler* (Aalma R., c.1380, 105).

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*diffuso* : *difuseler*), ds GD II, 713b. [R. M.]

DESGAGNER, verbe (desgagner)[FEW XVII, 466b : **waiðanjan*]

"Infliger une amende à qqn" : Sont d'assentement (...) que monsieur le maire puisse *desgagner* celi ou ceux qui deffaudront a la garde porte, au guayt et reguayt et estierguait, pour chascun deffault deux soulds six deniers (Doc. 1381. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 414). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] Sont d'asentement les dessus diz que tous ceulx qui seroient desobeissans a la garde de la ville qu'ilz soient punys et *degnaiez* [sic] par la manière qu'il soit exemple a touz les autres (Doc. 1382. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 414-415). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [R. M.]

DESGAILLER, verbe (desgailler)

[]

"Se dépenser ? Se battre ?" : [Un corbeau défend le corps de Vincent] Venez veoirs une grant bataille, Comme ce corbin se *desgaille* Seul contre ses autres oayseaulx ! (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 14492, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 486).

Rem. Éd. : "s'en donner à coeur joie" ; FEW XVI, 8b, **gâheis* ? La graphie *-aille* fait difficulté. Rapprocher de FEW IV, 30a, **galia* ? Mais sous cet étymon toujours avec *-ard* (*gaillard*). Plutôt FEW XXI, 386b, qui mentionne un *gailler* "rosser, battre". [R. M.]

DESGARANTI, adj. (desgaranti)[AND : *desgarranti* ; FEW XVII, 564b : **werjan*]

Région. (anglo-normand) "Dépourvu de garantie, d'autorité"

Rem. Cf. ; AND : *desgarranti*. [R. M.]**DESGARDER, verbe** (desgarder)[T-L (renvoi) : *degrader* ; GDC : *degrader* ; DEAF, G1122 : *grade*¹ (*degrader*) ; AND : *degrader* ; FEW IV, 206b : *gradus* ; TLF VI, 985a : *dégrader*¹]Empl. trans. *Desgarder qqn de qqc.* "Faire perdre son rang, son honneur à qqn" : Certes nul ne pourroit plus oultrageux vitupere penser que desapointer son roy de toute auctorité, et le *desgarder* [l. *desgrader*] reprouchablement de honneur et de l'estat et enseignez de chevalerie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144). [H. G.]**DESGARI, adj.** (desgari)[AND : *desgari* ; *FEW XVII, 526b : **warjan*]

Région. (anglo-normand) "Privé de, sans garantie ; congédié"

Rem. Cf. ; AND : *desgari*. [R. M.]**DESGARROCHER, verbe** (desgarrocher)[T-L : *desgarochier* ; GD : *desgarrochier* ; DEAF, G343 : *garrot* ; FEW XVII, 624b : **wrokkôn*]

Empl. trans.

A. - "Détériorer, abîmer" : Il a ung varlet tout dessiré [var. ms C *desgarrochié*, ms P *degarouché*], qui a une veille espee que son maistre gaigna a la bataille de Flandres ou ailleurs, et une robe que chascun cognoist bien qu'il n'y estoit point quant elle fut taillee (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 29). [ms C, XVe s. ; ms P, 1468-1470] Nous avons bien onze ou douze mil cons ; Cons a detail avons et cons en gros (...) Cons rebrachiés et cons *desgarrochiés*, Cons requiniés, froissiés et desbauchiés, Plus effutés de culer et caucquier Que cornemuse ou pippe de vacquier (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 735).**B.** - "Démolir, renverser" : L'evesque de Liège creut le conseil de Ferry, sentant par experience qu'il estoit homme asseuré et ayant corage de meisme, prest au baton et viste a la torce, ferme comme ung mur et non pas à *desgarrochier* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 177). [H. G.]**DESGASTER, verbe** (desgaster)[*FEW XIV, 205b : *vastare*]"Faire que qqc. ne *gaste* plus, rendre inoffensif" : ...il ne le confront pas [une médication], jusqu'à tant qu'ils l'aurent montrée au Maistre du mestier, et quand ils l'aurent confite, ils écriront dessus le mois qu'elle fut faite, si que quand elle sera tresalée, l'on la jettera et *desgastera* comme cy-dessous sera dit. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1353, 533). [R. M.]**DESGAUDI, adj.** (desgaudi)[*FEW IV, 78b : *gaudere*][D'une bourse] "Vide, plat" : De la hanter ma feuille est *desgaudie*, Quant de gain n'ay plus vaillant une since ["torchon, chiffon" C. Thiry] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 347).**REM.** Cf. *Myst. Viel test.* R., t.6, c.1450, 169 : ...Ou entré je soie en mal an, Se je n'ay le georget de Aman, Dont ma feuille sera *gaudie*. Cf. aussi G. Esnault, *Romania* 72, 1951, 302. [H. G.]**DESGONER, verbe** (desgoner)[GD : *desgonder* ; FEW IV, 192a : *gomphus*]"Sortir des gonds" : O Manuy, et tes portes maintenant gisent *desgonnées*, gisent à demy à l'envers, gisent sans deffence et ottroy aux entrans, et tes estables curieusement closes contre froit, maintenant tu les ignores. (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 40).- [Mot à la rime, mis pour *desgonder* "sortir de ses gonds" ou pour *desgoler* "décapiter" ?] : Demogorgon, pere des dieux, Moustre moy la teste gorgone De Medusa devant mes yeulx, Tant que Perseus le *desgone*, Oeuvre moy ton infernal trosne, Pluto, pour voir choses horribles. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 118).**Rem.** Éd. : « "Déboîte", comme *desgonde* ? » Dans cette hypothèse, le mot est à rattacher à FEW IV, 192a : *gomphus*. [H. G.]**DESGRAIN, subst. masc.** (desgrain)[GD : *desgrain* ; DEAF, G1173 : grain (*desgrain*) ; FEW IV, 232a : *granum*]"Droit de moudre son grain avant les autres" : Et outre ont en la dicte forest, en lieu nommé la Lande Martin, toutes telles droitures et franchises comme ont les coustumiers et bourgeois de Gavray leur *desgrain* en trois moulins de la prevosté de Gavray et sans paier moulture de leur fourment pour leur user ; et auxi ont leur *desgrain* es dis moulins à leur gros blé par paiant moulture. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 100).**Rem.** Doc.1324 (*degrain*), 1408 (*desgrain*), 1413 (*desgrain*), 1448 (*desgren*), 1466 (*degrins*), 1470 (*desgrain*) ds GD II, 592a-b. *Ordonn. rois Fr. P.*, t.15, 1461, 76 (*desgrain*). [H. G.]**DESGRENER, verbe** (desgrener)[GD : *desgrener* ; DEAF, G1172 : grain (*desgrainer*) ; FEW IV, 232a : *granum*]

Empl. intrans.

A. - "Faire moudre son grain avant les autres" : Item, est franc au moulin du roy du dit lieu de la Ferté, et peult *desgrener* au dit moulin. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 42).**Rem.** Ex. d'a.fr. et doc.1407 (*desgrener*), 1419 (*desguerner*, *degrener*) ds GD II, 592c.**B.** - [D'un métal] "S'ébrécher" : ...ils courront à la toile de lances pareilles et de chacune tant qu'elles seront rompues, ou le fer *dégrainé* d'un doigt du moins, et en selles de guerre, sans ce que l'homme soit attaché dedans ladite selle. (Faits Lalaing K., c.1470, 193). [R. M.]**DESHABILITER, verbe** (deshabiliter)[T-L (renvoi) : des(h)abiliter ; GD : *deshabiliter* ; *FEW IV, 367b : *habilis*]**I.** - Empl. trans. "Destituer"**Rem.** Doc. 1388 (LA CURNE) ds GD II, 593b.**II.** - Part. passé en empl. adj. au fig. "Atone"**Rem.** *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. (*deshabilité*). [R. M.]**DESHABILLER, verbe** (deshabiller)[GDC : *deshabiller* ; FEW I, 368a : **bilia* ; TLF VI, 1272a : *deshabiller*]**I.** - *Deshabiller qqn.* "Enlever à qqn ses vêtements ou son armure" : Mais la royne fut plus tost montée au chastiaul et

desabillée et mise en son premier estre, laquelle il trouva aux habis qu'i l'avoit laissée. (Sept sages H P., c.1450-1500, 145). Lors se fist desarmer et quant il fut tout *desabillié*... (LA SALE, J.S., 1456, 298). Et a tant vindrent femmes et serveurs qui bien beneirent monseigneur et le deshouserent, et de tous poins le *deshabillerent* (C.N.N., c.1456-1467, 114). Il se fist tantost *deshabiller* (C.N.N., c.1456-1467, 249). Celuy qui luy osta luy fut mauvais varlet de chambre. Je l'ay veü maintes fois habiller et *deshabiller* en grand reverence et de grans personnaiges ; et, à ceste dernière heure, luy estoient passés ses honneurs. (COMM., II, 1489-1491, 153). Si vint incontinant le roy de France, a qui il tardoit bien l'heure, en la chambre, lequel fut tantost *desabillé* (Jehan de Paris W., 1494-1495, 88). Mon valet, vien ça ! *Desabille* Ce gallant comme il appartient. (LA VIGNE, S.M., 1496, 322).

- *Deshabiller ses habits* : Tous ses habitz luy fist *desabiller* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

II. - Empl. pronom. "Se défaire de ses vêtements ou se désarmer, se débarrasser de son armure" : ...sy vous *desabillerez* illecq a coup et sauldrez par cestuy huisset en la chambre ou trouverez le lit, sy vous glacerez dedens le plus coyement et plus legierement que faire le porrez et du sourplus je m'atengs a vous deux (Comte Artois S., c.1453-1467, 120). ...et tantdis qu'il se *desabilleroit*, j'entreroie ou lit ou il me trouveroit ou lieu de vostre maistresse (Comte Artois S., c.1453-1467, 125). ...sy entra la dame en la garde robe comme il avoit esté conclud et a coup se desvesty de tous sez abillemens et entra par le petit huisset quy respondoit en la ruielle de la chambre ou le conte se *desabilloit* a grant haste et se glacha tout coyement dedens le lit (Comte Artois S., c.1453-1467, 132). Après vint le seigneur de Saintré, qui a un bout du preau s'estoit *desabilliez*, ses chausses estans richement brodees a grosses perles (LA SALE, J.S., 1456, 281). Au plus tost qu'elle peut en son hostel s'en retourna, et de tous poins se *deshabilla*, et ou beau lit qu'elle avoit mis a point se coucha (C.N.N., c.1456-1467, 265). Lors la fist despoiller de son jaserant et du surplus de ses habillemens jusques a la belle chemise, et il pareillement se *deshabilla*, et misrent a point le beau lit qui la estoit, et se coucherent tout dedans et se desarmerent de leurs chemises et passerent temps deux ou trois heures bien plaisamment (C.N.N., c.1456-1467, 280). Et, en ce faisant, et avant qu'ilz feussent bien asseurez d'avoir lettres de leur promesse et traictié, furent par aucuns dudit lieu de Neelle mis et boutez en icelle place lesdiz Bourguignons, qui, incontinent et nonobstant ladicte promesse, vindrent charger sur lesdiz francs archers, ainsi *desabillez* soubz ombre d'icelle promesse, et plusieurs en tuerent et murdriront (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 270). Lequel tout nud lors se *desabilla* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 177). Que tout homme se *desabille*, Affin que nous facions grant chere. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 172). [R. M.]

DESHABITER, verbe (deshabiter)

[T-L : *desabiter* ; GDC : *deshabiter* ; AND : *deshabité* ; FEW IV, 369a : *habitare* ; TLF VI, 1273b : *deshabiter*]

Empl. trans. "Vider (un lieu) de ses habitants" : Celle isle a toute *deshabité* ung serpent qui y est et n'y laisse vivre nulle creature fors ceulx qui habitent en ladite chappelle (Voy. Jérus., c.1395, 7).

- Part. passé en empl. adj. [D'un lieu] "Vide d'habitants" : Entre Paula et Corfo a une isle *deshabité* que l'en appelle Cazopoly (Voy. Jérus., c.1395, 7). Jasfe fut jadis cité bonne et grande, mais a present elle est toute *deshabité* (Voy. Jérus., c.1395, 12). ...et à ceste occasion se departent chascun jour du dit

lieu de Baugé et s'en vont demourer autre part, et tele maniere que la dicte terre est presque *deshabité*, et est en aventure de tous poins demourer depopulée, se les diz habitans n'y ont aucune fortification, où ilz puissent avoir leur retrait et refuge. (Doc. Poitou G., t.8, 1442, 133). Et dist saint Ysidre que en celle province sont XXIII ysles ; mais les XX sont *deshabitées* pour le tresgrant froit qu'il y fait. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 163). Et y a en icelle bouche une petite islette *deshabité* qui part laditte bouche en deux, et est celle devers Alexandrie la plus grande et la plus parfonde comme j'ay sceu par informacion, car nul Cristien n'y ose aler (LANNON, Voy. amb. P.H., p.1450, 110). [R. M.]

DESHABITUER, verbe (deshabituier)

[GDC : *deshabituier* ; FEW IV, 371b : *habitus* ; TLF VI, 1273b : *deshabituier*]

Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu l'habitude (de)" : ...c'estoient povres vieux serveurs *deshabitués*, peu réputés ydoines, qui se présentoient et avoient l'exercice de haux et royaux officiers (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 201). [R. M.]

DESHAISINER, verbe (deshaisiner)

[*FEW XVI, 121b : **haisi*]

"Enlever les échelons (aux volants d'un moulin)"

REM. Doc. 1388. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 615. [R. M.]

DESHAIT, subst. masc. (deshait)

[T-L : *deshait* ; GD : *deshait* ; DEAF, H85 : *hait* ; AND : *desheit* ; DÉCT : *deshait* ; FEW XVI, 117a-b : **haid*]

A. - "Inquiétude, angoisse ; malheur"

- *Deshait ait* : Que *dehait* ait li cors qui plus vous servira ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 615). [aussi v.16350]

- *Grant deshait* : NOSTRE DAME. Ha ! biau filz (...) que nous as tu fait ? Trop nous as mis en grant *dehait*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 241). "Ha ! douce chiere damoiselle", Dit il, "bien me dices nouvelle Comment tout li pays le fet." - "Chiertes, en molt grant *dehet* Est maintenant et en grant ire ; Onques mes n'i ot tel martyre." (Dame Lycone G., c.1349-1350, 330).

- *Mal deshait* : Mon chier seigneur, en mal *dehait* Me mettez et en grant effroy, Qui voulez aler au tournoy... (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 34). Dieu li doinst mal *dehé* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 46). ...Par Fromon le cuviert, que Dieu doinst mal *dehé*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 48).

. *Mal deshait ait*. "Maudit soit" : Sire, mon corps ait mal *dehait* Se j'en say mescroire nulluy (Mir. ev. arced., c.1341, 115). "Retournons, retournons en France ; ce sont mieulz nos marces. Mal *dehait* ait qui ja ira plus avant !" (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 220). ...tu aiez mal *dehé* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 638). A ! Tiebaut, dist Guillaume, t'aiez tres mal *dehé* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 870).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*mal deshet ait*).

- *Deshait qui*... "Malheur à qui..." : Mais alons secourir le chevalier, sy rescouons nostre blasme, et *dehait* qui plus actendra ! (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 794).

- *Dieu croisse deshait* : Car il cuidoiert touz par fine verité Que ce fust Aubuin que Dieu croisse *dehé*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 641).

B. - "Mécontentement, déplaisir" : Mais adoncques, il y a grant *deshet*, Quant sans argent s'en vient coucher Mergot ; Voir ne la

puis, mon cuer a mort la het. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125).

V. aussi *dehait* [R. M.]

DESHAITEMENT, subst. masc. (deshaitement)

[T-L : *deshaitement* ; GD : *deshaitement* ; DEAF, H86 : deshaitement ; FEW XVI, 117b : **haid*]

"Inquiétude, angoisse"

REM. Ex. d'a. fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD II, 594b. [R. M.]

DESHAITEUX, adj. (deshaiteux)

[*FEW XVI, 117a-b : **haid*]

- Empl. subst. "Angoissé, malheureux" : Espoir en est le medecin, Qui est tousjours prest et enclin A conforter les *deshetoux*, Car Pitié, qui est son affin, L'a ordonné a celle fin Qu'il leur soit begnin et piteux. (Narcissus, p.1426, 319). [R. M.]

DESHAITIER, verbe (deshaitier)

[T-L : *deshaitier* ; GD : *deshaitier* ; DEAF, H83 : hait ; AND : *desheiter* ; DÉCT : deshaitier ; FEW XVI, 117a : **haid*]

I. - Empl. trans. "Inquiéter qqn, être pénible à qqn" : ...c'est ce qui *dehaite* Le peuple et met en grant soussi (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 10). Par tous les dieux ou suis creans, Je tiendray la chose secrette, Et aussi trop fort me *dehette* Que l'imperateur, nostre maistre, Est crestien. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 173).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

- "Accabler, tourmenter qqn" : Le tourment rent l'omme parfait (...) ...quant enfermetéz *deshaite*, Adont est la vertu parfaite. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 62). Affin que plus ne me *dehaicte* L'ennemy par abuson Ne par sa faulce illusion (LA VIGNE, S.M., 1496, 384).

- Empl. trans. indir. *Deshaitier à qqn*. "Décourager, accabler, affliger qqn" : Il est bleicié en fantasie D'avoir plus tost fait sa retraicte Vers ce pecheur, qui tant *deshaicte* Aux peuples privé et forains. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 481).

- Empl. pronom. "Se désoler, s'affliger"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. (*deshetter*)

- Empl. impers. "Être une cause d'inquiétude, de gêne pour qqn, être pénible à qqn" : Car souvent en prison nous met (...) et en la saillete Dont a nous toutes moult *dehete*. (Mir. abbesse, 1340, 78).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Affligé, abattu" : Puis s'en ala veoir sa mere Et son mari, qui *deshaitiez* Estoit forment et mal traitiez. (MACH., P. Alex., p.1369, 265). Mais ceulz, qui la furent, de m'amistié Me blasmerent, dont j'oz cuer *deshaistié* Et a parler pristrent d'autre dittié Pour m'oublier Et moy tollir a malencolier (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 180). Qui n'a pitié Du point ou mon cuer est traictié Et que Desir tient *deshaitié*, Il n'ot oncques point d'amitié. (CHART., L. Dames, 1416, 252). Car quant le chief se deult ou est *deshaitié*, touz les autres membres en sont malades. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 305).

B. - "Indisposé, souffrant, malade" : Se t'es malades et *deshaitiez*... (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 208). LA ROYNE. (...) temps est que nous aillons a messe. Fai, si y vien. LA FILLE AU ROY. Ma dame, je ne puis pas bien : Je me sens un po *dehetie*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 271). Car tuit estoient mal traictié, Descoulouré et *deshaitié* (MACH., J. R. Nav., 1349, 148). ...ains pensoit chascun qu'il fust *deshaitié* en son hostel (LE BEL, Chron.

V.D., t.1, 1358, 262). ...il luy va compter [au médecin] comment sa femme estoit *deshaitée* et merveilleusement malade. (C.N.N., c.1456-1467, 135). Ainsy *deshaitiez* [var. malades] et enfermez... (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 4). M'amy, vous savez que plusieurs foiz avez esté malade et *deshaitée* (C.N.N., c.1456-1467, 516). ...oncques ne fu si malade ne si *deshaitée* (C.N.N., c.1456-1467, 516).

Rem. *Baud. Sebourc* B., c.1350, XIX, 1073, ds T-L II, 1608. *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, gloss. ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Cligès* C.T., 1455, gloss. (*deshaetié*). [R. M.]

DESHAMPER, verbe (deshamper)

[FEW IV, 392b : *hasta*]

Empl. intrans. [D'un trait d'arbalète] "Sortir de la rainure de l'arbrier où il est engagé" : ...avint que ledit Guillem vira contremont son visaige ladite arbaleste, et incontinent la vire laquelle est icy present et en branlant ou hurtant a ladite arbaleste elle *desempa*, et ladite vire vint percier ledit Guillem par dessouz le menton (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 71). [R. M.]

DESHAONNER, verbe (deshaonner)

[DEAF, H32 : haie¹ ; *FEW XVI, 114a : **hagja*]

Région. (Wallonie) "Défaire le *hayon*, l'étal sur lequel sont exposées les marchandises" : Yl at tantost marchans, maiz il ne vendoit riens, car ce qui ne vault que V solz prise XX solz. Et a la nuyt ilz *deshaonnat* et trossat ses sommiers. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 225). [R. M.]

DESHAUBERGER, verbe (deshauberger)

[T-L : *deshaubergier* ; GD : *deshaubergier* ; DEAF, H287 : hauberc ; FEW XVI, 134b : **halsberg*]

I. - Empl. trans. "Enlever son haubert à qqn" : Mais Kalefrin le fist esrant *deshaubregier* Et le fist mechiner et son cors aaisier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 735).

II. - Empl. pronom. "Enlever son haubert" : ...Par dedens le palaiz se sont [les barons] *desarbargiés*, Puis sont assis a table, car prest fut ly mengiers (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 369). [R. M.]

DESHAYER, verbe (deshayer)

[FEW XVI, 114b : **hagja*]

"Enlever une haie, débarrasser (une pièce de terre) de sa clôture" : La haie doudit jardin, part *deshaïé* (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 120). Desclore, oster la haye, *deshayer* : disepio (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 65). [R. M.]

DESHEAUMER, verbe (desheaumer)

[GD : *desheaumer* ; DEAF, H324-325 : heaume ; FEW XVI, 193a : **helm*]

I. - Empl. trans. *Desheaumer qqn*

- "Débarrasser qqn de son heaume" : Et lors [le roi] commanda que tous deux, ainsin qu'ilz estoient, venissent devant lui ; et quant tous deux y furent il commanda les *desheaumer*, puis par son roy d'armes, qu'il avoit fait sur son hourt monter, fist lire les parolles que s'ensuivent. (LA SALE, J.S., 1456, 119).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

- "Faire voler le heaume de qqn (au cours d'un combat)" : .xiii. piés et plus du cheval l'eslonga Et du fer de la lance il le *desheaulma*. (Tristan Nant. S., c.1350, 659). ...et lui donna tel coup qu'il tronsonna sa lance jusqu'en l'arrest, et encores avecq ce le *desheauma*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 322). ...[il] fery le

seigneur de Wilby sy rudement, que au fer de la lance le *desheuma* (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 69).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 103. *Percef.* III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 13 ; 509.

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Ôter son heaume" : Celui tantost se *deshiauma* Et vint et le roy salua. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 281). Monseigneur de Bourgoingne, sa joustee achevée, se *deshaulma* (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 191).

- "Perdre son heaume (dans un combat)" : Quant le chevalier entendi qu'il luy convenoit joster, il prist une forte lance (...) et s'en va encontre le chevalier et le chevalier encontre luy, qui luy assist sa lance droit en la lumiere du heaulme si fort et si roid qu'il le fist *desheaulmer* (*Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 407).

- Empl. pronom. réciproque "Faire tomber le heaume l'un de l'autre (dans un combat)" : La veïssiés behourt souffisant demener, Et abat le l'un l'autre et eulx *desheaulmer* (Tristan Nant. S., c.1350, 657). Sy vont sy gentement actaindre l'un sur l'autre qu'ilz s'en vont *desheaulmer* et froissier leurs lances jusques es puingz. (*Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 371). Quant les chevaliers se furent ainsi *desheaulmez* sans cheoir, Troÿlus s'en revint a son renc (*Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 372).

III. - Part. passé en empl. adj. "Débarrassé de son heaume" : ...ilz [les François] estoient *desheauméz* pour le chault qui estoit moult grant (Chron. Valois L., c.1377-1397, 249). Et, quant il fut *desheaulmé*, chascun le congneut (Ponthus Sidoine C., c.1400, 126). Mains fin de compte, le roy le recongneut quant il le vey *desheaumé* (*Percef.* III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 180). [R. M.]

DESHEBERGER, verbe (deshéberger)

[T-L : *desherbergier* ; GD : *desherbergier* ; DEAF, H384 : *desherbergier* ; AND : *desherbergé* ; FEW XVI, 160a : **haribergôn*]

A. - "Déloger"

Rem. CHR. PIZ. (ms.) ds GD II, 595c : éd. M. Roy, t.1, 135 (*C'est le buvrage Qu'envie charge Qui n'assowage, Ains deheberge De son heberge Toy qui sanz barge, Comme en mer large, Vas flotant par telle faintise*).

B. - DR. "Priver des droits liés au bail emphytéotique dit *abergement*" : Nous pouvons ostey, vandre ou alieney ou faire nostre profit sanz empêchement mestre desdiz Mahour, eschiviz et sergens. Et se nous lou trovons abergié nous ne lou pourrons *desabergié* ne desediffier sanz la licence, volonté et consentement des diz Mahours, escheviz et sergens. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1357, 490). [R. M.]

DESHEBERGEUR, subst. masc. (deshébergeur)

[*FEW XVI, 160a : **haribergôn*]

"Propriétaire qui supprime l'*abergement*, le bail de qqn" : Item est à savoir que l'avantage pour une partie et pour aultre est d'icelle condicion et a en soy que chascun en son avantage a haulte justice et le civil personnel pour le tout, et le herbregeur et *desherbregeur* qui est d'icelle condicion que le seigneur peut mepre hors son mansionnier, non contrestant quelque longue tenue ou cours du temps, et y mettre aultre à son profit (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1406, 403). [R. M.]

DESHEREDER, verbe (deshéréder)

[GD : *deshereder* ; FEW IV, 413a : *heres*]

Empl. trans. "Priver qqn d'un héritage" : Et ou cas que les freres puisnez du dit seigneur de Mirambeau esmouvroient aucun

debat, plait ou procès à l'ancontre du dit seigneur de Mirambeau (...), ledit seigneur de Belleville ou dit cas, pour les causes et ingratitude et autres plus à plain declairées ou testament ou derreniere voulté du dit seigneur de Belleville, ledit seigneur de Belleville les prive et *desherede* de tous et chacuns les droiz, parties et porcions à eulx par dessus baillées par le dit seigneur de Belleville, et à eulx appartenans ou pouvans appartenir, en biens et heritaiges de leur dit pere. (Doc. Poitou G., t.8, 1435, 50).

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD II, 595c. [E. P.]

DESHERENCE, subst. fém. (deshérence)

[T-L (renvoi) : *deserance* ; GDC : *desherence* ; FEW IV, 412b : *heres* ; TLF VI, 1274b : *deshérence*]

"Défaut d'héritiers ordinaires (à la suite de quoi les biens reviennent au seigneur)" : De la levee des terres et heritaiges qui furent a Thiphaine Hirel qui de longtemps a furent saesiz en main de court par *desherance* de lignage que Guillaume Menier a acoustume tenir au nombre de III perrees de froment par an... (Comptes Lamballe C.-L., 1429-1431, 116). ...tous droits d'amendes, confiscations, batardises, *desherences*, etc., seront employés à l'avenir sans divertissement, en paiement des barons, chevaliers et gentilshommes (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1494, 453). [R. M.]

DESHERITAISON, subst. fém. (deshéritaison)

[T-L : *desiretaison* ; GD : *desheritoison* ; AND : *desheriteson* ; FEW IV, 411a : *hereditare*]

"Dépossession d'un héritage, état de celui qui est deshérité"

Rem. Cf. ; AND : *desheriteson*. [R. M.]

DESHERITANCE, subst. fém. (deshéritance)

[T-L : *desiretance* ; GD : *desheritance* ; AND : *desheritance* ; FEW IV, 411a : *hereditare*]

"Dépossession, perte de bien, de possession" : ...lui avons donney et donnons auctoriteit et pooir espécial de donner pooir et commandement par ses lettres à tous nos baillius de Flandres ou à celui à qui il appartenra de prendre et recevoir werp et *deshiritances* de toutes menières de terre ou de biens, que on tient de nous en fief et en hommage, et pour adhireter en bien et à loy, as us et coustumes de no pais (Hist. Lille T., t.1, 1330, 41). ...la fuite et l'exil et la *desheritance* Prirent paciëmmant en vraie penitence (Gir. Ross. H., c.1334, 175). ...laqueile la Paix de Liège ons ne puet appeller que de trois cas : assavoir de murdre, de roube et de *deshirtanche* (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 68). Ce fait, la fausse gent ont pris Toutes les chartres dou pais Où les coustumes et les loys Estoient, et les drois des roys ; Si les ont arses et brulées Et en un ardant feu getées Si que mais ne seront veües, Ne retrouvées, ne leües. Et pour plus grant *desheritance* Il feïrent une ordenance Qu'esleüs XII. homes seroient Qui le pais gouverneroient, Et si tost com l'un mort seroit Le pueple un autre y metteroit... (MACH., P. Alex., p.1369, 272). De toutes ces parolles, ces dons, ces *deshiritances* et ahiritances on fist instrumens publicques et autentiques, pour demorer les choses en tamps à venir en droit. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 154). ...*desheritance* du droit hoir. (*Percef.* I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 419).

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. (*deshiritanche*). [R. M.]

DESHERITEMENT, subst. masc. (deshériterment)

[T-L : *desiretement* ; GD : *desheritement* ; AND : *desheritement* ; DÉCT : *desiretement* ; FEW IV, 411a : *hereditare* ; TLF VI, 1275a : *deshériter (deshériterment)*]

A. - "Action de priver qqn de son *heritage*, action de dessaisir qqn de qqc., dépossession" : "Et ainsi nous otorissons de grace especial les *deshiretemens* et *aheritemens* et recongnissances faites par loi, parties presentes." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 303). ...ou tres grant grief, prejudice et dommage des diz religieux et *desheritement* de leurs dicte justice (Hist. dr. munic. E., t.3, 1395, 65). ...disant que ce seroit le dommage et *desheritement* du Dauphin et le préjudice de son vassal (BAYE, I, 1400-1410, 6). ...la force de Tarquin l'orgueilleux faite a Lucrece la chaste dame de Romme qui pour celle cause s'occist, fu cause du *desheritement* du roy Tarquin et de son filx (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 102). Elas ! mout tempre querrent mon *deshiertement* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 532). ...selon la forme et teneur, qui estoit confiscacion de corps et de biens et *desheritement* de honneur et de biens des povres enfans (JUV. URS., Exort., 1458, 409).

- [D'une chose] *Estre en desheritement de qqn*. "Être la cause de la spoliation de qqn" : ...par quoy nostredite rente, laquelle se lieve sur lesdis supplians, yroit à perdicion, qui seroit en nostre *desheritement* et ou tres grant prejudice desdis supplians (Trés. Reth. S.L., t.2, 1394, 386). ...l'executoire des dictes lettres ne peut bonnement estre mis à execucion, obstant ce que les biens et heritages du dit Regnault sont en la main du roy nostre sire, pour dettes à lui deues, et autrement, qui est en leur très grant grief, prejudice et *desheritement* (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 14).

B. - "Acte légal par lequel un bien saisi à une personne est remis à une autre" : ...soubz ombre de certaine ordonnance, jà piècha faite par feu nostre très chier seigneur et père, le conte de Flandres, cui Dieux pardoint, sur le fait de l'aliénacion des fiefs mouvens de la dicte Salle, vous pourriès faire refus d'en recepvoir le *deshiretement*, se par nous ne leur estoit sur ce pourveü de remède convenable (Hist. Lille T., t.2, 1391, 470). [R. M.]

DESHERITER, verbe (deshériter)

[T-L : *desireter* ; GDC : *desheriter* ; AND : *desheriter*¹ ; DÉCT : *desireter* ; FEW IV, 411a : *hereditare* ; TLF VI, 1274b : *deshériter*]

A. - "Priver qqn (d'un *heritage*), dessaisir qqn (de qqc. qui lui revient), déposséder qqn (en partic. par la conquête guerrière)"

1. Desheriter qqn : ...Pour ses visins *desheriter*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 145). ...or me vieng jo clamer Del fort roi Anseis, moi velt *desireter*, Ki me tolt ma contrée que deüsses garder (Garin Lorr. M., c.1330-1400, 485). Sire, je ne say donc pour quoy Vous nous voulez *desheriter*. (Mir. prev., 1352, 240). ...chus contes voloit une duchoise oster Tout sen drois hyretage, pour lui *deshireter*. S'avoit fait à Nimaie la duchoise ajourner, Devant l'emperéour, pour son plaist ordener. Et la duchoise y vint qui n'osa contester (Chev. cygne R., c.1356, 102). Mahom et Apolin haultement en jura, Sytos que Godefroit *deshireté* ara Et osté de la tierre, et tout çou qu'il y a, Que ly roy Corbarant et sa seur destruire. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 98). Ne te laisse *desheriter* Pour riens qu'on te puist enditer (MACH., C. ami, 1357, 126). Car par ma foy, mieus ameroie, S'empereres ou rois estoie, Despendre tout en bonne guerre, Qu'on me tollist un piet de terre, Car tout prince *desherité* Vit a honte et a grant vilté. (MACH., C. ami, 1357, 126). ...de ladite terre et des appartenances ainsi vendues, comme dit est, soions devestus et

plainnement *desherités* au proffit doudit monseigneur de Flandrez, pour investir, luy ou son procureur, comme de son loyal achat, et en ait le procureur doudit monseigneur de Flandres, en nom de lui et pour luy, par les gens du Roy, nostre sire, esté vestus et adheritéz (Trés. Reth. S.L., t.2, 1371, 195). ...je dy et vueil (...) que (...) on ne puist tollir, eslongier, oster ne *desheriter* l'oir ou les hoirs qui de ma fille seront yssus et venus (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 150). Damoisiaux, nous sommes moult courrouciez de vostre dommage et de vostre honteuse perte, quant serez *desherité* de si noble pays comme est Bretagne. (ARRAS, c.1392-1393, 57). Et aidiez et conseilliez les vefves et les orphelins, et honnouriez toutes dames, et confortiez toutes pucelles que on vouldroit *desheriter* desraisonnablement. (ARRAS, c.1392-1393, 85). ...Jaquemés d'Artevelle (...) voloit de tous pions *deshireter* de la conté de Flandres, le conte Lois l'escachiet et Lois de Male, son fil ; et voloit le roi d'Engleterre metre en l'iretage de Flandres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 633). ...ce seroit damages (...) traison trop grande a *deshireter* son signeur. (FROISS., Chron. D., p.1400, 636). ...ainsi la dolente veuve Sera (...) d'eritage et terre *Desheritee* et desnuee (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 93). ...le bon connestable, que Moab doi nommer, Le commant son segneur vot adont trespasser Pour le grant malisse qu'il vot considérer Pour le roi Absalon, qui vot *deshireter* Le roi David son père et son royaume oster (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 316). ...voelliés Paris warder, Que les faus traiteurs ne puissent ens entrer, Car le bon roy feroient et son fil *désierter* Et faire nouvel roy pour trestout agraper (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 489). O infortuné homme, tu qui as passé lez dangereux voyages et les ennuieuses veilles, et tant d'autres qui ont porté sur leurs espauls la douleur de leur exil, et travaillé en povreté avec la chose publique, devez peu priser vostre loyauté, quant pour la garder vous estes *desherités* de vostre paiz, et pour la soustenir estes foullez, avillés et chetifz. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 10). Quantes mortelles afflictions et playes intollerables soustint le royaume d'Escosse par plusieurs annees, ou temps de Robert de Bruz roy dez Escotz, ce te pourront reciter telz qui encor vivent. Car puis cent ans par ses adversaires anglois et aucuns ses rebelles escos il fut persecuté en sa personne, et comme prince *desherité* guerroyé en son pays (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 142). ...et comme il [Jean sans terre] ne voust comparoir il fut *desherité* et privé des terres qu'il tenoit ou royaume de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 95). Je n'ay point passé l'avant garde, Ou j'ay trouver ung chevalier, Qu'est moult noblement habillier ; De gent d'armes mainne grant rote ; Lequel m'a dit, n'en faite doubte, Que l'empereur a volenter De vous de tout *desheriter*. (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 63). Neantmoins Dieu et fortune le souffrirent [Charles VII] estre desvestu, despouillé et *desherité* de la pluspart de son royaume, pour esprouver et magnifester sa grant constance et invincible pacience. Si fut mené et deduit jusques es extremités de pouvreté, de indigence et de dangier, au moins selon la grant noblesse et haulte preeminence de sa personne. (BUEIL, I, 1461-1466, 27). "Sire, vray est que par l'aigle à deux testes, qui de France volle en Espagne, devez estre de tout *desherité* et, pour ce, j'ay oy dire que Berthrand, qui conduit Henri, porte telles armes..." (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 v°). Et avec ce a adheré et eu intelligence avec Jehan, comte d'Armignac, aux grans fautes, infidelités, desobeissances, crimes et delictz qu'il a faitz et commis à l'encontre de nous, et à invader, piller et rober noz pays, officiers, serveurs et subjectz. Et, qui plus est, a icelluy de Nemours pourchassé de nous *deheriter* de nostre seigneurie et mettre toute la

chose publique de nostre royaulme en trouble et division. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 244).

Rem. Percef. I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

- Empl. pronom. "Renoncer à (son patrimoine) ; se dessaisir, se priver d'un bien" : Si est le meilleur que g'y voie De touz terriens heritages Guerpier (...) : Si vault miex que m'en *desherite* (Mir. parr., 1356, 8). Et lors le roy de Hongherie fist convenir devant li tous ses pers et les barons et seigneurs de son païs, en la presence desquelz il se *deshireta* de tout son regne (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 218). ...et desd. sextellaiges et porcion de fours ainsi venduz, comme dit est dessus, se sont devestuz lesd. vendeurs, lad. femme licenciée comme dit est, desmis, *desheritez* et dessaisiz en nos mains comme en main souverainne pour le Roy nostre sire, et de leur consentement en avons vestuz, saisiz et enheritez led. de Susanne, acheteur (Trés. Reth. L., t.4, 1472, 361).

2. [P. méton. de l'obj.] *Desheriter* un pays (appartenant à qqn). "S'emparer d'un pays (par la violence), en spolier qqn" : "Ma dame, je viens de la ou vous m'avez envoyé et ay bien besogné, la Dieu mercy. Mais en m'en revenant je ay trouvé le duc d'Auvremaine, lequel vient en voustre païs y bouter le feu et *desheriter* toute voustre duché, si vous ne le prenez a mari, car ainsi le me ont dit de ses gens..." (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 176).

- *Desheriter une maison* (une famille noble) : Et bien vous asseure que la guerre, qui au commencement se engendre par envye, est la plus perilleuse, et s'en ensieut plus d'inconveniens que d'autres guerres. Par elle nous avons veu mainte noble maison *desheritée* et mise au neant (BUEIL, I, 1461-1466, 124).

3. P. ext. "Déposséder qqn (de qqc.)" : Par malvoitier et par envie Vous luy avés tollu la vie A tel martire, a tel doleur. Tolloit il riens es gens du leur ? Avoit il nul *desherité* ? Il ne preschoit que verité. Verité l'a fait en croix pendre, Car maintes aiguëz engendre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 228).

B. - Au fig. "Enlever qqc. (une chose abstr.) à qqn"

1. [D'une pers. ou d'une chose] "Priver qqn (d'un bien)" : Ambicion contencieuse, Contencion ambicieuse M'ont de tous biens *desherité*. Secours en ceste mort honteuse Par ta sainte nativité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 76). Je t'appelle de traïson vilaine ; De toy me plaing de toute riguer plaine, Quant ta durté a tort me *desherite* Du riche don de joye souverainne, Et que ton dart a piteuse fin maine Le choï d'onneur et des dames l'eslite. (CHART., Compl., 1424, 321). Et nous fuitifz, exiliés et dispers, Avons tous maulx essayés et experts, Et tous lez jours en douleurs gemissons, Povres, chassés, a honte vieillissons, Desers, despiz, nuz et *desherités*, Pour droit suïr et amer verités, Portans en cueur dur regrait et remors Du temps perdu, païs conquis, amys mors. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 2). ...quant Fabius Labeo eust vaincu le roy Anthiocus de Surie et, par le traictié qui fut entre eulz, il devoit prendre a son choï la moictié de toutes les nefz et aultres fustes marinieres qu'il avoit. Et quant elles furent toutes assemblees, sy les fist toutes partir par le milieu, adfin de le affoiblir et *desheriter* de tout son pover par mer. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 26).

- *Desheriter qqn d'honneur*. "Déshonorer qqn" : "Certes, monseigneur", dit elle, (...) vous tenés avec vous et en vostre court le trahistre quy vous et moy a voullu *desheriter* d'onneur (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 98).

2. "Libérer qqn de qqc. (d'une chose pénible)" : Ainsi s'acquicte Mon triste cuer que Mort despice. Si pry Dieu qu'il me

desherite De ma meschant vie maudicte Qui tant me greve Et qui a la mort a prins treve A celle fin qu'el ne l'aggreve (CHART., L. Dames, 1416, 229).

3. *Desheriter* un mal. "Enlever sa force, son pouvoir à un mal" : Délivrer, guérir et curer, De la boce ou de pestillence, Quant elle ara cours et puissance, Laquele peut estre évitée Maintes foiz et *deshéritée* Par saignier en temps convenable, Ou purgier en forme agréable, Et par autre mainte manière (LA HAYE, P. peste, 1426, 73). [R. M.]

DESHEURÉ, adj. (desheuré)

[T-L : *desëuré* ; GD : *deseuré/desheurer* ; FEW XXV, 893b : *augurium*]

"Malheureux" : Quiers Caton, car je desire Avoir nouvelle de Quentin : Sache s'il est puis le matin Comme il estoit hier *desheuré*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 59). [R. M.]

DESHEUREUX, adj. (désheureux)

[T-L (renvoi) : *desëuros* ; GD : *deseureus* ; FEW XXV, 889b : *augurium*]

"Malheureux" : ...contre l'opinion de maint preudomme et bien publique de la Crestiente, fist son filz roy des royaumes ; dont il est demoure *desheureux* et sans domination des Rommains, des subgiez du royaume et aussi de l'empire, dont il est pou plains. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 276). Doulce guerre, mal savoureux, Plaisant ennuy, bien *deseureux*... (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 27). [R. M.]

DESHIDÉ, adj. (deshidé)

[GD : *deshidé* ; DEAF, H493 : *deshidé* ; FEW XXII-1, 48a : o.i.]

A. - "Épouvantable" : [Var. Plus *dehidez* n'estoit que de lui veoir la - Tant abat de paiens et tant en demenga / damaga] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 874). [Var. v. 10368]

B. - "Saisi d'effroi" : Ilz [les Alemans] monstrèrent la hardyesse de leur grant eslevé corage ; mais, par male aventure, le feu se fery en leur poudre sy furent tous confus et *deshidéz*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 70). [R. M.]

DESHIRAUDÉ, adj. (deshiraudé)

[*FEW XVI, 199b : **heriwald*]

"En haillons" : Quant il le veit, recongnoistre ne le peult par ce qu'il estoit si desnüé [var. *deshiraudez*, deschiré]... (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 81).

REM. À rapprocher de *hiraudie* "mauvais habit, haillon", T-L IV, 1102-1103, GD IV, 450a-b, et de *hiraux* "gens déguenillés", GD IV, 477b [DEAF H, 478, 46 ; 480, 28-29], le préfixe *des-* valant *de-*, comme dans *deguenillé*. [R. M.]

DESHOCHIER, verbe (deshochier)

[*FEW XVI, 219a : **hōk*]

Empl. pronom. [D'un pendu] "Se décrocher, se dépendre" : Par les rens des pendus aloit [le bourreau d'enfer] Et a chascun garde prenoit Qu'en rien ne se *deshoquast* Ou que sa hart ne desnouast. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 153). [R. M.]

DESHOIRER, verbe (deshoirer)

[GD : *deshoirer* ; FEW IV, 412b : *heres*]

"Deshériter"

REM. Doc. 1331 (Bret.) ds GD II, 596c. [R. M.]

DESHONNestation, subst. fém. (deshonnestation)[GD : *deshonestation* ; FEW IV, 461b : *honestus*]

A. - "Action de déshonorer (une femme), d'abuser (d'une femme)" : ...par les dictes guerres sont maintes foiz avenues batailles mortelles, occisions de genz, pillemens d'eglises, destructions de corps et perils de ames, defloracions de pucelles et de vierges, *deshonestacion* de femes mariées et veves, arsures de villes, de manoirs et edifices, roberies et oppressions, guettemens de voies et de chemins, justice en est faillie et la foy crestienne refroidie (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 311).

B. - "Punition déshonorante"

Rem. ORESME éd.1489 (GD II, 596c) : *il doit estre pugny. Et pource de seoir soy a table es conviz, ou d'aucune des aultres deshonestacions ou estre batu.* Leçon fautive *honestations* ds ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 337. [R. M.]

DESHONNESTER, verbe (deshonner)[T-L (renvoi) : *desonester* ; GD : *deshonester* ; AND : *deshonester* ; FEW IV, 461b : *honestus*]

I. - "Déshonorer" : ...tout refusé Ont les pillards, disanz par heresie Que tu Dex n'estoies mie Et que Dex dormoit ou songoit Ou ailleurs occupé estoit, En toi *deshonnestant* ainsi Et autrement que pas ne di. (GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 153). Et semblablement est il dedens les bonnes villes des communitez ; car en elles vraiment ne sont plus telz gens que estoient les bons Fabrice, ne Camille (...) et tant d'aultres sy vaillans en armes et sy tresamans le bien de la chose publique, que avant vouldrent en povreté vivre et en icelle morir, que leurs consciences *deshonner*. (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 19). ...ainsy le avoyent depredé [la ville de Herlem], ahontagié et *deshonnesté* [var. *deshonnourée*] (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.2, 1474-1506, 293).

Rem. Ex. d'a.fr. et GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360 ds GD II, 597a.

II. - *Se deshonner*. "Se déshonorer" : On ne doit pas le don oster, Qui ne se veult *deshonner*, Qu'on a donne liberalment A s'amie especialment (Echecs amour. K., c.1370-1380, 57). Regardons se ce que vous vouléz est chose couvenable et vous mesmes en soyéz juge, et voyéz se en prenant la lettre je fais bien, et se vostre demande est honneste. On ne doit pas se *deshonner* pour lever la peine a autrui. (BEAUVAU, *Troyle B.*, c.1455, 597). ...pour ung ribault moine sy faulcement et malvaisement vous estes *deshonnestee* (LA SALE, *J.S. E.*, 1456, 432). [R. M.]

DESHONNESTE, adj. (deshonnête)[T-L : *desoneste* ; GDC : *deshoneste* ; AND : *deshoneste* ; FEW IV, 462a : *honestus* ; TLF VI, 1275b : *deshonnête*]

A. - "Contraire à la pudeur, à la bienséance"

1. [D'une pers.] "Dont le comportement est contraire à la pudeur, aux bonnes moeurs, à la bienséance" : Et qui ne craint tel chose, il est senz vergonde et *deshonnestee*. (ORESME, *E.A.*, c.1370, 204). Il est aussi deffendu en sa court que nul ne tiengne ne sueffre femme *deshonnestee* (JEAN DE SULTANIEH, *Mém. Tamerlan M.*, 1403, 452). Et vous qui estes noisieux et joueurs de cartes et de dez, et suivez *deshonnestes* gens, tavernes et cabarez (LA SALE, *J.S.*, 1456, 70). ...je veil que, a faire l'election et le choiz, vous aiez singulier regard qu'il ne soit homme vague, *deshonnestee* et pou vertueux [Partant pour un long voyage un mari conseille sa femme sur le choiz d'un amant] (C.N.N., c.1456-1467, 563). Seulement demande l'esmeinde De l'offence de Jehan prophete, Qu'a

dit que je [Hérodiane] suis *deshonnestee*, Palharde, ribaulde, putain. (Pass. Auv., 1477, 96). ...en la cité d'Athenes furent aucuns jeunes qui promirent a une *deshonnestee* femme donner une somme de pecune se elle pouoit attraire a elle le couraige du philosophe en luxure. (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 271).

2. [D'une chose]

a) "Contraire à la pudeur, à la bienséance, inconvenant, choquant"

- [D'une façon de vivre, de s'exprimer, d'une attitude] : Jamais n'i beüst ne mengast, Einsois trestous vis enragast, Qui le retenist malgré lui ; Il n'en feüst rien pour nelui Et vivoit a plain comme beste. C'estoit vie trop *deshonnestee*, Honteuse, s'il en tenist conte ; Mais point ne congnoissoit de honte. (MACH., *J. R. Nav.*, 1349, 226). Et aucunes fois en telz giex l'en dit de laides paroles, ordes injurieuses et *deshonnestes*. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 271). Transmutations de olygarchie sunt encor faictes autrement, si comme quant les princes ou autres ont despendu leur biens propres en menant vie delicieuse et *dishonnestee*. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 219). Dont il distrent que Dardane veneur fut, d'un aigle, ravy ou ciel ou en l'air aus delicieuses boïcons, des quelles il passast as *deshonnestes* et desnaturelz embracemens (FOUL., *Polycrat. B.*, I, 1372, 101). Et certes, femmes ne doivent parler de nulle laidure, non mye seulement de con, de cul ne de autres secretz membres de nature, car c'est *deshonnestee* chose a femme d'en parler. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 129). ...plus *deshonnestee* chose a veoir n'est nulle autre que femmes de religion en abit desordonnees. (CHR. PIZ., *Trois vertus W.H.*, c.1405, 168). ...et qui y eust mis mos et langaiges moins *deshonnestes*, ce feust plus vostre honneur que la leur. (JUV. URS., *Verba*, 1452, 372). Et quant il est a la messe c'est le plus devot, a table le plus honneste, en compaignie des seigneurs et des dames le plus avenant, de ses orailles nul villain mot escouter, de ses yeulz un faulz regart, de sa bouche un *deshonnestee* parler (LA SALE, *J.S.*, 1456, 30). ...ung president saichant la *deshonnestee* vie de sa femme, la fist noyer par sa mulle (C.N.N., c.1456-1467, 11). Et fut premiers habitée par les Roynes dessusdictes, lesqueles, par leurs peciez, tomberent en fornicacion sy *deshonnestee* que les deables habiterent avec elles, et firent et porterent geans grans et merveillex. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 118).

- [Du péché de luxure] : Puis ont volu en escript mettre Jupiter le roy des diex estre, Et toutes voies dient il Que souvent par son art subtil Se transfourma en une beste Pour pechié faire *deshonnestee*, Que nous appellons advoultire. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 284). Luxure si est *deshonnestee* Peché, car la vie de beste Prendre souvent fait, et laissier La nature et abaissier De l'amour de Dieu, dont souvent Aucuns meurent vilainement. (CH. D'ORLÉANS, *L. péché C.*, 1404, 547).

- [D'un lieu] : Et quant il est a la messe c'est le plus devot, a table le plus honneste, en compaignie des seigneurs et des dames le plus avenant, de ses orailles nul villain mot escouter, de ses yeulz un faulz regart, de sa bouche un *deshonnestee* parler, de ses mains nul faulz serement ne atouchement, de ses piez en nul *deshonnestee* lieu aler. (LA SALE, *J.S.*, 1456, 30). ...il venoit de la taverne et des estuves et des lieux *deshonnestes* et dissoluz (C.N.N., c.1456-1467, 29).

- *Cas deshonestee* : Je desire tant que nulle autre chose plus, d'avoir vostre bonne amour et vostre bonne grace. Par ma foy, dist la dame, a ce n'avez vous pas failly, mais que vous n'y pensez fors toute honneur, car ja homme n'aura m'amour en soingnentaige. Haa, ma tres chiere dame, dist ly roys Elinas, je ne pense a nul cas

deshonneste. Dont, dist la dame, qui bien savoit qu'il estoit espris de s'amour : Se vous me voulez prendre a femme (...) je (...) obeiray a vous (ARRAS, c.1392-1393, 9).

- *Parties deshonestes*. "Parties honteuses" : ...les parties *deshonestes* du corps (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 62).

B. - "Contraire à l'honnêteté, à la loyauté, à l'honneur

1. [D'une pers.] "Malhonnête" : Puis qu'il est homs si *deshonestes*, Morir y doit. (Mir. st J. Cris., c.1344, 274).

2. [D'une chose]

a) "Contraire à l'honneur, à l'honnêteté, à la loyauté, qui manque à la probité" : Garde t', amis, qu'aus dez ne joues Et que pas ton temps n'i aloues, Car c'est chose trop *deshonneste* A prince qui quiert vie honneste ; Car il ne vient pas de franchise, Eins est fondez seur couvoitise, Et s'i moustre on si sa maniere Que maint en parlent en derriere. (MACH., C. ami, 1357, 138). ...car il les gardent [leurs pecunes] ou se dient garder afin que il n'aient besoin de acquerir ou prendre ou temps avenir par aucune voie laide ou *deshonneste*. (ORESME, E.A., c.1370, 240). ...la maniere des marchans est enclinee a grant gaigne ou a faire quelque chose *deshonneste* ; comme a prester a usure (JUV. URS., T. rever., 1433, 78). "...O ma dame, quelle le feray je ? Certes, je ne m'en fuiray pas, et ja *deshonneste* nouvelle ne vous sera de moy recordee !" (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 147). Il est mieulx d'estre prejuré Que injustement tuer ung prophete Pour ung jurement *deshonneste*. (Pass. Auv., 1477, 97).

b) "Déshonorant, honteux" : Après recommença ledict Morvillier en donnant grandes et *deshonestes* charges au duc de Bretagne appelé François, disant que ledict duc et ledict conte de Charroloys là present, estant ledict conte de Charroloys à Tours, devers le roy, là où il l'estoit allé veoir, avoyent baillé seelléz l'ung à l'autre en se faisant frères d'armes. (COMM., I, 1489-1491, 6). ...affin que leur foiblesse ne les conduysist à faire quelque marché *deshonneste* ne à espoventer leur maistre à leur retour plus que de besoing (COMM., I, 1489-1491, 66).

- "Contraire à l'honneur" : Autant valoit que ung scelle sa promesse, Oncques ne fist ung *deshonneste* ouvrage. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 6). Et, pour ce, le sage prince doit diligemment examiner se le conseil que on luy donne est honeste ou *deshonneste* affin que par trop legiere credulité il ne soit meü a faire chose *deshonneste* ou reprochable. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 205).

. Prov. *Laide chose et deshonneste est au docteur quand sa propre coulpe le redargue et reprend*. "Il est déshonorant pour un docteur d'être confondu par sa propre faute" : O, toy, homme, garde toy de faire la chose que tu as accoustumé de blâmer, car laide chose et *deshonneste* est au docteur quant sa propre coulpe le redargue et reprend. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 204).

C. - P. ext. "Vil, abject"

1. [D'un animal] "Vil, vilain" : ...ceste beste livre A mort et l'enfant faiz delivre (...) Par la puissance de ta crois Que faire vueil sur ceste beste, Qui est hideuse et *deshonneste*. (Mir. st Panth., 1364, 318). Car cil qui orgueil en lui a, Tousjours les vices il aura. (...) Adonc laisse la nature Des hommes, et vie des bestes Prendra, qui sont *deshonestes*. (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 546).

2. "Vil, abject" : NOSTRE DAME. (...) Est ce bien chose *deshonneste* Et fait vilain ? SAINT ESTIENNE. Chiére mère au roy souverain, Trop villainement s'est meffait Quy murtre si vilain a fait (Mir. ev. arced., c.1341, 131). "...Mais comment seroit honnourée souffisamment se pechié le *deshonneste* en luy [la Vierge] par aucun

temps dominoit ?" (GERS., Concept., 1401, 399). Par ce est condempné le proverbe des folz qui dient : "Plus de prouffit et moins de honneur", lequel ne vint onques ne proceda fors de *deshonneste* et tres vilain courage. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 234).

- "Malpropre, repoussant" : Et entrèrent ensemble en une gallerie rompue à cause des ouvraiges que on appelloit la gallerie de Hacquelebac, pour ce que cestui-là l'avoit et autres foiz eu en garde ; et estoit le plus *deshonneste* lieu de leans, car tout le monde y pissoit (COMM., III, 1495-1498, 305). [P. C.]

DESHONNESTEMENT, adv. (deshonnêtement¹)

[T-L : *desoneste* (*desonestement*) ; GDC : *deshonestement* ; AND : *deshonestement* ; FEW IV, 462a : *honestus*]

A. - "D'une manière inconvenante (au regard de la pudeur, de la morale, du code d'amour...)" : ...onneur et honesté toudis En tous tes fais, en tous tes dis Aies et en cuer et en bouche, Car c'est villenie et reproche Et deshonneur certainement De parler *deshonestement*. (MACH., C. ami, 1357, 102). Bien avez oÿ comment li mauvais roy renoiez exploita et comment il fu de mauvaise condicion, car il fist tant que tuit si home habitoient *deshonestement* contre nature li uns a l'autre, par tout son païs. (Bérinus, I, c.1350-1370, 119). Et ne prent pas la minor proposicion ou la singuliere souz la premiere universele, laquelle selon raison deffent gouter *deshonestement* ; et devoit dire ou penser: gouter a present ceste chose est deshonneste. Mais il ne advertist pas a ce pour concupiscence qui l'empesche. (ORESME, E.A.C., c.1370, 374). Car le Deable mesmes qui pourchasse icellui pechié en a honte quant on le fait. Et aussi quant une personne se corrompt par lui tout seul en veillant, et scet bien que c'est contre nature ; ou *deshonestement* en faisant atouchemens mauvaiz par quoy personne soit esmeue, et en aucunes autres manieres qui ne sont honestes a dire fors en confession. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 39). Ouvrez les yeux de cognoissance, entre vous, miserables femmes donnees a pechié tant *deshonestement* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 211). ...mon bon amy, vous m'avez parfaitement et de bonne amour amée, non pas *deshonestement*, comme j'avoie presumée de vous amer. (C.N.N., c.1456-1467, 578).

- "D'une manière contraire à la morale naturelle" : Cestui Machareus filz du roy Eolus ama *deshonestement* sa suer Canaces. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 220).

B. - "D'une manière non conforme à la probité, malhonnêtement" : ...on peult bien honestement et *deshonestement* marchander, maiz est fort que le pechié ne soyt en marchandant. (JUV. URS., T. rever., 1433, 79). ...la generacion des marchans est encline a gaigner et a ouvrir *deshonestement*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 248). ...il en y a aucuns qui se peuvent gouverner si *deshonestement* qu'i ne sont mye dignes d'estre pasteurs, voire mercennaires, car seulement ilz ne ont regard que a avoir proffit, et contempnent toutes choses qui sont du commandement. (JUV. URS., Verba, 1452, 397).

- "D'une manière qui porte atteinte à l'honneur (de qqn)" : ...et toy et les tiens villainement et *deshonestement* avoir esté desconfis (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 197). Et comment ont ilz polu *deshonestement* vostre nom, car de vous ne tiennent compte, et ne vous font obeissance ne reverence ! (JUV. URS., Loquar, 1440, 369). Et c'est ce que Lucain parle si *deshonestement* contre celle lignee... (LA SALE, Sale D., 1451, 133). Gardez vous bien que dame ou damoiselle ne soit blasmee pour vous, ne quelque autre femme, quelle qu'elle soit ; et se vous trouvez en compaignie

que l'en en parle *deshonnestement*, montrez par vostre gracieux parler qu'il vous en desplait, et vous en partez. (LA SALE, J.S., 1456, 46).

C. - "D'une manière indigne, vile" : L'enfant, qui tout coi se gesoit, A terre *deshonnestement* Geterent et tres lourdement, Et son bers (...) Prirent et enfardelerent (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 151). ...maistre Sansieu Leleu et le messenger de Pierre de La Lune qui avoit apporté au Roy la lectre dessusdicte, tous deux Arragonnois, mitrez et vestus de habillemens où estoient figurées les armes de icellui Pierre de La Lune renversées, furent amenez moult honteusement et *deshonnestement* sur ung tumbereau, du Louvre en la court du palais. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 264). Par lesquelles corrupcions soubz umbre de compassion et aussy trop de crudelitez, se sont trouvees maintes seignouries venir a mains et mainteffoiz *deshonnestement* finir. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9). Qu'esse que de vie mondayne, Quant on meurt *deshonnestement* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 320). Ou aultrement j'ordonneray Ta mort et te condampneray A mourir si villainement Que tu seras deshonoré Et après ta mort devoré De bestes *deshonnestement*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 238). [P. C.]

DESHONNESTEMENT, subst. masc. (deshonnêtement?)

[GD : *deshonestement* ; FEW IV, 461b : *honestus*]

"Viol (d'une femme non vierge)" : Par les dittes guerres sont maintes fois avenues batailles mortèles, occisions de gens (...) defloration de pucelles et de viergenes, *deshonnestemens* de femmes mariées et veves. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 35). [R. M.]

DESHONNESTETÉ, subst. fém. (deshonnêteté)

[T-L : *desonesté* ; GD : *deshonesté* ; GDC : *deshonesteté* ; FEW IV, 461b : *honestus*]

A. - "Attitude ou acte contraire à l'honnêteté, aux bonnes moeurs, à la morale" : Et vercunde craint et fuit laidure et *deshonnestetey* (ORESME, E.A.C., c.1370, 531). ...il seront demenez et a force tiréz a pechiés et toutes *deshonnestetéz*. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 104). Car en cel eage d'enfance et jusques a VII. ans il est necessaire qu'il aient leur nourrissement a l'ostel, et donques selon raison, l'en peut dire que se il sunt tant soit peu oveccques serfs il prendront ou aprendront illiberalité ou *deshonesteté* par les choses qu'il orront et verront. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 337). Or s'est fait le cabuseur adourer, et lez sotz abusez ont rendu honneur et louenge au maistre de *deshonnesteté*, et au controveur de toute infamie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 119).

- [Sous la forme *deshonnesté*] : ...car concupiscence ne le trait pas au contraire, si comme se il pensoit ainsi : toute *deshonnesté* est a fuir, et boire a tele heure est *deshonnesté* (ORESME, E.A.C., c.1370, 374). Et la fable ne dit pas mal qui met que la deesse fist ceste chose car elle fu contristee et courrouciee pour la *deshonesté* de la face des fistuleurs. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 354).

Rem. Doc.1385 (*desonneté*) ds GD II, 596c.

B. - En partic. "Inconvenance" : La garde de soy contenir ne convient pas a table aussi oublier, affin qu'en maniere ne en port rien de mal affreant ou de *deshonnesteté* [= affreant de mal ou de deshonesteté] ne soit fait, sans faire ainssi comme auchuns font, lesquelz, lors que pour mengier se vont asseoir, se meuvent d'un lés et d'autre et par la confusion de leurs membres donnent a congnoistre l'intemperanche de leur corage. (DAUDIN, De la erudition H.,

c.1360-1380, 252). Et que honte doye estre deboutee en parlant en publique des choses dont nature mesmes se hontoye, je dis que, sauve la reverence de l'autteur et la vostre, grant tort commectéz contre la noble vertu de honte, qui de sa nature reffraint les goliardises et *deshonnestetes* en dis et fais (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 14). Comment puet estre ramené a tel vilté femme, qui de sa nature et condicion est honneste, simple et honteuse, qu'elle puist endurer tant de *deshonnesteté* : vivre, boire et mengier entre hommes plus vilz que pourceaulx - ne d'autre gent n'avez cognoissance - qui vous batent, trainent et menacent, et desquelz tous les jours vous voiez en peril d'estre occises ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 212). Ma dame, vous me pardonnerés, car il ne se peult faire que vous y aillés pour la *deshonnesteté* du lieu (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 75). [R. M.]

DESHONNEUR, subst. masc. et fém. (deshonneur)

[T-L : *desonor* ; GDC : *deshonor* ; AND : *deshonur* ; DÉCT : *desonor* ; FEW IV, 466b : *honor* ; TLF VI, 1276a : *deshonneur*]

A. - [À propos d'une personne]

1. "Perte de l'honneur, honte, infamie" : Dame, fait avez un devis Ou ma grant *deshonneur* moustrez, Mais li procès n'est pas outrez, Ne mis en fourme justement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 166). Et s'homme y a qui les efforce Ou qui les vueille penre a force, Fay justice, et on s'en tenra, Et par Dieu, grans biens t'en venra, Car c'est *deshonneur* et grant honte A un prince qui tant s'ahonte Qu'il sueffre tels gens en sa route Et tel meffait, et ne fay doubte Qu'en ce cas en ta sauve garde Doivent estre. (MACH., C. ami, 1357, 121). Et s'arez perdu et deffait Tout le bien que vous avez fait ; Car bien et *deshonneur* ansamble Ne puelent estre, ce me samble. Aussi dit-on que cils qui sert, S'il ne parsert, son louier pert. (MACH., P. Alex., p.1369, 107).

- [Dans des tours plus ou moins stéréotypés] : C'est uns princes qui aime honneur Et qui het toute *deshonneur*, Sages, loiaus et veritables, Et en tous ses fais raisonnables. (MACH., J. R. Nav., 1349, 174). ...elles [vos douces escriptures] me font amer honneur et haÿr *deshonneur* et fuyr vice, pechié et toute villenie (MACH., Voir, 1364, 150). ...qui vuet honneur Et qui het toute *deshonneur*... (MACH., P. Alex., p.1369, 52).

2. En partic.

a) "Honte, atteinte à l'honneur qu'un conjoint fait à l'autre en le trompant" : Vous estes mon frere, je ne vous doy pas celer vostre *deshonneur*. Beau frere, la commune renommee du peuple court partout que vostre femme vous fait *deshonneur* et que tous les samedis elle est en fait de fornicacion avec un autre. Ne vous n'estes si hardiz, tant estes vous aveugliez d'elle, d'enquerre ne de savoir ou elle va. (ARRAS, c.1392-1393, 241).

b) [À propos d'une femme]

- "Action ou état outrageant qui offense l'honneur" : LA MERE. Chere fille, note ce point : Sur tout honneur vault mieux que argent. Pose nostre cas indigent. Gardes toy bien de *deshonneur*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 20). ...luy dirent qu'il ne luy estoit honeste d'avoir ainsi journellement et continuellement le repaire du curé, et que ce ne se pavoit ainsi continuer sans le grand *deshonneur* de sa femme [Des voisins révèlent à un homme son infortune conjugale] (C.N.N., c.1456-1467, 440).

. *Requerir* (une femme) de *deshonneur*. "Faire des propositions malhonnêtes à (une femme)" : ...combien que plusieurs fois Guillemette Mezelle, femme dudit suppliant, se feust confessée audit Thomas, icellui Thomas la requisit plusieurs foiz de

deshonneur, et tellement continua en faisant deshonestes euvres que, elle estant en ung sien hostel, il se efforça de la congnoistre charnellement, et depuis l'a maintenue l'espace de trois ans ou environ. (Doc. Poitou G., t.9, 1453, 341). On m'a requis en vostre nom de *deshonneur* ; je n'y ay point adjousté de foy, car je vous tiens si vertueux que pour rien ne voudriez deshonorer une vostre simple subjecte [Un seigneur a chargé un de ses serviteurs de faire des avances à une jeune paysanne] (C.N.N., c.1456-1467, 156).

- [Dans le langage courtois]

. *Sans deshonneur*. "Loyalement, sans porter atteinte à l'honneur de la dame, dans le respect de l'honneur de la dame" : Mais c'est toudis sauve l'onheur Des dames et sans *deshonneur* ; Car a nul fuer n'ottrieroie Joie a nul amant ne donroie Dont dame fust deshonnourée (MACH., D. verg., a.1340, 48). ...à vous tous m'otroy, Sans *deshonnour*. (MACH., Ch. bal., 1377, 618). Et puis qu'einsi vous aim sans *deshonnour*, N'entroubliés vostre loial ami, Douce dame, que sans cuer vous en pri. (MACH., L. dames, 1377, 37). Dont je l'aour, Criem, honnour Par honnour, Sans *deshonnour*, Et demour En ce tour Que riens qui soit ne voy qui m'en destourne. (MACH., Les lays, 1377, 334). Sire, devez vous choisir dame qui soit de hault et noble sang, saige, et qui ait de quoy vous aidier et mectre sus a voz besoins, et celle tant servir et loialement amer, pour quelque peine que en aiez a souffrir, qu'elle cognoisse bien la parfaite amour que sans *deshonneur* lui pourtez. (LA SALE, J.S., 1456, 16).

. *Sans penser deshonneur* : Seur tous amans me doy pleindre et loer D'Amour qui m'a mis en joie et en plour. Loer m'en doy en tant que desirer Tres loiaument, sans penser *deshonnour*, Me fait dame qui est des flours la flour. (MACH., L. dames, 1377, 19). ...je vous aim, sans penser *deshonnour*... (MACH., L. dames, 1377, 21). Or en face son millour, Car, sans penser *deshonnour*, La serviray Et le gracieus corps gay Qu'aim et aour De cuer, de corps, de vigour, Tant com vivray (MACH., Les lays, 1377, 441).

3. [Synt., loc.]

a) *Au deshonneur de qqn/à deshonneur*

- *Estre à deshonneur*. "Risquer de perdre son honneur" : Sachiez que cy je ne voy tour Que ne soions a *deshonnour*, Se ne croions Saint Augustin, Qui de tel feu parle en latin En disant : Cilz se brullera Qui arriere ne traïra (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 260).

- *Estre/tourner au deshonneur de qqn*

. [D'une chose] "Porter atteinte à l'honneur de qqn" : ...advertirons l'un l'autre de tout ce que saurons ou entendrons estre au prouffit, dommage, honneur ou *deshonneur* l'un de l'autre (FAUQ., II, 1421-1430, 95). Tutevoye tout est a la faulte et *deshonneur* du roy et de son royaume, car on ne deust point estre si variable, et une bonne conclusion une foys bien prinse jamais ne se doit muer ou changer, et mesmement quant elle concerne le bien publique et utilité du royaume. (JUV. URS., Nescio, 1445, 488). ...je suis noble homme, et pour chose qui me peust advenir ne voudroye faire chose qui tournast a vostre *deshonneur* ne blasme (C.N.N., c.1456-1467, 388).

- *Faire qqc. au deshonneur de qqn*. "Faire qqc. de façon à compromettre l'honneur de qqn" : Et se toy, ou ceulx qui sont aliés avecques toy (...) vouloient dire aucune cause de mort de prince ou aultre, on leur responderoit a leur grant honte, confusion et *deshonneur* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 189). Et vindrent lesdiz quatre heraulx demander des vivres pour leur ost et aussi qu'on leur donnast passage parmy ladicte ville, et dirent que, où on ne leur bailleroit ledit passage et lesdiz vivres, qu'ilz entreroient dedens

ladicte ville au *deshonneur* et grande confusion d'icelle ville et de ceulx de dedens. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 58). Je me complains qu'a nostre *deshonneur* Nature humaine en peché salle et tainte, Croist, multiplie et prospere en valeur, Oū nous avons dommaige et perte mainte. (Cene dieux, c.1492, 109).

- *Faire/subir qqc. à (son) deshonneur*. "Faire/subir qqc. en perdant son honneur, en subissant la honte et l'infamie" : LE COUSIN. (...) Et par meschief fault qu'elle fine, Selon le monde, a *deshonneur* [brûlée]. (Mir. enf. ress., 1353, 51). ...garde soy cellui veneur, Qui fist, a si grant *deshonneur*, Par ses cors et ses huys sonner, Aux chiens leur seigneur malmener (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 22). ...une puissance ne se doit jamaiz mettre en lieu où ilz n'aient ung chemin ouvert pour avoir leurs vivres, affin que neccessité ne les contraingne point de faire chose à leur *deshonneur* ne à leur desavantaige. (BUEIL, II, 1461-1466, 37). ...si Dieu, de sa puissance absolue, n'eust destourné les influences, il leur eust convenu combatre ensemble l'un à l'autre et deslogés à leur grande confusion, *deshonneur* et dangier de leurs personnes et au grant honneur et prouffit de vous et de vostre royaume, et veez là, Sire, de quoy vous pavoit servir astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 8 r°). Faulceté trop m'a mys en sa tutelle, Puisque mourir a *deshonneur* me fault. (LA VIGNE, S.M., 1496, 324).

. [Sentence] : ...mieus vaurroit mort par honnour Que vivre à tele *deshonnour* (MACH., P. Alex., p.1369, 264).

- *Mettre qqn à deshonneur* : Dame, se le monde a amie Ne vous avoit, li ennemis L'aroit tost a *deshonneur* mis Et ahonté. (Mir. parr., 1356, 38). ...Si n'aies pas tieux conseilliers, Quar il sont larrons et murtriers Et traïtes a leur segneur Quant le metent a *deshonneur*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 165). En ce meismes temps fut premierelement la cité d'Athenes mise a chetiveté et *deshonneur* (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 104). Mais d'une chose a tous je vous prie, du plus grant au plus petit, que vous soiez amis et freres sans envies, sans debas et sans noises, car par ce sont maintes foiz compaignies rompues et mises a *deshonneur* et perdicion. (LA SALE, J.S., 1456, 202).

. *Se mettre à deshonneur* : Et se tu ta richesse sers, C'est trop honteuse servitude. Et saches, biaux amis, que tu te Honnis et mes a *deshonneur*. Fi de richesse sans honneur ! Mais honneur est bien sans richesse, Et certes, c'est plus grant noblesse D'avoir honneur et povres estre, Que sans honneur estre grant mestre Et avoir d'or une grant somme. (MACH., C. ami, 1357, 103).

- *Tenir qqc. à deshonneur*

. *Tenir à deshonneur* + inf. "Considérer comme deshonorant le fait de" : Encores y a piz que ceste negligence, car avecques la petite volenté de pluseurs se treuve souvent une si grant arrogance que ceulx qui ne sauroient rien conduire par eulx ne voudroient armes porter soubz autrui et tiennent a *deshonneur* estre subgiez a cellui soubz qui leur peut venir la renommee d'onheur que par eulx ilz ne voudroient acquerir. (CHART., Q. inv., 1422, 58).

b) Loc. verb.

- *Aller à deshonneur* : Ta cousine Aliste la touse, Se je puis, royne sera, Et Berthe a *deshonneur* ira Pour l'amour d'elle. (Mir. Berthe, c.1373, 163). Et dist à soy-meisme : Je voy aller à dampnation et à *deshonneur* l'ung de ces deulx. (BUEIL, II, 1461-1466, 107).

- *Avoir deshonneur* : Je pense Que chascuns me maudist et tense Et dit que je sui en prison Mis pour murdre ou pour traïson, S'ai en ce si grant *deshonneur* Qu'avoir ne puis jamais honneur (MACH., C. ami, 1357, 64). Quant on ordonne une bataille, Se cils qui l'ordonne est bon mestre, Il doit toudis son signeur mestre Au

mieus et au plus asseür, Pour eschuer tout mal eür. Si ne puet avoir *deshonneur* Cils qui la tient pres son signeur, Et si n'a pas les premiers cos. (MACH., F. am., c.1361, 149). Et pense tousdis a honneur, Si n'aras jamais *deshonneur*. (MACH., Voir, 1364, 478). ...vercunde est paour de ingloriacion ; c'est a dire, paour de avoir confusion, *deshonneur* ou vitupere. (ORESME, E.A., c.1370, 273). ...ses deux cousins germains, le duc Aubert de Baviere et le duc Oste son frere (...) ne luy lairoient avoir nul *deshonneur*, mais le conseillerent loyaulment (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 168). ...pour Dieu, doulce seur, ne veulhés pas consentir ainsi du tout a ce que vostre cuer veult, que vous en puissiés avoir domaige et *deshonneur*. Quar je vous dy que de vous est tres bonne et grande renommee par toutes pars, mes de cestui fait seriés vous molt et tres grandement blasfamee. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 130). ...il estoit celuy qui lui vouloit garder son honneur jusqu'a la mort, et aymeroit mieulx estre pery, et en l'autre siecle tourmenté, que par sa coulpe elle eust *deshonneur* (C.N.N., c.1456-1467, 387).

- *Choir/tomber en deshonneur* : Cause y a, c'est quant dame amée Est devant prisie et loée, Si la voit d'onheur dechëoir Et en grant *deshonneur* chëoir, Et se voit bien tout en appert Que par ceste raison la pert. (MACH., D. Aler., a.1349, 380). ...l'on ne se doit esjouir de son honneur, car tel est maintenant en grant honneur qui encore tombera en grant *deshonneur*. (MACHO, Esope R., c.1480, 216). D'eulx gouverner injustement Tout se maintient meschamment, Sans nulluy de moy tenir compte ; Dont les delesse povrement Cheoir en *deshonneur* et honte. Puis les plus grant d'auctorité, Les haulz princes, ducz et barons, Rempliz d'orgueil et vanité, Maugreeurs, jureurs et felons, Que de moy nulle memoire n'ont. (Myst. Siège Orléans H., c.1480-1500, 288).

- *Faire deshonneur à qqn*. "Porter atteinte à l'honneur de qqn" : Dame de pitié tresorière, Dame de grace donnarresse Et de pechié pardonnerresse, S'a mercy ne me recevez Et de pechié ne me lavez, Onques homs ne vous fist d'onheur Tant com vous feray *deshonneur*, Car vostre nom abateray Et vostre honneur affaceray. (Mir. pape, 1346, 381). Certes son pere, vo seigneur, Ne me fist onques *deshonneur*, Ne dessur moy n'osta sa main Ne ne me deffendit a plain D'aler partout es lieux honnestes, Aux compaignies et aux festes, Avec mes cousins et cousines Et mes voisins et mes voisines (DESCH., M.M., c.1385-1403, 106). Chastellains, nous voulons bien que vous sachiez que ainsi ne demourra pas, car nous sommes tous en volenté de mettre mort cellui qui nous a fait si grant vitupere et si grant *deshonneur*. (ARRAS, c.1392-1393, 68). Haa, noble roy, dist ly chastellains, preingne vous pitié de moy, car la grant yre que j'avoye de la *deshonneur* que Remondin avoit fait a nostre lignaige le m'a fait faire. (ARRAS, c.1392-1393, 74). ...veu la proximité de lignaige en quoy nostre dit cousin de Calabre nous attient (...) il nous seroit bien dur leur veoir faire (...) *deshonneur*, foulle ou dommaige. (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1446-1483, 240). ...je vous monstrey a l'oeil et au doy le ribauld qui ce *deshonneur* nous a fait (C.N.N., c.1456-1467, 382).

. *Faire deshonneur à Dieu* : Se dont tu ostes celle honneur de ta voullenté a Dieu, que tu luy dois, c'est pechié, car tu lui ostes ce quy est sien et luy fais *deshonneur*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 181).

. *Faire son deshonneur* : Si ne m'en tenez plus de plait, Car vostre *deshonneur* feriez Et vos paroles gasteriez, Je vous promet. (Mir. Theod., 1357, 71).

. *Se faire deshonneur* : ...un jeune homme te demande, Et ta honte y seroit moult grande Se par cremeur te parjuroies, Et grant *deshonneur* te feroies Et a nous touz. (Mir. chan., c.1361, 158). Mon

pere et seigneur nutritif, jamais ne me feroie ce *deshonneur*, pour l'amour de Dieu mon createur et du lieu dont je suis venue, et aymerioie mieulx querir mon pain ; s'il vous plaist, ne me requerez plus de pechié. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 63). Toy mesmes *deshonneur* te faitz En deffaisant ton propre ouvraige, Que tu deffectz quant tu m'inflectz En faisant aux humains oultraige. (Cene dieux, c.1492, 131).

. *Un deshonneur se fait à qqn* : ...ung gentilhomme, prochain parent de celuy a qui ce *deshonneur* se faisoit, fut adverty du cas (C.N.N., c.1456-1467, 352).

- *Faire deshonneur à qqc*. "Infliger une flétrissure à qqc." : Et n'a pas celui fait injure et grant *deshonour* a verité, qui a quis enterine verité en si grant corruption ? (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 199).

- *Pourchasser/vouloir le deshonneur de qqn* : Et vueil que vous sachiez que desormais je oseray autant pourchacier vostre *deshonour*, comme vous ferez la moie. (MACH., P. Alex., p.1369, 229). Et puis qu'einsi est que je voy clerement, que vous volez dou tout mon *deshonour* et mon damage, je m'aquite de vous et m'en desiste des ores en avant. (MACH., P. Alex., p.1369, 229).

B. - P. anal. [À propos d'un arbre] "Atteinte à l'intégrité (d'un arbre)" : Item, [a et doit avoir] la branche de houx ou de fou jusques à XVII piés en hault sans *deshonneur*, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 88). [V. *deshonorer*] [P. C.]

DESHONNIR, verbe (deshonnir)

[*FEW XVI, 183b : **haunjan*]

"Soustraire à tout blâme ?" : Ha, sire ! Je prie Dieu que puisse *deshonnir* la grande courtoisie que me faittes offrir (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 100).

REM. Verbe différent de T-L II, 1314 : *dehonir* (DEAF, H 564 ; FEW XVI, 183b). [R. M.]

DESHONORABLE, adj. (deshonorable)

[T-L : *desonorable* ; GD : *deshonorable* ; GDC : *deshonorable* ; AND : *deshonurable* ; FEW IV, 463b : *honorabilis* ; TLF VI, 1277a : *deshonorer* (*deshonorable*)]

A. - [D'une chose] "Déshonorant" : ...L'en doubte Dieu, l'en fait son saulvement, L'en ne veult rien querir *deshonorable* (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 291). ...doubtant en elle que quant sondit fiancé seroit retourné dudit pays d'Espagne (...) il ne vouldist elle qui parle aucunement espouser, laquele chose lui eust esté chose très *deshonorable* et dommagable... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 326). Pourquoi y fu y, Et ses semblables, Quant leurs laschetez dommageables Et leurs fuites *deshonourables* Ont fait mourir tant de notables, Pres qu'a milliers, Et fait perdre les chevaliers Qui de France estoient piliers, Menez comme beufx en coliers En violentes Prisons ou n'a que poulz et lentes ? (CHART., L. Dames, 1416, 275). De Marcus Scaurus est il aussi escript une responce de vertueux pere et vergoigneuse aux gens de failly courage, car, comme il lui fut noncié que son filz s'en retournoit villainement d'une bataille et venoit devers lui, il respondy que plus joieusement il allast a l'encontre de ses ostz, s'il lui feust rapporté mort par vaillance, qu'il ne le recevroit en sa maison après une faulte si *deshonourable*. (CHART., Q. inv., 1422, 60). Ceste estroicte garde d'onheur et de sceurté fist le large chemin de proesce es gens chevalereux qui lors vivoient, et ceste ouverture de vengeance rigoureuse forclouy toutes voyes aux faiz *deshonourables*. (CHART., Q. inv., 1422, 63).

Rem. Ex. de BERS. ds GDC IX, 340c-341a. *Bérinus*, I, c.1350-1370, 116 ; FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400,

342 ; FROISS., *Chron.* [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 186 ; *Songe verg.* S., 1378, 19 ; CHR. PIZ., *M.F.*, III, 1400-1403, 268 ; *Chron. conq. Charlem.* G., t.2, 2, 1458, 207... ; GD II, 597b (doc. 1424, ex. de JUV. URS. et de COLART MANS., éd. 1493).

B. - [D'une pers.] "Sans honneur, qui se déshonore" : Flammane ["Flamande"], hélas ! tu es *deshonorable*, Ruineuse est ta terre, ta richesse Plus que plaine de douleur decourable, Primeraine, non pareille, cuidable (DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 96). [R. M.]

DESHONORABLEMENT, adv. (déshonorablement)

[GD : *deshonorablement* ; GDC : *deshonorablement* ; FEW IV, 464a : *honorabilis*]

"D'une manière infamante" : Car il couvient tres a l'eure perir ou *deshonorablement* fuir ou cheoir en servitude (CHR. PIZ., *Corps policie* K., 1406-1407, 70). [= GDC IX, 341a] Dont maint se partist de l'ost moult *deshonorablement*. (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 44). Pour ce il est conclud que tout homme qui prend guerre ou querelle par envye est *deshonorablement* diffamé et destruit à la parfin. (BUEIL, I, 1461-1466, 127).

Rem. LEGRAND, *Bonnes meurs*, 1410 (éd. 1478, *il cheut deshonorablement*) ds GD II, 597b (leçon *deshonnestement* ds l'éd. B, p.306 : *Car il [Pheton] vouloit le ciel gouverner contre le conseil de son pere Phebus, et pour ce il chut deshonestement*). [R. M.]

DESHONORANCE, subst. fém. (déshonorance)

[T-L : *desonorance* ; GD : *deshonorance* ; AND : *deshonurance* ; FEW IV, 464b : *honorare*]

"Fait de déshonorer" : Sire, font ly baron, vécy noble ordonnance, Et à la vostre honneur et sans *deshonourance* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 395). ...à obvyer à pluseurs dommaiges que faisoient pluseurs gens de compaignies, en pluseurs emprises qu'ilz vouloient faire devant vostre ville de Paris, en grant *deshonourance* et vitupère de vous. (LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron.* M., t.1, c.1462-1468, 132). [R. M.]

DESHONORATION, subst. fém. (déshonoratation)

[FEW IV, 464b : *honorare*]

"Déshonneur" : ...par vostre commandement je eus charge d'avoir mil hommes d'armes avec monseigneur de Berry, mon oncle, et aultres aussy, ausquelx vous avez donné charge de gens d'armes à obvier à pluseurs dommages que faisoient pluseurs gens de compaignie et à pluseurs entreprinses qu'ilz vouloient faire devant vostre ville de Paris en grand *deshonouracion* et vitupère de vous. (Doc. 1413. In : MONSTRELET, *Chron.* D.-A., t.6, c.1444-1453, 129). [R. M.]

DESHONOREEMENT, adv. (déshonorément)

[GD : *deshonoreement* ; FEW IV, 464b : *honorare*]

"D'une manière déshonorante"

REM. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*) ds GD II, 597c. [R. M.]

DESHONORER, verbe (déshonorer)

[T-L : *desonorer* ; GDC : *deshonorer* ; AND : *deshonurer* ; FEW IV, 464b : *honorare* ; TLF VI, 1276b : *deshonorer*]

A. - "Porter atteinte à l'honneur de qqn"

1. *Deshonorer qqn/un aspect de la personne*

a) "Faire perdre sa dignité à qqn, porter atteinte à l'honneur de qqn" : ...doit on avoir pitié D'ardoir une si faite dame Qui si *deshonneure* et diffame Un tel homme que le marquis (...) ? (Mir. marq. Gaudine, 1350, 137). Et pour ce, es cités ou sont tels estatus et teles loys par quoy les paoureux couars sont senz honeur, vituperés ou *deshonoréz* et les fors honoréz, pour certain ileques sont trouvés gens tres excellens en ceste fortitude. (ORESME, E.A., c.1370, 211). "Ha ! monsieur, pour Dieu merci, vous me *deshonnourés*. Que pora on dire ne recorder de moy, quant j'avoie le roy et ces barons priiés de disner dalés moy, et vous les trettiés ensi ?..." (FROISS., *Chron.* L., IV, c.1375-1400, 179). Ma doulce amour, dist Remond [à Mélusine], il n'y aura point de deffault ; mais, pour Dieu et pour pitié, ne me veulliez pas du tout *deshonnourer*, mais veulliez demourer, ou jamais n'auray joye a mon cuer. Et celle lui respond : Mon doulz amy, se ce feust chose que je peusse faire, je le feisse, mais il ne puet estre. (ARRAS, c.1392-1393, 258). Et en [la maison de France] sera la semence honnoree, et par non craindre *deshonnoree* (JUV. URS., T. rever., 1433, 63). ...et pour le *deshonnorer* [le roi Edouard] et diffamer perpetuellement luy fit [le prince de Galles] imposer cas non creables (JUV. URS., T. crest., c.1446, 145). Et quelque chose que on die, je ne croyray jamaiz que les nobles qui font faulte aux armes, soient descenduz des bons et vaillans peres dont ilz portent le nom (...) Or regardez s'ilz se doivent bien hayr de *deshonnourer* ainsi pere et mere et eulx mesmes. (BUEIL, II, 1461-1466, 82).

- *Estre deshonoré*. "Être considéré comme ayant perdu sa dignité, son honneur" : Après dient isnellement Honte et Paour couardement Que *deshonnourées* seroient, S'a ce faire se consentoient (MACH., D. verg., a.1340, 42). ...et se vous estiez pris, il vous convendroit recevoir villaine mort et despote, et je et vostre suer serions honnies et *deshonnorees*. (Bérinus, II, c.1350-1370, 1). Mieus te vausist vif enfouïr Ou dis fois morir que fuïr, Car tu fusses *deshonnourez*, Se tu ne fusses demourez. (MACH., C. ami, 1357, 100). Et pour ce, es cités ou sont tels estatus et teles loys par quoy les paoureux couars sont senz honeur, vituperés ou *deshonoréz* et les fors honoréz, pour certain ileques sont trouvés gens tres excellens en ceste fortitude. (ORESME, E.A., c.1370, 211). Encores leur fault fort estudier qu'ilz ayent bien de quoy paier leurs mahommez a la court royale, et tous leurs amis et serviteurs, voire chacun an deux foiz ou troys, s'ilz ne veulent estre degradez de leurs offices, desers et *deshonnourez*. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.* C., t.1, c.1386-1389, 470). Se nous en alons sans nostres chapitaines qui sont encores derriere et qui se combatent, nous sommes *deshonnouret* a tousjours mes. (FROISS., *Chron.* D., p.1400, 869). La raison y est bonne, car qui bien muert, il est sauvéz, mais qui *deshonnouré* est, il est reprouchiéz mort et vif a tousjours tant que de lui sera memoire. (CHR. PIZ., *Trois vertus* W.H., c.1405, 42). ...ne pensa pas mains que de estre *deshonoré*, lors se print a tres griefment plorer. (LA SALE, J.S., 1456, 9).

- *Deshonorer qqn de corps et d'avoir*. "Faire perdre sa dignité à qqn en lui infligeant un châtement, en le privant de ses biens" : ...et furent escript et mandé tous officiers et tresoriers parmy le royaume d'Angleterre qu'ils venissent pourueus de leurs comptes, sus la painne à estre *deshonnouré* de corps et d'avoir. (FROISS., *Chron.* M., XIV, c.1375-1400, 32).

- *Deshonorer Dieu* : Anselme : - Il est dont chouse manifeste que nulx ne puelit honnourer ne *deshonnourer* Dieu quant au regard de lui (CRAP., *Cur Deus*, De arrha B.H., c.1450-1460, 186).

- [D'une chose] "Avilir qqn/une collectivité, faire perdre sa dignité à qqn/à une collectivité" : Mais encor n'estoit avenue

Chose pour lui *deshonourer* Qui bien ne peüst demourer. (MACH., D. Aler., a.1349, 314). Certes La chose ne puet demourer Einsy pour moy *deshonourer*, Qu'à tous jours mais honnis seroie Et blasmez, s'einsi la laissoie. (MACH., P. Alex., p.1369, 233). Je m'ay enraciné ou peuple honorifié, c'est assavoir ou peuple que ne *deshoneure* point (...) orgueil ne vie plaine de vanité. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 229). ...luxure m'enordist, gloutunie me *deshoneure*, ire me perturbe, inconstance m'abat, pigresse me opprains (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 42). ...toute faulse et mauvaise amour, (...) en quelque lieu que elle soit, à la parfin *deshonneure* l'omme et le fait hay ou hayneux des sages (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 181). ...L'or amollit les vaillans personnages, L'or *deshonore* mains notables suppos, L'or garde gens d'avoir bon seur repos (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 38).

b) En partic. *Deshonorer* (une femme)

- "Compromettre l'honneur d'une femme en abusant sexuellement d'elle" : ...vous savez le voir, Dame, qu'il m'a *deshonnorée* ; Car par lui sui depucellée. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175). Et li filz au roy Clodoveus de France, qui ne vouloit mie laisser la femme, entra après et prist la femme et vouloit gesir avec elle a force, mais elle li dist : "Vous m'avez tué mon mari, et maintenant me voulez *deshonourer*..." (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 108). ...la pouvre fille fut *deshonorée*, dont ce fut grand dommage, car belle, gente et bonne estoit. (C.N.N., c.1456-1467, 104). ...je vous tiens si vertueux que pour rien ne voudriez *deshonorer* une vostre simple subjecte que je suys (C.N.N., c.1456-1467, 156). Amon en vult [à cause des folles amours] *deshonorer*, Faignant de menger tartelectes, Sa seur Tamar et defflorer, Qui fut incestes *deshonnestes* (VILLON, Test. M., 1461-1462, 65).

. *Estre deshonorée*. "Avoir été souillée et être considérée comme ayant perdu son honneur" : Vien cza, fait el, je t'ay autrefois dit que tu es perdue et *deshonnooree* d'avoir fait ce que tu as fait, mais ce qui est fait est fait. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 84). ...si par adventure, comme il advient chacun jour, elle faisoit ung enfant, elle seroit a tousjoursme femme *deshonorée* et reprouchée (...) de tout son lignage. (C.N.N., c.1456-1467, 294).

- [Dans un contexte d'amour courtois] "Nuire à l'honneur, à la réputation d'une femme (par des propos, des attitudes...)" : Et chascuns les devoit haïr, Car il ne sont fors pour traïr Les dames et *deshonourer* Par fausement pleindre et plourer. (MACH., D. Lyon, 1342, 198). ...amours n'est pas d'einsi *deshonourer* Sa dame, et cils qui vuet mener tel vie Est anemis, n'on ne le doit clamer Amy, n'Amour ne prent sa compaignie. (MACH., L. dames, 1377, 196). Mal an et male journée Puist avoir cilz qui meffait, Tant qu'il bée Qu'empirée Soit dame et *deshonnooree* Ou blasmée par son fait. (MACH., Les lays, 1377, 454).

2. *Se deshonorer*

- Empl. pronom. réfl. "Se mettre en état de perdre sa dignité, son honneur" : Jamais n'aray parfaite joie Pour vostre honneur et pour la moie, Que je tieng pour toute perdue Se courages ne vous remue. Si vous pri que chascuns demeure, Qu'autrement il se *deshonneure*. (MACH., P. Alex., p.1369, 106). Arière, mescans gens, faus et mauvais traïteur que vous estes ! Volés vous que je relenquise mon naturel signeur pour telle merdaille que vous estes, et que je me *deshonneure* ? (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 116). Nostre ame comme la leur est faicte a Dieu congnoistre et l'amer. Ne nous mesprisons pas doncques, ne decevons, ne *deshonnourons*, ne dampnons et perdons a escient, mais soyons telz

que nous puissions estre nombrez avec ceulz qui sont amez de Dieu (GERS., P. Paul, a.1394, 516). Je n'oseroye, Car je me *deshonnooreroye* Devant ces gens icy d'honneur. (Roy sotz, c.1450-1500, 217).

- Empl. pronom. réciproque "S'avilir mutuellement" : ...a sa maniere de faire elle a bien monsté qu'il ne luy challoit se nous *deshonnoions* l'un l'autre (C.N.N., c.1456-1467, 239).

3. Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu sa dignité, son honneur, d'où vil, indigne, méprisable..." : «...Tu es li plus fustez, li plus *deshonorez*, Se cis or vis Borgoins n'est par toy acorez...» (Gir. Ross. H., c.1334, 130). Et certes, s'il estoit ainsy, je me tenroie pour la plus *deshonnoree* qui soit au monde, ne jamais n'aroie bien ne parfaite joie. (MACH., Voir, 1364, 674). C'est uns Angles *deshonnourez*, Faus, mauvais, traïtres, couez. (MACH., P. Alex., p.1369, 251). Messire, qui la gist mort, me dist, se telle adventure m'avenoit, que je seroie ly plus honnourez de mon lignage. Mais je voy bien tout le contraire, car je seray ly plus maleureux et ly plus *deshonnourez*, et certes c'est bien droit. Non contrestant, puis qu'il ne peut autrement estre, je partiray de ces marches et m'en yray querir adventure en lieu ou je pourray esperir mon pechié, s'il plaist a Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 22). Je suis la plus *deshonnoree* Femme qui soit au monde nee Et la plus meschant, maleureuse. (Narcissus, p.1426, 300).

B. - P. anal. *Deshonorer* (un arbre). "Enlever, couper ce qui fait l'honneur d'un arbre, la cime ou les branches maîtresses" : ...[les religieux, abbé et couvent de Jumieges ont droit de prendre et avoir en la forest d'Andeli] le tiers fourc et la branche sans *deshonorer* l'arbre, pour chauffage, et boys par livrée du verdier de ladicte forest pour meisonner endit hostel par escarrie, comme les autres coustumiers. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 36). [P. C.]

DESHORTER, verbe (deshorter)

[T-L : *desorter* ; FEW IV, 693a : *inhortare*]

"Exhorter à ne pas faire, détourner de" : "...Dame, dist li varlès, ançois soit m'ame morte Se de la ou il vous plaist aler pas vous *desorte*, Car il senble que vous soiés de bone sorte." (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 65). ...en *deshortant* et desconseillant le bien comme nuisable [il s'agit du diable] (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 105). [R. M.]

DESHOSTELER, verbe (deshosteler)

[T-L : *desosteler* ; GD : *deshosteler* ; FEW IV, 494a : *hospitalis*]

"Déloger qqn" : Cilz qui mal vit sera *deshostelez* Ou [var. Du] grant royaume qui durra sens finer (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 233). [R. M.]

DESHOURDER, verbe (deshourder)

[GD : *deshourder* ; DEAF, H606 : *deshorder* ; FEW XVI, 270a : **hurd*]

"Démonter (un échafaudage)" : A Jakemart Le Macon pour *deshourder* le dos d'ausne par 6 jours, 26d. le jour, 13 s. (Comptes Mons P., t.1, 1334, 431). [R. M.]

DESHOUSER, verbe (deshouser)

[T-L : *deshoser* ; GD : *deshouser* ; DEAF, H699 : *deshoser* ; AND : *deshoser* ; FEW XVI, 229a : *hosa*]

Empl. trans. "Enlever à qqn ses *houseaux*, le déchausser" : Liés en fu Maulyons ; *deshouser* le faisoit, Et demanda Harpin s'à Corbarant iroit (God. Bouillon R., t.2, c.1356,

394). Au fort, le conte d'Artois fu *deshousé* et mis a point ; et, ce fait, il fist venir devant luy ceulx qui s'entremettoient de sez affaires et leur commanda que... (Comte Artois S., c.1453-1467, 5). ...vindrent femmes et serviteurs qui bien beneirent monseigneur et le *deshouserent* et de tous poins le deshabilierent. (C.N.N., c.1456-1467, 114). Francequin le desarme, *deshouze* et met a point. (LA VIGNE, S.M., 1496, 202).

Rem. Aussi *Tristan Nant*. S., c.1350, 13336.

- Empl. intrans. ou pronom. "Ôter ses *houseaux*, se déchausser" : As chevaus sont couru et varlet et siergant, Puis les vont vistement as estables menant. Dont vont li damoisiaux vistement *deshouzant* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 153). Il passa les salles et s'en vint en sa chambre où il se despoilla et *deshousa* et se revestit d'autres robbes. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 62). ...[le chevalier] estoit tant las qu'il ne pavoit les rains traynner ; et voulut souper en sa chambre ou il s'estoit *deshousé* (C.N.N., c.1456-1467, 436). Jehan s'en alla *deshouser* et devestir sa robe a chevalchier (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 25).

- Part. passé en empl. adj. *Deshousé* : Ledit conte de Charroloys trouva le conte de Saint Pol à pied, et tous les autres se mectoient à la fille comme ilz venoyent, et trouvasmes tous les archiers *deshouzéz*, chascun ung pau planté devant eulx, et y avoit plusieurs pippes de vin deffoncées pour le faire boyre (COMM., I, 1489-1491, 23). [R. M.]

DESHUICHER, verbe (deshuicher)

[FEW XVI, 260a : **hûkôn*]

Empl. pronom. "Descendre de son perchoir" : Quant Dangier eust escarmoché Et que il fut au lit recouché, Chagrin en hault acoup monta Disant : "Venez, il est couchié". Ainsi de la me *deshuichié* [var. deniche] Et mout le don me prouffita. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 34). [R. Ling. rom. 47, 1983, 502] [R. M.]

DESHUMAIN, adj. (deshumain)

[*FEW IV, 508a : *humanus*]

(Synon. de *inhumain*) : Se doit garder le prince de ne marier ne filz ne fille maugré les peres ne les meres et parens, car ce seroit *deshumaine* chouse et desnaturelle de ouster de puissance au pere et a la mere qui ["qu'ils"] ne marient leur enfant a leur plaisir (Traité politique C., c.1492-1493, 153). [R. M.]

DESHUMILIER, verbe (deshumilier)

[T-L (renvoi) : desumilier ; GD : *deshumilier* ; FEW IV, 512a : *humilis*]

"Faire sortir qqn d'une humble condition" : ...Et l'avoit fait de vacheron Grant bergier, non pas bergeron ; Mais tous ces grans biens oublia Quant convoitise lui pria, Qui oncques a bien n'entendy Et fist que son maistre vendy. Las ! pour quoy en lui se fia ? Pour quoy le *deshumilia* ? (Pastor. B., c.1422-1425, 255). [Seul ex.] [R. M.]

DESIDERABLE, adj. (désiderable)

[GD : *desiderable* ; AND : *desiderable* ; *FEW III, 53b : *desiderare*]

"Désirable" : [Les Hébreux] ...ont despitié et poc priseir la terre *desiderable* et delitable (Psaut. lorr. A., 1365, 110). Dieu scet le grant bien qui se pert Et le tresor innumerable De quoy peult faire l'omme expert En ce monde chose admirable Et chose tant *desiderable* Qu'elle fait le temps advenir, L'omme en jeunesse revenir. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 100). [R. M.]

DESIDERABLEMENT, adv. (désidérablement)

[GD : *desiderablement* ; *FEW III, 53b : *desiderare*]

"Avec désir, avec passion" : *Desiderablement* : desiderabiliter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205). [R. M.]

DESIDERABLETÉ, subst. fém. (désidérabilité)

[*FEW III, 53b : *desiderare*]

"Désir" : Appetibilitas (...) : *desiderabletés*, desir, talent (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 26). [R. M.]

DESIDERAMMENT, adv. (désideramment)

[*FEW III, 53a : *desiderare*]

"Avec ardeur, passionnément" : Desyderanter (...) : *desyderanment* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 83). [R. M.]

DESIDERATIF, adj. (désideratif)

[GDC : *desideratif* ; *FEW III, 53 : *desiderare* ; TLF VI, 1278b : *désideratif*]

"Qui exprime un désir, un souhait (en partic.par la forme grammaticale de l'optatif)" : Desiderativus (...) : *desiderativ* (Aalma R., c.1380, 102). Optativus (...) : *optatis*, *desideratis* (Aalma R., c.1380, 291). Desiderativus (...) : *desideratis*, convoiteus (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 117). *Desideratif* : desiderativus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205). Desyderativus (...) : *desyderatif* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 83). Optativus : desiderativus, *desideratif* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 266).

- *Vertu desiderative*. "La faculté qui suscite le désir, l'une des deux tendances fondamentales de l'appétit sensible, l'autre tendance étant l'*irascible*" : ...car pour ce sont en le home et es bestes parfaites les .V. sens ordené, c'est assavoir pour congnoistre et eslire ce qui leur est convenable ou contraire et est ceste vertu appelee concupiscible, c'est a dire *desiderative*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 247). Et pour ce, ce n'est pas merveille se la vertu appetitive ou attractive ou *desiderative* ou transloutive deffault, ou pour chaleur ou pour froidure (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 2).

Rem. Cf. *Dict. de la foi chrét.*, t. 1, 1968, s.v. *concupiscence*.

- Empl. subst. "Femme désirable, désirée" : DAME NOBLESSE [à Dame Crestienté]. Ma chiere amye et ma seur dilective, Ma regrettee, ma *desiderative*, Mon aljée et ma bonne compaigne. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115). [R. M.]

DESIDERE, subst. masc. (désidère)

[T-L : *desidere* ; GD : *desidere* ; *FEW III, 53b : *desiderare*]

"Désir" : En funder abbayes, priortez, monasteres Estoit toute sa cure et ses granz *desideres*. (Gir. Ross. H., c.1334, 186).

REM. Cf. T-L II, 1610, et GD II, 598c. [R. M.]

DESIDERER, verbe (désidérer)

[T-L : *desiderer* ; *FEW III, 53b : *desiderare*]

"Désirer" : Lez moines (...) ont *desideré* O leur mestre touz jours venir. Pitié out, ne se pout tenir, Ains leur dist : "Les oz de vostre mestre Ai ; eulz sont ci et en cest estre ; Et pour lui vous ai en favour..." (Vie st Evroul S., c.1350, 123). ...le Monde est si garni de choses plesans et dilicieuses, de tresors, de vestemens, de toutes noblece que l'en puet *desiderer*, que... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 29). *Desiderer* : glisco (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 58). [R. M.]

DESIER, subst. masc. (désier)[T-L : *desiier* ; GD : *desier* ; FEW III, 53b : *desiderium*]

"Désir, ardeur" : ...en grant *desier* li at requis justiche à constinir, et ne soit plus favorable as rebeours [l. robeours] qui l'ont trahit, qui les biens de Saint-Lambert malement a embleit, et ne vuet repentir (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 368). [R. M.]

DESIGAUTÉ, subst. fém. (desigauté)[T-L : *desigauté/desiveleté* ; GD : *desigauté* ; DEAF, I506 : *desivelité* ; FEW XXIV, 216a : *aequalitas*]

"Inégalité"

Rem. Ex. d'afr. et BERS. (*deseaulté*) ds GD II, 599a-b et ds DEAF. [R. M.]

DESIGNATIF, adj. (désignatif)[GDC : *designatif* ; *FEW III, 53b : *designare* ; TLF VI, 1280a : *désigner* (*désignatif*)]

"Qui est le signe de qqc., qui est révélateur" : Ainsy donc sont les proporcons toutes des .V. consonancies musicaulx secretement comprises et encloses en ceste figure cubique qui est esmerveillable chose a considerer et de grant dignité *desinative*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 614). Sanz faille, cel regard est appellé en la bataille as dames doulx regard pour ce qu'il est de doulçour et d'amour *designatif* de sa droite nature. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 686). [H. G.]

DESIGNATION, subst. fém. (désignation)[T-L (renvoi) : *desinacion* ; GDC : *designation* ; *FEW III, 53b : *designare* ; TLF VI, 1278b : *désignation*]

A. - "Action de désigner"

Rem. Doc. 1355 et 1476 ds GDC IX, 341b.

B. - "Remise (d'une chose considérée comme l'insigne, la marque d'une fonction, ici les insignes de la magistrature municipale)" : Quiconques soit maires de Beaune, il doit faire corner et crier au criot de la ville (...) que celx qui sont de la commune, soient à Saint-Etienne au saint sonnand du dit Prioré, le dimenche en suivant pour veoir la *désignation* de l'avangille et de la mairie, lors doit il bailler l'avangille à l'un des echevins, de la voulenté du commun adonc auqui assemblé (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1370, 242). [R. M.]

DESIGNEMENT, subst. masc. (désignement)[*FEW III, 53b : *designare*]

"Exemple, symbole" : [Souvent le fils meurt avant le père] Doncques c'est bien vaine esperance, De son prochain esperer en ce La mort et son diffinement. Nous avons cler *designement* Du noble Priam et ses filz (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 607). [R. M.]

DESIGNER, verbe (désigner)[GDC : *designer* ; AND : *designer* ; FEW III, 53b : *designare* ; TLF VI, 1279a : *désigner*]

Empl. trans.

A. - "Indiquer, signaler, évoquer avec précision" : Item, a celui qui dist que il convient que aucun corps repose ou milieu du corps meu circulairement, je demande de quelle quantité il convient que tel corps soit et l'en ne pourroit assigner ou *designer* quantité si petite que mendre, combien que fust, ne souffisist par samblable raison. (ORESME, C.M., c.1377, 366). Leurs vertus poés *designer* Et aux planettes assigner (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 36). ...il ont emblé plusieurs et grant quantité de plas, escuelles, quartes et

pintes d'estain, dont ilz ne sauroient nommer ou *designer* les lieux où prins ont yceulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 92). Et dit, sur ce requis, que il ne scet aucuns autres biens qui lui competent ou appartiengnent que ceulx cy-dessus escrips, par lui enseigniez et *desinez* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 212). ...par plusieurs fois il a beu et mengié avec lesdiz compaignons dessus diz qui furent à faire ledit larrecin, et toutesvoves ne les sauroit autrement *designer* ou enseigner que dit a cy-dessus, ne nommer leurs surnoms. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 407). ...ilz avoient veu un compaignon tel qu'ilz avoient *designé* qui estoit descenduz ès fossez de la ville (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 466). ...par raisons Prouvables et vrayes raisons, Ont *designés* les intervalles Par evidence magistrales Du ciel (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 119). L'ancien la feuille donne, L'autre fleurist et boutonne ; Celuy verdoie et bourjonne, Cestuy vendenge et entonne, Escorche et feuille abandonne, Et cueult lez fruitz assignez, Ja pieça predestinés, Par prophetes *designez*, Soubz figure encourtinez, Maintenant déterminés, Ouvers et enluminez, Desclos et descourtinez (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 112). Et pour te satisfaire briefment par exemple selon l'ordre aconstumé, prens ta preuve sur Ophin et Phinees, les enfants de Hely, prestres d'autel, dont les sacrifices furent abhominables a Dieu, et la decision de leur cas est traictee en la sainte Escripiture comme une chose passee, maiz la prophecie de Daniel reste advenir, qui *designé* la venue d'Anticrist et le temps de persecution pour les abhominations du temple et la distracion du cotidien sacrifice. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 179). ...les lectres desdictes rentes, héritages et autres revenues dessus *desinées* et spécifiées en la déclairacion à moy derrenièrement baillée par ledit Anthoine Grignon, dessus incorporée, ensemble la nocte de l'acquisicion des vint cinq livres de rente (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 456).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, loss.

- *Désigner* que : ...les anciens, qui estoient ydolatres, joingnoient ensemble les maisons d'onheur et de vertus a *designer* que ung roy (...) doit avoir vertus en soy. (JUV. URS., Verba, 1452, 225).

B. - "Représenter, symboliser" : ...charité, la quele est *designée* par baisier (JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 485). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] La beneuree vierge Marie fut espousee a Joseph pour pluseurs causes. Primes que la vierge Marie *designast* et signifiast le eglise despousee a Jhesu Crist, laquelle est samblablement vierge. (Sacr. mar., c.1477-1481, 46). [R. M.]

DESIMÉ, adj. (desimé)[GD : *desimé* ; *FEW II-2, 1608b : *cyma* (?) (?)]

"Détérioré" (GD)

REM. Doc. 1463 (Nevers, *laquelle* [une fontaine] *estoit toute desimee et gastee*) ds GD II, 599b. [R. M.]

DESINEMENT, subst. masc. (desinement)[FEW, Ø lat. *desinere*]

A. - "Fin" : La cité fut si troublee qu'elle ne pouoit plus. Entre les autres, au commencement, Cybelle, Vesta et Serés firent grant doeil. Samblablement et au *desinement*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 162).

B. - "Chose funeste (?)" : ...Et apres qu'avons dit les crimes, Les grans oppobres et opprimes, Les vices et *desinemens*, Nous mectons les enseignemens, Desquelz loyaulx entierement En est nostre livre forment (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 726). [R. M.]

DESINER, verbe (desiner)[FEW, Ø lat. *desinere*]

[Empl. intrans.] "Cesser, finir" : ABRAHAM. (...) La misericorde divine, Com j'espoire, y remedira. ADAM. Plaise luy affin que *desine* Ce grant mal. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 70). O comment la bonté divine Je sens benigne, Quant en moy el daigne logier Le Filz de Dieu, pour que *desine* La grant ruine (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 307). [R. M.]

DESINFLATION, subst. fém. (déinflation)[*FEW IV, 675a : *inflare*]

"Fait de désenfler" : Les signes de resolucio[n] [de l'aposteme] sont les bons signes devant ditz. Les signes de permutacion sont subite *desinflation* avec nuysement de aulcune aultre particule. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.3). [R. M.]

DESIPIENCE, subst. fém. (désipience)[FEW, Ø lat. *desipientia*]

MÉD. "Aliénation mentale, folie" : Quant le dormir apaise la *desipience*, c'est bonne chose ; maiz ou elle ne le fait, c'est mal. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 58). Et dit ainsi, que *despiciences*, c'est a dire alienacion de penser, qui sont avec ris, moins perilleuzes que celles qui sont avec tristete et sollicitude et paour. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 210). *Desipience* ou folie avec rizee sont moins males et se après crisim en fievre agüe demeure manie et avec ce aultres biens y soyent, c'est signifiante de evacuacion (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 18). ...et en colique apparent aulcuns accidens mortelz, sicome *desipience*, spasme, sincopin, froidure des extremités, sueur froide, vomir continuellement et retenue de fiente (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 18).

Rem. *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, gloss. (*desipiences*). [C. T.]

DESIR, subst. masc. (désir)[T-L : *desir* ; GDC : *desir* ; AND : *desir*¹ ; FEW III, 53a : *desiderare* ; TLF VI, 1286b : *désir*]**A.** - [Sens général]

1. "Aspiration (vers un objet quelconque), souhait, envie" : Et le *desir* de ses subgez Qui en vouloir sont avuez A ce qu'il [le marquis] le soit [marié] haultement (Gris., 1395, 8). Dure chose est a moy que ainsi me convient plaindre, mais plus dure et de mains de reconfort que vous, qui me devez souter[nir], defendre et relever, estes adversaires de ma prosperité, et en lieu de guerdon querez ma destruction et l'avancement de voz singuliers *desirs*. (CHART., Q. inv., 1422, 12). ...et ainsi selon Avicenne le sens ou sentement vient du cervel, l'esperit et le vent viennent du cueur, le sang et le *desir* vient du foye (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 1). ...il est tout notoire et evident que ceulx qui par orgueil si entreprennent guerre sur autrui, sont souvent frustrez de leur intencion (...) Et, s'il advient par aucune adventure qu'ilz parviengnent à l'accomplissement de leur *desir* et qu'ilz soyent hault eslevés et exaulcés en grant estat, neantmoins tousjours leur advient-il quelque esclandre et en la parfin maladventure (BUEIL, I, 1461-1466, 121). A vous complaire, c'est mon *desir*, Hé Dieu ! qui n'y prendroit plaisir ? (P. Jauh. D.R., a.1488, 25). Ung autre grant *desir* avoit le roy d'Angleterre: c'estoit à l'accomplissement du mariage du roy Charles huictième, qui règne au jour d'huy, avecques sa fille (COMM., II, 1489-1491, 77). Par ce moyen pourront estre assouvis Entierement voz *desirs* sur la terre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 157).

- *Desir de qqc.* : Et ainsi le magnanime a a considerer trois choses : c'est assavoir, les honeurs, le *desir* de honeurs et sa valeur. (ORESME, E.A.C., c.1370, 249). A cest propos dit Saint Augustin que "libido dominandi," c'est a dire, trop grand *desir* de dominacion, est cause de guerres et des grans maulz qui avien[nent] en cest monde. (ORESME, E.A.C., c.1370, 471). Mais qui monstre et declaire affection et *desir* de vaine gloire ou de plaisant delit (...) certainement cestuy ne scet le chant de nostre Seigneur (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 116). Que dirons nous de la force et constance de saint Pol, et de son *desir* de justice ? (GERS., P. Paul, a.1394, 511). ...mais l'affection du bien publique peut estaindre voz desordonnances singulieres, se les voulez se conjoingnent en ung mesme *desir* de commun salut et en souffrant leur fortune et les ungs vers les autres gardent pacience, peut a tous ensemble venir ce bon eur que chascun veult querir par divers remedes. (CHART., Q. inv., 1422, 64). Après le sieuvoit le Jouvencel atout ses cent hommes en bel et plaisant arroy, qui bien sembloit avoir grant *desir* de bataille ou de faire aucun beau fait (BUEIL, II, 1461-1466, 107). Et comme ledict conte fut en train, le roy vint à luy et le conduysit jusques à Villiers le Bel, qui est ung villaige à quatre lieues près Paris, monstrant par effect avoir ung grant *desir* de l'amitié dudict conte, et tous deux y logèrent ce soir. (COMM., I, 1489-1491, 87).

. *Qqc. est le desir de qqn.* "Qqc. est l'objet des aspirations de qqn" : ...les anciens sages desprisoient ceste vie, dont dit Lactance que la mort est le *desir* des savans. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 25).

- *Desir de + inf.* "Souhait, envie, projet de" : Or venez ça : grant *desir* ay De parler a vous en secré. (Mir. enf. diable, c.1339, 8). Je n'ay ne talent ne *desir* D'ailleurs qu'en ma maison gesir (Mir. chan., c.1361, 170). Se aucuns ont grant *desir* de boire de nuit, s'ilz pevent dormir dessus la dicte soif, c'est bonne chose. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 83). La tierce est ignorance et fatuité, car il ne scet distinguer entre ce que est fort et ce que est legier a savoir. La quarte est amour de verité et *desir* de savoir les causes des choses. (ORESME, C.M., c.1377, 406). *Desir* de scavoir demande : Dy comment c'est que mortel est immortel, quer la Divinité ne peut souffrir ? (GERS., Annonc., a.1400, 230). ...en outre qu'il a grant *desir* de savoir quelle provision et garnison a esté mise à Chartres (FAUQ., I, 1417-1420, 257). Se vous avez *desir* de faire justice vous la faictes (JUV. URS., Verba, 1452, 295). Et le samedi, tiers jour d'aoust, ouit an LXV, le roy, aiant singulier *desir* de faire des biens à sa ville de Paris et aux habitans d'icelle, remist le IIIe du vin vendu à detail en ladict ville au VIIIe (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 76). ...puis retourné en Escoce et Ybernien et de là en France où je ne séjourné gueres, car *desir* me print de estudier en medicine et fuz à Montpellier III ans (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°).

. *Desir que de + inf.* ou inf. subst. : Sy yssirent (...) plusieurs aultres, en grant *desir* que de rencontrer ces Anglois. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 94). Li rois de France (...) poursievoit durement les Engles en grant *desire* que dou trouver et dou combatre (FROISS., Chron. D., p.1400, 331).

- *Desir que + sub.* au subj. : Cusançon avoie et *desir* Que je peüsse, a mon loisir, Aucuns lieves a point sousprendre, Par quoy je les peüsse prendre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 154). "...laissez l'advocassie, J'ay *desir* que la guerre feust ore commencie." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 132). ...nous avons grant *desir* que nostre mere soit vengie de la desloyauté que nostre pere lui a faitte. (ARRAS, c.1392-1393, 12). ...des bons en est mains (...) qui (...) ont *desir* et grant envie Que soit Scisme osté (CHR. PIZ., M.F., II,

1400-1403, 10). ...lesdis seigneurs estans à Vernueil et ceulx de leur conseil ont grant *desir* que toutes choses s'appaisent amiablement par l'assemblée et par les manieres dessus touchées (BAYE, II, 1411-1417, 121). ...et envoya avecques luy de rechef ledict cardinal Ballue et messire Taneguy du Chastel, gouverneur de Rossillon, monstrans par leurs parolles que le roy avoit très grant *desir* que ceste veüe se feüst. (COMM., I, 1489-1491, 124).

- *Au desir de qqn.* "Selon le souhait de qqn" : Après je vous dy que nous feïsmes depuis un convent entre moy et lui, que je devoie avoir toute sa marchandise a mon *desir* et a ma volenté, par telle maniere que je le devoie mener a mon hostel et il devoit choisir de tel avoir comme il y trouveroit, et je lui en devoie faire emplir ses .V. nefes (Bérinus, I, c.1350-1370, 82). LE BOURGOIS. (...) Voeillez me regarder, et tant Que, par le vostre saint plaisir, Puisse avenir a mon *desir* : C'est que ligniee puisse avoir (Mir. enf. ress., 1353, 4). Lors li promet, jure et crehante Que, s'elle lui veult pardonner, Du tout la laira ordonner A son *desir*, a son vouloir (DESCH., M.M., c.1385-1403, 124). Et pry Dieu que toutez vous gart, Et vous doint bons jours, ans et mois, A voz *desirs*, vouloir et choïs (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 334). ...et vouloit le Roy de France que je fusse mis en sa main, pour estre pugny à son *desir* de ce qu'il me mectoït sus que je avoie esté cause de la prinse du bastard de Rubempré, et aussi que le duc de Bourgoingne s'estoit party de Hesdin sans dire adieu au Roy de France (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 4).

- *Achever son desir.* "Voir son souhait, son rêve se réaliser" : Se voyant, comme dit est, ce seigneur Ludovic si près de achever son *desir*, et qui estoit marié avecques la fille du duc de Ferrare, dont avoit plusieurs enfans, mettoit peyne de gagner amys, tant en ladite duchie que hors d'Italie. (COMM., III, 1495-1498, 18).

- *Accomplir le desir de qqn.* "Réaliser le souhait de qqn" : Sy vous pryé mon chier maistre, si chier que vous m'amez, que vous me vueilliez accomplir mon *desir*, et du seurplus je vous lairay convenir du tout a vostre volenté, et octroieray quanque vous voudrez faire et commander. (Bérinus, I, c.1350-1370, 160). La, dame, te deprieray Tant que, s'il te plaist, tu m'orras Et mon *desir* accompliras. (Mir. emp. Julien, 1351, 216). ..."Certes, belle filhe, ce sont parolles qui me sont molt agreables, et bien estes amee de Dieu, qui telle inspiration ha mys en vostre cuer. Et je veulh bien accomplir vostre cuer. Et je veulh bien accomplir vostre *desir*." (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 139). ...mais par adventure que Nostre Seigneur ne luy voulut de tous pointz accomplir son *desir*, pour aucunes raisons que j'ay dictes (COMM., II, 1489-1491, 175).

- *Être accompli de son desir par qqn.* "Voir son souhait réalisé par qqn" : Et prestement qu'il eust son emprise chargée, il envoya le roy d'armes de la Thoison d'or devers ledit Galiot de Baltasin, pour lui signifier et dire de par luy qu'il avoit chargé et eslevé une emprinse en intencion de faire armes, et pour luy l'avoit il prinse et chargée, en esperant d'estre par luy accomply de son *desir* (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 66).

- *Estre en desir de qqc.* "Avoir envie de qqc., de faire qqc." : Quant Robastre l'ouï adonc si demandoit, Car d'aider a Ernault devocion avoit ; Et la pucelle ausi en *desir* en estoit (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 33).

- *Estre en desir de + inf.* : Et Aigres qui estoit en grant *desir* de son pere delivrer, emporta tant de ce tresor, qu'il vist bien que jamaiz n'en pouoit avoir deffaute ne souffraite (Bérinus, I, c.1350-1370, 396).

- *Mettre qqn en desir.* "Susciter chez qqn le souhait, l'envie de qqc." : Ainsi, plusieurs, par tel langage, Pour faire aux

joennes gens plaisir, Les mettent en voye et *desir*, Dont l'effait maintes foiz s'ensuit Diffamable, qui trop le suit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 52).

2. "Volonté" : Et saiches que, se je savoye Tes *desirs* et ce que voulesses, Avant que tu les me deïsses N'a autre personne qui soit, Mon cuer bonnement les vouldroit, Et de fait en accompliroye L'effect au mieux que je pourroye (Gris., 1395, 64). ...et combien que ce bon duc Phelippe fut son plus prochain parent, fut par mauvais conseil, par volenté ou autrement, tousjours querut et pourchassa alliances dommageuses, contre le *desir* du duc, et, tendant de mettre celle seigneurie en aultre main, se tira en Angleterre, querant de soy allier par mariage au duc de Clocestre, frere du Roy Henry le Conquerrant, qui tant fist de grans choses en France. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 91).

- *Faire le bon desir de qqn.* "Faire la volonté de qqn" : ...me commendez faire et accomplir vostre bon *desir* (C.N.N., c.1456-1467, 566).

- *Estre du desir de qqn.* "Avoir la même volonté que qqn" : ...toutesfoiz pour la bonne volente que tu as eu et monstre des ta jeunesse que la sainte cite de Hierusalem et la Terre Sainte fussent delivrees de l'idolatrie et souilleure de la faulcete de Mahommet et des ennemis de la foy (...) [Dieu] m'a mande pour toy reconforter et par consequent tous les predestinez a vie qui sont de ton *desir*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 90).

- *Faire qqc. de/par grant desir.* "(Faire qqc.) de tout coeur, avec empressement" : Chiére dame, de grant *desir* L'irons nous querre. (Mir. ev. N.D., c.1348, 73). ...par grant *desir* je [l'âme] couvoite a ly faire grant plaisir, quant je considere la grant charitey et amour qu'il aa moye (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 282). Et adonc s'assirent et mengerent par grant *desir* à leur aise (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 63).

3. P. méton. "Chose souhaitée, désirée, ce que l'on souhaite obtenir ou accomplir" : ...jamais en Engleterre ne retournerons, si averés vous une partie de vostre *desir*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 674). Merciez Dieu, pensez de le servir, Il vous garde de tous biens grant montjoye Et vous fera avoir vostre *desir* Par bonne paix que brief Dieu nous envoie. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 135). Et se par le plaisir de Dieu fortune venoit en vostre ayde, employez vostre temps, soit en conquestes d'armes, soit en services de seigneurs, ou en estre servi, que vostre *desir* soit de acquerir l'amour de Dieu et de pluseurs amis (LA SALE, J.S., 1456, 75).

B. - En partic.

1. "Aspiration à une relation amoureuse, affective" : *Desirs* (...) est uns grans brandons D'ardeur (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 157). Mon vueil et mon *desir* entiers Sont vostres, maugré tous dangiers (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 228).

- [Personnage allégorique] : Pran du mariage la porte : Je suy *Desir* qui le t'ennorte Pour ton bien, et pis eschuer. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 327). ...j'ai bien la congnaissance Que *Desirs* grant painne y rent (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 86). *Desir* le maine et Espoir le conforte, Et Plaisance le soustient et supporte (CHART., D. Fort., 1412-1413, 170). Quant en mon lit doy reposer de nuit, Penser m'assault et *Desir* me guerrie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 29). «*Desir*, tousjours vous mocquiez vous De moy et des compaignons tous ? Beau sire, que vous ai ge fait ? Dictes le si j'ay riens meffait, Qu'ainsi chargez tousjours sur moy...» (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 90). Vray est que fu jadis esprits Par le mouvement de *Desir* De ceste dame de hault pris (Amant cord. M., 1490, 16).

- *Desir amoureux* : ...son gracieux cuer, (...) sentoit ardemment la pointure du *desir* amoureux qui tire les amans a couvoiter veoir leurs amours (Bouciquaut L., 1406-1409, 40).

- *Avoir desir à qqn*. "Avoir de l'affection, de la symphie pour qqn" : ...le Roy et monseigneur de Guienne avoient grant *desir* et affection à maistre J. de Vailly, qui nagueres avoit esté chancelier dudit monseigneur de Guienne (BAYE, II, 1411-1417, 135).

- P. méton. "Personne qu'on aime, personne à laquelle vont les pensées, les aspirations de qqn" : Je vous choisy, mon treshaultain *desir*, Je vous choisy, mon joyeux pensement. (GARENC., Poésies N., 1390-1400, 19). De leal cuer, content de joye, Ma maistresse, mon seul *desir*, Plus qu'onques vous vueil servir (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 220). ANDROMETA. Et qui esse que vous querez Si chaudement, dame Aqueline ? AQUELINE. C'est Marie, nostre voisine, Qui a perdu tout son *desir*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 128). -- Et quant ilz furent au preau ensemble, elle en le tresamoureusement baisant lui dist : "Mon tres loial *desir*, vous estes en l'aige de XVJe ans, et d'ores en avant estes trop grant pour estre paige..." (LA SALE, J.S., 1456, 65). Adieu, m'amour et ma plaisance ! Adieu, ma joye et mon *desir* ! Adieu, mon bien, mon esperance ! (Pass. Auv., 1477, 263). ...et quant il peut parler, il va regretant s'amy en disant : "Ha ! dolent, tu es bien meschant, car tu as perdu tout ton *desir*..." (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 42).

2. "Aspiration vers un bien abstrait valorisé (souvent d'ordre spirituel)" : Doulx Dieux, en vous sont mi *desir* (Mir. st J. Cris., c.1344, 268). Or est au jour d'uy bien accomply le grant *desir* des anciens saints patriarches et prophetes et de tous ceulx generalment qui attendoient delivrance des perilz de mort et de dampnation (GERS., Annonc., a.1400, 229). O prince [Jésus], c'est tout mon *desir* Que d'estre tout temps avec toy, Pour ce que clerement je voy Que tu puis tout bien eslargir. (Pass. Auv., 1477, 219). Item apparut en l'essoufflure que fist nostre sauveur de son alaine aprez qu'il fu ressuscité pour demonstrier que l'affection, le *desir* et les passions et actions de la voulenté estoient revlees es disciples par mortifiement et revivement, car la soufflure de l'alaine procedant de l'esprit de dedens, segnefie la vive vigueur de l'affection et du desir de la voulenté. (Somme abr., c.1477-1481, 120). Mais en la simbolique Dieu est nommé par les creatures de dehors, [...] la mystique par les choses de dedens et par les plus dignes *desirs* et affections, lesquelz l'ame rechoit par dessus elle. (Somme abr., c.1477-1481, 154). Sire, nous prions le benoist filz de Dieu que, par sa sainte grace, il vous doint très bonne vie et longue et accomplissement de voz très nobles *desirs*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 223).

- *Mettre son desir en qqn* (un être céleste) : En toy toute m'affection, Mon *desir* et m'entencion Met, royne de paradis (Mir. pape, 1346, 376). Je pourraye dilater ceste matiere qui est moult plaisant a ceulx ou celles qui quierent les choses qui sont en hault et qui selon l'apostre [l. l'apostre] goustent par bons *desirs* et saintes meditations les choses celestielles (CIB., p.1451, 192).

3. [Dans un contexte religieux ou moralisant]

- *Desir(s) (humains)*. "Appétits de l'homme pour les biens terrestres" : ...tout pereceux est toujours en *desirs*, car oysiveté esr ennemie et adversaire de l'ame et enchace tous bons et vrais estufes de vertus (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 119). ...et gardés que point ne soit ars et bruis cest hostel, l'ostel Dieu et l'ospital du Saint Esperit, par les donmageuses flammes des faulx *desirs* et convoitises afin que tousjours mon ame vive avec vous sanz departir (GERS., Pent., p.1389, 75). Ainsi tu ne te pues par raison plaindre et ne te

veulx de bienfait louer, ne tu ne sceis mettre frain en tes *desirs*, sinon vouloir tousjours le contraire de ce que tu dois. (CHART., Q. inv., 1422, 42). Regarde le monde et toutes choses qui en lui sont, car maintes choses y sont, de especes belles et illecebres, de grant biaulté superexcellent, quy atraient tous humains *desirs* et affections humaines (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 258).

- En partic. "Appétit sexuel" : Nient moins la charoingne chestive Encontre l'esperit estrive Et art par *desir* et remue Pour la belle que la voy nue. (Mir. chan., c.1361, 174). ...leurs masles et les hommes avoient delaissé le naturel usage de femme et estoient touz enflambéz et ardans de leurs *desirs* en faisant ensemble leur laidure hommes sur hommes (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 240). ...la laissa courre comme une lisse entre deux douzaines de chiens, et accomplir tous ses vuloir et desordonnez *desirs* [Un mari que désespère l'inconduite de sa femme] (C.N.N., c.1456-1467, 520).

. *Desir charnel* : Mal pourvoit a la rigueur dez loys qui donne loy a illegalité, et celle loy est contraire a rayon qui est favorable a charnel *desir*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 122). Entre tous les biens de creacion il ny a plus haulte chose ne plus digne en homme que franc arbitre, aussi il ny a riens plus proffitable ne plus secret que bon et salubre conseil, et rien plus enferme ny a en homme que *desir* charnel. (CIB., p.1451, 223). Tant souvent fut visitée en la maniere dessus dicte, qu'en la fin sa concupiscence et *desir* charnel la vainquirent, et fut du dart amoureux bien avant touchée. (C.N.N., c.1456-1467, 567).

. *Desir de habiter* : Satiriazie est continue erection de la verge avec *desir* et appetit de habiter, mais priapisme c'est continuelle et immoderee erection sans appetit et sans *desir* de habiter (GORDON, Prat., c.1451-1500, VII, 2). [P. C.]

DESIRABLE, adj. (désirable)

[T-L : *desirable* ; GD : *desirable* ; GDC : *desirable* ; AND : *desirable* ; FEW III, 53b : *desiderare* ; TLF VI, 1288a : *désirable*]

A. - [Sens actif]

1. [D'une pers.] "Qui désire qqc., désireux"

Rem. Ex. de LA TOUR LANDRY ds GD II, 599b.

2. [D'une chose] "Riche d'attentes"

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. (référence inexacte) : ...*desirable loenge*.

- *Desirable* à + inf. "Propre à, souhaitable pour" : ...selon ce que on ayme le Seigneur et qu'on est donné a luy, l'on fait les euvres *desirables* a esmouvoir les aultres pour faire au Seigneur comme luy. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 17).

B. - [Sens passif] "Qui mérite d'être désiré, désirable"

1. [D'une chose] : Le tresor *desirable* de sapience ou de verité repose en la bouche du sage (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 68). Mieulx vault sapience que quelques richesses tres precieuses, et toute chose *desirable* ne se peut a icelle comparer (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 86). Les commandemens de Dieu sont *desirables* sur or et pierre precieuse, car a cheulx qui les gardent est ordonnee moult de retribution (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 227). Et comme il soit ainsi que chose eslisible est conseillable et *desirable* et du nombre des choses qui sont en nostre puissance, donnans eleccion est desirer conseillable ou qui vient de conseil des choses qui sont en nostre puissance (ORESME, E.A., c.1370, 193). Mais es [l. les d'apr. ms. B] operacions labourieuses et penibles sont ordenees pour aucune operacion plus *desirable* et plus senz fatigacion ou travail

(ORESME, E.A.C., c.1370, 521). O belle paix ! O tres riche don de paix ! O tres *desirable* paix, que estes vous devenue ? O messeigneurs et devotes personnes qui icy estes, las ! et ne souspirez vous point, ne gemissez vous point en voz cuers, quant vous oyez parler de ces trois paix en toutes ces terres, et vous regardez le temps present ouquel ne sont partout fors divisions, scisme et riotes (GERS., Noël, p.1404, 301). Estre repeus de pardurable joye tant glorieuse et parfaite que saouler n'ennuier on ne s'en pourroient, ains de plus en plus amable et *desirable*, sans mendier mais à largece et sans en avoir souffrete ! (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 46). Et ceste amour s'appelle amour unique, a chascun commune singulierement et singuliers a tous ensamble, non point accroissans par participacion ne defaillans par usaige ne prenans viellesse ne ancienneté par quelcunque succession de temps, mains est antique et novel et *desirable* par affection (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 271).

- Empl. subst. "Ce que l'on désire" : "Quant viendra le *desirable* aux hommes ? Mon messias et mon expectation, parlant moralment, n'est autre chose," dist Ardant Desir, "forsque peusse veoir une foiz et par grace devant ma mort, madame la royne, vostre precieuse forge drecier et les besans resplendissans d'icelle sans contradicion avoir cours en ceste valee de miseres et par espical en la Crestiente..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 442).

2. [D'une pers.] : Et combien que les femmes soient *desirables* pour l'amour du bien de lignie qui vient par moyen des femmes... (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 215). [R. M.]

DESIRABLEMENT, adv. (désirablement)

[*FEW III, 53b : *desiderare*]

"En désirant" : Appetibiliter (...): *desirablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 26). [R. M.]

DESIRABLETÉ, subst. fém. (désirabilité)

[*FEW III, 53b : *desiderare*]

"Envie, désir" : Appetibilitas (...): *desirables*, desir, talent (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 26). [R. M.]

DESIRAMMENT, adv. (désiramment)

[GD : *desiramment* ; AND : *desiraument* ; FEW III, 53a : *desiderare*]

A. - "Avec ardeur, ardamment, passionnément" : Et s'entremet de son oeuvre parfaire, En douceur fine et d'un son le couleure, Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. Mais cilz qui ha merci, a ce où il tent, Si que Desirs à li plus ne s'apaire Si ardemment ne si *desiramment*, Eins amenrist et commence à retraire. (MACH., Bal., 1377, 559). Appetenter (...): *desiramment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 26). Desideranter (...): *desiramment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 117). Optanter (...): *desiramment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 346). *Desiraument* : desideranter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205). *Desiraument* : optate (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 210).

- *Aimer desiramment* : Car je l'aim tant et si *desiramment* Qu'adès vorroie avec li demourer Et son parler, dont tel douceur descent Qu'autre douçour ne s'i puet comparer, Toudis oïr... (MACH., L. dames, 1377, 34). Et par deffaut d'amoureuse pasture Est defaillie en moy toute nature, Par la vertu d'un desir qui m'esprent, Fors tant qu'adès aim je *desiramment* Ce qui me het seur toute creature. (MACH., L. dames, 1377, 59).

- *Obeir desiramment* : Mais quant ainsi enamourez Est et d'espoir asseürez, Et il a servi longuement Et obeï *desiramment*, Ja

soit ce qu'en bon espoir vive, Adès Desirs en lui s'avive Et Volenté de recouvrer La joie qu'il ne scet rouver. (MACH., D. verg., a.1340, 39).

- *Penser desiramment à qqc.* : Car vrais desirs, pleins d'amoureuse ardeur, Com liges sers à ma dame au corps gent, M'i fait penser adès *desiramment*. (MACH., L. dames, 1377, 54).

B. - "Ardamment, instamment" : ...je te supplie humblement et *desiraument* : ... (Internele consol. P., 1447, 65). Et pour ce, ilz ne font mie de tous pouns pour l'amour de Dieu ce que tant *desiraument* ilz lui demandent. (Internele consol. P., 1447, 215). [R. M.]

DESIRANCE, subst. fém. (désirance)

[T-L : *desirrance* ; GD : *desirance* ; AND : *desirance* ; FEW III, 53b : *desiderare*]

"Désir" : Es vous venu Rolant ou tant ot de vaillance, Qui d'Olivier aidier avoit grant *desirance* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 362). Si soit cause d'excuser ma simplece, Se je mesprens par aucune ignorance Et pris en gré ma loial *desirance*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 2). ...chela fist li dus faire en sénéfianche Que qui voet pais à lui, il en a *désiranche* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 312). ...de son hault emprendre [du chevalier] il en parvint en glorieuse fin, et de son valereux executer j'en ay tiré l'effect de ma *desirance*, dont jamais n'en sera heure que je ne soye son obligée, et que je ne labeure en ma pensée comment je lui polray satisfaire à son condigne dont. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 113). Mectez borne à vos faiz ; si remonstrez prudence. Faictes comme Herculès à vostre *desirance* ; Abornez voz desirs en mondainne esperance. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 187). Si te respons ung mot pour tous Que ja je ne seray si foulx, Pour la crainte de telz tourmens, Que j'adore telz dieux pullens Qui n'ont ne force ne puissance. Parfaiz sur moy ta *desirance*, Car je suis tout prest d'endurer Tant que tu en pourras penser, Pour l'amour de Jesus, mon sire. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 245).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- *Avoir desirance de* + inf. : Mère, j'ay d'aler *desirance* A Panthaleon mon ami (Mir. st Panth., 1364, 351). [R. M.]

DESIRATION, subst. fém. (désiration)

[GD : *desiracion* ; *FEW III, 53b : *desiderare*]

"Fait de rechercher, de désirer" : Bien souvent sans aucuns discors Entrera l'hom dissimulé En ta maison et simulé, Lequel par audacieux art, Et contrefaisant le regnart, tes gelines desrobera, Ou d'autres biens te gobera. Si n'as consideration Et fouyr *desiracion* De ceste simulee gent, Te fera faire peché ingent (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 747). [Fin de phrase peu claire. Peut-être faut-il lire *De fouyr* au lieu de *Et fouyr* "Si tu ne penses à fuir la compagnie de ces personnes hypocrites, (cela) te fera commettre..."] [R. M.]

DESIREAUMENT, adv. (désireaument)

[*FEW III, 53a : *desiderare*]

"Avec empressement" : Facesso (...) faire *desireaument* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 147). [R. M.]

DESIREE, subst. fém. (désirée¹)

[T-L : *desirree* ; GD : *desiree* ; AND : *desiree* ; FEW III, 53a : *desiderare*]

A. - "Aspiration, désir" : Mariages qu'est fais par telle *desiree* Arpaines [l. As paines ?] vient a bien (Chev. cygne P., c.1356, 2). Quant Godefroys l'oy [l. l'oÿ], sy mua la pensée : D'autre part vint amours et douce *désirée* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 534).

- *A desirée / à la desirée (de qqn)*. "A souhait, selon le désir de qqn, à la convenance de qqn" : Et chieus a respondut : "tout a vo *dezirée* !" (Flor. Rome W., c.1330-1400, 145). ...Hommaige lui ferons tout a sa *desirée* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 173). Mout estoit saint Eustace presié en la contree (...) En .XV. ans qu'il i fu, n'i out onquez anee Que lez bienz n'i venissent a plaine *desirée* (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 147). A menger ost assés tout a sa *desirée* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 448).

Rem. *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss.

B. - "Demande en justice, accusation" (Éd.) : Adont parla la Roine de paradis, Mere de Dieu, et dist : "Sathan, il semble bien que les *desirées* que tu portes yssent de mauvez sac. Ne di nul mal de femes, nonpourquant ton blasme leur vaut un los." (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Songe pest. T., c.1354-1377, 74). [R. M.]

DESIREE, subst. fém. (désirée²)

[]

ASTR. "[Instrument astronomique qui pourrait être une sorte d'équatoire]" : [Charles V] Y mist aussi plusieurs astralabes, equatoires, speres et autres instrumens, comme saphées, *desirées* et semblables. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 142 r°).

Rem. Pas de mention de cet instrument dans les traités de : E. Pouille, *Un constructeur d'instruments astron. au XVe s.*, 1963 ; H. Demorlane, *L'Art de reconnaître les instruments sc. du temps passé*, 1974 ; H. Michel, *Traité de l'astrolabe*, 1947 ; non trouvé ds FEW ; peut-être s'agit-il d'un dér. de *deserere* "quitter, se détacher de" qui sert à exprimer la notion de lever d'un astre (cf. A. Le Boeuffle, *Astr.*, 1987, 119, s.v. *deserere*). [R. M.]

DESIREMENT, subst. masc. (désirement)

[T-L : *desirrement* ; GD : *desirement* ; FEW III, 53a : *desiderare*]

"Fait de désirer, désir" : Or y a Luxure de coeur Qui est dedens sans venir foeur (...) Mortel pechié poeut approchier, Car de ce vient consentement Et puis le fol *desirement*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 146). ...en la fin les couvint d'Ongrie deseverr Et laisser le païs et ailleurs cheminer, En grant *desirement* d'aventure trouver. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 137). Il déchassa ténèbres et orage à sueur de corps, et tout le *desirement* de son royaume il intérina par diligence. (CHASTELL., *Avert. duc Ch. K.*, 1467, 328). [R. M.]

DESIREEMENT, adv. (désirément)

[T-L : *desirrer (desirreement)* ; GD : *desireement* ; AND : *desirement* ; *FEW III, 53a : *desiderare*]

"Avec désir, avec ardeur" : Elle *desireement* baisa et embrasa son ami Tedald. (PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 389). Affectueuse (...): affectueusement, *desireement* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 10). Optate (...): *desireement*, *desireusement* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 111).

REM. Doc. 1415 ds GD II, 600b. [R. M.]

DESIRER, verbe (désirer)

[T-L : *desirrer* ; GD : *desirant/desirer* ; GDC : *desirer* ; AND : *desirer*² ; DÉCT : *desirrer* ; FEW III, 53a : *desiderare* ; TLF VI, 1288a : *désirer*]

A. - "Regretter qqn, déplorer la mort de qqn"

- *Desirer qqn* : Au dernier mourut [Antoine] ou IX^e an de son aage, mais il fut *desiré* comme jenne (MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, 375).

B. - P. ext. "Souhaiter la présence de qqn ; souhaiter la survenue ou la possession de qqc."

1. "Souhaiter la présence de qqn"

a) *Desirer qqn*

- "Attendre la venue de qqn" : Et nagerent tant que ilz virent le Cruu ou ils estoient moult *desirez* des nobles du pays qui attendoient leur venue. (ARRAS, c.1392-1393, 143). "Ha ! Amauri, que vous avés tout demoret, et que je vous ai tout *desiré* !" - "Madame, respondi li chevaliers, je ne l'ai pout amender. ç'a esté en partie par les fortunes de la mer, car nous deuissions chi avoir esté, passet sont trois sepmainnes...." (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 526). Dont se departi li dis messires Thumas et chevaucha tant qu'il vint en le cité de Poitiers, où il fu recheus à grant joie des hommes de le ville qui moult le *desiroient*. (FROISS., *Chron. R.*, VIII, c.1375-1400, 54). ...sentant aussi que assez longue espace a laissié son hostel et sa femme, que moult la regrette et *desire* (C.N.N., c.1456-1467, 110).

- *Desirer qqn* + attribut "Souhaiter qqn qui soit + attribut" : Et aussy leur principale inclination est de *desirer* leur prince foible (COMM., II, 1489-1491, 191).

- "Rechercher la personne qui convient à qqn, qui a des affinités avec qqn" : Et se tu veulx sçavoir dont est source telle jenglerie mensongiere, pense que lez mauvaiz officiers ne pevent convenir avec le prince sage, et serviteur desloyal *desire* maystre ignorant. (CHART., *L. Esp.*, c.1429-1430, 72).

b) En partic. [Domaine de l'amour] "Aspirer à avoir des relations amoureuses avec qqn" : Vien a moy assembler, je te *desire* si (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 67). Mais femmes ont autre nature: Plus sont grosses, et plus *desirent* Les hommes qui enfans leur firent (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 178). Par mon cueur je congnois pieça Ce mestier, car quant il souspire, Jamais rapaisié ne sera tant qu'il ait envoyé de tire Vers la belle que tant *desire*. (CH. D'ORLÉANS, *Ball. C.*, c.1415-1457, 39). Ce petit bien va retardant Fortune, et j'ay desir ardent, Ou je remains, Qui me fait vouloir soirs et mains Et requerer a jointes mains Ce dont je puis finer le mains. Si m'en desvoy, Car plus le *desir*, moins le voy, Quoy que de cuer lui faiz convoy Et mes pensees lui envoy. (CHART., *L. Dames*, 1416, 251). ...entre aultres femmes et belles filles ses voisines, la plus digne d'estre amée et *desirée* estoit la fille a une simple femme vefve (C.N.N., c.1456-1467, 97). ...je vous laisse jeune, belle, doulce, fresche et tendre, sans solaz d'homme, et (...) de pluseurs en mon absence serez *desirée* [Un mari quitte sa jeune femme pour un long voyage] (C.N.N., c.1456-1467, 562). ...elle le commença a *desirer* [un clerc] et ficha tout son amour en luy (C.N.N., c.1456-1467, 569). ...la belle Flandrine au cler viz, laquelle j'ay tant *desirée* et *desire* encores (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 73). ...c'estoit celui qu'elle *desiroit* le plus au monde et que on lui avoit le plus loué (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 91).

- *Estre desirant de qqn*. "Éprouver de l'attirance pour qqn" : C'est Paradis que de sa compaignie, A tous complaist, a nul n'est ennuiant, Qui plus la voit plus en est *desirant* (CH. D'ORLÉANS, *Ball. C.*, c.1415-1457, 27).

- *Desirer qqn à qqn*. "Éveiller chez qqn de l'attirance pour qqn" : Et quant le pouvre Saintré [plus ou moins sommé de dire qui il aime] voist que autrement n'en puet eschapper, ly dist : "Helas ! ma dame, il me soit pardonné. Et puis que tant en voulez sçavoir..." En pensant de laquelle il diroit, ainsin que nature *desire* et actrait les cuers a son semblable, se appensa de nommer une josne fille de la court en l'aige de dix ans, lors dist il : "Ma dame, c'est Matheline de Courcy." (LA SALE, *J.S.*, 1456, 15).

- Empl. abs. "Éprouver de l'ardeur amoureuse" : Certes, Transeline, dit Sebillé, en ramembrant la darraine et vraie parole par vous hier soir ditte, que trop plus ardamment *desire* femme que homme, il est vray (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 134).

- *Le désiré plaisir*. "L'acte d'amour" : ...s'approucha de sa dame, et luy mist en terme plusieurs et divers propos amoureux. Et pour conclusion, le *désiré* plaisir ne luy fut pas escondit (C.N.N., c.1456-1467, 290).

2. "Souhaiter qqc., (la survenue, la réalisation, la possession, la connaissance... de qqc.)"

a) *Desirer qqc.* : C'est li haus dons qu'amans *desirent*, Dont moult en y a qui y tirent Tout leur vivant a grant meschief, Et si n'en venront ja a chief. (MACH., D. Aler., a.1349, 304). Mais ce n'est peinne ne labour à gens qui *desirent* honneur (MACH., P. Alex., p.1369, 58). Et pour ce, sembleroit il miex que aucunes des choses devant dites fussent le bien humain final, car l'en les aime et *desire* pour elles meismes. (ORESME, E.A., c.1370, 112). Ma dame ma seur, Dieu vous doint joye de quan que vostre cuer *desire*. (ARRAS, c.1392-1393, 215). Pou veulent estre en une ville Champestre, pas n'est ce le stille: Elles *desirent* les citez, Les doulz mos a eulx recitez, Festes, marchiez et le theatre, Lieux de deliz pour eulx esbatre, Et qu'elles y voient souvent, Si comme il est dit cy devant Ailleurs, en un autre chapitre. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 180). Et que ceste cause fut en saint Pol, il appert pour ce qu'il se exposa lors et après a tous perilz constamment, et que mesmement il *desiroit* la mort (GERS., P. Paul, a.1394, 500). ...et dy que absolution de peine et de coulpe delivre de purgatoire, et la puet une personne *desirer* et empetrer, et en user qui l'a. (GERS., Déf., 1400, 237). Vous avés mise et cavance assés, et peuple de bonne volenté, qui *desirent* les armes, et qui point ne voellent estre wiseus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 229). A ce que je puis veoir et percevoir, en Engleterre il ne *desirent* que la gerre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 265). ...le Roy et ses devanciers de tout temps avoient *désiré* la paix et union de l'Eglise (FAUQ., I, 1417-1420, 61). ...car qui vraiment *desire* bonne renommee, il sera renommé et glorieux (JUV. URS., T. crest., c.1446, 162). ...plusieurs gentils hommes, escuyers et chevaliers, se vindrent accointer de Katherine, *desirans* sur toutes aultres sa bienveillance et sa grace (C.N.N., c.1456-1467, 169). ...s'en va attendant et *desirant* l'heure assignée. (C.N.N., c.1456-1467, 183). ...on voit tousjours chose en aultruy que on ne puet avoir en soy ; et ce qui est le plus difficile est le plus *désiré*. En outre la chose qu'on a longuement *désirée*, quant on l'a acquise et on y est parvenu, on n'en tient compte, soit honneur, office, dignité ou preeminence ; ainçois *desire* l'en tousjours aucune autre chose nouvelle. (BUEIL, I, 1461-1466, 47). Le prince ou bon chevalier *desire* le bien commung et de ses subjectz ; le tirant demande et quiert son prouffit particulier et l'oppression du peuple. (BUEIL, II, 1461-1466, 73). Lesditz Liégeois tenoient contenance de gens qui *desirent* la bataille et toute opposite de la parolle de leur ambassadeur. (COMM., I, 1489-1491, 96). A ces parolles respondit le roy que ouy, mais que la paix fust jurée (ce qu'il *desiroit*) (COMM., I, 1489-1491, 145). Et, à ceste cause, tindrent conseil lesdits Piseins ; et, se voyans conseillés de si grand homme et *desirant* leur liberté, vindrent crier au roy, allant à la messe, en grand nombre d'hommes et de femmes : "Liberté ! Liberté !" (COMM., III, 1495-1498, 59). ...car Mons. de Bourgoigne est deliberé me presser de m'en partir incontinent qu'il aura fait au Liege, et *desire* plus mon retour de par delà que je ne faitz. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 217).

- [D'une chose] "Exiger, nécessiter qqc." : Alez, amis, diligamment, Et dittes lui bien sagement, Le fait *desire* expedience. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 105). Premièrement au cappitaine Tallebot ou autre seigneur Luy diras, en la bonne estraine, Que le saluons par honneur, Deux que sommes a monseigneur Le cappitaine dit La Hire, Pour passer ennuy et labeure Ainsi que le jour le *desire*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 307).

. *Desirer* + inf. "Avoir besoin de, exiger de" : Car si ainsi estoit, ilz avroyent deux seigneurs, qu'est contre le Philozophe ou Douzeyesme Methaphisiques, ou il dit que toutes choses *desirent* estre bien disposees (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 78).

- Prov. *Chose desirée vaut mieux que celle que l'on a abandonneement* : Et se maintenant vous estes ung petit atteint par desir a cause que vous estes long de la personne, tant vous sera le fruit plus doulx a l'aprochier, car vous sçavez que chose *desirée* vault sans comparoison mieulx que celle que l'en a habandonneement. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 103).

- *Estre desirant de qqc.* : DIEU. (...) Et vous prient (...) A ce que de leurs corps avoir Puissent enfant. NOSTRE DAME. Chier filz, s'ilz en sont *desirant*, (...) je vous pri qu'ilz desservent Qu'ilz aient leur petticion (Mir. enf. ress., 1353, 7). ...les habitans de la ville de Paris, qui tant avoient esté *desirans* et joyeux de la publicacion des aliances et traictiez de paix et union dessusdis (FAUQ., I, 1417-1420, 318). Quant je voy ce que ne veuil mie, Et n'ay ce dont suis *desirant*, Pensant ce qui m'est desplaisant, Est ce merveille s'il m'anuye ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 317). Et quant le roy, la royne, et especialment Madame et les autres de la cour le sceurent, la joye fut telle par tout que plusieurs jours a peine parloit on d'autre chose, tres *desirans* de son retour. (LA SALE, J.S., 1456, 138). ...le duc (...) induisy le dauphin de le mener à Bruges, lequel accorda et en fut fort *désirant* pour cause de la grant renommée de la ville (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 301).

. (*Estre*) *desirant à/de* + inf. : J'ay esté lonc temps *desirans* D'estre avec eulx. (Mir. nonne, 1345, 341). Et, s'il estoit chault en ceste entreprinse, aussi le estoit son filz le Regent, pour ce que il leur estoit tousjours bien priz de leurs entreprises et qu'ilz estoient ardans et *desirans* de recouvrer la seigneurie qui estoit pour eulx, et que le cas leur touchoit. (BUEIL, II, 1461-1466, 225). Et disent qu'il estoient tout *desirant* de aler avoech lui, à son commandement. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 106). Et ainsi doit faire tout homme qui pour amour de philosophie est diligent et *desirant* d'avoir aucunes petites souffissances des choses dont nous avons tres grans doubtes. (ORESME, C.M., c.1377, 496). ...et pour ce qu'il estoit simple homs et povres, *desirrans* de gaignier, dist ausdiz jacobins que volentiers il gaigneroit, et que ilz lui deissent à quel mestier faire ce seroit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 4). ...on le veoit chaut et *desirant* a proceder en ce mariage (FROISS., Chron. D., p.1400, 879).

- P. méton. [D'une chose] *Estre desirant à qqn*. "Être l'objet du désir de qqn" : Du demourer fut moult prié et requis, mais pour neant estoit ; car le retour estoit a lui sy *desirant* que ne se porroit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 98).

- Part. prés. en empl. adj. [D'une chose] *Desirant*. "Qui a rapport au désir" : ...N'y a planette qui se doeulle Et qui nativité ne voeulle ; Les elemens sont en moitteur, Tout plain de *desirant* honneur ; N'il n'y a constellacion Qui ne desire nacion. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 104). Chault ardent fort en reverie, Soif que Confort ne rassasie (...). Goute tourmentant en langueurs, (...) Rage de *desirant* folie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 173).

- Part. passé en empl. adj. *Desiré* : Ceste [théologie] est ung tresor *desiré* "plus que or et pierres precieuses". (Somme abr., c.1477-1481, 99). Chascun a eu grant joye de la mort de son compaignon quant le cas est advenu, comme chose très *désirée* (COMM., I, 1489-1491, 225).

. *Le desiré plaisir*. "L'acte sexuel" : ...s'aproucha de sa dame, et luy mist en terme plusieurs et divers propos amoureux. Et pour conclusion, le *desiré* plaisir ne luy fut pas escondit (C.N.N., c.1456-1467, 290).

- Part. passé en empl. subst.

. [Contexte amoureux de l'absence] *Mon desiré*. "Mon bien-aimé et regretté (ami)" : "Hee, mon amy Pierre, m'amour et mon esperance, ou vous ay je perdu ? Pourquoi, mon *desiré*, vous estes vous separé de vostre loyalle compaignie..." (Belle Maguel. C., 1453, 36).

. ["Monnaie"] : Item, doit li ville a Henin, Caton et Billon enfans Adan De Dour en paiement de deus *desires* pour 13 d. (Comptes Mons P., t.1, 1337-1338, 684). Maintenant repose a son aise, maintenant fait son rice amas, non point de grans doubles, de placques, de malvaix doffins ne d'acroupis, mais fait tresors de bons amis du temps passé, des *desirés*, des fins bretons, des aidans (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 156).

b) *Desirer qqc. à qqn*. "Souhaiter qqc. (de bien ou de mal) à qqn" : Le desir donques du patricide pere si fu acompli quant les mauvais freres, as quelz il avoit prié et *desirré* la mort, tant que leur compaignie par le glaive du gendre se peust departir, si s'entretuerent, et eulz entrebatans par pareilles plaies se mistrent a mort de leurs glaives. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 188). Souvent le mal que l'on *desire* a aultruy vient a celluy qui le *desire*, ainsi qu'il appert par ceste fable... (MACHO, Esope R., c.1480, 200). Laurens Valle *desire* salut et prosperité a noble homme Arnoul de Fouelle, son chier et singulier amy. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 60).

c) Empl. abs. : ...comme il *desiroit* il advint. (C.N.N., c.1456-1467, 99). ...le gentil folastre s'aproucha de Troyes, comme il avoit [devant] dit, et, comme il *desiroit*, fut prins (C.N.N., c.1456-1467, 450). Ilz [certains seigneurs] *desirent*, et ne ont mie (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 238). Et vous di que j'ay tousjours ouy dire aux anciens gens de guerre (...) que ce sont les deux plus perilleuses besongnes et qui sont en plus grant hasard à la guerre, qui y peussent guerres estre [surprendre l'adversaire dans son logis ou dans un passage étroit]. Et touteffoys beaucoup de gens *desirent* ainsi ; et en peut bien venir, mais c'est à l'aventure. (BUEIL, II, 1461-1466, 245).

d) Inf. subst.

- *Desirer*. "Souhait, aspiration, ce que l'on souhaite, ce à quoi on aspire" : ...Mais qu'a mon *desirer* ne faille Et que ma douce dame voie. (Mir. emp. Julien, 1351, 220). Ce fait le grant *desirer* Qu'il a d'amour savourer Qui pour lui dort (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 162). Avant que tu soies partiz [pour la guerre], Je t'enseigne que tes efforts Et tes *desirers* soient miz A avoir gens qui cuer et corps Aient mis en honneur dès lors Qu'ilz s'armerent premierement. (Cent ball. R., c.1388-1396, 15). ...je n'ay nul autre *desirer* Fors vous servir tous deux [sa dame et Amour] a mon pouvoir (LANNON, WERCHIN, Ball. G.-W., c.1404, 345). Mais la tranquillité de la paix benoite est commun *desirer* de toutes bonnes gens ; car par la bonne paix seigneurs et peuples vivent en joye et en lyesse et passent leurs mortelz vies seurement. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 11).

. "Aspiration d'ordre spirituel" : Sire, devant toy est touz temps mon *desirer* et ma cogitation. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 62).

- "Désir d'ordre sexuel"

. *Faire son desirer*. "Satisfaire son désir" : Et quant il furent cuchez, ilz firent leur *desirer* et se baisèrent et accolerent ainsi qu'il affiert au mestier (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 37).

3. [Synt. et loc.]

a) *Desirer* + inf. "Souhaiter + inf., aspirer à + inf." : LA DAME. (...) Car je *desire* la venir A temps pour le sermon oïr. (Mir. enf. ress., 1353, 3). LA DAME. (...) Je suis une brehaingne fame, Qui *desire* l'eure vëoir Qu'enfant peüsse concevoir. (Mir. enf. ress., 1353, 5). Item, quant est selon ceste vertu il *desire* faire delectacion et plaisance et redoubte a contrister, mais il considere les choses a venir ou qui peuvent estre. (ORESME, E.A., c.1370, 265). Les barons de ce pays vous supplient, et aussi faiz je, que il vous plaise que Regnault, vostre frere, soit roy de Bahaingne et qu'il preingne pour moillier Aigentine, ma niepce. Et, chiers sires, veulliez lui prier que ce ne veulle refuser, car les barons de cest pays le *desirent* moult avoir a seigneur. (ARRAS, c.1392-1393, 190). Et toutevoies en France, en laquelle *desirés* avoir Paix, on brule et art on esglises (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 246). ...s'en va (...) *desirant* beaucop se trouver au lieu de Saint-Michel. (C.N.N., c.1456-1467, 408). ...quant genz sont prez de leur retraict, ilz se desordonnent tousjours, et est impossible qu'on les puisse tenir. L'ung est las, l'autre son harnoys le casse ; ilz voient leur retraict prez ; l'ung a paour, l'autre *desire* estre à sauvetté. (BUEIL, I, 1461-1466, 199). "Mes enfans, je ne vous ay point voullu dire l'entreprise et aussi ne la devez *desirer* savoir jusques au faire pour vostre seureté meisme..." (BUEIL, II, 1461-1466, 123). Je *desire* vous embrasser De plus grand cuer qu'onques ne fis. (Pass. Auv., 1477, 220). Leur mallice ne gist que en deux choses : l'une c'est que, par toutes voyes, ils *desirent* affoiblir et diminuer leur prince (COMM., II, 1489-1491, 203). ...non *desirant* faire espandre le sang humain (LA VIGNE, V.N., p.1495, 319). J'escriptz à mon filz l'admiral et entre eulx que, sur tout le plaisir qu'ilz *desirent* me faire, qu'ilz mettent ledit de Brilhac entre mes mains. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 240).

- *Desirer à/de* + inf. : Et *desiroit* grandement de soy contrevengier pour ses contraires et desplaisirs que on li avoit fais en Engleterre nouvellement. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 182). ...et est ainsi d'ung povre homme (...) qui *desire* à tout engloutir et tout avoir, que d'ung loutre qui entre en ung estant et destruit tout le poisson que il y treuve. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 19). Ma chiere dame, puisqu'il vous plaist, je le vous diray. Je *desire* tant que nulle autre chose plus, d'avoir vostre bonne amour et vostre bonne grace. (ARRAS, c.1392-1393, 9). Ma chiere dame, puisqu'il vous plaist, je le vous diray. Je *desire* tant que nulle autre chose plus, d'avoir vostre bonne amour et vostre bonne grace. (ARRAS, c.1392-1393, 9). En ce party, passerent la nuitiee. Mais qui que reposast, ce ne fu pas Hermine, car elle ne puet yssir de la pensee de Urien, et le *desire* tant a veoir, pour le bien que on lui dit de lui, qu'elle dit a soy mesmes que, se il avoit le visage plus contrefait c. foiz que il n'a, si est il tailliez, pour sa bonté et pour sa prouesse, d'avoir la fille du plus hault roy du monde a amie. (ARRAS, c.1392-1393, 104). Ma damoiselle, je vous jure par ma foy, mettez moy ou il vous plaira, car je ne me partiray ja sans vostre congïé ne sans le leur ; car j'ay veu tant d'honneur, de bien et de prouesse en eulx que je *desire* moult a estre acointé d'eulx (ARRAS, c.1392-1393, 164). Au son de la cloce vinrent ils tous, hommes et fenmes, car moult *desiroient* a oïr nouvelles (FROISS., Chron. D.,

p.1400, 842). ...moult en i avoit en l'oost qui onques ne l'avoient veu ; et moult le *desiroient* a veoir pour la renonmee de ce que il estoit si vaillans homs (FROISS., Chron. D., p.1400, 790). ...monsr. de Noviant (...) *desira* a l'avoir pour sa niepce (JUV. URS., Nescio, 1445, 478). Frere Conrard, *desirant* a complaire a son compaignon, accorde ce marché (C.N.N., c.1456-1467, 107). ...se part et s'en va, et sa dame aussi, chacun pensant et *desirant* d'achever ce qui est proposé. (C.N.N., c.1456-1467, 193). Le roy commença la parolle et luy dist : "Monsr mon cousin, vous soyez le très bien venu. Il n'y a homme au monde que je *desirasse* tant à veoir que vous..." (COMM., II, 1489-1491, 64). Dieu vous doinct grace de poursuivre, Mon fils, en telle intencion, Puis[que] *desirez* a bien vivre, Vous acquerrez salvacion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 261).

- *Desirer* + prop. inf. : ...aus diz pays a tant d'excommeniez que n'est fin ne nombre, et pluseurs y sont en tel estat par l'espace de dix ou vingt ans. Certez je *desiroye* sur ce estre mis un tel remede que pas ne l'ose escripre, mais se l'en me demande j'en diray mon adviz. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 66). ...elle *desiroit* le jeune estre parfaict et finé (C.N.N., c.1456-1467, 576).

- *Désirer* à + inf. subst. : ...li signeur se traissent ensamble pour avoir conseil comment ils se poroient maintenir ne trouver la trace des Escos, lesquels il *desiroient* au veoir et a combatre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 130). Et Rogiers Evrewins, d'autre part, par ses biaux langages, trouva ossi les navieurs, qui *desiroient* au ravoire le naviage dont il n'estoit nulle nouvelle, car il estoit clos, tous apparilliés à ce que il voroit faire. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 287).

b) *Desirer que* + sub. : LE MARI. (...) J'ay *desiré* toute ma vie Que ta grace a ce m'avoyast Que Diex un enfant m'envoyast. (Mir. enf. ress., 1353, 59). Donques est question a savoir mon se l'en doit avoir grant multitude d'amis, ou se l'en doit faire selon ce que dit le proverbe de pelerinage, prudemment et sagement ce semble, qui dit ainsi. "Je ne *desire* que je soie appelé grandement pelerin ne non pelerin." (ORESME, E.A., c.1370, 488). ...la veillote, *desirant* qu'il [l'ermite] sceust l'occasion qui l'amenoit, le tire a part (C.N.N., c.1456-1467, 100). Et depuis, toy, Regnault, tu monstras signe de grant repentance et te receux en ma grace, *desirant* que tu me feusses loyal subgett (JUV. URS., Exort., 1458, 417). Sur ce, le Jouvencel dit : "(...) Il me semble que vous dictes qu'il n'y a riens sur le payz ne chose qui nous puisse nuyre. Pour ce, je *desiroye* [l. *desirroye*, cond.], se voz oppinions se y accordent, que demain aprez la messe nous en allassions tout d'une traicte jusques à Francheville..." (BUEIL, II, 1461-1466, 87). Vrayement ung bon roy et noble ne doit point faire ses entreprises de nuit ne par muchette. Il doit *desirer* que le soleil luyse sur son garde-bras, affin que tout le monde le voye de loin. (BUEIL, II, 1461-1466, 218). LE SECOND. En oultre plus, les medecins *Desirent* que tous soient sains Et qu'il n'en soit plus de malades. (Rapp., c.1480, 67).

V. aussi *desirier* [P. C.]

DESIRERIE, (?) (désirerie)

[GD : *desirerie*]

"Cupidité" (GD)

REM. Le seul ex. que cite GD II, 600c, correspond à *derverie* ds LE FÈVRE, *Respit Mort* H., 1376-1380, 75 (v.2023). Sans doute mot fantôme. Mentionné (à tort ?) dans FEW III, 53b, *desiderare*. [R. M.]

DESIREUSEMENT, adv. (désireusement)

[*FEW III, 53a : *desiderare*]

(Synon. de *desireement*) : Optate (...) : *desireement*, *desireusement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 111).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*desireusement*). [R. M.]

DESIREUX, adj. (désireux)

[T-L : *desirros* ; GDC : *desiros* ; AND : *desirus* ; FEW III, 53b : *desiderare* ; TLF VI, 1290a : *désireux*]

A. - [D'une pers.] "Qui désire, qui est animé de désir" : Si suis comme les amoureux Bien ardans et bien *desireux*, Qui ne pevent veoir, n'ouyr Ce dont desirent a jouir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 22). En l'ame selon qu'elle est concupiscible, c'est a dire convoiteuse, appetissante, *desireuse*, est comme bonité. (Somme abr., c.1477-1481, 138). ...Pour veoir le palais honnorable, Ou tous cueurs tendent et desirent, Ou tous *desireux* hommes tirent. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 361).

- *Desireux de qqc.* : Or [la dame] fut moult fort grevée de si long travail. Si se retourna le visage couvert de larmes a l'entour de soy, comme *desireuse* de secours et contrainte par besoin. (CHART., Q. inv., 1422, 9). ...De bien ennuyeuse, De mal *desireuse*, De soing planteureuse, D'ayse souffreteuse, D'autry besoigneuse, A qui rien ne peut suffire (CHART., L. Paix, a.1426, 413).

- *Desireux (de)* + inf.. "Qui a envie de, qui souhaite + inf." : D'aler a tel hostel ne suis point *desireux* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 789). ...*desireuse* d'accorder a son serviteur tout ce qu'il voudroit requerir. [D'une femme aimante] (C.N.N., c.1456-1467, 479). Je, *desireux* donques venir a rive... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 167).

B. - [D'une chose] "Qui manifeste ou comporte un désir, une attente" : ...par maniere de optatif et de desirable [var. *desireuse*] loenge (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 346). Dame Foy aprez cez parolles garda silence et donna lieu de parler a Esperance sa seur, comme a celle qui adresse l'esperit a entendre par *desireuse* confiance ce que nous devons premier entendre par entiere foy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 86). La bouche prononce les parolles, maiz Dieu regarde le cuer. Sy doit estre en priant ton affection ardaument *desireuse*, car nul otray n'est fait liberaument s'il est demandé non challaument. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 164). ...vivans en espoir *desireux*. (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 838). [cf. note de l'éd.] ...après ung *desireux* souspir... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 245). [R. M.]

DESIRIER, subst. masc. (désirier)

[T-L : *desirrier* ; GD : *desirier* ; AND : *desirer*¹ ; DÉCT : *desirrier*² ; FEW III, 53b : *desiderare*]

A. - "Désir, souhait" : La demouray longuement En joie et en esbatement, Tant qu'il fu temps de repairier Vers celle ou sont mi *desirier*. (MACH., R. Fort., c.1341, 152). Celui est continent qui a mauvais *desiriers*, comme par yre a venjance desraisonnable ou par concupiscence a luxure ou a gloutonnie. (ORESME, E.A.C., c.1370, 143). Par aventure Aristote entendoit ainsi : que chascune chose par naturel *desirier* appete son estre bien ou son bien estre et sa fin et en ce se delite (ORESME, E.A.C., c.1370, 406). Mais quant plus sui en estrange contrée, Tant ai je en moy plus ardent *desirier*, Et plus convient l'amour moutepplier, Dont mes cuers est enracinés et pleins, Dame, coment que vous soie longteins. (MACH., L. dames, 1377, 29). Et mes fins cuers si durement s'encline, Et mi penser et tuit mi *desirrier*, A retourner vers vous que j'ay tant chier. (MACH., L.

dames, 1377, 81). C'est la fontaine douce et clere Qui puet dou tout assasier L'ardant soif de mon *desirier* Et tous mes griés maus alegier (MACH., Les lays, 1377, 378).

- *Tout au desirier de qqn.* "Selon l'exacte volonté de qqn" : Raler vous en lairay tout a vo *desirier* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 204). Regnaut et Alart et Guichart et Richier Sont eschappé de cy tout a leur *desirier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 209).

- *Avoir son desirier.* "Satisfaire son désir (amoureux)" : ...et celui, qui n'atendoit que l'eure, se coucha avecq s'amye ou il eult son *desirier* et a meismez du bien que lez amoureux souhaident (Comte Artois S., c.1453-1467, 21).

B. - En partic. "Envie (d'une femme enceinte)" : Pour aussi vray que euvangille, quant une femme a conceu soit filz ou fille, de legier se poeult savoir par le *desirier* qui leur sourvient ; car se une femme porte fille et desire chose que avoir ne poeult, de legier se met en grant peril de sa vie et de son fruit perir, mais d'un filz non. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 134). [R. M.]

DESIROI, subst. masc. (désiroy)

[*FEW III, 53a : *desiderare*]

"Désiroy" : A, Lucifer, vien me tuer : J'ay *desiroy* d'estre pendu. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 263). [R. M.]

DESISTANCE, subst. fém. (désistance)

[GD : *desistance* ; FEW III, 54a : *desistere*]

"Fait de renoncer à qqc."

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD II, 601a.

- *Faire desistance de qqc.* "Renoncer à qqc." : Pour ce fault il que vous confessez Publicquement vostre mallivollence (...), Afin qu'après en faciés *desistance* (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 82).

- *Sans (faire) desistance.* "Sans renoncer, sans abandonner" : Sans faire quelque *desistance*, Il y convient tantost pourvir, Ou grant mal en pourra venir (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 221). Je te pry donc sans faire *désistance* Qu'en mon désir ta main secours me livre. (CHASTELL., Louange Vierge K., c.1450, 271). Tout droit m'en vois sans *desistance* Parler a Adam que je voy, Et feray tant de ma puissance Qu'il en mengera comme moy. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 55). [R. M.]

DESISTER, verbe (désister)

[T-L : *desister* ; GDC : *desister* ; AND : *desister* ; FEW III, 54a : *desistere* ; TLF VI, 1290b : *désister(se)*]

A. - "Renoncer"

1. Se desister

- *Se desister de qqc.* "Renoncer à qqc." : Et pour ce que yceulz filz et filles ne se vouloient *désister* de leur propos, ycellui exposant les mist hors courtoisement de sa chambre (Ch. VI, D., t.2, 1388, 173). ...Et qu'as tu fait Ce jour, es tu point plus parfait Que yer ? A quel mal resisté As tu ? Ne t'es tu *desiste* De riens qui soit contraire a meurs ? As tu point par exemples meurs Autrui appellé ? A doctrine As tu pacience enterine ? Et ainsi cellui a par lui Arguoit. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 227-228). ...au jour d'uy, maistre J. du Tour, procureur dudit de Gaucourt, s'est *desisté* et departi dudit procès et du droit qu'il reclamoit à avoir oudit office (BAYE, II, 1411-1417, 169). Et disoient les dessusdiz, ainsi assemblez que dit est, que ilz ne se *desisteroient* ou departiroient de leur entreprise jusques à ce que on leur eust baillié et delivré certain nombre de prisonniers que on avoit retrait en la bastide Saint-Anthoine (FAUQ., I, 1417-1420, 150). ...afin que les autres

dessus nommez, ou aucuns d'eulz qui avoient ordonné et imposé ladicte taille et exaction, s'en voulsissent *desister* et ycelle faire cesser (FAUQ., I, 1417-1420, 335). Et ne se *desista* point le dit Richard de sa mauvaise voullenté (JUV. URS., T. crest., c.1446, 91). Item, depuis que le duc de Bourgogne ne se vult *désister* de son entreprise non obstant la défense du Roy et de son filz le duc d'Acquitaine, le Roy manda ses gens d'armes pour résister audit duc de Bourgogne (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 427). Pour lesquelles choses vous pouvez et devez par raison vous *désister* de vos entreprises, et de ce vous taire (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 39). La quelle chose ne pavoit prejudicier au roy de France tellement que la dicte duchie ne deust revenir a luy en deffault de hoir masle, combien que le roy Loys de ce droit se *desista*, car Henry roy d'Engleterre fit hommage lige au roy de la duchie de Normendie et fit justice au pays a l'ayde du roy de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 84). ...se aucune chose avoient fait en ceste partie, sy avoit ce esté sur ce que par devant leur avoient donné à entendre que ledit duc voloit mettre sus la gabelle du sel, à quoy ne se consentiroient manière nulle, mais à present ilz estoient adcertenez que ledit duc s'en deportoit, et que onques puis qu'il fut adverti du grant prejudice qu'il pooit porter à ses subgez, n'en fist quelque mencion, et s'en *deshista* du tout (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 446). ...la main percee que ne se pouoit de chault et de couroux le sang estanchier, [le seigneur de Loissellench] vouloit parfaire ses autres armes, mais tant estoit le sang qui en sailloit que force lui fut soy en *desister*. (LA SALE, J.S., 1456, 165). Or du surplus je me *desiste* Pour la cause de briefveté. (LA VIGNE, S.M., 1496, 421).

- *Se desister de qqn.*

. "Être obligé par les circonstances à renoncer à la présence de qqn, être privé de qqn" : Vous sçavez que la Mort tresfiere A qui nul ne peult resister, Qu'elle nous a fait *desister* De nostre evesque trespasé. (LA VIGNE, S.M., 1496, 399).

. "Renoncer à fréquenter qqn, s'affranchir de qqn"

- *Se desister de + inf.* "Renoncer à + inf." : ...pour leur requérir de par mondit seigneur le Duc, qu'ilz se *désistent* de passer par iceulx pays et de les fouler, dommagier, ainsi que le Roy et mondit seigneur le Daulphin le veulent et mandent par leurs lettres patentes (Ecorch. Ch. VII, T., 1444-1445, 79-80). Et en oultre est mandé en ladicte lettre que on leur face commandement que ilz [les ecclésiastiques] se *desistent* de publier leurs status et ordonnances (JUV. URS., Verba, 1452, 374). Mais ou est le preux Charlemagne ? D'en plus parler [[des disparus]] je me *desiste*, Le monde n'est qu'abusion ; Il n'est qui contre mort resiste Ne qui treuve provision. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 47). Et combien que ledit d'Armignac fust souffisamment adverti de laditte fauceté, neantmoins il ne se *desista* de tenir saditte seur et acomplir sa dampnée luxure avec elle. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 331).

- Empl. abs. (*Se*) *desister*. "Renoncer" : Et si trouvera l'en que l'arcevesque de Reims en son consille provincial envoya bien admonnester la personne du roy pource que il ne vouloit rendre ung prestre que il avoit prins, et quant il vit ceulx qui alerent pour ceste cause il se *desista* et fist ce que on requeroit. (JUV. URS., Verba, 1452, 374). Pourtant veuillez vous *désister* Pour sauver votre adolescence. (Myst. ste Barbe P., 1493, 43).

. **DR.** "Renoncer à une action en justice" : ...et ja soit ce que ce soit après grans cous et missions, l'official du prelat s'efforce d'avoir la cognescence de telle cause, reele ou personnelle, et fait, par sez monicions et sentences, *desister* le juge seculier (Songe verg. S., t.2, 1378, 171). ...et se lez gens du Roy contraignent lez officiaux a

desister, ilz lez excommunient, laquelle chose est grandement contre la juridiction seculiere. (Songe verg. S., t.2, 1378, 172). ...l'arcevesque de Reims en son conseil provincial envoya bien admonnester la personne du roy pource que il ne vouloit rendre ung prestre que il avoit prins, et quant il vit ceulx qui alerent pour ceste cause il se *desista* et fist ce que on requeroit. (JUV. URS., Verba, 1452, 374).

2. [Empl. factitif] *Desister qqn*. "Faire que qqn renonce (à ses fonctions), démettre qqn de ses fonctions" : ...li papes de Rome fu osi *désistés*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 361).

3. *Desister qqc*. "Renoncer à qqc., abandonner qqc." : ...Se par vostre dart rigoureux Ne veult *desister* sa coustume, Prometés luy dons plentureux (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 218).

B. - "Cesser"

- *Desister à/de + inf*. "Cesser de + inf." : Surquoy je vous conseille que incontinent et toutes euvres laissies vous vous *desistez* de boire ou mengier a nuyt ou vespre, se trespetit non, et vous ostenz de toutes pensees terriennes et mondaines, et vous mettez et tenez alant et venant un ung lieu secret, solitaire et loing de gens, et ne pensez a riens fors a demain bien matin oyr vostre messe et aprez ce rendre compte a vostre confesseur de tous voz pechiez par bonne, meure et actrempee confession. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 12). Et pour ce un moult grant philosophe dit que humaine nature, pour la conformité et la secrette amour qu'elle a au ciel, ne *desiste* oncques ne ne se faine d'ensuivre la nature et l'ordonnance du ciel et des estoilles. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 29). Et là proposèrent plusieurs choses, et entre autres luy remonstrèrent, en le suppliant très humblement qu'il les vouldist avoir et conserver dans sa bonne grâce, et qu'il ne délaissast et *désistast* point à poursuivre ny à faire guerre à ses anciens ennemis les Anglois. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 171). ...que la unité d'ycelle Eglise (...) dore en avant ilz délaissent et *désistent* à violer (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 371). Et leurs mandons en commandant très destroitement, que dedens cinquante jours depuis ensievans immédiatement après cette influcion et sentence, ycelui Assinodée anthipape, pour le pape de Romme dore en avant il *désiste* et délaisse à soy tenir et nommer (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 372). Retourné doncques en son pays, dolent de la faute [de l'échec (de son projet)], et qui non moins pour tant *désista* de procurer tousjours l'avancement de ce voyage (...) fit constituer journée à Francquefort et ailleurs pour faire convenir les esliseurs (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 453). Et, quand leur plaisir sera de *desister* de les agresser, je *desisteray* de les deffendre (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 52).

REM. XXX : Puisqu'avez telle grace prise, Pencez d'estre bon catholique Et si vostre amour est surprise De quelque erreur dyabolique, Ayez la vertus deiffique Pour vostre corps en *desister* (LA VIGNE, S.M., 1496, 384). [P. C.]

DESIVRER, verbe (desivrer)

[T-L : *desivrer* ; GD : *desivrer* ; DEAF, I538 : *desivrer* ; FEW III, 201b : *ebrius*]

[Empl. trans.] "Désenivrer qqn" : DEMANDE. S'amours se vendoient a livre, De quoy feriez vous le pois faire ? Et s'aucuns estoit d'amour yvre, Comment l'en pourroit on deffaire ? RESPONSE. Le pois feroie d'un tonnel A deux boutons de cuir derriere, Pour avoir mesure planiere ; Et pour *desivrer*, au tonnel Metteroye le jouvencel, Tant qu'il eust mate la chiere. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 115). Et quant ilz quidat alleir parmy son palais, ilz chait si roidement que ilz soy blechat mult durement,

si soy cuchat dormir ; et quant ilz oit dormit et ilz fut *desivreit*, si commandat que chascuns copast toutes les vingnoblés entour Gresche. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.1, a.1400, 49).

REM. Ex. d'ORESME (éd. 1488) ds GD II, 601a-b. [R. M.]

DESJOINCTION, subst. fém. (desjoinction)

[GD : *desjoinccion* ; *FEW III, 96b : *disjungere*]

(Synon. de *disjunctio*) : ...desirent de tout leur cuer demorer et persister sans *desjoinccion* ou separacion aucune (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1405, 81). [GD II, 601a] [R. M.]

DESJOINDRE, verbe (desjoindre)

[T-L : *desjoindre* ; GDC : *desjoindre* ; AND : *desjoindre* ; DÉCT : *desjoindre* ; FEW III, 96b : *disjungere* ; TLF VI, 1009b : *déjoindre*]

I. - Empl. trans. "Séparer, désassembler" : ...en droite union Mist nos .II. cuers et si les joint Que jamais ne seront *desjoint* Departi ne desassemblés, Car par Amours sont assemblés Et par la deesse Venus (MACH., Voir, 1364, 776). ...et maintenant compose les choses disjointes, une autre fois *desjoint* les composees. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 159). Si voit veu et noté a quoy puet estre prouffitable la tres horrible et honteuse conclusion - que dis je, honteuse ! - mais tant deshonneste que je ose dire que personne aucune amant vertus et honnesteté ne l'orra qui tout ne soit confus de honte et abhominé d'ainsi oïr discerner et *desjoindre* et mettre soubz deshonnestes ficcions ce que raison et honte doit reffraindre, aux bien ordonnés, seulement le penser ; encore plus, j'ose dire que mesmes les goliars auroient horreur de le lire ou oïr en publique en places honnestes et devant personnes que ilz reputassent vertueuses. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 20). ...elles [les amours] estoient si parfond enracinées es cueurs des ambedeux parties (...) que impossible estoit les desrompre ne *desjoindre* (C.N.N., c.1456-1467, 441). Balhe ça ces cordes et las, Et Cinelle et moy tirarons Si fort que ses os *desjoindrons* Et les piés joindront au partuis. (Pass. Auv., 1477, 198). Vn pauvre homme vint l'autre iour Au Pape qui de vous se plainct Et dict que luy auez *desioinct* Et coupe vn des piedz vrayment (Myst. st Martin K., a.1500, 329).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Desjoindre de*. "Séparer, détacher de" : ...en mon cuer est si très ferme et si jointe L'amour de li qu'estre n'en puet *desjointe* (MACH., L. plour, 1349, 286). Des autres mois [le mois de Mars] soit *desjoins* et ostés Et de Nature oubliés et hays, Et Avril soit exauiés, honnourés, Li biaux, li dous, li courtois, li jolis... (MACH., L. dames, 1377, 222). Mais s'Amours qui mon mal apointe Vous eüst pointe De telle pointe, Tost fust *desjointe* De moy l'ardeur qui s'i ajoint (MACH., Les lays, 1377, 290).

. En partic. [À propos du mariage] : ...pour quoy requeroit qu'il fust *desjoint* de sa fille [Une mère reproche à son gendre de n'avoir pas rempli ses devoirs conjugaux] (C.N.N., c.1456-1467, 500).

- Empl. pronom. à sens passif : Il est a noter que l'envoy et la mission du Filz et du Saint Esperit sont inseparables et ne se peuent *desjoindre* l'une de l'autre. (Somme abr., c.1477-1481, 119).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Se séparer" : Et fermai ma chambre, et leu vos douces lettres, et entendî bien tout le fait ; et sceus la verité de nos .II. cuers, qui jamais ne porront *desjoindre*, car je voi bien et entend que l'un porroit po vivre sans l'autre. (MACH., Voir, 1364, 408). La est la vraye Astronomie, Dont le souleil ne

desjoint mie, C'est le filz Dieu le pardurable (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 111).

Rem. *Consol.* Boèce C., c.1350, gloss. ; JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss.

- *Se desjoindre de*. "Se séparer, se détacher de" : Et quant Esperence ne joint A mon cuer, einsois s'en *desjoint*, Se Fol Espoir a li se joint, N'est pas merveille, Puis que tu fais si mal a point Que tu m'as maté et empoint Par ton meffait en l'angle point, Vueille ou ne vueille. (MACH., R. Fort., c.1341, 50). Incontinent escripvit ledict duc ces nouvelles en Bretagne, et envoya le double du traicté par lequel ne se *desjoignoit* ne deslioit d'eux. (COMM., I, 1489-1491, 145).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Séparé" : C'est le propre fer de ma lance (...) Diex ! regardez Comment s'est renoé et joint Com se onques ne feust *desjoint* ! (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 74). Et ce ne pourroit ange de sa propre vertu, mais ce pourroit Dieu faire de sa toute-puissance infinie, si comme il me samble a present ; et pourroit faire que ensamble et pour une foiz un ange seroit en plusieurs lieux distans, separéz et *desjoinz*. (ORESME, C.M., c.1377, 294). Les maisons estans devant les bastides devant dites tant conjointes que *déjointes*, sans les eschiffles. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1427-1428, 154).

- *Estre desjoint de qqn*. "Ne plus être l'allié de qqn" : Et adonc se commencèrent à percevoir les Anglois que moult avoient perdu en ce que le duc de Bourgogne estoit d'eulx *desjoins*, et ralié avec les François. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 206).

- *Estre desjoint de* (la vie). "Mourir" : Et lors qu'il ne se vouloit point envoleper en ces richesses et biens mundains, il croyoit avecques saint Pol l'apostre : "Je desire et convoite estre *desjoint*, c'est a dire mort". (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 30).

- MUS. *Tetracordes desjoins*. "Deux tétracordes consécutifs dont la dernière note du premier est séparée d'un ton de la première note du second" : Aucunesfois aussy ils [les tétracordes] sont *desjoins* et discontinuez par l'addicion d'une corde qui s'eslongne de la derreniere corde du premier tetracorde par l'espace d'un ton, et dessus celle corde se commence le second tetracorde et se reïtere comme devant. Et ceste disjonccion des tetracordes dessus diz se fait, ce samble, pour atteindre a dyapason et pour monter après jusques a dyapason raisonnablement. Et lors fault il a deux tetracordes .VIII. cordes. Et selon ce sont en dyapason deux conjoins tetracordes et avec ce un ton, maiz il y en a deux tant seulement *desjoins*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 54).

B. - "Discontinu" : Mes pour ce que .XII. seürmonte .VI. en tant comme .VIII. seürmonte .II., c'est a savoir en .VI., ici est porporcionalité arismetrique et est porporcionalité *desjointe* ou discontinue. (ORESME, E.A.C., c.1370, 288).

V. aussi *disjoindre* [R. M.]

DESJOINT, subst. masc. (desjoint)

[AND : *desjointe* ; FEW III, 96b : *disjungere*]

[Dans une comparaison de Marie avec le Soleil et de Joseph avec la Lune] "Fait de disjoindre [des choses], séparation"

- *Mettre desjoint (entre des choses)*. "Séparer" : Mez pour ce est conjonction Dite que de terre voit on L'un endroit l'autrè estre assis Comment que *desjoins* soient mis Sanz que point ensemble couchent Ou de rien il s'entretouchent. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 3048). [Seul ex.]

Rem. Mot que le FEW, *loc. cit.* n'atteste que pour la période mod., et ce, dans la partie septentrionale (notamment en norm.) et dans le centre de la France ainsi qu'en Belgique. [B. St.]

DESJOINTE, subst. fém. (desjointe)

[GD : *desjointe* ; FEW III, 96a : *disjungere*]

"Séparation" : Qui estes vous qui dittes que la bergierotte qui mon aumonniere ouvry acorderoit ma *desjointe* ? (Percef. V, R., c.1450 [c.1340], 409).

Rem. Ex. d'afr. ds GD II, 602a. [R. M.]

DESJOINTER, verbe (desjoindre)

[T-L : *desjointier* ; GD : *desjointier* ; FEW III, 96b : *disjungere*]

"Séparer, disjoindre qqc." : ...et coupe tout jusques a l'eschine [du cerf] et d'un costé et d'autre, et *desjointe* de la pointe de son coutel la jointe du neu de l'eschine qui est plus pres des cuisses (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 180).

- Part. passé en empl. adj. [D'un membre] "Démis, désarticulé" : Qui donc veïst Renart baler Des piez si tresmenuemant, Car il sanbloit, se ge ne mant, Que touz les eüst *desjointiez*... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 311). [R. M.]

DESJOINTURE, subst. fém. (desjointure)

[T-L : *desjointure* ; GD : *desjointure* ; AND : *desjointure* ; FEW III, 96b : *disjungere*]

A. - Au propre "Fait d'être fendu, ouvert en deux ; cassure" : ...je loz que nous y alons encores ennuit et en prendrons tant [du trésor de l'empereur], avant que on se apperceïve du carrel, que nous en ayons assez a une grant piece ; car je espoir que la *desjointure* pourra estre aperceüe par la soubtiveté des sept sages (Bérinus, I, c.1350-1370, 391). Pour bec desjoinct ressarrer, metz sur la *desjointure* de la paste fermentée et parrasine. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 39).

B. - Au fig. [À propos de personnes] "Séparation" : ...Ele l'amoit [Dieu] de grant ferveur, Si fervemment que nule ordure N'en fist onques la *desjointure*. Qui desjoint Dame Dieu de toy ? (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 172). [R. M.]

DESJUCHER, verbe (desjucher)

[T-L : *desjochier* ; GD : *desjuchier* ; GDC : *desjochier* ; FEW XVI, 289a : *juk* ; TLF VI, 1010a-b : *déjucher*]

I. - Empl. intrans. "Descendre (de qq. part)" : ...Et tout jus de la tour on les fist *desjochier*, Et leur fist on les chiefs devant la tour trenchier (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 123). Ja estoie bas *desjuchee*, Ce me sembloit, quant fus huchee De la mere qui me porta (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 270).

Rem. Doc. 1474 (*desgucher*) ds GD II, 602b.

- [D'un oiseau] "Descendre de l'endroit où il perche" : ...le faisant (...) puis qu'il *desjuche* pour pasturer, il ne retourne ne desmarche ung seul pas, ains va tousjours avant jusques a ce qu'il est peu et saoulé. (Lyon cor. U., 1467, 43).

- P. anal. "S'en aller de" : Si me fault il moyens cercher Par lesquelz je pourray chasser Salomon du régne mon père. S'on me devoit vif escorcher, Si l'en feray je *dejucher*, Et fut il cinq cens fois mon frère. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 283). Quant le gieux du logis *desjucque* Au matin plante ung rosier. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 179).

II. - Empl. trans. "Précipiter de haut en bas, jeter en bas qqn/qqc." : ...Aussi fist Talerant et crioit a haut cri [lors d'un

siège] : "Pierregort ! Sire Dieux, aidez nous au jour d'uy, Affin que *desjucier* nous puissions ce mainsni Qui nous ont desrobé et le païs honni !" (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 364). ...il dist que jamais n'yroit plus avant tant qu'il avroit la tour renversee et les larrons *desjussiez* et mis à fin. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 397). [Influence de *jus* ?] ...Et a fait [Quentin] si crueulx machacles, Que nos ydoles sont crocques, Derrompues et *desjoucquies* De gens qui se font baptisier. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 89).

- P. anal. "Faire sortir qqn de qq. part" : Mon Dieu, qui te laissas estendre Et de clos en croiz clofichier Pour les tiens d'enfer *desjuchier*... (Mir. st Ign., 1366, 82). [R. M.]

DESJUGLER, verbe (desjugler)

[T-L : *desjugler* ; GD : *desjugler* ; DEAF, J412 : *desjugler* ; AND : *desjugler* ; DÉCT : *desjugler* ; FEW V, 41b : *joculari*]

Desjugler de. "Priver de qqc. par tromperie" : Et ensois qu'il [Polyphème] fust *des(s)juglés* De son seul oeil et avuglés, Souventes fois estoit assis Sur un perron gros et massis (MACH., Voir, 1364, 628).

REM. Bien attesté en a.fr. [N. M.]

DESLAITER, verbe (deslaiter)

[GD : *deslaicter* ; AND : *deleté* ; FEW V, 111b : *lac*]
"Sevrer"

Rem. Cf. ; AND : *deleté*. [R. M.]

DESLANER, verbe (deslaner)

[GD : *deslaner* ; FEW XVI, 598b : **nastila*]

Empl. pronom. "Ouvrir les lanières, se délayer" : [Var.] A terre c'est assis, et si c'est *deslanez*, Ses chausses avala, ses genoulz a montrez (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 204). [Var., t.2] [R. M.]

DESLARRÉ, adj. (deslarré)

[GD : *deslarré* ; *FEW V, 232b : *Lazarus* (?) (?)]

"Débraillé" (GD)

REM. Doc. 1408 (*deslarré*) ds GD II, 604b. [R. M.]

DESLAVER, verbe (deslaver)

[T-L : *deslaver* ; GD : *deslaver*¹ ; FEW V, 218a-b : *lavare*]

Part. passé en empl. adj. "Qui n'est pas lavé, sale, crasseux" : Nape n'y a qui ne soit *deslavée* (...) Et pas ne puis buer ["faire la lessive"] comme je vueil (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 72). Ribaulx sales et *deslavez*... (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 211). ...les yeulx avoit tous chacieux et les mains ordes et *deslavees*, et les tenoit fessees ensemble devant son ventre, et s'en venoit tout rechignant de despit. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 61).

V. aussi *delaver* [R. M.]

DESLEVER, verbe (deslever)

[*FEW V, 282a : *levare*]

"Remettre (ce qui est luxé)" : Par quoy le chirurgien puet considerer la maniere de dislocation et de fracture et par consequant la maniere de reduire. Aussi il puelit considerer que entre icelles jointures la plus difficile a *desliever* et a reduire est celle du petit pié, la plus legere est celle du genoul (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 272). [R. M.]

DESLIÉ, adj. (deslié)

[AND : *deslee* ; *FEW V, 130a : *laetus*]

"Malheureux"

Rem. Cf. ; AND : *deslee*. [R. M.]

DESLIGIER, verbe (desligier)

[GD : *desligier* ; FEW XVI, 463b : **let-*]

Empl. trans. Région. (Wallonie)

A. - Desligier qqn. "Mettre qqn en liberté" : ...et les ostagiers qui estoient aresteis en Brabant furent quittés et *deligiés* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 125). [Autres ex. p.41 (empl. absolu) et p.263] ...pou de jours aprèz, parmy aucunes propines ou inventions de pecunes faites et données ausdis Allemans, le bon evesque, qui fut aucunement *deslegiét*, issy hors de prison (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 346).

- *Desligier qqn (de qqn)*. "Libérer qqn (de qqn)" : Vechy mon treschier Alixandre, qui nous *desligera* de nos anemis. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 233).

- *Desligier qqn (de qqc.)*

. "Soulager qqn (de qqc.)" : ...ilh porat sens sejour Toutes gens lunatiques, plains de rage et furour, Saneir et *diligier* et remettre en baudour (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 629). ...que le jour soit brief de l'exécution de ces presens chapitres, affin de moy deschargier de sy pesant charge et de *deligier* mon coeur de son desir. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 403).

. "Tenir qqn quitte de qqc." : ..mon di fi en seiront adonc quittes et *diligies* a tous jours mais. (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 49).

B. - Desligier qqc.

1. "Libérer, débarrasser qqc. (de qqc.)" : ...maintenant en exultation d'âme je reverdis en loenge, et les mains *deslégées* de peur, je rue au ciel par sacrifice (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 6).

- En partic. "Dégager qqc. (de charges, d'impôts)" : ...il, de son plein droit et sain vouloir, les *desligeoit* et deschargeoit, et les restituoit et remettoit [les terres] en la possession du roy (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 395).

2. "Délivrer, céder qqc." : Ly roys soy excusat par faulte d'argent et dest al dit monssaingnor Renart que, s'ilh soy voloit cargier, en acquitanche de son paiement, de dras ou de laynes, ilh les accitast : ilh en fineroit et les *diligeroit* [var. *deligeroit*, *desligeroit*]. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 78). [R. M.]

DESLISTELER, verbe (deslisteler)

[GD : *desliteler* ; FEW XVI, 470a : *lîsta*]

DRAP. "Retirer la lisière (d'un drap qui présente une malfaçon)" (synon. *deslister*) : ...se uns draps est roiiez d'estraingne estoffe, on doit copper l'uny hors du roiet, ycellui sceler, et ly roiés paie 3 s. d'amende. Item, se uns draps est roiés par estaint, il est *deslistelés* et paie chiuncq d'amende, avecq restitution aux marchans. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1383, 337). Soient venduz (...) tous draps nommez petis draps faiz de grosses laines, et autres draps qui par l'Eswart de ladicte Ville seront coppez ou *deslitelez* et y soit faicte par les Eswars aucune congnoissance de fer estrange, ou autrement (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 338). [ce même ex. est cité sous la forme *deslitez* ds GD II, 606a, s.v. *desliter* ; n'existe pas ds le texte à la p.338]

Rem. Cf. *Z. rom. Philol.* 82, 1966, 351 (M. Höfler). [R. M.]

DESLISTER, verbe (deslister)

[T-L (renvoi) : desli(s)ter ; GD : *deslitter* ; FEW XVI, 471a : *līsta*]

(Synon. de *deslisteler*)

REM. Doc. 1377 (*deslistera*) ds G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 236. Sur l'ex. de GD II, 606a, v. *deslisteler*. [R. M.]

DESLOCHER, verbe (deslocher)

[T-L : *desluchier* ; GD : *deslochié* ; FEW XVI, 487b : **luggi*]

I. - Empl. trans. *Deslocher* (des fruits) "Faire tomber (des fruits) en secouant l'arbre" : Aussi com(me) le vent trebuche Le fruit d(es) arbres et *desluche*, Aussi le vent de ce soufflet Toutes vertus a terre met. (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 239).

II. - Empl. pronom. "S'affaïsser, ramollir" : Son vit estoit droit comme broche Et maintenant il est a croche ; Il cline en bas et se *desloche*, Et ne sonne qu'a une cloche. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 764).

REM. Cf. TLF X, 1313a : *locher* (Étymol. et Hist.). [R. M.]

DESLOI, subst. masc. (desloi)

[T-L : *desloi* ; GD : *desloi* ; AND : *deslei* ; FEW V, 292a : *lex*]

"Déloyauté, félonie"

- *Mettre qqn à desloi*. "Faire subir une injustice à qqn" : Par foy, dist Blanchandine, se sera grans anois, Se par vous meurt mes peuples, nē est mis a *desloys*. (Tristan Nant. S., c.1350, 409). [R. M.]

DESLOIANCE, subst. fém. (desloiance)

[GD : *desloiance*¹ ; FEW V, 292a : *lex*]

"Action, comportement contraire à la loi" : ...si ne sçai cause pour quoy tu me doives faire teles choses [var. *telles desloiance*] (PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 1057). [R. M.]

DESLOIGNE, (?) (desloigne)

[FEW V, 404b : *longus*]

"Retard" : Allons nous en appertement, Plus ne fault cy faire *deslongue*. (Sots Magn., a.1488, 198). [Rime avec *grongne*]

REM. Lire *d'eslongne* ? [R. M.]

DESLOS, subst. masc. (deslos)

[T-L (renvoi) : deslos ; GD : *deslos* ; FEW V, 210a : *laus*]

"Déshonneur" : Philomars veant le *deslos* De Lupal, et de soy le los, S'il ot joie, n'en demandés, Et des siens pas mains n'entendés. (Pastor. B., c.1422-1425, 222). Mais vous, qui si dur cuer portez En si beau corps, se dire l'os, Gaingnez le blasme et le *deslos* De crüauté qui mal y siet, Se Pitié qui depart les los En voustre hault cuer ne s'assiet. (CHART., B. Dame, 1424, 355). ...A Patroclus qu'à la mort je rendis, Cuidant ravir sa despouille garnie, Vint Achilles remply de félonnie Et me férit par derrière le dos, Dont mort souffris et luy honteux *deslos*. (CHASTELL., *Compl. Hector K.*, c.1450, 185).

- "Blâme" : Par quoy, sē en ces basses ysles Femmes aucunes sont fragilles, Ordes, mal condicïonnees (...) Las ! il ne s'ensuit pas pourtant Que toute femme, de nature, Soit partissent de telle ordure,

Ne que tel grief *delos* on donne A mainte qui est belle et bonne (Chev. dames M., c.1462-1477, 114).

- "Perte (de prestige)" : ...que diray-je en ton los, O haut prince, qui per n'as en la terre ? Ton los emprendre, à moy est un *delos*, Quant plus t'esliève, et plus te prise et los, Que moins suy sceur de los propre y acquerre (CHASTELL., *Ép. Phil. Bourg. K.*, 1456, 154). [R. M.]

DESLOUABLE, adj. (deslouable)

[GD : *desloable* ; FEW V, 207a : *laudare*]

[D'une chose] "Défavorable, négatif" : ...et tous ces signes sont malvez et *desloables*, et par especial es aguës maladies (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 211). [R. M.]

DESLOUCHELER, verbe (desloucheler)

[*FEW IV, 159a : **globuscellus*]

"Dérouler (le fil d'une pelote, d'un écheveau)" : Deglomero (...) : deswidier, *desloucheler* (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 111). [R. M.]

DESLOUEMENT, subst. masc. (deslouement)

[GD : *deslouement* ; *FEW V, 207a : *laudare*]

"Dissuasion"

Rem. Ex. d'afr. et *Hist. de B. du Guesclin*, 1382 [1618], ds GD II, 606a. [R. M.]

DESLOUER, verbe (deslouer¹)

[T-L : *deslöer*¹ ; GD : *desloer*¹ ; AND : *desloer* ; DÉCT : *deslöer*¹ ; FEW V, 207a : *laudare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Désapprouver, blâmer qqn ou qqc." : Sire, voz plaisans dis Font a louer Pour passer temps et esbatre et jouer, Mais bien ne siet de rien trop *deslouer* ; Ne de la fin ne vous puis je advouer Ou vous tendez, Ne je ne sçay comme vous entendez L'oppinion que de ce cas rendez, Ne les raisons dont vous la deffendez Si non que aiez Les maulx d'amours trop petit essayez Quant si tresbien en estes appaiez Que desja sont de voz comptes raiez Et oubliez. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 179). ...pour tant doit estre *deslouee* toute tel voye comme chose violente ne puist avoir durée afin que mal n'en conviengne. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 93). Ilz avoient bien tenu conseil pour envoyer gens dehors, jugeans que les ostz estoient près ; toutesfois aucuns les *deslouèrent*. (COMM., I, 1489-1491, 41). **B.** - *Deslouer qqc. à qqn*. "Déconseiller qqc. à qqn" : Car moult volentiers l'euisse prise [a femme] se ce ne fust par mes barons, quy le me *desloerent*. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 130).

Rem. Cligès C.T., 1455, gloss.

- *Deslouer à + inf.* "Déconseiller de" : Mais ledit admiral et plusieurs autres *desloèrent* à descendre ilec. Néanmoins, ledit seigneur Du Chastel et plusieurs autres descendirent et prindrent port (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.1, c.1425-1440, 80-81).

II. - Empl. pronom. "Être mécontent" : ...a sa court a maint sergent De toutes manieres d'estas (...) dont les aucuns se *desloent* De son service, autres s'en loent (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 35). [R. M.]

DESLOUER, verbe (deslouer²)

[T-L : *deslöer*² ; GD : *desloer*² ; AND : *deslower* ; DÉCT : *deslöer*² ; FEW V, 393b : *locus*]

"Disloquer"

- MÉD. "Luxer" : Item a fair saïn de marmot, R. harpois, saïn de porc et sieu de monton tant de l'un comme de l'autre ; se les mes sor le feu en on pot de terre tant que tot soit bin fondut et les moveis adés bin por mich melleir, et puis lez coleis par mi on drape, si est bone a plaiez, a gotte volage, a membre *deluwé*, a l'arsure desos lez pies, a entrefreüre, et se le heit tote puiet beste. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 205). ...en tout le pié grant ou la jambe grande sont trente [os], desquelz le chirurgien peut considerer la maniere de *desloyer* et de froysser et par consequent peut veoir la maniere de ramener. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.8). Cy commence le cinquième traictié des dislocacions et estercions et restauracions des os rompuz et *deslouez* (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.1, chap.1). La machoere est aulcunefoys amollie, aulcunefoys spasmee et aulcunefoys *desloyee*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.2, chap.2). [R. M.]

DESMAHAIGNÉ, adj. (desmahaigné)

[AND : *dismaheimé* ; *FEW XVI, 500b : **maiðanjan*]

[Sur *mahaing*] "Libéré de toute mutilation, de tout dommage, intact"

Rem. Cf. ; AND : *dismaheimé*. [R. M.]

DESMAIN, adv. (desmain)

[FEW VI-1, 293a : *manus*]

Estre à desmain. "Être inaccessible, difficile d'accès" : Il sont bele gent et ne vivent que de char, et est [l'isle de Palmes] le plus delitable païs que nous aions trouvé par dessa ; mais il est bien a *desmain*, car c'est le plus loing de terre ferme. (GADIFER DE LA SALLE, Canarien, c.1404-1406. In : *Chrestom.* R., 62). [H. G.]

DESMAINTENIR, verbe (desmaintenir)

[AND : *desmaintenir* ; *FEW VI-1, 299a : *manu tenere*]

Région. (anglo-normand) "Ne pas maintenir, révoquer"

Rem. Cf. ; AND : *desmaintenir*. [R. M.]

DESMAMELÉ, adj. (desmammelé)

[GD : *desmamelee* ; FEW VI-1, 132a : *mamilla*]

"Qui a le sein coupé" : Pour ce qu'ainsi *desmamelles* furent ces dames appellees Amasones (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 10). Et par celle voye commencierent les femmes de Sichie a porter armes, qui furent puis appellees Amazonnes : qui vault autant a dire comme *desmamelles*, pour ce que elles avoyent une telle maniere que aux nobles d'entre elles, quant petites fillettes estoient, leur cuisoyent par certain artefice, la mamelle senestre pour ce que elle ne leur encombrast a porter l'escu (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 682). [J. Bl.]

DESMANDER, verbe (desmander)

[GD : *desmander* ; FEW VI-1, 151b : *mandare*]

"Donner un contrordre à qqn (en révoquant une convention)" (synon. *contremander*)

Rem. Ex. d'afr. et doc.1430 ds GD II, 608c. [R. M.]

DESMANER, verbe (desmaner)

[T-L : *desmaner* ; GD : *desmaner* ; FEW VI-1, 290a : *manus*]

Empl. trans. "Perdre" : Cuident il que Dieu ne soit pas ? Qui ont contre mon gre usé, Avoir me cuident *desmané*, ou endormi ou contumas ? (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 132). Et pour celle cause li en sont deulz necessaires [des clochettes à la patte de l'épervier], quer souvent avient que, pour ce que il ont mauveses sonnetes ou que [il n'ont que] une seulle, sont adire(e)z ou perduz

[var. ms I du XVe s. *desmannés*]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 219). [H. G.]

DESMANEVER, verbe (desmanever)

[T-L : *desmanever* ; GD : *desmanever* ; FEW XVI, 515b : *manwjan*]

Région. (Picardie, Wallonie)

A. - Empl. trans. "Perdre, égarer"

1. *Desmanever qqc.* : I chevalet I poutrain trouvet furent a Toricourt tout estrayet et fut cryet et publyet a l'eglise se aucuns pierdus les avoit u *demanévés*, qu'il venist avant et il les raroit (Arch. Nord, 1389, B 10332, f° 7 v°. In : N. Dupire, Vox rom. 11, 1950, 217).

Rem. Doc. 1445 ds GD II, 609b.

- *Avoir tout desmanév.* "Avoir tout perdu" : Laisse, que devanrait ? Vecy grant cruauté ! Ne sai que porait faire, j'ai tout *demenév.* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 494).

2. *Desmanever qqn* : ...je redoute moult a les *desmanever*. - Sire, dist elle, ne vous en esteult doubter, car vous n'eslongerez point d'icy, s'il ne vous plaist. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 102).

- *Avoir desmanév qqn*. "Avoir perdu qqn" : .II. biaux enfans avoie, dont j'estoie couchie, Que j'ay *desmanévés*, car je fuy endormie Dessus une montaigne, ne sçay en quel partie. Quant je me resvellay je fuy toute esbaubie Car je trouvay perdue me petite maisnie (Belle Hélène Const. R., c.1350, 709). Tout ceu qui li avint li ait fait devisee Depués qu'i se perit de France la louuee, Et comment sa mollier il ot *demenvee* Et son petit anfans en la forest ramee. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 103). JOSEPH : L'ung a l'autre nous actendismes : ainsi l'avons *desmanév.* NOSTRE DAME : Aqueline, avez vous trouvé mon chier enfant en quelque place ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 128). Sy me advisay que celui par qui j'avoye mon amy *desmanvé* [var. ms B] estoit ens la compagnie, parquoy isnellement je les endormy (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 520). Et sachiez qu'elle regrete moult ung chevalier qu'elle nomme Gadiffer et qu'elle a *desmanvé*, car elle le devoit mener pour achever une aventure en une isle de mer. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 60). Et puis retourna ou vergier, la ou le roy l'attendoit en festoiant le jenne Norholt qu'il avoit tenu *desmanév.* (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 697).

B. - Au passif *Estre desmanév*

- "Être réduit à rien" : Aye, sire duc Harpin, je sus *demanvee* ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 25).

- "Être perdu, avoir disparu" : Un poi de tans après li Califfes ala A son trezor : son coffre *demanvet* trouva. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 82). On l'apielloit Obedience. Celle disoit : "Obeïssans Fieus, freres, peres et amans, Ma noblece est *desmanvee*, ma singnourie est declinnées, Ma grandeurs est toute abaissie." (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 108). Trestous les a ochis, et à le mort livrés, Fors seulement Garsiles, qui est *desmanvez*. Riens ne vault Bauduin, sé il n'est retrouvés. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 231). Tant fierent a che lés celle gent redoubtee Que la païenne gent fu adonquez reculee, Et fut a celle empointe adonc desbaretee Pour che que leur ensaigne estoit *desmanvee*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 622). Et pour celle cause li en sont deulz [= des clochettes à la patte de l'épervier] necessaires, quer souvent avient que, pour ce que il ont mauveses sonnetes ou que [il n'ont que] une seulle, sont adire(e)z ou perduz [var. mss K (1406) et V (XVe s.) *desmanévés*]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 219). ...quar les lettres furent *desmanvees* et ne sceut

on oncques qu'elles devinrent. (Arch. Nord, 1365, B 1566, f° 140, IGLF). [H. G.]

DESMANGER, verbe (desmanger)

[GD : *desmangier* ; FEW VI-1, 170a : *manducare*]

Empl. trans. "Vomir" : Se je treuve telz apostoles, Je leur sacqueray les boyaulx de le pance (...) Et leur feray, s'il samble bon, Mengier, remengier, maquillier, *Desmengier* et desgorguillier Trippes et brouet tout ensamble. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 161).

REM. Un seul ex. (de Lefèvre d'Étables, *Bible*, éd. 1534) ds GD II, 609b.

V. aussi *demanger* [H. G.]

DESMARCHE, subst. fém. et masc. (desmarche)

[GDC : *desmarche* ; FEW XVI, 529a : **markôn*]

ART MILIT. "Abandon d'une position, recul" : ...et se retira atout ses gens au plus près dudit Fourmigni, affin de mieulx estre fermé au dos, en les remettant en belle ordonnance sur l'esle du costé du pont par où les Franchois devoient passer ; laquelle *demarche* ledit connestable percheut clerement (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, 1450, 284).

- En partic. "Pas en arrière ou de côté, recul (dans le combat à l'épée)" : Dont messire Henry (...) getta premier sa lance, mais n'adressa point par ce que messire Jehan desmarcha de costé. Dont après le *desmarce* vivement se remist en barbe de messire Henry (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 166). Item, à celui qui touchera à la targe violette, ledit entrepreneur sera tenus de lui acomplir pour ung jour autant de poux d'espées à trois pas de *desmarche* entre chascun poulx, sans poursieutte, que ledit chevallier ou escuier estrange lui vorra deviser. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1461-14, 268). ...quant la Rocque sentit que ledit Rumaindres mettoit toute sa puissance pour le faire reculer, il desmarcha ung pas ; par laquelle *desmarche* Rumaindres chut d'un genoul à terre. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 210). Et là attendoit le chevalier du pas, chascun coup qu'il faisoit ses *démarches*, lesquelles *démarches* fit toujours belles et grandes ; et puis alloit assir sur ledit Savoyen, lequel, comme dit est, ne se bougea oncques. (Faits Lalaing K., c.1470, 232). Messire Jacques se couvrit prestement d'ung grant *desmarche* et tira sa hache hors de la main du chevalier, et sur ce point le juge gecta son baston et se mirent les gardes entre deux (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 100). L'Angloix estoit pesamment armé, et messire Jaques l'estoit legierement ; et ainsi tira son compaignon de toute sa force, et d'une grande *desmarche* ; et de ce cop rua l'Angloix, la visiere dedans le sablon, et tout plat estendu (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 128). ...ledit messire Jaques essaya d'atteindre ledit Gerard du maillet de la hache, mais ledit Gerard, par une *desmarche* de costiere, rabattit le cop (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 166). Mais il tint prinse et le tira, avecques une *desmarche*, par tel pover que tous deux cheurent l'ung avecques l'autre (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 180). ...et, pour abreger mon recit, tant continua le chevalier sa poursuite et les *desmarches* ordonnées, que les onze coups d'espées furent feruz par le chevalier et soubstenuz par l'escuier, par la premiere forme qui dicte est, sans ce que l'escuier fut desmarché de sa premiere place prinse, et ainsi les fit le juge despartir, et ainsi se retraïct chascun en son pavillon (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 190). [H. G.]

DESMARCHER, verbe (desmarcher)

[T-L (renvoi) : *desmarchier*² ; GD : *desmarchier*² ; GD : *desmarchier*¹ ; FEW XVI, 528b : **markôn*]

I. - Au propre "Reculer, abandonner une position, quitter un lieu"

A. - Empl. intrans.

1. "Reculer, battre en retraite, abandonner une position, s'écarter"

a) [D'un combattant, d'une armée] : Atant vint envahir Passelion a l'espee, mais Passelion *desmarcha* en sa venue, puis lui donna tel coup d'espee qu'il lui coppa le bras dextre. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 888). Mais ainsi qu'il *desmarchoit* pour soy retraire, Othon (...) descarga sur luy ung grant cop de hache et luy fondit le heaume et la teste jusques au cerveau (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 59). Et doivent bien garder les chefs des batailles que leurs gens soyent bien ordonnés, et que l'ordre que on leur baille ilz tiennent sans *desmarcher* (JUV. URS., Verba, 1452, 253). Monseigneur, quant une puissance *desmarche* et elle sent que elle a une autre puissance au doz, croiez seurement que elle est tousjours en effroy. Ilz ne voient point leurs ennemyz ; ilz leur ont le doz tourné ; ilz cuident de chascun hu estre assailliz. (BUEIL, I, 1461-1466, 199). Et a l'abordoier le chevalier blanc donna tel cop a son homme, que *desmarcier* le fist .V. ou .VJ. pas, et eust plus *desmarchié* encores, s'il n'eust cueillie la marguerite, dont il fu moult esbahi de la force du chevalier. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 69). Priez pour l'ame, s'il vous plaist, Du franc archier de Baignolet, Et m'escripvez a un paraphe Sur moy ce petit epitaphe: Cy gist Pernet, franc archier, Qui cy mourut sans *demarcher*, Car de fuir n'eut onc espace (Fr. arch. B., c.1468-1480, 40). ...et endura et soubstint, sans *desmarcher*, moult vaillamment, et fut moult longuement sans grant secours ou aide. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 626). Bon temps y marche [en Germanie] et la guerre en *desmarche*, En aultre marche espere escaillier noix ; Bergiers des champs n'ont cure de harnois. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 363).

- En partic. [Dans un combat à pied]

. [Dans un pas d'armes] *Marcher et desmarcher*. "Avancer et reculer" : Mais le chevalier sçavoit marchier et *desmarchier*, et estoit si adroit et si chevaleureux, que l'Angloix ne prouffitoit riens en son assault (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 126). ...et tantost se tira le mareschal de la lice, pour avoir les espées à faire les armes, en signiffiant à l'entrepreneur que l'escuier avoit requis onze cops d'espée feruz, marchez et *desmarchez* de trois pas, selon le contenu des chappitres. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 188).

. (*Sans*) *desmarcher un pas*. "(*Sans*) reculer d'un pas" : A mal gibet me puet om pandre Se je ne fiers, comment qu'il aille, Encontre eulx d'estoch et de taille, Sans ung tout seul pas *desmarchier* ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 20). ...quant la Rocque sentit que ledit Rumaindres mettoit toute sa puissance pour le faire reculer, il *desmarcha* ung pas ; par laquelle *desmarche* Rumaindres chut d'un genoul à terre. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 210). ...et courut sus au seigneur de Ternant par telle force et par telle aygreur, que force fut au seigneur de Ternant *desmarcher* trois ou quatre grans pas tous d'une tire (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 75).

. *Desmarcher en arriere* : Messire Henry *desmarcha* en ariere de cely cop et poursievy fierement messire Jehan (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 167).

. *Desmarcher en costiere. desmarcher de costé.* "S'écarter" : Messire Jehan de Rebremette guingna et barguingna de

pres pour bien asseoir son cop, et ne s'avança point de voloir getter devant (...). Dont messire Henry (...) getta premier sa lance, mais n'adressa point par ce que messire Jehan *desmarcha* de costé. Dont après le desmarce vivement se remist en barbe de messire Henry (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 166). ...tout asseurement *desmarcha* en costiere, tellement que Galiot ne trouva riens devant et passa tout oultre (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 74). Et ledit messire Bernard *desmarcha* en costiere, si que il ne fust assené (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 131).

. *Faire desmarcher qqn* : Et au regard des armes de haches, quant ce vint au joindre, ledit seigneur de Ternant assist son premier coup sur le bacinet dudit Galiot, sy dur et sy pesant, qu'il le fist *desmarcher* aucuns pas et chancelier (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 93). ...et Saintré l'actaint de l'estoc de sa haiche ou pertuis de la visiere qu'il le fist un grand pas en arriere *desmarchier*. (LA SALE, J.S., 1456, 127). A ce mot Tiphon fery sy ruidement Jupiter sus le comble de son escu qu'il en emporta un grant quartier, et fist *desmarchier* Jupiter du pié destre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 170). Et a l'aborder le chevalier blanc donna tel cop a son homme, que *desmarcier* le fist .V. ou .VJ. pas (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 69). Et quand il se vit débastonné, moult tost et vivement il prit le dit messire James à deux mains, par le vuide de sa pièce, et de puissance de bras le fit *démarcher* et reculer jusques devant le hourt du roy d'Escosse (Faits Lalaing K., c.1470, 176). ...et tant coitta et oppressa le seigneur de Haguét, que par le poussement de sa hache le fit reculer et *démarcher* au long des lices. (Faits Lalaing K., c.1470, 177). ...et de ce cop le chevalier recouvra de la dague de dessous et l'atteindit au fort du gorgerin, tellement qu'il fit *desmarcher* l'escuyer plus de deux pas loing de luy (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 187). Vouloir entrer en ville tant requise Sans grant effort, point n'entendons la guise, Car jamais roy ne s'i osa percher Pour l'opprimer, et s'autre l'a surquise, On trouvera par raison bien enquisse Qu'on l'en a fait lourdement *desmarcher*. (LA VIGNE, Attollite portas B., 1507, 164).

- Empl. pronom. "Reculer, se déporter" : ...et là povoient bien veoir les Angloiz. Lesquelz Angloiz se *desmarchèrent* pour prendre place en l'orée d'un bois emprès un village (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 86). Si j'eusse cuidé que chevalier de tant petite valeur me eust chassé, je ne me fusse *desmarché* ung seul pas de terre ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 233). ...il tira sa dague et d'icelle s'efforça frapper ledit Paynnot par la poitrine pour le murtrir et tuer, et l'eust murtry de fait, se ne fust que ledit suppliant se *desmarcha* (Doc. Poitou G., t.10, 1458, 51).

b) [Danse] "Faire un pas en arrière" : Nous nous reposons ung petit Et regardons tous les fatras, Les danceurs et le bas deduit. Et de railler et de dancier [ou lire plutôt *tancer* ?] : L'ung est trop grand, l'autre petit, L'ung est trop lourt a *desmarcher*, L'autre a failly bien de deux pas (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 309). Mais quoy ! je fu si estourdi Que je menay ma dame a gauche. A chacun pas le pié me fauche : "Hola !" se dist l'un. L'autre souffle, En *desmarchant* je me descauche Et envoie au loing ma pantoufle. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 343).

2. "Partir, sortir, quitter"

a) "Partir, sortir" : S'il fault qu'elle nous tienne en serre [la faim], Force sera de *desmarchier* Et s'en aller ailleurs cerchier Hors du pays nostre advantaige. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 113). LE SECOND YSMAELILICTE. Faire convient en ceste sorte Et nous tenir clos et couvers Dessoubz les arbres, qui sont vers, Tant que de sortir soit besoing, Et choisir ung lieu dont bien loing On puisse voir

qui marchera. LE PRINCE DES YSMAELILICTES. Si tost qu'on apercevra Aucun, il faudra *desmarcher* Et au coing de quelque rochier Tout soudain le venir surprendre. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 225). Et, pour ce qu'ilz congurent que leurs vivres ne leur pouroient fournir jouxte la puissance des François, ilz delibererent *demarcher* et d'eulx en aller. (TRING., c.1477-1483, 278). Mais ad ce jour qu'il convint *desmarcher* Avec son ost, luy en personne mesme, Il s'en alla dedens Romme coucher. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 230).

- À l'impér. "Sortez !, partez !" : CENTURION.A l'assault, vaillans gens de guerre ! Voicy noz mutins enbuchés. LE PREMIER SODOMITE. *Desmarchiez*, ribaulx, *desmarchez* ! Frappés a travers et a tort ! LE SECOND SODOMITE. A l'arme ! (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 319). Tirans, hors d'icy *desmarchez*, Laissez le corps dessus le feu, Et allons reposer ung peu, Car je me sens en tres mal point. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 249).

b) "Quitter"

- *Desmarcher de (un lieu)*. "Quitter (un lieu)" : Et, pour chose que vous voyez, je vous conseille que vous ne *desmarchiés* point de devant l'huys du cappitaine. (BUEIL, I, 1461-1466, 107).

. En partic. *Desmarcher de ce monde*. "Quitter ce monde, mourir" : Mon filz Isaac, il fault que je *desmarche* De ce monde ; je suis a mort cité ; De ce pays vous lesse patriarche Et ne requier que une fosse ou une arche En la terre, ou mon corps soit bouté. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 102).

- Empl. pronom. *Se desmarcher de (un lieu)*. "Quitter (un lieu)" : Lieve toy sus et te *desmarche* Du lit chetif ou tu remains, Si pren de l'ancre et de la parche Cinq ou six fueilles en tes mains. (...) Il te fault estre secretaire Du tres noble et tres grant segré... (Chev. dames M., c.1462-1477, 54).

- [Dans un contexte fig.] *Faire desmarcher son avoir*. "Faire quitter le lieu de séjour habituel (le coffre) à son argent" (FEW 532, note 10) : Si doit on l'ami tenir chier Qui son avoir fait *desmarchier*, Et qui l'apporte de son coffre A son ami, ainçois qu'il l'offre, Quant il voit que mestier li est (DESCH., M.M., c.1385-1403, 5).

B. - Empl. trans. *Desmarcher qqn*.

1. "Faire reculer qqn, l'écarter" : ...en laquelle [bataille] le seigneur de Saintré avoit ja son compaignon fort arriere *desmarchié*. (LA SALE, J.S., 1456, 266). ...Hardis Flamens, vigoureux leoncheaux, Il n'est canon, ne traict de franc archier, Ne Francois nul qui vous puist *desmarchier*, Ains devant vous fuyent comme pourcheaux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 130).

- Au passif : Et il respondit : «Ve, paillart, je ne daigneroie, mais vien à moy toy mesmes, et je les te diray.» Et après, ainsi que ledit suppliant fut *desmarché*, ledit feu Cabon le print au collet et luy rompit sa robbe (Doc. Poitou G., t.12, 1475-1483, 345). ...et, pour abreger mon recit, tant continua le chevalier sa poursuite et les desmarches ordonnées, que les unze coups d'espées furent feruz par le chevalier et soubstenuz par l'escuyer, par la premiere forme qui dicte est, sans ce que l'escuyer fut *desmarché* de sa premiere place prinse, et ainsi les fit le juge despartir, et ainsi se retraïct chascun en son pavillon (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 190).

2. "Faire sortir qqn, délivrer qqn" : On l'avoit fait emprisonner, Mais il fut tantost *desmarchiet*, Il se partit sans mot sonner De nuit, preschant en plain marchiet. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 200).

- Empl. pronom. : YSEMBART. Gloire a Dieu qui voit ses amis Et tousjours leur salut procure. Il [Saint Quentin] est malgré ses anemis Eschappé de la chartre obscure. BRISEBARRE. Seigneurs,

vela ce papelart Quentin venu en plain marchiet, Ne scay par quel bout ou quel art Il s'est en ce point *desmarchiet*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 173).

II. - Au fig. "Renoncer à faire qqc., revenir sur sa décision, changer d'avis"

- Empl. intrans. "Revenir sur sa décision, changer d'avis" : Elle, qui pour deux ne pour trois n'eust reculé ne *desmarché*, leur bailla jour et heure de se rendre vers elle, comme [a] lendemain, l'un a huyt heures du matin, et l'autre a neuf ensuyvant (C.N.N., c.1456-1467, 241).

- Empl. trans. *Desmarcher qqn de qqc.* "Faire reculer qqn de qqc." : Quelle folle pensee ou quel legier desaroy t'a ainsi *desmarché* de ton ordre, Entendement spirituel ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 92). Mais rien n'en *desmarcha* ledit escuyer, mais continua la bataille entre eulx deux forte et dure (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 196).

- Empl. trans. indir. *Desmarcher de qqc.* "Renoncer à qqc., s'éloigner de qqc." : Que du propos on ne *desmarche*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 262). ...sy me doubteroye-je qu'il ne se souffrist de léger estordre et *desmarcher*, par mauvais conseil, du chemin de son honneur. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 174). Telles menasses m'espantent pou, je ne vous [crains]. Touchez cela ; si j'en *desmarche*, je veil qu'on me tonde en croix (C.N.N., c.1456-1467, 519). Frere, il ne nous fault *desmarchier* De sainte foy pour ses tors fais. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 46). [H. G.]

DESMARTELER, verbe (desmarteler)

[FEW VI-1, 312b : *marculus*]

"Frapper, détruire à coups de marteau"

- Au fig. : Amour paternelle Est tant solennelle Vertu supernelle, Juste et naturelle, Que qui le despointe Ou le *desmartelle* (...) De glaive mortelle Doibt sentir la pointe. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 216).

REM. T-L, GD ont une entrée *demarteler*, intensif de *marteler*, tandis que le préfixe *des-* a ici une valeur privative. [H. G.]

DESMASSE, verbe (desmasser)

[T-L : *desmasser* ; GD : *desmasser* ; FEW VI-1, 444b : *massa*]

I. - Empl. trans.

A. - *Desmasser qqc.* (de concret ou d'abstrait) "Disperser, dissiper qqc." : Je te pri : Plus pechiez n'enmas[se], Quar tu ne scez combien despasse. Vivre dois, *desmasse* les tost ! C'est un perilleus et grief ost. Ne dois tele ordure enmasser Mes ysnelement *desmasser*. En desmasser ne fai demeure ! Ciz les *desmasse* qui bien pleu[re] (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 109). Et non pour quant pour tres bons je les nombre [les solas], Car mon dur temps m'aydent a passer, Et les dolours que port a *desmasser* (FROISS., Orl., 1368, 101). Tout mon amas que j'assamble et amasse En ma grand masse est par toy *desmassé* ; Quand j'ay argent, tu foeulles en me tasse, Ce que j'entasse ung autre le detasse, Autant j'amasse estre mon chief cassé. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 96). ...les terres estoyent chargiez de biens, les biens multiplioyent et la multiplication en estoit amassée ; mais les grans amas furent *desmassés*, les biens des granges desgrangiéz et les grans tas tous destasséz. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 549).

Rem. MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, gloss.

B. - *Desmasser* (des personnes, une foule) : LE ROY. (...) Devant moy vas, a tout ta masse, Et ces gens depars et *demasse*, Si qu'aye voie. (Mir. ste Bauth., c.1376, 91).

II. - Inf. subst. "Action de disperser, de diminuer, de faire disparaître" : En *desmasser* ne fai demeure ! Ciz les [= les péchés] *desmasse* qui bien pleu[re] (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 109). [H. G.]

DESMAUDIRE, verbe (desmaudire)

[*FEW VI-1, 83a : *maledicere*]

"Ôter la malédiction, sauver de la damnation" : Helas, se nous sommes maulditz, Prions Dieu qu'il nous *desmauldisse*, Et mettons noz faitz et noz ditz Hors de peché et de tout vice (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 69). [H. G.]

DESMERCI, subst. fém. (desmerci)

[GD : *desmerci* ; FEW VI-2, 16a : *merces*]

"Manque de pitié"

- À *desmerci*. "Sans pitié" : Qu'ilz ne cuydent pas que on se joue ; Frappez sus eulx a *desmercy*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 260). [H. G.]

DESMUER, verbe (desmuer)

[T-L (renvoi) : *desmüer* ; GD : *desmuer* ; FEW VI-3, 285b, 286a : *mutare*]

I. - Empl. trans. "Débarrasser" : Et comme les callendres Quierent le fin forment, Franchois rongerent Flandres Et Brabant durement ; Mais, de sa forte lance, Sy bien les remua Ung duc plain de vaillance Que l'ange en desnua [var. ms A, Que Liege en *desmua*]. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 326).

- [D'un oiseau] *Estre desmué de*. "Être dépouillé de" : Dont moult bien et moult bel mua, Et la mue continua Jusqu'a tant qu'il fu tous muëz, De sa vieil plume *desmuëz* Et de nouvelle revestis. (MACH., D. Aler., a.1349, 283).

II. - Empl. pronom. "Abandonner, changer" : Adont se *desmuerent* toutes gens et prissent en gré ce que il avoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 141).

- *Se desmuer de qqn*. "Quitter qqn" : Et veant par le dit suppliant la malvaie volenté que avoit contre luy le dit Puvion et qu'il s'esforçoit de le vouloir tirer, comme il monstroït le samblant, se *desmua* lors d'eulx et tira du costé du dit Odinet, son frere. (Arch. Nord, 1473, B 1695, f° 12, IGLF).

V. aussi *desmouvoir* [R. M.]

DESNANTI, adj. (desnanti)

[GD : *desnanti* ; FEW XVI, 597a : *nam* ; TLF VI, 1104b : *dénantir*]

"Démuni, dépossédé" : Ha ! Amours, comment tu me servis a gré quant par toy me sentis en tel estat ! Certes, je me treuve maintenant par toy tres mesaisié quant de tant hault honneur me treuve *desnanti* ! (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 285). [R. M.]

DESNAPLER, verbe (desnapler)

[FEW VI-1, 305b : *mappula*]

[Ici avec jeu de mots sur Naples] "Anéantir" : A Naples riens : on veit et bois et bleds Faillis, emblés et fruitz avoir souffrance, Italiens et Naplois *desnaplés*, Champs pestellés, arbres escorniflés, Riflés, soufflés du soutil vent de France... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 336). ...depuis la journée de ceste victoire, tout le pays naplois trambloit comme foeulle en abre,

doubtant que Naples ne fusiste *desnapplée*. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 524). [R. M.]

DESNATURALITÉ, subst. fém. (desnaturalité)

[*FEW VII, 51a : *naturalis*]

"Ce qui est contre nature" : Innaturalitas (...) *desnaturalités* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 241). [R. M.]

DESNEANTÉ, subst. fém. (desneanté)

[*FEW VII, 86b : **ne gentem*]

"Misère, état vil" : ...tous les habitants tant gentils comme vilains sont tous tournez en nulle valeur, dont je ne me doute pas s'aucune des ylls voisines eust aucune envye sur nostre pays, ja n'eussions re[si]sté contre luy. Ainsi sommes nous menez a grant *desneanté* (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 136).

REM. Cf. aussi GD II, 506a : *deneantise*. [R. M.]

DESNEANTER, verbe (desnéanter)

[*FEW VII, 87a : **ne gentem*]

Empl. pronom. "S'effacer, disparaître" : Item : Trop est avant arriere La Dieu providence premiere - Qui de tousjours li est presente N'ains point ne faut ne se *deniente* - Dire estre sorte ne causee De nulle cose temporee ! (Boece en rime A., c.1350-1375, 10932). [J. K. Atkinson, *R. Ling. rom.* t.75, 2011, 496 ; aussi 12164]

Rem. Cf. aussi T-L II, 1392, *denientir* et ; AND : *denentir*. [R. M.]

DESNERVER, verbe (desnerver)

[T-L (renvoi) : *desnerver* ; GD : *desnerver* ; FEW VII, 101b : *nervus* ; TLF VI, 739a : *dénervier*]

A. - "Ôter les nerfs" : ...par quoy Ypolitus ne fut mie seulement tué et mort mais le corps de lui fut *desnervé* et froissé par membres (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 151).

Rem. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*) ds GD II, 615a.

B. - "Énervier, affaiblir" : Sours, espautrés, desgouttés, *desnervés*, Sos, rassotés, enragiés et dervés, Devins, sorciers plains d'ars et de faux sors, Lais et hideux, rouges què harens sors, Qui les grans fiés de no regne tenés... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 734). [R. M.]

DESNICORDER, verbe (desnicorder)

[T-L : *desnicorder* ; FEW XXI, 398b : o.i.]

"Briser, rompre" : Gand se fondoît sur le seigneur Des Cordes Dont les cordons sont tous *desnicordés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 228). [Autre ex. p.266, v.33] [R. M.]

DESNIVER, verbe (desniver)

[T-L : *desniver* ; FEW VII, 121b : *nidus*]

(Synon. de *desnicher*) : Le huan et la chuete ne s'osent moustrer de jour, ains se tiennent es creus des arbres tant que il soit nuit, et ce font il pour che que eulz ne pourroient durer aus menus oisiaus qui les desjeuent [var. *desnivent*, *desnichent*] et agachent. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 310). [R. M.]

DESNOBLIR, verbe (desnoblir)

[GD : *desnoblir* ; FEW VII, 158b : *nobilis*]

Empl. pronom. "Perdre sa noblesse, s'avilir" : ...m'ame, qui est ville et despote, Qui par pechié c'est villennee, *Desnoblir* et deshonnoree, Veillez de tout pechié curer,... (Prières saints R., t.2, c.1400-1500, 326). [R. M.]

DESNOIRCIR, verbe (desnoircir)

[GDC : *desnoircir* ; FEW VII, 138a : **nigricire*]

"Ôter le noir"

REM. Gloss. lat. fr. (Montp., c.1380) ds GDC IX, 348c (*denigro*). Cf. aussi GD II, 615a : *desnercir* "noircir" (où *des-* vaut *de-*). [R. M.]

DESNOQUER, verbe (desnoquer)

[T-L : *desnochier* ; GD : *desnoquer* ; *FEW VII, 255b : *nux*]

"Lâcher la noix (le ressort) d'une arbalète"

REM. Doc. 1380 ds GD II, 615b. [R. M.]

DESNORTER, (?) (desnorter)

[*FEW IV, 693a : *inhortare*]

[Forme de *desenhorter*, influencée par *deshorter* ? Ou faut-il lire *deshorté* ?] "Dissuader (qqn de qqc.)" : Volentiers en eüst le bon roy destourné [var. *desvorté*, l. *desnorté*] (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 430). [R. M.]

DESNOUELER, verbe (desnoueler)

[GD : *desnoueler* ; FEW VII, 167b : **nodellus*]

"Dénouer, détacher"

Rem. FROISS. éd. Kervyn (*le conte desnoulla son juppon*) ds GD II, 615b.

- Part. passé en empl. adj. [D'une partie du corps] "Découvert" : Biaulx oysiaulz, je vous promet, Ont ceulz qui sont les plus cointes (...) Et la poitrine devant *desnoulee*, ou le blanchet Pert blanc de nouvel achat Ou la croix de la chemise Quant toute neufve elle est mise. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 229). [R. M.]

DESNOURRIR, verbe (desnourrir)

[T-L : *desnorrrir* ; GD : *desnourrir* ; FEW VII, 251b : *nutrire*]

I. - Empl. trans. [D'une chose] "Faire maigrir"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 615b.

II. - Empl. pronom. "Maigrir" : Les mains lui tremblent comme feuille Et s'en chiet plus tost en vieillesse, En maladie ou en foiblesse. Qui s'enyvre, il se *desnourrist*, Car tout le foie se pourrist... (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 14). [R. M.]

DESOBEDIENT, adj. (desobédient)

[T-L (renvoi) : *desobediënt* ; GD : *desobedient* ; FEW VII, 277b : *oboedire*]

"Désobéissant" : "...Ne sces-tu pas bien que je suis assés puissante pour secourir à ton impotence [?] Se tu ne le fais à ceste foys, tu te pourras bien sentir de ta négligence et en pourras venir tart au repentir, se je me courrouce contre toy." A tant monta la Dame vers les cieulx. Que vous feroie-je plus long compte [?] Cellui (.) qui advisa sa douleur sans considerer la vertu de Dieu ne tant ne quant ala encoires (.) delaiant, et par la seconde delaiance fu-il *desobedient*. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 139).

REM. Doc. 1435 ds GD II, 615c. [R. M.]

DESOBEIR, verbe (désobéir)

[T-L : *desobëir* ; GDC : *desobeir* ; AND : *desobeir* ; FEW VII, 277b : *oboedire* ; TLF VI, 1290b : *désobéir*]

A. - *Desobeir* (à) (qqn). "Refuser de faire ce qui est commandé, demandé, recommandé...(par qqn)"

1. *Desobeir* à qqn

a) [À n'importe quelle personne détenant une autorité] : Ne li osons *desobeir*. (Mir. emper. Romme, 1369, 276).

Et [Glaude] ot plusieurs rumeurs ou il ot pou de droit, en aucuns desquelx nous lui aidasmes a en yssir a son honneur, Mais, chiers sires, depuis qu'il commenca a *desobeir* a monseigneur vostre pere, qui estoit son seigneur naturel et le nostre, nous n'en doubtons ne Dieu ne homme que nul de nous meist sur son corps piece de harnoiz, ne yssist de son hostel pour lui ne pour son fait ; ne ce ne sera sceu ne trouvé (ARRAS, c.1392-1393, 211). Mais elles mentent: ce n'a pas fait Fortune, ce a fait leur inobedience et inreverence qu'elles ont envers leurs mariz, que aprez ce qu'ilz ont moult de foiz defaillly, vers elles qui leur ont *desobey* et inreverenciez ne s'i osent plus fier (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 89). ...et me suffist de vous avoir monstré que le Roy, vostre souverain seigneur et le mien, a bien puissance de vous aller querir et de vous pugnir, se vous lui *desobéissez*, et que le duc Baudouyn ne son Roy n'ont point puissance de vous en garder. (BUEIL, II, 1461-1466, 98). ...le roy feroit mal de *desobeir* au pape (JUV. URS., D. Tours, 1468, 445). Mais des grandz princes et princesses, de leurs grandz gouverneurs et des conseillers des provinces, villes desordonnées et *desobeissans* à leur seigneur et de leurs gouverneurs, qui se informera de leurs vies ? (COMM., II, 1489-1491, 224). Mons. le grant maistre, je vous prie que pour quelconque chose qui puisse advenir, que ne logés voz gens ailleurs que là où je vous escry. Et gardés, sur tant que vous craignez à me *desobeir*, qu'il n'y ait point de faulte ; et se vous ne povez venir devers moy et que vous veuilliés aller à vos besoignes, envoyés moy Pierre Cleret. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 329).

- (*Estre desobeissant à qqn*) : Et, s'ilz voient faire tort ou injustice à quelque personne que ce soit, soit grande ou petite, ilz sont obligez de les soustenir et perseverer leur droit à leur povoir et, s'il y a aucun subject qui soit *desobéissant* à son roy ou à son seigneur, de le lui faire obéir (BUEIL, II, 1461-1466, 156). Mais des grandz princes et princesses, de leurs grandz gouverneurs et des conseillers des provinces, villes desordonnées et *desobeissans* à leur seigneur et de leurs gouverneurs, qui se informera de leurs vies ? (COMM., II, 1489-1491, 224). Et oultre, depuis les derniers traictiez et apointtemens faitz sur les despendences desditz dernieres divisions, ledit de Nemours a de rechef donné conseil, aide, faveur et support audit d'Armignac, lequel il sçavoit et congnoissoit certainement que par mauvais et detestables moyens il pourchassoit et procuroit de tout son povoir la subversion de nostredit royaume et qu'il nous estoit rebelle et *desobeissant*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 244).

. P. méton. [Des paroles, du comportement de qqn] : Tristan Lammerchoen est dit un an hors le ville d'Ypre, sour estre bannit un an s'il reentrast, pour les *dézobéissantes* et vilaines paroles qu'il dist et fist vers les gouverneurs du mestier de tistre. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330-1500, 649).

- Part. prés. en empl. subst. "Celui qui refuse de se soumettre, insubordonné, rebelle" : ...et auxi avons ordonné que aucuns ne se raonçonnent sur peine d'estre réputé noz *desobeissans* et rebelles, et d'encourir notre indignacion perpétuellement et autres très grans peines (Actes norm. H., t.2, 1368, 7). [Charles V donne à E. Pissonnat 100 l. de rente] ...sur les biens qui nous sont advenus et advenrront de noz rebelles et *desobeissans* ou pais de Xanctonge. (Mand. Ch. V, D., 1372, 473). ...ilz y povoient bien chevauchier ainsi comme ilz voloient pour pugnir les *desobeissans* (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 273). Et fu conclu, ou regard de la reste du temps passé, que ycelle reste seroit payée sur la moitié des confiscacions et forfaitures des biens meubles dez rebelles, *desobeissans*, infracteurs de la paix (FAUQ., I, 1417-1420, 356). Et

se d'avanture, aucunes des places d'icellui pays estoient prises ou occupées par aucuns noz rebelles ou *désobéissans* ou autres, ou saucuns faisoient rebellions ou désobéissances à nous et à nostre justice et officiers illec de prandre, mectre et réduire en nostre obéissance toutes les places (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 112). Il y fault obeir ; Creez que l'en fera punir Aigrement les *desobeissans*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 24).

b) En partic. "Enfreindre l'ordre (d'un être céleste)" : Inobedience est la premiere branche, et par celle la personne pert Dieu et laisse ses commandemens, et en *desobeissant* a Dieu elle fait la voulonté de la char et acomplist ce que son cuer desire contre Dieu et contre raison: et tout ce vient d'orgueil. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 21). Car par orgueil j'ay *desobey* a Dieu, et ne lui ay pas porté honneur ne reverence comme a mon createur qui m'a fait ou faicte et m'a donné les biens de grace, de nature, et de fortune (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 23). Et vous veez que Nostre Seigneur commist a Adam de luy garder pou de chose, c'estassavoir ung seul pommier, et pouez penser que Nostre Seigneur ne se courrouça pas a Adam pour une ponme, car a si grant seigneur c'est pou de chose de une ponme, maiz luy desplaust pour la mesprenture de Adam, qui si pou avoit prisié son conmandement ou deffense quant pour si pou d'avantage luy *desobey*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 97). Et non mie seulement en cas d'amours ne doit estre consentant la servante de la maistresse, mais aussi en tous autres ou il pourroit avoir pechié et vice, car nul n'est tenu d'obeir a autrui pour *desobeir* a Dieu. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 129). Mais quant l'homme *desobey* A Dieu et qu'en pechié chey, Il ne vint mie proprement De son principal mouvement Mais par la conspiration Et la faulse temptation Du diable mis en pourtraiture D'un serpent (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 3).

- *Estre desobeisant* (à un être céleste) : Et quant il [le chevalier] eust bien compté tout au long les manieres comment il avoit esté *desobeissant* a son Createur, pour les grans deliz et mondaines plaisances qu'il avoit tant eues par l'espace de IIICXXX jours, ainssy que dit est, mais [l. lors] le Pape fut lors trescourouchiez et dolent (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 104).

- Empl. abs. : Einsi l'ay nourri longuement Et endoctriné tellement Qu'il est toudis en volenté D'acomplir ce dont talent hé, N'il n'oseroit *desobeir*, Tant est desirans d'obeir Et de faire quanqu'il saroit Qui bon et plaisant me seroit. (MACH., D. Lyon, 1342, 226). ...car sus l'appetit sensitif qui ne obeist pas du tout, l'entendement a princee ou dominacion politique ou royal, et sur le corps il a princee despotique, c'est a dire tele come le seigneur a sus son serf qui ne puet *desobeir*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 518). ...sur cel estat estoient mandés contes, barons, prelatz et chevaliers (...) à estre à Londres à ung jour qui assignez y fut. Tout y vindrent, nulz ne *desobey* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 80). A, sire, chascun l'aimera [Griseldis] Et obeira, c'est raison. Tous et toutes la serviront En honneur et en reverence. Qui voudroit *desobeir* en ce De droit seroit moult a blamer. (Gris., 1395, 18). Ainsi ne fist pas Romulus, car, pour le seul regart de convoitise et pour ambition de dominer luy seul, il fist mourir son frere. Et ne souffit ce que on dit que sondit frere passa en *desobeyssant* les murs de Romme. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 214). A d'autres qui seront ung peu fortz et qui tiennent d'eulx, procèdent par la voye de faict. A l'ung dire : "Tu *desobéiz* et faictz contre l'ommaige que tu me doiz", et procèdent par force à luy oster le sien, si faire le peuent (au moins il ne tient pas à eulx) (COMM., II, 1489-1491, 215).

- Part. prés. en empl. adj.

- *Desobeissant à qqn*

2. *Desobeir qqn* : Si jura que (...) de tous poins la laisseroit, Ne plus avec lui ne seroit, Pour aux autres faire veïr Comme on devoit *desobeir* Son seigneur ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 262). ...Car toute la nuit mon cueur lit Ou rommant de Plaisant Penser, Et me prie de l'escouter ; Si ne l'ose *desobeir* Pour doubte de le courroucer (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 24).

B. - *Desobeir (à) qqc.* (un ordre, une injonction...) "Refuser d'obtempérer à l'ordre de qqn" : ...ycellui chevalier (...) commanda à elle qui parle que elle se couchast avecques lui, et en son lit ; auquel commandement elle n'osa *desobeir*, et, pour ce, celle nuit coucha avecques ycellui chevalier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 44). Ceste vertu par ton ordonnance l'eust gouverné tellement, et tous ceulz qui l'eussent eue et gardee, que l'ame eust tenu paisiblement en subjection et obeissance la char, les membres et les sens corporelz, sans point rebeller ou *desobeyr* en riens a ce que Raison la saige eust deliberé, voulu ou commandé (GERS., Concept., 1401, 397). Et sera la dicte princepe tant crainte et redoubtee par le sage gouvernement que on lui verra tenir, que nul ne nulle n'osera aucunement *desobeir* a ses commandemens ne lever l'ueil senestrement ne mal a ce point (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 74). Et se aucun en enquiert pour savoir ce que nul ne peut ignorer, quans avons nous veu *desobeir* aux mandemens, enfreindre les deffenses, venir quant il leur plaist et s'en aller a qui qu'en desplaie...? (CHART., Q. inv., 1422, 59). Alors le seigneur de Saintré dist a damp Abbés : "Monseigneur l'abbé, a vostre premiere requeste ne veul pas *desobeir* ne reffuser." (LA SALE, J.S., 1456, 275). Mon amy, il vous convient cy demourer jusques à nostre retour, car je le vueil, et le faictes puis que estes à moy ; vous ne devez point *desobeyr* à mon commandement. (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 96).

- *Desobeir qqc.* (un ordre, une injonction...) : Comment ! Ont il dont respondu Contre moy inreveramment ? En ma vie je ne l'eusse creu. *Desobeyr* mon mandement ! (Myst. Siège Orléans H., c.1480-1500, 367).

- *Desobeir à + inf.* "Refuser de se soumettre à l'ordre de + inf." : S'ara le cuer et le corps sans partie, Car quant mes cuers le vuet, je ne doi mie *Desobeir* à faire son voloir, Puis qu'il s'i est donnés pour miex valoir. (MACH., L. dames, 1377, 156). ...pour ce que l'Université d'Orleans avoit *desobey* à envoyer aucuns que la Court avoit mandé d'icelle Université (BAYE, I, 1400-1410, 124). [P. C.]

DESOBEISSAMMENT, adv. (désobéissamment)

[GD : *desobeissamment* ; AND : *desobeissaument* ; FEW VII, 277b : *oboedire*]

"En désobéissant" : Inobedienter : *desobeissanment* (Abavus IV, R., c.1350, 369).

REM. GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD II, 615c ; correspond à GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 124 (*desobëissement*, subst. masc.). [R. M.]

DESOBEISSANCE, subst. fém. (désobéissance)

[T-L : *desobëissance* ; GDC : *desobeissance* ; AND : *desobeissance* ; FEW VII, 277b : *oboedire* ; TLF VI, 1291a : *désobéissance*]

A. - "État de celui qui refuse de se soumettre à ce qui est demandé, commandé, recommandé..."

1. [...par une autorité quelconque] : Je ne le dis mie pour vous ; Mais j'estoie pleins de courrous, Pour la grant *desobeissance* Que je veoie en ma presence. (MACH., P. Alex., p.1369, 264). Car

pluseurs femmes ont gaignié par leur obeissance et sont venues a grant honneur ; et autres femmes par leur *desobeissance* ont esté reculees et desavancees. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 72). Tant sceit chascun que la cité qui a esté sur toutes les autres, a esté tachee de murmure et de *desobeissance*, a englouty toute celle pecune dont tu parles cy devant, et que le peuple d'icelle a entonné et recueilly la gresse du labeur et conquestz des autres pars du royaume (CHART., Q. inv., 1422, 41). Et ne desplaie a ceulx qui dient que le roy feroit mal de *desobeir* au pape, car en ce n'a aucune *desobeissance* (JUV. URS., D. Tours, 1468, 445).

- *Desobeissance à qqn* : Pour lesqueles [conclusions] debatre et impugner, presuppose le procureur du Roy que un des souverains biens est obeissance et au contraire *desobeissance* à son prince et souverain seigneur est très grant mal. (FAUQ., I, 1417-1420, 31).

- *Estre en desobeissance* : ...et escripsi devers les ducs et les contes qui de luy tenoient, que le XIIIe. jour de juing ilz fussent tous devers luy à Aix-en-la-Chapelle, sus la paine que de perdre leurs terres, si en *desobeissance* estoient (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 167).

- *Se mettre en desobeissance contre qqn.* "Se mettre en état de rébellion contre (un souverain)" : Aussi bien en y a-il des peuples qui offensent contre leur seigneur et ne luy obeissent point ny ne le secourent en ses necessitez, mais, en lieu de luy ayder, quant le voyent empesché en quelques affaires, ilz le mesprisent ou se mectent en rebellion et *desobeissance* contre luy en commectant offense et vont contre le serment de fidelité qu'ilz luy ont fait. (COMM., II, 1489-1491, 222).

- *Tourner qqn/une collectivité en desobeissance.* "Suciter chez qqn un état de révolte, de rebellion" : Sur la requeste que le procureur du Roy entent à faire en la Court de ceans, Le procureur du Roy dit que, environ VJ sepmaines a, le duc de Bourgogne envoya à Rouen certaines lettres patentes, desqueles il recite le contenu, lesqueles on a dissimulé par aucun temps, pour ce que on ne savoit point qu'il eust entencion d'en envoyer en autres villes, mais depuis il en a envoyé plusieurs autres ailleurs es villes et citez de ce royaume, par le moien desqueles il a depuis tourné en *desobeissance* aucunes villes, citez et subgez de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 31).

2. En partic. [...par la loi et l'autorité divines] "État de celui qui transgresse la loi divine" : ...Dieu de richesse Qui nous osta du dolereux salaire Qu'Adam nous quist par *desobeissance* (Mir. st Ign., 1366, 115). De quelle felicité en quelle misere et adversité ! Maudicte soit *desobeissance* qui tel mal engendra. Bien a icy, o createure humaine, espouventable exemple que les commandemens de Dieu, quelzconques ilz soyent, point ne enfreingnes ou trespassees. (GERS., Concept., 1401, 398).

- *Peché de desobeissance* : Lesquelz, incontinent que ilz se consentirent a pechié de *desobeissance*, furent subitement chassiez dudit lieu de paradiz que Dieu avoit sacré. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 138).

B. - P. méton. "Acte d'opposition, d'insoumission, refus d'obtempérer, acte de sédition, révolte" : ...et auxi plusieurs cités et villes et aultres menuz peuples ont estez destruis par *desobeissance*, voulans trop grant franchise avoir, pour laquelle plusieurs grans guerres et grans occisions ont esté. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 1). Et sont aucunefois les jennes et folz mariz si meschans que sans raison que par petites et inutiles achoisons dont les commancemens sont venuz par jeu et de neant, et par continuelles *desobeissances* de leurs preudefemmes, ilz amassent et amoncellent un secret et couvert courroux en leurs cuers, dont piz

vient a tous les deux. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 83). Et pour ce, je vous prie, aimez, servez et obeissez voz mariz mesmes es trespétites choses d'esbatement, car aucunefoiz essaye l'en es trespétites choses, bien petites, d'esbatement, et qui semblent de nulle valeur, pour ce que la *desobeissance* d'icelle porte petit dommaige pour essayer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 84). ...car vous savez, chere seur, que par la *desobeissance* de Adam, qui pardessus la deffense menga une pomme qui est pou de chose, tout le monde fut mis en servaige. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 97). Moul't ot Assuaire pesance De celle *desobeissance*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 262). Il avoit faillu que ledict duc eust dissimulé toutes ces *desobeissances* pour non avoir guerre à ses subjectz et aux Liégeois ensemble (COMM., I, 1489-1491, 120). ...et ne le faisoit pas seulement pour la craincte du duc de Bourgongne, mais pour doubte de *desobeissance* qui pourroit advenir en son royaume, si ainsy estoit qu'il perdist une bataille. (COMM., II, 1489-1491, 9). ...Et accuserent ung tas de ravauldeurs Par qui venoit la *desobeysance* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 207). Au moyen desquelles choses y eut plusieurs rebellions et *desobeissances* de plusieurs de ses subjectz (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 225).

- *Faire desobeissance(s) (à qqn)*: ...les rebellions et *desobeissances* par lui faites et commises contre lesdiz roys de France et d'Engleterre, pilleries, roberies et depredacions que faites a par sa force et oultrage, sanz cause et raison, contre le roy nostre sire et ses subjets (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 206). ...prisonniers detenus oudit Chastellet, et admené par les messiers de la porte du Temple, pour ce qu'ilz les ont trouvez ysans des vignes garnis de vint et une grappe de vergus ; et oultre, pour la *desobeissance* par eulx faite ausdis messiers. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 302). ...pour les entreprises et *desobeysances* par eulx faictes ou prejudice du Roy et de son royaume (BAYE, II, 1411-1417, 81). Et sont aucunefoiz les jennes et folz mariz si meschans que sans raison que par petites et inutiles achoisons dont les commancemens sont venuz par jeu et de neant, et par continuelles *desobeissances* de leurs preudefemmes, ilz amassent et amoncellent un secret et couvert couroux en leurs cuers, dont piz vient a tous les deux. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 83). ...et en ce cas la victoire que fist le vaillant jovencel comme vainqueur ne peut effacier la *desobeissance* qu'il fist comme transgresseur, pour quoy la rigueur de la discipline chevalereuse vainqui la pitié naturelle du pere, car celui que Nature admonnest d'estre pere misericors pour le devoir de sang acquiter se monstra juge rigoureux pour la loy d'armes aigrement observer. (CHART., Q. inv., 1422, 54). ...quant il eut long tamps circuy le monde, il [Jason] eut vولenté de venir voir son pere et luy prier mercy des *desobeysances* qu'il lui avoit faittes (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 240). Oudit an, le roy (...) estoit alé ou pays de Picardie en intencion d'avoir et mettre en ses mains et obeissance les villes, places et pays que tenoit le defunct duc de Bourgongne au jour de son trespas, comme appartenant au roy et à lui acquises par la rebellion et *desobeissance* du defunct duc de Bourgongne (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 73). Et, se aucun oultre l'ordonnance et deffence de son chevetain faisoit aucune entreprise, combien qu'il en venist au-dessus, encores estoit-il estroitement pugny pour la *desobeissance*. (BUEIL, II, 1461-1466, 13). ...et combien que la response meust de hault et vaillant couraige, et que tout bien prinst de celle chose, si fut il conseillé de prier mercy au duc de la *desobeissance* qu'il avoit faicte à son mareschal (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 320). Et se d'avanture, aucunes des places d'icellui pays estoient prises ou

occupées par aucuns noz rebelles ou *desobeissans* ou autres, ou saucuns faisoient rebellions ou *desobeissances* à nous et à nostre justice et officiers illec de prandre, mectre et réduire en nostre obeissance toutes les places (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 112). ...mais obstant les grans rebellions et *desobeissances* faites par lesdits de Louvain et leursdits complices, ledict arrest n'a peu estre executé. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 268). [P. C.]

DESOBEISSANT, adj. et subst. masc. (désobéissant)

[GDC : *desobeissant* ; AND : *desobeissant* ; FEW VII, 277b : *oboedire* ; TLF VI, 1291a : *désobéissant*]

I. - Adj. [D'une pers.] "Qui désobéit, qui s'élève contre l'autorité, qui est insoumis" : Puis que tu es si obstinez Que *desobeissant* te voy, Soions d'acort et moy et toy De faire une deutoison De noz loys: ce n'est que raison (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 280). ...et à la fois il advient que les subjects sont rebelles et *desobeissans* et quierent de destruire et amenrir la puissance de leur Roy et de leur seigneur, par quoy fortune se tourne contre eulx et laisse le malheur convenir (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 51).

- *Desobeissant* à : Car Jhesuchrist ne ordena pas que aucun fust contraint de garder la loy que il a ordenee et establie en ce siecle, et pour ce il ne establi mie aucun juge qui eust pover de contraindre ceulx qui trespasseroient sa loy ou qui luy seroient *desobeissans* (Songe verg. S., t.1, 1378, 106). Et si treuve l'en que du temps de Charles le simple y eult ung duc nommé Robert, qui luy fut rebelle et *desobeysant* et se vouloit faire appeller roy et enoindre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 104). ...la ville de Nusse estoit *desobeysante* à son seigneur et archevesque (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 136). Mais des grandz princes et princesses, de leurs grandz gouverneurs et des conseillers des provinces, villes desordonnées et *desobeissans* à leur seigneur et de leurs gouverneurs, qui se informera de leurs vies ? (COMM., II, 1489-1491, 224). ...ledit de Nemours a de rechef donné conseil, aide, faveur et support audit d'Armignac, lequel il sçavoit et congnoissoit certainement que par mauvais et detestables moyens il pourchassoit et procuroit de tout son povoir la subversion de nostredit royaume et qu'il nous estoit rebelle et *desobeissant*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 244).

. *Desobeissant* à qqc. "Qui désobéit à qqc." : Mes a ceulx qui sont inobediens et *desobeissans* a raison et qui forlignent ou sont hors de la droite ligne de bonnes meurs, l'en leur doit mectre painnes et pugnions. (ORESME, E.A., c.1370, 533).

- [De paroles, du comportement...] "Qui traduit l'insoumission, le refus de se soumettre à l'autorité" : Tristan Lammerchoen est dit un an hors le ville d'Ypre, sour estre bannit un an s'il reentrast, pour les *dézobéissantes* et vilaines paroles qu'il dist et fist vers les gouverneurs du mestier de tistre. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1368, 649).

II. - Subst. masc. "Celui qui s'élève contre l'autorité, qui est insoumis" : Et doit le Saint Pere, le Roy, l'Enpereur et chascun juge mundain avoir ceste maniere de proceder contre leurs rebelles et *desobeysans*, et generalment contre tous crimineux, car ilz devient meller rigueur aveques misericorde et douceur (Songe verg. S., t.1, 1378, 341). Il prist congé de son pere, qui moul't en fu dolent, et enmena jusques a ZZZVc.. hommes d'armes et cent arbaletiers, et s'en vint en Yllande, et enquist ou les *desobeissans* estoient, et ceulx qui tenoient la partie de Remond lui enseignerent les fortresses des diz *desobeissans* (ARRAS, c.1392-1393, 197). Et de fait avoit fait detenir icelle fille le duc en son chastel d'Estampes, où estoit alé un huissier de Parlement, par justice, querir ladicte fille, que l'en lui

avoit refusée, pour quoy avoit adjorné les *desobeyssans* ceans (BAYE, I, 1400-1410, 248). Et se d'avanture, aucunes des places d'icellui pays estoient prises ou occupées par aucuns noz rebelles ou *désobéissans* ou autres, ou saucuns faisoient rebellions ou désobéissances à nous et à nostre justice et officiers illec de prandre, mectre et réduire en nostre obéissance toutes les places (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 112).

V. aussi *désobéir* [R. M.]

DESOBEISSEMENT, subst. masc. (désobéissement)

[*FEW VII, 277b : *oboedire*]

"Désobéissance"

REM. GUILL. DIGULL., *Pèler. J.-C. S.*, 1358, 124 (*desobéissement*). [R. M.]

DESOLIGER, verbe (désobliger)

[GDC : *desobliger* ; AND : *desobligé* ; FEW VII, 268b : *obligare* ; TLF VI, 1291b : *désobliger*]

I. - Empl. pronom. "Se libérer, s'acquitter (d'une obligation)" : Et s'il avenoit que aucun fust tuteur au pupille qui lui fust obligé, il se doit *desobliger* vers le pupille le plus toust qu'il pourra et le plus hastivement ; car s'il ne se *desobligeoit*, quant le pupille seroit hors de sa tutelle il auroit action vers ledit tuteur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 284).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Libéré, délié" : ...elle se tient pour acquittée et *desobligée* de son serment et promesse qu'elle jadiz luy fist. (C.N.N., c.1456-1467, 179).

- *Desobligé de*. "Libéré, délié de (d'une obligation, d'un engagement...)" : ...et ce fist il adfin que, si vif ou mort les Rommains l'eussent peu recouvrer, ilz eussent rompues lesdites loys, pensant estre de leurs sermens absolz et *desobligiez* (LA SALE, Sale D., 1451, 87).

- *Desobligé à* + inf. "Dispensé de" : ...et encore je n'ose dire qu'ilz vouldroyent a poine qu'il fust mort, affin qu'ilz fussent *desobligiez* a reconnoistre ce bienfait. (LA SALE, Sale D., 1451, 219).

B. - "Contrarié, désolé" : Ho ! dist Ysabel, ma dame, or sommes nous *desobligees*, car nous vous estions tenues pour lui que a ceste foy il avroit dame choisie. Et vous veez que ce n'est de celles aucune, et donques fault il qu'il en ait une. (LA SALE, J.S., 1456, 49). [R. M.]

DESOBSCUR, adj. (desobscur)

[*FEW VII, 282a : *obscurus*]

"Obscur" : Mes de ceste prison mye bien ne m'asseure [var. Mes n'asseure point prison trop *desoscur*] (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 545). [Var. du v.17287, p.965]

REM. Cf. GD II, 615c-616a : *desobscurcir*. Préfixe *des-* pour *de-* ? [R. M.]

DESOCUPER, verbe (désoccuper)

[GD : *desoccuper* ; FEW VII, 301a : *occupare* ; TLF VII, 1b : *désoccuper*]

"Relâcher, libérer" : ...comment les siens vouloit *Desocuper* de la prison obscure (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 303). Le dit bailli les *desocupa* et delivra tous fors celui qui avoit fait l'omicide (Chron. Valois L., c.1377-1397, 243). [R. M.]

DESOCROYER, verbe (desocroyer)

[T-L : *desotroiier* ; GD : *desotroier* ; FEW XXV, 821a : **auctorizare*]

"Refuser" : Que j'aye en amours folloyé Ne congnoistray ja en ma vie, Et deusse estre en larmes noyé, Ce conseil m'est *desocroyé* Et Amour m'a ja mort plevye (Chasse am. W., a.1509, 218). [R. M.]

DESOGNE, subst. fém. (desogne)

[*FEW XVII, 275b : **sunny*]

"Assignation ?" : A chesti quars appeal, covient venir le faituel, por leveir sa loy ; ou ilh covient qu'ilh soy faiche debiteur, ch'est assavoir que alcuns jure en sains, pour luy, qu'ilh at si loyal songne qu'ilh ne puet eistre à che premier *desongne* (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 78). [R. M.]

DESOL, subst. masc. (desol)

[Ø]

"Note discordante ?" : Car aucunesfois sans dessus Mauvais chantre est par ung *desol*. (P. moyne, a.1500, 48). [R. M.]

DESOLABLE, adj. (désolable)

[T-L (renvoi) : *desolable* ; GD : *desolable* ; FEW III, 54a : *desolare*]

"Qui cause de la désolation, affligeant, déplorable" : Certes, il n'est pas pocible que ja mais, pour chose que je fasse, je peusse recouvrer consolacion, car je sens mon cuer disposé a soy habandonner au plus *desolable* descomfot quy puisse estre. (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 103). Et en telles complaints faisant, deromppant ses robes et ses biaux cheveux, par trop grant influence et efusion de *desolable* et angoiseuse destresse le cuer luy fendit et esclatta, et fust ilec subitement morte (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 105). ...pitié est et une chose *désolable*, qu'en un royaume et sous un mesme chef à qui tout respond, cestes envenimées rumeurs et envies règnent et durent (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 367). Ce peuple judaïc maudit M'a trahit Par son languacge *desolable*, Ensemble le palhart diable, Qui nuyable Est es justes sans cesser (Pass. Auv., 1477, 278).

Rem. BERS. ds GD II, 616a. [R. M.]

DESOLABLEMENT, adv. (désolablement)

[*FEW III, 54a : *desolare* ; TLF VI, 5b : *désoler* (*désolablement*)]

"Dans une grande affliction, dans la désolation" : Et la chastellaine se departist de la feste piteusement et subitement, et s'en alla au Vergier et entra en sa chambre, plorant et soupirant moult *desolablement*. (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 103). [R. M.]

DESOLANT, adj. (désolant)

[*FEW III, 54a : *desolare* ; TLF VII, 4a : *désolant*]

"Dans un état déplorable" : LAURENS. Se mes membres sont *desolans*, Les anges me sont consolans, Promettans eternelle vie. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 237). [J.-L. R.]

DESOLAT, adj. (désolat)

[AND : *desolat* ; *FEW III, 54a : *desolare*]

Région. (anglo-normand) "Abandonné, ruiné"

Rem. Cf. ; AND : *desolat*. [R. M.]

DESOLATIF, adj. (désolatif)[GD : *desolatif* ; FEW III, 54a : *desolare*]

"Qui est en proie à la désolation, au chagrin" : Ou allez vous si tresimplorative, Ainsi deffaicte, ainsi *desolative* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115).

Rem. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD II, 616a. [A. B.]

DESOLATION, subst. fém. (désolation)[T-L : *desolacion* ; GDC : *desolacion* ; AND : *desolacion* ; *FEW III, 54a : *desolare* ; TLF VII, 4b : *désolation*]

A. - [Idée de solitude, de dépeuplement, doù aussi idée de ravage, de destruction]

1. "État de solitude, de déréluction" : Pence a quel mal tu me convie Quant tu as la vie ravie De mon filz le quel tu as pris. Douleur m'assault, rigueur me prent, Desespoir en moy ne mesprent, Congneu ma tribulation. A moy navrer dueil entreprenent Et cas de mort mon filz comprend, Dont suis en *desolacion* (LA VIGNE, S.M., 1496, 488).

2. "Dévastation, destruction"

a) [À propos d'une chose] "État qui résulte d'une destruction, ruine"

- [...d'un pays, d'une ville] : ...nous (...) desirant l'entretennement de nostre dite ville de Chastillon et éviter à la *désolation* d'icelle, vous mandons et expressément enjoignons que vous eslisez et commettez aucuns de vous de noz dites deux chambres (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1429, 422). Et fut examiné [le coq], et dist la verité, et si declara la *desolacion* du pais, et comme il n'avoit plus geline, et declaira la cause ; car c'estoit par ceulx qui estoient autour de luy qui destruisoient et mengoient tout, et le regnart en estoit facteur. (JUV. URS., Loquar, 1440, 351). Mais par la *desolation* du pais elle passa la mer et s'en vint en la Grant Bretagne (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 818).

- *Mettre à/en desolation* une ville : En ce temps, mist monseigneur le connestable le siege a Pontorson et le print et fist abatre et mectre a *desolacion*. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 125). Cestui fonda la cité de Nichomedie selon la science de astrologie, après conquesta Egipte jusques au fleuve Eufrete, puis vint en Jherusalem et le mist en *desolacion*, print les precieux vaisseaux ou Temple et puis le fist abatre et mourir tout le peuple, ainsi que Jeremie l'avoit dit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 44 r°).

- "Action de détruire (une ville)" : Priam aussi eust esté aucunement bienheureux s'il eust vescu si longuement qu'il eust peu veoir que les roys de Grece, parens et amis entr'eulx, eussent fait batailles pour la venchance des grans pecchiez et mesfaictz que les Grecs firent en la *desolation* et ou destruiement de la cité de Troye (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 194).

- [...d'une institution] : ...et ardoit le pays et les gens d'environ la cité jusques au derrenier destruiement d'elle et jusques a la *desolation* de tout son royaume (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 181). ...plusieurs grandes et excessives finances ont esté et sont de jour en jour transportées et widées de noz diz royaume et Daulphiné (...) ou grant prejudice, dommage irreparable et *desolation* de noz diz royaume et Daulphiné (BAYE, II, 1411-1417, 156). Et, finalement, pour ce qu'il sembloit estre expedient et necessaire de apaisier et tenir en bonne paix et tranquillité les subgiez du Roy, a esté conclu, advisé et deliberé que, pour obvier et remedier aux dommages et inconveniens dessusdis, pour éviter la *desolacion* de ce royaume et ycellui entierement

conserver, on devoit incessamment, sans intermission, poursuivre par devers le Roy, monseigneur le Dauphin et les gens de leur Grant Conseil l'accord et apaisement des divisions estans entre les subgez de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 52). ...et fu requis au Chancelier que à ce vouldist assister avec ladicte Court pour éviter la *desolacion* de l'Eglise et de tout ce royaume. (FAUQ., I, 1417-1420, 266). Et ce nous ratiffie la decision evangelique qui aux royaumes divisés mande *desolation* et ruyne. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 80). Item, se ceste constitution dure, venront en ruyne et *desolacion* totale les colleges de Paris qui n'ont pas esté fondez par les roys ne par les gens de Paris (FAUQ., III, 1431-1435, 104). Et est ce mystère si grand que les royaumes et grans seigneuries en prennent aucunes fois fin et *desolation*, et les autres accroissement et commencement de regner. (COMM., I, 1489-1491, 27).

. [De l'état d'une institution] *Estre en desolation* : En grant erreur, grant murmure et grant *desolacion* fut l'estat de l'Eglise et de toute la chrestienté, car chascun d'eulx faisoit les saintz exercices aussi bien l'ung comme l'autre, Eugene comme Felix, et Felix comme Eugene. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 262).

- [D'une construction] *Enchoir en desolation*

- [À propos d'un monument] : ...en faisant ladicte visitacion, ayeons, comme dit est, les villes devant dictes trouvé inhabitées et sy que toutes desnuees de peuple et les aucunes du tout en tout inhabitée, en telle maniere que sont venues en bois et buissons, les maisons, granges et habitacions encheues en ruyne et *desolacion* (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 276).

- [À propos d'un élément vital] "Atteinte profonde, lésion" : ...trop grande sollicitude seche les corps humains en donnant *desolacion* aux esperiz de vie, et les esperitz ainsy desolés et marris sechent les os. (Rég. santé corps C., 1480, 1).

- En partic. [À propos du temple de Jérusalem] *Abomination de desolation*. "Profanation sacrilège" : ...selon ce que le propheete dit, abhominacion de *desolacion* a esté establie et assise ou temple qui jadis estoit si noblement eslevé et honorablement renommé, et tant que jusques au derrenier le feu a tout gasté et devouré et la flambe tout ars et brullé. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 139).

- [Dans un cont. métaph.] : Bien est en grant confusion, misere et *desolacion* le povre temple de nostre ame, quant cruauté tellement s'i embat : riens n'y a espargnié, que tout ne soit froissié, ars et confundu ! (GERS., Purif., 1396-1397, 65).

b) [À propos d'une personne, d'une collectivité]

- "Fait d'être détruit" : Mais quant il venirent au quart de la dicte riviere, une maniere de poissons saillirent hors de la riviere, lesquelz poissons s'appelloient ypotames, et lez devorarent tous excepté trois qui n'estoent mie si astés que lez aultres ; lesquelz veans la *desolation* de leurs compaignons s'en retournarent au plus astivement qu'il peurent. (WAUQUELIN, Conq. faits Alexandre, a.1440. In : *Chrestom.* R., 106).

. "Ruine, perte" : Or est ainsi que d'oultrage et de desordonnance vient murmure, de murmure rumeur et de rumeur division et de division *desolation* et esclandre. (CHART., Q. inv., 1422, 38).

. *Mettre en desolation* une collectivité. "Ruiner une collectivité" : Et si dist oultre à mond. seigneur le dauphin qu'il confermast tous les officiers qu'il avoit faitz en leurs offices, et que principalement il eust son povre peuple pour recommandé, le quel il avoit mis en grande povreté et *desolacion*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 121).

- "Action destructrice" : Le lendemain, ledict duc partit, et ceulx qui estoient demouréz en la ville continuèrent la *desolation* comme il leur avoit esté commandé (COMM., I, 1489-1491, 166).

B. - P. méton.

1. "Sentiment d'affliction qu'on éprouve devant une telle situation, affliction, chagrin" : Ces quatre exemples que dit ay, Tres chiers amis, je les ditay Seulement pour toy conforter, Car je ne te puis pas porter A mon vueil consolation En ta grant *desolation*. (MACH., C. ami, 1357, 56). ...voiant Dieu le père la *desolacion* des sains pères anciens de ceste grant secheresse (Mir. st Ign., 1366, 71). ...mes sains ne les eurent pas [les consolations spirituelles] tousjours telles, mais souffrirent paciaument moult de grieftés, diverses temptacions et grans *desolacions*. (Internele consol. P., 1447, 175). Confortez la triste et dolente Qui se complaint et se lamente Et est en grant confusion Et en grant *desolacion*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 18). «...mais tantost que voudrés descouvrir nostre joieuse aliance, sachés certainement que j'en prendroye la mort par habondance de *desolacion* et de descomffort. Et ainssi arés perdu vostre amour, et moy la vie.» (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 87). ...mais leur *desolation* estoit si grande et la paour, qu'ilz ne sçavoyent ne que dire ne que faire. (COMM., II, 1489-1491, 182).

- *Desolation de qqc.* "Souffrance, affliction causée par qqc." : Et pour ce voiant Dieu le père la *desolacion* des sains pères anciens de ceste grant secheresse, c'est de ce deffault de grace, en aiant compassion de eulx et pour eulx conforter, leur promist que ceste ardeur, c'est a dire la rigueur de sa justice, il leur attremperoit par envoyer son filz en terre prendre char humaine, et ceste promesse est touchée en la parole proposée, ou il dit: Solem nube tegam, qui vault autant a dire en françois comme je couverray le soleil de la nue. (Mir. st Ign., 1366, 71).

- *Avoir desolation de qqc.* "Être affligé à cause de qqc." : Vous advés *desolacion* De l'action Qu'advés faicte injustement. (Pass. Auv., 1477, 277).

- *Estre en desolation* : ...père de misericorde, Confortez la triste et dolente Qui se complaint et se lamente Et est en grant confusion Et en grant *desolacion*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 18). ...les prestres et vierges sont en pleurs, lermes et *desolacion* (JUV. URS., Loquar, 1440, 362). Qu'apres ma tribulacion Je puisse avoir remission Et aussi de bref allegance Sans estre en *desolacion*, Par la vostre permission, Donnez moi plaine delivrance. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 101).

- *Mettre qqn en desolation* : Bien say que sa grief passion Vous mist en *desolation*. (MACH., Les lays, 1377, 400).

2. "Manifestation extérieure d'affliction"

- *Faire desolation* : Sortibrant a grans pleurs le leva sus, et avec luy pluseurs ploroient et font moult grande *desolacion*, et puis dist l'admiral : «Seigneurs et amys, a tousjours sera mon amis especial qui vengera la honte que ces glottons font a mes dieux !" (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 157).

- Au plur. : La ot on lamentacions De grandes *desolacions* : L'un d'avoir perdu sa chevance, L'autre d'aucune mescheance Ou de maladie aucune, Que plaindre n'a qui n'en a q'une, Mais mains sont qui en ont plusieurs Ou receüs de mortelz heurs, Si crient, brayent et demantent, Pour les tres griefs doulours qu'ilz sentent (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 149). Après toutes ces choses par la trespitoyable Chrestienté dictes, proferees et aleguees, n'y eult homme quel qu'il fust grant ou petit, qui de maxime volonté et courage fervent, plus par pitié que par consolacion, n'oyst et escoutist volontiers les allegacions, remonstrances et *desolacions*

que douloureusement elle faisoit en pleurant et souspirant amerement. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 124). [P. C.]

DÉSOLÉ, adj., v. DÉSOLER (désolé)[R. M.]

DÉSOLER, verbe (désoler)

[T-L : *désolé* ; GD : *désolé* ; GDC : *desoler* ; FEW III, 54a : *desolare* ; TLF VII, 5a : *désoler*]

I. - [Idée de solitude, de dépeuplement, et conséquemment de ravage, de destruction]

A. - *Desoler qqn*

1. "Laisser qqn seul, l'abandonner (et conséquemment le ruiner, le détruire)" : Voelt donc Karles li roys mes enfans *dizoler* ? (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 804).

- (*Estre*) *désolé*. "Laissé seul, abandonné, perdu" : Monseigneur, se ne feust la grace de Nostre Seigneur et la puissance de monseigneur vostre frere et de vous, ceste povre orpheline estoit *desolee* et perdue, lui et son pays, et cheue en grant adversité entre les mains des Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 192). Sire, je ne suy point digne de ta consolacion ne d'espirituele visitacion, et, pour ce, tu fais avec moy justement quant tu me delaisse diseteux et *désolé*. (Internele consol. P., 1447, 229). Et puis alloit et venoit d'ung costé et d'autre per le boys comme femme *desolee*, et escoutoyt se elle pourroyt riens ouyr prés ne loing. (Belle Maguel. C., 1453, 37). Helas, doulce Vierge Marie et Mere, (...) qui estes conseillere des desolez, plaise vous consoler ceste povere pucelle. Je retourne a vous de bon cueur et de bonne volenté, que je ne voise ainsi perdue et *desolee* per le monde. (Belle Maguel. C., 1453, 39).

. (*Estre*) *désolé de qqn*. "Qui a perdu qqn (en partic. par la mort)" : ...vostre très chère et très honorée dame et nièce (...) estoit venue en son pays *désolée* de son seigneur qu'elle a perdu (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 62).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui est laissé seul, qui est abandonné" : "O tres doulx et tres begnin Saint Esperit, protecteur certain et conforteur des *desolez*, pere des povres, tuteur des orphelins (...) maintenant devant les yeulx de vostre misericorde, devant le throne de vostre haulte majesté, je fais ma complainte et ma querelle..." (GERS., Pent., p.1389, 74). ...car, après ce que la cité de Jherusalem ot esté par traïson destruite, prinse, pillée et arse a grant et lamentable occision, et le peuple en servitude et dispertion, Mathathias et ses enfans, qui se estoient retraiz es montaignes, recueillirent les fuitiz et les *desolez* (CHART., Q. inv., 1422, 48).

2. "Ruiner, ravager, malmener, maltraiter qqn" : ...maudit chevalier, tu me as bien destruit par ta mauvaise traïson (...) ...tu as autruy *désolé* par ta mauvaise subtillesse (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 174). Bien doibs mauldire ta cautelle, Ta faulce et mauldicte sequelle Qui tant a me *desoler* tence ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 488).

- *Désolé*. "Qui a subi un revers (militaire)" : Ledit duc fuyt jusques en Bourgongne, bien *desollé*, comme raison estoit, et se tint en ung lieu appellé la Rivière, où il rassembloit des gens ce qu'il pavoit. (COMM., II, 1489-1491, 122).

- *Désolé de*. "Ravagé pour ce qui est de" : Las, je suis povere *desoulee* De corps, de biens et de mon arme. (Pass. Auv., 1477, 130).

B. - *Desoler* une collectivité, un lieu habité... "Dépeupler ; d'où ravager, détruire" : Mais ceulz qui prennent bien grans choses de la ou il n'appartient pas et choses qu'il ne doivent pas prendre ; comme sont les tyrans qui par violence *desolent* et gastent les cités et

qui ravissent et pillent les choses saintes ordenees pour le divin honneur, nous ne dison pas que il soient illiberalis (ORESME, E.A., c.1370, 240). Item, que excedente quantité de monarchie ne soit pas convenable encor appert par ce que combien que plusieurs royaumes aient longuement duré ce ne a pas esté en grandeur excedente, mes assés tost, comme il estoient devenus si tres grans, il estoient destruis et *desolés* ou commençoient a decliner. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 292). Leur office [celui des nobles] aussy est de soustenir le peuple et de le garder d'oppressions, et toutevoie ilz le pillent, *desolent* et destruisent, et ne demeure laboureur ou ilz frequentent (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 246). Et depuis que ledit conte de Charrolois eust esté une pièce duc de Bourgogne et que la fortune l'eust mys plus hault que ne fut jamais homme de sa maison et si grand qu'il ne craignoit nul prince pareil de luy, Dieu le souffrit cheoir en ceste gloire et tant luy diminuait du sens, qu'il mesprisoit tout autre conseil du monde sauf le sien seul. Et aussi tost après fina sa vie doloireusement, avecques grant nombre de gens et de ses subjectz, et *desola* sa maison comme vous voyez. (COMM., I, 1489-1491, 79).

- [D'une collectivité, d'un lieu habité...] (*Estre*) *desolé*. "(Être) déserté, ravagé" : Ensi estoit li pays foulés et *desolés* de tous lés, ne on ne savoit auquel entendre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 137). ...la Campine, I païs *dissolait* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 618). ...et tandem le demourant desdictes eglises et personnes ecclesiastiques demouroient *desolées*, sans faire le divin service et les prieres à Dieu (FAUQ., II, 1421-1430, 144). ...les povres gens ont esté tuez, prins, enmenés, pilliez, robez et tirannisez et ont perdu tout leur bestail, et est le paiz tout destruit et *desolé* (JUV. URS., Loquar, 1440, 302). Car ou France souloit estre plaine de justice elle est plaine de tyrannie, et par ce l'avez en effect mise *desolee* et consummee (JUV. URS., Loquar, 1440, 364). ...je suis de nouvel venue en ceste terre, laquelle je tenoie estre en grant prosperité, mais je l'ay trouvée tant *desolee* que jusques a present je n'y ay trouvé homme ne femme du tamps de la destruction ne maison en estant. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 673). ...ladicte ville de Begny est pieça totalement destruite, *desolée* et inhabitée pour causes des guerres (Comté Porcien R., 1459, 298). Et maintenoient plusieurs depuis que ce fut grace de Dieu, et que, s'ilz s'en feussent alez et departis, ladicte ville estoit perdue et destruite et que lesdiz de devant Paris y feussent entrez par ladicte Bastide, et par ce demourée ladicte ville destruite et du tout *desolée*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 116). ...voz domiciles et voz maisons seroient inhabitées et, de quelque estat que vous soiez, vous seriez en neccessité et le lieu de vostre nourriture seroit *desolé* et perdu et tous voz amiz en neccessité comme vous. (BUEIL, II, 1461-1466, 166). En somme, ne sembloit pour lors aux subjectz de ceste maison que nul prince fust suffisant pour eulx, au moins qui les sceust confondre. Et en ce monde n'en congnois aujourduy une si *desolée*, et doubte que les pechéz du temps de la prosperité leur face porter ceste adversité. (COMM., I, 1489-1491, 14). De tous costéz ay veü ceste maison honnorée, et puis tout à ung coup cheoir ce dessus dessoubz et la plus *desollée* et defaite, tant en prince que en subjectz, que nul voysin qu'ilz eussent. (COMM., II, 1489-1491, 158).

C. - *Desoler qqc.*

1. "Abandonner qqc. (p. ex. à la mer)" : A celle heure que la povre Ysiphile fu jettée contre la nef, Herculés et Jason monterent en hault pour prendre l'aer et veyrent ce *desolé* corps (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 217).

- [Une chose plus abstr.] "Délaissier qqc." : Et [la dame] li disoit (...) Que nul des fais d'amours n'alast point *desolant*, Mais eüst cuer loial fermement en amant (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 108).

. *Desolé de*. "Délaissé de" : ...dont est avenü que pour ce la terre est deserte, destituee de peuple, *desollée* de science et de plusieurs autres vertuz, et par consequent y regnent pechiez et vices. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 2).

2. "Dévaster, ruiner, anéantir (une construction, une terre...)" : Et ce fait, ladicte forteresse fut *desolée*, mis en feu et ruée jus de fons en comble. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 85).

- [D'un animal] "Ravager, détruire" : ...Jehan Poilbelant, (...) homme de male cole, à un certain jour après ce que il fu venu de son labour, meü de ce que les bestes avoient celui jour *desolé* et gasté son laborage, se courroça à sa femme, en lui surmettant que par sa mauvaise garde leurs bestes propres avoient gasté leur labourage (Doc. Poitou G., t.5, 1377, 33). ...le lyon avoit ja *desollé* Parc et avoir (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 101).

- [D'une chose] *Se desoler*. "Se détériorer, se dégrader" : ...les viez chievrans et l'autre ouvraige de bois estoient alé à ruyne, tellement que la couverture s'estoit *desolee* et par piece effonsé et du tout cheu à terre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586).

- (*Estre*) *desolé*. "(Être) détérioré, ravagé" : Et voians la navire ainsi *desolee*, dirent qu'elle avoit porté tourmente (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 153).

. [Des membres du corps humain] "(Être) épuisé, (être) accablé par la fatigue" : La raison est car nature, qui est sage, envoie les esperilz et les humeurs as membres qui sont *desolés* et desconfortéz. (ORESME, E.A.C., c.1370, 273).

. [En méd.] "Détruit, profondément atteint" : ...trop grande sollicitude seche les corps humains en donnant desolacion aux esperiz de vie, et les esperitz ainsy *desolés* et marris sechent les os. (Rég. santé corps C., 1480, 1).

II. - P. méton. "Éprouver un sentiment d'affliction devant une telle situation ; p. ext. s'affliger"

A. - Empl. intrans. ou pronom. (*Se*) *desoler*. "S'affliger" : Alons m'amie consoler Que la voy forment *desoler*. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 151). Est il temps de se *desoller* Et cheoir en tribulacion, Ne fust il pas present saison De mener tout esbatement Actendu que le temps est bon ? (Sots gard., a.1488, 99).

B. - (*Estre*) *desolé (de qqc.)*. "(Être) affligé (de qqc.)" : ...comment elle est pour son espoux afflicte et *desolée* (Mir. ev. arced., c.1341, 103). ...on dit qu'a mariage [le marquis] Prent une tresbelle pucelle Qui est moult noble damoiselle Et sera ci dedans brief temps, Et la bonne dame vaillans Sera de tous poins deposee ; Si ques, s'elle en est *desolee*, Ce ne sera pas de merveille. (Gris., 1395, 79). La povere fille, en cest estat, marrie, Dieu le scet, et *desolée*, part de sa cruelle et fumeuse mere (C.N.N., c.1456-1467, 69). Madame, veez cy vostre *desolé* couvent si tresdesplaisant que jamais maison ne fut si *desolée* ne troublée qu'el est (C.N.N., c.1456-1467, 144). ...chacun s'efforça de faire aultre chere de semblant et de bouche que le *desolé* cuer ne faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 168). Trop fu troublé Jason quant il vey sa dame ainsy trebuchier morte. Il la cuida relever, mais l'ame lui party du cors. Adont les larmes desriverent de ses yeux en grant habondance, et fu tant anoyé, tant *desolé*, tant triste qu'il n'est possible de le descripre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 238). ...j'ay la teste Toute rompue et esservellée De crier et mener tempeste Pour avoir robe !

mais je suis *desolée* ["malheureuse à cause de"] De mon mary (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 151). J'avoye esté bien asseuree Et advisee Que mal fariés de le jucger. Pour ce fus triste et *desolee*, Quant reportee Me fut la crie pour aler Le bon Jhesus accompaigner Cruxiffier. (Pass. Auv., 1477, 277). Troublee suis et hors d'entendement, *Desollee* (suis) et toute fantasticque. (Sots mal., c.1480, 86).

- Part. passé en empl. subst. "Celui (ou celle) qui est affligé(e) de qqc." : Mere Dieu, de grace plaine, Des *desolez* conforterresse... (Mir. enf. ress., 1353, 72). ...puis est ses mestiers D'accorder les familiers Du marquis s'ilz se sont mellez, Puis conseille les *desolez*, Et les desconfortez conforte (Gris., 1395, 48). Vierge digne, pure et sacree, confort des *desolez* et esperance des bien creans, tens moy la main de ta sainte misericorde, si me tire hors du palu de pechié et d'iniquité. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 22). Tu es une garce avollée Qui contrefait la *desolee* Pour mieulx a tes fins parvenir. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 33). ...c'est soulas a ung *desolé* d'avoir compaignie en sa maleureté (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 216). Helas, doulce Vierge Marie et Mere, (...) qui estes conseillere des *desolez*, plaise vous consoler ceste pouvre pucelle. (Belle Maguel. C., 1453, 39). Le pouvre *desolé* cognoissant son cas (...) ne savoit que dire. (C.N.N., c.1456-1467, 29). [R. M.]

DESOLUTÉ, adj. (desoluté)

[*FEW XII, 81a : *solvere*]

"Sans cohérence ?" : Trois choses sont ou firmament Qui sont sanz nul ordennement Et sont plus *desolutéz* [var. moult dissolvés] Et de tous biens sont ja vuidéz. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 507). [R. M.]

DESOMBRER, verbe (desombrer)

[*FEW XIV, 24b : *umbra*¹ (?) (?)]

Desombrer qqn. "Mettre qqn dans l'ombre (au fig.)" : Le temps se passe comme ombre, Mes jours s'en vont comme fumée, Vieillesse vient, qui me *desumbre*, Au monde pers ma renommée. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 6).

REM. Ou faut-il rattacher à FEW XII, 375a : *subumbrare* ? L'Ed. traduit par "rendre sombre". [R. M.]

DESONNER, verbe (desonner)

[GD : *desoner* ; *FEW XII, 100a : *sonare*]

"Avoir la même assonance" (GD) : Assonare : *desoner* (Abavus III, R., c.1300-1350, 108). Assonere : *desoner* (Abavus IV, R., c.1350, 259). [R. M.]

DESOPILATIF, subst. masc. (désopilatif)

[GD : *deopilatiz* ; FEW VII, 375a : *oppilare*]

MÉD. "Remède qui désobstrue" : ...et que on le face attemprement et ainsi doit on faire male complexion moiste du foie que on doit donner dessicatiz et extrematiz [l. extenuatiz] et *deopilatiz* attemprement (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 1). [Seul ex.] [C. T.]

DESOPILER, verbe (désopiler)

[GD : *deopiler* ; GDC : *desopiler* ; FEW VII, 375a : *oppilare* ; TLF VII, 7a : *désopiler*]

Empl. trans. MÉD. "Désobstruer" : Item vecy une medecine qui destoupe et *deopile* le foye et l'esplain (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 23). ...mais le brouet [de légumes] ou leur

decoction est utile, car begninement lache le ventre et provoque l'orine et *desopile* les vaines (Rég. santé corps C., 1480, 80).

- Empl. abs. : ...car l'oignon est subtiliatif, incisif, abstersif, restraintif, et *deopille* fort (Rég. santé corps C., 1480, 40).

REM. FEW : «Mfr. nfr. *déopiler* v. a. "faire cesser d'être obstrué (les conduits naturels)" (1495 - Oud 1660), *désopiler* (seit 1546)». [R. M.]

DESORAIN, adj. (desorain)

[T-L : *desorain* ; GD : *desorain* ; FEW XII, 432b-433a : *super*]

A. - [Dans l'espace] "De dessus"

- *Desorain vestement.* "Vêtement de dessus" : Et devoient estre appellé cil chevalier, li chevalier de l'Estoille. Et doit cescuns chevaliers de le ditte compaignie porter une estoille d'or ou d'argent dorée, ou de perles, sus son *deseurain* vestement, pour recognissance de le compaignie. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 127). Cil doi chevalier (...) portoient cescuns une meisme devise de une blewe dame, ouvree de broudure ou ray d'un soleil, sus le senestre brach, et toutdis dessus leur *deseurain* vestement, en quel estat qu'il fuissent. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 28). Tout ensi que vous poés oïr, emprisent et enchargièrent, dessus leur *deseurain* vestement, la vermelle crois, li rois Jehans de France et li dessus nommet. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 84). [Autre ex. : FROISS., Chron. [Amiens] D., t.1, c.1375-1400, 281]

- "D'en haut, supérieur" : En cel an devantdit, par ung jour Saint-Luc, évangéliste, fu fais ung grant mouvement de terre ès *deseuraines* parties du Rin, par lequel mouvement ou trablement la cité de Basel, qui est cité royale, et pluisieurs aultres villes fondirent et trébuchèrent. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.3, c.1447, 552).

B. - [Dans le temps] "(Celui) qui arrive en dernier lieu" : ...l'excellent chief qui sera le *deseurain* de mon lignaige (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 389). [R. M.]

DESORDONNANCE, subst. fém. (désordonnance)

[T-L : *desordenance* ; GD : *desordenance* ; AND : *desordenance* ; FEW VII, 398a : *ordinare* ; TLF VII, 8a : *désordonner* (*désordonnance*)]

A. - "Perturbation de l'ordre, de l'ordonnance, désordre"

1. [À propos des choses, des phénomènes naturels] : Mais en autres condicions, leur lieu et eulz sont moins nobles, car leur habitation en pluseurs lieux est perilleuse pour la *desordenance* et variacion de l'aer et pour la corruption des eaues et pour l'anvenement de diverses manieres de serpens et d'autres bestes dont Lucan fait mencion. (ORESME, C.M., c.1377, 350). ...et pour la violence et la *desordonnance* ledit mouvement est en la bouche et se les ventricons principaulx du cervel estoyent opilés ce seroit appoplexie (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24).

- "Excès" : Item, les unes [delectacions] sont causees par raison de temps, - c'est a savoir, par *desordenance* en chaut ou en froit, etc. (ORESME, E.A.C., c.1370, 380).

2. [À propos de l'activité humaine] : Quant Dieus vit de sa mansion Dou monde la corruption Qui tout partout estoit si grans, N'est merveilles s'il fu engrans De penre crueuse vengeance De ceste grant *desordenance* (MACH., J. R. Nav., 1349, 149). Et li changes qu'elle a vestu Par très honnourable vertu Fu fais de loial Acointance Et ridez de Continuance A pointes de Perseverance Egalment, sans *desordenance*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 278). Je croi qu'a Dieu desplaist telle *dezordonnance* ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400,

422). Li gentils roys, pleins de vaillance, Qui vit ceste *desordenance*, Fist tantost mander le legat. (MACH., P. Alex., p.1369, 109). Bien fu qui tout ce reporta Au roy, et qui li enorta Qu'il preïst crueuse vengeance De si très grant *desordenence*. (MACH., P. Alex., p.1369, 258). Mais *desordenance* y ot tele Es Persens, qui la affuioient Sanz arroy (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 245). Du quel coup ou autrement et *deshordonnance* du dit Marchant, qui estoit coustumier de soy enyvver chascun jour et qui ne vouloit point que l'en pourveust à sa santé et garison, il est alé de vie à trespasement (Doc. Poitou G., t.7, 1417, 315). ...le Roy veut mettre ordre à sa guerre et faire cesser la pillerie qui a esté jusques à present sur son peuple, par la *desordonnance* que chascun a voulu prendre et lever gens sans l'auctorité et congïé du Roy (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1440, 26). ...remonstrans les mauux, dommaiges, persécutions, adversitez, tyrannies et inhumaines cruaultez que par très long temps, pour la dissolution des gens d'armes desdites frontières et *désordonnance* d'iceulx appatiz, ilz ont souffert ou temps passé, tant ou principal payement, en creues, courses, croisemens, sauvegardes et autres exactions sans nombre (Roi René vie L., 1444, 253). Et ainsin, de trois en trois, sans nulle *desordonnance*, tous alerent par Paris. (LA SALE, J.S., 1456, 205).

- "Désordre moral, comportement immoral" : ...jeux, *desordenances*, jolivetéz trop exquises, bourdeaux et autres ordures (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 109). ...franc congïé amonnesté et trait a luxure et la personne effreneé donne faveur as *desordenances* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 342). Les naturelz ennemis quierent moy oster liberté pour tenir en leur miserable subjection, et vous me asservicez à l'usage de voz *desordonnances* et lachetez, en cuidant demourer delivres des dangiers de ma fortune. (CHART., Q. inv., 1422, 12). Si te respons que la folie des mendres hommes est fondée sur l'outraige des plus grans et que les pechiez et *desordonnances* descendent des greigneurs aux plus petiz. (CHART., Q. inv., 1422, 37). La chevalerie de ton païs est perie et morte ; les estudes sont dissipées ; le clergïé est dispers et vague et opprimé, et la regle de moderation et honnesteté ecclesiastique tournée avecquez le temps en *desordonnance* et dissolution (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 19). Ens une estable orde et sale Tu tiens ta court et ton arroy, Puis qu'il te plect il me doit plaire, Car tu es en ceste ordonnance Pour donner au monde exemplaire D'estre humble sans *desordonnance*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 27).

B. - "Outrage" : Moult sueffre de *desordenance* C'om li fait, dont a Dieu se loe : En li rue ordures et boe, Savates et drapiaux pourriz. (Mir. parr., 1356, 44).

REM. Jeu de mots avec les ordonnances royales : ...on avoit seillé et publié à Paris certaines royaulz ordenances touchans les aquisicions et amortissemens des rentes et heritages de l'Eglise, lesquelles on devoit mieulx appeler *desordenances* que ordenances (FAUQ., III, 1431-1435, 66). [R. M.]

DESORDONNEL, adj. (désordonnel)

[FEW VII, 398a : *ordinare*]

"Désordonné, excessif" : ...raison n'euvre en ce fait, Que tel conquereur soit defait Et qu'il soit par sa violence Hors de *desordonnel* puissance Et moins qu'il n'estoit par avant (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 255). [R. M.]

DESORDONNEMENT, subst. masc. (désordonnement)

[T-L : *desordenement* ; GD : *desordenement* ; AND : *desordenement*¹ ; FEW VII, 398a : *ordinare*]

"Bouleversement, dérèglement" : Car celui qui te fist sans toy ne te justifiera pas sans toy. Toy creer sans toy peult estre remonstrance de son povoir manifique, et justifier l'omme sans merites seroit le *desordennement* de sa justice. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 151). [R. M.]

DESORDONNEEMENT, adv. (désordonnement)

[T-L : *desordener* (*desordeneement*) ; GDC : *desordoneement* ; AND : *desordenément* ; FEW VII, 398a : *ordinare* ; TLF VII, 9a : *déordonné* (*désordonnement*)]

A. - "D'une manière désordonnée, dans le désordre"

1. [À propos des choses, des éléments naturels] : Et tel inconvenient s'ensuit a ce que est escript ou livre de Plato appellé Tymeus ou il est dit que le monde fu fait, et que au devant de ce les elemens estoient meuz *desordenement* et estoit tout broullé un parmi l'autre (ORESME, C.M., c.1377, 604). Item, estre meuz *desordeneement* ou sans ordre, ce n'est autre chose fors estre meuz hors nature ou contre nature, car des corps sensibles, leur ordre ce est leur propre nature. (ORESME, C.M., c.1377, 606). Et par ainsy les elemens demeurent tousjours en la vertu et aussy comme en une maniere d'esqualité paisible sans excéder l'un l'autre *desordonneement* (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 67).

2. [À propos de l'activité, de la consuite humaine] : A parler proprement, mollece refuit *desordeneement* toute tristee. (ORESME, E.A.C., c.1370, 389). ...il reculerent tout a un faix si *desordonneement* que chil qui derriere estoient et qui venoient, s'en esbahirent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 725). Et (...) delibererent de venir faire un champ à quatre lieues de lui. Et leur pensement estoit que là il les vendroit combatre *desordonnéement* ou qu'ilz feroient appointment avecques lui à leur avantaige. (BUEIL, II, 1461-1466, 231). A tort, sans cause et sans raison, Sont venuz *desordonnement* Volant destruire la maison Du duc d'Orleans entierement. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 361).

- "Dans le dérèglement (de la manière de vivre, de la morale...), de manière inconvenante" : Auchuns en mengeant, quant leurs escuelles veullent vuider, degoutent leurs grasses soupes sur la nappe, et auchunefois en prennent tant que par travail de leurs entrailles se y conduisent *desordonneement* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 253). Et toutesvoies, se il est cheü en tele maladie par ce que il vivoit incontinentement et *desordeneement* et ne obeïssoit pas as medecins, il est malade voulant et volontairement. (ORESME, E.A., c.1370, 199). Saiges homs doit sa femme amer Pour avoir hoirs, non pour errer Es delis de la char mauvaise, Pour delecter et querir aise : Nulle chose n'est plus amere Que ta femme comme adultere Amer *desordonnéement* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 177). La seconde branche de ire si est quant, en parlant, la personne a le cuer enflé a mal faire et dire, et quant elle parle laidement, *desordonneement*, par ire contre aucun autre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 28). Et pour ce dit Ysaac en l'Escripture que qui est *desordonneement* avec sa femme, c'estadire pour la couvoitise de la char ou pour son seul delit, sans esperance de engendrer lignee, ou en lieu saint, que c'est pechié de fornicacion. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 38). Soubtraiez vous d'un chascun frere, lequel en son gouvernement s'en va *desordoneement* et continuellement perseverer. (BAYE, I, 1400-1410, 172). ...aucuns Cordeliers qui se gouvernoient, si comme on disoit, moult

desordonnement et honteusement, en grant esclandre de justice et de leur religion (FAUQ., II, 1421-1430, 218). ...car il convendroit vivre *desordonnement* et deshonnestement (LA SALE, Sale D., 1451, 128). ...en une ville demouroit une bachellete nommee Alisonnete, qui vivoit luxurieusement et *desordonnement* (Nouvelles inéd. L., p.1452, 97). Gouvernee suis, qui m'est chose tresseuse, Comme l'on voit tellement quellement, Impossible m'est que plus je l'endure Car traictee suis trop *desordonnement*. (Sots mal., c.1480, 85).

B. - "D'une manière désordonnée et excessive" : Et certes, il n'est pas a oublier ne a laisser les perilz qui mainteffoiz a pluseurs seigneurs sont advenus pour trop *desordonnement* grever leur peuple (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 14). ...et toutesfois, en retenant ire et indignation contre nostre prochain ou par *desordonnement* aymer quelque chose temporele ou par quelque maniere de convoitise, nous sommes hors de la grace de Dieu. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 158). Hue de Saint Victor y rent aultre raison, car il dit que yre est une tempeste de courage, laquele, quant elle s'esmeut *desordonnement*, elle attrait le cuer de l'omme a vraye foursonnerie (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 242). [R. M.]

DESORDONNER, verbe (désordonner)

[T-L : *desordener* ; GD : *desordener* ; GDC : *desordoner* ; AND : *desordené* ; FEW VII, 397b : *ordinare* ; TLF VII, 8a : *désordonner*]

A. - [P. opp. à ce qui est en ordre, à ce qui est rangé] "Mettre en désordre, déranger"

- *Desordonner* un groupe. "Mettre en désordre" : Chantés comment Francois furent domptés, Batus, boutés, pilliés, esparpillés, *Desordonnés*, desrompus, desmontés, Desbrigandés, desfais, desbaretés (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 129).

- [D'un groupe, d'une troupe] *Se desordonner*. "Se débânder" : ...tous ceulx qui marchent à pié (,) *se desordonnent* et se mettent hors d'alaine et communement sont desconfitz (BUEIL, I, 1461-1466, 181). Car seurement, quant genz sont prez de leur retraict, ilz *se desordonnent* tousjours, et est impossible qu'on les puisse tenir. (BUEIL, I, 1461-1466, 198). ...et reboutèrent les Canares bien auant ... la terre, et se *deshordonnerent* moult (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 170).

- [D'une chose] *Se desordonner de qqn*. "Se départir de qqn (ne plus faire corps avec qqn)" : [Il s'agit d'une paralytique guérie] Doulx Jhesus, a toy je m'ordonne Servir de cuer et de courage Puisque de moy *se desordonne* Mon grant mal et ma dure rage. (LA VIGNE, S.M., 1496, 455).

- [D'une chose] *Desordonné*. "En désordre" : Semiramis de Babilone laissa bien a moictié ses cheueulx a peigner, quant en les peignant on lui denonça la rebellion de sa cité, et demoura l'atour de son chief demy a point et demy *desordonné* jusques a ce qu'elle eust par povoir d'armes sa cité mise en subjection. (CHART., Q. inv., 1422, 16).

B. - Au fig.

1. [P. opp. à ce qui est normal, à ce qui est attendu ; idée de dérèglement]

a) *Desordonner qqc*. "Dérégler, troubler l'ordre de marche de qqc." : ...les constellations et les ordonnances du ciel sont destraintes sans *desordonner* la grant roe du firmament (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 545).

- [Dans l'ordre psychique] "Dérégler, dégrader" : C'est grant pitié quant créature Ainsi *desordonne* son vueil Qu'il convient, soubz la couverture De plaisir, sortir si grant dueil. (GRÉBAN, Pass.

J., c.1450, 37). Sans vostre gré en rien *desordonner*, Quant vous plaira, vous vous mectrez en voye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 177).

- [Une chose abstr.] : ...la chose bien conduite est par hault crier *desordonnee* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 149).

b) *Se desordonner*. "S'écarter de la règle" : Bon Conseil suis pour bon conseil donner Et pour a droit les choses ordonner Qui suspendent de matiere ambigüe. Sans me vouloir en rien *desordonner*, Mais par raison, ma cause demener Je veulx present, et par science agüe. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 136).

- [D'une pers.] *Desordonné*. "Qui s'est écarté de ce qui convient" : Par lequel exemple il monstra au simple et *desordonné* peuple le grant peril ou ilz se vouloient bouter, et les retray de la follie ou ilz estoient ahurtez. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 54). Herodes le *deshordonné*... (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 107).

- [D'un ange] : Par ton serment, seroit ce du bon gré Du Dieu puissant c'un ange a sang rassis Fust aussi hault que luy au trosne assis ? Quelque grace qu'il luy eust ordonnee, Ne seroit pas l'ange *desordonnee* Semblablement de s'aller soir et mectre Au lieu mesme du Createur, son maistre ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 339).

c) [D'une chose] *Desordonné*. "Dérégulé" : Se les temps se portent temporellement, les maladies sont ordenees et de bonne terminacion ; maiz quant ilz sont desatrempéz, les estas et les terminacions des maladies sont *desordonnez* et perilleuz. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 66). Et ce est inconvenient et impossible que mouvement *desordené* et hors nature dure par temps infini (ORESME, C.M., c.1377, 606). Et, selon ceste posicion, la comete, non mie de soy, mez pour accident, segnefie mortalités causees de maladies seches et chaudes, car, en tel temps, avient volantiers une chaleur tres *desordenee*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 380). ...là où le cuer est enflambé de yre, fait le viaire terrible et les yeulx fiers et estincellens, la langue empeschiés, et tout le corps esmeu et tremblant, les membres tous *desordonnés*, piéz, mains et visage d'estranges mouvemens et contenance (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 172). Se l'orine est remise et espesse et le poulz *desordonné* et petit... (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 11).

- [D'un artefact] "Contraire à la norme" : ...soulers au bec *desordonnés* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 35).

- [D'une conduite, d'une attitude...] "Dérégulé, incontrôlé (et source de dérèglement)" : "Thechel" te moustre et signefie, Pour ta *desordenee* vie Que ton roiaume et ta puissance A Dieus mis en une balance. (MACH., C. ami, 1357, 33). Et ainsi est il de ceuls qui ont tristeces *desordenees* pour perte de leur pecune ou de leur amis, car nous ne dison pas que ilz soient desatrempéz. (ORESME, E.A., c.1370, 220). Et a parler moins proprement, l'en puet dire que il appete non estre par appetit *desordené* et par accident, pour ce qu'il appete la fui de sa misere. (ORESME, E.A.C., c.1370, 467). ...pour cause de mauvaise acoustumance ou de *desordenee* amour. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 109). ...*desordenee* curiosité, convoytise de richesses... (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 39). Pour ceste cause les passions et *desordonnez* mouvemens sont lais et coulpables es hommes, qui point ne le sont es bestes, comme orgueil n'est point pechié, ou laydure en cheval, cruaulté en lyon, malice en renart, envie es chiens, avarice es cornailles, et ainsy des autres. (GERS., Concept., 1401, 399). ...en murmuracion ou en convoitise *desordonnee*, qui est chose qui trop desplaist a Dieu (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 178). ...aucuns prelas de l'Eglise, avuglez par detestable et mauvaise detraction, et par male ambicion et *desordenee* avarice (Bouciquaut L., 1408-1409, 365). "Vous jurez (...) que (...) nommerés à vostre loyal povoir, sans faveur *desordonnée* et sans hayne, bonne personne, ydoine et convenable

pour exercer l'office de Chancelier " (BAYE, II, 1411-1417, 129). Dit par escript et nous afferme (...) Que Jupiter avecques Mars, Par leurs *désordonnez* regars Et mesmement quant ilz sont joins En aucun des signes ou poins Du Zodiaque et par droiture, Soit de chaulde et moiste nature, Fait avenir et apparoir Grant pestillence et mal en l'air (LA HAYE, P. peste, 1426, 26). Quel honneur, quel merite et quelle loenge doit avoir le prince qui, par avarice et tyrannie sur ses hommes ou par les causes qu'il a dictes que viennent souvent par *desordonné* conseil, pert lui et sa seigneurie ! (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 20). ...par ung *desordonné* vueil, Appeta le sçavoir divin (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 39). ...vous povez (...) sans dangier de vous ne d'aultry, estaindre et passer voz chaleurs *desordonnées* avecques pluseurs aultres [femmes] qui a l'occasion de la feste de ce village, sont venues (C.N.N., c.1456-1467, 549). ...[le cuisinier] ne sçavoit pas bien l'appetit *desordonné* de son maistre qu'il eust a ceste heure de devorer ces perdrix (C.N.N., c.1456-1467, 582). ...il met cy des langaiges Sy faulx, sy vilz et sy *desordonnés* Que... (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 54). ...conseil ne se doit donner par yre ne par *desordonnee* passion. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 240). Ilz ont esté trop bien secoux ; Si croy qu'i n'aront mes pensee De venir sur nous comme foulx Et par voye *desordonnee*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 347). ...Sire, que pas ne devez toller, ne souffrir que ceste science tant encienne, noble et utile, qui jusquez cy par tant de si grans gens a esté excercée, soustenue et pratiquée, maintenant au seul appetit *desordonné* de telx ignorans et detracteurs, durant vostre resgne soit ainsi et ou contempt de vous chassée, abatue et villipendée (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°).

. "Excessif" : LORENS. Tirant cruel et doloireux Qui si me martires sanz cause, Voiz qu'en moy ce feu cy ne cause Chaleur nulle *desordenée*, Mais est en moy comme rousée Causant douleur et tout delit (Mir. st Lor., 1380, 190). Celle matiere se ala esprendre par chaleur *desordonnee* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 518). ...la ou il fust allé pour soy saulver et fouir la *desordonnee* fureur de son poeuple... (LA SALE, Sale D., 1451, 104). Ce qu'il vous a dit, il est vray, Et n'y a rien *desordonné* ["rien qui soit excessif"] : Je suis pour vray l'aveugle né Qui nasquis en ceste misere (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 451). [GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 190]

d) Desordonnant. "Qui dérègle, qui cause un dérèglement" : ...faveur ny autre *desordennante* volonté (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 92).

2. En partic. [P. opp. à l'ordre moral, social]

a) [Idée de dérèglement moral]

- *Desordonner qqn.* "Faire sortir qqn du droit chemin" : Tu n'es bon qu'a *desordonner* Povres gens simples, bestiaux Pour en enffer les emmener Souffrir grans paynes et travaux. (LA VIGNE, S.M., 1496, 493).

- [D'une pers.] *Se desordonner.* "Sortir du droit chemin, s'avilir" : Et chiet en ville hordure (...) Quant si vilment se *desordonne* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 66). ...la tierce [cause est] acoustumance de soy *desordener* en soy meismes par ignorance, par gloutonnie ou autrement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 198). .III. degrez sont qu'en puet legierement Faire ça jus, sanz soy *desordonner* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 102). Et ainsis se *desordonnoit* Chascuns d'eulx, et se *desordonne* Qui tele pensée se donne. La n'ont il point l'entencion Fors faire fornicacion (DESCH., M.M., c.1385-1403, 346). ...l'ange (...) se *desordonna*, Commist pechié qui le damna (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 43). ...faire le poués sans vous *desordonner* et sans aucune reprouche

d'autrui (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 571). ...en la parfin se *desordonne* (CHAST., Temps rec. D., 1451, 44). Mais mal sur mal acumillé Fait son maistre *desordonner* : Il veult par fort mal foisonner Et par bourdes tousjours acroistre Faire ses mesdis mescongnoistre. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 75). Car leans sont, de soirs et de matins, Religieux sans eulx *desordonner*, Qui tres bien vivent ainsi que Celestins. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 234). Et, sans plus me *desordonner* D'abitiz my partis ny entiers, Je veulx le monde habandonner (LA VIGNE, S.M., 1496, 257).

- *Desordonné*

. [D'une pers.] "Dérégulé, dissolu (dans sa conduite)" : [Adam] Laz ! chetif et *desordonné* ! Or ay trespasé son voloir [la volonté de Dieu] (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 71). Anchois mainent danses sans vergongne es places sans leurs maris, ou regart des joveceaulx *desordonnés* ou non actrepés, en espardant leurs cheveux, tirant en hault leurs robes (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 383). ...de puis qu'Adam fut nez, Ne fut gens plus *desordonnez* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 69). ...gent *desordenée* et ville (Cent ball. R., c.1388-1396, 212). ...à difficulté donnoit congié que le mari la tenist close en une chambre, se trop estoit *desordenée*, affin que elle ne feist honte à son mari et parens (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 83).

. [D'une conduite, d'un comportement...] "Dérégulé, vil, dégradant, immoral" : Rien n'est plus ord que sa fenme amer comme une adultere (...). Pour che tantost cest maniere de neupces est desliee par tel compaignie *desordonnee* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 311). Et semblablement nous lisons Qu'oiseuse est l'estanc des pensées Et des choses *desordonnées* Qui en soy mesmes se nourrissent, Dont maintes personnes perissent : Ce sont les flums de la boe orde, Dont il fault que tout pechié sorde (DESCH., M.M., c.1385-1403, 212). ...Par vo parler *desordené* Qui en mesdire se deportte (Cent ball. R., c.1388-1396, 77). Se Gieffroy, vostre filz, a fait son oultraige par son courage merveillex et fort, sachiez que de certain c'est pour le pechié des moines, qui estoient de mauvaise vie et *desordonnee* (ARRAS, c.1392-1393, 255). J'ay esté preste a oyr divers instrumens et melodies, enchantemens, et autres jeux qui sont goulardoiz, *desordonnez*, et lesquelz n'estoient pas de Dieu ne de raison (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 26). ...et y a en plusieurs qui ont commis de plus grans cas et sont de vie plus *deshordonee* que ceulx que on met en leur presence pour punir (JUV. URS., Verba, 1452, 325). ...par tant de foiz et oultre mesure m'avez accolée pour accomplir vostre *desordonnée* volonté (C.N.N., c.1456-1467, 77). ...la laissa courre comme une lisse entre deux douzaines de chiens, et accomplir tous ses vuloir et *desordonnez* desirs. (C.N.N., c.1456-1467, 520). Et moult d'autres merveillexes cruaultez et inhumanitez y furent faictes, comme jeunes filles et femmes efforcées et violées, et, après le *desordonné* plaisir prins d'elles, les tuer et murdrir, les religieuses aussi efforcer, petis enfans tuer et prestres consacrans corpus domini aussi tuez et murdris dedens les eglises. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 217). ...et pareillement sadicte femme se retrahy en une autre chambre. Laquelle, meue de lecherie *desordonnée*, comme disoit sondit mary, tira et mena avecques elle ung gentilhomme du pays de Poictou, nommé Pierre de la Vergne, lequel estoit veneur de la chasse dudit seneschal, lequel elle fist coucher avecques elle. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 16). ...et vaincre et chastier les iniquitez *desordonnées* de ceulx de sa religion crestienne (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 83). ...baigneries et aultres festoyemens avecques femmes grans et *desordonnés* et à peu de honte (COMM., I, 1489-1491, 14). Vie perverse et *desordonnee*, Vie a tout mal

habandonnee, Vie dampnable, vie dissolue, Vie de vices orde et polue, Par moy seras empoisonnee. (Cene dieux, c.1492, 137).

b) [Idée de dérèglement social, de révolte] : ...villes *desordonnées* et desobeissans à leur seigneur (COMM., II, 1489-1491, 224).

Rem. Ex. c.1480 ds *Romania* 108, 1987, 327 (*ung serf desordonné, Gars sacrileige*).

- (Se) *desordonner* : Princes, qui veult bien gouverner Ses subgiez, face les doubter, Si qu'ilz ne soient orgueilleux, Car par trop grant amour monstrier En voit l'en maint *desordonner* : Peuples soit tousjours cremeteux. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 246).

c) Part. passé en empl. subst. "Celui dont la conduite est contraire aux règles" : Et se ainssy ilz [les princes] le font, eulx qui sont lez miroirs de tous, donnans exemple a tous les aultres de faire comme eulx, et lors chascun se retraira par amours ou par crainte ; et se aucum *desordonné* ne s'en retraioit, a cellui le bon seigneur doit francement remonstrer que nul malfaire ne luy plaist (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 19).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Bernadette Suty. [R. M.]

DESORDONNEUR, subst. masc. (désordonneur)

[FEW VII, 398a : *ordinare*]

"Celui qui cause du désordre" : Soubz ce sercueil, le recueil de la plume Par divers vers deçà et delà plume L'orde vilaine, qui par cas trop hardi En son parquet, par quaterreuse enclume N'ont sçeu par qui, par catterreuse escume Elle cucume le solaire bondi Le franc des francz, salaire rebondi Le regent gent et des donneurs d'honneurs Des or donneurs tant aux *desordonneurs* Qu'aux adonneurs en bien le cler des clers Et du Palais le paragon des clerks. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 409). [B. St.]

DESORDRE, subst. masc. (désordre)

[GDC : *desordre* ; AND : *desordre* ; FEW VII, 407a : *ordo* ; TLF VII, 9a : *désordre*]

"Défaut d'ordre, d'organisation" : LES TROIS ESTATS Vous, qui aux grans estatiz tendez, En court le *desordre* admendez Et a police commandez, Pour vostre honneur, qu'elle s'y boute (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 99). ...et s'ensuivent plusieurs dommages pour les parties et grant *desordre* et confusion ès presentacions des causes de l'Eschiquier. (Echiq. Normandie S., 1469, 149). Et si j'ay parlé du *desordre* qui estoit tant à nostre logis que ès aultres choses, ce ne fut pas par faulte que il n'y eust des gens de bien expérimentez en l'ost ; mais le sort voullut que ceulx-là avoient le moins de credit. (COMM., III, 1495-1498, 211).

- *Mettre en desordre* : Lors fut sur cecy advisé qu'on prendroit pareillement par toutes les compaignies de la bataille les meilleurs et les plus assurez gendarmes qui y seroient point. Oultre, sans rien desrompre ne mettre en *desordre*, le roy print des capitaines aucuns des plus gens de bien (LA VIGNE, V.N., p.1495, 286).

- En partic. "État d'une troupe qui n'est pas en ordre de bataille ou de marche" : Sy trouva Hanibal en *desordre* sur ung pas, qui aussy [avoit] tresgrant quantité de gens. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 41). Et vous les pourrez veoir en telle *desordre* que, dès le partir d'icy, vous les pourrez bien assaillir. Mais, si vous les voyez, au partir d'icy, en belle ordonnance (...) je diroye que vous attendissiez qu'ilz fussent prez de leur retraict. (BUEIL, I, 1461-1466, 198). Nous nous mectons en *desordre* contre la doctrine de la guerre et peult estre sont noz ennemiz plus près que nous ne pensons (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 262). Nous les

trouvastes jà separéz, et se departoyent par bendes et en *desordre*, comme peuple mal conduyt. (COMM., I, 1489-1491, 98). Et vindrent devant ladicte ville, où ilz feirent peu de sejour, car ilz s'en partirent en grant *desordre* et fuyte et y perdirent beaucoup gens. (COMM., II, 1489-1491, 180).

- "Trouble" : ...il voyoit (...) le *désordre* qui a esté et est en tous cas ou royaume, dont les seigneurs du sang, l'Eglise, la noblesse et le poure peuple, aussi la justice se deulent (Roi René vie L., 1465, 310).

Rem. Doc.1377, cf. TLF (Littré). [R. M.]

DESORENDROIT, adv. (désorendroit)

[GD : *desorendroit* ; FEW IV, 473a : *hora*]

"Désormais" : Et en ce renouçons nous, en bonne foy *desorendroit*, à toutes coustumes, drois, usages de paix (Trés. Reth. S.L., t.2, 1345, 49). [E. P.]

DESORGUEILLIR, verbe (desorgueillir)

[FEW XVII, 416a : **urgoli*]

"Désenfler" : Detumeo (...) : desenfle ou *desorgueillir*... (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 118). [R. M.]

DESORMAIS, adv. de temps (désormais)

[T-L : *des*² (*desormais*) ; GDC : *desoremais* ; AND : *desoremés* ; FEW IV, 473b : *hora* ; TLF VII, 12a : *désormais*]

A. - "Dès maintenant, maintenant, à présent" : Vous m'avez banny de Jenesse, Rendre me convient *desormais*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 532). Il sera *desormais* heure de oster nostre prisonnier (C.N.N., c.1456-1467, 187).

- En partic. [Au cours du récit] : *Desormais* est temps que je die La noblesse et la melodie De l'espervier que tant amay Moult paisiblement, sans esmay. (MACH., D. Aler., a.1349, 254). Si diray *dès or mais* m'entente De l'aigle (MACH., D. Aler., a.1349, 346). Or vueillez *dès or mais* entendre Ad ce que je diray de bouche (MACH., J. R. Nav., 1349, 168). *Desormais* qui voudra escouter et entendre pourra oïr les merveilleuses aventures qui avindrent a Berinus, et comment Fortune le menoit. (Bérinus, I, c.1350-1370, 51). Et *desormais* vueil entrer en la droicte matiere de la vraye histoire. (ARRAS, c.1392-1393, 14).

B. - "À partir de maintenant (sans terme envisagé, indéfiniment), désormais" : Se te pri que plus ne t'aveingne, Et qu'il te ramembre et souveingne Que tu ne prises une prune *Desormais* les biens de Fortune (MACH., R. Fort., c.1341, 101). Si qu'on vous laira convenir *Desormais* d'aler et venir, Toutes les fois qu'il vous plaira (MACH., D. Lyon, 1342, 222). Dites a l'abbé que vestuz Soit moine, s'il m'a de riens chier, Et que *desormais* soit cloistrier A la salette. (Mir. st J. Cris., c.1344, 297). *Desormais* te vueil servir miex A mon pouoir et ton chier fiex C'onques ne fis. (Mir. st Guill., c.1347, 47). ...en paine et en souci Me convient *dès ore mais* vivre (Mir. Theod., 1357, 71). Nostre roy, que Dieu gart de mal, Et la royne au cuer royal Ont tant par mariage ensemble Esté qu'ont deux filz, ce me semble, Que veons hommes devenir Pour terre *desormais* tenir (Mir. ste Bauth., c.1376, 108). Frère, *dès or mais* que ferons, Ne vous ne moy ? (Mir. ste Bauth., c.1376, 149). Quelle douleur, quelle tristesse Mainray pour toy *dès ore mais* ! (Mir. st Alexis, 1382, 366). ...car je suiz *desormais* vieulx (ARRAS, c.1392-1393, 21). Damoiselle, c'or soiez mere *Des ore mais* a cest enfant En le chierement nourrissant Comme le mien, je vous en prie. (Gris., 1395, 70). *Desormais* en gouvernement Me metz et es mains de Vieillesse (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 174). A

ordonné la Court que, *desormais*, quant il y aura aucune partie ou procureur continué ou Chastellet de Paris, la continuation sera publiée à l'entrée de l'auditoire et enregistrée (FAUQ., I, 1417-1420, 357). *Desormais* est temps de moy tayre, Car de dire suis je lassé. (CHART., B. Dame, 1424, 333). Car *desormais* mes temps deviennent cours (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 475). ...et faittez joie *desoremais*, car je vous assure que anchois demain orrez telle chose dont piech'a ne fustez plus joieux (Comte Artois S., c.1453-1467, 127).

- [Dans le discours indirect, au passé] : Et lors, endementiers que le fecial disoit ces paroles, le dit Postumius feri le plus fort que il pot du genoul le fecial en la cuisse, en disant o haute et clere vois que luy, qui estoit cytoiens des Samniciens pour cause de celle dedicion, avoit violé le legat rommain contre le droit des genz et que *desoremais* li Rommain leur porroient faire guerre plus justement (BERS., I, 9, c.1354-1359, 10.10, 19). Pour ce fist tant qu'on ordena Que *desormais* chascuns iroit Franchement et quittes seroit (MACH., P. Alex., p.1369, 174). [R. M.]

DESORNEEMENT, adv. (desornément)

[*FEW VII, 418a : *ornare*]

"Sans parure, sans ornement" : Inornate (...) : *desorneement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 173). [R. M.]

DESORNER, verbe (desorner)

[FEW VII, 418a : *ornare*]

"Dépouiller" : ...quant il ot pris Corinthe, si *desorna* non pas seulement Ytalie mais prouvence avec quant a statues et tables et ymages et tout wida [erreur du traducteur sur la valeur (positive) de *exornare*] (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 335).

V. aussi *desaorner* [R. M.]

DESORT, adj. (desort)

[Ø]

"Mis en déroute" (Éd.) : De ce avons nous en la Bible figure De Jonathas, homme plain de confort, Et de Judas Machabée qui dure Bataille orent, desconfiture au fort Des Philistins qui la furent *desort* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 38).

REM. L'Éd. renvoie à DU CANGE II, 143c : *dissortes*. Ou faut-il rapprocher de T-L II, 1673, et GD II, 618c : *desoter*, FEW XII, 335b : *subitare* (ou plutôt *de subito*) ? [R. M.]

DESORTRAIN, adj. et subst. masc. (desortrain)

[GD : *desortrain* ; FEW XII, 433a : *super*]

Région. (Wallonie)

I. - Adj. "Qui est au-dessus, supérieur"

A. - [D'une chose] "De dessus" : Mais, à present, cascons est armeis d'unne cote de fier appelée panchire, sor petis chevaz ; et ont vestut on joupon de festaine alle deseur, sy que nus n'est conus encontre son compangnon. Et, en liu de wardecors d'armes, ilh portent on eskuchet de leur blazon, atagiet à leur barbare. Neis ly prinches n'ont atres habit, excepteit que leurs *desoirtrains* warnimens est overeis d'alconne envozure, sains atre connaissance, si qu'il ne semblent nint saingnors ne gens d'armes, mais garchons. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 40). ...se li mettist sa main sour la *deseurtraine* leppe de sa geule (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 290).

B. - [D'une pers.] "Supérieur" : ...furent esleus à maistres ou *deseurtrains* gouverneurs ou conseilhiars del citeit de Liege Waltier de

Fleron et Waltier Datin... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 161). [Autres ex. p.49, 160 et 166]

- *Estre desortrain (de)*. "Avoir autorité (sur)" : ...et ploisoit à la conteit de Loz que monsaigneur fust *deseurtrain* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 482). ["que l'évêque ait voix prépondérante" ? Cf. note de l'Éd.]

REM. Cf. aussi JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 86 (var.2783).

II. - Subst. "Celui qui est placé au-dessus, supérieur" : O tres-bonnes gens, myreis-vos chi et prendeis exemple de bien faire et de yestre obeissans à vostre sangneur et à vos *deseurtrains*, o vos deveis obeir, et faite et aidies fair justiche des malvais (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 125).

REM. Cf. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 84-85. [R. M.]

DESOSSE, verbe (désosser)

[GDC : *desosser* ; FEW VII, 429a : *os* ; TLF VII, 12b : *désosser*]

"Débarrasser des os, désosser" : Exossare : *desosser* (Abavus IV, R., c.1350, 330). *Desosser* : exosso (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 60).

- Empl. pronom. "Se séparer de l'os, être désossé" : Et puis quant lesdictes hures de sengler seront cuytes, et non pas tant qu'elles se puissent *deosser*, et les piés aussi, si les trahés desdictes chaudieres et sur belles pos se les mectés essuyer (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 140). [R. M.]

DESOUBLIANCE, subst. fém. (desoubliance)

[GD : *desoubliance* ; FEW VII, 274a : **oblitare*]

"Avilissement"

REM. CHART. J., Chron. Ch. VII (éd. 1617) ds GD II, 619a : ms. fin XVe s. ds LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 437 (app. XIIa-b). [R. M.]

DESPACIFIER, verbe (despacifier)

[GD : *despacifier* ; FEW VII, 460a : *pacificare*]

Empl. trans. "Soulever (une collectivité)" : Il [Jésus] a tant fait, cy et aillieurs, Que le peuple *despacifie*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 309). [R. M.]

DESPAISIÉ, adj. (despaisé)

[T-L : *despäsier*]

"Qui a perdu la paix, troublé, agité, affligé" : Mais ja ne fust si *despaisiez* [var. *desapaisiez*] Qu'il ne soit tantost rapaisiez, Car la dame le rapaisoit Toutes les fois qu'il li plaisoit. (MACH., D. Lyon, 1342, 180).

- Empl. subst. : Je rapaise les *despaisiez* ; Je les norri ; je les alaite ; Je leur sui mere, amie et gaité (MACH., R. Fort., c.1341, 78). [N. M.]

DESPAISENTER, verbe (despaisenter)

[T-L : *despaisenter* ; GD : *despaiseter* ; FEW VII, 459b : **pacentare*]

I. - Empl. pronom. "S'affliger, se désoler" : ...et se sont por chu [les violences faites à des femmes] les bonnes gens grandement *dispasenteis* [var. *despaiseteis*] et injuriés (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 200).

II. - Part. passé en empl. adj. "Inquiet, affligé" : [Virgile prive les Romains de feu]...et les Romans sont mult *despasenteis* por le

feu : ilh ne sevent où cuire leurs viandes, ne esprendre une candelle (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs B.B., t.1, a.1400, 240). [R. M.]

DESPAISER, verbe (despaier)

[T-L : *despaisier* ; GD : *despaisier*¹ ; FEW VIII, 94a : *pax*]

I. - Empl. trans.

A. - "Faire perdre la paix à qqn, le troubler, l'agiter" : ...quel hideux langaige Pour ung cuer humain *despaisier* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 399). ...jalousie (...) l'avoit *despaissié* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 371).

Rem. FROISS., éd. Kervyn, ds GD II, 619c.

B. - "Mettre qqn en colère, le rendre furieux" : Encore voudray je esprouver Se ce peuple tant *despaissié* Se seroit jamais rappaisié Ou qu'il se vouldist revocquer. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 315). Escoutez quel hideux langaige Pour ung cuer humain *despaisier* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 399). Escoutez cy quel deablerye, Quel dueil, quel passion, que rage ! Escoutez quel hideux langaige Pour ung cuer humain *despaier* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 878).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se troubler, s'agiter, s'inquiéter" : ...bons roys, ne te vas *despaissant* ; Ch'est hontes qu'ensément vous alés démentant Pour le vostre moillier, qu'alés ensi plourant (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 383). Roy orgueilleux qui des siens convoita L'or et l'argent, dont leurs cuers trop *despaie* ; Par ce perdit cité, gens (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 29). Je n'en puis plus sans *despaisier*. - Sire, veuillez vous rapaisier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 225). Je forsenne, je me *despaie* Par le courroux qui me destort. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 351). Maximien (...) N'en peult plus de douleurs cruelles, Quant vous ne trouvés les cautelles D'affiner Quentin, il *despaie* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 51).

Rem. Boece en rime A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.75, 2011, 478).

B. - "S'agiter, s'emporter" : En Damas oyt [l. oÿt] ont nostre gent *despaisier*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 301).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Qui a perdu la paix, troublé, agité, affligé" : Mais ja ne fust si *despaisiez* [var. *desapaisiez*] Qu'il ne soit tantost rapaisiez, Car la dame le rapaisoit Toutes les fois qu'il li plaisoit. (MACH., D. Lyon, 1342, 180). Bien cuidoit qu'il fust mors, s'en estoit *despaisie*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 58). Dieu, que Florantine yert dollante et *despaisie* ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 274). [aussi p.483 ; 715] ...dolante de cuer et forment *despaisie* (Tristan Nant. S., c.1350, 518). S'en suis au cer mout *despaissié*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 501).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 166 (T-L II, 1676) ; *Belle Hélène Const.* R., c.1350, 499, v.9670...

- Empl. subst. : Je rapaise les *despaisiez* ; Je les norri ; je les alaite ; Je leur sui mere, amie et gaité (MACH., R. Fort., c.1341, 78).

B. - "Furieux, hors de soi" : "Qui est ceste pucelle qui est si courouchie ?" "Amis, se dist Bohars, elle est moult *despaisie*..." (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 444). ...ce peuple tant *despaissié* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 315).

Rem. Doc.1375 ds GD II, 620a. [R. M.]

DESPAISSIR, verbe (despaissir)

[GD : *despaissir* ; FEW XII, 199b : *spissus*]

"Rendre moins épais, rendre moins dense (ici diminuer l'intensité d'une bataille)"

Rem. FROISS. (éd. Kervyn) ds GD II, 620b ; sans équivalent ds FROISS., *Chron.* L., V, c.1375-1400, 266 (v. *aclaroyer*). [R. M.]

DESPAIX, subst. fém. (despaix)

[*FEW VIII, 94b : *pax*]

"Absence de paix intérieure, angoisse" : ...pour tant n'ay je mie pais Quant me membre cis griés *despais* (Boece en rime A., c.1350-1375, 3532). [J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.75, 2011, 497 ; aussi 2579] [R. M.]

DESPANER, verbe (despaner)

[T-L : *despaner* ; GD : *despaner* ; AND : *depaner* ; DÉCT : *despaner* ; FEW VII, 557b : *pannus*]

I. - Empl. trans. "Mettre en pièces, casser, déchirer" : ...Et un coevrechief *despané* Ot [Avarice] entour son chief mauseant. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 57). Et cil dez crenialz vont la citeit deffandant ; Dez pierre qu'il avoient vont ez foussez getant. Lez damme sairaisine vont lez cailloz appourtant, Car lez chaussie vont environ *despanant* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 819).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*despanné*, *despenné*).

- P. ext. "Déblayer (un lieu)" : ...ou merquie font le champz Aprester li Roment et le vont *despennant* Et de licez entour le vont avironnant. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 437).

II. - Empl. pronom. "Se déchirer" : La ou plus voit d'espines volentiers y passa. Moult eüst grant pitié qu'adonc la veüst la, Car sa robe fourree yssy se *despana* Que rien n'y ot d'entier ; le sanc lui deffilla. (Tristan Nant. S., c.1350, 535).

III. - Part. passé en empl. adj.

- [D'une pers.] "Dépenaillé" : Par l'enseigne le trouveras Que le fol faire li verras Et estre nuz et *despenné* (Mir. par., 1356, 44).

- [D'un tissu] "Déchiré" : N'esse pais le palmier qui ceans a estéit ? Si est, bien le cognoi(t) a cez drap *depennés* Et a son gros bourdon qui devant est ferrés. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 303).

- [D'un ustensile, d'un objet] "Cassé, déchiqueté" : Là furent li baron tèlement appressé Que leur escut i furent perchiet et *despané* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 19). Or n'est point mes escus *depenés* ne faussés. (Tristan Nant. S., c.1350, 28). [R. M.]

DESPARAGE, subst. masc. (desparage)

[T-L (renvoi) : *desparage* ; GD : *desparage* ; FEW VII, 597a : *par*]

"Mésalliance" : Le Siecle est bien soutil et sage, Dont m'est avis, sanz *desparage* Mes filles puiss donner a luy, Pour engendrer de no lignage (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 13). [R. M.]

DESPARAGEMENT, subst. masc. (desparagement)

[T-L (renvoi) : *desparagement* ; GD : *desparagement* ; AND : *desparagement* ; FEW VII, 597a : *par*]

"Dégradation" : ...le delaissement et *desparagement* de ladicté hale (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419-1449, 238).

REM. Sens de "mésalliance" ds *Chron. de Jean sans Terre* (GD II, 620c). [R. M.]

DESPARAGER, verbe (desparager)

[T-L : *desparagier* ; GD : *desparagier* ; AND : *desparager* ; FEW VII, 597a : *par*]

"Mésallier"

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD.

- P. anal. [Le compl. désigne une chose précieuse] "Déprécier, gaspiller" : ...car mult durement male m[avenroit] de si noble chose desirrer a boire, qe siu si vile et si tresorde, qe mult serroit un si tresfynement bon boire et si precious et si chier *desparagez* en moy vilement. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 132).

Rem. AND, s.v. *desparager* : «to undervalue, depreciate» (même ex.). [H. G.]

DESPARATION, subst. fém. (desparation)

[*FEW III, 97a : *disparare*]

"Séparation, division" : Scisma (...) : division ou *desparation* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 181). [R. M.]

DESPARDRE, verbe (despardre)

[T-L : *despardre* ; GD : *despars*¹ ; FEW XII, 133b : *spargere*]

"Disperser, mettre en déroute" : ...Chascuns ocist Barrois, qui sont trestuis *despars* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 616). ...là sont Thiois *despars*, Trestuis sont reculés ; mains ne sont mie gars (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 703). ...Et monsangneur Guilhem at les Flamens *despars* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 668). [R. M.]

DESPAREILLEMENT, subst. masc. (despareillement¹)

[*FEW VII, 649b : *pariculus*]

(Synon. de *despareilleté*) : Toutevoies moult despareus Estoient ces esprits entr'eus Et aussi *despareillement* S'avoient et diversement (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 12). [Cité par GD II, 722c s.v. *dispareillement* : Et aussi *dispareillement* Savoient ilz, et diversement ; il s'agirait donc de *despareillement*² ; mais comment comprendre *Savoient* ?] De chascun vult ["visage"] vourroit [le miroir] prendre Si la moitie sans actendre Que des .II. un assemblement Feroit, et en pourroit rendre Un tiers vult où a reprendre N'avroit nul *despareillement*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 352). [Dans un miroir, Dieu voit son image s'unir avec son reflet (Jésus) et engendrer à son tour un troisième visage pareil aux deux premiers (le Saint-Esprit)] [R. M.]

DESPAREILLEMENT, adv. (despareillement²)

[GD : *despareillement* ; FEW VII, 649a : *pariculus*]

"D'une manière différente" : ...Autres plusieurs [gens] de divers noms Qui en terre diversement Ont fait et *despareillement* Voies et pelerinages, Pour quoi drois est qu'ait des sages Ci a faire ce jugement. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 21). *Despareillement* : dispariter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 206). [R. M.]

DESPAREILLETÉ, subst. fém. (despareilleté)

[GD : *despareilleté* ; *FEW VII, 649b : *pariculus*]

"Dissemblance" : Et comment quē en verité Il [y] ait *despareilleté* Entre mirouour et celui Qui se regarde dedens li, Toutevoies rien a dire De la face qui se mire N'a à la miree face (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 159). *Imparitas* (...) : *despareilletés*, inégalités, non pareilletés (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 219). *Despareilleté* : *disparitas* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 206).

REM. Ex. de SIMON DE HESDIN (éd. 1485) ds GD II, 621b. [R. M.]

DESPARPILLER, verbe (desparpiller)

[T-L : *desparpaillier* ; GD : *desparpeillier* ; AND : *desparpiller* ; FEW VII, 486a : *palare*]

I. - Empl. trans. "Disperser, éparpiller qqc." : Je suis tous repandut comme yawe et mi os sunt tous *deparpilliez* et respandus. (Psaut. lorr. A., 1365, 24).

- "Disperser (des ennemis)" : ...mes gentz eux chacirent forciblement tanque a nuyt si q'ils estoient *disparpoillés* es diverses parties (Lettres agn. L., 1401, 292). ...quant il vey que a ferir de lespee a tous costez ne les pavoit *desparpeillier* a sa voullente, il escrya en hault quon tuast tous les Turcqz prisonniers (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 84).

II. - Empl. pronom. "Se disperser, aller chacun de son côté" : [Lors d'une bataille] ...Chacun soy *despapelhe*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 571). [R. M.]

DESPARQUEMENT, subst. masc. (desparquement)

[GDC : *desparquement* ; FEW VII, 667a : *parricus*]

"Fait de lever le camp (pour une troupe)" : Lesquelz Flamens (...) s'enfouirent et desparquerent ; et audit *desparquement* faire, fraperent noz gens sur les dessudiz Flamens (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 58). [Seul ex.] [R. M.]

DESPARQUER, verbe (desparquer)

[GDC : *desparquer* ; FEW VII, 667a : *parricus*]

I. - Empl. intrans. [D'une troupe] "Lever le camp, décamper" : Lesquelz Flamens (...) s'enfouirent et *desparquerent* ; et audit desparquement faire, fraperent noz gens sur les dessudiz Flamens (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 58).

- P. ext. "Sortir, s'échapper" : RAGENTESTE. On me pende par le sifflet, Se le ribaut [Quentin] n'est *desparquiet*. ESTORFAULT. Ahors, je seray mehagniet De horions et de langaige (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 174).

II. - Empl. trans. "Faire sortir (une troupe) de ses retranchements" : Et, à tout ce que le duc Renier peut avoir de gens, se vint joindre avec les Suisses affin de *desparquier* les Bourgoignons et lever le siège qui lors estoit devant Morac. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 144). [R. M.]

DESPARSEMENT, adv. (desparsement)

[GD : *desparsement*¹ ; FEW XII, 133b : *spargere*]

"De façon dispersée" : Passim : *depersement* (Abavus IV, R., c.1350, 421). Et chevaucierent en haste *despersement* par montagnes, par bruieries et par valles et par roquilles malaisies (FROISS., Chron. D., p.1400, 131). [R. M.]

DESPATURER, verbe (despaturer)

[GD : *despaturer* ; FEW VII, 762a : *pastoria*]

"Libérer, débarrasser qqc." (Éd.) : Puis remirés en vos glaches pollies Vos belles mains et vos dois plains d'aigniaux ; Des amoureux qui font tant de folles Vous detenés les perlettes jolies Et diamans des gentils damoiseaux ; La plume aimés trop mieux que les oiseaux ; Lavés vos mains, *despaturés* vos dois, Sy leur rendés, car ilz sont trop courtois. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 677). [R. M.]

DESPAULER, verbe (despauler)

[GD : *despauler* ; FEW XII, 150b : *spatula*]

"Disloquer l'épaule" : Expatulor (...) : *despauler*, c'est hoster l'espaule (Aalma R., c.1380, 128).

V. aussi *desespauler* [R. M.]

DESPECT, adj. (despect)[AND : *despit*² ; *FEW III, 54b : *despectus*]

"Qui mérite le mépris" : Comme doncques prince ignorant est de grant grief au peuple, et, que pis est, à luy-mesme en âme et en corps, est comme un homme *despect* et imparfait, demy-homme, demy-riens. (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 318).

- *Despect de* (+ nom d'une chose plus ou moins personnifiée). "Dédaigné de" : Neglect, suspect, *despect* de solercie ["habileté, adresse"]... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 855).

. *Despect de fortune*. "Dedaigné, délaissé avec mépris par la fortune" : Ne fut il pris pour ses pechiez du roy de Babilonne, tenu en miserable captivité longuement, *despect* de fortune ? (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 111). Sy vint prestement devers moy pour faire sa complainte et cuidant que plus malheureux n'eust de luy en terre ne sy *despect* de fortune (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 113).

V. aussi *despecter* [R. M.]

DESPECTABLE, adj. (despectable)[T-L (renvoi) : despectable ; GD : *despectable* ; *FEW III, 54b : *despectus*]

"Digne d'être considéré"

REM. Chron. et hist. saintes et profanes (ms. du XVe s.) ds GD II, 625b. Préf. *de-* et non pas *des-*. [R. M.]

DESPECTE, subst. fém. (despecte)[GD : *despecte* ; *FEW III, 54b : *despectus*]

"Mépris, ressentiment"

- *Tenir qqn à despecte*. "Éprouver du ressentiment pour qqn" : Depuis, la noble dame, dès qu'elle s'estoit perçue de la fausse et criminelle mort du duc Jehan, laquelle on imputoit à son frère le dauphin, et dont elle doutoit que son seigneur et mary à tousjours ne la tinst à *despecte* et contre-coeur (...), devint malade à Gand (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 341). [R. M.]

DESPECTER, verbe (despecter)[*FEW III, 54b : *despectus*]

"Mépriser" : [Certaines personnes] ...contemnant vous et *despectant* vostre autorité, se adhèrent et adjoignent à celui où nature leur enseigne. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 161). ...aucuns petis compaignons d'Italye, voeuillans donner recuperation honnourable à leur nation, alors *despecté[e]* et villipendée par leur meschant regime, commencèrent à faire une aultre mine au travers des fossés de la ville (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 81). [R. M.]

DESPECTEUR, subst. masc. (despecteur)[*FEW III, 54b : *despectus*]

"Celui qui méprise" : Seducteurs du peuple romant, Rebelles à nostre command, *Despecteurs* et blasphemateurs Des dieux du ciel gubernateurs... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 160). [R. M.]

DESPECTION, subst. fém. (despection)[T-L (renvoi) : despection ; GD : *despection* ; AND : *despectiun* ; *FEW III, 55b : *despicere*]

A. - "Mépris" : ...avoit l'une des mains torse en arrière, et d'icelle faisoit signe de *despection* (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 249). Or estoit venue la plainte... au roy et a ceulz de son Parlement que messire Jehan du Bos, banny du royaume, se tenoit

tout quoy comme par avant au pays de Cassel, et alloit et venoit parmy les pays de Flandre et d'Artois, qui sont du royaume, comme gens non meffais, qui sambloit estre *despection* de la justice du roy. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 222). ...Francois coeuillirent en hayne la bonne ville de Douay et l'avoient en tel *despection* qu'ilz ne la daignoient nommer par nom propre, ains l'appelloient la Rouge Ville. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 296).

- *Despection de fortune* : ...tu te reposes en attente de sa grace et mercy par patience et te disposes à tirer gloire de ton obprobre en vertu et *despection* de fortune (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 169).

Rem. V. despect.

B. - Au plur. "Manifestations de mépris, affront" : Je le diz à mes chiers disciples, lesquelz je n'envoie oncques aux temporelz soulas mais aux grans debas, non pas aux honneurs mais aux *despections*, non pas à oiseuse mais aux labeurs (Internele consol. P., 1447, 160). [R. M.]

DESPECTUEUX, adj. (despectueux)[GD : *despectueux* ; *FEW III, 54b : *despectus*]

"Injurieux, méprisant" : Car ne fut oncques le throne François si injurié que par toy (...), dont toutes voies tes causes sont fausses (...) et tes productions *despectueuses* et mensongeres (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 254). [R. M.]

DESPEIGNER, verbe (despeigner)[T-L : *despeignier* ; GD : *despignié* ; FEW VIII, 106a : *pectinare* ; TLF VI, 1142b : *dépeigner*]

"Mettre les cheveux en désordre"

REM. Ex. du XIVE s. ds TLF. [R. M.]

DESPENDERESSE, subst. fém. (despenderesse)[FEW III, 97b : *dispendere*]

"Dépensière" : JUDAS. ...Ce n'est que une *despenderesse* [Marie-Madeleine] (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 246). [R. M.]

DESPENDEUX, adj. (despendeux)[GD : *despendeux* ; *FEW III, 97a : *dispendere*]

"Dépensier, prodigue" (synon. *dépenseur*¹) : *Despendeux*, sumptueux : sumptuosus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 211). [R. M.]

DESPENNER, verbe (despenner)[T-L : *despenner* ; GD : *despener* ; *FEW VIII, 189a : *penna*]

Part. passé en empl. adj. [D'une flèche] "Dont l'empennage est parti" : Item, y soloit avoir XXXVII vielles flesches bersoires de l'ancien temps qui ont esté presentement trouuees pourries, *despenees* et de petite valeur. (Arch. Nord, 1470, B 3533, n° 125660, IGLF). [R. M.]

DESPERABLEMENT, adv. (désprablement)[GD : *desperablement* ; FEW III, 55a : *desperare*]

"Désespérément" : Desperabiliter : *desesperablement* (Abavus IV, R., c.1350, 310). Desperabiliter : *desperabl[ement]* (Abavus V, R., 1388, 310). [R. M.]

DESPERANCE, subst. fém. (désperance)[T-L : *desperance* ; GD : *desperance* ; AND : *desperance* ; DÉCT : *desperance* ; FEW III, 55a : *desperare*]

A. - "Désespoir" : ...se aucun se occis et tue par *desperance*, le sire en quel justice il est trouvé en doit faire justice aussi comme s'il

avoit tué un autre. La cause : car il est homicides de lui mesmes ; tous ses biens sont confisqués au seigneur dessoubz qui ilz sont (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 224). C'est une maniere de pechié que Dieu het moult, et quiconques est pris en ce pechié, il est dampné si comme Judas qui en *desperance* se pendit (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 30). Et pour ce, en nulle maniere on ne doit cheoir en ce pechié de *desperance*, ne y demourer. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 30). Or me commença ycelle a araysonner, sans attendre ne semondre les autres, mais evergondeusement et a haulte voix disoit telles parolles de *desperance*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6). ...et ne leur [des animaux] demouroit bestes yssans de leur engendrure que tout ne feust devouré et mengé, tellement qu'ilz estoient comme en *desperance* et ne savoient quel remede y trouver. (JUV. URS., Loquar, 1440, 347).

B. - "État désespérant, ce qui cause le désespoir" : Et plusieurs femmes et pucelles, Honnestes aleure et moult belles, Violées honteusement Et gastées communelment, Et maint homme, pour bon tenu, Trez mauvais larron devenu Par redoubtable *desperance* (LA HAYE, P. peste, 1426, 169).

V. aussi *desesperance* [R. M.]

DESPERATION, subst. fém. (désespération)

[T-L : *desperacion* ; GD : *desperacion* ; AND : *desperaciun* ; FEW III, 55a : *desperare*]

"Désespoir" : Un mot de *desperacion* A dit en grant turbacion (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 30). O trahistre, felon Judas, Ne souffist mie, sê au las Te pendi *Desperacion*, Quant eüs fait la trahison De ton bon maistre que baisas Et quë aus Juifs delivras (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 154). [Aussi p.177 et GUILL. DIGULL., Pèler. vie humaine S., c.1330-1331, 339] Il nous conseille que en mer et en terre, entre larrons et grans fortunes de mer, en toutes maladies, tribulations et *desperations*, nous doions avoir le regart a ceste estoille tremontane (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. G.-K., c.1384-1389, 56). ...souvent Dieu consent que les esleuz soient prolongiez en grant temptacion, comme il fist de tressaint David, de saint Pierre et de la benoite Magdalene. Et toutesfoiz en la grant tribulacion et aussi comme a la *desperacion*, par sa grace il fait un provent, et aussi comme de mort une ressuscitation (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 362). [Aussi p.333] Mais la pugnicion si est tres aspre et la tribulacion si dure et si merveilleuse qu'elle empesche la consolacion, et qui plus est elle excite aucunement commocion ou *desperacion* (JUV. URS., Loquar, 1440, 304). De toute rayson se desvoye. Dieu le voye Et le gart de *desperacion* ! Il est en tribulacion Pour l'action Du murtre, le quel m'a fait faire. (Pass. Auv., 1477, 108).

Rem. Ex. d'a.fr. et GRÉBAN, *Pass.*, éd. G. Paris, c.1450, v.22164, ds GD II, 627b.

- MÉD. "Pronostic fatal, issue fatale" : S'aucun est ydropique, et il lui survient toux seche, c'est signe de *desperacion*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 101). Par cest exemple horrible, et par maint autre se puet cognoistre que peril c'est en mariage de la maladie cardiaque et de paumison, et de *desperacion* (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. G.-K., c.1384-1389, 47). Toutefois gardés bien que on ne baille ces choses narcotizans en trop grande quantité et en tresgrant necessité ainsi que en *desperacion* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10).

V. aussi *desesperation* [R. M.]

DESPERER, verbe (désespérer)

[T-L : *desperer* ; GD : *desperer* ; AND : *desperé* ; DÉCT : *desperer* ; FEW III, 55a : *desperare*]

Empl. intrans. ou pronom. "Cesser d'espérer, s'abandonner au désespoir" : Las ! cilz desirs ne laist amenuisier La grant douleur qui longuement me dure, Einsois la fait toudis monteplier En accroissant ma langour et m'ardure, Si que mes cuers qui aime outre mesure En desirant se *despoire* et marvoie, Quant je ne voy ma dame simple et coie. (MACH., L. dames, 1377, 37). Mais quant veoir ne la puis nullement, Dont suis je mors, que riens ne m'en deffent. Car il m'estuet long de li demourer, Tout seul, sans cuer, et tant mal soustenir Qu'on en verroit maint amant *desperer*. (MACH., L. dames, 1377, 154). Pour ce ne se doit *desperer* Nulle fille de povreté, Car on dit que boneureté N'est pas en souëf nourreture. (Gris., 1395, 40). Si ne doit nul *desperer* du salu de telz enfens, non obstant le grant peril et que maint par voies desordennées en y ait de periz (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 30).

- [Dans une tournure factitive] : Ma dame, or soiés seüre Que je muir pour vous amer, Car li desirs et l'ardure Que j'ay de tost retourner Vers vous me font *desperer* ; Si que jamais n'avray joie, S'ainsi est que ne vous voie. (MACH., L. dames, 1377, 42). Et si me doubt, tres douce debonnaire, Qui belle et bonne et sage estes sans per, Qu'il ne doie vo gentil cuer desplaire L'amour, de coy je vous aim sans fausser. Las ! ce me fait languir et *desperer*. (MACH., L. dames, 1377, 73). Au monde n'a au jour d'ui que ces deux, Eur et miseur, a tout considerer, Dont l'un fait bien et l'autre *desperer* (DESCH., Art dictier R., 1392, 285).

- *Se desperer de/pour* : Et quant Amours t'a mis en sente De sa bonne grace esperer, Tu ne te dois pas *desperer* Pour un petit de mesprison, Car mauvaistié ne traison N'i ot... (MACH., R. Fort., c.1341, 60). Ung s'en fouyt (...) nonçant aux gardes la mort et perdition de tous les aultres, lesquelz, comme *desperez* de peur de perdre la vie, se bouterent par force d'avirons dedens la grant mer. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 82).

- *Desperé de (secours)*. "Qui se trouve sans espoir d'être secouru", qui se sent abandonné : ...il laissoit la belle Maguelonne que il aimoyt mieulx que soy mesmes toute seule au boys dormant ; et pensoit qu'elle mourroit de male mort et *desperee* de tous secours, de tout conseil et de tout aide (Belle Maguel. C., 1453, 33). [R. M.]

DESPEREMENT, adv. (desperement)

[GD : *desperement/despertement* ; *FEW III, 309b : *expertus*]

"De manière *desperte*, avec ardeur, avec violence" : Et en ce point le temps fu si merveilleux et horrible qu'il n'est nulz qui n'en eüst grant hide, car li vens ventoient *despertement*, il plouvoit et gresloit habondaument, et fouldres et tempestes cheoient aval, sy qu'il estoit advis que la mer fust embrasee et esprise. (Bérinus, I, c.1350-1370, 226). [Autres ex. p.231, 234, 253]

REM. FROISS., *Chron. L.*, I, c.1375-1400, 46 ; FROISS., *Chron. L.*, III, c.1375-1400, 57. [R. M.]

DESPERSONNER, verbe (despersonner)

[T-L : *despersoner* ; GD : *despersoner* ; AND : *despersoner* ; FEW VIII, 270a : *persona*]

"Rabaisser, dénigrer qqn" : Qui trop se prise il se garçonne, Et cil qui l'autry *despersonne* Ne serra sanz vengeance pas. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 148). [R. M.]

DESPERS, adj. (despert)[T-L : *despers* ; GD : *despers* ; FEW III, 309b : *expertus*]

A. - [D'une pers.] "Rude, méchant" : J.J. filles a de lui qu'elle norrist et berse : L'une a à non Margot et l'autre a à non Herse. Margot ne fait que braire : tant est male et *desperse*. Et Herse pisse en lit tant que tout le trespers. (MACH., Compl., 1340-1377, 266).

B. - [D'une chose] "Rude, terrible, dur à supporter" : Mon seigneur, des tourmens *despers* Et divers qui en enfer sont Vous gart celui qui tout le mont De nient crea. (Mir. ev. N.D., c.1348, 81). Nous vèons un chien qui enrage, De quel cause li vient la rage ? D'un ver qui la langue li perse. Or est la cause si *desperse* Qu'il pert le boire et le mengier, Et puis le couvient enragier. (MACH., J. R. Nav., 1349, 228). Si vueilles, dame, consentir Que mon ame ne maine a perte Ceste temptacion *desperte* (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 293). En verité Ce n'est pas cy ma fille Berthe Qui me fait chiére si *desperte* (Mir. Berthe, c.1373, 214). ...toute celle nuit il plouvoit et ventoit et fist ung trop *despert* temps (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 208). ...la guerre qui tant fut *desperse* et cruelle et par tant de tamps entre les Rommains et les Affricans. (LA SALE, Sale D., 1451, 66).

REM. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, *Douze dames rhétor.* C., 1462-1463, gloss. [R. M.]

DESPERTEMENT, adv. (despertement)[GD : *despertement* ; *FEW III, 309b : *expertus*]

"Avec force, avec violence, extraordinairement" : Il esroulloit les yeulx, qu'il avoit gros et enflés, et esquignoit des denz et clingnoit ensemble *despertement*, sy qu'il ne fust nulz tant hardiz, qui l'eüst veü, qui n'en fust moult effraiez (Bérinus, I, c.1350-1370, 253). ... la porte du palais a autres barons qui la gardent que nul des entrans ne des issans passe sur le seuil, et se aucuns y passe sus, ilz le batent moult *despertement*. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 370). Quant ce vint au matin, de rechief il commencièrent à assallir fortement et *despertement* en pluiseurs lieu, et ensonnièrent si chiaus de le ville qu'il ne savoient au quel entendre. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 57). Cil archier, qui estoient bien doi mille, avoient le dyable ou corps, et traioient *desperement*, pour tous tuer, signeurs et varlès. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 46).

- [À propos des éléments déchaînés] : Et en ce point le temps fu si merveilleux et horrible qu'il n'est nulz qui n'en eüst grant hide, car li vens ventoiient *despertement*, il plouvoit et gresloit habondaument, et fouldres et tempestes cheoient aval, sy qu'il estoit avis que la mer fust embrasee et esprise. (Bérinus, I, c.1350-1370, 226). ...pour les fouldres et les tempestes qui descendoient et pour les ondes qui si *despertement* hurtoient a l'aïmant (Bérinus, I, c.1350-1370, 231). Car il advint a celle heure que je t'ay dicte, que li airs troubla et oscurcy, la terre crola, li vent venta *despertement*, foudre et tournerre volerent et cheïrent abondaument, sy que toutes les maisons, li palais, li donjon et les riches chambres que li roys Ysopes tint en demaine, jardin, vergier et toutes autres herbergeries sont ars et bruiz et grant plenté de gent il y ont mis a mort, qui ne pouoient mie yssir ne a temps aler a sauveté. (Bérinus, I, c.1350-1370, 234).

- "En déployant de grands efforts, péniblement" : Et chevaucierent en haste *desperement* par montagnes, par bruières et par valles et par roquilles malaisies, sans point de plain chemin. (FROISS., Chron. D., p.1400, 131).

REM. Cf. aussi FEW III, 98a : *dispergere*.

V. aussi *despert* [R. M.]

DESPERTER, verbe (desperter)[*FEW III, 308b : *expergiscere*]

Région. (Wallonie)

I. - Empl. intrans. ou pronom. "Se réveiller" : ...ly proidhomme jut avec sa femme, si engenrat I fis ; puis endormirent ; si vient à la femme à vision en songnant qu'ilh fist pawour. Si *despertat*, et commenchat à souspireir (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 353). ...et avons là dormit ceste nuit, et al matin je me soy *desperteit*, si suy venus par la citeit (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 148).

II. - Part. passé en empl. adj. "Vif, éveillé" : Atant entrat en capitle I prinche à grant compaignie, qui estoit tantoist venus et desquendus al hosteit, qui estoit juvenes et *desperteis* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 592).

REM. FEW : «Mons *dispierti*» et «Awallon. *experter*». [R. M.]

DESPIE, subst. masc. (despie)[GD : *despie* ; FEW XVII, 175a : **spehôn*]

"Espion" : ...si n'y trovat nulluy, car II *despies* avoient dit aux Sarasins que Doon revenoit, si qu'ilh deslogarent tantost (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 479). Car ilh avoit ses *despies* qui ne faisoient fours que aleir et venir par les vinables et mestiers, dont ilh savoit tout chu que ons faisoit par la citeit (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 302).

Rem. JEAN D'OUTREM., *Myr. histors* G., a.1400, 43 (var. 1450-1451). [R. M.]

DESPIER, verbe (despier)[GD : *despier* ; AND : *despier* ; FEW XVII, 173b, 174a : **spehôn*]

"Épier, espionner" : ...mais il fut *despiiet* et pris par traïtours (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 646). [R. M.]

DESPIRE, verbe (despire)[T-L : *despire* ; GD : *despire/despit*² ; AND : *despire* ; DÉCT : *despire* ; FEW III, 55a : *despicere*]

I. - Empl. trans. *Despire qqn/qqc.* "Mépriser, dédaigner, traiter avec mépris" (synon. *despiser*) : Dont je m'acordasse au pourquoy Dou loër et pour le bien dire. Mais quant vient a autrui *despire*, Je n'acort pas bien le loër, Qui autrui en vuet emboër. (MACH., D. Aler., a.1349, 298). Bien me doy hair et *despire* Quant j'ay tant mon orgueil creu... (Mir. parr., 1356, 25). Et pour ce sont les choses mondaines a *despire* et les celestiennes a amer. (Mir. st Ign., 1366, 73). ...il *despit* Et nostre loy et touz noz diex, Et s'en moque (Mir. st Ign., 1366, 110). ...la savour De sa grant douçour Me tient en vigour Et me fait *despire* Fortune et son tour Qui en grant paour Et en grant labour Fait maint cuer defrire. (MACH., Les lays, 1377, 419). ...et par consequent, ne les choses du monde par le ciel signifiées ne peuent estre punctuellement ne determineement sceues quant a ce. Maiz pour ce ne s'ensuit il pas que on doie pour ce la science *despire* ne fouyr l'estude. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 24). En ce temps, leur serment rompirent Ceulx d'Auffrique, et Rommains *despirent* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 211). Sanz nombre on pourroit tousjours dire Exemples et dis a *despire* Richeces, les maurenommees, Qui des sains furent pou amees. Jhesucrist petit les ama, Plus qu'autre riens les diffama (...) Et qu'a desprisier elles facent Et ceulx pou louer qui amassent Au coust d'autrui diversement, Et en usent malvausement, Toute en

est plaine l'escripture. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 208-209). Cuer qui a haultesce tire Et ou Noblesce est assise, Doit toute ordure *despire*, Laidure et goulardiase, Car sa noblesce desprise, Quant nettement ne la garde, Celui ou tous prennent garde. (CHART., B. Nobles, c.1424, 404). Infelicité Et adversité Sans auctorité Font la probité Des meillieurs *despire*; Et nécessité En mendicité Met fragilité En perplexité, Dont le sens empire. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 11).

Rem. *Ponthus Sidoine C.*, c.1400, gloss.

- "Mépriser, outrager" : Et je scé (...) Que tu fais du tout le rebours; Et sainte eglise et Dieu *despis* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 3).

- "Mépriser, refuser, repousser" : ...nous t'avons prié Moulit doucement et supplié (...), mais tu ne fais Fors nous refuser et *despire*. (Mir. st Guill., c.1347, 19).

II. - Empl. pronom. *Se despire*. "Se considérer comme méprisable, comme indigne" : Ains toy *despire* tu devroies Et po prisier (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 60).

III. - Part. passé en empl. adj. *Despit*

A. - "Méprisable" : ...si grant honte m'en feront Que d'eulx tantost seray *despite*, Et m'appelleront ypocrite (Mir. abbesse, 1340, 66). Et tant faisoient a blamer Que dela mer ne desa mer N'avoit gent qui fust si maudite, Plus vil, pieur, ne plus *despite*. (MACH., D. Lyon, 1342, 212). Ha ! sire, je qui sui *despis* De touz pour ce que sui contrait Et que li nerf me sont retrait... (Mir. st Panth., 1364, 336).

- "Honteux" : De ceste guerre avons le pis. Elas ! que nous serons *despis* ! (Mir. Clov., c.1381, 266).

B. - "Méprisant, malfaisant, terrible" : ...orgueilleux et *despit* Est trop Ignace (Mir. st Ign., 1366, 110). Bien fui *despite* et orgueilleuse, Bien fui mauvaise et oultrageuse (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 28). La façon d'elle est trop *despite*, Jamais ne l'aroie descripte (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). La a des gens de tous affaires, De felons et de debonnaies, De nices, de folz et de sages, De tous estas et de tous aages Et de tres mauvais et pervers, De *despis*, crueulx et divers (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 151). Ung loyal doit estre servi De grace, et non pas desservi Par reffus ou euvres *despites*. (Narcissus, p.1426, 306). Chascun d'eulx [Crainte et Honte] croist ma maladie, Ne l'ung ne veult que je desdie L'autre, tant sont fiers et *despiz*. L'ung eslargist, l'autre reserre, L'ung ferme, l'autre ne tient serre; Jamais ne sont d'accord ensemble : L'ung veult paix, l'autre veult la guerre, L'ung taire, l'autre veult requerre. (Narcissus, p.1426, 282). Et d'abondant avec cestes parolles [le duc de Bourgogne] dist en outre : "J'ai entendu que madame la prevoste est une tresmalvaie bourgongnongne, samblablement la Cosinette, et leur put le nom de Bourguignon au nez et n'en peuvent sonner mot ne veoir homme de la nation. Et pourtant, par maltalent aussi envers elles et par vengeance aussi de leur felle et *despit* corrage, je leur envoie par vous a chescune ung diamant..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239).

- [D'un animal] "Furieux" : Le prince tout *despit* me dist : "Et je le vous donne..." (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 23). Par sa science et vaillance conquesta le corps de Crescence en la cité de Maremonne, et si tua le tor merueilleux et Acremone, le *despit* sanglier, puis desconfit Synen, le grant larron, qui estoit le plus puissant du païs (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 27 r°).

- *Plus despit que chiens. V. chien*

- [D'une chose] "Terrible" : ...Jason, sanz soy esbahir, .II. grosses pelotes confites De glus atachans et *despites* Leur a ens es gueules fichees (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 43).

C. - Part. passé en empl. subst. "Celui qui se montre méprisant, malfaisant" : Vulcains, li viés et li *despis*, Que male goute fiere ou pis, Qui forge foudres et tempestes Par jours ouvrables et par festes, Et pour mal faire seulement, Ama Pallas si ardamment Qu'il la requist de puterie. (MACH., Voir, 1364, 692). [R. M.]

DESPISABLE, adj. (despisable)

[T-L : *despisable*; GD : *despisable*; AND : *despisable*; FEW III, 55a : *despicere*]

[D'une pers.] "Méprisable" : Car celui qui est sobre ne est pas de legier ou voluntiers invadé ou envaï, ne assailli ne de legier *despisable*, mez celui qui est souvent yvre; ne celui qui veille, mes celui qui dort. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 249). Et aussi pource que Distenes fu bon homme d'armes, et ne fu pas de legier contemptible ou de legier *despisable*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 252).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486; *despiçable*) ds GD II, 619c. [C. B.]

DESPISAMMENT, adv. (despisamment)

[GD : *despisamment*; AND : *despisanment*; *FEW III, 55a : *despicere*]

"Avec mépris" : Contumaciter : *despisanment* (Abavus IV, R., c.1350, 296). [R. M.]

DESPISANCE, subst. fém. (despissance)

[T-L : *despissance*; GD : *despissance*; AND : *despissance*; FEW III, 55a : *despicere*]

"Mépris" : ...Jurer en aultrui dechevant C'est larechin, je vous creant, Et traison, maise creance, De la foy de Dieu *despissance* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 46). Despecio (...) : *despissance* (Abavus IV, R., c.1350, 310).

Rem. Ex. de VIGNAY et de GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360, ds GD II, 629c.

V. aussi *despitance* [R. M.]

DESPISE, subst. fém. (despise)

[T-L : *despise*; *FEW III, 55a : *despicere*]

"Mépris" : Lors li rois le prant [le rossignol] et le tue, Et tout mort devant li le rue. La royne voit la *despise*; De cuer fort a plorer c'est prise (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 234). [R. M.]

DESPISER, verbe (despiser)

[T-L : *despisier*; GD : *despiser*; AND : *despiser*¹; DÉCT : *despisier*; FEW III, 55a : *despicere*]

Empl. trans. *Despiser qqn/qqc.* "Mépriser, dédaigner, traiter avec mépris" (synon. *despire*) : ...mon cuer ne le deignoit Escouter, ains le *despisoie* [abbé Bernart] Et cruel a li me monstroie (Mir. st Guill., c.1347, 22). Tesés vous donques, sire Clerc, et ne *depiés* plus l'estat ne la vie de chevalerie. (Songe verg. S., t.1, 1378, 19). Car celui qui *depyse* le comandement de l'Empereur se juge soy maimes et ne sera pas sanz poine entre lez hommes; et sont toutes choses de l'Empereur, et puet tout ce qui appartient a la temporalité. (Songe verg. S., t.1, 1378, 48). Derechief, par trop grant debonairété et par trop grant misericorde, le bien commun si est *depié* et mis arriere, et de ce puent essir tous maux (Songe verg. S.,

t.1, 1378, 343). ...lez envieux si *depisent* lez livres nouveaux en appert, lezquelz ilz lisent tres volentiers celeement. (Songe verg. S., t.1, 1378, 228). Ne *despisez* ja nul de voz ennemis, tant soit il petit, mais soiez sur vostre garde a toutes heures. (ARRAS, c.1392-1393, 86). Et qui les chante, ces vigiles ? Veritablement cilz sont les flateurs, qui sont les chappellains et chantres du dyable, qui les commencent par Placebo, qui en lieu des louenges de Dieu, les *despitent* et maugroyent et regnient, et chantent les faulces loenges de la personne qui est tellement ensevelie (GERS., Purif., 1396-1397, 67).

- "Mépriser, refuser, repousser" : Vostre filz s'est mis a la foy Des crestiens, et nostre loy Laisse et *despise*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 275). [R. M.]

DESPISEUR, adj. (despiseur)

[T-L : *despisëor* ; GD : *despiseor* ; *FEW III, 55a : *despicere*]

"Qui méprise les autres" : Et pour ce semble il a aucuns que les magnanimes soient *despisëurs* ou despiteus. (ORESME, E.A., c.1370, 251). Mais il sont *despisëurs* ou despiteus et injurians. (ORESME, E.A., c.1370, 252).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD. [C. B.]

DESPITABLEMENT, adv. (despitablement)

[*FEW III, 54b : *despectus*]

"De façon méprisante" : Contemptibiliter : *despitablement* (Abavus IV, R., c.1350, 295). Contemptibiliter : *despit[ablement]* (Abavus V, R., 1388, 295). [R. M.]

DESPITANCE, subst. fém. (despitance)

[*FEW III, 55a : *despicere*]

(Synon. de *despisançe*)

- *Venir à despitançe à qqn.* "Devenir objet de mépris pour qqn" : Tantost que il [l'homme] prent cognoissance, Tout bien lui vient a *despitance* : Lors devient il lour et tricherres, Mesdisant, parescheux, menterres (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 67). [R. M.]

DESPITEMENT, subst. masc. (despitement¹)

[T-L : *despitement* ; GD : *despitement*¹ ; AND : *despitement*¹ ; FEW III, 54a : *despectus*]

"Fait de mépriser (une autorité, une valeur) (en la ridiculisant, en la défiant...)" : ...se aucuns font doresenavant aucuns seremens, *despitemens*, reniemens et maugreemens indeues et non loysibles... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1397, 203). Certes gloire n'est mie despitee de ceulx qui s'efforcent de introduire le *despitement* d'icelle, car ilz mettent dilligemment leurs noms en leurs volumes et livres que ilz ont traitiez et escrips. Ils eslievent le *despitement* de gloire en louant ceulx qui n'en ont eu cure. (CHR. PIZ., Corps policie K., 1406-1407, 83). ...commandons que aucun de quelque estat qu'il soit ne maugroie, renoye, despite ou blasphemme doresenavant le nom de Dieu (...) sur peine d'estre pour la premiere fois puny pecuniairement, à l'arbitrage du juge soubz qui il fera ledit renoyement, maugreement, *despitement* ou blasphemme (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1420, 105). JACOB. Mére, l'invencion est bonne Pour représenter la personne De Esaü a l'atouchement, Mais la voix en rien n'y consonne, Par quoy j'ay peur qu'il ne soupçonne Qu'on le fait par desprisement, Par tant qu'il ne voit nullement, Et que pour ce *despitement* Dessus moy malediction Ne getast despitemusement, Et que j'eusse maudissement En lieu de benediction. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 153).

Rem. Gloss. lat.-fr. ds GD II, 631a. [R. M.]

DESPITEMENT, adv. (despitement²)

[GD : *despitement*² ; AND : *despitement*² ; FEW III, 54b : *despectus*]

A. - "En dédaignant, en méprisant" : O comme doncques je doiy sentir de moy humblement et *despitement* ! (Internele consol. P., 1447, 109). Quant il fut pres de luy, voyant que le dit bailli, comme luy sembloit, le regardoit *despitement*, meü de sang lui dist : "Jehan Constain, il est temps que nous comptons". (Arch. Nord, 1498, B 1710, f° 3, IGLF). Effontio [l. effrontio ?] parler dirimeusement, *depitement* ou effrontement (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 43).

B. - "Avec colère" : Et le roy respondi moult *despitement* : "Vassal, ne vous puis apaisier, maiz faictes du mieulx que vous pourrez". (Bérinus, I, c.1350-1370, 378). Laquelle chose Cornuaille, fier homme, voyant, et que si peu tenoit de sa parole, *despitement* luy donna un coup de poing atout le gantelet sur son bras, et parla assez durement à luy. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 99).

- "De façon cruelle, injuste" : Car n'a esté vu jamais, ne ouy que un tel prince et une telle princesse chrestienne (...) aient esté si *despitement* choulés aux pieds de fortune, que eux, estans roy et royne de nature (...) n'aient conservé pied de terre qui leur soit maison pour eux retraire (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 307).

- [À propos d'une action] "Avec violence" : ...toutes les nefz (...) rompirent les cordes ausquelles elles tenoient et furent soufflees [par la tempête] contre l'isle de Colcos si *despitement* que les piesces en volerent puis cy, puis la. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 183). [R. M.]

DESPLAISIBLE, adj. (desplaisible)

[T-L (renvoi) : displaisible ; GD : *desplaisible* ; FEW IX, 4a : *placere*]

"Qui déplaît"

REM. ORESME (éd. 1489) ds GD II, 631c ; leçon *desplaisable* ds ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 307. [R. M.]

DESPLANCHEIER, verbe (desplanchéier)

[GD : *desplancheier* ; FEW VIII, 354b : *phalanx*]

"Enlever des planches" (synon. *déplancher*)

Rem. Doc.1394 (*desplancheier*) ds GD II, 631c. V. aussi *planchéier* [R. M.]

DESPLANER, verbe (desplaner)

[T-L : *desplané* ; GD : *desplaner* ; FEW IX, 14a : *planare*]

"Raturer, effacer qqc. (dans un document écrit)" : De Pierart Postiau (...) pour avoir *desplanet* au cartulaire des rentes de la taille de Mellin qu'il avoit en warde, comme eskevins, aucune partie de rente que si hiretaige devoient, qui estoit au prejudice d'autrui (...) XXX livres. (Arch. Nord, 1423, B 10382, f° 27, IGLF). [R. M.]

DESPLANURE, subst. fém. (desplanure)

[*FEW IX, 14a : *planare*]

"Rature (dans un document écrit)" : De Jehan le Pourchiel pour indeuement et a inchtation d'autrui, avoir fait *desplanure* en une lettre et y rescript ou prejudice de l'obligiet (...) XI livres VII sols VI deniers. (Arch. Nord, 1405, B 10359, f° 25, IGLF).

V. aussi *desplaner* [R. M.]

DESPLAQUIER, verbe (desplaquier)

[T-L (renvoi) : desplaquier ; GD : *desplaquier* ; FEW XVI, 628a : *placken*]

"Dégarnir de l'empreinte du martelage" (GD)

REM. Doc. 1383 ds GD II, 632a. [R. M.]

DESPLETIER, verbe (despletier)

[GD : *despletier* ; *FEW III, 54b : *despectus* (?) (?)]

Région. (Wallonie) "Dédaigner, mépriser qqn" : Apres sains Martin fut evesque de Tour sains Brisse, son disciple, qui oit mult à souffrir en son evesqueit, portant que ilh n'avoit mie porteit à sains Martin teile honneur que ilh dewist, ains l'avoit tousjours degabbeit et *despletiet* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 110). Ceste desconfiture fist ly roy Hildris compareir à ses hauls barons, car ilh les commenchat mult à *despletier* et estre fels et crueux (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 336).

REM. Doc. 1394 (*et leur maistres despletier et villoner*) ds GD II, 632a. [R. M.]

DESPLICÉ, adj. (despliqué)

[*FEW VIII, 163b : *pellicus*]

"Estampé, plumé" : Brief, le bon homme fait le mieulx qu'il peut et aux maindres despens, car il y a assez a la meson qui le despent ; et ne sceit gueres de plet et est bien pelicé [var. abayé, espusiez, empesché, *desplicé*] d'avocat, de sergents et de greffiers (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 29). [R. M.]

DESPLIQUER, verbe (despliquer)

[*FEW III, 310b : *explicare*]

"Exposer tout du long" : La royne Amour estoit merencolicque, Toute pensive, fort triste et fantasticque, Desconfortee et toute desollée, Comme une dame qui à douleur s'aplique Et tout ennuy en lamentant *desplique*, Car à la veoir sembloit estre affollée Ou que ne fust de nully consollee (Chasse am. W., a.1509, 12). [gloss. "déplier"] [R. M.]

DESPLOI, subst. masc. (desploi)

[T-L : *desploi*² ; GD : *desploi* ; FEW IX, 71a : *plicare*]

A. - "Déploiement (d'un tissu)" : Trèvois, Ardenne et Luxembourg (...) Soubs le *desploy* de tes rayans bannières Tu réduis à légale commande (CHASTELL., Ép. Phil. Bourg. K., 1456, 157). Loyale Emprise a fait son avant garde Par le *desploy* de ses grans estandars (Lyon cor. U., 1467, 58).

B. - "Étalage de qqc., fait de montrer, d'exhiber qqc." : ...et ne monstra pas ses riches trésors, ne avoies, que son père autrefois avoit monstrées à festes semblables ; car approchoit le jour de ses nopces, là où le *desploy* et le tout monstrier auroit lieu trop plus licitement que icy (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 379). [R. M.]

DESPLOIEMENT, adv. (desploiement)

[GD : *desploiement* ; *FEW IX, 71a : *plicare*]

"Explicitement" : Explicite : *deploiement* (Abavus IV, R., c.1350, 330). [R. M.]

DESPLOMMER, verbe (desplommer)

[GDC : *desplommer* ; FEW IX, 99a : *plumbum*]

"Déplomber, enlever le plomb"

REM. Doc. 1473-1474 (Tournai) ds GDC IX, 354b. [R. M.]

DESPLOYABLE, adj. (deployable)

[GD : *depleable* ; *FEW IX, 70b : *plicare*]

Temps despleable. "Saison où l'on retire des champs ce qui n'est utile qu'en été" (GD)

REM. Doc. 1404 ds GD II, 515b. Cf. *desployé de "débarrassé de"* ; GD II, 632a : *desplier* "dégager".

V. aussi *déployer* v. Lexiques [R. M.]

DESPOESTER, verbe (despoester)

[GD : *despoester* ; FEW IX, 255a : *potestas*]

Empl. trans. "Enlever à qqn un pouvoir, un droit"

- *Despoester qqn de qqc.* "Écarter, priver qqn de qqc. qui lui revenait" : ...Je cuidois bien estre a vo filz mariee (...) Or voi bien qu'en seray du tout *despoestee* Se je ne suis briefement secourree et tensee (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 654). [R. M.]

DESPOESTIR, verbe (despoestir)

[T-L : *despöestir* ; GD : *despoestir* ; FEW IX, 255a : *potestas*]

Empl. trans.

- *Despoestir qqc. à qqn.* "Enlever qqc. à qqn" : Pour ce, vous dis et vous proclame Que la vigne, c'est le royaume De Dieu : vous sera *deposty* Et a gent d'ung autre party Sera donné pour faire fruit Meilleur que faire ne vous duit (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 225).

- *Despoestir* (un lieu). "Vider (un lieu) de ce qu'il contient" : ...et se ce estoit pour cas criminel, aler y puet et faire l'arrest et tenir sans *despostir* le lieu jusques adont qu'il ait mandé eschevins et que il y soient venu. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1334, 85).

V. aussi *despoester* [R. M.]

DESPOINDRE, verbe (despoindre)

[GD : *despoindre* ; AND : *despoindre* ; FEW IX, 599a : *pungere*]

Empl. trans.

A. - *Despoindre une pointure*. "Supprimer, faire cesser (une douleur)" : Et li rois en reva en se salle vature Avoeques lui sa fille, ou touz biens asseüre, Qui o veoir Jourdain a pris telle pointure Qui jamais n'iert *despointe*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 143).

B. - *Despoindre qqn de qqc.* "Priver qqn de qqc." : ...Vostre seray sans quë autre m'alie. Or vous hastez De me garir, et ma douleur ostez, Et de tout bien soye du tout *despoint* Quant je seré faulx trouvé en nul point. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 50).

- *Despoindre qqn (de qqn)*. "Séparer qqn (de qqn)" : MARIE. ...Mort hardie, hardiesse oultrageuse, Veulx tu desjoindre Les deux conjoints qu'amour a voulu joindre, L'un separer, l'autre de ton dart poindre ? Assemble tout : ou tout poindre ou *despoindre* filz non fera. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 339).

V. aussi *despoindre* [R. M.]

DESPOIR, subst. masc. (despoir)

[T-L : *despoir* ; GD : *despoir* ; AND : *despeir* ; FEW III, 55a : *desperare*]

"Désespoir" : Li pechiez de *despoir* n'a point de medicine (...) Mas ne puet ampeschier de fait l'enormitez Ne la brietez de vie (...) Que li pechierres n'ait anvers Dieu acordance (Gir. Ross. H., c.1334, 271). Laquelle sy treshideuse et perilleuse bactaille les Lassedemoniens differerent, pour doubtes les tresperilleux combattre de ceulz qui par *despoir* ne craingnoient riens. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 57). ...en deill, en tristesse, en desplaisance, en *despoir*, en grief tribulacion et en descomfort (Guill. Orange T.H.G.,

t.2, p.1450, 816). ...les plus vertueux se forvoient du sentier de perseverence et cheent en la fousse de desespoir [var. du *despoir*] (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 196).

V. aussi *desespoir* [R. M.]

DESPOISE, subst. fém. (despoise)

[T-L : *despoise* ; GD : *despoise* ; *FEW III, 97a : *dispendere*]

"Alliage" : Le metal dont je veul ouvrir Je bat et fier pour esprouver, Et en fournaise ardent le met Pour voier de quel *despoise* il est. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 375). Que lesdiz Balanciers feront marcs et tous pois bons et loyaux, et de bonne *despoise* et loyal (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 354).

REM. Cf. G. Roques, *Aspects région. du vocab. d'a. fr.* (Thèse), 1980, 142-143. [R. M.]

DESPOITRINER, verbe (despoitriner)

[GD : *despoitriner* ; FEW VIII, 111a : **pectorinus*]

Empl. trans. "Découvrir la poitrine (de qqn)" : ...il ne se savoit saouler de la regarder de plus en plus. Et après aussy ne se pavoit tenir de la *despoitriner* et regarder et adviser sa tresbelle et tresblanche poitrine qui estoit plus blanche que cristal a veoyr et tastat ses doulces mamelles. (Belle Maguel. C., 1453, 31).

REM. Autre ex. du XV^e s. (Valenciennes) ds GD II, 633c. [R. M.]

DESPOLIATION, subst. fém. (despoliation)

[GD : *despoliation* ; AND : *despoliacion* ; *FEW XII, 201b : *spoliare*]

"Action de priver qqn de ce qu'il possède, spoliation" : ...au fait des dictes *despoliacions* et murtre (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 623). [aussi p. 624] ...interrogé sur la *despoliacion* de la dicte justice [le gibet d'où le pendu a été enlevé]... (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, *Entre rébellion et obéissance*, 2013, 627). [aussi p. 629] Excepcion de *despoliacion* est quant aucun est despoillé par son demandeur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 433).

Rem. Doc.1350 ds GD II, 633c. [E. P.]

DESPONDRE, verbe (despondre)

[T-L : *despondre*² ; GD : *despondre* ; FEW III, 98b : *disponere*]

A. - "Exposer, expliquer, dépeindre" : Brief des oeuvres celestiennes Et aussi des choses terriennes Savoit tant qu'elle estoit experte, D'engin si vive et si aperte, Que nuls ne le porroit *despondre* (MACH., J. R. Nav., 1349, 180). Quant le vostre message je le oi *despondu*, Il ne vous prise mie valissant .j. festu (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 375). Item, nous approvons et confermons que nous poons et devons chascun an tenir et faire une franche verité dedens nostredite ville de Courtray par nozdiz eschevins de tous fais et de toutes queeles non adreciés ; et parmi tout ce sont tous cas et fait avenu de temps passé adrecié, se il n'estoit ainsi, que aucun fait fussent hors mis en cognoissance de loi de noz eschevins devant la verité *despondue*. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1386, 155).

- *Despondre qqc. à qqn* : Car cil qui la joie ont en garde De ce se prennent si près garde Que nuls ne te saroit *despondre* [var. *respondre*] Le debat qui est au *respondre* (MACH., D. verg., a.1340, 40). Et si trez crueusement la lettrez me *despon* Que la feysse ardoir [cette femme] san nulle arestisson, Ou il me feroit pandre en guise de lairon (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1017). Aussi dit il qu'il [les faucons] sont murtrier D'eux mesmes, car sont coustumier De soy

pendre ; je li respon Et sa simplece li espon [var. *despon*] En lui moustrant qu'il n'entent mie Les termes de fauconnerie. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 340). A Thomas de Granson fu li fais *despondus* (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, c.1380-1385, 148).

Rem. Nombreux ex. d'a.fr. ds T-L II, 1709-1711, et GD II, 633c-634a.

B. - *Despondre une demande*. "Satisfaire une demande" : ...car moult soudeinement M'en parti, sans penre congié, Ne onques mais si eslongié, Ce dist, ne me vit de raison Com la, et pour quele occoison Ce fu que ne li vos *despondre* [var. *respondre*] Sa demande, n'a li *respondre*, Et que toute la verité Li deïsse, ou j'avoie esté, Sans mentir et sans couverture, Et dont venoit ceste aventure. (MACH., R. Fort., c.1341, 129). Mais elle me respondi qu'elle Ne me saroit de ce *respondre*, Ne ma demande bien *despondre* [var. *espondre*], Mais bien avoit laiens personne Discrete, raisonnable et bonne Qui moult bien tout ce me diroit, Si que ja ne m'en mentiroit. (MACH., D. Lyon, 1342, 187). Et la dame me respondi, Dont liés fu, quant je l'entendi, Que de ce me voloit *respondre* Et ma demende bien *despondre*. (MACH., D. Lyon, 1342, 224). [R. M.]

DESPONSATION, subst. fém. (desponsation)

[GD : *desponsation* ; FEW XII, 206a : *spondere*]

"Promesse de mariage, fiançailles" : La première chançon (...) appartient au temps qu'elle [la vierge] conçut en son ventre ; lors fu le temps de sa *desponsacion*. (Mir. ev. arced., c.1341, 103). L'autre [espèce d'empêchement] qui est contrainte de *desponsation*, comme se aucun a espousé une pucelle de sept ans ou aultre, et jassoit ce que il ne le congnoisse pas, toutevoies nul de sa parenté et consanguinité le porra avoir en femme, ne lui aucune de la consanguinité d'elle. (Sacr. mar., c.1477-1481, 72).

- [Cont. mystique] : ...l'eglise doit estre encorporee ou corps de Jhesucrist par *desponsacion* et union. (JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, 425). Et c'est ce quy s'appartient a la promesse de ta *desponsacion* : c'est assavoir que ou temps ad venir ce promet a toy venir et soy a toy monstrier et que tu le possidera tout temps mais en perpetuelleté (CRAP., *Cur Deus*, De arrha B.H., c.1450-1460, 291).

Rem. Ex. d'a.fr. et GOULAIN 1374 ds GD II, 634b. [R. M.]

DESPOSITÉ, adj. (desposité)

[GD : *desposité* ; *FEW IX, 166b : *ponere*]

"Dérangé, troublé"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XV^e s.), ds GD II, 635a. [R. M.]

DESPOSSESSER, verbe (despossester)

[T-L (renvoi) : *despossester* ; GD : *despossester* ; FEW IX, 238a : *possessor*]

(Synon. de *déposséder* v. Lexiques) : Noble et digne estat d'innocence, Vraye originale Justice, Helas, bien maudit fut le vice Qui de toy me *despossesta* (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 28). Il n'y a apparence de alleghier par icelluy procès que les dis d'icelle ville averoyent telle possession et requerre de *despossester* les dis adjournez (Arch. Nord, a.1500, B 19478, pièce 26, IGLF).

- Empl. pronom. "Se déposséder de qqc." : Beau sire, j'ay bien oï que vous avez dit. Je ne sçay pas que le roy Alexandre ait donné ce païs ne ne voeuil sçavoir, car je ne me *despossesteray* point de la seigneurie se le propre roy Alexandre n'y est present ou

Permenio d'Arcade, qui m'y estably depar luy. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 67).

REM. Ex. ds MOLINET, *Chron.* D.J., t.2, 1474-1506, 361 et 362. [R. M.]

DESPOSTUER, verbe (despostuer)

[T-L : *despostüer* ; GD : *despostuer* ; FEW IX, 255a : *potestas*]

- *Despostuer qqn de qqc.* "Déposséder qqn de qqc." : Chius gardoit les reliques ; quant il ot tel reclain, C'on le *despostuoit* de joel si hautain, Godefroi en haï et, par boire vilain, Li pou[r]chacha sa mort ; trop le prist en desdain. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 262). ...Il croit ceulx qui le font d'onneur *depostuer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 813). ...Dont joye m'a esté par vous descompousee [var. m'a esté dou tout *despostuee*] (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 400).

- *Despostuer de qqc.* "Renoncer à la possession de qqc." : ...Vint li bers Baudewins en le ville hosteler Avoec Croissant, le ber ; et o lui voilt porter Le sanc nostre Seignour, en fiole d'or cler. Onques chuis Baudewins n'en volt *despostuer* De che précieux sanc qui nous volt racheter. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 264). [Infinitif à valeur passive]

- *Despostuer qqc.* "Prendre, dérober qqc." : De Huart des Quesnes, de Mienneghien, pour avoir *despostuet* et pris indeuement aucunes enthes d'un ghardin d'un sien voisin (...) XXVIII livres X sols. (Arch. Nord, 1402, B 10649, f° 19, IGLF). [R. M.]

DESPOT, subst. masc. (despot)

[GD : *despot* ; *FEW III, 55b : *despotes*]

"Seigneur (en partic. de l'Empire byzantin, des Balkans...)" : ...et porrez arriver devant une ville qui est au *dispost* de Romenie, claimée Terrassine (CABARET D'ORV., *Chron.* Loys de Bourb. C., 1429, 255). ...de là après ledit Blanc, atoutte sa puissance, s'est tret ou pays Serve, pour ce que le *dispot* du pays avoit promis audit Blanc, quant ledit Blanc ala combatre le Grant Turc, que il luy enverroient XX mille combatans de son pays pour luy aydier (ESCOUCHY, *Chron.* B., t.3, Pièces justif., 1448, 345). Et apprez, d'ilec en ala le Blanc [de Hongrie] ou pays de Cervie, pour ce que le *despot*, c'est assavoir le seigneur du pays, lui avoit promis à baillier X mille hommes pour aler contre le Grant Turcq, dont il lui avoit failly ; et à ceste cause conquist icellui Blanc les pays de Cervie (ESCOUCHY, *Chron.* B., t.1, c.1453-14, 142). Et y furent le *dispost* de Rommenie, pour son frere l'empereur de Constantinoble, avec sa banniere, acompaignié de III^M chevaulz et III^M homes a pié. (LA SALE, J.S., 1456, 211). [R. M.]

DESPOTE, subst. masc. (despote)

[GDC : *despote* ; FEW III, 55b : *despotes* ; TLF VII, 14b : *despote*]

HIST. GR. "Maître par rapport à des esclaves" : Un seigneur a .III. manieres de subjects ; les uns frans, les autres serfs. et ou resgart des frans, il est prince yconomique et comme pere ; mais ou resgart des serfs, il est dit *despotes*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371). [R. M.]

DESPOTIE, subst. fém. (despotie)

[GD : *despotie* ; *FEW III, 55b : *despotes*]

"Despotisme" : *Despotie* est princey ou seigneurie des serfs, et se il sunt justement serfs, tel princey est juste ; et se il sunt en

servitude injustement par violence ou par force, ce est princey despotique. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371).

REM. Du gr. *despoteia* "pouvoir absolu, despotisme". [C. B.]

DESPOTIQUE, adj. (despotique¹)

[GDC : *despotique* ; FEW III, 55b : *despotes* ; TLF VII, 15b : *despotique*]

"Tyrannique, despotique" : ...car sus l'appetit sensitif qui ne obeïst pas du tout, l'entendement a princee ou dominacion politique ou royal, et sur le corps il a princee *despotique*, c'est a dire tele come le seigneur a sus son serf qui ne puet desobeïr. (ORESME, E.A.C., c.1370, 518). Et autres sunt qui dient que de policie la maniere qui est *despotique* et tyrannique est beneuree seulement et non autre. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 280). Et lez uns cuident que tenir princey ou avoir dominacion sur les proceins soit un fait *despotique*, ce est a dire par quoi l'en tient les gens en servitude. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 280). Car, se ilz [les Romains] l'eussent fait [abandonner la seigneurie à l'Empereur], ilz se fussent faiz sers de l'Empyre, et ne fussent aucunement frans ; et, par consequant, le royaume ou l'empyre de l'Empereur ne fust mie seignorie imperial ou royal, mez seroit seignorie *disputique*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 162). Par dieu je n'eusse ja atrapé De ces grans gens *despotiques* Et de celle ligne maudite (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 76). [R. M.]

DESPOTIQUE, subst. fém. (despotique²)

[GD : *despotique* ; FEW III, 55b : *despotes*]

A. - "Gouvernement despotique"

Rem. ORESME, éd.1489 ds GD II, 635b.

B. - "Science du gouvernement despotique" : Et pour ce, *despotique* ne est pas science si comme aucuns disoient, mez elle a une science adjointe a elle, si comme il sera dit apres. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 58). [R. M.]

DESPOTIQUEMENT, adv. (despotiquement)

[GDC : *despotiquement* ; *FEW III, 55b : *despotes* ; TLF VII, 16a : *despotiquement*]

"En exerçant ou en subissant un pouvoir despotique" : Et pour ce, les tirans contrarient a ceulz qui sunt vertueus et bons, aussi comme a gens qui sunt nuisans au princey, non pas seulement pource qu'il ne plaist pas as bons estre subjects *despotiquement*, ce est a dire servilement (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 247). Tu fus créé par le souverain ouvrier qui point ne chomme, duquel la providence veille pardurablement sur les creatures, et ses beaulx ciels tournent, influent et esclairent sans cesser environ la terre. Or es conjoint a corps humain pour gouverner la partie vegetative *despotiquement* et l'appetit sensitif par seigneurie royal et politique. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 24). [R. M.]

DESPOTISER, verbe (despotiser)

[*FEW III, 55b : *despotes*]

I. - Empl. intrans. "Exercer un pouvoir despotique" : ...*despotiser* est tenir despotie ou gens en servitude ou tenir princey despotique. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371).

- *Despotiser sus qqn* : Et vers aucuns et en aucunes cités, le terme et la fin des lays et de la policie est cestui : ce que il *despotisent* et tyrannisent sus leur voisins. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 280).

II. - Part. prés. en empl. adj. "Qui exerce un pouvoir despotique" : Item, ce que il dient est inconvenient se il est ainsi que par nature un homme est *despotizant* ou seigneur et franc, et un autre est non *despotizant* et serf par nature. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 281). [C. B.]

DESPOUDERAT, adj. (despouderat)

[FEW IX, 235a : *posse*]

Région. (Provence) "Impotent, paralytique" : ...Michau, l'oysselleur du roy, est venu chasser à Gardane aux cailhes pour le plaisir dudit seigneur roy, et, le lendemain, el estant à la chasse, se sentit malade et fut tellement malade que devint tout *despouderat*, en telle manière qu'il ne se pavoit ayder des mains ne des piez, fors que de la langue seulement (Comptes roi René A., t.3, 1478, 281).

REM. Cf. Fr. Mistral, *Dict. provençal-fr.*, t.1, 1879, 776c, s.v. *despoudera* ; HUG. III, 107, s.v. *despoderat*. [E. P.]

DESPOUDRER, verbe (despoudrer)

[T-L : *despoudrer* ; GDC : *despoudrer* ; FEW IX, 564b : *pulvis*]

Empl. trans. "Enlever la poussière de qqc." : [Les entrées de la maison] ...soient au bien matin balleyez et tenues nectement, et les marchepiez, banquiers, et fourmiers qui illec sont sur les fourmes, *despoudrez* et escovez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 130). [R. M.]

DESPOURVEANCE, subst. fém. (despourveance)

[*FEW IX, 484a : *providere*]

"Imprévoyance, négligence" : Improviditas (...) : *despourveanche* de sens et de soing (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 222). Improviditas (...) : *despourveance*, pereche ou negligence (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 159).

- *En despourveance*. "De façon inopinée" : ...par diverses figures d'aventures, et fortune si est touz jours es choses qui viennent en *despourvoiance* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 295). [R. M.]

DESPOUSER, verbe (despouser)

[FEW XII, 211a : *sponsare*]

Empl. trans.

A. - *Despouser qqn*. "Avoir des relations charnelles avec qqn" : ...se fut ly damme teilement conselhie que, malgreit son peire, freire et amis, et ultre la defense do conte de Namur maintenant vivant et de monssaingnor Johan de Namur, son freire, elle prist et *despoizat* ly dis Biertrans delle Boverie, et en at des hoirs (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 207).

Rem. Cf. GD II, 634b *desponsation* "fiançailles, épousailles".

B. - *Despouser qqn à qqn*. "Fiancer qqn à qqn" : La beneuree vierge Marie fut espousee a Joseph pour plusieurs causes. Primes que la vierge Marie designast et signifiast le eglise *despousee* a Jhesu Crist, laquelle est samblablement vierge. Secondement afin que par Joseph d'icelle l'origination et naissance fust monstree. (Sacr. mar., c.1477-1481, 46).

Rem. Le FEW atteste un verbe *desponser* en m. fr. : «"faire divorcer" (1527)» ; il s'agit ici d'un empr. dir. au lat. *desponsare* "fiancer", mentionné dans le commentaire s.v. *sponsare*.

V. aussi *desponsation* [R. M.]

DESPRECHER, verbe (desprêcher)

[T-L : *desprêchier* ; GD : *desprechier* ; FEW IX, 289b : *praedicare*]

Empl. trans.

- *Desprecher qqc*. "Prêcher contre qqc." : Quant ycellui Mahommet veÿ ce, il en fut monlt courouchié et troublé, et dès lors proposa qu'il iroit *desprechier* la loy de Jhesucrist et, par vindicacion, qu'il essaulcherait la loy des mescreans. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 259). [R. M.]

DESPREIR, verbe (despréir)

[GD : *despreir* ; FEW IX, 335b : *pratum*]

"Gâter un pré" : Oncques nul jour ne m'assenty Ne consenty par dis ne fais Que de rien foulés ne deffais Fust le pourpris ne tant ne quant ; Ains quant je voy que ly auquant Par oultrage le *despreissent* Et au hault bergier n'obeissent, Tant m'en poise et en ay tant d'ire Que je ne le sçaroie dire. (Pastor. B., c.1422-1425, 250). [R. M.]

DESPREUVE, subst. fém. (despreuve)

[GD : *despreuve* ; *FEW IX, 406b : *probare*]

"Désapprobation" : Néanmoins, de la preuve ou de la *despreuve* de vous en ce, nous tenons bien peu de compte. Car, puisque Dieu, de sa bonne grâce, en nostre droit nous a approuvé, et tous ceulx de nostre royaume, aussi il nous souffist pour tous ceulx qui en ce nous vouldroient contredire, qui aurait le tort (Doc. 1402. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 59). [Seul ex.] [R. M.]

DESPRISABLEMENT, adv. (desprisablement)

[GD : *desprisablement* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"De façon méprisable" : Despicabiliter (...) : *desprisablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 117). [R. M.]

DESPRISABLETÉ, subst. fém. (desprisableté)

[*FEW IX, 374a : *pretium*]

"Fait d'être méprisable" : Despicabilitas (...) : *desprisabletés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 117). [R. M.]

DESPRISANCE, subst. fém. (desprisance)

[T-L (renvoi) : desprisance ; GD : *desprisance* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Mépris" : Par luy seront li bons parez Et les malvais desesperez Surpris seront par *desprisance*. [var. Cherront en *desprisance*.] (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 237).

REM. Ex. de 1477 et trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD II, 636a. [R. M.]

DESPRISEUR, subst. masc. (despriseur)

[T-L (renvoi) : desprisëor ; GD : *desprisior* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Celui qui dénigre, déprécie" : Mais pour me monstren non parcial, ne aussi vilipendeur ne *despriseur* de leurs volentez, je, a demi chiere joyeuse et non pas trop, attendy un petit pour veoir quele fin elles metteroient entre elles en leurs euvangelles et auctoritez, et comment mon honneur sauve, je prenderoie congié d'elles. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116).

REM. TARDIF, *Facéties Pogge* D.H., c.1490, LXXIX, 4. Ex. d'a. fr. et *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD II, 636c. [R. M.]

DESPRISON, subst. fém. (desprison)[*FEW IX, 374a : *pretium*]

"Mépris" : O sainte mere Eglise, tu fus fondée sur humilité, qui est la première pierre de l'édifice de Jhesu Crist, et par humilité gardée souz la cremeur de Dieu es eslevée en exaltation sur le monde. Maintenant par orgueil contre Dieu te fault tourner en *desprison* souz les mondains. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 56). [R. M.]

DESPROUVER, verbe (desprouver)[T-L : *desprover* ; GD : *desprover* ; AND : *desprover* ; FEW IX, 406b : *probare*]

"Rejeter, invalider, réfuter"

Rem. Cf. ; AND : *desprover*. [R. M.]**DESPROVISION, subst. fém.** (desprovision)[GD : *desprovision* ; *FEW IX, 487b : *provisio*]*Par desprovision*. "Par surprise"**REM.** Trad. de 1488 (*Flave Vegece*) ds GD II, 637a. [R. M.]**DESPUMER, verbe** (despumer)[FEW XII, 214b : *spuma*]

"Enlever l'écume"

- *Miel despumé* : Le fel de lui [la perdrix] meslé en miel escumé ou *despumé* et aloen cicotini et suc de rue et de fenoul gairist toute rougeur et flux de larmes de oeuls et aigüe la veue ou acuit moult merveilleusement. (Livre secrets nature D., a.1400, 301). [J.-L. R.]

DESPUS, (?) (despus)

[Ø]

"Méprisé" (Éd.) : A painnes puet son droit deffendre Povres homs, quant il n'a que tendre. Il ne sera ja entendus, mais est *despus* [var. *despitez*] et confondus Et menés par oppressions Et par fausses sugestions. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 80). [Lire *despis* ou *despiz* et rattacher à FEW III, 54a : *despectus* ?] [R. M.]

DESRAIER, verbe (desraier)[GD : *desraier* ; FEW III, 233b : *eradicare*]

Région. (Lorraine, Wallonie) "Arracher" : L'une brait, l'autre crie, là ot I duel planier, Là veissies chevias à II main *deraiier*... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 615).

REM. Même verbe ds l'ex. suiv., au sens de "donner mainlevée d'une saisie" ? : [Le sergent des Lombards de Nivelles donne mainlevée d'une saisie qu'il avait pratiquée] ...devant les escheveins de Nivelles chi dosous nommeis veint en propre personne Noeil Barrit a che jour sergans de par no tres chire et tres redoubtee damme ma damme de Braibant aus lombars demoirans a Nivelles, et la en droit li dis Noeils dist et congneut que ilh comme sergans desseure nommeis hostoit se main et *derastoit* [l. *deraiioit* ou *derachoit* ?] comme sergans des lombars de par no tres chire et tres redoubtee damme dessusdicte tous les biens meubles et hiretaiges entièrement que Ernauls Pacunials avoit et que en arrest avoient esteit mijs a le deplaine des lombars... (Rég. jur. Belg. B., 1385, 385). Cf. T-L II, 1721 : *desrachier* (qui corrige GD : *desrachier*). [R. M.]

DESRAISSER, verbe (desraisser)[FEW X, 26b : *radix*]

"Déraciner" : ...chacune vierge qui veult estre parfaicte doit tenir sa pensée nette de tout desir charnel. Et par ce sera elle

finablement arbre verd, que aucuns vens de temptation ne pourroit desraciner ou *desraisser* ne flechir par dons, promesses ne prieres. (Ovide mor. B., 1466-1467, 68).

REM. Régionalisme. [R. M.]**DESRAMEMBRER, verbe** (desramembrer)[T-L (renvoi) : *desramembrer* ; GD : *desramembrer* ; *FEW X, 238b : *rememorari*]

Empl. pronom. *Se desramembrer de*. "Perdre le souvenir de"

REM. Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD II, 639a. [R. M.]

DESRAMER, verbe (desramer)[T-L : *desramer* ; GD : *desramer* ; AND : *deramer* ; FEW X, 47a : *ramus*]

Part. passé en empl. adj. "Usé, en mauvais état" : Quant la vint, tost ont deffremé Le guichet du bois *desramé*. (Pastor. B., c.1422-1425, 139).

REM. Même mot dans l'ex. suiv. ("user, détruire") ? : ...pour avoir enduit et reprains les fondemens des salles et des estables et maçonné par dessous par ou l'eau des agoux avoit *dessarné* [l. *desramé* ?] les fondemens (Comptes écurie Ch. VI, B., t.2, 1401, 133). Nom propre (*Desramé*) ds *Clos galées Rouen* M.-C., t.2, 1392, 202. [R. M.]

DESRATION, subst. fém. (desration)[*FEW X, 113a : *ratio*]

"Injustice" (synon. *déraison*) : SAINCT MARTIN. (...) Dectraction, Ambicion, Orgueil, envie, Polucion, *Derracion* Trop assouvie Sy les convie [les Arriens], D'amour ravie, Par sodomie infection, Pechant contre le fruyt de vie (LA VIGNE, S.M., 1496, 326). [R. M.]

DESREEL, adj. (desreel)[*FEW X, 133a : *realis*]

[Sur *réel*, "qui est relatif aux choses, aux biens (et non aux personnes)"] "Relatif aux seuls biens (et non plus à des personnes)" : ...se la femme muert, les hoirs de la femme tendront ledit heritage jusques il soit *desreaus* ou en baillent argent ou en rabatent les usfruiz. La cause est que, la vie durant de la femme, l'assiete du mariage est comme gaigiere qui point ne s'aquitte (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 283). [R. M.]

DESREMPARER, verbe (desremparer)[GD : *deremparer* ; FEW VII, 632b : *parare*]

ART MILIT. "Dégarnir (une place), désemperer" : De par monseigneur de Bourgoigne, Je fais cy a tous assavoir Que chacun s'en voise et s'eloigne Et le siege *deramparer* (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 367). Es Anglois je vueil envoyer Ung herault tout presentement, Que y vueillent *deramparer* Leur siege tout entierement (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 412). Quant a moy je conseilleroye N'en faire plus pour le present, Et qu'on *deremparast* la voye (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 467).

Rem. Éd. Guessard, 11281, ds GD II, 524b (seul ex.). [J.-L. R.]

DESREMPAROIR, verbe (desremparoir)[GD : *deremparoir* ; FEW VII, 632b : *parare*]

ART MILIT. *Desremparoir de*. "Quitter, abandonner (une place)" : Il [les Anglais] y ont esté longuement En esperant de

l'avoir [Orléans], Donques Dieu n'en est pas contant ; Les en feray *deremparoir*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 378).

Rem. Éd. Guessard, 10046, ds GD II, 524b (seul ex.). [J.-L. R.]

DESRENC, subst. masc. (desrenc)

[GD : *desrenc* ; FEW XVI, 244a : *hring*]

"Séparation des terres (par un sillon, une borne)"

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1448 ds GD II, 641a. [R. M.]

DESRENDRE, verbe (desrendre)

[GD : *desrendre* ; *FEW X, 172a : *reddere*]

"Délivrer" : O Jesus, qui te souffris pendre En la croix et ton corps estendre, Ta chair percer, ton costé fendre Pour nous racheter et *desrendre* De voye de dampnation (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 2). [R. M.]

DESRENEMENT, (?) (desrenement)

[GD : *desrenement*]

[Mot fantôme ?] "Déplacement, désordre"

Rem. Doc.1395 ds GD II, 641a (*rompures, cassures et desrenemens de bras et de jambes*) ; l. *desroiemens*, v. *desroiemement* ? [R. M.]

DESRESNER, verbe (desresner)

[T-L : *desresner* ; FEW X, 332b : **retina*]

Empl. pronom. [D'un cheval] "Sortir des rênes" : Ainsi les chevaux, qui s'esmeurent, se *desresnèrent* et coururent plus tost qu'ilz ne devoient, sanz crainte de leur charretier, qui ne scet tenir droicte voye ne les diz chevaux gouverner. (Ovide mor. B., 1466-1467, 81). [R. M.]

DESRICHER, verbe (desrichier)

[Ø]

"Faire perdre à qqn ses richesses" : Soudainement serra surpris Du mort, qui les riches *desriche*... (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 89). [R. M.]

DESRIRE, verbe (desrire)

[*FEW X, 399b : *ridere*]

"Perdre le rire" : Car tant me fait s'amour deduire et solacer [var. me fait amours *desrire* et soussiier] Que je ne puis pour elle ne boire ne mangier (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 134). Bien croy qu'Amours vous fait *desrire* (Cent ball. R., c.1388-1396, 109). [R. M.]

DESROCHEMENT, subst. masc. (desrochement)

[GD : *desrochement* ; FEW X, 437b : **rocca* ; TLF VI, 1218b : *dérocher*¹ (*dérochement*)]

A. - "Renversement (de situation), revers (de fortune)" : Veci ung trop soudain *desrochement* que tu as agguettié envers mon heur et noblesse. (Erec Brux. C.T., c.1450-1460, 172). Dont ceulx du royaume eurent joye recouvree, quant ilz veyrent leur roy naturel restitué en sa haultaine maiesté, non obstant que par ung souldain *desrochement* de fortune en estoit naguaires debouté des ennemis de la foy. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 165).

B. - "Destruction" : Le roy Priam eust esté aucunement bienheureux entre les doulereuses mors de ses enfans, entre les *desrochemens* de Troye sa cité qui fut arse (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 194).

Rem. Doc. 1472 ds GD II, 643c.

V. aussi *dérocher* v. Lexiques [R. M.]

DESROCHEUR, subst. masc. (desrocheur)

[*FEW X, 437b : **rocca*]

Arg. "Celui qui démolit, qui détruit (ou qui dégringole ?)" : ...et quand ilz se debaten l'ung contre l'autre, chacun reprouche a son compaignon ce de quoy il scet servir en la science et se appellent : Crocheteurs. Bazisseurs. Vendeurs. Desbochilleurs. Beffleurs. Blancz coulons. Envoyeurs. Baladeurs. *Desrocheurs*... (Procès Coquill. S., 1455, 95). [R. M.]

DESROI, subst. masc. (desroi)

[T-L : *desroi* ; GD : *desroi* ; AND : *desrei* ; DÉCT : *desroi* ; FEW XVI, 699b : **reps*]

A. - [Idée de désordre, de dérèglement, de confusion]

1. "Désordre, confusion"

a) [Dans les choses] : Bremons ala devers le roy, Et li conta le grant *desroy* De la mer et de sa fortune (MACH., P. Alex., p.1369, 114). Famine, famine, famine ! Joseph, grant tresorier du roy, Nous te supplion, determine Façon et manière par quoy Nous puissions passer ce *desroy* Que le cuer nous corront et myne. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 174). Il fist tantost (...) faire pasteiz, tartres et ypocras, et le surplus des biens de Dieu, si largement que l'appareil sembloit ung grand *desroy* (C.N.N., c.1456-1467, 24). Comment souffre Dieu et Nature Ce *desroy* trop desordonné [la mort du duc de Bourgogne] ? (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 110).

- *Chemin de desroi*. "Chemin qui égare" : Ce n'est pas yci droite voie, Ains est un chemin de *desroy*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 102).

- "Tumulte, vacarme" : ...ainchois qu'ilz eurent mengé, il leur advint que une noise leva ens l'aer par-dessus leurs trefs, tant grande et tant horrible qu'il sambloit que leurs logis et leurs chevaux deussent tous flattrir a la terre. Et quant ilz oïrent ce *desroy*, ilz habandonnerent leurs vyandes (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 356). ...communement au desloger y a grant bruit et grant *desroy* et, avant qu'on ait priz champ ne soy miz en bataille, si les ennemiz surprenoient la compaignie, ilz la pourroient mettre en desconfiture. (BUEIL, II, 1461-1466, 34).

b) [Chez qqn, dans un groupe] : Quant je remir vostre arroy Sans *desroy*, Oū raisons maint et repaire, Et vo regart sans effroy, Si m'esjoy Que tous li cuers m'en esclaire (MACH., Ch. bal., 1377, 601). Car la victoire et l'aventure Gist en Dieu et en bon arroy Et en grant avis qui n'a cure De folier ne de *desroy* (MACH., L. dames, 1377, 230). Et, quant une grosse compaignie est logée tout ensemble et elle est surprise et il se y mest ung *derroy*, elle est aussitost desconfite comme une moindre. (BUEIL, II, 1461-1466, 196).

- "Agitation" : ...et ainsi furent les armes achevées d'une part et d'autre ; et monseigneur le bastard pria les dames le dimanche au disné, et nommement la Royne et ses seurs, et fit ung grant *desroy* et une grant preparation. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 55).

. *Demener desroi*. "S'agiter (ici par un sentiment de satisfaction)" : ...lez maistres des lois Sortirent qu'il aroit encores grant pouvoirs, Que de crestienté seroit le plus hault roys, Dont le roy de Palerme demaine grant *desroys* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 517).

. *Mener grant desroi*. "Créer du tumulte, de l'agitation" : Vers lez filz Ciperis se print a adrechier En menant grant *desroy* d'armes et de coursier. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 13).

. *Mettre du desroi*. "Semer le trouble, la confusion" : Et cela font ilz tant et si longuement qu'il a fallu que par force et par

tanance, ilz aient mis du *desroy* (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 223).

- À *desroi*. "En désordre, pêle-mêle" : En Decembre tuer perçoy Ces ors pourceauls, que Dieu maudie, De rans, de paissons, a *desroy* ["Ceux qu'on engraisse dans les étables pêle-mêle avec ceux qu'on mène à la glandée" (Éd.)] (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 243).

- Par *desroi*. "Dans la confusion" : Ce jour, messire Jehan Fastolf, le sire de Lescale, messire Thomas de Rampston et autres capitaines, gens d'armes et archiers anglois (...) furent rencontrez sur les champs entre Yenville et Baugency et par *desroy* furent desconfis par les ennemis estans en presque pareil nombre. (FAUQ., II, 1421-1430, 313).

2. "Trouble intérieur, état de celui qui est décontentancé" : ...je vous voy En grant *desroy* Et en une si grant tristesse (Pass. Auv., 1477, 245).

- (Estre) en (grand) *desroi*. "Être troublé, décontentancé" : Evas fu monlt en grant *desroy* De courroux que il ot au roy (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 44). Li François estoient et furent soudainement si esfraé et en tel *desroi* que il commencierent a fuir, li uns cha et li aultres la, sans mettre nulle desfense en euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 572). Mais les gens de Alixandre, qui a leur maintieng les virent en *desroy*, sy les assaillirent asprement et promptement, tant que tous les desconfirent. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 52).

- Prendre *desroi*. "Se troubler" : [Dès les premiers jours de la folie du roi en 1392, le peuple attribuait sa maladie à des maléfices ou au poison] L'ignorant gent prent tel propos, Duquel vraiment ne me los, C'un prince n'aye maladie Ne prengne *desroy* par folie, Se ce ne vient par traïson, Par sorcerie ou par poison. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 10).

- Sans (nul) *desroi*. "Sans être troublé" : Et dist : "Dame, s'a juge le tenez, Je m'i ottroy." Et la dame respondi sans *desroy* : "Sire, tant oy dire de bien dou roy, Tant est sages, preus et de bon arroy, Que je l'acort." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 108). Et pour ce amoureusement Endurer Les maus d'amer Vueil sans *desroy* (MACH., Les lays, 1377, 440). ...et desja en estoient lez plusieurs yssus qui n'atendoient que l'eure et, quant ilz furent aux champz, ilz de mirent a la course sans *desroy* et sy soudainement entrerent entre leurs ennemis que lez plus hardis en furent fort espoëntez (Comte Artois S., c.1453-1467, 95).

- "Sans faute" : "Avoech ce, faut il que tu jures, Chevaliers, que sans nul *desroi* Tu iras en la court du roi Artu, et le voir li diras..." (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 126). Et vraiment je ne voy Q'autre paradis Soit en l'amoureuse loy Fors d'estre toudis Loyaus, joieus et jolis, Et que sans *desroy* S'aimment amie et amis, Et en vraie foy. (MACH., Les lays, 1377, 345). LE PREMIER SERGENT. N'y a nul de nous qui ne tempte A faire tout vostre plaisir, Chiére dame, de grant desir Et sanz *desroy*. (Mir. fille roy, c.1379, 16). N'a guerrear qui ne le doubte et craigne. Si vous l'aymez, sire, pas n'avés tort, Car il estoit à vous servir feable ; Tant de travail a prins à grant effort Que sa vie a esté moins durable ; Mais sa gloire sera plus pardurable D'avoir eu tel maistre et si grant roy, Qui loyaulment a servy sans *desroy*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 396).

- *Desroi* de + subst. "Désarroi, trouble dû à + subst." : C'est ta grace vraiment Qui s'estent à tous ceus qui en recoy Pleurent et plainnent souvent. Tendrement De leurs pechiés le *desroy*. Pour ce te pri, Vierge, oy mon depri... (MACH., Les lays, 1377, 411). ...et pareillement livre la cire qui se despense ... l'hostel du prince, tant en flambeaux, torches, comme en *desroys* d'obsèques

de prince (LA MARCHE, Mém. IV, Pièces annexées, p.1468-1500, 55).

- P. méton.

- "Ce qui trouble" : "Dy moy [dit la mère à sa fille] ce que tu as en somme : Je pourvoyray a tes *desrois*." - "Hen ! Il ne l'a fait que huyt foyz !" Dit la fille tout bellement. (Serm. endouille K., a.1500, 198).

- "Parole désordonnée, délire verbal" : Je sçay qu'il n'est femme ne homme Qui ne peche bien a la fois, Tuteffois, non pas ainsy comme Tu le maintiens par telz *desrois* ; Tous tes propos sont si destroys Qu'il semble qu'oncquez ne fut femme Qui ne soit reputeé infame. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 78).

3. "Désordre moral, vice, tort" : ...En après mencion Feraï des papes, empereurs et des rois Selon leurs grans merites ou leurs *desrois* (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle M., c.1431-1439, 546). Je croy et voy maintenant bien que suis maulvais sur toute rien, Incrédule et plain de *desroy*. (Trespassement N.D. G., 1484, 515). ...Pour corigier ses faultes et *deroix*. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 74). Nul n'ose dire son *desroy* Au roy : car il seroit nié. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 8). Ebriété (...) fait plusieurs mectre en fureur Et vivre sans coustume et loy En vil desordonné *desroy* Et salles immondicitez (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 118).

- P. méton. "Acte coupable" : Liève sus tantost, creature, Si vien regehir tes *desrois* A la mère au douls roy des roys (Mir. parr., 1356, 60). DEUXIESME SERGENT. A voie avec vous me vueil mettre, Puis que conmandé l'a li roys : Honte me seroit et *desroys* Se n'y aloie. (Mir. roy Thierry, c.1374, 310). ...S'un malfaiteur, par son *desroy*, Est saisy en prison de roy (...) La repentence riens ne fait Ne le juge en riens ne retarde Que son payement ne luy garde De la mort qu'il a desservie (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 46). Je sçay de son grief malefice Beaucoup plus que je ne voulsisse. Mais quoy, tout le monde en murmure Si fault, par nécessité pure, Que son abus et son *desroy* Soit pervenu jusques a moy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 271). Regarde au quart livre des Roys Comment Dieu pugnist telz *desroys*. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 234). Valerien, je vous adjure Qu'en cest heure, soit droit on tort, Ilz soient tous livrés a mort Devant leur maistre, c'est mon vueil, Affin d'abatre leur orgueil ; J'ay horreur de voir leur *desrois* : Je m'en revois en mon palays. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 261).

- Commettre/faire (un) *desroi* : ...Et dist : "Eve, femme, par toy, Ay fait le douloureux *desroy* Par quoy je pers mon Createur ! Or m'en fault il vivre en douleur." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 71). ...je ne say haute personne, Tant com li siecles environne, Prince ne duc, conte ne roy, Qui osast faire tel *desroy*, Guillaume, comme vous feïstes Dou plait qu'a li entrepreïstes, Et meïstes force et vigueur En aler avant par rigueur. (MACH., J. R. Nav., 1349, 268). Il fera la correction De vous tous sans exeption, Se commectez aucun *desroy*, Entendez vous ? (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 89).

- (Estre) de faux *desroi*. "(Être) de mauvaise conduite" : Tres ort Juif de faulx *desroy*, Contre l'ordonnance du roy Pour quoy venés en ce pays ? (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 15).

- "Tromperie" : ...je pense une lettre A faire, plaine de *desroy*, La quelle mesdira du roy Par moz oultrageux et vilains (Mir. st J. Cris., c.1344, 293). Ma niée a avoir demandez A femme pour Clovis le roy, Qui secretement par *desroy* Ly a envoié par ses gens Son anel (...) et sanz mon sceu, Par quoy la fille a deceu (Mir. Clov., c.1381, 221).

- *Faire desroi à qqn*. "Faire défaut à qqn" : Roys Ostes, je me vant ici, Se vous ne me faites *desrois*, Que je seray d'Espagne roys. (Mir. Oton, c.1370, 350).

4. [À propos d'une troupe]

a) "Déroute, débandade" : Li François estoient et furent soudainement si esfraé et en tel *desroi* que il commencierent a fuir, li uns cha et li aultres la, sans mettre nulle desfense en euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 572). ...et ceulx qui s'armoient avant la ville estoient tant doulans que plus n'en pouoient quant ilz veirent leurs gens en *desroy* et mortelle desconfiture. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 316). ...ilz furent tous sy esbahis et espouventéz qu'i se leverent du siege et s'en fuyrent en grant *desroy* et desordre (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 45).

- *Estre pris en desroi*. "Être mis en dérouté" : ...il se desloga de Condé pour cuidier trouver le duc Renier qui desjà s'estoit deslogiét, doubtant d'estre pris en *desroy*, car le lieu n'estoit pas seur (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 152).

b) "Indiscipline" : Il en est avenu par le *desroi* et le mauvaie ordenance des vostres, ce que chils vaillans chevaliers li Monnes de Basele en dist et proposa u matin. (FROISS., Chron. D., p.1400, 732).

B. - [Idée de démesure, de violence, d'outrecuidance, de folie]

1. "Démesure, violence" : Et s'ay si noble signourie Qu'au monde n'a prince ne roy, Tant soit ses cuers de grant *desroy* [var. *desroys*], Durs ou hauteins ou pleins d'orgueil, Que ne le face, se je vueil, De fin cuer loial sans amer Cent fois mendre de lui amer, Sans ce qu'il en ait ja solas (MACH., D. verg., a.1340, 22). Mal est pension departie Par telz murtriers plains de *derroy*. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 71). Les dames par aultre moyen, Dient qu'ung prince aymant honneur, tant soit noble ou grant terrien, Doit aux dames mettre son cuer. La raison ? Car toute doulceur Y gist, toute benignité, Et aux armes toute rigueur, Tout *deroy*, toute austerité. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 259). Qui s'adonne aux armes, tout vice, *Desroy*, toute sedition, Cruaulté et toute avarice Y gist, et toute ambicion. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 268).

- À (*grand*) *desroi*

. "Sans mesure, démesurément ; sans retenue, violemment" : En ont chevalier fuit, ossis a grant *desroy*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 347). Pour ce m'ottroy à ce que tout enterine Son bon et son vueil de moy, Comment qu'à mon bien enclin Ne truisse son cuer qui mine Le mien à *desroy*. (MACH., Lays, 1377, 315). Et le maistre de Rodés estoit ja montez, et estoient dessoubz sa banniere en belle bataille au dehors de l'ost, et estoient bien VIIIm. combatans, par my les arbalestriers, quant il percoit noz gens qui venoient et le soudant atout ses Sarrasins qui les achacoient a *desroy*. (ARRAS, c.1392-1393, 229). Exemple donne d'une femme, Qui fu accusee de blasme Devant Phelippe, qui ert roy De Macedoine et a *desroy* Buvoit souvent jusqu'a estre yvre. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 236). ...pesle-mesle entrèrent ens, ensemble le pennon et les gens au duc de Bourbon, en tuant Anglois à *desroi* (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 34). ASTAROTH. Ainsi fait il quant il s'esbat ; Ce sont les beaulx jeux qu'il scet faire Que de crier, huller et braire Comme ung lou de raige affamé. BERICH. Qui esse qu'il a reclamé Maintenant a si grant *desrois* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 383). A la IJ^e course messire Enguerrant sa pointe clinssa soubz la veue de Saintré, et Saintré atoucha au bas du grant gardebras, et en brisant sa lance un peu ploya, et a ce rompre de lance trompectes a *desroy* commencerent a sonner. (LA SALE, J.S., 1456, 115). J'ay veu, chose inhumaine Et

cruelle en la foy, Tuer a force plaine Gens d'esglise a *desroy* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 298).

. "À toute allure" : ...ly quelz [Remondin] venoit a *desray* de cheval, tant qu'il povoit courre, et se fiert oultre ses ennemis, lance baissiee, et porte le premier qu'il encontre a terre. (ARRAS, c.1392-1393, 72). Et Urien et sa gent suivent payens a *desray*, qui s'en vont grant aleure. (ARRAS, c.1392-1393, 102).

- *En desroi*. "Sans retenue" : Tu monstres le bien qu'est en toy, Mon cosin, mon maistre, Jhesus, Veu que le larron qu'en *desroy* A fait de grans maulx et habus Tu reprens sans faire reffus, Promectent de ta seule grace Qu'il ara paradis la sus Avec toy ou en aultre place. (Pass. Auv., 1477, 219).

- *Par (grant) desroi*. "Par démesure" : N'i a nul qui ne soit vassal, Ne sans plus fere de delay Tous ensemble par grant *desray* Se vont partir estoutement. (Dame Lycone G., c.1349-1350, 242).

- *Sans desroi*. "Sans faire forcer l'allure" : Le roy vint a ses gens et les ordonna, et s'en vint en belle bataille rengie, les archiers et arbalestriers sur les eles, et vindrent au descouvert de la montaigne et virent l'ost des payens. Lors s'en vint tout le pas sans *desroy* jusques a une harchie prez de l'ost, avant que payens s'en apperceussent applain (ARRAS, c.1392-1393, 137).

- P. méton. "Combat caractérisé par sa violence" : Tu as veü le grant *desroy* Du Blancq Chevalier et de soy. La tu sceus de lui tout le vray. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 359).

2. "Outrecuidance, folie" : Tel fiert chivalx des esperons Qui n'a ne borde ne maison Et cuide bien valoir ung roy. Terre n'a ne possession Et est de grant presumption Et plain d'orgueil et de *desroy*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 91). En peril est royaume et roy. Pour quoy ? Je voy partout *desroy*. Il n'i a loiauté ne foy, Ne gardee est la Dieu loy. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 51). Si s'avisa finalement Pour lui vengier plus hautement, Pleins de forsen et de *desroy*, Qu'en champ appelleroit le roy, Pour lui combattre corps à corps à li ; là fu tous ses accors. (MACH., P. Alex., p.1369, 227).

- "Acte inconsidéré, folie" : Aise fait faire mains *desroy*. Ou soit a tort ou soit a droit, Tropt de malx en sont recomptez. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 668). Les filz d'Ysrael, par *desroy*, A femmes d'autre nacion Commirent fornicacion. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 219).

- Au plur.

. "Folies" : YGNACE. (...) c'est Jhesu Crist (...) le seigneur des seigneurs, Et roy des roys. L'EMPERÉRE. Me parles tu de telz *desroys* ? Je te monstreray ta folie. (Mir. st Ign., 1366, 84).

. "Excès, débordements" : ...le roy est moult hays De plusieurs de ses voisins roys, Pour ses outrages et *desrois* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 34).

- *Se mettre à desroi*. "Être outrecuidant" : Pour servir a prince ou a Roy, N'a grant seigneur en bonne foy, A officier n'a grant dame Ne se doit nul mettre a *desroy* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 286).

- [Sentence] *En voir connoistre n'est outrage ni desroi* : En voir cognoistre n'est outrages ne *desrois*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 116).

C. - [Idée de tort fait à qqn, de dommage causé, de tourment infligé] : ...abatirent et brisierent les cloces qui estoient excellentement bonnes, et tout cargierent sus chars et sus charettes. Et apriés tous ces *desrois* il se retraissent a Valenchiennes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 428).

- *Faire (un) (grant) desroi (à qqn)/tous les desrois/moult de desroi* : Trop ay fait en ce sciecle de mal et de *desrois* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 442). ...et son l'yon le suit qui n'y est

mye coys, Des Sarrazins tua plus de quarante troys, De ses pattes trenchans leur fait molt de *desroys* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 329). [Titre : Balade a double entendement]...Sanz vices sont li grant seignour, Au peuple ne font nul *desroy* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 44). Le filz Anthiocus le roy Li cuida faire grant *desroy* : Par olifans et par gens d'armes Garnis de lances et guisarmes Grant bataille li apresta. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 126). Et se bouterent dedens et conmenchierent a decoper cordes et paissons et a reverser et abatre tentes et trefs et a faire „I.. grant *desroi*, et François a euls estourmir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 440). Mais tout au contraire (...) rompirent tous les huis et fenestres de sondit hostel de Neelle et y firent plusieurs *desroys*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 169). ...vous sçavez Qu'aler nous fault devers le roy Pour luy conter le grant *desroy*, Le[s] meschiefs et oppressions, Les maulx et les extorcions Qu'avons fait et les grans dommaiges. (Pac. Job M., c.1448-1478, 290). ...je querray ceulx qui nous font ce *desroy*, car je pense qu'ilz soient de ceulx qui nous ont autrefois fait villonnie (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 299). Et de fait, en défaut des personnes qui s'estoient muchiées, vinrent à leurs maisons, et les abattirent et fustèrent, et y firent tous les *desrois* du monde, et jusqu'à donner peur à tout ce qui portoit teste d'homme et de femme. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 308). Rompons luy le nés du visaige Et desnouons les membres rois, Espauls et tout son corsaigne, Se luy faisons pluseurs *desrois*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 185). ...les tarquins roys, Par qui seront faitz oultraigeux *desroys*... (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 365).

• *Brasser desroi vers qqn* : Forment fut esbahis Othovien ly roys Quant il perçoit le lettre et les felons *desroys* Qu'Esclarmonde bressa vers la dame aux crins bloy (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 452).

• *Mettre qqn en grant desroi*. "Faire grand tort à qqn" : [Titre : L'espitaphe de Basque, chien du roy Loys] ...Mais maint homme ay navré et mis en grant *desroy* De cruelle morseure, dont maintz coups ay receu De baston et de pié (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 137).

• "Massacre" : Les deux pars des gens y morurent Qui au monde adoncques ja furent. Par Troïjens et par Gregois Fut fait icil cruel *desroys*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 91). Par fer, par feu fist tel *desroy* Qu'il subjuga depuis Asie Tous peuples jusques en Libie. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 86). ...ilz coururent celle part et tant firent qu'ilz les mirent tous a mort, Et puis les jetterent par les fenestres en la court, voyant le mauvais trahitre qui en fut doulant a merveilles, mais Passelion joyeux quant il vey ce *desroy*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 256).

• "Tourment" : ...Païen seront menér a ssi cruel *desroy* Se encontre ung dez nostre estoient ancor troy ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 773). ...jamais, sire, ne diray Pour meschief qu'aie ne *desroy* Que je soie fille de roy (Mir. Berthe, c.1373, 192). Tous les fiers ennemys du roy Soient pugnis par cruel *desroy* (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 227). Si je seuffre quelque *desroy* Entre deulx, il faut endurer : Malheur ne peult tousjours durer. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 56). Or varrey je piteux *desroys* En grans esfroiz, Quant ceste injustice et oultrage J'adnunciarey en mort visage A celle saige Doulce virge, piteuse mere. (Pass. Auv., 1477, 180). ...S'on vous degabe ou s'on vous truffe Par martire ou aultre *desrois*, Souffrés tout, car le roy des rois Souffrit mort, quant en croix fut mis (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 53). NOSTRE DAME. Mon filz, la feste fort s'empire Et tourne a honte et a escande Sur l'espoux, qui luy sera grande Si vous mesme n'y

pourvoyés, Car le vin fault, vous le voyés. Pour Dieu, saulvés luy se *desroy* ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 69). S'ilz ne veullent laisser leur loy, Ilz mourront tous, si je les tiens, Par la bonne loy que je tiens, A honte et a grant *desroy*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 193). [P. C.]

DESROIAGE, subst. masc. (desroiage)

[FEW XVI, 700a : **reps*]

"Trouble, désordre" : Nul *desroyage* au pays ne s'est fait ; Par bon conseil leal, prudent et saige, Debat, haussage, orgueilleux mutinaige Et hutinage est rompu et deffait. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 379). [Seul ex.] [R. M.]

DESROIEMENT, subst. masc. (desroiement)

[T-L : *desroiement* ; GD : *desroiement* ; FEW XVI, 700a : **reps*]

"Dérèglement, désordre" : Ceste première joust, il faillirent par le *desroiement* de lors chevaulx ; à la seconde joust, il se consieurent, mais che fu en vuidant. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 273). Certes, cueur, ou Amour se loge, Comme il le monstre clerement, Estre doibt, ainsy que l'orloge, Compassé en son mouvement ; Que, s'il y a *desreement*, Comme il advient aucune fois, Doulx souvenir hastivement Doibt radoubier robes et pois. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 996). [R. M.]

DESROIEEMENT, adv. (desroiement)

[T-L : *desrëer* (*desrëement*) ; GD : *desreement* ; FEW XVI, 700a : **reps*]

"En désordre" : ...ilz perdirent les vigneurs de leurs ceurs et les forces de leurs bras, et tournerent le dos sy *desroieement* que les Titannoïses entrèrent avec eulz en la cité, et la prindrent et gangnerent sans autre resistance (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 162). [R. M.]

DESROIEUR, subst. masc. (desroieur)

[*FEW XVI, 700a : **reps*]

"Celui qui sème le trouble, le désarroi" : ...il avoit este par sa trahison cause de la descomfiture dudit comte et de la prinse du roy Henry livre a la dite roïne comme il est touchie cydessus, et fut *desroieur* de quatorze mille vaillans hommes quy estoient en la dite avantgarde. (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 334). [R. M.]

DESROIEURE, subst. fém. (desroieure)

[GD : *desroieure* ; FEW X, 390a : **rica*]

"Action de changer l'usage d'une terre"

REM. Doc. 1385 ds GD II, 646b. Cf. GD II, 646b : *desroiement*. [R. M.]

DESROUÉ, adj. (desroué)

[GD : *desrouer* ; FEW X, 130a : *raucus*]

"Désenroué" : Triste, pensif, boursoufflé, enroé Comme se j'eusse crié hault aroé, Parmy les champs ne povant papier Avant que fusse nullement *desroé*, Quoy qu'en ce cas j'eusse moult fort roé, Ce neantmoins je n'alis pas pier, Mais escripviz tout soubdain en papier Ce qui est dit, et puis en parchemin (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 411). [A. B.]

DESROUILLEUR, subst. masc. (desrouilleur)[GD : *desrouilleur* ; FEW X, 429a : *robigo*]

"Celui qui débarrasse de la rouille ou qui nettoie" : *Desrouilleur* ou forbisser : eruginator (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 208). [Seul ex.] [R. M.]

DESROUILLI, adj. (desrouilli)[*FEW X, 429a : *robigo*]

"Débarrassé de la rouille, nettoyé" : *Desrouilly* : erugineus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 208). [R. M.]

DESROUSSIR, verbe (desroussir)[T-L : *desrossir* ; GD : *desroussir* ; FEW X, 591a : *russus*]

Desroussir le vin. "Faire perdre au vin sa couleur rousse" : Item , pour *desroussir* le vin blanc, prengne plain pennier de feuilles de houlx et gecte dedens la queue par le bondonnail. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134).

REM. M. Mulon (*B. philol. et hist.*, 1968, 374-375 et 382, 10) relève *derosyr* inséré dans un texte latin du début du XIV^e s. (*Ad uinum derozyr...*) ; correspond dans le *Viandier* à *esclarcir vin roux*. [R. M.]

DESROUTURE, subst. fém. (desrouture)[T-L (renvoi) : *desroture* ; GD : *desrouture* ; FEW X, 580a : *ruptura*]

"Ouverture faite dans les chairs, plaie" : ...Mez [le fils de Dieu] se monsterra en tel [éd. (*tel*)] guise Champion que sa cuiriée Y sera par tout perciée. Et n'i a[ra] [ms. a] percëure Quel que soit ne *desrouture* Par où ne saille le sanc hors De son digne et precieus cors. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 3458).

Rem. Mot rare : GD II, 647ab ne le relève que dans la version pic. de la *Vie St François d'Assise*, qui date du mil. du XIII^e s. et dans le glossaire roman-latin, contenu dans le ms. de la Bibl. de Lille 369, écrit au XV^e s. [B. St.]

DESREER, verbe (desroyer)[T-L : *desrëer* ; GD : *desreer* ; AND : *desreier* ; DÉCT : *desrëer* ; FEW XVI, 699b : **reps*]

I. - Empl. trans.

A. - [Le compl. d'obj. désigne une pers., des pers., une collectivité]

1. *Desroyer qqn*. "Mettre qqn en désarroi, troubler qqn" : Car eulx [les Sarrasins] et Juifz ont grant joye Quant voyent que l'en nous *desroye*. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 44). Sire, ce fait qui ainsi vous *desree* N'est qu'eslongier (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 83). ...car au pou seroit il *desroïé* et au trop affolé. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 128). Ton puissant roy debveroit son conroy Et son arroy mettre avant et sus voye, Pour *desroyer* celui qui me desvoye. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 6).

- [Le compl. d'obj. désigne un aspect de la pers.] : Un seul chemin [celui du tourment amoureux] *desroye* mon couraige, Me fait languir et passer ce passaiage. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 387).

2. "Jeter le désordre, le trouble dans/parmi" : ...leurs varlez estoient montez à mont et entrez ens es vignes, et nous gettoient des pierres et cailleux, tellement que il nous *desroissoient* tous. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 104).

- "Désorienter, troubler" : ...alors commanda le conte qu'ilz faindissent estre esgarez et tellement effroiez que sans nulle deffence il tournassent le doz pour prendre la fuite adfin que, quant lez Sarrazins, *desroiez* par ceste chasse, se mettroient a la course aprez

eulx et qu'il avroient passé toutez lez embuschez, le conte avecquez lez siens tous a une fois se melleroient parmy eulx (Comte Artois S., c.1453-1467, 73).

- [Cont. milit.] "Mettre en dérouté" : Et pour ce que chief de guerre doit ses gens ainssy maintenir, et s'il voist ses anemis trop puissans par sy qu'il ne les puisse en combattant *desroyer*, il doit par aguez ou par aucune de ses esquieres subitement les ferir au costé (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 241). ...et chevalcier asprement sur nos ennemis pour les *desroyer* ou surprendre qui pourra. (Saladin C., c.1465-1468, 7).

- Empl. abs. "Semer le trouble, en découdre" : Les deux cousins germains firent moult a priser, (...) De leur grant hardement esprits de *desroyer* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 133).

B. - [Le compl. d'obj. désigne des choses]

1. "Mettre en désordre" : Covoitise que tout *desroie* Perturbe la parfaite voie (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 104). Tes chevaus [de Phébus], qui le *desroient* [la Terre]... (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 100). Ce qui est fait ne puet deffaïre, Mais pensons s'il se pourra faire Qu'autrement le monde arree Puist estre qui est *desreé*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 130). Un y ay seulement trouvé Parfaitement bien esprouvé : Celui seul conseil a eslire, Tout non obstant le dueil et l'ire Que ces autres dames aroient, Car leurs fais le monde *desroient*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 145-146).

- Part. passé en empl. adj.

. [D'une chose concr.] "Mis en désordre, désordonné" : Ce qui est fait ne puet deffaïre, Mais pensons s'il se pourra faire Qu'autrement le monde arree Puist estre qui est *desreé*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 130). Or ont tant bien retenu l'emprainte de legiere vanité que ilz ont voulu vivre comme gallans en prodigalité oyseuse, et soy vestir comme juggleurs en habit *desroyé* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 66).

. [D'une chose abstr.] "Désordonné, déraisonnable" : Si n'aura pas peu de duree Son influence *desreë[e]*, Ains jusqu'au jour du jugement Durera son gouvernement. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 138). Ces parolles moult aigrement et de cuer couroucié disoit au dessus escripts celle dame tresadoulee et de ses beaulx yeux, dont les ruisseaulx de larmes couroient, regardoit si effroïement leur *desroyé* maintien que bien sembloit soy sentir d'eulx injurée ou mescogneue. (CHART., Q. inv., 1422, 19). Et est une chose bien *desroyee* venant de volenté sans raison que les Angloix dient que Normendie estoit annexee a la couronne d'Engleterre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 86).

2. En partic. *Desroyer* une terre. "Changer la culture d'une terre" : ...si doit li dis Mikius tieres dessus dites labourer et ahaner, en cescune anee, cescune pieche a se droite roie, sans *desroyer* ne refroisier. (Doc. 1335. In : Ch. Doutrepont, Z. fr. Spr. Lit. 22, 1900, 108).

Rem. Doc.1355, 1356,1461 ds GD II, 639c ; doc.1351, 1388, 1390 ds GD VI, 728a-b, s.v. *refroissier*.

II. - Empl. pronom.

A. - [D'un cheval] "Faire un écart, se cabrer" : Li senglers féry le cheval en le gambe tellement qu'il se *desréa* moult et gieta le roy à terre (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 323). Le sanglier le feri de ses dens en la jambe du cheval, dont il se *desroia* pour la bleceure et geta le roy à terre (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 30). Or revenons a Amours, pere a Desir, qui le conselle et enorte, ains qu'il se parte, et li dist qu'il mainne les chevaus rieuleement et sagement, car noient ne le congnoissent ne il euls, si se poroient bien *desreer* par son outrage. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 173).

...ne l'ot pas assené a celui coup Bouciquaut, pour son cheval qui se *desrea* (Bouciquaut L., 1406-1409, 50).

- Part. passé en empl. adj. "Qui se cabre, qui est fougueux, emporté" : Se vous le cours venir vëez D'un destrier qui est *desraez*, De legier vous pourra mal faire, S'arriere ne vous volez traire. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 325). Et avint que le dit Fouquaut descendi de dessus son cheval, pour ce que le dit cheval estoit un pou *desrayé* (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 334). Dieu regarde en priere cuer humble et devost et n'a cure de paremens ne de haulte maniere, comme font ces foles hardies qui vont baudement le col estendu comme serf en lande et regardent de travers comme cheval *desréé*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 45).

B. - [D'une pers., d'une troupe...]

1. [D'une pers.]

a) "Quitter l'attitude ordonnée qui convient" : L'arc ne doit pas estre tant fort que celui, de qui il est, ne le puisse bien tirer a son aise sanz soy trop *desreier*, en guise que une beste le puisse veoir. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 269).

- *Desroyer de* : Je laisse aux amans declouez Qui ne sont passés ne alouez, Mais *desraïés* de leurs bannieres, Porter les gros soulez nouez (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 62). ...en combatant, sans eulx *desroyer* de leurs ordonnances (JEAN DE ROUVROY, Stratag., c.1425. In : *Chrestom.* R., 103).

b) "Quitter sa voie, être dévoyé" : Et le conte avise une fenestre qui yssoit sur le toit, et monte sus, et Gieffroy le suit, l'espee traicte, et le cuide ferir. Mais le conte, qui moult doubta la mort, cuida saillir en une petite garite qui estoit prez. Et le pié lui failly, et tumba tout contreval le rochier, et fu tous *desroez* et mort avant qu'il venist aval. Gieffroy le regarde d'amont et le voit moult hideusement devoré [Mais peut-être faut-il lire *desroz* ou *desrouz* (part. passé de *desrompre*)]. (ARRAS, c.1392-1393, 268).

- [D'un animal] : ...la bonne aloe (...) Quy tost *desroe* et change contrepoin (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 342).

- [D'un combattant] "Sortir du rang, changer de position" : Maint destrier y ot sans vassal. Vëoit on amont et aval Cornes sonner, trompes bondir, Gens *desraier*, lances croissir. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 192). Et quant au seigneur de Ternant, il se tenoit atemprement en son pas, sans lui aucunement *desroyer* ; mais son adversaire faisoit le contraire, et venoit contre lui en saillant et bondissant sy grans pas, qu'il ne tenoit point de mesure (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, a.1465, 92).

c) Au fig.

- "Faire un écart, s'écarter du droit chemin" : Et souvent ceulx plus se *desroient* Qui plus s'en deüssent retraire Et moustrer a touz exemplaire D'eschiver si criminal vie (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 35). Et le mere du roy adonques se *desroie* De parler laidement (Belle Hélène Const. R., c.1350, 180). Car li temps est que chascuns se *desroie*, Et que tout bien est mis en oubliance ; Convoitise tout ce monde desvoie (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 99). ...Et ces .iij. vices guerroyer Qui font les hommes *desroier* [var. desvoier]. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 103). Qui pourroit dire : " ce sont bourdes " Et maint veoir s'i arreer, Par trop boire, eulx *desreer*, Qu'ilz ne scevent que font, ne dient ? (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 32). Et pour conclurre sur ce point du temps dont tu parles et de cestui, j'appelle les vivans a tesmoing que tu t'es selon toy *desroyé* en tes estaz trop plus que nous, et tu en vois encores les ensaignes, quant ung varlet cousturier et la femme d'un homme de bas estat osent porter l'abit d'ung vaillant chevalier et d'une noble dame et dont ilz souloient estre en court de prince

tresbien parez. (CHART., Q. inv., 1422, 41). Le monde se *desroye*, Tout est ravi par ravace ou par roitz (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 151).

. Inf. subst. : Consolacion eternelle, Gloire incomprenable, Atteur de toute lumiere, tu soies la fin de mon *desroier*. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 93).

. Part. passé en empl. adj. "Dévoyé, égaré" : Tu lairas celle gent *desrée*. Soies ferme et aies cuer bon (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 145). Par leurs parolles espoventables et trespercans le cueur et la pencee m'avoient ja ces troys *derroiees* et sedicieuses deceverresses bestourné le sens et aveuglé la rayson (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 21). O sempiternel obprobre à maison tant sainte et famée, roy regnant, rude et *desroyét*, quel hydeux desroy as tu fait ! (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 220).

- "Perdre toute mesure" : Adont commence à rire sique tot se *desroie* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 740).

. Part. passé en empl. adj. "Emporté, enragé, excité" : Taisés vous (...) pute gent *desraee* (Tristan Nant. S., c.1350, 472). [autres ex., cf. gloss. de l'éd.] Je ne pooie a repos estre, Car aux enfans me combatoie ; J'ere batus et je batoie. Lors estoie si *desreés* Que souvent mes draps deschirés Je m'en retournoie en maison. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 56). Ne sçay quel vestu de roïé, Mon bon seigneur, tout *desroïé*, Qui tenoit ung fouet sans corde... (Path. D., c.1456-1469, 140).

. [D'un serpent] : Et si serpent fellon qui tant est *desraïéz*... (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 470).

- Part. passé en empl. adj. [Avec une valeur plutôt positive] "Impétueux" : Mais li veus Aristé a la chiere *desriue* Fu teus que il n'est nus autres qui l'aconsiue, Quant voua que feroit a Fezonas aiue (BRIS., Restor paon D., a.1338, 120).

2. [D'une troupe] "Rompre les rangs, se débânder" : Quant ce vint le lundi au matin, li princes et ses gens furent tantost apparilliet et mis en ordenance, ensi comme devant, sans yaus *desroier* ne effraier ; et en tel manière fissent li François. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 29). ...il ardoient le pais, sans ce que les batailles dou duch s'en ensonniasent ne *desroiasent* en riens (FROISS., Chron. D., p.1400, 379). "Bonnes gens, arestés ! Parlés a nous ! Que vous fault ? Quel cose vous est avenue ? Pourquoi vous *desroïés* vous ensi ? Nous vous conmandons, qui sommes vestres chapitaines, sus la painne de perdre la teste, que vous retournés." (FROISS., Chron. D., p.1400, 448). ...[lesquelx] aussitost qu'ilz furent aux champs, se *desréerent* sans eulx tenir ensemble, et tous furent prins en mains d'une heure (Journal bourgeois Paris T., 1430, 251). Et assez brief, les François, qui estoient à cheval, furent reboutés par le trait des archiers anglois. A cause duquel trait, lesdiz François se commencèrent à *desroyer*, et yceulx Anglois, ce voians, saillirent vistement après eulx et s'efforcèrent de plus en plus les envayr et combatre (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 369). Mettez vos lances devant et les archiers à vostre queue et me laissez ung petit aller le premier pour choisir leur party. Et à l'eure que vous verrez que je vous seigneray, venez tous droit aprez moy et ne vous *desroyez* point. (BUEIL, I, 1461-1466, 145).

C. - [D'une chose] "Se dérégler, se défaire" : Tost se *desrée* Nostre povre fragilité Pour aucune chetiveté, Pour souspeçon, s'elle lui vient, Ou pour ce qu'avoir lui couvient Blef pour semer et ne l'a mie, Ou n'a pas pour lui a demie Ce qu'il li fault pour son hostel, Ou si enfant d'autre costel Sont de mauvais gouvernement, Ou il n'a cheval ne jument, Ou il doit et ne puet paier. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 343).

- [D'un cours d'eau] "Sortir de son cours" : [Cont. métaph.]
Car leurs ruisseaux nul temps ne se *desrée* (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 51). [R. M.]

DESRUBANT, subst. masc. (desrubant)

[T-L : *desrubant* ; GD : *desrubant* ; AND : *desruban* ; FEW X, 577a-b : *rupes*]

"Précipice, ravin, escarpement" : Mais sus une roche trouverent A l'yssuë d'un *desrubant*, Un subtil castel, fort et grant, Et aclos, derriere et devant De fosses qui bien le garderent. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 27). Dont s'estormi li os et derriere et devant, Et Regnault avaloit aval le *desrubant*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 226). Il a trouvé Franchois delez .I. *desrubant* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 318). Et tant vont li baron ensamble ceminant Qu'en ung diviers pays et ung grant *desreubant* Se trouvèrent no gent (Chev. cygne R., c.1356, 134). Et estoit la fontaine en un fier et merveilleux *desrubaux* [l. *desrubant* ?], et avoit grans rochiers au dessus et belle prairie au long de la valee, oultre la haulte forest. (ARRAS, c.1392-1393, 23). ...demandez autant de place en ceste roche et en ce *desrubant* comment un cuir de cerf pourra enclourre, et qu'il le vous donne si franchement que nulz n'y mette ne saiche mettre empeschement de hommage de fief, ne de rente nulle. (ARRAS, c.1392-1393, 31). ...Et voit logier no gent parmy le *desreubant* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 579).

REM. CUVELIER, *Chans. Guescl.* C., c.1380-1385, v.4242, ds GD II, 647b. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre* Hé., a.1440, 55 ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. [R. M.]

DESRUDIR, verbe (desrudir)

[T-L : *desrudir* ; GD : *desrudir* ; *FEW X, 542a : *rudis*]

Empl. pronom. "Se dégrossir"

REM. CHR. PIZ. (ms.) ds GD II, 648a ; éd. M. Roy, t.1, 131 (*Quant l'en devient tien On se desrudist, Qui ton doulz maintien Poursuit...*). [R. M.]

DESRUNEMENT, adv. (desrunement)

[*FEW XVI, 743a : *rum*]

"De manière désordonnée, contraire à la norme" : Quant je voy que *desrunément* La charue va devant les beufz Et qu'on forge ces nobles neufz, Je pers tout mon entendement. (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 16). [R. M.]

DESRUNNER, verbe (desrunner)

[GD : *desruner* ; FEW XVI, 743a : *rum*]

Empl. pronom. *Se desrunner*. "Se dérégler" : Si s'assemblerent qui miex miex, et se *desrunnerent* (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 198).

Rem. *Myst. Viel test.* R., t.3, c.1450, 19 ; *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD II, 648b.

- Part. passé en empl. adj. "Désordonné, perverti" : Cœur *desruné*, Plein de tout vice... (*Myst. Viel test.* R., t.3, c.1450, 19). Peuple *desruné* (...), Pour quoy murmurez vous ainsi ? (*Myst. Viel test.* R., t.3, c.1450, 313). Tel a moult tresbien *desjuné* Qui n'en laisse point a disner ; Tel semble estre fort *desruné* Qui n'a pas malle conscience (ALECIS, *Faintes monde* P.P., c.1460, 90). L'Esglise est toute *desrunee* (Astr. P., 1498, 209).

Rem. K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 103, 1987, 31. [R. M.]

DESSACRER, verbe (dessacer)

[T-L : *dessacer* ; GD : *dessacer* ; AND : *dessacer* ; FEW XI, 38b : *sacrare*]

Dessacer qqn à qqc. "Dégrader qqn en le vouant à (une chose mauvaise)" : ..je croiroie que ceulz.fussent miex *dessacrez* a mauvaistié de felonnie que consacrez a la noble office de chevalerie (FOUL., *Policrat.* B., VI, 1372, 193). [R. M.]

DESSAFRER, verbe (dessafrer)

[T-L : *dessafrer* ; GD : *dessafrer* ; FEW XI, 212b : *sáppheiros*]

"Détériorer le vernis doré d'un haubert, d'un casque..." : Et le coiffe desoux a route et dessartee [var. *dessafrée*]. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 281). Mais li haubert sont fort, ne sont point *dessafré*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 311). [R. M.]

DESSAGIER, verbe (dessagier)

[*FEW XI, 204a : *sapidus*]

Empl. pronom. "Perdre la raison" : Fol qui martyre Son corps et tyre Durant sa raige ; Plus devient pire, Moins en souspire ; Plus prent couraige, Tant plus enraige ; Plus se *deshage* [l. *dessage* ? var. *descharge*] Et moins il sent son grief martyre... (ALECIS, *Blas faulses am.* P.P., a.1486, 208).

V. aussi *dessagir* v. Lexiques [R. M.]

DESSAGIR, verbe (dessagir)

[GD : *dessagir* ; FEW XI, 204a : *sapidus*]

Empl. intrans. "Devenir fou" : Aucuns vivent selon tous leurs desirs, et tousjours sont sains. Lez aultres gardent toutes lez ruiles d'Ypocras, et tousjours sont malades. Aucuns, en faignent folie, appierent sages. Lez aultres, en trop grant senz, *desagissent* [Traduit le lat. *desipere*]. (Songe verg. S., t.1, 1378, 236). [Seul ex.] [H. G.]

DESSAIGNER, verbe (dessaigner)

[GD : *dessaingné* ; FEW XI, 157b : *sanguinare*]

I. - "Vider de son sang, épuiser" : Ne veez vous comme Adrien, Seneschal de Maximien, Est ja crestien devenu Et n'est plus en vos mains tenu, Par le moyen de ces truan Faulx crestiens, paillars puans, Qui sont boutez par grant fureur En la prison de l'empereur, *Dessaingnez*, batus et feruz, Pour la foy de ce faulx Jhesus Qui nous est sy contrarieulx ? (*Myst. st Adr.* P., c.1450-1485, 110).

II. - Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu tout son sang"

Rem. GERS. (éd. 1488) ds GD II, 648c. [R. M.]

DESSAINT, adj. (dessaint)

[GD : *dessaint* ; FEW XI, 150b : *sanctus*]

"Profane" : L'Eglise d'elle mesme est juste, Misecordieuse [l. misericordieuse] et sainte, Mais le regime est tant injuste Qu'elle semble toute *dessainte*. (CHAST., *Temps rec. D.*, 1451, 79).

REM. Dans MOLINET (FEW), il s'agit en fait d'une forme de *desceindre*, *déceindre* (= MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 187). [R. M.]

DESSAINTIR, verbe (dessaintir)

[*FEW XI, 150b : *sanctus*]

"Profaner" : Les sains prestres anciens sont en leurs successeurs telement *dessaintiz*, que maintenant l'en forge heaumes des mitres, l'en fait lances des croces, l'en fait des vestemens sacerdotaulx (PREMIERFAIT, *Cas nobles hommes G.*, 1409, 80). [R. M.]

DESSAISINE, subst. fém. (dessaisine)

[T-L : *dessaisine* ; GD : *dessaisine* ; AND : *disseisine* ; FEW XVII, 20a : **sazjan*]

A. - DR. "Action d'aliéner le bien de qqn, dépossession" : Et enseurequetout, quant a faire la *dessaisine* de la dite rente, vendue comme dessus est dit, en la main du receveur de la visconté de Paris, ou nom dudit nostre seigneur le roy et pour lui, duquel la dite rente meut comme dit est dessus, lesdiz vendeurs firent et establirent pardevant les diz jurez leur procureur et certain messagé especial, ou nom d'euls et pour euls, Jehan de la Boiste, vallet drappier, auquel il donnerent et otroi[er]ent povoir, autorité et mandement especial de ce faire et toutes autres choses qui a ce appartiennent, tout aussi comme il feroient et pourroient s'il y estoient presenz (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1337, 75). [aussi p.85, 126, 147, 207...] Entre les relligieux, abbé et couvent de l'église de Saint Vaast d'Arras, d'une part, et le procureur des eschevins, communauté et habitans de le ville d'Arras, d'autre part, s'asist un procès en cas de nouvelleté sur *dessaisine* des dis eschevins (Hist. dr. munic. E., t.1, 1374, 386). ...se aucun faisoit adjourner aucune personne par devant son juge et forme sa demande contre lui, sur cause de spoliacion, et il le fait adjourner dedens l'an, cilz qu'il fait adjourner sera tenu de respondre, ne n'aura point de jour d'apensement, pour ce que la nouvele *dessaisine* et la nouvele spoliacion et le nouvel trouble ne sont pas surannéz. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 147). ...touchans certaines clameurs de briefz de nouvelles *dessaisines* prises par lesdiz religieux ou leur procureur sur l'emprisonnement dudit abbé (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1426, 91).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD. F.L. Ganshof, *Féodalité*, 3e éd., 1957, 190-191.

B. - P. ext. "Spoliation" : ...por trestoute rapine, Murdre, larchin, et tolte, et d'autre *disaisine* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 506). [R. M.]

DESSAISINER, verbe (dessaisiner)

[AND : *deseisiner* ; FEW XVII, 20a : **sazjan*]

A. - DR. "Renoncer par *dessaisine* à un droit" : Item, a mes povres clergons [deux très vieux chanoines de Notre-Dame], Ausquelz mes tiltres resigné - Beaux enfans et droiz comme joncs Les voyant m'en *dessaisiné* -, Sans recevoir leur assigné, Seur comme qui l'aroit en paulme, A ung certain jour consigné, Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 106).

B. - P. ext. "Déposséder" : Ly joveune Ystause l'at vendut, la *desaisine* De mult noble joweal et de franche doctrine... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 735). LUCIFER. Faulx serpens, nous les perderons [les prisonniers de l'enfer] Et en serons *dessaisiné*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 312). LUCIFER. Haro, dyables, nous nous perdons S'enfer en est *desaisiné*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 373). [R. M.]

DESSAISIR, verbe (dessaisir)

[T-L : *dessaisir* ; GDC : *dessaisir* ; AND : *disseisir* ; FEW XVII, 20a : **sazjan* ; TLF VII, 17b : *dessaisir*]

I. - Empl. trans. *Dessaisir qqn de qqc.*

A. - "Déposséder qqn de qqc. (d'une terre, d'un domaine, d'une possession...), dessaisir qqn de qqc."

- [Avec l'accord de celui qui est dépossédé (qui cède son bien)] : Et pour *dessaisir* les diz mariez, ou nom et pour les diz enfans, de la dicte maison ascensee, comme dit est, et en faire saisir le dit Jàques de Saint Benoit, yceulz mariez firent, ordenerent et establirent leur procureur general, sanz rappel, Perrin le Feutrier,

auquel, seul et pour le tout, il donnerent auctorité et mandement especial de ce faire et tout ce qui en tel cas appartient a faire (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 288). Jugement (...) que dit coment une femme qui ait enfans de son premier mariaige ne puel mie vandre son heritaige pour enherteir lour dairien enfans, se donque n'est qu'elle soit bien *dessaixie* on temps de son vafvez. Segneur Piere Noirel, Collignon Reingnillon, Jehan Reingnillon l'annei. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1367], 435-436).

- [De force] : ...et lui prenostica les grans guerres qui viendroient entre lui et Henri, duc de Normandie, qui print la femme dudit roy Loys qu'il avoit repudiée, pour ce qu'elle estoit sa cousine, à cause de quoy ledit duc de Normandie pretendit la duché de Guienne qui appartenoit à elle, et en fut *desaisi* ledit roy Loys. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 v°). Florentins, qui se veoient destruitz, si par quelque grant inconvenient ne se ressourdoient, pour estre *dessaisiz* de Pise et aultres places dont il a esté parlé, fournissoient huyt cens hommes d'armes et cinq mil hommes de pied, et cela à leur despence (COMM., III, 1495-1498, 275). Laquelle seigneurie de Cleremont, dont ledit conte Dampmartin avoit jouy et dont il avoit esté receu en foy et hommaige par ledit Phelippe, duc de Savoye, luy fut ostée après le décès dudit roy Charles VIIe, et en fut *dessaisy* par force et violence, et remise en la main du duc de Savoye, son fils, lequel, non recognoissant les services que luy avoit faitz ledit conte de Dampmartin, qui n'estoient pas de petite estimacion, remist en ses mains ladite baronnie de Cleremont (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 146).

- En partic. "Déposséder un tribunal d'une affaire" : ...on ne veult point que les subgés du roy soyent *dessaisiz* de ce dont on les treuve saisis sans les ouyr (JUV. URS., Verba, 1452, 375).

B. - P. ext. *Dessaisir qqn de qqn/de qqc.* "Enlever qqn/qqc. à qqn" : Et tantost que Logres fu descendu, il prist ..ZZZX.. de ses plus souffisans chevaliers et les envoya aux Rommains et leur commanda qu'il dissent a Berinus qu'il avoit grant merveille et desdaing de ce que telx homs qu'il estoit avoit emprise si grant hardiece comme de lui *desaisir* de s'amie et lui desheriter, et moult avoit fait grant outrage quant il osa penser a si haulte chose que au royaume de Blandie (Bérinus, I, c.1350-1370, 156). Et quant Berinus vit que Logre estoit *dessaisi* de s'espee, sy cueilli cuer et vout referir, quant Logre lui cria mercy et dist qu'il estoit mat et conquis (Bérinus, I, c.1350-1370, 175). Folle largesse pour croire faux semblant M'a *dessaisi* du miex de ma chevance Par doulz regart qui va maint cuer emblant Oû fausseté s'embat par decevance Avec biauté qui est de s'aliance Dont povreté m'a fait donner congé. (MACH., App., 1377, 644). Aux nobles la mamelle dextre Sechoient, mais de la senestre Les non nobles *dessaisissoient* (...) Affin que ne leur fist contraire A legierement de l'arc traire (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 10). Mais l'escuyer ne perdit point la prinse, et quant le juge vit l'escuyer desembastonné, il gecta le baston, et furent prins, Jaques d'Avanchies *dessaisi* de sa hache, et tenant et empeschant à deux mains celle de messire Jaques (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 187). Arrivé que fut ledit Pierre à Florence, congneüt que tout homme luy fit mauvais visaige et non sans cause: car il les avoit *desaisiz* de toute leur force et puissance et de tout ce qu'ilz avoient conquis en cent ans et sembloit que leur cuer sentist les maulx qui depuis leur sont advenuz. (COMM., III, 1495-1498, 62).

II. - Empl. pronom. *Se dessaisir de qqc.*

A. - "Renoncer volontairement à la possession de qqc." : ...pour quoi et parmi le quel pris, le dit vendeur, pour faire la dessa[i]sine et soi *dessaisir* de la dicte rente dessus vendue et pour en faire saisir les diz acheteurs pour euls et pour leurs hoirs, fist, ordena et establi, pour lui et en son nom, son procureur especial et certain messagé, sanz aucun rappel, Jehan le Begue, monstrant ces lettres, au quel procureur le dit vendeur donna povoir et mandement especial de ce faire (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1339, 85). ...et d'icelle rente se *dessaisi* en nostre main comme en main souveraine pour le roy (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1340, 98). Savoir faisons que, au jour d'ui, Phelippot de Nevers, procureur ou nom de Emeline de Nevers, sa mere, se *dessaisi* en nostre main comme en main de seigneur foncier de huit solz par.. de crois de senz ou de rente (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1355, 210). ...les dictes cité et chastel de Poitiers, terre et païs de Poitou, avec les appartenances et appendences d'icelles, en saisine et propriété, et d'icelles nous desvestons et *desaisissons*, et en vestons et saisissons nostre dit frere, et les transportons en lui avec tous les fiez, juridicions, seigneuriez, hommages, vassaux, vassallagez, obeissancez et subjections, recognossancez, reverencez, gardes, advoissons, patronnages mere et mixte, droitures, rentes, revenuez et tout ce que nous avons et povions avoir ez choses dessus dictes (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 313). ...douaire ès terres que elle disoit que le dit messire Bertran tenoit en Espagne et en Arragon au temps de leurs espousailles, le dit messire Bertran s'en estoit *dessaisi* et les avoit transportées en autres mains paravant leurs dites espousailles (Cartul. Laval B., t.2, 1384, 308).

B. - P. ext. "Abandonner qqc., renoncer à qqc." : ...mais il se resvigora et prist cuer, et lui fu advis que mieulz lui valoit mettre sa vie en aventure que de lui *dessaisir* de sa proveance qu'il avoit trouvee, car sanz ce ne puet il aussi vivre ne durer longuement, et pour ce la vouloit il emporter. (Bérinus, I, c.1350-1370, 253). Comment, Cersuelle, vous qui avez esté en tant de bonnes places, avez vous paour de celle serpente ? Certes, c'est la dame de ceste forteresse, et qui la fist fonder. Et sachiez qu'elle ne vous fera ja mal. Elle vous vient monstrier comment il vous fault *dessaisir* de ceste place. (ARRAS, c.1392-1393, 309). Ce que il se doit garder se ennemis l'assaillent, que sa cité ne soit vuidee, c'est que le bon esperit se doit tous jours tenir saisi et rempli de vertus. Et de ce cy dit saint Augustin que, ainsi comme ou temps de guerre les gens d'armes ne se *dessaisissent* point de leurs armes ne ne les despouillent point ne jour ne nuit, aussi durant le temps de la vie presente ne doit point estre despouillié de vertus (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 243). Choisisse qui voudra choisir. Je suis france et france vueil estre, Sans moy de mon cuer *dessaisir* Pour en faire un autre le maistre. (CHART., B. Dame, 1424, 341). ...et je ne me *dessaisiray* de la selle se ce n'est par force (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 856). [R. M.]

DESSAISON, subst. fém. (dessaison)

[T-L (renvoi) : dessaison ; GD : *dessaison* ; FEW XI, 242a : *satio*]

"Écart dans l'ordre des cultures"

REM. Doc. 1392 ds GD II, 649a. [R. M.]

DESSAISONNER, verbe (dessaisonner)

[T-L : *dessaisonner* ; GD : *dessaisonner* ; GDC : *dessaisonner* ; FEW XI, 241b-242a : *satio*]

I. - Empl. trans.

A. - "Soumettre (une terre cultivée) à des cultures qui ne sont pas de saison ; s'écarter (sur une terre) de l'ordre des cultures"

Rem. Doc. 1354 et 1357 ds GDC IX, 359a.

B. - Au fig. "Écarter" : Esperance grant me donne Et mon ennui *dessaisonne* Ce que pelerin je te voi [*ennui* est le compl. d'objet] (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 126).

II. - Empl. pronom. au fig. *Se dessaisonner de*. "S'écarter de (ce qu'il faudrait)" : Quar je ne tieng pas a ami Qui a vice s'abandonne Et de bien se *dessaisonne*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 29). Et de droit se *dessaisonne*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 346). [R. M.]

DESSALER, verbe (dessaler)

[T-L : *dessaler* ; GDC : *dessaler* ; FEW XI, 81b : *sal* ; TLF VII, 18a : *dessaler*]

I. - Empl. trans. "Faire perdre son sel à" : Pour *dessaler* tous potages sans y mettre ne oster, prenez une nappe bien blanche et mettez sur vostre pot et le retournez souvent, et couvient le pot estre loing du feu. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 277). [aussi p.232 et 280]

II. - Part. passé en empl. adj. "Sans sel" : ...et sont les tenures aussi doulces comme papins *dessalés* (MACH., Voir, 1364, 188).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. [R. M.]

DESSANGLER, verbe (dessangler)

[T-L : *descengler* ; GD : *descengler* ; GDC : *dessengler* ; FEW II-1, 682a : *cingula*]

I. - Empl. trans. "Défaire la sangle" : Quant vint au chevalier, sa lance descliqua, Tel horïon lui donne, le corps lui reversa, La selle du cheval trestoute *dessengla* (Tristan Nant. S., c.1350, 660). [Ou est-ce un empl. intrans., *selle* étant sujet ?]

II. - Empl. pronom. [Du cheval] "Se défaire de sa sangle" : ...volenté lui print d'aller voler avec ses nobles gentilzhommes ; lors sy grand mescheance advint, tant pour elle que pour tous les pays, qu'elle chut jus de sa hagenée, qui lors *deschangelée* estoit, se fut blessée aucunement. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 369).

Rem. Doc. 1463 ds GDC IX, 360a.

III. - Part. passé en empl. adj. au fig. *Dessanglé de*. "Quitte de"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*desanglé*). [R. M.]

DESSANS, adj. (dessans)

[FEW XI, 643a : *sine*]

"Vidé" : En ruines et en nécessités Cités seront de citoyens *dessans*, Villes, chasteaux seront sans habitans (Cene dieux, c.1492, 121). [sans doute *de* + *sans*]

REM. Cf. H. Moisy, *Dict. de patois normand*, Slatkine Reprints, 1969, 200b : «*De sans*. Cette locution se place à la fin d'une phrase pour indiquer le manque, l'oubli d'une chose dont on a besoin, qu'on attend, que l'on a demandée : *J'li avais dit d'apportai un panier, v'là qu'il arrive de sans.*» [R. M.]

DESSARQUEUR, subst. masc. (dessarqueur)

[FEW XXIII, 127b : o.i.]

Arg. "Compère d'une escroquerie" (Éd.) : Ung *dessarqueur* c'est celui qui vient le premier ou l'en veut mettre .1. plant et enquiert s'il est nouvelles etc. (Procès Coquill. S., 1455, 96). [R. M.]

DESSARTER, verbe (dessarter)[GD : *desarté* ; *FEW XI, 223b : *sarcire*]

"Défaire, briser, mettre en pièces" : ...Et le coiffe desoux a route et *dessartee* [var. *desafree*] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 281). [R. M.]

DESSARTIR, verbe (dessartir)[T-L : *dessartir* ; GD : *desartir* ; FEW XI, 223b : *sarcire*]

I. - Empl. trans.

A. - "Rompre l'assemblage des mailles de (en partic. d'un haubert), mettre en pièces (des armes)" : Adont haulce le brant ; a Lion en ferit Per dessus le hialme ; tout avalz descendit. Le cop fuit moult pesans : ceu qu'il aconsuyt Enportait et copait et abait devant li. Le boin haubert Lion laidement *desartit* ; Cent maille en copait ; la chair li descovrit (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 699). Nous n'avons armeüre qui ne soit *desertie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 243). Là veissies ces heames et habiers *desaitir* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 606). [l. *desartir* ? Empl. intrans. ? Rime avec *saisir*]

- *Faire dessartir*. "Faire rompre l'assemblage des mailles de" : Amauri l'ala du coustel si ferir Que le haubert lui fist trenchier et *dessartir* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 20). De l'espee a deux mains va tellement ferir, Au siecle n'a haubert ne feüst *dessartir*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 125). Au diable qui avoit la teste fort armee En donna tant de coups en une randonnee Qu'i luy fist lors ses armes desrompre et *desertir*. (Rom. Richart C., a.1496, 62).

B. - P. ext. "Défaire, briser, mettre en pièces" : Tellement l'assena, de la lanche aguisie, Que sa targe li a desroute et *deshartie* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 422). Dieu, le tien corps qu'on voit en trois partir, S'au peuple voeulz ta grace departir (...) Tu te puez bien a noz membres sartir, Sans le tien corps de nul lés *dessartir* (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 419). Et le coiffe li a deroute et *dessartie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 229). [Autres ex. v.5846, 11426...]

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Se briser" : ...Que l'escu li a fait derompre et *desartir* (...) ...Que l'escu li percha et fist tout *desartir* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 102). [R. M.]

DESSAVANT, adj. (dessavant)[GD : *dessavant* ; *FEW XI, 196a : *sapere*]

"Ignorant"

Rem. Doc.1373 (*desavans*), 1378 (*desçavans*) et J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD II, 649a (= La Bouquechardière, titre de l'ensemble, dont la Grèce est la première partie, ms. Ars. 3689 ; *dessavans*). [R. M.]

DESSAVARDER, verbe (dessavarder)[GD : *dessenarder* ; FEW XI, 139a : **samo-*]

"Défricher"

Rem. Doc. 1455 et 1485 ds DU CANGE III, 74b, *derodere* (Lagny, *desadnarder*, *dessenarder* ; GD II, 651a). Comme nous le suggère J.-P. Chauveau, mieux vaudrait lire *desadvarder* et *dessevarder* (cf. les formes dialectales enregistrées dans le FEW et dans *Atlas ling. de la Champagne et de la Brie*, t.1, carte 247). [R. M.]

DESSAVOIR, verbe (dessavoir)[T-L : *dessavoir* ; GD : *dessavoir* ; FEW XI, 195a : *sapere*]

"Ne pas savoir, ignorer" : Descio (...) : oublier, *dessavoir* (Aalma R., c.1380, 102). Descisco (...) : *dessavoir*, oublier (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 116).

Rem. Ex. d'a.fr. et *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*descio*, *oublier*, *dessavoir*), ds GD II, 649a.

- Part. passé en empl. subst. *Au dessus de qqn*. V. *dessus* "À l'insu de qqn" : ...laquelle citation ou monition ledit evesque n'eust point fait bailler, et eust esté faicte à son *desceu*, et la desavoua si tost qu'elle vint à sa cognoissance (BAYE, II, 1411-1417, 203). ...que, en ladictie matiere, on ne face par deça legierement aucun traictié ou conclusion, au *desceu* du Roy et sans sa licence ou auctorité (FAUQ., I, 1417-1420, 293). Se une femme a grant desir que son mari ayme les parens et amis de par elle qu'il jamaiz n'ara amez, quant ilz la vendront veoir leur chien avec eulz, fault recueillir de la pissate du chien et lui en faire boire en cervoise ou mengier en potage a son *dessceu*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 136). [aussi I, 108]

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 242 (*desceu*) ; *Reg. crim. Chât.*, I, 1389-1392, 404 (*deceu*) ; II, 99 (*desceu*) ; C.N.N., c.1456-1467, 386 (*deceu*), 388 (*deceu*), 438 (*desceu*) ; CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 176 (*desçu*) ; SAINT-GELAIS, *Eurial. Lucr. R.*, c.1490, 109 (*desceu*)...

- Part. prés. en empl. adj. "Ignorant"

Rem. Doc.1378 ds GD II, 649a.

. *Dessavant de son sens*. "Hors de son sens"

Rem. Doc.1373 ds GD II, 649a.

V. aussi *dessus* [R. M.]

DESSAVOURER, verbe (dessavourer)[T-L : *dessavorer* ; GD : *desavorer* ; AND : *dessavoré* ; FEW XI, 207b : *sapor*]

Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu toute saveur, insipide" : La diversité en la saveur est pour ce que l'un est doulz, l'autre poignant et agu, l'autre fort, l'autre *dessavouré*. (Rustican H., 1373-1374, 117). Sa chanson est plaint et clamour ; Son amour, ire hayneuse ; Son repos, incessant labour, Et son lict, place ruineuse. Son miel est fiel *dessavouré*, Et sa doulçour est chose amere (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 144).

REM. Cf. *Romania* 107, 1986, 24. [R. M.]

DESSAVOUREUSEMENT, adv. (dessavoureusement)[*FEW XI, 207b : *sapor*]

"De manière *dessavoureuse*, insipide" : Insipide (...) : mal savoureusement, *dessavoureusement* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 174). [R. M.]

DESSAVOUREUX, adj. (dessavoureux)[GD : *desavoureux* ; *FEW XI, 207b : *sapor*]

"Sans saveur" : Brunet donques, oyant parler le medicin, commença rire pour ce que sa demende lui sambla estre folle et selon sa maniere sambla *dessavoureuse*. (PREMIERFAIT, *Décameron* D., 1414, 959). Insipidus (...) : sans saveur, *dessavoureux* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 174). [R. M.]

DESSE, subst. fém. (desse)[GD : *desse* ; AND : *deis* ; FEW III, 92b : *discus*]

Haute desse. "Grande table à manger seigneuriale ; place d'honneur" : Item, pour la sale il luy faut achater, pour la haulte

desse, un grant doseur avecque les tapis bankeurs, quarreaux [-quissons -], tables, briches, table pour hanapes, bankes, chaires, fourmes, scelles, aes, bacins, chauffouers, un yauver pendant (Man. lang. G., 1396, 49).

REM. Le gloss. de l'éd., en suivant GD (même et seul ex.), définit par «dais ?» ; AND, s.v. *deis* : «high table» ; cf. aussi MED, s.v. *deis* 2b : plusieurs ex. de *high deis* correspondant à *haute desse* ; cf. aussi FEW XXIV, 368b : *altus* : *haut dais*. [H. G.]

DESSEANCE, subst. fém. (desséance)

[*FEW XI, 395b : *sedere*]

"Caractère de ce qui ne convient pas" : Dissidentia (...) : *desseanche*, discordanche (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 128). [R. M.]

DESSEANT, adj. (desséant)

[GD : *desseant* ; AND : *desseant* ; FEW XI, 395b : *sedere*]

"Inconvenant, malséant" : Dit Valerius en son livre Cinquiesme, qui maint bon dit livre, Que la chose plus *desseant* A un prince et plus mal seant C'est luxure (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 234-235). ...et est chose perilleuse et *desseant* estre non appris ou mestier d'armes quant on entre en bataille (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 194). Et avec ce, la maniere et contenance y fait moult : car si que ja est touchié cy devant, il n'est rien plus *desseant* a femme que laide maniere effrayee et mal rassise, ne chose plus plaisant que belle contenance et maintien. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 179). Item, comme vrayz loyaulx et non faulx blandisseurs le blasmeront et reprendront en acquitant leur loyauté se faire ou dire lui voient quelque riens *desseant* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 75). [R. M.]

DESSECHEMENT, subst. masc. (dessèchement)

[FEW XI, 582a : *siccare* ; TLF VII, 18b-19a : *dessèchement*]

"Dessèchement"

REM. Ex. de PANIS ds TLF. [R. M.]

DESSECHER, verbe (dessécher)

[T-L : *desechier* ; GDC : *desechier* ; AND : *desecher*¹ ; FEW XI, 582a : *siccare* ; TLF VII, 19a : *dessécher*]

Empl. trans. "Rendre sec, enlever l'humidité contenue dans qqc. (dans un corps), dessécher" : Nous ne te commandons pas jeunes immoderees ou sans maniere et abstinenche de viandes sans rigne, par laquelle le corps soit tantost derompu et *desechié*, par quoy il deviegne plustost malade qu'il ne face quelque bonne euvre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 369). Les corps qui ont moistes chers, il faut que nous les facons jeuner, et ce *deseche* le corps. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 102). Li feux *deseche* et fait ardoir L'umeur des charnelz volentez, Quant courraiges en est tempte (DESCH., M.M., c.1385-1403, 217). Et depuis ay je sceu que ceste vielle s'apelle Melencolie, qui trouble les pensees, *deseiche* le corps, corrompt lez humeurs, affoiblit les senssitifz espris, et maine l'omme a langueur et a mort. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 4). La pluye nous a esbuez [nous, les pendus] et lavez Et le soleil *deseichez* et noircis (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 66). Brun et Thederic qui, sans differance, *decechoient* toutes playes avec seul vin (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.). Quant mon corps actaché sera, Corbeaux feront ma pourriture, Le souleil me *dessechera* (LA VIGNE, S.M., 1496, 316).

- Empl. abs. : ...et jassoit ce que les superfluités courent à la matrice, touteffois par purgacion universelle et particuliere, on peut preserver et *dessecher* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 12).

- Empl. intrans. ou pronom. : ...car celluy est et doit estre tenuz pour fol qui arouse lez prés d'autrui et laisse sez propres prés mourir et *desecher* (Songe verg. S., t.1, 1378, 318). Ung temps viendra qui fera *dessechier*, Jaunyr, flectrir vostre espanye fleur (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 84).

REM. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. [R. M.]

DESSECHERESSE, subst. fém. (dessècheresse)

[GD : *desseicheresse* ; *FEW XI, 582b : *siccare*]

"État de ce qui est sec (au propre ou au fig.)"

REM. Jardin de santé, c.1500, ds GD II, 649c. [R. M.]

DESSEIGNIER, verbe (desseignier)

[T-L (renvoi) : *desseignier* ; GD : *dessaignier* ; *FEW XI, 600a : *signare*]

"Dépouiller d'un signe, d'une marque"

REM. Doc. 1383 ds GD II, 648b. La forme *desseigne* de MESCHIN., *Lun. princes* M.-G., c.1461-1465, 28, appartient à *desceindre*. [R. M.]

DESSELLER, verbe (desseller)

[T-L : *desseler* ; GD : *desseler* ; GDC : *desseller* ; FEW XI, 422b : *sella*]

A. - "Dégarnir (un cheval) de sa selle" : Et après li a on son cheval establé (...), si l'a on *dessellé*. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 123). "...Ribault, *descelle* la bien tost et la me bailla [sic]". Lequel Robin lui dist encores que non feroit. Et après pluseurs paroles, ledit compaignon se print a *desceller* ladicte jument pour la vouloir emmener ; et pour la garder ledit laboureur ala prendre sadicte jument par la bride, disant qu'il ne l'emmenroit pas. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1429, 142).

B. - "Renverser (qqn) de sa selle, le désarçonner"

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L et GD.

- P. métaph. : ...pour creer nouveaux officiers, qui tantos seront *dessellés* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 905).

- Empl. intrans. "Être désarçonné, tomber de cheval" : ...chascun [des gens a cheval] commencha a fremir et desrengier de celle heure, que depuis n'y eult resne tenue ; et la eussiez vous veu lancez voler contremont, chevaliers *desseeller*, chevaulx cheoir et courre par la praierye [Ou empl. trans. ? Le parallèle avec *lancez voler contremont* peut faire préférer l'interprétation intrans.] (Comte Artois S., c.1453-1467, 10). [R. M.]

DESSEMBLABLE, adj. (dessemblable)

[T-L : *dessemblable* ; GDC : *dessemblable* ; AND : *dessemblable* ; FEW XI, 625b : *similare*]

[D'une chose] "Différent, dissemblable" : Et pour ce que il n'est pas ainsi, il s'ensuit que la terre est *dessamblable* selon ses parties tellement que en la partie qui est descouverte d'eau n'est pas si grant pesanteur comme en l'autre pour ce, par aventure, que ce n'est pas terre pure, mais a en elle mixtion d'autres elemens. (ORESME, C.M., c.1377, 568). Ces maisons pas ne s'entretiennent Toutes, ne ne sont ressemblables, Ainçois sont forment *dessemblables* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 124).

- *Dessemblable* à qqc. "Différent de qqc." : Et ce appert en exemple, car trop grant hardiesce est plus semblable a fortitude et plus procheine de elle que n'est couardise, laquelle est plus

dessemblable a fortitude que n'est l'autre extreme vice. (ORESME, E.A., c.1370, 171).

V. aussi *dessemblable* [R. M.]

DESSEMBLABLEMENT, adv. (dessemblablement)

[GD : *dessemblablement* ; AND : *dessemblablement* ; FEW XI, 625b : *similare*]

"De façon différente, inégalement" : Chascun se doit a son per assembler, Pour bien vivre non *dessemblablement* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 117). Or appert donques clerement que de plusieurs quantités infinies, combien que elles soient *dessemblablement* infinies, une n'est pas plus grande ne plus petite que l'autre ; et est verité, pousé que les quantités soient permanentes et successives, quar une meisme rayon est des unes et des autres. (ORESME, C.M., c.1377, 236). [R. M.]

DESSEMBLABLETÉ, subst. fém. (dessemblableté¹)

[T-L (renvoi) : *dessemblableté* ; GD : *dessemblableté* ; FEW XI, 625b : *similare*]

"Caractère de ce qui est *dessemblable*" : Dont dit Seneque que bien estoit Allexandre different et non semblable a celluy qui souffroit ceste injure, et met en ce la dissimilitude [var. *dessemblablete*], car Calestorum, qui souffroit le injure, estoit juste et vertueux, et Allexandre, qui pour l'aveuglement de son yre luy faisoit le injure, estoit injuste et tyran. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 243). [R. M.]

DESSEMBLABLETÉ, subst. fém. (dessemblableté²)

[*FEW XXV, 547b, 550a : *assimulare*]

"Caractère de ce qui peut être désuni, divisé" : Dividuitas (...) : divisableté, *dessemblableté*, departableté, segregation (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 92). [R. M.]

DESSEMBLANCE, subst. fém. (dessemblance)

[T-L (renvoi) : *dessemblance* ; GD : *dessemblance* ; GDC : *dessemblance* ; AND : *dessemblance* ; FEW XI, 625b : *similare*]

"Caractère de ce qui est *dessemblable*" : Desir et desesperacion Font en moy operacion ; Mais je n'y puis trouver constance, Entr'eulx n'a point de concordance (...). Qui les peseroit en balance, Tousjours y auroit *dessemblance*. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 176).

REM. Ex. d'ORESME (ms.) ds GDC IX, 360a (leçon *dessemblables* ds ORESME, E.A., c.1370, 114). [R. M.]

DESSEMBLER, verbe (dessembler¹)

[T-L : *dessembler*¹ ; GD : *dessembler*¹ ; FEW XXV, 550a, 555a : *assimulare*]

I. - Empl. trans. *Dessembler qqn/qqc. (de qqc.)*. "Séparer qqn/qqc. (de qqc.)" : Mais en la fin de ce livret feray Que qui savoir Vorra mon nom et mon seurnom de voir, Il le porra clerement percevoir En darrein ver dou livret et vëoir, Mais qu'il *dessamble* Les premieres set sillabes d'ensamble Et les lettres d'autre guise rassamble, Si que nulle n'en oublie ne emble. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 134). Reson, espoir se vont lors assemblant, Quant me virent languir en tel balance, Et povreté vont de moy *dessamblant* ; Vousist ou non elle m'a fait tournance. (MACH., App., 1377, 645). ...Ha ! qui nous *dessemble*, Dieux ! quant serons nous ensemble ? (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 88). Et on m'a dit qu'en un certain repaire Alez souvent, c'est ce qui nous *dessemble*,

Au moins je croy (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 117).

- "Soustraire qqn (à qqc.)" : En pleurs et plains, De douleur plains, Tant gemist la povre assemblee Et ne peut estre *dessemblee*, Dont je les plains. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 404).

II. - Empl. pronom.

A. - "Se séparer" : Puis qu'ainsi est (qu'on) [que on] s'assemble, Presentement devers le Roy, Ainçois (qu'on) [que on] se *dessamble*, Allons ensemble en bel arroy. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 221).

B. - "Se détacher" : Le menton sera separez, Avant que jamais je me lasse. (...) Le menton du hault se *dessemble*, Il n'a mais dent de ce costé. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 229).

C. - Au fig. *Se dessembler de*. "S'écarter de" : Or estes vous en acort tout ensamble Que plus de mal en cest amant s'assamble Qu'en la dame ; ne pas ne me *dessamble* De cest acort, Einsois m'i tieng dou tout et m'i acort, Que cils amans est plus loing de confort Que la dame ne soit, que Dieus confort. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 130).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'un mariage] "Désuni, rompu" : Si le mariaige est *dessemblé* pour cause raisonnable la femme aura son douaire. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 267).

B. - [D'une chose concr.] "Démonté, disjoint" : En la salle dessus la grant salle. Ung grant banc et une forme et une petite couche *dessemblée* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 621). [R. M.]

DESSEMBLER, verbe (dessembler²)

[T-L : *dessembler*² ; GD : *dessembler*²/*dessemblant* ; DÉCT : *dessembler*² ; FEW XI, 625b : *similare*]

Empl. pronom. "Être *dessemblable*, différer, ne pas se ressembler" : Mon chemin vic qui se fourchoit Et en .ij. voies se partoît, Et non pas que moult s'eslongassent, Ce sambloit, ne ne *dessamblissent* L'un de l'autre, mes entre deus Une haye dont merveilleus Fui quant vi que mise y estoit, Qui par samblant loing s'estendoit. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 76). ...mes volentiers [les fumées du matin et celles du soir] se ressemblent de fourme, si le viandëiz (...) ne les fet *dessembler*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 175). Je croy qu'ilz furent de .II. peres, Car pas bien ne s'entre ressemblent, En trop de guises se *dessemblent* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 69).

REM. Consol. Boèce C., c.1350, gloss. (*dessemblant*) ; GD II, 650a. [R. M.]

DESSEMONDRE, verbe (dessemondre)

[T-L : *dessemondre* ; GD : *dessemondre* ; FEW XII, 347b : *submonere*]

"Révoquer un ordre, donner un contrordre"

REM. Doc. 1339 (*descemondre*) ds GD II, 650c. [R. M.]

DESSEMPARTIR, verbe (dessempartir)

[GD : *dessempartir* ; *FEW VII, 688b : *partire*]

"Séparer" : ...se leva un vent fort que fist ferir nostre nef du chateau d'avant a l'autre sur le chief derrier si grant cop qu'il enporta les chambres secretes en la mer et plusieurs autres tables de l'une nef et de l'autre et elles si entrelacees que l'on ne les pouvoit *dessoupartir* (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 26). [R. M.]

DESSENÉ, adj. (dessené)[T-L : *dessener* ; GD : *dessener* ; FEW XVII, 72a : *sinno*-]

"Fou, insensé, hors du *sen*, du *sens*" : J'ay grant vouloir de moy combatre Contre ces Romains *dessannés*, Que j'en suis presque forcenez Et em pers presque contenance. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 20). Las, j'ay erré ! Bien ay esté mal assené Et *dessené*. Que mauldite soit la journee Que je fus en ce monde né, Car ay juggé Le juste sans cause approuvee ! (Pass. Auv., 1477, 277).

V. aussi *dessener* [R. M.]**DESSENER, verbe** (dessener)[T-L : *dessener* ; GD : *dessener* ; FEW XVII, 72a : *sinno*-]

Empl. trans. "Détourner (littér. : faire sortir de la direction [*sen*])" : Et Desir me vient accueillir, Qui me point et fait tressaillir, Rougir et la couleur muer. Et me deust on ardre et tuer, Sy ne pourray je *desener* Mon couraige que ne lui die. (Narcissus, p.1426, 291).

V. aussi *dessené* [R. M.]**DESSENER, verbe** (dessener)[T-L : *dessener* ; GD : *dessener* ; FEW XVII, 72a : *sinno*-]

"Perdre la raison, enrager"

REM. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1746. [R. M.]**DESSENTIR, verbe** (dessentir)[*FEW XI, 471b : *sentire*]

Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu la raison, insensé ?" : O fol *dessanti*, Et qu'as-tu contre Dieu senti, Auquel follement es osé De ta main orde et disposé Tirer sa barbe et tendre oreille... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 551).

REM. Le verbe d'a. fr. *dessentir* qu'enregistrent T-L II, 1747, et GD II, 651b, s'oppose plutôt à *consentir*. [R. M.]

DESSEOIR, verbe (desseoir)[GD : *desseoir*¹/*desseoir*² ; AND : *desseant* ; DÉCT : *dessëoir* ; FEW XI, 395b : *sedere*]

I. - *Desseoir qqc.* "Ôter (ce qui a été posé à une place déterminée), enlever, détacher qqc." : A mahieu du flos serurier qui (...) a (...) *dessis* et rassis II serrures au second huis de le tresorie de leschevinage (Comptes Doullens W., 1470, 25).

II. - [D'une chose] *Desseoir à qqn.* "Ne pas convenir à qqn, déplaire à qqn (*cf.* *qqc.* ne sied pas à qqn)" : ...Qui qu'il plai[s]t ou qui qu'il *dessiece* (MACH., Voir, 1364, 642).

V. aussi *desseant* [R. M.]**DESSEPARATION, subst. fém.** (desséparation)[T-L (renvoi) : *desseparacion* ; GD : *desseparacion* ; *FEW XI, 475b : *separare*]

"Séparation"

REM. Doc. 1393 ds GD II, 651c. [R. M.]**DESSEPARER, verbe** (desséparer)[T-L : *desseparer* ; GD : *desseparer* ; FEW XI, 475b : *separare*]**I.** - Empl. trans.

A. - "Séparer" : *Deseparer* : bisparo [l. disparo] (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 65).

- *Desseparer* [des pers.] "Séparer" : ...et tant ala le débat qu'ilz tirèrent leur daghes et leurs espées, et se commenchèrent à combatre en l'église, et en y eult d'occis et de navrez d'un costel et d'autre. Et finalement ilz avoient bien commenché pour tous occir l'ung l'autre, quant les seigneurs y afuèrent de toutes pars, qui les

desséparèrent et rapaisèrent (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 242). Donc un autre jour après, s'entrevirent arrière un petit en une chasse que le roy faisoit, et là où ils chevauchèrent, devisant ensemble par aucun temps, jusques à ce que les chiens soudainement menèrent une bische devant eux, qui les *desépara* ; car celui de Charolois se tira radement après et laissa le comte du Maine. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 188).

- *Desseparer qqn* (ici Fortune) *de qqn* : Et passience en moy aray, Jusquez Fortune, ma contraire, Qui me fait souvent meschief faire, De moy se part et ailleurs voise. De ce qu'elle me suit me poise ; Se je l'en peüsse chasser Ne par escu, ne par archier, Je le batisse et l'enchassasse Et de moy le *desseparese* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 2).

- *Desseparer qqn de qqc.* : Bons dus, nous deviens estre au consail apiellés, Et de cascune ville yaus quatre institués ; Mais depuis Hem en avons estet *disseparé*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 478).

Rem. Doc. 1432 et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 651c.

B. - *Desseparer qqn/qqc.* "Rejeter, abandonner qqn, qqc." : Je me voys a Dieu comander Affin que poim [l. point] *deceparer* Je ne puisse voustre presence (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 219).

- "Abandonner qqn à" : Je vous supplie que a la mort Ne me vullies *deceparer* Affin que nous puissions chanter Au jourd'huy la belle chansom Que se die : "Ecce quam bonum et quam jocundum, Habitare fratres in unum." (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 219).

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - [De choses] "Séparé, distinct" : Le moigne de mer est vng monstre qui a la premiere partie de son corps a figure humaine fors qu'il n'a point de nez *desseparé* de la bouche (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 498). ...vostre maniere de vivre est moult *dissiparez* des autres hommes (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 390).

B. - [D'une pers.] *Estre desseparé de qqn.* "Être séparé de qqn" : Cilz sera de Dieu separez [var. Cil est de Dieu *desseparé*, *deseparés*] Qui ne fait, s'il puet (,) charitey. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 192). [R. M.]

DESSERPER, verbe (desserper)[*FEW XI, 235b : *sarpere*]

"Tailler (la vigne) à la serpe" : ... en laissant au temps de ladite exponcion lesdites vignes en l'estat de faction [var. façon] que vignes doivent et ont acoustumé estre faictes en pays au temps de ladite exponsion ou quittance. C'est assavoir de deschausser, tailler, fouyr et biner (...) et le seigneur du fief ne puet oster au teneur de la vigne qu'il tient de luy à complant si elle n'est demeurée *deserpée* comme dit sera cy-dessous. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 157). [*cf. demeurer de serpe* dans le paragraphe suiv.] [R. M.]

DESSERRE, subst. fém. (desserre¹)[GDC : *desserre* ; FEW XI, 504a : *serare*]

A. - "Fait de lâcher prise, dérouté" : Si lors n'as frein de raison, tu vendras Toute ta terre Et a chascun prendras estrif et guerre, Dont par après te fault vivre a *desserre*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 84). Anglois si ont tenu en serre Le royaume trente ans plainement ; Mes par vous sera leur *desserre*, Leur fin et leur definement. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 518).

B. - "Action de verser (une somme) [littér. "action de desserrer la bourse"] (?)" : Bien souvent homme n'est si juste qu'il ne erre Soit par penser ou par dit ou par fait ; Aussi les femmes ont

maint povre refait Dont ne valloit ung grant blanc la *desserre* (Chasse am. W., a.1509, 371). [Ou faut-il comprendre "la dépouille, le vêtement" ? *Infra*, sens C]

- *Perdre sa desserre*. "Perdre sa peine (?)": Or lui fault vertu acquerre ; Et grace de Dieu exquerre, Qui merites lui asserre, Par qui il puisse conquerre Ceulx qui le viennent surquerre ; S'il chiet, s'il fault ou s'il erre, Luy mesmez tout vif s'enterre Et pert toute sa *deserre* Et le bien qu'il devoit querre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 169).

C. - "Ce qu'on lâche, ce qu'on libère, dépouille ?": Trouvez une vielle *desserre* (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 43). [Ou "vêtement que l'on a ôté" ? (Éd.)] Gens d'armes sont maintenant sur les champs Qui pour piller ont chier debat et guerre ; Ilz trouveront trois ou quatre marchans De leur pays ung peu a main esquerre Ilz les feront pouvres, nudz et meschans, En leur ostant et despouille et *desserre*, Leur presentant les escotz et tranchans, Et si sont la pour gouverner la terre. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 106). Vous, vers manteaux [le Tiers Etat], appelez vers de terre, Qui sans raison vous plaignez des Estatz, Advisez bien se la paix ou la guerre, Lequel des deux, pour prendre voz esbatz, Vous vaudra mieulx, car je croy qu'a ung tas, Se n'y pensez par bonne occasion, Arbres et fourches en feront la raison. Quant on voudra, serez tenus en serre De si tresprés que vous cryerez hélas ! Que vous fault il ? Querez vous la *desserre* Des malheureux tombez jusques au bas ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 121). [Éd. : "déroute"] [R. M.]

DESSERRE, subst. masc. (desserre²)
[Ø]

[Forme de *dessert* ?] "Reste de ce qu'on a servi ?": Sil fault lever ou peuple aucun subside Pour souldoyer gens d'armes a la guerre, Avoir vous vault en main le frain et bride Pour gouverner les estas de la terre. Et vous faictes receveur, voire, ou guide, Tant que puissiez une partie acquerre. Et se le prince en a le tiers, je cuide Que vous aurés vostre part du *desserre*. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 96). [Éd. : "butin" ; v. *desserre*¹] [R. M.]

DESSERRER, verbe (desserrer¹)

[T-L : *desserrer* ; GD : *desserrer* ; GDC : *desserrer* ; AND : *desserrer* ; DÉCT : *desserrer* ; FEW XI, 503b : *serare* ; TLF VII, 21a : *desserrer*]

A. - "Rendre moins serré (des liens)"

Rem. Ex. d'a.fr. et GRÉBAN ds GDC IX, 360b.

- *Desserrer qqn* : C'est des prisons li delivrerres, C'est des pecheurs li vrais sauverres ; C'est cils qui les signes horribles Fait, et merveilles impossibles En ciel, en eaue, en mer, en terre ; Les pris et enserrez *desserre*, Qui Daniel a sauveté A dou lac aus lions geté. (MACH., C. ami, 1357, 46).

- [Dans un cont. métaph.]: Si ne vous doy autre merci requerre Fors tant qu'Amours mon cuer mais ne *desserre*, Qu'est enserrez En vo prison où il n'a clef ne serre, Et qu'il vous serve en tel guise qu'il n'erre, Et que de vous soie, einsois qu'on m'enterre, Amis clamez. (MACH., Compl., 1340-1377, 261).

B. - P. anal.

1. "Ouvrir" : Quand vint sur le soir, la posterne fut *desserrée* (C.N.N., c.1456-1467, 24). ...l'huis qu'il trouva *desserré* (C.N.N., c.1456-1467, 433).

Rem. GD II, 652a.

2. "Décocher" : ...lors Amours, qui s'en prent garde, Par un regart, qu'au cuer lui serre, Une poignant fleche *desserre* (CHR.

PIZ., M.F., III, 1400-1403, 35). Adont, *desserre*, sans attendre, L'arc, dont la fleche point et blesse, Qu'on appelle Doulece Simplece (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 114).

Rem. GD II, 651c.

C. - Au fig.

1. "Libérer" : Dont a il besoing de croire D'adorer et de requerre Sans cesser et sans recroire Cil qui les secretz *desserre* Et les enferrés defferre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 169). MERE SOCTIE. Vive le Bon Temps et son non Qui le povre commun *desserre*. (Sots, c.1480-1500, 280).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

2. "Résoudre" (Éd.) : JHESUS. Amys, cessez telz questions Qui sont fortes a *desserrer* : Tost font l'entendement errer Qui sagement ne s'i contient, Car a vous pas il n'appa[r]tient, En la mortelle vie estans, Sçavoir les momens et les temps Desquelx mon pere, en sa puissance, A ret[e]nue la congnoissance. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1021). [R. M.]

DESSERRER, verbe (desserrer²)

[FEW, Ø lat. *deserere*]

A. - "Séparer, détacher" : La eussies veu ses povres nerfz Tous rompus par les contractures, Les os *dessarréz* des jointures, Pour clouer ses piedz et ses mains. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 916).

- *Desserrer l'esprit (de qqn)*. "Faire mourir qqn" : J'ay fait destramper ung bruvaige De murre pour ly abruver, Pour plustost l'espirit *deserer* Et pour luy faire l'ame randre. Puis ly a fait le costé fendre A ung fert trainchant d'ungne lance (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 237). [Ou est-ce *desserrer*¹ "libérer" ?]

- *Se desserrer de*. "Se séparer de, se détacher de" : ...et Sidone ploure de joye et le baise par la bouche et les yeulx et ne se peult *desserrer* de lui. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 167).

B. - "Délaisser, abandonner" : ...et oussi qu'ilh n'avoient point acoustumé de rendre jugement ne recors par forche, et que se ilh le rendoient ensi, tant que ons awist sereit sour eaux, chu varoit pou ; mains ilh *deserassent*, et quant ilh seroient en jugement, ilh en feroient chu que raison seroit. (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 243). [Ou est-ce *desserrer*¹ "cesser d'exercer une pression" ?] Priëz Dieu qu'entre ses haulx biens, Le don de mercy nous *desserre*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 335). [Ou est-ce *desserrer*¹ "libérer" ?] Si adora par ceste folle Une esleeve haulte ydole, En *deserant* son createur, Son souverain maistre et seigneur. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 396).

- *Desserrer (une trêve)*. "Rompre une trêve" : Durant les trieves d'Angleterre Qui ont esté faictes a Tours, Par bon conseil, avec Amours J'ay prins abstinence de guerre. S'autre que moy ne la *desserre* [l'abstinence de guerre], Content suis que tiengne tousjours, Durant [les trieves d'Angleterre.] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 299). [R. M.]

DESSERTTE, subst. fém. (desserte)

[T-L : *deserte*² ; GD : *deserte*² ; AND : *deserte*¹ ; DÉCT : *deserte*² ; FEW III, 53a : *deservire* ; FEW XI, 542b : *servire* ; TLF VII, 21b : *desserte*¹]

A. - "Mérite (bon ou mauvais), ce qu'on a mérité" : ...L'angoisse et travail de la mort Que je reçoï par ma *desserte* (Mir. femme roy Port., c.1342, 194). Preudons, pour voz saintes *dessertes* Nous a Diex a vous envoié (Mir. st Ign., 1366, 105). ...lesqueles sommes d'argent ainsi par lui receues, il païa à plusieurs marchans d'icelle ville de Paris ce qu'il leur pavoit devoir, et le residu dudit argent appliqua à son singulier prouffit, en

deducion et rabat de ce que lui pavoient devoir iceulx mariez pour sa peine et *deserte*, faite en fourrant les robes d'iceulx, comme dit est dessus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 360). Mesire Jofroi, mesire Jofroi, je vous doi, par vostre *deserte*, petit amer, qant vous voliés par nuit embler ce que j'ai si comparet et qui m'a coustet tant de deniers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 873). Qui pense mal, bien ne lui vieigne Dieu doint a chascun sa *desserte* ! (CHART., B. Dame, 1424, 344). Quant le grant juge vendra, Duquel la sentence vive, Final et diffinitive, Contre qui nulli n'estrивe, A perpetuel tendra. La ung chacun attendra Le louier que Dieu rendra, Tel qu'a l'oeuvre appartendra, A l'egal de sa *deserte*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 63). Hélas ! puisque Dieu a voulu L'homme dampner por sa *desserte* Et plainement lui a tollu Joie qui lui estoit ouverte (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 2). Se dont on demande, se reprobation a cause du costé de l'homme quant a la premiere *deserte* ou merite de l'home, il n'est cause nulle. (Somme abr., c.1477-1481, 171). Ypocrites, ceste besongne En la parfin vous decevra ; Chascun de vous en recevra De tel *desserte* tel salaire. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 411). ...que c'est plus grant heur à ung homme quant le prince qu'il sert luy a faict quelque grant bien à peu de *desserte*, pour quoy il luy demeure fort obligé, que ce ne seroit s'il luy avoit faict ung si grant service que ledict prince luy en fust très fort obligé (COMM., I, 1489-1491, 252).

Rem. MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, gloss.

- *Par/selon la desserte/les dessertes (de qqn)*. "Selon le mérite (en bien ou en mal)" : Dou vray dieu qui est immortelz Et qui puet aus hommes mortels Donner roiaumes et empires Et tollir com souverains sires Et donner richesse ou poverté A chascun, selonc sa *desserte*. (MACH., C. ami, 1357, 30). ...si sont il souvent condampnez en xil et encore plus durement puniz, selon leur *deserte* (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 414). ...vous avez mal fait, quant celui qui vous avoit engendrees vous avez ainsi pugny par vostre faux et orgueilleux courage, car c'estoit ce ou je prenoye toute la plaisance que j'avoie en ce monde mortel, et vous la m'avez tollue. Sachiez que je vous en paieray bien la merite selon la *desserte*. (ARRAS, c.1392-1393, 12). D'autres faultes peut assez avoir sur ce point, car justice et liberalité sont deux vertuz qui regardent les guerdons et les largesses et les poisent et mesurent egalement selon les droiz et les *dessertes*. (CHART., Q. inv., 1422, 51). ...sans aucune réparation ou restitution des démolitions d'iceulx fais par avant, dont plusieurs et par *desserte* avoient esté destruis, tant villes, chasteaux et fortresses, versées et ruées par terre, vignes, prez, bois et viviers destruis et vuidez, et maintes autres dissolucions. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 296). C'est bon conseil et bien dit, sire ; Car certes soubz le firmament N'a plus mais homs, se Diex m'ament. Rendons ly selonc sa *desserte* ; Car telz homs perdre n'est pas perte, Qui n'est bon ne jeune ne viex. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 154).

- *Sans (nulle) desserte(s)*. "Sans que ce soit mérité (en bien ou en mal)" : Or m'avez vous tué en trahison faisant, Sans cause et sans *desserte* (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 51). ...par haine et par envie, Sanz cause nulle et sanz *desserte*, Vous sui baillie a mettre a perte. (Mir. roy Thierry, c.1374, 279). ...s'il eust peut (...) eust prins cruelle vengeance de la mort de messire Richart Burlé et ses aultres chevaliers que on luy avoit osté et fait morir sans *deserte*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 81). Puisqu'a Meseur sont acostez (...) Si leur touldra leur renommee Sans *desserte* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 84). Mais puet estre que oncq n'y fustes liez A droittes certes, Si n'en plaigniez les douleurs ne les pertes Ne les ennuis qu'on y a sans *desertes*, Et bien puez par

parolles appertes En dire assez (CHART., D. Fort., 1412-1413, 179). Ha, Mort ! Or m'as tu bien deserte Et courcié le cuer sans *deserte*, Qui en mourra Maugré toy si tost qu'il pourra, Et non pas si tost qu'il vourra. (CHART., L. Dames, 1416, 212). Son ami mort plaint l'une ; L'autre la prise et la fortune Du sien que Adversité fortune, Et sans *deserte*. (CHART., L. Dames, 1416, 260). Dieu ne fait souffrir sans *deserte* Paine qui ne soit recouverte ; Tant ne tardast Ou sa joie ne retardast, Se a son proufit ne regardast Et qu'un grant bien ne lui gardast. (CHART., L. Dames, 1416, 298). Le cuer donc qui est en prison, En douloureuse marrison, Languissant, sans nulle *desserte*, Peut bien demander garison De ses douleurs, sans mesprison (Narcissus, p.1426, 287). Comme peult estre ta langue sans clameur et sans plaintez, quant la bouche ou elle siet est fameilleuse par souffrete, et les aultres sont aouilliés sans *desertes* dez biens que tu cuides avoir desservis ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 10). ...et puis qu'il est ainsi dit dez ydoles, qu'en penseras tu de Dieu tout puissant, qui tant est juste qu'il ne gaste point ses benefices en vain, et ne depart pas ses largesses sans *desserte* ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 102). ...on aroit tort De jugier sa mort sans *desserte*, Il en venroit dommaige ou perte (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 163). ...car de l'amour en nous donné gracieusement sans *desserte*, le Saint Esperit non seulement est cause active et effective, mais aussi exemplaire et finale. (Somme abr., c.1477-1481, 115). Et n'y a plus beste en terre vivante Que les humains (ne) destruisent sans *desserte*. (Cene dieux, c.1492, 110). Helas ! tu l'es allé tuer, Tu l'as mys a mort sans *desserte*, Pourtant qu'il te tenoit a serte Soubz luy en te faisant honneur. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 195).

- *Sans la desserte de qqn*

. "Sans en être digne" : ...quant jeo me recorde de ceo que j'ai resceu de vous en cest siecle et receyve touz les jours saunz ma *deserte* (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 1).

. "Sans l'avoir mérité (un inconvénient, une punition)" : ...il devoit primierement proceder (...) par plusieurs exortacions et predicacions, avant que par voie de guerre, en laquelle plusieurs ont a souffrir sanz leur coulpe et sanz leur *desserte*, comme, en cas samblable, nul Roy ou aultre seigneur terrien ne doit faire guerre, tant que il la puist eschiver (Songe verg. S., t.1, 1378, 339).

- *Par dessus la desserte*. "Au delà de ce que l'on a mérité" : Mais misericorde met arriere ceste rigueur rendant loyer par dessus la *deserte* et pugissant moins qu'on a desservi. (Somme abr., c.1477-1481, 178).

- *Payer qqn de sa desserte/de ses dessertes*. *Payer à qqn sa desserte*. "Récompenser qqn comme il le mérite" : ...Gardon, le jayant, qui a mis vostre pays de Guerrande en patiz (...) jusques a la Rochelle. Par Dieu, c'est grant honte a vous. Quant Remond l'entent, si lui respond : Gieffroy, beaulx filz, il n'a gueres que nous n'en savions nouvelles, et avons souffert pour amour de vostre venue, car nous ne voulions pas troubler la feste. Mais ne vous chault, car Gardon sera bien paieiz de sa *desserte*. (ARRAS, c.1392-1393, 239). ...le temps n'estoit pas sans plus de payer au poeuple sa *desserte*, mais de grace faire a tout le poeuple (LA SALE, Sale D., 1451, 183). Dieu, qui rend a chacun ce qui luy est deu, vous paiera de vostre *desserte* (C.N.N., c.1456-1467, 245). La croix bieu, puis que c'est acertes, Payé seras de tes *dessertes*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34). ...fut en ceste propre place deceü et trahy par celui dont plus se fyoit et par adventure justement payé de sa *desserte* pour les cas qu'il avoit commis dudict connestable et par avarice de ladict ville de Nancy. (COMM., II, 1489-1491, 140).

- *Rendre sa desserte à qqn.* "Rendre la pareille à qqn" : C'est pour li rendre sa *desserte* De ce qu'elle orains me tença. (Mir. abbeesse, 1340, 77).

B. - "Récompense, salaire" : ...se uns teliers tissoit si maisement un drap que, par se defaulte, il ne fuist poient saillés, il perderoit se *desierte* et avech che seroit à l'amende de chiench s. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1372, 404). Un bien de ceulx qui loyaulx sont, Quant il leur puet d'Amours bien prendre, Est si grant que les faulx n'en ont Pas la centiesme part du mendre. Mais le grief mal que c'est d'actendre En longue douleur la *deserte*, Leur fait sembler qu'on leur veult vendre Ce qu'Amours donne ailleurs en perte. (CHART., D. Rev., a.1424, 312). ...selon la dignité et *desserte* des merites d'un chascun. (Somme abr., c.1477-1481, 134). Item se moeut par mouvement droit en rendant aux bons leurs *dessertes* et pugnissant les mauvais se moeut obliquement ou de travers. (Somme abr., c.1477-1481, 145). LE JUIF. Que tout son saint corps glorieux [de Jésus] A ouvert la porte des cieulx, Viendra juger bons et mauvais Et qu'a chascun selon leur faitz Rendra le loyer et *desserte*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 153).

C. - "Faute commise" : ...ce que nous est advenu me donne a present moins de poix a porter ; de tant que tu m'as monstéré clerement l'equitté divine et l'iniquité de nos humaines offenses, et cil ne doit indignement soustenir la paine, qui arrogaument a commis la *deserte*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 86).

- "Punition" : De procéder vers les furtifs par contumaces et de les actaindre et convaincre et mettre en forban, de les rappeler et leur donner et impartir pardon et rémission de leursdits cas et délits, et les autres, pour leurs *dessertes*, faire escheler ou battre (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 147). [R. M.]

DESSERVANT, subst. masc. (desservant)

[AND : *desservant* ; FEW III, 53a : *deservire* ; FEW XI, 542a : *servire* ; TLF VII, 22a : *desservant*]

"Celui qui assure le service religieux d'un lieu" : ...Jehan des Aultes, pbrstres chappelains, *desservans* en l'église parrochiale du dit Charroles (Archives servit. Louis XI, T., 1477, 119). [E. P.]

DESSERVEUR, subst. masc. (desserveur)

[T-L : *deservëor* ; GD : *deserveor* ; FEW III, 53a : *deservire* ; FEW XI, 542a : *servire*]

"Celui qui est préposé par le seigneur pour garder et faire valoir une propriété" : Le bastart qui muert en nostre duchié, se il est nostre homs au temps qu'il va de vie à mort, les meubles nous escherront purement et absolument, desquelx nous paierons les debtes de son lay raisonn[able] ; et s'il avoit heritage qui feust en nostre duchié et justice, et il muert de nous, ledit heritage nous escherra ; et se ledit heritage estoit d'autrui fief ou d'autrui cens ou siet en autre justice, les diz heritages nous escherront en tele maniere qu'il nous en convient desmettre dedans l'an et le jour, et y mettrons *deserveur*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 93).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD II, 579c. [E. P.]

DESSERVIR, verbe (desservir¹)

[T-L : *deservir* ; GD : *deservir*¹ ; GDC : *deservir* ; AND : *deservir*¹ ; FEW III, 52b : *deservire* ; FEW XI, 542a : *servire* ; TLF VII, 22b : *desservir*¹]

I. - [Intensif de *servir*]

A. - [D'une pers.]

1. *Desservir qqn.* "Servir qqn avec zèle" : Maiz il est trop bon a savoir Que Deduit d'Oiseaulx, mon seigneur, Est sanz mal en bonté greigneur, Car donne profit et plaisance Et bien honneste sans

grevance A tous ceulx qui l'aiment et servent Et qui loyalment le *deservent* Trop plus grandement que ne fait Deduit de Chiens. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 422).

- "Servir qqn (à table)" : LE MOUNYER. Or sà, mon petit con doré, Qu'as-tu acoustré à repaistre ? LA MONNYERE. Chommés vous ! vous debvés congnoistre Qu'on avons asés et de bon. Voela du bouilly, du jambon, Pain, vin, perdriaulx et mauvys. LE PREMIER GENTIL HOMME. C'est faict ! nous voela *deservys*. A tous les deables le saulard ! (Gent. moun. T., c.1500, 368). [ou "récompensés"]

2. Desservir qqc.

a) "Servir à qqc." : JUDAS. Chier maistre, trop vous travaillez ; Laissez moy servir le couvent : C'est a moy, je le fais souvent, Sans vous donner si grant ensonne. PIRAGMON. Et moy qui suis saige personne, Y sçaroy je riens *deservir* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 237).

b) "Être chargé du service de qqc." : En la chappelle de saint Pierre Pendent deux lampes (...) Que de basme, sire, je sers, Et maint esté et mains yvers Les ay *desservi* jusques cy. (Mir. pape, 1346, 357). ...ung evesque, après, ces rentez et la vesture donoit a Saint Lourent l'abbie, qui la metoit ung vicaire ; et encor en appelle ons le preistre qui le *desierte* vicaire, car ly abbeït de Saint Lorent en est droit vestis jusques al jour d'huy. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 89). À Mre Fouques Guillet, prestre, commis par monseigneur l'evesque de Paris à *desservir* et gouverner la chapelle Monseigneur Saint Loys fondée en l'église Saint Jehan en Greve, en l'absence de Mre Lucas Lesueur, prestre chappelain d'icelle chappelle, à present absent en l'obeissance des Anglois (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 216). ...le fait de sa coustrerie recommenda a ung jeune gentil clerc pour la *deservir* jusques a son retour. [Un "coustre" part pour un long voyage] (C.N.N., c.1456-1467, 283).

- "S'acquitter (d'une fonction)" : Et *desservira* chacun vendeur l'office en sa personne, sans ce qu'il le puisse faire *desservir* par autrui (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 11). Et a juré maistre Clement de Fauquanbergue dessusdit, qui par avant visitoit les lettres à la Chancellerie, qu'il servira et *desservira* ceans son office continuellement, car autrement n'eust esté esleu (BAYE, I, 1400-1410, 349). Maistre Jehan de Vouton, qui estoit conseiller lay en la Chambre des Enquestes, a esté receu en la Grant Chambre pour y *deservir* son office de conseiller. (FAUQ., I, 1417-1420, 165).

. *Desservir un fief.* "Accomplir les devoirs dus pour la possession d'un fief" : ...je en suy entréz en creant de service, (...) et en promet à *deservir* le fiedz par la maniere que ledit fiedz le doit et requert (Trés. Reth. S.L., t.2, 1384, 306). ...Jehan de Lille, *desservant* le fief Drieu de Hamelet (Hist. dr. munic. E., t.1, c.1389, 591). Jugement don segneur Hugue Henneborjat d'une pairt, et de Simonin Chevallat, l'amant, pour Hanri de Vault, et de Arnoult Roguenel et de Jehan Tripotel, d'autre pairt, pour l'eritaige de Beu, le quel jugement dit que, parmei ce que ledit segneur Ugue est bien suffixant pour ledit fief a *desservir*, qu'il a bien ledit heritaige a avoir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1353], 316).

. *Desservir chevalerie* : ...chevalerie est trop grant chose et doit estre donnée en bataille ou au Saint Sepulcre pour l'honneur de Nostre-Sauveur Jhesus-Crist, et (...) en assault chevalerie ne se doit pas donner, sinon à ceulx qui en sont extraictz d'ancienneté et que leurs predecesseurs l'ayent *desservie* et soyent nobles d'antiquité (BUEIL, II, 1461-1466, 113).

- *Desservir bon service.* "Bien accomplir son service" : BOITEUX. Maleurté m'a si fort suyvy Qu'a elle je suis

asservant. AVEUGLE. Pour bon service *desservant* Trouverai ge point un valet ? (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 58).

- Empl. abs. : ...Jehan des Aultes, pbreres chappellains, *desservans* en l'église parrochiale du dit Charroles (Archives servit. Louis XI T., 1451-1481, 119).

- Part. passé en empl. adj. "Qui remplit une fonction, qui est chargé d'une tâche (administrative)" : ...et [les paroissiens] ne doivent estre traictéz devant autre juge que devant les maistres des forests ou devant le verdier de la forest de Bretheuil, ne aller aux veuez par sermones d'aucuns des sergens de la viconté de Bretheuil ne d'autre, sinon par les sergens *descervians* ou de la forest, par ainssi que les lieux où ilz demeurent les enfranchissent, et aussi ceulx qui sont *descervians* doivent estre exens du fouage et de tous autres subcides quelxconques en leurs lieux où ilz sont demourans seulement (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 293).

- Prov.

. *On ne peut desservir deux cures* : On ne peut *desservir* deux cures (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 484).

. *Qui a autel desert, d'autel doit vivre*. "Il est juste que chacun vive de son activité" : [P. réf. à Cor. IX, 13-14] : Il est escript par l'apostre Saint Pol : Qui a autel *desert*, d'autel doit vivre. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 94).

B. - [D'une chose] *Desservir à qqc.*

1. "Servir à qqc." : ...membre noble qui *dessert* a tous les autres membres (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 259). ...membres nobles qui *desservent* a la vertu attraitive (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 259). Les choses temporeles devent *deservir* au choses spiritueles, comme lez mains dignes au plus dignes. (Songe verg. S., t.1, 1378, 30). ...et si met deux manieres de biens qui *deservent* a ceste double vie, c'est assavoir lez biens terriens et lez biens spiritueulx ou celestes (Songe verg. S., t.1, 1378, 166).

2. *Correspondre à qqc.* : Quant le degré ascendant est trouvé par aucune de ces 2 manieres et nous voulons trouver les commencemens des autres maisons, donques nous devons situer le dit degré ascendant en astrelabe sur le orison de la table qui *desert* a nostre region. (PÈLER. PRUSSE, Élect. L.F., 1361, 94).

II. - [Idée de mérite ou de récompense]

A. - *Desservir qqc.* "Gagner qqc. en servant ; mériter qqc."

1. "Mériter (un avantage, une récompense, un salaire...)" : ...et com pris Ai compris En ceste Amoureuse Prise, Es dous biens qu'Amours m'envoie, D'estre en voie, Pour vostre amour *desservir*, Fleurs du monde, a vous servir. (ACART, Prise am. H., 1332, 1). Que vaut loër lez tres sains hommez Qui pas ne furent ce que sommeez Einz ont ja gloire *deservie*, Se ne voulon sieuvre leur vie ? (Vie st Evroul S., c.1350, 39). Et briement, tous tendent par raison au plus grant bien que on puisse avoir, et c'est la derreniere et souveraine fin excepté paradis et la grace par quoy on le *desert*, de quoy la consideracion passe et est oultre ceste science. (ORESME, E.A.C., c.1370, 104). M'amie, je vous retenray Voulentiers, se, pour *desservir* Argent, vous pensez a servir. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 67). Car plus me poés merir Que je ne puis *desservir* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 108). "A quoi faire sont cil, que nous nommons signeur, plus grant maistre de nous ? A quoi l'ont il *deservi* ?" (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 96). Tous jours [le marquis] l'a trouvee [Griseldis] sanz blame, Et vertueuse sanz deffaulte. Si [Griseldis] en *dessert* bien honneur haulte, Et, se Dieu plaist, si avra elle, Car certainement croy que celle Par son bien vendra au dessuz (Gris., 1395, 71). Prenez vint florins de Florence, Car bien les avez *desserviz*. (Gris., 1395, 74). ...Proece ne voelt point

que nuls povres bacelers de bonne volenté s'escuse de non querir les armes par defaute de mise, car se il le vault, il trouvera qui l'aidera, se il le *desert*, qui l'avancera et paiera selonch son bien fait. (FROISS., Chron. D., p.1400, 36). ...l'entention toutevoie dudit Colart est que, se il aura plus *desservi* qu'il n'a eu, que les commissaires à oïr les parties lui facent raison. (BAYE, I, 1400-1410, 146). Je ne quier point de guerredon, Car le *desservir* m'est trop hault ["Car mériter une récompense, c'est pour moi trop "haut", trop au-dessus de ce à quoi je peux prétendre"] : Je demande grace en pur don Puis que mort ou mercy me fault. (CHART., B. Dame, 1424, 346). Quant mercy auront *desservy* De cueur loyaument asservi, Ne retenez point leurs merites ! (Narcissus, p.1426, 306). Car celui qui te fist n'a pas voulu ta creation pour te voyr perir, mais pour toy aider et adresser ta fragilité par la vigueur de sa grace, que tu ne peulz *deservir* fors par travail en oeuvres meritoires, vainquant le monde charnel par l'espirituel puissance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 25). ...ayez esgart a cest très vaillant homme (...) auquel le vray Juge celestiel donna a la fin a chascun ce qu'il ot *desservi* ! (LA SALE, Sale D., 1451, 112). Et fut dit et recité au Jouvencel que le cappitaine estoit bien content de lui et qu'il auroit si bonne part au butin qu'il en devoit estre content, et lui donneroit un cheval pour porter son paige ; car il l'avoit bien *desservi*. (BUEIL, I, 1461-1466, 38). De quoy leur sert leur deablerie Quant, pour tout guerdon *desservant*, Vous congnoissez leur broillerie ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 448).

- "Gagner qqc." : Ne panre loier ne guerdon Ne robe n'autre pension, Se tu ne la vuez *deservir*. C'est covoitise senz raison. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 108). Pour les gaiges de nous banneret, .IIII. autres bannerés, XXXIX chevaliers bacheliers et III^c LVI escuiers de nostre hostel et compaignie *desservis* en ces presentes guerres (Doc. 1372. In : J. Marchand, Bibl. Éc. Chartes 88, 1927, 263). De Dyogenés me souviengne Et que son fait pour vertus tiengne, Qu'onques pour rentes *desservir* Ne vault Alixandre servir. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 13). ...les gaiges de moy écuier banneret, un chevalier bachelier et neuf vins escuiers de ma compaignie *desservis* et à *desservir* aux gaiges du Roy (Cartul. Laval B., t.2, 1411, 400).

- [P. méton. du sujet] : MARIE. (...) Ma vertu ne *desert*, Ne bien que face en secret ou appert, Telle chose qui n'eust oncques pareille (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 174).

- Prov. *Dieu paye selon qu'on dessert* : Dieu paye selon qu'on *dessert*. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 112).

2. [Dans un sens négatif] "Mériter (une punition, une conséquence pénible...)" : Enffe dous, graicieux, tu n'ais mort *desservie* ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 474). ...Et recoumanda a cerchier Se larron ou murdrier estoit Qui la mort *desservi* avroit (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 107). Tant se monteplierent ces parolles et amises que messire Symon Burlé fut grandement aggrévé, et fut ordonné (...) qu'il avoit *desservi* pugnicion de mort (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 41). Ainsi sommes nous deux roys exilliez par vostre prouesce, non pas par vous, mais par ma fole emprise, car Dieux si m'a pugny encore moins que je ne l'avoye *desservy*. (ARRAS, c.1392-1393, 172). Or [Fromont] est destruit par l'art demoniacle, car tous ceulx qui sont forcennez de yre sont ou commandement des princes d'enfer ; et par ce fist Gieffroy le grant et horrible et hideux forfait d'ardoir son frere et les moines qui mort ne avoient point *desservie*. (ARRAS, c.1392-1393, 255). Messeigneurs et mes freres, nous avons tous *desservi* la mort pardurable, nous qui avons pechié mortelment. (GERS., Déf., 1400, 242). Or l'a la mort en jenne aage ravie, Et moy, qui l'ay tant

loyalement servie, Viz en douleur sans l'avoir *desservie* Et sans savoir pourquoy ma vie dure. (CHART., Compl., 1424, 326). ...un empereur qui avoit ung filz ou nepveu qui commist ung horrible et dampnable cas pour lequel il avoit *deservy* mort (JUV. URS., Verba, 1452, 295). Et fut ainsi mené que dit est battre par lesdiz carrefours dedens ung ort, vilain et paillart tumbereau dont on venoit de porter la boe en la voierie. Et, en le batant par lesdiz carrefours, comme dit est, le monde crioit à haulte voix au bourreau : "Batez fort et n'espargnez point ce paillart, car il a bien pis *desservy* !..." (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 82). Et mon dit seigneur respondit que s'il avoit tout l'argent du monde qu'il ne le laisseroit pas aller, puisqu'il avoit *deservi* mort (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 49). L'homme en pechant descend de la dignité de sa nature, et ainsi appert que les presceus peuvent demerir et *deservir* paine perpetuele par leurs demerites et malices. (Somme abr., c.1477-1481, 172). ...et prindrent leur couleur, disant qu'ilz avoient faict decapiter le jour devant ung homme et, nonobstant qu'il eust bien *desservy*, si n'en avoient-ilz nul pouvoir comme ilz disoient, pour ce que leur pouvoir estoit expiré par le trespas dudict duc, qui les avoit creéz audict gouvernement. (COMM., II, 1489-1491, 190). ...car ledit prince luy avoit voulu faire une grande trahison et avoit bien *desservy* toute pugnition, s'il ne l'eust pris à seüreté, venant devers luy à son mandement. (COMM., III, 1495-1498, 77). Desquelz faulx rappors ledit conte fut fort estonné et courroucé en son cueur, et pourpensa dès lors soy evader et s'en aller hors du royaume, pour eviter la fureur du roy, laquelle n'avoit justement *deservie*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 143).

- *Ne rien desservir*. "Ne pas mériter de punition" : ...vous avez trop mespris a nostre linaige quant vous demandast cavage a nulz de nous ; car vous vouldist pendre l'enfant Ogier, qui n'y avoit riens *deservit* et qui est le mielde de tous ceulx qui appartiennent a vous et a nous ; apréz, vould[i]eis Gaufrroit destruire son pays : ce fut tout mal fait. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 31). JOSEPH. O haulte puissance eternelle, Vray gubernateur de justice, Tu vois la terrible injustice Dont a present je suis servy Et sans riens avoir *desservy*, Mais tant seulement pour bien faire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 377).

- [P. méton. du sujet] : Et pour tant que tous agens ou facteurs ne peuvent riens en ce qui est par desseure eulz, pareillement nature ne puet en aucun fait meritorie qui passe sa faculté et son pouvoir, mais elle puet au fait de pechiet, qui est demeritorie et *desert* paine, comme en aucune chose dedens et dessoubz humaine nature. (Somme abr., c.1477-1481, 171).

- Empl. abs. : ...ilz [les ennemis du roi] ne se doyvent pas esbahir se ilz seuffrent, car ilz ont bien *deservy*. (JUV. URS., Loquar, 1440, 372).

3. *Desservir qqc. à qqn*. "Mériter qqc. (récompense ou punition) auprès de qqn" : Et garde bien sur quanques vers lui te puez mesfaire que ne nuis a autrui par fausse envie en fait, en dit, n'en quelconques pourchas. Car tu te dampnerois mauvasement - poson qu'on le t'eust *desservi* -, car Dieu ne veut pas qu'on se venge (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 139). Ha ! mes dames, vostre bonne mercy, mais je ne l'ay pas a Dieu *desservy*, et ce qui en est me vient de lui par voz bonnes prieres. (LA SALE, J.S., 1456, 161).

4. *Desservir (à/de/pour) + inf*. "Mériter de + inf." : Ardez tost ceste vielle, car bien *deservi* l'a ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1030). Et devons cy savoir que nul ne doit, ne selon Dieu ne selon le monde, vouter estre plus honoré ne en plus haut degré que il n'a *deservi*, ne si ne doit mie usurper le droit d'autrui (Songe verg. S.,

t.1, 1378, 309). ...tu y fis pendre, noyer et decapiter plusieurs qui l'avoient *deservy* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 298).

- *Desservir + inf.* : Sire roy, Mahon qu'avez com Dieu servi Vous ottroit qu'avez *deservi* S'amour avoir ! (Mir. Clov., c.1381, 215). Par quoy selon ta loy escripte et justice mesmement qui se garde entre les hommes, ilz *desservirent* non pas seulement morir, mais avec ce perdre tout leur heritage pour eulz et leurs enfans, tant le temporel paradis terrestre comme l'espirituel (GERS., Concept., 1401, 398). ...et faisant et mettant a effect ce que tu as appris par lecon en la maniere que tu as aduise par sainte meditation, auecques laide de dieu que tu as impetree par oroison, et tout ce tu *deserviras* obtenir par meritoire operacion. (CIB., p.1451, 178).

- *Desservir à + inf.* : ...lez freres Precheurs et Meneurs qui gardent la tres excellente fourme de l'Euvangille, si *deservent* a avoir gloire et estre sauvez, laquelle chose n'est mie contre ce que nous avons proposé. (Songe verg. S., t.2, 1378, 231). ...lesdiz Tuillieres, Pacy, Chaon et Goybe, qui furent d'opinion que, jà soit ce que ledit hermite, par sadite confession, eust bien *deservi* à estre executé comme traître et murdrier, que l'en surseist de faire icelle execucion jusques au landemain (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 322). ...[ilz] delibererent et furent d'opinion qu'il estoit très-fort traître dudict seigneur et de son royaume, et un très-fort larron, murdrier et bouteur de feux, et que, comme tel, il avoit *desservi* à estre executé solempnelment, pour ce qu'il est nobles homs et de noble ligniée (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208). Si vous pry humblement qu'il vous plaise a moy mettre a finance si raisonnable que je ne soye pas destruis de ma seignourie, et vous y plaise a regarder en pitié, non pas prendre ma fole emprise en vostre rigueur, combien que je congnoiz que j'ay bien *desservi* a estre pugny rigoureusement. (ARRAS, c.1392-1393, 167).

- *Desservir de + inf.* : C'est un service en desservant, Et me semble que un tel servant Est de tout perdre *deservant* Quant envayr Veult l'onneur sa dame et traÿr. (CHART., L. Dames, 1416, 286). Il a *desservy* et *dessert* D'estre pendu (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 117). ...ilz sont dignes et ont bien *deservy* d'estre bien paieez et bien remunererez (FAUQ., III, 1431-1435, 40). Et en pourroit le Pape encourir infamie et *deserviroit* d'estre privé de tout honneur (FAUQ., III, 1431-1435, 45). ...mais encores est raison que vous sçachiez qui le chevalier est qui *desservy* a d'avoir l'onneur de celle feste (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 257). ...lequel, pour singulieres graces en luy infuses et pluseurs haulx et grans fais chevalereux, avoit mery et *deservy* d'estre eslevé en ce haultain trosne (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 46).

- *Desservir pour + inf.* : Saichez a qui vostre don se fera Et se cilz a *desservi* pour l'avoir (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 209).

5. *Desservir que*. "Mériter que" : NOSTRE DAME. (...) Pour ce, je vous pri qu'ilz *desservent* Qu'ilz aient leur petticion (Mir. enf. ress., 1353, 7). Point ne *dessert* c'on lui doie donner Des biens d'amours ne petit ne partie. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 305). Et se vous donnez par plaisance, gardez que fole largesce ne vous surpreingne, tant que on s'en puist escharvir de vous, car ceulx qui auroient *desservy* que vous leur feissiez bien, s'en tendroient pour mal contens, et les estrangiers vous en blasmeroient en derrier. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Qui quiert de chascun mesdire *dessert* bien qu'on le deschire. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 182).

- *Ne deserviez que* + subj. "N'attendez pas de mériter que" : DEUXIESME SERGENT. Ne *desserviez* pas c'on vous fière : Alez en sus. (Mir. Clov., c.1381, 250).

6. Inf. subst. : ...Car a nullui n'est destiné Qu'il soit pendu ne traîné, Ne qu'il meure de mort vilaine, S'il ne met au *desservir* peine. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 18).

7. Part. passé

- [D'une chose] "Telle qu'elle mérite d'être" : ...et pour mettre ceste affaire en style *desservi* et requis... (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 11).

- *Gage, salaire ...desservi*. "Salaire mérité" : Symon Galois de Leure, laman de la galie Gauvain Baudisson, pour le demourant de ses gaiges *desservis* en la dicte galie depuis le premier jour de septembre jusques au derrenier d'octobre (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 119). ...la somme de cinquante six livres douze soubz quatre deniers tournois en prest sur les gages de nous, deux autres chevaliers et dix neuf escuyers *desservis* et à desservir en cestes présentes guerres ou païs de Flandres, en la compagnie de monsieur de Chastillon, en la chevauchée que le Roy, nostre dit seigneur, entant faire audit païs. (Cartul. Laval B., t.2, 1383, 305). ...la femme de lui qui parle ot, pour son salere *desservi* en ensevilissant le corps dudit defunct, et du consentement dudit maistre Guillaume Perdriel, unes paire de chaucés à homme. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 88). À Jehan Chosat, conseiller de monseigneur le duc de Bourgoingne, la somme de sept vins dix huit frans qui deue lui estoit pour ses gaiges *desserviz* par soixante dix neuf jours entiers par lesquelx il afferme, en sa loyauté et conscience, avoir vacqué pour les besongnes et affaires de mondit seigneur par plusieurs et diverses intervalles (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 113). De Jehan Sacquespee, receveur de la composicion des aides en Artois, la somme de mil frans sur ce qu'il peut et pourra devoir à mondit seigneur à cause de sa recepte, en deniers paieés à reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque d'Arras sur ce qui lui peut estre deu à cause de ses gaiges *desservis* pour le voiaige de Constance (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 8). Ce jour, le procureur du Roy a consenti que maistre Guillaume Herbelin soit païé et contenté des salaires par lui *deservis* ou service de feu maistre Guillaume Intrans (FAUQ., III, 1431-1435, 155).

- *Peine desservie*. "Travail qui mérite récompense ou salaire" : ...en buvant lui et sondit frere oudit hostel du Pot d'Estain attendant que un cousturier qui demeure assez près dudit hostel du Pot d'Estain venist boire avec eulz, et qu'il le païast de son salaire et peine *deservie* en faisant sa robe (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 496).

8. Part. prés. en empl. subst. "Celui qui mérite qqc., qui a du mérite" : ...Bien sont heuriez les ensuyvans Qui le nom suyvent des parfaiz : Le los donnent aux *deservans* ["le rayonnement des parfaiz"] rejaillit sur ceux qui les suivent, mais à la condition qu'ils s'en montrent dignes" (Éd.) (GARIN, Compl., 1460, 74).

B. - *Desservir qqn*. "Récompenser qqn ; payer qqn de retour" : ...nul ne tent a lui servir Qu'elle ne vueille *desservir*. (Mir. march. larr., c.1349, 96). Pour ce je vous dy qu'il me samble Que tel Seigneur fait bon servir[,] Qui sy bien le scet *deservir*, Qui a le servir veult entendre[,] Il li scet bien bon loier rendre. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 98).

- *Desservir à qqn* : Ha ! vierge (...) si bel savez *desservir* A ceulx qui, par devocion, Ont en vous leur entencion. (Mir. ev. N.D., c.1348, 82). Aux amans est de bien servir A la fin qu'en grace en deviennent, Et aux dames de *desservir* A ceulx qui a droit se maintiennent. (CHART., D. Rev., a.1424, 316). Doublement *desert* a

celluy Qui le sert et qui l'onneure. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 104).

- Empl. abs. : Aux amans est de bien servir, Et aux dames de *desservir* ["de récompenser"], S'ilz trouvent en eulz loyauté. Amours, qui les fait asservir, Jamais ne les veult *desservir* Du don d'amoureuse pitié, Ains veult qu'ilz soient respité, Au point de leur neccessité, Sans monstrier rigoureux reffus (Narcissus, p.1426, 307).

C. - *Desservir qqc. (à/vers/envers/par devers...qqn)*

1. "S'acquitter de qqc. par reconnaissance (envers qqn), revaloir qqc. (à qqn)" : Se bien nous vollez faire, nous lou recepvrons Et a nostre poioir nous le *deservirons* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 178). Tous li avoires qui est en Bruges Repus en coffres et en huges Ne m'eüst valu une pomme, Se n'eüssent esté chil homme Qui m'ont a mon besoing servi. Jamais ne l'arai *desservi*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 39). Or me donneiz, s'il vous plaist, la voverie de Liege, sy prendray d'eulz vengeance. Je le *deserviray* bien, vous saveiz comment. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 204). Et ne m'est point advis que jamais puisse *desservir* le grant honneur que le tres noble prince vostre pere me fist. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 54). Nous luy donnons beaucoup d'ensonne, mais tout *desservirons* en fin. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 364).

- à qqn : Car bien seroit raison que voustre cortoisie Vous soit en aucun tempz de parrt moy *desrvie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 119). ...Et s'i nous fait honnour, on lui *desservirait*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 166). ...Se donner nous voulés vostre or et vostre argent, Nous deux le vous vourrons *desservir* loyaulment (Tristan Nant. S., c.1350, 271). Car il convient *deservir* ou reservir a celui qui a fait grace ou courtoisie. (ORESME, E.A., c.1370, 293). "Haa, noble chivalier," dit il, "comment me seroit il possible de vous *desservir* les grans biens que vous m'avés faitz ?" (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 62). ...il s'en est tant bien acquitté que jamais ne luy sarions *desservir* [Le seigneur a rendu un "éminent service" à la femme de son meunier] (C.N.N., c.1456-1467, 42). En cedit temps, le roy, estant à Compiengne, escripvit unes lettres missives au grant maistre estant à Amyens, dont la teneur s'ensuit : "Mons. le grant maistre, j'ay receu voz lettres et vous mercye tant que je puis de ce que avez fait, et ay entencion de le vous *desservir* et de corps et de biens, et Dieu me doint la grace et Nostre Dame de le povoir *desservir*..." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 265).

- *vers/envers/par devers qqn* : En tous lieux ou vous sara, Sur toutes vous vourra cherir, Mais qu'i vous plaise a remerir Ce qu'envers vous *deservira*. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 106). Certes, Lyonnell, ilz sont pou de princes que vous ne puissiez bien aidier et secourir par la conduite de vostre haulte prouesse. Et au regard de moy, je m'en loue moult grandement et le *desserviray* envers vous quant je pourray. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 39). De par Dieu, beaux seigneurs, fait elle, quy me doinst vers vous *deservir* cestui gracieux recueil. (Comte Artois S., c.1453-1467, 109). Et remercia le roy alors son oncle des bienfaits, qui estoient grans, et passoient, ce disoit, la charité de tous les princes chrestiens et de ses propres parens, par quoy il se réputoit plus tenu à luy aussi qu'à tous ceux du monde ; et désiroit bien à vivre le temps qu'il le pourroit *desservir* envers luy (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 36).

- *Qqc. se dessert*. "Qqc. trouve sa récompense" : HERODE. Seigneurs et princes de la loy Qui pour nostre salut veillez, Nous vous avons tant moult travaillé, Mais tout bien se *deservira* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 90).

- Empl. impers. : Pour ce que tu m'as bien servi Vueil je que te soit *desservi*, Car ce que m'as requis avras (Mir. st J. Cris., c.1344, 277). ...si tant vouliez faire pour moy, il vous seroit tellement par moy *desservy* que vous en devriez estre contente. (C.N.N., c.1456-1467, 263).

. *Il est à desservir*. "Cela mérite récompense, cela est très obligeant" : ACHIN. Vrayment de cela je me charge (...); Aucune faute n'y aura, Songneux en seray, je l'affie. SAMUHEL. De cela je vous remercy, Vrayment il est a *deservir*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 259).

. *Il serait bien à desservir*. "Cela mériterait d'être payé de retour" : PATELIN. J'en sçay, par bieu, telz cinq ou six, De qui cent et cinquante frans Viendront en vostre main tous frans. LE PELLETIER. Il seroit bien à *desservir* ! (Nouv. Path. T., c.1474-1485, 50).

2. "Payer qqc. à son tour, pour indemniser" : Moutl despendoit et moutl donnoit Et trouvoit qui le delivroit De ses frais sy soutieusement Que il n'en pooit proprement Jugier que par adeviner Qui ensy l'en fist delivrer Des honneurs, que il ne savoit ; As menestreux en demandoit Et as hiraux secretement, Et le *deservoit* largement Selonc l'estat qu'il enquerqua. (Dit prunier B., c.1330-1350, 74). [P. C.]

DESSERVIR, verbe (desservir²)

[T-L : *desservir*³ ; GDC : *desservir* ; AND : *deservir*² ; FEW XI, 541a : *servire* ; TLF VII, 22b-23a : *desservir*²/*desservir*³]

I. - "Ne pas rendre le service dû à qqn ; rendre un mauvais service à qqn, nuire à qqn (en qqc.)"

A. - "Ne pas accomplir le service (le service féodal dû à qqn)" : "Ogier, beau filz, il convient que je toy pende, car Gaufrois ton peire l'at *deservit* a moy" Quant Ogier l'oyt (...) sy dist au roy : "(...) Beau sire, vous avez tort de demander a sy excellent prince que le roy Gaufrois de Danemarche, mon peire, qui est le plus tresgracieux de sanc qui regne au jour d'huy en monde, ce sceit on biens, tel mandement que vous luy avéz mandeit. Et pourtant qu'il noye(z) estre voz serf, sy me vouleiz fondre. Je cuide que vous mocqueiz. Se vous avez plus de terre de moy et de seingnourie, c'est vostre profit et honneur. Maiz que vous soyéz miedre de mon peire et de moy, je le vous noye..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 25).

B. - *Desservir à qqn*. "Rendre un mauvais service à qqn ; nuire à qqn" : Ha, Mort ! Or m'as tu bien *deserte* Et courcié le cuer sans deserte, Qui en mourra Maugré toy si tost qu'il pourra, Et non pas si tost qu'il vourra. (CHART., L. Dames, 1416, 212). La premiere ploure la perte D'Espoir, comme a tousjours deserte. L'autre dit : "Desir m'a *deserte* Et recreüe, Sans Desperance mescreüe ; Plus l'ay par mon desir creüe, Plus m'est doubte et douleur creüe". (CHART., L. Dames, 1416, 260). Assez acquiert Qui en a ce que honneur requiert ; Maiz de trop fier baston la fiert, Qui de deshonneur la seurquiert En la servant. C'est un service en *desservant*, Et me semble que un tel servant Est de tout perdre deservant Quant envaÿr Veult l'onneur sa dame et traÿr. (CHART., L. Dames, 1416, 286). Ung loyal [amant] doit estre servi De grace, et non pas *desservi* Par reffus ou euvres despites. (Narcissus, p.1426, 306). Las voire ! Mais comme prendra En gré cuer qui longuement sert, S'il voit un autre qui tendra La joye du bien qu'il dessert ? S'en bien servant on le *dessert*, Son service est mal advenant, Quant le temps et le loyer pert, Et le reçoit un survenant. (CHART., D. Rev., a.1424, 318). Ja soit ce que pas ne desserve Vostre grace par mon servir, Souffrez au moins que je vous serve Sans vostre mal gré

desservir. Je serviray sans *desservir* En ma loiauté observant, Car pour ce me fist asservir Amours d'estre voustre servant. (CHART., B. Dame, 1424, 338). Et pour ce est tresbelle et proffitable chose a tous josnes escuiers de servir sans *desservir* (LA SALE, J.S., 1456, 67). ...et, par especial, chassèrent et pillèrent tous ceulx qui myeulx avoient servy ceste maison de Bourgongne, indifferamment, sans regarder ceulx qui en aucune chose le povoient avoir *desservy* entre les autres. (COMM., II, 1489-1491, 206).

- *Desservir vers qqn* : Faictes tant que amenés Jesus Bien garoté et bien lyé., Affin qu'il soit humilié Comme il a vers nous *desservi*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 281).

C. - *Desservir qqn de/en qqc*.

1. "Nuire à qqn en le dépouillant de qqc." : Hé ! Amours, est ce bien servy De m'avoir ainsi *desservy* De tout plaisir qui cuer solasse ? (Narcissus, p.1426, 300). Veu que j'ay tant Amour servy, Ne suis je pas mal guerdonné ? Du plaisir qu'il m'avoit donné Sans cause m'a tost *desservy*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 295). Jhesus, nostre bon conducteur, Nostre maistre, nostre pasteur Que si long temps avons servy, Juifz t'ont monsté leur vigueur Et ont destendu leur rigueur De t'avoir a mort asservy. Eulx que tousjours les as servy De bien et d'onneur resservy Comme léal predicateur, Or t'ont de vie *desservy*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 380).

- *Desservir qqn*. "Dépouiller qqn" : Car souvent avient qu'on *dessert* Le bon servant et qu'on en sert Le servant qui nouvel acourt. (Abuzé D., c.1450-1470, 46).

2. "Nuire à qqn en qqc." : Sire, je te cri merci a grant douleur que tu, qui es mon Createur, ay desconneü et *deservi* de tres grans mauls sans nombre. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 51).

3. *Se desservir de qqc*. "Faire le sacrifice de qqc. ; renoncer à qqc." : Si te garde que de ce maiz Tu ne soiez servi jamaiz, Car, se tu t'en laissez servir, Du nom te couvient *desservir*. Dont vois tu bien que par pechié Auras nom de mal entechié. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 116). De ma jeunesse me *dessers* Et veez le bien que de vous ay ! Servy vous ay et si vous sers (Abuzé D., c.1450-1470, 77).

D. - *Desservir qqc. à/vers/envers qqn*. "Faire qqc. de mal à qqn"

- *Desservir qqc. à qqn* : C'est moy qui ay commis ce mal ; J'en suis le motif principal, C'est moy qui dois estre asservy. Que t'a mon peuple *desservy* ? Il n'a rien meffait dessus toy. Sire, tourne ta main sur moy Et contre la maison mon père ; Exeute ce vitupère, Ton peuple plus ne persecute. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 248).

. "Rendre la pareille à qqn" : Belle sans foy (...), Adieu vous dy, je vous rent vostre foy. (...) Ce poise my quant me voulez changer, Je ne le vous vouldx oncquez *deservir*. Vostre plaisir est de renouveler Et moy laissier pour autre retenir. Si pri a Dieu qui vous puist advenir Chose par quoy chascun vous moustre au doÿ. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 127).

. *Desservir* (un mauvais coup) *à qqn*. "Nuire à qqn (par un mauvais coup)" : ...Malvais roy fier et faulx, Je ne vous prise mie la monte de doulx aux ! Tant avés *desservi* a nous gens enviaux Qu'a vous fille vorai faire ainsi c'un ribaus, Ne jamaiz enver ly n'iert li mien corpz loialz. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 338).

- *Desservir qqc. vers/envers qqn* : NOSTRE DAME. (...) Filz, humblement vous ay servy Si n'ay pas vers vous *desservy* Chose par quoy doiez debatre A m'octroyer l'un de ces quatre, Car tous sont en vostre puissance. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 120). Nous ne sommes murtheriers ne larrons que l'en nous doÿe mettre a

mort comme sont ceulx qui par traïson nous ont icy emprisonnez et sans l'avoir *desservi* envers eulx. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 202).

E. - Empl. abs. "Démériter" : ...lesquelx reformateurs puniroient celx qui averoient failli, et priveroient ceulx qui avoient *desservi*. (BAYE, I, 1400-1410, 306).

II. - "Débarrasser la table" : Deux maistres d'ostel pour faire lever et ordener l'assiecte des personnes, ung asseur, et deux serviteurs pour chascune table qui serviroient et *desserviroient*, gecteroient le relief es corbeilles (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 188). ...les menestrelz recommencerent a jouer de leurs instremens et les dames et damoiseles chanterent par les tables avecques les chevaliers, et ainsi se maintindrent tant qu'il fut temps de *desservir*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 68). ...faictes la table *desservir*, Francequin, affin que me lieve (LA VIGNE, S.M., 1496, 205).

- *Desservir qqn.* "Débarrasser qqn des plats dont il s'est servi"

. Empl. abs. : ...Fors au disner, la est il [un valet] servissable Pour *desservir* souvent sanz commander (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 27).

III. - [Anton. de *asservir*] *Desservir qqn.* "Libérer qqn" : Et el seuffre que maint habonde, Tout a son ayse, En quelque chose qui lui plaise, Sans ce qu'a elle en riens desplaie Et sans congnoistre qu'est mesaise, Qui deservy N'a pas estre des biens servy Qu'Amours depart, car asservy N'est pas son cuer, maiz *desservy* (CHART., L. Dames, 1416, 220). [P. C.]

DESSERVITEUR, subst. masc. (desserviteur)

[T-L (renvoi) : deservitor ; GD : *deserviteur* ; FEW III, 53a : *deservire*]

"Desservant d'une église"

REM. Doc. 1347 (Valenciennes) ds GD II, 580c. [R. M.]

DESSEUILLER, verbe (desseuiller)

[*FEW XII, 40a : *solea*]

"Enlever le seuil de" : ...al fair unc nuef huys sur le wiche alant sur le portilh del boverie et *desoillier* ledit ewiche et mettre un huys entre le petit grange dudit cheruage et le stable de chevalx (Terre Jauche D., 1479-1480, 202).

REM. T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 85. [R. M.]

DESSEULÉ, adj. (desseulé)

[FEW XII, 80a : *solus*]

"Isolé" : ...s'il avenoit ore qu'il voler alast jà Et il fust *desseuillés*, l'un des varlès saura, Qui ou cors le ferroit (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 282). [R. M.]

DESSEVRAGE, subst. masc. (dessevrage)

[T-L : *dessevrage* ; GD : *dessevrage* ; *FEW XI, 474a : *separare*]

"Séparation"

REM. GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., c.1355-1358, 352 (GD II, 652b). [R. M.]

DESSEVRANCE, subst. fém. (dessevrance)

[T-L : *dessevrance* ; GD : *dessevrance* ; AND : *desevrance* ; FEW XI, 474a : *separare*]

A. - "Fait de séparer, séparation" : ...l'eslongance (...) du cors et la *dessevrance* (Dame Lycome G., c.1349-1350, 167). Ung anel lui donna qui fut de grant puissance, Et puis sy la baisa a celle

dessevrance. (Tristan Nant. S., c.1350, 467). ...sans faire *dessevrance* Jusc'a la mort (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 121). Separacio (...) : *dessevrance* (Aalma R., c.1380, 374). Oncques depuis vostre departement (...), Oncques depuis de nous la *decepvance*... (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 267). Et Olivier adonc le promist sans doubtaunce Compaignie a tenir sans faire de ceurance [l. *decevrance*] (Galien D.B., c.1400-1500, 1). Maiz plus grevant Est le mal que je vois recevant : Vif et sain, je pers mon servent Et son honneur qui va devant, Car en ouvrant, Son deshonneur est descouvrant Par estre laschement ouvrant. Je le pers en le recouvrant : La recouvrance Honteuse en est la delivrance ; Recouvrer en est *dessevrance*, Si suy de ma foy delivre en ce. (CHART., L. Dames, 1416, 290).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD II, 652c.

- "Ce qui sépare, séparation"

Rem. Doc.1468 (*un hostel a la destre part doudit portal, maçonné de pierres de deus decevrance a un trieff*) ds GD II, 652c.

- "Départ"

. *Dessevrance de.* "Départ de" : ...on veut tesmoingner que, quant fist *désevrance* De Melant la citet, il li dist par beubanche : "Adieu, ma bielle fille, menés lie samblance..." (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 261). Du chastel aux pucelles ne feroit *dessevrance*, Se n'est par mariage (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 53).

B. - Au fig.

1. "Distinction, différence"

Rem. Ex. d'a.fr. et JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD II, 653a.

- [À propos des membres d'un couple] *Faire la dessevrance.* "Faire la distinction, faire la différence, distinguer" : ...il aroit cognoissance Que puis qu'il [amie et amant] sont ensemble enamouré (...) on n'en pourroit faire la *dessevrance*. (Mir. st Sev., 1362, 240).

. *Faire dessevrance.* "Se différencier" : Et en orant Dieu, regardat vers le ciel, si vat veoir une voie en chiel qui faisoit *desevrance* del aultre de couleur et estoit tout d'estole (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 91).

2. "Fait de trancher, de mettre un terme à (une affaire), conclusion"

Rem. Scheler, *Gloss. Geste Liège*. [R. M.]

DESSEVREE, subst. fém. (dessevrée)

[T-L : *dessevree* ; GD : *dessevree* ; AND : *desevree* ; FEW XI, 474a : *separare*]

A. - "Séparation" : Ly maressaulx de l'ost ot fait la *dessevree* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 176). Pour parfaire leur cherme, firent la *désevrée* Pour ce que l'ordenance qui estoit devisée, Se devoit faire en lieu et en place secrée. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 272).

- *Sans dessevree.* "Sans séparation possible, entièrement" : Je t'ay plusieurs fois oy dire Que tu ne vosisses eslire Autre bien n'autre souffissance, Fors que de sa douce sanlance Souvenirs et douce Pensée Fussent en toy sans *dessevrée*, Et que cil dui te garissoient De tous les maus qui te venoient. (MACH., R. Fort., c.1341, 59). Certes, mout aim la journée Que je l'enamay Et qu'à li sans *desevrée* Cuer et corps donnay, Quar de l'espoir qu'ay Sera ma joie doublée, Tant com je vivray. (MACH., Bal., 1377, 547). Et quant je sui tous siens, sans *dessevrée*, Ne me doit pas s'amour estre veée Pour nul autre, ne sa douce mercy, Tant pour

s'onneur, com pour la pais de mi. (MACH., L. dames, 1377, 66). Amis, si parfaitement Sui à vous donnée Que c'est sans departement Et sans *decevrée*, Ne, tant com j'arai durée, Mes cuers ailleurs ne sera ; Et s'il est autres qui bée à m'amour, il y faurra. (MACH., L. dames, 1377, 179).

. *Sans nulle dessevree* : Pour ce vous pri que vous soies secrés, Loyaus et vrais, si qu'en vous ait durée La bonne amour par qui mes cuers donnés S'est tous à vous, sans nulle *decevrée*... (MACH., L. dames, 1377, 126).

B. - En partic. "Séparation (au moment du départ), départ" : Dites demain Karlo droit a vo *decevrée* Que Maugis le vous fist droit a sa bienalee ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 370). La ot piteuse *decevrée* Des .II. amans (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 93). Se l'a .III. fois baisie a celle *desevree*, Et puis a pris congiet sans nulle demoree. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 226). Yl a pris le congiet, sy a fait *desevree* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 704).

C. - P. méton. "Déclaration séparée" : ...quant le demandeur a monsté les choses qu'il demande, et le deffendeur dit que des choses monstées il y a aucune qu'il entend à deffendre pour aucune cause ou causes, et requiert les choses à desseurez et à mieulx declerer, l'on doit ladict declaration ou *desseurée* adjuger, et il le doit faire (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 82). Pour monstées, veuees et *desseurées* suffisaument non faictes, car elles se doivent faire de point en point, de bout en bout, au doy et à l'eueil. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 429). Mais si le demandeur a monsté chose que le deffendeur ne tienne pas en tout ou en partie, le deffendeur pourra la remonstrer par *desseurée* et requérir à faire monstée, ce que luy doit estre adjudgé ; et lors le deffendeur montrera en presence du sergent par *desseurée* et par ung delay, soit le demandeur present ou absent à l'assignation d'icelle monstée. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 418). [R. M.]

DESSEVREMENT, adv. (dessevrément)

[GD : *dessevrement* ; FEW XI, 474a : *separare*]

"Séparément"

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss. GD II, 653b. [R. M.]

DESSEVREMENT, subst. masc. (dessèvrement)

[T-L : *dessevrement* ; GD : *dessevrement* ; AND : *desevrement* ; FEW XI, 474a : *separare*]

A. - "Séparation, fait de se séparer" : Bauduins de Biauvais, (...) Et Ricart de Caumont et Harpin ensemment, Et XX mil crestien ont fait département. Quant ly roys Godefrois vit le *deseivrement*, Il a dit à ses frères à sa vois clèrement... (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 153). ...par plusieurs fois combatirent Hector et Achille (...) Mais leur gens le *decevrement* En faisoient (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 84). ...pour guerre et tribulation fuir, et espargner effusion de sang chrestien, il loisoit mieulx accorder et bailler ceste duché de Normandie à son frère, et en faire *dessèvrement* de la couronne (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 388).

Rem. *Ex. d'a.fr., Gloss., Paris B.N. lat. 7679*, c.1400-1500 (*separamentum, dessevrement*), ds GD II, 653b.

- *Faire dessevrement de*. "Se séparer de" : ...plusieurs nobles hommes (...) firent *dessèvrement* des archers du roy et du duc (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 82).

- *Dessevrement de terre*. "Rupture de terrain" : Item, aussy en ce tamps (...) y eult plus de cinq mille hommes suffoquez et estaintz par *desseivrement* de terre, car une grande montaigne se

desseivra d'une aultre montaigne, et versa en une grande vallée jusques à une aultre montaigne, en laquelle vallée avoit plusieurs villes et pays, qui tous furent couvertz de pieres et de terre (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 374).

B. - "Divorce" : Diuorcium (...) *dessevrement* de mariage (Aalma R., c.1380, 108).

Rem. *Ex. d'a.fr. et GARBIN 1487 ds GD II*, 653b.

C. - Au fig. "Distinction" : Entendement par astraccion ou division est comme nous entendons *dessevrement* les choses qui *dessevrement* ne sont mie, ainsi comme nous entendons la ligne *dessevree* du corps, combien qu'elle n'en soit pas *dessevree*, et semblablement comme nous entendons les accidens sanz leur subget, combien qu'ilz ne soient oncques sanz leur subget (Consol. Boèce C., c.1350, 248).

- *Faire dessevrement de* (deux choses, de deux êtres). "Distinguer, faire le départ de" : Car je serch la puchelle qui soit ou firmament Selonc che que j'ay, et amour le m'apprent. Se le Virge Marie estoit chi en present, Osté la deïté de li tant seulement, Je ne saroie faire des .ij. *deseivrement*. (Voeux héron G.L., c.1346, 78). [R. M.]

DESSEVRER, verbe (dessevrer)

[T-L : *dessevrer* ; GD : *dessevrer* ; AND : *desevrer* ; DÉCT : *dessevrer* ; FEW XI, 474a : *separare*]

I. - Empl. trans. "Dissocier, séparer, distinguer" : Et tout parle jeo ensi du Pier et puis de Filz et chescune par soi, pur ceo n'est mye ma entente, ne nului ne croie, qe jeo voille *desevrer* en dit ne en pensee le Piere du Filz ne le Seynt Esprit de eaux diaux (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 31). ...quant le demandeur a monsté les choses qu'il demande, et le deffendeur dit que des choses monstées il y a aucune qu'il entend à deffendre pour aucune cause ou causes, et requiert les choses à *desseurez* et à mieulx declerer, l'on doit ladict declaration ou *desseurée* adjuger, et il le doit faire (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 82).

Rem. dessamblant

- "Détacher qqc." : Li oisiaus fu aparilliez Et en la main dou roy bailliez, Et li roys en l'eure le prist. Or droit aucuns qu'il mesprist, Car en tel maniere en ouvra Que la teste li *dessevera* Tantost en l'eure de son corps - Einsy m'en fu fais li recors - Et le geta sans nul respit Jus a la terre par despit. (MACH., D. Aler., a.1349, 357).

- "Détacher, isoler, sélectionner qqn (parmi d'autres)" : Adonc (...) se departirent li doi mareschal et chevaucierent de bataille en bataille, et trièrent et eslisirent et *desevrèrent* à leur avis, par droite election, jusques à trois cens chevaliers et escuiers, les plus rades et les plus apers de toute l'ost. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 23).

- *Dessevrer qqc. de qqc.* "Séparer qqc. de qqc., désunir des choses qui forment un tout" : Fait le bolengier qui bulete la bulee et *deseivre* la gros de la minut à un de ses varletons ainsi : "Pierre..." (Man. lang. G., 1396, 72). Or fut il pieça fait ung nouvel statut en l'Eglise latine, qui *dessevera* l'ordre de saint mariage d'avec la dignité de prestrise soubz couleur de purté et de chasteté sans soulleure. Maintenant court le statut de concubinage au contraire, qui lez a attraitz aux estatx mondains, et aux delices sensuelles et corporellez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 176). Donbt li ame seroit de mon cors *desevree*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 222).

- *Dessevrer qqc. à/de qqn* : Lors me dist qu'onques ne faussa Vers moi, n'a fausser ne pensa En fait n'en desir n'en pensee, Ne que ja de moi *dessevree* Ne sera s'amour ne sa grace Pour chose que die

ne face (MACH., Voir, 1364, 744). Car la joie de ce plaisant penser
Fait qu'en moy est douleur entroublée, Et li desirs fait croistre et
embraser L'amour qui n'iert ja de moy *dessevrée* (MACH., L. dames,
1377, 92). Car dous espoir qui me norrit en joie Et qui soustient mon
cuer en dous penser Contre desir qui toudis me guerroe Fériés de
moy sans cause *dessevrer*, Si qu'ainsi durer Ne vorroie sans li contre
desir, S'il avenoit, fors seulement mourir. (MACH., L. dames, 1377,
166). Cuer et hardement recouvré Ont, qu'on leur avoit *decevré*
(CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 102).

- *Dessevrer qqn de qqc.* "Séparer qqn de qqc." : Nous
lisons de saint Pol (...) que rien ne le *deseverroie* de la charité de
Jhesucrist (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 179). [Janicola à Griseldis]
[Toi] Qui estoies en la haultesce De dame et marquise esleüe Par ta
grant bonté (...) Qui te puet avoir *dessevré* De la bonne amour du
marquis ? (Gris., 1395, 86). Et fut prins par La Hire tenant le parti du
Daulphin comme faisoit ledit Mansart, et non obstant que par long
temps ils eussent esté bien amis ensemble par semblant, si fut ledit
Mansart *desseuré* de tous ses biens de sa forteresse, et avec ce fut
mis à raençon à très grant somme de deniers, et si fut par long temps
détenu prisonnier bien destroitement. Et comme il fut commune
renommée, Jehan Raoulet, avec La Hyre, fut consentant de luy
bailler ceste gabe de paille. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4,
c.1444-1453, 133).

- *Dessevrer en.* "Diviser en" : ...en .IIII. pars a se gran gent
desevree (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 726).

- *Sans dessevrer.* "Sans séparation possible, sans partage,
entièrement" : Encores li renouvelay Et li donnay le cuer de my,
Corps, foy et loiauté d'amy A tous jours mais, sans *dessevrer*, Tant
que mors m'en fera sevrer. (MACH., R. Fort., c.1341, 142). Le
peüsse nullement Ne qu'en moy peüst venir Le plaisir D'autre amer,
car vraiment En s'amour sui si fermée Et mise sans *dessevrer* Que
pour creature née Ne le porroie oublier. (MACH., Ch. bal., 1377,
611). Tres noble destinée Ha cils qui s'i puet assener Sans *dessevrer*,
Qu'elle n'a per, Eins est nomper ; Et, sans doubter, On ne puet
milleir regarder Ne si tres bele née. (MACH., Les lays, 1377, 428).
Or servez donc, sans jamais *dessevrer*, Amours, par qui grant joie ert
amassée ; Et par ce avrez dame en qui compassee Sera beauté
qu'Amours scet preparer. (CHART., L. Plais., c.1412, 153).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'une pers.] "Se séparer (de), quitter" : Decy jusquez a tant
c'on fist feste laschier Regnaut ne s'en vouloit partir ne *decevrer*
(Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 261). Quant il se furent
dessevré des gens d'armes, il appocièrent le logeis des François, et
vinrent baudement jusques bien priés de là. (FROISS., Chron. R.,
VIII, c.1375-1400, 111). ...et incontinent que les roys et les
seigneurs se *dessevrarent* et habandonnerent Prudence pour croire
les delis mondains... (LA SALE, Sale D., 1451, 24). Jourdain se
desevra De Vautamis (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 124).

- *Estre dessevré de qqn* : Molt fu Soubdan cor(ou)ciés et
forment aïrés Pour la plaisant pucelle dont il fu *desservés* (Flor.
Octav. L., t.1, c.1356, 256).

. [D'une femme] *Estre dessevree de son mari.* "Être
séparée de son mari, vivre séparée de son mari" : ...tu vivras
cours naturel comme femme naturelle, et mourras naturellement. Et,
non contretant, de toy ystra noble lignie moult grant, et qui feront de
grans et haultes prouesses. Et se tu es *dessevree* de ton mary, saiches
que tu retourneras ou tourment de devant, sans fin, tant que le Hault
Juge tendra son siege. (ARRAS, c.1392-1393, 13). Jugement (...) que
dit que, s'on fait par devise aulcun don a une femme qui est
deservée de son marit, elle puel bien chessier et demander son don

aux maimbours (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1372],
462).

- [De l'âme] "Séparé, désuni (du corps auquel l'âme était
unie pendant la vie terrestre)" : Et premierement, il, comme bon
et vray crestien et catholique, Jhesu Crist Nostre Seigneur
humblement recognoissant, l'ame de lui, quant du corps sera departie
et *dessevrée*, donna et recommanda à Dieu nostre createur et
sauveur, à la glorieuse Vierge Marie sa mere, à monseigneur saint
Jehan Baptiste, à monseigneur saint Jehan l'Euvangeliste, à
monseigneur saint Andry, à monseigneur saint Michiel, à madame
sainte Katherine et à toute la benoite court et compaignie de Paradis.
(Test. Parlem. Paris T., 1405, 385).

B. - [D'une chose] *Se dessevrer de*

1. "Se détacher (de)" : Honny soit quil l'espargnera ! Reguarde
comment du cuer j'ovre, La peaul de son dox se *desevpre*. Tel
ovrier doit on aloer. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 196). ...mais
lors se descharna et *desseura* peu a peu l'amour d'eux deux (LA
SALE, Sale D., 1451, 134).

2. "Se distinguer de, être différent de" : En Alixandre a une
rue Qu'on claimme la rue dou Poivre. Des autres forment se
deseivre, Car c'est la grant rue, à droit dire. (MACH., P. Alex.,
p.1369, 98). Si est il des chapeaulz de fautre Qui l'un d'avec l'autre
dessoivre. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 85). [R. M.]

DESSEVREUR, subst. masc. (dessevreur)

[T-L : *dessevrëor* ; GD : *dessevreor* ; FEW XI, 474a :
separare]

"Celui qui sépare les héritages, arpenteur" : ...li dis et
ordenanche des 4 maistres *desseureurs* des hiretages de la ville de
Douay (Vie urbaine Douai E., t.4, 1353, 351). Comme en tamps
passé cerquemanemens et dessoivre eussent esté fais par les quatre
maistres *dessevreur*s des héritaiges de le vile de Douay... (Cartul.
Flines H., t.2, 1399, 722).

REM. Doc. 1399 (Flines) ds GD II, 653b-c.

V. aussi *dessoivre* [R. M.]

DESSEVRIR, verbe (dessevrir)

[GD : *dessevrir* ; FEW XI, 474a : *separare*]

"Séparer"

Rem. GRÉBAN, Pass. J., c.1450 (éd. G. Paris, v.28651,
desevry ; GD II, 655a).

- Part. passé en empl. adj. *Dessevri*. "Séparé, parti,
éloigné" : ...quaunt le host fust tut *deseveriz*, nostre roy ove son
poeple prist le chemyn tanqe il vint à le cyté de Gaunt (Chron.
London A., c.1350, 82). [D. L.]

DESSICCATIF, adj. (dessiccatif)

[T-L : *desicatif* ; AND : *deseccatif* ; FEW XI, 583a : *siccare* ;
TLF VII, 23a : *dessic(c)atif*]

MÉD. "Qui a une action desséchante" : Graine de laquelle
l'on taint les draps est *dessiccatif* sans mordication et pour ce
consolide et encarne proprement les nerfs. (PANIS, Guidon, 1478,
tr.VII, doct.1, chap.7). Secondement enseigne l'acteur deux utilités
du sel. La premiere est que le sel resiste contre venin pour deux
causes : La premiere est car il est *desicatif*, et par secheresse yl
deseche les humidités desquelz ce peult ensuivre corruption. (Rég.
santé corps C., 1480, 99-100).

Rem. MONDEV. ds T-L II, 1610 (*desicative*,
dessiccatives).

- Empl. subst. MÉD. "Remède qui dessèche" : ...et que on
le face attemprement et ainsi doit on faire male complexion moiste

du foie que on doit donner *dessicatifz* et *extrematifz* [extenuatifs] et *deopilatifz* attemprement (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VI, 1). [R. M.]

DESSICATION, subst. fém. (dessication)

[T-L : *desicacion* ; FEW XI, 583a : *sicare* ; TLF VII, 23a : *dessic(c)ation*]

MÉD. "Action desséchante, état de ce qui est desséché" : Se c'est par *dessication*, faites luy tenir diete resumptive, humectative, nourrissant (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 4). Item note que en diabetique est grant soit pour *dessication*, mais non pas famine pour réflexion fantastique, qui est faite de chaleur (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, VI, 13). Le tiers enseignement est que après que la personne a mengier de la chair, il doit prendre du fromaige et non pas des noix, car elles sont de trop grande *decication* (Rég. santé corps C., 1480, 86).

Rem. MONDEV. ds T-L II, 1610 (*desiccation*). [R. M.]

DESSIEGER, verbe (dessiéger)

[T-L : *dessegier* ; GD : *dessegier* ; FEW XI, 411b : *sedicare*]

A. - *Dessieger* une place forte, un lieu, ceux qui s'y trouvent. "Faire lever le siège de" : ...Robert Canolle bailla comme ostages et plèges un sien neveu et aultres ostages jusques à XII hommes, et parmi tant fu ledit castel *dességiés*. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 135). Et disoient qu'ilz ne retourneroient mais tant que la ville et le chasteau seroient *dessiegiez* (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 147). Si fut Tournay *dessegie*, et le conte ala en Flandres un an et puis rala arriere en la prison du roy, pour ce que on ne peut paix ne accort trouver. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 24). Quant cil de Calais, qui s'apooient à leurs murs, les veirent premierement poindre et apparoir sus le mont de Sangates, et leurs banières et pennons venteler, il eurent moult grant joie, et cuidièrent certainement estre tantost *dessegiet* et delivret. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 47). ...li rois de France venoit a si grande hoost pour li combatre et pour *dessegier* la ville de Calais (FROISS., Chron. D., p.1400, 826). Moult li poise qu'il a Vautamis *dessegant* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 398).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*dessieger*) ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. GD III, 649c.

- (Se) *dessieger de*. "Se libérer du siège de" : ...messires Robers Mitton et messires Martins l'Escot leur prioient que il les vosissent aidier à *dessegier* de ces François. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 108).

. "Lever le siège de" : Et ung petit parc assiegerent Dont en brief tamps se *dessiegerent* (Pastor. B., c.1422-1425, 175).

- "Libérer" : ...pour aidier a *dessieger* deux compagnons de la queste qui sont assiz ou Chastel de Malebranche (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 392).

B. - *Dessieger qqn de*. "Faire perdre son assiette à qqn (un cavalier), le déséquilibrer" : ...et communement vous ferez meilleur coup d'une lance moyenne que vous pourrez bien manier, que vous ne ferez d'une grosse lance pesante qui vous *dessiege* de vostre selle. (BUEIL, II, 1461-1466, 101).

- *Dessegier qqc*. "Ôter les assises de qqc."

Rem. Doc.1328 ds GD III, 649c. [R. M.]

DESSIER, verbe (dessier)

[Ø]

"?" : ...mais qu'on le *dessiast* Se j'en dis donc present ma patenostre, Quelque semblant ou chere que j'en monstre,

Certainement pas n'y a grant Fiat. (LA VIGNE, Patenostre Genevois B., 1507, 169). [A. B.]

DESSIMER, verbe (dessimer)

[T-L : *dessimer* ; GD : *dessimer* ; FEW XI, 56a : *sagina*]

"Dégraisser, amaigrir, épuiser" : ...Car n'est pas longuement alé Qu'en un bochet est devallé Ou la se faisoit abaier Un tres grant *desimé* [var. denué, devoyé] senglier (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 420). [R. M.]

DESSIN, subst. masc. (dessin)

[GDC : *desseing* ; FEW III, 53c : *designare* ; TLF VII, 23b : *dessin*]

"Dessin"

Rem. Doc.1430 (Béthune, *descin*) ds GD II, 556a, s.v. *descinet*.

V. aussi *dessiner* [R. M.]

DESSINER, verbe (dessiner)

[T-L (renvoi) : *desin(n)er* ; GD : *desinné* ; GDC : *desseigner* ; FEW III, 53c : *designare* ; TLF VII, 26a : *dessiner*]

Empl. trans. V. *designer*

A. - "Décrire, représenter" : Mais quant au desiner et escrire l'ordonnance et assituacion des batailles, je me deslaisse ; car il n'est nul, pour la variacion des lieux qui les poeust *desiner* (LA SALE, Sale D., 1451, 47).

- Inf. subst. : Mais quant au *desiner* et escrire l'ordonnance et assituacion des batailles, je me deslaisse ; car il n'est nul, pour la variacion des lieux qui les poeust *desiner* (LA SALE, Sale D., 1451, 47).

B. - P. anal.

- Part. passé en empl. adj. *Bien dessiné*. "En bon état" : Mais ne vis oncques gens oussy bien *desinnée* : Maudis soit-il qui leur a la viande donnée ! (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 209).

Rem. GD II, 599b (*Chev. cygne* R., c.1356, 8876).

REM. Ces attestations pourraient toutes aller sous *designer*. Mais elles mettent sur la voie de *dessiner*. Le sens de "tracer une image ressemblant à qqc. ou qqn" est du XVIe s. [R. M.]

DESSINET, subst. masc. (dessinet)

[GD : *descinet* ; FEW III, 54a : *designare*]

"Petit dessin"

Rem. Doc.1430 (Béthune, *descinet*) ds GD II, 556a. [R. M.]

DESSOIN, subst. masc. (dessoin)

[FEW XVII, 272b : **sunni*]

"Soin" : ...comme humain sens en prince n'est pas toujours en corde de perfection pour entendre au publique bien, vostre heur néantmoins portoit si grand grâce, vous vivant, et telle importance, que toutes choses en *dessoing* de vous se rapportoient à ploy de félicité et de joyeux succès (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 234). [R. M.]

DESSOIVRE, subst. (dessoivre)

[T-L : *dessoivre* ; GD : *dessoivre*² ; FEW XI, 474a : *separare*]

"Séparation, délimitation des héritages, arpentage" : Donnet a Gouliart qui alla en Praiellie ensigner les *desoivres* des prés (Comptes Mons P., t.1, 1336, 461). Sachent tout chil qui sont et qui advenir sont que teulz com chi-apres ert devisé est li bonnages et *dessoivres* [l. *dessoivres*] fais par les 4 maistres

desseurs des hiretages de la ville de Douay (Vie urbaine Douai E., t.4, 1362, 395). Comme en tamps passé cerquemanemens et dessoivre eussent esté fais par les quatre maistres desseurs des héritaiges de le vile de Douay... (Cartul. Flines H., t.2, 1399, 722).

REM. JEAN D'ARKELE, *Ars d'Amours*, c.1350, ds GD II, 655c.

V. aussi *desseureur* [R. M.]

DESSOLABLE, adj. (dessolable)

[GD : *dessolable*]

"Qu'on ne peut dénouer" : Insolubilis : *dessolable* (Abavus IV, R., c.1350, 370). [Seul ex.]

REM. Lire *dessolvable* et rattacher à FEW XII, 83a : *solvere* ? [R. M.]

DESSOLEMENT, subst. masc. (dessolement)

[*FEW XII, 41b : *solea*]

"Action de *dessoler*¹, de séparer (de Dieu)" (synon. *dessolerie*) : Theophilus le desolé Par la dame fu ressolé. Maint qui sont de Dieu dessolé Par pechié grant et affolé, Après le vilz *dessolement* Marie le sole fermement (...) Garde moy, benigne Marie, De mauvese *dessolerie*, Quar qui *dessolez* est de Dieu En paradis n'ara ja lieu. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 139). [V. *dessoler*¹, sens B] [R. M.]

DESSOLER, verbe (*dessoler*¹)

[T-L : *dessoler*² ; GD : *dessolé* ; GDC : *dessoler*¹ ; FEW XII, 41b : *solea* ; TLF VII, 29a : *dessoler*¹]

A. - "Ôter la sole du sabot (d'un animal)" : Tant orent de meschief leurs chevaux, ce soit on, Que estanchiés [var. *dessolé*, laissez, recreus, recreantié] en sont .II.c ou environ. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 386).

B. - Au fig. *Dessolé de Dieu*. "Séparé de Dieu (comme la sole du sabot)" : Theophilus le desolé Par la dame fu ressolé. Maint qui sont de Dieu *dessolé* Par pechié grant et affolé, Après le vilz *dessolement* Marie le sole fermement (...) Garde moy, benigne Marie, De mauvese *dessolerie*, Quar qui *dessolez* est de Dieu En paradis n'ara ja lieu. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 139).

Rem. Il ne semble pas qu'il s'agisse de *désoler*, sinon par croisement : *soler* (*Marie le sole fermement*) devrait être une occurrence figurée de *soler* "mettre des semelles à" (GD VI, 456a : *soler*²). Cependant v. aussi *dissoler*. [R. M.]

DESSOLER, verbe (*dessoler*²)

[GDC : *dessoler*² ; FEW XII, 43b : *solea* ; TLF VII, 29a : *dessoler*²]

"Soumettre (une terre) à un nouveau type d'assolement, y modifier l'ordre des cultures"

REM. Doc. 1357 et 1380 ds GDC IX, 360c. [R. M.]

DESSOLER, verbe (*dessoler*³)

[T-L (renvoi) : *dessoler*¹ ; GD : *dessoler* ; FEW XII, 76b : *solum* ; TLF VII, 29a : *dessoler*³]

I. - Empl. trans. "Arracher qqc. du sol" : ...*dessoler* les *pavemens* (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 208).

II. - Empl. pronom. au fig. [De la vie] "Être arraché, se perdre" : ...Car, quant il luy souvient de la douce parole Que Jhesus dist a nonne, quant la vye se *dessole*, Tout l'esperit ly fault et si brait comme fole Et dist que ceste voix son coeur perche et affolle. (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 77).

Rem. Ou faut-il rattacher à *dessoler*¹ ? Cf. l'ex. pronom. de Passerat "perdre la sole" que cite GDC IX, 360c. [R. M.]

DESSOLERIE, subst. fém. (*dessolerie*)

[*FEW XII, 41b : *solea*]

"Action de *dessoler*¹, de séparer (de Dieu)" (synon. *dessolement*) : Theophilus le desolé Par la dame fu ressolé. Maint qui sont de Dieu dessolé Par pechié grant et affolé, Après le vilz *dessolement* Marie le sole fermement (...) Garde moy, benigne Marie, De mauvese *dessolerie*, Quar qui *dessolez* est de Dieu En paradis n'ara ja lieu. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 139). [V. *dessoler*¹, sens B] [R. M.]

DESSOMMEILLER, verbe (*dessommeiller*)

[FEW XII, 89b : *somniculus*]

Empl. pronom.

A. - "Se réveiller" : Quant ilh voit le jour luire erant se *desommelhe* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 625).

B. - Au fig. "Prêter attention" : Or escuteis avant [,] cascun soy *desommelhe* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 611). [Cf. Scheler, Gloss., 103 ; réfute la correction proposée par l'Éd. (*soit de sommeil* "soit endormi" ; *avant pour avant que* fait difficulté)] [R. M.]

DESSONGER, verbe (*dessonger*)

[FEW XII, 87a-b : *somniare*]

"Se réveiller (d'un songe)" : Car tant me fait s'amour deduire et solacer [var. m'a fait amours pour lui *dessongier*] Que je ne puis pour elle ne boire ne mangier (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 134). [R. M.]

DESSONNIER, verbe (*dessonnier*)

[T-L : *dessonnier* ; GD : *dessonnier* ; FEW XVII, 275b : **sunni*]

I. - Empl. trans.

A. - *Dessonnier qqn de qqc.* "Délivrer qqn de qqc." : Trestout ensément fait chuis que se ramarie, Quant sa femme a perdue et Diex l'en *dessonnie* (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 18). Li uns de ces .II. si le point De son glave dessus sa targe, Mais cilz cops noient ne le carge ; Tantost en fu *dessonniiés* Et dessus cesti avoiés, Qui le cop li avoit donné. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 289).

B. - *Dessonnier* (un bien) *d'un cens / d'un fief*. "S'acquitter des charges qui pèsent sur (un bien)" : Jugement qui dit que, se aucun homme parte heritaige emsamble pour alluef parmei tout ce qu'il doit, et il advient c'on truevet que li aucun ait en sa pairt n'en puelt bien xeur cez parsonnier contre cui il l'ait partis, en disant qu'il en ont bien a compareir lour avenant, pour tant qu'il l'ont pairtis et l'ait heu en sa pairt pour alluef, c'il ont trouvei qu'il muelt de fiedz ; ne ne s'en puelt deffendre come pour dire : "Tu l'a heu en ta pairt parmei ce qu'il doit, si doit cens, si le *dessonniet* don cens et semblablement le *dessonniet* de fiedz" ; si comme i s'apert par ung jugement qui en fut dit par le seigneur Piere Bourguiere de Hanriat Chevallat d'une pairt, et de Simonin Chevallat, son frere, d'autre pairt, Li sire Jaicque le Gronnais ait ung tel parchamin pour eschevin. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1378], 511).

Rem. Doc. 1378 (Metz) ds GD II, 656a ("libérer d'un cens"). Gloss. de l'éd. : *dessonnier* (*de*) "payer ce qui est dû pour".

II. - Empl. pronom. "Se délivrer" : Car il ne se pooient aidier ne *dessonniier* li uns par l'autre ne oncquez on ne vit tel mesaventure ne

perdre tant de bonnes gens à peu de fait. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.3, c.1375-1400, 18). [R. M.]

DESSOQUER, verbe (dessouquer)

[*FEW X, 437b : *rocca ; *FEW XIII-2, 351b : *tsukka]

"?" : Se de present nous retournions Sans ceste ville subjuguier, Desormais honneur nous n'arions, Et de toutes gens evoquez, Chacun disoit que *dessouquez* Arions esté de peu de gens, Qui seroit pour nous desvroquez En nostre deshonneur tres grant (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 548).

Rem. L'éd. Guessard présente la leçon *desroquez* qui semble préférable (v. *desrocher*). Cependant, il n'est pas exclu qu'il s'agisse du verbe *dessoucher* "essoucher, arracher les souches" au fig. (FEW XIII-2, 351b : *tsukka). [J.-L. R.]

DESSORBER, verbe (dessorber)

[*FEW XXIV, 55b : *absorbere* (?) (?)]

"Détruire" : Pour messon cueillier en saison, D'espinez le doit absorber Et ce qui ["et de ce qui"] le puel *dessorber* (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 84). [R. M.]

DESSORTE, adj. (dessorte)

[*FEW XII, 83b : *solvere* ; *FEW XIII-2, 97a : *torquere*]

"Séparée, détachée" : Il est saison, je vous en prie, Que nous alions par grant hastie En la maison ou avés mis Les corps des sains et vrays martiz Et le corps de mon bon seigneur Adrien, chevalier d'onheur ; Voulentiers trestous les verroye, Et mon loyal devoir feroye De joindre la main que je porte Au bras dont a esté *dessorte* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 184).

Rem. Mot inconnu, défini d'apr. le contexte. A. Tobler, Z. rom. Philol. 20, 1896, 412 propose une lecture *dessoute* "séparée, détachée". On peut également envisager une erreur pour *destorte*, du verbe *destordre*, dont un des sens est "ôter, retrancher". [J.-L. R.]

DESSORTER, verbe (dessorter)

[Ø]

Empl. pronom. "Se séparer de, se défaire de" : Le puy dont haine se *dessorte*, Le puy de concorde haultaine, Ensemble en cité nous assort. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 136).

Rem. T-L II, 1671, a un verbe *desorter* "décourager" : le seul ex. est d'interprétation malaisée. On peut supposer que *dessorter* est à **desassorter* ce que *destacher* est à **desattacher* ou *despeschier* à **desempeschier*. Faut-il rattacher au lat. *dissors* "qui n'entre pas en partage (qui a un lot distinct)". Cf. aussi Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 184 (*dessorte* "séparé, détaché"). [R. M.]

DESSORTIR, verbe (dessortir)

[GD : *dessortir* ; FEW XII, 129b : *sortiri*]

"Sortir, s'éloigner" : Reprit ainsi un peu manière Sur le point propre du partir, Demy pensant un peu derrière Et demy a moyenne chière. Enfin je les vis départir Et les trouvay sans *dessortir* Tous deux ensemble au bas d'un val Où ils montèrent à cheval. (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 110). [R. M.]

DESSOUCHER, verbe (dessoucher)

[*FEW XIII-2, 351b : *tsukka]

Empl. pronom. "S'égailer (comme des volailles chassées du perchoir)" : ...les plus hardis pardoient leurs sens, leur valleur et leur force, et n'avoit en eulx avis, memoire ne pencee, si non a la

mort, qui si fort les espoventa que tous se *dessouchierent* et desrangierent comme gens effroies et esbahis (Guill. Orange T.H.G., t.1, p.1450, 293).

Rem. Cf. gloss. de l'éd., s.v. *dessouchier*. [R. M.]

DESSOUCIER, verbe (dessoucier)

[GD : *dessoucier* ; FEW XII, 70b : *sollicitare*]

Empl. pronom. "S'inquiéter" : Il ne vous fault qu'estre joyeux, Sanz estre merancolieux, Bien vestir et nettement pestre Et que vous aiez plaisant estre Sanz vous *desoussier* de rien (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 57).

REM. Préf. *de-*. FROISS. (Scheler, I, 20, 644) ds GD II, 656b. ARRAS, c.1392-1393, 138 (*dessouchier*) : erreur pour *desfouchier*. [R. M.]

DESSOUDER, verbe (dessouder)

[T-L : *dessouder* ; GD : *dessoder* ; GDC : *dessouder* ; FEW XII, 47b : *solidare* ; TLF VII, 29b : *dessouder*]

I. - Empl. trans. "Disjoindre, séparer" : Assez paroît que *dessoudez* Eussent esté moult rudement, Neantmoins furent ilz ressoudez Ensemble sy estroittement Qu'il sembloit veritablement Qu'on ne les peust plus deslyer (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 60). ...Car l'emperateur des Rommains (...) Toute la terre de Judee A de royaulme *dessoudee* Et divisé en trois parties, Lesquelles sont trois tetrarchies. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 286). [Même cont. dans MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 335, v.23218 ; ms. deffendee]

II. - Part. passé en empl. adj. "Désagrégré, détruit" : Venés, amoureux champions, Venés servir a mes saudees, Laissiés rocqz et meschans pions, Murs et bombardes eschaudees ; Mes amours toutes *desaudees* Ne pendent qu'a ung fil de soye (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 570). [R. M.]

DESSOUDURE, subst. fém. (dessoudure)

[FEW XII, 47b : *solidare*]

"Action de disjoindre" : Grosse bordure pour pourveoir aux dangiers De ruminantes marines morfondures Qui vient de dure antique *dessouldure* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 133). [A. B.]

DESSOUFFLER, verbe (dessouffler)

[AND : *dessoffler* ; FEW XII, 411b : *suflare*]

"Désenfler (au propre ou au fig.)" : Se jadis fus d'honneur gros et enflés, La Dieu mercy, je suis bien desenflés [var. *dessouflés*] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 633). [R. M.]

DESSOULER, verbe (dessouler)

[GD : *deschouller* ; FEW XVI, 317a : *keula-]

[*de-* intensif + *souler*] "Frapper"

Rem. Doc. relatif au procès de Jeanne d'Arc (*deschouller*) ds GD II, 556a. [R. M.]

DESSOUMETTRE, verbe (dessoumettre)

[*FEW XII, 345a : *submissio*]

[Sur *soumission*] "Refuser la soumission" : Mais se je me *dessoumissoie* Ou aucun mal je me faisoie, Felon me devoit on clamer (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 68). [R. M.]

DESSOUS, adv., prép. et subst. masc. (dessous)

[T-L : *desoz* ; GDC : *desoz* ; AND : *dedesuzdesuz¹endesouz* ; FEW XII, 371b : *subtus* ; TLF VII, 30a : *dessous¹* ; TLF VII, 31a : *dessous²*]

I. - Adv.

A. - [Dans l'espace] "En dessous" : Et si sceit chascun par nature Qu'il n'a rien *dessoubz* fors ordure. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 87). ...quatre caretons vestis de grises cotes et armés *desous* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 180). ...et commence a monter la montaigne et fort a approuchier l'arbre, et apperçoit le jayant qui se seoit *dessoubz*. (ARRAS, c.1392-1393, 263). Et ainsi sont faulx marchans qui mectent le plus bel et le meilleur dessus et le pire *dessoubz*, et jurent que tout est bon et loial (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 34). ...puiz mettez en broche, et une leschefricte *dessoubz* pour requieillir la gresse (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 228).

- "En bas, vers le bas" : ...il trouva le puis tout sec, qui avoit grant largeur *dessoubz* (Bérinus, I, c.1350-1370, 323). ...et sont ainsi comme a la façon d'un fin diamant, c'est assavoir treslarges *dessoubz* et tresagus par dessus (Voy. Jérus., c.1395, 65).

- "Qui est en dessous, qui est en bas" : ...et se une cisterne plaine de eaue estoit tout sus, ceste eaue y reposeroit aussi naturellement comme en une qui seroit en basse terre, et qui soustrairait la terre *desouz*, aussi descendroit l'eaue de l'une comme de l'autre. (ORESME, C.M., c.1377, 706). Une chappelle de samyt blanc pourtraicte de noir, en la table d'amont, de l'Annunciacion, du Crucifiement et du Couronnement, et, en celle de *descoubz*, Dieu en sa majesté ou mylieu, les quatre Évangélistes autour et plusieurs ymages (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 147). Ilz ont quatre danz, deux en la barre dessus et deux en la barre *dessoubz* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 90). Les dens dessus ne li servent de rien fors que d'agusier celles *dessoubz* et fere taillier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 91). Item, un peu outre a une chappelle, en laquelle les vestemens de Nostre Seigneur c'est assavoir sa cotte de *dessoubz* fut jouée aux dez. (Voy. Jérus., c.1395, 29).

- *Ci dessous* : Et que oudit terrooir et parrochage estoient assises les terres *ci dessous* nommees (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1335, 107). ...a la charge cy *dessoubz* esclarcie (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1376, 458). ...et es lieulx cy *dessoubz* plus a plain declairés (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1389, 593).

- *Ici dessous* : ...et encores poés vous veoir ychi *desous* une balade nouvellement fete et la quele ma dame souverainne a fet. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 163).

- *Là dessous* : ...et appelle Mon servant en une chappelle La *dessoubz* (Mir. parr., 1356, 37). Adonc les tirans vont querir du charbon, et dit Fieramont en le mettant *dessoubz* le gril : FIERAMORT. Veez en cy de bel et de bon, Je le vueil getter la *dessoubz*. Avant ! avant ! soufflons trestous, Faison ung grant feu de vigille. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 246).

- *Dessous et dessus / dessus et dessous* : Premièrement, ançois que le sangler soit trop refroydié, il li doit ouvrir la guele le plus fort qu'il pourra et mettre un baston entre les deux maisselles *dessoubz* et dessus qui li facent touz jours tenir la guele ouverte. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 185). Je souffle dessus et *dessous* (Roy sotz, c.1450-1500, 219). Il avoit en sa main senestre une targe d'assier et une longue hache, fort pointue *dessous* et dessus (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 98). Et fut la hache du chevalier à la Pelerine ung bec de faulcon commung, à

bonne et pesante dague dessus et *dessous*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 130).

- *Dessous et dessure*. V. *dessure*

- *Dessus dessous* : ...se une mousche montoit contremont une lance, et cependant la lance fust tournée ce dessus *dessous*, la mousche descendroit (ORESME, C.M., c.1377, 94). Tout va s'en dessus *dessous*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 443).

- *Sen(s) dessus dessous* : Par dieu, vous serés ranvercés Sen dessus *dessoulx*, fau crestient. Je vous veulx aprendre comant Vous jouerés le subresaud. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 191).

- *Ce dessus dessous*. "Sens dessus dessous" : Mais encore appert que les estoilles ne sont pas meues en rouelant ou en tumbant, car toute chose qui tourne ou qui rouele, il convient par neccessité que elle tourne ce desus *desouz* ou ce devant derriere. (ORESME, C.M., c.1377, 450). Et adonques les huissiers d'armes dudit roy qui estoient là présens, rompirent leurs petites verges et les gectèrent dessus la fosse, et puis mirent leurs maces en bas ce *dessoubz* dessus. (...) Et après ce, cria de rechef le dessusdit roy d'armes : "Dieu doint bonne vie à Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, nostre souverain seigneur." Lequel cry accompli, les sergens d'armes dessusdiz redrécèrent leurs maces, les fleurs de liz dessus, en criant tous à une voix, Vive le roy ! (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 123-124).

- *Ce dessous dessure*. V. *dessure* "Sens dessus dessous"

- *Ce de dessus dessous*. "En mettant dessus ce qui est dessous, en bouleversant tout" : En l'ostel duquel Guionneau il ne trouva homme ne femme, et pour ce qu'il ne trouva pas sa dicte dague, il deffist son lit et tourna tout le mesnaige ce de dessus *dessoubz* pour trouver sa dicte dague, et fist tant qu'il la trouva. (Doc. Poitou G., t.9, 1454, 389).

B. - Au fig. "En position d'infériorité" : Il n'a pas .II. mois que nous le conquesimes : une fois *desous* et l'autre desus, ce sont li estat de gerre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 815).

- *Ce que dessous au dessus*. "En inversant les influences (?)" : Ilz disoient que pour recouvrer tout Portingal, ce que *dessoubz* au dessus, ilz ne seroient ja en la subjection du roy de Castille ne des Cataloings, tant les heent-il. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 234).

C. - [Dans des loc. adv. ou prép.]**1. Au dessous (de)****a) Loc. adv. Au dessous**

- "Plus bas (vers)" : Et vinrent, li uns courir jusques as portes d'Abbeville, et puis s'en retourna vers Saint Rikier, ardant et exillant le pays ; et li aultres, au *desous* sus le marine. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 165).

- "A l'envers, la tête en bas" : Et encores avoec tout che meschief avoient il semet et fait semer par leur malvaisté parolles aval Engletière que il estoit de la partie dou roi d'Escoce : dont on li tourna en aucuns lieux en Engletière ses armes au *desous*, comme il fust traitres. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 129).

- Au fig.

- [Dans une hiérarchie] : Toutes les ars dont servent a la sapienche divine, et la science qui est au *dessoubz* conduist justement les choses ordonnees a la science souveraine. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 110).

- "En état d'infériorité, en position défavorable" : Si prist un garçon que elle avoit nourri, et lui dist qu'il alast la bataille regarder et, s'il veoit que le Rommain en fust au meilleur, qu'il lui venist tantost dire, et s'il veoit qu'il en fust au *dessoubz* et au pis, qu'il n'en feïst nulle mencion, car il lui toudroit la vie. (Bérinus, I,

c.1350-1370, 173). Et croy que, se Dieu ne l'eüst bien brief secouru, que en pou d'eure il eüst esté miz au *dessoubz*, car l'alaine lui commançoit a apesantir et estoit durement prins de la bataille. (Bérinus, I, c.1350-1370, 308). Il veoit bien que, par lui, ne par le poissance de son royaume, il poroit à mesaise mettre au *desous* le grant royaume de France. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 119). "Se vous oés dire, à l'entrer en la ville, que nous soions au *desoulx*, vous n'i avés que faire d'entrer, mais retournés dou plus tos que vous poés." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 290).

. *Et au dessous*. "Et moins" : ...et les prouffis de la justice que ils ont audit lieu jusques a soixante sols et au *dessous* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1393, 662). ...chascun enfant de VII ans et au *dessoubz* (BAYE, I, 1400-1410, 166).

b) Loc. prép. *Au dessous de*

- "En dessous de" : ...et parmi ce, ledit Pierre ou ses aians cause pourra ou pourront edifier ou faire faire ung mur au *dessoubz* de la dicte souspendue (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1394, 676).

. "Au bas de" : Item, ung peu au *dessoubz* du mont d'Olivet, a la main destre, est le lieu ou les appostres firent le Credo (Voy. Jérus., c.1395, 19).

- Au fig. *Au-dessous de* + indication d'un âge. "D'un âge inférieur à" : Occire faudroit tous enfans Qui sont au *dessoubz* de deux ans (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 351).

Rem. Attest. antérieure à celle que donne FEW XII, 371a (1671 Pomey). V. aussi *infra* II B 1.

2. *En dessous*

a) Loc. adv. "En dessous, plus bas" : ...le roi (...) estoit assis en pontificalité, en draps roiaux (...) Et plus bas deus degrés, seioient prelat, conte et baron ; et encores en *desous* avoit plus de siis cens chevaliers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 231).

b) Loc. prép. "En dessous de" : Est a scavoir, toutevoies que entre les choses congnoissibles les aucunes sont en *dessoubz* raison, comme celles que nous congnoissons par les sens corporelz comme les choses blanches, noires et verdes, doulces, ameres, dures, moles, les aultres sont prochaines a raison lesquelles nous percepvons moyennant raison, comme les choses vraies et faulses, justes et injustes. (Somme abr., c.1477-1481, 136).

3. *Par dessous*

a) Loc. adv. "En dessous" : Or est Bonneürtez couverte Dou mantel, et est chose aperte Que par *dessous* tous biens enclot. (MACH., J. R. Nav., 1349, 280). Sy fist on faire un pont par dessus, fort et hault, et couroit l'eaue par *dessoubz* roide et bruyant (Bérinus, I, c.1350-1370, 134).

- "En bas, vers le bas" : Le paumier est de sa nature estroit et gresle par *dessoubz* et large par desseure. (Mir. st Guill., c.1347, 4).

. *De par dessous*. "Qui est en dessous, qui est en bas" : Moulteurent espouenté li Rommain de ces escorpions, mais Ernander le seneschal, qui les conduisoit, les asseüra et les mena outre le pont tout sauvement, dont la riviere de par *dessoubz* estoit moulte hideuse. (Bérinus, I, c.1350-1370, 114).

. "Par le bas" : En ces corps [esquelz] il n'a point de fièvre, qui ait torcion de ventre, ou grevance des genoulz et douleur des rains, c'est significacion que le corps a mestier de purgacion par *dessoubz* (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 73). ...cinq quartiers et demy de terre en une piece, ou terrouer de la dite ville de Saint Mandé, joingnant aus terres dudit prieuré, d'une part, et, d'autre part, a Thomas de Gastines, aboutissant par *dessous* a Belon, portiere dudit Boiz [de Vincennes] (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1374, 448). ...et fut blessé d'une picque au pié par *dessoubz*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 323). Icy ce part Jhesus subitement et

s'en vat en la prison de Joseph par *dessoubz*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 865).

b) Loc. prép.

- "En dessous de" : ...en mon cuer porte celeement L'amour de li trop plus couvertelement Que li charbons n'art par *dessous* la cendre (MACH., Compl., 1340-1377, 250). ...et les autrez vestuz honnestement, garniz de glaives par *dessous* leurs robes (BERS., I, 9, c.1354-1359, 25.7, 46).

- "En bas de" : Et puis se party et vint passer au destroit de l'estant de Salse, et passa par *dessoubz* le chastel, et vint a Parpagnen (ARRAS, c.1392-1393, 271). Par *desous* celle montagne, couroit .I. riviere forte et rade (FROISS., Chron. D., p.1400, 141). Et après qu'il fut parti de leur avoir monsté ledit chemin, iceulx tournerent tout court par *desoubz* Montfaucon, et allerent jusques à Saint-Anthoine des Champs et jusques à ung lieu où l'on mettoit les ordures de la ville de Paris. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 172).

II. - Prép.

A. - [Dans l'espace] "Sous, au-dessous de" : Je loeroie qu'il fust mis En un coffre couvert d'un poille D'or, et *dessoubz* un drap de toile. (Mir. ev. arced., c.1341, 116). ...et t'en va tout souef jusques au lit du roy et te quatis tous coiemment *dessoubz* le lit (Bérinus, I, c.1350-1370, 70). Mais, posé que la velocité ou isneleté de la giracion ou revolucion du ciel, ne aussi la latitude de la terre ne empeeschassent en rien le mouvement de elle, et que l'aer *desouz* elle peust estre meu et transporté sans estre en rien comprimé, il convendrait que la terre fust meue quelcunque part, car se elle fu meue au milieu par violence, elle y repose par violence (ORESME, C.M., c.1377, 546). ...*desous* le solet n'a nul plus perilleus peuple (FROISS., Chron. D., p.1400, 42). Casquns fu armés et apparilliés, et se traissent les banieres sus les camps, casquns en sa bataille et *desous* la baniere ou ordonné en estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 130). Si fu ferus d'un fier de pique, qui li coula et avala *desous* le bachinet et li entra tout dedens (FROISS., Chron. D., p.1400, 179). ...et se logierent moulte de signeurs a nu chiel, ou *desous* fuellies, et contre les haies et les buissons (FROISS., Chron. D., p.1400, 293). ...chil honme en abit de fenmes (...) traissent lons coutiaus que il portoient *desous* lors gonnes (FROISS., Chron. D., p.1400, 304). Et, après que ledit de Bourgongne ot esté porté audit lieu de Nancy et ilec lavé, emondé et netyé, il fut mis en une chambre bien close, où il n'y avoit point de clarté, laquelle fut tendue de veloux noir, et estendu le corps dessus une table, habillé d'un vestement de toile depuis le col jusques aux piez, et *dessoulz* sa teste ung orillier de veloux noir, et dessus le corps ung poile de veloux noir. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 42). *De soubz* la table se bouta. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 73). Et ledit cordaige fait, où il y avoit trente trois toises, l'apporta à Dampmartin et le fist savoir au conte, lequel luy manda qu'il luy apportast, ce qu'il fist ; et l'avoit icelluy bastard envelopé tout autour de son corps *desoubz* sa chemise, avecquez ung chevreil et six congains, pour doubte que on se aperceust de riens. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 169).

- "Au bas de" : Car on verra *dessoubz* mon ventre Que n'aray pas d'omme le membre (Mir. fille roy, c.1379, 102).

. "Au bas de, près de" : ...et se logierent celle nuit sur la riviere de Meuse, *dessoubz* une forteresse qui fut appelée le Chastel de Dunes (ARRAS, c.1392-1393, 280). Item, tout *dessoubz* cedit saint mont, a une chappelle de moignes gris, toute close de paroix (Voy. Jérus., c.1395, 26).

. "Au bas de, près de (une localité)" : Si se logierent les Englois au lonc de la riviere de Taie, qui rentre en la mer *desous* Bervich. (FROISS., Chron. D., p.1400, 220). Et s'en vinrent courir

jusques a Vaus *desous* Laon, et l'ardirent (FROISS., Chron. D., p.1400, 328). Bien lor avoit dit messires Godefrois de Harcourt que *desous* Abbeville devoit avoir un passage, mais que on seüst ou peüst prendre la mer a point. (FROISS., Chron. D., p.1400, 704).

. [À propos d'une rivière] *Dessous et dessus*. "En amont et en aval de" : Li avant garde, qui chevauchoit devant, avoit quis et cargiet *desous* et desus la rivière à tout lé ; mais on n'i trouvoit point de passage. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 286).

B. - Au fig.

1. *Dessous* + indication d'un âge. "De moins de" : ...les enffans *dessoubz* VII ans pevent encore plus a paine jeusner (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 56).

2. [Idée de dépendance ou de subordination]

- "Dans la dépendance de qqc." : ...s'aim je mieus morir *Dessous* son gracieus voloir Que de nulle autre joie avoir (MACH., D. verg., a.1340, 55). Dieu c'est fait homs *dessous* nature (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 217).

. "Dans la dépendance hiérarchique de qqc." : Et de telles artz et doctrines aucunes sont *dessous* une autre (ORESME, E.A., c.1370, 104).

- "Avec la garantie de qqc." : Li chevaliers li conta (...) comment messires Gautiers de Mauni li voloit quitter sa raençon, mès que il ewist un saufconduit que il peüst paisieusement (...) chevaucier parmi le royaume de France jusques à Calais. Li dus li acorda, et li fist escrire tout tel que il le volt prendre et avoir ; et le prist *desous* le seelé dou dit duch et s'en passa atant. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 7).

- "Sous l'autorité de qqn" : ...il n'avendra a nul fuer que je soie si plain d'orgueil que je face filz d'empereur escuier *dessoubz* moy (Bérinus, II, c.1350-1370, 85). Tout le pays en allant jusques à là se tournera *dessoubx* vous et *dessoubz* vos banieres, et espoir les Londriens ne vous heent pas, car vous ne leur avez riens meffait. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 59). ...il tenoit le chastel de Ventadour comme son bon hiretaige et avoit mis tout le pays d'environ à certain pactis et, parmy ces pactis, toutes gens labouroient en paix *dessoubx* eulx (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 189). ...tous li linages de ce pape demoroient *desous* le roi d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 52). ...quatre vaillant chevalier (...) avoient bien .CC. lances *desous* euls, chevaliers et esquiers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 795). CENTURIO. J'ay cent chevaliers *desoulx* moy (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 206).

. "À la disposition de qqn" : ...Pietons, laquais, petiz flairemeures, Adventuriers, courretiers d'amourettes Qui n'avoient pas *dessous* eulx grans tresors (LA VIGNE, V.N., p.1495, 219).

III. - Subst. masc.

A. - "Partie inférieure de qqc., ce qui est en dessous" : ...il n'a ou ciel ne desus ne *desous* ne haut ne bas (ORESME, C.M., c.1377, 322). ...pour ce que ou ciel n'a desus ne *desouz* en quelcunque maniere (ORESME, C.M., c.1377, 324). Et pource que le *dessoubz* - c'est assavoir la paste qui fait le fons de la tartre - seroit cuit avant que le dessus feust gueres eschauffé, il couvient avoir une autre paille dont le fons soit bien chauffé, torché et nectoyé (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 245). ...pour ung parpoin pour faire les deux traversains de la croisée de lad. fenestre, pour VIII pièces de parpoin pour faire les seules de lad. croisée et les *dessoubz* avecques une clef, pour III pierres dont on a fait les deux sommiers et les deux sièges de lad. fenestre (Comptes Archev. Rouen J., 1474-1475, 360).

- *Par le dessous*. "Par le bas, en bas" : ...et commença le seigneur de Ternant à charger et à querir son compaignon de la

pointe de l'espée par le *dessoubz* de l'armet (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 79). ...que dès lors en avant lesdiz criminelz et condempnez ausdiz supplices corporelz seroient conduitz, passez et menez ausdiz supplices par le chemin bas ou voye par le *dessoubz* de l'eglise Saint Gregoire (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 464). Ce jour tost après que fusmes logiez comme dit est, vinrent devers nous deux Mores à tout deux chalmies courtes et fort larges par le *dessoubz*, et en jouèrent devant nous à la mode du pays ; et sont lesdiz chalemies fort haultaines, et y avoit ung More qui jouoit avec eulx d'un grand tambur. (LENGHERAND, Voy. G., 1486-1487, 174).

- En partic. "Vêtement qui est sous un autre"

Rem. COQUILL., *Oeuvres* F., 1478-p.1494, 278.

B. - Au fig. "Infériorité, position d'infériorité" : Et s'il avient que son anemi teingne A son *dessous*, Nature li enseigne Et ses bons cuers que pité li en prengne. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 106). Il senti que assés legierement, se li Englès venoient encores un petit à leur *desous*, les cités et les bonnes villes se retourneroient. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 46). [R. M.]

DESSOUSTRAIN, adj. (dessoustrain)

[T-L : *desostrain* ; GD : *desoustrain* ; FEW XII, 365a : **subterus*]

"Inférieur, du bas"

- *La dessoustraine ville*. "La partie la plus basse de la ville" : L'endemain ilz (...) s'en alerent par devant Carcassonne (...) et demourerent dedens la ville *desoustraine* pour le mielx rober et exillier III jours (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 221). Et quant li gentil homme retournerent, il boutèrent le feu en le *desoustraine* ville de Miaus et l'ardirent toute et tous les villains dou bouch qu'il peurent ens enclore. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 106). [R. M.]

DESSOUZAIN, (?) (dessouzain)

[*FEW XII, 371b : *subtus*]

"De dessous (?)" : Et fu en pou de temps l'eglise et la prieuré assouie, et mis moynes blans dedens jusques a VIII., qui portent en leur *desouzain* habit une croix azuree, et les renterent bien pour vivre aaisiement, et encores y est. (ARRAS, c.1392-1393, 76).

Rem. Ou faut-il lire *desourain* ("de dessus") ? V. *desorain* (et cf. GD II, 616c). [R. M.]

DESSU, subst. masc. (dessu)

[T-L : *dessavoir* (*dessëu*) ; GD : *dessavoir* (*desseu*) ; GDC : *dessu* ; FEW XI, 195a : *sapere*]

"Insu"

- *Au dessu de qqn*. "À l'insu de qqn, sans qu'il le sache" : Et pour ce qu'elle ne s'i vouloit consentir, l'ait par plusieurs foiz batue crueusement, et ou *desceu* d'elle et malgré soy, feust alez ycellui Perrinet pour celle cause, par plusieurs foiz, céléement, en la maison de ladicte Marion. (Ch. VI, D., t.2, 1388, 207). ...au partement qu'il fist de l'ostel d'un nommé Phelipe, pasticier, demourant en la ville de Dijon, il, au *deceu* de sondit maistre, mal print et embla un mantel de drap camelin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 404). ...il se parti du service de sondit maistre à son *desceu*, lui estant lors demourant en la ville d'Yppre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 99). ...s'il avoient ainsi fait ou temps passé, ce avoit esté au *desceu* de noz gens, et officiers dudit prévost et eschevins, et ne pavoit pas estre dit usage, mesmement qu'ilz ne disoient pas estre sur ce privilégié par nos prédécesseurs ; et aussi n'en estoit-il riens, car usage ne se peut ou doit asseoir, si non sur chose qui est raisonnable et qui deuement et loisiblement se peut

faire, mais seroit par abuz et corruptele dont ilz devoient estre puniz (Hist. Lille T., t.1, 1392, 83). ...ladicte forteresse avoit esté prise par traison sur ledit Pierre Glé et a son *desceu* (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 78). ...le dit Jehan Stotton, au *deceu* du dit Thomas, trouva maniere d'avoir entrée et faire le gracieux envers leur dite hostesse (C.N.N., c.1456-1467, 386). ...Thomas Brampton avoit ou *deceu* de son dit compaignon Jehan Stotton fait pareilles diligences et requestes a leur dicte hostesse (C.N.N., c.1456-1467, 388). ...continua avec le dyable dessus dit le mestier que chacun fait voluntiers, au *desceu* du mary et de tous aultres (C.N.N., c.1456-1467, 438). ...ce par ma decepcion Par fraude et cavillacion Ay aucun fraudé ou *deceu*, A mon sceu ou a mon *desceu*, Tout au quadruple je luy rens. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 482). ...affin que leurs femmes a leur *desceu* ne couchent avecques aultres hommes. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 189). [R. M.]

DESSUER, verbe (dessuer)

[T-L : *dessüer* ; GD : *dessuer* ; FEW XII, 394a : *sudare*]

Au fig. "Faire sortir de soi (un défaut)" : O comme Franchise ad belle issue, Dont d'Avarice se *dessue* Chascun prodhomme en son corage ! (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 188).

REM. Cf. aussi T-L II, 1808 : *desüer* "obtenir qqc. par un grand effort". Sous *desüer* et *dessüer*, T-L corrige GD II, 656c. [R. M.]

DESSUIRE, (?) (dessuire)

[GD : *dessuire*]

"Se préserver des mauvais effets de la sueur" (GD)

REM. Ex. de CHART. (éd. 1617) ds GD II, 656c. Sans doute mot fantôme ; on lit *defuire* "fuir" ds CHART., L. Dames, 1416, 276. [R. M.]

DESSUIVRE, verbe (dessuivre)

[T-L : *desivre* ; FEW XI, 493a : *sequi*]

"Poursuivre" : Ainsi poursuivent Amans leur vouloir et *desuivent*, Desir plus que Raison ensuivent ; Et mesmes leurs semblans les suivent, En couvoiant, Par un droit chemin forvoient Sans estre a Dangier pourvoiant. (CHART., L. Dames, 1416, 271). [R. M.]

DESSUR, prép. (dessur)

[T-L : *desor* ; GD : *desor*² ; AND : *dedesurdesur* ; FEW XII, 432a : *super*]

A. - "Sur" : Et (tres) touz jours l'ueil i avoie, Vi gouttes de sanc semees *Dessur* li (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 111). Car l'iaue qui chiet *desseure* La racine qui demeure Fait renverdir et florir Et porter fruit (MACH., L. plour, 1349, 284). Et se Fortune donne que nostre chevalier soit veinquis, il convendra que je rende ce chastel au conte et qu'il soit seigneur *dessur* nous. (Bérinus, II, c.1350-1370, 138). ...la multitude non armee les aidoit forment en getant *dessur* les maisons et dedenz les hostieux (BERS., I, 9, c.1354-1359, 12.6, 22). Cascuns ot ung capiel de roses bien flariant ; *Desur* III haus coursiers aloient galopant. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 37). *Deseure* le visiere l'asena laidement (Hugues Capet L., c.1358, 157). L'en voit souvent que lavandier Font leurs draps *desur* le gravier Laver premiers en l'eau froide (DESCH., M.M., c.1385-1403, 218). ...les robeurs *desur* mer (Voy. Jérus., c.1395, 99). ...il m'estoit advis, ainsy qu'en men dormant C'ung dragon me venoit *desur* moy avollant (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 5). Bien le cuida ferir *deseure* le menton

(Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 75). Et Enguerans l'ataint *deseure* le menton (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 521). A la IIJe course messire Enguerant baissa trop sa lance qu'il rompist a l'arçon et Saintré le cerf *desur* son demi heaume emporta [emporter de / sur son demi heaume]. (LA SALE, J.S., 1456, 115). Et, ce mesmes jour, aucuns de la compaignie de messire Pierre de Breszé yssirent dehors Paris, pour aler à leur aventure *dessur* lesdiz Bourguignons qui ainsi aloient audit Saint-Cloud. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 60). Et si advint que ung gentilhomme, nommé le seigneur de Saint-Quentin, fut en ladicte saillie ou escarmouche abatu de dessus ung bon coursier *dessur* lequel il estoit monté (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 97). [aussi p.110, 127, 246, 273, 300, 308, 342 ; t.2, 16] Et *desur* eulx tant vous esvertuez Qu'en brief ilz soyent tretous es vers tuez (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 118). Vostre pouoir soit *desur* moy tendu ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 196).

- *Dessur qqn*. "En position de supériorité par rapport à qqn" : Si en devenoient li aucun, qui se faisoient mestre *deseure* tous les aultres, si rice que c'estoit merveilles. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 69). Pour ce tamps de droit avoit le regart et l'amenistration *deseure* ses frères, car il estoit ainnés, du roiaulme de France. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 171).

B. - "Au-dessus de" : ...riens n'est *deseure* le nom De loenge et de bon renom. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 54). Cil Espagnol (...) estoient en leurs vaissiaus si grans qu'il se moustroient tout *deseure* ces vaissiaus d'Engleterre. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 38). ...quatre vins mille hommes tous aidables, portans armes desoulx soissante ans et *deseure* quinze ans. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 61). Doncques, et en conclusion, si que dit Tullies, se tu te delictes à avoir et posseder, comme bien t'appartiengne, les tres plus belles et meilleurs choses si eslis *de sur* toutes pour souverain bien la tres meilleure et plus belle maniere de vivre. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 65). Donc *desur* tous les preux passez, Ceste doit porter la couronne, Car ses faiz ja monstrent assez Que plus prouesse Dieu lui donne Qu'à tous ceulz de qui l'on raisonne. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 36). Je croy, dist Jennette Grosse Motte, que qui metteroit ces herbes ainsi cueillies la nuit saint Jehan *deseure* l'uy de l'estable ou les vaches couchent, en disant : ... (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 108).

- *Dessur* + nom de ville. "Aux environs de..." : Il avint que, *deseure* Saint Vaast, il trouva de rencontre environ vingt cinq coureurs françois que troi chevalier de Poito menoient. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 15).

C. - "En plus de" : Li rois d'Engleterre se vei deffiiés dou roy de France et le conté de Pontieu perdue, qui tant li avoit cousté au remparer villes, chastiaus et maisons, car il y avoit mis cens mil francs *deseure* toutes revenues. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 113).

REM. 1. Dans les exemples suivants, *de* appartient au verbe (*dessur* = *de ssur* / *de sur*) : Certes son pere, vo seigneur, Ne me fist onques deshonneur, Ne *dessur* moy n'osta sa main [osta de / sur moi] (DESCH., M.M., c.1385-1403, 106). Et, ce fait, sans descendre *desur* ledit cheval, s'en ala son chemin là où il aloit pour besoingnier [descendre de / sur le cheval]. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 180). Alors sans plus actendre ne lever aucune chose *dessur* les tables [lever, enlever de / sur les tables]... (LA SALE, J.S., 1456, 280). **2.** La forme *desseure* (comme *dessur* du lat. *super*) est beaucoup plus rare (les ex. figurent en cours d'article).

V. aussi *sur*¹ [R. M.]

DESSEURE, adv. de lieu (dessure)[T-L : *desor* ; GD : *desore* ; FEW XII, 432a : *super*]

A. - [Adv. correspondant à la prép. *dessus*] "Dessus, au-dessus" : Mais belement, a cuer tremblant, Devers la dame s'aprochoit, Si que sa robe a li touchoit, Si coucha sa teste *desseure*. (MACH., D. Lyon, 1342, 177). Lors firent li Englès sêchier le fossé derrière les Precheurs et emplir de laingne, et firent mettre des cloies *deseure* (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 297). Le piet mist en l'estrier, *desseure* va monter (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 839). Il portoit entre toute gent Une espée de fin argent, Qui avoit le pommel *desseure*, En signe de crois qu'on aeure, Assise en un champ asuré (MACH., P. Alex., p.1369, 12). Et fu cilz qui le portoit occis et la banière abatue, qui estoit d'argent à une benede de geules, à six merlètes noires, trois desous et trois *deseure*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 233). Celle sale, ou sanz cesser vente, Est plus longue, que je ne mente, Que jamais archier ne traitoit, Et reonde la trouveroit Qui voudroit prendre la mesure, Et moult grant haulteur a *dessure*, Mais merveilleusement, sanz faute, Est belle, clere, grande et haulte Et de fort ouvrage (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 100). ...Et les mottions d'une part Trier, oindre et mettre a part, Berbis traire, et faire a heure Aigneulx teter, et *desseure* Le fourrage es rastiaux mestre (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 226). Le cours et mouvement violent est quant les choses sont contraintes d'estre hors de leur propre lieu, comme quant les choses griefves sont *desseure* et les legieres en bas. (Somme abr., c.1477-1481, 144).

- *Dessous et desseure* : Li espiie entra enses fossés où point d'iauwe n'a ne puet avoir, car il sont sus savelon boulant, et regarda desoubz et *deseure*, et n'y oy ne vei ame. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 29).

- "Partout" : Tout s'i accordèrent et vinrent à Ondregien, qui adonc estoit sans garde et sans deffense. Si entrèrent ens, et le commenchièrent à cherquier *desouls* et *deseure*. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 183).

- "En aval et en amont (d'une rivière)" : Ensi commencièrent li rois de Navare et ses gens (...) à guerrier fortement et durement le royaume de France, et par especial le noble cité de Paris ; et estoient tout mestre de le rivière de Sainne desous et *deseure*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 120).

- *Ce dessous desseure*. "Sens dessus dessous" : ...car qui plus y cuide estre asseür et plus tost est decheüz par Fortune, qui en peu d'eure a bestourné sa roe et mis ce dessoubz *deseure* (Bérinus, I, c.1350-1370, 12). ...mieux vauoit que elle fust reversée che desoulx *deseure*, que ja à ceulx de Gaind fust reprocié que il eussent guerriet par tel manière ! (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 150). ...il semble que trestout y voise Droitement ce dessous *desseure* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 72).

- "Ci-dessus" : ...se li peseur trouvoient aucun des dras dessus dit pesant mains que *deseure* est dit et deviset (Drap. Valenc. E., 1344, 285).

- *Ci-dessure* : ...Ad ce que j'ay dit ci *desseure*. (MACH., R. Fort., c.1341, 3).

B. - [Dans des loc. adv.]

- *Au desseure*. "Au-dessus" : Mais cils qui sêoit au *deseure* Seur l'arbre entreprist le parler Et encommença a parler (MACH., D. verg., a.1340, 20). Eins tourne, retourne et bestourne, Tant qu'au *desseure* Mest celui qui gist mas en l'ourme (MACH., R. Fort., c.1341, 33). Et quant tu empreïs l'amer, Tu te meïs enmi la mer Entre les perilleuses ondes Cornues et plates et rondes Qui se transportent en po d'eure, L'une au dessous, l'autre au *desseure*

(MACH., R. Fort., c.1341, 94). Plus soudainement les surprenent Que le flot de mer ne se prent, Et les trestourne en si peu d'eure Que le plus bas vient au *desseure*, Et au dessoubz vient le plus hault (LA SALE, J.S., 1456, 303).

- *Au desseure de*. "Au-dessus de" : ...la dicte agarite, ensemble l'esquargaite qui siet au *deseure* du comble de le porte Boullinisienne, seront abatu et demoly toutes et quantes fois qu'il plaira à nous ou à nos subcesseurs (Hist. dr. munic. E., t.3, 1378, 433). D'un gentilz fouët seray ceins, Estroit au *desseure* des rains (Gris., 1395, 44). ...ung coppon de riviere commenchant au *deseure* de la chapelle de la maladrerie de Semoy jusques a la chute de la fontaine du Mont de Gyeu (Trés. Reth. L., t.3, 1429, 96). Metelle, vueilliez moy baillier Le tabliel que je vous chargay, Car atachier je le volray Au *desure* de ce prophete (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 189). ...l'un des filz au dit Jehan le Maistre fut blechié d'une flesche au *deseure* du genoul (Hist. dr. munic. E., t.1, 1475, 113).

- *Avoir les bras/mettre bras au desseure de qqc.* V. *bras*

- *Au desseure de*. "Aux environs de" : Et entrèrent en l'archeveskié de Roem et passèrent au *deseure* de Dieppe, et fissent tant par leurs journées que il vinrent devant Harflues. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 193).

- *De desseure*. "D'au-dessus, de ce qui est au-dessus" : Print le fer de la lance en terre l'aficha ; A l'arrest de *desseure* Olivier s'apuya (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 187). De la nature des cieulz et des corps souverains ou de *deseure*. (Somme abr., c.1477-1481, 88).

- *En desseure*. "Au-dessus" : ...pour en *desseure* faire et ordonner une tresorie servant à garder les biens et aournemens de ladicte chappelle. (Comptes Lille L., t.2, 1441, 212).

- *Par desseure*. "Par dessus" : Le paumier est de sa nature estroit et gresle par dessoubz et large par *desseure*. (Mir. st Guill., c.1347, 4). Et bien y a .IIII. branches, les unes courtes et les autres longues, ainsi comme il appartient a la quantité de l'arbre, et tout par *deseure* il y a une ymage ouvree par astronomie qui tient un cor en sa main, si parfaitement compassé, que chascune heure corne en hault, et cognoist on par son corner toutes les heures du jour et de la nuit (Bérinus, I, c.1350-1370, 69). Vueil que tu sois endrappellez De ce drappel cy par *desseure* (Mir. parr., 1356, 48). Pour quoy ie di certainement que on pourroit enuironner toute la terre du monde, aussi bien par dessouz comme par *desseure*, et retourner arriere en son pays (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 332). [aussi p.236 et 301] ...li viscontes de Rokebertin (...) prist le piet dou roy dans Piètre, et le reversa par desous, et mist le roy Henri par *deseure*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 82). Si furent les fossés remplis à grant paine et tout teret par *deseure* telement que tout homme y pouoit passer. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 89). ...non mie vous prandre aux petites branches par *desseure* qui n'ont force ne vertu (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 146). ...moult estoit richement aourné et tendu de soye par *deseure* (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 349).

- [En empl. prép.] : Et puis qu'il ara ce fait, cil de la nef getteront un sort, et cil sur qui le sort escharra montera par *deseure* moy, sy y trouvera un anel gisant, lequel y getera en la mer. (Bérinus, I, c.1350-1370, 222). Et pour tant que tous agens ou facteurs ne peuvent riens en ce qui est par *desseure* eulz, pareillement nature ne puet en aucun fait meritore qui passe sa faculté et son pouvoir, mais elle puet au fait de pechiet (Somme abr., c.1477-1481, 171).

C. - [En empl. subst.]

- *Estre / estre rendu / demeurer au desseure / à son desseure*. "Avoir l'avantage" : Il disoit que prince a toute heure Soit pour la guerre a son *desseure* Et a son dessous au tournoy (MACH., C. ami, 1357, 114). Je soloie estre au *deseure* : Que biaux m'estoit li sejours ! (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 33). Et estoit si cruelz et si austers en ses chevaucies que c'estoit sans pité et sans merci ce dont il estoit au *deseure*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 157). ...jusqu'a tant que du daulphin et du duc son pere on feust tout au *deseure* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 216). ...dont toutevoies ledit duc demoura a son *deseure*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 264). ...et incontinent qu'il en fut rendu au *desseure* les fist tous prendre (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 89).

Rem. Aussi : Tel rit du cuer, qui après des yeulx pleure, L'un est eueux et l'autre est au *desseure*, L'un a plaisir, Dueil court a l'autre seure, L'un rit et chante, L'autre maudit sa fortune meschante (CHART., D. Fort., 1412-1413, 159). Valeur inversée ?

. *Estre au desseure de qqn*. "Avoir l'avantage sur qqn" : Ançois que li rois d'Engleterre se partesist de son pays, il fist tous les contes et les barons de France, qu'il tenoit pour prisonniers, departir et mettre en pluseurs lieux et en fors chastiaus parmi son royaume, pour estre mieulz au *deseure* d'yaus. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 198).

. *Estre au desseure de qqc*. "Avoir l'avantage en qqc." : ...comme le duc et son conseil cuidoiient estre au *deseure* de cest estrif par vertu de la translation faite autenticquement par nostre Saint Pere (...), toutevoies le roy et ceulx de son conseil ymaginoient bien proceder alencontre et de tellement y pourveoir par sens et par longues voyes que leur querelle en demourroit en l'avantage du bel (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 265). ...se l'autre part [en Angleterre] eust esté vainqueresse et au *deseure* de son pretendre, François lui eussent donné [au duc de Bourgogne] dur a souffrir par icelle, comme qui de tout long temps y avoient mis leur estudie (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 279).

. [D'une pers.] *En desseure de sa cause*. "Qui a gain de cause" : [Les conseillers au roi :] ...ains vous duit mieulx faire responce suspensive en doubles parolles, sans donner ne tollir, affin de tenir monseigneur de Bourgoingne tous jours en doute et en cremeur et non en *deseure* de sa cause. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 303).

- *Mettre qqn au desseure*. "Faire prendre le dessus à qqn" : Li jeux yra d'autre façon En peu d'eure, et, se vouldist Fortune, celui qui s'en ist De la cité, en petit d'eure, Auroit mis Troyens au *desseure*, Mais Meseür ne le volt pas, Qui vouloit Troyens mettre au bas (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 101).

. *Mettre qqn à desseure*. "Mettre qqn devant soi par respect, pour lui faire honneur" : Vult toutevoies le duc de Cleves mettre a *desseure* le duc de Milan, lequel onques ne vult souffrir ne soy y mettre. Et en cest estat, tous mouilliéz et tresbattus jusqu'en la char, arriverent en la ville (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 243).

- *Prendre le desseure*. "Prendre le dessus" : ...et celle qui fault Ou qui de soy prant le *desseure*, De toutes sera couru seure (DESCH., M.M., c.1385-1403, 113).

- (En) *venir au desseure / à son desseure*. "Prendre le dessus, prendre l'avantage" : ...mais par son sens et par sa bonté il en vint du tout au *desseure* (Bérinus, I, c.1350-1370, 64). Si vous avancerez trestous, se je vif, car j'ay un grant plait en ceste ville, et Dieux donne que je en viengne au *desure* (Bérinus, I, c.1350-1370, 77). Sy dist que moult tost l'avroient conquise, sy fist assembler ses

os et dist que, s'il en pouoit venir au *deseure*, qu'il les atourneroit a l'usage de son païs. (Bérinus, I, c.1350-1370, 119). Chil qui m'ont creüt et hanté, Il sont venu a leur *deseure*. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 58). ...et vous fussiez venu a vostre *desseure* d'une conquete que je sçay... (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 167). ...messire Philippe, par le moyen de ses amis, tendoit tousjours a en venir a son *deseure* et obtenir lettres du duc repulsoires de l'autre, desquelles onques ne pot finer (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 106). ...ce roy droit cy dont il est mension [Jacques II d'Écosse] alla assegier lesdiz Anglois, et, tendant a en venir a son *desseure*, y mena grant effort de gens (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 253).

. [D'une chose] : Adés son fait vient au *desseure*. (MACH., C. ami, 1357, 3). Toudis vient li biens au *desseure*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 294).

. *Venir au desseure de qqn*. "Prendre l'avantage sur qqn" : Se vous venez au *deseure* de moy et me conquerez, c'est tout cler que vous avez paix, car je n'ay nully de ma partie qui nul dommage vous puist faire (Bérinus, I, c.1350-1370, 286).

REM. 1. Sur le lat. *supra* (pas d'entrée *supra* ds le FEW). V. aussi *seure*. **2.** Forme rare *dessur* ("ci-dessus") : ...des dictes chouses qui ne sont pas en la somme *dessur* dicte (Cartul. Laval B., t.2, 1335, 188). ...renduz à la main de nostre recepveur *dessur* dit (Cartul. Laval B., t.2, 1339, 209). ...o les submicions et renunciacions *dessur* escriptes (Cartul. Laval B., t.3, 1450, 140). [R. M.]

DESSEURETÉ, subst. fém. (dessûreté)

[T-L (renvoi) : dessëurté ; GD : *desseureté* ; FEW XI, 390b : *securus*]

"Absence de sûreté, inquiétude" : Son regart n'estoit jamaiz arresté ne eslevé vers lez cieulx, mais derriere et a costé gettoit ses yeulx effraiment, et n'avoit en sa maniere arrest, ne fermeté en sa contenance, dont assés donnoit a congnoistre la *desseureté* et souppeçon de son cuer. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 5). [R. M.]

DESSUSDIT, adv. (dessus-dit)

[AND : *desusdit* ; FEW III, 67b : *dicere*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

DESSUSNOMMÉ, adv. (dessus-nommé)

[AND : *desusnomé*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

DESSUS, adv., prép. et subst. masc. (dessus)

[T-L : *desus* ; GD : *desus* ; AND : *dedesusdesus²endesus* ; FEW XII, 464, 465a : *sursum* ; TLF VII, 32a : *dessus¹* ; TLF VII, 33a : *dessus²*]

I. - Adv.

A. - "Au-dessus" : La rousée par dessus la verdure Resplendissoit Si clerement que tout m'esbloissoit, Quant mes regars celle part guenchissoit, Pour le soleil qui *dessus* reluisoit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58). Et ainsi sont faulx marchans qui mecent le plus bel et le meilleur *dessus* et le pire dessous, et jurent que tout est bon et loial (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 34). ...il li percha l'esquit et le cote de fier et la plate d'achier qui estoit *desus*, et li bouta le fier en la poitrine (FROISS., Chron. D., p.1400, 350). Comme il estoit couché avec sa taye, ne sçay de quoy il luy sourvint, il monta *dessus* (C.N.N., c.1456-1467, 325).

- "En haut, vers le haut" : ...cest honme ymaginé en la roe avroit la teste sous la roe vers le centre du monde ; et se elle tornoit l'autre voie, il avroit sa teste *desus* vers le ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 322). Le pouvre maleureux se laissa lyer par ses deux ennemis sur ung bancq, le ventre *dessus* et les deux jambes esraillées au dehors du bancq. (C.N.N., c.1456-1467, 495).

. *Les pieds dessus*. "Les pieds en l'air" : "Lorsque le chien ot mengié le premier morsel, il tourna les piez *dessus* et morut." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 84). J'ay tumbé droit a la renverse, Les piéz *dessus* comme ung crappault (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1034).

- "Qui est au-dessus, qui est vers le haut" : ...car tousjours l'element *desus* a celui qui est souz lui a tel resgart aucunement comme forme ou espece a matiere. (ORESME, C.M., c.1377, 678). Ilz ont quatre danz, deux en la barre *dessus* et deux en la barre dessoubz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 90). Les dens *dessus* ne li servent de rien fors que d'agusier celles dessoubz et fere taillier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 91).

- *Ci dessus*. "Plus haut, vers le haut" : "Quèles de vos nouvelles ? Avés vous riens veu ne trouvé ?" Il respondirent : "Sire, oil, assés par raison. Chi *dessus* en ce bos est messires Renaulz de Boullant, lui trentime espoir." (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 206).

- *Là dessus*. "En haut" : ...mademoiselle le sentent tout la *dessus* fait ung sault jusques a l'huys [La demoiselle a caché son amant dans le grenier] (C.N.N., c.1456-1467, 243).

- *Dessous et dessus / dessus et dessous*. V. *dessous*

- *De dessus dessous*. V. *dessous*

- *Sen(s) dessus dessous*. V. *dessous*

B. - En partic. [Dans le déroulement d'un texte, d'un ouvrage] "Plus haut (dans le texte)" : ...dont mencion est faite es lettres *dessus* transcriptes (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 18). Toutes les quelles choses *dessus* esclarciees les diz clers notaires jurez nous rapporterent estre et avoir esté faites et dites en leur presence, en la maniere que *dessus* est contenu et esclarci. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 19). Et la dame, qui savoit tant De bien que nulz plus ne savoit, Ly respondy en tel endroit Com *dessus*, par mos dessamblables, Et dist que moult est pourfitables A plusieurs amans ly detris (Dit prunier B., c.1330-1350, 74). Comme vous avez oy *dessus*, elle n'eust pas voluntiers perdu son accointance (C.N.N., c.1456-1467, 237). ...demanda dont sourdoient tant de biens comme ceulx que j'ay *dessus* nommez. (C.N.N., c.1456-1467, 463).

- *Ci dessus* : ...l'arpent de terre qui estoit en la dicte Cousture, tenant aus murs dudit hostel dont mencion est faite *ci dessus*, avoient esté cultivees et labourees et semees de blé (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1335, 108). Et estoient tout li fait dou roi Edouwart (...) ensi que chi *desus* est dit, tous par articles mis en escript. (FROISS., Chron. D., p.1400, 101). ...paier le disme, comme les femmes d'Osteleric, dont cy *dessus* est touché. (C.N.N., c.1456-1467, 274).

. *Ici dessus* : Car longuement Avoit duré de nous le parlement, Et si aviens fait maint argument, Si comme il est escript plus pleinement Ici *dessus*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 117). ...ensi que je ai dit ichi *desus*, Englés ne se pueent longement tenir ne sousfrir de un inconvenient, qant on lor fait (FROISS., Chron. D., p.1400, 47).

- *Dessus dit* : Donné a la relacion des diz sergans, l'an et le vendredi *dessus* diz. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 16). Item, les bestes ont ame laquelle a toutes les puissances *dessus* dictes, et avecques ce elle a puissance sensitive qui est divisee en plusieurs puissances (ORESME, E.A.C., c.1370, 120). ...si avoit

tousjours le sire de Couchy, pere de la *dessusdicte* dame, fait guerre en Ronmagne et ailleurs pour Clement encontre Urbain (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 47). ...grans fais d'armes (...) sont avenu ens ou temps et termes des guerres *desus* dittes (FROISS., Chron. D., p.1400, 36). Jasoit que es nouvelles *dessusdictes* les noms de ceulx et celles a qui elles ont touché et touchent ne soient mis... (C.N.N., c.1456-1467, 154). ...passans par devant l'eglise des bon cordeliers *desus* ditz... (C.N.N., c.1456-1467, 217). ...après la noise *dessus* dicte, bailla ce qu'elle avoit d'argent (C.N.N., c.1456-1467, 419). ...ce bon chevalier et sa compaignie arriverent a la place ou se tenoit la dame *dessusdicte* (C.N.N., c.1456-1467, 475). ...que je vous dye de la dame qui son hostel refusa a la brigade *dessus* dicte (C.N.N., c.1456-1467, 478). ...après tous les mets *dessusdiz* la dame fist mectre a la table ung tres beau fromage (C.N.N., c.1456-1467, 487). Mais messeigneurs les commissaires deposerent par sentence que, par les raisons aleguées et par les coustumes et usances de guerre, quiconques met ung prisonnier en lieu fort, sans le congié de ceulx ayans pover a ce, il le pert et est confisqué au cappitaine, sinon ès cas *dessusdits*, mais qu'il soit deprié. (BUEIL, II, 1461-1466, 14).

- Empl. subst. *Le dessus dit*. "La personne dont on a parlé plus haut (dans le texte)" : ...avecquez le *dessus* dit Junius Brucus (BERS., I, 1, c.1354-1359, 58.6, 97). ...quoyqu'ilz eussent mors et enchachiez les *dessusdiz*, si ne vouloient-ilz pas oster au roy sa seignourie (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 76). ...je ai ce livre cronisiet (...) apriés et sus la relation faite des *desus* dis (FROISS., Chron. D., p.1400, 35). ...monseigneur fut mandé pour servir son prince en la guerre, et en aultre assault que le *dessusdit* (C.N.N., c.1456-1467, 279). ...une aultre dame voisine et amye de la *dessusdicte* (C.N.N., c.1456-1467, 474). Et doivent lesdis bourgeois, marchans et laboureurs estre obéissans à leurs seigneurs, tant spirituelz que temporelz. (...) Et ne doivent les *dessus* diz detraire ne murmurer contre leurs seigneurs souverains et ne doivent vouloir entreprendre sur eux. (BUEIL, II, 1461-1466, 78). LE CAPPITAINE. Or sa, et veu qu'ainsi soubz mectre Avez esté aux *dessusdictz*, Dictes a scavoir se tendis Que vous estiez entre ces gens N'aviez [...] eu nulz enfans ? (Sots mal., c.1480, 88).

. *Le dessus nommé* : ...en quoy il estoient et avoient esté condempnez envers les *dessus* nommés par le dit arrest ou jugié (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 16). ...le *dessus* nommé Jehan Le Brun, prinsonnier, fu mené à [son] derrenier tourment, l'eschauffaut ès hales (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 113). ...le *dessus* nommé prisonnier Perrin du Quesnoy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 166).

C. - [Dans des loc. adv. ou prép.]

1. Loc. adv. *Au dessus*

a) "Sur qqc." : Estourneaulx soient plumez a sec, effondrez, puis coupez les colz et les piez, puis reffaiz, mis en pasté et deux lesches de lart au *dessus* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 282). ...sachez que ilz [ces greniers] sont si treshaulx que, se une personne estoit au *dessus*, a peine pourroit il estre apparceu : neant plus que une corneille ne sembleroit il estre gros ne grant. (Voy. Jérus., c.1395, 66).

- "En haut, vers le haut de qqc." : Quant il appert ampoules en l'orine au *dessus*, c'est signe de passion es rains et de longue maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 99).

- "En amont" : Et devez savoir que les chienz assentent trop mieulx d'un cerf qui fuit amont l'yaue que d'un cerf qui fuit aval l'yaue, quar, quant il fuit aval l'yaue et les chienz sont au *dessus*,

l'yaue en emporte tout l'assentement du cerf contre aval devant eulx (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 208).

- "En haut (et à proximité d'une localité)" : Les Bourguignons sont logés à Blangy et au *dessus*, et font cuire beaucoup de bescuit (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 314).

b) Au fig.

- "Plus haut (dans l'ordre de la prééminence)" : Et le vey seoir à table le jour du Noël quatre evesques de son pays à sa table, les deux Clementins et les autres deux Urbanistes ; l'evesque de Paumiers et l'evesque de Lescale estoient Clementins ; ceulx cy seirent au *dessus*, et puis après eulx l'evesque d'Aire et l'evesque d'Oren (...) ceulx estoient Urbanistes. Après seoit le conte de Foeis. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 116).

- *Estre au dessus*. "L'emporter sur qqn" : ...il heoit tant le connestable, que la grant haine qu'il avoit à luy lui brisoit et lui touloit la cognoissance de raison, et s'en repentoit trop fort de ce, quant il en fut au *dessus*, que il ne l'avoit mis à mort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 18). ...ce bon chevalier vaincquit et rebouta les quatre ribaulx, et, ainsi qu'il les poursuyvoit chassant pour en estre au *dessus*... (C.N.N., c.1456-1467, 551). Vous voyez comment les Anglois Sont au *dessus* et en puissance ; Ayez pitié, vous, Roy des Roys, Du roy et du royaume de France. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 349).

. "Au mieux, à la meilleure place" : Mais recouvrez, ressuscitez de mort, Riche au *dessus*, pleins de grant reconfort, Et sans anoy Fui, quant me dist : "Amis, a ti m'ottroy De très bon cuer..." (MACH., J. R. Beh., c.1340, 80). Ce bel oysel, quant il se vey cy au *dessus* de plumaige [pour ce qui est du plumage] et que tous oyseaulx l'onnoiroient, il se commença à enorgueillir (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 229). J'entreray dedens voirement, Mais ce sera secretement Et ne seray pas au *dessus*, Mais au piedz du benoist Jhesus M'iray gecter tout en plourant, Humblement mercy requerant Du meffait qui me griefve moult. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 436).

- *Venir au dessus*. "Obtenir l'avantage, l'emporter" : Pour tant appert, (...) que celui qui par orgueil entreprend querelle ou guerre sur autrui, supposé qu'il vaincque et viengne au *dessus*, ne doit pas estre nommé victorien, mais tirant ou persecuteur. (BUEIL, I, 1461-1466, 124). Et, se aucun oultre l'ordonnance et deffence de son chevetain faisoit aucune entreprise, combien qu'il en venist au-*dessus*, encores estoit-il estroitement pugny pour la desobeissance. (BUEIL, II, 1461-1466, 13). Par tous les sains qui sont lassus, De ce fait cy me vengeray, Se j'en puis venir au *dessus* Homme ne femme n'espargneray. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 162). Jehanne, par vostre bon conduit François sont venus au *dessus*, Saint Jehan le Blanc avez destruit Et son fort les Anglois confus. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 456). Allez mon seigneur ie vous pry Que vous faciez vostre deuoir Il est bien temps de vous mouuoir Et si vous venez au *dessus* Ie vous pry que le roy Iesus Ne soit pas au pays oublie (Myst. st Martin K., a.1500, 248).

. *Venir à son au dessus*. "L'emporter, avoir le dessus" : J'enragerey ou vraymant J'en viendray amon *audessus* [l. a mon au dessus]. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 160).

- *Et/ou au dessus*. "Et plus" : ...fors de ceulx qui avoient servi XX ans et au *dessus* (BAYE, I, 1400-1410, 151). ...jusques au nombre de VIIIC personnes et au *dessus* (FAUQ., I, 1417-1420, 137). ...present le juge, lui donra un dyamant lyé en or du pris de IIIC escus ou au *dessus* (LA SALE, J.S., 1456, 80).

2. Loc. prép. *Au dessus de*

a) "Au dessus de" : ...le mary de la damoiselle et le gentil homme son cousin, vindrent au *dessus* de la fosse saluer la compagnie (C.N.N., c.1456-1467, 355).

- "En amont de" : Adont fu avisé et ordonné que on se departiroit de la et cemineroit on sept lieues plus hault viers Carduel, au *dessus* de la riviere, et la le rapasseroient toutes gens au large assés aisielement. (FROISS., Chron. D., p.1400, 137).

- "En haut de (et à proximité de)" : Et fissent ces Flamencq au *dessus* d'Audenarde en l'Escaut fichier et planter grans et gros mairiens, par quoi point de navire de Tournai ne peust venir en Audenarde. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 247). Et se missent sus les camps et si a point que, droit au *dessus* d'un moustier que on dist de Saint Vast (FROISS., Chron. D., p.1400, 386).

- *Au dessus du vent*. "A l'abri du vent, sans que le vent cause de difficulté" : ...tantos apriés mienuit, il sallirent sus (...) et s'en vinrent pour assallir Vennes. Et fissent alumer grant fuison de feus de busce au plus hault de la ville au dehors et au *dessus* dou vent, et dou plus priés de la ville que il porent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 571).

b) Au fig.

- *Au dessus de qqn*. "Dans une position supérieure à (celle de qqn), en l'emportant sur qqn" : Quant li signeur se veirent au *dessus* de Quarentin, de la ville et dou chastiel, il regarderent que il ne le poroient tenir. Si le ardient et desemparerent tout (FROISS., Chron. D., p.1400, 680). Si partirent entr'eulx lequel auroit le gouvernement. Le premier an, le sort advint à Romullus ; et, quant il se vit au-*dessus* de son frere, il se pourpensa de le faire mourir, pour usurper la seigneurie totale (BUEIL, I, 1461-1466, 128).

. "Plus haut (dans l'ordre de la prééminence)" : Et sist a table, deus arcevesques, de Cantorbie et d'Iorch, au *dessus* de li, et puis li rois, et puis la roine sa mere et puis mesires Jehans de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 104).

- *Au dessus de qqc*. "En dominant qqc." : ...ce duc d'Irlande avoit fait si grant attrait d'or et d'argent et de finances à Bruges, par Lombars, pour tousjours estre au *dessus* de ses besoignes. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 73). ...li varlet qui poursievent les gens d'armes, font plus a la fois, quant il se voient au *dessus* de lor emprise, que on ne lor commande. (FROISS., Chron. D., p.1400, 439).

. "Plus haut (dans une série de choses comparables)" : Il i a certaines ordenances et pactions assises sus le staple des laines, et de ce est li rois aidies au *dessus* de ses rentes et revenues (FROISS., Chron. D., p.1400, 43).

- *Venir au dessus de qqc*. "Obtenir la supériorité, l'avantage en qqc., l'emporter" : Si convendra soutevement aler vers eulx et adviser comment nous en pourrons eschapper sauvement, et j'ay bien foy que nous en venrons au *dessus* du tout. (Bérinus, I, c.1350-1370, 63). ...cil a qui Dieux donroit tant d'eür qu'il peüst venir au *dessus* de la bataille, il pourroit bien dire qu'il seroit sire de la meilleur terre de son grant qui soit en tout le monde (Bérinus, I, c.1350-1370, 163). "Et pour ce," dist Jason, "que je me fie du tout en la promesse de ces damoiselles, je m'en iray asssembler mes parens et amis au plus tost que je porray, et ne cesseray jamais jusques atant que je seray venu au *dessus* de mes amours, en quoy j'ay bonne esperance." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 164).

. "Parvenir au bout de qqc." : ...il ne luy fault que lieu pour venir au *dessus* et a chef de sa bonne entreprinse (C.N.N., c.1456-1467, 258).

. "Atteindre l'apogée de qqc." : ...Meliadice et Cleriadus la tindrent [la foi] si bien et si loyaument l'un à l'autre que Nostre

Seigneur leur aida tant que ilz vindrent au *dessus* de leur joye et que leurs desirs furent tous adcompliz (Cleriadus Z., c.1440-1444, 547).

3. *Par dessus*

a) Loc. adv.

- "Au-dessus" : Et vous dy que en plusieurs lieux du pavement il sembloit qu'il y eüst divers serpens vifs et remuans, si que chascun des Rommains en estoit tout espouenté, et passoient tous en grant doubtance par *dessus* (Bérinus, I, c.1350-1370, 112). Sy fist on faire un pont par *dessus*, fort et hault, et couroit l'eau par dessousz roide et bruyant (Bérinus, I, c.1350-1370, 134). Il s'arma bien et faiticement, et puis vesti une houpelande par *dessus*, et prist son mantiel encores par *dessus*, et desous son brach une courte hache bien acérée. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 90). Je ne sçay pas s'il luy fist ung marbre et par *dessus* engraver une epythaphe (C.N.N., c.1456-1467, 540).

- "Par le haut" : ...le pot a la porée, qui sur le feu estoit, commence a s'en fuir par *dessus*, pource que trop aspre feu avoit (C.N.N., c.1456-1467, 543).

- "Vers le haut" : Les dens avoit blans, sarrez et menus, Et ses mentons estoit un po fendus, Votis dessous et rondes par *dessus* (MACH., J. R. Beh., c.1340, 70). ...et sont ainsi comme a la façon d'un fin diamant, c'est assavoir treslarges dessousz et tresagus par *dessus* (Voy. Jérus., c.1395, 65).

- "En plus de (qqc.), de surcroît" : Lors me commanda que je fusse Loyaus, secrez, et que j'eüsse Memoire des autres vertus Qu'il m'avoit moustré par *dessus* (MACH., D. verg., a.1340, 51).

- *Aller par dessus*. "Surpasser" : ...le Roy veult dire que le payz est sien ; aussi est-il ; et le duc Bauldoyn veult dire qu'il est à son roy. Nostre roy et le sien sont grans et puissans seigneurs que nul n'yroit par *dessus*, fors Dieu, pour savoir qui a tort ou droit ; et sont tous les jours à combatre à qui il demourra ; et Dieu en disposera à son plaisir. (BUEIL, II, 1461-1466, 83).

b) Loc. prép.

- *Par dessus qqc.* "Sur qqc., au-dessus de qqc." : La rousée par *dessus* la verdure Resplendissoit (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58). ...et furent ces lettres escriptes par *dessus* la tumba : Arrestez vous, qui cy passez, Lisiez, plaigniez et si pensez: Je fu ce que vous estes ores, Serez ce que je sui encores. (Bérinus, I, c.1350-1370, 21). Quant toutes ces gens furent issu de Ancheni, il se traient par devant un très fort chastiel seant hault sus une montagne par *dessus* une rivière. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 108). ...par *dessus* ces montagnes et ou fons de ces vallees estoient crolieres et grans mares, et si divers passages que merveilles estoit comment nuls en pooit issir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 131). ...il vint une vollee de corbaus, si grande et si espesse, en vollant par *dessus* les deus hoos et en demenant tres grant noise. (FROISS., Chron. D., p.1400, 728).

- "Au-dessus de, à proximité de (une localité)" : Toute li hoos vint logier à Vallant sus Sainne par *dessus* Troies, pour là passer à gué la rivière. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 258).

- "En plus de qqc." : Parties des nouveaulx habiz royaulx et joyaulx ordonnez pour le fait du sacre des roys de France, baillez en garde aux religieux, abbé et couvent de monsr saint Denis par le roy Charles le Quint, le septiesme jour de may CCCIIIxx, oultre et par *dessus* ceulx quilz ont eu en garde pour le temps passé. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 352).

- "Compte tenu de qqc." : ...et regarda qu'il n'oseroit leans plus demourer par *dessus* la deffense que son pere lui avoit faicte (Bérinus, I, c.1350-1370, 29).

- *Par dessus qqn.* "Plus que qqn d'autre" : Et d'estre amez Par *dessus* tous estoit dignes clamez (MACH., J. R. Beh., c.1340,

63). ...recommande Platon et ses ensuians comme philosophes *pardessus* touz autres (ORESME, C.M., c.1377, 262).

- "Plus haut que qqn d'autre (dans l'ordre de la prééminence)" : [À table] La dame, qui avoit maniere Douche et courtoise et acceptable, L'assist par *dessus* lui a table (Dit prunier B., c.1330-1350, 76). ...s'ilz [les gens de bas et de petit état] sont saiges en communicant et conversant avec leurs semblables et avec autres gens, ilz pevent apprendre et congnoistre leur condicion ; et pour ce viennent à la congnoissance du gouvernement d'autrui, et ainsi sont prins et esleuz pour estre par *dessus* les autres. (BUEIL, I, 1461-1466, 58).

- *Le par dessus tous*. "L'excellentissime" : Et quant de messire Charles, c'estoit le par *dessus* touz ; il abatoit chevaux et chevaliers tout en ung mont, ostoit escuz des cols, heaulmes de testes ; pour tout dire, riens n'arrestoit davant lui ; et ne savoit l'en assez assouvir de lances, tant en rompoit. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 146).

- *Par dessus qqc.* "Plus que qqc. d'autre" : Par Dieu, no ville a bien le los, Par *dessus* toutes les villetes, D'avoir plus belles baisselettes De tout cest pays (Dit prunier B., c.1330-1350, 51).

II. - Prép.

A. - Au propre

- "Sur" : Ceste a cellui voel comparer Qui ne vault aydier a monter Le compaignon *dessus* le mur (Dit prunier B., c.1330-1350, 43). Puis se missent li rois et ses hoos au retour ; et ne prissent pas le cemin que il estoient venu, mais celi *dessus* la marine (FROISS., Chron. D., p.1400, 219). ...auqun appert compaignon se missent en un batiel *dessus* la riviere, et vinrent desous le pont (FROISS., Chron. D., p.1400, 667). ...fist maniere de vouloir mectre son chapperon, qui sur son espaulle estoit, *dessus* sa teste (C.N.N., c.1456-1467, 238). ...vous arez, dist lors celui qui estoit *dessus* le poirier, sur eulx, tous des meilleures poires du poirier... (C.N.N., c.1456-1467, 308). Et, après que ledit de Bourgogne ot esté porté audit lieu de Nancy et ilec lavé, emondé et netyé, il fut mis en une chambre bien close, où il n'y avoit point de clarté, laquelle fut tendue de veloux noir, et estendu le corps *dessus* une table, habillé d'un vestement de toile depuis le col jusques aux piez, et dessousz sa teste ung orillier de veloux noir, et *dessus* le corps ung poile de veloux noir. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 42).

- *De dessus* : ...je ne descendi de *dessus* mon cheval (Bérinus, I, c.1350-1370, 278). ...et bien pou s'en failly qu'il ne chey de *dessus* son cheval a terre (Bérinus, II, c.1350-1370, 83). Et tant alerent chil de l'avant-garde que, de *dessus* les montagnes, il veirent les fumieres d'auquns petis hamelés que li Escoçois faisoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 125).

- "Au-dessus de" : Si trouva une voie a destre Et entra en un sentelet Sëant *dessus* un ruisselet Qui descendoit d'une fonteinne. (MACH., D. Lyon, 1342, 174). Et entrues que on l'amenoit à sa decolacion sus une charrète, et seans sus une planche *dessus* tous les autres, il demandoit : "Où sont chil qui m'ont jugiet ?" (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 80). Ou grant vassiel de Cristofle qui se remonstroit *dessus* tous les aultres, avoit bien .CCCC. Genevois arbalestriers (FROISS., Chron. D., p.1400, 405).

- "En direction de" : Si se adrecièrent d'une vois *dessus* messire Robert Canolle et li disent : "Messire Robert, vous veés et entendés comment messires li princes nous remande." (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 154). Li senescaus de Hainnau, qui se tenoit adont a Valenchiennes, entendit que auquns François estoient avalé et passé oultre l'Escaut au pont a Trit, et couroient sus ces

biaus plains *desus* un moustier que on nonme Saint Vast, et ne lor aloit nuls au devant. (FROISS., Chron. D., p.1400, 386).

. "Près de, auprès de" : ...li sires de Fauquemont et pluisseur aultre chevalier *desus* le Rin (...) vinrent a Valenchiennes parler a euls (FROISS., Chron. D., p.1400, 259). Celle nuit s'ostela *dessus* ung sinatour (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 305).

B. - Au fig.

- "Sur" : Vierge, ne vueillez consentir Par vostre debonnaireté Qu'ennemis ait ja poosté *Dessus* le fruit qu'engendré ay (Mir. enf. diable, c.1339, 12).

. "Sous peine de qqc." : Et commanda de par le roy que nulz ne fust si hardis, *dessus* le hart, qui boutast feu ne occesist homme ne violast femme. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 146).

- "Au-dessus de qqn" : Dame, royne precieuse, *Dessus* toutes autres royaulx Et sur toutes dame loyaulx, Fontaine de grace habondans, A touz pecheours secourans... (Mir. enf. diable, c.1339, 30). Courtoise vierge debonnaire, Donnez moy trouver cel hermite, Vierge *dessus* toutes eslite, Le confesseur nostre saint pere. (Mir. enf. diable, c.1339, 35). Car je vous aim *dessus* tous et honnour (MACH., J. R. Beh., c.1340, 80). Einsois serez ma dame et mes cuers dous, Mes dieus terriens, aourez *dessus* tous (MACH., J. R. Beh., c.1340, 82). ...le duc Jehan de Braibant(...) *desus* tous (...) avoit la grignour vois et audiense. (FROISS., Chron. D., p.1400, 455).

- "Au-dessus de qqc." : ...mére et vierge fui par une Voie qui fu *dessus* nature (Mir. ev. arced., c.1341, 133).

. [Dans une hiérarchie] : Car Pitez est *dessus* droiture (MACH., R. Fort., c.1341, 61). Amours ravit Les cuers, et pas ne s'assouvit. C'est un oisel qui de cuer vit ; Oncques nul tel oisel ne vit. Maiz plus honneste Est il de tant comme il acqueste Pour sa proie et pour sa conquete Le plus noble *desus* la beste, Quel part qu'il gise. (CHART., L. Dames, 1416, 267).

III. - Subst. masc.

A. - "Partie qui est en haut de qqc." : Et donques se le mouvement commence a destre et de destre s'en va et procede en circuite, il s'ensuit par neccessité que le pole qui ne nous appert pas soit le *dessus* du ciel, car se le pole qui nous appert estoit le *desus* du ciel, le mouvement du ciel seroit de senestre en alant vers destre, laquelle chose nous ne disons pas. (ORESME, C.M., c.1377, 328). Et donques convient il, se il [l'arbre] est meu selon droite ordenance, que il soit meu selon le mouvement journal ; mais se son *desus* est son chief ou racine est contremont, il tourneroit l'autre voie. (ORESME, C.M., c.1377, 344). Item, ont la creste du bec, c'estassavoir le *dessus*, vert tout au long, et aucunesfoiz les malars ont au travers du col, endroit le hasterel, une tache blanche, et sont d'un plumage tresondoyant. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 174). Et pource que le dessoubz - c'est assavoir la paste qui fait le fons de la tartre - seroit cuit avant que le *dessus* feust gueres eschauffé, il couvient avoir une autre paelle dont le fons soit bien chauffé, torché et nectoyé (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 245). ...tu les condampnas a estre comme la roee, dont le *dessus* revient desoubz (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 57). ...la place de Gavre ne fut guieres empirée de bombardes ne d'engins, fors le *dessus* des pans et des tours qui furent abatuz. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 313). ...et, ou milieu de ce pont, fut faict ung fort treilleiz de boys comme on faict aux caiges des lyons. Et n'estoient point les trouz entre les barreaux plus grans que à y boutter le braz à son aise. Le *dessus* estoit couvert d'aiz seulement pour la pluye, si avant qu'il se povoit mettre dix ou douze personnes dessoubz de chascun costé. (COMM., II, 1489-1491, 60).

- "Étage qui est au-dessus" : ...et par ainsi que ledit survivant soit et demeure paisibles des choses par moy baillees aus dis sire Jehan et sa fenme ci dessous esclarcies, c'est assavoir une estable par terre, une chambre dessus ycelle estable contenant le *dessus* de ladicte estable et de l'entree du portail de ladicte prieuré (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1351, 175).

B. - En partic. MUS. [P. oppos. à teneur] "Partie haute du chant" : Mais ne tarda pas puis une patenostre que le masle [des deux sirènes] se prist en ton basset a dire une teneur, et puis lors la femelle en voix clere et doulce commença le *dessus*, de laquelle a oïr estoit tresplaisant chose et sembloit proprement leur voix a l'ermonie du chiel. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 169). Et quant doncques il entra dedans la salle, lors il commença le *dessus* d'une chanson moult hault et cler, et ledit cerf chanta la teneur (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 359).

C. - Au fig. "Supériorité, position de supériorité"

- *Avoir le dessus*. "L'emporter" : Or en ont les Griex le *dessus* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 51). Le roy vous mande que party Soyez tost et hastivement, Vous et trestoute vostre gent, Pour venir a celle journee, Car il y mettra telle armee, S'il peult, qu'il aura le *dessus* (Myst. st Laur. S.W., 1499, 137).

. *Avoir le dessus de qqn*. "L'emporter sur qqn" : ...et lors le dit Jehan Chantrer, soy sentant ainsi estre feru et injurié, doubtant que le dit Boissonneau n'eust le *dessus* de lui, et comme courcié et indigné qu'il estoit de ce, et aussi pour eschever à la male volonté du dit Boissonneau, sacha un petit coustel à tailler pain qu'il avoit et en cuida ferir le dit Boissonneau par la joe (Doc. Poitou G., t.6, 1396, 249).

. *Avoir le dessus de qqc*. "Être au sommet de qqc." : Cil qui a le *dessus* en sa fortune s'orgueillist et s'endort et entroublie ez delitz de sa conquete. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 139).

- *Estre à dessus et à triple*. "Être important, extraordinaire" : Nennil, je vous vueil dire ung point Qui est a *dessus* et a tripple : Ce Jhesus cy a ung disciple Qui se fait appeller Judas ; Oncques nul jour le roy Midas Ne fut plus remply d'avarice. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 619). [R. M.]

DESYLLABER, verbe (dessyllaber)

[T-L (renvoi) : dessilaber ; GD : *dessillaber* ; *FEW XII, 484a : *syllaba*]

"Séparer (un mot) en syllabes"

REM. Ex. de MACH. (ms.) ds GD II, 655a [n'a pas pu être vérifié ds *The Dit de la Harpe*, éd. K. Young, Newhaven, 1943]. Cf. aussi GD II, 726b : *dissillaber*.

V. aussi *dissyllaber* [R. M.]

DESTABLER, verbe (déstabler)

[T-L (renvoi) : destabler ; GD : *destabler* ; FEW XII, 224a : *stabulum*]

"Faire sortir de l'étable" : Mais uns clerks dist que lour amour Resemble au chien, qui nuyt et jour Al huis fait garder de l'estable Les chivals queux ly sire estable ; Mais si morine les *destable* [les chevaux], Lors est ly gardein devorour, Que plus ne leur est defensible, Ains prent qu'au soy voit profitable, Le crass ove tout la char de lour. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 81).

REM. L'ex. de FROISS., *Chron.* : ...avant que chevauls ne mulets fuissent *destablés* ne troussés, cité d'apr. l'éd. Kervyn de Lettenhove ds Scheler, *Gloss.* (Froiss.), 138a, se lit : Avant que sommiers, ne mulez, ne chevaulx feussent

destoursez qui leurs harnas portoient ... ds FROISS., Chron. M., XII, c. 1375-1400, 309. [H. G.]

DESTABLIR, verbe (destablir)

[T-L : *destablir* ; GD : *destablir* ; FEW XII, 220b : *stabilire*]

A. - "Priver"

- *Destablir qqn de* (ses forces) : ...messire Floridan qui point n'estoit armé et qui plus ne se gardoit comme cuidant estre victorieux, fut assené au coeur et perchiet tout oultre, duquel cop il cheit a terre privé et *destabli* de toutes ses forces et de toutes ses vertus ; et la morust en la place. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 16).

B. - "Détruire"

- *Destablir qqc.* : ...sire, les saintes eglises Qu'avez ars et fait *destablir* Faites refaire et restablir (Mir. Clov., c.1381, 231). [H. G.]

DESTASSER, verbe (destasser)

[T-L : *destasser* ; GD : *destasser* ; GDC : *destasser* ; AND : *detascer* ; FEW XVII, 319a : **tas*]

I. - Empl. trans. "Défaire ce qui est en tas"

A. - "Disperser, éparpiller" : ...il ressamble A celui qui la pouldre amasse Au vent, et le vent la *detasse* Et la gaste (Mir. st Ign., 1366, 92). ...Du fain a *destasser* chascun moult bien s'araie Pour estaindre le feu qui forment les esmaie. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 430). Qui ne feroit le labourage, Porteroient il les grans estas Qu'i portent ? Les blez de mon tas En sont lez premiers *destassez*. (Croix Faub. T.C., c.1450, 172). ...Ce que j'entasse ung autre le *detasse*, Autant j'amasse estre mon chief cassé. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 96). ...les terres estoient chargiez de biens, les biens multiplioient et la multiplication en estoit amassée ; mais les grans amas furent desmasséz, les biens des granges desgrangiez et les grans tas tous *destasséz*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 549).

Rem. Doc. 1418 et 1445 ds GDC IX, 361b.

B. - "Disperser (un groupe de personnes)" : Or tost, alez devant, Sohier, faites nous *destasser* Ces gens, si que puissons passer Aisiement. (Mir. enf. ress., 1353, 17).

II. - Empl. pronom. "S'écarter, se disperser" : SECOND SERGENT. (...) Avant : il vous fault *destasser*. Laissiez le saint père passer (Mir. prev., 1352, 272). De ci vous convient *destasser*, Si que mon seigneur de passer Puist avoir voie. (Mir. fille roy, c.1379, 8). [H. G.]

DESTEIGNABLE, adj. (desteignable)

[T-L (renvoi) : *desteignable* ; GD : *destaignable* ; *FEW III, 320b : *exstinguere*]

"Qu'on peut éteindre" : ...lumiere non *destaignable* (VIGNAY, Lég. dorée D.-L., c.1333-1335, 756). Et le diable lui dist : "Voire, certes, est greigneur de tous et nous baillera tous ceulx que nous decevons cy a tourmenter ou feu non extinguable." [var.*destaignable*] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 912). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348]

V. aussi *desteindre* v. Lexiques [H. G.]

DESTEIGNEMENT, subst. masc. (desteignement)

[T-L (renvoi) : *desteignement* ; GD : *destaignement* ; FEW III, 320b : *exstinguere*]

"Action d'éteindre" : Du *destaignement* du quart feu d'avarice, comment l'avarice de ceulx qui couvoitoient les tresors s'esvanouirent et furent deceuz dit Augustin : (...). Du *destaignement* du quint feu, c'est de l'ardante felonnie du forcenant,

c'est assavoir comment la forcenerie des persecuteurs fut deceue et anichillee, dit saint Maxime : ... (VIGNAY, Lég. dorée D.-L., c.1333-1335, 733).

V. aussi *desteindre* v. Lexiques [H. G.]

DESTENIR, verbe (destenir)

[T-L : *destenir*¹/*destenir*² ; GD : *destenir*¹ ; FEW XIII-1, 212a : *tenerē*]

I. - Empl. trans. *Destenir qqc.* à. "Refuser qqc. à" : Moult furent esbahis princes et barons d'entour ly, et non merveilles, quant virent le souverain des sages et prudens hommes de son royaume soy mesmes interimer en une folle oppinion, et que (...) volontairement *detint* a nature sa sustenance (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 310).

Rem. Cf. G. Roussineau, *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 248.

- *Destenir que.* "Empêcher que" : Qu'il soit evesque, je ne veulx En rien la chose *detenir*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 401).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se défaire, tomber en morceaux"

Rem. Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 29318 (*Pour le chault toutes se destindrent*).

B. - "Lâcher prise, attendre, tarder" : Goubert, ouvrez appertement Ceste tour, sanz plus *detenir*. (Mir. emper. Romme, 1369, 266).

V. aussi *détenir* [R. M.]

DESTENS, subst. masc. (destens)

[GD : *destens* ; *FEW XIII-1, 199a : *tendere*]

"District, territoire"

REM. Doc. 1449 (la pesche de *destens* de mon dit seigneur), ds GD II, 659a. [H. G.]

DESTERMINER, verbe (destermminer)

[AND : *destermminé* ; FEW III, 328 : *exterminare*]

Empl. trans.

A. - "Fatiguer"

- Part. passé en empl. adj. [Des yeux] "Usé par le chagrin" (Éd.) : J'en ay trouvé mes dens pourris Et mes yeulx tous *destermminés* Qui pour beau chanter ne pour ris Ne sont bien adés terminez. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 36).

B. - "Mal terminer, détruire" : Le bon commencement Doit faire bien finer, Se fol gouvernement Ne fait *destermminer*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 67).

Rem. Cf. cr. de N. Dupire, *Romania* 65, 1965, 260 : «*destermminer* n'est pas au glossaire ; comme il s'oppose à *bien finer* nous pensons qu'il signifie "mal terminer".» [H. G.]

DESTESMOIGNER, verbe (destesmoigner)

[T-L : *destestemonier* ; GD : *destestimonier* ; FEW XIII-1, 286a : *testimonium*]

"Récuser"

Rem. VIGNAY, *Oisiv. emp. G.*, a.1330, app. 2, 18 (*c'est merveilleable chose a croire et si n'est a destesmoignier*). [R. M.]

DESTILPER, verbe (destilper)

[GD : *destilper* ; *FEW III, 321b : *exstirpare* (?) (?)]

"Vendre, débiter"

REM. Doc. 1411 (*distirpez*) et 1418 (*destilper*) ds GD II, 659b. [H. G.]

DESTIN, subst. masc. (destin)

[T-L : *destin* ; GD : *destin* ; AND : *destin* ; FEW III, 56a : *destinare* ; TLF VII, 34a : *destin*]

A. - "Manière de fixer"

- [D'une chose] *Faire destin*. "Être posé, placé" : Fouque servoit Radut par son mavais engien, Une escuele li porte qui fut d'une masarin, Ly venins astoit ens qui fut mult acherin, Tantoist que sus la table fist l'escuele *destin*, Radut senty la pire [la pierre de l'anneau qui devient ardante à proximité d'un venin] qui ly faisoit hustin, De son doit l'at osteit por la chaleur frarin. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 679).

B. - "Avenir prédéterminé, dévolu à un individu comme son lot propre ; sort, destin" : Or escoutés qui fu, et par confait *destin* Un enfant encontra (...); Le page le menoit jouant tout le prarin (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 352). ...à quel coron qu'i tourne j'averay le hustin Et parferay men veu, ou j'aray tel *destin* Que j'en seray ochis à crueulz disiplin. (Hugues Capet L., c.1358, 65).

- *Par destin*. "D'une manière fixe" (Scheler) : Barons, or avint-ilhe que dedens ces termins Vint l'empereir à Liege : dit li avoit Seguins De Prage que li prinche de Liege par *destins* Orent tuis releveit et fait hommage fins A Albiert comme evesque par leurs mavais engins (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 718).

C. - "Intention, disposition" : L'anffan fist baptisier tantost per boin *destin* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 20). A l'escolle fuit mis pour apprendre laitin ; Dez tablez et dez delz, de l'eschecquier d'or fin Ait aprins le stille ; il fuit de boin *destin*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 31).

- *En vostre destin*. "À votre disposition" : S'estes li plus cowars c'onkes beüst de vin, Ne de vostre proeche ne donroie .j. frelin, Quant vous tenés biauté, nobles corps enterin (...) Qui est en vo commant et en vostre *destin* (Bât. Bouillon C., c.1350, 90).

D. - "Ce que l'on destine à qqn, message pour qqn" : Sire roys de Surie, entendés mon latin. Or ne me ochiés mie, ne me metés a fin Jusques a tant qu'a vous arai dit mon *destin*, Car je sui messagiers (Bât. Bouillon C., c.1350, 56).

E. - "Manière, façon" : ...Et nous acorderons a vous par tel *destin* Que je croi qu'au partir serons vo boin voisin (Bât. Bouillon C., c.1350, 78). Es paiens se bouta par force de hutin Et son l'yon aussi par sy felon *destin* Que de paiens a tant occis et mis a fin Que tous sont ebaiz, persans et Barbarin. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 225). ...Le premier qu'il ataint fery par tel *destin* Que rien ne luy valu hëaulme ne bacin, Mort le rua a terre (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 349).

- *En son destin*. "À sa façon" : Puis sailli sus la celle et dist en son *destin* : "Varlet, salue moi Karle ennuist ou le matin..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 353). [H. G.]

DESTINABLE, adj. (destinable)

[GD : *destinable* ; FEW III, 56a : *destinare*]

"Qui est marqué par le destin, fatal" : Fatalis (...) : *destinables* (Aalma R., c.1380, 136). ...fatalis (...) : *destinablez* ou *faiz destinables*. (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 59).

REM. Ex. de BERS. c.1354-1359 (choses fatalz et *destinablez*) ds GD II, 659c. [H. G.]

DESTINATION, subst. fém. (destination)

[GD : *destinacion* ; FEW III, 56a : *destinatio* ; TLF VII, 35a : *destination*]

"Aventure" : Seigneur, c'est bien m'antacions Qu'avant qu'il soit demain que nous l'i env[i]ons. Jamais vostre conseil vraiment ne querrons, Car j'ai ouï parler des *destinacions* Dont honneur et porfit bien avoir y poons. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 18). ...nous comparant a si chiere, sumptueuse et especialle chose comme l'or precieux, ou nonper solleil ou *destinacion* d'Alexandre, ausquelles choses n'approuchons (Mabrien V., 1462, 446). [H. G.]

DESTINE, subst. fém. (destine)

[T-L : *destine* ; GD : *destine* ; FEW III, 56a : *destinare*]

"Destinée" : Cilz qui est gentilz par fortune, Sers de lignie c'est aventure, Dieu li transporte gentillesce. Cilz qu'est de serve confetture, Quant destresce [var. *destinee*, *destine*] passe nature, fortune li donne noblesce. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 140). Aÿ ! dame Esclarmonde, (...) Et vous, Gerames sire, vecy povre *destine*, Jamais ne vous verray, par la Vertu divine ! (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 256). [H. G.]

DESTINÉ, adj., v. DESTINER (destiné)[R. M.]**DESTINEE, subst. fém.** (destinée)

[T-L : *destinee* ; GD : *destinee* ; GDC : *destinee* ; AND : *destiné* ; DÉCT : *destinee* ; FEW III, 56a : *destinare* ; TLF VII, 36a : *destinée*]

A. - "Sort échu à qqn ou qqc., destinée" : "...Voulez vous a cheval refaire nouvellee Ou estre tout a pié ? (...)" "A pié !" dist Olivier, "Telle est ma *destinee*..." (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 199). NOSTRE DAME. Mon ami, ceste *destinee*, Je te promet, n'est qu'une espreuve ; Et te dy bien, se Dieu te treuve Souffrant en ceste adversité, Doucement croy pour verité, Que telle joie te donrra (Mir. enf. ress., 1353, 63). "...Et dont vient elle [la sainte lance] chy, en savés vous riens née" ? - "Oil, dist ly clers, toute la *destinée*." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 187). Adonques li fu il dit que ce ne pouoit il savoir car ainsi empescheroit il l'ordenance des *destinees*. (ORESME, Divin. C., c.1366, 90). Paris maudit sa *destinee* Et Heleine l'eure, que nee fu (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 108). Toutefois qu'il a soif son bon hanap segna, Et le vin i venoit que Dieux i envoya ; Ce fust par *destinee* qu'ainsy le destina Morgue qui estoit fee (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 46). Elas ! Pourquoi m'a elle procuree Mort a demy sans l'avoir assouvie ? Vie en langueur, telle est ma *destinee*, Quant je ne voy ma douce dame en vie. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 391). Ma *destinee* Est autre, et moins determinee. Je suy comme la tour minee, Dont la prise n'est pas finée De longue piece, Et de qui on doute qu'el chiece Ou qu'a ceulx de dedens meschiece (CHART., L. Dames, 1416, 262). Il fut contraint de la laisser passer sa *destinée* (C.N.N., c.1456-1467, 519). Ha ! pouvre maleureux veillard, tel que je suis et tousjours ay esté, de qui la fortune et *destinée* sont dures (C.N.N., c.1456-1467, 555). Se un homme a tele *destinee* d'estre leu warou, c'est fort se son filz n'en tient. Et se filles a et nulz filz, volentiers sont quauquemaires. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 143). Je cuide que ma *destinee* Me devoit mettré en ce lieu. (Tr. Men., c.1480-1500, 288).

- Adj. + *destinee* / *Destinee* + adj. : Car s'il li agréé, J'aray *destinée* Bonne ou mort desesperée ; Dou tout a li tient. (MACH., R. Fort., c.1341, 18). Mahoms, dist Garscions, com dure *destinée*, J'ay plus cier à morir en bataille ariestée (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 137). Car einsy comme on la menoit A sa mort, li pueples venoit Vëoir la dure *destinee* De la lasse desconfortee. (MACH., C. ami,

1357, 11). Et de leurs temples ensemment, Prioit là moult devotement, à tous dieus, à toutes deesses, Que, de leurs courtoises largesses, à ceste creature née Donnassent bonne *destinée*. (MACH., P. Alex., p.1369, 4). Si que, sire, je vous conseil, Que vous usez de mon conseil Et que faciez vos voiles tendre Droit vers la cité d'Alixandre, Car Diex si noble *destinée* Vous a, ce m'est vis, destinée Qu'en vérité vous la penrez, Sans faillir, quant vous y venrez. (MACH., P. Alex., p.1369, 62). Et selonc l'amour, pour voir, Dont je vous aim si loyaument Trop compere amours chierement. S'ay moult dure *destinée*, Quant vous avés mon espoir Et mon cuer et ma pensée, Et il vous convient manoir Ensus de moy main et soir (MACH., L. dames, 1377, 130). Et près de vous souspir, pleure et gemi, Quant vous m'avés de vo grace banni. Et puis que j'ay si dure *destinée* Que je vous pers, et si n'ay riens mespris, Et qu'en douleur est ma joie muée Et que mes biens est tous mors et peris, Jamais ne quier desirer Fors tost morir, belle, pour vous amer. (MACH., L. dames, 1377, 228). Las ! au meins s'elle sceüst Ma douleur et congneüst, Certes, petit me neüst Et moult alegié m'eüst Ma dolente *destinée*, N'en rien ne me despleüst Ma mort, s'elle li pleüst, Einsois mes cuers en eüst Grant joie, puis qu'il peüst Obeir à sa pensée. (MACH., Les lays, 1377, 298). Tres noble *destinée* Ha cils qui s'i puet assener Sans dessevrer, Qu'elle n'a per, Eins est nomper (MACH., Les lays, 1377, 428). [Janicola à Griseldis] Qui te puet avoir dessevré De la bonne amour du marquis ? Ne croy pas que l'aies acquis. Hé ! Dieu, com dure *destinee* ! Moult est la chose tost tournée Et moult puis avoir cuer dolent, Quant ta belle et bonne jouvent As usee ou noble servise Du marquis, qui a sa devise Prent autre pour toy delaissier. (Gris., 1395, 86). Sire, dit Galien, a bonne *destinée* ! (Galien D.B., c.1400-1500, 49). J'eusse mon grant maleur changé En gracieuse *destinee* (LA VIGNE, S.M., 1496, 321).

- A *bonne destinee*. "A la bonne heure" : Dame, je la [l'amour] reçoï a bonne *destinee*. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 107).

- [Formule de recommandation] *Dieu vous donne bonne destinee* : Sire, et Diex bonne *destinée* Vous doint aussi. (Mir. emper. Romme, 1369, 300). Bien voy que estes enhorter, Dieu vous dont bonne *destinee* ! (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 305).

- [Comme entité supérieure] : Et si maudi Fortune et son faus tour, La planette, l'eür, la *destinée* Qui mon fol cuer mirent en tel erreur Qu'onques de moy fu servie n'amée. (MACH., L. dames, 1377, 192). ...Elles sont clamees Influences et *destinees*, Qui a ce sont predestinees Que aussi tost que l'omme naist Ou la femme, ja si grant n'est, Ceulx yci de sa vie ordenent Et sa droite fin lui assenent (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 91). LE CRESTIEN. (...) De tous pointz nous sommes destruis. LA FEMME DU CRESTIEN. (...) Mauldicte journee, L'heure que fus nee Pour estre en ce point ! Fausse *Destinee*, Fortune obstinee Qui trop fort nous point ! (...) LE CRESTIEN. Nous sommes tous desprins et mis, Mocqué de grans et de petis. On nous monstre au doit. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 75).

B. - P. anal.

1. "Ce que qqn est amené à faire ; d'où intention" : A Ciperis envoierent dire leur *destinee*, Ad fin qu'on leur ouvrist de la porte l'entree. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 181). "Vecy le traître de male *destinee*, Par qui ma douleur a esté ordonnée ! (...) Si vous prie, seigneurs, que jugés sans demouree Ce qu'il a deservi avoir en ceste aune." (Galien D.B., c.1400-1500, 146). En ce penser et en ce soing Chevauchay toute matinee, Tant que je ne fu gaire loing Du lieu ou estoit la dinee ; Et quant j'euz ma voye finee Et que je cuiday

herbergier, Jouï par droicte *destinee* Les menestriers en un vergier. (CHART., B. Dame, 1424, 333).

- *Faire la destinee à qqn*. "Réserver un mauvais sort à quelqu'un, le maltraiter" : Or ça, coquin, et sans riote, De par le diable, laissez la cote. Je te feray la *destinee* ; Ta pel sera toute tranchee. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 51).

Rem. G. Roussineau comprend : "Tu vas avoir ton compte" (Z. rom. Philol. 111, 1995, 302).

2. "Destination ; d'où impact" : Robastre descarga sa grant perche quarree Et la laissa cheoir de telle randonnee ; Que XXV en ont eu la *destinee*. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 149).

- Au fig. "Destination, projet" : Et pour plus brief declairer le propos Dont la fin est par moy tant desirée, Je, travaillant et loing de bon repos, Pensant tousjours en celle *destinee*... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 333).

C. - P. ext.

1. "Vie (en général), existence" : Ilz sont bons en ne soy hobant Soubz cheminees, Quant leurs bouches sont avinees Et ilz ont les bonnes vinees. Lors comptent de leurs *destinees* Les quoquars foulx ; Alors se vantent des gros coupz Et font gras despens et grans coustx. (CHART., L. Dames, 1416, 225).

2. "Avenir"

- *Sans destinee*. "Immédiatement" : [Baptizee] fut [l'espee] la sans nulle *destinee* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 199).

3. "Manière engageant l'avenir, condition"

- *Par telle destinee*. "Dans de telles conditions" : Cent et cinquante mille de monnoie dorée A à mariaige par telle *destinée* Que des cinquante mille sera rente acatée, Dont la dame sera tout son vivant douée (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 356).

4. "Manière"

- À *telle destinee*. "De telle manière" : Car li coz est queüx de le targe listee A sy tres gran mesquief et a tel *destinee* Que le mache encontra qui d'achier fu tempree. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 280).

- *Par telle destinee*. "De telle manière" : Tout premiers m'en alay à le tente dorée Du fier conte Fedry (...) Et m'acointay de ly par telle *destinée* Que je ly dis nouvelles d'outre la mer sallée (Hugues Capet L., c.1358, 126). Gallaffres li roys et cilx de sa contree Se sont ferus es tentes par telle *destinee* Que maintes en ont par terre abatue et verssee. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 184). Là est entrés dedens, s'ont leur voile levée, Et li vens y féry par tele *destinée* Qu'il vinrent à l'Escluse droit à le matinée. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 399). Mais li coz est tounez par telle *destinee* Que l'oreille li a de le joe rasee. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 282).

- *Par + adj. + destinee*. "D'une façon + adj." : Pis valy que Caïns de fait et de penssee, Car son frere traï par male *destinee*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 133). Et Regnault respondy par bonne *destinee* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 249). Je le rens [la terre] à chelui qui l'a reconquétée, Et ma fille li doins par boine *destinée* (Chev. cygne R., c.1356, 113). Montez fu à cheval par povre *destinée*. (Hugues Capet L., c.1358, 168). Et prist à lui congiet par bonne *destinée*. (Hugues Capet L., c.1358, 185). Ses enfans treuve sans point de demoree. (...) Une pome eurent qui d'or estoit lectree Dont ilz jouent par bonne *destinee*. (Ami Amile M., c.1400-1500, 537). Qu'[ilz] sont yci venus par mauvaie penssee, Croire ne le pourroye par nulle *destinee* (Galien D.B., c.1400-1500, 20). Puis que Dieu vostre pere par sa commandison, A plaine *destinee* a ce jeune enfançon, Pas ne lui puis oster (Galien D.B., c.1400-1500, 11).

- *Pour ceste destinee*. "À cause de cela" : Prisonier suis vo pere pour ceste *destinee* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 529). [R. M.]

DESTINEMENT, subst. masc. (destinement)

[T-L : *destinement* ; GD : *destinement* ; FEW III, 56a : *destinare*]

"Ce qui est destiné à qqn" : -"Sire," ce dit la dame, "or me dites briesment, Je vous en pri pour Dieu, tout le *destinement*, Par quoy j'aie a mon cuer grant joie ou grant torment." (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 54). [H. G.]

DESTINER, verbe (destiner)

[T-L : *destiner* ; GD : *destiner* ; AND : *destiner* ; DÉCT : *destiner* ; FEW III, 55b : *destinare* ; TLF VII, 37a : *destiner*]

A. - "Réserver tel sort, tel destin à"

1. *Destiner qqn/qqc.*

- *Destiner qqn*. "Réserver tel sort à qqn" : Je voy bien que je sui de clergie fondee, Car au cours vis l'autrier con je sui *destinee* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 145). ...entre aultres ses proprietez, il estoit tel *destiné* que entre les dames jamais homme ne le passa de gracieuseté. (C.N.N., c.1456-1467, 191).

- [De Dieu, des dieux] *Destiner qqc.* : Tu peulz sçavoir que se oreisons et merites ne proufitassent et Dieu eust si *destiné* les choses que le franc arbitre d'omme fut contraint par necessité, je eusse pour neant esté créé. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 162). ...et que mieulx vouloit morir en la paine que de non faire son plain pouvoir mais de l'acomplir, se les dieux luy ont *destiné*. (Percef. I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 793).

- [D'une chose] *Destiné*. "Déterminé, fixé, prédestiné" : Y faisoient leurs assamblees Et qu'encor souvent y venoient Et leur parlement y tenoient, Leurs giesus, leurs festes, leurs caroles Et leurs amoureuses escoles, Et aussi qu'elle [la fontaine] est *destinee* Si qu'il n'est creature nee, S'elle en boit, qu'il ne li couveingne Estre amoureux, comment qu'il pregne. (MACH., F. am., c.1361, 193). ...la *destinee* disposicion (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 136). ...la *destinee* neccessité (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 294). ...encore n'estoit il pas son heure *destinee* [ce n'était pas encore l'heure de sa mort] (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 101).

2. *Destiner qqn à qqc.* (D'une pers.) *Destiné à qqc.*

a) "Qui est voué à qqc."

- [Valeur positive] : ...viendra ung filz eleu de Dieu et *destiné* au saint siege de Romme (C.N.N., c.1456-1467, 98).

- [Valeur nég.] "Condamné à qqc." : LA DAME. (...) Ma fin a douleur *destinee* Est (Mir. enf. ress., 1353, 32). Las ! de si bien moriginé Estre a mort si tost *destiné*, C'est grant damage. (Mir. femme, 1368, 201). - (...) je suis (...) née soubz telle estoille pour estre preste et servant aux hommes ! - Voire dya, dist le mary, y estes vous *destinée* (C.N.N., c.1456-1467, 519).

b) *Destiné à + inf.* "Qui est voué à + inf." : Moult m'avez fait grant courtoisie, Qui a long estude menee M'avez, car je suis *destinee* A y user toute ma vie (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 50). Las ! nous, chetifz et de male heure nez, Avons estoy a naistre *destinez*, Quant le hault pris du royaulme dechiet, Et nostre honneur en grief reprouche chiet, Qui fut jadis franc, noble et beneuré, Or est fait serf, confus et espeuré. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 2).

- *Destiné pour + inf.* : Mais quant vint au mengier, la sage Medee laissa tout pour regarder Jason de rechief, qui lui sambla plus beau qu'il n'avoit fait premierement. Et tant lui vint a plaisir que, comme elle oyst dire entre plusieurs devises qu'il estoit venu pour

conquerre le veaulre doré, elle jugea que c'estoit le Grec qui estoit *destiné* pour le conquerre (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 193).

c) "Qui est enclin à qqc." : Et pour ce qu'ainsi *destinez* Estoit a mal et obstinez (...) Sueffre je qu'a pugnicion Ait esté mis. (Mir. prev., 1352, 256). Le jeune homs est fort *destiné* A folyes et paillardises ; Putains tantost l'ont encliné A despendre toutes ses prises. (Pass. Auv., 1477, 117).

- *Destiné en qqc.* "Tourné vers qqc." : Doulz enfes, bien soiez tu nez, Et en l'amour Dieu *destinez* Soit tes courages. (Mir. st J. Cris., c.1344, 283).

B. - P. ext.

1. "Déterminer, saisir qqc." : Tant est biaux, nuz ne puet se biauté *destiner* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 511).

- [D'une chose] "Déterminer qqc." : Cousin, seur tous ceulz du mont Sine Doy ammer se bourgeois, la cause le *destinne*, Car il m'a visité d'ammoureuse doctrine, Si ammoreusement par pensee beninne Que se fusse ses fieux engenrré de s'orinne (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 459).

2. "Prédire qqc." : Trop vous estes hastés de ma mort *destinner* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 368).

C. - *Destiner qqc. à qqn*. "Réserver qqc. à qqn, le lui assigner (par avance)" : Ly enfans devint chines, che ly fu *destiné*. Trestout li .VI. enfant sont en chine müé (Chev. cygne P., c.1356, 39). Et là endroit nous esprouvons (...) Et en aient la fortune et l'onneur cil à qui Diex l'aura *destiné*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 112). "Je vueil toute Honguerie mettre en ma subjection et puis le royaume d'Alemagne. Il m'est *destiné* ; se dient les sors de mon pays et les devins d'Egypte que je doy estre sire et roy de tout le monde." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 221). Helas ! je sui de si male heure nez Qu'Amours me het et ma dame m'oblíe, Tous biens me fuit, tous maulz m'est *destinez*. (MACH., L. dames, 1377, 71). Qu'avec toi, sans dessevrée, Fusse, dous amis ! Bien seroit mon dueil remis Et ma grant joie doublée, Car plus noble destinée Ne me porroit *destinée* Estre, ce m'est vis, Puis que Fortune t'a mis, Si que toy veoir me vée. (MACH., Les lays, 1377, 446). "Sire, delivrés vous et nous enmenés deviers le roi d'Engleterre, ou point et en l'estat que vestres trettíés devise ; car nous volons tout morir se nous sonmes a ce *destiné*, et prenderons la mort en bon gré." (FROISS., Chron. D., p.1400, 844).

- (II) *a esté destiné à qqn que/de* : Piech'a m'a esté *destiné* que ma vye useroye en pleurs. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 27). [R. M.]

DESTINEUX, adj. (destineux)

[*FEW III, 56a : *destinare*]

[D'un garçon] "Qui arrive à l'âge adulte et qui fait l'essai de sa virilité" (Du Cange s.v. *hirquitalus*) : Item his hiquitalu (...) : enfent libidineux ou *destineux* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 88). [H. G.]

DESTINTER, verbe (destinter)

[T-L : *destinter* ; GD : *destinter* ; AND : *destincter* ; FEW III, 100a : *distinguer*]

Empl. trans. "Exposer en distinguant" : A lire le [la lettre] bailla a Baudus d'Aquilee, Et chil devant païens l'a esrant *destintee* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 574). De se grande proesche vont lez fais *destinter*. Quant le dame le vit, s'en prist Dieu à loer. Quant Blancheflour (...) Oy les .IIII. contez (...) Qui de Huez ly dient le fait et le couvine, Grant joie en ot au cuer la trez noble royne

(Hugues Capet L., c.1358, 82). ...Bien avoient ouï la chose deviser [var. ms C, p.925 : *destinter*] Et la mort de la dame et de son filz jurer (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 488).

- Empl. abs. : Or me *destintés* mieuls, Joffroi, Dou mouton d'or est il notable. (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 178).

- Part. passé en empl. adj.

. "Distinct, différent" : Et les .III. choses desus dites qui sont es corps sont finies et *distinctees* et divisibles, mais celles de Dieu sont plus que infinies ou simplement infinies (ORESME, C.M., c.1377, 272). ...mais, pour un petit differer, selon l'ordre que Aristote met des vertus comprises en sagece par particularitez *distintées*, comme cy devant est dit, dirons d'art, en prouvant nostre sage roy Charles estre tres grant artiste, soit es .VII. sciences liberales, ou es causes ouvrables. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 33).

Rem. Ex. de JEAN D'ARKELE, *Ars d'Amours*, c.1350 (*destintees*), de CORBECHEON, 1372 (*distincté*) et doc. 1483 (*distintee*) ds GD II, 660c. [H. G.]

DESTITUER, verbe (destituer)

[T-L : *destitüer* ; GD : *destituer* ; GDC : *destituer* ; FEW III, 56a : *destituere* ; TLF VII, 38a : *destituer*]

A. - *Destituer qqn (de qqc.)*. "Priver, déposséder qqn (de qqc., d'une charge, d'un office, d'un droit...)" : ...c'est acempter contre l'onneur du Royaume et déshériter le Prince, voires encores l'apouvoir et le *destituer* de l'estat de sa deue magnificence (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXX). ...et oultre tant peu que le dit exposant tient de terre soit de jour en jour couru par noz ennemiz et tellement pillié que le dit exposant est en voye d'estre *destituez* et desers de son estat, se par nous ne li est en ce secours de nostre grace. (Doc. Poitou G., t.3, 1369, 394). ...il ne est pas a entendre que il deust estre *destitué* ou frustré de son droit (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 145). ...la puissance espirituelle institue et *destitue* la puissance temporelle (Songe verg. S., t.1, 1378, 90). Après laquelle lecture desdites lettres ledit de Chastillon, seigneur du Thour, bailla et delivra audit commissaire, pour et ou nom dudit monsieur le duc, les clefs de la forteresse et des prisons dudit Chastel et les seaulx du tabellionnage de ladite conté de Porcien. Le quel commissaire, pour et ou nom que dessus et par vertu des lettres ci dessus transcriptes, reçut lesdites clefs et seaulx, et avecques ce par le consentement et accord dudit de Chastillon print et accepta la possession et saisine de ladite conté de Porcien, de ses appartenances et appendences, osta et *destitua* tous les officiers d'icelle conté qui n'avoient lettres de mondit seigneur le duc, et defendi l'exercice de leurs officez jucques a ce que par mondit seigneur ou ledit commissaire pour lui y fust autrement pourveu et ordené (Comté Porcien R., 1400, 209). ...monseigneur le duc de Berry (...) estoit ordonné par le Roy à ordonner et cognoistre sur le fait des finances de ce royaume, instituer et *destituer* officiers appartenans auxdictes finances (BAYE, I, 1400-1410, 57). ...dirent que messire Jehan de Chevery, chevalier, avoit esté derrenement institué et receu oudit office de bailli, et que (...) on ne le pavoit ne devoit *destituer* sans le oyr. (FAUQ., II, 1421-1430, 147). Et d'autre part osta et *destitua* tous les officiers et gouverneurs dudit Daulphin, réservé son confesseur et son cuisenier (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 414). Le premier an, le sort advint à Romullus ; et, quant il se vit au-dessus de son frere, il se pourpensa de le faire mourir, pour usurper la seigneurie totale et adfin que, l'an ensieuvant, il ne fut *destitué* du gouvernement. (BUEIL, I, 1461-1466, 128). PILATE. (...) Et, au mieulx qu'il m'en adviendra, Se je ne suis mort ou tué, Du tout seray *destitué* Et desmis de mon

hault office. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 994). Au moien desquelles noz lettres et enterinement d'icelles il dit avoir joy paisiblement par l'espace de huit années, et jusques à ce que le feu conte de Romont le *destitua* de la possession d'icelles terres moyennant certaines lettres qu'il obtint de nous (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 243). Et depuis, faignant s'employer à la pacification desdites divisions, suborna et atrahit à luy aucuns de noz principaulx et plusieurs familiers serviteurs, et avec eulx conserva et machina en nostre personne de nous *destituer* de nostre auctorité et seigneurie et nous demettre de nostre liberté et franchise (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 243).

Rem. SAINT-GELAIS, *Séj. honn.* D., c.1490-1495, gloss.

- *Destituer un office*. "Supprimer, révoquer" : Item, l'en peut faire mutation de policie non pas en tout mes en partie, si comme instituer ou *destituer* aucun princey ou office publique. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 205).

. P. ell. "Révoquer le titulaire d'une charge" : ...plein pouvoir et mandement especial de (...) instituer et *destituer* toutes manieres d'officiers, de ramener nos ennemiz a nostre obeissance et grace, et de leur commuer, remectre et pardonner touz crimes, malefaçons et autres deliz quelconques (Doc. 1354. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 412). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] ...il [le Pape] doit laissier l'exercice et l'execucion dez choses temporelles aux seigneurs seculiers, quant aux offices instituer ou *destituer*, quant a privilegies ottroyer et, generaulment, quant a touz cas qui regardent la temporalité. (Songe verg. S., t.2, 1378, 15). ...et que il [le pape] puist touz benefices et offices de Saint Eglise donner et oster, instituer et *destituer*, ainsi comme il luy vient a plaisir, sanz ce que aucun l'en puist redarguer, ne reprendre (Songe verg. S., t.2, 1378, 99).

. Part. passé en empl. adj. [D'une institution] *Destitué de qqn* (remplissant un office). "Dépourvu, privé de qqn" : ...l'eveschié d'Orenge est *destitué* de pasteur depuis la derniere vacation d'iceluy (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1483, 17).

B. - P. ext.

1. "Priver qqn de" : ...ne du benefice de nature, la mere general, *destituéz*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 135). ...comme celi qui estoit du tout *destitué* de conseil, je desiroie en toutes manieres la mort. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 440). ...desertés et *destitués* du solas des nostres meismes. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 118). ...Ja sâoulees Ne sont tant qu'ilz ont defoulees Les dames par maies goulees Qui sont trop de legier coulees. Tant s'esvertuent Que d'onneur ilz les *destituent* ; Si sont pareulx a ceulx qui tuent, Car jamaiz ilz ne restituent L'onneur qu'ilz tollent Par leurs mos qui des bouches volent, Quant ainsi ensemble parolent De leurs faiz et s'entrerigolent. (CHART., L. Dames, 1416, 279). Maleureux et mal nay, vile et reboutee personne, *destitué* de biens et delaissé d'amys, bersaudé de toutes pars des adversités de fortune, quel conseil pense tu prendre a conduire desormais ton estat et ta vie (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 7). ...et n'y a aucun consolateur, ne personne qui resiste a leur violence, et sont *destitués* de tous secours et aide (JUV. URS., Loquar, 1440, 420). Helayne (...), desolee et *destitué* d'onneur et de dignité... (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 325). Et de ce cop cheut a terre, privé et *destitué* de toutes ses forces et vertus, et morut en celle place, dont fut grant dommage (RASSE BRUNH., Flor. Elvide Vat. C., a.1456, 17). ...il estoit très saige et vaillant chevalier et qui avoit beaucoup veü ; il avoit grant argent content ; et se trouver en ce danger *destitué* de cueur et de tous remèdes ! (COMM., II, 1489-1491, 86).

- Empl. pronom. *Se destituer de qqc.* "Se priver de qqc., abandonner qqc." : Se ilz [les gens de guerre] ont eu vaillant courage, par non usager et eulx *destituer* de l'exercice de guerre, devendront laches et meschans (JUV. URS., Verba, 1452, 262).

2. *Destituer qqc.* "Supprimer (un office, une charge...)" (anton. *instituer*) : Tous les autres offices devant dis faisoit li abbes et doit faire instituer et *destituer* (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 128).

- *Destituer qqc. de qqc.* "Priver qqc. de qqc." : ...dont est avenu que pour ce la terre est deserte, *destituee* de peuple, desollée de science et de plusieurs autres vertuz, et par consequent y regnent pechiez et vices. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 2).

- "Affaiblir, dégrader qqc." : ...il escript aus senateurs de un successeur ordener et que, quant ses choses estoient *destituees* par la mort de son sergant... (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 331). Se c'est humeur froide, pour ce elle est plustost *destitué* ; secondement elle est humide et pour ce elle se corrompt legierement et putrifie ; tiercement car legierement elle reumatize (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 22). ...Sans leurs vertus *destituer* (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 79). [R. M.]

DESTITUT, adj. (destitut)

[AND : *destitut* ; *FEW III, 56a : *destituere*]

Région. (anglo-normand) "Privé de"

Rem. Cf. ; AND : *destitut*. [R. M.]

DESTITUTION, subst. fém. (destitution)

[GDC : *destitution* ; AND : *destitution* ; *FEW III, 56a : *destituere* ; TLF VII, 38b : *destitution*]

"Fait de priver d'une charge" : ...de cognoistre, déterminer et juger de toutes Causes et Procez (...) dont la Court de Parlement de mondit Seigneur, avant lesdits empeschemens et la *destitution* des Présidents et Conseillers d'icelle, avoit accoustumé de cognoistre. (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1418, 479). O combien lamentable et perilleuse au royaume fut l'injure et *destitution* honteuse de si grant prince, se l'oneste reparation ensuyant n'eust eue ! (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144). [H. G.]

DESTOMIR, verbe (destomir)

[T-L : *destomir* ; GD : *destomir* ; FEW XVII, 384a : *tumb*]

"Ranimer, réveiller" : Amer qu'on appelle amertume, Par quoy mes cuers en amer tume. Tume ? mès y est ja tumés Et malement amertumés, Qu'il morra de dueil entumis, Se briefment ne le *destumis*. (MACH., D. Aler., a.1349, 291). Quant nous fumes bien desdormi, Bien esveillé, bien *destumi*, Il se seingna, puis se leva ; Son visage et ses mains lava Eu ruisselet de la fonteinne. (MACH., F. am., c.1361, 233). Detorpeo (...) : *destammir* (...). Detorpesco (...) : commencer *destammir* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 118).

- P. métaph. : Pour ce te requier, alume y, Car goute n'i voy ; *destumi* [var. *desturmi*, descrimy] Mon triste cuer et desdormi, Et je te promet que tuit mi Annemi seront avec mi, Pour qui maint soupir ay vomi. (MACH., C. ami, 1357, 142). [R. M.]

DESTORDRE, verbe (destordre)

[T-L : *destordre* ; GD : *destordre* ; GDC : *destordre* ; AND : *destordre*¹ ; FEW XIII-2, 85b : *torquere* ; TLF VII, 62b : *détordre*]

I. - Empl. trans.

A. - "Défaire la torsion de qqc., déployer qqc. (une bannière)" : Or les cuiday vis prendre par vo commandison, (...) Se

n'eust esté Maugis qui vient de tel fasson A plus de .XV. mille, *destort* le gonffanon (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 326). ...la lanche fait branler *destors* le confanon (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 622). Mains l'esvesque s'armat sens faire lon sermons, A .X.M. Ligois, *destour* lez siglatons, S'en vat à Wilheris, qui ne fut pais trop lons. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 646). Lors print Girart sa lance, *destort* le gonfanon, Le destrier sur quoy sist brocha de l'esperon (Galien D.B., c.1400-1500, 22).

B. - P. ext.

1. "Tirer, dégainer (une arme)" : Cornulo et les sins ont les boin brans *destors* Entre eas se sont ferus par mervilheus discors (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 625).

- "Mettre en avant (la lance pour l'assaut)" : Sa lance prent et le *destort*, Et se joint dedens son escu Et espouronne par argu Le cheval, qui tost se remue. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 103).

- *Destordre un coup.* "Laisser échapper un coup" : ...au *destordre* son coup cheut mort le lion devant luy (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 126).

2. *Destordre qqn de qqc.* "Éloigner, écarter qqn de qqc., faire échapper qqn à qqc." : Et s'aus autres est si diverse Et de nature si perverse Comme a moy, qu'elle eüst occi, Se Dieus ne vous eüst tost ci Amenée, pour moy *destordre* [var. *estordre*] Dou mors dont elle me volt mordre. (MACH., R. Fort., c.1341, 87).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - "Se défaire, perdre sa torsion" : Et quant les leus vendront, il transloutiront yceuls morsiaux [de viande piquée d'aiguilles reliées par un fil torsadé], et quant la char sera usee et demonnie dedens le corps, les esguilles se *desteudront* et percheront les bouiaux, et seront trouvés les leus mors (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 160).

B. - "Se détourner" : "Tourne, tourne", ce me dist lors Sensualité qui me guide, "Prens ce chemin, car tu *detors*". Je la creu et tourné alors De mon propos soubdain la bride. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 153).

C. - "Se séparer, se diviser"

Rem. Doc. 1420 (...quant les *fieuffes* se *destordent* (ou l. *descordent* ?) en lour jugement) ds GD II, 664c.

V. aussi *détordre* [H. G.]

DESTOREILLER, verbe (destoreiller)

[*FEW XIII-2, 82b : *tornus*]

[Sur *toreil*] "Déverrouiller" : Pourquoi voulié[s] vous notre porte Si coyement descorrillier [l. *destorrillier*] ? (GRÉBAN (S.), Myst. Actes Apôtres L., c.1475, 93v). [R. M.]

DESTORSION, subst. fém. (destorsion)

[GD : *destorcion* ; *FEW XIII-2, 97b : *torquere*]

"Extorsion" : ...et tous les autres se logerent parmy la ville au mieulz quilz peurent, en faisant moult *destorcions* auz bourgeois et manans (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 48). [H. G.]

DESTOUCHER, verbe (destoucher)

[T-L (renvoi) : *destochier* ; GD : *destochier* ; FEW XIII-2, 8a : *tokk-*]

Empl. pronom. "Se séparer"

Rem. CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.1, c.1380-1385, 16235 (*Et tiennent eulx serré, ne se destoquent mie*). [R. M.]

DESTOUPER, verbe (destouper)

[T-L : *destoper* ; GD : *destouper* ; GDC : *destouper* ; AND : *destuper*¹ ; FEW XII, 317b : *stuppa*]

A. - "Déboucher, désobstruer qqc." : ...en l'estable où les chevaux dudit Guillaume estoient, avoit un très-grant pertuis, qui passoit et yssoit au dehors de la muraille dudit chastel ; que icellui pertuis il *destouperoit* et feroit descombrer, et que par illec, lui qui parle et autres ses compaignons pourroient entrer et faire tout leur plaisir et volenté d'icellui chastel. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 189). Maiz quant le treu [de la chantepleure] dessusdit est *destoupés*, lors en yst l'yaue assez legierement, car l'air lors y entre legierement qui l'yaue sieut et remplit son lieu, sy come il est neccessere a nature. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 221). CERBÈRE. Nous sçavons bien qu'en paradis Nulz n'entrera ne puelit entrer, Adam veult la voie estouper, Se la voie estoit *destouppée*, No maison ne fust si peuplée Comme elle est, pour quoy je puis dire Que Dieu qui de lassus est sire Jamais nul entrer n'y laira. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 204). MALOSTRU. Je coppie et coupe Coppieuse coulpe, Mon couperet coupe Coppieusement, Ce qu'en pié on coupe Coup a coup *destoupe* Et le coup recoupe Par mon couppement. (Copp. lard., a.1488, 156).

- "Débarricader, ouvrir (une porte, une entrée...)" : ...les princes, chascun à son costé, firent haster et efforcer l'assault tellement et si fort, que non obstant la grant défense et résistance d'iceulz asségez, s'en vindrent iceulx assaillans jusques à une grant rouverte de mur que avoient fait lesdiz engins du Roy, et là se combatirent les ungs contre les autres, de lances, de haches et d'espées, main à main. Et durant cest assault le capitaine des Anglois (...) fist *destouper* une porte vers la rivière, par laquelle premièrement entrèrent les gens du conte d'Armaignac (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 7). ...quelques excès, delictz ou malefices, qui y seroient commis, les officiers de la dicte ville ne pourroient aler exploicter en la dite maison, par quoi il est bien convenable que la dite entrée soit *destouppée* pour le bien de justice (Hist. dr. munic. E., t.3, 1466, 511).

- [Le compl. d'obj. désigne un cours d'eau] "Enlever ce qui empêche le passage de l'eau" : De *destouper* les ruit. Jugement de Perrin Xaivin d'une pairt, et de Margueritte, femme Collignon Lowi, d'autre pairt, que dit c'ons ont bien ung ruit a *destouper* de vantal de pierre et d'autre choses, par quoi ledit Perrin puist le ruit mondeir, ainsi comme il et ces devantrien ont fait anciennement. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1351], 291).

- *Destouper les oreilles* : Allés, *destouppés* voz oreilles Pour nuyre a ces faulx payens. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 161).

B. - Au fig. "Découvrir" : Prophetizies, Jehan, beau sire, *Destopez* le voir qu'il dira, Or avisons que ce sera. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 170). [R. M.]

DESTOURNOYER, verbe (destournoyer)

[*FEW XIII-2, 62b : *tornare*]

"Mettre hors de combat, vaincre" : Mais le gentil chevalier ne tendoit fors en sa premiere alaine a *destournoier* sy fort celle noble chevalerie que tout le remanant en fust esbahy. (Perceval, I, R., t.2, c.1450 [c.1340], 793). [R. M.]

DESTOURPOIS, subst. masc. (destourpois)

[GD : *destourpois*]

[Plante] "Petites branches d'arbrisseaux qui croissent dans les landes" (GD)

REM. Doc. 1367 (lendes et *destourpois* tenant aux bois Ribaut), ds GD II, 666a. [H. G.]

DESTRACE, subst. fém. (destrace)

[*FEW XIII-2, 146b : **tractiare* (?) (?)]

"Retranchement, réserve, refus" (Éd.) : Sire Hongrois, bien vuellh votre corps sache, Se creanteir voliés, sens malvaïse *detrache*, De venir contre moy, demain sor celle amplache, Armeis de toutes armes, se jà Dieu bin me fache Encontre vos yroie à grant forche de brache. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 585). [H. G.]

DESTRAIGNABLE, adj. (destraignable)

[T-L (renvoi) : *destreignable* ; GD : *destraignable* ; *FEW III, 101a : *distringere*]

DR. [D'une pers.] "Qui est forcé, contraint (sous peine de saisie des biens) de se soumettre à certaines obligations" : Et si ung des hommes *destraignables* fournoioit à autre four que à iceluy, le seigneur pourroit prendre par confiscacion le pain qui seroit sien (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 527).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1457 (*destreignables*) ds GD II, 666a. [E. P.]

DESTRAL, subst. masc. (destral¹)

[GD : *destral*² ; FEW III, 62b, 63a : *dextralis*]

"Hache, cognée" : Au martinet de Bruxieu. Premièrement, cinq rouables à laver mine, 5 s. Item, deux pioches, 2 s. 6 d. Item, quatre cachouers de mine, 3 s. 4 d. Item, trois *destiaux* et ung hachon, 5 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 270).

Rem. Doc.1354 (*destraux*), 1425 (*destraul*) ds GD II, 668a. Mén. *charge mar.* P.N., [1619], 193 (*destraux*). Cf. DU CANGE III, 92b, s.v. *dextralis* : *destrau* ; DU CANGE IX, 150b, s.v. *destral*, *destrau* ; DU CANGE IX, 151c, s.v. *deytrau*. [E. P.]

DESTRAL, adj. (destral²)

[GD : *destral*¹ ; FEW III, 62b, 63a : *dextralis*]

"Qui est à droite" : Dextralis (...) : *dextrel* ou qui est a dextre (Aalma R., c.1380, 103).

Rem. Gloss., Paris B.N. lat. 17881, c.1400 (*dextral*), ds GD II, 668a. [R. M.]

DESTRAPE, subst. fém. (destrappe)

[*FEW XVII, 355a : *trappa*]

"Arc de décharge (aménagé pour soulager la partie d'un mur où l'on perce une fenêtre)" : Despenses pour les *destrapes* qu'il a convenu faire en l'église, à cause des parois qui estoient ès lieux où il convenoit asseoir les formettes. (Doc. cathéd. Troyes A., 1497-1498, 421). [E. P.]

DESTRAPPER, verbe (destrapper)

[T-L : *destraper* ; GD : *destraper* ; FEW XVII, 355a : *trappa*]

I. - Empl. trans. "Dégager, enlever" : ...la vigille de la Chandellour, par nuit, les glasses de Meselle vinrent à la vallée par sy grant habondance et s'assamblont devant les baires au Moien Pont, qu'il convint rellever plusieurs gens et lever les baires et *détrapper* à force les dites glasses, pour en aller par desoubz les dites baires (AUBRION, Journal L., 1497, 396).

- *Destrapper de qqn*. "En finir avec qqn" (G. Roques) : Marquin, il faut *destraper* de ces .ii. larrons qui ci sont. [Les soldats viennent d'amener deux voleurs liés. Ils seront déliés,

puis attachés à deux autres croix] (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 196).

- *Estre destrapé de qqn*. "Être débarrassé de qqn" : Pour ce est il que nous voulons Qu'il ait tous les piez decopez, Affin qu'en soyons *destrapez* Et que Adrien soit batuz, Confuz, mutilez et rompuz De gros marteaux, sus une enclume, A bras tourner, sans faulte aucune (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 150).

II. - Empl. pronom. "Se dégager de qqc. qui fait entrave, se libérer" : Cilz [Eneas] a Cartage vint a port Qui de Troye se *destrapa*. Nul fors lui vif n'en eschapa (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 201). Li anges s'en partit. Cilz tant se *destrappa* Que de son reclusaige tantost s'en achappa (Gir. Ross. H., c.1334, 287). Je vous pry qu'il soit bien barré Et contre la croix cy sarré Qu'il ne ce puisse *destrapper*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 205). Comparatif veult estre per A plus grant, et honneur happer Autant qu'il peult, clouant les yeulx ; Entre princes se doit frapper Et des menuz se *destrapper* Pour s'accroistre de bien en mieulx. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 47).

- Empl. intrans. "S'en sortir" : Tout par le cheval fu perdu, Riens en demourance n'y fu, Fors Eneas qui eschapa, Qui par malice *destrapa*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 41). [H. G.]

DESTREBORD, subst. masc. (destrebord)

[GD : *destrebort* ; FEW XVII, 230a : *stierboord*]

"Tribord"

Rem. Ex. de Pierre Garcie dit Ferrande ds GD II, 669c (1483), mais ds une éd. de 1520 (pour la discussion de la date, cf. FEW XVI, 720a, n.1) [R. M.]

DESTREIGNAMMENT, adv. (destreignamment)

[T-L : *destreindre* (*destreignamment*) ; GD : *destraingnement* ; AND : *destreinaument* ; *FEW III, 101a : *distringere*]

"Étroitement, excessivement" : Districte adverbium : *destraingnement* ou estroitement (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 129). [H. G.]

DESTREIGNANT, adj. (destreignant)

[T-L : *destreindre* ; GD : *destraignant* ; FEW III, 101a : *distringere*]

[De la vertu d'une plante] "Astringent"

REM. Ex. *Jardin de santé*, c.1500 (Le chardon beneist a vertus et forces *destraingnantes* et refrigerantes), ds GD II, 666b. [H. G.]

DESTREINDRE, verbe (destreindre)

[T-L : *destreindre* ; GD : *destraindre* ; AND : *destreindre* ; DÉCT : *destreindre* ; FEW III, 101a : *distringere*]

I. - [Préf. *de-* à valeur intensive]

A. - Empl. trans.

1. "Serrer" : ...et *destraint* sy fort que le sang et les humeurs de la char saillent hors (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 300).

- "Enserrer, serrer de près" : Là vont les Sarrasins tellement *destrainglant* Qu'il en convient fuïr le fort roy Solimant (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 109). [Ou faut-il rattacher à FEW XII, 289a *strangulare* ?] Cil doi avoecques leurs compagnons honnissoient et gastoient tout le pays de là entour, et *destraïdoient* si ouniement le cité de Vennes et le bonne ville de Dinant, que nules pourveances ne marchandises ne pooient entrer ne venir. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 148). ...maiz de ses bras si estroit me serroit que je sentoye mon cueur au dedans *destraint* comme en presse (CHART.,

L. Esp., c.1429-1430, 3). Et, quant icellui Edouart se vit *destraint* et serré, et que neccessité lui estoit de pourveoir a son fait, il retira soy et ses gens dedens ung jeune bois (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 412).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 742/6.

- "Serrer, raidir (la main)" : Elle *destraint* sa main, cez cheveux ait tiré, Et dit : "Terre, cor euvre et mon corpz engloutez !" (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 469).

- [À propos d'une mort suspecte] "Étrangler qqn" : LE BAILLIF. Il n'est homme qui me peust Faire entendant qu'il n'ait esté Feru ou *destraint* ou bouté, Dont il est mors soudainement. (Mir. femme, 1368, 198).

- CHASSE "Enfermer, encercler les bêtes dans un canton de bois avec la haie, les chiens et les défenses" (Éd.) (synon. *buissonner*) : Et selon ce qu'il y entrera bestes et que le buisson sera bien garni, taille ton buisson greigneur ou mendre, et te pren garde se tu as assés gens et chiens et fillé pour les *destraindre* et pour clore ton buisson. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 106). ...fors que tant que on taille le buisson pour les noires bestes menses que on ne fait celui pour les leus et celui pour les cerfs, quer se sont bestes qui s'en vont plus tost d'effroy et qui sont plus maux a *destraindre* que ne sont les noires bestes (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 115).

- Au fig. : Adont la pitié *destraint* son coeur, et chiet tout pasmé a terre (LA SALE, Sale D., 1451, 209).

2. "Contraindre, dominer"

- [Des ennemis] : [Les bastides du Pont l'Abbé, de Pierrepont et de Beuseville] furent emparées et fortifiées pour *destraindre* noz ennemiz demeurens lors au dit lieu de Saint Sauveur (Mand. Ch. V, D., 1376, 638).

- À son *destreignant* : ...ilz estoient en langue [l. longue] possession de non estre visitez de telx arquemistes, mais forgeoient leur monnoye a leur appetit et propre oppinion, toutesfoiz a bannieres et a croix les dames furent assez bien recuillyes en grande apparence, voire comme a son *destraingnant* [var. mss B et C : voire comme a son de seraine]. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 283).

- Au fig. "Contraindre" : Aquerés moi conponction (...) pooir de mon cors castoier et de men cuer humilier, de bien *destraindre* tous mes sens, mes paroles et mes talens. (Prières saints R., t.2, 1300-1400, 517). Cest ardeur attempre vergongne qui est contraire a importunité. Car cheulx qui sont embrasés de l'ardeur de luxure seulent estre importum a requerir ou aussi a ravir fenmes ; et vergongne *destraint* l'un et l'autre (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 296). Et je lui diray qu'il m'avient, Car bien m'avise Que pensee de dueil seurprise Son mal maintes foiz amenuyse Et descroist, quoy qu'on en devise, Car Dueil *destraint* Et muce le cuer trop contraint Quant la bouche fort se refraint. (CHART., L. Dames, 1416, 213). *Destraint* suy d'aller en ung voiage pour abatre l'orgueil de Babilon. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 91). Et sy me *destraint* la bonne amour que j'ay en vous... (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 633).

3. "Saisir, opprimer, tourmenter, opprimer"

- [D'une chose concr., d'un état physique] : Le ventre me *destraint* forment. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 103). Car querir lui convient viande, Car le fain le *destraint* forment. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 56). Cils brandons les tient et *destreint* [var. deffraint], Le cuer leur art, le corps leur teint, Si que raison est oubliée Et mesure s'en est alée. (MACH., D. verg., a.1340, 32). La fu li chetis [Thyphée] si estrains, Si tourmentez et si *destrains*, Qu'il savoit bien qu'il avoit tort. (MACH., C. ami, 1357, 84). ...Et la calour

si m'ataingnoit Et si tres fort me *destrainingnoit* Que je n'avoie aultre desir ... (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 91). Renart jadis que grant faim *destraignoit* Pour proie avoir chaçoit par le bocage. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 61). Cil qui voit que, par ses jugemens, il *destrint* aucune puissance par courgiées, signifie qu'il ara, par Pharaon, aucun ost et honneur. (Expos. songes B., 1396, 70). ...il se pasma pour l'angoisse du venin qui le *destrainingnoit* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 68). Et, pour mieulx garder de l'outrage, Doit aviser tout homme sage De quoy sourdra prouchainement Le venimeux encombrement, Qui plusieurs cuers *destrained* et serre Ou sourt de l'air ou desoubz terre (LA HAYE, P. peste, 1426, 79).

- [D'une chose plus abstr., d'un état affectif] : ...repentance en cuer me serre Et me *destrained*. (Mir. st Guill., c.1347, 31). Quant Susanne les entendit, S'ame et son corps a Dieu rendi ; Fort pleure, gemist, fort se plaint Et dist, en gettant un grant plaint : "De toutes pars me tient engoisse Qui mon cuer *destreint* et engoisse. Se ce fais, je sui a Dieu morte, Et, se dou faire me deporté, De vos mains ne puis eschaper, Car ce n'est mie per a per..." (MACH., C. ami, 1357, 7). Joseph, eu temps de son angoisse, Qui son cuer *destreint* et angoisse, Garda et tint le mandement De la loy son Dieu telement Qu'il en fu puis sires d'Egypte, Qui ne fu pas chose petite. (MACH., C. ami, 1357, 58). Car mon grief mal me *destrained* et me blesse Si durement que ne sçay (...) Que faire doye (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 417). Avec les esclaves trouva Le vallet ferré qui ouvra, Et à son col portoit la terre Dont li cuers le *destreint* et serre. (MACH., P. Alex., p.1369, 265). Le cuer tant me serre et *destrained* Qu'a plorer sui forment contrainct. (Mir. roy Thierry, c.1374, 337). Car Desespoir, qui me *destrained*, Me fait renouveler ma plainte (GARENC., Poésies N., 1407, 95). Et non obstant que je scay bien que amours vous *destreint* molt fort et asprement, que vous tient en tel soussy, si ne vous est il pas bien seant consentir a tout ce que vostre cuer veult. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 120). ...si la vey tant excessivement belle qu'il en fut tout transmué, car tant fut *destrained* par sa beaulté qu'il se desarma et desvesti, puis se coucha avecq la pucelle. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 468). Mais conscience la *destrainingnoit*, et verité lui contrestoit. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 130). ...et ne pouvoit decouvrir son amour par complandre, ny vuyder sa douleur par plourer, car angoisse luy *destrainingnoit* si le coeur que la bouche et les yeux et tous les membres luy estoient hors de vertu (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 50). Dont, *destraainte* d'amertume, et qui ne voye plus terre qui ne me feust fosse de mort, me suy fuye en Escoche (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 95). Pitié tout cuer - sarre et *destrained*. (Pass. Auv., 1477, 241).

- Au passif *Estre destreint de coeur*. "Être angoissé" : ...tant estoient destourbé et *destrained* de coer que il ne savoient que faire et veioient bien, se il estoient pris, il estoient mort (FROISS., Chron. D., p.1400, 87).

- [Domaine de l'amour] : Certes, je di et s'en quier jugement Que, quant Amours un cuer *destrained* et maire, Pour ce qu'avoir ne puet aligement De sa dame qu'est franche et debonnaire, Que li meschiés qu'Alixandres fist Daire N'est pas si grans com cils qui li court seure, Triste, dolent, qui larmes de sanc pleure. (MACH., Bal., 1377, 558). Car, sans cesser, mes maus trop aigrement *Destreint* mon cuer et le vient assaillir, Puis qu'il m'estuet de ma dame partir. (MACH., L. dames, 1377, 28). Dame, et comment que moult fort me *destrainingne* Li souvenirs qui en mon cuer se tient, Ne pensés ja pour ce que je me feingne D'amer, qu'en moy cil souvenirs soustient Loiauté et vraie amour Et fin desir de veoir vostre atour. (MACH.,

L. dames, 1377, 48). Mais comment qu'en moy soit creüe Joie par li et soustenue, Ce que de li n'ay la veüe Me point, me *destreint* et m'argüe, Et fait meint assaut dolereus. (MACH., Les lays, 1377, 367). Et se je li vueil celer ma douleur, Desirs espris d'amoureuse chalour *Destrained* mon corps, et mon cuer en erreur Met de finer. (MACH., Motés, 1377, 495). Ainsy dist le pucelle qui moult ot cuer dolant, Qui [cui "que"] loiel amour va pour Richart *destrainingnant* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 756).

- Part. prés. en empl. adj. : ...Nostre Sauveur delivroit des dyables, lesquelz s'appelloient en l'Escripture aucunes fois legion, a la fois esperit *destrainingnant* et desrompant, et autres fois dyable muel (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 91).

- Part. passé en empl. adj. "Angoissé, torturé" : Mais no plaint Sont remis a voie saine Par ton Fil, qui nous ramainne La crois, ou on Le vit taint Et *destrained* Et ataint De mort horrible et villainne. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 239).

- Prov. *Plus gele, plus destreint. Plus gresle, plus destreint*. "Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter" : XXX mil Sarrasin, qui furent de sa gent, Vinrent assir Baudas avironnéement. Plus gèle plus *destrained*, che dist-on bien souvent. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 1). Car com plus gelle, et plus *destrained* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 221). "Signeur, signeur, com plus gielle, plus *destrained*." (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 91). Chascune vielle son doeil plaint, Qu'ay je mainteffois oï dire, Et de plus greille et plus *destrained* Et mal sus mal tousjours empire. (TAILLEV., Moral. D., 1435, 88).

Rem. Cf. aussi l'ex. : De tant plus gelle, et plus *estrainct*. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 194) et DI STEF. 398c-399a : s.v. *geler*.

B. - *Destreindre à qqn*. "Embarrasser qqn" : Puis arrivèrent paisievlment à un port qui estoit à trois lieues priès de ce fort chastiel de Haindebourch, qui lor *destraindoit* plus que tout li aultre. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 51).

II. - [Préf. *de-* à valeur d'éloignement, de privation]

A. - *Se destreindre*. "Se libérer" : Et se deslient et *destringnent* Comme les poulains desbridez (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 124).

B. - Part. passé en empl. adj. *Destreint de*. "Privé de, qui souffre de l'absence de" : Et furent les François mout *destrains* de vivres (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 161). [H. G.]

DESTREINTE, subst. fém. (destraainte)

[T-L : *destraainte* ; GD : *destraainte* ; AND : *destraainte* ; FEW III, 101a : *dstringere*]

"Situation de contrainte, pression, menace" : ...de son propre gret, sans nulle aultre façon, Sans *destraainte* de mort, sans payer raençon, Il s'acorda à lui de renoyer Mahon. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 469). - Dame, di je, de la *destraainte* Sui je en coer grandement irés. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 159). ...en vindrent ces seigneurs et ces gens d'armes mettre le siege au plus prez que ilz peurent de Ventadour, et misrent bastides en .IIII. lieux, et firent, par les hommes du pays, faire grans trenchois et roulleis sus les destrois par là où ilz avoient usaige de passer et de rapasser, et leur furent faictes moult de *destraaintes*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191). Pourveances leur afoiblissoient durement, et eussent eu trop plus tost grant famine ; mais ils estoient conforté des Hollandois et des Zellandois, qui onques ne s'en vaurent deporter pour mandement ne pour *destraainte* que li dus Aubers i peüst mettre. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 147). Et Lupal me fait tel *destraainte* Que perdre m'en faurra la vie, Et se n'y ay mort

deservie (Pastor. B., c.1422-1425, 174). Lors prist a penser comment le pays de Bretaine s'estoit trait par devers luy sans mandement et sans *destraite*, et que soubz luy se vouloient mettre a eslire roy qui leur fust prouffitable. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 144).

- "Nécessité" : ...le cuer (...) lui commença a amatir, et tant que par *destraite* il lui remonstra qu'il valoit mieulx qu'il fillast qu'il morust de faim. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 357). [H. G.]

DESTREINTEMENT, adv. (destreintement)

[*FEW III, 101a : *distringere*]

"Étroitement" : Districte : adverbium - *destraînement* ou estroitement. (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 92). [H. G.]

DESTREINTION, subst. fém. (destreintion)

[T-L : *destreinçon* ; GD : *destrainçon* ; FEW III, 101a : *distringere*]

Région. (Wallonie)

I. - [Préf. à valeur de renforcement]

A. - Sans (nulle) *destreintion*. "Sans (aucune) contrainte" : Item, deveis savoir que ly eskevinaige de Liege, et, generalment, tous aultres eskevinages et tenancherie de cours jurées, qui sont al loy de Liege, sont de teile nature et franckies, de droit imperiaux, qu'ilh sont perpetueis alle vie de cheaux qui les tinent. Et ne puelent jamais eistre rosteis, s'ilh n'y renunchent de leur greit et le reportent sus, sens *destraention*, en main de saingnour ou de son maieur, nient en aiouwe d'aultruy, mains en aiouwe de saingnour propre (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 97). ...lidis Gerars de Tongres fut si consilhies de sa propre volenteit, sens nulle *destrention*, que ilh reportat sus en nostre main, aies dedit Gobier de Warouz, le sovent dicte tenure... (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1362, 70). ...er là fu-ilh troveit de peuple en I celier plain d'aighe, et fut ameneit en la Violet, et là dest-ilh sens *destrention*, oyant tous cheaz qui oiit le voloient (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 308).

B. - "Douleur, angoisse" : Puis vont brochant devers le capleis, ou le roy Charles estoit en grande *destrecion* de cuer (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 38). [var. ms a]

II. - [Préf. à valeur séparative ?] "Restriction, réserve" : Ly pape voit bin la grant contritions, Et la grant repentanche, et la devotion Que ly evesque avoit tot sens *destraingctions*, Si li at dit erant : "Freres, absolutions Toy faisons de cel fait et le toy pardonnons..." (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 488).

V. aussi *destreindre* [H. G.]

DESTRER, verbe (destrer)

[T-L (renvoi) : destrer ; GD : *destrer* ; FEW III, 62a : *dexter*]

Empl. trans. "Accompagner" : Tantost fut mise ladicte banyere sur ung destroyr blanc, covert d'un drapt d'or, et le *destroyent* troys barons, montés sur ung beau destroyr, chascun covert d'ung drapt d'or moult riche. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 101).

- Part. prés. : Et à procession fut ansiment allant : Et l'abbeis de S.-Jake si l'aloit *destriant*, Et chis de S.-Loren si l'aloit *senestrant*, Et l'evesque des Carmes ychis alloit devant (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 697). [H. G.]

DESTREVÉ, adj. (destrevé)

[T-L : *destrevé* ; FEW XVII, 361b : **treuwa*]

"Sans foi"

Rem. Baud. Sebourc B., c.1350, 1/452 (*Si savez bien le raison de la gent destrivee*). [R. M.]

DESTRIC, subst. masc. (destric)

[GD : *destric* ; *FEW III, 101a : *districtus*²]

A. - "District, lieu ou siège d'une juridiction" : ...que chascun des Justiciers ou Lieux tenans d'icellui ou de quel *destric* [ou] Juridiction (...) face mettre personnes jurés pour garder lesdiz biens et nefz [naufragés] (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1362, 579).

B. - "Procès" : ...querelles et demandes (...) que lesdis Juys auront et pourront avoir à faire contre lesdiz Crestiens, et les Crestiens contre les Juys pour le temps present et à venir, desquies *destric* ou controversion sera meue ou pourra mouvoir entre eulx ou aucuns d'eulx, les Juges ordinaires (...) auront la cognoissance entierement et à plain (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1362, 604). [H. G.]

DESTRIER, subst. masc. (destrier¹)

[T-L : *destrier*¹ ; GDC : *destrier* ; AND : *destrer*¹ ; DÉCT : *destrier*¹ ; FEW III, 62a : *dexter* ; TLF VII, 38b : *destrier*]

"Cheval de combat du chevalier (éventuellement conduit par un écuyer, en principe de la main droite), destrier" : Après Prudence se sœoit Largesse qui riens ne vœoit, Einsois donnoit a toutes mains, A l'un plus et a l'autre moins, Or, argent, *destriers*, oisiaus, terre, Et quanqu'elle pooit acquerre, Conte, duchiez et baronnies, A heritages et a vies. (MACH., J. R. Nav., 1349, 180). Il [l'] a mort abatu de son *destrier* courant (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 134). Se tu vosisses or molu Mengier, ou pierres precieuses, Ou avoir robes curieuses, Joiaus, deniers, cheaus, *destriers*, Dont d'or fin fussent les estriers, Tu l'eüsses sans contredit (MACH., C. ami, 1357, 66). Bien scé ou doy voz armes prendre Et vo *destrier*. (Mir. Amis, c.1365, 34). Nous Harnaut Hemeniou, seigneur de Lebret, faisons savoir à touz que comme messire de Bourbonnois et son pays fussient tenus et obligiés et par letres à fu notre cher et amé coisin messire Harnaut de Lebret, seigneur de Cusac, en la somme de vint et ung mille escuz vieux, quatre *detrerz*, quatre cousers [sic], quatre trociers et quatre aquenées pour cause de lachast de la ville de Pheletin, (...) desquelles somes et chouses dessusdictes (...) avonz fait fin compte ou nom et pour les hoirs dudit messire Harnaut et ceulx qui de lui peuvent avoir cause, pour lesquieux nous nous prenons en main de ferme sur touz nos biens. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1365, 518). N'il n'est homs si acouardis, S'il l'a, qu'il n'en soit plus hardis. Et se fait on les chevaliers Armez aus chams, sus leurs *destriers*, Quant on vuet entrer en bataille, De ceste espée qui bien taille, Pour garder raison et justise, Orphenins, vefves et l'Eglise. (MACH., P. Alex., p.1369, 16). Amenez selles et estriers, Roncins, courciers et bons *destriers* (MACH., P. Alex., p.1369, 53). ...haulx *destriers* couvers et parés de draps d'or. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 12). [Funérailles du comte de Flandres] Item s'ensieuwent chil qui offrirent les *destriers* de la guerre (...) Item s'ensieuwent chil qui offrirent les *destriers* dou tournoi. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 161). Là ot au palais au disner très grant noblèce, et sist li rois de France à table, li doi mariet et les deus mariées ; et tout li autre seigneur servoient sus haulx *destriers*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 194). Et voient grant foison de nobles gens par la prairie, dames, damoiselles, chevaliers, escuiers, et par my la prairie courir chevaulx, *destriers*, palfeirois et coursiers, a grant multitude. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Le roy senty grant angoisse, et trait le dart hors de son costé, et le cuida getter au soudant. Mais il vira le *destrier* si appertement que le dart passa oultre et fery un Sarrasin

par my le corps si qu'il le rue par terre mort, a ce qu'il ne fu pas bien armez. (ARRAS, c.1392-1393, 105). L'espee glissa et vint descendre sur le col du *destrier* et lui entra si avant qu'il lui trencha les deux maistres nerfs qui soustenoient la teste du cheval. Le *destrier* s'encline, qui ne se pavoit plus soustenir. (ARRAS, c.1392-1393, 138). Anthoine et Regnault furent ou premier front, montez sur II. riches *destriers*, armez de toutes pieces. (ARRAS, c.1392-1393, 160). Ces *destriers* braidissoient, et plusieurs s'en aloient par le champ, sans maistre, leurs resnes traynans. La noise fu grant du charpenteis des espees, des haches, des brans, du bruit et du cry des abatuz et navrez et du son des trompettes. (ARRAS, c.1392-1393, 161). Lors broche le cheval des esperons et estraint l'espee ou poing et va ferir le roy sarrasin sur le heaume par telle vertu qu'il l'embrunche sur le col du *destrier*, et par pou qu'il ne versa par terre, car il perdy tous les deux estriers. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Là estoit hault montéz, vestu en habit royal, car autre nul temps ne portoit. Si te promet que bien sembloit estre prince. Et puis ses *destriers* de parement, à riches selles, les plus beaux que on peust veoir, à tres grant foison apres. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 72). Tantost fut mise ladicte banyere sur ung *destrier* blanc, covert d'un drapt d'or, et le destroyent troys barons, montés sur ung beau *destrier*, chascun covert d'ung drapt d'or moult riche. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 101). Alors Saintré descendit a terre et sur un roncin monta, et en son loigeis pour changier *destrier* s'en ala, mais onques pour conseil de homme ne se vout desheauer. (LA SALE, J.S., 1456, 118). Frisques *destriers* et grans chevaulx de joutes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 218). ...et fierent leurs *destriers* des esperons, et s'entreviennent tost et roidement l'un contre l'autre, qu'ilz s'entrefierent si roidement qu'ilz rompirent leurs lances (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 179). [R. M.]

DESTRIER, subst. masc. (destrier²)

[T-L (renvoi) : destrier² ; GD : *destrier*² ; AND : *destrer*² ; FEW III, 62a : *dexter*]

"Marteau de forge"

REM. Doc. 1374 (unum martellum, vocatum *destrier*), ds GD II, 671b. [H. G.]

DESTRIER, adj. (destrier³)

[GD : *destrier*¹ ; FEW III, 62a : *dexter*]

"Qui se sert de la main droite, droitier"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD II, 671b. [R. M.]

DESTRIERE, subst. fém. (destrière)

[T-L : *destriere* ; GD : *destriere* ; FEW III, 62a : *dexter*]

MAR. "Petit bâtiment léger et rapide des Vénitiens" : Assés envoient d'autres vaisseaux par mer comme navves, coques, paufriers, mairans, *destrieres*, grippories, et aultres vaisseaulx. (Voy. Jérus., c.1395, 99).

REM. Cf. le même ex. ds JAL² [H. G.]

DESTRIVEMENT, subst. masc. (destrivement)

[GD : *destrivement* ; FEW XVII, 256a : **strid*]

"Lutte, contestation" : Aussi faitement Se desir en prent Mon *destrivement*, Tousdiz entre jeux et gas Seront my esbas Du tout mis au bas. Lors diray : "Helas ! Amours, traï m'as." (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 234). [H. G.]

DESTRIVER, verbe (destriver)

[*FEW XVII, 361 : **treuwa* (?) (?)]

Inf. subst. "Acte qui manque de loyauté" : "Frere, par celui Dieu qui hault siet et loingz voit, *Destriver* a mon fils avés fait pour ce exploit. (...)" (Cip. Vigneaux W., p.1400, 174). [H. G.]

DESTROUER, verbe (destroyer¹)

[T-L : *descroër* ; GD : *descroer* ; FEW XVI, 397b : **krôk*]

Empl. trans. "Faire tomber" : Mais Dieu menace a *destroër* [l. *descroër*] Les orgueilleux qui tant se prisent Que touz les serjans Dieu desprisent, Qui ne chault qu'après la mort truissent (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 106).

V. *descrouer* v. Lexiques [H. G.]

DESTROYER, verbe (destroyer²)

[GD : *destroier* ; *FEW XIII-2, 178a : *trahere* (?) (?)]

"Presser, serrer, tenir à l'étroit, malmener" : Tant se sont no baron illeucques esprouvé Que li Sarrasins furent de tous poins *destraé* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 711).

V. aussi *detraire* [R. M.]

DESTRUCTEUR, adj. et subst. masc. (destructeur)

[GDC : *destructeur* ; FEW III, 56b : *destruere* ; TLF VII, 39a : *destructeur*]

"(Celui) qui détruit, anéantit" : La première auctorité des lois civiles est que les déserteurs et *destructeurs* de chevalerie, chascun les peut occire licitement. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 208). ...*destructeur* et invadeur de toute la chrestienté (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 368). ...ung *destructeur* de garennes et hayronnières (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 323).

REM. Ex. du XIVe s. et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GDC IX, 365a. [R. M.]

DESTRUCTIF, adj. (destructif)

[GDC : *destructif* ; FEW III, 56b : *destruere* ; TLF VII, 39a : *destructif*]

"Qui détruit" : Et car ignorance n'estoit point utile, mais tres noccive et *destructive* de son ouvrage, pourtant il ne la print point (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 228). Toute fievres sont chaudes mais non pas de chaleur naturelle, car chaleur naturelle est conservative et chaleur non naturelle est *destructive* et corruptive et est ardent et adustive (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 1). ...c'est la marche perilleuse, *destructive* des voyageurs par cy passans. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 247).

REM. Doc.1372 (*destructif*) ds GDC IX, 365a.

V. aussi *destruitif* [R. M.]

DESTRUCTION, subst. fém. (destruction)

[T-L : *destruction* ; GDC : *destrucion* ; AND : *destruction* ; DÉCT : *destruction* ; FEW III, 56b : *destruere* ; TLF VII, 39b : *destruction*]

A. - Au propre

1. "Action de renverser (une construction)" : ...Ecuba vit la *destruction* De la cité de Troie et d'Ylion Et mettre à mort la belle porteüre Et roy, Priant, mis à desconfiture... (MACH., Compl., 1340-1377, 253). ..la cite de Sydon, de la quelle cite Dido estoit, qui fut femme Eneas apres la *destruccion* de Troyes, qui fonda la cite de Cartage en Affrique. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 243). ...de quoy raconte Josephus que, devant la *destruction* de Jerusalem, l'en ouït voiz disantes : alons nous en de ci (ORESME, C.M., c.1377,

294). Cy nous dit la vraie histoire que les exilliez qui furent partiz de la *destruction* du port de Japhe vindrent devant l'ost a Damas, a la tente du soudant, ou le gallaffre et les autres roys et admiraux estoient, et leur comptent moult piteusement la *destruction* de Japhe, et comment crestiens ont tout mis a l'espee et arse la ville. (ARRAS, c.1392-1393, 226). Et le mena le soudant en Jherusalem [Gieffroy], qui pour lors n'estoit pas reparee ne refremee de la *destruction* que Vaspasien et Thitus, son filz, y orent faicte, quant ilz vindrent vengier la mort Jhesucrist aprez son crucifiement. (ARRAS, c.1392-1393, 237). Et ainsi la confusion De Thebes et *destruccion* Commença, et puis fu destruite, Et la gent morte et mise en fuite (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 309). Et depuis sa fondacion Jusques a la *destruccion* De Troye ot CCCIIIxx. Et .V. ans, je ne le devins, Ains l'ay en escript approuvé Veü (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 329). Apriés la *destruction* de Marchiennes retournerent li Hainnuier devant Tournai (FROISS., Chron. D., p.1400, 439). La estoit le histoire de Troie et de Jason, Qui en l'ille de mer trouva d'or le mouton, De quoy il en avint telle *destruccion* Que Troye en fust gaste (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 36). Et cestui Anaximenes et Anaxamendra furent du temps que Cirrus conquist le royaume de Mede et transporta aux Persans au temps de la *destruction* du temple de Jherusalem. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 65). Et tandiz se brulle la maison par leurs difficultez et negligences, que que chascun y deust comme au feu courir et eviter la *destruction* de son hostel en pourchassant le salut de celui a son voisin. (CHART., Q. inv., 1422, 44). Et ceulx qui des maintenant par hastiveté volontaire choisiroient a soy transporter soubz puissance ennemie, pourroient bien sembler Calcas, qui, par les responces qu'il ot en Delphos ou temple d'Apolin de la *destruction* de Troye, se tourna vers les Grecs, ou estre equippez a Curion le roumain, qui delaisa sa liberté et sallit hors de sa cité expoventee pour suir la fortune et la force de Cesar. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 15). ...sacrileges, *destructions* d'eglises, et en ycelles bouter feux et ardre le precieulx corps Jhesu Crist (JUV. URS., T. rever., 1433, 56).

- *Mettre à destruction*. "Détruire" : Apres la vie de trois rois Vint Nabugodonosor le roys Et mist a *destruction* La terre de promission Et asseia Jherusalem Et la destruit, bien le sceit l'en. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App., p.1358, 370). Et le fort chastel d'Ylion Mettre tout a *destruction*... (MACH., F. am., c.1361, 202). Avis li estoit en dormant, Dont elle [Hécube] s'esbahit forment, Qu'uns brandons de li isteroit Qui Troie la grant arderoit Et dont toute la region Seroit mise a *destruction*. (MACH., F. am., c.1361, 213). La noble cité d'Alixandre, Qui n'a pareille ne seconde, Ne milleur en trestout le monde, Toute est mise à *destruction*... (MACH., P. Alex., p.1369, 117). ...fu toute la cités de Limoges (...) toute arse et mise à *destruction*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 252). Il fault mettre a *destruction* L'autel affin que desormais Personne n'aict affection D'y venir s'abuser jamais. (LA VIGNE, S.M., 1496, 431).

2. P. ext. "Action de dévaster, de ravager (un pays, un territoire)" : Or vivras tu en estrange nation comme de nouvel a recommencer, en apprentissage de meurs et de vie, regraictant la douleur naïve du naturel paiz, qui tousjours demeure empreinte ou courage, et plaindras tousjours la ruine de ta nation, quant lez estrangers feront de toy spectacle de mocquerie, suspect et mesprisé comme homme dechassé, vile relique, et honteux demourant de la *destruction* de ta terre, portant le blâme dont tu ne peulz mais. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). Oudit [temps] se fist de grandes bateries et *destruccion* de pays es terres dudit duc de Bourgongne, et ot plusieurs villes, bourgs et villages ars et destruis.

(ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 340). ... il mist tout le pays de Grenade en gast et en *destruction*. Desracina les vignes, brulla les oliviers et aultres arbres fructueux, mist tout a ruyne, maison et buron, et a riens ne donna espargne ne support. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 78). ...et estoit à presupposer la *destruction* de France, pour ce que Jupiter ne regardoit icelle conjunction, ainsi il ne pavoit expelir la malice des conjoins (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 136 r°).

3. "Action de détruire (un bien)" : Mais se nous venons a parler de la basse partie [du manteau], ceste chose seule en peut on dire, que tant la veoit on usee, en gast et en *destruction*, par rudement frapper, tirer et detraîner, que en plusieurs lieux l'emprainte de la terre apparoit desouverte et les arbres et semences comme desracinees, gectees et pendans au travers par paletteaux, si que on n'y peust cognoistre ordonnance ne esperer fruit. (CHART., Q. inv., 1422, 8). ...par lesquelz toute la finance du Roy son père a esté traictée et exillée, en concluant que ledit duc d'Aquitaine, Daulphin de Vienne, ainsné filz du Roy, ne vouloit plus souffrir telles gouvernances, ne telles choses, ne si grant *destruction* des biens de ce royaume et de son dit père. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 69). Et pour ce les bons la heent [la guerre] et les peuples la fuyent ; car elle est *destruction* de biens et consummement de vies. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 11). LE CHRESTIEN. (...) Plus n'avons ne crute ne mye : Tout est mis en *destruction* ["nous avons tout dépensé" (Éd., 162)]. Vous voyez la conclusion : Il n'y a *fructus* ne *ventris* Et, sans plus d'inquisition, De tous pointz nous sommes destruis. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 74). Et les alyés du dit Bertyn se pendant estans au chastel de Rubicom, firent grant gast et grant *destruction* des vivres qui la estoient, appartenans à ses gens de la compagnie (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 69).

4. "Action de causer la perte, de tuer, de massacrer des êtres vivants"

a) "Ruine, perte, mort" : Quant Olivier l'ouï adonc ot souspeçon Que Roulant n'ait en lui une confusion, Ou de playe mortelle la grief *destruction* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 195). ...si firent Tartres ès parties de Orient si très grant *destruccion* et si très grant occision que il ne espargnoient nullui, ne homme, ne femme, ne enfans (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 294). LE MARI. (...) Mon enfant voy mort par ma femme, Qui me met en affliction. Et si voy qu'a *destruccion* Ma femme muert pour son enfant. (Mir. enf. ress., 1353, 63). C'est inconvenient, car la mort est *destruccion* de vie (ORESME, E.A.C., c.1370, 131). Les oncles du roy ne pavoient nullement amener ce duc d'Irlande (...) Si eussent volentiers veu sa *destruction*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 40). Il en i avoit pluseurs qui ne demandoient que le rihote et le *destruction* des nobles (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 111). Je pensoie bien que toutes ces douces parolles que Ghisebrest Mahieu nous rapporta l'autre jour, che n'estoit que dechevanche et *destruccion* pour nous (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 176). Ou est la mere qui doulour Ne deust de telle affliction, Com de veoir ses enfans vouloir L'un de l'autre *destruction* ? (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 114). Quoyqu'il fussent au roy de son estration, Se mirent puis grant paine à se *destruixtion*, (...) Se ce n'eust estet de Dieu le champion Qui de force et poisanche i mist audition (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 324). [Salemon es Proverbes en la personne de Notre Seigneur] Vous avez desprisié conseil et n'avez voulu estre repris ; si me riray de votre *destruction* et ne tendray compte de vous quant soubdaine misere vous vendra. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413,

121). ...vous, qui me devez soustenir, defendre et relever, estes adversaires de ma prosperité, et en lieu de guerdon querez ma *destruction* et l'avancement de voz singuliers desirs. (CHART., Q. inv., 1422, 12). Les armes sont crieés et les estendars levez contre les ennemis, mais les espoiz sont contre moy a la *destruction* de ma povre substance et de ma miserable vie. (CHART., Q. inv., 1422, 21). Et se luy dy [à la femme de Pilate] par vision Que ce sera [l. Ce sera] la *destruccion* De Pilate s'a mort le juge (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 165). Ha ! seigneurs chevaliers, vous soiez les tresbien venus, car je redoubtoie moult vostre *destruction*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 320). ...comme il appert de Hector, qui sur tous aultres haneloit la mort et *destruction* d'Achilles, pour ce qu'il estoit le plus vaillant homme du party contraire. (MILET, Épître épilogative, éd. M.-R. Jung, 1452. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 255). ...je respondz qu'il est advenu pour obvier aux entreprises des malveillans et haynneux, qui, soubz umbre de povoir royal, queroient et machinoient la *destruction* de la maison de Bourgoingne. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 241). Dieu a la vie (des) humaine en haine, *Destruction* de vie humaine Puis Noé ne fut veue telle. (Cene dieux, c.1492, 132). Cestui predist la capcion de Roddes et la *destruction* des Templiers et l'exil et expoliation des Juifz de France (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 r°).

- *Destruction du corps* : ...vraysemblable estoit et est que ladicte aventure, cas et pestilence desdiz pons fust avenue en ceste nuit derrienne, en la *destruction* des corps humains qui ne se peussent avoir garde ne fuir pour le cas soudain. (BAYE, I, 1400-1410, 217). ...par les dictes guerres sont maintes foiz avenues batailles morteles, occisions de genz, pillemens d'eglises, *destructions* de corps et perils de ames, defloracions de pucelles et de vierges, deshonestacion de femes mariées et veves, arsures de villes, de manoirs et edifices, roberies et oppressions, guettemens de voies et de chemins, justice en est faillie et la foy crestienne refroidie (Doc. Poitou G., t.3, 1348-1369, 311). Et si vient-on aussi bien aucunefois à la court à la mort et à la *destruction* du corps, comme on fait par armes. Mais jamais n'y acquiert-on les biens, les honneurs et les grans renommées qui viennent en pou de temps par sieuvir les armes. (BUEIL, I, 1461-1466, 54). La *destruction* du corps et de l'heritaige est de tout pouns la vengeance que vous en pourriez avoir. (BUEIL, II, 1461-1466, 250).

- *À / par sa grand destruction*. "Pour sa grande perte" : Se sont fiez totalement En leur fortifficacion ; Mes sont tous mors a grans tormens Et a leur grant *destruction*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 439). ...par ma grant *destruction* A Eve par abusio Fis tempter Adan, son mary, Dont maint home eut le cuer marry. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 160).

- *Mener qqn à destruction* : Mais Dieus li peres le menoit En tous ses fais, et soustenoit, Si que li prince et li satrape Par pure envie, qui atrape Maint cuer, quirent occasion Pour mener a *destruction* Daniel ; mais il virent bien Qu'il avoit en li tant de bien Que jamais en li ne trouvassent Chose dont mauvais le prouvassent. (MACH., C. ami, 1357, 36).

- *Mettre / soumettre qqn à destruction* : ...et si tint signorie ne si ne delessa point de continuer son magistrat jusques a tant que ces empires mal acquis, mal demenez et mal retenus, le mirent a mort et a *destruction* ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.2, 60). Sont tuit li vent contraire pour ma mort, Si qu'il n'i a confort ne garison, Merci n'espoir, ne d'eschaper ressort, Ne riens de bien pour moy, car sans raison Je voy venir la mort amere à tort Preste de moy mettre à *destruction* (MACH., Motés, 1377, 498). Lors la teste dou corps li

tire Et le met a mortel martyre : Sa teste, ce sont ses paroles, Nom pas tant seulement frivoles, Mais parlens de detractio Qui met gens a *destruction*. Celle teste est tost esrachie, Par parole bien affichie A l'onneur dou seurdit briefment. (MACH., D. Aler., a.1349, 361). ...il sommet Ton corps, ton honneur, ta puissance, Ta gloire, ta magnificence, Ton roiaume, ta dignité Et toute ta felicité A mort et a *destruction*, Pour ce qu'as fait oblation Aus ydoles et sacrefice Et as laissié si digne office Com d'aourer le roy celestre Qui ton pere fist le feinc pestre. (MACH., C. ami, 1357, 33). Je n'é pas autre intencion Que aujourd'uy n'ayons victoire, Et de mettre a *destruction* Les Orlenois, c'est chose voire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 251). Et, d'autre part, il fut moult fort navrez en plusieurs lieux, ne sa deffense, je croy, ne lui eust eu mestier, mais deables y admenerent bien IJc. crestiens, qui toutes noz gens mirent a *destruction*. (ARRAS, c.1392-1393, 234).

- *Querir la destruction de qqn* : ...j'entens qu'elle donnoit à congnoistre qu'elle doubtoit les armes des Turcs, qui l'ont chassée, et qui quierrent sa *destruction*. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 368).

- *Se mettre à destruction*. "S'entretuer" : Tous les princes, depuis sa mort, Furent en si grant desacort Qu'ains .XIII. ans tous s'entroccirent, Et a *destruccion* se mirent. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 67).

- *Faire grande destruction* (de gens) : ...et se frappa [Guillaume de Normandie] soubdainement dedans les Anglois, dont il fit tant grant occision et *destruction* que nul du tout en tout ne demeurast (JUV. URS., T. crest., c.1446, 82).

b) "Tourment, torture" : Ains me feray destruire a grant *destruction* Que de vo corps ne fache mon voloir et mon bon (Flor. Rome W., c.1330-1400, 242).

c) "Défaite" : ...ceux de dedens ledit chasteau ouyrent la nouvelle de la *destruction* et desconfiture du Jouvencel (BUEIL, II, 1461-1466, 115).

d) MÉD. "Perte d'une fonction corporelle" : [De la lèpre] de vertu vitale il appert en la voix et en ce qu'ilz respirent mal ; de vertu naturelle, il appert de orde couleur et de regard terrible ; de vertu universelle, il appert en la *destruction* de tous les membres. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). Les signes de fracture du cranne sont prinse de plusieurs choses (...). Quartement par les accidens qui viengnent en l'eure comme par apposteme et appoplexie ou estotomie et *destruction* de voix et vomit. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

5. "Fait de se détruire"

- *Tourner à destruction*. "Tomber en ruine" : ...icelle notre ville, laquelle par ce moyen est inhabitée, deppopulée et en voye de tourner à totale *destruction* (Hist. dr. munic. E., t.1, 1475, 115).

- *Qqc. va à destruction*. "Qqc. va à la ruine, se dégrade" : Helas, regardés et considerez voz autres citez et paiz comme Guienne, Tholoze, Languedoc, Compiengne, Reins, Laon, Beauvais, Auxerre, Sens, Amiens ; sont elles comme ilz ont acoustumé et souloient estre ? Certes nennil ; tout va a *destruccion* et desolacion, voire a finable perdicion, se n'y pourvoies, et plus que brief. (JUV. URS., Loquar, 1440, 359). Mais aujourd'uy tout va a gast et a *destruction*, chasteaulx, maisons et toutes aultres choses (JUV. URS., Nescio, 1445, 526).

B. - Au fig.

1. "Désorganisation d'un ensemble cohérent et organisé au départ selon une structure déterminée" : Mes, en non Dieu, li Rommain avoient plusieurs ducs pareilz a Alixandres ou en gloire et en renommee ou en grandeur de fais merveilleux, liquel povoient

vivre et mourir chascunz a son peril et a sa destinee sanz la *destruction* de la chose publique. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 18.19, 35). Hee, Vray Dieu, qui est ce qui me pouroit ores conforter, quant je voy la mort de mon pere et la *destruction* de mon peuple et de moy, ne je ne voy lieu dont secours me puist venir, car j'ai ouy dire que mon oncle le roy d'Ausay, ou je me fioye, a esté desconfiz devant Lucembourc. (ARRAS, c.1392-1393, 181). ...quant Nature, toute foible et abatue par melencolie et par douleur, se print a fremir et hericer contre la terrible freour de la mort, comme celle qui ne peult souffrir ne veoyr la violente *destruction* de son ouvrage, mais tousjours rapareille et soustient en estre de son povoir ce que fortune, maladie ou l'elementaire contrariété y deffait, pour nous faire durer nostre droit perioude. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22). Celuy tyran, qui avoit usurpé et asservi toute Judee et interdit la loy et les sacrifices, tenoit les simples en subgection par force, les variables en faveur par corruption, et aux traistres du peuple donnoit attrait et recueil, pour soy aider de leur malice contre leur païs en la *destruction* de leur loy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 134). Mais, se le Roy eust voulu tenir la rigueur du droit, ce qu'il ne fist mye pour ce qu'il vouloit le bien de paix du royaume et ne vouloit pas la *destruction* des seigneurs de son sang, ses parents, subjectz et serveurs, les seigneurs fussent partiz de devant Paris à grant peine et à grant danger. (BUEIL, II, 1461-1466, 234). ...grans et enormes crimes, delictz et malefices par luy commis et perpetrez contre le roy et monseigneur le daulphin son filz, ou très grant detrimet, prejudice, dommage, *destruction* et subversion de la chose publique du royaume (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 367).

- *Destruction du royaume, du pays*. "Ruine, chute du royaume, du pays" : La tierce [raison], que le descort d'entre les tres riches et les tres pouvres pourroit estre cause de la *destruccion* du reame ou cité, parce que les pouvres s'estudioient à embler aux riches. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 30). Example : Dyna, fille de Jacob, fu ravie du filz du roy de Sichem, et ce fu la cause de la *destruction* dudit royaume. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 43). Ce jour, fu deliberé sur ce que les gens d'armes destruoient tout le pueple en ce royaume, et aussi sur ce que les finances du royaume s'en aloient dehors en la *destruction* du royaume, sur quoy n'est pas conclu. (BAYE, II, 1411-1417, 223). ...et est à savoir se la Court de la licence du Roy ou autrement lui escriroit afin d'obvier à la *destruction* et desolacion du royaume. (FAUQ., I, 1417-1420, 20). ...et a ceste occasion retraire eulx et autres de leurdicte bonne volenté et par ce faire tousjours tenir ledit païs en rebellion et desobeissance envers mondit seigneur et nous, qui seroit la totale *destruction* dudit païs et d'eulx mesmes (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 428). ...et ceulx mesmes qui deussent garder le povre peuple sont causes desdictes afflictions, et sont plus cause de la *destruction* du royaume que les ennemis. (JUV. URS., T. rever., 1433, 58). Considerons trestous se se n'est pas grant separacion des os ou membres de leur chief, et une manier dont se sont ensuivi la mort et totale *destruction* du royaume (...) et combien que on die que il y eut paix ou acord devant Paris, car se seroit une paix fouree et non tenable. (JUV. URS., D. Tours, 1468, 439). Et s'estoient separéz de la cité du Liège et fait leur faict à part, qui est le vray signe de la *destruction* d'un pays, quant ceulx qui se doyvent tenir ensemble se separent et se habandonnent. (COMM., I, 1489-1491, 96). Cestui prenostica la *destruccion* du royaume de Lide, cent ans avant qu'elle advenist (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 38 v°).

- *Venir à destruction*. "Aller à déclin" : ...quant Rome commença a venir a *destruction*, ilz [les Romains] commencerent a enquerir pour quoy c'estoit (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 258).

2. "Déchéance (physique ou morale d'une pers.), dégradation (d'une situation)" : Qu'ay je fait ? j'ay mon mariage Brisé, et a perdition Mis m'ame, et a *destruccion* Ma biauté, mon honneur, mon corps. (Mir. Theod., 1357, 81). Telz poursuites sont inutiles *Destructions* d'ame et de corps: Par femme sont les puissans mors (DESCH., M.M., c.1385-1403, 190). Pluseurs femmes de grant estat en ont esté mises a *destruction*, infamie et vilenie, et toute leur lignee et generation. (GERS., Annonc., a.1400, 236). Si ne diroie le millieme se ne finoie de dire du mal qui ensuit par mauvais conseilliers et gent cedicieurs, si comme perte, d'ame, de corps, d'honneur et tout bien au dit seigneur, *destruction* de paix et rebellion de subgiéz. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 80). ...par predication ne pavoit servir le peuple, qui estoit sa totale *destruction*, car mendiant estoit, et non fondé sinon sur aumosnes [Un frère prêcheur est devenu aveugle] (C.N.N., c.1456-1467, 36). C'est a dire, mon ami, que luxure est ardeur a l'assembler, puantise au departir, briefve delectacion du corps, et de l'ame *destruccion*. (LA SALE, J.S., 1456, 28).

3. "Anéantissement, abolition, suppression" : Pourquoi te diras tu non digne de la grace des anges, qui as trouvé grace a Dieu, laquelle grace est la paix des hommes, la *destruccion* de mort, la reparacion de vie ? (Mir. nonne, 1345, 315). Et après il ont, par *destructions* et mortifications de vices, esleeve et ennoblie leur vie comme un arc victorien consacré a leur posterité et a leurs successeurs par titres de magnificence de vertus (FOUL., Policrat., IV, 1372, 64). Encor vous fist sa nation Tres vierge et sans corruption, Joie et la visitation Des pastours de la region, Des .IIII. rois l'adoration, Vostre purification Et aussi la *destruction* Des ydoles d'Egypte. (MACH., Les lays, 1377, 401). Savoir faisons que comme amour charitable nous contraingne a desirer le bien et accroissement de l'honneur et prosperité de l'université des femmes et a vouloir le decheement et *destruction* de toutes les choses qui y pourroyent empeschier, sommes meues a vous declairier et dire paroles de doctrine. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 10). En ce paradiz sont Elye et Enoc, et seront jusques a la *destruction* de Anticrist. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 138). ...c'est a dire que mal ne presente a nostre entendement aucune chose qui a estre en nature, mais est privation et *destruction* de ens et de bon, car mal n'a estre ne bonté. (Somme abr., c.1477-1481, 103).

C. - ASTR. "Situation néfaste d'une planète se trouvant dans un signe du zodiaque opposé à son domicile" (synon. *estrange*) : Predist aussi sur une conjuction qui fut mil IIIcLVII de Saturne et de Mars, le VIIIe jour de juing, ou signe de Cancer, qui est le cas de l'un et *destruction* de l'autre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 136 r°). [H. G.]

DESTRUCTUEUX, adj. (destructueux)

[*FEW III, 56a : *destruere*]

"Qui détruit" : ...Et par sa divine accointance De doulce et plaisante eloquence, La pensee trop luctueuse, Qu'est en boue *destructueuse*, la soullage, et ses vains desirs Luy oste, et inutilz plaisirs. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 759). [H. G.]

DESTRUER, verbe (destruer)[AND : *destrure* ; *FEW III, 56a : *destruere*]

"Ruiner, anéantir (qqn)" : ...comme iceulx de Zuut Hollande qui mirent embussches pour le ruer jus et *destruer* sa personne. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 395).

REM. Cf. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1964, 133b, s.v. *destrueren* "Anéantir une personne". [H. G.]

DESTRUANCE, subst. fém. (destruance)[T-L : *destruance* ; GD : *destruance* ; *FEW III, 56b : *destruere*]

"Destruction, anéantissement" : Chascuns sa *destruance* et sa mort desirroit [du tyran] (Gir. Ross. H., c.1334, 187). [H. G.]

DESTRUIMENT, subst. masc. (destruiment)[T-L : *destruiment* ; GD : *destruiment* ; AND : *destruiment* ; FEW III, 56b : *destruere*]

"Destruction" : ...delivrés moi de males temptacions des V sens de mon cors, qui saint Loth sauvastes du *destruement* et de l'ardour des V citez de Sodome. (Livre d'heures de Blanche de France, éd. L. Delisle, 1350-1360. In : Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 537). Et quant est aus damages, injures et *destruimens* particuliers des diz bourgeois et habitans (...) ferons regarder la value, quantité et manière du faire, du tout et de chascune partie (...) si convenablement que les diz bourgeois et habitans seront et pourront estre ressours et desdomagiez de tout ou de la greingneur partie des damages et *destruimens* qui leur ont esté faiz. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1359, 118). Et si ne vueil point trop entrer a reciter la promotion dez indignez, dont l'Eglise gemist, et je m'en plaing, et les royaulmes en cheent en *destruiment* et reprouche. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 59). ...Et luy remonstrons le martire De son peuple, et le *destruyement*. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 72). [H. G.]

DESTRUIERESSE, subst. fém. (destruieresse)[AND : *destruieresse* ; *FEW III, 56a : *destruere*]

"Celle qui détruit" : Uoratrix (...) : devorarresse, *destruarresse* (Aalma R., c.1380, 449). [H. G.]

DESTRUIEUR, subst. masc. (destruieur)[T-L : *destruieor* ; GD : *destruieor* ; AND : *destruour* ; FEW III, 56a : *destruere*]

"Destructeur" : Tout le monde craint sa fureur, Pource que c'est ung grant robeur, Ung *destruieurs* de povre gens. Om l'onnore par ses moyens. Pence qu'Onneur point ne l'encombre ; Ce n'est seullement que son ombre. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 226).

V. aussi *destruiseur* v. Lexiques [H. G.]

DESTRUISEMENT, subst. masc. (destruiment)[T-L : *destruiment* ; GD : *destruiment* ; FEW III, 56a : *destruere*]

"Destruction, anéantissement" : Et sus chascune un po m'arrestera ; Si en diray ce que j'en sens et say De sentement. Dame, il est voirs que j'aim très loiaument Ce qui me het, c'est ma dame au corps gent, Qui est ma mort et mon *destruiment*, Quant je li voy Autrui amer... (MACH., J. R. Beh., c.1340, 94). La royne Calabre le pourvy enssement, Pour tant qu'elle ot sorty très le commencement La pierte des payens et les *destruiment*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 12). ...onq de ce ne s'esbahirent Li meseureux, ains envayrent L'un l'autre, après le crouslement, A leur tres grant *destruiment*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 209). ...à

l'augmentation de vertu et *destruiment* de vice. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 104). Adont arièmes-nous cause à son *destruiment* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 334). "...chascun entendra à son propre preu, non pas à l'avancement du peuple, mais au *destruiment*." (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 321). [V]ieillesse m'assault fellement, Et me veult a *destruiment* Mener (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 508).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. [R. M.]

DESTRUISERESSE, subst. fém. (destruieresse)[*FEW III, 56a : *destruere*]

"Celle qui détruit" : Vorator (...) - Voratrix (...) : devoureresse, *destruieresse* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 421). [H. G.]

DESTRUISEUR, adj. et subst. masc. (destruiseur)[T-L : *destruiseor* ; GD : *destruiseor* ; FEW III, 56a : *destruere*]

I. - Adj. "Qui détruit, destructeur" : ...comme oisiveté et delices soient à eulz comme venin *destruiseur* de meurs, ordonna ycellui que separez fussent des delices des bonnes villes, et nourriz sus les champs en excercitacion d'aucun labeur, selon leur faculté et aage (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 19).

II. - Subst. "Celui qui détruit, qui anéantit" : Il [Lucifer] est aussi appelé en grec Appolion, si comme il appert ou .XVe. chapitre de l'Apocalipse, et vault autant à dire en latin comme "*destruiseur*" : car les biens des vertus que Dieu a plantées en sa sainte Eglise ou en la vie devote, il desire à destruire par sa malice qui tousjours le point et aguillonne (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 488). ...froisseur des heaumes, fendeur des escus, perceur de haubers, rompeur de harnois de plates, lanceur de glaives, effondreur de destriers, tresperceur de presses, *destruiseur* de chasteaulx, fleur de chevalerie, sangler de hardiesce, aygle de largesse, crémeur des ennemis, espérance d'amis, recouvreur des desconfis, converseur des Juifz, occieur des Chrestiens, gardien des Sarrazins, estandard de Mahomet, seigneur de tout le monde. (Doc. 1427. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 283). Et senefie que celui qui premier les porta en armes [les lézards] estoit de merueilleuse condicion et grant et de merueilleuse vertu et chault en ses affaires et mengeur et *destruiseur* de gens. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 492). ...le gouvernement et administracion (...) sont sans doute ordonnés a la tuicion et deffence des eglises et la protection des veufves et pupilles et a la refrenacion et punicion des ravisseurs, *destruiseurs*, pilleurs et robeurs (JUV. URS., Loquar, 1440, 383). O *destruiseur* des Sarrazins, deffenseur des crestiens, mur de force et de droyture, baston des femmes vesves et des pouvres orphelins... (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 211). [R. M.]

DESTRUISIBLE, adj. (destruisible)[GD : *destruisible* ; *FEW III, 56b : *destruere*]

"Destructible, promis à la destruction" : Transitoire, legier, *destruisible* : perfunctorius. (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 264). [R. M.]

DESTRUISON, subst. fém. (destruison)[T-L : *destruison* ; GD : *destruison* ; GDC : *destruison* ; GDC : *destruison* ; FEW III, 56b : *destruere*]

"Action de mener à la ruine, de faire disparaître, destruction" : ...je vous canteray de miracle divine, (...) Et la *destruison* de la gent sarrasine Et de Jherusalem la prise et la rachine

De Nicque et d'Andioche, d'autrez terres hermine. (Chev. cygne P., c.1356, 1). Grant joie ot en Venise, (...) Pour le mort de Clervus et se *destruision*. VIII. jour y sejournerent en consolasion (Hugues Capet L., c.1358, 241). Quant virrent loeur seigneur a tel *destruision*, Chascung isnellement jette jus son prison (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 80). Prise fu la cité a grant *destruision* Tout mettent a l'espee et a secusion (Ami Amile A., c.1400-1500, 161). ...il doute que à cause desd. cas il fust en dangier de sa vie, qui seroit la totale *destruision* de sa povre femme et mesnaige (Doc. Poitou G., t.12, 1481, 455).

V. aussi *destruction* [R. M.]

DESTRUITIF, adj. (destruitif)

[GDC : *destruitif* ; *FEW III, 56b : *destruere*]

"Destructeur"

REM. Doc. *Cout. Norm.* (éd. 1483, Fait contraire ou *destruitif* de ce qui a esté fait) ds GDC IX, 365b.

V. aussi *destructif* [R. M.]

DESUDATION, subst. fém. (désudation)

[GD : *dessudacion* ; FEW XII, 395a : *sudare*]

MÉD. "Transpiration" : ...obtalmies, douleurs des oreilles, ulceracions de la bouche, pourritures es parties honteuses, *desudacions*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 69).

REM. GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, ds GD II, 656c. Sans doute faut-il lire *desiccacion* ds l'ex. suiv. : Car labeur de corps subtilie le humeur naturele, et quant il est trop grant il seche tele humeur laquelle vault mieulx de estre subtiliee, et empire par *desutacion*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 328). [R. M.]

DESUNER, verbe (désuner)

[T-L : *desuner* ; GD : *desuner* ; *FEW XIV, 47b : *unire*]

I. - Empl. trans. *Desuner qqn de*. "Séparer qqn de" : ...s'ilz furent dolens ce ne fait point à demander pour deux raisons : l'une est de ce que il leur sembloit et vray estoit que ilz perdoient leur bon gouverneur, leur deffendeur, et si ne savoient qui après celui leur viendroit, car nul hoir de sa chair n'avoit ; la seconde estoit pour ce que il leur convenoit pour sa requeste accomplir être *désunez* de son propre corps (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 469).

Rem. *Cligès* C.T., 1455, 89r (*tu me desunes, prives, exillez et enchasses de ma souveraine plaisance mondaine*).

II. - Empl. pronom. "Se séparer de ses vêtements, se déshabiller" : "Adonc, dist il, or te *desune* ; Sur toy ne lais chose nesune Fors que tant seulement tes braies : Ice voeul je bien que tu ayes." Alixandre sans arrester Va tous ses vestemens oster. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 164).

III. - Part. passé en empl. adj. "Défait" : De la peleterie, quoy ? (...) Ce qu'on cuide meilleur trouver, Plus profitable et myeulx charnue, Et qui soit de poil myeulx vestue, Celle trouverez *desunée*, De paletteaux enpaletée, Et en vaines soradjoustées, Et de coustures cousturées, De croye plaine et bien pesant (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 46). [R. M.]

DESUNION, subst. fém. (désunion)

[AND : *desunioun* ; FEW XIV, 45b : *unio* ; TLF VII, 41a : *désunion*]

"Désunion" : ...ladicte *desunion* et sepparacion d'icellui bailliaige de Sens et union audit bailliaige de Montargis... (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478-1479, 250). [R. M.]

DESUNIR, verbe (désunir)

[GDC : *desunir* ; AND : *desunir* ; FEW XIV, 47b : *unire* ; TLF VII, 41a-b : *désunir*]

"Séparer ce qui est uni, joint, désunir" : Ce faisant, avons icelle terre, seigneurie et baronie de Neaufle Chastel *desunie*, separee et distraite des siege, ressort et hommage dudit lieu. (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1418, 395).

- "Défaire" : C'est a Orleans qui a nous n'est soubzmis, Mais de legier nous l'aurons sans doubance, Car leur roy Charles n'a gueres de puissance Pour leur ayder qu'i ne soient *desunis*, Et ne pourrons estre si peu devant Qu'i n'obeissent a nous incontinent Et veu aussi que avons leur seigneur. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 94). [R. M.]

DESURPER, verbe (desurper)

[GD : *desurper* ; FEW XIV, 83b : *usurpare*]

"Usurper, s'emparer illégalement de qqc." : Du *désurper* le royaume avoit grant désirance (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 261). [R. M.]

DESUS, subst. masc. (désus)

[AND : *desus*¹ ; *FEW XIV, 84a : *usus*]

"Cessation d'usage" : ...li dit religieux, qui noblement en iustice et seigneurie estoient fondé, avoient en la ville de Bappaumes et dehors pluseurs hostises tenues de eulz, en saisine estoient de avoir en ychelles seul et pour le tout toute iustice et seigneurie haute, moienne et basse, de avoir et faire le ues et *desues* des dictes hostises, (...) de faire prinse et eslois de leurs hostes et sur leurs hostes et sousmanans (Hist. dr. munic. E., t.2, 1340, 27). [E. P.]

DESUSAGE, subst. masc. (desusage)

[AND : *desusage* ; *FEW XIV, 85a : *usus*]

"Fait de *desuser*"

Rem. Cf. ; AND : *desusage*. [R. M.]

DESUSER, verbe (desuser)

[T-L : *desuser* ; GD : *desuser* ; AND : *desuser* ; FEW XIV, 70a : *usare*]

Empl. pronom. "S'user"

REM. Ex. de GERS. (1409, éd. Galitzin) ds GD II, 676c ; mais probablement mauvaise lecture : leçon *se ront et se dessire* ds l'éd. Glorieux, t.7, 764. [R. M.]

DESUSIIER, verbe (desusier)

[*FEW XIV, 70a : *usare*]

"Nuire à, compromettre" (Éd.) : Ce seroit pour moy *desusyer* Car ja mais il n'y pensa rien. (P. Jouh. D.R., a.1488, 32). [R. M.]

DESVEE, subst. fém. (desvee)

[*FEW X, 186a : **reexvagus*]

"Acte insensé, diablerie" : Toutes gens y vinrent, douches et felenesse ; Mult aportent *deirvées* ches femmes sorceresse, Qui ne creioient en Dieu mains en fausse diewesse ; Che sont tuites putains, heretique larnesse (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 626). [R. M.]

DESVEEMENT, adv. (desveement)

[T-L : *desver* (*desveement*) ; GD : *desveement* ; AND : *desveement*¹ ; FEW X, 186a : **reexvagus*]

"En un acte insensé, d'une manière folle" : Insane (...) : *deveement* (Abavus IV, R., c.1350, 369). Je ly avoie dit tout le mien

penssement, Or le valoit aler dire *diervéement* Au fort roy Garscion (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 134). [R. M.]

DESVEILLER, verbe (desveiller)

[T-L (renvoi) : desveillier ; GD : *desveillier* ; FEW III, 337a : **exvigilare*]

"Réveiller qqn" : J'ay pour vous la puce en l'oreille, Qui ne veult point que je sommeille ; Ains a toute heure me *desveille* Et me fait penser aux beaux yeulx Que je vous vy soubz une treille, Dame de toutes nonpareille (GARENC., Poésies N., 1389-1415, 90).

REM. L'ex. de VILLON que cite GD II, 677b (*l'entendement desveillê*), se lit *desmellê* dans VILLON, *Lais* R.H., c.1456-1457, 30. [R. M.]

DESVENIR, verbe (desvenir)

[FEW XIV, 243b : *venire*]

"Cesser de venir" : ...quant le sang *desvient* ou deffaut en toutes les voines de la marriz... (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 260). [R. M.]

DESVENTUREUX, adj. (desventureux)

[*FEW XXIV, 196b : **adventura*]

"Malheureux" : Ay my ! povre ame desolee, Que tu seras par tanps trop perilleuse, Quant de par moy tu n'es riens consolee ! Tu t'en vas bien certes *desventureuse*, Jamais nul jour tu ne seras joyeuse. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 197). [R. M.]

DESVER, verbe (desver)

[T-L : *desver* ; GD : *desver* ; AND : *desver* ; DÉCT : *desver* ; FEW X, 186a : **reexvagus*]

I. - Empl. intrans. "Perdre la raison, devenir fou" : "Haa !" dist elle, "Guerin, *desver* tu me feras, Car aujourd'uy me tolt ma joye et mon soulas Quant de mes quatre fils ainsi m'eslongneras." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 1). Je pry Dieu qu'il en puissent *derver* et esragier ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 371). Mais qu'en peut Amours li loyaux ? Esse de son vouloir s'ilz *dervent* ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 143). Meün vous a compté comment Le jaloux deschante sa verve A sa femme, et en quel tourment Sans quelque occasion il *derve*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 140). Ensement fu li rois Kalefrins desconfiz, Dont bien cuida *derver* et esragier tous viz. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 363). Il semble qu'il doye *desver*. (Path. D., c.1456-1469, 120).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss.

- *Desver de* + compl. marquant la cause : Et s'en porroit estre son fait Gastez de tous poins et deffait, Ou on les porroit tous tuer Et en la riviere ruer, Dont li nobles roys *derveroit* De dueil, qui ein si le feroit. (MACH., P. Alex., p.1369, 179). Pour moy le di, qui de tel maladie Ay longuement esté si fort espris Qu'il n'est rage, maulz ne forcenerie Dont assaillis ne soit mes esperis à toute heure ; si en seray peris, Car je *derve* de dueil et de courrous. (MACH., L. dames, 1377, 67). Sachiez que la ot grant perte d'un costé et d'autre. Atant esvous le duc Anthoine, l'espee ou poing. Quant il apperçoit ses gens reculer, par poy qu'il ne *desue* [l. *desve*] de dueil. Lors escrie Lusegnen a haulte voix, et se boutte entre les Sarrasins plus roidement que fouldre ne chiet du ciel. Et fiert a dextre et a senestre, et rompt et abat quanqu'il encontre ; et ses gens le suivent au doz, qui sont tous esbahiz de ce que ilz lui voient faire. (ARRAS, c.1392-1393, 184). Quant Guenelet l'entent, si cuida *dever* de rage. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 160). ...ja furent ses hosts entrees En

maint pays, quant l'oy dire Nabugodonosor, qui d'ire Cuida *desver* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 211).

- *Desver après qqn.* "Éprouver un amour fou pour qqn"

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - "Fou, hors du sens, égaré, insensé, enragé" : Que peut c'estre ? Ay je sens *desvé* Ou j'ay esté enfantasmée (...) ? (Mir. nonne, 1345, 326). Mon corps est tout *devez*, Or n'est il homme ou monde s'il est enamourez, Qui ne soit de son sens perdu et aveuglé ! (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 169). Et l'ostessè estoit en son cuer moult iree, Qu'a pou qu'elle n'estoit tout ainsi que *desvee* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 11). Temples, autez et marioles, Et tout son pueple ad ce [Manassé] mena Que tous ensamble se pena D'elles servir et aurer, Sacrefier et honnourer, Et com *dervez*, pleins de foloy, Leur fist laisser toute la loy Que Dieus ot donné a Moyse. (MACH., C. ami, 1357, 49). Et quant li sires de Lesparre Vit qu'il gisoit seur tele quarre, Que chascun qui honneur voloit Avec le bon roy s'en aloit, Et il estoit seuls reservez, à po qu'il ne fu tous *dervez*. (MACH., P. Alex., p.1369, 226). En l'estour se fiert com *dervez* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 73). Certes elle sera *desvee* Et hors du sens quant me verra. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 206). Taisez vous, gens *darvez*, il n'est point d'autre dieu que Jhesucrist (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 150).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*dervé*) ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. (*dervé*) ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss. (*dervé*) ...

- *Desvé du sens* : LA MÈRE AU ROY. Bien est mon filz du sens *desvez*, Qui femme prent par mariage C'on ne congnoist ne son lignage (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 30).

. *Avoir le sens desvé*

Rem. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

- [D'un chien] "Enragé"

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz*, 1467-1506 (GD II, 678b).

- [D'une chose] "Insensé, néfaste" : Pour Tristifer est jour *devé*. (Pastor. B., c.1422-1425, 76).

- Empl. subst. : Che vous a consillié Asselins ly *dervez*, Qui cuidoit que je fusse ocis et afolez (Hugues Capet L., c.1358, 230). Mais la Discorde la *dervée* Ne fu semonse ne mandee, Dont tant li poise et tant li grieve Qu'a po que de despit ne crieve. (MACH., F. am., c.1361, 204). ...Fortune, la lasse, (et) la *dervée* (MACH., Voir, 1364, 598). ...vostre fille la *desvée* Voulloit cy Berthe ma compaigne Murdrir. (Mir. Berthe, c.1373, 176). ...sa fille est une *desvée* Et par lunoisons hors du sens. (Mir. Berthe, c.1373, 176). Si qu'amis, n'aiés pensée Que pour longue demourée, Pour Fortune, la *dervée*, Ne pour creature née Te mette en oubli, Qu'à tous jours, sans decevrée, Est m'amour en toy fermée... (MACH., Les lays, 1377, 357).

B. - P. ext. [Empl. pour qualifier les païens] "D'une folle cruauté, mauvais" : Tant y fierent le jour par viertu esprouee Qu'il l'ont [Agrévain] fait remonter entre le gent *dervée* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 161). [R. M.]

DESVERDIR, verbe (desverdir)

[GD : *desverdir* ; FEW XIV, 510b : *viridis*]

I. - Empl. pronom. "Perdre sa verdure" : ...Mais Lupalois a desmesure, Comme tres estous et hastis, Environ gastent les pastis, Dont la place trop enlaidist, Et le bois ja s'en *deverdist*. (Pastor. B., c.1422-1425, 127).

II. - Empl. trans. "Faire perdre sa couleur verte à qqc." : Tant y ot tres mortele touche De houles que ly sangs ruisselle A tous lés de

la rochelle, Comme s'il eüst trois jours plut Sang, dont aux Lupalois desplut Surtout, car le plus y perdirent De sang, dont l'erbe *desverdirent* Et tainrent en couleur sanghine. (Pastor. B., c.1422-1425, 220). [R. M.]

DESVERGOGNE, subst. fém. (desvergogne)

[T-L : *desvergoigne* ; GD : *desvergoigne* ; FEW XIV, 281b : *verecundia*]

"Impudence" : Il [l'empereur Commode] fut aussi de si grant *desvergongne* qu'il aloit souvent ou palais en habit de femme. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 387). [R. M.]

DESVERGOGNÉ, verbe (desvergogné)

[GD : *desvergoignier* ; FEW XIV, 281b : *verecundia*]

"Sans honte, sans vergogne" : Et vous tous, Franchois, qui avez honneur rendu aux estatx usurpés et aux richesses rapinees, et non pas a vertu, pour quoy laissiés vous ploier la gravité de voz courages a aouer et conjouir ceulx que leur *desvergoignee* entreprinse ou vostre folle souffrance ont eslevez en auctorité sans merite ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 52). [R. M.]

DESVERGOGNEEMENT, adv. (desvergogneement)

[*FEW XIV, 281b : *verecundia*]

"De façon impudique" : Une autre foiz que il estoit logés ches une matrone, elle considera la beaulté de celuy enfant par regard et se eschauffa forment en luy couvoiter. Et donc, elle fit ung lit hors des autres, et se leva de nuyt *desvergongneement* [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *desvergondeement*] en secret et vint a lui. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 771). [R. M.]

DESVERGOGNEUSEMENT, adv. (desvergogneusement)

[GD : *desvergoigneusement* ; FEW XIV, 281b : *verecundia*]

"Sans vergogne, honteusement" : Il tua volentiers ses concubinaires, combien toutesfois qu'il fist tousjours a leur volenté. Il eust par coustume qu'il faisoit escrire toutes les choses qu'il faisoit vilement, cruelement, *desvergongneusement* en faiz et en parlers (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 387). [R. M.]

DESVERGONDANCE, subst. fém. (desvergondance)

[T-L (renvoi) : *desvergondance* ; GD : *desvergondance* ; FEW XIV, 282a : *verecundia*]

"Impudence" : ...de mes jours la terre a esté toute engraisée de sang humain (...), Dieu provoqué à ire en toutes terres et régions (...) où s'est trouvée toute descognoissance et desrèglance, toute déception, tyrannie et rebellion en peuples, désobéissance ès sujets, froideur entre parents, dureté ès riches, fierté ès povres, rapine ès nobles, *desvergondance* ès princes, vaine gloire ès prélats (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 10).

REM. BERS. ds GD II, 678c. [R. M.]

DESVERGONDEEMENT, adv. (desvergondément)

[GD : *desvergondeement* ; FEW XIV, 282a : *verecundia*]

"De manière impudique" : Et le diable s'apparut souvent a ly en forme d'une femme nue et se jouoit a lui nue ; et, tant comme il se defendoit, plus de tant se prenoit elle plus a lui *desvergondement*. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 739). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] Une autre foiz que il estoit logés ches une matrone, elle considera la beaulté de celuy enfant par regard et se eschauffa forment en luy couvoiter. Et donc, elle fit ung lit hors des autres, et se leva de nuyt *desvergongneement* [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 :

desvergondeement] en secret et vint a lui. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 771). [R. M.]

DESVERIE, subst. fém. (desverie)

[T-L : *desverie* ; GD : *desverie* ; AND : *desverie* ; DÉCT : *desverie* ; FEW X, 186a : **reexvagus*]

A. - "Folie, fureur, p. méton. action, conduite folle" : Et qui en ce point le feroit, Je croy que folie seroit, Nom pas folie seulement, Mais on diroit apertement Que ce seroit grant *derverie*, En sousposant forsennerie. (MACH., D. Aler., a.1349, 302). Si de la chose qui amende On doit avoir cuer esperdu, S'elle a un petit nom perdu Pour un plus grant nom recouvrer, Par nature ou par bien ouvrir ? Je respon qu'einsi n'est il mie ; Car ce seroit grant *derverie*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 222). A Guesnelon a dist : "Vecy grant *derverie* !..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 285). ...il me covenera prendre cel cook ensi appareillé et mettre sur ma fieble teste, pur conforter les espiritz, et les sens de la teste mettre a poynt, et ouster toutes *deveries* et foles pensees qe par frenesie de la teste sovent venent, et solonc les foles pensees s'ensuyt les mals affaire. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 163). Or ne say que pensser, or suy en *dierverie* (Chev. cygne P., c.1356, 25). Ly uns à l'autre dist : "Véchy grande mocquerie. Chus frères a offiert ; je croy que c'est *dierverie*..." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 443). Or, regardés le grant *derverie*. Se il fuissent venu à leur entente, il eussent destruit tous les nobles en Engletière ; et après en autres nations tous menus peuples se fust revelés. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 101). C'est *derverie*, c'est outrage. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 75). ...par si faite *desverie*, Le siege Janus par lonc temps Se deffaisoit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 17). Avisons quel forcenerie sembleroit estre veoir un homme tel atourné par grant yre que il mesmes se veast à destruire, si comme se les dens esrachacent sa propre char, les mains s'entreferissent grans coups, et tirassent à confondre l'une l'autre les piéz, à frapper es yeaulx se estre puest, et ainsi tout le corps fut en tel forcené mouvement contre soy meismes, certes, bien diroit on que un tel seroit meu par grant *desverie*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 136). Et par sa folle *deverie*... (Pastor. B., c.1422-1425, 49). En ceste deception gist le comble de la follie humaine, qui essaye par obstination immuable muer aux choses leurs propriétés ; et cuident fayre de volenté rayson, de opinion science, de argument fallacieux demonstration necessaire, et de fol cuider infallible esperance. Or est le conart ravy en ceste *deverie*, qui cuide estre fait pour enseigner le monde, et lui semble que ses responses soient loys imperiales, et ses fantasies sentence d'Evangille. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 105). Forte bourde a cy et digne de risee et de mocquerie, se la perte de tant de amez n'en fust ensuye. Et quoy que tu diez, ne Dieu ne ange ne s'entremist oncquez de telle *deverie*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124).

Rem. Percef. I, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*derverie*) ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. (*derverie*).

- [À propos de ceux qui se construisent de faux dieux] "Folie" : C'est bien fantosme et *desverie*. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 268).

B. - P. ext. "Mauvaise action, action coupable" : ...après ce je qui vouloye Acomplir ma grant *desverie*, Quant la dame fut endormie, Pris des chevaliers, si entrasmes En la chambre... (Mir. marq. Gaudine, 1350, 168). François, qui sont mes subgiez hommes, Se rebellent par *desverie* Contre moy et ma seigneurie. (Mir. st Lor., 1380, 126).

REM. Sur l'orig. du mot, cf. E. Gamillscheg, *Etymol. Wb. der frz. Sprache*, 1969, s.v. *endêver*. [R. M.]

DESVERTUER, verbe (desvertuer)

[T-L : *desvertüer* ; GD : *desvertuer* ; FEW XIV, 517b, 518a : *virtus*]

I. - Empl. trans.

A. - "Faire perdre sa force d'âme à qqn" : Chetive nature humaine, Naye a travail et a paine, De fragile corps revestue, Tant es foible, tant es vaine, Tendre, passible, incertaine, Et de legier abatue ! Ton penser te *desvertue*, Ton fol sens te nuyt et tue, Et a non sçavoir te maine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 4).

B. - "Rabaisser, ravalier" : Mais toutesfois, sans que je *desvertue* Vostre honneur viel, ne charge de poussière, Vous et vos faits m'en sont cause foncière. (CHASTELL., Dit vérité K., c.1456-1460, 223).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

- [D'une pers.] "Se décourager" : Contre Venus plus s'esvertue, Qui n'est que d'ung brandon batu, Que cil qui tant se *desvertue*, Que d'ung et d'autre est abatu (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 178).

- [D'une chose] "Perdre de sa force" : D'ommes y a trop et assez, Selon le temps leurs meurs se muent ; Les bons sont formant trespassez, Bontez faillent et *desvertuent* ; Les mauvaiz les vertueulx tuent (Chev. dames M., c.1462-1477, 97).

III. - Part. passé en empl. adj. "Sans force, sans vigueur" : ...Il qui estoit sur haut destriers, Tel cop li donne les l'orelle Que tout le monde se meruelle, Que trestout mort ne l'a tué ; A terre chut *desvertué*. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 288). Et Dalida livra Sampson floible et *desvertue* comme une femme es mains des Philistins (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 205). [R. M.]

DESVEUIL, subst. masc. (desveuil)

[T-L : *desvueil* ; GD : *desvueil* ; FEW XIV, 217a : *velle*]

"Volonté contraire, mauvaise volonté" : Ha ! quel plaisant destinée M'a joyeux eur amenée, Ceste année, Et Amours, Dieu le lui mire, Quant de m'amour ay fait sire, Sans desdire, Tel que grant joye en recueil Et a qui plaist sans *desveil* Ce que je vueil. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 61). [R. M.]

DESVEULER, verbe (desveuler)

[GD : *desveuler* ; FEW XIV, 617b : **volus*]

Empl. pronom. *Se desveuler de*. "Se dévoyer de, abandonner" : ...et combien que aucunefois ses gens se *desveulassent* de la voye de vérité ou qu'ilz eussent paine à souffrir pour luy, toutesfois ne pour traison, ne autrement, il ne fut en dangier. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 444). [R. M.]

DESVIGORÉ, adj. (desvigoré)

[GD : *desvigouré* ; *FEW XIV, 447a : *vigor*]

"Qui a perdu sa vigueur"

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD II, 680a. [R. M.]

DESVINCULER, verbe (desvinculer)

[FEW XIV, 464b : *vinculum*]

Empl. trans. "Libérer (qqn) d'un endroit où il est enfermé" : Maximien, d'honneur mondain cacume, Qui, comme indoct, tartarisoit escume, Du lieu opac a cop te *desvincule* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 510). [Seul ex.] [R. M.]

DESVINE, subst. fém. (desvine)

[*FEW X, 186a : **reexvagus*]

Estre en desvine. "Être endiable" : Tos ses barons le font comme gens palasine, Ches armes detrenchent comme il soient en *diervine*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 583). [R. M.]

DESVINEE, subst. fém. (desvinee)

[*FEW XIV, 481a : *vinum*]

[Dans un compte qui énumère les salaires des percepteurs des maltôtes] "Quantité de vin (destinée à qqn) (?) : Pour le *desvinee* de le premiere journee pour les kacheurs ["percepteurs"], 5 s. 6 d. (Comptes Mons P., t.1, 1395-1396, 56).

REM. Ou faut-il lire *desjuneedesjeunée* v. Lexiques ? [R. M.]

DESVOIR, verbe (desvoir)

[T-L (renvoi) : *desvëoir* ; GD : *desveoir* ; FEW XIV, 422b : *videre*]

A. - "Ne pas voir qqn comme il le mérite, ne pas estimer qqn à sa juste valeur" : Chiers sires, en quel manière ne estat m'avez vous *desveu* que je ne soie ossi bien tailliés de moy combatre tout devant et des premiers c'uns aultres ? (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 156).

B. - "Prendre qqn en défaut" : ...onques il ne fu *desveus* en nul fourfait fors adont (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 80). [Autre ex. p.296] [R. M.]

DESVOITÉ, (?) (desvoité)

[GD : *desvoité* ; *FEW XIV, 622b : *volvere* (?) (?)]

"Décerclé" (GD)

REM. Doc. 1477 (Béthune, *une serpentine ... desvoitee*) ds GD II, 682a ; l. *desvoltee* ? ; cf. GD VIII, 302a, qui cite, s.v. *votrtr*, un ex. de DESCH qui présente la forme *voite* ; le passage correspond à DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 104, où *voite* est glosé par "insulte" ; mais si le sens est "insulter", de quel verbe peut-il s'agir ? [R. M.]

DESVOTER, verbe (desvoter)

[FEW, Ø lat. *devotare*]

"Soumettre qqn à des enchantements, des sortilèges" : Et Naso (...) en parlant du fait d'aucune, dit : "Elle *desvote* les absens, qui ne sont pas presenz, et compose ymages de cire a leur semblance et point de menues aiguilles leur chief, jusier et membres." (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 123). [texte latin : *devovere* ; *devotare* en est le fréquentatif] [R. M.]

DESVOUER, verbe (desvouer)

[T-L : *desvöer* ; GD : *desvoer* ; FEW XXIV, 201b : *advocare*]

V. *desavouer*

- *Desvouer* à + inf. "Refuser de, malgré les engagements pris" : Car quiconque achette gaiges et il les *desvoue* à paier, il fait injure par dérision du seigneur par qui auctorité l'on les vent (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 378).

- *Desvouer qqn*. "Refuser de reconnaître, désavouer qqn" : O chief, jadis de tout le monde Reluysant comme pierre monde, Tu dors, tu n'es plus advohé Empereur, mais es *desvouhé*, Mis couché dedens les espines Mortiferes, poignantes et fines (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 648).

REM. Ex. de FROISS. (Kervyn) ds GD II, 680a. Cf. aussi FEW XIV, 638a (note 6) : *votum*. [R. M.]

DESVOUTOIRE, subst. masc. (desvoutoire)[GD : *desvoutouere* ; *FEW XIV, 622b : *volvere*](Synon. de *desvideur, desvidoir*) : *Desvoutouere* a fame : devolutorium (...), girgillus (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205).**REM.** T-L II, 1823, a une entrée *desvoutoir*. [R. M.]**DESVOYABLE, adj.** (desvoyable)[T-L : *desvoiable* ; GD : *desvoiable* ; AND : *desveiable* ; FEW XIV, 374b : *via*]**A.** - "Qui dévoie"

1. Au propre [D'un lieu] "Qui égare, où l'on risque de s'égarer, qui est peu praticable" : ...fortune me amena assez près de la mer, au bout d'une haute forest très *devoiable*, en laquelle estoient en aguet aucuns pillars et robeurs de mer (Doc. 1448. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 245). ...ilz entrèrent en une forest tres *desvoyable* et penible a chevauchier. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 159). [Autre ex. IV, 263] ...le lieu estoit plus propre que nul autre, tant pour la sauveté des acteurs, comme pour trouver le corps du duc plus à son aise, et en lieu apte à ce pour le tuer, à cause du parc qui est une *desvoyable* forest, et là où souvent alloit comme tout seul et à très-peu de gens (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 481).

Rem. *Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 297. *Lancelot du Lac* (éd.1488) ds GD II, 680b.

2. Au fig. "Qui égare, fait sortir du droit chemin" : Femme est d'amistié ennemye, Pril de maison, bonté domye, Male aventure *desviable*, Mal necessaire. Quelle amye ! Saint Jorge, c'est pis que le dyable. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 206). Cerberus signiffie pechié, le *desvoiable*, Qui garde des enfers le gouffre redoutable. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 168).

B. - "Qui est dévoyé, qui peut être dévoyé, détourné" : Donc, par povre confidence qu'il a en fragilité humaine, qui de tant légier est *desvoiable* par diverses passions... (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 357). [R. M.]**DESVROQUER, verbe** (desvroquer)[GD : *desvroquer* ; *FEW XVII, 613a : *wrac*]

"Causer du tort (?) " (GD) : Se de present nous retournons Sans ceste ville subjuguier, Desormais honneur nous n'arions, Et de toutes gens evoquez, Chacun disoit que dessoquez [l. desroquez (?)] Arions esté de peu de gens, Qui ["ce qui"] seroit pour nous *desvroquez* En nostre deshonneur tres grant (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 548). [Seul ex. ; éd. Guessard, 16204, ds GD II, 682c] [J.-L. R.]

DET, subst. masc. (det)[T-L : *det* ; GD : *det* ; FEW III, 22a : *debitum*]

"Ce qui est dû, dette" : Item en touz mes autres biens moubles et heritaiges, quelx qu'il soient, je fais et estaublis mes hoirs universalx mes bien amez oncles mon signour Henri et mon signour Girart de Montfalcon, chevaliers, chescum pour la moitié, s'ensinc est que je trespassoie de cest secle senz hoirs loialx et naturalx de mon corps, en tel meniere et condicion qu'il soient tenuz paiier mes *debz* et mes laix et mes clains appaisier par la main de mes executours cy deanz escripz. (Test. Besanç. R., t.1, 1333, 339-340). Item vuis et ordene que lidiz Jehans et Estart come mui hers universalx payoient par communal touz mes *debt*, clains et laiz qui ne seront payez ou pacifiez ou asseguiez a temps de mon obit. (Test. Besanç. R., t.1, 1341, 374). ...se sires muert, c'est un plait De

voloir requerir son *det* (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 212). Ainsi fu dit pour Geoffroy Laitre contre le tabellion d'Ostun, qui l'avoit accusé de pluseurs *dois*, que ledit Geoffroy estoit vihiere d'Ostun ; ledit Geoffroy en fu purgié et ledit tabellion en demoura en l'amende de monseigneur et dudit Geoffroy. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 230). Luy fistes vous point question Du *debt*e que lors vous laissa (...) ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 527).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1397-1398 (*debz*) ds GD II, 683b. [R. M.]**DESTACHÉ, subst. masc.** (détaché)[GD : *destacié* ; FEW XVII, 198b : **stakka*]

"Vol qui se fait en détournant ou éloignant des yeux du propriétaire la chose que l'on veut voler" (GD)

REM. Ex. de JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, ...et appelle la loy tels crimes *destaciez*) ds GD II, 657a. [H. G.]**DESTACHER, verbe** (détacher)[T-L : *destachier* ; GDC : *destachier* ; FEW XVII, 198b : **stakka* ; TLF VII, 43a : *détacher*¹]**I.** - [Préf. *de-/des-* à valeur d'éloignement]

A. - *Destacher qqn/qqc.* "Dégager qqn ou qqc. d'une attache, détacher" : Adont le batel *destachay* Et la corde dedens sachay, Si resgardai tout environ Et y trouvai un aviron De quoy conduire le devoie. (MACH., D. Lyon, 1342, 165). La en la croix vous ay laissiet, Par moy ne serez *destacquiet*, Mon tres doulx filz, je ne pourroie, Lasse ! je ne voy tour ne voie Par quoy mis jus de la fussiez ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 211). Alors quant s'en furent retournez, je en *destachay* deux [deux embarcations] ensemble (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 152). Je *destaichera*y prestement le prisonnier, Et sy le menray rudement, Tout fin nu comm'un patonnier, Ou parfond du crot, sans oignier, La ou bien je le enfermeray (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 87). Donc s'il convient enracher faites ainsi: premier *destanchés* les gingives bas vers la racine du dent petit a petit d'aucune chose ague (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 26). [Cont. métaph.] Devant et après que la mort l'eust *destaché* de la chayne qui a mariage l'accouloit... (C.N.N., c.1456-1467, 23). Si s'advisa d'aller querre sa corde, et monta a mont son eschelle, et vint jusques a la cheminée, et *destacha* sa corde (C.N.N., c.1456-1467, 276). Ma mie, tu as trouvé marchant, Qui ta toelle veult achapter, Pour faire l'enseveliment De Jhesus que vaiz *destacher*. (Pass. Auv., 1477, 237).

- "Enlever qqc. qui sert d'attache" : Quant elle vient au pont le kainne *destaquoit* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 602). Or vinrent .VII. larons dedens le bos plénier Qui des .VI. volrent la les kaines *destacquier* (Chev. cygne P., c.1356, 67). ...à faire oster et *destacher* toutes les chaynes estant ès carrefours de la ville de Paris (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 457).

- *Se destacher.* "Se dégager d'une attache, se détacher" : ...afin qu'il ne se *destache* Lui lierons les mains en croiz Par derrière (Mir. st Panth., 1364, 350). Helas, il est müet et sourt Et demoniacle enraccé. A ce soir il s'est *destaché* Et fait pis qu'il ne fist jamais. (Pass. Auv., 1477, 159).

B. - P. ext. "Défaire" : ...icelles serures avoir desclauees et *destachees* et reclauees aux huis et autres choses où elles servent (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1420, 622). Des escorcheurs escorché Et torché, Prins, navré, escarmouché Et haché A esté nouvellement, Son gibassier arraché Et sarchié, Son pourpoint fut *destaché* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 171). ...illec publiquement se

mist en porpoint, *destaicha* ses chausses, qui a ce temps ne s'entretenoient point (LA SALE, J.S., 1456, 280).

- Part. passé en empl. adj. "Défait, dégradé" : ...a Colin Amiot, plâtrier, pour avoir reffait le mur devant l'entrée de la chambre de Monseigneur, qui estoit tout *destanché*, tant pour peyne comme pour matières (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 147).

II. - [Préf. *de-* intensif]

A. - Empl. trans.

1. "Attacher, fixer, planter qqc." : Fortune aussy n'a pas le tort De vous avoir a mal cachié, Car vous meismes par grant effort Avez le malheur *destachié*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 132).

2. "Percer de traits" : Car s'il se deingnoit descochier Seur li, sans li plus *destachier*, Onques ne fu par tel archier Si garis hom, Qu'assés aroie guerredon. (MACH., Compl., 1340-1377, 246).

3. *Destachier le malheur*. "Provoquer le malheur"

Rem. MARTIN LE FRANC, *Estrif* D., 1447-1448, gloss.

B. - Empl. intrans. "Lancer des traits" : Lors soudainement, comme l'esclipse [l. esclistre] apert et l'arbaleste destraque [l. *destaque* ?], ou millieu du parquet devant la divine majeste de la royne Verite trois vieilles, horribles et hydeuses suers se trouvoient presentement [Ou est-ce tout de même *destraquer/détriquer* (idée de séparation) ?] (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 307). [R. M.]

DETAIL, subst. masc. (détail)

[T-L : *detail* ; GD : *detail* ; GDC : *detail* ; AND : *detail* ; FEW XIII-1, 46a-b : *taliare* ; TLF VII, 45b : *détail*]

I. - "Mise en pièces" : Ce jour eut honneur et travail, des lances y eut beau *detail* de pointes, de rochetz aussi (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 165).

II. - "(Vente/achat par) petites quantités"

- *Marchander/acheter/vendre à/en detail* : Et ne puet nuls, ne doit vendre ne faire vendre dedens le halle dras a *detail* huers des 4 renghes des detailleurs, tant qu'il ait en nulle des 4 renghes nul estal wit, se ce ne sont aucun u aucunes qui se mellent de vendre a *detail* dras u couvretures, qui ont estet fait et drapet en Valenchiennes et qui aient estet au rewart de le halle. (Drap. Valenc. E., 1344, 268). ...tout le poisson fres de mer qui sera apporté a Paris jusques a la Saint Remy sera vendu le jour qu'il vient, soit en gros soit en *détail* (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 13). Du XIIIe des vins venduz en gros et à *destail* en la dicte ville et viconté (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 27). Item touz homs qui ara vins en tonnel en ladicte ville et bourgeoisie, et le vourra vendre à *detail*, il le pourra plus vendre I denier chascune quarte que celui qui istra et se vendra des barrilz. (...) Item nulz qui vende vin de Montlusson en ladicte ville et franchise à taverne ne le peut vendre que pour le pris qu'il le achate sur le lieu, si non deux deniers plus le sextier, pour ce que la mesure de Montlusson est plus grant que celle d'Euvahon, et se il faisoit le contraire il seroit amendables au seigneur jusques à soixante solz. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 19). ...ceux et celles qui le font en acquierent non mie pris, mais despris, car quoy que ilz prennent les estas des haultes dames ou des princepses, si ne le sont elles mie, ne on en les y appelle ; ains ne perdent point le nom de marchandes ou femmes de marchans (...) puisqu'ilz vendent a *detail*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 186). ...il a tierçoüy sur aucuns habitans de Melle ou dit pays de Poitou les fermes du IIIe du vin vendu à *detail* et de l'imposicion du vin vendu en gros en la ville et ès forbours du dit lieu de Melle (Doc. Poitou G., t.7, 1418, 332). ...pour contraindre les gens d'eglise indirectement à paier et

contribuer à l'ayde à eulz octroïé pour la fortification de la ville et cité d'Amiens, c'est assavoir de LX solz pour chascun tonnel de vin vendu à *detail* en ladicte ville (FAUQ., II, 1421-1430, 103). Samblablement, de la part du Roy seront transportées et bailliées à monditseigneur de Bourgongne et à son hoir dessusdit après luy, tous les prouffis des aydes. C'est assavoir des greniers à sel, quatriemes de vins vendus à *détail*, imposicions de toutes denrées, tailles, fouages, aydes et subvencions quelconques qui ont ou auront cours, et qui sont ou seront imposées ès élections de Mascon, Chalon, Eston et Langres (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 162-163). ...et puis en vendenges achettoient [des ecclésiastiques] des laboureux l'autre moitié, de laquelle ilz vendoient les vins en *detail* ou en gros (JUV. URS., Nescio, 1445, 511). Item nuls marchans forains admenans denrées et marchandises d'espicerie a Paris ne pourront icelles vendre a *detail* a Paris, synon par trois jours entresuyvans seulement, a compter du jour que icelles denrées auront esté visittées par lesdits jurez, ad ce que le peuple en puist avoir pour son user seulement et non pour revendre (Mét. corp. Paris L., t.1, 1450, 507). Item, tient encor de moy en fief, foy, hommage et ressort noble homme Jacquez d'Orjo, a cause de sa femme, les choses qui s'ensuivent : Et premiers, la motte ou souloit estre assize la forte maison d'Autherville, les fossez et pecheries d'entour ladicte motte, la basse court et les masnagez, jardins et places, ainsi que tout se comporte, qui de present sont en ruyne. (...) Item, les afforages des vins et autres bruvagez vendus a *debtail*, qui se doivent afforer par justice sur peinne d'amende de LX s. Parisis, dont ledit seigneur doit avoir pour son droit d'afforage de chascune piece ou vaissiel deux loz, mesure d'illec (Comté Porcien R., 1459, 310). Et le samedi, tiers jour d'aoust, oudit an LXV, le roy, aiant singulier desir de faire des biens à sa ville de Paris et aux habitans d'icelle, remist le IIIe du vin vendu à *detail* en ladicte ville au VIIIe, et vout que tous privilegiez peussent joyr de leurs privileges tout ainsi qu'ilz avoient fait durant la vie dudit defunct roy Charles. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 76). ...que les dis eschevins et leurs enffans, marles et femelles, puissent marchander en gros et en *detail*, tenir bouticques et ouvrouers (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 464). ...pour acheter en gros et en *detail* (Mét. corp. Paris L., t.1, 1498, 346).

- (Marchand) à *détail* : Item, les drappiers en groz ou a *détail*, les peletiers en groz ou a *detail*, les espiciers, feutriers, tappissiers, frappiers, cordiers, vendeurs de hanaps et tous autres marchans d'avoir de poix pourront prendre de leur marchandise et en leur marchandise II sols parisis pour livre d'acquest en pays de parisis ; et tournois en pays de tournois (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 23).

- (Marchande) à *detail* : Il est vray que en ses jones jours, elle fut marchande de luxure a *detail* et depuis en tinst bouticle en gros a Bruges entre les marchans. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 95).

Rem. Sur l'application de ces termes à la prostitution, cf. éd., 165, n. 687. [R. M.]

DETAILLER, verbe (détailler)

[T-L : *detaillier* ; GD : *detaillier*¹ ; AND : *detailler* ; DÉCT : *detaillier* ; FEW XIII-1, 46b : *taliare* ; TLF VII, 47a : *détailler*]

I. - "Tailler"

A. - "Tailler, découper (un vêtement)" : Brief, aujourd'huy chacun prent et *detaille* Habitx nouveaux. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 138).

B. - "Tailler, découper, fendre, mettre en pièces" : ...et les gens d'armes (...) abastirent ce grand engin, et *detaillèrent* tout par pieces

(LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 317). ...il mist ou feu les livres de la loy de Dieu et les ardi et *detailla*. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 124). Et les gens d'armes qui venoient après ces arciers en occisent aucuns, et abatirent ce grant engien, et le *detaillierent* tout par piéces. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 152). "Perrot, retournez devers les compaignons et, se vous oez la premiere porte ouvrir, si saillez avant et, de vostres haches ou espées, *detailliez* et decopez celle devers vous, car nous alons à la porte." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 214). Et sy l'avoit s'amie renouvelé d'une cote toute *detaillie* par languez (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 840).

- *Detailler qqn* / son visage : Chascuns son compaignon deffie De bien faire et de batillier, Pour les Sarrazins *detaillier*. Tant ferirent, tant batillierent Que hors de la mer les chacierent Et, maugré eaus, preinrent terre. (MACH., P. Alex., p.1369, 76). Bremons si vaillaument se monstre Que tous ceuls qu'il tient ou encontre Sont *detaillié* ou affolé, Mort, mehaingnié ou decolé. (MACH., P. Alex., p.1369, 207). Je vous jur com bon chevalier, Ains me lairay vif *destaillier* Que mal aiez. (Mir. emper. Romme, 1369, 301). Et depuis je vi seoir à le table dou roy Charle de France un chevalier breton qui esté y avoit, qui s'appelloit messires Yewains Charuelz ; mais il avoit le viaire si *detailliet* et decopet qu'il moustroit bien que la besongne fu bien combatue. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 115). Et quisent tant le dit escuier de cambre en cambre, que finalement il le trouvèrent : si l'ochirent et *detaillierent* tout par piéces. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 178). Les siens laissa en la bataille, Que l'en occist, tranche et *detaille* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 7). Lors fu la preux et la vaillant Occise, mais ains *detaillant* Aloit ceulx de l'ost durement, Sa mort leur vendoit chierement, Qui les plusieurs de toutes pars Trebuchoit fendus en .II. pars (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 11).

- [Cont. métaph.] : Car comment que Desirs m'assaille Et me face mainte bataille Et poingne de l'amoureux dart, Qui souvent d'estoc et de taille Celeement mon cuer *detaille*... (MACH., R. Fort., c.1341, 21). ...il [Désir] les assaut et *detaille* De sa lance dont li fers taille (MACH., Voir, 1364, 330). Un mortel lay vueil commencer Et à tous amans anoncier Comment Amours me vuet traitier Et mettre de joie en misere, Par Fortune qui *detaillier* Fait mon cuer et en plours baingnier Par un faus traitre murtrier Qui de tous maus faire se pere... (MACH., Les lays, 1377, 371). Peu de gent et de menu taille Abat souvent grosse puissance ; Fortune en fait et en *detaille* Tout bien souvent a sa plaisance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 482).

Rem. Dans un cont. allég., en jouant sur la polysémie de *tailler* "découper, tailler ; lever la taille" (?) : Et toutesfoiz de toutes les choses plaisantes et delicieuses cy dessus recitees, les mariniers [ms B et C : les quarrieres] dont l'en a *detaille* les perres, n'en seront ne repeuz ne consolez. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 586).

C. - "Entamer, débiter" (Éd.) : LE CRESTIEN. Le juif (...) m'a presté cent escus d'or. (...) LA FEMME. Quel tresor ! (...) LE CRESTIEN. Il nous fault nostre estat refaire Et marchander comme devant. (...) LA FEMME. Sa, sa, sa, pensons du mesnage Et faisons voller ce tresor ! LE CRESTIEN. Il ne m'a baillé que fin or En vieil[z] escus du temps passé. LA FEMME. Bien luy sera recompensé. S'i vient a point, vaille que vaille. Il est temps que n'en le *detaille* Pour ung peu nous remettre sus. LE CRESTIEN. A cest argent ne pensons plus Senon proprement l'employer. LA FEMME. (...) Despeschons de le mettre en euvre Affin que le usure on

recueuvre Pour le payer comme sçavez. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 97).

II. - "Vendre au détail" : Item que lesdiz boulangiers, tout le pain qu'ilz apporteront ou feront apporter en ladite ville de Paris, pour vendre, seront tenus de vendre et détaillier en leurs personnes, ou par leurs femmes et genz, sans qu'ilz en peussent aucune partie vendre en gros, pour le revendre ne *detaillier*. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1367, 200). ...et a l'en coustume que, lesdis jours, les bouchiers et aultres marchans ne *detaillent* riens publiquement (JUV. URS., Verba, 1452, 384).

Rem. Baud. Sebourc B., c.1350, VII, 404, ds T-L II, 1826. [R. M.]

DETAILLERESSE, subst. fém. (détailleresse)

[GD : *detailleur* (*détailleresse*) ; FEW XIII-1, 46b : *taliare*]

"Marchande au détail (en partic. de draps)" : Que nulz detaillieres ne *détailleresse* de draps de ceste ville, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, methe ne ne enclose en se maison nul drap de dehors que anchois il ne l'ayent monsté et signiffiet as fremiers de l'assise du detail (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1382, 22). ...que nuls detaillieres, *détailleresse*, cauceteres ne caucheteresse vendans draps à detail en ceste ville et taille d'icelle, uns ne autres, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, acathe ne face acater par lui ne par autrui, en appert ne en couvert, nuls draps entiers ne piece de draps qui soient coppé, que anchois que il les revengnent, il les methent en plois de coutelure (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 25). [aussi p.26]

- *Femme détailleresse* : ...il faut vendre icelles denrées à creance à femmes *détaillereses* qui la pluspart sont pouvres (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1474, 61). [R. M.]

DETAILLERIE, subst. fém. (détaillerie)

[GD : *détaillerie* ; FEW XIII-1, 46b : *taliare*]

COMM. "Marchandise vendu au détail" : ...desquelx draps et des draps de la drapperie de ladicté ville, et non d'autres, ilz usent et détaillent en leurs hostelz et ailleurs en *détaillerie* et chausseterie, et autrement en la revente d'iceulx, au mieux qu'ilz pourront à leur prouffit, sanz fraude. (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 333). [H. G.]

DETAILLEUR, subst. masc. (détailleur)

[T-L : *detaillëor* ; GD : *detailleur* ; FEW XIII-1, 46b : *taliare*]

"Marchand au détail (en partic. de draps)" : Des halles où les gros drapiers vendent es foires... (...). Des halles aux *détailleurs* es dites foires... (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 293). Et ne puet nuls, ne doit vendre ne faire vendre dedens le halle dras a detail huers des 4 renghes des *détailleurs* (Drap. Valenc. E., 1344, 268). Les *détailleurs* de draps de la ville de Chastillon... (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 409). ...que tout *détailleur* et détaillereses de draps de ceste ville monstrechent et laissent veir as dis fremiers, toutefois que il leur plaira, les draps de dehors que il ont et aront à leurs maisons, pour les enseigner se il plaist as dis fremiers (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1382, 22). Que nulz *détaillieres* ne détailleresse de draps de ceste ville, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, methe ne ne enclose en se maison nul drap de dehors que anchois il ne l'ayent monsté et signiffiet as fremiers de l'assise du detail (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1382, 22). ...que nuls *détaillieres*, détailleresse, cauceteres ne caucheteresse vendans draps à detail en ceste ville et taille d'icelle, uns ne autres, quelz que il soit, ne soit si hardis qui, depuis maintenant en avant, acathe ne face acater par lui

ne par autrui, en appert ne en couvert, nuls draps enthirs ne piece de draps qui soient coppé, que anchois que il les revengnent, il les methent en plois de coutelure (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 25). Et en ce que touche les draps que lesdits supplians et marchans *détailleurs* de draps mèneront es foires et marchez du pais d'Anjou, iceulx seront tenuz payer pour la cloaison cinq soulz pour chascune charge ou fardeau, la coustume, le trespas de Loire (Roi René vie L., 1461, 295). Jehan Duval, chaussetier et *détailleur* (Doc. 1480. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 84, 1923, 291). Item, l'en commande oultre a tous marchans bouchers, tant de ceste ville que d'ailleurs, ayans betail en leurs mestairies, herbaiges, pessons ou ailleurs, en la prevosté et viconté de Paris, que incontinent et sans delay, après ce present cry, ilz le facent venir et amener ou marché de Paris, pour la estre vendu aux *détailleurs*, bouchers et autres qui ont accoustumé fournir et avitailler ceste dite ville, sur peine des desobeysans et faisans le contraire, de confiscacion de leurdit bestail qui sera trouvé ainsi estre detenu par eulx, et d'amende arbitraire. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1491, 64). Item l'en deffend que nul ne puisse estre grossier et *détailleur* de ladicté marchandise, sur peine de l'amende. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1495, 418).

Rem. GILLES LE MUISIT, *Poésies* K., t.1, c.1347-1353, 217 (*détailleurs*), ds T-L II, 1825. Doc.1307 et 1440 ds GD II, 683c. Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 333. [R. M.]

DETAILLIER, adj. et subst. masc. (détaillier)

[GD : *détaillier*² ; FEW XIII-1, 46b : *taliare*]

"(Celui) qui vend une marchandise au détail" : Et aussi ne les pourra l'on vendre n'acheter a Paris [les denrées] (...) excepté bouchers *détailliers* qui les pourront acheter dedans ladite heure pour revendre a detail et a estal et non autrement, sur peine de perdre les denrées et amende volontaire. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 20). Aucun Marchant regratier ou *détaillier*, ne pourra vendre par quelque maniere que ce soit, que ung Minot de sel au plus à la fois ; mais audessous, en pourra vendre tant comme il voudra à petites mesures, sans fraude. (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1372, 577). [R. M.]

DETAILLIR, verbe (détaillir)

[GD : *détaillir* ; FEW XIII-1, 46a : *taliare*]

Empl. trans. COMM. "Détaillir, vendre au détail"

REM. Doc. (Fribourg) 1387 ds GD II, 684a. [H. G.]

DETAILLURE, subst. fém. (détaillure)

[GD : *détaillure* ; FEW XIII-1, 46b : *taliare*]

"Garniture (d'un vêtement)"

REM. Ex. de SIMON DE HESDIN (éd. 1485) ds GD II, 684b. [H. G.]

DESTALENTER, verbe (détaler)

[T-L : *destalenter* ; GD : *destalenter* ; AND : *destalenter* ; FEW XIII-1, 37a : *talentum*]

Empl. trans. "Ôter l'envie à, décourager, dégoûter" : Sirez, mouvez sans nulle attente ; Mès trop m'anuye et *destalente* Que vous n'avrez a qui combatre. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 57). Mais je ne scay qui a trouvé Un mot qui trop desplaire seult A tous cuers plains de loiauté, C'est que : il sauve qui puet ! Onques mais plus grief mot n'oy : D'en servir suis *destalenti*. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 123). Vient maladie et destresse, Fievre, angoisse qui les blesse ; La sont forment tourmenté, Desporveu, *destalenti* Dont maint d'eulx la vie lesse (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 12). En grant solas fust ajounee Pour moi la feste et la

journee, S'elle n'euist tout ce canté Qui m'a si fort *destalenti*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 52). [H. G.]

DESTAMÉ, adj. (détamé)

[T-L (renvoi) : *destemé* ; GD : *destemé* ; FEW XII, 227b : *stagnum*²]

"Qui n'est plus étamé"

REM. Doc. 1329 (.IIII. pots d'estain *destemé*), ds GD II, 658c.

V. aussi *étamer* v. Lexiques [H. G.]

DETENCEMENT, subst. masc. (détancement)

[GD : *detencement* ; FEW XIII-1, 228b : **tentiare*]

"Contrainte" : Sera mandé et deffendu à ceux qui tiennent, ou tendront les Fermes de l'Imposition, que des denrées traites, ou menées hors du Royaume, ils ne prengnent ou peussent prendre d'une Lettre de caution, que quatre deniers (...) et que se plus en prenoient, ou detensoient les Marchands, ou Voituriers à delivrer lesdites lettres, tous cousts, frais, et interests, qui par leurs *detensemens* seroient faits, ils seront tenuz de rendre, et contrainz à ce sans delay. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 394). [H. G.]

DETENCER, verbe (détancer)

[T-L : *detenser* ; GD : *detencier* ; AND : *detencer* ; FEW XIII-1, 228b : **tentiare*]

Empl. trans.

A. - "Forcer, contraindre" : Sera mandé et deffendu à ceux qui tiennent, ou tendront les Fermes de l'Imposition, que des denrées traites, ou menées hors du Royaume, ils ne prengnent ou peussent prendre d'une Lettre de caution, que quatre deniers (...) et que se plus en prenoient, ou *detensoient* les Marchands, ou Voituriers à delivrer lesdites lettres, tous cousts, frais, et interests, qui par leurs *detensemens* seroient faits, ils seront tenuz de rendre, et contrainz à ce sans delay. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 394).

B. - "Vivre en discorde avec qqn, avoir querelle avec qqn" (Heilemann) : Les ambassadeurs répliquèrent de rechief en disant au duc, que une fois en falloit voir la fin et qu'il ne faisoit mal que à luy-mesmes en *destansant* ses propres sujets (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 310). [H. G.]

DESTANÇONNER, verbe (détançonner)

[GD : *destançonner* ; FEW XII, 238b : *stare*]

Empl. trans. "Ôter les étançons"

REM. Doc. 1412 (Pour *destançonner* la maison de le haubiert), ds GD II, 658a. [H. G.]

DETARDEMENT, subst. masc. (détardement)

[GD : *detardement* ; FEW XIII-1, 116a : *tardare*]

"Retard" : ...et pour ce [leurs appeaux qui n'étaient ni poursuivis, ni abandonnés] estoient leurs Causes immortelles et sanz prendre fin, en grande illusion, esclande et *détardement* du bien de Justice (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1374, 11). [H. G.]

DETARDER, verbe (détarder)

[GD : *detarder* ; FEW XIII-1, 116a : *tardare*]

"Retarder"

REM. Doc. 1341 ds GD II, 684b. [H. G.]

DESTOYER, verbe (détayer)

[T-L : *destoier* ; GD : *destoier*¹ ; FEW XIII-1, 302a : *theca*]

Empl. trans. "Enlever la taie de qqc. ; débarrasser qqc. de l'enveloppe qui le recouvre" : ...lui enmenerent ung cheval qui

valoit bien six frans, luy *destoyerent* ung bon lit, prindrent et emporterent les toyes d'icellui et gecterent la plume au vent (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 303).

REM. Doc. 1396 (la taye de la couste d'un lit, que elle *detaya*), ds GD II, 661b. [H. G.]

DETECTION, subst. fém. (détection)

[FEW, Ø lat. *detectio* ; TLF VII, 49b : *détection*]

"Révélation (?)": ...[Dame Crestienté estoit] troublee et par *detection* lacriminelle soubz le jouc d'impropre vitupere aguillonnee (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 168).

REM. Un ex. isolé est cité par TLF VII, 49b : «ca 1274 *Grandes Chroniques de France*, éd. J. Viard, IV, 262 : *detection du cors saint Denys*». Sans doute sur le bas-lat. «*detectio* (...) manifestation, révélation : TERT. *Marc.* 4, 36» (GAFFIOT, 515b). [A. B.]

DETEGER, verbe (détéger)

[FEW, Ø lat. *detegere*]

"Découvrir, dévoiler" : ...laquelle conjuration a esté, ledit jour saint de Pasques, *detegée* et descouverte d'aventure. (BAYE, II, 1411-1417, 252). [D. L.]

DESTEINDRE, verbe (dêteindre¹)

[T-L : *desteindre*¹ ; GD : *desteindre* ; AND : *desteindre* ; FEW III, 320b : *extinguere*]

A. - Empl. trans. "Éteindre" : ...je te conmet A ce feu *destaindre* qu'il font. (Mir. st Panth., 1364, 356). ...car nous voions que le feu est corrompu en .II. manieres : une est quant il est *destaint* par son contraire, et autre est quant il se amarsist et defaut en soy meisme. (ORESME, C.M., c.1377, 630). ...icelle femme vint audit Pierre Fleury, et lui dist que le feu estoit en son champ, et que il le alast *destaindre* (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 188). Le tonnerre cheit ou clocher de l'abbaye de Saint Aubin d'Angiers (...) et tellement fut esprins en feu que à tres grant peine de grant nombre de gens poeult estre *destaint* (CAGNY, Chron. M., 1437, 244).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- Part. passé en empl. adj. [D'un arbre] *Dêteint*. "Desséché, brûlé par le gel" : Par la force dudit yver, de toutes manieres d'arbres fut partout si grant perdicion que merveilles fut à voir : les ungs furent fenduz, les autres *destains* et tant que onques depuis ne porterent fruit. (CAGNY, Chron. M., 1436, 41).

- P. métaph. : Car raison est en eulz aussi comme *destaincte*, et en ont si peu et a si petit de vigueur que elle ne peut contre teles concupiscences. (ORESME, E.A.C., c.1370, 381).

B. - Au fig. "Faire disparaître, anéantir, détruire" : LA DAME. (...) Et a vostre doulz filz proieiz Qu'envers moy tant par grace approche Que *destaint* me soit ce reprouche, Que je ne soie plus nommee Brehaigne, mais mere clamee (Mir. enf. ress., 1353, 6). ...il se avançoit non pas tant de le abaissier comme de le *desteindre* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 192). Celle qui ma joye ot *destainte*... [éd. "ternir", auquel cas il s'agit de *desteindre*²] (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 201). Tres glorieuse Magdalaine, De qui les yeulx, le cuer, l'alaine Furent en Dieu si tres fichés D'ardent amour, que tes pechés *Destaignirent*, ainsi le croy je, Comme soleil *destaint* la noige (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 346).

- Empl. intrans. "S'éteindre, disparaître" : Tres glorieuse Magdalaine, De qui les yeulx, le cuer, l'alaine Furent en Dieu si tres fichés D'ardent amour, que tes pechés *Destaignirent*, ainsi le croy

je, Comme soleil *destaint* la noige (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 346).

- Part. passé en empl. adj. "Éteint, anéanti" : ...mais les vieillars ont petite chaleur naturelle, pour ce on il a mestier de petit nourrissement, car la chaleur naturelle est *destainte* de grant multitude de nourrissement (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 56). ...aucunefois, l'omme s'apareille d'atraire l'air et se drece a soy lever, et ne peut neant soustenir sur la poitrine, et ceste maniere est apelee hanelitus, ou halainement profoqué, ou suffoqué, ou *destaint* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 203). [R. M.]

DESTEINDRE, verbe (dêteindre²)

[T-L : *desteindre*² ; GDC : *desteindre* ; AND : *desteint*¹ ; FEW XIII-1, 344a : *tingere* ; TLF VII, 50a : *dêteindre*]

A. - "Faire perdre sa couleur à qqc., décolorer, dêteindre"

- Empl. intrans. "Se décolorer"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- Part. passé en empl. adj. [D'un tissu] "Qui a perdu sa couleur" : Chappelles *destaintes*. Premièrement : Une chapelle cothidiane *destainte*, semée à croizectes noires et lys, garnye comme dessus. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 148). Couvertures d'autel. Premièrement : Une vieille couverture de veluiau, pallée de roys rouges et vers, et est doublée de bougran qui est *destaint*. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 151). Une pièce d'escalate vermeille tenant 1 aulne 3 quartiers et demi, en plusieurs lieux *destainte*, prisé l'aulne 4 escus (...). Une autre pièce vermeille tenant escharément deux aulnes, prisé l'aulne 4 escus (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 88).

B. - "Faire disparaître (la couleur du teint), rendre pâle" : Si que je di, Se bien m'avez entendu et oy, Que la douleur dont en morant languï, Qui mon viaire a *desteint* et pali Par sa rigour, Est de vos maus cent mille fois gringnour (MACH., J. R. Beh., c.1340, 90). Dous amis, comment te sens tu ? Et d'ou te vient ceste douleur Qui einsy *desteint* ta coulour ? (MACH., R. Fort., c.1341, 58). Car tel estoit Qu'en tout bien vers moy se portoit, Tant me honnouroit et redoubtoit, Et en mes maulx me confortoit. Or est extaint, Dont mon cuer est paly et taint, Et de toute douleur actaint, Qui ma coulour a ja *destaint*. Desir demeure Et est en mon cuer a toute heure, Qui en vain et pour nient labeure. (CHART., L. Dames, 1416, 218).

- Empl. intrans. "Perdre (la couleur du teint), devenir pâle" : Amis, t'amour si m'taint Que mon vis taint Et *destaint* Souvent de pluseurs coulours Et mon dolent cuer estraint (MACH., Bal., 1377, 541). Et ce mout durement m'arguë, Dont je tressue, Et ma coulour *desteint* et mue (MACH., Les lays, 1377, 333).

- Part. passé en empl. adj. "Qui a perdu sa couleur de teint, qui est pâle" : S'en eus le sang un pau meü, Et ce ne fu mie merveille, Quar trop plus pale que vermeille Estoit ma coulour et *destainte*, Qu'eü havoie douleur mainte Pour ce qu'avoie vraiment Esté malades longuement (MACH., Voir, 1364, 44). Mais sans doute, ains que je l'eüsse, Il convint que j'en receüsse Mainte frisson, mainte douleur, Et que j'eüsse la couleur Souvente fois tainte et *destainte* Et feÿsse mainte complainte. (MACH., Voir, 1364, 178). Son frère est du mal si atteint De lepre qu'il est tout *destaint* (Mir. emper. Romme, 1369, 300). Le vis a de couleur de terre (...) Le nez *destaint* et aligné (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). La tierce estoit eschevellee, et sa robe pourfendue sur le pis, ses yeulx presque mortiffiez et enfoncez en sa teste, la couleur *destainte*, ung suaire sur son bras, le chevestre au col, et le coustel au poing. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6).

C. - Au fig. "Rendre triste, affliger" : Ta force veint Et seurveint, Bien le say, Tout ce qui teint Et *desteint* Mon cuer gay. (MACH., Les lays, 1377, 423).

- Empl. intrans. "Devenir triste" : ...ateindre Ne puis à riens qui esteindre Puist m'ardeur, ne qu'elle m'aint. Et se teindre Et *desteindre* Me fait, pour amer et creindre, Souvent et de divers taint, D'espoir greindre Me doy ceindre... (MACH., Les lays, 1377, 439).

- Part. passé en empl. adj. "Pâle, triste, affligé" : Amours, je te lo et graci Cent mille fois et remerci, Quant mon cuer qu'avoies merci, Tourblé, *desteint* et obscurcy et en ton Martire adurci, Par ta puissance As amé et vues amer si Que de ta douceur adouci Et de ta clarté esclarci (MACH., R. Fort., c.1341, 118). [R. M.]

DESTEINDRE, verbe (déteindre³)

[GD : *destaindre* ; *FEW XIII-1, 81a : *tangere*]

"Préserver" (anton. *atteindre*)

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 314 (GD II, 657b). [R. M.]

DESTEINT, subst. masc. (déteint)

[GD : *destaint* ; FEW XIII-1, 344b : *tingere*]

DRAP. [Drap]

REM. Doc. 1392 (.VII. aulnes d'un *destoint* de Cuitron (...). I. quart de *destaint* roige), ds GD II, 657b. [H. G.]

DESTEINTE, subst. fém. (déteinte)

[GD : *destainte* ; FEW III, 320b : *exstinguere*]

Au fig. "Extinction"

REM. Doc. 1423 (bastardises, *destainte* de lignes, et forfaictures), ds GD II, 657b. [H. G.]

DESTEINTURE, subst. fém. (déteinture)

[T-L : *desteinture* ; GD : *destainture* ; FEW XIII-1, 344b : *tingere*]

[À propos d'un tissu] "Endroit décoloré" : S'il y a sur robe de pers aucune tache ou *destainture*, faictes prendre une espurge et la moulliez en clere et necte laissive, puis espraingiez et traingniez sur la robe en frotant la tache, et la couleur y revendra. Et se sur quelzconques autres couleurs de drap y a tache de *destainture* de couleur, faictes prendre de la laissive bien necte et qui point n'ait coulé sur drappeaulx, et mectre avec la cendre sur la tache et laissez secher (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 133). [H. G.]

DESTELER, verbe (dételer)

[T-L : *desteler*¹ ; GD : *desteler* ; GDC : *desteler* ; DÉCT : *desteler*¹ ; FEW IX, 473a : *protelum* ; TLF VII, 50b : *dételer*]

Empl. trans. "Détacher (une bête attachée ou attelée)" : ...Varlez armez (...) Qui tuent brebis pour les piaulx, Qui robert et font leurs aviaulx, *Destellent* chevaux et jumans (DESCH., *Oeuvres* Q., t.5, c.1370-1407, 269). ...il fissent *desteler* les chevaus (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 111). ...li cheval (...) estoient *destelé*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 181). Certain temps après vindrent aulcuns compaignons de cheval en pluseurs de mes villages d'environ madicte ville de Hem, courans par les champs, *destelans* et prenans chevaulx, vaches et aultres biens. (Doc. 1439. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 392). Iceulx compaignons, veans qu'ilz ne [le] povoient restraindre, *destellerent* une charrue, monterent chascun sur ung cheval et rataindirent le dit suppliant (Arch. Nord, 1474, B 1695, f° 70, IGLF).

- Empl. abs. : Hurtebise, *destoille*, car en ceste place Nous demourons. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 329).

- P. ext. "Lancer impétueusement" : Quant les batailles vinrent chascune [= assemblée de gens armés] est *destelee*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 146). [H. G.]

DETENABLE, adj. (détenable)

[*FEW XIII-1, 221b : *tenere*]

(?) : Item, que toute la laine soit pesee bien et loyalment continuellement en clof, sans donner vilain trait ou *détenable* et que li peseres soit esleus par nos eschevins de nostre dicte ville de Bruges et par les dis marcheans (Arch. Nord, 1359, B 1596, f° 12, IGLF). [H. G.]

DETENANCE, subst. fém. (détenance)

[T-L (renvoi) : *detenance* ; GD : *detenance* ; AND : *detenaunce* ; *FEW XIII-1, 221a : *tenere*]

"Retard"

- *Sans detenance* : Or me dictes sans *detenence* Si vous serés en piece prest. (Pac. Job M., c.1448-1478, 303).

REM. On trouve un autre ex. de ce mot ds GD II, 684c, glosé "puissance" et qualifié de "unklar" par T-L. [H. G.]

DESTENDEMENT, subst. masc. (détendement)

[FEW XIII-1, 199b : *tendere*]

"Fait d'étendre" : *Destendement* : distensio et distencio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 207). [H. G.]

DESTENDRE, verbe (détendre¹)

[T-L : *destendre*² ; GD : *destendre* ; GDC : *destendre* ; AND : *destendre*¹ ; FEW XIII-1, 199a : *tendere* ; TLF VII, 51a : *détendre*]

A. - Empl. trans. "Relâcher (ce qui était tendu), détendre" : LUCIFER. Car, viz dyables, quanques avez Tandus vos fillez et vos raix, Ilz ne sont sy fors ne sy rais Que tantost ne soient *destandus* Par le moyen du faulx Jhesus, Qui de vos fillès faulcement Vous tost la proye ocultement, Par une foy qui est si forte Qu'elle brise et ront nostre porte, Et enmeinne tous nous payens Qu'estoient serrez en nos lyens. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 109). LE PREMIER SOT. Sus, sus, *destendez* vostre vaine Socte en ce lieu icy logee, Jadis vous y fustes forgee Sote assotee soctement. (Feste roys, c.1475-1500, 308).

- *Destendre* une arme : Et male aventure, si comme se aucun *destendroit* une arbaleste ou un enging et il n'i cuidast touchier. (ORESME, E.A.C., c.1370, 308). Quant Amours ot ouï mon cas Et vit qu'a bonne fin tendi, Il remist la flece ou carcas Et l'arc amoureux *destendy*, Et tel response me rendy : Amours. Puis qu'a ma court tu te reclames, J'en suis content et tant t'en dy Que j'en remet la cause aux dames. (CHART., E. Dames, 1425, 370).

- "Détacher (ce qui est tendu)" : ...il a bien veu autresfoiz la dicte chambre en l'ostel dudit Cuer (...) et fut tandue aux nopces de maistre Jehan Thierry en la chambre des galées, et fut depuis *détandue* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 154).

- "Défaire (une tente)" : Il fist ses très *destendre* et c'est acheminé (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 300). Pluseurs montoient à cheval, Li autre descendoient le val Qui estoit par devers la terre. Ni a celui qui ne s'esserre ; Tentés, pavillons *destendoient* Et sambloit qu'aler s'en voloient. (MACH., P. Alex., p.1369, 165). Loeurs tentes *destendirent*, chascung se desloga, En loeurs marces revont en loeurs païs dela. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 127).

- *Destendre* (la sonnerie). "Débloquer le mécanisme de" : ...et ainsi [la roue du mouvement] fera 24 tours en ung jour

naturel, et levera ladite destente a chacune heure, et quant elle luy eschappera elle cherra et frapera dessus la cloche, si fera *destendre* la sonnerie (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 278).

- "Libérer de ce qui retient" : Sus, a coup, qu'il soit *destendu* Et le mettez hors de ses latz ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 346).

B. - "Expulser par une détente" : ...quant On asist castiel ou citet soufisant, On puet ens celle boiste, quant elle est en estant, Metre quiens o carongnes ou ordures puant ; Plus c'uns cars n'en menroit, y va-on entassant, Et puis au descliquer gette çou si avant, C'on ara aségiet trestout va *destendant*, Siq'u'on n'y puet durer de punaisie grant. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 439). [R. M.]

DESTENDRE, verbe (détendre²)

[T-L : *destendre*¹ ; FEW III, 327a : *extendere*]

"Occuper (?)": Aussi sera ceste foys [Gênes] *destendue*, Combien qu'elle ayt longue et ample estendue, Rendre la fault sans estre plus songeans D'y resister (LA VIGNE, Attollite portas B., 1507, 164).

REM. Croisement entre les verbes *détenir* et *détendre* ? [R. M.]

DESTENDUE, subst. fém. (détendue)

[T-L (renvoi) : *destendue* ; GD : *destendue* ; FEW XIII-1, 199a : *tendere*]

"Étendue d'un pays, région" : ...pour la grant multitude que ilz estoient venus des aultres *destendues*... (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 28). [P. D.]

DETENEMENT, subst. masc. (détenement)

[T-L : *detenement* ; GD : *detenement* ; FEW XIII-1, 221a : *tenere*]

A. - "Détention, captivité" : Detentio (...): *detenemens* vel impeditio (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 118). Item, devront restituer quittes et délivres, tous les prisonniers estans en leur obéissance et *détenement* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 304).

B. - "Fait de détenir qqc." : ...soubz umbre desdiz tiltres, d'aucuns d'iceulx [biens détenus par des sujets rebelles au roi], ou d'autres semblables *détenemens* desdictes choses, et laps de temps couru durant l'absence de nosdiz loyaulx subgetz, et que lesdiz detenteurs pourroient dire ou maintenir y avoir depuis fait aucunes réparacions ou bastimens, ou acompli aucunes condicions ou charges apposées (...), vouldroient à eulx appliquer lesdictes maisons et héritaiges (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1429, 103).

C. - "Arrêt, retard" : ...tous les marchans alans mer craignent et redoubtent à venir descendre et arriver au hable de nostre dicte ville ne illec converser, tant pour le peril en quoy les vaisseaulx sont à y demourer, pour la ruyne des dis cays, comme pour le deterrement [l. *detenement* ?] et longue demeure de descarcher, et le dommage et le travail qui leur convient souvent souffrir pour la cause dessus dicte. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1362, 130). Assalhons le chasteal sens nul *detenemens* De cuer et de pensée. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 736). [H. G.]

DETENEUR, subst. masc. (déteneur)

[GD : *deteneor* ; AND : *detenour* ; FEW XIII-1, 221a : *tenere*]

"Celui qui retient, qui garde en sa possession des choses appartenant à un autre" (synon. *detenteur*) : ...adonques eient meismes les ditz meirs et aldermannes poer de prendre wythernan de

tous tieux arestours et *detenours* (Hist. dr. munic. E., t.2, 1363, 366). [E. P.]

DETENIR, verbe (détenir)

[T-L : *detenir* ; GD : *detenir* ; GDC : *detenir* ; AND : *detenir* ; DÉCT : *detenir* ; FEW XIII-1, 220b, 221a : *tenere* ; TLF VII, 52a : *détenir*]

I. - Empl. trans.

A. - [D'une chose]

1. "Retenir qqn ou qqc." : Et le ciel est meu sanz labour ou travail pour ce que il n'est mestier de metre quelcunque neccessité violente qui le *detienne* en son mouvement et qui empeesche que il ne soit meu d'autre mouvement auquel il soit naturellement enclin. (ORESME, C.M., c.1377, 296). Et se empeeschement est par quoy la matiere soit *detenue* et ne puisse estre meue en haut, nientmoins peust estre que le aer sera fait et apres, quant l'empeeschement sera hors, il sera meu en haut par sa forme et par legiereté. (ORESME, C.M., c.1377, 682). Par ma foy ! Il a la pepie Qui luy *detient* ainsi la langue. (Roy sutz, c.1450-1500, 224). Puis je entrer en vous gardrinage Sans danger, belle pusselete ? [Il s'approche de Plaisant Follie. Derrière son dos Cuider lui colle des gluaux]. Qu'esce qui tient a ma cotete ? Je suys mallement *detenu* ! (Pipée R., c.1470-1480, 194).

2. [D'une maladie] "Saisir, tenir qqn" : Lequel Festineau estoit maladif et *detenu* d'une griefve maladie et avoit esté en langueur six ans avoit et plus. (Doc. Poitou G., t.9, 1447, 28). ...a cause dudit coup, s'estoit acousché malade, ou il avoit esté *detenu* par l'espace de trois sepmainnes ou environ, et estoit dudit coup, comme l'en disoit, alé de vie a trespas. (Lettres rémission René II P.D.H., 1490, 201).

3. Au fig. "Retenir, saisir" : ...les juges (...) *detenuz* et liez d'amour de prendre dons et loiers (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 376). Mais il convient par neccessité que cez ici encheient et soient *detenuz* en celles meismes difficultés comme ceulz qui dient que le feu est legier pour cause que il a en soy de moult de vieu (ORESME, C.M., c.1377, 666). S'ilz varient, s'ilz sont desordonnez Et leurs subgiez ne sont d'eulx soustenuz, Ou se leur roy est d'eulx abandonnez Par lascheté qui les a *detenuz*, Je di qu'ilz sont plus villains devenuz Que un bon bouvier qui sa rente vient rendre Et qui paie pour ceulx qui sont venuz Servir leur roy et leurs subgez deffendre. (CHART., B. Nobles, c.1424, 397).

B. - [D'une pers.]

1. *Detenir qqc.*

a) "Garder qqc. en sa possession (gén. de force ou injustement, en partic. un lieu, une ville, un domaine...)" : Et encores *detint* li dis brigans le dit chastiel et le garni bien, et en guerria le pays. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 68). Et si rançonna le dit conte, madame sa femme et mademoiselle leur fille, à le somme de douze mil florins d'or au mouton ; et se *detint* le ville et le chastiel tout l'ivier et l'estet apriès, qui fu l'an cinquante neuf. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 137). ...durant icelles treves, et outre et par-dessus les deffences et commandemens à lui fais, tant par le roy nostre sire ou ses gens, commiz et deputez, comme par le roy d'Engleterre et ses commis, il a edifié, emparé et fait fort le Roc de Vendas, et le quel, contre leur voutenté, il a *detenu* et fait guerre contre iceulx et le pays d'environ (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 206). ...et si *detenoit* encores le conte plusieurs villes, chasteaulz et terres du marquisé et fié du Dauphin (BAYE, I, 1400-1410, 5). Et depuis ait, icellui de Crannes, esté dedens nostre ville de Soissons avec ledit de Bournonville et autres, qui contre noz plaisir et

voulenté l'ont *détenue* et occupée. (Ch. VI, D., t.2, 1414, 116). ...pour lui aydier à soustenir une partie des pertes et dommaiges qu'il a euz et souffers en plusieurs ses biens, hiretaiges et meubles que les ennemis du roy et de mondit seigneur lui *detiennent* et occupent, et aussi pour lui aydier à supporter les charges, missions et despens qui lui convenoit faire et avoir pour rendre une de ses filles en religion (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 403). ...se aucuns des subgetz d'une partie ou d'autre venoyent contre la dicte paix (...) en prenant et *detenant* forteresses, personnes ou biens ou royaulme de l'autre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 123). Et ainsi appert evidemment que Henry qui *detient* Engleterre ne ses predecesseurs ne y a ne n'eurent oncques aucun droit. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 159). Et est dit cellui corrompu en soi-meismes, qui sueffre ou fait aucune chose injustement ou contre raison, ou pour avoir argent, ou pour dons et presens, ou pour amys, en baillant faulx à entendre au prince, en *detenant* de son avoir ou de cellui de ses subgetz (BUEIL, I, 1461-1466, 49). Vous veult on voz biens *detenir* Ou s'on veulx [vous] prandre d'emblee ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 401).

- "Accaparer qqc." : Si vous pri que chascun s'en paine ; N'en *detenray* pas vostre paine, Ja n'en doubtez. (Mir. st Alexis, 1382, 326).

b) "Conserver, garder qqc." : ...laqueile fut mariée al dit monssaingnor Johan de Noefcasteal, sy que, de part sa femme, ilh fut sires de Duras, et *detinve* les armes qu'il avoit pris : de sable à fleur de lys d'or, et assy le cry de Domartien, qui leur est demoreis juxes à present [Forme problématique. S'agit-il d'un imparfait (très tardif) en -ive ? Cf. Fouché, *Verbe fr.*, 239 et 241]. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 146-147). Et cil qui bien avoient accompli leur emprise et leur desirier se penoient tant qu'il pooient del *detenir* ; et tant fisent par leur proëce qu'il *detinrent* l'entrée, tant que cil de l'embuschement furent parvenu à yaus. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 53). ...li rois d'Engleterre (...) ne cessa mies de envoiier devers les communautés de Flandres grans messages, et de faire grans prommesses pour *detenir* leur amisté et abatre l'opinion dou roy Phelippe, qui trop fort les pressoit d'yaus retraire à son amour. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 31). Et se il avenoit que aucun des compagnons de l'Estoille en viellèce euissent mestier de estre aidiet, et que il fuissent affoibli de corps et amenri de chavance, on li devoit faire ses frès en le maison bien et honnourablement, pour lui et pour deus varlès, se en la maison voloit demorer, à fin que le compagnie fust mieulz *détenue*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 128).

2. *Detenir qqn*

a) "Retenir qqn" : LA MÈRE ANTHURE. Sire, ne le vueil [cet enfant] *detenir* ; Prenez le donc, il me plaist bien. (Mir. st J. Cris., c.1344, 265). SECOND SERGENT. (...) Ly [un homme qui nouvelles apporte] lairay je passer la porte Et cy venir ? LE PAPE. Oil, sanz li plus *detenir* Fay l'entrer ens. (Mir. mère pape, c.1355, 384). Il prièrent de coste à monsieur Jehan de Haynau qu'il vosist encores demorer jusques apriès le Noel, et qu'il *detenist* de ses compagnons avoech lui ceulz qu'il en poroit *detenir*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 36). Helas ! dolens, or vueil je bien morir, Car, par m'ame, de plus vivre n'ay cure, Quant ma dame me fait de li partir. Helas ! dolens, or vueil je bien morir. Et si ne vuet mon las cuer *detenir* Et me dit bien qu'elle n'a de moy cure. (MACH., L. dames, 1377, 113). Amours, tu sces moult bien que siens Sui et tous tiens. Or me *detiens* En ses lijens Et ne vues qu'elle en sache riens, Ne ne vues aussi que nuls biens Puist estre miens. (MACH., Les lays, 1377, 297). Plaisance du tout maintient Et *detient* Cil qui se contient Et tient gracieusement : Car tous biens elle entretient Et

contient (CHART., L. Plais., c.1412, 149). Or pert il bien que malvez esperit Vous a fait une illusion. Ainsy meine a confusion, Ainsy *detient*, ainsy enlance Ceulz a qui Dieu soutrait sa grace Par leur pechié et desmerites. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 128). ...et soubz ombre de son [sic] donné à entendre avons esté *détenus* [sic] et par vosdits gens mesme et subjets a esté faite ladite destrousse (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 121). Cy veullons encomancier De la passion le traictier. Qui se taisera, je ly don Sep, VIII ans de vray pardon. Je ne vous veulx plus *detenir*, Je veulx icy mes dit finir. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 68).

- "Retenir qqn (comme invité)" : Trois jours les *detint* le roy et les festoia (Ponthus Sidoine C., c.1400, 43).

b) "Retenir qqn, l'empêcher de faire qqc." : Li dus de Braibant leur avoit dit en secret qu'il *detenoit* à grant mesaise ses Braibençons, et comment que fust, il ne les pooit tenir qu'il ne se deussent partir le jour ou l'endemain, se acors ne se faisoit. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 83).

- *Detenir qqn de* + inf. "Retenir, empêcher qqn de" : BELIAR. Je feray tresbien *detenir* De rire ce maistre Adrien, Puisqu'il veult estre crestien Et qu'il laisse la loy payenne. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 140).

c) En partic. "Retenir qqn en captivité" : ...il se doubtoit (...) que (...) elle ne le fesist *detenir* et metre en prison. (FROISS., Chron. D., p.1400, 525). Et que au regard du duc de Bretagne, qui *detenoit* mondit seigneur Charles et qui avoit prinse les villes du roy en Normandie, lequel on disoit avoir intelligence avecques les Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, fut dit et deliberé par lesdiz trois estaz qu'il seroit sommé de rendre au roy lesdictes villes (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 200). ...[ung gentilhomme du pays] fist et commist ledit homicide à la personne dudit duc de Milan dedens ladicte eglise, en laquelle aussi, incontinent ce fait, fut tué et murdry, et ung autre de ladicte ville qui acompagnoit ledit gentilhomme, qui aussi avoit deliberé de tuer ledit duc de Milan, pour ce qu'il lui *detenoit* et maintenoit sa femme contre son gré et voulenté estant avecques lui. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 32). ...[ses] chapitres et sa venue, il avoit partout fait noncier par un officier d'armes ; et avec ce les faisoit avertir qu'en nul lieu on ne le pouvoit, ni devoit *détenir* plus avant que le contenu de ses chapitres porte. (Faits Lalaing K., c.1470, 99-100). ...ilz trouvent les façons de dissimuler à ouyr les parties et les tesmoins pour tenir le personnage et le destruyre en despense, escoutans tousjours si nul se veult plaindre de celui qui est *detenu* et à qui ilz en veulent. (COMM., II, 1489-1491, 214).

- *Detenir qqn en prison* : ...et arresterent et firent arrester et *detenir* en la Conciergerie de par eulz ledit Witart en prison (BAYE, I, 1400-1410, 16).

- *Detenir qqn prisonnier* : ...fu amené Arnault Fouquaut, (...) qui estoit *detenu* prisonnier de par le roy (...), es prisons de Sainte Geneveve, à Paris. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 164). ...fu fait venir Symon de Verrue, escuier, de la parroisse de Marigny, à quatre lieues prez de Poitiers, prisonnier admené oudit Chastellet, et envoié par ledit maistre Denis de Bausmes, maire de la juridicion de Saint-Magloire, esuelles prisons de Saint-Magloire il estoit *detenu* prisonnier pour cause d'unes heures de Nostre Dame par lui p[rinse] et emblées, si comme ledit maire disoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 2). ...ledit mons. le prevost *detenoit* prisonnier ledit Ernoulet de Lates (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 296). ...afin qu'il vouldist delivrer ou faire delivrer maistre Pierre LE FÈVRE, president en Parlement, que ledit de Bourgoingne ou ses gens *detenoient* prisonnier. (FAUQ., I, 1417-1420, 69). ...le prince de

Galles appelloit et honoroit comme vray roy de France le roy Jehan, et si faisoient les Angloys non obstant qu'ilz le *detenissent* prisonnier (JUV. URS., T. crest., c.1446, 51). Oudit temps, le lundi XVIIIe jour dudit moys de juillet IIIcLXXIII, l'arrest fut prononcé en la court de Parlement par monseigneur le chancelier, nommé maistre Pierre Doriole, du procès fait à l'encontre du duc d'Alençon, qui par avant avoit esté *detenu* prisonnier au Louvre et audit lieu du Palais. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 316). Predist aussi la liberté du duc René de Berry, qui longtemps avoit esté *detenu* prisonnier à Dijon. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 v°).

. *Prisonnier detenu qq. part*/dans telle prison : Perrin Michel, dit Pontigniau, demourant à Guerart, oultre la ville de Meaux, prisonnier *detenu* oudit Chastellet, pour souspeçon de la mort feu Jehan Le Telier, cordouennier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 269). Nous avoir receue humble supplicacion de Berthome Bruneau, Pierre Bruneau, son fils, (...) prisonniers *detenez* es prisons de Baugency contenant qu'ilz sont povres gens de labour (Berger Fr. K.-G., 1483, 180).

- *Detenir qqn en captivité* : ...tous les princes, seigneurs, nobles, prelas, bourgeois et commune dudit pays d'Angleterre, et singulierement tout le populaire de Londres, vindrent au devant dudit Warwyk, et tournerent le dos audit Edouart et vindrent mettre à pleine delivrance ledit roy Henry, qui par long temps avoit esté *detenu* en captivité de prison par ledit Edouart, et lui rebaillerent derechef la possession et joyssance dudit royaume ; et fut fait ledit de Waruik gouvernant dudit royaume. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 247).

- *Detenir qqn en gage* : Item, a maistre Ytier Merchant, Auquel je me sens tres tenu, Laisse mon branc d'acier tranchant, Et a maistre Jehan le Cornu, Qui est en gage *detenu* Pour ung escot sept solz montant ; Je veul, selon le contenu, Qu'on leur livre... en le rachetant ! (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 16).

- [Cont. métaph.] : ...et que on fust encore *detenu* en la loy des Juifs (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 503).

II. - Empl. intrans. ou pronom. *Se detenir de qqc.*

A. - "Renoncer à qqc." : Et non pourtant le tres crestien roy, pour garder ses previleiges roiaulz, ne s'en vult point *detenir* [d'un gage de bataille] et vult user des loys des princes temporelz qui dient ainsi (LA SALE, J.S., 1456, 31).

B. - "S'abstenir de qqc., se retenir de le faire" : Si avoient apris cil compagnon (...) à pillier et à vivre davantage sus le plat pays. Si ne s'en pooient ne ossi ne voloient *detenir* ne astenir (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 183). Alors tout a cop Saintré haulsa son piet pour le ferir au costé et le faire reverser a terre, mais pour son honneur garder s'en *detint*. (LA SALE, J.S., 1456, 185).

- *Se detsenir de* + inf. "S'abstenir, se retenir de" : ...le seigneur de Saintré se *detint* de a la mort proceder. (LA SALE, J.S. E., 1456, 435).

V. aussi *destenir* [R. M.]

DETENTATION, subst. fém. (détentation)

[*FEW XIII-1, 220b : *tenere*]

"Fait de disposer d'une chose sans en être le propriétaire" : ...ains, ne possession, ne *detentacion* ne luy doit estre restituee, posé que aucune fois il ait eu la saysine ou possession et que il en soit despoulié, car presumpcion de Droit est contre luy que par violence il ait eu la possession de tel honmage. (Songe verg. S., t.1, 1378, 52). [H. G.]

DESTENTE, subst. fém. (détente)

[T-L : *destente* ; FEW XIII-1, 199a : *tendere*]

HORLOG. "Pièce qui tombe dans une entaille de la roue de la sonnerie (d'une horloge) et la stoppe" : En ce dyal, dont grans est li merites, Sont les heures vint et quatre descrites, Pour ce porte il vint et quatre brochetes, Qui font sonner les petites clochetes, Car elles font la *destente* destendre, Qui la roe chantore fait estendre Et li mouvoir tres ordonneement Pour les heures monstrier plus clerement. (FROISS., Orl., 1368, 91). Dont les heures, qui ens ou dyal sont, De sonner tres certainne ordenance ont, Mes que levee a point soit la *destente*. (FROISS., Orl., 1368, 105). [aussi p.93 et 97] Et si tu veulx faire une cheville en la croiz de la roe du mouvement pour lever la *destente*, tu la doiz moderer tellement qu'elle face a chacune heure ung tour precisement ; et ainsi fera 24 tours en ung jour naturel, et levera ladite *destente* a chacune heure, et quant elle luy eschappera elle cherra et frapera dessus la cloche, si fera destendre la sonnerie (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 278). ...et en l'autre maniere qui arreste par une osche ou il n'a que une dent il a ung contrepoids a la clenche, qui ne hausse ne n'abesse fors quant la *destente* fiert dessus la clenche que elle fait ung poy sourdre quant elle ist de la dent (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 279).

Rem. FEW : «*destente* f. "petite pièce de fer qui maintient un ressort (...) (d'une arme à feu)" (1386, Froiss)» ; il s'agit ici probablement de l'ex. de Froissart cité ci-dessus, texte daté de 1368 et non pas de 1386 (même erreur de date ds TLF). [H. G.]

DETENTER, verbe (détenter)

[T-L (renvoi) : *detenter* ; GD : *detenter* ; FEW XIII-1, 221b : *tenere*]

I. - Empl. trans. "Garder, retenir en captivité" : Les moutons *detenterent* En son parcq le bregier ; Les chiens qui le garderent Sont constraints d'eslongier (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 322).

- *Detenter prisonnier* : Pour ce fut il ordonné entre lesdictes parties (...) que tous ceulx qui avoient mesfait et offensé vers lesdictes pucelles (...) seroient prins et *detemptés* prisonniers tant d'un costé que d'autre (Un Traité d'hérald. inédit, éd. L. Houwen et M. Gosman, 1435-1450. In : Romania 112, 1991, 495).

Rem. Doc. 1336 et ex. de FROISS., *Chron.*, ds GD II, 685b.

II. - Part. passé en empl. subst. "Prisonnier, détenu" : ...se hastivement ne sommes certifiés que le très noble prince et nostre seigneur le roy des Romains, tousjours auguste, avec tous ses *detentés*, n'est totalement restitué en sa liberté (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 643). [H. G.]

DETENTERESSE, subst. fém. (détenteresse)

[FEW XIII-1, 221b : *tenere*]

"Celle qui possède un bien ; détenteuse" : De soy renommer droituriere Dame, vraye possederesse, Et comme de ce coustumiere, Par droit juste *detenteresse*, Maistresse, amie singuliere, Par raison occuperesse Comme du sien propre heritaige. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 10). En possession et saisine Que ladicte deffenderesse, Posé qu'elle soit sa voisine, Ne peult estre *detenteresse*, Ne aussy occuperesse, Au grief, prejudice et dommaige De ladicte demanderesse. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 20).

V. aussi *détenteur* v. Lexiques [H. G.]

DETENTEUR, subst. masc. (détenteur)

[T-L : *detentor* ; GDC : *detenteur* ; AND : *detentour* ; FEW XIII-1, 221a : *tenere* ; TLF VII, 53b : *détenteur*]

A. - "Celui qui détient un bien et qui en est le possesseur légitime"

1. [D'un bâtiment, d'un domaine...]: "Item, que les possesseurs ou *detempteurs* des maisons dessus dites, auxquels seront restitués tant ceux de l'une partie comme de l'autre, ne poront d'icelles maisons rien oster tenant à plonc, à clau ou à queville." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 302). ...lesdis prieur et *detenteurs* d'icelle priouré sont tenus de livrer batel et ponthon pour passer lesdis exposans (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 550). ...les gens du Sepulcre aquesterent à deux fois de maistre Bureau Bouchier LX livres de rente sur le moulin du Chauffour et autres heritages dont est *detenteur* Le Clerc (FAUQ., II, 1421-1430, 362). ...une maison, jardin et appartenances où jadis souloit pendre l'enseigne des Quinze Vingt, et de present y pend l'enseigne de l'Ours, dont à present est *detenteur* et prepetant Jehan Ducroix, epicier et bourgeois de Paris (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1425-1426, 69). À Gilles le Roy, sergent de ladicte ville sur le fait de la marchandise de l'eaue, et Pierre le Roy, son frère, *detenteurs* de deux maisons entretenans assises à Paris (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 500).

- *Tiers detenteur*. "Acquéreur d'un bien hypothéqué ou grevé d'un privilège, mais qui n'est pas obligé personnellement au paiement de la dette": ...et ordonne que iceulx biens meubles et immuebles, esquelx n'a aucun tiers *detenteur* ou possesseur, soient delivrez à ceulx à qui par avant ladicte main mise apartenoient (BAYE, II, 1411-1417, 88).

2. [D'un office]: ...lequel office vaque a present par la resignacion de Guillaume d'Arrablay, derrenier *detenteur* d'icellui (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1381, 167).

B. - "Celui qui retient indûment le bien d'autrui" (synon. *deteneur*): ...ilz leur facent rendre, restituer et mettre à plaine delivrance, en contraignant à ce tous les *detenteurs* et empescheurs des diz biens, possessions et heritages riguerusement, ces lettres veues (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 128). Venez veoir mettre a martire, Touz et toutes, le *detenteur* Des tresors comme un recepteur Faux ypocrite. (Mir. st Lor., 1380, 166). [R. M.]

DETENTION, subst. fém. (détention)

[T-L : *detención* ; GDC : *detencion* ; AND : *detencion* ; FEW III, 56b : *detentio* ; FEW XIII-1, 221b : *tenere* ; TLF VII, 54a : *détention*]

A. - "Fait de retenir qqn en captivité ou de le maintenir en prison ; fait d'être détenu" : Je te di que la renommee S'espant par toute la contree Que po de gens scevent la cause Dont ta *detention* se cause, Si en dit chascuns a sa guise. (MACH., C. ami, 1357, 65). Mais pour ce que les eschiever et arrachier [les flatteurs] est chose difficile, celluy Aristote en donne une autre reigle par laquelle le royaume se peult longuement garder, laquelle est que le prince n'amplie pas trop sa seigneurie sur ses subgetz, qu'il ne face exactions ou aucunes prises et *detencions* d'iceulx, hors les termes de justice (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXX). Et, toutevoies, la prise et la *detencion* deveret appartenir au Roy, juques a tant que telles personnes soient convaincues dez crimes lezquelx leur sont imposés. (Songe verg. S., t.2, 1378, 179). ...Jehannin du Boys, qui lui dit qu'il ne moroit nul prisonnier en la cour dudit official, et que tousjours l'en en yssoit par *detencion* de longue prison, nouvel advenement d'arcevesque ou autre grant seigneur, qui faisoient delivrer yceulx prisonniers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 90).

...faisant mencion, sadite requeste, que jà soit ce que, par ledit mons. l'evesque ou son promoteur, eussent esté requises lui estre rendues deux femmes que l'en disoit estre sorcieres, detenues prisonnieres oudit Chastellet, et que à lui la cognoissance desdites femmes, se prinses estoient, pour ladite cause de *detencion* et jugement, lui competoit et appartenoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 312). Ce jour, la *detention* de messire Jehan Bonneton, prestre prisonnier, a esté baillée à l'evesque de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 105). ...jurons et promectons comme dessus, par la foy et serement de nostre corps, en parole de roy et sur nostre honneur, que, soubz umbre ne alucion de nostredite prinse, de nostre longue *détencion*, de prison, de ladite rançon que paierons à nostredit cousin de Bourgoingne ne des autres choses dessus touchées ou aucunes d'icelles ne autrement, soubz quelque couleur ou occasion que ce soit, nous ne nous armerons ne ferons guerre (Roi René vie L., 1437, 231). ...proceder à la prise et *detencion* de sa personne (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 118). ...la debilitacion et indisposicion de la personne de nostre dit cousin le conte d'Armaignac, la longueur de la prison et *detencion* qu'il a benignement et paciemment souffert et soustenu (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 134). ...nous avons receu voz lettres, par lesquelles nous escripvez que vous estes enquis de la *detencion* de maistre Jehan Travers (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1484, 189). Toutesfois icelluy grant maistre considerant que ledit injuriant estoit personnage de petit estimation, et la longue *detencion* de sa personne en prison, luy pardonna et ne vout point la sentence donnée contre luy estre [à] la rigueur mise à execution. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 278).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. (*detencion*).

- P. méton. "Peine de prison" : Item que nul ne soit prins ne arresté prisonnier s'il n'est prins a present meffait et que le cas soit tel qu'il doye *detencion* ou qu'il y ait contre luy informacion precedente, jugée par les conseulx et procureur du roy, laquelle informacion le rende suspect de delit ou malfaçon qui de ce doye *detempcion*. (Echiq. Normandie S., 1383, 40).

- *Proceder à la detention du corps de qqn*. "Exécuter la peine d'emprisonnement de qqn" : ...lequel exposant, veant que sanz cause on avoit procedé à la prison et *detencion* de son corps, et aussi doubtant rigueur de justice, pourchaça et fist tant qu'il s'en ala hors de la dicte prison (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 161).

B. - P. ext. "Demeure, séjour" : ...es parties de mon Dieu est mon heritage, et en la plenitude des sains est ma *detencion*. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 227).

- *Sans detention*. "Sans retard" : Et maintenant je me merveille De leur mauvaise intencion, Et pour ce, sans *detencion*, Mandez vous avons pour savoir Commant nous y debvrns porveoir De remede qui soit ydonne. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 53).

C. - "Fait de détenir qqc." : Car la ou il a tricherie, Sanz bonne foy, sanz loyauté, Sanz tiltre, ce n'est egaulté Qu'avoir peust restitution, Par sorte de *detención*. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 65). Car par ce est faite aucunement excercitation as corps, car la *detention* des esperis donne force a tous ceulz qui labeurent, et ceste chose avient as enfans quant l'en leur denee ou deffent qu'il ne plorent. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 337). [dans l'éd. de 1489, 2e partie, f° 89 r° b, on lit : la *descencion* des esperiz donne force ... ; cet ex. est cité dans GD *descension*]

Rem. V. *descension*. [R. M.]

DETENU, subst. masc. (détenu)[FEW XIII-1, 221a : *tenere* ; TLF VII, 52b : *détenu*]

"Celui qui est retenu en détention, détenu" : ...nous escripvons à nostredict cousin faire examiner lesdicts *detenuz* en la presence de nostre amé et feal le seigneur de Notz, mareschal de noz logeiz (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494, 54). [E. P.]

DETENUE, subst. fém. (détenue)[T-L : *detenue* ; GD : *detenue* ; AND : *detenue* ; FEW XIII-1, 221a : *tenere*]

A. - "Fait de garder qqn en détention, détention" : ...se aucun de nos subgéz se soient obligié à leurs creanciers par prinse et *detenue* de leur corps, avons ordonné et ordonnons que les obligiez ne soient pour ce mis en villaine ne obscure prison, ne enforgiez, ne enferrez par quiconque maniere que ce soit (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 128). Pour laquelle *detenue* et encombrer il escript au dit souldan que il le vouldist delivrer (Bouciquaut L., 1408-1409, 359). ...car en la *detenue* de luy en fers [du bâtard de Reubenpré] pendoit la confusion de son estat, ce savoit bien, et la ruine du lignage. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 112).

Rem. Doc. 1345, 1365, 1369, 1373 ds GD II, 685c.

B. - P. ext. "Séjour, demeure"

- *Sans detenue*. "Sans retard" : Va y tantoust sans *detenue* Et les me fay present venir [les conseillers]. (Pac. Job M., c.1448-1478, 241). Sçavoir nous fault sans *destenue* De mon fait leur oppinion. (Pac. Job M., c.1448-1478, 249). ...Sans fere longue *detenue*, Avancez vous trestous grant erre Et descendez illec aval. (Pac. Job M., c.1448-1478, 309). "Benoiste soit ceste venue", luy respondit, sans *detenue*, la Vierge qui oncq ne pecha. (Trespassement N.D. G., 1484, 512). ...la sainture ont cogneue, tous ensemble, sans *detenue*. (Trespassement N.D. G., 1484, 517). [H. G.]

DETERIEUX, adj. (détériefux)[FEW, Ø lat. *deterior*]

"Pire, plus mauvaus" : ...Et a vile detorcion Poursuit de grant mal et talant Le juste voye droite alant, Le noble et le scientifique, Le vertueux, le deific, Et ne veult ensuivre sa voye. Ains plus tost et tout se desvoye, Alant chemin *deterieux* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 703).

V. aussi *détériorer* v. Lexiques [H. G.]

DETERIORE, adj. fém. (détériorer)[GD : *deterier* ; FEW, Ø lat. *deterior*]

"Pire" : Au contraire conclusivement a parler, erreur de condition *deteriore* ou male et servile empesche le mariage, mais erreur de condition de pareille ou meilleur condition ne l'empesche pas (Sacr. mar., c.1477-1481, 50). Pour enfondrer lermes *deteriores* Et fulminer plaintes interiores, Soubz agravées façons exteriores, Chose plus propre crier en mon bannoys, Et vous aprèz, desolez Albanoy, Voz virevoustes et plaisans esbannoys N'ont plus de cours (LA VIGNE, Compl. roy Bazoché M.R., 1501, 397). [R. M.]

DETERIOREMENT, subst. masc. (détériorement)[GD : *deteriorement* ; FEW, Ø lat. *deterior*]

"Détérioration" : Comme Nous ayons entendue (...) que par le mauvais gouvernement desdis Officiers, se sont ensuis moult *détériorement* et damages, tant à Nous comme à nostre peuple, en pluseurs Villes, Paroisses et lieux de nostre Royaume (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1393, 558). [H. G.]

DETERIORER, verbe (détériorer)[GDC : *deteriorer* ; FEW, Ø lat. *deteriorare* ; TLF VII, 88a : *détériorer*]

"Altérer, détériorer" : L'an durant que les prouchains du lignage ont de retraire l'eritage vendu par leurs parens, les achateurs ne pevent *deteriorer* ne empirer la chouse (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1411, 415).

- Part. passé en empl. adj. "Altéré" : ...la viande ung petit *deterioré* delectable est plus appetissant que viande meleure non delectable. (Rég. santé corps C., 1480, 33). [R. M.]

DETERMINABLE, adj. (déterminable)[T-L : *determinable* ; GD : *determinable* ; AND : *determinable* ; FEW III, 57a : *determinare* ; TLF VII, 55b : *déterminable*]

"Qui peut être déterminé" : ...determinabilis (...) : *determinable* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 59). [H. G.]

DETERMINAISON, subst. fém. (déterminaison)[T-L : *determinaison* ; GD : *determinaison* ; AND : *determineison* ; *FEW III, 57a : *determinare*]

"Ce qui détermine, critère qu'on retient, déclaration qu'on fait..."

- "Critère" : Or convient encor considerer vers armonies et vers les rithmes et simplement et quant a erudition ou doctrine, assavoir mon se l'en doit user de toutes armonies et de toutes rimez, ou se elles sunt a diviser ; et de celles qui labeurent ou sunt ordenees a erudition ou doctrine, assavoir mon se nous mettrons quant a ce une meisme *determinoison* ou se il convient mettre de ce aucune autre *determinoison* tierce. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 354).

- "Déclaration" : ...troubla fortement l'Eglise par une erreur qu'il sema en l'Université de Paris par une *determinoison* qu'il fist. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 294).

REM. Ex. de gloss., XVe s., ds GD II, 686c. [H. G.]

DETERMINATEUR, subst. masc. (déterminateur)[T-L (renvoi) : *determinator* ; GD : *determineur* ; *FEW III, 57a : *determinare*]

"Syndic, arbitre"

REM. Ex. de gloss., c.1400 (*Creticus, jurables ou determineur*), ds GD II, 686c. [H. G.]

DETERMINATIF, adj. et subst. masc. (déterminatif)[T-L (renvoi) : *determinatif* ; GD : *determinatif* ; GDC : *determinatif* ; *FEW III, 57a : *determinare* ; TLF VII, 56a : *déterminatif*]**I.** - Adj.**A.** - "Qui détermine"

- "Qui détermine le sens d'un mot" : ..."se Dieu scet ou a prevenu", qui est condicionele, "cestui devoir estre a saulver, necessairement il y sera saulvé", combien qu'elle soit une et pareille selon la matere et forme, toutevoies elle est aultre et aultre selon le sens, selon que cest adverb "quod", qui est une diction *determinative*, c'est a dire restraictive, determine le mot mis au subject ou au predicat. (Somme abr., c.1477-1481, 169).

B. - "Qui est déterminant, décisif"

- MÉD. "Critique, décisif dans l'évolution d'une maladie" : *Creticus* (...) : *determinatif* [Ou faut-il mettre sous II ?] (Aalma R., c.1380, 90). Telle chose se fine volentiers au tiers jour car c'est un jour qui de sa nature est cretique et *determinatif* de maladies (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 13, 209 v°).

II. - Subst. masc. "Arbitre"

Rem. Ex. de gloss., X^{Ve}s. (*Creticus, jugables ou determinatif*), ds GD II, 686c. [R. M.]

DETERMINATION, subst. fém. (détermination)

[GDC : *determination* ; AND : *determinacion* ; *FEW III, 57a : *determinare* ; TLF VII, 56b : *détermination*]

A. - [Correspond à l'idée que qqn détermine qqc.] "Fait de déterminer, de circonscrire, de définir, de fixer, ce qui détermine, qui délimite, qui fixe, qui définit"

1. "Fait de circonscrire dans l'espace, délimitation" : De la incircrinscriptibilité de Dieu, c'est à dire comment Dieu est par tout et en tous lieux sans estre conclus et avironnéz par *determination* de lieu. (Somme abr., c.1477-1481, 136).

2. "Fait de déterminer qqc. notionnellement" : ...la response de ceste question doit estre en la *déterminacion* de nostre Seigneur (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 517).

- "Fait de définir, de fixer, définition" : Et certes c'est droit et rayson, car toute *determinacion* de quelconques loy est vaine et de petite vertu se elle ne tient en soy l'ymage de la loy divine. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 62). Et ce qui est dit appert par la *determinacion* des termes dessus dis, quar il convient par neccessité se une chose a fin qu'elle ait commencement, quar ou elle fu sanz commencement ou elle ot commencement, et se elle fu sanz commencement, elle sera sanz fin, si comme nous avons devant supposé. (ORESME, C.M., c.1377, 226).

- "Fait de déterminer par un nom, dénomination" : Et premierement, ce que aucuns dient que toute ville ou il a evesque est cité et autre non, ce est une *determinacion* ou description vulgal et qui ne est point a propos. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 119).

- "Fait de déterminer par une description, une interprétation, un commentaire, une solution..." : Ce Songe donques, soit veritable ou fantastique, j'ay recité sanz rien laisser, en mon pover, ne d'un costé ne d'autre, lequel je soubmeiz a la correction et a la *determinacion* de Sainte Eglyse et de vous aussi mon tres souverain Seigneur. (Songe verg. S., t.2, 1378, 270). Après ses questions s'ensuivent les *determinacions* d'icelles par chappitres ordonnees (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 169). Doncques anathomie est droicte division et *determinacion* des membres de chascun corps, especiallement du corps humain (...) et est dicte de ana qui est chose droicte et thomos qui est divisio. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1).

. "Solution (d'une question posée)" : ...la *determinacion* des questions qui li furent proposees (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 312). Et certes Pictagoras fu de si grant auctorité entre les philosophes que il souffisoit a la decision et *determinacion* de toutes questions se il estoit pour aucune partie, pour ce que l'en tenoit si grant opinion de lui que il n'estoit riens qui peust encontre sa diffinicion et sa conclusion quant l'en disoit que Pictagoras l'avoit déterminé. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 386).

3. "Fait de fixer qqc. dans son évolution, d'en déterminer le cours" : Cogitacion est vague et incertaine et va et vient sans quelque fin ou *determinacion*, meditacion se efforce a déterminer son entendement et parquerir la condicion dune chose, contemplacion vole franchement par une agilité dentendement a congnoistre parfaitement les choses contempees (CIB., p.1451, 181).

4. En partic. "Prédétermination divine, providence" : Aussy as tu leu de ceux qui furent chiefz de la

rumeur et achoison de desobeissance ; lesquelx, comme dit le texte, n'entrèrent point a la terre de promission, ainçois lez souffrit la divine *determination* mourir lez ungz après les aultres es desers, et en purger pou a pou la compaignie, avant que mettre son peuple a la possession de l'eritage par lui promis. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 76).

5. P. méton. "Déclaration qui détermine, inventaire" : ...aussi comme en espousailles sont faites aucunes arres de don, de l'espoux declaracion et du douaire *determinacion* (Mir. fille roy, c.1379, 7).

- "Déclaration, exposé, conclusion" : Et pour venir a la verité et apaisier ma imagination, je ai lu tant ens es livres anciens que je en guide savoir aucune cose, et selonch mon avis je en ferai aucune *determination*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 37). Souffise toy se nous te relatons ce que les docteurs en ont escript, et demeure sur le point ou il se sont arrestés. Car combien que leur *determination* ne puisse vuider doubtez, pour certain elle est vuide de toute erreur. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 159). Maiz ceste matiere est de trop parfonde investigation, et la *determination* douteuse. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 178).

B. - [Correspond à l'idée que qqc. détermine qqc.] "Ce qui est déterminant, décisif"

- MÉD. "Crise d'une maladie" : Les humeurs qui demeurent aprez la *determinacion* ont acoustumé faire subjonction. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 59). Toutes sont de male *determinacion* avec terribles accidens et s'ensuyvent souvent veïrolles, morbile et maladies venimeuses (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 10).

C. - [Correspond à l'idée que qqn ou qqc. détermine qqn] "Résolution, décision" : Et que eleccion ensuive la *determinacion* de conseil il appert par les anciens gouvernemenz des citéz, de quoy Homerus le poëte parle en les ensuivant, et que les roys jadis denunceioient au peuple ce que ilz avoient conseillé et ceuls du peuple eslisioient. (ORESME, E.A., c.1370, 193). Après noz quèles ordenance, prononciacion, appoinctement et *déterminacion* par nous ainsi faictes comme dessus est contenu (Ch. VI, D., t.1, 1402, 225). Si conclurent que pour ce segnefier estoient devers le roy venus, et requistrent au roy que il vouldist adherer à la *determinacion* des cardinaulx et [que] confort, conseil et aide il leur vouldist donner en ce fait. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 142).

- "Résolution que l'on prend après avoir examiné le pour et le contre" : Et sur ce fu conclud en effect que la Court orroit les parties esdictes causes, et leur donroit audience, mais sur ce ne feroit aucune decision ou *determinacion* (FAUQ., II, 1421-1430, 120). ...en ensuivant l'advis et oppinion desdis seigneurs, fondée sur la *determinacion* et disposition en quoy estoit mondit seigneur avant son trespas (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1446-1483, 240).

- *Rendre sa determination*. "Rendre son verdict, se prononcer" : ...sy vous requier tres acertes que vous en diéz vostre advis et en rendez ycy vostre *determinacion*. (Comte Artois S., c.1453-1467, 69).

- *Par determination substantive*. "En se déterminant définitivement" : Je ne dy pas que es choses mondaines on ne puist s'attendre par esperance relative, maiz non s'i arrester par *determination* substantive, et qui se y fie autrement que par relation a la divine esperance marche sur glace d'une nuytee, ou s'appuye au baston de roseau. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 103). [R. M.]

DETERMINATIVE, subst. fém. (déterminative)[GD : *determinative* ; *FEW III, 57a : *determinare*]

"Décision, détermination" : LE QUART BOURGEOYS : (...) Nous sommes prestz de resister Contre sa puissance armative. DIDIER : C'est vostre *determinative* ? LE BAILLY : Nous voulons la cité tenir ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.4037). [H. G.]

DETERMINÉ, adj. (déterminé)[FEW III, 57a : *determinare*]

"Précis, connu, déterminé" v. *determiner* : Ceulx qui sincopent sans cause *determinee* meurent soudainement. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 63). Et devez pour ouyr avoir lieux propres et *determinez* et heures (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 30). [R. M.]

DETERMINEEMENT, adv. (déterminément)[GD : *determineement* ; *FEW III, 57a : *determinare*]

A. - "De manière prédéterminée" : ...l'une partie precisement est vraie *determineement* et sceue de Dieu par avant (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 167).

B. - "De manière précise" : Item, nous eslison meismement les choses que nous savon *determineement* ou cuidon fermement estre bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 187). Mes quele puissance Theopompe bailla a ce prince ou college ou chambre que il appelle efforie je ne scay pas *determineement*, fors tant que assés appert par le texte que de aucunes grandes choses desquelles il povoit jugier et ordener ou donner et distribuer a sa volenté, il retrencha et lessa de ceste puissance et la restraint quant a lui et a ses successeurs. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 242). Mez aucun voudra dire que le Prophete ne palle mie *determinement* de Jhesuchrist, lequel nous adourons et reputons pour Dieu [Traduit le lat. *determinate* du Somnium viridarii]. (Songe verg. S., t.2, 1378, 54).

- "De manière circonscrite" : Et est incomprehensible, c'est a dire que Il ne peut estre compris en quelcunq'espace finie ne infinie, car Il est partout comme dit est, et chascune autre chose est en certain lieu ou espace *determineement* ainsi que non ailleurs et non pas partout. (ORESME, C.M., c.1377, 284).

C. - "De manière expresse, expressément, de façon décisive" : Et selon la lay de Socrates chescun des citiens avra mil filz et ne seront pas siens *determineement* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 78). Si fu consillié *determinéement* pour le milleur que li dus de Lancastre, qui congnoissoit le marce d'Escoce et les Escots, iroit sur les frontières d'Escoce. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 90). Il voelt, et *determinéement* il dist que autre cose il n'en fera (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 216). Et respondirent adont (...) que il en aroient avis et en responderoient *determinéement* dedens le Pasque. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 73). [R. M.]

DETERMINER, verbe (déterminer)[T-L : *determiner* ; GD : *determiner* ; GDC : *determiner* ; AND : *determiner* ; FEW III, 57a : *determinare* ; TLF VII, 57a : *déterminer*]

A. - [Correspond au lat. *terminare* ; idée de terme, de limite dans le temps, d'achèvement]

1. Empl. intrans. ou pronom. [D'une chose] "Aller à sa fin, être sur sa fin, s'achever" : Je sui sain et haitié com poisson en marine. - Non estes, dist Maugis, mais vo mal *determine*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 459).

- [D'une pers.] "Se laisser aller à sa fin, se tuer (de chagrin)" : Vous faicte, dame, pechiers grant, De vous ainssy *determiner*. Vous deustes ung po confourté Mon seigneur, et vous le gasté ! (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 91).

2. Empl. trans.

a) "Mener à terme qqc." : ...vous avez vostre meffait (...) *determiné*, Voire et a fin pieça mené. (Mir. mère pape, c.1355, 360).

- [D'une chose] *Estre déterminé*. "Être terminé" : ...Puisque ta maladie infecte Est de tous poins *determinee* Et est ta charnure reffaicte (LA VIGNE, S.M., 1496, 465).

b) *Determiner de qqc.* "En avoir terminé avec qqc." : Je sens mon cuer sain et entier, Et sens que j'ay *determiné* De mon mal si qu'il est finé (Mir. emper. Romme, 1369, 262).

c) MÉD. "Faire parvenir à la phase de crise" : Toutesfois outre les raisons des nocumens dessusdites sont aultres raisons plus efficaces. La cause du premier nocument, c'est assavoir des fievres, aulcunefois putrides, aulcunefois esfimere : La fievre esfimere est engendree par vapeurs et fumees fuligineuse retenuees par le repos après disner, lesquelles le veillier avoit acoustumé de *determiner* (Rég. santé corps C., 1480, 7).

B. - [Correspond au lat. *determinare*]**1.** *Determiner qqc.* "Fixer, préciser qqc."

a) [D'une pers.] "Fixer, arrêter qqc." : Dieu, qui tesmoigne loyalté, Nous a pieça *determinez*, Comme veritey regnera. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 173). Après il *determine* la verité de ceste question. (ORESME, E.A.C., c.1370, 530). Par grant deliberacion A [Jésus-Christ] toutes chouses ordonnees. Contre ly ne foyes mencion De nulle argumentacion. Ses chouses sont *determinees*. Soubtis ambages ne sophismes, Ne aultres falaces silogismes Ne le pouroient decepvoir. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 27). Et en cecy est *déterminée* la fin de ce present chappitre. (BUEIL, I, 1461-1466, 77).

- *Determiner une date, un jour, une heure* : Il est vrais que li très gentis Espriviers nobles et faitis Vuet estre portez et tenus Et courtoisement maintenus Et a heures *déterminées* Qui y sont toutes ordenées. (MACH., D. Aler., a.1349, 253). ...les festes des sains qui viennent chacun an et a jour *déterminé* (C.N.N., c.1456-1467, 512). Vrayement, dist le Jouvencel, cappitaine, c'est très bien advisé. Mais il faut que vous *determinez* le jour que ce sera, avant qu'on le leur voise dire. (BUEIL, I, 1461-1466, 82).

- *Determiner une sentence*. "Fixer une sentence" : ...pour oyr ladite sentence que devoient *determiner* les dessusdz. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 373).

- "Fixer, régler (une affaire en débat)" : Et certes Pictagoras fu de si grant auctorité entre les philosophes que il souffisoit a la decision et determination de toutes questions se il estoit pour aucune partie, pour ce que l'en tenoit si grant opinion de lui que il n'estoit riens qui peust encontre sa diffinicion et sa conclusion quant l'en disoit que Pictagoras l'avoit *déterminé*. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 386). Affin que soit *determinee* Ma cause, vous commanderez A ung sergent tel que voudrez, Qu'il viengne adjourner une femme. (LA VIGNE, S.M., 1496, 511).

- "Préciser, ordonner (sa pensée)" : Meditation est une *determinee* cogitacion par laquelle on quiert la maniere, la cause, la raison et condicion de la chose a quoy on pense. (CIB., p.1451, 182).

- "Préciser, fixer les limites de qqc." : ...ung conseiller doit (...) *determiner* les choses confuses (JUV. URS., Verba, 1452, 314). Et aucune chose est en lieu diffinitivement et non par circonscriptio mesurable comme l'esperit angelique, qui selon sa nature est creature finie aiant vertu et pouoir *déterminé*. Aucune chose n'est en lieu ne

par circonscription, ne par diffinition comme Dieu. Et la cause si est, car pas il n'est individué, c'est a dire *determiné* ou singularisé, par matere comme les corps et les choses corporeles, ne par suppost comme l'angele. (Somme abr., c.1477-1481, 137).

- "Préciser, expliquer, exposer qqc." : Par les escriptures troeue on le memore des bons et des vaillans hommes de jadis, si com les neuf preus (...) les douze pers de France (...) et ensi de tous les autres que je ne puis mies tous nommer, ne *determiner* leurs biens fais ne ramentevoir. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 5). Si (...) parlerai de monsigneur Charlon de Blois, qui devoit avoir la ducée de Bretagne de par sa femme, ensi que vous avés oy *determiner* par devant. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 102). ...qant les raisons seront esclarcies et *determinees*, la ou lieu ou elles le doient estre, c'est a Paris devant le roi de France et les douse pers (...) je ouverai le chastiel de Brest, et jusques adont, non. (FROISS., Chron. D., p.1400, 469). En ce temps et en ce termine, Si com l'escript le *determine*, Fu Job, le pacient preudomme (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 281). La première partie de ce present traictié suffisamment deduite et determinée, en laquelle est *determiné* et touché le gouvernement du Jouvenel, en tant qu'il concerne sa personne tant seullement et de ses compaignons (...) il nous fault venir à la seconde partie, qui touchera et traictera le gouvernement yconomique (BUEIL, I, 1461-1466, 57).

- "Mettre qqc. en évidence" : Ci vueil de Guillaume finer Et la cause *determiner* Pour quoy a parler de lui pris (MACH., D. Aler., a.1349, 317).

- *Determiner que*. "Préciser, spécifier que" : Et ce qui meust tele chose legiere ou pesante, ce est ce qui la fait ou commencement ; et aucune fois est ce qui oste l'empeeschement, ou la chose qui la fait retomer ou ressortir ou rebondir, si comme il fu dit es premiers paroles ou nous *determinasmes* que rien de telles choses ne meust soy meisme. (ORESME, C.M., c.1377, 684). Donques celle auctorité ne fait rien a nostre propos, car saint Augustin meismes *determine* qu'elle est ja en gloire, en ame et en corps, avesques son benoit Filz. (Songe verg. S., t.2, 1378, 258). SAINT JEAN BAPTISTE. Bien volz jadis *determiner*, Quant les Juifz m'interroguerent De mon baptesme et qu'il doubterent Par folye qui les surprist, Que moy mesmes ne feusse Crist. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1015).

- *Determiner à qqn que*. "Préciser à qqn que" : Pour ces raisons vous *determine* Que Bonneürtez dou tout passe Toutes roynes et trespasse. (MACH., J. R. Nav., 1349, 280).

- *Determiner* + interr. indir. : Mais encore ne peust l'en dire que chose pesante soit composee de parties integrales qui ne sont pesantes, car il convendrait que ceulz qui ce dient, se il ne vouloient faire fiction, *determinassent* quans pouns font pesanteur et quans non. (ORESME, C.M., c.1377, 594).

- *Determiner de qqc*. "Prendre position sur qqc, donner des précisions au sujet de qqc.." : Je n'en dois pas *determiner*, Quart a plusieurs pourroit desplaire. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 81). [aussi v.3755] Cy commence le secunt livre Du Ciel et du monde ouquel il *determine* des corps meus circulairement, c'est a savoir du ciel et de ses parties (ORESME, C.M., c.1377, 266).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

- *Determiner qqc. à qqn*. "Assigner qqc. à qqn" : Prophetisant du temps futur, David chanta a voix haultaine Que ceste nuyt de joye plaine Seroit, par raison ordonnee, Comme ung beau jour enluminee. Or la voudray enluminer Et a mon filz *determiner* D'anges par exultacion, Tout pour sa resurrection Qui en

elle sera parfaicte Selon la lettre du prophete Qui de bon cuer la devisa. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 828). JUPITER. Mais soit exempt De mort, et vive en bonne mode Sans abreger le periode Que nature luy *determine*. (Cene dieux, c.1492, 113).

- *Determiner qqc. à qqc*. "Assigner qqc. à qqc." : Comment estes vous sy osé, Juys de rude congnoissance De pechier quant la terminance De celui fait *determiner* A dampnable fin terminer ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 76).

- "Réserver qqc. à (tel usage)" : Elle donques venue, se ala seoir ou siege a ce *determiné* et après scilence faitte des assistentes, commença pour son theume et premier chapitre en ceste maniere. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 95).

- Empl. abs. "Fixer (d'autorité)" : Toutesvoies Aristote ne dit pas ceci en *determinant*, mais tant seulement en argüant. (ORESME, E.A.C., c.1370, 131). ...et ne di riens ci en *determinant*, mais par maniere de persuasion... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 537).

- "Délibérer pour fixer, arrêter" : "Si vault trop mieus que nous nos delivrons de entrer au plus brief que nous poons en Flandres, que longhement *determiner*, et enprendons de fait et de bon corage le chemin de Commynes ; Dieux nous aidera." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 4).

- Part. passé en empl. adj. "Précis, donné" : Item, ou ceulz qui sunt institués sunt pris ou entre tous, ou il sunt pris d'aucuns *determinés*, si comme de ceulz qui sunt de honorableté en estat ou en richeces, ou de ceulz qui sunt de noble lignage, ou de ceulz qui sunt vertueus ou pour aucune tele chose. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 198).

b) [D'une chose] "Fixer" : Ma dame, tout premierement Vous dirai le commencement, L'estat, le fons et la racine Qui la verité *determine* De ce que vous me demandez, Puis que vous le me commandez. (MACH., R. Fort., c.1341, 131).

- *Estre déterminé à qqc*. "Être fixé, relié à qqc., être indissociable de qqc." : Au tiers, ou fu dit que les choses naturelles sont determinees en quantité, je di que elles sont en ce monde *determinees* a une quantité ou a aucuns termes, et en un autre monde elles seroient *determinees* a autres ; quar grant et petit, comme dit est, sont nons relatifs et ne sont pas variacion ou difference en espesce. (ORESME, C.M., c.1377, 170).

- "Être limité à qqc." : Item, les bestes ensuivent tant seulement inclinacion naturele qui est *determinee* a une chose. (ORESME, E.A.C., c.1370, 513).

- "Être conditionné" : Car santé est *determinee* selon nature en proportion de humeurs, mes richeces ce est une chose indeterminee. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 65).

- *Determiner que*. "Fixer que, faire admettre que" : Mais la balance juste et fine Clerement moustre et *determine* Que tu es cils qui meins y a Pour l'orgueil qui te conchia Et conchie de jour en jour, Quant en toy fait si lonc sejour, Qui ne puet nullement souffrir Que tu ailles ton cuer offrir Au vray dieu qui fist tout le monde. (MACH., C. ami, 1357, 33). Une cantique *determine* Que jadis, par vertu divine, Uns homs en desconfissoit mille, Et IJ. en chassoient X. mille. (MACH., P. Alex., p.1369, 66).

- *Se determiner qqc*. "Se fixer qqc." : Item, il semble que tous corps simples ou elemens soient figurés selon la figure du lieu qui les contient, et meismement ce voions nous de l'eau et de l'aer. Et donques est ce impossible que tel corps de element se *determine* propre figure, car, se ainsi estoit, il ne se conformeroit pas du tout a la figure de la chose ou du vaisseau qui le contient. (ORESME, C.M., c.1377, 642).

- GRAMM. [Le suj. et le compl. désignent un mot] "S'associer à un autre mot ou groupe de mots pour en préciser le sens" : Se dont aiant regard a Dieu, ce mot ou diction "necessaire" *determine* le mot du subject, adont l'oration comme bien et deuement ordonnee est, comme il apartient et est en sens compost et vraie (...). Mais se ladicte oroison se partist et divise de ladicte situation et plus au contraire telement que la diction "necessario" *determine* le mot ou le terme du predicat, ladicte proposition est divisee, c'est a dire de sens divis, et est faulse. (Somme abr., c.1477-1481, 169).

2. *Determiner qqn*

- "Fixer le destin de qqn, le prédestiner (à qqc.)" : Et dient que tous noz affaires Si sont par force nécessaires Pour la prescience divine, Laquelle ainsi les *determine*, Maiz n'est pas ainsi, sauf leur grâce. (LA HAYE, P. peste, 1426, 69).

- DR. "Prononcer un jugement sur qqn, décider du sort de qqn, juger qqn" : Et pour ce que la fin de ce Parlement s'aprouche fort et que ce dedans icelluy il n'est jugé et *determiné* (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 93).

- *Determiner qqn pour* : ...quant Pylate (...) l'eust *determiné* et baillié pour mourir en la croix... (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 145).

- [À propos du Jugement Dernier] *Determiner de qqn*. "Se prononcer sur qqn" : ...chascun et touz ensemble De leurs temps renderont raison. Il y faudra bien grant saison A *desterner* de chascun. (Mir. st Ign., 1366, 76).

- *Se determiner à qqn*. "Se fixer, s'attacher à qqn" : Tu es celle qui les cuers examine Et, comme l'or ou croisel, les affine En loyauté par ton humble souffrance ; Et qui a toy s'assure et *determine*, Tu le ressours quant il fault et decline Et lui donnes confort et soustenance. (CHART., B. Nobles, c.1424, 408). Tu vins du hault firmament Pour donner soulagement A humain entendement, Et oster l'empement Du charnel encombrement Qui trouble le jugement Par son imperfection Et met son entention En argumentation Plaine de deception. Mais ta grant perfection, Surmontant opinion, Donne ferme adhesion, Dont le cueur se *determine* A Dieu qui tout examine (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 29).

3. "Fixer, entraîner la décision au sujet de qqc., décider qqc."

a) *Determiner qqc.* : Ceste cose ne fu pas sitos *determinee*, car pluseur cler varioient ; mais finalement tout li prelat de France s'enclinoient à Clement. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 146). Et sy sui quoy qu'on *determine* Ne quelque charge qu'on me donne, Filz de Dieu, seconde personne De la Trinité des haulx cieulx. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 126). ...et peult on respondre peremptoirement que la chose fut jugee, decidee et *determinee* des la mort du dit roy Loys (JUV. URS., T. crest., c.1446, 46). Pas ne m'en tairé non si Se la chose publicque vrayement Se porte mal, comme en vont cy Et va si tres mauvairement, Suppostz, toy tout premierement L'Affineur et toy, Fine Myne, Et Parrocquet semblablement, Escoutez que je *determine*. (Sots mal., c.1480, 89).

- *Determiner de qqc.* "Prendre une résolution, se décider, se prononcer à propos de qqc." : Si que nous fumes en acort Devant les dieus que ce descort, Pour apaisier tous nos debas, Fust en toy de haut et de bas. Si faut que tu [Pâris] en *determines* Et que ceste querelle fines. Mais ne feras pas encor fin Ou don de la pomme d'or fin, C'un petit te vueil sermonner. (MACH., F. am., c.1361, 216). Ensi en voloit cescune des parties avoir à soy et attribuer l'onneur. Si en poés *determiner* entre vous, qui oy les fais avés et qui

les sentés, ce qu'il vous en samble. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 84). "Par sentence diffinitive pape Urbain Ve, en concitoire general, en *determina* et condempna le chevalier et juga le clerc en son droit." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 173). Quant la congnoissance vint (...) au roy Charles (...) du different de ces papes, il (...) s'en mist sus son clergié. Les clerks de France en *determinerent* et prinrent le pape Clement pour la plus saine partie. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 228). ...finalement (...) il fu *determinet* dou desploier [l'oriflamme], pour la cause de ce que li Flamenc tenoient celle oppinion contraire dou pape Clement et se nommoient en creance Urbanistre. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 52). Mercurius, qui leur descort Sot, les deesses y mena, Et Paaris en *determina*, Qui lors yert bergier mescongneu. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 262). ...et a defendu la Court audit abbé qu'il ne procede à sentence diffinitive jusques à ce que la Court ait *determiné* du delict privilegié (BAYE, II, 1411-1417, 276). ...le premier reffuge est retourner à Dieu et penser si en riens on l'a offensé et se humilier devant luy et congnoistre ses mesfaictz, car c'est luy qui *determine* de telz procès sans ce qu'on luy puisse proposer nulle erreur. (COMM., II, 1489-1491, 130).

- *Determiner de* + inf. "Décider de" : ...[la dame] conclut et *determina* d'envoyer sa petite meschinette devers luy [le clerc]. (C.N.N., c.1456-1467, 570).

• *Determiné de* + inf.. "Décidé à, résolu à" : ...le Conseil du Roy n'estoit point *determiné* ne deliberé de si tost proceder à la declaracion sur l'obeissance dudit esleu en Pape (FAUQ., I, 1417-1420, 112). ...et la fu en prieres si longuement que Medee s'en commença a anuyer, car elle desiroit moult de parler a lui [Jason], comme celle qui *determinee* estoit de lui saulver la vie. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 196).

- *Determiner que*. "Décider que" : Mais plusieurs fois ymaginai En mon cuer et *determinai* Que je penroie un homme estrange Et de nous .II. feroie change (MACH., Voir, 1364, 206). Si qu'en son cuer *determina* Finablement et ordonna Qu'en la court le roy d'Engleterre, De qui, je croy, qu'il tient sa terre, Mettroit à fin ceste besongne. (MACH., P. Alex., p.1369, 227). Si puis bien *determiner* En mon lay, que vueil finer, Qu'amans en tourment De desir, qui durement Le scet dementer... (MACH., Les lays, 1377, 388). ...le roy de Portingal (...) mist son conseil ensamble, et là fu *determiné* que maistre Alphonse Vretat (...) feroit armer et appareillier VI. galées (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 296). A ce parlement qui se tint a Villevort, fu acordé et *determiné*, juret, escript et seelé que les trois pais, c'est assavoir Flandres, Braibans et Hainnau, faisoient certaines aliances ensamble (FROISS., Chron. D., p.1400, 415). Il semble aussi que vous teniez desja décidé et *determiné* que (...) ce sont abus et entreprisnes contre la jurisdiction temporelle (JUV. URS., Verba, 1452, 372).

- Empl. abs. "Décider" : Li bons rois qui si sagement Saveroit oïr et entendre, Faire a point, et puis raison rendre, Quant il averoit escouté Ce qu'on li averoit compté ; Bien saveroit examiner Et encor mieus *determiner*. Et si croy bien qu'il jugeroit Selonc les parlers qu'il orroit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 184).

b) *Se determiner*

- *Se determiner à qqc.* "Se décider à qqc." : Je respon au premier et di que un ange ne pourroit mouvoir se meisme ou le ciel selon tout son povoir ou vertu, mes convient par neccessité que il se *determine* par sa volenté a certaine isnelleté, aussi comme une vertu infinie ne pourroit mouvoir un corps qui avroit resistance finie selon tout son povoir, car ce seroit par isnelleté infinie laquelle est impossible (ORESME, C.M., c.1377, 300). ...pluseurs divisions et

dommages estoient avenuz en l'Eglise, parce que aucuns s'estoient trop legierement *determinez* à l'obeissance d'aucuns qui se disoient avoir esté esleuz en Pape (FAUQ., I, 1417-1420, 61).

. "Se consacrer à, se concentrer sur qqc." : Quant est de moy, *determiner* Me vueil du tout a vo plaisir (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 435). Combien que chascun des degrez deuant dis requerroit vng special traictie quiouldroit insister sur ce, toutesuoies mon intencion est a present de me *determiner* a la matiere de sainte meditacion car il me semble que sauoir bien et saintement mediter et sur quoy est grant et fructueuse chose (CIB., p.1451, 180).

- *Se determiner de* + inf. "Se décider à" : De vous servir me *determine*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 533). Devers toy mon vouloir s'encline, Lequel du tout se *determine* D'otemperer a ta requeste (LA VIGNE, S.M., 1496, 508).

- *Se determiner que*. "Se décider à" : Et la, comme Amours l'assaillist de rechief, il se *determina* du tout qu'il s'adventureroit a parler a sa dame, quoy qu'il lui en deust advenir. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 150). [P. C.]

DETERMINEUR, subst. masc. (détermineur)

[T-L : *determinëor* ; GD : *determineor* ; FEW III, 59b : *determinare*]

A. - *Determineur de*. "Celui qui détermine qqc., qui en juge" : ...de eulz [des philosophes] tu receveras les causes et natures de toutes choses, car ilz sont *determineurs* de santé, de maladie et du moien (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 203).

B. - "Philosophe, penseur" : Plus te diroye assez quele je fus es anciens philosophes en divers cas et meisme en cestui dessus dit plus largement et aussi des solucions du vray distingueur et sage *determineur* Aristote (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 130).

- "Maître d'université qui, à la suite d'un débat scolastique, en présentait la synthèse et la conclusion" (Éd.) : Plus te diroie assez quelle je fus es anciens philosophes en divers cas et meismement en cestui dessus dit plus largement, et aussi des solucions du vray distingueur et saige *determineur* Aristote. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 74).

REM. Doc.1324 ds GD II, 687a. [R. M.]

DESTERRASSER, verbe (détarrasser)

[GD : *detaraser* ; FEW XIII-1, 247a : *terra*]

"Raser, démolir" : Ça, messeigneurs, la merci Dieu, Nous avons guagné ceste place Qui estoit pour ung petit lieu Fortiffiee par grant odasse. Si veil que on la *detarasse* Sans y lesser riens que la terre, Afin que desormais plus trasse D'Anglois n'y puisse rien conquerre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 594). [Éd. Guessard, 17966 ; GD II, 684b] [J.-L. R.]

DESTERREMENT, subst. masc. (déterrement)

[GDC : *desterrement* ; FEW XIII-1, 248b : *terra*]

"Action de retirer un corps mort de la terre, de la sépulture, exhumation" : ...aux dessus nommez tous ensemble pour la bonne garde qu'ilz avoient faite du corps de feu monseigneur le duc son pere, que Dieux absoille, lequel a esté par leur moyen et advertissement gardé en leurdicte eglise sauvement, depuis le jour de son trespas jusques alors, sans estre osté ne transporté hors d'icelle par ses ennemis et ceulx de mondit seigneur, et aussi pour leur paine et sallaire d'avoir dit et celebré en leurdicte eglise ung service solempnel sur le corps d'icellui feu mondit seigneur le jour de son *desterement* d'illec (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 398). [E. P.]

DESTERRER, verbe (déterrer)

[T-L : *desterrer* ; GD : *desterrer* ; GDC : *desterrer* ; FEW XIII-1, 248b : *terra* ; TLF VII, 59b : *déterrer*]

A. - "Exhumer (un corps)" : ...en ce temps estoient les loups si affamez qu'ilz *desterroient* à leurs pattes les cors des gens que on enterroit aux villaiges et aux champs (Journal bourgeois Paris T., 1421, 154). ...recitent en oultre le contenu en leur requeste afin que le corps soit *desterre* et mis en terre sainte (FAUQ., III, 1431-1435, 6). Pour sentencier, il [Salomon] fist le pere *deterrer*, et mettre contre ung mur, en maniere de butte. Et fist bailler a chascun des diz enfans ung arc et une flesche. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 108). Et quant ilz furent dedens le jardin, ilz ont *deterre* le pelerin (Doolin de Mayence V, P., a.1500, 15).

B. - "Enlever la terre (qui recouvre qqc.)" : ...pour *desterer* plusieurs soeles des maisons du dit chastel. (Arch. Nord, 1339, B 15272, f° 29, IGLF). Pour retingler l'espondich du dit wal desoubz les dictes clefz et *desterrer* et renterrer les dictes clefz et semblablement retingler et renterrer l'espondich d'empres le pont de le Lys ...LXXXVIII livres (Arch. Nord, 1412, B 5064, f° 4, IGLF). ...lesdiz autres enfans allerent a une cave ou ledit vermenier s'estoit bouté, et la ou avoient desja bouté le feu, et eulx venuz se misdrent a *deterrer* ladite cave, cuidans trouver ledit vermenier enfumé (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 85).

Rem. Doc. 1358 (*pour aidier a entierer le molle et a destierer quant on eut fondut, pour aidier a destierer le cloq et nettyer*) et 1396 (*Pour une journee qu'il furent a deterrer le maillet du grant engin que l'eae avoit aterré*) ds GDC IX, 362a.

C. - "Quitter la terre" : Quant pour moy [Dieu] se vint enterrer [venir sur terre], Se il ne se veut *desterrer*, Encore puis s'amour acquerre. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 122).

D. - "Enlever (un animal) d'une terre" : Il lui souffist [à l'Aigle] qu'elle surmonte En son pais ou elle terre Ses subgis, et qu'on ne *desterre* Le bestail qui a lui se dompte (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 150). [H. G.]

DESTESER, verbe (déterser)

[T-L : *desteser* ; GD : *desteser* ; FEW XIII-1, 225a : **tensare*]

Empl. trans. "Abaisser (une arme dont on menaçait qqn)"

Rem. Doc. 1388 (lequel [baston] il leva et *destesa* pour ferir ledit exposant), ds Gd II, 659b.

- Empl. abs. "Décharger un coup"

Rem. Doc. 1390 (doubtant que ledit de la Lande ne *detesast* et frapast d'icelle massue) ds GD II, 659b. [H. G.]

DETESTABILITÉ, subst. fém. (détestabilité)

[GD : *detestabilité* ; *FEW III, 57a : *detestari*]

"Qualité de ce qui est détestable"

REM. Ex. du *Tresor de l'ame* (éd. 1494) ds GD II, 687b. [H. G.]

DETESTABLE, adj. (détestable)

[GDC : *detestable* ; FEW III, 57a : *detestari* ; TLF VII, 60b : *détestable*]

[D'une pers., d'un comportement, d'une chose] "Que l'on ne peut que détester, que l'on doit détester, haïssable, exécrationnel" : De usure il est certain qu'elle est mauvaise, *detestable* et inique. (ORESME, Monnoies W., c.1365, LII). Et est a savoir que combien que amer trop son filz ou son pere ne soit pas grant mal, toutesvoies maugreer Dieu ou faire service *detestable* et teles choses

qui s'en peuvent ensuir sont tresgrans vices et vituperables. (ORESME, E.A.C., c.1370, 379). ...quant la malice de tous ceulx yci est laide et *detestable* et digne de haine (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 121). Il [Aristote] s'en passe ainsi pource que il est tout notoire que c'est .I. pechié tres *detestable* et bestialité, et tres inconvenient (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 106). ...considéré aussi la deposicion dudit Ruilly, escripte ou procès d'icelle devine ; ce que, contre le mary, la mauvaistié pourpensée par la femme contre lui est cas très-*detestable* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 321). O come benoite sera l'eure quant le crueux, le fel, le despiteux tirant, et ses *detestables* pillars seront hors boutez de nostre droit heritage et propre mansion ! He Dieux ! les verrons nous ja ? (GERS., Concept., 1401, 394). Nully n'est notable S'il n'est acointable, Plaisant, amiable, Joyeux, secourable. C'est ce qui l'achieve. Car Tristeur musable, Aigreur *detestable*, Chagrin redoutable Font homs miserable Et sa vie brieve. (CHART., L. Plais., c.1412, 153). ...à dire encores ou propos de ceste convoitise qui trop ne se puet vituperer, certainement se tel plante est mauvaise et venimeuze ne fait à merveiller car aussi ist elle de plusieurs *detestables* racines (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 98). ...quel mestier Ort, puant, et abhominable ! Ha, brief, j'ayme mieulx mendier Que d'estre en ce point *detestable*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 25). ...certes ne doivent pas estre asseur, ains bien trembler et avoir paour les felons *detestables*, mauvais, plains de venin et de faulse ambicion, persecuteurs et destruisers de nature humaine, insaciabls de respandre sang et de tout mal faire (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 21). Et, en oultre, il menace de feu et de sang tous ceulx qui ne lui aideront ou dissimuleront, qui est chose dampnable, inique et *detestable*. (FAUQ., I, 1417-1420, 33). Tu as accusees les jounesses et les envoisees joieusetes, mais tu as excusé et soustenu les traïsons et les conspiracions *detestables* dont tu es en ce ruineux party. (CHART., Q. inv., 1422, 42). *Détestable* : mauvaiz et horrible. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193). Certes nul ne pourroit plus oultrageux vitupere penser que desapointer son roy de toute auctorité, et le desgarder reprouchablement de honneur et de l'estat et enseigner de chevalerie. Ce fut fait sans cause a cestuy debonnaire roy et empereur. Et se le fait estoit injurieux et *detestable* de soy, la condition des faiseurs aggravait l'amertume de la desplaisance ; entre lezquelz ses propres enfans, et ceulx qu'il avoit honorez de dons et graces, furent complices et culpables de si grant crime. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144). Le pain des fils donner doit on A ceulx qui ont la volenté D'amer raison et verité, Non point aux gens desraisonnables Usans de choses *detestables* Eux nourrissans en maulx et vices (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 91). Mais quant corruption est embuschee souz l'ombre de compassion, certes ceste compassion est nulle, ains est faulce et *detestable* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9). ...les Anglois diront que en Ysabeau eult si *detestable* faulte qu'il y eult cause de la pugnir (JUV. URS., T. crest., c.1446, 145). ...ung nommé Colas Peyreta, (...) pour la *detestable* et enorme vie dont il vivoit et avoit acoustumé vivre, et aussi pour les grans excès et torts qu'il faisoit au povre peuple indeuement en exhigeant les deniers d'aucunes de noz fermes, dont il estoit fermier, fu par les seigneurs tant dudit lieu de la Roche, Montagu, les Essars que autres païs voisins dechassé d'icelles terres et seigneuries (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 196). Que Dieu le mal jour te anvoye. Est ce bien sagement parlé ? Que du mal feu souy [l. soué] tu brulé, Orde villain *detestable*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 16). Et est chose bien *detestable* que avarice en juges (JUV. URS., Verba, 1452, 333). LA CHOSE PUBLICQUE. Si ay, de vray, j'en ay eu ung, Le pire de tout le commun Que j'ay portay fort longuement,

Lequel m'a donné du tourment, De l'ennuy et douleur amere Et ne faisoit rien pour sa mere, Tant est mauvais et *detestable*. (Sots mal., c.1480, 88). ...appelle ton dieu le dyable Car t'es chien maudit *detestable* Et ne t'appartient d'en parler (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 95). PHEBUS. O genre humain qu'est ton peché horrible Devant les dieux, puant et *detestable*. (Cene dieux, c.1492, 116). Or est ma vie trop *detestable* et ville, Veu que je suis belistieux miserable (LA VIGNE, S.M., 1496, 196). Et oultre, depuis les derniers traictiez et apointtemens faitz sur les despendences desdittez dernieres divisions, ledit de Nemours a de rechef donné conseil, aide, faveur et support audit d'Armignac, lequel il sçavoit et congnoissoit certainement que par mauvais et *detestables* moyens il pourchassoit et procuroit de tout son povoir la subversion de nostredit royaume et qu'il nous estoit rebelle et desobeissant. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 244).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; *Percefc.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. Doc.1308 ds TLF.

- *La detestable mort* (ici "la mort éternelle, celle de l'âme, la mort spirituelle") : Hommes failliz, bersaudez de raison, Desnaturez et hors de congnoissance, Desmis du sens, comblez de desraison, Folz abusez, plains de descongnoissance, Qui procurez contre vostre naissance, Vous submettans a *detestable* mort Par lascheté, las ! que ne vous remort L'orribleté qui a honte vous maine ? Voyez comment maint jeunes homs est mort Par offenser et prendre autrui demaine. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 62).

- *Detestable* à + inf. : ...il semble que ung homme n'est point noble, se ilz n'est abhominable pecheur (...) et face toutes choses *detestables* a reciter (JUV. URS., T. rever., 1433, 76). [R. M.]

DETESTABLEMENT, adv. (détestablement)

[GDC : *detestablement* ; *FEW III, 57a : *detestari* ; TLF VII, 60b : *détestable* (détestablement)]

A. - "D'une manière détestable" : Et mesmez le tres saint sacrement de l'autel ouquel le pris de nostre redempcion est figuré et ramembré est aussi reelement et a la verité contenu, ilz ne ressongnent touchier de leurs execrablez mains et en abusent tres *detestablement*. (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 58).

Rem. Ex. de J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.) ds GDC IX, 369c?

B. - "D'une manière imprécatoire, blasphématoire"

- *Jurer, maudire detestablement* : ...il deffendra sur peine de grande pugnicion que nul ne jure *detestablement* ne maugree ne renie son createur. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 21). A tous les povres qui venront Sur la fosse et qui maudiront Ce jour bien *detestablement* La mort trois fois tant qu'ilz pourront Mes executeurs bailleront Ung grant blanc ou plus largement. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 78). ...que aucun ne maulgré, regnie, despit ou jure *detestablement* le nom de Dieu ni de la Vierge Marie (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 46).

Rem. Doc. 1455 (...renyant Dieu nostre createur *detestablement*), ds GDC IX, 369c.

V. aussi *détestable* v. Lexiques [H. G.]

DETESTABLETÉ, subst. fém. (détestableté)

[*FEW III, 57a : *detestari*]

"Chose ou état exécration, inspirant l'horreur, abomination" : ...la laidure et vice de parler desordonnéement et glotement de bouche par acoustumance de perseverer en ce pechié

[le péché de la chair], qui est tresvituperable et congnoissable de la conscience et *detestableté* de la pensée d'un chacun (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 302). Et si que dit Tullies : Comme il n'affiere à homme mentir, decevoir, ne dire mal pour quelconques cause, ne doit doncques pour convoitise estre perdu nom de bon homme. Et de ses sermons tant horribles de quoy on use plus, je croy, en cestui royaume que nulle part ailleurs, reniemens, maugroyemens, et telles *detestabletez*, si que devant est dit, souffrir à crestiens est faulte de foy et non crainte de Dieu. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 165).

V. aussi *detestabilité* [R. M.]

DETESTATEUR, subst. masc. (détestateur)

[*FEW III, 57a : *detestari*]

"Blasphémateur" : [II] estoit renommé estre inobedient a son pere, grant jureur et *detestateur*. (Arch. Lille, 1479, n° 12118, f° 25, IGLF). [H. G.]

DETESTATION, subst. fém. (détestation)

[T-L : *detestacion* ; GDC : *detestacion* ; FEW III, 57a : *detestari*]

A. - "Fait d'écarter qqn ou qqc. avec exécution, fait de détester qqn ou qqc., haine vouée à qqn ou qqc." : Sire, tu scez ma neccessité et que j'ay en abhominacion signe d'orgueil et de ma gloire, lequel signe est sur mon chief es jours que je me demoustre, et ay che en *detestation* et desprisement comme ung drapeau laid et soullié (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 416). La voix de tristesse s'appelle aultrement contricion, douleur, hayne, *detestacion*, envye, cruciacion, torsion, plainte, lamentacion, rugissement comme les lyons, gemissemens, langueur, ululacion. (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 130). ...et chose si pitoyable qu'elle tourne a abhominacion et *detestation* si grant que oncques en fut point. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 154). ...entre toutes autres matieres, nous avons ceste cy (...) très fort à cueur, tant à cause de nostredit feu frere, que pour la *detestacion* d'un si vil et si enorme crime (Lettres Louis XI, V., t.5, 1472-1475, 193). Envers Jesus foy protestation Que, sans peché, par *detestation*, Blasmer te puis et mauldire sans cesse D'avoir meurtry la grant Royne et Duchesse (LA VIGNE, Epit. Royne M.R., 1514, 111).

- En partic. RELIG. *Detestation* (du péché). "Haine, exécution (du péché)" : ...a la *detestacion* d'icelui pechié (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 487). Mais plus prouffitable seroit pour teles personnes le contempnement, la *detestation* et mortification de tous telz desirs et affections, et plus seroient a ce digne sacrement disposez que [par] la decantation de cent psaultiers ne toutes leurs jeunes et aultres devotions en retenant ces perilleuses affections. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 176).

B. - P. méton.

1. "Acte détestable" : ...se aucuns ne vouloient souffrir pasciamment l'orde *detestacion*... (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 70).

2. "Malédiction" : ...il [Dieu] lez a voulu lesser vivre en misere comme gent abandonnee, pour vituperer la memoire de leur erreur, en l'exemple de *detestation* de leur lignee a toutes generations et en tous temps. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 109). ...nos princes et prestres haultains, d'envye et de rancune plains, l'ont mys en condampnacion et, en grand *detestacion*, l'ont jugé a cruxefier (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 410).

C. - "Récusation (de témoins/de qqc.)" : Puis, de ses protestacions, qui sont, comme on scet, non vallables, ce sont,

mieux, *detestacions* procedans de fais detestables, fais et forgiés au coing des dyables qui les tiennent en ce mal heur, par quoy sont de nulle valeur. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 76).

Rem. K. Baldinger, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 54 : «Mot formé volontairement par déformation de *protestacion* "plaidoyer" ; "déclaration mensongère devant un tribunal"». [R. M.]

DETESTER, verbe (détester)

[GDC : *detester* ; AND : *detester* ; FEW III, 57a : *detestari* ; TLF VII, 61a : *detester*]

A. - "Écarter qqc. avec exécution" : ...car le tirant est sus la multitude et sus la lay, et mue les lays et en use quant il veult ou de pleine posté, laquelle Aristote appelle potentat, et la repreuve et *deteste* en plusieurs lieus. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 274).

- "Avoir qqc. en exécution, détester" : Icelui temps *detestoies* et tenoies a mauvais, en tresgrant ingratitude a Dieu et vers ton prince. (CHART., Q. inv., 1422, 26). Trop ne pourroye *detester* cestui horrible meffait, dont l'offence est a Dieu seul, et a lui seul reserve la vengeance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 61).

B. - "Maudire qqn" : Car Saturnus, je vous asseure, Trop froit et sec de sa nature, Pour tant nuisant à toute vie Et forment plain de villanie, Comme esméu de mau courage, *Détesta* moult Humain Lignage, Et l'accusa horriblement En plaine court de Parlement (LA HAYE, P. peste, 1426, 35). Il se publia crestien Comme eulx, et, tout en ce maintien Voulut qu'il fut prins et arester De tout point, et a *detester* Vous dieux et leur haulte puissance (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 112).

- "Maudire, vilipender ; exclure du testament (?)" : Somme, plus ne diray q'un mot, Car commencer vueil a tester. Devant mon clerc Fremin qui m'ot, S'il ne dort, je vueil protester Que n'entens homme *detester* En ceste presente ordonnance, Et ne la vueil manifester... Synom ou royaume de France. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 73). [R. M.]

DETIEN, subst. masc. (détien)

[T-L : *detien* ; FEW XIII-1, 221a : *tenere*]

Sans detien. "Sans retard" : Sicom raison atient, En chasteal à Huy sunt là mineis sens *destien*, Pou de temps y furent, bin aise les sostient. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 673). [H. G.]

DETIRER, verbe (détirer)

[T-L : *destirier* ; GD : *detirer* ; AND : *detirer* ; DÉCT : *detirer* ; FEW VI-1, 403a : *martyrium* ; TLF VII, 61b : *détirer*]

I. - [Préf. *de-* intensif] "Tirer avec force"

A. - "Étirer, détirer" : Tes oreilles soient faites entendentes en la voix de ma priere. En la quelle je te requier, tres doulx Dieu, pour la pitié et remembrance de ton digne corps, et de la doulour que il senti quant estendu sus la croix il fu, par piés et par mains *detires* a cordes pour au partuis avenir, atachés a troies clos, que tous bourgeois de bonnes villes, de Paris et de par toute Xpistiantie, vueilles garder de mal et de peril (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 140).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- *Detirer ses cheveux/ses mains*... "Tirer sur ses cheveux, ses mains... (en signe de douleur, de colère...)" : ...la triestesse qui me meust Torner en larmes ne se veult, Que mon tormant plus fort empire ; Par quoy je desrons et dessire Mes mains, et mes

cheveux *detire*, Pour le cas que mon cuer acueilt, Dont je plains et pleure et souspire (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 118). Lors encommencha ses chevelx a *detirer* et ses mains a debatre ensamble. A paines se pooit cesser de plourer, tant estoit dolante. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 46). Ses ceviaux va tirant et ses grenons *detire* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 89). ...son tresennuyé pere destort ses mains, ses chevelx *detire* par la grand rage de ce nouvel courroux. (C.N.N., c.1456-1467, 32).

- *Detirer qqn à chevaux*. "Écarteler" : "...Ma damme, dist Charles, n'en doubtés que n'eusse plus chier estre *detyré* a chevaulx que de reveler ce que vous m'avez dit en segret !" (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 47).

B. - "Accabler, tourmenter" : La mort en mon cuer a ja mis Une grant glave de martire Qui mon cuer et mon corps *detire*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 196). Helas, quel douleur, qu'est cecy ? Que grant mal le corps me *detire* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 485). Plain suis de mal qui me *detire* En douleur, en raige et en yre (Myst. st Laur. S.W., 1499, 275).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Champion dames* D., t.2, 1440-1442, 64, v.5727.

C. - Empl. pronom. *Se detirer*. "Tirer ses cheveux, ses mains..., se contorsionner" : Car par ce que ie me *detire*, Poies savoir que l'ai(e) nom Irre (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 231).

II. - [Préf. *de/-des-* d'éloignement] "Retirer, ôter"

A. - *Detirer qqn de qqc*.

Rem. Ex. de P. FARGET, *Miroir vie hum.* (éd. 1482, ...des causes pourquoy l'on destire l'omme de telle exercite), ds GD II, 687c.

B. - Empl. pronom. *Se detirer*. "S'écarter, se détourner" : ...Regnaut en alant c'est ileuc pourpenssés Qu'il se retourneroit, lors ne c'est *detirés* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 436). [R. M.]

DESTORCHER, verbe (détorcher)

[GD : *destorcher* ; FEW XIII-2, 104b : *torques*]

Destorcher sur qqn. "Tomber à coups de poings (sur qqn)" : Or d'aventure je passé Par une rue, sur le tard, Mais Dieu scet se j'en fus farcé Au vif ! Il y eust ung coquart Qui m'appelloit : "A Dieu, gaynart ! Ha ! hay ! passion d'Antioche !" "Qu'est ce la ? que le diable y ayt part ! Qui esse qui sur moy *destorche* [var. *descoche*] ?" (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 285). [H. G.]

DETORDRE, verbe (détordre)

[T-L : *detordre* ; GD : *detordre* ; GDC : *detordre* ; AND : *detordre*¹ ; DÉCT : *detordre* ; FEW XIII-2, 97a : *torquere*]

I. - Empl. trans.

A. - "Tordre complètement" : Il leur esrachoit et *detorgoit* leurs healmes hors des testes et faisoit choses esmerveillables. (Messire Gilles de Chin L.-R., c.1400, 87). Quant pres d'eulx se trouvoit et que il n'avoit espace de les ferir, il leur *detorgoit* et esrachoit les healmes hors des testes. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 135).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- *Soie detorse*. "Fil de soie qui a été mouliné, tordu" : Audit Michiel Mercant, marchant de draps de soye, pour plusieurs besoingnes envoyées par ledit Gilet à ma dite Dame, c'est assavoir : pour une livre de soye *destorse*, 7 fr. ; pour une livre d'or de Chipre, 12 fr. ; pour demie livre de soye noire, 1 fr. demi ; pour deux pièces de tiercelin asuré, 16fr. ; pour 2 pièces de taffetas azuré, 16 fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 110).

- *Detordre ses mains/ses poings* (de douleur, de colère...) : ...quelle perte ! Certes, bien doy mes poins *destordre* Et a plourer mes yeulx amordre (Mir. femme, 1368, 193). ...en *destortant* ses pointz, en tirant ses chevelx... (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 150). Vez sa joye tourner en dueil mortel Et ravalee, Et sa chiere devenir adoulee, Gresse et couleur en trois jours escoulee, Ses yeulx moilliez et sa face foulee. Or pense et songe, Ses mains *detort* et ses levres deronge, Et ne choisist le voir de la mensonge. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 183). J'oy les autres chanter, et je me plains ; Ilz vont dançant, et je *detors* mes mains ; Ilz festoient, et je tout seul remains ; J'ay fait leurs tours : maintenant les deffais. (CHART., Compl., 1424, 326). ...une damoiselle qui *detordoit* ses mains et menoit merveillex doeuil. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 403). ...et la belle Euryant, seulle et esgaree, demoura au bos moult dolante, en faisant ses regrés piteux, *detordant* ses mains, tirant ses chevelx (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 27). ...son tresennuyé pere *destort* ses mains, ses chevelx *detire* par la grand rage de ce nouvel courroux. (C.N.N., c.1456-1467, 32).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const.* C., c.1448-1452, gloss. ; *Cligès* C.T., 1455, gloss. *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ...

B. - P. anal. "Tourmenter"

Rem. *Myst. process.* Lille K., t.3, a.1485, 30/387.

II. - Empl. pronom. *Se detordre*

A. - [D'une chose] "Se tordre" : ...les baillievres escument et se *deteurent*, les bras se degettent, les piez si saillent et tout le corps tramble (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 405). Et la terminoit droitement Nostre eschiele qui n'iert de corde Ne de chose qui se *destorde*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 77).

B. - [D'une pers.] "Se tordre (de douleur, de colère...)" : La fu li chetis si estrains, Si tourmentez et si destrains, Qu'il [le géant Thyphée] savoit bien qu'il avoit tort. La se bestourne et se *detort*, Si que les quatre mons escrosle Dont li rois d'enfer de ce crosle Ot tel paour que tout en l'eure Sus trois chevaus plus noirs que meure Yssi hors de sa mansion... (MACH., C. ami, 1357, 84). ...disant que sondit amy Hainsselin estoit fiancé de nouvel, et que elle ne pavoit vivre ne durer de la grant ardeur d'amour que elle avoit à lui, et que elle ne savoit que faire, que dire ne que devenir, en soy *destordant* et deschirant sa robe et ses cheveux. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 354). Lors demaine la pucelle telle douleur que c'estoit grant pitié a veoir et se *deteurtoit* et tiroit ses chevelx, que de l'angoisse qu'elle sentoit il n'a si dur cuer ou monde qui n'en eust eu pitié. (ARRAS, c.1392-1393, 181). ...il se *detordoit* pour la grant angouisse qu'il sentoit (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 349). Durant ce doeil, la femme Zechius, nommee Mena, (...) demena si grant doeil qu'elle chey toute pasmee. Puis revint a soy, et lors elle se *detordy* par aspre courous en telle façon qu'elle se delivra d'un filz qu'elle avoit conceu de son mary, lequel moru sitost qu'il fu né, car il n'avoit pas son terme. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 184).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 388/8.

C. - P. anal. "Se tourmenter"

Rem. *Myst. process.* Lille K., t.4, a.1485, 51/111.

V. aussi *destordre* [R. M.]

DESTORSE, subst. fém. (détorse)

[GD : *detorse* ; FEW XIII-2, 97b : *torquere*]

"Détour, écart" : Ja ne viendré Helias pour ce. Il ne fault ja faire memoire ; Pas ne prendré si grant *destorse*. Sans doubter bien le pouvés croire. (Pass. Auv., 1477, 223). [J.-L. R.]

DESTORSEMENT, adv. (détorsément)[GD : *destorsement* ; FEW XIII-2, 97b : *torquere*]

"En dérochant"

REM. Doc. 1402 (*destorsement le sien voloit hoster*) ds GD II, 665b. [H. G.]**DETORSION, subst. fém.** (détorsion)[GD : *detorsion* ; FEW XIII-2, 97b : *torquere* ; TLF VII, 62b : *détordre* (*détorsion*)]**A.** - "Action de tordre"- *Detorsion de mains* : Et là certes, en plaintes et en plours et en *détorsions* de mains, secrètement leur narrèrent le cas haut et bas, et en soupirs et clameurs. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 43).**B.** - Au fig. "Détournement" : ...Et a vile *detorcion* Poursuit de grant mal et talant Le juste voye droite alant, Le noble et le scientiffic, Le vertueux, le deific, Et ne veult ensuivre sa voye. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 703). [H. G.]**DESTORT, subst. masc.** (détort)[T-L (renvoi) : *destort* ; GD : *destort* ; FEW XIII-2, 97b : *torquere*]**A.** - "Détournement, frustration" : Li rois engls eut pluseurs fois conseil, par grant deliberation, à ceulz qui estoient si plus secré et especial consilleur, comment il s'en poroit maintenir dou *destort* que on li avoit fait dou royaume de France, en sa jonèce. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 119).**B.** - Au fig.1. "Agissement rusé, détourné" : Et se avoir n'en peuent les corps, Il font tant par lors malx *destors* Qu'ilz lour ostent lor bon renon. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 104).

2. "Tourment"

Rem. *Myst. process. Lille K.*, a.1485, 64/213 (...*en ceur restraint son detort*). [H. G.]**DESTORTILLER, verbe** (détortiller)[T-L : *destortillier* ; GD : *destortillier* ; GDC : *destorteillier* ; FEW IV, 769b : **intortiliare* ; TLF VII, 63a : *détortiller*]**I.** - Empl. trans. "Désentortiller, défaire ce qui est enroulé" : Du reseau l'a [= le chat Thiebert pris au filet] *destortillié*, Si l'a a terre jetté. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 49). Et ly sierpens sa keue tantos *destortela* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 322). ...par le conseil que elle [Ariane] lui donna et le loysseil du fil que il [Thésée] *destortilla* en alant et le tint tousjors en revenant. (LA SALE, Sale D., 1451, 259).- Empl. abs. : Ly escripture dist [de la bête] (...) Qu'elle avoit XXX piés sans le keue de derier : La keue en avoit XXX au bien *destortelier* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 315).- P. métaph. "Développer" : Mes pour ce le di que je vuel Qu'autrement soit tourne li trueil, Qu'il tourne si com devant En mes honneurs *destortillant*, Que de rechief (soit) confermee Ma loenge et recitee (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 236).**II.** - Empl. pronom. "Se dérouler" : Nota que se le herichon ne se veult *destortiller* l'en le doit mectre en eaue chaude et lors il s'estendra. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 276).- Au fig. "Se détourner" : ...Tout se gaste et entorteille Quant j'oreille, Je sens la fin approuchier Du monde, qui ne m'a chier, Qui de moy se *destorteille*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 182).V. aussi *entortiller, tortiller* [H. G.]**DETORTIS, subst. masc.** (détortis)[GD : *detortis* ; FEW XIII-2, 97b : *torquere*]"Gestes désespérés accompagnés de gémissements" : ...Lors ung amoureux parler tinrent Comme bergier de grant valour : "Diex ! dist Léonet, quel dolour, Quele paine, quelz *detortis* Ay porté par prés, par pastis, Quant tant demourer me convint C'onques mon corps vers vous ne vint !" (Pastor. B., c.1422-1425, 232). [Seul ex.] [H. G.]**DETORTURE, subst. fém.** (détorture)[GD : *detorture* ; *FEW XIII-2, 115a : *tortura*]

"Distorsion, contraction"

REM. Ex. du *Jardin de santé*, c.1500 (*la detorture du col et la pasmoison*), ds GD II, 688c. [H. G.]**DESTOUILLER, verbe** (détouiller)[T-L : *destœillier* ; GD : *destouiller* ; FEW XIII-2, 394a : *tudiculare*]**A.** - Au propre "Démêler (des fils, etc.)"- [Dans un contexte métaph.] *Destouiller la fusee*. "Aller au fond des choses" : Verité est que maistre Jehan Jerson, fort autorisié en theologie (...) composa ung petit livre intitulé la Reprobation du Romant de la Rose, mais, en ce faisant, il s'arresta seulement sur le sens litteral, sans *destouiller* la fusee. (MOLINET, Rom. Rose moralisé, c.1500. In : Dupire, Gloss., 80).**B.** - "Tirer d'affaire" : Jehan Lion (...) ne tendoit que à une cose, ce estoit de entouellier tellement la ville de Gains envers le seigneur que on ne le peuist ne seüst *destouellier* sans trop grant damage. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 170). "Or sui je venus à me entente et à celle de mon bon maistre Jehan Lion qui fu, car la ville est si entoueillie que on ne le scet par quel coron *destouellier*." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 213). [H. G.]**DESTOUR, subst. masc.** (détour)[T-L : *destor* ; GD : *destor* ; GDC : *destor* ; AND : *destur* ; DÉCT : *destor* ; FEW XIII-2, 68b : *tornare* ; TLF VII, 63a : *détour*]**A.** - "Fait de se détourner, de s'écarter de qqc., recul, éloignement" : La est il de foy en *destour*, Pour renoier son creatour ; Volentiers le renieroit Qui de la le delivrerait. (MACH., J. R. Nav., 1349, 207). Cil qui a le dessus en sa fortune s'orgueillist et s'endort et entroublie ez delitz de sa conquete. Et celui qui est au desoubz aguise son engin a la presse de son engoisse, et, s'il n'a esperance du *destour* de son maleur, si peult il esperer retour de le eur de son ennemy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 139).**B.** - "Ce qui détourne, obstacle" : L'amoureux sa dame menoit Dancer quant venoit a son tour, Et puis s'oir s'en revenoit Sur un préau vert au retour. Nulz autres n'avoit a l'entour Assis, fors seulement les deux ; Et n'y avoit autre *destour* Fors la treille entre moy et eulx. (CHART., B. Dame, 1424, 337).- "Obstacle, difficulté" : ...la fualce clamour Des traïteurs par qui ly bons ont maint *destour*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 232).- P. anal. "Situation difficile" : C'est tout par le royne que je sui en *destour*, Dont j'ay le cuer dolant et moult plain de tristour (Hugues Capet L., c.1358, 65). De long temps a, n'ay sceu ouvrir, Ne trouver maniere ne tour De ceste embusche descouvrir, Ou ma joye est en un *destour*. J'ay esté emprés et autour, Mais oncq jusqua elle n'avins ; Et quant j'en vien a mon retour Je suis en l'estat que je y vins. (CHART., D. Rev., a.1424, 317).

- Au fig. "Ruse, subterfuge" : ...Lesquelz souvent ont maintenu les rencz En fiers *destours* et crueuses batailles. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 312).

Rem. *Myst. process.* Lille K., t.1, a.1485, 12/343. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

C. - "Endroit où l'on se détourne, où l'on tourne ; endroit où l'on est détourné, à l'écart, lieu écarté, isolé, caché"

1. "Endroit où l'on tourne, tournant" : On m'appelle la deesse d'amours, Qui tous les jours vrays amoureux console, Je fais faire par chasteaulx et par tours Les perilz tours parmy les carrefours, Et par *destours*, où le couraige volle, Ceulx que j'acolle et tiens en mon escolle Si bien recole et en amour enflamme, Qu'ilz ne m'oublient jusques au rendre l'ame. (Cene dieux, c.1492, 108).

- *Savoir les destours.* "Connaître les lieux, savoir où il faut tourner" : ...cilz qui savoit toutes les voies, les adrecs et les *destours* de là environ (...) s'estoit (...) mis en embusce (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 194). Des perilz de mer saichent les *destours* et voyes et aussi les adresses de tous les portz et passaiges (BUEIL, II, 1461-1466, 55).

- *Tenir les destours.* "Tourner où il faut, sans se tromper" : Et li fist avoir gides pour ses gens, car aultrement il ne seussent ne peussent avoir tenu les *destours* ne les divers chemins. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 14).

2. "Endroit où l'on est détourné, à l'écart, lieu écarté, isolé, caché"

a) "Lieu écarté, isolé, endroit à l'écart" : Quar autrement grant soupeon Seroit qu'en aucun anlet, En aucun *destour* ou cornet Ne fust l'ordure (re)celee, Reposte ou amoncellee. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 36). Si en choisi en l'air un voletant Qui dessus tous s'en aloit glatissant : "Oci ! oci !" Et je le sieui tant Qu'en un *destour*, Sus un ruissel, près d'une belle tour, Ou il avoit maint arbre et mainte flour Souëf flairant, de diverse colour, S'ala s'oir. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58). Si m'en alai en un *destour*, Et la fis je de ma tristour Et de Fortune une complainte, Par qui ma joie estoit esteinte. (MACH., R. Fort., c.1341, 133). ...bien a chemine tousjours le pèlerin Sens aler par mauvais *destours*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 95). ...maugré mien hardis estoie, Car il n'i avoit lieu ne voie Ne *destour* ou fuir sceüsse, Si couvenoit que hardis fusse. (MACH., F. am., c.1361, 148). ...nous dirons oultre come il vit après le dieu d'amours et Deduit et leur gent qui s'estoient retraiz en un trop beau *destour* du vergier (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 603). ...et tant alerent par *destours* que ilz vindrent a rencontrer les Anglois qui garde d'eulx ne se donnoient (Bouciquaut L., 1406-1409, 46). Or vous feray armer tres bien en ung *destour* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 392). ...et les mauvais, qui coupables se sentoient, prirent a fuyr et a eulx assenter et mucier par *destours* (Bouciquaut L., 1406-1409, 198). En une sente me vins rendre, Longue et estroicte, ou l'erbe tendre Goissoit tresdrue et un pou mendre Que celle qui fut tout autour. La me vint un acez seuprendre De Desir qui me fist espandre ; Et en alant sans garde prendre Ne sans penser a mon retour, Me trouvay loing en un *destour*. (CHART., L. Dames, 1416, 203). Le Sauveur du monde est né Dedans Bethleam la cité. En ung *destour* le trouverés, De drappelles enveloppé ; En une craiche est couché, Entre deux bestes recliné (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 70). Il se trouva en ung *destour* ou tout a son aise et beau loisir vit et cogneut l'estat de sa besoigne [Un homme veut lire tranquillement une lettre qu'il vient de trouver] (C.N.N., c.1456-1467, 258). ...Tant qu'ilz vindrent a un petit *destour* Dit Villeneuve (LA VIGNE, V.N., p.1495, 142).

Rem. *Pastor.* B., c.1422-1425, gloss. ; *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, gloss. ; *Jour. Blaye alex.* M., a.1455, gloss. ; *Chasse am.* W., a.1509, gloss. ...

- *En destour.* "Dans un endroit écarté, loin" : Il choisi une grosse tour, Qui n'estoit pas trop en *destour*, Et s'estoit forte et bien assise, N'i a celui qui ne la prise. (MACH., P. Alex., p.1369, 96).

b) "Lieu retiré, caché" : Qui point ne verse a la renverse Si fault il gesir dos envers, Il n'y a *destour* ne traverse, Car tous serons mangez de vers. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 216).

- [Pour s'embusquer] "Détour (de chemin)" : En ce *destour* me bouteray Et les passans espieray (Mir. march. larr., c.1349, 100). Alons nous enbuchier dedens aucun *destour* Si leur ferons dommaige a l'estraîne magour, Car de leur bienvenue payer est ma vigour ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 361). ...durement encontré En un *destour* fu d'une embuche (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 206). ...et devoient embucher entour Paris bien pres III ou IIIIm Arminalx en querieres et ailleurs en *destours*, dont assez et trop avoit entour Paris (Journal bourgeois Paris T., 1433, 296).

- Loc. fig. *En destour.* "En cachette, en secret" : Autre merir, Qu'il ne me porroit venir Joie gringnour. Dame, a vous, etc. .III. Dame, ou sont tuit mi retour, Souvent m'estuet en *destour* Pleindre et gemir, Et, present vous, descoulour, Quant vous ne savez l'ardour Qu'ay a souffrir Pour vous qu'aim tant et desir... (MACH., R. Fort., c.1341, 128). Pour ce, dame, je me *destour* De vostre atour, Fait à droit tour, Ne mon retour Ne ferai, se soit retournés Vos gentis cuers en autre tour, Qui en *destour* Fait meint estour Au mien, dont mal sui atournés. (MACH., Les lays, 1377, 283). Las ! s'en plour En *destour* Sans sejour... (MACH., Les lays, 1377, 298). Mais son gent atour, Compassé à tour, Me fait meint estour, Quant à li pense en *destour* (MACH., Les lays, 1377, 309). [R. M.]

DESTOURBANCE, subst. fém. (détourbance)

[T-L : *destorbanche* ; GD : *destorbance* ; AND : *desturbance* ; FEW III, 102a : *disturbare*]

"Perturbation, trouble, empêchement, dommage" : Li rices rois Ghassiles ot a son coer pesanche Que Ronmains li ont fait si faite *destourbanche* Et ses hommes ochis a doeil et a vieutanche. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 191). Et est l'entetion du dit roi que meismes les attournez eient la vewe des dites leines (...) et estre ce à queu temps que meismes les leines vieignent as portz où elles seront chargez que les attournez susditz les puissent faire passer maintenant sanz ascun *desturbance*. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1340, 776). Son destrier encontra une mont diue blanche [l. une mont dure branche] Dont ce fu pour Maugis ennoy et *destourbanche*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 363). Ou val de Jozaphas trouvâmes la beubance De la chevalerie qui nous font destombance [l. sans doute *destourbanche*] (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 102). Et volons auxint que les fyns et corrections devant les dits Governour et tresorer, meirs et deux ou quatre aldermannes, ajuggéz soient as meirs, aldermannes et burgeis avant ditz et q'ils les peussent lever à lour oeups propre sans *destourbanche*. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1363, 365). Non pourtant il m'a fait ennuy et *destourbanche* (Galien D.B., c.1400-1500, 34). Ne deviens pas souffrir viers luy [le roi] tel *destourbanche*, Dont pour nous aquiter de foy et de réanche, Que viers mon dit seigneur ay pour aséuranche, En fis ce que preudons doit par droite ordenance (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 420).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

- *Sans destourbanche.* "Sans encombre" : Alez toute ceste grant voie Et vous ne pourrez forvoier. Que Dieu vous veuille

convoier Sanz *destourbance*. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 25). [R. M.]

DESTOURBE, subst. masc. et fém. (détourbe)

[T-L : *destorbe* ; GD : *destorbe* ; AND : *desturbe* ; FEW III, 102a : *disturbare*]

"Perturbation, trouble, empêchement, dommage" : A Romme fu si approuvée Grand *destourbe* et grande meslée, La gent iriez et mal meüs Et l'un contre l'autre esmeüs. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 211). Iten [sic] done et outroie de grace expicial a la Lucque, (...) et a Guillemmin, son mary, qu'elle puisse vendre a tout jors mais les terres, heritaiges, maisons et possessions que je li ay donees franchement et quittement sam paier loux, seel, ne ventes, et pourter ses deniers lay ou ley plairay sam aucung empeschement ne *destorbe*. (Test. Besanç. R., t.1, 1372, 461). ...s'en alla [la fausse vieille] au lit d'un enfant et print l'enfant en ces bras disant que c'estoit grans domaiges quant il convenoyt avoir *destourbé* [l. *destourbe*] aux biens et graces que a l'enfant estoient dounés pour ces lordieres foules. (Cardenois C., c.1380-1400, 48). SATHAM. (...) Jhesu y est quil nous fait guerre, A quil j'ay fait grant *destourbe*, Car j'ay amassé le tourbe Des Juïfz quil l'ont mis a mort (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 237). Qui considerast bien mon fait Et les *destourbes* que j'ay euz, Tel en parle qui se feust teuz ! (Concil Basle B., 1434, 111). ...Et les enquestes acomplies, Affin qu'il n'y ait point *destourbe*, On fera lors droit aulx parties (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 47).

Rem. Doc. 1343 (*destourbes*), 1410 (*distorbe*), 1484 (*destourbe*), ds GD II, 662c.

- [Dans un contexte grivois] : Aulcune foiz est en balance A l'entrée de ployer sa lance, Et pour ung petit de *destourbe* Fault reculer sa lance courbe. (Barbes brayes A., a.1450, 256).

- *Avoir destourbe de qqn/qqc.* "Avoir un ennui, un empêchement à cause de qqn/qqc." : Le lundi ensuivant, .XII.^e jour de juing, partismes d'illec après digner, pour ce que nous y eusmes *destorbe* d'un de nos chevaulx qui morut illec (Voy. Jérus., c.1395, 101). ...Ou quel [haut manoir] puissons tout nostre temps passé, Quant le monde sera tout trespasé, Aller apres sans avoir nul *destourbe* De l'ennemy (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 828). [H. G.]

DESTOURBEMENT, subst. masc. (détournement)

[T-L : *destorbement* ; GD : *destorbement* ; AND : *desturbement* ; FEW III, 102a : *disturbare*]

"Perturbation, trouble, empêchement, dommage" : ...Per quoy il vous soviengne du grant encombrement, Dez painne et des malz et du *destorbement* Que nous avons souffert assés et longuement. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 542). Lasse ! meschans, con me va mallement ! Quant moy et ly miens enfes que portay doucement Mourrons endoy de fain a grant *destourbement*. (Tristan Nant. S., c.1350, 591). Et vous metés [le leurre] en telle place Qu'a la filiere riens ne face *Destourbement* que le faucon Ne puisse venir a bandon Prendre son leurre sanz ennoy, Car autrement prendroit effroy. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 355). ...aucuns par leur malice ou cautelle, se sont avanciés et enhardys (...) de faire et entrejetter appellations de nosdits Conseillers et commis sur le fait de nostredit Demaine en nostre Cour de Parlement, ou grant destriment ou *destourbement* des faiz à eulx par Nous commis et ordonnez (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1386, 151). ...l'air estoit obscurcy et couvert par l'abondance des sayettes, des viretons et du traict, Qui vouloient sur les uns et sur les autres si espesement que à grant paine eust-on peu veoir la clarté de la lune reluire sur les

harnoiz ; qui fut au grant grief et *destourbement* de ceulx qui là estoient logiés. (BUEIL, I, 1461-1466, 108). Et, se leurs Tourelles prenez, Vous pourrez dire seurement Que leur cité et ville avez Sans avoir nul *destourbement*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 172). [H. G.]

DESTOURBER, verbe (détourber)

[T-L : *destorber* ; GD : *destorber* ; AND : *desturber* ; DÉCT : *destorber* ; FEW III, 101b : *disturbare*]

I. - Empl. trans. [D'une pers. ou d'une chose] "Perturber, empêcher, gêner, troubler qqn ou qqc."

A. - *Destourber qqc.* (une chose positive ou négative). "Perturber, troubler, empêcher qqc., la réalisation de qqc." : *Destourbet* ai(e) le Dieu servie, Por ce que i'aie est[é] trop niche Et trop endormie à bien faire. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 235). Espaignolet (...) donna conseil de jeter bois, pierres et autres choses ou pertuis de la croute pour ensonnier tellement l'entrée que on ne le peust *destourber* ["tellement qu'on ne peut l'empêcher, y changer qqc."]. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 197). Vous vient il empeschier Ne *destourber* vostre service ? (Mir. st Alexis, 1382, 340). Toutes ces choses dont supposees ainsy, il convient dire, selon les philosophes, que les meurs et les inclinacions des hommes et generalment toutes les choses de Nature, lessee ainsy sans estre *destourbee*, avendroient ainsy comme de neccessité (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 39). ...se Meseur, que Dieu maudie, Et Fortune nel *destourbast*, L'ost des Troyens trestout robast Et occist (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 79). ...oncques le dit suppliant ne bati, bleça ne navra le dit prieur, ne fist aucun mal, ne aussi ne mist oncques main à le jeter en la dicte eue, mais *destourboit* le mal à faire de tout son povoir (Doc. Poitou G., t.7, 1406, 93). Fillie, le vostre saulveman Ne vouldroye pas *destorbé*. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 100). "Je suis d'opinion que vous mettez vostre asle de la main dextre plus forte que l'autre ; item, moy qui ay l'avant-garde, que je me tire sur le costé droit affin que je ne *destourbe* point le traict de voz archiers, qui sont sur le costé gauche..." (BUEIL, II, 1461-1466, 201).

Rem. TARDIF, *Facéties* Pogge D.H.-P., c.1490, gloss. ; *Chasse am. W.*, a.1509, gloss.

- "Détourner (le chemin de qqn)" : Et conviendra que le pauvre marchand, clerc, noble ou bourgeois, s'il porte chose qui doye païage selon l'usaige tyrannique, doye arriver au chastel ou a une mayson sus la riviere en lui torsant ou alongeant son chemin et *destourbant* d'une lieue ou de deux. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 415).

- *Destourber qqc. de + inf.* "Empêcher qqc. de" : ...que le lieu blessé ne soit *destourbé* de venir a consolidation (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 45).

- Empl. pronom. à sens passif [D'une chose] "Être troublé, perturbé" : Car poinct ne se *destourbera* Pour moy le service de Dieu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 551).

B. - *Destourber qqn*

1. "Perturber, contrarier qqn, contrecarrer ses plans" : Si alons en un biel camp, là où nulz ne nous puist empecier ne *destourber*. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 112). "Et ne soufférons aucuns de nos subgès ne aultres quelconques aler ne entrer ou royaume de France (...) pour y faire guerre (...) ançois les empecerons et *destourberons* de tout nostre pooir." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 30). ...la plus pute veille qui jamais aultry *destourba* (C.N.N., c.1456-1467, 258). Avoit aussi une crainte

et doute qui le *destourboit* et donnoit empeschement a executer son desir (C.N.N., c.1456-1467, 559). ...leur esperance estoit qu'ilz les porroient rebouter et *destourber* atout pou de gens (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 52). [aussi p.103] De nulles gens n'estoient *destourbez* Car tout alloit par compas et mesure. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164). Le roy l'accepta ; et aussi elle estoit bonne, veü que c'estoit separation de ceste ligue qui tant l'avoit *destourbé* en ses affaires et que nulle manière n'avoit sceü trouver de la departir, si y avoit-il par toutes voyes essayé. (COMM., III, 1495-1498, 293).

- [D'une pers.] *Estre destourbé*. "Être troublé, perturbé" : ...li rois et messires Hues li Espensiers, qui se veoient assegié a tel angousse et tel mescief et ne savoient nul confort qui leur peüst venir de nul costé, tant estoient *destourbé* et destraint de coer que il ne savoient que faire (FROISS., Chron. D., p.1400, 87). Et estoit si enchainé que sus ses jours et moult avoit esté *destourbee* et travillie dou ject des pieres des enghiens, tant que tout li compagnon en avoient eu grant pité. (FROISS., Chron. D., p.1400, 398). ...il avoient esté trop *destourbé* des logeis auquins que on lor avoit ars (FROISS., Chron. D., p.1400, 518). Item, comme en la citeit et ailleurs, pour gens de mal fame et aultres combateurs, soy esmovent pair plusieurs fois bestens et debas, dont les bonnes gens et pasiebles sont *destoubleis*, statuons et ordinons que ... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 199). Mains quant cheaux de Dynant oient le cris des wardes del thour de Montorguelhe, ilz furent mult *destoubleis* de chu qui les falloit ensi par nuit, et yssirent fours de leur vilhe (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 244).

- *Destourber qqn à + inf.* "Empêcher qqn de" : Et les deux freres vont après, et treuvent le roy dessoubz un arbre, sus un estang, ou il attendoit le cerf que ly chien achassoient. Les deux freres se traient a part, pour ce que ilz ne vouloient pas *destourber* le roy a veoir son deduit, lequel le percut bien et leur en scot moult bon gré. (ARRAS, c.1392-1393, 75). Et le clergé en a prins si grant fetz sur ses espaullez, qui le courbe vers la terre et *destourbe* a regarder aux cieulx. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 178). ...la noise aucunement *destourba* a faire le service des dieux. (LA SALE, Sale D., 1451, 63). ...il n'est si estroicte garde au monde qui peüst *destourber* n'empescher la femme oultre sa volenté a faire son plaisir. (C.N.N., c.1456-1467, 562).

. *Destourber qqn de + inf.* : Et avient souvent que je sui l'espace d'un grant jour en ma chambre ou en aucun lieu ou je me destourne de la gent, pour ce que il ne me *destourbent* de penser a vous. (MACH., Voir, 1364, 460). ...si est que les advocaz de commun cours (...) ont accoustume par une possession acquise de *destourber* souvent les juges de jugier verite. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 464). Chieres gens, ne nous decevons point, creons noz amis mors et non point Plaisir mondain qui nous *destourbe* d'avoir cuer doloireux. (GERS., Déf., 1400, 241). ...comment Sibellès *destourba* Pigmalion de suir Elissa (LA SALE, Sale D., 1451, 202).

- *Destourber qqn de qqc.* "Détourner qqn de qqc." : Et certes, qui est uni a Dieu par telle maniere que il est un esperit avec lui, il li est familier et ne puet estre contrainct ne *destorbé* de son service (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 286). ...mais au temps du premier jour de l'an, il qui parle faisoit son assemblée ou dit pays de gens et d'eschieles pour prendre ladite place et chastel, s'il eust bonnement peu ; mais il fu de ce *destourbé* et empesché, parce que alors il fu prins et emprisonné par un nommé Tournemine (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 190). Et leurs pechiez, Dont ilz sont si fort entechiez Et aux delices allechiez, Les ont a bien faire empeschiez, Car les delices, Les grans outrages et les vices, Ou ilz

sont nourriz comme nices, Les *destourbent* des haulx services Qui enhardissent. (CHART., L. Dames, 1416, 281). Et comment veult faire Jaques le mariage du roi et de sa suer sans mon moyen ! Il scet que je gouverne le roy et qu'il ne puet et ne fait riens sans moy (...) Et puis qu'il ne m'en a parlé et prié, je luy nuiray, car le roy en *destourberay* (Nouvelles inéd. L., p.1452, 3). ...en reculant subitement, doutant les empescher et *destourber* de la doulce oeuvre qu'ilz faisoient... (C.N.N., c.1456-1467, 432). ...et comment il se vout tuer, mais en fut *destourbé* (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 370).

2. "Arrêter qqn, mettre qqn en retard" : Le roy d'Angleterre savoit bien, passé a huit jours, que sa fille estoit partie de France et s'en venoit devers lui, mais ilz furent ung pou *destourbez* en la ville de Londres (Cleriadus Z., c.1440-1444, 539).

3. "Tourmenter qqn" : AGRAPPART. Et comment pourrons procéder Affin que puissons *destourber* Et retenir tous ces humains Qui a present sont en noz mains. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 164).

II. - Empl. pronom.

A. - "Se perturber soi-même, créer du trouble en soi-même, s'inquiéter" : Lasse ! bien me doy *destourber*, Quant ensemment me suis forfaite. (Mir. enf. diable, c.1339, 10). Adonq se teut, Car tout le cuer serré et dolent eut Ne ses lermes contretenir ne peut. Lors le premier ses raisons ramenteut Sans y muser, Et va dire pour sa part excuser : "Frere, celui se doit d'Amours ruser Qui de ses biens ne scet a droit user, Et qui en use Si folement que sans joye s'y use Et soy mesmes se *destourbe* et encuse..." (CHART., D. Fort., 1412-1413, 191). Par les venues se *destourbe* hons (...). Quant il se trouve des tours bons Pour quoy ainsi nous *destourbons* ? (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 35-36).

B. - "Se mettre en retard" : Anthoine fu moult doulens quant il scot que ceulx de Couloigne faisoient dangier de lui et son ost laisser passer par my la cité (...) ilz lui mandassent se ilz estoient de la partie des Sarrazins, et il auroit sur ce adviz, et aussi que mal gré leurs dens il trouveroit bien passage, mais non pas si brief que par leur ville, et que, se ilz se *destourboient* d'une journee, il savoit bien la maniere comment il en feroit retour de quatre. (ARRAS, c.1392-1393, 175). [R. M.]

DESTOURBEUR, subst. masc. (détourbeur)

[T-L : *destorbëor* ; GD : *destorbeor* ; AND : *desturbour* ; FEW III, 102a : *disturbare*]

"Celui qui empêche qqc., perturbateur" : ...ausquelz les *destourbeurs* de paix veulent imposer celle trahison et desloialté comme d'empescher au résistement de la mauvaise volenté des Anglois. (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 200). [H. G.]

DESTOURBIER, subst. masc. (détourbier¹)

[T-L : *destorbier* ; GD : *destorbier* ; FEW III, 102a : *disturbare*]

A. - "Trouble, perturbation, empêchement, embarras, obstacle" : ...leur ferai tout l'anui et tout le *destourbier* que je porrai, et tout en despit d'Amours qui tant de maulz m'a fait. (MACH., Voir, 1364, 674). ...nous avons tousjours amiablement escript l'un à l'autre comme cousins et amis, ne nulle guerre ne *destourbier*, par mer et ne par terre, ne luy avons faicte (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 115). ...sanz y mettre ou souffrir estre mis ores ne ou temps avenir aucun *destourbier* ou empeschement (Ch. VI, D., t.1, 1382, 27). Lequel son cousin, par tant qu'il ot sediz biens ainsi par

lui mal prins, le lessa aler où il vult, sanz lui fere autre dommage ou *destourbier*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 5). Et requist que, pour Dieu et en aumosne, l'en ne lui volsist faire ou donner pour ce aucun *destourbier*, tourment ou empeschement de son corps. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 446). ...sans leur faire ne souffrir estre fait en ce aucun *destourbier* ou empeschement (Trés. Reth. S.L., t.2, 1394, 387). Qui bien donc soubtillement considere les choses dessus dictes, il semble, quant aucun aucune euvre commence en mauvaise heure et en mauvaise constellation, que ce n'est pas merveille s'il lui seurvient aucun mauvaiz encontre et aucun *destourbier* qui son fait empesche (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 34-35). ...li contes de Flandres avoit mis et establi garnison de gens d'armes en l'ille de Gagant, liquel fissent pluisseurs *destourbiers* et grans anois a ceuls qui voloient par mer venir prendre port a l'Escluse (FROISS., Chron. D., p.1400, 273). ...il (...) se missent au retour (...) et n'eurent encontre ne *destourbier* nul, et rentrent en Hainbon. (FROISS., Chron. D., p.1400, 553). Et certes, c'est une mauvaise et laide coustume d'ainsi s'entre envoyer la paix a la messe comme on fait et un grant *destourbier* et empeschement de devocion : car tel l'envoie a un autre qui auroit grant despit s'il la prenoit. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 162). Jeudi, XXVIJe jour de ce mois [d'avril], vindrent certaines nouvelles par lettres et messages de la venue du Roy à Calais, qui avoit prochainement à grant compaignie de gens d'armes passé la mer, sans empeschement de maladie ou autre *destourbier* sur mer. (FAUQ., II, 1421-1430, 338). Recorde toy de Virgile, qui en sa tres delicieuse poesterie raconte les *destourbiers* et desesperez meschiefz ou ledit Ennee fut par sept ans degetté en sa fuicte ennuyeuse : la lecture de divine eloquence dudit Virgile te vaudra experiment. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). ...pour le plus empescher et bailler *destourbier*, elle respandit sur buffet, sur papier et sur sa robe, son cornet a l'encre. (C.N.N., c.1456-1467, 151). ...[Fortune] nous menace, advise, et forge et prepare encores plus grand *destourbiers* si ne pourveons a l'encontre (C.N.N., c.1456-1467, 166). ...ces bons religieux ne pevent venir en voz hostelz querir leur disme, ce leur seroit trop grand peine et trop grand *destourbier* (C.N.N., c.1456-1467, 224). ...mais ce jour ceulx du pays avoyent rompu ung pont par ou il falloit passer l'artillerie, qui fut ung grant *destourbier* et empeschement pour l'armee. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 292).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const.* C., c.1448-1452, gloss. ; Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. ; Percef. I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss. ; Chasse am. W., a.1509, gloss. ...

- *Par destourbier*. "Dans le trouble" : ...Dont ta mère par *destourbier*, Pour le veu que par moy brisa, Au dyable le fruit donna (Mir. enf. diable, c.1339, 26).

- *Sans destourbier*. "Sans empêchement" : Item, je laisse a mon barbier Les rongneurs de mes cheveux Plainement et sans *destourbier* (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 26). ...premièrement, [il convient que] justice soit gardée entre nous et loyauté tenue tant à amys que à ennemys, en tant que touche les saulfconduitz et sceuretés, qui seront baillez de par nous ou à nostre assurance, adfin que les marchans et gens de labeur puissent aller et venir entour nous sans *destourbier*. (BUEIL, I, 1461-1466, 95). Ça, messeigneurs, la mercy Dieu, Vous estes a port arrivez Sans du vostre avoir riens perdu, Ne sans nul autre *destourbier*. Dont devez Dieu remercier Que n'avez [eu de] nulle tourmente, Qu'i nous ait donne encombrer, Mais avez eu la mer plaisante. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 109).

B. - P. méton. "Dommage, désordre, dégât ainsi causé" : ...et y avoit plusieurs Escots qui très souvent faisoient grands *destourbiers* à l'ost des Angloys (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 218). ...deffendra que on ne prengne riens sur le peuple malgré eux ; et que ce ne soit a juste pris et tantost payé, et non mie faire aler les pouvres gens des villages et d'ailleurs a leur grant coust, *destourbier* et fraiz, cent foiz ou plus a tout une cedula en sa chambre aux deniers ou a ses receveurs ains qu'ilz puissent estre paiez. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 75). ...se je trouvoye personne vivant qui vouldist mal au noble roy Perceforest ou feist aucun grief ou *destourbier* aux chevaliers de son hostel... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 138). Nous ne vous ferons villanye Ne en voz pays *destourbier*, Et de ce n'en veuillez doubter A voz subgetz n'a vostre terre, De par nous serons conservez De toute fortune de guerre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 103). Or est il que cinq mois entiers Vous estes devant ceste ville Pour y faire des *destourbiers* Chacun jour a cent et a mille. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 272). [R. M.]

DESTOURBIER, adj. (détourbier²)

[*FEW III, 102a : *disturbare*]

"Troublant" : ...se tantost n'est ostee et desracinee la *destourbiere* affection, tous ceulz qui verité diront et ne se daignent occuper a flaterie (...) seront boutéz hors de l'ostel (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 217). [R. M.]

DESTOURNAIL, subst. masc. (détournail)

[GD : *destornail* ; FEW XIII-2, 68b : *tornare*]

"Chemin détourné"

REM. Ex. de GUILL. DIGULL., c.1350 (*en belle voye et destournail*), ds GD II, 664c. [H. G.]

DESTOURNEMENT, subst. masc. (détournement)

[T-L : *destornement* ; GD : *destornement* ; GDC : *destornement* ; FEW XIII-2, 68b : *tornare* ; TLF VII, 63b : *détournement*]

A. - "Endroit écarté" : ...Dedens une forest se bouta fierement ; Bien savoit li destrois avironnement, Maint jour avoit esté en ce *destournement*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 31).

B. - "Détour"

Rem. Ex. de COLART MANS. (éd. 1493, Tant y fist voies et chemins et tant de *destournement* que...), ds GD II, 665a.

C. - "Revirement, retournement" : Ceste joie courte et prumiere Muera en longhe tristrece, Et mettera en grant destrece Les pastouriaux soudainement Par son soudain *destournement* (Pastor. B., c.1422-1425, 59). [H. G.]

DESTOURNEEMENT, adv. (détournément)

[GD : *destorneement* ; FEW XIII-2, 68b : *tornare*]

"Diversement"

REM. Ex. de gloss., XV^es. (*destornement*), ds GD II, 665a. [H. G.]

DESTOURNER, verbe (détourner)

[T-L : *destorner* ; GD : *destorner* ; GDC : *destorner* ; AND : *desturner* ; DÉCT : *destorner* ; FEW XIII-2, 67b-68a : *tornare* ; TLF VII, 64a : *détourner*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre "Détourner, éloigner"

1. *Destourner qqn.*

- "Écarter, éloigner qqn (de qqn, d'un lieu, d'une direction)" : Qu'est ce la, sire, avez ja fait ? Par qui estes vous *destournez*, Qui si tost vous en retournez ? (Mir. march. larr., c.1349, 114). Le vent tellement se tourna Que de Tarse me *destourna* Et m'apporta par la rivière... (Mir. st Alexis, 1382, 365). ...ycellui deffunt print une fourche à fiens, et yssy en la rue, et d'icelle de rechief se efforça de ferir parmy le corps ledit Jehan Eutasse ; mais il ne pot, pour ce que il en fu *destourné* et que on lui osta. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 412). ...vous estes celui sans autre qui faites les evidens miracles sus nous et qui nous pouez sauver et *destourner* de vostre puant enffer. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 98). Quand vint après disner, Conrard fist tant qu'il *destourna* Gerard des aultres, et luy va dire... (C.N.N., c.1456-1467, 175). Et je vous dy que la plus fierre chose de ce monde est de veoir ung bon homme d'armes viz à viz de soy et quant il n'y a riens qui le *destourne* de venir devers soy, fors les coups que on lui donne. (BUEIL, II, 1461-1466, 114). Toutesfois les gros marchans de Londres (dont plusieurs y en avoit à Callaix) l'en *destournèrent* pour ce que c'est l'estappe de leurs laynes (COMM., I, 1489-1491, 210).

- "Éviter qqn en changeant de direction" : Hanibal qui moult hayoit Fabius Maximus, pour ce qu'il faisoit semblant de combattre a lui, en lui approuchant et en lui *destournant*, et ainssy longuement le indigna par sa grant force non vaincue, gasta par feu et par fer toutes les terres de Ytalie (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 34).

2. *Destourner qqc.*

- "Changer la direction de qqc., détourner, dévier qqc." : ...ycellui barbier vint aus degrez d'icelle [chambre] et monta au bout d'iceulz où elle qui parle estoit, tenant sondit couteau nu, dont il cuida et se efforça ferir d'estoc elle qui parle, mais elle qui parle *destourna* ycellui cop, et tant que ycellui barbier fery l'uis plastré, auquel elle qui parle estoit appuyée. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 509). C'est substraccion d'une chose qui peut venir a autre, comme seroit empeechie ou *destourner* le conduit par quoy l'eau vient a son voisin. (ORESME, E.A.C., c.1370, 283). Tu veulx que Dieu *destourne* son flael de dessus les pecheurs, et ilz ne veuillent *destourner* leurs cueurs de peché. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 65). ...ainsi que ledit Pierre du Solier vouloit fraper ledit Marcial Dupuy d'une coignée sur la teste, ledit Marcial mist un baston de couldre qu'il tenoit au devant et *destourna* ledit cop. (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 334). Se Dieu qui est a toute heure propice Les mouvemens celestes ne *destourne*, Prenant en gré leur devot sacrifice Dedens brief temps a la mort les adjourne. (Cene dieux, c.1492, 140).

- Au propre et au fig. *Destourner la face*. "Détourner le regard, faire semblant de ne pas voir" : Assez sa face *destournoit* Pour regarder en autres lieux, Mais au travers l'ueil retournoit Au lieu qui lui plaisoit le mieulx. (CHART., B. Dame, 1424, 335). ...les povretés et tribulacions qu'ilz [les sujets du roi] ont et seuffrent vous mettez en oubly en ostant et *destournant* vostre face et presence (JUV. URS., Loquar, 1440, 307).

- *Destourner les yeux*. "Changer la direction de son regard" : Qu'il vous plaise de voustre grace *destourner* vos yeulx de lire si desraisonnables escriptures et n'y donner foy ne audience, mais les faire rompre et casser partout ou trouver se pourront et des faiseurs ordonner telle punicion que ce soit exemple aux autres (Lettres Chart., 1425, 362). Il s'elongnoit tant comme il pavoit de Vienne et *destournoit* ses yeulx de la regarder, affin qu'elle ne y print garde, et que nulle personne n'y peust riens penser. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 86).

3. *Destourner (un animal)*. "L'obliger à changer de direction"

- *Destourner (son cheval)* : Trouvant le pappe sur les champs, subitement descendit de son destrier et se getta a ses piez pour lui faire honneur et obeissance telle que a pappe appartenoit. Mais le pappe, comme seigneur fier, rigide et corageux, *destourna* sa monture a costé et ne le vault veoir ne escouter. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 169).

- En partic. CHASSE *Destourner (une beste)*. "Découvrir, par le moyen d'un limier, le lieu où reste un animal" (Tilander) : Ci devise la maniere comment l'en doit *destourner* cerf du limier au matin. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 26). Et ainsi peut on encontre et *destourner* malicieus cerfs. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 33). Retieng que le sainglier atent que l'en le *destourne* de plus pres que ne fait le cerf. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 78). Et entretendiz qu'il disnoit vint a Damp Abbés un de ses braconniers qui dist avoir *destourné* un tresgrant cerf, acompaignié de X ou XII biches, pour veoir un bel deduit. (LA SALE, J.S., 1456, 259). Et en ce faisant, de sa grace Luy pleut me donner son lymier, Qu'elle avoit mené le premier En queste *destourner* le cerf, Dont plus que d'escuz ung millier Me tiens son esclave et son serf. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 45).

4. Part. passé en empl. adj. "À l'écart" : ...trop y sont les lieux divers et *destournez*, par quoy, se ilz s'i fichoient, jamais pié n'en retourneroit (Bouciquaut L., 1406-1409, 243). ...se rendoit en ung lieu de son hostel a part et *destourné* ou elle luy venoit faire compaignie [Un chevalier et sa dame] (C.N.N., c.1456-1467, 268). Jugement (...) que dit que plussieurs vuellent que ung four soit deffait c'ons a fait en lour rue, pour ce qu'il n'en i olt onsque point ; et li autre dit qu'il n'en a point a deffaite, pour ce qu'il est en rue *detornee* et que en celle rue i ait autre fois heu fours. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1377], 500).

- À bras *destourné*. "Avec le bras écarté (pour donner plus de force à un coup)" : Et tantost qu'il fut oudit champ, sans aucune chose dire, frappa sur eulx de sondit volve à bras *destourné* et les bati tellement qu'il mist en fuyte lesdiz Simon Chaffault, Guillaume Huldor, (...) lesquelz à ceste cause firent ung grand cry (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 405).

B. - Au fig. "Dissuader, décourager, empêcher ; écarter, éloigner ; déformer"

1. *Destourner qqn.*

a) "Dissuader, empêcher qqn (de faire qqc.)" : ...car, se il est ainsi que Amour, que j'ai si longuement et si loialment servi et en qui j'ai mis cuer, pensee et amour, me tolt la riens ou monde que j'aimme plus chierement, dont elle m'avoit promis bien et parfaite joie, je la renie et renunce de tous poins a li et a son service, ne jamais sa serve ne serai en tele subjection, ne moi ne nulle autre fame que je puisse *destourner* (MACH., Voir, 1364, 674). A reciter tous leurs autres diz volentiers me arrestasse, mais affection de briefté me *destourne*. (GERS., Concept., 1401, 406). ...elle ne pavoit aller [auprès de son ami] si tost qu'elle eust bien voulu, a cause de son mary qui les *destournoit*, dont elle estoit desplaisante (C.N.N., c.1456-1467, 268). Et pour mieulx a eulx le cuer *detourner*, Illec fit [Pilate] de l'eaulx appourter ; Et puis en lava ses mains, Affin que depuis le plus grand Juif qu'au moins Chascun puisse sçavoir et entendre, Contre luy mal ne vouloit entreprendre, Aussy que n'eusse culpe en sa mort, Quar sçavoit bien que avoent tort. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 100). ...et, jaçoit ce qu'il predist audit roy Richard tout ce qu'il lui advint ou devoit advenir audit voiage, nul ne

l'en peut *destourner* de sa volenté (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 144 v°).

- *Destourner qqn de* + inf. "Empêcher qqn de" : Et vous savez que l'effort de deux chevaliers ne puet pas porter le faiz contre bien de LX. a IIIJxx mille Sarrasins ; et ce fu la cause qui nous *destourna* de y aler [dans la ville assiégée], et vous devez savoir que cellui est moult fol qui souffle contre le vent pour le cuider tarir ne surmonter. (ARRAS, c.1392-1393, 82).

- *Destourner qqn à* + inf. "Empêcher qqn de" : ...pour laquelle chose est pitié quant tous ne sont telz, dirons la cause qui aucuns puet pervertir et *destourner* à estre bons, dont grant meschief est quant il avient, c'est assavoir convoitise, qui racine est de tous maux et de tous vices. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 78).

- *Destourner qqn que* + subj. "Empêcher qqn que" : Tout mon penser, tout mon plaisir, Tout mon vouloir, tout mon desir A si que riens ne me *destourne* Qu'a li ne pense, ou que je tourne (MACH., D. Lyon, 1342, 167). Veoir n'oïr ne puis riens qui *destourne* Moy ne mon cuer, quel part que face tour, Qu'à vous toudis ma pensée ne tourne Et que vestres ne soie sans retour. (MACH., L. dames, 1377, 211). ...et elle qui parle dist que non feroit, en soy esforçant de son povoir de elle eschaper de leurs mains et eulz *destourner* qu'ilz ne la congneussent charnelment (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 509). ...ce ne la demeure point ne *destourna* qu'elle ne fust deliberée et arrestée d'entretenir sa promesse. (C.N.N., c.1456-1467, 578).

- Empl. trans. indir. *Destourner à qqn de* + inf. "Empêcher qqn de faire qqc." : Aincors voeil je bien que tu saches qu'il prendra terre ainchois qu'il soit demain jour, au moins se nul empeschement ne lui vient par autrui que par ceulx qui gardent les pors, mais pour l'amour de toy je leur *destourneray* d'y arriver. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 351).

b) "Écarter, éloigner, empêcher"

- *Destourner qqn de qqc.* "Éloigner qqn de qqc." : ...et fonderoit [cette montagne] en abisme atout Aroés et son poeuple, qu'il a *destourné* de la creance du Souverain Dieu (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 100).

2. *Destourner qqc.*

a) "Écarter, éloigner, empêcher qqc." : Car doubte ay, dont je me marvoy, Que ses gentis cuers envers moy Ne soit irez. Dont je sui trop mal atournez, Tristes, pensis, desconfortez, Quant tous mes biens as *destournez*, Ne say pourquoi. (MACH., R. Fort., c.1341, 45). Et soies certaine que Nés qu'on porroit espussier la grant mer Et la force des fors vens arrester (...) Et la clarté du soleil *destourner*, Ne porroit on mon cuer de vous oster Jusque(s) a la mort (MACH., Voir, 1364, 152). LA FILLE. Père, puis que ce mariage Ne puis nullement *destourner*... (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 13). ...c'est lacheté de courage Qui *destourne* maint grant ouvrage. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 10). ADRIEN. Chien enraigier, mangeur de chair humaine, Tirant cruel, qui fais tourmant et peinne Aux bons servans du roy de paradis, Cuyde tu donc, par puissance mondaine, Imperiale, qui est la souveraine, *Destournez* cy no pensée certaine Pour maintenir imperiaux edictz ? (Myst. st. Adr. P., c.1450-1485, 123). ...[je] trouveray fasson d'estre delivrée de mon mary, si Fortune ne *destourne* mon emprinse. (C.N.N., c.1456-1467, 183). Les dessusnommez ont volu *destourner* et empeschier le payement de noz ruyters et gens de guerre. (Arch. Nord, 1482, B 1703, f° 53). L'AMANT. Ung rost, s'il n'est souvent tourné, Il se brusle et pert sa saveur. Se mon labeur est *destourné*, Loué soit le benoist Saulveur ! [Éd. "Si on fait obstacle à ce que j'entreprends, tant mieux !"] (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 153). Ordre donna par moyens evidens

Aux dangereux et divers accidens Qui *destourner* povoyent sa quietude (LA VIGNE, V.N., p.1495, 191).

- *Destourner (son coeur) de qqc.* "Éloigner (son coeur) de qqc." : Par volenté donc convient rechevoir les commandemens des souverains et son cuer *destourner* de ses volentés, jusqu'a tant que par propre volenté il aime le plaisir de chelui qui commande. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 237). Tu veulx que Dieu *destourne* son flael de dessus les pecheurs, et ilz ne veuillent *destourner* leurs cueurs de peché. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 65).

b) "Déformer qqc., donner une signification qui s'écarte du sens véritable" : Ezechiel et les autres parlent bien de la resurrection final, ou tous seront resuscités a dampnation ou gloire en la fin du siecle. Maiz iceulx folz jufz *destournent* sa parolle a la resurrection des hommez au monde pour habiter la terre, qui selon la lettre est frenesie intollerable, et chose impossible. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 107).

II. - Empl. intrans.

A. - Au propre "Changer de direction"

- [Dans une comparaison] "Changer de direction, changer d'avis" : Et, ce nonobstant, pluseurs simples, Prestz à *détourner* comme guimples à tous vens, veulent affermer Manifestement et semer Que tous ceulx cy font grant folie Qui fuient pour l'épidémie (LA HAYE, P. peste, 1426, 75).

- Empl. pronom.

. "Changer de direction, s'écarter, s'éloigner" : Ce marchant la (...) Vi venir, qui se *destourna* Dedans ce bois, puis s'arresta Et prioit de cuer nostre dame (Mir. march. larr., c.1349, 116). Mais longuement pas n'atendi Que de pluseurs pars entendi Que grant et moien et meneur Disoient : "Vesci monsigneur !" Adont un po me *destournay* ; Mon scens et mes yeus atournay A considerer sa maniere, Son corps, son estat et sa chiere. (MACH., F. am., c.1361, 182). Amenrist mon labour, Efface ma tristour Et fait tarir mon plour, Se je souspir ou plour Pour s'amour en destour Où souvent me *destour*, Quant mon viaire esplour. (MACH., Vez ci, 1364, 273). ...icelluy Brion se *destourna* et mussa telement qu'il ne peut parler à luy pour recouvrer ce que icelluy Brion luy doit. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 177). ...en la forme et maniere que ledit voiage a esté encommencié en ensuivant le chemin et nyvel qui a esté prins il ne se peut continuer ne parfaire, actendu que la roche est si très dure que à peine se pourra persier, mais qu'il le voudroit parfaire au long dudit voiage se faudroit *destourner* et prandre autre chemin à la main senestre pour parvenir à la veine de la mine de la dicte montaigne (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 343). ...tantost qu'il [le père] le vit [son fils], il tire bonne dague et marche vers luy et l'en cuide ferir. Le filz se *destourna* et son pere fut tenu. (C.N.N., c.1456-1467, 325).

. *Se destourner de qqn.* "S'écarter, s'éloigner de qqn" : Et avient souvent que je sui l'espace d'un grant jour en ma chambre ou en aucun lieu ou je me *destourne* de la gent, pour ce que il ne me destourbent de penser à vous. (MACH., Voir, 1364, 460). Cilz doulz pensers à vous amer m'atourne Tres loyaument, et je aussi m'i atour ; Mais mon desir mon memoire bestourne, Dont maintes fois de la gent me *destour*. Là vois souffrir sa pointure en destour, Là doucement m'assaut et me martire. Pour ce toudis ma pensée à vous tire. (MACH., L. dames, 1377, 212). ...mon nepveu yer, a celle heure Que de nous il se *destourna*, Pour dire ses heures tourna : En celle eglise ala tout droit (Mir. chan., c.1361, 177). Et en la fin Remondin descendy a pié, et print sa lance qui gesoit par terre, et en vint le grant pas vers son ennemy, lequel se *destournoit* de lui, et le faisoit

aler après lui parmy le champ (ARRAS, c.1392-1393, 63). Combien qu'il feust ainsi cheu, si se releva il pour tousjours cuidier injurier et blechier le dit suppliant et quant le dit suppliant vit qu'il ne s'en pavoit *destourner*, frappa de rechief le dit Jehan Liot deux ou trois cops. (Arch. Nord, 1449, B 1684, f° 34v).

. *Se destourner de qq.part.* "S'écarter (d'un lieu, d'un chemin)": Puis vinrent pensées diverses, Assés contre mon cuer parverses, Qui moult malement m'argüoient Et moult forment me contraignoient Que de ce lieu me *destournasse*, Afin que je l'entroubliaisse, Car jamais jour ne le verroie, Quant de la me departiroie. (MACH., D. Aler., a.1349, 260). ...ne pavoit ne aller ne venir par ailleurs sans soy trop *destourner* de son droit chemin. (C.N.N., c.1456-1467, 353).

- En partic. CHASSE [Du gibier] *Se destourner*

. "Tourner de côté, changer de direction": Si pren garde en chachant a quele main le cerf que tu chasseras se *destornera* en fuiant, ou a destre, ou a senestre, car il est de certain que, en faisant ses ruses, il se *destourne* volentiers a une main, et celle ou il se *destourne* au premier mantent tout le jour communement. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 42). Remondin (...) se met au devant du senglier, l'espie ou poing, en bonne volenté de le destruire, et ly sengliers *destourne* de lui et court vers le conte. (ARRAS, c.1392-1393, 21). En ceste partie nous dit l'ystoire que, quant Remondin vint a l'encontre du senglier pour *destourner* qu'il ne venist sur son seigneur, que alors que le senglier l'aperceut, il se *destourna* de sa voie et vint vers le conte grant aleure. (ARRAS, c.1392-1393, 21).

. "Se rembucher dans son fort" (Tilander): Et pren garde quans cerfs il sont qui se *destournent* ensemble, affin que tu puisses fere raport a l'assemble[e] se il sont en bonne muete, de quoi tu aras avisement au *destourner* le cerf des tailles. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 28). ...et se le sainglier se *destourne* en fort païs ou ailleurs ou il doie demourer, giete une brisiee et te retrai et pren une enchainte tout entour, et va de voie en voye, ton limier devant toi, au plus pres que tu pourras. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 78).

B. - Au fig.

1. Empl. pronom. "Changer d'avis, s'éloigner": ...et autres qui s'estoient entremiz et entremettoient du gouvernement de ce royaume, desquelz pluseurs furent prins et arrestez, les autres se *destournerent* (FAUQ., I, 1417-1420, 126).

- *Se destourner de qqc.* "Tourner le dos à qqc., s'éloigner de qqc.": Mais quant ce vint tout au plus fort Regret, en moy mis un effort, Par quoy d'erreur me *destournay* Et vers bonne Amour me tournay, Pour fuir lamentations. (MACH., D. Aler., a.1349, 291).

2. "Dévier, s'égarer":...se je vous escriis plus rudement, nicement et mal sagement que je ne deusse, si le me veuilliés pardonner; car il sont .II. choses qui font *destourner* le memoire d'un homme: trop grant joie, et trop grant douleur. (MACH., Voir, 1364, 126). [H. G.]

DETRACTER, verbe (détracter)

[GD : *detracter* ; GDC : *detracter* ; FEW III, 57a : *detractor* ; TLF VII, 65b : *détracter*]

I. - Empl. trans. dir. *Detracter qqn ou qqc.* "Abaisser qqn ou qqc.": Detractare: *detracter* (Abavus IV, R., c.1350, 311). T'appartient il de Mahommet desdire Et *detracter* sa grant prehemynence ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 143).

- "Dire du mal de qqn, critiquer, calomnier, dénigrer qqn": ...s'il ne weult rien donner du sien, il est *detractié* comme un

chien, il est de maudichons gary ; il s'il donne, il est eschary (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 82). ...je vueil que tous soient de moy suppliez qu'ilz ne me jugent que quelcun des princes vueille reprehender, prendre, ou diminuer, ou aucunement *detracter*, desdaigneusement contempner nostre prince très serain et divin Frederic Cesar [Frédéric III, empereur germanique]... (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 83). Assez me voeult on *detracter*, Tant devant moy comme en derriere, Cuidant mon haultain los oster (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 760).

II. - Empl. trans. indir. "Dire du mal de qqn, critiquer, calomnier, dénigrer qqn"

- *Detracter de qqn*: Je vous requier que l'en relate icy d'aucune chose bonne Sans qu'on *detracte* de personne, En attendant leur sourvenue. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 262). S'aucuns se rendoient rebelles ou desobeissans au contraire, ou que par parolles feussent trouvés murmurans, *detractans* ou mal parlans des gouverneurs ou du gouvernement de ladicte ville, ledict maire les pourra prandre ou faire prandre et constituer prisonniers (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1474, 18).

- *Detracter à qqn*: Du tiers lieu, il determine qui sont les desirs des gens de court et quelles fins ilz ordonnent a eulz, affin que des chiens de court mieulz congnoissons la discordance et fairosité, en protestant que par ces presens escriptz en riens il ne veult *detracter* a Frederic Cesar ne aux autres bons princes. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 83).

REM. Aussi MOLINET, *Rom. Rose moralisé*, c.1500. In : Dupire, *Gloss.*, 285. [H. G.]

DETRACTERESSE, subst. fém. (détracteresse)

[*FEW III, 57a : *detractor*]

"Celle qui ôte, qui retranche": [À l'adresse de la Mort] A bon droit estes vous nommée fatalle, *Detracteresse* de nature totalle, Et celle qui met fin aux destinées Des personnes qui sont et seront nées. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 169). [Seul ex.] [H. G.]

DETRACTEUR, adj. et subst. masc. (détracteur)

[T-L : *detractor* ; AND : *detractur* ; FEW III, 57a : *detractor*]

A. - "(Celui) qui cherche à rabaisser qqn ou qqc., (celui) qui dénigre, détracteur": Souvent quant on parle d'autrui, Et bonne parole de li On veut geter com semence, Tost vient qui en son absence Se haste dē avec meller Mauvaise semence et geter En faisant grant depression Et grant rabat de son bon non. Et de tel mauvaiz *detracteur* Et anemi puet tel erreur Naistre que... (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 187). ...ceulx qui sont acoustomez de rapporter mal d'autrui, qui sont en l'evvangile appelez *detracteurs* et seminateurs de zizanie (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 235). Pour ce les *detracteurs* et persecuteurs sont a amer, car ilz nous donnent pour neant nostre medicine. Appellons de la court de justice a celle de misericorde, ou nostre Dame est maistresse, saichans qu'il est necessité que nous plourons en ce monde ou en l'autre, selon ce qu'il fut dit en la mort de Arsenius. (GERS., Déf., 1400, 242). Détraction et oblocution et parole diffamant par envie. *Detracteurs* sont iceulx qui ainsi parlent. (LA HAYE, P. peste, 1426, 195). ...mesdisans *detracteurs* (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 101). Ilz sont grans flateurs et grans donneurs de bons jours, mais, par derriere, ilz sont crueulz et mordans et *detracteurs*. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 161). Et ceulz qu'ilz suspeçonnent estre trompeurs, mesparlans, *detracteurs*, plains de fraude, de dol, prestz a injure faire

ou dire a aultruy, ilz ne les contempnent pas seulement, mais les jugent mauvais, iniques et pervers. (FILLASTRE, *Traité Conseil* H., c.1472-1473, 233). Glasidas, puissant cappitaine, Et vous tous autres grans seigneurs Qui prenez et avez tant peine En grans travail et grans labeurs, Delessez vous fault ces erreurs Et en voz pays retourner, Sans estre plus *detracteurs*, Ne plus icy ne sejournez. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 431). ...esperant aussi que ceste ellucidacion vous donnera congnoistre et entendre la grande differance d'icelle vraye science d'astrologie et des ars divinatoires et superstitieux, ainsi comme du vray et du faulx, ou du blanc et du noir, du bon et du mauvais et l'erreur et ignorance de noz *detracteurs*, laquelle differance jusque à cy n'a esté entendue, sinon par ceulx qui ont voulu veoir et congnoistre que c'estoit des bonnes sciences et des mauvaises (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 5 v°).

Rem. Ex. du XIV^e s. ds TLF.

B. - "(Celui) qui fait sortir du droit chemin en disant des mensonges" : Hellas, le mauvaix *detracteur* Qu'en ce lieu m'a laissé ainsi ! (LA VIGNE, *Aveugle boiteux* D., 1496, 58). Et toy, faulx deable *detracteur*, Va t'en, car je le te commande ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 564). [R. M.]

DETRACTIF, adj. (détractif)

[GD : *detractif* ; *FEW III, 57a : *detractio*]

"Médissant" : ...l'acteur de "Romuleon", non pouant oublier son envie trop *detractive*, ayant expérimenté tressouvent la desloyal nature des Ytaliens, s'efforce toujours la transporter es François. (MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, 443).

REM. Ex. de J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XV^e s., *Par detractif langage*), ds GD II, 688c. [H. G.]

DETRACTIION, subst. fém. (détraction)

[T-L : *detraccion* ; GD : *detractio* ; AND : *detractio* ; FEW III, 57a : *detractio* ; TLF VII, 65b : *détraction*]

I. - "Tiraillement d'estomac"

Rem. Ex. du *Jardin de santé*, c.1500 (*Le grain de sesame est donné en vin doux contre les detractio*), ds GD II, 688c.

II. - "Action de dénigrer, dénigrement, médisance, calomnie" : ENVIE...Mies[me]ment quant i'aie regardé Mon voisins en prosperité Et qui ses bien vient à souhait, Grant doeul et grant annuy m'en fait ; Et se ie oys de luy mesdier, Ie ne le voy point escondir, Mains souent en voy mesdisant Et se valoir amenrisant. Par maluaise *detractio*, Auoir luy fay mauais renon (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 229). Car Envie si n'est pas seule, Eins vomist souvent par sa gueule Contrueves, baras, jengleries, Meffais, traïsons, tricheries, Murtres, *detractio*ns, haïnes, Ou tant a de maisies racines Qu'onques nul n'en dit bon exemple, N'en siecle n'a ordre ne temple Ne seculer qu'elle ne triche. (MACH., D. Lyon, 1342, 224). ...tant com tu seras en vie *Detractio* eschiève et ire (Mir. st Guill., c.1347, 48). "Abacuc, li grans Dieus te mande Que tu portes ceste viande A Daniel, en Babiloine. N'i quier eslonge ne essoine, Qu'il est mis en lac aus lions Par mauvaises *detractio*ns." Quant son parler ot assevi, Abacuc dist : "Onques ne vi Babiloine, et le lac ne say, N'onques vers la ne m'adressay." (MACH., C. ami, 1357, 42). Et autrefois ay je escript en latin de ceste matiere et se aucun veult reprouver ce que je diray quant a ma principal entencion, si le face en appert, et par raison, nom pas en *detractio* et escripse encontre. (ORESME, *Divin. C.*, c.1366, 50). De ce que vous corrigés lez chevaliers, ou c'est charité et affeccion, ou envie et *detractio*ns. (Songe verg. S., t.1, 1378, 17). La tierce maniere si est homicide

espirituel, qui fort desplaist a mon Pere, c'est assavoir occire l'omme par *detractio* et lui oster sa dignite et sa bonne renommee (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.2, c.1386-1389, 151). En lieu de ce pain nous luy donnons serpens et viandes tres venimeuses, c'est assavoir paroles mauvaises, plaines de *detractio*ns, de luxure, d'envie, de erreurs, de supersticions, de toute ordure et mauvaise suggestion (GERS., *Purif.*, 1396-1397, 60). Que veult autre chose Plaisir mondain fors boire et mengier, flaver et jouer, suyr taverne et fuyr moustier, ouyr plus tost *detractio* ou vilains et ors parlemens que predicacion ? (GERS., *Déf.*, 1400, 226). Et si est deffendu, ce dit saint Augustin, toute faulse accusacion, murmuracion, *detractio*ns, tout faulx rapport et diffamacion d'autrui. (CHR. PIZ., *Ep. Othea L.*, c.1400-1401, 213). ...aucuns prelas de l'Eglise, avuglez par detestable et mauvaise *detractio*ns, et par male ambicion et desordenee avarice (Bouciquaut L., 1408-1409, 365). A le citet de Luques fu la colation D'arcevesques, d'évesques, pour metre en union L'Église qui avoit en griés division Esté par mout lonc tans et par présomtion D'orguel, de simonnie et de *detractio*ns. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 360). A tes diz cognois je bien le vouloir de ton courage et que, quant tu pues et oses, tes faiz et tes parolles sont en rigueur, mais quant crainte te oste le hardement, encore demeure ton langage aigre et poignant pour tousjours courre sus par *detractio*ns a meilleur de toy. (CHART., Q. inv., 1422, 40). *Detractio*ns est oblocution et parole diffamant par envie. *Detractio*ns sont iceulx qui ainsi parlent. (LA HAYE, P. peste, 1426, 195). Trop est chose aventuree Prendre mort desnaturee Pour loz de poy de duree, Qui dechiet. Car louenge procuree En tel mort deffigee Est de legier obscuree ; Et eschait Qu'en oubliance emmuree, Envie desmesuree, *Detractio*ns conjuree, L'omme enchie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 100). Gardez que ne rompez la corde De vraye amour et union Par les dens de *detractio*ns, Aiez a chascun amisté Sans penser a nulle invisté. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 105). *Detractio*ns, Ambicion, Orgueil, envie... (LA VIGNE, S.M., 1496, 326).

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss. ; *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, gloss. ; MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

- P. personnif. : Derriere est la seconde fille d'Envie nommee *Detractio*ns, tenant a sa dextre ung os de char vive et le rongent, et en la senestre, une broche enhastee de oreilles des escoutans (Déclar. Hyst. S., a.1449, 160).

- *Parlers de detractio*ns. "Propos calomnieux" : ...ce sont ses paroles, Nom pas tant seulement frivoles Mais parlers de *detractio*ns Qui met gens a destruction. (MACH., D. Aler., a.1349, 361). [R. M.]

DETRACTIVEMENT, adv. (détractivement)

[GD : *detractivement* ; *FEW III, 57a : *detractio*]

"D'une manière calomnieuse" : Inueho (...) : contreporter ou soy contre autrui *detractivement* ou vitupereusement porter (Aalma R., c.1380, 212). [H. G.]

DETRACTOIRE, adj. (détractoire)

[GD : *detractoire* ; FEW III, 57a : *detractor*]

"Qui dit du mal d'autrui ; calomnieux" : Fraude notoire, envie *detractoire* Et vaine gloire ont nos ames honny : Il n'est mesfait qui demeure impuny. (MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, 433). Après ces parolles ou semblables, le Tunicien, faulx rapporteur, fit silence et mist fin a sa narration *detractoire*. (Livre fauc. M.R., c.1500, 287).

- *Paroles detractrices* : Et par Thesiphone y sont portées [en enfer] toutes manieres de parolles *detractrices*, noises, debatz, riotés, blasphemes [ms. : blaphemes] et tensons (Ovide mor. B., 1466-1467, 155).

Rem. Autre ex. du *Tresor de l'ame* (éd. 1494, *Des paroles murmuratoires, detractrices*) ds GD II, 689a. [H. G.]

DETRACTURE, subst. fém. (détracture)

[*FEW III, 57a : *detractor*]

"Action de rabaisser la valeur de qqc." : ...laquelle differance jusque à cy n'a esté entendue, sinon par ceulx qui ont voulu veoir et congnoistre que c'estoit des bonnes sciences et des mauvaises et par ainsi pour moy aussi totalement purger et mes dicts livres accuser de ladicte envieuse *detracture* et faulse et abusive acusacion de supersticion par ignorans, qui riens n'y entendent (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 5 v°). [H. G.]

DETRAINER, verbe (détraîner)

[T-L (renvoi) : *deträiner* ; GD : *detrainer/detraner* ; FEW XIII-2, 168a : **traginare*]

A. - "Traîner avec rudesse, traîner en tous sens" : Mais se nous venons a parler de la basse partie [du manteau ouvragé, aperçu en songe], ceste chose seule en peut on dire, que tant la veoit on usee, en gast et en destruction, par rudement frapper, tirer et *detrainer*, que en plusieurs lieux l'emprainte de la terre apparroit decouverte (CHART., Q. inv., 1422, 8). Sy [le garçon rusé que j'aime] ne me sceust tant *detrainer*, Fouller aux piez, que[moi, la belle Heaumiére] ne l'aymasse, Et m'eust il fait les rains trayner, S'il m'eust dit que je le baisasse, Que tous mes maulx je n'oubliaisse. Le glouton, de mal entaichié, M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse ! Que m'en rest'il ? Honte et pechié. (VILLON, *Test. R.H.*, 1461-1462, 54).

- *Detraîner qqn à chevaux*. "Écarteler" : ...tu jugeroye que cellui qui tel péchié auroit perpétré feust ars ou pendu ou tant *detrainné* à chevaux, que par pièces son corps feust divisé, ou d'autre pire mort (WAUQUELIN, *Gir. Ross. M.*, 1447, 177). ...qu'ilz soient atachiés aux queues de chevaux par piés et par mains, et qu'en ce point ilz soient *detrainés* tant que mort s'ensuive. (Cligès C.T., 1455, 86). Et je parlay pour vous, disant que vous auriez plus chier de estre *detrainé* a chevaux que de le avoir fait. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 149).

B. - Au fig.

1. "Tirailler" : ...orgueil l'abat, envie l'aveugle, ire le dessire, avarice le *detraine*, paresse le loye sans se pouvoir aidier, gloutenie l'ensevelit, luxure l'art et frit (GERS., *Dial. spirit. G.*, c.1407, 174).

2. "Calomnier" : ...car tout le peuple les haioient fortement [les chanoines], et les *détranoient*, et leur disoient grant injure et villenie (AUBRION, *Journal L.*, 1467, 24). [H. G.]

DETRAIRE, verbe (détraire)

[T-L : *detrare* ; GD : *detrare* ; AND : *detrere* ; DÉCT : *detrare* ; FEW XIII-2, 178a : *trahere*]

I. - [Préf. *de-* à valeur intensive]

A. - "Étirer, distendre, déchirer" : "Comment as non ?" dis jë a li. - "Detraction, dist elle, qui *Detrai* a mes dens et charpis La gent pour faire coulëis A ma mere qui'est malade. Pour humer comme potage..." (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 267). Vous cardinal, sans demourer, Levez sus, honmaige me faites, Ou vos chars en seront *detraines*. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 237). J'ay souffert mes membres *detraine* De grans clox et parfons fichéz, Percer mes deux mains et mes piéz, Mon chef d'espines couronner,

Mon corps tout de sang randonner, Mes nerfz tendre de la pesance Et mon corps percer de la lance (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1078).

- *Detraire qqn (à chevaux)*. "Écarteler" : Et quant li amis vit s'amie Par sa gengle morte et perie, S'il s'ocist, il fist son devoir, Qu'autre mort deüst recevoir, N'il ne fist fors meins que justice, S'il s'ocist pour punir son vice ; Qu'avoir le deüssent *detrain* Chevaus enragiez pour ce trait. (MACH., J. R. Nav., 1349, 238). Et se par ung peu ne fut, je vous feisse escarteller ou a chevaux *detraine*. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 4). On te deust a chevaux *detraine*, Lapidier, brusler ou deffaïre (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 465).

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. . *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *Cligès* C.T., 1455, gloss. ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, gloss.

- "Cribler de flèches"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

B. - "Malmener, tourmenter" : Comment mettre a la mort le vuelent, Com le diffament, com l'abaient, Poignant, espient et *detrainent*, Comment il ne s'ose vangier, Comment il vit en tel dangier Qu'il li couvient feindre estre amis A ses plus mortels anemis... (MACH., D. Lyon, 1342, 178). ...toutes foiz qu'il m'encontroit, De mes oultrages me monstroït Le meschief qu'en pouoie avoir : Mais pas ne le tenoie a voir, Ains vouldisse c'on l'eust *detrain* (Mir. parr., 1356, 32). Ainsi Amours, mon cuer et Loyauté, Plaisant Attrait, Dous Accueil et Biauté Aveuc mes yex ont mon dolereus corps Destrui, *detrain*, hay et despité Et de tous maus martyré sans pitié, Si qu'assés miex me vausist entre [estre ?] mort. (MACH., Les lays, 1377, 305). Helas ! si m'ont fait ainsi Pour ma mort attraire, Com cil qui son anemi Meinne noier com amy, Les bras au col ; et tray M'ont par tel affaire. Car regars, pour moy *detraine*, En riant m'asseüroit Et merci me promettoit, Et samblans d'attraire Ma grant paour estraingnoit Et hardement me donnoit, (MACH., *Motés*, 1377, 507). Saches, si tu fais le contraire, Je te feray très cruellement *detraine*. (MACH., *Prol.*, c.1377, 4). Avarice ne s'i oublie pas, qui trayne et *detrain* ceste povre parrochienne, nostre ame, par mer, par terre, per feu, par pierres, par tous perilz de mort. (GERS., *Purif.*, 1396-1397, 65).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss.

C. - Au fig. "Provoquer une très vive souffrance morale à, faire souffrir" : Ne la bele que j'aim tant et desir Ne scet quant prist mon cuer par son viaire, Ne ne sara par moy ; j'aim mieus morir. Car il n'est riens qui tant me puist *detraine* Com le refus dou haut don de merci (MACH., L. dames, 1377, 17). Nompourquant le plaisant attrait, Qui m'art, qui m'esprent, qui m'attrait, Qui tant me nuist, grieve et *detrain* Et nulle fois ne s'en retrait, Est grant cause de mon contraire (MACH., Les lays, 1377, 304). Si ne sçay, s'Amours m'essaie, Qui tant me grieve et esmaie, Ou s'il li plaist que je traie Toudis mal qui me *detraine*. (MACH., Les lays, 1377, 319).

- "Calomnier, diffamer, médire" : Et, pour verité, l'estat de chevalerie ne puet ne ne doit plus croire ne estre essaucé pour mal dire et *detraine* dez ministres de Sainte Eglise (Songe verg. S., t.1, 1378, 14). Tout ainsi se doivent amer et porter l'une l'autre comme suers, dames et femmes de court, non mie tencier ensemble es chambres des dames ne *detraine* en derriere come feroient harengieres, car telz choses sont trop malseans a court de princepce et ne le devoit on souffrir. (CHR. PIZ., *Trois vertus* W.H., c.1405, 147). ...pour oïr, enquerir, sercher et oriller s'ilz trouveront ou sauront aucuns murmurans, *detrainiens*, disans ou faisans aucunes choses qui puissent estre cause de la turbation de ladicte paix (BAYE, II, 1411-1417, 154). Et doivent lesdis bourgeois, marchans et laboureurs estre obéissans à leurs seigneurs, tant spirituelz que

temporelz. (...) Et ne doivent les dessus diz *detraire* ne murmurer contre leurs seigneurs souverains et ne doivent voulloir entreprendre sur eux. (BUEIL, II, 1461-1466, 78).

. *Detraire de qqc.* : Il commencierent a *detraire* Des miracles que veoient faire Par Dieu et par sa bele mere. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 8). [aussi v.20]

- *Detraire à qqn.* "S'opposer à qqn, mépriser qqn" : ...les grans clers ne doivent mie despiter ne *detraire* aux moins souffisans (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 668). Ceulx qui retribuent maulx pour biens *detrayoient* a moy pour ce que je ensuivoie bonté. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 103).

II. - [Préf. *de-/des-* à valeur d'éloignement]

A. - "Détourner qqn (du bien)" : Faulx ennemy, bien m'as *detrait*, Quant a pechié m'as ainsi trait (Mir. st J. Paulu, c.1372, 116).

- "Tirer qqn (hors de)" : Helas ! pour quoy m'as tu trait Le dur trait, Pour moy tuer et occire ? Pour quoy m'a reffus *destrait* Ou atrait M'avoit Amours [éd. "Faire souffrir, martyriser"] (Narcissus, p.1426, 301).

- *Detraire de.* "Arracher de, détourner de" : ...l'ennemi especial Qui par ses faulz biens nous *detrait*, Et par ses delis nous retrait De l'amour du regne celeste (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 96).

B. - "Retirer, enlever qqc." : ...sera chargié un de noz amis de char à lour accoistre et parfaire sur notre dite terre là où nous vouldron, si ils en avoient mains que lour droit, et aussi à lour *deteire* et amenuyser s'ils en avoient plus que ils ne deivent avoir (Cartul. Laval B., t.2, 1334, 185). Et que le aer et l'eau aient pesanteur en leur region il appert, car pour ce que quant l'en *detrait* ou soustrait les corps qui sont sous eulz, il descendent en bas, ce est a savoir le aer en la region de l'eau et l'eau en la region de la terre. (ORESME, C.M., c.1377, 702).

- Empl. abs. : Toutes lesquelles choses dessus nommées, à crois et à descrois, puent valoir par an quarante livres ou environ, et lesquelles je advoue à tenir de mondit tres redoubté seigneur en foy, hommaige et ressort, mouvans de sondit chastel de Rethest, et fais protestation que se en ce present denommement je mettoie peu ou trop, que il ne me tourne à prejudice et que je y puisse adjouster ou *detraire*, se mestier est. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1400, 480). El scet les gens bel actraire, Sans retraire Ne *detraire*, Car a nully n'est contraire, Ains plaisant et sans faintises. (CHART., L. Plais., c.1412, 150). ...en le exortant qu'il die la verité et qu'il ne charge ne descharge personne pour quelque occasion que ce soit, si non ainsi que la verité est ; et que s'il a respondu plus ou moins, qu'il *detraye* ou adjoiste en ses responses, ainsi qu'il luy semblera estre vray. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 312). [R. M.]

DETRAITE, subst. fém. (détraite)

[*FEW XIII-2, 183b : *trahere*]

"Action de retirer qqc. à qqn, retrait" : Aucunes foiz appelle on justice une *detraite* qui descend de droit qui est faite sur aucun, et selon ce, dit l'en de aucun qu'il justice bien ses hommes. Ceste justice est faite par penre meubles, fiefs ou corps. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 103). [E. P.]

DESTRATER, verbe (détraiter)

[T-L (renvoi) : *destraitier* ; GD : *destraitier* ; AND : *detreter* ; FEW XIII-2, 148b : *tractus*]

Empl. trans. "Débarrasser (un cheval) des traits"

REM. Doc. 1385 ds GD II, 668a. [H. G.]

DETRANCHEMENT, subst. masc. (détranchement)

[T-L : *detrenchement* ; GD : *detrenchement* ; FEW XIII-2, 282b : **trincare*]

"Action de couper" : Cezar, a droite parleüre, Signifie cheveleüre ; Cezar si est *detrenchement*, Qui bien y parle proppement. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 209). [H. G.]

DETRANCHER, verbe (détrancher)

[T-L : *detrenchier* ; GD : *detrenchier* ; AND : *detrencher* ; DÉCT : *detrenchier* ; FEW XIII-2, 282a : **trincare*]

A. - [Intensif de *trancher*]

1. *Detrancher qqc.*

a) "Couper, tailler"

- [Un vêtement] "Déchirer" : ...quant le Roy oÿ lez livres de la Loy de Nostre Seigneur, il *destrancha* sez vestemens et comanda au prestre Ezechie et a Achor, le filz de Micha, et a Saphan le tabellion et a Achie, le familier du Roy, en disant : "Alés et aiés conseil aveques mon Seigneur". (Songe verg. S., t.2, 1378, 83).

- [Une pièce de viande] "Couper en morceaux" : ...et, quant fut hault en la montaigne devant le peuple, l'occist de sa main nue [un boeuf], sans baston, et tost se mist à icelui *detrencher* et fere cuire et le mengea tout, tout seul, en icelui mesmes jour (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°).

- [Une partie du corps] : Las ! il m'est avis c'on me ront Et c'om me *destranche* les nerfs. (Mir. st Val., c.1367, 126). Il avoit tout le col escorché et les oreilles *detrenchées* (C.N.N., c.1456-1467, 437).

b) "Découper" : Son cheval estoit couvert d'une double housseure ; c'est assavoir le fond de satin blanc, et par dessus de velours noir tout decouppé et *destrenché* à grans lettres de Y Y gregeois, par où on veoit le fond parmy. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 164-165).

2. *Detrancher qqn.* "Tailler qqn en pièces (en partic. l'ennemi), le massacrer, le lacérer, le mutiler, le décapiter, le blesser" : ...nous les avons *detranchiez*, Ocis, desconfis et chaciez... (MACH., P. Alex., p.1369, 83). Parmi la ville chevaucha Li gentis roys qui *detrancha* Maint Sarrazin en combatant... (MACH., P. Alex., p.1369, 98). Finablement il fu atterrés, et li decoppèrent les jambes et les bras, et le *detrenchièrent* pièce à pièce. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 116). Et croy qu'assez en est (...) de tieulx, qui sont si crueulx Que mains hommes occis par eulx Ont esté et perdus les chiefs Ou cruelement *detranchiez* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 7). Or sus, varlés, prouvés vous fort ! - Il est cy aise qu'il ce dort. - Faictes qu'il soit tout *detrainchés*. Sus, varlés, estes vous lassés ? Frappés, baptés forment sa peaul (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 196). Et senefie que cellui qui premier le porta en armes [le bar] estoit fort de bouche c'est a dire de vertueuses parolles et de grant force par quoy il *detrenchoit* et maistroit plus grant et plus dur que soy. (Best. herald. H.E., c.1435-1450, 498). ...les eglises se bruloient, les femmes s'en emmenoyent captives, le peuple estoit *detrenchié* inhumainement (JUV. URS., T. crest., c.1446, 64). ...les faulx Juifz inhumain Luy percirent et piedz et mains De gros clos, et aussi tout nuz Fut en une croix estanduz, Tout saignant et tout *destranchiez* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 94). ...car Baudinus fust mort et tout *detreschié* en la commune bataille... (LA SALE, Sale D., 1451, 112). ...lez payens, (...) ne cuidoiert jamais venir assez a tempz pour lez *detrenchier* et mettre a mort (Comte Artois S., c.1453-1467, 74). Volentiers il mectra mon temps, Quar premier deviendray martir, Ou tuer sera [Jésus] et *destranchier*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 80). A mort ! ribault, plain de diffame, Vostre

derrain jour est venu. Soit *detrenché* et demoulu Plus menu que chair a paste. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 186).

Rem. *Ponthus Sidoine* C., c.1400, gloss. ; *WAUQUELIN, Belle Hélène Const.* C., c.1448-1452, gloss. ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; *MAMEROT, Romuleon* D., 1466, gloss. ; *Hist. prem. destruct.* Troie R., c.1470-1480, gloss. ...

- *Se faire detrancher.* "(Prendre le risque de) se faire blesser" : Pour garantir les dames, monstrez votre hardiesse, Faictes vous *detrancher* pour honneste prouesse (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 146).

- [P. exag., de l'action cinglante du vent] : L'eau qui des cieulx tresbuchera Pourra sur mon cors nud descendre, Puis le vent me *destranchera* (LA VIGNE, S.M., 1496, 316).

B. - P. métaph. au fig. "Découper" : ...dès le commencement d'ycelle Église la libidiosité et oultrage effrené d'aulcuns hommes a tousjours attendu de deschirer et *détranchier* le unité d'ycelle Église. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 360).

- "Ôter, supprimer" : Derechief, une Eglyse puet estre privee de son privilege pour cause de inobedience faite au souverain qui luy a le privilege autroyé ; car, comme dist une decretale : "lez privileges de ceulx devent estre *destranchés* et revoqués qui aux comandemens du seigneur ne veulent obeïr". (Songe verg. S., t.1, 1378, 140). [R. M.]

DETRANCHURE, subst. fém. (détranchure)

[T-L : *detrencheüre* ; GD : *detrancheure* ; FEW XIII-2, 282b : **trincicare*]

"Incision"

REM. Deux ex. du *Jardin de santé*, c.1500 (*incisions et detrencheures / aucune scissure ne detrencheure*), ds GD II, 690b. [H. G.]

DESTRANGEUR, subst. masc. (détrangeur)

[*FEW III, 332b : *extraneus*]

"Destructeur" (Éd.) : ...ostez dessus terre ce deceveur des pensees, le mueur et destrangleur [var. *estrangleur* ; éd. *destrangleur*] de sens de gens. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 583). [corresp. à *alienatorum* dans le texte latin] [H. G.]

DESTRAQUER, verbe (détraquer)

[GD : *destriquer/detraquer* ; GDC : *destriquer* ; FEW XIII-2, 190b : *trak-* ; TLF VII, 66a : *détraquer*]

Empl. pronom.

A. - "Se séparer" : Et, après qu'il eut repeu legyrement audit Vaudoué, conclurent ensemble d'eux *detracquer* et departir par divers chemins pour eulx rendre tous auprès de Nemours, et illec attendre l'un l'autre ; se qu'ilz firent. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 175).

Rem. GD enregistre ce sens sous deux entrées distinctes ; l'ex. *supra* est le même que GD II, 690c.

B. - "S'écarter du chemin" : ...congnissoit tout cellui pays, si se *destragua* et se fery en ung bochet, qui fist aux payens perdre la veue de luy (Mabrien V., 1462, 79). [H. G.]

DESTRAVÉ, adj. (détravé)

[T-L : *destraver (destravé)* ; GD : *destraver (destravé)* ; FEW XVII, 640a : **trabo*]

"Dérégulé, sans frein" : Filz de la louve, mastine reprouvee, Filz de sorciere, *destravee* coulpaude (LA VIGNE, S.M., 1496,

476). ...ceste *destravee*, Perverse envie (Chasse am. W., a.1509, 393).

V. aussi *detraver*¹ [R. M.]

DESTRAYER, verbe (détrayer)

[T-L : *destraver* ; GD : *destraver* ; FEW XVII, 640a : **trabo*]

Empl. trans.

A. - "Arracher qqn au groupe dont il fait partie, chasser" : Quant je les voy a tort de mon corps decevrer, Or ne voi mestenant treschier ne karoler, Ne bouhourt commenchier, ne pucelle chanter, Ne harpe ne citole ne viouleur vieler Qui me puist a mon cuer plaïre ne pourfiter, Pour l'amour mes enfans qu'on m'a fait *destraver*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 241). Duc Ogier voit le gent de l'estour retournee Mtee et desconfie et toute *destravee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 447).

Rem. Ex. de LE MUISIT, c.1347-1353 (de Dieu *destravé*), ds T-L II, 1785.

B. - "Déranger, troubler, détruire ; offenser, outrager" : ...de lour bouche il benissoient, et de lour cuer *destrauoient* et maldisoient (Psaut. lorr. A., 1365, 61). Ainssi rongiés et *destravés* [come par des vers] Est on des anemis privés. (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 76). ...les Hiermygnagois furent tout *destravé* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 561).

- Part. passé en empl. adj. "Dérégulé, désordonné, excessif" : Pour ce y devez totalement resister et remediier, en abaissant la desordonnée presumpcion et *destravée* arrogance desdicts ignorans (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°).

Rem. *Chasse am. W.*, a.1509, gloss.

C. - "Endommager, détruire qqc." : C'est un chemin moult *destravé*. Plein de boullons, tout encavé (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 18). Et le pont *destraverent* et coulerent tout jus (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 719). Parmy le hanepier li a tel cop donné Que tout li a le tiés [le crâne] froissiet et desnoé [var. *detrauvé*] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 523). [H. G.]

DESTRAYER, verbe (détrayer)

[T-L : *desträer* ; GD : *destrayer* ; FEW XIII-2, 138b : *trabs*]

"Libérer de ce qui entrave"

- Part. passé en empl. adj.

. "Détaché" (Éd.) : MALOSTRU. Oncques vieil poullain *destravé* Ne tumba cul par dessus teste Comme feroit la povre beste S'il oyoit sonner ung bedon. (Copp. lard., a.1488, 167).

REM. Le rattachement à FEW XVII, 640a : **trabo* est également possible. [H. G.]

DESTRAYER, verbe (détrayer)

[T-L : *desträer* ; GD : *destrayer* ; FEW III, 100a : *distrahere*]

Empl. intrans. "Décamper" : Quant li rois Edouars vit Franchois *destrayer* et fuir en pluseurs parties, dont issy de sen caroy et assambla à bataille contre le roy Phelippes et se gent [ou lire *destraver* ?] (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 26). [D. L.]

DETRAYEUR, adj. et subst. masc. (détrayeur)

[T-L : *detraiëor* ; GD : *detraieor* ; FEW XIII-2, 178a : *trahere*]

"Détracteur, calomniateur" : Et certes je use le plus volentiers de la parole de Terence quant a eschauffer la fournaise de convoitise s'assemblent flateurs, raporteurs, annonceurs, *detraieurs*, envieux, convoiteus d'oneurs... (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 211). Item, de ceulx qui sont à eschever, me semble que .IIJ. manieres sont de

mauvais par especial que les aucteurs conseillent non leur tenir moult de regne, c'est assavoir à folz qui sont obstiné en folie par despris de savoir et d'apprendre ; l'autre à ceulx qui s'enyvrent ; et la tierce à gent mesdisans, mocqueurs et *detrayeurs*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 170). Dist Tulles : Plus que la voix et l'abay des chiens doivent estre escheuz les *detraieurs* desquelz dit Macrobe : Les mocqueurs et *detraieurs* sont pugnis par leur meismes vices, car ce qu'il dient des autres est dit d'eulx meismes. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 171). [H. G.]

DETRÉ, subst. masc. (détré)

[FEW III, 62a : *dexter*]

"Marteau" : Item plus passé Guillaume Vinon de Saint Estient six linceux, dues *détrés*, et certain autre petit garniment d'ostel, chargé ou port de Belleville pour mener a Lion, païé ii bl. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 112).

REM. Doc. 1344 (*duobus martellis vocatis detres*), G. Salmon In : *Mél. A. Planche*, 1984, 441. [H. G.]

DESTREMPE, subst. fém. (détrempe)

[T-L : *destrempe* ; GDC : *destrempe* ; FEW XIII-1, 172b : *temperare* ; TLF VII, 66b : *détrempe*¹]

"Mélangé" : Les .IIII. choses diverses dont elle [la Nature] fait sa *destrampe* se peuvent apliquer aux .IIII. elemens dont toutes choses sont composees. Les outillz ou elle met ladicté *destrampe* sont les corps d'estranges fourmes ou elle oeuvre en generacion, comme de gens, de bestes, et aussi mesmement les arbres et plantes. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 4). Mais comme le vouldist ainsi celle qui la *destrempe* avoit faicte, a laquel cause se tient et non au mole, j'aportay sexe femmenin. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 14).

V. aussi *détremper* v. Lexiques [H. G.]

DESTREMPEMENT, subst. masc. (détrempelement)

[T-L : *destrempelement* ; GD : *destrempelement* ; AND : *destrempelement* ; FEW XIII-1, 173a : *temperare*]

"Action de mélanger (du venin)" : Atant *destrempelement* Ont fait de fort venin. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 678). ...Et de destruire pense adés Les jones Florentinidés Par perilleux *destrempelements* De venins, d'empoisonnemens En pommes et en doulz buvraiges. (Pastor. B., c.1422-1425, 94). [H. G.]

DESTREMPER, verbe (détremper¹)

[T-L : *destremper*¹ ; GD : *destremper* ; GDC : *destremper* ; AND : *destremper* ; FEW XIII-1, 172b : *temperare* ; TLF VII, 67b : *détremper*¹]

A. - "Mouiller, détremper" : Yci *destrempe* l'erbe. (Mir. emper. Romme, 1369, 294).

- P. anal. *Destremper* le ventre. "Amollir le ventre" : Et ainsi que lesdictes pillules, qui estoient aucunement laxatives, luy eurent *destrempe* le ventre, contrainct de aler au retrait, il entre en ung petit lieu secret... (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 170).

. Empl. pronom. [Du ventre] *Se destremper* : Par mon serment, il me sembloit Que mes boiaulx deussent saillir. Mais que fiz je ? - J'alay cuillir D'une herbe dedans mon jardin. Quant j'en eu mengé ung lopin, Ma pance bien se *destrempe*, Qu'amours depuis ne s'i frappa [ou est-ce au contraire "se durcir", *infra* C 2 ?]. (Narcissus, p.1426, 284).

B. - "Préparer par mélange, en délayant (un breuvage, le mortier...)" : A leur propres apaulles portoient l'aigue en l'ovre Pour Dieu et pour les autres a l'amor Dieuamovre, De quoy l'on

destrampoit le mortier, le cyment (Gir. Ross. H., c.1334, 269). Et ceulx dirent au message : Pour Remond ne pour homme de par lui, ne feroient ilz rien, et qu'il n'y retournast plus, car il feroit que folz. Par foy, dist le message, je vous promet que je m'en garderay bien, si non que je vous amaine le medicin qui vous *destrempera* un tel electuaire que vous en serez tous penduz par la gorge. (ARRAS, c.1392-1393, 198). Quant ce Robert d'Aumarle ot le fait advisé, Ung venin merueilleux ot le glout *destrempe*, N'est homs s'il en avale qui n'ait le coeur crevé (Cip. Vigneaux W., p.1400, 82). Ma dame meismes *destrempe* Le boire, qui les attrappa Et tout de gré la arriver Les fist (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 42). Et ainsi vesqui glorieusement un grant temps et tousjours eust fait se Fortune ne luy eust neu ; mais comme elle soit souvent envieuse de ceulx qui sont en prosperité, luy *destampa* a la parfin trop dur buvraige (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 775). ...sanz prendre repos elle *destrempoit* mortier qu'elle coaguloit ensemble. En laquelle mixtion mettoit fiel, miel, plomb, et plume ; d'ycelle matiere emplissoit buires de divers façons, lesquelles après versoit en petite quantité es diz moules que bien estouppoit et seeloit. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 74). J'ay fait *destramper* ung bruvage De murre pour ly abruver (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 237). Neron, Dyoclecien, Domicien et Maximien, qui tindrent la monarche du monde, s'efforcèrent d'estraindre par force ou par occision le nom crestien, et par simplese et humilité de foy il fut essaucé. Car leurs glaives espandirent le sang innocent des martirs, ouquel fut *destrempe* le mortier du hault edifice de sainte Eglise. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 32). ...plus noir que sieuie *destempree* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 8). Plus noire est que pevrée quant *destempree* on l'a (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 268). ATTROPOS. Vomissés en cent mille livres, Emplisés en tost ces escaudes Et je mesleray fievers chaudes Parmy et corumpues humeurs, Enfleures, boces et douleurs De costé, avec vert venin, Infection, fiel collubrin, Pellés ensemble et *destrempe*s Et bouillés avec suis et poix Pour toutes regions infere. (Cene dieux, c.1492, 127).

- Inf. subst. "Action de mélanger" : Parle a moy ung peu, hé ! ça viens, Fay apporter fiel et aysil Et sois au *destemperer* soubtil, Et si emplis une bouteille, Et avec ce je te conseille Que tu emplisses ung flascon Ou deux de bon vin de façon. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 183).

C. - "Tremper dans"

1. *Destremper qqc. en* (un liquide) : Contre ce venin ne faut medicine que vne seule, et cest que on prent de son propre fiens et le *destrempe* on en eue et puis tantost boire, ou on mourroit en leure ; car triacle ne autre medicine ny vault riens, fors ceste. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 337). ...gruyau d'avoine, *destrempe* en lait gruyau d'avoine, *destrempe* en lait (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 247). ...puis couler par une estamine ou sas, ou *destremper* le levain en eue (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 264). Item por amendeir forte aleine, mangies polieul seche ou cerfuelh, ou vos transglotiseis aïsils quant vous ireis doirmir, mangies sovent fueilles de fou, et laveis vostre bouche d'asil, et mangies polieul *destrenpreit* en vin sovent apres mangier, si en jetera toute la puoure et vous ferat avoir bone aleine (Méd. nam. H., c.1400-1500, 203).

- *Destremper qqc. d'* (un liquide). "Délayer qqc. dans un liquide" : Item, flaons ont saveur de frommage quant l'en les fait de laitances de lus, de carpes, amandes ou amidon broyez, et du saffran *destrampe* de vin, et de succe foison dessus (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 250). ...il jettent celle plate pierre ou feu et *destemprant* un petit de leur farine de iaue. Et qant leur pierre est escaufée, il

jettent de celle clere paste sus celle caude pierre et en font un petit tourtiel (FROISS., Chron. D., p.1400, 127). ...et apres chu *destrenpreis* poivre de blanc vin chaut, se le teneis en vostre bouche et ensi ostereis toute la puour de vostre bouche. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 203). Et, quant on broyera lez especes, que on les *destrampe* de vin aigre et de vin. (Recueil Riom L., c.1466, 76). *Destramer* le pain de verjust, et de la pouldre de gingebre blanc (Recueil Riom L., c.1466, 82).

. *Destremper à* : Ou prenez cinq grains de catepusse, autrement apelee espurge, et les pillez et *destrempez* a let de chievres ou a brouet, et en donnez au chien par la gorge a la quantité d'un voirre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 122).

. *Destremper avec* : ...que celui qui a prins celui venin prende fiente de homme et la *destrampe* avec eue et boive celle eue, il en guerira (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 30). ...donc tu prendras ung de ces trocz ou plusieurs et le *destremperas* avec suc de fumoterre (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 22). ...donc *destrempés* estront de loup avec bon vin et le meslés avec miel et luy faites boire (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 18).

. *Destrempé de* : ...De corps humains (...) Tous *destrempéz* de mortelle conserve (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 184).

- *Destremper* (une couleur) *de*. "Délayer (une couleur), la détrempier dans un liquide" : Le vermeillon est nettoyé et séparé de la terre et puis moulu et broyé entre pierres et *destrempé* du cler d'un oef, et puis on le met en peinture et en escripture, et par especial es grans lettres et en l'encommencement et en la fin des livres. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 378).

- Au fig. : Brassoys mon mal *destrempé* de rigueur (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 118).

2. En partic. "Donner sa trempe (à l'acier), en chauffant au rouge et en trempant dans l'eau"

Rem. *Acier destrempé* "acier trempé", FEW XIII-1, 172b (JLemaire), si toutefois l'interprétation est bonne (v. aussi *destremper*²). [R. M.]

DESTREMPER, verbe (détremper²)

[T-L : *destremper*² ; GD : *destrempé* ; FEW XIII-1, 173a : *temperare* ; TLF VII, 68b : *détremper*²]

A. - "Faire perdre sa trempe (à l'acier, à une arme...), en chauffant au rouge et en laissant refroidir peu à peu"

Rem. TLF *détremper*², sens inverse de *tremper*. CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 347 (*espée destrempée* "qui n'a pas de trempe, qui a perdu sa trempe") - à côté de *acier destrempé* "acier trempé", *destremper*¹, FEW XIII-1, 172b (JLemaire), si toutefois l'interprétation de ces ex. est bonne.

B. - Au fig. "Dérégler, troubler" : ...ceste parole ne s'estent pas a toutes cours mais que proprement a celle qui est *destrempée* et desordenee par la volenté du malsage seigneur (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 371).

Rem. *Consol.* Boèce C., c.1350, gloss.

- Part. passé en empl. adj. "Immodéré, excessif" : ...q'il vous plesse si attemper et refroidir les mals chalours et *destempez* que sont et ount estee longement en moy (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 201-202).

Rem. AND, s.v. *destempré* : «disordered, unhealthy». GD II, 670c, *destrempé*, et T-L II, 1797, *destremper*² (a.fr.). [R. M.]

DESTREMPURE, subst. fém. (détrempure)

[T-L (renvoi) : *destrempëure* ; GD : *destrempure* ; AND : *destemprure* ; FEW XIII-1, 173a : *temperare*]

"Mélange" : D'azur sy est toute la *destemprure*, Qui par léans mur et posteau couleure ; Miracle y oeuvre et le ciel y faveure. (CHASTELL., Oeuvres K., t.6, c.1435-1475, 140). [H. G.]

DESTRESSE, subst. fém. (détresse)

[T-L : *destrece* ; GD : *destrece* ; GDC : *destrece* ; AND : *destresce* ; DÉCT : *destrece* ; FEW III, 100a : **districtia* ; TLF VII, 69a : *détresse*]

A. - Au propre "Espace étroit, étroitesse"

1. "Espace étroit" : Or a trois jours en mon dangier Esté sanz boire et sanz mengier Et a *destresce* de prison (Mir. st Ign., 1366, 108). Et l'enfant vigoureux se commença a esmouvoir en son ventre (...) et tant que la voye naturele ne lui souffy, ains rompy par *destresse* le dextre cousté de la dame, a qui incontinent l'ame party hors du corps. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 160). Une journée advint que Madame de Bethencourt envoya querir Messire Morellet, lequel vint vers elle à Bethencourt et la la trouva amurée et en prison, dont il fut tout esbahi. Elle lui a dit : - A, mon frere, je souffre biauoup de *destresse* à cause de vous, dont vous ne may n'en povons més. (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 359).

- *Estre à destresse*. "Être à l'étroit" : Ceens ara ja si grant presce, Que maint y seront a *destresce* : Car gens venront de toutes pars. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 230).

2. "Étroitesse, étreinte serrée"

- *Tenir qqn en destresse*. "Le tenir étroitement" : Et pour ce que le dit curé le tenoit à grant *destrece* à deux braz parmy le col et la teste, et telement qu'il ne se pavoit despescher ne delivrer de lui, et ne le vouloit laissier en paix, ycellui Cosson moult esmeu et eschauffé de ce que lui faisoit et efforçoit de faire le dit curé, qui ainsi le tenoit durement, comme dit est, saicha un petit coustel à trancher pain qu'il portoit, et d'icellui fery le dit curé parmi la cuisse un coup. (Doc. Poitou G., t.5, 1387, 325). Et avant que il se peust relever, Remondin le vint si chargier de coups qu'il ne se pavoit mouvoir, et lui esracha le bacinet de la teste par force, et lui met le genoil sur le nombril et la main senestre au col, et la le tient en telle *destrece* qu'il ne se puet mouvoir. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

3. [D'un organe] "Resserrement" : ...et ne pooit parler mot tant avoit le cuer serré de *destresse* (Comte Artois S., c.1453-1467, 24). Sy grand *detresse* M'est venu empongnier sy fort Au petit ventre, que nul confort Trouver ne puy. Y fault d'un traict M'aler esbatre à mon retraict, Afin que mon mal s'amolice. (Retraict T., c.1490, 234).

B. - Au fig. "État, situation plus ou moins pénible"

1. "Désespoir, affliction, tourment" : Mais paisiblement enduroit Tout mal et toute adversité Et gracia la trinité De toz les malx qu'el recevoit, Quar greignour espoir concevoit D'avoir ou ciel joie et leesce Tant com ci avoit plus *destresce*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 96). Cil chemins moult de gens angoisse Et les fait vivre en grant *destresse* : Laie gent l'appellent paresse Et li cler l'appellent accide (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 17). Et de la vient la grant *destresse* Qui le cuer li destraint et blesse. (MACH., D. Lyon, 1342, 228). Car il est vostres tous entiers, Et si fait bien et volentiers Tout ce qu'il pense qui vous plaise, Et li las vit en grant mesaise, En grant dolour, en grant tristesse, En grant doubance, en grant *destresce*, Ne nulle fois n'est asseür (MACH., D. Lyon, 1342, 230). Morel, beste de grant pris, comme nous avons entre toy et moy souffert mainte grande *destresse* et mainte male journee, que onques sur toy ne mis selle. (Bérinus,

I, c.1350-1370, 260). LA DAME. (...) Douce vierge glorieuse, Ceste dolente pecherresse, Qui tant a au cuer de *detresce*, Par vostre grace confortez (Mir. enf. ress., 1353, 38). De la leesce du temps present, laquelle l'omme acquiert en enseignant son filz, est dit es Proverbes ou .Xe. chapitre : «Le sage filz esleesse son pere et le filz fol est la *destresse* de sa mere». (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 161). Se (...) Dieu le vray seul aourassez, Tu, qui es triste et en *destresce*, Trouvasses joie sanz tristesse (Mir. st Val., c.1367, 160). *Te Deum laudamus* en hault chanter Oirez plusieurs, pour oster leur *destresse* (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 97). Tous ces princes chieux ma maistresse Puis a joye, puis a *destrece*, Je vy (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 78). Comme oseroit la bouche dire Ce que le cuer pas penser n'ose ? Comment requerray je la chose Que je n'ay hardement d'escrire ? Au povre prisonner, ma dame Donnez l'aumosne de liece. J'ay du tout, en ceste *destraisse* Despendu mon plaisir, par m'ame. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 375). ...Courroux, Soucy, Dangier, Envy ; Chascune si est establie A moy servir par grant *destresse*. Souventesfois me sert Dangier, Si fait Courroux oultre mesure, Nuyt et jour si me fait manger De l'angoisse qui est trop dure (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 98). ...je vous assure que toute douleur et *destresse* portoye depuis que les nouvelles vindrent de vostre mariage jusques à maintenant (Cleriadus Z., c.1440-1444, 521). La pouvrete estoit, sans gueres le monstre, en grand *destresse* de cuer (C.N.N., c.1456-1467, 174). Item, donne [quelque chose, ici : un poème] a ma povre mere, Pour saluer nostre Maistresse, Qui pour moy ot douleur amere, Dieu le scet, et mainte tritresse - Autre chastel n'ay ne forteresse Ou me retrace corps ne ame Quant sur moy court malle *destresse*, Ne ma mere, la povre femme -. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 78). Et en noz jours ce prince de sagesse, Le bon duc Jehan, nonpareil en largesse, Ne le print Mort par son cruel outrage ? Certes si fist. Dont amere *destresse* A longuement esté nostre maistresse. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 6). SOUBPRIEUR. Quelle *destresse* ! CHANTRE. Quel dueil ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 582).

- En partic. "Angoisse (de la mort)" : ...cete lieu estoit la out tout le sank de corps, qe demoree estoit, feust amassez, c'estoit entour le douz coer de vous, tresdouz Jhesus, et en cest temps, car par la *destresce* qe le douz coer avoit a morir, bien par reson poet homme savoir qe le sank y deveroit tout assembler pur reconforter le coer et sustigner (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 185). Il [roy de Craquo] s'aprouche de lui et escout l'archigaye et la laisse aler devers le roy Fedric par telle vertu que il le perce de part en part. Et le roy, qui tost senty la *destrece* de la mort, ne se pot plus tenir sur le destrier, mais chey a terre a la renverse tout mort. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Je croy la vie esternelle Estre donnée aux bonsheureux, Et *destresse* perpetuelle Estre a ceulx qui seront dampnés. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 281). *Or escoutés comme se complain Le filz de Dieu en la croix estant Et parle a tout le monde et dit* : «Toy qui passe par devant moy, Regarde cy, areste toy, Commen je suis en grand *detresse* En ceste croix qui sy me blesse.» (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 145). Coment puis mes yeulx ne ma face Lever es cieulx, n'avoir liesse ? Je deusse morir de *destresse*, Veu les grans pechés ou je suis. (Pass. Auv., 1477, 138).

. Prov. *Au monde n'est destresse que de mort* : Pouvre dolent, ne sçay que mais que je fache, Tant pour le bien qui mes fautes efface Que pour l'horreur du miroir qui tant mort : Au monde n'est *destresse* que de mort. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 671).

- En partic. "Crainte de la mort" : ...il ne savoient prendre nul conseil, fors que de plaindre, de plourer et de prier a Dieu qu'il eüst pitié et mercy de leurs ames, et bien vouldist a celle heure qu'il eüssent passee la grant *destrece* de la mort. (Bérinus, I, c.1350-1370, 217). Si ne fu mie merveille s'il ot *destresse*, car il estoit en grant peril de mort (Bérinus, II, c.1350-1370, 42).

- *Destresse de/au coeur*. "Le coeur serré, oppression" : ...Et pour ce qu'ot au coer *destresse* Pasmee fu et se tint morne. (Dame Lycone G., c.1349-1350, 290). Quant Famius, qui en grant richesse et en grant honneur se deduisoit, sot la maladie Agea sa femme, et apperceut le peril de la mort ou elle estoit, si fut moult courroucié et a grant *destrece* de cuer, et ce fu bien drois, car il l'amoit moult tendrement (Bérinus, I, c.1350-1370, 12). Dont se fist Berinus confez a Dieu de ses pechiez, et tant Aigres sacha son espee et coupa a son pere la teste en grant *destresce* de cuer (Bérinus, I, c.1350-1370, 399). Adonc ot Cleopatra si grant *destresce* au cuer que elle se pasma par plusieurs fois (Bérinus, II, c.1350-1370, 81). Après ce Aigres print congié a sa mere, moult tendrement plourant, et elle le commanda a Dieu en tres grant *destresce* de cuer. (Bérinus, II, c.1350-1370, 169). ...le cuer lui commença a ratenrir pour l'amour du vaillant conte qu'il menoit ainsi mort, tellement que par la *destresse* qu'il en avoit au cuer il se print a plourer. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 185). ...a tresgrant *destresse* de son cuer lui dist : "Hé ! ma treshaute et souveraine deesse sans per, vous qui me devriés reconforter du tres desplaisant duel que mon cuer a a cause du departir de vous..." (LA SALE, J.S., 1456, 96). ...a tres grans *destresses* de leurs cuers, prindrent congié l'un de l'autre. (LA SALE, J.S., 1456, 301).

- *Par grande destresse* : ...et par telles foles opinions despendent l'avoir acquis par grant *destrece* par leurs parens et dont ilz ont après vieillesse sousfriteuse (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 26).

- En partic. "Chagrin d'amour" : Mais nompourquant grant *destresse* d'amour, Ardant desir, la crueuse langour, Ou j'avoie demouré par maint jour, Son bel accueil, Esperance de terminer mon dueil (...) Le hardement De requerre merci couardement Me donnerent (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). Ses cuers est fermez en la tour D'Amours, sous la clef de Tristesse, Ou elle sueffre grant *destresse*... (MACH., J. R. Nav., 1349, 205). S'amours vousist que chascuns fust peüz De ses grans biens, sanz ce qu'il eust *destrece*, Mal ne douleur par avant cogneüz, Nulz ne tendroit ses biens de tel hautece Com depuis fait (MACH., App., 1377, 651). Tres douce fleur de noblesse, Oustés mon cuer de *destresse* Ou il est par chascun jour. Ou jamès je n'auré liesse, Si vostre cuer ne s'adresse A m'aymer par bonne amour. (Vir. H., c.1400-1500, 92). Pource, tous deulx [Doux Penser et Souvenir], pour me tollir *Destresse*, D'elle, vueilliez nouvelles m'aporter Le plus souvent que pourrés, je vous prie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 58). Se je puis veoir seurement Que m'amés tousjours loyaument, Content suis de passer *destresse* En vous servant joyeusement, Ma Dame, ma seule maistresse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 79). Faites moy donc tant d'amistage Que puisse vostre bel'ymaige Baisier, pour guerir ma *destresse* ! (Narcissus, p.1426, 310).

. *Tenir en destresse* : Mais bien y scet le droit chemin tristesse : C'est ses donjons, c'est sa maistre forteresse, C'est son ressort ; La regne et vit com roïne et maistresse, La tient mon cuer en trop mortel *destresse* Et la depart et donne a grant largesse Jouiaus de mort. (MACH., F. am., c.1361, 157). Et qu'elle face largesse Des biens d'amours sans promesse, Par franchise et par noblesse, Pour garir ce qui me blesse Et qui me tient en *destresse* : Autrement je sui

deffais. (MACH., Les lays, 1377, 441). Laissez soucy avec tristesse, Car c'est ce qui le cueur vous blesse, Et boutez hors melencolie, Qui vous tient en si grant *destresse*, Ou vous ferez tres grant folie. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 204).

2. "Manque, pénurie ; état provoqué par ce manque" : Je l'eus si juene et si petit [le lion] Que pour fain, ne pour appetit, Ne pour *destresse* qu'il eüst De famine, il ne se sceüst Rapaistre ne mangier par li (MACH., D. Lyon, 1342, 226). En cele temps fut le VJ.me dener de bienz levé en Loundres et en autres cytés en Engeltere, et sure upelond le X.me dener, à graunt *destresse* et enpoverissement del comun poeple de la tere. (Chron. London A., c.1350, 46). Chil de Calais (...) estoient à si très grant *destrèce* de famine que li plus poissans et plus fors se pooit à grant malaise soustenir. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 53). ...par neccessité de vivres, failli la force de ses gens, lesquelz à son povoir reconfortoit de telz biens, comme il avoit, (...) et tant paciemment portoit son anuy et mesaise qu'il ne plaingnoit riens fors la *destrece* de ses bonnes gens et loialz servans, qu'il veoit chascun jour mourir à grant douleur (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 139). ...et lez plusieurs souvant per *detresse* metoient en leur bouche aulcunes pieces de fer pour leur grant soifz estancher (WAUQUELIN, Conq. faits Alexandre, a.1440. In : *Chrestom.* R., 106). Alors par la *destresse* des vivres, les patrons envoyerent le escripvain de la nave dedens le palescarne et escript audit messire Nicolle, cappitaine dessusdit, soy merveillant que par l'omme qu'il avoit envoyé n'avoit de lui plus nulles nouvelles, et que seurement mandast largement de pain, de vin et d'autres vivres (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 157). Povres gens ont trop de *destresse*. Du propre labeur de leurs mains, Qui deust tourner a leur usaige, Ilz en ont petit, voire mains Qu'il n'est mestier pour leur mesnage. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 54). L'enfant moult haut crioit par *destresse* de faim, la mere se taisoit par travail inhumain, l'enfant queroit sa vie ou sain de sa nourrice, la mere queroit mort et derrenier supplice (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 139). le peuple, à cause de la grant *destresse* de vivres en quoy ilz estoient, desjà murmuroient et se vouloient (...) esmouvoir contre lesdits Angloiz (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 28). GADIFFER estant en l'ille de Louppes en grant *destresse* de fain et de soif, attendant la mercie Notre Seigneur... (BÉTHENCOURT, Canarien C., c.1490, 79).

3. "Situation pénible, rigueur, sévérité" : Mais il fait si grant chaut en celle ylle que pour la grant *destrece* de la chaleur la perpendelle de lomme, et trestout ce la que vous sauez bien, ist hors du corps, pendant iusques enuiron la iambe, pour la grant dissolucion du corps. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 322). ...et quant aucuns des hommes sailloient pour la *destresse* du feu, ilz mettoient leurs lances à l'androit, et ains qu'ilz fussent à terre, ilz estoient percez de III ou IIII lances (Journal bourgeois Paris T., 1420, 137). La glorieuse Magdaleine Mena long temps vie mondaine Et si fut grande pecheresse, Mais depuis print vië humaine Pour repentance trescertaine En grant douleur et en *destresse* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 108). Lequel roy Lancelot estoit nourry en ladicte cité de Gayette et en grant *destresse* et neccessité, pour ce que les trois parties ou environ dudit royaume se tenoient pour le roys Loys second, filz dudit roy Loys premier, duc d'Anjou, son contraire. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 189). Moy, j'ay esté pres et loing En batailles et *destresses* Et a prandre des fortillesses, Ou jay souffert mains bastement (Pac. Job M., c.1448-1478, 257).

- À (*grande*) *destresse* : Tous trois ly ung sur l'autre se sont amoncelez Et pausmez a grant *destresse* (Renaut Mont. B.L. V.,

c.1350-1400, 71). Comment Mardocius en Grece Fu desconfis, a grant *destrece*, Et sa gent morte et confondue. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 254). Et ce que vous demandez tant, Qui vous fait trestant de rudesse, C'est la Pucelle que je atant Pour faire morir a *destresse*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 652). O, que grant pleur eut quant Lucesse Fut violee a *destresse*, Qui se tua par desconfort (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 209).

- *Estre à/en grande destresse* : Et Berinus et sa mesnie estoient a grant *destrece*, a grant doulour et a grant doubance de mourir. (Bérinus, I, c.1350-1370, 197). Cil de l'host leur jettoient et envoioient par leurs engiens chevaus mors et bestes mortes et puans, pour yaulz empunaisier, dont il estoient là dedens en grant *destrèce*. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 25).

4. "Émotion, impatience" : ...et ainsin a tres joieuses *destresses* de leurs cuers passerent ce treslong et ennuyeux jour et jusques a la nuyt et heure entr'eulz ordonnee que ilz se trouverent au jardin (LA SALE, J.S., 1456, 141). [H. G.]

DESTRESSEMENT, subst. masc. (détressement)

[*FEW III, 100b : *districtus*¹]

"Resserrement (de la partie navigable du fleuve dû au comblement partiel du lit par alluvions) (?)": Mais puis, par le *destressement* du flume, comme j'ay dit dessus, esfaillist ledit tribuc. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 229). [H. G.]

DESTRESSER, verbe (détresser¹)

[T-L : *destrecier*² ; GD : *destrecié* ; GDC : *destrecier* ; AND : *destresce* ; FEW XIII-2, 263b : **trichia* ; TLF VII, 69b : *détresser*]

Part. passé en empl. adj. "Qui n'est plus tressé" : La dame estoit eschevelee Fors tant que une tresse tressie Avoit et l'autre *destressie* (MACH., Voir, 1364, 438). [R. M.]

DESTRESSER, verbe (détresser²)

[T-L : *destrecier*¹ ; GD : *destrecier* ; AND : *destresse* ; *FEW III, 100b : **districtia*]

"Mettre en détresse"

Rem. Ex. d'a.fr. et gloss. XIVe s. ds GD II, 670b.

- "Être en détresse, en péril" : Ly évesque de Tongre, quant soilt la chouse expresse, Mandat le duc d'Ardenne qui vengne com professe En la santisme loy, si qu'elle ne *detresse*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 544). [R. M.]

DESTRESSEUSEMENT, adv. (détresseusement)

[*FEW III, 100b : **districtia*]

"D'une manière violente et cruelle" : *Destresseusement* fu Mabrien de dueil enflammé quant il veyt son destrier en tel party, car a ce ne pavoit remedier (Mabrien V., 1462, 417). ...desquelz enfans et autres creatures aprez quil les avoit fait morir vyolentement, *destricheusement* et cruelement il faisoit prendre aulcune partie de leur sang, dont on escripvit livres (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 286). [H. G.]

DESTRESSEUX, adj. (détresseux)

[T-L (renvoi) : *destreços* ; GD : *destreceux* ; FEW III, 100b : **districtia*]

A. - "Qui est dans la détresse" : ...si fut angoisseusement courrouciez, ne oncques maiz chose ne lui estoit advenue de quoy il feust maintenant si *destreceux* (Bérinus, I, c.1350-1370, 333).

B. - "Qui cause de la détresse, du désespoir" : ...la famine universelle (...) commença de rechief estre si très grande et si

destréceuse, que c'estoit moult piteuse chose de veoir les povres gens morir en grand multitude (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 339). [Notre Dame à Jésus :] O chier filz, quant je me records des piteux motz et douloureux, *destresseux* et mal savoureux dont aultrefois m'avez servie en disant que ceste vie, briefment, vous faudra departir, mon ame se vouldist partir de mon povre corps (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 219). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 577] ...et encor ne voulez gehir qu'a grant tort l'avez fait mourir [Jésus] et passer ce *destresseux* pas (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 376). Mais pour concideracion de vostre biaulté, haulte noblesse et seignorie, et pour timeur d'estre esconduit de vostre amour, j'ay cellé mes angoisses *destreces* sans les vous descouvrir... (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 84). ...il n'est tour ne engin que les dictz medecins sachent pour aliger quelque pou de ce *destresseux* mal. (C.N.N., c.1456-1467, 33). ...il regardoit (...) le *destresseux* mal de la pouvre fille (C.N.N., c.1456-1467, 35).

C. - "Violent" : Lesquelles choses sont moult dures et inhumaines, dampnables, inicques, crueuses et moult *destreces* et par especial entre crestiens et vrays catholiques. (Doc. 1413. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 112).

Rem. *Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 10/252. [H. G.]

DETRI, subst. masc. (détré)

[T-L : *detri* ; GD : *detri* ; FEW XIII-2, 258b : *tricare*]

A. - "Retard, délai" (synon. *detrianche*) : Car en autel dangier se couche Comme s'il l'avoit dit de bouche, Pour tant qu'on y puet sousposer, Croire, penser et pourposer Les escondis et les otris, Les briés dons et les lons *detris*, De quoy bonne Amour ceaus demayne Qui elle tient en son demayne. (MACH., D. Aler., a.1349, 248). Je feroie trop grant folour S'en lonc *detri* plus m'affermoie (Mir. parr., 1356, 51). Car doubance m'est contraire Que vous, pour trop lonc *detri*, Ne me mettés en oubli. (MACH., L. dames, 1377, 45). Dont s'en part le paiien sans querre nul *detri* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 182). [nombreux ex. ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.]

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, 24/35.

- *Faire detri*. "Tarder, s'attarder" : Compagne, je vous pri, Esperance, trop long *detri* Faites de parler a cest homme. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 55). Messire Bremons et Monstry Un jour feirent de *detri* En Chypre, que un jour demourerent ; Et tantost après eaus alerent. (MACH., P. Alex., p.1369, 145). En son cuer affia qu'il fait trop lonc *detri* Et qu'il a trop Fromon le glout mis en oubly. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 133).

- *Faire long detri de* + inf. "Tarder à" : Et pour ce qu'ai fait long *detri* D'envoier vers elle et escrire (MACH., Voir, 1364, 764).

- *Sans faire (nul) detri* : G'y vois de cuer joiant et baut, Sanz faire sejour ne *detri*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 211). Donc lui a demandé sans faire nul *detri* (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 94).

- *Ne pas faire long detri* : Et quant j'eus finé mon depri, La ne fis pas moult lonc *detri* : Eins me levay en mon estant. (MACH., R. Fort., c.1341, 123). Li roys ne fist pas lonc *detri*, Eins manda monsigneur Monstry, Qui de Chypre est ses amiraus. (MACH., P. Alex., p.1369, 114).

- *Mettre detri (à qqc.)*. "Mettre un délai (à qqc.)" : Il convient de neccessité, Pour garder pais et amité, Qu'elle soit toudis sus sa garde Pour mesdisans et qu'elle garde Que trop ne soit large en otray, Car là doit on mettre *detri*, Qu'elle aime honeur et doute honte Et que son cuer si maire et donte Qu'adès ait doubance et cremour. (MACH., Compl., 1340-1377, 267). "Contes de Jullers et vous, contes des Mons biaux cousins, nous i metons trop de *detris*

sans raison : il le nous fault faire, et a ce nous sonmes aloiet et obligiet de trop grant temps." (FROISS., Chron. D., p.1400, 300).

- *Mettre en detri* à + inf. "Tarder à faire qqc." : Gertrus, ne mettez en *detri* A porter mon filz au moustier. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 131).

- *Sans (nul) detri*. "Sans retard, au plus vite" : ...Qui ce me die, sains *detri*, Se tu es anemys ou non Et se me dis ensi ton non (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 206). Amours que j'en pri, Qui volt et souffri Qu'a li, sans *detri*, Quant premiers la vi, m'offri, Li porra bien dire Que pour s'amour fri Sans plainte et sans cri... (MACH., R. Fort., c.1341, 22). Alez vous vestir sanz *detri* (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). Et le roy, qui moult le ressoingnoit a courroucier, le fist venir devant lui et commanda que on le pendeist vistement sanz nul *detri*. (Bérinus, I, c.1350-1370, 341). NOSTRE DAME. (...) et je vous empri, Qu'après eulx alons sanz *detri*. (Mir. enf. ress., 1353, 80). ...humblement te depri Que veuillez oïr mon depri Et que tendez sans nul *detri* A m'aligence (MACH., Voir, 1364, 354). Si fist crier, sans nul *detri*, Parmi son ost, à moult haut cry, Que toute maniere de gent, Grant, petit, seigneur et sergent, Le sievent tuit et sans faillir, Car il vuet la ville assaillir. (MACH., P. Alex., p.1369, 84). Lors dist li papes sans *detri*... (MACH., P. Alex., p.1369, 240). Pour un tant, chierement vous pri Que vous me menés sanz *detri* Haut et bas et ne m'espargniés (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 111). ...son corps offri Sans *detri*... (MACH., Les lays, 1377, 475). Venez avec moy sanz *detri*, Et sy ly faites bonne chiere, A celle fin qu'il vous ait chiere. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 18). Et maint bon chivaler hardi Passerent la sanz *detri*, Et conquistrent par lour emprise Tut la terre (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 96). Congié pristrent du bastard Henri Le quel lour dona, sanz *detri*, Et les paia moult voluntiers Car ne lui fesoient mestiers. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 102). Et le chevalier sanz *detri* Le va ferir parmi le ventre (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 321). ...là trouva sans *detri* Le bon duc de Bourgogne : se li dist à haut cry Comment on enmenoit le dofin segneur (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 297).

- *Sans barre et sans detri*. "Sans créer d'obstacles ni mettre des délais" : Et l'an et le jour passez que nul n'y averoit niant demandes on plait pendant que le chaingeour en delivret lez deniers audit segneur Jehan et a segneur Joffroy, san baire et san *detri*, et que ledit chaingeour en ait bonne paix. (Jug. maître-échev. Metz S., t.3, a.1494, 1454], 141-142).

B. - "Ce qui retarde, circonstance qui retarde, perte de temps"

- *Estre en tel ou tel detri* : Si furent en ce *detri* et en ce debat jusques adonc que on ordena des gens monsigneur Robert de Namur (...) à monter à cheval (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 187).

- *C'est detri de* + inf. "Il est trop long de + inf." : Aveoch le dit connestable estoient (...) tant de haus signeurs et de barons que uns *detris* seroit de nommer. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 98).

REM. XIVe s. ; vieilli au XVe. [R. M.]

DETRIANCHE, subst. fém. (détriance)

[T-L : *detrianche* ; GD : *detrianche* ; FEW XIII-2, 258b : *tricare*]

A. - "Délai, retard" (synon. *detri*) : Quant li Sarrasin virent la *détriance*, il se recueillièrent et se mirent à leur deffense (Hist. chron. Flandres K., t.1, c.1342-1383, 44). Li Espagnol (...) eurent un petit de sejour sus mer par vent contraire et *detrianche* plus d'un mois. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 47).

- *Faire detriance*. "Tarder, s'attarder" : Et jure Jhesu Crist et sa dive souffrance Que jamais à nul jour ne fera *detriance*, S'ara trouvé le roy qui tant a de poissance (Hugues Capet L., c.1358, 203). AURELIAN. (...) Pren cest habit de pelerin, Et si nous mettons a chemin D'aler en France. L'ESCUIER. Pour moy ne faites *detriance* ; Mouvez (Mir. Clov., c.1381, 210). Puis va a Vautamis sans nulle demoranche, S'amaïne Gerardin, que n'i fais *detrianche* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 57).

- *Sans faire detriance*. "Tout de suite" : Va t'en sanz faire *detriance* Au saint père tout en ce point (Mir. st Guill., c.1347, 29).

- *Mettre detriance (à qqc.)* : Chil Escoçois demorerent plus d'un mois a Londres et ne pooient estre respondu, car li consauls ne voloit, et tant que il furent si hodé et si tané que il requissent et priierent que, fust pour euls ou contre euls, il fussent respondu. La cause qui metoit *detriance* ou conseil dou roi, je le vous dirai. (FROISS., Chron. D., p.1400, 205).

- *Sans (nulle) detriance*. "Sans retard, au plus vite" : Il se fist desarmer sans nulle *detrianche* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 191). Le Gascoïn s'en ala sans nulle *detriance* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 269). LE JUGE. Moustrez le moy, sans *detriance*. (Mir. enf. ress., 1353, 37). Lui cardinal tut en plorant Se parti de lui maintenant Et chivacha sanz *detriaunce* Devers le roi Johan de France, Et lui ad counté de son grant attrait. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 72).

B. - "Ce qui retarde, circonstance qui retarde, perte de temps" : Or fu la avisé et regardé entre euls que bonnement il ne pooient ce faire sans le conmandement de lor souverain, c'est a entendre dou roi d'Alemagne auquel devoient toute obeissance. Qant li rois d'Engleterre oy proposer ces paroles si vei bien que c'estoit une *detriance*, et toutesfois il li convint sousfrir car ils n'en pooit aultre cose avoir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 289). ...et se tinrent les Escoçois tout quoi ; et n'estoit nulles nouvelles de euls, ne ne fu jusques a haute nonne, dont les Englois furent tout esmerveilliet de ce que il ne traioient avant. (...) En celle *detriance* se consellierent li baron et li prelat d'Engleterre et regarderent pour le millour et le plus segur que la roïne lor dame retourneroit au Noef Chastiel (FROISS., Chron. D., p.1400, 776).

- *Une detriance court* : Entrués que ces paroles et *detriances* couroient, et que chil Genevois se requelloient, descendi dou chiel une plueve si grose et si espesse que mervelles fu a comsiderer (FROISS., Chron. D., p.1400, 728).

REM. XIVe s. ; vieilli au XVe. [R. M.]

DETRIATION, subst. fém. (détriation)

[GD : *detriacion* ; FEW XIII-2, 306a : *tritrate*]

"Fait de choisir" : Voulons et ordonnons que l'eslection des consulz se fasse et soit faite par *detriacion* ou eslection de ternes, lesquelles *detriacion* ou eslection faictes, lesdiz ternes yront et courront par le conseil actendans plus de voix avec les bobisses (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 12). [Seul ex.] [H. G.]

DETRIE, subst. fém. (détrie)

[T-L : *detrie* ; GD : *detrie* ; FEW XIII-2, 259a : *tricare*]

"Retard, délai" (synon. *detri*, *detriance*)

- *Sans detrie*. "Sans tarder" : Trèstout enssy pensant, en ala sans *detrie* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 44). Puis soit ta voie accueillie Sans *detrie* Par les desers arrabiz (Cent ball. R., c.1388-1396, 26). Sus les crestiaux monterrent les bourgeois sans *detrie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 55). Je vous prie Que conseil me donnés en l'hoëure et sans *detrie* (Cip. Vigneaux W., p.1400,

78). Mandez le querre sans descrie [l. *destrie*], Et le faictes a vous venir, Pour demander par quel plaisir Il a fait ceste outrecuidance [Lecture *destrie* proposée par A. Tobler, Z. rom. Philol. 20, 1896, 411. T-L mentionne cet ex. et reprend la proposition de Tobler]. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 113).

- *Sans faire detrie/ne pas faire detrie*. "Sans tarder" : La fille l'amiralz si vous mande et prie Qu'a lie venez parler san plux faire *detrie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 75). Adonc se part Tristan qui n'y a fait *detrie*. (Tristan Nant. S., c.1350, 313). La ont buit et mengié tout a leur commandie, Et puis se sont levés sans plus faire *detrie*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 203). Tost et incontinent et sans faire *detrie* Le mena vers le roy (Cip. Vigneaux W., p.1400, 141).

Rem. Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss.

REM. XIVe s. ; vieilli au XVe. [H. G.]

DETRIER, verbe (détrier)

[T-L : *detriier* ; GD : *detrier* ; AND : *detrier*² ; FEW XIII-2, 258b : *tricare*]

I. - Empl. trans. *Detrier qqn/qqc.*

A. - "Retarder qqn ou qqc., empêcher qqn de faire qqc." : L'ERMITE. Sire, si est m'entencion Que par vostre gré m'en revoise En mon lieu (...). LE PAPE. Estre ne vous vueil *detriant* Le propos de bien qu'en vous voy. (Mir. pape, 1346, 375). Quant le roy Edouart oy ces nouvelles, il assembla ses princes et ses hommes (...), et entra en mer pour aler en Gascongne, mais le vent les *detria*. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 74). Mais qu'essoinne ne me *destrie*, G'y pense assez briément a estre (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 11). Garde que riens ne te *detrie* Jusques a tant que la seras. (Mir. Berthe, c.1373, 243). Pour quoi, ceste doubte et les escriptions que li rois de Sesille en faisoit, *detrioient* grandement pluseurs signeurs dou dit royaume. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 183). Cilz rencontres *detria* grandement le senescal de Haynau qu'il ne peut venir à temps au pont à Trit. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 16). Et ce qui avoit *detriiet* et empechiet bien cinc jours les mariages à aprochier, estoit pour un different que li consaulx dou duc de Bourgongne i trouvoient et mettoient. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 190).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- "Faire attendre qqn" : Se li pooit bien ce peser, avoech le grant tresor qu'il avoit donnet à ces signeurs qui ensi le *detrioient* par parolles. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 153).

- *Detrier qqn à + inf.* : "Signeur, dist il, nous veons que nostre ennemi nous *detrient* à combatre, et si en sont en grant volenté, si com je l'espoir." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 121). "Et outre il dient que les ambasadours de France, qui par chi passèrent, furent *detriiet* à non venir [non explétif] devers nous en Escoce, sicom il deussent, et trop longuement les tenistes en sejour et en solas." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 173).

B. - "Repousser, écarter qqn ou qqc." : ...et avrez avecques vous bons archiers pour les sourvenans *detrier* et faire reculer (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1358, 339). Et sa belle vie, par foy, Monstre qu'elle est de Dieu en grace ; Par quoy on adjoste plus foy à son fait. Car, quoy qu'elle face, Tousjours a Dieu devant la face, Qu'elle appelle, sert et deprie En fait, en dit ; ne va en place Oû sa devotion *detrie*. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 34). Moult furent bien serviz, n'es nuz qui les *detrie*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 206).

- "Détourner qqn (de qqc.)" : Ces quatre vertus en oubli Ne sont pas pour lui *detrier*. (MACH., D. verg., a.1340, 25). Si entra en son oratoire Pour le souverain Dieu de gloire Aourer, loër et prier,

Ne riens nel peüst *detrier* Qu'a genous trois fois la journee Ne fust s'orison presentee A Dieu qui deffent et qui garde De tous ceaus qu'il prent en sa garde (MACH., C. ami, 1357, 37). ...dont messires Johan, sires de Harduémont, ses freires, et messires Johan d'Oreille, sires de Vellerous, ses cusiens, qui estoit tres sages chevaliers et de grande eloquence en romans et en tiexhe, l'avoient sovent repris et chastoiet et tousjours *detriiet* juxes adont, par force de bonnes parolles et de bons exemples raisenables (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 36-37).

- "Empêcher qqc." : Ce *detrie* Ma joie et ma maladie Fait gringnour. (MACH., Ch. bal., 1377, 608). Si n'est vie Si jolie Com de desirer ami En Espoir Qui chastie Et maistrie Desir, si qu'il n'ait maistrie Ne pooir, Qu'il *detrie* Vie lie, Quant Espoirs ne s'amolie. (MACH., Les lays, 1377, 431). La ne tuent nuluy, Gloriant le *detrie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 589).

. [D'une chose] : ...Voire sans adenter, le liege le *detrie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 376).

C. - "Allonger (un propos)" : Qe vous purroie je *detrier* La matiere et plus alongier ? (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 102).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Tarder, s'attarder, hésiter" : LE BOURGOIS. (...) or ne vous *detriez*, Et la nostre dame priez Humblement et de devot cuer (Mir. enf. ress., 1353, 2). C'om maine tost la dame en prison et comvoye, Et on le fit tantost quar point on ne *detroye*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 19). Adonc Berthe ne *detria* ; De paour qu'elle ot me pria Qu'en lieu d'elle avec vous jeust Ma fille (Mir. Berthe, c.1373, 218). Va t'en ou marchié, ne *detries*, Et la pour bani Robert cries (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 21). Si desploierent cil seigneur de France leurs banières et *detriierent* un petit, pour le cause de ce que il voloient avoir leurs brigans. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 167). Cil de le ville de le Rocelle (...) *detriierent* plus d'un an que onques il ne vurent laisser entrer Engls en leur ville. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 58). DIEU. Sanz plus estre cy *detriant*, Mére, aler vueil a ce bourgeois (Mir. march. juif, c.1377, 215). Or avant : ne vous *detriez*, Avec moy Dieu de cuer priez (Mir. fille roy, c.1379, 72). Et sont toutes gens, asquels les paroles viennent, esmerveilliet pourquoi vous *detriies* tant que vous n'en faites vostre devoir, puisque vous en estes souffissamment enfourmés. (FROISS., Chron. D., p.1400, 231). On dist a mesure Gautier : "Sire, faites lever ces jeuiaux par vostres gens, car il sont vostre." Mesire Gautier respondi et dist : "Je n'ai pas deservi a recevoir dou roi de France si grans dons ; et qant je li averai fait service qui le vaille, je prendrai bien ce don ou aultres." On *detria* sus cel estat un petit. Li rois volt sçavoir quel cose il avoit respondu. On li dist... (FROISS., Chron. D., p.1400, 759). Autres cités aussy fin prindrent Puis n'ala Guerres *detriant* Et toutes par guerres perirent (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 173). Desy jusqu'o palais ne cesse ne *detrie*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 38). [nombreux autres ex. ds ce texte, cf. gloss. de l'éd.]

- "Faire durer ce que l'on fait" : "S'un petit alons *detriant*, Tant nous est li deduis plus lons..." (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 93). Cil Engls qui n'estoient que un petit, se combatoint sagement, et *detrioient* toutdis, en yaus combatant, ce qu'il pooient ; car il cuidoint que leurs gens deussent venir. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 110).

. [D'une action] "Durer, traîner" : Entrues que ces besongnes se *detrioient*, li aultre chevalier engls (...) s'espardirent aval le pays de Flandres (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 148).

- (Se) *detrier de* + inf. "Différer de, tarder à" : ...et pourtant Loys, ainsné filz du beau roy Phelippe, *detria* d'aler à son sacre à

Rains, jusques à ce qu'il y eust un pappe, par qui l'arceveschié feust ordonnée. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 31). Restourner me fault a l'eglise. Mon chier amy, pour moy priez Souvent, ne vous en *detriez*. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 22).

- Empl. impers. "Prendre du retard" : ...grans parlemens et assamblees sus li dit honmage furent en celle saison en Engleterre. Et i sejournerent li desus nonmé prelas et barons envoiies dou roi de France tout l'ivier et jusques a l'issue dou mois de mai ensievant, que il ne pooient avoir nulle response. Toutesfois, quoique il fust *detriiet*, finalement li rois d'Engleterre, par l'avis de ses privileges asquels il ajoustoit grant foi, fu consilliés de escrire ensi lettres patentes seelees de son grant seel, en recongnissant l'onmage tel que il le doit et devoit adont faire (FROISS., Chron. D., p.1400, 191).

- Sans *detrier*. "Sans tarder, sans délai" : LA VOISINE. Dame, je vois sanz *detrier*. Alons men : vez en cy tout plain ; La messe est sonnée a saint Main Et si sera par temps chantée. (Mir. enf. diable, c.1339, 16). Adont me mis sanz *detrier* A genous pour li mercier. (MACH., R. Fort., c.1341, 141). LA FEMME. (...) Mouvons dés cy sanz *detrier* (Mir. enf. ress., 1353, 79). ...j(e) y voys sanz *de(s)trier*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 250). Des plus tres fors hommes qu'il ot Manda li rois et en mi l'ost Commanda les trois Juïs prendre Pour ardoir et bruïr en cendre, Et si leur fist sanz *detrier* Les piez et les jambes lier Et eaus geter dedens le fu... (MACH., C. ami, 1357, 22). Li gentils roys, sanz *detrier*, Fist parmi tout son ost crier Que toute maniere de gent, Gens d'armes, vallet et sergent, Fussent tuit à une assablée... (MACH., P. Alex., p.1369, 100). Li roys la fist, sanz *detrier*, Devant chascun, penre et lier, Seur une eschiele, et puis estendre. (MACH., P. Alex., p.1369, 260). Et après celui mariage Ne voet gaires plus atarger, Eins s'en ala, sanz *detrier*, En Gascoigne, en courte saison (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 92). Thamaris, sanz *detrier*, Lui dit, par hault et fier courage (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 209).

Rem. Myst. st Clément Metz D., p.1439, gloss.

III. - Inf. subst. "Retard" : Et si fu dedens enfermee La chanson ci devant nommee ; Et li tramis sanz *detrier*, Qu'a moi grevoit le *detrier*. (MACH., Voir, 1364, 368). [R. M.]

DETRIMENT, subst. masc. (détriment¹)

[T-L (renvoi) : detriement ; GDC : *detriment* ; *FEW III, 57a : *deterere* ; TLF VII, 69b : *détriment*]

"Dommage, préjudice, détriment" : Dezquellez choses nous povons conclurre, tres clerement, que teulx freres ne sont mie tenus de laysier lez euvres devant dittes et leur contemplacion pour labourer euvres manueles, car, ainssi, ilz s'appliqueroient aux choses vilez et larraient lez plus dignes, ou tres grant *detriment* et damage dez amez a qui ilz prechent et enseignent la parole de Dieu (Songe verg. S., t.2, 1378, 232). Lesquelles choses sont de très mauvaiz exemple et contre l'enseingnement de Cathon, et promovans à toutes tenchons, débas et discencions qui pourroient tourner, que Dieu ne vuelle, en grant préjudice et *détriment* de vostre royaume. (Doc. 1413. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 128). Comme les haultes dignitez des seigneuries soient establies soubz la divine et infinie puissance qui les eslieve en florissant, en prosperité et en glorieuse renommee, il est a croire et tenir fermement que, ainsi que leurs commencemens et leurs accroissances sont maintenues et adrecees par la divine providence ainsi est leur fin et leur *detriment* par sentence donnee ou hault conseil de la souveraine sapience, qui les aucuns verse du hault trosne de imperial seigneurie en la basse fosse de servitude et de magnificence en ruine et fait des vainqueurs vaincus et ceulx obeir par crainte qui commander

souloient par autorité. (CHART., Q. inv., 1422, 1). Helaz ! Comment Chiet en voz jours si griefment, Et par voz faiz seulement, Vostre maison mesmement, Qui estoit le parement D'onneur soubz le firmament Et de foy le fondement ? Son *detrimment* Est a vostre dampnement Et un honteux vengeance ; Et se bon advisement Et piteux consentement N'y mettent amendement, Vous en soufferez tourment Au jugement. (CHART., L. Paix, a.1426, 416). Car Nature ne pourroit mie Endurer un tel *détriment* En tous endroiz d'un Elément (LA HAYE, P. peste, 1426, 46). *Détriment*, c'est à dire dommage. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193). Tu seras tost deceü se tu regardes a l'apparence des gens par dehors tant seulement. Car se es autre tu quiers ton soulas et prouffit, tu sentiras souvent *detriement*. (Internele consol. P., 1447, 23). Tien toy a mon bon plaisir et tu ne souffriras nul *detriement*. (Internele consol. P., 1447, 150). ...lesdictes injures, excez et oultraiges (...) sont et tournent au prejudice et deshonneur de nous et de nostre sang, diminution et *detrimment* de tout estat de seigneur souverain, et exemple pernicieux de rebellion presumptueuse de tous subjectz contre leurs seigneurs souverains (Lettres Louis XI, V., t.4, 1469-1472, 123).

- *Au detrimment de*. "Au désavantage, au préjudice de" : ...et, au contraire, les grans maulz, esclandes et inconveniens irreparables ou *detrimment* de la foy crestienne (FAUQ., III, 1431-1435, 45). ...une lettre (...) ou grant prejudice a la jurisdiction ecclesiastique et des suppos d'icelle, sans vostre [du roi] sceu et ordonnance faicte et scellée en vostre nom, qui peut estre ou tourner au *detrimment* de vostre arme et honneur, se n'y pourveés. (JUV. URS., Verba, 1452, 355). ...confruntations et procès faiz à l'encontre de messire Jacques d'Armignac, duc de Nemours, ses confessions volontaires et autres choses qui faisoient à veoir touchant plusieurs fractions, conspirations, machinations, grans et enormes crimes, delictz et malefices par luy commis et perpetrez contre le roy et monseigneur le daulphin son filz, ou très grant *detrimment*, prejudice, dommage, destruction et subversion de la chose publique du royaume (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 367).

REM. Lat. *detrimmentum*. [R. M.]

DETRIMENT, subst. masc. (détriment²)

[T-L : *detriement* ; GD : *detriement* ; FEW XIII-2, 259a : *tricare*]

"Délai, attente, retard ; manoeuvre dilatoire" : ...et que se plus en prenoient [des taxes], et en destroient les Marchans, ou les Voituriers à délivrer lesdictes Lettres, touz couz fraiz et interez qui par leurs *destriemens* seroient faiz, ils seront tenuz de rendre et contrainct à ce, sans delay. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1352, 504). Quant li contes oy ces parolles, se li sambla uns *detriemens*. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 30). ...chils parlemens et *detriemens* enoioit durement a ceuls de Calais, qui volentiers eussent veu plus tos lor delivrance, car on les faisoit trop juner. (FROISS., Chron. D., p.1400, 833).

- [Dans le contexte de l'amour courtois] "Attente" : Très gaie vie est d'amie et d'amant, Qui justement le scet considerer, Car li parler, li signe, li samblant, Li douls regart, li venir, li aler, Li vrai complaint, li maintien gai et gent, Li biel priier et li *detriement* Sont ordonné pour tous coers esjoir. (FROISS., Chans. roy. M., c.1362-1394, 196).

- *Sans detriement* : De l'ostel se partit san nul *detriement*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 428). Or veul que l'espions en ung embuchement, Et que mis soit a ffin sans nul *detriement*. (Tristan Nant. S., c.1350, 630). Lor ly fist le tournicle apporter vistement Et le blason de Franche san nul *detriement*, Et a dist à Huon : "Cestuit

aournement Recevez aujourd'ui bien et hardiement..." (Hugues Capet L., c.1358, 220).

- *En ce detriement*. "Pendant ce temps-là, en attendant" : Si eüst volentiers veu li dis princes que elle se fust acoucie ançois son departement. En ce *detriement*, se faisoient et ordonnoient grandes pourveances et grosses. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 230).

- *Faire detriement*. "Prendre du retard dans l'accomplissement de qqc." : Au pape prist congiet, n'y fist *detriement*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 197).

REM. XIVe s. ; vieilli sinon hors d'usage au XVe. [H. G.]

DESTRIN, subst. masc. (détrin)

[*FEW XIII-2, 258b : *tricare*]

Sans faire long destrin. "Sans tarder" : Et tout li crestien poissant et enterin Allèrent au gaignage sans faire long *destrin* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 566).

V. aussi *détri* v. Lexiques, *détrier* v. Lexiques, *détriment²* v. Lexiques [H. G.]

DESTRIPER, verbe (détriper)

[GD : *detriper* ; FEW XIII-2, 300b : **trippa*]

"Arracher les entrailles" d'où "mettre en pièce, détruire" : A bon droit avez non Phelippe, Qui toutes mauvestiez *detrippe*. (J. DE CHAVENGES, Le Livre royal, éd. L. Delisle, 1345-1348. In : Bibl. Éc. Chartes 62, 1901, 505). [H. G.]

DESTROIT, adj. et subst. masc. (détroit¹)

[T-L : *destroit* ; GD : *destroit¹/destroit²* ; AND : *destreit¹* ; DÉCT : *destroit* ; FEW III, 100b : *districtus¹* ; TLF VII, 70b : *détroit*]

I. - Adj.

A. - Au propre [D'une chose, d'un lieu]

1. "Étroit" : Il n'ont pité ne merci de nul gentil homme, se il eschiet entre leurs mains prisonniers ; mès le rançonneront de toute sa finance et oultre, et metteront en ceps, en buies et en fers et plus *destroites* prisons que il poront, pour estordre plus grant raençon. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 65). ...Ou desert et es lieux *destrois*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 103). ...il estoient sus un cemin *destroit* que il ne pooient dou plus aler ou cevauchier que euls quatre de front. (FROISS., Chron. D., p.1400, 869).

- *Voie destroite* : Alez vous sy *destroicte* voye Que suyvre je ne vous pourroye ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 663).

2. "Serré" : Grosses vapeurs et grans fumées Par dedens la terre engendrées, Yssans dehors subitement, Par la force du mouvement Qu'elle seuffre souventes foiz Des vens en soy cloz et *destroiz*, Qui la font à force mouvoir Pour s'en yssir, à dire voir, Et à l'yssir certainement Ilz troublent l'air très grandement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 55).

3. "En quantité insuffisante" : Et leur estoient vivres et fourages si *destroit* que à painnes en pooient il recouvrer. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 24).

B. - Au fig.

1. "Étroit, restreint" : ...ung sien oncle (...) luy dist ainsy en *destroit* conseil : "Renault, biau cousin, vous avez tant fait que vous vous trouvez ung povres homs et vostres terres engaigiez de toutes pars..." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144).

- "Strict, exprès" : ...li chevaliers, sans trop *destroit* commandement, ne se fust jamais avanchiés de dire et faire ce que il disoit et faisoit. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 126).

- "Précis" : Et avoit li dus d'Ango gens secretaires dalés le roi, par lesquels, de jour en jour, il savoit tout son estat ; et au *destroit* jour que li rois de France trespasa de che siècle, il estoit à Paris et assés priès de sa cambre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 284).

- [Avec un terme nég.] "Au sens précis, accompli (dans le mal)" : Que fais tu, larronciau *destrois* ? (Mir. femme roy Port., c.1342, 153). Dame, vostre ribaut *destroit*, Qui lez vostre costé se gist. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 138).

- *Tenir qqn destroit*. "Tenir qqn strictement, étroitement" : Vous savez, et est cler, Chascuns le voit, Que, se jamais il ne me souvenoit De ma dame qui me tient si *destroit* [var. moult estroit], Que ma douleur oubliée seroit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 96). Se vos regars, douce dame, n'estoit, Jamais pouoir n'aroie d'endurer Vostre refus qui me tient si *destroit* Qu'il fait maniere et sens en moy muer. (MACH., L. dames, 1377, 24).

- Empl. subst. *Au destroit*. "Strictement" : ...jadis nous souldions avoir, Nous, Pharisiens, la crie d'estre sainte gen[t] et riglee, De faire jeusnes et abstinences, Devociions, obediencies, De tenir la loy au *destroit* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 415).

. *Vendre au plus destroit*. "Vendre au plus strict, en marchandant âprement" : ...la ville et le chastel de Thurie (...) m'a fait plus de prouffit et de revenue par an (...) que le chastel et toutes les appendences à vendre au plus *destroit* et plus chier que on porroit ne valent. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 108).

2. [D'une chose, d'une situation...] "Dur, rigoureux, pénible" : ...je sui Guillaume le conte, Pecheur mauvais, a cuer *destroit* (Mir. st Guill., c.1347, 31). Encores n'en saroient il si peu prendre que li passages de Raincevaus ne leur fust *destrois*, frois et lointains. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 230). ...Se de fain les dangiers *destrois* Assaiiet n'a deux fois ou trois (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 85). ...la *destroite* froidure (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 85). Panse bien, panse que vault quanque tu faiz en ce monde, quanque tu traveilles, quanque tu rapines, quanque tu quiers vengeance, quanque tu donnes a ta povre charoingne de mauvaises plaisances, se tu chiés, en la *destroicte* heure de la mort, a l'orrible jugement de justice, en mort perpetuelle. (GERS., Purif., 1396-1397, 67). Quant Meliadice entendit ces parrolles, (...) eust douleur au cuer amerement, de paour que son pere la vouldist marier à l'un de ses troys, car nulle plus *destroicte* douleur ne plus grant courroux ne lui pouoit advenir que d'avoir autre que Cleriadus. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 494). ...aussi une chascune creature, considerent sa vie plaine de offenses et de pechez, et estre en brief presentee au jugement de Dieu qui est et sera si *destroit* que il n'y ara si juste qui ne doubte a estre condamné. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 172).

- En partic. [Du temps qu'il fait] : ...adonc faisoit il moult froit et très *destroit* sus ce passage, car ce fu en le moiién de fevrier ou environ qu'il passèrent. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 7). Si eurent ce mardi moult dur passage et moult *destroit* de vent et de nege. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 8). Et faisoit moult *destroit* temps de froit, de vent, de plueve et de nege. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 27).

3. [D'une pers.] "Serré, accablé, angoissé" : Car je le vi deus fois ou trois Qu'il estoit si forment *destrois* Que par un po qu'il ne moroit. (MACH., D. Lyon, 1342, 174). La femme son frère a fortrait (...), Dont je sui moult en cuer *destroys* (Mir. st Guill., c.1347, 6). Car son plaint si parfondement Prenoit, et son gemissement, Que j'en os horreur et frëour, Doubtance, frisson et paour. Et si l'oy deus fois ou trois, Dont je fu durement *destrois*. (MACH., F. am., c.1361,

146). Douce dame, vueilliez oïr la vois De ma clamour, qu'en souspirant m'en vois, Tristes, dolens, dolereus et *destrois*, Ne dou retour Ne say dire ne les ans ne les mois. (MACH., F. am., c.1361, 151). Et y laissa mort son neveu que moult amoit (...) dont il estoit en coer (...) moult *destrois*, mais amender ne le peut. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 162).

- *Destroit de* + subst. "Étreint de, accablé par" : ...et ses quatre compaignons demeurent en la place, si *destroiz* de courroux que ilz ne scevent que ilz font ne où ilz sont. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 365).

II. - Subst. masc.

A. - Au propre "Lieu ou passage resserré"

1. [Dans une maison] "Lieu resserré" : ...lequel, pour la paour de la fraincte qu'il avoit oye, s'estoit mussé et cuidé sauver en un *destroit* oudit hostel (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 139).

2. [Dans un pays, une étendue de terre] "Passage étroit, défilé" : Je sui aussi hors de mon droit Chemin, car vezci un *destroit* Ou chemins faillent. (Mir. march. larr., c.1349, 114). Une duché [la Carinthie] qui est procheinne Des montaignes de Lombardie. Et, par ma foy, je ne croy mie Qu'il ait ou monde entirement Si fort païs, car vraiment On y entre par II. *destrois* Qui sont rostes [var. roistes, roestes], longs et estrois. (MACH., P. Alex., p.1369, 47). ...pluiseur bon chevalier (...) d'Escoce (...) savoient les *destrois* et les passages, qui leur estoit grans avantages pour porter contraire à leurs ennemis. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 156). ...il ne pooient entrer ne aler en Espagne fors par son pays et les *destrois* de Raincevaus. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 208). ...ces seigneurs (...) firent, par les hommes du pays, faire grans trenchois et roulleis sus les *destrois* par là où ilz avoient usaige de passer et de rapasser (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191). Il n'en peurent pas la tierche part [de leur charoi] remettre en le cité de Bourdiaus, tant par les chevaus qui leur faillirent, que pour les *destrois* des montagnes où il ne pooient passer. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 171). Et les atendoient as *destrois* et as passages et, quant il se veoient plus fort que li fourrageur n'estoient, il leur courroient sus. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 16). ...tous les chemins et passages de nozdis pais seront ouverts et appareilliés à tous nos subgés et soubmanans, soient prestres, chevaliers, clers, bourgeois, marchans, ou autres de quelque estat ou condition qu'il soient, pour aler, venir, estre, sejourner, passer et repasser par les *destrois* et passages de nozdis pais (Trés. Reth. S.L., t.2, 1391, 368). Sire, dist ly uns des chevaliers, il n'y a nul d'entre nous IIIJ. qui ne sache tous les chemins de cy en Prusse, et en Esclavonnie, et en Craquo. Se mestier est, nous vous y guiderons bien et seurement par tous les *destrois*, passaiges et rivières. (ARRAS, c.1392-1393, 177). Adont ont fait leur assemblees Et moult bien garni les entrees Des montaignes et les *destrois*, Qui moult sont petis et estrois. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 218). La embuschiee Est la grant doulceur et muchiee, Du doulz miel estroit enruchiee, Maiz a dangier est desbuschiee Pour les *destrois* Et la force des lieux estroiz. (CHART., L. Dames, 1416, 255). ...iceux de Malines sont affranchis d'ancienneté par ses predecesseurs de non paier tonlieu pour les villes et *destrois* de sondit pays de Flandres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 278). ...pour la voiture dudit salpêtre de Bruges à Paris, les tonlieux tant audit Bruges que aux autres *destrois*, tonneaux et autres menuz frais 100 escuz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 557). Le VIII^{me} [advisement] est que, s'il ne les [les ennemis] puelit prendre en pas ou en *destroit* de montaigne, d'yaue ou de boiz, ou qu'il ne les ait peu vaincre par nulles des choses dessusdictes, lesquelles il doit cerchier sur toutes choses,

avant que disposer son ost a la bataille, s'il peut (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 243). ...et, pour abregier, avecquez luy se mirent par *destrois* et boscagez a sauveté; sy n'y eult adont plus nul conroy tenu ne quelque deffence ez payens car lez plus asseurez prindrent la course (Comte Artois S., c.1453-1467, 77). ...passa madame par la ville, et se vint trouver aux champs. Et tant alla qu'elle vint a ung *destroict* auprès duquel passe la grosse riviere du Rosne (C.N.N., c.1456-1467, 313). ...le mary et le gentil homme son parent s'estoient embuschez en ung *destroict* par ou nostre curé devoit passer (C.N.N., c.1456-1467, 353).

- [Cont. métaph.]: Vous m'avez fait errer maint pas Pour vous trouver et mains *destrois*. (Mir. mère pape, c.1355, 379). Sire, pour verité tenez Du saint sepulcre vieng tout droit; S'ay puis passé par maint *destroit* (Mir. Amis, c.1365, 4). Se celui doncquez qui demande la voye se doit laisser menner a sa feable guide et passer sans contredit les *destroitz* ou il le menne, combien qu'ilz soient estranges a son estimation, obeisse par plus forte rayson l'homme qui requiert l'aide de Dieu (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 155).

3. "Endroit où le lit d'une rivière est moins large": Ensi avoit fait li rois de France pourvoir et garder les *destrois* et les passages sus le rivière de Somme. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 156). Tout cil, qui estoient avoecques monsieur Godemar là envoiier pour deffendre et garder le passage, estoient gens d'eslitté; et se tenoient tout bien rengiet sus le *destroit* dou passage de le rivière. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 162).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

- *Le destroit d'un estang*. "Le col d'un étang": Et puis [Remond] se party et vint passer au *destroit* de l'estang de Salse, et passa par dessoubz le chastel, et vint a Parpagnen, et y jut la nuit (ARRAS, c.1392-1393, 271).

4. "Bras de mer resserré entre deux terres, détroit": Haly dist que ces colompnes estoient .III. ymages ou ydoles lesquelles Hercules mist en .III. isles pres du passage Hercules que nous appellons les *Destroz* de Marroch. (ORESME, C.M., c.1377, 566). ...se aucuns vaisseaulx d'armée ou autres (...) arivoient ès pors, *destrois* et puissance de nous en nos pays de Hollande et Zéellande (Ch. VI, D., t.1, 1407, 306). En ycellui ruissel de la mer [qu'on appelle la Mer Meridionnelle] les floz et refloz y sont moult petis et comme nyant au regart des floz et refloz de la haulte mer, et par aventure c'est pour ce qu'il n'y a pas plaine delivrance, car, comme on dit, le *destroit* de Maroch n'a de large en aucuns lieux que de deulx a .III. lieux françoises. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 25). Fist le livre de Cent parolles et le Cosmographe ouquel toute la mer et la terre est descripte, c'est assavoir toutes regions, villes el citez, pors, *destrois*, havres et passages (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 r°).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

B. - Au fig.

1. "Situation pénible, lieu dangereux": ...Une grant tourbe de meschans Qui se vivent sans labourer. Quant ilz ne scevent que disner Et meurent de fain et de froid, Ilz sont tantost enn ung *destroit* Boutéz pour faire une finesse [un bon tour]. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 276). [aussi v.19366] Suis je de viel fer ou de peaultre? Je vaulx ung homme comme ung autre, A bouter en ung viel *destroit*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 718). Pense a mes ditz, homme serf, or y pense Et de saillir de ces *destroitz* t'avance. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 245).

- *Destroit de qqc.* "Situation pénible liée à qqc.": DESCOUTTÉ. Ympositeurs ces grans asniers Si sont mis au *destroit* du vent. (Est., p.1460, 22). ...combien que de maulx logez et

mal repeuz en y eult assez pour les *destrois* et malles façons du dit lieu. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 282).

- *À destroit*. "À l'étroit, en position pénible": ...la endroit Fu malades si a *destroit* Que la touz ses jours il passa. La pour certain il trespasa (Mir. prev., 1352, 243). Or est ce siege si estroit Que .II. y sont a grant *destroit* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 4). Pour ce voulut devenir homme Jhesus et morir en la crois Ou fust clouefz moult a *destrois*. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 360). Mesmement Cligés, qui ne scet comment Fenice se sent, il est a grant *destroit* et fait telle lamentacion qu[e]... (Cligès C.T., 1455, 154). Je me vois donc aprester A faire faire les trois croix Ou ces gens seront a *destrois*, Si que n'i fauldra a nul rien. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 57). Qui eust peü avoir ce lieu, Gennes eust esté fort à *destroict*, veü que le roy tient Prouvence et que Savoye est à son commendement. (COMM., III, 1495-1498, 279).

. *Mettre/tenir qqn à destroit(s)*. "Mettre/retenir qqn dans une situation pénible": Le roy Karadas tenoit à mout grant *destroit* le conte du Mans (Ponthus Sidoine C., c.1400, 38). [aussi p.40/335] JHESUCRIST. (...) Or te veulle remembrer souvant La griefz douleur et le torment Que je souffre en ceste croix Ou je suis mys cy a *destrois*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 147). C'est mon entente, Et le lyerons si bien estroit Que nous le mettrons a *destroit* En telle façon et maniere Que sa presumpcion trop fiere Sera de par nous rabaisser. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 695).

- *Avoir le coeur au destroit*. "Se sentir accablé, oppressé": ...et s'en revindrent, après que l'uis si fut fermé, tout droit en la chambre, sans sonner mot, car il avoit le cueur si au *destroit* de pitié que à paine pouoit il parler ne dire ung tout seul mot à Romaraine. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 280).

2. "Point délicat, difficulté, moment difficile, situation critique": ...quant ce vint au *destroit* De son travail, quand tu fus nez... (Mir. enf. diable, c.1339, 27). Lors s'en aloient outre mer, En Chypre, en Terre de Labour, A grans frais et a grant labour, Pour demourer deus ans ou trois; Si cerchoient tous les *destrois* Des païs et des aventures, Dont il y avoit de moult dures. (MACH., D. Lyon, 1342, 207). Quant cil de le Rocelle veirent le *destreit*, et que escusances ne moustrances ne prières que il fesissent ne valloient riens, il obeirent, mès ce fu à trop grant dur. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 58). Et là dirent les ghides qu'il avoient perdu leur chemin, et furent en grant *destroit* de froit et de nège. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 112). Dont il avint ens ou quaresme que il furent en Gand à trop grant *destroit*, car des vivres de quaresme n'avoient il nuls. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 203). Quant je me vy a ce *destroit* Et qu'il m'ocioient mes gens, Aurelian (...) S'en vint a moy, qui me vint dire: "Requerez l'aide (...) De Jhesu Crist (...)" (Mir. Clov., c.1381, 268). Hanibal, qui tant rabaisa la gloire dez Rommains que leur povoir, qui le monde seigneurisoit, fut restraint et serré dedens leurs seules murailles, après sa fortune muee en infelicité, porta tousjours en son anel le venin, pour remede final de ses doubtes a besoing, et au *destroit* du peril de sa vie donna au venin le nom de sa mort, pour tollir aux glaives des Romains la gloire de l'occision de si hault duc. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 19). ...messire Henry, voiant que tant estoit profond dedens que reculler n'en pooit et que, vouldist non vouldist, si convenoit il que sa legierté venist a ung dur *destroit*, s'en vint baudement au duc et luy requist ung chevalier ou II, duyt du mestier des armes, pour le conduire et instruire du fait (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 139).

- En partic. *Au destroit de la mort*. "À l'article de la mort": Filz Albert, je sui au *destroit* De la mort (Mir. st Guill.,

c.1347, 51). Gens d'armes ne vivent point de pardons, ne il n'en font trop grant compte, fors au *destroit* de la mort. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 87).

. *Darrain destroit*. "Agonie, mort" : Si n'est mie de merveilles se maintenant a ce darain *destroit* il [le roi de France] regrettoit le duc de Bourgoingne envers tous aultres (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 311).

3. "Détesse, nécessité, tourment, angoisse" : Mout me tient estret En aspre *destret* Son regart qui tret M'a et navré sans retret... (MACH., Les lays, 1377, 309). Li Prince l'attendi sis mois Dont moult endurra des *destrois* Son hoost de soif et de faim Par defaute de vin et pain. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 148). ...il [l'amant comparé au cygne] doit notablement pres de la mort chanter, c'est a dire qu'il doit, quant ce vient au *destroit* et qu'il se sent fort apressé d'amours, dire son fait a celle qu'il desire (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 715). Qu'il n'a puissance, à dire voir, à soy drecier ne soy mouvoir, N'autre chose ne peut-il faire Fors peu crier, plorer et braire, Et est subgit à tel *destroit* Que un peu de chault, ou peu de froit, Ou un petit d'oppression, Le mettroit à confusion. (LA HAYE, P. peste, 1426, 67).

- *En destroit*. "Dans la détesse" : Baiser vous veulx, las, tout atrest, En grant regré, Et en *destret*, - et voz playes acoler veulx ! (Pass. Auv., 1477, 257). [R. M.]

DESTROIT, subst. masc. (détroit)

[T-L : *destroit* ; GD : *destroit*² ; AND : *destreit*² ; FEW III, 101a : *districtus*²]

A. - "District judiciaire, étendue d'une juridiction" : Et ne feres ne feres faire ne souffreres estre fait prinse ou arrest par qui que che soit ne où que che soit dedens les *destrois* et le jugement d'eschevins par vous ne par autrui (Hist. dr. munic. E., t.1, c.1325-1350, 336). ...c'est assavoir [que] par le commandement de ta royalle mageste et ordonnance royalle, les bonnes villes du royaume et les chastellenies, par bonne reigle ordonnee et donne[e] par ton conseil royal, en prensissent la charge et la paine de liever les aides, chacun de son *destroit* (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 394). ...les aides de son *destroit* et non pas de son baillage (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 394). ...par nos villes, *destrois* et seignories (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1387, 228). ...un chevalier de la Chevalerie qui sera nomme potestat, et administra toute justice en la cite aux bourgeois, aux forains et aux habitants de la region et *destrois* environ de la cite. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 79).

- "Terres qui dépendent d'un château et qui sont soumises à sa juridiction"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- P. métaph. : Mais viez pechiés et vieilles debtes Font a Dieu compter a clingnettes, C'est a dire qu'il n'i voit goutte. Non fait cils qui le compte escoute. Se tu as deus voisins ou trois Qui marchissent a tes *destrois*, Ne soiez mal des trois ensamble. Cils qui ce fait au fol ressamble. Mais se tu pues, soies bien d'eus, Au meins ou de l'un ou des deus... (MACH., C. ami, 1357, 122).

B. - P. méton.

1. "Tribunal" : LE CAPITAINE. Que luy as tu dit au *destroit* ? PERROQUET. Ainsi que vous m'avez fait dire. (Sots mal., c.1480, 80).

2. "Pouvoir judiciaire, droit de contraindre, de punir, d'amender" : Les quels moulins et lieu sont assis en la ville et prez de la ville de Frontenay, avec touz leur droiz, *distroit* et juridicion de *distroit*, monages sus touz les habitants de la dite ville, ouvrages,

rivages et toutes autres appartenances des diz moulins et lieu. (Doc. Poitou G., t.2, 1334, 106). ...Gautier Spridligton, anglois et tenant le parti de Edoart d'Angleterre et du dit prince, son filz, et demourant soubz leur juridicion et *destroit*, courant et robant en armes jour et nuyt plusieurs parties de nostre royaume (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 5). ...tous leurs biens quelconques estans soubz nous et en noz *destrois* et juridicions (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 17). Soubzmettans lesdictes parties elles et chascune d'elles pour tant que luy touche leurs hoirs et tous et chascun leurs biens présens et à venir à la juridicion, pouvoir, cohertion et *destroit* de nostre dite cour (Cartul. Laval B., t.3, 1424, 50). ...se submettans celles parties et chacunes par leurs sermans avecq tous leurs biens meubles et immeubles présens et futurs au *distroit*, juridicion et obéissance de nostredicte court (Cartul. Laval B., t.5, 1450, 86). ...[ilz] se pourront obliger et submettre eulx, leurs personnes et leurs biens, meubles et immeubles, presens et futurs, au povoir, *destroit*, ressort, cohercion et juridicion du dit seel. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 456). [R. M.]

DESTROITEMENT, adv. (détroitement)

[T-L : *destroit* (*destroitement*) ; GD : *destroitement* ; FEW III, 100b : *districtus*¹]

A. - "À l'étroit" : ...[ilz] furent présentés au souldan qui lez fist emprisonner tous trois ensemble, et commanda qu'ilz vesquissent en si grant mesaise que l'en ne leur donnast que pain et eaue très escharsement. En laquelle prison ilz furent moult *destroitement* (Fille comte Pontieu B., c.1465-1468, 103).

B. - Au fig.

1. "Étroitement, strictement" : "Si mandons, commandons et enjoindons *destroitement* et expressement à tous nos seneschaus (...) ou aultres nos officiers (...) qu'il publient et facent publier ces presentes." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 50). ...estroitement et *destroitement* nous li aviens enjoint et commandé que il tenist clos et priès le marce et le frontière d'Escoce. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 134). ...la fu pris le roy Cirus Et gardé moult *destroitement*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 208).

- "Intensément" : Quant il se trouvèrent ensamble, si furent plus fort, et commencierent à guerrier fortement et *destroitement* le dit royaume. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 139).

. "Instamment" : Et devés savoir que là fu la contesse de Montfort, car jà estoit arrivée et venue en Engleterre, et avoit fait sa complainte au roy moult *destroitement*. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 2).

2. "Rigoureusement, durement" : ...comment Carpoue fut assise des Rommains moult *destroitement* (LA SALE, Sale D., 1451, 187). Ains manache Jourdain toudiz *destroitement*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 451). [R. M.]

DESTROITETÉ, subst. fém. (détroitesse)

[GD : *destroiteté* ; FEW III, 100b : *districtus*¹]

A. - Au propre "Étroitesse"

Rem. Ex. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XV^es., la *destroiteté* du lieu), ds GD II, 674a.

B. - Au fig. "Rigueur"

Rem. Ex. *De vita Christi* (ms. du XV^es., *destroiteté* de soif), ds GD II, 674a. [H. G.]

DETRONÇONNER, verbe (détronçonner)

[T-L : *detronçonner* ; GD : *detronçonner* ; FEW XIII-2, 338b : *truncus*]

"Couper, mettre en pièces"

REM. Doc. 1399 (*decoppa et detroncena...la corde*) ds GD II, 693a. [H. G.]

DETRONCHER, verbe (détronquer)

[T-L (renvoi) : detronchier ; GD : *detrunchier* ; FEW XIII-2, 335a, 336b : *truncare*]

A. - "Étronçonner (un arbre)" : ...les autres 22 chesnes furent coupez, *destronchéz* et livre au dit ouvrage (Doc. 1428. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 615).

B. - "Décapiter"

Rem. Doc. 1378 (*faire pendre et detrunchier*) ds GD II, 693a. [H. G.]

DESTROPER, verbe (détrouper)

[GD : *destroper* ; FEW XVII, 398b : *thorp*]

Empl. intrans. [D'une troupe] "Se retirer, s'en aller"

REM. Ex. de BERS. (ilz voldrent *destroper* par la ou ilz estoient venus), ds GD II, 674a. [H. G.]

DESTROUSSE, subst. fém. (détrousse)

[T-L (renvoi) : destrosse ; GD : *destrousse* ; FEW XIII-2, 95a : *torquere*]

A. - "Pillage, brigandage, vol" : ...Daulphine de Flayac (...) avoit esté destroussée d'une haquenée et de plusieurs autres choses, et (...) l'en disoit communément que les habitants de la ville de Tulle (...) avoient fait la dicte *destrousse* (Ch. VI, D., t.2, 1417, 43). ...par lettres royaulz furent faites informations sur le fait de la *destrousse* faicte par les adversaires du Roy sur ycellui Macé (FAUQ., II, 1421-1430, 301). À Coxin de le Velde, faulconnier de MdS, pour don à luy fait, en recompensation d'une *destrousse* sur luy faicte par les escorcheurs (Comptes Lille L., t.1, 1439-1440, 372). Et incontinent passa oultre et tira au pays de Liège, pour ce qu'ilz avoyent desjà fait la guerre par l'espace de cinq ou six mois à son père, luy estant dehors, ès pays de Nammur et Brabant ; et avoyent desjà lesdictz Liégeois une *destrousse* entre eulx. (COMM., I, 1489-1491, 88).

- P. méton. "Butin" : ...neantmoins pour ce que sesdis deux enfans furent prins quant ledit cas advint et eurent a leur part et porcion aucune partie de la *destrousse* desdis Anglois (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 170). Et ce fait, s'en alèrent, et tantost après ce abutinèrent leur dicte *destrousse*, tellement que le dit suppliant en eut à sa part la somme de dix escuz ou environ et l'une des dictes acquenées. (Doc. Poitou G., t.9, 1450, 191). Portez vous y tous bien vaillant Que, se la *destrousse* gaignez, Vous estes riches et puissant Et ung grant honneur acquerez. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 333). Ce nous seroit ung grant reproche Eulx en aller sans coups ferir, Et perdre si belle *destrousse* Pour nous a tousjours enrichir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 495).

B. - "Action guerrière menée en vue de prendre du butin, razzia ; dérouté qui peut en résulter pour l'ennemi" : Il [le conte d'Arondel] estoit fort entrepreneur ; sa *destrousse* fut de grant prouffit pour le roy. (CAGNY, Chron. M., 1436, 193). ...et les assailirent si rudement qu'ils les déconfirent et mirent en fuite jusques à leurs dits bateaux. Là furent que morts que prins en icelle *destrousse*, doubta fort que il ne peust recouvrer lesdits navires (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 187). "...et adonc partirons de nostre embusche et nous mettrons sur leur train ; ainsi seront [l. serons] avec eulx avant qu'ilz en sachent riens ; et les destrousserons à nostre plaisir, se Dieu plaist." Lequel conseil fut

approuvé de tous et tenu. Et Dieu scet comme nostre jeune homme se porta vaillamment en ceste *destrousse* (...) Mais, après qu'ilz eurent prins leur proye, ilz s'en retournerent ou chastel de Luc (BUEIL, I, 1461-1466, 37). ...quelle *destrousse* fut sur la mer de Genes par monsieur d'Orleans et les siens. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 173).

- *Faire une destrousse (sur...)* : ...tant avoit il de despit de la *destrousse* que ceulx de dedens avoient fait sur ses gens (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1358, 287). ...en recompensation des pertes et dommaiges qu'il a nagaires euz à la *destrousse* sur lui nagaires faicte par les annemis et adversaires du roy (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 47). Aux héraulx du duc de Brighe qui avoient apporté lettres à MdS de par ledit duc et certaines nouvelles de la *destrousse* faicte sur les crestiens par ceulx de Raghe tenant le party des houx, que MdS leur a donné pour leur vin et pour leur aidier et deffrayer (Comptes Lille L., t.1, 1425-1426, 235). Et firent plusieurs belles *destrousses* et rencontres sur les Anglois (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 128). Et mesmement se fist de moult belles *destrousses* en la duchie de Bourgongne et contez de Charrolois et Masconnois, où les gens du roy y gaignerent de moult beaux butins et y prindrent de moult bons prisonniers, et moult grant nombre y en ot de tuez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 257). ...lesquelles [lettres] vous envoyons cy dedans encloses afin que vous voyez la *destrousse* qui a esté faite sur les Alemans (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 177). Ce fut lui qui dist si bien de ce qu'il fut fait à la Blanque Taque l'an mil IIIcXXII et aussi la *destrousse* faicte sur son ellection de XVIIIc Anglois, et soit noté que les bons capitaines ont eu toujours l'orloge Saint Perre ou astrologien en leur compaignye. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 v°).

C. - "Enlèvement (d'une femme)" : ...la *destoursse* de Fenice (Cligès C.T., 1455, 122). [R. M.]

DESTROUSSEMENT, subst. masc. (détroussement)

[GDC : *destroussement* ; FEW XIII-2, 95a : *torquere* ; TLF VII, 72a : *détroussement*]

"Action de détrousser, d'enlever par violence" : Et au surplus, de son bon gré et france volenté, sans contrainte ne torture, ratiffia tous les cas cy dessus escripts, reservé le desrobements des dis bonnés et le *destoursement* de la dicte fille a Marquette (Arch. Lille, 1474, 12118, f° 16, IGLF). Ce mesme jour, il retourna devers iceulx de nostre dit Conseil, leur demonstrent son dit *destroussement*. (Arch. Nord, 1494, B 1708, f° 49, IGLF). [H. G.]

DESTROUSSER, verbe (détrousser)

[T-L : *destrusser* ; GD : *destrusser* ; GDC : *destrusser* ; AND : *destrusser* ; DÉCT : *destrusser* ; FEW XIII-2, 94b : *torquere* ; TLF VII, 72b : *détrousser*]

Empl. trans.

A. - "Décharger qqc. ; défaire (une charge, un paquet)"

1. "Déposer (une charge, un paquet)" : Portiers estes, ce m'est avis Du royaume de paradis, (...) (A) vous convient monstrier c'on porte, Avant que on passe la porte. Toutes manieres de troussiaus, Petis et grans fais et faissiaus Devant vous couvient *destrousser*, Tout desploier et tout monstrier ; N'y a chose si bien close Qui ne doie estre desclouse Par vraie revelation D'enterine confession. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 39).

- "Décharger (un cheval) de sa trousse" : Je vois mon cheval *destrousser*, Establer, froter et housser (Mir. Theod., 1357, 101). ...son fardiel *destoursa*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 130).

- P. métaph. "Décharger" : Et ainsi Saül s'efforce de son pechié *destrousser* sur espauls d'autrui. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 191). Quant nostre armee chevalerie ronfle, quant il guerroient la chasteté et honnesteté des autres et gastent et avilent la leur (...), la gettent leurs grans langages et *detroucent* leur cuer (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 202).

2. "Défaire (un paquet)" : ...le derrenier venu receut ce present qu'il *destroussa* et trouva les chevelx de sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 237).

B. - "Voler, piller, dépouiller qqn/un lieu... avec violence"

- *Destrousser qqn*. "Voler, piller, dépouiller qqn avec violence" : Quant leur varlet aloient en fourage pour fouragier, on leur laissoit bien cargier leurs chevaux de tout ce que il voloient prendre et tourser, mais au retour on les atendoit sour un pas, où il estoient villainement *destoursé* et batu. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 217). L'un l'autre *destoursoient* et voloient enbler. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 462). "Sire, tez gens se vont escondre Quant il est temps que tu t'en aydez". Maiz ou quierent ilz leurs mussoires ? A desrouber pouvres marchans ; En guectant les marchiez et foires Et *destroussant* gens par les champs ! (CHART., D. Her., p.1415, 433). À Jehan dit Rochier, escuier et pannetier de mondit seigneur, en avril mil IIIcXVIII pour lui aidier à avoir ung cheval et autres ses necessitez pour ce qu'il avoit esté *destroussé* et desmonté des traictres armignaz empres Beauvaiz (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 103). Pour quoy aucuns d'iceulx de ladicte garnison estans derrière, voians comme dit est leurs compaignons estre ainsi *destroussez*, gectèrent plusieurs bourses et trousselès dedens Seine tout coïement, dedens lesquelz avoit or et argent et autres bons joiaulx, et en y avoit aucuns qui avoient fait ferrer leurs aguillètes de pièces d'or pour les porter plus secrètement. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 308). ...lors sur eulx arriverent pluseurs des pillars a qui Remus et Romulus avoyent hostez les proyes et maintesfois *destoursés* (LA SALE, Sale D., 1451, 172). Parquoy advint ung jour entre les autres que ceulx d'Escallon par fortune rencontrerent aucuns marchans, qui alloient à Crathor. Si les *destrousserent* vilainement, tellement que les nouvelles en vindrent au Jouvencel et au Cappitaine, qui en furent moult desplaisant. (BUEIL, I, 1461-1466, 114). Plusieurs Ytaliens de leur compaignée *destroussèrent*, en s'en allant. (COMM., III, 1495-1498, 270). L'un met son cuer et l'autre son entente A *destroucer* et destruyre marchans. (LA VIGNE, S.M., 1496, 478). Et advint que, pendant que le duc tenoit son parc devant Amyens, il y fut fait plusieurs grosses courses et escarmouches, tant d'un côté que d'autre ; et entre les autres y en fut faite une par aucun des cappitaines estans en laditte ville, qui estoient ou nombre de quatre cens lances, cuidans *destrousser* les vivandiers et quelque grant nombre de hommes d'armes qui estoient au duc et qui avoient la charge de garder et conduire lesdits vivandiers, là où ilz fallirent à leur emprinse pour ce que les vivres arriverent plus tost au parc du duc qu'ilz les peussent rencontrer. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 268).

- *Destrousser* (un cheval / un navire / les bagages...) : Avant que sommiers, ne mulez, ne chevaulx feussent *destoursez* qui leur harnas portoient, ilz ordonnerent à partir (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 309). ...ilz vindrent à Ousach, dont ilz estoient departis le second jour devant, et là *destrousserent*-ilz leur pillage, et s'aisierent tous de ce qu'ilz

trouverent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 224). ...la s'aresta, et toute li hoos aussi. Et *destourserent* les sonniers et les pourveances, et burent et mengierent un petit, et puis tantos retourserent et missent a voiture. (FROISS., Chron. D., p.1400, 709). ...les consulz de Parpignen (...) se sont fort plains de ce que la galée Magdalene (...) a esté prinse et *destroussée* par aucuns prouvansaulx de Marseille, en la coste de la mer de Prouvanse, et dedens icelle prins aucuns cathelans avec leurs robes et marchandises, nonobstant que ladicte galée fust arborée et armoyée aux armes du Roy et qu'elle navigast de par luy, dont s'ensuivroit la rompture de tout le cours du navigage et de communication de marchandise d'entre les marchans de ce país de Languedoc et de Catheloigne (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 186).

- *Estre destroussé de*. "Être dépossédé de" : ...s'il nous advenoit meschef ou d'estre prins ou *destroussez* de biens ou de nostre honneur... (C.N.N., c.1456-1467, 171).

C. - En partic. [Lors d'une action guerrière] "Dépouiller (l'ennemi) et éventuellement le mettre ainsi en déroute" : ...doubtant que le Roy et les seigneurs du royaume se assemblissent pour le *destroucer* (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 181). "Ha ! Jouvencel, je vois bien que c'est, il vous est adviz que pour vingt chevaulx [une compagnie de gens d'armes forte de vingt chevaulx] que vous avez *destroussez*, que tout le monde soit vostre. Ce n'est pas cela : mais aucuneffoiz tel cuide gagner qui pert..." (BUEIL, I, 1461-1466, 61). Et, quant il eust son armée bonne et grosse, il entra ou payz de ses ennemyz et exilla payz et *destroussa* gens d'armes en logeiz et autrement, qui ne s'en doubtoient point. (BUEIL, II, 1461-1466, 112). Noble conte de Cleremont, (...) Pardevers vous, cy en presence, Sommes venuz dire nouvelles Que Anglois amenant puissance De vivres et autres sequelles ; Si voulons aller au devant En Beausse pour les *destrousser* Et faire une armee belle et grant Pour ensemble nous amasser, Et pour estre recompanchez Des Anglois l'emprise perdue. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 330). Ung chevalier demourant au pays, qui avoit tenu leur party jusques à celle heure, en *destroussa* une bien grande bende et, pour acquerir la grace du vainqueur, l'escripvit audict duc de Bourgongne, faisant encores le nombre des mors et prins plus grant qu'il n'estoit (COMM., I, 1489-1491, 163).

- "Mettre en déroute, anéantir (un adversaire)" : ...quant noz ennemiz ne verront que vingt hommes, ilz ne pourront ou voudront saillir que quarante au plus et puet estre qu'ilz desconfiront ces vingt. Et prenés qu'ilz fussent desconfis, si ne seroit-ce que quarante hommes *destroussez*, et si seroit ung advertisement pour les autres. (BUEIL, I, 1461-1466, 115).

- "Anéantir, ravager, dévaster" : Payennie est *destrousee* A ceste fois ien suis le maistre (Myst. st Martin K., a.1500, 260). [R. M.]

DESTROUSSEUR, subst. masc. (détrousseur)

[GDC : *destrosseur* ; FEW XIII-2, 95a : *torquere*]

"Voleur" : ...desquelx [compaignons] en y avoit aucuns qui estoient *destrousseurs* de hault chemin (AUBRION, Journal L., 1489, 212). [H. G.]

DESTRUDER, verbe (détruder)

[FEW, Ø lat. *detrudere*]

"Pousser, enfoncer" : Doctrine a present n'est en pris. Des biens chacuns quiert les vestures (.) porter lesquelles n'ont apris, Et *destruder* soubz couvertures D'ung sac le scient d'ouvertures, Et

mectent la digne sophie Soubz les piedz et philozophie. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 758).

REM. Le texte lat. de Locher (1497, f° 129 v°) porte *detrudere sacco*. [H. G.]

DESTRUABLE, adj. (détruible)

[T-L : *destruible* ; GD : *destruible* ; FEW III, 56b : *destruere*]

"Pernicieux" : ...Maiz veul maintenant reciter, Pour moy a mon maistre aquiter, Une chose moult *destruable* Qui des oyseaulx est veritable. Pluseurs muerent, je n'en doubte mie, Tous pourris de meselerie (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 330). [var. ms. R] [H. G.]

DESTRUIRE, verbe (détruire)

[T-L : *destruire* ; GD : *destruire* ; GDC : *destruire* ; AND : *destrure* ; DÉCT : *destruire* ; FEW III, 56a : *destruere* ; TLF VII, 73a : *détruire*]

A. - Au propre

1. "Démolir, renverser (une construction)" : ...il a juré a ce Basille Qu'il *destruira* toute sa ville (Mir. emp. Julien, 1351, 183). ...et que puis XVIII ans a ou environ, ycellui chastel, par le temps des guerres qui ont esté ou pays, a esté du tout ars, *destruit* et abatu, et de present n'y a aucun edifice, mais que la place seulement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 184). Las ! oncques cité materiele ne fut si crueusement *destruicte* par ennemis, tant fussent pervers, comme est ce temple espirituel quant cruauté y est amenee, comme dit est. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). La trouveras Troie *destruite* par Theseus et Jason ou temps de Laomedon, et relevee en plus grant gloire ou temps de Priamus. Ailleurs pourra lire comme Athenes, Lacedemone et Thebes furent tant de foyes asservies, *destruites* et desolees ou temps de Xersés, de Phelipe et de Alexandre, qui si glorieusement se resourdirent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 137). Le senat commanda tantost qu'il alast *destruire* la cité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 34). Et Dieu sçet les maulx que le dit Edouart et ses aliés firent (...) comme de prendre, ardoir, *destruire* citez, villes et pays, chasteaulx, forteresses, tuer gens, rober, rançonner, *destruire* eglises, violer femmes (JUV. URS., T. crest., c.1446, 116). ...et y ot de grans tempestes en divers lieux, tant de escler que de tonnoirre, vent, pluies et autres tempestes, qui firent moult de maulx et de dommages en divers lieux dudit royaume, et par especial ou pays de Soissonnois, où elle gasta les blez, les vins et autres fruiz et *destruisy* plusieurs belles maisons, manoirs, couvertures d'eglises et autres maulx. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163). On plaint plus à perdre une cité ou une ville que une bastille ; et, tant pour l'honneur que pour le prouffit, la cité ou ville sera plustost secourue que une bastille et, tant pour l'honneur que pour le prouffit, sera plustost espargniée de *destruire* ou cancheller que une bastille. (BUEIL, II, 1461-1466, 44).

2. "Dévaster, ravager (un pays)" : Et orent [les Sarrasins] entencion de arriver premierement en Armenie, et *destruire* premiers l'ille de Rodes et puis le royaume d'Armenie, et puis passer en Chippre et tout *destruire* et mettre a mort. (ARRAS, c.1392-1393, 213). La Ogier *destruisoit* le pays. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 168). Item, sur ce qui estoit miz en deliberation touchant les gens d'armes qui gastent et *destruient* ce royaume (BAYE, II, 1411-1417, 223). Prince sans vaillance est peu craint ; Aussi chascun *destruit* sa terre, Chascun ses trevez lui enfraint, Trop mendre de lui lui fait guerre. (CHART., D. Her., p.1415, 431). ...et comme ce dit chevallier, en allant en voyage qu'il avoit

neccessairement à faire, passa à saulf-conduit par certain pais moult *destruit* de guerre, où estoient plusieurs chasteaulx et forteresses de povre edifice (BUEIL, I, 1461-1466, 18). Mais le plus jeune [des lions qui n'avait pas gardé les commandements de son père] troubloit ses subgetz et n'avoit jamais paix en sa maison et, quant il entroit en sa forst, il occioit et detrenchoit toutes les bestes qu'il pouoit atteindre, par quoy il expolia et *destruit* icelle. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 215).

3. "Anéantir, abîmer, casser (un bien, un objet)" : ...car nous voions que les sons excellenz *destruisent* les corpulences des corps meismes qui sont sans vie, si comme le son du tonnerre dissipe les pierres et les plus durs corps qui soient. (ORESME, C.M., c.1377, 470). ...c'est comme il feust lors, environ les kalendres de juillet, ou territoire de Vermandois, les gens de guerre en eussent tout *destruit* les blez et autres grains, sans aucune esperance aux pouvres laboureurs d'en riens recueillir. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 v°).

4. "Faire périr, anéantir"

- "Faire périr (un peuple, une population, une armée)" : Car tuit Juif furent *destruit*, Li uns pendus, li autres cuit, L'autre noyé, l'autre ot copée La teste de hache ou d'espée. (MACH., J. R. Nav., 1349, 145). ...se ilz multiplioient en l'estat où ilz regnoient, ilz *destruiroient* Angleterre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 49). ...il a ouït pays cent forteresses, que grandes que petites, lesqueles, soubz ombre de ce qu'ilz se pourroient excuser par devers les Englès qu'ilz se seroient rendus François pour la doubte et paour d'iceulx, et qu'ilz ne *destruisissent* eulx et leurs biens, se rendroient volentiers François, sanz aucune force ou contrainte leur faire. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 197). ...une estoille de valleur De l'estoille Jassois nasseroit Et du sanc d'Israhel d'onheur Une viergè es[le]veroit Qui lez infidelle *destrueroit* (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 105). ...il li venroit bien a point pour renforcer son estat, acquerre des bons amis et *destruire* ses ennemis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 465). ...lesdictes gens d'armes, qui s'estoient efforciez et efforçoient de entrer à Paris, vouloient grever et *destruire* les gens du duc de Bourgongne et bourgeois de Paris. (FAUQ., I, 1417-1420, 131). Aprenés, se ne le sçavez, que ceste seulle offence suffist a confondre royaulmez et seigneuriez, a *destruire* et dissiper ostz et batailles, et pour le pechié d'un fayre ses consors maleureux. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 61). Car, quant tu noteras ses batailles desconfites et renouvelees, son ost huy mort et *destruyt*, et demain restabli vivement, il te semblera que lez occiz revesquissent sur le champ, et que sa desconfiture portast la semblance et la pompe d'une victoire. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 137). ...emparent [des gens de guerre] places pour faire guerre aux Anglois, lesquelles sont plus pour *destruire* le peuple et les serviteurs du roy que autrement (JUV. URS., Prop. I, c.1438, 290). Et, après ce que ledit de Bourgongne ot bien sceu la gaigne que lesdiz Liegois avoient fait de ladicte ville de Huy, et qu'ilz y avoient tué plusieurs Bourguignons, il assembla tout son ost, en soy deliberant d'aler en armes sur les champs, en intencion de tout *destruire* et mettre à feu et à sang lesdiz Liegois. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 184). ...ou temps de Judas Macabeus, le roy de Babilonne, qui s'estoit efforcé de *destruire* le petit pueple d'Israel, fut rebouté et convaincu et à la fin contraint de fermer alliances avec icellui Judas. (BUEIL, I, 1461-1466, 120). Et en l'an MCCCCIIIxx et treize, commença ledit seigneur Ludovic envoyer devers le roy Charles huitiesme, de present regnant, pour le pratiquer de venir en Italie à conquerir le royaulme de Napples,

pour *destruire* et affoller ceulx qui le possedoient, que j'ay nomméz. (COMM., III, 1495-1498, 19).

- "Faire périr (une pers.)" : Par ce point sera il murdriz, Sanz savoir par qui, et *destruiz*, Et ainsi evesque seray (Mir. ev. arced., c.1341, 112). ...je say (...) Que sur les pecheurs pas n'envoies Ta justice (...) Pour les *destruire* oultrément, Mais pour eulx amiablement Relever, doulx Dieu (Mir. st Guill., c.1347, 41). ...certes *destruire* feray Le traistre (Mir. marq. Gaudine, 1350, 170). Et briefment Ces II. avoient entrepris A *destruire* le roy de pris Qui de Chipre a la signourie. Or vous diray la renardie, La traïson, la mauvaitié Qu'il avoient fait et traité, Qu'elle ne doit estre celée... (MACH., P. Alex., p.1369, 183). ...le roy Guion d'Armenie et le maistre de Rodés estoient desconfiz, si ne feust un chevalier tous forcenez qui y survint a tout un pou de gent et crie : Lusignen ! et n'est nul qui a lui se puist tenir. Veez le la ou il se combat a voz gens, et s'est feru ou havre emmy les plus druz, et quanqu'il attaint est *destruit* et mis a fin. (ARRAS, c.1392-1393, 220). Car ma dame, qui perduz a La fillette et cestui beau filz, Cuide bien que soient occiz Ou *destruis* en autre maniere. (Gris., 1395, 68). De cuer lui [au marquis] vient pou debonnaire D'avoir ses deux enfans osté, Qu'aucuns dient que ce a esté Pour la honte que il avoit De ce qu'a femme prise l'oït, Pour ce qu'elle est de bas lignage, Et qu'il les a comme non saige Fait *destruire* et a mort livrer (Gris., 1395, 70). ...et aussy les aultres dangiers de la vayne du vent, du pont et des dragons ne sont que enchantemens pour *destruire* ceulx qui ont ledit terme passé. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 99). ...et delibererent [des seigneurs] de *destruire* nostredit feu seigneur et pere (JUV. URS., Nescio, 1445, 479). ...se nous voullions *destruire* et desrober les marchans et bonnes gens allans et venans en ceste ville ou à l'environ ne ou païs, nous destruirions nous-mesmes et mettrions le païs à povreté, qui seroit nostre grant dommaige et deshonneur. (BUEIL, I, 1461-1466, 95). ...deux freres (...) par avarice d'avoir le royaume de Thebes, eurent guerre l'un contre l'autre, dont le pere eut telle desplaisance que lui-mesmes se creva les yeulx ; et en la fin furent tous deux *destruits* (BUEIL, I, 1461-1466, 129). Si se Pilate juge a mort Jhesus, ce sera a grant tort ; Pour ce comende a vous diables Que luy soyés si tresnuisables Que *destruïs* luy et sa femme, De corps, de bien [l. biens] et de leur ame. (Pass. Auv., 1477, 169). J'ay veu tant de bon temps passer, J'ay veu casser potz et bouteilles, J'ay veu des choses de merveilles, J'ay veu flateurs avoir grant bruyt, J'ay veu leur couper les oreilles, Pendre, brusler, estre *destruict*, J'ay veu, par Dieu, en une nuyt, Il vault mieux que n'en disse rien... (S. fol, c.1480-1490, 7). MORS. En ce point n'a pas de reffuite Tant que desconfitte, Deffaïcte et *destruïcte* Soit par mort subitte Ou fievre despitte La vie des humains en tous lieux. (Cene dieux, c.1492, 131).

- Empl. pronom. *Se destruire*. "Se nuire à soi-même, courir à sa perte" : Et sa gent amonnestoit fort, Qu'il fussent preudomme et vaillant Et qu'il ne fussent pas faillant à ce besong ; car qui fuïroit Vraïement il se *destruïroit* ; Car il ne saroit pas l'usage Ne dou païs ne dou langage, Et si ne saroit où fuir. (MACH., P. Alex., p.1369, 164). Au surplus il vous est advenu comme a gens mauldis, qui, si maleureux comme vous estes, ne povez ensemble vivre ne durer, et *destruïsés* vous mesmez et aneantissés voz oeuvres par voz debas et envies plus que par lez glaives de voz adversaires. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 81). Et celluy qui bat sa femme, n'a depuis jamais grace ne octroy de Nostre Dame se premier n'a obtenu pardon de sa femme ; car pour vray, il fait autel pechié que s'il grevoit ou vouloit soy meismes *destruire*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 118).

5. "Tourmenter, torturer"

- *Destruire sa chair* : ...tant het d'orgueil le diffame Que sa char *destruit* et diffame Pour s'ame honorer par penance (Mir. parr., 1356, 44).

- *Destruire son corps* : ...je dy que celui qui exploicte son corps et le *destruit* sans grant cause, est pire que une beste mue ; car Dieu a donné aux hommes leur sens de nature pour l'exploicte en bonnes euvres (BUEIL, II, 1461-1466, 22).

6. "Dissiper, faire disparaître" : ...aussi quant elle est trop seche ou trop chaude elle est sterile car la secheur et chaleur *destruient* nourrissement de la semence (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 87). C'est la Lune, qui maintes foiz Par sa clarté tolt et *destruit* La grant obscurté de la Nuit, Au prouffit des bestes sauvages Qui habitent par les boscages. (LA HAYE, P. peste, 1426, 32).

B. - Au fig.

1. "Causer la perte (d'une institution, d'une structure politique), anéantir" : Par Mahon, dist le soudant, ce n'est pas uns homs, mais est un mauffez ou c'est le dieu des crestiens qui cy est venus pour *destruire* nostre loy. (ARRAS, c.1392-1393, 232). ...c'est la multitude de voz pechiez qui convertit vostre cuer en fuye et laissez estaindre la lumiere de vostre gloire et *destruire* vostre seigneurie devant voz yeulx (CHART., Q. inv., 1422, 19). Et tu, Dante, poete de Florence, se tu vivoyes adés, bien auroys matiere de crier contre Costentim, quant, ou temps de plus observee religion, le osas reprendre, et lui reprochas en ton livre qu'il avoit getté en l'Eglise le venin et la poison dont elle seroit desolee et *destruïcte*, pour ce qu'il donna premier a l'Eglise les possessions terriennes, que aucuns aultres auctorisiez docteurs lui tournoient a louenge et a merite. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 56). Est-il vray que, par ton preschier, Tu vueulx *destruire* et empeschier La haulte ordonnance et la rigle Ou la loy nous conduist et rigle ? (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 271). CAYPHE. Ha, messeigneurs, que dictes vous ? Ce Jesus nostre loy *destruit*, Il nous empesche, il nous cedit. S'il n'est pendu, vous vous perdés. ANNE. Avant, meschans gens, demandés Barraban d'un commung accord ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 356). Leurs pères et leurs gens avoient pillé et *destruict* le royaume de France et possédé la pluspart par maintes années. (COMM., I, 1489-1491, 192).

- Part. passé en empl. adj. "Ruiné" : Et vraïement l'Eglise est si *destruite* Que je ne pris sa franchise une truite. (MACH., Compl., 1340-1377, 252). Helas ! or est a euls grans blames, Que justice est vague et en fuite Et l'eglise est toute *destruite* ; Les vesves et les orfelins N'ont maisons ne fours ne molins, Helas ! car il ont tout perdu, Et si ne l'ont pas despendu. (MACH., F. am., c.1361, 185).

- "Ruiner (une activité, un système)" : Comment Cerès par toute terre Sa fille ala serchier et querre ; Comment elle escommenia Sicanie et quanqu'il y a ; Comment les bestes des charrues Faisoit morir par mi les rues Et *destruïsoit* tout labourage... (MACH., C. ami, 1357, 89). ...mais pour faire vaisselle et autres grans et pezens ouvrages d'or, lesdis orfevres ne les pevent faire sans congié du Roy, autrement par telz ouvrages et vaisselle d'or on pourroit *destruire* les monnoies du Roy et transporter tout l'or de ce royaume. (FAUQ., II, 1421-1430, 233).

- Empl. pronom. à sens passif : ...par union et concorde petites choses crescent, et grandes par discordes se *destruisent* (JUV. URS., T. rever., 1433, 71).

2. *Destruire (un principe, une opinion, etc.)*. "Réfuter" : Et n'est pas juste chose de *destruire* les principes et les conclusions de teles sciences qui n'a raysons plus creables au contraire que teles legieres suspicions. (ORESME, C.M., c.1377, 588). Pour certain, il

vaut mieulx et convient, par aventure, aucune fois pour le salu de verité *destruire* les opinions de ses familiers et amis, et dire autrement que euls, et ce appartient mesmement aus philosophes. (ORESME, E.A., c.1370, 113).

3. "Anéantir, effacer, supprimer (un vice, une qualité, une malédiction, une croyance)" : L'escripture le dit, mais cil Qui ce faisoient, verité *Destruisoit* leur iniquité. (MACH., C. ami, 1357, 133). Car puisque les vices sont consummés et confirmés ou enduriés, c'est fort de les *destruire* ou adnuller et oster. (ORESME, E.A.C., c.1370, 199). "Ha mauvaïse chose", dist le Chevalier Jayans, "qui dieu a faite pour *destruire* bonté et valeur et pour accroistre mal et jour et nuyt..." (Chev. papegau H., c.1400-1500, 54). ...Je te salue, Marie etc. Moul bel salut icy a, et moul agreable beneisson, quer par iceluy salut, par tel Ave, fut *destruicte* la maudisson de l'umain lignage, qui vint par Eve (GERS., Annonc., a.1400, 228). Et nostre Seigneur Jhesu Crist qui au jour d'uy fut nez pour *destruire* toutes telles erreurs, supersticions et ydolatries vous vueille tousjours continuer en ceste voulenté ! (GERS., Noël, p.1404, 312). ...lequel [homme] Dieu sceust faire sans semence de homme en une vierge - ainsi sceust il *destruire* le pechié de Adam (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 192). ...et adésprïoit a Nostre Seigneur que il vaulsist de sa grace *destruire* celle mauvaïse heresie. (MANSEL, Fleur hist., c.1446-1451. In : *Chrestom.* R., 114).

4. *Destruire qqn.* "Mener à perte, porter préjudice à" : Après tu ne fais chose nulle Dont joie en ton cuer tant s'anulle, Ne dont tu aies tant d'irour, Comme de vivre en telle errour Que tu tiens ta dame pour fole ; Et ce te *destruit* et affole ; Car tu penses et ymagine, Ce m'est vis, songes ou devines, Qu'elle pas n'entende ou congnoisse L'amour qui en ton cuer s'engroisse, Et crois qu'elle ne voie goute. (MACH., R. Fort., c.1341, 66). Et quant le roy vey la pucelle en tel point, il fut sy dolant que plus ne pouoit, et disoit qu'il estoit desoremais *destruit* et perdu et que jamais ne avroit honneur (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 210). ...donnez vous doncques garde que la grant gresse de l'argent qui vient des aides que prenez du corps ne *destruise* vostre arme. (JUV. URS., Verba, 1452, 272). LE CHRESTIEN. (...) Plus n'avons ne crute ne mye : Tout est mis en destruction. Vous voyez la conclusion : Il n'y a *fructus* ne *ventris* Et, sans plus d'inquisition, De tous pointz nous sommes *destruis*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 74). C'estoit estrange mariage, avoir deffaict et *destruict* le père dudict prince et luy faire espouser sa fille (COMM., I, 1489-1491, 198). ...et, s'il n'y a matière, ilz trouvent les façons de dissimuler à ouyr les partyes et les tesmoings pour tenir le personnage et le *destruyre* en despense, escoutans tousjours si nul se veult plaindre de celui qui est detenu et à qui ilz en veulent. (COMM., II, 1489-1491, 214). Pourquoi doncques bailloit-il tout ce que j'ay dit et *destruysoit* ses enfans et son royaume, pour ce qu'il croyoit ce qu'il veoyt et qu'il savoit bien que autrement ne seroit delivré. (COMM., II, 1489-1491, 226). ...Qui les gens, par don et richesse, Dampne, *destruyt*, pert et affolle (LA VIGNE, S.M., 1496, 494).

- *Destruire qqn de* + inf. "L'esquinter à force de" + inf. ; "le rendre incapable de" + inf. : Tous deux [Villon et la grosse Margot] yvres dormons comme ung sabot. Et au resveil, quant le ventre lui bruyt, Monte sur moy, que ne gaste son fruyt, Soubz elle geins, plus q'un aiz me fait plat ; De paillarder tout elle me *destruyt*, En ce bordeau ou tenons nostre estat. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125).

Rem. Cf. A. Burger, *Lex. Villon*, 53 ; J. Rychner et A. Henry, *Comment. Test.*, 226.

- Au passif *Estre destruit de / par qqc.* : Si vous pry humblement qu'il vous plaise a moy mettre a finance si raisonnable que je ne soye pas *destruiz* de ma seignourie (ARRAS, c.1392-1393, 167). ...ilz disoient qu'ilz estoient grandement dommagiez et en voie d'estre *destruis* de leur chevance et d'estre contrains à delaissier leur mestier (FAUQ., I, 1417-1420, 353). Et de ce encores Tullès donne aultres tesmoings, c'est assavoir Metel et Fabien, grans senateurs de Romme et bien amez, comment ilz perdirent l'amour du peuple et furent *destruis* par la chiereté survenue. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 17).

- *Je suis destruit.* "Je suis perdu" : SATHAN. (...) Si m'est bien de necessité De soubtilz moyens atrapper Que ce Jesus puisse eschapper ; Ou autrement je suis *destruit*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 375).

- Empl. pronom. "Aller à sa perte, s'épuiser" : Et sans doubte, cuers qui ein si languit Se *destruit* moul et a grant doleur vit. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 119). Car li cuers trop se *destruit* et mehaingne Qui en tel pleur et tel doleur se baingne (MACH., J. R. Beh., c.1340, 131). Là sont longues mes nuis, Là me *destruis*, Quant ne te truis ; Là tant me nuis Et si me duis Qu'à plourer est tous mes refus. (MACH., Les lays, 1377, 422). Tu te dampne l'ame et le corps, Tu te *destruys* d'estre si chaste (LA VIGNE, S.M., 1496, 484). [H. G.]

DESTRUISABLE, adj. (détruisable)

[T-L : *destruisable* ; GD : *destruisable* ; FEW III, 56b : *destruere*]

"Qui est destructeur" : ...soudainement [la sainte foi] s'encline, Ou bien chays en tresgrand ruine Par ses *destruisables* tirans, Lesquelz sont contre elle tirans (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 638). Vastabilis (...) : *destruisable* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 409).

REM. Ex. (*La morsure des chevres est destruisable de l'arbre*) du *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 675c. [H. G.]

DESTRUISAMMENT, adv. (détruisamment)

[*FEW III, 56b : *destruere*]

"D'une manière destructrice" : Vastabiliter, adverbium : *destruisamment* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 409). [H. G.]

DESTRUISANT, subst. masc. (détruisant)

[GD : *destruisant* ; *FEW III, 56b : *destruere*]

"Destructeur" : ...requeroit à ceulx des bonnes villes (...) qu'ilz vaulsissent aidier à délivrer et à mettre en franchise le roy, qui estoit détenus par iceulx robeurs et *destruisans* du royaume, estrangiers et non du sang royal (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 291-292). [H. G.]

DETTE, subst. fém. (dette)

[T-L : *dete*² ; GDC : *dete* ; AND : *dette* ; DÉCT : *dete* ; FEW III, 22a : *debitum* ; TLF VII, 74b : *dette*]

A. - "Somme d'argent que l'on doit, ce que l'on doit à qqn, dette" : Et est la *debte* clere et manifeste et non pas en doubte. (ORESME, E.A., c.1370, 447). Mais ilz voudroient bien estre absouls de ceste *debte*, et pour ce il ne leur chaut se leur bienfaiteurs meurent. (ORESME, E.A.C., c.1370, 473). ...tant qu'à la mise de l'argent je responderay (...) je l'ay paiet et delivré à ceulx envers qui j'estoie oubligiez par cause de *debte*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 17). Faites traittier devers le Bertran, que volentiers vous prenderiez sa fille à femme, à la fin qu'il vous ostant et nettoyst de toutes *debtes* et remesist villes et chastiaux et

seignouries, qui sont de vostre hiretaige, en vostre main. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 146). ...quant tout fut accompli et confremé, tant que ce Bertran fut et se tint pour contempt, le mariaige se passa oultre, et furent toutes les *debtes* paieez, que le conte Regnault de Guerles en son temps avoit faictes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 151). ...et fu requis, il qui parle, très-instantment, par icelli maistre d'ostel, qu'il se volsist deporter de baillier oudit mons. de Berry les lettres closes que le roy lui envoyoit, et lui promettoit faire donner cent frans pour sondit maistre mons. l'evesque, et d'iceulx faisoit sa propre *debte*, et les lui promettoit paier ou faire paier par ledit mons. l'evesque eulx venus à Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 527). ...lonc temps les ay poursuivis Et en maintes places suivis, Atout bon mandement royal, Non de don, mais *debte* loyal (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 77). Pourquoi, dit Seneque, doit la chose estre grievée qui à tous est commune ? Ne scet-on que toutes choses créées ça jus ont commencement et fin ? Et donques qui paie sa *debte*, n'en est-il quitte ? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 26). ...et aussi pour paier les menues *debtes* dudit defunct jusques à la somme de soixante solz parisis et au dessoubz. (FAUQ., III, 1431-1435, 151). ...se ung povre homme (...) a besongnié pour aucun qui ait promis de le contenter, ou ait une obligation d'une *debte* (JUV. URS., Verba, 1452, 368). ...ladicte ville de Beaune se rendy au roy par composition es mains dudit gouverneur, tellement qu'ilz orent leurs vies et biens saulz et paierent en ce faisant par forme d'amende pour leurs defaultes XLm escuz, et si furent condempnez à rendre et restituer tout le vin et autres *debtes* qu'ilz povoient devoir aux marchans de Paris et autres marchans du royaume, tant en vin par eulx vendu et non livré que d'argent à eulx baillé et presté. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 75). Jugement (...) que dit coment ung home prenoit ban sus cens qu'il avoit acquaisiteit a ung jonne homme, les quelz bans on li escondisont pour *debte* que cil que le cens avoit vandut devoit (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1334], 106-107). ...à l'occasion de la debillitacion desdites monnoyes, car les XXX solz n'en valoient que dix de forte monnoye, et le peuple ne pouoit paier ses *debtes* et la merchandise ne valoit riens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 125 r°). Or allons sur le monument De celui qui a fait la *debte* (LA VIGNE, S.M., 1496, 528). ...nostredit très redoubté seigneur monseigneur le roy, comme avons dit devant, en l'onneur de la passion de Nostre Seigneur Jesu-Crist supplions tant comme plus povons, et se nonobstant, en tant que nous povons, chargeons sa conscience que à tous ceulx à qui nous devons face paier noz *debtes* toutes et nous descharge d'icelles, comme en luy nous avons parfaicte fiance et ainsi qu'il eust voulu pour lui estre fait se premier que nous fust decédé. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 283).

- *Amoindrir une dette* : Ainsi sanz *dette* amenrir n'avoir paine Accompli ce paiement De l'umain corps vray et obediens (Mir. prev., 1352, 279).

- *Amortir une dette* : La donna sanc et yaue a tel planté Que des humains fu la *debte* amortie. (Mir. chan., c.1361, 186).

- *Planer une dette* : Il doit le fil de la vierge aorer, Qui fu table clouée fiérement, Ou Pitié fist nostre *debte* pleinier (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150).

- *Devoir (qqc.) à qqn de bonne dette*. "Devoir (qqc.) légitimement à qqn" : Ou sont, dist Gieffroy [au chevalier], les lettres que tu en as [de la rente que je te dois pour le pommel de cette tour] ? Montre moy comment mon pere s'i est obligiez ; et se je voy que tu en ayes droit, vecy ton argent tout prest. Et celui respond : Je n'en oz oncques lettres, mais j'en ay esté bien paieez jusques cy. Par

foy, dist Gieffroy, se je te devoie de bonne *debte*, si auroies tu grant paine avant que tu le peusses avoir. Et, d'autre part, tu me tiens bien pour nice, qui maintenant me cuides asservir, et sans moy monstrier que tu y aies cause. (ARRAS, c.1392-1393, 298).

- *Faire sa dette envers qqn*. "Contracter une dette envers qqn, la reconnaître" : ...li dis rois de Navare devoit avoir six vingt mil frans, pour ouvrir son pays (...) De laquelle somme de florins li princes fist sa *debte* envers le roy de Navare. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 210). ...au conseil dou roi, on les requelli courtoisement, et orent dou nouvel argent pour raçater des aultres. Et fu compté et sonmé a tous barons, chevaliers et equiers de Hainnau, en combien, tant pour cevas que pour gages, li rois estoit tenu envers eulx. Et en fist li rois sa *debte* envers messire Jehan de Hainnau, et li chevaliers envers ceulx qui l'avoient acompagniet en ce voiage ; et se porterent li compte et les sommes si courtoisement que tout s'en contenterent. (FROISS., Chron. D., p.1400, 153).

- *Se bouter en une dette*. "S'endetter" : Et le faisoient li François tout volentiers pour faire le conte de Hainnau aleuer son argent, et li bouter en une grande *debte* encontre les Alemans qui ne sont pas trop legier a rapaisier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 402).

- *Se faire mettre en dette*. "Signer une reconnaissance de dette" : ...et ceulx qui n'ont argent se font mettre en *debte* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 59).

B. - Au fig.

1. "Ce qui est dû"

- *Payer la dette de nature*. "Mourir" : ...pour ce est il que son ainsné filz, monseigneur Charles, d'alphyne de Vienne, il fait sagement et diligamment aprendre et estudier, afin que, quant Charles le Quint ara poié la *debte* de nature, Charles le VIe luy succede (Songe verg. S., t.1, 1378, 222-223).

2. "Devoir moral" : Office est une obligation et *debte* de executer les choses qui selon les institutions, ordenances et bonnes meurs doivent estre faites. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 288). Véez-cy tant de vaillans gens qui ont tant travaillé pour la chose publique de ce royaume et y ont tant de foys exposé leur vie (...) Pourquoi le Roy et le royaume sont tenuz et obligez de vraye et loyale *debte* de les pourveoir. (BUEIL, II, 1461-1466, 154).

3. RELIG. "Faute, offense qui demande réparation" : Mais viez pechiés et vieilles *debtes* Font a Dieu compter a clingnettes, C'est a dire qu'il n'i voit goutte. Non fait cils qui le compte escoute. (MACH., C. ami, 1357, 122). Sire, delaisse nous nos *debtes* ainsi comme nous delaissons a nos debtors. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 407). Je dys en oultre que la misericorde de Dieu, nostre souverain juge, est telle que l'une personne puet satisfaire et puet payer la *debte* de l'autre, voire se la personne qui satisfait est encores en ceste vie, et que l'autre soit en tel estat que elle ne se puisse ayder, et que on la puisse aydier (GERS., Déf., 1400, 225). ...car ilz veullent estre crains, et fulminer de legier sentences et excommunications sur les peuples pour menuz *debtes* et pour chacune legiere achoison (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 58). Donne nous pain cothidien Chascun jour, car il le fault bien. Quicte nous noz *debtes* plusieurs, Comme quictons a noz debtors. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 389).

Rem. Parole du Notre Père : "Dimittite nobis *debita* nostra". [P. C.]

DETTEUR, subst. masc. (detteur)

[T-L : *detor* ; GD : *deteor* ; AND : *dettur* ; DÉCT : *detor* ; FEW III, 22a : *debitor*]

A. - "Celui qui doit de l'argent à qqn, débiteur" : Mais ceuz a qui l'en doit, ilz ont puissance de delaisier et quicter leur *debteur*. (ORESME, E.A., c.1370, 451). Car celui qui doit est tenu a rendre, et se il ne puet faire chose condigne ou rendre equivalent selon ce que il a receü, donques il demeure tousjours *debteur*. (ORESME, E.A., c.1370, 451). Et, ainssi, conme quant aucun est obligé a son creiteur pour faire aucun service, le creiteur est aucunement son seigneur, pour ce dist la loy quod debitor est servus creditoris : "le *deteur* si est sers du creiteur". (Songe verg. S., t.2, 1378, 29). De Jehan de La Jaisse, nagues grenetier du grenier à sel de Chastillon, la somme de six vins six livres six solz six deniers tournois, qu'il devoit à mondit seigneur à cause de sa gabelle par la fin et reste de son darrenier compte de ladicte recepte sur laquelle reste sont portees toutes les restes des comptes de feu Jaques de La Jaisse, jadiz son frere, et de Pierre de La Jaisse, leur pere et principal *debteur* pour sesdiz enfans (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 36). ...audit Marmoillé où demouroit ledit Jehan Michiel, *debteur* desdis Philippot et suppliant. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 78). Simon, on dit Q'un usurier deux *debteurs* avoit. L'un cinq cens deniers luy devoit, L'autre cinquante a payer [Réf. à Luc 7, 41] (Pass. Auv., 1477, 153). De tous mes *debteurs* denyer n'eu ge Trois ans a (LA VIGNE, S.M., 1496, 511).

B. - "Créancier" : Et s'il ot des *detteur[s]* si forment menachier, Il en a juré Dieu, le pere droiturier, Que tant hors du roiaume s'ira esbanoier Se laira cez *detteurs* ung petit refroydier (Hugues Capet L., c.1358, 2). ...*debteurs* Sourdront et desloyaux menteurs, Et diront que cil leur devoit, Qui du sien presté leur avoit Peut estre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 93). Pour tout ce fournir [ma succession] et parfaire, J'ordonne mes executeurs Ausquelz fait bon avoir affaire Et contentent bien leurs *debteurs*. Ilz ne sont pas moult grans vanteurs Et ont bien de quoy, Dieu mercys ! De ce fait seront directeurs. Escryptz : je t'en nommeray six. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 145).

- Au fig. : Sire, delaisse nous nos debtes ainsi comme nous delaissons a nos *debteurs* [éd. "ceux qui ont péché à notre égard"]. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 407). De la povre condition, Merveilleuse fragilité Et très grant passibilité D'umaine et foible créature, Laquele, par loy de Nature, Prent son estre touchant le corps Des élémens qui sont *destors* En aucunes leurs qualitez (LA HAYE, P. peste, 1426, 64). [R. M.]

DETUMEFACCTION, subst. fém. (détuméfaction)

[*FEW XIII-2, 412a : *tumor*]

"Détumescence" : Le signe que l'apostume vient a corrupcion est noireté et lividité. Le signe qu'elle est putrifiée est desenflement [var. *detumefaccion* ou *desenfleure*] avec dureté. (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 304). [R. M.]

DETUMISSION, subst. fém. (détumission)

[*FEW XIII-2, 411b : *tumescere*]

"Détumescence" : ...soubdaine desenfleure [var. *desinflation*, *detumission*] (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 563). [R. M.]

DETURPABLE, adj. (déturpable)

[GD : *deturpable* ; FEW XIII-2, 432a : *turpis*]

"Honteux" : Mais y veiller [à amasser des richesses] par délectation desordonnée et par une amour idolatrice, comme pour une félicité extrême, c'est chose damnable et *déturpable* en prince, et

plaie en publique salut, non jamais sanable. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 364). [Seul ex.]

V. aussi *déturpation* [H. G.]

DETURPATION, subst. fém. (déturpation)

[GD : *deturpation* ; FEW XIII-2, 432a : *turpis*]

A. - [À propos d'une pers.] "Avilissement, corrupcion" : Macula (...) : tache, *deturpacion*, vices, corrupcion (Aalma R., c.1380, 242). N'avoit vertu une seule en luy, par quoy il soit de memoire, mais vices, rudesses et descognoissemens par *déturpation* voyable. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 237).

B. - [À propos d'une chose] "Honte, enlaidissement" : ...et par ainsi lesdictes maisons demeurent inhabitées et sont converties en masures et places vuides, en grant *deturpation* et amendrissement de nostredite ville, qui est la capital ville de nostredit Royaume (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 47).

C. - MÉD. "Souillure, infection" : Defedacion ou *deturpacion* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 256).

V. aussi *déturper* v. Lexiques [H. G.]

DETURPE, subst. masc. (déturpe)

[GD : *deturpe* ; FEW XIII-2, 432a : *turpis*]

"Affront, humiliation" (Éd.) : Diable interdit, puant serpent, A tout jamais maudit seras, Car, entre tout bestial vivant, *Deturpe* villain recepvras. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 63). [Seul ex.] [J.-L. R.]

DETURPER, verbe (déturper)

[GD : *deturper* ; FEW XIII-2, 432a : *turpis*]

Empl. trans.

A. - "Souiller, enlaidir" : Henri (...) dit qu'il [= le nez navré] seroit mieulx sans lieure, pour ce que s'elle est estroite, elle enlaidira et *deturpera* le nés (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 1024).

B. - [Au sens moral] "Souiller, porter atteinte à, déshonorer" : ...par ces presentes remettons et restituons à ses biens, estat, fame et renommée, se en aucune maniere avoit esté ou estoit, ores ou pour temps passé, *deturpée*. (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 254). Et le dit Perrin ou dit cas avons remis et restitué, remettons et restituons à sa bonne fame et renommée, se pour cause de ce ou de ses deppendances feust ou soit *deturpée* ou derrougée en aucune maniere (Doc. Poitou G., t.7, 1408, 120). Pere iay pechie au ciel et deuant toy, car iay *deturpe* ton ymage, et tant que en moy est lay dissipe, et tant que ie ne suis pas digne estre appelle ton filz ne de porter en moy ton ymage. (CIB., p.1451, 205). ...alliances se praticquoient et querroient a tout léz du monde nommeement contre la personne de leur maistre, luy donnant charge d'iniquité et de malice et *deturpant* sa fame par l'univers siecle. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 154).

- *Chose deturpee*. "Ce qui est laid, souillé" : Et ainsy comme incongrue et inconveniente chouse est de conjoindre laidure avec beaulté, ainsi est il inconvenient les chouses infruies et *deturpees*, et quy ne sont que ymaginatives beaultés, equipoler et amer es equalités es chouses souverainnes et belles et es quelles on treuve pulcritude parfaite, et quy sont tres belles. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 262). [R. M.]

DEUIL, subst. masc. (deuil)

[T-L : *duel* ; GDC : *dueil* ; AND : *duel* ; DÉCT : *duel* ; FEW III, 121a : *dolus* ; TLF VII, 76b : *deuil*]

A. - Rare "Douleur physique" : ...Esperant que brief vous concede Guerison et que le *dueil* saille De vostre corps. (LA VIGNE, S.M., 1496, 467).

B. - "Douleur morale"

1. "Affliction, chagrin" : De poul de fait sault grant dommaige, Grant *duel* et grant melancolie. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 118). Mais après li, lasse ! dolente ! eimy ! Ne quier jamais vivre jour ne demi En si grief *dueil*, Eins vueil mourir dou mal dont je me dueil. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 65). ...je me mis de richesse en essil, De seürté en un mortel peril, De joie en *dueil*, par son regart sutil, Et de franchise En servitude ou on n'aimme, ne prise Moy, ne m'onour, m'amour, ne mon servise, Ne ma vie vaillant une cerise. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 88). NOSTRE DAME. (...) li *deulx* Soit beneürez, qui affine Si bien qu'en gloire qui ne fine Fait venir l'ame. (Mir. enf. ress., 1353, 7). ...mainte tristesse et maint *deul* Fist au curé en son vivant (Mir. parr., 1356, 20). Berengier, soit ou joie ou *deulx*, Il convient qu'a l'un de ces deux Vous combattez. (Mir. Oton, c.1370, 378). Voir, le cuer de *deuil* si me serre Que je ne scé que vous en die. (Mir. fille roy, c.1379, 24). Il n'est *doels* qui ne se pasce et ne se mete en oubli (FROISS., Chron. D., p.1400, 742). La mort en fait lachement son devoir Quant el n'occit et chascun et chascune Sans espargnier ne beauté ne peccune ; Mais, malgré lour, tout efforceement. Je la requier craignant *duel* et torment ; Et elle soit par rigueur conjuree ! Elas ! Pourquoi m'a elle procuree Mort a demy sans l'avoir assouvie ? (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 391). Or, pensés doncques, quel *dueil* est ce A ung prince chevallereux Qui, soy moustrant plain de prouesse, Se voit deseparé de ceulx Qui lui doyvent service et foy, Dont il est et chief et seigneur ? (CHART., D. Her., p.1415, 429). Joie et *deul* en sont les deux bous, Maiz *dueil* est le bout de dessoubz, Car amours finent En *deul* lors que leurs cours terminent : Autres maladies declinent En joie quant elles definent. (CHART., L. Dames, 1416, 268). Amours, qui joie et *dueil* depart, Mist les dames hors de servaige Et leur ordonna pour leur part Maistrise et franc seigneurüage. (CHART., B. Dame, 1424, 341). Derrainement, à beau loisir, Nom pas sans *deul* et desplaisir, Vint Jupiter, l'estoille clère, à l'ord palaiz de son vielz Père, Où s'arresta moult longuement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 33). Duquel trespas madicte dame la royne Jehanne fust sy tresdouloureuse et desplaisante que a paynes la vist on oncques puis rire de bon cuer ; ains dist on que de *dueil* elle prist le mal dont elle morust. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 198). ...tant fort mesmes le print il au cuer que devant n'en tenoit compte par semblant, que au bout de XV jours de *dueil* il en mourut. (C.N.N., c.1456-1467, 460). Chantés, dancés, laissés tout *deul* Et menés tous joyeuse vie (Pass. Auv., 1477, 88). LE CHRESTIEN commence. (...) De Povreté me voy tout embrassé, Si enlassé que suis tout lassé, Si entassé, de honte et *dueil* cassé, Mocqué, farcé que plus ne me peux taire. Quant je pense en ce tres dur affaire, Sans plus braire, me vouissee deffaïre, Car contraire voy Malheur sur moy traire Et atraire sans estre soulassé. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73). Je vous lairray Marie et Marthe Pour vous consoler de voz *deulx*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 523).

- *Apaiser deuil* : Sur mol duvet assiz, ung gras chanoine, Lez un brasier, en chambre bien natee, A son costé gisant dame Sidoine, Blanche, tendre, polye et atintee, Boire yprocras a jour et a nuytee, Rire, jouer, mignonner et baisier, Et nud a nud pour mieulx des corps s'aisier, Les vy tous deux par ung trou de mortaise. Lors je congneuz

que, pour *dueil* appaisier, Il n'est tresor que de vivre a son aise. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117).

- *Avoir/soustenir (grand) deuil (au coeur/à son coeur)* : Dydo, roïne de Cartage, Ot si grant *dueil* et si grant rage Pour l'amour qu'elle ot a Enée Qui li avoit sa foy donnée Qu'a mouillier l'aroit et a femme ; Et li faus l'appelloit sa dame, Son cuer, s'amour, et sa deesse, Et sa souverainne maistresse. (MACH., J. R. Nav., 1349, 209). LE COUSIN. (...) avis m'est c'on me sache Le cuer, tant ay *dueil* et hachie (Mir. enf. ress., 1353, 56). Mais ja pour ce ne quier ne vueil Muer mon vueil, Comment que *dueil* Aie, qui va de mal en pire... (MACH., Les lays, 1377, 284). ...maiz ainsi N'est il pas, dont j'ay *dueil* en my, Quant des barons de mon hostel. (Gris., 1395, 52). Et quant Remond la voit, si fu moult doulent. Hay, dist il, m'amour, or vous ay je trahie par le faulx enortement de mon frere, et me sui parjurez envers vous. Lors ot tel *dueil* a son cuer et telle tristee que cuer humain n'en pourroit plus porter. (ARRAS, c.1392-1393, 242). Sire, sire, c'est trop tart a repentir quant la folie est faicte. Le doloser n'y vault desormais rien. Mais pensez de faire en la satisfacion a Dieu et au monde. Quant Gieffroy oït ce mot, si ot grand *dueil* ou cuer, mais il ne daigna oncques respondre (ARRAS, c.1392-1393, 252). ...de pres le tient Son pere, qui grant *dueil* soustient. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 100). ...a Dieu le commenda tout en basset, en plorant tendrement, pour le grand *dueil* qu'elle avoit du tresfaux tour qu'il luy avoit joué. (C.N.N., c.1456-1467, 180). Il semble que ouy, dont j'ay grand *dueil*, Ou s'il contrefait cy le lousche. (Copp. lard., a.1488, 175). ...lui remonstrant qu'il faisoit mal de vouloir calumpnier astrologie, actendu les utilités d'icelle, dont il eut tel *dueil* que peu après en devint aliené de son sens et après deceda et mourut, quasi enragé ou incensé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 164 r°).

- *Avoir le deuil de qqc. "Déplorer qqc."* : - Tu es perdu ! - G'y mectray resistance. - Plus ne t'en dis. - Et je m'en passeray. - J'en ay le *dueil*, toy le mal et douleur. Se feusses ung povre ydiot et folet, Encore eusses de t'excuser couleur ; Si n'as tu soing, tout t'est ung, bel ou lait. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 70).

- *Avoir (grand) deuil que. "Déplorer que"* : [Premier veneur] A paines [les levriers] osent approuchier La beste qu'ilz voient a l'ueil. Va la, Goulias ! J'ay grand *dueil* Qu'autrement tu n'y prends l'avance. (Gris., 1395, 26).

- *Mettre qqn en deuil* : Mon cuer d'un si douloureux trait Que jamais le cop n'en yert trait, Eins nourrist en moy et pourtrait La mort qu'il m'en conviendra traire. Ainsi mi oueil M'ont mis en *dueil* Que je recueil, Car par l'escueil D'eaus grant Biauté et Dous Accueil Que j'aim et vueil D'amoureux vueil (...) Ont de mon cuer passé le seuil. (MACH., Les lays, 1377, 304).

- *Mourir de deuil. "Mourir de chagrin ; p. exagéré, éprouver une extrême tristesse"* : ...et se lors me dueil, Se vous n'avez le cuer et l'ueil Vers moy, je serai mors de *dueil* En sa presence. (MACH., R. Fort., c.1341, 122). Si comme Dido la royne, qui mourut de *deul* que elle perdy son amant. (ORESME, E.A.C., c.1370, 210). Au darrain il en eut povre guerredon, car il en morut en France de *duel*, quant on vei apparamment le contraire de ce dont il escusoit le duch si certainement. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 151). Langue poignant, aspre, amere et aguë En traïson souvent me mort et point ; Mais riens ne doubte que die ne arguë, Ne l'aguillon de son venimeus point, Car je me vueil gouverner si à point Que par souffrir et estre de bonne aire Je la feray morir de *dueil* ou taire. (MACH., L. dames, 1377, 172). Hee, mesdames, je ne puis plus. Aydes moy. Las, je meurs de *deul*. (Pass. Auv., 1477, 183).

. *Se fendre de deuil* : LE MARI. (...) Et si voy qu'a destruccïon Ma femme muert pour son enfant. Ou est le cuer qui ne me fent De *deuil*, d'angoisse et de meschief ? (Mir. enf. ress., 1353, 63).

- *Porter/prendre deuil (de qqc.)*. "Se désespérer de qqc." : Remondin se marie et ne scet quelle femme il prent, ne de quel lignaige. Monseigneur, dist Remondin, puis que il me souffist, il vous doit assez souffire, car je ne pren pas femme pour vous, a mon escient, mais la pren pour moy ; si en porteray le *deuil* ou la joye, lequel il plaira a Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 36). Monseigneur, il est verité que Gieffroy au grant dent, vostre filz, a prins telle merancolie et tel *deuil* de ce que Fromont, vostre filz, se estoit rendu a l'abbaye de Malleres, qu'il y est venu, et a trouvé l'abbé et tous les moines en chappitre. (ARRAS, c.1392-1393, 252). Par trop vous estes subvertie De ce grant *deuil* que vous portés. (Vig. Trib., c.1480, 227).

- "Manifestation de cette douleur, de ce chagrin"

. *Demener/mener deuil* : Car grant espace a ja par m'ame, Qu'elle [Griseldis] travaille et a grant paine. La saige femme y est, qui maine Grant *deuil* que plus tost ne delivre. (Gris., 1395, 49). He ! treschierre dame, achoison Avons de grant *deuil* demener, Quant ensi vous veons mener En si dolante compaignie. (Gris., 1395, 84). Et atant laisseray cy a parler du congié que ilz ont prins, et de leur voiage, ou ilz vont en la court de l'empereur, et diray du *deuil* que Madame maine et d'un autre nouvel party. (LA SALE, J.S., 1456, 240). ...c'est folie de mener tel *deuil* et si grand ; car on ne vous peut, la Dieu mercy, reproucher de chose qui touche vostre honneur (C.N.N., c.1456-1467, 164). Il vint rencontrer le curé plorant et demenant grand *deuil* qui luy compta la mort de son bon compaignon. (C.N.N., c.1456-1467, 349).

. *Faire deuil (de qqc.)* : LA DAME. (...) Et quant j'ai bien pensé, je pleure Et fois *deuil* fort. (Mir. enf. ress., 1353, 2). Et aussi te vien j'enorter Que tu te vueilles deporter De faire *deuil* et toy getter De cest anoy. (MACH., F. am., c.1361, 222). Et d'autre part je sçay certainement C'on ne puet miex valoir, fors empirer, De faire *deuil*. Pour ce vueil liement User mon temps en loyaument amer, Ne plus ne vueil desconfort osteler, Ains chanteray plus que je ne soloie, Qu'Amours le vuet et ma dame m'en proie. (MACH., L. dames, 1377, 88). LA MARQUISE. Pere, sachiez quant ce complaist [de son amour] Au marquis qu'en soye partie, *Deuil* ne courroux de ma partie N'en sera fait (Gris., 1395, 87). Puis vont aux autres dames et damoiselles, qui toutes ensemble tel *deuil* faisoient que se tous leurs amis fussent la mors (LA SALE, J.S., 1456, 204). O palharde cher venimeuse, Vous advés trop eu voz aneaulx ! Laisés vous atours et aneaulx, Chaines, camailz, bagues, tourés, Veloux et soyes osterés, Pour faire de vous pechés *deuil*. (Pass. Auv., 1477, 149). SOTOUART. Je le vueil, Et qu'esse cy ? qui fait ce *deuil* ? Aprouchés, pour Dieu, qu'on vous voye. (Vig. Trib., c.1480, 227).

2. "Affliction mêlée de courroux, colère" : Li rois fu pleins de *deuil* et d'ire, Quant einsy s'oy contredire, Ses dieus blasmer et desprisier Et son pooir petit prisier. (MACH., C. ami, 1357, 21). Atant esvous le duc Anthoine, l'espee ou poing. Quant il appercoit ses gens reculer, par poy qu'il ne desue de *deuil*. Lors escrie Lusegnen a haulte voix, et se boute entre les Sarrasins plus roidement que fouldre ne chiet du ciel. Et fier a dextre et a senestre, et rompt et abat quanqu'il encontre ; et ses gens le suivent au doz, qui sont tous esbahiz de ce que ilz lui voient faire. (ARRAS, c.1392-1393, 184). LA FEMME DU CRESTIEN. Cher espoux, dolente j'en suis, Mais tout ce vient par voz conduis, De conduite mal promenee. J'en ay eu cent mauvaises nuitz, De *deuil*, grief

courroux et ennuis Et en est ma joye finee. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 75).

- *De fin deuil*. "De colère meurtrière" : Chevaliers, que quiers tu cy ? Par foy, dist Gieffroy, je te quier, et non autre chose, et vien callengier le treu que tu as levé sur les gens Raymond de Lusegnen. Et quant le jayant l'entent, par poy qu'il n'enrage de fin *deuil* quant il voit que le corps d'un seul chevalier lui fait guerre et le requiert jusque en son recept. Mais, quant il s'est bien advisez, si le tient a grant vaillance. (ARRAS, c.1392-1393, 245).

3. P. méton. "Ce qui cause cette douleur, malheur" : De rechief, pour ce que tu te plains si trestristement qu'il semble que nul ait douleur ou mesaise fors que toy mesmes et ne comptes a rien les autres fortunes qui souvent aviennent a ung chascun, et combien que chascun son *deuil* plaigne, ne penses tu pas que les nobles hommes en leur estat aient a souffrir autant que tu as ? (CHART., Q. inv., 1422, 28). Au diziesme an de mon dolent exil, Après maint *deuil* et maint mortel peril, Et les dangiers qu'ay jusquez cy passés Dont j'ay souffert graces a Dieu assés, N'a pas granment es croniques lisoye, Et aux haulx faiz des anciens visoye, Qui au premier noble France fonderent (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 1). Sans cause n'est se nous pleurons, Veu le grant *deuil* qui nous survient (LA VIGNE, S.M., 1496, 574).

- *Deuil s'embat sur qqn* : Dame serez de mon cueur sans debat, (...) Olivier franc m'otant toute amertume. Raison ne veult que je desacoustume - Et en ce vueil avec elle m'assemble - De vous servir, mais que m'y acoustume, Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble. Et qui plus est, quant *deuil* sur moy s'embat Par Fortune qui souvent si se fume, Vostre doulx oeil sa malice rabat Ne plus ne moins que le vent fait la fume. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 112).

- *Faire maint deuil à qqn*. "Causer mainte souffrance à qqn" : Vés ci comment prouver le vueil, Comment qu'il m'aient fait maint *deuil* Et maint anui et maint contraire Que je ne vueil mie retraire. (MACH., Compl., 1340-1377, 267).

- *C'est pitié/meschief et deuil* : Si ne m'en say Que demander et a qui m'en penray Des griés douleurs et des meschiés que j'ay. S'on m'en demande, a tous responderay Que ç'a fait Dieus Et Nature ; dont c'est meschiés et *dieus*, Quant il firent son corps en trestous lieux Si bel, si gent, si dous, qu'on ne puet mieus, S'il fust loiaus. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 89). Mais seuls ne pooit pas souffire Pour tout le monde desconfire, Qu'entour lui furent pris et mort Sa gent de moult piteuse mort, Et il pris ; c'est pitez et *dieus*. (MACH., C. ami, 1357, 99).

- *C'est grant deuil et grant dommage* : Et maint de ceste pestilence Sont mort, dont leur hoir tel seront Que jamais ne reverdiront, Dont c'est grans *dues* et grans damages. (MACH., C. ami, 1357, 101).

C. - En partic.

1. "Douleur causée par la mort de qqn" : Et la nouvelle est espandue par le pays comment Remond s'en estoit alez en essil pour le grant *deuil* qu'il avoit eu de sa moillier qu'il avoit perdue. (ARRAS, c.1392-1393, 274). Fontaines feray de mes yeulx Fort piteux. Mon *deulh* croistra de jour en jour, Tant que vivré. (Pass. Auv., 1477, 104). SOTOUART. Or est il mort et trespasé, Mais ce c'est de soif je ne scay. Tous ensemble. Vele la, vele la tout estendu, Dont le *deul* nous est chier vendu. Versus Nous en sommes tous bien maris. (Vig. Trib., c.1480, 232).

- *Avoir deuil* : Mais encontre leur joye ot *deuil* le lignaige de Jossellin de Port le Leon, lesquelx n'oublierent mie la mort de leur cousin et de son filz, ainsi que vous orrez cy après. (ARRAS,

c.1392-1393, 66). Trois jours après luy vindrent nouvelles qu'il estoit trespasé. Ledit seigneur en eut *deuil*, comme la raison le veult, et poy luy dura (COMM., III, 1495-1498, 256).

- *Estre en deuil de qqn* : Et dit sur ce saint Jherome ou second livre, parlent a Juviniens de celles vesves, et met exemple de plusieurs qui ne voudrent nulz seconds maris avoir, si comme de Marcia, qui estoit fille de Cathon, qui sans cesser estoit en *duel* de son mary. (LA SALE, J.S., 1456, 4).

- *Passer le deuil*. "Surmonter un deuil" : Cy nous dist l'ystoire que tantost aprez ceste chose advenue [le meurtre de son frere par Geoffroy, son fils], on le compta a Remond, qui moult en fut doulent. Mais non pour quant il passa le *deuil* assez legierement pour ce que son frere lui avoit enhorté la droicte racine de quoy il avoit perdue sa moillier. Lors dist a soy mesmes : Ce qui est fait ne puet autrement estre. (ARRAS, c.1392-1393, 269).

- "Manifestation de cette douleur"

. *Demener/mener (grand) deuil* : Lors vint a son seigneur. Si le baise tout en plourant et triste de cuer que il ne disist un mot pour tout l'or du monde ; et prent son cor et lui met sur le pitz. Et monta a cheval, et s'en va grant aleure au travers de la forest, ne scet quelle part. Et si grant *deuil* va demenant qu'il n'est corps de creature qui vous sceust dire la dixiesme partie de sa doulour. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Et comment monseigneur le daulphin mourut, dont le roy et la royne menèrent grant *deuil*. (COMM., III, 1495-1498, 256).

. *Faire (grand) deuil* : Faictes *deuil* comme les autres, vestez le noir comme les autres. (ARRAS, c.1392-1393, 27). La contesse et ses enfans font grant *deuil*, le peuple et tous les barons du pays font grant *deuil*, et en seurquetout Remondin fait greigneur *deuil* que tous les autres, et se repentoit tant de son meffait que se ne feust l'esperance du confort qu'il prenoit de sa dame (ARRAS, c.1392-1393, 28). Or m'a moustré la mort dure et crüeille Que les loyaulx sont les plus doloireux. Prince, ay je tort, puis que j'ay choisi telle Qui n'avoit si fors qu'elle estoit mortelle, Se je fais *deuil* treslong et rigoureux Et se je tien envers tous la querelle Que les loyaulx sont les plus doloireux ? (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 388). Sy prist congiet de la royne et de sa compaignie, et aussy des autres gens qui estoient leans, faisans trestous moult grant *deuil*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 99). Et disoient ces lettres qu'il ne s'esbaist point si lesdits ambaxadeurs esioient retardéz par aucuns jours, c'estoit pour le trespas du prince de Castille, dont les roys (car ainsi les appellent) faisoient si merveillex *deuil* que nul ne le sauroit croire (COMM., III, 1495-1498, 294).

. *Faire le deuil* : Et après eulx estoient portées devant icelle lictiere lesdictes Ilc torches ainsy armoïées en double que dit est. Et après icelle lictiere aloient faisans le *deuil* Messeigneurs les duc d'Orleans et conte d'Angoiesme, freres, les contes d'Eu et de Dunois, messire Jehan Jouvenel des Ursins, chevalier, chancelier de France, et le grand escuier, tous revestus de *deuil* et montez à cheval. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 21). Et Dieu scet le doloireux et piteux *deuil* qu'ilz faisoient pour leurdit maistre ! Et disoit on lors que l'un desdiz pages avoit esté par quatre jour entiers sans boire et sans menger pour la grant passion qu'il portoit de ladicte mort. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Et quant le dict corps fut passé, après marcherent ceulx qui faisoient le *deuil* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 312).

. *Porter le deuil*. "Porter des vêtements marquant le deuil" : Et a tous ceulx qui portoit le *deuil* Incontinent fist argent transporter (LA VIGNE, V.N., p.1495, 192).

. *Tenir le deuil de qqn* : Einsi la dame se maintient Qui le *deuil* de son amy tient, En cas qu'elle soit vraie amie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 194).

2. P. méton. "Vêtements portés comme marque de cette douleur" : ...plusieurs draps de laine et plusieurs parties de peleterie pour vestir de *deuil* elle, madicte dame de Guienne, sa fille (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 367). Et puis, après icelle lictiere, aloient à pié, deux et deux, tous les officiers de l'ostel dudit defunct, aussi tous vestus de *deuil* angoisseux, lesquelz il faisoit moult piteux veoir (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Devant lequel corps estoient (...) deux huissiers a masse, habillez en *deuil* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 311).

- *Habit de deuil* : Et aussi y avoit au joignant de ladicte lictiere six des pages dudit defunct, husez et esperonnez, sur six coursiers tous vestus et couvers de veloux noir, et lesdiz pages oudit habit de *deuil*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Ladicte damoiselle estoit en son habit de *deuil* et n'avoit que ung couvrechef sur la teste, qui estoit habit humble et simple, et pour leur faire pitié par raison (COMM., II, 1489-1491, 202).

- "Les étoffes dont on recouvre l'autel" : ...par quoi je conclus que lez prestres qui, pour aucune douleur, decuevrent les autiers ou qui lez cuevrent de *duel* et de noyr ou qui soustraient et ostent lez luminaires acoustumés, et ceulx, aussi, qui environnent le crucifix ou l'autier d'espynes, ne font pas bien, mez est chose dampnable et reprouvee. (Songe verg. S., t.1, 1378, 396). [R. M.]

DEUILLAMMENT, adv. (deuillamment)

[*FEW III, 121a : *dolere*]

"Dans la souffrance" : Dolenter (...): *deuilanment* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 93). [R. M.]

DEUILLANCE, subst. fém. (deuillance)

[GD : *doliance* ; FEW III, 118a : *dolere*]

"Souffrance" : Bons et maulvaiz a tas mouroyent De mortalité ; ne gisoyent Qu'un jour de la griefve *deuillance* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 255). [Autre ex. p.199] Se tu as chiere ta santé, et maladie ou viellege ressongnes, où la quiers-tu ne mais ou ciel ? - où n'a maladie n'enfermeté quelconques n'aucune *deuillance*, meismement mort n'y a que veoir (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 44). Dolentia (...) : *deuillanche*, dolereusetés (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 132). Vraye humanité vierge et franche, Pren reconfort et esperance Quant ceulx qui t'ont tant désiré Jetteras hors de grant *deuillance* par ta griefve et dure souffrance (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 137).

REM. Ex. d'a.fr. et ex. attribué à FROISS. (éd. Scheler, III, 27, 889 [attribué par Kervyn de Lettenhove à FROISS. ; *La Cour de may*, 2e moitié du XVe s., Brux. B. roy. 10492]) ds GD II, 739a. [R. M.]

DEUILLEMENT, subst. masc. (deuillement)

[GD : *deulement* ; FEW III, 121a : *dolere*]

"Deuil"

REM. Doc. 1380 (*deulement*) ds GD II, 693b. [R. M.]

DEUILLEUX, adj. (deuilleux)

[GD : *deuilleux* ; *FEW III, 121a : *dolus*]

"Douloureux"

Rem. CHR. PIZ., éd. Michaud, ds GD II, 779c ; leçon *douloureux* ds CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V*, S., II, 1404, 115. [R. M.]

DEUSPICIE, (?) (deuspicie)[GD : *deuspicie*]

"Auspice, augure" (GD)

REM. ORESME (ms.) ds GD II, 694a. Mot fantôme, à lire d'*deuspicie* (FEW XXIV, 1063b : *auspicium*). [R. M.]**DEUTÉ, subst. fém.** (deuté)[AND : *deuté* ; *FEW III, 21b : *debere*]

"Qualité de ce qui est dû ; ce qui est dû"

Rem. Cf. ; AND : *deuté*. [R. M.]**DEÛTEMENT, adv.** (deûtement)[*FEW III, 21b : *debere*]"Dûment" : Colin le Serpentier por sa maison devant la taverne (...) dont la place ly at esteit par le seigneur de Jauche concedee et proclamation sur ce *deûtement* faite, II cap. et II esterlins. (Terre Jauche D., 1444, 142). [R. M.]**DEUTERONOME, subst. masc.** (deutéronome)[FEW, Ø lat. *deuteronomium* ; TLF VII, 79a : *deutéronome*]

"Nom du cinquième livre du Pentateuque" : Après aussi convient noter que obediencia va en Paradis ainssi que a cheval, en soy mettant sur les piés d'aultrui, c'est a dire en usant de la volenté et du sens d'aultrui. Consequanment [ensuite, il convient de noter que] obediencia acquiert plusieurs benedictions qui sont mises ou livre de *Deuteronomie* el .XIe. chapitre... (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 222). ...*Deuteronomie* .XVIIe. chapitre, ou il est escript que celui qui sera occis, perira par la bouche de deux tesmoings ou de trois. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316). Car, si comme il est escript en *Deuteronomie* [XIII 1-3], se ou milieu de toy aucun prophete se lieve qui die que il ait veu songe et ait annoncé aucun signe ou grant demonstrance, et il avient ainsi comme il avra dit, et puis te die : "Alons et ensuyvons les estranges dieux que tu ne cognois, et les servons", garde que tu ne oyas les paroles de ce prophete ou de ce songeur ; car nostre Seigneur vous tempte afin que clerement il aviengne et appaire se vous l'améz ou non. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 201). Par ces exemples (...) il appert comment anciennement virginité fu moult prisiee et honoree, et en tant que les pucelles, lesqueles consentoient a leur despucelage, estoient lapidees, comme il appert en *Deuteronomie* (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 374). ...comme il appert ou livre [du] *Deuteronomie* (BUEIL, II, 1461-1466, 72). Comme il est escript ou IXe. chapitle du livre de Moïse apellé *Deuteronomie*, ouquel Moïse parle au peuple d'Israel disant : "Est il pas ton pere, qui t'a fait et possesé et créé ?" (Somme abr., c.1477-1481, 107). Le pygart, selon Huguice, est un petit oyseau qui est nombré entre les oyseaux commestibles et bons a mengier, comme il appert ou .XIIIe. chappitre de *Deuteronomie*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 188). [R. M.]

DEUX, adj. num. (deux)[T-L : *deus* ; GD : *deus* ; GDC : *deus* ; AND : *deus*¹ ; FEW III, 181a : *duo* ; TLF VII, 79b : *deux*]**A.** - "Un plus un, deux"

1. Empl. adj. : ...la cote de mon Pere, villainement en *deux* p[ar]ties divisee. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 294). ...et sachiez que a quatre ou a cinq lieues de cy n'a recest, ne forteresse nulle, excepté celle dont je me suy huy partiz, qui est environ a *deux* lieues de cy. (ARRAS, c.1392-1393, 7). ...il sembloit que ce fust une beste monstreuse a *deux* corps joins ensemble, qui n'avoyent semblance de corps humain fors es visages. (GERS., Noël,

p.1404, 308). ...un usurier *deux* debtours avoit. (Pass. Auv., 1477, 153). Aussi quant *deux* fideles sont ensemble en mariage, le mariage est vray et tient. (Sacr. mar., c.1477-1481, 66). Comme il est ung Dieu, ainsi est il ung principe, et ce se preuve par plusieurs raisons. Premièrement ainsi, car s'il y a *deux* principes, l'un tres et souverainement bon, et l'autre souverainement mauvais, il convient qu'ilz aient communication et convenance en estre particulier par soy (Somme abr., c.1477-1481, 106). ...si Adam leur monstra comme la premiere et plus haulte spere mouvoit sur *deux* pions, qu'il appella l'un le pol artique et l'autre pol antartique et, comme elle estoit divisée en *deux* parties (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°).

- *Par deux fois* : Et depuis se sont ly Sarrasin rafreschy par *deux* foiz de gent, tant qu'ilz sont bien cent mille. (ARRAS, c.1392-1393, 94).

- [Se rapportant à des choses qui vont par deux] : LE JUGE. (...) Il a *deux* bons yex, mais borgne est. (Mir. enf. ress., 1353, 29). Et quant Remondin, qui bien savoit le contraire, l'ouy, si fu moult doulens, et lui debaty tant les temples du poing atout le gantelet, qu'il fu si estourdis qu'il ne veoit, ne ouoit, ne entendoit, ne se sentoit chose que on lui feist. Et lors se lieve Remondin, et le prist par les *deux* piez, et le traine jusques aux lices, et puis le boute hors, et retourne, et vint devant l'eschaffault du roy, la visiere levee (ARRAS, c.1392-1393, 64). Il tourne la targe derrier le doz et empoingne l'espee a *deux* mains, et va ferir Urien sur le coing du bacinet un grant coup de toute sa force (ARRAS, c.1392-1393, 137). Et quant Gieffroy l'appercoit, si giette le sien et haulce l'espee a *IJ* mains, et en fiert le chevalier sur le bacinet si raidement qu'il le fait tout chanceler, et le sieut et recuevre, et lui donne du pommel de l'espee grant coup. Et cil l'ahert a *deux* bras, et Gieffroy laisse l'espee aler et l'ahert. (ARRAS, c.1392-1393, 298). Item, je laisse aux Mendians, Aux Filles Dieu et aux Beguines, Savoureux morceaulx et fryans, Chappons, flaons, grasses gelines, Et puis prescher les .XV. signes Et abatre pain a *deux* mains. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 26). LE PREMIER. Saluez bien tost nostre roy, Depeschés vous chascun de vous Et vous mettez a *deux* genoux, Car sa personne le vault bien. (Feste roys, c.1475-1500, 307).

- [Avec valeur distributive] *Aux deux bouts*. "À chaque bout" : ...et fist marchier son estandart au long d'une haye ; et là se mist en bataille, son estandart ou millieu, avec la plus grosse turbe de ses gens de guerre ; et aux *deux* bouts de la haye envoya deux petis tropelets de ses gens d'armes, c'est assavoir, des deux costez, les uns à dextre et les autres à senestre. (BUEIL, I, 1461-1466, 152).

- [Précédé de l'art. déf. plur.] : C'est une meisme voie ou espace, mais les *deux* manieres de aler ou courir sont contraires. (ORESME, E.A.C., c.1370, 110). Et s'en vont tous vestuz de noir aux tentes qui furent des Sarrasins, ou les *deus* freres estoient logiez. (ARRAS, c.1392-1393, 186). ...et demorerent li *doi* roialme d'Engleterre et d'Escoce en trieues .I. grant tempore. (FROISS., Chron. D., p.1400, 44). ...les *deux* nefz en seront plaines. (Pass. Auv., 1477, 126).

- [Précédé d'un possessif ou d'un démonstratif] : E ! tresdoulx Diex, ces *deus* gens cy, Si vous plaist, en grace tenez. (Mir. st J. Cris., c.1344, 305). Sus, Guabriel, escoute moy ! Ensemble tes *deux* compaignons, Or vous en alés, mes mighons, Conduyre l'arme Jehan babbiste (Pass. Auv., 1477, 98). Ces *deux* titres mectras au bas Des croix soubz les piés des larrons. (Pass. Auv., 1477, 215).

- [Précédé d'un adj. indéf.] : Mis avons sans point de diffame Les autres *deux* corps des martirs Avecq ceulx que de treshault pris

Avez desja fait appourter N'a gaires, sans nous reposer. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 168).

- [En compos., comme multiple de *cent*, *mille...*] : Remondin appresta son erre et prist congié de Melusigne, et se party a moult noble compaignie de chevaliers et d'escuiers, le nombre de bien *deux* cens gentilz hommes. (ARRAS, c.1392-1393, 51). Ilz povoient bien estre cent lances et trois cens archiers avec *deux* cens hommes de pié ou environ. (BUEIL, I, 1461-1466, 73). ...et n'en y a pas si pou qu'il n'en y ait plus de *deux* mille chevaux, qui se herbent (BUEIL, I, 1461-1466, 150). Et sont, en somme toute, *deux* cens quarante huit canons, qui divisement sont nommez comme vous avez ouy cy dessus (BUEIL, II, 1461-1466, 47). *Deux* six et quatre seze font... (Pass. Auv., 1477, 204). Toutesfoiz ce eust esté ung grand soulagement pour le peuple, qui paie au jour d'uy plus de *deux* milions et demy de francs de taille. (COMM., III, 1495-1498, 304).

- *Deux gros ne peuvent en un pot*. V. *gros*

- *Comme deux loups s'accordent à prendre une brebis*. V. *loup*

2. [P. ell. du subst. déterminé] : Il me fault cestuy ycy pendre Ou est escript : "Larron Dismas", Et a se lieu : "Larron Gestas". Ces *deux* leur titre fait confus (Pass. Auv., 1477, 215). ...et envoya querir à Amyens *deux* des principaulx de la ville, lesquelz il suspessonnoit de ces traictéz. (COMM., I, 1489-1491, 176).

- *Les deux de ces...* "Chacun de ces deux..." : Li *doi* de ces chevaliers avoient affection de venir au siege de Tournai (FROISS., Chron. D., p.1400, 429).

- *Les deux*. "Deux (sur *n*)" : ...et, en venant, firent leur avant-garde de cinq hommes, desquelz l'un estoit ung petit plus loin devant les autres pour escouter. Ainsi ne demourerent que dix en la principale route ; et encores de ces dix les *deux* furent mys derrière, pour guetter que on ne les sieuvyst (BUEIL, I, 1461-1466, 37).

- *Les autres deux*. "Les deux autres" : Mes chieres seurs, or regardez la grant grievedé et misere ou nostre pere a mis nous et nostre mere, qui eussimes esté en si grant aise et en si grant honnour. Or n'en est il bon a faire ? Quant a moy, de ma partie, je m'en pense a vengier, car aussi pou de soulaz qu'il a empetré a nostre mere par sa faulseté, je lui pense a faire. Et les autres *deux* lui respondirent : Vous estes nostre ainsnee, nous vous suivrons et avouerons ce que vous en vouldrez faire. (ARRAS, c.1392-1393, 11). ...quatre grans canons gettans de quatre à cinq cens livres pesant le plus groz, le second gettant environ trois cens livres et les autres *deux* gettans deux cens livres ou plus (BUEIL, II, 1461-1466, 46).

- *Nous deux/vous deux/eux deux* : LE CONTE. (...) Vous *deux* m'aiderez a jugier. (Mir. enf. ress., 1353, 42). Par ma foy, monseigneur, et vous, mon frere, vous devez savoir que par raison naturelle a qui que je celasse mon secré, a vous *deux* ne le devroye je pas celer, voire se c'estoit chose que je peusse dire, et aussi que je le sceusse. (ARRAS, c.1392-1393, 44). Crestienne la pucelle (...) leur est venue a l'encontre au pié du degré, et les honnoura et receipt moult humblement et les prist ambedeux par les mains et se mist entre eulx *deux*. (ARRAS, c.1392-1393, 166). Car bien semble certainement Que eulx *deux* n'aient seulement En tout que une seule pensee ; Car celle du marquis entee Est du tout ou cuer de la dame. (Gris., 1395, 71). Or retourne (...) et escoute bien ; et ne vous tenez pas ensemble vous *deux*, et non pas si loing que vous ne puissiez bien entre-ouyr (BUEIL, I, 1461-1466, 205). Et, quant à la damoiselle dont vous parlez, c'est la plus forte enchanteresse et la plus mauvaïse femme du monde. Se elle demande messire Morcellet, je ne m'en esbahyz pas ; car eulx *deux* ont fait toutes ces menées. (BUEIL, II,

1461-1466, 209). Il est vray, seigneurs, que nous *deux* Estions palhars luxurieux, Et advons joué tout le nostre (Pass. Auv., 1477, 173). ...monsr Charles de France et monsr de Charroloys estoit à une fenestre et parloient eulx *deux* de très grand affection. (COMM., I, 1489-1491, 41).

- *Qui de nous deux* : LE I. SERGENT. Sangbieu, il seroit bien discret Qui de nous *deux* prendroit le pire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 101).

- *Lesquels deux* : Lesquelz *deux* d'iceulx se departirent d'illec et prindrent leur chemin alant droit à Compiengne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 146).

- *Tous deux* : Et lors commanda le roy que Jossellins et son filz feussent tous *deux* penduz. (ARRAS, c.1392-1393, 64). Sy advint qu'ilz furent tous *deux* amoureux de deux belles et gratieuses damoysselles (BUEIL, I, 1461-1466, 125).

- *Deux de + subst.* : Et lors vindrent *deux* de ses chiens courans qui lui saillirent contremont, lui faisant grant feste, et il tressault comme uns homs qui yst de son dormir, et lui souvint de sa chasse (ARRAS, c.1392-1393, 6). ...ilz mirent en chasse *deux* des gallees de l'ospital. (ARRAS, c.1392-1393, 94).

- [Pour marquer un dualisme] : ...et la sainte escripture tesmoingne : "Pour ce relenquira l'homme son pere et sa mere et asozira a sa femme, et seront *deux* en une char." Il n'est pas dit trois ne pluseurs, mais *deux*. (Sacr. mar., c.1477-1481, 66).

- *Deux à deux*. "Deux par deux" : ...mais alloient très souvent *deux* à *deux* sur ung cheval, et la pluspart alloient à pié. (BUEIL, I, 1461-1466, 23). En tel estat passerent bien six mille, Tous *deux* a *deux* et a grans pas divers (LA VIGNE, V.N., p.1495, 211).

- *Deux et deux*. "Deux par deux, par groupes de deux" : Remondin regarde devant soy et voit naistre gens du fons de la valee, venans *deux* et *deux* par ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 77). La fut la joye grant que les freres s'entrefont. Et se mettent au chemin ensemble, *deux* et *deux*, tousjours les plus ainsnez devant, OEudes et Anthoine vont devant, et puis le roy Regnault et Gieffroy, et après vont Remond et Thierry, et tout leur ost après, banniere desploïee. (ARRAS, c.1392-1393, 282). ...et portoient chil esquier, *deus* et *deus* casquins, une grande corbille a *deus* aniaus, toutes plainnes de vassel d'argent [l. *deus* et *deus*, casquins une... "chaque fois une..."] (FROISS., Chron. D., p.1400, 98). Or alés *deux* et *deux* devant, Car vous estes mon saint couvant, Par le païs et par la terre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 124). Et des bourgoises, je m'en ris, Car *deux* et *deux* par my l'esglise Parlent cy fort, que le service N'en puellent oïr ne entendre. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 6). *Deux* et *deux* venoyent ensamble (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 16). ...et ceulx du pont se mettront avec ceulx du chasteau et puis par ordonnance sortiront tous *deux* et *deux* la teste nue, combien qu'ilz soyent tous armez, leurs salades en leurs mains (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 635).

- [Avec ell. de *parties*, *moitiés...*] *En deux* : Et de toute ceste doctrine la meilleur, la plus digne et la plus profitable, c'est la science de moralité, contenue par especial et principalement en un livre divisé en *deux*, qui sont appelés Ethiques et Politiques. (ORESME, E.A., c.1370, 97). Ainsi comme vous ouez, fu Gieffroy a pié devant le jayant, qui tenoit la faulx en ses mains, et cuida ferir Gieffroy, mais il tressaut en fuïant au coup, et, au retourner, le fery de l'espee sur la hante de la faulx par telle maniere que il la tronconna en *deux*. (ARRAS, c.1392-1393, 246). Qant il oïrent ces paroles, il partirent lors gens en *deus*, et fissent *deus* enbusques. (FROISS., Chron. D., p.1400, 370). Espoir faut quant Desir court seure, Et se depart De moy qui de dueil ay tel part Qu'a bien pou que

mon cuer ne part Dehors, et qu'en *deux* ne se part, Quant Souvenir Me fait en pensee tenir Comme il souloit vers moy venir, Et son gracieux maintenir, Et les doulz mos Qu'il me disoit a tous propos (CHART., L. Dames, 1416, 218). Le premier soir que le duc de Bourgogne fut logé en leur faulxbourg, furent fort soulagéz ceulx qui estoient de nostre avantgarde, car la puissance qui estoit dedans estoit jà departie en *deux*. (COMM., I, 1489-1491, 152).

- *Entre deux*. "Au milieu, en interposition" : Et s'en vinrent à heure de nonne logier sus une montagne, droit devant les Engles. Et n'i avoit de entre *deus* que une prairie, espoir large de six bonniers de terre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 187). Mais la droicte vaillance de l'homme est de combatre en champ là où il n'y a haye, ne buisson, ne fossé, ne fortification nulle entre *deux* et que on marche les ungs contre les autres (BUEIL, II, 1461-1466, 113). Une en vint donner contre la croisée de la fenestre où ces deux princes dessusdictz avoyent les testes, et si près l'un de l'autre qu'il n'y avoit pas ung pied entre *deux*. (COMM., I, 1489-1491, 42).

- [Dans le temps]

. *Entre deux*. "En attendant" : "Vous me requerez", dist la royne Verite, "que de l'eritage de mon Pere, pour lequel est engendre le scisme et entre *deux* l'orrible contention, je doye declairer qui en aura la garde et la possession..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 294).

. *Aller de deux en trois*. "Attendre plus longtemps, compliquer les choses" : "Et que diriez vous, dit l'autre, si vous aviez compaignon ? - Compaignon ! dist il, quel compaignon ? En amours, je ne le pense pas, dit il. - Saint Jehan ! dist le derrenier venu, et je le sçay bien ; il ne fault ja aler de *deux* en trois, c'est moy..." (C.N.N., c.1456-1467, 230).

- [Pour marquer la différence qui existe entre deux choses] : Alors le bastard respondit : "Le Louvre et la Bastide, se sont *deux*." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 167).

- *En dire deux*. "Raconter de (deux) bonnes histoires" : "Encores n'avez vous riens ouy," dit le roy d'Angleterre. "Je vous en diray *deux*, les plus nouvelles que vous ouystes oncques..." (Jehan de Paris W., 1494-1495, 47).

Rem. Cf. *deviser d'une et d'autres*.

3. Empl. subst. [Dans une énumération ou dans un calcul] "Le nombre *deux*" : Et ung et *deux* ! Ton cas s'empire ! (Pass. Auv., 1477, 229). Ung, *deux*, trois, quatre comptons (Pass. Auv., 1477, 230). Ung comme commencement de nombre est au predicament de quantité discrete, c'est a dire au principe de toutes choses qui ont quantité et grandeur numerable, comme sont tous nombres comme ung, *deux*, trois, quatre et cet. (Somme abr., c.1477-1481, 103).

- *À deux et à quitte*. "À quitte ou double" : Oultre plus de l'apointement Qui se fait a *deux* et a quite, Vous en serés tresbien conduite Tous les jours face froit ou chault. (P. moyne, a.1500, 46).

B. - P. ext. [Marquant l'approximation ou le petit nombre] "Un petit nombre de" : Mon seigneur, j'avoye en prepos De maintenant dire *deux* mos, S'il vous plaisoit ycy rester Et de moy ung po escuter. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 153).

- *Un ou deux* : Et dudit badelaire fu feru, il qui parle, par la teste un ou *deux* coups (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 146). PERROCQUET. De ceste Chose publique en general En avons cy parlay ung mot ou *deux*, Mais nonobstant, tout par especial, Nous le prenons pour le lieux precieux, C'est a scavoir le lieu solacieux La ou on tient a tous venans bouticle. (Sots mal., c.1480, 91).

. *Un et deux* : Noz ennemiz sont si orgueilleux qu'ilz ne present ne Dieu ne homme. L'ung tient un prisonnier par la main ; l'autre

tient un cheval en leisse ; les autres ont trois arcs ou poing, et l'autre trois espées par faulte d'une et *deux* lances sur le col de son cheval (BUEIL, I, 1461-1466, 145).

- *Deux ou trois* : ...*deux* ou trois jours après (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 101). ...li requissent li Flamenc que il establesist en Flandres, de par lui et ou nom de li, *deus* ou trois vaillans hommes et gens d'armes et archiers, qui li aidassent a garder la frontiere et euls consillier, se il besongnoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 342). Et ne trouverent ce jour lesdictes gens d'armes aucune resistance, et n'y ot que *deux* ou trois personnes tuez ledit jour es rues de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 128). ...je vous assure que ces gens illec sont en belle bataille et en belle ordonnance, et ont eu volenté *deux* ou trois foyes de saillir hors leur parc. (BUEIL, I, 1461-1466, 193). Mon filz, mon amy, je vous prie Que je preigne congé de vous ; Et me dictes *deux* ou trois motz Pour moy resjoir tout le cuer ! (Pass. Auv., 1477, 191). ...lequel gecta *deux* ou trois fusées en l'aer, qui coururent parmy les gens, de quelque maison en hault, que nul ne l'aperceut. (COMM., I, 1489-1491, 41).

. *Deux ou trois cens* : ...nous irons tous d'une belle traicte, et enverrons *deux* ou trois cens chevaux legièrement habilliez pour courre la prairie et prendre les chevaux (BUEIL, I, 1461-1466, 150).

- (*En*) *deux mots*. "Brièvement" : Guippelin, respons moy *deux* mots. Dy moy, pourquoy ne parles tu ? (Roy sotz, c.1450-1500, 222). Cent livres [de myrrhe et d'aloès] ; et dy en *deux* motz Pour combien tu les me donrras. (Pass. Auv., 1477, 235).

- *Ne deux ne trois*. "Aucun" : ...vous savez qu'il vous fault chief à qui vous obéissez, ou autrement vostre fait seroit nul. Je ne vous en baille ne *deux* ne trois, mais lui seul ; car une armée, s'il n'y a ung chief sur tous, ne se peult bien porter. (BUEIL, II, 1461-1466, 170). Ne'n rechappa ne *II* ne trois Que tous ne fussent a l'espee (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 598).

- [Expr. d'une valeur minimale] *Ne pas valoir deux* + subst. "Avoir une faible valeur" : Mauldit, tu ne vaulz pas *deux* noiz ! (Pass. Auv., 1477, 93). Tous ne valés pas *deux* onghons ! (Pass. Auv., 1477, 210).

- *À deux doigts*. "Tout près" : Lors le Can de Lescalle, qui estoit a *deux* doiz pres de la mort, veant que son frere ne s'accordoit pas que ses bastars demourassent seigneurs, pour recommander son ame a Dieu plus devotement, commanda que son frere fust mis a mort en sa presence et sans plus attendre. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 280).

. *À deux doigts près de qqc*. V. *doigt*

- (*Sermonner*) *de trois en deux*. "À tort et à travers" (DI STEF.) : Il ne fault point a clochier devant boiteux, ne sermonner de troys en *deux* comme Dam Renart le voudroyt (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 271).

Rem. DI STEF., 250c, s.v. *deux*. [R. M.]

DEUXIEME, adj. num. et subst. (deuxième)

[T-L : *deusime* ; GDC : *deusime* ; AND : *deusime* ; FEW III, 181a : *duo* ; TLF VII, 82a : *deuxième*]

"Second, deuxième"

- Adj. num. ordinal. : GAMACHE. *deuxiesme* sergent. (Mir. st Ign., 1366, 77). La *deuxieme* consideracion que on peut avoir si est que... (JUV. URS., Verba, 1452, 191). ...la *deuziesme* foyes (LA VIGNE, V.N., p.1495, 260). A la *deuxiesme* foiz qu'il revint, amena ung ambaxadeur desdits royz (COMM., III, 1495-1498, 290).

. [Placé en appos. après un pron. pers.] : Et ce jeune duc print ung habillement de François, et partit, luy *deuxiesme* seullement, pour se retirer en son pays. (COMM., II, 1489-1491, 3).

. [Placé en appos. après un nom propre] : Hermes Abidemon, *deuxieme* memoiré de ce nom, grant et souverain astrologien en ce temps, lequel a compedieusement traicté sur toutes les parties de astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 r°). En ce temps et oudit an, XXVIIIe jour du moys d'aoust, après le trespas du pape Pius, fut esleu en pape, *deuxiesme* de ce nom, Paul. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 166).

- Empl. subst. : Si en compta Salomon ung, et ainsi fist un *deuxieme* et troisieme et finalement par tous, et n'en trouva que ung loyal en son mariage, pourquoy il dist : "Inter mille unum reperit". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°). [R. M.]

DEUXIESMETÉ, subst. fém. (deuxiemeté)

[*FEW III, 181a : *duo*]

"Fait d'être deux ou constitué de deux éléments (équivalent de *trinité* pour trois)" : Binitas (...) : *deusimetés*, propriétés de ii (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 44). [R. M.]

DEUZIN, adj. et subst. (deuzin)

[Ø]

DRAP. "?"

- *Drap deuzin* : Item, est ordenet que de ourdir draps de détail qui seront sans meslure, de chiencante-quatre portées. Item, est ordenet que uns draps meslés de détail sera ourdis de chienconte portées. Item, uns draps *deuzins* de quarante et wit portées. Et en cescune portée de toutes les manières de draps devant devissés ara vint et quatre fils. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1372, 403).

- Empl. subst. : ...est ordenet que li drap de détail, exepté les *deuzins*, soient estrikiet et bien esbuskiet en le manière que li grant drap (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1372, 405).

REM. 1. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.2, 1951, 56 : "?". **2.** À rattacher peut-être à FEW III, 182b : *duodecim* où est att. l'anc. provençal *dotzen* "toile, drap dont la trame est composée de 12 fois 100 fils" . [E. P.]

DEVAINCIRE, verbe (devaincre)

[GD : *devaincre* ; AND : *devencre* ; FEW XIV, 463b : *vincere*]

"Vaincre" : ...Luy, le vainqueur d'effort tant redoubtable Fu *devaincu* par meurtre détestable (CHASTELL., Compl. Hector K., c.1450, 169). [R. M.]

DEVALEE, subst. fém. (devalée)

[T-L : *devalée* ; GD : *devalée* ; FEW XIV, 148b : *vallis*]

"Versant, pente" : Sitretos que les Escos veirent les Englois, il (...) ordonnerent trois bonnes batailles moult faiticement sous la *desvallee* de la montagne, la ou il estoient logiet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 141). Et l'autre tour siet [...] main senestre, au bout de la ville par dedens, allant vers le Kaire, et n'est pas sy haulte, mais est plus grosse et est beslongue sur la *devallée* (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 100). [R. M.]

DEVALER, verbe (dévaler)

[T-L : *devaler* ; GD : *devaler* ; GDC : *devaler* ; AND : *devaler* ; FEW XIV, 148 : *vallis* ; TLF VII, 83a : *dévaler*]

I. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'une pers. ou d'une chose] (*Se*) *devaler qq. part/ de qq. part*. "Aller vers le bas, descendre rapidement qq. part/de qq. part" : Et l'escuier se part, et s'en va grant aleure, et *devale* en la prairie, et passe par devant la forteresse. (ARRAS, c.1392-1393, 203). J'ay veu maintenant *devaler* Trop beau hairon sur la riviere, Si fault aviser la maniere Comment il pourra estre atteint ; Car se mon faulcon le rataint (Gris., 1395, 5). ...l'espee *devalla* sus l'espaule de Lyonnel (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 374). ...ce sot prestre (...) *devalla* des montaignes et alla en une cité (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 105). Pour ce, Dieu des cieulx *devalla* (LA VIGNE, S.M., 1496, 299). Levez vous et vous *devallez* Au monde volontairement Et vers mon filz Martin allez (LA VIGNE, S.M., 1496, 533).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss.

- *Devaler bas qq. part*. "Descendre rapidement jusqu'au bas (d'un lieu)" : Ainsi *devalle* bas messire Cleriadus en la court où il trouva son cheval tout prest pour monter, ses deux cousins avecques les douze chevaliers qui estoient *devallez* bas en la court pour prandre congé de leur maistre (Cleriadus Z., c.1440-1444, 178).

- [D'un liquide] "Couler vers le bas" : ...le sang (...) lui *devalloit* en bas a grant habondance (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 374).

B. - [D'une chose, d'un lieu] "Être en pente" : Et quartement : de ce que la terre est ronde comme dit est, il s'ensuit que se un homme pavoit aler d'une cité a autre sans monter et sans avaler, l'en peut ymaginer une autre voie plus brieve qui est partie en *devalant* et partie en montant. (ORESME, C.M., c.1377, 576).

C. - P. ext. "Effectuer un déplacement"

- [Sans considération de verticalité] : Tu es, toy seul, des pars occidentalles En *devalant* jusqu'aux orientalles, Le reffuge de tous plaisirs haultains (LA VIGNE, V.N., p.1495, 172). Dedens sa chambre je me suis *devallé* (LA VIGNE, S.M., 1496, 482).

- [Peut en venir à évoquer un mouvement vers le haut] : Haro, j'enraige, fault il que je *devalle* ? (...) (Il sort d'enffer comme le premier.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 219).

II. - Empl. trans.

A. - *Devaler* une pente/un lieu en pente/un escalier... "Descendre" : Quant li roys vit sa gent venir, Il ne se pot onques tenir Qu'à l'encontre ne leur alast Et les degrez ne *desvalast* De son palais, tant desiroit Les nouvelles qu'on li diroit (MACH., P. Alex., p.1369, 171). Et quant le castal et ses gens virent ainsi partir Bertran et sa compaignie, ilz monterent à cheval prestement et *devalerent* la montaigne (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 171). Et atant se part et *devale* la montaigne a cent hommes d'armes. (ARRAS, c.1392-1393, 204). ...et *devalerent* la montaigne (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 403). ...[l'enfant] vistement descendit en bas (...) et se hasta tant de *devaler* la montée qu'il estoit presque hors d'alayne. (C.N.N., c.1456-1467, 328). En *devalant* quelque haulte montee... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 158).

Rem. Erec C.T., c.1450-1500, gloss. (*desvaler*).

- *Se devaler*. "Descendre" : DIEU. Sus, mère, sus ! sanz plus d'espace, A terre jus vous *devallez* Et a Valentin en alez ; De par moy li dites en somme Que sanz delay s'en voit a Romme. (Mir. st Val., c.1367, 134).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

. *Se devaler en bas*. "Tomber" : ...advint par male fortune que tout le comble et feste de l'eglise Nostre-Dame de Clery près Orleans (...) fut toute arse et bruyee et tout tumbé en bas et par terre, parceque ung plombeur, besongnant en icelle couverture, s'en *devala* en bas et

laissa le feu où il chaufait les fers à souder en icelle couverture sans aucune garde ; et lequel feu le vent acueilli tellement qu'il s'envola et dispersa au long d'icelle charpenterie et couverture, en telle façon que, sans y pouvoir remedier, tout fut bruslé et ars. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 266).

B. - Devaler qqc. "Faire descendre qqc. (en partic. une arme pour frapper)" : ...comme son compaignon *devala* l'espee sur luy... (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 51). L'ermite se retira en sa maison et print une eschielle qu'il *desvalla* en bas (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 27). ...il lieve l'espee et de toute sa force lui *devalla* (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 63). Adont il *devalle* l'espee et en fiert le jenne chevalier de toute sa force (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 133). ...a l'ayde d'une corde qu'elle luy *devala* (...), il fist tant qu'il fut en la chambre. (C.N.N., c.1456-1467, 358).

- "Abattre qqc. (une constr.)" : Item après que lesdicts cintres ont esté *devalez* et mis à bas (Doc. cathédr. Troyes A., 1497-1498, 422).

- *Devaler qqn.* "Faire descendre qqn" : Si nous faillons et il crie à l'arme, si ne seront jamais leurs gens montez à heure que nous n'ayons gagné la muraille. Puis après gagnerons le portail de devers la ville et *devallerons* trente ou quarante hommes et laisserons gardes au portail. (BUEIL, I, 1461-1466, 80).

. *Devaler qqn dans l'eau.* "Plonger qqn dans l'eau" : ...le mary (...) la *devalla* dedans l'eau jusques par dessus la teste (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 150).

III. - Inf. subst.

A. - "Fait de descendre, descente" : Et demander de couvoitise Est engenrez contre franchise ; N'on ne doit pas si haut monter Qu'on ait honte dou *desvaler*, Eins doit on le moien eslire, Car meintes fois ay oï dire, Qui plus haut monte qu'il ne doit De plus haut chiet qu'il ne vorroit. (MACH., R. Fort., c.1341, 139). ...tel y monte, qui ravale. Moul y a grant presse a l'aler Et encor plus au *devaler* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 112).

B. - "Pente, versant (d'une montagne)" : ...et ordonnerrent trois bonnes batailles faiticement sur le *devaler* de la montaigne où ilz estoient logiez (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 65).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre* Hé., a.1440, 198/5.

- *Au devaler de.* "Au bas de" : Et ala bien casque bataille en cel estat un grant bonnier de terre avant, jusques au *desvaler* de la montagne sus laquelle li Escoçoïs estoient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 142). [R. M.]

DESVALUER, verbe (dévaluer)

[T-L (renvoi) : desvalüer ; GD : *devaluer* ; FEW XIV, 133a : *valere* ; TLF VII, 85a : *dévaluer*]

"Défalquer, retrancher" : ...et lui sera *devalué* [à l'apprentie qui, à la suite d'un décès, doit changer de maîtresse] ce qu'elle en aura deument servi (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1394, 636). [R. M.]

DEVANCE, subst. fém. (devance)

[*FEW III, 21b : *debere*]

"Redevance" : De la forest de Maroe et des *devances* appartenant a cause d'icelle par argent soy charge ledit recepvour (Comptes Lamballe C.-L., 1411-1412, 317). ...franc et quicte de toutes rentes et *devances* quelxconques (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419-1449, 361). [R. M.]

DEVANCER, verbe (devancer)

[T-L : *devancier*¹ ; GD : *davancier/devancier*¹ ; GDC : *devancier*¹ ; FEW XXIV, 10b : *abante* ; TLF VII, 85a : *devancer*]

I. - Empl. trans.

A. - "Précéder (qqn, un animal)" : Le dyable, dist il, est soutis ; Gardes que ne soies souspris De li ! A toi demain venra Et ton pere estre semblera. Je le te lo a *devancier* Et que tu le fieres premier. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 367). Si s'est d'aler tant avancié Qu'il a le lievre adevancié [var. *davancié*, *devancé*]. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 400).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF.

- [D'une chose, de la mort] "Venir plus tôt pour qqn" : ...mort le *devancera*, Se ceste rigueur luy tenez. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 293250).

B. - "Venir aux devants de" : Saint Augustin dist que Dieu nous *devance* et previent, afin que nous veillons. (Somme abr., c.1477-1481, 161).

C. - "L'emporter sur" : On a guenchié Aux coupx, et de costé penchié. Proufit a Honneur *devanchié* ; On n'a point les bons avancié. (CHART., L. Dames, 1416, 282). On l'a *devancé* [Jésus] Par ung pourpencé (...). O ravissans loups Qui en fier couroux Avés l'aigneau doux Trop fort offencé... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 293).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Aller en avant, s'avancer" : Toutefois, en après plusieurs batailles entre Fyrebras et Olivier faittes et grans menaces, Firebras par grant fureur veult frapper Olivier outre mesure, mais Olivier, qui vit le coup venir, se *devance* par tel endroit qu'il donne deux maulx coups a Fyrebras. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 56).

Rem. GD II, 694c [R. M.]

DEVANCIER, subst. masc. (devancier¹)

[T-L : *devancier* ; GDC : *devancier*² ; AND : *devancer* ; FEW XXIV, 10b : *abante* ; TLF VII, 86a : *devancier*]

"Prédécesseur, en partic. ancêtre" : Nostre roy si a une moult belle fille en l'aage de XV. a XVJ. ans, que ly soudans a voulu avoir a femme, et nostre roy ne lui a voulu accorder s'il ne se faisoit baptiser. Et sachiez que nous et le soudant avons tousjours eu trieves, et, par devant, de ses *devanciers* aux nostres, de si long temps qu'il n'en est memoire. Lors, quant le soudant a veu que nostre roy ne lui a voulu accorder sa fille, il lui a renvoié les trieves avec une deffiance (ARRAS, c.1392-1393, 94). ...suivant le stille des premierains et *devanciers*, noz ediffieurs en meurs redevables (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 5). ...ne doutez pas que se toy ou aultre n'estoyes contente de tel estat et abilement que tes nobles *devanciers* ont porté et que tu vouldisses avoir plus grant ou commencer nouvelles choses, tu mesprendroies et feroies contre ton honneur et contre le bien de sobrece. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 44). ...le Roy et ses *devanciers* de tout temps avoient désiré la paix et union de l'Eglise (FAUQ., I, 1417-1420, 60). O noble mayson de fleur de lis qui tant as engendré de haulx hommes, et flouri longuement par la renommee de tes glorieux roys en ung mesmez sang et famille, ou est la magnificence honnouree de ton estat, que est devenue la louable ordonnance de vivre, le monstre de honnesteté, la constance de courage et de meurs, et la haultesse de cueur et de entreprinse, que tes *devanciers* lessèrent aux successeurs ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 71). A exemples ne peulx tu faillir se tu lis lez volumes de la sainte Escripiture, et les escrips dez hystoires, et croniquez de France ; et tes *devanciers* qui en necessité se sont donnez bon espoir et prins fort courage sont bien

a rementevoir par louenge de eulx pour exemples des aultres. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 134). ...se vous estes nobles a cause de vous, avecques la noblesse que vous avez de voz *davanciers*, c'est ung grant bien. (JUV. URS., T. rever., 1433, 68). Noz *devanchiers* n'ont pas fuy, Ilz ont tousjours esté garny De hardiesse sans faintise Sans reproche, sans couardise. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 231). ...de tes preux et vaillans *devanciers*, comme du roy Charles le Grant, Charles Martel (...), du roy Charles le Quint et tant d'aultres roys (LA VIGNE, V.N., p.1495, 297).

- En partic. "Prédécesseur dans une fonction, une charge, un office" : Autres joyaux d'or bailliez et rendus audit Gaucher de Vannes, nouvel Argentier, par ledit Estienne de la Fontaine, son *devancier* oudit office (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 329). DACIEN. Vezci ce que je vous vueil dire : Mais que me soiez bonnes gens, Je vueil que soiez mes sergens Aussi conme a mon *devancier* ; Ailleurs ne vous vueil pas laisser Aler servir. (Mir. st Lor., 1380, 161). ...et dit que ses *devanciers* ont bien acoustumé de prendre chappons des sergens pour leur nouvelle institution (FAUQ., II, 1421-1430, 163). ...il sera tenu de recevoir le guet, soy en prendre garde et rapporter par devers messeigneurs les Prevost des marchands et eschevins de ladite ville les deffaultes qui se y seront, et aussy de se prendre garde qu'il ne passe aucuns vins sans escripteau de la ville, et y faire bien et loyalement les services qui y appartiennent, et que ses *devanciers* qui y ont demouré ont fait le temps passé (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 562). [R. M.]

DEVANCIER, subst. masc. (devancier²)

[*FEW XXIV, 8b : *abante*]

"Tablier" (synon. *devantier*) : ...pour le fait du mandé du jeudi absolu ...pour vingt aulnes de toille blanche employez a faire quatre *devanchiers* (...) ...a faire pluseurs autres *devanchiers* pour aucuns officiers d'icelui seigneur servans audit mande [l. mandé] (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 132). [Autre ex. : t.2, 340] ...vingt aulnes de toille blanche employee a faire quatre *devanchiers*, ung pour mondit seigneur, ung autre pour son premier chappelain, le 3e pour son confesseur et le 4e pour ledit aumoisiernier, pour mettre et porter chascun devant soy audit mandé a laver mains et piez de treize povres personnes (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 552). [R. M.]

DEVANCIER, adj. (devancier³)

[GD : *devancier*² ; FEW XXIV, 10b : *abante*]

A. - "Qui devance en qqc., qui a la primeur de qqc." : Il n'a riens de bon en la ville Dont je ne soye *devanciere* [éd. "dont je n'aie la primeur"] (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 184).

B. - "Précoce"

Rem. *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 694c (*le precedent et devancier fruit*). [R. M.]

DEVANCIR, verbe (devancir)

[T-L : *devancir* ; GD : *devancir* ; AND : *devancir* ; FEW XXIV, 10b : *abante*]

"Précéder qqn, arriver plus vite au terme de qqc." : ...Quar souvent les desrains venuz Euvrent si vertueusement Que aulcuns venuz premierement Par bien labourer *devanchissent* (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 282). [R. M.]

DEVANT-DIT, adv. (devant-dit)

[AND : *devantdit* ; FEW XXIV, 7a : *abante* ; FEW III, 67b : *dicere*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

DEVANT-HIER, adv. (devant-hier)

[GDC : *hier*² ; FEW IV, 414a : *heri*]

"Avant-hier" : G'y envoiay dès *devant hier* (Mir. nonne, 1345, 311). Et y fut *devant ier* encore (Mir. Theod., 1357, 105). ...tant qu'il advint *devant hier*, par aventure, que je trouvoy du costé par dela un escript. (Bérinus, I, c.1350-1370, 221). Il me semble que tu empires Et vaulx pix hui que *devant hier*. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 3). J'ay si fort mis mon cueur en ce jeune chevalier qui gaigna *devant hier* les joustes (Belle Maguel. C., 1453, 9). Je le scés [ja] dés *devant hier*. (Vig. Trib., c.1480, 224). Plus jeune suis que *devant hier* (ARCEL., Vieill. C., c.1480-1520, 608).

REM. LEGRAND, *Archil. Sophie B.*, c.1400, 74 (*devanthier*). [R. M.]

DEVANT-MIS, subst. masc. (devant-mis)

[*FEW VI-2, 186a : *mittere*]

"Prévôt" : Mes en olygarchies il est expedient que les princes eslisent et appellent a leur conseilz aucuns de la multitude ou ceulz qui preparent et tiennent en la multitude aucun princey ou office, si comme en aucunes policies sunt aucuns appellés prevosts ou *devant mis*, et ceulz qui sunt appellés gardes de lays, et que les princes traitent ovec eulz de negoces et les enduisent as choses desquelles il ont devant conseillé et ordenné. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 195). [J.-L. R.]

DEVANT-NOM, subst. masc. (devant-nom)

[*FEW VII, 175a : *nomen*]

V. *nom*.I.B [F. D.]

DEVANT-PILAIRE, subst. masc. (devant-pilaire)

[*FEW VIII, 509a : *pilum*]

ART MILIT. HIST. ROMAINE "Soldat qui combat au premier rang" (synon. *antepilaire*) : Si couroient entre les *devant pylaires* [trad. lat. *antepilanus*], si que il donnoient c[u]er aus hastiés et aus princes ; et li triaire agenoillié du genoil destre attendoient le signe et le commandement du consul a soy lever (BERS., VIII.9, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 148a). [F. D.]

DEVANT, adv., prép. et subst. masc. (devant)

[T-L : *devant* ; GD : *devant*¹/*devant*² ; GDC : *devant* ; AND : *dedevant* ; FEW XXIV, 8a : *abante* ; TLF VII, 86a : *devant*¹/*devant*²]

I. - Adv. prép.

A. - [Dans l'espace] "Devant"

1. Adv.

a) "En avant de"

- "En avant (de qqc.)" : ...l'un d'eulx, qui a ung grant dent qui lui yst de la bouche *devant* (ARRAS, c.1392-1393, 223). ...et alla mectre le siège devant la ville et le chastel de Bourg, tant par mer que par terre. Lequel siège ne dura *devant* que cinq ou six jours. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 261). "Tip, tap, sip, sap ! A la barriere ! Aux esles *devant* et derriere !" J'en eu d'ung pamy la cuirace. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 35).

- *Par devant* : Tant ala et vint en petiant, que li chastellains ouvri le porte dou chastiel, voires tant seulement dou guicet, et se tint là tous drois par *devant*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 90).

. *Ci devant*. "Hors de la maison" : Vous ne fustes en allé d'un mois qu'elle ne (...) s'en alla bouter cy *devant* en l'ostel d'un tel marchand (C.N.N., c.1456-1467, 147).

- "En avant (de qqn)" : ...car la partie qui va *devant* est senestre et *devant* ou resgart de celle qui vient apres elle, aussi comme des personnes en une carole. (ORESME, C.M., c.1377, 340). Et se mettent au chemin ensemble, deux et deux, tousjours les plus ainsnez *devant*, OEudes et Anthoine vont devant, et puis le roy Regnault et Gieffroy, et après vont Remond et Thierry, et tout leur ost après, banniere desploiee. (ARRAS, c.1392-1393, 282). Et s'avançoient chil derriere pour raconsievir cheuls *devant* (FROISS., Chron. D., p.1400, 131). ...si vous avez haste d'aller a l'ostel, allez tousjours *devant*, je vous suyvey (C.N.N., c.1456-1467, 217). ...or alés *devant*, Et je vous suivrey pas et pas. (Pass. Auv., 1477, 193).

. *Aller devant*. "Avoir la prééminence" : Le connestable est office royal la plus noble des guerres et celle qui va *devant* ; (...) se le lieutenant n'est prince et du sang royal, le connestable doit aller *devant* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 235). ...pour l'amour et devoir du bien publicque aloit *devant* le filz : par leurs loix [le filz] estoit tenus l'acuser [son père] à justice comment les peres faisoient de leurs filz. [Cf. le titre du chapitre : "De l'ordonnance du filz quant le pere commettoit choses deshonestes contre la chose publicque"] (LA SALE, Sale D., 1451, 120).

. (*S'en*) *aller devant* : Lors [ly roys] commence a penser a la beauté de la dame, et la print si fort a amer que il ne scot quel contenance prendre et dist a ses gens : Alez vous en *devant*, et je vous suyvey assez tost. Et cilz s'en vont qui bien apperceurent que ly roys avoit trouvé quelque chose. (ARRAS, c.1392-1393, 8). Or vous dirai je des queux et varlez de sommiers qui estoient alez *devant*, et avoient annonciee la venue Remondin. (ARRAS, c.1392-1393, 77).

- *Envoyer qqn devant* : Et sachiez, sire chevaliers, que je ne seray mie longuement seule quant il me plaira. Mais j'en ay envoyees mes gens *devant* pour le grant plaisir que j'avoye prins en ce bel lieu ou je me deduisoye maintenant, comme vous avez ouy. (ARRAS, c.1392-1393, 7).

- *Devant et derriere* : Et y avoit gens d'armes *devant* et derriere, qui tenoient les autres en ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 281).

. *Ce devant derriere*. V. *derrière* : Dyable, tourne moy quatre tours La teste sen *davant* deriere. Ne me saura tu la bandiere Du col tranchier, dyable d'anfer ? (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 296).

. *Ce que devant derriere* : Helas, se dit France, le roy (...) m'a converty ce que *devant* derriere, et m'a mise desolee (JUV. URS., Loquar, 1440, 363).

- [Dans un défilé...] *Mettre qqn devant* : Comment les VJ. freres entrent noblement a Lussembourg, a tres grant noblesce, et leurs gens se logent dehors en paveillons. Moul fu grant ly escroiz devant Lucembourg au tendre paveillons et tentes. Les freres entrent en la ville. Ilz mirent *devant* Anthoine et Gieffroy. (ARRAS, c.1392-1393, 282).

- *Dieu devant*. "Avec Dieu pour guide, si Dieu le veut" : Puis montent la montaigne, et voyent l'ost des Sarrasins et la cité que ilz assaillent. Seigneurs barons, dist Uriens, ces gens sont grant foison, mais sachiez que, Dieu *devant*, ilz sont tuit nostre. Alons nous en tout constrant l'ost, sans eulx meffaire, et alons assaillir ceulx qui assaillent la ville, et je croy que, a l'aide de Dieu, ilz ne se pourront tenir contre nous. (ARRAS, c.1392-1393, 111). ...ilz ont volonté, Dieu *devant*, dedans bref temps de faire une belle procession (C.N.N., c.1456-1467, 222).

b) "Sur la face antérieure, du côté qui est en avant" : ...l'ostel le signeur d'Enghien (...) avoit grandes portes derriere et *devant* (FROISS., Chron. D., p.1400, 118). Ilz [les sujets du roi] ressemblent l'asne, qui est fort derriere et foible *devant*, ou

est la croix (JUV. URS., Loquar, 1440, 407). ...il la vult voir *devant* et derriere, et de fait prend sa robe et la luy osta [Un mari très épris de sa femme] (C.N.N., c.1456-1467, 89).

- *Les pieds devant*. V. *pied* : ...vous ne saulerez a jamais d'icy sinon les piez *devant*, se vous ne confessez verité. (C.N.N., c.1456-1467, 220). Jamais robe ne vestira Que de blanc, ne ne partira Dont il est que les piés *devant*. (Path. D., c.1456-1469, 104).

- "Sur la poitrine" : ...[il] entra en icellui [hostel], ouquel il print IJ robes à usage d'omme, boutonnées *devant*, ne scet de quele couleur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 140).

- *Par devant* : Du hocqueton diray ung mot, Ung petit bordé par *devant* De soye pour faire du jennot, Et si n'ont pas vaillant ung blanc. (S. fol, c.1480-1490, 7).

2. Prép.

a) "En avant de qqn" : Et donques chascun de la carole va *devant* celui qui est a sa destre (ORESME, C.M., c.1377, 342). Mais le porc tourne et se met au cours par telle maniere qu'il n'y ot chien ne chevalier ne homme qui n'en perdist la trace et veue, fors que le conte et son nepveu Remondin, qui estoit remonte et le suivoit si asprement *devant* le conte et devant tous que ly contes ot grant paour que ly porcs n'affoulast son nepveu, et lui escrie a haulte voix : Beau nepveu, laissez ceste chace. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Grant temps après vint Oliviers, armez moult noblement, montez sur un moult riche destrier, et bien sembloit homme de grant affaire, et si estoit il. Et venoit Jossellin, son pere, *devant* lui, sur un palefroy griz. (ARRAS, c.1392-1393, 61).

- *Regarder devant soi* : Remondin regarde *devant* soy et voit naistre gens du fons de la valee, venans deux et deux par ordonnance. (ARRAS, c.1392-1393, 77).

- *Emporter qqc. devant soi*. "Emporter qqc. (en y prêtant attention)" : "Et quides tu, di, rois, que cils peuples qui là est (...) se doie partir de toi ensi sans porterent vos lettres ? Nenil ; nous les emporterons toutes *devant* nous." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 119).

b) "En face de qqn, en présence de qqn" : La tierce est appelee judicial, qui est en monstrier *devant* le juge quelle chose est juste ou non en allegant les drois. (ORESME, E.A.C., c.1370, 538). ...l'evesque de Rouen lui donna couronne à la requeste de sondit pere : *devant* le quel evesque il se agenoilla, et, lui estant à genouls, lui donna une buffe, fist une croix de sa main sur sa teste et le fist lyer d'un bandeau. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 49). Par ma foy, cil qui la passe semble gentil homme, mais il ne le monstre pas, ains monstre qu'il est extraiz de rudesse, quant il passe ainsi escouteement *devant* dames ou damoiselles sans les saluer. (ARRAS, c.1392-1393, 24). La messe fu dicte, et s'assistrent au disner, et sist l'espousee a une table emprès le lit de son pere, et Urien d'encoste elle, et Guyon servoit *devant* Hermine moult liement ; et furent moult richement serviz partout. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Et lors vindrent *devant* les deux freres, et les saluerent de par Gieffroy et leurs trois autres freres, et toute la compaignie. (ARRAS, c.1392-1393, 281). ...*devant* les gens ne vous veil gueres araisonner (C.N.N., c.1456-1467, 120). ...veez cy l'espousée qui se met a genoux *devant* le curé (C.N.N., c.1456-1467, 298). ...ne vous trouvez jamais *devant* moy, si cher que vous amez vostre vie ! (C.N.N., c.1456-1467, 311). *Devant* vous faiz confession Que Dieu estes en terre né. (Pass. Auv., 1477, 194).

- *Devant moi present* : ...et faictes appareillier la messe ; et après le service faictes drecier les tables, et après disner faictes cy, *devant* moy present, la feste comme se je feusse sur piez, car sachiez que ce me allegera moult mon mal. (ARRAS, c.1392-1393, 121).

- *Devant les yeux de qqn.* "Sous le regard de qqn, en sa présence" : Si fault par force dire que, s'ilz ont riens d'avance qui les eslieve sur vous, c'est hardement de courages, et, se vous avez riens qui soubz eulx vous deprime, c'est la multitude de voz pechiez qui convertit vostre cuer en fuye et laissez estaindre la lumiere de vostre gloire et destruire vostre seigneurie *devant* voz yeulx, sans remede y querir ne mettre, si non que la grace de Dieu y euvre de soy, a laquelle deservir vous metez petite peine, et ne povez en ce point longuement temporiser sans veoir decheoir le nom françois a vostre pardurable vitupere et malediction. (CHART., Q. inv., 1422, 19). Je le feiz [rompre la très amoureuse prison] en telle façon, Voyant celle *devant* mes yeulx Consentant a ma deffaçon Sans ce que ja luy en fust mieulx ; Dont je me dueil et plains aux cieulx, En requérant d'elle vengeance A tous les dieux venerieus, Et du grief d'amours allegence. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12).

- En partic. [Dans une comparution] : ...[le procès] beaucoup pleut aux seigneurs du dit parlement (...) pour les allegations et argumens des parties *devant* eulx debatans (C.N.N., c.1456-1467, 37). ...elle fist comparoir nostre chaperon fourré *devant* l'evesque. (C.N.N., c.1456-1467, 416).

- *Mettre qqc. devant qqn.* "Objecter qqc. à qqn, avertir qqn de qqc." : Et puis se dissoit encores oultre, quant on li metoit *devant* les perils qui venir en pooient : "Oïl, oïl ; qui onques rien n'enprist riens n'achieva." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 255).

c) "En face de, à hauteur de qqc." : Et lors le feismes (...) asseoir *devant* le feu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17). ...il se parti d'icelle ville de Harfieu, vint en la ville de Rouen pour ouvrir dudit mestier, se loga à l'Escu de France, *devant* les Carmes de Rouen (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 56). ...ou temps que le siege estoit *devant* Chierbourc (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60). ...et [le soudant] s'en vint bouter ou havre, et fist tout son harnoiz traire a terre, et vint mettre le siege soubdainement *devant* Famagouste, ou il trouva le roy despourveu de sa baronnie. (ARRAS, c.1392-1393, 94). Lors embrasse celui qui lui rapporte Et va passer trois fois *devant* la porte Pour veoir la preuve, Et fait tantost faire une robe neufve, Ne de chanter n'est nul qui le desmeuve. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 163). Retournons au fait des homes et jugons nous mesmes par autrui, et nous souviengne que, comme tesmoignent les anciennes histoires, les Troyens pour leur pays defendre soustindrent le siege des Grecs par dis ans *devant* leur cité. (CHART., Q. inv., 1422, 12). ...tout prest estoit *devant* l'aultier pour faire et accomplir le mistere d'espousailles (C.N.N., c.1456-1467, 338). Mignaulde, va *devant* l'enclome ; Si frape fort, car il est chault. (Pass. Auv., 1477, 178).

- ARITHM. [Les médiévaux considèrent les nombres dans le sens inverse de celui auquel nous sommes habitués] "Derrière, après" : Item pour le tiers ternaire qui poseroit aulcune figure significative *devant* .17. ja monteroit plus sans faire les multiplicacions que ne font les figures du tiers ternaire ou quel ny a que .87. (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 702).

- *Devant penultime.* "Antépénultième" : Et cela fait lon doit besongner pour le *devant* penultime ordre avec la reste du penultime se reste y a (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 694).

3. Loc. prép.

a) *De devant* + subst. : Ainsi se departirent les parties de *devant* le roy. Remondin s'en va avec ses gens, son oncle et ses cousins, a ses paveillons. (ARRAS, c.1392-1393, 61). ...et aussi que mondit seigneur de Bourgogne s'estoit levé de *devant* Nux, dont il disoit qu'il avoit la possession et faict son appointement avecques

l'empereur, le quel empereur, avecques ledit de Bourgogne, s'en venoient faire guerre au roy. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 333).

b) *Par devant* + subst.

- *Par devant qqn.* "En face de qqn, en présence de qqn" : Et assez briefment je me traitay par *devant* lui en sa court. (ARRAS, c.1392-1393, 51). ...par toutes les villes ou il passoient, par *devant* le dit messire Hue, on sonnoit grant fuisson de tronpes et de tronpetes (FROISS., Chron. D., p.1400, 91). ...messires Hues li Espensiers, qui point n'estoit amés et on li monstra bien, fu amenés par *devant* les barons et chevaliers d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 91). ...[il] fist corner les menestriels, et s'avança par *devant* elle (C.N.N., c.1456-1467, 181).

. [Dans une comparution] : L'an de grace mil trois cens quatre vins et neuf, le mercredi premier jour de septembre, par *devant* mons. le prevost, lui estant en jugement sur les carreaux, fu attaint et fait venir Adenet le Bryois, detenu prisonnier ou Chastellet de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 9). L'an de grace mil CCC quatre vins et neuf, le mardi IXe jour de novembre, par *davant* noble homme messire Jehan, seigneur de Foleville, chevalier, conseiller du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 115). ...par le procès fait par *davant* le bailli de Saint-Denis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 160). ...fut conseillé de la faire citer par *devant* monseigneur (C.N.N., c.1456-1467, 342).

. DR. *Par devant* (un notaire, un clerc...). "En présence (d'une personne dont la compétence donne une valeur particulière à une action, ou est nécessaire pour qu'une action se déroule)" : ...pour la quele opposition li dis gardiens prist la chose contencieuse en la main dou roy noseigneur comme souverainne et donna jour as parties par *devant* nous ou nostre lieutenant a Saintte Maneheult a certain jour hors d'assize, si comme tout ce nous a plus plainnement apparu par la relation dou dit gardian seellée de son seel ; la quele journée fu mise par le consentement des dites parties en l'assize de Saintte Maneheult, pour ce que la cause estoit de noble et de religieux, et seur ce avoient les dites parties jour par *devant* nous en l'assize de Saintte Maneheult prochain venant, si comme par nos lettres nous a apparu (Comté Porcien R., 1362, 166). À tous ceuls qui ces presentes lettres verront ou orront, Guillaume, seigneur de Tignonville, chevalier, conseiller, chambellan du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par *devant* Jehan Guerry et Jehan Piece, clers notaires jurez du roy nostre dit seigneur (...) et pour ce, lui, non sans cause, pensant aux choses derrenieres (...) fist, nomma et ordonna, et par ces lettres, en la presence et par *devant* yceulx notaires, fait, nomme et ordonne son testament ou ordonnance de sa derreniere volenté, ou nom du Pere, du Filz et du benoist saint Esperit, en la forme et par la maniere qui s'ensuit... (Test. Parlem. Paris T., 1406, 425-426). Jugement de ville, coment les convenance que on font en mairiaige a ffaire, et nommeement par *devant* les plaict, se doivent tenir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1335], 127). Jugement (...) que dit coment que femme mariee avoit fait sa devise par le crant de son marit par *devant* ung nottaire, en la quelle elle donne son heritaige a une esglise, si ne volloient ses hoirs qu'elle fut de valleur. Il fut dit que la devise n'avoit point a sceoir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1347], 261-262). Jugement dez maistres et dez .VI. dez taillour d'une pairt, et de Jowerel le taillour et ces compaignon d'autre pairt, que dit que se li maistre et .VI. d'aucun mestier volloient corriger aucun compaignon de leur mestier, en disant qu'il vont contre l'atour qu'il ont ordonne par *devant* lez Treizes et qui est sceellée du sceelz leur

Treizes ; et cil s'en deffend en disant qu'il ne soit point de lour ordonnances et qu'il ne l'ont point crantei, et se le vueillent desraignier. Il fut dit que parmei celle loi il demoure en paix et que, c'il avoient entrei en cellui accord, qu'ilz en pueent bien sortir dehors. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1350], 279-280). Jugement de Jehan de Waudrewange, le chaigneur, d'une pairt, et de Isaibel, la femme Jaicomin, (de) d'Aié que fuit, d'autre pairt, que dit coment on puelit bien faire estaller ung homme pour debte qu'il doit sans escripts ou demener son heritaige pour la debte a paier, ou cais qu'il congnoit a lit de la mort par *devant* plusieurs bonne gens qu'il doit la debte [dans certains cas partic., le témoignage de plusieurs témoins de bonne moralité peuvent remplacer celui d'une pers. à compétence particulière]. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1365], 421).

- *Par devant qqc.* : En ce party passa par *devant* la fontaine ou les trois dames estoient, sans ce qu'il les veist, et ly chevaulx l'emporte grant aleure. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Et après disner, Gieffroy s'arma de toutes pieces, et puis demanda une estoile, que le chappellain qui lui avoit chantee la messe, tenoit, et la mist entour son col, et la croisa par *devant* son piz. (ARRAS, c.1392-1393, 297). ...monseigneur passoit par *devant* nostre maison (C.N.N., c.1456-1467, 41).

- "En face de qqc." : ...lequel prisonnier leur requist que il le menassent en la rue Saint-Jaques, et il leur enseigneroit où ; et en passant par *devant* Saint-Severin, s'en fouy et se bouta en franchise oudit moustier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 15).

- *Hors de devant qqc.* "Hors de qqc." : Alez vous ent, ostenz vous hors de *devant* mes yeulx. (ARRAS, c.1392-1393, 242).

c) *Au devant de qqn.*

- "En face de qqn" : ...il qui parle, pour l'amitié qu'il avoit à lui, qui est son compere, ami et voisin, et qui demeure au *devant* de lui, print en sa main le baton dont il faisoit son lit, en entencion de aidier à sondit compere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 410).

- "Au nez de qqn" : ...se il fuissent alé a Cambrai ou a Saint Quentin, on lor eüst clos au *devant* les portes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 895).

- [Avec un verbe de mouvement] "À la rencontre de qqn"

- *Aller/venir au devant de qqn* : ...en eulx alant de Paris en ladite ville de Chartres, ainsi qu'il furent oultre la ville de Saint-Cler de Gommer, sondit pere et lui aconceurent deux compaignons qui aloyent au *devant* d'eulx, avec lesquelz il alerent un petit de chemin (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 215). Enfans, montez a cheval et alez au *devant* de ces estrangers, et les recevez tres honnourablement, et les faictes tres bien logier (ARRAS, c.1392-1393, 52). ...l'ermite leur vient au *devant* qui de Dieu les salue (C.N.N., c.1456-1467, 102). ...le plus gentement qu'elle peut vint au *devant* des seigneurs (C.N.N., c.1456-1467, 478).

- *Venir au devant de qqn.* "Venir l'attaquer" : Par foy, sire, ce dit un chevalier, ce sont gens d'armes qui se sont despourveement feruz en vostre ost et crient : Lusignen, et vous ont ja fait grant dommage, et se le guet de nuit ne feust, ilz le vous eussent fait greigneur, car ilz leur sont venus au *devant* et les combatent fort et ferme au dehors des logeiz, ou ilz les ont reboutez par force. (ARRAS, c.1392-1393, 161).

- [D'une chose] *(Re)venir au devant.* "(Re)venir à l'esprit (de qqn)" : Et me revinrent au *devant* les paroles que il m'avoit dictes deux ou trois jours avoit, du Pas au Larre et du Mongant de Lourde. Si le rementeu. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 48). ...se tu joues a la paume un jeu ou deux ; et que ce soit en lieu secret et non pas longuement, la chose se puet passer. Et si te doys

garder de gecter une grande pierre ou une barre de fer, ne faire les grans et perilleux saulx qui en ta haulte volente viennent souvent au *devant*, car en ce faisant a ta personne royale le peril y est trop grant, et par espécial de joster. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 212). Qant messires Ainmeris de Pavie oy parler de messire Joffroi et des François, se li revinrent toutes angousses au *devant* ; et li ala souvenir dou vendage que fait avoit dou chastiel de Calais, et les avoit decheus. (FROISS., Chron. D., p.1400, 893). Car viendrent lors au *devant* de ma memoire plusieurs dis de la sainte Escripiture et des hystoires et de experience qu'il n'est si riche maison (...) que ceste beste infernale (...) ne perde et abate (GERS., Noël, p.1404, 309). Maintenant vous peult venir au *devant* la parolle de Dyogenes, qui tenoit celui pour beneuré, a qui ne chault soubz quel main et seigneurie soit la terre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 10). Et te vendra au *devant* la mort du sage Caton, qui se occist a Utice, et le sault de Marcus Curcius en la fosse de Romme, ou l'occision que fist Lucrece de soy mesmez par vergoingne de son cas. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 98). ...plus d'un advis leur vint au *devant*, que je passe pour [ne] plus au long escripre (C.N.N., c.1456-1467, 92). ...quand il s'estoit trouvé hors de sa maison, aultre chose ne luy venoit au *devant*, que le curé estoit son lieutenant tantdiz qu'il alloit marchander. (C.N.N., c.1456-1467, 443).

- *Mettre qqc. au devant à qqn* : Qui est cellui qui pourroit assez blasmer ou reprendre voz piteuses et delicatives condicions ou vous estes nourriz et y voulez envieillir, ne quelles assez aspres paroles pourray je prendre pour vous reprocher vostre ingratitude envers moy ? Ce vous puis je mettre au *devant* que, après le lien de foy catholique, Nature vous a devant toute autre chose obligiez au commun salut du pays de vostre nativité et a la defense de celle seigneurie soubz laquelle Dieu vous a fait naistre et avoir vie. (CHART., Q. inv., 1422, 10). Veez cy l'achoisson de la murmure et les mouvemens de ton impacience. Veez cy les dissolucions que tu nous reproches et mes au *devant* pour palier tes couvertes machinations de bouche, que tu as assez desouvertes de fait. (CHART., Q. inv., 1422, 41). ...comme (...) la chose publicque l'amonnestast que il gardast la sainteté et sa loyauté, et tu luy proposoyes et luy mettoies au *devant* honte, povreté et essil (LA SALE, Sale D., 1451, 161).

- [Avec idée d'hostilité] *Se mettre au devant de + un animal* "S'élancer à sa rencontre" : Monseigneur, dist Remondin, montez sus cest arbre, que cilz sengliers ne vous face mal, et m'en laissez convenir. Par foy, dist ly contes, ja ne plaise a Jhesucrist que je te laisse en ceste adventure. Et quant Remondin l'ot, si se met au *devant* du senglier, l'espie ou poing, en bonne volenté de le destruire, et ly sengliers destourne de lui et court vers le conte. (ARRAS, c.1392-1393, 21).

- *d) Au devant de qqc.* : ...il seul, de jour, print et embla, en la rue de la Bretonnerie, un peliçon de connins qui pendoit au *devant* de l'uy d'un pelletier en ladite rue demourant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 90). ...icellui prisonnier fu mené à son derrenier tourment, et au *devant* de la justice, en la presence de Aleaume Cachemarée (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 162). Lors print Remondin son espie qui estoit par terre, et ly contes traist l'espee, et attendirent ainsi longtemps pour savoir ce que ce seroit, et se mirent au *devant* du feu, au lez ou ilz avoient ouy le bois desrompre. (ARRAS, c.1392-1393, 21). ...elle se vint arrester au *devant* d'un petit guichet (C.N.N., c.1456-1467, 209).

- "En face de" : Et estoit ja le roy Guion traiz a terre avec Gieffroy, et se faisoient grant joye l'un a l'autre, et se logierent au mieulx qu'ilz porent. Et le roy Urien fist sa gent traire a terre, et fist

tendre son logeiz sur la marine, au *devant* de son navire. (ARRAS, c.1392-1393, 221).

- *Au devant*. "Sur la rue" : ...[il] vit et aperceust ledit Gieffroy et un autre compaignon qui estoit avecques lui, lesquelz estoient logez au *devant* oudit hostel de la Cloche, à l'enseigne du Mouton. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 170).

- *Aller au devant de qqc.* "S'opposer à qqc." : ...messires Godefrois de Harcourt ala au *devant* de ceste ordenance et dist : "Chiers sires, voelliés affrener un petit vostre corage..." (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 145). ...quoy que le chevalier les represist et leur alast au *devant* de leur parole, si avoient-il si bien parlé (...) que on ne povet mieulx. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 154).

B. - [Dans le temps]

1. Adv. "Précédemment ; auparavant" : Car eleccion est de chose *devant* conseilliee (ORESME, E.A.C., c.1370, 185). ...pendant le temps d'iceulx IIIJ mois qu'il fu ès chevauchées *devant* dites et ès diz fourrages faiz par les varlets et serviteurs d'icellui Testenoire (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 24). ...et, environ XV jours après ce, fiança ycelle Guillemete, et elle lui, de leurs consentemens, et promistrent l'un à l'autre faire foi et lealté de mariage. Avecques laquelle, après ce et *devant*, il a eu compaignie charnelle. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 53). Lequel prisonnier a, comme *devant* avoit fait, respondu qu'il ne savoit ne ne scet lire ou cognoistre lettre quelconques. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 103). L'ystoire nous raconte que, quant Remondin fu repairez devers sa dame, que lors trouva il la feste plus grant que *devant* n'avoit esté, et plus de nobles gens qu'il n'avoit *devant* veu ou lieu (ARRAS, c.1392-1393, 45). ...la dame fu moult contente, et se reconforta mieulx que *devant*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 60). Quand il viendra, je le sçaray beaucoup *devant* (C.N.N., c.1456-1467, 112). ...a ce coup recommence l'assault plus fier que *devant* (C.N.N., c.1456-1467, 118). ...refuser ne luy peut nullement ce que plusieurs *devant* et après ne peurent obtenir. (C.N.N., c.1456-1467, 227). ...peu de temps *devant* avoient passé par la rue ensemble amoureusement (C.N.N., c.1456-1467, 524). Donnons luy a boere *devant* De vin espicé en mierre (Pass. Auv., 1477, 196).

- *Comme devant* : ...les luitons vont de nuit et entrent dedens les maisons sans les huys rompre ne ouvrir, et ostent les enfans des berceulx et bestournent les membres ou les ardent. Et, au departir, les laissent aussi sains comme *devant*, et a aucuns donnent grant eur en ce monde. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Lors la filhe dance avec Les escuyers comme *devant*. (Pass. Auv., 1477, 94).

- *Ci devant*. "Plus tôt, précédemment" : Lequel Adenet, après ce qu'il fu mis hors de ladite question et gehine, et qu'il estoit au feu en la cuisine dudit Chastellet, persevera, continua et rattiffia les confessions cy *devant* par lui dites (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 12). ...d'oroison, comme il a fait cy *devant*, la veult arriere reservir. (C.N.N., c.1456-1467, 116). ...le dit Jehan Stotton (...) dist que tout le semblable luy estoit advenu en la propre nuyt, ainsi que cy *devant* est déclaré [Parenthèse de l'auteur qui renvoie à ce qui précède] (C.N.N., c.1456-1467, 394).

- *Par ci devant*. "Auparavant" : ...l'effort des Sarrazins n'estoit point si aspre que par cy *devant* a esté (C.N.N., c.1456-1467, 110). Je suys ung pou mieulx, dit elle, que par cy *devant* n'ay esté. (C.N.N., c.1456-1467, 137). Et puis après, après qu'il fut monté, le menerent jusques en la Tour Criminelle dudit Parlement, où il trouva monseigneur le chancelier, qui à lui s'adreça, en lui disant telles paroles : "Monseigneur de Saint-Pol, vous avez esté par cy *devant* et jusques à present tenu et réputé le plus sage et le plus constant

chevalier de ce royaume..." (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 356).

- *Ça devant*. "Précédemment, ci-dessus" : Bien tenoient que c'estoit messires Amauris de Cliçon qui amenoit ce secours d'Engleterre, dont vous avés par chā *devant* oy parler. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 150).

- Subst. + *de devant* : Et se tu es dessevrete de ton mary, saiches que tu retourneras ou tourment de *devant*, sans fin, tant que le Hault Juge tendra son siege. (ARRAS, c.1392-1393, 13). Aprez la Chancelerye fault tenir le Conseil, et au soir de *devant* et aussi le matin avant partir de vostre chambre devez adviser quelles choses devez mettre en deliberacion (JUV. URS., Nescio, 1445, 447). ...et luy mandoit ce qui avoit esté faict le jour de *devant* et de ceste trêve et qu'il estoit empesché en beaucoup de grans affaires et qu'il avoit bien à besongner d'une telle teste comme la sienne. (COMM., II, 1489-1491, 74).

- *Devant dit*. "Mentionné ci-dessus, susdit" : Et quant a ce, il n'y a force de la difference de fins qui est *devant* dite, comme les unes fins sont operacions et les autres sont choses faites, si comme il appert as doctrines *devant* dictes. (ORESME, E.A., c.1370, 104). ...messire Pierre de Beauval, lieutenant de monseigneur Charles d'Anjou, comte du Maine, qui à ce fut commis, avec le *devant* dit Joachin Roault. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 36).

- *De devant*. "Précédemment, auparavant" : ...sa femme vint a nostre clerc bailler l'arriere ban d'assault (...) voire trop plus aigre et plus fort que nulle foiz de *devant* (C.N.N., c.1456-1467, 151).

- *En devant*. "Auparavant" : Et estoient leur cheval mal logiet et mal livret, car li pays, deus ans ou trois en *devant*, avoit estet toutdis si guerriés que nulz n'avoit labouret les terres. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 212). ...vous retournerez ariere à messire Olivier de Cliçon, connestable de France, son hiretaige que vous tenez et l'en mettez en possession paisible, ainsi que droitz est et comme il estoit en *devant* quant ilz vous furent bailliez et delivrez par contrainte (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 14). ...si a esté le royaulme plus taillié et plus grevé de telz choses non accoustumées puis le couronnement du roy, que il n'avoit esté chinquante ans en *devant* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 25). ...se en *devant* il avoit tenu bon, encoires le tenoit-il meilleur apreze (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 151).

- *L'annee en devant*. "L'année précédente" : ...l'année en *devant* yl y avoit eu une taille en Navairre, qui avoit monté la somme de cent mille frans (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 185).

- Par devant

- "Auparavant" : ...il y avoient jà esté à siège un grant temps par *devant*, et petit y avoient fait. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 143). Lors se quaity au mieulx qu'il pot de menus arbrissiaux, de paour que la dame ne l'apperceust, et entroublia toute sa chace et la soif qu'il avoit par *devant*, et commenca a penser au chant et a la beauté de la dame (ARRAS, c.1392-1393, 6). ...tantost après [Melusigne] fist venir grant foison d'ouvriers terrillons et ouvriers de bois ; qu'elle fist tout essarter et desraciner les grans arbres, et fist faire toute la roche nette par dessus les parfons trenchiez qu'elle avoit par *devant* faiz et ordonnez ainsi comme le cuir de cerf avoit enceint. (ARRAS, c.1392-1393, 45).

- "Jadis" : Et sachiez que nous et le soudant avons tousjours eu trieves, et, par *devant*, de ses devanciers aux nostres, de si long temps qu'il n'en est memoire. (ARRAS, c.1392-1393, 94).

2. Loc. conj. *Devant que*. "Avant que" : Et, non contretant, de toy ystra noble lignie moult grant, et qui feront de grans et haultes prouesses. Et se tu es dessevrete de ton mary, saiches que tu

retourneras ou tourment de devant, sans fin, tant que le Hault Juge tendra son siege. Et t'apparras trois jours *devant* que la forteresse que tu feras et nommeras de ton nom, devra muer seigneur, et aussi quant ly uns des hoirs qui de ta lignie ystront devra mourir. (ARRAS, c.1392-1393, 13). GUIPELLIN. Je cours aussi tost comme vent ; Nul ne sçavroit partir *devant* Que je ne soye revenu. (Roy sotz, c.1450-1500, 227). *Devant* et après que la mort l'eust destaché de la chayne qui a mariage l'accouploit... (C.N.N., c.1456-1467, 23). ...ce ne sera pas *devant* que vous ayez promis de moy paier (C.N.N., c.1456-1467, 188). Seigneur, *devant* qu'alliés au siege, Il fault qu'ad vous je parle a part. (Pass. Auv., 1477, 168).

- *Devant ce que*. "Avant que" : Le fourmy se fournit et espargne en l'esté contre la durté de la froidure et saison de l'yver, et prevoit sa necessité *devant* ce qu'elle le sourpreigne. (CHART., Q. inv., 1422, 23).

- *Le jour devant que*. "La veille du jour où" : L'obsequie sera fait moult noble, et le terme assennez que les barons feront hommage au jeusne conte. Vous revendrez cy a moy le jour *devant* que l'ommage se devra faire, et vous me trouverez en ceste propre place. (ARRAS, c.1392-1393, 27).

- *Par devant que*. "Avant que" : Item deys le jour de huy en avant l'une partie desdiz seignours de Beaujeu et de Vilars rencontre l'autre à quelque cause que ce soit qui avignyet par le temps avenir, celemant ou en apert, ne par fraut, ne par cautele, comme principas ne comme aydans ne puyse fere guerre que celi qui la voudroit fere ne le face savoir pour dedit et deffiance clere à l'autre contre cuy il la voudroit fere ung an par *devant* que il la comensoit, et dey le jour dou deffiemant et que celi qui voudroit fere guerre auroit deffié l'autre, le deffiant ne le deffiez ne puissent fere en aucune maniere guere li ungs rencontre l'autre jusque uns ans antiers soit passés à compter deis le jour dou deffiemant (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1378, 594-595).

3. Empl. adj.

- *Le jour/la journee devant*. "Le jour précédent, la veille" : Les nuis y sont chaudes pour la grant chaleur qu'il a fait la journée *devant*, mais, sus l'aube crevant, l'air se refroidie durement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 98). Et ainsi cheminerent tant qu'ilz vindrent, un pou après midy, sur la montaigne ou la bataille avoit esté le jour *devant*. (ARRAS, c.1392-1393, 109). ...nostre couvreur revint a l'oeuvre pour recouvrer la perte que la pluye luy fist le jour *devant* (C.N.N., c.1456-1467, 276). ...[elle] fist signe a la chambriere qu'elle apportast ung gros jambon cuict du jour *devant* (C.N.N., c.1456-1467, 487).

- "Précédemment en fonction" : Item, le *devant* prieur du prieur de present fist action de ceste mesme demande contre Pierre Hohecorne (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, c.1382, 523).

4. Prép. "Avant qqc."

- *Devant un moment du temps, une date* : ...environ *devant* la S. Jehan Baptiste derreniere passée a eu un an (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 187). Et commencay ceste hystoire a mettre en prose le mercredi *devant* la Saint Cleyment en yver l'an de grace mil CCCIIJxx et XII. (ARRAS, c.1392-1393, 2). Et l'ost Urien se loga sur une petite riviere, et le landemain, par matin, se deslogierent et cheminerent tant qu'ilz vindrent *devant* midy a une moult belle prairie, sur une grosse riviere, et y avoit foison d'arbres. (ARRAS, c.1392-1393, 100). L'ysoire dist que Gieffroy se party tout seul de l'embusche un pou *devant* souleil levant (ARRAS, c.1392-1393, 285). ...une bonne heure, ou plus ou mains, *devant* l'heure assignée (C.N.N., c.1456-1467, 183). ...une heure environ *devant* le jour

(C.N.N., c.1456-1467, 250). ...se leva *devant* le jour (C.N.N., c.1456-1467, 410).

- *De devant + une date* : ...il arriva la nuit de *devant* la surveillance Saint Jehan ou chastel de l' Espervier (ARRAS, c.1392-1393, 302).

- *Devant hier*. "Avant-hier" : "Je viens de Praghe en Boesme. L'empereur de Romme est mort." - "Et quant morut-il ?" - "Il morut *devant* ier." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 178). CROQUEPIE. Se l'en povoit voller sans elles, On desnicheroit mainte pie. SOTIE. Par Dieu, je t'en croy, Croquepie, Je le scés [ja] dés *devant* hier. (Vig. Trib., c.1480, 224).

- *Devant un fait* : ...et puet estre que aucune fois donacion doit estre faite *devant* retribucion et *devant* solucion, et ainsi des autres choses dessus dites selon ce que il appert par le texte. (ORESME, E.A.C., c.1370, 457). Hermine, belle fille, vous monstrez que vous ne m'amez gueires, quant la chose que je desiroye plus a veoir en ce monde *devant* ma fin, vous ne voulez acomplir ; or voye je bien que vous desirez ma mort. (ARRAS, c.1392-1393, 121).

5. Loc. prép.

a) *Au devant de qqc*. "Avant qqc." : Et tel inconvenient s'ensuit a ce que est escript ou livre de Plato appellé Tymeus ou il est dit que le monde fu fait, et que au *devant* de ce les elemens estoient meuz desordonement et estoit tout brouillié un parmi l'autre. (ORESME, C.M., c.1377, 604).

- Loc. adv. *Au devant*. "Auparavant" : Mais au contraire, les fors es operacions et fais perilleus sont aguz et aspres, constans et perseverans. Et au *devant* il sont paisibles senz estre esmeüs. (ORESME, E.A., c.1370, 209).

b) En devant

- *En devant qqc*. "Avant qqc., antérieurement à qqc." : ...en *devant* ces nouvelles il n'en avoient riens sceu (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 146). ...li pais, en *devant* ce, n'estoit noient segnefiés de ceste guerre (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 95).

- *En devant que*. "Avant que" : Et ossi il i avoit grant fuission d'artellerie, car la ville, en *devant* que elle fust prise, en estoit bien pourveue. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 240).

- *En devant de qqn*. "Avant qqn, antérieurement à qqn" : ...il ne voelt ensievir les oeuvres de son pere ou de son predicesour, bon roy qui a resgné en *devant* de li. (FROISS., Chron. D., p.1400, 42).

C. - Au fig. [Idées de préférence ou de prévalence]

1. Adv.

- "De préférence" : Et de ceulz qui donnent non pas pour promesse de retribucion ou d'autre ministracion, mais donnent *devant* a leur amy pour ly meïsme, entre telz ne a nulle accusacion (ORESME, E.A., c.1370, 454). J'ayme tresbien voirement pastez d'anguilles (...) et n'est viande que *devant* je ne preisse. (C.N.N., c.1456-1467, 83). Ha ! monseigneur, dit elle, pardonnez moy. Je ne puis vous entretenir maintenant. Dieu va *devant*, vous le savez. [Un mari s'impatiente de voir sa femme prolonger sa prière] (C.N.N., c.1456-1467, 271).

- [D'un contrat, d'un accord...] *Aller devant*. "Prévaloir, l'emporter sur" : Cens par escript d'airche. Jugement (...) que dit coment les cens par escript vont *devant* que lez cens sans escriptz. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1330], 80). Premieres obligations precedent. Jugement de l'abei de Saint-Arnoult d'une pairt, et don seigneur Estenne, de Nommenei, le prebtre, d'autre pairt, faisant mention que les premier obligation vont *devant*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1340], 197). Jugement de

Gererdin, de Friaville, d'une pairt, et de Poincignon-Guenerdin d'autre pairt. Ledit Gererdin disoit que ledit Poincignon li avoit a ffaire paiement de certaine estaies et aidras d'un .VI. sols .III. mailles de cens qu'il disoit avoir par vertus de certaines parsons sur heritaige ; et ledit Poincignon disoit que son cens estoit allant *devant* le cens dondit Gererdin par vertus d'alcuns escript. Il fut dit que le cens ledit Gererdin alloit devant le cens de Poincignon (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1346], 253).

2. Prép. "De préférence à qqc." : ...et est amistié de lignage a preferer tant pour tant *devant* amistié vertueuse, c'est a savoir, la tres grande contre la tres grande et la petite contre la petite. (ORESME, E.A.C., c.1370, 461).

- *Devant toute(s) chose(s)*. "Avant tout" : Ce vous puis je mettre au devant que, après le lien de foy catholique, Nature vous a *devant* toute autre chose obligiez au commun salut du pays de vostre nativité et a la defense de celle seigneurie soubz laquelle Dieu vous a fait naistre et avoir vie. (CHART., Q. inv., 1422, 11). Que peult estre plus hault ficher sa creance que a ung seul Dieu, eternel *devant* toutes choses, createur de toutes choses, et puissant sur toutes choses. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 129).

- *Aller devant qqc*. "L'emporter sur" : Et puis que l'oeuvre de fait va *devant* les affections et les parolles legieres du menu peuple, je me rapporte a toy de conclurre qui est de ce le plus chargé. (CHART., Q. inv., 1422, 39). Dame Foy aprez cez parolles garda silence et donna lieu de parler a Esperance sa seur, comme a celle qui adresse l'esperit a entendre par desiruse confiance ce que nous devons premier entendre par entiere foy. Car la creanse va *devant* l'espoir, et la certainté d'esperer est fondee en la fermeté de bien croire. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 86).

II. - Subst. masc.

A. - "Partie antérieure (de qqc.)" : Car [se] cest homme tournoit l' autre voie au contraire, il se movroit a rebours et contre droite ordenance pour ce que la destre, qui est plus noble que la senestre, doit aler ou tourner vers le *devant* qui est plus noble naturellement que le derriere (ORESME, C.M., c.1377, 320). Premièrement partirent les poursuivans a cheval, portans les coctes d'armes vestues, le *devant* et darriere sur les bras, deux a deux (LA SALE, J.S., 1456, 204). Desquelz Bourguignons en fut par eulx tué deux, et en fut prins cinq, dont l'un d'iceulx fut fort navré, et tellement que tout le *devant* de son visaige lui fut abatu d'un cop d'espée, et lui pendoit le visaige à sa peau sur sa pettrine (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 60). Il y a douze haulx de pièces de cuirasse d'or, le *devant* et les borts bien garniz de pierreries très bonnes (COMM., III, 1495-1498, 112).

- "La partie avant du corps" : Et pour ce que mouvement circulaire selon ordre deu procede de destre en venant vers senestre, il convient que la destre de cest homme soit en orient et son *devant* vers midi, car ainsi procede le mouvement du ciel, et sa senestre sera en occident. (ORESME, C.M., c.1377, 328). ...comme il avoit le derriere regardé, aussi fait il le *devant* [Le mari amoureux] (C.N.N., c.1456-1467, 89).

- En partic. "Le sexe féminin" : Vrayement, m'ameye, j'apperçoy bien que si vous cheminez gueres avant, que vostre *devant* est en tresgrand dangier de cheoir (C.N.N., c.1456-1467, 39). Pendent le temps que nostre chevalier recoignoit et chevilloit le *devant* de ceste musniere... (C.N.N., c.1456-1467, 41).

B. - *Le devant*. "Celui qui est devant, le premier" : Il, a qui ceste haste plus touche que a nul de ses gens, est tousjours le premier descouchez, trestout le premier prest et le *devant* au chemin. (C.N.N., c.1456-1467, 111). [R. M.]

DEVANTAIL, subst. masc. (devantail)

[GD : *devantail* ; FEW XXIV, 9b : *abante*]

(Synon. de *devanteau*) : ...une pierre qu'elle avoit cachee soubz son *devantail* (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1359, 254). ...et ont de coustume que celui qui se sera forfait, ne tuera char, ne ne vendra en la porte ne ailleurs, ne ne seindra le *devantail*, puis qu'il ara esté defendu par les compaignons Bouchiers, ou par l'un d'eulx, jusques à tant qu'il amende ce qu'il ara meffait (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1388, 254). ...pour huit aulnes de grosse toille pour les *devantaulx* du fourrier de mondit seigneur... (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 439). [R. M.]

DEVANTCESTRE, subst. masc. (devantcestre)

[T-L : *devantcessor* ; GD : *devancestre* ; FEW XXIV, 643a : *antecessor*]

"Ancêtre, prédécesseur" : "En non Dieu", fait Renart, "moy ne mes ancistres [var. *devanciastes*] ne mengames onques poison." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 154). Savez vous bien qu'ilz sont content Que vous aourez cil [le dieu] qu'avez fait, Puisque par son gouvernement Son *devancestre* fut desfait. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 338).

REM. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 694c. [R. M.]

DEVANTEAU, subst. masc. (devanteau)

[T-L : *devantel* ; GD : *devantel* ; FEW XXIV, 9a : *abante* ; TLF VII, 88b : *devanteau*]

"Tablier" : ...un *devantel* Me suis fait de sauvage pel Et de peuz qui sont fors et durs Et pour moi bien garder sœurs (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 139). A la cuisine estoit Largesce, Qui en grans plas viande dresce, Si n'avoit besoing de mantel, Car avoit pris un *devantel*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 211). ...item, pour huit aulnes de grosse toille pour les *devantaulx* du fourrier de mondit seigneur, son varlet de fouriere, le serf de l'eau et le varlet d'aumosne (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 439). *Devantel* de cuysinyer qui depent du ventre jusques aux piez : linas (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 55). [R. M.]

DEVANTERIE, subst. fém. (devanterie)

[*FEW XXIV, 10b : *abante*]

DR. "Droit attribué par la coutume au plus proche parent du vendeur d'un bien immobilier de le retirer, dans un temps précis, sur l'acquéreur en l'indemnissant" : Par la coustume du païs, retraitte ou *deventerie* est en Bourgoingne, combien que en aucuns lieux, comme à Dijon ou autre part, coustume loqual soit au contraire ; et y a temps certain de soy comparoir ou dit retraict, c'est assavoir dedens l'an et le jour du vendage (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 190). [E. P.]

DEVANTIER, subst. masc. (devantier¹)

[GD : *devantier* ; FEW XXIV, 8b : *abante*]

"Homme de tête" : Et lors commanda le noble baschelier Renouart a ses hommes, qui plus estoient de dix mille, que ils passassent avant pour estre les *devantiers*. (Guill. Orange T.H.G., t.2, p.1450, 880).

Rem. "Prédécesseur", ex. d'a.fr. ds GD II, 696a. [R. M.]

DEVANTIER, subst. masc. (devantier²)

[GDC : *devantier* ; FEW XXIV, 8b : *abante* ; TLF VII, 88b : *devanteau* (*devantier*)]

"Tablier" (synon. *devanteau*) : Limas (...) : une maniere de vestement qui est des le ventre jusques aux piés comme *devantier* a cuisiniers ou a fevre (Aalma R., c.1380, 233). Colin Marc, pour VIII aulnes de toille, à 2 s. 8 d. l'aune, et pour XII aulnes et demie d'autre toille, à 2 s. 6 d. l'aune, pour faire les *davantiers* pour servir aux povres le Jeudi absolu pour le Mandé (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 156). [pour le baptême]...pour douze aulnes de toille pour en faire trois *devantiers* pour lesdis trois Turcqs (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 98).

V. aussi *devancier*² [R. M.]

DEVANTRAIN, adj. (devantrain)

[T-L : *devantrain* ; GD : *devanterien* ; FEW XXIV, 10b : *abante*]

A. - "Qui est devant, qui est en avant" : ...li masuiers doit stordre devant tos autres afforains as dois sotrdours [sic, l. stordours "pressoir"] *devantrains* et li afforain doivent stordre a tierch stordoir derain (Archives wall. H., 1353, 38).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD II, 695c : *Et ceste vertu metent aucun en la devantraine partie de la ceruele*.

B. - "Qui précède, antérieur, précédent" : Jugement de Arnoult Roguenel d'une pairt, et Odelliatte la beguinne d'autre pairt, que dit coment ung home ait dairien cens sus ung heritaige et cil qui ait cens debvant li treffonde l'eritaige pour son *devantrien* cens ; li dairien cens puelt bien rellevoir, pour tant que li premier cens n'ait mie requirit a dairien cens de rellevoir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1335], 127).

Rem. Boece *en rime* A., c.1350-1375 (J. K. Atkinson, *R. Ling. rom.* t.75, 2011, 478).

- Empl. subst. "Prédécesseur, ancêtre" : Et ly fis fut nommeis messires Ernus de Corwaremme, com ses peires et son taiton. Ilh fut sires de Nyle et acquist al abbeit et covent de Sen Loren deleis Liege la hauteur et justiche de Momale, dont sy *devantrains* avoient esteit awoweis tant seulement, quanteal qu'il fussent nommeis saingnors pour leur noblesce (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 29). ...qu'il nous voelle laisier en celle franchise que no *devantrain* ont esté. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 105). ...ihl fut luy meismes envoyet en Franche com legas de part Clement, son *devantrains* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 4). ...ainsi comme il et ces *devantrien* ont fait anciennement. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1351], 291). [R. M.]

DEVANTRAINEMENT, adv. (devantrainement)

[T-L : *devantrain* (*devantrainement*) ; GD : *devanterienement* ; FEW XXIV, 10b : *abante*]

Région. (Wallonie) "Auparavant" : Vous deveis savoir *devantrainement*, por tant qu'il toche a ceste mateire (...) que... (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 4). Ors dirons de ses enfans, et, *devaintrainement*, de ceaz do promerain mariage. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 131).

- "Plus haut, ci-dessus (dans un contexte)" : En teile maniere que j'aye dict furent faictz, copuleis et extrais de tous les chronicques des anchiens maistres, docteurs et poetes *devantrainement* nommeis. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 1).

- *Prendre qqn devantrainement*. "Prendre qqn au dépourvu" : Li contes, si com il me fu dit, fu durement assouplis et pris *devantrainement*, quant il vei la lettre. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 124). [R. M.]

DEVENTRIEN, adj. (devantrien)

[T-L : *deventrien* ; GD : *deventrien* ; FEW XXIV, 33b : *abintus*]

[D'une pers.] "Qui est dedans"

- "Qui est de tel pays, nation, ville...(p. oppos. à qqn vient de l'extérieur)" : ...Ly evesque Alixandre celle gens afforaine (Lyge, Huy et Dynant, qui sont gens *deventrine*) At servit luy-meismes, de pensee excellaine, Et trestuis ly canoinez, dont la plache fut plaine, Car par conte en astoit une quarante chinquaine (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 643). ...comment tout ly paais fut apovris des grandes talhes et creneis que les sangneurs *devantrains* et defourtrains y fissent (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 126).

- Empl. subst. [Dans un tournoi] "Celui qui habite le lieu où se tient le tournoi, celui qui invite" : Et y avoit tant d'autres chevaliers qu'a merveilhe, mais cheaux furent deforains. Et les *devantrains* sont Basin, le conte de Huy (...) et ly conte de Henau (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 176).

Rem. JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.2, a.1400, 676 (v.13963, *deventrens*). [R. M.]

DEVANTURE, subst. fém. (devanture)

[T-L : *devanture* ; GD : *devanture* ; GDC : *devanture* ; FEW XXIV, 8a : *abante* ; TLF VII, 89a : *devanture*]

A. - "Façade, partie antérieure d'une construction" : ...item, pour avoir estayé en pluseurs lieux un paon de mur pour reperer de maçonnerie en la *devanture* de la maison où sont les aournemens de la chapelle (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1429, 156).

Rem. Doc. 1423 ds TLF et 1498 (Abbeville) ds GDC IX, 372a.

B. - TECHNOL. "Côté du rouet portant les alluchons" (Éd.) : ...widdié toutes les quievilles du roet et avoir taillié tout la *devanture* du dit roet et remis de nouvel courbes (Doc. 1492. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 616). [R. M.]

DEVARI, adj. (devari)

[*FEW XIV, 178a-b : *variare*]

A. - "Changé, altéré" : Combien que Jesabel pudique Fust, et toutesfois comme inique Oignoit sa face et son visaige, Affin ne apparust de viel aage A Jehu son loyal mari, Ou bien trop let et *devari*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 594).

B. - "Dérisonnable, insensé" : Oultre ung aultre vitupere Le filz n'apprent rien du pere Au moins de vertuz et science Pour regime et conscience ; Ne la femme de son mari, Car c'est ung paillard *devari*, Desnué de toute raison (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 288). [R. M.]

DEVARIER, verbe (devarier)

[T-L : *devariier* ; FEW XIV, 178a-b : *variare*]

A. - "Changer, devenir autre" : Femme est bien tost *devariee*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 19).

B. - *Devarier de* + inf. "Être déraisonnable, fou de" : O vous folz, qui vous mariez Pour argent, vous *devariez* D'y avoir si fort vostre estude. Considérez la servitude Que vous aurez pour tous ses biens. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 311). [R. M.]

DEVASTATION, subst. fém. (dévastation)

[AND : *devastacion* ; FEW III, 59b : *devastare* ; TLF VII, 90a-b : *dévastation*]

"Action de dévaster"

REM. RAOUL DE PRESLES (mais éd. 1531) ds TLF. [R. M.]

DEVASTER, verbe (dévaster)

[T-L (renvoi) : *devaster* ; GD : *devaster* ; GDC : *devaster* ; FEW III, 59b : *devastare* ; TLF VII, 90b : *dévaster*]

Empl. pronom. "Se déverser"

REM. Doc. 1339 ds GD II, 696b. Pas d'ex. au sens de "dévaster" (a.fr., GDC IX, 372a). [R. M.]

DEVEABLE, adj. (deveable)

[T-L (renvoi) : *devëable* ; GD : *deveable* ; FEW XIV, 358a : *vetare*]

"Interdit, défendu" : Gieux de dez et de merelles Vous [aux dames et demoiselles] soit toudis *deveables*. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 340). [R. M.]

DEVEE, subst. fém. (devee)

[GD : *devee* ; FEW XXIII, 81a : o.i.]

"Chemin"

Rem. Doc.1434 (*devee*) ds GD II, 696b. [R. M.]

DEVEEMENT, subst. masc. (deveement¹)

[T-L : *deveement* ; GD : *deveement*¹ ; FEW XIV, 358a : *vetare*]

"Interdiction, prohibition"

REM. Ex. d'a. fr. et *Gloss. lat.-fr. (cohibitio : deveement)* ds GD II, 696b. Leçon *deneement* ds *Gloss. gallico-lat.* M.M., c.1425-1450, 203 : *Deneement - cohibicio*. [R. M.]

DEVEEMENT, adv. (deveement²)

[*FEW III, 21b : *debere*]

"Dûment" : Il offrent a deffendre en camp *deveement* [l. *deueement*] C'oncquez n'orent vers vous nul villain pensement. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 769). [R. M.]

DEVEER, verbe (devéer)

[T-L : *devëer* ; GD : *deveer* ; AND : *deveer*¹ ; FEW XIV, 358a : *vetare*]

I. - [Idées d'interdiction ou de refus]

A. - *Deveer qqc. (à qqn)*. "Défendre, interdire qqc. (à qqn)" : Et semblablement, ilz honorent ceuls qui font bonnes operacions, aussi comme se ilz vousissent par ce les bons atraire et conforter en bien et les mauvais retraire de mal faire et leur *deveer*. (ORESME, E.A., c.1370, 197). Mais aucun est qui excède et ist hors de droite raison pour cause de la passion de concupiscence, car tele passion le seürmonte en tant que elle le fait ouvrer non pas selon droite raison mais elle ne le seürmonte pas, en tant que il soit telement disposé que il cuide et croie que il conviengne parsuir teles delectacions senz ce que nulle en doie estre *devee* ou deffendue. (ORESME, E.A., c.1370, 394). Il dit selon l'autre translacion que la loy commande toutes vertus et *devee* toutes malices qui peuent estre faites volontairement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 278). Et quidoit li dus tout proprement rentrer en la cité de Beruich (...) mais li cappitains de le cité, qui s'appelloit messire Mahieux Rademan, li *devea* et li cloï la porte audevant de li et de ses gens. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 126). ...il s'espardirent parmi le pais, selonch la marine, et i fissent grant partie de lors volentés, car il ne

trouvoient honme qui lor *deveast* (FROISS., Chron. D., p.1400, 679). Finablement, les delis mondains y sont telz que cuer porroit pensser ne langue dire, qui ne sont *deveés* a nulles personnes de leans. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 97). Asselin s'y acorde, nulle riens n'y *devee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 630).

- *Deveer à qqn de qqc.* : Et puis leur *devea* d'un seul fruit de pommier (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 116).

- *Deveer* + inf. : Abneer, c'est aussi comme *deveer* ou refuser faire aide et ministracion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 451).

- *Deveer à/de* + inf. : ...pour ce que la loy commande a vivre selon chascune vertu, et *devee* a vivre selon chascune malice. (ORESME, E.A., c.1370, 282). Et euissent volentiers veu que li François se fuissent avancié pour là prendre terre. Et avoient ordené ensi qu'il ne leur *deveeroient* point à prendre terre pour combatre mieus à leur aise. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 237). Sil est *deveé* et deffendu de plaider, ne peut plaider que les parties le vouldissent. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 71).

- *Deveer* + prop. inf. : Et pour ce, ceuls qui font et ordennent les loys *deveent* et deffendent aucunes contumelies et derisions estre dits. (ORESME, E.A., c.1370, 272).

- Part. passé en empl. adj. [D'une chose] "Interdit" : Car aucunes commutations sont *devees* et illicites, comme de sa femme parmuier ou vendre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 291).

Rem. *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], gloss.

• *Le fruit deveé* : Du premier Adam se chauca, Quant du fruit *devee* menga. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 246). Cil divins fruiz rendi a ceulx la vie Qui furent mort par le fruit *deveé* (Mir. femme, 1368, 232). DIEU. (...) Mais par Adam qui ot mengié Le fruit qui *deveez* estoit, Je ay heü mout fain et soif (Jour Jug. R., c.1380-1400, 252).

B. - En partic. "Interdire (un lieu au propre ou au fig., un passage...)" : Ces nouvelles vinrent au prince de Galles (...) que ces Compagnes ne pooient passer ne retourner en Aquitaine, et que li pas et destroit d'Arragon et de Catellongne leur estoient *deveé* et clos. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 215). LE MARINIER. Descendre vous convient a Romme : Cest orage est trop malement Divers (...) ALEXIS. Puis que le chemin *deveez* M'est, qu'en Tarse aler ne pourray, A Romme donc descendray (Mir. st Alexis, 1382, 343). Ceste montaigne est appelée De tous ceux de ceste valee Le tertre *Devëé* de Liesse. Maistresse en est dame Tristesse, Et de cest chastel est seigneur Courroux, qui a mains fait douleur. Nul n'y entre pour avoir joye (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 59). ...ce tertre (...) Qui de Liesse est *devëé*. Oncques de Dieu ne fut créé ; Deables le firent de leurs mains (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 66).

C. - "Refuser qqc. (à qqn)" : N'est pas drois ne raisons que riens je vous *devee* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 172). ...ceulx qui leur *deveent* [qui la leur refusent (la confession au larron)]dient que c'est la coustume du royaume (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 532). Or le voels, or le *desvees*, De riens ne t'est ses. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 176). Ne vous sera pas *deveés*, Seigneurs, ce que m'avez requis (Mir. ste Bauth., c.1376, 110). Et n'est chose quelcunque qui li [l'ange] resiste que il ne puisse estre en espace figuree telement comment il li plaist sans ce que aucune figure li soit *devee* ou impossible, si comme il est dit devant. (ORESME, C.M., c.1377, 292). ...lequel renvoy li fut *desveez* (Doc. 1391. In : M. Bubenicek, Entre rébellion et obéissance, 2013, 587). Et fu la dit, aresté et consillié que tout se departiroient de Villevert, ou logiet il estoient, et cemineroient oultre et passeroient parmi Hainnau. Tout ce ne pooit *deveer* li contes de Hainnau : puis que il

en estoit requis dou vicaire a l'empereour, il convenoit que il fust en obeissance. (FROISS., Chron. D., p.1400, 308).

- "Contester qqc. à qqn" : Il estoit en grignes et en hayne contre le roy de France, pour aucunes terres qui estoient en debat, que li dis rois de Navare reclamoit de son hiretage, et li dis rois de France li *deveoit*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 131).

II. - [Par croisement avec *dévoier*] *Deveer qqn de qqc.* "Écarter qqn de qqc." : Mais il en sont *deveéz* [de leur passions et desirs] et s'en retraient souvent par vercunde. (ORESME, E.A., c.1370, 273). [R. M.]

DESVELOPPEMENT, subst. masc. (développement)

[FEW III, 399a : *faluppa* ; TLF VII, 92b : *développement*]

"Action de déplier ce qui était enveloppé sur soi" : Resolucio (...) : resolucio, *desvelopemens*, desliemens (Aalma R., c.1380, 354). [R. M.]

DESVELOPPER, verbe (développer)

[T-L : *desvoleper* ; GD : *desveloper* ; GDC : *desveloper* ; AND : *desvoluper* ; FEW III, 399a : *faluppa* ; TLF VII, 94b : *développer*]

A. - Au propre

1. "Enlever l'enveloppe, l'emballage de qqc., sortir qqc. de son enveloppe, de son emballage" : ...le souzdiacre vient au dyacre et li baille la plataine envelopee ; et le dyacre la prent et la *desvelope* et lieve en haut et puis la baille au prestre (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 605). [aussi plus bas, p.606, en cont. métaph.] Et dit que il qui parle ot huit noëz desdites poisons, desquieulx il mist l'un en une fontenne sur le grant chemin de Paris, entre Chartres et la Ferté, et les y getta toutes espandues, senz drapel, pource que elles estoient *desvelopées* en sa tasse (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 436). Le petit Saintré, quant il fut bien loing de la chambre, se tira a un costé et regarda de ça et de la se nul le veoit, lors tira la bourse de sa manche et la *desveloppa*. (LA SALE, J.S., 1456, 51). [Medee à sa gouvernante :] "Ma mere, ou est mon frere Absirchius ? Bailliez le moy !" La vielle ouvry son giron a ces mots et *desvelopa* Absirchius, qu'elle avoit mis tout par piesces. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 213). ...et, la nappe ostée, le panetier *desveloppe* sa serviette et la baise, et puis la desploie devant le prince et tient le bout de sa serviette à son costé et l'escuier trenchant de l'autre. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 24-25). Et, le prince assis, l'escuier trenchant va devant luy, et retire le pain et les coutteaux devers luy, puis *desveloppe* le pain, et baise la petite serviette qu'il treuve enveloppée, et [le] met entre les mains du prince, et puis prent celle où estoit le pain enveloppé, l'escout et la met sus son col, et y met les deux bouts d'icelle devant luy (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 45).

2. "Sortir de ce qui enveloppe" : ...ledit Guillot avoit une espée toute nue envelopée de son sercot (...) ...et en ce disant, Guillot le Breton, prisonnier, *desvelopa* s'espée que il tenoit nue et le feri en la teste plusieurs cos de taille. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 52).

- "Sortir qqc. de son enveloppe, de son emballage, et le déployer (bannière, pennon...)" : On sonna les trompettes (...) et se mistrent sus les champs toutes manieres de gens et en ordonnance de bataille et *desvoleperent* les banieres du roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 68). Là vinrent chil François à chevaucant, le banière le seigneur de Chin tout devant et trois ou quatre pennons qu'il avoient tout *desvolepés*, en escrant leurs cris. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 154). Son pennon le sievoit tout

envelopepé, mais onques ne fu *desvolepés*. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 158). ...messires Thumas Trivès aporta sa banière toute envollepée devant le conte de Bouquighem, et li dist : "Monsieur, se il vous plaist, je *desvoleperois* volentiers, à le journée d'ui, ma banière, car, Dieu merchi, je ai misse assés et chevance pour parmaintenir l'estat tel comme à la banière appartient." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 263). Sire, vechi messire Jehan de Hainnau et grant fuissou de Hainnuiers avoecques lui, et viennent en ordenance de bataille, banieres et pennons tous *desvolepés*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 119). Les archiers sont devant, dont plentet en y a, A deux paires de rens et de chà et de là. Penons et estandars on y *desvollepa*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 535).

3. "Déployer qqc., dérouler qqc., donner à qqc. toute son étendue" : ...si descendent et gettent leur cuir hors du sac. Mais quant ly livreur le virent si delié taillié, ilz en furent tous esbahiz et dirent à Remondin qu'ilz n'en sauroient que faire. Lors vindrent deux hommes vestus de gros burel, qui dirent : Nous sommes cy envoieiz pour vous aidier. Lors *desvolepent* le cuir en un luisel et le portent ou fons de la valee, au plus prez du rochier que ilz porent ; et y fichent un pel fort et gros, et puis y lient l'un des boux du cuir, et avoit ly uns un grant fais de paulx qu'il fichoit de lieu en lieu en avironnant le rochier ainsi qu'il trouvoit la trenché faicte (ARRAS, c.1392-1393, 33).

B. - P. ext. "Enlever ce qui embarrasse" : De ces Anglois en estoit fait Que ung seul n'en fust rechappé, Qui n'eust esté mort et deffait, Ne nul d'eux n'en fust eschappé. Leur pertuys estoit estouppé Et n'en savoyent plus saillir ; Cil qui a ci *developpé* Leur a fait ung tres grant plaisir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 634).

- *Se desveloper*. "Se dépêtrer"

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- *Se desveloper de la glu*

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio* T., c.1354-1377, gloss.

. Part. prés. en empl. subst. "Effort pour se dépêtrer (?)" : ...lequel en soy revanchant contre luy luy ousta ledit baston, se prindrent par les cheveux l'un a l'autre, en se [ce] *desveloppant* qu'ilz faisoient ledit Didier Marquart frappa ledit Girard d'ung coustel en la cuisse (Lettres rémission René II P.D.H., 1497, 309).

C. - P. anal. "Décocher" : Li arcier de monsieur Godefroi commencièrent à approcier et à traire, ensi que commandé leur fu, et à *desvoleper* saiettes à force de bras. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 76).

D. - Au fig. "Débarrasser de qqc. qui empêche la compréhension, expliquer, révéler" : Tu m'envelopes griefment car selon ceste raison jamais ne m'en oserois approuchier pour tant que indigne je ne le doy recevoir, et jamais je ne me pourray digne reputer ne juger. Mais je te requiers que tu me veuilles de cest envelopement *desveloper*. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 168).

- "Démêler, débrouiller qqc." : Et tu, creature, qui veulz si avant enchercher, monte ou firmament et descens en abysme, rappelle le preterit et avance le futur, *desveloppe* la mixtion dez destineez, embrasse l'ordre dez causes, le nombre des effectz, la mesure dez temps, et la dependance de leurs finz, et puis dispute contre le Createur qui leur ordonnance a enregistree ou livre de ses secretz. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 35).

- Empl. pronom. *Se desveloper de qqc.* "Se débarrasser de qqc., échapper à qqc." : Et de plusieurs autres perilz Eschapa [Ulysse], sanz estre peris ; Par son sens s'en *desvelopa*, N'autre riens

ne l'en eschapa. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 225). [R. M.]

DEVENANCEMENT, subst. masc. (devenancement)

[*FEW XXIV, 190b : *advenire*]

"Renvoi à un jour fixé" (synon. *avenancement*) : Ne pareillement aux plez des prevostez desditz pais par la ville n'a point d'advenancement [var. *devenancement*] du premier adjournement ne des subsequens (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 383). [R. M.]

DEVENIR, verbe (devenir)

[T-L : *devenir* ; GD : *devenir* ; GDC : *devenir* ; AND : *devenir* ; DÉCT : *devenir* ; FEW III, 59b : *devenire* ; TLF VII, 98a : *devenir*¹/*devenir*²]

I. - [Verbe attributif]

A. - "Passer d'un état à (un autre), commencer à être (ce qu'on n'était pas)"

1. [L'attribut est un adj. ou un part. passé] : Ma main sens morte *devenir* : Perdue l'ay. (Mir. st Panth., 1364, 353). Et sont plusieurs qui ne font pas telles oeuvres appartenantes a vertu, mais ont leur refuge a raisonner ou a oïr ou estudier la philosophie des vertuz et par ce il cuident acquerir vertu ou estre faiz et *devenir* vertueux. (ORESME, E.A., c.1370, 157). Et l'aventure si est telle que, se, a ceste presente heure, uns subgiez occioit son seigneur, qu'il *devendrait* ly plus riches, ly plus puissans, ly plus honnorez qui feust oncques en son lignaige, et de lui ystroit si tres noble lignie qu'il en seroit mencion et remembrance jusques en la fin du monde (ARRAS, c.1392-1393, 21). Ne ja pour ce [en te mariant] ne *devendra* Ta complexion feminine, Car bien scez que pas ne domine La femme, maiz ce fait li homs (Gris., 1395, 15). Toutefois en vi je pou riches *Devenir*, sanz faire grans triches (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 73). ...quant les maistres particuliers d'icelles Monnoies sont ou *deviennent* non solvables. (FAUQ., II, 1421-1430, 242). Et aussi ceulx qui trop ardanment et sans discrecion se mectent a trop longuement penser a quelque chose, ou par affection desordonne comme sont ceulx qui folement ayment ou charnellement, comme aucunesfois on voit quilz en *deviennent* folz et sans raison (CIB., p.1451, 213). Et ceulx qui ne sont nobles de lignée doivent bien garder l'honneur des armes, quant le harnois les fait *devenir* nobles. (BUEIL, II, 1461-1466, 82). J'ay alheurs paraboles mis, Lesqueulx voyans aveugles sont, Et en ouyant sourtz *deviendront*. (Pass. Auv., 1477, 137). ...et trouva que, au moïen de la pluye, ledit sel se augmente et croist et *devient* si très dur que nul acier trempé à peine le peut rompre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 r°). ...lui remonstrant qu'il faisoit mal de vouloir calumpnier astrologie, actendu les utilités d'icelle, dont il eut tel dueil que peu après en *devint* aliené de son sens et après deceda et mourut, quasi enragé ou incensé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 164 r°). Tous se font riches et povre je *deviens*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 373).

- En partic. [La cause du processus évolutif est exprimée par *en*] : O Adonay, quel tempeste Et quel meschief vient de luxure ! Le plus saige en *devient* beste, Laysent raisonnable nature. (Pass. Auv., 1477, 110).

- [Attribut représenté par un pronom neutre] : Il est force qu'adés il m'en souvieigne, Quel que je soye et quel que je *devieigne*, Tant que l'ame dedans le corps se tieigne ; Et n'est chose dont mieulx ne me passasse. (CHART., Compl., 1424, 325). Pour le temps que je

l'ay congneü, point n'estoit cruel ; mais il le *devint* avant sa mort, qui estoit mauvais signe de longue durée. (COMM., II, 1489-1491, 154).

- [Attribut effacé] : "Conte," se dist le roy, "foy que doys saint [Espire], S'estiés *devenu*, j'en aroye grant yre..." [anaphorique de *assoté*] (Galien D.B., c.1400-1500, 15).

2. [L'attribut est un subst.] : Et fisent deus bonnes batailles (...) Si avoit le première li dauffins d'Auvergne, contes de Clermont, si l'appelloit on Beraut, et *devint* là chevaliers ["fut fait chevalier"] et leva banière esquarterée d'Auvergne et de Mercueil. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 187). Amoureux Jhesus (...) Qui (...) Deignas en ce monde venir Et filz de vierge *devenir* (Mir. ste Bauth., c.1376, 115). Comment ! Ribaulx moynes, qui vous a donné le hardement d'avoir enchanté mon frere tant que par vostre faulse cautele vous l'avez fait *devenir* moine ? (ARRAS, c.1392-1393, 251). ...je m'adrece a lui et voel *devenir* son honme de foi et de bouce (FROISS., Chron. D., p.1400, 480). Ung fer lime l'autre, et ung pecheur chastie son semblable, et *devient* instrument de la divine justice. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 42). Sa, tost ! je vueil *devenir* prestre. Or sa ! (Path. D., c.1456-1469, 126). Et tout ce jour demoura audit lieu de Saint-Denis jusques au lendemain après vespres, qu'il s'en retourna en son hostel des Tournelles, et d'ilec s'en ala souper en l'ostel de sire Denis Hesselin, son pennetier et esleu de Paris, qui nouvellement estoit *devenu* compere du roy à cause d'une sienne fille dont sa femme estoit accouchée, que le roy fist tenir pour lui par maistre Jehan Balue, evesque d'Evreux ; et pour commeres y furent madame de Bueil et madame de Montglat. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 182). Oudit moys de juing, le roy, qui avoit à son prisonnier le prince d'Oreng, seigneur d'Arlay, et qui estoit à XXXm escus de finance, le delivra et donna sadicte finance ; et, en ce faisant, *devint* homme lige du roy et lui fist hommage de ladicte principauté d'Oreng. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 338). ...et, outre la restitution, luy offroyent laisser toutes les alliances qui seroient contre son vouloir, et par especial celle du roy, et *devenir* ses alliéz et le servir de six mil hommes (COMM., II, 1489-1491, 99).

- "Se transformer en" : [La Vierge s'adresse à Dieu] Car, tresdoulx, qu'en moy descendi La vostre deité diuine *Deneuist* cest verité fine Fors al humaine lignie (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 223). Item, se les elemens estoient determineement de certaine figure, donques s'ensuiroit il que se l'en mettoit eaue en un vaisseau qui fust de tele figure comme est aer, que l'eaue *devenist* aer. (ORESME, C.M., c.1377, 642). Il [le chevalier], par sa curieuseté, la vult veoir [sa femme], et tantost la faee bouta sa teste dedens l'eaue et *devint* serpente, n'oncques puis ne fu veue, et le dit chevalier declina petit a petit de toutes ses prosperitez et de toutes ses choses. (ARRAS, c.1392-1393, 4). Car se pitié de nous [nous, les pendus] povres avez, Dieu en aura plus tost de vous mercis. Vous nous voiez cy attachez, cinq, six : Quant de la chair que trop avons nourrie, El est pieça devoree et pourrie, Et nous, les os, *devenons* cendre et pouldre. De nostre mal personne ne s'en rie, Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 66). ...quant ils l'auront de coustume, quant le besoing y viendra, ne vous ne eulx, ne travaillerez point à le faire [chevaucher en ordonnance]. Car coustume rent maistre et *devient* nature. (BUEIL, II, 1461-1466, 32).

- *Devenir neant*. "Disparaître" : "Ilz, c'est a dire toutes creatures, periront et *devendront* neent, mais tu demeures." (Somme abr., c.1477-1481, 104).

3. [L'attr. est un synt. prép.] : Et si te meïs en servage De Fortune qui tant est sage Que nuls ne *devient* de sa court, Qu'il ne

couveingne brief et court Qu'il face sa franchise serve, Puis qu'il face tant qu'il la serve. (MACH., R. Fort., c.1341, 94). C'est bien assez pour *devenir* Hors du sens et estre cocu, Et comment en mon temps j'ay veu Ung sot soctement gouverné Lequel sot fut soctement né, Sot saillit du ventre soctise. (Feste roys, c.1475-1500, 301).

B. - [En prop. interr.] "Avoir (tel état, tel attribut) pour sort" : Helas ! que pourray *devenir* ! (Mir. ev. arced., c.1341, 114). LE MARI. (...) Qu'est la dame ore *devenue*, Qui cy endroit estoit venue ? (Mir. enf. ress., 1353, 65). ...lui fu donné couronne, XVJ ans a ou environ, en l'ostel dudit evesque (...) et de ce il ot lettre, laquelle il ne scet qu'elle est *devenue*, parce que depuis ce qu'il ot eu tonsure, il ne demoura en ycelle ville (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 88). ...un orfevre nommé Boileau (...) et ledit prisonnier, avoient oujourd'hui, à son estal, pesé à son pois une tasse d'argent, ne scet la cause pourquoy, ne à quel fin, et que, icelle pesée, eulx deux s'en alerent, elle qui parle ne scet où, ne qu'ilz *devindrent* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 346). Et y ot ja venu grant foison des gens du pays, qui lui demandent s'il avoit veu le jayant. Et il dist qu'il l'avoit combatu, et s'en estoit fouiz et s'estoit boutez en un pertuiz, et se fu si tost esvanoyz que il ne scot qu'il fu *devenuz*. (ARRAS, c.1392-1393, 265). Et depuis qu'il [le marquis] l'a congneü [Griseldis] En a deux beaux enfans eü Qu'on ne scet qu'ils sont *devenuz*. (Gris., 1395, 70). "Mervelles est dou voiage des Englois. Que pensent il a *devenir*, ne ou quident il passer la riviere de Sainne ?" (FROISS., Chron. D., p.1400, 700). Et quant le monde finera, madame, que *devenrrez* vous ? Alors elle lui dist : nous devendrons ce que est ordonné (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 94). ...et ne scet on que tous les aultres [hommes d'armes] et leurs bagages sont *devenus* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 40). Je ne scé qu'il sont *devenus*. (Pass. Auv., 1477, 187). ...car ces seigneurs de la maison d'Arragon, dont je parle, perdirent honneur et royaume et grant richesses et meubles de toutes natures, si departis que à grans payne scet-l'on qu'ilz sont *devenuz* (COMM., III, 1495-1498, 82).

- [Pour demander des nouvelles de qqn, pour s'enquérir ou s'inquiéter de son sort] : Je croy qu'estes yvre de vin, Ma seur ; et que *devenés* vous ? (Pass. Auv., 1477, 150).

- *Ne savoir que devenir* : ...Marion (...) vint en sondit hostel moult dolante, corrociée et desconfortée, disant que sondit amy Hainsselin estoit fiancé de nouvel, (...) et que elle ne savoit que faire, que dire ne que *devenir*, en soy destordant et deschirant sa robe et ses cheveux. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 354).

- [D'une chose] : ...on demande tailles sur tailles et aydes sus aydes, et si a esté le royaume plus taillié et plus grevé de telz choses non accoustumées puis le couronnement du roy, que il n'avoit esté chinquante ans en devant ; et ce ne scet-on que tout est *devenus* ne que tout devient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 25). ...nous voulons avoir compte, et bien briefment, sur ceulx qui ont gouverné vostre royaume depuis le jour de votre couronnement, et volons savoir que le vostre est *devenu*, et les grans levées qui ont esté faictes depuis IX. ans parmi le royaume d'Angleterre, où elles sont contournées. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 30). Mais a ceste derreniere voye ont perdu une partie de leur navire et de leur gent, qu'ilz ont attendu en l'isle de Collos, car une nostre gallee de la Noire Montaigne qui les poursuivoit, nous a dit qu'ilz mirent en chasse deux des galles de l'ospital. Et sachiez qu'ilz ne sceurent que depuis sont *devenu*, car depuis les attendirent bien six jours ; mais quant ilz virent qu'ilz ne vendroient pas, si se partirent et vindrent au siege. (ARRAS, c.1392-1393, 94). Qu'est *devenue* la constance et loyauté du peuple françois, qui si longtemps a eu renom de perseverer loial, ferme et entier, vers son naturel seigneur sans querir

nouvelles mutacions ? (CHART., Q. inv., 1422, 14). LE JUIF. Que *deviendront* mes cent escus Que vous ay prestéz en fin or ? (...) Me pairés vous ? (...) Ha, maudit crestien, Mon vallet me le disoit bien Que crestiens estoyent parjures. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 110). Je laisse ung peu ce propos pour dire que *devint* nostre lettre que avions envoyée, le cardinal et moy, par une trompète. (COMM., III, 1495-1498, 180).

C. - Loc. *Se devient*. "Peut-être" : Et s'il avient Que si a point de ses amours lui vient Que a sa dame quelque peu en souvient, Ou qu'el lui veult aucun bien, se *devient*, Et il perçoit Que le semblant d'elle ne le deçoit Mais qu'en bon gré son service reçoit (CHART., D. Fort., 1412-1413, 174). Bien lui souvient De ces paroles, se *devient* ; Maiz s'en memoire lui revient, El scet que le bout de l'an vient. (CHART., L. Dames, 1416, 301).

Rem. T-L II, 1861, 1.47 et suiv. (nombreux ex. d'a.fr.) et GD II, 997b (a.fr.).

II. - [En constr. indir., composé de *venir*] *Devenir à qqc.* "Parvenir (volontairement ou non) à qqc." : Et l'en suppose comme principe en mathematiques que toute chose continue est divisible et composee de parties qui sont touzjours divisibles sanz ce que l'en puisse *devenir* a parties qui soient simplement tres petites si comme il fu dit ou premier chappitre. (ORESME, C.M., c.1377, 98). Si lui priaï A genoulz - et me humiliay Pour la pitié que de ly ay, Et pas a dire n'oubliai Que de l'ennuy Avoie aussi, tel que je suy Autant comment homme nulluy - Qu'el me deïst du bien de luy, Don ce lui vient Que tant doulour il la couvient Et qu'a tel destresce *devient* (CHART., L. Dames, 1416, 213). Et ainsi par icelles comme les effects on *devient* a la congnoissance de la cause. Item par la congnoissance de ces choses qui se moeuent et par le mouvement on *devient* a la congnoissance du mouveur. (Somme abr., c.1477-1481, 136).

- *Devenir en qqc.* : Aux amans est de bien servir A la fin qu'en grace en *deviennent*, Et aux dames de desservir A ceulx qui a droit se maintiennent. (CHART., D. Rev., a.1424, 316). Lequel mondit seigneur de Bourbon dist et respondit audit de l'Escluse qu'il n'en feroit riens et qu'il aimeroit mieulx estre mort et avoir perdu son vaillant et *devenir* en aussi grant captivité et povreté que fut onques Job, que de consentir faire ne estre fait quelque chose que ce feust qui fust au dommage ou prejudice du roy ; et à tant s'en retourna ledit Hector sans autre chose faire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 364). Au contraire, celui qui gagne *devient* en reputation et estime de ses gens plus grande que devant (COMM., I, 1489-1491, 109). [R. M.]

DESVERGONDÉ, adj. (dévergondé)

[GDC : *desvergondé* ; FEW XIV, 282a : *verecundia*]

[De la conduite d'une pers.] "Qui est sans honte, sans gêne" : ...lez Ronmains sont ceulx qui sont contre Dieu despitueus, et es choses saintes presumptue[u]x ; (...) pour demander tres *devergondés*, pour reffuser tres ahurtés ; pour avoir sont importuns, et juques a tant que ilz aient ne s'en tait nulz, et quant il ont, c'est sanz recognoissance (Songe verg. S., t.1, 1378, 331). [H. G.]

DESVEROULLER, verbe (déverrouiller)

[T-L : *desveroillier*]

"Enlever le verrou de, déverrouiller" : Prodigon, beau compaigns, faittes *desverrouler* L'uys de la faulce porte si nous yrons lancer. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 84). A la porte est venus, on li *desverroulla* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 379). Devant Corbarant ont la tour *desviroullie* (God. Bouillon R., t.2,

c.1356, 346). Quant l'uis sera *desverroulliez*, Soiez prez et appareilliez D'entrer ens (Mir. emper. Romme, 1369, 266). A la porte est venus, c'on a *desveroullie* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 59). Tost apres ouy barres tirer clefs tourner et le dit huissellet *desverrouller*. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 147). [R. M.]

DEVERS, prép. (devers)

[T-L : *devers* ; GDC : *devers* ; AND : *devers*¹*endevers* ; FEW XIV, 313b : *versus*¹ ; TLF VII, 104b : *devers*]

I. - Devers

A. - "En direction de ; auprès de"

1. "Dans la direction de (d'un endroit, d'une pers., de qqc.), vers" : Elle tint le responce a voire, Dont jamais plus ne l'en parlast, Ains lui dist qu'i ly saluast Son boin pere et qu'il lui deïst Que tost *deverz* lui revenist (Dit prunier B., c.1330-1350, 69). Chascuns a son office accourt, L'un *devers* la paneterie, Et l'autre en la boutillierie, Li autre vont en la cuisine (MACH., R. Fort., c.1341, 143). Mes au partir jettai mes ieux *Deviers* ma dame (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 50). Mes je ne puis veoir sentier ne voie Qui *deviers* li hastieusement me mainne. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 12). ...messires Hues li Espensiers (...) prist tantos deus chevaliers de son linage et les envoia en Avignon *deviers* ce pape Jehan. (FROISS., Chron. D., p.1400, 52). Messires Lois d'Espagne, qant il fu descendus et desarmés, il se traist *devers* la tente de mesire Carle de Blois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 517). ...ilz s'acheminèrent *devers* la ville (Comte Artois S., c.1453-1467, 97).

- "En direction de, du côté de, vers (un endroit)" : Mais pour ce pas ne demouroit Qu'il n'en alast toudis son erre, Le chief enclin *devers* la terre. (MACH., D. Lyon, 1342, 174). Et li Flamench estoient sus le mont de Cassiel et logiet d'autre part au lés *deviers* Ippre (FROISS., Chron. D., p.1400, 178). ...et l'esgout d'icelle Hale, tout du costé *devers* la ganterie (FAUQ., III, 1431-1435, 32). ...la riviere de Gennes *devers* la mer, et *devers* la terre est tout le Pimont (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 162).

2. "Auprès de qqn, chez qqn" : Le grant desir que j'ay de repairier *Devers* la flour de toute creature M'art et m'esprent et me fait tout sechier (MACH., L. dames, 1377, 37). Le vallet arive *devers* la dame et la salue et lui dit : ... (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 51). ...son dit frere vint *devers* la dite hostesse et lui demanda de la robe ou couverture pour le couvrir, pour ce qu'il trambloit et estoit entré en icelle continue (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1400, 776). Toutes ces choses furent sceues *deviers* le roi d'Engleterre et le signeur Espensier et lors complices (FROISS., Chron. D., p.1400, 68). ...et vinrent a Valenchiennes *deviers* le conte et la contesse qui les veirent volentiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 100). Messires Jehans de Hainnau vint *deviers* son frere le conte et madame la contesse, qui les veirent volentiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 154). Il furent tantos consilliet, car la cose estoit toute clere et bien sceue, si retournerent *deviers* le roi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 185).

- *Devers Dieu*. "Auprès de Dieu" : ...le prophete, qui lors flourissoit en vertu, empetra *devers* Dieu que cellui contritt et humilié fut retournez à sa fourme humaine et à son reame restitué. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 76). Mecton nous toust en oroyson Et en humble devocion *Devers* Dieu que vueillie monstrer Qui doibt la dignité porter (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 111).

B. - "Auprès de (d'une institution, d'une autorité...), devant (une institution, une autorité, surtout juridique)" : Et

finablement, de l'acort des dite parties, jour leur fu assigné au lundi après la feste saint Mathias, qui fu l'an de grace mil trois cens trente et un, a jurer et dire leur verités sur les fais et resons baillés *devers* la court de par ledit procureur, ou nom que dit est. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1332, 51). ...que l'en enterinast lesdictes lettres sanz plus renvoyer *devers* la Court (BAYE, I, 1400-1410, 8). Ce jour, maistre André Cotin m'a requiz que je le vousisse excuser *devers* la Court (BAYE, I, 1400-1410, 34).

C. - P. anal. [Dans le temps] "Aux alentours de, à l'approche de" : ...durant la feste de la royne, il, seul, se bouta *devers* le soir en l'ostel d'un pasticier demourant en la grant rue Saint-Anthoine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 111). ...mais elle est ung pou apaisee *devers* le soir (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 21). Or s'en vient lendemain bien matin veoir la dame et lui demande comment il luy est, et elle lui dit qu'il lui est ung pou amendé *devers* le jour, mes que elle ne dormyt de toute la nuit (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 22). Et aucunefoiz que le mari et sa femme sont en leur chambre et ont joué et parlé ensemble toute une nuit et demy jour, *devers* le matin sont en toutes joies et liesses (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 49).

Rem. Gir. Ross., c.1334, éd. Mignard, 2262, ds TLF.

II. - De devers

A. - (Verbe +) *de devers*. "De, depuis (un endroit, un lieu)" : ...et venoient iceulx chevaucheurs de *devers* Poitiers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 547). ...je vieng de *devers* les marches de Mellumge (ARRAS, c.1392-1393, 178). ...une foiz es jours d'esté je venoie de *devers* Chaumont en Bassigny a Paris, et a une heure de vespres me arrestay pour logier en la ville de Bar sur Aube (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 87). ...jusques à ce que l'un d'eulz soit retourné de *devers* le Conseil du Roy estant à Rouen. (FAUQ., III, 1431-1435, 11). ...et le conte de Saint Pol se proumenoyt hors de l'ost, regardant s'il viendroit riens de *devers* Paris. (COMM., I, 1489-1491, 84).

- "De chez" : De *devers* le roy vien tout droit (Mir. Clov., c.1381, 226). ...il le attandroit jusques ad ce qu'il feust retournez de *devers* ledit mons.. de Berry, où il aloit porter les lettres closes qui baillées lui avoient esté de par le roy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 521). ...depuis qu'il fut retournez de *devers* le roy de Chippre (Voy. Jérus., c.1395, 86). Tout droit de *devers* lui je vien (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 327). Et, le mardy Ile may, vint et arriva à Paris monseigneur de Lion de *devers* le roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 329).

- *Departir qqc. de devers qqc.* "Séparer qqc. de qqc." : Item, se le vin est aigre, preigne une cruche d'eau et gecte dedens pour departir le vin de *devers* la lye (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 134).

B. - (Subst. +) *de devers*. "Qui est vers, qui est du côté de" : Et court la une riviere, qui vient d'amont des montagnes de *deviers* Carduel, que on apelle le Thin (FROISS., Chron. D., p.1400, 124). Ci dit des sieges de *devers* Orian et Auffrike et autres. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 11). Puis après gaignerons le portail de *devers* la ville (BUEIL, I, 1461-1466, 80). ...par le costé de *devers* la ville, vous entrerez ou boulevard (BUEIL, II, 1461-1466, 124).

- *Du costé de devers*. "Du côté qui est vers" : ...en et sur une maison, assise a Paris, devant le Palaiz du roy nostre sire, du costé de *devers* l'eglise Saint Berthelemi, tenant, d'une part, a Pierre Tiret et, d'autre part, aux hoirs de feu Jehan Sançon, en la censive de l'eglise Saint Magloire a Paris. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1369, 407). Et dit que, à deux lieues de là, a une ville qui a nom Saint-Selerin, où il a un puis du costé de *devers* le Mans, ouquel il

jetta une piece desdites poisons (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 429). Et lesquieulx ses biens il qui parle, c'est assavoir environ de cinq à six mil frans, tant en escuz que en frans, il qui parle a mucez et mis en petiz coffrez ferrez ès riviere de Venves, près d'Archez, à une lieue au-dessus d' celle ville et de ladite riviere, du costé de *devers* le pays d'Auvergne. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 210).

- *Au costé de devers / au (costé et) lé de devers* : ...et ledit drappelet ainsy lié, et ouquel ledit charbon ardant estoit, elle qui parle bouta soubz la couverture de chaume et entre deux ais de la maison dudit Miserelle, au costé et lé de *devers* la demeure d'elle qui parle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 63). Et celle chambre regardoit sur les vergiers, qui moult furent delictables et regardoit aux champs au lez de *devers* Lusegnen. (ARRAS, c.1392-1393, 254). Et lors Melusigne sault sur l'une des fenestres de la chambre qui regardoit aux champs et sur les jardins, au costé de *devers* Lusegnen, aussi legierement comme se elle volast et eust esles. (ARRAS, c.1392-1393, 259). Et ses freres et les barons le convoient jusques au ruissel qui court emmy la prairie au lez de *devers* Poitiers. (ARRAS, c.1392-1393, 299).

III. - *Par devers*

A. - "En direction de ; auprès de"

1. "Dans la direction de (d'un endroit, d'une pers., de qqc.), vers" : Or sommes ci par *devers* vous venus, Par quoy li drois soit jugiez et sceüs (MACH., J. R. Beh., c.1340, 117). Mais li lyons me convoia, Sans moy laisser, et m'avoia Tout droit par *devers* la nacelle Par une petite sentelle (MACH., D. Lyon, 1342, 233). Si vous pri que, pour l'amour de moi, vous voellies prendre une devise, par la quele je vous reconnoisse, et liement rescrire par *deviers* moi lettres et epitles com a vostre desciple apparilliet a che que vous vorriés (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 58). Et se je me sui souffers d'escrire ce terme par *deviers* vous et che tamps passé, je vous pri que vous m'aiiés pour escusé (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 113). ...puis afourche les deux jambes dou cerf par *devers* la cueue et mette son coutel au bout de la cuisse (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 180). ...que casquns se pourveist, dedens celle aultre sepmainne, de charettes et de tentes pour jesir as camps, et de tous aultres hostils necessaires, pour aler oultre par *deviers* Escoce (FROISS., Chron. D., p.1400, 124). ...un petit apriés on conmanda que les batailles alaissent avant par *deviers* les ennemis, tout bellement le pas. (FROISS., Chron. D., p.1400, 142). ...et pour sçavoir se nuls de deça la mer s'aparelloit pour aler oultre par *deviers* la Sainte Terre de Jherusalem (FROISS., Chron. D., p.1400, 167).

- "En direction de, du côté de, vers (un endroit)" : ...la ditte maison ou est le grant pignon faisant le coing de la rue du Bourc l'Abbé et de la rue de Dernetal qui est a l'opposite de la Trinité de Paris et des murs d'icelle eglise de la Trinité, tenant, d'une part, par *devers* la rue du Bourc l'Abbé, a la maison qui jadiz fu Nicolas Rose Dieu, et, d'autre part, a la maison qui fu Guibout de l'Image, aboutissant par derriere au jardin qui fu Raoulant le Gaignier (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1358, 228). ...car les deux bous de terre habitable sont asséz prochains par *devers* la partie inhabitable (ORESME, C.M., c.1377, 330). Au lez par *devers* Chalenton Fut ses sieges moult longuement (DESCH., M.M., c.1385-1403, 368). Et est assavoir que les edifices cy dessus prins ont le lonc, lé et large qui s'ensuit, c'est assavoir le pan du mur alonc des edifices de l'ostel des Estuves du Chasteau de Pontoise *pardevers* la court de la dicte eglise, depuis le bout du plaidouer *pardevers* les maisons *devers* la grant rue Saint Denis jusques aus estables qui sont communes pour la dicte eglise, vint quatre toises de lonc, et de lé, du costé des dictes

estables, trois toises deux piés entre deux murs, et au bout du dit plaidoir, trois toises et un pié (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1388, 586). ...et ainsy comme il aloit son chemin, en sa compaignie Merigot, escuier, ad present prisonnier ou Chastellet, rencontrerent ledit Breton et un autre chevaucheur du roy, nommé Raimbaut, au dehors de Verberie, par *devers* la ville de Senliz, près du lieu que l'en dit les Tumberiaux de Verberie (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 548).

2. "Auprès de qqn" : Elle s'apensa d'un malice, pour sa mauvaistié et felonnie couvrir, et s'en vint par *devers* son mary, si lui dist : ... (Bérinus, I, c.1350-1370, 31). Or sont elles, pour confort querre, Chi venues par *deviers* mi (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 119).

- *Par devers Dieu*. "Auprès de Dieu" : Lember, sanz fère arrestois, Alons men saluer saint Prist Et li prier qu'il nous aist Par *devers* Dieu. (Mir. prev., 1352, 233). ...tu as trouvé grace par *devers* Dieu. (Mir. fille roy, c.1379, 6).

- "À l'égard de qqn, en ce qui touche qqn" : N'a mon las cuer jamais bien ne vendra, N'a nul confort n'a joie n'ateindra, Jusques atant que la mort me prendra, Qui a grant tort Par *devers* moy, quant elle ne s'amort A moy mordre de son dolereus mort (MACH., J. R. Nav., 1349, 64). Et de ces commendemens aucuns en y a qui ont pardurable neccessité et qui sont raysonnables par *devers* toutes gens et qui ne pueent estre trespasés sanz punicion. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 68).

- "Du côté de qqn, chez qqn" : ...affin que il feussent condampnez et contrains a oster les diz agoux et a recevoir et requieillir leurs eaues par *devers* eulx ["du côté de leur propriété, chez eux (sans que les eaux s'écoulent chez le voisin)"] (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 303). Et tantost après le decés des diz Raoul et sa femme et de leur dit enfant premier et du seurvivant pourront iceulx religieux prendre et apliquer *pardevers* eulx tout le dit jardin et ronpre la closture de fait par *devers* eulx. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 371).

- *Par devers soi*. "Auprès de soi, avec soi" : Car nous veon souvent d'aucunes choses que les enfans ont par *devers* eulz que il les cuident et reputent estre tres bonnes et tres precieuses. (ORESME, E.A., c.1370, 516). ...et prist par *devers* soy en garde tous les clefz des yssues et entrées de là dedens. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 65). ...et avecques ce avoient en iceulx boys prins et amporté par *devers* eulx grant quantité de fruit creulx en iceulx boys et par plusieurs foys, ce que lesdiz habitans ne pavoient ne devoient faire (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1389, 593). ...il vit et apperçut une houppe de drap gris sengle à usage d'omme, qui estoit pendue à une perche d'une chambre prez du lieu où il buvoit, laquelle houppe de drap il print par *devers* soy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 105).

B. - "Auprès de (d'une institution, d'une autorité...), devant (une institution, une autorité, surtout juridique)" : ...nous adjugons audit procureur de Saint Magloire la demande qu'il a faite contre le dit Pierre de Coucy, et en ycelle condempnons le dit Pierre de Coucy et es despens fais en ceste cause, la tauxacion d'yceuls reservee par *devers* nous, par nostre sentence diffinitive et par droit. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1332, 52). ...qu'ilz apportassent par *devers* la Court les lettres des dictes prorogacions dont il se disoient avoir aucunes par deça, et la Court leur pourverroit si avant que elle pourroit et qu'il appartendroit (BAYE, I, 1400-1410, 6). Et en oultre commande la Court, sur lesdictes peines, que quiconques aura aucun tel ou telx quaiers, copies ou escriptures appellées comme dessus, qu'il les apporte par *devers* la justice du Roy incontinent et

sans delay après la publication de ceste ordonnance pour envoyer devers la Court à en faire ce qu'il apartendra. (BAYE, II, 1411-1417, 270). ...pour eviter la desolacion de ce royaume et ycellui entierement conserver, on devoit incessamment, sans intermission, poursuivre par *devers* le Roy, monseigneur le Dauphin et les gens de leur Grant Conseil l'accord et apaisement des divisions estans entre les subgez de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 53). ...et vouloient debatre par *devers* monseigneur le Chancelier à ce que ledit maistre Nicolas n'eust auctorité ou licence de signer, comme dit est, s'il n'estoit notaire du nombre ordinaire (FAUQ., I, 1417-1420, 170). [R. M.]

DEVERSER, verbe (déverser)

[FEW XIV, 310a : *versare* ; TLF VII, 105b : *déverser*¹/*déverser*²]

"Renverser" : Adont se partirent ces mauvais esperis, qui s'en allerent demenant tant grant tempeste qu'il sambloit qu'ilz deussent mettre a l'onny tout ce qu'ilz rencontroyent en *deversant* par terre. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 15). [R. M.]

DEVESE, subst. fém. (devese)

[GD : *devese* ; FEW III, 29b : *defensum*]

Région. (Sud) "Pâturage réservé" : Ont coustume lesdictz habitans de lever les herbes de leurs *deveses*, autrement appelez le pais de Sommieres, estant ou territoire de Gardues en *deveses*, et vendre les herbes d'icelluy au plus offrant, et dans lequel nul ne doit mectre ne tenir bestail (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 185).

REM. Doc. 1480 ds GD II, 698b. [R. M.]

DESVEST, subst. masc. (dévêt)

[GD : *desvest* ; FEW XIV, 354a : *vestire*]

DR. FÉOD. "Acte par lequel le seigneur censier démet qqn de la possession d'un bien pour en revêtir le nouveau propriétaire ; droit payé au seigneur pour cet acte, de la part du vendeur" : ...auront [les religieux] les amendes jusques à sept souz six deniers, loz et ventes, vest et *desvest* des heritaiges mouvans d'aux à lever par aux et par leur main, et auxi les afforages et les dressages des mesures (Trés. Reth. S.L., t.2, 1335, 20). ...werp, desheritement et *devest* de ladicte justice (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1390, 379). ...èsdiz pays, en matière d'acquest et achat de rentes ou héritaiges n'a vest ne *desvest* envers le seigneur (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 593).

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1342 (*desves*), 1343 (*desvees*), 1368 (*devest*), 1431 (*devestz*), 1454 (*desvest*) ds GD II, 679a. [E. P.]

DESVESTEMENT, subst. masc. (dévêtement)

[T-L (renvoi) : *desvestement* ; GD : *desvestement* ; FEW XIV, 353a, 354a : *vestire*]

A. - "Action de se dévêtir"

Rem. Doc. 1375 (Moulins) ds GD II, 679b.

B. - DR. "Action de se dessaisir de qqc."

Rem. Doc. 1448 ds GD II, 679b. [R. M.]

DESVESTIR, verbe (dévêtir)

[T-L : *desvestir* ; GDC : *desvestir* ; AND : *devestir* ; DÉCT : *desvestir* ; FEW XIV, 354a : *vestire* ; TLF VII, 106b : *dévêtir*]

A. - Au propre

1. *Desvestir* (un vêtement). "Enlever (un vêtement)" : Quant on ot chanté tout attrait, Chascuns ala a son

retrait, Qui dut son corset *desvestir*, Pour le seurtot ouvert vestir. (MACH., R. Fort., c.1341, 144). Saches que je te scé bon gré Du garnement que *devestis* Et qu'au povre tu departis (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 281). Car quant premierement entray Ou palais, ou tant d'onnour ay, Mes povres robes *desvesti* Et des tiennes me revesti, Et aussi je me desnüay De ma volenté (Gris., 1395, 64). Alors Madame se fait *devestir* sa robe et se met a dormir (LA SALE, J.S., 1456, 51).

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Desvestir* (un vêtement) à *qqn* : Et que tost et legierement Ce court habit on luy *deveste* (LA VIGNE, S.M., 1496, 262).

- [D'un vêtement] *Desvestu*. "Que l'on quitte" : [La marquise au marquis qui va à la chasse] Voy ci ta robe *desvestue* ; Et ton annel te restitue O le quel jadis m'espousas. Autres anneaux que me donnas, Riches joyaux et vestemens, Et les riches aornemens Dont, par ta grace, ere parée En ta chambre sont. Sy m'agree Retourner en la maisoncelle D'ont je yssy povre pucelle, Nue de trestous bien mundains ; Et nue mon retour y clains, Sanz en retenir rien qui soit (Gris., 1395, 82).

2. *Desvestir qqn*. "Déshabiller qqn, le dépouiller d'un vêtement, de ses vêtements" : Lequel homme mort, et le sel qu'il menoit ilz lesserent illec, sanz *devestir* ycellui homme ne desrober autrement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 64). ...après ce que ledit Hervy ot esté *desvestu* tout nu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 420). ...ung prince nommé Agiselaus fait *devestir* tous nuz devant ses chevaliers aucuns de leurs ennemis pour leur monstrier leur belle et blanche couleur, affin que bien semblassent gens femenins, non excercez en peines et en labeur (GERS., Concept., 1401, 417). Damp Abbés, qui ne pouoit parler, fut *devestus* et couchiés, et puis convint a Madame departir et laissier son ami. (LA SALE, J.S., 1456, 299).

- *Desvestir qqn* (d'un vêtement) : Baillez ça ma pire cotelle Et un surcot a la value : De ceste robe *devestue* Vueil estre tout maintenant (Mir. mère pape, c.1355, 373). L'ABBÉ. Menez le sanz arretoison La de sa robe *desvestir* Et de nostre habit revestir. (Mir. Theod., 1357, 88). Avant, dames ! Tost soit parée Et de riches habis vestue, Si soit des povres *desvestue*, Et tres richement atournee. (Gris., 1395, 39).

3. Empl. pronom. "Se déshabiller, quitter ses vêtements" : Et se *desvestirent* là cil six bourgeois tout nu, en pur leur braies et leurs chemises, en le hale de Calais, et misent hars en leurs colz, ensi que ordenance se portoit. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 59). L'ARCEVESQUE. (...) Or ça ! vezci les sains fons près : Depoulliez vous. CLOVIS. Tout en l'eure, mon ami doulx, Me *devestiray* de cuer lié. (Mir. Clov., c.1381, 273). ...au giste, à son coucher, et en soy *desvestant* et deschaussant, il print ladite sainture et la mist auprès de lui sur le banc ou sur la fourme sur lequel il s'estoit deschaussé (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 364). La premiere dame, faisant chamberere et service a Griseldis, la fait *desvestir* et parer richement. (...) Nostre chiere dame honnouree, Que toutes devons honnourer, *Desvestir* vous fault et parer De ceste escarlate vermeille, Car vostre beauté nonpareille Serra mieux en ce noble habit Qu'elle ne feroit en petit (Gris., 1395, 39). ...il les fist *desvestir* en la hale en purs lors braies et lors cemissses, nus piés et nus chiefs (FROISS., Chron. D., p.1400, 844).

- *Se desvestir de* : En paradis je m'en suis revestu Et ne m'en suis depuis lors *devestu* (LA VIGNE, S.M., 1496, 210).

B. - P. anal.

1. "Dépouiller qqn (de qqc.)" : Dont veïssiés varlès avanchier et mettre en oeuvre et de cherchier entre les mors, qui ja estoient tout *desvesti* ou priès, che Phelippe, pour le convoitise dou gaaignier.

(FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 58). ...le Roy fist rendre et restituer par la main d'aucuns pillars les os de plusieurs corps sains et reliques qui desjà estoient *desvestues* des pierres, or et argent où elles avoient esté enchassées (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 11).

2. *Se desvestir de qqc.* "Se dépouiller de qqc." : ...doncques icelle communauté pevent icelle autorité concéder et octroyer au Prince la puissance de muer icelles monnoies, et se *desvestir* d'icellui droit de permuer les monnoies (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXIX).

- En partic. DR. "Se déposséder de qqc., renoncer à la propriété (d'un bien)" : Desquelles ouyt livrées de terre annuelle et perpetuelle, vendue com dit est, et de toutes ses appartenances, lidis Williammes et ladite damoiselle Ponce, sa femme, vendeurs, pour ledit marchiet acomplir, se *devestirent* en la main de nous (Trés. Reth. S.L., t.2, 1336, 31). Et recongnurent de leurs bons grez, c'est assavoir ledit messires Guichart (...) eu sur ce très meure et tres parfaite deliberacion par lonc temps, si comme il disoit, et par la grant amour et affection qu'il avoit audit Jocerain (...) avoir donné par donnacion franche, pure et parfaite, non révocable, faite entre les vis, (...) cinquante livres de terre à tournois de annuel et perpetuel rente, (...) à tenir, joir et possider d'icelui Jocerain, ses hoirs, sucesseurs et aians cause paisiblement doresenavant, (...) et ycelles cinquante livres de terre ycelui messire Guichart assist et assigna à Froges (...) et se estre n'y povoient, au plus près le deffaut. Et s'en *desveti* et les siens et en revesti ledit Jocerain et les sciens pour penre desja la possession (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1347, 431). ...les dictes cité et chastel de Poitiers, terre et païs de Poitou, avec les appartenances et appendences d'icelles, en saisine et propriété, et d'icelles nous *desvestons* et desaisissons, et en vestons et saisissons nostre dit frere, et les transportons en lui avec tous les fiez, juridicions, seigneuriez, hommages, vassaux, vassallagez, obeissancez et subjections, recognossancez, reverencez, gardes, advoissons, patronnages mere et mixte, droitures, rentes, revenuez et tout ce que nous avons et povions avoir ez choses dessus dictes (...). Mandans et commandans (...) à vous tous (...) et à tous à qui il appartient (...) comme il nous sont subgez en temporalité de choses que il ont ès dites cité, chastel (...) que au dit roy d'Angleterre (...) faiciez et paieiz les rentez, droitures (Doc. Poitou G., t.3, 1361, 313). Charles, duc d'Orleans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Savoir faisons que pour la très grant amour et affection naturelle que nous avons a nostre très chier et feal frere messire Jehan, bastart d'Orleans, chevalier, seigneur de Vaubonnois (...) nous a icelui messire Jehan le bastart d'Orleans, nostre frere, avons aujourd'hui donné et donnons de grace especial par ces presentes, par pure et vraye donnacion faite entre vifz, nostre conté de Porcian en Champagne avecques toutes ses appartenances et appendances (...) Et d'icelle conté et de ses appartenances dessus dites nous dessaisissons, *devestons* et departons au prouffit de nostre dit frere (Comté Porcien R., 1428, 243). ...nous avons prins de nostre très cher et très amé oncle et cousin le conte de Foix la conté d'Estampes, dont pour nous obeyr et complaire il s'est *devestu* (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494, 113). [R. M.]

DESVESTEURE, subst. fém. (dévêture)

[T-L (renvoi) : desvesteure ; GD : *desvesteure* ; FEW XIV, 354a : *vestire*]

DR. "Action de se dessaisir de qqc."

REM. Doc. 1337 et 1344 ds GD II, 679b. [R. M.]

DEVIANCE, subst. fém. (deviance)

[T-L (renvoi) : deviance ; GD : *deviance* ; FEW XIV, 542b : *vita*]

"Mort" : Deuiatio : *deviance* (Abavus V, R., 1388, 311).

REM. Cf. aussi GD II, 698b : *deviage*. [R. M.]

DESVIANCE, subst. fém. (déviance)

[T-L (renvoi) : desvoiance ; GD : *desvoiance* ; FEW XIV, 374b : *via* ; TLF VII, 107a : *déviant* (*déviance*)]

"Fait de quitter le droit chemin (du devoir, de la religion...)" : Tant t'ait amer Jhesu, Marie Magdelainne, Que des peccours t'ait fait fiance souverainne ; Exemple, solas, confort et escus d'esperance T'ait donner a tous ceulx qui sont en *desviance* (Prières saints R., t.2, 1350-1400, 342). Mais grant chose est de prendre chastoy en autrui *desvoyance* (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 330). [R. M.]

DEVIATEUR, adj. et subst. masc. (deviateur)

[*FEW XIV, 378b : *via*]

"(Celui) qui dévie qqc., qui fait dévier qqc." : Puisqu'artifice est le ministre Naturel, abreviateur, Lequel a Nature administre Et que l'artiste adviateur [var. adulateur] De l'euvre n'est *deviateur*, Merveille n'est s'il fiert a bonne Car en tout temps mesure est bonne. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 105). [R. M.]

DESVIATION, subst. fém. (déviation)

[T-L (renvoi) : deviaçion ; GD : *desviacion* ; GDC : *deviacion* ; FEW XIV, 378b : *via* ; TLF VII, 107a : *déviation*]

A. - "Action de dévier ; en partic. de s'écarter de l'orthodoxie" : ...la foy catholique (...) a tousjours flory et prosperé, sans quelconque erreur et *deviation*, et a esté le nom de Dieu exaucé, et son eglise entretenue en sa liberté (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 195).

B. - "Écart dans la conduite" : Ainssi comme delit charnés est plus trouvé es josnes gens que es anciens, et non pas en tous jouvenceaux mais es desrigléz, ainssi ceste folie ou *deviation* des anciens n'est pas en tous mais en cheux qui sont legiers, non usans de raison (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 345).

C. - "Fait de perdre la raison" : Deliramentum (...) : *deviation*, discorde (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 62).

Rem. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*Deliramentum* : *deviacion*), ds GD II, 679c. [R. M.]

DEVICION, subst. fém. (déviction)

[*FEW XIV, 463b : *vincere*]

"Victoire totale" : ...c'est assavoir les gabelles et imposicions, qui grandement lors soufisoient, non tant seulement pour la deffension mais pour l'offension et entiere *deviccion* et dejection des ennemis du royaume (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 363).

REM. Formé de *de* intensif et d'un dér. du part. passé *victus*.

V. aussi *eviccion* [H. G.]

DEVIDER, verbe (devider)

[*FEW III, 107b : *dividere*]

"Diviser" : Ors vos puet apparoir que, des enfans Noyel, qui furent refourmeur et repareur de noveau siecle après la duluve, sont extraites tout les generations de monde, bonnes et males. Et, par tant que ly peuple montepliat, sy convient ilh les saingnories estrechier et

amerrir, enssi que nous veions que les possession d'on riche homme, qui at planteit d'enfans, amerissent, quant elles sont *devidéez* en pluseurs partiies. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 53). [R. M.]

DESVIDER, verbe (dévider)

[T-L : *desvuidier* ; GD : *desvuidier* ; GDC : *desvider* ; AND : *devoydé* ; FEW XIV, 593a, 594a : **vocitus* ; TLF VII, 108a : *dévider*]

I. - "Vider"

A. - "Vider, nettoyer" : Item, quant vous serez en queste, si aiez tousjours l'ueil a vostre espervier et a voz espaingnoz, et quant vous verrez qu'ilz moveront la queue a *desvuyder* une place, si ferez tantost de l'esperon droit a eulx, afin que quant la perdriz saudra vostre espervier soit prouchain (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 159).

B. - Au fig.

- "Écarter" : Tant n'en sot devant li le Sarasin taillier Que le roy Berfuné ne sache *desvidier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 697).

- "Éviter" : Et volentiers, a ma semblaunce, Vousist la bataille excuser S'il le pooit *devoider*, Mais bien veoit qe lui covient faire. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 77).

II. - "Dérouler (le fil qui est sur un fuseau pour le mettre en écheveau)" : ...mais d'avanture le cop chey et descendy sur les devidoires où ledit Colin *devidoit* ledit fil. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 201).

Rem. Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, gloss.

- [P. compar.] : Cieux qui le merde [la merde ? un fil de mauvaise qualité ?] fille, enteng ce que dira ge, Par droit merde *deswide*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 487).

- Empl. abs. : Et pour vous faire entendre que ma parolle soit veritable, je vous declare qu'en ce temps cy l'en y fait a Avennes la saierie, a laquelle femmes, filles, jennes, vielles, mariees et a marier viennent ; desquelles l'une pigne, l'autre fille, l'autre garde, l'autre *desvuide* ; et en faisant chascune sa besongnette elles chantent et rient, puis parlent de leurs amourz (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 17).

- *Desvider la soie* : J'ay pour vous soie a *desvuidier*, Mes tournettes en vois vuidier (Mir. Berthe, c.1373, 196).

- *Desvider les fusees* : ...a le fillerye, Qu'on appelle escrienne, ou chelier, S'estoit assis pour *desvuidier* Les fusees des fillereses (Dit prunier B., c.1330-1350, 48). Volentiers assez tost yroye O les pucelles et verroye Celle dame qu'il doit avoir, Maiz que j'aye fait mon devoir Et mes escüelles lavees Et *deswidies* mes fusees Et mise no maison a point. (Gris., 1395, 33). Et tant de celle s'afolla Qu'elle d'Erculés son fol a, Car pour sentir sa doulce alaine, Cherpissoit o elle la laine Et les fusées *desvidoit* Quant sa dame lui commandoit. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 166). L'escuier se party et chercha tant le fils du chevalier, nommé Jehan d'Avennes, qu'il le trouva avoecq les fillereses a la saierie, desquelles il *desvuidoit* les fusees, et yllec estoit en ung grant tropeau de femmelettes (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 14). Pluseurs des escolieres estoient desja venues, qui commençoient a *desvuidier* et haspler leurs fusees, car filer ne pavoient pour l'onheur du samedy et de la Vierge Marie. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 112). [R. M.]

DESVIDERESSE, subst. fém. (dévideresse)

[T-L (renvoi) : *desvuideresse* ; GD : *desvuideresse* ; FEW XIV, 594b : **vocitus*]

"Celle qui vide, qui dévide"

REM. Gloss. rom.-lat. du XVe s. (Scheler) ds GD II, 683a (*desvuideresse*). [R. M.]

DESVIDEUR, subst. masc. (dévideur)

[GD : *desvuideur* ; FEW XIV, 594b : **vocitus* ; TLF VII, 108b : *dévideur*]

(Synon. de *desvidoir*, *desvoutoire*) : Girgillus (...) : *desvoideur* a filé (Aalma R., c.1380, 169). *Desvuydeur* a desvuyder fil : girgillum (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 79).

REM. Doc. 1474 ds GD II, 683a. [R. M.]

DESVIDEUX, adj. (dévideux)

[FEW XIV, 594b : **vocitus*]

- *Estre desvideux qqc.* "Être en train de dévider, d'égrener qqc. (ici, des propos)" : ...Et de sa bouche est *devideux* Cas merveilleux espoventables Et murmuremens inhaictables. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 745). [R. M.]

DESVIDOIR, subst. masc. (dévidoir)

[T-L : *desvuidëoir* ; GDC : *desvidoir* ; FEW XIV, 594b : **vocitus* ; TLF VII, 108b : *dévidoir*]

"Instrument dont on se sert pour dévider le fil" : Alabrum (...) : hable, un instrument pertinent a femme pour filer, desvuidier, eschaveour, *desvedeour* (Aalma R., c.1380, 13). ...Or a fillé, or a serans, *Desvodoirs* et petiz et grans ; Or a toile ; or a bon cendal (DESCH., M.M., c.1385-1403, 118). [Autre ex. p.120 (v.3616)] Girgillus (...) : *desvuidoir*, chinolles (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 196). ...mais d'avanture le cop chey et descendy sur les *devidoires* où ledit Colin *devidoit* ledit fil. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 201). [R. M.]

DEVIÉ, subst. masc. (devié)

[T-L : *devié* ; GD : *devié* ; AND : *deved* ; FEW XIV, 358a : *vetare*]

"Interdiction, refus"

Rem. Ex. d'a.fr. et doc.1467 (*devey*) ds GD I, 698c-699a.

- *Sans devié.* "Sans faute, sans refus" : Viue viue nostre roy de hongrie Le prince de noble lignee Viue cinq cens ans sans *desuié* (Myst. st Martin K., a.1500, 212). [J.-L. R.]

DEVIEMENT, subst. masc. (deviement)

[GD : *deviement*¹ ; FEW XIV, 542b : *vita*]

"Mort, trépas" : ...Anseys li donnait ains son *deviement*, Et pués moruit li roy et prist son deffinement. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 813).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. (*deviement*). [R. M.]

DESVIER, verbe (dévier¹)

[T-L : *desvoier*¹ ; GD : *desvier* ; AND : *devier*¹ ; FEW XIV, 374a : *via*]

I. - Empl. trans. *Desvier qqc.* "Faire quitter sa direction à qqc., dévier qqc." : ...quant le nourrissement, c'est a dire le sang et les autres humeurs, ne viennent au fruit, et sont *desviez*, ou declinez, ou envoieez aillieurs (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 125). Lieu plus seur est en terre que es grans tours Que fouldre et vent souventeffois *desvoye* (Paraboles Maistre Alain H., 1493, 69).

II. - Empl. intrans.

A. - Desvier de. "S'écarter de, dévier de" : VENUS. Il n'est chose si villaine Ne [de] deshonneur si plaine En la face souveraine Des dieux qu'est humaine vie. Car on trouveroit a paine Prestre [ne] lay qui ne maine Que du droit chacun *desvie*. (Cene dieux, c.1492, 133). De belles loys de nature *divie* Commè inique et faulx violateur (Cene dieux, c.1492, 118).

B. - "S'écarter de la bonne voie, sortir du droit chemin" : Mais deffaillir, *devier*, pechier est en manieres inferes, si comme il fu dit en le .VIIIe. chapitre du secont livre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 361). LA NOURRICE [à Griseldis]. Dame, li Dieux qui ne *devie*, Qui tous nous a creez et faiz, Vous otroit s'amour et sa paix, Et vous doint bonne vie et longue, Et celle de l'enfant prolongue Tant que nous l'aions a seigneur. (Gris., 1395, 61). Et tousjours a glouton quelque douleur Et est pesant, replet et gras et ort ; Sa vie abrege et approuche sa mort. Nul n'en a dueil ; homme ne le regraite Se vers Sobresse il ne fait sa retraitte, Car c'est celle par qui nul ne *devie* : Ayde de sens et de santé la gaitte, Garde de corps et concierge de vie. (CHART., B. Nobles, c.1424, 407). *Dévier*, c'est forvoier et aler hors le droit chemin. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193).

- "S'écarter de son sujet, perdre le fil, s'égarer" : Aprez il fault notifier, Qui ne veult en l'art *dévier*, Que de ces choses défensives, Ou autrement préservatives, Qui nature ont de médecine Seulement selon la doctrine, Aucunes sont simples en soy (...) et aucunes par art confites (LA HAYE, P. peste, 1426, 130).

C. - "S'égarer, devenir fou, perdre la raison" : Tant belle estez qu'ainsi m'aist Dieux Mon cry sera tant que *desvie* (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 197). Haro ! j'enrage, je *devye*, Le cuer de dueil me va partant ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 591).

- Empl. pronom. : Raige m'occit, ou s'en fault peu ; Peu s'en fault que je ne me *desvy* : Desvier deusse sans delay. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 230).

- *Parole desviee*. "Parole égarée, sotté, folle" : Vierge, de ce parler fustes bien esbaïe, Maiz ains ne fut en vous parole *desvye* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 419).

V. aussi *desvoy*er [R. M.]

DESVIER, verbe (dévier²)

[T-L : *devier* ; GD : *devier* ; DÉCT : *devier* ; FEW XIV, 542a : *vita*]

I. - Empl. intrans. "Mourir" : Mais einsois que je *devie*, Humblement mes cuers supplie Au vray Dieu qu'il nous regart De si amoureux regart Qu'en livre soiens de vie. (MACH., L. plour, 1349, 291). Quant ly dis conjoins orent esteit une partie de tempz en mariage, la dicte damme Agnès *deviat*, dont ses dis maris out sy grant destresse de cuer qu'il en fut pres mors de duelh. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 6). ...qui fut femme al bon conte Wilhelme de Namur, saingnor del Elsluze, dierainement *devieit* (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 187). ...le duk Johan de Braybant, dierain *devieit* (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 231). Si fust trop bien la besongne alée pour les François, se li sires de Biaugeu n'eust esté là mors ; mes li gentilz chevaliers, qui si vaillans homs fu et si preudoms, *devia* là sus le place. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 121). Car mors m'envie, Dont je *devie*, S'an vo gentil corps cuer n'avray. (MACH., Les lays, 1377, 279). Et s'il li plaist que je *devie* De l'amoureuse maladie... (MACH., Les lays, 1377, 435). Et lors li Prince trespasa De cest siecle, et si *devia* L'an mille trois centz sesze et sessante (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 163). Et ne seuffres que je *devie* Sans obtenir confession (Prières saints R., t.2, 1400-1500, 87). Après plusieurs paroles,

contend y fut si grant que Michault d'Arges frappa Gaultier tellement que brief il *devia*. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 43). ...la belle et bonne fut cent fois *deviee* et experiee de ce monde ; mais oncquez pour toutez sez complaintez et lamentacions ne s'en desmeu le voloir du conte (Comte Artois S., c.1453-1467, 25). En priant Dieu, digne pucelle[Marie d'Orléans], Qu'i vous doint longue et bonne vie, - Qui vous ayme, ma demoiselle, Ja ne coure sur lui envie ! - Entiere dame et assouvie, J'espoir de vous servir ainçoys, Certes, se Dieu plaist, que *devie* Vostre povre escolier François. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 45). Mort j'appelle de ta rigueur, Qui m'as ma maistresse ravie Deux estions [moi et ma maîtresse] et n'avions q'un cuer ; S'il est mort, force est que *desvy*, Voirë, ou que vive sans vie, Comme les ymaiges, par cuer. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 86). Se [Fortune] sy plaine est de desraison Que vueille que du tout *desvie*, Plaise a Dieu que l'ame rayve En soit lassus en sa maison ! Au retour de dure prison Ou j'ay laissié presque la vie, Se Fortune a sur moy envie (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 136). Amour ravie Qui ne *desvie*, Ains vit tousjours (LA VIGNE, S.M., 1496, 474). A luy tous quatre, or nous hastons ! Frapons ! frapons ! tant qu'il *desvie*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 259).

Rem. GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, gloss. ; *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. ; SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, gloss. ; *Chasse am. W.*, a.1509, gloss.

II. - Empl. trans. "Tuer" : Il n'est si durs coers, se il fust adonc à Limoges et il li souvenist de Dieu, qui ne plorast tenrement dou grant meschief qui y estoit, car plus de trois mil personnes, hommes, femmes et enfans, y furent *devieit* et decolet celle journée. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 250). Bien say que je mespris quant Gerart *devjāy* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 40). O faulce envie, O faulce racine asservie, Traïson qui tousjours *devye*, Quiers tu la lumiere de vye Pour metcre a mort ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 525). Traistresse de dueil assouvie, Qui les vifz en vivant *desvie*, Qu'ai ge meffaict ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 488). [R. M.]

DEVILER, verbe (deviler)

[T-L : *deviler* ; GD : *deviler* ; FEW XIV, 448a : *vilis*]

"Mépriser" : Et c'est [la vérité] la plus forte chose qui puisse estre, si comme il est contenu eu livre Esdras. Vraiment a contraire, mençonge si est le fondement de toute superfluité et de l'œuvre au dyable, et quant au monde, si est elle laide et *devilee*, et nul menteur n'est de riens creü (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 64). [R. M.]

DEVIN, subst. masc. (devin)

[T-L : *devin*¹/*devin*² ; GDC : *devin*² ; AND : *devin* ; DÉCT : *devin*² ; FEW III, 107b : *divinare* ; TLF VII, 110a : *devin*]

I. - "Celui qui prédit l'avenir par des moyens surnaturels (ou démoniaques), devin" : De ce me fais maistre *divin* : Les malvais sont pris a la fin (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 191). [aussi v.2635] Quant roy Ceïs fist fortune perir Dedens la mer, il le couvint morir, Mais tant ne pot Alchioinne enquerir, Qui fu royne, Ne faire tant a *devin* n'a devinne Qu'elle en peüst savoir le voir, et si ne Faisoit que li querir seur la marine, Car, sans mentir, Elle l'amoit plus que rien d'amour fine (MACH., F. am., c.1361, 162). ...il estoit uns *devins* Qui savoit les secrés divins ; Thelephus estoit appellés. (MACH., Voir, 1364, 624). "Se dient les sors de mon pays et les *devins* d'Egypte que je doy estre sire et roy de tout le monde." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 221). ...celluy qui demande le conseil et la response d'un *dyvin* doit faire penitence par l'espace de cinq ans. (Songe verg. S., t.1, 1378, 362). Pour tant que vous avés

aucunement touché que lez *dyvins* sont, selon la Loy dyvine, reprouvés, certes, je ne crois pas que celluy doie estre réputés *divin*, lequel denuncie lez choses qui devient neccessairement ou communement advenir et qui puent choir en entandement humain (Songe verg. S., t.1, 1378, 363). Calcas, qui clerc fu et *devin*, Ala a l'esperit divin (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 87). ...si aucuns invocateurs, nigromanciens, abuseurs ou *divins*, pour couvrir leurs mauvais ars, ont contrefait et contrefont les astrologiens et se aident d'aucune consideracion des corps celestes, il ne s'ensuit pas pourtant que la très noble et excellante science de astrologie et les purs astrologiens en doyent estre blasmés ou en valloir mains (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 r°).

- "Devin, sorcier" : Item, viengne Robert Turgis A moy, je lui paieray son vin ; Combien, s'il treuve mon logis, Plus fort fera que le *devin*. Le droit lui donne d'eschevin Que j'ay comme enfant de Paris. Se je parle ung poy poictevin, Ice m'ont deux dames appris. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 90). Or est mort le sot renommé, Qui estoit Tribouillet nommé, Lequel tout le temps de sa vie Entretint noblement la pie. SOTOUART. Il n'eust eu [ne] sens ne memoire S'il n'eust eu chascun coup a boire, Par boire fort de ce bon vin Estoit reputé sot *devin*. (Vig. Trib., c.1480, 230).

II. - "Prédiction" : L'ange n'est pas a Marie venu pour li par le *devin* de decepcion decevoir (Mir. fille roy, c.1379, 7).

- Empl. adj. "Prédicatif" : ...pluseurs oracles, c'est a dire responses *devines* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 152). [R. M.]

DEVINABLE, subst. masc. (devinable)

[GD : *devinable* ; FEW III, 108a : *divinare*]

A. - "Présage" : Si fu ordené car sur ce il enquerioient la volenté des dieux par les augurez et par les *devinables* des oiseaus (BERS., I, 1, c.1354-1359, 6.4, 10).

B. - "Pratique de divination, de sorcellerie" : Et les aultres gardoient si sorceries et *devinables* [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : devinailles] que ilz ne laissoient a nul prendre a leur maison ne feu, ne eue, ne nulle autre chose quelle qu'elle fust. Et prenoient des ungs, et donnoient des aultres les estraines aux dyables. (BATALIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 201). [R. M.]

DEVINAGE, subst. masc. (devinage)

[GD : *devinage* ; FEW III, 108a : *divinare*]

"Divination" : Par Herodyade, est tout cler, Fut saint Jehan Baptiste a mort mis (...) Mar fut fut la phitonique née Pour Saul, par son *devinaige* ; Et Erichtho, par son oultraige, En Thessale l'ost conjura Des Rommains. Qui sent ce langaige, Lors se marie qui vourra ! (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 217). [R. M.]

DEVINAIL, subst. masc. (devinail)

[T-L : *devinail* ; GD : *devinail* ; AND : *devinaille* ; DÉCT : devinail ; FEW III, 108a : *divinare*]

"Devinette" : "Es tu bien si osé que tu la m'as osee demander [ma fille] ? Il y a eu cinquante chevaliers qui la m'ont demandee, ne oncques n'en eust nul qui sceust deviner en mon *devinail*. Et pour ce je leur ai fait trancher leurs testes (...). Et se tu la veulx avoir, il te convient a deviner ainsi comme les autres firent. Et se tu faulx, je te feré trancher la teste comme aux autres. Et se tu scez bien respondre ce que mon *devinail* dist, en bonne foy tu l'auras." (Apoll. Tyr Z., c.1400-1500, 73).

REM. GOULAIN (1374) ds GD II, 699c. [R. M.]

DEVINAILLE, subst. fém. (devinaille)

[T-L : *devinaille* ; GD : *devinaille* ; AND : *devinaille* ; DÉCT : devinaille ; FEW III, 108a : *divinare*]

I. - Pég. "Groupe de devins" : Ce ne sont [les trois Rois mages] riens que *devinaille* Dont le sort ne vault une maille De toute leur astronomie (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 50).

II. - "Ce que l'on prédit ; ce que l'on devine"

A. - "Prophétie, prédiction" : Et certes, lez Juys ne pue[n]t mie dire que ce ne soit tres grant pechié, selon l'Encien Testament, lequel ilz gardent a la lettre, que de croyre en teulx dyables privés ne en leurs responses, ou a *dyvinalles*, car il est escript (...) "nul ne doit soy aler conseilher aux dyables privés, ne aux divins" (Songe verg. S., t.1, 1378, 362). ...c'est a dire par lez dyvins qui sont appellés phytons, de Phyton Apolyn, qui fust le primer qui, onques, controuva telles *dyvinalles*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 365). Si distrent voir les *devinailles* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 197).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss. ; PREMIERFAIT, Vieillesse M., 1405, 63 (*devinailles*).

- P. ext. "Conjecture, parole de peu de foi" : ...ceste clerjaille Qui nous preschent de *divinaille* [var. *devinailes*] (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 141). ...et de tant comme voirement suis femme, plus puis tesmoingnier en ceste partie que celui qui n'en a l'experience, ains parle par *devinailles* et d'aventure. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 19).

- P. méton. "Sort" : Or vaille que vaille, Dit l'ay ; se la destinée Chiet seur moy, forment m'agréee Ceste *devinaille*, Se de telle heure suis née Que, sans villeinne pensée, A t'amour ne faille. (MACH., Les lays, 1377, 421).

B. - "Chose que l'on devine" : Mais dire que en la superficie de la lune sont mons et valees lesquelles nous ne appercevons pas pour ce que elle est si loing, ce est une *divinaille*. (ORESME, C.M., c.1377, 496). [R. M.]

DIVINAL, adj. (divinal)

[T-L : *divinal* ; GD : *divinel* ; *FEW III, 109a : *divinus*]

A. - "Divin" : ...le *divinal* office de sainte mere eglise (Doc. Poitou G., t.5, 1381, 154). Ung tas de faulx trompeurs acornardiz, Oultreuidez, meschans et enrudiz Vont desprisant le pouoir *divinal* De toutz noz dieux (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 1753, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 488). Vecy les dieux en qui je croy Et deesses (...) regnans es cieulx en *divinal* aroy (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 7039, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 488).

Rem. Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD II, 700b.

B. - [P. référ. aux motifs d'une tapisserie ?] : Tappiz à ymages. Premièrement : Le grant tappiz de la Passion Nostre Seigneur. (...) Item, le tappiz *divinail* et de la royne d'Irlande. (...) Item, le tappiz aux trippes. (...) Item, ung tappiz de chappelle blanc, et a ou mylieu ung compas où il a une roze armoyé de France et de dalphins, tenant troys aulnes de long, autant de lé. (...) Item, ung grant beau tappiz que le Roy a acheté, qui est à ouvraige d'or, ystorié des Sept sciences et de saint Augustin. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 378-379). [R. M.]

DEVINANCE, subst. fém. (devinance)

[T-L : *devinance* ; GD : *devinance* ; AND : *devinance* ; FEW III, 108a : *divinare*]

"Divination"

REM. Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GD II, 700a. [R. M.]

DEVINATIF, adj. (devinatif)[GD : *divinatif* ; *FEW III, 107b : *divinare*]

"Qui tend à la connaissance par conjecture des choses futures"

- *Art devinatif* : Or est certain que aucunes sciences et ars sunt *dyvinatives*, cum dit le Philosofe in libro De memoria, par quoy il sambleret que ce ne soit pas pechié que de dyviner. (Songe verg. S., t.1, 1378, 364). Derechief, Ysidore dist que Astrologie, laquelle, toutevoies, est la plus raysonnable entre lez Ars *dyvinatives*, quant a celle partie qui palle dez dyvinacions, si est reprouvee, et non mie seulement entre lez Docteurs de la foy crestienne, mez est aussi reprouvee entre lez Payens (Songe verg. S., t.1, 1378, 409). [H. G.]

DEVINE, subst. fém. (devine)[T-L : *devin*¹ (*devine*) ; FEW III, 108a : *divinare*]

"Celle qui prédit l'avenir par des moyens surnaturels (ou démoniaques), celle qui interprète des choses cachées, qui fait des prédictions" (synon. *devineresse*) : Quant roy Ceïs fist fortune perir Dedens la mer, il le couvint morir, Mais tant ne pot Alchioinne enquerir, Qui fu royne, Ne faire tant a devin n'a *devinne* Qu'elle en peüst savoir le voir, et si ne Faisoit que li querir seur la marine, Car, sans mentir, Elle l'amoit plus que rien d'amour fine (MACH., F. am., c.1361, 162). Celle *devine* qui savoit son sacrilege si s'esbahy (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 194). ...mez il est vray que, quant Saül demanda de la fame Phytonisse, c'est a dire d'une *divine*, de la fin de la bataille et laquelle partie devoit avoir victoire, Samuel si apparut, adonques, a celle *dyvine* et luy revela ce que il en devoit estre. (Songe verg. S., t.1, 1378, 368). ...dame Jehanne de Brigue, dite La Cordiere, que l'en dit estre *devine*, née de Joinchery sur Meuse (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 280). ...elle dist que hyer, environ huit ou neuf heures, elle vit ledit braconnier qui vint pissier contre les prisons de la Griesche, et, en pissant, appella elle qui parle *devine*, en disant : *Devine*, par Dieu, se tu dis la verité, je te feray estaindre, sans lui desclairer de quele chose elle deist verité. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 285). Et dit que iceulx vult de cire ou botereaux [elle qui parle jetta], puis que icelle *divine* lui ot dit que elle gueriroit sondit mary, et que elle ne gardast plus teles ordures, mais seulement les meist ou feu, ou jettast en tel lieu (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 333). [R. M.]

DEVINEMENT, subst. masc. (devinement)[T-L : *devinement* ; GD : *devinement* ; AND : *devinement*¹ ; FEW III, 108a : *divinare*]

A. - "Art d'interpréter (des songes, des signes...), de prédire ce qui va arriver, divination" : Item a esté semblablement de ceuls qui se confient es paroules des ydoles, ou de ceuls qui ont esperit phitonique ou telz *divinemens*. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 196). Saint Gregoire le tressaint docteur (...) commanda ycelle science de *devinemens* estre esloignee de son hostel (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 187). ...Mais Jupiter, certainement (...) Le fist maistre en *devinement* [Tirésias] Pour ce qu'il eut dit verité. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 136). ...se vous avez aulcune chose songie qui ait mestier d'exposicion ou *devinement*, il n'est homme en toute Grece qui mieulx de moy vous en sache respondre (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 160).

Rem. *Myst. Viel test.* R., c.1450, 26711, et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 700b.

B. - "Signe (favorable ou défavorable) de qqc., présage" : Bien est voir car, pour ce que Romulus ses dictes centuries esleut par

augures et par *devinemens*, ledit Tarquinius, qui cela mesprisoit, ne l'a pas voulu fere. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 36.3, 63). Le jour que Alixandre fu né, deux aigles alerent toute jour a leur piéz sur le feste de la maison de son pere et la s'assistrent en senefiant le *devinement* dont il devoit avoir deux empires. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 126). Souventes foiz aussi des elemens ou de la qualité du temps l'en treuve et apparçoit les *devinemens* des choses. Gracieuse rosee ou douce pluye amolloie la durté de fortune. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 129). [R. M.]

DEVINER, verbe (deviner)[T-L : *deviner* ; GD : *deviner* ; GDC : *deviner* ; AND : *deviner* ; DÉCT : *deviner* ; FEW III, 107b : *divinare* ; TLF VII, 110b : *deviner*]

A. - "Prédire l'avenir par des moyens surnaturels (ou démoniaques), interpréter des choses cachées, faire des prédictions" : ...dont il appert que ceulz sont aruspices qui *divinent* es os des bestes senz sanc (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 122). Et dit que riens ne scet du fait de *diviner*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 280). ...icelle Lucete pria et requist elle qui parle, de laquelle voix et commune renommée est au pays d'environ que elle s'entremet de *deviner*, et advertir, et adviser les gens des choses qu'ilz ont perdues et adirées, et d'aucunes autres choses eulx enseigner quant elle en est requise (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 303). ...et consequemment sera aussi traittié de l'art de augure, aruspice, auspice, ornimance, de chacun selon ses parties, puis de ydromance et de toutes ses espesses de prestige, de songes et de leurs manieres de *deviner* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 r°).

Rem. MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, gloss.

B. - P. ext.

1. "Présumer, supposer, pressentir" : Se je disoie ja que je fuisse roÿne, Maisement m'en crieriés, je le pense et *devine* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 222). Car tu penses et ymagine, Ce m'est vis, songes ou *devines*, Qu'elle pas n'entende ou congnoisse L'amour qui en ton cuer s'engroisse, Et crois qu'elle ne voie goute. Mais si fait ; de ce ne te doute. (MACH., R. Fort., c.1341, 66).

- "Imaginer, se lancer dans des suppositions" : Vostre fille sui que laissastes A Burs, quant a Grenade alastes. Ne cuidez pas que je *devine* ; Tenez, regardez ma poitrine : G'y ay mamelle comme fame (Mir. Oton, c.1370, 386).

2. "Découvrir ou essayer de découvrir par conjecture, deviner" : Il ne fault pas que je *devine* ["point n'est besoin que je me lance dans des suppositions"] : Je voy bien qu'en Hongrie sommes. (Mir. Berthe, c.1373, 226). Je vuilz jouer au chappil fol Pour veoir cy sara ["s'il saura"] *devyner*. Or ly faictes les yeulx cliner Et ly bouchés bien le visaige. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 183). ...toutesfois plusieurs des gens pourroient penser beaucoup de choses, et n'en fault que une pour en *deviner* et publier tout. (LA SALE, J.S., 1456, 64). ...icy on ne peult conclure telles choses ; et fault qu'elles se concluent sur les lieux et selon ce que on treuve. Et tous ceulx qui en veullent autrement parler, fault qu'ilz *devinent*. Car les dispositions des choses donnent le conseil ; et icy on ne les peut savoir. (BUEIL, I, 1461-1466, 172). "...Le moins que on peut parler est le meilleur ; car aucuneffoys une parolle superflue fait beaucoup de mal et donne à penser aux gens beaucoup de choses." - "Or ça, dist le Jouvencel, nous ne saurions *deviner* les pensées des gens. Dictes ce que est à faire." (BUEIL, II, 1461-1466, 106). SOTIN. Dy que c'est ? TESTE CREUSE. Or *devine* S'en que c'est. (Copp. lard., a.1488, 161). Et chascun d'eulx se retira pour repauser, ainsi que ledict seigneur de Humbercourt l'avoit *deviné*. (COMM., I,

1489-1491, 114). Aux princes d'Ytalie (dont la pluspart possèdent leurs terres sans tiltres, s'il ne leur est donné au ciel ; et de cela ne povons que *deviner*)... (COMM., II, 1489-1491, 208).

- *Deviner que* : Et par ce il semble que tous ceulz qui diffinissent vertu *divinent* ou sentent aucunement que vertu est tel habit qui est selon prudence (ORESME, E.A., c.1370, 359).

- *Deviner si* : LE SECOND. Je suis donc en ung parlement. LE PREMIER. Messieurs *devinez* s'il ment, Sur ma foy, tu es fantastique. Tu es au lieu tres ententicque Ou gist et repose le roy Des clers, et trestout son arroy. (Feste roys, c.1475-1500, 304).

- Part. passé [D'une chose] *Deviné*. "Que l'on devine" : Et en ceste maniere doit l'en entendre que les estoilles sont speriques, car dire que elles sont creuses ou concaves et que elles contiennent autres corps aussi comme un vaisseau contient vin ou eaue, ce samble chose fainte et *divinee*. (ORESME, C.M., c.1377, 492). [R. M.]

DEVINERESSE, adj. et subst. fém. (devineresse)

[T-L : *devinerresse* ; GDC : *devinerresse* ; FEW III, 108a : *divinare* ; TLF VII, 110a : *devin* (*devineresse*)]

"(Celle) qui prédit l'avenir par des moyens surnaturels (ou démoniaques), celle qui interprète des choses cachées, qui fait des prédictions" (synon. *devine*) : La femme *devineresse* donques li dist : ... (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 194). ...puis deux ans ença, elle fu emprisonnée ès prisons de l'evesque de Meaulx, pour souspeçon de ce que l'en disoit que elle estoit *devinerresse*, et s'entremettoit d'enseigner les biens perdus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 296). Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menterresse, perniciose, abuserresse de peuple, *divineresse*, supersticieuse, blasphemeresse de Dieu (FAUQ., III, 1431-1435, 13). Par l'oppinion et déliberacion desquelz, trouvèrent lesdiz juges ycelle Jehenne supersticieuse, *devineresse* de déables, blasphemeresse en Dieu et en ses sains et saintes, scismatique et errant par moult de fois en la foy de Jhésucrist. (Doc. 1431. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 445). [R. M.]

DEVINERIE, subst. fém. (devinerie)

[GD : *divinerie* ; *FEW III, 108a : *divinare*]

"Activité du devin, divination, sorcellerie" : Requis se il scet aucuns cas particuliers contre icelle Jehannete sur le fait de *devinerie*, dit que, ou Quaresme derrenierement passé ot un an, il fu forment malade et agrevez de maladie, et ne trouvoit homme qui lui donnast conseil pour la garison d'icelle maladie, et lui dura ladite maladie jusques à la Saint-Martin d'iver ensuivant, que ladite Jehennete vint devers lui en son hostel (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 286). Nulluy ne se doit arrester En songe n'en *divinerie*, Et s'en doit on du tout oster, Que cela n'est que resverye (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 173). [R. M.]

DEVINEUR, subst. masc. (devineur)

[T-L : *devinëor* ; GDC : *devineor* ; AND : *devineur* ; FEW III, 108a : *divinare* ; TLF VII, 113b : *devineur*]

"Devin" : En celi tempz avoit un païs un augur, c'est un *devineur* en oyseus, qui estoit appelez Actus Navius, qui disoit que nule chose no pooit estre faite ne muee se les oyseaus ne le demoistroient (BERS., I, 1, c.1354-1359, 36.3, 63). ...et tous les jours voit l'en par experiance que telx *divineurs* faillent a voir dire (ORESME, Divin. C., c.1366, 10). A ce propos nous enseigne Saint Augustin comme la Sainte Escripiture (...) pour nostre salut dit que l'Escripiture ne nous espovente pas de enfuir ceste fornicacion de l'ame tant seulement par ce que tielx *divineurs* dient aucunefois faulx, mais deffent l'Escripiture, supposé qu'il avienst siccome ilz

ont dit, que l'on ne les croye pas. (ORESME, Divin. C., c.1366, 100). Et est fort de prouver les mensonges de *divinëurs*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 269). ...car celui qui avoit la pucelle convenancee, apres ce, par le jugement d'un *divineur*, il eut response simptome, c'est a dire de malvés signe et qu'il lui en vendroit mal se il la prenoit. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 212). Ou selon nos destres, si comme font les *divineurs*... (ORESME, C.M., c.1377, 308). ...et disoient les certains *divineurs* des respons des dieux que les dieux l'avoient fait naistre a la fin que le païs d'icellui qui la sacrifieroit a la deesse Dyane, ou mont Aventin, seroit seigneur et maistre et obtenroit l'empire de tout le monde. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 23). Il n'est nully si grant seigneur Qui ne puisse bien varier, Ny n'est point si bon *devyneur* Qui en peust justement jugier. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 136).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss. ; *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss. ; MAMEROT, *Romuleon* D., 1466, gloss.

- En partic. "Celui qui prédit l'avenir à partir des mouvements des corps célestes" : Vous avez bien oï parler de Denis et de Sehir qui sont bons maistres *devineurs* et bons astronomiens. (Bérinus, II, c.1350-1370, 34). Et ne doyt on pas demander conseil a telx *divineurs*, siccome il appert ou XIXe chappitre de Levitique et ou XVIIIe de Eutronome. De telx astrologiens se truffe grandement Ysaie en son XIXe et XLVIIe chappitres. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 616). ...affin que quant tu seras monte en ton chariot de vertuz et joueras en ton eschequier en alant a la bataille, des *divineurs* astrologiens, de tous signes et de toutes supersticions, tu ne donnes une maille. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 274). [R. M.]

DEVIRE, verbe (devire)

[T-L : *devire* ; GD : *devis*² ; FEW III, 107b : *dividere*]

Part. passé en empl. adj. "Divisé" : ...la femme survivant le mari demeure douée, si comme devant est dit, à sa vie tant seulement de la moitié des heritages de son mari desquelx il estoit tenant et possidant au temps de son trespasement : c'est assavoir ou cas qu'elle n'aura eu douaire *devis* (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 263). [E. P.]

DEVIS, subst. masc. (devis)

[T-L : *devis* ; GD : *devis*¹ ; AND : *devise* ; FEW III, 109a : **divisare* ; TLF VII, 114b : *devis*]

A. - "Division, partage, répartition" : Et si nulle alienacion ou *devys* par testament ou feffement se face as autres que as Engleis, soient mesmes les terres, tenementz et rentez issint alienéz ou deviséz seises en les meyns des ditz meires et aldermannes à tenir à eux et à lour successeurs al comune profit d'eulx et des burgeys de la communealté avant dite. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1363, 364).

- "Séparation"

Rem. Doc.1406 (*le devis de la Granche-Ste-Croix et de ladite maison*) ds GD III, 701a.

- "Écart, différence" : Toutes troys sont semblables sans *devis* Et d'ung pouvoir sans nulle difference. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 37).

B. - "Disposition établie ; plan, projet, description détaillée d'une construction à exécuter ; disposition que l'on prend, intention projet, souhait"

1. "Disposition établie" : [Meriadec au duc de Bourgogne :] ...c'est emprins de la plus novele et estrange fachen dont j'ay oï parler que de soy submettre au *devis* d'aultruy chapitres. Monsieur,

c'est ung Alleman. Il ne convient pas qu'il s'en voist sans beste vendre. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 134). [Messire Henry :] ...ce n'est pas emprinse que je porte. Mes ma dame m'a commandé a porter ce volet (...). Dont se nul me vouloit approchier en demandant quelque chose ce fust, je luy respondray et luy accompliray ses volentéz au *devis* meismes de ses chapitres (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 134).

- "Disposition particulière d'un acte, clause" : ...les points et *divis* du mariage de noble damoiselle Elayne, fille d'icelui conte de Laval et de noble damme Ysabeau de Bretagne (Cartul. Laval B., t.3, 1450, 133).

Rem. Doc.1374 ds GD III, 701b.

2. "Plan, projet" : Chascun doit faire son *divis* [var. *devis*] De ce qu'en cest monde a conquis (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 208).

- "Plan, projet, description détaillée d'une construction à exécuter" : ...en deduccion de ce qui lui peut estre deu pour le *devis*, façon et matières d'un grant chariot de boys, garny de fer en plusieurs endroiz, par lui devisé et fait en la ville de Tours (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1450, 381-382). ...l'édifice de la quelle loge fu lors devisé et fut fait marchié de la maçonnerie, par ledit Cuer avec il qui parle et maistre André Bonicy, maistre maçon, présens maistre Estienne Petit, Jehan Nicolas et autres, lequel *deviz* et marchié fut rédigé et mis par escript et signé (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 219).

- P. ext. "Manière"

. *Par tel devis que*. "De telle façon que" : Et le second aussi a il a terre après mis (...) Mais le Ve vint a luy par tel *devis* Qu'il lui a son baston en deulx moitiés partis. (Galien D.B., c.1400-1500, 83). Et sont la citeuz [les statues des dieux] en somme Par telle maniere et *divis*, Que, s'il est terre ne pays Qui a l'empire contredise, Le dieu qui le pays divise Tourne le doz au dieu romain. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 32). Les pions li ont liiet li glout par tel *devis* Que li clers sans li est par les ongles salis. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 47). Sur le hëame a or le fiert par tel *deviz* Que tout pieriez et flours en a a tiere mis (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 113).

Rem. Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 14023, 14849 var.

. *Comme par droit devis*. "Comme si c'était selon un plan exact, de belle manière, parfaitement" : ...les jambes estoient faictes comme par droit *devis* (Ponthus Sidoine C., c.1400, 16).

3. "Disposition que prend qqn, intention, projet, souhait" : Conforte toy et plus ne pleure, Car je vueil, ordonne et devis Qu'aies merci et ton *devis*. (MACH., F. am., c.1361, 201). Et par eulx, et par leur *devis* Vi achevees maintes folles Emprises. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 51). Ce .V^e. chappitre de Prudence traite des grans *desvis* que Theolomé Philoderfic avoit... (LA SALE, Sale D., 1451, 25).

- À *devis*. "À souhait" : ...estoient bel a *devis* De corps, de façon et de vis... (MACH., D. verg., a.1340, 21). Quant Raisons ot conté tout son avis, Amours parla qui fu biaux a *devis*, Et gracieus de maniere et de vis, Et dist... (MACH., J. R. Beh., c.1340, 124). De toutes les bestes les genres, Les grans, les moiennes, les menres, De tout ce qu'on doit bon clamer, Soit deça mer, soit dela mer, Avoit assés et a *devis* En vergier que ci vous devis. (MACH., D. Lyon, 1342, 162). Si vous feroit riche a *devis*, Dame, se par vous estoit sain. (Mir. emper. Romme, 1369, 293). En un vergier bel a *devis* Le mena, par gracieus vueil (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 57). ...richesses ont ilz a plenté, plaisances a *devis*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 97). Chambre a *devis*, salles, haultes tourelles (LA VIGNE, V.N., p.1495, 178).

. À *droit/à grant devis* : Il y avoit de biauté tant Qu'onques mais en jour de ma vie Ne vi haie mieus assevie En tous endrois, ne mieus ouvrée, Plus cointe, ne mieus ordenée ; Tant estoit bele a grant *devis*, Si qu'on ne puet, ce m'est avis, Nulle chose mieus ordener. (MACH., D. Aler., a.1349, 392). De gentils gens estoit servis, Preus et apers a grant *devis*, Et avoit en sa compaignie De moult noble chevalerie, A qui riches robes donnoit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 213). Qu'à mon avis Yes assevis, A droit *devis*, De riche honneur et chiere, Et de ton vis, Qu'à veoir *devis*, Fu, ce m'est vis, Nature bonne ouvriere. (MACH., Les lays, 1377, 356).

. *Selon le devis*. "À souhait ?" : SOTIN. Ce sont canetons seurement. MAISTRE ALIBORUM. C'est parlay selon le *devis*. (Sots Magn., a.1488, 203).

- *Au devis (de qqn) / à droit devis*. "Selon le souhait de qqn, au gré de qqn" : Lors fu a bon port arrivez, Quant einsy me vi assevis A mon gré et a mon *devis*, Si bien comme il le couvenoit. (MACH., D. Aler., a.1349, 265). LA CHAMBERIERE. (...) Je ne le feray mie envis, Mais a tout vostre plain *devis*. (Mir. enf. ress., 1353, 30). Et s'il avient que vous ne m'amez mie, Ou que veulliez estre a un autre amie, Ou que soiez a mon cuer anemie, Je sui honnis. En vous en est et a vostre *devis*. (MACH., F. am., c.1361, 155). Mais se j'eüsse l'abondance De tous les biens qui sont en France, Voire, par Dieu, de Lombardie, (...) Ne fuisse je pas assevis Ne saoulés a mon *devis*, Quant veoir ne pooie celle Qui est de tous les biens ancelle. (MACH., Voir, 1364, 312). L'ESCUIER. Sire, or soit a vostre *devis* (Mir. emper. Romme, 1369, 262). Gente de corps et tres bele de vis, Vraie de cuer, d'onneur la souverainne, Ymage à droit parfaite, à mon *devis*, La grant bonté de vous, entiere et seinne, Le scens, le pris, la maniere certainne Et vo douceur vous font estre en ce monde M'amour premiers et ma dame seconde. (MACH., L. dames, 1377, 157). J'ay fait faire a mon *devis* Qu'il ont samblé estre revis Pour les crestiens decevoir (Jour Jug. R., c.1380-1400, 239). Atant evous Glaude et sa route qui venoient a effort par my la charriere et bien cuidaient monter la montaigne a leur *deviz*. (ARRAS, c.1392-1393, 202). Si meurt tout vis Homme jaloux comme en enfer havis, Quant voit qu'esbas ou festes ou convis S'entreprennent si non a son *devis*. Les gens le fuyent, Ses dis mordent, ses parolles ennuyent ; Tous s'en farsent et le moquent et huyent. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 186). Le sauldain (...) commanda que l'om lui baillast ung bon paleffrain et d'argent ce qu'il demanderoit, et que l'om luy fist lettres [de recommandation] a son *devis*. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 258). Il vous baillera de ses gens Comme de lui sens et entens, Ainsi que lui avez requis, Pour vous servir a droit *devis*. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 181). [Le chevalier allemand :] ...se vous ou aultres, a celle cause, me veulliez demander riens ou faire approce d'aucune chose, je suis celui qui par commandement de ma dame et de bon vouloir le parfurniray a son propre *devis*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 137).

4. [Idée dominante d'examen] "Estimation, appréciation" : Chier frère, g'y fas tel *devis* : Se li alons merci requerre, De son royaume et de la terre Que nous tenons joir vouldra, Et toute la nous osterà (Mir. ste Bauth., c.1376, 124). Et de combien ay je mespris A parler, qu'il vous soit advis ? Par amour, faites m'en *devis*, Que je le sache. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 259).

- À *son devis*. "À son avis" : LA DAMOISELLE. Car, Dieu mercy, je ne say femme A qui Diex ait plus belle grace Fait qu'il vous a en po d'espace, Ce m'est avis. LA MÈRE AU PAPE. Belle, certes, a mon *devis* (Mir. mère pape, c.1355, 350).

5. *Faire un devis à qqn.* "Faire une recommandation à qqn" : ...fait m'avez le *devis* Qu'a mon oncle en Grenade voise (Mir. Oton, c.1370, 357).

C. - "Description ; propos, discours"

1. "Description" : J'ay ci assez, ce m'est avis, Fait de l'alérion *devis*, Comparé aus honneurs de dame Et d'amant qui sans nul diffame Vorroit amoureusement vivre. (MACH., D. Aler., a.1349, 333). Lors li dis je : "Biaus dous amis, Mais vous m'en faites le *devis* Qui congnoissez de moult de choses Les apparans et les encloses ; Souvent en estes a l'essay, C'est une chose que bien say." (MACH., J. R. Nav., 1349, 277).

2. "Propos, discours" : Lors prist la dame une maniere Able, diligent et maniere De parler par si bel *devis* Qu'il estoit a chascun avis Qu'elle veïst tout en escript Ce qu'elle disoit et descript. (MACH., J. R. Nav., 1349, 185). Si estoit cil marquis Gautier Beau de corps, fort, preu et legier, Noble de sanc et de lignie (...) Si n'est pas mestier que j'en face Quant a present plus long *devis*. (Gris., 1395, 3). L'autre dist, qui dormir vouloit Et a dormir avoit apris, Ne de *devis* ne lui chaloit Car de sommeil estoit espris : "Frere, se vous avez empris De veiller a voustre loisir, Les autres n'y sont pas compris. Face chascun a son plaisir". (CHART., D. Rev., a.1424, 307). ...sy estoit de sa personne tant entrant et beau langagier que jamais son *devis* n'eust ennuyé (Comte Artois S., c.1453-1467, 64). ...nostre curé (...) oyoit ces bons *devis* qui a sa cause se faisoient. (C.N.N., c.1456-1467, 445). Et après plusieurs parolles et *devis*, le dit marquis print congié (LA VIGNE, V.N., p.1495, 309). Charles escoutoit volontiers le *devis* de la damoiselle ; et en luy disant ces choses, elle le regardoit (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 51).

- *Entrer en devis.* "Prendre la parole" : Puisque parler me fault par indivis, Tresvoluntiers je m'en acquiteré Et pour entrer le premier en *devis*, En rien qui soit je ne m'espenteré (LA VIGNE, S.M., 1496, 156).

- *Faire un devis.* "Tenir un discours" : Dame, fait avez un *devis* Ou ma grant deshonneur moustrez, Mais li procès n'est pas outrez, Ne mis en fourme justement. (MACH., J. R. Nav., 1349, 166).

- *Faire le devis de qqc.* "Exposer qqc." : ...biau niez, de ton avis Me fais ci endroit le *devis* (Mir. march. larr., c.1349, 98). ...douce vierge, deceu M'avez malement (...) Par vostre biauté dont *devis* Ne peut estre fais (Mir. emp. Julien, 1351, 222).

- *Sans plus devis/sans plus faire devis.* "Sans plus parler" : LE CHEVALIER. Bourrel, sanz plus faire *devis*, Puis que tu as cy fait, va t'en. (Mir. enf. ress., 1353, 74). Or tost, sanz plus faire *devis*... (Mir. st Val., c.1367, 158). Mon chier seigneur, sanz plus *devis*, Vez ci de voz bourgeois partie Qui touz sont venuz a atie A vostre mant. (Mir. Oton, c.1370, 325).

- *Sans long devis.* "Sans plus parler" : Accop, galans, sanz long *devis*, Advansés ; faictes vostre office ! (Pass. Auv., 1477, 195).

- "Mot, adage" : Pour quoy son pesant d'or valoit Plus de cent fois, ce m'iert avis. Se m'en raporte a un *devis* Le quel de bonne amour reclaim : "Tant vaut mes chevaus com je l'aim..." (MACH., D. Aler., a.1349, 276). [R. M.]

DEVISANCE, subst. fém. (devisance)

[T-L : *devisance* ; GD : *devisance* ; FEW III, 109b : **divisare*]

A. - "Décision" : Faite venir le roy de France en present Et la faite jurer que l'oie clerement Toute la *devisance* a tenir loialment (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 693).

- "Détermination" : "Frere, quant tu es mors, de vivre n'ay plaisance." Lors se fiert en l'estour par telle *devisance*, Qui il ataint a cop, devant lui prent finance. (Tristan Nant. S., c.1350, 118).

B. - "Fait de tenir un propos, de parler, récit" : Busion li traytour a roy Signagon mande Comment li crestien sont prins comme gens dollante Et trestout essilié et torné a vieutance (...) Quant le roy Signagon oyt la *devisance*, Il en fuit moult joians. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 855). Se je vouloye faire toute la *devisance* De trestous ses regrés et de sa grant penance, Le parler seroit longt, si seroit delayance. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 39). [Autres ex. : var. 1147 et 15391] Quant li dus entra ens, dont je fai *devisanche*, Trestous se sont levés pour luy faire honouranche (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 313).

REM. Se rencontre essentiellement dans les textes épiques tardifs. [R. M.]

DEVISE, subst. fém. (devise)

[T-L : *devise* ; GD : *devise* ; GDC : *devise* ; AND : *devise* ; DÉCT : *devise* ; FEW III, 109 : **divisare* ; TLF VII, 115b : *devise*]

I. - (Synon. de *devis*)

A. - "Division, séparation" : Et s'estoit environ poursains Li lieux, dont il estoit plus sains, Plus biaux, plus gens, plus gracieus, Odorans et melodius, De haies de belles *devises* Enracinées et reprises, Pommiers de paradis, rosiers, Franche aube espine et esglentiers (MACH., D. Aler., a.1349, 392).

- "Séparation (de deux propriétés)" : ...et s'en va celle *divise* jusques au chemin qui vient de Ré à Ansigny, et tranche celui chemin et s'en vet entre le fief des vignes de la Chauviere (Doc. Poitou G., t.2, 1341, 196). ...en la dite *devise* a quatre vins dis perques ou environ et que chascune perque doit couster trois francs, ainsi seroit pour ladite ouvrage de fosseemens faire, ainsi que dessus est dit, a devisé deux cens sexante dix frans. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1364, 153). Frarescheurs qui ont departi la succession à eulx advenuee n'y pevent mettre ne assoir bournes ne *divises* ; mais bien y pourroient mettre pax ou ensaignemens en actendant que par justice bournes y soient mises. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 185). ...une porcion de terre en prey contenant douze perques ou viron, joint et bute ausdiz priour et frères, et d'autre costé au chemin tendant de l'ostel es Turquetiz à l'ostel Guillemin Binet, et d'autre but ausdiz mariez, par les mers et *devises* mises entre eulx. (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1449, 263). ...la moictié dudit tènement, en tant qu'il y en a, entre l'hostel qui fut à feu Nicollas de la Croix et l'hostel de Guillaume Le Grant, par les mers et *devises* qui mis y sont (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1482, 333).

. "Borne à fleur de terre marquant les limites de deux propriétés contiguës" (Éd.) : Et auxi, quant les dessus diz chanoines et leur dictes gens (...) emportent ou emmainent boiz d'icelle forest quel qu'il soit, hors deffens, et ilz le prennent à jour coustumier et ilz le pevent mettre dedens leurdit fieue et terre, oultre certaines bournez et *devises* qui font la limitacion de leur dit fieue et terre et de ladicte forest (...) ledit boiz est leur acquis (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 256).

Rem. FEW : sens A : «norm. *devise* "borne à fleur de terre entre 2 propriétés"».

B. - "Disposition établie ; plan, projet ; disposition que l'on prend, intention, souhait"

1. "Disposition établie"

a) "Disposition prise, ce qui a été détaillé, décidé" : ...pour entretenir les *devises* et convenances devant dictes, je m'y assentiray

au mariage. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 150). Et fu la arresté et ordonné avoecques toutes ces *devises* que casquuns sires selonch sa poissance, venroient et seroient (...) avoecques le roi d'Engleterre devant Tournai (FROISS., Chron. D., p.1400, 415). Toutes les paroles, *devises*, ordenances et convenances qui a ce parlement a Villevort furent dites, proposees et acordees, sceut li rois Phelippes (FROISS., Chron. D., p.1400, 416). Si furent chil signeur, les trois jours durans la grignour partie dou jour en conclave ensamble, et missent pluisseurs *devises* et pareçons avant, desquelles nulles ne vinrent a effec. (FROISS., Chron. D., p.1400, 833).

- *Ainsi que devise se porte*. "Selon ce qui a été convenu" : Mesires Jofrois de Carni (...) remist, sus un ajournement qui fu le nuit de l'an .MCCCXLVIII., toutes ces gens d'armes ensamble et aproça Calais (...) ensi que *devise* se portoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 866).

b) "Texte portant mention des dernières volontés de qqn, testament" : Jugement (...) que dit que, se ung homme prant d'aulcuns segneurs maison a cens pour lui et pour cez hoirs, et que muelt des fiedz dondit seigneur, il n'en puelit au lit de la mort panre sur ledit fiedz point d'argent pour almonneir par *devise*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1330], 77). Jugement (...) que dit coment ung home ait fondeit par sa *devise* ung autel et vult que ces maimbour en faicet le dons a ung prebtre, se vult l'un dez maimbours qu'ilz faicet ordonner a lour vicquant que ledit autel donrait aprez leur decepts, pour tant que li mort n'en a rien ordonneit ; et li autre maimbour n'en vult rien faire, pour ceu qu'il dit que aprez lour deceptz aille ou aller doit, car pués que le mort n'en ait rien fait, il n'ont cause don faire, et non vult autrement faire nez qu'il est en ladite *devise* contenus. Il fut dit pour droict que le dairien maimbour en fait asseis. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1336], 134). Jugement de Simonat, le fil Burtrand l'eschevin, de Roillon, son serorge, pour Contasse, sa feme, la suer ledit Simonat, que sont hoirs de dame Mahoult, la femme Jehan Aixiet, que fuit, d'une pairt, et des maistres et freres de l'opitault Saint-Nicolai on Nuefbourg d'autre pairt. Ledit Simonat et ledit Roillon dixoient que lesdit maistres et freres lour avoient le paiement a ffaire de sertainne censives qu'ilz disoient estre en leurs main venues par vertus d'un don de *devise* ; et lesdits maistrez et frerez disoient qu'ilz avoient bien celle *devise* a veoir ou il n'avoient a la clamour dudit Simonat de rien a respondre, pour tant que c'estoit une *devise* de femme et fuer d'airche. Li maistre-eschevin dit c'on avoit bien celle *devise* a veoir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1343], 227). Ly seigneur Michiel le Gronnais, chevalier, ly maistre eschevin de Metz, ait dit pour droyt par luy et par ses pers que parmei les enquestes que dictes et rapourtee en sont, et parmey ce que ledit Peltre, maire de Haralcourt, n'ait mie dehuement monsté, par chose pourtant fois, que ledit heritaige dont debet est fut point waigere, et aucy que le don que ledit Lowiat en ait heu faict audit Maire Peltre et a sondit frere ait esteis fait de bouche, et non point par *devise* ne testament, et aprez ce qu'il avoit ressus la sainte oille, ait bien pour tant ycelluy dont a estre nul et de nulle valleur, et ait bien ledit Maire Peltre a oster sa main dudit heritaige et en laixier joyr ledit Burthemin tout ainsi comme ledit Burthemin le requiert. (Jug. maître-échev. Metz S., t.3, a.1494, 1474], 219).

c) "Dispositions, conventions (régulant des joutes)" : A l'entrée de cest an mil CCCC quarante six, furent faictes armes en la ville d'Arras, present le duc de Bourgoingne, juge en ceste partie ; c'est assavoir du seigneur de Ternant, qui estoit appellant et promoteur d'icelles armes, à l'encontre d'ung escuier natif des marches de Piémont, nommé Galiot de Baltazin. Sy estoient les

devises telles : que ung chascun d'eulx devoit assir l'ung sur l'autre cinq coups de poux de lanche tout à piet ; et icelle accomplie, devoient combattre et asseoir comme dessus, jusques à onze coups d'espée, d'estoc ; et apprez ce, de rechief devoient combattre de haches, et en ferir chascun XV coups de la teste et martel, sans rien touchier de la pointe ne d'estoc ; et tout à piet, comme dit est dessus. Et apprez, devoient faire armes à cheval d'abondant, de lanches et d'espées l'ung contre l'autre, c'est à assavoir chascun d'une seule lance, fust assise ou non, et ce fait, ferir jusques à XXXI coups d'espée l'un sur l'autre, d'estoc ou de taille, comme bon leur sembleroit. (ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-14, 91-92).

d) P. ext. "Aspect ; disposition, façon, manière"

- "Aspect" : De l'autre part devers midi Une autre chaire ot, je vous di, Qui tant fu d'estrange *devise* Que m'en merveil, quant m'en avise. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 102).

- "Aspect, plan (d'un bâtiment)" : ...vous me ferés En cest endroit sy une esglise. Vous savés assés la *devise*, La haulteur, le large et le lonc. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 398).

- *À/en (la) devise de*. "À la façon de, sur le modèle de" : ...pour avoir fait et forgé les garnisons d'argent doré fin vermeil de deux autres cousteaulx et d'une dague, faictes en ladite *devise* de plumes entrelacées (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 191). ...ung autre chapperon pour chappe de broderie, à *devise* de sapulture et de ressucitement ausdictes armes de feu nostredit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 80). ...une chambre faicte à *devise* de chasse d'ours (Comptes Lille L., t.1, 1434-1435, 345).

. *Par telle devise*. "De telle ou telle manière" : La vi comment le souverain pere A ordené du ciel l'espere, Qui obliquement ades tourne Au tour de son aixiau a urne, Entre les deux poles assise, Et comment et par quel *devise* De son mouvement gravissant Vait les estoilles ravissant, Qui sont toutes en lui fichiees Et par ces voies despechiees. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 81). Car il veult par belle *devise* Ediffier notable esglise. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 385). [aussi v.4583]

2. "Projet, plan" : Si fist on le *devise* pourveir et appareillier de tout ce qu'il falloit, si honnourablement que à tèle damoiselle, qui devoit estre royne d'Engleterre, affreoit. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 76). Li sires d'Escornai fist une embusque belle et grosse de quatre cens compaignons (...) et s'en vint bouter ou bos de Lare (...) Or vous recorderai la manière de la *devise* et comment chil d'Audenarde furent deceu. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 180). Maiz Dieu a sa merche mise Es cieulx, et en leur pourprise Et assise, Par merveilleuse *devise* Et maistrise, La terre a desoubz comprise Pour donner signifiante Comme elle est a lui soubzmise, Et veult que ce nous suffise. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 37). L'ADVOCAT. Saint Nicolas ycy demonstre [par la mort du chrétien] Une merveilleuse *devise*. Pour chant vecy piteuse contre, Faulx homme plain de couvoitise. LE PREVOST. Helas, or est il mort parjure ! Vecy l'or en ce baston creux. Saint Nicolas, quel adventure ! Le cas est fort miraculeux. (...) LE .I. SERGENT. Saint Nicolas est dangereux ; Point ne se fault en luy fier. Il demonstre icy de ses jeux Pour son saint nom glorifier. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 142).

- "Plan, dessein" : Si fist une ordre pour attraire Les chevaliers de bon affaire, Qui avoient devotion En terre de promission, Et aussi pour toutes gens d'armes Qui voloient sauver leurs ames. Et ves ci l'ordre et la *devise*, Einsy com je la te devise. (MACH., P. Alex., p.1369, 12). Irbouga, dont je vous devise, Avoit ordené la *devise* De ceste tres grant fausseté. (MACH., P. Alex., p.1369, 186).

- *Deviser la devise* : Or vueil deviser la *devise* Comment li bons roys ordonna, Qui là moult de son or donna. (MACH., P. Alex., p.1369, 138). Or vueil deviser la *devise* De Triple, comme elle est assise. (MACH., P. Alex., p.1369, 210).

- *Faire des devises*. "Faire un projet" : Et avec ce me raconta que entre luy et Gerart, son amy, avoyent fait certainez *devises*, que, se chose estoit que aulcun, son prochain cousin ou estrange, se pooit vanter d'avoir veu les enseignes, que certainement creroit ses amours estre fausees et de s'amy avoir sa volenté faite (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 21).

- "Plan, procédé" : Lait parler et trop mesdire Sont une vile *devise* Sur homme ou chascun se mire Et ou tout le monde vise. (CHART., B. Nobles, c.1424, 405). Aprèz suit la forme planière Et la *devise* et la manière à composer la pomme d'ambre Pour flairer hors et en la chambre (LA HAYE, P. peste, 1426, 146).

- "Dessin, projet, plan, conception d'un objet" : ...à Me Girart de Grantchamp, sur le salaire de lui et de son clerc de la *devise* de 46 feuilles de papier d'escriptures par luy faictes et devisées contre ledit Jehan Daniel (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 231). À Me Jacques Rebours, procureur de ladicte ville, la somme de 62 s. p. que mesdits seigneurs les Prevost des marchans et eschevins de ladicte ville luy ont ordonné et tauxée pour raison de plusieurs escriptures, memoires, *devises* de lettres closes, requestes et autres memoires faits pour les besongnes et affaires de ladite ville (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1451-1453, 816).

- "Plan, description" : Apres la *divise* du mouvement veil dire de la sonnerie. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 277).

. À *devise*. "Selon le plan, selon la prescription, exactement" : Et ajoutez un peu de cire, Qui blanche soit, et d'ambre grise Une juste dragme à *devise*, Et de pur musc, sans faillir mie (LA HAYE, P. peste, 1426, 149).

- "Objet dont on a reproduit l'image" : Aussi furent parduz plusieurs peintures de diverses façons et *devises* que l'un de mes peintres avoit tirées et portraictes où il y avoit aucunes villes et chasteaulx (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 321).

3. "Disposition que prend qqn, intention, projet, souhait" : Telle est de cocquars la *devise*. (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 70).

- À *devise*. "À souhait" : Les troys dames distrent : "Bien nous souvient que jadis en ce royaume nous forgeasmes a *devise*, mais a present nous ne pouons plus en ce royaume demourer. Quant il plaira au souverain prince de nostre science, une autre foys ilz nous recoyvront, et de noz besans saintement useront." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 222). Et sachiez que ly moinsnez n'est pas si grans, mais il est moult beaulx de tous membres, et beau viaire a *devise*, excepté qu'il a ung oeil plus haut que l'autre un pou, et ne lui messiet pas trop. (ARRAS, c.1392-1393, 97). En beaulx sercuelz fais a *devises* Ont leurs amis mors enterrez (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 82).

- À la *devise* de qqn. "Selon le souhait de qqn, au gré de qqn" : Si en poez faire à vostre *devise*, Car dessus vous riens ne vueil ne devise. (MACH., Compl., 1340-1377, 260). J'eus l'alerion de bonté, Si comme j'ay devant conté, A mon gré et a ma *devise* Par sa grace et par sa franchise. (MACH., D. Aler., a.1349, 401). Dame, tout a vostre *devise* Ouyray (Mir. mère pape, c.1355, 349). Mére (...) Au Dieu de toute creature, Qui tout a fait a sa *divise*... (Mir. parr., 1356, 52). [Janicola à Griseldis] Quant ta belle et bonne jouvent As usee ou noble servise Du marquis, qui a sa *devise* Prent autre pour toy delaissier. (Gris., 1395, 86). Et furent fait chil enghien, nonmés kas, sus quatre grosses neufs, a la *devise* et

ordenance des deus mestres enghienneours qui menoient les ouvriers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 669). Et ne sui pas consilliés dou tout faire a sa *devise* ne a se aise, ne de eslongier ce que je pense a avoir conquis, et que je ai tant desiret et comparet. (FROISS., Chron. D., p.1400, 831). ...avant que de moy partez vous amenderez a mon vouloir et tout a ma *devise* les peines et travaux que j'ay souffers (C.N.N., c.1456-1467, 156). En nom de Dieu qui tout soubstient Et qui tout fit a sa *devise* (LA VIGNE, S.M., 1496, 384).

Rem. WAUQUELIN, *Belle Hélène Const.* C., c.1448-1452, 40/31.

C. - "Propos, discours ; conversation" : Et nous savons une *devise* Que li bons philosophes dist ; Il afferme, et je croy son dit, Que les maladies quelconques - Et qu'autrement il n'avint onques - Sont curées par leur contraire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 203). Car, tant qu'a moi, pas n'en sui sages, Et se n'est pas uns biaux usages Que chils meïsmes qui devise Soit jugieres de sa *devise*. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 224). De toutes leurs *devises* et leurs parolles estoient informet li dus de Braibant et la duchesse. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 239). Messires Henris de Mauni et messires Jehans de Malatrait (...) avoient estet à ces *devises* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 11). ...vous me contés trop de *devises* : che sera trop tart (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 28). Lors de baisier et de rebaisier, de jouer et de deviser aux jeux et *devises* que le dieu d'amours leur avoit commandé. (LA SALE, J.S., 1456, 232). La belle mercièr (...) entre aultres *devises* et pluseurs excusations servans a son propos, bailla journée a l'Escossois (C.N.N., c.1456-1467, 49). ...tres joyeux et plaisant homme estoit, tant en sa maniere d'estre comme en ses *devises*, ou qu'il les adressast, ou aux hommes ou aux femmes. (C.N.N., c.1456-1467, 115). ...après pluseurs parolles et *devises* d'entre elle et luy, elle luy dist ung mot tranché (C.N.N., c.1456-1467, 121). ...comme ilz fussent en joyeuses *devises* et plaisans propos... (C.N.N., c.1456-1467, 127). ...ne fault doubter qu'il n'y eust pluseurs *devises* qui longues seroient a racompter (C.N.N., c.1456-1467, 377). Et alors le duc, la tirant a part emprés un banquet [ou] il alla seoir, l'assist emprés ly, et la, entre aultres *devises* joieuses et de pluseurs manieres, lui va dire par son nom... (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 239). ...Jehan d'Escanaye, escuier de nostre cousin le conte de Romont, a fait rapport à ceulx de nostre sang et de nostre grant conseil, (...) des bonnes et amplies *devises* qu'il a eues avec vous (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justifi., t.1, 1483, 362).

Rem. Cligès C.T., 1455, gloss.

- *Par maniere de devise*. "Pour ainsi dire" : Droit par maniere de *devise*, De vostre fait je vous advise : Quant vous venrés aux grans argus, S'ilz vous contraignent de Jhesus Afin de le vous faire rendre, Offrir leur pouez senz mesprendre (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 876).

- *Quelles sont vos devises ?* "De quoi parlez-vous ?" : La survint une jadis compaignie a dame Transeline qui dist : "Or ça, queles sont voz *devises* ? - Sachiez, dist une vielle, que nous parlons des luittons, de la quauquemare, et des travaux qu'ilz nous donnent souvent..." (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142).

- *Avoir devises avec qqn*. "S'entretenir avec lui" : ...ne sceut tout ce jour ne oncques puis trouver maniere ne fasson d'avoir *devises* avec elle. (C.N.N., c.1456-1467, 181). ...les aultres demourerent a l'ostel ; et fait a supposer que depuis en eurent maintes *devises* ensemble. [Après le départ d'invités qui ont assisté à une scène plaisante] (C.N.N., c.1456-1467, 371).

- *Entrer en devises*. "Entrer en conversation (avec qqn)" : ...comme l'on entre en *devises*, je commençay a compter

comment on disoit... (C.N.N., c.1456-1467, 408). La belle Mirro le salua ossy. Puis entrèrent en *devises* et dist Jason : "Ma dame, je ne vous eusse ceans a piece quise, n'eussent esté vos deux chevaux que j'ay a ce matin trouvez avec le mien..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 162).

- *Estre en devises (avec qqn)*. "Être en conversation avec qqn, deviser, discuter, s'entretenir avec qqn" : Car, ainsi comme ilz estoient en *devises*... (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 379). ...une fois moy estant en *devises* avecques une dame de moult haulte facion nommee Marguerite de Valois (...), si me conta... (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 311).

- *Faire la devise de qqc*. "Faire mention de qqc., en parler" : ...chils qui en fist le *devise* Disoit ensi, quant je m'avise (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 150).

- *Faire ses devises de qqc*. "Deviser, discuter de qqc." : Et mesmes messire Pierre de Goux et autres ses compaignons, a chascune fois que venoient devant ly [le roi], en firent leurs *devises* entre eulx a part, disans qu'il ne leur sembloit point que certainement il la peust jamés faire longue, car sembloit estre tout estrange a ly mesmes (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 308).

- *Sans faire plus de devise*. "Sans plus parler" : Sanz vous faire plus de *devise*, Alez, priez ent souvent Dieu, Et je m'en vois en autre lieu... (Mir. st Lor., 1380, 165).

- *Mettre qqc. en devise*. "Exposer, formuler qqc." : Or vous en allez (...); aultrement son marché seroit nul, que vous l'entendez. Car je l'ay mis en *devise*, s'il vous en soubvient. (C.N.N., c.1456-1467, 291).

- *Se mettre en devises*. "Engager la discussion" : ...la bonne nuyt donnée et a madame et a ses femmes, les deux bons chevaliers se mettent en *devises* de pluseurs et diverses materes. (C.N.N., c.1456-1467, 75).

- *Tenir devises avec qqn*. "Deviser, discuter, s'entretenir avec qqn" : Tint toutevoies longues et amples *devises* avec ledit evesque (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 233).

- *Tenir ses devises*. "Converser" : Et y fu assez parlé des prouesses d'Herculés et de Jason ; et en especial de Jason, pour ce qu'il estoit estrangier, les dames tindrent leurs *devises* et disoient qu'onques si beau filz n'avoient veu. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 128).

- En partic.

- "Formule, sentence" : LE VILLAIN. (...) Tant va le pot a l'eau qu'il brise. LE MESSAGER. Par Dieu ! vecy bonne *devise* Et bien rapportee au propos. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 166). Se femme convoitte que son mary prende en hayne qui que soit qu'elle n'ayme pas, assez se treuve occoisons, maiz qu'elle se y voeulle emploier. Si ne fault que dire a chascune foiz qu'ilz rencontrent l'un l'autre : "In camo" et "Tibi soli", et cetera, sans autre licite salutation ou *devises*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 136).

- "Propos, contenu (d'une lettre)" : Maistre Bon, a savoir demant Que ceste lettre cy divise. Lisez la moy, que la *divise* En puise entendre. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 52).

II. - [Sens partic. au mot *devise*, à la différence de *devis*]

A. - "Emblème, figure emblématique ; en partic. emblème choisi par un seigneur et porté par les gens de sa suite" : Cil doi chevalier, qui estoient jone et amoureux (...) portoiert cescuns une meisme *devise* de une blewe dame, ouvrée de broudure ou ray d'un soleil, sus le senestre brach. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 28). ...il encarga en sa *devise* le cerf vollant à porter. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 258). Coustepointes et couvertures à lit. Premièrement : Une grant couverture à lit, d'un

grand veluiau, tout d'une pièce, de plusieurs *devises*, en façon d'un tappiz velu. Item, une grant couteporte de tiercelin vermeil, fourré de cendal vert... (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 391-392). ...laquelle vaisselle d'argent estoit signée ou fons aus armes ou *devise* de mess. Jehan de Roussay, chevalier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 131). ...il avoit en garde toute la plus grant partie de la chevance dudit sire de Roussay, pour faire la despence de son hostel. Et dit que icelle vaisselle est à sondit maistre, et signée de sa *devise*, c'est assavoir à une corne de rangier. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 134). À lui [Gauvain des Bois, orfèvre], pour l'or de 2 jaretières que Madame a envoiees à madame de Bourgongne le jour de l'an, pesans Vo XVI esterlins, moitié or fin et moitié or à XXII caraz valent 46 fr. 18 s. 9 d. t., pour la façon, taillier et esmaillier les brebis et chardons de la *devise* de ma dite dame de Bourgongne de ladite jaretière, où il a XXXVIII pièces, que chardons, que brebis, 20 fr. ; et pour 2 tissus de soye et les doubler de satin, 1 fr. 15 s. t. valent : 68 fr. 13 s. 9 d. t. (...) Ces parties de Gauvain des Bois sont toutes comprises en une quittance. (RAPONDE, Comptes La Trémouille L.T., 1396-1406, 72). Si prist *devise* et mot propice a l'entente et propos de s'amour que il porta en tous ses abillemens (Bouciquaut L., 1406-1409, 32). Plaisance fait maint tour faire, Puis deffaire, Puis refaire, Puis l'un l'autre contrefaire, En suivant porter *devises*. (CHART., L. Plais., c.1412, 149). Or prent *devise* ou brouderie neuve De quelque mot, feuille ou lettre qu'il treuve, Et la porte, sans que nul l'en desmeuve, Faitte de point Ou sur sa robe ou dessus son pourpoint, Ou en aneaux s'il ne se broude point, Ou quelque part, s'elle y siet bien a point, Sur lui ailleurs. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 172). Item, ordonne que ilz ne portent habiz outrageux ne autres que leur appartiennent sans prendre ceulx des gentils hommes, broderies ne *devises*, comme tel orgueil puist estre prejudiciable et ait peut estre esté. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 137). Gaires aux autres n'assembloit ; Le noir portoit et sans *devise*, Et trop bien home ressembloit Qui n'a pas son cuer en franchise. (CHART., B. Dame, 1424, 335). ...et icelles fleurs, qui sont armes seules en tout le monde, envoiees par euvre divine, soubzmettre et soubzjuguer aux liepars, qui n'est que une *devise*, venue encores d'un des membres de moy France, c'est assavoir de Normandie (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 191). Toutes les aultres [armoiries], et les tiennes, et les aultres que tu appelles armes, ne sont que *devises*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 191). ...pour cinq quartiers de blanc pour mypartir ledit harnois à la *devise* dudit seigneur XVII s. (Comptes roi René A., t.2, 1451, 177). Et pour ce que ledit baron de Coulonces portoit des floquars à sa *devise*, ledit seigneur de Scalles les porta tousjours depuis en signe de vaillance, et lessa les seraines qu'il portoit en précédent [Note de l'éd. : "Il s'agit ici d'une espèce de lambrequin ou ornement d'étoffe flottante que le baron de Coulonces portoit, apparemment, suivant la mode d'alors, au cimier de son casque de bataille"]. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., c.1460-1470, 200-201). ...chevaliers et barrons et aultres gentils hommes (...) trespompeusement houssez de riches draps de soye differens en couleur et en *devises* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 130). ...desoubz fut trouvé le mieulx armé chevalier, le plus bel des aultres, housé richement d'une couverte de veloux vert broddé dessus de papillons d'argent en semure a tout uns orfrois de piet et demy de large de sa *devise*, de barbaquannes d'or moult ricement faites en ouvrage eslevé (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 131). [Messire Jehan de Croy, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France :] Se ses armes, son nom ou sa *devise* sont mises ou pointes par vostre royaume, tantost elles sont parrees, esgratenees ou villainement soullees. (CHASTELL., Chron. IV, D.,

c.1461-1472, 186). D'autres portoyent une *devise* ornee Selon leur cas et leur plaisir aussi (LA VIGNE, V.N., p.1495, 144). Autour du col bagues, joyaulx, carcans, Et pour son chief de richesse estofer, Bordures d'or, *devises* et brocans (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176). Quant ung prince donne quelque *devise* à plusieurs nobles hommes sans nombre et sans chapitres, cela ne se doit point nommer ordre, mais *devises* seullement. Exemple : les Rois d'Engleterre ont leur ordre de la Jarretiere où ils sont nombre de chevalliers et chapitres notables, et en celle ordre a et a eu moult de notables et vaillans chevalliers. Mais oultre celle ordre ilz ont une *devise* qui donnent à plusieurs chevalliers, dames et damoiselles et escuiers. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, c.1500, 161). Le Roy Regnier de Cecille esleva une confrairie de chevalliers et d'escuyers qui portoient le croissant soubz l'esselle, les chevalliers d'or et les escuiers d'argent, et y avoit escript : Croissant en loz ; et combien que les enseignes furent belles et portées à gens de bien, toutesfois ce n'estoit point ordre, car il n'y avoit ne nombre ne chapitres, et n'en fut jamais la feste tenue ne celebrée ; pourquoy je dis et concluz en ceste partie que ce ne fust point ordre, mais la nommerons confrairie ou *devise*, qui certes fut belle et de grand monstre. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, c.1500, 162). Charles, duc d'Orleans, porta en *devise* le quamaill où il pendoit ung porc epic, et fut porté par beaucoup de gens de bien, chevalliers et escuyers (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, c.1500, 162). Et partant fist mettre le duc de Bourgoigne en sa *devise* ces motz : "De par Dieu soit." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 340).

- *La devise de qqn*. "Livree, couleurs (comme signe distinctif d'un grand personnage)" : Après eulx alloyent les sergens et officiers particuliers de Monsr le Prévost de Paris, tous habillez de livrees et à sa *devise*, assavoir est de hoquetons chargez d'orfaveries en or et en argent, lesquelz hocquetons devant et derriere avoit deux moutons en contenance de heurter l'un l'autre richement faict (LA VIGNE, Sacre Anne Bret. S., 1505, 286).

- [P. plaisant.] : LE DEUSIESME. Je ne m'en scauroye plus taire, Je sens icy du vent de bise. Comment vecy bonne *divise*, Metz tu maintenant ung beguin ? Tu as ton visaige sanguin, L'orine en devroit estre belle. (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

B. - En partic. "Motif d'ornementation propre à une dame, que son ami fait reproduire sur ses propres chausses, voire sur la livree de ses gens" : ...puis [Saintré] se mist en point d'un pourpoint de cramoisy brochié de fin or, de chausses d'escallacte brodees de tres grosses et fines pelles, aux couleurs et *devise* de Madame (...) acompaignié de deux chevaliers, XII escuiers de son hostel, tresbien en point et tous de semblables robes a la *devise* de Madame, la vint veoir en son hostel. (LA SALE, J.S., 1456, 271).

C. - "Ce que l'on se propose dans la vie, règle de conduite" : Et semblablement j'ay escript mon mot et ma *devise*, mais a tresgrant payne, tant est le rochier dur. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 111). CROQUEPIE. Je veuil bricoler Par tout bavoler, Rire est ma *devise*, Foler est ma guise, Jusqu'a la chemise Recepte ne mise N'en sera ja faicte. (Vig. Trib., c.1480, 226). LE PREMIER. Tu es ung bon marchand de peautre, Je l'entens bien a ta *devise*, Voyrement quant je me ravise, Jouons a aucun jeu, nous deux. (Tr. Men., c.1480-1500, 289). [R. M.]

DEVISEE, subst. fém. (devisée)

[T-L : *devisee* ; GD : *devisee* ; FEW III, 109b : **divisare* ; TLF VII, 116a : *deviser* (*devisée*)]

A. - "Choix, volonté, décision"

- À la *devisee de qqn*. "Conformément au choix, à la volonté de qqn" : "...Sires", dist Agrevain, "tout a vo *devisee* !" (Flor. Rome W., c.1330-1400, 189). Quant il ot esléu tout à sa *devisee*, Adont dist as barons : "Ceste cose m'agrée..." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 282-283).

B. - "Fait de parler, propos"

- [Du narrateur, dans un texte épique] *Faire devisee de qqn/qqc*. "Parler de, évoquer qqn/qqc." : En ceu pays, signour, dont je fais *devisee*, Estoient Saraisin, la pute gens dervée. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 26). En celle propre nuyt dont je fais *devisee*, Tenoit Persant sa court en icelle vespree (Tristan Nant. S., c.1350, 360). Guillaume de Lannoy et toute son armee Entrerent dedans Mante, s'ont la ville fustee. Les .XXX. glaives dont devant fis *devisee* Avec la gent Guillaume se midrent la journee, Et crioient "Lannoy" comme gent aduree. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 85).

- "Fait de dicter une lettre" : ...j'ay (...) receu (...) ung brief de nostre Saint Père le pape, escript de sa main, auquel j'ay fait response et *devisee* mot à mot tout incontinent, en me habillant, ainsi que pourrez veoir par le double que je vous envoie cy dedens enclos (Lettres Louis XI, V., t.2, 1462, 41).

V. aussi *deviser* v. Lexiques [R. M.]

DEVISEMENT, subst. masc. (devisement)

[T-L : *devisement* ; GD : *devisement* ; AND : *devisement* ; FEW III, 109b : **divisare*]

A. - "Séparation ; division, différence"

1. "Séparation"

Rem. *Consol. Boèce C.*, c.1350, gloss.

2. "Différence, condition (d'un être par rapport à d'autres)" : ...vng homme de l'eueschié de Millan osta vng oeuf du ny d'une cygongne priueement et y mist vng aultre en son lieu qui estoit de corbel et quant vint que les oyseaulx naquirent et que le corbel commenca a monstrier sa couleur et son *devisement* le masle s'en ala et admena tant de cygongnes que ce fut merueilles. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 479-480).

Rem. Cont. identique tiré de Brun. Lat. *Tresor* ds T-L.

B. - "Sélection, fait de sélectionner et d'ordonner des éléments (de toute sorte) en vue d'une réalisation, ensemble de dispositions prises ou envisagées pour réaliser qqc."

1. "Choix, intention, plan"

- *Au devisement de qqn*. "Conformément aux choix, aux volontés de qqn, à la convenance de qqn" : Avoye vers le roy ouvré si saigement Que l'acord estoit fait (...) Mais vostre oncle Girart (...) Ne le veult accorder a mon *devisement* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 174). ...saichez tout de vray que j'ay en convenant, Devant le roy Sorbrin et les sciens ensemment, Que jè yray armé a mon *devisement* (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 115). La tour vous rendra a vostre commandement, Regnault et tous ses freres a vo *devisement*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 222). Et la france ducesse (...) Fist ses enfans aisier a lor *devisement*, Baingnier et ventouser et vestir noblement. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 247). Si vous ferai riche hommez a mon *devisement* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 158).

2. P. ext. "Manière dont se fait ou peut se faire qqc." : De nombrer lez seigneurs nulz ne scet le *devisement*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 12).

C. - "Description, discours portant sur un sujet précis, récit, narration" : Il [un prêtre] dist de l'entree tout ainssy que dessus est dit jusques a la wayne du vent (...) Après le *devisement* de ceste

cave jusques au vent, il dist que celle vayne de vent ne dure mie plus de XV toises ; et le plus fort ne est que l'entree, car qui seroit troiz ou quatre pas seullement dedens, le surplus passeroit on bien legierement. [Il s'agit de la description d'une grotte] (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 85). Que vous feroie jou nul lonc *devisement* ? (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 29). Cil .VIII. de coy je fai ycy *devisement* Sont frere au roy paiien dont j'ai fait parlement (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 168).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

D. - "Entretien"

Rem. DESCH., *Oeuvres* Q., t.2, c.1370-1407, 92 ; CHASTELL., *Chron.* K., t.1, c.1456-1471, 329 (GD II, 703a-b). [R. M.]

DEVISER, verbe (deviser)

[T-L : *deviser* ; GD : *deviser* ; GDC : *deviser* ; AND : *deviser* ; DÉCT : *deviser* ; FEW III, 109a : **divisare* ; TLF VII, 116a : *deviser*]

Empl. trans.

A. - "Diviser, répartir"

1. "Diviser, séparer en deux" : Item, par la verge de Moyse la mer rouge fu *devisée* et passa la peuple à pié sec, et les Egipcien qui les suivoient furent tous noyé (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 127). Moïse par ses merites ou prieres fist *deviser* la mer et donner sec passage entre lez ondes au peuple d'Israël. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 167).

- *Deviser de*. "Séparer de" : ...et a ce jour fu *devisée* lumiere des tenebres, c'est a savoir que les bons angelz furent separez des mauvais (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 269). ...que en l'eglise les clers fussent *devisés* des lays (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 275). Et a propos je *devisé* sentence de erreur pour ce que sentence doit touz jours avoir significacion de verité (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 179).

. Part. passé en empl. subst. : ...et ainsi les herites et *devisés* de l'eglise sont exclus (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 467).

- *Deviser en*. "Diviser en" : Si ay proposé en oultre de *deviser* mon livre en trois principales parties selon les trois manières de vivre recitées par le phyllosophe moral, qui sont : monostique, yconomique et pollitique. (BUEIL, I, 1461-1466, 15).

- *Deviser par parties* : ...il *devisa* son ost par parties (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 9). ...et puis les jeunes hommes estoient *devisés* par parties et couroient, tous nudz (LA SALE, Sale D., 1451, 171).

- Au fig. "Diviser, séparer" : Ilz *devisent* peres et meres, Filz et filles et suers et freres, Seigneurs, varlés, pucelles, dames, Et lez mariz d'avec leur fames. Il font entre eulz Dieu d'un brifault. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 135).

- "Répartir, partager" : ...auquel homme il osterent une paire de draps de lit qu'il portoit sur son col, lesquelz draps il vendirent la somme de XVJ s. par., par entre eulz *devisés* ensemble. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 372). Et comme il commençast a decliner vers viellesse, il se pensa a elles *deviser* son royaume et elles adjoindre a telz maris qui les eussent avecques le regne. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 37).

2. Empl. pronom. "Se diviser, se séparer en deux" : Item, lors que le peuple dot entrer en la terre de promission, pour ce que ilz n'avoient vaisseaux à passer l'eaue, le fleuve Jourdain se *devisa* et la partie d'embas couri aval et celle d'en hault s'arresta, si passa le peuple à pié sec (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 127).

- Au fig. "Se diviser" : En troys poins pechié se *devisé* (Mir. mère pape, c.1355, 369).

B. - "Ordonner, organiser"

1. "Ordonner, décider, préciser" : Mais toutes pas teles n'estoient, Car maintes dames le faisoient Einsy comme Amours le *devisé*, Sans mal engien et sans feintise, De fin cuer loial, sans meffaire, Dous, humble, courtois, debonnaire, Par franche liberalité Et de fine pure amité. (MACH., D. Lyon, 1342, 218). Car li bien(s) d'amours sont parti Non pas par moi, non pas par ti, Ains sont departi par Franchise, Ainsi comme Amour le *devisé*. (MACH., Voir, 1364, 250). Et ainsi comme il *devisa* fu fait. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 3). Lequel traictié entre les autres choses contenoit, que le traictié qui avoit esté fait à Chartres (...) se tiendra perpetuellement, et si s'entretiendront les mariages autre foiz *devisés* entre ledit d'Orléans et la fille audit duc de Bourgogne. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 287).

- *Deviser que*. "Décider que" : Et encor fu il *devisé*, Quant bien y eurent tuit visé, Par bon conseil, seür et sage, Que cils qui fera le message Emmenra toutes les galées Qui furent à Courc arrivées... (MACH., P. Alex., p.1369, 159).

. "Préciser que" : Quant il perchut que morir le couvenoit, il *devisa* que, s'il avenoit que li roïne se acouçast d'un fil, il voloit que messires Phelippes de Valois, ses cousins germains, en fust mainbours et regens de tout son royaume. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 83). Li amiraulx (...) *devisoit* que, pour eux rafresquir, sus l'esté, on li renvoieroit gens, or et argent et pourveances. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 276).

2. "Organiser" : Et vesci ce qu'il ordenerent Et comment sa mort *deviserent*. Il fu là ordené et dit De chascuns d'eaus, sans contredit, Qu'au matinet se leveroient Et dedens le palais iroient, Chascuns son espée en sa main. (MACH., P. Alex., p.1369, 266). Si puis viser Que plus ne se puet desguiser Amours vers moy, sans l'avisier, Car tel que on le puet *deviser*, S'est remoustrez Et ses divers tours m'a moustrez, Biens et maulx ensemble acoustrez, Non pas petiz maiz tous outrez. (CHART., L. Dames, 1416, 250).

- *Se deviser*. "S'organiser, tracer des plans" : L'omme pourpose et se *devisé*, Fortune en dispose a sa guise. (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 63).

- "Tracer le plan de qqc., concevoir qqc., établir qqc." : Ce jour ala li roys jouer Pour veoir et pour ordener La maison de la Marguerite Qu'au *deviser* moult se delite. (MACH., P. Alex., p.1369, 265). Après met paine a songier et viser De quelque habit tout nouvel adviser, Et s'estudie a bien le *deviser* Nouvellement, Et le vestir et porter gentement, Et d'assez peu soy tenir nettement, Marchier a droit, chevaucher seurement Sus fiers chevaux, Tourner en l'air son coursier les grans saulx, Faire saillir le feu de ces quarreaux Et affuÿr les dames aux quarneaux Dessus la voye. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 168). Et ung grant bourgeois, qui compte ses deniers par default d'autre besoigne, ou ung riche chanoyne, qui exploicte le plus du temps a menger et a dormir, criera sur nous pourquoy nous ne combatons et que nous ne chaçons les ennemis comme l'en chaceroit les coulons d'une cheneviere ou d'une pesiere, et ainsi que s'il estoit aussi legier a faire comme a le *deviser* sur le coute, coste le vin. (CHART., Q. inv., 1422, 29). Aux margliers et gouverneurs de la fabrique et ouvraiges de l'église de Nostre Dame de Bois le Duc, pour estre convertye et employée à faire une verrière en la dicte église en la forme et manière que MS leur a *devisée* (Comptes Lille L., t.1, 1448-1449, 395). ...en deduccion de ce qui lui peut estre deu pour le devis, façon et matières d'un grant chariot de boys, garny de fer en plusieurs

endroit, par lui *devisé* et fait en la ville de Tours (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifiées, 1450, 381-382). ...l'édifice de la quelle loge fu lors *devisé* et fut fait marchié de la maçonnerie, par ledit Cueur avec il qui parle et maistre André Bonicy, maistre maçon, présens maistre Estienne Petit, Jehan Nicolas et autres, le quel devis et marchié fut rédigé et mis par escript et signé (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 219). "...[Appollon au roi Philitemus:] Et pour ce faire, te mande que tu me faces faire une arche telle que je la *deviseray*, et après ce, que tu me baillies trois cens de tes hommes avec leurs femmes, lesquelz entreront en l'arche et moy ossy..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 178). ...huit paulmes de veloux renforcé pour lui faire ung chaperon, à la façon que le roy les a *devisé* nouvellement, pour porter en France (Comptes roi René A., t.2, 1478, 91). Et, sur ce bruyt et cry, commença à marcher le conte de Charroloys, laissant, comme j'ay dit, toute ordre paravant *devisée*. (COMM., I, 1489-1491, 25). ...la place qu'on nomme Colisee, Qui est si grande et si bien *devisée* Qu'en six palais de Paris tant pour tant (...), de pierre n'a autant (LA VIGNE, V.N., p.1495, 235).

- *Faire deviser qqc. à qqn* : Le XIe jour de juillet, à Pierre Favier, fustier, demourant en Avignon, baillé VII florins VI gros, par le commandement de Monseigneur, pour le boys, et façon d'un engin que mondit seigneur avoit fait *diviser* à ung eschalleur, nommé Jehan du Plessis (Comptes roi René A., t.1, 1478, 46).

- *Deviser* une trêve. "Organiser, négocier, établir" : En ces jours tout nouvellement estoient venu en Haindebourc li ambassadeur de France (...) qui avoient apporté les trieues dessus dites et *devisées* entre le roi de France et le roi d'Engleterre. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 169).

- "Mettre qqc. par écrit et en détail, écrire" : ...ces diz héritages et rentes, si comme ils sont ci-dessus expressées et *devisées* (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1337, 164). "Escrips", dist li rois Henris ; cils escrisi. Là *devisa* de soi meismes li rois Henris unes lettres qui parloient ensi (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 11). ...à Me Girart de Grantchamp, sur le salaire de lui et de son clerc de la devise de 46 feuilles de papier d'escriptures par luy faictes et *devisées* contre ledit Jehan Daniel (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 231). ...lui meismes [Guillame de Moullon, "appelant" d'un tournoi] avoit *devisé* ses chappitres. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 132).

- "Faire l'inventaire (de qqc.)" : ...Sires, si jeo puisse tant vivre que j'ai *devisé* les medicines qe me serroient mestier a garrir (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 161).

- En partic. empl. abs. "Dicter (une lettre)" : Avant : *devisé* ; j'escripray Lettre assez grosse. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 45).

3. "Choisir, trouver, imaginer ... en fonction d'une exigence, d'un projet donné" : On escripsi tout ce qu'il vult *deviser* ne aviser pour le meilleur et le plus seur, au los de luy et de son conseil. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 151). ...les Roumains la [Amitié] firent entaillier et poindre en la façon de la plus belle dame et toute nue c'on peust *deviser* (LA SALE, Sale D., 1451, 13). Lesquelz [philosophes] faisoient en une table poindre delectacion corporelle en façon d'une royne couronnée (...); et a ses piez se seoyent .IIII. dames les plus belles que avoient peu *deviser* (LA SALE, Sale D., 1451, 45). Tu dois avoir le premier cop : N'est il pas ainsi *devisé* ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 743).

- Part. passé en empl. adj. "Choisi, recherché" : ...puis regardé celle qui estoit a senestre, qui avoit de tres noble *divise* habit, mez seculiers estoit, et sur sa teste avoit escript : "C'est la Puissance Seculiere". (Songe verg. S., t.1, 1378, 4).

. *Devisé pour* + inf. "Choisi pour, destiné à" : ...par laquelle courtoisie les Rommains leur baillerent au Senat lieu *devisé* pour regarder les gieux (LA SALE, Sale D., 1451, 150).

- *Deviser sur qqc.* "Réfléchir à qqc." : Dont seur ce penser m'avisay, Et en avisant *devisay* Seur .IIII. pions, li quels valoit mieus Choisir et prendre pour le mieus. (MACH., D. Aler., a.1349, 249).

4. "Envisager, désirer, souhaiter qqc." : Si en poez faire à vostre devise, Car dessus vous riens ne vueil ne *devise*. Mais se je fais ja vaillance n'emprise D'onneur qui vaille, De vous venra que chascuns loe et prise. (MACH., Compl., 1340-1377, 260). J'oy bien ce que vous *devisé*. Si feray tout vostre plaisir, Car voloir en ay et loisir. (MACH., P. Alex., p.1369, 7). En ce paradis delitable, Qui est à trestout delitable, Nostres Sires y mist un flueve, Si comme Genesis le prueve, Plus bel ne puet on *deviser*, Pour amoistir et arrouser La terre... (MACH., P. Alex., p.1369, 191). Douceur, pais, joie, cointise Et tous biens de telle guise Que veoir Puis et savoir, Sans nul orgueil, Et quanque mes cuers *devise* Y truis, tout à ma devise (MACH., Les lays, 1377, 350).

5. [D'une chose] "Signifier" : A toy, roy de France, nous fuions et recourons, comme au plus tres crestian et tres souverain prince des Crestians, qui aimes Diex et Sainte Eglise, qui es vraie lumiere de pais et de justice, et ce *divise* et senefie le nom que tu portes, car entre lez roys de France qui eurent en nom Charles, tu es le Vme, et, en latin, "Karolus interpretatur quasi clara lux" : "Charles est enterpreté clere lumiere" (Songe verg. S., t.1, 1378, 4-5).

- [D'un texte] "Stipuler" : Sire, delivrés vous et nous enmenés deviers le roi d'Engleterre, ou point et en l'estat que vestres trettiés *devise* (FROISS., Chron. D., p.1400, 844).

C. - "Ordonner ses propos, énoncer, raconter, parler"

1. *Deviser qqc./de qqn/de qqc. (à qqn)*

- *Deviser qqc.* "Dire, décrire, relater, rapporter, exposer qqc." : Congnoissance qui avisa Les pions qu'Avis bien *devisa* Dist en haut... (MACH., J. R. Nav., 1349, 256). Or vous vueil *deviser* et dire Ce qu'il disoit en son martyre. (MACH., P. Alex., p.1369, 271). ...à toutes les larrecins cy-dessus desclairées et *devisées*, il a ycelles faites toutes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 34). Et a ses piez avoit en estant une royne d'albastre, couronnée richement, et tenoit un tablel qui disoit : Cy gist mon mary, le noble roy Elinas d'Albanie, et *devisoit* toute la maniere comment il avoit la esté mis, et pour quelle cause ; et leurs trois filles, Melusigne, Palestine, Melior, comment elles avoient esté punies pour ce qu'elles avoient la enserré leur pere (...) ; et comment nulz ne pourroit jamais entrer leans s'il n'estoit de leur lignaie ; et le *devisoit* tout au long, ainsi qu'il est escript cy dessus ou chappitre du roy Elinas. (ARRAS, c.1392-1393, 266). Or vous voel un petit *deviser* la maniere et la nature des Escotois et comment il se vent guerrier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 125). Dont fu dit et *devisé* entre les Escos : "Or les laisons en ce parti ou il sont ; il n'osent traire avant, car il ne se sentent pas fort assés. Il se taneront et hoderont, et ja sus le soir, nous les irons combattre, se il nous vient bien a point." (FROISS., Chron. D., p.1400, 775). Et en *devisant* ces choses elle fut en sa chambre ; lors donna a tous congié (LA SALE, J.S., 1456, 56).

. "Débattre, discuter de qqc." : De toutes choses *devisées*, Faites, dites et repliquées, à plus grant déclaration De s'onneur et punition, Il prist lettres de no saint pere, Ad fin qu'à tous jours mais appere... (MACH., P. Alex., p.1369, 245). [Le marquis à Griseldis] Savoir vueil ta pensee entiere Sur ce, si soiez avisee, Car il me plaist que *devisée* Soit la chose, present ton pere. (Gris., 1395, 37). A parlement qui fu en la ville de Brousselles ot pluisseurs coses dittes et *devisées*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 339). Quant ilz eurent

ainsi parlé, Piètres s'en alla et laissa le Jouvencel. Puis commença à executer ce qu'ilz avoient *devisé* entre eulx deux (BUEIL, I, 1461-1466, 89). Or est-il tout nottoire que tout homme, qui entreprend sur autrui, est meü d'orgueil, de presumpcion et d'envyie, et aucunefois d'avarice. Et, selon ces trois manières d'esmouvemens et commencemens de guerre, voudray *deviser* trois points (BUEIL, I, 1461-1466, 118).

. "Énoncer" : Si que, Guillaume, vraiment, Il me samble tout autrement, Veües et considerées Mes raisons devant *devisées*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 210). Si ferez une instruction De toute nostre entention, La quele nous *deviserons* Mot à mot, et y metterons Tout ce que vous devez querir Et en nostre non requerir, Par quoy vous en soiez certains. (MACH., P. Alex., p.1369, 127). Item face et ordene par celx presentes mon droit, universalx et natural hoirs Jaiques, mon aymie filz, (...) par la maniere et condition cy après escripte et *devisée* ; c'est assavoir lidit Jaiques panra et aura en preception et avantaige de Guillaume, mon fil et son frere, la millour forterace et telle comment li plaira, ensamble le bourg et tote la fermetey et cloison dodit luef, le millour fiés, la millour garde de priorex, et ne seront a aucune chose evaluex lidit fiés et garde de priorex es partaiges desdiz Jaiques et Guillaume, freres, mes filz. (Test. Besanç. R., t.1, 1372, 462).

. "Enumérer, évoquer" : En ces neifz a moult de beaulz hostelz et si bonne ordonnance de chambres et de toutes autres choses que nulz homs porroit *deviser*. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 46). Là estoient messires Guillaumes de Biaucamp (...) messires Aymeris de Rochewart, monsigneur Gaillart de le Motte et plus de deus cens, tous chevaliers, que je ne puis mies tous *deviser*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 40).

. "Décrire, indiquer" : ...un sain qu'elle a me *devisé* Et ou siet (Mir. Oton, c.1370, 342). ...entre autres, dist la maniere comme avoit esté desrobé le coffret aux bagues du roy, *devisa* les coupables et le lieu où avoient esté portées les bagues et les fist recouvrer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 114 r°).

. *Deviser qqc. sur* : "Comment poez-vous estre plus saiges de bataille ne mieulx usez d'armes que ces vaillans chevaliers qui cy en present sont ? Comment poez-vous *deviser* sur eulx chose qui soit de nulle value, car ilz ne firent oncques en leurs vies autre chose fors que traveillier de royaume en royaume pour trouver et avoir les armes ?" (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 152).

. *Ainsi que/si comme devisé est* : ...si comme il sera *divisé* ou tiltre... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 606). Quant li dus de Bretagne, ensi que contenu et *devisé* est chi devant, fu ramenés à Calais dou conte de Sallebrin (...) il entendit que li rois, ses sires, estoit durement malades. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 230).

. *Deviser qqc. de qqc.* "Dire (ou penser) qqc. de qqc." : Je vous diray que j'en *devis*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 234). Et je lui diray qu'il m'avient, Car bien m'avise Que pensée de dueil seurprise Son mal maintes foiz amenuse Et descroist, quoy qu'on en *devis*, Car Dueil destraint Et muce le cuer trop contrainst Quant la bouche fort se refraint. (CHART., L. Dames, 1416, 213).

. *Deviser que* : ...Jehans Prouniaulx estoit banis de Gaind et de Flandres ; pour ce estoit *devissé* en sa banissure que il estoit allés prendre Audenarde sans le sceu de chiaulx de Gaind. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 224).

. *Deviser* + interr. indir. "Dire" : Mon chier ami, or la *devis* Si comme tu l'as esmeü. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 66). Et puis je vous *deviseray* Quelle est m'entente. (Mir. femme, 1368, 187). Li rois d'Engleterre qui estoit sus mer o tout sa navie, avoit ja

ordonné toutes ses besongnes et *devisé* comment on se combateroit (FROISS., Chron. D., p.1400, 883).

. *Deviser* + interr. indir. "Examiner" : Alons laiens, si *devisons* En quelle guise ouvrer pourrons Pour nostre honneur. (Mir. femme roy Port., c.1342, 166).

. [D'un texte] : [Un messenger] De Prouvence, preus et legiers, Qui li aporloit lettres closes, En un petit coffret encloses. Il les prist, si les resgarda Et de haut lire se garda ; Car plusieurs secrez *devisoient*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 215). Si li rescri par tele guise Com ceste lettre le *devis*... (MACH., Voir, 1364, 166). L'escripture qui estoit mise En son front enseigne et *devis* Qu'a parfaite amour riens ne chaut D'yver, d'esté, de froit, de chaut, N'elle ne se varie point, Ainçois est tousdis en un point, Ferme, loial, juste et onnie, Car qui bien aime a tart oublie. (MACH., Voir, 1364, 650). Sa boiste et ses lettres prenray, Et ce que *devisent* saray Bien tost (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 52). Maistre Bon, a savoir demant Que ceste lettre cy *divise*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 52). Se *devisoient* et disoient ces lettres avoecques salus et amistés que (...) or veoient que la defaute y estoit, et supposoient que c'estoit par fortune de mer, et non autrement. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 99).

. *Deviser une parole* : ...tous ceulx qui se metteront en ce voyage, chevaliers et escuiers, de quelque nation qu'il soient, ne s'armeront le terme de six ans à venir par nulle cause contre le royaume de Castille, et ce jureront-ilz solempnellement à prendre les sauf conduis que on leur baillera ; et de toutes ces parolles dictes et *devisées* vous en raporterez lettres ouvertes devers vostre connestable (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 108). Si heut là plusieurs paroles dictes et *devisées*, et furent sus un estat longement que de assaillir la ville. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 5).

. *Deviser un chant*. "Chanter un chant" : DIEU. (...) Or nous fault il du retour adviser Et, en allant, ung beau chant *deviser* Puisque j'ay fait en ce lieu mon plaisir. (Pause. Dieu s'en retourne avec ses anges, chantant ce qu'il leur plaira.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 210).

. *Deviser qqc. à qqn*. "Dire, raconter, rapporter qqc. à qqn" : Ensi fu ravis Thelephus, com je te *devis* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 83). Comment l'omme vestu de blanc vint au roy et lui *devisa* l'adventure du chastel. (ARRAS, c.1392-1393, 302). ...je apris et comsiderai moult de la matere et ordenance des Escocois, et sont de toute tele condition que chi desus vous est *devisé*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 128). Je n'ay, dit elle, ne a vous ne a luy que *deviser* (C.N.N., c.1456-1467, 120).

. *Deviser de qqn/de qqc.* "Parler, discuter de qqn ou de qqc." : Quant nous eümes *devisé* De nos amours, je m'avisé Que li feroie une requeste Qui me sembloit assez honneste (MACH., Voir, 1364, 330). Et lors fu couchiee, et attendirent entour le lit, en *devisant* de plusieurs choses, tant que Remondin venist (ARRAS, c.1392-1393, 41). ...li vaillant honme travellent lors corps en armes pour conquerir la gloire et renonmee de che monde ; li peuples parole recorde, et *devis* de lors estas (FROISS., Chron. D., p.1400, 37). ...et se rencontrerent [des animaux] ensemble, et commencerent a *deviser* du gouvernement (JUV. URS., Loquar, 1440, 348). Et quant le roy se voutl retraire appella Saintré, et en *devisant* de plusieurs choses il fut entré en sa chambre (LA SALE, J.S., 1456, 92). ...s'en retournerent vers leur hostel, tous *devisans* de ceste advenue. (C.N.N., c.1456-1467, 108). ...chascun s'abilla, parlant et *devisant* de ce que plus luy estoit (C.N.N., c.1456-1467, 175). ...en la duché d'Auvergne, demouroit ung gentilhomme (...). De sa bonté *devisera* mon compte. (C.N.N., c.1456-1467, 352). ...le faisoit bon oyr

deviser de sa seur, voire entre ses amys (C.N.N., c.1456-1467, 361). Et, ce soir, vindrent la plupart des gens de bien de la ville soupper avec le Jouvencel et *deviserent* de leur besongne qu'ilz avoient faicte. (BUEIL, II, 1461-1466, 20). Et y vint ledit maistre au jour comme l'avoit promis, la ou ensemble ilz *deviserent* de leur affaire, et luy dirent ce qu'ilz avoient receu en charge de luy dire (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 31). Cestui *divise* de astrologie ainsi (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 103 v°). Jaques de la Forest, evesque de Paris, ayma aussi, en son temps, l'estude de astrologie et souvant l'en ay oy *deviser* bien haultement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 163 r°). Jehan Lallement, (...) bien sçavant en la science des estoilles, est de ce temps en moult grant bruit et l'en ay oy bien *diviser* et, à la verité, homme très bien pratique et expérimenté en icelle. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 165 r°).

. *Deviser d'unes choses et d'autres/d'unes et d'autres*. "Parler de choses et d'autres, bavarder" : Quant li chevaliers venoit à l'ostel dou dit bourgeois, il estoit li bien venus, et buvoient et mangeoient ensamble en grant recreation ; et parloient et *devisoient* de unes coses et d'autres. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 87). Et quant ilz se furent entresaluez et Jason eut fait la reverence aux autres dames, Medee entra soubtillement en devises avec lui, et en *devisant* d'unes et d'autres, ilz se tirerent un petit a part contre l'autel, qu'ilz prindrent a regarder. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 201).

- *Deviser à qqn*. "Parler à qqn" : [Le marquis] Jouer voiz en la galerie Avec ces autres chevaliers, Qu'a eulz *devise* volentiers Et o mes amis m'esbanoye. (Gris., 1395, 58). ...je vous feray demain *deviser* a ma dame (C.N.N., c.1456-1467, 178).

- *Deviser à qqn de qqc*. "Entretenir qqn de qqc." : Et de l'estre et de tout le lieu Sebille assez me *devisa*, Mais oncques mains ne me prisa, Dont ne les avoie aouré. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 66). Ainsi disoit A la dame que moult prisoie, A qui de son bien *devisoie* (CHART., L. Dames, 1416, 230). ...*devisoit* a luy de cent mille besoignes (C.N.N., c.1456-1467, 150). ...après que le Jouvencel eut ouy les beaulx enseignemens des trois personnes dessus nomméez que le Roy luy avoit envoyéez, assembla ses cappitaines et compaignons de guerre et leur *devisa* des armes et de la noblesse qu'on y acquiert (BUEIL, II, 1461-1466, 79).

. *Deviser à qqn sur qqc*. : Ainsi disoient Les chevaliers qui la se deduisoient ; Comme savans, bien profond en lisoient Et sur ces mos aux dames *devisoient*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 163).

- *Deviser à qqn + interr. indir.* : Amis, dist Melusigne, or vous ay je *devisé* comment vostre pere party de son pays, et laissa les heritaiges qui doivent estre vestres vacquans, lesquelx je ne loue pas que vous les laissiez perdre. (ARRAS, c.1392-1393, 50). ...le bon curé (...) *devisoit* a l'oste et aux aultres comment il devoit faire. (C.N.N., c.1456-1467, 404).

- *Deviser avec qqn*. "Parler avec qqn" : Et Gieffroy prist le prier par la main et l'en mena amont disner avecques lui, et laverent et s'assistrent au disner, et aprez disner furent graces dictes, et *devisa* Gieffroy avec le prier grant piece, et ainsi passerent le temps jusques a lendemain. (ARRAS, c.1392-1393, 277). Mectez paine d'ailleurs penser Pour voz douleurs recompenser ; Et en vous gardant d'offenser, Vous avisez. Avec ces dames *devisiez* Et ensemble a confort visez. (CHART., L. Dames, 1416, 230). ...du pape Adrien le quart, qui estoit seigneur bien begnin et *devisoit* volentiers avecques gens de bien quant ilz estoient en sa presence (JUV. URS., Verba, 1452, 388). ...après qu'il eut aucun petit temps *devisé* avec elle (...), luy pria mercy (C.N.N., c.1456-1467, 515). Ainsi passa le

Roy ceste serée en *devisant* avecques le chevalier et plusieurs aultres du duc Baudouin et de son armée en plusieurs plaisans parolles. (BUEIL, II, 1461-1466, 153). Et, quant ilz eurent souppé, il se print à *diviser* avec lesdits serviteurs, en attendant ledit maistre Jehan de Reilhac, qui estoit au logis du roy, lequel ne vint qu'il ne fust plus de mynuit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 147).

- *Deviser entre soi* : ...ly sires de layens print Remondin par la main et l'enmena asseoir sur une couche pour *deviser* entre eulx, tant comme les derreniers soupperent. (ARRAS, c.1392-1393, 53).

- *Plus/mieux/si... qu'on ne sauroit/pourroit deviser*. "Plus, mieux, si... qu'on ne saurait le dire" : ...grant amour nous moustra il en cella si grante qe nuly ne poet *deviser* (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 167). ...vous avetz veu et conoisetz mon fieble estat assez meultz qe jeo ne le vous savorioe *deviser* et la maladie q'est par dedeinz mon corps (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 192). La peut on veoir (...) servir (...) grant fuison de més et d'entremés, si estragnes et si bien ordonnés que on ne les savorioe *deviser*, fors cheuls qui sont mestre dou faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 116). Alors les menerent (...) par jardins, par salles et par chambres, les ungs bien, les aultres mieux cent foiz que on ne pourroit ne saroit dire ne *deviser*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 92).

- *Ne savoir que deviser*. "Ne savoir que redire" : Et moult plaingent Regnault pour ce qu'il n'ot que un oeil, car il par fu tant beaulx du surplus que nully ne savoit que *deviser* en la beauté de son corps ne de ses membres. (ARRAS, c.1392-1393, 165).

2. Empl. abs. "Parler ; converser" : Li paresseux parle et *divise* Et... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 177). Car, tant qu'a moi, pas n'en sui sages, Et se n'est pas uns biaux usages Que chils meïsmes qui *devise* Soit jugieres de sa devise. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 224). ...elle meismes rira avecques elles et s'esbatra en *devisant* si famillierement que toutes loueront sa grant priveté et benignté et l'aimeront de tout leur courage. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 51). En *devisant* S'en vont ces deux, contredisant Et a leurs desplaisirs visant ; Chascune se tient voir disant. (CHART., L. Dames, 1416, 262). ...tandiz que les gens du bourgeois le conduisoient vers la porte, tenans le hoc en l'eau pour *deviser*, la bonne femme fut vistement mise sur piez (C.N.N., c.1456-1467, 27). ...veez cy nostre homme et sa femme qui se boutent ou boys, chantans, jouans, et *devisans* et faisans feste (C.N.N., c.1456-1467, 89). Ainsi s'en alla le roy Amydas droit à la ville et print le Jouvencel par la main ; et allerent *devisant* tant qu'ilz virent Callibor, une très belle ville et chastel. (BUEIL, II, 1461-1466, 178). Mais la dernière parolle qu'il pronunça jamais, en *divisant* en santé, fut qu'il n'avoit esperance de non faire jamais peché mortel ne veniel, s'il pouvoit. (COMM., III, 1495-1498, 306). Mons. le grant maistre, touchant les logis de voz gendarmes, vous sçavez que nous *devisames*, vous et moy, touchant le fait d'Armignac, et me semble que devez envoyer voz gens tyrer tout droit en ce pays là, et je vous bailleray trois ou quatre ou cinq capitaines dès que je seray hors d'icy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 217).

- *Deviser ensemble* : Ainsi *devisoient* le conte daulphin et la duchesse, sa fille, ensamble. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 225).

- [Contexte amoureux ou grivois, où le propos va au-delà des plaisirs de la conversation] : ...[le mari trompé] reprint nouvelle ymaginacion par boire et menger largement du demourant du soupper de ceulx qui entretant ou lit se *devisoient* a son grand prejudice. (C.N.N., c.1456-1467, 27). ...elle nous baillera sa maison

pour *deviser* [Deux amants veulent se rencontrer chez une amie] (C.N.N., c.1456-1467, 259). ...voluntiers la vit en cotte simple et en cheveux. Et tantdiz qu'ilz se *deviserent*, nous retournerons a parler de la vieille [Un homme retrouve sa maîtresse dans sa chambre] (C.N.N., c.1456-1467, 260). ...monseigneur, qui estoit plus esveillé [qu'] un rat, avoit grand faim de *deviser* ; si vouloit que madame laissast ses oroisons (C.N.N., c.1456-1467, 271). ...il cuidoit bien veoir a loisir sa maistresse et *deviser* tout son cueur saoul (C.N.N., c.1456-1467, 476).

3. Empl. pronom. *Se deviser*. "Se parler, s'entretenir" : Vous ennuye ja avec moy ? *Devisons* nous par contenance ! (Narcissus, p.1426, 292). ...veez la gens bien aises. Et ne veez vous pas comment ilz se *devisent* plaisamment ? (C.N.N., c.1456-1467, 253).

- *Se deviser à qqn*. "S'entretenir avec qqn" : Et comme ilz se *devisoient* l'un a l'autre... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 78). Je me *devis* a elle, et passe temps (C.N.N., c.1456-1467, 455). ...le sage clerc (...) vint veoir sa dame, a qui se *devisa* longuement (C.N.N., c.1456-1467, 577).

- *Se deviser de qqc.* : ...les oncles du roy et les nouveaulx consaulx d'Angleterre, qui se tenoient à Londres et le plus à Westmoustier, se *devisoient* du roy et de son affaire et des besoignes d'Angleterre, pour reformer à leur samblant et entente et en bon estat (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 45). Et venoit a le fois li rois d'Escoce veoir le roi Phelippe (...) et se *devisoient* de lors besongnes. (FROISS., Chron. D., p.1400, 239). ...c'estoit son droit a estre dus de Bretagne en l'oqison de sa fenme ; mais puis que il le sousfroït et vouloit, ensi que il disoient l'un a l'autre qant il s'en *devisoient*, il ne pooient pas de lor poissance singulere, faire fait ne partie pour lui. (FROISS., Chron. D., p.1400, 474). ...nonobstant qu'ilz se *devisassent* de leur adventurez d'Amours (Cligès C.T., 1455, 158).

. *Se deviser à qqn de qqc.* : Ce chevalier le regarda après la salutacion et, voyant qu'il estoit ainsy pensif et plain de melancolie, il se *devisa* a lui de plusieurs des merveilles du monde. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 166).

- *Se deviser comment*. "S'entretenir de la manière dont" : ...comme ung jour ensemble estoient (...) et se *devisassent* en pourmenant par une sale, comment ceste leur joye impareille continuer (C.N.N., c.1456-1467, 92).

- *Se deviser en soi-mesme de qqc.* "Se parler à soi-même de qqc., réfléchir à qqc." : Et s'en *devisoit* la dame en elle mesmes de la contenance et maniere de ces deux enfans (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 191).

- Empl. pronom. à sens passif : ...le duc Loys de Bourbon (...) estoit tout informé des besoignes dessus dictes, comment elles se portoient et *devisoient* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 120). ...d'armes et d'amours voluntiers se *devisoit* ["on parlait voluntiers de"]. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 77).

4. Inf. subst. "Conversation, échange de propos" : Et quant ilz furent assemblé, après leurs amoureux *devisiers*, a chiere tres lye Madame lui dist :... (LA SALE, J.S., 1456, 79).

5. Part. prés. en empl. subst. "Diseur de bonne aventure" : ...des prophctes et des *devisans* [devinans ?] (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 124).

V. aussi *diviser* [R. M.]

DEVISERIE, subst. fém. (deviserie)

[*FEW III, 109b : **divisare*]

"Récit" : Que vous feroie jou longhe *deviserie* ? (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 538). [R. M.]

DEVISEUR, subst. masc. (deviseur)

[T-L : *devisëor* ; GD : *deviseur* ; AND : *devisour* ; DÉCT : *devisëor* ; FEW III, 109b : **divisare*]

A. - "Concepteur, celui qui fait le plan d'un ouvrage, qui l'imagine" : ...en effect que nostre roy Charles fust sage artiste, se demoustra vray architecteur et *deviseur* certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondacions fist faire en maintes places, notables edifices beaulx et nobles, tant d'eglises comme de chasteaulx et autres bastimens à Paris et ailleurs, si comme assez près de son ostel de Saint Pol, tant belle et notable l'eglise des Celestins, si comme on la peut veoir, couverte d'ardoise et si belle que riens n'y convient (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 37). ...il ordonna à faire et ordonner une grande bastille pour eulx y logier plus seurement. Et fu faite moult forte et bien avironnée de grans fossés. Et en estoit le édifieur et *deviseur* aux ouvriers, ung chevalier nommé messire Baudo de Noyelle. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 310). ...faiseurs de bardes, *deviseurs* de bastiemens, orfèvres (Lettres Louis XI, V., t.8, 1495, 74).

Rem. Doc.1497 ds GD II, 703c.

B. - "Négociateur" : Il jura, prommist et seella au roy dan Piètre pais amour, alliances et confederation, et li rois dans Piètres ossi à lui sur certaines compositions qui furent là ordonnées, desquèles li princes de Galles fu moiens, trettières et *devisères*. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 209).

C. - "Celui qui exécute la devise" : Et, combien que la bordure des armes de Portugal soit de gheules semée de chasteaulx d'or, ne desplaie aux paintres et aux *deviseurs*, car la bordure de gheules est bonne, mais les chasteaux sont faulx, selon l'entendement du Roy Henry, car ce doivent estre confennons qui sont les armes de Boulougne (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 38).

D. - "Celui qui *devis*e, qui cause, qui parle, qui s'entretient vomontiers avec d'autres, parleur, bavard" : Raines ressemblent assés a la fourme d'un crapout combien qu'ilz ne soient pas de celle nature. Et sont en eux fort caquetantes quant il fait doubz temps, et sont tres paoureuses car aussitost qu'ilz oent rien ilz laissent leur caquet a faire. Et senefie que cellui qui premier les porta en armes estoit grant *deuiseur* et caquetoit de ses ennemis et du fait d'alutry (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 500). [R. M.]

DEVISION, subst. fém. (devision)

[T-L : *devision* ; GD : *devision/division*¹ ; AND : *devision* ; FEW III, 109b : **divisare*]

A. - "Partage, séparation" v. *division*

B. - "Mise en ordre, organisation, disposition ; p. ext. façon, manière"

1. "Mise en ordre, organisation, disposition" : Cilz qui fit par *division* Les anges qui six alles ont Que sustienent la trinitey... (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 199).

- *Faire devision* + interr. indir. "Concevoir un plan (sur la façon de mener une entreprise)" : Toute jour furent la faisant *devision*, Comment vendront a chef de ceste traïson. (Galien D.B., c.1400-1500, 41).

2. "Façon de réaliser qqc., recette" : Les *divisions* des salses partinens aux poyssons tant de mer comme de eaue doulce (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 128).

3. P. ext. "Façon, manière" : L'aigle a mainte condition De si noble *division* Que les cuers fait moult esjoir Seulement des parlers oïr. (MACH., D. Aler., a.1349, 345).

- *Par telle devisiion*. "De telle manière" : De l'espee a doulx main sus le corpz le fraippoit ; Per teilt *devision* ou corpz li anbaïtoit (...) Hauber ne armure, nulle rien n'y valloit (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 56). Ung chevalier fery par tel *devision* Le bachin ly effondre con s'il fust de laiton (Hugues Capet L., c.1358, 153).

Rem. *Flor. Octav.* L., t.2, c.1400, 12777 var., 12780 var.15178 var.

- *De/par telle devisiion que*

. "De telle manière, de telle sorte que" : Adonc cheï aval par tel *divisiion* Que la teste est aval et amont le tallon. (*Flor. Octav.* L., t.2, c.1400, 407). Adont s'esmut li ville par telle *devision* Que pluseurs en ala vers Saint-Pol à bandon. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 276). Une pierre y avoit de tel *devisiion* Qu'elle sue et jette yaue a moult grande fuison (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 623). ...parmy le percha par tel *devisiion* Qu'il li fraint le haubert (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 634).

. "À telle condition que" : Or en est faite paix per teilt *devision* Que jamais je ne doie per nezune ocquison Manoir en nulle ville se en cest si nom, Ou en Jherusalem (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 47). Je le vous livreray par tel *devision* Qu'en convent m'averés sur vostre dieu Mahon Qu'a mort le metterés sans nulle arrestison. (Tristan Nant. S., c.1350, 145).

C. - "Intention, désir, volonté" : DIEU. Michiel, oi ma *division*. Droit quant de ci departiras, Au mari Theodore yras Dire li que sa femme est morte... (Mir. Theod., 1357, 123). ...non obstant voz traïteux pourpensement et *division* de longue main (Bouciquaut L., 1404, 287).

Rem. Doc.1394 ds GD II, 732a (*pour aucune frenesie ou division*), traduit par "folie" ; à placer ici..

- "Décision, ordre, stipulation" : Cilz qui fist par *division* Les anges qui six alles ont Que sustienent la trinitey, Me doint senz meffaire a raison A diffinir m'entencion En l'eneur de l'umanitey. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 199).

- *À devisiion de qqn*

. "Conformément au désir, au souhait, à la convenance de qqn" : ...Par ma foy, danzillon, Chevalir vous ferai a vo *devision*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 204). Par mi le frain saisi le bon cheval frison, Bien y cuida monter a sa *devision*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 167).

. "Autant qu'il plaît à qqn, à volonté, à loisir" : Moult furent bien servy à leur *devision*. (Hugues Capet L., c.1358, 85). Au lez delà le pont s'en revont ly baron Et s'ont pris le gaain à leur *devision*. (Hugues Capet L., c.1358, 136).

D. - "Propos, parole, discours"

- *Faire devisiion*. "Parler" : La font lez doulx amant longue *devision* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 306). Trop me voy mervillant en ma condicion Pour quoy no demoiselle qui ceans tient prison A tant a ceu palmier fait *devision*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 306).

. "Raconter, exposer" : A une damoisele de son estracion Avoit dist la pucelle et fait *devision* Comment Amours l'avoit mis en subjection pour Regnaut (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 263).

- "Récit, description" : ...c'estoit une grant merveille D'escouter les *divisions* Qu'on faisoit des alerions. (MACH., D. Aler., a.1349, 294). Tost orez la maniere de l'informacion Que Dieu a saint Eustace fit par *devision*. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 136). Puis dit que mon fait est endeible, Que mon respit est contre fourme,

Tout plain d'emposture et de gourme, Et qu'il y a surreption. N'y faut autre *division*, Car, soit menchongne ou verité, Tout son propos est recité, Mot a mot, sans oster ne mettre, Si comme il estoit en sa lettre. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 23). Que vous feroie je long compte ne longue *division* ? Payens furent tuit mors et plusieurs se noyerent en la mer. Et retournerent noz barons aux logeiz des payens ou il avoit moult de richesce. (ARRAS, c.1392-1393, 139). Dictes moy dont la manyere commant, Mon chier enfant, sans grant *division*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 214).

Rem. Même sens ds l'ex. suiv. (?) : Certes en cest aage semble bien estre consummee la *division* [var. l'advisiion, la vision] que la rayne Sabine monstra a Chilperic, pere de Clovis, sur la generation des François, dont je me raporte au texte de voz croniquez que vous devez lire et sçavoir entre autres hystoires, se a negligence ne tient. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 83). Mais la bonne leçon est sans doute celle de la var. (*l'advisiion*). [R. M.]

DEVITABLETÉ, subst. fém. (devitableté)

[*FEW III, 253a : *evitare*]

"Caractère de ce qui peut être évité" : Devitabilitas (...) : *devitableté* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 85). [R. M.]

DEVITER, verbe (deviter)

[*FEW III, 253a : *evitare*]

"Éviter" : Devito (...) : *deviter*, décliner (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 119). [R. M.]

DEVIVRE, verbe (devivre)

[FEW XIV, 579a : *vivere*]

Empl. pronom. "Causer sa propre mort, mourir" : ...Narcissus pareillement Pour ung regard cruellement De son cler viz en la fontaine Resplendissante et d'eau plaine, Moyen de quoy il print plaisir Amoureux, ambrasé desir, A son cler viz que tout seul vit. En l'eau par ire se *devit* Qu'il ne peut jouir de sa face. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 369). Comme une beste soubz la chappe D'orde bestialité vit A pou pres tousjours et *devit*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 783). [Autre ex. p. 345] [R. M.]

DESVOI, subst. masc. (dévoi)

[T-L : *desvoi* ; GD : *desvoi* ; FEW XIV, 374b : *via*]

A. - "Détour" : Je croy que la (...) Soit le droit lieu ou il habite : Adressier m'y vueil sanz *desvoy*. (Mir. parr., 1356, 6).

B. - Au fig.

1. "Égarement" : Si leur nonçoit, a haulte voix, Les douleurs et les griefs *desvois*, Qui leur vendront, et la grief peine, Pour la venue dame Helaine, Qu'encor comparront chierement. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 67). Vous faites moult pou de services Au bas monde, a ce que je voy, Quant il est ore en tel *desvoy* Qu'a paine sera ravié : Tant est infect et desvoié. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 129). Les griefs ennuy Mettez a chief, belle, ou suis jour et nuy En dur *desvoy* (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 52).

2. "Ruse, fraude" : Tu meïsmes es, bien le voy, Plains de cuidier et de *desvoy* (Pastor. B., c.1422-1425, 98).

REM. Autres ex. ds GD II, 580a. [R. M.]

DEVOIDER, verbe (devoider)[AND : *devoider* ; *FEW III, 253a : *evitare*]

"Éviter" : Et volentiers, a ma semblaunce, Vousist la bataille excuser S'il le pooit *devoider*, Mais bien veoit qe lui covient faire. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 77). [R. M.]

DESVOIE, subst. fém. (dévoie)[T-L : *desvoie* ; GD : *desvoie* ; FEW XIV, 374b : *via*]

"Fait de se tromper de chemin, détour" : ...c'est le lieu estably pour nous, C'est le lieu ou nous monterons tous A jamais pardurable vie, Si Dieu plaist ; c'est cil sans *desvie*, Auquel irons pour vray et certes, Mais que nous facions les desertes. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 762). [R. M.]

DESVOIEMENT, subst. masc. (dévoiement)[T-L : *desvoiement* ; GD : *desvoiement* ; AND : *desveiemment* ; FEW XIV, 374b : *via* ; TLF VII, 118a : *dévoiement*]**A. - Au propre**

1. "Fait de se perdre, de s'égarer" : ...c'estoit le chevalier qu'ilz avoient autresfois mené en Zellande a leur *desvoiement* ["quand ils s'étaient égarés"] (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 225). Or estoit-il entré en une grosse espaisse forest, là où n'y avoit ne voye, ne sentier, et en laquelle plus y entroit parfont, plus lui doubloit son *desvoiement*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 243).

2. "Chemin impraticable"

Rem. Ex. d'a.fr. et *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD II, 681a.

B. - P. anal. MÉD. "Action de réduire"

Rem. PANIS, *Guidon*, 1478, ds TLF (*le devoyement de l'apposteme*).

C. - Au fig.

1. "Fait de quitter la droite voie, errement, manière d'agir insensée" : ...tout au contraire souveraine joye remplit leurs folz cueurs ou temps de leur grief et mortel dommage, c'est quant en la voye d'oiseuse se pevent embatre, en laquelle nul autre paradis ne presument leur estre propice, ne plus agreable, mais en ce chemin sont infinies à eulx les sentes de *desvoiement* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 25). ...pleins de rage et de désespoir, pleins d'amertume et de mérancolie, pleins de clameurs et de *desvoyement* de sens et de paroles et de vertu et de courage et de tout bon entendement (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 268). ...oncques ne s'est trouvé rébellion en lui, ne fierté, ne oncques *desvoyement*, ne descognoissance (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 12). Et pour tant ainsi que l'art non seulement est congnoissance, mais aussi faisant et ouvrant les choses qui se font selon l'art, mais congnoist des choses qui se fourvoient des rieules de l'art seulement, ainsi la science de Dieu congnoist et fait [...] elle congnoist et voit les maulz et pechiéz, qui sont *desvoiemens* de la loy eternele, et au regard d'icelles n'est pas factive ne cause. (Somme abr., c.1477-1481, 171).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. CHASTELL., Heilemann, 34, 200.

2. "Débauche"

Rem. HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, gloss. (*devoiemment* ; var. de *les dornoiemens des belles dames, devoiemens*, p.124).

3. "Dérèglement de qqc." : ...mise en l'abay de fortune et du monde par *desvoyement* de nature (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 91). [R. M.]

DESVOIERIE, subst. fém. (dévoierie)[T-L (renvoi) : *desvoierie* ; GD : *desvoierie* ; FEW XIV, 374b : *via*]

"Fait de s'écarter de la raison, de la justice"

Rem. *Percef.* (mais éd. 1528) ds GD II, 681c-682a. [R. M.]

DESVOILER, verbe (dévoiler)[T-L (renvoi) : *desveler* ; GD : *desvoiler* ; GDC : *desvoiler* ; FEW XIV, 225a : *velum*² ; TLF VII, 118b : *dévoiler*]

Empl. trans. "Dégarnir (un ouvrage) de sa protection" : ...as cans trestous là vous esparderés. Garnysiés les castiaus qui là sont *dévolés* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 409).

- "Révéler, faire connaître qqc." : Et mesmes sembloit vouloir dire que le duc, son bel oncle, avoit joué ce personnage aussy devers lesdits Anglois, et feroit tant que, s'il luy devoit couster un million d'or pour distribuer ça et là, sy auroit-il accord avecques eux, et y laboureroit. Et en *dévoiloit* son courage en ceste matière si publiquement que le record aussy en fut fait tout tel de sa personne, en public ailleurs. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 95). [R. M.]

DEVOIR, subst. masc. (devoir¹)[T-L : *devoir* ; GD : *devoir*¹ ; GDC : *deveir*² ; AND : *deveir* ; FEW III, 21b : *debere* ; TLF VII, 125a : *devoir*²]

A. - "Redevance (due au seigneur), tribut" : ...tant herbergemens, maisons, cens, rentes, *devoirs* en blez, en vins et en deniers, desmes, vinages, terrages, homages, feages, justices, juridicions, seignouries haultes, basses, moiennes, avec quelconques leurs domainnes, vignes, terres, prez, pastures, boys, hayes, arbres chargeans et non chargeans, estans, eaues, garennnes, en eau et en terre, moulins, coulombiers (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 137). Et puis qu'il fault comparoir mal a mal, cest avantaige ont les populaires que leur bourse est come la cisterne qui a recueilli et recueult les eaues et les agoutz de toutes les richesses de ce royaume, qui es coffres des nobles et du clergié sont amendriz par la longueur de la guerre, car la fieblesce des monnoies leur a diminué le paiement des *devoirs* et des rentes qu'ilz nous doivent, et l'outrageuse chierté qu'ilz ont mise es vivres et ouvraiges leur a creu l'avoir que par chascun jour ilz recueillent et amassent. (CHART., Q. inv., 1422, 34). Tullès, en le unziesme chappiltre de son dit livre, dist que tous princes et seigneurs puent et doivent contraindre leurs subgez a les paier de leurs *devoirs* et rentes, quelz qu'ilz soient, par droiz ordonnez ; et aux subgez dist que les doivent paier. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 20). Item, il en y a aucuns qui prennent boys livré par le verdier et par le commandement et ordonnance de monsieur le maistre des eaues et forestz ; et est icelle livrée appelée ou nommée guerbagés, parquages, telages et caruages, et pour cause de ce paient au roy plusieurs *devoirs*, c'est assavoir guerbes, deniers, tourteaux (PETIT, Cout. R., 1444, 349). ...en ce present chapitre n'est fait aucune mention des amandes venues par deffault des droitz et *devoirs* non païés en temps deu (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 901).

- [Cont. métaph.] : Une foiz le fault essayer A tous les bons en leur endroit Et le *devoir* d'Amours payer, Qui sur frans cuers a prise et droit, Car Franc Vouloir maintient et croit Que c'est durté et mesprison Tenir un hault cuer si estroit Qu'il n'ait q'un seul corps pour prison. (CHART., B. Dame, 1424, 350).

B. - "Ce qui doit être fait"

1. "Ce que l'on a à faire, par obligation morale, selon les usages, par nécessité pratique..." : ...J'ai nom Esperance. Vois ci Mesure et Attemprance, Bon Avis et Confort d'Ami, Qui sont tousdis avecques mi Et qui t'ont fait maint biau servise, Non par *devoir*, mais par franchise. (MACH., Voir, 1364, 378). Et telz y a qui jour et nuit sont par les bois et par les champs a chacer les bestes et au gibier des oiseaulx, et les aultres rompent chevaulz au pourchaz des offices, des estaz, des chevances et de leurs autres plaisirs, qui pour honneur acquerir et leur naturel *devoir* acquiter ne laisseroient le repos d'une nuit ne ne souffreroient le dangier, estroit ou messaisé hebergement. (CHART., Q. inv., 1422, 15). Nous voions que toute ordre et reigle de sainte prestrise est bestournee, et, qui est dure chose, les subgietz se veuillent maintenant tous exempter de leur prelas. Maiz plus dure chose y a ; car lez prelas se vivent et continuent comme exemps du *devoir* de leur estat et de la cremeur de Dieu. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 58).

- *Le devoir de + inf.* "L'obligation de" : Assez et plus que noz sens ne pevent redrecier ou noz paciencies souffrir avons sur nous de discors et debas et sommes persecutez des divisions dedens et dehors, sans ceste nouvelle tençon esmouvoir, et si voulons ceulx ressembler qui voient le feu embrasé et esprins par leurs lieux et habitacions et sont en question pour debatre entre eulx qui le feu y a mis et et a qui le *devoir* de l'estaindre appartient. (CHART., Q. inv., 1422, 44).

- *Faire devoir (en/de qqc.)*. "Accomplir ce que l'on est tenu de faire (en qqc./de qqc.)" : Voz debaz ennuyent. Les bons cuers les fuyent Et pour la paix prient, Et vous en supplient : Faictes y *devoir*. (CHART., L. Paix, a.1426, 418). N'as tu es escrips des payens que leurs dieux ne secourent aux lasches et aux paresceux ? Et pour neant lez requiert par oroyson qui n'aide sa requeste par fayre *devoir*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 102). Maiz qui demanderoit dont vendra ceste surté, je dy qu'elle doit commencer par examen de conscience et loyalle entention de bien ouvrer. Premier convient retourner a soy mesmez par correption, et soy tourner a fayre *devoir*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 131). L'aultre print ce present (...) et s'offrit de faire le mieulx qu'il pourroit et du present faire *devoir* (C.N.N., c.1456-1467, 237). Veez cy Jhesus a nostre pas ; Alons tost et faisons *devoir* [en lui annonçant la mort de Jean Baptiste]. (Pass. Auv., 1477, 115). Josep, alons nous en orer Au temple et farons *devoir*. (Pass. Auv., 1477, 265). Mes vous, qui faictes bien *devoir* D'estre propre ? (B. veoir, p.1480, 15). Je suis prest a faire *devoir*. (P. Jouh. D.R., a.1488, 36).

- *Faire bon devoir*. "Bien faire ce que l'on doit faire" : Or monstre ça, je feray bon *devoir* et ne demoure gueres. [Une servante prie son maître de tamiser à sa place pendant qu'elle s'absente] (C.N.N., c.1456-1467, 118). Celle gaitte ainsi mise et logée dist qu'elle feroit bon *devoir* (C.N.N., c.1456-1467, 451). D'un baston, d'une dimy lance, Fraperons pour rompre leur os. Sirus et moy sans nul reppos Sur Gestas farons bon *devoir*. (Pass. Auv., 1477, 229).

- *Faire bon devoir de qqc.* "Faire qqc. que l'on doit faire de manière satisfaisante" : Agrapine ala devers le roy et fist bon *devoir* de ce que dame Fleurie chargiee l'avoit. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 62). ...quand l'heure seroit venue ou elle devoit mettre a execution celle lection (...) elle en feroit si bon *devoir* que son mary se loeroit d'elle, et en seroit trescontent. (C.N.N., c.1456-1467, 496).

- *Faire tout devoir de + inf.* "Accomplir au mieux la tâche qui consiste à" : ...[elle] fut donnée en mariage a ung bon gentil compaignon, qui tout *devoir* faisoit de paier le deu que voluntiers demandent femmes (C.N.N., c.1456-1467, 470).

- *Faire son devoir*. "Accomplir ce que l'on est tenu de faire" : Car c'est très bon de faire son *devoir*, Si que l'ame s'en puist apercevoir. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 121). Et pour mieus prouver ton contraire, Te vueil ceste demande faire : Fait cils mal qui fait son *devoir* ? (MACH., R. Fort., c.1341, 92). Ly chevalier au Chine hautement leur cria : "Ai-ge fait mon *devoir*, le lairai-ge droit-là ?" (Chev. cygne R., c.1356, 112). SECOND CURÉ. Mauvaisement fist son *devoir* Quant il ne li cria mercy [au bon curé]. (Mir. parr., 1356, 21). Einsi li roys les confortoit Doucement et les enortoit, Que chascuns feïst son *devoir*, Pour pris, honneur et gloire avoir. (MACH., P. Alex., p.1369, 93). Com messagier fait son *devoir* ; Gardez que vous ne l'atouchiez (Mir. Oton, c.1370, 322). C'est car l'en fait son *devoir*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 218). Lesquieulx sergens, et chascun d'eulx, se chargerent de fere leur povoir, *devoir* et diligence de faire et acomplir ledit commandement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 346). Et lors monta Remondin a cheval moult legierement, et prist la lance. Et, d'autre part, monta Oliviers moult vistement, et prist la lance au fer trenchant. Et lors cria un herault par trois foiz : Laissiez les aler, faictes vostre *devoir*, faictes vostre *devoir*. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Si bien en firent leur *devoirs* Rommains qu'on ne les dot blasmer. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 6). Car se les gentilhommes feissent Aussi bien que nous leur *devoir*, Que le roy des corps ilz servissent Ainsi que nous de nostre avoir, Les estrangers pas ne pillassent (CHART., D. Her., p.1415, 434). Et par ceste cause, il [le duc] doit faire son *devoir* jusques a estre mort ou pris (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 238). Et fault en ce que ayez trois vertus, c'est assavoir Force, Attrempance et Patience, et en faisant tousjours vostre *devoir* envers le roy (JUV. URS., Nescio, 1445, 473). Et ne veulx pas dire que vostre chanceillier ne face son *devoir* et le fait autant ou plus que feïst oncques chanceillier (JUV. URS., Verba, 1452, 326). PATHELIN. A dire veoir, Tu as tres bien fait ton *devoir* Et aussi bonne contenance. (Path. D., c.1456-1469, 190).

- *Faire son devoir de qqc.* : Sire, j'en feray mon *devoir* ; Ne vous esmouvez point en ire. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 282). Et trouverent que le prier en avoit bien fait son *devoir*, car il l'avoit fait ouvrir et enbasmer, et appareillier le cuer, et avoient ensevely les entrailles en la chappelle aux lampes, devant le maistre autel. (ARRAS, c.1392-1393, 289). Monsigneur, puisque vous me volés cargier de si grant cose, ja soit que point ne le vaille, j'en ferai mon *devoir* et mon pooir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 165). Aprenant que sont lowez. Jugement (...) d'un enffans que li peire mist a mestier delei ung taillour a .IIII. ans, le quel enffans s'en allat fuer du paiis et ne savoit on qu'il fut devenu, se volloit li peire que li maistre li randit son enffans, por tant qu'il disoit que le maistre et cez maigniez l'avoient sormonner ; le maistre disoit que non et qu'il en avoit bien fait son *devoir*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1343], 219).

- *Faire son devoir de + inf.* "Faire ce qu'il faut pour" : Car elle fait son *devoir* et s'onnoir D'oëbir a son souverain signour. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 86). Et elle, sans faire demeure, Fait adès aussi son *devoir* D'onneur faire et de recevoir L'onneur dou signeur humblement... (MACH., D. Aler., a.1349, 349). L'EMPERERIS. Au main les faces vers nous tendent (...). Alons faire nostre *devoir* D'eulx [le pape et l'emperiére] saluer. (Mir. emper. Romme, 1369, 303). Toutesfoys je feray mon *devoir* de vous servir (GERS., Trin., 1402, 165). ...quand il la cuida accoler et baisier et au surplus faire son *devoir* de gaigner le chaudeau, elle se vire puis d'ung costé puis d'aultre (C.N.N., c.1456-1467, 71). ...et respondit au messaige incontinent et sur l'heure que son maistre

estoit mal adverty et que c'estoient aucuns mauvais serviteurs qu'il avoit qui luy vouloient donner ces crainctes, affin qu'il ne feïst son *devoir* de le secourir comme il estoit obligé par ses alliances (COMM., I, 1489-1491, 183).

. *Faire de/en son devoir*. "Accomplir ce qu'on doit faire" : Et pour tant c'est raison que je le vous merisse a mon povoir, car je n'ay pas volenté que de faire en mon *devoir*, combien que je ne le pourroye assouvir a la value de la haulte honneur que vous m'avez faicte ; mais je vous supply humblement que vous veulliez prendre en gré ma petite puissance. (ARRAS, c.1392-1393, 118). ...s'il n'eust si bien fait de son *devoir* je ne seroye pas si contente de la ronture de son veu (C.N.N., c.1456-1467, 204).

. *Faire son devoir à qqn/à qqc*. "S'acquitter de ses obligations envers qqn ou qqc." : ...le Roy, nostre souverain seigneur, desire faire son *devoir* à la chose publique du royaume et à messeigneurs de la guerre, qui si grandement et notablement l'ont servi, comme chascun scet, et à qui il est tant tenu. (BUEIL, II, 1461-1466, 155).

. *Se mettre en son devoir/en ses devoirs (de + inf.)*. "S'activer comme il convient (en vue de qqc.)" : ...pas ne demoura qu'elle ne se mist en ses *devoirs* de l'oster hors de ceste melencolie. (C.N.N., c.1456-1467, 235). "Tres redoubtee dame, vous sçavez que par pluseurs fois vostre serviteur le roy d'Esclavonnie vous a fait requerre par ses ambassadeurs que vous voeilliez estre sa femme, et que vous l'avez reffusé, pour quoy il a vostre royaume assailly de guerre. Encoires, pour tousjours soy mettre en son *devoir*, m'a il envoyé requerre vostre desirée grace qu'elle ait pitié de vous et de vostre poeuple et que a celle journee vous ayez pitié de vostre leal amant, duquel la fortune est telle que certes il moeurt après vous..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 134). Et ilec mons. le chancelier Morviller dist et exposa de par le roy comment il s'estoit grandement mis en son *devoir* d'avoir offert aux princes et seigneurs, qui estoient devant Paris, aux demandes qu'ilz lui faisoient pour l'ampanage de mons. le duc de Berry, pour lequel ilz demandoient avoir la duchie de Guienne, Poitou et le pays de Xanctonge ou la duchie de Normandie. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 107). Et par avant le roy avoit envoyé par devers le duc de Bourgogne monseigneur de Lion, monseigneur le connestable et autres seigneurs pour tousjours se mettre en *devoir* et trouver partout bon moien de paix sans figure de guerre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 208). "...Or sus donques, chascune se mette en ses *devoirs*, dist l'une, et je feray tout aprestre". Tandis qu'elles estoient ainsy empeschies et ne pensoient que d'accomplir leur entention, je me departi en muchettes et sans congié me retrahy, car grant sommeil avoie. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105).

. *Mettre son devoir à faire qqc*. "Se disposer à faire qqc. de son mieux" : Et le plaisir qu'Amours lui fait lors prendre Lui donne cuer et volenté d'apprendre Et de savoir ; Si veult rommans et nouveaux dis avoir, Et met son sens, sa paine et son *devoir* A les pouvoir entendre et concevoir. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 167).

2. En partic.

a) "Obligation imposée" : ...quelque pourchaz, quelque semblant, quelque *devoir* qu'il sceust faire pour obtenir sa grace, jamais il ne peut parvenir d'estre serviteur retenu (C.N.N., c.1456-1467, 473).

b) "Hommage dû au suzerain" : [A propos de l'hommage pour ses possessions en France, le roi Philippe VI prie le jeune Edouard III] ...que il venist faire son *devoir* et relever dou di roi tout ce dont tenus il estoit (FROISS., Chron. D., p.1400, 187). ...chils dus

avera fait son *devoir* deviers son naturel et souverain seigneur, le roi de France (FROISS., Chron. D., p.1400, 468).

- *Faire son devoir vers qqn*. "Rendre hommage (au seigneur)" : Son clergie manda et leur monstre Que il facent processions De toutes les religions ; Qu'einsi vuet le roy recevoir, Pour faire vers li son *devoir*. Plus d'une grant demi journée, Qui fu à bonne heure adjournée, à l'encontre li est alez. (MACH., P. Alex., p.1369, 34).

c) "Disposition, préparation avant le combat"

- *En grand devoir*. "En grand équipage, prêt au combat" : ...et a Saint Loup sonnera une cloiche a l'effroy, et cryeront a l'arme, et vient la Pucelle en grant *devoir*, faisant grant admiracion, une espee nue en sa main, et plusieurs eschellent leur forteresse a force d'armes, et a force entreront dedans et tueront tout ce qui rencontreront des Anglois (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 439).

d) *Faire le devoir*. "Faire l'amour" : ...[sa] femme luy avoit tousjours fait refus quand il avoit voulu faire le *devoir* (C.N.N., c.1456-1467, 500).

- *Faire son devoir* : Il n'y eut gueres esté sans faire son *devoir* et si tres bien s'i acquitta que les trois, les quatre foiz gueres ne luy cousterent (C.N.N., c.1456-1467, 76). - (...) ay je pas fait mon *devoir* aussi avant que vous ? - Comment l'entendez vous ? - N'est ce pas autant d'une foiz que de deux ? (C.N.N., c.1456-1467, 523).

e) "Ce qui doit être fait d'une chose"

- *Faire qqc. à son devoir*. "Faire qqc. comme il convient, selon les règles" : Oncques ne fis, se m'ay Dieu, Ung plus suppellatif ouvraige : Mon serment ! c'est ung bel ymage Pourtrait et paint à son *Devoir* (ARCEL., Vieill. C., c.1480-1520, 604).

- *Mettre qqc. à son devoir*. "Mettre qqc. comme il convient, selon les règles" : Qant (...) toutes coses furent misses a lor *devoir* (...) le conte de Gerles fu transmués en duc (FROISS., Chron. D., p.1400, 295). Qant ces batailles furent ordonnees et mises a lor *devoir* (...) on amena le roi (FROISS., Chron. D., p.1400, 719).

C. - "Reconnaissance due à qqn"

- *Donner un devoir à qqn*. "Manifester sa reconnaissance à qqn, faire un cadeau à qqn" : Moul noblement les festoia Et mult beal *dever* lour dona, Or et argent et riches joiaux (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 153).

- *Faire grant devoir de qqc*. "Se montrer reconnaissant pour qqc." : Dieux ! Que la contesse fu oultre mesure esjoÿe d'oÿr ce gracieux langage ! (...) et s'elle mercya de grant affection celle qui ce beau plaisir luy faisoit, il n'y avoit que raison, comme a la verité elle en fist grant *devoir* et tira de son gand ung riche fermaillet et bien ouvré a merveillez, lequel elle donna a la dame qui toutesvoyez le prist bien en gré (Comte Artois S., c.1453-1467, 128-129). [R. M.]

DEVOIR, verbe (devoir²)

[T-L : *devoir* ; GD : *devoir*² ; GDC : *deveir*¹ ; AND : *deveir* ; DÉCT : *devoir* ; FEW III, 21a : *debere* ; TLF VII, 119b : *devoir*¹]

I. - Devoir qqc. (à qqn/à qqc.)

A. - [Idée d'obligation] "Être tenu de s'acquitter de qqc."

1. "Être tenu de payer (une somme dont on est redevable, écot, impôt, redevance, salaire...), de rembourser (une dette que l'on a contractée...)" : ...et encoires l'en *devoit* le connestable de France à paier à trois ans soixante frans. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 73). "Comptez, car veslà tout ce que nous vous *devons*." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 204). Quant le vi

[escriu], ne me deportay, Mais le pris (...) Et dedans ay trouvé d'avoir Autant qu'il [bourgeois] me pouoit *devoir* (Mir. march. juif, c.1377, 222). Item les bouchers ou mazeliers de ladicte ville ou autre bouchier qui veoront estre bouchiers et vendre char en ladicte ville *doivent* chascun an au seigneur pour cause du privilege de leur boucherie quatre solz et I denier à paier chascun an le jeudi avant Noel, lequel privilege est tel que nulz ne peut ou doit vendre char dedens ladicte ville fors que lesditz bouchiers. (Titres Bourbon L., t.2, 1385, 19). ...et que iceulx biens il avoit prins samedi darrenierement passé, environ heure de vespres, prins en ladicte ville de Garges, en l'ostel d'un escuier qu'il ne scet nommer, en soy paiant de son salaire qu'il lui *devoit*, ne scet quel somme d'argent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). ...il avoit nom Girart Emmelart, nez en la tour de Tester, à une lieue près de Marcillac, à trois lieues prez de Rodès, laquelle tour lui appartenoit par succession de ses pere et mere, à laquelle tour a plusieurs villages et maisons qui *doivent* plusieurs menus cens, et blez jusques à troys cens sextiers ou environ, et plusieurs poulles et chapons (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 254). ...deux supplications, l'une en pappier, l'autre en parchemin, faisans mencion de certain argent à lui *deu* par feu Guillaume d'Anfrenet, tresorier des guerres (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 8). ...pour ce que par le conte d'Armignac lui est *deu* certaine et grant somme d'argent pour son service par lui fait ou voyage d'Arragon, ou service dudit conte, a tenu ledit fort pour soy recompenser sur icellui et ses hommes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 199). Et les paioit Melusigne tous les samediz, si qu'elle ne leur *devoit* denier de reste. (ARRAS, c.1392-1393, 46). Comment, Gieffroy, me veulz tu oster la rente que je doy avoir pour le pommel de ceste tour, qui m'est *deu*, et en suiz en saisine dès le vivant de ton pere. (ARRAS, c.1392-1393, 298). Et pillierent et prissent li Alemant sus les Ronmains tant et oultre ce que on lor *devoit* (FROISS., Chron. D., p.1400, 245). ...donnons, cedons, transportons et delaissons vint livres parisis de rente avec les arrerages, s'aucuns en sont *deubz* à present (Paris domin. angl. L., 1427, 270). La disme que nous *devez* et que nous vous demandons (C.N.N., c.1456-1467, 216). J'ay païé, moy. Je ne *doy* rien. (C.N.N., c.1456-1467, 224). ...dictes que je vous *doy* et vous en allez tost, et ne vous trouvez jamais devant moy (C.N.N., c.1456-1467, 311). ...allez veoir a ceste povere fille qu'on luy *doit* et la paieiz (C.N.N., c.1456-1467, 371). ...[les maris] dirent que l'escot estoit gaigné, et que leurs femmes le *devoient* (C.N.N., c.1456-1467, 376). Simon, on dit Q'un usurier deux debtours avoit. L'un cinq cens deniers luy *devoit*, L'autre cinquante a payer (Pass. Auv., 1477, 153).

- Empl. abs. : Aussi vueil je [Gieffroy] veoir les quictances de cellui a qui vous paieiz les X. s. de rente, que vous dictes que vous paieiz pour le pommel de ma tour. Par les dens Dieu, vous ne me aurez pas de ce tour cy ; car, se je puis savoir qui il est, il me monstrera comment je lui *doy*, ou il me rendra mes arrierages du temps passé, ou vous les me rendrez. A ce lui respondent les receveurs (ARRAS, c.1392-1393, 296). Item, [elle] ordenna que toutes personnes qui luy *doibvent* soient creus par leurs sermens des paies qu'ilz diront avoir faict et affermeront. (Invent. test. beauv. L., 1431, 67). ...reste a savoir celles qui ont païé et celles qui *doivent* (C.N.N., c.1456-1467, 224). ...six belles jeunes femmes (...) dirent qu'elles avoient si bien payé qu'on leur *devoit* sur le temps advenir (C.N.N., c.1456-1467, 224). En prison ? Quelle chose ay je meffait ! A qui *doy* je ? (C.N.N., c.1456-1467, 508). Jugement (...) coment une parsonne estoit pleisge pour ung autre d'aulcunne debte, et cil a cui on *devoit* vult estre paiet et fit estault sur les debtes en airches c'on *devoit* a plaisge, et il delivre l'estault, se chaisse pués tant le

creditour l'amant que li maistre-eschevin dit c'ons avoit bien de ciaux escript [a] faire la volluntei don creditour, par tel qu'il feist xeuretei en la main du maiour de retraire avant dedan l'an et le jour passeit, et que tant chiesset de la debte et que li pleisge se puist de tan aidier sus le debtour. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1360], 378). En ce lieu dont je parle survint question entre les nostres tant pour les vivres qui se commencèrent à acoursir que pour la faulte d'argent ; car il estoit *deü* aux gens d'armes d'un an et demy et plus ; et avoient enduréz de grans pouvretéz. (COMM., III, 1495-1498, 266).

2. "Être tenu à qqc."

a) *Devoir qqc.* : Seigneurs, veez cy grant franchise de ce chevalier, qui prie que je respite ses ennemis de la mort ; mais, par la foy que je *doy* l'ame de mon pere, ne Jossellins ne ses filz ne feront jamais trahison ne n'enchasseront gentil homme de mon pays. Et lors les fist tous deux pendre, et rendy a Remondin sa terre, et lui donna la terre de Jossellin tout entierement. (ARRAS, c.1392-1393, 65). Par foy, dirent iceulx, c'est verité, et se vous y savez nul bon chief, pour l'amour et honneur de nostre pucelle et pour nostre prouffit, si le dictes. Si ferez bien et ce que vous *devez* ["ainsi vous ferez bien et vous ferez ce que vous devez faire"], car vous y estes tenus ; elle est vostre souveraine dame comme a nous. (ARRAS, c.1392-1393, 148). ...li signeur d'Alemagne (...) li *devoient* obeissance [à l'empereur] et qui service li avoient fait devant Cambrai (FROISS., Chron. D., p.1400, 362). Biau signeur, je vous prie chierement, et par la foi que vous me *devés*, que vous me menés si avant en la bataille (FROISS., Chron. D., p.1400, 730). Nous *devons* a Dieu gloire, grans et petis, sans excepcion, en reconnoissant sa souveraine puissance (GERS., Noël, p.1404, 293). Or, pensés doncques, quel dueil est ce A ung prince chevallereux Qui, soy moustrant plain de prouesse, Se voit deseparé de ceulx Qui lui *doyvent* service et foy, Dont il est et chief et seigneur ? (CHART., D. Her., p.1415, 429). Povre et riche meurt en corrupcion, Noble et commun *doivent* a Dieu service ; Mais les nobles ont exaltacion Pour Foy garder et pour vivre en justice. (CHART., B. Nobles, c.1424, 396). Cuidés vous tenir de Dieu par parage, et parier avec le non pareil ? Vous lui *devez* foy et hommage et service comme ses creatures, et avec ce, comme lez ministres de son peuple, justice garder comme administrateurs et commis. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 68). ...la posterne fut desserrée, et celle qui pour la nuyt le guet y *devoit* saillit dedans (C.N.N., c.1456-1467, 24). ...elle abandonna tost l'amour qu'elle luy *devoit* (C.N.N., c.1456-1467, 289). ...la foy (...) que je vous *doy*, en tant que je suis vostre pasteur indigne (C.N.N., c.1456-1467, 295). Sur ma foy, ilz sont radobteés, Vous nous *debvez* obeissance, Et encoré a la presence Du roy triumpant sans dommaige Vous allez sceucer tel langaige. (Feste roys, c.1475-1500, 309).

- [Formule de serment] *Foi que doy qqc.* "Par le respect que je dois à qqc." : Sy en rescriptz [pour mes deux pauvres clergeons, deux très vieux chanoines de Notre-Dame] au collateur Lettres semblables et parreilles ; Or prient pour leur bien faicteur Ou qu'on leur tire les orreilles ! Aucunes gens ont grans merveilles Que tant m'encline vers ces deulx, Mais, foy que *doy* festes et veilles, Oncques ne vy les meres d'eulx. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 108).

- *Dieu doit qqn à qqn pour.* "Dieu, pour..., doit envoyer qqn à qqn" : Le roi le bienviengna, et lui demanda des nouvelles, et le chevalier lui dit tout de mot en mot, comment Uriens avoit rescoux la proye, et l'aventure du pont, et tout comment il a entencion de venir combatre le soudant bien brief. Par foy, dist le

roy, cest homme me *devoit* Dieux pour rescourre mon pays des felons Sarrazins, et pour sainte crestienté soustenir et essaucier. (ARRAS, c.1392-1393, 103).

- Prov. *Fais ce que tu dois et (ad)vienne ce que pourra* : Lors la royne respondy a Ardant Desir et dist ainsi : "Beaux amis et vous belle amie, il se dit en proverbe : Fais ce que tu dois et veigne ce que pourra..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 444).

Rem. Cf. aussi DI STEF., 254c, s.v. *devoir*, et 325c, s.v. *faire*.

b) Au passif [D'une chose] "Qui revient à qqn" : Tu as bien tant a Dieu servi Que paradis as desservi Et que sa gloire t'est *deue* (Mir. st Guill., c.1347, 44). Hé ! dame des cieux descendue [Raison], Cler dyamant resplandissant ! Grant louhange vous est bien *deuhe*, Tresnoble rose florissant ! De Dieu eternal tout puissant Estez envoyee, com je croy, Obvier tout autre passant. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 202). Affin que ne soye seclus du trespereux et hault merite *deu* a ceulx qui traveillent et labourent a l'augmentacion et accroissement des histoires de ce present livre, je vous racompteray... (C.N.N., c.1456-1467, 215). Dieu, qui rend a chacun ce qui luy est *deu* vous paiera de vostre desserte. (C.N.N., c.1456-1467, 245). Le demourant ay je housse de vesture qui est *deue* a femme desloyale et deshonorée. (C.N.N., c.1456-1467, 323). LA SECONDE SOTE. Je vous salue, mon treshault seigneur Comme ad celui a qui honneur est *deue*, Treshaultement sans point avoir saveur Car sur ma foy g'y suis tresbien tenue. (Feste roys, c.1475-1500, 308). Toutesfoiz moderément gouvernoit ceste grand auctorité, car, comme ay dit, il estoit des plus saiges de son temps ; mais le filz cuydoit que cela luy fust *deü* par raison et se faisoit craindre moyennant ceste garde (COMM., III, 1495-1498, 43).

B. - [Idée de nécessité ou de conséquence nécessaire]

1. [D'une chose] "Nécessiter qqc., imposer qqc." : MARCELLE. Estes vous Jehan ? Alez lèans Vous chauffer ung petit le doyt A nostre feu. ST JEHAN. Le temps le *doit* : Pieça n'euz si froit que je saiche. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 722).

- [En constr. interr.] *Que ce doit* ? "Comment cela se fait-il ? Qu'est-ce que cela signifie ?" : LE SEIGNEUR. Amie, voutentiers seroie Bien de vous, se il vous plaisoit. LA DAME. Doulce mère Dieu, que ce *doit* ? Mon seigneur, qu'avez vous pensé ? (Mir. enf. diable, c.1339, 9). Pere, se je leur donne du relief, que ce *doit* ? (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 565).

. [Suivi d'une prop. introd. par *que*] "Comment se fait-il que... ?" : Dites li qu'elle soit ysnelle D'un po venir parler a moy, Et que ce *doit* que ne la voy Plus que ne fas. (Mir. roy Thierry, c.1374, 310).

2. Au passif [D'une chose] *Estre deu à*. "Être à assigner à, à rapporter à" : Et Barbares et Grecs, quiconques cuident que aucuns diex soient, attribuent a Dieu cest lieu aussi comme se a chose ["créature"] immortelle fust *deu* et convenable lieu immortel ; et est impossible autrement. (ORESME, C.M., c.1377, 84). Et pour ce que la premiere figure est *deue* au premier corps et le premier corps est celui qui est en la desreniere et souveraine circunference, donques le corps qui est premier meu circulairement est sperique ou de figure sperique. (ORESME, C.M., c.1377, 384).

Rem. Rattacher ici (idée de causalité, de conformité) l'ex. suiv. (?) : Ceste leçon icy [la belle Heaumière] leur baille [aux filles de joie] La belle et bonne de jadiz. Bien dit ou mal, vaille que vaille, Enregistrer j'ay fait ses diz Par mon clerc Fremin l'estourdiz, Aussi rassiz que je pense estre, S'il me desment, je le mauldiz : Selon le clerc est *deu* le maistre. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 59). Il ne

peut guère s'agir de *duire*, en raison de la forme. R.H., *Comment. Test.*, 83

- Empl. abs. : Car autre chose est ouvrer principalement pour honeur et autre chose est ouvrer pour bien honneste, pour lequel est *deü* honneur. (ORESME, E.A.C., c.1370, 211).

3. [D'une pers.] "Être redevable de qqc. à qqn" : Tiercement de tant que nostre Seigneur a receu plus de honte et de indignité pour nous, de tant luy *devons* nous plus de louange et gloire. (GERS., Noël, p.1404, 296).

- Empl. impers. *Il est deu à qqn*. "On doit qqc. à qqn" : ...car à celui est *deu* qui pour la chose publicque milite et combat (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXI).

II. - *Devoir* + inf.

A. - [Idée d'obligation (au regard de la morale, de l'usage, de finalités pratiques...)]

1. [Au regard de la morale ou du droit...] : ...Que rois *doige* pourter coronne (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 76). ...puis que nous sommes frères, nous nous *devons* entraidier (Mir. st Val., c.1367, 122). ...ledit mons. le prevost demanda ausdiz presens conseilliers leurs advis et oppinions qu'il estoit bon de faire dudit prisonnier et s'il y avoit cause assez parquoy l'en le *deust* excecuter comme larron. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 420). Comment, dist il, faulx traître, avez vous esté si hardy de dommager ne faire molester le pays ne les gens de monseigneur mon pere, vous qui *devez* estre son homme ? (ARRAS, c.1392-1393, 205). Dedens *doit* avoir la lampe de vraye foy, alumee du feu de charité, et soutenue par la corde de esperance. Les peintures de ce temple sont les bons exemples des sains et saintes que nous *devons* regarder et ensuyr. Et aussy de pluseurs autres similitudes que je laisse. En ce temple icy nous *devons* recevoir misericorde, car meilleur hoste ne pouons nous herbergier, ne meilleur offerende presenter. (GERS., Purif., 1396-1397, 63). ...par ce nous est clerement demonstré que nous *devons* querir ailleurs nostre bien, nostre salut, non pas au monde (GERS., Noël, p.1404, 296). Quatre foiz l'an (...) vous *devez* confesser [a vostre curé] du mains a quelque ung prestre (C.N.N., c.1456-1467, 223). ...qu'en dira mon tresloyal seigneur et mary, auquel je n'ay pas gardé loyalté comme je *deusse*... (C.N.N., c.1456-1467, 424). ...elle allegoit les loix que l'on *doit* maintenir en mariage (C.N.N., c.1456-1467, 500). ...monseigneur l'official, vous avez tresbien jugé. Or avant, ma fille, faictes ce que vous *devez* faire (C.N.N., c.1456-1467, 501). ...a qui par loy humaine les *devray* laisser [Un riche célibataire s'inquiète du devenir de ses biens] (C.N.N., c.1456-1467, 556). ...nous *devons* ayder Es grans pecheurs pour les retraire De mal et a bien les tirer (Pass. Auv., 1477, 133). Doncques nous *deussions* exciter Magdalaine, que vit en blasme. (Pass. Auv., 1477, 133). Le Saint Esperit fu donné deux fois aprez la resurrection : une fois en terre pour signifier l'amour de laquelle nous *devons* amer nostre proxme. Secondement fu donné du ciel aprez que Jhesu Crist fu montéz ez cieulz le jour de la Penthecouste pour demonstrier l'amour par lequel nous *devons* amer Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 120).

2. [Au regard de l'usage, de ce qui se fait...] : LE PAPE. (...) cil qui les *devoit* Deservir [les lampes] lui et son lignage Ay franchy d'ycellui servage (Mir. pape, 1346, 373). Oye laquele confession faite par icellui prisonnier, ledit mons. le prevost demanda ausdiz presens conseilliers leurs advis et oppinions que bon estoit faire dudit prisonnier, et s'il *devoit* jouir de privilege de clert. Tous lesquelz delibererent et furent d'oppinion qu'il n'estoit pas homme qui *deubst* joir de privilege de clert, et qu'il avoit abusé et mesusé d'icelle tonsure, et qu'il *devoit* estre rez tout jus comme homme lay. (Reg.

crim. Chât., I, 1389-1392, 295). Et la fut le jeune conte en estat de chanoine, comme leur abbés, et fist son deu comme il appartient. Et lors vindrent les barons, et lui firent hommage tuit cilz qui faire lui *deurent*. (ARRAS, c.1392-1393, 32). Sire, *devez* vous choisir dame qui soit de hault et noble sang, saige, et qui ait de quoy vous aidier et mectre sus a voz besoins (LA SALE, J.S., 1456, 16). ...luy va faire ung grand premisses, que son filz estoit en eage de marier, et qu'il le *deust* pieça estre. (C.N.N., c.1456-1467, 296). ...deux gentilz hommes, beaulx compaignons, bien assoviz et adressez de tout ce qu'on *doit* ou peut loer [en] ung gentil homme vertueux. (C.N.N., c.1456-1467, 362). O Gestas, bien te *deussies* taire Dire teulx languages et motz (Pass. Auv., 1477, 218). Souffert a [Jesus] volontairement Pour le saulvement des pecheurs ; Pour ce *deussies* vous maintenant Laisser voz larmes et voz pleurs. (Pass. Auv., 1477, 255). Las, complere Je luy *devoye* En son affaire, Quant je veoye - qu'il non avoit en riens mespris. (Pass. Auv., 1477, 276).

- Empl. impers. : LA NIEPCE. Cousine, je ne vous fail point ; Si vous *doit* de moy souvenir, Quant vous pourrez regne tenir De royauté. LA FILLE. (...) Cousine, ja ne vous faudray (Mir. femme roy Port., c.1342, 176).

- [P. ell. de l'inf.] : ...ilz estoient messagiers. Si furent tantost menez au roy, lequel ilz saluerent, et firent la reverence comment ilz *deurent*. (ARRAS, c.1392-1393, 158). Je ne me sçaroye souler, Toy adourer, Ne gracier si que *devoye*. (Pass. Auv., 1477, 131). Lequel Elucidare vous plaise benignement recevoir et en excusant mon petit entendement, si je n'ay pas partout traictié, ne en si hault stille, comme je *deusse*, ce que bien conviendrait à vostre excellante et très illustrée, sacrée et royale Majesté (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°).

3. [Au regard de l'expérience, de finalités pratiques...] : Par quoy je *doy* estre excusé en partie se je ne parle en ceste matiere si proprement, si clerement et si ordeneement comme il fust mestier (ORESME, E.A., c.1370, 100). CONSTANCE. (...) Je ne scé se ce sont veneurs Ou se ce sont de gens robeurs. Partons de cy. YSABEL. C'est bien a faire, car aussi Ne sont il pas de nous moult loing ; Si *devons* avoir plus grant soing De nous garder. (Mir. Berthe, c.1373, 231). On *doibt* de deux voies ou de troys prendre la plus pourffitable en adamaigant ses ennemis. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 37). ...quant on vult approuchier une besoingne, on ne la *doit* point eslongier. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 149). Et vous savez que l'effort de deux chevaliers ne puet pas porter le faiz contre bien de LX. a IIIJxx mille Sarrasins ; et ce fu la cause qui nous destourna de y aler, et vous *devez* savoir que celui est moult fol qui souffle contre le vent pour le cuider tarir ne surmonter. (ARRAS, c.1392-1393, 82). ...et estoit par ses mauvaises jangleries a part et en secret, et en disant que on ne *devoit* tenir compte de ces chaperons fourrez (GERS., Noël, p.1404, 307). Meslez nêtement vostre poudre O eue rose, pure et saine, Chascun jour par une sepmaine, Et puis *devez*, sans redoubter, Vostre camphre o tout ajouxter (LA HAYE, P. peste, 1426, 152). ...[la meunière] prie a monseigneur (...) que de sa grace il luy veille enseigner qu'elle *doit* faire pour garder ce pouvre devant de cheoir. (C.N.N., c.1456-1467, 39). ...le medicin qui estoit bien adverty de la response qu'il *devoit* faire. (C.N.N., c.1456-1467, 135). ...[les assaillants] ordonnerent une gaitte sur ung arbre, qui leur *devoit* dire quand ceulx de Troyes seroient a la Justice. (C.N.N., c.1456-1467, 451). Ce village (...) estoit habité d'un moncelet de bons, rudes et simples paysans qui ne savoient comment ilz *devoient* vivre. (C.N.N., c.1456-1467, 512). Tu *devries* bien lousis changer Alheurs qu'advec moy, mon seigneur. Ha, las, je suis ung grant pecheur, Indigne de ta companie. (Pass.

Auv., 1477, 127). Pour ce y *devez* totalement resister et remedier, en abaissant la desordonnée presumpcion et detravée arrogance desdicts ignorans (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°).

- [Dans la conduite d'un récit dont la brièveté ne doit pas avoir pour conséquence l'omission de détails importants] : ...on ne *doit* pas taire comment nagueres ung gentil chevalier de Bourgoigne... (C.N.N., c.1456-1467, 73). ...tresbeau filz estoit, et, qu'on ne *doit* pas oblir, pour ung homme de son eage il n'en estoit point de plus subtil. (C.N.N., c.1456-1467, 91). Or *devez* savoir que la chambrette ou se faisoit ce mestier n'estoit gueres loing de la chambre de monseigneur (C.N.N., c.1456-1467, 117). Mais vous *devez* entendre qu'il ne fist pas ceste conquete sans faire foison d'armes (C.N.N., c.1456-1467, 197).

4. [Dans le champ de la nég., marque l'obligation de ne pas faire qqc. (et non la non-obligation de faire qqc.)] : ...femme ne *doit* concepvoir lignie fors de son mari ["elle est dans l'obligation de ne pas..."] (Mir. femme roy Port., c.1342, 149). ...doubter Maishuy Sarrazins ne *devons*, Puis que le champ gangnié avons (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 158). Et pour ceste cause, les Pithagoriens ne *deussent* pas craindre a mettre la terre ou milieu de tout le monde ne dire que illeques ou centre est la Chartre de Joves, mais il deussent querir pour melieu ce qui est apte et convenable a ce que illeques soit la chose. (ORESME, C.M., c.1377, 516). ...les povres ne *doyent* point avoir de honte de leur povreté, ne les riches orgueil de leurs richesses (GERS., Noël, p.1404, 296). Beau sire, vous ne *devez* mie Vous esliessier d'oïr dire Q'ung homme de meschante vie Face meschant fin, ou mal muyre Espoir est il en paradis - La voie en est a tous ouverte - Et s'il n'est vray ce que je diz, Je croy qu'il n'y a pas grant perte. (CHART., D. Her., p.1415, 427). ...allez ailleurs, vous n'estes pas bien arrivé ; ce n'est point seans qu'on *doit* hurter a ceste heure. (C.N.N., c.1456-1467, 28). Je suis vostre mere, a qui ne *devez* rien celer, et de qui ne *devez* estre honteuse. (C.N.N., c.1456-1467, 133). ...l'hostel de la dame dont il estoit le cher tenu, et dont mains de compte il tenoit que par raison il ne *deust* (C.N.N., c.1456-1467, 477). ...vous voullant bien advertir, Sire, que pas ne *devez* tollerer, ne souffrir que ceste science tant encienne, noble et utile (...), durant vostre resgne soit ainsi et ou contempt de vous chassée, abatus et villipendée (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°).

5. [D'une personne ou d'une chose comme objet d'une obligation] : ...un roy par droit, avant qu'il *doye* venir a terrene possession, ne gouverner royaulme, *doibt* avoir vingt et ung ans et *doit* estre jusques en cel eage au gouvernement de ses oncles, se il les a (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 80). ...li hiretages de la couronne de France ne *devoit* ne pooit en riens descendre, ne venir a ces filles ne as enfans de la roine d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 52). ...comme femme fresle, legere et muable de courage, ay baillé part et porcion a aultry de ce dont il estoit et *devoit* estre le seul seigneur et maistre ? (C.N.N., c.1456-1467, 424). Celles croiz *deust* estre piece a Levee sus. Advansés vous ! (Pass. Auv., 1477, 209). Ceste requeste despleüt au roy, car point n'estoient de son party, par quoy *deüssent* estre comprins en ceste paix, et aussi servoient-ilz à monsr Charles, son frère, et non point à luy. (COMM., I, 1489-1491, 165).

B. - [Idée de nécessité ou de conséquence nécessaire]

1. [Idée de nécessité inhérente aux choses, de conformité à l'ordre des choses] : N'aies ja d'autrui mort envie Pour avoir ne pour menandie Qui après t'en *deige* advenir. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 175). L'ABBEESSE. (...) Amours m'assault et me guerrie Pour mon clerc (...), Car sodainement monsté m'a Son

maintien, qui par est si gent Qu'il *doit* bien plaire a toute gent (Mir. abbeesse, 1340, 66). A tout cuer embelir et plaire *Doit* qu'il vous serve nuit et jour (Mir. nonne, 1345, 325). ...il savoit bien qu'il *devoit* morir par les mains de Gieffroy. (ARRAS, c.1392-1393, 265). ...ce qui *doit* avenir, nuls ne puet brissier ne oster. (FROISS., Chron. D., p.1400, 256). ...et le temps vint que l'incarnation se *deust* accomplir et celebrer, Dieu esleu faire et former Dame selon sa sapience infinie, telle comme il appartenoit a filz de si hault et noble lignage avoir ca jus a mere, qui es cieulx avoit Dieu a pere. (GERS., Concept., 1401, 390). Douleur, courtoisie, amitié Sont les vertuz de noble femme, Et le droit logeis de Pitié Est ou cuer d'une belle dame. S'il failloit par ton livre infame Pitié d'entre dames bannir, Autant vouldroit qu'il ne fust ame Et que le monde *deust* finir. (CHART., E. Dames, 1425, 365). ...combien que je ne pense avoir dit ne fait chose dont me *devez* savoir mal gré, je ne sçay, moy, qu'on vous a rapporté. (C.N.N., c.1456-1467, 156). ...si je l'y trouve jamais, son derrenier jour sera venu, quelque chose qu'il en *doyve* ou puisse advenir (C.N.N., c.1456-1467, 231). ...si tant vouliez faire pour moy, il vous seroit tellement par moy desservy que vous en *devriez* estre contente. (C.N.N., c.1456-1467, 263). ...vous avez tort de me desdire. Il me semble que vous *devez* estre content, de ces huit rasieres et pensez y c'est un grand tas de blé. (C.N.N., c.1456-1467, 291). ...le mary et le gentil homme son parent s'estoient embuschez en ung destroict par ou nostre curé *devoit* passer ; et ne povoit ne aller ne venir par ailleurs (C.N.N., c.1456-1467, 353). ...vous estes et serez mon frere ; aussi suis je pieça de la houlette, si *doy* bien avoir ung bergier a frere [Un gentilhomme vient de découvrir que sa soeur veut épouser un berger]. (C.N.N., c.1456-1467, 360). ...je vous feray de ma peine telle courtoisie, si vous vous voulez mettre en mes mains, que par droit vous en *devrez* estre content. (C.N.N., c.1456-1467, 404). ...il ne se peut tenir de rire, combien que courroussé *deust* estre. (C.N.N., c.1456-1467, 446). ...voulez vous plus demander ? et qui est celle qui ne *devroit* estre content d'ung mary ainsi estoffé ? (C.N.N., c.1456-1467, 471). ...mon mary (...) n'en a que ce tant peu qu'il a monstré [en fait de virilité]. Vous semble il que j'en *doyve* estre contente ? (C.N.N., c.1456-1467, 472). Les elemens *deussent* perir, A neant venir, Sentent la mort de leur createur. (Pass. Auv., 1477, 247). ...et, durant sa vie, experimenta les nativités de plusieurs et veriffia lesdicts periodes moult à la vérité et precisement, et par ce il carcula le sien [son alcocodem] et vit qu'il *devoit* vivre très longtemps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 v°). Ce fut lui qui predist la douloureuse mort du roy Guillaume *devoir* estre tué en une forest et par negligence d'y penser et obvier aux insidiateurs ; cela advint ès nonnes d'aoust. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 v°). Predisait aussi icelui livre la prinse de Meche et la dispersion des os de Machomet se *dever* fere par ung roy chrestien, ce qui n'est encores advenu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 123 v°).

- Empl. impers. : ...et fist Remondin crier une grant feste et noble. Et la fu le conte de Poitiers, et la contesse et sa fille, et les barons du pays, et le conte de Forests, et pluseurs autres nobles de pluseurs nacions, et tant de dames et de damoiselles qu'il *devoit* souffire. (ARRAS, c.1392-1393, 46). Vous savez que ces bons religieux ne pevent venir en voz hostelz querir leur disme, ce leur seroit trop grand peine et trop grand destourbier ; il *doit* bien souffire s'ilz prenent la peine de le recevoir [en leur couvent]. (C.N.N., c.1456-1467, 224).

2. [Idée de conséquence nécessaire de qqc. (d'un état de choses, d'un usage, d'une convention, d'une promesse, d'un engagement...)] : Nous *devons* bien merveille avoir Que mon

seigneur est devenuz N'en quel lieu il s'est tant tenuz, Quant ne revient. (Mir. femme roy Port., c.1342, 166). Jehan, conme li Dieu messages, Te demant a avoir baptesme Et la sainte huile et le saint cresse Qui y *doit* estre. (Mir. st J. Cris., c.1344, 284). ...la tresbele damoysele estoit mult espountée, qar ele quidoit bien *daver* estre ars (Chron. London A., c.1350, 3). ...messires Perducas de Labreth à tout une grant route de compagnons *deubt* passer parmi Montalben, car li passages estoit par là pour entrer en le prinçauté. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 223). On *doibt* (...) supposer que le duc Loys de Bourbon (...) estoit tout informé des besoingnes dessus dictes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 120). Helas ! bien *devons* de douleur, Sire, en lermes fondre et remettre, Quant nostre vray seigneur (...) Nous fault veoir jesir en bière. (Mir. st Lor., 1380, 144). Qant li jours vint que chil signeur *deubrent* estre venu, li contes (...) envoierent, casquns en droit de soi, a la journee euls escuser souffissanment. (FROISS., Chron. D., p.1400, 287). Comme oseroit la bouche dire Ce que le cuer pas penser n'ose ? Mais, on *doye* plourer ou rire, Ma pensee sera desclose, Car se je la tenoye close, Desir me pourroit bien occire. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 375). ...madame se alla mettre dedans le lict ou monseigneur *devoit* trouver sa chambriere (C.N.N., c.1456-1467, 75). ...l'eure fut prinse que l'escuier *doit* venir coucher avec elle. (C.N.N., c.1456-1467, 121). ...les [les chemises] baillerent a blanchir a la chambriere de leur logis ung samedy au soir, quand ilz se coucherent, et les *devoient* avoir blanches au lendemain (C.N.N., c.1456-1467, 397). Or s'approucha le temps que icelle pucelle *deut* estre donnée a ce seigneur ancien, et le marché et traictié luy fut par son pere descouvert (C.N.N., c.1456-1467, 546). ...luy firent choisir pour eslire celuy d'eulx quatre qui *devoit* demourer avec elle. (C.N.N., c.1456-1467, 552). Coment puis mes yeulx ne ma face Lever es cieulx, n'avoir liesse ? Je *deusse* morir de destresse, Veu les grans pechés ou je suis. (Pass. Auv., 1477, 138). De toy, Jhesus, ne sçay que faire, Car fort suis sur ton cas troublé, Pour ce qu'on t'a cy accusé Sans cause nulle, comme croy. Ces princes disent que leur loy Te condempne *devoir* morir. (Pass. Auv., 1477, 175). Et chemyna tant ledict conte qu'il vint à Saint Denys près Paris, où se *devoient* trouver tous les seigneurs du royaume, comme ilz avoyent promis ; mais ilz ne se y trouvèrent pas. (COMM., I, 1489-1491, 15). ...et delibererent prandre le roy Henry aux joustes, qui se *devoient* fere le jour des III Roys ensuivant et que assembler se *devoient* à Quinxton, .X. lieues près Londres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 v°).

- "Être conduit à" : En verité, mon treschier seigneur, oncques à vous je ne meffis ne à autre aussi. Pourquoi vous *deussiez* avoir fait les lectres que vous envoyastes au duc de Clocestre, lequel Dieu vueille garder, esquelles estoit ma mort contenue ? [pléonastique, avec un inf. passé] (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 390). C'est sauvaige chose d'avoir telle crainte sans fondement. Au moins *devoit* dire la cause, et n'est pas a presumer qu'il *doige* ainsi craindre s'il n'a cause de soy doubter [Forme du subj. propre au Nord, G. Roussineau, Z. rom. Philol. 110, 1994, 246]. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 48).

- "Être destiné à" : ...la fille d'une telle est grosse, par les oeuvres du saint hermite, d'un filz qui *doit* estre pape de Romme. (C.N.N., c.1456-1467, 104).

- *Pour devoir* + inf. "Pour satisfaire la nécessité de + inf." : Dedens le chastel de Donmartin, qui est en l'ille de France, avoit pluseurs gens d'armes tenant le parti de Monseigneur le Daulphin, qui par pilleries et rançons gastoient le païs et faisoyent moult d'ennuy à ceulx de Paris. Pourquoi les Anglois et

Bourguignons se aprestèrent pour les *devoir* assiéger. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 235). Et quant ilz furent pour *devoir* monter en la nef, le josne frere au chevalier s'avisa et dist que, pour certain, jamais ne feroit aultre voyage jusques ad ce que il y aroit esté. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 116). Et le jour devant, le sires de Talbot et le sires de Scalles et Fastol et autres capitaines estoient arrivez à Meun sur Laire pour *devoir* venir combatre ceulx du siege à Boysgency. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 72). ...noz ditz gens furent tousjours armez pour *devoir* combatre ; car les ditz Angloys amenoient ung grant convay et ung grant nombre de bestail ; et quant ilz sceurent que monseigneur estoit pour les gueter, ilz laisserent tout leur convay et bestail, et s'en alerent de nuyt par les boys de l'autre costé de la riviere. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 113).

3. [Dans un système hypothétique (complet ou non), marque l'idée que la relation hypothétique est normalement vérifiée] : Estat *deust* mener de conte, S'il fust sages et diligens, Et il n'est que robeur de gens (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 4). J'ay bien cuidié qu'en deux partir *Deust* mon cuer pour s'amistié, Tant me prist de li grant pitié (Mir. ste Bauth., c.1376, 113). ...si vous advise (...) que vous ne m'appellez plus, s'elle s'en *devoit* aller toute seulle, si ne lui feray je pas a ceste heure compaignie. [Une femme à l'article de la mort] (C.N.N., c.1456-1467, 459).

- [En tournure concessive, marquant la force d'un engagement] : Par foy, dist Gieffroy, je lui apporte le patiz qu'il a prins par son fol oultraige sur les gens de la terre de monseigneur mon pere, en la pointe du fer de ma lance ; car, jamais, tant comme je vive, autre patiz n'en aura, et *deusse* mourir en la peine. (ARRAS, c.1392-1393, 240). Je suis au fort contente, dist la fille, de la mettre et bouter ou il fault, mais si elle *devoit* y pourrir, je ne l'en retireray ja. [Cont. grivois] (C.N.N., c.1456-1467, 501). ...vous verrez si je vous aideray ; si feray par Dieu, et me *deust* il couster plus que vous ne pensez ! (C.N.N., c.1456-1467, 536). Toute ma force et pouvoir Je y mectrey, et me *deusse* je rompre ! (Pass. Auv., 1477, 205). Je ne m'y sçauroye consentir, En *deusai*-ge perdre la vie. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 174).

C. - [Par affaiblissement]

1. [Indique seulement la probabilité, la vraisemblance] : En ce temps y avoit un conte en Harcourt, qui siet en Normendie, qui estoit si bien de chiaus de Roem qu'il voloit : si ques il dist ou *deubt* avoir dit à chiaus de Roem qu'il seroient bien serf et bien meschant, se il s'accordoient à celle gabelle. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 175). Adonc respondi li roi de France, si com je fui depuis enfourmés ou *deubt* respondre : "Et je me rench à vous," et li bailla son destre gant. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 55). Les oncles du roy savoient bien (...) que il y avoit ou *devoit* avoir très grant finance ens ou tresoir du roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 24). Biau cousin, vous *devez* bien avoir besoingniet, car vous avez moult longuement demouré. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 237). ...mais pas ne scet combien chascun *devoit* avoir d'argent, fors tant que lui qui parle et son compoingnon *devoient* avoir chascun trois frans, comme dessus est dit, dont ilz n'ont riens eu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 466). Helaz, Amours, pourquoi m'apportes En foible cuer cent douleurs fortes, Dont cent *devroient* estre mortes ? (CHART., L. Dames, 1416, 244). Il n'eut gueres esté en son logis (...) qu'il ne perceust tantost que la chambriere de leans estoit femme qui *devoit* faire pour les gens. (C.N.N., c.1456-1467, 120). Vous *devez* avoir entendu au long dont mouvoit ceste guerre et que les deux princes, au

commencement, y furent aveugléz et se faisoient la guerre sans en entendre les motifz ne l'ung ne l'autre (COMM., I, 1489-1491, 182).

- [À la limite, empl. explétif] : Li secons articles estoit que li Escocois tenoient (...) tout le pais jusques a un pas que on dist Quinnes Feri, ou la mer d'Escoce *doit* departir les deus roiaulmes (FROISS., Chron. D., p.1400, 205).

2. [Place une chose dans un avenir plus ou moins déterminé et proche]

- [Par rapport au présent] : J'ay oy dire qu'en ce jour *Doit* avoir feste en ceste ville (Mir. ev. arced., c.1341, 126). C'est la nuit que mon seigneur *doit* Joir de sa fille (Mir. femme roy Port., c.1342, 173).

- [Par rapport à un moment du passé] : ...une des plus grans [joies] si fu quant l'ange Gabriel lui apporta [à Marie] les nouvelles que la paix *devoit* estre faite entre Dieu et humain lignage (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 206). ...il leur tourne à grant merveille pourquoy le voyage de mer qui se *devoit* faire en Angleterre vous avez rompu (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 13). ...ilz estoient devers Montpellier (...) et venoient là en marchandise, car la foire y *devoit* estre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 207). Et la nuit que on *devoit* espouser le lendemain, mena on la pucelle et avecques elle ses dames et ses damoiselles au maistre pavillon. (ARRAS, c.1392-1393, 191). L'espousee fu noblement appareilliee et fut menee au lieu ou la messe se *devoit* dire. (ARRAS, c.1392-1393, 191). ...entre aultres qui *devoient* emprendre ce doulx et seur estat de mariage (...) il y avoit ung jeune homme et une jeune fille [Plusieurs couples attendent d'être mariés] (C.N.N., c.1456-1467, 338). A l'approucher de la barriere ou l'escarmouche se *devoit* faire, la dame prend et empoigne ceste lance [Cont. grivois] (C.N.N., c.1456-1467, 497). Dieu a envoyé Jehan baptiste (...) preschant penitence, Pour mieulx preparer la concience Des pecheurs en terre vivans, Pour ce que après luy en brief temps *Devoit* venir le redempteur. (Pass. Auv., 1477, 114).

. "Etre sur le point de" : Et en vinrent les nouvelles au roy de France, ensi qu'il *devoit* entrer en le cité de Poitiers. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 18). ...ung povre homme (...) y demouroit (...) qui avoit veilliet jusques à celle heure et s'en *devoit* aler couchier. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 213). Tant exploitièrent les hosts au duc d'Ango que il vinrent devant Duras, et quant il se *deubrent* approchier, il fu ordonné de tantost assaillir. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 21). Il se traist deviers son frere qui *devoit* aler a table (FROISS., Chron. D., p.1400, 63). ...sus le point que signeurs et dames *devoient* danser et esbatre, uns grans hustins commença (FROISS., Chron. D., p.1400, 116).

III. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

A. - Part. passé en empl. adj. "Qui doit être ou qui devrait être, qui convient, convenable" : "Et avoec ce se sousmetteront li doy roy et leur royaume à le cohercion de nostre Saint Père le pape, afin qu'il puist contraindre par sentences, censures d'Eglise et aultres voies *deues*, celi qui sera rebelles, selonch ce qui sera de raison." (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 88). Il escripsi au conte de Flandres que ilz avoient pape esleu par bonne et *deue* election. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 228). Et la cause est car qui ymagineroit que elle [une roe estante] fust vive ou que un honme estendu en la maniere devant mise la meust par ordre *deu* (ORESME, C.M., c.1377, 322). ...mais estoit du tout à vous affaire de les poursuir et faire mectre à *dehue* garde et bourgeoisie (Ecorch. Ch. VII, T., 1446, 285-286). ...[Dieu] veult par ung hoir de ta char (...) l'Eglise son espouse reunir, reformer, et a son estat *deu* remettre. (C.N.N., c.1456-1467, 98). ...vous en voiez tous les jours

mesadvenir puis qu'on les tient oultre [des jeunes filles] le terme *deu* (C.N.N., c.1456-1467, 295). Aucuns l'alleguent, disant qu'il fist aucuns livres, mais je n'en ay nulz trouvez, si en ay je fait fere et fait *deue* inquisicion, car j'ay trouvé des docteurs qui le alleguent pour acteur auctentique et veritable, mais ad ce que j'ay veu il est bien à memorer. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 r°). Et luy fut donné [à Anthoine de Chabannes] plain povoir et auctorité de faire esdittes choses bonne et *deue* justice, ainsi que le roy feroit se personnellement y estoit, en donnant ordre au fait de la justice et police desditz pays et pugnissans les delinquans des cas par eulx commis. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 225).

- *Heure due* : Veu le quel present procès, et ouyes icelles oppinions, ledit mons. le prevost condempna icellui Merigot, prisonnier, à estre excecuté par la maniere que dit est, ou jour de demain, heure *deue* et competente. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208). ...nostre hermite a l'heure accoustumée et *deue* (...) revint (C.N.N., c.1456-1467, 101).

- *En forme due* : Cy finist la cronicque du très crainct et redoubté roy Loys unzieme de ce nom, laquelle je, facteur de ce livre, dont le nom ne se apparest, aye faict mettre en forme *deue* selon la possibilité de mon entendement. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 400).

- *En temps deu*. "En temps voulu" : Et pour lors estoient les sciences chier tenues et prisiees plus qu'elles ne sont ores. Et les haultx princes veoient plus cler en leurs affaires par les sciences qui lors estoient aprinses en temps *deu*, que s'ilz feussent innocent des sciences, et sentoient en brief le vif des conseulx que on leur monstroient. (ARRAS, c.1392-1393, 17).

- *Chose due*. V. *chose* : ...ce n'est pas chose *deue*, de bastards faire hoirs de terre. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 71). C'estoient gens de mer qui n'avoient point leur chevaus. Si n'estoit mies cose *deue* ne raisonnable que il alaissent plus avant à piet. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 144).

B. - Part. passé en empl. subst. V. *du* [R. M.]

DEVOL, subst. masc. (devol)

[GD : *devol* ; *FEW XIV, 604a : *volare*]

- À *plein devol*. "De façon ouverte, publique (p. opp. à *en couvert*)" : ...sy n'est-il dit pourtant que François n'eussent cause aussy légitime et raisonnable de colorer en contraire leur action juste et bonne encontre ce duc, et de former argumens, par manière de doléance contre luy poignante et dure, comme de fait ils firent, les uns en couvert, et les autres à plein *dévol*, disans et murmurans (...) : "Maugré en ait ma vie ! et que veut faire ce duc de Bourgongne, qui tousjours court sus ainsi..." (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 439). [R. M.]

DEVOLÉ, adj. (devolé)

[GD : *devolé* ; *FEW XIV, 623a : *volvere*]

- [D'un héritage] *Estre dévolé à qqn*. "Échoir à qqn, être dévolu à qqn" : ...entre les aultres choses avoit ordonné que s'elle moroit sans laissier hoir de son dit mari et son dit mari le sourvescut [l. sourvecut], que adont ycelui son mari (...) le succéderoit comme naturel prince et seigneur, et yceux pays et terres lui seroient francement *dévolés* et escheux (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.3, c.1447, 688). [autre ex. sur la même page]

- [D'une affaire judiciaire] "Transmis à (une autre juridiction)"

Rem. JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486), ds GD II, 705c.

V. aussi *devolver* [R. M.]

DEVOLEMENT, subst. masc. (dévolement)

[*FEW XIV, 604a : *volare*]

[Sur *devoler*] "Racontar, récit de faits douteux, nouvelle colportée sans discernement" : ...un cristal muchié en un coffre de soy ne puet donner lueur (...) le coffre m'a esté prison, le ciel m'a esté clarté reffusant, fortune m'a livré assault et ne m'a souffert sourdre mon entendement hors de la boe ; par quoy tu en seras moins assouffy et non sans cause, mais tu en seras plus sage aprez, et aprenderas à restraindre tes legiers *devolemens* sur autrui fiance. (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 117). [J.-L. R.]

DEVOLER, verbe (dévoler)

[T-L : *devoler* ; GD : *devoler* ; FEW XIV, 604a : *volare*]

I. - Empl. intrans. ou pronom. [D'une parole, d'une rumeur] "S'envoler, s'échapper, se répandre" : ...Car l'homme plus blasmer se fait De trop parler que lors qu'il tait ; Car quant parole est *devollée* Comme archier trait a le vollée, Il ne poeut son dit rassacquier Ne que la flesche fait l'archier. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 101). Sire roy, je vous certiffie Que la nouvelle est *devollée* Par tous les païs de Judee, Que celluy roy qu'ilz demandoient Est né tout ainsi qu'ilz disoient (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 99). ...et fist le roy alors esvanoyr et perdre tous les escrits du procès, afin que jamais n'en fust mémoire, et *dévola* le bruit par tout le royaume, comme d'un cas nouveau et estrange entre tous autres. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 102).

- [D'une production de l'esprit] "Se diffuser, se répandre" : ...chansons orpheynes, proverbes salomonicques, tragedies, comedies, mètres virgilianes et sentences prosaïques sont *devoléz* par divers pays et contrées, jusques au saint siège apostolique et à la personne de nostre saint père le pape. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 594).

II. - Empl. trans.

- "Laisser s'échapper, répandre (des propos)" : De Jaquemart de Lombies (...) pour avoir *devollet*, par candeur, grandes et outrageuses parolles sour le conseil de mon dit Seigneur et sour le mayeur et eskievins d'icele ville... (Arch. Nord, 1411, B 10367, f° 28, IGLF). Or maintes fois il [Jésus] le blasma, Et maint fol parler *devola*, Et sema au pays erreur, Pour quoy nous devons estre seur Qu'a Dieu peu d'honneur il portoit Quant a no loy contredisoit (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 225). [Le roi] ...*dévola* plusieurs paroles minatoires contre le comte, en attainte du père (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 125).

. Part. passé en empl. adj. "Répandu, connu" : ...De chiens, d'oiseaulx, d'armes, d'amours, C'est pure verté *devollée*, Pour une joye cent doulours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63). [Sur le choix de la leçon *C'est pure verté devollée* à la place de celle adoptée par d'autres éd. *Chascun le dit a la vollee*, cf. R. H., *Comment. Test.*, 89-91]

- *Devoler que*. "Faire courir la nouvelle que" : Et se avons aussi oy De femmes de nostre party (...) Dire de fait et *devoler* Qu'au jourduy ont voulu aler Devant soleil au monument Ou son corps gist reposement, Et nous ont dit qu'elles ont veu (...) D'angles aulcune vision (...) Publians qu'il est suscité (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 265).

- "Manifester qqc." : S'avint que lors fut revelee La foy de Dieu et *devolee* Mainte grant remonstracion, Par quoy ceste gent

forsennée Guerpirent leur faulce pencee, Dont acquirent salvacion. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 3). [R. M.]

DEVOLU, adj. (dévolu)

[GDC : *devolu*¹ ; AND : *devolut* ; FEW XIV, 622b, 623a : *volvere* ; TLF VII, 128a : *dévolu*]

DR. "Conféré, attribué en vertu d'un droit, acquis, échu par droit" : ...et ainsi tout le droit de la monnoie seroit nuement *desvolu* au Prince (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXXII). Il avoient leur droit seigneur naturel avoec iaux, messire Charle de Navare, auquel, par la succession de sa dame de mère, toute la conté d'Ewreux lui estoit *devolue* et rescheue. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 80). ...mesires Robers d'Artois enortoit le roi d'Engleterre a calengier la couronne de France, et li metoit en l'orelle par ses informations que li roiaulmes de France li estoit *devolus* par la mort de son chier oncle le roi Carle darrain trespasset (FROISS., Chron. D., p.1400, 235). ...les maistres, procureur et escoliers et chappellains du college de Dormans (...) des bourses desquelx la collation est nouvellement *devolue* et venue à la Court de ceans par le trespas de messire Guillaume de Dormans (BAYE, I, 1400-1410, 142). ...par le moyen de certains appel ou appeaulx, est tout *devolu* en nostre court de Parlement. (Doc. Poitou G., t.7, 1404, 28). ...lequel procès par appel a esté *devolu* en nostre court de Parlement et encores y est pendant (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 115). [R. M.]

DEVOLUTION, subst. fém. (dévolution)

[GDC : *devolution* ; FEW XIV, 623a : *volvere* ; TLF VII, 128b : *dévolution*]

A. - "Attribution d'un fief, par défaut d'héritier mâle, au seigneur (ici, l'Empereur)" : ...et ne sera jamais trouvé que es dites terres et seigneuries femmes aient esté deboutees et forcloses de la succession quant elles ont esté trouvees en plus prouchain degré pour y succeder, ne que jamais à leur cause droit de *devolucion* à l'Empire y ait eu lieu par faulte de hoir masle (Doc. 1460. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 318).

B. - DR. CANON "Période au terme de laquelle un dévolu est accordé (le dévolu est l'attribution d'un bénéfice vacant)" : ...il [le pape] prend tant à cause des vacations des archeveschez, eveschez, abbayes, et autres dignitez et benefices electifs à lui subjets nuement et sans moyen, dont il en y a grand nombre et des meilleurs, que des *devolutions* des autres prelatures et dignitez (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 206). ...pour ce que soulz couleur de ce que par coustume chascun peut prendre brief dedens six moys de la vacation du benefice, aucuns ont pris et peuvent prendre brief si tart et si près de la fin de la *devolucion* que le bref ne peut estre discuté ne déterminé (Echiq. Normandie S., 1462, 140).

C. - "Transmission d'une affaire judiciaire à une autre juridiction" : Procès s'est a ceste cause mehu entre les dis de nostre justice et le dit doien de la chrestienté, pendent lequel procès et la *devolucion* d'icelluy, le dist povre suppliant fait doute qu'il ne soit point trouvé clerc (Arch. Nord, 1457, B 1687, f° 23, IGLF). [R. M.]

DEVOLVER, verbe (dévoluer)

[GD : *devolver* ; FEW XIV, 623a : *volvere*]

"Répandre, faire circuler (une rumeur)" : En ce tempz, estoit *devoluée* la renommée par pays que le Grant Turcq, infidèle et ennemi de nostre foy, voloit descendre à grant armée au secours du roy de Naples (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 483).

REM. Le lat. *devolvere* peut signifier, au fig., "faire dérouler (des mots), produire (un discours)". Il peut s'agir

aussi d'une mauvaise lecture pour *devollée* V. *devoler*. [R. M.]

DEVORABLE, adj. (dévorable)

[T-L : *devorable* ; GD : *devorable* ; AND : *devorable* ; FEW III, 61a : *devorare* ; TLF VII, 130a : *dévorer* (dévorable)]

"Qui dévore, vorace" : Cilz sont contraire a trestout bien Et n'ont de pitié ne que chien, Serpens poignans, loupz *devorables*, Plains de faulx samblant, peu pitables (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 34). Saillez, diables En ce lieu, *Devorables* Comme feu. Vostre apieu M'est a ceste heure necessaire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 103).

- P. anal. [D'un gouffre] "Qui engloutit" : Mort tresamere ou peste dangereuse, Aigre ruisseau et lac abhominable, Ryviere trouble, paronde et ravisseuse, Guere, famine, mortalité grevable, Venin mortel, gouffre tout *debourable* [l. *devourable*] (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 275). [Z. rom. Philol. 110, 558] [R. M.]

DEVORABLEMENT, adv. (dévorablement)

[GD : *devorablement* ; *FEW III, 61a : *devorare*]

"En dévorant, avec voracité" : *Devorablement* : edaciter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 207). [R. M.]

DEVORABLETÉ, subst. fém. (dévorabilité)

[*FEW III, 61a : *devorare*]

"Voracité, gloutonnerie" : Edacitas (...) : *devorabilité* uel glouternie (Abavus IV, R., c.1350, 319). [R. M.]

DEVORAMMENT, adv. (dévoramment)

[*FEW III, 61a : *devorare*]

"De façon vorace" : Voraciter (...) : *devouramment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 537). [R. M.]

DEVORANCE, subst. fém. (dévorance)

[T-L : *devorance* ; AND : *devoraunce* ; *FEW III, 61a : *devorare*]

(Synon. de *devoration*) : Devoratio (...) : *devorance* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 59). [R. M.]

DEVORATION, subst. fém. (dévoration)

[T-L : *devoracion* ; GD : *devoracion* ; *FEW III, 61a : *devorare* ; TLF VII, 129b : *dévoration*]

[A propos d'un animal] "Fait de mettre en pièces, de dévorer" : "...se faire se puet, que les tendres membres de cestui noble enfant tu veuilles garder de la vexation et *devoration* des oisyaux et des bestes sauvages." (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 369). Quant seront elles [les bêtes] hors mises ? Quant leur plaira il a user de ma char ? Je les inviteray a ma *devouracion* [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : Je les amonnesterai a devourer ma char] et deprieray que par adventure elles ne doutent point a tourmenter mon corps comme elles ont fait a aucuns (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 289).

REM. L'ex. du *Ménagier Paris* que donnent T-L et GD correspond à l'ex. de MÉZIÈRES cité *supra*. [R. M.]

DEVORATRESSE, subst. fém. (dévoratrice)

[*FEW III, 61a : *devorare*]

"Celle qui dévore et détruit" : O envie, *devoratrice*, Des loyaux cueurs dissipatrice ! Tu brisez, devorez les couraiges, Et faiz avoir au cueurs grans raiges. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 314). [R. M.]

DEVOREMENT, subst. masc. (dévorement)

[T-L : *devorement* ; GD : *devorement* ; AND : *deorement* ; FEW III, 61a : *devorare* ; TLF VII, 129b : *dévoration* (dévorement)]

"Fait de dévorer, carnage" : ...Li lions leur sali si esragiément, Qu'en che jour en a mort, qu'afolez, plus de cent, Qui jammais ne verront né frère, né parent. Paien mainnent grant noise, pour che *dévouement*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 155). Voramen (...) *devouemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 537).

- "Fait de servir de pâture (à un animal)" : ...et mes bestes sont disperses et esbandues pour ce que il n'i avoit point de pasteur, et sont faites en *dévorement* et viande de toutes bestes du champ et sont perdues et esbandues. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 88). [R. M.]

DEVORER, verbe (devorer)

[T-L : *devorer*² ; GD : *devorer* ; FEW III, 61a : *devotare*]

"Maudire" : ...De ces dames estoit amés Mes amis, siervis et loés, Et aussi autant les amoit, C'onques laisser ne les voloit. Dont n'est mierveilles s'elles pleurent Et maudissent et *deveurent*. (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 98). En parjurant faintement pleure ; Mais plus maudist et plus *deveure*, Mains y croy, car voir ne scet dire, Et se voir dit, lors rougist d'ire. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 74). [R. M.]

DEVORER, verbe (dévorer)

[T-L : *devorer*¹ ; GDC : *devorer* ; AND : *devorer* ; DÉCT : *devorer*¹ ; FEW III, 60b : *devorare* ; TLF VII, 130a : *dévorer*]

Empl. trans.

A. - "Avaler, engloutir, manger avidement, dévorer" : Quant aucuns pourchace et procure Viande de quoy il n'a cure, Et elle li est bien baillie Et très honnestement taillie, Il ne la fait que *devourer*, Car il ne la scet savourer. (MACH., D. Aler., a.1349, 337). Adont fu une pierre ostee Qui moult estoit pesant et lee, Si le mirent sans demourer, Pour li mangier et *devourer*, Comme l'aignel entre les leus, Avec les lions familleus. (MACH., C. ami, 1357, 40). Quant [Polyphème] les hommes prent, il les tue, Puis les *deveure* et les mengue, Si que li sans aval degoute Parmi sa barbe goute a goute. (MACH., Voir, 1364, 620). Ces langoustes trestuit li blé *Devourent* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 262). Néant piteux et variable, Tout ingrat à son Créateur Et des biens trop grant dégasteur, Dont en terre riens ne demeure Qu'il ne gaste tout et *deveure*, Bestes, herbes, tous grains et fruiz, Com Nature les a produiz, Pour déliter et pour nourrir Son truant corps, qu'il fault pourrir (LA HAYE, P. peste, 1426, 36). *Dévorer*, c'est à dire dégloutir et deveuré c'est dégloutist. (LA HAYE, P. peste, 1426, 192). Encore n'est pas viande preste. Luccifer, laisse la roustir [l'âme du mauvais larron], Et puis nous l'irons despartir Et la *devorons* trestous. (Pass. Auv., 1477, 249).

- [D'une bête sauvage] "Manger avidement, en déchiquetant sa proie" : Et enmi avoit un buisson Moult espès, dont j'eus grant frisson, Car uns lions, hure levée, En sailli, qui de ma pensée Me geta, sans plus demourer, Car je cuiday que *devourer* Me deüst. (MACH., D. Lyon, 1342, 169). Nous dison que le porc est desactrempé en rudesce et ordure plus que le brebis, et le moineau en luxure plus que la tuertre, et le louf en *devourer* plus que le buef, etc... (ORESME, E.A.C., c.1370, 386). Ayez en memoire les punicions qui, pour les murmures et impaciences du peuple d'Israël encontre leurs chiefz, vindrent sur eulx es temps de Moïse et d'Aaron, dont les aucuns furent vifs transgloutiz en terre, les autres *devourez* de serpens et embrasez du feu qui du ciel descendy.

(CHART., Q. inv., 1422, 27). ...et nous laissez comme habandonnés et ordonnez estre brebis esbandues a *devorer* ["à être dévorées par le loup"] (JUV. URS., Loquar, 1440, 355). Oudit pays advint aussi que ung gentilhomme dudit pays d'Auvergne nourrissoit ung lyon qui luy eschappa, et le perdit par aucun temps qu'il ne scavoit où il estoit ne qu'il estoit devenu. Laquelle beste s'en ala à l'escart et sur aucuns chemins, là où menga et *devoura* plusieurs creatures, tant hommes que femmes ; pour cause de quoy grant nombre de gens dudit pays se mirent sur les champs pour le tuer, et y ala aussy sondit maistre ; et tant firent qu'ilz trouverent ladicte beste, laquelle entre autres personnes recongneut et vint à sondit maistre, et incontinent fut tuée et meurdrie. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 80). ...nous lisons ès ystoires des Rommains comme deux loupves nourrent ung enfant, nommé Romulus, lequel estoit donné aux bestes pour *devourer* ; mais, aprez, il fut roy et fonda et edyfia la cité de Romme. (BUEIL, II, 1461-1466, 76). ...c'est assavoir ung grant nombre quasi innumerable de couleuvres ensemble *devorans* les uns les autres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 v°). Predist aussi le merveilleux lop que fut ou territoire de Geneve, que mengeoit hommes, femmes et enfans et de tous aages, et tant que, en peu de temps, *devoura* plus de XXX personnes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 r°). ...dont souvent advient Qu'elles [les povres berbis] sont du loup *devorees* (LA VIGNE, S.M., 1496, 258).

B. - P. anal. "Déchiqueter, tuer" : Et briefment tant en acoura, Tant [la mort] en occist et *devoura*, Que tous les jours a grans monciaus Trouvoit on dames, jouvenciaus, Juenes, viels et de toutes guises, Gisans mors parmi les eglises (MACH., J. R. Nav., 1349, 150). Briefment, se je veil ou je dor, Sarez, se vous ne l'aourez, Qu'ars, mors, bruiis et *devourez* Serez tantost en l'ardant flame De la fournaise qui fort flame... (MACH., C. ami, 1357, 21). Volt savoir comment li affaires De Daniel s'estoit portés, Car moult estoit desconfortés De son mal et de sa grevence, Car paour avoit et doubtance Qu'il ne fust mort et *devouré* Pour son dieu qu'il ot aouré. (MACH., C. ami, 1357, 43). Je vueil que de ces deux lions Soit *devorez* (Mir. st Ign., 1366, 110). Si que, sire, trop degeüs Seriés de ci demourer, Pour nous tous faire *devourer*. Car po de chose est, sans doubtance, De nous encontre sa puissance, Meesment en son païs. (MACH., P. Alex., p.1369, 102). "Signeur, par la poitrine de nous, tenront meshui ci ces gens ? Nous les deuissions ores avoir tous *devorés*. Avant ! Avant !" (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 24). Il avoient amené messire Jehan Meuton, leur chevalier, avoecques euls, à le fin que, se li rois ne fust venus et que il l'eussent trouvé en bourde, il l'eussent *devoret* et detrenchiet pièce à pièce. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 106). Lors vindrent en la forest, et commença la chace. Ly pors fu fiers et orgueilleux, et *devoura* plusieurs levriers et alans, et prinst son cours par la forest qui estoit haulte et droicte (ARRAS, c.1392-1393, 18). Maiz moult [Griseldis] me pria doucement Que sa chair tendre et delye Ne feust *devoree* ou mengie D'oyseaux ne de sauvage beste. (Gris., 1395, 55). Et en .XXX. morsiaux fu ses cors *devourés*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 32). [aussi v.1801]

- Part. passé en empl. adj. "Déchiqueté, mutilé" : Mais le conte, qui moult doubta la mort, cuida saillir en une petite garite qui estoit prez. Et le pié lui failly, et tumba tout contrevail le rochier, et fu tous desroez et mort avant qu'il venist aval. Gieffroy le regarde d'amont et le voit moult hideusement *devoré*. (ARRAS, c.1392-1393, 269).

- "Maltraiter violemment" : Pencez tretous de le me prendre Et de coups le me *devorez* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 486).

C. - Au fig.

1. "Détruire, anéantir" : Et se Desirs m'assaut ou me court seure, Qui maint amant desconfit et *deveure*, N'i a celui ne celle qui n'aqueure, - Et de leurs mains Essueront ma face, se je pleure, - Et qui mon plour ne conforte et sequeure Et pour mon bien ne travaille et labeure (MACH., Compl., 1340-1377, 258). Et s'aucuns griés me vient par desirer, Tres Dous Penses le destruit et *deveure*, En lieu dou cuer, dame, qui vous demeure. (MACH., Bal., 1377, 544). Quel douleur (...) de nommer ledit Hanry roy de moy France, qui a destruite ma puissance et me veult du tout *desvourer* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 192). Mort, vien tost, je t'en prie ! Pren moy et me *devoure* ! (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 66). Regretz te tiennent et ainsy t'entretiennent Pour *devorer* de joye le surplus (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 129).

- Loc. fig. *Faire son chef devoré*. "Rendre fou" : ...lequel descouvrit la faulce entencion que avoient les deux Augustins qui fendirent la teste au roy Charles VIe, disant le guerir et iceulx ignares en medicine, ne rien sçavans en cyrurgie, ainçois apostés par le duc de Bourgogne Philippe, comme l'on dit pour fere son chef *devoré* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 v°).

2. [D'une chose] "Déchirer, ronger, tourmenter qqn" : Car dire ne te puis à plain Com tu m'as fait de desir plain Qui me *deveure*. (MACH., Compl., 1340-1377, 246). Tout ainsi mes cuers qui pleure Parfondement a toute heure Acroistre mon souvenir Fait jour et nuit. Et c'est ce qui me *deveure* ; C'est ce qui mon vis espleure ; C'est ce pour quoy je soupir (MACH., L. plour, 1349, 284). Las ! ce m'ocist et me fait dire : hélas ! Ce fait que sui dolens, tristes et mas, Ce me *deveure*. Biaux sires dieux, comment puis je durer En tel estat, ne tels maus endurer ! (MACH., F. am., c.1361, 160).

3. Empl. pronom. réfl. "Se consumer" : ...las ! s'en plour, Et en mon grief plour Si forment m'esplour, Quant en mon avis retour, Que tous me *devour*. (MACH., Les lays, 1377, 325). [R. M.]

DEVORERESSE, subst. fém. (dévoreresse)

[GD : *devoreresse* ; FEW III, 61a : *devorare*]

"Celle qui dévore, engloutit" : Voratrix (...) : *devorarresse*, destruarresse (Aalma R., c.1380, 449). La terre, selon le philosophe est le moyeu du monde, garde des fruiz, la couverture d'enfer, nourriture des vivans, mere de toute chose nee, *devorerresse* des choses et garderresse de vie. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 97). [R. M.]

DEVOREUR, subst. masc. (dévoreur)

[T-L (renvoi) : *devorëor* ; GDC : *devoreor* ; AND : *devorur* ; FEW III, 61a : *devorare* ; TLF VII, 131a : *dévoreur*]

"Rapace, dévoreur" : Deuorator : *devourour* (Abavus IV, R., c.1350, 311). Deuorator : *devoureur* (Abavus V, R., 1388, 311). Dieu scet les grans ambicions Et dalmages, qu'on y faisoit (...) Pour les *devoreurs* dissipens, Et tout pour accroistre despens Dessus les simples gens menus ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 58). Daniel doncques mist a neant ces gloutons et *devoueurs*, prefigurant Jhesu Crist, qui vainqui le diable en la temptation de gloutonnie. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 132). Devorator (...) : *devoreur* (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 85).

Rem. Ex. d'a.fr., GOULAIN 1374, *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC IX, 374b. [R. M.]

DEVOT, adj. (dévot)

[T-L : *devot* ; GD : *devot* ; GDC : *devot* ; AND : *devout* ; FEW III, 61b : *devotus* ; TLF VII, 131a : *dévot*]

A. - "Dévoué, respectueux, soumis" : Aÿ, Charles de France, con tu deviens rados Assëürés m'aviés tout par devant les vos, Mais point n'avés esté paisibles ne *devos* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 34). Quant Gualien l'entend, la chere a susleevee, Contremont a regardé par *devote* pensee (Galien D.B., c.1400-1500, 76). A ceulx, par son aumosnier que elle aura sceu *devot*, charitable preudomme et sans convoitise ains qu'en cel estat l'ait mis (...) par ycellui ou par un aultre ad ce commis enverra a yceulx bonnes gens tout secretement (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 37-38). Maintenant ostee ta folle presumption et vaine complainte, je retourne a ta demande : ferme en ta memoire par *devote* consideration que cil qui tout fist sans besoing de aide et sans requeste d'autrui conseil, maiz pour espandre la largesse de sa bonté, a la cure et gouvernement universel dez royaumes et dez personnes, et que sa providence adresse toutes choses aux fins pour quoy il les crea, se leur desordonnance ne les en destourne. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 34). Je me contente de ceste submition *devote*. Maiz pour quoy Dieu seuffre sa sainte Eglise et sez sacrez ministres ainsi desoler, violer et mespriser, vouldroye je bien encor, s'il ne te desplaisoit, enquerir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 54). Et se son exemple et son enseignement ne te suffisent, vise comme l'Escripture te conforte sur la longue demeure des soulaiemens et secours de Dieu, en comparant la tollerance divine a ung long dormir. En ceste similitude l'ame *devote* troublee par le monde appelle son espoux, lui disant : "Sire, pour quoy dors tu ? Esveille toy, et n'oublie pas nostre povre et foible impotence besongneuse de ton secours." (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). ...l'abbesse (...) nagueres se acoucha malade. Ses bonnes soeurs, *devotes* et charitables, tantost la vindrent visiter (C.N.N., c.1456-1467, 139). SATURNE. Juno, ma fille et ma mignotte, Vien souldain, il te fault complaire A ton pere, comme *devotte*, Et le vouloir des dieux parfaire. (Cene dieux, c.1492, 130).

- *De coeur devot* : De cuer *devost*, a humble chiere, Encommensai ceste priere, En eaus merciant doucement De leurs biens tout premierement... (MACH., R. Fort., c.1341, 117). Se vous suppli de cuer *devost*, Chiere dame, puis qu'elle vost Et vuet encor que sans partie Aiés mon cuer, mon corps, ma vie, Que vous ne la vueilliez desdire De ce qu'elle m'a volu dire. (MACH., R. Fort., c.1341, 134).

- *Estre devot à + inf.* "Être empressé à" : A faire la folie ne fustes pas *devotz* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 26).

B. - "Pieux"

1. [D'une pers., de son âme, de son coeur] "Dévoué, soumis à Dieu, pieux" : ...les meilleurs nouvelles c'on puist dire a personne *devote*, si sont quant on li dit que Dieu veult habiter avecques li (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 206). ...et sont les paroles de la *devote* ame parlant a son espoux (Mir. ev. N.D., c.1348, 59). Et le saint patriarche qui moult *devos* estoit Ala dire le messe (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 677). LE BOURGOIS. (...) Et la nostre dame priez Humblement et de *devot* cuer (Mir. enf. ress., 1353, 2). Tant par est *devot* et benignes Que de t'aidier est trop plus dignes Que moy (Mir. parr., 1356, 35). Et se porta le conte moult honnourablement avecques sa femme et moult en paix, car elle estoit belle dame, bonne et saige, *devote* et preude femme (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 152). Et sachiez qu'ilz furent layens cent moines par my l'abbé. Mais se lors orent joye de la venue Fromont, depuis en orent grief doulour, ainsi comme vous orrez cy avant. Mais sachiez que ce ne fut mie par le fait de Fromont, car il fu

moult *devot* et de moult sainte vie, mais fu par une moult merveilleuse adventure que je vous diray ci avant en une histoire. (ARRAS, c.1392-1393, 248). ...la roine (...) est serour dou roi de France et une vaillans dame, sage, humle et *devote* (FROISS., Chron. D., p.1400, 54). ...une personne *devote*, qui a acoustumé de orer et prier Dieu de grant desir ou devocion (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 147). L'en dit que vous estes *devot* et dictes voz heures (JUV. URS., Loquar, 1440, 375). Quant lame *deuoste* se sera excercitee a mediter les creatures et choses diuines elle en ara ycy double fruit. (CIB., p.1451, 180). Car onques dame d'onheur ne peust amer homme envieux, se ne fust sur les bonnes vertus : pour en estre le meilleur, comme a l'eglise le plus *devot*, a table le plus honneste mangant (LA SALE, J.S., 1456, 20). La bonne fille, comme sa mere simple et *devote*... (C.N.N., c.1456-1467, 99). Or cognois je bien qu'ilz [les cordeliers] sont beaucoup plus *devotz* qu'ilz ne semblent. [P. iron., p. antiphr.] (C.N.N., c.1456-1467, 219). ...le très *devost* roy Loys, vostre feu pere (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 r°). Cestui Pitagoras fut moult bon et *devost* et adreça plusieurs à la congnoissance d'un vray Dieu (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 45 v°).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss.

- [D'une collectivité] : Maintenez vous doncques maintenant, o *devot* pueple crestien, a grant reverence, a grant paix, a grant silence, a sainte, humble, pure devocion, autant ou plus comme vous feriez en la presence du benoit corps Jhesu Crist (GERS., Trin., 1402, 151). ...vous requier (...) que me facez avoir mon pain en quelque monastere *devot* (C.N.N., c.1456-1467, 94).

. *Devot en*. "Qui éprouve une croyance profonde pour" : Peuple *devost* en Jhesucrist, Ayant en ses faitz cueur entier (LA VIGNE, S.M., 1496, 420).

- Empl. subst. *Les Devotes*. [Nom qui désigne les Filles Dieu de Paris] : Item, aux Freres mendiens, Aux *Devotes* et aux Beguines, Tant de Paris que d'Orleans, Tant Turlupins que Turlupines, De graces soupes jacoppines Et flans leur faiz oblacion, Et puis après, soubz ces courtines, Parler de contemplacion. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 97).

- [Sens péj.] "Bigot" : Aucuns pour echever le parler des gens, et afin que on ne les juge *devos*, se abandonnent a paroles et vie mondaine, et a boire et a mengier, et souvant trebuchent en pis. (GERS., Pent., p.1389, 82).

2. [D'une chose]

- "Qui est inspiré par la dévotion, qui manifeste la dévotion, pieux" : Le penancier que je queroie, M'est avis que je le voy la, Selon l'estat *devot* qu'il a. (Mir. parr., 1356, 31). Et lors commensa sa priere Humble et *devote* en tel maniere... (MACH., C. ami, 1357, 52). ...ce *devost* pelerinage Qu'on apele le saint voiage (MACH., P. Alex., p.1369, 12). Dont ce fu pitez et damages, Car li sains et *devos* passages En fu tous au recommencier (MACH., P. Alex., p.1369, 23). ...la predication (...) fu moult humle et moult *devote* (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 83). ...che saint cardinal fut ung homme en son temps de très noble et bonne vie et *devote*, et fist toutes euvres plaisans à Dieu. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 183). Un seigneur de *devoste* guise Voy la. Il fault que m'y conseille. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 21). Et [Mélusine] fu regretee de tout le peuple, grant et petit, noble et non noble, en faisant plours et lamentacions. Et le clergié en disoient oroisons et messes moult devotement. Et Remond en fist faire mainte noble priere et *devote*. (ARRAS, c.1392-1393, 261). Pleure pour moy, mon tres chier enfant, en *devote* oroison, et je te afferme que l'eau de tes larmes, se elle est pure et nette sans laydure de

pechié mortel, estaindra tout ou en grant partie l'ardent feu qui me travaille et brule. (GERS., Déf., 1400, 227). A tout le colliege femenin et a leur *devote* religion soit notifié le sermon et la leçon de Sapience. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 9). ...et après fu dite par les chanoines, chappellains et chorialz d'icelle eglise la grant messe de saint Barnabé (...) dite et celebrée à la *devote* priere desdis habitans (FAUQ., II, 1421-1430, 279). ...ung prelat chante la messe, et ung autre face une briefve collacion, en hortant le peuple a faire *devote* oroison (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 275). Or quant tu te conuertis a actuelle consideracion de dieu et des choses diuines par sainte meditacion en *deuote* contemplacion tu formes en toy en ton entendement vne conception verbal en ta pensee (CIB., p.1451, 203). ...je vous recommande nostre eglise, et en voz plus *devotes* prieres ma pœuvre ame... (C.N.N., c.1456-1467, 141). ...ilz ont volonté, Dieu devant, dedans bref temps de faire une belle procession et *devote* a la loange de Nostre Seigneur Jhesucrist (C.N.N., c.1456-1467, 222). ...[le curé] luy bailla l'absolucion, après ceste *devote* confession (C.N.N., c.1456-1467, 298). ...la nouvelle mariée (...) se va mettre en son siege pour oyr la *devote* messe que le bon curé voudra dire. (C.N.N., c.1456-1467, 301). ...fist faire le service moult hounorable et prières *devotes* par toutes les églises de son obéissance (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 173). Ilz ont veu sa *devote* vie [de Jésus] (Pass. Auv., 1477, 122). Se Dieu qui est a toute heure propice Les mouvemens celestes ne destourne, Prenant en gré leur *devot* sacrifice Dedens brief temps a la mort les adjourne. (Cene dieux, c.1492, 140). En ung *devost* pellerinage (LA VIGNE, S.M., 1496, 374).

- [D'un lieu] "Consacré à la dévotion, propice à la dévotion" : Item je vuil, ordene et comant que [a ?] mon obit par la mayn de mes executours cy desouz nommez vint et cinc livres soient donees et distribuees en plusours lieux *devoz* et pydoux, selonc ce que bons lour sambleray, por chanter mil messes pour le [le re]mede de moy, de mon seignour et de noz ancessours deanz l'annee de mon obit. (Test. Besanç. R., t.1, 1335, 342-343). LE MARI. (...) En un lieu moult *devot* c'on dit Nostre Dame de Sainte Terre (Mir. enf. ress., 1353, 77). ...il ne veulent fors c'on leur livre Un lieu *devot* ou puissent vivre Leur temps religieusement (Mir. ste Bauth., c.1376, 156). Remond, ou avez vous intencion d'aler ? Par ma foy, Pere Saint, j'ay ouy dire et retraire qu'il a une moult bonne et *devote* place et lieu a Montferrat en Arragon. (ARRAS, c.1392-1393, 271). ...une petite chapelle mout *devote*. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 136). ...il va tres volentiers en pellerinage es lieux *devosts*, tout a pié, en grant devocion (Bouciquaut L., 1409, 399). ...ou fut jadis le riche palais du cruel empereur Neron, est a present la *devote* eglise du tres debonnaire et humble pescheur saint Pierre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 32). Et commença soy informer se au pays avoit aucun lieu *devot* ou elle peust bien servir Dieu. (Belle Maguel. C., 1453, 41). [R. M.]

DEVOTE, subst. fém. (devote)

[GDC : *devot* (*devote*) ; *FEW III, 61b : *devotus* ; TLF VII, 131a : *devote*]

A. - "Celle qui est dévouée" : Juno, ma fille et ma mignotte, Vien souldain, il te fault complaire A ton pere, comme *devotte*, Et le vouloir des dieux parfaire. (Cene dieux, c.1492, 130).

B. - "Celle qui est vouée à Dieu, religieuse" : Item, aux Freres mendiens, Aux *Devotes* et aux Beguines, Tant de Paris que d'Orleans... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 97). ...une canne de gris cordelier pour faire manteaulx à deux *devotes* (Comptes roi René A., t.2, 1478, 432). [R. M.]

DEVOTEMENT, adv. (dévotement)

[T-L : *devot* (*devotement*); GD : *devotement*; GDC : *devotement*; AND : *devotement*; *FEW III, 61b : *devotus*; TLF VII, 131b : *dévotement*]

A. - "Avec respect et empressement" : S'en merciay *devotement* Ma dame et Amours ensement (MACH., D. Lyon, 1342, 170). Autrement dire ne le quier, Mais *devotement* vous requier Qu'Amours priez qu'elle me teingne Pour sien... (MACH., D. Lyon, 1342, 236). Quant il voit la pucelle (...) Le damoiseil lui fist grant reverencion Et moult *devotement* osta son chaperon (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 106). ...là [à Brandis] trouva moult de gent Et de boins pèlerins qui (...) Aloient au sépulcre bien et *dévotement*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 67). Partout tramist cez briez (...), Et aus princhez de France prioit *devotement* Qu'il viegnent à Paris à sen secours briesment. (Hugues Capet L., c.1358, 46). Il n'i faut plus, ma dame chiere, Mais que tu faces ma proiere, Car je t'en pri *devotement*. (MACH., Voir, 1364, 640).

B. - "Pieusement, avec ferveur, en manifestant un grand attachement à Dieu et aux usages religieux" : A ung jour solempnel tint court *devotement* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 200). DIEU. Mere, je voy que de cuer fin Ces gens la vous servent et aiment, Et *devotement* vous reclaiment, Et vous prient et main et soir (Mir. enf. ress., 1353, 6). ...là [à Brandis] trouva moult de gent Et de boins pèlerins qui (...) Aloient au sépulcre bien et *dévotement*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 67). Messe oïsmes entierement, Bien et bel et *devotement*, Et puis nous alames mengier... (MACH., F. am., c.1361, 241). Prioit là moult *devotement*, à tous dieus, à toutes deesses, Que, de leurs courtoises largesses, à ceste creature née Donnassent bonne destinée. (MACH., P. Alex., p.1369, 4). Messe oïrent *devotement* (MACH., P. Alex., p.1369, 64). ...loa Dieu *devotement* Et sa douce mere ensement (MACH., P. Alex., p.1369, 122). Or vous vueil deviser et dire Ce qu'il disoit en son martyre. Moult *devotement* reclamoit Nostre Dame que moult amoit, Et li disoit... (MACH., P. Alex., p.1369, 271). Mais ici m'agenouilleray Et pour elle Dieu prieray *Devotement*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 138). Et adonc regarda li rois d'Engleterre devers l'eglise Nostre Dame de Chartres, et se voa et rendi *devotement* à Nostre Dame, et prommist (...) que il s'accorderoit à le pais. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 5). Et oyrent la messe moult *devotement* (ARRAS, c.1392-1393, 42). Et ceulx leur en dirent la verité, et estoient moult joyeux ou cuer de l'appareil du noble secours qu'ilz veoient si prestement appareillier, car ilz l'eussent bien pris en demy an aprez autel, dont ilz louent *devotement* Jhesucrist et sa douce chiere mere. (ARRAS, c.1392-1393, 151). Ilz reclaiment Jhesucrist et le prient *devotement* qu'il ait mercy des ames d'eulx, car des corps est doresnavant neant. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Beau sire Dieu, nous te rendons grace et mercy pour l'excellence de ce don, que nous querions avec le prophete, et *devotement* demandons, en criant : Ostende nobis (GERS., Purif., 1396-1397, 62). Mercyé ont Dieu bonnement Et deprié *devotement* Que pas ne les vueille oublier. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 220). ...yeulx maufauteurs batirent, fraperent et navrerent plusieurs escoliers qui très doucement et *devotement* et simplement aloient en procession (BAYE, I, 1400-1410, 101). ...a la saint Jehan qui vient prouchement Vous yré a Paris bien et *devotement* (Galien D.B., c.1400-1500, 29). Or me Convient par foy entier Ly *devotement* deprier Que par sa sainte amictié De moy tresdoulant ayt pitié. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 186). ...et les envoya France en priant Dieu *devotement* que il luy pleust que lesdittes deux dammes ambassaderesses luy apportent les nouvelles qu'elle desire (JUV.

URS., Aud. celi, 1435, 217). Et Maguelonne (...) commença a plourer de grant joye que elle avoit en son cuer en remerciant *devotement* Dieu de la grace que il luy avoit fait : et qu'il luy avoit pleu que ses oroisons et ses biensfaitz ne estoient vains. (Belle Maguel. C., 1453, 54). Car, soit pour chanter, soit pour dansser, sur tous les autres il est le plus diligent et le plus joieux, lever matin, dire ses heures, oïr messe *devotement* (LA SALE, J.S., 1456, 24). ...pour y aller plus *devotement* [en pèlerinage], (...) ilz conclurent entre eulx et avec leurs femmes, des le partir de leurs maisons, que tout le voyage ilz ne coucheroient pas avec elles (C.N.N., c.1456-1467, 201). Madame (...) print (...) ses heures en sa main, et commence *devotement*, Dieu le scet, a dire sept pseaulmes et paternostres. (C.N.N., c.1456-1467, 271). Et ce jour furent en son hostel episcopal grant populaire de la ville de Paris, tant hommes, femmes que enfans, le veoir mort en sa chappelle haulte estant au bout de la grant sale dudit hostel, et ilec par ledit peuple fut moult piteusement pleuré et pour son ame *devotement* prié, et au partir lui baisoient les piez et les mains ; et disoient la pluspart d'iceulx qu'ilz creioient fermement que ledit evesque feust saint et bien aymé de Dieu. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 264). ...aprez qu'il fut baptisé [l'empereur Constantin], tant ayma Dieu et l'Eglise qu'il faisoit porter, en tous lieux où il alloit, ung tabernacle fait en la fourme d'une eglise, et emprez avoit prestres et clerks qui Dieu servoient très *devotement*. (BUEIL, II, 1461-1466, 68). Portés le la tout doucement. En chantant tout *devotement*, Tout bas, la rouge letanie. (Vig. Trib., c.1480, 235). L'ADVOCAT. Sus, sus, entrons *devotement* En l'eglise mercier Dieu Qui nous a monsté en ce lieu Si haultain merveillex signacle. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 148). Doncques, mon filz, *devotement* Servez Dieu tant que vous vivrez (LA VIGNE, S.M., 1496, 492).

Rem. JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, gloss. ; JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, gloss. ... [R. M.]

DEVOTIEUSEMENT, adv. (dévotieusement)

[GDC : *devocieusement* ; *FEW III, 61b : *devotus*]

"Avec dévotion, dans la dévotion" : Vivez *devocieusement*, Dictes voz heures et suffraiges Et que point orgueilleusement N'exercez les divins ouvraiges. (LA VIGNE, S.M., 1496, 570). Si se prent a reclamer la douce mere Dieu moult *devocieusement* et dist : ... (Galien Rethoré K.K., 1500, 144). [R. M.]

DEVOTIEUX, adj. (dévotieux)

[GD : *devocius* ; AND : *devocius* ; FEW III, 61b : *devotus* ; TLF VII, 132a : *dévotieux*]

A. - [D'une pers., de son comportement] "Enclin à la dévotion, dévotieux" : Et le roy qui fut le .XXIIIe. partit du roy Cloÿs et se disoit Hildricus, le quel estoit *devocius* et contemplatif, sans cure de exercer euvre roiale, et se mist en religion pour menner vie solitaire (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 11). On le dit si *devocius* Et si parfait que s'est mervelhe (Pass. Auv., 1477, 139). Vous apporterés du poisson, Si en trouvés ches les pescheurs ; Des bresches pleines de douceurs, C'est viande de gens *devocius*. (Pass. Auv., 1477, 139). Ainsi que roy noble et tres crestien, De jour en jour frequentoit les eglises En tres parfait *devocius* maintien (LA VIGNE, V.N., p.1495, 232). Je vous viens icy declairer Une tresjoyeuse adventure, Pour nostre couvent decorer, Que Dieu maintenant nous procure : C'est d'une bonne creature, Amyable et *devocius* Qui veult dedens ceste closture Mener vie religieuse. (LA VIGNE, S.M., 1496, 360). Amy de Dieu, Martin *devocius* (LA

VIGNE, S.M., 1496, 473). Vostre cueur soit *devociëux*, Humble, courtois et amyable Et, par ainsi, *sediciëux* Ne vous pourra estre le deable (LA VIGNE, S.M., 1496, 300).

Rem. MARTIN LE FRANC, *Estrif* D., 1447-1448, 177/12; *Myst. Viel test.* R., t.5, c.1450, 36584 (*homme devociëux*), TLF.

B. - [D'un lieu] "Propice à la dévotion" : ...Que tous les jours le roy et sa noblesse En sa chapelle belle et *devociëuse*, Mout volontiers y alloit ouyr messe (LA VIGNE, V.N., p.1495, 227). ...le roy ouyt les Vespres aux Cordeliers (...) qui est ung mout beau et *devociëux* lieu. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 271).

- [D'une chose] "Qui s'accorde à la dévotion", sacré : Et quant ce fut fait, l'empereur les fist mettre sur ung paille d'or mout *devociëux* et riche (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 173).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. [R. M.]

DEVOTION, subst. fém. (dévotion)

[T-L : *devociōn* ; GD : *devocion* ; GDC : *devocion* ; AND : *devociun* ; DÉCT : *devociōn* ; FEW III, 61a : *devotio*]

A. - "Dévouement, empressement ; vif désir, ferme intention"

1. "Dévouement, empressement" : Se me couvient il a yauls rendre Et estre en leur subjection, Mes c'est, voir, sans *devotion*, Car je n'i ai point d'amisté. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 136).

- "Empressement zélé, empressement" : Et chieus avoit un frere, c'on appiella Millon, Qui la bielle amenoit en grant *devocion* Deviers sire Esmeret (Flor. Rome W., c.1330-1400, 227). Richart print une damme par grant *devocion*, Et Alart et Guichart et Maugis d'Aigremont, Chascun saisy la sienne disant mainte raison. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 263). Ly combatant le sieuwent par grant *devosion* De leur nuissans destruire qui vers yaus sont fellon. (Hugues Capet L., c.1358, 50). Vers Monmiral lez mainne en grant *devosion* Pour rescoure la damme (Hugues Capet L., c.1358, 226). Quant la dame l'entent, par grant *devociōn* Se mit par devant eulx plorant a genouillon [éd. "élan de gratitude ?"] (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 485).

- *En devotion de coeur* : Ceste feste attendoit Vienne en grant *devotion* de cuer et en grant volonté (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 82-83).

2. "Vif désir, ferme intention" : ...l'en n'a adonc fors que Dieu en *devocion* de cognoissance (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 442). ...nous sommes courouchié de ce que li voïages de la Sainte Terre de oultre la mer en sera retardés et occupés, et mout de bonnes *devotions* de pluisseurs vaillans hommes brisiés (FROISS., Chron. D., p.1400, 268). ...le chevalier estrange demanda a monseigneur si en son village avoit rien de beau pour aller courre l'aguillette, car la *devocion* luy en est prinse après ces bonnes cheres (C.N.N., c.1456-1467, 75). ...leur print volonté d'aller jouer au bois, eulx deux tant seulement (...). A la foiz que noz bonnes gens eurent ceste *devocion*, ung laboureur avoit perdu son veau (C.N.N., c.1456-1467, 88). G'iray, c'est ma *devocion*, Mais s'aucun de nous l'interroque, Il sera bien fier et bien rogue S'i ne baille responce aucune. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 469).

- *En devotion pour*. "Avec le désir de" : ...au matin se leva en grant *devociōn* Pour espouser la belle (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 255).

- *Avoir qqc. en sa devotion*. "Avoir le désir de qqc." : ...en ycelles elevacions chascun y puet dire selonc ce qu'il avra en sa *devocion* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 527).

- *Avoir devotion à/de qqc.* "Avoir le désir de qqc." : Et fist là endroit li rois dire grant fuison de messes, pour acumenier chiaus qui *devotion* en avoient. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 63). Bien savoient li rois de France et li signeur qui dalés lui estoient (...) que li Flamenc aprochoient et que che ne se pooit passer que bataille n'i eust, car nuls ne traitoit de la paix, et toutes les parties en avoient grant *devocion*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 45). La *devocion* que monseigneur avoit aux sains de sa meschine de jour en jour croissoit [jeu avec le sens B] (C.N.N., c.1456-1467, 116).

- *Avoir devotion de + inf.* "Avoir le désir de" : Par my unne foriest (...) S'en ala la puchielle avoecques le laron ; De passer oultre mer ot grant *devotion*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 264). Quant Robastre l'ouï adonc si demandoit, Car d'aider a Ernault *devociōn* avoit ; Et la pucelle ausi en desir en estoit (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 33). De faire a vous le champ n'ont point *devociōn* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 78). De la roïne ardoir n'ot pas *devociōn*. (Chev. cygne P., c.1356, 30). Car du gloton veoir ay grant *devociōn* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 249). Car de r(e)aler en France avoit *devocion* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 318). Lors a fait lever sa banniere le trait d'un arc en sus, et la fist tenir a son frere sur un hault destrier, et puis leur dist tout en hault : Cilz qui ont *devocion* de vengier la mort de Nostre Createur et de essaucier sa loy, et de aidier au roy de Chippe, si se traye soubz ma banniere, et ceulx qui n'en aurent *devocion* passent par dela le pont. (ARRAS, c.1392-1393, 109). Pere Saint, la ay je *devocion* de moy aler rendre pour hermite, se il plaist a Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 271). ...lez uns ne prisoient le monte d'un bouton, Chascun d'avoir victoire avoit *devotion*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 29). D'aler droit a Monbrant orrent *devociōn* Mais il orrent le vent a loeur confusion (Hyon Bordeaux B., c.1400-1450, 143). Bien voy qu'il a *devociōn* De proffiter pour la vraie foy. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 305). [aussi v.8452] ...le gentil conte eut *devocion* d'aler veoir le païs d'Angleterre (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 69). ...de le pais a faire ont gran *devociōn* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 689). ...vous aviez bonne *devocion* d'essayer sa puissance. [Il s'agit d'un homme doté d'une exceptionnelle virilité] (C.N.N., c.1456-1467, 411). Mais, avant l'exécution, Nous eussions bien *devocion* De t'oïr et ce qu'il t'en semble, Car nous congnoissons tous ensemble Que tu es tres saige et subtil. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 425).

. [L'intention est suscitée par un sentiment religieux] : Car grant *devotion* avoient De tous les sains lieux visiter. (MACH., P. Alex., p.1369, 177). ...li rois Phelippes avoit celle *devotion* de convertir ces armes et esbatemens a aler sus les Incrédulés et conquerre la sainte chité de Jherusalem et le roiaulme de Surie (FROISS., Chron. D., p.1400, 240). Dont, en effect, j'ay grant *devocion* En quelque lieu d'estre religieux (LA VIGNE, S.M., 1496, 358).

- *Avoir devotion que* : l'aie unc pastureil en maison, Laqueil at grant *deuocion* Qu'il puist estre marié(es). (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 253). Laissiés me en vo castel, que j'ay *devocion* Que je vous aideray sans mauvaïse occoison (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 220). Papes Gregoires XIe de ce nom, qui pour le temps tenoit le saint siège de Romme en la cité d'Avignon (...) se avisa et heut *devotion* que il iroit viseter Romme et le Saint Siège que sains Pières et sains Pols avoient edefiet et augmentet. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 48).

- *Il prend dvotion à qqn de* : ...il li prist *devotion* d'aler ou voiage de Saint Jaqueme en Galise, et i ala (FROISS., Chron. D., p.1400, 628).

- *Il vient en devotion à qqn de* : En ce temps, vint il en *devotion* au roi Phelippe d'aler en Avignon veoir le pape Benedich qui resgnoit pour ce temps, et de parler a lui, et par son conseil entreprendre le voiage d'outre mer et conquerre la Sainte Terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 240). "Il me vient en plaisance et en *devotion*, de faire une ordenance en l'onnour de Dieu et de saint Gorge, par tele et tele maniere." Et se leur compta tout au lonc la matere et ordenance de l'emprise, ensi que ichi desus vous l'avés oi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 595).

B. - [Domaine religieux]

1. "Dévouement à Dieu (à un dieu, à un saint...), ferveur religieuse, piété" : ...pour ce qu'ilz puissent avoir A vous plus grant dileccion Et plus sainte *devocion*... (Mir. prev., 1352, 273). Elle dist : "Sire, ja n'aveingne Que je jamais prengne mary. Moulto ardie le cuer mari, Se ma *devotion* perdoie, Que religieuse ne soie." (MACH., P. Alex., p.1369, 260). Teles comunicacions furent jadis ordenees et establies afin que le pueple venist plus volentiers et se tenist ou demourast as sacrefices et fust meü a *devocion*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 433). Ce est a dire qu'il [le lieu sacré] soit de beaulté excellente et qui encline les regardans a vertu et a *devotion*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 317). Et tant enquist Remond de leur estre et de leur vie que sa *devocion* le mut plus fort que devant de lui rendre ou lieu. (ARRAS, c.1392-1393, 272). La n'ot parlé fort de *devocion*, De Dieu servir en bonne entencion, Et d'oroisons et de la Passion Et de telz choses. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 179). ...aucune foy une simple personne qui sera devote et aymera Dieu, aura trop plus haulte et digne congnoissance de la Divinité, de sa puissance, saigesse et bonté, et de sa douceur et benignité que n'ont eu les philosophes, ou que n'ont eu plusieurs grans clers theologiens et autres qui sont sans amour et sans *devocion*. (GERS., Trin., 1402, 171). Or as tu l'institution des sacrifices. Si demeure a desclarer la qualité des sacrificians. Il est notoire que coulombes et aigneaux sont presentés a Dieu, maiz bonne *devotion* fait le present digne. Prestres menguent lez aigneaux et vivent dez offres du sacrifice, et Dieu retient le cuer du sacrificiant. La monstre du sacrifice est es choses qui sont offerres, maiz vray sacrifice est en la conscience. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 173). ...une personne devote, qui a acoustumé de orer et prier Dieu de grant desir ou *devocion* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 147). Le dy que aucunesfois la personne est menee et esleuee sur soy aussi comme en alienacion, en grandeur de *deuocion* quant elle est toute embrasee du feu et de lardeur de desir celestiel (CIB., p.1451, 191). Le .III^{me}. [chapitre] de *Devocion* traicte de la très grande *devocion* que les Roumains eurent au simulacre et fier serpent de Escullapius (LA SALE, Sale D., 1451, 7). Encor veul et vous commande que pour quelconques compagnie de roy, de roïne, de seigneurs et de dames (...) quant vous verrez les ymaiges de Nostre Seigneur, de Nostre Dame, en quelque façon qu'ilz soient, - aussi de la croiz, des anges, des sains et saintes ausquelz aiez vostre *devocion* - que pour honte du parler ne du penser de gens vous ne laissiés a oster vostre chapperon (LA SALE, J.S., 1456, 41). ...les femmes estoient du tout données a eulx [les moines], tant les avoient trouvés saintes gens de grand charité et de profonde *devotion* (C.N.N., c.1456-1467, 216). ...pour plus celeement et couvertement leur fait conduire, soubz ombre de *devocion* se levoient chacun jour une heure ou deux devant le jour (C.N.N., c.1456-1467, 373). Et n'est point à doubter que, quant le roy eust voulu dire Avant, et qu'il eust esté bien servy des gens de guerre prenans ses gaiges et souldées, avecques les nobles et peuple de Paris qui bonne *devocion* avoient au saint, il eust subjugué et mis tous sesdiz ennemis en tel

estat que jamais ne feussent retournez dont ilz estoient partis pour venir devant ladictie ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 105). En après, le roy, qui par long temps n'estoit bougié de Tours et Amboise, meu de bonne *devocion*, s'en party et ala à Nostre-Dame de Celles en Poictou, où il sejourna ung peu, et retourna audit lieu d'Amboise. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 248). Mes le doulx cuer, s'est bonne terre Laboree par *devocion*, Arosee par contrition ; Le doulx cuer en m'oyant fructiffie, Et de ses pechés mercy crie. [Réf. à la parabole du semeur (Luc 8, 15)] (Pass. Auv., 1477, 137).

Rem. JEAN LE LONG, *Voy. Odoric* A.M., 1351, gloss. ; *Flor. Octav.* L., t.1, c.1356, gloss. ; JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ...

- *En (bonne/grande...) devotion* : Quant il ot finé s'orison, En parfaite *devotion* Des plours de son cuer arousee Et de parfons soupirs sevrée, En reconnoissant son delit Et son droit Dieu, tant abelit A Dieu qu'il oy sa priere... (MACH., C. ami, 1357, 55). Si qu'il avint, le Venredi Que Jhesu Cris en crois pendi, Qu'en parfaite *devotion* Et en vraie contrition, Cils damoisiaus l'aloit ourer. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). Là fist une collation Le pape, en grant *devotion* (MACH., P. Alex., p.1369, 241). Or alez au Saint Esperit, dist le Pere Saint, et tout ce que vous ferez en bonne *devocion* je le vous charge en lieu de penitence. (ARRAS, c.1392-1393, 271). Or estoit coustume, se dedens un terme qui estoit, ne venoit un qui vouldist estre hermite et demourer ou lieu, il convenoit que le plus prouchain d'embas venist demourer ou lieu, et celui de dessoubz ou sien, et ainsi demouroit le lieu wit qui estoit plus prez de la terre, tant qu'il venoit en *devocion* a aucun qui se meist ou lieu. (ARRAS, c.1392-1393, 272). Et après le service alerent disner, et fist Remond porter a ses freres de la pictance, et leur fist faire assavoir sa venue, dont ilz louent Dieu, et lui prient devotement qu'il le veuille tenir en bonne *devocion*. (ARRAS, c.1392-1393, 273). Et ce jour, yceulz habitans en grant *devocion* firent par les gens d'eglise estans en leur compagnie dire une solempnele messe de Nostre-Dame (FAUQ., II, 1421-1430, 279). Saichés qu'il n'est homme ne femme Qui ne doit juner en caresme Et aller a confession. Ceulx qui sont en *devotion* Y vont bien trois fois, voire quatre. RIFFLART. Mehault, point n'y prens si près garde, Cuidés vous qu'entre nous conars Qui ne sommes point papelartz Ayons de confesser mestier Ne d'aler souvent au monstier ? (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- *Par (droite/grande...) devotion* : ...que chascun face Et die par *devocion* La sainte salutacion Que l'ange apporta a sa mère (Mir. abbeesse, 1340, 61). Encor a il entencion De faire par *devotion* Une chapelle belle et gente, Où chanoines ara et rente, Où la columbia mettera (MACH., P. Alex., p.1369, 174). ...[il] cogneut et confessa par serement qu'il est nez de la ville d'Estrepigny, homme chartier et de labour, et que, puis VJ ans ençà, a prins l'abit d'ermite par *devocion*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 312). ...combien que par avant estiés plaine de grace selonc le salut de l'angel Gabriel, le quel salut nous remembrons par *devocion* en disant : Ave, gracia etc. (GERS., Pent., p.1389, 72). Lors sault Fromont avant, qui moulto bien cuida appaisier l'ire de Gieffroy, et lui dist : Mon chier frere, par l'ame que j'ay a Dieu a rendre, il n'a personne ceans qui oncques le me conseillassat [de devenir moine], car je l'ay fait de moy propre, sans conseil d'autrui et par droicte *devocion*. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Celle nuit s'en alerrent reposer le baron, Jusquez a l'endemain (...) Que chascun auj messe par grant *devocion*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 156). Prions Dieu, par *devotion*, De nous octroier par sa grace En tout temps et en toute place, Doulce paix et bonne santé (LA HAYE, P. peste, 1426, 171). ...si vous me demandez a quel

propos damp moyne ce faisoit, je vous respons que ce n'estoit pas par *devocion* ne pour vouloir qu'il eust de devenir chaste [Il interdit l'accès de sa chambre à sa maîtresse] (C.N.N., c.1456-1467, 273). ...s'accorderent elles ad ce qu'il l'a laissé par *devocion* [Une jeune mariée et sa mère tentent de comprendre la raison pour laquelle le mari est resté chaste] (C.N.N., c.1456-1467, 299).

- P. anal. *Avoir devotion à qqc.* "Avoir confiance en qqc." : Brief, j'ay *devocion* moult grande A une cedulle que j'ay Ceans (LA VIGNE, S.M., 1496, 466).

2. "Pratique religieuse inspirée par la dévotion, exercice de piété, prière" : "En apriès, toutes les ordenances que j'ay fait, et lais ordonnés as eglises de ce pays et à celles de delà la mer où j'ai eu ma *devotion* et à ceulz et celles qui m'ont servi, que vous les voeilliés tenir et acomplir." (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 182). L'endemain, par matin, tuit se leverent et alerent ouïr messe ou ilz orent *devocion*. (ARRAS, c.1392-1393, 33). ...en laquelle procession fu portée la vraye Crois et autres pluseurs reliques et saintuaires, pour esmouvoir plus en *devocion* et prieres envers Dieu les habitans de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 202). ...les hommes pueuent invocquer et prier la divine clemence par oroisons, *devociions*, junes, services, sacrifices (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 251). Et telement y faictes que nostredicte *devotion* n'en soit plus delayée (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 162). LA VIE. Processions, pelerinages Ferons en douleurs et en plaintes. SATURNE. Dieu n'exaulce point vos hommages, Vos *devotions* sont trop faintes. LA VIE. Pour prier les saintz et les saintes, Nous seront point les dieux propices ? (Cene dieux, c.1492, 135). Et, quant ledit conte eut achevé sa *devocion*, il demanda audit Voyaul dont il venoit, lequel luy respondit qu'il venoit de la salle où gisoit mort le feu roy Charles. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 144).

- *En devotion.* "En prière" : L'ENNEMI. (...) Mais plus li fais temptacion, Plus se met en *devocion* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 95). DIEU. Mére, je vueil sanz plus d'espace Qu'a Jehan alons vous et moy : En grant *devocion* le voy (Mir. st J. Paulu, c.1372, 139). Che samedi au matin, Phelippes d'Artevelle ordonna que toutes gens se meüssent envers Dieu en *devotion*, et que messes fussent en pluseurs lieux cantées. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 221). Li rois de France oï à che matin messe, et ossi fissent pluseur signeur, qui tout se missent en prière et en *devocion* envers Dieu, que ils les vosist jeter dou jour à honneur. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 48). ...[l'ermite] en priere se va mettre enmy sa chambre, affin qu'en *devocion* fust trouvé. (C.N.N., c.1456-1467, 99).

- *Dire ses devotions.* "Dire des prières ou des actions de grâce" : ...la cloche de l'Ave Maria sonna tout a ce coup, et le bon homme s'enclina sur la terre pour dire ses *devociions* (C.N.N., c.1456-1467, 217). Adoncques ilz marcherent et entrèrent en la ville, les sains et trompettes sonnans à grant joye et à grant hu. Les seigneurs s'en allerent à Saint-Symphorien, qui estoit la grant eglise, dire leurs *devociions* et remercier Nostre Seigneur des biens que tousjours leur faisoit. (BUEIL, I, 1461-1466, 194). A ce veul je bien labourer. Or chascun si lyeve a puissance, Et alons tous par ordonnance En disant noz *devosions* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 492).

- *Faire sa devotion/ses devotions.* "Faire ses exercices de piété" : ...le vendredi aouré derrenierement passé, ainsi comme à l'entrée du service, et environ heure de tierce, il ala en ladite abbaye en pelerinage, par *devocion*, comme l'en a acoustumé d'aler, et d'illec, après ce qu'il ot fait sa *devocion* en icelle eglise, s'en retourna en la ville de Paris pour disner. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392,

215). Or dit l'ystoire que, quant ot ouy messe et fait sa *devocion*, qu'il yssy du Moustier Neuf (ARRAS, c.1392-1393, 33). ...puis allèrent faire leurs *devotions* dedens cette eglise (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 322). Et quant sa *devocion* fut faite, ainsin que toute garie a la royne vint joieusement. (LA SALE, J.S., 1456, 166). Et quant il eult fait sa *devocion*, A Nostre Dame la Nofve fut disner (LA VIGNE, V.N., p.1495, 234).

- *Tenir devotion* : ...au son des devotes prieres qui se font en nostre eglise parochiale, et ou nous adjoustons tres grand foy et tenons ferme *devocion* (C.N.N., c.1456-1467, 223).

- *Gens de devotion.* "Gens attachés au service de Dieu, religieux" : O que ceste melancolie est a fuir et a moderer en religieux ou religieuses, en estudians et en gens de *deuocion*, car telz gens moult sont esloignez de faire operacion spirituelle quant ilz sont en telles tristesses de melancolie, et nest pas merueille car ilz sont aterris et de la condicion de la terre (CIB., p.1451, 219). Et, d'ung autre costé, [le roi] y fist aussy venir grant nombre de bigotz, bigottes et gens de *devocion* comme hermites et saintes creatures pour sans cesser prier à Dieu qu'il permist qu'il ne mourust point et qu'il le laissast encores vivre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 122).

- *Habits de devotion* : ...s'en allerent devestir, et mettre jus leurs habiz de *devocion* sus certaines matrones affaictées [Pour aller retrouver leurs amants, deux moines, des femmes revêtent des habits de frères mineurs] (C.N.N., c.1456-1467, 374).

- *Lieu de devocion.* "Lieu saint, édifice religieux" : Armez vous tous diligenment, Sy vous en yrez prestement Par les lieux de *devocion* Savoir se trouverez nul hon Qui tienne aultre loy que la nostre. Il leur fault aultre patenostre Aprandre qu'il ne l'ont aprinse. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 71). ...tous les gens de guerre estans ouit siege s'en vindrent retraire et loger aux Chartreux près Paris, dedens lequel lieu des Chartreux furent logez VIc hommes de guerre et leurs chevaux, et tellement en fut remply ledit lieu que les sains hommes religieux de leans furent dechassez et boutez hors de leurs celles et lieux de *devocion*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 106).

3. "Offrande, objet dévoué à une divinité" : Luminaires, *devociions*, Cire et encens lui offre (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 45).

- "Don fait par piété, par charité" : ...pour les offrandes et *devociions* de mondit seigneur par lui offertes le prochain mardi ensuivant, auquel jour fut chanté l'anniversaire de feue madame la duchesse, sa mere, cui Dieu pardoint (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 18). [R. M.]

DEVOUEMENT, subst. masc. (dévouement)

[GD : *devoement* ; GDC : *devoement* ; FEW XIV, 637a : *votum* ; TLF VII, 132b : *dévouement*]

"Voeu" : "Biau sire, vous qui estes plains de grant hardement, El non de Jhesu Crist, a qui le monde apent, Voués a no hairon le droit *devoement*, Sans faire nul delay, je vous pri humblement." Et chieux li respondi : "Et pour coy ne comment Porroie aventurer men cors si hautement Que peüsse akiever nul veu parfaitement ?..." (Voeux héron G.L., c.1346, 78). [R. M.]

DEVOUER, verbe (dévouer)

[AND : *devoer*¹ ; FEW XIV, 637a : *votum*]

"Désavouer"

A1 humain *dévoue* ce qu'a fait A2 humain : Li contes s'umelia en parlant, et dist : "Monsigneur, je ne *desvoe* pas ce que li

chevaliers en fist, car je ne poroie." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 133). [J. P.]

DESVOULOIR, verbe (dévouloir)

[T-L : *desvoloir* ; GD : *desvoloir* ; FEW XIV, 217b : *velle*]

Empl. trans. "Refuser qqc., s'opposer à qqc." : Ces cappitaines ne se poyoient concorder ensamble, car tout ce que l'un vouloit l'une sepmaine, l'autre le *desvouloit* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 138). Et s'acorda à tous ces tretiés, et dist que c'estoit très bien fait, et que de avoir paix par celle manière à son naturel signeur, il n'estoit pas bons ne loiaux, qui le *desvoloit*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 295). Nuls ne doit avoir merueille Ne penser que je *desvueille* Nulle chose qu'Amours vueille, Se souvent me pleing et dueil (MACH., Les lays, 1377, 314). Ja ne soit que je le *desveulle* ! Je doy acomplir le voloir De ma mere sans devoloir. Cil n'est pas bon fils qui desdit Sa mere de ce qu'elle dit. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 66). Si tendoient plusieurs fois tous deux a une fin et voloit l'un ce que l'autre *desvoloit*, parquoy cely qui vaincoit et emportoit sa querelle donnoit occasion d'envie a l'autre et affection de revenge. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 105).

- *Desvouloir* (la volonté d'autrui) : Elle me fait plourer et rire Et resjoir a son voloir, Ne son vueil ne puis *desvoloir*, Eins ne vueil fors ce qu'elle vuet (MACH., D. Lyon, 1342, 167). ...en riens son vueil ne *desvoloit*, Eins faisoit quanqu'elle voloit, Ne riens ne li pooit desplaire Qui a la dame peüst plaie. (MACH., D. Lyon, 1342, 181). MICHIEL. Vostre gré ne vueil *desvoloir*, Mais au faire moy efforcier. (Mir. st Guill., c.1347, 45). Motès, rondiaus et virelais Qu'on claimme chansons baladées, Complaintes, balades entées, A l'onneur et a la loange De toutes dames sans losange, Et ne doy mie *desvoloir* Leur plaisant gracieus voloir, Einsois y doy mon sentement Mettre et tout mon entendement, Cuer, corps, pooir et quanque j'ay. (MACH., Prol., c.1377, 7).

- Empl. abs. : Je doy acomplir le voloir De ma mere sans devoloir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 66). [R. M.]

DESVOUTEMENT, subst. masc. (dévoûtement)

[GD : *desvoutement* ; FEW XIV, 648a : *vultus*]

"Pratique par laquelle on fait cesser l'envoûtement d'une pers., cessation de l'envoûtement" : ...l'envoûtement fait à la requeste d'icelle Marion par ladite Margot, qui a cogneu avoir fait le *desvoutement* d'iceulx Hainsselin et Agnesot, sa femme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 360). [R. M.]

DESVOUTER, verbe (dévoûter)

[GD : *desvouter* ; FEW XIV, 648a : *vultus*]

I. - Empl. trans. "Faire cesser l'envoûtement de" : ...et vous promectz que il a grant temps que vous ne portastes meilleur chappel pour voustre santé recouvrer, et est un chappel pour vous *desvouter*, ou autre personne quelconques qui seroit envouluté. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 329). ...elle lui promist aler querre en la ville de Besmes une femme nommée Jehannete, laquelle l'en disoit estre divine, et que, elle venue, ilz feroient tant à icelle devine que elle *devouteroit* ledit de Ruilly, son mary, et lui donroient du leur tant comme elle en vouldroit avoir. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 331).

II. - Empl. intrans. "Sortir d'un envoûtement" : Dist aussi que des parolles par elle dittes à un nommé Hennequin et à Lucete, sa mere, lequel l'en disoit estre envouluté, et que elle leur bailla des herbes, afin qu'il en beust pour en *desvouter*, elle se rapporte à ce

qu'ilz en diront et depposeront, soit pour elle ou contre elle. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 286). [R. M.]

DEVOYER, verbe (devoyer)

[T-L : *desvoier*² ; GD : *desvoier*² ; *FEW XIV, 375a : *via*]

"Délimiter"

REM. Doc. 1372 (*desvoier*) et 1378 (*desvoyer*) ds GD II, 681c. [R. M.]

DESVOYER, verbe (dévoier)

[T-L : *desvoier*¹ ; GD : *desvoier*¹ ; GDC : *desvoier* ; AND : *desveier* ; DÉCT : *desvoier* ; FEW XIV, 374a : *via* ; TLF VII, 133b : *dévoier*]

I. - Empl. trans.

A. - Au propre

1. "Écarter qqn de la voie qu'il a prise"

- "Écarter qqn (de quelque part)" : On vous doit bien, vierge, loer, Quant pour nous d'enfer *desvoier* Dieu se fist en vous homme (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 77).

- "Écarter qqn (de qqn)" : A l'onneur, amour et reverence de vous, monseigneur Loÿs de Luxembourg (...) mon hospital, mon reffuge et de tous les nobles sans reproeuche *desvoyés* [on peut comprendre : "moi qui suis de tous les nobles écarté"] (LA SALE, Sale D., 1451, 1).

2. "Détourner qqn ou qqc. de la droite voie, du bon chemin" : Belle Hero au gent atour Ot en sa maison une tour Ou toutes les nuis l'atendoit, Et un sierge ardent la tendoit, Auquel Leandus se ravoie Souvent, quant la mer le *desvoie*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 249). Et y eut, si com je fui adonc enfourmés, par tempeste de mer, douze nefes peries et *desvoies*, et les aultres retournèrent à Bervich. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 155).

B. - Au fig.

1. *Desvoyer qqc.* "Écarter qqc." : ...Affin que leur erreur s'efface Et que leur emprise on *desvoie*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 442).

2. "Mettre qqn ou qqc. hors de la droite voie, du bon chemin, détourner qqn ou qqc." : "Nous volons avoir compte dou grant tresor de Flandres que vous avés *desvoiié* sans nul tître de raison." (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 101). C'est le vice qui tout *desvoie*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 101). ...seront tous vous barons *desvoyés* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 426). En son livre, non trop prolice, Ou parle de l'Apocalypse, Dit cil meismes que or est matiere De labour et de paine entiere, Peril du possesseur et voie Qui les vertus toutes *desvoie*, Et que or est mal seigneur a gent, Et qu'il est un traître sergent. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 208). Et avec ces choses, pour ce que joennece nourrie en delices et aises aucunes fois puet de legier estre encline a trop grant gayeté de courage, laquelle gaieté pourroit *desvoier* la joenne personne qui n'a point de malice de ce garder, convient par especial mettre frain de longue main, si que ja est touchié cy devant, ains que l'inconvenient aviengne. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 96). ...le devison de l'église agensie, Qui avoit par erreur et par simonnie Estet mout longement au siècle *desvoie*, Fu par ces nobles prinches vaillamment radrecie, Tant que par vraie amour et par excuse ounie Furent trestout d'acort le roi et la clergie (...) C'on envoiroit clers par deviers Rommenie, Et, par élecqueson de vois peupelye, Feront ung certain pape qui ara le mestrie De dominer au monde, sans mal et sans envie, Pour le sisme effachier d'orguel et de boidie (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 358). ...je ne suis point

venu en ce païs pour *desvoier* damoyselles (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 16).

- *Desvoyer la voie de*. "Détourner la voie de" : Pour ce mesprendroie, S'en mon lay disoie Que j'ioie De joie, Ou se de samblant joieus Faire le voloie, Qu'Amours qui me loie *Desvoie* La voie Des biens dont sui familleus. (MACH., Les lays, 1377, 322).

3. "Égarer, troubler, bouleverser qqn, l'agiter (psychiquement)" : ...long de vous tout m'anoie Et *desvoie* Mon cuer et tient en irour. Dont pour vostre amour morroie, Se j'estoie Longuement en telle ardour. (MACH., Ch. bal., 1377, 602). Un souvenir qui dolereusement Est engendrés pour ma desconfiture. Cil souvenirs me ramentoit souvent Le dous viaire et la maniere coie Dont je ne puis attraire aligement. Helas ! dolans, c'est ce qui me *desvoie* Et qui me fait dou tout desconforter (MACH., L. dames, 1377, 58). Helas ! einsi languiray Tous seus, sans cuer et sans joie, Et en doubtaunce seray De vous qu'oubliés ne soie. Las ! c'est ce qui me *desvoie* Et qui durement empire Ma douleur et mon martyre. (MACH., L. dames, 1377, 105). Et si n'ay je mie matiere De moult grant joie demener, Car l'onour que je tant compere M'estuet perdre et mort endurer ; C'est ce qui mon cuer *desvoie*. Mais bons cuers, pour riens qu'il voie, Ne se doit desconforter ; Pour ce fain je d'estre en joie, Et si languir pour amer. (MACH., L. dames, 1377, 124). Et ce disoit elle sur son cuer, mais c'estoit pour *desvoier* les parlans. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 23).

- *Estre desvoyé de son entendement*. "Avoir perdu l'entendement" : ...ou je suis *desvoyé* de mon entendement (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 209).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - Au propre

1. "Se détourner de son chemin, s'égarer" : Et quant il l'apparceut, fist semblant de soy *desvoier* et prendre autre chemin. (LA SALE, J.S., 1456, 61).

Rem. Consol. Boèce C., c.1350, gloss.

- *Se desvoyer de*. "Se détourner de" : Mais loing et prés tous ceulz qui l'oient [Polyphème] De son encontre se *desvoient*. (MACH., Voir, 1364, 622).

. [Dans un cont. métaph.] : Mais une chose trop m'arguë, Qu'entre gent, partout et en rue, Quant vous dites : "Venés a mi", Vous m'appellez vo doulz ami Et volés bien que chascuns sache Que vous m'amés ; dont je me cache, Quant ensement parler vous voi, Que de vo voie me *desvoi* : Uns bien d'amours couvertement Donnés vault .C. ouvertement. (MACH., Voir, 1364, 254).

- Part. passé en empl. adj. "Qui est à l'écart (de la voie ordinaire, de la voie ordinairement pratiquée)" : ...ce chemin va tout droit au chastel *desvoyé* (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 206).

2. "S'écarter de la droite voie, du bon chemin" : Aler vueil encor ceste voie, Si ne sçay je se je *desvoy*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 107). L'estoile est qui puet adrecier Les desvoies et ravoier ; Helas ! or me fait *desvoier*. C'est la fontaine douce et clere Qui puet dou tout assasier L'ardant soif de mon desirier Et tous mes griés maus alegier ; Mais trop m'en est Amours avere. (MACH., Les lays, 1377, 378). O quans en sont et perilz et noyés (...) qui l'aguille de leur boiste n'avoient pas touchie a la Pierre d'aymant, a la Vierge Marie, de ceste vertueuse Estoille tremontane doucement ravoyans les maronniers *desvoyans*. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 321). Pour ce, volt toute creature, Par le grant Deluge noyer, Car trop les veoit *desvoyer* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 140). Depuis les precedentes euvangiles est avenu que un homme et sa femme aloient de Lille a La Basse, et environ Fournes les

surprint la nuit moult obscure, et assez tost après ilz se *desvoierent* par ce que a leur avis, tousjours veoient loing d'eulx une chandaille. Si sieuvirent icelle jusques au prez du jour qu'ilz s'aperceurent estre retournez ou lieu ou la nuit les avoit pris. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 141). Messeigneurs, on m'a adverti Que les François si sont en voye Et que des Anglois ont ouy Des nouvelles pour chose vraye. Adfin que l'oust ne se *devoye*, A La Hire convient mander Qu'i n'y touche par quelque voye, Et qu'i vueille l'armee tarder. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 334).

- [Dans un cont. métaph.] : Estoile clere qui ravoie Les cuers *desvoiez* a droit port (MACH., R. Fort., c.1341, 84). ...il *desvoie* comme aveugle et ist hors tant de la purté de la foy comme de la sente de raison. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 155).

- Part. passé en empl. subst. : L'estoile est qui puet adrecier Les *desvoies* et ravoier (MACH., Les lays, 1377, 378).

B. - Au fig.

1. [De choses] "S'écarter (de la voie ordinaire, de sa condition naturelle)" : Et s'il t'eust baillé de fait par luy mesmez ce qu'il mist en ton pover d'aquerir par ton industrie, tu ne fussez pas si parfaitement creé que tu es. Car les bestes et lez plantes ont l'estat de leur estre et perfection ordonnee de nature, laquelle ilz suyvent sans *devoier* par statut necessaire, et tu as en ta franchise et en ton pover le conduit de ta vie, et l'election de ton bien ou de ton mal. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 151).

2. [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

a) "S'écarter de la droite voie" : Quant par ce se sent refusez, Pas ne se tient pour abusez De son droit ; car il voit la voie Qui droit le conduit et avoie, Si qu'il ne se puet *desvoier*, De li doucement reprier Par Amours, de tous biens habonde, Une fois qu'on dit la seconde Qui vient après la fois premiere. (MACH., D. Aler., a.1349, 305). Je preng tres bien en pacience Che que Dieu me veult envoyer : La persone n'a pas science Que pour mort se veult *desvoyer*. (Mors de la pomme, 1400-1450, 60).

-(Se) *desvoyer de*. "S'écarter de" : ...et follement errent et *desvoient* de la sente d'equite et de justice. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 407).

-(Se) *desvoyer à/de + inf.* "(Se) détourner de" : Se le justicier aperçoit que les juges *desvoient* à faire jugement par ignorance ou par malice, jasoit ce que touz s'i consentent, il doit delaier son jugement et avoir conseil devant (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 108). ...envers vous je ne feray enchantement nul qui vous puist *desvoier* de vostre propre volenté faire. (Percef. I, R., t.1, c.1450 [c.1340], 232). Et que point tu ne te *desvoye* De demander ce que vouldras, Car, en effect, mais qu'il te voye, Fera ce que demanderas. (LA VIGNE, S.M., 1496, 505).

- Part. passé en empl. adj. "Déourné du droit chemin, dévoyé" : Vous faites moult pou de services Au bas monde, a ce que je voy, Quant il est ore en tel desvoy Qu'a paine sera ravoie : Tant est infect et *desvoie*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 129).

- Inf. subst. : Rien n'y vouldra le *desvoier* ; On ne pourra rien renoier. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 567).

b) En partic. "S'égarer moralement, s'écarter du droit chemin" : Sains Pierres tant se *desvoja* Que par trois fois Dieu renoya (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 132). Mon oncle, qui tant *desvoja* Que mon père occist, et noya Ma mère pour le regne avoir (Mir. Clov., c.1381, 231). Qui voeult que son mari point ne se *desvoie* vers autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de sainte Avoie. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 121).

- Part. passé en empl. adj. "Moralement égaré, dévergondé" : ...il luy print volonté de soy marier ; si le fut, et a la plus *devoïée* femme qui fust (C.N.N., c.1456-1467, 489). Quand elle vit qu'il la fuyoit ainsi, et qu'elle n'avoit a qui tencer ne monstrier sa *devoïée* maniere, elle se mist en la queste de luy (C.N.N., c.1456-1467, 489).

- Part. passé en empl. subst. : Mère Dieu, royne de gloire, Qui les *desvoiez* ravoiez (Mir. ste Bauth., c.1376, 137). Dieu qui tous temps les *desvoiez* avoye Et qui secours doucement leur envoye (LA VIGNE, S.M., 1496, 348).

c) "S'égarer, se troubler (psychiquement)" : ...si est l'opinion des hommes de petite consideracion et de petit sens et qui *desvoient* et s'esgarent aus grans choses (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 347). Car tant desir vostre corps gracieus, Vo dous viaire et vo maniere coie Et vos regart plaisant et savoureux à reveoir que mes scens se *desvoie* Par force de grant desir, Ne de mon cuer ne puet dolour partir, Einsois y tient si longuement sejour Que pour vous sui de morir en paour. (MACH., L. dames, 1377, 134).

- "S'égarer, devenir fou, perdre la raison" : Vostre niez Espagne en perdy (...) Et de dueil si se *desvoia* C'on ne scet ou il s'avoya (Mir. Oton, c.1370, 377). Et puis qu'il ne vous plaist que j'ioie Solas et joie Qui me resjoie, Ne que je joie De nul bien, ains y estes joieuse Quant pour vous si fort me *desvoie* Que je m'avoie De mort en voie, Bien me plaist, dame savoureuse (MACH., Les lays, 1377, 291). Si m'en *desvoy*, Car plus le desir, moins le voy, Quoy que de cuer lui faiz convoy Et mes pensees lui envoy. (CHART., L. Dames, 1416, 251). Ha ! Leauté c'on ne puet trop loër, comment poëz tu veoir ceste dolente dame soy degaster et baignier en larmez et pourquoy ne reprens tu aigrement celui quy sans raison ainsi se *desvoie* et auquel j'ay fait tout le plaisir c'on porroit faire a homme vivant (Comte Artois S., c.1453-1467, 116).

Rem. Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss.

- Part. passé en empl. adj. "En mauvais point, troublé" : Lors m'acola, Maiz le mal gueres n'affola Son cuer qui bien loing s'en vola. Ainsi de moy se rigola, Qui effraïee Fuz pour lui, triste et esmaïee, Plaine de päour, *desvoïee* ; Et s'il m'eust veü noïee, Ne l'eust chalu. Or fuÿt quant ferir falu ; L'amour de moy riens n'y valu Et son honneur fut nonchalü. (CHART., L. Dames, 1416, 288). ...pour la joye qu'elle eut de ce que son mary n'estoit point si mal ne si *desvoyé* qu'elle eseroit (...), elle s'en alla querir ses enfans [Le mari a feint d'être malade] (C.N.N., c.1456-1467, 367).

Rem. Percef. I, R., c.1450 [c.1340], gloss.

- *Desvoyé de sens/d'entendement...* : Aussi fui com tous *desvoiez* De scens, de memoire et de force Et de toute autre vigour. Pour ce Estoie je cheüs en transe Aussi com cils qui voit et pense Sa mort devant li toute preste. (MACH., R. Fort., c.1341, 54). Quant tout le sens de lui perdi Pour le mal qu'a lui s'aërdis, Qui dou tout le deshonnoura, Plus perdi, meins li demoura. Vous dites que mal ne sentoït, Pour ce que *desvoiez* estoit De maniere et d'entendement ; Mais il est bien tout autrement : Car avant que homs son sens perde, Ne que forsens a lui s'aërde, Le prent et seurent maladie Qui le trait a forcenerie. (MACH., J. R. Nav., 1349, 227).

- Part. passé en empl. subst. "Fou, insensé" : Sus ! avant ! vaeletons. En debvoir nous mettons, Tant qu'il soit définé. Frapez fort a tastons, Roullons et combatons Dessus ce *desvoyé*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 232).

d) En partic. "Faire fausse route, se tromper" : Las ! Trop fort m'ennoie Que bannie en soie, Et qu'el se *desvoie* Du tout et forvoie (CHART., L. Paix, a.1426, 415). L'autre doubte [à la cour]

est la paour qu'on a de mesprendre. Car, à faire diverses choses et à complaire aux seigneurs, il y a bien maniere de y tenir le moyen ; et est plus aisé de *desvoyer* que de tenir le droit chemin ; et advient souvent que, par cuidier complaire, on desplait. (BUEIL, I, 1461-1466, 48).

V. aussi *dévier*¹ [R. M.]

DEX, subst. (dex)

[GD : *dex* ; FEW III, 27a : *decus*]

"Borne, limite" : Comme il aient la congnoissance des *Dex* et Bans ; c'est assavoir, de ceulx qui font dommages ès vignes, blez, vergiers, terres, prez ; et les émolumens et Amendes qui en ysteront, soient du Roy et de son Parreux, leur a esté octroyé qu'ilz seront leurs, se elles ne se montent en valeur outre la somme de dix livres, pour la partie du Roy (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1371, 397). [Domaine occitan] [R. M.]

DEXTRE, adj. et subst. (dextre)

[T-L : *destre* ; GD : *destre* ; AND : *destre*¹ ; DÉCT : *destre* ; FEW III, 61b : *dexter* ; TLF VII, 134b : *dextre*]

I. - Adj.

A. - "Qui est à droite" : Lors se treï courtoisement Vers moy pour savoir de mon estre, Et si me prist par la main *destre* De la sienne, blanche et polie, Pour mieus savoir ma maladie ; Si senti mon pous et ma veinne Qui estoit foible, mate et veinne. (MACH., R. Fort., c.1341, 57). ...alez li trenchier Tost le poing *destre*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 296). Herculès par le *destre* cor Le prist et si fort le hacha Qu'il li rompi et arracha, Dont Atheleüs desconfis Fu et son cor pris et confis. (MACH., C. ami, 1357, 95). Et Gieffroy fiert le jayant, sur le bras *dextre*, de l'espee, et de toute sa force. L'espee fu bonne et bien trenchant ; si lui trencha le braz devant le coute, si que il vola par terre. (ARRAS, c.1392-1393, 247). ...vous avez bouché mon *dextre* oeil (C.N.N., c.1456-1467, 113). ...tenoit son braz *destre* par le coute (C.N.N., c.1456-1467, 472).

- [En châtiment, lors d'un premier vol] *Couper l'oreille dextre* : ...[ils] furent d'opinion que elle feust menée ou pillory, tournée illec, l'oreille *destre* coppée, et, en après, banye de la ville de Paris et dix lieux environ à tousjours (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 310).

- *Aimer qqc. plus que son oeil dextre* : Ceste clef porterés, Amis, et bien la garderés, Car c'est la clef de mon tresor : Je vous en fais seigneur dés or Et desseur tous en serés maistre. Et si l'aim plus que mon oeil *destre*, Car c'est m'onneur, c'est ma richesse (MACH., Voir, 1364, 364).

- *Main dextre* : Et en sa *destre* main tenoit Un dart qui bien estoit ferré De fer tranchant et acéré (MACH., D. verg., a.1340, 19). ...car nous voion que par nature la main *dextre* est la meilleur et la plus viguerouse. (ORESME, E.A., c.1370, 305). Lequel prisonnier lors print elle qui parle par la main *destre* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 151). L'EVESQUE, espousant Griseldis au marquis (...) Dame, bailliez moy la main *destre*, Et vous aussi la vostre, sire. (Gris., 1395, 41). Li rois d'Engleterre prist le jone conte par la main *destre* moult doucement (FROISS., Chron. D., p.1400, 803). En sa main *dextre* une couronne Tenoit Fortune belle et bonne (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 75). Janus, je te vaiz secourir Et clouérons ceste main *destre*. (Pass. Auv., 1477, 196). ...et ordonna aux Hebrieux escrire de la main *dextre*, en venant à senestre, car par avant escrivoient alant et venant ainsi que l'on laboure les terres à la charrue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 r°). Et lors une ange en sa main *destre* Tenant une espee de flame, Luy fit

tenir paÿs champestre (LA VIGNE, S.M., 1496, 298). Son arrière-garde estoit à la main *dextre* de luy, ung peu recullée (COMM., III, 1495-1498, 184). Je la tiendray [ma terre] dorenavant Contre tous a la main senestre, Et la deffendray a la *destre*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 135).

. À *main dextre* : Car posé que une roe estante, aussi comme est la roe du moulin, fust devant et fust meue en tornant droit vers moy ; je di que, selon droit ordre de mouvement, le desus de ceste roe - a prendre desus en la seconde maniere - seroit devant moy a main *destre*. (ORESME, C.M., c.1377, 322).

. *Estre la main dextre/le bras dextre de qqn* : Ne nulle fois n'est asseür ; Et j'aussi pas ne l'asseür, Car asseürés ne puet estre Sans vous, qui estes sa main *destre*, Qui estes toute s'esperence, Ses reconfors, sa soustenance. (MACH., D. Lyon, 1342, 230). ...mon souverain seigneur, vous n'estes pas simplement personne laye mais (...) le bras *dextre* de l'esglise (JUV. URS., Verba, 1452, 209).

- *La dextre main de Dieu*. "La droite du Seigneur"

. [Symbole de la puissance de Dieu] : Item est apellé le "doigt de la *destre* main de Dieu", pour ce que ainsi que toutes choses corporeles nous les demonstons au doigt, pareillement par le Saint Esperit sont demonstrees les choses espirituelles pour les veoir de l'ueil spirituel. (Somme abr., c.1477-1481, 123).

. [Symbole de la grâce de Dieu] : ...les pechiez des crestiens jusques aujourduy ont fait un murs entre Dieu et la crestiente, et ont fait retraire la *destre* main de Dieu, c'estassavoir la grace de sa benediction, quant à la delivrance de la sainte cite et temple de Dieu qui est en Jherusalem (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 99).

- *La dextre partie/la dextre part/le dextre costé (de qqc.)* : Li soudans estoit en un lit Basset, bien paré pour delit ; Et à sa *destre* coste estoient Deux grans amiraus qui tenoient Chascuns une hache en sa main. (MACH., P. Alex., p.1369, 195). Ensi cevaçoit messires Godefrois de Harcourt, casqun jour, dou costé le grant hoost le roi, au *destre* costé (FROISS., Chron. D., p.1400, 681). Et un Sarrasin, qui venoit de celle part et avoit la *dextre* partie de toute la teste tranchie, tellement que l'oreille lui pendoit sur l'espaule, lui dist : ... (ARRAS, c.1392-1393, 229). Item por fivre agüe, R. jus de plantein et de morelhe, et confiseis avuec abon d'uef et avuec delie farine d'orge bien sechie sor une tuelle, et en faitez une enplastre, et le meteiz sor le *dieste* costé de nombrilh de chi alle eskine, se garira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 201). Qui a tant de confusion En sa triple dimension Que nul ne peut certainement Signer fin ne commencement, Ne distinguer la *dextre* part De la senestre par nul art (LA HAYE, P. peste, 1426, 170). ...une cicatrice à cause de la plaie qu'il eut à la rencontre de Montlehery en la gorge, en la partie *dextre* (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41). ...une fistule qu'il avoit au bas du ventre en la penillere du costé *dextre* (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 41).

B. - "Qui est adroit, habile, expert" : ...six galans au fait des armes *destres* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 233).

II. - Subst.

A. - "La main droite" : ...onques plus cler mirëoir Ne pot on tenir ne vëoir. Raisons le tenoit en sa *destre*, Une balance en sa senestre, Si que la dame s'i miroit Plus souvent qu'on ne vous diroit. (MACH., J. R. Nav., 1349, 176). ...et pour plus de maleur, Fortune veult que la *destre* de celluy qui fist celle occision fut la main de celui a qui le pere l'avoit baillié a garder. (LA SALE, Sale D., 1451, 233). Comme as tu si lasche vouloir De consentir estre deffaitz, Par infection mise en l'air, Ceulx qui par ta *dextre* sont faictz ? (Cene dieux, c.1492, 131).

- P. métaph. "Puissance" : Comment puet ce estre Que je sui si fort mis à mestre Que departir, Deguerpir Ne fuir Ne puet mes cuers de son dous estre Eins est toudis dessous sa *destre* Pour li servir, Oubeir Et cherir ? (MACH., Les lays, 1377, 436).

B. - "Le côté droit" : Et chevauchièrent les plains en costiant leur bataille (...) Et quant il l'eurent passet une fois au senestre et il furent outre, il reprissent le *destre* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 49). Et la cause est car qui ymagineroit que elle [une roe estante] fust vive ou que un homme estendu en la maniere devant mise la meust par ordre deu, quant cest homme avroit son bras *destre* ou desus de la roe - en prenant desus en la premiere maniere - il convendroit que sa teste fust devant moy vers ma *destre*. (ORESME, C.M., c.1377, 322). Croire que XL jours après qu'il fut resuscité il monta es cielz en corps glorifié, et que la siet a la *destre* de Dieu le pere. (LA SALE, J.S., 1456, 38).

- À *dextre*. "À droite" : Si trouva une voie a *destre* Et entra en un sentelet Sëant dessus un ruisselet Qui descendoit d'une fonteinne. (MACH., D. Lyon, 1342, 174). Regarde a *destre* et a senestre (Mir. parr., 1356, 60). Mais j'avoie toudis l'oreille Devers la cheminee a *destre* Ou il avoit une fenestre Par ou sa parole escoutoie, Car pres de la fenestre estoie. (MACH., F. am., c.1361, 151). Mais il laissa la roche a *destre* Et prist son chemin a senestre (MACH., Voir, 1364, 628). Nostre gent issirent à plain Et se meïrent seur le plain. Le prince ot la voie senestre Et Lesparre prist celle à *destre*, Et Bremont avoit la moienne, Car par droit devoit estre sienne, Pour ce que plus n'en y avoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 163). Et lors le roy regarde a senestre le fons d'une valee et voit l'ost de son frere qui s'estoit logié sur la riviere ; et d'autre part, voit a *dextre*, l'ost des Sarrasins, qui estoient grand multitude. (ARRAS, c.1392-1393, 135). Lors regarde a *dextre*, sur une petite montaigne, et voit le guet ou il ot bien Vc. hommes d'armes et voit les coureurs descouvrir tout autour de l'ost. (ARRAS, c.1392-1393, 178). Et esqieverent Brousselles et passerent a *destre*, et fissent tant qui il vinrent a Mont Sainte Gertrut et de la a Dourdresc. (FROISS., Chron. D., p.1400, 71). ...et lui estant près du pont vit sur icellui une autre des maisons cheoir et fondre avec partie du pont de la main senestre, et puiz passa à *dextre*. (BAYE, I, 1400-1410, 214). Desir n'est que devant voiant : Derrier n'a *dextre*, Ainsi ne scet amant son estre, Car qui n'est pas de son cuer mestre, Du maintien ne le pourroit estre. (CHART., L. Dames, 1416, 271). Ve cy assez pour esragier, Et ne pouoies tu oreillier Tousjours a *dextre* et a senestre, Pour savoir que ce pouoit estre ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 13). On a veu des baillifz, quant ilz vouloient donner une sentence, ilz fais des deux parties l'un a *dextre* et l'autre a senestre (JUV. URS., Nescio, 1445, 519). BOURREAU. Chascun d'eulx cy trespasera, L'un a *dextre*, l'autre a senestre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 313).

. *Estre à dextre à qqn*. "Être habituel pour qqn" : Avarice lour est a *destre*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 111).

. À *dextre* et à *senestre*. "À droite et à gauche, de tous côtés" : ...li uns devant li regarde L'autre derrier qui fait la garde, Ainsi comme dame doit estre Sur garde a *destre* et a senestre : La doit elle bien regarder, S'elle vult bien s'onheur garder. (MACH., Voir, 1364, 214). Si me mis a une fenestre Veant a *destre* et a senestre (MACH., Voir, 1364, 288). ...ses gens couroient par tout à *destre* et à senestre, et prenoient vivres et prisonniers là où il les pooient avoir. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 211). Or dit l'ystoire que tant porta le cheval Remondin, ainsi pensif et plein d'ennuy et de meschief qui lui estoit advenu, qu'il ne savoit ou il aloit, ne il ne conduisoit pas le cheval, mais le portoit partout la ou il lui plaisoit a aler, sans ce que il lui tournast le frain a *dextre* ne a

senestre (ARRAS, c.1392-1393, 24). ...ainz [Malebouche] a tousdiz l'oeil prest et esveillie pour aviser que on fait a *dextre* et a senestre, et l'oreille levee aussi de l'autre part pour escouter quanque on dit en la ville, et qui pis est, de le porter partout. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 397). ...toutdis leur venoient gens, a *destre* et a senestre, de tous costés. (FROISS., Chron. D., p.1400, 83). ...et ne soit son [du roi] cuer eslevé en orgueil et ne decline a *dextre* ne a senestre (JUV. URS., Verba, 1452, 208).

. À *dextre de qqc.* : Item, un ange par sa volenté peut bien estre meue avecques le corps, lequel corps et l'ange sont en un lieu ou proceins, et peut l'en dire que l'ange est en ce corps ou a *destre* ou a senestre de ce corps. (ORESME, C.M., c.1377, 290).

- À *la/au dextre (de qqn)* : Sire, la roïne s'est tenue a ta *destre* (Mir. ev. arced., c.1341, 104). Trinatris avoit seur son chief, Qui li faisoit trop de meschief; L'autre aus piez, le tiers a senestre, Et le quart estoit a son *destre*. (MACH., C. ami, 1357, 84). Dame gentilz et de biauté garnie (...) vous portez coronne de hault pris Au *destre* Dieu (Mir. st Sev., 1362, 240). Ces II. furent dalés le roy, En grant couvine et bon arroy. Percevaus estoit à sa *destre* Et Bremons fu à sa senestre. (MACH., P. Alex., p.1369, 73). Item chi après s'ensieuwent les noms des barons, qui aidierent à porter le corps dou conte (...) jusques à l'eglise Saint Pierre : Et premiers, messire Jehans de Viane, amiraus de France, au *destre*, et li seigneur de Ghistelle, au senestre. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 159). DISMAS BON LARRON (a la *destre*). (Pass. Auv., 1477, 218).

. À *la dextre de Dieu* : Au tier jour se ressuscita, Et es sains cieulx après monta, A la *dextre* de Dieu le Pere. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 94).

- *De dextre*. "À droite" : Et de *dextre* ou resgart de senestre, si comme il fu dit devant. (ORESME, C.M., c.1377, 408).

- *En dextre*. "Par la main droite (ou en ayant le cheval à sa droite)" : ...les apostres n'avoient nul chaperon fourré ne chevaux en *destre* quant ilz aloient preschier. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 405). ...messires Eustases (...) chevaücoit (...) un coursier (...) que on li menoit en *diestre*. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 166). Atant vint, a ce parler, uns varlès bien acesmez et montez sur un gros trottier. Et admenoit ung moult bel pallefroy en *destre* si richement enharnachié que ly rois Elinas fu tous esbahiz de la richesse, et dist a lui mesmes qu'il n'avoit oncques mais veu si riche. (ARRAS, c.1392-1393, 7).

. *Mener qqn en dextre*. "Mener qqn à sa droite (par déférence)" : BERTHE. E ! biau sire Dieu, je soloye Avoir qui me menoit en *destre*, Quant j'aloie ou que soit, et estre Des plus nobles acompaignée. (Mir. Berthe, c.1373, 184).

- *Sus destre*. "Sur la droite" : Quant je fui la dessus montée En celle plus haute montée, Mon chemin tenoie sus *destre*, Et je regarday vers senestre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 163). Lors Raisons un po s'arresta Et puis sus *destre* s'acota, En regardant devers senestre, Pour mieus aviser de mon estre. (MACH., J. R. Nav., 1349, 267). Si retournèrent sus *destre* en costiant Craule (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 138).

- *Vers dextre*. "À droite" : ...posé que la roe fust assise autrement que elle n'estoit devant et que une moitié d'elle fust devant moi vers *destre*... (ORESME, C.M., c.1377, 340).

- P. ext. "Côté"

. *De deux dextres*. "Ambidextre" : Fames ne sont pas de deux *dextres*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 100).

C. - "Mesure de longueur (environ trois pieds)"

Rem. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], gloss. (*destre*). [P. C.]

DEXTURE, subst. fém. (dexture)

[*FEW III, 62a : *dexter*]

"Côté droit" : Ainsi soit fait par toy, doulce Vierge Marie, qui vis et regnes pardurablement avec Jhesu Crist, ton benoit Filz, et te sies a sa *dexture*, vestue de robe doree et de gloire avironnee de parfaite lumiere. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 74). [H. G.]

DEZ, subst. (dez)

[GD : *dez*]

"Instrument" : ...II *dez* de bois, l'une à froser torches et rouller cierges, et l'autre à chauffer la cire en Fruicterie. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 229). [E. P.]

DEZELAU, interj. (dezela)

[GD : *dezela* ; *FEW III, 140a : *dorelo*]

[Interj. iron.] : *Dezela*, *dezela*, bergiere ! Tu pense garder tes motons ; Y te fault une panetiere Ainsi comme les autres ont. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 432).

Rem. GD cite le même passage d'apr. l'éd. Guessard. Il s'agit peut-être d'une variante de l'exclam. *dorenlot*. [J.-L. R.]

DE-, préf. (de-)

[FEW, Ø lat. *de-* ; TLF VI, 741b : *dé* / *dés* / *des*]

[Préverbe déverbal (forme des verbes à partir de verbes)]

A.- [À partir de verbes de formation latine] [Marque l'éloignement, la séparation, la rupture, la dislocation] (synon. *des*-)

Rem. V. *decapiter* (lat. *decapitare*) ; *deceder* (lat. *decedere*) ; *decession* "séparation, intervalle" (lat. *decessio*) ; *decoller*¹ (lat. *decollare*) ; *decollation* (lat. *decollatio*) ; *decolorer* (lat. *decolorare*) ; *defloration* (lat. *deflorare*) ; *deformer* (lat. *deformare*) ; *deformité* (lat. *deformitas*) ; *degenerer* (lat. *degenerare*) ; *dejeter* (lat. *dejectare*) ; *delatif* "qui sert au transport (à partir de)" (lat. *deferre*) ; *delation* (lat. *delatio*) ; *deleger* (lat. *delegare*) ; *deliberer* (lat. *deliberare*) ; *delivrer* (lat. *deliberare*) ; *delocation* (lat. *delocatio*) ; *demolir* (lat. *demoliri*) ; *depraver* (lat. *depravare*) ; *deprecation* (lat. *deprecatio*) ; *depression* (lat. *depressio*) ; *deriver* (lat. *derivare*) ; *deroger* (lat. *derogare*) ; *deserir* (lat. *deserere*) ; *desister* (lat. *desistere*) ; *desoler* (lat. *desolare*) ; *despire*, *despiser* (lat. *despicere*) ; *destituer* (lat. *destituere*) ; *deteger* (lat. *detegere*) ; *detection* (lat. *detegere*) ; *detester* (lat. *depestari*) ; *devier* (lat. *deviare*) ; *devorer* (lat. *devorare*)... Graphies *des*- (influence de *des*-) : *descolorer* (GDC IX, 323c) ; *desformer* (GD IX, 336b) ; *desmettre*, lat. *demittere* (GD II, 612b)... Non analysable dans *decevoir* (lat. *decipere*) ; *decider* (lat. *decidere*) ; *dedier* (lat. *dedicare*) ; *delecter* (lat. *delectare*)...

- [Rare dans des formations fr.]

Rem. V. *delaissier* ; *desachier*.

- [L'idée d'éloignement peut être extrêmement ténue ; vague idée de point de départ ou d'émergence]

Rem. V. *declamer* (lat. *declamare*) ; *declarer* (lat. *declarare*) ; *demandier* (lat. *demandare*) ; *démontrer* (lat. *demonstrare*) ; *denommer* (lat. *denominare*) ; *designer* (lat. *designare*)...

- [Idée d'éloignement dans un mouvement du haut vers le bas]

Rem. V. *decadence* (lat. médiév. *decadentia*) ; *dechoir* ; *decliner* (lat. *declinare*) ; *decouler* ; *decourir* ; *deglutir* ; *degrader* ; *dependre*² "pendre de" (lat. *dependere*) ; *deprimer*

(lat. *deprimere*); *descendre*; *detracter*; *devolu* (lat. *deolvere*)... Dans cette acception, quelques formations fr. : *defaillir*; *defiler*¹; *degoutter*; *devaler*.

B. - [Dans des verbes de formation fr.]

1. [Marque le renforcement, la perfectivité]

- [Renforce l'idée de séparation, de fracture, ou d'éloignement qui est dans le verbe de base]

Rem. V. *debriser* "biser complètement"; *decasser*; *dechasser*; *decouper*; *defraindre*; *defroer*; *defroisser*; *defuir*; *degratter*; *deguerpier*; *dehacher*; *dehaigner*; *demincer*; *demorceler*; *departir*; *depulser*; *derere*; *derompre*; *descinder*; *despardre*; *desseparer*; *dessevrer*; *detailler*; *detrancher*; *deviter* "éviter le plus possible".

- [Dans un verbe à valeur plus ou moins nég.]

Rem. Formations lat. : *debeller* (lat. *debellare*); *decoction* (lat. *decoctio*); *decurtation* (lat. *decurtatio*); *defrauder* (lat. *defraudare*); *deluder* (lat. *deludere*); *denier* (lat. *denegare*); *denigrer* (lat. *denigrare*); *denoncer* (lat. *denuntiare*), *denonciation*; *deperir* (lat. *deperire*); *deplandre* (lat. *deplangere*); *derider* (lat. *deridere*), *derire*; *dessecher* (lat. *desiccare*); *desudation* (lat. *desudare*); *detenir* "tenir éloigné, retenir" (lat. *detinere*); *detenter* (lat. *detentare*); *deturper* (lat. *deturpare*); *devaincre* (lat. *devincere*). Formations fr. : *debailler*; *debarbeter*; *debattre*; *debaver*; *debecquer*; *debiffer*; *deblessé*; *deborbeter*; *debourder*; *debrusler*; *debuer*; *debuffer*; *decracher*; *decrever*; *deferir*; *defondre*; *defouler*; *defrapper*; *defrener*; *defrire*; *defrotter*; *degaber*; *degater*; *deglacer*¹; *deglavier*; *degrever*; *degriffer*; *degrocier*; *dehocher*; *dehogner*; *dehonter*; *deheurter*; *delaidengier*; *deluter*; *demanger*; *demener*; *demoquer*; *demourir*; *demusser*; *demurmiller*; *depercer*; *deperdre*; *depiler*²; *depiller*; *depisser*; *deplayer*; *depoinde*; *derachier*; *derelinquie*; *deronger*; *dechirer*; *desseulé*; *detancer*; *detardement*; *detirer*; *detordre*; *detrainer*; *deveer*.

- [Plus rarement, dans un verbe sans valeur nég.]

Rem. Formations lat. : *deambuler* (lat. *deambulare*); *deguster* (lat. *degustare*); *degustation*; *depurer* (lat. *depurare*); *desservir*¹ (lat. *deservire*); *devoter* (lat. *devotare*), *devotion*. Formations fr. : *dearticuler*; *debroussier*; *deceindre* "ceindre"; *decertené*; *decrier*; *defichier*; *defranchir*; *degringoter*; *delecher*; *deligner*; *demarcher*; *demeriter*; *demeler* "mélanger"; *demouvoir*; *deparler*; *depublier*; *deraisner*; *despouser*; "fiancer"; *detremper*¹. Rare, formant des subst. : *defruit*; *deliberalité*.

- [Avec une valeur de délimitation ou d'achèvement]

Rem. V. *deborner*; *definir*¹; *definir*¹; *deguier*; *determiner*.

2. En partic. [Dans des verbes parasynthétiques (verbes préfixés de formation fr. à base subst.) préfixés en *es/ex-*] [Renforce *es/ex-* qui marque l'extraction]

Rem. V. *descarter* (*de-* + *escarter*); *deschasser* (*dechasser*); *descrier* (*decrier*); *descueillir*; *descuser*; *desfacier* (*deffacer*); *desforcier* (*deforcer*), *desforcir* (*deforcir*); *desgrener*; *deslachier* (*delacher*); *deslocher*; *desloigner*; *desparpiller*; *desperter*; *destreindre*; *desveiller*; *desvider* (*devider*).

REM. Préverbe déverbal (forme des verbes à partir de verbes); cependant, quelques formations à partir de subst. (où *de-* marque le renforcement, l'intensité) : *decendrer* "réduire

en cendres"; *defalquer*, littér. "couper avec la faux"; *degoiser* "parler, chanter à plein gosier"; *delapsé*; *deluer*; aussi *dehequier* et sans doute *deshiraudé* (**dehiraudé*).

V. aussi *des*-² [R. M.]

DI, subst. masc. (di)

[T-L : *di*; GD : *di*; AND : *di*¹; DÉCT : *di*; FEW III, 71b : *dies*]

"Jour" : Toutes les regarda a la bouche et au vis, Mais non plus ne congnt Clarisse (...) Que s'il ne l'eüst oncques veü a nesun *dis*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 155). Son pere de l'inferral pallut luy couppa les mains desquelles elle [Avarice] labouroit pour acquerir son vivre et desquelles elle donnoit, et depuis ce *dy* n'eüst le cuer de riens faire, ne de donner par ausmone a ceulx qui en ont mestier. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 161). Et s'as ma ville asize, yl a passé main *dy*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 39). Se mere ensy soustint .I. an et .XII. *dis* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 600). Et par compte fait, y eut sur les rens quatre cens heaulmes, ce que on n'avoit pieça veu si grant nombre. Et depuis ce *dy*, fut appelé la Journée du Grant Tournay. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 44).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss.

- *Puis ce di*. V. *puissedi* : Elle gisoit d'enfant de madame Catheline sa fille qui puis ce *di* fu duçoise de Berri. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 47).

- *Ne ... onques puis nul di*. "Jamais plus" : Je Alain Charretier (...) Finay mes jours du tout (...) faisant chançons, ballades et dictiez Telz comme croy n'en furent oncques puis nulz *dy* tielz (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 146).

- *Sans di*. "Sans fin, pour toujours" : Mes tu que crois a ce truant, Dy, comment auses tu cy venir, Que avec luy puissies tu paix tenir Au futur secl sans *dy*, amen ! (Pass. Auv., 1477, 266).

- *Tout di*. V. *toudis* "Toujours, sans cesse" : Milles a fait ses gens arriere reculler, (...) Et rewarde tout *dis* se venra retourner Le sien frere Esmeret (Flor. Rome W., c.1330-1400, 184). De grant grace est cil rempliz, Roine (...) Qui vous aime et sert touz *dis* (Mir. enf. diable, c.1339, 19). [R. M.]

DIA, interj. (dia)

[FEW III, 63a : *dia*]

I. - [Cri de charretier pour faire aller les chevaux vers la gauche] : Hureho, ha, *da*, hureho, Tire, Moreau, tire, Grison (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 318).

II. - [Interj. renforçant une affirmation] V. *déa* : Ha *dya* ! dist l'yvrogne, par la mort bieu, vous me confesserez (C.N.N., c.1456-1467, 61). *Dya*, dit il, n'en parlez plus (C.N.N., c.1456-1467, 211). Voire *dya*, dit il, saint Jehan ! vous dictes vray (C.N.N., c.1456-1467, 282).

- [Marquant l'étonnement]

Rem. *Trois fils rois* P., c.1454-1463, 94, 2/61 (*dya*). CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, *Douze dames Rhétor.* C., 1462-1463, 6/10 ; 6/37 ; 8/43 (p.115 ; 122 ; *dya*). [R. M.]

DIABETIQUE, adj. (diabétique)

[GDC : *diabétique*; FEW, Ø lat. *diabetes*; TLF VII, 137a : *diabétique*]

MÉD. *Passion diabétique*. "Soif insatiable menant à boire et uriner de façon immodérée" : ...ainsi celluy qui a ceste passion ne peut estre saoulé et sicomme passion *diabetique*, c'est soif insatiable, ainsi appetit canin, c'est faim insatiable (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4). *Passion diabétique*, c'est effusion d'orine

immoderement et dois entendre que en passion *diabetique*, on a soif moult intense et boit on moult et ainsi que on le boit, on le pice (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 13). [C. T.]

DIABLE, subst. masc. et interj. (diable)

[T-L : *diabale* ; GDC : *diabale* ; AND : *deable* ; DÉCT : *diabale* ; FEW III, 63b : *diabolus* ; TLF VII, 137b : *diabale*¹]

I. - Empl. subst.

A. - (Le) diabale. "L'esprit du mal (Sathan, Lucifer)" : Et pour ceste cause est il [Lucifer] appelez *Deable*, qui vault autant à dire comme "bas trebuchant" : car par son orgueil, il chey du hault en bas et trebucha [Sur l'étymologie de *diabale*, cf. aussi *Somme abr.* M., II, c.1477-1481, 104-105]. (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 487). "Puis que Dieu mette Ne veult enfant dedans mon corps Sy l'i mette le *dyable*." (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 27). ...ainsi que Dieux ou le *diabale* le voudrent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). ...laquelle fille (...) le aprint à faire icelles invocacions du *deable* ; et de fait, et en sa presence, lors fist lesdites invocacions, et ouy, elle qui parle, que elle conjuroit l'ennemi par la forme et maniere que dit a dessus, en disant : *Deable*, ayde-moy, garde-moy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 358). Et pour ce avoit dit et disoit ycellui evesque qu'il cuideroit faire sacrifice au *dyable*, s'il publioit ladicte bulle de la dissolution dudit saint concil general. (FAUQ., III, 1431-1435, 46). ...ce signe [le signe de croix] est suffisant a rebouter le *deable* (C.N.N., c.1456-1467, 427). "...qui vous a en ce point habillé ? - Qui ? dit il ; ce a esté le *deable*, a qui je me suis tant combatu que j'en suis tout hors d'alaine..." [Le chevalier a, de fait, livré combat au Diable en personne] (C.N.N., c.1456-1467, 429). ...les varles du *diabale* (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 108). Du cas et trebuchement local du *deable*. (*Somme abr.*, c.1477-1481, 89). Suyvre te fault finalement Dieu ou le *deable* Luciffer (LA VIGNE, S.M., 1496, 282).

- [Comme ange déchu précipité en enfer] : Aussi, comme dit est, Cassidoire dit sur le Psaultier que vanité fist devenir l'ange *diabale* et au premier homme donna la mort (LA SALE, J.S., 1456, 27).

. *Le diabale d'enfer* : ...l'ord *deable* d'enfern (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 3). ...quant elle voudroit icelle cire et poix merler ensamble, que au commencement elle appellast un ennemi et *deable* d'enfer que l'en appellast Luciafer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 323). Maix le *diabale* d'anfer, vray ennemy de Paix, veant que... (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 218). SATHAN Elle est mienne [cette âme]. RAPHAEL On te le nye, *Dyable* d'Enfer plain de diffame (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 145).

- [Comme personnification du mal, de la tentation, du tourment...] : Temptez fu [le moine] de issir de l'ordre ; Ainsi le vieut le *dyable* mordre. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 81). Comment, dient les Allemans l'un a l'autre, a le *deable* apporté tant de ceulx de Lusegnen en ce pays ? (ARRAS, c.1392-1393, 284). Tu ne peulx mettre remede que telles fantasies ne sourdent qui a la fois viennent par loperacion du *dyable* qui en te temptant les met deuant toy (CIB., p.1451, 213). Iay plus parle de la vertu ymaginative que des autres pour ce que souvent elle empesche sainte meditacion et que le *deable* en fait souvent son instrument a nous decevoir (CIB., p.1451, 214). Le *deable* y fut celle journee ! (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 71). Plus ne porroye cy demeurer Ne souffrir le terrible torment Lequel me fait mon povere enfant, Quant le *diabale* ainsi le torment. (Pass. Auv., 1477, 157). Car elle enseigne amer Dieu, combatre et resister au *deable* et labourer par excercites vertueuses acquerir charité (*Somme abr.*, c.1477-1481,

99). Car Dieu ne seuffre aucun mal estre fait si non pour en extraire aucun bien, comme il apert ez temptacions du *deable*, lesquelles prouffitent aux saints en beaucoup de manieres. (*Somme abr.*, c.1477-1481, 173).

. *Venir du diabale, aller au diabale* : Trop estoit riche devenu, Tout estoit du *deable* venu Et au *deable* tout s'en ira. (JACQUES BRUYANT, Voie povereté richesse P., 1342, 31). Du *deable* vient, au *deable* va. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 721).

. [À propos de celui qui est possédé par le diabale] : Oudit temps, fut grandes nouvelles par tout le royaume de France et en autres lieux de une jeune fille de l'aage de XVIII ans ou environ, qui estoit en la ville du Mans, laquelle fist plusieurs folies et grandes merveilles, et disoit que le *dyable* la tourmentoit, et sailloit en l'air, crioit, escumoit et faisoit moult d'autres merveilles, en abusant plusieurs personnes qui l'aloient veoir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 13).

. En appellatif : *Diabale* maudit, laisse se corps ! Au non de Jhesus, va t'en ors ! (Pass. Auv., 1477, 159).

. [À propos d'une attitude, par allusion à *perseverare diabolicum*] *De diabale*. "Qui est inspiré par le diabale" : ...car pechieur c'est fragilité humaine, mais non vouloir se repentir est obstinacion de *diabale* : se tu peches, au moins repens toy. (GERS., Pent., p.1389, 83). Je supply et enhorte que chascune personne crestienne, tant soit entachee de ors pechiez et abhominables, elle s'en confesse, car humaine fragilité est pechieur mais perseverer est perversité de *deables*. (GERS., Concept., 1401, 428).

- [Comme un des trois adversaires de l'homme et de l'Église, les deux autres étant la chair et le monde] : ...la temptacion de ma char, de mounde et de *diabale*. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 205-206). ...Et la temptacion soubdaine Des mondaines mondanitez Et des soudaines vanitez De la char, du *diabale* et du monde (DESCH., M.M., c.1385-1403, 239). A moralité se puet convertir cest exemple. Ces trois amis sont la cher, le monde et le *dyable*. (GERS., Concept., 1401, 415). ...la presente eglise catholique, qui milite en combatant contre ses adversaires, qui sont le *deable*, le monde et la char. (*Somme abr.*, c.1477-1481, 99).

- *Art de / du diabale*. "Magie" : Mais ouvrez touz d'art de *dyable*, Vous crestiens. (Mir. st Ign., 1366, 95). ...par nigremanche ou par l'art dou *diabale* (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 174). ...par art du *deable* (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 53).

- *Aller au diabale*. "Disparaître, aller à sa perte" : LA VIE. Où auray je recours ? JUPITER. Allez au *diabale* ! Et devant moy ne faictes plus de pause. (Cene dieux, c.1492, 116). Nostre infernalle, dampnable mencion, Si de confort par cas abhominable Pourveu n'y est, a grant perdicion Et a ruïne va maintenant au *deable*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 223).

. *S'en aller au diabale*. "Disparaître" : Et après ce que ledit suppliant lui eut dit qu'il mist bien à point lesdictes pommes, ledit Dardes lui dist qu'il n'en feroit riens pour lui, et qu'il s'en alast au *dyable*, et le dist par deux ou par trois foiz. (Doc. Poitou G., t.10, 1456, 7).

- *Avoir le diabale au corps / au ventre*. "Être comme possédé par le diabale, avoir une ardeur excessive" : Quant femmes se courrouchent (...) Elles ont ens ès corpz le *deable* d'enfer ! (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 70). Et se print a la povere Jehannette par si tres grand courroux qu'il sembloit bien qu'elle eust ung *dyable* ou ventre, tant luy disoit de villaines parolles (C.N.N., c.1456-1467, 272). Qu'i veulx-tu faire ? Tu sçays qu'il a le *deable* au corps. (Gent. moun. T., c.1500, 385).

. [Comme menace] : ...il aura le *Dyable* au corps Qui ne le consentira mie. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 298).

. "Être extraordinairement vigoureux et actif" : Cil archier (...) avoient le *dyable* ou corps, et traioient desperement, pour tout tuer, signeurs et varlès. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 45). ...et ne voit on que feux et flambe par my le pays, et sont tous les chemins chargez de Sarrasins et de Turs mors. Quant le soudant de Damas l'entent, si fu moult doulens. Par Mahon, dist il, je croy que cellui au grant dent a le *deable* ou corps. (ARRAS, c.1392-1393, 227). ...il ne fiert chevalier de lance qu'il n'abate chevalier et chevalx tout en un mont, si que chascun luy a en peu d'eure vuydee la place, et luy font voye et criënt tous a une voix : "Ce chevalier a le *dyable* au corps !" (Chev. papegau H., c.1400-1500, 39). Maintenant serons nous les plus fors, Et eussiez-vous le *diable* au corps (Coust. Esop. T., c.1500, 179).

- *Estre cheval / chevalet du diable*. "Provoquer le mal" : ...elle est chevalet au *dyable* et ne convient prier pour elle (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 101).

- *Donner sa part au diable*. "Renoncer à tout" : ...disoit a chacun mot qu'elle disoit : "J'en donne ma part au *deable* !" [Un mari excédé par sa femme] (C.N.N., c.1456-1467, 490).

- *Prendre le diable à seigneur / pour son hoste* : Le *diable* je preng pour mon hoste Et Dieu de ma credence j'oste, Et renye trestous biens fais Et m'abandonne a tous meffais (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 152). LE MARY. Femmes doibvent pour leur honneur Tenir leurs barons en douceur Et faire loyaulté certaine ; Et si leur font quelque rigueur, Ilz prennent le *dyable* à seigneur. (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 83).

- [Formes stéréotypées, attributs prêtés au diable] : ...li *diable*, qui onques ne dort, resvilla chiaulx de Bruges (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 165). ...le *dyable*, pere de tenebres (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 117). ...noir comme *deable* luy sembloit et tenebreux, lait et hideux (Nouvelles inéd. L., p.1452, 35). ...le *diable* qui ja ne dort l'amena en son chemin. (Lettres rémission René II P.D.H., 1495, 267).

- Prov. : Che que *déables* emporte raporte sans dangier. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 283). Aussi disons nous vulgament Du *deable* achater ou prendre : On le doit laissier ou revendre. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 185). Et le *diable* si est au rendre [Cf., cité par l'éd., Gringore, *Les Abus du monde*, 1509, 2079 : Dieu est au prest, mais le dyable est au rendre] (Menus propos P., 1461, 110). *Dyable* esmeut bien debat en cloistre. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 404). Ung temps vient comme l'autre passe (...). Tousjours n'est pas le *dyable* a l'huys. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 413).

Rem. *Le Roman du Pet au Diable* (parodie des récits chevaleresques qui aurait pour sujet la pierre du Pet au Diable, symbole des conflits opposant les universitaires et la police) : Je lui donne [à mon père adoptif, Guillaume de Villon] ma librarye Et le roumant du Pet au *Deable*, Lequel maistre Guy Tabarye Grossa, qui est homs veritable. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 78).

B. - [Au sing. (*un diable*) ou au plur.] "Compagnon ou serviteur du diable, être surnaturel doté de pouvoirs maléfiques" : DEUXIESME MAISTRE. (...) Comment l'ont fait *dyable* si sage, Qu'il nous a touz quatre maté ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). SECOND DYABLE. (...) Voirement es tu *dyable* fol Et enragié. PREMIER DYABLE. Je sui de touz poins damagié Se ne m'aides, Beleal. (Mir. mère pape, c.1355, 377). Jamais *diable* ne verrés Si forsené, si enragié De son oeil qu'on a arragié [à

Polyphème]. (MACH., Voir, 1364, 626). ...anemis Que *dyable* nous ont tramis (MACH., Voir, 1364, 644). Voz fauz ydoles delaissiez Qui ne sont pas diex, mais sont *dyables* (Mir. st Val., c.1367, 162). La fumiere d'eus l'air ataint, Car il estoient eschaufé, Plus que *dyable* ne maufé. (MACH., P. Alex., p.1369, 93). Et dit Hermès que illecques sont mauvais esperis et *dyables* et bestes mal faisanz a hommes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 364). Je te congnois assez. Tu occeiz l'autre jour mon cousin Gardon en Guerrandon. Ly cent mille *deables* t'ont bien admené en ce pays. (ARRAS, c.1392-1393, 264). Finablement Ydolatrie s'i embat avec ses suers germaines qui sont Sortilege, Supersticion, Magique qui font la povre ame aouer et croire en leurs dieux, denier son baptesme et la foy crestienne, adourer les *dyables* et luy sacrifier. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Pour ce qu'a Dieu vorent semblables Estre, si devindrent *deables* Ceulx qui angelz souloient estre (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 135). C'est le pechié qui crie a Dieu vengeance, qui put aux angels, voire a aucuns *dyables*, qui sur toutes choses empesche confession pour son horreur (GERS., Noël, p.1404, 297). "Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle (...) ydolatre, cruelle, dissolue, invocaterresse de *deables*, apostate, scismatique et heretique." (FAUQ., III, 1431-1435, 14). Venez ça tous *diabls* d'infer, *Diabls*, *diabls*, *diabls* de mer, *Diabls* conjurés par parolles, *Diabls* qui parlez es ydoles, *Diabls* dampnés, venez avant ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 240). ...je suis seur qu'elle est en enfer, car oncques chose creé n'approucha plus a faire la maniere des *deables* qu'elle faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 490). ...[elle] disoit de maulx et maledictions a son pouvre mary, plus que ung *deable* ne saroit faire a une ame damnée. (C.N.N., c.1456-1467, 490). Ilz donroient aux *dyables* leurs ames Premier qu'ilz ne fussent larrons (Rapp., c.1480, 62). Ça, messeigneurs, pensez ici ; Je me doubte de la Pucelle, Et metra noz gens en souci, Que ung chacun si a peurs d'elle. Je croy qu'elle soit immortelle Ou que au *deable* et soit donnee ; James n'ouyz parler de telle, Je ne say s'elle est *deable* ou fee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 530). ...Tant eult valu avoir ouÿ d'enfer Tous les grans *deables* avecques Lucifer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

- [À propos de sainte Madeleine] *Avoir sept diables au corps* : Et s'avoit elle tant pechié Que pour ses pechiez vilz et ors Elle avoit set *dyables* ou corps. (Mir. mère pape, c.1355, 386).

- *Diable d'enfer* : ...c'est un *dyable* d'enfer, Non pas un homme (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 25). ...les parolles dictes au baptesme d'un chascun chrestian (...) sont valables a rebouter tous les *dyables* d'enfer (C.N.N., c.1456-1467, 427). Telle puissance oncques n'eust *Diable* d'enfer ne aultre creature (Pass. Auv., 1477, 163). Si m'ont dit les *dyables* d'enfer Qu'ilz les y feront bien chauffer A quelque pris que soit le boys. (Rapp., c.1480, 64).

- *Diable muet*. "Diable qui rend muette la personne qu'il possède" : *Diable* muet, par ma puissance, Te comande que tu t'en vaisses ! [Réf. à Marc 9, 25] (Pass. Auv., 1477, 163).

- *Diable privé*. "Diable familier, sorte de frère ennemi de l'ange gardie" : ...ilz se dient avoir *dyables* privés enclos lez uns en aneaux, lez aultres en pos et en aultres vesseaux et lez vendent aux Crestians pour divers pris, en faignent que ilz aient diverses vertus (Songe verg. S., t.1, 1378, 361-362). Et certes, lez Juys ne pue[n]t mie dire que ce ne soit tres grant pechié, selon l'Encien Testament, le quel ilz gardent a la lettre, que de croire en teulx *dyables* privés ne en leurs responses, ou a dyvinalles, car il est escript (...) "nul ne doit soy aler conseillier aux *dyables* privés, ne aux divins" (Songe verg. S., t.1, 1378, 362).

Rem. Cf. J.-P. Boudet, *Le Recueil des plus célèbres astrologues de Simon de Phares* (Thèse), t. 1, 1990, 44.

- *Le diable des jaloux* : Le *deable* des jaloux emporté Vous eust (Retraict T., c.1490, 238).

- *Le prince des diables*. "Sathan" : ...ceste glorieuse vierge aussi a (...) mis a mort le prince des *dyables*. (Mir. emper. Romme, 1369, 241).

- P. iron. [Avec *emporter*, *amener qqn...*] : ...retournez encores vers luy une foiz pour m'excuser, et luy faictes compaignie ung espace ; et entretant, si Dieu plaist, le *dyable* emportera ces gens qui nous tiennent cy [Retenue loin de son ami par des importuns une femme lui envoie sa servante]. (C.N.N., c.1456-1467, 269). Mais autrement alla, car les *deables* le rapportèrent a l'ostel, ne sçay et aussi ne me chault de savoir comment [Deux amants se croient délivrés de la présence du mari] (C.N.N., c.1456-1467, 435). Se le *deable* ne t'emporte, je te fourdroieray de mon espee, buveray ton sang et mengeray ton cuer (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 143). Il payra des gallans l'escot Ou le *deable* l'emportera. (LA VIGNE, S.M., 1496, 277). Le *deable* t'a bien admené : Sa, c'un baston me soit donné, Car je le veulx mectre en beau point ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 292).

- *Aller à tous les diables*. "Être damné" : Son ame ala a tous les *dyables* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 53).

- *Estre à tous les diables*. "Être très loin, disparaître" : ...elle dist que elle estoit en cest estat par le fait de lui, et que sondit mary l'avoit ainsi batue pour ce qu'il y aloit et venoit trop souvent, disant que plus n'i venist, et que elle voudroit que lui et sondit mary feussent à tous les *deables*, et que jamais elle ne les veist. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 270).

- *Faire d'un diable un reclus* : TESTE. Par bien jouer de flaterie Chacun fait d'ung *diable* ung reclus, SOTIE. Mes assotez n'en parlez plus, Le Temps desormais si fera A vostre gré, et, au surplus, Au grant jamais ne vous lerra. (Sots triumph., c.1475, 47).

- *Faire d'un diable deux / quatre*. "Multiplier les initiatives (douteuses)" : Soyez traistres, meurdriers, larrons (...) Introduyre vueil bigamy (...). Faison, faisons d'un *dyable* quatre, Car nous avons arbitre franc. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 129).

. Prov. : On fait souvent d'un *dyable* deux (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197).

C. - P. anal.

1. "Idole" : Tiercement, les *deables* sont appeléz dieux par seule nomination, car la signification du nom de la divinité pas ne leur compete. (Somme abr., c.1477-1481, 106).

2. [À propos d'une pers.] "Celui qui par tel ou tel aspect est comparable au diable, homme méchant ou acharné (souvent par exagération)" : ...si ot grant paour, car il appercoit Gieffroy de grant puissance et de grant hardement plain. Si escrie aux derreniers : Retournez et puiez appertement la montaigne, tant que nous soyons au large ou nous nous puissions deffendre, car, en ce party, ce *deable* nous occiroit tous. (ARRAS, c.1392-1393, 200). Et un Sarrasin, qui venoit de celle part et avoit la dextre partie de toute la teste tranchie, tellement que l'oreille lui pendoit sur l'espaule, lui dist : Sire, ce sont *deables* qui sont entrez en vostre ost, qui tuent et abatent tout quanqu'ilz treuvent en chemin. (ARRAS, c.1392-1393, 229). Et sachiez que je m'en venoye coyement de la bataille et cuidois venir querre le secours, mais le *deable* au grant dent [Geoffroy] m'apperceut, et me convint joster a lui. Mais sachiez que je ne senty oncques si rude coup comme de lui. (ARRAS, c.1392-1393, 234). C'est un *deable*, Un ennemi espouventable ; Mais nonpourquant, se je moi, Gieffroy le truis, Par

moy seul sera il destruis. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 254). Le promoteur de Therouenne, que telles manieres de gens appellent *dyable*... (C.N.N., c.1456-1467, 530). LA MERE. A ! Marion, pas vous n'avés L'esprit encor assés propice Pour vous garder de la malice De tel *deable*. (Mère Ofic. T., c.1500, 92).

- *Il n'est pas si diable qu'il est noir*. "Il n'est pas si méchant qu'il y paraît, il est meilleur qu'on ne pense" : Et d'abondant avec cestes parolles [le duc de Bourgogne] dist en oultre : "J'ai entendu que madame la prevoste est une tresmalvaie bourgongnongne, samblablement la Cosinette (...). Et pourtant (...), je leur envoie par vous a chescune ung diamant, lesquelz je vous prie que vous leur portez et leur en faictes present de par moy, disant que ung Bourguignon les leur envoie par despit d'elles, mes il n'est pas si *deable* qu'il est noir." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 240). [COTGR. 1611, FUR. 1690, TRÉV. 1704-1771, Ac. 1694-1878 ; Prov. H., 93a ; DI STEF., 257b. Philippe le Bon s'habillait essentiellement en noir par goût et en mémoire de son père, Jean sans Peur, assassiné à Montereau (cf. Ch. Commeaux, *La Vie quot. en Bourg. au temps des ducs Valois* (1364-1477), 1979, 44-45)] Ce samble ung sathanas, Tant le fait mauvaix voir ; Toutesfois n'est il pas Sy *deable* qu'il est noir (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 69).

- *Le / ce diable de* + subst. apposé : ...car voy que ne vous povez departir de ce *dyable* d'evesque (Paris Vienne B., c.1400-1450, 77). Nous sommes trompez, ces *dyables* de cordeliers nous ont deceuz. (C.N.N., c.1456-1467, 205). ...le *dyable* de mary ne deust retourner jusques au lendemain au disner (C.N.N., c.1456-1467, 435). BEUCOP. Sur ma conscience, Je recommenceroye demain, Veu que je suis si vieulx et vain, Par bieu, pour ces *deables* de femmes. (B. veoir, p.1480, 19). Ce *dyable* d'homme compte rage ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 390). ...ce *dyable* de femme (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 140).

. *Diable* + subst. : Sire, prenés les hommages de vostre gent que vous avés delivree de la paour de nostre *dyable* seigneur. Car cil qui plus le servoit en avoit pire guerredon. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 76).

Rem. À propos de Robert le Diable : Je voy venir vestu de fer Robert ; c'est un *dyable* d'enfer, Non pas un homme. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 25). Dans un nom propre (*maistre Olivier le Diable*), ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 101.

- *Le diable de Vauvert*. "Personnage aux aptitudes surhumaines, par allusion au diable qui hante le manoir de Vauvert (sur l'emplacement actuel de l'Observatoire de Paris)" : Que chascun ait sa bien alee, Et fust il *dyable* de Vauvert. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 175). ...le grant *diable* de Vauvert A peine s'en peult desmesler. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 237). ...c'est le *diable* de Vauvert (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 327).

. *Estre le diable de Vauvert*. "Être très ardent, surtout en amour" : Item, je donne a frere Baude [de l'ordre des Frères mendiants], Demourant en l'ostel des Carmes, Portant chierre hardie et baude, Une sallade et deux guisarmes, Que Detusca et ses gens d'armes Ne lui riblent sa caige vert ; Viel est : s'il ne se rent aux armes, C'est bien le *deable* de Vauvert. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 99).

. *Faire le diable de Vauvert*. "S'agiter, se démener" : Je suis contant que tout vif on m'enterre Se je ne fois le *deable* de Vauvert. (LA VIGNE, S.M., 1496, 230). Mes cautelles sont trop plus nompareilles, Car je me tiens aux champs dessoubz ces treilles, La ou je fois le *deable* de Vauvert. (LA VIGNE, S.M., 1496, 477).

- *Faire le diable* (en se comportant de telle ou telle manière) : Tu fais le *dyable*, Gadiffer, De nous servir ycy de truffes. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 310).

. *Faire diable de* + inf. : Je me rends, maulcré ma vie. Tu faiz *diable* de frapper fort ["tu frappes fort comme un diable"] (Pac. Job M., c.1448-1478, 191).

3. [À propos d'une chose] "Chose inquiétante, troublante, ou qui n'est pas ce qu'on attendait"

- *Diable de* + subst. : ...chils *diabls* de castiel n'eust esté ars (FROISS., *Chron. R.*, IX, c.1375-1400, 186). CAN. (...) Et m'en iray vague et confus Par la terre sans demoree En quelque *diable* de contree, La ou quelque soit me tuera. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 112).

- *Conter / dire le diable*. "Dire des choses diaboliques, troublantes" : "Par Dieu, tu me lairas la damme ou je toy tueray, car je feray mon bon de lee !" Respont Albris : "Vous dit le *dyable* ! Se le roy le savoit, vous seriez pendus" (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 125). [cf. aussi *Myr. histors B.B.*, t.3, a.1400, 334] Cest homme cy compte le *diable*, Et dit motz qui sont a cremir Tant qu'i me fait le cueur fremir Et tressuer de fine angoisse. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 591). [GREBAN, *Pass. J.*, c.1450, 222]

- MÉD. *Diable de loup*. "Manie, folie furieuse" : ...le pacient est coursant ["courrouçant"], et yreux, et fureux, et court et va ça et la, et ceste passion en autre maniere est apellee demonium lupinum, *deable* de lou (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 173).

D. - [Dans des formules d'invocation ou d'imprécation]

1. [Dans des formules d'invocation, en prenant le diable à témoin, pour garantir ce qui est dit, en partic. l'engagement qui est pris (au risque d'encourir son action maléfique en cas de défaillance)] : De par le *diable*, trop est fort Maroie, qui ce nous a fait. (Mir. emp. Julien, 1351, 197). ...mourir a honte prouchaine, Se je ne fail, feray ma bruz : Mon filz a trop esté ses druz ; Par *dyable* l'ait il tant amée ! (Mir. roy Thierry, c.1374, 262). Voyre, villain, de par vostre *dyable* ! dist monseigneur Talebot, avez vous [retenu ung gentilhomme] ? (C.N.N., c.1456-1467, 57). Voire, dit il, de par le *deable* ! dame, estes vous telle ? (C.N.N., c.1456-1467, 72). Alez vous en, de par les *dyables*, Puisque de par Dieu ne peult estre (Path. D., c.1456-1469, 110). De par le *diable*, veez la dix [aux dés] ! (Pass. Auv., 1477, 202). Veux [l. veulx] tu humer ? Or bevez [l. bevés] de par le grant *diable* ! (Pass. Auv., 1477, 222). PERROQUET. Et c'est signe, de par le *deable*, Qu'on vous a picqué don. (Sots mal., c.1480, 89). SOTIN. Et paix, de par le *diable*, paix. Vous reveillez le chat qui dort. (Sots Magn., a.1488, 193).

- [En acceptant ou en suscitant l'action maléfique du diable en cas d'erreur ou de défaillance] : Il convient que ce dueil ce passe. Que *dyable* y soit ! (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 242). ...au *deable* soit l'ame de moy si oncques jour de sa vie il m'en parla (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 64). Dist le herault, "Tout se perdra." Le Villain. "Perdra ? Mais est il ja perdu ! Que le *deable* en soit adouré !" (CHART., D. Her., p.1415, 434). Si ne la coupe au premier coup, Je veulx que le *dyable* m'emporte. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 214). Haro, le grant *diable* m'amyt ! Je non ay que quines et deux. (Pass. Auv., 1477, 202). Le *dyable* m'emport[e] si n'est Bonne chose, s'il est ainsi. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 427). Par bieu, c'est une bonne femme ; Et vouldroy[s], le *dyable* m'emporte ! Que la mienne fust de la sorte (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 468).

. *Donner son ame à tous les diables. Donner tout au diable si* : ...g'en donne au *deable* tout quanqu'il en a dessoubz mes

deux mains, si oncques bouche d'omme toucha a la moye si n'est la vostre et a voz cousins et aux miens par vostre commandement. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 62). ...il jura, creancha, promit et donna son ame à tous les *deables* ou cas que, de precogité malice, il y vouldist proceder fraudulument (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 357).

- [Pour garantir la réponse attendue] : De par Dieu ou de par le *dyable*, Ce il est gasté ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 21).

- *Le diable y ait part / ait part en cest affaire / y ait / y advienne / y soit* : Alons men, que *dyable* y ait part ! (Mir. enf. diable, c.1339, 49). Se tost d'aler tu ne t'afaittes (...) Et je tien pierre ne baston, Je t'en donrray par tel essart Que diras que *dyable* y ait part (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 237). Que le grant *deablē* y ait part ! Chascun dit qu'ilz sont a butin. Il se peut tresbien lever tart Qui a nom de lever matin (CHART., D. Her., p.1415, 434). Le *dyable* ait part en cest affaire ; Cetuy cy veult ja sermonner. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 140). LE DRAPPIER. Le *dyable* y adviengne, Ne l'oseray je demander ? (Path. D., c.1456-1469, 100). LE DRAPPIER. Le *dyable* y soit, quant je m'avise ! (Path. D., c.1456-1469, 100). *Dyable* y ait part ! Aga, qué "prendre" ? (Path. D., c.1456-1469, 102). Le *dyable* y soit ! c'est à reffaire. Par saint Jehan, sire, vous mentez. (Jen. filz de rien T., c.1475-1500, 323). Saint Jehan, non ! Je suis indigné ; Que le *dyable* y puist avoir part ! (Pasté T., c.1475-1500, 197). Par bieu, vous l'avez prinse icy. Le *diable* y ayt, faut-il tout dire ! (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 161). Le grant *dyable* y puisse avoir part ! Rendez vistement ; despeschez. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 164). Que le grant *diable* y aye part ! Il me semble que la main m'art (Pass. Auv., 1477, 209). Le *deable* y ait part a la feste (B. veoir, p.1480, 14). Hury, ho ! le *dyable* y ait part. (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 102). Le *diable* y ait part : Que vous y allez rudement. (P. Jouh. D.R., a.1488, 18). JOUHAN. Hé ! dame, le *dyable* y ait part, Je me tuē et romps le col Sans nul gré. (P. Jouh. D.R., a.1488, 20). Le *deable* y ait part A l'amytie, tant elle est grande ! A ! en fait-on ainsi ! (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 210). Haro, le grant *deable* y ait part Au filz de la vielle ribaulde ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 288).

2. [Dans des formules d'imprécation]

a) [Pour susciter l'intervention du diable dans un dessein négatif] : *Dyables* les puissent emporter [les médisants] ! (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 151). Que le *dyable* luy casse la pance Avant que l'ame soit passée. (Cuv. T., c.1475-1500, 70). C'est tres mauvaie espicerie, Le *dyable* le puist emporter (Dorib., p.1480, 247). TESTE LEGIERE. *Deablē* emport les boulangiers Qui nous font mengier le pain chault. (Sots, c.1480-1500, 262). Ouvrés, le *deable* vous emporte ! (Retraict T., c.1490, 218). Le *diable* vous rompe la teste ! (Bad. loue T., c.1500, 37). Villain follastre, meschant fol, Qu'au *dyable* soyez-vous donné ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 444). On ne plaide pinct sans argent. Le *deable* emporte le procès ! (Gent. moun. T., c.1500, 338). Le *deable* emport qui luy dira ! (Gent. moun. T., c.1500, 384).

- *Au diable*

. *Au diable / À tous les diables* + subj. optatif : Au *deable* soit chicheté ! (C.N.N., c.1456-1467, 121). Mais au fort, puis qu'el est telle, au *dyable* voit elle ! (C.N.N., c.1456-1467, 148). A tous les *deables* soyent les meschans Qui trompent ainsy les marchans (Retraict T., c.1490, 224). Au *deable* soit le sacrifice, Le temple et toutes les ydolles (LA VIGNE, S.M., 1496, 448).

. *À / au diable* + subst. : ...mais a *deable* Gerard s'il parla oncques ne demanda rien de Brabant. (C.N.N., c.1456-1467, 173). Au *deable* les crapaudes ! laissez les la. (C.N.N., c.1456-1467, 364).

Au *deable* les jaloux (Retraict T., c.1490, 237). Et toy au *dyable* ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 456). A tous les *deables* le saulart ! (Gent. moun. T., c.1500, 368).

. Au *diable* de + subst. : ...au *deable* de l'homme s'il peut oncques trouver maniere de fournir une pouvre lance a celle qui ne demandoit aultre chose (C.N.N., c.1456-1467, 195).

b) [Dans une parodie de formule de bénédiction] : Les diables, à Lucifer : Maistre le *diable* soit o toy Nous venons a ton commandement. (Myst. st Martin K., a.1500, 179).

- [En guise de menace] *Le diable chantera messe à qqn* : A, si quelc'un devant luy s'entretaille Pour luy cuyder faire quelque finesse, Je me foys fort, soit d'estoc ou de taille, Que le *deable* luy chantera bien messe. (LA VIGNE, S.M., 1496, 176). S'il convient que quelc'un je pique, Le *deable* luy chantera messe. (LA VIGNE, S.M., 1496, 269).

II. - Empl. interj.

A. - [Marquant la surprise, la contrariété ou l'impatience liée à l'exclamation] : Et comment *diable*, dist Gieffroy, mes deux freres et moy avons tant fait que nous avons treu du soudant de Damas et de ses complices, et ce mastin puant, qui est tout seul, tendroit le pays de mon pere en patiz ! (ARRAS, c.1392-1393, 239). Comment, *deable* ! nostre curé Est-il de nostre parentaige ? (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 213). ...que *deable* tu es belle ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 480).

- [Pour protester contre une mauvaise interprétation de ce qui est dit] : LE SECONT BERGIER. M'ociras-tu ? Dont, non feras, Beau sire, je ne morray mie. LE PREMIER BERGIER. He ! *deable*, je ne parle mie De ta mort. Je croy que tu reves. (Gris., 1395, 99).

B. - [Marquant l'incertitude (qui suscite une certaine impatience) liée à l'interrogation]

- *Comment diable* : Comment, *deables*, ont-ilz passé la riviere de la Tamise ? (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 70).

- *Où diable* : Ou, *diable*, prenderoit il la finance pour soeler ces Alemans ? (FROISS., Chron. D., p.1400, 337). Ou *diable* fust tournés le fèvre, ne l'ouvrier, Qui forga tel vaissiel (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 456). Où *dyable* est mon bobelin, Mon alaisne ? Ha ! le voicy. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 155). Ou *dyable* sont mes compaignons ? (Copp. lard., a.1488, 157). Ou *diable* es tu Belzebuth Et toy aussi Leuiathan Aussi Belial auance toy (Myst. st Martin K., a.1500, 179).

- *Que diable / Que tous les diables* : Que *deable*, fait elle, avoit il affere avecques toy ? (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 105). Que *deable* vuela tu faire ? (Gris., 1395, 99). Que *deables* ferons nous de ceste vieille ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 106). Que tous les *diables* faictes vous ! Que vous puissiez avoir la toux Et qui vous scavoit en cest aistre ? (Feste roys, c.1475-1500, 305). Que *deable* vous en doit chaloir ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 23). LE SOT. Jesus, que *diable* esse cy ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 39). Que grant *deable* esse que tu foille ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 273). Que, grant *dyable*, vous faillloit-ille ? (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 433).

- *Quel diable* : Par quel *diable* de lieu sont venu ces gens (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 15). Quels *diables* les a mandés ? (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 214). ...il ne voit autour de lui homme que il congnoisse. Qu'est ce ? dist il. Quel *deable* sont mes gens divenuz ? Par mon chief, Glaudes, dist un chevalier qui bien le congnoissoit, tantost serez logiez avec eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 205). LE DEUSIESME. Sang bieu, je sens cy du cyprés Ou des aux ou du muglias, Tu fleures tout le faguenas.

Mais quel *deablē* as tu mengé ? Ton visaige si est changé (Tr. Men., c.1480-1500, 292).

- *Qui diable* : Mais qui *deable* t'y avala ? (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 77). LE SOT. Ventre bieu, quel charivaris, Qui *dyable* est cestuy la qui pille ? Quand je l'advise, je m'en ris ... (Dorib., p.1480, 245). Et qui, tous les *deables*, a mys Ses galans là parmy mes poules ? (Gent. moun. T., c.1500, 389).

- [Dans l'interrogation indir.] : Je ne sçay que *deable* il y a (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 294). Il en y a ung blanc vesti ; Je ne sçay que *dyable* peult estre. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 129). Alons acoup tous d'ung acort Pour vouer que *dyable* se sera. Par le sanbieu qui m'en croyra, Il en y aura de mal venus. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 166). Il brait comme ung loup forcené, Il ne sçay que *dyable* il luy fault. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1033).

C. - [Comme juron] *Au diable !* : Au *deable* ! laissés faire à moy. (Retraict T., c.1490, 217).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Bernadette Suty. [R. M.]

DIABLEL, subst. masc. (diablél)

[T-L : *diablél* ; GD : *deablel* ; AND : *deableau* ; FEW III, 64a : *diabolus*]

"Diablotin" : Orguel, le roi des Vices, aloit tout seul derriere les autres, et avoit entour lui quatre *diabliaus*, deus devant et deus derriere, montés sus quatre ronchins, qui portoient sus quatre lanches un drap d'or sus la teste du roi. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 148). [R. M.]

DIABLEMENT, subst. masc. (diablement)

[GD : *diablement* ; GDC : *diablement*¹ ; FEW III, 64a : *diabolus*]

"Pouvoir du diable"

REM. Doc. 1389 ds GD II, 707b. [R. M.]

DIABLER, verbe (diabler)

[GD : *diabler* ; FEW III, 64a : *diabolus*]

"Calomnier"

Rem. Doc. 1446 ds GD II, 707b. [R. M.]

DIABLERIE, subst. fém. (diablerie)

[T-L : *diablerie* ; GDC : *diablerie* ; AND : *deablerie* ; FEW III, 64a : *diabolus* ; TLF VII, 142a : *diablerie*]

A. - "Assemblée de diables" : SATHAN. *Deablerie* puante et orde, Tost la corde Pour me pendre et pour me trainer Affin que ma douleur recorde ! *Dyablerie* puante et orde, Tost la corde Pour m'estrangler ! Je m'y accorde Et recorde, Venez tost me faire finer ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 147). Que faict icy ceste grant *deablerie* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 223).

B. - "Esprit maléfique, idole" : Trois manieres de gens multiplient la divinité en controuvant plusieurs dieux. Les mauvais par ydolatrie, desquelz parle le Psalmiste disant : "Les dieux des gens payens ne sont que *deableries*." (Somme abr., c.1477-1481, 105).

Rem. Mabrien V., 1462, gloss. (*dyablerye*).

C. - "Tout ce qui a rapport au diable"

1. "Nature diabolique" : De quoy leur sert leur *deablerie* Quant, pour tout guerdon desservant, Vous congnoissez leur broillerie ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 448).

2. "Oeuvre du diable, phénomène surnaturel qui est l'oeuvre du diable" : Et ou chemin par mer trovent de merveilleuses fantosmes et *deableries*, que c'est une merveille a ouyr, sicomme il me fu conte pour vray ou royaume de Norovegue.

(MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 248). Hee ! vecy grant *diablerie* ! Monseigneur Salingomdre, De maulx loup soi ge fondre Se je sçay qu'il est devenu (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 251). ...c'est chose humaine d'entrer en temptacion, mais c'est *diablerie* d'estre en la bataille et en l'euvre seurmonté. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 254).

3. "Activité, cérémonie inspirée par le diable ou placée sous l'invocation du diable" : Les félons souduiteurs, par leur enchanterie, Dus Charles d'Orelyens et se grant progénie Avoient encantet par fait de *diablerie*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 534). Car nous avons par les saintes escriptures que, depuis la passion Nostre Seigneur Dieu Jhesucrist, toutes ydolles, toutes fantomes et toutes *dyableries* perdirent incontinent leurs malvaistiez, faulcetez et tricheries, de quoy les dyables decepvoient les gens (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 124).

- P. ext. "Adoration d'une fausse divinité" : Cella n'est que mahommerie Que vous adorez et baisez ; Qui pis est, toute *deablerie* N'en faictes plus et vous taisez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 433).

. "Objet utilisé dans le culte des idoles" : Maintenant regnie la loy Paÿne et vous honorer [l. vous Dieu honorer], Et si ferey du tout bruler Ses ydoules et *dyableries* Affin que de mes maladies Je puisse recouvrir sancté. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 138).

4. "L'Enfer" : Va t'en tost en la *dyablerie* Faux ennemy Sathanas Tu quiers ce que tu nauras Batu seras iusques a la mort. (Myst. st Martin K., a.1500, 356).

5. THÉÂTRE "Partie d'un mystère faisant intervenir des diables" : S'ensuit le commencement de l'après dinee du premier jour et commence la *deablerie*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 218).

D. - P. ext.

1. "Action digne de diables, esprit tourné vers le mal, méchanceté, manigance" : Maccaires s'avancha, plains de grant *diaublerie* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 247). Ne creés de legier si faicte *dyablerie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 116). O quel *deablerie* court La en usage en mainte court ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 55). Las ! ont a bien changé langage, Car aujourduy vous ne verrés Forque l'ung l'autre injurier Et menner toutes pleydoïes [l. pleyderies], Toutes noyses, toutes *dyablieries*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 5). ...et que, pour soy garder contre eulx, lui estoit besoing et neccessité qu'il se meist en armes, comme devant avoit fait, et qu'il assemblast plus grant armée que onques n'avoit fait, et mouvoir guerre au roy plus que jamais, et autres grandes et merveilleuses *dyableries* qu'il escripvoit audit de Bourgongne par ung sien serviteur, qui de sesdictes lettres et instructions qu'il portoit fu trouvé saisy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 228). ...et font si terribles coups et *deablerie* que a peu de fait tout fust venuz par terre (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 158). Escoutez cy quel *deablerye*, Quel dueil, quel passion, que rage ! Escoutez quel hideux langaige Pour ung cueur humain despaïser ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 878). Fait assembler avoit ja tous ses gens Et amener toute l'artillerie Pour a Florence, sans estre negligens, Y aller faire quelque grant *deablerie*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 207).

Rem. Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. ; Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss. ...

2. "Chose exécration, abominable" : ...la veue d'icelluy dit livre, tout soit il de nulle autorité, ot engendré en moy nouvelle penssee qui fist naistre en mon couraige grant admiracion, penssant quelle puet estre la cause, ne dont ce puet venir, que tant de divers hommes, clerks et autres, ont esté, et sont, sy enclins a dire de bouche et en leur traittiez et escripts tant de *diableries* et de vituperes

de femmes et de leurs condicions. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 617-618).

- "Chose qui surprend et semble le produit d'un sortilège" : Chaynes, coliers, affiquetz, pierrerie Ainsi qu'on dit en ung commun proverbe, Tant en avoit que c'estoit *deablerie* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 176). [R. M.]

DIABLESSE, subst. fém. (diabliesse)

[T-L : *diabliesse* ; GDC : *diabliesse* ; AND : *deablesse* ; FEW III, 63b : *diabolus* ; TLF VII, 142b : *diabliesse*]

A. - "Créature féminine démoniaque, diabliesse" : LA DIABLESSE. (...) S'a mon fait ne metez remide, En ceste heure mon corps mourra. SATHAN (prent par entre ses jambes ung diablote). Or cza, de par le diable, cza ! Voiz cy ung petit diablote. NOIRON (en tire ung autre). Voiz cy pour repeupler l'ostel. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 617). Pas ne seroit bon a soigner : Tous les deables luy chantent messe, Il n'y a diable ne *diabliesse* Qui ne bondisse au font du puis. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 510). Il vous est chose neccessaire De laisser ces pencees volles Et du tout vostre cueur retraire De ces grans *deables* d'ydolles (LA VIGNE, S.M., 1496, 294).

- Empl. adj. "Diabolique" : Trop tost s'en broue maintenant en deffault Nostre *deablesse* magesté infernale. (LA VIGNE, S.M., 1496, 218).

B. - P. ext. "Femme méchante, rusée" : Devant moy s'est venue renger, En sa main tenant une espee, Faisant merveilles de trancher ; A plusieurs a la vie finée. Je l'é congnu en la meslee Que nul n'osoit approcher d'elle ; C'est une *deablesse* enragee Et croy qu'elle soit infidelle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 460). [R. M.]

DIABLETEAU, subst. masc. (diableteau)

[GD : *deabloteau* ; GDC : *diablete* ; FEW III, 64a : *diabolus* ; TLF VII, 141a : *diabte* (*diableteau*)]

"Jeune diable, diablote" : Tous les deables et *deabloteaux*... (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 223). SATHAN prent par entre ses jambes ung diablote. Or cza, de par le diable, cza ! Voiz cy ung petit *diablote*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 617). Icy doit avoir ung petit *diableteau* sortant de son lit, et s'en va en enffer, cryant et brillant comme ung deable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 461). En feu gregois nuyt et jour les tourmente Avec ung tas de *deableteaux* pelus (LA VIGNE, S.M., 1496, 478).

Rem. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 319. [R. M.]

DIABLIE, subst. fém. (diablie)

[T-L : *diablie* ; GD : *deablie* ; AND : *deablie* ; DÉCT : *diablie* ; FEW III, 64a : *diabolus*]

"Diablerie, sortilège, maléfice" (synon. *diablerie* v. Lexiques) : Les cognoissances que ilz firent Et les *deables* que ilz dirent, Qui sont horribles a retraire, Encor plus horribles a faire... (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 32). [Autre ex. p.11] Se t'ocy ancy se serait grant *diablie* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 474). [Autre ex. p.390] Ay ! bons rois de France, que vous faites folie De soustenir tans gens qui font telle *diablie*, Et qui pour vous mourdrir font telle sorcerie... (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 278). Par foy, ce sont cas criminauls, Et par raison doit mal fenir Qui telz erreurs veult soustenir ; C'est droite *diablie*, c'est rage ! (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 77). Ha ! hay ! cest homme se fait dieux ! Laissons le cy, fuyons nous ent, Ce qu'il propose n'est que vent. Par sa *dyablie* fait merveilles, Estoupez trestous voz oreilles ! (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 126).

Rem. JACQUES BRUYANT, *Voie pauvreté richesse* P., 1342, 6 ; GERS., *Traité R. Rose*, 1402. In : *Chrestom. R.*, 48 ; *Mir. ste Genev. S.*, c.1410-1420, 73...

- [A propos d'une chose] : Là estoit ly engiens qui faisoit *dyablie*. En IIIJ jours froissa une grande tour aucie [l. antie (?)]. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 479).

REM. Cf. TLF VII, 142b : *diablerie*. [R. M.]

DIABLIER, subst. masc. (diablier)

[AND : *debler* ; *FEW III, 63b : *diabolus*]

"Diable"

Rem. Cf. ; AND : *debler*. Cf. aussi GD II, 707b, *diablier*, "assemblée des diables". [R. M.]

DIABLISE, subst. fém. (diablise)

[T-L : *diablise* ; GD : *deablise* ; FEW III, 64a : *diabolus*]

(Synon. de *diablerie* v. Lexiques) : *Demonium* : *dyablise* (Abavus IV, R., c.1350, 307). [R. M.]

DIABLOIS, subst. masc. (diablois)

[T-L : *diablois* ; GD : *deablois* ; *FEW III, 64a : *diabolus*]

"Façon de faire diabolique" : Sathan, tu es diable autentique, Va a Rome et tout en *diaulois* Tempste, diable, par tes exploits Ce diable de Maximien (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 16). [R. M.]

DIABLOT, subst. masc. (diablot)

[T-L : *diablot* ; GD : *deablot* ; *FEW III, 64a : *diabolus*]

"Petit diable, diablotin" : SOUFFLET, petit *dyablot*. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 79). LUCIFER. (...) Commencez, mes petits *deabloz* (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 56). LUCIFER. Et quel deable y remediera ? Tous les deables et deabloteaux Et *deablos* de nos hospitaux Ne sçairoyent pourvoir a cela. (*Myst. Incarn. Nat. L.*, t.2, c.1454-1474, 223). LA DIABLESSE. (...) S'a mon fait ne metez remide, En ceste heure mon corps mourra. SATHAN (prent par entre ses jambes ung *diablot*). Or cza, de par le diable, cza ! Voiz cy ung petit diablotel. NOIRON (en tire ung autre). Voiz cy pour repeupler l'ostel. (DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 617).

Rem. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1906 ; doc. du XIVE s. (Somme) ds GD II, 432a ; DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 616 ; MIÉLOT, *Mir. N.D. L.*, 1456, 110 ; MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 15. [R. M.]

DIABLOYER, verbe (diabloyer)

[*FEW III, 64a : *diabolus*]

"Faire le diable" : Quelz tous les diables vous fault-il, Qui vous *diabliés* en ce point, Dictes quel grand diable vous point Et quel grant diable vous avés. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 15). Diable, ordonnés deux connestables Qui voient en cité diablesse, *Diauliant* et temptant noblesse, Pour faire guerre diabolique. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 16). [autre ex. v.969 (*en diauliant soir et matins*)] [R. M.]

DIABOLIQUE, adj. (diabolique)

[GDC : *diabolique* ; FEW III, 63b : *diabolicus* ; TLF VII, 143b : *diabolique*]

A. - "Qui a un rapport avec le diable, qui est inspiré par le diable, qui est une manifestation des pouvoirs du diable, maléfique, diabolique" : ...mais aucune foiz, quant un a deliberacion et usage de raison et il est tres pervers et tres inique et pire que communs vicieus, nous dison que il est *dyabolique*.

(ORESME, E.A.C., c.1370, 363). ...et ne nous maine en temptation, c'est a savoir *dyabolique* (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 586). Flateur est la seraine qui en chantant noye, et est comme le scorpion. Flateur, qui pis est, corrompt la verité de vraye foy pour complaire et prouffiter a soy, et fait croire mensonges, sourceries, charmeries et ydolatries et ars magiques et *dyaboliquez*, et delaisser Dieu pour recourir au deable, comme s'il fust plus puissant ou plus saige ou plus misericors que Dieu. (GERS., *Annonc.*, a.1400, 235). ...par quelque infortune, Se rebelloit celle commune *Dyabolique* et tres crueuse (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 18). O maignée *dyabolique* en la possession Lucifer, de qui ciel ne terre ne pot soustenir la pesanteur de vostre grieffté ! (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S.*, I, 1404, 75). ...le moine apostat dont je fai devisée Fist invocation par oeuvre condannée Et *diabolique* de parole inpuignée. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 272). Ha a ! homme, a quoy penses tu ? Tourne toy vers moy, et advise en quel dangier tu te laisses couler, et pryte Dieu qu'il te garde de mauvaise pensee et de tentacion *dyabolique*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22). Si cuiderent lez maleureux abestis que le saint Esperit en espece de coulombe lui revelast [à Mahomet] sez mensonges de par Dieu, qu'il preschoit au peuple par art *dyabolique*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 119). ...soubz ombre d'une bulle surreptice, mal advertie nagaires par sugestion *dyabolique*, emanée du pape Eugene (FAUQ., III, 1431-1435, 45). Prenez en vous grant resconfort, Car il n'est homme tant soit fort, Posez qu'il sceust l'art de magicque Qui peust entrer par nul effort En ce palais *diabolicque*. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 241). ...se souloit estre ung royaulme tres catholique, c'est de present ung royaulme *dyabolicque*, car il n'y a a paine ne foy ne loy, et y courent diverses heresies, voire et toutes manieres de sorceries et de tyrannies. (JUV. URS., *Loquar*, 1440, 360). Et en l'an mil CCCC. XXVIII, à l'instigacion et pourchaz de ladictie Fremine, ledit suppliant meu et plain de temptation *dyabolique*, acompagné d'un nommé Robin Cocherel, lequel estoit clerc de l'eglise de Saint Didier dudit lieu d'Avignon, prindrent et emblèrent furtivement en l'ostel dudit Trotet, à son desceu et absence, trois mil moutons, douze cens escuz d'or, douze tasses et vingt cuilliers d'argent. (Doc. Poitou G., t.9, 1448, 66). Entre celles choses advint que par *diabolicque* temptation la duchesse devint moult ardaulment amoureuse de Tristan celui bon chevalier, et desira sur toutes riens avec luy faire folie (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 88). Lors le mareschal les fist jurer sur sains Euvangiles que (...) ilz ne portoient ne savoient chose sur eulx, ne entendoient a porter, ne porteroient, comme briez, parolles, charmes, herbes, conjuracions, ne autres *diaboliques* operacions de mal engin (LA SALE, J.S., 1456, 125). C'est ce Jhesus en bonne foy Qui par *diabolique* action A fait songer celle vision A ta femme pour t'empescher De le jucger et condempner. (Pass. Auv., 1477, 169). Pencez d'estre bon catholique Et si vostre amour est surprise De quelque erreur *d'yabolique*, Ayez la vertus deiffique Pour vostre corps en desister (LA VIGNE, S.M., 1496, 384).

- [P. allus. au prov. lat. *perseverare diabolicum*] : "Ma treschiere dame, comme aussi autresfoiz j'ay dit, il est humaine chose de pechier et *dyabolique* de perseverer ..." (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 353).

B. - "Qui appartient au diable" : En nostre enffer *d'yabolique* (LA VIGNE, S.M., 1496, 515). [R. M.]

DIABOLIQUEMENT, adv. (diaboliquement)

[GDC : *diaboliquement* ; *FEW III, 63b : *diabolicus* ; TLF VII, 144b : *diabolique (diaboliquement)*]

"De manière diabolique" : *Diaboliquement* : diabolice (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 205). Regardez Job sur le fumier, *dyaboliquement* (...) assailli (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 288). N'ay-je devers moy les bouts de cire baptisés *dyaboliquement* et pleins d'abominables mystères contre moy et autres... (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 324).

REM. GDC IX, 376a : FLAMANG, *Vie Pass. st Didier* C., 1482, 25. [R. M.]

DIABROSIS, subst. masc. (diabrosis)

[AND : *diabrosim* ; FEW, Ø gr. *diabrosis*]

"Ulcération des veines" : ...et par autres noms sont aucunefoiz appellees es aucteurs de medecine et de chirurgie, car corrosion de voine est appelee *diabrosis*, et fixation est apelee rixis, et appercion est appelee anathemasis. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 202).

REM. Cf. DU CANGE III, 95a, s.v. *corrosio*. [R. M.]

DIACALAMENT, subst. masc. (diacalament)

[AND : *diacalament* ; *FEW II-1, 53b : *kalaminthos*]

"Emplâtre à base de calament" : Et quant l'une partie de la boce sera hors, si mete on de la cherpie dedans la plaie et qu'elle soit ointe par dehors d'uille de camomille et de roses, et par dessus soit mis un emplastre apellé *diacalamentum* et soit remuee selon ce que chirurgien verra qu'il appartendra. (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 163). [Forme *diacalement* ds *Livre simples méd.*, cf. p.168] [R. M.]

DIACAPARIS, subst. masc. (diacaparis)

[T-L : *diacaparis* ; GD : *diacaparis* ; AND : *diacapparis* ; FEW II-1, 284b : *capparis*]

"Électuaire à base d'écorce de caprier" : ...ce bon *dyacaparis* Que on scet bien faire a Paris (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 43).

REM. Sur le préfixe *dia-* (gr. *dia*) "par le moyen de" + nom du produit de base, cf. TLF VII, 136b : *dia*-2. [R. M.]

DIACHYLON, subst. masc. (diachylon)

[GDC : *diachylon/dyachylum* ; *FEW II-1, 660a : *chylos* ; TLF VII, 145b : *diachylon*]

MÉD. "Emplâtre résolutif (fait de sucs de certaines plantes)" : Et se le malade ne puet attendre que la boce soit meure, si y mete un emplastre attraitif apellé *dyachilon* (Textes méd. fr., éd. R. Arveiller, c.1350. In : Romania 94, 1973, 163). [gloss. p.168] Pour une unce de mastic, 4d. - Pour une livre de emplastre Gracia Dei, 2s. - Pour une livre de *diaculon*, 4d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 213). Premièrement (...) pour demie livre oille rosat, demie livre *dyaquilon* et un quarteron unguement fust... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 209).

REM. Empr. au lat. *diachylon*, lui-même empr. au grec. MONDEVILLE (*dyaquilon*) ds TLF. Aussi *diaculum* (*Sots mal.*, c.1480, 91 ; *Test. Path.* T., c.1470-1475, 201 ; la finale prête alors à des plaisanteries grivoises, *Romania* 76, 1955, 373). [R. M.]

DIACITONITEN, subst. masc. (diacitoniten)

[T-L : *diacitoniten* ; GD : *diacitonitain* ; *FEW II-2, 1605b : *cydoneum*]

MÉD. "Électuaire dont la principale composante sont des coings confits" : ...*diacitonitem*, Qui tant est bon et renommés Et de tous sages clerks amés. Car il est bon, quoy qu'on en die, Ceulx qui lievent de maladie, Quant ne se poeuent soustenir N'a mengier ne poeuent venir, Ains sont pesantz, matz, solitaire, A cilz est bon cilz lectuaire [gloss. «cotignac fait avec du miel»] (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 43). Et pour concordance des dessusdictes .VII. medecines neccessaires sont correspondans .VII. lectuaires, c'est assavoir dyaprunis, dyapenidon, dylaxatif, dyaambra, dyaanthos, *dyacenithon* et dyamargariton. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 255). ...une medecine nutritive, c'est assavoir un lectuaire appellé *dyacitoniten*, qui est composé d'espices doulces, nourissans par accident, et de pommes couains, confis en lectuaire [corrobore l'hypothèse d'un dér. de *cydoneum* ; éd. : «laxative à base de feuilles de séné»] (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 269). [R. M.]

DIACONAL, adj. (diaconal)

[*FEW III, 66a : *diaconus* ; TLF VII, 145b : *diaconal*]

"Relatif au diacre, au diaconat"

REM. Ex. de VIGNAY (mais éd. 1531) ds TLF. [R. M.]

DIACONESSE, subst. fém. (diaconesse)

[GDC : *diaconesse* ; FEW III, 66a : *diaconissa* ; TLF VII, 146a : *diaconesse*]

"Diaconesse"

REM. GOULAIN (1374) ds GDC IX, 376b (*dyaconisses*). [R. M.]

DIACRE, subst. masc. (diacre)

[T-L : *diacne* ; GD : *diacre* ; GDC : *diacne* ; AND : *diacne* ; FEW III, 66a : *diaconus* ; TLF VII, 146b : *diacre*]

A. - RELIG. "Clerc qui a reçu l'ordre majeur immédiatement inférieur à la prêtrise" : La chantoit vostre filz la messe, Dont saint Vincent estoit *diacre* Et saint Lorens le soudiacre. (Mir. femme, 1368, 229). Finablement, il vinrent, de par le roi d'Espagne et le païs, uns evesques, uns *diacques* et doi chevalier. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 154). Ordener vous convient deux hommes, Dont l'un ferez vostre *dyacre* Et l'autre vostre soubdsiacre (Mir. st Lor., 1380, 129). ...rurban d'or de Chippre pour mectre sur les orfroiz de *dyacene* et subdyacene (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1387, 285). ...et en ce disant, s'aprocha dudit hermite, lequel lui demanda s'il estoit prestre, et il lui respondi que non, jà soit ce qu'il feust ès saintes ordres, comme *diacre* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 311). Une fois avint à une solempnité, comme il commandast à un clerc *dyacre*, lequel avoit moult melodieuse voix, qu'il se revestist et chantast l'Evangille, cellui *dyacre* s'en excusa (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 102). Aube, amit, estole, fanon, sainture et chasuble pour le prestre ; vestement pour le *diacre*, aube, amit, sainture, estole, fanon et damatique ; vestement pour le soudiacre aube, sainture, tunique et fanon (Invent. Orléans II, G., 1408, 158). ...et fu enterré en ladict eglise entre le grant autel et les chaires où se sient le prestre et *diacre* à la grant messe. (BAYE, II, 1411-1417, 233). De clericis conjugatis. Se ilz sont en sacrees ordres constituéz, comme soubz *dyachre*, *dyachre* et prestre, se telz ne peuvent mariage contraire, et se mariage ilz contraient, ilz sont a separer. (Sacr. mar., c.1477-1481, 68). SAINT BRIS (en *dyacre*). (LA VIGNE, S.M., 1496, 565).

- *Messe solennelle à diacre* : Que chescun an, le jour de leur mésus, ilz feront en l'église de Saint-Donas chanter une messe sollempnelle à *dyaque* et soubdiaque, où ilz feront estre XXIII personnes, chescun tenant une torche ardant tant que la messe durra (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 333).

- *Cardinal-diacre*. V. *cardinal* v. Lexiques

- *Sous-diacre*. V. *sous-diacre* v. Lexiques "Clerc qui a reçu l'ordre majeur immédiatement inférieur au diaconat" : Car celui qui puet aministrer come diacre, qui est plus, puet aministrer comme *soubzdiacre*, qui est meins. (Songe verg. S., t.1, 1378, 182).

B. - P. méton. LITURG. "Tunique destinée au diacre" : À Aloys Colombe, brodeur, demourant à Dijon, pour avoir fait six escussions armoiez aux armes de MS, pour asseoir en trois vestemens de chappelle, c'est assavoir *diacre*, soubzdiacre et chasuble. (Comptes Lille L., t.1, 1433-1434, 339).

C. - P. anal. "Serviteur" : ...Saturne et Burton, son *dÿacre* (LA VIGNE, S.M., 1496, 140).

REM. Par ailleurs nom d'un mets (lait d'amandes, amidon, farine de riz, chapon, gingembre, sucre, vin blanc) : FEW III, 66a : *diaconus* ; mais figure aussi, plus vraisemblablement, ds FEW XIX, 161b : *sukkar* ; ce serait donc un autre mot. S. Wolf, *Lexikologisches in den kulinarischen Rezepten aus der Handschrift BL Roy. 12. C. XII* [1ere moitié du XIVe s.], *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 47-48. [R. M.]

DIACRESSE, subst. fém. (diacresse)

[T-L (renvoi) : diacresse ; GD : *diacresse* ; *FEW III, 66a : *diaconus*]

"Diaconesse"

REM. GOULAIN (1374) ds GD II, 707c. [R. M.]

DIACULUM, subst. masc. (diaculum)

[Ø]

[Sans doute déformation plaisante de *diachylon* "emplâtre résolutif (fait de suc de certaines plantes)", avec jeu de mots grivois (*di-a-cul-on*)] : Et à vous, maistre Aliborum, D'oignement plain une boiste, Voyre du pur *diaculum* Pour exposer supra culum De ces fillet[t]es. (Test. Path. T., c.1470-1475, 201). FINE MYNE. Mectre y fault une tente... PERROCQUET. Et du *diaculum*. (Sots mal., c.1480, 91).

REM. Cf. *Romania* 76, 1955, 373 (H. Lewicka). V. Lexiques *diachylon* ; autres ex. de ce mot : *Textes méd. fr.*, éd. R. Arveiller, c.1350. In : *Romania* 94, 1973, 163 (168, *dyachilon*) ; *Invent. mobiliers ducs de Bourg.* P., t.2, 1386, 209 (*dyaquilon*).

V. aussi *diachylon* v. Lexiques [R. M.]

DIADEMAL, adj. (diadèmal)

[GD : *diademal* ; *FEW III, 66a : *diadema*]

"Du diadème, relatif au diadème royal" : Ceste palme *dyadamalle* Venue de paradis luysoit Comme estoille matutinalle, Par quoy tresbeau veoir la faisoit. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 110). [Seul ex. ; *dyademalle* ds GD II, 707c, éd. de 1492] [R. M.]

DIADEMATE, adj. (diadémate)

[*FEW III, 66a : *diadema*]

"Associé au diadème" : Soubz nostre ceptre, digne, *dyademate* (LA VIGNE, S.M., 1496, 154).

REM. G. Roques, in : *Le M. fr.* (3^e Colloque, Düsseldorf), 1982, 106 comprend : «diadème», en lisant *nostre ceptre, digne dyademate*. Modification de *diademal* pour les besoins de la rime en -ate ?

V. aussi *diademal* [A. B.]

DIADEME, subst. masc. (diadème)

[T-L : *diademe* ; GDC : *diademe* ; AND : *diademe* ; FEW III, 66a : *diadema* ; TLF VII, 147a : *diadème*]

A. - "Bandeau porté autour de la tête comme signe de royauté, diadème" : ...il apparut portant le prorpre [sic] et le *dyademe* royal atout grant tourbe de brigans et de sergens d'armes ; et aucune foyz le veoit on issir de la sale roialle en charrettes a chevaux blans, comme avoit jadiz le tyran Denis ["dyademe royal" trad. lat. *diadema*] (BERS., XXIV.5, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f^o 245b). De suspicion se gardoit ichelle royne Hester, noble en sa pensee, laquelle pour l'estat du roy et sa dignité neccessairement portoit *diademe* et aournemens roiaux (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 415). ...il est assavoir pour entendre la lectre que *diadesme* n'est pas couronne royal ne aussi une telle chose ronde c'on fait derriere le chief des sains, mais est s[e]lon Papie un noble drap c'on disoit jadis vitte, c'om mettoit jadis sur le chief des roys et aussi sur les vierges de [V]estes (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, VII.2.Ext.5, glose, f^o 271c). Aucteur : Celluy roy fut aussy de soubtil engin, lequel, quant on lui bailla le *diadesme* [trad. lat. *diadema*], le ravit moult longuement entre ses mains ; et quant il ot bien considéré il dist : "O drap plus noble que eueux (...)" (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, VII.2.Ext.5, f^o 271c). *Dyadema* (...) : *dyademe*, c'est couronne de roy ou d'enpereur (Aalma R., c.1380, 103). Jehan seurmommé Hyrcanus (...) se mist un *dyademe* et se fist couronner (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 169). ...d'un roy, voyant son *dyademe* et sa couronne que on luy devoit mettre sur la teste, la fist retenir longuement avant que on luy mist ou souffrist mettre (JUV. URS., Verba, 1452, 202). Mon *dÿademe* a trop plus de valeur Cent mille foyz que sa meschant couronne (LA VIGNE, S.M., 1496, 236).

- [Symbole de la royauté] : ...ceste haulte et glorieuse exaltation de fame t'a esté au roi Charles VII fortraite, et qui queroies a reintegrer ton *diademe* froissé, puriffier ton ame et ton honneur (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 305). O noble roy, o tige imperiale, O fleur des fleurs de l'amour liliale, O *diademe* d'excellente victoire ! (LA VIGNE, V.N., p.1495, 170).

- "Diadème des dieux" : Pour Phebus fault partir le tribunal En mes palais [...] obscurs et blesmes Ou Duana aura lieu confinal, Venus aussi menant train juvenal, [Mercure(e)] et Mars couvers de *dyadesmes*, Puis Jupiter engendré de mes cresmes Se [trouvera] le septiesme du moins, Que je rendray, se je viens a mes esmes, Delibere de tuer proesmes et Boesmes Et de prendre [vengeance des humains]. (Cene dieux, c.1492, 107).

- P. métaph. : Sy ne suis, bien le considere, Filz d'ange portant *diadame* D'estoille ne d'autre soidire : Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame ! Quant est du corps, il gist soubz lame ; J'entens que ma mere mourra - El le scet bien, la povre femme ! - Et le filz pas ne demourra. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 42).

B. - P. ext.

1. "Parure en forme de couronne" : Ces chevaliers ont entour leurs chiefz cercles d'or, comme nous faisons dyademez aus sains, et ces *diademez* de ses chevaliers sont tous plains de pierres precieuses. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 29).

- "Parure féminine en forme de couronne"

Rem. Ex. XVe s. ds TLF.

2. "Auréole (d'un saint)" : Ces chevaliers ont entour leurs chiefz cercles d'or, comme nous faisons *dyademez* aus sains, et ces diademez de ses chevaliers sont tous plains de pierres precieuses. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric A.M., 1351, 29). [R. M.]

DIADOCOS, subst. masc. (diadocos)

[T-L : *diadocos* ; GD : *diacodos* ; FEW, Ø gr. *diadokos*]

"Pierre précieuse voisine du beryl" : ...à pires prechieux : saphirs, rubis, medes, achates, enches, *dyadicos*, paridos, jacincte, bleux, esmerades et pirophilos (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 276).

REM. Cf. DU CANGE III, 98a, *diadocus*, et Studer et Evans, *Anglo-norman lapidaries*, 1924, 66 (*diacodos*), 197 et 226 (*diadochos*). [R. M.]

DIADRAGANT, subst. masc. (diadragant)

[T-L : *diadragentum/diadragum* ; GD : *diadragum* ; AND : *diadragant* ; FEW XIII-2, 158a : *tragacantha*]

MÉD. "Poudre dont le principal ingrédient est la gomme adragante et qui est adoucissante" (LITTRÉ, s.v. *diatragacante*) : Dieu par sa grace, veuille refourmer le loyen derompu [du mariage], car a une telle tous ["toux"] il fault bien autre medecine que *dyadragan* froit ou chaut. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 236). Item por touz veniens tueur, R. *diadragan* et le broies avuec une herbe qui est apellee serpentine, et li doneis a buere, car c'est chose vraie et provee que tue touz veniens. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 201). J'ay icy telle espicerie Pour revenir de mort a vie. J'ay poivre, canelle et guiginbre, Et saffrent odorent comme embre, Anys confit et pignollet, Et puis du sucre violet, Noix muguettes, pommes grenates, Giroffles, cintoual et dates, Eaul roses, et cy ay fristes, *Diadagram* *diagonistes*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 136). Et de la pouldre réfragant De froit et fin *dyadragant*, Et de la pouldre, pure et nete, De bon triasandali faite, Des deux, également à la foiz, Dragme et demie, à juste poiz (LA HAYE, P. peste, 1426, 158). *Dyadragant* est un autre électuaire qui est composé de diverses matières et principalement d'une gomme nommée dragagant, d'ont il prent son nom, et est de froide et moiste nature et vault moult aux thisiciens et contre tout vice de la poitrine qui vient de chaleur (LA HAYE, P. peste, 1426, 195). Item, pour une libre de *dyadragam*, 20 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 103).

REM. En lat. médiév., l'adjonction du préf. gr. *dia* "par le moyen de" permet de différencier la préparation médicinale du produit de base qui la constitue (cf. *diamargariton*...) ; T-L enregistre deux formes *diadragentum* et *diadragum* : «ein Arzneimittel» ; GD : «*diadragum, dyagragant, diagracant, diatragacant*, s. m., "tragacanthé"». [H. G.]

DIAGONALEMENT, adv. (diagonalement)

[GDC : *diagonalement* ; *FEW III, 66b : *diagonalis* ; TLF VII, 149b : *diagonalement*]

"En diagonale" : Toutesfoys tout vient a ung car *dyagonellement* en l'ung et en l'autre les pertuys sont faitz. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.6).

REM. Ex. du XVIe s. ds GDC IX, 376b. Pas d'attestation de *diagonal*. [R. M.]

DIAGONISTE, subst. (diagoniste)

[*FEW XXIV, 109b : *aconitum*]

MÉD. "?" : J'ay icy telle espicerie Pour revenir de mort a vie. J'ay poivre, canelle et guiginbre, Et saffrent odorent comme embre, Anys confit et pignollet, Et puis du sucre violet, Noix muguettes, pommes grenates, Giroffles, cintoual et dates, Eaul roses, et cy ay fristes, *Diadagram* *diagonistes*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 136).

REM. L'éd. É. Roy lit ce mot *d'aconistes* et le définit par "aconit" (cf. É. Roy, *Le Mystère de la passion en France du XIVe au XVIe s.*, p. 193), d'où la présence de la forme *aconiste* ds FEW XXIV, 109b s. v. *aconitum*. Mais *diagoniste* pourrait être une altération de *diacitonite* "préparation pharmaceutique à base de coing" (du lat. sc. médiév. *diacydonites*, à rattacher à FEW II-2, 1606a s. v. *cydoneum* ; cf. T-L *diacitoniten* et GD *diacitonitain*). [J.-L. R.]

DIAGRAMME, subst. masc. (diagramme)

[FEW, Ø lat. *diagramma* ; TLF VII, 149b : *diagramme*]

"Schéma" : Et disoit Plato que une maniere est quant le nombre du *dyagragme*, ce est a dire de la configuration, est solide. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 254). [C. B.]

DIAGREDE, subst. (diagrede)

[GDC : *diagrede* ; FEW, Ø lat. *diagrydion*]

"Suc de la scammonée" : *Dyagredium*, c'est *dyagrede*. C'est le jus d'une herbe qui croist es parties d'outre mer, et est une espece de titimaulx. (Grant herb. C., c.1450, 106).

- MÉD. *Diagredi*. "Laxatif à base de gomme extraite de la racine de la scammonée, enfermé dans un coing que l'on fait cuire sous les cendres chaudes" (LITTRÉ, s.v. *diagrède*) : Et [ce dialaxatif] est composé de diverses choses appartenans à purgation si comme scamonee, *dyagridi*, turbich et aultres pluseurs choses qui sont fort laxatives, et aucunefois est composé de poudre de [sené, de] agarich et de aultres choses qui sont plus gracieuses et purgent plus coyement. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 267). [R. M.]

DIAGREDI, subst. masc. (diagredi)

[GDC : *diagrede* ; FEW, Ø lat. *diagrydion*]

MÉD. "Laxatif à base de gomme extraite de la racine de la scammonée, enfermé dans un coing que l'on fait cuire sous les cendres chaudes" (LITTRÉ, s.v. *diagrède*) : Et [ce dialaxatif] est composé de diverses choses appartenans à purgation si comme scamonee, *dyagridi*, turbich et aultres pluseurs choses qui sont fort laxatives, et aucunefois est composé de poudre de [sené, de] agarich et de aultres choses qui sont plus gracieuses et purgent plus coyement. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 267).

REM. Probablement corruption de *dacrydium* "petite larme" pour désigner le coing et rapprochement anal. avec les préparations médicinales dont le nom commence par *dia*-. [H. G.]

DIAL, subst. masc. (dial¹)

[GD : *dial* ; FEW, Ø lat. *dialis*]

HORLOG. "Pièce d'horlogerie, rouage qui fait un tour en 24 heures" : Après affiert a parler dou *dyal*, Et ce *dyal* est la roe journal Qui, en un jour naturel seulement, Se moët et fait un tour precisement, Ensi que le soleil fait un seul tour Entour la terre en un seul jour [cf. éd. p.146]. (FROISS., Orl., 1368, 91). [aussi p.92, 97, 105] Premierement pour fere haulsier et baissier ledit soleil, il fault

en la roue qui le porte 120 dens ou 144 ; et ou *dyal*, qui le fait haulsier et baissier et entour lequel le soleil fait ung tour en ung an, c'est assavoir en 365 jours, 146 dens. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276). Et la doit assoir en maniere d'un *dyal*, ou fere un *dyal*, car il est dit *dyal* pour ce qu'il ne fait en ung jour naturel que ung tour [cf. éd. p.285-286]. (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 279).

- *Roue du dial* : Aultrement, pour faire ledit soleil haulsier et baissier en la roue du *dyal*, doit avoir 108 dens (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 276).

- *Arbre du dial* : ...et sont percies yceulx dens a travers et boutes parmy le bout de l'arbre du *dyal*, et davent une petite plataine de fer (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 277). [R. M.]

DIAL, adj. (dial²)

[FEW, Ø lat. *Dialis*]

"De Jupiter" : Empré a mis Numez sa cure a creer les prestres dez dieux, ja ce fust que lui meismes feist par soy mout de sacrifices et expialment ceus qui horez apartienent au flamine *dial*, c'est au prestre Jovis. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 20.1, 32). Bien est voirs car, pour ce car il se pensoit bien car en la cité de Rome auroit en tempz a venir plus de roys qui seroient semblables a Romulus que a Nume et que il couvendroit que les [roys] alassent aus batailles, pour ce, afin que les sacrifice et les solennités que li roy a leur fiee deussent faire ne fussent delessiez, il ordena a Jupiter un prestre ou evesque especial et continu que il appela le flamine *dyal*, lequel il aorna de nobles vestimens et de [selle] curule royal, et a cesti il ajousta deus autres flamines, l'un au dieu Mars et l'autre a Quirin, c'est a Romulus. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 20.2, 32). [R. M.]

DIALAGE, subst. masc. (dialage)

[Ø]

"(Droit à acquitter)" : ...le *dialage* du poisson de mer (...), lequel droit de *dialage* (Mém. Compiègne C.-B., 1448, 275).

REM. Cf. DU CANGE III, 98c, *dialagium*. Peut-être sur *halage* "droit perçu sur les marchandises mises en vente à la halle". T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 57 : «le mot est-il à rapprocher de mfr. *deaublage* "redevance en blé, sorte de dîme" FEW XXIII, 121b ?» ; le *dialage du sel* (éd. p.276, appendice I, lettre de 1428 copiée en 1537). [R. M.]

DIALAXATIF, subst. masc. (dialaxatif)

[*FEW V, 226b : *laxare*]

MÉD. "Électuaire à base de produits laxatifs" : Or fault un paou touchier de la medecine laxative corporele, c'est assavoir du lectuaire, qui a nom *dyalaxatif* et est fort neccessaire pour purgier le remenant des males humours qui sont dedens le corps, car la medecine vomitive ne jete hors forsque les humours qui sont en l'estomac. Cestuy *dyalaxatif* aucunesfois est fort et aucunesfois est foible selonc la matere forte ou foible qui fait besoing de purgier. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 267). [H. G.]

DIALECTICAL, adj. (dialectal)

[FEW, Ø lat. *dialectica*]

"Dialectique" : Moustrés luy demonstracion, Sophime *dialectical*, Elence, persuasion Et tout terme rethorical. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 39). [R. M.]

DIALECTICIEN, subst. masc. (dialecticien)

[GDC : *dialeticien* ; AND : *dialeticien* ; FEW, Ø lat. *dialectica* ; TLF VII, 150b-151a : *dialecticien*]

"Celui qui use de la dialectique"

REM. *Mer des hist.* (1488, éd.1491, *dyalecticien*) ds TLF. [R. M.]

DIALECTIQUE, adj. et subst. fém. (dialectique¹)

[T-L : *dialetique* ; GDC : *dialetique* ; AND : *dialetice* ; FEW, Ø lat. *dialectica* ; TLF VII, 151a : *dialectique*]

I. - Adj. "Dialectique"

Rem. *Consol.* Boèce C., c.1350, gloss. (*dyaletique*).

- "Qui pratique la dialectique" : ...il appartient aus *dyaletiques* logiciens (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 389).

II. - Subst. fém. "Art de discuter par demandes et réponses, art de raisonner, dialectique" : ...en mes escoles Je vous ay leu de logique, D'elences, de *dialetique* (Mir. st Val., c.1367, 147).

- P. personnif. : *Dyaletique* si ressemble Au poing cloz, qui se tient ensemble, Pour ce qu'elle assemble et abstrait Les parolles et les restraint (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 130). Sy se vergongna de sa faulte, confus et humble, prest a recevoir correction de doctrine, et en ceste vergoigne rappella a soy toutes ses officiaux puissances dispers et esgarés es discors des mondains desirs ; et pour elle suspendi la commission des troys seurs, Demonstrative, *Dyaletique* et Sophistique, qui de apparence verbal povoient troubler et empeschier sa rayson, et les soubzmist du tout en l'obeissance et franche servitude de la foy divine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 26). [R. M.]

DIALECTIQUE, subst. masc. (dialectique²)

[AND : *dialectic* ; FEW, Ø lat. *dialectica*]

(Synon. de *dialecticien*)

Rem. Cf. ; AND : *dialectic*. [R. M.]

DIALOGUE, subst. masc. (dialogue)

[T-L : *dialogue* ; GDC : *dialogue* ; AND : *dialogue* ; FEW III, 66a : *dialogus* ; TLF VII, 152b : *dialogue*]

"Dialogue" : Si exposeray ung secret parlement et comme ung personnaige ou ung *dyalogue* de l'Ame devote avec sa suer Raison la saige pour monsther aucunement la maniere de parvenir a la congnoissance de Dieu (GERS., Trin., 1402, 155). Et pourtant ce livre est composés par maniere de consolacion faite et altercacion entre l'omme et l'ame par fourme de *dialogue* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 258). *Dialogue* de beaucoup veoir et joyeux soudain commence. Le deable y ait part a la feste Quant jamais je fuz amoureux... (B. veoir, p.1480, 11). GABRIEL. Seurement tu ne l'auras mye [cette âme], Mauldit serpent remply d'envie. Nota que, durant ce *dialogue* devant Sathan et saint Nicolas, le juif et tous Les aultres vont a leur lieu. SATHAN. Elle est mienne. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 145).

Rem. GRÉBAN, *Pass.* J., c.1450, gloss. (*dyalogue*).

- P. ext. "Discours, paroles prononcées par une personne" : Dictes vous ces choses en gogue ? Ou si vous estes si tresrogue Et de cuer si fier et felon Que monstre vostre *dyalogue* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 434). [R. M.]

DIALTEUM, subst. masc. (dialteum)

[T-L : *dëauté* ; GD : *deauté* ; FEW XXIV, 359b : *althaea*]

MÉD. "Pommade à base de guimauve" : ...*dyalteum* a adoucir (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.).

V. aussi *dëauté* [C. T.]

DIAMANDE, subst. fém. (diamande)

[T-L (renvoi) : *diamande* ; GD : *diamande* ; *FEW XXIV, 132b : *adamas*]

"Diamant"

REM. Doc. 1376 ds GD II, 708a. [R. M.]

DIAMANT, subst. masc. (diamant)

[T-L : *diamant* ; GDC : *diamant* ; AND : *diamand* ; FEW XXIV, 132b : *adamas* ; TLF VII, 155b : *diamant*]

"Diamant" : ...et donna Melusigne a la contesse un si riche fermail d'or que c'estoit sans nombre, et a sa fille un riche chapel de perles a gros saphirs et rubiz, *dyamans* et autres pierres precieuses, si grant foison que tuit cilz qui le virent s'esmerveillierent de la richesse du fermail et du chappel. (ARRAS, c.1392-1393, 43). Amis, dist elle, vous me saluez les deux damoiseaux, et donrez a l'ainsné de par moy cest fermail, et lui dittez que il le porte pour l'amour de moy. Et ceste verge a ce *diamant* vous donrez au moinsné, et les me saluez beaucop de foiz. (ARRAS, c.1392-1393, 97). Ainsi me depars de mon advison laquelle je ay partie si comme en .III. differences de .III. pierres precieuses en leurs propprietez : la premiere est en forme de *dyamant*, lequel est dur et poingnant et, tout soit il cler hors oeuvre, quant il est relié et mis en l'or, il semble estre obscur et brun, et toutefois ne rement sa vertu qui est moult grande ; la seconde est le kamayeu en qui pluseurs visages et figures diverses sont empreintes, et est son siege brun et l'emprainte est blanche (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 192-193). Et quant ledit bracelet fut au bras de madame Alienor mis, lors elle du pendant de son colier un tresbel affiquet print, d'une tres grosse et fine perle de III ou V caraz, avironnee de trois tres gros *diamans* et de trois tresbeaus rubis (LA SALE, J.S., 1456, 132). Et monseigneur de Bourbon aussi lui donna [à Warwick] ung moult beau riche *dyamant* et d'autres choses, et si fut du tout defrayé de toute la despense que lui et tous ses gens avoient faicte depuis qu'ilz descendirent de la mer à terre jusques à ce qu'ilz remontassent en mer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 172). Puis le duc lui fist envoyer par la duchesse ung très bel *dyamant*, et le chevalier le prist pour l'amour de la dame. (BUEIL, II, 1461-1466, 151). DANDO. Il m'est advis que je les vois, Elles vous pendent cy a leurs doys Des *dyamens*, des drogueries Et ung grant tas de brouilleries, Cela me feroit chier d'engoisse. MAISTRE ALIBORUM. Dea, c'est affin qu'on les congnoisse, Elles ont aux dens [beaucoup] de [signes]. (Sots Magn., a.1488, 196). Son gros *dyamant*, qui estoit ung des plus gros de la crestienté, où pendoit une perle, fut levé par ung Suyse, et puis remys en son estuy et gecté soubz ung charriot (COMM., II, 1489-1491, 115). ...en l'ostel du prince de Salerne, ung beau et noble lieu, car il est fait a pointce de pierre en façon de *dyamans* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 267). Scavoir je fais qu'a ma court principale Comparoissent sans estre desloyaux, Portant aux doys verges, sinetz, aneaux, Rubis, saphirs, turquoyses, *dyamans*, Faisans sonner menestriez (tous) nouveaux Pour se monstrier gens joyeux, esbatans. (P. moyne, a.1500, 45).

- P. compar. : Et qui diroit uns homs est fors Pour souffrir d'amours les effors, Et s'a cuer plus dur qu'aymant Ou que ne soit un *diamant*, Je ne donroie de sa force Le quart d'une pourrie escorce, Ne je ne pris riens sa durté, Sa vertu, ne sa mœurte, Ne chose qu'il endure aussi. (MACH., J. R. Nav., 1349, 246). Plus dure qu'un *dyamant* Ne que pierre d'aymant Est vo durté, Dame, qui n'avez pité De vostre amant. (MACH., Ch. bal., 1377, 620). Amant a cuer plus dur qu'un *dyamant* (MACH., L. dames, 1377, 224). Pitié en cuer de dame siet Ainsi qu'en l'or le *dyamant*, Mais sa vertu pas ne s'assiet Tousjours au plaisir de l'amant (CHART., E. Dames, 1425, 367).

Rem. *Net comme diamant* (Chasse am. W., a.1509, 1715, 6769, 6903...).

- P. méton. "Bague dont le chaton est orné d'un diamant taillé" : En signe d'eüres amant Me mist un trop biau *diamant* En mon doy... (MACH., R. Fort., c.1341, 150).

- P. métaph. : Hé ! dame des cieus descendue [Raison], Cler *dyamant* resplandissant ! Grant louhange vous est bien deuhe, Tresnoble rose florissant ! De Dieu eternal tout puissant Estez envoyee, com je croy, Obvier tout autre passant. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 202).

. [À propos de Marie] : Vierge digne (...) Saphirs clers, *dyamant* gentis (Mir. enf. diable, c.1339, 30). [R. M.]

DIAMANTIER, subst. masc. (diamantier)

[GD : *diamantier* ; FEW XXIV, 133a : *adamas*]

"Celui qui taille les diamants, qui vend des diamants, diamantaire"

REM. Doc. 1497 ds GD II, 708b. [R. M.]

DIAMANTIN, adj. (diamantin)

[GDC : *diamantin* ; FEW XXIV, 133a : *adamas*]

"De diamant"

Rem. Doc.1466 ds GD I, 248a, s.v. *amanduir*, mot fantôme : *et amanduir roche*, l. *diamantine roche*. Cf. MotsFantomes : *amanduir*. [R. M.]

DIAMARGARITON, subst. masc. (diamargariton)

[T-L : *diamargariton* ; GD : *diamargariton* ; AND : *diamargariton* ; DÉCT : *diamargariton* ; FEW VI-1, 327a : *margarita*]

MÉD. "Électuaire contenant des perles broyées" : ...a la dame sera presentee la medecine vivificative, c'est assavoir un lectuaire precieux et vivificatif appellé *dyamargariton*, qui est composéz de plusieurs choses riches et precieuses et par especial d'une pierre precieuse qui s'appelle marguerite. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 269). Si soit confit, o camphre pure, Deux onces, par poiz ou mesure, Et des pouldres, sur toute rien, De la leesce Galien, Et de *dyamargariton*, Moult réconfortans, ce dit on, Dragme et demie rondement Des deux ensemble et égalment. (LA HAYE, P. peste, 1426, 157). *Dyamargariton* est aussi électuaire, qui est composé de plusieurs choses et mesmement de perles que l'en appelle margarites, et de là prent son nom et est de chaude nature et proffite moult contre tristesse et débilité de cuer qui viennent de froidure, d'ont fait resjouir grandement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 194).

Rem. Ex. d'a.fr. et MONDEVILLE ds T-L II, 1909. *Renart contref.* R.L., t.2, 1328-1342, 26552 (*dyamargariton*). FEW : l'électuaire préparé avec des perles broyées est différencié du produit de base par l'adjonction du préf. gr. *dia* "par le moyen de" ; cf. les autres noms de remèdes tels que *diadragant*, *dianthos*...

V. aussi *margariton* [H. G.]

DIAMARON, (?) (diamaron)

[Ø]

"?"

REM. Doc. 1383 (Tournai, *yauwe de tremorse et diamaron*) ds GD VIII, 40b, s.v. *tremorse*. Lire *diamar[garit]on*, GD II, 708a ? Plus probablement, lire *diamar[d]on*. V. *diamerdon*. Ou lire *diamoron* ?

V. aussi *diamargariton* v. Lexiques [R. M.]

DIAMBRE, subst. masc. (diambre)

[FEW XIX, 7b : 'anbar]

MÉD. "Électuaire à base d'ambre gris" : ...pour ce il li fault lors presenter un lectuaire confortatif qui s'appelle *dyaambra*, qui est moult cordial, car il est composéz principaument de fin ambre (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 268).

REM. FEW : «Mfr. *diambre* m. "médicament fait d'ambre et d'autres simples fortifiant le coeur" Cotgr 1611». [H. G.]

DIAME, subst. masc. (diame)[*FEW III, 66a : *diadema* (?) (?)]

"Dignité royale, ducale ; domaine royal, ducal (?)" : Quel roy, quel duc, quel conte, quel vidame Laisse sa dame et quiert maison et loge, Loing de cinq cens lieues de son *diame* [var. : de royaume, de son royaume] Porte healme et conquete royaume ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 280). [Éd. : "décanat"]

REM. Cf. aussi GD II, 708b : *diame* "diadème" (doc. 1305). [R. M.]

DIAMERDON, subst. masc. (diamerdon)[FEW VI-2, 26a : *merda*]

"Remède fait d'excréments mêlés à de la sauge sauvage" : LE FOL. Sçavez vous que Jehan d'Humes fit En revenant de Montlondon ? Il trouva du sucre confit Qu'on appelle *dyamerdon*. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.2762). [Éd. : «invention grotesque et scatologique du Fol qui feint de parler comme un apothicaire». Cf. *diamerdis* chez Rabelais, FEW III, 57b : *deus*]

V. aussi *diamaron* [R. M.]

DIAMEROS, adj. (diameros)

[Ø]

ASTR. "Qui passe par Méroë"

- [Nom donné au premier climat en partant de l'équateur] *Climat diameros* : L'encommencement du premier clymat est par dessa l'equinoctial ou ly plus grant jour de l'annee est .XII. heures et demye et ung quart de heure (...). Et est appelé le clymat *dyameros* pour la cité de Meroe qui est en lui. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 20).

REM. Cf. A. Le Boeuffle, *Astr.*, 1987, 92, s.v. *clima*. [H. G.]

DIAMETRAL, adj. (diamétral)[GDC : *diametral* ; FEW III, 66b : *diametrus* ; TLF VII, 157b : *diamétral*]

GÉOM. "Diamétral"

- *Ligne diametrale*. "Diamètre ou diagonale" : Item, en la seconde figure, ce est quadrangle, sont .II. triangles en trahant une ligne *dyametral* (ORESME, C.M., c.1377, 636). Multiplie 8 en soy, qui est le long, monte 64 ; puis multiplie aussi le large en soy, fait 64 qui adjoustez ensemble font 128, duquel nombre la racine seconde qui est $R^2.128$. est la ligne *dyametrale* de la superficie d'une des faces d'icellui corps. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 369).

Rem. *Hist. prem. destruct. Troie* R., c.1470-1480, gloss. (*dyametral*). Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC IX, 377a. [R. M.]

DIAMETRALEMENT, adv. (diamétralement)[GDC : *diametralement* ; *FEW III, 66b : *diametrus* ; TLF VII, 158a : *diamétralement*]

"En diamètre"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s. ; *dyametrelement*), et *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s., *diametralment*) ds GDC IX, 377a. [R. M.]

DIAMETRE, subst. masc. (diamètre)[T-L : *diametre* ; GDC : *diametre* ; FEW III, 66b : *diametrus* ; TLF VII, 158a : *diamètre*]

A. - "Diamètre" : *Dyametre* c'est une ligne droicte passant par le centre, divisant le cercle en deux parties egales. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 104).

- [À propos d'un corps céleste] : Et est ce cercle appelé la ligne ecliptique pour ce que toutes fois que le Soloil et la Lune viennent ensamble soubz ceste ligne et s'entrencontrent en un mesmes *dyamettre* du monde, il est neccessité qu'il soit eclipse ou de l'un ou de l'autre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 13). Et est assavoir que le *dyamectre* qui vient d'orient ou d'occident represente l'horizon de l'espere droicte, c'est a dire de ceulx qui demeurent dessoubz l'equinoctial ; et tous les autres orizons sont appelez orizons obliques. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 117).

- [À propos de la Terre] : Li *dyametes* de le Terre a 6500 miles (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 69).

- [Trad. du lat. *diversitas diametri circuli brevis* ; dans la théorie des planètes selon Ptolémée, l'expression s'applique, pour la Lune, aux deux cas particuliers où le centre de l'épicycle est à l'auge et à l'opposé de l'auge] *Diversité du diametre du bref cercle* : Li breves cercles de le Lune u li diversités dou *dyametre* du brief ciercle est li difference entre les equacions de l'argument... (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 78).

- [À propos d'une chose] : Exemple. Soit le puis .a.b.c.d., .a.b. le *dyametre* de la bouche et .c.d. la profondeur que vous voles mesurer (FUSORIS, Gnomon, éd. G. Arrighi, c.1407-1412, 346). ...laquelle [mouche d'arain] eslevée en l'air tuoit toutes mouches à certaine distance d'elle, laquelle distance estoit le *diametre* de la cité et le circuit d'icelle (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°).

- Empl. adj. "Diamétralement opposé (?)" : ...Aurora vient, qui la cicatrice Du diluculle, *dyamettre* obstaculle, Emmatricule et la neigre maculle Adminiculle, reculle et fait cropir [Cf. la trad. de ce passage proposée par l'éd., p. 387] (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 387).

B. - "Diagonale" : ...et nous esloignier ou approuchier devers la chose [dont nous voulons mesurer la hauteur] tant de foiz comme la riulle passe parmi le *dyametre* d'un des quarrés de astralabe en regardant la hauteur parmy lé pertuis. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 56). Autre est quant la contradiction est impliquee obscurément et n'apparçoit l'en pas legierment la consequence, si comme que le *dyamettre* du quarré est commensurable a son costé. (ORESME, C.M., c.1377, 210). Il est ung quadrangle non orthogone duquel chascune de ses quatre faces est 6 et est celui quadrangle .f.g.k.p., et .g.sont 6 ; assavoir moult de quant est l'autre *dyamettre* .f.k. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 246). [R. M.]

DIAMORON, subst. masc. (diamoron)

[GDC : *diamouron* ; AND : *diamoron* ; FEW VI-3, 157b : *morum*]

"Électuaire à base de mûres" : Pour demie livre *dyamoron* et pour 2 livres toille Gautier pour un unguement... (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 207).

REM. Sur le préfixe *dia-* (gr. *dia*) "par le moyen de" + nom du produit de base, cf. TLF VII, 136b : *dia*-2. [R. M.]

DIANE, subst. fém. (diane)

[FEW III, 67a : *Diana* ; TLF VII, 158b : *diane*¹]

"Étoile qui annonce le jour, première lueur du matin" : ...il failloit tousjours partir avant l'aube du jour deux ou trois heures premier, c'est assavoir a celle heure proprement quant la *dyane* commence a apparoir, la quelle estoille on appelle en France l'estoille journal, et (...) il le savoit bien, pource que autrefois avoit navigué et allé par mer en compagnie d'autres cueurs que celui la. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 107). [R. M.]

DIANTHOS, subst. masc. (dianthos)

[T-L : *diantos* ; AND : *diantos* ; FEW XXIV, 648a : *ánthos*]

MÉD. "Électuaire à base de fleurs de romarin" : Et pour concordance des dessusdictes .VII. medecines neccessaires sont correspondans .VII. lectuaires, c'est assavoir dyaprunis, dyapenidon, dyalaxatif, dyaambra, *dyaanthos*, dyacenithon et dyamargariton. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 255). Aussi ne doit estre célé, Ains souvent dit et révéle, Que *dyanthos* ainsi nommé, Electuaire renommé, (...) Pour paour eschiver et tristesse, Douleur de cuer et sa foiblesce (LA HAYE, P. peste, 1426, 135). Aussi pren aprèz, et ne muses, De pouldres, qui sont précieuses, De *dyanthos* et de pliris, Electuaires de hault prix (LA HAYE, P. peste, 1426, 157). *Dyanthos* est un électuaire composé de plusieurs choses et mesmement de la fleur du rosmarin que l'en appelle anthos, d'ont prent nom cest électuaire *dyanthos*, et est de chaulde nature et vault contre les vices de la vertu ymaginative et contre tristesse et défaut d'esperiz qui viennent de froidure et d'opilation. (LA HAYE, P. peste, 1426, 194).

REM. Pour le préf. *dia*, cf. *diadragrant*, *diamargariton*. [H. G.]

DIAPALME, subst. masc. (diapalme)

[FEW VII, 515b : *palma*² ; TLF VII, 159b : *diapalme*]

"Emplâtre siccatif"

REM. CHAULIAC ds TLF (mais lat. *dyapalma* ds *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, 333). [R. M.]

DIAPASON, subst. (diapason)

[T-L : *diapason* ; AND : *diapason* ; FEW III, 67a : *diapason* ; TLF VII, 159b : *diapason*]

MUS. "Intervalle d'octave (une des trois consonances de base de la musique grecque)" : Musique de rien oublie N'i avoit son diapente Ne aussi le *diapason* Ne le doulx dyatessaron (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 296). ...car Aristote dit ou livre de Problemes que le chant qui est de consonances ou d'acors et de voiz moiennes et proceines est melleur que ne est celui qui est d'acors plus distans ou plus lointains, si comme dyatessaron, dyaponte et *diapason* sunt melleurs consonances ou acors que ne sunt double dyaponte ou double *diapason* ou dyaponte sus *diapason*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 189). ...nous devons entendre que les musiciens mettent communement cinq manieres de consonances, desquelles la premiere est *diapason*

appelee, qui se deppend de proporcion double, pour ce que tous les sons qui sont comparez ensemble ont tel regard et telle proporcion l'un a l'autre, comme deux ont a un ou quatre a deux sonnent *diapason*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 46).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- *Diapason double/doublee*. "Double octave" : ...car Aristote dit ou livre de Problemes que le chant qui est de consonances ou d'acors et de voiz moiennes et proceines est melleur que ne est celui qui est d'acors plus distans ou plus lointains, si comme dyatessaron, dyaponte et *diapason* sunt melleurs consonances ou acors que ne sunt double dyaponte ou double *diapason* ou dyaponte sus *diapason*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 189). Et pour ce est ceste consonance bisdiapason appelee, c'est a dire *diapason* doublee, et c'est ce que les musiciens appellent communement double sus double. Tous les sons qui sont ensamble comparez de telle proporcion quant ilz sonnent ensamble font ceste consonance bisdiapason ou *diapason* double. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 47).

REM. Cf. aussi M. Honegger, *Sc. de la mus.*, t. 2, 1976, 981, s.v. *systema teleïon* : «Il [Pythagore] avait découvert qu'en bloquant une corde de lyre en son milieu, on pouvait produire sur chacune des deux moitiés une note sonnante à l'octave de celle émise par la corde entière (ce qu'on peut exprimer par le rapport 2 : 1)».

V. aussi *bisdiapason* [R. M.]

DIAPEELEE, subst. fém. (diapeelee)

[*FEW V, 32b : *jaspis* (?) (?)]

"Chapelet"(Éd.) : Item une *diapelée* de essez D'argent et de petiz boutons. (Doc. 1407. In : F. L. Bruel, Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 222). [R. M.]

DIAPENDION, subst. masc. (diapendion)

[GD : *dyapemdion* ; FEW, Ø lat. *diapente*]

"Médication constituée de cinq éléments"

Rem. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD II, 786c (*dyapemdion*). [R. M.]

DIAPENIDION, subst. masc. (diapenidion)

[T-L : *diapendion* ; AND : *diapenidion* ; FEW VIII, 188b : *penion* ; FEW XIX, 142a : *panid*]

MÉD. "Préparation médicinale sous forme de sucre torsadé" : Et pour concordance des dessusdictes .VII. medecines neccessaires sont correspondans .VII. lectuaires, c'est assavoir dyaprunis, *dyapenidon*, dyalaxatif, dyaambra, *dyaanthos*, dyacenithon et dyamargariton. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 255).

Rem. MONDEVILLE ds T-I II, 1910. Ce mot a deux entrées ds FEW : sous l'étym. gr. *penion* et sous l'étym. persan *panid* (sans que la 2^e entrée annule la première). [H. G.]

DIAPENTE, subst. masc. (diapenté)

[T-L : *diapanté* ; GD : *diapenté* ; AND : *diapenté* ; *FEW VIII, 206b : *pente*]

MUS. "Intervalle de quinte (une des trois consonances de base de la musique grecque)" : Musique de rien oublie N'i avoit son *diapente* Ne aussi le *diapason* Ne le doulx dyatessaron (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 296). ...l'autre [proportion] est *dyapente* qui est de .III. a .II. (ORESME, C.M., c.1377, 480). La seconde consonance est *dyapente* appelee. Et ceste se deppend de

la proporcion sesquialtere, qui est quant de deux nombres ensamble comparez le grant contient le mendre et avecques ce la moitié de lui, si comme .VJ. a .IIII. comparez ou .XII. a .VIII. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 46). Le premier [marteau] et le tiers ensamble comparez estoient de proporcion sesquialtere, et quant ilz sonnoient ensamble, ilz faisoient aussy une consonancie que on appelle en musique *dyapente*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 48). Le *dyapenté*, com je sens, Si est en meurs de charité (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 110).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- [Sous la forme *diaponte*] : ...car Aristote dit ou livre de Problemes que le chant qui est de consonancias ou d'acors et de voiz moiennes et proceines est melleur que ne est celui qui est d'acors plus distans ou plus lointains, si comme dyatessaron, *dyaponte* et dyapason sunt melleurs consonances ou acors que ne sunt double *dyaponte* ou double dyapason ou *dyaponte* sus dyapason. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 189).

REM. Formes accentuées ds GD et T-L ; cf. M. Honegger, *Sc. de la mus.*, t. 2, 1976, 981, s.v. *systema teleïon*. [R. M.]

DIAPHANE, adj. (diaphane)

[FEW III, 67a : *diaphanes* ; TLF VII, 160b : *diaphane*]

"Translucide" : Item, autres corps sont *dyaphanes* ou transparentz ou clers, si comme sont verre et cristal et eue, et en telz corps se profonde la lumiere et perce et passe tout oultre, se il ne sont parfonz et espés. (ORESME, C.M., c.1377, 456). Et puis vient humeur glacielle qui est ou milieu de l'oeul et est pour luy et toutes les autres choses sont pour faire aidance ou ayde et est la premiere mutacion des couleurs et de nature *dyafane*, c'est a dire transparent pour recevoir toutes couleurs (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 1).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. [R. M.]

DIAPHANÉ, adj. (diaphané)

[*FEW III, 67a : *diaphanes*]

"Impalpable, immatériel" : ...quant je consideré l'irrefragable douleur, souefve odeur *dyaphanee* de trasparante plasmacion qui en redondoit, je l'estimoye trop plus a ung paradis terrestre qu'a ung royaume terrifique (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 169).

Rem. Cf. HUG. III, 167b, s.v. *diaphaner* : «Rendre diaphane». Peut-être faut-il modifier la ponctuation de l'éd. (virgule après *dyaphanee*). Sans doute *diaphane* ds l'ex. suiv. ("invisible ?") : Rememorant les tourbes magnanimes, Les graves faitz, les *diaphanez* scismes Du perpotent celeste Jupiter (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 89). [A. B.]

DIAPHANIQUE, adj. (diaphanique)

[*FEW III, 67a : *diaphanes*]

"A caractère diaphane" : L'air est le manoir des esperis mauvais. Il est alterable, de legier changable et muable, douillet et subtil et clér, point ne reluist ne donne lumiere comme ne fait aucun corps *dyaphanique*, c'est a dire qu'on voit oultre, mais bien est disposé pour recepvoir lumiere et estre enluminé. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 87). [R. M.]

DIAPHANITÉ, subst. fém. (diaphanéité)

[T-L (renvoi) : *diāfanité* ; GDC : *diaphanéité* ; FEW III, 67a : *diaphanes* ; TLF VII, 161b : *diaphanéité*]

"Propriété de ce qui est diaphane" : La Virge, sanz mutation Faire de sa belle facon, Apparut comme de cristal Où il n'avoit amont n'aval Rien qui tout tresparant ne fust Et *dyaphanéité* n'eüst Ausi grant com en voirre clér, Le plus pur c'on pëüst trouver (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 46). [R. M.]

DIAPHORER, verbe (diaphorer)

[FEW, Ø gr. *diaphorêô*]

MÉD. "Provoquer l'exsudation d'une humeur" : Et celle [voie de guérissement] qui est faicte par medicine, son entente est *dyafforer* et esvaporer la matiere et ce n'est possible la supurer et faire venir a poureture. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). Les medicines des dens (...) se tu veulx repercuter ou *dyafforer* doyvent estre tresfortes. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). [C. T.]

DIAPHORETIQUE, adj. (diaphorétique)

[GDC : *diaphoretique* ; FEW, Ø gr. *diaphorêtikos* ; TLF VII, 162b : *diaphorétique*]

MÉD. "Qui provoque l'exsudation d'une humeur" : La matiere est esvacuee non pas seullement par medicines *dyafforetiques* mais aussi par repercutives. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). Medicine resolutive ou *dyaforetique* ou rarefactive ou esvaporative que je repute ainsi comme pour une mesme chose quant est de present est celle de laquelle la propriété, selonc Avicenn, est de separer et subtilier la matiere et la faire en vapeur et en ouvrant les porres, tirer partie d'elle après aultre jusques, par constumance de son euvre, tout soit tiré dehors et esvacué. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.5).

Rem. CORBECHON, *Propr. choses*, 1372, éd. 1522, ds TLF. *Grant herb. ms.*, c.1450, et *Jardin de santé*, c.1500 (*vertu diaforetique / dyaforetique*), ds GDC IX, 377c. *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, gloss. (*diaforetique*). [C. T.]

DIAPHRAGME, subst. masc. (diaphragme)

[T-L : *diāfragme* ; GDC : *diaphragme* ; AND : *diafragma* ; FEW III, 67a : *diaphragma* ; TLF VII, 162b : *diaphragme*]

MÉD. "Diaphragme" : ...l'incision du cervel est mortelle, du cuer, du *dyafragme*, des rains, des bouiaux gresles, de l'estomac, du foye. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91). ...le *dyafragme* est un panicle qui devise les membres espirituelz, c'est assavoir le cuer, le poulmon, des membres nutritifz, c'est assavoir du foye, de l'estomac, et des autres (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 168). Frenesis non vraye est causee de cole citrine et s'ensuyt fievre comme tierciaine, causon, apostume du pulmon, du *dyaframe*, de l'estomac, du foye, de la matrice et ainsi des aultres (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 21). ...et mesmement de secheur : ou la tousee est faicte pour la complexion du *dyaframe* et des membres spirituelz par dedens (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 4). Suffocacion de matrice, c'est la matrice qui monte de bas jusques au *diaframe* par humeurs corrompues venimeuses par lesquelles avient compression des membres spirituelz et sincopin et ablacion de sens et mouvement en tout le corps. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 10). ...mery ou ysophagus qui est voye de la viande yssent de la gorge en penetrant le *diafragme* jusques au ventre ou a l'estomac (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.3). ...*dyaffragme* (...) c'est ung muscle duquel la operacion est a la haleine et aide a bouter hors les superfluités

(PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.5). ...le tiers [pannicule de la poitrine] est dit *dyaffragme* qui devise tous les membres espirituaux des nutritifz (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.5).

Rem. MONDEVILLE ds T-L II, 1908. [C. T.]

DIASPRER, verbe (diaprer)

[T-L : *diasprer* ; GDC : *diasprer* ; AND : *diasprer* ; FEW V, 32b : *jaspis* ; TLF VII, 163b : *diaprer*]

Part. passé en empl. adj.

A. - "Richement nuancé, parsemé de taches de couleurs vives" : ...deux longues houpellandes faictes de un drap de soye vermeil en graine *dyappre* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 280). Ainsi flourie la trouvasmes Et verdoiant d'erbe menue Et tout en l'estat maintenue, Qu'ou mois de may sont les vers prez De pluseurs couleurs *dyaprez*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 31). ...la vesteure de ceste creature estoit *dyapree* de toutes couleurs (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 73). Il vesty l'aqueton de soie *diaspree* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 261). ...un vert quamoscaz a oeuvre *diaspree* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 782). ...tant de fleurs jeunes et belles *dyapré* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 145).

B. - *Diapré de*. "Orné de (de couleurs, d'éléments de décoration brillants et colorés)" : ...elle [la terre] est *dyaprée* De toutes coulours et parée (MACH., R. Fort., c.1341, 80). Le dessudit Estienne Castel, pour la façon de deux gibecières, faites et *dyaprées* de menues perles, pour monsr le Dauphin ; lesquelles perles furent prises ès garnisons dudit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 133). ...1 aiguière d'argent, dorée et *diaprée* de fleurs de lis et de vignettes. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1353, 330).

- HÉRALD. *Diapré*. "Chargé d'ornements variés, d'arabesques..." : Le seigneur de Commines, d'or a l'escusson de sable *dyappré*, a un orle de roses de gueulles, et crioit "Commines !" (LA SALE, J.S., 1456, 192).

C. - P. ext. "Parsemé" : Et ceo n'estoiet mye bourde a vous a veoir le tresprecious sank de coer vostre douz filtz raier si habondaument hors de celuy costee debonaire tantqe vous, Dame, en estoietz tout *diaspree* de son sank, si pres esteietz vous. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 143).

Rem. AND, s.v. *diaspré* : «spattered» (même ex.).

V. aussi *diaspre* [R. M.]

DIAPRUNIS, subst. masc. (diaprunis)

[GDC : *diaprun* ; FEW IX, 496a : *prunum* ; TLF VII, 164b : *diaprun*]

MÉD. "Électuaire laxatif à base de pulpe de la prune damascène" : Et pour concordance des dessusdictes .VIJ. medecines neccessaires sont correspondans .VIJ. lectuaires, c'est assavoir *dyaprunis*, dyapenidon, dyalaxatif, dyaambra, dyaanthos, dyacenithon et dyamargariton. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 255).

REM. Ex. XIVe s. (*Antidotaire Nicolas, diaprunis*) ds TLF. FEW : «Mfr. *diaprunis* m. "électuaire contenant de la pulpe de prunes" (Paré ; 1579, Joubert)». [H. G.]

DIAPRURE, subst. fém. (diaprure)

[GDC : *diaspreure* ; FEW V, 32b : *jaspis* ; TLF VII, 164b : *diaprure*]

HÉRALD. "État de ce qui est diapré, diaprure (ou plutôt "paillé" ?)" : Poil est fait de vert sus asur et par asur senefie loyauté et par le vert liesce et dessus est assis *diapreure* faicte(s) par rondesce et espartye entour et dedens la rondesce aigles et lyons fais

de couleur d'or qui senefie royalle haultesce. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 505).

Rem. Doc.1360 et 1421 ds GDC IX, 378a.. Pour l'identification exacte, cf. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 108 : «Le *paillé* se rencontre surtout dans les armes de familles picardes et normandes. Son dessin héraldique varie avec les époques et les artistes, mais il consiste le plus souvent en un champ de sinople (parfois d'azur) chargé d'anneaux d'or réunis par des arabesques, dans lesquels sont enfermés des aigles et des lions également d'or. C'est son emploi constant (...) qui invite à en faire une surface héraldique à part entière, assimilable à une fourrure et non pas un ornement purement décoratif comme le *diapré*. Mais c'est peut-être là un abus car la différence avec le *diapré* est dans certains cas difficile à établir ; d'autant que les textes littéraires (...) médiévaux font souvent des termes *diaspré* et *paillie* des synonymes». [H. G.]

DIARHODON, subst. masc. (diarhodon)

[T-L : *diarodo* ; AND : *diarrodon* ; FEW X, 381b : *rhodon*]

MÉD. "Électuaire à base de roses rouges" : Et la recepte derrenière, D'un cordial électuaire, Pour lequel composer et faire Pren de fait, en prest ou [en] don, La pouldre de *dyarodon*, Qui de l'abre, sans fiction, Prent sa dénomination (LA HAYE, P. peste, 1426, 157).

- *Diarhodon Julii* / *diarhodon abbatis*. "Diarhodon confectionné selon la recette de l'abbé de Curia" : *Diarodon* Abbatis, c'est un autre électuaire ; et y a double *dyarodon*, savoir est *dyarodon* Julii, qui est chaut, et *dyarodon* Abbatis, qui est froit. Le premier vault contre les maladies froides de la poictrine et de l'estomac, et le second vault aux thisiciens et éthiciens et contre foiblesce de cuer qui vient de chaleur. (LA HAYE, P. peste, 1426, 194).

REM. Ces ex. complètent l'attest. unique (ca 1210) de FEW ; cf. les autres noms de remèdes avec le préf. *dia-* tels que *diadragant*, *diamargariton*, *dianthos*... ; cf. aussi R. Arveiller, *Romania* 94, 1973, 169, et l'*Antidotaire Nicolas*, éd. P. Dorveaux, 1896, 11. [H. G.]

DIARRHEE, subst. fém. (diarrhée)

[T-L : *diarrie* ; GDC : *diarree* ; AND : *diarré* ; FEW III, 67b : *diarrhoea* ; TLF VII, 164b : *diarrhée*]

MÉD. "Diarrhée" : Quant *diarrie* survient en pleuresie, ou pleuriplemonie, et que nature est surmontee, c'est malvaiz signe. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91). Egestion spumeuzes en *dyarrie*, c'est signe que le fleume descent de la teste. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 99). ...ou telle *diarrie* ou flux de ventre peut venir ou proces de la maladie, quant elle a perseveré, et adont elle vient par force de la vertu qui met hors tel matiere (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 166). ...mais le contraire est en enfans, car leur aquosité est plus subtile et les nerfz sont plus mouvables et pource les enfans ne parlent pas tost, ains gargonisent longuement qui s'appelle *dyarie*, la ou l'humidité superflue du chief va aux intestins et fait long flux de ventre (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 20). *Dyaria* c'est flux de humeurs simples et est curee ainsi que les aultres flux (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 13).

Rem. CORBECHON, *Propr. choses*, 1372, éd. 1522, ds TLF. [R. M.]

DIARRHEIQUE, adj. (diarrhéique)[*FEW III, 67b : *diarrhoea* ; TLF VII, 165a : *diarrhéique*]

MÉD. "Caractéristique de la diarrhée" : Aprez la fin de parfaicte joenesce, advient les maladies ensuivans : asme, pleresie, plerepleumonie, litargie, frenesie, flux *dyarrique* lonc, colerique passion (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 70). [C. T.]

DIASPINEL, subst. masc. (diaspinel)[GD : *dyaspinel*]

"?"

Rem. Doc.1389 (*dyaspinel*) ds GD II, 786c ; GD suggère un rapprochement avec *diaspe*, *diaspre*. [R. M.]

DIASPRE, subst. masc. (diaspre)[T-L : *diaspre* ; GD : *diaspre* ; AND : *diaspre* ; DÉCT : *diaspre* ; FEW V, 32a : *jaspis*]

I. - "Variété de jaspe à taches rouges ou jaunes" : Jaspes est une pierre dont il est de XVII manieres. Mais ly vers est ly millours. Et quant il a taches vermeilles ou jaunes, sy le nomme on *dyaspre* : adont est il tres precieus. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 181).

Rem. T-L et GD n'attestent que le sens II "drap de soie" ; FEW : «mfr. *diaspre* "jaspe" (16. jh.)».

II. - "Soierie aux nuances, aux couleurs et aux motifs divers, drap de soie à fleurs, à ramages ou arabesques" : Ly roy ly envoya par sa chevalerie Le pris qu'il conquesta sur l'avierse partie : Ung très-riche kamel qui venoit d'Ivoire, Couviers tant richement (...) D'un *diaspré* d'assur et d'or qui reflambie (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 433). ...une chappelle blanche, entière, de *dyapré* semé de sollaiz d'or, et les orfroyes de veluiau vert et vermeil brodez, l'un coppon, de lys, et l'autre, de fueillages de chardons, armoyez de France (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 139-140). ...une autre chappelle entière, de *dyapprés* vermeilz à sollaiz d'or de Chippre, et sont les orfraiz de broderie à champ d'or, à ymages d'appostres, à maçonnerie de soye (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 141). Item, deux chapes de vieil *dyapre* vermeil, doublé de toyle azurée (Invent. N. Baye T., 1419, LXIX). Jourdain ont afublet .I. ermin singlaton Tout couvert d'un *diaspre* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 819). [R. M.]

DIASTOLE, subst. masc. (diastole)[GDC : *diastole* ; FEW, Ø gr. *diastolê* ; TLF VII, 166a : *diastole*]

GRAMM. "Diérèse" : Rien ne me vouldroit sistole, Paragoge, *diastole*, Ne brieve longue ou longue brieve (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 5). [R. M.]

DIATE, subst. masc. (diate)[*FEW III, 63b : *diabolus*]

[Déformation euphémique de *diable*] : Et encores volent [les chrétiens] affermer Que [nos dieux] sont *diates* a tout le meyns (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 57). [J.-L. R.]

DIATESSARON, subst. masc. (diatessarou)[T-L : *diatesaron* ; GD : *diatessarou* ; AND : *diatessarou* ; FEW XIII-1, 271b : *diatessarou*]

MUS. "Intervalle de quarte (une des trois consonances de base de la musique grecque)" : Musique de rien oublie N'i avoit son diapente Ne aussi le diapason Ne le doulx *dyatessarou* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 296). ...la tierce est *dyathesaron* qui est de .IIII. a .III. (ORESME, C.M., c.1377, 480).

...et c'est ce que les anciens appellent tetracorde, pour ce que *dyatessarou* contient .IIII. cordes en soy ou .IIII. sons ou notes (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 142). La tierce [consonancie] est appelee *dyatessarou*, qui vient d'une proporcion qui est appelee sesquiterce pour ce que en ceste consonancie le son agu est comparé au grave selon ceste proporcion en laquelle le grant nombre comparé au petit le contient une fois et avecques ce la tierce partie de lui, si comme quatre fait comparé a .IIII. ou .VIII. a .VJ.. Et ceste consonancie est aussy assez communement appelee une quarte (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 46). La, ou la sansualité S'accorde, par esgalité, A raison le *dyatesaron* En .IIII. vertus (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 110).

REM. Mauvais classement alphabétique ds FEW XIII-1, 271b ; cf. M. Honegger, *Sc. de la mus.*, t. 2, 1976, 981, s.v. *systema teleion*. [R. M.]

DIATHETE, adj. (diathète)[FEW, Ø gr. *diatêtês*]

Empl. subst. "Celui qui se trouve entre deux extrêmes" : Et *dyatetes* est celui qui est moien. (...) car il est posé et mis entre .II., ce est assavoir entre le povre et le tres riche. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 190). *Dyathetes* est dit de dya en grec, qui est .II. ; et de thetos, qui est position ou estre mis. Et est celui qui est entre .II. et moien en richeces, qui ne est pas tres riche ne povre. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371).

REM. Du gr. *diatêtês* "arbitre". [C. B.]

DIATONIQUE, adj. (diatonique)[GDC : *diatonique* ; *FEW XIII-2, 35a : *tonus* ; TLF VII, 167a : *diatonique*]

"(Dans la mus. grecque) Qui procède par tons et demi-tons consécutifs (p. oppos à *chromatique*)" : Et, par aventure, les .IIII. tetracordes dont parle Boèce sont selon ceste division ; et sont *dyatonique* et cromatique et enarmonique. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 357).

- *Chanter diatonique* : ...et par especial des sons qui sont propices et convenables au procès de musique et a nostre maniere de chanter *diatonique*. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 43). Maiz il [le ton] est partie et y est neccessaire, et aussy est le demi ton mesmes. Car autrement on ne pourroit proceder en chantant par art ne par mesure selon nostre maniere de chanter *dyatonique*, si comme il apparra cy après plus a plain. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 49). [R. M.]

DIAULX, subst. masc. plur. (dialux)

[Ø]

"?" : Et pendant le temps de sa fuite [de Médée] icelluy Jason se maria à une autre femme, nommée Creüsa, qui estoit fille de roy. (...) Dont se Medée, quant elle le sceût, ses *dialux* durement manye, l'en ne s'en doit pas merveiller (Ovide mor. B., 1466-1467, 211).

REM. Viollement jalouse, Médée se tord les doigts, FEW III, 75b : *digitale* ? Ou bien Médée prend à partie les dieux, FEW III, 57b : *deus* ? L. *dieulx* ? Mais l'hypothèse la plus vraisemblable est que *dialux* est une forme du mot *deuil* "douleur". [R. M.]

DICATION, subst. fém. (dication)[GD : *dication* ; *FEW III, 27b : *dedicatio*]

"Offrande"

Rem. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD II, 709a (*dication*). [R. M.]

DICENDRE, subst. masc. (dicendre)[GD : *dicendre* ; FEW XI, 2b : *sabbatum*]

"Samedi"

Rem. Ex. d'afr., doc. bressan du XIV^e s. (*dissandre*) et doc.1418 (Fribourg, *dissando*) ds GD II, 709b. [R. M.]**DICIBLE, adj.** (dicible)[GDC : *dicible* ; *FEW III, 68a : *dicere* ; TLF VII, 170a : *dicible*]**A.** - "Qu'on peut exprimer" : ...la cause principal de tout ce que dit est, est défaut de justice (...) et autres pechiez non *dicibles* (BAYE, I, 1400-1410, 333).**B.** - "Qui permet de s'exprimer" : En ce lieu par destinée lui fut ordonné d'escire et d'avoir pour ce faire le miroir du monde en son regart, où il puet veoir vraie representation des plus hautes choses du monde, où il puet estendre ses nerfz et puissances *dicibles*, et plus puisier de biens que en nul autre lieu, n'en a tant soit plain de diverse grace ou merite. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 132). [R. M.]**DICTAMEN, subst. masc.** (dictamen)[GDC : *dictamen* ; FEW, Ø lat. *dictamen* ; TLF VII, 170b : *dictamen*]*Dictamen de la raison.* "Sentiment de ce qu'impose la raison"**REM.** Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVI^e s.), ds GDC IX, 378b. [R. M.]**DICTATEUR, subst. masc.** (dictateur¹)[GDC : *dictateur* ; FEW III, 71a : *dictare*]"Celui qui rédige ou dicte un texte, auteur" : Encores est ainsi que quiconques fait escriptures, comprenans grandes et longues ystoires et diverses matieres en paraboles ou par figures, qui ne sont pas bien entendibles sans aucune glose ou exposition, sicomme font communement les grans poetes, tels escriptvains ou *dictateurs* donnent matiere aux lisans leurs escriptures de grant ennuy de non lyre (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 102). Et est chose veritable qu'il a passe plus de XL. ans que aucuns les plus saiges Sarasins de Surie le revelerent secretement a moy, grant pecheur, zelateur et seul en Dieu *dictateur* de ceste nouvelle Chevalerie de la Passion de Jhesu Crist (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 99). ...je puis dire, et en ce disant suis esprouvé, selon les anciens *dictateurs*, orateurs et historieurs, que la conduite de la guerre est artificieuse et subtile ; par quoy s'i convient gouverner par art et par science, proceder petit à petit, avant que on en ait parfaite congnoissance (BUEIL, I, 1461-1466, 15). Les *dictateurs* des cronicques de France... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 19). [R. M.]**DICTATEUR, subst. masc.** (dictateur²)[GDC : *dictateur* ; FEW III, 71b : *dictator* ; TLF VII, 171a : *dictateur*]"Celui qui est investi d'un pouvoir absolu pour une durée limitée" : Derechief ou chapitre universal aussi sera esleu un chevalier de la Chevalerie de grant prodommie, qui sera appele le *dictateur* du chapitre universal, et avec luy XII peres conscris, avec XII coadjuteurs des chevaliers, et tenront le chapitre universal de IIII en VI ans. (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 80).- "À Rome, magistrat détenant tous les pouvoirs, nommé en cas de crise grave et dont le mandat était limité" : ...et lors il faisoit auchune foiz un *dictateur* qui avoyt si general et si grantpoeyr que de luy ne poeyt on apeler au peuple et de touz autres le poeyoit on. Et cestui ne poeyoit durer que demi an ; et tous jours cestui creoyt un autre office que il apeloit mestre de chevaucheurs. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161b). *Dictateur* estoit uns princez que l'en establissoit por cas et pour causes tres grans qui sourvenoyt d'aventure ; et avoit pouvoir sur touz autrez officez, et de luy ne pouoyt en apeler, et ne deuroit son pouvoir que sis moys au plus, et n'estoit pas office ordinaire mes par volonté du peuple quant grans besoins estoit. (BERS., II.18, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 195b). [glose marginale] Tutez foyz, selunc les tres anciens aucteurs, T. Largius fut le premier *dictateur* [trad. lat. *dictator*] et Sp. Cassius fut li premier mareschal apelés maytrez des gens de cheval o mareschal (BERS., II.18, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 195b). Ceste chose vint jucques a la cognoissance du senat, lesquies tantost creerent .i. *dictateur* [trad. lat. *dictator*] appellé Lucius Quincius, lequel estoit ja de l'aage de .iiii.xx ans, laquele puissance de *dictateur* estoit autelle comme celle que orent depuis les empereurs, fors tant que elle ne duroit que demi an, et joint l'en avecques li .i. maistre des gens de cheval qui avoit a nom Servilius Ahalani (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.17, glose, f° 132d). Mais pource que Valerius appelle l'estat de consule souverain empire, c'est a dire souveraine seigneurie, il est assavoir que estas de consule a Rome n'estoit pas le souverain estat quant il y avoit *dictateur* (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.1.2, glose, f° 6c). Ainsi fut contrain de rendre graces de son secours a celui dont il avoit esclandé l'onneur et tenir pour vertu la constance de Fabius qui paravant avoit appelee lacheté, par laquelle le *dictateur* Fabius mena Hannibal si durement que, a peu et sans dommaige de la chevalerie de Romme, que a tresgrans et dures pertes après toutes ses victoires il fu dechacié d'Itallie en Auffrique et fut vaincu et mort miserablement. (CHART., Q. inv., 1422, 36). ...lisons Titus Livius et nous trouverons que les *dictateurs* et les conseulz qui conduisoient les batailles rommaines estoient souvent esleuz a Romme de vaillanz hommes que on envoioit querre es champs ou ilz faisoient les labours des terres, comme il avint de Fabricius, de Lucius Quintus et de plusieurs autres, qui neantmoins estoient si craintivement obeiz que, ou les faultes advenoient contre discipline d'armes, pitié n'y avoit lieu, lignaige ne hault port n'y donnoit faveur et prieres n'y avoient mestier. (CHART., Q. inv., 1422, 59). *Dictateur*, c'estoit celui qui en cas de tresgrant peril de la chose publique estoit esleu seul et pour le tout souverain gouverneur du tout, et soubz lui en elisoit on ung qui avoit le gouvernement des gens d'armes qui se appelloit le maistre des gens de cheval. (ROUVROY, Stratagèmes, 1422-1425, ms. Paris, B.N.F., fr. 1234, glossaire). Flaminus, fut esleu *dittateur*, et mena sy saignement l'ost des Rommains que c'estoit l'ome de Romme que Hanibal hay et creniy le plus (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 34). ...et fut ung nommé Titus Largius créé premier *dictateur* [trad. lat. *dictator*] et Spurius Cassius fut fait maistre de la chevalerie, mais le commandement du dictateur estoit souverain, car il n'estoit point tenu aux loys et ne se appelloit point de lui et estoit son commandement loy (MAMEROT, Romuleon, 1466, II.10, f° 51c). ...ne les consulz ne furent depuis commis a nulles conquestes ne grosses besongnes, car en leur an consulaire ilz ne pouoient pas auculnesfois achever leur charge quant c'estoit en longtaine marche ; et pour ceste cause principalement fut establi auz *ditateurs* duree de .v. ans adfin qu'ilz eussent meilleur espace de besongnier ne ne feussent constrains de habandonner le pourfit pour le soubdain retour (DUCHESNE, César, 1473, I.4, f° 9c). Pour ce

conjectura près de verité l'infortune des Romains et tantost furent les grans strages en Auffrique, entre Scipion Publius et Sergius, *dictateurs* rommains. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 r°).

Rem. MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, gloss. [R. M.]

DICTATOIRE, adj. (dictatoire)

[GD : *dictatoire* ; *FEW III, 71b : *dictator*]

"À Rome, relatif au *dictateur*, au magistrat détenant tous les pouvoirs, nommé en cas de crise grave et dont le mandat était limité" : Et ou sont cellez soudeyneiz guerrez qui requeret majesté *dictatoyre* [trad. lat. *dictatorius*] et que Quincius, qui ha quatre vins ans, soyt fayt recteur de la chose publique (BERS., IV.14, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 255a).

Rem. GD II, 709c. [R. M.]

DICTATORIE, subst. fém. (dictatorie)

[GD : *dictatorie* ; *FEW III, 71b : *dictator*]

"Dignité du *dictateur* romain" (synon. *dictature*²) : Car li dictateur ains onques demouroient dix ou vint jours en leur *dictatorie*, li consul nul temps ne duroient oultre un an (BERS., I, 9, c.1354-1359, 18.13, 34). Comme ainssi soyt que, puis .X. ans en ça, C. Menius, le dictateur, pour ce que, la ou il faisoit certaines enquestez pour lesquelles faire il avoit esté creez dictateur et il feist cellez inquisicions plus egrement que il n' estoit besoins a aucuns puissans hommes, il fu par eux accusez d' estre coupables de celuy mesme [crisme] dont il enquerroit sus les autres, il renonça volenterement a sa *dictatorie*, afin que il, en estat de privé, peust purgier et demonstrier çom innocence. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.14, 62). [Nombreux autres ex. ds ce texte] ...et tantost il commanda au mestre des chevaucheurs que il se desmeist de son office, et luy aucy se demist sanz delay de la *dictatorie* (BERS., IV.34, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 263d). ...car en nom dieu l'en ne souffri point que il se despoullast de sa *dittatorie* [trad. lat. *dictatura*] jusques a tant que l'an fust passé. (BERS., VI.1, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 113c). [R. M.]

DICTATURE, subst. fém. (dictature¹)

[FEW III, 71a : *dictare*]

"Rédaction, style" : Bocace fist ample escripture De leur cheute tresmiserable Et racompte leur aventure Par eloquente *dictature* Qui est aux lisans agreable. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 157). Car il [Tite-Live] escript de termes tresparsfaictz D'iceulx Rommains la louange et les faictz En decades d'aornee *dictature*, Comme on peult veoir selon son escripture. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 322). ...Muse Clio, parfaicte en *dictature* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 339). [R. M.]

DICTATURE, subst. fém. (dictature²)

[GDC : *dictature* ; FEW III, 71b : *dictator* ; TLF VII, 171a : *dictature*]

"Dignité du *dictateur* romain" (synon. *dictatorie*) : Cestez chousez par le dictateur dictez, s'en est eyciz de la court et ha renuncee a sa *dictature* [trad. lat. *dictatura*] (BERS., II.31, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 201b). Et lors se abdica, c'est a dire demist de la *dictature*, et issi hors de la court (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, II.2.7, glose, f° 89d). ...mais après ce qu'il eust lassé et ennuié le champ par ses repulsions,

lui perseverans en son propos fut fais par .ii. fois consules et juges et obtint le tresgrant [de]gré de dignité. Translateur : c'est assavoir la *dictat[ure]*, qui estoit office souverainne a Romme, de laquelle on ne pouoit appeller au pueple et de tous autres le pouoit on (NIC. GONESSE, Val. Max., 1383-1401, VII.5.3, texte et glose, f° 289c). ...il puet estre assez creu que Maulius besoingnant en son procès comme il avoit commencé eust adjoinct a son nom grandes *dittateures* [trad. lat. *dictatura*] et beaulz triumphes (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes, 1400, IV.2, f° 56v). ...le saige Romain Fabius Maximus au temps de sa *dictature*... (CHART., Q. inv., 1422, 35). Et combien qu'il [Fabius Maximus] fust provoqué a bataille par Hannibal et que le peuple murmuroit contre luy qu'il ne combattoit, neantmoins oncques ne vult souffrir que la chevalerie rommaine, deprimee par les victoires des adversaires, feust a ung coup et comme la derreniere foiz exposee es perilz de Fortune, qui moult estoit favorable au vainqueur, et tant y contrestat que le peuple, en derogant au tiltre de son honneur, esleva en *dictature* et comme son compagnon Municius, le maistre des gens de cheval, et celui qui soubz lui et son subgiet estoit fut son egal et son compaignon. (CHART., Q. inv., 1422, 36). Et quant le jour jusques auquel Lucius Malius devoit estre dictateur se approucha, Titus son filz pensa que ce jour on osteroit la *dictature* [trad. lat. *dictatura*] a son pere s'il n'y mettoit remede (BOURRÉ, 1461-1464, III.112, f° 15v). Après ce que Cesar eult faicte election des consuls, il se despoullia de la *dictature* [trad. lat. *dictatura*] et s'en ala de Romme a Brandis par ce qu'il avoit commandé que .xii. legions et tous les gens de cheval s'i assemblassent (MAMEROT, *Romuleon D.*, 1466, 183). L'an .xxi. du regne d'iceluy Dare, qui est après le regne des Romains l'an .ix.^e, fut a Rome cree et ordonnee une nouvelle dignité que ilz denommoient *dictature* ; et est plus grande et plus excellente que conseiller mais semblable a puissance imperiale (Mer des hist., t.2, 1488, f° 19c [BnF/Gallica]). Et puis retourna a Rome ou il se fist creer dictateur et consule pour la .iii.^e fois, avec Marc Emilius Lepidus qui estoit le maistre des gens d'armes et avoit esté cause de parvenir a telle office de *dictature* (Mer des hist., t.2, 1488, f° 64a [BnF/Gallica]). [R. M.]

DICTÉ, subst. masc. (dicté)

[GD : *ditie* ; FEW III, 71a : *dictare*]

A. - "Texte de référence, source écrite" : ...je ne dis pas la moitié De ce que trouvoy ou *dictié*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 140).

B. - "Composition littéraire, composition poétique" v. *dité* : ...et commanda que les dictes armes il portassent par la cité en sautant et en balant et en chantant chansons et *dictés* melodieus (BERS., I, 1, c.1354-1359, 20.4, 32). Dieu et prince, mie sours Ne soiez a mon *dictié* (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 40). En tous gendres as escript et dité Si hautement que chascun se remire En maint livre et en maint beau *dicté* Que tu as fait, compris et medité, Lesquelz sans fin et sans cesse j'admire, Et me tiennent à la fois lieu de mire Dessoubz le fais des curieux ennuis Que je porte bien souvent jours et nuis. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 124). En Babillon fuz née où je feiz maint *dicté* Des choses à venir, selon la verité, Du jugement le signe, terre en sueur madante (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 142).

Rem. *Consol. Boèce* C., c.1350, gloss. CAULIER, *Hôpital am. H.*, a.1441, 686. *Percef.* I, R., c.1450 [c.1340], 34/19 ; 378/9 ; 658/2...

- "Hymne" (Éd.) : NOSTRE DAME. Le hault trosne glorifira ; Pecheurs par luy pardon aurent. S. NICOLAS. Vostre saint nom glorifront. (...) DIEU. Prerogatif est et sera Envers ceulx qui le

requerront. NOSTRE DAME. Voz anges ung *dicté* diront En vous donnant gloire et louenge. DIEU. En ce trosne il n'y a ange Qui ne chante joyeusement. Sus, Gabriel, diligemment ! Raphael, faictes tous devoir ! (...) RAPHAEL. Nous chanterons ung silete. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 102).

- "Psaume" : Or est du tout fait en verité Que dist David en son *dicté* : Que mes os demembreroient Et ma robe aux dez joueroient. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 64).

V. aussi *dité* [R. M.]

DICTER, verbe (dicter)

[T-L : *ditier* ; GD : *ditier*¹ ; GDC : *dicter* ; FEW III, 71a : *dictare* ; TLF VII, 172a : *dicter*]

Empl. trans.

I. - "Énoncer ; rédiger"

A. - "Énoncer à haute voix" : LE BOURGOIS. Oil, dame, par Saint Niçayse. Je vueil que vous les me *dictiez* [les nouvelles] ; Faites ; si vous en acquittez De les moy dire. (Mir. enf. ress., 1353, 10).

- "Énoncer à haute voix pour que qqn le mette par écrit (en partic. une lettre), dicter ; rédiger" : Par ta foy, me sçay je acquitter De bien une lettre *dicter* ? (Mir. abbesse, 1340, 65). Si furent lettres escriptes et bien *dictées* et distrectement en bon François et aussi en latin, lesquelles se devoient adrecier au roy d'Engleterre. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 241). ...aucune fois estoit Que bien quatre paire *dictoit* De lettres de pluseurs matieres A diverses gens et entieres. Devant lui les faisoit escrire, Sanz qu'il eust en nulle a redire. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 249). SECRETAIRE. Je feray toute diligence, Monseigneur, d'escrire ; or *dictés* La lettre, je suis apprestez. Quant il vous plaira j'escriray. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 70). L'autre au lendemain, garny d'unes lettres Dieu scet comment *dictées*, vint rencontrer sa dame (C.N.N., c.1456-1467, 257).

- "Libeller" : Devant les damoyseaulx (...) A devisé comment la chose estoit *dictée* (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 92).

- "Énoncer (une promesse)" : ...et maintenant se reconfortent les folz jufz en ces prophesies passees, et attendent lez promesses qui sont ja païés aux proudommez de devant eulx, pour qui elles furent *dictées*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 109).

B. - "Composer (un texte, une oeuvre littéraire, en la dictant ou en la rédigeant)" : Or escoutés, seigneur, cançon très-bien *dictée* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 338). Et toutes les choses sont reservees en ton jugement et ton examen, et tant que a toy greigneur et plus juste gloire soit de les corriger que a moy de les escrire et *dicter*. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 97). Je, sire Jehan Froissart (...) me suy ensoigné de *dictier* et croniser ceste hystoire à la requeste, contemplation et plaisance de hault prince et renommé, monseigneur Guy de Chastillon, conte de Blois. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 1). Et sont contenus audit livre (...) toutes les chanchons, balades, rondiaux, virelais que le duc fist en son temps, lesquelz assez parmi la ymagination que j'avoie eu de *dicter* et ordonner le livre, le conte de Fois le vey moult volentiers. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 76). Et se Plaisance n'estoit, Le pouoir d'Amours faudroit. Qui seroit Celui qui plus *dicteroit* Balades nouvelles ? (CHART., L. Plais., c.1412, 152). Je souloye ma jonnese acquiter A joyeuses escriptures *dicter* ; Or me convient aultre ouvrage tissir : De cuer dolent ne pourroit joye issir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 2). Ce que vous m'avez dit Esmeut mon esperit A demener leesce : Se veul *dicter* ung dit, Cy petit a petit, Ainçois que je vous lesse. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R.,

a.1440, 14). Finablement, en escripvant, Ce soir, seulet, estant en bonne, *Dictant* ces laiz et descriptant, J'ouys la cloche de Serbonne, Qui tous jours a neuf heures sonne Le salut que l'ange predict ; Si suspendis et mis en bonne Pour prier comme le cuer dit. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 28). ...et sans aver esté jamais à l'escolle escripvoit, parloit latin et *dictoit* et composoit livres de catholique doctrine (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 117 r°).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz* D., 1467-1506, gloss.

- Empl. abs. "Composer une oeuvre littéraire, des vers" : Il fault que je cesse De *dicter* et de rimoyer, Et que j'abandonne et delaisse Le rire pour le lermoyer. (CHART., B. Dame, 1424, 332).

- Part. passé en empl. subst. "Oeuvre littéraire, poème" : Et de ceste chose a esté dit autre foiz es vers ou dictes [l. *dictés*] titulaires. (ORESME, E.A., c.1370, 112). Je Alain Charretier, secretaire du roy Charles le septiesme, fuz en tresdur arroy (...) Finay mes jours du tout en langueur et tristesse, Voire, faisant chanchons, ballades et *dictiez* Telz comme croy n'en furent oncques puis nulz dy tielz, Ne si bien äornez, selon mon dolant cas. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 146).

. "Sentence en vers" : ...pour ung drap paint aux arbalestiers qui tirent au blanc de la bute, avecques certains *dictiez* dessoubz, que le roy a faiz, le quel drap a esté refait par deux foiz à l'occasion de ce qu'il n'estoit pas bien à l'appétit du roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 197).

- Inf. subst. "Composition littéraire, pièce poétique" v. *ditier*

II. - "Ordonner, exiger"

- *Dicter* + prop. inf. : Et di que un homme sobre a en volenté une chose qui l'encline a desirer et vouloir ce que raison *dicte* et juge estre bien. (ORESME, E.A.C., c.1370, 145).

- "Prescrire (qqc.), prononcer (une sentence)" : ...par la vertu du saint Esperit *dictant* et enseignant (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 150). ...ainsi que le pape *dictast* et entendist vouloir proferer et getter plus griefve sentence de excommunication du roy Phelippe et de l'interdiction du royaume (JUV. URS., T. crest., c.1446, 143).

Rem. "Énoncer" ou "prescrire" ds l'ex. suiv. (?) : Ne demande aultre forme que celle que Dieu te donna, et que l'Eglise t'apprent. C'est l'oreison dominical *dictée* par la bouche de celui qui par doctrine nous aprint, et par exemple, a adorer, quant luy mesmez aux affaires de son humanité requist son pere (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 162).

V. aussi *dité*, *diter* [R. M.]

DICTEUR, subst. masc. (dicteur¹)

[T-L : *ditëor*¹ ; GD : *diteor* ; *FEW III, 71a : *dictare*]

"Auteur, poète" : O Phebe, dieu de sapience, Qui es selonc ma conscience De medechinez li trouverez Et de tous biaux ditiers *diterez* [ancien cas sujet], Voeille moy prester ta couronne Par quoy je puisse avoir fin bonne Qui soit aux amans pourfitable Et au principe concordable. (Ovide remede amours H., p. 1300 [1400-1430], 46). Et pource est il expedient, Beau Filz, pour ton gouvernement, que tu te [te] doyes garder de toy trop delicter es escriptures qui sont aprocrifes, et par espécial des livres et des romans qui sont rempliz de bourdes et qui attrayent le lysant souvent a impossibilite, a folie, vanite et pechie, comme les livres des bourdes de Lancelot et semblables, comme les bourdes des Veuz du Payen, qui nagueres furent composees par un legier compaignon, *dicteur* de chanchons et de virelays, qui estoit de la ville d'Arras (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 2). ...un autre aucteur ensemment, Nommé Cecus de Ascoly, De ce bien s'accorda o

li, Aussi d'autres de leurs docteurs Ytaliens tres grans *dicteurs*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 16). C'est l'ordenance des parleurs De beau lengage et des *dicteurs*, C'est la science, qui dreça Premier le monde et adreça A bien faire, au commencement (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 131).

- *Dicteur de bouche*. "Jongleur qui chante ou récite de vive voix ses poèmes" (Éd.) : ...et autres gens comme bochus, moustres, contresfés et heraus et *diteurs* de bouche, qui estoient la venus. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 155). [R. M.]

DICTEUR, subst. masc. (dicteur²)

[T-L : *ditëor*² ; GD : *diteor* ; *FEW III, 71b : *dictator*]

"Dictateur (romain), monarque" : Dictator : *dictour* (Abavus IV, R., c.1350, 312). Cesar (...) come vray et noble *dicteur*... (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 200).

REM. Ds l'ex. suiv., *dictatorem* (abrégé) est traduit par *dicteur*¹ "écrivain, auteur", là où le texte latin désigne le dictateur : : Et, se tu quiers quant ce fu, souviégne toy du temps ou quel Gayus Cesar en despoillant ou, je ne sçay se a miex dire, en soy faisant parfaitement le *dicteur* et parleur, li estant fait toutes choses, se occupa a toutes choses. Glose : Il vouloit estre tout. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 229). [lat. : *Si quando quaeris, illud tibi tempus occurrat, quo Gaius Cesar, excuens nescio an perficiens dictatorem, omnia factus omnia occupavit*] [R. M.]

DICTIBLE, (?) (dictible)

[GD : *dictible*]

[Mot fantôme]

Rem. SAINT-GELAIS ds GD II, 709c ; leçon du ms., corrigée en *ductible* ds SAINT-GELAIS, *Séj. honn. D.*, c.1490-1495, 246 ; v. *ductible*. [R. M.]

DICTION, subst. fém. (diction¹)

[T-L : *dicïon* ; GDC : *diccion* ; AND : *dictioun* ; FEW III, 71b : *dictio* ; TLF VII, 172b : *diccion*]

"Mot, expression" : ...la pluralité des *diccions* et des significacions (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 160). Et presque par tele maniere les sillabes sont composees des lettres qui sont voiez et non pas des escriptes et, pour ce, sont elles appelees elemens des *diccions* et ceste similitude met Aristote ou quint de Methaphisique. (ORESME, C.M., c.1377, 614). Et c'est aussy que nous veons que les sillabes en gramaire font les *diccions* de diverses manieres selon ce qu'elles sont diversement aussy de lettres composees, et les *diccions* jointes et ensamble ordonnees deuement font la parole ou l'oroison parfaite ou de bonne sentence. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 71). La *diccion* c'est mot, me semble, Qui n'a aucune foiz que une Sillabe et autre foiz aüne Plusieurs ensemble (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 126). ...adont ce nom "le Saint Esperit" n'est que une *diccion*, mais a le prendre pour deux *diccions* "sainct" et "esperit", adont le "saint" est adjousté par maniere de raison. (Somme abr., c.1477-1481, 122). Cy demonstre que difference est entre l'essence et personne. Selon les docteurs de Grece quatre *diccions* sont, dont ilz usent en leur langaige et maniere de parler, c'est a scavoir usye, usyosis, ypostasis et prosopon, lesquelles selon le latin valent a dire et se raportent en signification a ces quatre *diccions* essence, substance, subsistence et personne, entre lesquelles est celle difference (Somme abr., c.1477-1481, 129). Ceste diffinition se prend selon l'ethymologie, c'est a dire l'interpretation de la *diccion* et du mot, car personne selon l'interpretation du nom vault a dire comme chose par soy une.

(Somme abr., c.1477-1481, 130). ...selon que cest adverbe "quod", qui est une *diccion* determinative, c'est a dire restraictive, determine le mot mis au subject ou au predicat. (Somme abr., c.1477-1481, 169). [R. M.]

DICTION, subst. fém. (diction²)

[GD : *dition* ; GDC : *diccion* ; FEW III, 71b : *dictio*]

"Pouvoir, autorité, domination" : Et puis il leur dist : "Rendés vous et baillés vous et ledit peuple, la cité, les chans, li ayve, les termes, les temples, les otieux et toutes les choses divines et humaines en mon pooir et en ma *diccion* et du peuple romain ?" Il respondirent : "Nous li baillons et li habandonnons". (BERS., I, 1, c.1354-1359, 38,2, 65).

- *Mettre, soumettre à sa diction*. "Soumettre à son autorité" : Puis aux Romains vint la possession D'armes sure ["au dessus"], et a leur *diccion* Tout sousmistrent le monde en leur venue, Qui a present sont a perdicion : Riens estable ne say dessoubz la nue. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 110). Josué, ce scet on, .XL. roys mist a sa *dition* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 193). Lesquels (...) ont envahi les Italies (...) ; ont aussi partrassé toute la Germanie et soumise à leur *dition* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 7). ...le grand Turc (...) a osté aux chrestiens leur bastille de Constantinople et soumise à sa *dition* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 11). ...les sarassines voix le clamoient le grand duc du Ponant, pour la multitude de ses terres, seigneuries et puissances accouplées ensamble, que nul onques prince devant soy ne tint, ne ne submist à sa *diccion* que cestui seul (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 150). [R. M.]

DICTIONNAIRE, subst. masc. (dictionnaire)

[*FEW III, 71a : *dictio* ; TLF VII, 173a : *dictionnaire*]

"Dictionnaire" : Dictionarium (...) : *dictionaire* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 61).

REM. *Jardin plais.*, 1501, ds TLF. [R. M.]

DICTIONNEUR, subst. masc. (dictionneur)

[*FEW III, 71b : *dictio*]

"Auteur, poète" : ..."Tous hommes par nature savoir desirent", dient les *ditionneurs* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 162). [J. Bl.]

DICTOIR, subst. masc. (dictoir)

[GD : *dictoir* ; FEW III, 71a : *dictare*]

"Texte (en vers ou en prose)"

REM. Ex. de *Percef.* (mais éd. de 1528) ds GD II, 709c ; leçon *dititi* ds *Percef.* I, T., c.1450 [c.1340], 426.

V. aussi *dité* v. Lexiques [R. M.]

DICTON, subst. masc. (dicton)

[GDC : *dicton* ; FEW III, 71b : *dictum* ; TLF VII, 174a : *dicton*]

A. - "Composition littéraire, composition poétique" : Après harengues et louenges parfaites, Qui pas n'estoyent de science imparfaites, On commença fermement a marchier Et en la ville, durant ces entrefaictes, Sur eschauffaulx hystoyres moult bien faictes Se preparoient de leur cas remerchier, Et leurs *dictons* ruminer et mascher Pour rendre lors suffisantes louenges Au chief des homes, au semblable des anges, Au champion trop incomprehensible, Qu'assez louer de langue n'est possible. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 145). *Dictons* joyeux tant en prose qu'en rime Soubz oraisons d'arangues referez Reveramment luy furent proferez. (LA VIGNE,

V.N., p.1495, 190). [aussi p.166, 220] Juno, Palas, Venus au clémenton, Venez en bas proferer ung *dicton* Triste, semé de joyes retrogrades (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 394).

B. - "Jugement, sentence" (synon. *dictum*) : Or, toutesfois fut ceste matiere tant continuée, et vint le concile à ce point, que par effect, et par sanctence prononcée soubz ombre de certains adjournemens faicz à la personne du Pape Eugene, par faulte de comparoir aux journées à luy baillées, et pour aultres raisons dictes et declairées au *dicton* de ceste sanctence, et où je ne vuil attoucher ne venir, fut le saint pere dessusdit privé du saint estat de papalité (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 261). ...ils [nosdits conseillers] se occupent les aucuns à lire les requestes qui leur sont baillées à rapporter, faire *dictons*, escrire lettres, et les autres à lire registres ou autres choses non concernans lesdits procès et matieres mises en deliberation (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1493, 388). [aussi p.389]

Rem. *Mer des hist.* (éd.1491) ds TLF.

V. aussi *dictum* [R. M.]

DICTUM, subst. masc. (*dictum*)

[GD : *dictum* ; FEW III, 71b : *dictum* ; TLF VII, 174a : *dictum*]

"Original d'un jugement ; jugement, sentence" : Nous (...) avons ordonné (...) que tous les Juges et Justiciers de nostre royaume (.), avant qu'ilz prononcent leurs sentences diffinitives ou autres, dont les parties seront appointées en droict, bailleront au Greffier de leur Court, en escrit le brief ou *dictum* dudit jugement ou appointement, ledit Greffier sera tenu de garder par devers luy, et l'enregistrer (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1453, 290). Et lui fut le *dictum* dudit arrest dit à sa bouche par le dit monseigneur le chancelier. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 316). Lequel procès veu, fut par eulx conclud tellement que, le mardi XIXe jour de decembre, oudit an mil IIIcLXXV, fut ordonné que ledit connestable seroit mis et tiré hors de sa prison et amené en la court de Parlement pour lui dire et declairer le *dictum* donné et conclut à l'encontre de lui par icelle court de Parlement. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 355). Duquel *dictum* et sentence il se trouva fort perplex et non sans cause, car il ne cuidoit point que le roy ne sa justice le deussent faire mourir. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 358). ...avons veu le *dictum* de la conclusion par vous prinse oudit procès (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475-1478, 210). ...ledit procès fut par vous veu et consulté, et jugié selon le *dictum* dont nous avez envoyé le double (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 136). Il aura bonne compagnie Mais que vous ayés pronocé Son *dictum*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 348). Au roy nostre sire, ainsi qu'il appert par le *dictum* dont la teneur s'ensuit : ... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 351). Et du *dictum* de la sentence, qui contre luy fut donnée plus ample, la teneur s'ensuit : ... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 367).

Rem. *Z. rom. Philol.* 67, 1951, 23.

V. aussi *dicton* [R. M.]

DIDASCAL, subst. masc. (*didascal*)

[FEW, Ø gr. *didaskalos* ; TLF VII, 175a : *didascale*]

"Celui qui enseigne" : ...ainssi affiert aussi a ung prince ou a auchun grant seigneur de commectre a ung pedagogien ou a ung *didascal* ou maistre la discipline et cure de ses enfans. (...). Pedagogien est dit ou est chelui qui nourrist l'enfant et qui ses voies adresce affin qu'il n'offende ; *didascal* est chelui qui instruit. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 184). [R. M.]

DIDRACHME, subst. fém. (*didrachme*)

[*FEW III, 150a : *drachma* ; TLF VII, 175b : *didrachme*]

"Didrachme (monnaie grecque)" : C'est grant chose d'une *didragme* : A la cueillir de tant de gent Par Dieu ! on y cueudra d'argent Vaillant plus de mille mars d'or. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 58). [R. M.]

DIDYME, subst. masc. (*didyme*)

[T-L : *didime* ; GD : *didime* ; GDC : *didime* ; FEW, Ø gr. *didumos* ; TLF VII, 175b : *didyme*¹]

MÉD.

A. - "Vaisseau spermatique" : Et se c'est aussi pour les vaisseaux sicomme pour les *didimes* ou pour les coillons et pour les reins ou pour les membres ou pour les humeurs (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 3). Aussi appert que se le pertuis vers l'eigne est eslargi fors nature, les corps superiores comme zirbus ou les intestins peuvent yssir et descendre ou *dindime* et en la bourse des genetifz et font rupture ou crepature et ce est aultre matiere, il peut faire herniam. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7). Rupture (...) est inflation herniallis en laquelle l'intestin aut zirbus est dislangué et yst ou dedens a la cher du mirac proprement au *dindisme* et oceo, c'est en la bourche des coullions et descent le plus souvent en elle l'intestin dit monaculus. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.7).

Rem. MONDEVILLE ds T-L II, 1913. *Chirurgie Chauliac* B.-T., p.1472, gloss. (*didime*, *dindime*).

B. - "Testicule" : ...aucuneffois descent le gilbus que les intestins sont couvers du gilbus et de cifach et mirach, aucuneffois iceulx pannicles sont relachés, adonc c'est hernie des inguines ; aucuneffois ilz sont rompus, adonc les intestins chieient en l'osee, adonc c'est hernie vraye ; aucuneffois la *dydime* se relache et mollifie et chiet bas (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 7).

Rem. Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD II, 710a. [C. T.]

DIÉ, subst. masc. (*dié*)

[Déformation de *Dieu*, dans un juron] *Par Dié*. "Pardieu" : Je ne scé, damme, quel ay ay ! Mes, par *Dié*, vous demeurérés, Et, puis que parlés, nous dirés Qui vous estes. (Pass. Auv., 1477, 144).

REM. A. Dauzat, *Morphol. du patois de Vinzelles*, 1900, 251 lit en un seul mot : *pardié*. [J.-L. R.]

DIEMOINGOT, subst. masc. (*diemoingot*)

[*FEW III, 129b : *dominicus*]

Région. (Bourgogne) "Dimanche" : Le *diemoingot* après la saint Denis. (Echevin. Dijon L., 1341, 43). [R. M.]

DIENNE, subst. (*dienne*¹)

[*FEW III, 59a : *deus*]

[Déformation euphémique de *Dieu* dans un juron] : LE PREMIER Ennemy je te conjure, Laide figure Beste a deux taux Que tu ne me faces nulz maulx. LE SECOND. Par Dieu, vela raige [,] *dyanne*, Regarde dessoubz ceste manne Je croy que ce soit ung diolle. LE PREMIER. Il me fault avoir une estolle, Je ne suis point assez hardy. (Feste roys, c.1475-1500, 305).

- *Malgré dienne* : Allons y tost ! *Malgré Dienne*, N'en viendron nous jamais a chef ? (Myst. st Laur. S.W., 1499, 243).

REM. Cf. aussi *dienne*² ds GD II, 710b. [R. M.]

DIENNE, subst. fém. (dienne²)[GD : *dienne*¹]

"Bagatelle, futilité" (GD)

Rem. MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.*, c.1386-1389, ds GD II, 710b (*duvees*, var. *diennes* ; *diannes* ds l'éd. C., t.1, 331).V. aussi *duvée* [R. M.]**DIEP, subst. masc.** (diep)[FEW III, 198a : *dypt*]

"Chenal" : Item, et environ icelles mettes et division des prevostés dessus dictes, avoit bateaux passagers, lesquelx passoient les marchans et autres bonnes gens oultre l'eau et leurs denrées et marchandises (...) de Harrefleu à Honnefleu, por ce que le cours et *diep* de l'eau est aprochié dudit lieu de Harefleu (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1403, 275). ...le *diep* et cours de l'eau (...) le cours et *diep* d'icelle eau (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1403, 279). [R. M.]

DIEPPE, (?) (dieppe)

[Ø]

"(Boisson, liqueur)" : Si a toy je parler osoye, Qui boy vin d'Anjou et Osoye ["Alsace"], Puis ypocras, *dieppe* [var. de lieppe, lieppe] et taincte, Parquoy ta vertu est extaincte (...), Cuydes tu venir a valeur Pour estre de vins avaleur ? (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 47). [La var. est-elle la bonne leçon et faut-il rapprocher de *lipee* "lampée", GD IV, 794b ? Y a-t-il un lien avec GD II, 718b : *dipe* "sorte de mesure pour les liquides" (doc. de 1360, mais agn.) ?] [R. M.]

DIERLÉ, adj. (dierlé)[*FEW III, 50b : **derva*]

"En terre glaise ?" : ...si avoit aighe corant altour, et dessus le palais avoit une volte de plonc qui estoit *dierlée* et estoit toute plaine d'aighe où ilh se nourrissoient des bons peissons (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 511). [Éd. : «Je suppose que cela signifie que cette voûte de plomb formait une citerne construite avec de la terre glaise, *dierle* en wallon»] [R. M.]

DIESIS, subst. masc. (diésis)[GDC : *diese* ; FEW, Ø gr. *diesis* ; TLF VII, 177a : *dièse*]

MUS. "Intervalle d'un quart de ton" : L'autre tierce maniere fait encores autrement son tetracorde, car elle le commence par la moitié du demi ton, qui des musiciens est appelé *dyesis*, et par une autre encore telle moitié seconde et par deux tons entiers qui s'ensuivent après sans intervalle. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 54). [H. G.]

DIETE, subst. fém. (diète)[T-L : *diète* ; GD : *diète* ; GDC : *diète* ; AND : *diète* ; FEW III, 66a : *diaeta* ; TLF VII, 178a : *diète*¹]

MÉD.

A. - "Régime alimentaire" : Si comme pocion, emplastre, *diète*, saignée, etc., tout est fait pour santé. (ORESME, E.A.C., c.1370, 117). Et doit doner le phisicien comandemens et enseignemens teulx, c'est assavoir que ceulx qui garderont telle *diète*, ou telle, par raison, deveroient de telle maladie eschaper, et ceulx qui ne la garderont, morront. (Songe verg. S., t.1, 1378, 84). Et tu vois, quant un home est malade, que on le met en *diète* et ne li donne l'en que de l'yaue de sucre et de tielx chosetes deux ou trois jours (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 56). Il estoit de tel vouloir que oncques ne manda medecin venir a lui quant il estoit malade

pour soy garir, mais se garissoit par *diète*. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 436). La second signe signifiant fain veritable c'est la *diète* precedente, prinse en petite quantité, car quant icelle *diète* s'ensuit la fain, c'est vray signe que la fain est certain et veri[t]able. (Rég. santé corps C., 1480, 16).

- *Grande diète*. "Nourriture ou régime alimentaire copieux" : Les corps malades ne pevent souffrir grant *diète* en amptonne ne en esté, maiz en yver pevent mieulx soustenir, et en ver aprez. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 57).

- *Estroite diète*. "Régime strict, sévère" : Les malades sont plus greuvez en declinant [a] estreote *diète*, car plus a paine le seuffrent ; car toute erreur qui est faicte en *diète* est plus grant tousjours quant il decline vers la soubtille *diète* que vers la grosse (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 54). ...il ne luy donra pas, de prime face, medicine pour violenter les humeurs qui l'empeschent et luy griefvent, mais le fera jeuner par tres estreottes *diètes* affin que nature puist consommer ce qu'est superflu et nuisant en luy (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 140).

- *Grosse diète*. "Régime riche, abondant" : ...car toute erreur qui est faicte en *diète* est plus grant tousjours quant il decline vers la soubtille *diète* que vers la grosse (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 54).

- *Moiste diète*. "Régime dans lequel prédomine la qualité humide" : Moites *diètes* sont convenables a tous febricitans, souverainement aux enfans, et ainsi a ceulx qui ont acoustumé telle *diète*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 56).

- *Subtile diète*. "Régime léger" : ...car toute erreur qui est faicte en *diète* est plus grant tousjours quant il decline vers la soubtille *diète* que vers la grosse (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 54). Et se sterilité estoit pour la gresse de la matrice, il la convient faire jeuner et tenir *diète* subtile et petit nutritive (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 14). Et ycelle *diète* subtile est divisée en *diète* subtile declinant a grosseur, comme est brouet de [chair], eufz sorbiles et poussins, et en *diète* declinant vers la *diète* fort subtile, comme est tisane et vin de pomes de granates, et en *diète* moyenne nommée en medicine certaine, comme est tisane non coulee et les extremités des poussins (Rég. santé corps C., 1480, 106).

- *Tenve diète*. "Régime léger" : Il tiendra *diète* tenve et mondifiés le corps : faites au commencement setones ou cauteres en la bource des coillons et en ostés chescun jour la matiere petit a petit (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 7).

- *Diète certaine/diète moyenne*. "Régime moyennement léger" : Et ycelle *diète* subtile est divisée en *diète* subtile declinant a grosseur, comme est brouet de [chair], eufz sorbiles et poussins, et en *diète* declinant vers la *diète* fort subtile, comme est tisane et vin de pomes de granates, et en *diète* moyenne nommée en medicine certaine, comme est tisane non coulee et les extremités des poussins (Rég. santé corps C., 1480, 106).

- *Derniere diète*. "Régime le plus strict possible" : Aux derrenieres maladies, les derrenieres *diètes* sont puissantes a perfeccion de curer la maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 54). ...la vertu avec *diète* certaine ne pouroit parvenir jusque a la fin de la maladie, et pour ce *diète* declinant a grosseur y competent. Semblablement *diète* certaine ne convient pas es maladies fort agues, qui ce terminent au quart jour ou devant, mais en ycelles convient *diète* fort subtile come rien donner ou quasi, come veult Ypocras en la premiere particule des Anforismes quant il dit : es maladies derrenieres, c'est assavoir fort agues, la derniere curation, c'est assavoir la derniere *diète* : come rien donner ou puissance de les guarir. (Rég. santé corps C., 1480, 106).

B. - "Hygiène de vie, régime de santé touchant l'air, la nourriture et la boisson, le sommeil et la veille, le travail et le repos, l'inanition et la réplétion, les passions, etc." : ...leur *diète*, ce est a dire leur maniere de vivre ne est pas accedante a la volenté de la cité ; car leur vie est trop remise et trop delicative et sumptueuse. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 102). La medecine est penitence ; La *diète* est attrempance (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 112). Aprez, en la Somme seconde Où la matière plus abonde, Ont enseignié notablement à tout homme d'entendement Pluseurs remèdes par *diète* Bien gardée, et tousdiz preste, Médecine préservative, à ce valant et curative, Pour éviter et pour extaindre Cellui mal, qui trop fait à craindre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 20). *Diète*, c'est règle et droite observation, tant en boire que en mengier, qu'en reposer, qu'en travailler et en autres choses pluseurs. (LA HAYE, P. peste, 1426, 192). Comme pharmacie a besoing de *diète* et de chirurgie, semblablement chirurgie de *diète* et de pharmacie. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing.). [R. M.]

DIETER, verbe (diéter)

[T-L : *dieter* ; GD : *dieter* ; AND : *dieter* ; FEW III, 66a : *diaeta*]

MÉD.

I. - Empl. trans. "Soumettre à la diète, à un régime" : Il esconvient que le phisicien regarde la maladie, et considere se la vertu en le *dietant* sera assez forte pour soustenir jusques a l'estat (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 55). Rectifier, c'est *diéter* et amender (LA HAYE, P. peste, 1426, 224).

II. - Empl. intrans. ou pronom. "Faire diète, suivre un régime, se mettre à la diète" : ...et ensi espoir jeo qe les plaies purront garrir mes, Sire, qe j'ai grace de vous qe jeo soie a droit patient, et qe jeo me voille *dieter* sicom un durement navrez doit faire, et me abstenir en tout de ceo qe me poet grever et agreger les plaies et encrestre le venym. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 128). [R. M.]

DIEU, subst. masc. (dieu)

[T-L : *dieu* ; GD : *dieu* ; GDC : *dieu* ; AND : *deu*¹ ; DÉCT : *dieu* ; FEW III, 57a : *deus* ; TLF VII, 179a : *dieu*]

I. - [Le Dieu des Chrétiens] "Être suprême, objet du culte des hommes, dans la religion chrétienne et biblique"

A. - [Conception chrétienne de Dieu]

1. [Dieu et la Trinité] : ...nostre loy crestienne dit qu'il est ung *Dieu* le Pere, ung *Dieu* le Filz, ung *Dieu* le Saint Esperit, une Trinité (GERS., Trin., 1402, 161). ...un vray seul *Dieu* en trois noms et en trois personnes (LA SALE, J.S., 1456, 203). Ung seul *Dieu* en trinité (Pass. Auv., 1477, 225). ...la confession de la foy faite par Saint Anastase de l'unité et trinité, confessant ung *Dieu* en trois personnes en unité de ung *Dieu*, auquel devons honneur et reverence (Somme abr., c.1477-1481, 104). Et ainsi s'entent ce que est escript ou livre de GENESIS, quant *Dieu* dit comme ung *Dieu* en trois personnes : "Faisons l'homme a nostre ymage..." (Somme abr., c.1477-1481, 111).

- *Dieu le Pere* : *Dieu* le pere (Path. D., c.1456-1469, 132). *Dieu* le Pere (Pass. Auv., 1477, 87).

- "Le Christ" : Helas ! Joseph, je sçay de vray Que *Dieu* et homme l'enfantay, Je sçay bien qu'il a le pooir De faire tout a son voloir, Mais neantmoins nature de mere Me met en douleur moult amere (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 70). Humanité glorifiée Est en luy et déifiée, *Dieu* homme né de vierge mere Siet a

la dextre de son pere (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 285).

- *Le Fils de Dieu*. V. *filz* "Jésus-Christ" : ...le benoit Filz de *Dieu* estoit d'elle nez et formez : Factum de muliere. (GERS., P. Paul, a.1394, 484). ...le filz de *Dieu* (Pass. Auv., 1477, 125).

- *Dieu le fils*. V. *filz* "Jésus-Christ" : *Dieu* le saint esperit de qui tu as conçu, et *Dieu* le filz que tu as de ta chair vestu (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 207). On doit bien la dame priser En qui prist par dileccion *Dieu* le filz incarnation. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 216). ...cogitant comment *Dieu* le pere daingna envoyer son filz en terre pour eulx prendre char humaine, *Dieu* le filz la seconde personne de la Trinité (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 51).

- *La Mere (de) Dieu* : Douce mere *Dieu*... (Mir. enf. ress., 1353, 23). ...Mere de *Dieu* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 164).

- "Le Saint Esprit" : ...le Saint Esperit est *Dieu* (Somme abr., c.1477-1481, 115).

- *Dieu le Saint Esprit* : *Dieu* le saint esperit de qui tu as conçu, et *Dieu* le filz que tu as de ta chair vestu (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 207).

2. [Attributs de Dieu]

- *Dieu est* : Pour tant on seult dire d'une chose bien certaine : il est aussy certain comme *Dieu* est. (GERS., Trin., 1402, 159). Maiz pour aussy vray que *Dieu* est, s'il m'en venoit de nouvel ung a mon plaisir, bel et jenne, ja n'en seroit escondi (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 118). *Dieu* est en soy mesmes comme alpha et o, principe et fin (Somme abr., c.1477-1481, 139).

- *Dieu est partout* : *Dieu* est par tout (ORESME, E.A.C., c.1370, 483). *Dieu* est par tout (Somme abr., c.1477-1481, 137).

- *Dieu est tout* : ...nulle chose composee est tout sans estre, pour quoy s'ensieut que *Dieu*, qui est tout, son estre n'est, ne ne puet estre composé. (Somme abr., c.1477-1481, 148).

- *Dieu est + attribut Dieu + épithète* : *Dieu*, qui est cause general et universel de toutes choses... (ORESME, E.A.C., c.1370, 105). ...*Dieu*, qui est la fin de toutes choses (ORESME, E.A.C., c.1370, 113). ...*Dieu*, qui est par sus nature... (ORESME, C.M., c.1377, 250). *Dieu*, qui est immortel, eternal et pardurable... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 72). *Dieu*, qui est Verité... (Gris., 1395, 40). Souverain *Dieu* (Pass. Auv., 1477, 98). *Dieu* tout puissant. (Pass. Auv., 1477, 165). Adonay, souverain *Dieu*, Il est encore chault (Pass. Auv., 1477, 250). ...le hault *Dieu* des premiers et extresmes (Cene dieux, c.1492, 107). *Dieux* immortelz, j'ay devant vostre honneur A proposer une piteuse plainte. (Cene dieux, c.1492, 109).

- Déterm. + subst. + *de Dieu* : ...l'eternité indivisible de *Dieu* (ORESME, C.M., c.1377, 270). ...l'immensité de *Dieu* (ORESME, C.M., c.1377, 270). ...la majesté de *Dieu* (GERS., Trin., 1402, 151). ...la incomprehensibilité de *Dieu* (Somme abr., c.1477-1481, 133). ...la infinité de *Dieu* (Somme abr., c.1477-1481, 87). ...l'excellence de *Dieu* (Somme abr., c.1477-1481, 148).

- *Dieu du ciel / des cieux / du firmament* : Dame, *Dieu* du ciel, qui tout a Créé, vous doint beneïçon ! (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 209). ...mon *Dieu* des cieulx. (Pass. Auv., 1477, 99). Le benoit *Dieu* du firmement... (Pass. Auv., 1477, 160).

- *Dieu des chrestiens* : Par Mahon, dist le soudant, ce n'est pas uns homs, mais est un mauffez ou c'est le *dieu* des crestiens qui cy est venus pour destruire nostre loy. (ARRAS, c.1392-1393, 232).

- *Dieu de paradis* : ...par *Dieu* de paradis (Mir. Amis, c.1365, 12). J'en prie a *Dieu* de paradis, Que... (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 46). ...*Dieu* de Paradiz (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 65).

- *Dieu de nature* : ...le *Dieu* de nature Qui crea toute creature (MACH., C. ami, 1357, 31). A peu que n'en ay encouru La mort par le *Dieu* de nature. (Gent. moun. T., c.1500, 343).

- *Dieu des dieux* : C'est Jhesu Crist, le roy des cieulx, Le roy des roys, le *Dieu* des dieux. (Mir. march. juif, c.1377, 191). O (grant) *Dieu* des dieu... (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 104). Paix eueuse, fille du *Dieu* des dieux... (CHART., L. Paix, a.1426, 411). Si supplie le *Dieu* des dieux Qu'i leur doint faire bon voyage. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 139). Puis qu'ainsi est que *Dieu* des dieux est vray Pour gerre humain a créé toute chose... (Cene dieux, c.1492, 111).

3. [Dieu incarné, présent dans l'Eucharistie] : ...Et reçut *Dieu* souventefois Corporelement (DESCH., M.M., c.1385-1403, 325). ...d'ilec s'en ala veoir *Dieu* à Nostre-Dame de Paris, et en après s'en retourna en l'ostel dudit cousturier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 112). Chascun si doit estre paré Et tout son peché esparé Pour recevoir le *Dieu* des dieux, Qui d'enfer nous a desparé (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 50). Tant que d'oyr messe, il est meshuy trop tard ; mais je sçay une eglise en ceste ville ou nous ne fauldront point de veoir *Dieu* (C.N.N., c.1456-1467, 399). ...[le prêtre] laissa *Dieu* qu'il tenoit en ses mains, et print la paix et la porta a monseigneur le seneschal (C.N.N., c.1456-1467, 448). ...car pour plus s'obliger au perpétuel bien et service du royaume, confès comme un prince catholique (...), prit le corps Nostre-Sauveur (...). Et lors, soy sentant garny de son *Dieu*, de son protecteur, qui est tout miséricorde et ne veut pas la mort du pécheur... (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 31).

- *Agneau de Dieu*. V. *agneau*

- *Lever Dieu*. "Élever l'hostie et le calice au moment de la Consécration" : Quand il [le prêtre] eut levé *Dieu* et calice, et fait ainsi comme il appartient (...), il appella son clerc (C.N.N., c.1456-1467, 447). ...à l'heure de lever *Dieu* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 60). ...quant ce vendra a lever *Dieu*... (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 104). ...lorsqu'on levoit *Dieu* et que les aultres l'aouroient devotement a genoux, ly [un ambassadeur d'Orient de la religion musulmane] n'en fit semblant et se tenoit ou assis a terre sur ung tapis ou coucié des bras sur ung banquet (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 287).

4. [Dieu et l'Église] : ...[il] leur encommença à dire que c'estoit et qui ilz estoient qui ainsi gastoient le monstier et l'eglise de *Dieu* ; lesquieulx lui respondirent : Mais toy, qui es-tu ? Lequel leur respondi : Je suis un presbtre de ceste ville qui vien de Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 223). ...on doit honnorer ce qu'a Honnoré l'Eglise de *Dieu*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 98).

- *Les Saints Evangiles de Dieu* : ...fu de rechef fait venir le dessus dit Gervaise Caussois, lequel, après ce qu'il ot juré et affermé, en sa conscience et sur les saintes Euvangilles de *Dieu*, que il droiit verité de tous les larrecins et mauvestiez [que] faites avoit, et que il ne vould autre chose congnoistre que dit a dessus, par l'advis et oppinion desdiz conseillers, ledit prisonnier fut fait despoiller, lié et attaché à la question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 38). ...et après ce qu'elle ot fait serement aus sains Evangiles de *Dieu* dire verité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 336).

Rem. Sur *feste Dieu, Pasque Dieu*, cf. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 65-66. *Le jour de bon Dieu* "jeudi saint (?)", STAVELLOT, *Chron. B.*, a.1447, 170.

5. [Représentations de Dieu]

- *Un Dieu de majesté*. "Représentation du Seigneur assis sur un trône, pourvu des insignes du pouvoir royal" : ...un livre d'Euvangiles (...) à semblables (...) ais d'argent esmaillé (...) en l'un

des costez un Cruxifis (...) et en l'autre un *Dieu* de magesté (Ch. VI, D., t.2, 1421, 390).

- [Dans des représentations plaisantes et irrévérencieuses] : C'est ung doulx *dieu* sur une pele. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 193). Regardez Jouan, est il doulx ? Il semble *Dieu* sur une pelle. (P. Jauh. D.R., a.1488, 40).

- *Faire a Dieu barbe de feurre* : On fait souvent a *Dieu* barbe de feurre. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 66).

Rem. N. Dupire, *Molinet*, 1932, 209 (et J. Morawski, *Arch. rom.* 23, 79-83).

- *Tenir Dieu par les pieds*. V. *pied*

B. - [Dieu dans la création et dans la vie des hommes]

1. [Dieu tout puissant, source de toute chose]

a) [Dieu tout puissant (et secret) ; la Providence] : ...je cuide qu'onques homme, se Adam non, n'ot parfaite congnoissance des euvres invisibles de *Dieu*, pour quoy il ne puist de jour en jour prouffiter en science et oïr ou veoir chose qu'il ne puist croire estre veritables, lesquelles le sont. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Mon amy, puis que je me sui mise si avant, il m'en fault attendre la vouldenté de *Dieu* et moy confier en vostre promesse. (ARRAS, c.1392-1393, 42). Et, se *Dieu* vous donne du bien, departez en a voz compaignons selon ce que chascun en sera dignes. (ARRAS, c.1392-1393, 87). ...tant pou d'onneur que *Dieu* m'avoit prestee me venoit de vous, ma doulce amour. (ARRAS, c.1392-1393, 243). Combien que saint Pol die en l'epistre aux Rommains que toutes choses sont sceues par humaine nature, voire sans les secretes choses de *Dieu*, et qu'il a retenues en sa congnoissance, sans autre, la nature aux humains si est a entendre plusieurs hommes vacquans par universes contrees. Par ceulx sont sceues les choses, et sont toutes les choses sceues, non pas par un seulement, mais par plusieurs. (ARRAS, c.1392-1393, 311). Et la puissance de *Dieu* y puet adjouster [à l'aspect spirituel] ce qu'il lui plaist, comme on raconte, en plusieurs histoires, de plusieurs faees, avoir esté mariees et avoir eu enfans. Comment ce se puet faire ne puet savoir humaine creature, car ces poins et autres a *Dieu* retenu en son secret, et en monstre les exemples es lieux et aux personnes ou il lui plaist. (ARRAS, c.1392-1393, 311). Et pour ce que ce vient de moult grant grace que *Dieu* a fait à ce royaume (BAYE, II, 1411-1417, 84). En la parfin, comme *Dieu* le vouldut (...), elle arriva par ung jour de dimenche en ung gros village (C.N.N., c.1456-1467, 69). ...il fut festoïé a son retour du tant pou de biens que *Dieu* leur avoit donné. (C.N.N., c.1456-1467, 324). ...n'a pas *Dieu* mis en vous tant de belles vertuz sans les accompagner d'amys (C.N.N., c.1456-1467, 334). Certes, je suis Le pire gars qu'onque *Dieu* fit. (Pass. Auv., 1477, 109).

- Prov. *Tout vient de Dieu, tout retourne à Dieu* : Tout vient de *Dieu* tout y retourne (Danse macabre femmes H., p.1480, 106).

- Prov. *L'homme propose / prend en gré... et Dieu dispose / ordonne / consent...* : Car che que *Dieux* consent doit ly hons prendre en gré (Belle Hélène Const. R., c.1350, 240). Et [les Sarrazins] avoient juré que ilz feroient le roy Urien mourir en croix crucifié, et sa femme ardoir et ses enfans, mais, comme dit le saige : Fol pense et *Dieu* ordonne. (ARRAS, c.1392-1393, 213). ...l'homme propose et *Dieu* dispose (BUEIL, I, 1461-1466, 63). *Dieu* dispose, Fortune regne (Devin. R., c.1470, 96). ...l'homme propose et *Dieu* dispose (COMM., I, 1489-1491, 232).

- Prov. *Dieu ne fait rien pour neant / sans raison* (sans but, sans raison) : Et *Dieu* et nature ne font rien pour noient. (ORESME, C.M., c.1377, 94). Car *Dieu* ne fait riens sans raison. (Compl. Dinant T., 1466, 32).

- Prov. *En peu d'heure Dieu labeure* : En pou de heure *Dieu* labeure. (ARRAS, c.1392-1393, 163). ...Car en peu d'heure *Dieu* labeure. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 78). Dea, en peu d'eure *Dieu* labeure ! (Path. D., c.1456-1469, 50). En peu d'heure, *Dieu* labeure (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 58). En petit d'heure *Dieu* labeure (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 198). En bien peu d'heure *Dieu* labeure (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 663). En petit d'eure *Dieu* labeure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 522).

Rem. Prov. H., 96 [D87].

- Prov. *Dieu donne la victoire à qui lui plaist* : Ne homme ne s'en doit donner gloire, Fors à *Dieu* qui fait la victoire. (MACH., P. Alex., p.1369, 63). ...*Dieu* qui victoire donne (MACH., P. Alex., p.1369, 82). ...car les gens combatent et *Dieu* donne les victoires (LA SALE, J.S., 1456, 151).

. Prov. *Qui Dieu veut aider nul ne lui peut nuire* : Mais qui *Dieux* veult aisier [l. aidier ?], tousjours a bon garant. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 390). ...ja n'est desconfis qui *Dieu* voudra aider. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 423). ...se vous n'avez pas *Dieu* avecques vous, vous ne povez faire chose qui vaille (...); et se vous l'avez avec vous, voz ennemis ne vous pourroient nuyre avec la bonne paine que vous y mettez. Car a qui *Dieu* veult aidier, nul ne lui puet nuyre. (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 77). On dist en ung proverbe que que *dieu* veult aydier nul ne lui peut nuyre. (Gil. Tras. W., c.1450, 24).

Rem. Prov. H., 96 [D95].

- *Par la grace de Dieu* : Ou nom de *Dieu*, ci commence le livre d'Aristote appelé Du Ciel et du monde, lequel du commandement de tres souverain et tres excellent prince Charles, quint de cest nom, par la grace de *Dieu* roy de France, desirant et amant toutes nobles sciences, je, Nychole Oresme, doien de l'eglise de Rouen, propose translater et exposer en françoys. (ORESME, C.M., c.1377, 38).

. *Dieu donnand*. "Par la grâce de *Dieu*" : Cy define maintenant Ce livret lequel, *Dieu* donnand, Je, nommé... (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 549). Et quant viendras Qu'a parfaict aage, *Dieu* donnand, parviendras, Fort et puissant de ton corps deviendras (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 84).

- [Pour exprimer à *Dieu* sa reconnaissance] *Dieu merci* : ...*Dieu* mercy, la charité de la maison des nonnains estoit si tresgrande que pou de gens estoient esconduiz de l'amoureuse distribucion (C.N.N., c.1456-1467, 105). Sy me souvient bien, *Dieu* mercis, Que je feiz a mon partement Certains laiz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 71). J'ay autresfoys tenu les rencz, *Dieu* mercy, et gagné le pris Contre cinq Angloys que je pris (Fr. arch. B., c.1468-1480, 29).

. *Pour Dieu merci*. V. *merci* "Par la grâce de *Dieu*" : Et, après ce, nous dist et requist que pour *Dieu* merci nous le feissions mettre jus, et que il nous diroit tout, et que nous feissions de lui ce qu'il nous plairoit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17).

. *La Dieu merci* : ...o l'ayde de sa femme, la *Dieu* mercy, il fut remis sur piez. (C.N.N., c.1456-1467, 52).

. *La merci Dieu* : ...vous savez qu'il est a moy, la mercy *Dieu*, qui suys seulle heritiere de monseigneur mon pere, de vous faire beaucoup de biens (C.N.N., c.1456-1467, 172).

- *Si Dieu plaist*. "S'il plaît à *Dieu*, si rien ne s'y oppose" : Mais facent de moy leur volenté, car je prens sur *Dieu* et sur l'ame de moy que ce que j'ay dit n'est pas vray, ne jà, se *Dieu* plaist, l'ame de moy n'en sera encouppée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 551). A cestuy parler estes vous venu Remondin, qui

s'enclina devant le conte et le remercia de l'honneur et de la courtoisie qu'il lui avoit faicte. Par foy, Remondin, dist le conte, c'est petit de chose ; mais, se *Dieu* plaist, je vous feray mieulx. (ARRAS, c.1392-1393, 34). Vous serez tantost en bon point, si *Dieu* plaist, madame, dist la religieuse messagiere (C.N.N., c.1456-1467, 140). A l'adventure, se *Dieu* plaist, nous avons fait ennuyt, a vostre ayde, chascun ung bel enfant (C.N.N., c.1456-1467, 205).

. *Il plaist à Dieu* : Mon enfant, de vous suis deslivre, Puis qu'a *Dieu* plait. (Pass. Auv., 1477, 130).

- *Si Dieu leur donne vie* : ...les enfans ne povoient faillir, se *Dieu* leur donnoit vie, de venir a grant perfection de bien et de tres haute honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 156).

- *Les biens de Dieu*. "Tous les biens du monde, tout ce que l'on peut imaginer" : Il fist tantost (...) faire pastez, tartres et ypocras, et le surplus des biens de *Dieu* (C.N.N., c.1456-1467, 24). ...monseigneur se disne et soupe de bescuit et de la belle fontaine, et madame a de tous les biens de *Dieu* (C.N.N., c.1456-1467, 110). ...jeune estoit et en bon point, et (...) point n'avoit de faulte des biens de *Dieu* (C.N.N., c.1456-1467, 127).

b) En partic. [*Dieu* comme source des phénomènes naturels]

- *Dieu tonnand* : Mais noise faisoient si grant Qu'on n'i oïst pas *Dieu* tonnand. (MACH., P. Alex., p.1369, 167). ...Ou tant ot menestriers cornans Que l'en n'y ouÿst *Dieu* tonnans (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 39). Vont a Troye si grant menant Que l'en n'y oÿst *Dieu* tonnand. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 108).

. *Ne pas entendre Dieu tonner*. "Être dans le tumulte" : J'ay veu qu'on n'oÿst pas *Dieu* tonner en une compaignie ou il fust (C.N.N., c.1456-1467, 199).

- *Où Dieu veut il pleut* : ...car, où *Dieu* veult, il pleut. (BUEIL, II, 1461-1466, 119). [Autre ex. p.197]

2. [*Dieu* parfait] : ...puisque *Dieu*, duquel les oeuvres sont parfaictes... (GERS., Annonc., a.1400, 229).

- *Dieu ne devie / ne faut / ne ment* : Li *Dieus* qui point ne faut ne ment... (MACH., C. ami, 1357, 32). ...mère au vray *Dieu* qui ne ment (Mir. Amis, c.1365, 31). ...Au regne de *Dieu* qui ne fault (DESCH., M.M., c.1385-1403, 233). ...li *Dieux* qui ne devie... (Gris., 1395, 61).

Rem. Prov. H., 94 [D77].

3. [*Dieu* omniscient] : *Dieu* scet tout (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 55). *Dieu* scet toutes choses (Somme abr., c.1477-1481, 88).

- *Dieu sait* + interr. indir. (souvent à valeur exclamative) : Apprès y fait on les cordes des vaisseaulx, et *Dieu* scet se les maisons ou l'en les fait sont longues. (Voy. Jérus., c.1395, 98). Et *Dieu* scet se, tant qu'iver dure, Il a par leens grant froidure ! (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 126). De ce faulx vilain aveugler, *Dieu* scet se j'en suy desireux (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 94). ...a l'entrée qu'il fist, *Dieu* scet s'il fut servy d'une chere bien rechignée (C.N.N., c.1456-1467, 28). ...[le moine] vint tout droit devers frere Conrard, l'un de ses compaignons, qui estoit oustillé, *Dieu* scet comment ! (C.N.N., c.1456-1467, 106). LE DRAPPIER. Ouÿ, veez le la qui ne sonne Mot, mais *Dieu* scet ce qu'il en pense. (Path. D., c.1456-1469, 156). *Dieu* scet comme il me fust mescheu. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 43). Et *Dieu* scait s'i font la besongne Quant il se treuvent a l'escart Avec le glorieux couart, Comment elle est bien decrotee ! (P. Jauh. D.R., a.1488, 34).

- Prov. *Dieu sait qui bon pelerin est* : *Dieus* scet qui est bons pelerins Et qui est bonne pelerine (MACH., Compl., 1340-1377, 269). ...n'y avoit ne roy ne duc qui n'en prist chescun couverte

ymagination sur son compaignon et par quoy chescun se douloit et doutoit, dont *Dieu* scet toutevoiez qui bon pelerin estoit et net en sa cause, car a luy sont cogneues les consciences et les humains secretz. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 90).

Rem. Cf. aussi N. Dupire, *Molinet*, 1932, 207. Morawski, 143. Prov. H., 95 [D83].

- *Dieu sait que* : Mais *Dieux* scet qu'il n'en estoit rien (DESCH., M.M., c.1385-1403, 90). ...le beau soupper fut en haste couvert et servy. Et *Dieu* scet qu'on y beut d'autant et souvent et largement. (C.N.N., c.1456-1467, 25). ...le cas me desplait Que j'ay fait. *Dieu* scet bien que l'ay fait envis (Pass. Auv., 1477, 109).

- *Dieu sait* + subst. (ou pronom) : Et quant Saintré fut retourné devers le roy, *Dieu* sceit l'onneur et la tresbonne chiere que il lui fist (LA SALE, J.S., 1456, 180). Or vient une matrone qui (...) fait virer et revirer puis ça, puis la, la tresdolente patiente, a tresgrand regret, *Dieu* le scet (C.N.N., c.1456-1467, 32). ...*Dieu* scet le dueil que j'en porte et en porteray tant que je vive (C.N.N., c.1456-1467, 52). ...il en invita deux ou troys tout secretement ; et *Dieu* scet la grand chere qu' on fist a ce disner (C.N.N., c.1456-1467, 274).

- [Pour indiquer le fond réel, secret de la pensée de qqn] *Entre Dieu et soi* : Mes, entre *Dieu* et moy, ce fut a son tord et en estoit l'oppinion mal fondee (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 261).

4. [Dieu guide, aide, Dieu secourable...] : ...et nous en alons a vostre congié. Beaulx seigneurs, dist Remondin, alez en la garde de *Dieu*, qui vous conduise, et me vueilliez recommander au roy tres humblement. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Reprenons cuer, ayons en *Dieu* confort (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 63).

- À l'aide de *Dieu* : Alons nous en tout constrant l'ost, sans eulx meffaire, et alons assaillir ceulx qui assaillent la ville, et je croy que, a l'aide de *Dieu*, ilz ne se pourront tenir contre nous. (ARRAS, c.1392-1393, 111).

. Prov. : Ayde-toy, *Dieu* te aidera (BUEIL, II, 1461-1466, 33).

- *Dieu qui aux choses pourvoit* : Quant *Dieu* qui aux choses pourvoit Fist cesser l' euvre par son sens... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 151).

- Prov. *Dieu ne prend pas sur les droits d'autrui* : *Dieu* n'emprunt jamais sur le droit d'autrui et après il pardonne (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 101). [Autre ex. II, 132]

- *Le doigt de Dieu* : Comme est escript ou livre d'EXODUS, quant les enchanteurs du roy d'Egipte veirent les choses merveilleuses que faisoit Moyse, lesquelles ne pouoient faire, disoient : "C'est icy le doigt de *Dieu*..." (Somme abr., c.1477-1481, 138).

- *La main de Dieu* : S[y] il n'y a tel comme de soy humilier tousjours dessoubz la puissant main de *Dieu*, et attendre sa grace (GERS., Trin., 1402, 163). Et à l'exemple des princes ou puissans personnes qui, par leur force, en grant orgueil presumeroyent de tout subjuguier, sanz que riens leur peust nuire, sans aviser la main de *Dieu* qui est sur toutes choses. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 146). ...j'ay conclut en ma pensee que la main de *Dieu* est sur nous et que sa fureur a mis en oeuvre ce flaiel de persecution (CHART., Q. inv., 1422, 4).

- [Pour marquer le sentiment de suivre Dieu dans ce que l'on entreprend] *Dieu avant / devant* : Seigneurs barons, dist Uriens, ces gens sont grant foison, mais sachiez que, *Dieu* devant, ilz sont tuit nostre (ARRAS, c.1392-1393, 111). ...depuis il confessa *Dieu* devant tous les tirans sans doubtaunce quelconque jusques a mort soustenir (GERS., P. Paul, a.1394, 489). Et, *Dieu* avant ! quant

je fus a l'entree je encontray un tresbel de corps chevalier... (LA SALE, J.S., 1456, 101). ...la cause si est qu'ilz ont volonté, *Dieu* devant [ici peut-être l'Eucharistie], dedans bref temps de faire une belle procession et devote a la loange de Nostre Seigneur Jhesucrist et de sa glorieuse mere. (C.N.N., c.1456-1467, 222). Le marché fut fait, et entreprint garir net cest oeil, *Dieu* avant (C.N.N., c.1456-1467, 503). ...je feray bien avec mon fils, *Dieu* devant, et avecq la mère aussi (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 237). Et pour ce ne devez pas faire doubte en vostre secours, *Dieu* devant (BUEIL, I, 1461-1466, 175). Et suis d'oppinion que demain au matin, *Dieu* devant, vous montez à cheval et que... (BUEIL, I, 1461-1466, 184). Et, le lendemain, *Dieu* devant, aprez qu'ilz eurent ouy la messe et qu'ilz eurent desjeuné, partirent de Crathor (BUEIL, II, 1461-1466, 84). Et que ferons-nous, *Dieu* devant ? (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 232). [Autre ex. p.255] Et lendemain samedi, *Dieu* devant, Ilz deslogerent avant soleil levant. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 143).

- *Demander / querir pour Dieu*. "Demander l'aumône" : ...[ils] au-devant de l'uy et chappelle Estienne Haudry, prindrent une relique d'argent que l'en avoit mis à l'uy d'icelle chappelle, pour demander pour *Dieu*, et afin que les bonnes gens feissent leurs aumosnes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 92). ...en la compoingnie d'autres povres hommes mendiens et querans leurs vies pour *Dieu* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 453).

. *Donner pour Dieu*. "Donner pour les pauvres, pour les oeuvres charitables" : ...ilz avoient tout vendu et donné pour *Dieu*. (MANSEL, Fleur hist., c.1446-1451. In : *Chrestom.* R., 114).

- *Les membres de Dieu*. V. membre "Les pauvres"

- *Hostel Dieu*. V. *hostel* : Chier sire, je vous pry Qu'a l'Ostel *Dieu* me faites porter sans nul detry (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 446).

5. [Dieu juge ; Dieu punit ; Dieu miséricordieux]

a) [Dieu juge] : ...*Dieu* qui a droit juge (MACH., C. ami, 1357, 65). *Dieu*, notre juge... (GERS., Déf., 1400, 242). *Dieu*, qui tout juge... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 151). ...la justice de *Dieu* (Somme abr., c.1477-1481, 175).

- *Dieu paie* : *Dieu* payera celui qui le compere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 147).

- *Selon Dieu*. "Selon la loi de Dieu" : LE PRINCIPAL. Pour le vous dire en general, Enfants, vous estes gardonnez Et vous ay assez ordonnez Selon *Dieu* et selon police. (Sots gard., a.1488, 113).

b) [Dieu punit] : David le prophete dit que les jugemens et punicions de *Dieu* sont comme abysme sans rive et sans fons, et n'est pas saige qui les cuide comprendre en son engin. (ARRAS, c.1392-1393, 2). ...car communement et souvent *Dieu* punist les gens pecheurs par pires pecheurs que eulx, et les bons mesmes sont affligés par les maulvaix. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 196). *Dieu* pugnist tout, quant bon luy semble. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 60).

- *Honni soit il de Dieu* : Avant, seigneurs bacheliers, veez la Gieffroy qui se combat tous seulz a la gent Mahomet. Qui ore ne lui aidera, honny soit il de *Dieu* ! (ARRAS, c.1392-1393, 232).

- *Dieu rend mal pour mal* : Saint Augustin dist que *Dieu* rend mal pour mal, c'est a dire paine pour pechiéz, et ce par justice, car il est juste. (Somme abr., c.1477-1481, 177).

Rem. À qui *Dieu* veut mal, il lui leve le sens (Prov. H, 94 [D68]).

- *L'ire de Dieu* : ...par le ire de *Dieu* eslevee contre l'omme, discipline de reprinse ou de contrainte est venue contre l'omme (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 195). ...il voloit apaisier

l'ire De *Dieu* (MACH., Prol., c.1377, 10). Avez le grant ordure de vostre maniere de vivre tant abhominable que avec ce que vous estes en l'ire de *Dieu*, le monde tant vous desprise que toute personne honneste vous fuit comme chose escommeniee (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 212). ...troys principales choses donnent signe de divine fureur sur lez nations et de l'ire de *Dieu* contre les seigneuries (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 78).

c) [Dieu est miséricordieux] : *Dieu* a tousjours les braz estendus pour recevoir le pecheur a misericorde. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 259). Sachiez qu'il n'a si grant pecheur ou monde que *Dieu* ne soit plus grant pardonneur et plus debonnaire, quant le pecheur se repent et lui crie mercy de bon cuer et de bonne volenté. (ARRAS, c.1392-1393, 255).

- *Bon dieu* : ...elle est de bonté plaine comme du bon *Dieu* donnee (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 145). O vray bon *Dieu*, quelle chouse as tu trouvé en moy, que tu as voullu tant et si griefment souffrir pour moy, fors que par ta bonté et charitey ? (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 277).

- *Dieu d'amour* : Vray *Dieu* d'amours, tres glorieux, Puissant, parfait, tres curieux De ceulx qui en toy se conferment... (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 81).

- Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pecheur* : Mais *Dieux*, qui ne veut pas la mort Dou pecheur... (MACH., P. Alex., p.1369, 110). ...*Dieu* (...) qui est tout miséricorde et ne veut pas la mort du pécheur... (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 31). *Dieu* ne veult pas la mort du pescheur (JUV. URS., Exort., 1458, 421).

6. [L'homme devant Dieu]

a) [Aimer Dieu, se soumettre à Dieu, prier Dieu...] : ...à la louange de *Dieu* nostre createur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 567). Par ma foy, sire, dist la dame, c'est bien dit, car en toutes choses doit on appeller *Dieu* en son aide. (ARRAS, c.1392-1393, 25). N'ay je pas a *Dieu* voué chasteté ? Et vous m'apportez la rompture (C.N.N., c.1456-1467, 101). ...après les graces a *Dieu* de par elle et sa fille rendues, se mettent a chemin (C.N.N., c.1456-1467, 102). Gens hazardeux ont en leur regard *dé* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 836).

- *Croire en Dieu* : Par foy, c'est grant dommage que ce Turc ne croit en *Dieu*, car il est moult preux. (ARRAS, c.1392-1393, 112).

- *Se commander à Dieu* : Et lors prist Gieffroy congié de son pere et de sa mere et entra en mer, et furent les voiles levez et se commanderent a *Dieu*, puis s'esquippent en la mer, et en pou de heure ot on perdu la veue d'eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 213).

- *Recommander son ame à Dieu* : ...il recommenda l'ame de soy à *Dieu* à la benoite Vierge Marie et à toute la sainte Trinité de Paradis, en eulx requerant que ses meffais, torfaiz et peschez lui vouldissent pardonner (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 22).

- *Estre de par Dieu*. "Vivre en croyant" : Et saiches que je scay bien que tu cuides que ce soit fantosme ou euvre dyabolique de mon fait et de mes paroles, mais je te certiffie que je suiz de par *Dieu* et croy en tout quanque vraye catholique doit croire. (ARRAS, c.1392-1393, 25).

- *Laisser à Dieu ce qui est à Dieu* : ...et laisser à *Dieu* ce qu'est à *Dieu* et au prince ce qu'est au prince (Traité politique C., c.1492-1493, 160).

- *Louer Dieu* : Loué soit *Dieu* que l'a tramis ! (Pass. Auv., 1477, 114).

- *Dieu los*. "Louange à Dieu, Dieu soit loué" : ...qui n'ay rien fait de mal, *Dieu* los ! (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 333).

- *Mercier Dieu*. "Action de grâces rendues à Dieu à certains moments de la journée, notamment le repas" : Apriès le *Dieu* mercier sont au diner asis, Mais Loïs pour diner n'estoit mie famis (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 278).

- *Prier Dieu* : Retournez en vostre maison, et priez *Dieu* (C.N.N., c.1456-1467, 101). Or tenez, vela ma salade Qui n'est froisee ne coupee : Je la vous rens, et mon espee. Et faictes prier *Dieu* pour moy. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 40). Donne moy ung peu de loisir Pour *Dieu* prier et adourer. (Pass. Auv., 1477, 99).

- *Prier Dieu pour qqn* : ...je vueil ycy user ma vie, et prieray *Dieu* pour ta mere et pour moy, et aussi que *Dieu* te veuille admender. (ARRAS, c.1392-1393, 278).

- *Prier à Dieu que* : Et sachiez que je pensoye moult fort a un mien affaire qui moult me touche au cuer, et je pry a *Dieu* qu'il m'en aide a yssir. (ARRAS, c.1392-1393, 25). TESTE VERTE. Je pry a *Dieu* qu'on me decolle Se Chacun n'entent tout cela. CHACUN. Il auroit bien la teste folle Qui ne l'entendrait. (Sots triumph., c.1475, 45). LA CHOSE PUBLICQUE. Ung grant tas de sots estourdis, Gens de mauvais gouvernement. Je prie a *Dieu* de paradis Que de luy soient ilz mauldictz Car gastee m'ont totalement. (Sots mal., c.1480, 86). D'autres faultes assez y voy A desclairer en temps et heure Devant *Dieu*, le souverain roy, Qui ne veult que nul pecheur meure. Ses causes congneues, je demeure Exempte de vostre justice, Priant a *Dieu* qu'il me sequeure Et me soit en aide propice. (Cene dieux, c.1492, 139).

- *Rendre l'ame à Dieu*. "Mourir"

- *Aller à Dieu*. "Mourir" : ...je m'en vois a *Dieu*, au quel humblement mon ame recommande (C.N.N., c.1456-1467, 460). Cestuy Blanc donques allé ja a *Dieu* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 83).

- *Renier Dieu* : BEAUCOP. Il y eut beau trippot, Le filz de putain regnoit *Dieu* et sa mere de grant flot, Par le sang bieu qu'i me tueroit. (B. veoir, p.1480, 21).

- *Servir Dieu* : ...cil conte Aymery fu grant pere de l'ayeul saint Guillaume, qui relenqui toute possession mondaine pour servir *Dieu* Nostre Createur, et se mist en l'ordre et religion des Blans Manteaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 16). C'est grant fait que de servir *Dieu*, Ung chascun doit fuyr le monde. (Sots gard., a.1488, 100).

- Prov. : On ne puet servir *dieu* et dyable. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197). Servir a *dieu* est pour regner ["À l'homme de servir *Dieu* pour son règne" ?] (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 198).

- *Tenter Dieu*. "Demander à Dieu des preuves de sa puissance ; p. ext. se lancer dans des affaires périlleuses, surhumaines comme si on comptait sur l'aide de Dieu" : ...droit cy ont ouvré labeur et vertu de corps, diligence et aguet d'engin, force d'omme et proesse de cuer avecques sens, lesquelles toutes choses ensemble gisans en humain exploit, sans tempter *Dieu*, ont donné a ce roy victoire sans miracle, mes par nature. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 317).

- [En *Dieu* indique une communauté spirituelle, le partage d'une même foi en Dieu entre le locuteur et les personnes désignées par le subst.] Subst. + en *Dieu*

- *Amis en Dieu*. V. en

- *Fils en Dieu*. V. fils

- *Pere en Dieu*. V. pere

- *Soeur en Dieu*. V. soeur

b) En partic. [Vie religieuse]

- *Homme de Dieu / Pasteur / vicaire de Dieu*. "Serviteur et représentant de Dieu, en partic. moine ou prêtre" : Homme de *Dieu*, nous sommes prest De faire quanque tu nous diz (Mir. st

Val., c.1367, 157). ...et ton roy Charles, comme vicaire de *Dieu*, a ceste charge et le doit faire, et toutevoie il est du tout determiné a paix, et la veult (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 228). Helas, sire, les choses ou monde que ung prince doit plus avoir, et par lesquelles il appert miex qu'il soit et doye estre vicaire de *Dieu* en terre, c'est clemence, pitié et compassion, non mie de ses subgetz seulement mais de ses ennemis. (JUV. URS., Loquar, 1440, 376). Sy l'envoya au Pape, comme celui qui vicaire de *Dieu* estoit (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 101). ...je viens a vous, vicaire de *Dieu*, pour vous requérir pardon et mercy des offences que j'ay tant faictes a mon Sauveur (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 104). Ad ce faire est propre et ydonne, Car il est ung homme de *Dieu*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 396). ...ung pasteur de *Dieu* (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

- (Reverend) *Pere en Dieu* : ...lequel clerc dist que, à la requeste de reverend pere en *Dieu* mons. l'evesque de Paris, ledit mons. le chancelier, son maistre, mandoit audit mons. le prevost [ceci] (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 84). ...ouye certaine requeste de provision faite à ladite court de parlement, par reverend pere en *Dieu* mons. l'evesque de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 312). ...et en quatre livres paris.. de rente deuz par an a reverend pere en *Dieu* monseigneur Jehan de Gonnesse (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1391, 636). ...et ou lieu d'iceulx executeurs a surrogué reverend pere en *Dieu* maistre Jehan de Corbie, evesque de Mende (FAUQ., I, 1417-1420, 139). Evesque, pere en *Dieu*, venez Batiser mon pere errant (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 604). Et, le dimenche ensuivant, quart jour d'aoust, Reverend Pere en *Dieu* maistre Jehan Balue fut sacré à evesque d'Evreux en l'eglise Notre-Dame de Paris. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 78).

C. - [P. affaiblissement, dans des tournures de souhait ou bien dans des tournures d'assertion, d'exhortation, de jurement, dans des formules d'invocation (avec valeur interj.), dans des formules de salutation ou d'adieu]

1. [Dans des formules de souhait]

a) [Dans des formules de souhait adressées à Dieu (souvent prononcées quand on aborde qqn ou quand on prend congé de qqn)]

- [Avec le subj.] : Amis, *Dieu* soit avecques toy. (Mir. enf. diable, c.1339, 38). Et te pardonne, et *Dieux* si face, tous courroux, ires et maltalens que tu peues avoir eux ou encourroux envers moy, par quelque [cause] ou raison que ce soit, de tout le temps passé jusques aujourd'uy. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 272). Je ne scay qu'il advendra du surplus, mais veez la beau commencement et grant apparence de grans noblesces et de grant honneur. *Dieux* doint que la fin en soit bonne ! (ARRAS, c.1392-1393, 38). Et se vous faictes le contraire, vous et voz hoirs decherront petit a petit, et la terre que vous tendrez alors que vous ferez la faulte, se il est ainsi que vous le faciez, ce que *Dieu* ne veuille ja consentir, ne sera jamais tenue par nul de voz hoirs ensemble. (ARRAS, c.1392-1393, 42). Sire, dist l'escuier, *Dieu* vous doint faire bon voyage par sa sainte grace, et a *Dieu* vous command. (ARRAS, c.1392-1393, 179). ...que *Dieu* te veuille admender. (ARRAS, c.1392-1393, 278). ...picquez avant : bonne adventure nous doint *Dieu* (C.N.N., c.1456-1467, 477). COQUILLART. C'est tresbon menger d'une hure, *Dieu* vous doint bon jour, de senglier. (Est., p.1460, 21). ...ne plaise a *Dieu* que mondit seigneur le duc vouldist nourrir debat entre le pere et le filz (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 50). CHACUN. Messeigneurs, *Dieu* vous doint santé. (Sots triumph., c.1475, 39). *Dieu* vous doint son beau paradis ! (Pass. Auv., 1477, 88). Vostre vouloir Veulhe *Dieu* en bien augmenter. (Pass. Auv., 1477, 115). *Dieu* vous doint bonne estraine. (Pass. Auv., 1477, 124). *Dieu* vous

sault ! (Pass. Auv., 1477, 128). *Dieu* te rende la [l. le] bien Et le plaisir que nous as fait ! (Pass. Auv., 1477, 156). *Dieu* vous doint bonne vye ! (Pass. Auv., 1477, 185). *Dieu* vous doint honneur grant ! (Pass. Auv., 1477, 214). *Dieu* te veulhe joye eslargir (Pass. Auv., 1477, 235). *Dieu* veulhe que [ces espices] vous soyent propices ! (Pass. Auv., 1477, 236). *Dieu* nous conduie ! (Pass. Auv., 1477, 238). *Dieu* te veulhe remunerer ! (Pass. Auv., 1477, 238). Plaise a *Dieu* de vous secourir (Pass. Auv., 1477, 265). *Dieu* (...) vous veulhe consoler ! (Pass. Auv., 1477, 265). *Dieu* le vous veulhe pardonner ! (Pass. Auv., 1477, 270). L'AFFINEUR. Cappitayne, *Dieu* vous benye. (Sots mal., c.1480, 82). AFFRICQUEE. Mon amy, *Dieu* vous doint bon jour ; Ennement c'est du bien de vous, Si j'avoye quelque courroux Maintenant seroy je joyeuse. (P. Jauh. D.R., a.1488, 29).

. *Dieu* donne + inf. : *Dieu* vous doint faire son plaisir (Pass. Auv., 1477, 127). *Dieu* me doint faire bon message ! (Pass. Auv., 1477, 168). *Dieu* vous doint vivre a honneur (Pass. Auv., 1477, 272).

. *Dieu* garde : *Dieu* (...) le gart de desesperacion ! (Pass. Auv., 1477, 108). *Dieu* nous veille d'elle [Hérodiane] garder ! (Pass. Auv., 1477, 111). *Dieu* guarit raby ! (Pass. Auv., 1477, 161). *Dieu* te gart de vergoigne (Pass. Auv., 1477, 177). Plaise a *Dieu* de garder les bons ! (Pass. Auv., 1477, 269).

. [Formule de politesse sans plus] : ...Sans ce que aucun me secourut Si non de *dieu* gard seulement (Danse macabre femmes H., p.1480, 70).

. *Dieu* y ait part : Et compterent a OEudon, leur frere, comment le roy d'Arragon et la royne vouldrent avoir Bernardon, son filz. Et cil respond : *Dieux* y ait part, je le tien a bien employé. (ARRAS, c.1392-1393, 293).

- *Dieu* y soit : PATELIN. N'est ce pas y la ? J'en fais doubte. Et si est, par sainte Marie : Il se mesle de drapperie. *Dieu* i(l) soit ! (Path. D., c.1456-1469, 56).

. *Dieu* soit ceans : *Dieu* soit ceans, *Dieu* vous gard maistre, Que faictes vous icy de bon ? (Dorib., p.1480, 245). *Dieu* soit ceans ! bon jour, mon pere. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 87).

. *Qu'il pleust à Dieu* que + subj. : ...ledit prisonnier leur cogneut et confessa que en la ville de Compiengne il avoit une sienne amie nommée Marguerite, laquelle il avoit fiancée, et qu'il vouldroit qu'il pleust à *Dieu* que elle peust savoir l'estat en quoy il estoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 203). Je vouldroye bien qu'il pleust à *Dieu* que je fusse une fois devant le roy en son bon conseil, et je diroie la verité (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 545).

. *Pleust à Dieu* que : Pleuïst *Dieu* qu'il me couvenist Rentrer encor en tel estour Et prendre mon certain retour Parmi joneche et tous ses plains ! (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 73). Pleust a *Dieu* que le roy ne s'en deust courroucier, et je l'eusse occiz, car il [Jossellins de Pont le Leon] tient l'eritaige qui fu de mon oncle, que nous deussions avoir. (ARRAS, c.1392-1393, 55). ...pleust a *Dieu* que la chose en fust ores bien faicte, ainsi comme je le desire. (C.N.N., c.1456-1467, 296). Pleust or a *Dieu* qu'i n'y vist goutte ! (Path. D., c.1456-1469, 56). Mon seigneur, il nous en desplait ; Et pleust a *Dieu* qu'il fut a faire ! (Pass. Auv., 1477, 233).

. *Dieu* le veuille : "...nous avons fait ennuyt, a vostre ayde, chascun ung bel enfant (...) - Or, *Dieu* le veuille, dirent elles..." (C.N.N., c.1456-1467, 205).

. *La volonté de Dieu* soit faite : Non contrestant, la volenté de *Dieu* soit faicte, car nous partirons, au plaisir de *Dieu*, de cy demain, aprez le service, pour lui [le soudant] aler visiter. (ARRAS, c.1392-1393, 94).

. [Formules d'imprécation] : LE SOT. *Dieu* mette en mal an qui en ment (Gaud. sot, c.1450, 12). *Dieu* te mecte en male sepmaine ! (Pass. Auv., 1477, 203). BEAUCOP. Elle eut par moy de bons morceaux, Que *Dieu* met en mal an Perrette ! (B. veoir, p.1480, 19). LA LAITIÈRE. Par saint Bergot, Vous en aurés six parisis. LE SAVETIER. De *Dieu* puist il estre mauldis, Dame, qui le vous y fera. LA LETIÈRE. Amen, et qui plus en donra Que je soie ne croix [ne] pille. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31). Faulx envieux *Dieu* vous mauldie ! (S. fol, c.1480-1490, 6).

- [Avec l'impér.] : E ! Biau sire *Dieux*, faites nous Joieux (Mir. enf. ress., 1353, 22). Mon *Dieu*, ayés pitié de moy ! (Pass. Auv., 1477, 152).

- *Au plaisir de Dieu*. V. *plaisir* : Lesqueles herbes, ainsi liées ensamble oudit drapelet, elle bailla lors audit Hainsselin, li dist que il le meist en sa bourse, et le gardast bien jusques environ XJ jours, et que, dedans ledit temps, il se apercevroit bien qu'il garriroit d'icelles fieuvres au plaisir de *Dieu*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 330). Et ces termes je vous met avant pour les merveilles qui sont en l'ystoire de quoy je vous pense a traictier, au plaisir de *Dieu*, mon Createur, et au command de mon dessuz dit tres puissant et noble seigneur. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Non contrestant, la volenté de *Dieu* soit faicte, car nous partirons, au plaisir de *Dieu*, de cy demain, aprez le service, pour lui [le soudant] aler visiter. (ARRAS, c.1392-1393, 94). ...il ordonna son parterment et print congé de sa dame. Et au plaisir de *Dieu* promect de tantost retourner. (C.N.N., c.1456-1467, 145).

b) [Dans des formules d'invocation adressées à qqn]

- *De par Dieu* : Je laisse, de par *Dieu*, mon bruyt A maistre Guillaume Villon (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 15). ...[il] luy mect son baston creux a l'oreille, en luy commendant de par *Dieu*, comme son ange, une foiz pour toutes, qu'elle maine sa fille a l'ermite (C.N.N., c.1456-1467, 102).

- *En / ou nom Dieu*. "Au nom du Seigneur" : Ou nom de *Dieu*, ci commence le livre d'Aristote appelé Du Ciel et du monde (ORESME, C.M., c.1377, 38). Damoisiaux, nous sommes moult courrouciez de vostre dommage et de vostre honteuse perte, quant serez desherité de si noble pays comme est Bretagne. Et il leur respondy : Comment se pourroit ce faire ? Ja n'a le roy plus de hoirs que moy. En non *Dieu*, dist Jossellins que je voy la, sachiez qu'il a fait son hoir de Hervy de Leon, et croy qu'il l'ait enchanté, et les barons du pays aussi, car les lettres en sont ja passees, et y pendent leurs seaulx avec le seel du roy. (ARRAS, c.1392-1393, 57). Lors ot le roy grant joye, et se dreca en son seant, et print l'espee par la poingnie que Uriens lui tendoit et lui donna la collee en disant : Ou nom de *Dieu*, chevalier soiez, qui vous ottroit amendement. Et puis lui baille l'espee. (ARRAS, c.1392-1393, 119).

. [Pour chasser un démon] : Au nom de *Dieu* fort et puissant, Palhart dampné, laisse cel homme ! (Pass. Auv., 1477, 159).

- [Par référence à l'union souhaitée avec Dieu] *Pour (l'amour de) Dieu* : ...ycellui chevalier appella elle qui parle à part, lui requist que elle vouldist estre s'amie ; et elle lui respondi que non seroit, et que elle n'avoit que fere à lui, disant : Sire, pour *Dieu*, lessiez-moy aler ! (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 43). ...entre les autres paroles qu'ilz orent ensamble, dist icelle Perrete à lui qui parle, que, pour l'amour de *Dieu*, il ne vouldist plus aler ne venir vers elle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 275). ...laquelle femme dudit Breton supplia à il qui parle, pour l'amour de *Dieu*, que comme sondit mary feust prisonnier ou Chastellet de Paris, qu'il lui pleust à parler à mons. Olivier de Mauny (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 535). Et pour tant, m'emerveil je de quel part si belle ne si gracieuse

creature que ly corps de vous est, puet estre cy venue, si seule de compaignie. Et pour *Dieu*, pardonnez moy, car je fay grant oultrage de l'enquerre, mais le grant desir de le savoir me fait faire cel oultrage. (ARRAS, c.1392-1393, 7). Et lors lui respondy la pucelle : Tres chier oncle, je n'ay plus de confort ne de conseil que vous. Si vous requier, pour *Dieu* et pour pitié, que vous y veulliez pourveoir de remede, car il est bien vray qu'a vous je doy obeir plus que a personne du monde, et ainsi le vueil je faire. (ARRAS, c.1392-1393, 188). Pour *Dieu*, n'y aiés point d'envye (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 18). ...ce sçay je bien, m'amy ; n'en parlez plus, pour *Dieu*, dist le bon homme. (C.N.N., c.1456-1467, 30). ...[il] eut bien le courage, après les premisses dont ces amoureux scevent les femmes abuser, luy demander a faire pour l'amour de *Dieu* [Ici empl. iron. eu égard au cont.] (C.N.N., c.1456-1467, 105). ...le maistre curé, a qui les oeufz et le beurre crevoient les yeulz, cria pour *Dieu* mercy. (C.N.N., c.1456-1467, 446). PATHELIN. Moy je vous jure Qu'aussi n'en vueil [je] riens avoir : Pour *Dieu* soit ! (Path. D., c.1456-1469, 170). Cy gist et dort en ce sollier Qu'Amours occist de son raillon, Ung povre petit escollier Qui fut nommé François Villon. Oncques de terre n'eust sillon, Il donna tout, chascun le scet, Table, tresteaux, pain, corbillon. Pour *Dieu*, dictes en ce verset : Repoz eternal donne a cil, Sire, et clarté perpetuelle, Qui vaillant plat ne escielle N'eust oncques, n'ung brain de percil. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 142). Pour *Dieu* laissés vostre douleur (Pass. Auv., 1477, 256).

- *En l'honneur de Dieu* : LE SERGENT. Helas, veillés moy escouter. Vous m'avés fait ung grant dommage, Lessez moy aller a ma femme, En l'honneur *Dieu*, je vous requier. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 35).

2. [Dans des tournures d'assertion, d'exhortation, de jurement..., en prenant Dieu à témoin]

a) [Tournures assertives, pour garantir la vérité, la sincérité]

- *De par Dieu* : Et dist ly varlez a la dame : Ma dame, il est temps de venir quant il vous plaira, car tout est prest. Et celle dist : De par *Dieu*. Puis a dit au roy : Sire chevaliers, a vostre congé et grans mercis de vostre courtoisie. (ARRAS, c.1392-1393, 7). Or ça, de par *Dieu*, dist il, puisqu'il fault que ainsi soit, je suis content (C.N.N., c.1456-1467, 522). ESTOURDI. De par *Dieu*, tu y estois don ? (Est., p.1460, 26). LE PRESTRE. Or dy, bel amy, de par *Dieu*, Tant a loisir t'as bonne espace. (C. Riff., c.1480-1520, 59).

- *Par Dieu* : Et elle [Mélusine], qui bien apperceut que il estoit tous honteux de ce qu'elle savoit tant de son estat, lui dist : Par *Dieu*, Remondin, je suiz, aprez *Dieu*, celle qui te puet plus aidier et avancier en ce mortel monde, en tes adversitez, et ton malefice revertir en bien. Rien ne te vault le celer. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Et lors s'armerent et se presenterent a Gieffroy et lui dirent qu'ilz lui aideroient a destruire ses ennemis. Par *Dieu*, seigneurs, dist Gieffroy, vous estes bonnes gens et loyaux, et je vous mercie de vostre bonne volenté, mais il n'est besoing quant a present, car j'ay assez gens sans vous travailler pour acomplir mon affaire, au plaisir de *Dieu*. (ARRAS, c.1392-1393, 197). ...s'il y vient, je luy fendray la teste jusques aux dens ; voire par *Dieu* ! s'il estoient trois, j'en seray bien maistre (C.N.N., c.1456-1467, 50). Toute leur cronique j'ay lue Que je [cuydoye] avoir pardue, Mais non est, par *Dieu*, vela cy. (Est., p.1460, 25). Adieu te dy, faillon, par *Dé* ! (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 127).

- *Pour la reverence de Dieu* : Et vraiment, seigneur, je le veulx Pour la reverence de *Dieu* ! (Pass. Auv., 1477, 275).

- *Appeler Dieu à tesmoin* : COQUILLART. Ainsi le crois par Nostre Dame, Comme Coquillart que je suis Et le confirme tant com(me) je puis, J'en appelle *Dieu* a tesmoing. (Est., p.1460, 26).

- *Prendre sur Dieu*. "Affirmer en prenant Dieu pour arbitre" : Mais facent de moy leur volenté, car je prens sur *Dieu* et sur l'ame de moy que ce que j'ay dit n'est pas vray, ne jà, se *Dieu* plaist, l'ame de moy n'en sera encoulpée (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 551).

b) [Dans les serments]

- *Jurer Dieu* : Je suis aussi simple, aussi coy Comme une pucelle, car quoy Dit le second commendement ? Qu'on ne jure *Dieu* vainement : Non ay je en vain, mais tresferme, Ainsi que fait ung bon gendarme, Car il n'est rien craint, s'il ne jure. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 42).

- *Jurer Dieu que*. "Faire le serment que" : Et scot comment le seigneur de la terre estoit trespassez, et ne lui estoit demouré que une fille, laquelle estoit moult bonne et tant belle qu'a merveilles. Le roy la fist demander pour femme. Mais la pucelle ne s'y vult accorder. De quoy le roy fu moult doulens, et jura *Dieu* que, se il pavoit, que il l'auroit, comment qu'il feust. Lors fist son mandement et deffia la pucelle et tous ses aidans. (ARRAS, c.1392-1393, 147).

- *Jurer la dent Dieu que*. V. *dent*

3. En partic. [Parmi les formules garantissant une assertion] *Si m'ait Dieu(s) / Si Dieu(s) m'ait*

a) [*Si / se* est adv.] *Si m'ait Dieu(s)* : GUILLEMETTE. Se m'ait *Dieu*, voire ! (Path. D., c.1456-1469, 56). LE PRESTRE. Se m'ait *Dieux*, mon amy doulx, (Je ne diray point devant toy) Beau filz, car je ne scay de quoy Tu te veulx confesser a moy. (C. Riff., c.1480-1520, 59). Je croy que tu fais l'ententris, Va t'en d'icy, il t'en desplaist ! RIFFLART. Sire, se m'ait *Dieu*, non fait. Dolent et desplaisant seroye, S'a les compter je mesprenoye. (C. Riff., c.1480-1520, 60).

Rem. DESCH., M.M., c.1385-1403, 345 ; *Gris.*, 1395, 45 ; CHART., L. *Dames*, 1416, 239 ; CHART., D. *Rev.*, a.1424, 315 ; CHART., B. *Dame*, 1424, 335 ; Pac. Job M., c.1448-1478, 237 (*se mahydieux*) ; *Jen. filz de rien* T., c.1475-1500, 293 (*semy Dieux*) ; COQUILL., *Oeuvres* F., 1478-p.1494, 9 ; 40 ; 233 (*Se m'ist Dieux*) ; 280 ; *Nouv. mar.* T., c.1490-1500, 87 (*se midieulx*) ...

- *Ainsi m'aide Dieu* : Aucunes gens qui bien peu sentent, Nourriz en simplese et confiz, Contre le vouloir *Dieu* attentent, Par ignorance desconfiz, Desirans que [vous, Marie d'Orléans] feussiez ung filz ; Mais qu'ainsy soit, ainsy m'ait *Dieux*, Je croy que ce soit grans proufiz ; Raison : *Dieu* fait tout pour le mieulx. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 41). Ainsi m'ayde *Dieu*, il n'est chose que je ne face pour le [un diamant perdu] ravoir (C.N.N., c.1456-1467, 46). PATHELIN. Or ainsi m'ait *dieu*, voire ! (Path. D., c.1456-1469, 56). ESTOURDI. Qui sauroit compasser le temps, Il feroit plus fort que Dorie Qui escript a sa theologie, Ainsi que ay trouvé aux cronicques, Qui sont tresnoblement escriptes De sa main, ainsi vous ay *Dieux*, Et met tout certain que... (Est., p.1460, 25). Se pour ma mort le bien publicque D'aucune chose vaulsist mieulx, A mourir comme ung homme inique Je me jugasse, ainsi m'est *Dieux* ! Griefz ne faiz a jeunes ne vieux, Soie sur piez ou soye en bierre : Les mons ne bougent de leurs lieux Pour ung povre, n'avant n'arriere. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 31).

- [Forme réduite à *me Dieu, mes Dieu / mi Dieu*] : *Mesdieu*, il n'est aultre vie Que des pastureaux (Pac. Job M., c.1448-1478, 221). ...Que je luy baillasse, *medieu* (Pasté T., c.1475-1500, 198). *Mes dieux*, quant de ce ralias, Six jours a... (LA VIGNE, Aveugle

boiteux D., 1496, 61). Meshui ne cessera, mi *dieux* ! (Gent. Naudet T., c.1500, 276).

b) [*Si / se* est vraisemblablement conjonctionnel] *Si Dieu(s) m'ait* : Ce n'est que bien dit, si *Dieu* m'eist ! (Pass. Auv., 1477, 134). Par mon serment, se *Dieu* ne m'ayde... (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 91). Se *Dieu* m'aïst, je me repens Quant au jourd'huy te confessay. (C. Riff., c.1480-1520, 61).

Rem. MACH., C. *ami*, 1357, 2 ; *Gris.*, 1395, 27 ; *Pass. Auv.*, 1477, 153... ; forme *si vous ait Dieu* : GARENC., *Poésies* N., 1407, 44.

c) [Dans cette dernière forme, *aider* cède fréquemment la place à d'autres verbes] : Sire, se *Dieu* me gart de haire, Vostre faulcon a ja saisi Le hairon et mis dessoubz lui. (*Gris.*, 1395, 6). Je croy, se *Dieu* me doint pardon, Qu'en ce monde n'a chose nee Plus plaisant (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 118). COQUILLART. Or reculés vous, j'ay senti, Sur ma foy, autre chose qu'a point. DESGOUTTÉ. Se m'ain *Dieux*, qui d'argent n'a point Maintenant il n'a nulz varlez. (Est., p.1460, 22).

4. [Dans des formules d'invocation de *Dieu*, souvent avec valeur interj.] : Beau Sire *Dieu* tout puissant, qui es un seul en Trinité... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 7). Beau sire *Dieu*, nous te rendons grace et mercy pour l'excellence de ce don (GERS., Purif., 1396-1397, 62). O beau sire *Dieu*, mon createur, mon redempteur, filz de la Vierge Marie... (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 209). Dictes le moy, a vostre advis, Beau sire *Dieu*, c'est ung mauv(a)is. Or suis je bien hors de grant peine, N'est il pas ennuit la sepmaine Que on doyt boyre de bon vin cler ? (S. fol, c.1480-1490, 6).

- *Dieu ! Hé Dieu / Oh Dieu !* : "Et *Dieu* ! dit il, ce vous est grand reprouche..." (C.N.N., c.1456-1467, 314). GUILLEMETTE. Hé ! *Dieu*, que vous avez de bave ! Au fort, c'est tousjours vostre guise. (Path. D., c.1456-1469, 100). *Dieu*, hélas, Bien me desplaist que te martrye (Pass. Auv., 1477, 100). O *Dieu*, je ne le puis tirer [le filet] ! (Pass. Auv., 1477, 125). AFFRICQUEE. *Dieu* ! qu'est cecy ? n'avez vous honte ? Hé *Dieu* ! comment y allez vous ! (P. Jauh. D.R., a.1488, 30). L'ERMITE. O *Dieu*, je seroyes appostat Se je delaissoyes mon habit. (Sots gard., a.1488, 101). PERROCQUET. Vous ne savez pas, cappitaine ? Je fus l'aultryer de la sepmaine Au palais ou vis en ce lieu Tant de chapperons fourrez, *Dieu*, Comme le vostre. (Sots mal., c.1480, 83). *Dieu* ! que tu fais piteuse chere ! (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 88).

- *Mon Dieu !* : Mon *Dieu*, soyés nous amiable. (Feste roys, c.1475-1500, 304). Mon *Dieu* (Pass. Auv., 1477, 152). A ! mon *Dieu*, amy, entrés dedens (Retraict T., c.1490, 212). Mon *Dieu* ! que j'ey le coeur mary ! (Gent. moun. T., c.1500, 362).

- *Benoit / doux / vrai Dieu* : Vray *Dieu*, se cilz nobles homs avoit prins nostre damoiselle pour moillier, bien nous yroit, nous n'aurions mais doute de payens, ne d'homme qui nous vouldist mal. (ARRAS, c.1392-1393, 119). Et vray *Dieu*, qu'est cecy ? (C.N.N., c.1456-1467, 101). - Comment ! quelle chose y a il ? dist le bon mary. - Quelle chose ? vray *Dieu* de paradis ! dit elle ; hélas ! (C.N.N., c.1456-1467, 508). Vray *Dieu*, comment en va le monde ! Toute joyeuseté (y) abonde Maintenant en ceste cité. (Est., p.1460, 21). Benoit *Dieu*, que le temps est rouge ! (Rapp., c.1480, 58). Vray *Dieu* ! où me pourai-ge mestre ? (Retraict T., c.1490, 219). Et ! doulx *Dieu*, que pouroit-se estre ? (Retraict T., c.1490, 236).

5. [Dans des formules de salutation pour aborder qqn ou pour prendre congé]

- [Formule de salut pour aborder qqn] *Dieu (vous) garde !* : ...il ala d'aventure ès halles de Paris, où l'en vent le pain,

soubz les pilliers, et là trouva trois compoingnons, lesquieulx il n'avoit oncque maiz veuz, et se adreça à eulx et leur dist : *Dieu* gart les compoingnons ! (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 433). ...et là, ledit Raimbaut, lequel avoit assez congnoissance de lui qui parle, lui dist telles parolles : *Dieu* gart Jehan de Coingnat ! Et il qui parle lui respondi son salut (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 548). Elle ala devers Raymonnet et luy dist : "*Dieu* vous gard, vous estes bien eueux quant la plus belle de toute ceste terre vous ayme..." (Nouvelles inéd. L., p.1452, 20). *Dieu* gard [,] Marchus. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 112). LE DRAPPIER. *Dieu* vous gart, dame ! GUILLEMETTE. Ho ! plus bas ! (Path. D., c.1456-1469, 94). Calbain, mon amy, *Dieu* vous gard ! Comment se porte la santé ? (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 157). JOYEULX. *Dieu* gard le gueux ! BEAUCOP. Bonne sepmaine Vous envoie *Dieu*. (B. veoir, p.1480, 14).

- [Formules de salut pour prendre congé]

. À *Dieu* vous commande : Sire, dist l'escuier, *Dieu* vous doint faire bon voyage par sa sainte grace, et a *Dieu* vous command. (ARRAS, c.1392-1393, 179). Seigneurs, je vous commant a *Dieu*, Et se l'on vous vient demander Qu'est devenu le franc archier, Dictes qu'il n'est pas mort encor, Et qu'il emporte dague et cor, Et reviendra par cy de brief. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 46). Allez (...), je vous commande à *Dieu*. (Cuv. T., c.1475-1500, 60). A *Dieu*, a *Dieu* vous comandons. (Pass. Auv., 1477, 106).

. À *Dieu* soyez : Adieu, petit musequin, A *Dieu* soyez, ma propine. (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 9). Et alors convint que le tres doloireux departir se feist, et au prendre le congié, Madame, le baisant, en l'un de ses doiz un tresbel et riche dyamant lui mist : "Et a *Dieu* soyez." (LA SALE, J.S., 1456, 97). Et au prendre congié de messire Anguerran, il me dist : "Roy, vous me recommanderez bien a mon frere Jehan de Saintré, et lui direz que au plaisir de *Dieu* je seray tout en point a la journee que le roy nous a donnee, et aussi me recommandez a toute sa compaignie, et a *Dieu* soyez" (LA SALE, J.S., 1456, 105). "...et au surplus demain nous verrons que ce sera ; et a *Dieu* soiez." (C.N.N., c.1456-1467, 101).

. [Forme abrégée] À *Dieu*. V. *adieu* v. Lexiques "Adieu" : LE FIL. (...) Frère, a *Dieu*, qui vous gart de mal Et vous rende ceste bonté ! PREMIER HERMITE. Amis, sachez en a *Dieu* gré (...). Alez a *Dieu* ; priez pour moy (Mir. enf. diable, c.1339, 38). LE SOT. Prenez en gré l'esbatement, Seigneurs et dames, je vous en prie. Après luy m'en voys vistement, A *Dieu* toute la compaignie. (Gaud. sot, c.1450, 15). A *Dieu* ; je m'en vois au relief. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 46). Et maintenant, vécly le temps Que tous vous feray bien contens, Pensez toujours de bien servir Et a *Dieu* jusque(s) au revenir. (Sots gard., a.1488, 114).

. Dire à *Dieu*. "Prendre congé" : Quand ce fut fait, elle voulut bien adonc dire a *Dieu* et se partir. (C.N.N., c.1456-1467, 522).

Rem. Cf. H. Lewicka, "Les formules pour prendre congé dans le théâtre profane français du Moyen Âge", *Mél. K. Baldinger* 1979, 283-292.

6. [Dans des jurements ou des jurons] *Par Dieu* : Elle en ressemble la mere, Et par *Dieu* je l'en aime mieulx. (Pass. Auv., 1477, 91).

- *Par la chair Dieu* : Par la chair *bieu*, il a vesy. (Retraict T., c.1490, 233). Par la chair *bieu*, vieille mastine... (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 449).

- *Par le coeur Dieu* : Par le cuer *bé* ! n'eschapera (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 197).

- (*Par*) *le corps Dieu* : ...par le corps *Dé* (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 49). Par le corps *bieu*, vous avés tort !

(COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 29). Le corps *bieu*, vous ne valez rien (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 449).

Rem. *Corbieu* : Gent. Naudet T., c.1500, 281 ; *Deux hommes deux femmes* T., c.1500, 457...

. *Corps de moi Dieu* : Corps de moy *Dieu* ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 417).

- (*Par*) *la croix Dieu* : Par la croix *bieu*, se tu me touche, Je t'arracheray la bouche. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 449).

- *Par les dents Dieu*. V. *dent*

Rem. ARRAS, c.1392-1393, 20 ; 240 ; 295...

- (*Par*) *la mort Dieu* : Par la mort *bieu*, il dance bien ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 304). La mort *bieu*, vous y viendrés ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 316). Mort *bieu*, comme il riroyt des dens ! (Retraict T., c.1490, 212).

Rem. *Morbieu* : Gent. Naudet T., c.1500, 293 ; 299...

- (*Par*) *le sang Dieu*. V. *sang* : Et par le sang *Dieu*, les François Avront fait cincq cens mille biens (CHART., D. Her., p.1415, 432). BEAUCOP VEOIR. Par le sang *Dieu*, c'est la nature De tous ces jeunes coquardeaux, Seulement pour une serrure J'en declique bien vingt reaulx. (B. veoir, p.1480, 16). Sang *bieu* ! vous petés bien de gresse. (Retraict T., c.1490, 216). Par le saint sang *bieu* ! (Gent. moun. T., c.1500, 364).

. *Par le sang que Dieu me fist* : Mais, par le sang que *Dieu* me fist, Je seray maistre en ma maison. (Cuv. T., c.1475-1500, 42).

- *Par le foutre Dieu*. V. *foutre*

- *Ventre (de) Dieu* : PATELIN. Mere de *Dieu*, la coronade, Par [ma] fye, y m'en vuol anar, Or [regnie] biou, oultre la mar ! Ventre de *Diou*, z'en dis gigone ! Çastuy ça rible et res ne done. (Path. D., c.1456-1469, 126). Par le ventre *bieu* ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 9). Et ventre *bieu* ! où est mon maistre ? (Retraict T., c.1490, 213).

- *Vertu Dieu* : Vertu *bieu*, comme elle esgratigne ! (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 455).

Rem. Dans les jurements et les jurons, le nom de *Dieu* subit de nombreuses altérations euphémiques (*bahu*, *bieu*, *dienne*, *tiou*...). La forme *bieu* est représentée dans les bases du DMF par plus de 200 ex. ; cf. aussi, tout particulièrement, les glossaires des Farces ds l'éd. Tissier (très nombreux ex., bien analysés) et H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 63-66.

II. - [Dieux païens]

A. - *Un dieu / les dieux*. "Être supérieur, doué d'un pouvoir sur l'homme et d'attributs particuliers ; divinité" : Et la fu ung temple fondé D'une dëesse et d'un leur *dé*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 115). ...qu'a bonne garison Vous vueillent noz *dieux* avoier (Mir. st Sev., 1362, 201). La leur oïst on souvent reclamer leurs *dieux*. (ARRAS, c.1392-1393, 129). ...tous les *dieux* Anciens y vindrent des cieux. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 260). Il est assavoir que les poètes appellent aucunes foiz les planètes et autres estoilles *dieux*, pour les grans vertuz et puissances qu'ilz ont de et soubz *Dieu* souverain qui est un seul *Dieu*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 192). Nous fusmes bannis en tous lieux En la malle grace des *dieux* (Sots gard., a.1488, 104). Je vous mercie cherement Et vous serviray loyaulment, Tant que les *dieux* me donront vie. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 152).

- [Dans une formule d'adieu ou de recommandation] : Aux *dieux*, à nos *dieux* : NACOR. Adieu sire. PILATE. Aux *dieux* alez. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 233). LAOMEDON. Aux *dieux* Barbe ! ADRASCUS. Aux *dieux* pour tous. Les Dieux vous soient familiers. BARBARA. A *Dieu*, Barons et Chevalliers.

Dieu vous conduise à sauveté. (Myst. ste Barbe P., 1493, 37). A noz *dieux* vous dy, noble sire. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 166).

- *Le dieu d'amour*. V. *amour* : Madame, qui jeunoit et ne pensoit prendre que des especes et du vin, trouva ces tables ainsin garnies, et car le traître *dieu* d'amours a son disner l'avoit si fierement assaillie que de ses amoureux dars l'eust de mangier toute remplie, neantmoins Nature se vout acquictier (LA SALE, J.S., 1456, 252). ...le *dieu* d'Amours l'avoit ad ce menée qu'il estoit le seul homme ou monde qui plus luy plaisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 91). Le *dieu* d'amours, qui n'est jamais oiseux, luy mist en bouche et en termes les haulx biens (...) d'un marchand (C.N.N., c.1456-1467, 146). ...entrèrent tous deux ou lit, car ilz firent armes en sacrifiant au *dieu* d'Amours (C.N.N., c.1456-1467, 391). C'est une douce amourette Et l'amie du *Dieu* d'Amours. (Pass. Auv., 1477, 91).

- *Dieux venerieux*. "Les dieux d'amour (surtout Cupidon et Vénus)" : ...je me dueil et plains aux cieulx, En requérant d'elle vengeance A tous les *dieux* venerieux, Et du grief d'amours allegence. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12).

- *Le dieu de fortune* : Item, il appert par un proverbe commun qui dit que quant le *dieu* de fortune ou destinee donne du bien asséz, quel mestier est il d'amis ? Nul. (ORESME, E.A., c.1370, 484).

- P. ext.

- *Dire / jurer par ses bons dieux que*. "Jurer ses grands dieux que" : Lors fait Geffroy les mors gecter en la mer, et advise la ville, qui fu forte a merveilles, et le chastel qui siet sur la mer, et le beau cloz garni de grosses tours pour mettre le navire. Lors dist par ses bons *dieux* que cestui port vouldroit il retenir pour lui, et y laissa VIJxx. arbalestriers et IJc. hommes d'armes de ses gens, et y sejourna toute celle nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 225). ...le bailly, si tost qu'il le vit, dist et jura par ses bons *dieux* qu'il seroit pendu (C.N.N., c.1456-1467, 450). Quand la mere entendit ces doloieuses nouvelles, Dieu scet quelle vie elle mena, disant que par ses bons *dieux* elle y mettroit remede (C.N.N., c.1456-1467, 499).

- *Jurer ses dieux / les bons dieux que*. V. *jurer* : Selodus (...) jura ses *dieux* que tous seroient ars en pouldre. (ARRAS, c.1392-1393, 181). Si ala jurer les bons *dieux* Qu'elle aroit brief plus belle cocte Que n'avoit la deffuncte morte (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 32).

Rem. CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 200 ; 206.

- P. méton. "Statue d'une divinité" : Pour ung petit *dieu* d'albastre que le roy a envoyé à Hellène, et pour une boette et du coton pour l'envelopper, VI go II p. (Roi René vie L., 1476, 370).

B. - En partic.

1. [Dieux des Anciens, mythologie grecque et romaine] : Neptunus, le *dieu* de la mer... (MACH., J. R. Nav., 1349, 250). Pluto, le *dieu* d'enfer (MACH., C. ami, 1357, 85). Mars, qui est *dieus* de bataille (MACH., F. am., c.1361, 202). ...Neptunus, li *diex* de mer (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 52). ...Morpheus le *dieu* dormant (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 82). ...Jupiter, li *diex* des planetes (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 187). Et pour ce, selon Tullies ou livre De la Nature des *dieux*, aussi comme d'un horloge qui est meu tres ordeneement nul ne diroit que ce peust estre a cas d'aventure et sanz avoir esté fait par cause intellective, par plus forte raison il convient que les movemens du ciel dependent d'aucune vertu intellective plus haute et plus grande que entendement humain. (ORESME, C.M., c.1377, 282). Recite à ce propos les histoires de Troies, d'Achilles qui fut tué ou temple d'un des *Diex*, de Helene qui fut ravie ou temple Venus (BAYE, I, 1400-1410, 101). Grant debat ot devant les *dieux* Pour ce fait, au derrain fu tieulx Leur accord : Pour le mal talent N'avoir de nulle, a

l'excellent Bergier de Troie ilz sousmistrent Le jugement, sus lui s'en mistrent (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 261). Eolus qui est *diex* des vens... (Pastor. B., c.1422-1425, 113). Le *dieu* d'eloquence, Mercure, Vous y vueille ayder en ce fait (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 44). Helas ! nous sommes sur le point De cy pereiller par fortune. Ha ! vray *dieu* de la mer, Neptune, Tu nous vueille trayre a bon port ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 180). Le *dieu* Mars m'a mys en pourpoint. (Sots, c.1480-1500, 274). SATURNE. Juno, ma fille et ma mignotte, Vien souldain, il te fault complaire A ton pere, comme devotte, Et le vouloir des *dieux* parfaire. (Cene dieux, c.1492, 130). Cestui fut appelé le grant et antique Mercure et de plusieurs tenu à *dieu*, et ont esté XV ou XVI Mercurus, mais cestui est repputé le plus grant (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°).

- *Les faux dieux* : Et à Romme ay vescu dessoubz le bon Auguste, Du temps que les faulx *dieulx* regnoient sans verité. (Doc. 1400-1500. In : C. Casati, Bibl. Éc. Chartes 25, 1863-1864, 307). [Fragments d'une trad. fr. de Dante]

2. [Mahomet] : ...per Mahomet mon *dez* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 839). Et saiches que je ne feusse pas si liez qui me eust donné cent mille besans d'or que de toy avoir trouvé si a mon aise. Car tu ne me pues eschapper. Je te deffoy de par Mahon, mon *dieu*. Par mon chief, dist Gieffroy, toy ne ton *dieu* ne prise pas un chief d'ail pourry. Car ja me trouveras de plus prez a ta pute estraine, se Dieu plaist. (ARRAS, c.1392-1393, 231).

C. - "Être humain divinisé" : Vray est que Dieu scet sans doubtaunce, Quant vous en mengerés vous deux, Que vous ariés la congnoissance De ses haulx secretz vertueux, Car lors seront ouvers les yeulx De vostre arbitre liberal, Et serés ainsi que deux *dieux*, Congnoissans tout bien et tout mal. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 54). [Réf. à Gen. 3,5]

- [Création iron. de Villon pour cractériser les âmes montées au paradis] *Estre fait petit dieu* : Et vecy le commencement [de mon testament]. Ou nom de Dieu, Pere eternel, Et du Filz que vierge parit, Dieu au Pere coeternel Ensemble et le Saint Esperit, Qui sauva ce qu'Adam perit Et du pery parre les cyeulx... Qui bien ce croit peu ne merit, Gens mors estre faiz petiz *dieux*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 74).

- [À propos d'apôtres que Constantin prend pour des dieux] : Car deux des *diex* celestiens Qui se font de son Crist amis En avision m'ont promis Qu'il me fera par verité Un bain par quoy j'aray santé. (Mir. st Sev., 1362, 205). L'un a nom Pol et l'autre Pierre. Ces deux *diex* de fust ne de pierre Ne sont, mais sont droitement hommes (Mir. st Sev., 1362, 208).

- [P. exag.] "Être humain admiré pour sa valeur, ses qualités"

- [À propos d'un valeureux combattant] *Dieu d'armes*. V. *arme* : ...il doit estre tenu le *dieu* de chevalerie en terre, et a bonne cause. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 44).

D. - [À propos d'une chose]

1. *Faire de qqc. un dieu* : Veritez vint de paradis, Et les bons la veulent toudis, Et les mauvais la menterie : Ailleurs va qu'en courraterie, Et monte sur les haulz degrez Es clerks, es chaperons fourrez Qui fait en ont *dieu* et dieuesse, Et l'orde vieille manteresse Soustiennent contre verité. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 145).

- *Faire de son ventre / de sa panse son dieu* : Car ton *dieu* as fait de ton ventre (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 239). Cilz qui fait son *Dieu* de sa pance... (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 204). Les gloutz, combien qu'ilz ne beuvent ne mangent pas tousjours, car nature ne le puet souffrir, ne ilz ne

pourroient tant y digerer, toutesfoiz quant a leur volunte ilz ne vouldroient faire autre. Car ilz ont fait de leur ventre leur *dieu*, sicomme dit saint Paul. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 245). ...et fait ung *dieu* de son ventre, comme dit l'appostre (GERS., Gourm. II, G., 1402, 809). ...la fin de ceulz qui assavourent les choses terriennes est la mort, desquelz aussi font de leur ventre leur *Dieu* (LA SALE, J.S., 1456, 26). Item les hommes charnelz, qui vivent selon la char, qui font de leur ventre leur *Dieu*, comme gloutons, qui aourent leur ventre (Somme abr., c.1477-1481, 105).

2. *Le dieu terrien*. "Ce qu'on a de précieux sur terre" : Einsois serez ma dame et mes cuers dous, Mes *dieus* terriens, aourez dessus tous (MACH., J. R. Beh., c.1340, 82). Si me moustra la droite voie, Comment ma dame amer devoie, Servir, oubeir, honnourer, Humblement croire et aouer Et cremir seur toute autre rien Com m' amour et mon *dieu* terrien (MACH., R. Fort., c.1341, 6).

Rem. MACH., *Compl.*, 1340-1377, 252 ; MACH., *F. am.*, c.1361, 179.

3. Arg. *Beau (sire) dieu. Doux dieu*. "Écu d'or" : Et n'espargne point la flogie [les astuces ?] Des doulx *dieux* sue les patis [éd : "Faites suer le poids (*patis* "étalon d'une pièce de monnaie") des écus ; rognez les écus (pour réutiliser le métal)"] (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 337). Si je pouoie vendre de ma santé A ung Lombart, usurier par nature, Faulte d'argent m'a si fort enchanté Que j'en prendroie, ce croy bien, l'avanture. Argent ne pend a gipon n'a sainture. Biau Sire *Dieux* ["il n'y a pas d'argent qui pende à ma tunique ni d'écu à ma ceinture" ; mais cette interprétation exigerait ici un point ; peut-être est-ce tout simplement ici l'invocation "Beau sire Dieu", v. *supra*], je m'esbahis que c'est, Car devant moy croix ne se comparest, Sinon de bois ou pierre, que ne mente ; Mais s'une foiz la vraye s'apparest, Vous n'y perdrez [mon seigneur et prince redouté] seulement que l'attente. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 50).

REM. Une précédente version de cet article a été rédigée par Jocelyne Bernardoff. [R. M.]

DIEUESSE, subst. fém. (dieuesse)

[T-L : *dieuesse* ; GDC : *dieuesse* ; AND : *deuesse* ; FEW III, 57b : *deus*]

"Divinité féminine" : Li *Dieuesse* d'amours, qui porte le pardon Pour donner a tous coers tel consolation C'on n'en polroit trouver le fin ne le coron. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 139). ...de fere aus dieux et aus *divesses* oroisons et priez (BERS., I, 1, c.1354-1359, Préf. 13, 3). Et fut ainsi muee et changiee dune belle damoiselle a vn dragon par vne *dieuesse* qui auoit a nom Dyane. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 240). Et la regretoit la *dieuesse* D'amours (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 105). Hebe estoit ditte *dieuesse* de jennesse, et Hecatés *dieuesse* de carmerie. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 222). [Autres ex. p.176, 177, 179, 189, 191, 201, 202, 203, 215]

REM. *Best. lap. Rosarius* S., c.1330, 90 ; *Propr. choses Rosarius* Z.S., c.1330, 118 ; JEAN DE LE MOTE, *Regr. Guill.* S., 1339, 96 ; DESCH., *Oeuvres* Q., t.1, c.1370-1407, 119 ; *Prières saints* R., t.2, 1400-1500, 148 ; *Percef. lyr.* L., c.1450 [c.1340], 23...

V. aussi *déesse* v. Lexiques [R. M.]

DIFFAMABLE, adj. (diffamable)

[GD : *diffamable* ; *FEW III, 73a : *diffamare*]

"Dés honorant, honteux" : Donques est plus volontaire ce que est fait par delectacion, et pour ce est le vice de desactrempance plus reprobable et plus diffamable [l. *diffamable*] [d'apr. ms. B] que le vice de paour ou de couardie, de tant comme il est plus volontaire. (ORESME, E.A., c.1370, 227). Toutesvoies ne s'ensuit il pas se un vice est plus *diffamable* que un autre que pour ce ilz soient pire (ORESME, E.A.C., c.1370, 227). Et verité est que desactrempance est plus *diffamable* et plus mauvais vice que couardie. (ORESME, E.A.C., c.1370, 227). ...dudit mons. le connestable il a dit paroles injurieuses et *diffamables* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 515). ...plusieurs, par tel langage, Pour faire aux joennes gens plaisir, Les mettent en voye et desir, Dont l'effait maintes foiz s'ensuit *Diffamable*, qui trop le suit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 52).

Rem. *Paraboles Maistre Alain* H., 1493, Commentaire, 19. [R. M.]

DIFFAMATEUR, subst. masc. (diffamateur)

[GDC : *diffamateur* ; FEW III, 73a : *diffamare* ; TLF VII, 188b : *diffamateur*]

"Celui qui diffame" : L'ost des François, comme je croy, A Orleans est en noble arroy, Ou sont grant nombre de seigneurs Tous parens et amis du Roy, Qui le servent de bonne foy En grans peine et en grans labeurs, Encontre gens *diffamateurs*, Maleuseurs, larrons, decepveurs, Qui sont Anglois de tel nature, Pires que Sarrazins ou Teurs (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 605).

REM. VIGNAY (1495) ds TLF. [R. M.]

DIFFAMATIF, adj. (diffamatif)

[GDC : *diffamatif* ; *FEW III, 73a : *diffamare*]

"Honteux, ignominieux"

REM. *Orose* (éd. 1491) ds GDC IX, 380a. [R. M.]

DIFFAMATION, subst. fém. (diffamation)

[T-L : *difamacion* ; GDC : *diffamation* ; AND : *diffamacion* ; *FEW III, 73a : *diffamare* ; TLF VII, 189a : *diffamation*]

A. - "Dés honneur" : C'est que li homs n'ait en soi mal Qui sente *diffamation*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 270). ...et aucune foiz a correccion senz *diffamacion*, par bele et bonne maniere. (ORESME, E.A.C., c.1370, 272). ...pour lesquelles viles corruptions cestui royaume est remply de malediction et *diffamacion*, voire pour orgueil, ambicion et avarice, qui sans v[er]goigne ont oliver courant et par tout vont commandant. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 506).

Rem. Doc.1432 ds GDC IX, 380a.

B. - "Propos calomnieux, diffamation" : Criminatio (...) : *diffamation* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 100). ...grant mal est aujourd'uy pource que chascun entend de legier en railleries dissolues et *diffamations*, dont grans maux en viennent (Jehan de Paris W., 1494-1495, 3).

Rem. Ex. d'a.fr. ds T-L II, 1921.

- *Diffamation de qqn* : Et si est deffendu, ce dit saint Augustin, toute faulse accusacion, murmuracion, detraccion, tout faulx rapport et *diffamacion* d'autrui. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 213). [R. M.]

DIFFAMATOIRE, adj. (diffamatoire)

[GDC : *diffamatoire* ; FEW III, 73a : *diffamare* ; TLF VII, 189a : *diffamatoire*]

A. - "Qui porte atteinte à la réputation, à l'honneur" : Il sera dit que ladite epistole apportée par messire Guigon Flandin, soy disant messenger de Tholouse, est injurieuse et *diffamatoire* du Roy et de sa magesté royal (BAYE, I, 1400-1410, 164). Si furent lesdictes armes entreprises, de messire Jehan de Merle, chevalier banneret très renommé, natif du royaume d'Espagne, apellant, sans querelle *diffamatoire*, pour acquérir honneur, contre Pierre de Baufremont, chevalier, seigneur de Chagny, aussi banneret et natif de Bourgongne, portant l'ordre dudit duc. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 139).

- *Libelle diffamatoire* : Aucun escripra libelles *diffamatoires* d'une personne (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 72). Presuppose oultre que de raison escripte un libelle *diffamatoire* ne doit point estre dissimulé, mais doit estre dessiré et rompu (FAUQ., I, 1417-1420, 31). En ce temps dudit moys de juing mil IIIcLXXI, le roy fut mal content des epytaphes et libelles *diffamatoires* qui ainsi avoient esté mis et atachez à Paris à l'esclande dudit monseigneur le connestable et d'autres. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 260). Mes tres chieres voisines et compaignes, en ceste vocation, vous voyez et aussi il est tout notoire comment les hommes du temps present ne cessent de escrire et faire libelles *diffamatoires* et livres contagieux poingnans l'honneur de nostre sexe. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 80).

- *Parole diffamatoire* : ...[ils] delibererent et furent d'opinion que il estoit dignes et avoit desservy estre, pour les causes dessus dites, tourné ou pilory, la langue percée, et bany à tousjours du royaume de France, sur peine de la hart, et que audit lieu feust crié publiquement que pour aucunes parolles *diffamatoires* par ledit prisonnier dites d'aucuns nosseigneurs de France, icelli prisonnier a esté condempné et puny par la maniere que dit est. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 26). ...les parolles injurieuses et *diffamatoires* par elle dites de la personne dudit sire de Novion, qui est seigneur de tel estat que chascun scet, et du grant conseil du roy (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 129). ...il dist que c'estoit mal fait à lui d'avoir semé et proferé teles parolles *diffamatoires*, non veritables, de lui et de la femme du dit Bonamour (Doc. Poitou G., t.7, 1410, 178). ...et demanda ledit suppliant audit Maynnart s'il vouloit maintenir lesdictes parolles *diffamatoires* qu'il avoit ainsi dictes de sadicte femme (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 187).

B. - [D'une conduite] "Déshonorant, honteux, ignominieux" (synon. *diffamable*) : Plusieurs sont qui font des abus, Qui est a eulx *diffamatoire*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 383). [R. M.]

DIFFAME, subst. masc. et fém. (diffame¹)

[T-L : *diffame*¹ ; GD : *diffame* ; AND : *diffame* ; FEW III, 73a : *diffamare*]

A. - "Fait de diffamer ou d'être diffamé, allégation, imputation diffamatoire, déshonorante, outrage, opprobre" : Bien est hontez par grant *diffame*, Qui soffre et consent a sa femme Qu'a nulx autre homme soit commune. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 198). Et pour ce nous touz avon paour des malx, comme sont mauvais opinion ou *diffame* de nous et souffrecté ou povreté et maladie et inimitié ou estre haï et la mort. (ORESME, E.A., c.1370, 204). Et toutes teles besoingnes, il les font pour cause de gaaign et en soustiennent plusieurs reprouches et *diffames*. (ORESME, E.A., c.1370, 241). ...jamais Pour honneur que j'aye ou

diffame Homme ne le sara ne fame, Au mains par moy. (Mir. Berthe, c.1373, 183). ...les gens dudit seigneur de Novion avoient dit et deffendu à icelle prisonniere que doresenavant ne venist en l'ostel dudit sire de Novion, et par maniere de desrision, et pour faire blasme et *diffame* audit sire de Novion, avoit mis sur le bras dudit enfant un rolle ou escriptiau ouquel avoit escript : Cest enfant est filz messire Jehan Le Mercier, sire de Novion. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 120). Et finalement yceulx freres, venuz à Paris, ont esté prins et emprisonnez, et a nostre dicte court telement procedé contre eulx qu'ilz ont confessé le dit cas. Par quoy ilz sont en voye de souffrir paine publique ou autre punicion ou *diffame* de leurs personnes (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 69). ...par elles maintes *diffames* Sont mises sur hommes et femmes (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 93). La premiere, pour ce que de tant est plus grant maistresse, son honneur ou deshonneur est plus renommee par tout païs que de une aultre simple femme : pour ce fait pis qui la *diffame*, car cellui *diffame* puet aler en maintes contrees (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 145). Ne scey a qui moy retourner. Si fort prens en cuer ce *diffame* Que j'en pers du tout le parler. (Pass. Auv., 1477, 208).

- "Écrit propre à ruiner la réputation de qqn" : Et la .II^e. pugnacion sera par *diffames* qui seront publiés par toutes pars (LA SALE, Sale D., 1451, 43).

B. - "Mauvaise réputation ; déshonneur, honte, infamie" : Certes ne le disons pas tant Pour lui blamer que vous pensez, Mais pour ce que par vous tensez Soit nostre hostel d'avoir *diffame* (Mir. abbesse, 1340, 79). Se pour miex garder de *diffame* Mon honneur et mon pucelage Vous me voulez par mariage Prendre... (Mir. nonne, 1345, 321). Sus ce point a un grant debat, Car quant cils se joue et esbat Et requiert merci par regars, Lors vient uns avisez esgars De la partie de la dame Qui, pour li garder de *diffame*, La boute dedens l'oseroie Ou ses cuers dit : "Je n'oseroie Ce que je desir acomplir Pour le gré d'amant raëmplir." (MACH., D. Aler., a.1349, 373). Elle [Bonneürtez] appert en mains esbanois, Tant en joustes comme en tournois, Pour chevalerie essaucier Et les fais des bons avancier A la congnoissance des dames. La croist honneurs ; la chiet *diffames*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 272). ...a honte sui et a *diffame* A tort menée. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 163). LE MARI. (...) je ne puis plus attendre Que ne voise vëoir ma femme, Puis que Dieu de si grief *diffame* L'a delivree. (Mir. enf. ress., 1353, 73). ...ma tresdouce dame chiere, Que Dieus gart en corps et en ame De villenie et de *diffame* (MACH., Voir, 1364, 42). Tenez, regardez ma poitrine : G'y ay mamelle comme fame ; Du monstrier n'est point de *diffame*. (Mir. Oton, c.1370, 386). Dou chastiel d'Escauduevre estoit chapitaine et souverains messires Gerars de Sassegnyes, qui devant ce n'avoit eu nulle reproche de *diffame*. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 19). "Et, se nous faisons, procurions ou souffrions sciamment le contraire estre fait (...) nous volons estre tenu et réputé (...) pour faulz, mauvais et desloyaus parjure, et encouure en tel blasme et tel *diffame* comme roy sacré doit encourir en tel cas." (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 31). ...an tel point avons mis le monde Qu(ar)[e] il n'y a nulle riens monde, Mais tuit sont nostre, hommes et femme, Trop po en vit sanz grans *diffame*. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 218). Et seroit grant merveille que, en demandant l'ayde et le secours du dyable, on eust l'ayde de Dieu, et oncques telle tache ne vint en l'ostel de France ; et me doubte que elle ne viengne pas seule. C'est grant pechié et moult grant *diffame* a ceulx qui en sont cause. (GERS., Purif., 1396-1397, 64). Ce leur tourne a trop grant *diffame*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 86). Et [Amour] tient sur eulx sa

court et sa justice Et leur oste la bejaunie nice, Et les retrait de maint outrageux vice Et de *diffame*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 176). Et qui plus est, sces-tu quelz reliques et fumée après d'eulx il demeure au monde, à non Dieu ? *Diffame* et despris et male renommée. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 24). ...se fut a luy [Edouard d'Angleterre] ung grant deshonneur, *diffame* et mocquerie d'avoir voulu maintenir le contraire, et soy porter roy de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 48). Vecy que j'ai advisé ; s'il vous plaist, je l'acheveray. C'est que soiez ma femme ; par ce nous garderons de pechié, blasme et *diffemme*, que l'en doit monlt doubter. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 11). Honnestes [les fillettes] si furent vrayement, Sans avoir reprouches ne blasmes. Sy est vray qu'au commencement Une chacune de ces femmes Lors prindrent, ains qu'eussent *diffames*, L'une ung clerc, ung lay, l'autre ung moyne, Pour estaindre d'amours les flasmes Plus chaudes que feu saint Anthoyne. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 61). SATHAN. Elle [l'âme du chrétien] est mienne. RAPHAEL. On te le nye, Dyable d'Enfer plain de *diffame*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 145). Seigneurs, ne prenez en *diffame* Nostre petit esbatement. (C. Riff., c.1480-1520, 61).

Rem. JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, gloss. ; FOUL., *Policrat. B.*, I, 1372, gloss. ...

- *A honte et à diffame* : ...et requier Dieu qu'il te pardonne ton aveuglement et ta folie, non pas qu'il pugnisse les autres, qui pour icelle erreur seuffrent avecques toy et dont tant de pseudommes ont esté tant horriblement es champs enfouyz et es villes mors par aucuns des tiens a plusieurs et diverses fois et sans misericorde, tant que l'esclande en est es autres royaumes a la perpetuelle honte et *diffame* du peuple françois, qui es temps passez estoit renommé de toute benignité. (CHART., Q. inv., 1422, 28). [Leçon de Villon aux enfants perdus] Ce n'est pas [l'action de voler] ung jeu de troys mailles, Ou va corps, et peult estre l'ame. Qui pert, riens n'y font repentailles C'on n'en meurre a honte et *diffame*, Et qui gaigne n'a pas a femme Dido, la royne de Cartage. L'omme est donc bien fol et infame Qui pour si peu couche tel gaige. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 129).

- *Diffame de qqc.* "Honte que vaut qqc." : Car tant het d'orgueil le *diffame* Que sa char destruit et *diffame* Pour s'ame honorer par penance (Mir. parr., 1356, 44). Et ne pooit nulz entrer en celle compagnie, se il n'avoit le consent dou roy et de la grignour partie de compagnons, et se il n'estoit sans *diffame* de reproce. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 127).

- *Se jeter en un diffame.* "Tomber dans le déshonneur" : Aucuns homs sara que sa fame Se gettera en un *diffame* Par sa folie et son outrage, Dont elle ara honte et damage... (MACH., D. Aler., a.1349, 388).

- En partic. [À propos de relations sexuelles non permises] : Je sui femme, Qui d'omme n'oy onques *diffame* Par charnel copulacion (Mir. fille roy, c.1379, 112). Par le conseil de ses barons Mon père avoir me vout a femme, Et je, qui doubtay cest *diffame*, Ne me vout a ce consentir (Mir. fille roy, c.1379, 112).

- *Sans diffame*

. Loc. adj. "De bonne réputation" : A Nicossie ot une dame Qui estoit bonne et sans *diffame*, Fille de monsigneur Henri, Suer au vallet dont je vous di, Qui mariée estre soloit. (MACH., P. Alex., p.1369, 259).

. Loc. adv. "Dans le respect de l'honneur et de la réputation" : Comme cils de qui j'ay conté, Tant en grace comme en bonté, Et de toutes autres parties En honneur a point departies, Amera aussi une dame Sans mal penser et sans *diffame* ; Et se li fera

a savoir. (MACH., J. R. Nav., 1349, 170). Mis avons sans point de *diffame* Les autres deux corps des martirs Avecq ceulx que de treshault pris Avez desja fait appourter N'a gaires, sans nous reposer. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 168).

C. - P. méton.

- "Action honteuse, comportement infâme" : De par moy li di que nul mal Ne laist faire a sa preude fame, Car tout le mal et le *diffame* Qu'elle a fait, ç'a esté par li (Mir. femme roy Port., c.1342, 196). ...il [Pilate] vous mandes Que Jhesus que icy menions pris, Que l'on appelle Jhesucrist, Soit par vous jugier a mort, Quar es Juifz a fait grant tort, Et aussy il vous destruit vostre royalme. Bien en avés ouyr le *diffame*. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 93).

- "Propos diffamatoire" : Ayme Dieu de toute ton ame Et ton prochain sans nul *diffame* (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 559). [R. M.]

DIFFAME, adj. (*diffame*²)

[T-L : *difame*² ; *FEW III, 73a : *diffamare*]

"Honteux"

Rem. Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 6258 (*un tresdiffame vice* ; T-L II, 1922). [R. M.]

DIFFAMEMENT, subst. masc. (*diffamement*)

[T-L : *difamement* ; GD : *diffamement* ; FEW III, 73a : *diffamare*]

"Honte, déshonneur" : Ne faire pas faulx jugement, Quart c'est ung grant *diffamement* Don le corps et l'ame est dampnee. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 105). S'il [Renart] ne vient a ton pallemant [du roi], Se est a son *difamement* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 322). Bien connois maintenant et voi Que d'avoir à toi parlement, Il n'a que grant *diffamement*. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 331). D'Envie viennent detraccons Et murmure et discencions, En bien d'autrui avoir tristece, En mal d'autrui avoir liesse, Bordie, faussetéz, haïne, *Diffamement* et ataine, Desrisions, blafamemens, D'autrui noms apeticemens (Liber Fort. G., 1346, 151). Ce roy, qui avoit tant grant pouoir et qui estoit de si grant vaillance, aimoit Melia par amours et l'avoit souvent fait requier a son pere, maiz oncques ne la pot avoir et si [n'] estoit il riens qu'il amast tant ; par quoy il l'eüst robeé, grant temps avoit, maiz ses hommes lui avoient desloee pour le *diffamement* de son pere. (Bérinus, I, c.1350-1370, 327).

REM. Ex. d'a. fr. et doc. 1424 (Liège, *diffalmement*) ds GD II, 711c. [R. M.]

DIFFAMEEMENT, adv. (*diffamément*)

[*FEW III, 73a : *diffamare*]

"Ignominieusement" : Ignominiose : *diffameement* (Aalma R., c.1380, 193). [R. M.]

DIFFAMER, verbe (*diffamer*)

[T-L : *difamer* ; GD : *diffamé* ; GDC : *diffamer* ; DEAF, F91 : *disfamer* ; AND : *diffamer* ; FEW III, 73a : *diffamare* ; TLF VII, 189a : *diffamer*]

I. - Empl. trans.

A. - "Discréditer (par ses propos) qqn ou qqc."

1. "Médire de, calomnier, attaquer, discréditer, diffamer qqn (ou une collectivité), répandre le discrédit sur qqn ou qqc." : ...tous li cuers me frit et tramble, Quant einsy sans cause blamer Oy les dames et *diffamer*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 243). La croist honneurs ; la chiet *diffames*. Car tels a esté *diffamez* Qui puis est chieris et amez De ceuls qui ains le *diffamoient*, Pour ce

qu'apertement vëoient Qu'il met son corps en aventure (MACH., J. R. Nav., 1349, 272). Dont par eaus seras *diffamez* Et meins prisiez et meins amés, Povres, chetis et mendians, S'il te tiennent en leurs lians, Ne mais ne passera ta porte Honneur, eins sera pour toy morte. (MACH., C. ami, 1357, 117). Aucuns en la parfin ont voulu blasmer saint Pol de ce qu'il *diffamoit* les autres en les appellant aucunes foys folz et sans sens - O incensati etc. -, aucunes foys males bestes et menteurs ; les autres il louoit et flatoit, ce leur semble (GERS., P. Paul, a.1394, 506). Il fault que li rois d'Engleterre obeise a son peuple (...) Et s'il fait le contraire (...) il ne le poront amer, mais le *disfameront* et querront sur lui voies et adreces obliques, ja soit il preudons en consience, par quoi il le destruiront. (FROISS., Chron. D., p.1400, 221). Toutefois ne vueil je pas dire Ces choses affin de mesdire, Ne *diffamer* le tres noble ordre Angelique (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 9). Oudit temps, lesdiz ennemis, ainsi logez devant Paris, firent plusieurs balades, rondeaux, libelles diffamatoires et autres choses, pour *diffamer* aucuns bons serviteurs estans autour du roy, afin que à ceste cause le roy les prinst en sa malvueillance et les deschassast de son service. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 111). Herodias, Jehan vous *diffame* ! Treuve façon qu'il preigne mort. (Pass. Auv., 1477, 92). Je sçay bien qu'on me *diffame* Et infame, Mes certes il ne m'en chault. (Pass. Auv., 1477, 135). Iceulx jugemens je tais pour ce que les semblables à noz calumpniateurs en furent *diffamez* à Paris et ahontiz, envers Dieu et envers les hommes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 r°).

- "Jeter la honte sur, déshonorer" : Aucuns homs sara que sa fame Se gettera en un *diffame* Par sa folie et son outrage, Dont elle ara honte et damage, Ou d'un amant sa bien amée Qui porra estre *diffamée* Par la maniere devant dite Que j'ay en sousposant descrite. (MACH., D. Aler., a.1349, 388). ...doit on avoir pitié D'ardoir une si faite dame Qui si deshonneure et *diffame* Un tel homme que le marquis (...) ? (Mir. marq. Gaudine, 1350, 137). Vous dites ceste chose pour le roy *diffemmer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 367). Le court n'est mie bonne ou droiture est faussee ! - Messagier, dist li rois, trop menez grant posnee De *diffamer* me court (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 573). Quant au besoing vous ont lessiez, Princes royaulx qui les paissiez, Leurs lignages ont abessiez Et *diffamez*. (CHART., L. Dames, 1416, 226). Qui n'a Amour et amis, il n'a rien. Or se puet donq cellui chetif clamer, Et son estat est dolent et dampnable, Qui grieve et nuit et se fait *diffamer* Et n'aime rien fors d'amour prouffitable. (CHART., B. Nobles, c.1424, 401). Souviengne toy que vie curial est de la nature des folles et dissolues femmes qui plus cherissent lez derniers venuz, et gettent les bras au col plus ardaument a ceulx qui les pillent et *diffament*, que a ceulx qui trop les aiment et servent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 7). ...et pour le [le roi Edouard] deshonnorer et *diffamer* perpetuellement luy fit [le prince de Galles] imposer cas non creables (JUV. URS., T. crest., c.1446, 145). Mais par la desloyalle emprise, Catheline *diffama* tout son lingnaige et fist oublier tous les biens fais de ses predecesseurs (LA SALE, Sale D., 1451, 211). La quatrieme est que cellui que on veut appeller soit *diffamé* du fait par indices ou presumpcions semblables a verité, et ce signiffie la clause des indices. (LA SALE, J.S., 1456, 32).

2. "Tenir qqn ou qqc. pour honteux, pour méprisable, mépriser qqn ou qqc." : Car tant het d'orgueil le *diffame* Que sa char destruit et *diffame* Pour s'ame honnorer par penance (Mir. parr., 1356, 44). Et ceus ici, nous les *diffamon* par sus tous. (ORESME, E.A., c.1370, 364). ...et ceulz qui trop en usent sont bestialx et genz a *diffamer*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 221). Sanz nombre on

pourroit tousjours dire Exemples et dis a despire Richeces, les maurenommees, Qui des sains furent pou amees. Jhesucrist petit les ama, Plus qu'autre riens les *diffama* (...) Et qu'a desprisier elles facent Et ceulx pou louer qui amassent Au coust d'autrui diversement, Et en usent mauusement, Toute en est plaine l'escripture. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 208-209).

- *Estre à diffamer*. "Mériter d'être rejeté comme déshonorant" : Et pour ce est tel vice justement et a bon droit reprouvable et a *diffamer* (ORESME, E.A., c.1370, 222).

B. - P. anal. "Jeter le discrédit sur qqn ou qqc. (en le souillant, en le défigurant...) ; souiller, défigurer" : La grant douleur, le grief martyre Que les autres bestes li font, Dont li cuers en ventre li font, Et comment elles ne le puelent, Comment mettre a la mort le vuelent, Com le *diffament*, com l'abaient, Poignant, espient et detraient, Comment il ne s'ose vangier, Comment il vit en tel dangier Qu'il li couvient feindre estre amis A ses plus mortels anemis... (MACH., D. Lyon, 1342, 178). [Un bourreau à propos de Vincent qu'un loup est sur le point de dévorer] Il sera de luy *diffamé*, Certes, s'il y peut acrocher (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 14506, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 487). La terre, l'eau, l'air [et le] feu font plainte Que chair humaine est de vice enflammee, Tant que celle n'est par justice (d)estainte La court du ciel en sera *diffamee*. (Cene dieux, c.1492, 114).

- "Porter atteinte à l'image de qqn ou de qqc., nuire à" : Je vueil qu'il me voise vengier De Julien, cel homme infame ; Mon doulx filz et moy trop *diffame* (Mir. emp. Julien, 1351, 195). Certes, c'est bien vray que lez Anemis si tourmentent a la foys aucunes personnes, selon le croisement de la lune, laquelle chose ilz font pour deux causes : premierement, afin que ilz puissent *diffamer* la creature de Dieu, c'est assavoir la lune (Songe verg. S., t.1, 1378, 381).

- [D'une chose] *Diffamé*. "Discrédité, mauvais" : Se leur fist dédyer et consacrer l'espée Et l'aniel ensemment par oeuvre *diffamée*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 272). LA LAITIERE. Il a menti maulement Parmy sa gorge *diffamee*, Car il a la noise entamee Et m'a tant dit de desplaisir Que point n'en auriez de plaisir, Car, si vous le saviez bien, Il n'en portera rien du mien, Par Dieu, que je ne le pugnisse. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 33).

C. - P. ext. "Répandre, divulguer" : ...les chevalliers, prendans la monnoie, dirent ainsi qu'ilz estoient admonnestez des juifz, et *diffamee* est par tout leur parole. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 849).

Rem. Calque du sens latin de *diffamare* "divulguer".

II. - Empl. pronom. *Se diffamer*. "Se discréditer, se déshonorer" : ...quant tu seras à la court, ou tu feras bien ou tu feras mal. Se tu fais mal, tu te pers et *diffames*. (BUEIL, I, 1461-1466, 49).

III. - Part. passé en empl. adj. "Décrié, de mauvaise réputation, déshonoré" : Et par ce sunt exclus de tel honneur sacerdotal gens qui ont deffaute en nativité, qui sont illegitimes ou mal engendrés ou de lignage vil ou *diffamé* ou serf. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 306). ...Marion Tenebrere, femme *diffamée* (Doc. Poitou G., t.5, 1381, 161). Je suis trop courouciés et aussi est ma femme de ce que nous povons durer à Henry, mon pere, pour une garsse appelée Jehannete, la plus *diffamée* et la plus mauvaise ribaude que l'en sache, car elle est toute commune (Trés. Reth. S.L., t.2, 1388, 350). Et dit que dudit cas icellui prisonnier est communement et nottoirement *diffamé* au pays. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 403). Tous lesquieulx, veu l'estat et personne d'icelle Macete, laquelle, par sa confession, a esté fille de vie et de petit

gouvernement, et que icellui de Ruilly est homme bien né et renommé, et n'est pas à presumer que un homme de tel estat eust prins par mariage une tele fille si *diffamée*, se par aucune aventure il n'eust ad ce esté cedit par aucun (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 321). "Vous y mentez !" dist il, "faulces gens *diffamee* !..." (Galien D.B., c.1400-1500, 20). Ainsi vous ensemble maudictes Les fuitifz pour leurs demerites, Dont ilz ne seront jamaiz quictes, Quant courouchié Ont les bons comme on a touchié, Dont j'ay le cuer bien courouchié Qu'il me puist estre reprouchié D'avoir amé Un lasche fuitif *diffamé* Et de tel deshonneur blasmé, Qui tant a son bien entamé Comme de fuire En tel place et aux autres nuire, Faire son bacinet reluire Et vestir harnoiz pour defuire ! (CHART., L. Dames, 1416, 276). ...ladite Jehanne la Pucelle fist faire ung cry, que nul homme de sa compaignie ne tensist aucune fame *diffamée* ou cuquebine. Néanmoins elle trouva aucuns trespasans son commandement, parquoy elle les frappa tellement d'icelle espée, qu'elle fut rompue. Et tantost ce venu à la congnoissance du roy, fut baillée à ouvrier pour la resoulder, ce que ilz ne peuvent faire, ne la peuvent rassembler oncques, qui est grant aprobacion qu'elle estoit venue divinement. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 122-123). Sy apperçoy le grant danger Ouquel omme amoureux se boute. Et qui me vouldroit laidanger De ce mot, en disant : "Escoute ! Se d'amer t'estrange et reboute Le barrat de celles nommees [les filles de joie], Tu faiz une bien folle doubte, Car ce sont femmes *diffamees*..." (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 60). ...tout homme qui prend guerre ou querelle par envye est deshonnourablement *diffamé* et destruit à la parfin. (BUEIL, I, 1461-1466, 127). LE GENDARME. Helas, je vous prie, ma mignonne, Que je ne soye point esconduit, Car cy se moyne vous conduyt, Vous estes femme *diffamee*, Mais de moy vous serez aymee Plus que Paris n'ayma Helaine, Et se vous estes a ce moyne, Tout vostre honneur est desconfit. LA FILLE. (P. moyne, a.1500, 50).

- *Diffamé de* + subst. "Déshonoré par (une pratique), déshonoré à cause de" : ...tout userier publique ou notablement *diffamé* d'usure (Hist. dr. munic. E., t.1, 1356, 350). ...en son [du roi] Hostel (...) ne souffrist hommes ou femmes *diffamez* de puterye et ribaudie et de tous aultres peschez (JUV. URS., Nescio, 1445, 547). Et partant fut absoubz de ladicte accusation contre ledit Julio comme homme vaincu, reproché de honte et *diffamé* de son injuste querelle et deffaillant à son honneur. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 358). [R. M.]

DIFFAMETÉ, subst. fém. (diffameté)

[T-L (renvoi) : difameté ; GD : *diffameté* ; FEW III, 73a : *diffamare*]

"Honte, déshonneur" : [Jean Juvénal des Ursins au roi :] Et pour Dieu, sire, gardés que ne disiez ce qui est escript Ieremie Illo capitulo, Dormiemus in confusione nostra, et operiet nos ignominia nostra ; nous dormirons en nostre confusion, et la *diffameté* de non y remedier nous convertira [traduction de *operiet* ; on attendrait *couvrira*] (JUV. URS., Loquar, 1440, 327). ...le quel [Édouard, prince de Galles] en effect comme dessus est dit fut consentant de la mort de son pere Edouart et de l'emprisonner ; et pour le deshonnorer et diffamer perpetuellement luy fit imposer cas non creables (...), et pareillement fit il emprisonner sa propre mere Ysabeau de France, et fut la cause divulguee a la grant *diffameté* tant du royaulme de France que d'Angleterre. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 145). [M. M.]

DIFFAMEUR, adj. et subst. masc. (diffameur)

[T-L (renvoi) : difameur ; GD : *diffameur* ; FEW III, 73a : *diffamare*]

"Diffamateur, (celui) qui diffame" : ...quieulx diffames A nobles gens de *diffameurs* Estre de grans, ne de meneurs Et de femmes, qui qu'elles soient ! Ceulx les desprisent, qui les oyent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 36). Les bons anciens batailleurs, Furent ilz mignoz, sommeilleurs, *Diffameurs*, desloyaulx, pilleurs ? (CHART., L. Dames, 1416, 281). Criminator (...) : *diffameur* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 100). ...ne croy point menteurs, larrons, murtriers, ne *diffameurs* de femmes (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 126). Tu mens, senglant filz de putain, *Dyffameurs* de gens, par le sang Dieu ! (Lord. Tart Ab. L., a.1465, 177).

Rem. GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360 (*difameur*), doc.1364 (*diffameur*) , Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478 (*diffameur*), ds GD II, 711c. [R. M.]

DIFFAMEUX, adj. (diffameux)

[*FEW III, 73a : *diffamare*]

"Ignominieux" : ...par ses vains ditz, Libelle et *diffameux* escriptz. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 704). [R. M.]

DIFFAMIE, subst. fém. (diffamie)

[GD : *diffamie* ; FEW III, 73a : *diffamare*]

"Honte, déshonneur" : En une si grant *diffamye* Ne metton point nostre pensée. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 131). [R. M.]

DIFFAMURE, subst. fém. (diffamure)

[T-L (renvoi) : difamëure ; GD : *diffameure* ; FEW III, 73a : *diffamare*]

"Honte, déshonneur"

REM. Ex. de LA TOUR LANDRY ds GD II, 711c éd. Montaiglon, 235 (*car des diffameures et laidures que l'en en dit seroit trop long à raconter*). [R. M.]

DIFFEREMENT, subst. masc. (differement)

[GD : *differement* ; FEW III, 73b : *differre*]

A. - "Brisure (dans l'écu)" : Lors vit ung escu d'or sans nul aultre errement [var. *defferement*] Maiz q'une croiz vermeille qui ou millieu s'estent (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 208). Et au quief de l'escu dont li oeuvre resplent Estoit France pourtraite et faite noblement D'azur a fleur de liz d'or sans *diferement* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 823).

Rem. Sens inconnu du GD et du FEW. Cf. aussi Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss., *differense* (différence) et *differensiier* (différencier) "montrer une brisure".

B. - "Différence"

Rem. Cf. : ...d'autant a il *differement* entre ta perfeccion et ma povreté (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 192). [R. M.]

DIFFEREMENT, adv. (différemment)

[GDC : *differement* ; FEW III, 73b : *differens* ; TLF VII, 189b : *différemment*]

"D'une manière différente, différemment" : Car il est espandu ou ciel, en la terre et en enfer, mais *differenment* (Mir. ev. N.D., c.1348, 60). Mais ceste excellence est prinse *differenment* en une et en l'autre, quar la puissance active qui puet en plus grandes choses est la plus grande ou la plus active, et la puissance passive qui puet souffrir de mendre chose est la plus passive ou la plus grande en son gerre passif. (ORESME, C.M., c.1377, 194). Dieu est simple et l'angele et l'ame, mais *differamment*, car en Dieu une chose

est ce qu'il est et ce par quoy il est. (Somme abr., c.1477-1481, 146). Incontinent en vindrent messaiges de divers lieux et parloient de ceste mort *differamment*. (COMM., I, 1489-1491, 227).

- [Sous la forme *differamment*] : Et apres il [Aristote] met comment le mouvement des choses materiales et le mouvement du ciel sont *differamment* cause de chaleur. (ORESME, C.M., c.1377, 432). [R. M.]

DIFFERENCE, subst. fém. (différence)

[T-L : *difference* ; GD : *difference* ; GDC : *difference* ; AND : *difference* ; FEW III, 73b : *differentia* ; TLF VII, 189b : *différence*]

I. - [Sur *different*]

A. - "Ensemble de caractères qui distinguent une chose d'une autre, ce qui diffère, divergence, distinction, différence" : Car il a plus grant *difference* Dou temps que je vi en m'enfance A cestui qui trop est divers, Qu'il n'ait des estez aus yvers. (MACH., J. R. Nav., 1349, 140). La premiere estoit Congnoissance Qui li moustroit la *difference* D'entre les vertus et les vices Et des biens fais aus malefices, Par Avis qui la conduisoit... (MACH., J. R. Nav., 1349, 176). Et est telle la *difference* de ces quatre que... (Mir. st Panth., 1364, 308). Et quant a ce, il n'y a force de la *difference* de fins qui est devant dite, comme les unes fins sont operations et les autres sont choses faites, si comme il appert as doctrines devant dictes. (ORESME, E.A., c.1370, 104). Après Aristote monstre une *difference* entre le fort et le paoureux ou couart (ORESME, E.A.C., c.1370, 209). Mais n'i ha point de *difference*, Car cil .IIJ. [le Père, le Fils et le Saint-Esprit] font toute une essance, Une vertus, une substance, Un pooir, une sapience : Ci ha trop mervilleus mistere. (MACH., Les lays, 1377, 407). Et dire que aucune chose est infinie et meismement en quantité, cest dit a vertu de principe, et donques n'est ce pas chose merveilleuse ne desraysonnable se grant *difference* vient de ce que l'en met aucun corps a estre infini. (ORESME, C.M., c.1377, 98). Item, se les *differences* des elemens ne sont infinies, les elemens ne sont pas infiniz. (ORESME, C.M., c.1377, 622). ...trestuit pareil Ne sont de beauté, n'appareil, Ains y a moult grant *difference* En beauté et en apparence (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 108). Parler d'amant, par Jesus Crist, C'est la copie sans escript De ce qui est ou cuer descript Par passion, Dont a grant visitacion Verité fait collacion Et la bouche relacion En la presence De celle qui a pouoir en ce ; Si ne doit avoir *difference* De ce qu'il dit a ce qu'il pense. (CHART., L. Dames, 1416, 278). ...et leur semble que il ne devroit avoir *difference* ne separacion entre lesdiz monnoiers, qui sont tous residens et demourans en ce royaume (FAUQ., II, 1421-1430, 340). Moult a grant *difference*, ou doit avoir, en conseil et en oeuvre entre le prince eueux de prosperité, qui veult icelle garder et defendre, et celui qui de perverse fortune se veult ressourdre et oster la victoire de la main du vainqueur. (CHART., Q. inv., 1422, 35). Les maistres mectent *difference* entre cogitacion, meditacion et contemplacion. Ilz ont conuenience ensemble pour ce quelles sont toutes trois en lentendement et en toutes trois quelque regart dentendement, mais il y a *difference* iacoit ce quelles soient aucunes fois dune matiere. (CIB., p.1451, 181). ...il doit avoir grant *difference* entre ung qui vient au royaume par succession et ung tirant qui vient conquerer ung royaume (JUV. URS., Verba, 1452, 275). Il y a *difference* entre ceulz qui sont impuissans par frigidité et les maleficiéz, car le froit ne puet congnoistre femme, ne aussi a mouvement en femme, ne volenté de habiter, mais le maleficié puet aultre femme congnoistre que celle avec qui il est. (Sacr. mar., c.1477-1481, 78). Et combien que ces

trois choses sont en Dieu selon la verité de la chose, toutevoies selon la *difference* de la chose, c'est a dire selon la signification d'une chascune quantité en soy consideree, pas ne sont en Dieu (Somme abr., c.1477-1481, 128). Mais jamais je n'ay congneu prince qui ait sceu congnoistre la *difference* entre les hommes, jusques à ce qu'il se soit trouvé en necessité et en affaire (COMM., I, 1489-1491, 78). ...elucider et esclarsir la *difference* de la vraye science de astrologie et des ars supersticieus et divinatoires (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 1 v°).

- À la *difference* de qqc. : Il dit ceci a la *difference* de la felicité de Dieu et des intelligences, laquelle est simplement immuable et non variable, et d'autre nature que la felicité humaine de cest monde, laquelle n'est pas immuable de neccessité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 136). ...on met nouvel ancens ou thuribulier non benoit a la *difference* de celui qui est a Dieu offert. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 315). ...comme sont les choses qui s'engendrent et corrompent et sont de leur nature generables et corruptibles. Et a la *difference* d'icelles il est mis en ladicte diffinition "interminable", sans terme, c'est a scavoir sans commencement et sans fin (Somme abr., c.1477-1481, 140).

- Pour *difference* de qqn. "Pour se distinguer de qqn" : Et, au regard dudit Sallezart, pour *difference* de ses gens, il estoit monté dessus ung beau coursier à une moult belle housseure toute couverte de trenchouers d'argent, dessus chacun desquelz y avoit une grosse campane d'argent dorée. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 127).

- Sans (nulle) *difference*. "Sans distinction" : ...lesquelx [des hommes d'armes] (...) prenoient hommes et fames et petiz enfans, sans *difference* de aage ou de sexe (JUV. URS., T. rever., 1433, 57). Car quoy ! qui vous aroit crachié Tous deux encontre la paroy D'une maniere et d'ung arroy, Si seriez vous sans *difference*. (Path. D., c.1456-1469, 62). Toutes troys sont semblables sans devis Et d'ung pouoir sans nulle *difference*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 37).

- Avoir *difference*. "Être différent" : Tuit cil de l'ost Girart senz nulle cognoissance Furent armé a cru pour avoir *difference* Entr'aux et les François quant seront tuit en torbe (Gir. Ross. H., c.1334, 254-255). ...a fin que le prelat ait *difference* des autres prestres communs (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 324).

- Donner *difference* entre. "Faire une distinction entre" : Et se doit cest examen miex faire en loenge que en blasme. Et yci donnent les docteurs *difference* entre le bon angle et le bon message, et le mauvais (GERS., Annonc., a.1400, 235).

- Estre sans *difference*. "Ne pas faire de différence" : Beaux amys, ceste mutation n'est pas en luy, elle est en toy, qui reçois pugnitions ou graces differamment de celui qui est sans *difference*, ainsi que le soleil qui luist sur les bons et sur lez mauvaiz : celui qui euvre sa fenestre a de la lumiere, celui qui la ferme contre le soleil demeure en tenebres. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 158).

- Faire *difference*. "Changer d'attitude suivant la personne concernée" : Apprès [le comte Roger] ama justice et les bons et faisoit moult *difference* des bons aux malvais. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 167).

. [D'une chose] "Constituer une différence" : Et ainsi le tremblement de la veue fait samblar que l'estoille soit meue, car se la chose que l'en voit est meue ou se le voiemment est meue, ce ne fait *difference*. (ORESME, C.M., c.1377, 450).

. Faire *difference* quant à qqc. : ...adonques pousé que ce ne face *difference* quant au parler (ORESME, C.M., c.1377, 186).

. *Ne faire difference à qqc.* "Ne rien changer à qqc." : Mais ce que telz diroient ne fait *difference* a la rayson ou conclusion que nous avons mise (ORESME, C.M., c.1377, 194).

. *Faire difference d'une chose à une autre.* "Distinguer une chose d'une autre" : Et se il est aucun auquel nulle viande n'est delitable et qui ne fait *difference* de l'une a l'autre, tele personne seroit bien loing de la commune nature et de l'estre des hommes. (ORESME, E.A., c.1370, 225).

. *Mettre (une) difference entre* (plusieurs pers. ou choses). "Faire une distinction entre" : ...vostre paix et vostre joie est la moie, ne je ne mès nulle *difference* entre vous et moi que le bien de l'un ne soit le bien de l'autre. (MACH., Voir, 1364, 448). Et, se vous ne mettés *difference* entre les biens de vous et de moi, que le bien de l'un ne soit le bien de l'autre, par ma foi, vous avés droit, car aussi n'i en mès je point, que je tien certainement que tout le bien de vous est le mien, et le mien si est le vostre, ne je ne porroie estre mieulz a mon gré. (MACH., Voir, 1364, 458). De samblant estes si pareulx Que n'y scé *difference* mettre. (Mir. Amis, c.1365, 64). Apres il [Aristote] met une *difference* entre les gens de Grece. Et les gens de Grece ont ceste meisme *difference* entre eulz ; car les uns ont nature aussi comme a .I. oeil, ce est a dire que il ne ont que une des choses dessus dictes ; ce est assavoir ou bon engin ou grant courage et hardiesce ; et les autres sont bien mellés a une puissance et a l'autre. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 299). Les maistres mecent *difference* entre cogitation, meditacion et contemplacion. (CIB., p.1451, 181). Et encores pour mettre *difference* entre prince et tirant dit Policraton (JUV. URS., Verba, 1452, 299).

. *Mettre difference en qqc.* "Distinguer qqc." : Et donques aussi comme les martelleurs ou bateurs de arain et de cuivre ne mettent en ce *difference* ou ne apparçoivent le son que il font pour l'acoustumance, telement est il a touz hommes ou resgart du son du ciel. (ORESME, C.M., c.1377, 470).

B. - En partic.

1. "Caractère particulier de qqc." : Et se ma dame, que Dieus gart, Deingne descendre son regart Seur moy, a moitié ou a quart, Je vous pri qu'aie scens ou art Pour congnoistre de son espart La *difference*, S'il vient d'amours ou d'autre part Car se son dous oueil me repart Par amours de l'amoureux dart, De riens n'arai jamais regart. (MACH., R. Fort., c.1341, 122).

2. HÉRALD. "Modification sur un écu afin de le singulariser par rapport à ceux de personnes apparentées" : Engreslee endentee dansoyé componnee borde lambiaux sont *differences* en l'armoirie en quoy ils sont avec leur couleur. Et les couleurs sur quoy ilz sont en emportent la senefiance avec l'armoirie (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 512). ...disant ledit roy Lancelot que ce royaume lui appartenoit et qu'il estoit de la droite esterpe du roy monseigneur saint Loys. Et pour ce ne vault oncques porter les troiz lambeaux en ses fleurs de liz pour *difference* de la couronne, comme ses predecesseurs faisoient (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 191).

Rem. Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss. ; LA SALE, Anc. tournois L., 1459, gloss.

- *Porter (les armes) à difference.* "Porter la brisure (de bâtarde par rapport aux armes paternelles)" : Mez l'en pourret dire que la ditte coustume ne seroit mie raysonnable en un hostel royal, comme est l'ostel de France, car nul bastart ne deveret porter lez armes de France, ne a *difference*, ne aultrement (Songe verg. S., t.1, 1378, 293).

3. ARITHM. "Puissance" : Les *differences* des nombres semblables tant en plus et en moins que aussi en denomination se

pevent adioster ainsi comme lon a acoustumé les nombres ou les racines de nombre (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 738).

C. - P. ext. "Diversité, variété" : Là peüssiés veoir maint penon ventelant, Banières desploies, et maint lupart rampant, Et autres *différences* i ot (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 519).

II. - [Sur *differend*]

A. - "Différend, contredit, difficulté, problème" : Et se aucun disoit que la pensanteur du petit corps fini ne mesure pas celle du grant corps fini, ce ne fait *difference* ne force, quar l'en puet tant de foyz rapliquer la petite que, se elle ne vient en egalité aveques la grande, toutevoies, elle la passe. (ORESME, C.M., c.1377, 108). Or appert clerement par cest exemple que quant a ceci ne a force ne quelcunque *difference* se cest homme commence maintenant estre ainsi meu ou se il commença passé a mil ans. (ORESME, C.M., c.1377, 322).

- "Opinions discordantes" : Ores, envyron le temps dudit trespas du roy, estoient Florentins en grant *difference* en la cité. Les ungs attendoient encores la venue du roy et la desiroient (COMM., III, 1495-1498, 309).

- *Sans difference.* "Sans restriction" : Elle est belle, sans *difference*, Saige, et de tresnoble lignie ; En elle est m'amour ja fichie, Et vouldroye bien que ce fut fait. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 170). Puis qu'il vous a pleu vous requerre, Monseigneur, nous vous promettons Que nous ne vouldrions riens conquerre En voz pays et regions ; Mais ainçois garder les volons Sans y commectre violence Et toutes voz possessions Seront gardees sans *difference*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 104).

B. - "Différend, démêlé, contestation" : En ce mesme an mil quatre cens quarante sept, après ce que grans divisions et *differences* oulrent esté entre le pape Eugène d'une part, le concile de Basle d'autre part (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 48-49). Cy commencent les *differences* et cismes de l'esglise, en l'an de Nostre Seigneur mil CCCIII^{xx} et ung ; c'est assavoir de pape Urbain VI^{me}, créé a Romme par crainte du peuple esmeu, que a fureur vouldrent avoir pape rommain ou au moins ytalien. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 187). Et se on voloit dire qu'il y eust aucune *difference* entre eulx a cause de la ducie de Lucembourg, le roy ne tenoit pas que pourtant ledit roy de Hongrie et de Behaigne feust ennemi de mondit seigneur de Bourgoingne, attendu que, le roy estant a Lion, ledit roy de Behaigne, pour appaisier ladicte *difference*, envia devers ledit roy, offrant soy submettre a lui et tenir son ordonnance pourveu que mondit seigneur de Bourgoingne le feist pareillement (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 203). ...et ne scevent [les sujets du roi] que dire ou faire, veue la *difference* ou discencion apparente de entre le roy et aucuns seigneurs (JUV. URS., D. Tours, 1468, 440). Et si a tousjours des *differences* entre le roy et monsr. Charles son frere, qui demande, comme l'an dit, la duché de Normandie pour son appannage, qui ne seroit pas chose a conseilher au roy (JUV. URS., D. Tours, 1468, 439). ...ledit suppliant a esté contrainct, comme plusieurs autres du païs, durans les *differences* qui ont esté entre nous et le duc de Bretagne, de mettre sus et defendre le païs en nostre querelle (Doc. Poitou G., t.11, 1474, 444). ...durant le temps des divisions et *differences*, qui ont esté entre nous et notre dit feu frere et cousin de Bourgogne, ilz ont tenu party à nous contraire, et ainssi que si promptement comme faire devoient, ilz ne nous ont fait la dicte ouverture et obeissance (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 437). Cestui prenostica les inhumanités faictes en Sicille, où les tirans tuoient les enfans ou ventre des meres, predist aussi les *differences* et parcialités, qui

furent lors à Romme entre les Ursins et Hanibaldos (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 v°).

III. - [Sur *differer* "remettre à plus tard"] "Retard"

Rem. *Guill. Orange* T.H.G., p.1450, gloss.

- *Sans (nulle) difference*. "Sans retard, au plus vite" : Or allez tost, sans *difference*, Luy declarer presentement. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 79). Or me respons sans nulle *difference* (LA VIGNE, S.M., 1496, 334). [R. M.]

DIFFERENCIAL, adj. (différencial)

[*FEW III, 73b : *differentia*]

[De l'un des cinq types de *dictions*] "Qui permet de différencier, qui marque les différences" : ...le livre de Porphire (...) parle des cinq predicables, et demonstre comment nous trouvons cinq manieres de diction : car aucunes sont generales, les quelles signifient plusieurs choses de diverses natures et especes, et telles sont ces diction cy : beste, arbre, pierre : car il est plusieurs bestes et de plusieurs especes, et ainsi des autres. Les autres diction sont especiales, les quelles signifient tant seulement les choses qui sont de semblable nature et d'une meismes espece, et telles sont ces diction cy : homme, cheval : car tous les hommes sont d'une meisme espece, et ainsi des autres. Les autres diction sont appelees *differentiales*, car elles signifient la difference des choses, et telle est ceste diction cy : raisonnable, la quelle signifie la difference entre homme et les autres bestes mues. Les autres diction... (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 73). [R. M.]

DIFFERENCIAMMENT, adv. (différenciamment)

[FEW, Ø lat. médiév. *differentiare*]

"Distinctement" : Et pour ce que leurs estaz et poissances sont differentes, nous convient parler en aucunes choses *differentiement*, c'est assavoir de l'estat, ordre et maniere de leur vivre (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 149). [R. M.]

DIFFERENCIÉ, adj. (différencié)

[FEW, Ø lat. médiév. *differentiare* ; TLF VII, 192a : *différencier* (*différencié/différentié*)]

"Distinct, différent" : Mais yceulx lieux, nonobstant que nulle part ne soit oultrage bon, sont plus a excuser ce que elles en font qu'en ces parties de France ne feroit, pour ce qu'il n'y a pas tant de differences de haulx estas comme a Paris et ceste part, c'est assavoir de roynes, de ducheces, et contesses et autres dames et damoiselles, par quoy les estaz sont plus *différenciez*. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 183). [aussi p.61 et 197] Ceste proposition poursuivre contre cruauté où elle seroit pour ce que es consaulx des princes selon les matieres ouvertes de divers cas sont maintes opinions divulguées, aucune foiz contraires ou moult *différenciées* l'une de l'autre, chascun au mieulx selon son avis. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 93). Et ainsi diversement en innombrables guises et *différenciées* manieres s'estendent les maulx et persecucions que mauvais tirant seigneur scet trouver à faire selon les inclinacions, les uns d'une maniere, autres d'une autre se donnent. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 122). Raison, donques, est l'administreresse de faire mettre à excecucion par oeuvre, si comme baillif ou prevost des mandemens du bon et sain entendement, comme il en soit d'uns et d'autres moult *différenciez*. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 34). [R. M.]

DIFFERENCIEEMENT, adv. (différencieement)

[FEW, Ø lat. médiév. *differentiare*]

"Selon leur rang et leur condition" : Cestes manieres à tenir selon discrecion ou prudence semblablement appartiennent selon leur qualité et estas aux dames et autres dames *différencieement* (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 37). [R. M.]

DIFFERENCIEMENT, adv. (différenciement)

[FEW, Ø lat. médiév. *differentiare*]

A. - "Distinctement" : Et pour ce que leurs estaz et poissances sont differentes, nous convient parler en aucunes choses *différenciement*, c'est assavoir de l'estat, ordre et maniere de leur vivre (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 149).

B. - "Selon leur rang et leur condition" : Cestes manieres à tenir selon discrecion ou prudence semblablement appartiennent selon leur qualité et estas aux dames et autres dames *différencieement* (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 37). [J. Bl.]

DIFFÉRENCIEUSEMENT, adv. (différencieusement)

"Différemment" : ...pour cause que en plusieurs manieres et *différencieusement* l'une de l'autre on en devise (Bouciquaut L., 1406-1409, 88). [D. L.]

DIFFEREND, subst. masc. (différend)

[T-L : *diferent* ; GD : *different* ; GDC : *different*² ; FEW III, 73b : *differens* ; TLF VII, 192a : *différend*]

I. - [Idée de différence] "Différence" : "Or me dictes, sire, par vostre courtoisie, a-il grant *different* de l'un à l'autre ?" - "Me Dieu, nennil", dist-il, "il n'y a aultre *different* que on devroit dire messire Bertran du Glay-Aquin, et je vous diray dont ce sournom anciennement luy vint, selonc ce que j'ay oy recorder les anciens..." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 8). Et fut la place du duc de Bourgoingne au maistre et principal siege, couvert de son palle, qui fut de drap d'or, et n'avoit, au demourant, nul *differand* à ses freres et compaignons, sinon que le tableau de ses armes estoit ung peu plus grant et plus large que les aultres (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 89). Car la creature consideree en soy pas ne dispose a congnoistre le createur, mais ainçois par tele maniere seroit empeschié la congnoissance, car entre le createur et la creature est plus grant *different* que n'y a de similitude et samblance. (Somme abr., c.1477-1481, 112).

II. - [Idée de désaccord]

A. - "Désaccord, conflit, contestation entre plusieurs personnes, différend" : Le *different* qui vient entre eulx est meü du roy de Navarre (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 79). ...veslà le *different* entre les deux seurs et le pays, car les ungs vouloient l'une, et les aultres l'autre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 153). Bien sçavoit li dus d'Ango que il y avoit un grant *differend* entre les cousins et proïsmes des seigneurs de Pumiers, gascons, et messire Thumas de Felleton, grand senescal de Bourdiaux. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 2). ...et ont tousjours esté les terres en *disferent*, et les hommes, l'un contre l'autre, tres le premier temps que elles furent habitees (FROISS., Chron. D., p.1400, 237). Li dus qui volentiers les oi parler, car il amoit bien son cousin germain le roi d'Engleterre et avoit adont entre li et le roi Phelippe de France un grant *disferent*, s'acorda assés legierement a che que chil signeur d'Engleterre requeroient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 257). [Autre ex. p.476] Monseigneur l'official, vous avez oy la confession de ma fille et les defenses de mon gendre ; je vous prie, appointez sur le *different* et rendez vostre sentence (C.N.N., c.1456-1467, 501). ...et touteffois fut le bon duc obey de la mere et du filz, combien que

à ceste cause furent aucuns *differendz* en ceste matiere (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 396). ...les *differans* estans entre nostre très chier et très amé beau pere et cousin le ducq d'Autriche et les gens du conseil (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1485, 78). En toutes ces années et autres subsequentes des *differens* qui ont duré environ vingt années ou plus (COMM., I, 1489-1491, 100). Par quoy vouldroit myeulx qu'ilz pacifiassent leurs *differans* par saiges et bons serveurs, comme j'ay dit ailleurs plus au long en ces memoires. (COMM., I, 1489-1491, 135). Pasture ; *differrant* de ban. Jugement (...) que dit coment deux segneur de deux ban qui ont decord d'une piece de terre, que li ung dit qu'elle gist en son ban ; li autres dit qu'elle gist en sien. Le dairien le waingne. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1375], 490). ...et fut envoyé en Angleterre et en Espagne avecque autres, pour pacifier aucuns *differans* et mettre ordre en aucunes choses de l'Eglise. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 r°). ...et depuis trouva le roy Edoart moien fere sa paix au roy Phelippe le Bel pour ce temps mais ne tarda gueres que plus grant *differend* respondit pour le vray hoir que eut la royne Blanche. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 v°). ...mais il y eult quelque *different*, pource que les Venyciens vouloient que on passast l'eau devers eulx, parquoy ilz ne firent riens. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290). Cependant sourdit grant *differand* entre ledit seigneur Ludovic et seigneur Robert de Saint-Severin, comme est bien de coustume (COMM., III, 1495-1498, 14). Mons. le grant maistre, vous povez avoir sceu que, depuis aucun temps en ça, certainez parolles ont esté tenues entre mes gens et ceulx du conseil de mon beau frere de Bourgoigne, pour parvenir à appointment des *differans* qui estoient entre moy et luy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 214). Et, pendant le *differant* qui fut entre le duc de Normendie et le duc de Bretagne, fut le roy adverty par aucuns qu'il estoit maulxcontent dudit duc de Normendie et que bien aisement, s'il vouloit, il recouvreroit laditte duchie de Normendie. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 200).

- *En differend*. "En litige" : ...et aussy sentoient bien le pays d'Angleterre, si comme icy-dessus vous est compté, en grant *different*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 116). Et le duc de Bourgoigne et autant bien les autres nobles et haulx barrons de France et du conseil du roy sentoient le duc de Bretagne en grant *different* contre le royaume (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 231). Chil qui envoient y avoient esté, n'avoient nient exploitier, car li pais d'Engleterre estoit en branle et en *different* l'un contre l'autre. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 6). Li conssaus d'Engletière sus leurs requestes estoit en grant *different* et tenoit les Flamens à orgueilleux et presumptueux, quant il demandoient à ravoir deus cens mille escus, si ancienne debte de quarante ans. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 269). ...ung colliege de astrologie et medicine, où il mist livres, plusieurs livres singuliers desdites sciences en grant et merveillex nombre et telz et semblables livres que la court de Parlement me a renduz et des semblables de ceulx qui sont en *differant* et que l'on (ces ebethés ignorans) maintient superstitieux contre verité. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 r°).

- *En differend pour* + inf. "En désaccord pour" : "Et pour quelle raison, dit le mary, voulez vous choisir la premiere ? c'est contre tout droit et justice." Ilz furent longtemps en *different* pour choisir premier [Deux époux ont décidé de partager leurs biens entre eux] (C.N.N., c.1456-1467, 445).

- *Entrer en differend* : Le conte de Warvic entra en *different* avec son maistre ung an devant que le duc de Bourgogne fust devant Amyens (COMM., I, 1489-1491, 193).

B. - "Celui qui conteste, qui est en litige" : "Se il y a en Portingal aucuns rebelles ou *differens* à vous, je di et aussi dient les plusieurs en ceste ville que c'est pour la cause de ce que on ne vous a point veu encores chevauchier ne monstrier visage à vos ennemis." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 141). [R. M.]

DIFFERENT, adj. (différent)

[T-L : *diferent* ; GDC : *different*¹ ; AND : *different* ; FEW III, 73b : *differens* ; TLF VII, 192b : *différent*]

I. - [Idée de différence] "Qui est autre, qui diffère, qui présente une différence par rapport à une autre personne, une autre chose, différent" : Lesquelez filles estoient de diverses et *differens* menieres (BERS., I, 1, c.1354-1359, 46.5, 77). Mais moult de mouvementz sont imparfaits et *differens* en espee (ORESME, E.A., c.1370, 505). Et ne convient pas ignorer que de toutes choses dont les susposts sont *differens* en espee et desquelles une est premiere et principal et les autres sont secondes et encore autres apres ensuiant, de toutes telez choses il ne est nulle appellation commune ou a peine peut estre (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 116). Et donques seroient .II. cors infinis *differens* selonc forme et selonc vertu desquelz un mouvroit et l'autre seroit meu. (ORESME, C.M., c.1377, 126). Mais se telz corps sont plusieurs sans estre *differens* en espee, il sont aussi comme parties d'un tout (ORESME, C.M., c.1377, 136). Et couvient que la taille de chascune couple a deux paragraphes soient d'une rime toutes *differens* l'une couple a l'autre, excepté tant seulement que la derreniere couple des .XII., qui font .XXIII., et qui est et doit estre conclusion du lay, soit de pareille rime, et d'autant de vers, sanz redite, comme la premiere couple (DESCH., Art dictier R., 1392, 288). Et pour ce que ces deux choses -- de oyr messe et confession -- sont aucunement *differens*, nous parlerons premierelement de la messe et puis de la confession. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 12). Et est a noter que ces quatre noms selon qu'ilz sont exposéz dessus et demonstrez par exemples, c'est a scavoir essence, substance, subsistence et personne, sont *differentes* realement, non seulement selon les noms ez creatures, mais en la divinité seulement ont difference selon la distinction raisonnable non reale. (Somme abr., c.1477-1481, 130). ...et quant ce sont deux nations *differentes*, leur langage et habillemens sont *differens* et ce qui plaist à l'ung ne plaist pas à l'autre. (COMM., I, 1489-1491, 141). PHEBUS. Voicy honte et grant villenye Pour si gens de bien que vous estes, Car je advise que tant de testes, Tant d'opinions *differantes*. (Cene dieux, c.1492, 113). Et maintes fleurs en couleurs *differentes* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 198). ...mais les peynes et labeurs sont *differantes*, et celles du corps sont les moindres, et celles de l'entendement les plus grandes. (COMM., III, 1495-1498, 259).

- "Distinct" : Car les quatre vertus sensitives dedens homme, que nous appellons sensitive, ymaginative, estimative et memoire, sont corporelles et organiques, et se pevent grever par trop souvent ou en trop fort oeuvre les exploicter, ainsi que entre les cinq sens de dehors l'oeil se trouble par regarder clarté trop resplendissant, ou par trop souvent lire, ou fichier son regard sur choses menues, de deliee ou *different* figure. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 4).

- *Different à qqc.* "Différent de qqc." : Autant de temps que le heritier est petit, pas n'est *differant* au serviteur, combien qu'il soit seigneur de che qui est sien, mais est soubz tuteurs et faiseurs jusques au temps ordonné et déterminé du pere (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 182). Tout vous ay (...) compté Les façons de .IIII. portaulx, Qui tous ne sont mie d'un taux, Ainçois sont moult les .II. premieres *Differans* aux .II. derrenieres (CHR. PIZ.,

M.F., I, 1400-1403, 106). ...mais feroit faire autres seaulz nouveaux *differens* à ceulz qui ont esté perduez. (FAUQ., I, 1417-1420, 51). Et devés sçavoir que Othon parloit le langaige espagnol, qui est *differant* a celluy de Frise et d'Allemagne, par quoy on ne le pavoit bonnement entendre (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 57). ...se il [un roi] a aucunes condicions *differentes* a celles que ung roy doit avoir (JUV. URS., Verba, 1452, 207). Alors Madame lui dist : "Sire joynet, je n'enten point de vostre mere ne de vostre seur, car l'amour de mere et de seur et de parens est toute *differente* a celle de dame par amours." (LA SALE, J.S., 1456, 9). ...car si le pere et la mere sont Mores, l'enfant suivra la coulleur, qui est moult *differante* à celle de France. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 v°).

Rem. FEW : «Die ältere rektion ist *différent* à, das später ersetzt wird durch *différent de*».

- *Different de qqc.* : Et soy amer en ceste partie est une espece de amer autre que n'est celle qui est reprouvee, et en est *differente* de tant comme vivre selon raison est *different* de vivre selon passion. (ORESME, E.A., c.1370, 479). ...se il [un conseil] te plait et il est pourfitable si le fays, se il est *different* du tien (JUV. URS., Verba, 1452, 312).

II. - [Idée de désaccord]

A. - "Qui est de l'ordre du différend, du désaccord" : Et pour vuider aucun cas *differens*, Mis par oubly dedens ma conscience... (Prières saints R., t.1, c.1488, 44).

B. - "Hostile, oppose" : Veiz rencontrer par une matinee En ce droit lieu les deux ostz *differens*, S'entreferir et maintenir les rens (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 333). [R. M.]

DIFFEREMENT, adv. (différemment)

[*FEW III, 73b : *differens*]

"Différemment" : Beaux amys, ceste mutation n'est pas en luy, elle est en toy, qui reçois pugnitions ou graces *differentement* de celuy qui est sans difference, ainsi que le soleil qui luist sur les bons et sur lez mauvaiz (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 158).

V. *différemment* v. Lexiques [R. M.]

DIFFERER, verbe (différer)

[T-L : *diferer* ; GD : *differer* ; GDC : *differer*¹/*differer*² ; AND : *differer* ; FEW III, 73b : *differre* ; TLF VII, 193b : *différer*¹ ; TLF VII, 194a : *différer*²]

I. - [Correspond à *different*]

A. - Empl. trans. *Differer qqc. (de qqc.)*. "Distinguer qqc. (de qqc.)" : Amours, je ne savoie rien, Nès *differer* le mal dou bien, Quant a mon vrai cuer, que je tien, Sans riens retenir, pour tout tien, Donnass par ton soutil engien La congnoissance D'amer et d'estre en ton lien... (MACH., R. Fort., c.1341, 119). Et combien que une mesmes vertu soit propice et necessaire, tant aux simples et nobles chevaliers et toutes gens comme aux princes, toutesfoys pour ce que l'estat se *differe* en maniere de vivre et de conversacion et diverses euvres, couvient aucunement *differer* la matiere. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 103).

B. - Empl. trans. indir.

1. *Differer de ... (en qqc.)*. "Être différent de ... (en / par qqc.)" : Le riche du povre *differe* De plus qu'il n'a de blanc a noir. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 76). Et donques qui prendroit aucune chose de la terre qui est en cest monde, elle ne *differe* en rien des parties de terre de l'autre monde ne celles de l'autre monde ou resgart de celles de cestui, mais seroit semblablement des unes comme des autres, quar elles ne different en

rien en espeece. (ORESME, C.M., c.1377, 140). Et aussi, en *differant* des aultres ["certaines places diffèrent des autres"], je veiz aucunes places et blasons, dont nul ne prenoit les places (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 89).

- *Differer de qqc.* "Être différent de qqc." : Toutesvoies, ceste vertu *differe* de vraie amisté, par ce qu'elle est quant est de soy senz ce que celui qui a telle vertu ait passion et senz ce que il ait dileccion a ceuls a qui il parle ou deresne ou converse. (ORESME, E.A., c.1370, 264).

- *Differer (en qqc.)* : ...car se plusieurs citoiens sunt semblables en toutes autres choses et ne *different* en rien fors en une, ce est juste chose que celui qui *differe* et passe les autres en ce ait autre droit et plus selon tele dignité. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 138). Et donques ne convient il pas que les parties du ciel qui sont visibles et les autres *different* en espeece. (ORESME, C.M., c.1377, 434).

- *Differer par qqc.* : Et donques s'ensuit il que l'element chaut et le froit *different* par grandeur et par petitesce et non pas par figures, si comme il disoient. (ORESME, C.M., c.1377, 654).

- *Differer d'avec qqc. par qqc.* : Et par ce *differe* art d'aveques prudence ; car prudence est d'accion (ORESME, E.A.C., c.1370, 336).

2. *Differer entre deux choses*. "Faire la différence entre deux choses" : Entre le bien et le mal *differer* Devroit chascun, et le bien soustenir, Mais le mal voy plus que le bien regner (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 86).

C. - Empl. pronom. *Se differer (de)*. "Se distinguer (de), être différent (de)" : Le filz sert par amour le pere, Et le serf de tant se *differe* Qu'il ne le sert que par contrainte, Par quoy l'amour y est estainte. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 65). Tout ensement que la rose à l'espine Se *differe* d'odeur et de biauté Et de couleur, la vraie biauté fine De ma dame et sa pure bonté Tout veint, tout passe et tout ha sormonté (MACH., L. dames, 1377, 23). Car tout aussi com la rose à l'espine En douce oudour et coulour se *differe*, Seur toutes est fleur, feuille, fruit et mere De tous les biens d'onheur, de douceur fine. (MACH., Lays, 1377, 324). Selon qu'es escriptures vois, Trop se *different* les aucteurs, Qui des aages sont escripteurs (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 144). Et combien que une mesmes vertu soit propice et necessaire, tant aux simples et nobles chevaliers et toutes gens comme aux princes, toutesfoys pour ce que l'estat se *differe* en maniere de vivre et de conversacion et diverses euvres, couvient aucunement *differer* la matiere. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 103).

- *Se differer de + inf.* "Être éloigné de + inf." : Car otant que de blanc a noir A a dire, c'est cose clere, La violette se *differe* D'estre a la rose nompabelle. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 195).

II. - [Correspond au lat. *differre*, au sens temporel]

A. - Empl. trans. *Differer qqc.* "Remettre qqc. à un autre temps, remettre à plus tard (l'exécution de) qqc." : ...povoient il *differer* la bataille (BERS., I, 9, c.1354-1359, 3.10, 6). ...l'enfantement peut estre prolongé et *differé* jusques au XIIIe moiz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 261). *Differe* ta vengeance jusques apres ton yre (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 180). Après laquelle requeste de ladicte fille ainsi faicte, l'execucion de ladicte sentence a esté *differée* (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 87). Et ces choses voluntiers vous signiffions, qui requièrent toute haste et sclerité et ne se pevent delayer ne prendre long trait, pour ce que pour riens ne entendons rompre ne *differer* nostre voyage et emprise de Tartas (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1442,

39). Laquelle sy treshideuse et perilleuse bactaille les Lassedemoniens *differerent*, pour doubtes les tresperilleux combattre de ceulz qui par despoir ne craingnoient riens. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 57). Ce procés (...) fut en suspens tenu et maintenu assez et longuement ; non pas que a son tour de rolle ne fust bien renvoyé et mis en jeu, mais le juger fut *differé* jusques a la fasson de cestes ! (C.N.N., c.1456-1467, 37). ...il n'en fist pour ceste heure nul semblant. Et n'est encores venu a ma cognoissance se il *differa* la chose ou par ignorance ou pour doute d'esclandre. [Un mari a de bonnes raisons de douter de la loyauté de son épouse] (C.N.N., c.1456-1467, 153). ...il fut content de *differer* sa volonté jusques a tant qu'il eust prins au fait et l'un et l'autre. (C.N.N., c.1456-1467, 352). Pour moy plus ne le *differrez* (LA VIGNE, S.M., 1496, 375).

- *Differer* + inf. : Auquel, après que longuement eust *differé* respondre, celui divinateur lui murmura cachement es oreilles, finalement lui dist que vers les privéés hommes est trouvee felicité très bonne. (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 79).

- Empl. impers. : Et s'aucunes appellacions estoient sur ce interposées, ne voulons par vous aucunement y estre *différé*, car ainsi nous plaist-il estre fait. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 285).

- *Differer le temps*. "Attendre" : ...en Rodes s'en vuet aler. Là vuet il le temps *differer* Pour veoir que ce devenra Et se son Tricoplier venra (MACH., P. Alex., p.1369, 202).

- *Differer qqc. à qqn*. "Retarder qqc. pour qqn" : ...la vraye loial ame, a qui les joies de la beneurté de paradis sont aucunement *differrees* et retardees (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 222).

- *Differer qqn*. "Retarder la venue de qqn" : Et en ce, Dieu differoit jucques a ce que le nombre fut accomplis, et eust *differé* les hommes en paradis terrestre (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 192).

B. - Empl. trans. indir.

- *Differer à qqc.* "Remettre à plus tard l'exécution de qqc." : Et que se, par aucune aventure, icellui prisonnier appelloit dudit jugement, que par lui ne feust aucunement *deferé* à l'execucion d'icellui jugement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 493). ...respondi que de ce que ledit Lombart avoit respondu rien ne savoit, mais voloit que l'en procedast à election, et que c'estoit mau fait d'avoir *deferé* ne *differé* à ladicté election pour le rapport dudit Lombart. (BAYE, II, 1411-1417, 101). C'est droit que les maulx on pugnisse Et n'y doibt on point *differer* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 62).

- *Differer à* + inf. : Et se l'un de eulz estoit mauvais, l'autre devoit fuir ou *differer* a lui ministrer du sien (ORESME, E.A., c.1370, 451). ...que aucune foiz au temps a venir il puisse accomplir ce qu'il *differre* et targe a donner (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 231). Ce jour, fut confermé l'arrest autrefois conseillié (...) qui avoit esté *differé* à prononcer, pour ce que la Court y voloit ancor pancer (BAYE, I, 1400-1410, 51). Et je luy dis qu'il ne pavoit estre héritier veu que ledit Jacques Cueur, son père estoit le plus proche, et si l'avoit, ledit feu évesque institué primo loquo son héritier, et que pour opposicion ne appellation je ne *différeroye* point à le contraindre de vuidier ses mains desdiz biens et luy notifie que, en son resfus et délay, je mectroye son temporel en la main du Roy (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 105). ...plus ne devoit selon raison *differer* a faire son désiré retour (Comte Artois S., c.1453-1467, 147).

- *Differer de qqc.* : ...j'entens désormais, sans plus bailler escout à nulluy, procéder en ma conquete et entreprise sur ce

royaume mon héritage, dont ["ce dont"] j'ay trop longuement *differé* (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 72). Mais, quant il eut entendu l'estat de la vie religieuse et contemplative, il *differa* et se retrahit d'icelle, disant : ... [ou empl. abs. ?] (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 174).

- *Differer de* + inf. : ...ung petit *differeroient* D'accomplir mon entencion (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 55). Et a fait supplier que luy vueillions faire faire paiement de ladicté somme, ce que avons *diféré* de faire jusques à ce que aiez veu sadicté requeste. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 489). ...trop espoir j'ay *differé* de baillier foy a la sainte apparicion. (C.N.N., c.1456-1467, 103). ...nostre frère et cousin, par son testament ou ordonnance de derrenière volonté, nous eust fait, constitué et ordonné son heritier universal, et entre autres choses par sondit testament nous eust delaissé ledit viconté de Chastelleraud, pour icellui estre joint et uny à la couronne de France, sans ce que il en peust jamais estre osté ne separé ; depuis le quel trespas, nous eussions *differé* et delayé de accepter ledit laiz d'icellui viconté, soubz umbre de certains troubles et empeschemens (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 559).

- Empl. impers. : Et, pour ce, fut de present et par ledit lieutenant, oyes icelles oppinions, *differé* de proceder plus avant contre icellui Jaquet. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 501). De laquelle sentence et jugement elle [ladicté Perrette] appella formellement en la cour de Parlement ; pour reverence duquel appel fut *differé* à executer. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 5). ...nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles ne voulons estre *différé* de ce faire (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1482, 448).

C. - Empl. abs. "Tarder, temporiser" : ...A la vostre ["à votre question"] responderay Sans *differer* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 224). Pour Dieu, messeigneurs, regardons, Sans plus *differer*, qu'on le tiengne (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 225). ...mon entencion n'estoit point de *différer*, ainçois estoit de procéder contre eulx et les contraindre à paier. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 255). ...pour satisfaire à raison et à naturelle loy ne voulut plus *différer* sans envoyer devers lui (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 55). Ces deux astrologiens lui predirent enfin sa capcion et, pour ce qu'il ne voulut *differer*, l'abandonnerent. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 61 r°). Cestui surnomé de Saint Branchier fut expert en la partie des ellections de astrologie pour bailler et eslire jours propres à guerroyer son ennemy ou à *differer* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 142 r°). ...touteffois, congnoissant ses inclinacions, *differé* et m'en retourné ès montaignes de Savoye (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 156 v°).

- [D'une chose] "Tarder" : ...venir y pretend, Combien que la chose *differre*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 38).

D. - Empl. pronom.

1. *Se differer*. "Tarder" : Luy après ne se vouloit *différer*, ne plus prolonguer sans accomplir son voeu (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 391).

Rem. Scheler, Gloss. *Geste Liège*, 110 (v.2266 : *nuls d'eas ne soy diffeire*).

2. *Se differer à qqc.* "Se soustraire à qqc. en le retardant" : Je lo que nuls ne se *differre* Au canter ceste cançon chi (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 189). [R. M.]

DIFFICIEUX, adj. (difficieux)[*FEW III, 73b : *difficilis*]

"Difficile à convaincre, méfiant" : Ce sont regnars religieux Qui savent bien plus d'ung sermon. Dame a cuer moult *difficieux* S'elle n'est prise a leur jargon. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 147). [R. M.]

DIFFICILE, adj. (difficile)[T-L : *difficile* ; GDC : *difficile* ; FEW III, 73b : *difficilis* ; TLF VII, 194b : *difficile*]

A. - [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

1. "Qui a des difficultés" : Che di je pour tant que la memoire de l'omme est flebe et se esjoist de briefté, et, se auchune chose est devisee en moult de parties, la memoire en est plus *difficile* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 70). La IIJe. trinité est en laquelle chut l'homme par son pechié d'inobedience, c'est a scavoir ignorance de verité, impotence de bien, c'est a dire *difficile*, fraile et impotent a bien faire (Somme abr., c.1477-1481, 126).

2. P. méton. "Qui se consacre aux choses difficiles" : Er[as]istratus, medicin et consul à Romme, homme *difficile* et de grande experience. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 62 v°).

B. - [D'une chose]

1. "Qui demande un effort , qui se fait avec peine" : ...s'en dirai ma sentence, combien que nostre deffense ne seroit pas moult *difficile* devers ceulz qui ne sont pas ignorant des humaines fortunes et des neccessitez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 8.4, 13). Le commencement d'aler aux vertus est hault ou *difficile*, pour che la feible pensee et malade le resongne au commencement et quant elle est inexperte. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 181). Nulle chose n'est tant legiere qui ne soit *difficile* se tu le fais contre ta volenté (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 258). ...chose *difficile* est garder chasteté (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 368). Ce jour, fut confirmé l'arrest autrefois conseillé (...) qui avoit esté differé à prononcer, pour ce que la Court y voloit ancor pancer, attendu que touchoit le stile de Parlement en un point aucunement *difficile*. (BAYE, I, 1400-1410, 51). Pour ce est force de courage louée entre les vertus, ce dit Aristote, que elle surmonte et est puissant entre les *difficiles* et perilleuses choses. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 110). Jugeons les plus grans et *difficiles* choses par les doubtes que nous appercevons es maindres, si saurons que nulle communauté ou compaignie ne se peut maintenir sans justice et mesmement entre les larrons, pour continuer ensemble et departir leurs proyes, fault il une maniere de justice garder et l'un vers l'autre, combien que justice ne soit ce pas, pour faulceté de la matiere et de l'entencion, sinon qu'elle est ainsi dicte par similitude. (CHART., Q. inv., 1422, 55). ...la forme et maniere comme ladicte paix se pourroit trouver, qui semble estre chose bien *difficile* par puissance humaine (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 145). ...en icelle [partie du livre] sont declairez pluseurs choses longues et plus *difficiles* que en la première. Si est ainsi que les oeuvres prennent difficulté suivant la matiere. (BUEIL, I, 1461-1466, 60). ...actendu que l'estude est *difficile* et laborieuse (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 4 v°). ...trouva choses *difficiles* et de grande subtilité en arismetique. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 r°). Comme j'ay dict, je trouvoye bien *difficile* que nous peussions assembler, et pensoye bien que chascun y feroit des doubtes (COMM., III, 1495-1498, 198).

- *Difficile à qqn* : ...ceste perseveranche est *difficile* aux folz (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 72). ...il est aujourd'uy

largement de prestres et curez qui sont si gentilz compaignons que nulles des folies que font et commettent les gens laiz ne leur sont impossibles ne *difficiles* (C.N.N., c.1456-1467, 293).

- *Difficile à/de* + inf. : ...le cordeau fais de trois filz est *difficile* a rompre (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 258). Estoit aussi loy tres *difficile* a croire parce que elle seurmoute toute raison (GERS., P. Paul, a.1394, 494). ...il samble chose *difficile* et comme impossible as chevaliers et combatans, regules ou non-regules, vivans de vie temporele et active et excersans le fait d'armes, de pooir garde chastete virginale longuement (MÉZIERES, Sustance H., 1396, 81). ...quant ung juge a ung proces (...) lequel luy semble *difficile* a juger (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 40). ...ainsi estoit la chose *difficile* a appoincter. (C.N.N., c.1456-1467, 393). ...de trouver la maniere comment ilz se pourroient conjoindre bien amoureusement ensemble fut *difficile* (C.N.N., c.1456-1467, 492). ...luy sembloit bien qui n'estoit pas seulement *difficile* de soy tenir de navier (...) mais aussi chose la plus impossible de ce monde. (C.N.N., c.1456-1467, 558). ...soubz ung grant prince y a communement plusieurs grans seigneurs, desquelz les voullentez ne sont pas tousjours pareilles, et est bien *difficile* de complaire longuement à l'un sans desplaire à l'autre. Ainsi ung homme curial, face bien ou face mal, est tousjours en danger. (BUEIL, I, 1461-1466, 48). Il fault presupposer une très forte place estre assise sur mer d'une part ou sur une grosse rivière, et forte et très *difficile* à prendre, comme de telles en sont assez, à laquelle on veult mettre siège pour icelle prendre et subjuguier. (BUEIL, II, 1461-1466, 46).

2. "Qui donne du mal" : Et si l'en me demande quel remide aucun y pourroit mectre, je respons que ce seroit chouse possible, combien qu'elle soit *difficile*, mais au moins il y a remide (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 115). ...et pour ce que mesdis dame et seigneur veoient les choses ainsi *difficiles* et perplexes ilz aviserent ung expedient (JUV. URS., Loquar, 1440, 422). ...garrotz pour *difficile* defferre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 205).

Rem. BERS. ds GDC IX, 381a. [R. M.]

DIFFICILEMENT, adv. (difficilement)[*FEW III, 73a : *difficilis* ; TLF VI, 196a : *difficilement*]

"Avec difficulté" : Et saint Augustin dit que n'est riens que on puisse querir plus fructueusement, ne trouver plus *difficilement*, ne ailleurs errer plus perilleusement. (GERS., Trin., 1402, 151). Tout est possible (...), mais trop *difficilement* creroie que ainsi en fust. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 274). [Autre ex. VII, 308] [R. M.]

DIFFICULTABLE, adj. (difficultable)[GD : *difficultable* ; *FEW III, 74a : *difficultas*]

"Qui présente des difficultés"

REM. *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD II, 712b. [R. M.]

DIFFICULTATION, subst. fém. (difficultation)[GD : *difficultation* ; *FEW III, 74a : *difficultas*]

"Difficulté, objection" : ...comme des choses, tant soyent claires et pures, et singulierement quant elles touchent au bien universel, il loist et est proufitable souvent d'y mettre *difficultuation* et d'y former argumens à l'encontre pour tant plus clairement les approfondir en leurs natures , ainsi... (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 358). [Seul ex.] [R. M.]

DIFFICULTÉ, subst. fém. (difficulté)

[GDC : *difficulté* ; AND : *difficulté* ; FEW III, 74a : *difficultas* ; TLF VII, 196b : *difficulté*]

A. - "Caractère de ce qui est difficile, qui demande de l'effort, de la peine, qui fait obstacle" : Or avons donques .III. causes de la *difficulté* de ceste question : une pour ce que le mouvement du ciel n'a point de contraire ; l'autre car le ciel est loing de nous ; la tierce car nous avons du ciel trop peu d'experience. (ORESME, C.M., c.1377, 356). Si ne croy je pas qu'a la prendre A present *difficulté* eust Moulte grant (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 10). Après nous fault aucunement entendre, pour congnoistre la *difficulté* du fait que nous menons, se nostre finance se peut estendre selon nostre nécessité, et en ce pas ne me vueil je trop avant bouter, car fort est en moy de bien en jugier et a plusieurs qui en parlent de bien le cognoistre et comprendre. (CHART., Q. inv., 1422, 50). Et se lez passions humaines te contrestent, de tant est ta victoire plus glorieuse, et ton merite plus precieux, car l'excellence de vertu est pesee selon la *difficulté* de son oeuvre, et les choses qui se font sans paine et sans dangier doivent estre sans loyer et sans louenge (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 25). Et quant ilz furent l'un de l'autre departis, jour et nuyt il ne cessa que secretement il eust son bon congé du roy, que a grant *difficulté* fut. (LA SALE, J.S., 1456, 174). ...dit le compte que a celle paix faire y eut grand *difficulté* (C.N.N., c.1456-1467, 384).

- À (*grande*) *difficulté*. "Avec *difficulté*, *difficilement*" : ...attendu que depuis trois ou quatre ans passez, à très grant *difficulté* on a peu ceans avoir delivrance de parchemin seulement pour escrire les plaidoeries (FAUQ., III, 1431-1435, 2). Cestui à *difficulté* comprint la science des estoilles en ses premiers ans, mais on lit qu'il fut à merveilles memoratif en ses vielx jours. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 v°).

- Sans (*grande/nulle*) *difficulté* : Et ne se peut faire senz tresgrant *difficulté* et grande painne et par longue exercitacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 199). C'est a savoir, quant il voit forte et vraie raison au contraire de son premier opinion, il s'en depart tantost senz *difficulté*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 395). Maiz ceste supplication, Sourdant de bonne affection, Très singulièrement s'adresce à Messeigneurs, de grant prouesce, Maistrisez sans *difficulté* En la très noble Faculté De doctrine medicinale (LA HAYE, P. peste, 1426, 166). Et s'ilz eussent tiré tout droit, sans eulx faire ouyr jusques à ce qu'ilz eussent esté là où ilz vouloient aller, sans nulle *difficulté* ilz eussent tué ces deux princes couchés sur leurs lictz. (COMM., I, 1489-1491, 156).

B. - "Ce qui est difficile, ce qui rend qqc. difficile, qui fait obstacle, qui crée un empêchement"

1. "Complication, empêchement, obstacle (qui vient des choses)" : Semblablement, en ceste science ou nous disons que les vertus sont oeuvres de l'ame, il ne convient pas traictier toutes les *difficultés* de l'ame ou questions comme se en un homme elle est une seule ou plusieurs, et de ses puissances et accidens et assés d'autres choses (ORESME, E.A.C., c.1370, 123). Et aussi, pour la *difficulté* de certainnes ordonnances faictes d'eslire les seigneurs de ceans de cy en avant puiz un an (BAYE, I, 1400-1410, 167). ...rapporteroient par devers la Court toutes les *difficultés* et altercacions qui escherroient sur le paiement et distribucion du laiz fait ou testament dudit feu Roy à ses povres serviteurs et officiers (FAUQ., II, 1421-1430, 80). Et pour ce, se aucunes *difficultez* vous survenoient, je seroye volentiers a les ouyr, determiner, juger ou trouver expedient (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 41). ...et de ce [l'utilisation de l'argent des tailles et des gabelles] n'est aucune *difficulté*, car les

lettres du roy mesmes le dient et contiennent expressement. (JUV. URS., Nescio, 1445, 530). ...celuy qui a bons principes, et qui a commencement il a grant aduentaige de paruenir plus oultre car en toutes choses on seult trouuer grans *difficultez* au commencement. (CIB., p.1451, 178).

Rem. *Consol.* Boèce C., c.1350, gloss.

- *Difficulté de qqc.* : ...maistre Pierres Granier et moy avons besogné en la visitacion et examen du compte de la Loge neuve de Montpellier et avons regardé les *difficultez* d'icelluy. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 198).

- *Avoir des difficultés à + inf.* "Etre empêché de" : ...audit lieu de Calaiz avoit eu des *difficultés* plusieurs a trouver moyen de venir au traictié de paix (JUV. URS., Loquar, 1440, 422).

- *Faire difficulté de qqc.* : Et est merveilles de quoy il font *difficulté* (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 394).

. [D'une chose] *Faire difficulté* : ...car empeeschement fait *difficulté* et donne tristece. (ORESME, E.A.C., c.1370, 403).

. *Faire difficulté de + inf.* : ...les causes pour lesquelles la paix s'en est partie, et fait *difficulté* de retourner (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 255).

2. P. méton. "Situation de celui qui est dans l'empêchement, dans la détresse" : Item, une raison devant mise tesmoingne que le ciel est ingenerable et incorruptible, et encor fu dit que il est impassible de toute mortelle *difficulté*. (ORESME, C.M., c.1377, 296).

3. "Empêchement qui est dans les choses, qui fait obstacle à leur développement" : Car toute chose qui a *difficulté* en son mouvement a plus de labour et de poine de tant comme son mouvement dure plus et n'a pas tres bonne disposicion. (ORESME, C.M., c.1377, 298).

4. "Empêchement, obstacle, contestation (qui vient de qqn)" : NOSTRE DAME. E ! filz, comment voulez vous mettre *Difficulté* si tresamére En la requeste vostre mère ? (Mir. prev., 1352, 257). ...et nous aurons Paix sans *difficulté*, et vendra Paix en toutes nos terres (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 216). ...il la demanda a ses parens et amys ; lesquelx, après aucunes petites *difficultez* qui gueres ne durerent, luy donnerent [Une demande en mariage] (C.N.N., c.1456-1467, 558). Et par ainsi puet apparoir l'auctorité du proverbe, mys au commencement de ce chappitre, touchant les *difficultez* que fortune baille et presente à ceulx qu'elle vult pourveoir en la fin. (BUEIL, I, 1461-1466, 77). Et en vostredict remboursement n'y aura aucune faulte ne *difficulté*, partie en ladicté année prouchaine et l'autre partie en l'année d'après ensuivant, comme dit est, car nous l'avons ainsi ordonné aux gens de noz finances et vous en appoincter bien convenablement en icelles deux années en leur rapportant ladicté recongnoissance. (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 27). Je luy ay chargé vous dire aucunes choses, et pour ce vous prie que vous faictiez ce qu'il vous dira et le croyez comme ma propre personne et sans *difficulté* ne dissimulation nulle. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 385).

- À *grande difficulté*. "Avec peine, non sans rechigner" : ...le Jouvencel, ja considerans sa bonne fortune, proposa faire une course sur ses ennemys et demanda congé et gens au cappitaine de Luc, lequel à grant *difficulté* les lui octroya. (BUEIL, I, 1461-1466, 60).

- *Sans difficulté*. "Sans faire obstacle" : ...la Court a ordonné et commandé audit prevost que sur ledit cas venu à sa cognoissance et les dependances sans aucune *difficulté* il face ou face faire information (BAYE, I, 1400-1410, 221).

- *Faire difficulté*. "Faire obstacle, s'opposer" : ...et fu expresment deffendu aux advocas que dores en avant eulx ne facent aucune *difficulté* en tel cas (Echiq. Normandie S., 1366, 18).

. *Faire (une) difficulté à qqn* : À ces parolles s'accordent ses compaignons d'aller avec lui, pourveu que ce soit le plaisir du cappitaine. Et le Jouvenel vient à lui, lui prier qu'il en soit content ; lequel de prime face lui en fait ung pou de *difficulté* (BUEIL, I, 1461-1466, 61).

. *Faire difficulté de qqc*. "S'opposer à qqc." : ...et n'en [de renoncer à la couronne de France] firent [les rois d'Angleterre] aucune *difficulté*, et de fait le dit Edouart cessa de soy nommer roy (JUV. URS., T. crest., c.1446, 39).

. *Faire difficulté de + inf*. "Refuser de ... en avançant telle ou telle objection, mettre de la mauvaise volonté à" : ...ledit Chancelier en perseverant faisoit *difficulté* de baillier adjournement pour relever lesdictes appellations en Parlement (FAUQ., II, 1421-1430, 92). Nos amez et féaulx, nous avons sceu que avez fait et faictes *difficulté* de entériner les lectres que avons octroyées (Cartul. Laval B., t.5, 1470, 94). Et se fit une paix de quatre ans, seulement pour avoir repos et leur fille qu'on faisoit *difficulté* de leur rendre (au moins aucuns qui estoient à l'entour du roy). (COMM., III, 1495-1498, 25).

5. P. méton. "Attitude de celui qui s'oppose, opposition, litige, querelle" : Et tantdiz se brulle la maison par leurs *difficultez* et negligences, que que chascun y deust comme au feu courir et éviter la destruction de son hostel en pourchassant le salut de celui a son voisin. (CHART., Q. inv., 1422, 44). Si dy que en la loialté des conseillers gist la sceurté du prince et le salut de la chose publique et la devons cerchier le fons de toutes noz *difficultez* et la solution de noz debas. (CHART., Q. inv., 1422, 64). ...en aucune *difficulté* qui a esté a Therouenne entre vos officiers et ceulx de la jurisdiction spirituelle, touchant ladicté lettre (JUV. URS., Verba, 1452, 372). Pource que scet bien mon entente Jehan de Calaiz, honorable homme, Qui ne me vist des ans a trente Et ne scet comment on me nomme, De tout ce testament, en somme, S'aucun y a *difficulté*, L'oster jusqu'au rez d'une pomme Je lui en donne faculté. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 140).

- [À propos d'une chose] "Source de contestation, de conflit" : ...I.J. espees et deux dagues d'armes, toutes pareilles, sans nulles *difficultez* (LA SALE, J.S. E., 1456, 257). [R. M.]

DIFFICULTEMENT, adv. (difficilement)

[*FEW III, 74a : *difficultas*]

"Difficilement" : Aucuns vouroyent ["voudraient"] plus *difficilement* ceste matiere par trop querir, comme ceulx qui quierent un neu en un jonc. (GERS., Gourm. I, G., 1402, 799). [R. M.]

DIFFICULTER, verbe (difficulter)

[GD : *difficulter* ; *FEW III, 74a : *difficultas*]

I. - Empl. trans. *Difficulter qqc*.

A. - "Rendre qqc. difficile" : ...lesquels voyans l'apprestement du duc pour partir en son allée en la croisée, et la grande difficulté qui estoit entre luy et son fils, par quoy ils demorroient, ce sembloit, en danger et en branle de maint péril, ont mesmes *difficulté* cestui voyage (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 459).

B. - "Considérer la difficulté de qqc., considérer qqc. avec circonspection, avec méfiance, avec soin" : Ainsi parloient dissimulacion [l. Dissimulacion (personnification)] en voulant *difficulter* la matiere pour conseiller a tout laisser comme sobre et

saige ce lui sembloit (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1153). Et pour tant le blasmèrent plusieurs, que luy, qui estoit chief de conseil, proférast ces mots si aigus sans autrement *difficulter* la chose. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 55). [aussi t.3, 204 ; t.4, 322 ; t.5, 52] ...le conte de Charolois, qui avoit esté durement malade a Mons, (...) avoit voué a Nostre Dame de Lience que, si tost que porroit aller a cheval, il corporelement lui yroit porter son offrande (...). Si en prist congie a son pere, lequel le luy accorda, jasoit ce qu'il y eust des dangiers beaucoup, lesquelz on devoit *difficulter* en cely temps, souverainement pour les materes que trainoient entre le roy et le duc a cause du daulphin (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 216). *Difficulter* aussi les choses trop fort souvent, n'est pas le plus utile, ne de soi trop fonder en doutes (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 36).

II. - Empl. intrans.

A. - "Se heurter à des difficultés"

- *Difficulter de + inf.* : Donc (...) ne *difficultoit* point de ravoir ses terres quand il voudroit. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 407).

B. - "Douter en raison de difficultés" : ...le dauphin, mu (,) ne sçay de quel esprit, commença à *difficulter* grandement en son cas (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 177).

- *Difficulter de qqc*. "Douter de qqc." : ...si une fois seulement cestuy roy Charles eust pu voir son dit cousin, et eussent pu entredeviser eux deux de parfont estomac, jamais ne se fust pu deffyer après de sa personne, jamais *difficulter* de sa preud'homme et léauté (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 8).

- *Difficulter à/de + inf.* "Hésiter à" : Le seigneur de Croy musa un petit en ceste offre, et par semblant il *difficulta* fort de y respondre, car il craignoit fort l'accepter légèrement, et pesa le refuser non moins (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 186). ...non obstant que la porte en feust ouverte, sy *difficultay* je longuement a y entrer (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 17). [R. M.]

DIFFICULTEUX, adj. (difficilteux)

[AND : *difficultous* ; FEW III, 74a : *difficultas* ; TLF VII, 197b : *difficultueux*]

"Qui comporte des difficultés" : ...dont je, en greigneur doute que onques mais cheu, et en *difficulteuse* consideration precipité... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 282). [R. M.]

DIFFICULTIF, adj. (difficilteif)

[AND : *difficultif* ; *FEW III, 74a : *difficultas*]

"Rempli de difficultés"

Rem. Cf. ; AND : *difficultif*. [R. M.]

DIFFIDATION, subst. fém. (diffidation)

[GD : *diffidation* ; FEW, Ø lat. *diffidere*]

"Défiance, discorde"

REM. Doc. 1353 ds GD II, 712c. [R. M.]

DIFFIDENCE, subst. fém. (diffidence)

[GD : *diffidence* ; *FEW III, 501a : **fidare*]

"Défiance" : En temps de guerre pour la *diffidence* et la discredence que les princes ont au peuple ou du peuple ; car il sunt contrains a user du peuple et a le faire armer. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 220). Et pour ce est jalousie communement acompaignie d'une paour et d'une *diffidence* que on ne ly face tort. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 581). [R. M.]

DIFFIDENT, adj. (diffident)[FEW, Ø lat. *diffidere*]

"Méfiant"

REM. Seul ex. : ...frois et *diffidens* l'un de l'autre (CHASTELL., Vérité mal prise D., c.1460, 44). [R. M.]

DIFFINIEMENT, adv. (diffiniement)[GD : *diffiniement* ; *FEW III, 558a-b : *finire* ; *FEW III, 30a : *definire*]

"Définitivement" : Et quoique là en fust parlementé et regardé comment on poroit couchier les coses et yaus apaisier, riens n'en fu *diffiniement* fait (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 51). [R. M.]

DIFFONDER, verbe (diffonder)[FEW, Ø lat. *diffundere*]

"Répandre" : La grant grace qui se maintient En la bouche, et est *diffondée*, De l'evesque tresbien fondée, Laquelle par tout desprisee Retourne comme mal prisee A rien (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 691). [R. M.]

DIFFONDITÉ, subst. fém. (diffondité)[FEW, Ø lat. *diffundere*]

"Fait de se répandre" : Ces illecebres et demens (...) Sont en vilitez tous esgaulx, Mis en general tous regaulx En esgalle immondicité, Orde et vile *diffondité* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 738). [R. M.]

DIFFONDRE, verbe (diffondre)[GD : *diffondre* ; FEW III, 866b : *fundere*]

I. - Empl. trans. "Répandre"

Rem. P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GD II, 713a.

II. - Empl. pronom. [D'une chose] "Se répandre, s'étendre" : Le Pere puet doncques ceste representation de soy mesmes, et de sa Deité, et de toutes choses, mettre en congnoissance personnele, comme en soy disant, en soy communicant et *diffondant* ; et car ceste parole et ceste communication ne seroit point parfaicte se elle ne estoit du tout semblable au Pere (GERS., Trin., 1402, 167). Ceste maladie ne vient fors es enfans qui testent et se appelle crouste et leur vient on fronc et en la teste et bien souvent se *diffond* par les aultres membres (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 2).

REM. GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360, ds GD II, 713a (*mout de sentences des sages anciens qui gisoient ça et la perdues et diffuses*).

V. aussi *diffus* [R. M.]**DIFFORME, adj.** (difforme)[GDC : *difforme* ; FEW III, 30b : *deformis* ; TLF VII, 198b : *difforme*]

A. - [D'une chose]

1. [P. opp. à *uniforme*] "Altéré, différent" : Et pour ce, supousé que la pesanteur soit d'une maniere et semblable partout ou que elle soit *difforme* et dessemblable, ce ne fait difference a la rayson devant dicte. (ORESME, C.M., c.1377, 108). ...le mouvement est uniforme et se non, il est *difforme* (ORESME, C.M., c.1377, 410). Je di doncques que le ciel est *difforme* en mouvement et uniforme en circuite (ORESME, C.M., c.1377, 410). ...la descendue est *difforme*, car la partie qui est ou milieu de la chose descent et approche plus isnelement du centre que ne font celles qui sont es bous ou es extremités (ORESME, C.M., c.1377, 428). Il est

ressuscité sans faulte Et ainsy fermement le croy, Car, aussy vray que je vous voy, Je l'ay veu en humaine forme, Sans riens corrompu ne *difforme* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1005).

2. "Qui s'écarte de la forme normale, habituelle" : Fay que conformes Tes volentez en telz moyens et formes Qu'entre Il et toy ne soyent trouvees *difformes* Et t'en souviene chascun jour ains que dormes. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 90).

- [Du vêtement] : Et a eu en iceulx Eschiquiers plusieurs clers mariéz dont l'un avoit tonsure et n'avoit pas l'abit clerical, mais *difforme*, et l'autre avoit habit clerical et non pas tonsure, qui, pour ce qu'ilz n'avoient ensemble pocession des deux, assavoir, la tonsure et l'abit clerical, ont esté condamnez, pugniz et executés a mort comme lays. (Echiq. Normandie S., 1392, 88). ...quinze aulnes de gros drap gris prins et achetté de lui par Jehan de Quiellenc, escuier, pour en faire trois robes et chapperons pour 3 personnes que mondit seigneur a envoyé en abit *difforme* en certain lieu secret (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 426). ...ne sçay quel hommes Qui en habit sont moult *difformes*, Venans des parties d'Orient. (Myst. st Clément Metz D., p.1439, 356).

B. - [D'une pers., d'un être] "Contrefait, difforme" : ...et [neantmoins] ne succeda point à la couronne, pour ce qu'il estoit *difforme* et bochu (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 117).

REM. Lat. médiév. *difformis* (au lieu du lat. *deformis*).

V. aussi *déforme* [R. M.]**DIFFORMEMENT, subst. masc.** (difformement)[*FEW III, 30a : *deformare*]

"Déformation" : Aucunes choses (...) sieuvent le pechiet comme la tache et le *difformement* de l'ymage de Dieu et le reat du pechié, c'est l'obligation et la paine eternele. (Somme abr. M., III, c.1477-1481, 151). [R. M.]

DIFFORMER, verbe (difformer)[T-L : *difformé* ; GD : *difformer* ; FEW III, 30b : *deformis* ; TLF VII, 198b : *difformer*]

"Déformer, altérer, métamorphoser, défigurer (au propre ou au fig.)" : Item, [sont exclus de tel honneur sacerdotal] tous ceulz qui sunt notés ou *difformés* d'aucun vice ou crime, si comme sunt gens contencieux, bateurs, homicides ou gloutons ou incontins ou gens injustes (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 306). Dieu, mon pere, d'orgueil n'a cure, Car la plus belle créature Qu'en paradis avoit formee, Par orgueil est tant *difformee* Qu'el est en l'eternel palut, Sans jamais espoir de salut. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 593).

Rem. MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss.

- *Se difformer* : Qui te peult doncques en terre remouvoir de ta fiance, quant ton espoir est fondé es cieulx, ou pour quoy te deffiez tu de celuy en qui demeure eternellement invariable seurté, et certaineté estable. Il ne t'a pas formé par grace du ciel pour te *difformer* par corruption du monde ; maiz tu es reformé par lui pour toy confermer a lui. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 93). Protheüs l'enchanteur (...) souvent se change et se *difforme* Par art subtil en dispareille forme. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 278).

- Part. passé en empl. adj.

. "Difforme, monstrueux" : O homme ! se tu te veoies quant yre te surmonte furieusement, grant orreur auroies de toy-meismes en voiant tant orriblement ta face si come *difformée* et tout ton corps transmué. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 30). Auxquelz jour et place, se comparoier y vouldes en vostre personne, avec le conduit de

la *difformée* femme, et apostat dessusdicte, et tous les parjures et aultres puissance telle que voudrez et pourrez avoir, Nous, au plaisir de nostre Seigneur, y comparerons au nom de mondit seigneur le roy, en nostre personne. (Doc. 1429. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 342). Et nous tous qui la estions avironnez, regardans la *difformee* face du viz, du corps, des bras, des mains, des piez que icellui homme avoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 149). ...vous m'aviéz escript que me femme s'estoit acouchie de la plus *difformee* creature et de la plus laide beste qui oncques fuist veue au monde (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 181).

. Au fig. "Monstrueux" : Laquelle parole Fabrice prist pour monstre : c'est a dire, pour parole *difformee*, vaine et desraisonnable (LA SALE, Sale D., 1451, 43). ...les *difformees* voulentéz des endurciz. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 68). [R. M.]

DIFFORMITÉ, subst. fém. (difformité)

[GDC : *difformité* ; FEW III, 30b : *deformis*]

A. - "Ce qui a une forme différente"

1. [P. opp. à *uniformité*] "Différence, altération" : Mais uniformité et *difformité* sont ou resgart du subject ainsi que se chascune partie du subject meue est meue aussi isnelement une comme l'autre, le mouvement est uniforme et se non, il est *difforme* comment que il soit du temps. (ORESME, C.M., c.1377, 410). ...car l'unité de nostre Createur demorant en son estat premier, nous veons diverses choses corporelles et incorporelles, celestes et terrestres, ains ceste *difformité* dez choses si argue et demonstre la tres grant perfection et la noble pollicie du Tout Puissant qui a tout créé. (Songe verg. S., t.1, 1378, 91).

2. "Disproportion" : ...ce corps si a bonne unité tant que lez membres du corps se conformant ensambles ; mez aussi tost que il y a *difformité* entre lez membres, tout le corps a a souffrir se lez membres ne sont ramenés a uniformité ou se la partie du corps par laquelle celle *difformité* est avenue n'est mise hors du corps. (Songe verg. S., t.2, 1378, 164). ...car, selon le proverbe, "beauté sans bonté ne vault riens", maiz bonté sans beauté, maiz qu'il n'y eust pas *difformité* notable, y souffiroit et devoit souffire, car elle remplit et coeuvre la default que beauté y peut faire. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 646).

3. MÉD. "Altération de la forme" : ...soit comprimee telle eminence et *difformité* avecques plumaceaux et avecques astelles (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, III, 12).

- [À propos du lang.] "Altération" : Comme donc les paroles, ostee leur significacion, ne soient autre chose que une maniere de son et de voix dearticulee et figuree en l'air (...), il s'en ensuit, ce samble, que les paroles dont ceste science [l'incantation] use euvrent principalement en la vertu du son et ainsy comme d'une maniere de chant qu'elles rendent et font au prononcier pour la *difformité* de leur dessus dicte configuracion. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 99).

B. - "Ce qui est déviant par rapport à un état parfait et équilibré, monstruosité" : ...le chetif et vray meschant plouroit sa dolereuse chetiveté par teles paroles : "Je vif et ay vescu a grant *defformité*..." (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 101). ...se il ot aucune *diffourmite* de corps, vrayement nature le recompensa moult grandement en entendement retentive, et sentement, si comme il appert par ses autentiques escriptures. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 674). LUCIFER. Ha, dyable[s] ! Dieu vous puist mauldire, Car ma noblesse et grant biaulté Est tornee en *difformité*,

Ma joye en incurable deul, Qui tousjours accroist mon orgueil Sans soy diminuer en rien. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 167).

- Au plur. "Ensemble des choses imparfaites qui s'opposent à la perfection de la création" : Les aultres noms sont par lesquelz sont entendues les *difformités*, les defautes, qui sont ez natures, come ce nom deable. (Somme abr., c.1477-1481, 139).

V. aussi *déformité* [R. M.]

DIFFUGE, subst. masc. (diffuge)

[T-L (renvoi) : difuge ; GD : *diffuge* ; FEW III, 74a : *diffugium*]

[Gén. au plur.] "Chicane, mauvaise difficulté, subterfuge, échappatoire" : Et si aucun ou aucuns par appellations frivoles, recusations, declinatoires ou autres *diffuges*, se vouloient departir de ton jugement, ou de tes lieutenans ou deputés... (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1358, 256). ...querans *difuges* et dilacions desraisonnables (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1374, 11). Ce jour un escuier segneur de Puepin apporta lettres de creance à Madame du capitaine de Sisteron segnefiant que ceulx de la ville ne ont voulenté de eulx declairier pour le Roy Loys, mais quierent *diffuges* et alonges. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 253). ...plusieurs gens iniques, sanz crainte de Dieu ne de l'estat de leur conscience, se portans avocas, sont entrevenuz à plusieurs de noz subgetz en leur donnant lesd. avocas soustenance et conduite de engigner grant involution de interlocutoires sur delais et *diffuges* de la matiere principale... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1455, 422).

Rem. Doc.1378 ds GD II, 713b. [R. M.]

DIFFUIR, verbe (diffuir)

[GD : *diffuir* ; FEW III, 74a : *diffugere*]

I. - Empl. trans. *Diffuir qqc.* "Fuir, éviter qqc."

Rem. Doc.1397 ds GD II, 713b.

II. - Empl. pronom. *Se diffuir de.* "S'enfuir d'(un endroit)" : Pour occasion duquel fait et pour doubte de rigueur de justice, le dit exposant s'est par pluseurs foiz latité et *diffuy* du pays (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 266). [R. M.]

DIFFUS, adj. (diffus)

[T-L : *difus* ; AND : *diffus* ; FEW III, 74a : *diffusus* ; TLF VII, 199b : *diffus*]

A. - "Répandu, éparpillé" : Los ne pourroit estre bien loing espars Qu'il ne le fust premierement plus pres, Car los courant *disfus* par toutes pars Sert ses voisins, puis les loingtains après (Lyon cor. U., 1467, 47).

B. - "Pénétré (répandu dans, pénétré de)" : Et toutesfois riens ne t'a prouffité Encontre luy dressier rigueur ou ruse, Car en la fin tu as esté confuse Sans nul exploit de ce qu'as incité : Sy peulz penser que quelque adversité Ne peult en luy estre ample ou fort *disfuse* Quant a present, puis que de nous il use Et ne craint toy ne ton agilité. (Lyon cor. U., 1467, 40). Mais tant se trouva confus Et de pechié si *diffus* Que... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 511).

C. - "Répandu avec abondance, abondant" : Par inspiracion secrete, Procedant de grace *diffuse*... (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6580).

- "Ample, vaste" : ...plusieurs haultez et difficilez questions qui requerroient tres long et *diffuz* traité... (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 46). Car desreuglance a ouvert son abisme Pour tout gecter en son gouffre *diffuz* (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 162). [R. M.]

DIFFUSEMENT, adv. (diffusément)

[GDC : *diffusement* ; *FEW III, 74a : *diffusus* ; TLF VII, 200a : *diffus* (*diffusément*)]

"De manière diffuse, avec beaucoup de développements" : ...et toutes ces causes met Avicene, moult *diffusevement*, ou IIIe de son Canon, en la XXIe feu, ou chapitre d'avortement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 110). ...comme il a esté declairié moult *diffusement* et prolixement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 366). Et Macrobes en son livre De Saturanalibus [sic] monstre *diffusement* comment leur theologiens, par Jupiter ou par Joves entendoient le soleil. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 290). Mais il me semble que ses raysons ne concludent pas evidanment, quar la premiere et la plus principale est que se plusieurs telz mondes estoient, il s'ensuiroit que la terre de l'autre monde fust encline a estre meue au centre de cesti et e converso, etc., sy comme il a desclairié *diffusement* ou .XVIe. et ou .XVIIe. chappitres. (ORESME, C.M., c.1377, 172). ...certaine proposicion contenant au long et *diffusement* la manière dudit homicide et les causes pour lesquelles il fut fait et perpétré, et aussi contenant les responses et la justification par faulses mauvaises et desloiales accusacions devant mises par ledit traistre et homicide (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 131-132). ...diffuse (...), g. *diffusement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 111).

Rem. *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GDC IX, 381b. [R. M.]

DIFFUSER, verbe (diffuser)

[GD : *diffuser* ; FEW III, 74a : *diffusus* ; TLF VII, 200a : *diffuser*]

"Répandre" : Remply seras de finne odours confortativez des ouvres de pitié et charité ; et cest grant et suave odours sy t'est *diffusé* et monlt multipliee en diverses manieres de vertus odoriferans, embelissans tous ornemens de vierges et pucelles. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 284). [Lire *diffuse* ? Mais on attendrait alors *ceste grant et suave odours*]

REM. Ex. déb. XVe s. ds GD II, 713b. [R. M.]

DIFFUSIF, adj. (diffusif)

[*FEW III, 74a : *diffusus*]

"Propre à se répandre" : L'ame n'a point de quantité *diffusive* pour soy estendre en longueur, leeur et haulteur comme ung corps, mais a puissance vertuele et potestative. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 109). [R. M.]

DIFFUSION, subst. fém. (diffusion)

[FEW, Ø lat. *diffusio* ; TLF VII, 201a : *diffusion*]

"Fait de se diffuser, de se répandre" : Et combien que ceste doulceur habituele aulcunes fois telement se respant qu'elle rent le cuer fervent et joyeux a tous biens espirituelz (...); toutesfois continence, refrenation de elation en prosperité (...) sont plus certains et plus efficax signes de tele habituele doulceur que ceste maniere de *diffusion* quy peu souvent advient et que la sensible perception de tele delectation et consolation. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 161). Aussi Nembroth l'ambicieux Voulut bastir jucques es cieulx La grant tour de confusion, Ou fut faicte *diffusion* Des langues (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 113). [R. M.]

DIGAME, adj. (digame)

[GD : *digame* ; FEW, Ø lat. *digamus*]

(Synon. de *bigame*)

Rem. *Gloss.*, Paris B.N. lat. 17881, c.1400, ds GD II, 712b (*Digamus, digames, c'est bigames*). [R. M.]

DIGART, subst. masc. (digart)

[GD : *digart* ; FEW III, 74b : **dig-*]

"Éperon"

REM. Doc. 1370 [Avranches d'après LA CURNE] ds DU CANGE II, 22b, *calcar*¹ (GD II, 713b-c). [R. M.]

DIGEON, subst. masc. (digeon)

[AND : *digeoun*]

Région. (anglo-normand) [Désigne une sorte de bois]

Rem. Cf. ; AND : *digeoun*. Angl. *dudgeon*. [R. M.]

DIGERABLE, adj. (digerable)

[GD : *digerable* ; *FEW III, 75a : *digerere* ; TLF VII, 203a : *digérer* (*digérable*)]

"Facile à digérer" : Digestibilis (...) : *digerables*, c'est legier a digérir (Aalma R., c.1380, 105).

REM. Ex. de P. de CRESCENS (éd. 1516) ds GD II, 713c. [R. M.]

DIGERER, verbe (digerer)

[T-L : *digerer* ; GDC : *digerer* ; FEW III, 75a : *digerere* ; TLF VII, 202a : *digérer*]

A. - "Transformer les aliments par la digestion" : Et oveques ce, medecine ne commande pas a nature comment elle doit *digerer*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 312). Toutes autres chars seurement, Non nommées prouchainement, Sont orendroit à refuser, Maiz celles sont mains à user Qui sont dures à *digérer* Et pesantes à ingérer (LA HAYE, P. peste, 1426, 92). C'est a dire, mon ami, met le fraïn a ta bouche afin que par elle tu ne preines le venin, car habondance de viandes mal *digerees* sont au corps tres nuisables venins. (LA SALE, J.S., 1456, 25).

- [Cont. métaph.] : ...selon l'estat des offices et des personnes tant qu'il doie souffire a chascun par rayson et non pas a leur appetit ; car, se il en prennent outre mesure si que il ne le puissent *digerer*, il engendrent ou corps du commun maladies incurables (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 353). Le povre roy vostre tresleal bienvoeillant ne poeut estre sans penser a vous, son ymaginer ne comprend que vostre nom, son estomac ne *digere* que vostre esblouissante gloire, ses prieres et suffrages ne montent aux dieux fors en les appellant a vostre bien acroistre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 134). A quoy luy fut respondu par ledit connestable que, veu le rapport desditz prisonniers qui disoient lesditz Bourguignons estre en nombre VIII cens hommes d'armes et dix mil hommes de pied et cinquante pieces d'artillerie, que c'estoit trop pour eulx, et que ce seroit une viande qui leur seroit forte à *digerer*, attendu le petit nombre de gens d'armes qu'ilz estoient ; car il avoit envoyé le jour de devant deux cens hommes d'armes dedans le ville de Dieppe, pour ce qu'il estoit nouvelles que le duc de Bourgogne les vouloit assieger, lequel estoit logé à une lieue près. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 303).

B. - P. anal.

1. "Assimiler, transformer" : Environ la generacion de la boue, les douleurs et les fievers sont plus fortes que quant la matiere est *digeree*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 64). L'umeur, qui est atraicte du parfont de la terre, des racines des plantes et des arbres par une vertu appetitive et puis par une gracieuse et soutilie distribucion de nature, est *digeree* et transportee par les membres et les branches des arbres et, quant par sa decoccion elle a proffité, elle

s'enfle et engroisse les souches. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 147). Pour ce tu dois sçavoir qu'il sont plusieurs engins de curer : aucuns sont a *digerer*, aucuns a conserver, aucuns a evacuer (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 5). Et ou millieu [le coeur] a une fosse (...) esquieulx le sang gros nutrimental venant du foye est *digeré* et fait subtil et espirituel (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.5).

2. "Épurer en chauffant" : Les regions d'occident (...) ont les eues muables et troubles pour ce que au matin elles ne sont pas bien *digerees* par le souleil et par le vent qui y est trop froit (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 3, 185 r°).

C. - Au fig.

1. "Apaiser (la colère)" : ...mais convient lonc temps pour leur yre *digerer*. (ORESME, E.A., c.1370, 262).

2. "Assimiler qqc. en l'examinant soigneusement par un travail de réflexion personnelle" : Et en verité vous et vos officiers devés bien adviser et *digerer* les choses avant que on charge prelas (JUV. URS., Verba, 1452, 358). Veu la copie des chartres cy devant escriptes, les memoires et questions subsequens, les oppinions des conseilliers qui grandement et notablement ont *digeré* la matiere (Trés. Reth. L., t.3, 1488, 586).

- Part. passé en empl. adj. "Réfléchi, mûri" : Aussi selonc la grandesse du cas [le duc de Bourgogne] leur donna [à ses ambassadeurs] leurs instructions graves et pesandes, et tressainement *degirees* comme la matere le requeroit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 298).

3. "Distribuer, répartir" : Et plus eust fait, s'efficace puissante Eust *digeré* l'effect de ses vertus (LA VIGNE, V.N., p.1495, 145).

- "Ordonner, disposer"

Rem. CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, *Douze dames rhétor.* C., 1462-1463, gloss.

V. aussi *degerir* [R. M.]

DIGERIR, verbe (digerir)

[GD : *digerir* ; FEW III, 75a : *digerere*]

"Digérer" : Digestibilis (...) : digerables, c'est legier a *digerir* (...) Digestus : *digeriz* (Aalma R., c.1380, 105). Et, quant on leur voudra donner a menger [aux chiens], si leur donne l'en de la char bien menuement taillie et piquie, mise en broet ou en let de chievres ou de vaches petit a petit, affin qu'ilz puissent avaler sanz travail. Et ne li en donnent mie trop a une foiz, affin qu'ilz le puissent mieulx *digerir* [var. *digerer*]. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120). Si devise comment on puet prendre les lous aus aiguilles. (...) Et, quant la char sera *digerie* dedanz le corps, les aiguilles, qui seront teurses, par force se dresceront et se metront en croiz et perceront les bouyaux au lou, si mourra ainsi. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 268).

Rem. Ex. du *Catholic.* (c.1400) et *Jardin de santé*, c.1500, ds GD II, 713c. [R. M.]

DIGEST, adj. (digest)

[T-L : *digest* ; GD : *digest* ; FEW III, 75a : *digerere* ; TLF VII, 203b : *digeste*]

A. - "Digeste" : ...quant elle est meure et *digeste* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 262).

B. - Au fig. "Assimilable, compréhensible, admissible" : ...et mon ygnorance ne soit decouverte par une legiere et fole intermission mal *digeste*. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 118). Carneades en parler nect et prest, Et Cleantes, portant le ferme arrest D'opinion veritable et tresseure, George ymita, et tousjours monstre s'est En ses escriptz de grant et noble apprest De doctrine

bien *digeste* et bien meure. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 174). [R. M.]

DIGESTE, subst. masc. (digeste)

[T-L : *digeste* ; GDC : *digeste* ; AND : *digeste* ; FEW, Ø lat. *digesta*]

"Recueil méthodique des plus célèbres jurisconsultes romains" : Escrip n'est en table, n'en code, N'en *digeste*, j'en sui certains. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 187). Telz consaulz sont reprouciez par la loy civile ou Code et es *Digestes*, qui dit que faveur et hayne pervertissent vray jugement. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 248). Plus ne veulx *digeste* ne code (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 120).

- "Loi, règlement" : Lour maisons sont d'yre parees, D'orgueil et de gueule fondees, De luxure font lour *digeste*. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 111). [Ou est-ce un autre mot, à rattacher à *digerere* ? Cf. la var. *digeste* pour *disette* aux v.216 et 2421 (*Et ne prisent riens la vitaille. Encour en aront grant disette / digeste*)] [R. M.]

DIGESTER, verbe (digester)

[GD : *digester* ; FEW III, 75a : *digerere*]

"Digérer" : ...quant la matiere sera *digestee*, si la purgies ainsi : [recette] (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24). [R. M.]

DIGESTIBLE, adj. (digestible)

[T-L : *digestible* ; GD : *digestible* ; GDC : *digestible* ; FEW III, 75a : *digerere* ; TLF VII, 203b : *digestible*]

"Facile à digérer" : Et sont de char plus *digestible* [var. *disessible*] Et plus saine et plus convertible (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 445). ...donnes luy viandes *digestibles* en petite quantité et souvent (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 3).

REM. MONDEV. ds T-L II, 1925. [R. M.]

DIGESTIF, adj. (digestif)

[T-L : *digestif* ; GDC : *digestif* ; AND : *digestif* ; FEW III, 75a : *digerere* ; TLF VII, 204a : *digestif*]

MÉD.

A. - "Propre à la digestion, relatif à la digestion"

- Vertu *digestive*. "La faculté de digestion, digestion" : Inflation de l'estomac, c'est ventosité assemblee en l'estomac par foiblesse de vertu *digestive* (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 11). Et est dit ydropisie en tant qu'il appartient au chirurgien apposteme et inflation de ventre de matiere aigouse et ventouse dedans la spaciosité du ventre par la erreur de la vertu *digestive* du foye. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.6).

Rem. Ex. d'a.fr. et MONDEV. ds T-L II, 1925-1926.

- Empl. subst. "Digestion" : Car trop fort mouvement, il [le rot] corrompt la *digestive*. Et ainsi pouons nous entendre de sternutacion et de sengloutir et de toussir et des semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 6).

B. - "Qui facilite la digestion" : Les medicines resolutives et *digestives* aulcuneffois sont faictes en maniere de emplastres ou de epythimes (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 4).

- Empl. subst. "Remède facilitant la digestion" : ...vecy ung *digestif* pour passions et maladies froides du chief (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 21). [R. M.]

DIGESTION, subst. fém. (digestion)

[T-L : *digestiōn* ; GDC : *digestion* ; AND : *digestion* ; FEW III, 75b : *digestio* ; TLF VII, 204a : *digestion*]

A. - "Fait de digérer les aliments" : Aussi comme en médecine, se aucun savoit en general que chars legieres sont de bonne *digestion* et saines et il ne savoit lesquelles sont legieres, il ne feroit ou garderoit onques bien santé (ORESME, E.A., c.1370, 344). La nuctricion et *digestion* se fait mieulx en dormant, car les esperilz et la chaleur sont retraiz dedenz. (ORESME, E.A.C., c.1370, 142). Item, soy lever de nuit avant que la *digestion* soit faite nuist moult et debilite le corps. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 824). Et, si au vespre il soupent bien, au moins auront il a matin corrigié leur nature, quar il auront pou menjé, et nature ne sera point empeschee de fere sa *digestion*, par quoy males humeurs ne superfluitez s'i puissent engendrer. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 56). ...maiz tousjours ayez lors en memoire que c'est mauvaise paisson que de caille et de pigeon, car c'est chair de dure *digestion* et demeure longuement en l'estomac (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 161). Et en ceulx qui l'ont usité, Esquelz est assez tolérable Dormir de jour aprèz la table, Sauf paravant un peu veillier Et sans excez y travailler, Pour haster la *digestion* (LA HAYE, P. peste, 1426, 104). Il doit abstenir et attendre, Sans aucune viande prendre Aprez tele réception, Par tant que la *digestion* Soit complète par tous les membres, Laquele, se bien le remembres, Peut estre faicte et parfournie En neuf heures, n'en doubte mie (LA HAYE, P. peste, 1426, 134). Les intestins sont boyaulx et sont vesseaulx forgés de deux tunicques, ordonnez a parfaire la premiere *digestion* et ramener chillum au foye moyennant les voynes miseraïques et a bouter hors les superfluités fecales ou la merde. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). L'estomac ou ventre est organe de la premiere *digestion* et engendre chyllum. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). Le foye est organe de la seconde *digestion* engendrant le sang, assis ou dextre costé soubz les costes faulces. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6). ...[le corps] ou est parfaite la tierce et la quarte *digestion* (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.6).

B. - Au fig. "Assimilation, imprégnation" : ...ces .III. questions Furent par grans *digestions* Ventilees et bien traictees (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 106). [R. M.]

DIGESTIVE, subst. fém. (digestive)

[GD : *digestive* ; FEW III, 75a : *digerere*]

"Digestion"

REM. Jardin de santé, c.1500, ds GD II, 714a. [R. M.]

DIGITEUX, (?) (digiteux)

[*FEW V, 20a : *jactare* (?) (?)]

"Pressant, urgent (?)"

- Empl. subst. : ...je seroie bien tos consilliés de traire celle part, mais il fault et si apertient que nous alons a plus *digiteux* devant, et reconfortons ceuls qui gissent en dangier et en peril. (FROISS., Chron. D., p.1400, 675). [Éd. : "ce qui est urgent, pressant"]

REM. Sans doute mot fantôme ; lire *disseteus* (comme *dissetous* à la p. précédente), v. *disseteux* ; comparable à GD II, 478c, *dejeteus*, également mot fantôme (cf. MotsFantomes : *dejeteus*). [R. M.]

DIGNATIF, adj. (dignatif)

[*FEW III, 78a : *dignare*]

"Digne, qui appelle le respect" : Mais aussi considere et scet bien la fille du roy que son bien, son avenement, son honneur, sa garde et sa protection despend du roy comme de son vray pere, par benigne, civile et *dignative* adopcion (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1138). Et quant a ce riens ne obsiste ne empesche l'indignité du recepvant, mais, de tant que la personne est plus indigne, de tant doit elle estre plus esmeute de tele dignation et *dignative* condescension. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 151). [R. M.]

DIGNATION, subst. fém. (dignation)

[T-L : *dignaciōn* ; GD : *dignation* ; *FEW III, 78a : *dignare*]

"Fait d'accueillir avec bienveillance" : Mervelles est quant au seigneur Est venue tel volenté de descendre sur terre pour se loger dans le sein de Marie. Douz roy, nul ja n'eüst ousé Penser si grant *dignation* De toi et inclination, Quar voir proportion n'est pas De toi tres haut à homme bas (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 45). ...et des biens que Dieu nous a fait et fait sans nos merites, et en especial la grant *dignation* et misericorde de la passion Jhesucrist (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 53). Car ne par ton penser tu ne le prens, ne par ta force, mais par la seule *dignacion* de grace supernele et de divin regard afin que tu prouffites en vertus et en plus grant humilité... (Internele consol. P., 1447, 215). Et quant a ce riens ne obsiste ne empesche l'indignité du recepvant, mais, de tant que la personne est plus indigne, de tant doit elle estre plus esmeute de tele *dignation* et *dignative* condescension. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 151). [R. M.]

DIGNAUMENT, adv. (dignaument)

[GD : *dignaument* ; *FEW III, 78a : *dignare*]

"Avec bienveillance" : *Dignaument* : dignanter (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 206). [Seul ex.] [R. M.]

DIGNE, adj. (digne)

[T-L : *digne* ; GDC : *digne* ; AND : *digne* ; FEW III, 78b : *dignus* ; TLF VII, 206a : *digne*]

I. - [Avec un compl. de l'adj.]

A. - [D'une pers. ou d'une chose] *Digne de qqc.* "Qui mérite qqc."

1. [Qqc. de positif]

a) *Digne de* + subst.

- [D'une pers.] : "...Bien est *dignes* de guerredon". Et au vallet qui l'amena Quinze de ses florins donna. (MACH., F. am., c.1361, 184). Là ot maint Dieu de grant puissance Et *digne* de grant reverence, Et maintes deesses aussi, Que je ne nommeray pas ci... (MACH., P. Alex., p.1369, 1). Là ot maint pelerin estrange, *Digne* d'onheur et de loange, Qui moult tres grant joie feïrent, Quant au rivage les veïrent. (MACH., P. Alex., p.1369, 57). ...car tousjours celui qui est *digne* de plus grans choses est meilleur et par consequent celui qui est *digne* de tres grans choses est tres bon (ORESME, E.A., c.1370, 249). ...car ilz sont les plus especiaux clers du Roy et sont *dignes* de grans prerogatives et franchises (BAYE, II, 1411-1417, 56). J'ay cogneu en mon temps une notable et vaillant femme, *digne* et de memoire et de recommandacion (C.N.N., c.1456-1467, 241). L'on m'a plusieurs foiz dit et compté par gens *dignes* de foy ung bien gracieux cas (C.N.N., c.1456-1467, 454). ...ledit de Vignes avoit sceu par gens *dignes* de foy que... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 116). Centurion m'a tramis de la sus, Car son enfant est fort grevé. Plaise vous luy donner sancté ! Sire, Centurion 'n est bien *digne*. (Pass. Auv., 1477, 128). ...Qui

desprime gens d'anciennes lignes Et esleve ceulx qui n'en sont pas *dignes* (Cene dieux, c.1492, 120).

- [D'une chose] : ...ton nom saintisme, Terrible et *digne* de loange (MACH., C. ami, 1357, 53). Biauté qui toutes autres pere Envers moy diverse et estrange, Douceur fine à mon goust amere, Corps *digne* de toute loange, Simple vis à cuer d'aimant... (MACH., Bal., 1377, 539). Pour mieux entendre ceste chose et aucunes autres qui sont *dignes* de consideracion, je veul premierement declairer comment Dieu est ou ciel ou ailleurs, et apres des autres choses incorporelles ou elles sont et comment. Quant au premier, les sains docteurs ont determiné comment Dieu est en ses creatures par grace ou par gloire ou autrement, et comment elles sont en Lui. (ORESME, C.M., c.1377, 276). Si me semble, et bien dire l'oz, Que moult est *digne* de grant loz La place (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 21).

. *Digne de memoire* : ...et tant fut ce plus grant merveille *digne* de memoire (GERS., P. Paul, a.1394, 500). ...et ne fut lors riens fait qui soit *digne* de memoire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 95). Cestui ordonna à Romme plusieurs choses moult singulieres et donna de notables conseilz *dignes* de memoire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 r°). ...et fist un comment sur l'Alkabice et autres choses *dignes* de memoire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 157 v°).

b) *Digne de* + inf.

- [D'une pers.] : Et quant je puis apercevoir Qu'il est *dignes* de recevoir La joie qui est nompareille, Sachiez que, qui vueille ou ne vueille, Moult très liement li ottroy De la joie don et ottroy. (MACH., D. verg., a.1340, 48). Et d'estre amez Par dessus tous estoit *dignes* clamez, Car il estoit vrais, loiaus et secrez... (MACH., J. R. Beh., c.1340, 63). ...elle est *digne* d'estre loée. (MACH., D. Aler., a.1349, 351). Mieux morir ameroie Comment que ne soie pas *dignes* De savoir vos secrez couvines, Si que je vous conseilleray à mon pooir et voir diray. (MACH., P. Alex., p.1369, 61). ...car tel homme est tres *digne* de vivre et de grans biens avoir. (ORESME, E.A., c.1370, 218). Car je ne puis nullement avenir, Ce m'est avis, à si tres haute honneur Et pas ne suis *dignes* de vous servir. (MACH., L. dames, 1377, 20). Et, d'autre part, belle niepce, sachiez que vous n'estes pas trop bonne pour avoir si noble homme a mary comme Regnault de Lusegnen, car il est bien *digne* d'avoir la plus grant dame du monde, tant soit de noble ligne, tant de beauté, de bonté et de haulte prouesce. (ARRAS, c.1392-1393, 189). ...et qu'ilz sont *dignes* et ont bien deservy d'estre bien paieiz et bien remuneriez (FAUQ., III, 1431-1435, 40). ...entre aultres femmes et belles filles ses voisines, la plus *digne* d'estre amée et desirée estoit la fille a une simple femme vefve (C.N.N., c.1456-1467, 97). ...je ne suys pas *digne* d'executer ung si grand euvre. (C.N.N., c.1456-1467, 102). ...pou de gens estoient esconduiz de l'amoureuse distribucion, voire si *dignes* estoient d'icelle recevoir. (C.N.N., c.1456-1467, 105). ...ilz ne sont pas *dignes* d'avoir jamais bonne adventure (C.N.N., c.1456-1467, 202). ...[vous] n'estes pas *digne* de vous trouver avecques gens de bien. (C.N.N., c.1456-1467, 212). Ung gentil chevalier (...) sage, vaillant, et tres bien adrecié, *digne* d'avoir bruit et los (C.N.N., c.1456-1467, 227). ...comme pour vray oy nagueres compter a deux gentilz seigneurs *dignes* de croire ["d'être crus"], advint que... (C.N.N., c.1456-1467, 470). ...si aultrement faisoie, *digne* ne seroye d'estre vostre serviteur. (C.N.N., c.1456-1467, 494). O roy du ciel, *digne* de regenter Les estoilles et tous celestes corps, Vous seul povez lumiere au monde enter Et expulser l'ombreux broullas dehors. (Cene dieux, c.1492, 113). Monseigneur, voicy André Trolop qui n'est homme *digne* de combattre Jacques de Guyté

qui cy est, car je l'ay prins et ay eu sa foy, laquelle il m'a mentie (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 356).

- [D'une chose] : Et celui qui despent en choses petites ou moiennes selon ce qu'il appartient et que il est *digne* d'estre fait, il n'est pas pour ce magnifique (ORESME, E.A., c.1370, 242). Sire roy, ceste requeste est *digne* d'estre octroyee, et dès cy si sera elle. (ARRAS, c.1392-1393, 190). ...[Talbot] fist en sa vie deux jugemens *dignes* d'estre recitez (C.N.N., c.1456-1467, 54). ...advint ung cas *digne* de reciter ["d'être récité, d'être raconté"] (C.N.N., c.1456-1467, 163).

Rem. Constr. mixtes : ...pluseurs adventures *dignes* de memoire et d'escripre (C.N.N., c.1456-1467, 97). ...pluseurs notables gens, *dignes* de foy et de croire. (C.N.N., c.1456-1467, 431).

c) *Digne à* + inf. : LE SECOND SOT. Attendez ung peu, je le voys querre Le present *digne* a presenter ["à être présenté"]. (Feste roys, c.1475-1500, 309).

- *Digne à memorer* : ...entre aucunes, traicte de ce que puis advint en Vermandois, qui est bien chose *digne* à memorer (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 v°).

d) *Digne* + inf. : ...et tant que en moy est lay dissipe, et tant que ie ne suis pas *digne* estre appele ton filz ne de porter en moy ton ymage. (CIB., p.1451, 205).

e) *Estre digne que* + subj. : ...car je n'ay pas encores tant fait pour elle que je soye *digne* qu'elle face riens pour moy (Chev. papegau H., c.1400-1500, 28). Trop estes courtois et benigne, Car, raby [Jésus], je ne suis pas *digne* Qu'ad ma maison, sire, veigné. [Réf. à Luc 7, 6] (Pass. Auv., 1477, 128).

- *Estre si / aussi digne que* : Pére, j'ay en mon cuer pourtrait Que je ne sui mie si *digne* Que je deusse estre royne. (Mir. femme roy Port., c.1342, 161). ...je ne suys pas aussi *digne* qu'il me doye ou veille regarder (C.N.N., c.1456-1467, 424).

f) *Digne à qqc.* : ...toute la terre a l'entour demoura seche ; mais toy seulette [la Vierge] as este remplie du fil de Dieu, ne nulle autre n'a este *digne* a ce. (MIÉLOT, Spec. hum. Salv. L.P., 1448, 163).

- *Digne à* + inf. : Et ja soit ce que a aouer et a donner a toy sacrifices ne soye *dignes*, toutes voyes... (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 43).

2. [Qqc. de négatif, p. ex. une correction, une punition...]

a) *Digne de qqc.* : Tieulx gens, foy que doy a ma teste, Sont *dignes* de pugnicion. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 7). Quiconque achepte ou vende N'a qu'a tromperie soing. Tous sont *dignes* d'amende, Je croy qui en contende Le ciel pour tout tesmoing. (Cene dieux, c.1492, 115).

- *Digne de mort* : "...je suis tel, tant ort, et si pervers, et si mauvais, et si m'as voulu telement avancier moy qui sui *digne* de dure mort et d'estre trebuché ou plus parfont d'enfer !" (GERS., Pent., p.1389, 80). ...[ils] delibererent et furent d'opinion que icelles Margot et Marion estoient *dignes* de mort comme sorcieres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 360). ...il savoit bien qu'il estoit *dignes* de mort et l'avoit très bien desservi (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 379).

b) *Digne de* + inf. : Certes, elle est *digne* d'ardoir ["d'être brûlée"], Quant tieulx trois cheaux vilz et ors Sont nez et issuz de son corps Con je voi ci. (Mir. roy Thierry, c.1374, 265). Lesquelles choses considerées, la confession et variacion dudit prisonnier, et oy l'opinion des dessus nommez, nous disons que ledit prisonnier est *digne* d'estre mis à question pour savoir la verité par sa bouche. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17). Certainement toute creature qui s'abandonne a telz sortileges est ydolatre et hors de la foy crestienne,

a excommenier de sainte Eglise, et, selon la loy encienne, *digne* d'estre lapidee, et, selon la nostre, *digne* d'estre ars. (GERS., Purif., 1396-1397, 65). Je seroye *digne* d'en mourir (Pac. Job M., c.1448-1478, 216). ...ou elle de nature, autrement [l. nature autrement] seroit villaine, ingrette et *digne* d'estre bannie de toutes gens de bien (LA SALE, J.S., 1456, 29). De mourir j'eusse esté bien *digne*. (Bataille st Pens. A., a.1485, 52).

- [Sens actif] "Capable de" : ...se vous ne le faictes lier et battre, il est *digne* de faire grant dommaige. (MACHO, Esope R., c.1480, 251).

B. - Digne de qqn / pour qqn

1. [D'une pers.]

- *Estre digne pour qqn*. "Mériter qqn" : Pour ce qu'il ne li samble mie Qu'il soit *dignes* pour tele amie. (MACH., D. Aler., a.1349, 328).

2. [D'une chose] *Estre digne de qqn*. "Qui est approprié à qqn, qui est convenable pour qqn" : C'est icy en verité belle response *digne* de vostre royale personne, *digne* d'un roy tres crestien, *digne* d'un prince qui regne ou royaume qui sur tous autres est religieux et crestien (GERS., Noël, p.1404, 312).

II. - Empl. abs.

A. - [D'une pers.] "Qui mérite l'estime, la considération, le respect" : Car nous le tesmoignons pour *digne* En tous cas, sans nul mauvais signe. (MACH., D. verg., a.1340, 47). Et vous, sainte Agnès, vierge *digne*, Soiez a ma prière encline (Mir. prev., 1352, 251). Pardonne moy, sire, pardonne ! Ne per m'ame avec ma personne Et avec mes iniquitez. Ne reserve pas tes pitez Mal pour moy pardurablement, Et moy, non *digne*, a sauvement Menra ta grant misericorde (MACH., C. ami, 1357, 55). Car je congnois bien par ce signe Que vous estes un homme *digne* Et plain de bien. (Mir. st Panth., 1364, 367). Car quiconques se repute *digne* et non pas selon la valeur de soy, il est nice et fol (ORESME, E.A., c.1370, 248). ...si recourons a vous, Vierge tres *digne*, qui fustes et estes la principale hostelaine après Jhesu Crist de ce glorieux hoste, le benoit Saint Esperit (GERS., Pent., p.1389, 72). La seconde consideracion est que, selon le dit de Aristote, nature fait la phisonomie des princes *dignes* telle que elle esmeut les regardans a cremeur et reverence (GERS., Concept., 1401, 425). Or quant tu penseras bien quel degre tu tiens entre les creatures (...) et comme apres les anges tu es la plus *digne* creature de condicion naturelle et que tu es aussy comme president a toutes les autres qui ne sont pas raisonnables, tu mediteras lors la bonte de dieu (CIB., p.1451, 197).

- [Dans une tournure superl.] *Digne sur tous* : Mais li sires qui tout a fait Par experience de fait, Com sires souverains et *dignes* Seur tous, de ces merveilleus signes Nous moustra la signefiance (MACH., J. R. Nav., 1349, 143).

- Empl. subst. : ...monseigneur le *digne* de Besanchon, l'evesque de Corduba et monseigneur de Ville (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 514).

B. - [D'une chose]

1. "Qui mérite d'être considéré, d'être pris en considération, qui est estimable" : En ce temple sacré, en ceste sale *digne* et honnoree de Nostre Dame furent celebrees les nopces de la Divinité avecque nostre humanité. (GERS., Annonc., a.1400, 230). ...les *dignes* lieu que vous oreiz nommeir : (...) le mont de Calvaire (...) au saint temple Salemon. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 138). ...au *digne*, vertueux et incomparable souleil (Abuzé D., c.1450-1470, 20). Et puis dirent choses fort *dignes* Que tous ceux qui reschapperoient Tant qu'ilz vesquissent ne mourroient. (Est., p.1460, 25). Ta belle figure et ta beaulté est plus belle et plus

digne et de plus grande louenge que le chant du rosignolet (MACHO, Esope R., c.1480, 134). ...homme de grant science, de grant saigesse et de grande *digne* louenge (MACHO, Esope R., c.1480, 164).

- En partic. [D'un remède, d'une matière...] "Qui, pour ses vertus curatives, mérite d'être pris en considération" : ...Si tost qu'a boire leur donnoie [aux mesiaux] Un po de l'erbe *digne* et chiére Que m'apporta la tresorière De grace de son paradis (Mir. emper. Romme, 1369, 312). ...de tresbonnes, vertueuses, vaillans et *dignes* pierres precieuses (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 188). Des roses et fleurs d'aiglentiers O feuilles d'ongle cabaline, Qui est herbe moult froide et *digne* (LA HAYE, P. peste, 1426, 82). ...la diuine prouidence qui par sa bonte a ordonne si grans et si *dignes* remedes pour nous saner et guerir des plaies de nos pechiez. (CIB., p.1451, 188).

2. [D'une réalité religieuse, p. ex. de reliques, d'un sacrement...] "Vénérable, saint" : ...il ne fu ou monde plus *digne* lieu de celui que Marie appareilla au fil de Dieu (Mir. ev. N.D., c.1348, 61). Il sommet (...) Ton roiaume, ta dignité Et toute ta felicité A mort et a destruction, Pour ce qu'as fait oblation Aus ydoles et sacrefice Et as laissié si *digne* office Com d'aourer le roy celestre Qui ton pere fist le feinc pestre. (MACH., C. ami, 1357, 33). La crois est li plus nobles signes Des crestiens et li plus *dignes*, Car Dieus y fu crucefiez Pour nous tous et martyriez (MACH., P. Alex., p.1369, 14). Li princes conduit la premiere Et faisoit porter la baniere Nostre Dame, car c'est uns signes Biaux et bons, gracieus et *dignes*. (MACH., P. Alex., p.1369, 162). Et que la sainte estache prengne, Et que seur toute rien se garde Que bien seürement la garde, Car tant l'aimme et tant la desire Qu'il n'en penroit mie l'empire De Romme ou de Coustentinoble, Tant est relique *digne* et noble. (MACH., P. Alex., p.1369, 181). D'eau en vin la mutation Fist à vo supplication ; Sa *digne* resurrection N'est pas joie petite. (MACH., Lays, 1377, 401). ...par sa *digne* mort [du Christ] seront tous crestiens sauvez qui ses commandemens tendront. (ARRAS, c.1392-1393, 108). ...deuant que nous accedions a ce *digne* sacrement, nous deuons auoir contricion et desplaisance de nos pechiez (CIB., Traité du Saint Sacrement de l'autel M., c.1450. In : Romania 86, 1985, 371). ...la *digne* et tressainte consecracion du precieux corps de Jhesus (C.N.N., c.1456-1467, 36). ...le *digne* sacrement de baptesme (C.N.N., c.1456-1467, 427). Si je savoye veritablement que a mon baptesme eussent esté prononcées les *dignes* et saintes parolles que j'ay oyés a ceste heure au baptesme de mon nouveau filleul (C.N.N., c.1456-1467, 427). BON TEMPS. De guerre nous avons le bout, Dieu mercy et sa *digne* grace. (Sots, c.1480-1500, 275). Dieu l'avoit créé pur et munde Au *digne* paradis terrestre (LA VIGNE, S.M., 1496, 298).

3. P. ext. "Qui est approprié, qui convient" : Aussi feray j'(...) Il appartient bien vraiment, C'est chose *digne*. (Mir. ev. N.D., c.1348, 78). ...je ne me recorde pas que quelconques de euls je aye veu longuement durer en celle erreur et que la main de nostre Seigneur ne ait sur euls faite vengeance *digne*. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 187).

- *Digne prix*. "Juste prix" : Et nous appelon pecunes toutes choses quelconques desquelles le *digne* pris et la valeur est mesuree et estimee par monnoie. (ORESME, E.A., c.1370, 230). [R. M.]

DIGNEMENT, adv. (dignement)

[T-L : *digne* (*dignement*); GDC : *dignement*; AND : *dignement*; *FEW III, 78b : *dignus*; TLF VII, 207a : *dignement*]

A. - "De manière convenable, comme il faut, comme il convient" : ...car autrement sambleroit il que cestuy n'auroit pas esté par le pueple justement ne *dignement* creez. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.11, 61). La les vot Jhesu-Cris si *dignement* aidier C'a cascun chisne va sa kaine ratakier. (Chev. cygne P., c.1356, 96). ...car quiconques quiert delactacions [l. delectacions] reprouvees selon aucune de ces .III. manieres, il les aime plus que il ne doit *dignement*. (ORESME, E.A., c.1370, 227). Donnez moi lieu, temps et espace De vous servir si *dignement* Que ce soit a mon sauvement. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 40). Mais *dignement* fut chevaliers Esleuz pour le roy premiers, Car il fut en mil hommes pris Le milleur (DESCH., M.M., c.1385-1403, 268). Et en ceste esperance et en ceste foy et confiance nous vous remembrons *dignement* iceluy mesmez salut que Gabriel au jour d'uy vous denonça, en disant : Ave, Maria ! (GERS., Annonc., a.1400, 229). Et quant le tres désiré jour fut venus, Madame dist a ses femmes que pour mieulz et plus *dignement* gaynier les pardons que vraiment a damp Abbés, qui prelat estoit et homme a son semblant de grant devocion, se vouloit confesser. (LA SALE, J.S., 1456, 255).

- "Selon ce que l'on mérite" : ...les quelles prieres sont de petite value se ceulx qui les font sont ordenez moins *dignement* et promeus favorablement (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 555). Nous justement et *dignement* avons receu ce que nous avons desservi (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 557). Il adjousta doncques a grace bonne volenté. Et ainsy le puissions nous faire par les merites et intercession de celui duquel nous parlons, affin que nous soyons nombrez entre les amis de Dieu, et par luy *dignement* honnorez ! (GERS., P. Paul, a.1394, 498). Ad ce deussies arregarde Que *dignement* sommes punis [nous, les deux larrons], Et non pas le saulveur [l. salveur] larder, Qui sans peché est en croix mis. (Pass. Auv., 1477, 218).

B. - [Surtout dans un contexte religieux] "Dans la dignité, de manière digne" : Temple que Dieu vult *dignement* sacrer (Mir. st J. Paulu, c.1372, 148). ...qui bien regarde les personnes dessusdictes, et les causes et merites par lesquelles ilz furent si *dignement* eslievez, comme il appert par la sainte escripture, il se trouvera que je ne blasme pas telles exaltacions, qui sont faictes par le commandement de Dieu... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 575). Apreste toy maintenant a cete benoite journee, a ceste faiste sacree, a ce jubilé, pour le *dignement* recevoir a l'exemple des apostres qui hodie repleti sunt, qui au jour d'uy furent remplis par la venue de ce glorieux hoste (GERS., Pent., p.1389, 72). Or fet JHESUS le sacrement. In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Segnieurs, voysi mon corps Qui pour vous en la croys sera mort. Pour ce, si tant povés feres Que *dignemant* le resevés, Se sera vostre sauvement, Et si le prenés indignement, Ce sera vostre dagnement (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 176). Il est né de moy *dignement* Sans virginal corumpement, Car vierge l'ay IX mois porté Et ce l'ay vierge enfanté (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 45). Pour cestuy serés tous saulvés, Ce *dignement* le recevés. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 76). Dont maintenant, en toute humilité, Veulx recepvoir baptesme *dignement* (LA VIGNE, S.M., 1496, 214). [R. M.]

DIGNIFICATION, subst. fém. (dignification)

[GD : *dignificacion*; *FEW III, 78b : *dignus*]

"Béatitude" : ...la *dignificacion* eternele et perpetuele (...), c'est a savoir le royaume de paradis glorieux. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 597).

REM. GD II, 714b. [R. M.]

DIGNIFIER, verbe (dignifier)

[T-L : *dignefier*; GD : *dignefier*; FEW III, 78b : *dignus*]

I. - Empl. trans.

A. - *Dignifier qqn*

1. "Revêtir qqn d'une dignité" : Il n'est pas bien eestabli que celui qui sera *dignifié* - c'est a entendre aura dignité de principat ou presidence - le doye demander (FRIBOIS, Abr. chron. Fr. D.L., 1459, 196).

2. "Rendre qqn digne de qqc., considérer qqn comme digne de qqc., glorifier qqn" : ...car nous *digneifion* et reputon dignes de honeurs les nobles, les puissanz et les riches. (ORESME, E.A., c.1370, 251). Non les sceptres et les couronnes *dignifient* les roys, ne leur robe de pourpre; mais leurs vertus et leurs nobles moeurs les glorifient et les font dignes de couronne. (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 327). Magnifié *dignement*, *Dignifié* clerement... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 520).

B. - *Dignifier qqc.* "Consacrer qqc." : Les uns, qui ministroient par auctorité *dignifiee* comme les prestres... (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 355).

II. - Empl. intrans. ou pronom. *Se dignifier de qqc.* "Se juger digne de qqc., se vanter de qqc." : Le magnanime est tel que il se *dignifie* et se fait et repute digne de grans choses et en est digne. (ORESME, E.A., c.1370, 248). ...car nous veons que les magnanimes se *dignifient* de honeur selon ce que il en sont dignes. (ORESME, E.A., c.1370, 249). Mais ceulz qui ont telz biens senz vertu, ils se *dignifient* ou se font dignes de honeur plus injustement (ORESME, E.A., c.1370, 252). Et semble que tel homme ait aucun mal en soy premierement, car il ne se *dignifie* pas des biens dont il est digne ou peut estre. (ORESME, E.A., c.1370, 257).

Rem. JEAN D'ARKEL, *Ars d'Amour*, c.1350, ds GD II, 714a. [R. M.]

DIGNISSIME, adj. (dignissime)

[*FEW III, 78b : *dignus*]

"Le plus digne" : Se donques elle est *dignissime* De tout los, sa conception Fut necte et clere et finissime (MARTIN LE FRANC, Champion dames V, D., 1440-1442, 70). [R. M.]

DIGNITÉ, subst. fém. (dignité)

[T-L : *dignité*; GDC : *digneté*; AND : *digneté*; FEW III, 78b : *dignitas*; TLF VII, 207b : *dignité*]

I. - [Correspond à *digne de*] "Fait d'être digne de qqc." : C'est a dire asquelz [biens] il [le pusillanime] est abille et desquelz il fust digne, se il ne perdist tele *dignité* par sa pusillanimité et par sa misere. (ORESME, E.A.C., c.1370, 256).

II. - [Correspond à l'empl. abs. de *digne*]

A. - [À propos d'une pers.]

1. "Fait d'être *digne*, respectable" : Puis que Jhesu Crist nostre sire M'a (...) Mis en l'estat de *dignité* Et fait de son peuple pasteur (Mir. ev. arced., c.1341, 105). Se tu m'entens bien, il sommet Ton corps, ton honneur, ta puissance, Ta gloire, ta magnificence, Ton royaume, ta *dignité* Et toute ta felicité A mort et a destruction, Pour ce qu'as fait oblation Aus ydoles... (MACH., C. ami, 1357, 33). Il considera la parole Dou signeur qui à li parole, Sa sainté et sa

dignité, Et sa très grant humilité, Qu'il li promet qu'il gardera Son honneur et li sauvera (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Ceste noble princeps doncques, quoy que la *dignité* de son estat requiere que elle reçoive des gens grans reverences, n'y prendra point de delit quant on les lui fera (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 29). ...afin que des benefices qui escherront à leur collacion ilz leur veuillent pourveoir selon leur estat et *dignité* de leurs personnes. (FAUQ., II, 1421-1430, 6). ...le Sennat tua Romus (...) qui en celle *dignité* et haultesse les avoit mis (LA SALE, Sale D., 1451, 248). ...lors pour cause d'estat et de la *dignité*, damp Abbés fut assis au hault bout de la table (LA SALE, J.S., 1456, 276). Exemple : on dist bien, essence divine est paternité, mais on ne dist pas essence divine est engendrant. Item notion ne emporte ou signifie toudis *dignité* de persone comme innascibilité, c'est a dire non naissible ne estre né. (Somme abr., c.1477-1481, 152).

- RELIG. [À propos de Dieu] : ...Et pour ce, au commencement de ceste hystoire, je, cognoient que je ne soye pas digne de lui requerir, supplie a sa haulte *dignité* que ceste hystoire je puise achever a sa gloire et louenges (ARRAS, c.1392-1393, 1). Redempteur d'eternelle gloire (...), Donne moy, par ta *dignité*, Maintenant l'opportunité D'aller devers les Arriens (LA VIGNE, S.M., 1496, 325).

- [À propos de la nature humaine, de la condition humaine] : Tu trouueras matiere de magnanimite quant tu penseras la *dignité* de humaine nature. (CIB., p.1451, 196). Se tu ne congnois la *dignité* de la condicion humaine tu ne peulx sauoir comme dieu a mis soubz tes piez toute gloire mondaine et les creatures qui sont soubz toy. (CIB., p.1451, 197).

2. P. méton.

a) "Ce qui fait que qqn est *digne*, respectable" : ...si seroit mère d'un filz Qui tant aroit *dignité* que de fait Reformeroit ce qu'Adam ot deffait (Mir. enf. diable, c.1339, 55). Et se ilz ne ont en eulz tele *dignité* ou valeur, leur dit est une derision. (ORESME, E.A., c.1370, 431). Tost l'a recongneü a son escu doré, A trois chiefz de pucelles qui ont grant *dignité* (Galien D.B., c.1400-1500, 71).

b) "Ce qui rend *digne*, respectable"

- "Charge, fonction qui donne à qqn un rang éminent" : Car, en aucunes *dignités*, c'est especial que, par seule election, il ont plain dret et puent administrer, comme il appiert en un patrice et en un consul, qui sont certaines *dignités* de Droit civil, (...) et la cause si est pour ce que cez *dignités* sont prochaines du prince. Donques, se lez *dignités* maindres puent administrer par seule election, pour la prochaineté qu'il ont au prince, par plus forte raison le prince, par sa seule election, ou par succession sanz aucune election, pourra administrer. (Songe verg. S., t.1, 1378, 125). Et devons savoir que nous trouvons plusieurs signes, car il est aucuns signes d'aucunes *dignités*, lezquelx signes puent porter ceulx de celle *dignité*, et nulx aultres ne lez puent porter, mez deveroient estre punis come fauseres, se ilz le faisoient (...) Il est aussi une enseigne de seinguliere *dignité*, comme en la *dignité* royal le ceptre et le[z] armes, et ne lez puet nul porter ne mettre subz sez choses sanz la volanté et le congié du prince (Songe verg. S., t.1, 1378, 290). De ce venoit que saint Pol s'esjouyssoit plus des aversitez de ce monde et de ses chaines et de sa prison pour le confort de ceste belle contemplacion, que nous faisons en noz prosperitez ou en couronnes et *dignitez*. (GERS., P. Paul, a.1394, 514). ...lequel prey est pour le présent, comme l'en dit, en la main d'icelle seigneurie par prinses et arrestz pour les devoirs, droictures et *dignitez* appartenant à ladite seigneurie (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1426, 241).

. En partic. "Charge, fonction religieuse" : Non pourquant chascun de ces deux apostres a eu aucunes excellances et *dignités* sur terre ; l'un en une maniere et l'autre en une autre, comme saint Pierre ot *dignité* de universale prelacion, et saint Pol de generale predicacion (GERS., P. Paul, a.1394, 486). ...a cause de sa *dignité* archiepiscopal et de sa jurisdiction ecclesiastique lui compecte et appartiengne la detencion, correpcion et punicion des personnes clerics qui sont trouvés ou admenés a sondit diocese quant ilz sont accusés ou trouvés couppables d'aucuns crimes (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1426, 102). ...ledit de Cambray fut degradé de la *dignité* episcopale, banny et dechassé de Romme (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 331).

. "Bénéfice auquel est annexée une juridiction ecclésiastique, une prééminence ou une fonction particulière" : ...[deux des premiers bénéfices de son choix] pour les donner et en faire la présentation par ycelle de Bar, à quelque personne qu'il lui plaira, soient *dignités*, cures, prébendes ou autres, comme qu'ils soient nommés. (Cartul. Laval B., t.2, 1385, 325). Les cardinaulx ont empetré Les *dignités*, les benefices (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 51). ...à Romme celx qui voloient estre promez à prelatures et *dignitez* et avoir benefices transportoient innumerables pecunes et finances (BAYE, II, 1411-1417, 111). Cedit jour, frere Symon de Gilocourt, quart prier et cuisinier de l'eglise Saint-Denis en France, est commis au gouvernement de l'office, *dignité* ou benefice du grant prioré de Saint-Denis (FAUQ., II, 1421-1430, 229). Pour quoy il vouloit, mandoit et ordonnoit que tous arcevesques, evesques et autres constituez en *dignité* feussent residens chascun en leurs benefices, et s'y en allassent demourer pour estre tous prestz et appareillez à aler où ordonné leur seroit (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 5). ...tant cardinaulx comme evesques et autres prelatz constituez en *dignitez* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 261).

- "Privilège éminent, prérogative, pouvoir" : ...loer touz diz Et l'excellence et les grans *dinites* Dont use ceste vierge en paradis... (Mir. enf. diable, c.1339, 55). No saint pere est telz et telz *dinites* a Que tantost qu'il lui plaist et a Dieu prié a, Nous avrons tel vitaille com a chascun plaira (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 30). Telz sont samblables a Esaü, qui donna sa *dignité* qui lui appartenoit comme premier né ["primogéniture"] pour ung peu de meschant viande (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 329). ...car ceste *dignité* [le pouvoir de faire roi] est donnee a l'empereur, comme le plus hault roy des roys terriens. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 230).

- "Rang (dans la société), respect voué à qqn, honneur qui lui est fait, respectabilité" : Et les ouvrieries ensement Sont tuit en mon commandement, Et les set sciences aussi Qui sont nuit et jour en sousci Et ne cessent d'estudier Pour ma *dignité* publier En audience et en publique. (MACH., F. am., c.1361, 217). Ne quier point qu'en honneur me mettes N'en *dignité*, qui a nient vient (Mir. st Ign., 1366, 80). L'ARCEVESQUE. (...) De me seoir ici em bas Me doit souffire. CLOTILDE. Marie ! vous serrez ci, sire : *Dignité* avez comme j'ay. (Mir. Clov., c.1381, 270). ...les IJ contendans (...) contumax, declarez pertinax scismatiques et heretiques, et degradez de toute honneur et *dignité* par le Conseil general estant à Pise (BAYE, I, 1400-1410, 277). ...ilz s'estoient renduz indignes de toute *dignité* et honneur (FAUQ., I, 1417-1420, 361). ...quant aulcun a perdu sa *dignité*, il doit delaisser sa premiere audace affin que il ne soit de ung chescun injurié (MACHO, Esope R., c.1480, 88).

B. - [À propos d'une chose concr. ou abstr.]

1. "Fait d'être *digne*, estimable, de nature à être pris en considération" : ...et par le premier nomper est reformee union et amistié aussi comme se il retornast a unité, et comme se .III. fussent un ; et par ce appert la *digneté* et perfection de cest nombre. (ORESME, C.M., c.1377, 50). Hulin vest cest haubert qui ot grant *dignité* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 74). ...et est ceste science theologique et divine preferee a toutes sciences par *dignité* et utilité comme la plus digne, utile et prouffitable. (Somme abr., c.1477-1481, 98).

2. P. méton. "Ce qui rend qqc. *digne*, estimable, puissance" : Et s'a tel *dignité* [un cor] que, qui le va portant, Ne sera ja vaincus en nul estour pesant (Tristan Nant. S., c.1350, 322). ...pour la *dignité* du cuer et de son accion (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 262).

- [D'un remède] : Ung onguement a prins de si grant *dignité*, Car homs ne pourroit estre si en parfons navré, (...) De ses plaies seroit en l'eure tost sané. (Galien D.B., c.1400-1500, 70).

3. "Ce qui est vénérable, les reliques" : ...l'autel où reposoyent les *dignitez* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 12).

C. - ASTR. "Situation particulière des planètes dans les signes du zodiaque et dans les maisons du ciel où elles ont le plus d'influence" : ...le Soleil a ses *dignités* (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 229). [Autres ex. p.234] Ce chapitre tient 2 parties. La premiere monstre les *dignités* essentielles des 7 planetes dedenz les 12 signes, et la seconde partie leur *dignités* accidentelles dedenz les 12 signes et dedenz les 12 maisons (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 43). ...Saturne et Mars en leurs maisons et *dignitez* (LE FORESTIER, Rég. épîd. pest., 1495. In : *Chrestom.* R., 276).

- *Dignité essentielle*. "Position privilégiée d'une planète dans un signe du zodiaque ou sur un point précis de l'un de ces signes, grâce à laquelle cette planète est susceptible d'exercer une influence particulière. Les dignités essentielles des planètes sont, par ordre d'importance, le domicile (ou maison), l'exaltation, la triplicité, le terme et le décan (ou face)" : La cinq *dignités* essenceles : maison, exaltacion, triplicité, terme et face (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 43). Pour cognoistre la force de ces 5 *dignités* [essentielles], ont les maistres donné telle ordenance et differance par toutes, car le sire de la maison a 5 forces, le sire de la exaltacion 4, le sire de la triplicité 3, le sire de terme 2, et le sire de face une (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 44 v°). Et quant la planete est en une place sans nulle *dignité* [essentielle], elle est comme un pelerin qui est hors de son païs, sans amis et sans nule cognoissance (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 44 v°).

- *Dignité accidentelle*. "Situation temporaire d'une planète par rapport à une autre planète (aspect ou regard quelconque, application, réception), ou caractéristique jugée secondaire de la position d'une planète dans un signe du zodiaque ou une maison du ciel" : Les *dignités* accidentelles dedenz les 12 maisons quant a sept planetes est que les planetes soient en angles, ou a succedans, ou a cheantes maisons (PELERIN, Traité des elections, 1361, I, ms. Oxford, St John's College 164, f° 46 v°). [R. M.]

DIGRESSION, subst. fém. (digression)

[T-L : *digression* ; GDC : *digression* ; AND : *digression* ; FEW, Ø lat. *digressio* ; TLF VII, 208b : *digression*]

"Fait de s'éloigner de son sujet, développement oral ou écrit qui s'écarte du sujet, digression" : Mais c'est trop grant *digression* De ce que proposé avoie (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 82). ...en faisant une petite *disgression* du propoz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 366). Par ceste *disgression*, despendant de la demande dessus dicte, peulz tu sçavoir que oraison et sacrifice prouffitent a conserver et restablir les choses priveez et publiques. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 179). Vueil conduire, traicter et suyvre Les matières de cestui Livre, Sauf toutesfoiz et protesté Devant le Roy de majesté Faire aucunes *disgressions* Et petites additions, De doctrines autres extraites (LA HAYE, P. peste, 1426, 20). Faicte ceste *disgression*, à plus belle cognition Desdictes causes suseraines, Or convient dire des prouchaines (LA HAYE, P. peste, 1426, 42). *Disgression*, c'est vagation et transition d'une matière en autre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 193). *Digression* ou discours, aucunement hors de la matière principale, par laquelle Philippe de Commynes, autheur de ce present livre, parle assez amplement de l'estat et gouvernement de la seigneurie de Venise et de ce qu'il veït et y fut faict pendant qu'il estoit ambassadeur pour le roy en leur ville de Venise. (COMM., III, 1495-1498, 108).

Rem. Ex. d'a.fr., cf. TLF. Bibl. Éc. Chartes 62, 1901, 334 (Jean de Chavenges, *Le livre royal*, 1345-1348 : *Après ceste digression Tournons a nostre entention ; Or revenons dont nous partimes Quant tele digression feïmes*). [R. M.]

DICQUAGE, subst. masc. (diguage)

[GD : *dicquage* ; FEW XV-2, 60b : *dijc*]

"Ensemble de digues" : ...pour les causes dessusdictes et l'avanchement de ladicte *dicage*... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1387, 765). ...est convenencié que ledit Adrian est et seroit tenu durant ladicte ferme de retenir et maintenir à ses despens lesdiz VI molins moulans à vent et à eau, et estoffez des escluses, *dicaiges* et de tous autres membres à ce appartenans, par prise d'ouvriers à ce experts et congnoissans, durant ladicte ferme (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 28). Des hoirs et ayans cause de feu Jehan Le Fevre, fermiers des terres demourez pour les *dicquages* es Quatre Mestiers (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 460).

Rem. Doc.1303, 1331 (*dikages*), 1417 (*dickage*), 1439 (*diccaige*) ds GD II, 709b. [E. P.]

DIGUAIRE, subst. masc. (diguair)

[GD : *dicquaire* ; FEW XV-2, 60b : *dijc*]

"Celui qui travaille à la construction de digues"

REM. MOLINET (éd. Buchon, *dicquaires*) ds GD II, 709b ; correspond à MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 58, leçon *dicquages*.

V. *diguage* v. Lexiques [R. M.]

DIGUE, subst. fém. et masc. (digue)

[GDC : *digue* ; FEW XV-2, 60b : *dijc* ; TLF VII, 208b : *digue*]

"Construction destinée à contenir les eaux, digue" : ...otroïons et consentons que tant endiguer, rompre ou faire nouvel *dik* comme par fossés, yauwes et par toutes les manières que il porront et boin leur samblera (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1345, 364). Moulz bien avoient les gettes et les gardes, qui en

Gagant se tenoient, veu apprcier ceste grosse armée. Si supposoient assés que c'estoient Englès ; pour quoi il s'estoient jà tout armet et rengiet sus les *dikes* et sus le sablon. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 136). Encores devoient ces malles gens de l'Escluse rompre les *diques* de la mer, pour noier toute l'ost. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 240). La *dicque* petite et mescans Deffent la mer estendre aux champs (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 57). ...et que ladicte place estant sur ledit *dyc*, sur laquelle l'en avoit maisonné... (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1399, 376). À Arnout Fain, fossoyeur, pour ladicte *dicque* au lonc de ladicte caye avoir refaict, les trous en icelle restouppé, et du bout d'icelle caye estendant vers oost, icelle avoir renforcé et par en bas le pié d'icelle eslargié, en aucuns lieux de une verge et demie (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 262). ...la porcion desdiz 14 mesures de terre pour plusieurs refeccions et reparacions faictes pour la salvacion de ladicte terre aux *dicques* dudit polre, et pour au dehors d'icellui avoir fait aucunes petites *dicques* que l'en appelle en flamenc ducquers, et pour le retenue dudit polre contre l'eau de la mer (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 651). Item, en cest an, le duc de Bourgogne assambla environ seize cens combatans, lesquels furent menés et conduis vers Calais pour garder contre les Anglois très grand nombre de pionniers, de charpentiers et aultres manouvriers qui y furent menés et conduis pour rompre et démolir une *dicque* de mer, afin de noyer et destruire ceulx de la ville de Calais et le pays environ. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 353-354). ...a celle heure que il se juoient sur ces *dicques* de mer... (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448, 142). ...jusques aux *dicques* de la mer (Cligès C.T., 1455, 69).

Rem. WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, a.1440, gloss. (*digue*, *dique*); MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, gloss. (*dicque*). [R. M.]

DIGUER, verbe (diger)

[T-L (renvoi) : dicquier ; GD : *dicquier* ; GDC : *diger* ; FEW XV-2, 60b : *dijc* ; TLF VII, 209a : *diger*¹]

"Munir de digues" : Et comme entre les deux dictes bonnes [bornes] de Lambinvliet assises en le mer un régiés soit en le mer deviers le Mue, nous, tous cas qui sour ledit régiés avenront, toutes les foyes qu'il sera de le mer descouviers. et si avant kon le puet et pourra *dikier*, mettons ausi au jugement et a le connaissance desdiz eskievin de Lambinvliet (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1387, 223). Car il tint le siege devant ladicte ville ung an entier ; il destourna rivières de leurs cours ; il *dicqua* ung bras du Rin ; il gaigna ung isle et par les *dicques* il venoit à pied secq (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 137).

Rem. Doc. 1393 (*dickier*) et 1460 (*dieguer*) ds GD II, 709c. Doc. 1436 (IGLF) ds TLF. Doc. 1400. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 617.

- Empl. abs. : Mercure est dieu d'alquemie et pratique, Il fosse, il *dicque*... (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 378). [R. M.]

DICQUERIE, subst. fém. (diguerie)

[GD : *dicquerie* ; *FEW XV-2, 60b : *dijc*]

"Action de construire une digue ; digue" : ...une taache de XLV perques de *diqueries* sur la riviere d'Ouve, alloée aus dessus dis par Martin l'Ours en la presence de Thomas Ventlove, procureur de Monseigneur, et de Thomas Ybert, sergent du lieu, à ce commis

de Monseigneur le Captal ; et fut le dit alloage bany et crié à rabat, comme tout ce appart par le mandement de Monseigneur le Captal, lettre de tesmoignance des dis procureur et sergent (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 220).

Rem. Doc.1399 (*diqueries*) et 1460 (*dicqueries*) ds GD II, 709c. [E. P.]

DIGUEUR, subst. masc. (digueur)

[*FEW XV-2, 60b : *dijc*]

"Responsable de la construction de digues" : ...pour estre *legghers*, exposeurs et *dicqueurs* desdictes terres [inondées] (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1395, 103). ...nous donnons auxdiz *dicqueurs* et leurs deputés et commis en ceste partie plain povoir, auctorité et mandement especial (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1405, 733). [R. M.]

DIHOMME, subst. masc. (dihomme)

[GD : *dihomme* ; *FEW III, 23b : *decem* ; *FEW IV, 455a : *homo*]

A. - [Antiquité romaine] "Magistrat appartenant à un collège de dix membres, assumant le gouvernement de Rome, *décemvir*" : *Duyhome* est tout un mot : c'estoit non d'un office, ausi trihomme et *dishomme*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 26.6, 44). ...de la ligniee de celuy Appius qui fu jadis creez *dihomez* par .I. an seulement (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.1, 60). L'an trescentayn que Romme fut fondée fust de recheff muee la fourme du gouvernement de la cité de consuls en *dishomez* [trad. lat. *decemvir*], auci come avant avoyt esté muee l'empire, transferé des roys en consuls (BERS., III.33, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 230c). Et sachiez quar ci *dihome* rendoyent drois et jugemens chascuns a son tour au disayne jour, et ches celuy qui estoit ordenez a rendre droyt estoient celi jour les doze fascez, et li autre neuf li assistoyent (BERS., III.33, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 230d). *Dyhoms* ou *dyome*. C'estoit un office fait par accident qui est appelé en latin "*decemviratus*" et chascun avoyt nom "*decemvir*" ou "*triumvir*" ou "*duumvir*". Et ce estoit quant pour faire auchun fait notable l'en eslisoyt dis hommes ou deus ou troys au quel l'en donoit plener pooyr de cele besoigne faire, si comme fu quant les loys furent aportees d'Athenes, car lors l'en esleut dis homes pour les publier et pour y ajouster deus tables ; et ceulz je apele *dishomes* en pleurier et chascun par soy apele ge *dyhome*, quar autre françois je ne li puy doner. Et auxi troveras trihome et deushome, "*decemvir*", "*triumvir*" et "*duumvir*". (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 160d). Le .ix.^e chapiltre contient le cas de Appius Claudius, l'un des dix juges de Romme *dixhomme* et commence ou latin "*Claudiorum*" (PREMIERFAIT, *Cas nobles hommes*, 1409, f° 80c). L'an .iii.^e et ung de la fondacion de la cité retournerent a Romme les legatz avec les loyx des Atheniens ; si furent creéz *dix hommes* [trad. lat. *decemvir*] (MAMEROT, *Romuleon*, 1466, II.23, f° 62b).

B. - [Religion romaine] "Prêtre chargé d'accomplir des sacrifices"

- *Dihomme des choses sacrees* : Et si mourit en celi an Marcus Aurelius Cocta, qui estoit *dihoms* des choses sacrees ["*dihoms* des choses sacrees" trad. lat. *decemvir sacrorum*] (BERS., XXXI.50, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 17b).

- *Dihomme des choses saintes* : ...et mist l'en cure a appareillier les lis par mi les rues par l'espace de .iii. jours ; et ausi les *dis hommes* des choses saintes mistrent cure comment les

oreilliers fussent appareilliez devant trestous ["les dis... choses saintes" trad. lat. *decemuiri sacrorum curantes*] (BERS., XXII.10, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 216c). [R. M.]

DIJCGREFSCEIP, subst. fém. (dijcgrafschap)

[*FEW XV-2, 61a : *dijcgrave*]

"Fonction d'inspecteur des digues" : Le Seigneur de Lilloe tient, par don de Ma dicte dame Jehanne, les vogeleriez qu'on dist tenderiez aux oyseaulx de riviere, pescheriez et *dycgreysceip* en Wallant, dont il n'a encoire's fait apparoir de son tiltre. (Arch. Nord, 1446, B 19514, f° 12 v°, IGLF). [R. M.]

DIJENOIS, adj. (dijenois)

[Ø]

"De Dijon" : Item, li Maire a pour le clam treize deniers *digenois* (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1370, 243). [R. M.]

DIJONNOIS, adj. (dijonnais)

[T-L : *dijonois* ; GD : *digeonnois* ; FEW III, 79a : *Dijon*]

[D'une monnaie] "De Dijon" : ...la personne ou la beste doit d'amende trois sols *digenois* (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1370, 243). ...la setture de pré en très bon fons, X solz *digenoiz* ; et les settures autres en descendant selon les lieux. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 286). L'ovrée de vigne en Beaunois, V solz *digenoiz*, et ailleurs III solz *digenoiz*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 287). ...la somme de 166 livres 13 solz 4 deniers tournois, en deniers paieiz aux religieux de Cisteaulx, sur ce qu'il leur estoit deu à cause des arreraiges de 25 livres *digennoises* que doivent les habitans de Villebichot (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 224).

- Empl. subst. : ...sex vinz livres de bons *digenois*, fors en bons *digenois* ou autre monioie à la valour de bons *digenois*, selon le pois à la loy (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1331, 195).

Rem. Ex. d'a.fr. ds GD II, 713c. [R. M.]

DIJUÈS, subst. masc. (dijuès)

[T-L : *dijuès* ; GD : *dioes* ; AND : *dijoés* ; FEW V, 78a : *Jupiter*]

Région. (Nord) "Jeudi (*Jovis dies*)" : ...3 jours en le sepmaine, c'est assavoir le deluns, le *dieux* et le samedi, et non autrement ne en autres jours (Vie urbaine Douai E., t.4, 1339, 264).

Rem. Ex. d'a. fr. et doc. 1327 (Saint-Quentin, *dioues*) ds GD II, 716a-b.

- *Dijuès absolu*. "Le jeudi saint"

Rem. Doc. 1363 (Lille, li *dioeux absolus*) ds GD II, 716a-b. [R. M.]

DILACERATION, subst. fém. (dilacération)

[GDC : *dilacération* ; FEW V, 115b : *lacerare* ; TLF VII, 209b : *dilacération*]

"Action de *dilacérer*, de mettre en pièces, de détruire" : ...aragement et *dilasseracion* des villes chasteau et forteresse salles et mesons de Lamballe (Comptes Lamballe C.-L., 1393-1394, 333).

Rem. Doc.1419 ds GDC IX, 382b.

- MÉD. "Déchirure" : Concussion et separacion est *dislaceracion* faicte profondement en la char musculieuse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.2). [R. M.]

DILACERER, verbe (dilacérer)

[GDC : *dilacerer* ; FEW V, 115a : *lacerare* ; TLF VII, 209b : *dilacérer*]

I. - Empl. trans.

A. - "Déchirer, mettre en pièces, détruire" : ...les playes de l'ame *dilaceree* gueroiroient beaucoup mieulx (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 4). Car les cruelz rebelles et non piteux, les orgueilleux, avaricieux (...) les poetes par leurs satires *dilacerent* et vilipendent (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 6).

Rem. Ex. d'a.fr., doc.1420, P. FARGET, *Miroir vie humaine* (éd. 1482), ds GDC IX, 382b-c.

B. - "Torturer" : Et lui tout seul n'a pas expérimenté l'ire du prince, car Zenon, philozophe moult ancien, fut de Falaris le tyran *dilaceré* de tout genre et maniere de tourment (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 104).

II. - Part. passé en empl. adj. MÉD. "Déchiré, comportant des accidents irréguliers" : ...es playes *dislasserees*, esquelles la char est perdue (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). [R. M.]

DILANIER, verbe (dilanier)

[GD : *dilanier* ; FEW III, 79b : *dilaniare*]

I. - Empl. trans. "Déchirer, détruire" : Macero (...) : combrisier, *dilanier*, despecier, debilter, mollifier (Aalma R., c.1380, 241). ...trop la contrefont, *Dilantient* et la desfont. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 467). [Autre ex. p.559, 76]

Rem. Doc. XVe s. (Lille, *delaignier*) ds GD II, 714b.

- Au fig. : Nostre foy tend *dilanyer*, Corrompre, destruyre et nyer. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 646). Et si des pucelles le cueur Et la belle soifve liqueur De virginité *dilantient*... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 746). [Autres ex. p.391 et 645]

Rem. *Mer des hist.* (éd.1488, *dilantient*) ds GD II, 714b.

II. - Empl. pronom. "Se déchirer"

Rem. Doc. 1364 (Creuse, [des lettres] *se sont ...dilaniees*) ds GD II, 714b. [R. M.]

DILAPIDATEUR, subst. masc. (dilapidateur)

[*FEW III, 79b : *dilapidare* ; TLF VII, 210a : *dilapidateur*]

"Celui qui dilapide" (synon. *dilapideur*)

REM. Doc. 1433 ds LANNOY, *Voy. amb.* P.H., 255 (*il est dilapidateur des biens d'Église et inutile au gouvernement d'icelle*).

V. aussi *dilapideur* [R. M.]

DILAPIDATION, subst. fém. (dilapidation)

[AND : *delapidacion* ; *FEW III, 79b : *dilapidare* ; TLF VII, 210a : *dilapidation*]

"Action de *dilapider*, de cribler de pierres, de détruire" : ...demolicions de villes, *dilapidations* de chasteaux et gastines de plat pays (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 212). ...le roy (...) loga ou chasteau tout réparé des romptures et *dilapidation* qu'il avoit porté avant se reddition (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 198).

REM. Doc. 1465 ds TLF. [R. M.]

DILAPIDER, verbe (dilapider)

[T-L : *delapider* ; GD : *deslapider* ; GDC : *dilapider* ; AND : *delapider* ; FEW III, 79b : *dilapidare* ; TLF VII, 210a-b : *dilapider*]

A. - "Cribler de pierres, détruire" : ...tu en auras la preuve par eglises lors destruitez, *dilapidees* et arses (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 145). Puis lesdis archiers pillèrent et brulèrent la ville

et l'église (...) et finalement *dilapidèrent* les tours et les murailles (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 201).

- Au fig. "Maltraiter (en paroles)"

Rem. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L II, 1328.

B. - "Disperser, gaspiller" : Quantes despenses oultrageuses par son commandement sont faictes, quants heritages *dilapidéz* (...) ! (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 182). Ains tousjours en ses durs discors *Dillapide* et gaste ses biens (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 446).

Rem. Ex. d'a. fr. et Gloss., Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500, ds GDC IX, 382c-383a. [R. M.]

DILAPIDEUR, subst. masc. (dilapideur)

[GD : *dilapideur* ; *FEW III, 79b : *dilapidare*]

"Celui qui dilapide" (synon. *dilapidateur*) : Filx desobeissant, *dilapideur* de biens. (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 270).

V. aussi *dilapidateur* [R. M.]

DILATABLE, adj. (dilatatable)

[*FEW III, 79b : *dilatate*]

MÉD. "Extensible, dilatatable" : ...et avient en membre *delitable* et constringible, sicome est chair lacertouze et pour ce communement il vient en la face entre cuir et char et ne advient point trop en membres molz ne trop dur, comme sont les os (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 29). [C. T.]

DILATATIF, adj. (dilatatif)

[*FEW III, 79b : *dilatate*]

"Apte à se dilater" : Donc se le cueur soeuffre tremeur et jectation et le cueur est membre *dilatatif*, si ne peut soustenir matiere qu'il luy desplaie et se meut pour l'oster et pour le fuyr (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 11). [C. T.]

DILATATION, subst. fém. (dilatation)

[T-L : *dilatacion* ; *FEW III, 79b : *dilatate*]

A. - Au propre "Fait de se dilater, dilatation" : Aussi comme en une masse mixtionnee de plusieurs metalz l'en estroit et separe un de ces metalz, semblablement il disoient que un element est estroit de l'autre ou il estoit ou que il est fait de l'autre par compression ou *dilatacion*. (ORESME, C.M., c.1377, 634).

- MÉD. "Augmentation, expansion" : ...spasme si est une maladie nerveuze en laquelle les lacertes sont venus en retraiant vers leur naissance, c'est vers le cervel, et sont inobediens en *dillatacion* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 194). Pour quoy nous devons savoir que le poux comprend deux mouvemens en lui dont les arteres dessus dictes se meuvent, c'est assavoir *dilatacion* quant elles s'estendent et viennent hurer aux doiz d'icellui qui les touche et de constringion aussy, qui est quant les arteres avec le cuer se retraient et cloient et fuyent les doiz du touchant. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 82). Se fracture est grande, necessairement fault aler au chirurgien et a eslargissement et *dilatacion* des fractures (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

Rem. MONDEV. ds T-L II, 1929.

B. - Au fig. RELIG.

1. [À propos de la Pentecôte] *Dilatation de la foi*. "Action de répandre la foi" : Comment ilz seurent tous langages ? Aucuns dient que par I langage on les entendoit en toutes manieres, les autres que ensamble ilz parloient tous languages, les autres que l'un après

l'autre, et ne les entendoient point, et c'estoit a la *dilatacion* de la foy. (GERS., Pent., p.1389, 83).

2. "Élargissement" : Par ce que on dit "noster", on entent *dilatacion* de charité (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 583).

- [Dans le courant victorin : premier degré de la contemplation] *Dilatation de pensee* : ...aucunesfois contemplacion est par *dilatacion* de pensee, aucunesfois par eleuacion et aucunesfois par alienacion. *Dilatacion* de pensee est quant lentendement se extent et se espant en plusieurs choses mediter lesquelles on peult assez aisement congnoistre comment, mais que on applique son engin et entendement. (CIB., p.1451, 185). Or pense es choses deuant dictes qui ont ete assez desclairées, et sans toy remuer de ton lieu, tu verras la terre que dieu ta donnee et contempleras par *dilatacion* et eslargissement de pensee sur ton corps. (CIB., p.1451, 186). [R. M.]

DILATER, verbe (dilater¹)

[T-L : *dilater* ; GD : *dilater* ; GDC : *dilater* ; FEW III, 79b : *dilatate* ; TLF VII, 211b : *dilater*]

A. - Au propre [Dans l'espace]

1. [Dans un espace à deux dimensions] "Étendre" : La cité seulement ne creut pas au temps de cesti roy, mes l'empire et le pooir romain creurent ancement, car il osta aus Vegyens la forest de Mesie et *dilata* et [eslarga] sa seignorie jusquez a la mer et edefia celle cité que on appelle Hostie, la ou li Tibres se boutoit en la mer. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 33.9, 58). ...le devin empire se *dilatte* et estant (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 151). ...la voie si est moult grandement eslargie et *dilatee* de sa mesure. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 94). ...lez loys sont acceptees et lez decrés gardés et lez possessions de l'Eglyse sont *dilatees*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 238). Dilato (...) : *dilater*, c'est a dire estendre (Aalma R., c.1380, 105).

- Empl. pronom. "S'étendre" : ...le royaume et la foy crestienne (...) ne se pouoient plus *dilater* ne plus eslargir. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 115).

2. [Dans un espace à trois dimensions] "Augmenter de volume" : Et la raison si est, car ce qui est de toutes parties ainsy *dilaté* et estendu selon ceste figure [la sphère] comprend plus grant espace et contient plus que ce qui est estendu par telz angles. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 7).

- Empl. pronom. "Augmenter de volume" : Et pour ce, quant l'aer est fait de eaue par segregacion se il n'i y a aucun lieu vieu ou se les corps ne se *dilarent* et estendent, ce est impossible, car il disoient que il ne se *dilarent* pas. (ORESME, C.M., c.1377, 634). Quintement tu dois entendre que la trachee se *dilate* et s'agrandist universellement jusques au temps de puberté, c'est de XIII. ans (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 1). Item note que appetit de habiter compete plus naturellement en printemps car vertu est plus forte et les porres commencent a eulx *dilater* et chaleur a vigourer (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 2). ...comme le serveau s'enflloit et se *dilatoit*, il touchoit à ung os pointu que ledit barbier n'avoit pas osté, qui persa ladite toye du serveau (Doc. Poitou G., t.11, 1468, 111).

B. - P. anal.

- [D'une pers.] *Se dilater qq. part*. "Étendre (sa présence, son activité) qq. part" : Aincois comme com[me] plus estoit saint Pol pressez tant plus se monstroient et *dilatoit* partout. (GERS., P. Paul, a.1394, 499).

- [D'une chose] *Se dilater*. "Se répandre, se propager" : Et est illiberalité un vice qui moult se *dilate* et extent et a plusieurs gens et en moult de guises. (ORESME, E.A., c.1370, 239).

C. - Au fig.

1. "Augmenter ; élargir"

a) "Augmenter (en intensité, en nombre)" : Aucune foiz a esté chose loisible et convenable que, pour accroistre le peuple de Dieu et *dilater* et monteplier, aucuns peussent avoir plusieurs femmes (FOUL., Policrat., IV, 1372, 59). Et nous, en multipliant noz termes, *dilatasmes* nostre puissance temporelle et ferions encores aujourd'hui volentiers, se la juridicion seculiere le volsist consentir. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 300).

b) "Élargir, développer" : ...il a volu son nom en la loenge du peuple eslargir et *dilater* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 93). ...que soubz tapis de pourvoyance souveraine fust *dilaté* l'excès mondain (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 327).

- "Élargir (le sens d'un mot)" : Et je prens ci ce mot "veoir" bien largement en le *dilatant* generalmente a la cognoissance des .v. sens (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 277).

- RELIG. : Dont dist le Psalmiste : «J'ay courru la voie de tes commandemens, quant tu as *dilaté* ou eslargy mon cuer» (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 241). Car la divine charité vaint toutes choses et *dilate* toutes les forces de l'ame (Internele consol. P., 1447, 95). Car je te feray tes labeurs oublier, et joir de repoz internele, et espandray devant toy les prairies des Escriptures afin qu'en cuer *dilaté* tu commenceces a courre en la voie de mes commandemens. (Internele consol. P., 1447, 228).

- [Des facultés spirituelles] *Se dilater*. "S'élargir" : ...contemplacion entour une chose voit choses innumerables et soy espant par intelligence aussi comme se lentendement se *dilatoit*, et de tant que plus y perseuere de tant est plus capable de plusieurs choses, et si est plus acu et plus subtil a penetrer plus auant a la chose contempee. (CIB., p.1451, 182).

- *Se dilater vers*. "S'élargir vers, se porter vers" : Et que l'en doie estre amiable a ses cogneus il appert par signe ; car le courage se esdrece ou eslieve et se *dilate* vers ceulz qu'il a acoustumés et vers ses amis plus que a ceulz qu'il ne cognoist, aussi comme se il se reputast estre peu prisié des non cogneus. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 299).

2. *Dilater* (un sujet, un propos...). "Développer" : Et pource que nous avons fait memoire de ceste chose, il est bien de *dilater* un pou le propos et de poursuivre ceste matiere (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 97). Affin que mon oeuvre accomplie Soit, et que riens je n'y oublie, Ancore un pou *dilateray* Mon propos (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 145). Je pourray *dilater* ceste matiere qui est moult plaisant a ceulx ou celles qui quierent les choses qui sont en hault et qui selon lapostre goustent par bons desirs et saintes meditacions les choses celestielles (CIB., p.1451, 192). Et ceste partie se pourroit fort *dislater*, non mie que je vous vueille faire oroison ou requeste, mais une maniere d'avis et exhortacion briefve (JUV. URS., Verba, 1452, 401).

- Empl. intrans. "S'étendre sur une matiere, sur un sujet, développer longuement" : Presompcion meut ceste ignorant femme oser *dilater* de si haulte chose comme est chevalerie (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 191).

- *Se dilater en qqc*. "S'étendre sur qqc. en parole" : Or veul je retourner a parler de cest ciel apres ce que je me sui un pou *dilaté* en ceste matiere, pour ce que je ne le ay pas veue ainsi traité ailleurs. (ORESME, C.M., c.1377, 272). [R. M.]

DILATER, verbe (dilater²)

[GD : *dilater* ; *FEW III, 73b : *differre*]

"Différer, tarder" : Il est proffit expedient Que ung homme soit mis a mort, De tant *dilater* on a tort, Car ung homme convient morir Ou toutes gens convient perir (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 111). ...ceste quatriesme maniere a esté differee et *dilatee* jusques a l'incarnacion (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 216).

- *Sans dilater*. "Sans tarder, au plus vite" : Sus, messeigneurs, sans *dilater*, Chascun en responce en droit cy. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 222). [R. M.]

DILATION, subst. fém. (dilation)

[T-L : *dilacion* ; GDC : *dilacion* ; AND : *delacion* ; FEW III, 79b : *dilatatio*]

A. - DR. "Fait de différer qqc., temps accordé pour faire qqc., délai, ajournement accordé" : ...il n'estoit venuz ne ne s'estoit comparuz par devant euls, appellé souffrisement et par intervalles et *dilacions* que raison donne, et, après le dit banniment, eust esté trouvé ou dit royaume et pris, mis et tenuz en la prison le roy de Bourges (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 354). ...comme nous aiens bailliet en mandement à notre dit bailli que les diz souspeconnéz soient eslargi jusques au dit jour de l'Assencion, nous avons acordé et accordons aus dis maieur et eschevins que la dicte *dilacion* et cours de temps jusques à la dicte Ascencion et ensemment le dit eslargissement, qui par notre dit bailli se fera des dis souspeconnéz, ne portent aucun preiudice (Hist. dr. munic. E., t.3, 1368, 409). Et aussi a faillu faire plusieurs remissions et donner plusieurs *dilations*, qui a esté grant empeschement pour le paiement que demandent les gens du roy d'Angleterre. (Instruct. ambass. Ch. V, D., 1368-1369, 126). Et est la debte clere et manifeste et non pas en doubte. Mais la *dilacion* est faite par amiableté. (ORESME, E.A., c.1370, 447). Et quant la cause est douteuse, lors l'en puet aloigner la par *dilacion*. Et, se l'en ne le doit pas faire par forme de contencion, toutes voies la puet on aloigner quant a la decision et determinacion. Car jugemens trop hastez si engendrent penitence. (FOUL., Policrat. B., V, 1372, 382). Si en respondirent au roy, et disent que il devoit morir en tel manière, comme messires Hues li Despensiars avoit fait et esté justiciés. A ce jugement n'eut nulle *dilation* ne de merci. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 89). ...en fief ne doit avoir nulles *dilacions*, se n'est une tant seulement, jour pour absence, la où l'en puet monstrier l'ommage par nommée ou autrement. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 199). ...lesdictes lettres feussent leues en la Chambre de Parlement et enregistrées, cessans toutes causes, raisons ou *dilacions* au contraire. (FAUQ., I, 1417-1420, 122). ...mais se dedens les deux jours complex (...), le marchand n'avoit acheté ou fait son contract de ce qu'il voldroit acheter en ladite ville, la *dilacion* des deux jours dessusdis ne lui prouffitroit plus (Trés. Reth. L., t.3, 1448, 242).

- En partic. "Délai accordé à une des parties pour réfléchir" : *Dilacions* sont que, se la demande de l'acteur est de plus d'un an, le rée aura jour d'avis, qui vault autant comme jour d'apenssement. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 114). Et la cause contestée sur les faiz dessus diz, et juré par les dictes parties, et données par la court competentes *dilacions* à prouver de sà et de là leurs ententes (Doc. Poitou G., t.5, 1381, 155). Et en cas qu'il y aroit aucun débat ou *dilacion*, sera faite ou passée par justice à la élection du non contredisant. (Cartul. Laval B., t.2, 1384, 310). *Dillacion* est une actente prinse par coustume pour differez à faire aucun procès que coustume et ordre de droit requiert regulierement.

(Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 136). Je demande *dilation* (...). *Dilation*, quel capitaine ! Et n'esse pas chose villaine De ce vouloir en procès mettre (P. moyne, a.1500, 49).

- *Mettre qqc. en dilation*. "Différer qqc." : Ne mettez leur bon droit en *dilacion* (Ponthus Sidoine C., c.1400, 182).

B. - P. ext. "Délai, atermoïement" : Dez XII. pers de France qu'ichy endroit voit on Voray croire consail et infourmasion, Et si en feray tant qu'il leur venra à bon, Mais que drois jugemens n'i ait *dilasion*. (Hugues Capet L., c.1358, 177). ...et [les devins] muent le propos, et quierent *dilacions* et excusacions, et trop de telles malices dont il a aucunes escriptures es livres. (ORESME, Divin. C., c.1366, 96). Pour impetrer *dilation*... (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 11). [aussi v.3746] ...car le couronnement du Roy en la faveur de l'arcevesque ne doit pas estre longuement differé, maisement quant le Roy est tel que il ne puet aministrer devant ce que il soit couronné ; car celle *dylacion* seroit tres deraisonable et prejudiciable a toute la chose publique. (Songe verg. S., t.1, 1378, 138). ...et la endroit se aucunes piteuses requestes lui sont a faire, elle les orra benignement, donra a chascun gracieuse responce, et ceulz que elle pourra en brief temps expedier ne tendra par longue *dilacion* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 48). ...elle taisoit qu'elle fust cause de la *dilacion* et que tousjours eust refusé la joute. (C.N.N., c.1456-1467, 499). ...ung petit et legier empeschement a mettre a execucion ce dont la *dilacion* aigrement me poise (C.N.N., c.1456-1467, 574). Au premier cas, il doit rendre le deu, car se le seigneur a concedé et ottroyé le principal, c'est le mariage, il s'entent qu'il a accordé les choses de mariage. Au second cas, il samble qu'il doibve accomplir le mandement du seigneur, ce n'est que probablement il doute le peril de adultere pour la *dilation*. (Sacr. mar., c.1477-1481, 50).

Rem. SAINT-GELAIS, *Séj. honn.* D., c.1490-1495, gloss.

- *Sans (grande) dilation*. "Sans délai" : Or y vas sanz *dilacion* (Mir. parr., 1356, 44). Et en ce a tres petite amistié, car c'est senz *dilacion*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 447). ...sanz grant *dilacion* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 30). Et lesdiz seremens et promesses, les dessusdis et chascuns d'eulx qui sur ce de par nous seront requis, sanz *dillacion* ou difficulté aulcune bailleront leurs lettres compétentes et bonnes (Doc. 1415. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 173). Tantost, sanz grant *dillacion*, Es bas enffers se transporta (LA VIGNE, S.M., 1496, 299).

Rem. *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, gloss. ; CHAST., *Temps rec.* D., 1451, gloss. ...

- *Faire dilation*. "Tarder" : [En] paragues fievres, ou mesme jour que la maladie commence on doit faire purgacion s'il est mestier, car faire *dilacion* en tel cas est mauvaise chose. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 72). ...par ceste subtileté son mary n'avoit plus cause de faire quelque *dilacion* a soy repaier et revenir en sa conté (Comte Artois S., c.1453-1467, 143).

- *Sans plus faire dilation* : ...pour ce le te requier [l. requier,]. Sanz plus faire *dilacion*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 132). [R. M.]

DILATOIRE, adj. et subst. (dilatoire)

[T-L : *dilatoire* ; GD : *dilatoire* ; GDC : *dilatoire* ; AND : *dilatorie* ; *FEW III, 73b : *differre* ; TLF VII, 213a : *dilatoire*]

I. - Adj. DR. "Qui diffère, qui ajourne" : ...et toutes ses causes et besongnes excuser, deffendre et essoinier, pledier pour elle, entamer plait ou plaiz, convenir, reconvenir, proposer, et, se mestiers est, par escript bailler toutes manieres de faiz, raisons ou exempcions declinatoires, *dilatoires*, perhemptaires et autres quelconques,

repliquer, dupliquer, tripliquer... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1348, 158).

- *Journee dilatoire* : ...le juge ne puet assigner journée aux parties *dilatoire*, se elles ne sont de XVne, se n'est pour oïr interlocutoire ou sentence definitive. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 144).

II. - Subst.

A. - DR. "Action tendant à obtenir un délai, ajournement" : Bien sustienent la *dilatoire* ; Trypt poul alleguent peremptoire (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 113). Et fait caucion juratoire Pour obtenir la *dilatoire*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 107). Quant l'acteur a fait son propos devant le juge à son rée, le rée est tenuz de donner response à la demande de l'acteur, selon ce que la coustume de Bourgoingne et le stile de la court requiert, ou par declinatoire ou par peremptoire ou par *dilatoire* ou par ny ou par congnoissance. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 113).

B. - "Délai, retard" : ...durant ce que, selon leur coustume, eussent tenu en vain le temps de *dilatoires* d'ambages, c'est de paroles obscures et douteuses (JUV. URS., T. crest., c.1446, 147).

- *Sans dilatoire*. "Sans délai, sans retard, au plus vite" : Or vous plaise a m'en faire droit, Sanz *dilatoire*. (Mir. femme, 1368, 209). Vous, seigneurs de ce territoire, Il fault sçavoir sanz *dillatoire*, Se nostre loy se porte bien. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 193). FIERAMORT. Vous en mourrez sanz *dilatoire*, Orde lysse, paillarde garce. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 264).

REM. Empr. au lat. *dilatorius*, dér. du verbe *differre*. [R. M.]

DILECTATION, subst. fém. (dilectation)

[*FEW III, 32a : *delectare*]

"Délectation (spirituelle)" : Combien que je ne voy encor point cellui que tu me afferme tant amiable, je confesse que par la doulceur des tes parolles et la suavité de *dilectacion* tu me embrasse en son amour. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 266).

V. *délectation* v. Lexiques [R. M.]

DILECTEUR, subst. masc. (dilecteur)

[*FEW III, 32a : *delectare*]

"Celui qui aime (d'amour spirituel)" : Car il [Dieu] n'est pas ancor content des biens qu'il nous donne, mais auxi en tretous nos maulx il est nostre consolateur et singulier *dillecteur*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 286). *Dilecteurs* de Dieu, tout leurs est couvré en bien (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1211). [Éd. Lyon, 1476] [R. M.]

DILECTIF, adj. (dilectif)

[GD : *dilectif* ; *FEW III, 79b : *dilectio*]

"De dilection, affectueux" : Prince puissant en regence impassive, Dont nul ne peult extimer la haultesse, Grace vous rens par amour *dilective*, Quant huy me voy en gloire de noblesse. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 7). [= *Myst. Viel test.* R., t.1, c.1450, 6]

REM. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD II, 714c ("dévoué"). [R. M.]

DILECTION, subst. fém. (dilection)

[T-L : *dileccion* ; GDC : *dilection* ; FEW III, 79b : *dilectio* ; TLF VII, 213b : *dilection*]

A. - "Grande affection, amour porté à qqn (ou à Dieu)" : L'onorable contesse par grant devotiom Et par bone ferveur de grant *dilection* Ne se tint pas a ce qu'an leur façoient faire [aux ouvriers] (Gir. Ross. H., c.1334, 266). ...sainte *dileccion* est moult neccessaire entre les personnes conjointes par mariage, l'espous et l'espousée. (Mir. femme roy Port., c.1342, 150). ...On doit bien la dame prisier En qui prist par *dileccion* Dieu le fil incarnation (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 215). ...je dy que ceste unccion vault a norrissement de feu, par quoy j'entens amour et *dileccion* (Mir. ev. N.D., c.1348, 59). Pour che de la concupiscence desordonnee de la char se partoient nuees d'ordure embroullies par la sourse de jennesse, et advugloient mon cuer tellement qu'il ne scavoit discerner entre la clarté de *dilection* et le broullas de charnele delectation. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 271). ...car celui qui en ceste matiere se a et se porte selon le moien habit, il est tel comme est celui que nous voulon dire ami moderé, fors tant que avecques ceste vertu il poursist affection d'amour et de *dileccion*. (ORESME, E.A., c.1370, 264). ...Jhesus, filz de Marie En qui j'ay mis m'afeccion, Mon desir, ma *dileccion* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 276). Tu lui feras chiere tres bonne et joeuse, et ly donras a laver de l'yaue de devocion, chaufée par feu de bonne amour et *dileccion* (GERS., Pent., p.1389, 84). ...lequel doubz Jhesu par seule *dilection* si chierement et si angoisseusement son peuple charitablement a volu racheter (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 75). ...tu pues lors mettre ceste semblance de toy mesmes en ton entendement par clere et actuele congnoissance de toy, et depuis que tu te congnoistras, tu formeras en ta voullenté une amour et *dilection* de toy mesmes. (GERS., Trin., 1402, 167). Il plaist a Dieu reveler et montrer soy et ses secretz plus habondamment a Devocion que a Raison, a *dilection* que a congnicion (GERS., Trin., 1402, 170). ...et vous donnent à entendre faulses et iniques mençonges pour eslongner et éviter de vostre courage et *dilection*, moy et plusieurs de vos parens et loiaux serviteurs et subjetz. (Doc. 1411. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 119). ...en parfaite charité, amour et *dilection* (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 46). ...je voys que entre vous et mon filh Paris est engendree une tres souverayne *dilection*, et ce qu'il veult, vous voulés, et que vous voulés, il veult, conclusion : je voys que cest ung propre acort sans nulle division que de vous deux. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 117). ...et est la chose publique saulve quant tous sont unis en bonne amour et *dilection* (JUV. URS., Verba, 1452, 203). De la *dilection* du proxme. (Somme abr., c.1477-1481, 93). Comme dist Saint Pol ou VJe. chapitle en l'epistole aux ROMMANS : "Vous avez receut l'esperit des filz qui sont fais par adoption, c'est a dire par amour et par parfaite *dilection*, auquel nous clamons disant "Abba", c'est a dire "Pere"." (Somme abr., c.1477-1481, 108).

Rem. JEAN GOLEIN, *Rational* B.D., c.1370-1372, gloss. ; *Myst. st Clément Metz* D., p.1439, gloss. ...

- *Par voie de dilection* : Et me fist sa devisiō Par voie de *dilection*, Aussi que s'elle vosist dire : "Amis, tu gardes trop ton ire. Tu as esté trop mal meüs Et dou gerfaut fus deceüs, Et ne fu mie par ton fait..." (MACH., D. Aler., a.1349, 388).

- *Avoir dilection à qqn* : ...senz ce que il ait *dileccion* a ceuls a qui il parle ou deresne ou converse. (ORESME, E.A., c.1370, 264). Et pour la très singuliere amour et *dilection* que avons à notre dit neveu (GRUEL, Chron. Richemont L., Pièces justif., 1428, 245). Dieu veult aujourd'uy montrer la bonne amour, la *dilection* et la

charité singuliere qu'il a aux bons et loiaux François. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 285).

- [Dans les formules de politesse entre grands personnages] *Salut et dilection* : Ph[elippe], par la grace de Dieu roi de France, a nos amez et feauls les gens de nostre Parlement, salut et *dilection* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 9). [Le secretaire en lisant la lettre du marquis à son frère] "A trespuissant prince et cremu, Le noble conte de Panice, Mon chier frere, que Dieu garisse, Et a sa femme, la contesse, Ma suer, a qui Dieu doint l'yece, Je, de Saluce le marquis, Leur feal freres et amis, Salus mande et *dilection*..." (Gris., 1395, 23). Philippe, filz de Roy de France, duc de Bourgoigne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgoigne palatin, seigneur de Salins et de Malines, aux presidens et autres gens tenens le Parlement de monseigneur le Roy à Paris, salut et *dilection*. (BAYE, I, 1400-1410, 35). De par nous trois suers, filles de Dieu, nommees Raison, Droiture et Justice, a toutes princepses, c'est assavoir empereris, roynes, ducheces, et haultes dames regnans en dominacion sur la terre crestienne, et generaument a toutes femmes, salut et *dilection* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 10). ...Loys, premier filz du roy de France, duc d'Acquitaine et Dauphin de Vienne. Au bailli d'Amiens ou à son lieutenant, salut et *dileccion*. Savoir faisons que pour ce qu'il est venu de nouvel à nostre cognoissance que nostre trèscher et amé père le duc de Bourgogne... (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 425). ...à tous chiefs de guerre (...) ausquels ces presentes seront monstrees, salut et *dilection*. (GRUEL, Chron. Richemont L., Pièces justif., 1435, 257). Loys, par la grasse de Dieu roy de France, à nostre amé et feal cousin le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, salut et *dilection*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 385).

B. - "Amour, attrait qu'inspire de qqc." : ...la, le silogisme prent La loy divine, qu'il emprent, Pour majeur proposicion, Et la mineur *dileccion* De charité (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 109). Regarde le monde et toutes choses qui en lui sont, car maintes choses y sont, de especes belles et illecebres, de grant biaulté superexcellent, qu'y attraient tous humains desirs et affections humaines, et par diverses *dileccions* estudient de monter es plaisans desirs resplendissans. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 258). [R. M.]

DILECTIVEMENT, adv. (dilectivement)

[GD : *dilectivement* ; *FEW III, 79b : *dilectio*]

"Affectueusement"

Rem. J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD II, 714c (= La Bouquechardière, titre de l'ensemble, dont la Grèce est la première partie, ms. Ars. 3689 ; *dilectivement*) [R. M.]

DILICATIF, adj. (dilicatif)

[GD : *delicatif* ; *FEW III, 33b : *delicatus*]

"Exquis" : ...et se il [saint Benoist] mengeoit viandes si *dilicatives* ne dilicieuses. (Livre Regnart S.-H., c.1460, 67).

REM. Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*) ds GD II, 483b (*la dilicatifve jeuvencelle*). [R. M.]

DILIGEMENT, adv. (diligement)

[T-L : *diligent* (*diligement*) ; GD : *diligaument* ; GDC : *diligement* ; AND : *diligeaument* ; *FEW III, 79b : *diligens* ; TLF VII, 215a : *diligement*]

A. - "D'une manière diligente" (synon. *diligentement*)

- "Avec application, avec attention" : Despoilliez la trestoute nue (...) Et *diligement* la tasez Par les flans et par les costez (Mir.

abbesse, 1340, 92). Car de tous biens estoies nus, Et elle [ta mère] te prist erraument Et t'alaita *diligenment* De son lait... (MACH., R. Fort., c.1341, 96). Si m'escouta *diligenment* Et me respondi erramment... (MACH., R. Fort., c.1341, 154). Et sera la courcee faite *diligamment* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 286). La signe de le croix fist moult *déligamment* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 133). ...je vous servirai loyalment et aussi *diligemment* de ce que sai et puis faire (MACH., Voir, 1364, 186). Li clers fist son commandement Volentiers et *diligemment*, Et moult liez fu de ceste alée, Pour voir le Quaire et la contrée. (MACH., P. Alex., p.1369, 127). ...nos deux noms trouverez, Se *diligemment* les querez En ces II. vers de grosse lettre. Mar. oster et h. y faut mettre ; Si les trouverez proprement, Or les querez *diligemment*. (MACH., P. Alex., p.1369, 275). Il dit en l'autre translacion que richesses acquises labourieusement, l'en les garde plus soigneusement ou plus *diligenment* et les despent l'en plus modereement ou plus actrempeement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 476). Il m'y faulroit (...) moult *diligenment* muser Ains que voie trouver peusse, Ne que donner vous en sceusse A droit conseil. (Mir. Berthe, c.1373, 162). A la fontaine longuement Repaira si *diligemment* Que l'avoir (...) Y gaigna (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 14). ...et pour ce que les choses de ce royaume estoient en petit point, et que le refuge de ce royaume en justice estoit en et de ceste Court, si amonnesta la Court de bien et *diligemment* entendre à faire justice (BAYE, I, 1400-1410, 246). Pour ce fu enjoint et commandé que chascun *diligemment* entendist et advisast sur le fait de l'apaisement general, sans acroistre lesdictes divisions par traictiez d'apaisemens particuliers (FAUQ., I, 1417-1420, 255). ...sur le contenu esdictes lettres et mandement ne seroit autre chose deposer sur tout *dilligeamment* enquis. (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1428, 138). Et pour ce dist Tullès que le prince doit estre songneux et *dillegement* pourchassier que son païs soit bien garny de tous vivres et des aultres choses neccessaires a la condicion humaine. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 16). Madame (...) fut tantost devant l'huys de la chambre ou monseigneur tamisoit *diligemment* (C.N.N., c.1456-1467, 119). FINE MINE. Nullement scavoir ne povoye Ou vous estiez certainement. Par quoy en grant soucy j'estoye Et de voz sotz tout seurement Qui vous serchoient *diligenment* Tout partout, hault et bas aussi. (Sots mal., c.1480, 81).

- "Avec zèle" : Et en tous voz affaires reclamez l'aide de vostre Createur, et le servez *diligemment*, et amez et creniez comme vostre Dieu et vostre Createur. (ARRAS, c.1392-1393, 85). ...l'accointance et alliance que le clerc eut a sa maistresse a laquelle *diligemment* servoit... (C.N.N., c.1456-1467, 92).

- "Avec rapidité, promptement, rapidement" : ...nous commandons que les bailliz, maires et eschevins, prevosts et autres justiciers de nostre duchié reçoivent noz commandemens reverenment et devotement et les mettent *diligemment* à execucion, se il n'ont cause leal et vraye par leurs seremens par quoy ilz ne le doivent faire, laquelle se il ont, ilz restitueront les lettres à ceulx qui les leur porteront, ou les transcrips soubz leurs seaulx (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 72). Et pour ce que sur sa teste estoit le signe de tonsure fait comme tout de nouvel, fu mandé, par ledit mons. le prevost, Macé Misery, barbier juré du roy nostre sire ou Chastellet, et lui commandé que ledit prisonnier il visitast bien et *diligemment*, se le signe de tonsure qu'il portoit estoit bon, vray et loyal. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 204). ...[il] s'est partiz d'icelle ville pour venir ouvrir à Paris, et gaignier sa vie au mieulx qu'il a peu, et dudit mestier, puis demi-an en ençà, a ouvré en la ville de Saint-Marcel le plus *diligenment* qu'il a peu et sceu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 111). L'endemain, par matin, se leva le conte,

et ouy sa messe, puis fist faire plusieurs lettres et manda ses barons en plusieurs lieux pour estre avec lui aux nopces Remondin. Et cilz vindrent *diligemment*. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Si est le plus seur celer toudiz ses vertus, lesquelles on cuide avoir, plus *diligemment* que les autres ne celent leurs vices, se non en cas de necessité, ou pour avoir conseil de celui qui le scaura donner, comme en confession. (GERS., P. Paul, a.1394, 503). Amour d'argent commendera a ung larron soy lever au matin *diligemment* pour embler ou tuer : il y obeira (GERS., Concept., 1401, 411). Telz coleriques doiuent fort et *diligemment* moderer la passion de ire... car ilz sont moult enclins et sont hastifz et ardans comme le feu du quel ilz ont les qualitez cestassauoir chault et sec. (CIB., p.1451, 219). LE BERGIER. Mon seigneur, se je ne vous paye A vostre mot, ne me croiez Jamais ; mais, je vous prie, voiez *Diligamment* a ma besongne. (Path. D., c.1456-1469, 152). ...pour lui faire son procès le plus *diligemment* que faire le pourrez (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 351). Ma filhe, sus, *diligenment* ; Faictes vous coinde et jolie Pour plaire a la compagnie. (Pass. Auv., 1477, 89). Et soudain qu'elle s'entremecte D'aller partout *diligemment* (LA VIGNE, S.M., 1496, 158). ...je vous prie que, le plus *diligemment* que pourrés, vous faictiez departir tout mon [arriere]-bam (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 215).

B. - [À propos de choses] "Avec précision" : Et donques soit dit ainsi en general de chescune tele pecunative, car dire de ce particulierement et plus *diligemment* seroit chose profitable, mes grieve chose seroit de plus en ce demeurer. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 69).

REM. Forme analogique sur les adv. en *-aument* : *diligeaument*, *diligaument*, *dilligaument* (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 75 - forme de l'Ouest d'après l'éd., p.124 ; FOUL., *Policrat.*, IV, 1372, § 7, 42 ; *Internele consol.* P., 1447, 326 ; CRAP., *Cur Deus, De arrha* B.H., c.1450-1460, § 219, 245, 340 ; COLART MANS., *Dial. créat.* R., 1482, 111) : ...car quant l'Anemy voit et considere *dyligaument* a quoy un honme est enclins, il puet, par conjecturacions, jugier et adyviner que il deveret vraysamblablement faire telle chose ou telle (Songe verg. S., t.1, 1378, 371). Forme erronée *dillangement* ds CHART. J., *Chron. Ch. VII*, V., t.1, c.1437-1464, 67 (l. *dilligeament* ?).

V. aussi *diligemment* [R. M.]

DILIGENCE, subst. fém. (diligence)

[T-L : *diligence* ; GDC : *diligence* ; AND : *diligence* ; FEW III, 79b : *diligentia* ; TLF VII, 215a : *diligence*¹]

I. - [À propos de pers.]

A. - "Soin empressé, application, empressement, zèle"

1. "Soin empressé, application" : ...celle de destre signefie Scens, honnesté et courtoisie, De la senestre le contraire, Et s'en doit on d'autel dart traire Com de la destre, sans ruser, Qui en vuet bien a point user, C'est assavoir de *diligence* Ou il n'ait point de negligence. (MACH., D. Aler., a.1349, 336). J'ay de toy soing et *diligence*. (Mir. Theod., 1357, 112). ...par bonne estude et *diligence* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 366). ...la grant *diligence* d'exerciter et communiquer avecques les sages docteurs (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 366). Et a l'experience que met Aristote de la vessie enflée, premierement, si comme recite saint Thomas d'Aquin, Simplicius et Themistius et aucuns autres tempterent ceste chose a grant *diligence* et fu trouvé que aucune tele chose plaine de aer pesoit equalment comme wide de aer, et aucune fois moins et aucune fois plus (ORESME, C.M.,

c.1377, 690). Or doint Dieu que par bonne experience et enseignement du saint Esperit nous puissons concevoir en nous ces trois merveilles autrement que nous ne les pouons faire, car *diligence* humaine n'y souffist pas (GERS., P. Paul, a.1394, 506). Devotes gens, se les dampnez ont telle cure et *diligence* que nous ne soyons dampnez, et que nous faisons yci nostre penitence, car autre remede n'y a, vous devez trop mieulz croire que les ames de purgatoire ont plus grant desir que nous soyons repentans de noz pechiez (GERS., Déf., 1400, 241). ...tieulx gens appeller se peullent "Clercs", qui science aiment et veulent, Et si ne peut qu'ilz n'en acquierent, Quant par *diligence* la quierent. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 64). ...en remerciant la Court de la bonne affection et *diligence* qu'elle a eu et a adès à ladicte Université en ce fait selon justice et raison (BAYE, I, 1400-1410, 109). Or vousist Dieu que tout ainsy diligemment comme nous sommes icy assemblez pour ouyr parler de la toute belle amie de Dieu, nous eussions peine et *diligence* de ensuyr son exemple, sa vie, ses meurs et sainte conversacion en beauté et bonté spirituelle ! (GERS., Concept., 1401, 427). Et finalement le peuple, qui estoit esmeu et armé, fu apaisié par la bonne *diligence* des gens du Conseil du Roy, des prevosts de Paris et des marchans et des eschevins et notables bourgeois de Paris. (FAUQ., II, 1421-1430, 18). ...il l'ammenoit par devers luy en sa *diligence* et conduite (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 189).

- À *grande diligence*. "Avec application, avec constance" : ...et qu'ilz ont bien et grandement servy le Roy à grant *diligence* en l'exercice desdiz offices, et qu'ilz sont dignes et ont bien deservy d'estre bien paieez et bien remuneréz (FAUQ., III, 1431-1435, 40). ...affin d'avoir generacion qui aux grans biens qu'il avoit a grand *diligence* et grand labour amassez et acquis luy succedast [Un riche célibataire envisage le mariage] (C.N.N., c.1456-1467, 554).

- Par (*bonne / grande*) *diligence* : ...par grant *diligence* Au regne Dieu premierement Entendi et segondement A ses besoignes seculieres. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 106). ...par grant *diligence* tu regarderas et considereras la demonstrence de... (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 125). Mes freres, metez devant eulx Et les servez par *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 174). Et tes yeulx, qui sont enboué, Lave par bonne *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 188).

- Avoir *diligence* à / de. "Se consacrer à, prendre soin de" : ...qui d'oiseaux a *diligence*... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 161). ...qui ait amour, cure et *diligence* aux chienz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 139).

- Faire (*la*) *diligence* à qqc. / de qqc. / sur qqc. / de qqc. "S'appliquer à qqc., s'occuper de qqc. ou de qqc., prendre les mesures nécessaires au sujet de qqc., de qqc" : ...pour un appel fait dou dit prevost dou quel il ne fist point de *diligence*. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 351). A publier, se l'on puet, au lundi après Quasimodo les parties, presenz les tesmoins des quelx *diligence* hai estei faite (Echevin. Dijon L., 1342, 24). ...gardez (...) que de ces choses vous facez tèle et si bonne *diligence* que nous n'aions cause de vous en donner blasme (Ch. VI, D., t.1, 1381, 11). ...et icelle prefixion (...) a esté signifiée et dite à maistres Jehan Merlet, Gautier de Lengres et Robert Caret, promoteurs de la court de l'official ; et en leurs presences fu interrogez sur la maniere d'icelle tonsure, et cogneut ce que dit est. Lesquelz promoteurs, ouy icelle prefixion, dirent que sur ce il feroient tele *diligence* comme bonnement porroyent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 400). À Hennequin Le Borgne, chevaucheur de mondit seigneur, qui, le premier jour de juillet ensivant, se parti dudit siege pour aler de par

mondit seigneur devers le cappitaine de Bray affin de faire la *dilligence* de deux chevaux qui ont esté lors perdus et prins en son ost, lesquelz estoient à messire Simon de Beart, chevalier (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 467). Faisons y bonne *diligence* Et nous viendrons a nostre effect. (LA VIGNE, S.M., 1496, 490).

- Mettre *diligence* en qqc. : Seigneur, il fault qu'en nostre affaire Mettons *diligence* (Mir. Oton, c.1370, 327).

- Mettre *diligence* à ce que : Car se il est bon roy, il a la cure de euls et met grant *diligence* a ce que euls facent bien (ORESME, E.A., c.1370, 438).

- Mettre *diligence* comment : ...et mettre *diligence* avec le roy et son grant conseil comment... (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 2).

- Mettre *diligence* à / de / pour + inf. "S'appliquer à" : Dont quant j'en fui bien acointiez Et d'eaus honnourer apointiez, Il meïrent grant *diligence* De moy porter tel reverence Que tous li lieus abandonnez Me fu, et plain congié donnez De cel alerion porter, Pour moy deduire et deporter... (MACH., D. Aler., a.1349, 319). ...je mettrai tele *diligence* a la bien apenre [la ballade notée] que, quant il plaira a Dieu que je vous voie, je la chanteray avec vous du mieulz que je porray. (MACH., Voir, 1364, 94). Et je, qui ay tousjours eu grant desir de faire son plaisir a mon povoir, ay mis *diligence* de ceste histoire mettre en prose au mieulx que je l'ay sceu faire. (ARRAS, c.1392-1393, 308). ...vous me promectiez d'entendre songneusement et mettre toute vostre cure et *diligence* pour ma paix et amour garder (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 1). ...et mez grant cure et *diligence* de lui faire plaisir (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 125). ...la grant *dilligence* qu'ilz mettent pour le trouver (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 188). ...et sy mettrons toute *dilligence* de recouvrer tes biens (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 208). La belle fille (...) mist grosse peine et grand *diligence* de retenir la leczon de sa bonne mere. (C.N.N., c.1456-1467, 496).

- Se mettre en ses *diligences* de + inf. : ...il se mettoit en ses *diligences* à toutes forces de donner obstacle aux emprinses de ceulx de la Marche. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 175).

- Prendre (*grande*) *diligence* à / de. "Prendre soin de" : ...et si prent cure et *diligence* de tous (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 287). ...moult de gens estoient assez d'opinion que ledit de Melun eust bien servy le roy et fait de moult grans services, mesmement à la grant *diligence* qu'il print en la garde de la ville de Paris, en l'absence du roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 153).

- Prov. : ...*diligence* passe sens (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 124). Grand *dilligence* exede sens de livre. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 364).

Rem. Prov. H., 97 [D102].

2. "Empressement, zèle" : Et encore vorra il plus faire, Que les esliseurs de l'empire Voloit assambler, tire a tire, Et escrire à nostre Saint Pere Par coy sa *diligence* appere, Aus princes, aus communautés, Qui sont si homme, et feautés Li doivent, pour eaus esmouvoir (MACH., P. Alex., p.1369, 40). Et pour ce, mon ami, que les amoureux telz que je dy sont par telles vertus sauvez, habandonnent ce tresvil et maleureux pechié de paresse pour eulx acompaignier avec la tres resplendissant vertu de *diligence*, vous prie que soiez de ceulz, et lors serez de ce maleureux pechié de paresse sauvé et quictes. (LA SALE, J.S., 1456, 25). ...[un seigneur] avoit parfaite fiance, confidence et amour en ung jeune et gracieux gentil homme de son hostel (...) pour sa [leauté], *diligence*, subtilité et prudence (C.N.N., c.1456-1467, 79). ...pour rien ne l'eust voulu abandonner, tant pour son bien escripre et *diligence* que pour la

fiance que doresnavant a luy adjouster. [Un procureur et son clerc] (C.N.N., c.1456-1467, 95). ...sa trop grande *diligence* le fait souvent chevaucher seul devant ses gens (C.N.N., c.1456-1467, 111). ...tresconvoiteux estoit et homme de grand *diligence* et qui fort tiroit d'acquerre et gaigner. (C.N.N., c.1456-1467, 289). Savoir faisons que nous, confians à plain des grans sens, vaillance, experience, loyauté, preudommie et bonne *diligence* de nostre cher et amé cousin le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 227).

- À (*grande*) *diligence*. "Avec empressement, en toute hâte" : ...que ilz s'en voient a grande *diligence* avecques les nations des autres terres (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 67). ...et par icelle predist la famine merveilleuse qui fut en son temps, au moien de laquelle predicion tous les marchans voyagerent à *dilligence* et par mer et par terre et firent si grandes provisions, que le païs supporta plus aisement l'infortune et sterilité de la terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 37 r°).

. À *toute diligence*. "En toute hâte" : ...et qu'il la queroit a toute *diligence* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 252). ...une nef plaine de marchans qui a toute *diligence* se hastoient pour eulx mettre en la haulte mer (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 67). Sy vous prie que me venés secourir (...) a tout *dilligence* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 590). La justice fut a toute *diligence* sollicitée de leurs amys pour leur delivrance (C.N.N., c.1456-1467, 524). ...lequel et à toute *diligence* vint et arriva le mardi matin, XVIe jour dudit moys de juillet, à Chastes (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 64). Et, pour ce, je vous prie que de vostre part vous luy escripvez qu'il se haste de se y rendre, affin que abrez à toute *diligence*, car plus grant plaisir ne service ne me pourriés faire. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 234).

- *De toute ma diligence*. "Avec le plus grand empressement" : ...vous avez veu Que, de toute ma *diligence*, Luy cyté en vostre presence... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 300).

- *En diligence*. "En toute hâte" : Alixandre, en *diligence* Faictes besoigner les sergens. (Pass. Auv., 1477, 228). J'ay receu voz lettres, et, incontinent après la recepcion d'icelles, ay escript par tous les lieux où j'ay peu savoir et congnoistre que l'on peult recouvrer des charpentiers et manœuvres, et mandé aux officiers des lieux en envoyer à Beauvais en toute *diligence* le plus grant nombre qu'ilz pourront (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 289).

- *En grande diligence*. "Avec empressement" : ...tous d'ugne liance Vant querrant le roy en grant *diligence*. (Noëls avign. A., a.1450, 306). ...mon sage et bien advisé mary (...) avoit regard a mon cas, quand il se partit, en plus grand *diligence* que moy mesmes (C.N.N., c.1456-1467, 573).

- *Faire diligence*. "S'empresser" : Et faictes, vers la part de France, *Diligence* soingneusement (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 141). ...de ma part feray *diligence*, tellement que en tout ce que avons pourposé n'y ara aucune faulte. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 128). De ce faire licence avons De Pilate. Faictes *diligence* ! (Pass. Auv., 1477, 229). ...lequel Voyau luy dist qu'il venoit de querir les clefs de la ville et qu'il avoit sceu de bonnes nouvelles, qui estoient telles que, si ledit conte faisoit *diligence*, il recouvreroit Saint-Morice (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 181).

. *Faire (grande) diligence à / en qqc.* : Et quant à l'autre pourveance, Firent il tele *diligence*, Qu'en brief temps furent assevi à tous poins... (MACH., P. Alex., p.1369, 55). ...et faisoient les gens dudit marchiz grant et aspre *diligence* en la poursuite dudit arrest (BAYE, I, 1400-1410, 4). Et a ledit prévost fait grant *diligence* en ceste matière, et sont ses prisonniers, ses subjez et prins en sa

justice, et si n'y a nul cas privilégié, et a ses informations. (Ch. VI, D., t.2, 1403, 58). ...auquel ycelle Court avoit enjoint autresfois de faire *diligence* à l'expedition et delivrance de certaine somme d'argent (FAUQ., I, 1417-1420, 313).

. *Faire diligence comment* : Par foy, dist ly jouvenciaulx, cy a grant mesprison, plus de la part de mon oncle que de la part Hervy de Leon, combien qu'il en sera trop bien paie. Allez vous en vostre affaire, car sachiez que je feray *diligence* comment il ne me osterà pas mon heritaige. (ARRAS, c.1392-1393, 49).

. *Faire telle diligence que* : ...ung examinateur du Chastellet à Paris, nommé maistre Jehan Potin, accompagné de trois sergens, en fist telle *diligence* qu'il le trouva mucié en l'ostel de Saint-Pol à Paris dedens unes aumoires (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 175).

. *Faire toute diligence* : Item faictes que toute *diligence* soit faite, que le mariage du roy d'Engleterre soit consumé (Doc. 1444. In : L. Delisle, Bibl. Éc. Chartes 45, 1884, 304). J'en feray toute *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 250).

. *Faire (bonne / grande) diligence de / pour + inf.* : ...d'aler y, chier sire, Vueil faire en l'eure *diligence*. (Mir. emper. Romme, 1369, 302). ...sil qui a la preuve a faire, devra a iceulx plès ensaigner de *dilligence* avoir faicte de ses temoings faire venir (Instruct. ensaigh. B.G., c.1386-1390, 64). ...Si vous plaise à faire *diligence* de la trouver et de en faire raison et justice. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 56). Cappitaine, dist le roy, vous soiez li bien venus, et si vous mercie de la bonne *diligence* que vous avez fait de compaignier ces deux nobles hommes par qui nostre terre est mise hors de la subjection des Sarrasins, car je n'avoye mais puissance de gouverner mes gens ne mon pays. (ARRAS, c.1392-1393, 114). ...puis face *diligence* d'encquerre le lieu ou les gentilsz chevalliers tiennent prison (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 158). Le jour ensuivant, qui fut le darain jour d'avril, ainsin tost qu'il fut jour, Saintré de avoir queux et viandes de diverses façons fist *diligence* (LA SALE, J.S., 1456, 84). ...il faisoit grant *diligence* de plaire à icelle très sainte Vierge (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 84). ...la *diligence* faicte pour le trouver [un diamant perdu], si fist madame monter sur son lit (C.N.N., c.1456-1467, 46). ...vous poursuivez et faictes grand *diligence* d'obtenir ce que a droit ne saries fournir. (C.N.N., c.1456-1467, 106). Et, pour lequel recouvrer, fut fait bien grant *diligence* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 325). ...luy priant faire *dilligence* de mettre sus son armée (COMM., I, 1489-1491, 224). Et, lesdites nouvelles sceues par ledit Guinot Vigier, fist *diligence* de s'en retourner devers ledit conte de Dampmartin (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 170).

- *Faire rage de diligence*. "Faire preuve d'une ardeur excessive" : ...comme ung homme affamé, pour deux nuiz qu'il a couché sans moy, il a fait rage de *diligence* [Connotation érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 204).

- *Montrer (bonne) diligence*. "Montrer de l'empressement" : Nous y monstrerons *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 165). Vous monstrez bonne *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 358).

- *Prendre diligence*. "Se hâter" : LE MARCHANT. S'autre *diligence* ne prens A la foyre seray bien tard. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 28).

- *Rendre diligence*. "Se montrer empressé" : ...j'ay bon appetit De rendre toute *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 69).

B. - P. méton. "Action accomplie avec ardeur, avec empressement" : ...toutes peines furent perdues et toutes *diligences* sans rendre fruit (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 246).

- *Par (grandes) diligences.* "Par une suite d'actions empressées" : Par *diligences* telles quelles, Il m'est advis que nous avons Passé le torrent de Cedron Et vecy, au plus pres de luy, La ville de Gethsemany (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 251). ...par grandes *diligences* la commotion des Frisons fut apaisée (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 106).

- *Faire la / cette / sa diligence.* "Accomplir l'action nécessaire" : Prenez trois de noz chevaliers (...) Qui en facent la *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 364). JHESUS. Or, l'apportez. SAINT ANDRY. Voulentiers, sire ; Je voys faire la *diligence*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 416). J'ay fait ma *diligence*. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 313). ...[ses amis] prindrent la charge de faire toute diligence et inquisition possible pour luy trouver femme. Et tantdiz que la *diligence* et enquete se faisoit, nostre marchant (...) faisoit de l'amoureux [Un marchand voudrait se marier] (C.N.N., c.1456-1467, 557). ...car incontinent il mercha par où seroit faicte la dicte fortificacion et bailla de ses gens et aultres pour faire la *diligence* [ou est-ce là ?]. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 24). MARS. Or allés, Mort, qui mort et rue, Faictes donc ceste *diligence* Car de mercy ne d'indulgence Ne fault plus parler es humains. (Cene dieux, c.1492, 127).

- *Faire des / ses diligences* : Et est vray que la Court en ceste chose a fait par avant pluseurs *diligences* par lettres envoiées au Roy, au duc de Bourgogne, au Chancelier de France et autres du Conseil du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 219). ...esquelz lieux dessusdis il a affirmé avoir esté et fait les *diligences* pertinens aux cas dessusdis (Ecorch. Ch. VII, T., 1444-1445, 89). Et de fait le tint long temps depuis, et ce du consentement du roy Charles, non obstant que ledit connestable fesist depuis pluseurs *diligences* de le ravoier. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 274). ...sur toutes les choses dessusdictes feront telles sommacions, protestacions, requestes et *diligences*, comme ilz verront à faire et aux personnes qu'il appartiendra, gardant les solemnitez et coustumes ad ce requises. (Ecorch. Ch. VII, T., 1447, 157). Ung gentilhomme (...) devint amoureux, a Rouen, d'une tresbelle damoiselle, et fist toutes ses *diligences* de parvenir a sa grace. (C.N.N., c.1456-1467, 207). ...Jehan Stotton fait pareilles *diligences* et requestes a leur dicte hostesse, laquelle luy ne avoit oncques volu quelque chose accorder (C.N.N., c.1456-1467, 388). Puis s'en vint monseigneur à Paris pour faire les *diligences*, tant de gens d'artillerie, d'armeures, d'autres abillemens pour le dit siege, et aussi d'argent pour souldoyer les gens d'armes. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 134). Predist plusieurs choses et, entre autres choses, il predist la famine qui fut en son temps, au moïen de laquelle predicion plusieurs marchans firent leurs *dilligences* et provisions et, par ce, fut le peuple secouru en diverses regions. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 r°). Et dist [ledit Vuyau] audit bastard que après ce qu'il auroit trouvé les moyens de l'ouverture dudit pont et fait ses *dilligences*, qu'il s'en iroyt après luy ausditz forsbours Saint-Denis. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 171).

Rem. LEFÈVRE (R.), *Hist. Troyes A.*, c.1464, 159 ; MART. D'AUV., *Arrêts Am. R.*, c.1460-1466, 25 ; MART. D'AUV., *Mat. Vierge L.H.*, c.1477-1483, 74...

- *Faire toutes les diligences* : Je l'ay apporté Et fait toutes les *diligences* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 295).

- *Faire sa diligence de + inf.* : Chascun sa *diligence* face De garder tresbien son costé ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 382). ...tantost que je pourray eschapper je feray ma *diligence* de me trouver bientost vers vous. (C.N.N., c.1456-1467, 307).

II. - [À propos de choses]

- "Soin, exactitude qui s'attache à qqc." : ...pourquoy est bien à penser que dudit temps et auparavant avoient esté plusieurs gens en toutes sciences, actendu la grande *dilligence* des escriptures dont la memoire par ceste maniere et choses semblables a esté adnichillée et perdue avecque leurs euvres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 44 r°).

- *Selon diligence.* "Avec précision" : Or appert donques par ces raisons que le monde est sperique et que il est tourné selon *diligence* en telle maniere que il n'est chose faite par main d'onme tournée ou polie samblablement (ORESME, C.M., c.1377, 398). [R. M.]

DILIGENT, adj. (diligent)

[T-L : *diligent* ; GDC : *diligent* ; AND : *diligent* ; FEW III, 79b : *diligens* ; TLF VII, 216a : *diligent*]

A. - [D'une pers., d'un aspect de la pers., de son comportement] "Qui fait preuve d'un soin empressé, d'application, d'empressement, de zèle, actif, empressé, zélé" : Lors prist la dame une maniere Able, *diligent* et maniere De parler par si bel devis Qu'il estoit a chascun avis Qu'elle veïst tout en escript Ce qu'elle disoit et descript. (MACH., J. R. Nav., 1349, 185). Guillaume, soiez tous certains Que de droit y estes atains ; Se n'en serons point negligens. Or soiez aussi *diligens*, Et puis maintenant vous levez Pour faire ce que vous devez Vers celui qui pour juge siet. (MACH., J. R. Nav., 1349, 275). Aussi disoit Richiers qui estoit *diligens*, Et pour Regnaut querier qui n'ot point ses talens En aloit le bon roy par les estres laiens (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 658-659). Et s'on mesdit ou tu seras, En l'eure le rabateras, Car tels mesdit souvent d'autrui Qui a moult a mesdire en lui. Soies *diligens* et songneus, Qu'onques juenes homs paresseus Ne pot a haute honneur venir Ne son heritage tenir, Qu'il n'en perde ou qu'on ne li tole. (MACH., C. ami, 1357, 125). Li roys ordena ses messages, Preudommes *diligens* et sages, Où raison et bonne foy a (MACH., P. Alex., p.1369, 52). Si que li papes sagement, Dou gré dou roy, ordena là, Que de chascune ville ala Vers le soudan une personne Notable, *diligent* et bonne, Qu'estre doivent ambassadeurs De la pais et mediateurs Entre le soudan et le roy, Qui se combat pour nostre foy. (MACH., P. Alex., p.1369, 221). ...de cuer *diligent* (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 89). Et les servoit on si appertement que, se chascuns souhaitast ce qu'il vouldist oster ou avoir autre mès, si ne le peust on plus tost faire, dont chascuns s'esmerveilleoit comment les servans estoient si *diligens*. (ARRAS, c.1392-1393, 40). A Thierris se rendi qui en fu *diligens*, Car briefment le fist prendre et saisir par ses gens. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 169). Se leur office loyaument Font (...) sont *diligens* et songneus De faire en tous cas leur devoir, Preu et loz en doivent avoir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 142). Et oultre soient ordenez es pors et passages *diligens* explorateurs qui aient pouvoir d'excuter ceste ordenance. (BAYE, II, 1411-1417, 158). La premiere [espèce de méditation] vient de admiracion, la seconde vient de soy congnoistre par *diligente* consideracion, la tierce des escriptures par bonne inquisition... (CIB., p.1451, 183). Car, soit pour chanter, soit pour dansser, sur tous les autres il est le plus *diligent* et le plus joieux, lever matin, dire ses heures, oïr messe devotement, aler a la chasse et au gibier, la ou les pouacres d'amours sont a dormir (LA SALE, J.S., 1456, 24). ...ung procureur (...) avoit ung clerc habile et *diligent* et bien escripvant (C.N.N., c.1456-1467, 91). ...le mary de sa dame ne l'amoit pas mains que sa femme [une servante], tant la trouvoit loyalle, bonne et *diligente* (C.N.N., c.1456-1467, 268). ...mon ouvrier (...) Ou j'ay eu les yeulx *diligens*

(MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. frz. Spr. Lit. 57, 1933, 322). ...puis estudia la theorique, et consequamment les jugemens et pratique d'iceulx, esquieulx il fut *dilligent* carculateur et vray disant. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 138 r°). Il nous fault estre *deligens* Puisque la chose est a ruïne, Sans nous demonstrier negligens De louer l'essence divine (LA VIGNE, S.M., 1496, 431). Et, en soy departant dudit Gillet, icelluy dist audit Voyau que, se ledit conte de Dampmartin estoit *dilligent*, il recouvreroit bien Saint-Morice. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 180).

- *Comme diligent* : Or tost, com *diligens*, Escuier, un hanap prenez Et a chascun boire donnez (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 288). PREMIER SERGENT. De ce ferons con *diligens* Quanque pourrons. (Mir. st Alexis, 1382, 353).

- *Mal diligent* : Messeigneurs, nous sejourmons trop Et sommes tres mal *diligens* Que ne faisons armer noz gens (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 234).

- *Non diligent* : Mais par aventure, vouldroit aucun dire que un homme est bien de tele condicion que par ce il est non *diligent*. (ORESME, E.A., c.1370, 198).

- Empl. subst. "Celui qui est actif, zélé" : Item, que toutes personnes qui auront a bailler requestes, qu'ils les baillent cette presente sepmaine et le plus tost que faire le pourront. (...) Toutesvoves n'entent pas la cour que ès sepmaines ensuivantes bailler ne les puissent, mais les *diligens* seront preferés aux negligens. (Echiq. Normandie S., 1424, 112). C'est a dire, mon ami : j'ay veus aucuns folz eulz excuser sur fortune : a peine trouveras que un *diligent* puist estre infortuné, mais tousjours verrez que de paresse et de infortune seront tousdiz acompaigniez. (LA SALE, J.S., 1456, 24).

B. - *Diligent à / de / pour* + inf. "Empressé de, appliqué à, attentif à + inf."

- *Diligent à* + inf. : Je supply et enhorte a tous peres et meres et maistres que ilz soient *diligens* a faire confesser leurs enfans, et les enhortent a ne riens celer. (GERS., Concept., 1401, 429). ...le prince doibt sur toutes choses estre songneux et *diligent* a entendre et a savoir les commandemens de la loy divine... (LA SALE, Sale D., 1451, 25). LE PRINCIPAL. Par ce mignot que veez cy J'entens que mal estes contens, Et que par moy servir aussi Vous avez perdu vostre temps. Vous avez esté *diligens* A moy servir, je le scay bien. (Sots gard., a.1488, 111).

- *Diligent de* + inf. : Se *diligens* es de bien faire... (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 104). Soiez *diligens* et soingneux De vivre adès de bien en miex (Mir. ev. N.D., c.1348, 67). Et aussi moult bien me tenoie D'encheoir en cause contraire De tout ce qui li devoit plaire, Sans nulle heure estre negligens, Mais toutes heures *diligens* De très tous ses bons acomplir, Enteriner et raëmplir, Quant il en estoit lieus et temps... (MACH., D. Aler., a.1349, 277). Se vous pri que vous en soiez *Diligens* de moy delivrer, Quant a ma sentence livrer. (MACH., J. R. Nav., 1349, 275). PREMIER SERGENT. Soions de mouvoir *diligens* : Je vois devant. (Mir. femme, 1368, 220). Et pour ce que les juenes gens Qui d'euls armer sont *diligens*, Si tost qu'il ont la teste armée, Chascuns cuide valoir Pompée Et font plus qu'on ne leur commande, S'il ne sont très bien en commande. (MACH., P. Alex., p.1369, 121). Garnie estoit de bonnes gens, Qui sont songneux et *diligens* De serchier la mer et la terre Pour avoir honneur et acquerre. (MACH., P. Alex., p.1369, 144). Et ainsi doit faire tout homme qui pour amour de philosophie est *diligent* et desirant d'avoir aucunes petites souffissances des choses dont nous avons tres grans doubttes. (ORESME, C.M., c.1377, 496). ...les XXX

jours doyvent souffire aux parties qui seront *diligentez* et desirans de veoir la conclusion de leur querelle et proposicion, car pour trouver les testmoins et autres faisans a la cause qui par adventure pourront estre absens, la terre du dit seigneur de long et de le puet durer environ X journees, pourquoy les parties ne se puent excuser qu'ilz n'ayent assez terme s'ilz sont diligens. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 493). Et estoit *diligens* de faire le commant Que son père à le mort li ala enjoignant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 296). ...et me dist que je fusse *dilligente* de le bien nourrir (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 530). ...il n'estoit pas mains *diligent* de servir et complaire a son maistre (C.N.N., c.1456-1467, 92).

- *Diligent pour* + inf. : Pour tous venans atendre seront il *diligens* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 475). ...Que sans ariester soient tout prest et *déligent* Pour siervir le duc de Bourgongne au cors gent (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 431). **C.** - *Diligent de qqn.* "Attentif à qqn, qui prend soin de qqn" : J'ay cy trouvé ces bonnes gens Qui de moy sont si *diligens*, Si curieux et si soingneux Que chascun me fait qui miex miex. (Mir. Berthe, c.1373, 196).

REM. Sur l'usage adv. de ce mot, cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 259. [R. M.]

DILIGEMENT, adv. (diligemment)

[AND : *diligentement* ; HUG : *diligentement* ; *FEW III, 79b : *diligens*]

A. - [À propos de pers.] "Diligemment, avec application, avec zèle, avec rapidité" (synon. *diligemment*) : La II^e chose est que, de tout vostre cuer et *diligentement*, vous doyez desirer paix et donner lieu et place de l'avoir, se par vous deffailloit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 21). Alors semirent au chemin grant alleure et tant *diligentement* que... (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 125). Et puis a la fois pour toy humilier tu descendras a congnoistre ton inclination a pechie, comme tes meurs, tes affections, tes cogitacions et tes operacions sont vicieuses, et penseras, par *diligentement* mediter sur ton estat, sur tes condicions, sur ta maniere de viure et a quoy tu es enclin soit a vice soit a vertu (CIB., p.1451, 187). Aristote, tenu et reputé par tout le pere de philosophie, dit que, combien que les consaulz quant ilz sont deliberez se doivent hastivement et diligemment [var. *diligentement*] executer, il veult touteffois et enseigne que, en conseillant, on soit pesant et tardif, c'est a dire que on y pense bien et longuement, que on delibere meurement et par loisir, non soudainement ne par hastiveté. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 235).

B. - [À propos de choses] "Avec précision" : Et donques soit dit ainsi en general de chescune tele pecunative, car dire de ce particulierement et plus *diligentement* seroit chose profitable, mes grieve chose seroit de plus en ce demeurer. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 69).

V. aussi *diligemment* [R. M.]

DILIGENTER, verbe (diligenter)

[GD : *diligenter* ; FEW III, 79b : *diligens* ; TLF VII, 216a : *diligenter*]

I. - *Diligenter qqc.* "Accomplir qqc. avec diligence, hâter qqc." : ...lequel par force de *diligenter* son retour, sachant leur entreprise, s'en estoit retourné en tresgrant haste (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 13). Le bon duc, qui tout ardoit de faire son voiage et d'executer ce qu'il avoit promis, fit *diligenter* son partement, et se partit, à moings de cent chevaulx, de la ville de l'ille,

le quinzième jour de mars icelluy an cinquante trois, et se fit guyder à Chastel Pourcien, dont le seigneur de Cry est conte et seigneur (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 398). Affin de *diligenter* Et exploicter cest office, Je m'en vois le feu boutter Au milieu du sacrifice. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 103).

- *Diligenter son chemin*. "Se hâter en chemin" : Et *diligenta* tellement son chemin qu'en trois jours il se trouva en la forest. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 50).

- *Diligenter qqn*. "Traiter qqn avec diligence ou le presser d'agir avec diligence" : ...et fut l'artillerie du duc si bien *diligentée* que les Gantois, eulx veans encloz de toutes pars, commencerent à parlementer (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 307). Maistre Christofle (...) m'a dit que vous faictes *diligenter* l'armée de Jennes (Lettres Louis XI, V., t.5, 1472-1475, 281). PASSEVENT (Messager). Trespuissant roy que je redoubte, Faictes a vostre voulenté, Mes que je soye *diligenté* ; Je ne vous requier aultre chose. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 131).

- *Diligenter à qqc*. "S'occuper activement de qqc." : ...Tien pense De *diligenter* a ton faict. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 127).

- *Diligenter de + inf*. "S'employer activement à" : La damme du chastel *diligenta* fort de faire fere [sic] aprester tout l'estat de Charles de Hongrie, tant de chevaux, d'armes que de robes et toutes autres chouses qu'i lui failloit (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 17).

II. - Empl. intrans. ou pronom. (*Se*) *diligenter*. "Agir avec diligence, avec empressement" : Lequel *diligenta* tellement que il revinst en Constantinoble (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 32). Tant fist et *diligenta* qu'en Perusse après plusieurs adventures (...) se trouva (C.N.N., c.1456-1467, 109). Or sus, doncques, *diligentons* ! Mes seigneurs, alons tous ensemble. (Pass. Auv., 1477, 271). Et tant feismes pour bien *diligenter* Que le bon vent, qui print lors a venter, Nous mist en mer planctureuse et haultaine (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 260). AUGER. Pour mieulx le pays regenter Chascun vueille *diligenter*. REMON. Je ne m'en vueil pas exempter, Deffenseur ; tantost prest seron. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 139). *Diligente* toy, beaulx amys, Car nous en allon après toy. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 166). Et en tout ay *diligenté* au mieulx que faire l'ay peu. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 290).

Rem. Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], gloss. ; Guill. Orange T.H.G., p.1450, gloss. ; Mabrien V., 1462, gloss. ; MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, gloss.

- *Se diligenter de + inf*. : Tous voz gens sont prestz ; chascun va soupper ; *diligentez*-vous d'y aller et me laissez faire ; car je garderay bien, ce me semble, qu'il ne saille [de la ville], sinon ceulx que vous me direz. (BUEIL, II, 1461-1466, 127).

III. - Inf. subst. "Diligence" : Amy, tu as fait ton voyage Jusques ycy par mon *diligenter*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 269). [R. M.]

DILIGER, verbe (diligier)

[FEW, Ø lat. *diligere*]

"Se distinguer ?" : Si mon stile ne *dilige* en ce (...), Pardonnez la matiere et oeuvre, Qui tant d'enseignemens descueuvre (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 727). [R. M.]

DILIGIAL, adj. (diligial)

[AND : *diligial* ; FEW, Ø lat. *diligere*]

"Diligent"

Rem. Cf. ; AND : *diligial*. [R. M.]

DILISTE, adj. (diliste)

[GD : *diliste* ; FEW, Ø lat. *Delos*]

"De Délie"

REM. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD II, 715a. [R. M.]

DILUCULE, subst. masc. (dilucule)

[FEW, Ø lat. *diluculum*]

"Jour naissant" : ...Aurora vient, qui la cicatricule Du *diluculle*, dyametre obstaculle, Emmatricule et la neigre maculle Adminiculle, reculle et fait cropir (LA VIGNE, Compl. roy Bazoches M.R., 1501, 387). [A. B.]

DILUDER, verbe (diluder)

[*FEW V, 441b : *ludus*]

"Se jouer de" : Aussi en riens pas je ne doubte, Que maint jeune fol ne se boute A *dilluder*, contaminer, Ou democquer, pour nous miner et destruyre noz petis jeux. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 726). [R. M.]

DILUER, verbe (diluer)

[GD : *deluer*² ; FEW III, 80a : *diluere* ; TLF VII, 216b : *diluer*]

"Délayer (une substance dans un liquide), diluer"

REM. Chron. et hist. saintes et profanes (ms. du XVe s.) ds GD II, 491a (*la terre est diluee en eaue*).

V. aussi *deluer* [R. M.]

DELUGE, subst. masc. (diluve)

[T-L : *deluge* ; FEW III, 80a : *diluvium*]

[P. réf. à l'Anc. Test.] "Déluge" : Verités est (...) que, après le *deliue* (...) proëce regna premièrement ou royaume de Caldée. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 5). Diluuium (...) : *diluves* (Aalma R., c.1380, 106). ...Dieux par leur pechié les fist Touz par le *deluve* noyer, Hors Noel ouquel octroier, A ses enffans et a sa femme Lesquieux il ot trouvé sanz blasme, Fist grace telle qu'il vesquissent Et que il la terre ramplissent (Jour Jug. R., c.1380-1400, 215). Puis que le fort *delouves* fist le monde finer, Ne fist nul chevalier sy fort examiner Comme fist le daulphin, s'on ne lui voeult miner, Pour sçavoir sa proesse (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 52).

V. aussi *delouvre, déluge* [R. M.]

DILUVIER, verbe (diluvier)

[GD : *diluvier* ; *FEW III, 80a : *diluvium*]

"Noyer sous les flots, inonder" : Toute seroit *diluvée* [Nynive] Et la gent perdue et noyée. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 316). [R. M.]

DISMABLE, adj. (dîmable)

[AND : *dismable* ; *FEW III, 25a : *decimus*]

Région. (anglo-normand) "Assujetti à la dîme"

Rem. Cf. ; AND : *dismable*. [R. M.]

DISMAGE, subst. masc. (dîmage)

[T-L (renvoi) : *dismage* ; GD : *dismage* ; FEW III, 24b : *decimus*]

A. - "Assujettissement à la dîme"

- [En contexte métaph.] : Qui rendra ceste ymaige, Ce *dismaige*, Ce dommaige Que Mort sans cause d'hommaige A ravy et pris Devant heure et devant aige ? (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 248). Quel grand mercis, quel tribut, quel *dismage* Appartient il a ton precieux nom, Cesar Auguste ! (MOLINET,

Faictz Dictz D., 1467-1506, 225). Mais l'home cré a la divine ymage (...) Vit soubz la main de fortunat *dimage* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 309).

B. - "Lieu assujetti à la dîme" : ...les lieux dessus diz estoient du *dismage* de Basoches (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1341, 107). ...deux rasieres de tiere u environ, à disme et à tierage (...), gisans ou *dismage* de Saint-Aubin (Vie urbaine Douai E., t.4, 1351, 334).

Rem. Doc. 1334, 1400, 1481 ds GD II, 721a. *Moyen Age* 57, 1951, 352 (N. Dupire). H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 103. [R. M.]

DIMANCHE, subst. masc. (dimanche)

[T-L : *diemaine* ; GD : *diemaine* ; GDC : *diemenche* ; AND : *dimeine*¹ ; FEW III, 129a : *dominicus* ; TLF VII, 218a : *dimanche*]

"Dimanche, le jour du Seigneur" : L'en ma [l. L'en m'a] dit, ne vous esmaiez, Que *dymenche* serez paieez Certainement. (Mir. Theod., 1357, 96). Au matin, messe escouta Li roys, que uns prestres li chanta, Et quant la messe fu chantée, Il monta dedens sa galée ; Et fu le *diemenche* ensievant. (MACH., P. Alex., p.1369, 64). ...tuit sont à Courc arrivé, Par un *dimanche* bien matin. (MACH., P. Alex., p.1369, 146). Aux *dimanches* esconminchier (Mir. st Alexis, 1382, 361). ...à un jour de *dimenche*, que le maistre dudit Libert estoit allez au moustier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 369). ...*dimenche* derrenierement passé, de relevée, icelli marchant s'esbati avec elle et ot sa compaignie (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 388). Lequel commissaire, le *dimanche* ensuivant, XXIXe jour dudit mois, en la presence dudit lieutenant et aussi de maîtres Jehan de Bar et Miles de Rouvroy, examinateurs oudit Chastellet, rapporta (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 411). Le *dimenche* vint, chascun s'appareilla pour aler aux nopces. (ARRAS, c.1392-1393, 37). ...et vinrent, avoecques le vent et la maree, ou havene de Hantonne, un *dimence* que toutes gens estoient a messe. (FROISS., Chron. D., p.1400, 306). ...s'en la sepmaine espargnié Ont, tout sera beu au *dimenche* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 74). Et au seurplus que la Court, dedens *dimenche* prochainement venant, pourverroit sur ladicte requeste (FAUQ., I, 1417-1420, 354). Et ainsin passa toute celle sepmaine jusques au *diemenche* matin (LA SALE, J.S., 1456, 53). Qui rechoipt de l'eau benoite le *dimence* a la grant messe, le Mauvaiz en toute icelle septmaine ne poeult cellui tempter ne approchier a sept piés pres. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 129). Mais je luy tranchy une jambe D'ung revers jusques a la hanche. Et fis ce coup la au *Dimanche*, Que dy je ? ung lundy matin (Fr. arch. B., c.1468-1480, 36). Et vint et fut envoié au *dymence*, qui est jour de renouvellement, car aussi en tel jour fu créé le monde. (Somme abr., c.1477-1481, 121). *Dimenche*, dixiesme jour de may et le lundi unziesme du dit moys (LA VIGNE, V.N., p.1495, 265).

Rem. Lion Bourges K.P.F., c.1350, gloss. (*dimange*, *dimenge*, *diemaingne*) ; Jourd. Blaye alex. M., a.1455, gloss. (*dimengne*).

- *La feste du dimanche* : Et à mon advis qu'ilz cuydoient avoir ce jour pour repoz à cause de la feste du *dimanche* (COMM., I, 1489-1491, 161).

- *Le saint dimanche* : Or, messeigneurs, comme savez, Ouyr la messe vous devez Et, pour l'onneur du saint *dimenche*, Louez Dieu et le merciez Des biens qu'i vous donna yer, Par sa volanté pure et franche, Quant des mains de personne estrange Vous a desmis et fait ung change. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 494).

- [Comme jour gras] : Le lesserez la, le povre Villon ? Venez le voir en ce piteux arroy, Nobles hommes [les clerks exempts

d'impôts et les gueux], francs de quars et de dix, Qui ne tenez d'empereur ne de roy, Mais seulement de Dieu de Paradiz ; Jeuner lui fault *dimenches* et merdiz, Dont les dens a plus longues que ratteaux (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68).

. *Dimanche gras*. "Dimanche où la consommation d'aliments carnés est permise (c'est-à-dire le dernier dimanche avant le Carême)" : Ainsi fut la ville de Montferrant en Auvergne prise, le joedi par nuit devant le cras *dimenche*, le XIIIe. jour ou mois de fevrier (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 217). ...et ceulx qui ont pourceaux depuis la saint Andrieu paient herbage le cras *dimenche* au fruteaux, c'est assavoir pour chacun porc obole. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 237). ...le *dimenche* gras derrain passé, icelle Juliete se transporta en l'ostel de la maladerie Saint Ladre (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 306).

Rem. Cf. aussi FEW II-2, 1278a : *crassus* : «Mfr. nfr. *dimanche gras* (...) (seit 15. jh.)».

- [D'un vêtement] *Des dimanches*. "Que l'on porte les dimanches et les jours de fêtes (p. oppos. aux vêtements des jours ordinaires)" : Item, elle laissa au dict Ragault ung gobelet d'argent a facion de cuvette et ung escu d'or. Item, a Agnesot femme Jaquet de Ansoviller, son cotteron des *dimenches*, et si veult que elle soit païée de sa paine de soy garder. (Invent. test. beauv. L., 1431, 68).

- *Dimanche de la quinquagesime*. V. *quinquagesime* [R. M.]

DIMANCHEREAU, subst. masc. (dimanchereau)

[*FEW III, 129b : *dominicus*]

"Celui qui est endimanché" : Vous me semblez ung dorelot, Sade, faictis, propre et mignot, Ung droit petit *dimanchereau*. (Copp. lard., a.1488, 163). Et maintenant ces grans chappeaulx Que portent ces *dimanchereaulx* (Sots Magn., a.1488, 197).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 317.

V. aussi *dimancheret* [R. M.]

DIMANCHERET, adj. (dimancheret)

[GD : *dimancheret* ; FEW III, 129b : *dominicus*]

"Endimanché"

- *Vallet dimancheret*. (Synon. de *dimancheret*) : A ces varletz *dimancheretz* [var. *dimencheretz*] Que l'on appelle dancerez, Je leur laisse aux nopces servir Femmes grosses de coterretz (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 59). ...un varlet *dimancheret* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 159). [Autre ex. p.162] C'est la façon (...) De ses varlés *dymencherés* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 303). ...Qui font vestir habis estranges A ces varlets *dimancherès* (Amant cord. M., 1490, 70).

REM. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 240.

V. aussi *dimanchereau* [R. M.]

DISMARD, adj. (dîmard)

[*FEW III, 25a : *decimus*]

Empl. subst. "Celui qui reçoit un tribut" : Riches camars, de finance *dismars* Laissez voz mars, poix, godetz, coquemars, Pour mieulx de Mars, plains d'ennuy et d'es moy, Plaindre l'enfant, roy de vous et de moy ! (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 400). [A. B.]

DIMARS, subst. masc. (dimars)[GD : *dimars* ; FEW VI-1, 379a : *Mars*]

"Mardi" : Vous m'avés de grant dolour point, Se vous estes cilz Agamars, Auquel me combati *demars*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 125).

REM. Doc. XVe s. (Fribourg, *dimar*) ds FEW. Ex. d'a. fr. et doc. 1477 (Vienne, *dimars lardier* "mardi gras") ds GD II, 715b. [R. M.]

DIMAY, subst. (dimay)

[]

"Midi (?)": L'an de l'Incarnacion courant Mil .IIIIcIIIxx. et huit, Des jours il estoit dix huit De ce beaul joly mois de may, Ung dimanche après *dimay*, Ceste notable Passïon Fust par grande devociïon Achevee du tout d'escripre (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 269).

Rem. L'éd. É. Roy lit *dunay* (cf. G. Runnalls ds *Fr. Studies* 39/3, 1985, 321) et D. W. Tappan et S. M. Carrington (*Romania* 91, 1970, 162) lisent *disnay*. [J.-L. R.]

DISME, adj. et subst. (dîme)[T-L : *disme* ; GD : *disme* ; GDC : *disme* ; AND : *disme* ; FEW III, 24b : *decimus* ; TLF VII, 219a : *dîme*]

I. - Adj. "Dixième": En la divine royalté Ha nuf sieges en trinité ; Le *dixme* perdit par outrage (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 220). ...lesquelz, (...) tous gens de labeur, avecques leurs faulcilles, pour soyer le *dixme* seiglon du blé, pour droit de disme, et menèrent avec eulx une charrete pour amener les gerbes d'icelle disme. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 404).

II. - Empl. subst.

A. - "Celui qui vient en dixième position" : JUPITER. Or soyés dont appareilliez De prendre et hasper nostre droit ; Le *dyème*, comme qu'il soit, Estranglé et le m'apourté. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 41).

Rem. Note de l'éd. : "La légende voulait que Jupiter ou sa statue prélevât, sur toutes les compagnies de pèlerins passant par le Mont-Joux, celui qui marchait le dixième, puis le vingtième, et ainsi de suite".

B. - "Dixième partie"

- Subst. masc. : ...ce scisme Des gens errer fait plus du *disme*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 5). JUDAS. (...) C'est grand perdre maintenant De ce précieux oignement. Troys cent deniers costé avoit : Le *disme* estre myen devoit, Quar qui troys cent bien conteroit, Le *disme* trante deniers vouldroit. Perduz les ay par grant outrage, Mais je perdray corps et visaige Ou je les recouvreray [Réf. à Jean 12, 4-6]. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 75).

- Subst. fém. : Son jugement est un abisme : N'est homs qui en sache la *disme*... (MACH., C. ami, 1357, 67). ...Qui en eust peu d'iceulx compter la *disme*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 176). Conclusion, de leurs essaulcemens Possible n'est de la *disme* estymer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 214).

- *Ne pas dire/faire le/la disme de* : Cent rimes ay mis dedens ceste rime, Qui bien les conte. Prises les ay en vostre biauté qui me Tient sans dormir dou soir jusques a prime. Mais en mil ans n'en diroie la *disme*. Toute seurmonte. Chascuns le dit, li duc, li roy, li conte. (MACH., F. am., c.1361, 179). Ne vous diroye la *deïsme* De la force et de la deffence, Qui est en ce lieu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 63). ...son corpz y fu tant redoubté que lez plus fors et bien armez fuioient son encontre et le disoient estre faé ou homme immortel, car jamais n'avoient veu le pareil ne faire a chevalier, tant

fust de proësse paré, le *disme* de ce qu'il faisoit. (Comte Artois S., c.1453-1467, 76). ...le conte hurta tout baz a l'uis de sa chambre auquel elle l'ouvry en luy demandant comment il le faisoit, a quoy il respondy : "A souhait, mon leal amy Philipot ; sy ne vous en savroye la *disme* raconter..." (Comte Artois S., c.1453-1467, 134).

C. - En partic.

1. "Dixième partie des récoltes prélevée chez les Juifs pour être offerte à Dieu ou donnée aux lévites" : Pour ce ne prindrent point les prestres de la ligne de Levi partie en la terre de promission quant l'eritage fut departy aux lignees d'Israël, ains receurent de l'univers peuple lez *dismes* et offrendes. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 172).

2. "À Rome, dixième partie du butin offerte aux dieux" : ...car quant ses citiens pirates orent osté aus Romains un grant galice ou hanap d'or de grant pois que les Romains en nom de *disme* [trad. lat. *decima*] envoioient a Apollo Phitus et li avoient dedié (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.1.Ext.4, f° 17d). Par cest exemple puet on savoir comment les *dismes* sont de grant ancieneté que neis les païens paioient les *dismes* des despoules de leurs victoires au mains a la fois se non tous jours (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, I.1.Ext.4, f° 17d).

III. - Subst. masc. et fém. "Redevance en nature sur les fruits de la terre et sur le bétail, en principe égale au dixième, tout d'abord versée aux gens d'Église, puis aux seigneurs laïcs (qui ont usurpé ce droit ou l'ont reçu en fief)" : ...comme mesdiz peres ait donei a l'englise de Boclans un bichet de froment de annuel et perpetuel rente assigney et assis sus les *demes* de Boclans, je, en augmentacion et acressance dudit bichet de froment, donne et outroie a ladicté englise un autre bichet de froment a la mesure de Boclans de annuel et perpetuel rente (Test. Besançon, R., t.1, 1333, 338). Savoir faisons à touz, presenz et avenir, que en pure et perpetuelle aumosne, de nostre grace especial, nous avons donné et donnons au prieur de l'eglise Nostre Dame de Plaisance, (...) la *disme* que nous avons en la ville et parroche de Pierresac, laquelle vaut chascun an environ XXII. sestiers de blé, que fourment que seigle (Doc. Poitou G., t.2, 1335, 127). ...j'ordene que les *dymes* Soient aux eglises données (Mir. st Sev., 1362, 214). ...la [les chevaliers d'aujourd'hui] vous feront et establiront une loy que nulles *dimes* ne poieront, que a Sainte Yglise point n'obeïront, que nulle excomuniement ne craindront, et que ilz bateront et rouleront prestres et clers et touz aultres ministres d'Yglise (Songe verg. S., t.1, 1378, 16). ...le Saint Pere de Ronme, a l'exemple de Jhesuchrist, ne doit mie querir ne desirer telle recognescance verbal ou honmage, car il luy doit souffire de la recognescance que ilz font quant ilz poient deüment lez *dismes*, lezquellez Diex a reservé en signe de signourie universele et de souveranité (Songe verg. S., t.2, 1378, 60). Les dames de Saint-Remi de Sanliz, pour le *disme* du pain et du vin despendu en l'ostel le Roy par IX jours ou mois de février (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 40). ...pour estre converti en l'achat d'un fief, ainsy qu'il se comporte, tant en cens, rentes, boiz, *dismes*, terrages, revenues, drois, possessions et autres choses achetez de Sohier de L'Isle (BAYE, I, 1400-1410, 347). Voisent a l'eglise tout le plus que elles pourront, payent a Dieu loyaument leurs *dismes*, et non mie des pires choses (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 220). Et lors Costentin, meu au bien et relevement de l'Eglise, lui donna les possessions terriennes qu'elle tient, qui depuis s'est augmentee dez *dismes* et oblations courans, avecquez les sensives et offertes ecclesiaux, qui est le droit patrimoine du crucefix qu'il acquist de son précieux sang, par sa tres douloureuse passion. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 57). ...ledit Rendu (...) disant

icelles lettres estre surreptices et oreptices en plusieurs poins, et que a lui, au droit et tiltre de son église cure et bénéfice, compette, doit competter et appartenir lesdites *diexmes*, oblacions et aultres choses descordables, et en estoit et ses prédécesseurs a juste tiltre canonique en bonne et paisible pcession (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1451, 273). Et combien que de toutes manieres de dismes de droit commun et par ordonnance royaulx appartiengne la congnoissance a la jurisdiction ecclesiastique, comme de choses pures spirituelles, toutevoye soubz umbre de ce que aucunesfoys la partie qui doit la *disme* dit pour fuyr et dislayer que la *disme* est infondée (JUV. URS., Verba, 1452, 382). ...deux tonneaux de vin de rente, à les prendre sur la *disme* commune de Lochy (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 393). ...une autre acquisition faicte le IX^e jour de mars CCCC quarante neuf du *disme* des vignes de la dame de Croc et de Broc acquis d'Anthoine Roque, lequel l'avoit acquis dudit seigneur de Monfant pour le pris de 21 l. 7 s. 6 d. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 393). Lesdits chanoine demandoient le *delme* d'une piece de vigne, et ledit Remion dit que c'est ung gerdin cloz de mur et qu'il n'en doit point de *delme*. Li maistre-eschevin dit pour droit que, se les chanoine vuellent jureir sus saints que celle vigne leur doit *delme*, qu'il l'at bien a paier. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1333], 103-104). Laquelle fondacion il fist confermer par le pape Urban Ve, ensemble leur donna la *disme* du village de Caugie qu'il ordonna pour le vivre des deux bourgeois qu'il y mist, qui furent appellés escoliers du roy. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f^o 142 r^o).

- [Sortes de dîme] : Les religieuses, abbeesse et couvent d'Evreux ont en la forest d'Evreux ce qui ensuit, c'est assavoir la *diesme* de la revenue de ladicte forest, la *diesme* du miel, la *diesme* de la venoison, quiconques la prengne, la *diesme* du blé qui croist en ladicte forest, la *diesme* des deniers des ventes qui sont faictez en ladicte forest et es essars, la *diesme* du pasnage des pors, la *diesme* des pors du fondeur, la *diesme* de toutes les choses qui sont faictez en ladicte forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 240). Il est troys manieres de dismes ; c'est assavoir la *disme* anxienne, la *disme* des nouvalles, et la *disme* des exemplais. La *disme* anxienne si est et se prent pour celui qui l'a acoustumé d'avoir en la parroisse d'aucun curé sur les heritaiges qui ont acoustumé d'estre labourés continuez ans, et depuis XXX ans ou XL ans. Les nouvalles sont les choses qui nouvellement ont esté labourées, où il avoit aucune apparance comme seillons apparans qui autrefois y avoit eu labour ; et de celle nouvelle appartient au curé la *disme* pour le premier an. Et le exemplais si est les choses qui oncques mais ne furent labourées, et n'y avoit aucune apparance que oncques y eust eu labour de memoire d'omme, dont la *disme* en ces termes est et appartient perpetuellement au curé (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 41).

- *Menue disme*. "Prélèvement sur le menu bétail, les peaux d'animaux, la volaille, la laine, les fruits et légumes" : Nous avons le *menue disme* és maisons qui furent Pierre Marcoul et Johan Rochele (Cartul. Beauv. L., 1366, 647).

- *Droit de disme* : ...lesquelz, (...) tous gens de labeur, avecques leurs faulcilles, pour soyer le dixme seiglon du blé, pour droit de *disme*, et menèrent avec eulx une charrette pour amener les gerbes d'icelle *disme*. (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 404).

- [Entre particuliers] : Jugement (...) que dit que deux parsonne avoient debait d'avoir le *delme* de la nurson d'une maison et le volloit li ung avoir, et li autre dit qu'il leu devoit avoir, pour tant que tuitz li autres *delme* des bestes de la ville estoient scien. Li maistre-eschevin dit que, se li premier volloit desraignier que li

maison fut de son delmaige, qu'il en a la loi. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1336], 135).

- [Dans un cont. de supercherie grivoise] : ...a nous vous devez rendre le *disme* du nombre des foiz que vous couchez charnellement avecques voz mariz. (C.N.N., c.1456-1467, 216). La *disme* que nous devez et que nous vous demandons, elle n'est pas des biens temporelz (C.N.N., c.1456-1467, 216). Je vous demande (...) le *disme* de la *disme* que vous avez prins sur ma femme. (C.N.N., c.1456-1467, 220). Et ledict prestre, voyant la simplesse de ceste jeune femme entre les aultres pechez luy demanda se elle avoit payé (...) la *disme* de autant de foys qu'elle avoit esté avecques son mary. (TARDIF, Facéties Pogge D.H.-P., c.1490, 203).

- *Ne connoistre ne rente ne disme* : C'est une chiffre en angorime Qui ne congnoit rente ne *disme*. (MACH., C. ami, 1357, 135).

- *Payer la disme (à Dieu) de qqc.* "Payer tribut, sacrifier qqc." : Et qu'il appere qu'elles [les cigognes] ayent entendement, elles donnent tousjours et payent leurs *dismes* a Dieu de l'un de leurs faons quant elles les ont fais. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 115). [R. M.]

DIMENSION, subst. fém. (dimension)

[GDC : *dimension* ; AND : *dimension* ; FEW, Ø lat. *dimensio* ; TLF VII, 219b : *dimension*]

"Étendue mesurable d'un corps dans toutes les directions, dimension" : Et ligne a une seule *dimension*, c'est a savoir longitude ; et superficie a .II. dimensions qui sont longitude et latitude (ORESME, C.M., c.1377, 312). [Nombreuses occurrences ds ce texte] ...car elles ne pourroient autrement remplir les .VIII. corporeulx angles dessusdiz, c'est a dire remplir en tous sens le lieu entour un point du long, du lé et du parfont, selon les troiz *dymencions* de nature ordenees, sanz laisser riens de vuit. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 611). Et ce dit il par aventure pour les troiz *dimensions* qui en toutes les choses de nature corporeles sont trouvees, c'est assavoir longitude, latitude et profundité (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 749). Et contient, ce dient les sages, De ceste discipline l'art En soy : lignemens trais a part, Intervalles, grandeurs, figures Et en figures, par mesures, *Dimensions*, nombres aussi (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 120). Exemple puiz à ce retraire De chose ronde, ou circulaire, Qui a tant de confusion En sa triple *dimension* Que nul ne peut certainement Signer fin ne commencement, Ne distinguer la dextre part De la senestre par nul art (LA HAYE, P. peste, 1426, 170). *Dimension*, c'est la quantité d'une chose conceue selon le long ou le travers ou le parfont ; donc il y a trois *dimensions*, c'est assavoir la haulteur, la laise, la profondeur. (LA HAYE, P. peste, 1426, 195). Cy commence ung petit traictié de la pratique de geometrie contenant la maniere de mesurer toutes choses ; desquelles aulcunes sont mesurees par une *dimension*, aulcunes par deux *dimensions*, et les aultres par troys. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 101).

REM. TLF : 1372 (Corbechon, mais éd. 1522). [R. M.]

DIMENSIONNEL, adj. (dimensionnel)

[FEW, Ø lat. *dimensio*]

"Finis, qui a des dimensions" : Et lors furent créés et fais Espris non *dimencionelz*, Incorporelz et immortelz (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 6). [R. M.]

DIMENSIONNER, verbe (dimensionner)[FEW, Ø lat. *dimensio* ; TLF VII, 220b : *dimensionner*]

A. - "Mesurer" : Metior (...) : *dimensioner* (...). Dimensus (...) : mesurez ou *dimensionnez* en diverses parties ou manieres (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 143).

B. - "Proportionner"

Rem. MOLINET, *Rom. Rose moralisé*, c.1500. In : Dupire, *Gloss.*, 285. [R. M.]

DISMER, verbe (dîmer)[T-L : *dismier* ; GD : *dismier* ; AND : *dismier* ; FEW III, 25a : *decimus*]

A. - "Prélever ou accorder le dixième de qqc." : Decimo (...) : *dismier* ou recevoir disiesme ou la donner (Aalma R., c.1380, 97).

- En partic. "Taxer de la dîme" : Item, la disme du boiz de Maupertuz de toutes choses qui peuvent estre *dismeez* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 64).

B. - P. ext. "Payer" : Je n'ay pitié de ta douleur Nom plus que d'un vielz frivoleur Qu'un gibet *disme* en lieu de gerbe. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 308). [R. M.]

DISMERESSE, adj. fém. (dîmeresse)[GD : *dismeor* (*dismeresse*) ; FEW III, 24b : *decimus*]

"Où l'on recueille la dîme"

- *Grange dismeresse* : ...lesdites terres joingnantes et entretenantes l'une à l'autre, joignant d'un costé à Thomas Du Fresne, d'autre costé au dit Du Fresne et audit Herpin et bute d'un but au chemin tendant de la Fresnerie à la granche *diemerresse* de Saint Sauveur (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1478, 323).

Rem. Ex. d'a.fr., doc.1330 (*granche dismereice*), 1347 (*grange dimerece*), 1374 (*grange dismerresse*), 1384 (*grange dismerresse*), 1398 (*grange dymerresse*), 1401 (*grainche dimeresse*), 1413 (*granche dymerresse*) ds GD II, 721c. [E. P.]

DISMERIE, subst. fém. (dîmerie)[T-L : *dismerie* ; GD : *dismerie* ; AND : *dismerie* ; FEW III, 24b : *decimus*]

"Étendue de territoire sujet au droit de dîme ; droit de dîme" : ...droit de vignerie, *daixmerie* de fouaige (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1386, 288). ...13 tonneaux de vin de rente sur la *dimerie* dudit seigneur de Monfant, pour le pris de 398 l. ; Item, le ban que ledit seigneur de Monfant avoit en ceste ville de Saint-Pourcein, pour le pris de cinquante l. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 404). ...et aussi des maisons, terrageries, *dismeries* (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 244).

Rem. Ex. d'a.fr., doc.1334 (*dismerie*), 1416 (*desmerie*), 1424 (*dixmeries*) ds GD II, 721c-722a. [R. M.]

DISMERON, subst. masc. (dîmeron)[T-L (renvoi) : *dismeron* ; GD : *dismeron* ; *FEW III, 24b : *decimus*]

(Synon. de *dismage*)

Rem. Doc.1373 et 1383 ds GD II, 722a. [R. M.]

DISMEUR, subst. masc. (dîmeur)[T-L : *dismëor* ; GD : *dismeor* ; AND : *dismur* ; FEW III, 24b : *decimus*]

"Celui qui lève la dîme" : ...et, par tant, ilh entreprist une rigeure encontre Saint Engliese, qui fut asseis merveilheuze ; car, en tos liez où ilh avoit vingnes, preis, terres et jardins, qui devoient deyme, ilh cessat de ses deymes à paier et dest az *deymeurs* qu'il ne

voloit plus estre leurs bovirs ne leurs wangnirs, car, puysque ly XIe part de ses bins estoit à eaz, ilh presissent l'onzeme part à juste parchon al encontre de ly, et bin le wangnassent et fesissent leur profil, car jamais deyme ne leur paieroit ; dont ilh avit que longtemps après cely XIe part demorat en trixhe. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 477). Quand [le mari] (...) fut bien informé de sa femme et de son *dismeur* de ceste nouvelle disme mise sus, il s'en vint a son seigneur (C.N.N., c.1456-1467, 221). Et pour ce que le seigneur du Vergier ou ses gens ne furent pas contens que lesdiz Dugué et Caderu prissent la dîme en certaines terres, ung nommé Pierre Piquet, soy disant serviteur dudit seigneur du Vergier, [voulu contredire] ausdiz *dismeurs*, en les demandant à aucunes personnes et disant qu'il les trouveroit ledit jour en paradis ou en enfer. (Doc. Poitou G., t.11, 1474, 448). Jugement des *demours* de Moncel d'une pairt, et des *demour* de Bruville d'autre pairt, que dit que d'un aignel que plussieurs *demmour* disoient qu'il debvoient avoir, pour ce qu'il estoit de lour ban ; et li aultrez partie disoient qu'il estoit de lour ban. Il fut dit que chascun en ait la meitté. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1374], 482). [R. M.]

DIMINISSEMENT, subst. masc. (diminissement)[T-L (renvoi) : diminissement ; GD : *diminissement* ; *FEW III, 81a : *diminuere* ; *FEW VI-2, 132a : *minutiare*]

"Diminution"

Rem. Doc. 1394 ds GD II, 715c (*diminissement*) Ou faut-il lire *diminuïsement* ?

V. aussi *diminuïsement* v. Lexiques [R. M.]

DIMINISSER, verbe (diminisser)[AND : *diminisher*]

Région. (anglo-normand) "Diminuer"

Rem. Cf. ; AND : *diminisher*. Angl. *to diminish*.

V. aussi *diminissement* [R. M.]

DIMINUATION, subst. fém. (diminuation)[T-L (renvoi) : diminüacion ; GD : *diminuacion* ; *FEW III, 81a : *diminuere* ; *FEW VI-2, 132a : *minutiare*]

"Diminution"

Rem. ORESME (éd. 1488) ds GD II, 715c ; leçon *diminucion* ds ORESME, *E.A.*, c.1370, 492. [R. M.]

DIMINUEMENT, subst. masc. (diminuemment)[T-L (renvoi) : diminüement ; GD : *diminuement* ; *FEW III, 81a : *diminuere* ; *FEW VI-2, 132a : *minutiare*]

"Diminution" : ...en nostre tres grant grief, prejudice et dommage, et ou grant *diminuement* de noz drois, justice et seigneurie et de nostre heritage (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1390, 372).

Rem. Doc. 1391 (Montauban, *dymynuement*) ds GD II, 715c.

V. aussi *diminuïsement* [R. M.]

DIMINUER, verbe (diminuer)[T-L : *diminüer* ; GDC : *diminuer* ; AND : *diminuer* ; FEW III, 81a : *diminuere* ; TLF VII, 222a : *diminuer*]

A. - Au propre

1. Empl. trans. "Rendre moindre, amoindrir (en nombre, en quantité, en intensité, en valeur vénale...)" : Et, se il avenoit durant la dite ferme qui ferme (et) qui commencera ledit XXIIIe jour de novembre prouchain venant aucune chose en cens ou en rentes des revenues de la dite ferme feust et soit decheue, *diminuee*,

ameinrie ou relaichié, les diz religieux ne seront tenus a en riens *diminuer* audit Jehan pour ce de sa dite ferme ne de ce que il en doit et devra. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1366, 324). Et combien que le peuple de Paris fust grandement *diminué* tant par le fait des guerres comme de l'epidemie (FAUQ., I, 1417-1420, 184). ...pour doute que les officiers ou ouvriers de ladicte Monnoie eussent pour ce prins occasion de cesser ou empescher le fait de ladicte Monnoie, et *diminuer* ou reculer les prouffis d'icelle Monnoie (FAUQ., I, 1417-1420, 314). ...prier Dieu pour la conservacion des fruis de terre, qui estoient très fort *diminuez* et dommagiez par les froidures et par les pluyes continueles (FAUQ., II, 1421-1430, 235). ...il y a encores ung grant inconvenient en rongneux d'escus, en *diminuant* leur poix (JUV. URS., Nescio, 1445, 529).

- "Réduire" : Et puis qu'il fault comparoir mal a mal, cest avantage ont les populaires que leur bourse est come la cisterne qui a recueilli et recueult les eaues et les agoutz de toutes les richesses de ce royaume, qui es coffres des nobles et du clergié sont amendriz par la longueur de la guerre, car la fieblesce des monnoies leur a *diminué* le paiement des devoirs et des rentes qu'ilz nous doivent, et l'outrageuse chierté qu'ilz ont mise es vivres et ouvraiges leur a creu l'avoir que par chascun jour ilz recueillent et amassent. (CHART., Q. inv., 1422, 34). De tout ce testament, (...) je lui (...) donne faculté [à Jehan de Calaiz, notaire au Châtelet] De le gloser et commenter, De le diffinir et descripre, *Diminuer* ou augmenter, De le canceller et perscripre De sa main, et ne sceut escripre, Interpreter et donner sens A son plaisir, meilleur ou pire, A tout cecy je m'y consens. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 140).

. *Diminuer qqc. à qqn.* "Réduire qqc. à qqn" : Quolibet, se le serf et la serve d'aucun seigneur se marient ensemble contredisant le seigneur, a scavoir se le mariage tient. Response : les espousailles ne sont pas a rompre ne a dissolver, non pour quant les services ne doivent pas estre *diminués* au seigneur. (Sacr. mar., c.1477-1481, 50).

2. [Doubles constr.]

- *Diminuer qqc. en pieces.* "Réduire qqc. en morceaux" : Mais finalement par saint Sebastien l'instrument fu brisie et *diminue* en pieces. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 608).

- *Diminuer qqc. à/de qqc.* "Réduire qqc. de qqc., enlever qqc. à qqc." : ...tellement que les bestes mengans herbe et la terre furent *diminuees* de toutes choses (JUV. URS., Loquar, 1440, 347). ...que de tous les articles d'icelles [des ordonnances], selon le temps et les disposicions des choses, en facent [les conseillers] de nouvelles, ou *diminuent* des anciennes ou a icelles adjouster (JUV. URS., Verba, 1452, 402). Comme dist Leo pape : a la simple nature de la divinité riens ne puet estre adjouste ne osté ou *diminué*, car tousjours est ce qu'il est. (Somme abr., c.1477-1481, 142).

- *Diminuer qqn (ou un groupe) de qqn/de qqc.* "Amoindrir (qqn ou un groupe), en nombre, en possessions..., de..." : ...selon la possibilité et puissance des bourgeois, manans et habitans de ladicte ville de Paris, qui estoient moult *diminuez* (...) tant de nombre de personnes que de leurs chevances, par le fait des guerres et mortalités. (Ch. VI, D., t.1, 1420, 409). ...noz subgiez qui, par la foiblesse de la monnoie qui longuement a eu cours, ont esté moult apovris et très grandement *diminuez* de leurs terres, rentes, revenues, seignories et chevances (Trés. Reth. L., t.3, 1421, 34).

3. Empl. intrans. ou pronom. "S'amoindrir (en nombre, en quantité...)" : ...ce que elles cuidoiert avoir sentu et que elles disoient estre enfant, estoient mauvaises humeurs acumulées ensamble en son corps, par quoy elle estoit ainsi ronde ; et que

maintenant lesdittes humeurs estoient moult avalées et *diminuées* d'environ icelle prisonniere. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 297). ...vostre peuple une grant partie s'en va et se *diminue* forte (JUV. URS., Verba, 1452, 270).

B. - Au fig.

1. Empl. trans. "Amoindrir (en importance, en valeur...), affaiblir" : ...les changeurs et banquiers qui sçavent où l'or a cours à plus hault pris, chacun en sa figure, ilz, par secrètes cautelles en *diminuent* le pays (ORESME, Monnoies W., c.1365, III). Et a celui qui est povre ou *diminué* en pecunes pour la communauté, l'en ly fait dons utiles. (ORESME, E.A., c.1370, 450). Et ne sont pas pour ce loing de Dieu, car Il est partout comme dit est, ne la gloire des bons n'est par ce en rien *diminuee* (ORESME, C.M., c.1377, 294). Les malles adventures sont quant Dieu est tant offensé qu'il ne le veult plus endurer, mais veult monstrier sa force et divine vertu. Premier, il leur *diminue* le sens, qui est grant playe pour ceulx à qui il touche. (COMM., II, 1489-1491, 228). Quoy qu'il en soit la Lune *diminue* fort le cervel et n'est pas bon trop ententivement et assiduellement la regarder (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 r°). Ne oncques puis ne fut cassee, *Diminuee* n'abaissee, Ains en croissance est essalluee [une pensée] (LA VIGNE, S.M., 1496, 274). ...et, pour ce que la matiere ne se pourra si tost conclure, sera expedient d'entrer en unes treves de quinze jours ou envyron, se faire se peult, comme il semble, afin que ce pendant nous puissions tant mieulx fortifier et ["et ainsi"] leur armée de Bourgoigne *diminuer*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 318).

- "Amoindrir (en gravité)" : ...les confessions toutes cy-dessus escriptes, par lui faites, estoient vrayes en la maniere que autrefois les avoit dittes et congneues, sauf tant qu'il dist que oncques jour de sa vie il ne print en l'ostel dudit Michel Le Moine les deux tasses d'argent par lui cy-dessus congneues, et en ce corrigea et *diminua* sadite confession. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 20).

- *Diminuer qqn.* "Rabaisser qqn" : MAISTRE ALIBORUM. Vous aurez maniere si sottte Que vous ne scauries bien jouer. TESTE CREUSE. Nous lairons nous *diminuer* ? SOTIN. Nous lairons nous mettre dessoubz ? (Sots Magn., a.1488, 205). ...l'onneur et sainteté de tous lesquelz [astrologues] ledict calumpniateur et ignorant detracteur s'efforce charger, fouller et *diminuer* en blasmant ladicte science et aussi, en ce faisant, s'efforce confondre et adnichiler toute philozophie, dont elle deppend (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 4 r°).

2. Empl. intrans. ou pronom. "S'amoindrir, s'affaiblir" : Et pour ce, quant les filz du trespasé sont vaillans hommes, le memoire du pere en croist en bien et en *diminue* quant il sont mauvais. (ORESME, E.A.C., c.1370, 138). ...tousjours ce royaume c'est *diminué* de toutes choses et tousjours *diminue*. (JUV. URS., Nescio, 1445, 508). Ainssy parlant et soupirant, le noble chevalier et champion de Dieu se *diminuoit* et aneantissoit, car tousjours saignoît incessamment (Saladin C., c.1465-1468, 61). ...toutes leurs choses estoient maintenues en estat, tant vie que vestemens, sans affaiblir ne *diminuer* fors que de l'aage, car de plusieurs n'en entra que deux en la terre de promission, savoir Josué et Caliph. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 v°).

- [Constr. partitive] : ...Dieu le souffrit cheoir en ceste gloire et tant luy *diminua* du sens, qu'il mesprisoit tout autre conseil du monde sauf le sien seul. (COMM., I, 1489-1491, 79). ...il fut grand bruit que ledit Ferrieres en avoit eu de l'argent, tellement qu'il en fut noté et en *diminua* grandement de son honneur. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 183).

- "Se détériorer, aller à sa ruine" : Nous avyons bon commencement ; Mes, depuis qu'elle est cy venue N'avons eu que peine et tourment Et maleureté advenue. Pleust a Dieu que tansist la mie, Ou que fust cent foiz par de la ; Nostre besoigne *diminue*, Et ne scay comment il en va. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 462). [R. M.]

DIMINUISEMENT, subst. masc. (diminuisement)

[T-L (renvoi) : diminissement ; GD : *diminissement* ; *FEW VI-2, 132a : *minutiare*]

"Diminution" : ...ainssi, il [les rois] retienent le pasteur et laissent lez berbys touz seulz aux champs, et aussi ilz le font ou grant prejudice et *diminuisement* du service divin. (Songe verg. S., t.1, 1378, 234).

Rem. Doc.1394 (*diminissement*) ds GD II, 715c. [H. G.]

DIMINUISER, verbe (diminuer)

[T-L : *demenuisier* ; GD : *demenuisier* ; AND : *demenuser* ; FEW VI-2, 132a : *minutiare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Enlever, supprimer" : ...celluy traité [de Bretygny] ne fust onques aconpli ne parfait, mez se raporterent lez tracteurs a tout ce que lez Roys y voudroient ajouster ou *dyminuisier*, ouquel traité de Calays il fust assez dit que le Roy sursoiret d'user de sa souveraineté et ressort en Guyenne (Songe verg. S., t.1, 1378, 277).

B. - Au fig. "Affaiblir, réduire" : ...il [le roi de France] ne puet ne ne doit faire telle alienacion de la souveraineté et du ressort, car il ne crestret mie son royaume, mez le *demenuiseret*, et si n'est nulle plus grant alienacion que de la souveraineté et du ressort. (Songe verg. S., t.1, 1378, 285).

II. - Empl. pronom. "Se réduire, se rétrécir" : Cil qui voit par songe qu'il devient chanu, s'il est prince de peuple, il languira soubz le peuple, et, s'il n'est prince, sa substance se *demenuisera*, et, s'il est tout chanu, il cherra en soings grans et durables angoisses. (Expos. songes B., 1396, 73). [R. M.]

DIMINUTIF, adj. et subst. masc. (diminutif)

[GDC : *diminutif* ; AND : *diminutif* ; *FEW III, 81a : *diminutio* ; TLF VII, 223b : *diminutif*]

A. - "Où il manque qqc."

Rem. EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s. ; *membre superflu ne diminutif*) et *Coust. de Norm.*, éd 1483, ds GDC IX, 384b.

B. - GRAMM. : Et pour ce, Albert allegue ici Saint Augustin, qui dit que "bellum" est le *diminutif* de "bonum" et signifie petit bien. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 326). Diminutivus (...) : *diminutis* - nomina diminutiva (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 123). [R. M.]

DIMINUTION, subst. fém. (diminution)

[T-L : *diminucion* ; GDC : *diminution* ; AND : *diminutium* ; FEW III, 81a : *diminutio* ; TLF VII, 224a : *diminution*]

A. - Au propre. "Amoindrissement, réduction, diminution" : Mais il n'est pas ainsi de velocity ou d'ysneleté, aussi comme en magnitude ou quantité le procès est infini en division ou *diminucion*, si comme il fu dit ou premier chappitre, mais non pas en augmentacion ou acressement. (ORESME, C.M., c.1377, 104). Augmentacion et *diminucion* ont lieu en quantité, et est augmentacion quant une chose se mue d'une quantité mendre a une plus grande, et *diminucion* quant une chose au contraire se mue d'une quantité grande a une plus petite (...) et *diminucion* est au

contraire par la consumpcion ou deperdicion de la propre substance dessusdite. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 216). Pourquoi ne pourra estre Dieu par tout sans accroissement ou *diminucion*, sans ce que on le puisse dire estre hors telement qu'il ne soit dedans, et sans ce qu'il soit du tout compris, ou enclos, ou fourclos en quelconque creature ? (GERS., Trin., 1402, 162). Item, que Dieu ne vueille mie que trop grant subscide soit mis sur commun, le monstra au roy Roboam, lequel respondi au peuple qui lui requeroit la *diminucion* des charges sur eulx imposées par son pere que le plus petit de ses dois estoit plus gros que les dos de son pere (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 126). ...sur la requeste du procureur du Roy, afin de pourveoir au fait du demaine du Roy et aux entreprinses faictes ou à faire en *diminucion* d'icellui (FAUQ., I, 1417-1420, 3). Apprenez a cognoistre vostre infelicité par les fortunes eueuses de voz ennemis, et vous souviengne que les glaces d'yver, ne la *diminucion* du vivre, la pestillence des maladies contagieuses ne le long travail des armes vestir et porter nuit et jour, ne leur cassent leurs fortes entreprises, ne ilz n'en laissent sieges a metre, ne champs a tenir, et tous voz faiz se delaissent pour chacune legiere ochoison ou particuliere voutenté. (CHART., Q. inv., 1422, 16). ...après ce que ledit Chancelier ot remonstré les grans mises faictes et à faire par le Roy, les charges qu'il a à soubstenir pour occasion des guerres et autrement, la grant *diminucion* des prouffis et revenues de ce royaume (FAUQ., III, 1431-1435, 15). ...car proprement une chose est toute qui n'a aucune *diminucion* ne amenrissement (Somme abr., c.1477-1481, 141). De la eminance et ingrossacion de tout l'ueil. De son contraire, maigresse et *diminucion*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

B. - Au fig. "Amoindrissement, affaiblissement, déchéance" : Homme devint sanz *diminucion* De deité (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 245). ...et determina que l'en rertranchast les chiefs de tous les Galileans par douloureuse *diminucion*. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 115). Et pour ce nous ont les diz exposans humblement supplié et requis que, eu regard à ce que dit est, et que pour la *diminucion* et affeblissement des monnoies qui ont eu cours, ilz aient servi nous et la dicte court à petiz gaiges de par deça par longtemps (Doc. Poitou G., t.7, 1423, 403). ...ou prejudice et à la *diminucion* ou confusion de la foy chrestienne (FAUQ., III, 1431-1435, 111). ...mais vouldrent [des seigneurs] que lesdis quatre seigneurs principaulx (...) feussent en bonne amour (...) et hommage lige a ung seul qui seroit roy et empereur sus tous, sans *diminucion* aucune de leurs droiz demainnes (JUV. URS., Loquar, 1440, 343). Et entre autres, pour ce qu'il fut adverti que aucuns gens de guerre nommez Gault de Salges, Pons d'Aglans et Messe Pierre Montaigne avoient fait et commis plusieurs grans abuz, exactions et autres choses indeuez à la grant charge, destrucion et dommage de plusieurs povres gens, *diminucion* et retardement des deniers du roy, donna ledit grant maistre mandement et commission à maistre Guillaume de Montcam, licencié en loys, de les prandre au corps où qu'il les peust trouver, hors lieu saint (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 249).

- "Réduction, rémission (des péchés)" : Vault autant une priere faicte pour les mors a celui qui la fait, comme pour soy ? Response : Quant a avoir la gloire de paradis elle vault autant ou souvent plus, de tant que elle est faicte de plus grande charité ; quant a la penitence que la personne doit pour les pechiez, elle ne vault pas tant a la *diminucion*. (GERS., Déf., 1400, 236). [R. M.]

DIMINUTIVEMENT, adv. (diminutivement)[*FEW III, 81a : *diminutio*]

"En diminuant, en manquant" : ...s'il fait la bonne oeuvre *diminutivement* comme june sans aumosne, s'il le fait neglegement... (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 64).

REM. Cf. aussi Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495. In : P. Demarolle, 4e Colloque, Amsterdam, 1985, 5. [R. M.]

DIMISSIION, subst. fém. (dimission)[GD : *dimission* ; FEW, Ø lat. *dimissio*]

A. - "Abandon, suppression"

Rem. GORDON (éd. 1495) et *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XVe s.) ds GD II, 715c-716a.

- Sans homme de dimission. "A l'unanimité" : Et, qui autrement le feroit, il seroit à cent livres de metsain, et bany v ans, et n'en polroit estre quicte sans le consentement de tous les trèses et de tout le conseil, sans hommes de *dimissions*. (AUBRION, Journal L., 1478, 94).

B. - DR. "Abandon au profit de qqn, don"

Rem. Doc. 1384 ds GD II, 715c-716a. [R. M.]

DIMISSOIRE, adj. (dimissoire¹)[GDC : *dimissoire*¹/*dimissoire*² ; FEW, Ø lat. *dimissio*]

Lettre dimissoire. "Lettre par laquelle un évêque envoie un de ses diocésains à un autre évêque pour recevoir les ordres"

REM. Doc. 1501 (*lettres dimissoires*) ds GDC IX, 384b-c (*dimissoriae litterae*). [R. M.]

DIMISSOIRE, subst. fém. (dimissoire²)[FEW, Ø lat. *dimissio*]

"Renvoi, retard" : Allons sans longue *dimissoire*... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 231). [R. M.]

DINANDERIE, subst. fém. (dinanderie)[GDC : *dinanderie* ; FEW III, 81 : *Dinant* ; TLF VII, 225a : *dinanderie*]

"Ensemble d'ustensiles en cuivre jaune" : ...féronnerie, *dinanderie*... (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1399, 324). ...et pensoit icelle femme que ce feust en ouvrant du mestier de *dignanderie*, dont icellui Poissonnier, le jeune, estoit ouvrier (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1427, 29). ...et que chascun marchant forain de *dinanderie* saiche comment il se devra conduyre au debit et vendicion de sa marchandise (Mét. corp. Paris L., t.2, 1484, 507). En l'an mil quatre cens soixante six, fut prins Dinant, assise ou pays de Liège (ville très forte de sa grandeur et très riche à cause d'une marchandise qu'ilz faisoient de ces ouvraiges de cuyvre qu'on appelle *dynanderie*, qui sont, en effect, potz et pesles et choses semblables), par ledict duc de Bourgongne, dès avant le trespas de son père le duc Philippes (COMM., I, 1489-1491, 1).

Rem. Doc.1389 ds TLF. GDC IX, 384c. [R. M.]

DINANT, subst. masc. (dinant)[GD : *dinan* ; *FEW III, 81a : *Dinant*]

"Fabricant, marchand d'ustensiles de cuivre jaune tels que vaisselle, pots, chaudrons..., *dinandier*" : ...commença la commotion en la ville de Rouen par merdaille comme de *dignans*, drapiers et gens de pource estofle (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 162). ...a Colin Vereul, *dynant* (...) pour avoir livré IIII bannières d'arain pour asseoir sur les II pignons de deux chambres (Comptes Archév. Rouen J., 1438-1439, 201).

Rem. Doc.1404 ds GD II, 716a (*dynan*). [R. M.]

DISNEE, subst. fém. (dînée)[T-L : *disnee* ; GD : *disnee* ; FEW III, 94b : *disjejunare* ; TLF VII, 227b : *dînée*]

A. - "Repas du milieu du jour ; ce qu'on sert à ce repas ; moment de ce repas" : ...ainschois la viespree Il [le roi] se doit consillier a se gent a *dinee* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 144). Ahy, benoîte chars de virginal portée, Secourés aujourd'uy vostre gent esgarée, Qui sueffrent tant de maus en estraigue contrée, Tant de fain, tant de soit, tant de pource *dînée* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 67). ...de sa maison ne partismes Jusqu'a tant que nous en venismes Hier puis *dynée*. (Mir. st Panth., 1364, 323). En ceste ville annuit seront, Ou demain, sire, a la *disnée* (Mir. Clov., c.1381, 225). En ce penser et en ce soing Chevauchay toute matinee, Tant que je ne fu gaire loing Du lieu ou estoit la *dinee* ; Et quant j'euz ma voye finee Et que je cuiday herbergier, J'ouÿ par droicte destinee Les menestriers en un vergier. (CHART., B. Dame, 1424, 333). ...de journee en journee, de *disnee* en *disnee* et de soupee en soupee (LA VIGNE, V.N., p.1495, 129).

Rem. Jour. Blaye alex. M., a.1455, gloss.

- [Des bestiaux] : ...la *disnée* de cinq mulletz (Comptes roi René A., t.3, 1453, 103).

B. - [En compos.] *L'après-disnee.* "L'après-midi" : En gibessant toute l'après *disnee* Par my lez champs pour me desanuyer... (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 248). Et l'après *dignée* de ce jour, lesdiz Octo, Briçonnet et moy fusmes à la Monnoye (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 35). Mais riens ne vouloient entreprendre sans le sceu du viel Cappitaine. Si s'adresserent à lui une après-*disnée* (BUEIL, I, 1461-1466, 114). Et, à l'après-*disnée*, amena le Jouvencel et tous les gens de bien qu'il peust trouver de la frontière, tant cappitaines que aultres. (BUEIL, II, 1461-1466, 4). A l'après *disnée*, ledict duc et luy se veïrent en grant chère (COMM., I, 1489-1491, 163). [R. M.]

DISNER, subst. masc. (dîner¹)[T-L : *disner* ; GDC : *disner*² ; AND : *disner*¹ ; FEW III, 94b : *disjejunare* ; TLF VII, 228a : *dîner*²]

A. - "Principal repas de la journée pris au milieu du jour (le premier repas de la journée, après la messe, où l'on communie à jeun, ou bien le premier repas consistant)" : "Hoste," se dist Regnier, "alons seoir au *diner*..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 9). Jeudy premier jour, petit *disner* à Gerston et giste à Stanford. Thomas Vare, espicier, pour 1 livre 3 quarterons de sucre en pain pour faire claré, acheté du commandement du Roy, 4s. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 214). Après *disner* il m'apella Et longuement a moy parla... (MACH., F. am., c.1361, 241). Apres *dinner*, tout li signeur, Dedens la chambre l'empereur, Se retireïrent tuit ensamble. (MACH., P. Alex., p.1369, 37). ...quant je estoie à Noyon, et portoye un plat de viande après ceulx qui servoient au *disner* le roy à sa table (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 543). Après lequel eslargissement, il s'en estoit alez ès halles de Paris pour acheter du pain et du fruit pour son *disner* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 9). Le *disner* fu prest ; ilz laverent et puis s'assistent et furent bien serviz. Après les nappes ostees, laverent, et furent graces dictes. (ARRAS, c.1392-1393, 187). ...faites, dist il, que le *disner* soit prest a XII heures (C.N.N., c.1456-1467, 261). Et ce mesme jour, après *disner*, yssirent dehors Paris Ponset de Riviere et ceulx de sa compaignie, qui bien povoient estre de trois à quatre cens chevaulx, cuidans trouver lesdiz Bretons et Bourguignons ; mais

point ne s'i trouverent, et ne fut lors riens fait qui soit digne de memoire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 95). Cher et poisson avons en mise. C'est bonne viande ad commissaires ; Nous en ferons bien nous afferes Pour le *disner* de se prophete. (Pass. Auv., 1477, 147). Le *diner* est tout appresté. (Pass. Auv., 1477, 185). Item Dieu est en l'ame bonne et leale (...) comme la manne en l'arche, comme seel en la carte, comme la medecine en l'apothecque, ou comme la harpe ou *disner* et l'ymage ou mireoir (Somme abr., c.1477-1481, 139). Dy leur, apres *digner*, baillerons Deux de noz gens emmy la pree, Et que nous nous y consentons Aujourd'uy, en ceste journee, Que bataille leur sera livree A deux contre deux seullement, Ainsi comme il ont procuree En l'autre et non autrement. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 311). ...et depuis ce jour monsieur d'Orleans mengea et fist son *disner* en son logis (LA VIGNE, V.N., p.1495, 306).

- [P. référence au fait que l'on sort du jeune de la nuit, synon. de *desjeuner*] : Alez faire aprestre *diner* : Maishuit est temps de desjeuner. (Mir. Berthe, c.1373, 239).

- [P. référence au service divin] : Item vuils et ordonne que l'on ait et soient appelez ledit jour de mon enterrement touz prebstres et tel nombre comme l'on pourra finer et havoit, tant religieux comme autres (...); a chascun curez, prieurs, moines, Cordelliers, Jacopins et autres religieux qui present seront comme dessus trois gros viez a ung chascun et es simples chapellains a un chascun deux gros viez et que a touz soit donnez et administrez ledit jour boire et maingier a *digner* bien et competanmant selon le jour. (Test. Besanç. R., t.1, 1385, 501). Et après le service divin repaierent, et fu ly *disners* en une grant tente riche et noble, tout emmy la prairie. (ARRAS, c.1392-1393, 39). ...tendez et appareilliez ceste sale, et menez joye ; et faictes appareillier la messe ; et après le service faictes drecier les tables, et après *disner* faictes cy, devant moy present, la feste comme se je fusse sur piez, car sachiez que ce me allegera moult mon mal. (ARRAS, c.1392-1393, 121). La messe fu dicte, et s'assistrent au *disner*, et sist l'espousee a une table emprès le lit de son pere, et Urien d'encoste elle, et Guyon servoit devant Hermine moult liement ; et furent moult richement serviz partout. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Et aprez le service fu enseveliz le corps, et bien seellée la sepulture par dessus, qui fu riche et noble selon l'usage du temps de lors, et fu le *disner* grant et noble. (ARRAS, c.1392-1393, 292).

- [P. oppos. à *soupper*] : En celle nuit convint à grant joie souper. L'endemain les asirent les prinches au *diner* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 350). Et a tant laisseray cy a parler des grans honneurs, des *disners* et des souppers que le roy, la royne, les autres seigneurs et dames donnerent a Saintré (LA SALE, J.S., 1456, 133). ...pource que le mary demouroit seul, il luy dist qu'elle appointast son *disner* et soupper tout ensemble (C.N.N., c.1456-1467, 527). ...IcIIIxx poulaillies, XXXII oysons et XXXVI chevreux, sans le menu gibier et venoison et sans ce que à chacune assiete *disner* et soupper y avoit trois grans salles, plaines de autres gens, sans les derriers. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 146 r°).

B. - P. méton.

1. "Ce que l'on mange à ce repas" : ...comme celle aussi c'on peut entendre Par Abacuc qui porta le *diner* A Daniel (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 247).

2. [Comme repère chronologique dans la journée] "Moment de ce repas" : Tant va Emeriet que mardi au *disner* Est venu a Paris, noble ville sans per (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 126). ...le lendemain se party et passa la uellon et le pertuis, et vint

au *disner* a Figiere, et au giste a Geronne. (ARRAS, c.1392-1393, 272).

- *Il est disner*. "C'est le moment du dîner" : Ce mantel ci qui vault bien chape Vueil despoullier, il est d'iver. [l. despoullier. Il est *diner*.] J'ay fin, si me vueil desjuner (Mir. femme, 1368, 191). [Lecture de R. Glutz]

- *Heure de disner* : ...il qui parle et ledit Jehannin alerent environ l'eure de *disner* et trouverent ledit Breton sur les carreaux dudit Chastellet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 544). ...[il] dit et afferme par son serement (...) que oudit jour d'ier il ne vit icellui prisonnier, ne n'avoit veu jusques ad present, puis mercredi derrenierement passé, heure de *disner*, que icelli prisonnier avoit disné en l'ostel dudit son maistre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 134). ...et vindrent jusques à la Bouylle, assis sur la riviere de Seine à cinq lieues près de Rouen, à ung samedi VIe jour du moys de juing, à l'eure de *disner* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 170).

- (*Heure d'*)après *disner*. V. après-*disner* "Temps qui suit ce repas (pour les tribunaux, environ de quatre à six heures du soir)" : ...à la requeste de reverend pere en Dieu mons. l'evesque de Paris, ledit mons. le chancelier, son maistre, mandoit audit mons. le prevost que lui, son lieutenant, le procureur et conseil du roy nostre sire, feussent, après *disner*, par-devant lui, en son hostel, en la rue de la Verrerie, pour oïr certaines requestes (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 84). ...en icelle ville de Vaily, en laquelle ville ilz ont esté ensamble jusques le mercredi après la feste du jour des Mors, heure d'après *disner*, qu'il et ladite de Valenciennes se partirent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 155). ...le mercredi de la Sepmaine Peneuse derrenierement passée, elle estant à Nostre-Dame de Paris emprès la chappelle Saint-Sebastien, environ IIIJ ou V heures après *disner*, elle oyt et entendit que une femme vint à elle en prenant son escuelle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 529). LE GAUDISSEUR. L'eau rosé a laver les mains, Après *disner* ["L'après-midi"], furent les baingz Bien preparez par beaulx conduitz. LE SOT. A Jesus ! (Gaud. sot, c.1450, 14). Et y fut mené et y arriva le jeudi, XXe jour de janvier IIICLXXIII, environ l'eure de trois heures après *disner* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 305).

Rem. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 398 et 416.

. À n heures le *disner*. "À n heures de l'après-midi"

Rem. Procès-verbal de la représentation, in LA VIGNE, S.M., 1496, 119 (la pluie *dura sans cesser depuis trois heures du matin jusques a trois heures le disigner sans faillir*).

- *Devant disner* : Un pou devant *disner* lui vindrent nouvelles que son frere le conte de Forez le venoit veoir, dont il fu moult joyeux. (ARRAS, c.1392-1393, 240).

- [Pour évaluer une durée, p. oppos. au *desjeuner* (au petit déjeuner) qui prend beaucoup moins de temps] : L'on avoit donné à entendre audit seigneur de Moy que Condé ["la prise de Condé assiégé"] n'estoit que pour ung desjuner ; mais, quand il eut bien regardé la force et situation du lieu, il respondi que c'estoit bien pour ung *disner*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 192). [cf. p.202 : *en autant d'espace que ung disner pooit durer*]

C. - P. ext. "Repas" : Et est celui qui estoit ordené pour faire faire eschaffaus, lices et teles choses pour les esbatemens et exercites et les *digners* communs que l'en faisoit adonques es cités, si comme il appert ou secont de Politiques. (ORESME, E.A.C., c.1370, 242). Dieux scet s'ilz parlent de plusieurs A leurs *disners* et a leurs tables ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63). ...la Court suspendi ycelz cordouanniers de tel feste de menestriers et de *diners* (BAYE, I, 1400-1410, 49).

- RELIG. *Le pardurable disner*. "Le repas du Seigneur" : Je te respons (...) Qu'au pardurable *diner* sont Ja semons ou ciel la amont (Mir. st Lor., 1380, 180).

REM. Sur l'étymologie, cf. G[aston] P[aris], *Romania* 8, 1879, 95-100. Cf. aussi André Goosse, "L'heure du dîner", *Comptes rendus de l'Ac. Royale de Langue et de Littérature Française*, séance du 11 mars 1989, p.75. [R. M.]

DISNER, verbe (dîner²)

[T-L : *disner* ; GD : *disner* ; GDC : *disner*¹ ; AND : *disner*¹ ; FEW III, 94b : *disjejunare* ; TLF VII, 227b : *dîner*¹]

A. - "Prendre le *disner* (le premier repas de la journée, après la messe, où l'on communie à jeun, ou bien le premier repas consistant), prendre au milieu du jour le principal repas de la journée"

1. Empl. intrans. : Quant ma dame chevauchera, Elle ira *diner* a Glurvost Droit en la maison le prevost. (MACH., C. ami, 1357, 141). Et delés ma dame *disnai* Ou petit prins pain et vin ai (MACH., Voir, 1364, 346). Je montai sur ma haguenee Et chevauchai la matinee Ne de chevauchier ne finai Tant que je vins ou je *disnai*. (MACH., Voir, 1364, 366). ...[ils] s'en vindrent *disner* à Paris, là où ilz arriverent entre XJ et XIJ heures avant midi (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 544). ...en un jour dont il n'est record que l'en *disnoit* en sale, ainsi comme aucuns seigneurs qui là estoient orent jetté aucunes escuelles d'argent, dont ilz avoient esté serviz sur table, à terre parmi la sale, il, par temptation de l'ennemi, print et recueilly enmi ladite sale une desdites escuelles d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 449). Après ce que ilz orent *disné* et que les tables furent levees et graces dictes et que ot servi d'espices, plusieurs s'en alerent armer et monter. (ARRAS, c.1392-1393, 40). Et *disna* cellui jour avec le pape Benedic. (ARRAS, c.1392-1393, 270). Lors vint le chappellain a Gieffroy et lui dist : Monseigneur, il est prest, alons *disner* quant il vous plaira. Et Gieffroy prist le prier par la main et l'en mena amont *disner* avecques lui, et laverent et s'assistrent au *disner* (ARRAS, c.1392-1393, 277). Après que le roy et la royne eurent *disné* et que les tables furent levees, Saintré manda querir ses paremens (LA SALE, J.S., 1456, 92). ...aujourd'hui j'ay *disné* avecques luy. [Il fait ensuite un long voyage jusqu'à son village] (C.N.N., c.1456-1467, 514). Maulbec, Mallegorge, tous deux, Faictes qu'ayons de viande preste, Car avec Jhesus *disner* veulx. (Pass. Auv., 1477, 139). Tout est venu fors Jupiter, Mon filz, pour decorer ma feste, Mais il ne me vient visiter, Sinon pour me rompre la teste. MERCURE. Je vous suppli a ma requeste, Nostre bon hoste Saturnus, *Disnons*. (Cene dieux, c.1492, 109).

- [P. référence au fait que l'on sort du jeune de la nuit, synon. de *desjeuner*] : J'ay fin ["faim"], si me vueil desjuner: Delivrez vous, alez au vin ; Et vous, fille, tandis, Aubin Alez querre, si *dinerons*. (Mir. femme, 1368, 191). Bien sçay que t'as gran fain et si n'as que *digner*, Or me dis, doulx amis : ou voeul tu desjuner (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 38). G'iray *diner* a court a sa malle journee, Car bien je lui payeray au jour d'hui desjune (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 50).

- [P. référence au service divin] : Alons *diner* ysnel le pas, Puiz que noz heures dit avons (Mir. nonne, 1345, 329). Laquelle qui parle salua iceulx espousez bien et doucement, ala après eulx à moustier, et les raconvoya jusques à l'hostel d'Alençon, où ilz *disnerent*, et elle qui parle s'en ala *disner* en sa chambre. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 340). Et après le service alerent *disner*, et fist Remond porter a ses freres de la pictance (ARRAS, c.1392-1393, 273). Et messire Ysembart Alixandre, soy disant curé de ladicte

cure, dit que le Roy en venant de son retrait en sa garde robe de sa chambre environ X heures, le Roy, avant qu'il alast à sa messe ne qu'il *disnast*, ly donna ladicte cure de S. Thomas (BAYE, II, 1411-1417, 275). Et le service et mistère fait et acomply, s'en alla *disgner* au Pallaiz, où il tint estat royal. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 131).

- [P. oppos. à *souper*] : ...ledit jour qu'il parla audit Breton, ledit mons. l'evesque estoit en icelle ville de Poitiers, et y *disna*, soupa et jeut celle nuit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 550). ...l'andemain, qui fu lundi, environ heure de prime, il ala *disner*, souper et couchier en la ville de Marne, près de Saint-Clou (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 562). Et donna Anthoine aux dames et aux bourgeois et aux gentils hommes de la ville qui avoient esté avecques lui, a souper, et le lendemain a *disner*. (ARRAS, c.1392-1393, 194). Ordener Nous devons tous et disposer D'en enfer ainsi reposer Et nous souper encor anuit, Com cy *disnons* ensemble tuit. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 186).

- *Avoir qqn à disner* : Ung grant plaisir certes aré Si je puis avoir le prophete A *disner*. (Pass. Auv., 1477, 139).

- Empl. impers. : Item, dist que, deuz ans et demi a ou environ, (...) ainsi comme il passoit par la sale où il avoit *disné* grant quantité de gens, vit et apperçut que sur le dresseoir d'icelle sale estoient demourez deux hennaps d'argent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 105).

2. Empl. pronom. "Prendre le *disner*" : Lequel maistre d'ostel dist à lui qui parle qu'ilz se *disnerioient* ensamble, et après parleroit à lui. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 526).

- *Se disner de qqc.* : Le plus des foiz monseigneur se *disne* et soupe de bescuit et de la belle fontaine, et madame a de tous les biens de Dieu (C.N.N., c.1456-1467, 110).

3. Part. passé en empl. subst. *Disné* : ...il prioit ou requeroit lesdis presidens et conseilliers de la Court qu'ilz feussent ausdictes vigiles, messes et service, et après icelles messes et service au *disné* en son hostel des Tournelles. (FAUQ., III, 1431-1435, 80).

B. - P. ext.

1. Empl. intrans. "Manger" : Alons men *dyner* par deport Au meilleur vin que nous sarons, Et illec nous desgoiserons toute vespree (Mir. pape, 1346, 362). ...mon estomac en est si traveillé [des pâtés d'anguilles] que, tantost qu'il les sent, il a assez *disné* (C.N.N., c.1456-1467, 83).

- *Donner à disner* : Et semblablement appartiennent a magnificence toutes grans choses qui sont faites pour la chose publique et pour le bien commun, si comme il convient en aucun lieu et en aucun cas largement despendre et donner, comme seroit au prince des galees ou du navire pour son ost, ou faire un convit et donner a *disner* a toute la cité. (ORESME, E.A., c.1370, 244).

- *Disner de qqc.* : Amis, nous *dinerons* avant Des biens que Dieu nous a prestez : Veez les cy touz aprestez. (Mir. enf. diable, c.1339, 40). LE FOL. (...) Et m'iray, s'il est advespré, *Diner* de grés a escurer. (Mir. parr., 1356, 29).

2. Empl. trans. *Disner qqn*. "Traiter qqn à table, le régaler" : ...si tost que *dinez* serons (...) nous penserons De retourner. (Mir. fille roy, c.1379, 29). A l'ostel Priant viengne qui voeult estre *digné* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 49). ...dimanche vous ne povez faillir de estre bien *diné*, car vecy deux perdrix que j'ay pourveu (C.N.N., c.1456-1467, 581).

- [Dans une formule d'imprécation] *Estre mal disné* : Ça, sergens, venez moy ayder, Que mal *disné* puissiés vous estre ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 870). [R. M.]

DINERIE, subst. fém. (dînerie)

[T-L (renvoi) : dinerie ; GD : *dinerie* ; FEW III, 94b : *disjejunare*]

"Provisions de bouche"

REM. Doc. 1375 et 1392 (Fribourg, *dineries*) ds GD II, 716a. Correspond à *denrées* ; cf. *Gloss. pat. de la Suisse romande*, t.5, 324-325. [R. M.]

DINUBRE, adj. (dinubre)

[Ø]

"?" : [Atropos] Doz draconic, dur, decrepit, *dynubre*, Cruel, craintif, caractère colubre, Caduque chienne, concubine chetive (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 390). [A. B.]

DINUMERER, verbe (dinumerer)

[*FEW VII, 236b : *numerare*]

"Dénombrer, compter" : ...je pour certain veiz d'accidens et de merveilles si grant tas que le nombrier seroit autant possible a moy que de vouloir tout le gravier en mer gisant *dinumerer*. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 326). Pas ne sçaroye *dinumerer* les formes De tous les maulx qu'ont commys iceulx hommes (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 346). [R. M.]

DIOCESAIN, adj. et subst. masc. (diocésain)

[GDC : *diocesain* ; AND : *diocesan* ; *FEW III, 83a : *diocesis* ; TLF VII, 230b : *diocésain*]

I. - Adj. "Propre au diocèse"

Rem. Ex. d'a.fr. ds TLF et doc.1454 ds GDC IX, 384c.

II. - Subst. masc. "Évêque compétent pour un diocèse" : Si jeta (...) sentense generale et puble sus les Flamens et sus toute Flandres, et envoya ses bulles d'esqumenication as *diocesains*, tels que l'evesque de Cambrai, l'evesque de Tournai et l'evesque de Tieruane. (FROISS., Chron. D., p.1400, 367). Et pour soy fere consacrer et beneir par son prelat et *diocesain*, obtint saufconduit pour aler a Evreux devers l'evesque du lieu ou ses vicaires. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 146).

V. aussi *diocesien* [R. M.]

DIOCESE, subst. masc. et fém. (diocèse)

[T-L : *diocese* ; GDC : *diocese* ; AND : *diocèse* ; FEW III, 83a : *diocesis* ; TLF VII, 230b : *diocèse*]

"Circonscription territoriale placée sous la juridiction d'un évêque ou d'un archevêque, diocèse" : ...comme nostre amé et feal le prier de Coustures d'Argençon, du *diocese* de Poitou, sire de la dite ville, nous eust supplié que de grace especial nous li vousissions octroier un marchié, chascune semaine, en la dite ville de Coustures, au jour du merquedi (Doc. Poitou G., t.2, 1335, 112). De pures aumosnes à Londres et en la *diocesse* il i ot plain un tonnel de Gascongne d'or et d'argent. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 88). En la marche de Saint Jehan de Buvrelé, en la *diocesse* d'Iorch, estoit li rois d'Engletière logiés. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 260). Car se, quant le Pape est créé, vous dittes que le seigneur de tout le monde est créé, semblablement il vous convandra dire que, quant un evesque est fait et créé, que il soit seigneur temporel en toute sa *dyocese*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 32). ...Jaques Hemon, receveur des aides de la guerre ou *diocèse* de Soissons, 2367 frans (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 266). ...celui qui est evesque de Saint-Lo, que l'en appelle l'evesque de Constances, ne puet donner tonsure audit lieu de Thorigny, pour ce que se n'est pas de son *deocese*, mais est du *deocese* de Bayeux (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 151). ...maistre Nycole Gomaud,

né du *diocese* de Reins, prestre, maistre en ars et bachelier en theologie (BAYE, I, 1400-1410, 191). ...et à dire de mectre en ceste chose ordonnance comme elle fust moult convenable et bonne, y convendroit pourveoir par le roy, c'est assavoir qu'il ordonnast par commandement expres que tous les nobles hommes de son royaume tailléz à porter armes, et ses fealx hommes liges, fussent tousjours et en tous temps tres bien garnis de hernois (...) et de ce en eust la certaineté par monstres chascun an à certain jour es contrées dont ilz seroient et fussent partis les pays par *dyoces*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 134). ...du commandement et ordonnance de mondit seigneur, tant pour avoir porter lettres closes de par lui de Dijon à notre saint pere le pappe pour obtenir ung dixiesme sur aucuns *dyoces* du royaume de France pour l'argent qui en ystroit convertir ou fait de la guerre du roy (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 181). De Martin Montsor et Roland Ania, marchans du *diocese* de Thorin en Piemont, ausquelz monseigneur, par ses lettres (...), a ottroyé et donné congié et licence que eulx, leurs hoirs, compaignons et faicteurs puissent seurement faire ledit fait et prester argent pour argent, en la ville de Wervy (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 434). Ce jour, maistre Guillaume Bouillé, du *dyocese* de Soissons, a esté commis à l'office de soubz maistre du college de Dormans (FAUQ., II, 1421-1430, 308). ...car je suis pere spirituel ou *diocese* de Beauvais (JUV. URS., Loquar, 1440, 302). Bernard de Montgravier, docteur à Paris, du *diocese* de Lengres, fut environ ce temps. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 v°). [R. M.]

DIOCESIEN, adj. (diocésien)

[T-L (renvoi) : diocésien ; GDC : *diocesien* ; *FEW III, 83a : *diocesis*]

"Diocésain"

REM. Doc. 1332 (*dyocesiiens*) ds GDC IX, 385a. [R. M.]

DYOMEDIE, subst. (diomédie)

[FEW, Ø lat. *Diomedes*]

[P. réf. à Isidore *aves diomediae*] "Héron" : ...et les compaignons de Dyomedes elle mua en oysiaux qui sont appelléz *dyomedies*, lesquelz tous les ans vont au sepulcre de Dyomedes par maniere de joye et de reverence. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 206). [H. G.]

DIONYSIAUX, subst. masc. plur. (dionysiaux)

[FEW, Ø gr. *dionysiakos*]

"Jeux dionysiaques" : Et de ce sunt il dis [les jeux] *Dionisialz* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 276). *Dyonisialz* estoient giex et esbatemens que l'en faisoit as festes d'un dieu appelé Liber, qui fu anciennement nommé Dyonisius. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 371).

Rem. D'apr. le gr. *dionysiakos* "qui concerne Dionysios et ses jeux". [C. B.]

DIOT, subst. masc. (diot)

[*FEW IV, 539a : *idiotes*]

"Ignorant, faible d'esprit" : Et est leur creance que generalement tous foulz et *diotz* sont vrays saintcz, et en leur vie leur portent aultant d'honneur (Pèler. D., 1486, 385). Ce rustic *diot* ne rancure Que d'avoir hault nom d'astrologue (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 415). [Autres ex. p.583 et 696]

REM. Cf. aussi GD II, 716b : *diote* "folie". [R. M.]

DIPHTONGUE, subst. fém. (diphongue)

[T-L : *ditongue* ; GDC : *ditongue* ; FEW, Ø lat. *diphongos* ; TLF VII, 235a : *diphongue*]

"Diphongue" : Dyptongus : *dyptongue* (Abavus IV, R., c.1350, 313). Diptongus : *diptonges*. c'est quant .II. lettres voiales font une syllable (Aalma R., c.1380, 107). [R. M.]

DIPSAS, subst. masc. (dipsas)

[FEW, Ø lat. *dipsas*]

"Vipère" : ...comme ung jeusne chevalier (...) eust marchié de cas d'aventure sur la queue d'un serpent dit *dipsas*... (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 226). [R. M.]

DIPTAN, subst. masc. (diptan)

[T-L : *ditan* ; GD : *ditain* ; FEW III, 70b : *dictamnum* ; TLF VII, 170b : *dictame*]

"Dictame" : Diptamus, c'est *diptam*. C'est une herbe dont la racine a non ainsi *diptan* que aucuns appellent en ce pais gingembre de jardin, et croist hault, et a feuilles qui ressemblent assés a feules de fresne. Elle croist en lieux pierreux, chauls ou frois. (Grant herb. C., c.1450, 105).

V. aussi *diptanne* v. Lexiques [R. M.]

DIPTANNE, subst. masc. (diptanne)

[T-L : *ditan* ; GD : *ditain* ; GDC : *dictame* ; AND : *ditain* ; FEW III, 70b : *dictamnum* ; TLF VII, 170b : *dictame*]

MÉD. "Plante aromatique (appréciée également comme vulnérable), dictame" : Item *diptanne* mette sour le plaie. A feme qui travailh d'enfant, loyes li cest escript sor le ventre : Maria peperit Christum. Anna Mariam. Elizabeth Johanem. Cilinia Remigium. Item trileis *diptanne* et li doneis a boivre, si enfantera. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 198-199). Diptamus, c'est *diptam*. C'est une herbe dont la racine a non ainsi *diptan*, que aucuns appellent en ce pais gingembre de jardin, et croist hault, et a feuilles qui ressemblent assés a feules de fresne. Elle croist en lieux pierreux, chauls ou frois. (Grant herb. C., c.1450, 105).

Rem. *Jardin de santé*, c.1500 (*diptan*, *diptane*) ds GDC IX, 378b. [R. M.]

DIQUEDUNE, subst. fém. (diquedune)

[T-L (renvoi) : *diquedune* ; GD : *diquedune* ; FEW XV-2, 60a : *dickedinne*]

DRAP. "Drap caractérisé par une répartition inégale de la densité des fils sur la largeur de la chaîne" (G. de Poerck) : D'un débat meu entre le maistre des tisserans et les drapiers, d'une part, et le maistre et les jurés du mestier des foulons, d'autre part, sur che que li drapier requerroient que les 18 d., qui avoient esté hauchiet sour l'anchien pris ou feur as folons des *dickedines*, les 12 d. sour les derdelins, et les autres hauchemens sour autres manières de draps et doukes que on avoit maintenu un pièche de tamps courant le feble monnoie, fuissent ostées (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1330, 288). Premierement, l'en fera draps mellez et autres naïs touz tains en laine, lesquels l'en tietra en seze cens, à trois piés, ou en seze cens, en *diquedune*, et non en mains, mais par dessus ce compte, l'en les tistra en tous comptes, pers ou non pers, ou *diquedune*, ou à trois piés, et qui si meffera, il paiera dis solz parisis d'amende. (Doc. 1340. In : L. Demaison, Bibl. Éc. Chartes 89, 1928, 32). Que les Drapiers de ladite Drapperie ont fait et doivent faire bons Draps et loyaux, et si pevent faire *diqueduves* [l. *diquedunes*] (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1360, 413).

Rem. Cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 75-76 et t.2, 1951, 56. Doc. (Wallonie) 1324 (*dighedune*), 1325 (*dikedunne*), 1352 (*dighedonne*), 1358 (Picardie, *dicquedune*) ds FEW. Doc. 1390 ds GAY I, 231b. Doc. 1370 (Provins, *diquedune*) et 1398 (Noyon, *diecquedine*) ds GD II, 716c. Z. fr. Spr. Lit. 33, 1908, 137. Bibl. Éc. Chartes 89, 1928 20.

V. aussi *adiquedun* [R. M.]

DIRE, verbe (dire¹)

[T-L : *dire* ; GD : *dire* ; GDC : *dire* ; AND : *dire* ; FEW III, 67b : *dicere* ; TLF VII, 241a : *dire*¹ ; TLF VII, 247a : *dire*²]

I. - Empl. trans. *Dire qqc.* (à qqn). "Signifier qqc. (à qqn) par la parole"

A. - [Ce qui est dit est une assertion]

1. [Introduit le discours direct ou un élément performatif (comme *adieu*)]

a) [Le discours direct] : Si *diran* ["dira on"] o le patrenostre Sans iniquité et envie : "Diex soustiegne en tres bonne vie No dame..." (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 123). Si s'en vont moult esmerveillant et *dient* entre eulx : Je ne scay qu'il advendra du surplus, mais veez la beau commencement et grant apparance de grans noblesces et de grant honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Lors se met avant son oncle Alain et ses deux filz, et bien jusqu'a quarante chevaliers, qui tous *dirent* d'une voix : Sire, nous le plegons. (ARRAS, c.1392-1393, 61). Et lors la dame lui *dist* moult attempeement : Sire chevalier, monseigneur n'est pas ceans (ARRAS, c.1392-1393, 207). ...moult longuement musa Gieffroy sur ce fait. Lors *dist* en hault : Et comment cuidiez vous, se mon pere a voulu asservir l'eritaige tant comme il le tint, que je le doye tenir serf, puis qu'il est franc ? (ARRAS, c.1392-1393, 296). Or va il *dire* : "Mon maistre, vous veez mon infortune..." (C.N.N., c.1456-1467, 94). Lors les gens *diront*, comme voy, Es montaignes : "Tumbés sur nous !" (Pass. Auv., 1477, 191). Riffart, compains, je vous *diray* : Vecy jà la quaresme annee Que m'avés prinse et espousee... (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- En incise : Madame, *dist* le musnier, je vous promectz par ma foy que de vostre dyamant ne sçay je nouvelles. (C.N.N., c.1456-1467, 45). ..."venez, va, ça," *Dis* je lors, "que chascun s'appaise ! ..." (Fr. arch. B., c.1468-1480, 30).

- *Dire* + impér. : Or ça, je vous *diray* m'amyte Entrez dedans ceste brunette Affin que mieulx on vous brouecte. (Feste roys, c.1475-1500, 307).

- *Comme qui diroit*. "Comme si l'on disait (telle ou telle chose)" : ...et y aura En grosse lettre : HEC EST ARA CELI, de quoy le sens est tel Com qui *diroit* l'autel du ciel. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 447).

b) [Un élément performatif] *Dire adieu / amen / fi / hélas / merci / oui...*

- *Dire adieu* : Adieu vous *dy*, je me meurs, ce me semble (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 66). ...et aux miens adieu *dire* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 77). Il m'a laissé sans *dire* adieu. (Sots triumph., c.1475, 49). *Dictes* present adieu folie, Tous esbas cessent, c'est le train. (Vig. Trib., c.1480, 227).

- *Dire amen*. V. *amen* v. Lexiques : Mes *dictes* vous Amen ? (Pass. Auv., 1477, 267).

- *Dire fi* : Il n'est engendrement qu'en boing (...). Ne tel repos que vivre en soing N'oneur porter que *dire* fy Ne soy vanter que de faulx coing (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 56).

- *Dire hélas* : ...nul ne doit *dire* hélas ! s'il n'a oy tonner en mars (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 226).

- *Dire merci* : Il n'y en a pas pour *dire* grans merciz. (C.N.N., c.1456-1467, 106).

- *Dire oui / non* : Son conseil n'osa *dire* non, car il estoit moult crueulx. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 185). Je dy ouy, lors il m'assault (C. Riff., c.1480-1520, 59).

- *Dire de / du non*. "Refuser" : Papirus n'osa dou non *dire* (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 128). ...qui est chouse de non, de voire, a *dire*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 185).

2. [Introduit le discours indirect]

a) *Dire que*. "Affirmer, déclarer que" : Je respon au premier et *di* que un ange ne pourroit mouvoir se meisme ou le ciel selon tout son povoir ou vertu, mes convient par neccessité que il se determine par sa volenté a certainne isnelleté, aussi comme une vertu infinie ne pourroit mouvoir un corps qui avroit resistance finie selon tout son povoir, car ce seroit par isnelleté infinie laquelle est impossible (ORESME, C.M., c.1377, 300). Et dit que quant ledit Grosse-C..lle lui ot baillées lesdites poisons, il lui *dist* que se aucun lui demandoit qui lui avoit baillées lesdites poisons, ne quelle part il les avoit prinses, que il *deist* que les jacobins de Orleans les lui eussent baillées, senz aucun nommer par nom ne surnom. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 444). L'en treuve tant de merveilles, selon commune estimacion, et si nouvelles que humain entendement est contrainst de *dire* que les jugemens de Dieu sont abisme sans fons et sans rive (ARRAS, c.1392-1393, 3). Et lui povez aler *dire* que demain, a l'eure qu'il m'a mandé, moy et mon frere, et le maistre de Rodes, yrons devers lui, noz centiesme de noz plus haulx barons. (ARRAS, c.1392-1393, 115). Car certes je scay bien que je n'ay mie sens pour bien faire si haulte histoire comme ceste est, qu'il n'y ait a *dire*, mais on *dit* souvent qu'a l'euvre congnoist on l'ouvrier ; et de petit mercier, petit pennier. (ARRAS, c.1392-1393, 311). ...elle revint a sa maistresse, et luy *dist* que son amy n'attendoit qu'elle (C.N.N., c.1456-1467, 269). ...on luy *dist* que la coustume du pays estoit de point coucher la premiere nuyt avec sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 333). Tres doulce compaigne, *dictes* vous, par vostre foy, que la vraye devocion dont tout ce temps d'yver avez esté esprise vous fait endosser l'abit de saint François... ? (C.N.N., c.1456-1467, 374). ...ung des gens de ce chevalier *dist* qu'il vouloit aller veoir se ce deable estoit encores ou son maistre l'avoit laissé (C.N.N., c.1456-1467, 430). On *dit* qu'estes fort desplaisans Et tristes, contre moy *disans* Que j'ay mespris et fait abus Au seveliment de Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 267).

- *Faire dire à qqn que* : Et, ce jour, le roy fist *dire* à cinq des devant nommez, qui avoient esté à Beauté devers lesdiz princes, après la deliberacion ainsi faicte que dit est devant oudit hostel de la ville, qu'ilz s'en alassent et widassent hors de ladicté ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 96).

- *Dire plus avant que*. "Ajouter que" : Mais, voir, je vous *dis* plus avant Que vous verrez doresnavant Le Filz de l'omme en gloire clere (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 276).

- [Omission de *que*] : ...me *dist* l'on depuis, quelque courroux que le seigneur eust de prinsault a sa belle meschine, si l'ayda il (C.N.N., c.1456-1467, 119).

- *Dire que oui / que non* : Et les aultres *disoient* que non et que ce seroit pité et dommaige se une telle maison et si belle estoit perdue ne abatue (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 221). ...elle qui parle fu prinse et tirée à part par icelle Macete, femme dudit de Ruilly, et priée et requise très-instanment que elle vouldist

dire audit de Ruilly, son mary, s'il lui demandoit se il estoit envoulté, que elle *deist* que ouyl, et que c'estoit par une nommée Gilete Verriere, demourant à Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 304). Ceulx qui l'avoient perdu *disoient* que non et qu'ilz ne le devoient point perdre. (BUEIL, II, 1461-1466, 94).

- *Il n'est pas dit que*. "Il n'est pas certain que" : Mais il n'est pas *dit* que ung deffendeur ne puisse bien frapper le premier, s'il y voit son avantaige (BUEIL, II, 1461-1466, 109). Il n'est pas *dit* que tous en ayent usé, mais l'exemple d' ung est assez pour en faire saiges plusieurs et leur donner vouloir de se garder. (COMM., I, 1489-1491, 127).

- [Avec une prop. sous-entendue] : "Va t'en, tu es bien confessé ! - *Dictes* vous, sire ? respond il. - Oy vrayement..." (C.N.N., c.1456-1467, 61). ...si la bonne femme eust sceu le fait du chareton, (...) elle l'eust fort plus grevé que son mary ne *disoit* (C.N.N., c.1456-1467, 67).

b) *Dire* + (prop.) inf. : Et se ces choses se ont comme dit est, il convendra considerer apres comment nous *disons* une chose estre possible et comment impossible, quar une chose est dicte tres proprement incorruptible pour ce que elle ne puet estre corrompue ne estre aucune foys et aucune foys non. (ORESME, C.M., c.1377, 190). Et vecy mon champion pour ce que je *dys* prouver. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 298). ...lequel on *disoit* avoir intelligence avecques les Anglois (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 200).

3. [Introduit un subst., un pronom ou un adv. à valeur propositionnelle]

a) [Un subst. ou un pronom] : Et ceulz qui assignent teles causes deffaillent pour ce que il ne enquierent pas de la doubte ou question tant comme il est possible, mais leur soufist tant que celui qui demande ne *die* rien au contraire. (ORESME, C.M., c.1377, 542). ...et ne sera jà sceu ou prouvé contre lui qu'il feist ou *deist* aucune injure à iceulx escoliers ou à aucun d'eulx. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 141). ...et ne sera jà sceu ou prouvé contre lui qu'il feist ou *deist* aucune injure à iceulx escoliers ou à aucun d'eulx. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 141). Mais, se tu treuves homme qui te veuille prendre a espouse, que il te convenance que jamais le samedy ne te verra, non qu'il te descuevre, ne ne le *die* a personne, tu vivras cours naturel comme femme naturelle, et mourras naturellement. (ARRAS, c.1392-1393, 13). Et je vous croy bien de ce que vous *dictes* que ["à savoir que"] vous ne m'avez ouye ne entendue. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Ha ! ne te souvient il a ce propos que il est escript ou livre de Ecclesiaste, au .X. chapitre, si que tu as ouï *dire* a ton beau pere, que Dieux a destruit les sieges des ducs orgueilleux (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 19). Ne le nous fault pas trois fois *dire* ["Il n'est pas nécessaire de"]. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 190). Quelque chose que ses compaignons luy *deissent* ne fissent, il ne vouloit partir (C.N.N., c.1456-1467, 64). Je veil savoir que vous avez. Avancez vous et le me *dictes* (C.N.N., c.1456-1467, 94). Dont je viens ? dit il ; et vous le savez bien, mademoiselle, il ne fault ja qu'on le vous *die* (C.N.N., c.1456-1467, 187). Ha ! mademoiselle, ce n'est pas bien *dit* a vous. Car ce n'est pas traison de faire plaisir a son amy, et luy faire secours et service quand on le peut faire. (C.N.N., c.1456-1467, 210). Qui riens te *dira*, dy sans plus Que j'ay escript ce qu'est escript. (Pass. Auv., 1477, 214). Seigneur, cecy *dions* pour tant Qu'il vous y plaise obvier. (Pass. Auv., 1477, 272).

- *Dire du mal*. "Médire" : ...vous ay chargée et *dit* du mal assez, dont il me desplaist ; et m'en repens (C.N.N., c.1456-1467, 466).

- *Dire un mot* : Biaux seigneurs, or ne vous mouvez Tant que j'aye un tout seul mot *dit*. (Mir. ev. arced., c.1341, 122). ...vous n'avez garde que j'en *deisse* oncques ung seul mot a ma mere. (C.N.N., c.1456-1467, 72).

. *Ne dire mot* : Lors vint a son seigneur. Si le baise tout en plourant et triste de cuer que il ne *disist* un mot pour tout l'or du monde ; et prent son cor et lui met sur le pitz. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Lors retourna le roy en la sale, et fist on commandement, sur la hart, de par le roy, que nulz ne *deist* mot. (ARRAS, c.1392-1393, 60). Le mary (...) vit tresbien entrer celui qui venoit tenir son lieu ; mais il ne *dit* mot (C.N.N., c.1456-1467, 320). Plus ne vous pourroie *dire* mot, Si n'est "Adieu". (Pass. Auv., 1477, 103). De douleur ne puis *dire* mot. (Pass. Auv., 1477, 108).

. *Ne dire mot de qqc.* : Or advint en ce temps qu'il ot un jayant en Gueurrande, en qui avoit si grant orgueil que par sa force il mist tout le pays en patiz jusques a la Rochelle. Et en estoient les gens du pays moult chargez, mais ilz n'en osoient mot *dire*. (ARRAS, c.1392-1393, 239).

. *Sans (plus) mot dire* : ...et alors, quant ilz oyrent dire que il estoit prestre, dirent par le sang Dieu que c'estoit le curé de ladite ville, en ferant, sanz plus mot *dire*, sur lui d'espées et d'autres bastons, le despouillerent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 223). ...[l'espousée] fut couchée, comme il est de coustume, et tint le coing du lit, sans mot *dire* (C.N.N., c.1456-1467, 299).

- *Dire une parole* : Dit avec ce, elle qui parle, que audit chappellain d'icellui sire de Novion, elle lui dist que il *deist* les parolles hardiment audit son maistre que dites lui avoit, aus enseignes qui s'ensuivent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 122). De quoy leurs propos furent, il se peut assez penser. Après toutesfoiz aucunes parolles *dictes* et d'un costé et d'autre, le mary... (C.N.N., c.1456-1467, 418).

. *Dire un dit* : Avez vous point une parole Oye et un dit trop bien *dit* Que Salomon le sage *dit* ? (Mir. ste Bauth., c.1376, 98).

- *Dire (la) verité / le voir* : Chiere dame, vous me *dictes* verité pure, mais je m'esmerveil comment vous le povez savoir, ne qui le vous a si tost annoncé. (ARRAS, c.1392-1393, 25). *Dictes* verité, dist l'Escossois ; vostre mary n'y est il pas ? (C.N.N., c.1456-1467, 50). Gardez que vous *diez* verité, car, si vous faillez, vous estes mort (C.N.N., c.1456-1467, 160). ...la verité est telle que je vous ay *dicte* (C.N.N., c.1456-1467, 236).

- *Faire et dire qqc.* : Sy me soubzmectz, leur serviteur [des Frères mendiants] En tout ce que puis faire et *dire*, A les honnorer de bon cuer Et obeïr sans contredire. L'omme bien fol est d'en mesdire, Car soit a part ou en prescher Ou ailleurs, il ne fault pas dire, Ces gens sont pour eulx revanchier. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 98).

- *Il faut le dire*. "Il faut le reconnaître" : ...l'ennemy tenoit Lors mon courage, il le fault *dire* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 30).

. *Il ne faut pas dire (qqc.)*. "Il n'est pas besoin de préciser (qqc.)" : ...soit a part ou en prescher Ou ailleurs, il ne fault pas *dire* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 98).

- En partic.

- [Ce qui est dit a valeur d'explication] *Je vous [le] dirai* : - (...) A qui me faudroit il parler pour bien faire ceste besoigne ? - Je vous *diray* m'amy, respondit monseigneur. (C.N.N., c.1456-1467, 40). Je vous *diray*, dist le seigneur ; nous manderons icy nos femmes, et ung tel maistre Jehan, etc (C.N.N., c.1456-1467, 222).

. [Ce qui est dit a valeur d'objection] "Objecter" : Mais tu me *diras* que tous ne pueent mye estre clers. (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 348). ...Que vueil estre, quoy que nul *dye*, Vostre loyaument, sans faulser (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 149). Quelque chose que l'on en *dye*, Tousjours seray mignon et gay, Aussi gent comme ung papegay, Fringant a la mode qui court. (Gaud. sot, c.1450, 7). Pour donner de grans coups de lance Abille en suis, quoy que l'on *die*. (Gaud. sot, c.1450, 8). Jamaiz home ne fut mieulx moché Ne torché Que tu seras, quoy que l'on *dye*. (Pass. Auv., 1477, 100). Sire, ne vous en doubtez mie, Que tout sera prest au matin, Et bien en point, quel que nul *die*, A mectre Orleans en vostre main (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 220). PILATE. Vous *dirés* ce que vous voudrés, Mais en fin il m'en mescherra Et mon estat en decherra Pour brief, il n'en fault point doubter. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 988). Quoy qu'on *die*, De coppie tiens table ronde, Je coppie ci Dieu et le monde. (Copp. lard., a.1488, 155).

. [Dans un cont. jur., ce qui est dit a valeur de décision] "Déclarer, ordonner" : Nous, par vertu de ladicte submission faicte en nous et en nostredit et ordenance par lesdiz deux seigneurs et chascun d'eulx, comme dit est, *disons*, ordonnons, prononcions, appoinctons et déterminons ce qui s'ensieut (Ch. VI, D., t.1, 1402, 223).

- Empl. pronom. [De Dieu] *Se dire*. "S'affirmer dans son existence" : Le Pere puet doncques ceste representacion de soy mesmes, et de sa Deité, et de toutes choses, mettre en congnoissance personele, comme en soy *disant*, en soy communicant et diffundant (GERS., Trin., 1402, 167).

- Empl. pronom. à sens passif. "Être dit" : Item les notions prinse par abstraction absolument comme de dire paternité, filiation se *dient* par predication de l'essence divine, comme de dire essence divine est paternité, mais en concret, c'est a dire par regard au subject ouquel est (Somme abr., c.1477-1481, 152).

b) [Un subst. ou un pronom, avec un attr. de l'obj.]

- "Déclarer qqn / qqc. comme étant tel ou tel" : ...De malvés qui en l'escripture Sunt *diz* chiens pour lor felonnie (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 24). Mais en telles ymages, quant a ce, ne a aucune difference, car se elles estoient tournees au contraire, nous *dirions* les parties estre destres que nous *disions* senestres, et devant ce que nous *disions* derriere, et desus ce que estoit desouz. (ORESME, C.M., c.1377, 310). ...arriverent plusieurs freres mineurs, qu'on *dit* de l'observance (C.N.N., c.1456-1467, 215). ...il vult et ordonna que de là en avant son plaisir estoit que tous les officiers de son royaume demourassent paisibles en leurs offices, et que nulle office ne feust *dicte* vacant (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 191). On le *dit* si devocieulx Et si parfait que s'est mervelhe (Pass. Auv., 1477, 139). ...la Vierge glorieuse (...) qui non sans cause est *dicte* du redempteur de l'humain gendre et roy de gloire mere très debonnaire (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 282). ...et l'arrest contre luy autrefois de l'an mil IIIcLXIII donné avoit esté *dict* et declairé nul et mis au neant (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 341).

. [L'attr. du compl. d'obj. est introd. par le verbe *estre*] : ...deux femmes que l'en *disoit* estre sorcieres (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 312). Acquis avons une grant onte Que reprochee nous sera, Car tout le monde nous *diré* Estre murtriers de sanctes gens. (Pass. Auv., 1477, 270). Et, au regard de ce que m'escripvez que messire Julio de Pise a refusé le saufconduit du roy, *disant* estre suspect (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 355).

. Au passif. [Avec attribut du suj.] : Car nul n'est *dit* atrempe ne loé pour soustenir tristeces, ne nul n'est dit desatrempé ou vituperé pour les non soustenir (ORESME, E.A., c.1370, 224).

. "Présenter qqc. comme étant tel ou tel (au cours d'une évaluation)" : Se une chose a puissance de soy mouvoir ou de lever aucun poys, nous *disons* et determinons touzjours celle puissance au plus que elle puet, si comme en disant que elle puet lever .C. livres ou qu'elle puet aler .C. lieues. (ORESME, C.M., c.1377, 190).

- "Appeler qqn / qqc. (de tel ou tel nom)" : L'en doit savoir que chascune de ces .III. dimensions selonc verité peut estre indifferenment *dicte* longitude, et chascune latitude ou profundité selonc verité, fors que tant que celle qui premiere est nommee ou ymaginee est *dicte* longitude, et la seconde latitude, et la tierce profundité ou spissitude. (ORESME, C.M., c.1377, 48). ...en l'ostel dudit d'Estouteville, estant au lieu que l'en *dit* Villebonne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 402). ...la rue qu'on *disoit* la rue Richeron (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 64). ...dont, entre les vaillances que chascun avoit faites, celles d'un josne et nouvel chevalier de France, que on *disoit* et nommoit le seigneur de Saintré, furent par tout portees et dictes (LA SALE, J.S., 1456, 221). ...Perrenet Merchant, Qu'on *dit* le Bastard de la Barre (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 22).

. *Dit* + nom propre "Surnommé, connu sous le nom de" : Margot de La Barre, *dite* du Coignet (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 327). ...Jehan Binet, *dit* de La Croix (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 148). ...et diray de l'avancement de Saintré et de la compaignie du premier *dit* Bourciquault. (LA SALE, J.S. E., 1456, 222).

. *Dire* + nom propre à *qqn* : L'EVESQUE. Mon bel enfant, dont este vous ? Sil vous plect, *dicte* vostre nom. L'ARCHIDIAQUE. On ly *dist* Bernard de Menton, Filz de Richar, bon chevalier. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 76).

- Empl. pronom. *Se dire* + attr.

. "Admettre que l'on est + attr." : Combien ay je aujourd'huy regardé et perceu de peres estans aux jeuz de leurs enfans qui se *diroient* tresseureux (...) si après leur decés leur [povoient] laisser une petite partie des grans biens que je posside. (C.N.N., c.1456-1467, 556).

. "Se présenter comme ; se prétendre, se faire passer pour" : Requis à il qui parle comment il scet que les deux qui se *disoient* jacobins estoient d'icelle ordre, dit que il le scet parce que ilz se *disoient* telz et en portoient l'abit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 463). ...à la requeste de honorable homme et sage, maistre Jehan Jouvenel, prothonotaire de nostre Saint Pere le Pape, (...) et Gilet de Ressons, espicier, demourant à Paris, eulx *disans* et portans amis et affins de messire Jehan de Noyers, prestre beneficié en l'eglise de Paris (Test. Parlem. Paris T., 1415, 568-569). ...les grans fraudes, mauvaistez et decepcions que celui qui se *dit* dalphin et ceulx de sa partie y avoyent commancié a fere (Trés. Reth. L., t.3, 1421, 34). Tu te faisoys suivre des gens Et te *disies* roy d'Israël. Or sa, Jhesus, si tu es tel, Descent maintenant de la croix ! (Pass. Auv., 1477, 212). Tu te *disies* Emanüel. (Pass. Auv., 1477, 212). Quant Pilate les mains lavoit, Ingnoſcent du sanc ce *disoit*. (Pass. Auv., 1477, 268).

. *Se dire* + part. passé "Prétendre être" : ...soubz ombre et par vertu de certaines faulſes lettres du roy nostre sire et commission qu'il se *disoit* à lui données par les maistres des eaues et forez dudit lieu d'Orliens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 67).

. *Se dire* + inf. passé "Prétendre que" : Ne lisons nous comment celui qui se *disoit* avoir occis Saül au commandement de David fu après occis (...) ? (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 385).

. *Soi-disant*. V. *soi-disant* "Qui dit être ; qui se prétend" : C'est la confession de Hennequin du Bos, *soy-dissant* bastart de Gommegniers, et ce qu'il a dit et cogneu par devant monseigneur Robert de Bethune (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 380). ...promesses ou menaces que pour vous seduire vous pourroient estre faictes par nostre filz le dauphin, *soy disant*, contre nostre volenté et plaisir... (Doc. 1419. In : L. Mirot, Le Moy. Âge 21, 1919, 6). ...au siege qui fut mis par ledit *soy disant* Dalphin (Paris domin. angl. L., 1421, 22). ...comment Richard, naguères roy d'Angleterre, gendre du Roy, fut occis frauduleusement par Henry de Lenclastre *soy disant* roy d'Angleterre, et par les siens et favorisans (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 55). Vous avez veu que, par sa guerre, Il [le roi d'Angleterre] a toute France soubz mis, Et (si) en a du tout desmis Charles, *soy disant* roy de France, Et sa grant ville de Paris L'a mise en son obeissance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 115).

c) [Un adv.] : Pour certain, il vaut mieulx et convient, par aventure, aucune fois pour le salu de verité destruire les opinions de ses familiers et amis, et *dire* autrement que euls, et ce appartient mesmement aus philosophes. (ORESME, E.A., c.1370, 113). Item, encor appert ce que *dit* est par l'opinion de ceulz qui *dient* autrement et qui mettent que le ciel fu engendré ou fait par generacion, car estre en la maniere que nous *disons* est chose possible, et que le ciel soit fait, si comme il *dient*, ne est pas possible. (ORESME, C.M., c.1377, 274).

- *Comme je dis / comme vous dites / comme il fut dit* : ...l'un nommé Thomas de Meaulx, homme de labour, sy comme il *disoit* (...) aagé de XXXVJ ans ou environ (...) et l'autre nommé Perrin de Meaulx, aagé de XXXII ans ou environ, tous d'icelle ville de Meaulx, sy comme ilz *disoient* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 453). ...un homme d'armes qu'il servoit ou pays de Limosin, en la compaignie de mons. le mareschal de Sancerre, lui coppa laditte oreille devant le chastel de Penaudon, pour ce, si comme sondit maistre *disoit*, qu'il lui avoit emblé aucuns de ses biens oudit pays de Limosin, jà soit ce qu'il n'en feust riens. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 214). Par ma foy, dist ly conte de Forests, monseigneur, vous dictes voir, et quant de ma part, comme vous *dictes*, je ne l'en pense jamais a enqueter [au sujet de sa femme], ja soit il mon frere, car je le tien pour tres bien assigné a mon aviz. (ARRAS, c.1392-1393, 44). Ainsi comme je vous *dy*, fut fait l'obsequie de Remond de Lusegnen, et y ot moult grant noblesce. (ARRAS, c.1392-1393, 292). Comme il fut *dit* il en fut fait. (C.N.N., c.1456-1467, 231). ...il luy print volenté de soy marier ; si le fut, et a la plus devoiée femme qui fust, comme on *disoit* en tout le païs. (C.N.N., c.1456-1467, 489). Si le prophete de la loy Estoit cest homme, com on *dit*, Tantost eust cogneu, si Dieu m'ist, Quelle est la femme que le touche. (Pass. Auv., 1477, 153).

. *Comme le coeur dit*. "Du fond du coeur, sincèrement" : ...Pour prier comme le cueur *dit*. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 28).

. *Comme dessus est dit*. *Ainsi que dit est / comme dit est* : ...la faisoient coucher avecques elles, tant la sentoient bonne et honeste, comme dessus est *dit* (C.N.N., c.1456-1467, 303). Ceste damoiselle, ainsi malade que *dit* est, revint de ceste extreme maladie (C.N.N., c.1456-1467, 459). Le mary qui, comme *dit* est, estoit en sa chambre, vit tresbien entrer celui qui venoit (C.N.N., c.1456-1467, 320).

. *Dire comme qqn* d'autre : ...passa ung aultre serviteur qu'elle interroga pareillement, qui luy *dist* comme son compaignon (C.N.N., c.1456-1467, 274).

. *Dire pareillement de qqn* : ...je diray pareillement de vous (C.N.N., c.1456-1467, 231).

- *C'est assez dit* : NYVELET. C'est assez *dit* pour une fois. (Copp. lard., a.1488, 179). LE PRINCIPAL. Paix, c'est assez *dit*, Ilz se deffyoient ? (Sots gard., a.1488, 110).

- *Ne pas dire plus*. "Ne rien ajouter" : Plus ne t'en *dis*. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 71).

. *Sans plus dire*. "Sans rien ajouter" : Et lors, sens plus *dire*, distrent d'un commun assentement li uns à l'autre : Alons le battre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 181). Et atant se part sans plus *dire* (ARRAS, c.1392-1393, 158).

- Prov. : Ceulx qui le plus en *dient*, en la fin leur mesprenent. (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 40).

Rem. *Ami plus fait et moins dit, v. ami.*

d) [Pour mentionner un élément précédemment évoqué]

- *Le dit / mon dit* + subst. "Le ... précédemment évoqué" : Si fut force a nostre gentilhomme d(...)aller au service de mon *dit* seigneur (C.N.N., c.1456-1467, 145). ...vous viendrez tout secretement, et entrerez en la *dicte* chambre et fermerez l'huys (C.N.N., c.1456-1467, 193). ...comme la femme de celui qui festioit la compaignie menast a l'esbat la femme et la seur de nostre *dit* gentil homme... (C.N.N., c.1456-1467, 357). ...quand les aultres gentilzhommes et marchans virent la *dicte* noise, chacun s'employa a l'accordement d'icelle (C.N.N., c.1456-1467, 392). ...combien que sa volonté fust plainement deliberée et resolue de soy retraire et revenir a son *dit* premier mestier, toutesfoiz le [celoit] il a sa femme (C.N.N., c.1456-1467, 559). Adieu, adieu ! Rendez vous tantost au *dit* lieu Et nous bevrons bien, je m'en vant. (Path. D., c.1456-1469, 78). ...lesquelz soubz ombre *desdictes* promesses, yssirent hors de la *dicte* tour (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 8). ...et remirent sus leur *dicte* question. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163). ...les poissons nourritz et abitans *esdittes* eaues (LE FORESTIER, Rég. épid. pest., 1495. In : Crestom. R., 278).

. *Le* + subst. + *que je dis / que vous dites*... "Le ... dont je parle, dont vous parlez..." : Et avoit le roy que je *dy* un moult bel jouvencel a nepveu. (ARRAS, c.1392-1393, 56). Et sachiez que mon compaignon et moy vouldrions bien avoir trouvé qui y voulzist aler en telle compaignie que vous *dictes*, et nous y deussions prendre l'aventure avecques lui. (ARRAS, c.1392-1393, 82). ...ainchois vey le chastel que son nepveu lui avoit *dit*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 212). Par les herbes medicinables que vous *diz*, devez entendre medecine de penitence (Nouvelles inéd. L., p.1452, 119). En ce temps que j'ay *dit* devant, Sur le Noël, morte saison, Que les lous se vivent du vent... (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 11). Item, a celle [mon ancienne maîtresse] que j'ay *dit* Qui si durement m'a chassé Que je suis de joye interdit Et de tout plaisir dechassé, Je lesse mon cueur enchassé, Palle, piteux, mort et transy. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 15). Defendez vous de cest habillement de guerre que vous *dictes*, si vous savez ! [Avec constr. proleptique] (C.N.N., c.1456-1467, 57). ...dedans le lit pour dormir se boute, ou quel desja estoient l'orfevre et sa femme en la fasson que j'ay ja *dicte* (C.N.N., c.1456-1467, 66). ...elle maine sa fille a l'ermite pour la cause que *dicte* est. (C.N.N., c.1456-1467, 102).

- *Dessus dit*. "Précédemment évoqué" : ...la connoissance des choses dessus *dites* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 53). Veue laquelle confession, les dessus *dis* presens conseillers delibererent et furent d'opinion (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 131). Tous lesquelz, veu sa personne, qui est aagée de XXVJ ans ou plus, les larrecins dessus *diz* par lui aidiez à faire

d'aguet appensé, de nuyt, à plusieurs et diverses fois (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 272).

. *Le dessus dit* + nom propre : Et les dessus *diz* messire Baudes de Vauviller, sire François Chanteprime, Jehan Chanteprime, maistres Jehan Truquan, Beraut Brisson, Jehan Filleul, Guillaume Rabigois, Ernoul de Villers, Miles de Rouvroy, Hutin de Ruit et Pierre de Fresnes, delibererent que il feust tourné ou pillory (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 492).

. *Ce dessus dit*. "Ce qui a été dit précédemment" : Je confesse donc, tresbenigne Dieu, pour ce *dessusdit* estre abatu et pres de la mort mené et en l'arme navré (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 47).

. *Devant dit*. "Précédemment évoqué" : Au lyon et lou devant *dictz*... (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 159). ...Dessus ce hault roch devant *dict* (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 197).

B. - [Ce qui est dit est une interr. (il est impossible d'en déterminer la valeur de vérité au seul vu de ce qui est dit)]

1. [Un pronom ou un adv. interr. ; une interr. indir. totale ou partielle]

a) [Un pronom ou un adv. interr.] : Comment, dist le cappitaine, que *dictes* vous ? Est le roy malsain ? N'en savez-vous plus ? ce lui respond un chevalier. Par foy, dist il, non. (ARRAS, c.1392-1393, 114). Et si je y vaiz, que *diré* l'on ! Les gens se trufferon de moy. (Pass. Auv., 1477, 136). Qu'en *dictes* vous ? (Pass. Auv., 1477, 185). Maistre Guamaliel, qu'en *dictes* ? (Pass. Auv., 1477, 274). AFFRICQUEE. Helas, mon amy, que *dira* Mon mary de tant demourer ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 32).

- *Que vous diroie je* ? "Que vous dire d'autre ?" : Et entre les autres, manda Jossellin de Pont le Leon, pour avoir son conseil sur la demande que Remondin lui feroit, car il estoit moult saiges. Que vous *dyroie* je ? Ly anciens chevaliers vint atout le sommage, et fist tendre trefs et paveillons et appareillier richement. (ARRAS, c.1392-1393, 55).

- *Que voulez-vous que je vous dise* ? : Que voulez vous que je vous *die* ? (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 179).

- [Pour se reprendre après une erreur] *Que dis-je* ? : Jehan, mon nepveu, las, que *dy* je ? (Pass. Auv., 1477, 221).

b) [Une interr. indir. totale] : Je vueil que tu me *dies* si tu ses que... (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 176). ...mais or me *dictes* se gens qui auroient povoir de mener de IJm. a XXVc. hommes d'armes, se ilz y pourroient venir a temps pour secourir cellui roy. (ARRAS, c.1392-1393, 82). Et, pour ce, je vous pri entre vous aultres, beaulx seigneurs, *dictes* si vous y voyez que amender. (BUEIL, II, 1461-1466, 202).

c) [Une interr. indir. partielle] : Item, fu ycellui Merigot requis par ledit mons. le prevost qu'il enseignast et *deist* quele chevance il avoit, et où elle estoit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 209). Au moins, beau sire, nous *dictes* qui elle est ne de quelle lignie [votre future femme]. Par ma foy, dist Remondin, tout en riant, vous me demandez ce dont je ne sauroye respondre, car onques je n'en enquis tant. (ARRAS, c.1392-1393, 36). Or *dictes* ce que vous querez. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Qui est la langue ne l'entendement qui peust comprendre ne *dire* quelles ne comment sont grandes les joyes de Paradis ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 21). ...si ne sceust plus que *dire*, ne comment soy excuser. (LA SALE, J.S., 1456, 12). Ne plorez plus, mon filz, respond le maistre, et si me *dictes* qu'il vous fault (C.N.N., c.1456-1467, 93). ...ses voisines, qui la cuidoit comme morte, furent tresmerveillees jusques ad ce qu'elle leur *dist* par quelle voie elle estoit ravivée (C.N.N., c.1456-1467, 517). *Dy* moy lequel [des deux

débiteurs] est mieulx amé, Et qui plus amer doit de ses deux ? (Pass. Auv., 1477, 153). *Dictes* pour quoy estes venus. (Pass. Auv., 1477, 177). ...*dy* en deux motz Pour combien tu les me donrras. (Pass. Auv., 1477, 235). O Jehan, mon filz, *dy* moy a qui Je prendrey plaisance ne joye ? (Pass. Auv., 1477, 265).

- *Ne plus savoir que dire à qqn* : Enfants, je ne vous scay plus que *dire*, fors tant que vous tenez verité en tous voz affaires. (ARRAS, c.1392-1393, 153).

- *Dire que sage*. "Parler sagement" : M'amie, vous *dites* que sage. A son pere vois congié prendre. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 19).

- Prov. *Dis-moi qui je suis, je te dirai qui tu es* : Le quel lui respondi tantost felonnessement : "Je n'ay cure de toy ne de ton amour. Di moy qui je sui, je te *diray* qui tu y es". (Doc. Poitou G., t.3, 1366, 339).

2. [Un subst. interprétable par une interr. indir. (*Dire la conclusion* "dire quelle est la conclusion")) : ...ledit mons. le prevost demanda aus dessus diz presens conseillers qu'il lui *deissent* leurs advis et oppinions sur ce (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 206). ...et pour *dire* la conclusion que le roy d'Angleterre, par cy devant, lui estant oudit siege de Meaux, avoit prinse en ladicte matiere... (FAUQ., II, 1421-1430, 41). ...il s'en revint en Angleterre, sain et sauf, Dieu mercy. Et n'est pas a *dire* la joye que sa femme luy fist quand elle [le] vit (C.N.N., c.1456-1467, 129). ...or y alons, Et les nouvelles luy *dirons* [à Jésus] De Jehan baptiste et son trespas. (Pass. Auv., 1477, 115). *Dy* nous ton nom ! ["quel est ton nom"] (Pass. Auv., 1477, 145). *Dictes* nous vostre oppinion Sur la question de present. (Cene dieux, c.1492, 113).

- *Dire son cas*. "Dire quelle est sa situation" : ...[Talbot] fist venir devant luy l'Anglois et le François, et dist au François qu'il *deist* son cas. (C.N.N., c.1456-1467, 56).

- *Dire sa charge*. "Dire ce que l'on a été chargé de dire" : La vieille retourna de son message et *dist* sa charge. (C.N.N., c.1456-1467, 262).

- *Dire son courage / sa conscience*. "Dire ce que l'on a sur le coeur" : ...porte ton mal le plus bel que tu peuz. Ce n'est pas icy que tu dois *dire* ton courage (C.N.N., c.1456-1467, 253). Je vous *diray* ma conscience. (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- *Dire sa pensee*. "Dire ce que l'on pense" : ...tant com l'espoux son cuer euvre Et que sa pensée descuevre Et *dit* a s'espouse loyal, Tant est il aise et hors de mal (Mir. ste Bauth., c.1376, 98). A qui *direlle* ["dira elle"] sa pencée (...) ? (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 13). A qui *diré* je ma pansee ? (Pass. Auv., 1477, 263).

- *Dire la requeste*. "Dire ce que l'on requiert" : ...vers elle s'encline, faisant la requeste pieça trop *dicte* (C.N.N., c.1456-1467, 30).

- [Précédé du verbe *savoir* au cond.] : Ton depart me fait endurer Tel douleur qu'on ne sçauoit *dire*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 170).

3. [Un adv. équivalent d'une interr. indir.] : ...a l'heure assignée, nostre clerc ne faillit pas de venir hurter ou madame luy *dist* qui l'attendoit de pié coy (C.N.N., c.1456-1467, 279). Et vit clèrement que tout se retiroit ensemble au champ, là où le Mareschal lui avoit *dit*. (BUEIL, I, 1461-1466, 191).

C. - [Ce qui est dit est une injonction] *Dire (à qqn) que* + subj. : ...puis *ditrent* que l'en leut le jugement. Et celui prent son roule a lire et dist ainsi : ... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 233). L'autre *disoit* qu'a un cheval Fust trainez et qu'om le pendist Tout vif (DESCH., M.M., c.1385-1403, 34). Je vous prie que vous leur aiez *dire* de par moy que il leur plaise

a moy venir veoir avant que je muire, car j'ay grant voulenté d'eulx satisfaire a mon povoir de l'onneur et de la courtoisie qu'ilz m'ont faicte (ARRAS, c.1392-1393, 115). ...[Talbot] *dist* au François qu'il deist son cas. (C.N.N., c.1456-1467, 56). ...luy *dist* qu'elle prinst les deux meilleurs chapons de la chaponnerie de l'ostel, et les appointast tresbien (C.N.N., c.1456-1467, 368). Son maistre luy *dist* qu'il n'y allast point ; il dist que si feroit. (C.N.N., c.1456-1467, 430). Adonc se releva debout, Commença a faire ung grant sault *Disant* que l'en fist l'eschauffault Et qu'il joueroit son personnage. (Vig. Trib., c.1480, 234).

Rem. P. Rickart, "The Syntax of *dire* used injunctively", *Z. rom. Philol.* 96, 1980, 49-67.

- *Dire* + inf. : Aux piez des cerfs et biches que j'ay *dit* dessus mettre en terre, pourra il conoistre les differences mieulx que je ne le sauroie devisier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 151).

II. - Empl. trans. en partic.

A. - "Reproduire par la parole (un texte existant - une prière, un poème...), réciter" : ...ne aussi quant elle appelleroit et requerroit ledit Haussibut qu'il venist parler à elle, que elle qui parle ne se seignast de signe de croix aucunement, et que, paravant ce, elle *deist* ces moz par trois fois : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, amen*. Haussibut, vien parler à moy. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 291). ...que par trois fois l'en appellast en son ayde ledit Luciafer, *deist* aussi par trois fois l'euvangile saint Jehan, la patenostre et Ave Maria (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 325). ...regardoit tousjours, *disant* la chansonnette jolye, pour veoir s'il reviendrait point a l'amorse [Une bergère entreprend de séduire un berger] (C.N.N., c.1456-1467, 483). ...les petis enfans de cuer de la Sainte-Chappelle, qui ilec [en bateaulx] *disoient* de beaux virelais, chançons et autres bergeretes moult melodieusement. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 177). ...chascun feust flechi ung genoil en terre en *disant* Ave Maria (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 264). ...qu'ilz *diront* ung psautier Pour l'ame du povre Villon (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 137). Or alons nostre office *dire* (Pass. Auv., 1477, 115). Et commença a *dire* la Farce De Pathelin et de Poitrassie (Vig. Trib., c.1480, 233). Je te vueil doncques commander, Sans plus le faire recorder, Au soir, quant tu te vas coucher, Que tu *dies*, sans plus cesser, Incessamment ta patenostre (C. Riff., c.1480-1520, 60).

- *Dire les graces*. V. *grace* : Levés sus, et *dirons* nous graces [à la fin d'un repas]. (Pass. Auv., 1477, 156).

- *Dire la messe*. V. *messe* : Après que ladite compaignie fut arrivée en ceste église de Nostre-Dame de Paris, y fut chanté une messe solemnelle, laquelle estant *dite* et achevée... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 201).

. Empl. pronom. à sens passif : ...la premiere messe, qui se *dit* entre quatre et cinq heures. (C.N.N., c.1456-1467, 338). ...et entrera chacun en sa place, et se *dira* la grand messe pour les trespassez (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, c.1500, 186).

- *Dire le service*. V. *service*

- *Dire un proverbe* : ...et avoit le patriarche mal retenu ung proverbe qui se *dit* en basque, qui s'ensuit : "Reguia contraqueue ereua," c'est-à-dire : "Qui se rebelle contre le roy est fol." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 189).

- *Dire* (un récit) : La vingt et quatriesme nouvelle, *dicte* et racomptée par monseigneur de Fiennes (C.N.N., c.1456-1467, 6).

B. - "Affirmer qqc. par écrit, énoncer qqc. (énoncer l'opinion que)" : Il [Aristote] a *dit* ou chapitre precedent la cause final et il touche les causes efficientes (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374,

234). Combien que saint Pol *die* en l'epistre aux Romains que toutes choses sont sceues par humaine nature, voire sans les secretes choses de Dieu, et qu'il a retenues en sa congnoissance, sans autre, la nature aux humains si est a entendre plusieurs hommes vacquans par universes contrees. (ARRAS, c.1392-1393, 311). ...ne *dit* pas nostre bon pere saint Augustin qu'il ne loist a personne de soy oster la vie ? (C.N.N., c.1456-1467, 143). ...[le] baston de quoy on plante les hommes, comme *dit* Bocace. (C.N.N., c.1456-1467, 471). David le *dit* entre ses motz [parmi les psaumes]. (Pass. Auv., 1477, 120). On le voit ; Dieu est invisible, Moyse le *dit* en la Bible. (Pass. Auv., 1477, 161).

- [D'un livre, d'un écrit, d'un proverbe...] : Or *dist* l'ystoire que Remondin chevaucha tant qu'il vint a Poitiers, ou il trouva plusieurs qui estoient venus de la chasse (ARRAS, c.1392-1393, 27). Ces preuves, et autres plusieurs, ont esté clerement sceues, sans ce que les vrayes croniques et les livres des histoires en *dient*. (ARRAS, c.1392-1393, 310). ...il les ouvrit [la lettre] et voit la soubzcription qui *disoit* "Katherine, surnommée Conrard." (C.N.N., c.1456-1467, 180). Grant punicion, las, vous espie, Si que l'escripture *dit* a (Pass. Auv., 1477, 191). Scez-tu point que *dit* ung proverbe ? Que à battre la mauvaïse gerbe Se pert la peine du villain. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 423).

. *Un tableau qui disoit*. "Une tablette où l'on pouvait lire" : Et par dessus avoit la figure d'un chevalier, grant a merveilles, qui avoit une riche couronne d'or ou chief, ou il ot grant foison de bonnes pierres. Et a ses piez avoit en estant une royne d'albastre, couronnée richement, et tenoit un tablel qui *disoit* : Cy gist mon mary, le noble roy Elinas d'Albanie, et devisoit toute la maniere comment il avoit la esté mis, et pour quelle cause (ARRAS, c.1392-1393, 265).

C. - [Parole intérieure]

- *Dire en soi-mesme* : Elle pensa tantost ce qui estoit et *dist* en soy mesmes : ... (C.N.N., c.1456-1467, 479).

D. - [D'une chose] "Signifier par son existence" : Quintement, les creatures clament que Dieu est. Toutes choses selon leur maniere de parler *dient* : "Il nous a fait et n'avons pas fait nous mesmes." Car il est Dieu, la voix de nature, par quoy toutes choses sont belles, le tesmoingne *disant* qu'il est tres bel. Les choses doulces *dient* qu'il est tres doulz. Les choses haultes et eslevees *dient* qu'il est tres hault. (Somme abr., c.1477-1481, 101).

- *Vouloir dire*. V. *vouloir* "Signifier"

III. - Empl. abs.

A. - "Parler" : Et se je parol par mistere, N'en soit vers moi meïe d'ire, Car c'est pour plus plaisamment *dire*. (ACART, Prise am. H., 1332, 3). Et pour ce *dist* il ["parla-t-il"] aux huit vaillans princes qui en leur foeillie s'esbatoient a ["avec"] Passelion (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 284). [Autre ex. p.347] ...dit qu'il *dira*, mais qu'il luy veille promettre que par luy jamais ame n'en sçaura nouvelle [Un clerc pressé par son maître de lui révéler la cause de sa tristesse] (C.N.N., c.1456-1467, 94). - Elle n'a garde, si vous luy faictes ce que je vous diray, dit le medecin ; mais, si vous tardez gueres, tout l'or du monde ne la garantira pas de la mort. - *Dictes*, pour Dieu, dit l'autre, et on luy fera. [D'une femme en danger de mort] (C.N.N., c.1456-1467, 136). Or, tost, sire, je vous en prie, *Dictes* devant, delivrés vous. (C. Riff., c.1480-1520, 59).

- *Dire ainsi*. "Tenir de tels propos" : Deux ans, trois ans, sont ja passez et expirez que, tousjours ainsi m'avez *dit*, mais vous n'en avez rien fait (C.N.N., c.1456-1467, 458). ...tousjours *dit* elle ainsi, mais rien n'en fait. (C.N.N., c.1456-1467, 459).

- *À bref dire*. "Pour s'exprimer en peu de mots, bref" : ...a bref vous *dire*, Il fault que je soye payé ! (Path. D., c.1456-1469, 122).

- *Dire bien*. *Bien dire*. "Tenir des propos judicieux" : Il a bien *dit*, si com moy semble : Ralons nous ent. (Mir. ev. arced., c.1341, 122). ...mais en ce que il metoit que elles n'estoient pas senz prudence, il *disoit* bien. (ORESME, E.A., c.1370, 359). Monseigneur, dist Remondin, puis que il me souffist, il vous doit assez souffire, car je ne pren pas femme pour vous, a mon escient, mais la pren pour moy ; si en porteray le dueil ou la joye, lequel il plaira a Dieu. Par foy, dist ly contes, vous *dictes* bien. (ARRAS, c.1392-1393, 36). ...Sage, discret, bien renommé, Honneste, beau et bien *disant* ["sage dans ses propos"] (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 192). Vous *dictes* bien, beau pere. (C.N.N., c.1456-1467, 103). - (...) je feray comme ung bon pere doit faire. - Vous *dictes* tresbien, dit le curé (C.N.N., c.1456-1467, 295). Que vous semble, mes seigneurs, De cest homme qui si bien *dit* ? (Pass. Auv., 1477, 117).

. *Pour mieulx dire*. "Pour employer des termes plus justes" : ...ce present livre, intitulé des Cent Nouvelles, lequel en soy contient cent chapitres ou histoires, ou pour mieulx *dire* nouvelles. (C.N.N., c.1456-1467, 1). ...a peu s'il s'osoit tirer de la, doubtant le retourner de son adversaire, ou, pour mieulx *dire*, son compaignon. [Le mari est caché sous le lit alors que l'amant vient de partir] (C.N.N., c.1456-1467, 52).

. *Dire mieulx à qqn*. "Parler à qqn avec plus de bienveillance" : De riens n'ay soing, si mectz toute m'atayne D'acquérir biens et n'y suis pretendent, Qui mieulx me *dit*, c'est cil qui plus m'actaine, Et qui plus vray, lors plus me va bourdent, Mon ami est qui me fait entendre D'ung cigne blanc que c'est ung corbeau noir (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 46).

. [Précédé du verbe *savoir* au cond.] : Il fault tout prandre en patience ; Je ne vous saroie *dire* mieulx. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 342).

. *Mal dire* : GUILLEMETTE. Ha ! Que c'est mal *dit*, mon maistre ! (Path. D., c.1456-1469, 96).

- *Dire voir / dire vrai* : Lors fu le roy admené a la tente Anthoine, lequel estoit logiez en la propre tente qui fu du roy, dont il ne se pot oncques tenir que il ne lui deist : Par ma foy, damoiseaux, qui ce dit *deist* voir : En pou de heure Dieu labeure. (ARRAS, c.1392-1393, 163). Tu *dis* vray, va, baille luy, baille, Ma foy, il ne vault que de raille (Gaud. sot, c.1450, 9). Et si froidement le *disoit* que le trenchecoille cuidoit veritablement qu'il *deist* voir. (C.N.N., c.1456-1467, 404).

. *Dire au plus près de verité* : ...je scay que vous *dictes* au plusprès de verité (C.N.N., c.1456-1467, 296).

. *À vrai dire*. V. *vrai* : ...a vray *dire*, sans clergise Et sans sens naturel, vous estes Tenu l'une des chaudes testes Qui soit en toute la parroisse ! (Path. D., c.1456-1469, 52).

- *Dire hardiment*. "Parler en toute franchise" : Tres chiere dame, autre chose quier je bien. Et quoy ? dist elle. *Distez* hardiement. Ma chiere dame, puisqu'il vous plaist, je le vous diray. (ARRAS, c.1392-1393, 8). Ma fille, ne ploiez plus ; mais *dictes* moy hardiement. Je suis vostre mere (C.N.N., c.1456-1467, 133). Or me dy, mon filz, qui avoit le plus gros con ? *dy* hardiment. (C.N.N., c.1456-1467, 413).

- *Dire outre* : "Vien ça, vien ça, dit elle, si feras [cela]." Mais elle *disoit* tout outre. [Une bergère invite un berger à faire l'amour : les mots qu'elle emploie en réalité vont bien au-delà du très neutre *cela* qu'a choisi l'auteur] (C.N.N., c.1456-1467, 483).

- *Dire contre qqn / qqc.* : ...aucun pourroit *dire* contre les ditz de Y. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 366). Item, aucuns qui se efforcent de rendre cause de teles vertus dont une eschaufe et l'autre refroide *dient* contre eulz meismes (ORESME, C.M., c.1377, 654). Je n'ose *dire* contre [ce qui vient d'être dit] (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 184). ...*dire* contre tesmoins et lettres de partie adverse, decliner contre juge et jurisdiction (Comptab. Dieppe M., 1479, 113).

- *À dire entre vous et moi* : ...par mon serment, a *dire* entre vous et moy, mon plus grant regret si est qu'il fault que je meure avant que savoir et sentir des biens de ce monde. (C.N.N., c.1456-1467, 347).

- *Laisser dire* : Escoutez et laissés *dire* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 504).

B. - [Avec une valeur interjective] *Dis moi / dites moi. Or me dites. Dis / dites* : TRIBOULET. Te viens tu, *dis*, farcer de moy ? (Roy sotz, c.1450-1500, 215). ...*dictes* moy qui est la dedans ? (C.N.N., c.1456-1467, 212). Or me *dictes*, dist l'oste, quel disme est ce que vous prenez sur ma femme et sur les aultres ? (C.N.N., c.1456-1467, 220). *Dictes* moy, dist l'oste, la chose comment elle va [Avec constr. proleptique] (C.N.N., c.1456-1467, 220). Or me *dy*, mon filz, qui avoit le plus gros con ? (C.N.N., c.1456-1467, 413). Doit estre mon oeil gary par ce moien ? *Dictes*, m'avez vous baillé de ce jeu ? (C.N.N., c.1456-1467, 505). LE DRAPPIER. *Dittes*, affin que je m'en voise, Baillez moy... GUILLEMETTE. Parlez bas ! (Path. D., c.1456-1469, 102). Or me *dictes*, ceulx de Calays Sont ilz en acord maintenant ? (Est., p.1460, 22). Et qui vous a bouté, *Dictes* ? (Fr. arch. B., c.1468-1480, 44). Et me *dicte*, sans tromperie, De quel lieux vous venez tous ? (Sots mal., c.1480, 82). Mais, *dites* moy, que fait ce tiltre, Il faut bien que nous le sachon. (Dorib., p.1480, 248). *Dy*, ne congnois tu point Colin, Garsse, ce paillart cahu ? (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32). Or *dy*, comme gaigneras-tu Ta vie ? (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 37). Te tairas-tu, *dy* ? (Bad. loue T., c.1500, 48).

- *Dis-tu ? "Vraiment ?"* : BRUYT. Il nous fault de l'aglux avoir, Et nous serons pres maintenant. PLAISANT FOLLIE. Mais gardés qu'i soit bien tenant. CUIDER. Si bien tenant que s'il y frappe Verdier ni aultre oyseau de trappe, Hardiement que partir n'en peut. BRUYT. *Dis* tu ? CUIDER. Demandés vous s'il pleust ? Si vient Verdier ni Roge Gorge *Dictes* hardiement que ne se bouge. (Pipée R., c.1470-1480, 181-182).

- [Interj. utilisée pour interpeller qqn, pour solliciter une réponse] *Di va ! "Allons !"* : Qui es tu, *dy*, va, chevalier, qui as tant de hardement que de venir vers moy ? (ARRAS, c.1392-1393, 263).

- *Dis toujours !* : C'est bien fait. *Dy* tousjours ! Feras ? (Path. D., c.1456-1469, 172).

C. - *Dire de qqn / de qqc.* "Parler de qqn ou de qqc." : D'un autre encore te *diray* Avec qui l'autre jour alay Pour veoir ses oiseaux voler (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 106). ...car, se ilz jugent et dient une chose estre indeterminee et non bonne pour ce que selon elle l'en est denommé et dit tel plus ou moins, il convendrait que ilz *deissent* semblablement de justice et des autres vertus comme de delectacion. (ORESME, E.A., c.1370, 500). Or vous lerray un petit de Urien et de sa compagnie, et vous *diray* du cappitaine de la ville, qui moult bien advisa l'ost et le maintieng des gens (ARRAS, c.1392-1393, 92). Or vueil laissier de ceulx qui s'en vont par la mer a parler et *diray* de la feste qui fu grant et moult noble. (ARRAS, c.1392-1393, 140). Et ores *diray* d'un Rommain (...) nommé Pructo (LA SALE, Sale D., 1451, 119). Pour

retourner a la matere de nostre propos encommancé, nous lairrons nostre homme ou bahu, et *dirons* de madamoiselle (C.N.N., c.1456-1467, 185). ...il vous fault quelque chose, que je ne sarois penser ne inferer que ce peut estre, si vous n'en *dictes* plus avant (C.N.N., c.1456-1467, 234). Comment le conte du Dunois *dist* audit de Clugny du couroux que le roy avoit eu a sa premiere proposition (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 25).

- *Dire mal de qqn.* "Médire de qqn" : Car un bon ami ne creroit pas de legier nul qui *deïst* mal de son amy le quel il a par lonc temps esprouvé et ne croira ja telz diseurs (ORESME, E.A., c.1370, 421). ...Qui d'amans vont tant mal *disans* Qu[e]... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 276).

D. - *À dire*

1. *Estre à dire.* "Signifier" : Je vueil que tu me dies si tu ses que c'est a *dire* [var. que veust ce dire et que signifie cecy que / que veult dire cecy / que veult ce dire] pour quoy cest juifs giete sans a guise d'or et d'argent. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 176). ...et desira sçavoir que c'estoit a *dire* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 216). ...ilz eurent grant merveilles que ce pouoit estre a *dire* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 320). - (...) qu'est ce a *dire* cela ? - C'est a *dire*, dit le medicin, qu'il fault que vous montez sur elle (C.N.N., c.1456-1467, 136). DESGOUTTÉ. Scez tu que c'est d'estre gabbé ? C'est a *dire* deux fois menty. (Est., p.1460, 22).

- *C'est à dire* : ...auzquelz on commanda que il eussent armes, c'est a *direr* heaumes, escus, jambierez et hauberions (BERS., I, 1, c.1354-1359, 43.2, 72). Et ainsi et par ce sont les gens faiz bons simplement, c'est a *dire*, en une maniere. (ORESME, E.A., c.1370, 162). MAISTRE PIERRE. Recipe pour gens qui sont coux : Quelque bon bruvaige doulcet, C'est a *dire* ung bruvaige doux Et l'avalier doux comme lait. (Dorib., p.1480, 248).

- *C'est à dire que.* "C'est-à-dire que" : Cest dit est selon parler commun et est propre, mais c'est a *dire* que il est moins mauvais a parler proprement (ORESME, E.A.C., c.1370, 237). Les oveilles qui sont de mon parc m'aiment et je les garde, c'est a *dire* que les creatures qui l'aiment suivent ses traces, qui sont de vertu, et il les garde de tous perilz. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 11).

- *Qu'est à dire... ?* "Que signifie, que doit-on entendre par... ?" : Et qu'est a *dire* la vie contemplative et la vie active ? (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 22). - [Il faut,] dit le medicin, qu'elle [une femme malade] ayt compagnie d'homme, ou elle est morte. - Compagnie d'homme ! dit l'aultre, et qu'est ce a *dire* cela ? (C.N.N., c.1456-1467, 136). LE PRESTRE. Je n'ay jamais [vu] tel merveille. Qu'est ce a *dire* ? esse mocquerie ? (C. Riff., c.1480-1520, 61).

2. *Valoir autant à dire que / comme.* "Équivaloir à" : Et les menoit, tous les matins, sur une haulte montaigne laquelle estoit appellée, si comme l'ystoire dit, Eleneos, qui vault autant *dire* en françois comme montaigne florée, et de la elle pavoit assez veoir la terre d'Albanie. (ARRAS, c.1392-1393, 11). ...vous estes nommée Melusigne d'Albanie, et Albanie en gregois vault autant a *dire* comme chose qui ne fault, et Melusigne vault autant a *dire* comme merveilles ou merveilleuse. (ARRAS, c.1392-1393, 47).

3. *Y avoir à dire.* "Y avoir à redire" : Et mesisse painne au savoir (...) Par quoi riens n'i eüst a *dire*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 92). Toudis se vante ou at plus a *dire*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 47). [Autre ex. p.170] Si fault *dire* qu'il y ait a *dire* en son fait. [Un jeune marié ne remplit pas son devoir conjugal] (C.N.N., c.1456-1467, 299). Or, est il vostre de present, Nul ne le vous peut contredire ; Que vous estes comme

dedans, Il n'y a comme riens a *dire*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 179).

- *Il y a à dire qqc.* "Il manque qqc." : Vous n'avez pas trouvé ce que vous cuidiez ; il y a bien a *dire* une once, largement. (C.N.N., c.1456-1467, 411).

- *Il n'y a que dire.* "Rien ne manque" : ...regardez quelz tetins, quel ventre, quelles cuisses, et du surplus il n'y a que *dire* [Valeur expressive de la litote] (C.N.N., c.1456-1467, 308).

IV. - Inf. subst.

- *Ce dire / son dire.* "Le fait de dire, ce qui est dit" : ...et ce *dire* est inconvenient (ORESME, E.A., c.1370, 313). Elle, jasoit qu'encores marrye et enragée de ceste suspicion, voyant la parfaite contrition du bon homme, cessa son *dire*. (C.N.N., c.1456-1467, 30). ...et ne valoit son compaignon, qui oyoit son *dire*, gueres mieulx que mort (C.N.N., c.1456-1467, 236). ...et tenoit la victoire seüre à son *dire* (COMM., III, 1495-1498, 224).

- Prov. : Le *dire* et le faire sont deux. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 200).

Rem. Prov. H., 97 [D103, 104].

- *Ouïr dire.* V. *ouïr v.* Lexiques

- *Savoir qqc. par ouïr dire.* "Savoir qqc. pour l'avoir entendu dire" : Et pensez vous que je ne sache bien par oyr *dire* quelz outilz vous portez ? (C.N.N., c.1456-1467, 106). ...il n'est ja mestier que vous en sachez plus avant que par oyr *dire* (C.N.N., c.1456-1467, 411).

V. - Part. passé en empl. subst.

A. - "Ce qui est dit" : ...aucun pourroit dire contre les *ditz* de Y. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 366). ...lesquieulx, par les depositions d'iceulx Phelipot et Maceot, après ce qu'ilz les ont voulu croire, et du tout se sont rapportez en eulx, et par leurs *diz* et depositions voulu prendre droit (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 245). ...veu l'ordonnance et *dit* jà pieçà fait par le roy Phelippe, sur ceulx et celles qui diroient mal de Dieu, nostre createur (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 356). Appaise toy et met fin en tes *diz* (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 64). ...selon le *dit* de plusieurs princes et seigneurs (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 210). L'on oyt tes *dicts*, tes gestes on regarde (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 85).

- *Au dit de* : ...la confession et denegacion dudit prisonnier par lui sur ce faites, comme escript est cy-dessus, et la submission par lui faite en soy rapportant de toutes icelles accusations ou *dit* et deposition d'icelle dame (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 361). ...le compaignon encusé de ce crime fut en l'heure prins et saisi ; et, au *dict* du commun peuple, ne valoit gueres mieulx que pendu au gibet (C.N.N., c.1456-1467, 159).

- *Les faits et les dits* : O tous les saintz de paradis, Et les saintes assemblément, Tant com je puis, en faictz en *ditz*, Je vous suppliè humblement, Priez Dieu pour moy doucement (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 26). ...Sy plaisans en faiz et en *diz* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 37). ...En fais et en *dictz*. (Sots, c.1480-1500, 270). ...Ains jusques cy, tant en *dit* comme en fait, Ay heu cuer noble Pour despencer escu, lyon et noble (LA VIGNE, S.M., 1496, 163). Mon filz, Dieu vous veille donner Desormais, en faitz et en *ditz*, Grace de vous y gouverner (LA VIGNE, S.M., 1496, 363). Il est, tant en *dit* comme en fait, Doulx, courtois, plain d'umilité (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

Rem. MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506.

- En partic.

- "Demande énoncée par qqn" : ...vous estes ung fort marchant ; et au mains, puis qu'il fault que vous aiez tout a vostre

dict, j'aray terme de paier. (C.N.N., c.1456-1467, 291). ...m'en repens [des calomnies proférées], et vous en crye mercy, vous promectant de l'amender a vostre *dit* (C.N.N., c.1456-1467, 466).

- "Parole, maxime" : Avez vous point une parole Oye et un *dit* trop bien dit Que Salomon le sage dit ? (Mir. ste Bauth., c.1376, 98). Le *dit* du Saige trop lui feiz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 36).

- "Dicton" : Ad ce propoz ung *dit* ramaine : De saige mere saige enfant. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 44).

- Prov. : Bon *dit* est toudis en saison. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 53).

- *Le dit / la dite.* "La personne ou la chose dont on a précédemment parlé" : ...force est a la bonne fille d'en advertir bien au long sa maistresse. La *dicte* advertie des nouvelles amours de monseigneur (...) en est tres malcontente [Une servante fuit les assauts amoureux de son maître] (C.N.N., c.1456-1467, 74). ...se tint ung jour ou deux, tousjours se monstrant aval son eglise devant la dessus *dicte*, et Dieu scet qu'il faisoit bien l'adolé. [Un frère prêcheur a réussi à apitoyer une dame en feignant d'être souffrant] (C.N.N., c.1456-1467, 535).

- *Le dessus dit.* "La personne dont il a été question ci-dessus" : Et commanda le Jouvencel que on fist asçavoir aux dessus *dictz* qu'ilz se trouvassent en la dicte chambre (BUEIL, I, 1461-1466, 117).

B. - [Composition littéraire] "Long poème (gén. strophique) avec insertions lyriques" : Et vecy le commencement [du Testament que Villon identifie comme un *dit*]. Ou nom de Dieu, comme j'ay dit, Et de sa glorieuse Mere, Sans pechié soit parfait ce *dit* Par moy, plus maigre que chimere. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 76).

Rem. *Dit prunier* B., c.1330-1350 ; MACH., *D. verg.*, a.1340 ; MACH., *D. Lyon*, 1342 ; MACH., *D. Aler.*, a.1349 ; GUILL. TIGNONV., *Ditz moraulx philos.* E., a.1402 ; CHR. PIZ., *Dit rose* F.E., 1402 ; CHR. PIZ., *Dit Poissy* R., 1400 ; CHR. PIZ., *Dit Pastoure* R., 1403 ; CHASTELL., *Dit vérité* K., c.1456-1460...

V. aussi *adire* [R. M.]

DIRE, adj. (dire²)

[FEW, Ø lat. *dirus*]

"De mauvais augure, redoutable" : ...Vaine parolle sote et *dire*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 474). ...enragez de ire Monstrent leur crudelité *dire*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 482). [Autres ex. p.484, 515, 664, 667] [R. M.]

DIRECT, adj. (direct)

[T-L : *direct* ; GDC : *direct* ; AND : *direct* ; FEW III, 90a : *directus* ; TLF VII, 247b : *direct*]

A. - "En droite ligne"

1. [Des degrés de parenté] : ...ledit Philippe conte de Valloys, nepveu en *directe* ligne du filz saint Louys (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 168). ...et depuis le dit Henry meismes fit guerre au roy, et forfit et commit son fief et la dicte duchié, et revint au seigneur naturel et *direct*, c'est asçavoir au roy. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 88). Et est une chose aisee que l'utile seigneurie soit venue a la *directe* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 136).

- [De la parenté spirituelle] : Ilz sont deux especes de compaternité. Une est *directe* et l'autre est indirecte. La compaternité qui est *directe* est tele que je Phelippe rechoiz de saints fons le filz de Berthe, ou Berte receut le mien. Je ne puis jamais

avoir a femme et espeuse Berthe, et se je le prens, le mariage est a separer. (Sacr. mar., c.1477-1481, 56).

2. Seigneur direct. "Seigneur détenteur de terres qu'il cède en fief(s) ou en censive(s), en gardant le droit de propriété légale ; seigneur dont relève un vassal ou un censitaire" : Et si eult ung roy d'Engleterre nommé Estienne, qui osta la duchie de Normendie a Henry filz du conte d'Anjou et de Mathilde, au quel elle devoit appartenir, le quel s'en vint plaindre au roy comme a son souverain seigneur, le quel roy de France se mist sus et conquesta Normendie et la delivra au dit Henry, comme dessus a esté touchié, et pour ceste cause le dit Henry laissa au roy tout le Vesquecin le Normant, et du demourant fit hommage lige au roy, le quel le receut ; et depuis le dit Henry meismes fit guerre au roy, et forfit et commit son fief et la dicte duchie, et revint au seigneur naturel et *direct*, c'est asçavoir au roy. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 88).

Rem. SAINT-GELAIS, *Séj. honn.* D., c.1490-1495, gloss.

B. - ASTR. [D'une planète] "Dont le mouvement sur l'épicycle se fait dans le même sens que celui de l'épicycle sur le déferent (produisant ainsi une impression d'accélération)" (synon. *directif*) (anton. *rétrograde*) : Et se la hauteur du planete devers orient est mendre et devers occident greigneur que la hauteur de l'estoile, doncques le planete est *direct* et hastif ; et se il avient au contraire, doncques le planete est *retrograde*. Et se les hauteurs par pluseurs journees sont equales, doncques le planete est stationere. (PÈLER. PRUSSE, *Astrolabe L.F.*, 1362, 52). Item, comment les planettes se monstrent *retrogrades* aucunefois et autrefois *directes* au contraire. (EVR. CONTY, *Harm. sphères H.P.-H.*, c.1400, 18).

Rem. Cf. A. Le Boeuffle, *Astr.*, 1987, 48, s.v. *antecedere*.

REM. Forme *dillecte* ds *Percefc.* VI, R., c.1450 [c.1340], 509/12. [R. M.]

DIRECTE, subst. fém. (directe)

[GD : *directe* ; *FEW III, 90a : *directus*]

I. - "Ce qui permet de se diriger, information" : Messeigneurs, je conseileroie Que on fist sonner la trompette Afin que chacun se provoye De son logis, de sa retraite. Et ceux qui pour faire la guicete Sont commis a leur fait entendant, Et s'il ont aucune *directe*, Incontinent si le nous mandent. (Myst. siège Orléans Ha., c.1480-1500, 751).

II. - "Ensemble des terres appartenant à un *seigneur direct* ; p. méton. qualité, pouvoir du *seigneur direct* (?)" : ...le roy Phelippe [Philippe Auguste] (...) s'en revint en Normendie l'an mil IJc et IIJ et print Falaise, Danffront, [Gaillard] et assiega Rouen, et les conquesta et mist en sa subjection comme son vray demaine ; et vint la chose [le duché de Normandie] en effect dont elle estoit partie, c'est asçavoir de la couronne quant elle fut baillie a Rolo, et est une chose bien aisee a faire que une [utile] seigneurie se redduyse a la *directe* dont elle estoit partie. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 96). ...[Jean Juvénal des Ursins au roi :] et doivent estre reputez tous ses biens immeubles et duchiez [du roi d'Angleterre] comme biens vaccans, et ainsi il ne seroit doute que tout revenroit a vous. Et est une chose aisee que l'utile seigneurie soit venue a la *directe* ; et par plusieurs fois, comme dessus est dit, la duchie de Guyenne a esté unye et joincte a la couronne. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 136).

Rem. Dans tous ces exemples, le seigneur est le roi de France et les terres sont uniquement des fiefs. Ces sens particuliers ne sont pas attestés par le FEW. [R. M.]

DIRECTEMENT, adv. (directement)

[T-L : *direct* (*directement*) ; GDC : *directement* ; AND : *directement* ; FEW III, 90a : *directus* ; TLF VII, 248b : *directement*]

A. - "En droite ligne, tout droit (au propre ou au fig.), *directement*" : ...car c'est *directement* atempte [*atempté* ou *atempter*] contre sa haultesse et seigneurie (ORESME, *Monnoies W.*, c.1365, III). A la quarte demande, que faite ont les messages du roy d'Angleterre, que le Roy ne reçoive les appellans de Guienne ne ne leur donne rescripiz, més soit contre yceuls appellans et pour le roy d'Angleterre, dient les messagers du roy de France que, sauve la grace des requerans, ceste requeste est *directement* contre le traictié de la paix. (Instruct. ambass. Ch. V, D., 1368-1369, 133). Et avecques ce, l'en puet dire que delectacion est cause efficiente de l'operation, non pas *directement* et proprement, mais pour ce que celui qui fait aucune operation s'efforce plus et fait mieulx de tant comme en ce il se delicte plus (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 508). Car la tristete qui est propre a une operation, elle corrompt l'operation plus *directement* pour ce que elle est contraire a la propre delectacion de celle operation. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 511). Et devons aussi savoir que, aucune foys, lez tallies, lezquelz sont mises de novel, sont proprement et *directement* pour le profit comun, comme nous povons mettre exemple quant elles sont mises pour deffendre le pais ou la foy crestiane (Songe verg. S., t.1, 1378, 231). ...pluseurs grandes et excessives finances ont esté et sont de jour en jour transportées et widées de noz diz royaume et Daulphiné, qui est en venant *directement* contre lesdictes ordenances (BAYE, II, 1411-1417, 156). ...on devoit proceder contre pluseurs de ce royaume et autres qui s'efforçoient par voies exquises, *directement* ou indirectement, empeschier l'effect et execution de certaines ordonnances (FAUQ., I, 1417-1420, 59). Je me esbahis comme lez mains sacrileges pevent obeir au cueur endurcy a executer si grief malefice, dont l'injure est a Dieu *directement*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 61). ...ne yrez *directement* encontre sa sentence si vous laissez a escient ce qui vous peut de mort garder ? [Réf. à la "sentence" de saint Augustin condamnant le suicide] (C.N.N., c.1456-1467, 143). ...et auquel de Chalon le roy avoit fait l'onneur tel comme de lui avoir baillé et delivré l'ordre de monseigneur Saint-Michel, comme à loyal chevalier, qui, nonobstant icelle ordre et en soy parjurant, avoit esté *directement* à l'encontre et fait plusieurs mauvaistiez et conspiracions contre le roy et son royaume et jusques à XIII trahisons, et avecques ce convoqué le dyable comme herese et fait plusieurs enormitez, comme par lettres de sa main apparoit, et courroucé Dieu et l'eglise. (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 51). Ainsi monstra ledit messire Jaques trente deux bannieres, dont il estoit yssu *directement* du pere et de la mere, sans entremesler entre les deux mariaiges aucune alliance d'autre nature ou condition, fors tousjours de banniere en banniere, comme dit est. (LA MARCHE, *Mém.*, II, c.1470, 123). Nous, Anthoine de Chabanes (...) promettons (...) audit duc de Bretagne, de jamais ne l'accompagner ne servir hors du royaume, ne avecques ce courir en ladicte duché et pais dudit duc, ne y faire entreprise, pillerie aucune, ne en prandre harnois, ne faire chose quelzconque *directement* ou indirectement qui pourte prejudice audit duc ne à sondit pais hors du royaume tel qu'il est à presant, en renonçant à tous comendemens ou contrainctes que le roy nous pourroit faire faire. (LE CLERC, *Interp. Roie*, c.1502, 361).

B. - ASTR. [Le suj. et le compl. du verbe désignent une planète] *Regarder directement*. "Se trouver à deux points du zodiaque qui forment un angle de 90°" : Tint longuement sa

mansion, Dedens le signe du Lyon, Lequel si a conformité Avecques lui en qualité, Et, rétrograde en mouvement, Si regarda *directement* Jupiter d'un mauvaiz regart, Communelment nommé le quart (LA HAYE, P. peste, 1426, 28). [R. M.]

DIRECTER, verbe (directer)

[AND : *directer* ; *FEW III, 90a : *directus*]

"Ordonner, régler"

Rem. Cf. ; AND : *directer*. [R. M.]

DIRECTEUR, subst. masc. (directeur)

[GDC : *directeur* ; FEW III, 87a : *director* ; TLF VII, 248b-249a : *directeur*]

"Celui qui dirige" : Jà soit ce doncques que vous ayez plusieurs *directeurs*, et soit chose impossible que à une si haulte prééminence ne accourent de toutes pars gens qui le informent bien et sagement... (MIÉLOT, Advis directif M.-L. S., 1455, 369). Pour tout ce fournir [ma succession] et parfaire, J'ordonne mes executeurs Ausquelz fait bon avoir affaire Et contentent bien leurs debtors. Ilz ne sont pas moult grans vanteurs Et ont bien de quoy, Dieu mercys ! De ce fait seront *directeurs*. Escryptz : je t'en nommeray six. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 145). Et pour ce dit Seneque en sa LXXVIIIe epistle que le conseil des hommes erre souvent pour ce qu'il n'a point de *directeur*. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 188). Dieu triumpant, sur tout puissant et digne, Vray *directeur* de l'eternel demaïne, grace vous rens (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 6). Et encores de présent (...) estes cheffz et *directeur* de ses grans affaires (Doc. 1486-1488. In : Ch. Guillart, Bibl. Éc. Chartes 85, 1924, 331).

Rem. FRIBOIS, *Abr. chron. Fr.* D.L., 1459, 212/28. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GDC IX, 385c.

- "Guide spirituel" : A Paris fut jadis mon *directeur* A Sainte Barbe (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 325). [R. M.]

DIRECTIF, adj. et subst. masc. (directif)

[GDC : *directif* ; FEW III, 90a : *directus* ; TLF VII, 249a : *directif*]

I. - Adj.

A. - "Propre à orienter, à diriger" : Encores se peut dire que la Vierge Marie non pas tant seulement sera a nostre Chevalier refuge, mere et advocate, estoille et lumiere, mais aussi elle sera a noz combatans une verge *directive* et en tous cas deffensive. (MÉZIÈRES, Substance H., 1396, 73). C'est prudence (...), de vertus *directive* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 43).

Rem. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD II, 385c.

B. - ASTR. [D'une planète] "Dont le mouvement sur l'épicycle se fait dans le même sens que celui de l'épicycle sur le déférent (produisant ainsi une impression d'accélération)" (synon. *direct*) (anton. *rétrograde*) : ...et pour che que li ars ensangne le lieu dou planete en l'epicicle, pour che est faite justement collacions entre l'arch et le stacions, a che c'on puist savoir se li planettes est retrogrades u *directis* u stacionaires. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 85). Savoir devez que les Planètes fors le Soleil ont troiz mouvemens, c'est assavoir rétrograde qui vault à dire retournant ; montant en hault que l'en appelle stationaire, et *directif* quant la Planète se meut dessus son épicycle. (LA HAYE, P. peste, 1426, 224).

Rem. Cf. A. Le Boeuffe, *Astr.*, 1987, 48, s.v. *antecedere*.

II. - Subst. masc. "Règle"

Rem. Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD II, 385c. [R. M.]

DIRECTION, subst. fém. (direction)

[FEW III, 87a : *directio* ; TLF VII, 249b : *direction*]

A. - "Action de diriger ou de corriger"

1. "Action de diriger, de conduire qqn ou qqc." : Dieu, ton siege est ou siecle des siecles, c'est la verge de *direction* et avoïement (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 644). En la premiere diffinition est notee la divine congnoissance et la predestination de Dieu, en la seconde la election, en la tierce volenté, en la quatriesme adreancement ou *direction* en fin. (Somme abr., c.1477-1481, 166). ...nous envoyons (...) Baudouyn Boucquel (...) pour vous remonstrier les grans et comme importables charges que avons de present (...) à soustenir pour la conduite et *direction* des affaires de nous et de nostre royaulme (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 102).

Rem. GUILL. DIGULL., *Le Roman de la fleur de lis*, éd. A. Piaget, 1338. In : *Romania* 62, 1936, 347.

- P. méton. "Instruction, directive" : Et chescun de ses subjects en raison et vertu a tant comme il lui en baille et enseigne. Et tant comme il soufist pour entendre la *direction* et instruction du maistre, et pour faire et accomplir ce que luy est commandé. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 74). Mais celluy qui vit justement et qui a son regart a Dieu, il a conseil et *direction* de Dieu et ne conseille que ce qu'est selon Dieu. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 187).

2. "Action de rectifier, de corriger qqc." : Et en ceste partie la doubte est pour ce que epyeques est juste, mais non pas selon la loy ; mais c'est *directcion* et adreancement de juste legal, c'est a dire de droit positif. (ORESME, E.A., c.1370, 324). Et en tel cas le juge doit user d'une espee ou maniere de justice appelee epyeque, c'est a dire *directcion*, adreancement ou correccion de droit (ORESME, E.A.C., c.1370, 319).

B. - "Ligne droite"

- (Voir qqc.) par *direction*. "(Voir une chose) directement" : ...il nous convient noter premierement qu'il est .IIJ. manieres de veir : l'une maniere est par *direction* et l'autre par reflection, et la tierce maniere est par refraction. La premiere maniere se fait par lignes droites venans de la veue a la chose visible onniement, et droit tousdiz continuees sans estre aucunement doublees ne ploiees (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 703).

C. - ASTR.

1. "Marche apparente d'une planète dans le sens direct ou sens des signes du zodiaque" : [Saturne, Mars, Jupiter] Li ecentriques deferens est ens u quel li centres de l'epicicle de cescun d'ichiaus est mus encontre le firmament, et cis cercles a esté trouvés par les *directions* et par les retrogradacions (des planettes). (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 80).

Rem. V. aussi *rétrogradation*.

- [Trad. du lat. *circulus directionis*] *Cercle de direction*. "Cercle passant par le zénith et perpendiculaire à l'horizon" : Azimus sont 360 cercles qui issent hors dou pol de l'horizon cercle par mi orizont, et cil sont appiellé cercle de *direction*. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 60).

Rem. V. aussi *azimut*.

2. "Système de prédiction consistant à faire avancer, sur la carte du ciel, une planète, ou un point essentiel comme l'ascendant, de façon à ce que cette planète ou ce point se

trouve en un lieu de la carte aspecté par une autre planète ou un autre point, calcul s'efforçant de trouver les conjonctions et les aspects grâce auxquels on peut prédire un événement majeur et sa date" : Chemec, filius Appas, fut environ ce temps, souverain astrologien et le monstra bien, quant il jugea sur la question universelle de son amy Mordeheez qui estoit prisonnier et fist la *direction* de l'ascendant au degré opposite de Saturne et les autres choses requises parjugea hardiement qui ystroit de prison (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 53 v°). ...fist aussi ung traictié sur les *dirrections* et predist la sterillité de la terre trois ans devant (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 91 v°). ...predist le jour et heure de sa mort par la *direction* de son alcocodem. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 r°). ...il fist, avant aller à Romme, le Grant almanach pour plusieurs ans, fist ung Kalandrier astrologal de moult grande utilité, mourut entour l'aage de XXXIII ans, quant il eut faictes ses *Directions*, qui sont perutilles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 162 v°). [R. M.]

DIRECTOIRE, subst. masc. (directoire)

[FEW III, 87b : *director* ; TLF VII, 251a : *directoire*]

A. - "Boussole" : ...et c'est par le moien d'un petit instrument qui des astronomiens est appellés *directoire*, ouquel les .IIII. principaulx parties du monde sont signees, c'est assavoir Orient, Occident, Midy et Septentrion, et sy a ou milieu une aiguille volant ou la vertu de ceste pierre est aucunement imprimee, laquelle tousdiz tourne l'une de ses parties devers septentrion et l'autre devers midy. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 616).

B. - ASTR. "Instrument servant au calcul des directions des planètes" : A cognoistre les heures de nuit par le couvercle du *directoire*, tenes vostre *directoire* hault et ouvert l'alze par devers vous. (FUSORIS, Manière de trouver l'heure, éd. G. Arrighi, c.1407-1412, 348). Petrus de Saxonia, homme très cler astrologien. Cestui fut moult apécié en son temps, fist le *directoire* des planetes de nouvelle invencion, qui est moult singulier et très utile. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 134 v°).

Rem. Chez Fusoris, il pourrait s'agir du "nocturlabe" dont on trouve la description chez H. Demorlane, *L'Art de reconnaître les instruments sc. du temps passé*, 1974, 79.

- "Traité sur l'utilisation de cet instrument" : Item composa ung *Directoire* qui se commence : "Accippe tabulam planam rotundam cujus, etc." et fut l'an mil IIICXX et fist plusieurs autres belles euvres en la theorie des planetes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 v°). [R. M.]

DIREPTION, subst. fém. (direption)

[T-L (renvoi) : *direption* ; GD : *direption* ; FEW, Ø lat. *direptio*]

"Ruine, pillage" : [Jean Juvénal des Ursins au roi :] Ledit peuple [de France] vous peut bien dire (...) Ne reminiscaris, domine, delicta nostra, vel parentum nostrorum. Quoniam non obedivimus preceptis tuis, et traditi sumus in direpcionem, captivitatem, et mortem, in fabulam, et improprium omnibus nacionibus (...) Thobie IIIIo c. Sire, n'ayez aucun regart a noz faultes du temps passé, ne a celles de noz parens et predecesseurs, car ce que nous n'avons pas obey a voz commandemens, et que nous n'avons pas assez tost congneu la vraye obeissance que nous vous devons, nous sommes mis en *direpcion*, captivité et mort, et en blapheme de toutes estranges naciones. (JUV. URS., Loquar, 1440, 374). ...nostre Seigneur fut indigné contre toute la semence d'Ysrael, et les donna

en *direpcion* et division (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 361).

Rem. BERS. ds GD II, 717a. [R. M.]

DIRICTURE, subst. fém. (diricture)

[GD : *diricture* ; *FEW III, 90a : *directus*]

"Droit"

REM. Doc. 1361 (Montauban, *dirictures*) ds GD II, 717a. Lire *droictures* ? [R. M.]

DIRIGÉ, subst. masc. (dirigé)

[AND : *dirigé* ; *FEW III, 91a : *dirigere*]

[Prononciation française de l'impératif latin] "Office des morts"

Rem. Cf. ; AND : *dirigé*. [R. M.]

DIRIGER, verbe (diriger)

[T-L : *dirigier* ; GDC : *diriger* ; FEW III, 91a : *dirigere* ; TLF VII, 252a : *diriger*]

A. - "Imprimer une certaine direction à, orienter" : Notes bien que toutes natures si *dirigent* son corps a celle fin qu'i soient en toutes obseques et neccessités en adjutoire et que te servent et toutes utilités a toy appartenans (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 264). Je te supplie que tes folies vueilles Tost corriger Et meurement ton chemin *diriger* A vroy salut et a Dieu porriger Sainte orayson (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 87).

- *Diriger qqc. à qqn.* "Envoyer, expédier qqc. à qqn" : ...avons decerné sur ce noz lettres de main armée pour mettre à execution ledict arrest en maniere que la force nous en demeure, lesquelles avons *dirigées* à nostre amé et feal conseiller et chambellan (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 268).

- *Diriger qqn à qqc.* "Guider qqn vers qqc." : Prions à icellui Dieu, qui est vray juge, pere de misericorde et de consolacion, qu'il vueille cestuy corps mistique conseiller, nourrir, deffendre et *diriger* finalement à la vie eternelle, à laquelle nous vueille conduire le Pere, le Filz et le Saint Esperit. Amen. (BUEIL, II, 1461-1466, 79).

B. - *Diriger qqc.* "Contrôler, conduire, régler qqc." : ...il n'est en effect conseil qui vaille, se il n'y a personne qui l'execute et *dirige*. (JUV. URS., Verba, 1452, 315). Et ont aucuns volu dire que ce [la publication d'une lettre sous le sceau royal] a esté aucune faveur, non bien *dirigee* ou precogitee. (JUV. URS., Verba, 1452, 356). Conseil de famme bien souvant, Quant on le prent, A sages gens porte profit, Mes qu'il soit pris d'entendement, Le *dirigent* Par raison que tout dirigit ! (Pass. Auv., 1477, 278). Lesquelles lettres veuez par ledit grand maistre de France et meurement *dirigées*, dist à ung nommé maistre Nicole Boysseau... (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 217).

Rem. Doc.1381 ds TLF.

C. - *Diriger qqn.* "Donner des directives à qqn" : Touteffoys chose seure est que telz operateurs soyent *dirigez* par les medecins (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.6). [R. M.]

DIRIGESSE, subst. fém. (dirigesse)

[AND : *dirigesse* ; *FEW III, 91a : *dirigere*]

"Office des morts" (synon. *dirigé*)

Rem. Cf. ; AND : *dirigesse*. [R. M.]

DIRIMER, verbe (dirimer)[FEW, Ø lat. *dirimere* ; TLF VII, 253b : *dirimer*]

"Séparer" : ...et se mistrent [entre] les deus batailles anemies (...) et les *dirimere[n]t* et departirent l'une de l'autre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 13.1, 21). [R. M.]

DIRIMEUSEMENT, adv. (dirimeusement)[FEW, Ø lat. *dirimere*]

"D'une manière qui sépare (au fig.), qui désunit, de manière effrontée" : Effrontio [l. effrontio ?] parler *dirimeusement*, depitement ou effrontement (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 43). [R. M.]

DIRUER, verbe (diruer)[T-L : *dirüer* ; GD : *diruer* ; FEW III, 91b : *diruere*]

"Renverser, détruire" : ...et abatirent et *diruerent* tous les temples ou estoient les ydoles (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 192). ...par la force des pluyes, les roches entre lesquelles estoit terre se trempa tellement et dissolvit que les plusieurs tumberent et corruerent et *diruerent* plusieurs villes et villages et firent merueilleux dommages. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 112 v°). ...predist le terre motus qui fut l'an mil cent XVIII, ou mois de janvier, le quart ferie des nones d'icelui moys, au moien duquel plusieurs villes, eglises et ediffices furent *dirruées*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 114 r°). ...la cité de Tyr fut presque toute difinée et Arcques, la forte cité, totalement *diruée* et Tripoli semblablement et beaucop peuple suffoqué. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 120 v°). Beguines, suivons ses allans, Soions ce grant mer devallans, Affin sans vous en mer ne rue Tous folz, ou leur nef ne *dirrue* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 3).

Rem. Doc. 1366 (Nîmes, *dirruer*) ds GD II, 717a. [R. M.]

DIRUIR, verbe (diruir)[T-L (renvoi) : *dirüir* ; GD : *diruir* ; FEW III, 91b : *diruere*]

"Détruire" : ...et *diruir* les esglises et monnestaires (Traité politique C., c.1492-1493, 161).

REM. Doc. 1456 (B.-Pyr., *diruiz*) et fin XVe s. (*diruir*) ds GD II, 717a. [R. M.]

DIRUPTEUR, subst. masc. (dirupteur)[GD : *dirupteur* ; *FEW X, 568a : *rumpere* ; FEW, Ø lat. *dirumpere*]

"Violateur"

REM. *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XVe s.) ds GD II, 717a. [R. M.]

DIRUPTION, subst. fém. (diruption)[GD : *diruption* ; FEW, Ø lat. *diruptio*]

"Destruction" : ...et aussi les merueilleux strages et *dirupcions* et spolacions qui furent faictes et l'occision de XIII^m personnes faictes au III^e jour ensuivant, par le commun. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 r°). Bembrilz fut en ce temps, moult souverain en la science des estoilles. Cestui prenostica la miserable destruction des Juifz et la *dirrupcion* du mont Bibien et de la combustion des lieux circumvoysins faictes à son moyen. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 75 r°).

Rem. *Chron. et hist. saintes et profanes*, 1430, ds GD II, 717a. [H. G.]